DOMINION DU CANADA

COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

SEPTIÈME SESSION
DE LA VINGT ET UNIÈME LÉGISLATURE

1-2 ELIZABETH II, 1952-1953

•

VOLUME I, 1952-1953

DU 20 NOVEMBRE 1952 AU 16 15 JANVIER 1953

CCLXXXVIII

VOL. ~~CCXXXVIII~~ DE LA SÉRIE 1875-1953

L'INDEX PARAÎT DANS
UN VOLUME DISTINCT

•

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1953

CANADA

Débats de la Chambre des communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

L'Orateur: L'honorable W. Ross Macdonald

Le jeudi 20 novembre 1952

OUVERTURE DE LA 7e SESSION DE LA 21e LÉGISLATURE

Le Parlement, qui a été prorogé plus tôt ce jour, se réunit de nouveau à Ottawa pour l'expédition des affaires.

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. l'Orateur.

M. l'Orateur lit une lettre reçue du secrétaire du Gouverneur général annonçant que Son Excellence le Gouverneur général se rendrait à la salle des séances du Sénat à trois heures, aujourd'hui, afin d'ouvrir officiellement la session du parlement fédéral.

Le message suivant est remis par le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances de l'honorable Sénat.

M. l'Orateur et les membres de la Chambre se rendent en conséquence dans la salle des délibérations du Sénat, et à leur retour:

PRÉSENTATION DE DÉPUTÉS

M. Romuald Bourque, député de la circonscription électorale d'Outremont-Saint-Jean, est présenté par le très honorable L.-S. St-Laurent et l'honorable Alphonse Fournier.

M. Lucien Cardin, député de la circonscription électorale de Richelieu-Verchères, est présenté par le très honorable L.-S. St-Laurent et l'honorable Alcide Côté.

LES SERMENTS D'OFFICE

Le très honorable L.-S. St-Laurent (premier ministre) demande à déposer le bill nº 1 concernant la prestation des serments d'office.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de vous informer que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général aujourd'hui, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres. Afin d'éviter les erreurs j'en ai obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Vous reprenez vos travaux comme représentants du peuple canadien à un moment où la tension internationale continue à se faire sentir. Néanmoins, grâce à la ferme résistance de nos troupes et de celles qui combattent à leurs côtés en Corée, grâce aussi à la puissance croissante des forces de la liberté en Europe, il existe certains indices d'une diminution du danger d'un conflit mondial.

Mes ministres sont persuadés qu'une paix durable ne peut être assurée qu'aussi longtemps que les forces réunies du monde libre continueront de s'accroître et de se maintenir.

Les sacrifices de ceux qui participent directement aux opérations de police des Nations Unies en Corée et les angoisses de leurs familles représentent un élément inévitable,—et des plus déplorables,—du prix que nous devons payer pour empêcher une autre guerre mondiale.

Pour faire face aux responsabilités internationales de notre pays, certains de mes ministres prennent part à la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Comme la tension internationale persiste, vous serez appelés à approuver une mesure législative prorogeant la loi sur les pouvoirs d'urgence et vous serez appelés également à pourvoir à la nomination d'un ministre associé de la Défense nationale.

Mon premier ministre et mon ministre des Finances participeront à une réunion des premiers ministres du Commonwealth qui doit s'ouvrir à Londres à la fin du mois pour l'examen d'importants problèmes économiques et monétaires.

Il a plu à Sa Majesté la Reine de fixer la date de Son couronnement au 2 juin prochain.

Des mesures seront prises pour assurer la représentation du Canada aux cérémonies; on élabore actuellement des plans en vue de la célébration, au Canada, de cet événement historique.

Le Canada jouit, cette année, d'une récolte exceptionnelle de céréales.

La situation économique reste bonne et le niveau du commerce extérieur est élevé. Si les dangers

d'inflation n'ont pas disparu, les pressions ont diminué et on a pu suspendre l'application de certaines mesures anti-inflationnistes.

En vertu d'une modification aux règlements de l'impôt sur le revenu, les dispositions relatives à la dépréciation différée, qui sont en vigueur depuis le 11 avril 1951, ne s'appliqueront pas aux propriétés acquises après le 31 décembre 1952, ni aux années fiscales commençant après cette date.

Des négociations auront lieu à Washington, au début de 1953, en vue de remplacer par un nouvel accord international sur le blé celui qui est présentement en vigueur et qui expirera le 31 juillet prochain. Vous serez priés d'étudier des modifications à la loi sur la Commission canadienne du blé.

La Commission mixte internationale a émis un ordre comportant approbation de la mise en valeur de l'énergie hydro-électrique de la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent.

Par suite de cette dernière mesure, le Gouvernement du Canada a informé le gouvernement des États-Unis qu'il tient désormais pour périmé l'accord conclu en 1941 au sujet de la voie maritime du Saint-Laurent.

Jusqu'à ce que soit constituée la corporation appelée l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, on a établi, à Montréal, un bureau d'études techniques chargé de la préparation des plans détaillés de cette voie maritime. Déjà des travaux ont été entrepris en vue de l'enlèvement du barrage dit "Gut Dam" sur le fleuve, près d'Iroquois.

Vous serez invités à prendre des dispositions financières en vue d'améliorations au port de Vancouver, ainsi que d'études techniques relatives tant à ce port qu'à d'éventuels aménagements destinés à l'amélioration de la navigation sur le littoral du Pacifique.

Vous serez également invités à voter de nouveaux crédits pour la chaussée de Canso, le bac transbordeur North Sydney-Port aux Basques, la gare maritime de ce dernier endroit, et le nouveau bac transbordeur reliant Yarmouth (Nouvelle-Écosse) à Bar-Harbor (Maine).

Vous serez invités à étudier une mesure prévoyant la collaboration du gouvernement fédéral et des provinces à l'œuvre de la conservation des ressources hydrauliques du Canada.

En vue de donner suite à des recommandations formulées, lors de la dernière session du Parlement, par le comité permanent de la banque et du commerce, et afin d'en étendre la portée, on vous demandera d'approuver une modification à la loi nationale sur l'habitation.

On a pris des dispositions en vue d'insérer, dans tous les contrats accordés par le gouvernement fédéral, des clauses interdisant à l'entrepreneur de créer, en ce qui concerne l'emploi, des distinctions au détriment de toute personne en raison de la race, de l'origine nationale, de la couleur ou de la religion de cette personne.

Vous serez priés d'étudier un projet de loi tendant à établir des dispositions semblables relativement à l'emploi accordé à l'égard de tout ouvrage, de toute entreprise ou tout commerce qui ressortit à l'autorité législative du Parlement du Canada.

Vous serez saisis d'un bill visant à assurer de plus grands avantages en matière d'instruction à l'enfant dont le père est mort par suite de son service de guerre.

Vous serez également priés d'approuver un projet de loi autorisant la prorogation de la loi sur les avantages destinés aux anciens combattants.

[M. l'Orateur.]

Les réalisations ont été nombreuses depuis qu'a été inauguré, en 1948, le programme national quinquennal de subventions en matière de santé, dont l'objet est de consolider et d'améliorer, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, les services de santé et d'hospitalisation mis à la disposition de nos gens. Afin d'assurer l'expansion continue de cette œuvre importante, mon Gouvernement se propose de vous demander la prolongation, sous réserve de certains changements, de ce programme de collaboration avec les gouvernements provinciaux.

C'est avec regret que vous aurez appris que la Bibliothèque du Parlement a été endommagée par le feu. Pour empêcher que pareil désastre ne se renouvelle, il faudra d'ici peu vider les lieux et procéder à d'importants travaux de reconstruction. Il s'ensuit que le besoin d'une Bibliothèque nationale apparaît de plus en plus immédiat et pressant. C'est pourquoi mes Ministres ont pris certaines mesures destinées à assurer, dans les délais les plus brefs, la création de cette bibliothèque. Un emplacement a déjà été choisi et vous serez priés de pourvoir à l'élaboration des plans et aux travaux préliminaires indispensables.

En septembre, au moment de l'inauguration des émissions de télévision à Toronto et à Montréal, le premier ministre annonçait que le Parlement serait prié de pourvoir à l'aménagement de trois nouveaux postes publics de télévision, dont l'un serait situé dans les provinces Maritimes, l'autre dans les Prairies et le troisième sur le littoral du Pacifique. Il ajoutait que le rôle que pourrait être appelée à jouer l'entreprise privée dans le domaine des émissions télévisées faisait l'objet d'une étude sérieuse.

Vous allez, en effet, être priés de voter des crédits pour que la Société Radio-Canada puisse installer des postes émetteurs de télévision dans les régions d'Halifax, Winnipeg et Vancouver. Mes Ministres ont fait savoir à Radio-Canada qu'ils sont désormais disposés à examiner les demandes de permis pour certains postes émetteurs privés dont Radio-Canada recommanderait l'établissement afin de desservir certaines régions situées, pour l'instant, en dehors du rayon de diffusion des postes de la Société, en vue d'assurer à la télévision une diffusion aussi intégrale que possible sur l'ensemble du territoire, grâce à la collaboration de Radio-Canada et de l'entreprise privée.

Une mesure sera déposée, visant à placer la couronne dans la même situation, en substance, que les particuliers, quant à la responsabilité des actes commis par ses fonctionnaires, des manquements au devoir découlant de la propriété ou de l'occupation d'immeubles, et des réclamations de sauvetage, ainsi qu'à conférer aux tribunaux provinciaux une compétence, concurrente avec celle de la Cour d'échiquier du Canada, leur permettant de connaître de certaines réclamations s'y rapportant.

Vous serez saisis de mesures relatives à la rétribution des courriers à l'entreprise du service des Postes.

Par suite des circonstances qui résultent de l'entrée de la province de Terre-Neuve dans la Confédération et de l'institution de nouvelles méthodes de pêche sur le littoral atlantique, vous serez saisis d'un projet de loi tendant à reviser la Loi de la protection des douanes et des pêcheries. On vous invitera également à étudier une mesure visant à donner suite à la convention internationale relative aux pêcheries hauturières de l'océan Pacifique-Nord.

Un projet de loi vous sera présenté tendant à fixer par statut la constitution de la Commission des lieux et monuments historiques.

Le projet de revision et de codification du Code criminel sera présenté de nouveau au cours de la présente session.

Vous serez invités à étudier des mesures législatives visant à modifier la loi des compagnies fiduciaires et la loi des compagnies de prêt en vue d'autoriser les sociétés constituées en corporation en vertu de ces lois à placer des fonds dans les obligations émises par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

Vous serez aussi appelés à étudier une mesure prévoyant la constitution en corporation par le Parlement et l'assujétissement à la surveillance fédérale des sociétés coopératives de crédit qui désirent exercer leur activité dans plus d'une province aux termes d'une telle mesure.

Vous serez appelés à reviser la loi de la pension du service civil, la loi des aliments et drogues, la loi du Yukon et la loi relative aux marques de commerce.

Vous serez saisis d'autres mesures comprenant des modifications aux lois suivantes: loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, loi sur l'indemnisation des marins marchands, loi sur la citoyenneté canadienne, loi de la statistique, loi des Indiens, loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, loi des prisons et des maisons de correction, loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, loi de la preuve en Canada, loi des juges, loi de la marine marchande du Canada, loi de l'assurance du service civil, loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines, loi sur les terres territoriales.
Membres de la Chambre des communes,

Vous serez priés de pourvoir, pour la prochaine année financière, à tous les services essentiels, à la défense nationale, ainsi qu'à l'exécution des engagements que nous avons contractés sous l'empire de la Charte des Nations Unies et du Traité de l'Atlantique-Nord.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence bénir vos délibérations.

MOTION TENDANT À ÉTABLIR LA PRIORITÉ DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit mis à l'étude vendredi prochain et que, à moins que la Chambre n'en ordonne autrement, il ait priorité sur toutes les autres mesures, sauf la présentation de bills et d'avis de motions du Gouvernement, jusqu'à conclusion du débat.

(La motion est adoptée.)

DÉPÔT DE RAPPORTS ET DOCUMENTS

M. l'Orateur présente le rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement.

M. l'Orateur présente le rapport du directeur général des élections sur les élections complémentaires du 26 mai et du 6 octobre 1952.

COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. L.-S. St-Laurent propose:

Qu'un comité spécial composé de l'hon. M. Fournier, de MM. Harris, Casselman, Knowles et Weir, soit chargé de dresser et de remettre, avec toute la diligence voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre, sous le régime de l'article 63 du Règlement.

(La motion est adoptée.)

COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'une délibération approuvée du conseil, nommant l'hon. Alphonse Fournier, ministre des Travaux publics, l'hon. Douglas Abbott, ministre des Finances, l'hon. J. J. McCann, ministre du Revenu national et l'hon. F. G. Bradley, secrétaire d'État du Canada, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts revisés du Canada 1927, intitulé Loi de la Chambre des communes.

CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION DU PRÉSIDENT SUPPLÉANT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

que M. William Alfred Robinson, député de la circonscription électorale de Simcoe-Est, soit nommé président suppléant des comités pléniers de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, la Chambre ayant ordonné que l'examen du discours que Son Excellence a prononcé devant les deux Chambres du Parlement ne commence que demain après-midi, je propose que la Chambre s'ajourne maintenant jusqu'à demain, à deux heures et demie, en conformité de la modification du Règlement adoptée l'avant-dernier jour de la dernière session.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 4 heures et 15 minutes de l'après-midi.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 21 novembre 1952

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LOI DES ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

RAPPORTS AU SUJET DE PRÉTENDUES COALITIONS

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): J'aimerais, monsieur l'Orateur, déposer sur le Bureau le rapport du commissaire aux coalitions au sujet d'une prétendue coalition intéressant la vente du pain et d'autres produits boulangers dans la région de Winnipeg, ainsi que le rapport du commissaire au sujet d'une prétendue coalition intéressant la fabrication, la distribution et la vente des papiers fins.

(La liste complète des rapports ministériels et autres figure aux *Procès-verbaux*, nº 2, du 21 novembre 1952.)

CHAMBRE DES COMMUNES

RETOUR DU DÉPUTÉ DE SAINT-JEAN-EST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, il convient, je crois, de signaler la présence parmi nous d'un député dont les très graves blessures n'allaient pas, semblait-il, permettre le retour à la Chambre. Je suis sûr de me faire l'interprète de tous en disant combien nous est chère l'amitié de ce député, qui compte parmi les hommes les plus sympathiques et les plus aimables que nous connaissions. Le représentant de Saint-Jean-Est (M. Higgins) est aimé et admiré de chacun de nous et nous nous réjouissons tous, j'en suis sûr, de constater qu'il s'est remis des blessures qui, pendant un certain temps, ont paru extrêmement graves. Nous sommes très heureux de le voir si bien portant.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Nous nous associons tous, j'en suis sûr, au chef de l'opposition pour saluer le retour parmi nous de notre collègue de Saint-Jean-Est.

L'IRRIGATION

LA RIVIÈRE SASKATCHEWAN-SUD—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Le premier ministre peut-il dire quand nous pouvons nous attendre à recevoir le rapport définitif de la commission qui fait enquête relativement à l'entreprise de la rivière Saskatchewan-Sud?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je me soucie de la chose tout autant que mon honorable ami. J'ai reçu du secrétaire de la commission une lettre datée du 19 novembre 1952, qui, peut-être, constituera la meilleure réponse que je puisse fournir à la question que m'a posée l'honorable député. La lettre, adressée au premier ministre, se lit ainsi qu'il suit:

> Les commissaires m'ont donné instruction, il y a quelque temps, de prendre des mesures en vue de faire imprimer, avant qu'il soit présenté au Gouvernement, le rapport de la Commission royale chargée d'étudier l'entreprise de la rivière Saskatchewan-Sud. L'impression a été retardée, ce dont il ne faut pas être surpris, vu que la commission a décidé d'insérer dans son rapport de nombreuses pièces pertinentes. Un certain nombre de mémoires plutôt longs, qui ont été présentés à la commission, seront insérés à titre d'appendice au rapport. Cet appendice contiendra les exposés des provinces de Saskatchewan et d'Alberta.
>
> J'ai communiqué aujourd'hui avec le département des impressions publiques et, même si on a déjà accompli beaucoup de travail, j'apprends qu'il ne faut pas compter que l'impression soit terminée, les cartes nécessaires préparées ni la reliure effectuée avant le milieu de décembre, ou plus tard encore. Comme les journaux nous ont appris que vous vous proposez d'assister à la conférence du Commonwealth, qui se tiendra à Londres, nous projetons de vous présenter le rapport aussitôt que possible après votre retour.

On m'avait demandé si je désirais que le Gouvernement obtînt le rapport avant qu'il fût mis à la disposition du public; j'ai répondu que je ne le croyais pas. J'ai pensé qu'un si grand nombre de personnes s'intéressaient à ce rapport qu'il serait souhaitable de faire en sorte qu'il soit prêt à être distribué au public, dès qu'il sera présenté au Gouvernement en tant que rapport de la commission.

M. Coldwell: Nous pouvons alors espérer l'obtenir avant que la Chambre s'ajourne pour Noël?

Le très hon. M. St-Laurent: Je serais tout aussi déçu que mon honorable ami si nous ne l'obtenions pas avant Noël, car nous n'avons cessé de faire comprendre à la Commission que nous tenons beaucoup à l'avoir avec la plus grande célérité possible.

IMPÔTS

QUESTION SUR LA POSSIBILITÉ D'UNE RÉDUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George H. Hees (Broadview): J'aimerais poser une question au ministre des Finances. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre si le Gouvernement a l'intention de présenter avant la fin de l'année civile un nouveau budget visant à amener une réduction satisfaisante des impôts?

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): La réponse est bien simple: le gouvernement n'en a aucunement l'intention.

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

ADMINISTRATION DES HÔTELS. RÉDUCTION DE M. ROBERT PITT À UN POSTE INFÉRIEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Le ministre a-t-il reçu des plaintes résultant de la réduction à un poste inférieur de M. Robert Pitt, directeur de l'hôtel Fort-Garry de Winnipeg, propriété du National-Canadien? A-t-il demandé la tenue d'une enquête? A-t-il pris quelque mesure en vue de découvrir la raison de cette nomination rétrograde?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Je n'ai reçu aucune plainte, ce qui, je crois, répond aux deux autres questions. Toutefois si l'honorable député y tient, je puis me renseigner auprès des autorités des Chemins de fer nationaux du Canada afin de savoir ce qui en est. Je le ferai d'ailleurs.

WAGONS FRIGORIFIQUES POUR LE TRANSPORT DES POMMES DE TERRE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. Chester McLure (Queens): J'ai une question à poser au ministre des Transports. Mettra-t-il à la disposition des cultivateurs de l'Île du Prince-Édouard assez de wagons frigorifiques pour le transport de leur récolte surabondante de pommes de terre vers d'excellents marchés où ils pourront obtenir le gros prix? Nous manquons de wagons frigorifiques en ce moment.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Cette question mérite une réponse et le député ne me prend pas au dépourvu. La Chambre voudra sans doute m'accorder quelques instants. Je crois savoir que la récolte de pommes de terre de l'Île du Prince-Édouard, cette année, est, quant au volume, la meilleure qu'on ait obtenue depuis un certain temps et que les prix offerts sont très intéressants pour les producteurs. Je suis vraiment content que l'Île du Prince-Édouard soit en mesure de profiter de ces circonstances favorables.

Naturellement, le lourd mouvement de circulation entre l'île et le continent pose un problème pour ce qui est des moyens de transport disponibles. Le National-Canadien est aux prises avec une très forte demande de wagons frigorifiques pour le transport de cette récolte de pommes de terre et, bien entendu, il lui est en quelque sorte impossible de répondre à tous les besoins en même temps.

Jusqu'ici il a été possible, grâce à la collaboration des autorités du National-Canadien, d'acheminer de Montréal vers les provinces Maritimes, au moins 50 wagons frigorifiques par jour, pour aider au transport de cette récolte. Les chiffres les plus récents que j'ai sous les yeux, montrent, qu'à partir du 1er septembre de cette année, près de 1,500 wagonnées de pommes de terre ont été expédiées de l'Île du Prince-Édouard, comparées aux 386 wagonnées de 1951. La chose en elle-même constitue une véritable réussite et je m'attends à ce que le National-Canadien puisse répondre à tous les besoins des planteurs de pommes de terre au cours des mois qui vont suivre.

Sans doute, devons-nous nous rendre compte qu'au cours des mois d'hiver, les wagons frigorifiques font prime; étant donné que la plupart des expéditions des pommes de terre de l'Île du Prince-Édouard sont destinées à des débouchés américains, le problème s'aggrave du fait que nombre des wagons ne reviennent pas au Canada avec toute la célérité désirable.

J'ajoute que la direction du National-Canadien reçoit quotidiennement une quinzaine de wagons sur une commande de 500 wagons frigorifiques.

STATUTS REVISÉS

QUESTION PORTANT SUR LA PARUTION DE LA NOUVELLE ÉDITION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Je voudrais demander au ministre de la Justice s'il peut dire à la Chambre quand on pourra se procurer les nouveaux Statuts revisés du Canada?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Je n'ai rien à ajouter à la déclaration que j'ai faite avant l'ajournement de la dernière session; j'ai dit à l'époque qu'on pouvait s'attendre à ce qu'ils paraissent en janvier ou en février 1953.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL PROPOSÉE PAR M. JOSEPH-LÉON DESLIÈRES ET APPUYÉE PAR M. M. C. SCHNEIDER

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

(Texte)

M. Joseph-Léon Deslières (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas sans une certaine appréhension que j'adresse la parole en cette Chambre où sont passées tant de grandes figures politiques de notre histoire depuis la Confédération; mais, je reprends confiance au contact de la généreuse sympathie que tous mes collègues m'accordent.

Qu'il me soit d'abord permis de remercier le très honorable premier ministre (M. St-Laurent) de l'insigne honneur qu'il veut bien me faire aujourd'hui en m'invitant à proposer l'Adresse en réponse au discours de Son Excellence le Gouverneur général du Canada, à l'occasion de l'ouverture de la 7e session du 21e Parlement.

Je crois pouvoir lui exprimer en même temps la gratitude et la reconnaissance de tous les Canadiens pour le dévouement inlassable dont il fait preuve en se dépensant continuellement pour la bonne administration du pays. Il ne se ménage pas, et, pendant ces derniers mois, il a continué à s'intéresser aux progrès de nos régions industrielles en visitant, au mois d'août, par exemple, celle du Saguenay et du Lac-Saint-Jean, pendant qu'au mois de septembre il parcourait la Colombie-Britannique.

Il n'est pas surprenant qu'à la suite de ces contacts fréquents avec tous les aspects de notre vie canadienne, le chef de notre gouvernement fasse preuve d'une connaissance très approfondie de tous nos problèmes lorsque ceux-ci sont soumis à son attention.

C'est à son travail et à sa compétence que le gouvernement doit d'avoir réussi à maintenir, dans notre pays, une situation économique tellement favorable que les autres pays du monde libre ne peuvent s'empêcher d'adresser de grands éloges au Canada et à ses administrateurs et, même, dirigent chez nous leurs représentants afin qu'à l'étude de nos méthodes, ils puissent trouver une solution à leurs propres problèmes.

L'honneur que l'on fait au député de Brome-Missisquoi, en lui permettant de proposer cette Adresse, échoit plutôt à la population de ce comté, et c'est pourquoi j'éprouve aujourd'hui une légitime fierté en parlant au nom de mes commettants.

Mon comté est, en quelque sorte, une maquette sur laquelle nous trouvons tous les éléments ethniques et économiques qui constituent notre beau pays, d'un océan à l'autre

En premier lieu, nous y voyons, comme par tout le Canada, les descendants des deux grandes races qui ont, côte à côte,—et malgré, parfois, des divergences de vues et d'opinions,—contribué à édifier, sur cette terre d'Amérique, une nation et une civilisation qu'il serait aujourd'hui impossible d'identifier avec aucune autre, pas plus en Europe qu'en Amérique. Cette distinction, nous la devons à la coopération mutuelle et constante dont ont fait preuve ces deux races pour donner naissance à une entité bien particulière qu'on appelle la nation canadienne.

Au point de vue économique, nous trouvons aussi dans le comté de Brome-Missisquoi, en petit, tout ce qui constitue la vie économique canadienne, depuis toutes les formes de l'agriculture jusqu'à l'exploitation de nos ressources naturelles, et la fabrication de produits finis.

Nous n'avons aucunement la prétention de pouvoir atteindre les sommets de production sans précédent que l'on a vus dans certaines autres parties du pays, que ce soit dans l'un ou l'autre des différents domaines de l'activité économique; mais cette synthèse, tant au point de vue ethnique qu'économique, fait que, lorsque j'exprime les sentiments et les aspirations des citoyens de mon comté, j'ai l'impression de parler au nom de tous les Canadiens, quelle que soit leur langue, leur croyance ou leur position économique.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup de fierté que la population de Brome-Missisquoi se voit avec le reste du Canada dans la situation enviable de posséder chez elle, côte à côte, les deux grandes races qui ont tant concouru au vaste progrès qu'a connu notre pays depuis la Confédération.

Ce fait indique bien en lui-même la bonne volonté et la confiance mutuelle qui existent dans cette partie du pays communément appelée les Cantons de l'Est, région qui a toujours été un symbole vivant de la compréhension mutuelle qui doit exister entre les deux grandes races auxquelles le Canada doit le rang élevé qu'il occupe actuellement dans tous les domaines de l'activité et des réalisations humaines.

Avant de poursuivre mes remarques, qu'il me soit permis, monsieur l'Orateur, de vous présenter mes hommages et de vous assurer ma collaboration entière dans le haut poste que vous avez toujours occupé avec dignité et impartialité.

(Texte)

Maintenant, qu'il me soit permis de remémorer deux deuils qui ont frappé le monde parlementaire.

Je veux d'abord rappeler la mémoire de mon regretté prédécesseur, M. Henri Gosselin, dont le décès prématuré nous a profondément attristés.

M. Gosselin s'est dépensé sans compter pour le bien-être de sa région, de sa province et de son pays; il a été parmi nous un exemple de dévouement constant à la cause publique, à laquelle il a donné son temps et même sacrifié sa santé.

La Chambre des communes perdait aussi, le mois dernier, l'un de ses plus anciens et plus sympathiques membres, M. Joseph Henry Harris. Il représentait le comté de Danforth dans cette Chambre depuis 1921, et son décès a vivement ému tous ceux qui l'ont côtoyé au cours de son active carrière, indépendamment de leur allégeance politique.

Depuis la dernière session, monsieur l'Orateur, bien des événements se sont succédé sur la scène politique canadienne; je me permettrai de n'en citer que les principaux dans les domaines national et international.

Nous avons appris avec un vif plaisir la nomination de l'honorable R. H. Mayhew, au poste de premier ambassadeur du Canada au Japon. Ministre des Pêcheries depuis le 11 juin 1948, l'honorable M. Mayhew, après avoir participé à la conférence de paix avec le Japon, y est retourné deux fois pour représenter officiellement le Canada. De plus, il a contribué à l'élaboration du plan de Colombo. Sa profonde connaissance de l'Asie et des affaires asiatiques, ainsi que son active participation aux affaires de l'État, en général, l'ont éminemment préparé à occuper ce poste important.

Je suis heureux de féliciter le député de Coast-Capilano (M. Sinclair), nommé récemment conseiller privé de Sa Majesté la Reine et ministre des Pêcheries. Depuis 1940, le nouveau ministre des Pêcheries a contribué de plus d'une façon à la bonne administration du pays, soit par sa participation aux débats de la Chambre des communes, soit comme adjoint parlementaire au ministre des Finances.

Mes félicitations s'adressent de plus au député de Vancouver-Centre (M. Campney), qui a, au même moment, été nommé conseiller privé de Sa Majesté et solliciteur-général du Canada. Bien que son entrée dans le domaine de la politique soit de date plutôt récente, il apporte à ses nouvelles fonctions une longue expérience de la vie publique, qu'il a acquise soit dans la pratique de sa profession, soit à titre de secrétaire du très honorable W. L. Mackenzie-King et de l'honorable James Malcolm. Il s'est aussi distingué tant en sa qualité de président de la Commission des ports nationaux que d'adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale.

Je suis très heureux de signaler la présence à la Chambre des deux nouveaux députés, élus récemment dans les comtés d'Outremont-Saint-Jean (M. Bourque) et de Richelieu-Verchères (M. Cardin). Précédés tous les deux d'une réputation enviable, ils feront certainement honneur à ceux qu'ils représentent ici.

A l'instar de toutes les nations du monde libre, tous les Canadiens doivent être fiers de nos troupes qui combattent si vaillamment en Corée, car ils veillent et combattent sur la première ligne de défense des Nations Unies, puisqu'ils ne sont pas là uniquement en vue d'accorder une protection immédiate aux Coréens du Sud, mais aussi pour assurer la sauvegarde de notre propre liberté que menace constamment l'agression communiste.

On ne se rend pas compte, en général, combien importante a été l'expansion des forces armées du Canada dans ma province natale.

Au cours des dernières années, nous avons vu le camp de Valcartier se transformer en une vaste zone permanente d'instruction militaire.

On compte déjà dans le Québec un certain nombre d'établissements importants de défense, tels que l'immense magasin militaire de la Longue-Pointe, le dépôt de matériel naval de Ville Lasalle, les bases d'avions de chasse de Bagotville et Saint-Hubert, pour ne rien dire des nombreux postes de radar, etc.

A Saint-Jean, on a établi le centre d'admission des aviateurs et des aviatrices venus de toutes les parties du Canada.

Dans la ville de Québec, la marine a créé l'école Montcalm, où les recrues d'origine française étudient sous la direction d'officiers et d'instructeurs de langue française. Le nombre de demandes d'admission à cette école a dépassé celui des places disponibles.

Nous avons également été témoins de l'amélioration constante de la citadelle de Québec. Les travaux de réfection exécutés avec imagination et logique, ont fait ressortir les traits distinctifs qui, tout d'abord, caractérisaient ces vieux bâtiments.

Sur ce magnifique site historique, s'élèvent non seulement la résidence du Gouverneur général, mais encore toute une série de bâtiments militaires, qui font que la Citadelle ne le cède en rien à aucun autre endroit de ce genre et constitue un foyer et un lieu de cantonnement idéal pour l'un des plus glorieux régiments: le 22e Régiment.

Enfin, la semaine dernière, Son Excellence le Gouverneur général présidait l'ouverture officielle du nouveau collège militaire royal de Saint-Jean. Des jeunes Canadiens, venus de toutes les parties du Canada, y suivent des cours. La bonne majorité des étudiants est de langue française. C'est là le premier établissement vraiment bilingue du genre qui ait été créé de ce côté-ci de l'Océan. Il faut voir dans ce geste la juste reconnaissance de la place qu'occupent les Canadiens de langue française au sein de la Confédération. C'est un pas de l'avant quant aux établissements d'instruction militaire au Canada. C'est la reconnaissance de l'unité essentielle de notre pays.

Pour ces initiatives et l'esprit qui en a inspiré la réalisation, il faut,—et toute la province le reconnaît,—féliciter très chaleureusement le Gouvernement et le ministre de la Défense nationale (M. Claxton).

La population du Québec a suivi avec un légitime orgueil les exploits du 22e Régiment en Corée. Les réalisations auxquelles je fais allusion, et d'autres dont je pourrais parler, ont été accueillies avec la plus vive satisfaction possible.

Dans le domaine international, il importe de mentionner la tenue au Canada de diverses conférences internationales, soit la réunion de l'Association forestière du Commonwealth, celle de la Croix-Rouge internationale, à Toronto, et enfin celle de l'Association parlementaire du Commonwealth qui présente pour nous un intérêt tout particulier.

Il est intéressant de noter, en effet, que près de 100 délégués, représentant 48 divisions de l'Association, ont accepté l'invitation de la division canadienne et ont assisté à cette conférence de parlementaires. Il est aussi intéressant de noter que des représentants des États-Unis d'Amérique et de la République d'Irlande ont pris part aux débats durant une partie de la conférence.

Pendant leur séjour au Canada, les délégués des pays du Commonwealth ont eu l'avantage de voir le Canada, d'une côte à l'autre, et de se familiariser avec nos institutions canadiennes.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous féliciter, en votre qualité de président conjoint de la division canadienne, de même que tous ceux qui vous ont prêté leur concours, d'avoir fait de cette réunion et de cette tournée un aussi magnifique succès.

L'élection de M. Pearson à la présidence de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies vient, elle aussi, illustrer l'estime que les nations de l'univers vouent au Canada et à ses représentants.

Il est bon de rappeler que le très honorable premier ministre et l'honorable ministre des Finances (M. Abbott) assisteront, à la fin du mois, à la conférence des premiers ministres du Commonwealth, à Londres, afin d'y discuter des moyens à adopter en vue de solutionner les problèmes monétaires de la Grande-Bretagne.

Dans le domaine national, monsieur l'Orateur, il n'est que juste de rappeler les immenses bienfaits dont bénéficient à tous les jours les Canadiens, grâce au plan d'assistance santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le gouvernement canadien, reconnaissant la valeur du capital humain, a facilité la multiplication des lits dans les hôpitaux, l'extension des services de santé et d'hospitalisation du pays en octroyant aux provinces des sommes considérables à cet effet, lesquelles s'élèvent à plusieurs millions de dollars.

Il a accordé cette aide, non pas en se substituant aux provinces mais, au contraire, en obtenant leur coopération et en agissant conjointement avec elles dans l'exécution de cette grande œuvre.

Le Gouverneur général, en annonçant la présentation de certains projets de loi, démontre, de façon évidente, le grand intérêt que le Gouvernement porte au maintien du haut niveau de vie économique dont jouit le peuple canadien ainsi qu'à toute la considération qui doit être accordée à toutes les classes de la population. Incidemment, le projet du Gouvernement, tendant à améliorer le sort des courriers à l'entreprise du service des Postes, devrait recevoir l'appui unanime de tous les membres de la Chambre.

Conformément au rapport de la Commission Massey, et après l'aide apportée à Radio-Canada et aux institutions universitaires approuvées par les provinces, la Loi visant à l'établissement d'une Bibliothèque nationale recevra, sans aucun doute, l'appui de tous les Canadiens qui voient, dans l'exécution d'un tel projet, une mesure répondant aux besoins intellectuels et culturels de notre nation.

Au fait, qu'il me soit permis de mentionner, à ce sujet, le légitime hommage qu'a rendu le monde universitaire canadien à l'Université Laval de Québec en septembre dernier à l'occasion de son centenaire et en reconnaissance de la part qu'elle a jouée dans le développement intellectuel de notre pays.

Le projet de loi ayant trait à la canalisation du Saint-Laurent en est un qui témoigne de l'expansion industrielle et économique de notre pays. Ce projet de grande envergure, qui rendra accessible à tous les océans du monde le centre même du continent nord

américain, resserrera les liens géographiques qui existent déjà entre tous les autres pays libres dont les populations sont d'avance gagnées moralement à l'idéal canadien.

Pour toutes ces raisons, monsieur l'Orateur, appuyé par l'honorable député de Waterloo-Nord (M. Schneider), j'ai l'honneur de proposer:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Vincent Massey, C.H., gouverneur général et commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, sujets loyaux et fidèles de Votre Majesté, les Communes du Canada, en Parlement assemblés, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

(Traduction)

M. N. C. Schneider (Waterloo-Nord): Monsieur l'Orateur, je désire tout d'abord exprimer ma reconnaissance et mes remerciements au premier ministre (M. St-Laurent) pour la bienveillance qu'il m'a témoignée en m'accordant l'honneur et la distinction d'appuyer la motion concernant l'Adresse en réponse au discours du trône. L'honneur plus élevé qui consiste à proposer l'Adresse en réponse au discours du trône revient à bon droit à mon ami l'honorable représentant de Brome-Missisquoi (M. Deslières). Il y a 107 ans que je suis Canadien, tandis que mon honorable ami l'est depuis trois cents ans ou même davantage. Je tiens à le féliciter de son excellent discours et à lui exprimer mon admiration pour la facilité avec laquelle il s'exprime en français et en anglais. Mon honorable collègue est maire de Sutton (P.Q.); il donne un merveilleux exemple du bon Canadien et j'envie sa compétence à s'exprimer dans les deux langues.

En Ontario, province où j'habite, on comprend beaucoup mieux ses compatriotes du Québec et des autres régions francophones. L'amélioration de ce bon accord est attribuable pour une bonne part à l'affection et au respect que nous ressentons pour notre premier ministre. Je n'ai pas entendu un mot de critique à l'égard de notre premier ministre; au contraire, j'entends bien des paroles de louange en raison de sa compétence comme chef et apôtre de l'unité nationale.

Je désire exprimer les remerciements de nos gens de Waterloo-Nord pour l'honneur qu'on leur a accordé en choisissant notre ancien représentant à la Chambre pour le poste de lieutenant-gouverneur de l'Ontario. L'honorable Louis O. Breithaupt démontrera qu'il est à la hauteur de ce choix; son nom s'ajoutera à la liste des personnes originaires de notre circonscription qui ont fait honneur à leur région, y compris notre ancien premier ministre, William Lyon Mackenzie King.

Le bâtiment "Woodside" dédié à la mémoire du très honorable William Lyon Mackenzie King, rue Spring, à Kitchener, a été entièrement reconstruit et garni de nombreux meubles qui ornaient la résidence de M. King. La maison où l'un de nos compatriotes les plus illustres a passé son enfance est maintenant conservée comme monument national auquel les visiteurs ont libre accès.

Les Hollandais qui habitaient la Pennsylvanie se sont établis dans le comté de Waterloo en 1799, presque deux siècles après la fondation de Québec par Champlain. Grâce à leur labeur, à leur sens de l'économie et à leur honnêteté, nos gens ont construit un centre commercial et agricole dont l'importance est insurpassée au Canada. Le comté de Waterloo a célébré cette année le centenaire de sa fondation avec la pompe qui convenait, dans notre magnifique parc municipal de Waterloo. On a évoqué l'arrivée des Hollandais dans la partie nord du comté et l'établissement des Écossais, suivis des Anglais, des Irlandais et des Allemands, dans le sud. Quelle qu'ait été leur nationalité de jadis, ce sont tous aujourd'hui des Canadiens. Les résultats des campagnes d'emprunts de guerre et d'obligations d'épargne du Dominion sont une preuve de leur sens de l'économie. Le total global des obligations de la victoire vendues dans le comté de Waterloo-Nord a atteint le montant de 256 millions 729 mille dollars. Le total des obligations d'épargne du Canada s'est élevé à une valeur de 12 millions 923 mille dollars. Je me permets de dire à la Chambre que les gens de notre sorte ne s'inquiètent pas de l'existence d'un exédent budgétaire mais un déficit les tracasserait beaucoup.

Nos concitoyens, les mennonites, disciples d'Amen ou autres, réclament, il est vrai, l'exemption du service militaire, mais ils ont cependant acheté, pour leur part, pour un demi-million d'obligations de guerre en stipulant qu'ils n'acceptaient aucun intérêt. Un autre demi-million a été souscrit en vue de l'achat d'obligations portant le timbre de la Croix-Rouge, ce qui indiquait que l'argent servirait à des fins humanitaires. Fait également important, le ministère du Revenu national a récemment ouvert un nouveau bureau régional d'impôt sur le revenu dans Kitchener.

Dans Waterloo-Nord, le recrutement pour l'active a toujours été excellent; malgré les logements qui laissent à désirer, nos quatre unités de milice s'entraînent activement. La 54e batterie légère de D.C.A., autrefois les Scots Fusilliers of Canada, constitue notre plus ancienne et plus grosse unité. Elle a ses ca-

sernes au sixième étage d'un immeuble à bureaux et elle travaille dans des conditions difficiles. La 24e ambulance de campagne est logée dans un vieux bureau de poste désaffecté tandis que le 48e escadron de campagne du génie et la compagnie de transport nº 3 de l'Intendance royale canadienne sont installés dans une salle d'exercice et dans d'autres constructions temporaires en bois de Knollwood Park, qui ont servi à l'instruction de l'armée durant la dernière guerre. Un groupe d'anciens combattants de la marine est en train d'organiser une unité navale. Ces cinq services ont absolument besoin d'une vraie salle d'exercices. L'enthousiasme et la loyauté de ces officiers et hommes d'expérience méritent d'être encouragés. Vu les dépenses essentielles et importantes qu'exige la défense, nous n'insistons pas à l'heure actuelle pour obtenir cette salle d'exercices. On nous a donné l'assurance qu'une fois passée la présente situation critique on examinera l'à-propos de doter Waterloo-Nord d'une salle d'exercices satisfaisante. J'affirme toutefois que le Gouvernement trouvera un réel avantage à la construction de cette salle d'exercices car l'activité en vue de la défense s'en trouvera accrue.

Nos jeunes hommes sont aussi épris d'aviation et l'aéroport de Waterloo-Wellington sert de base au club d'aviation de Waterloo-Wellington qui compte 250 membres, ainsi qu'à une unité active de l'Association du Corps d'aviation royal canadien. Les cadets de l'air et les membres de l'association du CARC qui sont de Kitchener, Waterloo, Guelph, Galt, Preston et Hespeler utilisent également cet aéroport. Nous savons gré au Gouvernement de l'aide qu'il a accordée en vue de l'établissement de cet aéroport.

Un programme de conservation des eaux et de lutte préventive contre les inondations est en voie d'exécution dans la vallée de la rivière Grand. On a construit un petit barrage de régularisation dans la région des marais de Luther et un plus grand en amont de la ville de Fergus.

On a effectué des levés et analyses préliminaires en vue de l'érection d'un autre barrage de conservation sur la rivière Conestaga, à Glenallan dans Waterloo-Nord. Cela complétera cette phase de l'entreprise de la rivière Grand. Nous remarquons que le Gouvernement se propose de donner un caractère plus permanent à l'aide apportée aux entreprises de ce genre.

Les gens de Waterloo-Nord savent maintenir un heureux équilibre entre l'agriculture et l'industrie. Une randonnée à travers la circonscription et ses terres ondulées bien cultivées ainsi que ses vastes granges de belle apparence et ses maisons proprettes révèle au voyageur la fertilité du sol de même que le labeur constant et l'esprit d'économie des cultivateurs comme aussi la diligence et la compétence de leurs épouses. Deux abattoirs importants et plusieurs établissements plus modestes assurent un excellent marché local et d'exportation pour le bétail dont la production est considérable. La culture mixte étant généralisée chez nous, nous n'avons pas de récolte tout à fait déficitaire. La fabrication est fort diversifiée dans les villes de Kitchener, Waterloo et d'Elmira. La ville de Kitchener compte 158 industries qui emploient 16,000 personnes à la production d'articles de caoutchouc, de cuir, de produits alimentaires, d'ameublement, de chaussures, de feutre, de produits textiles, de corde et de machines, dont la valeur s'est élevée à 138 millions et quart en 1951. La ville de Waterloo est reconnue pour un grand centre d'assurance et de fabrication, tandis qu'Elmira se place au premier plan dans la production des vêtements, des machines et des produits chimiques.

Nos agriculteurs profitent de l'occasion pour exprimer leurs remerciements au ministère de l'Agriculture que dirige le très honorable J. G. Gardiner ainsi qu'à son personnel compétent et consciencieux. Lorsqu'a éclaté l'épidémie de fièvre aphteuse et que des interdictions ont frappé tout notre commerce d'exportation, nous avons été aux prises avec le très grave problème de l'écoulement de lourds excédents de viande. L'établissement de prix minimums à l'égard du bétail a incontestablement sauvé cette industrie d'une ruine certaine. On a estimé officieusement à 30 millions de dollars le coût total de l'épidémie de fièvre aphteuse au Canada. Sans les prix minimums et les achats de soutien par le Gouvernement, le prix du bétail aurait pu fléchir jusqu'à 15c. ou même jusqu'à 10c. au lieu de se maintenir à 25c. et à 26c. et entraîner ainsi pour les producteurs une perte qui aurait pu atteindre 200 millions de dollars.

Après avoir vu d'autres pays livrer à la fièvre aphteuse une lutte prolongée, parfois de quatre ou cinq ans, on peut vraiment se réjouir de ce que le Canada ait maîtrisé si rapidement cette maladie.

La population de Waterloo-Nord ne s'intéresse pas exclusivement au commerce. Depuis vingt ans, un festival annuel de fanfares a lieu dans la ville de Waterloo. Ce festival, qui gagne continuellement en importance et en popularité, est placé sous la direction du professeur Charles F. Thiele, maître de musique de Waterloo qui a récemment pris sa retraite. En juin cette année, il est venu 69 musiques de toutes les parties du Canada. Le nombre des auditeurs, chaque année, varie entre vingt et vingt-cinq mille. Cette année, on a présenté dans le magnifique auditorium de Kitchener, nouvellement érigé pour servir

de monument commémoratif, trois programmes musicaux supplémentaires. Dix-neuf fanfares de l'Armée du Salut, groupées en une seule, ont donné un concert devant une salle comble. Six mille personnes sont venues entendre un chœur masculin de 500 voix composé de membres de dix-neuf chorales du Canada et des États-Unis. L'intérêt dont fait preuve la jeunesse de Kitchener s'est manifesté la semaine dernière lorsqu'un modeste club de la Y.M.C.A. a réussi à présenter un concert auquel ont pris part l'orchestre symphonique de Toronto et trois artistes de renommée mondiale et auquel ont assisté sept mille personnes.

Je tiens à vous remercier, monsieur l'Orateur, et à remercier le ministre des Travaux publics (M. Fournier) d'avoir fait installer des haut-parleurs durant l'intersession de cet été. Il nous est arrivé, à moi et à mon voisin, qui siégeons à l'arrière, dans un coin où il nous était exceptionnellement difficile d'entendre, d'éprouver un profond découragement. Chose étonnante mais bien fréquente, c'est le hansard qui nous apprenait certaines déclarations importantes formulées à la Chambre alors que nous étions présents. Nous sommes reconnaissants de la mesure prise et nous espérons que les haut-parleurs seront satisfaisants à tous les points de vue. Bien que nouvellement arrivé ici et dépourvu d'expérience, je me permets d'exprimer l'espoir que ces haut-parleurs ne serviront à transmettre que des paroles utiles et d'ordre pratique. Vu que le comité spécial de la procédure de la Chambre a annoncé des heures de séance moins longues, les députés devraient tout faire pour hâter le travail de la Chambre en veillant à ne pas faire fonctionner inutilement les haut-parleurs.

Le discours du Trône nous rappelle qu'une tension internationale existe toujours, mais que, grâce à la consolidation croissante des forces de la liberté en Europe, certains indices portent à croire que le danger d'une guerre universelle est moins grand. Cette manière de voir optimiste a beaucoup de bon, mais je suis sûr que la plupart des Canadiens sont d'accord avec le Gouvernement pour ce qui est de la mesure législative tendant à prolonger l'application de la Loi sur les mesures d'urgence.

Je crois que la plupart des Canadiens admettent maintenant cette vérité regrettable que la meilleure garantie que nous ayons contre la possibilité d'une troisième guerre mondiale est la préparation militaire.

Pendant que j'y suis, je voudrais dire un mot de ceux qui, du fond de leur fauteuil, se mêlent d'adresser des critiques aux dépenses que nous consacrons à la défense. J'ai été quelque temps soldat, au temps du régime conservateur de la première Grande Guerre. Formé aux affaires, j'avais été outré du gaspillage de vivres, de la mauvaise gestion de ce qu'on pourrait appeler les affaires de l'armée. Je ne reproche pas ce gaspillage au gouvernement conservateur plus qu'à d'autres. C'est que les soldats sont dressés à détruire l'ennemi; c'est leur grand intérêt, leur grande raison d'être. Le Parlement convient que c'est dans la puissance de nos armes qu'est notre seule chance de salut.

[M. Schneider.]

Ces derniers temps, quelques journaux ont cité de façon à induire leurs lecteurs en erreur les chiffres relatifs aux achats de matériel et de vêtements destinés à nos militaires. En divisant les quantités par le nombre de membres que compte l'armée active, ils donnent à entendre qu'on est en présence d'achats excessifs de vêtements.

D'abord, ceux qui citent ces chiffres savent, ou devraient savoir, que l'État fournit également des vêtements aux membres de la réserve et aux cadets, pour le moins aussi nombreux que les membres de l'armée active. Ensuite, ils savent, ou devraient savoir, qu'on constitue des réserves de certains articles pour parer à toute éventualité. Ils savent, ou devraient savoir, que, dans le calcul des besoins en vêtements ou articles de caserne, d'autres éléments entrent en ligne de compte: pointure, répartition, écarts entre la commande et la production, et ainsi de suite. Bien que tous ces faits et considérations aient été exposés au comité des dépenses de guerre, la campagne de présentation erronée des faits se poursuit toujours. On ne tient pas compte non plus de l'importance que doivent prendre les achats pour que puisse s'exécuter un programme de défense aussi considérable que le nôtre et on semble aussi, parfois, vouloir refuser à nos militaires les douceurs dont jouit le Canadien moyen.

En ma qualité d'hommes d'affaires, j'estime que les dépenses consacrées à la défense, ne devraient pas dépasser un niveau suffisant à faire face à toute situation critique éventuelle; j'ai pleine confiance dans l'armée et dans le ministère de la Défense nationale. Nous n'avons pas oublié la pénurie quasi-générale que nous avons connue, dès le début de la seconde guerre mondiale.

A mon sens, la phrase suivante, tirée du début du discours du trône, doit être soulignée afin que tous les Canadiens en comprennent bien l'importance:

> Les sacrifices de ceux qui participent directement aux opérations de police des Nations Unies en Corée et les angoisses de leurs familles représentent un élément inévitable,—et des plus déplorables,—du prix que nous devons payer pour empêcher une autre guerre mondiale.

La fin de la dépréciation différée, le 31 décembre de cette année, sera une étape bienvenue vers le soulagement des hommes d'affaires qui supportent un lourd fardeau, à une époque de frais d'exploitation considérables. En vigueur depuis le 11 avril 1951, c'est là une mesure anti-inflationniste qui a rempli son dessein. Parlant en homme d'affaires, j'espère que ce ne sera là qu'un premier pas dans la voie des concessions menant à un allègement du fardeau imposé aux hommes d'affaires, ainsi qu'à tous les contribuables.

L'insertion d'une disposition tendant à défendre toute différence de traitement en ce qui concerne l'embauchage relatif aux contrats accordés par le gouvernement fédéral sera bien accueillie par tous les bons Canadiens. La différence de traitement fondée sur la race, le pays d'origine, la couleur ou la religion ne devra jamais être tolérée au Canada. La chose peut se produire au Canada, comme on a pu le constater dans ma circonscription au cours de la première guerre mondiale; un grand nombre de nouveaux Canadiens se sont alors vu refuser le droit de vote bien qu'ils aient passé la majeure partie de leur vie dans notre pays et que leurs fils enrôlés dans l'armée canadienne se trouvassent en France, dans les tranchées.

En ce qui concerne l'expansion du programme de collaboration avec les gouvernements des provinces en matière d'hygiène et de moyens d'hospitalisation, on a évidemment l'intention de poursuivre et de compléter le programme tracé par notre ancien premier ministre, le très honorable William Lyon Mackenzie King, dans son discours du 14 mai 1948. A quel moyen supplémentaire songe-t-on, je ne saurais le dire; mais n'oublions pas que le régime libéral a déjà dépensé plus de 150 millions de dollars du trésor fédéral au chapitre de l'hospitalisation et de l'hygiène dans le domaine provincial et que les régimes libéraux ont une excellente réputation quand il s'agit de terminer ce qu'ils ont commencé.

Je crois devoir aborder une question relative aux services d'hygiène. Il s'agit de l'évaluation des ressources exigée actuellement à l'égard des $40 par mois que reçoivent, à titre de pension, nos aveugles, sous le régime de la loi actuelle. L'aveugle est moins en mesure d'augmenter son revenu, en sus de sa pension, que la personne âgée de 70 ans qui n'est pas assujétie à l'évaluation des ressources. Dans le moment, la loi prévoit que le revenu total du pensionné ne doit pas dépasser $840 par année, dans le cas du célibataire, et $1,320, s'il s'agit d'une personne mariée. Ces chiffres sont de beaucoup inférieurs au montant nécessaire pour subsister, si l'on s'en tient à ce que prévoit la loi de l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire $2,000 par année pour un couple et $1,000 pour un célibataire. Exiger l'évaluation des ressources à l'égard des aveugles, comme on le fait dans le moment, c'est simplement les pousser à ne rien faire qui puisse leur être utile. Ils ne peuvent participer aux divertissements ni aux travaux ordinaires. Un grand nombre qui ont trouvé des occupations intéressantes travailleraient à temps complet plutôt que de s'ennuyer à ne rien faire. J'espère que la Chambre, une fois la question bien étudiée, admettra que l'évaluation des ressources n'est plus à la page et est injuste dans le cas des aveugles.

La proposition visant à étendre les services de télévision en aménageant des postes émetteurs à Halifax, Winnipeg et Vancouver est conforme au programme et nous sommes heureux de remarquer que les demandes relatives aux permis de postes privés pourront être étudiées lorsque Radio-Canada en fera la proposition, afin que soient desservies des régions que ne pourront atteindre les postes de l'État. Vu les erreurs commises dans d'autres pays, les Canadiens tiennent à ce qu'on garde la haute main à l'égard de ce service. Je suis convaincu que, les neuf dixièmes des Canadiens se servant maintenant d'appareils récepteurs de t.s.f., il est bien raisonnable d'abandonner de percevoir un droit de permis de $2.50 par foyer et imputer le coût sur le produit général des impôts.

Je n'ai pas l'avantage d'avoir siégé à la Chambre pendant longtemps, car je ne suis député que depuis quelques semaines. J'espère donc qu'on ne donnera pas de fausse interprétation à ce que j'ai dit, ni à ce que je dirai, vu que je ne suis pas encore bien au courant de la procédure suivie à la Chambre. A titre d'homme d'affaires habitué à prendre des décisions rapides et à agir promptement, j'ai été déçu de constater combien de temps on consacrait à débattre des questions qu'on eût sûrement pu régler beaucoup plus rapidement sans risquer de commettre d'erreur. Le droit d'exprimer nos opinions est un privilège assuré à tous les membres de la Chambre; mais, à mon sens, nous devrions également tenir compte de la grave perte de temps que subissent tous les députés, lorsque nous sommes contraints d'écouter des répétitions et des citations à n'en plus finir.

Notre pays progresse. Or le Parlement devra progresser en même temps que lui de telle sorte qu'il puisse s'acquitter de sa tâche accrue avec efficacité et sans heurts. C'est une imperfection du Parlement; mais, en toute justice pour les Canadiens, je me dois de terminer en rappelant que nos gens sont de plus en plus fiers du gouvernement

loyal et honnête que nous avons au Canada. On en a beaucoup parlé, mais je crois que le *Journal* d'Ottawa l'a exprimé en peu de mots lorsque, le 27 août 1952, il a écrit à ce propos:

> Nos hommes publics auront à tout jamais lieu d'être fiers de ce qu'aujourd'hui personne à travers le pays n'oserait dire ni ne saurait affirmer sans se tromper qu'un seul sou parmi les milliers de millions dépensés par le gouvernement a été détourné de l'usage qui lui était destiné pour alimenter le portefeuille d'un individu.
>
> Voilà qui est tout à la gloire de notre démocratie, quelles que soient par ailleurs ses imperfections.

Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que j'appuie la motion de l'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Deslières).

(Sur la motion de M. Drew, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion du très hon. M. St-Laurent, la séance est levée à 3 heures et 40 minutes de l'après-midi.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 24 novembre 1952

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LE CABINET

NOMINATION D'UN MINISTRE SUPPLÉANT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je désire déposer sur le Bureau le décret C.P. 4553, rendu en ce jour, qui se lit ainsi qu'il suit:

Sur avis conforme du ministre de la Défense nationale et en vertu des pouvoirs conférés par l'article cinq de la loi sur la Défense nationale, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil de désigner par les présentes le Solliciteur général du Canada comme la personne qui, en sus du ministre de la Défense nationale, peut exercer les pouvoirs ou remplir les fonctions ou attributions qui sont dévolus au ministre de la Défense nationale ou peuvent être exercés ou accomplis par ce dernier sous le régime de la loi sur la Défense nationale, pourvu que l'exercice de ces pouvoirs ou l'accomplissement de ces fonctions ou attributions ne déroge pas à la manière, antérieurement déterminée par le ministre de la Défense nationale, dont ces pouvoirs devraient être exercés ou ces fonctions ou attributions remplies.

Les honorables députés ont sans doute remarqué que le discours du trône annonçait une mesure portant nomination d'un ministre associé de la Défense nationale. La loi actuelle prévoit la nomination de ministres associés en temps de guerre, mais non pas en temps de paix. Le Gouvernement aurait pu, sans doute, prendre une telle mesure en vertu de la loi sur les pouvoirs d'urgence, mais il a cru préférable de prier le Parlement d'y pourvoir par voie législative ordinaire; si nous procédons ainsi, j'ai l'intention de présenter au Gouverneur général,—et je lui en ai, d'ailleurs, déjà fait part,—une recommandation officielle en vue de la nomination à ce poste du Solliciteur général actuel. Dans l'intervalle, nous avons cru bon d'utiliser les pouvoirs que le Parlement confère au gouverneur en conseil, en vertu de l'article 5 de la loi sur la défense nationale, pour autoriser le Solliciteur général à remplir les fonctions qui, en temps et lieux, seraient dévolues au ministre associé de la Défense nationale.

Jusqu'à ce qu'il devienne membre du Cabinet, le Solliciteur général occupait le poste d'adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale. Un besoin réel se fait sentir non seulement d'assurer la continuité, mais aussi de partager davantage la responsabilité qu'impose le lourd fardeau de ce ministère. Il est d'autant plus souhaitable d'agir ainsi à l'heure actuelle que le ministre de la Défense nationale devra, au cours de la présente session, assister à une réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord à Paris. En son absence, le Solliciteur général sera ministre suppléant de la Défense nationale: il importe donc qu'il ait d'ici là l'occasion de se familiariser avec ces fonctions.

Comme le savent les députés, la défense nationale dans nombre de pays est confiée à l'heure actuelle, non seulement à un ministre en chef, mais à des ministres chargés de chacune des trois armes. Il en est ainsi au Royaume-Uni, aux États-Unis, en France et en Australie. Au Canada, cependant, nous avons cru devoir souligner l'importance de l'unification des services aux fins d'administration, sous l'autorité d'un seul ministre, d'un seul sous-ministre et d'un seul ministère. Nous estimons que notre régime offre des avantages susceptibles d'être démontrés et que la nomination en ce moment de ministres pour chacun des services constituerait un pas en arrière.

A mesure que progressait la mise en œuvre du programme de défense, on aurait pu s'attendre que l'ampleur de la tâche exigée du ministre diminuât. Il n'en a pas été ainsi. Malheureusement, la prolongation du conflit en Corée, la constitution de nos forces en Europe et nos relations avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord ont non seulement beaucoup accru les obligations que comporte la direction du ministère, mais elles ont également obligé le ministre à s'absenter du pays de temps à autre.

Aussi, le ministre de la Défense nationale et moi avons-nous étudié, depuis quelque temps, la possibilité de diviser de quelque façon la tâche du ministre de la Défense nationale. En face de l'expansion que j'ai mentionnée, nous avons conclu qu'il est souhaitable, du moins pour le moment, de désigner, dans ce cas-ci, un ministre associé à titre de membre de plein droit du cabinet, qui, ayant l'autorité et la responsabilité ministérielles, participerait à la surveillance des questions administratives les plus immédiates, ce qui permettrait au ministre de la Défense nationale de consacrer plus de temps

aux questions relatives au programme général, à l'étude des projets d'organisation de la défense et aux relations avec les forces de défense d'autres pays.

On n'a pas cherché, dans le décret du conseil dont j'ai donné lecture, à délimiter avec précision les fonctions des deux ministres et il est probable qu'on ne cherchera pas à les délimiter dans la mesure qui sera présentée plus tard au cours de la session. Il est évident que des rapports de ce genre ne sauraient être fructueux sans la plus entière confiance mutuelle, la plus entière collaboration entre les ministres; il y a donc tout à gagner à ce que cet arrangement soit aussi souple que possible.

On a l'intention de maintenir en vigueur l'arrangement prévu à l'article 5 de la loi sur la défense nationale jusqu'à ce que la Chambre ait eu l'occasion d'étudier la mesure législative qui doit être présentée en vue de prévoir la nomination, sous ce titre, d'un ministre associé de la Défense nationale.

LE MONNAYAGE

DÉCRET DU CONSEIL VISANT LA FRAPPE DES PIÈCES DE 5c.

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je dépose deux exemplaires du décret du conseil C.P. 4525 daté du 19 novembre 1952, lequel révoque la modification adoptée sous l'empire de la loi sur les pouvoirs d'urgence, modification autorisant la frappe de pièces de 5c. en acier. On me permettra sans doute d'ajouter que ce décret est adopté en même temps que les décrets émis sous l'empire de la nouvelle loi du cours monétaire qui prévoit la frappe des nouvelles pièces portant l'effigie de notre nouvelle souveraine, la reine Elizabeth II. Les proclamations à cet égard seront publiées en même temps, aujourd'hui ou demain, à Londres, à Ottawa et dans d'autres capitales du Commonwealth.

LOI D'URGENCE SUR L'AIDE À L'EXPLOITATION DES MINES D'OR

FORMULE RELATIVE AU CALCUL DES PAIEMENTS EN 1953

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, vu que je prévois devoir m'absenter de la Chambre pendant quelque temps à compter de demain, j'aimerais faire une déclaration au sujet du projet de modification concernant la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.

Les députés se rappellent que, durant la dernière session, le Parlement a approuvé une mesure prorogeant la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or à l'égard des années civiles 1952 et 1953. Le Gouvernement a présenté cette mesure en raison de difficultés particulières et constantes auxquelles l'industrie est en butte à cause de la hausse des frais d'exploitation et du prix fixe de l'or.

Les frais d'exploitation de l'industrie ont continué de monter en 1952. D'autre part, par suite de la hausse du cours du dollar canadien, le produit des ventes des entreprises minières a constamment diminué pendant la majeure partie de l'année. Plusieurs mines ont dû cesser leur exploitation et d'autres devront peut-être faire de même sous peu. Au cours du mois dernier, les producteurs d'or et les autorités municipales des principales localités intéressées ont adressé des observations au Gouvernement, afin de lui exposer les difficultés particulières auxquelles l'industrie fait face.

Afin d'éviter la fermeture de nouvelles mines et d'épargner aux localités qui en dépendent largement ou totalement les difficultés qui en découleraient, le Gouvernement a décidé de modifier la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or de façon à aider les entreprises en cause à résoudre les problèmes particuliers qui se posent à elles.

Étant donné qu'il est souhaitable d'annoncer d'avance les conditions auxquelles l'aide sera accordée en 1953 à l'exploitation des mines d'or de façon que les entreprises intéressées puissent organiser leur activité pour l'année à venir, le Gouvernement a décidé de présenter un projet de loi tendant à modifier à partir du 1er janvier prochain la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. La modification proposée aurait pour effet de donner plus d'ampleur à la formule relative au calcul pour ce qui est des paiements qui doivent être versés au cours de l'année civile 1953; elle apportera des changements à la façon de déterminer le taux de l'aide selon la formule. Sous sa forme actuelle, la loi établit le taux de l'aide à la moitié de l'excédent du coût de production par once, lorsqu'il s'agit d'une valeur supérieure à 22 dollars, le montant maximum étant de $11.50. La modification proposée établit le taux d'aide comme égal à la moitié de l'excédent du coût de production par once, lorsqu'il s'agit d'une valeur de plus de 18 dollars; le maximum sera fixé à $13.50.

L'autre élément de la formule ne sera pas modifié; le nouveau taux d'assistance s'appliquera au nombre d'onces d'or qu'une mine produira en 1953 en excédent de la moitié de la production de l'année de base ou à la moitié de la production de l'année 1953, soit le plus élevé des deux.

Pour le moment il ne me reste qu'à ajouter que la modification à notre formule d'assistance à l'exploitation de l'or a été étudiée de concert avec le Fonds monétaire international qui n'a soulevé aucune objection. En terminant, me sera-t-il permis de dire que je crois que la proposition à l'étude apportera une nouvelle aide à l'industrie en général qui doit faire face à des difficultés spéciales et lui permettra de poursuivre l'exploitation de nombreuses mines situées dans des centres qui en dépendent.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Je me demande si je peux inviter le ministre des Finances à élucider un ou deux points qui se rattachent à son énoncé. Premièrement, doit-on comprendre qu'on n'a rien prévu pour l'industrie en 1952?

L'hon. M. Abbott: C'est exact.

M. Fleming: A-t-on fait quelque progrès en ce qui concerne le relèvement du prix auquel l'or peut être vendu aux États-Unis ou aux autres acheteurs étrangers?

L'hon. M. Abbott: Mon honorable ami sait bien que cette question ne relève pas en réalité de la politique du gouvernement.

M. Gordon Graydon (Peel): La nouvelle mesure ne pourrait-elle entrer en vigueur cette année?

RELATIONS INDUSTRIELLES

MODIFICATION DU CHAPITRE 54 DES STATUTS DE 1947-1948—PRÉLÈVEMENT RÉVOCABLE VOLONTAIRE DES COTISATIONS SYNDICALES

M. Stanley Knowles (Winnipeg - Nord - Centre) demande à présenter le bill n° 2 qui tend à modifier la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail (prélèvement révocable volontaire des cotisations syndicales).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LOI SUR LA JURIDICTION EN MATIÈRE DE DIVORCE

COMPÉTENCE DE LA COUR D'ÉCHIQUIER DANS LES CAUSES DE DIVORCE ÉMANANT DE QUÉBEC ET DE TERRE-NEUVE

M. Stanley Knowles (Winnipeg - Nord - Centre) demande à présenter le bill n° 3 pourvoyant à la juridiction de la Cour de l'Échiquier du Canada en matière de divorce.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

JUSTES MÉTHODES D'EMPLOI

DISPOSITION VISANT À ÉVITER LES INJUSTICES EN RAISON DE LA RACE, DE LA RELIGION OU DE LA COULEUR

Mme Ellen L. Fairclough (Hamilton-Ouest) demande l'autorisation de déposer le bill n° 4 tendant à favoriser les justes méthodes d'emploi au Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LE BLÉ

CONTINGENTEMENT DES LIVRAISONS—PERSPECTIVES DU MARCHÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): J'ai un renseignement à demander au ministre du Commerce à propos de l'augmentation des contingents touchant les livraisons de blé dans les provinces des Prairies. Je voudrais savoir quelles sont les perspectives de vente du blé entreposé, non seulement dans les élévateurs ruraux mais aussi dans les élévateurs de tête de ligne. La vente de ce blé permettrait d'entreposer à sa place la récolte qui n'a pas encore été rentrée.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a eu l'amabilité de me donner avis de sa question.

Les députés savent à quels difficiles problèmes d'entreposage et de transport les récoltes surabondantes de cette année ont donné lieu. La dernière estimation du Bureau fédéral de la statistique indique qu'on récoltera dans l'Ouest du Canada 664 millions de boisseaux de blé. La moyenne des dix années 1940-1950 s'établissant à 350 millions de boisseaux, on peut presque dire que nous avons cette année une récolte double. Il ne faut pas oublier non plus qu'on a moissonné, au printemps, environ 285 millions de boisseaux de céréales de la récolte de l'an dernier.

Je suis heureux de signaler que malgré l'ampleur du problème, nous accomplissons des progrès appréciables. Au début de l'année-récolte, la Commission canadienne du blé a fixé à cinq boisseaux par acre le contingent de livraison du blé de la récolte courante. Elle a annoncé également que ce contingent serait relevé lorsque les circonstances le permettraient. Voici quelle est présentement la situation: il ne reste que 264 centres de livraison où le contingent de cinq boisseaux est en vigueur; le contingent de huit boisseaux s'applique à 913 centres de livraison; le contingent de 10 boisseaux, à 377 centres; le contingent de 12 boisseaux, à 178 centres; et le contingent de 15 boisseaux, à 349 centres.

Comme c'est la coutume à ce temps-ci de l'année, la Commission canadienne du blé concentre ses efforts sur la réalisation d'un programme de transport à distance limitée afin d'acheminer le plus de céréales possible vers la tête des lacs avant la fin de la saison de navigation. Ce régime a pour effet de favoriser le Manitoba et certains points de la Saskatchewan. Après le 1er décembre, cependant, la Commission et les chemins de fer pourront s'occuper plus particulièrement des régions qui ne bénéficient que d'un faible contingent de livraison. On adoptera alors un programme d'uniformisation. Comme le nombre des centres auxquels s'applique le contingent de cinq boisseaux est relativement peu élevé, il ne sera pas nécessaire d'y envoyer un nombre vraiment élevé de wagons pour remédier à la situation. Je suis convaincu que, durant décembre, le nombre des centres ne bénéficiant que du contingent le moins élevé sera de nouveau abaissé, et de façon appréciable, selon moi.

Les ventes de toutes céréales effectuées par les producteurs se chiffrent présentement à 310 millions de boisseaux comparativement à 265 millions l'an dernier. La Commission m'informe qu'il y a bon espoir d'atteindre un chiffre de 400 millions d'ici la fin de décembre. Même si l'on tient compte des quantités non encore livrées, ce chiffre représente une grande amélioration.

Jusqu'ici les expéditions des centres ruraux atteignent 245 millions de boisseaux, comparativement à 210 millions au cours de la même période l'an dernier et on continue d'en expédier encore de fortes quantités. On s'attend qu'à la fin de la saison de navigation il y ait de l'espace pour environ 40 millions de boisseaux à la tête des lacs. Règle générale, une fois l'espace rempli et les élévateurs congestionnés, les ventes conditionnent les livraisons futures. A cet égard, il me fait plaisir de signaler à la Chambre que la Commission canadienne du blé a eu beaucoup de succès jusqu'ici dans la vente du blé, de l'avoine et de l'orge. La Commission s'est engagée à en livrer de fortes quantités; ces engagements contribueront grandement à accroître les expéditions au pays même. Jusqu'ici, le chiffre des exportations dépasse de beaucoup celui de l'an dernier, alors que nous avions atteint un chiffre sans précédent comme les députés s'en souviennent sans doute.

En réponse à la dernière partie de la question de l'honorable représentant de Lake-Centre, je signale que les livraisons de céréales des fermes aux élévateurs s'effectueront à un rythme régulier; cependant, il faut en tout temps tenir compte de l'ampleur du problème. Toutefois, la Commission a annoncé qu'elle adoptera comme ligne de conduite, au moins pour les mois d'hiver, de ne pas relever au-dessus de 15 boisseaux les contingents relatifs à tout point de livraison. De cette façon, on mettra tout en œuvre pour obtenir un redressement des contingents inférieurs jusqu'à ce que tous aient atteint ce chiffre, qui doit être considéré, pour le moment, comme le maximum.

PERTES OCCASIONNÉES AUX PRODUCTEURS PAR LA HAUSSE DU DOLLAR CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. E. Wright (Melfort): Étant donné la déclaration que vient de faire le ministre des Finances au sujet de l'industrie aurifère, il me permettra bien de lui demander s'il songe à accorder aux producteurs de blé la même considération qu'il a promise à l'industrie aurifère étant donné les pertes que la hausse du dollar canadien a entraînées pour les producteurs de blé?

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Le ministre accorde la même considération à tous les groupes.

M. Fleming: Et accomplit très peu pour eux.

QUESTION RELATIVE À L'EXPANSION DES INSTALLATIONS D'ENTREPOSAGE À CHURCHILL

M. R. R. Knight (Saskatoon): Je désire poser au ministre du Commerce une question dont je lui ai donné avis. Le Gouvernement, devant les difficultés accrues relativement à l'entreposage et au transport des céréales dans l'Ouest du pays, dont on a fait mention dans une question précédente, a-t-il l'intention de prendre immédiatement des mesures en vue d'augmenter la capacité d'entreposage au port de Churchill?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Peut-être vaudrait-il mieux poser cette question au ministre des Transports. Je crois pouvoir affirmer, toutefois, que le Gouvernement n'est pas sans se rendre compte de l'opportunité d'augmenter les aménagements destinés à l'entreposage, au port de Churchill. On s'attachera à la solution de ce problème dès que du point de vue de la construction, la situation sera redevenue normale à ce port.

LES PORCS

QUESTION RELATIVE AU PRIX MINIMUM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. O. White (Middlesex-Est): Le ministre de l'Agriculture pourrait-il nous dire si le prix minimum de $23, fixé à l'égard des porcs,—ainsi qu'on l'a annoncé le 30 septembre dernier,—doit effectivement entrer en vigueur le 1er janvier 1953?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Oui, monsieur l'Orateur, c'est ce qu'on entend faire.

LE FEU

DÉGÂTS CAUSÉS À LA BASE AÉRIENNE DE TOFINO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Nanaïmo): Me permettra-t-on de poser une question au ministre de la Défense nationale? Peut-il communiquer à la Chambre des renseignements quelconques au sujet de l'incendie qui a eu lieu à l'aéroport militaire de Tofino, la semaine dernière? Peut-il nous expliquer pourquoi, après cet incident, on a eu recours à la censure et à l'écoute des conversations téléphoniques transmises par les lignes officielles?

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Le matin du 22 novembre il y a eu un feu dans le local qui abrite l'équipement mobile à Tofino. On ignore encore la cause du sinistre, mais on procède actuellement à une enquête. Il n'y a pas eu la moindre censure.

PENSIONS DE VIEILLESSE

QUESTION RELATIVE À L'ABROGATION DE L'ANCIENNE LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Permettez-moi de poser une question au premier ministre, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le premier ministre pourrait-il nous dire quand sera abrogée l'ancienne loi des pensions de vieillesse, afin que nous sachions quand certaines provinces, comme le Manitoba, qui pressent les pensionnés dans le besoin d'effectuer des remboursements et qui effectuent encore des recouvrements sur les successions de pensionnés défunts, pourront cesser cette pratique?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je ne voudrais pas faire de critique malséante, monsieur l'Orateur, mais à la dernière session, j'ai cru comprendre que vous aviez décidé que l'on ne devrait pas poser de questions dans le dessein de donner des renseignements, comme ce semble être le cas ici. La question de l'abrogation de la loi des pensions de vieillesse fait l'objet d'un échange de correspondance entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Comme cette correspondance s'effectue en notre nom par l'entremise du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, l'adjoint parlementaire pourrait peut-être dire à l'honorable député à quel stade elle en est présentement.

M. E. A. McCusker (adjoint parlementaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je remercie le député de Winnipeg-Nord-Centre de m'avoir fait tenir avis de cette question. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a répondu à une question semblable le 24 juin (page 3847 du hansard) et le 27 juin (page 4085 du hansard). Le Gouvernement a l'intention d'abroger la loi des pensions de vieillesse dès que les provinces qui ont pris avec lui l'initiative de cette loi décideront qu'il convient de la rapporter. Toutes les provinces n'ont pas encore reconnu l'opportunité d'abroger la mesure en ce moment, mais nous espérons qu'elles en conviendront bientôt, afin que nous puissions procéder à la proclamation nécessaire.

M. Knowles: L'adjoint parlementaire me permet-il une autre question? Peut-il nous dire quelles sont les provinces qui n'ont pas encore consenti à cette abrogation?

M. McCusker: Je ne tiens pas à le dire.

PRISONNIERS DE GUERRE

INDEMNITÉS À CEUX QUI ONT SUBI DES MAUVAIS TRAITEMENTS DANS LES CAMPS ALLEMANDS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le premier ministre nous dira-t-il si l'on songe à accorder des indemnités de mauvais traitements aux Canadiens qui ont enduré d'injustes souffrances dans les camps allemands de prisonniers de guerre, comme on en accorde à ceux qui ont été prisonniers des Japonais pendant la seconde guerre mondiale?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Dans un communiqué remis à la presse le 10 octobre, le Gouvernement disait son désir que soient versées le plus tôt possible ce qu'on pourrait appeler des indemnités automatiques.

Ces mots sont extraits des vœux formulés dans le rapport Ilsley concernant les Canadiens qui ont été détenus dans les camps d'internés ou de prisonniers administrés par les Japonais, ou qui se trouvaient entre les mains de certaines organisations allemandes que le tribunal de Nuremberg a déclarées être des institutions criminelles, telle la Gestapo.

Si l'honorable député souhaite obtenir un exemplaire du décret du Conseil sur lequel se fonde cette déclaration, je verrai à ce qu'on lui en envoie un.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 21 novembre sur la motion de M. J.-L. Deslières, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je suis convaincu que tous les députés feront un accueil chaleureux à la mention du couronnement de Sa Majesté la reine, le 2 juin prochain, faite dans le discours du trône. A une époque d'incertitude profonde et de conjoncture internationale changeant sans cesse, cet événement historique symbolisera pour nous, comme pour l'univers tout entier, la longue permanance de cette forme particulière de démocratie, qui est la précieuse possession des Canadiens, comme de toutes les nations du Commonwealth. Pour nous et pour d'autres, la Couronne est l'emblème de la stabilité dans un univers extrêmement instable.

Il nous souvient à tous du charme, de l'allant et de l'entrain dont notre nouvelle reine a fait montre dans les nombreuses fonctions qu'elle a remplies au cours de son voyage au Canada, accompli il y a peu de mois, en compagnie de son vaillant époux. Le décès tragique de son père (qui sacrifia sa vie au service de son peuple) a fait monter sur les marches du trône une jeune femme formée à ces lourdes responsabilités, et qui fait montre dans sa vie publique et privée, des traditions d'honnêteté et de compréhension qui ont conservé notre monarchie, à travers les orages de ces dernières années.

En songeant par anticipation au règne de la seconde Elizabeth, dont la durée s'étendra probablement bien au delà de la vie de la plupart de ceux qui siègent ici aujourd'hui, je suis convaincu que chacun d'entre nous nourrit au fond de son cœur et de son esprit, l'espoir sincère que l'esprit d'aventure et de réalisations insignes qui ont distingué le règne de la première Elizabeth se renouvellent pour apporter à cette nouvelle époque élizabéthaine, la gloire et la renommée.

Le discours du trône contient plusieurs déclarations qui recueilleront l'approbation générale. Je mentionnerai plus particulièrement l'annonce que le gouvernement se propose d'insérer dans tous les contrats qu'il accordera une disposition prévoyant qu'il ne doit y avoir, dans l'embauchage, aucune différence de traitement fondée sur la race, le pays d'origine, la couleur ou la religion. J'accueille également avec plaisir l'annonce qu'on présentera à ce sujet une mesure législative qui portera sur tout embauchage relevant du gouvernement fédéral.

Je suis heureux que le Gouvernement ait jugé utile de donner suite à la proposition formulée dans ce sens par la représentante d'Hamilton-Ouest (Mme Fairclough), qui a présenté un bill réclamant une mesure de ce genre. Il est de bon augure que le Gouvernement ait donné suite à une importante proposition émanant d'un membre de l'opposition.

Nous admettons tous que le discours du trône est, de fait, préparé par le Gouvernement. C'est pourquoi toutes les déclarations qu'il contient sont susceptibles de discussion et peuvent être mises en cause lorsque leur intention ne ressort pas nettement.

On nous dit qu'"il existe certains indices d'une diminution du danger d'un conflit mondial". Le Gouvernement s'acquitterait de son devoir envers la Chambre et la nation en nous fournissant les faits sur lesquels s'appuie une telle déclaration. Le Gouvernement ne doit-il pas aux membres de la Chambre et à la population du pays de fournir ces faits? D'autant plus qu'il y a quelques jours à peine, vendredi dernier pour être exact, le distingué secrétaire d'État des États-Unis, parlant à Ottawa, a semblé affirmer exactement le contraire. Il parlait, évidemment, au nom de son pays lorsqu'il affirmait qu'il est très à craindre que les gens ne se laissent bercer d'illusions de sécurité. Mais ses remarques s'appliquent tout autant au Canada, cela va de soi. Tous les Canadiens, surtout ceux qui ont un mari, un fils, un frère, un parent ou des amis intimes en service en Corée ou ailleurs en dehors du Canada accueilleraient chaleureusement une telle assurance, fût-elle fondée, et seraient heureux de savoir qu'une telle déclaration est motivée.

Étant donné que, dans les journaux et ailleurs, on a déjà beaucoup interprété cette déclaration comme un indice qu'il pourrait y avoir raison de diminuer notre effort de défense, il me semble très important que le Gouvernement ne laisse subsister aucun doute au sujet des faits sur lesquels elle est fondée et qu'il en indique franchement le sens. Tous les membres de la Chambre n'ont-ils pas lu des interprétations de cette déclaration du discours du trône qui laissent entendre qu'il s'agit d'une annonce préliminaire au sujet de la diminution possible de nos préparatifs de défense?

Je reconnais que le Gouvernement n'est pas responsable des interprétations que peuvent donner à une déclaration les journaux de notre pays; néanmoins, vu que des journaux sérieux l'ont interprétée de cette manière, j'estime qu'il nous sera utile d'obtenir d'autres renseignements.

De fait, nous nous réunissons à un moment où la tension internationale s'accroît. La décision de protéger la Corée du Sud contre l'agression communiste a marqué une étape importante dans la longue lutte tendant à sauvegarder la paix et la liberté au moyen de l'intervention collective. Même si les sacrifices ont été onéreux, on a soutenu les espérances et la confiance de ceux qui comptent sur la protection des nations libres. La résistance ferme des nations occidentales en Corée a probablement dissipé les doutes qui, autrement, eussent pu porter les hommes du Kremlin à s'engager dans des aventures dangereuses ne pouvant aboutir qu'à une guerre générale.

Bien que la Corée ait absorbé des effectifs militaires plus considérables qu'on le prévoyait, effectifs venus de différentes parties du monde, surtout des États-Unis, pour défendre un front se rapprochant de la frontière qui existait entre la Corée du Nord et la Corée du Sud depuis la seconde guerre mondiale, l'entrée de la Chine dans cette lutte a également occupé la plupart de ses soldats aguerris qui, sans cela, eussent pu se livrer, ailleurs, à d'autres actes d'agression.

On a maintenu un grand principe. Les nations occidentales ont manifesté leurs convictions morales. Les communistes n'éprouvent plus aucun doute sur la supériorité de la qualité des armes et du matériel militaire que produisent les pays occidentaux. La Corée, par ailleurs, a servi de champ d'instruction et de terrain d'essai à l'URSS comme à la Chine. Sans avoir à faire de sacrifices humains dans une guerre dont ils sont les responsables, les maîtres de la Russie ont recueilli d'utiles renseignements relativement au matériel de guerre qu'ils ont fourni aux Chinois. L'expérience leur a permis d'améliorer leur propre production d'armes.

En conséquence, les divisions russes postées en Allemagne et en Europe orientale ont été munies de nouvelles armes et d'un matériel de guerre plus moderne, de sorte que ces divisions, qui représentent pour l'Europe de l'Ouest une menace continuelle, disposent d'une puissance militaire supérieure à celle qu'elles avaient au début de la guerre de Corée.

Le danger qui résulterait de la décision, de la part des Russes, d'entreprendre une guerre d'agression, s'est donc aggravé. Il serait périlleux de supposer que les forces terrestres des États membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord sont actuellement assez puissantes pour pouvoir le moins du monde mettre frein à une offensive d'ordre majeur déclenchée par la masse des troupes russes et des divisions des pays satellites qui s'étendent aujourd'hui à travers l'est de l'Europe. Ce serait d'ailleurs une grave erreur pour quiconque est au courant de la situation que d'exprimer de telles suppositions.

Mais si le danger s'est accru, les espoirs de paix ont aussi augmenté. Bien que la chose puisse sembler paradoxale, je suis d'avis que les deux vont de pair.

Une décision irréfléchie du genre de celle qu'a prise Hitler en 1939, pourrait, à tout moment, annihiler cet espoir. Il y a, toutefois, deux raisons importantes pour lesquelles il se pourrait que Staline ne suive pas le même chemin, surtout s'il se rappelle le destin de l'homme avec lequel il s'était lié d'amitié en 1939, lorsqu'en août de cette année-là, il signa avec Hitler un accord qui allait faire couler du sang.

Pour commencer, Staline et les chefs de la Russie savent que toutes les villes de la Russie se trouvent dans le rayon d'action de bombes bien plus redoutables et bien plus destructrices que celles qui ont mis fin, en quelques jours, à la guerre contre le Japon. Les armées russes pourraient avancer mais leurs bases d'approvisionnements seraient détruites, ce qui ferait tout simplement de ces armées des masses de soldats affamés obligés de se rabattre sur le pays. Perspective terrible pour les pays envahis par les armées russes, mais perspective non moins terrible pour le peuple russe et surtout pour les chefs communistes dont la survivance est liée à leur aptitude à assurer le maintien de la puissance militaire organisée.

Les Russes ont subi des pertes effrayantes en hommes et en matériel aux mains d'un ennemi qui n'avait ni les avions ni les bombes qui lui eussent permis d'infliger des destructions représentant seulement le millième de celles qui sèmeraient maintenant la désolation dans toute la Russie si celle-ci devait se montrer assez peu sage pour précipiter un holocauste de ce genre. La guerre terrible pour l'Ouest le serait encore davantage pour l'Est. Aussi longtemps que Staline et ses associés garderont un peu de raison, les conséquences terribles d'une agression suffiront peut-être à retenir leurs bras.

On peut encore espérer pour une autre raison: La Russie a obtenu de tels succès sans faire la guerre qu'elle peut encore espérer atteindre son objectif, soit la domination mondiale et rien de moins, en divisant les pays du monde libre. Malheureusement, si l'on en juge d'après certains indices navrants, elle aurait quelque raison d'espérer que la chose se produise un jour.

Se fondant sur l'une ou l'autre de ces raisons, il y a lieu d'espérer en la paix pourvu que la puissance des pays libres s'édifie avec tant de rapidité et d'efficacité que même sans la bombe atomique ou autre bombe particulière la Russie n'ose passer à l'agression.

Les espoirs de paix cependant ne sont pas fondés sur une dimunition du danger mais plutôt sur l'accroissement du danger dont les perspectives sont si terrifiantes que les Russes eux-mêmes ne sont pas prêts à assumer les conséquences du déclenchement d'une telle guerre.

Le Canadiens, j'en suis sûr, sont prêts à acquitter les impôts qui sont réellement nécessaires à la défense de notre liberté. Toutefois, en dépit de toutes les protestations dont il a été saisi à la Chambre et en dehors, le Gouvernement persiste encore, non seulement à prélever des impôts extrêmement lourds, mais aussi à surtaxer la population bien au delà des limites réellement autorisées par le Parlement. Vendredi dernier, on annonçait que, compte tenu de certaines réductions, l'excédent à la fin du mois dernier s'élevait à $287,932,000. Cela équivaut à un impôt en trop de près de $20 pour chaque citoyen, homme, femme ou enfant, du Canada, c'est-à-dire un impôt en trop de $100 pour une famille de cinq que le chef de famille doit acquitter en plus des autres lourds impôts qu'il est appelé à payer.

Le Gouvernement continue de présenter cet excédent comme s'il était le fruit d'une opération commerciale et dénotait en réalité une certaine compétence en affaires. Le surplus gagné par le producteur est certes un indice de compétence commerciale. L'excédent en cause ne provient cependant d'aucune production du genre. Il vient uniquement du gousset des contribuables. C'est, jusqu'au dernier cent, un impôt excessif qui vient s'ajouter aux impôts que la population trouve déjà beaucoup trop lourds. Rien ne sert de dire que les excédents de ce genre sont utilisés pour réduire la dette. Si le Gouvernement estime qu'il est bon de réduire la dette, il se doit, certes, de nous le dire et d'indiquer à la Chambre jusqu'où il se propose d'aller dans la voie de la réduction. Cependant, s'il n'a pas ce but à l'esprit, il ne peut pas délibérément surcharger d'impôts la population afin d'accumuler assez d'argent pour alléger le fardeau fiscal, si telle est, de fait, son intention.

Outre cette taxation excessive, nous supportons le lourd fardeau d'impôts que beaucoup de Canadiens ne jugent pas réellement nécessaires à l'administration du pays. Dès que quelqu'un formule cette critique, on lui demande immédiatement s'il veut réduire le budget de la défense ou rogner sur les services sociaux. Ce n'est là qu'une tentative spécieuse et sans originalité pour détourner l'attention de la proposition positive qu'on a maintes et maintes fois formulée ici. Personne ne donne à entendre qu'on devrait réduire les services sociaux. Ces services sont maintenant intégrés à notre régime social et ont l'appui de tous les partis. C'est faire insulte au parlement du Canada et aux assemblées législatives de qui relèvent la plupart de ces domaines, et c'est dénaturer impudemment les faits que de prétendre que ces services sont l'œuvre d'un parti politique en particulier. Depuis que le Canada est devenu une nation, il y a quatre-vingt-cinq ans, les deux principaux partis qui ont dirigé le pays pendant un nombre presque égal d'années se sont tour à tour guidés sur l'évolution des idées en matière sociale et, avec l'appui du Parlement, ont donné suite aux vœux de la population. Aucun homme sensé n'a jamais donné à entendre qu'il faut revenir en arrière et renoncer aux progrès sociaux réalisés dans tous les pays démocratiques parvenus à peu près au même stade de leur évolution.

Il n'est ici de député, cependant, qui ne soit au courant de nombreux cas où il y aurait moyen d'économiser sans supprimer le moindre service social ni aucun autre des services essentiels qu'assure le gouvernement fédéral.

On soutiendra que nos obligations fixes sont si considérables que la possibilité d'économiser est limitée. L'argument ne tient nullement compte, cependant, de l'activité parallèle ou du chevauchement coûteux des services fédéraux et provinciaux. On aurait là l'occasion d'effectuer des économies fort considérables sans restreindre les services eux-mêmes. Il faut toujours se souvenir en effet que les prévisions budgétaires comprennent non seulement les services mais aussi les montants fort considérables que représente le coût des versements, et que les montants versés à titre d'intérêt sur des dettes ou à titre de services sociaux sont loin de constituer le montant global qu'on mentionne. C'est sur ces frais administratifs qu'on peut économiser en rajustant les responsabilités respectives des gouvernements fédéral et provinciaux, et en réorganisant ces services sur une base d'affaires, de façon à supprimer les retards administratifs et à économiser de forts montants d'argent.

On sait qu'à plusieurs reprises nous avons présenté une motion en vue d'instituer une enquête sur l'organisation des ministères, sous la direction d'une commission ou d'un comité de spécialistes, parmi lesquels on compterait des fonctionnaires extrêmement compétents en mesure d'accomplir un tel travail.

On a signalé qu'aux États-Unis, sous la direction de l'ex-président Hoover, une commission semblable a présenté des vœux dont la mise en œuvre entraînait une épargne de 5 milliards par an. Il n'était pas question de

gaspillage ni de dilapidation. Il s'agissait d'administrer les affaires du gouvernement d'une façon efficace et à la manière d'une entreprise commerciale. On a déjà dit que des vœux semblables à l'égard du Canada entraîneraient, toute proportion gardée, des économies d'environ un demi-milliard par année. Je sais qu'on a mis en doute le bien-fondé de ce chiffre et qu'on a déclaré qu'il serait impossible d'épargner une somme de cette importance. Cependant, s'il n'en résultait qu'une économie de 200 ou même de 100 millions, elle serait énorme. En outre, cela démontrerait que le Gouvernement cherche véritablement à diriger économiquement les affaires du pays, ce qui pourrait modifier sensiblement l'attitude des contribuables canadiens à l'égard des impôts qui peuvent se révéler nécessaires pour la défense ou à d'autres fins. En rejetant la proposition, le Gouvernement s'est opposé au genre d'enquête que toute entreprise commerciale tient à effectuer de temps à autre, si elle veut rester solvable.

Pour ce qui est du gaspillage et de la dilapidation, on affirme à l'occasion que les mesures nécessaires pour redresser la situation sont prises sans retard chaque fois que des cas de gaspillage et de dilapidation sont portés à l'attention des autorités. Il convient, je pense, que nous examinions quelques exemples typiques qui nous sont fournis par le ministère de la Défense nationale. Étant donné que ce ministère dépense, à l'heure actuelle, presque la moitié du budget total voté par le Parlement, c'est donc ce service de l'État qu'il faut examiner avec le plus d'attention, afin de déterminer la mesure dans laquelle on cherche réellement à établir des méthodes pratiques, à prévenir le gaspillage et les dépenses folles.

Les chiffres fort révélateurs ont paru récemment. Ils indiquent à quel point on ne s'est guère efforcé vraiment de soumettre les dépenses relatives à la défense, à une surveillance bien organisée. Il a paru, ces dernières semaines, des articles publiés dans certains des journaux les plus sérieux de tout le pays, des articles qui analysent faits et chiffres se rapportant aux achats relatifs à la défense et qui sont une mise en demeure pour chaque membre de la Chambre. Ces articles ont été écrits à la suite d'un examen des rapports de l'État sur les achats relatifs à la défense et sont l'œuvre de journalistes dont tous les députés connaissent la haute réputation. Qu'on me permette de m'arrêter à quelques exemples cités.

Ces articles ayant paru par tout le pays, les exemples qu'ils citent semblent de ceux que nous devrions, semble-t-il, examiner. Au cours d'une seule période de dix mois, les commandes à l'égard des bottes et souliers destinés aux forces armées se sont élevées à $15,292,241. Même au prix estimatif très élevé de $15 la paire (prix très élevé, en effet, pour des chaussures destinées aux militaires), ce montant signifierait qu'on a acheté plus d'un million de paires de chaussures pour 100,000 membres des forces armées. Dire que de telles commandes doivent tenir compte des réserves, c'est parler à tort et à travers, vu que l'armée de réserve dispose amplement de chaussures pour quelques années à venir. On continue à passer des commandes; elles dépassent maintenant de beaucoup 1,300,000.

Au cours de la dernière session, on a constaté que le Gouvernement avait commandé 1,150,000 cravates. Non satisfait de ce monceau incroyable de cravates, le Gouvernement continue d'en commander d'autres. On pourrait fort se demander à quel usage militaire ces autres cravates sont censées servir.

En outre, il y a eu la remarquable commande de 62,000 grosses fourchettes à servir, c'est-à-dire trois pour cinq hommes en uniforme. Par suite de la publicité dirigée contre cette folle dépense remarquable, on l'a finalement réduite, par étapes successives, à 14,500. Certaines gens pensent qu'un tel stock de fourchettes de ce genre est plutôt suffisant, surtout quand on se rappelle que les chiffres cités visent un grand nombre de personnes qui prennent leurs repas à part.

Puis, il y a eu la très intéressante commande de 29,630 grosses théières en aluminium. Ce sont des théières contenant une pinte et demie (mesure impériale), achetées en gros au prix de $2.97 chacune. On ne peut s'empêcher de se demander si les habitudes des militaires canadiens ont changé ces dernières années.

On affirme que, depuis le 20 novembre 1950, les commandes de vêtements, à elles seules, se sont élevées à environ $142,150,000. Le total des effectifs des trois armes dépasse un peu 100,000 hommes, ce qui revient à environ $1,400 pour chaque membre des trois services. Ce montant ne représente évidemment pas les dépenses relatives aux uniformes destinés aux militaires des trois armes, car les relevés du ministère indiquent que l'équipement d'un soldat, d'un marin ou d'un aviateur coûte en moyenne environ $390. Le chiffre semble déjà assez élevé, mais les chiffres indiquent en outre que les commandes placées sont loin de correspondre aux effectifs actuels ou aux effectifs de 115,000 hommes prévus pour 1954.

A titre d'exemple destiné à illustrer la façon dont sont établies ces commandes, je dirai qu'on a commandé 15,000 imperméables pour le service féminin de l'armée canadienne dont six officiers seraient en service à temps continu. Il faut dire qu'on nous a expliqué l'autre jour qu'en faisant ces commandes on songeait aussi à la réserve. Même en ce cas, les troupes de réserve ne comptent qu'un peu plus de 900 femmes. La quantité d'imperméables demandés semble vraiment assez considérable.

En ce qui concerne les tapis, on semble avoir pris une attitude aussi désinvolte et insouciante. En moins de deux ans, le ministère de la Défense nationale a commandé des tapis d'une valeur totale de $839,903, ce qui représente une surface d'environ une verge carrée de tapis pour deux militaires de l'active.

Nous attendons toujours des explications détaillées au sujet de la disparition de la voie d'évitement du chemin de fer à Petawawa et du vol de pleins wagons de réfrigérateurs, de poêles et d'autre matériel. Nous attendons encore qu'on nous fournisse des renseignements détaillés sur les vols commis dans les camps depuis un an à travers tout le Canada.

Je ne sais pas si le montant en cause a quelque rapport avec ces disparitions; il y a pourtant une inscription intéressante, une inscription unique, qui figure dans une liste placée sous la rubrique: "Emballage d'appareils de plomberie" $147,232.

Voilà quelques-uns seulement des chiffres qui montrent à quel genre de folles dépenses on a pu se livrer sans que le Gouvernement cherche à y remédier par une seule mesure. Quand je m'exprime ainsi, je prie les députés de se rappeler que malgré les preuves assez restreintes mises à la disposition du comité qui a siégé le printemps dernier, on n'en avait pas moins fait ressortir que la commande de théières en question était tout à fait déraisonnable; mais au moment où la chose a été constatée, la commande avait déjà été exécutée. Ces dépenses ne sont peut-être pas considérables en elles-mêmes ou en proportion des dépenses générales; elles établissent cependant hors de tout doute qu'une méthode de contrôle laissant passer de telles choses est une méthode qui peut laisser gaspiller des millions de dollars.

Il est à peine digne d'un membre de la Chambre de prétendre que, dans son rapport, le comité spécial des dépenses relatives à la défense a réglé ces questions. Le fait est qu'on a rigoureusement mesuré au comité les moyens de faire enquête. On lui a refusé nettement l'occasion de scruter les vols commis à Petawawa. Ce qui est cependant plus important, les membres de la Chambre le savent mais peut-être le public en général ne le sait-il pas, c'est que le seul rapport qu'on puisse présenter est celui de la majorité; il faut se rappeler que la minorité a également soumis son rapport et qu'elle a dissocié ses membres de toute tentative de blanchiment au sujet des enquêtes qui ont été menées.

Le Gouvernement a détruit dans une grande mesure l'efficacité du régime des comités établi par le Parlement en vue de l'examen des dépenses de l'État, en permettant, voire même, en favorisant l'utilisation d'une majorité de ses tenants au sein des comités pour nous refuser les moyens véritables de mener des enquêtes sérieuses.

Une enquête s'impose qui devrait débuter immédiatement, non pas dans plusieurs mois, mais d'ici quelques jours, ou certes d'ici deux semaines. La Chambre a appris qu'elle ne peut avoir l'assurance qu'une commission parlementaire nommée par le gouvernement actuel mènera une véritable enquête. Si le Gouvernement veut vraiment qu'une enquête soit menée, qu'il établisse un comité et qu'il lui attribue des pouvoirs analogues à ceux qui étaient dévolus au comité spécial constitué l'an dernier. En outre, qu'il en fasse un comité conjoint du Sénat et de la Chambre des communes. S'il le fait, et s'il nomme à la tête de ce comité M. le sénateur Crerar ou quelque autre membre du Sénat qui a fait preuve de la même impartialité que lui, le rapport de cet organisme mettra à la disposition de la Chambre, du Parlement et de la population, des renseignements détaillés de la plus grande utilité.

Du reste, ce n'est pas seulement au chapitre de la défense nationale qu'il est possible de faire des économies. Dans son rapport du 23 juin dernier, le comité permanent des finances du Sénat canadien a formulé des propositions pratiques en vue d'une réduction des dépenses. Avant qu'on nous répète encore une fois que rien ne prouve que des économies soient possibles, j'engage tous les députés qui seraient tentés de nous donner cette réponse à relire le rapport du comité permanent des finances du Sénat canadien et à y puiser les renseignements pertinents.

Les députés peuvent se procurer ce rapport. Je me contente donc de signaler que le comité en est venu à la conclusion définitive que les méthodes employées dans l'affectation des fonds publics aux édifices, loyers et autres besoins analogues des divers ministères de l'État, ne peuvent aboutir qu'au chevauchement et au double emploi et il ne peut en découler qu'une augmentation générale des frais." Alors que des sommes si énormes sont dépensées à des fins si vitales,

il faut qu'une certaine surveillance s'exerce à la fois sur les dépenses relatives à la défense et sur celles qui n'ont pas trait à la défense; or aucune mesure n'a encore été prise en ce sens. C'est à cause de l'impartialité dont témoigne le rapport de la commission du Sénat dont je viens de parler, que j'ai mentionné le nom du sénateur Crerar.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne crois pas que les noms des membres de l'autre endroit doivent être mentionnés au cours d'un débat au sein de cette Chambre.

M. Knowles: Qu'ils reposent en paix.

M. Drew: Je parle maintenant de la déclaration contenue dans le discours du trône au sujet de la télévision.

M. Pouliot: Pourquoi ne pas suggérer Arthur Meighen?

M. Drew: Je ne pourrais concevoir une meilleure nomination. Ce serait pour le Gouvernement une excellente façon de prouver son impartialité que de suivre l'exemple du gouvernement des États-Unis en désignant à ce poste élevé le chef d'un autre parti, qui a rempli déjà les plus hautes fonctions.

M. Cruickshank: Nous vous donnerons une situation un de ces jours.

M. Drew: Je voudrais maintenant parler de la télévision. Il en est question dans le discours du trône.

M. Cruickshank: Vous vous débrouillez pas mal là-dedans.

M. Fleming: Voici le ministre du Revenu national (M. McCann).

M. Drew: C'est là une question qu'il nous sera possible d'étudier d'une façon détaillée lorsque nous serons saisis d'un projet de loi destiné à donner forme législative à la déclaration du discours du trône. Je crois bon, néanmoins, de mentionner deux aspects de cette déclaration. Souvent, lorsqu'on pressait le Gouvernement d'intervenir d'une façon quelconque dans le domaine de la radiodiffusion ou de la télévision, on s'est entendu répondre que Radio-Canada, en tant qu'organisme autonome, était libre de ses actes et que le Gouvernement ne saurait songer à lui dicter sa façon d'agir. Il reste que le discours du trône nous explique que le premier ministre (M. St-Laurent) a effectivement déjà laissé prévoir, à Montréal, la création de nouveaux postes de télévision et que c'est par suite de cette déclaration qu'on entend aujourd'hui nous saisir d'un projet de loi à cette fin. Mais cela, justement, soulève un doute en nos esprits. Si la déclaration du discours du trône est exacte, la réponse qu'on nous a déjà donnée à ce sujet ne semble guère conforme au rapport dont il est question cette fois-ci.

L'autre point que je voudrais signaler est celui-ci: on nous annonce que Winnipeg, Vancouver et Halifax seront dotées de postes de télévision. Cela veut dire qu'une très grande partie du Canada n'aurait pas la chance de jouir de la télévision et, en termes plutôt vagues, on nous dit que l'on étudiera les demandes d'établissement de postes privés de télévision dans ces régions. D'après les termes employés dans le discours du trône, on ne saurait voir d'autre interprétation que la suivante: aucun permis de poste privé de télévision ne sera accordé dans les villes qui possèdent ou qui doivent éventuellement posséder des postes de Radio-Canada. Cela veut dire que l'on nous privera des avantages que comporte l'établissement de postes concurrents, qui amélioreraient beaucoup les programmes télévisés au Canada; cela laisse entendre également que la société Radio-Canada a l'intention de garder le monopole de la télévision dans les régions qu'elle estime les plus profitables du point de vue commercial.

Cette manière de voir me semble s'éloigner étrangement de la décision que le gouvernement du Royaume-Uni a prise il y a deux semaines à peine, par laquelle ce gouvernement, tout en conservant le monopole sur la radiodiffusion à un point jamais vu au Canada, établit qu'il y a une différence entre la radiodiffusion ordinaire et la télévision, et, à cause de cela, se propose de permettre à des postes privés concurrents de télévision de s'établir dans les îles Britanniques. J'aimerais rappeler aux honorables députés l'explication qui a été donnée juste avant que nous nous ajournions au début de l'été, à savoir: pourquoi le Gouvernement s'opposait à la télévision privée.

On nous disait alors que les Canadiens ne voulaient pas de programmes du genre de ceux qui sont télévisés aux États-Unis et que l'objet du régime envisagé pour le pays était de protéger nos gens contre ce genre d'émissions.

Aussi qu'elle n'a pas été ma surprise d'apprendre un peu plus tard que Radio-Canada avait établi, à grands frais, un réseau de relayage par micro-ondes la reliant à Buffalo, afin d'y capter les émissions américaines mêmes dont on entendait nous protéger. De fait, nous n'obtenons pas ces émissions, les réalisateurs américains refusant de consentir à Radio-Canada des tarifs de faveur. La source où l'on devait obtenir, de Buffalo, de grands programmes canadiens est toujours à sec et le relayage par micro-ondes ne fonctionne pas, bien qu'il ait été installé à grands frais.

Les pratiques restrictives suivies par Radio-Canada en matière de télévision priveront la majeure partie des Canadiens, pendant des années encore, de l'occasion de jouir de la télévision. Nous sommes toujours en présence d'un état de choses extraordinaires, savoir que les contribuables des régions éloignées doivent acquitter des impôts afin que les gens de Toronto et de Montréal puissent bénéficier de la télévision, s'ils en bénéficient. Même lorsque la télévision sera mise à la portée de nouveaux endroits, le réseau d'État ne desservira qu'un champ assez restreint, de sorte que les contribuables éloignés feront les frais de la télévision dans cinq grandes villes du pays.

Si on avait autorisé les exploitants privés de la télévision à passer par le stade expérimental, ces endroits pourraient tous capter aujourd'hui des émissions télévisées, sans qu'il en ait coûté un seul cent aux contribuables canadiens. Je soutiens que le moment est bien choisi pour que le Gouvernement revise sa ligne de conduite, étant donné qu'il a souligné les rapports étroits unissant dans ce domaine le Gouvernement à Radio-Canada.

Nous affirmons qu'une réduction des impôts est indispensable, surtout en ce qui concerne l'impôt sur les revenus modestes (le problème se relie à la télévision tout comme aux autres dépenses publiques); on nous réplique que jamais les salaires moyens n'ont atteint au Canada un niveau semblable à celui d'aujourd'hui. Cela est peut-être exact; toutefois, ce qui compte, ce sont les sommes que le Gouvernement laisse aux salariés, sous forme d'économies, et non seulement le chiffre global des salaires. A l'heure actuelle, les impôts directs et indirects sont à un niveau qui crée un peu partout des privations et qui décourage l'initiative et l'esprit d'économie chez bon nombre de nos concitoyens.

J'en viens maintenant à la conférence qui se tiendra à Londres dans le courant de ce mois. J'espère que les députés obtiendront quelques renseignements quant aux intentions du Gouvernement au sujet de cette conférence. Il se peut qu'elle constitue une des réunions de ce genre les plus importantes qui aient jamais eu lieu. Des déclarations formulées au Canada ainsi que dans les autres capitales du Commonwealth, il ressort qu'un des problèmes débattus sera celui des échanges commerciaux et de l'essor du commerce entre les pays du Commonwealth.

Le discours du trône ne dit rien de l'attitude que le Gouvernement entend prendre. Le Gouvernement pourrait fort bien soutenir, j'en conviens sans hésitation, que certaines raisons exigent qu'il s'abstienne de formuler, avant l'ouverture de la conférence elle-même, des déclarations précises sauf son intention de faire son possible pour ranimer et accroître le commerce entre les membres du Commonwealth. Un tel argument pourrait bien être fondé, en temps ordinaire. Toutefois, il reste que certains membres du Gouvernement et certains porte-parole anonymes ont formulé des déclarations précises que la presse a rapportées intégralement.

L'attitude négative que la Canada entend adopter à la prochaine conférence a été exposée à maintes reprises. Tout récemment, un membre du cabinet a formulé de telles vues au cours d'un discours prononcé à New-York. Ce porte-parole du Gouvernement, parlant de programmes aux États-Unis, n'a cependant pas dit ce que le gouvernement du Canada entend faire. Il a dit aux Américains et aux Canadiens, par le truchement de la presse, que le Gouvernement en particulier ne ferait pas certaines choses. On a maintes fois rapporté également qu'avant de conclure des engagements précis avec l'Angleterre, le Canada insisterait pour qu'elle prenne certaines mesures propres à améliorer sa situation. De fait, en ces derniers jours, nous avons vu dans les journaux des déclarations révélant une attitude qui ne semble guère opportune en ce moment où nous cherchons à prendre des dispositions qui nous permettront de vendre à la Grande-Bretagne nos excédents agricoles et autres excédents alimentaires. Non seulement la Grande-Bretagne doit apprendre comment acheter, mais nous devons de notre côté, apprendre comment vendre nos produits; le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a pris bien soin de le souligner à plusieurs reprises récemment.

Je suis certain que les Canadiens seraient indignés, et les membres du Gouvernement plus que tous les autres, si quelqu'un de Grande-Bretagne osait dire au gouvernement canadien comment il devrait modifier sa façon de procéder avant qu'ils puissent faire affaire avec nous.

Avant d'oser dire au gouvernement anglais comment diriger ses affaires, il conviendrait d'examiner la situation chez nous. Certaines modifications s'imposent sans doute en Grande-Bretagne et, d'après ce que j'ai vu, les Anglais n'hésitent aucunement à le reconnaître. Ils savent, comme nous, qu'il leur importe de hâter les dates de livraison de l'outillage lourd, de respecter les dates de livraison auxquelles ils ont promis de livrer leurs produits, d'assurer au Canada un approvisionnement de pièces de rechange indispensables désormais plus abondant et qu'il leur faut étudier soigneusement et régler d'autres problèmes qui ont nui aux ventes. Dans une large mesure, ces difficultés proviennent de la reconstruction des édifices,

de la remise en état des outillages en Grande-Bretagne, ainsi que de la nécessité d'orienter de nouveau la production industrielle, qui avait été presque entièrement consacrée à la satisfaction des besoins propres au temps de guerre, vers la satisfaction des besoins propres au temps de paix. On semble parfois oublier que nul pays, et je ne fais pas exception de l'Allemagne, n'a transformé sa production industrielle aussi complètement que la Grande-Bretagne pour la faire servir à des fins de guerre. Ce pays a eu à faire face à une tâche formidable de transformation. Puis, avant que cette tâche fût terminée, la nécessité de réarmer entraînée par les événements de Corée et d'ailleurs, est venue imposer un nouveau fardeau à son économie. Tout indique et d'une façon certaine que la Grande-Bretagne va surmonter ces difficultés et qu'elle pourra s'attaquer à ces problèmes d'une façon satisfaisante.

Sans aucun doute, monsieur l'Orateur, avant d'adopter une attitude pharisaïque, dont témoignent certaines déclarations parues récemment dans les journaux, nous devrions examiner notre situation. Rappelons-nous que chaque cent que nous ajoutons aux impôts sans raison ou sans nécessité s'ajoute au coût des articles que nous produisons ou vendons chez nous ou à l'étranger. N'oublions pas non plus que, dans la mesure où il y a eu de l'inflation chez nous, cette inflation a modifié nos frais de fabrication en augmentant le prix de nos produits à l'étranger. Convenons également qu'au coût de revient vient s'ajouter celui du gaspillage, et cela jusqu'au dernier cent. C'est dire, bref, que les impôts élevés, les folles dépenses, le gaspillage et l'inflation constituent des fardeaux qui, non seulement pèsent lourdement sur notre propre population, mais encore compromettent sérieusement nos chances de vendre certaines choses dont la vente est indispensable à la prospérité de nos cultivateurs ou de certains autres producteurs de base.

On nous parle de l'augmentation de nos exportations, exprimée en dollars. A une époque où les États-Unis, la Grande-Bretagne et d'autres pays ont un tel besoin de nos matières premières, qu'ils utilisent pour les besoins de leur défense nationale, nous n'avons pas eu de mal, certes, à écouler ces matières à l'étranger. C'est particulièrement exact dans le cas des États-Unis qui ont à peu près épuisé leurs propres réserves de matières premières, dans bien des cas, et qui se trouvent obligés de chercher ailleurs de quoi alimenter essentiellement leur industrie.

En raison de la nécessité où elle se trouve d'accumuler du matériel, ainsi que pour d'autres raisons, la Grande-Bretagne a dû acheter des quantités croissantes de marchandises en dollars; mais elle a dû en même temps cesser d'acheter des produits alimentaires pour lesquels elle nous offrait depuis des générations, un marché stable.

Dans toutes les parties du Canada, les cultivateurs se ressentent directement de la perte du marché britannique par lequel nous écoulions notre bacon et notre porc. Partout au Canada, les cultivateurs se ressentent de la perte de nos marchés à l'étranger par lesquels nous écoulions notre viande de bœuf. Pour la première fois depuis beaucoup plus de cent ans, nous ne vendons pas de fromage à la Grande-Bretagne, au grave détriment de l'industrie fromagère du Canada. Nous ne vendons presque pas de produits de la volaille, de produits laitiers ni de pommes. En réalité, nous vendons très peu de l'excédent de notre production agricole à la Grande-Bretagne, sauf du blé et de la farine.

Depuis quelque temps déjà nous exhortons le Gouvernement à prendre l'initiative de convoquer une conférence du Commonwealth en vue d'étudier cet aspect de notre commerce. Maintes et maintes fois, nous avons présenté des motions à cette fin. Le Gouvernement a refusé catégoriquement d'étudier notre proposition.

Et c'est seulement aujourd'hui, alors que tous les cultivateurs du pays sont durement atteints par la perte de ces débouchés agricoles, que des représentants du Gouvernement assistent à une conférence dont le Canada n'a pas pris l'initiative, mais qui a été convoquée par le gouvernement de la Grande-Bretagne. Cette conférence revêt une importance vitale pour tous les Canadiens, et singulièrement pour nos cultivateurs et autres producteurs de denrées alimentaires.

Les cultivateurs ne sont pas les seuls à être inquiets. Pour la première fois depuis des générations, pas une boîte de saumon canadien ne se vend en Grande-Bretagne. Et, pour ce qui est de notre bois, la demande fléchit. Les matières premières que nous vendons aux fins de la défense et autres ne viennent pas grossir les revenus du cultivateur ou de tout autre producteur primaire que la perte de ces marchés met en situation difficile.

Il n'y a pas très longtemps, j'entrais dans une boutique de Londres pour y acheter une boîte de saumon. La boîte portait le nom "Socra", qui faisait immédiatement surgir à l'esprit celui de "sockeye", nom d'un excellent saumon dont on fait la pêche commerciale sur le littoral du Pacifique. La boîte "Socra" venait de Russie. Fait intéressant, si l'on épelle "Socra" à rebours, on

obtient "Arcos", qui est le nom d'un organisme commercial que la Grande-Bretagne a chassé de son territoire juste avant la guerre en raison de son activité déloyale. Sans doute, peut-il ne s'agir là que d'un accident; mais ce serait une chose remarquable si l'interversion des lettres aboutissait à une ressemblance aussi peu intéressante avec le nom d'une société ayant une telle réputation.

Puis-je souligner ici le fait que les habitants des îles Britanniques ne voient pas d'un bon œil la substitution, à nos produits, de produits russes. Nombre de gens, en Grande-Bretagne, se refusent à acheter ces articles venant de Russie, même s'ils ne peuvent souvent trouver d'articles de remplacement. Comme je l'ai signalé plus tôt, notre problème, à nous, consiste à trouver le moyen de vendre, tout comme le leur est de trouver le moyen d'acheter.

Même en tenant compte de la situation quant aux denrées alimentaires (et surtout de l'énorme production de céréales évoquée cet après-midi) le Gouvernement fait entendre à des époques diverses, des opinions variées. Ayant à faire face à la récolte et au report de blé les plus considérables depuis de longues années, certains membres du Gouvernement semblent adopter une attitude d'optimisme insouciant, que ne partage pas d'ailleurs le ministre de l'Agriculture que ce problème touche de très près.

A une date aussi récente que le 27 octobre, le ministre de l'Agriculture s'est exprimé de la façon suivante sur cet état de choses (je cite les paroles que lui a attribuées la *Presse canadienne*):

> Notre pays dispose, à l'heure actuelle, de 900 millions de boisseaux de blé. Le monde entier absorbe, tout au plus, au cours des échanges internationaux, 900 millions de boisseaux en une année. Il y a également un excédent considérable aux États-Unis. Bien avant que ne soit écoulée la moisson, notre population souhaitera avoir, avec la Grande-Bretagne, un nouveau contrat de quatre ans aux termes duquel celle-ci prendrait 400 millions de boisseaux de notre blé.

Le ministre de l'Agriculture n'a pas, au centre de la grande région fromentière du Canada, atténué le danger que comporte notre situation, à moins que nous ne soyons en mesure de recouvrer les débouchés pour notre blé, ainsi que pour nos autres produits alimentaires.

En parlant de l'état de choses dû à l'énorme excédent de blé dont nous disposons cette année, il y aurait lieu de relever un point qui a été, sans aucun doute, mis en cause par les déclarations prononcées cet après-midi. On nous dit que les agriculteurs trouvent qu'il leur est souvent impossible de livrer leurs céréales sur le marché, en dépit de toutes les mesures appliquées. Tout le régime de manutention et de distribution s'est effondré. Le Gouvernement, quelles que soient les explications qu'il puisse fournir, a négligé de prendre des mesures efficaces pour la manutention des céréales, bien qu'il soit renseigné à ce sujet depuis plusieurs mois et qu'il ait été prévenu de l'état de choses qui allait se produire. Aujourd'hui, beaucoup d'agriculteurs de l'Ouest du Canada ont en mains de fortes quantités de blé et d'autres céréales, qui valent beaucoup d'argent et qu'ils sont incapables de convertir en numéraire, en ce moment, afin de payer leurs frais de récolte et de subsistance, parce qu'ils ne peuvent livrer leurs céréales au marché.

Voilà une situation dont le Gouvernement devrait s'occuper sans retard. Il y a là une situation urgente qui exige une attention immédiate. N'oublions pas, cependant, que ce n'est là qu'un à-côté de la situation d'ensemble résultant de l'inaptitude du Gouvernement, qui avait été bien averti de prendre à temps les mesures nécessaires d'assurer des débouchés pour nos excédents de produits alimentaires. On lui avait demandé de trouver des moyens de vendre ces produits; mais chaque fois que nous lui avons fait des propositions à cet égard, il les a rejetées.

J'ai eu, en maintes circonstances, l'occasion d'étudier cette question et j'ai toujours affirmé que j'espérais qu'on mettrait tout en œuvre, à cette conférence, pour étudier de nouveau et accroître notre commerce avec la Grande-Bretagne, le Commonwealth et les régions du sterling. J'ai dit que le Gouvernement du Canada devrait faire tout ce qu'il peut pour supprimer l'obstacle qui empêche les échanges commerciaux réguliers entre le Canada, la Grande-Bretagne, les autres nations du Commonwealth et la zone sterling en général. En des occasions précédentes, j'ai affirmé, en cette enceinte, que notre objectif devrait être une libre convertibilité des devises qui permettrait d'organiser notre commerce comme nous l'avons toujours fait par le passé.

Je n'ai pu m'empêcher de remarquer la légèreté avec laquelle certains membres du Gouvernement ont accueilli cette idée. Des journaux qui ont puisé à des sources anonymes, mais bien informées, m'ont appris l'autre jour que les représentants du Gouvernement s'efforceront d'obtenir cette mesure d'interchangeabilité, lorsqu'ils seront à Londres. Nous ne savons pas, évidemment, car ces déclarations faites pour le compte du Gouvernement, comme celle dont je viens de parler, sont toujours anonymes.

J'ai lu des déclarations dans lesquelles des membres du Gouvernement écartaient cette idée et cherchaient à créer l'impression

que je préconisais des pratiques restrictives. C'est absolument faux. Je suis sûr que ceux qui l'ont affirmé le savent parfaitement. J'ai demandé qu'on libère le commerce des restrictions attribuables à notre inaptitude à négocier de la façon habituelle avec les devises du Commonwealth et de la région du sterling en général. J'ai eu soin de signaler que la solution n'est pas facile. Mais j'ajoute que le gouverneur de la Banque d'Angleterre s'est exprimé dans le même sens que moi et que les dirigeants du Fonds monétaire international cherchent activement un moyen permettant de négocier librement avec les devises qu'on doit utiliser si l'on entend revenir au commerce normal.

En soulignant l'importance vitale des marchés de l'Angleterre et du Commonwealth en ce qui concerne les vivres et les autres produits essentiels, je ne fonde mes arguments que sur les justes intérêts du peuple canadien. Mon raisonnement ne contient aucun élément d'ordre sentimental. Dans des circonstances normales, les États-Unis produisent la plupart des produits alimentaires et autres que nous mettons nous-mêmes sur le marché et que nous vendons depuis si longtemps au Royaume-Uni. Leurs cultures sont les mêmes que les nôtres, et ils disposent généralement d'un excédent de production destiné à l'exportation. Le ministre de l'Agriculture nous a justement indiqué que nos voisins ont produit un surplus de blé cette année. En conséquence, notre prospérité agricole dépend des marchés d'outre-mer dont le principal est celui de la Grande-Bretagne. Le Royaume-Uni constitue un consommateur sans égal de produits agricoles. Cinquante millions de personnes y vivent dans un pays dont la production alimentaire ne suffit à satisfaire que la moitié des besoins exigés par un niveau de vie comme le nôtre. Si j'ai formulé cette restriction, c'est que l'Angleterre produit plus de la moitié de la nourriture qu'elle consomme, avec son régime de rationnement actuellement en vigueur. Ce qui signifie que 25 millions de personnes doivent être nourries au moyen de produits alimentaires importés. Situé sur le chemin le plus court qui traverse l'Atlantique-nord, le Canada bénéficie d'un avantage sans pareil dans ses rapports avec l'Angleterre, à condition toutefois qu'on n'écrase pas les producteurs d'impôts, de dépenses folles et inutiles et de mesures inflationnistes.

Il existe aussi une autre raison qui nous incite à faire notre possible pour raviver et étendre non seulement les marchés du Commonwealth, mais aussi les importants marchés où, à travers le monde, les transactions sont effectuées au moyen de la livre sterling. Les énormes quantités de matières premières que nous expédions actuellements aux États-Unis représentent, en dollars, environ 80 p. 100 de toutes nos exportations. Presque toutes nos exportations sont dans le même panier. Dans une large mesure, nous nous sommes placés dans une situation de dépendance économique vis-à-vis des États-Unis qui n'est bonne ni pour eux ni pour nous.

La souveraineté réelle du Canada et sa maîtrise complète sur ses propres affaires sera en fonction, dans une très large mesure, du succès que le gouvernement du Canada obtiendra dans la réouverture des marchés de la zone sterling, ce qui assurerait un meilleur équilibre commercial et nous laisserait quelque liberté d'action en face des tempêtes économiques qui pourraient sévir aux États-Unis ou des mesures que le gouvernement américain pourrait prendre à n'importe quel moment en vue d'interrompre nos exportations. Rien dans le discours du trône n'indique que le Gouvernement ait quelque intention de prendre les mesures appropriées qui s'imposent pour répondre à ce grand besoin. On nous fournira peut-être quelques renseignements à ce sujet cet après-midi, ce que la plupart des membres de la Chambre, j'en suis sûr, accueilleraient avec satisfaction.

Puis-je également dire un mot de notre commerce avec la Grande-Bretagne; je ne puis m'empêcher de le faire quand je pense à certaines déclarations que j'ai relevées dans des publications américaines et quelquefois même dans des publications canadiennes. J'y vois de sombres prédictions selon lesquelles la Grande-Bretagne ne pourrait vaincre les difficultés actuelles. On a prétendu, je le sais, que son règne à titre de grande puissance mondiale était révolu. On dit que les Britanniques sont lents et lourds, qu'ils manquent d'imagination. Je ne puis m'empêcher de me rappeler que, il y a à peine quelques semaines, j'ai vu certains des avions les plus rapides au monde sillonner le ciel de Grande-Bretagne au cours d'attaques aériennes et d'exercices de défense aérienne simulés au-dessus des îles Britanniques, ce qui rappelait la bataille de Grande-Bretagne. Je ne puis oublier qu'un Canberra à réaction, de fabrication britannique, a franchi l'Atlantique en trois heures et vingt minutes. Je ne puis oublier non plus qu'il n'y a pas très longtemps un homme très courageux a conduit sur un lac d'Écosse une chaloupe automobile de fabrication britannique à une vitesse de plus de 200 milles à l'heure. Le même homme a également conduit une voiture britannique à plus de 400 milles à l'heure, ce qui demeure le record de vitesse à terre. Ce ne sont pas là de simples accidents, de simples tours de force. Ce sont les fruits du génie industriel,

de l'habileté technique, de la force d'imagination et de la vigueur personnelle. Je ne puis que dire aux auteurs de sombres prédictions du genre de celles que j'ai relevées, que ce n'est pas le moment de sous-estimer la Grande-Bretagne.

Rien, dans le discours du trône, n'indique que le gouvernement fédéral a l'intention de prendre les mesures qui s'imposent en vue de donner suite aux promesses qu'il a données à maintes reprises d'élaborer un programme national d'assurance-santé.

Dans l'exposé qu'il soumettait à la conférence fédérale-provinciale tenue à Ottawa en août 1945, le gouvernement fédéral soulignait la compétence exclusive que possèdent les provinces dans le domaine de l'hospitalisation (sauf quant à l'hospitalisation des militaires) et il soumettait à l'examen des gouvernements provinciaux des propositions provisoires.

Ni alors ni depuis, le gouvernement fédéral n'a vraiment cherché à pousser les entretiens et les enquêtes indispensables à toute entente, entre les gouvernements fédéral et provinciaux, sur un programme d'assurance-santé.

Il serait fort irrégulier que le gouvernement fédéral donnât l'impression qu'il pourrait établir un programme national d'assurance-santé sans avoir préalablement procédé à une étude approfondie en vue de déterminer les données de base sur lesquelles doit reposer, en pareille matière, tout programme judicieux.

Le problème des frais médicaux est actuellement un des plus graves auxquels se heurtent les particuliers, aussi bien que les autorités provinciales et municipales qui, trop souvent, doivent acquitter elles-mêmes les frais d'hospitalisation et de soins médicaux dont les malades ne peuvent se charger.

La situation s'est transformée depuis le jour où le gouvernement fédéral soumettait ses propositions aux provinces, en 1945.

Les frais d'hôpital et les autres frais médicaux ont monté en flèche. Sans le dévouement des médecins canadiens dans nos collectivités, bien des malades ne recevraient aujourd'hui aucun traitement. Proclamons-le, en hommage éternel aux médecins de notre pays: ce n'est que rarement qu'un malade ait été privé de soins médicaux par suite de son impécuniosité. Mais l'état de chose régnant impose un fardeau prodigieux aux médecins, aux autorités provinciales et, plus particulièrement, aux municipalités.

Ce problème complexe ne saurait être résolu que lorsqu'on aura étudié à fond le coût des soins médicaux, de l'hospitalisation et des autres aspects des services de diagnostic, ainsi que des soins préventifs, chirurgicaux et médicaux. En 1945, les représentants du présent Gouvernement déclarèrent sans ambages, qu'à leur sens, il fallait procéder à des enquêtes approfondies avant d'aborder la question. Si ces enquêtes s'imposaient alors, elles sont encore plus urgentes aujourd'hui, puisque le problème se complique toujours davantage. L'enquête s'impose doublement, par suite de l'invasion croissante par le gouvernement fédéral des domaines fiscaux attribués aux provinces et aux municipalités. C'est pourquoi il doit être reconnu, de façon générale, que la première étape à franchir consiste nécessairement, à instituer une enquête qui serait menée par les représentants de la profession médicale, des conseils d'administration des hôpitaux, ainsi que des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Il ne suffit pas d'obtenir les avis des seules autorités qui soient disposées à les fournir. C'est là un sujet pour lequel il faut examiner de concert la totalité des dépenses. Le plus tôt cette enquête aura lieu, le plus vite on pourra discuter le problème en connaissance des principaux faits. Sans enquête de ce genre, la question ne pourra être attaquée d'une manière satisfaisante. Il n'y aurait alors aucune base d'entente entre les autorités fédérales, provinciales et municipales; or l'entente, à cet égard, est absolument nécessaire.

Le gouvernement fédéral néglige depuis longtemps d'annoncer cette enquête. J'espère qu'on ne proposera pas de débattre le sujet sans enquête préliminaire de ce genre, étant donné l'insistance avec laquelle le Gouvernement a antérieurement soutenu la nécessité d'une pareille enquête, en donnant justement la nécessité de cette enquête comme raison de ne pas discuter alors certains aspects de ses propositions. Quels que soient les moyens adoptés, une chose est certaine: il faudra trouver une méthode qui assurerait, au besoin, le diagnostic, ainsi que les soins chirurgicaux et médicaux nécessaires.

Il y a un point qu'il faudrait préciser. Nous ne réclamons pas l'étatisation de la médecine. Il y a lieu de préserver la liberté des rapports entre le médecin et ses malades. Il faut, à ce sujet, comme pour d'autres questions, prendre une décision bien nette. Ou bien nous croyons à la liberté ou bien nous croyons à l'autorité suprême de l'État. En Russie, la médecine est étatisée. Elle est étatisée dans tous les pays communistes. Ce régime a également été adopté par certains pays qui sont loin d'être communistes. Mais la plupart d'entre eux savent, par une malheureuse expérience, que le régime n'est bon ni pour

le médecin, ni pour le malade. Je tiens à la liberté. Sauvegardons donc la liberté de nos médecins et de nos malades, grâce à un régime qui permettra de payer les soins médicaux dans une société vraiment libre.

Je passe maintenant à une question directement liée à ce que je viens de dire au sujet des soins médicaux. Pour les Canadiens, la décision la plus importante au point de vue des affaires intérieures est sans doute celle qui a trait aux relations constitutionnelles entre le gouvernement fédéral et les administrations provinciales et municipales et à la façon dont tous seront en mesure de s'acquitter de leurs obligations en vertu de la constitution du pays. Voici pourquoi j'ai mentionné les municipalités. Bien que, du point de vue juridique, les municipalités émanent des assemblées législatives provinciales, il n'en reste pas moins que les graves difficultés dans lesquelles se trouvent plusieurs municipalités obligent celles-ci à obtenir directement et sous diverses formes l'aide du gouvernement central, vu qu'il est le percepteur de la majeure partie de nos impôts et le détenteur de tant de revenus qu'il est impossible aux autres paliers de gouvernement d'en obtenir de la façon ordinaire et en quantité suffisante.

Le Parlement et la population en général doivent se demander dès maintenant si le pays doit être maintenu comme État fédéral ou devenir un État unitaire n'ayant qu'un gouvernement central. Aucun membre de la Chambre, j'aime le croire, n'écartera une déclaration de ce genre, car je cite simplement les paroles d'un homme qui a déjà fait partie du gouvernement fédéral et qui, je le sais, commande le respect et l'admiration de bien des membres du Gouvernement. La situation contre laquelle je viens de mettre le public en garde, à savoir que nous devons décider si notre nation continuera d'être un État fédéral ou deviendra un État unitaire, l'honorable Angus L. Macdonald, premier ministre de la Nouvelle-Écosse l'a exposée il y a un mois devant un groupe d'avocats réunis à l'école de droit de l'Université Dalhousie. Je mentionne ses paroles en particulier, parce qu'elles sont celles du chef d'un gouvernement provincial qui a déjà été membre du présent gouvernement fédéral. Dans une minutieuse étude juridique des tendances à la centralisation, il a précisé que la question qui se pose à nous n'est pas de savoir si les versements que le gouvernement fédéral accorde pour tenir lieu d'impôts sont suffisants, mais que la question véritable et inéluctable est de savoir si notre régime fédéral doit vraiment survivre. Il a signalé que ce sujet a déjà fait l'objet d'un examen. Certains croyaient, en 1867, que le Canada devait devenir un État unitaire. On a alors décidé que l'unité canadienne exigeait un régime fédéral comportant la répartition des pouvoirs et l'existence de gouvernements locaux qui auraient compétence à l'égard des matières d'intérêt traditionnellement local, lesquelles avaient beaucoup d'importance pour les gens des différentes provinces qui recherchaient alors une base commune d'entente en vue d'assurer l'unité nationale.

Il n'y a aucune raison pour que quiconque souhaite l'établissement d'un état unitaire ne défende ce point de vue, si toutefois il existe un Canadien qui partage cette opinion. Il en est parmi nous qui estiment que pour des raisons tant d'ordre historique que géographique le régime unitaire ne conviendrait pas au Canada. D'autre part, ceux qui sont partisans d'un tel régime restent parfaitement libres d'exprimer leurs convictions. Mais ils doivent s'exprimer publiquement et ne pas chercher à modifier subrepticement notre régime fédéral. Nous devons tous nous rendre compte que c'est là le problème qui se pose actuellement. Et je répéterai encore les paroles de M. Macdonald, non seulement parce qu'il a exercé ses fonctions au service du gouvernement fédéral et d'un gouvernement provincial, mais aussi parce qu'on ne saurait lui reprocher de fonder ses opinions sur une opposition d'ordre politique au gouvernement actuel. Il a résumé la situation en ces quelques mots:

> Une question fondamentale se pose actuellement: voulons-nous maintenir notre régime fédéral?

Cet avertissement nous vient de quelqu'un qui, depuis longtemps en contact quotidien avec plusieurs membres du Gouvernement, en connaît bien l'état d'esprit. C'est en s'appuyant sur cette connaissance et sur son expérience qu'il pose une question à laquelle, selon lui, tous les Canadiens doivent maintenant répondre s'ils ne veulent pas qu'une centralisation continue aboutisse à l'établissement, au Canada, d'un gouvernement unitaire, qu'on pourra désigner du nom qu'on voudra.

Les membres du Gouvernement semblent vouloir donner l'impression que la question se trouve réglée par la signature d'ententes provisoires avec les gouvernements provinciaux, ententes en vertu desquelles les provinces, en échange de paiements annuels, renoncent à leurs principales sources de revenus. Il n'en est rien.

Lorsque, récemment, le gouvernement de l'Ontario a signé une entente, dont il a souligné le caractère provisoire, le premier ministre de cette province a déclaré clairement que cette mesure n'apportait aucune solution au problème fondamental à l'étude depuis

dix ans. Il a précisé que l'entente n'était qu'un bouche-trou et que le gouvernement fédéral a le devoir de prendre les mesures nécessaires à une nouvelle répartition des sources de revenus de façon que les provinces et les municipalités puissent s'acquitter de leurs obligations grandissantes à même leurs propres ressources financières. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a, lui aussi, signé une entente. Le premier ministre de cette province affirme cependant bien catégoriquement qu'on ne règle pas là selon lui le problème fondamental qu'il faut résoudre sans retard. D'autres premiers ministres provinciaux ont adopté la même attitude même si leur gouvernement a également signé des accords provisoires.

Lorsque nous abordons un problème si important pour l'avenir du pays, nous devons nous rappeler que le gouvernement de la province de Québec n'est pas le seul à insister pour qu'on respecte le régime fédéral, à soutenir que celui-ci sera en danger tant qu'on ne fera pas marche arrière dans la voie qui mène à la centralisation.

Le discours du trône ne dit rien de la possibilité d'une conférence fédérale-provinciale sur ce sujet. Ce que je veux faire ressortir c'est donc la nécessité, pour le gouvernement fédéral, de prendre des mesures immédiates en vue d'étudier la question, si tant est qu'il a foi en un régime fédéral et qu'il ne tend pas de propos délibéré à lui substituer un régime unitaire, de fait sinon de nom.

C'est loin d'être la première fois qu'on aborde la question, et je ne doute nullement que certains membres du Gouvernement ressentent quelque impatience en constatant que le sujet revient sur le tapis.

Lorsque le gouvernement fédéral a proposé de négocier avec les provinces les ententes fiscales du temps de guerre, en vertu desquelles il assumerait leurs pouvoirs fiscaux en retour de certains versements, on a signalé dès 1942 que ces accords pourraient affaiblir notre régime fédératif. J'ai participé à certains pourparlers à propos de ces accords pour autant qu'ils avaient trait à la province d'Ontario; je sais que le gouvernement fédéral n'aurait pu conclure d'entente avec le gouvernement ontarien s'il n'avait alors promis sans réserve que ces ententes n'étaient que provisoires et ne resteraient en vigueur que pendant la guerre, qu'au plus tard un an après la fin des hostilités les provinces jouiraient de nouveau de ces sources de revenu et pourraient reprendre intégralement leurs pouvoirs fiscaux.

Il ne s'agit pas seulement de la survivance de notre régime fédératif; la Chambre doit aussi se demander dans quelle mesure le Gouvernement est disposé à respecter un engagement qu'il n'a jamais répudié, qu'il a même reconnu lors d'une conférence tenue il y a quelques années.

Il convient de signaler qu'en Australie, où le gouvernement fédéral avait négocié des ententes semblables avec les gouvernements des États, à peu près au même temps et en faisant la même promesse, le gouvernement a rendu cette année aux six États tous les pouvoirs fiscaux qu'il leur avait empruntés. Le gouvernement australien n'a pas considéré sa promesse comme un simple chiffon de papier.

Lors de la conférence fédérale-provinciale de 1945, ce sujet a été discuté dès le premier jour. Je veux citer en partie ce que j'ai dit le 6 août 1945 parce que les arguments que j'ai alors avancés sont ceux que je suis prêt à répéter au nom du parti que j'ai l'honneur de diriger. Voici ce que j'ai dit alors:

> Non seulement à cause des considérations très pratiques qui valent aujourd'hui comme en 1867, mais encore à cause des arguments fondés qu'on peut avancer en faveur de la décentralisation de l'autorité, il y a lieu de maintenir les pouvoirs des législatures et des gouvernements provinciaux dans les domaines précis qui leur ont été attribués jusqu'ici.
>
> Si nous voulons que les assemblées législatives provinciales continuent à exister en tant qu'organismes responsables munis de pouvoirs législatifs complets dans leurs domaines particuliers, ces assemblées législatives doivent disposer de pouvoirs réels et non purement nominaux. Le pouvoir de légiférer et de gouverner se fonde sur celui de prélever des fonds au moyen d'impôts.
>
> Tout dispositif établi en vue de la perception centralisée de la majeure partie des impôts dont ont besoin les gouvernements provinciaux et qui fait de ceux-ci de simples détenteurs de rentes versées par le gouvernement central, placera ces gouvernements sous l'autorité du gouvernement central, à tel point que les réunions des membres des assemblées législatives n'auraient presque plus de sens à cause des restrictions auxquelles leur pouvoir législatif serait assujéti. Pour que les législatures provinciales puissent rester des corps législatifs libres et responsables conformément à l'esprit de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, il semble clair, alors, que les gouvernements provinciaux doivent pouvoir exercer leur autorité en matière fiscale dans des domaines nettement définis.

Voilà le point de vue que je défendais en 1945, en ma qualité de chef du Gouvernement de la province d'Ontario. C'est le point de vue même que j'avais fait mien plus tôt en 1942, alors que chef de l'opposition dans l'Assemblée législative ontarienne, j'avais été consulté par le premier ministre ontarien de l'époque. C'est l'attitude, enfin, que j'adopte aujourd'hui au nom du parti que je dirige.

A une séance postérieure de la conférence fédérale-provinciale, le 8 janvier 1946, je disais:

> Si les gouvernements provinciaux et, partant, les législatures provinciales, cédaient leurs sources les plus importantes d'impôts directs contre des versements annuels à taux fixes, ils endosseraient, pour ainsi dire, une camisole de force législative, dont ils ne pourraient se débarrasser qu'en cédant encore un jour ou l'autre d'autres pouvoirs contre des versements plus élevés...
>
> Si les gouvernements provinciaux se mettaient dans une situation où il ne leur serait permis d'accroître leur activité qu'avec l'approbation du gouvernement fédéral, ils deviendraient tout au plus des commissions administratives régionales de ce dernier, et les législatures provinciales cesseraient complètement de posséder le régime de la responsabilité administrative.

Or, à bien des égards, voilà précisément où nous en sommes aujourd'hui. Il est arrivé, plus d'une fois, que les gouvernements provinciaux ont fait savoir très nettement aux municipalités, qui leur ressortissent exclusivement, qu'aux termes des accords fixes tels qu'ils existent en ce moment, ils sont incapables de leur venir en aide. C'est pourquoi les municipalités se sont adressées au gouvernement fédéral, de qui elles demandent des subventions de tous genres, qu'elles devraient pourtant pouvoir tirer, sinon de leurs propres revenus, du moins de leurs gouvernements provinciaux. On ne saurait détruire de façon plus efficace l'armature toute entière de notre régime fédératif qu'en plaçant sous la dépendance du Gouvernement fédéral et, par conséquent, sous la direction et le contrôle de ce dernier, les municipalités, qui sont constituées en corporation par les assemblées législatives provinciales et qui tiennent d'elles toute leur autorité. Ce serait, en définitive, sonner le glas de notre régime fédératif.

Quels que soient les arguments que tout autre pays puisse apporter à l'appui du régime unitaire,—et l'on pourrait peut-être signaler qu'il n'y a aucun pays, même de moitié plus petit que le Canada, qui soit soumis effectivement à un régime unitaire,—il n'en reste pas moins que dans notre pays nous avons des raisons particulières de respecter, dans toute son intégrité, le régime fédératif qui a été défini pour nous dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. Il est certain que nul aujourd'hui ne saurait soutenir que l'unité de notre pays, dans le cadre d'une seule nation, se fût réalisée sans la garantie absolue de la préservation des coutumes et des droits locaux dans les diverses provinces du Canada, et notamment dans la province de Québec.

Encore une fois, je le répète, ce n'est pas la première fois que l'on exprime ces opinions. Cependant, qu'on les ait répétées ne fait que souligner davantage à quel point il importe au Gouvernement de prendre des mesures immédiates en vue de remplir la promesse qu'il a faite en 1942.

Dix années se sont écoulées depuis que cette promesse sans réserve a été prononcée. Voici, comme le rapporte le hansard du jour, la déclaration que j'ai formulée le 1er avril 1947, à titre de premier ministre de l'Ontario, aux représentants élus de la population ontarienne, à l'Assemblée législative provinciale:

> Il existe d'excellentes raisons pour que la province de Québec accorde une importance toute particulière aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique et soit moins prête à accepter des modifications importantes effectuées sans le consentement de cette province et sans protection raisonnable à titre de compensation, s'il s'agit de restreindre certains de ses droits établis. La province de Québec considère, avec raison, l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique comme la garantie qui protège son droit civil, ses coutumes, sa langue et sa religion...

Je souligne que ces paroles ont été prononcées à l'assemblée législative de l'Ontario il y a bien plus de cinq ans.

Qu'il me soit permis de rappeler que le premier ministre de la province de Québec n'est pas le seul à s'alarmer de la centralisation du pouvoir au Canada. Les premiers ministres de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et d'autres provinces ont aussi lancé l'avertissement qu'à moins de donner un coup de barre nous sommes en danger de dériver vers un régime unitaire.

J'espère bien qu'il n'est pas nécessaire de souligner qu'il ne s'agit pas ici d'un débat purement académique sur notre constitution. La tendance de plus en plus prononcée à la centralisation des pouvoirs fiscaux compromet gravement la situation des gouvernements provinciaux et municipaux. En 1939, le gouvernement du Canada a perçu 51 p. 100 de tout dollar d'impôt versé au Canada, les gouvernements provinciaux 19 p. 100 et les gouvernement municipaux 30 p. 100. Toutefois, l'an dernier, le gouvernement canadien a pris 77 p. 100 de ce dollar, ne laissant aux gouvernements provinciaux et municipaux que 12 et 11 p. 100 respectivement.

On constatera qu'en 1939, les gouvernements municipaux ont perçu 30 p. 100 contre 19 p. 100 pour les gouvernements provinciaux et qu'à l'heure actuelle ils ne peuvent percevoir que 11 p. 100 contre 12 p. 100 pour les gouvernements provinciaux.

On reconnaît que les autorités qui lèvent les impôts ne peuvent aller au delà de certaines limites, peu importe les demandes pressantes de services. Lorsque le gouvernement du Canada envahit arbitrairement le champ de l'impôt général et s'empare de 77 p. 100 du produit de l'impôt, ne laissant qu'un résidu de 23 p. 100 à partager

entre les divers gouvernements provinciaux et municipaux, ceux-ci ne se trouvent pas alors en mesure d'agir avec indépendance et de faire face à leurs responsabilités croissantes. Il en est particulièrement ainsi, aujourd'hui, des gouvernements municipaux.

Avant toute autre obligation, viennent l'enseignement et les services d'hygiène. La plupart des municipalités se trouvent aujourd'hui dans une situation financière très critique à cause de la demande rapidement croissante de services d'enseignement et d'hygiène, les plus importants dont notre société a besoin.

On peut dire avec raison que le gouvernement municipal est la pierre d'assise de notre démocratie. Cependant, la situation de nos municipalités ne semble recevoir que peu d'attention de la part du gouvernement fédéral, attitude qui est, à certains égards, plutôt surprenante.

Non seulement les gouvernements municipaux sont-ils privés, par suite de l'intrusion du gouvernement fédéral dans tous les domaines de l'imposition, de revenus suffisants pour s'acquitter de leurs obligations, mais les charges qu'ils doivent supporter sont alourdies de bien d'autres manières. Je rappelle aux membres de la Chambre, à titre d'exemple, que les municipalités doivent acquitter la taxe de vente fédérale à l'égard de tout le matériel qu'elles achètent, tandis que les gouvernements provinciaux n'ont pas à payer cette taxe. J'ai peine à voir où s'établit la distinction. Toutefois, ce qui est plus significatif encore c'est que, dans le cas de la défense passive qui, de l'avis d'un grand nombre de députés, relève du gouvernement fédéral, les municipalités qui sont appelées à acheter le matériel spécial nécessaire à la défense passive,—matériel de lutte contre l'incendie, raccords de boyaux, pompes à étrier et autres articles du genre,—doivent, non seulement payer quelque chose qui fait partie de notre programme général de défense, mais aussi acquitter la taxe fédérale de vente à l'égard de ces achats.

Pour les motifs que j'ai exposés, je soutiens que rien n'exige davantage de la part du Gouvernement des mesures immédiates qu'une nouvelle allocation de certaines sources définies de revenus au profit des gouvernements provinciaux et municipaux de façon à redonner vraiment aux provinces leur autorité et à permettre aux municipalités de faire face à leurs obligations croissantes sans imposer des taxes accablantes à ceux qui bénéficient des services municipaux. Voilà ce que, sans réserve aucune, le Gouvernement a promis de faire, il y a dix ans. Voilà ce qui est essentiel au maintien et à l'affermissement de notre régime fédéral. Voilà qui constituera la meilleure garantie contre le gaspillage de la part du Gouvernement, puisque la centralisation des impôts encourage la prodigalité par le fait même qu'on enlève aux gouvernements locaux des moyens de contrôle qui sont plus efficaces au sein des gouvernements en contact plus direct avec les administrés. Je me permets d'ajouter que par-dessus tout c'est la voie que la raison et l'honneur nous indiquent.

Je propose, appuyé par l'honorable député de Peel (M. Graydon):

Que les mots qui suivent soient ajoutés à l'Adresse:

"Nous regrettons que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas su

a) soulager les contribuables canadiens du fardeau de charges fiscales excessives et injustes;

b) supprimer le gaspillage et les prodigalités de façon à abaisser les impôts et le coût de la vie;

c) prendre des mesures efficaces afin de reconquérir les marchés du Commonwealth pour nos denrées alimentaires et autres produits auxquels est directement liée la prospérité de nos agriculteurs et d'autres producteurs primaires;

d) faire enquête, de concert avec les autorités provinciales, afin de recueillir les renseignements dont les gouvernements fédéral et provinciaux ont besoin en vue d'une étude conjointe d'un programme national d'assurance-santé;

e) en venir à une entente avec les gouvernements provinciaux en vue d'une nouvelle répartition, clairement définie, des pouvoirs d'imposition assurant aux gouvernements provinciaux et aux conseils municipaux des ressources financières suffisantes pour leur permettre de s'acquitter de leurs obligations qui deviennent rapidement plus onéreuses."

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avant de chercher à aborder les diverses questions que le chef de l'opposition (M. Drew) a soulevées dans l'intéressant discours que nous venons d'entendre, je voudrais adresser mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je pense qu'il convient d'adresser des félicitations spéciales aux honorables représentants de Brome-Missisquoi (M. Deslières) et de Waterloo-Nord (M. Schneider) qui, en leur qualité de nouveaux députés, ont prononcé, vendredi dernier, leur premier discours à la Chambre.

Lorsqu'un député doit prendre la parole pour la première fois à la Chambre des communes, il est porté à croire que c'est une tâche bien difficile, et quand cet événement se produit si tôt après son arrivée ici et qu'il sait que d'autres députés ont pris la parole à la Chambre au cours de sessions antérieures, le nouveau député placé dans cette situation envisage la tâche avec encore plus d'appréhension.

Cependant, je crois que nous pouvons tous dire à nos nouveaux collègues que nous sommes fiers de la façon dont ils se sont acquittés de ces fonctions, que leur discours est tout à leur honneur et à celui de leurs

électeurs. L'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Deslières) a parlé dans les deux langues.

Nous étions heureux de constater avec quelle facilité il maniait les deux langues officielles, la langue anglaise et la langue française. Il nous a fourni l'occasion d'écouter un discours très intéressant, tant par son contenu que par l'éloquence dont il a fait preuve en exprimant ses idées.

L'élection à la Chambre des communes de l'honorable député ne signifie pas que ce soit la première fois que le suffrage populaire le désigne à des fonctions publiques. Si je ne m'abuse, au cours de neuf années successives, il a fait partie du conseil municipal de Sutton, puis il a été durant huit ans maire de cette ville. Sans aucun doute, il a acquis, dans le domaine municipal, une expérience et des connaissances qui ont contribué à son succès dans la carrière des affaires. Il en a été de même de l'expérience qu'il a acquise au poste de gouverneur de l'hôpital de Brome-Missisquoi-Perkins. Cette expérience et ces connaissances contribueront à son succès ici et, j'en ai la certitude, serviront utilement à la discussion et à la solution des problèmes qui se posent à nous dans cette enceinte. Les citoyens de Brome-Missisquoi ont certes raison d'être fiers du député qu'ils ont choisi.

Il en est de même des citoyens de Waterloo-Nord. Avant de venir ici, l'honorable représentant de cette circonscription a joué un rôle actif dans les affaires de sa région. Il a bien réussi dans le commerce. Il a été président de la commission de l'aéroport de Kitchener-Waterloo durant nombre d'années. Il préside aujourd'hui la commission de l'aéroport de Waterloo-Wellington. C'est un ancien président de la Chambre de commerce de Kitchener et du club Rotary de Kitchener-Waterloo. Membre de la Légion canadienne et du comité consultatif du nouveau collège de Saint-Jérôme, il est directeur de l'Association des laboureurs du comté de Waterloo, de la Société de la Croix-Rouge de Kitchener et de la Fédération des œuvres de charité de Kitchener-Waterloo.

L'honorable député a fait un discours que nous avons tous écouté, j'en suis sûr, avec intérêt, discours, me permettra-t-on d'ajouter, qui nous a fait à tous le plus grand plaisir, en ce qu'il constituait la démonstration des talents que l'honorable député a apportés à la Chambre. Nous pouvons tous être convaincus, je pense, qu'il est heureux pour la population du Canada tout entier que ses représentants au Parlement restent des hommes et des femmes qui, non seulement entendent admirablement la chose publique, mais encore voient loin, ont confiance en l'avenir de leur pays et consentent des sacrifices en venant ici participer à assurer cet avenir.

Venons-en maintenant au discours du chef de l'opposition (M. Drew). Il n'est pas douteux que nous fassions nôtres et de très bon cœur, ses premières observations. C'est en effet avec plaisir que nous prendrons tous part aux cérémonies et aux fêtes qui, au mois de juin prochain, accompagneront le couronnement de Sa Majesté. C'est avec grand plaisir, je pense, que nous avons pu nous rendre compte, il y a à peu près un an, à l'occasion du passage chez nous de celle qui n'était alors que princesse royale, à quel point tous nos sentiments étaient unanimes. L'enthousiasme qu'a provoqué en tant de régions du Canada la visite de Sa Majesté et de son très distingué consort, constitue, je pense, une démonstration tout à fait satisfaisante de l'attachement de notre population tout entière aux institutions qui ont présidé à notre croissance et qui, je l'espère, continueront, pendant bien des générations encore, à gérer les affaires publiques.

Comme c'est le régime que nous avons, comme nous sommes d'avis que c'est un régime qui convient à l'administration de nos affaires publiques, je tiens à féliciter le chef de l'Opposition pour la critique très franche, —et peut-être sévère par moments, penseront certains d'entre nous,—qu'il a faite des actes du Gouvernement. Qu'il y ait quelqu'un qui soit reconnu dans le cadre de nos organismes officiels comme ayant pour fonction de surveiller et de critiquer ce que font les conseillers de la Couronne, cela fait partie de nos institutions démocratiques et je crois qu'il est avantageux qu'il en soit ainsi. Depuis trois ans et demi, le Gouvernement s'efforce de remplir le mandat qui lui a été confié en 1949. S'il n'a jamais eu trop de temps pour répondre aux critiques qu'on lui adressait, il les a toujours étudiées avec soin et s'est constamment appliqué à remédier aux faiblesses que ces critiques mettaient à jour.

Mais de par notre constitution et nos traditions aussi, d'ici quelques mois, peut-être d'ici un an et pas plus de deux à tout événement, le peuple canadien sera appelé à rendre un jugement sur la conduite du Gouvernement, ainsi que sur les critiques qui ont été dirigées contre le Gouvernement. J'estime que le public devra alors disposer de tous les renseignements qui pourraient influer sur son verdict lorsque le temps sera venu de le formuler.

Le dernier point qu'a soulevé l'honorable député avait trait aux relations fédérales-provinciales, et maintenant municipales et constitutionnelles. Il a répété l'avertissement qui a été courant à presque toutes les époques depuis l'entrée en vigueur de la Confédération, à savoir: qu'une question de la plus haute importance appelait une décision, soit le maintien d'un régime fédéral ou l'établissement d'un régime unitaire. C'est là un problème qui se pose de façon constante dans notre histoire, depuis 1867. Il y a eu des périodes où il est apparu à certains d'entre nous que le pendule allait trop loin dans un sens et, à d'autres, qu'il était entraîné trop loin dans l'autre sens. En d'autres moments encore assez près de nous, il a semblé au même député, qu'il y avait excès dans des directions opposées. J'ai ici un passage d'un compte rendu paru dans le *Globe and Mail* de Toronto, en date du 4 février 1937.

Il est attribué au "colonel Drew" et, comme je ne voudrais pas faire erreur sur le poste que l'honorable député occupait alors, je me reporterai simplement à la note que j'ai sous les yeux:

Extrait d'un discours que le colonel Drew a prononcé le 3 février 1937

De nos jours, la politique a beaucoup plus d'importance que jamais auparavant dans l'histoire du Canada, a dit le colonel Drew, signalant qu'il y a beaucoup trop de gouvernements au pays. Nous devons tout recommencer, à partir de la Confédération, si nous voulons avoir un pays au lieu de neuf, a-t-il ajouté. Petit à petit, les provinces ont assumé des pouvoirs qu'elles ont acquis à la suite de décisions judiciaires et qui étaient destinés au gouvernement fédéral, a déclaré le colonel Drew. Citant l'exemple de la Grande-Bretagne où, a-t-il dit, vingt membres du parti gouvernaient des millions de personnes, le colonel Drew a soutenu qu'au Canada il fallait entre 100 et 110 ministres pour gouverner 11 millions de personnes. "Notre pays compte trop d'organismes administratifs, à certains égards c'est le pays le plus mal administré du monde, a-t-il ajouté. Il nous faut revenir à un gouvernement unique et fort."

Je ne suis pas de cet avis et je ne crois pas que l'honorable député actuel soit de l'avis de l'honorable monsieur de 1937.

M. Drew: Oui, je le suis; mais telle n'était pas la fin de la citation.

Le très hon. M. St-Laurent: C'est la fin de l'extrait que j'ai sous les yeux. Je suis content que l'honorable député ne soit pas de l'avis de l'honorable monsieur de 1937.

M. Drew: Je le suis entièrement.

Le très hon. M. St-Laurent: La situation ne me paraît pas aussi terrible qu'il nous l'a décrite aujourd'hui. Il propose maintenant la tenue d'une conférence en vue d'effectuer une nouvelle répartition des domaines fiscaux afin que les municipalités et les provinces soient libres d'établir et de percevoir elles-mêmes tous les impôts qu'elles estiment nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités croissantes.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

En ce qui concerne la répartition des domaines fiscaux, l'idée me semble répondre mieux au problème qui se posait en 1945 qu'à la situation actuelle. Depuis 1945, le gouvernement fédéral a abandonné plusieurs domaines fiscaux dont il avait dû se charger afin de recueillir les montants nécessaires pour assurer la sécurité du pays durant la seconde Grande Guerre. Le Gouvernement a abandonné, par exemple, les impôts relatifs à l'amusement, aux paris-mutuels, à la vente d'électricité et d'essence, au transport par chemin de fer, à la télécommunication et la taxe sur le change. Les seuls domaines fiscaux qui ressortissent encore au gouvernement fédéral sont la douane et l'accise, la taxe de vente, l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, et les droits de succession. Je crois qu'il faut compter aussi une taxe d'accise peu élevée sur le transfert des obligations et des autres titres de créance ou de garantie.

La constitution impose à notre pays une responsabilité qui, selon les paroles de l'honorable député, revêt actuellement un caractère grave, celle de prendre toutes mesures nécessaires à l'existence du Canada et à sa liberté. Ceux qui ont rédigé l'Acte de l'Amérique du Nord britannique entré en vigueur en 1867 avaient clairement aperçu cette responsabilité constitutionnelle. Ils ont décidé que le soin de la défense, de la sécurité nationale incomberait au gouvernement fédéral lequel aurait, de par la constitution, le droit de recourir à l'égard du contribuable canadien à toute forme d'imposition. Aucun gouvernement canadien responsable ne peut renoncer au droit de prélever des impôts de toutes formes quand il peut avoir besoin de ces impôts pour s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe d'assurer la sécurité et la liberté du pays dans son ensemble. Il ne saurait être question de céder d'une façon permanente les domaines d'imposition où nous trouvons aujourd'hui les sommes considérables dont le gouvernement fédéral a besoin pour faire face à ses obligations.

A la différence des droits de douane et d'accise, l'impôt sur le revenu des particuliers ou des sociétés constituait, avant la première Grande Guerre, des sources de revenus qui n'étaient pas utilisées, bien qu'elles l'aient été, dans une certaine mesure, en Colombie-Britannique et qu'ait existé aussi un léger impôt sur les sociétés; aujourd'hui cependant ces sources d'impôts sont devenues les véritables éléments de base des régimes fiscaux non seulement du Canada mais de tous les pays du monde.

Aucun gouvernement responsable ne saurait prendre l'engagement de ne pas recourir à la perception de droits de douane, d'accise, de

taxes de vente, de droits successoraux, d'impôts sur le revenu personnel et sur le revenu des sociétés.

Pour ce qui est des droits successoraux imposés durant la guerre, le Parlement, sur l'avis du Gouvernement, s'en est dessaisi, après la guerre, jusqu'à concurrence des successions dont la valeur ne dépassait pas $50,000. D'ailleurs, on n'a jamais rien fait pour empêcher les gouvernements provinciaux de percevoir les droits successoraux. Sur les successions, jusqu'à concurrence de $50,000 les gouvernements provinciaux sont seuls à imposer les droits successoraux. Au delà de ce chiffre, les provinces, sauf celles qui ont conclu avec le gouvernement fédéral un accord temporaire pour la location de domaines fiscaux pendant quelques années, continuent d'imposer les droits successoraux et le gouvernement fédéral accorde au débiteur du droit de succession jusqu'à la moitié du droit fédéral, s'il a versé un montant aussi considérable au gouvernement de la province où il habite.

Quant à l'impôt sur les sociétés, aucune disposition législative, si ce n'est les accords fiscaux conclus avec certaines provinces, n'empêche les gouvernements provinciaux ni les législatures provinciales de percevoir des impôts de l'importance qu'ils jugent à propos sur les sociétés.

De fait, Québec et l'Ontario ont prélevé, sur les bénéfices des sociétés commerciales, un impôt de 7 p. 100, bien qu'une part de 5 p. 100 seulement ait été reconnue par les autorités fiscales fédérales au chapitre des frais d'exploitation. Il y a donc eu double imposition sur une tranche de 2 p. 100 dans ce cas-là, parce les deux gouvernements voulaient obtenir le revenu de cette taxe. J'ignore quels impôts spéciaux frappent les sociétés commerciales de l'Ontario mais je sais que ma province, Québec, perçoit plusieurs impôts des sociétés en plus de la taxe de 7 p. 100 sur les bénéfices. Rien n'empêche l'Assemblée législative d'établir à son gré le niveau de la taxe si ce n'est la raison très valable mentionnée par le chef de l'opposition, c'est-à-dire qu'il n'est pas sage de chercher à trop prélever d'un même contribuable. Comme le gouvernement fédéral, les assemblées législatives doivent déterminer, aussi sagement qu'elles le peuvent, les taux d'imposition qu'il est possible d'appliquer à chaque contribuable sans nuire indûment à son activité économique.

Pour ce qui est de l'impôt sur le revenu des particuliers, la situation, du point de vue juridique, est exactement la même. De plus, depuis l'expiration du premier accord en matière de location de domaines fiscaux, la loi fédérale de l'impôt sur le revenu renfermait une disposition portant qu'un contribuable tenu d'acquitter un impôt sur le revenu au gouvernement de sa province obtiendrait un dégrèvement jusqu'à concurrence de 5 p. 100 du montant de son impôt fédéral, s'il versait ce montant au gouvernement de sa province. Ni le gouvernement de l'Ontario, ni celui de Québec, durant la période pendant laquelle ils n'ont pas jugé opportun de conclure des accords fiscaux avec le gouvernement fédéral, n'ont songé à assujétir leur contribuables à un impôt de cette importance sur le revenu des particuliers. Cela n'aurait entraîné aucun relèvement du montant versé par le particulier, mais les gouvernements provinciaux auraient été dans l'obligation désagréable, si obligation désagréable il y a, d'imposer et de percevoir un impôt sur le revenu des particuliers.

Le député dit qu'on s'était engagé, en 1942, à rendre les pouvoirs d'imposition qui avaient été loués au gouvernement fédéral pendant la guerre. C'est exact. A l'expiration de ces ententes, aucune province n'était tenue de les renouveler. Il était entendu que, si elles n'étaient pas renouvelées, il y aurait diminution, de 10 p. 100 je crois, de l'impôt sur les sociétés commerciales. Bien qu'on n'ait pris aucun engagement en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des particuliers, étant donné que les autorités provinciales n'ont presque pas eu recours à l'impôt sur le revenu des particuliers, on a procédé à des réductions du taux de l'impôt sur le revenu, perçu sous le régime des lois fédérales et pour des buts relevant du gouvernement central.

On avait fait savoir aux provinces, au cas où elles auraient voulu renouveler les accords, pour s'éviter d'asseoir leurs propres impôts, que c'était là le genre d'accords que nous étions disposés à conclure avec elles. A cette époque, il y avait neuf provinces, dont sept acceptèrent de signer ces accords. Les deux grandes provinces s'y refusèrent. Elles étaient tout aussi libres d'asseoir et de percevoir toutes sortes d'impôts après l'expiration des accords fiscaux du temps de guerre, qu'elles l'avaient été avant la conclusion de ces accords. Ces deux provinces n'ont pas modifié leur attitude jusqu'au moment où la province d'Ontario décide de conclure un accord fiscal pour une période de cinq années, allant de 1952 à 1957.

Pendant sept ans, nous n'avons pas conclu d'accord fiscal avec la province d'Ontario. Il n'en existe pas avec la province de Québec. En toute franchise, je ne crois pas qu'il soit possible, ni désirable, ni que quiconque puisse le souhaiter qu'il y ait un accord permanent visant à restreindre le droit qu'accorde la constitution au gouvernement central de recourir, en cas de besoin, à n'importe quelle

formule d'imposition estimée nécessaire par le Parlement du peuple canadien, afin de tenir tête aux circonstances d'urgence qui peuvent surgir.

Il pourrait toutefois y avoir des dispositions provisoires. Si l'on n'avait pas accepté celles qui avaient été proposées, on aurait pu les discuter. Il aurait été possible d'étudier d'autres formes. De fait, c'est ce qui a eu lieu à l'égard des provinces qui ont conclu les accords en cause et de concert avec elles. L'accord conclu, cette année, par la province d'Ontario, n'est pas précisément le genre d'entente qu'on avait proposé en 1945; en effet, la forme que l'accord a prise en 1952 est le résultat des consultations et des négociations qui ont eu lieu entre le ministre fédéral des Finances (M. Abbott) et le premier ministre d'Ontario, qui se trouvait être, à ce moment-là, son propre ministre des Finances.

Les accords contenaient des dispositions adoptées immédiatement après la guerre, ainsi que celles qui avaient été adoptées en 1951, lesquelles différaient des ententes primitives et résultaient des objections, suivies de négociations, qu'avait soulevées le premier ministre de la Nouvelle-Écosse. Chacun des accords en question a toujours prévu qu'on n'accorderait jamais à un gouvernement provincial des termes plus favorables qu'aux autres, et que les conditions établies pour l'un d'eux devraient être offertes à chacun des autres gouvernements provinciaux. Je ne doute pas qu'on ne discute encore ce problème. Les accords conclus le sont pour une période déterminée, et il se pourrait qu'à la fin de la période en question les gouvernements des provinces, ou certains d'entre eux, souhaitent qu'on étudie certaines modifications de ces conditions. Bien franchement, monsieur l'Orateur, je ne crois pas que l'honorable député, s'il avait les obligations qui sont miennes en ce moment, pourrait prendre sur lui de proposer l'abandon définitif de l'un quelconque des droits d'imposition prévus par la constitution et qui appartiennent au gouvernement fédéral. On peut recourir à des dispositions provisoires différentes; mais je pense, j'espère, du moins, que l'honorable député ne prendrait pas sur lui d'abandonner de façon permanente l'un quelconque des droits d'imposition que les Pères de la Confédération ont crus nécessaires pour assurer la sécurité du pays et que, en deux occasions, on a trouvés absolument nécessaires pour assurer la sécurité du pays.

Les autres questions qu'a traitées l'honorable député ne sont pas, ce me semble, des critiques visant l'activité civile ordinaire du Gouvernement, ni des critiques de l'effort de défense du Gouvernement, mais plutôt des critiques à l'égard du présumé gaspillage et de l'inefficacité de l'effort de guerre du pays et une critique du niveau élevé des impôts. Naturellement, je crois qu'on a voulu dire que, lorsque sera venu, pour les Canadiens, le moment de juger la conduite du présent Gouvernement, ils concluront que l'heure du changement est venue, changement en vertu duquel l'honorable député et ses amis deviendraient les conseillers de la Couronne durant la période future.

Ce sont là, selon moi, des questions de grand intérêt public, des questions qui méritent d'être étudiées sérieusement. Il n'y a, il me semble, aucune discussion, aucune controverse sur le fait, que l'agression qui a eu lieu en Corée en 1950 a démontré la nécessité d'un grand effort de défense. Je crois qu'à peu près toute la population du pays a reconnu que le Gouvernement devait agir avec promptitude et qu'elle est satisfaite du rôle que les troupes du Canada ont joué dans l'effort commun des Nations Unies en vue de résister à l'agression en Corée. Cette participation a consisté en un service continu assuré, par roulement, par les trois destroyers canadiens, dans les eaux coréennes. Elle réside également dans l'activité de la 25e brigade d'infanterie, qui constitue, et a constitué depuis le moment de sa formation, le tiers des effectifs combattants de la division du Commonwealth, sur ce théâtre de guerre.

J'estime que nous avons également raison d'être satisfaits du rôle joué par le C.A.R.C. depuis juillet 1950, par l'entremise de l'escadrille de transport nº 426. Les avions qui forment cette escadrille ont accompli 434 voyages aller-retour, parcourant ainsi plus de cinq millions de milles aériens et transportant plus de 5,250,000 livres de marchandises et de courrier, et plus de dix mille passagers, y compris les membres des effectifs militaires. L'escadrille a reçu l'aide d'avions du *Canadian Pacific Air Lines*, qui avaient été loués, et qui ont effectué 350 voyages aller-retour. Les avions loués du C.P.A. transportaient des passagers et non des marchandises; ils ont cependant parcouru plus de 3,500,000 milles aériens et transporté plus de 17,000 passagers. Ce sont là presque toutes des réalisations d'un avion qui a fait l'objet de bien des critiques il y a quelques années: le North Star. Nous sommes tous heureux de constater que ces avions canadiens ont parcouru près de neuf millions de milles sans aucun accident fâcheux.

Évidemment nous savons tous, et nous regrettons beaucoup les sacrifices et les angoisses des familles de nos militaires qui combattent sur le front de Corée et qui luttent pour empêcher la guerre. Mais c'est une

partie inévitable du prix que les peuples libres doivent verser pour rester libres, des peuples qui sont heureux et fiers de savoir que leurs jeunes gens apprécient si bien la liberté qui est la leur qu'ils s'offrent volontairement à s'exposer aux dangers qu'ils doivent nécessairement courir quand pour protéger les institutions de leur pays, ils vont risquer leur vie dans des pays éloignés.

L'agression en Corée nous oblige, peut-être plus que nous l'avions cru, à réaliser le plus rapidement possible le programme de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord. Nous sommes heureux, certes, de savoir que nous comptons maintenant six escadrilles du CARC constituées d'avions Sabre à reaction, en Angleterre et en Europe; que nous progressons constamment dans l'exécution de l'engagement pris qui est de constituer une division aérienne de douze escadrilles et que notre 27e brigade a maintenant pris sa place au sein des troupes terrestres de l'OTAN sur le continent européen. Certes, nous avons raison d'être également satisfaits des progrès réalisés par la Marine royale canadienne en vue de coordonner ses efforts avec ceux de la marine des États-Unis et de la Marine royale pour assurer la sécurité de l'Atlantique dans l'éventualité d'une autre guerre.

Notre effort de défense comprend, entre autres mesures, notre programme d'aide mutuelle. Les honorables députés n'ignorent pas que notre pays a affecté 670 millions de dollars pour sa part à cet effort coopératif. Ces crédits nous ont déjà permis d'armer trois divisions de nos alliés de l'OTAN, une en Hollande, une en Belgique et une en Italie. Nous avons aussi fourni des avions et des moteurs d'avion à des États-membres de l'OTAN, et nous avons formé chez nous des équipages aériens pour les pays de l'OTAN.

En disant que les sommes que le Parlement a votées ne nous ont rien valu, il ne faudrait pas oublier que les effectifs réguliers de nos forces armées s'établissaient à 47,185 avant les événements de Corée, et qu'ils ont dépassé récemment 100,000. Sauf en temps de guerre, jamais notre jeune nation n'a encore maintenu des effectifs aussi élevés.

Notre effort dans le domaine de la défense s'est étendu aussi à notre production de défense; les crédits votés par le Parlement aux fins de la défense au cours des deux dernières années se sont élevés dans leur ensemble à près du dixième du produit national brut de tout le peuple canadien; ce qui revient à dire le dixième de la totalité, exprimée en dollars, des biens et des services produits au Canada par l'ensemble du peuple canadien. Un dixième du produit national brut a été employé par les ministères de la Défense nationale et de la Production de défense. Il est bien entendu que tous les membres du Gouvernement sont responsables de ce que font les services de la défense, mais la plus grande partie des charges administratives que comporte la gestion de ce dixième du produit national brut tout entier ont pesé sur le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) et sur son collègue de la Production de défense (M. Howe). Si on se rend compte de ce fait on ne s'étonnera peut-être pas qu'ils ne prennent pas beaucoup de temps,—qu'ils n'ont en somme pas beaucoup de temps,—pour répondre aux critiques qu'on leur adresse.

L'effet général de cet effort de défense a peut-être frappé les étrangers plus qu'il n'a impressionné certains de nos amis d'en face. Je voudrais simplement citer quelques exemples de l'estime dans laquelle on tient notre effort de défense ailleurs qu'en cette Chambre, voire à l'étranger. C'est ainsi, par exemple, que le *Times* de Londres du 28 août publiait un article au sujet de la division du Commonwealth, intitulé: "Succès d'une entreprise militaire d'un caractère exceptionnel". Je ne veux pas donner lecture tout au long de cet article; je veux simplement en citer quelques lignes.

Pour des raisons de sécurité, il ne saurait être question de préciser la composition de ces brigades, mais on sait que les Canadiens sont représentés par le *Royal Canadian Regiment*, le *Royal 22e Régiment* (connu sous le nom de "Van Doos", du fait qu'il est constitué de Canadiens français) et par le *Princess Patricia's Canadian Light Infantry*, le tout appuyé par les artilleurs du *Royal Canadian Horse Artillery* et les chars du *Lord Strathcona's Horse*. Ces Canadiens ont participé à de nombreux combats et leurs faits d'armes n'ont pas été surpassés jusqu'ici.

Encore au sujet de la Corée, le *Star* de Montréal, du 17 septembre 1952, rapporte ce qui suit:

Le commandant des troupes des Nations Unies assiste à l'inauguration d'un club à Tokio.

Le général Mark W. Clarke, commandant en chef des troupes des Nations Unies, a déclaré aujourd'hui: "La participation des soldats canadiens en Corée a été magnifique". Le général Clarke a inauguré officiellement le club canadien *Maple Leaf*, centre récréatif situé en plein Tokio, et destiné à tous les soldats alliés. "Je tiens à rendre hommage aux forces canadiennes et à leurs contributions magnifiques aux forces des Nations Unies en Corée", a déclaré le général.

A Vancouver, le vice-amiral William Andrewes rendait hommage, en fin août, à la tradition déjà belle et sans cesse croissante de la Marine royale canadienne:

J'ai vu une tradition canadienne se former en Corée, en huit ou neuf mois. Elle vient un peu de nous, et c'est bien ainsi. Mais elle vient surtout de vous,—et c'est aussi très bien ainsi puisque chaque marine doit se constituer une tradition.

Mais chacun a eu tôt fait de constituer une entité distincte. On savait que chaque unité différait de l'autre. Toutes les trois, cependant, étaient magnifiques; toutes les trois étaient de premier ordre.

Pour ce qui est de ce qui se passe en Europe, des organisations de l'OTAN, voici ce que je trouve dans la *Gazette* du 15 novembre:

A soixante milles de la frontière de l'Allemagne orientale, la 27e brigade d'infanterie canadienne est maintenant complètement prête à entrer en ligne, à se déplacer et à combattre à quelques heures d'avis.

Le chef à qui il faut attribuer cette réalisation est le brigadier Geoffrey Walsh, C.B.E., D.S.O., de St. Catharines (Ont.). En moins d'un an un corps sans expérience est devenu une unité parfaitement prête au combat.

Puis, au sujet du régime de roulement qui a été mis en œuvre, on ajoute:

"On nous a si souvent félicités que cela en devient gênant."

Le brigadier Walsh a nié qu'il y ait eu de l'indiscipline marquée au sein de la brigade. "Il y a eu, naturellement, des désordres; mais, a-t-il dit, ils ont été grandement exagérés, à des fins politiques, par certains journaux. Si la brigade s'était trouvée au Canada, il y aurait eu autant, sinon plus de désordres. Les émeutes d'Edmonton et de Kingston, auxquelles ont pris part civils et soldats, ont été plus graves que celles qui ont eu lieu ici, j'en suis sûr."

Les honorables députés ont probablement lu, dans le *Globe and Mail* du 10 novembre, un article de Benjamin Welles, du service du *Times* de New-York, dans lequel il est question de la façon très efficace et exemplaire dont le CARC a pu s'installer, collaborer avec les autorités locales et établir ses champs d'aviation.

Grostenquin (France), le 9 novembre.—Efficacement et sans bruit, les Canadiens ont établi ici leur base de chasseurs à réaction, au cours des quatre derniers mois; quant à la rapidité d'aménagement, à la valeur militaire et aux conditions d'habitation des officiers et aviateurs, ils ont égalé les réalisations de n'importe laquelle des vingt et une bases déjà aménagées en France sous l'empire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. C'est ici que se trouve la base de la première escadre de chasseurs à réaction Sabre F-86 de l'alliance sur le continent européen, et les soixante Sabre qui se trouvent ici ont été fabriqués au Canada.

Les progrès réalisés ici seraient remarquables d'après n'importe quelle norme.

L'article ajoute que le personnel du CARC, par suite de son aptitude à parler la langue des gens de la région et à s'adapter aux conditions locales, avait réussi à accomplir tout cela sans friction aucune. L'article ajoute, en outre, que les autres intéressés pourraient fort bien adopter comme exemple la manière dont les troupes canadiennes ont dirigé les affaires.

Voici, à mon sens, un hommage rendu par quelqu'un que nous connaissons, que nous respectons et qui, nous le savons, ne dit pas ce qu'il ne croit pas être l'exacte vérité. Il s'agit d'un article publié dans la *Free Press* de Winnipeg, le 12 novembre 1952; et intitulé: "Hommage au Canada". Dû à la plume de M. Chester Wilmot, l'historien le plus célèbre peut-être de la seconde guerre mondiale, l'article a paru dans l'*Observer* de Londres. Voici ce qu'il écrit au sujet des troupes canadiennes postées en Allemagne:

[Le très hon. M. St-Laurent.]

Lord Alexander m'a dit, la semaine dernière, qu'il considère l'armée du Rhin "comme la meilleure armée que la Grande-Bretagne ait jamais eue en temps de paix". Il a parlé avec le même enthousiasme des escadrilles de la RAF qui constituent la principale force de la seconde armée tactique de l'air des alliés. L'événement le plus encourageant qui se soit produit au cours de l'année n'a pas été l'expansion de la puissance militaire britannique, bien que celle-ci ait été considérable, surtout dans le cas de la RAF, mais la formation de renforts constitués par des contingents belges, canadiens et hollandais. Les éléments de brigade canadiens, bien que leur formation ne date que de l'année dernière, ne le cèdent en rien à nulle autre troupe de l'armée du Rhin.

Voici un article paru dans le numéro du 8 novembre 1952 du *Journal* d'Ottawa. L'auteur y rapporte des déclarations qu'il attribue au maréchal de l'air Curtis.

Les Sabres F-86 du CARC sont actuellement les seuls appareils capables d'affronter les Migs-15S soviétiques, bien que l'aviation militaire américaine doive bientôt fournir des escadrilles de Sabres. Le CARC ne constitue pas une force purement symbolique; il s'agit d'une contribution de première importance à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, contribution dont la valeur dépasse de beaucoup le nombre de ceux qui la composent.

Il ne s'agit pas là simplement de mots. Les honorables députés se rappelleront de la nouvelle annoncée en même temps à Londres, à Washington et au Canada le dimanche 2 novembre, relativement aux dispositions qui ont été prises en vue de la fabrication dans les usines canadiennes des cellules de 300 à 400 appareils de ce type F-86 destinés aux forces de l'OTAN.

Le gouvernement des États-Unis fournira une bonne partie des moteurs, mais le Canada fournira des appareils électroniques et des pièces de moteur ainsi que des cellules d'avions; ces avions serviront aux aviateurs de la RAF qui reçoivent présentement leur formation en vertu de notre programme canadien. Ils aideront à édifier la puissance des troupes de l'OTAN, ce qui, à notre avis, constitue la protection indispensable contre l'éclosion d'une autre guerre mondiale.

Voilà des réalisations de grande importance. Compte tenu de l'ampleur de l'activité du ministère de la Défense et du ministère de la Production de défense, il n'est pas étonnant que les ministres aient consacré plus d'attention à la réalisation de ces objectifs qu'aux menus détails de l'administration.

Personne n'a prétendu que le programme général comportait quelque lacune. On fait grand état des incidents regrettables relatifs aux vols qui ont été commis dans les camps, aux incendies qui se sont déclarés dans les camps et à d'autres incidents de cette nature. Tout cela est déplorable; mais a-t-on jamais songé à tenir les présidents de banques responsables de ce que la bande de Boyd ait enfoncé les banques et y ait volé? Quelque qu'un a-t-il voulu tenir responsable un des principaux dirigeants de la Banque de Nouvelle-Écosse de ce que, ainsi qu'on l'a rapporté, cette banque a perdu un montant de $250,000 récemment? Ce sont là des choses qu'il faut suivre avec soin, lorsqu'elles se produisent. Il faut traduire en justice ceux qui sont coupables de mauvaise conduite et leur faire comprendre qu'une telle conduite ne sera pas tolérée. C'est ce qu'on a fait.

L'honorable député affirme n'avoir rien entendu dire au sujet de ce qui a été fait à l'égard des vols commis au camp de Petawawa. Alors, il n'a pas lu les journaux, car il aurait pris connaissance de plusieurs condamnations obtenues contre ceux qui s'étaient rendus coupables de ces incidents au camp de Petawawa. J'ai aussi l'impression que les poursuites ont été conduites avec vigueur et de façon fructueuse, et qu'il continuera d'en être ainsi. Ce qui importe, cependant, c'est de s'efforcer vigoureusement de découvrir les méfaits quand ils se produisent, afin de pouvoir poursuivre ceux qui s'en rendent coupables.

Une autre question à laquelle on accorde beaucoup d'attention est celle du prétendu gaspillage en ce qui concerne le matériel de mobilisation que le Gouvernement a acheté. Il est considérable. Je ne chercherai pas à justifier l'achat de chaque article qu'a mentionné le chef de l'opposition (M. Drew) ni même à parler de chacun d'eux. Il se peut fort bien, comme on l'a reconnu, que cela ait été une erreur de commander 64,000 fourchettes à servir. Mais l'erreur, a été signalée et, lorsqu'elle l'a été, ont a pris immédiatement des mesures à ce sujet. Je suis bien sûr que, si le ministre en avait eu personnellement connaissance, il n'aurait jamais approuvé la commande de 64,000 fourchettes à servir.

L'honorable député a ensuite parlé de chaussures. Je me suis préoccupé de la question des chaussures. Renseignements pris, j'ai su qu'il était nécessaire d'avoir à sa disposition cette quantité de chaussures en vue d'assurer le bon fonctionnement de l'intendance militaire et de la réserve. On m'a fait voir le montant que le ministère de la Défense a affecté à l'habillement et au matériel en proportion de ce qu'il a dépensé depuis 1949 en vue de l'entretien des effectifs militaires, et je constate que cette proportion ne dépasse que légèrement 5·2 p. 100.

Par simple curiosité, j'ai donc examiné les chiffres publiés par le Bureau fédéral de la statistique et par la Banque du Canada. Ces données indiquent l'indice du coût de la vie ainsi que l'indice des prix à la consommation. J'ai trouvé que pour établir ces deux indices on a supposé que dans le cas de celui du coût de la vie, 12 p. 100 des dépenses familiales étaient affectées à l'habillement, tandis que pour calculer l'indice des prix à la consommation on avait estimé que la proportion de 11 p. 100 représentait amplement les dépenses résultant de l'achat de vêtements. Dans le cas qui nous est soumis, 5·2 p. 100 représentent le coût global de l'habillement et de l'achat de matériel du même genre pour les forces armées.

Ces dépenses sont évidemment assez élevées. Je ne sais pas pourquoi il a fallu plus d'un million de cravates. Il se peut fort bien que quelque erreur ait été commise. En 1950, cependant, lorsque survint l'incident de Corée, on redoutait fortement la possibilité d'une guerre plus générale que celle qui se poursuit actuellement. Le chef de l'opposition affirme que la situation est tout aussi tendue, que la tension internationale est aussi forte aujourd'hui. Par contre, il ajoute que l'espoir s'est aussi accru qu'il ne se produira pas de guerre mondiale, ce qui, sans nul doute, est exact.

Nous nous souvenons tous, cependant, que lors de la dernière Grande guerre, le ministère de la Défense nationale avait été sérieusement critiqué parce qu'il ne disposait pas de l'équipement nécessaire pour habiller comme il convenait les soldats à mesure qu'on les accueillait dans l'armée, compte tenu de la situation critique qui existait alors. Il se peut fort bien que, songeant à cela, les officiers des services de demande aient commandé plus que le ministre ou le sous-ministre eussent autorisé si la chose avait été portée à leur attention.

Nous devons, je crois, nous compter non seulement heureux mais encore chanceux qu'un journal qui ne montre pas généralement trop de sympathie envers le Gouvernement ait jugé à propos de publier, le 27 août, le petit article dont l'honorable représentant de Waterloo-Nord (M. Schneider) a parlé vendredi dernier. Intitulé: "Mal dont nous sommes exempts" l'article du *Journal* d'Ottawa est ainsi conçu:

Le général Eisenhower qui portait la parole devant 36,000 membres de la légion américaine réunis à New-York a reçu les plus vifs applaudissements quand il a déclaré:

"Attachons-nous à supprimer la corruption de la fonction publique à tous les échelons du gouvernement. Les États-Unis ne valent que ce que valent les fonctionnaires de l'État. Qu'ils se préoccupent de leurs seuls intérêts... cela mine la puissance américaine.

Le rédacteur du *Journal* poursuit en ces termes:

Poser au pharisien est toujours détestable, qu'il s'agisse d'un individu ou d'un pays. Pourtant, il nous faut reconnaître avec joie qu'au Canada aucun homme public n'a lieu de se hisser sur une tribune pour déclarer au sujet de notre gouvernement, de nos fonctionnaires ou de l'un de nos hommes publics ce que le général Eisenhower a cru devoir dire au peuple américain.

Nous avons, au Canada, nos propres faiblesses en matière de gouvernement et en d'autres domaines. Toutefois, lorsque la censure a dit son dernier mot, lorsque la litanie des erreurs a pris fin, il reste encore vrai et le plus cynique ne le peut nier, que la corruption est chose inconnue dans notre gouvernement. Au cours d'une génération, nous avons livré deux guerres, dépensé des milliards, souvent avec une hâte désespérée. A l'éternel honneur de nos hommes publics, personne aujourd'hui n'oserait prétendre, ni dire avec vérité, qu'un seul cent des milliards dépensés n'a été détourné de sa fin propre au profit d'un particulier.

Quelles que soient les faiblesses de notre démocratie, voilà qui fait sa gloire.

Voilà qui fait sa gloire, quelles que soient ses faiblesses. Le chef de l'opposition convient, j'en suis sûr, que nous devons user de beaucoup de prudence pour rechercher, condamner et extirper toutes les fautes qui se manifestent sous forme de dilapidation ou de gaspillage. Glorifions-nous ensemble cependant de ce que, dans l'ensemble, notre effort de défense ait été digne de la population canadienne et de ce que nous avons lieu d'en être fiers.

On a formulé bien des critiques à l'adresse du ministre de la Défense nationale (M. Claxton). J'ai été heureux de lire, dans la *Gazette* de Montréal, numéro du 17 novembre, dans un article qui visait à critiquer les récentes réponses du ministre récemment en réponse à certaines accusations relatives au bas moral des troupes canadiennes outre-mer, le passage suivant:

Il est inévitable que la direction et la gestion du ministère de la Défense nationale fassent l'objet de critiques. Par là nous n'entendons nullement condamner les nombreux efforts et services précieux qui s'inscrivent à l'actif de M. Claxton. Le Canada compte peu d'hommes publics qui se consacrent à leurs fonctions avec une plus grande vigueur et une plus grande persévérance. La difficulté tient à ce que M. Claxton a tendance à considérer son ministère à l'abri de toute critique et de tout reproche.

Et plus loin, on peut lire:

Sans doute les tendances du ministre de la Défense nationale sont-elles involontaires et même inconscientes. Peut-être ne se rend-il même pas compte de ces tendances ou de leurs conséquences... Elles n'en sont pas moins à déplorer, car elles ont pour effet d'amoindrir dans l'esprit du public l'appréciation des réalisations incontestables qu'il a accomplies à titre d'administrateur dévoué et compétent.

Il se peut que mon collègue se montre parfois hypersensible quant aux critiques que l'on dirige contre l'activité des membres de son ministère, à l'égard desquels il est responsable devant la Chambre, de par notre constitution. Je crois néanmoins qu'il est heureux que la situation, dans ce ministère, soit telle que son chef réagisse vivement aux critiques qu'on lui adresse. Ce n'est pas à dire que nous ne devions pas tenir compte de la critique, que nous ne devions pas voir à faire disparaître ce sur quoi elle porte, en supprimant du même coup ce qui l'a fait naître.

C'est pourquoi nous tenons à l'institution du comité des dépenses relatives à la défense. On aura noté, au *Feuilleton* d'aujourd'hui, un avis inscrit en mon nom et qui sera mis en délibération en temps utile. Nous tenons à l'institution de ce comité. Nous tenons tous,—le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) peut-être plus encore, que tout autre,—à ce qu'il n'y ait pas de gaspillage, car le ministre de la Défense nationale, de même que son collègue, le ministre de la Production de défense (M. Howe), porte une énorme responsabilité pour ce qui est de la judicieuse affectation du dixième de tout ce que produit le Canada au cours d'une année. C'est là une énorme responsabilité et le ministre de la Défense nationale tient, j'en suis sûr, à ce qu'on continue, à ce sujet, à lui rendre l'hommage que je vois dans cet article critique de la *Gazette* de Montréal du 17 novembre dernier.

Pour ce qui est de la production de défense, je ne crois pas nécessaire d'en dire bien long. J'étais de ceux qui, le 14 juin dernier, ont assisté, à Sorel, au lancement de deux navires et à la remise de trois canons aux forces armées des États-Unis et du Canada. Ce que j'y ai vu a fait sur moi une vive impression. J'ai été aussi fortement impressionné par les commentaires que j'ai entendus de la bouche des officiers des services américains de la marine et des approvisionnements qui étaient là-bas et qui ont vu les fabrications et les procédés de fabrication de cette usine de munitions.

Franchement, nous serions tous plus heureux s'il n'était pas nécessaire d'étendre les principes de l'aide mutuelle à nos associés de l'OTAN; mais puisqu'il faut accorder cette aide, il me semble que nous pouvons tirer une certaine fierté du fait que c'est ici même, dans nos ateliers canadiens, que l'OTAN désire que soient fabriqués les avions de combat

F-86 destinés au principal élément de combat de cette organisation, qu'on est en voie de constituer en Europe.

Dans bien d'autres domaines, on trouve des exemples frappants de l'importance que revêt, pour nos alliés de l'OTAN, le rôle que peut jouer notre jeune nation, dans l'élaboration de cette force commune. Le député affirme que le discours du trône mentionne l'existence de certains indices d'une diminution du danger d'un conflit mondial. Il a ajouté que plusieurs journaux avaient commenté ce passage qu'à son avis il serait sage de redresser. Son discours donnait à entendre, et je suis de son avis, qu'il nous faut éviter tout excès d'optimisme quant à la situation actuelle; mais je ne vois pas, dans le discours du trône, ce qui pourrait encourager quiconque à un optimisme béat. Voici ce qu'on y trouve:

> Vous reprenez vos travaux comme représentants du peuple canadien à un moment où la tension internationale continue à se faire sentir. Néanmoins, grâce à la ferme résistance de nos troupes et de celles qui combattent à leurs côtés en Corée, grâce aussi à la puissance croissante des forces de la liberté en Europe, il existe certains indices d'une diminution du danger d'un conflit mondial.
>
> Mes ministres sont persuadés qu'une paix durable ne peut être assurée qu'aussi longtemps que les forces réunies du monde libre continueront de s'accroître et de se maintenir.

On n'a jamais eu l'intention de laisser entendre qu'il était possible de diminuer nos efforts tendant à la constitution et au maintien des forces intégrées des nations libres en Europe. Je ne veux pas me poser en expert militaire, mais en ma qualité de citoyen Canadien, je ne crois pas qu'il y a à l'heure actuelle, sur le continent européen, suffisamment de troupes alliées pour résister à une agression des armées soviétiques. Je suis bien convaincu qu'il faut continuer à constituer cette armée, puis à la maintenir, à titre de prime d'assurance contre une guerre qui pourrait éclater dans cette importante région du monde libre.

Une autre question qu'a traitée l'honorable député et que je crois devoir examiner d'une façon plus détaillée, est celle de la prétendue imposition excessive. J'ai noté une expression qu'il a employée, et qui, j'en suis certain, ne correspond pas exactement à ce qu'il avait à l'esprit. Il a déclaré que la population était imposée d'une façon excessive, qui dépassait de beaucoup le montant autorisé par le Parlement. L'honorable député sait, cependant, comme nous le savons tous, que le Parlement n'autorise aucun montant d'impôt. Le Parlement autorise d'une part certaines dépenses, et, d'autre part, certains taux d'imposition. Ces taux d'imposition s'appliquent à une base prévue.

Une fois ces taux autorisés, ils rapportent plus qu'on ne l'avait prévu, si l'activité économique de la nation est plus grande qu'on ne l'avait supposé à un moment où l'économie était moins active. L'inverse est également vrai, comme l'a souvent signalé le député de Greenwood (M. Macdonnell). Je me souviens qu'en une occasion il avait certaines appréhensions; il s'était dit heureux de constater le grand optimisme du ministre des Finances (M. Abbott). Mais il n'était pas convaincu que cet optimisme fût fondé et il se demandait avec beaucoup d'inquiétude ce qui arriverait si le produit national brut diminuait légèrement au lieu d'augmenter.

M. Macdonnell (Greenwood): Il y a plusieurs années de cela.

Le très hon. M. St-Laurent: Non, c'était aussi récent que 1950 et la même inquiétude existait dans une large mesure en 1951. L'avertissement du député de Greenwood m'avait passablement impressionné car les membres de son parti ne sont pas seuls à reconnaître son expérience, sa grande sincérité et l'objectivité qu'il apporte aux examens qu'il fait, à l'occasion, de notre situation financière. Cette année-là, les taux avaient été établis en fonction d'un produit national brut de 20 milliards de dollars en vue de rapporter trois milliards et deux tiers environ. Bien que ces prévisions fussent jugées optimistes, le produit national brut fut de vingt et un milliards et un quart et ces mêmes taux d'imposition rapportèrent environ 300 millions de dollars de plus qu'on n'avait prévu.

Mon honorable ami dit qu'on n'a pas déclaré de façon explicite que nous percevions des impôts pour réduire notre dette nationale. Non, il n'y a pas eu de telle déclaration mais n'y a-t-il pas au Canada une foule de gens qui, une bonne année, se découvrant plus prospères qu'ils ne s'y attendaient, estiment, s'ils ont contracté un prêt hypothécaire ou quelque autre dette, que c'est vraiment le moment d'effectuer un versement? Le Parlement a pensé que si le produit national brut atteignait vingt milliards, il serait bon d'en prélever à peu près 18½ p. 100 pour acquitter les dépenses courantes du pays et que ce ne serait pas là imposer au peuple un fardeau intolérable. Quand le produit national brut a dépassé les prévisions d'un montant d'un milliard et demi, on a pu affecter 18½ p. 100 de l'excédent du produit national brut à la réduction d'une partie de la dette qu'il a fallu contracter sous la tension et dans les conditions des années de guerre sans imposer de privations au contribuable. Il en a été de même l'année suivante.

L'honorable député craint,—et je crois que ce n'est pas là un terme trop fort,—que cela ne se renouvelle cette année. Pour ma part,

j'espère qu'il en soit ainsi, mais je n'ose pas y compter. J'espère sincèrement que la chose se renouvelle. On m'a souvent dit que je ne m'y connais pas beaucoup en politique, que je ne semble guère me préoccuper de la politique de parti, mais que je semble bien décidé à faire ma part en vue de conserver au pays une atmosphère qui permettra à mes petits-enfants d'y vivre convenablement. Eh bien! je suis d'avis que plus nous aurons d'occasions fortuites d'acquitter une partie des dettes que nous laisserons aux générations futures, plus le pays pourra assurer le bonheur des petits-enfants de qui que ce soit.

A mon sens, le ministre des Finances ne s'est pas révélé trop mauvais prophète et je pense que le grand public partage mon avis à ce sujet. Bien des gens, qui ne sont peut-être pas contribuables canadiens, il est vrai, regardent d'un œil d'envie les réalisations financières de notre pays en ces dernières années. Je voudrais de nouveau m'arrêter brièvement à un article publié le 4 novembre dernier dans la *Gazette* de Montréal. L'article n'est pas d'un des éditorialistes de ce journal, mais il a été accepté par le chef de l'information et a été publié. L'article est intitulé "La *Federal Reserve Bank* fait l'éloge de l'économie canadienne".

Selon la *Federal Reserve Bank* de New-York, le grand succès des programmes financiers et monétaires du gouvernement fédéral du Canada a grandement contribué à affermir la confiance dans l'économie canadienne. Parlant de la situation canadienne dans son bulletin mensuel paru aujourd'hui, la banque signale que l'équilibre de l'économie s'est maintenu en dépit de la forte pression inflationniste provoquée par la guerre de Corée, le programme canadien de défense et le rythme rapide de l'expansion économique.

L'article poursuit:

Le programme fiscal du Canada, fait remarquer la banque, a été conçu non seulement en vue d'obtenir un excédent budgétaire d'ensemble mais encore d'apporter des revenus additionnels d'une façon ayant intentionnellement pour but de servir de frein à l'inflation...

"La politique du Gouvernement a favorisé une expansion économique rapide au Canada, conclut la Banque. Au cours des deux dernières années, il est vrai, alors que les exigences de la défense et les pressions de nature inflationniste taxaient l'économie d'une façon critique, la politique officielle a été de chercher à orienter l'expansion persistante qui se manifestait dans l'industrie et la production primaire vers des domaines plus essentiels. Cependant un grand nombre d'indices tendent à faire croire que le Canada s'achemine actuellement vers de nouveaux horizons dans une atmosphère économique favorable dans l'ensemble à l'entreprise et à l'initiative privée..."

Le lendemain, nous avons trouvé l'article qui suit, inspiré probablement par ces commentaires de la *Federal Reserve Bank:*

Le Canada nous donne l'exemple

Comme la plupart des autres pays, le Canada a connu, à la suite du déclenchement des hostilités en Corée, une poussée inflationniste.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

En conséquence, les prix de gros sont passés de 206·6 p. 100 de la moyenne de 1935-1939 à 242·3, soit une augmentation de 17 p. 100 environ; le coût de la vie, par ailleurs, passant de l'indice 164·5 à 190·9, soit une hausse de 16 p. 100 seulement. Toutefois on a arrêté net le relèvement des prix de gros au cours du deuxième trimestre de 1951, la hausse du coût de la vie ayant atteint son point culminant au cours du quatrième trimestre de l'an dernier.

On donne ensuite certains détails.

Ce qui rend encore plus impressionnantes les réalisations du Canada, c'est la façon dont on y est arrivé. Le programme gouvernemental, pour reprendre les paroles mêmes du ministre des Finances, M. Abbott "était destiné à guider l'économie dans la bonne voie sans entrer dans les détails de l'activité économique". Autrement dit, le pays s'est tenu bien loin de la taxation des prix et des salaires, et de toute emprise directe sur les affaires du particulier. Il a eu recours au relèvement des impôts (directs et indirects), à une règlementation sévère du crédit au consommateur, à un plan volontaire de restriction au crédit et, enfin, à un programme anti-inflationniste de gestion des dettes.

Un bon exemple de cette solution exclusivement économique apportée par le Canada au problème que pose chez lui l'inflation, c'est précisément son programme fiscal. (....) Il a cherché à conserver l'équilibre entre les impôts sur les revenus et les impôts sur les dépenses. (....) Le Canada a aussi eu la sagesse de se rendre compte qu'excepté en temps de guerre le rendement possible d'un impôt sur les excédents de bénéfices...

...est plus que supprimé par l'effet de découragement qu'il comporte par ailleurs.

Je ne crois pas que l'économie canadienne ait été le moindrement mal administrée, pas plus que je ne crois en un abus de fiscalité, comme l'honorable député semblait le laisser entendre dans ses remarques cet après-midi.

Pour fins de comparaison, j'ai examiné les budgets qu'il avait présentés lorsqu'il était chef du gouvernement de l'Ontario. Je constate que, pour une période comparable, les sommes perçues grâce à sa politique fiscale ont dépassé d'un peu plus de 15 p. 100 les montants prévus, alors que les sommes perçues par le Gouvernement fédéral en sus de ses prévisions, ont été de l'ordre de 11 p. 100. Je n'en fais reproche à personne. Je signale simplement que, là où existe le même régime constitutionnel, les assemblées déterminent à la lumière des prévisions qu'on leur soumet les taux nécessaires à la perception de la somme qu'elles ont votée et dont elles ont autorisé le paiement à même le fonds du revenu consolidé. Heureusement pour l'honorable député, quand il était premier ministre de l'Ontario, heureusement pour nous d'ailleurs, cet optimisme,—même l'optimisme que les gens prudents tenaient pour excessif,—a été justifié et davantage, par l'élasticité et la souplesse de notre économie. Nous ne voyons là, en vérité, aucun motif d'excuse ou de regret.

Cela doit, bien entendu, nous rendre plus prudents, surtout quand nous nous avisons qu'il doit se tenir des élections de temps à autre. Nul gouvernement n'aime prélever plus d'impôts qu'il n'en faut. La question ne nous laisse pas indifférents, non pas parce que nous avons soif de pouvoir ou que nous voulons conserver les rênes du pouvoir,—autant l'avouer franchement,—mais parce que nous sommes assez vaniteux pour nous croire capables d'assurer au pays un meilleur gouvernement que celui qu'il obtiendrait de ceux qui nous remplaceraient. Je ne m'excuse pas de cette suffisance, étant certain que mon honorable ami est tout aussi convaincu du contraire, ce qui le rend non moins suffisant que nous. Cela étant, nous nous efforçons toujours de maintenir les impôts au plus bas niveau possible, compte tenu des services qu'il nous faut assurer.

J'ai pris note de la déclaration de mon honorable ami. Personne, au pays, ne prétend sérieusement qu'il faudrait abolir l'un ou l'autre des services qui ont été institués ces dernières années. Au contraire, nombreux sont ceux qui soutiennent qu'ils ne suffisent pas et que nous devrions relever les impôts auxquels sont assujettis les contribuables canadiens afin d'être en mesure d'assurer d'autres services sociaux qui n'ont pas encore été établis. Je regrette de retenir si longtemps l'attention de la Chambre, mais j'avais jeté quelques notes sur le papier au sujet du budget que nous nous attendrions à voir présenter par mon honorable ami s'il assumait, dans un avenir rapproché, les fonctions du ministre actuel des Finances (M. Abbott).

Certains crédits ont été vivement critiqués mais ils ne constituent pas un total bien considérable. On nous a rabattu les oreilles au sujet d'économies qu'on pourrait réaliser dans la mise en œuvre de ces services sociaux. J'ai constaté avec plaisir que le député lui-même hésitait à mentionner les 500 millions d'économies qui résulteraient, prétend-on, de la nomination au Canada d'une commission semblable à la commission Hoover. Une semblable commission d'enquête ferait porter son étude sur un ensemble d'environ 621 millions. Il serait donc malaisé d'en retrancher 500 millions. Je soutiens qu'il serait même difficile d'économiser 100 millions sur ce total, à moins qu'on ne supprime un ou plusieurs des services en cause. Parmi d'autres choses, le député de Peterborough-Ouest (M. Fraser) a vivement critiqué l'Office du film. Même si vous le supprimiez, vous n'aboutiriez qu'à économiser 3 millions.

M. Fraser: Je n'ai jamais parlé de le supprimer.

Le très hon. M. St-Laurent: Justement: quand vous en venez à tel ou tel service concret, vous aimeriez en réduire les frais, sans vouloir le supprimer.

M. Fraser: J'ai simplement proposé qu'on y porte la hache.

Le très hon. M. St-Laurent: Même alors, vous n'économiseriez que 3 millions. On a fait subir au Gouvernement un feu roulant de critiques, à cause de folles dépenses au chapitre des frais de déplacement. Ma foi, elles sont fortes et se montent, ce me semble, à environ 46 millions et demi. On ne pourrait les réduire sans laisser en Corée les troupes que nous y maintenons, sans abandonner le mode rotatif, et je suis certain qu'aucun honorable député ne voudrait mettre de côté cette méthode appliquée aux hommes qui ont servi et qui servent encore en Corée. Si l'on supprimait les frais de déplacement, on devrait garder les députés ici tout le temps. Personne ne désirerait qu'il en soit ainsi. Il faudrait supprimer toutes les dépenses de représentation à l'étranger. A mon avis, la situation internationale est de nature à empêcher qui que ce soit de le désirer. On veut que tout se passe convenablement, mais compte dûment tenu de l'économie qui s'impose; on ne désire aucunement supprimer ces frais.

Même si nous les supprimions, même si nous supprimions toutes les dépenses encourues pour ce qu'on appelle la publicité, nous arriverions à peine à 100 millions de dollars. D'autre part, si l'on ne tenait compte que de quelques-unes des propositions qu'a avancées l'honorable député de façon sérieuse (je les ai devant moi et vous fournirai les détails après l'interruption du diner), elles se traduiraient par une somme dépassant 600 millions. Je crois que l'honorable député serait plutôt saisi de sérieuses inquiétudes lorsqu'il s'agirait d'établir l'équilibre entre les unes et les autres.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, lorsque la Chambre s'est ajournée à six heures, j'étais en train de considérer, avec sympathie, les difficultés auxquelles l'honorable représentant de Greenwood (M. Macdonnell) aurait à faire face s'il devait prochainement présenter un budget à la Chambre. Pour commencer, j'avais essayé de découvrir sur quels postes de dépenses il pourrait bien faire porter les compressions de budget. Me guidaient dans cette recherche, les critiques qu'il a formulées à l'encontre de certaines entreprises réalisées par le

présent Gouvernement. L'Office du film a soulevé beaucoup de critiques; mais on supprimerait toute dépense imputable à l'Office national du film que çà ne monterait tout de même qu'à 3 millions. J'avais aussi mentionné les dépenses de voyage, de déplacement etc., qui s'élèvent à 46 millions et demi; il s'agit là de dépenses qu'on ne pourrait entièrement éliminer puisque les services de l'État ne pourraient aucunement fonctionner si une partie importante de ces dépenses ne continuaient d'être assumées.

Un autre aspect de notre activité a fait de temps en temps l'objet de critiques assez sévères; je veux parler de Radio-Canada. Mais même si le Gouvernement renonçait à toute activité intéressant Radio-Canada, il n'en résulterait qu'une diminution de dépenses de $8,250,000. Les autres postes de dépenses auxquels j'avais songé entraîneraient, par exemple, l'élimination de 10 p. 100 des fonctionnaires principalement dans la région d'Ottawa. Ce serait une tranche considérable du travail administratif dans l'accomplissement duquel, dit-on, on ne respecte pas suffisamment les règles d'une saine économie. Cela peut représenter un montant de 41 millions et demi de dollars.

Les dépenses engagées à des fins de publicité, d'exposés personnels, d'annonce, au montant de 17 millions et demi ont également fait l'objet de fréquentes critiques, parce qu'on n'y voyait que pure propagande du Gouvernement.

Tout cela forme un montant global de $116,750,000. L'honorable député ne trouverait sans doute pas moyen d'éliminer toutes ces dépenses. Je pense qu'il aurait même beaucoup de mal à les réduire sensiblement. L'élimination de l'activité gouvernementale du domaine de la radiodiffusion, par exemple, irait à l'inverse de la ligne de conduite que son parti a adoptée dès le début car, comme l'a dit ici M. Bennett, si la radiodiffusion n'était pas assujettis à la régie d'État, cela signifierait qu'il n'y aurait aucune activité radiophonique au Canada d'où il suivrait qu'un très grand nombre de nos artistes devraient chercher un emploi dans d'autres pays ou s'orienter vers d'autres carrières.

Quoi qu'il en soit, tout ce que l'honorable député pourrait réussir à comprimer de ces dépenses serait bien des fois dépassé par les sommes supplémentaires dont il lui faudrait grossir les dépenses de l'État, s'il faut prendre au sérieux les propositions que les membres de son parti ont mises de l'avant à la Chambre et en dehors. En mars dernier, par exemple, au cours du débat sur la politique étrangère, l'honorable député de Peel (M. Graydon) désirait qu'on ajoutât au moins 25 millions de dollars au montant prévu pour le plan de Colombo. C'est un point sur lequel le député, j'en suis sûr, insisterait assez fermement auprès de son collègue.

M. Graydon: Puis-je demander au premier ministre de nous lire ce que j'ai dit à cette occasion? Il n'a pas rappelé toutes mes paroles.

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député trouvera ce passage à la page 718 du hansard du 21 mars 1952.

M. Graydon: Je puis retrouver ce passage mais je demande au premier ministre d'en donner lecture.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre!

Le très hon. M. St-Laurent: Le député y donne à entendre qu'on pourrait arriver à ce résultat en pratiquant des économies sous d'autres chefs de dépense.

M. Graydon: Exactement.

Le très hon. M. St-Laurent: Je me suis efforcé de traiter des autres chefs de dépenses où des économies pourraient être effectuées. J'ai fondé mes calculs non pas sur une tranche de ces crédits qu'on pourrait juger raisonnable mais sur leur somme entière. L'honorable député a dit, comme en fait foi le hansard du 21 mars 1952, page 718:

> Je suis certain que, si le ministre examinait les crédits des divers ministères pour y éliminer toutes les dépenses inutiles, nous pourrions accorder 25 millions de plus à l'Inde sans même avoir à peine besoin que le Parlement adopte un nouveau crédit.

M. Drew: C'est exact.

Le très hon. M. St-Laurent: L'autre point auquel je veux m'arrêter a trait aux 200 millions qu'il faudrait, selon le représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker),—c'est ce que rapporte le *Globe and Mail* du 28 mars,—donner à l'Angleterre, en espèces, ou sous forme d'aliments. Je reconnais que l'honorable député n'aurait peut-être pas à inclure un tel crédit dans son budget car, sauf erreur, le chef de l'opposition (M. Drew) a compris depuis...

M. Drew: Je prierais le premier ministre... (*Exclamations*)... Même si son discours a été préparé par quelqu'un d'autre, je prierais le premier ministre de s'en tenir aux faits. Il sait fort bien que jamais je n'ai préconisé d'autres mesures que celles que je préconise maintenant.

M. Cruickshank: Change-t-on encore une fois de chef?

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne pense pas avoir donné à entendre que le chef de l'opposition adopterait d'autres mesures. Je croyais que l'honorable député était encore, qu'il l'était encore même le 28 mars dernier, chef de l'opposition et que ce n'était pas Lake-Centre qu'il représentait. Je signalais que c'était le député de Lake-Centre qui avait préconisé une telle mesure. Je disais que l'honorable représentant de Greenwood (M. Macdonnell) ne se trouverait peut-être pas obligé de donner suite à cette recommandation. En effet, comme je l'ai lu depuis dans les journaux, le chef de l'opposition (M. Drew) a dit que le Royaume-Uni désirait non pas de l'aide, mais des échanges commerciaux, et que c'était ce qui devait être recommandé.

M. Drew: C'est juste.

Le très hon. M. St-Laurent: Cependant, telle était la recommandation de l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) et ce député est un membre éminent de l'opposition officielle.

M. Hees: Vous en arrivez maintenant à la page 1 du chapitre II de Pickersgill.

Le très hon. M. St-Laurent: J'aurai l'occasion de m'occuper de l'honorable député qui vient de m'interrompre, s'il veut bien attendre que j'y arrive en suivant l'ordre ordinaire dans lequel nous nous occupons de certains honorables membres.

Un autre sujet que mon honorable ami devra examiner est la recommandation formulée l'autre jour à Montréal à la réunion annuelle des conservateurs-progressistes de cette région.

M. Graydon: Pickersgill n'y était certainement pas, monsieur.

Le très hon. M. St-Laurent: Je me demande pourquoi le nom de M. Pickersgill revient si souvent dans les interruptions que se permet l'opposition. M. Pickersgill m'a rendu de très précieux services...

M. Hees: Bravo!

Le très hon. M. St-Laurent: ...depuis que je suis en fonctions. Il n'est pas difficile de conclure de l'attitude de mes honorables vis-à-vis qu'ils ne me pardonnent pas d'avoir reçu cette aide précieuse d'une source quelconque, quelle qu'elle ait été.

M. Hees: Très nécessaire.

Le très hon. M. St-Laurent: Il semble en effet qu'ils soient obsédés par la pensée que M. Pickersgill a été mon adjoint et a agi en cette qualité jusqu'au jour où il est devenu greffier du Conseil privé.

M. Drew: Il l'est toujours.

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne regrette nullement le concours que j'en ai reçu pendant ce temps-là. Je crois vraiment que, non seulement il m'a été utile à moi, mais encore à tous ceux envers qui j'avais à répondre des fonctions qui m'avaient été dévolues. Je vais maintenant utiliser le concours qui me vient de la *Gazette* de Montréal. Sans doute les messieurs d'en face la tiendront-ils pour moins suspecte qu'une autre.

M. Graydon: Tenez-vous-en là et vous ne risquez pas de vous tromper.

M. Croll: Mais cela ne vous a pas fait grand bien.

M. Graydon: N'en tenez pas la *Gazette* responsable.

Le très hon. M. St-Laurent: La *Gazette* a fait rapport des résolutions adoptées à la réunion annuelle des conservateurs-progressistes de la région de Montréal. Il s'en trouvait notamment une favorable au versement des allocations familiales aux écoliers jusqu'à l'âge de 18 ans. En supposant que les enfants canadiens, jusqu'à cet âge, fussent admissibles, cela voudrait dire une dépense de 63 millions par année—,chiffre assez imposant, et qui, à mon sens, porterait l'honorable député à y réfléchir de nouveau.

Un autre point qui, je crois, a reçu l'assentiment de l'opposition officielle, par son attitude et la façon dont elle a voté dans cette chambre, est la déduction du revenu pour fins d'imposition de tous les frais médicaux. Cela voudrait dire une dépense de l'ordre de 48 millions.

M. Knowles: Tout le monde a voté en faveur de cette proposition la première fois.

Le très hon. M. St-Laurent: Si tout le monde a voté en faveur d'une telle proposition, l'honorable député verra peut-être là une nouvelle raison d'ajouter un poste à cet égard au budget, qu'il aurait la responsabilité de recommander; mais il n'en resterait pas moins qu'il faudrait débourser 48 millions.

M. Fleming: Cela reviendrait à une réduction d'impôt et non à une augmentation des dépenses.

Le très hon. M. St-Laurent: Ce serait une réduction de l'impôt sur le revenu, mais le résultat serait le même sur le revenu consolidé. Il faudrait trouver 48 millions, d'une autre façon, afin de répondre aux exigences budgétaires.

Une autre recommandation de l'honorable député de Lake-Centre qui n'a peut-être pas encore reçu un assentiment aussi unanime mais

que plusieurs de ses collègues ont commentée favorablement a trait à l'aide fédérale à l'enseignement. Aucun chiffre précis n'a été soumis à cet égard; cependant, à supposer qu'il s'agisse d'une subvention de seulement $5 par homme, femme et enfant, l'initiative entraînerait une dépense de quelque 70 millions. J'ignore si mon honorable ami envisagerait un tel chiffre et j'ignore s'il proposerait une telle dépense, qui est assez considérable.

Une autre initiative préconisée par le député de Broadview (M. Hees), au cours d'un discours prononcé en cette enceine, est l'aide aux ouvriers invalides. Il insisterait énergiquement, j'en suis sûr, pour que le ministre des Finances que nommerait son parti adoptât une mesure en ce sens. Si l'on versait $40 par mois à quelque 150,000 ouvriers invalides, la dépense atteindrait 72 millions. C'est là une initiative à laquelle il voudrait, j'en suis sûr, qu'on s'arrêtât, à titre de service supplémentaire à offrir à la population. Service fort louable, j'en conviens, si les contribuables veulent en faire les frais. Mais ils ne peuvent avoir le drap et l'argent. Les sommes qu'on affectera aux invalides et qu'on leur répartira, il faudra nécessairement les prélever parmi tous les contribuables du pays.

Une autre initiative sur laquelle le chef de l'opposition s'est nettement prononcé en cette enceinte est l'abaissement de 70 à 65 ans, l'âge auquel les vieillards seraient pensionnés. J'ai ici les passages pertinents de ces discours. Nous nous rappelons tous, je crois, que telle a été l'attitude prise par l'honorable député et par plusieurs de ses adeptes, tant à la Chambre qu'en dehors de la Chambre. La somme requise au titre de la pension de vieillesse en serait augmentée de 194 millions.

M. Drew: D'où viennent ces chiffres?

Le très hon. M. St-Laurent: Des renseignemenst d'ordre statistique portant sur les groupes d'âge des Canadiens; en effet le député a tout particulièrement spécifié qu'il voulait qu'on procédât à l'abaissement de la limite d'âge pour le groupe de bénéficiaires de la pension de vieillesse non assujettis à l'évaluation des ressources.

M. Drew: Est-ce là le chiffre total?

Le très hon. M. St-Laurent: Le chiffre est de 194 millions pour le groupe de personnes entre 65 et 70 ans.

M. Drew: S'agit-il ici du chiffre total?

Le très hon. M. St-Laurent: Oui.

M. Hees: Monsieur l'Orateur...

Des voix: Asseyez-vous!

[Le très hon. **M. St-Laurent.**]

M. Hees: Je me demande s'il me serait permis de rectifier le chiffre cité?

Le très hon. M. St-Laurent: Si j'ai cité un chiffre inexact...

M. l'Orateur: Avec l'assentiment du premier ministre, le député peut poser une question, mais ce ne doit être qu'une question.

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne veux pas être injuste envers l'honorable député.

M. Hees: Je demanderai au premier ministre où il a pris le chiffre de $72 millions pour les frais qu'entraînerait la pension versée aux personnes atteintes d'invalidité totale. Le chiffre que je possède est...

M. l'Orateur: A l'ordre!

Le très hon. M. St-Laurent: Pour répondre à la question: c'est en multipliant le nombre de mois que contient l'année par le facteur de quarante dollars.

M. Drew: Nous voudrions savoir s'il s'agit d'une statistique ou de chiffres.

Le très hon. M. St-Laurent: Ma foi, je puis assurer à l'honorable député que c'est moi qui prononce le discours,—et non pas M. Pickersgill,—et je le prononce sans le lire... (*Exclamations*) ...en me servant de notes que j'ai rédigées en puisant dans une documentation qui était à la disposition de tout le monde.

Une voix: Allez-y encore!

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne veux pas donner à entendre que tous ces postes seraient inclus dans les dépenses que recommanderait l'honorable député; mais il s'agit de quelques-unes des dépenses auxquelles les membres du parti de l'honorable député ont attaché beaucoup d'importance... et il y en a d'autres.

L'honorable député de Royal (M. Brooks) a proposé à la Chambre d'accorder d'autres avantages aux ex-militaires, des avantages qui seraient très souhaitables, mais qui exigeraient des dépenses supplémentaires que, j'en suis sûr, le ministre des Finances de son parti étudierait soigneusement. Mais, en définitive, je suis bien sûr que l'honorable député trouverait très difficile, vu l'expérience et la très haute intégrité en affaires qu'on lui connaît, de proposer toute diminution du niveau des impôts à moins qu'il ne soit disposé à préconiser des déficits dans l'état actuel de nos affaires économiques.

Je ne pense pas qu'il serait disposé à préconiser des déficits et, s'il ne l'est pas, je ne puis voir comment il pourrait éviter bien des augmentations des dépenses déjà mentionnées, à moins qu'il ne mette entièrement de côté des propositions formulées depuis des

années par des membres de son parti qui exprimaient leur mécontentement à l'égard des programmes du Gouvernement actuel.

Il ne faudrait pas en être surpris. J'ai dit, cet après-midi, que le chef de l'opposition (M. Drew) a connu les effets d'une activité économique plus grande qu'on ne l'avait prévu et qu'au cours des années où il était premier ministre d'Ontario, les revenus obtenus grâce à des taux d'imposition qu'il avait proposés, avaient produit un montant de plus de 15 p. 100 plus élevé que le montant qu'il avait prévu dans son exposé budgétaire annuel.

Il en a été ainsi des dépenses. Je n'en fais pas un reproche à l'honorable député. Cette nécessité a découlé du rythme de nos affaires économiques et, inévitablement, du rôle que le Gouvernement joue dans la vie économique du pays. Néanmoins, il est avéré qu'au cours de l'année complète qui a précédé son entrée en fonction, les dépenses se sont élevées à 92 millions de dollars dans sa province, en ce qui concerne les dépenses courantes, et à 100 millions pour les dépenses globales. Pendant qu'il a occupé son poste, les dépenses courantes ont atteint 166 millions de dollars et les dépenses globales, 201 millions. C'est une augmentation de 80 p. 100 au chapitre des dépenses courantes annuelles et de plus de 100 p. 100 par rapport aux dépenses globales annuelles. Pendant la même période, le pourcentage d'augmentation des dépenses du gouvernement fédéral, abstraction faite des frais afférents aux forces de défense, a été bien inférieur à cette proportion.

Ce n'est pas parce que l'honorable député ne s'est pas soigneusement préoccupé des affaires de la province; c'est parce que les circonstances ont déterminé ces changements. Peut-être dira-t-il qu'il n'avait pas la même responsabilité à l'égard de ce qu'il appelle, dans le domaine fédéral, les impôts excessifs, parce que les effets des mesures du gouvernement ontarien sur l'activité économique de tout le pays n'étaient probablement pas aussi directs que les effets des mesures du gouvernement fédéral sur le développement économique du pays, et qu'il n'était nullement responsable de l'accroissement de la production nationale brute.

Mais je répète qu'il s'agit là d'un fait qui s'est produit et qui permettra aux successeurs du ministre des Finances de diminuer désormais d'environ 62 millions le coût du service de la dette nationale.

Je voudrais maintenant dire un mot du commerce. Je dirai dès maintenant qu'une des sources de mes renseignements sera, non pas M. Pickersgill, mais M. Anthony Eden. Les députés de l'opposition accusent les libéraux d'avoir détruit le commerce et perdu les débouchés. Examinons les faits. Voici des relevés statistiques qui indiquent que le commerce d'exportation canadien a atteint un niveau plus élevé que jamais. Par exemple, la valeur globale des exportations a été de 3 milliards 914 millions en 1951, soit une moyenne de 326 millions par mois. C'est la moyenne pour l'année.

Les chiffres de 1952 indiquent qu'au cours des sept premiers mois les exportations ont atteint une valeur de 2 milliards 460 millions, soit une moyenne mensuelle de 351 millions pour la période de 7 mois, ce qui représente une augmentation de 25 millions par mois par rapport à l'année 1951, qui avait établi un record.

Ceci ne s'applique pas seulement au commerce canadien d'exportation en général, mais aussi aux exportations dirigées vers le marché du Royaume-Uni. En 1951, la valeur de ces exportations a atteint le montant de 631 millions et demi, soit une moyenne mensuelle de 52·6 millions de dollars.

Elles se sont élevées pour les premiers sept mois de l'année 1952 à 462·8 millions, soit à 66·1 millions en moyenne pour ces sept mois.

Il y a bien entendu d'autres produits que nous serions très désireux d'exporter aussi vers le Royaume-Uni et que celui-ci serait, si je comprends bien, fort désireux de nous acheter. La Grande-Bretagne sait aussi bien que nous à quoi s'en tenir à ce sujet. J'aimerais donner lecture d'un bref passage du discours que M. Eden a prononcé devant le *Canadian Club* d'Ottawa et dont l'*Evening Citizen* d'Ottawa a rendu compte en ces termes, le 17 novembre:

> Nous savons que la valeur de la livre sterling est pour le Canada d'un intérêt capital et c'est pourquoi vous suivez de si près les efforts que nous faisons...
>
> Pour ce qui est du commerce entre nos deux pays, je sais que pour notre part nous n'achetons pas tout ce que vous voudriez nous vendre. Nous ne pouvons non plus nous porter acquéreurs de tout ce que nous voudrions acheter. Mais nous ne pouvons à l'heure actuelle nous permettre davantage. Le montant total de nos achats n'est pas mince pour un pays de 50 millions d'habitants. En 1951, nous avons acheté pour 631 millions de dollars de marchandises canadiennes,—soit 34 p. 100 de plus que l'année précédente. Toutefois, nous n'avons pas vendu au Canada pour plus de quelque 400 millions de dollars.

Il va sans dire que si le montant de 400 millions de dollars n'est pas mince pour un pays de 50 millions d'âmes, celui de 631 millions ne l'est pas non plus pour un pays de 14 millions d'habitants. Il poursuit:

> Pour acheter plus de produits canadiens, il faut donc que nos exportations au Canada nous rapportent davantage. Il nous appartient d'accroître

ces exportations. Nous devons trouver ce dont vous avez besoin. Et nous savons que nos prix et nos envois doivent soutenir la concurrence. Vous conviendrez, je pense, que nous avons réalisé de véritables progrès à cet égard depuis 1947, et ce, en dépit du lourd fardeau que le réarmement a imposé à notre industrie mécanique.

Nous n'avons pas perdu la totalité du marché, puisque le montant de 631 millions en 1951 dépasse de 34 p. 100 celui de nos exportations en ce pays en 1950. Ces chiffres, dont je n'ai pas calculé le pourcentage, accusent une augmentation d'environ 14 millions et demi de dollars par mois; il s'agit de nos exportations à l'Angleterre au cours des sept premiers mois de 1952. Les importations britanniques de produits canadiens sont cependant sujettes à des restrictions qui nous empêchent de vendre aux Anglais nos pommes, notre fromage et autres produits laitiers, la volaille, le saumon et autres produits alimentaires, parce que, disent-ils, ils n'ont pas les moyens de les payer et qu'ils doivent utiliser les dollars canadiens et américains qu'ils peuvent acquérir au moyen de leurs exportations vers différents pays, pour acheter des articles auxquels ils attachent une plus grande valeur qu'à ceux que nous aimerions leur vendre.

L'honorable député espère, a-t-il dit, que nous ne nous rendons pas là-bas avec l'idée de montrer à l'Angleterre comment conduire ses propres affaires. Il ajoute que si les rôles étaient renversés, il nous déplairait qu'on tentât de nous dire comment régler nos propres problèmes. Le député peut être sûr que nous comprenons parfaitement la situation de l'Angleterre. Nous n'oublions pas qu'en 1947 nous avons dû nous-mêmes imposer des restrictions à l'égard de l'importation d'une foule d'articles que beaucoup de Canadiens désiraient se procurer, mais que nous jugions moins nécessaires que d'autres articles importés auxquels nous affections nos dollars des États-Unis. Je sais qu'à l'approche des élections de 1949, on nous prédisait, en maints milieux, une sorte de révolte des ménagères qu'on avait privées, en 1947 et pendant un certain temps par la suite, de laitue et d'autres légumes verts qu'on était venu à considérer au Canada comme des articles indispensables de notre régime alimentaire.

Nous nous rendons compte de la situation et nous ne chercherons pas à dire à l'Angleterre quel usage elle devrait faire des dollars canadiens ou américains que lui rapportent ses exportations. Mais le ministre des Finances (M. Abbott) et moi-même partons demain pour nous rendre là-bas où nous nous efforcerons de collaborer avec la Grande-Bretagne à la recherche de moyens de supprimer les restrictions qu'elle a jugé nécessaire, à cause de la diminution de ses réserves, d'imposer à l'égard de l'importation de denrées que nous serions très désireux de lui vendre et qu'apparemment elle serait très désireuse de se procurer. Je suis sûr que ce n'est que forcés par ce qu'ils estiment être la plus stricte nécessité que les dirigeants anglais achètent pour la population de leurs pays, des conserves de saumon d'origine russe au lieu de se procurer le saumon en conserve de si bonne qualité, j'en suis sûr, qu'ils achetaient de nos conserveries de la côte du Pacifique.

Comme on le sait, c'est le 25 juin dernier que nous avons reçu l'invitation de participer à cette conférence des premiers ministres, peu après que nous eûmes annoncé la date de la convocation du Parlement, le 20 novembre. Le Gouvernement a pensé que le pays trouverait bon que, même si le Parlement s'est réuni la semaine dernière, le ministre des Finances et le premier ministre participent à cette conférence afin de tout faire, au moyen d'entretiens avec les représentants des membres du bloc sterling, pour trouver une façon sûre de supprimer les restrictions qui mettent obstacle à leur commerce. Le Gouvernement estime et a toujours estimé,—toute la Chambre est de cet avis, j'en suis sûr,—qu'il est souhaitable de remettre sur pied l'économie de l'Angleterre, non seulement parce qu'elle y a droit de par les immenses sacrifices qu'elle a consentis durant la dernière guerre, mais aussi parce qu'il y va des intérêts économiques immédiats de notre pays.

J'estime que le Parlement et les Canadiens en général ont prouvé de façon tangible leur désir de faire tout en leur pouvoir pour être de quelque secours. Il est indéniable que plus les marchés de l'Angleterre et du reste du Commonwealth nous seront ouverts, plus nos producteurs seront en bonne posture. Je regrette que la conférence ait lieu au début de la présente session. Les députés savent, je pense, que je n'aime pas être éloigné d'Ottawa quand le Parlement est en session. Je sais que le ministre des Finances préférerait être ici pour parler lui-même des questions dont il est responsable envers le Parlement et envers la population représentée au Parlement, questions qui peuvent surgir au cours des débats de la Chambre.

Je regrette, pour une autre raison aussi, que la conférence ait lieu pendant la session. Le ministre des Finances et moi aurions beaucoup aimé que le ministre du Commerce (M. Howe) nous accompagnât en cette occasion, tout comme il aurait aimé le faire lui-même; cependant, comme il me remplace

habituellement en mon absence, nous avons cru, à tort ou à raison, qu'il ne conviendrait pas, par respect pour le Parlement, que nous nous absentions tous les deux en même temps. Il se peut aussi qu'au cours des entretiens, et j'espère qu'il en sera ainsi, il soit nécessaire que nous communiquions avec nos collègues restés au pays. J'espère que nous pourrons réaliser de tels progrès qu'il sera nécessaire de demander à nos collègues ici d'approuver certaines mesures.

Mes collègues étaient d'avis qu'advenant de telles circonstances, ils seraient heureux de savoir le ministre du Commerce ici, à cause de son expérience dans ce domaine, pour les aider à s'occuper des questions que nous pourrons avoir à déférer au Gouvernement canadien, car il s'agit bien d'une conférence et non d'un organisme législatif quelconque. Les vœux de la conférence seront des vœux adressés au gouvernement des divers pays représentés à la conférence. J'espère que certains vœux seront établis qui exigeront une décision immédiate. Je ne saurais dire combien de temps durera la conférence, mais je tiens à assurer aux honorables députés que je me hâterai de revenir à mon siège à la Chambre dès que la conférence sera terminée.

Le ministre des Finances et moi nous nous rendons à Londres dans l'espoir de voir s'accroître les occasions d'échanges commerciaux au sein du Commonwealth et entre les pays du Commonwealth et les autres pays. Toutefois, il ne serait pas juste de donner l'impression qu'une conférence entre des représentants des pays du Commonwealth, si utile puisse-t-elle être comme mesure préliminaire,—et elle sera utile,—puisse seule régler le problème de la convertibilité du sterling ou, comme l'a dit le chef de l'opposition (M. Drew), supprimer les entraves au commerce.

Je ne suis pas seul à penser ainsi. Si je puis revenir un moment au discours prononcé ici à Ottawa par M. Eden, voici ce que j'y trouve:

> Nous ne manquons pas de nous rendre compte qu'il n'existe de solution définitive à certains des problèmes que nous aurons à discuter à Londres que sur le plan mondial.
>
> Cependant, nous croyons pouvoir, en conjuguant nos efforts, inspirer le message que le Commonwealth peut transmettre, et orienter la contribution qu'il peut apporter à la vie économique du monde libre.

Nous partageons tous, certes, ce point de vue et cette espérance. Je suis également certain que nous partageons, dans l'avenir de la Grande-Bretagne, la confiance que M. Eden exprimait dans ce même discours.

> Il y en a qui croient que nous ne pouvons fournir au monde actuel qu'un apport de plus en plus faible. Je ne partage nullement cette opinion. Bien au contraire, je suis convaincu que jamais dans notre longue histoire nous n'avons été plus en mesure de contribuer de façon décisive, par notre exemple et notre expérience à orienter le cours des événements mondiaux.

C'est animés de cette espérance et de cette confiance que nous allons ensemble nous mettre à la recherche des moyens nécessaires pour écarter les obstacles qui interdisent la reprise des relations commerciales sur le plan mondial. En effet, il n'est pas trop présomptueux de croire et d'espérer que le monde occidental va réorganiser le commerce de façon à persuader les grandes nations de l'Est de l'avantage qu'ils auront de rester avec nous et de nous aider à maintenir les normes de liberté pour le plus grand bien de l'humanité à travers le monde entier.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je veux, au tout début de mes observations, faire miens les propos du premier ministre (M. St-Laurent) et du chef de l'opposition (M. Drew) en souhaitant avec eux que nous puissions faire tous les préparatifs qu'il faut pour le couronnement de Sa Majesté dont le règne, espérons-le, sera très long et très heureux.

Je voudrais aussi, après le premier ministre, exprimer la joie que j'éprouve de voir de nouveaux députés à la Chambre. Je leur souhaite un utile et agréable séjour parmi nous. Puissent nos rapports avec eux ne jamais cesser d'être heureux.

Il est une autre chose que je voudrais dire. Il m'est souvent arrivé, en effet, d'avoir à critiquer la politique de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), mais je voudrais le féliciter, au nom du groupe CCF et en mon nom propre, d'avoir accédé aux très hautes fonctions du président de l'Assemblée des Nations Unies. Cela représente, non seulement la récompense des services qu'il a rendus à l'Assemblée jusqu'ici, mais un témoignage de la place que le Canada tient à l'ONU. Je souhaite seulement que les Nations Unies puissent, dans les quelques semaines qui vont suivre, envisager la perspective d'un règlement du très grave problème coréen.

J'avais espéré qu'au cours de la fin de semaine les nations démocratiques, au moins, auraient pu se mettre d'accord pour appuyer la proposition de l'Inde. Il semble toutefois que cela n'ait pas été possible. Il semble que les États-Unis ne seraient pas disposés à y souscrire et j'ai été peiné d'apprendre ce soir par la radio que la délégation russe avait également écarté la proposition. Par conséquent, il est très difficile de voir comment ceux d'entre nous qui sont coincés entre ces deux grands géants peuvent exercer l'influence qu'il faudrait pour mettre fin à la guerre de Corée, étant donné que l'Organisation des

Nations Unies a maintenant atteint l'objectif qu'elle s'était fixé au début, c'est-à-dire repousser les agresseurs jusqu'à leur point de départ, et qu'elle s'efforce maintenant de conclure un armistice, par le moyen d'une suspension d'armes, et, nous l'espérons, la paix. Il est extrêmement difficile de prévoir en ce moment quelle sera la prochaine étape. A mon avis, nous devons tous espérer et prier afin que ce conflit en extrême Orient prenne fin au plus tôt et que la guerre ne s'étende pas plus loin.

Le premier ministre et le ministre des Finances (M. Abbott) quitteront le pays demain pour se rendre à la conférence économique du Commonwealth, à Londres. Je suis sûr que chacun de vous attend de cette conférence des résultats heureux, non seulement pour les nations du Commonwealth, non seulement pour le Canada, mais en vérité pour le monde entier; car, de la prospérité du Commonwealth dépend en grande partie la prospérité du monde démocratique, et assurément la prospérité de notre propre pays.

A étudier les déclarations qu'il nous a été donné d'entendre à Ottawa, de temps à autre, je suis quelque peu alarmé de l'attitude que le Gouvernement, au dire des journaux, pourrait adopter. J'ai été très heureux d'entendre la déclaration que le premier ministre a faite ce soir à cet égard.

Le Canada, ne l'oublions pas, a une responsabilité un peu spéciale en ce qui concerne cette conférence, étant donné qu'il est le seul pays de la zone dite du dollar qui y participe. Il est beaucoup question de la nécessité de la convertibilité du dollar. C'est une question au sujet de laquelle nous commettons, je crois, bien des erreurs quand nous la considérons comme question de change plutôt que question d'échanges. Ce n'est pas, au fond, un problème d'argent, mais un problème de denrées. Le bloc sterling a dépensé et doit continuer à dépenser dans les pays de la zone du dollar, beaucoup plus de dollars qu'il n'en peut gagner. Là est tout le problème, à mon sens, et ce déséquilibre entre les dépenses et les recettes a provoqué une grave dislocation au sein des pays qui effectuent environ la moitié du commerce mondial. Il s'agit, naturellement, du bloc sterling et de notre propre pays.

Le point a déjà été signalé en passant, ce problème s'est considérablement aggravé de la perte de ressources du bloc sterling pendant la guerre. Le bloc sterling, et singulièrement le Royaume-Uni, a disposé alors des avoirs qu'il possédait outre-mer, les transformant en espèces qu'il pouvait affecter à l'effort de guerre commun. C'est pourquoi la Grande-Bretagne n'est plus en mesure de recourir à cet important afflux d'outre-mer pour balancer ses comptes avec le reste du monde, en particulier avec les États-Unis et le Canada.

D'après les articles parus dans la presse américaine et canadienne, il existerait ici une tendance à critiquer la politique intérieure du Royaume-Uni et d'autres pays de la zone sterling. Il me semble que nous devrions plutôt, en ce moment, procéder à l'examen de notre propre politique commerciale et économique, sur le continent nord-américain. C'est que, à mon sens, un coup d'œil même superficiel sur la position occupée par nos pays dans le domaine commercial, suffirait dans une certaine mesure à résoudre le problème.

Je signale en passant, que depuis longtemps nous avons essayé de signaler l'importance de la question, parfois même quand le pouvoir était aux mains d'un gouvernement travailliste. Je sais que, selon certains, c'est parce que des liens d'idéologie nous auraient rattachés au gouvernement travailliste. Mais je signale que notre insistance n'a pas décru depuis que le Royaume-Uni a changé de Gouvernement; selon nous, les opinions professées par les gouvernements du Royaume-Uni, ne peuvent influer sur les conséquences purement économiques découlant de la situation à laquelle doivent faire face le Canada et les pays du bloc sterling.

De sorte que nous avons été ni plus ni moins francs en ce qui concerne ces questions depuis qu'un changement de gouvernement est intervenu au Royaume-Uni.

Ainsi que je l'ai dit il y a un instant, ce manque d'équilibre dans nos relations commerciales impliquant le dollar et la livre, relations qu'il faudra discuter lors de la conférence, ne met pas en cause le bien-être de la zone sterling. Il s'agit, de fait, du maintien de notre propre prospérité au Canada. Si nous jetons un regard sur ce qui s'est passé depuis la guerre dans nos relations commerciales avec le Royaume-Uni, le pays le plus important de la zone sterling, nous constaterons que nous avons, en effet, ainsi que l'a signalé le premier ministre (M. St-Laurent), essayé d'augmenter nos échanges avec ce pays, mais nous y avons toujours plus exporté que nous ne voulions ou pouvions en importer.

En 1946, par exemple, nos exportations vers la Grande-Bretagne étaient presque trois fois supérieures à nos importations. En 1947, les exportations atteignaient presque le quadruple de ces importations, en 1948, elles en dépassaient le double et en 1949, elles étaient environ deux fois plus fortes. En 1950, nous avons été le plus près de l'équilibre, sur-

tout par suite de la réduction par le Royaume-Uni de ses achats en dollars. En 1951, cette réduction de la part de la Grande-Bretagne a continué, mais nos importations des États-Unis ont accusé une augmentation, qui a joué, de nouveau, au détriment des exportations de la Grande-Bretagne. En d'autres termes, il y a eu une augmentation sensible.

Or, on prétend que c'est la situation commerciale qui a été normale depuis des années. Jusqu'à un certain point, oui. Avant la guerre, grâce aux avoirs que j'ai déjà mentionnés, la Grande-Bretagne était en mesure d'acheter chez nous, mettons deux fois plus qu'elle ne nous vendait et nous, nous pouvions acheter deux fois plus des États-Unis que nous ne leur vendions. L'équilibre s'établissait donc grâce aux avoirs d'outre-mer et à ce que recevait la Grande-Bretagne de ces avoirs. Mais le tableau a été presque entièrement modifié après la guerre en ce qui a trait aux avoirs du Royaume-Uni et des autres pays de la zone sterling, et j'inclus ici la Hollande et les autres pays qui ont été à peu près dans la même situation, qu'ils aient perdu leurs avoirs ou les régions qui relevaient d'eux auparavant.

A notre avis, aux conférences du Commonwealth et, en général, dans nos relations commerciales, nous ne pouvons considérer le commerce que comme un vaste effort de collaboration. En d'autres termes, nous vendons pour acheter et les nations ne doivent acheter que là où elles vendent. Naturellement, ainsi que l'a souligné le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) dans le discours dont a parlé, cet après-midi, le chef de l'opposition, il y a un danger: les excédents toujours croissants de certaines denrées, surtout le blé, et les restrictions à l'exportation de certaines autres denrées que le premier ministre a mentionnées tantôt nuiront beaucoup au pays, à la longue. Quant aux perspectives actuelles à l'égard du blé, nous savons tous que le monde a besoin de chaque épi de blé. Mais comment les autres pays pourront-ils le payer? Voici, à mon sens, la réponse à cette question: ils ne pourront le payer que si nous achetons leurs produits, leur consentons des prêts ou acceptons des livres sterling pour les placer ensuite dans la zone du sterling.

On dit évidemment qu'afin de remplacer ces débouchés normaux,—si je puis dire,—dont nous jouissions par le passé, nous avons pu trouver de nouveaux débouchés aux États-Unis. Avant la guerre, il est vrai,—ainsi que je l'ai déjà signalé,—nous avons commercé surtout avec le Royaume-Uni et les États-Unis. Depuis la guerre, une bonne partie de notre commerce a pris la direction des États-Unis, nécessairement, comme l'affirmera probablement le ministre du Commerce (M. Howe). En d'autres termes, que nous y ayons été obligés ou non, nous avons mis tous nos œufs dans le même panier en ce qui concerne le commerce.

Je veux, pendant quelques instants, examiner les données publiées par les États-Unis; elles sont extraites des rapports officiels, comme l'étaient celles que le premier ministre a citées ce soir. D'après les chiffres récents publiés par les États-Unis, le Canada a importé en 1950 cinq fois plus des États-Unis que du Royaume-Uni. L'écart a été encore plus considérable en 1951: la proportion est de six à un. Nos exportations, envisagées sur une longue période, ont accusé un changement analogue: nous avons exporté quatre fois plus aux États-Unis qu'au Royaume-Uni en 1950, tandis qu'en 1951 nos exportations aux États-Unis ont dépassé de plus de trois fois celles que nous avons dirigées vers le Royaume-Uni.

On dira peut-être que cela infirme l'argument que j'ai présenté, mais en examinant la situation plus attentivement, nous nous rendons compte que par le passé l'équilibre de notre économie a dépendu non pas de nos exportations aux États-Unis mais plutôt de celles que nous avons dirigées vers le Royaume-Uni. A notre avis, si nous voulons maintenir à l'avenir une vie économique saine dans notre pays, nous ne devons pas compter sur notre commerce avec les États-Unis autant que nous l'avons fait au cours des dernières années. La raison en est évidemment fort simple. Comme on l'a souligné cet après-midi, les États-Unis rivalisent étroitement avec le Canada dans le domaine de la production. Leurs produits sont les mêmes que les nôtres, particulièrement ce qui concerne l'agriculture, en dépit de l'expansion croissante de notre production industrielle qui étend cette rivalité au domaine de l'industrie comme à beaucoup d'autres. De fait, un grand nombre des sociétés commerciales qui fonctionnent au Canada à titre d'entreprises canadiennes sont en réalité des compagnies américaines qui, de temps à autre, recherchent la protection douanière contre les sociétés mères des États-Unis.

C'est avec intérêt que j'ai lu, il y a quelques jours, une déclaration du président d'une de nos banques à charte qui a été publiée dans la *Gazette* de Montréal. Je ne citerai pas cette déclaration, qui est longue, mais j'en donnerai un résumé qui, je crois, sera fidèle. M. H. A. Stevenson de la Banque Barclay au Canada faisant observer que cette année, soit 1952, et jusqu'à la semaine dernière, nos importations en provenance des États-Unis étaient passées de 69 p. 100 l'an dernier à 74·5 p. 100 tandis que nos exportations aux États-Unis tombaient de 62 à 53

p. 100. En d'autres termes, cela indiquait que nous achetions davantage des États-Unis tout en leur vendant moins alors que nous achetions moins des pays d'outre-mer tout en leur vendant proportionnellement davantage. Si ce mouvement devait s'accompagner d'une diminution des achats en vue de la défense, il en résulterait bien entendu un fléchissement de notre commerce général et par voie de conséquence un grave bouleversement ou même une régression de l'économie canadienne.

Ajouterai-je que ce danger pourrait devenir encore plus sensible si le nouveau gouvernement des États-Unis reprenait les mesures que le gouvernement républicain avait adoptées dans les années 30. Si l'on en juge par les nominations des membres du cabinet déjà annoncées, il semble certain que les États-Unis auront au moins un cabinet plus conservateur qu'ils n'en ont eu depuis quelques années,—conservateur avec un petit "c",—un cabinet dominé par les hommes d'affaires et qui sera responsable des programmes d'ordre économique et social de notre grand voisin du sud. Même sous le gouvernement beaucoup plus libéral de M. Truman, libéral avec aussi un petit "l", on nous a rappelé les dangers qu'il y avait à dépendre des marchés américains.

En contravention directe de l'accord général conclu à Genève sur le tarif douanier et le commerce, que nos deux pays ont signé et que nous avons exécuté à la lettre je crois, les États-Unis, en vérité, ont restreint leurs importations de matières grasses, d'huiles, de produits laitiers, en particulier de fromage, en provenance de notre pays et de certains autres. Nous avons protesté contre une telle mesure, mais nos protestations n'ont guère donné de résultats. Nous sommes donc avertis que notre avenir est en danger si nous comptons trop sur le marché peu sûr des États-Unis. Je signale donc au premier ministre et au ministre des Finances que nous avons lieu de reviser nos relations commerciales avec les pays d'outre-mer à la prochaine conférence de Londres et de reconquérir ces marchés qui, par le passé, nous ont été ouverts avec stabilité.

Cet état de choses revêt un autre sens. Il signifie que le Canada doit prendre certaines mesures. Nous devons élaborer notre commerce et notre tarif douanier de manière à aider les pays qui ne sont pas de la zone du dollar à exporter davantage afin de leur permettre de gagner plus de dollars pour payer leurs achats chez nous. Je crois, comme je le disais au début, que c'est là la clef du problème de la convertibilité du dollar-sterling. S'il n'y a aucune autre solution de nature permanente, comme je l'ai déjà dit, il peut y avoir des expédients provisoires. Nous pouvons consentir des prêts et effectuer des placements dans les pays du sterling; toutefois, je ne vois là que des expédients provisoires et j'ose dire que le seul moyen de résoudre le problème consiste à accroître nos échanges de produits avec ces pays.

Il est bien évident que lorsque nous nous plaçons au strict point de vue financier, comme cela arrive très souvent, nous embrouillons les faits car ce qu'il faut en réalité, à l'heure actuelle, c'est un échange de denrées qui rende possible la convertibilité. Il serait vraiment regrettable que le Canada, à la conférence qui aura lieu à Londres la semaine prochaine, adoptât une attitude purement passive ou se contentât du rôle d'observateur intéressé. Ce n'est pas cependant ce que le premier ministre a donné à entendre et j'espère sincèrement que nous ne prendrons pas cette attitude-là.

Je me proposais d'en dire plus long sur ce sujet mais il vaut mieux, je crois, que je traite de façon plus particulière une autre question que le chef de l'opposition (M. Drew) a soulevée dans son amendement, celle d'un plan national d'assurance-santé. Je crois que le passage pertinent du discours du trône a causé une grave déception à beaucoup de Canadiens qui espéraient que le Gouvernement présenterait, enfin, à cette session-ci, une mesure assurant au peuple canadien les avantages d'un plan national d'assurance-santé. J'ai remarqué que le chef de l'opposition avait dit cet après-midi, à tort à mon avis, que les pays à médecine socialisée sont des pays communistes. Je n'en sais rien: je ne suis jamais allé dans un pays communiste. J'ai lu qu'on a . . .

M. Drew: Je tiens à mettre les choses au point immédiatement, monsieur l'Orateur. J'ai dit que la médecine étatisée existe en Russie et dans d'autres pays communistes et que la médecine d'État a également été établie dans certains pays nettement anti-communistes.

M. Coldwell: C'est exact, monsieur l'Orateur. Le chef de l'opposition a raison de me reprendre à cet égard. Je me souviens maintenant que c'est précisément ce qu'il a dit. Ce qui était mis en relief, c'est que les pays communistes avait institué la médecine étatisée et que les pays démocratiques avait mis sur pied, elles aussi, un tel régime, mais, dans mon esprit du moins, l'impression créée était que ces derniers pays avaient suivi au lieu de prendre les devants. Pour être exact, plusieurs pays démocratiques ont réalisé des programmes de santé nationale il y a déjà plusieurs années. Mentionnons la Norvège, la Suède, la Belgique, le Danemark et le Royaume-Uni, qui, lui, a pris cette voie plus

récemment. Je dirai même que parmi ce que j'appellerais les principaux pays démocratiques il n'y a que trois pays dépourvus de tout programme de santé nationale, les États-Unis, le Canada et l'Australie, et même dans ce dernier pays, on a adopté un plan d'hospitalisation et fournit certains remèdes à la population.

On a aussi déclaré que nombreux étaient ceux qui déploraient la mise en œuvre d'un plan de santé nationale en Angleterre. Ce n'est pas ce que j'ai constaté. Pendant deux ou trois semaines, j'ai eu l'avantage de voyager en compagnie de parlementaires des divers pays du commonwealth. Nous avons parlé de bien des sujets. Comme la question m'intéressait grandement, je me suis fait un devoir de me renseigner sur le succès et l'insuccès de divers programmes de santé nationale. Quel qu'ait été mon interlocuteur, à quelque parti qu'il appartînt au Royaume-Uni, la réponse qu'on m'a donnée généralement a été que le plan primitif a pu présenter quelques imperfections mais qu'il était aujourd'hui non seulement la mesure législative la plus populaire dans les îles Britanniques mais aussi la plus bienfaisante.

Je me souviens fort bien qu'un membre du parti Unioniste, qui voyageait avec nous, a déclaré que le programme avait un grand attrait pour les gens de l'Irlande du Sud à cause des grands avantages que les allocations familiales et le programme national d'assurance-santé apportaient aux habitants de l'Irlande du Nord. Malgré toutes les critques contre le programme en vigueur au Royaume-Uni, il est intéressant de noter qu'aucun parti politique et qu'aucun membre du Parlement n'est disposé à abolir le programme national de santé, même s'ils sont disposés à supprimer certains autres programmes et d'autres mesures législatives que le gouvernement travailliste a mis en vigueur pendant qu'il était au pouvoir en Grande-Bretagne.

M. Fleming: Le député est-il d'avis que le programme correspond à l'étatisation de la médecine?

M. Coldwell: Oui. Je suis d'avis que c'est le genre de programme national de santé que nous adopterions. Dans quelques instants je parlerai un peu plus longuement d'un programme national de santé et mes remarques répondront, je pense, à la question qu'on vient de me poser.

Au Canada, certaines associations réclament depuis plusieurs années un programme de ce genre. De fait, le parti présentement au pouvoir au Parlement, c'est-à-dire le parti libéral, s'est engagé dès 1919 à instaurer un programme national de santé. Il y a 33 ans de cela. Aujourd'hui, on a dit qu'il faudrait entreprendre une autre enquête. Si nous amenions ici tous les volumes qui renferment les comptes rendus et les rapports des enquêtes entreprises au pays sur le problème de la santé depuis 33 ans, ils m'obstrueraient la vue, si j'étais assis à mon siège. Je crois que la pile de ces volumes dépasserait en hauteur trois ou quatre pieds. De fait, j'en possède, à l'heure actuelle assez dans mon bureau, pour qu'entassés les uns sur les autres, ils atteignent deux ou trois pieds de haut. Je parle des relevés, des rapports de comités, des rapports d'enquêtes et de recherches relatifs à un programme national de santé au pays. En effet, si nous examinons, les dossiers de 1945, nous voyons que les propositions du Gouvernement canadien présentées en août 1945 à la conférence fédérale-provinciale du rétablissement, contiennent, comme en fait foi la page 32 du rapport, le texte suivant:

> Dans les milieux fédéraux et provinciaux, l'assurance-santé a fait l'objet d'une étude assidue depuis la dernière guerre.

Je poursuis:

> En 1941, le ministre des Pensions et de la Santé nationale a convoqué une réunion du Conseil national d'hygiène publique et d'autres groupes intéressés afin d'étudier la question. En 1942, le Gouvernement a institué un comité consultatif de l'assurance-santé. En 1943, la Chambre des communes a nommé un comité de la sécurité sociale. C'est à ce dernier comité que le comité consultatif de l'assurance-santé a soumis un rapport le 16 mars 1943. Les associations et individus qui s'intéressent à cette question l'ont longuement débattue. L'Association canadienne de l'hygiène publique, en juin 1942, et le Conseil général de l'Association médicale du Canada, en janvier 1943, ainsi que de nombreux groupements agricoles, travaillistes et autres, ont adopté des résolutions approuvant le principe de l'assurance-santé.

Je ne dis pas qu'ils ont approuvé le programme national de santé mais qu'ils ont approuvé le principe à la base de l'assurance-santé. Le rapport continue ainsi:

> Le rapport du comité consultatif comprenait un avant-projet prévoyant l'établissement de l'assurance-santé sur le plan national. Cette mesure devait être administrée par une commission devant être établie sous le régime de lois provinciales qui seraient promulguées par chaque province.

Me permettra-t-on d'ajouter qu'un bill a été imprimé par l'Imprimeur du roi,—irrégulièrement, compte tenu des circonstances, puisqu'il n'a jamais été présenté à la Chambre,—et que, distribué parmi les candidats libéraux dans certaines régions en 1945, il a été signalé aux électeurs comme étant le projet de loi que le gouvernement entendait mettre à exécution s'il était réélu. Mais ça été toute la carrière de ce bill imprimé; jamais plus on ne l'a revu.

M. Macdonnell (Greenwood): Il a eu son utilité.

M. Coldwell: En effet. En vérité il avait servi avant et il a servi depuis. L'honorable député de Greenwood me permettra de lui dire que le but de cette mesure était précisément celui que vise l'opposition officielle par certaine disposition inscrite par elle à sa proposition d'amendement. C'est exactement la même chose.

Si nous remontons un peu plus en arrière, nous nous rendons compte qu'en 1928 un comité de la Chambre a été prié de faire enquête et de soumettre un rapport sur l'assurance-santé au Canada. Comme je l'ai déjà laissé entendre, ce comité a été, en fait, l'ancêtre d'un grand nombre d'autres comités analogues qui se sont succédé depuis. Qu'est-ce qu'il a fait, ce comité? Il a recommandé qu'on procède à une enquête. Je puis ajouter, je pense, que, depuis lors, on n'a à peu près jamais cessé de procéder à des enquêtes.

En 1942, comme je le rappelais, le gouvernement fédéral instituait une commission consultative chargée d'une autre enquête sur l'assurance-santé. Il en était question dans les propositions soumises à la conférence fédérale-provinciale. Un an plus tard, ce comité a publié un rapport de 500 pages, sur tous les aspects de l'assurance-santé et, comme je l'ai dit, a effectivement rédigé un projet de loi.

Depuis lors, on n'a pas cessé de faire des études à ce sujet. En effet, le 29 décembre 1945, le Gouvernement organisait une section spéciale du ministère de la Santé, appelée section des études sur l'assurance-santé. Depuis sa création, soit depuis sept ans environ, cet organisme a fonctionné sans interruption. Entre autres choses, il s'est occupé d'étudier et d'analyser les lois d'assurance-santé qui sont en vigueur dans les autres pays, ainsi que de mettre au point une législation pour notre pays. Afin d'indiquer à quel point cet organisme ministériel a pris la chose au sérieux, je vous signale que le Gouvernement a affecté plus d'un quart de million de dollars à cette section du ministère depuis sa création il y a sept ans. De plus, le gouvernement fédéral a autorisé un déboursé de près de $650,000 pour des subventions au titre d'autres enquêtes. Dans ses propositions à la conférence fédérale-provinciale de 1945, le gouvernement fédéral estimait à 250 millions, à ce moment-là, le coût d'un plan d'ensemble.

Ce chiffre se fondait évidemment sur les prix en vigueur à l'époque, ainsi que sur la population, qui était en 1941 de 11½ millions. Si nous voulons être justes, nous devrons ajouter à ces 250 millions de manière à nous conformer à la hausse générale des prix au pays, ainsi qu'à l'augmentation de la population.

Le chiffre estimatif de la population s'établissant à 14,600,000 en 1952 et le coût de la vie étant évalué à 118·4 en 1943,—il atteint actuellement 185,—la somme annuelle de 250 millions qui était alors jugée nécessaire devrait être portée à 492 millions. Dans une récente causerie radiophonique, j'ai mentionné le chiffre de 470 millions. C'est que j'avais établi mon calcul sur une population un peu plus faible que le chiffre dont je viens de prendre connaissance et qui me semble plus exact.

Les divers organismes qui, au cours des dernières années, ont réclamé, au pays, un programme national d'assurance-santé forment une liste impressionnante, qui groupe plusieurs organismes représentatifs, tels que: la Fédération des agriculteurs et autres groupements agricoles; les deux congrès nationaux du travail; les groupements relevant de la Fédération américaine du travail et ceux qui relèvent du Congrès canadien des métiers et du travail, ainsi que la Confédération des travailleurs catholiques du Canada; les fraternités de cheminots; la Légion canadienne; le *Board of Evangelism* de l'Église Unie du Canada et une foule d'autres organismes. Tous ont réclamé un programme national en matière d'hygiène publique.

Récemment, une enquête Gallup était effectuée au pays. Ces sondages révèlent de façon assez juste l'opinion publique. L'enquête en cause a révélé que huit Canadiens sur dix souhaitaient l'adoption d'un régime national d'hygiène publique, sous forme d'assurance contributive. C'est le régime que nous proposons. Je cite le texte de la question qui était posée.

> ...sous le régime duquel ils bénéficieraient de soins médicaux et d'hospitalisation complets, financés par le gouvernement fédéral.

Nous découvrons toujours davantage que les médecins éminents se laissent persuader du besoin d'un semblable programme. J'ai remarqué que vers la mi-septembre le Dr J.-B. Jobin, président de l'Association canadienne des médecins de langue française, avait prononcé un discours à l'Université Laval; d'entre ses déclarations, j'extrais la suivante (j'ai recours, bien entendu à la traduction): "La médecine sociale s'impose si l'on veut mettre les services médicaux modernes à la portée de tous." J'estime que c'est là une déclaration d'importance primordiale, étant donné qu'elle émane d'un médecin qui représente si bien certains Canadiens de langue française de la province de Québec.

Les appuis à tout programme général de santé ne manquent certes pas. Je présume que certains députés auront lu le fort intéressant article paru dans *Maclean's*, il y a un mois ou six semaines, et qui traitait des frais élevés d'hospitalisation et généralement parlant du coût considérable des soins médicaux au Canada. Ceux qui ont lu l'article ont remarqué sans doute que dans diverses régions de notre pays, se précise toujours davantage une demande générale pour un programme de santé. L'auteur de l'article soulignait les réalisations dans la région de Swift-Current, chez nous, en Saskatchewan. Dans cette région, on a délimité une zone de santé englobant Swift-Current et, sauf erreur, près d'une centaine de villes, villages et municipalités comprenant à peu près toute la région de Swift-Current.

Depuis plusieurs années, non seulement existe-t-il un programme d'hospitalisation dont peuvent bénéficier tous les habitants de la province, mais aussi un programme en vertu duquel les habitants de cette région peuvent obtenir des soins médicaux sans obligation de leur part. En vertu de ce programme, on s'occupe, dans cette unité sanitaire, de la santé des habitants de la collectivité, de même que des soins dentaires aux écoliers.

Il y a quelques jours, toujours dans ma province de la Saskatchewan, j'ai remarqué qu'on a pris un vote dans une région rurale non loin de Regina et que, là encore, les gens se sont prononcés en faveur de l'établissement d'une unité sanitaire, ce qui indique les exigences d'une province où on a beaucoup fait à cet égard. Il ne s'agit pas du genre d'unité sanitaire qui fonctionne à Swift-Current, laquelle fournit les services que j'ai mentionnés, mais plus particulièrement d'une unité où l'hygiène et les méthodes préventives peuvent être mises en œuvre en vue de réprimer la propagation de la maladie et ainsi de suite.

Aujourd'hui, plus d'un demi-million de personnes,—soit plus des deux tiers de la population de la Saskatchewan,—sont comprises dans une région ou unité sanitaire quelconque. On connaît si bien le succès du programme d'hospitalisation que lorsque, par exemple, au cours des récentes élections générales, dans la province, l'opposition libérale a essayé de prendre le pouvoir, elle a prétendu qu'elle pouvait améliorer le programme d'hospitalisation. Les libéraux n'ont pas dit qu'ils le supprimeraient ou l'élimineraient, mais ils ont plutôt affirmé qu'ils l'amélioreraient. Nous savons qu'ils n'ont pas eu l'occasion de mettre leur programme à exécution; mais leur attitude démontre que tous les partis appuient le plan en Saskatchewan, parce que les habitants de cette province connaissent bien les avantages qu'il leur procure.

On a allégué diverses excuses pour ne pas établir un tel régime. La principale, c'est qu'il n'y a pas assez d'hôpitaux au Canada. Comme les députés de la Saskatchewan le savent, lorsque le plan d'hospitalisation a été établi dans cette province, il n'y avait pas assez d'hôpitaux pour accueillir les personnes qui voulaient y entrer, car une foule de malades avaient différé l'opération et d'autres soins médicaux. Puis, tout à coup, ils se sont aperçus qu'ils pouvaient être hospitalisés parce que leur séjour dans ces institutions ne leur imposait plus de lourd fardeau financier. A ce moment-là, il y avait moins de quatre lits d'hôpital par millier d'habitants. Grâce au programme de construction entrepris par le gouvernement de la Saskatchewan et à l'aide du gouvernement fédéral, qui est venue deux ans plus tard, nous avons maintenant environ huit lits par millier d'habitants. Je trouve donc que ces excuses ne tiennent pas debout.

Afin de saisir la Chambre de nos vues et de nous rendre compte de son sentiment, je propose, appuyé par le représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis), le sous-amendement suivant:

Que le projet d'amendement soit modifié par la suppression des paragraphes *d*) et *e*) et leur remplacement par les mots suivants:

"Nous déplorons, en outre, que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas

a) recommandé une mesure tendant à établir un programme national d'assurance-santé administré par les provinces;

b) donné suite aux propositions qu'ils ont formulées lors de la conférence fédérale-provinciale de 1945."

En ce qui concerne l'établissement de tout programme, il y a plusieurs points qu'à mon avis nous ne devons pas perdre de vue. Tout d'abord, nous estimons que le programme doit être à base de participation, et que les contributions doivent dépendre de l'aptitude à payer. Cela diffère quelque peu du programme de sécurité de la vieillesse en vertu duquel certaines personnes n'ont à verser actuellement que $30 cette année et $60 l'année prochaine et après.

En second lieu, nous estimons que le programme doit être conçu,—la chose est possible et a même été réalisée dans d'autres pays,—de façon que chaque particulier ait droit aux meilleurs soins médicaux qui puissent se donner. Nous estimons également que tout malade devrait avoir le droit de choisir son médecin et que tout médecin devrait avoir le droit de refuser de traiter un malade, si telle est sa volonté. En d'autres

termes, il n'y aurait pas de tentative d'enrégimenter les particuliers ou les médecins comme on l'a si souvent prétendu. Je suis persuadé que tôt ou tard nous aurons ce régime. Le monde civilisé tout entier exige qu'on ne laisse pas continuer la souffrance et estime que le premier devoir d'une collectivité est de la soulager.

Il s'agit en d'autres termes de l'application de ce qu'on appelle quelquefois le principe chrétien, bien que ce principe trouve une bien plus large application que le seul principe chrétien puisqu'il nous dit de porter le fardeau de quelqu'un d'autre. Je ne connais pas de meilleur moyen de se charger du fardeau d'autrui que de soulager toute cette énorme souffrance qu'on laisse sans soins dans tant de parties du monde.

Passant à un plan beaucoup moins élevé, puis-je faire observer qu'en juin dernier, je crois, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a déclaré à la Chambre que les pertes résultant de la maladie ou de l'invalidité, des accidents ou d'autre cause coûtaient au pays environ un quart de milliard de dollars et que, exprimées en jours, ces pertes s'étaient élevées l'an dernier à quelque chose comme 137 millions d'heures-homme. Ce sont là des pertes économiques. Toutefois, si nous songeons aux lourdes pertes que représentent les souffrances et l'angoisse des gens qui ne peuvent obtenir à temps tous les soins dont ils ont besoin, nous devons tout de suite nous rendre compte de l'importance d'une telle mesure législative au point de vue du bien-être de l'ensemble des Canadiens.

J'avais l'intention de parler du coût d'un tel programme. Je me contenterai de dire cependant que la réalisation du programme coûtera moins cher à l'ensemble de la population canadienne que ce que nous dépensons actuellement à l'égard de services très insuffisants. On estime que les particuliers dépensent environ 500 millions de dollars par an et que le gouvernement fédéral et les provinces dépensent 175 millions, ce qui fait un total de 675 millions de dollars.

Me fondant sur le coût estimatif d'un programme de santé prévu par le comité consultatif qui a présenté son rapport en 1943, j'estime que la réalisation d'un programme national de santé coûterait aujourd'hui environ 492 millions de dollars. Cette estimation tient compte, il va sans dire, de l'accroissement de la population et du coût de la vie depuis les premiers calculs. D'après le relevé sur la santé effectué en Saskatchewan et déposé à la Chambre, le coût estimatif d'un programme national d'assurance-santé serait de 450 millions de dollars. Il est difficile évidemment de calculer avec exactitude quel serait présentement le coût d'un programme de santé. Toutefois, même si, comme certains l'ont prétendu, un programme national de santé coûtait 600 millions de dollars, on épargnerait encore de l'argent, des souffrances, de l'angoisse et bien des morts prématurées, ce qui ferait plus que compenser la dépense ainsi engagée.

Mon temps de parole est expiré. Je vais insister sur l'adoption du sous-amendement que j'ai eu l'honneur de proposer.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, tout d'abord je fais miens les propos qu'ont formulés cet après-midi le chef de l'opposition (M. Drew) et le premier ministre (M. St-Laurent) au sujet de cette partie du discours de Son Excellence qui annonce que le couronnement de Sa Majesté la reine Elizabeth aura lieu au mois de juin prochain. Nous souhaitons, dès maintenant, affirmer à nouveau notre loyauté et notre attachement à la Couronne et à tout ce qu'elle représente dans le Commonwealth et le régime de vie britannique.

Je désire également faire miennes toutes les observations du premier ministre (M. St-Laurent) sur l'excellence de nos forces armées. Nos militaires font un travail merveilleux et s'acquittent bien de leurs responsabilités. Le seul point tragique dans tout ceci, c'est qu'ils doivent continuer de livrer une guerre limitée pendant une période illimitée. Nous espérons sincèrement qu'on trouvera moyen de mettre fin au plutôt à cette terrible guerre de Corée. C'est ce que nous demandons à Dieu.

Je tiens aussi à féliciter les motionnaires (MM. Deslières et Schneider) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils se sont très bien tirés d'affaire. De fait, leurs discours étaient très convaincants. Il ont presque réussi à nous faire prendre pour du bœuf de choix de l'Ouest, engraissé aux céréales, un sac d'os desséchés, ce qui n'est pas mal.

Je veux dire un mot ou deux de la proposition formulée au sujet d'un plan national d'assurance-santé dans les amendements proposés par le chef de l'opposition (M. Drew) et par le chef de la C.C.F. (M. Coldwell). A notre avis, la santé de la population est le plus précieux élément d'actif d'une nation. Tous les citoyens doivent donc, d'abord individuellement, puis collectivement par l'entremise de leurs gouvernements, faire tout en leur pouvoir pour assurer à la nation un haut niveau de santé et de bien-être national. Une erreur que commettent souvent les socialistes, c'est de croire que l'intervention de l'État peut, à elle seule, permettre d'atteindre un objectif aussi désirable. Rien n'est plus éloigné de la vérité. Il serait tout simplement impossible de maintenir les normes de santé

à un niveau suffisamment élevé, en dépit des plus grands efforts du plus puissant des gouvernements, si les citoyens, pris individuellement, n'étaient pas disposés à prendre soin d'eux-mêmes, à faire preuve de modération, à vivre avec sagesse et à tout faire pour produire les aliments nécessaires à la bonne santé en quantités suffisantes pour satisfaire aux besoins du pays et pour mettre ces aliments à la disposition des citoyens.

Une autre erreur que les socialistes ont universellement commise dans le passé c'est, —en dépit de l'importance qu'ils attachent aux plans établis avec soin,—d'avoir voulu lancer avec trop d'ardeur leur pays ou leur État dans les programmes complets de santé nationale ou d'hospitalisation avant d'en avoir les moyens ou avant que les services aient été créés. Nous sommes d'avis qu'ils auraient dû apprendre à éviter les erreurs tragiques commises ici ou ailleurs à cet égard. Il y a seize ans, le parti créditiste de l'Alberta a entrepris un programme d'amélioration de la santé et d'assurance-santé. Ce programme a sans cesse pris de l'ampleur, conformément à des principes fort solides, à tel point que les citoyens de l'Alberta bénéficient de services de santé fort appréciables, les meilleurs au pays, indubitablement.

Le gouvernement provincial se propose de donner à ce programme une expansion aussi rapide que possible. Nous estimons qu'un programme de santé nationale, semblable à celui de l'Alberta, est pratique et souhaitable.

Son but devrait être de permettre à tous les Canadiens, quelles que soient leurs ressources, d'obtenir les soins hospitaliers, médicaux, dentaires et optiques nécessaires, ainsi qu'une bonne formation sur les principes de la santé et de la médecine préventive,—ou ce qu'on appelle les mesures prophylactiques,—tout cela de façon à satisfaire pleinement aux besoins dans ce domaine. Mais si l'on veut qu'un plan ou programme national de ce genre atteigne son but, il faut l'élaborer plus ou moins graduellement et éviter qu'il soit imposé d'un seul coup à la nation par un groupe de centralisateurs assoiffés de pouvoir. Le genre de programme de santé que nous préconisons serait mis en œuvre aussi rapidement que le permettraient l'expansion de la production et la mise en valeur des ressources, sans entraîner une avalanche d'augmentations d'impôt et sans affliger la nation du genre de fardeau qui a presque toujours été le résultat des programmes socialistes, entraînant à leur suite de graves pénuries de personnel compétent, ainsi que d'installations hospitalières et cliniques.

Le genre de programme national de santé préconisé par les créditistes verrait d'abord à assurer un nombre suffisant de médecins, de dentistes, d'infirmières, de techniciens, de cliniques et des lits d'hôpitaux pour répondre aux besoins du programme à mesure qu'il prendra de l'ampleur. De plus, à mesure que le programme prendrait de l'ampleur, on veillerait à respecter cinq principes fondamentaux parmi ceux que j'ai déjà mentionnés. Le premier de ces principes consiste à accorder une juste mesure de responsabilité à l'individu. N'allons pas croire que nous pouvons tout donner gratuitement aux gens sans leur nuire, sans porter atteinte au moral de la population; c'est impossible. En deuxième lieu, les malades devront continuer à choisir leurs médecins et le programme doit comporter la garantie qu'il n'y aura aucun enrégimentement des malades, des médecins, des garde-malades ou des hôpitaux. Le troisième principe important est qu'il faut mettre l'accent sur la médecine préventive, afin de maintenir la population en santé. A ce sujet, il faudrait lancer une campagne intense d'éducation afin d'enseigner à la population ce qu'on peut et ce qu'on doit faire pour se maintenir en santé. Notamment, il faut lui enseigner la vérité au sujet des succédanés alimentaires et lui dire comment elle est bernée par les meuniers et les boulangers d'aujourd'hui, non pas tous, mais par certains d'entre eux, qui cherchent à lui faire croire qu'elle achète du pain de blé entier quand elle achète une certaine sorte de pain. Ce qui est faux, et il importe que la population le sache, parce qu'une certaine quantité de blé entier non blanchi, dans son état naturel, est essentiel à la santé.

Le quatrième principe important est que le programme doit être établi en collaboration par la municipalité, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, et doit être administré par les deux premières. En cinquième lieu, il faudra des subventions provinciales et fédérales afin de comprimer les frais. A mon avis, le Canada a déjà commencé à prendre dans ce domaine des mesures appréciables; il faudrait s'occuper activement d'en étendre la portée aussi rapidement que les ressources le permettent, conformément à des normes rationnelles d'expansion. Telle est notre attitude touchant toute cette question de l'assurance-santé.

J'aimerais dire quelques mots de l'ensemble de la question du commerce dans le Commonwealth. Nos amis partent demain pour Londres,—j'aimerais bien les accompagner,— où ils ont du pain sur la planche. On leur a donné pas mal de conseils ce soir et je pense qu'ils pourraient bien, sans que cela leur fasse tort, en recevoir encore quelques-uns de moi. Je suis en tout cas particulièrement

heureux de pouvoir m'adresser au si sympathique ministre des Finances (M. Abbott), avant son départ. J'ai toujours dit, en effet, que je l'aimais bien. J'aime le voir se bien tirer d'affaire...

L'hon. M. Abbott: Attention!

M. Low: ... et c'est justement pourquoi je voudrais lui donner quelques conseils. Quoi qu'il en soit, d'ici quelques jours le premier ministre et le ministre des Finances se trouveront réunis à Londres avec des représentants d'autres parties du Commonwealth. Ils y discuteront, ils y étudieront l'ensemble de la question du commerce et des finances du Commonwealth, voire d'autres questions aussi. Nous souhaitons sincèrement que le Gouvernement fasse montre, à cette conférence, en ce qui concerne les relations et le commerce entre pays du Commonwealth, d'un point de vue tout autre que celui qu'il a manifesté la plupart du temps depuis la fin de la guerre. Le gouvernement libéral s'est montré véritablement trop intransigeant en matière de convertibilité; il a adopté un point de vue qui a, peu à peu, réduit notre commerce avec les autres parties du Commonwealth. Ces échanges commerciaux auraient pu être en effet bien plus importants si le Gouvernement avait fait preuve ici de plus d'imagination, d'une plus grande volonté de resserrer les liens commerciaux entre pays du Commonwealth plutôt que de se contenter de suivre une politique de facilité, d'emboîter le pas au gouvernement des États-Unis.

Soyons parfaitement justes, pourtant. Il est vrai que pendant la guerre il a fallu modifier, dans une certaine mesure, la composition des échanges commerciaux. A cette époque, en effet, la Grande-Bretagne était incapable de fournir au Canada les choses que nous avions normalement besoin d'importer.

Ce n'est cependant pas une excuse pour laisser les choses au point où elles en sont depuis sept ans, c'est-à-dire depuis la fin de la guerre en 1945.

Je crois, monsieur l'Orateur, que les libéraux commencent seulement à se rendre compte qu'ils se sont attachés au marché le plus instable du monde, le plus instable pour le Canada tout au moins, c'est-à-dire le marché américain; et depuis trop longtemps ils ont négligé de faire ce qui aurait dû être fait pour redonner au Canada le meilleur marché qu'il eût jamais eu, et celui qu'il devrait conserver, si possible, dans les années à venir. J'ai à cœur, monsieur l'Orateur, les seuls intérêts du Canada lorsque je déclare que nous devrions servir avant tout le bien de notre propre pays et du Commonwealth dans son ensemble. Il me semble que le Gouvernement devrait rougir de honte à voir la Grande-Bretagne réduite à s'adresser derrière le rideau de fer, c'est-à-dire à la Russie, l'ennemi du monde libre, pour certaines choses dont elle avait besoin: céréales secondaires, bois et autres choses que le Canada aurait bien pu lui fournir.

Une voix: C'est être sage après coup.

M. Low: On peut bien parler d'être sage après coup, mais il faut tout de même qu'il y ait un peu d'imagination et de prévoyance.

J'ai pleinement conscience de l'aide financière que le Canada a accordée à l'étranger depuis la fin de la guerre, en 1945, et qui s'établissait à $1,763,900,000 au 31 mars dernier. Sur ce total, la somme de 1,185 millions représente des prêts consentis à la Grande-Bretagne et intégralement recouvrables. Le total que je viens de citer embrasse également certains crédits mis à la disposition de quelques pays d'Europe; je me dispense d'en donner la ventilation pour l'instant. En plus de ces crédits, la participation du Canada aux institutions des Nations Unies se chiffrait par $203,100,000, somme qui comprend 150 millions avancés à l'UNRRA, 12 millions à titre de secours post-UNRRA, 15 millions pour le plan de Colombo d'aide à l'Inde, 10 millions sous forme d'aide au Pakistan (le Canada a fourni un peu plus d'un million au plan de collaboration technique intéressant l'Inde, le Pakistan, Ceylan et la Grèce). Notre pays a versé quelque 325 millions au chapitre de l'aide militaire destinée aux États membres de l'OTAN. Il s'agissait là, dans une large mesure, d'armes et de matériel que l'armée canadienne avait conservés à titre de réserve en cas de mobilisation. Chaque Canadien a ainsi fourni $46.40 sous forme de versements non recouvrables effectués pour venir en aide à l'étranger.

C'est la Grande-Bretagne qui a bénéficié le plus de l'aide fournie par le Canada et que je viens de rappeler. Je ne demande pas que le Canada continue à aider la Grande-Bretagne des diverses façons que je viens d'exposer et qui ont été de règle depuis 1945.

A mon avis, nous devrions, sous le régime du programme de Colombo et des accords de collaboration technique consentir une aide plus considérable aux pays insuffisamment développés. C'est bien plus volontiers que je verrais le Canada envoyer des sacs de blé et de denrées alimentaires dans ces pays peu évolués, afin de les aider à trouver une certaine mesure de bonheur et de satisfaction, que de le voir canaliser sa production vers la fabrication d'armes et d'obus destinés à la destruction du prochain sur les

champs de bataille. J'estime que la nourriture peut être une arme bien plus efficace que les bombes atomiques; par l'usage de cette arme l'univers pourra trouver la paix bien plus rapidement que par les innombrables campagnes militaires pouvant avoir lieu dans la suite des temps.

A notre avis, le Canada peut adopter des mesures avantageuses, matériellement et financièrement possibles, qui viendraient en aide aux pays dans le besoin, tout en participant au rétablissement économique de la Grande-Bretagne et des autres nations du Commonwealth,—mais surtout de la Grande-Bretagne. Au cours des 17 dernières années, nous avons professé et proclamé (par "nous" j'entends les créditistes) que le Commonwealth britannique est le seul élément capable de rétablir l'équilibre d'un monde commercial sérieusement désaxé. Le Gouvernement semble avoir oublié que notre grand voisin du sud, les États-Unis d'Amérique, tient à l'intérieur de ses frontières la moitié de la puissance industrielle de l'univers. Cela fait des États-Unis un géant industriel aussi bien que commercial.

Depuis que les États-Unis sont devenus le géant industriel qu'ils sont, ils tendent à bloquer les voies d'échanges internationales en refusant avec persistance d'établir l'équilibre de leur commerce vis-à-vis des autres pays. Il en est résulté un état de choses qui n'a pas permis aux autres pays de s'assurer une quantité suffisante de dollars américains, pour pouvoir acheter à l'Amérique les produits dont ils avaient besoin. Par conséquent, les courants des échanges ont tari dans une très grande mesure. Les États-Unis se sont vus, ainsi, obligés de recourir au plan Marshall et à des dons de grandes quantités de marchandises à d'autres pays pour suppléer au cours normal des échanges.

Si le Commonwealth britannique, avec ses territoires dispersés dans le monde entier, sa production formidable et sa très forte population, sait redonner une vigueur nouvelle à son unité, il peut devenir le facteur qui permettrait de ramener l'ordre et l'équilibre dans un monde commercial désaxé. Le Canada devrait se mettre à la tête de ce mouvement de regénérescence. Jusqu'ici, le gouvernement libéral s'est montré, depuis la guerre, très hésitant dans sa façon d'envisager les affaires du Commonwealth; il s'est contenté de suivre servilement, au lieu de se révéler le chef hardi et courageux qu'il se devait d'être aux yeux de tous.

Lorsque nos représentants siégeront à la conférence de Londres, ils devront viser à rétablir notre commerce traditionnel et ne pas se fatiguer au sujet de la convertibilité des devises. Notre groupe est d'avis que la Grande-Bretagne et notre pays devraient tout tenter pour permettre à la Grande-Bretagne d'effectuer de nouveau des placements dans d'autres parties du Commonwealth. La Grande-Bretagne devrait même maintenant s'occuper de placements au Canada. Il y a encore d'excellents placements à effectuer, notamment dans l'industrie des pétroles, et ici, je mentionnerai en particulier les sables bitumineux d'Athabasca. Que la Grande-Bretagne fasse un effort suprême et elle pourra obtenir une partie de ces sables et parvenir, tout comme le font d'autres pays, à perfectionner les méthodes de séparation au point où elle en viendra à pourvoir à une partie de ses approvisionnements en produits du pétrole et de ceux du monde. Je le répète, d'autres pays s'occupent de la mise en valeur du pétrole au Canada et je crois que notre pays devrait aider autant que possible la Grande-Bretagne à faire de même. Le moment venu, ce sera un placement très avantageux. C'est une mesure qui est matériellement possible et nous, du crédit social, avons toujours soutenu que ce qui est matériellement possible peut le devenir financièrement. Au cours des ans, la Grande-Bretagne aura besoin de revenus de placements, si elle veut garder son rang dans le monde du commerce.

En deuxième lieu, le Canada doit être disposé à expédier à la Grande-Bretagne les produits alimentaires et bien d'autres matières premières dont elle a besoin et que nous pouvons lui fournir, non pas sous forme de dons ou de prêts, mais à titre de transaction pure et simple. Le premier ministre a employé, cet après-midi et ce soir, des paroles qui ne m'ont pas semblé bien logiques. Il nous a rappelé que la Grande-Bretagne nous avait acheté, l'an dernier, des marchandises d'une valeur d'environ 631 millions de dollars et que le Canada, pays de 14 millions d'âmes, y avait acheté à la Grande-Bretagne pour environ 400 millions de dollars. Il y a eu écart de 200 milions. Le Grande-Bretagne ne peut pas se permettre d'acheter au Canada des produits d'une valeur de 600 millions, si nous ne pouvons qu'y acheter pour 400 millions. C'est tout simplement impossible. Il faut combler l'écart d'une manière ou d'une autre.

Depuis des années, les créditistes qui siègent en cette enceinte demandent que le Canada soit disposé à accepter de la Grande-Bretagne, en paiement de ces marchandises, la seule chose qu'elle a pour les payer en ce moment, soit sa propre devise, le sterling. Je ne doute pas que le Canada puisse commercer avec les pays de la zone du sterling afin d'ob-

tenir avec les livres sterling les produits dont il a besoin. Il faudra peut-être un peu de temps pour y arriver; mais si, en acceptant la livre sterling, nous aidons la Grande-Bretagne à se relever et, en même temps, nous vendons avantageusement les produits que nous avons à exporter, il vaudra la peine de prendre le temps voulu. Et je ne doute pas qu'il soit possible de financer au Canada l'ensemble du commerce effectué dans la zone du sterling, tout comme en 1917 nous avons financé l'avance du blé à la Grande-Bretagne au moyen d'une émission organisée par le ministre des Finances.

Le Canada devrait également, pour manifester sa bonne foi lorsqu'il est question de raffermir le Commonwealth, favoriser l'importation, chez lui, des produits que l'Angleterre peut fournir. Certains rapports, fort encourageants, nous parviennent de l'Angleterre et indiquent que depuis la défaite du gouvernement socialiste la production s'est accrue très rapidement. Le Canada aura besoin de grandes quantités de matériel de télévision. Je suis convaincu que les produits anglais sont les meilleurs au monde. Rien ne s'oppose à ce que l'Angleterre satisfasse aux besoins du Canada en ce domaine à mesure que notre service de télévision prend de l'ampleur.

Ce n'est pas tout. Dans l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent, l'Angleterre pourrait nous fournir une grande partie des mécanismes d'acier, des portes d'écluses et des autres installations nécessaires à l'aménagement de la voie navigable. Nous devrions être prêts à les acheter à l'Angleterre. Je ne puis concevoir pourquoi il n'en serait pas ainsi. Nous devrions également favoriser l'importation d'autres produits que l'Angleterre peut fournir, y compris les automobiles. Nous devrions avoir honte des critiques que l'on formule au Canada à l'égard des méthodes désuètes de production en Angleterre, ainsi que des affirmations selon lesquelles le prix des produits anglais serait excessif par suite du programme de sécurité sociale adopté en Angleterre, alors surtout que nous faisons tout pour empêcher la vente des automobiles anglaises au pays. Nous devrions avoir honte de nous-mêmes.

Nous Canadiens déclarons à la face du monde croire à la concurrence et cependant nous faisons tout ce que nous pouvons pour l'enrayer. Du moins c'est ainsi qu'agissent certains intérêts bien retranchés, forts de l'assentiment et de l'assistance du Gouvernement. Voilà du moins comment la chose m'apparaît.

[M. Low.]

Un article de fond publié il n'y a pas longtemps dans le *Herald* de Calgary résume assez bien la situation. Je n'en citerai, monsieur l'Orateur, que de brefs extraits:

> Lorsqu'en février prochain se tiendront à Toronto et à Montréal les deux grands salons de l'automobile, les premières grandes expositions depuis la guerre, le public canadien n'y verra aucune voiture britannique car l'industrie canadienne de l'automobile a blackboulé ces voitures.
>
> Lorsque les fabricants de moteurs et les commerçants britanniques ont révélé ce qui se passait et ont protesté, la *National Automobile Shows Inc.*, a d'abord gardé un silence complet; son directeur général, M. J. L. Stewart a ensuite expliqué que l'exclusion des voitures britanniques ne tenait nullement au patriotisme ou à l'économie internationale mais qu'il s'agissait tout simplement d'affaires normales. Ayant consacré des millions de dollars à leurs installations et à la publicité, les sociétés canadiennes n'avaient pas l'intention d'inviter des sociétés étrangères à leur association à recueillir avec elles les fruits de leur publicité.
>
> Il n'a pas expliqué pourquoi certaines sociétés américaines qui n'ont pas participé à l'association depuis 1927 présenteront leurs voitures.
>
> Il pourrait peut-être nous expliquer aussi comment il se fait que la fameuse exposition automobile de Londres, celle d'Earl's Court, de bien plus grande classe et plus coûteuse que celle de n'importe quelle association canadienne pourrait lancer a pu réserver une section particulière pour la présentation des voitures de fabrication canadienne.

Voilà une excellente attitude que nous devrions, je pense, imiter au pays. Si nous voulons que la Grande-Bretagne achète de nous, nous devons être disposés à acheter d'elle et à le faire sous le régime de la concurrence et non pas d'après quelque formule arbitraire que certaines de ces gens aiment à imaginer.

Je n'ai pas à démontrer longuement, monsieur l'Orateur, que nous nous sommes accrochés à un marché très incertain, celui des États-Unis. Les événements des dix derniers mois on dû convaincre une foule de gens idiots que les États-Unis n'ont pas besoin d'un trop grand nombre de produits canadiens. Les États-Unis sont enclins à frapper d'interdictions ou de droits douaniers, sans avertissement, dès que la chose leur convient, les produits canadiens d'importation. L'épidémie de fièvre aphteuse de Saskatchewan a donné à leur gouvernement un excellent prétexte pour refuser les viandes du Canada. Il n'y a aucune raison au monde, sauf qu'il n'a pas besoin d'importer ces produits, pour qu'il maintienne si longtemps l'interdiction. Notre fromage s'est vu interdire l'accès du marché américain l'été dernier et l'industrie fromagère du centre du Canada en a été presque ruinée. Les États-Unis semblent croire qu'ils ne sont pas liés par l'accord commercial de Genève et cependant ils jetteraient les hauts cris si le Canada affichait de telles idées ou de telles tendances.

Le gouvernement libéral a affiché un manque total de réflexion et de clairvoyance en tolérant que le Canada en vienne à dépendre de ces marchés américains incertains. Je l'ai dit, mes paroles ne s'inspirent pas de simples sentiments mais plutôt de la nécessité de reconquérir nos marchés traditionnels. Elles découlent dans une large mesure de l'impression que cette attitude est de bonne politique pour le Canada et pour les Canadiens et que nous avons raison de croire que le Commonwealth britannique, s'il resserre ses liens et atteint à un dessein commun, pourra contribuer largement à rétablir l'équilibre et les principes chrétiens dans le monde. Depuis dix-sept ans, nous, du Crédit social sommes restés fidèles, en somme, à cette attitude. La déclaration qu'a formulée le ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Prudham) dans ma propre circonscription il n'y a pas très longtemps, à l'occasion d'un congrès libéral, était donc absolument fausse. Je voudrais que le ministre fût à son siège en ce moment afin que je puisse lui parler sans ménagement.

C'est ce même ministre qui, au congrès libéral de Calgary, a déclaré que si le gouvernement ne sort pas vainqueur des prochaines élections, ce sera parce qu'il s'est trop élevé au-dessus des considérations politiques et que ses chefs ont été de véritables hommes d'État. A la réunion tenue en vue du choix d'un candidat dans ma circonscription, ce ministre qui veut se faire passer pour un homme d'État a dit qu'à son avis c'était pour faire appel au sentiment pro-britannique de l'Ontario que M. Low parlait tant des liens impériaux et préconisait un tarif de préférence entre nations du Commonwealth. "Je ne crois pas qu'il soit sincère", a-t-il déclaré.

M. McIlraith: Très bien!

M. Low: J'entends le représentant d'Ottawa-Ouest (M. McIlraith) dire: "Très bien!". Je suis sûr, bien entendu, que les citoyens du pays, que les habitants de la région de la rivière de la Paix ou de l'Alberta ne peuvent oublier que le ministre originaire d'Edmonton, qui soutient que je ne suis pas sincère,—mon observation vaut également pour le représentant d'Ottawa-Ouest si son "Très bien!" a le même sens,—a, en formulant son affirmation, quitté la sphère des institutions parlementaires respectables pour tomber dans celle de la politicaillerie. Qui sont-ils donc?

Une voix: Très bien!

M. Low: Qui sont-ils donc pour nier la sincérité de qui que ce soit?

M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, en toute justice pour l'honorable député, je me dois de signaler que, selon moi, quand il parlait d'améliorer le commerce au sein de l'Empire, il cherchait à faire appel aux sentiments qu'inspire l'Angleterre en Ontario. C'est le sens que j'ai donné à la citation et quand il a lu le passage, j'ai ajouté "Très bien!" car je suis de cet avis.

M. Low: Je me demande combien de temps celui qui préconise le resserrement des liens entre les pays du Commonwealth et le recouvrement de nos marchés traditionnels, marchés que les libéraux ont laissé se perdre, devra insister avant de réussir à convaincre le ministre originaire d'Edmonton,—et d'autres aussi,—de sa sincérité. Dix-sept ans devraient suffire. Monsieur l'Orateur, le parti créditiste prêche la même doctrine depuis dix-sept ans et ce n'était pas à la seule fin de s'attirer des votes en Ontario. Nous avons adopté cette attitude parce que nous sommes fermement convaincus que c'est la meilleure façon de favoriser la paix et l'honnêteté. C'est la meilleure solution qui s'offre au pays.

Il est maintenant dix heures, monsieur l'Orateur. J'ignore quelles sont vos intentions au sujet de la levée de la séance. Mon temps de parole n'est pas épuisé, mais si vous le désirez je pourrai poursuivre demain.

M. l'Orateur: La Chambre désire-t-elle que je déclare qu'il est dix heures?

Des voix: Oui.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 25 novembre 1952

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LE FEU

DÉGÂTS CAUSÉS À LA BASE AÉRIENNE DE TOFINO— M. PEARKES POSE LA QUESTION DE PRIVILÈGE

M. G. R. Pearkes (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Hier, j'ai posé au ministre de la Défense nationale (M. Claxton) une question au sujet de l'incendie qui a eu lieu à l'aéroport de Tofino, de la censure et de l'écoute des renseignements transmis, depuis le village du même nom, par les lignes officielles. Le ministre m'a répondu qu'il n'y avait pas eu la moindre censure.

Les renseignements que j'ai reçus aujourd'hui par télégraphe, de l'île de Vancouver, portent: "Au lieu de s'atténuer, la censure exercée par le CARC sur le littoral s'est faite encore plus étroite aujourd'hui." En dépit des démentis et excuses "on maintient toujours le secret le plus absolu". Les aviateurs, me confie-t-on, doivent rester dans les casernes et il est interdit aux civils de s'approcher des environs de l'incendie. Le CARC a donné ordre aux civils de Tofino de ne communiquer aucun renseignement et de garder le silence le plus absolu.

La téléphoniste à l'emploi de l'État aurait dit avoir reçu l'ordre de ne permettre qu'aucun renseignement au sujet de l'incendie ne soit transmis par son bureau de Tofino. Toutefois, le surintendant régional, à Vancouver, a offert des excuses, me dit-on, au sujet de l'écoute des conversations téléphoniques; il s'en est dit désolé.

Compte tenu de ces circonstances, il semble que c'est sans avoir été mis au courant de tous les éléments de l'affaire, que le ministre a répondu hier qu'il n'existait aucune espèce de censure. Je voudrais qu'on fît une enquête plus poussée afin que les députés soient parfaitement au courant de ce qui se passe.

Le très hon. C. D. Howe (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, il ne me semble pas qu'un fait d'intérêt personnel ait été impliqué dans la déclaration du député de Nanaïmo (M. Pearkes); mais en tous cas, s'il voulait déposer sa communication sur le Bureau, je demanderais au ministre de la Défense nationale (M. Claxton) d'étudier l'affaire,—naturellement avec la signature de l'envoyeur.

M. Drew: Voilà une réflexion superflue.

(*Plus tard*)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Nanaïmo): Avant que nous passions à l'ordre du jour, je demande l'autorisation de déposer sur le bureau de la Chambre le télégramme que j'ai reçu de M. Seth Halton de Victoria, conformément au désir exprimé par le premier ministre suppléant (M. Howe). Je demande la permission à la Chambre de le faire figurer au compte rendu des *Débats*.

M. l'Orateur: Dois-je comprendre que le télégramme a été lu par l'honorable député de Nanaïmo (M. Pearkes)?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Je ne puis permettre le dépôt du télégramme. A mon avis, il ne s'agit pas d'un document d'intérêt public. Il n'est pas d'usage de déposer des télégrammes.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je signale que le premier ministre suppléant (M. Howe) a demandé qu'on le dépose. Conformément à sa demande, le télégramme est présenté à la Chambre et il est donc convenable de le consigner au compte rendu, ainsi qu'il a été proposé.

Le très hon. C. D. Howe (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le député de Nanaïmo (M. Pearkes) lisait des passages d'un document. Il me semble que la coutume veut que lorsqu'on cite un document à la Chambre, celui-ci soit déposé. J'espère qu'on le permettra, mais je ne vois aucune raison pour laquelle le télégramme devrait figurer aux *Débats*.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Cette prétention du ministre est-elle juste? J'ai toujours cru qu'un document devait être déposé seulement lorsqu'un ministre en avait donné lecture. Ainsi, par exemple, je ne suis pas obligé de déposer un document, si c'est moi qui l'ai lu.

M. Drew: Qu'il me soit permis de faire observer que la question serait réglée, si le premier ministre suppléant donnait lecture du télégramme.

M. l'Orateur: Si le député de Nanaïmo consentait à ce que le premier ministre suppléant lise le télégramme, il pourrait peut-être le lui faire parvenir? Cet arrangement serait-il satisfaisant?

Des voix: Convenu!

M. Pearkes: Je n'ai lu que de courts passages du télégramme, ceux qui me semblaient se rapporter à la question. Le télégramme contient beaucoup de renseignements que le premier ministre suppléant pourrait lire volontiers et qui, sans doute, dérideraient quelque peu la Chambre.

M. l'Orateur: Le député de Nanaïmo fait parvenir le télégramme au premier ministre suppléant. Aucune disposition ne prévoit, au point où nous en sommes, que le télégramme sera inséré au hansard.

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Le député de Nanaïmo m'a posé une question, hier, et je ne pouvais pas être présent à la Chambre quand on en a fait mention aujourd'hui. J'ai ici un rapport provisoire, mais, vu que le député semble posséder d'autres renseignements, je serais heureux que le premier ministre suppléant nous en fasse part, afin que je puisse formuler une réponse appropriée.

Cependant, je dois compléter ce que j'ai dit hier en déclarant que Tofino est à peine plus qu'un camp de construction. Les travaux sont exécutés par un noyau de membres de l'unité de construction et d'entretien nº 2 du CARC, Calgary. Le reste du personnel se compose de civils employés par intermittence et recrutés sur la côte occidentale. Le détachement du CARC, à Tofino, est dirigé par un officier subalterne, soit un officier d'aviation, qui est directement comptable à l'unité de construction et d'entretien de Calgary.

La coutume veut que tous renseignements concernant les entreprises de l'unité de construction et d'entretien émanent de l'unité mère de Calgary. En conséquence, lorsque l'incendie a éclaté à Tofino, on a dit au personnel que les renseignements relatifs à l'incendie seraient communiqués par les membres de l'unité de construction et d'entretien de Calgary autorisés à les fournir. On me dit que le *Herald* de Calgary et une agence de presse ont obtenu tous les renseignements connus.

[M. Coldwell.]

Il n'y a qu'un téléphone au camp de construction de Tofino. Quant aux membres autorisés du personnel du CARC, ils n'ont pas cherché à censurer les appels téléphoniques; il n'y a pas eu non plus censure des communications téléphoniques à l'unité de Calgary. Par suite des conditions régnant dans la région de Tofino, le service téléphonique a été médiocre. Il s'agit de la circonscription de l'honorable député . . .

M. Gibson: Non, c'est la mienne.

L'hon. M. Claxton: Il est certainement mieux au courant que moi de ce qui a trait au service téléphonique de la région.

M. Pearkes: Ces téléphones sont la propriété du gouvernement, n'est-ce pas?

L'hon. M. Claxton: Je l'ignore. En tout cas, nous n'avons pas pu communiquer avec la base par appel interurbain ces deux derniers jours pour obtenir des renseignements additionnels.

LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

MODIFICATION PORTANT PAIEMENT AU TITRE DE L'EMMAGASINAGE SUR LES FERMES

M. H. R. Argue (Assiniboïa) demande à présenter le bill nº 5 tendant à modifier la loi sur la Commission canadienne du blé, 1935 (paiement au titre de l'emmagasinage dans les fermes).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Argue: Ce bill a pour dessein de modifier la loi sur la Commission canadienne du blé afin d'assurer aux producteurs de la région désignée, le paiement de droits d'emmagasinage réguliers à l'égard des céréales gardées dans les fermes. C'est à la Commission canadienne du blé que reviendra le soin d'établir la date à partir de laquelle commenceront les paiements, mais le nouveau paragraphe rendrait ces paiements aux producteurs obligatoires.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

CODE CRIMINEL

MODIFICATION CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET FONCTIONNAIRES DES SOCIÉTÉS

M. H. R. Argue (Assiniboïa) demande à présenter le bill nº 6 tendant à modifier le Code criminel et la loi des enquêtes sur les coalitions (responsabilité des administrateurs).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MINISTÈRE DES POSTES

RÉMUNÉRATION DES COURRIERS D'ENTREPRISE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. Noseworthy (York-sud): J'aimerais poser une question au ministre des Postes: le Gouvernement a-t-il l'intention de déférer la mesure visant la rémunération des courriers d'entreprise, dont il a été fait mention dans le discours du trône, au comité spécial qui, ainsi que le ministre des Postes l'a annoncé le 9 juin, doit être créé au cours de la présente session.

L'hon. Alcide Côté (ministre des Postes): La question est actuellement à l'étude et on décidera de la meilleure méthode à suivre pour réaliser le projet mentionné dans le discours du trône.

FERMETURE DU BUREAU DE POSTE DE MEDECINE-HAT LE SAMEDI APRÈS-MIDI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. D. Wylie (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Postes. Je regrette de ne pas l'en avoir prévenu, mais je pense qu'il pourra quand même y répondre. Le bureau de poste de Medicine-Hat est fermé le samedi après-midi; le ministre voudra-t-il étudier soigneusement l'à-propos de le tenir ouvert cet après-midi-là? La fermeture du bureau crée bien des ennuis aux gens, qui doivent venir en ville le samedi.

L'hon. Alcide Côté (ministre des Postes): Je vais prendre la question comme avis et je verrai ce que nous pouvons faire à ce sujet.

LE BLÉ

VERSEMENTS À L'ÉGARD DES CÉRÉALES EMMAGASINÉES SUR LA FERME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Le ministre du Commerce étudiera-t-il l'à-propos de consentir une avance aux producteurs, par l'intermédiaire de la Commission du blé ou de quelque autre organisme, à l'égard des céréales que le producteur ne peut vendre?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je ne vois aucune nécessité de consentir des avances à l'égard des céréales emmagasinées en 1952 sur les fermes. La Commission du blé est en train de distribuer 158 millions de dollars à titre de versements finals à l'égard de la récolte de 1951. La récolte de 1952 s'écoule beaucoup mieux que ne s'écoulait à la même époque l'an dernier la récolte de 1951. La récolte de 1952 a donné un produit de haute qualité; aussi les prix versés aux producteurs sont-ils plus élevés que l'an dernier. Aurait-on besoin de fonds supplémentaires, que les céréales emmagasinées sur la ferme ou ailleurs pourraient sûrement au besoin servir de garantie pour un prêt bancaire. J'estime que le besoin de versements à l'égard des céréales entreposées sur la ferme se fait bien moins sentir cette année qu'à toute époque antérieure.

RADIODIFFUSION

QUESTION RELATIVE À L'ABOLITION DU DROIT DE PERMIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Graydon (Peel): Puis-je poser une question au ministre du Revenu national? A quelle date pense-t-il que le Gouvernement pourra annoncer l'abolition du droit de permis à l'égard des postes récepteurs de T.S.F.?

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Il s'agit là d'une question d'ordre administratif au sujet de laquelle le Gouvernement annoncera sa ligne de conduite en temps et lieu.

M. Graydon: Mais le droit sera aboli.

LA CORÉE

RATIONNEMENT DES MUNITIONS— REMPLACEMENT DE CHARS DE COMBAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Je désire poser au ministre de la Défense nationale deux questions dont je lui ai donné avis. D'abord, les chars de combat des troupes canadiennes en Corée manquent-ils de munitions au point qu'on ne leur permette de tirer que deux obus par char par jour? En second lieu, obtient-on des chars de combat Centurion pour remplacer l'armement actuel du Lord Strathcona's Horse en Corée?

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, en réponse à la première question, je dois dire que, lorsque la situation est relativement paisible sur une ligne de front, on rationne les munitions en ce sens qu'on n'alloue qu'un nombre déterminé de coups par jour pour les armes de toutes catégories. On recourt à ce moyen afin de pouvoir établir les réserves, en prévision soit d'une attaque, soit, comme dans ce cas-ci, de l'éventualité d'un armistice. Nous ne dévoilerons certainement pas le nombre de coups qu'aura à tirer chaque jour l'artillerie canadienne, du moins pas avant que les munitions aient été utilisées. Le

député sait parfaitement qu'il serait très inopportun de révéler ces renseignements, ne fût-ce qu'à l'égard des forces canadiennes. Or, dans le cas qui nous occupe, les Canadiens obtiennent leurs munitions de sources américaines. Ce sont les États-Unis qui nous approvisionnent et nos troupes sont exactement sur le même pied que celles des États-Unis. Je suis sûr que les autorités militaires au sein des Nations Unies seraient les premières à refuser de communiquer ce renseignement.

Quant à la seconde question, je dois dire que nous envisageons continuellement des changements possibles au chapitre de l'équipement. Nous étudions encore l'opportunité de remplacer le char de combat Sherman que nous utilisons en ce moment en Corée.

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

ADMINISTRATION D'UN HÔTEL—RÉDUCTION DE M. ROBERT PITT À UN POSTE INFÉRIEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) m'a demandé si on m'avait fait part de quelque plainte relativement au changement apporté aux fonctions du gérant de l'hôtel Fort-Garry, qui a été affecté à l'hôtel des chemins de fer Nationaux du Canada, à Brandon. J'ai répondu n'avoir reçu aucune plainte. On m'a également demandé s'il y avait eu enquête. Qu'il me soit maintenant permis de répondre à cette question.

Je n'ai pas demandé la tenue d'une enquête sur le changement apporté aux fonctions de M. Robert Pitt, qui occupait le poste de gérant de l'hôtel Fort-Garry de Winnipeg, car la question est de celles qui touchent à l'administration interne du chemin de fer. De tels changements parmi les administrateurs se produisent souvent, à la suite de décisions prises par les autorités supérieures, et sont nécessaires au maintien d'un haut niveau de compétence et de service. Le président du chemin de fer m'a déclaré que les changements de poste en ce qui a trait aux gérants des hôtels Fort-Garry, Prince-Edward et Prince-Arthur sont survenus à la suite de vœux exprimés par le directeur général des hôtels du National-Canadien.

M. Graydon: Il y a plus que cela à cette affaire, n'est-ce pas?

(Plus tard)

M. Graydon: Puis-je poser au ministre des Transports une autre question au sujet du point qu'il vient de soulever à la Chambre? Nous dira-t-il s'il est satisfait de la réponse donnée par les chemins de fer Nationaux du Canada? Croit-il que la mutation de ce directeur soit uniquement une question de service courant?

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, je suis convaincu que c'est là l'explication véritable. Autrement, je n'aurais pas donné la réponse que j'ai donnée tout à l'heure.

M. Graydon: Le ministre croit-il que c'est là toute l'histoire?

M. Ross (Souris): Il est facile à contenter.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi 24 novembre, sur la motion de M. J.-L. Deslières, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement présentée par M. Drew et sur la proposition de sous-amendement présentée par M. Coldwell.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, lorsque j'avais la parole hier soir, une discussion s'est engagée entre l'honorable représentant d'Ottawa-Ouest (M. McIlraith) et moi et il semble que nous ne nous sommes pas compris l'un l'autre. L'honorable représentant d'Ottawa-Ouest a bien voulu venir m'expliquer la situation à mon bureau; j'étais absent à ce moment, ce dont je m'excuse, mais on m'a mis au courant de ses dires et je constate que ce que j'ai dit ne s'applique certainement pas à lui. Je m'excuse auprès de lui de tout ce que mes paroles auraient pu avoir d'injuste à son égard.

Avant longtemps, le Canada sera sans doute de nouveau le théâtre d'une lutte, celle qui précède les élections générales. Cette perspective m'a poussé à formuler quelques remarques au sujet de certaines pratiques suspectes qui semblent vouloir se perpétuer à l'occasion des campagnes politiques dans notre pays. Les observations que je vais faire, monsieur l'Orateur, dépendent dans une large mesure du bien fondé des rapports parvenus à ma connaissance. Si ceux-ci ne sont pas fondés, je veux bien qu'on me reprenne. Je ne veux, en effet, faire de tort à personne ni me rendre coupable d'une injustice.

Au cours des élections complémentaires, en Colombie-Britannique, pendant la semaine du 11 novembre, le chef de la CCF s'est abaissé jusqu'à employer des arguments qui méritent la réprobation générale et dont la population, certes, souhaite qu'ils ne deviennent pas la règle chez nous. Il a fait là, à mon avis, une

campagne qui, pour acceptable qu'elle puisse être dans certains pays absolument déconsidérés, ne doit certainement pas avoir le moindre droit de cité chez nous.

Le chef de la CCF aurait déclaré publiquement que le nouveau cabinet de la Colombie-Britannique était "plongé jusqu'au cou dans les préjugés de race". Les rapports que nous possédons sur la réunion où se seraient tenus ces propos lui font encore dire ceci:

...le mouvement créditiste, par son chef, Solon Low, a fait montre d'antisémitisme et d'une attitude hostile envers certains groupes ethniques.

Or, le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bennett, ayant sommé M. Coldwell, soit de prouver les accusations qu'il lançait contre son gouvernement, soit de les retirer, le chef de la CCF, non seulement n'a rien voulu prouver, mais encore a renchéri...

M. Coldwell: Monsieur l'Orateur, j'invoque un fait personnel. D'abord c'est du mouvement créditiste que j'ai parlé et non du gouvernement de la Colombie-Britannique; ensuite, j'ai avancé la preuve de ce que j'avais dit.

M. Low: Monsieur l'Orateur, cela, bien entendu, jette un jour tout nouveau sur les remarques que j'entends faire.

A Courtenay, après que ces accusations eurent été lancées pour la première fois, le chef de la CCF non seulement les réitéra mais en fit de nouvelles. Parmi ces dernières,—je veux dire les nouvelles accusations,—il en est deux qui me touchent de très près, à savoir:

1. Qu'il pouvait prouver que M. Low avait prêché le racisme et l'antisémitisme.

2. Que le premier ministre de l'Alberta, M. Ernest Manning, "avait révoqué en doute la valeur du scrutin secret".

Il me répugne au plus haut point d'avoir même à tenir compte de ce genre dépravé de politique.

M. Coldwell: Monsieur l'Orateur, l'honorable député m'a invité à rectifier toute déclaration inexacte. Permettez-moi de le faire à l'instant.

M. Low: Que l'honorable député me laisse le temps de compléter la déclaration que j'ai à faire, et je lui lancerai ensuite un défi: il aura alors toute la chance voulue d'apporter des rectifications.

M. Coldwell: Monsieur l'Orateur...

M. Low: Monsieur l'Orateur, il me semble que c'est moi qui ai la parole; et je dois dire que mon temps est limité.

M. Coldwell: Monsieur l'Orateur, il est de mon devoir de m'en tenir au Règlement de la Chambre. Le défi qui m'est lancé ne me permettrait pas de répondre en invoquant un fait personnel. J'invoque donc, dès maintenant, un fait personnel afin de rectifier une déclaration inexacte.

M. Low: Je crois qu'il n'y a pas lieu d'apporter une explication sur un fait personnel tant que je n'aurai pas fait ma déclaration.

M. Coldwell: L'honorable député l'a maintenant faite.

M. Low: Je n'ai dit qu'une partie de ce que j'avais à dire et je veux poursuivre. J'avoue que c'est une chose qui me déplaît et me répugne au plus haut point que d'avoir à signaler ce genre de politique dépravée, parce que j'aime à m'occuper l'esprit de choses plus relevées.

Mais notre silence, monsieur l'Orateur, pourrait encourager le député à parcourir le pays en appliquant les mêmes méthodes ordurières, en prétendant que notre silence trahit notre culpabilité. En s'abaissant à ce genre de campagne électorale, le chef du parti cécéfiste avouait son impuissance à s'en prendre véritablement aux promesses et aux programmes du mouvement créditiste. Il a ainsi reconnu et admis l'infériorité de la CCF. Qui plus est...

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député emploie des termes un peu forts quand il parle de "méthodes ordurières". Bien que la Chambre n'ait soulevé aucune objection, je crois qu'il vaudrait mieux s'abstenir d'expressions aussi fortes au cours du débat.

M. Cruickshank: Il n'en emploie jamais d'autres.

M. Low: Monsieur l'Orateur, je retire volontiers toute expression qui peut déplaire à la Chambre. Je ne veux blesser personne, mais je tiens à m'exprimer ici aussi énergiquement que me le permet le Règlement, car il s'agit d'un fait des plus choquants. Je retire le mot "ordurières". Je tiens, cependant, à signaler que le chef du parti cécéfiste, en se conduisant comme il l'a fait au cours de cette campagne, a démontré que l'esprit qui anime au moins un secteur de la CCF est l'esprit néfaste et destructeur du communisme. Je nie...

M. Coldwell: Monsieur l'Orateur, je ne puis permettre une telle affirmation.

M. Low: Je nie catégoriquement avoir jamais manifesté ou reflété, dans aucun de mes actes, des préjugés de race ou de l'antisémitisme.

M. Coldwell: J'en ai la preuve ici.

M. Low: Je nie que le gouvernement de la Colombie-Britannique soit plongé jusqu'au cou dans les préjugés de race. Je nie que le premier ministre, M. Ernest Manning, ait

jamais mis en cause la valeur du vote secret et je défie le chef cécéfiste d'établir ici même, devant nous, le bien-fondé de ses accusations.

M. Coldwell: Monsieur l'Orateur...

M. Low: Il ne pourrait en fournir la preuve.

M. Coldwell: Sur un fait personnel, monsieur l'Orateur: je relève le défi, sans plus tarder.

M. l'Orateur: A l'ordre! Le règlement de la Chambre ne permet pas au député de relever actuellement le gant.

M. Low: Et pour conclure, j'affirme qu'il ne pourrait prouver la véracité de ses accusations parce qu'elles vont toutes à l'encontre de la vérité.

M. Coldwell: Monsieur l'Orateur, j'ai entre les mains les preuves voulues.

M. l'Orateur: A l'ordre! Peut-être le député de Rosetown-Biggar trouvera-t-il une autre occasion de répondre aux accusations formulées. Je le répète, le Règlement ne lui permet pas de formuler sa réponse maintenant.

M. Coldwell: Et si je posais la question de privilège?

M. l'Orateur: Le Règlement ne le permet pas dans ce cas.

M. Coldwell: J'y reviendrai une autre fois.

M. Low: Ce sera charmant, monsieur l'Orateur, et nous nous tiendrons prêts à lui faire face.

M. Coldwell: Quelle blague!

M. Low: Monsieur l'Orateur, dans le discours d'une certaine longueur qu'il a prononcé hier, le premier ministre (M. St-Laurent) a indiqué qu'il était grandement réconforté de constater ce que lui-même ainsi que bon nombre de témoins qu'il a mentionnés considéraient comme la puissance et la grande vitalité du Canada. Je crois que le premier ministre était sincère en faisant cette déclaration. Je ne voudrais pas l'accuser de manquer de sincérité, ni chercher à lui ôter ni à diminuer le mérite qui lui revient pour la mesure dans laquelle son Gouvernement et lui-même ont pu contribuer à faire du Canada un des grands pays du monde. Mais, tout en admettant sa sincérité, je ne souscris pas à tout ce qu'il a dit, je ne reconnais pas que tout va aussi bien qu'il l'a laissé entendre. Bien des choses semblent, en effet, avoir échappé à l'attention du premier ministre.

D'abord, la prospérité actuelle est fondée sur les milliards que l'on dépense pour les armements. David Lawrence a fait récemment, dans le *U.S. News and World Report*, la déclaration suivante:

> On a le frisson en pensant à ce que signifierait pour l'économie des États-Unis une soudaine déclaration de paix.

Pour le bien des pères et mères et des familles de nos vaillants soldats qui se trouvent en Corée ou font partie de nos troupes en Europe ou ailleurs, j'espère de toute mon âme qu'on signera très prochainement un armistice, afin que tous puissent revenir bientôt à la vie civile. Pourtant, moi aussi j'ai le frisson en pensant à ce que signifierait pour l'économie du Canada une soudaine déclaration de paix. Je me demande, naturellement, si nous sommes prêts à la paix. Voilà une question que le premier ministre n'a pas abordée dans son discours.

Bien que le Canada semble jouir d'une prospérité sans égale et d'un haut prestige dans le monde, la population du pays se révolte contre l'impuissance du gouvernement en face des problèmes nationaux et mondiaux que les vieux partis ne savent comment résoudre. Un nombre de plus en plus considérable d'humains ressentent les effets d'une ère économique étrange. Notre civilisation, qui se débat dans une mer de paradoxe, est en effet bien étrange.

Dans un monde où pourrait exister l'abondance, on trouve aujourd'hui beaucoup de pauvreté, d'insécurité et d'ignorance. La moitié du genre humain souffre constamment de la faim. Malgré ce fait tragique, les Canadiens sont loin de produire les quantités de denrées alimentaires et d'autres matières qu'ils pourraient produire. Il y a deux raisons principales à cela: le Gouvernement néglige d'établir le stimulant voulu; il n'adopte aucun programme de stabilisation des prix, d'imposition moins décourageante. D'autre part, le parti libéral ne saurait que faire de la production si elle était réalisée. Les libéraux n'ont encore commencé à résoudre le problème de la répartition ni sur le plan national, ni sur le plan international. La mauvaise répartition demeure le pire malaise de l'humanité. Il s'acharne sur tous les pays et tous les peuples, non pas parce qu'il n'y a pas de solution, mais parce que les partis politiques au pouvoir ne veulent pas adopter les seules mesures qui pourraient dissiper le malaise.

En conséquence, on se montre fort mécontent, au Canada, des partis politiques qui négligent d'agir. Ce mécontentement vise surtout le parti libéral, car depuis les dix-sept ans qu'il est au pouvoir il n'a guère fait en vue de remédier au malaise de la mauvaise répartition. Quelle que soit la joie avec laquelle un parti politique s'installe au pouvoir, quelle que soit l'imposante majorité qu'il obtient en prenant les rênes du gouvernement, il doit faire ce qu'on attend de lui s'il veut rester au pouvoir. Or, le gouvernement libéral n'a pas fait ce qu'on

attendait de lui. Voilà pourquoi il existe partout un profond sentiment de déception. J'affirme, monsieur l'Orateur, que ce sentiment de déception écartera les libéraux du pouvoir, parce qu'ils n'ont pas appris les leçons de la grave crise économique, ni celles que comportait le résultat des élections par le passé.

La mauvaise répartition continue de poser un grave problème au Canada, et bien que ceux qui s'appellent nos hommes d'État libéraux, ou du moins certains d'entre eux, se félicitent de ce qu'ils ont accompli, la population sait qu'en dépit de toutes leurs paroles creuses, de toutes leurs façons, nous ne sommes pas plus près de remédier à cette maladie qu'il y a quinze ans. Voici quelques preuves que je présente à l'appui de ma déclaration.

En premier lieu, après l'avoir harassé pendant de longues années nous avons obtenu du gouvernement actuel la présentation du bill nº 181 qui améliorait quelque peu la situation de nos anciens combattants invalides. Le montant maximum des allocations a été porté à $90 par mois pour les anciens combattants mariés. Une grave injustice a cependant été commise lorsqu'on a incorporé à la loi la prescription relative à l'évaluation des ressources, évaluation qui limite de façon injuste les revenus annuels de nos héros invalides. C'était là agir mesquinement envers des hommes qui ont si vaillamment défendu notre pays. Tous les bons Canadiens se sont indignés lorsque le nouveau règlement établi aux termes de la loi a été rendu public à la fin de l'été. D'après ces dispositions parcimonieuses, un ancien combattant qui se trouve dans la catégorie visée peut travailler en un mois 20 jours de huit heures et n'augmenter le revenu global qu'il peut toucher que de $8, soit en réalité de 5c. seulement par heure de travail. Je vous demande, monsieur l'Orateur, si de semblables mesures assurent une répartition juste et équitable de l'abondance que peut produire la population du pays. Nous laisserons à la population du pays le soin de décider. Les représentants du peuple qui se trouvent dans ce coin-ci de la Chambre demandent instamment la création d'un comité permanent des affaires des anciens combattants et la suppression immédiate de l'évaluation des ressources dans l'attribution des allocations aux anciens combattants. Aucune bonne raison d'ordre matériel ne s'oppose à ce que ces anciens combattants mariés et invalides reçoivent $120 par mois au lieu de $90, sans que l'évaluation des ressources entre en ligne de compte. Je prétends que la production canadienne a dans ces anciens soldats et leurs familles un marché qui n'a pas été exploité comme il le fallait. Je parle du marché qui existe. Mais nous devrions rougir de honte à la pensée du traitement que nous avons accordé à ces anciens combattants.

Deuxièmement, le Gouvernement se félicite d'avoir considérablement amélioré le sort des vieillards du Canada grâce à la loi d'assistance-vieillesse récemment adoptée et à la pension universelle versée à tous les Canadiens de plus de 70 ans. Mais chacun sait que de nos jours la pension maximum de $40 ne permet d'acheter en fait de nourriture, de vêtement et de logement que ce qu'on aurait pu se procurer, il y a quinze ans, avec $20. Donc, nos vieillards ne sont guère mieux lotis qu'ils ne l'étaient en 1938 ou 1939. Voilà encore un vaste marché pour tout excédent de production qui pourrait se manifester au Canada; ce marché constitué de nos citoyens les plus âgés est à notre portée si nous avons assez de sens pratique pour leur fournir le pouvoir d'achat nécessaire.

Prenons, en troisième lieu, le cas des milliers d'infirmes invalides ou d'infirmes qui veulent travailler, mais qui ne peuvent gagner leur vie, parce qu'un trop grand nombre d'âmes sensibles n'aiment pas les voir au travail sous les yeux de tout le monde. Qu'est-ce que le Gouvernement a fait pour ces gens? Rien, et leur nombre s'élève à plusieurs milliers. Ces gens ont été victimes d'une tragédie ou n'ont pas été dotés par la nature des moyens de soutenir avec succès la concurrence des ouvriers bien portants pour gagner convenablement leur vie. Ils sont nos frères dans la grande famille humaine qui reconnaît Dieu pour père. Nous avons le devoir et nous devrions être heureux d'aider les membres de notre famille à jouir d'une vie convenable. Il y a là encore une fois un marché virtuel pour une foule de nos produits. La justice sociale exige que nous prenions les moyens de distribuer à ces nécessiteux ce dont ils ont besoin pour mener une vie où rayonne quelque joie.

Voici mon quatrième point. Durant la guerre le Gouvernement a promis aux cultivateurs que les prix seraient stabilisés pour longtemps en retour d'un accord visant à fournir du blé à la Grande-Bretagne et aux minoteries canadiennes à un prix sensiblement inférieur à celui des cours mondiaux. Les cultivateurs ont rempli leur part de l'engagement, mais le Gouvernement ne l'a pas fait, si bien que, l'an dernier, par exemple, les cultivateurs, qui représentent le cinquième environ de l'ensemble de notre population, n'ont reçu que le dixième du revenu national.

Nous avons un exemple frappant de mauvaise répartition. Pendant que les prix des produits agricoles fléchissent, les prix des machines, des réparations et des approvisionnements montent, ce qui ne fait qu'élargir l'écart entre ce que les cultivateurs touchent pour leur travail et ce qu'ils doivent payer pour les articles dont ils ont besoin. Cet état de choses, qui rend futiles les efforts des cultivateurs, a été grandement aggravé par le programme du Gouvernement touchant l'impôt sur le revenu des cultivateurs et en ce que le prix fédéral de soutien à l'égard du bœuf a fait le jeu des abattoirs beaucoup plus que celui des cultivateurs, puisqu'il n'a guère aidé les éleveurs à traverser la crise qui a résulté de la perte du marché américain le printemps dernier. Je puis vous assurer que les cultivateurs ne sont pas actuellement d'humeur à reporter le parti libéral au pouvoir.

Enfin, la mauvaise administration du gouvernement libéral, qui a entraîné un grave fléchissement de la puissance d'achat du dollar canadien, a placé dans une situation très précaire des milliers de Canadiens à la retraite ou pensionnés, en même temps que d'autres qui vivent d'un revenu fixe. Le revenu réel de ces Canadiens a été coupé de moitié depuis 1945. Beaucoup souffrent effectivement de misère et de privations. Encore là, le fléau de la mauvaise répartition a eu de néfastes conséquences à la fois pour le particulier à revenu fixe et pour l'ensemble de la nation.

Je pourrais citer d'autres exemples mais je constate que mon temps de parole est expiré.

Je dirai en guise de conclusion qu'il est évidemment important, si nous voulons obtenir des résultats, de ne pas nous laisser entraîner loin de l'objectif que nous nous sommes assigné, vers les sentiers de l'opportunisme, comme il nous arrive si souvent. Cet opportunisme est la cause dans une large mesure de ce sentiment de déception que nous discernons au sein du peuple canadien.

M. Daniel McIvor (Fort-William): Monsieur l'Orateur, honorables députés, membres du cabinet, un bon Irlandais se laisse toujours captiver par le spectacle d'une lutte animée, même quand elle s'en tient aux paroles. Je félicite les deux chefs de parti qui siègent dans le coin de la Chambre du combat qu'ils livrent. J'ai cru un moment être en Colombie-Britannique.

Je félicite les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils se font fort bien tirés d'affaire. J'ai remarqué qu'ils n'ont pas oublié leurs circonscriptions. J'ignore à qui je dois l'honneur de siéger aux côtés d'un décoré de la croix Victoria mais j'estime que c'est un honneur insigne. Pour ce qui est de ces deux députés décorés de la croix Victoria, je me permets de signaler comme nous sommes fortunés qu'ils aient été épargnés et qu'ils aient pu, pour ainsi dire, siéger parmi nous.

Je formule cette observation parce que je tiens à féliciter tout particulièrement le ministre du Travail (M. Gregg) et son sous-ministre, M. Arthur MacNamara, de la bonne besogne qu'ils ont accomplie dernièrement. On sait que M. MacNamara a été nommé arbitre à l'occasion d'un différend grave à la tête des Lacs, différend qui mettait en jeu les intérêts non seulement des propriétaires d'élévateurs et de leurs employés mais aussi ceux des cultivateurs de l'Ouest du pays. Il a agi de façon remarquable auprès des deux groupes d'intéressés et a réussi à prévenir la grève. Voilà le genre de travail que nous aimons voir accomplir par nos ministères.

Cela m'amène à affirmer que le moment est venu de faire disparaître les grèves. Mais on n'y parviendra pas tant qu'on ne les remplacera pas par quelque chose de mieux. Nous devrions être en mesure de proposer une autre solution. Pour ma part, je suis d'avis que les industries et les établissements commerciaux devraient verser un salaire équitable à leurs employés et les faire participer aux bénéfices de leur entreprise. La chose fonctionne à merveille là où on l'a mise en pratique, non seulement à l'avantage des ouvriers, mais aussi du gouvernement, qui touche des impôts plus élevés, et des industries intéressées, dont le revenu augmente en conséquence.

J'ai ici une lettre où il est question de la *Lincoln Electric Company* de Cleveland (Ohio). Elle révèle que le salaire des employés de cette société a presque doublé, de même que le revenu de la société, ce qui a aussi permis à l'État de prélever des impôts plus élevés.

Voilà le moyen d'éliminer les grèves. Il y a lieu d'espérer que les grèves seront une chose du passé lorsque des hommes d'affaires, comme il y en a en ce moment à Fort-William, seront disposés à mettre ce régime à l'essai.

Les grèves ressemblent à la guerre en ce qu'elles sont une forme de contrainte. Lorsqu'on fait la grève ou qu'on ferme les portes d'une usine, on a tout simplement recours à la force, ce qui n'est pas de nature à favoriser les relations harmonieuses entre les ouvriers et le patronat. Les administrateurs des sociétés commerciales devraient étudier la possibilité de partager les bénéfices entre les ouvriers et l'administration.

Pour en revenir au discours du trône, je me permets de signaler que je me trouvais au nombre de ceux qui se sont tenus durant environ quarante-cinq minutes derrière M. l'Orateur au Sénat lorsque ce discours a été prononcé.

Y a-t-il un remède? Pour moi, j'estime que le remède consisterait à ne prononcer le discours que dans une langue. Je ne crois pas qu'un discours du trône soit plus important que le temps que nous consacrons aux prières dans cette enceinte. Son Excellnece le gouverneur général, dans son discours du trône, communique un message du Gouvernement au Sénat et aux membres de la Chambre, tandis que M. l'Orateur s'adresse au Roi des Rois. Si nos prières mêmes ne sont formulées que dans une langue, pourquoi le discours du trône ne serait-il pas prononcé une année en anglais et l'année suivante en français?

Un mot au sujet du Gouvernement. Je sais bien que je suis du côté des ministériels; si mes opinions différaient de celles du Gouvernement, je n'aurais que faire ici. Le Gouvernement actuel a accompli le tour de force d'avoir gardé le pouvoir depuis 1935, au cours d'une période de guerre et de préparation à un autre conflit, sans permettre que les discours prononcés hier ne contiennent une seule accusation de corruption. Le Président des États-Unis ferait bien d'envoyer des éclaireurs au Canada pour découvrir le secret du succès de notre Gouvernement. A mon sens c'est une réalisation exceptionnelle, compte tenu de tous les contrats qu'on a accordés et des sommes qui ont été dépensées.

Le discours du trône renferme des passages qui me plaisent beaucoup. Tout d'abord, je songe à la manière dont on s'occupe des anciens combattants. Je proposerai, dans cet ordre d'idées, qu'un ancien combattant, qui reçoit une pension (la pension n'est jamais très forte) devrait être autorisé à louer une chambre ou à loger un pensionnaire dans sa maison. Le gouvernement n'en pâtirait pas. Le gouvernement n'en perdrait pas un dollar; le gouvernement y trouverait plutôt une aide. Je sais que certains députés ont relevé, dans la revue de la Légion, qu'on refuse cette possibilité à certains anciens combattants, auxquels on ne permet pas d'avoir des locataires ou des pensionnaires. S'ils avaient cette faculté, leur modeste revenu s'en trouverait arrondi.

J'ai noté avec plaisir qu'on accordera quelque attention aux fonctionnaires en retraite. J'espère qu'on étudiera également la situation des veuves de fonctionnaires et que leurs pensions seront augmentées.

Ainsi que l'a dit le chef de l'Opposition (M. Drew), le Gouvernement emploiera n'importe qui pour l'exécution de ses contrats. Je suppose que cela signifie qu'on emploiera les rouges, les blancs ou les jaunes, à condition qu'ils abattent une bonne journée de travail. Ils recevront un salaire convenable et de l'emploi.

Cet automne, il y a eu un grave accident à la tête des Lacs: l'explosion d'un élévateur. Si la Chambre le permet, je citerai un article émanant de T. E. Irons, 404, Kingsway, Fort-William (Ontario). Il s'agit d'un employé d'élévateur possédant une grande expérience amassée au cours de longues années, qui connait à fond le travail des élévateurs. A mon avis, cet article sera pour tous une révélation, comme il l'a été pour moi:

Dès 1930, un élévateur à céréales que possédait et exploitait le gouvernement du Canada a fait explosion à Port-Colborne (Ontario). Le bâtiment a été grandement endommagé et un certain nombre de travailleurs, tués. On n'a guère porté attention au désastre, qui a été vite oublié, au moins en dehors de Port-Colborne.

En 1944, l'élévateur Aberdeen, à Tiffin (Ontario), a fait explosion, causé de grandes pertes et tué six employés. Près de mille milles à l'ouest, dans les villes de Port-Arthur et de Fort-William, cette seconde explosion n'a guère causé d'émoi, bien que ces deux villes aient dans leurs murs la plus forte concentration d'élévateurs du continent. De tels désastres ne peuvent se produire ici! Les conditions atmosphériques de l'Est ne sont pas les mêmes et, vu qu'au moment des explosions, c'était la saison du maïs, on a, de façon générale, pensé que le maïs en avait été la cause; à la tête des Lacs, on n'a donc exprimé aucune crainte exagérée.

Un peu plus d'un an se passe et, le 7 août 1945, ce qui ne pouvait arriver se produisit. L'élévateur syndiqué nº 5 de la Saskatchewan fit explosion à Port-Arthur. L'immense bâtisse a tout simplement été démolie et trente-trois hommes ont perdu la vie. Lorsque l'explosion s'est produite, on était en train de charger des criblures de rebut dans un navire des lacs.

Cette catastrophe a causé beaucoup d'émoi chez les intéressés, aux élévateurs de tout le pays, et l'on est convaincu à l'unanimité qu'il fallait prendre des mesures pour prévenir un autre désastre comme celui-là. On a reconstruit l'élévateur, dépensé des centaines de milliers de dollars à installer le plus bel appareil disponible pour recueillir la poussière et recouru aux ingénieurs les plus compétents en vue d'éliminer tout danger. Ils connaissaient le responsable de la destruction et des pertes de vies: la poussière!

Au cours des sept années suivantes, il semblait qu'on eût triomphé de la difficulté. Puis, le 24 septembre dernier, le désastre a de nouveau frappé à l'improviste. Quelques minutes après que les employés eurent poinçonné avant le déjeûner, l'élévateur nº 4 du syndicat du blé de la Saskatchewan a fait explosion.

Six hommes sont morts, dont un était membre de l'équipage du *Bayton* qu'on chargeait alors de criblures de rebut. L'explosion a gravement endommagé le bâtiment et le *Bayton* a subi beaucoup de dégâts, étant donné que des centaines de tonnes de béton en ont brisé le pont. Qu'un seul homme ait été tué à bord du bateau, c'est un miracle. Si l'explosion s'était produite seulement quelques

minutes plus tôt, des vingtaines d'hommes qui étaient partis déjeûner auraient été encore dans le bâtiment et le nombre de morts eût été beaucoup plus considérable.

Divers spécialistes chercheront à découvrir la cause de l'explosion fatale; mais, quelle qu'elle ait été, l'explosion a eu lieu. La cause est la même que dans les cas précédents: la poussière. Les meilleures machines à recueillir la poussière et l'habileté technique qu'on a déployée pour les installer ont fait défaut! Que peut-on faire maintenant?

On remarquera qu'à ces deux élévateurs de Port-Arthur les explosions se sont produites au cours de l'expédition des criblures de rebut. Ces criblures sont exactement ce que leur nom indique: des rebuts, et en vertu d'une loi fédérale le traitement en est interdit au Canada.

Ces criblures de rebut contiennent surtout des mauvaises herbes délétères, de la poussière, de la balle et des nœuds de paille. La principale raison de l'interdiction, appliquée rigoureusement depuis des dizaines d'années, tient au danger que présente le retour à la ferme de mauvaises herbes délétères parmi les provendes préparées.

Heureusement pour les sociétés d'élévateurs, le gouvernement des États-Unis n'éprouve aucun scrupule à cet égard et les fabricants américains achètent toutes les criblures produites par nos élévateurs. Nos spécialistes gouvernementaux s'inquiètent aussi de la présence de graines de moutarde des champs dans les résidus et des maux que pourrait subir l'estomac des animaux qui mangeraient le produit traité. Depuis de nombreuses années le bétail s'en nourrit aux États-Unis sans répercussions fâcheuses. S'il en avait été autrement, nos voisins auraient eux aussi depuis longtemps interdit l'emploi de cet aliment.

On empêche toute germination possible des herbes délétères en les moulant soigneusement. De plus, si la proportion de moutarde des champs est trop élevée, on peut la réduire en ajoutant d'autres produits qui entrent dans la composition du produit définitif.

Il existe au Canada des personnes qui possèdent toutes les connaissances et l'habileté voulues pour traiter ces criblures de façon à les transformer en fourrage. Si l'on considère les pertes de vie et les dommages causés aux propriétés, un changement draconien s'impose dans les conditions actuelles.

Le Gouvernement devrait tout d'abord abroger toute loi interdisant le traitement de criblures de rebut au pays. La mesure ne doit pas être prise l'année prochaine mais immédiatement. Le signal du départ étant donné, on recueillerait bientôt assez de capitaux pour construire une usine de traitement moderne à la tête des Lacs. Le coût de la construction de plusieurs établissements de ce genre ne serait pas plus élevé que les frais occasionnés par les deux explosions qui se sont déjà produites.

Voyons maintenant ce qui en résulterait. Dans l'état actuel des choses, les élévateurs doivent emmagasiner les criblures et en accumuler de vastes quantités avant qu'un bateau vienne prendre ce chargement. Il faut de longues heures pour hausser ces vastes quantités aux compartiments d'expédition; de plus, elles créent une quantité de poussière que seuls connaissent ceux qui ont travaillé à ce genre d'expédition. Plus on met de temps à compléter un chargement, plus il y a de poussière suspendue dans l'air, les collecteurs de poussière n'arrivant pas, semble-t-il, à en évacuer l'excédent. Dans des conditions normales, la manutention des céréales ne s'accompagne pas d'une suspension de poussière comme celle qu'occasionnent les criblures et on n'approche même pas du point dangereux. Au cours d'une expédition de criblures on atteint évidemment (pas toujours, mais trop souvent) ce point dangereux et il suffit d'une étincelle pour causer une explosion.

Cette étincelle peut venir de plusieurs sources. L'élévateur 4A avait des aimants qui ramassaient tout clou ou pièce de métal égaré comme il s'en trouve souvent dans les céréales versées dans les élévateurs. Quelquefois on trouve aussi des pierres dans les céréales, mais un aimant ne les attire malheureusement pas. La pierre qui heurte un seau de métal peut causer une étincelle. On soupçonne également l'électricité statique; les spécialistes auront peut-être quelque chose à nous communiquer à cet égard. Le mécanisme élévateur des céréales marche à vive allure; qu'un seau d'acier se détache comme il arrive parfois, il produira une étincelle s'il heurte la cage en acier dans laquelle il se déplace. On peut également mentionner le fumeur imprudent. Je souhaite que l'étincelle de sa cigarette n'engendre jamais de telles catastrophes.

S'il y avait un établissement de transformation à la tête des Lacs, l'expédition n'aurait plus besoin de traîner en longueur. On n'aurait besoin que d'un petit compartiment dont le contenu, lorsqu'il serait en quantité suffisante, serait chargé dans un fourgon et transporté à l'usine de transformation. Ainsi on n'aurait jamais à transporter les criblures pendant plus d'une demi-heure environ et il ne se produirait dans l'intervalle aucune forte concentration de poussière.

Pour empêcher tout retard dans l'exécution de la tâche quotidienne, on pourrait charger le fourgon au cours de la nuit, alors qu'on ne manutentionne aucun autre grain et que la poussière est réduite au minimum. S'il semblait qu'une trop forte concentration de poussière devenait dangereuse, on pourrait interrompre le chargement en attendant que la poussière des criblures se dissipe. Une telle interruption ne serait pas pratique au cours d'un chargement considérable dans un bateau, parce que les délais désorganiseraient tout le travail du jour.

La méthode ici exposée s'écarte sensiblement des procédés actuels, mais aucun changement ne saurait être trop radical s'il met fin à ces explosions meurtrières.

Tant que nous aurons des élévateurs à céréales, nous aurons des criblures et si l'on tient compte des méfaits dont elles sont la cause, il est impérieux de trouver une autre méthode sûre de manutention. On peut reconstruire les élévateurs, mais on ne saurait combler les pertes de vie. Il dépend du Gouvernement qu'on donne ou non suite aux propositions dont il est ici question.

Ces explosions coûtent des vies humaines. Aucune quantité de criblures de blé ne vaut une vie. C'est pourquoi je désire demander deux choses. D'abord, qu'on place des criblures dans un compartiment spécial, hors de l'élévateur. Ensuite, qu'on s'occupe du cas des employés, par exemple par l'établissement d'une commission, et qu'on fasse une enquête approfondie afin d'aviser aux moyens d'empêcher que la même chose se répète. Nous demandons également que soit levée l'interdiction qui frappe les criblures au Canada et que l'aménagement d'un établissement de transformation à la tête des Lacs soit autorisée. Cette explosion a terriflé la population de Fort-William et certaines personnes sont portées à blâmer le Gouvernement. Cependant, nous savons que les petits élévateurs, en

[M. McIvor.]

particulier ceux qui se trouvent près de l'endroit où j'habite, dans Fort-William-Ouest, n'ont jamais subi d'explosions parce qu'ils ne laissent pas les criblues s'accumuler. Quand les criblures sont entassées dans le gros élévateur du syndicat de la Saskatchewan, la moindre chose peut causer une explosion et tout détruire. En voilà assez sur ce sujet.

Certains députés s'intéressent à l'assurance-santé, monsieur l'Orateur. Pendant deux ans, j'ai fait partie d'un comité qui a entendu les témoignages de spécialistes venus d'un peu partout, d'Angleterre, de Suède et de Nouvelle-Zélande notamment. On a préparé un projet de loi, un bon projet de loi à mon avis, pourvoyant à l'établissement d'un régime à participation et accordant aux particuliers le droit de choisir leur propre médecin, ou leur propre praticien dans le cas des adeptes de la Science chrétienne. Pourquoi le gouvernement fédéral n'a-t-il pas donné suite au projet?

Des voix: Très bien!

M. McIvor: Parce que,—et le chef de l'opposition (M. Drew) le reconnaîtra,—les provinces n'ont pas collaboré et parce que le gouvernement fédéral n'avait pas le droit de mettre un tel programme à exécution contre le gré des provinces.

M. Fleming: Les provinces n'ont jamais été saisies du programme!

M. McIvor: Nous de la tête des Lacs sommes particulièrement fiers de certaines de nos institutions. La région compte plusieurs musiques et la chambre de commerce a jugé opportun d'envoyer notre musique écossaise féminine,—elle compte un bon nombre de jeunes filles, qui feraient honneur à n'importe quelle ville,—au seizième congrès annuel des *Variety Clubs International,* tenu à Las Vegas, État de Nevada. Voici les impressions de ceux qui ont assisté au congrès. M. Jacob Kozloff, président général des *Variety Clubs International,* déclare: "Vos jeunes filles ont été magnifiques... pleines de bonne volonté... travailler avec elles a été des plus agréables... votre gouvernement devrait être fier d'avoir d'aussi remarquables représentants. La musique écossaise féminine a certainement fait plus que sa part pour assurer le succès de notre congrès... Nous espérons avoir le plaisir de revoir et d'entendre de nouveau ces jeunes filles avant longtemps."

M. J. J. Chisholm, délégué international et ancien animateur en chef du *Variety Club* de Toronto, s'exprime ainsi: "Ce sont nos jeunes filles qui ont remporté le succès le plus éclatant. La musique a vivement intéressé tout le monde et l'exécution n'aurait pu être meilleure. Les délégués canadiens étaient vraiment fiers d'être Canadiens quand ils ont entendu cette magnifique musique. Je tiens à signaler que ces jeunes filles ont cotnribué de façon remarquable à mieux faire connaître le Canada et que le Gouvernement pourrait facilement se permettre de subventionner cette musique et la charger de parcourir les États-Unis en vue de grossir le nombre des touristes qui nous viennent de là-bas. Les gens de la tête des Lacs méritent nos félicitations pour avoir su appuyer ce groupe de jeunes filles, jolies et bien douées..."

En plus d'être jolies, ces jeunes filles sont de vraies musiciennes. Elles font honneur au pays. J'espère donc que le Gouvernement les aidera à parcourir les États-Unis.

Je passe maintenant à une ou deux lacunes dont souffre Fort-William. Nous avons besoin de deux livraisons du courrier par jour.

Mme Fairclough: Vous n'êtes pas les seuls.

Des voix: Très bien!

M. McIvor: Quand la livraison unique a été instituée, je recevais mon courrier seulement dans l'après-midi. Pour celui qui ne passe pas l'après-midi chez soi, c'est tout comme s'il recevait son courrier avec un jour de retard. Le service des Postes devrait revenir au régime de deux livraisons par jour. L'État n'est certes pas sans le sou. Les Postes couvriraient leurs frais et nous devrions avoir deux courriers par jour.

Nous éprouvons des difficultés en ce qui a trait au service d'Air-Canada. Puisque deux files de voyageurs s'allongent devant les guichets en vue du transport vers l'est ou l'ouest, ne serait-il pas temps d'établir une ligne double? Voici le vœu formulé par le conseil municipal de Fort-William:

Qu'on demande à Air-Canada d'établir un envol quotidien supplémentaire à destination de la tête des Lacs, afin de remédier à la pénurie actuelle de places pour voyageurs qui se fait sentir ici, en ce qui concerne les services aériens vers l'est, à destination de Toronto, et vers l'ouest, de Toronto à la tête des Lacs.

Nous espérons que la direction d'Air-Canada prendra ce vœu en considération.

Nous nous sommes efforcés depuis 17 ans environ d'obtenir un brise-lames dans les eaux entourant l'île nº 2; nous croyons que nos efforts ont plus de chance que jamais d'être couronnés de succès. J'aurais pu faire venir ici des délégués, afin de les mettre en rapport avec le ministre intéressé, mais je ne l'ai pas encore fait. Nous estimons que le brise-lames s'impose pour la protection

des billes dont dépendent notre pâte à bois, notre papier et nos scieries, ainsi que notre essor industriel.

Il est, de plus, nécessaire de maintenir le bureau des douanes de Pigeon-River ouvert toute l'année en raison du nombre de personnes qui se rendent à la tête des Lacs. J'ai signalé à la Commission des Transports un besoin pressant: l'aménagement d'un passage sur les voies du Pacifique-Canadien et du National-Canadien à Raith. En hiver, les enfants attendent, tous transis, pendant qu'un train de marchandises y stationne ou bien ils rampent sous les wagons au risque de leurs vies. A notre avis, il s'agit là d'une absolue nécessité, étant donné que, de l'autre côté de la voie, s'étend une vaste région touristique toute prête à être exploitée.

Évidemment, il faut un édifice fédéral à Fort-William, mais je ne m'attarderai pas longtemps sur ce sujet à présent. Je féliciterai les ministres du Gouvernement du magnifique travail qu'ils ont accompli. Si le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) était à la Chambre, je lui dirais que le ministère a accompli un bon travail en supprimant la fièvre aphteuse, nonobstant les dires de ceux qui trouvaient qu'on allait bien lentement. On a accompli cette tâche avec plus de célérité que ne l'a fait aucun autre pays atteint de cette épizootie.

Je pourrais encore mentionner la tâche accomplie par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) ainsi que le travail qu'il a fait en ce qui a trait à la multiplication des services hospitaliers. Je pourrais également parler du ministre de la Justice (M. Garson), de la façon dont il s'occupe des grandes coalitions pour les mettre au pas. Je pourrais parler enfin du ministre des Transports (M. Chevrier) ainsi que de l'œuvre magnifique qu'il a accomplie.

Un mot au sujet du ministre du Commerce (M. Howe). Il a été l'objet d'honneurs signalés. Personne n'a jusqu'ici occupé des postes comparables à ceux qu'il a occupés. Je tiens à dire au ministre qu'un grand honneur lui sera fait samedi, lorsqu'il sera désigné par le groupe d'athlètes qui s'occupe de l'union de rugby au Canada pour donner le premier "botté" qui marquera l'ouverture du match. Je le félicite de cet honneur remarquable.

Je félicite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) du grand honneur dont, lui et le Canada, ont été l'objet, lorsqu'il a été choisi comme président des Nations Unies. Nous admirons les talents du ministre, sa courtoisie et la façon franche avec laquelle il présente les faits. Nous l'admirons aussi à cause de sa vie personnelle, honnête et digne.

Ceci m'amène à certaines pensées que j'aurais dû exprimer l'an dernier. Monsieur l'Orateur, personne ne m'accusera d'être un pieux molasson, parce que personne à la Chambre n'a eu l'occasion de rendre sobres autant de nos semblables. De fait, j'ai déjà amené le principal d'une école chez moi pour y passer la fin de semaine. Notre petite fille allait et venait, puis, à un moment donné, elle a dit: "Je me demande pourquoi papa a amené ce monsieur à la maison: il n'est pas ivre." Eh bien! voici.

On m'a rapporté que nos hommes, avant d'assister aux séances de nos comités internationaux, prennent trois ou quatre lampées de boissons meilleures que le "ginger ale". J'estime qu'il faut faire cesser cette pratique. Nos magistrats imposent une amende à celui qui conduit une automobile ou un camion après avoir bu une ou deux bouteilles de bière. Que l'on compare la conduite d'un camion avec la conduite des affaires de l'État!

On n'ignore pas que certains hommes deviennent très joyeux après avoir bu trois ou quatre verres. Ils acceptent tout pour bien s'amuser. D'autres buveurs ne pensent qu'à se battre. D'autres encore, après avoir ingurgité quelques verres, deviennent temporairement tragiques. Ils ne s'entendent avec personne. Je ne m'étonne pas que les Russes n'agréent rien aux Nations Unies. Que celui qui veut boire le fasse à ses propres frais et non pendant son travail. Qu'il assiste aux séances des comités avec un esprit lucide, en plaçant sa confiance en Dieu, et qu'il accomplisse son devoir de manière à faire honneur au pays.

J'ai une autre parole de louange à adresser au ministre du Commerce. La bombe de cobalt accomplit des merveilles à London, à Saskatoon et en d'autres endroits. Il n'y a pas longtemps, une jeune femme était à l'emploi du ministère fédéral des Ressources à la tête des Lacs. Atteinte de cancer, elle a demandé, avant de mourir, qu'on fît venir une bombe de cobalt à la tête des Lacs. Grâce à la générosité de quelqu'un que je ne puis nommer, nous comptons avoir une bombe de cobalt à la tête des Lacs avant la fin de l'année.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur, d'avoir fait preuve de tant de patience à mon égard et de ne pas m'avoir rappelé au Règlement. J'estime que c'est un grand honneur de représenter Fort-William; c'est une ville progressive, loyale et une des plus belles du Canada.

(Texte)

M. Henri Courtemanche (Labelle): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis, au début de mes observations, de rendre hommage à la

nage à la mémoire de celui qui a illustré si brillamment la politique canadienne au Canada français et qui a représenté le comté de Labelle dans cette enceinte durant de longues années: M. Henri Bourassa.

Certes, je n'ai pas eu le bonheur, qu'ont éprouvé certains députés qui m'écoutent, d'être témoin des luttes politiques qu'il a menées, tant sur la scène fédérale que dans le domaine provincial. Cependant, j'ai l'immense privilège d'être l'un de ses successeurs dans la lignée des représentants du comté de Labelle à la Chambre des communes. De plus, je me flatte d'avoir été honoré de son amitié, au cours des dernières années de sa vie, et je suis heureux qu'il m'ait prodigué non seulement quelques conseils discrets mais surtout une bienveillance et un encouragement que je n'oublierai sûrement jamais.

M. Henri Bourassa a passé à l'histoire bien avant sa mort. C'était un grand tribun, un érudit incomparable de même qu'un chrétien exemplaire et un patriote sincère. Je n'entends pas évoquer ici sa carrière. A l'occasion de son décès, les journaux nous ont rappelé les faits saillants de sa vie si féconde.

M. Henri Bourassa eut des adversaires et, encore aujourd'hui, on peut discuter plusieurs de ses attitudes. Cependant, je suis d'avis qu'il a surtout joué un rôle d'éveilleur et que, même en ce moment, son seul souvenir ravive un patriotisme tendant parfois à s'endormir. Il a été un éveilleur pour les Canadiens français et également pour les Canadiens tout court. D'aucuns ne l'ont pas compris, qui ont vu en lui un antiimpérialiste et un anticonscriptionniste. Ils l'ont jugé trop tôt, et il était consolant, au lendemain de sa mort, de voir deux des journaux les plus importants du pays, le *Winnipeg Free Press* et le *Windsor Daily Star,* à l'instar de plusieurs autres, rendre justice à sa mémoire de la façon que voici:

> Beaucoup de Canadiens ont considéré comme infamants ses discours contre l'envoi de troupes canadiennes dans la guerre des Boers. Plusieurs historiens lui en font encore aujourd'hui grief. Et pourtant, si on les lit avec le recul des années, ses exagérations ne nous semblent plus tellement erronées ou étroitement nationalistes. En fait elles ressemblent considérablement, dans leur esprit sinon dans leur ton, à ce que les libéraux tels que John Morley ou Lloyd George déclaraient au sujet de cette guerre des Boers, injuste et inutile.

Le *Windsor Daily Star,* dans son édition du 3 septembre 1952, écrivait:

> M. Henri Bourassa... n'est peut-être qu'un nom pour la jeune génération de Canadiens. Et pourtant la situation constitutionnelle dans laquelle nous vivons doit beaucoup à son influence. M. Bourassa s'est battu avec ardeur, sans esprit d'intérêt personnel, pour ce que la majorité des Canadiens acceptent aujourd'hui comme naturel et normal... ...M. Bourassa fut un antiimpérialiste. Mais son antiimpérialisme n'était pas tant de l'antibritannisme que du procanadianisme. Et l'extrême majorité des Canadiens seraient aujourd'hui opposés à cet impérialisme d'une autre époque contre lequel M. Bourassa s'est élevé...
>
> On n'a plus entendu la voix de M. Bourassa au cours des dernières années, peut-être partiellement à cause de son grand âge. Mais surtout parce qu'il avait gagné la bataille. La plupart de ses ambitions constitutionnelles, sauf peut-être un drapeau distinctif et un hymne national, sont réalisées.

Au reste, n'est-ce pas lui qui, portant la parole au Canadian Club de Toronto, le 22 janvier 1907, disait:

> Il y a un patriotisme de l'Ontario, un patriotisme du Québec ou un patriotisme de l'Ouest, chacun d'eux basé sur l'espoir qu'il puisse dévorer les autres, mais il n'y a pas de patriotisme canadien, et nous ne pouvons pas avoir de nation canadienne quand nous ne possédons pas de patriotisme canadien.

Ces paroles ont été prononcées il y a 45 ans. Elles n'ont peut-être pas aujourd'hui la même actualité qu'à cette époque, mais il reste que ces propos sont ceux d'un authentique Canadien et qu'ils constituent un éloquent plaidoyer en faveur de l'unité nationale bien comprise.

M. Henri Bourassa a représenté durant près de vingt ans,—soit au cours de la période allant de 1896 à 1935,—le comté de Labelle à la Chambre des communes. Il n'a jamais eu et n'aura sûrement jamais, comme tel, de successeur vraiment digne de lui. Toutefois, en m'agenouillant auprès de sa tombe, j'ai pris l'engagement de respecter la mémoire de ce grand Canadien en m'efforçant de suivre les leçons de dignité, de courage, de franchise et de patriotisme qu'il a données au pays tout entier.

J'ai déjà offert personnellement mes condoléances à la famille éplorée, mais je veux les leur réitérer publiquement ici, dans cette enceinte où, longtemps encore, demeurera le souvenir de ce grand disparu.

Les prochaines éditions de l'annuaire du Canada renfermeront certainement au chapitre intitulé: "Histoire et Chronologie", parmi les événements survenus en 1952, une note mentionnant que c'est le 6 septembre de la même année que la télévision a fait ses débuts au Canada à l'occasion de l'inauguration, dans la métropole, du poste CBFT.

Je reconnais que le 6 septembre sera désormais une date mémorable dans nos annales, mais une date tristement mémorable si nous pensons à ce qui s'est produit ce jour-là. Nous nous sommes réjouis de voir enfin fonctionner des appareils de télévision dans nos foyers, et nous avons pu goûter quotidiennement différents spectacles sans être obligés de nous déplacer. Mais, même en éprouvant cette joie, nous n'avons pu nous empêcher de songer que le gouvernement fédéral venait d'établir un nouveau monopole d'État; qu'il venait de raffermir l'emprise

de la bureaucratie, en portant un coup terrible à la liberté d'initiative et d'entreprise des Canadiens.

La télévision, en effet, est l'affaire exclusive de la Société Radio-Canada. Cet organisme, qui est une société d'inspiration socialiste,—pour me servir d'une expression employée par le député d'Outremont-Saint-Jean (M. Bourque),—exerce déjà une autorité suprême en matière de radiodiffusion, mais pour ce qui est de la télévision, c'est encore pire; nous nous trouvons en face d'un monopole d'État parfait, d'un monopole d'État des plus dangereux, incompatible avec notre système démocratique.

En ce qui concerne la radio, c'est un contrôle que l'on impose, contrôle injuste et inique, mais un contrôle tout de même. Dans le cas de la télévision, c'est l'étatisme pur et simple. Présentement du moins, il n'est pas question de contrôle de la télévision mais uniquement de télévision étatifiée. Or, nous sommes d'avis qu'en permettant l'édification d'un tel trust, le gouvernement fédéral a fait un nouveau pas, un pas de géant cette fois, en direction du socialisme. Les libéraux, socialistes un peu moins pressés que nos amis de la CCF, sont en voie de devenir tout aussi pressés qu'eux. Malheureusement, il n'y a pas que dans le domaine de la radiodiffusion et de la télévision qu'ils témoignent d'une telle précipitation; mais je ne veux aujourd'hui parler que de celui-là. Il suffit, d'ailleurs, à nous dévoiler l'orientation périlleuse que prend la politique libérale.

On ne saurait étudier la question de la télévision au Canada sans avoir à soulever également celle de la radio; d'abord, parce que la télévision constitue un perfectionnement technique de la radio, et en second lieu, parce que dans notre pays, comme nous l'avons dit il y a quelques instants, l'organisme qui régit la radio est également celui qui a droit de vie ou de mort sur la télévision.

Si étrange que cela puisse paraître aux yeux de certaines gens, nous avons bénéficié d'émissions radiophoniques au Canada avant la création de la Société Radio-Canada! Au fait, même si aujourd'hui, dans un trop grand nombre de cas, c'est la bureaucratie qui régit production et distribution, il n'en reste pas moins qu'avant l'avènement de ces multiples organismes d'État dont nous sommes dotés, il existait des choses admirables et précieuses qui étaient le fruit de la liberté d'initiative.

Dès 1919, nous avions des postes de radio au Canada. A Montréal, ces jours derniers, le poste CKAC, l'un des plus importants au pays, célébrait le 30e anniversaire de sa fondation. Les débuts de ce poste,—un pionnier dans le domaine de la radiodiffusion,—furent modestes, mais la mise en valeur et les progrès ne se firent pas attendre.

Sans exiger la moindre cotisation de la part de ses auditeurs, sans bénéficier des impôts,—cela va de soi,— par conséquent ne pouvant compter que sur sa propre valeur pour obtenir des revenus et boucler son budget, le poste CKAC a réussi à devenir une entreprise prospère qui a su se gagner la faveur populaire, et par faveur populaire j'entends aussi bien celle de l'élite que celle de la masse. Le poste CKAC a dû, comme tous les autres postes privés, subir la concurrence injuste et déloyale de la Société Radio-Canada en même temps que sa régie indue; mais ayant le public de son côté, il a triomphé de ces obstacles.

C'est un peu l'histoire de tous les postes privés, l'histoire du triomphe de l'efficacité individuelle sur l'inaptitude de l'État.

Nous avons donc eu de la radio, au Canada, avant que le Gouvernement pense à s'immiscer dans ce domaine. En 1929, une commission royale, dirigée par Sir John Aird, fit enquête sur la radio et elle ne recommanda rien de moins que la socialisation de la radiodiffusion. A ce moment là, le pays comptait déjà 62 postes privés. De vives protestations s'élevèrent par tout le pays et l'on n'osa pas appliquer les recommandations de la commission Aird. Trois ans plus tard, toutefois, le Parlement créa, en s'inspirant du rapport Aird, du moins d'une partie de ce rapport, une Commission canadienne de la radiodiffusion qu'il chargeait de réglementer et de contrôler la diffusion de la radio au Canada. Si l'on en était resté à cette commission, il est probable qu'aujourd'hui nous n'aurions pas à nous plaindre de la dictature d'État à la radio. Mais en 1936, on constitua la Société Radio-Canada qui, nantie de pouvoirs beaucoup plus considérables que ceux de la Commission canadienne de la radiodiffusion, remplaça cette dernière.

Disons, tout d'abord, qu'il n'y a rien de plus faux, de plus dangereux et de plus inique que la façon dont Radio-Canada exerce son autorité sur la radio. La Société Radio-Canada régit; son autorité est sans appel; elle a un droit de vie ou de mort sur tous les postes. Or, tout cela serait peut-être tolérable si, en même temps, Radio-Canada ne se livrait pas elle-même à la radiodiffusion, n'exploitait pas un réseau de postes qui offre une concurrence déloyale et insoutenable aux postes privés.

Radio-Canada, ce n'est pas seulement l'avocat de la poursuite, c'est le juge. La Commission des Transports régit les chemins de fer du pays, mais elle n'exploite pas de réseaux ferroviaires. La société Radio-Canada,

elle, régit la radio et en outre exploite des postes de radio. Si ce n'est pas du socialisme, je me demande ce que c'est.

Radio-Canada peut imposer ses programmes aux postes privés. Radio-Canada exige un permis onéreux de chaque transmetteur de postes privés et affecte ces revenus à la construction de postes qui feront concurrence à l'entreprise privée. Radio-Canada n'a pas à s'inquiéter de ses finances; les coffres fédéraux, que remplissent nos impôts, sont toujours à sa disposition. Radio-Canada exige de tout possesseur d'appareil radiophonique, qu'il écoute Radio-Canada ou non, un permis pour lequel il doit payer $2.50. Radio-Canada touche cette somme en entier, car les frais de perception des permis sont acquittés par les contribuables, à même leurs taxes. Radio-Canada contrôle tout ce qui se dit sur les ondes de Radio-Canada. Quiconque veut être entendu par tout le pays doit nécessairement s'adresser à Radio-Canada. Radio-Canada est en mesure d'attirer vers elle les annonceurs commerciaux les plus importants et les plus payants, puisqu'elle peut faire la guerre des prix à sa guise,—n'ayant pas à se préoccuper du déficit,—et puisque seule elle peut permettre la coordination des émissions par un ou plusieurs réseaux.

Évidemment, Radio-Canada devait se contenter, à ses débuts, de revenus publicitaires limités.

En 1938, le ministre des Transports déclarait à la Chambre des communes:

> Ce n'est ni le désir, ni l'intention de cette corporation (Radio-Canada) d'obtenir, en tout temps, un revenu de sources commerciales dépassant $500,000, et ce pour des raisons bien évidentes.

Mais la radio d'État a pris de l'appétit. Ce n'est plus le mouton qui tond paisiblement les prés. C'est le lion qui réclame toujours la plus grosse part, quand ce n'est pas tout ce qu'il y a à manger.

Relations écrivait en juillet 1947, à la page 195:

> L'appétit de Radio-Canada ne semble pas à la baisse, et cela menace de rejeter dans l'ombre ses réels services pour une plus grande diffusion et une plus haute qualité de la radio. Les organisations de radio privée sont chez nous une sauvegarde de la liberté de parole. L'opinion publique ne doit pas leur marchander son appui, quitte à les réprimander sévèrement, quand elles se montrent inférieures à leur rôle et à leurs responsabilités. L'opinion doit faire sentir en particulier qu'elle veut voir réaliser dans les faits les recommandations de leur mémoire.

Ici, on fait allusion à un mémoire soumis par la *Canadian Association of Broadcasters*. Ce n'était pas le premier et ce ne devait pas être non plus le dernier.

Donc, en 1938, Radio-Canada devait se limiter à $500,000 de revenus provenant d'annonces commerciales et autres.

En 1940, deux ans plus tard seulement, la limite a été dépassée de $273,521.89, c'est-à-dire que Radio-Canada a recueilli $773,-521.89, provenant d'annonces commerciales. En 1945, le montant atteint $1,639,159.97, soit plus de trois fois le montant limite. A la fin de mars 1948, il a grimpé à $1,842,558.29 et à la fin de mars 1949, il touchait $2,217,-129.91. Au dernier rapport de Radio-Canada, pour la période du 1er avril 1951 au 31 mars 1952, les recettes au poste "Émissions commerciales" s'élevaient à $2,456,431.92. Ceci veut dire, n'est-ce pas, que l'on est très éloigné du demi-million de dollars suggéré au début et que l'on s'en éloigne toujours de plus en plus, comme au reste, si l'on en croit les nombreuses doléances des postes privés, on s'éloigne toujours de la bienveillance première de la Commission canadienne de radiodiffusion pour raffermir sans cesse la dictature par une concurrence plus déloyale que jamais et une réglementation plus injuste que jamais.

Il est facile, par conséquent, de s'imaginer dans quel esprit Radio-Canada accueillit, en 1948, les premières demandes formulées pour l'établissement de postes privés de télévision. On comprit dès lors que la bureaucratie du gouvernement fédéral, qui n'avait pas encore réussi à étatifier totalement et complètement la radiodiffusion, était bel et bien décidée à créer ce monopole d'État pour la télévision.

Par la suite on apprenait que Radio-Canada interdirait à l'entreprise privée de se lancer dans le domaine de la télévision tant qu'elle-même ne l'aurait pas fait et que, par la suite, on aviserait... Pourtant, nombre de postes de radio auraient été disposés, il y a plusieurs années, à se lancer dans le domaine de la télévision sans qu'il en coûte un cent aux contribuables canadiens. Mais la Radio d'État s'y est opposée catégoriquement et c'est la raison pour laquelle nous avons eu la télévision plusieurs années après les États-Unis, nos voisins.

La Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada, qui s'est avérée si utile aux libéraux pour leur permettre de procéder à une nouvelle poussée centralisatrice et de porter d'autres atteintes à l'autonomie des provinces, a également servi à faciliter l'établissement du monopole d'État ou de la dictature gouvernementale dans le domaine de la télévision.

> Nous sommes d'avis,...
>
> ...lit-on dans ce rapport, à la page 350...
>
> ...que les mêmes principes de réglementation nationale,—ceux de la radiodiffusion, on l'aura compris,—devraient s'appliquer à la télévision...

Et entre autres récommandations, la Commission fait les suivantes, à la page 352:

a) Que la société Radio-Canada continue d'exercer l'autorité nécessaire en ce qui concerne la direction et la réglementation de la télévision au Canada.

b) Que la société Radio-Canada donne suite aux projets arrêtés en vue de la réalisation d'émissions en français et anglais, ainsi que de l'extension de la télévision au pays tout entier, grâce à des enregistrements au kinéscope ou par tout autre moyen pratique.

c) Que nul poste émetteur de télévision privé n'obtienne de permis tant que la société Radio-Canada n'aura pas mis au point des émissions nationales de télévision et que tous les postes privés soient tenus de servir à la transmission des émissions d'ordre national.

Monsieur l'Orateur, je soutiens qu'un gouvernement, même pour nous doter d'une télévision prétendue nationale, n'a pas le droit d'établir un monopole comme celui de Radio-Canada dans le domaine de la télévision. Je soutiens que si c'est au nom de la culture que l'on cherche actuellement à transformer les provinces canadiennes en des succursales du pouvoir central, c'est au nom du patriotisme que l'on réussit à instaurer un odieux trust d'État.

Je me juge tout aussi bon Canadien que n'importe quel membre de la Société Radio-Canada, et je me permets de leur dire que je crains beaucoup plus la propagande athée de certains conférenciers qu'ils ont invités aux micros de la radio d'État que ce que l'on appelle l'américanisme contre lequel,—ne leur en déplaise,—les propriétaires de postes privés de télévision nous auraient tout aussi bien protégés que pourront le faire les directeurs de Radio-Canada.

Va-t-on maintenant nous faire croire que le patriotisme est devenu chose exclusive à la haute bureaucratie? Nous nous permettons d'en douter.

Ce qui nous amuse beaucoup, c'est de voir les membres de la Commission Massey, à l'exemple de plusieurs de nos dirigeants, d'ailleurs, parler de la nécessité de l'absence de toute ingérence politique à Radio-Canada. Qu'on parcoure donc un peu les studios de la radio d'État et qu'on se demande si c'est tout à fait par hasard que l'on n'y rencontre jamais de gens dont on connaît bien les opinions antilibérales, mais qu'on y voit nombre de propagandistes plus ou moins officiels de la politique du parti libéral.

Et, notez-le bien, tout cela ne me scandalise pas tellement. Ce qui me scandalise surtout, c'est de constater que les directeurs de Radio-Canada, si compétents et si intègres soient-ils, puissent dépenser des millions et des millions des fonds publics, de l'argent des contribuables, sans que les représentants de ces derniers puissent exercer la surveillance qui s'impose.

La télévision nous coûtera des millions, des millions de dollars d'impôts puisés dans l'enveloppe de paye des petits salariés ou même chez les cultivateurs. L'entreprise privée aurait pu nous donner la télévision à meilleur compte, vous le savez. Au nom de la culture nationale, on préfère établir un monopole d'État, sans se préoccuper de ce qu'il en coûtera.

A quoi bon parler de liberté d'information quand la télévision,—un moyen d'information,—est régie par le Gouvernement ou, ce qui est pis encore, est même un organisme gouvernemental.

La liberté de la presse ne doit pas s'appliquer qu'à la presse imprimée mais également à la presse parlée, à la presse télévisée. Demain surgira le problème du fac-similé, de ce journal imprimé que l'on transmettra au moyen d'appareils de télévision perfectionnés. Radio-Canada autorisera-t-elle le fac-similé? En censurera-t-elle le contenu? Je crois bien que c'est là la moindre inquiétude de notre radio d'État, car elle sait qu'elle a toujours gain de cause et qu'on se soumettra à tout ce qu'elle décidera, même si c'est inique, même si c'est antidémocratique.

La télévision soulève la question de la censure, c'est-à-dire celle de l'intervention des provinces pour approuver ou condamner les films et spectacles que l'on pourra voir sur les écrans de télévision. Serait-il logique qu'un film interdit sur les écrans des salles de cinéma pénètre dans les foyers? On répondra que Radio-Canada soigne la morale, qu'elle veillera à ce que rien n'offense le regard des enfants pas plus que celui des adultes. Cette assurance n'a rien de réconfortant, et le passé de Radio-Canada nous le prouve. Mais, même si cette assurance pouvait être prise au sérieux, il n'en reste pas moins qu'en vertu de la Constitution, la censure de ces films et spectacles appartient à la province et non au gouvernement fédéral ni à un organisme par lui créé.

Le monopole de la société Radio-Canada dans le domaine de la télévision ne favorisera sûrement pas la mise en valeur de cette dernière au pays. Il n'y a rien de mieux que la concurrence pour stimuler l'énergie de chacun. La radio, durant ses premières années d'existence au Canada, a fortement bénéficié de la concurrence. Radio-Canada a des millions à sa disposition, mais elle ne peut travailler avec la même ardeur que si l'aiguillon de la concurrence, de la rivalité, la pique.

Si, aujourd'hui, nous avions au pays des postes privés de télévision, soumis au contrôle d'un organisme impartial n'exploitant

pas des postes de télévision, non seulement la télévision progresserait beaucoup plus rapidement mais, en outre, le champ d'action de nos artistes ne serait pas limité à Radio-Canada. Par la faute du Gouvernement, nos musiciens et acteurs perdent des milliers et des milliers de dollars en cachets qu'ils auraient reçus des postes privés.

En juillet, l'an dernier, le *Winnipeg Free Press* publiait une série d'articles en marge des recommandations de la Commission Massey relativement à la radio et à la télévision. Ces articles ont été traduits en français et publiés sous forme de plaquette. A la 23e page de celle-ci, je lis:

De par sa nature, la télévision fait immédiatement penser à un autre moyen d'atteindre, d'informer et de persuader le public. Le prix de revient de programmes de télévision "en direct" forcera probablement les exploitants,—quand il y en aura et s'il y en a, bien entendu,—à utiliser des films la plupart du temps. On établit tout de suite un lien entre l'Office national du film, organisme du gouvernement, et la télévision. Il est logique de penser que l'Office national du film fournira la plupart des bandes visuelles présentées aux Canadiens par les postes de télévision de Radio-Canada. On s'attend à ce que ces organismes soient animés des meilleures intentions et parviennent à réaliser des programmes d'une excellente tenue; mais cela ne fera que grossir le potentiel de propagande et la puissance du parti au pouvoir.

Dès qu'un gouvernement devient actif dans le domaine des communications il peut demeurer au pouvoir indéfiniment, nous avertit M. Zechariah Chafee Jr., dans son livre intitulé: "Gouvernements et communications collectives" et il continue: "Des administrateurs zélés continueront à inventer de nouvelles façons pour améliorer la presse selon leur propre idéal". Ici, il faut prendre le mot "presse" dans son nouveau sens le plus large ainsi qu'il est employé dans le rapport Hutchins et que nous avons cité plus haut; alors les possibilités deviennent alarmantes.

Et je n'hésite pas, non plus, à faire miennes les conclusions de M. Basil Dean, dont les textes parus dans le *Calgary Herald,* ont également été traduits en français et publiés dans une plaquette intitulée *Liberté des ondes.* Voici ses conclusions, en ce qui a trait à la télévision:

La télévision au Canada,—écrit-il,—devra être soumise à une sorte de contrôle,—très bien,— mais pas celui de Radio-Canada. Ce devrait être le même genre de contrôle que celui demandé pour la radio,—purement technique. Ce contrôle devrait être exercé par une commission indépendante, semblable à la Commission des Transports; cette commission distribuerait les fréquences de radio et les bandes d'ondes de télévision. C'est dans l'ensemble le seul contrôle formel qui devrait exister.

Le contrôle public ne devrait pas signifier monopole d'État de la radio et T.V. Les Canadiens doivent être prudents, circonspects, avisés quant à l'influence américaine mais pas au point d'accepter une sévère régie d'État comme remède.

Nous lisons aux premières pages du rapport Massey, en guise de dédicace, la phrase suivante extraite de *la Cité de Dieu,* de saint Augustin:

Un peuple est un groupement d'êtres raisonnables qui s'unissent pour jouir paisiblement ensemble de ce qu'ils aiment. En conséquence, si l'on veut connaître la qualité d'un peuple, il faut examiner ce qu'il aime.

Or, notre peuple aime avant tout la liberté. Il exige que l'on respecte les principes essentiels du système démocratique et il s'oppose à toute forme de totalitarisme, de socialisme ou d'étatisme, même au nom de la culture. *(Traduction)*

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je désire appuyer la proposition de sous-amendement présentée par notre chef, l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). On en trouvera le texte à la page 57 du hansard du 24 novembre. Je lis:

Nous déplorons en outre que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas

a) recommandé une mesure tendant à établir un programme national d'assurance-santé administré par les provinces;

b) donné suite aux propositions qu'ils ont formulées lors de la conférence fédérale-provinciale de 1945.

Je souligne que ce sous-amendement est exactement semblable à l'amendement que nous avons proposé dans des circonstances analogues le 6 mars 1952 et dont on trouvera le texte à la page 190 du hansard de la même date. Je lis:

La Chambre regrette en outre que les conseillers de Votre Excellence aient omis de lui recommander l'instauration d'un programme national d'assurance-santé, prévoyant la participation des provinces.

Les deux amendements ne diffèrent que par les deux derniers mots. Dans la proposition de cette année, les mots "administré par les provinces" ont été substitués aux mots "prévoyant la participation des provinces". J'appelle l'attention sur la similitude ou plutôt sur l'identité de ces deux propositions parce que, comme en fait foi le hansard du 6 mars 1952, pages 207 et 208, les conservateurs et les créditistes avaient voté l'an dernier en faveur de l'amendement. Je suis sûr que la substitution des mots "administré par les provinces" aux mots "prévoyant la participation des provinces" ne suffisent pas à justifier le changement qui, de toute évidence, s'est produit dans l'attitude tant des conservateurs progressistes que des créditistes à l'égard de cet amendement.

Après les discours qu'ont prononcés le chef de l'opposition (M. Drew) et le chef du Crédit social (M. Low), il est bien évident qu'ils ne peuvent pas appuyer le sous-amendement, comme ils l'avaient fait l'an dernier. On est bien obligé de chercher à expliquer cette attitude et on a raison de se demander si le

fait que nous nous sommes rapprochés d'un an de la date des élections générales peut avoir quelque chose à voir au changement survenu chez les conservateurs progressistes et les créditistes à l'égard de cette proposition. Ils nous renseigneront peut-être plus tard sur les motifs dont s'inspire leur volte-face à l'égard de l'établissement d'un régime national d'assurance-santé.

Une voix: Ils n'ont pas changé d'attitude.

M. Noseworthy: D'après le discours du chef de l'opposition officielle et d'après celui du chef du parti créditiste, il est évident que le parti cécéfiste est le seul parti à la Chambre qui soit disposé, au cours de la présente session, à appuyer une mesure visant l'établissement d'un programme national d'assurance-santé. Le parti libéral a bien précisé son attitude dans le discours du trône, ainsi qu'on peut le voir à la page 2 du hansard du 20 novembre.

L'alinéa qui commence par ces mots:

> Les réalisations ont été nombreuses depuis qu'a été inauguré, en 1948, le programme national quinquennal de subventions en matière de santé...

renferme le fond du programme du Gouvernement à l'égard d'un régime national d'assurance-santé. Il est bien évident, d'après cet alinéa, que le Gouvernement ne veut rien faire de plus que continuer à accorder plus de subventions en matière de santé, selon le programme arrêté en 1948, et qu'il n'a pas l'intention (certainement pas au cours de la session actuelle) d'établir un programme de santé d'envergure nationale.

L'attitude des conservateurs a été nettement exposée dans le discours du chef de l'opposition, ainsi que dans l'amendement même qu'a proposé ce parti, amendement qu'on trouve à la page 34 des *Débats* du 24 novembre 1952. Le quatrième alinéa de cet amendement tend à ajouter à l'Adresse les mots que voici:

> Nous regrettons que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas su
>
> d) faire enquête, de concert avec les autorités provinciales, afin de recueillir les renseignements dont les gouvernements fédéral et provinciaux ont besoin en vue d'une étude conjointe d'un programme national d'assurance-santé.

On voit par là, sans peine, que tout ce que les conservateurs ont envie d'appuyer au cours de cette session-ci, du point de vue de l'assurance-santé c'est une autre enquête, pas davantage. Tout ce qu'ils veulent c'est un autre rapport. En faisant venir ici tous les rapports que vous voyez, cet après-midi, j'ai voulu être utile au chef de l'opposition

Sans doute n'est-il pas parfaitement au courant de tous les rapports, de toutes les études relatives à ce sujet faites depuis quelques années.

J'ai ici, sur mon bureau, pas moins de trente rapports dont tous, à deux exceptions près, sont postérieurs à 1945. Voici justement sept rapports préparés par le bureau d'études du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. En voici un de 1949 et un autre de 1950. Celui de 1949 représente un relevé de tous les médecins au Canada. En 1949 et 1950 on a étudié un programme national d'assurance-santé pour le Canada. En 1949 il y a eu un relevé des dentistes canadiens. En 1950 on a étudié l'assurance-santé en Nouvelle-Zélande. La même année l'assurance-santé au Danemark, puis en Suède. En 1952 paraissait une autre étude sur l'assurance-santé au Danemark.

Le chef de l'opposition (M. Drew) insiste sur le fait qu'on n'a pas suffisamment étudié la question en consultation avec les gouvernements provinciaux. J'ai ici au moins six rapports, six études faites par les gouvernements provinciaux. En outre on en compte trois autres que je n'ai pas pu obtenir à notre bibliothèque.

En 1949, on a publié un rapport de l'étude qui avait été faite sur les hôpitaux de la Nouvelle-Écosse. La même année on a également publié un rapport sur l'enquête entreprise au sujet des services de santé en Nouvelle-Écosse; de nouveau en 1950, une enquête a été faite sur les services d'infirmerie et sur les besoins pédagogiques des infirmières en Nouvelle-Écosse; en 1950, le gouvernement de l'Alberta entreprenait une enquête sur la santé dans cette province. En 1951, le Nouveau-Brunswick en faisait autant. En 1951 l'Ontario publiait un rapport en trois volumes sur le même sujet. Dans la même année, la Saskatchewan publiait un rapport sur la santé, et en 1952 un rapport sur les hôpitaux, la chirurgie, ainsi qu'un plan directeur. En 1952, l'Île du Prince-Édouard publiait également un rapport sur la santé dans cette province. La Colombie-Britannique, le Manitoba et le Québec ont également, à l'instar des autres provinces, publié au cours des quelques dernières années, des rapports sur les services de santé disponibles ainsi que sur les besoins qui s'affirment dans ce domaine. Ces études couvrent à peu près tout le sujet. Elles examinent à peu près tous les aspects de la question.

Puis, une série de rapports ont été présentés au comité de la Chambre des communes: rapport de 1943 sur la sécurité sociale pour le Canada, par le docteur Marsh; la même année, rapport sur l'assurance-santé,

connu sous le titre de rapport Heagerty, volume imposant qui compte presque 600 pages. En 1944, on a publié également un rapport sur les procès-verbaux et témoignages du comité spécial de la sécurité sociale, de même qu'un rapport destiné à la Chambre et un projet de loi sur l'assurance-santé.

Il y a eu encore les rapports rédigés pour le compte de la commission des relations fédérales-provinciales, qui fut instituée en 1937, ainsi qu'un rapport sur l'hygiène publique, déposé en 1939. Nous avons aussi les vœux renfermés dans le rapport que la commission Rowell-Sirois soumettait en 1940. A tous ces rapports s'ajoutent encore les six, préparés en 1945 et 1946, qui ont été soumis à la conférence fédérale-provinciale. Il y a eu les propositions soumises par le gouvernement fédéral à la conférence fédérale-provinciale sur la reconstruction. Il y a le rapport qui s'intitule: *Hygiène, bien-être et travail,* ouvrage de référence à l'intention de la conférence fédérale-provinciale sur la reconstruction. Un autre s'intitule: "Exposés soumis par les gouvernements fédéral et provinciaux lors de la conférence sur la reconstruction". En 1945, les gouvernements fédéral et provinciaux s'entendaient pour soumettre ses attributions à la conférence sur la reconstruction. En 1946, un livre du même genre s'intitulait "Livre de référence en matière d'hygiène publique". En 1945, la Commission de recrutement et de répartition des médecins soumettait un rapport après son enquête sur l'hygiène nationale. Il y en a eu d'autres. Ainsi, une commission parlementaire soumettait un rapport en 1928, la commission albertaine d'hygiène publique et des services médicaux en publiait un en 1929 et un autre en 1934. Nous avons le rapport, soumis en 1932, par la commission instituée par la Colombie-Britannique pour faire enquête sur l'assurance-santé d'État et les allocations de maternité. Nous en avons un autre dont j'oublie la date et qui est connu sous le nom de "Rapport de la commission québécoise des assurances sociales".

Aujourd'hui, malgré près de 40 études et rapports rédigés sur ce sujet depuis 1945 pour la plupart, le chef de l'opposition nous déclare que son parti n'a pas l'intention d'appuyer des dispositions tendant à l'instauration d'un programme d'assurance-santé au cours de cette session, jusqu'à ce que de nouveaux rapports nous parviennent. Si j'ai quelque connaissance du point de vue des habitants de notre pays, je puis affirmer que ce n'est pas un nouveau rapport qu'ils attendent du Parlement au cours de la présente session; ce qu'ils veulent c'est une intervention qui leur apporte un programme d'assurance-santé leur permettant d'appeler le médecin toutes les fois que sa présence s'impose, sans avoir à attendre que la maladie s'installe à demeure et qu'ils soient alors forcés de recourir à lui. Les Canadiens veulent pouvoir appeler le médecin en temps voulu pour prévenir l'évolution d'une maladie, sans risquer la faillite pour eux-mêmes et pour leur famille.

Aujourd'hui, les Canadiens veulent voir le Parlement appuyer le Gouvernement en vue de l'instauration d'un programme national de santé remplissant, vis à vis des habitants du Canada, les promesses formulées depuis 1919 par les libéraux.

Les créditistes veulent également faire traîner l'affaire en longueur. Ils ne sont pas disposés à agir au cours de la présente session, si on se reporte au discours de leur chef publié à la page 59 du hansard du 24 novembre 1952. Il a déclaré:

> Le genre de programme national de santé préconisé par les créditistes verrait d'abord à assurer un nombre suffisant de médecins, de dentistes, d'infirmières, de techniciens, de cliniques et de lits d'hôpitaux. Quand ils seraient disponibles, on pourrait étendre le programme.

C'est évidemment là l'argument dont se sont servi les libéraux depuis 1945; c'est l'excuse qu'ils ont fournie pour ne pas présenter un programme national d'assurance-santé. Les pays qui ont institué un programme national d'assurance-santé n'ont pas attendu qu'il y ait assez de lits, assez de médecins, assez de garde-malades et assez de cliniques pour répondre aux besoins de la population. Ils ont constaté ces besoins et se sont efforcés d'y subvenir. Ils ont construit des hôpitaux, fourni des médecins, des gardes-malades et des cliniques, à mesure que le besoin s'en faisait sentir.

Le gouvernement de la Saskatchewan n'a pas attendu d'avoir assez de lits dans les hôpitaux pour y installer tous les malades de cette province. Le gouvernement de la Grande-Bretagne non plus n'a pas attendu d'avoir assez de couchettes pour y mettre tous les malades de ses îles, avant d'établir son plan national d'assurance-santé. Même si le chef de l'opposition se moque de l'œuvre accomplie par la Grande-Bretagne en ce qui a trait au plan national d'assurance-santé, celui-ci étant dû à l'initiative d'un gouvernement socialiste, le parti aujourd'hui au pouvoir là-bas, qui ressemble à son propre parti conservateur, n'oserait jamais supprimer ces services fournis à la population. De fait, le parti libéral ne saurait insérer un meilleur article dans son programme électoral ni prendre une initiative plus populaire d'un bout à l'autre du pays que le plan national d'assurance-santé.

Le seul inconvénient qui se présente est que si les libéraux veulent que la population prête foi à leur promesse, il leur faut agir de façon positive afin de montrer qu'ils sont sérieux. S'ils se contentent de formuler des promesses électorales, comme ils l'ont fait en 1945, et à d'autres occasions en affirmant qu'ils présenteront un tel programme après les élections, leurs déclarations ne seront pas suffisantes.

Les créditistes, tout comme les conservateurs, se sont fortement inquiétés de la perte de liberté qui risque de résulter de l'institution d'un programme national d'assurance-santé. Les chefs des deux partis ont longuement traité cet aspect de la question. Mais quelle est la liberté dont ils redoutent la restriction? De quelle liberté la population sera-t-elle privée par suite de l'adoption d'un programme de ce genre? Je crois que nous avons clairement précisé que d'après le programme d'assurance-santé proposé les médecins tout comme les malades resteraient libres de choisir. Les médecins ne seraient soumis à aucune pression tendant à leur faire soigner des malades contre leur gré. Les malades, par ailleurs, ne se verraient aucunement contraints de choisir malgré eux leurs médecins. Nous avons clairement exprimé notre appui en ce qui a trait à une telle politique, et je ne doute pas que les libéraux adopteraient une ligne de conduite qui respecterait cette liberté, s'ils instituaient un programme national d'assurance-santé.

Savez-vous quelles sont les libertés dont nous jouissons sous notre régime médical actuel? Pour chaque millier d'enfants nés au Canada en 1950, 41 ont été libres de mourir à cause de l'absence de programme national d'assurance-santé qui aurait permis de leur sauver la vie.

Les pays qui, sous un régime socialiste, ont instauré la médecine socialisée sont bien en avant du Canada en ce qui concerne les taux de mortalité infantile. En 1950, le taux de mortalité infantile au Canada était de 41 décès par millier d'enfants. Il était de 20, ou moins de la moitié, en Suède, de 23 en Nouvelle-Zélande, de 24 en Australie, de 25 dans les Pays-Bas, de 29 aux États-Unis, de 31 dans le Royaume-Uni, de 31 au Danemark et de 41 au Canada. Sept des pays dont le taux de mortalité infantile est bas ont des programmes nationaux d'assurance-santé.

En Australie, un programme d'hospitalisation prévoit également la fourniture des produits pharmaceutiques. Les États-Unis dépensent beaucoup plus que le Canada, compte tenu de la population, en matière de médecine préventive et curative. Il est temps que le Canada évolue et qu'il emboîte le pas aux autres pays progressistes qui ont adopté des mesures législatives de ce genre au lieu de s'en tenir à cet égard au huitième rang parmi les pays libres et progressistes du monde.

Sans vouloir rien enlever au mérite du programme de subventions nationales à la santé publique inauguré en 1948, je tiens à rappeler aux libéraux que ce programme ne devait être qu'un premier pas vers l'établissement d'un plan complet de santé nationale. C'est ce qu'avait déclaré le premier ministre de l'époque, M. King, lorsqu'il a présenté la mesure à la Chambre le 14 mai 1948. Ses paroles se trouvent au hansard. Apparemment, les libéraux en sont encore à la première étape et personne ne sait pendant combien de temps nous en resterons là. Le discours du trône nous indique clairement que le Gouvernement n'a nullement l'intention de passer à la deuxième ou à la troisième étape à cette session-ci. J'imagine que, pour un parti qui promet l'assurance-santé depuis trente-trois ans, un petit arrêt de quatre ans à la première étape ou au stade des préparatifs ne paraît pas bien long. Je suppose que pour les libéraux, trente-trois ans, ou même mille ans, ne font qu'un jour.

Voici ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) avait à dire quand la question d'une mesure législative s'est posée et qu'il dût expliquer les promesses d'un régime d'assurance-santé que les libéraux prodiguaient depuis trente ans. Je cite le hansard du 6 juin 1952, page 3206:

> L'assurance-santé figure à nos programmes depuis 1919... Mais qu'un parti ait inscrit un tel objectif à son programme, cela ne veut pas dire qu'il faille tout faire en une nuit.

Puis, comme on peut le voir à la page 3208, le ministre a déclaré:

> La précipitation n'est pas de mise quand il s'agit de poser les bases d'un régime d'aussi vastes proportions.

Et voilà! Pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, 33 ans ne sont qu'une nuit. On ne peut accomplir en une nuit une promesse faite il y a 33 ans. C'est une nuit libérale longue et sombre et il n'y a pas encore de lueur d'aurore en ce qui concerne cette mesure. Le contraste entre le point de vue que le ministre a exprimé l'an dernier et celui qu'il a énoncé en 1948,—de nouveau avant les élections,—est évidemment assez remarquable. Dans une entrevue qu'il a accordée au *Daily Star* de Toronto, ainsi que l'a rapportée ce journal le 9 mars 1948, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aurait déclaré:

> J'espère qu'un programme national de santé à l'intention des Canadiens sera annoncé plus tôt que ne le prévoient la plupart des gens.

C'était en 1948. C'était évidemment à la veille d'autres élections fédérales. L'article se poursuit dans les termes suivants:

"Le régime sera fondamentalement le même que celui qui a été soumis à la conférence fédérale-provinciale en 1945", a-t-il ajouté. Si toutes les provinces l'adoptent, il coûtera 250 millions de dollars et le gouvernement fédéral en paiera 60 p. 100 ou 150 millions de dollars. Les versements des gouvernements provinciaux et des particuliers qui y participeront acquitteront le solde.

Il poursuit, au cours de l'entrevue:

"Le gouvernement fédéral, a-t-il ajouté, sera disposé à conclure des accords avec les provinces dans le domaine de la santé, indépendamment de tous autres accords financiers entre les autorités fédérales et provinciales." Ce qui signifie que, bien que l'Ontario et le Québec n'aient pas réussi à conclure des accords généraux avec Ottawa depuis la conférence de 1945, ces deux provinces restent libres de conclure une entente en vue d'établir un programme de santé, si tel est leur désir.

Je lis plus loin:

Les provinces seraient entièrement chargées de la direction du programme de santé. "Les problèmes et les conditions locales étant différents à travers le pays, on ne ferait aucune tentative de centralisation."

Plus loin, le ministre fait cette déclaration importante:

A mon avis, a déclaré M. Martin, ces mesures de service social à base de participation constituent une des meilleures solutions au problème du communisme.

C'était là l'opinion du ministre en 1948. J'imagine que son point de vue figure dans le paragraphe du discours du trône de cette année qui traite du programme national d'assurance-santé.

Voilà la politique du parti libéral: pendant 29 ans, soit de 1919 à 1948, il a tout simplement ruminé comment établir les bases de ce grand régime et il a mis 4 ans, soit de 1948 à 1952, à poser les fondements de ce plan, lesquels ne sont pas, de son propre aveu, convenablement posés. Le pays doit attendre encore quelques années pendant que le parti libéral continuera de poser les fondements.

Le ministre dit qu'on ne doit pas se précipiter dans de telles entreprises ni essayer de les réaliser du soir au lendemain. Comme je l'ai déjà fait remarquer, 33 ans font une longue nuit et rien n'indique dans le discours du trône que le jour soit sur le point de se lever. Au cours de ces 33 années, toute une génération de Canadiens sont morts sans avoir bénéficié d'un régime national d'assurance-santé; pendant ce temps, le gouvernement ou le parti libéral tournait et retournait l'idée.

Monsieur l'Orateur je prendrai quelques instants pour exposer la nature de ce barguignage et montrer ce qui s'est produit pendant ce temps-là. En 1911 déjà, la Grande-Bretagne adoptait une loi d'assurance nationale qui s'étendait à tous les employés âgés de 16 à 65 ans, à l'exclusion des ouvriers non manuels dont le revenu dépassait 160 livres sterling. Lorsqu'a éclaté la seconde guerre mondiale, une trentaine de pays de plus avaient pris les moyens de satisfaire ces besoins, grâce à des méthodes d'assurance sociale.

Au Canada, en dépit des promesses de 1919, le gouvernement, je veux dire le gouvernement libéral, n'a pas fait un examen sérieux de la question avant le début des années quarante. Nous avons alors eu certains des rapports dont j'ai parlé, soit, le rapport Rowell-Sirois de 1940, le rapport Marsh de 1943, le rapport du comité spécial de la Chambre chargé d'étudier la sécurité sociale en 1944. De 1919 à 1940, la question de l'assurance-santé au Canada a fait l'objet d'études sérieuses de la part des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral.

L'assurance-santé étant du ressort des provinces aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les premiers pas vers la réalisation d'un programme de ce genre ont été faits par les gouvernements provinciaux. En 1919, la Colombie-Britannique a nommé une Commission royale chargée d'étudier l'assurance-santé. Dix ans plus tard, en 1929, le gouvernement de la même province nommait une autre commission royale. En 1936, lorsque, soit dit en passant, le parti cécéfiste devenait une grave menace pour les anciens partis dans la province, on a adopté une loi d'assurance-santé. Lorsqu'on a trouvé d'autres moyens de barrer la route au parti de la CCF dans la province, la loi a été abandonnée et n'a pas été mise en vigueur.

En Alberta, des rapports de comité, présentés en 1928 et en 1932, ont conduit à l'adoption d'un projet de loi d'assurance-santé, en 1935, sous le gouvernement des Fermiers-Unis. Le projet de loi n'a jamais été mis en vigueur, parce que, cette année-là, le gouvernement des Fermiers-Unis a perdu le pouvoir aux mains des membres du Crédit social.

En 1919, en Saskatchewan, et en 1920, au Manitoba, on a présenté une mesure législative établissant un plan municipal d'assurance à l'égard des frais de médecin. Deux faits se dégagent de cette constatation. Le premier, c'est que c'est dans les provinces de l'Ouest, où la CCF menaçait sérieusement les vieux partis, où les partis radicaux qui s'étaient groupés pour former la CCF constituaient une menace, que les gouvernements provinciaux se sont intéressés de près, en matière législative, à la question d'un plan provincial d'assurance-santé. En ce temps-là, les gouvernements provinciaux de l'Est, où la CCF n'était pas menaçante, se désintéressaient du problème.

Le deuxième fait c'est que, bien que l'abandon de ces mesures puisse s'expliquer jusqu'à un certain point par le fait que les

gouvernements intéressés n'avaient pas réellement foi dans l'étatisation des services de santé, le silence du gouvernement fédéral quant à la part qu'il serait prêt à assumer à l'égard du coût de ces services n'en a pas moins contribué à cet abandon. Même après les conférences et les rapports de 1945, le gouvernement fédéral n'a jamais soumis aux provinces de proposition concrète touchant l'établissement d'un plan national d'assurance-santé.

Que s'est-il passé dans la sphère fédérale? Le parti libéral a pris le pouvoir en 1921 mais la question de l'assurance-santé est demeurée au point où elle en était, perdue dans la résolution générale adoptée lors de la convention nationale du parti libéral en 1919. Ce n'est qu'en 1928 que le gouvernement libéral a pris les mesures les plus préliminaires qui soient, nommément, l'institution d'une commission parlementaire.

Le 1er mai 1929, dans son deuxième rapport, la commission a proposé que l'on chargeât le ministère des Pensions et de la Santé nationale de commencer une enquête approfondie sur la question de la santé publique, une importance particulière devant être attachée à l'étude d'un programme national d'hygiène. Trois ans plus tard, en mai 1932, le Conseil canadien d'hygiène publique devait encore presser le Gouvernement de donner suite aux vœux formulés en 1929. L'assurance-santé a fait l'objet d'études assez attentives de la part du gouvernement libéral pendant la seconde Grande Guerre.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le député mais il a épuisé son temps de parole.

M. J. L. MacDougall (Vancouver-Burrard): Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup de fierté et d'admiration que je prends la parole à propos de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je tiens à dire immédiatement que je ne féliciterai pas les deux motionnaires de l'adresse (MM. Deslières et Schneider). En voici une des raisons. Il y a environ deux ans, bien qu'aucun document signé ne l'atteste, il avait été plus ou moins décidé par la Chambre que les félicitations du chef de l'opposition (M. Drew), du chef de la CCF (M. Coldwell) et du chef du parti créditiste (M. Low) suffisaient. Par conséquent, j'ai parfaitement raison, je pense, de m'abstenir de toute remarque à ce sujet. Je puis cependant signaler que les deux motionnaires se sont bien acquittés de leur tâche. C'est un usage ancien dont nous pouvons facilement nous dispenser, les honorable députés en conviennent sans doute.

[M. Noseworthy.]

En premier lieu, étant originaire de la Colombie-Britannique, je me dois de féliciter le Gouvernement de la nomination des deux nouveaux ministres, celui des Pêcheries (M. Sinclair) et le ministre associé de la Défense nationale (M. Campney). Ces deux vaillants cavaliers de l'Ouest ont gagné leurs éperons à la Chambre. Je suis certain que les députés les estimeront tout autant dans un an qu'en ce moment. Je suis convaincu qu'ils se révéleront deux des membres les plus compétents du Cabinet canadien.

J'ajouterai d'ailleurs que dans l'entourage des rois on a toujours eu l'habitude de crier: "Le roi est mort, vive le roi!"

Une voix: La reine.

M. MacDougall: Ou la reine, si vous voulez, car il n'y a pas là de solution de continuité. Il se trouve qu'en Colombie-Britannique nous avons un des rois du parti libéral en la personne de l'ancien ministre des pêcheries. Mais, chose assez étrange, nous avons aujourd'hui deux rois du parti libéral en la personne de l'un et l'autre des deux messieurs que je viens de féliciter, mais le vieux roi n'est pas mort; il est devenu ambassadeur du Canada au Japon. Pendant que j'y suis je crois devoir rendre hommage au Gouvernement de ce choix. M. Mayhew,—il faudra sans doute dire son Excellence à présent,—remplira admirablement les fonctions officielles qu'on lui a confiées au Japon. C'est l'avis d'un très grand nombre de personne d'un bout à l'autre du Canada.

A cet égard, il est un sujet sur lequel je me suis arrêté à maintes reprises dans cette Chambre. On voudra bien noter que le Gouvernement n'a pas choisi un jeune homme de 28 ou 30 ans pour ce poste au Japon, mais plutôt un homme d'environ 70 ans. Le Gouvernement a reconnu que sa compétence, son expérience et le bon sens dont il faisait preuve étaient des garanties suffisantes pour lui permettre de s'acquitter d'une fonction au nom du peuple canadien. Je suis sûr que tous les Canadiens, de même que le Gouvernement qui l'a nommé, reconnaîtront en lui un homme éminent et capable de remplir un poste de la première importance.

J'aimerais maintenant parler tout spécialement de la question d'âge. Il y a au Canada des milliers de gens que le Gouvernement ne saurait reconnaître, du fait qu'elles ont atteint l'âge de 45 ans. On ne devrait assurément pas juger qu'un homme cesse d'être en mesure de gagner sa vie tout simplement parce qu'il a atteint 45 ans. Cependant, aux termes du règlement actuel régissant le service de l'État, l'homme qui a atteint cet âge ne peut entrer dans le fonctionnarisme. Voilà certes un

problème que le Gouvernement devrait étudier avec soin, en vue d'y apporter les rectifications qui s'imposent. A notre époque de progrès scientifiques extraordinaires, je ne vois pas pourquoi nos gouvernements ne pourraient trouver un moyen quelconque leur permettant d'employer les hommes et les femmes de 40 ou de 45 ans, qui ont de l'expérience, qui ont atteint leur maturité, qui sont capables de servir leur pays, mais qui ne peuvent le faire à cause de règlements et ordonnances stupides relatives au service de l'État.

A mon avis, le plus tôt on réparera le tort ainsi fait à ces citoyens, le mieux ce sera pour la population et pour les services qu'elle attend des fonctionnaires. Je pourrais ajouter que le gouvernement qui effectuera le redressement nécessaire y trouvera son compte.

Je passe maintenant aux question principales auxquelles je songeais en envisageant mon discours. Je m'arrêterai également à la fonction dont le présent Parlement doit s'acquitter avant de se dissoudre.

On me permettra de dire un mot d'une question qui intéresse notre fierté nationale. Je regrette que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) et le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe) n'occupent pas leurs sièges. Cependant, je constate la présence de l'adjoint parlementaire au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Mutch). Il voudra, je l'espère, prendre bonne note des observations que je vais formuler.

Le Canada exploite, sous la direction du ministère des Affaires des anciens combattants, quelques-uns des meilleurs hôpitaux du monde. Il possède également des sanatoriums de tout premier ordre qui relèvent de l'État.

Lors de ma dernière visite à l'hôpital militaire de Shaughnessy à Vancouver, l'un des médecins de service appela mon attention sur un fait surprenant. "Jack, me dit-il, pourquoi ne soulèveriez-vous pas cette question? Je vous propose, lors de votre prochaine visite à l'hôpital de Shaughnessy, de vous tourner vers la droite et vers la gauche de l'entrée principale, de manière à voir les plaques disposées de part et d'autre de cette entrée." Au cours de ma visite suivante, je lus avec attention l'inscription de ces plaques. En franchissant le seuil, je vis d'un côté les mots: "Cet hôpital est approuvé par *the American College of Surgeons*", tandis que sur ma gauche, je déchiffrai: "Cet hôpital est approuvé par l'Association américaine des infirmières".

Je me rends compte qu'autrefois une semblable inscription apposée dans les hôpitaux militaires canadiens, pouvait dans une certaine mesure se justifier, étant donné que l'inspection revient cher. En outre, le collège royal du Canada, dont nous pouvons nous enorgueillir à juste titre, comme simples particuliers et comme citoyens Canadiens, est le cadet du collège de l'autre côté de la frontière. Toutefois, à mon sens, le moment est venu où, dans nos hôpitaux militaires ou civils, ainsi que dans nos divers sanatoriums, nous devrions pouvoir apposer des plaques surimposées à celles que nous voyons aujourd'hui; ces nouvelles plaques proclameraient: "Cet hôpital est approuvé par le collège royal" et "Cet hôpital est approuvé par l'Association canadienne des infirmières".

J'appuierai de tout cœur les mesures que le Gouvernement pourra prendre afin de redresser un état de choses qui est, à mon avis, quelque peu humiliant pour le patriotisme naturel et héréditaire des Canadiens tant de naissance que d'adoption.

Je mentionnerai brièvement le National-Canadien. Bien que je n'aie pas l'intention de formuler de critiques, ceux qui seraient tentés de désigner ainsi les paroles que je vais prononcer voudront bien y voir une critique constructive. Le bureau du National-Canadien, à Vancouver, est situé rue Granville, l'artère principale qui traverse le centre du quartier des affaires. Lorsqu'on entre dans ce bureau, on se trouve naturellement en face de cette partie du personnel de la compagnie du National-Canadien qui est en rapports constants avec le public, lui procurant le moyen de se transporter dans les différentes régions du Canada et du monde. Un peu plus loin, derrière le même bureau ou comptoir, se trouve un autre groupe de gens qui n'ont rien à voir aux ventes au public. Dans le bureau de Vancouver, ces personnes assument des fonctions telles que la comptabilité et la tenue des livres. Je me rappelle très nettement qu'il y a environ un an on a engagé quelques nouveaux employés, parmi lesquels se trouvait une jeune personne qui, à mon avis, était aussi charmante que jolie et s'acquittait extrêmement bien de la vente des billets au public. Derrière le comptoir, trois ou quatre pupitres plus loin, se trouve le groupe des gens qui s'occupent surtout de comptabilité. Lorsque le bureau devient encombré, il arrive tout naturellement que les clients s'attendent à voir les employés qui travaillent à l'autre bout de la pièce servir également au comptoir. Qu'arrive-t-il lorsqu'ils ne rendent pas ce service? J'ai vu des dizaines de gens quitter le bureau dégoûtés

parce que selon eux les employés qui travaillaient à l'autre bout de la pièce ne remplissaient pas convenablement leur tâche.

Évidemment, c'est se tromper du tout au tout à cet égard. Il me semble que le Gouvernement serait bien avisé de faire observer aux dirigeants du National-Canadien qu'il est opportun d'établir une distinction entre ceux qui sont au service du public et ceux qui ne s'occupent que de la comptabilité ou d'autres genres de travaux. Le public voyageur ne devrait pas, un seul instant, être porté à penser que les employés du National-Canadien ne s'acquittent pas de leur besogne, quand, en réalité, ils accomplissent ce qui est exigé d'eux. J'aimerais que le Gouvernement fasse quelque chose à cet égard.

Mais par-dessus tout, il ne manque pas de gens qui, à Vancouver, sortent des bureaux du National-Canadien parfaitement convaincus qu'on n'y veut pas faire affaire avec eux. Ils s'en vont au *Great Northern* qui, de cette façon, obtient des revenus qui devraient aller au National-Canadien ou au Pacifique-Canadien.

Pendant que j'écoutais patiemment le député d'York-Sud (M. Noseworthy) prononcer son discours, je l'ai entendu mentionner ce qu'est, à son avis, le principal devoir du Parlement. Je n'affirmerai pas que je diffère d'avis avec lui; mais j'indiquerai tout de même ce qui, selon moi, est le premier devoir du Parlement. Je me permets de citer un extrait du rapport sur les Affaires extérieures des mois d'avril, mai et juin 1952: Du général Eisenhower, voici ce qu'on y trouve:

> En prenant le commandement il se trouvait aux prises avec une situation militaire grosse de péril.
>
> "Juste au delà du rideau de fer, en Europe orientale, il y avait 30 divisions avec leurs escadrilles d'aviation d'appui. Ce n'était là qu'une toute petite partie de la puissance effective des Russes... elles restaient toujours déployées et prêtes à combattre.
>
> Au total les effectifs en place à l'est du rideau de fer atteignaient environ 60 divisions tirées des pays satellites et 175 divisions de ligne soviétiques dont un tiers mécanisées ou blindées, plus une aviation forte de 20,000 appareils. On n'avait à leur opposer, dans l'ouest de l'Europe, que moins de 15 divisions de l'OTAN convenablement instruites et équipées et moins de 1,000 appareils de ligne dont un grand nombre de modèles en voie d'être périmés.

Il est généralement reconnu, je crois, que les gens s'opposent à ce qu'ils ne comprennent pas. Cela m'amène au principal point que je veux faire valoir au sujet de l'OTAN. Je ne m'attarde pas aux divers aspects de l'OTAN, car tous les députés les connaissent, mais j'ai donné lecture de cet extrait pour signaler le danger virtuel qui plane sur notre liberté au Canada et dans tout le monde libre.

Je crois que l'imposition est la principale des choses qui tourmentent les gens. Personne n'aime verser des impôts; mais si les Canadiens ne savent que 36½c. sur chaque dollar perçu en impôts sont affectés à la défense nationale et à la protection de notre liberté, il incombe au Parlement d'expliquer la chose en termes clairs à tous les gens, de l'Atlantique au Pacifique.

Quel est le moyen que je propose afin de mieux faire comprendre ce fait angoissant? Je propose que les chefs de tous les partis représentés au Parlement, le premier ministre (M. St-Laurent), le chef de l'opposition (M. Drew), le chef de la CCF (M. Coldwell) et le chef du Crédit social (M. Low) se concertent afin de faire une déclaration. Je ne m'attends pas qu'ils s'entendent sur tous les détails; mais j'aime à croire et je pense que les Canadiens espèrent une déclaration conjointe, voix du Parlement, au sujet de l'OTAN.

Je ne dis pas que tous les chefs des groupes de l'opposition devraient partager le point de vue du Gouvernement, mais il me semble cependant que tous les partis, et tous leurs chefs, pourraient s'entendre sur certains faits fondamentaux relativement à l'établissement de l'OTAN. Il y a aussi la question des dépenses exigées par la défense du pays. Si les chefs des divers partis représentés à la Chambre ne peuvent pas conclure avec leurs partis des accords financiers qui leur permettent de défrayer le coût d'un message radiophonique comprenant une déclaration de trois ou quatre minutes de la part de chacun d'eux, je suis tout disposé à assumer, non pas au moyen d'un chèque élastique, mais avec un chèque régulier, les frais nécessaires pour que les chefs des divers groupements politiques puissent adresser ce message à la population.

Mes chers collègues, il me semble que cette nécessité s'impose au cours de cette 21e législature du Parlement canadien. Plus tôt nous y satisferons, plus tôt les contribuables comprendront exactement l'usage qu'on fait des 36 pour cent de chaque dollar qu'ils versent en impôts. Il serait pour le moins peu sage de ma part de demander aux chefs des divers partis représentés ici de s'entendre sur la meilleure méthode à suivre pour assurer la stabilité et la puissance de choc de nos troupes terrestres, maritimes et aériennes qui font partie des forces de l'OTAN. Leurs avis peuvent différer quant aux moyens à prendre, mais en fin de compte le but à atteindre est clairement établi et en trois minutes ils peuvent exprimer leur accord sur les principes fondamentaux. Ils sont libres de venir ensuite ici pour discuter de la meilleure façon d'atteindre le but fixé.

D'un bout à l'autre du Canada, la grande masse des Canadiens, on n'en saurait douter, ne comprend pas à quoi peuvent bien servir les dépenses faites au titre de l'OTAN. Ils l'ignorent.

Il m'est arrivé à ce sujet un petit incident un ou deux jours avant mon départ de Vancouver. Je venais de m'acheter un chapeau et je me dirigeais vers la porte lorsqu'un des employés du magasin me dit: "J'espère que lorsque vous retournerez à Ottawa vous mettrez tout en œuvre pour obtenir une diminution de nos impôts." "Comment pouvez-vous proposer, lui répondis-je, de diminuer les impôts sans compromettre en quelque sorte l'écran qui protège la liberté des Canadiens? Sur chaque tranche de 100 dollars d'impôts, 36 vont à la défense nationale." "Où en est, me dit-il, le programme nationale d'assurance-santé?" Je lui répondis que le Gouvernement et les députés examineraient sans doute la question au cours de la présente session mais je lui donnai l'avertissement suivant: "Supposons que nous ayons un régime national d'assurance-santé: je ne saurais vous dire combien vous aurez à payer à ce titre mais à mon avis le coût total de ce programme s'élèverait en chiffres ronds à près de six à sept cents millions." Je lui dis: "Du même souffle, vous demandez une diminution des impôts et vous proposez de nouvelles dépenses se chiffrant par environ trois quarts de milliard. Les deux sont inconciliables et permettez-moi, ajoutai-je, de vous rappeler ceci: qu'un régime national d'assurance-santé soit inauguré demain au Canada, si l'écran de protection est renversé, l'oncle Joe ne tiendra pas le moindre compte de ce que le contribuable canadien aura versé pour s'assurer un régime national d'assurance-santé. Il imposera tout simplement sa manière de voir et comment!"

Ce jeune homme m'a dit avant que je quitte le magasin: "Je suis heureux que vous m'ayez fourni cette explication." Malgré les lourds impôts dont il se plaignait il n'avait jamais songé que l'écran protecteur de nos libertés pût se trouver compromis si nous ne consacrions pas ce montant d'argent à la défense afin de rester libres dans un monde libre, sans tomber sous l'empire des pays du rideau de fer ou de leurs satellites.

Avant de reprendre mon siège, je veux rappeler encore une fois le service indispensable que tous les partis politiques peuvent rendre au Canada s'ils veulent suivre les indications que j'ai données, savoir de se mettre d'accord sur les détails essentiels, les principes de base de l'OTAN et prendre la parole au nom du Parlement du Canada, et non pas au nom du Gouvernement, du parti cécéfiste, du crédit social, du parti progressiste-conservateur ou du parti libéral, mais au nom du Parlement du Canada. Si nous pouvons amener le peuple canadien à comprendre le pourquoi des dépenses énormes que nous devons faire afin de maintenir haut le pavillon de la liberté, le maintenir solidement et de façon intacte, alors je puis vous dire, à vous, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à mes collègues, que, réélus ou non, nous aurons rendu un immense service au peuple canadien. Tous les Canadiens, individuellement et collectivement d'un océan à l'autre, comprendront alors ce que représente pour eux cet écran de la liberté.

M. George H. Hees (Broadview): Je suis heureux de constater que le ministre du Travail (M. Gregg) est à son siège car je me propose d'aborder une question qui intéresse vraiment de bien près son ministère.

Je veux parler d'une grave injustice, consacrée par la loi sur l'assurance-chômage, qu'il serait grand temps, à mon avis, de redresser, c'est-à-dire le refus du gouvernement de payer les primes à laquelle un homme ou une femme a droit quand cette personne devient invalide ou incapable de continuer à travailler.

Quand un travailleur, homme ou femme, devient invalide, on lui supprime immédiatement le crédit qu'il s'est accumulé au chapitre de l'assurance-chômage. En agissant ainsi, le gouvernement perd de vue trois points importants. Tout d'abord, le crédit d'assurance-chômage accumulé par un travailleur n'existe qu'à cause des cotisations versées par cette personne ou par son employeur. Le gouvernement n'a rien versé, son rôle se bornant à appliquer la loi. Le crédit accumulé appartient donc de plein droit au travailleur. En second lieu, le crédit d'assurance-chômage n'existe qu'à seule fin d'assurer la subsistance du travailleur quand il lui est impossible de se trouver du travail. Troisièmement, c'est quand une personne est incapable de travailler, à cause d'une invalidité, qu'elle a le plus besoin du crédit d'assurance-chômage qu'elle a accumulé, car non seulement lui faut-il alors pourvoir à sa subsistance et à celle des siens mais il lui faut en outre acquitter des frais de médecin et d'hôpital.

J'ai attiré l'attention du Gouvernement sur cette question lorsque, prenant la parole ici le 10 juin dernier, j'ai fait part de la façon dont la Commission d'assurance-chômage a traité un de mes commettants. Après avoir acquis en ce qui a trait aux prestations d'assurance-chômage le droit à un montant de plus de $900, cet homme a perdu la vue. On a refusé de lui verser les prestations d'assurance-chômage et la Commis-

sion d'assurance-chômage s'est entièrement désintéressée de son sort. Le requérant s'est adressé à moi et j'ai pu obtenir pour lui certaines prestations à même le montant auquel il avait droit. Les versements ont duré quelque temps mais ils ont cessé alors que la personne en cause avait encore plus de $500 à son crédit, montant qui semble être perdu à jamais pour elle.

Que va-t-on faire de ces $500? Les donnera-t-on à quelqu'un qui n'a pas versé les cotisations correspondantes? Le gouvernement, qui, lui non plus, n'a rien versé, conservera-t-il cet argent? Autre chose, qui a plus droit à ce montant de $500 que la personne qui l'a créé au moyen de cotisations échelonnées sur plusieurs années? Voilà des questions auxquelles le Gouvernement n'essaie même pas de répondre parce qu'il ne peut pas le faire.

M. Applewhaite: Parce que vous avez tort.

M. Hees: Lorsqu'on a dit à mon commettant qu'on cesserait de lui verser les prestations d'assurance-chômage, on lui a conseillé de ne pas déranger son député, qui est un homme très occupé lui a-t-on dit. Monsieur l'Orateur, c'est précisément ce genre de questions que nos commettants devraient porter immédiatement à notre attention. Cependant, se rendant compte de l'injustice de leur décision, les bureaucrates ne voulaient pas que leur geste soit porté à la connaissance de quelqu'un qui s'intéresse plus aux besoins de l'homme et à la justice qu'au fonctionnement d'un régime bureaucratique. Ayant classé le dossier de cet homme, la chose ne les intéressait plus.

Après avoir signalé la question au ministre, le 10 juin dernier, j'ai proposé que le Gouvernement présente une modification à la loi sur l'assurance-chômage en vue de redresser cette injustice patente. Ma proposition a semblé intéresser le ministre, mais six mois se sont écoulés depuis et le discours du trône ne signale aucunement qu'on se propose de modifier la loi sur l'assurance-chômage. Il est maintenant évident, je pense, que le Gouvernement n'a aucunement l'intention de rectifier cette injustice patente.

Le 4 novembre dernier, aux États-Unis, la population a défait le gouvernement au pouvoir depuis vingt ans, parce qu'il avait perdu contact avec le peuple. Notre propre gouvernement, qui est au pouvoir depuis dix-sept ans, souffre de la même maladie. On fait fi avec cynisme des besoins et des aspirations du peuple; c'est avec mépris qu'on traite les appels à la justice et à l'équité. L'attitude du Gouvernement est celle d'un gouvernement qui croit détenir ses pouvoirs de droit divin. Bien que, dans ces circonstances, un appel à la justice en faveur de la classe ouvrière ne doive probablement pas être écouté, je ne manquerai pas toutefois d'en faire un. Je prie avec instance le Gouvernement de présenter une modification à la loi sur l'assurance-chômage afin de permettre à ceux qui ont accumulé leurs prestations d'assurance-chômage, de les toucher, lorsqu'une inaptitude physique les rend incapables de continuer à gagner leur vie.

L'hon. M. Gregg: Puis-je faire une rectification? Je suis certain que mon honorable ami ne s'oppose pas à ce que je le reprenne. Il a déclaré que le seul apport du gouvernement à la caisse d'assurance-chômage consistait dans le paiement des frais d'administration. Je le renvoie à la page 31 du budget des dépenses de la présente année. Il y verra qu'en plus des frais d'administration un montant total de 32 millions de dollars sera versé cette année par le gouvernement fédéral aux fins de ces prestations.

M. Hees: Je remercie le ministre de cette explication. Je suis heureux de constater que la question l'intéresse. Le ministre croit-il que cet apport, relativement peu considérable, du gouvernement...

Une voix: Qu'est-ce que 32 millions?

M. Hees: ...excuse le gouvernement de priver une personne qui a elle-même versé des cotisations durant un nombre considérable d'années, du crédit qu'elle s'est accumulé à l'assurance-chômage, lorsque l'invalidité l'empêche de continuer à travailler? Le ministre estime-t-il que c'est traiter avec justice les ouvriers de notre pays qui, tous les jours, toutes les semaines, versent quelque chose à la caisse d'assurance-chômage? Voudrait-il répondre à cette question?

L'hon. M. Gregg: Je ne crois pas que le moment soit bien choisi pour répondre aux questions. Je me suis contenté de rectifier une prétention inexacte dans la thèse de mon honorable collègue. Je me ferai un plaisir de revenir sur cette question lorsque nous en serons à mes crédits.

M. Lesage: L'honorable député me permettra-t-il de lui poser une question? Demanderait-il à sa compagnie d'assurance-incendie de payer les dégâts qui surviendraient à sa voiture dans un accident?

M. Hees: Voilà justement le genre de déclaration ridicule à laquelle on doit s'attendre! Celui qui a la chance de passer sa vie sans devenir infirme ne s'attend pas,

que je sache, à ce qu'on lui paye son assurance-chômage. Je songe à celui qui, au cours de sa vie de travail, devient infirme, comme l'homme dont je parle qui est en ce moment aveugle à la maison et qui ne touche pas la plus petite partie des $500 et plus qui sont inscrits à son nom à la caisse d'as-assurance-chômage constituée par lui et ses patrons.

Une voix: Et l'État.

M. Hees: L'adjoint parlementaire qui a posé la question estime-t-il que cet homme ait été traité avec justice?

M. Lesage: S'il est aveugle, il touche la pension des aveugles versée à même les impôts perçus de la population.

M. Hees: Il ne touche pas la pension des aveugles.

M. Lesage: Elle est tirée des impôts que je paye pour les aveugles, même si je crois ne jamais devenir aveugle.

M. Hees: Cet homme ne touche pas cette pension.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête pour la mise aux voix?

M. Arsenault: Monsieur l'Orateur, voudriez-vous déclarer qu'il est six heures?

M. l'Orateur: La Chambre désire-t-elle que je déclare qu'il est six heures?

Des voix: D'accord.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Bona Arsenault (Bonaventure): Monsieur l'Orateur, je désire d'abord féliciter le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône et celui qui l'a appuyé, soit le député de Brome-Missisquoi (M. Deslières) et le représentant de Waterloo-Nord (M. Schneider). Je tiens également à féliciter nos nouveaux collègues, le député d'Outremont-Saint-Jean (M. Bourque) et le représentant de Richelieu-Verchères (M. Cardin). Leur élection a été bien accueillie et la majorité que leur ont accordée leurs commettants est certes d'importance.

Monsieur l'Orateur, l'automne dernier, le Parlement siégeait et, nous en avons tous gardé un vif souvenir, il a siégé jusqu'au 29 décembre. Les députés ont alors été privés de l'avantage de passer parmi les leurs la semaine qui sépare Noël du Jour de l'an. Certains n'ont même pu passer dans leur famille le jour de Noël ni celui du premier de l'an, ce qui, pour bon nombre, a été un véritable malheur. Nous avons été retenus ici pendant des jours et des jours, nous avons siégé pendant de longues heures, par suite de l'obstruction obstinée faite par l'opposition officielle à une mesure du Gouvernement tendant à modifier la loi des enquêtes sur les coalitions, mesure présentée à la Chambre par le ministre de la Justice (M. Garson) à titre d'élément propre à abaisser le coût élevé de la vie. Le temps a passé. Près de onze mois se sont écoulés depuis ces jours de haute tension et les faits ont démontré, sans l'ombre d'un doute, que le Gouvernement avait eu raison de présenter une telle mesure, qui a contribué de façon tangible et décisive à l'abaissement du coût de la vie au Canada. (*Exclamations*). Je vois un sourire sur les lèvres du député d'Eglinton (M. Fleming).

M. Fleming: Bien mieux que cela, il rit.

M. Arsenault: Les indications recueillies au cours des dix derniers mois, prouvent nettement qu'au cours de cette période, il y a eu huit baisses de l'indice du coût de la vie.

M. Fleming: Non pas pour les articles que touche ce texte de loi.

M. Arsenault: Pour janvier 1952, l'indice du coût de la vie était de 191·5. Il est descendu à 190·8 en février, à 189·1 en mars, à 188·7 en avril, à 186·7 en mai. Il est monté d'une fraction de point en juin, quand il grimpa à 187·3 et à 188 en juillet, pour redescendre à 187·6 en août, à 186·5 en septembre, à 185 en octobre, atteignant ainsi le palier le plus bas depuis juin 1951, il y a de cela 17 mois. Au cours de la même période, le coût de la vie a grimpé aux États-Unis de façon constante.

M. Fleming: Mon collègue me permet-il de lui poser une question?

M. Arsenault: Certainement.

M. Fleming: Estime-t-il que la baisse du coût de la vie est due à l'adoption, en décembre dernier, de la mesure législative proposée par le Gouvernement?

M. Arsenault: L'honorable député d'Eglinton se rappellera que, le 18 décembre, ainsi qu'en fait foi la page 2283 du compte rendu, il a exprimé l'opinion suivante, que je citerai ici:

...sa proposition—...

Il s'agit du Gouvernement

...d'interdire la fixation du prix de revente, on comprendra qu'il s'agit d'inviter la population canadienne à se laisser abuser et tromper au point de croire que cette loi va diminuer le coût de la vie.

M. Fleming: Et le premier ministre (M. St-Laurent) l'a admis.

Une voix: Le député devra se rétracter, maintenant.

M. Fleming: Le premier ministre a dit que la mesure n'aurait aucun effet sur le coût de la vie.

M. Arsenault: Les députés faisant partie de l'opposition officielle à la Chambre s'efforçaient alors—c'est du moins ce que j'ai cru comprendre—d'impressionner la population du pays, manœuvre désespérée destinée à relever le prestige du parti conservateur dans l'esprit du public.

Une voix: C'est impossible.

M. Graydon: Et les élections complémentaires?

M. Arsenault: Lorsqu'on lit les longs et ennuyeux discours prononcés en cette enceinte, il y a un an, contre la mesure par laquelle le Gouvernement voulait modifier la loi des enquêtes sur les coalitions, mesure qui avait été rédigée en vue de refréner le coût élevé de la vie, et qu'on analyse maintenant les avantages de cette loi et la mesure dans laquelle elle a contribué à faire baisser le coût de la vie, il n'est pas étonnant que la popularité du parti conservateur-progressiste, ainsi que l'indiquent les rapports des enquêtes Gallup publiés de temps en temps, ait baissé plus rapidement encore que l'indice du coût de la vie au Canada.

M. Fleming: Que dire des élections complémentaires? Que dire du Nouveau-Brunswick?

M. Arsenault: Je devrais demander aux députés de Richelieu-Verchères et d'Outremont-Saint-Jean de répondre à cette question.

M. Fleming: Remontons donc aux six élections complémentaires de juin dernier. Il y en a eu six en juin.

Une voix: Brome-Missisquoi!

L'hon. M. Lapointe: Mauvais calcul!

M. Arsenault: Tel est le sort de ceux qui font état de pratiques politiques grossières en vue d'essayer inutilement de détruire la confiance que la population du pays a placée en 1949, place aujourd'hui et placera sans doute encore dans l'administration Saint-Laurent, aux prochaines élections.

Une voix: Optimisme béat!

M. Arsenault: J'ai quitté ce parti-là il y a longtemps. Quand on jette un coup d'œil du côté de l'opposition, on en vient à se demander sérieusement lequel des trois groupements politiques que nous avons en face de nous deviendra l'opposition officielle après les prochaines élections générales. Et nous ne sommes pas seuls à nous livrer à pareille conjecture. Voici ce que je lisais tout récemment, le 20 novembre, dans un éditorial de l'*Evening Citizen*:

> Il n'y a pas qu'un seul parti d'opposition (comme aux États-Unis) qui cherche à chasser le Gouvernement du pouvoir mais trois partis dont aucun ne semble capable de s'élever réellement au-dessus des deux autres... Par contre, les libéraux ont en M. St-Laurent un chef qui jouit d'un grand prestige partout au pays, particulièrement dans sa propre province. Aucun parti politique canadien ne peut espérer prendre le pouvoir s'il ne peut compter sur un appui appréciable dans le Québec.

Comme je l'ai déjà dit, nous étions en session il y a un an, et le parti conservateur avait alors pour ligne de conduite de chercher à faire croire aux Canadiens que le Gouvernement ne voulait rien faire au sujet du coût élevé de la vie. Ce fut une bévue de sa part. Nous connaissons maintenant les résultats. Aujourd'hui, pour tenter de relever leur prestige, les conservateurs insistent sur les impôts. D'une part, ils s'efforcent par tous les moyens à leur disposition, à la Chambre comme à l'extérieur, de faire croire aux Canadiens que le Gouvernement dépense trop. D'autre part, les conservateurs ont tout d'abord voté avec beaucoup d'enthousiasme le montant énorme de trois milliards et demi de dollars que nous consacrons chaque année à notre sécurité nationale, à la sécurité sociale de nos gens et au service de notre dette nationale.

En second lieu,—comme l'a fait remarquer hier, à la Chambre, le premier ministre (M. St-Laurent),—ces derniers mois encore, ils ont proposé d'accroître nos dépenses. Si l'on acceptait cette proposition, le taux actuel de l'impôt sur le revenu augmenterait du double. En troisième lieu, le parti conservateur soutient depuis des années que nous n'avons jamais eu assez d'hommes et de femmes dans nos forces armées et que nous n'avons jamais dépensé assez à des fins de guerre.

Par ailleurs, ils essaient de faire croire à la population que le Gouvernement, et plus particulièrement notre ministre des Finances (M. Abbott), s'est obstinément opposé à la diminution des impôts, alors qu'ils savent fort bien, ou du moins devraient savoir, qu'aucun ministre des Finances, depuis la Confédération, n'a jamais autant diminué les impôts que ne l'a fait notre ministre actuel durant les années 1948, 1949 et 1950 durant une période où notre économie se transformait et pouvait se transformer d'une économie de temps de guerre en une économie de temps de paix.

M. Fleming: En résumé, vous voulez dire durant la période des dernières élections.

M. Arsenault: Nous devrions tous nous souvenir qu'au cours de l'année financière 1945-1946, à la fin de la guerre, le total de nos dépenses dépassaient 5 milliards de dollars. En 1949-1950, ce montant était descendu à 2 milliards et demi, ce qui représente une diminution de 50 pour cent. Un homme marié et sans personnes à charge, par exemple, touchant un revenu annuel de $5,000, versait $1,378 en impôts alors que les impôts de guerre étaient à leur point maximum, tandis qu'il ne versait plus que $510 en 1949-1950. Notre ministre des Finances actuel a réussi à effectuer cette diminution grâce à la ligne de conduite suivie par un gouvernement qui n'hésite pas et qui ne se refuse pas à diminuer les impôts lorsque les circonstances le permettent.

C'est alors que, comme nous nous en souvenons tous, survinrent des jours d'angoisse, la guerre froide, les malaises et la tension sur le plan international et, finalement, durant l'été de 1950, la guerre de Corée. Les conséquences possibles de ces événements nous ont présenté le plus grave danger et ont constitué la plus sérieuse menace à notre liberté, à notre sécurité et à celle des pays libres. La situation s'était entièrement transformée du jour au lendemain.

La courte période de vacances sous le beau soleil d'une terre aux faibles impôts était révolue. A l'horizon paraissaient de sombres nuages, annonçant une redoutable tempête d'une intensité extrême. Un grave et réel danger nous menaçait: celui d'une autre guerre. La troisième guerre mondiale était-elle pour aujourd'hui ou demain? Nous ne le savions pas et nous l'ignorons encore. Pour faire face à cette menace des plus graves à notre sécurité et à la sécurité du monde libre, nous avons dû, de concert avec les autres nations du pacte Atlantique-Nord, entreprendre un programme de réarmement atteignant quelque 2 milliards par an, ce qui portait le montant total de nos dépenses de 2 milliards et demi du premier budget de 1950 aux 4 milliards et demi du budget d'avril de cette année.

Certes, personne n'aime payer des impôts. Mais les impôts que nous versons aujourd'hui sont le prix que nous avons nous-mêmes décidé de payer pour assurer notre propre sécurité, celle de la population canadienne. Je déplore vivement que le parti conservateur, qui a déjà été un grand parti, ait adopté en cette enceinte une attitude identique à celle que prennent les groupes communistes dans d'autres parlements des pays libres, ceux par exemple de France et d'Italie, à l'égard de l'effort commun de défense des nations libres contre le communisme. Aux dires des communistes de France et d'Italie, leurs gouvernements respectifs accumuleraient trop de matériel et d'équipement de défense. Ces communistes luttent aussi pour obtenir une diminution des impôts dans ce qui reste des pays libres de la terre à l'heure où le sort de l'humanité se joue sur la carte du monde. J'espère sincèrement que le parti conservateur ne joue pas inconsciemment dans cette Chambre le jeu des communistes.

M. Fraser: L'honorable représentant a une imagination merveilleuse.

M. Arsenault: Sur un budget de 4 milliards et demi nous affectons une tranche de deux milliards, montant de notre participation, à la sécurité collective des nations libres devant la menace de strangulation par le communisme. Cette affectation a été approuvée par les conservateurs. Un autre milliard constitue la participation du gouvernement à la sécurité sociale des Canadiens au titre des allocations familiales, pensions de vieillesse, pensions et allocations aux anciens combattants et ainsi de suite. Ces sommes ont également été votées par les conservateurs.

M. Fleming: Parlez-nous des cravates.

M. Arsenault: Le service de la dette nationale qui découle des deux dernières guerres et des déficits des administrations révolues, y compris celle de Bennett, absorbe un demi-milliard de dollars. Les conservateurs ont également approuvé cette affectation. Une tranche de 300 millions de dollars sert au versement des subventions statutaires et des sommes accordées aux provinces pour la location des domaines fiscaux. Enfin, à peu près 700 millions de dollars, soit 15 p. 100 seulement de l'ensemble du budget, représentent le montant requis pour tous les autres services du gouvernement, agriculture, citoyenneté et immigration, pêcheries, justice, travail, mines et relevés techniques, postes, travaux publics, ressources et développement économique, Gendarmerie royale du Canada, commerce, transports, services de transport par chemins de fer et bateaux et les autres.

Bien que certains membres de l'opposition estiment, tout comme nous, que les impôts sont passablement élevés, jamais ils n'indiquent au ministre des Finances un projet ou un programme en particulier où une économie appréciable pourrait être réalisée. Nous en avons un exemple frappant dans le cas de notre ami, le député de Broadview (M. Hees), qui, encore vendredi dernier comme nous nous en souvenons très bien, demandait en cette Chambre au ministre des Finances si le Gouvernement présenterait un budget spécial prochainement afin d'abaisser les impôts. Tout dernièrement, si l'on en croit une dépêche de journaux, ce même député aurait déclaré qu'à son avis l'avance de nouveaux

crédits à la Grande-Bretagne est le seul moyen de résoudre les difficultés commerciales anglo-canadiennes.

Je ne lui reproche pas les idées qu'il a, je ne m'oppose pas à ce qu'il les exprime mais, comme bien d'autres, je suis vraiment étonné de constater que l'honorable député de Broadview (M. Hees), si catégorique dans ses demandes de réduction d'impôts, ne semble pas comprendre qu'accorder des crédits plus étendus à l'Angleterre, autrement dit des milliards supplémentaires, ce serait taxer davantage le contribuable canadien.

Allons-nous réduire l'ampleur de notre programme de défense, qui représente deux milliards de dollars, soit presque la moitié de l'ensemble du budget, avant que nous puissions vraiment espérer en venir à une solution pacifique des nombreux problèmes internationaux qu'il nous reste encore à régler?

Le *Journal* d'Ottawa, journal conservateur, dit qu'il ne faut pas le faire. Il ajoute, dans un éditorial daté du 21 novembre:

> Le *Journal* ne croit pas qu'il y ait de Canadiens qui trouvent à redire lorsqu'il leur faut acquitter le coût du programme de défense du pays.

Mais le *Journal* et certains membres de l'opposition s'opposent à ce qu'ils appellent la création de réserves de certaines catégories de matériel et d'équipement.

Ils constatent que nous avons acheté de trop fortes quantités d'imperméables, de chaussures, de vareuses, de pantalons et de salopettes, trop de couvertures, de cravates et le reste.

M. Fleming: Ah oui! les cravates; n'oubliez pas de les mentionner.

M. Arsenault: L'ensemble du programme de défense n'est-il pas en somme un immense programme de stockage? Ne sommes-nous pas à accumuler d'immenses quantités d'avions, d'avions à réaction, de navires de guerre, de dragueurs de mines, de mitrailleuses, de fusils, de cartouches et de matières comme l'acier, le coton, la laine, aussi bien que d'articles comme les vareuses, les sous-vêtements, les pantalons, les salopettes, les chaussures, qui ne serviront peut-être jamais à des fins de guerre, tout comme nos voisins américains fabriquent de grandes quantités de bombes atomiques, valant des milliards de dollars et qui ne serviront sans doute jamais, Dieu le veuille, à la guerre?

Mais si une guerre totale devait éclater demain et que nous devions, en l'espace de quelques mois, mettre un million d'hommes et de femmes en activité de service, ce journal et ces membres de l'opposition ne seraient-ils pas les premiers à censurer vertement le ministère de la Défense nationale et le Gouvernement pour son imprévoyance, s'ils constataient que nous ne disposons pas de l'équipement et du matériel nécessaire?

M. Fleming: Nous ne manquerons certes pas de cravates.

M. Arsenault: Sans le moindre doute, il est beaucoup plus encourageant pour le peuple canadien d'apprendre que le Gouvernement utilise les montants affectés à la défense à la constitution de vastes approvisionnements que d'apprendre, par l'intermédiaire du *Journal* d'Ottawa ou de quelques membres de l'opposition à la Chambre, qu'en dépit de son généreux apport, les magasins de l'armée sont vides.

Il va sans dire que si l'autorité responsable allait annoncer que nous avons un excédent de matériel et d'équipement militaires, les membres de l'opposition ne seraient que trop heureux de collaborer avec le Gouvernement à mettre cet excédent à la disposition de nations amies de l'Alliance atlantique, à titre de contribution à la sécurité collective.

M. Fleming: Des cravates auraient certainement leur utilité.

M. Arsenault: Mais ce qui est le plus de nature à réconforter le peuple canadien est la conviction que cet énorme budget est dépensé dans son meilleur intérêt, par une administration honnête, efficace et digne de confiance.

Puis-je lire de nouveau ici l'éditorial paru dans le *Journal* d'Ottawa le 27 août et dont l'honorable député de Waterloo-Nord (M. Schneider) a déjà saisi la Chambre. Voici ce que dit cet éditorial:

> Nos hommes publics auront à tout jamais lieu d'être fiers de ce qu'aujourd'hui personne à travers le pays n'oserait dire ni ne saurait affirmer sans se tromper qu'un seul sou parmi les milliers de millions dépensés par le gouvernement a été détourné de l'usage qui lui était destiné pour alimenter le portefeuille d'un individu.
>
> Voilà qui est tout à la gloire de notre démocratie, quelles que soient par ailleurs ses imperfections.

Se trouve-t-il dans l'opposition un seul député pour prétendre qu'il faille diminuer les crédits d'un milliard que nous versons au titre de la sécurité sociale de la population canadienne? Faut-il, pour diminuer les impôts, diminuer les allocations familiales, les pensions de vieillesse, les allocations aux anciens combattants? La réponse, cela va sans dire, est non. Pouvons-nous diminuer le poste d'un demi-milliard qui correspond au service de la dette nationale? Non, à moins que nous n'ayons des excédents qui puissent servir à l'amortissement de cette dette. Il est heureux, justement, qu'en utilisant les excédents passés pour diminuer la dette nationale, le ministre des Finances

ait permis au contribuable canadien de réaliser plus de cinq millions d'économies, par mois, somme correspondant aux intérêts qu'il aurait fallu verser autrement.

Veut-on diminuer les 300 millions qui servent aux subventions statutaires ou à la location des domaines fiscaux?

Il nous reste enfin 700 millions destinés à tous les autres services officiels que j'énumérais tout à l'heure. Or ce n'est là que 15 p. 100 du budget tout entier.

Voilà donc les faits que chacun d'entre nous, qu'il siège du côté du Gouvernement ou de l'opposition, devrait avoir le courage de regarder en face. Il n'y a aucun avantage politique à dissimuler la vérité au public canadien.

Les contribuables canadiens ne croient pas, et l'on ne parviendra jamais à leur faire croire, que si le parti conservateur eût été au pouvoir depuis le début de la guerre de Corée, ils n'auraient pas en à payer d'impôts ou, s'il eussent dû en payer, très peu. On ne parviendra jamais à faire croire au peuple canadien que les conservateurs sont des magiciens qui peuvent donner quelque chose contre rien en retour.

Ce ne sont là que manœuvres politiques déloyales et injustes qui ne rapportent rien au parti qui en use, mais au contraire ne font que le laisser dans le désert.

Notre ministre des Finances, dont l'activité énergique, des plus courageuses et des plus ardues, mérite reconnaissance et admiration de la part de tous les Canadiens, a prouvé déjà, dans l'accomplissement de ses fonctions, que, les circonstances aidant, il n'hésiterait pas à diminuer sensiblement les impôts. Il l'a fait en 1948, en 1949 et en 1950.

Et c'est l'homme tout désigné pour le faire encore, à la première occasion favorable; c'est-à-dire dès que les circonstances tant internationales que nationales permettront au Gouvernement de réduire les impôts sans porter préjudice à la sécurité du peuple canadien.

M. H. O. White (Middlesex-Est): Monsieur l'Orateur, je ne relèverai même pas le discours que nous venons d'entendre...

Une voix: Nous vous mettons au défi de le relever.

M. White (Middlesex-Est): ...si ce n'est pour signaler que la Chambre ne devrait pas applaudir quand il dit que le porte-parole du parti conservateur en matière de défense, l'honorable représentant de Nanaïmo (M. Pearkes), détenteur de la Croix Victoria, de la Croix militaire et autres décorations, fait le jeu des communistes. Voilà le genre de discours que nous avons entendu ce soir.

Je m'unis à ceux qui ont félicité les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Deslières et M. Schneider). C'est là le discours traditionnel que nous entendons à chaque nouvelle réunion du Parlement. Celui de cette année indique nettement à la Chambre et à la population que le jour approche où le ministre des Finances (M. Abbott) nous présentera un autre de ses budgets cycliques.

En 1949, on s'en souvient, il nous promettait une diminution d'impôts. Un plaisir semblable nous est réservé au cours des prochains dix-huit mois. Mais les Canadiens n'ont pas oublié les impôts dont on les a accablés depuis 1949, non plus que l'arbitraire avec lequel ont été appliquées nos lois fiscales, et singulièrement la loi de l'impôt sur le revenu.

Nous avons tous pleinement conscience naturellement, de la menace de guerre qui plane sur nous. Pas un Canadien n'hésitera à payer des impôts pour assurer la défense du pays: ce contre quoi on s'élève, c'est le gaspillage sous toutes ses formes. Selon un vieux dicton, après le gaspillage vient la misère; la chose se vérifie d'un bout du pays à l'autre. Nous constatons qu'au cours de l'an dernier le ministère de la Production de défense a acheté des tapis tissés sur métiers larges d'une valeur approximative d'un million de dollars. Les gens ne rechignent pas à contribuer de leurs deniers à l'achat d'avions, de canons et d'autres fournitures pour nos troupes; mais il me semble que les Canadiens en ont par-dessus la tête de cette armée en pantoufles pour laquelle nous achetons des fournitures. Je le répète, les Canadiens sont disposés à faire tous les sacrifices voulus, pour éviter la guerre. Sans doute le budget ne fait-il encore que se profiler à l'horizon, mais on va nous bercer d'harmonieuses mélodies.

Deux choses se détachent du discours du trône, l'une par sa présence, l'autre par son absence. Je tiens surtout à souligner la mention faite au sujet de la rétribution de nos courriers d'entreprise. Il y a beau jeu que les conservateurs signalent la nécessité de changements dans nos services de courriers d'entreprise. L'automne dernier, nombre de députés libéraux de l'ouest ontarien ont participé au débat sur les crédits du ministère des Postes et tous, ils ont parlé des courriers d'entreprise. Il est évident qu'on leur avait laissé entendre l'imminence de changements dans ce domaine et ils ne voulaient pas se laisser distancer.

A ce sujet, je voudrais signaler au ministre des Postes (M. Côté) que s'il y a belle lurette

qu'on aurait dû modifier le régime des contrats, le régime même des courriers d'entreprise n'a subi que fort peu de changements.

Ce régime a été institué aux jours des chevaux et des carrioles et les conditions auxquelles il faut satisfaire avant qu'on puisse obtenir un service de poste rural n'ont pas changé. Il en résulte que, dans un grand nombre de régions, les agriculteurs doivent encore parcourir de grandes distances pour aller chercher leur courrier. Le ministre des Postes devrait se rendre compte que nous nous trouvons non seulement dans l'âge de l'automobile, mais dans celui de l'avion à réaction et qu'il devrait accélérer le rythme des distributions du courrier dans les régions rurales.

Une autre chose qui brille par son absence est la suppression de l'évaluation des ressources, en ce qui concerne les pensions versées aux aveugles. Qu'il me suffise de dire, à ce sujet, que le ministre des Finances s'est rendu à London récemment, afin d'y poser la première pierre d'un nouvel édifice érigé par la section locale de l'institut des aveugles.

J'ai récemment relevé dans les journaux qu'au cours d'une réunion de la fédération libérale qui a eu lieu il y a quelque temps à Ottawa, on avait proposé d'abolir le droit de permis de $2.50 à l'égard des postes récepteurs de radio. Le parti conservateur s'est souvent prononcé dans ce sens et maintenant que les élections approchent, les libéraux commencent à se soucier des désirs de la population. A mon avis, celle-ci n'oubliera pas que nous nous faisons, depuis longtemps, les avocats de cette mesure. Ce n'est qu'un autre morceau de sucre qu'on lui tend en vue des prochaines élections.

L'hon. M. Garson: Apparemment, la mesure se transforme en appât en fonction de celui qui parle.

M. Lennard: Il y a des années que nous le répétons. Il faudrait qu'on se réveille.

L'hon. M. Garson: Je remercie beaucoup les honorables députés.

M. White (Middlesex-Est): Je veux aborder deux autres questions beaucoup plus importantes encore: les débouchés et les impôts. A mon sens, à aucune époque la population du pays n'a été aussi troublée et inquiète au sujet des impôts exigés à tous les paliers de gouvernement. Je viens de recevoir une communication indiquant la façon dont sont dépensés les impôts perçus par le township de London, dans ma circonscription. Sur chaque dollar perçu par le township, 25c. sont remis au comté, 45c. aux écoles et le township n'a que 30c. pour ses propres besoins.

[M. White (Middlesex-Est).]

Je veux mentionner la façon dont les impôts municipaux se sont accrus. Et ici, je tiens à féliciter le chef de l'opposition (M. Drew) du sens pratique qu'il a manifesté en abordant ce problème dans son discours d'hier. La ferme que je veux citer en exemple est connue sous le nom de ferme Welldwood; elle est située dans le township de Westminster et comprend 212 acres. En 1946, l'impôt municipal à l'égard de cette ferme était de $252; en 1952, il était de $750.42. Les fermes sont incapables de supporter un tel fardeau, surtout si l'on considère la chute des prix des produits agricoles. La situation s'aggrave tellement que les autorités municipales commencent à s'inquiéter beaucoup par tout le pays. J'en dirai davantage sur ce sujet plus tard, lorsque je traiterai la question de l'énergie électrique. Je le mentionne dans le moment uniquement pour indiquer dans quelle situation grave se trouvent nos municipalités.

Hier, le chef de notre groupe a mentionné que les frais de la défense passive incombent entièrement à la municipalité. De plus, la municipalité doit verser la taxe de vente sur tous les articles qu'il lui faut acheter. En cas de chômage, les municipalités devront faire face à d'autres dépenses à un moment où beaucoup d'entre elles toucheront des revenus amoindris.

Leur situation est donc très grave. Les observations que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a faites dans l'Ouest, il y a quelque temps, témoignent de la gravité de la situation, mais non pas de son désir de trouver un débouché pour l'excédent des produits agricoles. Ses remarques visaient à trouver un bouc émissaire sur lequel jeter le blâme. Dans son discours, ainsi que l'ont rapporté les journaux, il a blâmé le président élu des États-Unis, M. Eisenhower, et j'imagine qu'avant la fin de la session il blâmera feu le très hon. R. B. Bennett, M. George Drew et le parti conservateur. Mais les Canadiens se méfient de ce manège et ne s'y laisseront pas prendre. Les Canadiens n'oublieront pas de sitôt que le parti libéral est au pouvoir depuis bien longtemps et que, d'année en année, les marchés de nos produits de la ferme, de la pêche et de la forêt ont lentement mais sûrement disparu.

Le sixième paragraphe du discours du trône porte sur la conférence des premiers ministres des pays du Commonwealth qui se réunissent en Grande-Bretagne. Je crois que cette conférence arrive au moment propice, pourrais-je dire; mais elle aurait dû avoir lieu il y a longtemps, car j'ai déjà dit en cette enceinte, lors d'une session déjà lointaine, que les États membres de l'Organisa-

tion de l'Atlantique-Nord devraient pouvoir commercer entre eux, puisque autrement l'alliance militaire ne durerait pas longtemps.

J'aimerais rappeler aussi que si nous désirons que l'Angleterre nous achète nos produits agricoles, nous devons lui acheter de ses produits en retour. On a souligné hier l'augmentation de nos exportations. Il est vrai que leur valeur en dollars a augmenté et que bien du matériel d'importance stratégique et certain matériel rare sont très recherchés, mais il n'en n'est pas de même en ce qui concerne nos produits forestiers ou agricoles, ni nos produits de la pêche. La situation est alors bien différente et dans ce domaine nous fondons notre économie sur de faux espoirs car au cas où la possibilité d'une guerre diminuerait et où les pays étrangers achèteraient moins de ce matériel de guerre, notre position deviendrait sans nul doute extrêmement grave.

Les États-Unis ont désinvoltement négligé de respecter les accords commerciaux de Genève alors que nous nous trouvions dans une grave situation. Ils ont alors frappé d'interdiction nos produits laitiers ainsi que d'autres, sous prétexte de protéger leur propre production. Tous les accords que nous avons conclus semblent nous avoir créé des difficultés,—y compris celui qui a trait au Fonds monétaire international, et c'est à cause d'eux que nous avons fini par perdre nos débouchés. Lorsque nous profitions, ainsi que d'autres pays, du tarif de préférence britannique, il nous était possible de trouver outre-mer des marchés pour certains produits agricoles. Maintenant que les accords commerciaux de Genève ont mis fin à ces privilèges, nous en sommes réduits à voir s'accumuler les excédents de plusieurs produits agricoles tandis que notre production a baissé. Nous pourrions accroître notre production alimentaire comme nous l'avons fait pendant la guerre, du moment que seraient récompensés ceux qui produisent ou qui produiraient. Nous voici de nouveau dans la situation où les agriculteurs sont condamnés à souffrir parce qu'ils ont produit d'abondantes récoltes alors qu'autour de nous le monde est en proie à la famine. En ces jours où on voulait plus de vivres, on ne ménageait pas les déclarations ronflantes. On disait: La nourriture gagnera la guerre et préservera la paix.

Le très hon. M. Howe: Mon honorable ami sait-il que l'an dernier nous avons vendu plus de denrées alimentaires que jamais dans toute notre histoire?

M. White (Middlesex-Est): Peut-être, mais il nous reste de grandes quantités de vivres qui n'ont pas été vendus.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre ne peut répondre à cela.

M. White (Middlesex-Est): L'honorable représentant de Waterloo-Nord (M. Schneider) qui a appuyé la motion relative à l'Adresse a parlé des prix minimums que le Gouvernement a fixés à l'égard de la viande et l'en a félicité. Je tiens à signaler aux députés et aux cultivateurs canadiens que c'est là le point de vue des abattoirs. Que pense le consommateur? Le prix payé au détail par le consommateur a subi une réduction minime alors que le prix payé pour le bœuf, sauf pour le bœuf de bonne qualité et de qualité supérieure, a été réduit. Le député de Waterloo-Nord a cité un chiffre de 15c; à la page 12 du hansard du 21 novembre, je vois un passage ainsi conçu:

> Sans les prix minimums et les achats de soutien par le gouvernement, le prix du bétail aurait pu fléchir jusqu'à 15c. ou même jusqu'à 10c. au lieu de se maintenir à 25c. et à 26c.

Il y a à peine deux semaines, un de mes voisins, qui a expédié de très beaux animaux à Toronto, n'a touché que 12c. Ce ne serait pas si mal si le consommateur en tirait quelque bénéfice, mais ce sont les abattoirs qui y gagnent doublement. Les producteurs se font rouler, je le répète, et si le consommateur en retirait quelque avantage, la situation ne semblerait pas si mauvaise.

Il n'y a pas longtemps, il y a environ deux semaines, on m'a invité à assister à une réunion d'éleveurs de porcs à Clinton (Ontario). Certains délégués de Waterloo-Nord ont dit que leur député, à qui ils s'étaient adressés, leur a dit que la solution de leur problème résidait dans l'utilisation de céréales à meilleur marché. Je lui demande s'il préconise l'avilissement du prix de l'avoine et de l'orge pour les cultivateurs de l'Ouest canadien. Le soutien du prix du bœuf, comme celui du prix de bien d'autres denrées, est une farce.

La situation dans laquelle se trouvent les cultivateurs se fait très rudement sentir chez les travailleurs canadiens. Les ouvriers de l'acier sont mis à pied en grand nombre à Hamilton, Toronto, Brantford et Woodstock, et j'ai ici un exemplaire d'un mémoire adressé au Gouvernement au sujet de ce problème. Je désire féliciter le syndicat 2868 des *United Steelworkers of America, CIO,* d'Hamilton, ainsi que les syndicats 439, 458 et 636 de l'*International Union of Automobile, Aircraft and Agricultural Implement Workers of America, CIO,* qui représent les employés de la Massey-Harris et de la Cockshutt Plow, de Toronto, Brantford et Woodstock, de la façon très pratique dont ils envisagent le problème des marchés pour les cultivateurs canadiens.

La grave crise de chômage qui sévit dans l'industrie des instruments agricoles indique bien que le cultivateur ne peut pas acheter s'il ne touche pas un prix raisonnable pour ses produits.

Je désire citer un bref passage du mémoire des ouvriers de l'acier:

> Pour que l'industrie des instruments agricoles soit prospère au Canada, il faut que notre pays commerce avec les autres nations du monde. Des millions d'humains manquent de nourriture. Récemment, les Nations Unies se sont préoccupées du besoin d'instruments agricoles dans beaucoup de pays en vue d'un accroissement de la production agricole. Plusieurs des pays où la disette de vivres est la plus aiguë n'ont pas de dollars canadiens ou américains pour l'achat d'équipement. C'est au gouvernement canadien qu'il appartient de prendre l'initiative d'ententes commerciales avec ces nations. Lorsque l'autre gouvernement est incapable de payer comptant, en dollars canadiens, les machines agricoles dont il a besoin, on devrait s'entendre en vue d'un échange de denrées ou en vue de dresser des plans de paiement à longue échéance.

Les ouvriers de ces fabriques d'instruments aratoires constatent que, quand le cultivateur ne peut pas vendre ses produits, il ne peut acheter les produits de l'ouvrier et qu'il s'ensuit du chômage pour les travailleurs.

Ils ne peuvent pas non plus acheter le fromage, le bacon, les œufs et nombre d'autres aliments produits au Canada, aliments nécessaires aux travailleurs de l'industrie lourde. C'est donc toujours un cercle vicieux.

L'alinéa 9 du discours du trône a trait aux conditions économiques actuelles. Le voici:

> La situation économique reste bonne et le niveau du commerce extérieur est élevé. Si les dangers d'inflation n'ont pas disparu, les pressions ont diminué et on a pu suspendre l'application de certaines mesures anti-inflationnistes.

La vie de notre pays dépend du commerce et nous n'avons certainement pas besoin de mesures anti-inflationnistes. Il est trop tard pour appliquer les remèdes. L'inflation a amené une telle hausse de nos prix que nous avons perdu nos marchés extérieurs et c'est le Gouvernement qui est responsable d'un tel état de choses. Il pouvait réglementer le crédit et la monnaie par l'entremise de la Banque du Canada. A-t-il eu recours à ce pouvoir? Il a laissé les prix monter et monter et, dans un certain sens, il a même approuvé la tendance. Il l'a encouragée. Pourquoi? Parce qu'elle rendait possible les revenus abondants dont le ministre des Finances (M. Abbott) a parlé avec tant de satisfaction.

Revenons un instant au problème des impôts. J'ai parlé des impôts municipaux. Les citoyens des municipalités peuvent contrôler l'emploi qu'on a fait des montants perçus sous forme d'impôts. Ils peuvent voir les routes, les ponts et les écoles. Ils savent ce qu'on fait de leur argent. Passons maintenant au niveau provincial. Nous pouvons voir les routes et bien d'autres résultats des dépenses engagées, par exemple pour l'exploitation de nos ressources naturelles. Elles font l'objet d'une étroite surveillance. Mais quand nous arrivons à l'échelon fédéral, non seulement les impôts sont cachés, mais les dépenses sont voilées le mieux possible; nous n'avons rien de tangible à montrer en ce qui concerne l'usage qui est fait des sommes prélevées sous forme d'impôts,—contrairement à ce qu'on peut constater aux échelons municipal et provincial. Je répète que les gens sont indignés des impôts élevés.

A mon avis, il y a longtemps qu'on aurait dû reviser entièrement la loi de l'impôt sur le revenu. On y a ajouté au moyen de modifications, de décisions, de précédents, à tel point que même les comptables ne savent plus à quoi s'en tenir. Même en ce moment l'assiette de l'impôt de certaines personnes est établie en fonction de leurs intentions. Cela semble ridicule, mais il en est ainsi; c'est ce qui se produit à propos des impôts sur les prétendues plus-values de capitaux.

Le discours du trône signale, au douzième paragraphe, que la Commission mixte internationale a émis un ordre comportant approbation de la mise en valeur de l'énergie hydro-électrique de la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent. La plupart des Canadiens sont heureux, j'en suis sûr, qu'une occasion leur soit offerte de démontrer au monde entier, et aux États-Unis en particulier, que nous pouvons par nous-mêmes procéder à l'aménagement du Saint-Laurent tant au point de vue navigation qu'au point de vue de l'énergie hydro-électrique.

Pendant que je parle d'électricité, et qu'il m'est possible actuellement d'aborder un tel sujet, je signale que cultivateurs et autres s'inquiètent d'une hausse possible du tarif de l'hydro dont il a été question récemment. Il me semble que nous devrions apporter à ces travaux d'expansion hydro-électrique un certain esprit d'économie. Étant donné la baisse générale du prix des produits agricoles et l'augmentation générale des frais d'exploitation, cultivateurs et autres seront incapables de payer un tarif plus élevé, comme je l'ai signalé à propos des impôts.

Pas plus tard que la semaine dernière, je me trouvais à Strathroy en Ontario. Un homme de cet endroit avait reçu un compte d'électricité s'élevant à $75. Il a dit: "Même si je ne suis pas cultivateur, je vis à la campagne; mais où vais-je trouver $75 pour payer ce compte, je l'ignore car mon revenu qui dépend du commerce des produits agricoles, diminue lentement mais sûrement." Le même raisonnement vaut pour le tarif-marchandises. J'apprends que la Commission des transports doit se réunir et que c'est une

des questions inscrite à son ordre du jour. L'augmentation du tarif-marchandises va nuire non seulement au producteur mais aussi au consommateur. Les cultivateurs sont d'avis, d'une façon générale, que nous en sommes arrivés au point où ces augmentations doivent cesser.

Le paragraphe 16 du discours du trône se lit comme il suit:

> Vous serez invités à étudier une mesure prévoyant la collaboration du gouvernement fédéral et des provinces à l'œuvre de la conservation des ressources hydrauliques du Canada.

Les Canadiens, je pense, approuvent cette idée. Nous possédons, dans l'Ouest de l'Ontario, l'Autorité de la vallée de la Thames, laquelle est à aménager le barrage de Fanshawe. Je crois que la population est heureuse de ce qui se fait dans ces régions et que cette entreprise donnera de bons résultats. Pendant que j'y suis, je rappelle que vers le 10 juin dernier il est paru un éditorial dans le *Journal-Argus* de Saint-Mary's, lequel a été reproduit dans la *Free-Press* de London. Il y était question d'une déclaration que j'avais faite. Je disais, en effet, qu'il y aurait lieu d'aller plus loin encore que nous ne l'avions fait et qu'outre l'établissement d'une Autorité de la vallée de la Thames et l'aménagement du barrage Fanshawe, il y aurait lieu d'envisager la possibilité de faire venir de l'eau du lac Huron jusqu'au bassin de la Thames au cours des mois d'été. L'éditorial posait notamment la question suivante:

> Comment M. White peut-il faire aller l'eau en montant?

Je voudrais simplement vous faire remarquer, monsieur l'Orateur, comme au *Journal-Argus* de Saint-Mary's, que la mesure de la civilisation, c'est sa capacité de faire aller l'eau en montant! Bon nombre d'habitants de la région de Saint-Mary's auraient été heureux, cet été, de montrer comment on peut faire aller l'eau en montant, si seulement ils avaient eu un peu d'eau au fond de leur puits. Ils auraient ainsi pu utiliser, dans leur démonstration, leur vieille pompe de ferme.

Il y a quelque temps, j'avais l'avantage de me rendre au barrage de la Grande Coulée et de voir l'immense lac de 150 milles de longueur dont le niveau a été élevé de 450 pieds par ce barrage. L'eau de ce réservoir atteint un niveau de 250 pieds de plus dans la vallée de l'ancien fleuve Columbia, et sert à irriguer toute cette vallée dans l'État de Washington. Voilà qui démontre comment l'homme a réussi à faire aller l'eau en montant.

M. Laing: Vous n'y êtes pas du tout.

M. White (Middlesex-Est): Qu'est-ce qui vous prend? Vous savez bien que l'Hydro a déjà réussi ce tour de force.

En terminant, je tiens à féliciter mon chef pour son discours d'hier, dans lequel il signalait à quel point les prodigalités du gouvernement obligeaient les contribuables à verser leurs dollars inutilement, dans lequel il a montré comment les municipalités et les provinces se trouvaient dans une situation difficile par suite des droits fiscaux des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. J'appuierai donc l'amendement qu'il a proposé à ce moment-là.

M. A. W. Stuart (Charlotte): Monsieur l'Orateur, ce soir, j'aimerais parler quelques minutes d'un ou deux problèmes qui m'intéressent. Je tiens tout d'abord à féliciter ceux qui ont proposé (M. Deslières) et appuyé (M. Schneider) l'Adresse en réponse au discours du trône. Je félicite aussi mon honorable ami le député de Vancouver-Burrard (M. MacDougall) de son discours de cet après-midi. A mon avis ses idées étaient intéressantes et valaient d'être comprises.

Trop peu de Canadiens, semble-t-il, sont suffisamment au courant, à mon avis, des détails de ces énormes dépenses aux fins de la défense. On parle trop peu de ces dépenses. Je comprends que dans de nombreux cas il est absolument impossible d'en parler autant qu'il faudrait. La nécessité du secret empêcherait certainement d'en faire connaître les détails complets. J'ai trouvé ce soir un bref extrait de journal, qui rapporte les paroles d'un illustre Américain: le cardinal Spellman. Voici ce qu'il a dit:

> Mieux vaut avoir de la force lorsqu'on n'en a pas besoin que d'en avoir besoin lorsqu'on en n'a pas.

A mon sens, c'est exactement là la situation dans laquelle nous nous trouvons ce soir. Nous nous préparons au danger au cas où il surviendrait, tout en espérant qu'il ne surviendra pas. Nous ne négligeons pas cependant de nous préparer, car nous savons que ce serait alors nous placer dans une position extrêmement vulnérable. C'est donc pour cette raison que nous devons continuer à nous préparer et à faire des dépenses. Mais la population ne reçoit pas les renseignements qui, dans bien des cas, devraient lui être communiqués, à mon avis.

Depuis un jour ou deux j'écoute avec un vif intérêt les discours prononcés par le chef de l'opposition (M. Drew) et les chefs des autres partis; le Gouvernement a été à plusieurs reprises vertement critiqué au sujet de la perte des marchés britanniques, notamment par le chef de l'opposition officielle et le chef du groupe du crédit social. De

fait, je crois que c'est le chef du groupe créditiste qui a déclaré, ainsi qu'il ressort de la page 63 du hansard d'hier:

Je me demande combien de temps celui qui préconise le resserrement des liens entre les pays du Commonwealth et le recouvrement de nos marchés traditionnels, marchés que les libéraux ont laissé se perdre...

Si on a laissé se perdre ces marchés, je suis sûr que ce n'est pas la faute des Canadiens. On parle de la perte des marchés; on parle aussi d'obstacles au commerce. Ces obstacles n'ont pas été érigés par les Canadiens et ceux-ci ne peuvent je crois les enlever. Nous ne sommes pas autorisés, nous du Canada, à dire au peuple de la Grande-Bretagne ce qu'il devrait faire de ses dollars américains ou canadiens et de ses livres sterling. J'estime qu'il a parfaitement le droit d'acheter où il lui plaît. A mon avis, depuis 1940 en particulier, notre pays a apporté aux îles Britanniques une contribution qui ne le cède, dans le cadre du Commonwealth, à aucune autre. D'après la statistique, nous avons fait des dons et des prêts d'environ six milliards de dollars. Rares sont ceux qui se donnent la peine de songer à ce que représente la somme de six milliards; toutefois, de la part d'un peuple de 14 millions d'âmes, c'est une contribution énorme.

Depuis deux jours, j'entends des critiques amères au sujet du marché que nous avons établi avec nos amis du Sud. On a dit, au cours du débat, que les quatre cinquièmes de nos exportations à l'étranger vont aux États-Unis. Je ne vois pas de meilleur pays avec qui nous puissions commercer et je me demande si la majorité des Canadiens n'est pas de mon avis à ce sujet. Aurions-nous raison de renoncer à ce marché au comptant pour vendre à crédit? Notre pays jouit aujourd'hui d'un niveau de vie très élevé qui ne le cède peut-être qu'à celui de nos voisins du Sud. Si nous donnions nos marchandises ou si nous les vendions à crédit, pourrions-nous maintenir ce niveau d'existence aussi bien qu'en vendant au comptant?

Peut-être des citoyens des provinces Maritimes, d'où je viens, sont-ils d'un autre avis. Je crois cependant que nous nous rendons mieux compte que le marché des États-Unis est essentiel à notre région. Sans ce marché, nous serions complètement perdus. Nombre de nos produits, il est vrai, franchissent la frontière à l'état brut, mais ces produits ne trouvent pas de débouché au Canada et une forte partie est de nature périssable. Le seul marché normal des provinces Maritimes est celui des États-Unis. Je me suis souvent demandé dans quelle situation nous nous trouverions si les États-Unis frappaient ces articles de droits restrictifs. Si cela arrivait jamais, j'estime que notre production fléchirait sensiblement, vu le faible chiffre de notre population. Notre prospérité est étroitement liée à ces marchés.

[M. Stuart (Charlotte).]

Je tiens à dire que j'ai été grandement réconforté en lisant dans les journaux des extraits du discours que le ministre du Commerce (M. Howe) a prononcé à Détroit il y a quelques jours. Les propositions qu'il a formulées donnent beaucoup à réfléchir. J'ajoute qu'à mon avis son discours fut celui d'un bon libéral. En voici quelques passages:

Bien que les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis n'aient jamais été meilleures qu'en ce moment, il est possible de les améliorer sensiblement...

"S'il est vrai qu'il n'existe aucune grave restriction à l'égard de l'échange de matières premières entre les deux pays, peut-on en dire autant des produits ouvrés et des produits agricoles?", a demandé M. Howe. Puis il ajoute:

Vous connaissez aussi bien que moi la réponse.

J'ai recueilli aujourd'hui une coupure de journal. Je ne puis m'expliquer comment il se fait que ce texte a été publié dans le *Globe and Mail*. Il s'agit d'une déclaration faite le 14 novembre par un Torontois revenu des États-Unis:

Je reviens des États-Unis. J'ai acheté pour le plein montant autorisé dans le cas d'un séjour de 48 heures. Mes acquisitions ont porté sur des produits de marque connue, identiques et vendus au Canada comme aux États-Unis.

Au retour, ma voiture a fonctionné au moyen d'essence qui, mesurée en unités canadiennes, a coûté 27·9c. au New-Jersey, 31c. à New-York et 40c. en Ontario...

Lors des retentissantes découvertes de pétrole en Alberta, on nous a donné à entendre que l'essence et l'huile coûteraient chez nous moins cher qu'auparavant. Tout ce que je puis dire, c'est que dans le coin de pays que j'habite, il n'y a pas eu réduction mais bien augmentation. L'auteur poursuit:

...quatre pneus neufs 640 x 15, $67.16 aux États-Unis et $129.60 à Toronto.

J'ai déjà consigné au hansard les données relatives aux pneus en question, qui sont fabriqués par la même compagnie, les uns aux États-Unis, les autres au Canada. Les quatre pneus lui ont coûté $67.16 aux États-Unis; ils se vendent $129.60 à Toronto.

Soit dit en passant, de nombreuses critiques ont également été élevées ici au sujet des subventions versées au chapitre des produits de l'agriculture, de la pêche ou de quelque autre industrie. S'il est un pays qui offre un exemple patent de versement de subventions, c'est bien le nôtre. La subvention, c'est la différence entre le prix pratiqué aux États-Unis et la valeur à l'acquitté, au Canada. La subvention, c'est cela et pas autre chose. Les gens des provinces Maritimes ont plus raison de se plaindre de ce traitement injuste que ceux des autres régions du pays.

Ce sont là les prix pratiqués ici comparativement à ceux qui ont cours aux États-Unis. L'article en cause cite le cas d'une marque de Glycol, c'est-à-dire d'antigel. Ce produit, qui se vendait $3.75 aux États-Unis, était offert, au Canada, au prix de $5.95. Voici quelques jours seulement, les représentants d'une société commerciale importante du Canada se présentaient devant la Commission du tarif, à Ottawa, pour demander un droit protecteur. L'écart que je viens d'indiquer ne suffit pas aux fabricants canadiens, qui ont réclamé à la Commission du tarif une protection plus importante.

Un mélangeur électrique acheté à titre de cadeau se vendait $12.95 aux États-Unis: on en demande $30 au Canada. L'écart est sensiblement supérieur à 100 p. 100. Une chemise en orlon se vendait $4.95 aux États-Unis: une chemise de qualité correspondante, en nylon, est offerte à $10.50, au Canada.

Certaines sociétés demandent aujourd'hui au Gouvernement de faire obstacle à l'importation de textiles étrangers, au moment même où on constate un écart de près de 100 p. 100 dans les prix des produits finis.

M. Fraser: Il vous faut en remercier votre gouvernement libéral qui a été au pouvoir pendant 20 ans.

M. Stuart (Charlotte): Dieu nous préserve d'avoir jamais un gouvernement conservateur, surtout s'il suivait la voie dans laquelle les conservateurs se sont engagés depuis la Confédération.

M. McLure: Et le Nouveau-Brunswick?

M. Stuart (Charlotte): Il mentionne un rasoir électrique, coûtant $18 à Harrison, dans le New-Jersey. Le même article, fabriqué par la même compagnie, se vend à Toronto $29.95. Voici les observations par lesquelles il clôt sa lettre:

> Il faudrait fournir bien des explications à ceux qu'il s'agit de convaincre qu'ils seraient mal avisés de profiter des avantages de méthodes de fabrication et de répartition si nettement supérieures,— surtout compte tenu des salaires et traitements plus élevés aux États-Unis, ainsi que des bénéfices considérables qu'on y réalise.

Le signataire de la lettre est M. E. L. Patchet de Toronto.

Je mentionnerai, dans ce même ordre d'idées, encore une question que je traiterai brièvement. L'été dernier, nous avons reçu de la *Motor Dealers Association* de Vancouver une grande quantité de brochures comparant les prix des automobiles au Canada et aux États-Unis, ainsi que les impôts qui frappent ce produit dans les deux pays. Pendant les élections présidentielles, je me trouvais dans le Connecticut. J'y suis resté plusieurs jours. J'ai écouté ce qui se passait, je l'ai observé sur les écrans de télévision. Comme vous le savez, on expose au cours d'une campagne électorale tout ce que l'on peut offrir au public. J'ai entendu un annonceur très connu aux États-Unis déclarer dans un discours à la radio que l'impôt frappant une automobile de $2,000 dans ce pays était de $620; il s'agit de l'impôt fédéral. Le lendemain je me suis procuré deux journaux du Connecticut dans lesquels apparaissait cette déclaration. Malheureusement, je les ai perdus, mais ces chiffres sont exacts. D'après la documentation que distribuait la *Motor Dealers Association* de Vancouver, le taux de l'impôt fédéral aux États-Unis était de $100. Il y a une différence sensible entre un impôt de $100 et un impôt de $620. Cette affirmation figurait dans les journaux des États-Unis. Je puis m'en procurer un exemplaire. Elle a paru le 3 novembre dernier.

Dès qu'on mentionne le sujet et qu'on fait ressortir l'écart important entre le prix des voitures dans les deux pays, les fabricants d'automobiles répondent d'abord que cet écart est imputable à l'impôt. Un impôt de $620 équivaut à environ 32 p. 100. C'est l'impôt fédéral perçu à l'égard d'une automobile aux États-Unis. Je suis certain que l'impôt fédéral à l'égard d'une automobile n'est pas plus élevé au Canada. D'où vient donc cet écart considérable entre deux voitures de même marque, l'une fabriquée à Détroit et l'autre, de l'autre côté de la rivière, à Windsor, ou encore à Oshawa? Il me semble que les Canadiens ont toutes les raisons du monde de penser qu'on les vole. Il n'est pas juste qu'un fabricant, qui a des succursales de côté et d'autre de la frontière, tire parti de toute la protection qui lui est accordée.

Je conçois qu'une nouvelle société, une société qui se lance en affaires, qui a peu de fonds peut-être et veut s'établir en vue de fabriquer, réclame le plus de protection possible, protection qu'on devrait, à mon avis, lui accorder. Mais, quand il s'agit de sociétés établies depuis longtemps et qui, chaque année, annoncent des dividendes s'élevant à des millions, réclament toujours de la protection et malgré tout exigent des Canadiens la moitié plus qu'elles n'exigent aux États-Unis des citoyens de l'autre côté de la frontière, il y a alors des mesures qui s'imposent.

Je veux revenir un instant sur le sujet que j'ai mentionné au début, c'est-à-dire la perte des débouchés en Grande-Bretagne. Cette question m'intéresse beaucoup.

J'estime que la question a été confiée à trois hommes fort compétents, soit le premier ministre (M. St-Laurent), le ministre du Commerce (M. Howe) et le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Peut-être est-ce

naturel pour moi d'avoir ce sentiment; mais, en consultant l'histoire, je n'ai pu trouver meilleure équipe depuis la Confédération. Je crois que ces trois hommes ont épuisé tous les moyens. Ils ont profité de tous les avantages. Ils ont fait tout ce qui était humainement possible afin de rétablir et de maintenir ces marchés britanniques pour les marchandises canadiennes.

Nous apprécions tous les marchés britanniques. Je ne connais pas de membre de la Chambre, ni de Canadien qui n'apprécie pas les débouchés que nous avons eus en Grande-Bretagne au cours des années. Je vais énoncer une idée qui n'a peut-être jamais été formulée à la Chambre des communes. Si nous voulons améliorer les marchés, si nous voulons améliorer la situation mondiale, il nous faudra prendre des mesures en ce sens. Notre premier ministre et le ministre des Finances se rendent outre-mer ce soir. C'est seulement dans quelques jours qu'on connaîtra les résultats de la conférence à laquelle ils doivent assister. Nous savons tous qu'ils ont une tâche énorme à accomplir; mais, en toute sincérité, j'affirme que la plus belle tâche que nous, Canadiens, pouvons entreprendre est d'établir le commerce libre entre les États membres de l'OTAN, si nous voulons faire régner la bienveillance et la bonne entente.

Examinez l'histoire et vous constaterez,—et vous en serez convaincus immédiatement,—que de nombreuses guerres ont eu pour cause les barrières tarifaires. Ce sont ces barrières qui ont été à l'origine de ces guerres. En examinant les chiffres, je constate que depuis 1940, les États-Unis ont versé 87 milliards de dollars à l'Europe et à l'Asie. Cette somme comprend, il va sans dire, l'aide qu'ils ont donnée à la Russie lorsque ce pays était notre allié pendant la guerre. Une forte proportion de ce montant de 87 milliards a été affectée à l'Allemagne, au Japon et aux pays dévastés pendant la guerre. Il faut que ces pays se remettent sur pied afin d'être en mesure de produire suffisamment pour vivre, de la façon dont nous aimerions qu'ils vivent.

Mais il me semble que cela revient tout simplement à reprendre d'une main ce qu'on donne de l'autre si, une fois que ces pays sont en mesure de fabriquer et d'exporter, nous élevons une barrière tarifaire et refusons de commercer avec avec eux. Nous ne parviendrons jamais à assurer la paix dans le monde, ni à créer au sein des Nations Unies l'esprit de collaboration qui s'impose tant que subsisteront les barrières tarifaires. Il n'y a qu'un moyen de faire régner le

[M. Stuart (Charlotte).]

genre d'esprit qui s'impose, c'est de supprimer tous ces obstacles dans tous les pays de l'OTAN. Si nous agissons ainsi, non seulement nous nous y ferons des amis, mais des pays démocratiques qui ne font pas partie de l'OTAN voudront en devenir membres. Ils comprendront que cet organisme ne se contente pas d'adopter une attitude négative ou n'a pas recours à eux seulement lorsque la situation mondiale nous pousse à nous servir d'eux à notre avantage. Ils se rendront alors compte que nous cherchons à les secourir, non seulement en édifiant une machine de guerre, mais aussi en commerçant avec eux et en les aidant dans une large mesure à améliorer leur niveau d'existence.

Je pense que nous pourrions facilement vaincre le communisme aujourd'hui si nous pouvions donner à manger à tous ceux qui ont faim. Nous ne pouvons pas convaincre des gens qui manquent de vivres, de vêtement et de logement, que notre mode de vie est le meilleur. J'ai vu outre-mer des cas de misère si profonde qu'ils m'ont immédiatement convaincu que les gens qui sont à bout se trouvent dans une situation semblable à celle d'une personne qui, en train de se noyer, cherche à s'agripper à une paille: "N'importe quoi est mieux que ce que nous avons." A ce point, un grand nombre sont disposés à accepter des idéologies qui en d'autres temps leur apparaîtraient absolument ineptes. La faim et la famine les forcent à accepter tout ce qu'on leur offre.

Au moyen de la liberté du commerce entre les Nations Unies, je crois que nous pourrions, au Canada, maintenir le niveau de vie dont nous jouissons actuellement. Nous sommes un pays exportateur. Quatorze millions de personnes ne peuvent jamais consommer tout ce qu'elles peuvent produire et fabriquer. Notre prospérité dépend du volume de nos exportations.

Voilà pourquoi notre pays devrait donner l'exemple. Comme l'a dit le ministre du Commerce (M. Howe) à Détroit, la seule façon d'obtenir la paix mondiale, de satisfaire nos alliés et nos amis, est de donner l'exemple nous-mêmes, abaissant les barrières et acceptant ce qu'ils ont à nous offrir. Quand nous aurons agi ainsi, nous verrons des députés se lever à la Chambre des communes pour défendre les industriels de leurs propres circonscriptions. Ils se plaindront de ce que l'importation de ballons japonais, ou d'autres produits, prive certaines gens de leurs moyens d'existence.

Voilà le problème auquel nous avons à faire face. A ce propos, je désire consigner au compte rendu un article que je lisais l'autre jour dans la revue *Time*.

Il s'agit dans cet article-ci de M. Parker, de la *Parker Pen Company*. Ce monsieur avait été envoyé en Angleterre par son père, il y a de cela bien des années, afin d'y établir une succursale de la maison. L'article raconte qu'au cours de la première année qu'il a passée là-bas son ignorance des méthodes de vente anglaises lui avait coûté $100,000. Il n'en a pas moins persévéré dans ses efforts, en jugeant bon toutefois de retenir les services de spécialistes anglais de la vente. Or, aujourd'hui, les produits de la *Parker Pen Company* font l'objet de réclames en 31 langues et, l'an dernier, le volume des ventes à l'étranger a atteint $13,700,000, soit 40 p. 100 du total. L'article ajoute:

> Tout en étendant son industrie à l'étranger, à 121 pays, Ken Parker n'a pas oublié ses 1,900 employés au pays. Ils bénéficient de l'atelier fermé, et de généreux services sociaux. Ils ont le plus grand respect pour les méthodes intelligentes de Parker. Jamais, depuis 60 ans qu'existe cette société, il n'y a eu de grève parmi les employés. Il y a un an et demi, jugeant que la pendule de pointage vexait ses employés, Parker l'a supprimée. Les retards et les absences ont à peu près complètement disparu.

Voici enfin le dernier alinéa de l'article qui attribue à M. Parker les paroles que voici:

> Jamais, quels que soient nos concurrents, nous ne manquerons de faire confiance à la production américaine et à l'aptitude au négoce des Américains. Et les obstacles levés dans les deux sens, les industriels américains auraient accès aux deux milliards de consommateurs qui se trouvent dans le monde, au lieu des seuls 150 millions aux États-Unis.

On pourrait dire de lui que c'est un homme qui voit loin. Le stylographe Parker est un des plus coûteux que l'on produise sur ce continent. Il existe plusieurs sortes de stylos à bille et de stylos du type classique; mais malgré tous les stylos que l'on offre sur le marché, cette compagnie a réussi à monter une affaire des plus florissantes et est prête à faire face à n'importe quel concurrent.

Ils ont abattu toutes les barrières et déclaré qu'ils sont prêts à accepter toute concurrence, d'où qu'elle vienne. Voilà l'esprit qui devrait animer tous les pays de l'OTAN, notamment le Canada et les États-Unis. Nous devons encourager les autres pays, bien sûr, mais la meilleure façon de le faire est de nous montrer disposés à acheter leurs produits. Il ne faut pas que les échanges soient à sens unique: si nous voulons leur vendre, il faut acheter d'eux.

Dans un discours récent, M. Dean Acheson déclarait ce qui suit:

> Si nous devons, de concert avec nos partenaires du monde libre, mettre sur pied le genre de force économique et militaire que notre sécurité exige, il nous faudra collaborer en vue de réduire le plus possible les barrières commerciales qui se dressent entre chacun d'entre nous.

On n'a jamais dit si vrai. Aucune initiative que pourraient prendre le Canada ou les Nations Unies ne serait plus propre à favoriser la paix et l'amélioration de la situation internationale, que celle qui consisterait à traiter nos amis comme nous aimerions être traités nous-mêmes. Le préopinant a parlé des prix auxquels se vendent actuellement les produits agricoles. En me dirigeant vers Ottawa l'autre jour, j'ai traversé quatre États. J'ai comparé les prix des produits agricoles offerts ici et là, dans ces États, à ceux que j'ai dû verser dans ma petite ville. Malone (New-York) n'est qu'à quelque 90 milles d'Ottawa. Dans trois épiceries de Malone, on offrait du bacon à trois livres pour un dollar et l'échine de porc s'y vendait 40c. la livre. Mais je ne puis acheter trois livres de bacon pour un dollar. Certains députés savent peut-être où on peut s'en procurer à ce prix; pour moi, je l'ignore. Voilà le prix auquel le porc se vend actuellement outre-frontière.

Comme le marché américain est actuellement interdit à notre viande, on serait fondé à croire que les prix seraient là-bas sensiblement plus élevés qu'ici, étant donné que nous accusons un excédent dans ce domaine. Cependant, tels sont les prix actuellement pratiqués aux États-Unis pour le porc et les produits du porc.

Peut-être l'agriculteur canadien n'est-il pas le seul à éprouver les effets du resserrement de l'étau. Le député qui vient de se rasseoir il y a quelques instants, a parlé de l'inflation. Ma foi, il n'y a qu'un remède à l'inflation: c'est de faire baisser les prix. Nous ne serons libérés que le jour où nous saurons immobiliser la spirale ascendante des prix. Ils doivent baisser et il faudra bien commencer un jour. J'ai constaté que la baisse commence généralement au niveau du producteur primaire. C'est ce qui s'est produit déjà dans les provinces Maritimes. Cette année, la demande de poisson et de produits du poisson est bien moindre que l'an dernier et le fléchissement est encore plus marqué par rapport à 1950. Les prix baissent.

Il me semble que les producteurs primaires peuvent difficilement faire face à cet état de choses. Ils n'aiment pas que les prix de matières premières soient les premiers à baisser

Aujourd'hui il est incontestable que les Canadiens jouissent d'un niveau de vie supérieur à ce qu'ils ont jamais connu. Dans la plupart des cas, les prix sont élevés, mais un beau jour, il y aura un effondrement. Il faut bien qu'un secteur soit le premier touché. Au cours des trois ou quatre derniers mois, l'indice du coût de la vie a décru lentement; mais nous sommes à la veille du jour où le fléchissement sera plus rapide. Une baisse des prix s'impose.

Pour conclure, qu'on me permette d'exprimer l'espoir de voir le Gouvernement étudier sérieusement une baisse des droits douaniers. J'estime qu'elle serait bien plus utile au Canada qu'à nombre d'autres pays. Nous sommes une nation exportatrice et nous devrions donner l'exemple. Pour faire naître un sentiment d'estime, pour communiquer aux habitants des autres pays un espoir en l'avenir, nous ne saurions mieux faire que d'abattre nos barrières douanières et de traiter nos amis et alliés comme nous voudrions qu'ils nous traitent.

M. A. Earl Catherwood (Haldimand): Monsieur l'Orateur, un des privilèges que nous confère notre mode de gouvernement, est de pouvoir participer au débat portant sur l'Adresse en réponse au discours du trône. J'espère que ce privilège sera maintenu longtemps et qu'on ne s'efforcera pas d'écourter radicalement une discussion qui nous permet d'exposer nos griefs, d'exprimer nos idées et de mettre, plus ou moins, le Parlement à la page. Je sais que certains seront d'un autre avis que moi sur ce point, mais j'espère qu'on n'écourtera pas le débat. Il est vrai qu'on se répète dans une certaine mesure; il est indéniable que certains discours sont plutôt longs. Mais j'estime que les opinions collectives exprimées à la Chambre au cours du présent débat nous apportent des connaissances utiles.

Nous nous réunissons dans des conditions qui ne diffèrent pas beaucoup de celles qui existaient lors de l'ajournement de la Chambre en juillet. Le Canada est encore en train de constituer sa défense contre l'agression, afin d'éviter un conflit mondial. C'est une question qui nous tient à cœur et qui nous préoccupe tous. Nous espérons que ces efforts se poursuivront car, si une nouvelle guerre devait intervenir, elle créerait l'état de choses le plus désastreux que le monde ait jamais connu.

Je crois que notre population est généralement d'accord avec le Gouvernement sur son programme de défense, à condition d'obtenir la contre-valeur des montants dépensés à cet égard. Des révélations plutôt étonnantes parues dans la presse et les questions posées à la Chambre nous permettent, semble-t-il, de conclure que nous n'avons pas obtenu pleinement la contre-valeur des frais encourus pour notre défense. Il nous est venu des doutes sérieux à l'esprit à la suite de ce qu'on a dit au sujet des énormes gaspillages qu'entraînaient les méthodes d'achat du ministère de la Défense.

Nous, membres de la loyale opposition de Sa Majesté, et, sans doute, la majorité des 14 millions de Canadiens appuierons d'emblée le Gouvernement afin qu'il place notre pays sur un pied d'égalité avec les autres nations libres du monde. Nous collaborerons sans réserve, si notre Gouvernement met à la disposition de nos forces armées le meilleur matériel qui soit. Nous rendrons justice à qui le mérite, si le Gouvernement s'acquitte, selon nous, de son devoir en vue de l'intérêt supérieur de toute la nation.

Mais nous ne voulons ni ne pouvons accepter des dépenses comme celles qu'on vient de nous signaler. Tous les membres du Parlement ont le devoir, à mon sens, d'examiner soigneusement toutes les dépenses de l'État, et non seulement celles qui ont trait à la défense. J'espère que jamais on ne nous empêchera d'exercer pleinement cette prérogative, que jamais le gouvernement au pouvoir refusera d'inviter de bon gré les députés, non pas seulement les membres de l'opposition, à scruter dans tous ses détails l'administration de l'État. Si, de la sorte, ils parviennent à découvrir des irrégularités, des actes injustifiables, des méthodes malhonnêtes et des faiblesses, le gouvernement devrait féliciter les députés qui auraient appelé son attention sur de telles questions et prendre sans retard des mesures en vue d'y remédier. Voilà l'idée que je me fais d'un bon gouvernement.

Je suis entré au Parlement,—et je sais qu'il en est ainsi de tous les députés,—avec l'idée d'être utile et de représenter mes commettants le mieux possible. Les gens d'Haldimand, que j'ai l'honneur de représenter, sont réfléchis. Ils l'ont démontré en élisant toujours des députés conservateurs depuis quinze ans. On ne peut continuer de s'associer avec des gens comme ceux que nous avons dans Haldimand,—la chose s'applique à la plupart des circonscriptions rurales,—à moins de refléter par ses actes et ses paroles le sentiment de ces gens.

Ils attendent de nous, leurs représentants au plus haut tribunal du pays, que nous protégions toujours leurs intérêts, leurs droits et leurs prérogatives. C'est là notre mission. C'est un grand honneur que d'être membre du Parlement. J'aime à croire qu'aucun membre du Gouvernement ne blâmera ni ne

condamnera un député, voire un membre du parti ministériel, qui s'efforce à raison ou peut-être même à tort,—cela n'arrive pas très souvent,—d'améliorer les conditions par l'intermédiaire de la Chambre des communes.

Il est assez intéressant de remarquer combien la Fédération libérale nationale est beaucoup plus avancée que le Gouvernement lui-même. Lors d'une récente réunion, la Fédération libérale a adopté plusieurs vœux tout à fait conformes aux vues que des membres de l'opposition ont exprimées à la Chambre des communes. Les honorables députés se souviendront qu'au cours d'une session récente, notre parti, par la voix de l'honorable représentant de Royal (M. Brooks), a si bien signalé à la Chambre les besoins impérieux d'un grand nombre de nos anciens combattants et de leurs familles. Nous connaissons quelque peu ces besoins. A cause du niveau élevé du coût de la vie, ils éprouvaient de la difficulté à assurer leur subsistance. Nous apprenons maintenant que la Fédération libérale nationale appuie entièrement les propositions que le parti conservateur progressiste a présentées ici.

Les honorables députés se souviendront aussi que depuis le début de la 21e législature, nous avons demandé à chaque session au Gouvernement de prendre quelque mesure relativement au ministère des Postes. C'est avec plaisir que nous remarquons l'intérêt croissant que porte à cette question le ministre des Postes (M. Côté). Ces problèmes sont extrêmement graves et on les a signalés au Gouvernement à maintes occasions. Des plaintes ont été formulées relativement à la livraison du courrier dans les centres urbains, ainsi qu'à la piètre situation des courriers d'entreprise.

La Fédération libérale nationale a de nouveau admis le côté raisonnable de l'appel qu'ont souvent renouvelé en cette enceinte les membres de notre parti. Or, le congrès du parti libéral convient complètement avec nous de l'abolition du droit de permis vexatoire de $2.50. Ce point a été énergiquement signalé à la Chambre par mon chef et d'autres. Nous avons demandé que Radio-Canada ne jouisse pas d'un monopole sur la radio et la télévision d'un bout à l'autre du pays. Encore ici, le chef de mon parti a vivement attiré l'attention de la Chambre sur ce point au cours de son allocution d'ouverture au présent débat et ici encore la Fédération libérale est d'accord.

Si nous nous reportons aux trois années et demie qui viennent de s'écouler nous trouvons dans les pages du hansard d'innombrables citations faites par les membres de notre parti auxquelles se rallient les membres de la Fédération libérale, qui réclament les choses que nous demandons instamment depuis des années.

Il est quelque chose que j'aimerais tout particulièrement signaler au Gouvernement, notamment au ministre des Mines et Relevés techniques (M. Prudham). Il n'est pas présent en ce moment, mais j'aimerais l'inviter à entreprendre un relevé géologique de certain secteur du sud-ouest de l'Ontario. A ce sujet, j'aimerais citer les déclarations de M. W. A. Bell qui, à la page 18 de la publication statistique du ministère, déclare:

> Tout relevé géologique tend à une étude méthodique de la géologie du Canada. Tant que la géologie d'une région n'est pas connue à fond on ne peut faire l'estimation précise de la valeur économique de ses roches ni de ses gisements non consolidés, ni des probabilités d'existence de minéraux ou de combustibles en quantités commerciales.

M. Bell déclare plus loin, au cours de son rapport, que les relevés géologiques ont fourni des données de grande valeur qui ont aidé à la découverte et à la mise en valeur du pétrole aux pieds des montagnes de l'Alberta. Nous n'avons certes rien à redire à cette opinion qui est, je pense, parfaitement vraie. Si je demande un relevé du sud-ouest de l'Ontario c'est parce que nous avons d'immenses réserves de gaz naturel dans cette région dont le comté d'Haldimand peut être considéré comme le centre. Comme la production de gaz naturel est souvent liée à celle du pétrole, nous avons parfaitement raison, je pense, de demander un relevé.

Le comté d'Haldimand compte plus de 2,000 puits de gaz naturel et le comté voisin, celui de Norfolk, en compte environ 350, la production annuelle de l'ensemble dépassant 2 milliards de pieds cubes de gaz. Nous avons également dans le sud-ouest ontarien le champ de gaz qui longe les rives du lac Erié, où, vu la production abondante du gaz, on pourrait trouver du pétrole. J'espère que le ministre tiendra compte de ma requête que je crois, dans les conditions, très normale.

Le parti conservateur n'a cessé de prier le Gouvernement d'alléger le fardeau des contribuables mais on a toujours fait la sourde oreille à cette demande. Notre parti a signalé que les impôts excessifs dont nous avons tant à nous plaindre depuis les élections de 1949 ont crée chez beaucoup de Canadiens un sentiment de déception et de découragement. Malgré cela, le Gouvernement a augmenté les impôts dès le premier budget qui a suivi les élections de 1949. Il a obtenu d'énormes excédents budgétaires en nous répétant chaque année qu'il fallait imposer de lourdes taxes pour notre défense et pour l'exécution de notre programme de sécurité

sociale. La meilleure réponse qu'on ait donnée à ce sujet, à mon avis, c'est celle de l'Institut canadien des comptables agréés et de l'Association du barreau canadien, organisme que tous reconnaissent comme une association sans attaches politiques. Après une étude très soigneuse de notre régime fiscal, ces organismes en sont venus à la conclusion qu'il serait possible de réduire sensiblement les impôts. Ils ont annoncé qu'un excédent de 300 millions était fort possible. Or ce n'est qu'après avoir étudié attentivement la situation qu'ils ont tiré leurs conclusions.

Le peuple canadien a donc raison de croire qu'on pourrait réduire dans une certaine mesure les lourds impôts actuels et que c'est exiger trop de sacrifices de sa part que de le surcharger d'impôts chaque année. Ainsi, il est impossible aux Canadiens d'affecter des sommes supplémentaires au paiement d'une hypothèque comme on pourrait peut-être le faire si les impôts étaient moins élevés. Il leur est donc peut-être impossible d'acheter le manteau de fourrure,—peut-être pas un manteau de fourrure mais un simple manteau dont leur épouse a grand besoin,—auquel ils songeaient et il leur faut se priver d'une foule de petites choses qui contribuent a créer le niveau de vie auquel tant de Canadiens estiment avoir droit.

Je tiens à m'arrêter sur un autre point qui préoccupe et doit préoccuper toute la Chambre. Il s'agit de l'absence de toute mention dans le discours du trône du problème qui alarme les agriculteurs du pays, l'écoulement des produits de la ferme. Je viens de terminer la lecture d'un long rapport, fort détaillé, sur les réunions qu'a tenues à Rome, cette année, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Cette lecture permet de constater que le rapport insiste,—comme le font d'ailleurs si souvent un grand nombre de gens,—sur les défauts fondamentaux qui vicient les méthodes de répartition des aliments au Canada et ailleurs. Il est malheureux qu'on ne puisse adopter des méthodes propres à assurer une meilleure répartition des aliments parmi les habitants du reste du monde. Chaque année, cette année plus que les autres peut-être, cette organisation s'est efforcée de souligner combien il importe de produire plus d'aliments afin d'assurer aux habitants de la terre le minimum de nourriture dont ils ont besoin. A l'heure présente, les approvisionnements sont insuffisants.

Je prie les membres de la Chambre de me dire si le seul but de cet organisme est de se réunir d'année en année en vue d'étudier et d'examiner la situation mondiale à l'égard des vivres puis de se contenter de présenter des vœux. Lorsqu'on a créé cet organisme il y a environ sept ans, bien des gens étaient d'avis que ce serait un moyen d'améliorer la situation, de résoudre le problème le plus angoissant après celui de la guerre: faire disparaître le spectre de la faim et de la famine. Dans bien des pays du monde asiatique, les gens sont aux prises avec la famine parce que les vivres ne sont pas répartis convenablement. Comment pouvons-nous espérer vivre librement quand une telle situation existe encore sept ans après la tenue de réunions par des représentants de quelque soixante nations, réunions qui n'ont donné aucun résultat pratique? Quand nous songeons aux grands espoirs que nous chérissions alors et aux piètres résultats que nous avons obtenus, nous avons raison de penser que cet organisme n'est pas aussi utile qu'il devrait l'être. Cette conclusion serait logique. Toutefois, je pense qu'une part de responsabilité incombe à l'Assemblée des Nations Unies. A mon avis, cette question devrait figurer au haut de la liste des sujets au programme de l'ONU car, je le répète, après la lutte contre l'agression, le plus grand problème que nous ayons à résoudre est celui de la faim et de la famine.

Cette question nous intéresse tous profondément. Le fait est qu'avant la seconde guerre mondiale, il y avait suffisamment de nourriture dans le monde pour assurer à tous les humains 2,380 calories par jour. Après douze ans d'un prétendu progrès nous avons maintenant de quoi fournir à tous 2,260 calories par jour, soit 120 de moins qu'il y a douze ans. Nous pouvons donc comprendre pourquoi la FAO recommande une production alimentaire accrue. Encore une fois, c'est à l'Assemblée des Nations Unies à s'occuper de ce problème.

Dans le discours du trône, il n'est pas question de la situation de l'agriculture. A mon avis, c'est une omission importante et très grave de la part du Gouvernement. L'agriculture passe aujourd'hui au Canada par de grandes difficultés, en dépit de ce qu'ont dit les préopinants. La situation actuelle du cultivateur ne m'apparaît certes pas brillante.

J'arrive de la campagne pour prendre part à la présente session, et un grand nombre de nos députés ont une idée de la situation. Elle est vraiment très grave. Le cultivateur a vu l'ouvrier demander et obtenir une meilleure rémunération pour ses services; il a aussi vu les prix des marchandises qu'il est obligé d'acheter, monter de plus en plus. D'un autre côté, il a vu le prix du porc et du bœuf s'affaisser. Il voit diminuer la demande pour les produits de basse-cour, tandis que les prix des produits laitiers fléchissent. Ce ne sont pas là des considérations qu'il

est agréable de soumettre à la Chambre. Nous voudrions bien dire que tout va bien mais ce n'est pas le cas.

Ces problèmes, que nous nous sommes réunis pour discuter et étudier, nous posent un véritable défi. L'agriculture s'achemine aujourd'hui rapidement vers une crise. Tout ce que la présente session du Parlement fera au sujet des prix agricoles aura une très grande importance pour les producteurs primaires de notre pays. Nous osons espérer qu'une mesure législative sera présentée, et que cette mesure sera de nature à améliorer le sort des cultivateurs canadiens. Nous, citoyens canadiens, nous devons beaucoup à ces agriculteurs. Lorsque cette industrie reste forte et saine, cela veut dire que l'économie nationale tout entière reste saine. Il est à souhaiter que le Gouvernement fasse connaître ses projets avec précision, surtout en ce qui concerne la reprise de nos marchés.

Nous savons que, souvent, nous avons demandé instamment la tenue d'une conférence du Commonwealth. Nous savons que notre chef a formulé cette requête à plusieurs reprises. Cultivateurs, nous savons tous quelle importance il y a lieu d'y attacher. Nous souhaitons fort que la réunion du Commonwealth qui se tient actuellement et à laquelle assiste le premier ministre (M. St-Laurent) rapporte quelque chose de concret à l'industrie agricole. J'espère que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), le ministre du Commerce (M. Howe), et les membres du Gouvernement étudieront très sérieusement à la fois mes propositions et le fait que la question commerciale importe au plus haut point à la classe agricole de notre pays.

M. Shaw: Il est presque dix heures, monsieur l'Orateur. J'aimerais, dans les circonstances, que la Chambre consente à ce que je propose le renvoi de la discussion à une séance ultérieure.

(Sur la motion de M. Shaw la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la proposition du très hon. M. Howe, la séance est levée à 9 heures et 55 minutes du soir.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 26 novembre 1952

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTION OUVRIÈRE

MISES À PIED À L'ELDORADO REFINERY

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): Je voudrais poser une question au ministre de la Production de défense, agissant présentement en qualité de premier ministre suppléant. Aurait-il une déclaration à faire, devant la Chambre, au sujet de la mise à pied qui se serait produite à l'usine de l'*Eldorado Mining and Refining Company* de Port-Hope? Le ministre peut-il également nous faire savoir si on prévoit d'autres mises à pied? Si tel était le cas, où procéderait-on au traitement de l'uranium extrait au Canada?

Le très hon. C. D. Howe (ministre de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, on a demandé par téléphone ces renseignements à mon bureau; j'ai essayé de me mettre en rapports avec le président de la société, mais il est dans les territoires du Nord-Ouest. D'après les faits que j'ai pu recueillir, la cause première de cet état de choses est l'incendie qui a détruit l'usine de Port-Radium. Il s'agissait d'une vieille usine destinée surtout à la récupération du minerai de radium. Depuis le sinistre, elle a été remplacée par une usine plus moderne qui permet de récupérer un minerai d'uranium de teneur plus concentrée. Il s'ensuit qu'on traite moins de minerai à Port-Hope, ce qui permettra désormais d'employer par roulement deux équipes à la raffinerie au lieu de trois.

Il y a aussi le fait qu'une partie du personnel employé à Port-Hope s'occupait d'essais relatifs aux plans d'une nouvelle raffinerie. On a décidé de remettre à plus tard l'aménagement d'une nouvelle raffinerie. On va se dispenser des services des dix ou douze employés qui étaient chargés de résoudre le problème en question. Au 31 juillet on employait 227 personnes, chiffre maximum atteint jusqu'ici. A l'heure actuelle, le nombre des personnes employées est de 199 et, le 15 décembre, date à laquelle on compte commencer le régime des deux équipes, il s'établira entre 150 et 160.

En réponse à la deuxième partie de la question, je dirai que tout l'uranium qu'on extrait actuellement au Canada est raffiné à Port-Hope.

ÉCLAIRAGE ET PLATES-FORMES À LA JETÉE DU NATIONAL-CANADIEN, À CHARLOTTETOWN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. Chester S. McLure (Queens): Je poserai une question au ministre des Transports. Le ministre a-t-il reçu du syndicat de protection des ouvriers n° 9568, de Charlottetown (Île du Prince-Édouard), une pétition demandant qu'on prévoie l'éclairage satisfaisant de la jetée du National-Canadien, ainsi qu'une plate-forme convenable pour permettre aux travailleurs de pousser leurs wagonnets à main lorsqu'ils chargent les wagons ou les bateaux, à l'entrepôt de Charlottetown? Dans le cas de l'affirmative, que compte-t-on faire à cet égard?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): J'ignore, monsieur l'Orateur, s'il y a là une question très urgente; mais, si cela peut satisfaire mon honorable ami, je puis lui dire que je ne me souviens pas d'avoir reçu une telle pétition. Il se peut qu'on en ait reçu une à mon bureau; je devrai donc aller aux renseignements.

M. Graydon: Naturellement, le ministre a trop à faire en ce qui a trait aux communications de Winnipeg.

M. l'Orateur: Le député de Queens (M. McLure) pourrait peut-être inscrire sa question au *Fueilleton* et le ministre des Transports y répondrait de la façon ordinaire.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi 25 novembre, sur la motion de M. J.-L. Deslières, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement présentée par M. Drew et sur la proposition de sous-amendement présentée par M. Coldwell.

M. F. D. Shaw (Red-Deer): Voici ce qu'a dit notre collègue d'York-Sud (M. Noseworthy) dans son discours prononcé à la

Chambre, hier, ainsi qu'en fait foi la page 82 des *Débats:*

D'après le discours du chef de l'opposition officielle et d'après celui du chef du parti créditiste, il est évident que le parti cécéfiste est le seul parti à la Chambre qui soit disposé, au cours de la présente session, à appuyer une mesure visant l'établissement d'un programme national d'assurance-santé.

Il est évident, monsieur l'Orateur, que le représentant d'York-Sud a donné une interprétation tout à fait fausse des paroles du député de Peace-River (M. Low), lorsqu'il a souligné notre attitude à l'égard de l'assurance-santé. Le chef de notre groupe eût-il été opposé à un régime national d'assurance-santé, il n'aurait certes pas cherché à exposer le genre de programme que nous concevons.

De fait, le député de Peace-River a affirmé que nous sommes en faveur de l'établissement d'un régime national d'assurance-santé, le plus tôt possible; mais il a mis la Chambre en garde contre tout effort désordonné tendant à instaurer au pays un programme complet d'assurance-santé ou d'hospitalisation avant que nous ayons à notre disposition les moyens et les installations nécessaires. Comme l'a fait remarquer le chef créditiste, le genre d'assurance-santé que nous envisageons devrait tout d'abord nous assurer un nombre suffisant de médecins, de dentistes, de techniciens, de cliniques et de lits d'hôpital pour fournir les services nécessaires à tous nos gens.

Le député de Peace-River a ensuite énuméré les cinq caractéristiques qui, selon lui, doivent s'incorporer dans tout régime national d'assurance-santé: premièrement, la responsabilité individuelle dans une certaine mesure; deuxièmement, garantir que les malades pourront choisir leurs médecins et qu'il n'y aura pas enrégimentation des malades, des médecins, des infirmières et des hôpitaux; troisièmement, insister sur la médecine prophylactique ou, en d'autres termes, maintenir les gens en santé; quatrièmement, la collaboration des municipalités, des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral et l'administration du régime confié aux municipalités et aux gouvernements provinciaux travaillant de concert; cinquièmement, enfin, des subventions provinciales et fédérales en vue de maintenir les frais à un bas niveau.

Cette attitude ne veut pas dire, monsieur l'Orateur, que nous nous opposons à l'instauration d'un programme d'assurance-santé au cours de la session actuelle. Ce à quoi nous nous refusons, comme l'a exprimé le chef de notre groupe, c'est à nous voir entraîner hâtivement dans un programme complet alors que nous ne disposons pas des moyens nécessaires pour assurer au peuple les services en question. Mais nous pouvons certainement ajouter aux mesures déjà prises en vue de l'établissement de services de santé, à titre d'éléments d'un programme national d'assurance-santé. A notre avis, cette attitude envers ce projet d'une très grande importance serait sage et pratique. J'espère donc qu'on ne prétendra plus que nous nous opposons à l'établissement d'un programme national d'assurance-santé au cours de la présente session.

Durant la discussion en cours, plusieurs députés ont pris la parole pour parler de l'agriculture et de son rôle actuel dans le cadre de notre économie nationale. Mon intention est de ne parler que brièvement à ce sujet. Mais je tiens à soumettre à la Chambre une question de grande importance à laquelle, à mon avis, nous devons accorder une attention immédiate et sérieuse. Il est vrai,—je l'ai d'ailleurs fait observer à maintes occasions en cette enceinte,—que ma circonscription comprend l'une des régions de culture mixte les plus prospères au Canada. Le bétail que nous élevons, de même que certains autres de nos produits, ont continuellement remporté des prix aux expositions du pays. Ces succès constituent un gage de la haute qualité des produits agricoles de notre région. La région de Red-Deer a remporté plusieurs championnats mondiaux.

Nous savons tous, surtout si nous habitons une région de culture mixte de ce genre, que le degré de stabilité ou d'instabilité de l'industrie de base de ladite région est fonction principalement du prix du bétail. La fermeture des marchés résultant de l'épidémie de fièvre aphteuse a eu, comme je l'ai déjà signalé à la Chambre le printemps dernier, les plus désastreux effets en ce qui concerne les éleveurs de la région, notamment ceux qui engraissent le bétail, afin de le préparer pour le marché. Les prix minimums existants à l'égard du porc et du bœuf, invariablement établis franco à bord de n'importe quel endroit sauf du lieu de production, laissent fort à désirer du point de vue de notre agriculture. Sauf certains cas très exceptionnels, les prix minimums à l'égard de ces produits ne valent absolument rien pour le producteur. Il suffit, pour s'en rendre compte, d'examiner ce que le bœuf et le porc rapportent aux cultivateurs, notamment à ceux de cette région. Il arrive trop souvent, ainsi que j'estime devoir le souligner, que le public consommateur, attentif aux prix demandés et accablé sous les impôts, interprète la hausse excessive des prix de revente des produits agricoles comme indiquant que les cultivateurs prélèvent des bénéfices indus et se figure que l'agriculture en général est très prospère.

Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que le public consommateur devrait être éclairé sur ce point; il faudrait lui faire comprendre

que malgré la majoration des produits agricoles qui s'effectue à le revente, la situation véritable du cultivateur accablé sous des frais de production excessifs laisse beaucoup à désirer et que l'industrie agricole, notamment dans le domaine de la production du bétail, se trouve souvent dans une situation précaire.

A mon avis, les écarts de prix devraient venir au premier plan des préoccupations de tout gouvernement, qui devrait s'efforcer par tous les moyens de se renseigner sur les faits pour les faire ensuite connaître au public, bref, qui devrait exposer au consommateur canadien la situation du cultivateur.

M. Blackmore: Avec exactitude.

M. Shaw: Oui, avec exactitude, comme dit l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore).

Pour ce qui est de l'agriculture et des problèmes qui s'y rattachent, je voudrais parler un instant de l'assistance à l'agriculture des Prairies, en ce qui concerne en particulier une région comme celle que je représente, où les cultivateurs ne sont pas admissibles aux avantages de la loi, parce que les pertes causées aux récoltes résultent de la grêle plutôt que de la sécheresse. En 1951, de désastreuses tempêtes de grêle ont dévasté la région. Les pertes ont été lourdes. Pour la première fois, ou presque, depuis 13 ans que nos cultivateurs étaient obligés de verser leurs cotisations à la caisse prévue par la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, ils espéraient obtenir de ladite caisse une certaine indemnisation de leurs pertes. Une des premières choses que nous avons apprises, monsieur l'Orateur, c'est que la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies était destinée d'abord à parer aux pertes de récolte causées par la sécheresse. Les mêmes règlements s'appliquent encore aujourd'hui, dans l'ensemble, et on cherche à en étendre l'application aux régions ravagées par la grêle. L'application de la loi est devenue presque impossible et l'inégalité de traitement qui en découle pour les cultivateurs de ma région les porte à accuser le Gouvernement de la plus grossière des injustices.

Je ne fais que rappeler fidèlement à la Chambre les propos mêmes des cultivateurs. Dans tous les coins de cette région, les agriculteurs de toute nuance politique formulent ce même grief.

Je tiens à signaler que depuis douze ou treize ans ces cultivateurs versent une cotisation d'un pour cent du prix de vente à l'égard de toutes les céréales, c'est-à-dire, bien entendu, de celles qui sont vendues par l'entremise des organismes de vente reconnus. Je voudrais savoir d'abord pourquoi on persiste à garder le blé comme norme d'admissibilité dans une région comme celle de Red-Deer où les cultivateurs récoltent surtout des céréales secondaires et bien peu de blé. Deuxièmement, à l'encontre de la sécheresse, la grêle ouvre des brèches étroites ici et là; elle disperse ses coups, sautant d'un endroit à un autre. Dans une bonne région où la production est aussi abondante et à l'abri de la grêle, il est en quelque sorte impossible que les trois cinquièmes des cultivateurs établissent leur admissibilité car, même si une partie du township est dévastée, la production est tellement élevée dans l'autre partie qu'elle relève la moyenne à un niveau suffisant pour que le township soit exclu.

Troisièmement, le bloc de six sections, celui où la production doit être inférieure à huit boisseaux à l'acre, est établi à un niveau déraisonnable, le nombre de sections étant beaucoup trop élevé pour ce qui est de l'assurance contre la grêle.

Lorsque les cultivateurs ont proposé l'adoption d'une superficie moindre qu'un bloc de six sections comme unité d'admissibilité, on les a prévenus qu'un tel geste favoriserait la culture à rendement peu élevé.

Or, depuis l'entrée en vigueur de la loi, on a effectivement favorisé, dans les régions arides, la culture à rendement peu élevé. Les cultivateurs de ma région affirment qu'on n'a nullement raison de s'opposer à ce que l'aide fournie en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies soit accordée dans le cas des dommages causés par la grêle pourvu qu'au moins une section ait souffert.

Les cultivateurs sont prêts, semble-t-il, à verser plus que 1 p. 100, mais ils voudraient en un tel cas être raisonnablement en mesure de bénéficier de la loi. Voici des cas qui se présentent: douze sections contiguës sont complètement ravagées par la grêle. Le Gouvernement verse l'aide prévue par la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies aux cultivateurs des sections une à onze. La douzième section, elle, fait partie d'un bloc totalement ravagée par la grêle mais comme les fonctionnaires réussissent à la grouper avec cinq autres sections le long d'un township inadmissible, toute la région est exclue, de sorte que des cultivateurs dont la récolte est complètement ruinée ne reçoivent absolument rien sous l'empire de la loi.

Autre point qui cause quelque inquiétude. Dans certains cas, des cultivateurs qui ont cent ou deux cents acres en culture perdent toute une récolte à cause de la grêle mais ne reçoivent aucune compensation en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des prairies. D'autre part, le gouvernement a pour principe de verser un montant fixe de $200 aux cultivateurs qui ont cultivé moins de 25

acres de terre, de telles fermes étant classées parmi celles qui sont encore au stade initial. Je ne m'oppose pas à ce que ces cultivateurs touchent $200 car ils ont versé la prime nécessaire, mais il est difficile de comprendre pourquoi des cultivateurs qui ne récoltent aucune céréale sur une étendue de 200 acres ne puissent rien obtenir. Je ne blâme pas les inspecteurs ni les préposés à l'application de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Ils s'efforcent d'appliquer au meilleur de leur connaissance une loi à peu près impossible à appliquer si l'on veut traiter tout le monde avec justice et équité et supprimer tout ce qui peut sembler d'un caractère injuste.

Je répète que cette situation a soulevé bien des critiques et créé beaucoup de désagrément. A mon avis, on devrait charger le comité de l'agriculture d'examiner la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, surtout en ce qui a trait aux dégâts causés par la grêle. J'affirme de nouveau que les dispositions édictées en vue d'indemniser les cultivateurs qui ont perdu leur récolte par suite de sécheresse n'ont plus aucun sens lorsqu'on les applique aux régions atteintes par la grêle.

Monsieur l'Orateur, au cours du présent débat on a beaucoup parlé de la défense nationale. Je voudrais, moi aussi, dire quelques mots au sujet de la défense nationale et de la production aux fins de défense. Les créditistes n'ont jamais cessé un seul instant de comprendre l'importance des dangers qui menacent notre pays. C'est pourquoi nous nous sommes déclarés en faveur des crédits affectés à la défense. Lorsque la Chambre a été saisie de ces crédits, naturellement nous n'avons pas manqué de poser des questions, de chercher à obtenir des renseignements, et nous avons accordé notre appui aux affectations que le Gouvernement juge essentielles à la défense nationale. Nous sommes parfaitement convaincus que les Canadiens sont prêts à assumer au besoin n'importe quel fardeau en vue de s'assurer les meilleurs moyens de défense possible.

Nous avons aussi accordé notre appui à l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord ainsi qu'aux dispositions prises en vue de pourvoir à la participation du Canada aux dépenses de l'OTAN. Nous avons été beaucoup plus loin qu'aucun autre parti à la Chambre lorsque nous avons recommandé l'établissement d'un service militaire obligatoire dans les unités affectées à la défense territoriale, et nous avons en tout temps recommandé le recours à des méthodes pratiques de commerce qui consolideraient la position du Canada et du Commonwealth du point de vue économique. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je crois que nous avons démontré par nos actes que nous accordions notre appui et que nous accorderons notre appui à toutes les dépenses,—même si, je le répète, elles prennent l'aspect d'un fardeau,—nécessaires pour nous assurer des moyens de défense suffisants. Il y a une chose, cependant, que les contribuables canadiens exigent du Parlement. C'est que nous étudiions de très près chacune des dépenses engagées aux fins de la défense, et que nous nous efforcions dans toute la mesure du possible de nous assurer qu'aucun dollar ne soit dépensé inutilement.

Je n'ignore pas qu'au cours de la dernière session, le Parlement a constitué un comité des dépenses relatives à la défense. Si nous avons appuyé cette mesure c'est que nous la jugions nécessaire. On a dit l'an dernier que le comité était chargé de réaliser des économies, compte tenu, évidemment, des programmes fixés par le gouvernement et dont l'exécution était nécessaire. Ce comité avait été placé sous l'habile présidence de notre collègue de Spadina (M. Croll). Encore que je n'en fis pas partie j'estime, pour ma part, que l'honorable député s'est acquitté de ces fonctions d'une façon digne d'éloges.

Entre le 8 avril et le 12 juin ce comité a tenu 18 réunions. Sans doute s'agissait-il là d'une période de temps assez brève. Entre le 8 avril et le 12 juin, donc, si j'ai bien compris ce que j'ai lu, le comité a fait enquête sur les dépenses faites par le Gouvernement au titre de la défense nationale. De la lecture de tous ces rapports j'ai conclu qu'on s'est occupé de la comptabilité en ce qui concerne le matériel et les approvisionnements du ministère de la Défense nationale. J'ai aussi constaté qu'on a examiné les méthodes de défalcation telles que le Gouvernement les pratique, y compris les défalcations provoquées par le vol, le feu etc. Le comité a examiné les commandes passées au titre de la défense nationale entre 1950 et 1952.

Le comité a étudié les fonctions militaires, les économies à réaliser ainsi que la possibilité de recourir à d'autres sources d'approvisionnement. Je crois qu'il a également étudié le programme de construction navale. Les besoins de l'armée, de la marine et de l'aviation ont également fait l'objet de son étude. Et puis, un peu avant que le comité ne termine ses délibérations, on s'est arrêté quelque peu au programme de construction du ministère de la Défense nationale, tel qu'il est mis en vigueur par la Société centrale d'hypothèque et de logement et par la *Defence Construction Limited*. En effet, je crois que M. D. B. Mansur, président de la Société centrale d'hypothèque et de logement, a fait à ce sujet une déclaration au comité.

Or, semble-t-il, le comité a terminé ses délibérations après avoir étudié la ligne de conduite et la méthode à suivre quant à la mise en œuvre du programme de construction pour la défense. A mon avis, la tâche la plus importante n'a pas encore été abordée. J'ai été très heureux d'apprendre que l'on se proposait de reconstituer le comité des dépenses relatives à la défense. J'ai plusieurs recommandations à présenter à ce comité qui, une fois reconstitué, pourra les examiner.

La première est qu'à mon avis, le comité a déjà consacré suffisamment de temps à l'étude de la ligne de conduite à adopter; je crois que le moment est venu pour lui de consacrer son attention à l'application pratique de cette ligne de conduite. C'est sur ce chapitre que j'aurais quelques mots à dire, comme je l'ai signalé tout à l'heure. Qu'il me soit permis de souligner en passant qu'on a étudié longuement le problème des approvisionnements en articles tels les uniformes; on a affirmé qu'on avait acquis trop de ceci ou de cela. Ma foi, la chose ne m'intéresse pas outre mesure en ce moment. Je me rappelle fort bien que j'étais parmi ceux qui critiquèrent avec assez d'âpreté le Gouvernement, au début des années 40, parce qu'il s'était laissé entièrement prendre au dépourvu quand la guerre éclata. Je conçois qu'on peut malaisément déterminer les quantités exactes de tel ou tel article dont nous avons besoin. Mais je demande que, dans des limites raisonnables, nous prenions les précautions qui nous permettront de ne pas nous laisser prendre au dépourvu. N'oublions pas qu'une telle situation critique pourrait se présenter même d'ici quelques heures. Espérons toutefois que nous ne sommes pas si près d'un tel état de choses.

Pour moi, je professe une conviction fondée sur nombre d'enquêtes personnelles: c'est qu'on doit charger le comité des dépenses relatives à la défense d'une tâche déterminée ou du moins que le comité doit s'en fixer une lui-même par voie de résolution. Pour être plus précis: pourquoi le comité ne choisirait-il pas un établissement militaire canadien et n'étudierait-il pas avec le plus grand soin tous les aspects des problèmes s'y rattachant?

Pour mieux préciser, j'irai jusqu'à proposer qu'on choisisse un établissement situé dans ma propre circonscription, celui de Penhold, bien que je ne souhaite pas voir l'enquête se limiter à cette seule station aéronautique. Je donnerai une ou deux raisons pour lesquelles il me paraît nécessaire d'entreprendre une pareille enquête. D'abord, il y a beaucoup d'indices,—j'ai pu m'en rendre compte pendant plusieurs mois avant de venir à Ottawa, —qui permettent de conclure à une inquiétude et à une indignation croissante du public au sujet de certaines choses qui se passent à Penhold. On m'a fourni certains renseignements; je n'ai pas été les recueillir moi-même, mais on a porté tant de choses à ma connaissance que j'ai estimé nécessaire, dans l'intérêt public, de faire moi-même des constatations à certains de ces sujets.

Inutile de dire que j'ai été absolument convaincu que le comité des dépenses pour la défense devrait se livrer à une enquête. Ou, plus exactement, je ne suis pas du tout satisfait au sujet de la construction de logements pour les aviateurs dans certains de ces établissements. J'abandonnerai Penhold, un instant, pour parler de Namao, dans la région d'Edmonton, où l'on est en train de bâtir à peu près 250 maisons. Pour autant que je sache, rien ne prouve qu'on ait constamment inspecté les travaux d'une façon satisfaisante du moins en ce qui concerne l'entreprise en question. J'ai tout lieu de croire certaines choses, et je propose que le comité constate d'abord les faits à l'égard des fondations de ces bâtisses.

D'après mes propres recherches, il semble que les entrepreneurs n'ont pas suivi les plans et devis prévus dans les contrats.

M. Johnston: Ce n'est pas nouveau!

M. Shaw: Les fondations sont faites au petit bonheur, comme on dit. Le pilonnage du béton a été réduit presque à rien et les bases ont été jetées dans un terrain mouvant, ce qui, il va de soi, a amené la fissuration des fondations et fait déranger les bâtisses à tel point qu'il faut se servir du niveau pour savoir si elles sont d'aplomb ou non.

Il y a lieu de croire que les entrepreneurs se sont beaucoup servi de bois vert; en conséquence, il y a eu contraction lorsqu'on a chauffé les bâtisses et des fissures se sont produites, de façon générale, une fois les travaux terminés.

Il semble bien qu'on a employé pour la charpente du bois de qualité très inférieure. C'était du bois voilé, plein de nœuds et fendillé. Il me semble, en ce qui a trait à ces maisons, que le comité devrait se rendre compte si les solives ont été doublées, ainsi que l'exigeaient les devis. J'aimerais aussi qu'il tâche de savoir si la cage de la cheminée a été doublée, tel qu'il était prévu dans les devis, et si l'on a mis des traversières aux solives, comme l'exigeaient les devis.

Je voudrais savoir si l'on s'est servi du clou qu'il faut employer pour la construction de bâtisses qui doivent durer un certain temps.

Quant aux charpentes en général, les matériaux qu'on y a employés laissent beaucoup à désirer également. On a laissé en plein air les sections de murs préfabriquées,—certaines d'entre elles jusqu'à l'hiver dernier,—et elles ont gauchi. Le clouage semble réduit au minimum et les croisillons des cloisons sont retenus par des clous enfoncés pardessous; là encore, ce n'est pas conforme aux devis.

J'aimerais que le comité examinât ces murs lézardés, afin de se rendre compte si l'on a posé les montants intérieurs des cloisons comme l'exigeaient les devis. J'aimerais savoir si les cintres de quelques-unes de ces maisons ont seize pouces, comme le veulent les devis, ou s'ils en ont quarante-huit. Je crois aussi que les sablières simples des cloisons ne sont pas posées partout de façon continue.

Je ne poursuivrai pas l'énumération de tous ces détails concernant cet endroit. Cependant, j'en ai une foule que je serais prêt à mettre à la disposition du comité. Oh! oui, j'aimerais savoir comment on a posé les planchers de bois dur, si on les a posés en travers dans certains des corridors ou établis suivant les devis. J'aimerais que le comité examinât les planchers, afin de se rendre compte s'ils sont bloqués jusqu'aux semelles, en ce qui concerne tant les murs extérieurs que les murs intérieurs.

J'aimerais savoir si on s'est servi de mortier de chaux pour construire ces cheminées ou si on les a construites avec du mortier de ciment comme le prévoyaient les devis. J'aimerais aussi que le comité découvre le nombre de cas où le mortier de chaux a gelé avant d'être utilisé. Le comité devrait aussi examiner le plancher des sous-sols afin de savoir s'ils ont été aplanis avec des truelles d'acier ou si on les a finis à sec suivant la méthode prévue dans les devis. Enfin ces bâtiments comptent-ils tous le nombre de fenêtres prescrit?

De plus, il me semble que le comité devrait déterminer combien d'ordres de modifications ont été donnés durant la construction des bâtiments. J'aimerais savoir si les modifications ont été effectuées et quels ont été les montants supplémentaires versés aux entrepreneurs par suite de ces modifications. Enfin combien de ces modifications étaient absolument nécessaires?

A mon avis, si le comité est appelé à étudier ces questions, il devrait faire comparaître les inspecteurs qui ont été chargés de la surveillance des travaux. Il devrait interroger non seulement les inspecteurs qui sont actuellement employés mais il serait bon que ceux qui ne s'occupent plus des travaux comparaissent eux aussi.

J'ai exprimé il y a quelques instants mon désir de voir le comité se rendre à Penhold. Ces incidents sont une source de stupéfaction pour la population et certaines questions exigent des réponses. Pour commencer, j'aimerais élucider certain point qui se rattache indirectement à la construction. J'aimerais savoir combien il en a coûté au contribuable canadien pour le déplacement des familles que le CARC a dirigées dans cette région avant que leurs logements fussent même terminés. Quelles allocations a-t-on versées aux aviateurs pour leur permettre de loger leurs familles dans une région où un civil peut difficilement trouver un logement, situation qui existe depuis longtemps. Je voudrais qu'on me dise quels sont les frais supplémentaires encourus et pourquoi on a transféré ces familles des locaux où elles étaient, quand elles y étaient.

Pour ce qui est du chauffage, j'aimerais savoir combien a coûté exactement l'installation de chauffage temporaire qui fonctionne au moyen de chaudières importées de New-York. Quels montants supplémentaires a-t-on versés au premier entrepreneur au titre du chauffage temporaire? J'aimerais aussi savoir à quoi m'en tenir au sujet de l'installation d'un système de chauffage suspendu qui n'a jamais été utilisé et, d'après mes renseignements, ne le sera jamais, car on a l'intention d'installer une chaufferie centrale souterraine. Il nous faut découvrir les pourquoi et les parce que en cette affaire.

Le comité devrait aussi examiner un autre point. A Penhold on a aménagé quelques bonnes routes. On a creusé comme on devait, je pense, le faire; on a scarifié la surface, apporté d'autre terre et dépensé beaucoup d'argent pour construire des routes sans toutefois leur donner un revêtement rigide. On est alors venu installer les conduites d'eau et de vapeur ainsi que les canaux d'égout. Pour le faire on a dû couper dans tous les sens la route qu'on venait d'aménager. Pourquoi procéder de la sorte? Y a-t-il eu manque de coordination ou de préparation? Quelle est la raison de cet ordre de choses?

Les habitants de ma région veulent savoir pourquoi, tous les jours, des camions roulaient lourdement sur la route pour transporter des ponceaux de béton de 48 pouces qu'ils ont ensuite remplacés par des ponceaux de 24 pouces. Voilà un état de choses qui mérite un examen. Ces ponceaux devaient servir d'égouts lors des tempêtes, sans doute sur les pistes d'envol; toutefois, je n'en suis pas abolument certain.

Je veux surtout savoir quelles dispositions on prend en vue de rembourser aux contribuables canadiens les économies réalisées par les entrepreneurs qui, dans l'exécution de leurs contrats, utilisent le matériel du CARC, câbles de remorque, niveleuses mécaniques et autres articles qui appartiennent au CARC. J'aimerais savoir si l'on a fait les retenues qui s'imposent en raison de l'utilisation du matériel qui, je le répète, appartient au Corps d'aviation royal canadien. Il est manifeste que plusieurs entrepreneurs se servent du matériel de l'État pour exécuter leurs contrats.

Le comité devrait, je pense, se renseigner sur les contrats d'éclairage. S'agit-il d'un contrat général passé avec la centrale ou utilise-t-on des compteurs. J'ai des raisons de croire qu'on utilise des compteurs. Si l'on se sert de compteurs,—je dis bien si l'on s'en sert,—le contribuable canadien doit payer une assez forte somme parce que des milliers de lumières puissantes fonctionnent jour et nuit dans les hangars et ailleurs, quand la station n'est même pas en activité. C'est ce qu'on pouvait constater jusqu'à il y a deux semaines. Si l'on utilise des compteurs, je voudrais savoir ce que le comité en pense. Sinon, on devrait nous donner des renseignements sur le contrat global, si tant est qu'il y en ait un.

Passons maintenant à l'approvisionnement d'eau. On m'informe que la société *International Water Wells* est installée là-bas depuis le printemps dernier. Des gens m'ont demandé si on pratiquait des forages à la recherche de pétrole. Au cours de la dernière guerre, Penhold servait de station aérienne et on avait trouvé assez d'eau à des profondeurs de 150 à 200 pieds pour répondre aux besoins du plan de formation. J'imagine que ce même approvisionnement devrait suffire pour toute entreprise qu'on voudrait mettre sur pied actuellement. Je voudrais connaître le montant et la nature du contrat accordé à l'*International Water Wells* car, je le répète, cette société ne semble pas avoir grand chose à faire là-bas. Elle aurait pu obtenir de bien meilleurs résultats si elle s'était livrée à la recherche de pétrole. Je signale encore une fois qu'il y a là-bas des puits à des profondeurs de 150, 175 et 200 pieds qui donnent de l'eau en abondance depuis longtemps.

Certaines gens se sont beaucoup inquiétés du contrat relatif au combustible et j'estime qu'il vaut la peine de se renseigner là-dessus. C'est le contrat de manutention plutôt que le contrat d'achat qui me préoccupe. Je veux savoir combien de fois la houille change de mains et je voudrais connaître les détails du contrat accordé à chacun des intermédiaires. J'aimerais savoir si le montant versé au dernier intermédiaire dépasse de beaucoup les montants versés aux autres. J'aimerais également savoir si le fournisseur visite parfois la station en cause ou s'il a simplement accordé un sous-contrat fort rémunérateur pour lui. Je n'en veux à personne en particulier, je ne m'intéresse qu'aux méthodes et aux principes adoptés.

Je suppose que mon temps de parole est à peu près épuisé. Je tiens toutefois à dire que l'été dernier, ainsi qu'au début de l'automne, bien des gens sont venus me voir. Je ne suis pas allé à la recherche de la bête noire. Ces contribuables m'ont fait part de leurs inquiétudes et c'est ce qui m'a porté à faire enquête. Je suis inquiet et beaucoup de gens le sont aussi. Si rien ne cloche, qu'on vérifie le fait au moyen d'une enquête convenablement institué. Je sais qu'on a formulé des dénégations; la chose ne m'étonne guère; car, lorsque j'ai soutenu en 1945 qu'on détruisait de façon insensée du matériel militaire excédentaire, à Penhold, j'ai été accueilli de tous côtés par des démentis véhéments.

A la Chambre on a nié mes accusations et on a tout fait pour me décourager. Cependant, je faisais partie du comité des dépenses et économies relatives à la défense; après plusieurs semaines et de longs interrogatoires, nous avons réussi à faire reconnaître le bien-fondé des accusations. Le comité a proposé qu'on modifie la façon de procéder à cet égard. C'est dire que les négations d'ordre général ne m'impressionnent pas trop. Je sais que le ministre de la Production de défense (M. Howe) ne peut être présent partout, mais je soutiens qu'il devrait y avoir moyen d'embaucher un nombre suffisant d'inspecteurs compétents, autorisés à s'acquitter de leurs fonctions librement. Ils devraient pouvoir se rendre sur les lieux afin de s'assurer que les contrats sont exécutés comme il convient et qu'on utilise le genre de matériaux indispensables aux constructions d'un caractère permanent.

Sauf erreur, il s'agit d'installations qui seront permanentes. Qui sait, la guerre froide peut bien durer encore vingt-cinq ans ou même indéfiniment, bien que nous espérions que non. Si je ne m'abuse, on cherche à donner un caractère permanent à ces installations. Nous sommes aux prises avec une situation critique. Nous le savons. Cependant, le Canada n'est pas encore l'objet d'une attaque et ce n'est pas comme si, pressés de repousser l'ennemi de nos côtes, nous devions construire en vitesse, n'employer qu'un seul clou où il en faudrait deux.

Ce sont les contribuables canadiens sur qui va peser ce fardeau. Ils ont bien démontré à quel point ils étaient prêts à payer ce qu'il faut pour être défendus, si lourdes que soient les charges que cela peut leur imposer. Ils tiennent pourtant à ce que rien, absolument

rien ne soit négligé pour que l'argent qu'on leur prend soit dépensé de façon à donner le rendement qu'ils sont en droit d'en attendre dans un intervalle assez court. J'espère que le Gouvernement jugera bon de recommander au comité des dépenses relatives à la défense l'examen de ces questions, ou bien encore que le comité prenne sur lui de le faire. Je ne doute pas que les contribuables canadiens verraient avec soulagement une telle initiative.

M. F. H. Larson (Kindersley): Monsieur l'Orateur, conformément à la pratique établie à la Chambre depuis quelque temps déjà, il y a lieu de féliciter les représentants de Brome-Missisquoi (M. Deslières) et de Waterloo-Nord (M. Schneider) pour la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche en qualité de motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Il m'est arrivé d'être chargé de cette tâche moi-même et je crois me rendre compte mieux que personne de la qualité de leurs discours qu'ils ont dû préparer en peu de temps.

Jetant un regard sur la situation nationale à ce stade de la durée d'exercice du présent Gouvernement, je dirais que ce qui a caractérisé sa politique, ce sont en quelque sorte ses efforts en vue de raffermir de nouveau notre unité nationale, menacée par les pressions exercées sur elle, et de faire de notre pays, encore une fois et pour toujours, un tout solide. Du point de vue géographique, comme je l'ai dit déjà ici, de grandes distances séparent les unes des autres les diverses parties de notre pays, et il est très facile pour nous d'adopter un esprit régionaliste. Étant donné les appels au régionalisme qui ont été faits dans le passé auprès de divers groupes ethniques par d'autres gouvernements, j'estime qu'aucun autre gouvernement ne serait en mesure de continuer l'œuvre du gouvernement actuel en façonnant notre pays de manière à en faire une entité nationale.

Tout dernièrement, en Saskatchewan, nous avons eu un petit concours dont l'enjeu était la direction de la province. Or le parti qui pourrait éventuellement former un nouveau gouvernement dans notre pays manquait à tel point de candidats que je me demande vraiment comment il peut croire qu'il puisse un jour remplacer le gouvernement actuellement au pouvoir.

M. Graydon: Mais vous manquiez de monde par après aussi.

M. Larson: Bien sûr, seulement nous, nous avons au moins essayé. Le gouvernement actuel, poursuivant sa politique d'unité nationale, a mis à exécution un programme de bien-être et de sécurité sociale qui est bien digne de tout ce qui se fait ailleurs dans le monde en ce domaine. Je pense qu'on en conviendra avec moi. Bon nombre d'entre nous ont jugé que les plus anciens de nos citoyens ayant passé leur vie à ajouter à notre bien-être économique il n'était que juste qu'ils reçoivent la récompense de leurs services, d'où la pension de vieillesse sans l'évaluation des ressources. Le gouvernement actuel s'est aussi rendu compte qu'il importait au plus haut point de favoriser notre jeunesse, notre bien le plus précieux. On a cru que, dans certains cas, ils ne touchaient pas une partie aussi importante de nos richesses qu'ils auraient dû, d'où l'institution d'un régime d'allocations familiales en vertu duquel les mères touchent des subventions qui varient selon le nombre de leurs enfants.

Le Gouvernement a cru, également, que certains ouvriers qui, pour une raison quelconque, étaient incapables de trouver du travail, devraient être assurés d'une certaine manière contre le chômage, d'où l'assurance-chômage. Un grand nombre de Canadiens à travers le pays, ainsi que plusieurs d'entre vous réclament un programme d'assurance-santé. Pour une grande partie de ma vie, j'ai vécu sous un régime d'assurance-santé, constitué par le médecin et les services hospitaliers de ma propre ville; un grand nombre d'autres municipalités rurales de la région que j'habite jouissent des mêmes avantages. Tout marchait bien jusqu'au moment où l'assurance-santé vint à tomber sous l'autorité de la province; jusque-là, nous nous tirions très bien d'affaire dans cette partie du pays où j'habite.

Certes, je suis en faveur d'un programme national d'assurance-santé; mais avant de se lancer dans une telle entreprise, je crois qu'il serait bon d'examiner un peu ce qui s'est passé dans les pays qui ont adopté de tels programmes. Je ne crois pas que personne oserait me contredire très énergiquement si j'avançais que l'obstacle qui nuit le plus aux relations entre les pays de la zone du dollar et ceux de la zone sterling provient, dans une grande mesure, du programme d'assurance-santé qui a été mis en vigueur en Grande-Bretagne par le parti travailliste. J'estime qu'il conviendrait d'examiner de très près cette situation, car nous ne voulons assurément pas nous lancer dans une entreprise qui soit mal établie et que, par conséquent, nous ne pourrions mener à bien.

La province de Saskatchewan, où j'habite, a mis sur pied un programme provincial d'hospitalisation. On croyait pouvoir l'appliquer en percevant une certaine somme d'argent de chaque famille. Or, on s'est rendu compte que ces contributions ne suffisaient même pas à solder la moitié des frais et il a donc fallu puiser largement à même le revenu consolidé de la province afin de pouvoir maintenir le programme en vigueur. On a déjà parlé,

en cette enceinte de l'unité sanitaire de Swift-Current. Par suite des modifications qui ont été apportées à la circonscription de Kindersley, l'unité sanitaire de Swift-Current sera pour moi, à l'avenir, d'un intérêt immédiat; j'ai donc procédé à des enquêtes à ce sujet.

Il faut un grand nombre de médecins. Il y a quelques années, le gouvernement de la Saskatchewan avait établi une échelle des honoraires médicaux, qui a, depuis, été revue de temps à autre; le sommet de l'échelle représente 100 p. 100. Les médecins accomplissant certaines recherches dans le domaine du cancer, de la tuberculose et dans d'autres domaines, ont eu leurs honoraires fixés au trois-quarts de 100 p. 100,—soit à 75 p. 100.

A l'unité sanitaire de Swift-Current, l'échelle provinciale des honoraires s'applique en partie, outre plusieurs autres déductions, modifications et changements; les honoraires relatifs aux services médicaux à cette unité ont été fixés à 53 p. 100 de ce qui représente 100 p. 100 selon le gouvernement de la Saskatchewan.

Si vous prenez en considération le fait que les médecins soignent également les bénéficiaires de la pension de vieillesse contre des honoraires fortement réduits, vous penserez comme moi que le fardeau financier que représente ce programme (porté aux nues par nombre de gens) retombe surtout sur les médecins eux-mêmes. Tout comme les autres, les médecins doivent gagner leur vie. S'il est vrai que les programmes de santé sont à charge surtout de ceux qui après de longues années consacrées à leur formation professionnelle devraient pouvoir vivre dans une relative aisance, c'est, je crois, exiger beaucoup d'eux.

Quand j'entends déclarer que les services médicaux ne sont pas à la portée des gens qui ne peuvent se les offrir, je crois devoir dire que je ne connais pas un seul cas où un médecin canadien ait dit à quelqu'un: "Je ne vous soignerai pas, parce que vous ne pouvez pas me payer".

Toutes les mesures que j'ai mentionnées tendent, en réalité, à souder le pays de façon à ne former qu'une seule entité nationale. Certaines gens prétendent qu'il est peut-être temps de procéder à un changement. A mon avis, nous devrions réfléchir à ce qu'il adviendrait alors; c'est, je crois, un point fort important, et il me semble que la population canadienne l'examinera avec beaucoup de soin.

Un autre problème qui se pose au Canada est constitué par nos engagements internationaux. Nous avons participé de tout cœur à la création des Nations Unies; nous avons, ensuite, donné tout notre appui à cette institution, depuis qu'elle existe. J'estime que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), qui s'est vu récemment conférer des honneurs insignes, a raison de dire que les Nations Unies représentent encore notre principal espoir de paix. Toutefois, nous, de même que les populations qui vivent derrière le rideau de fer, n'avons pas jugé pouvoir confier notre avenir à un parlement mondial, tel que les Nations Unies auraient pu le devenir. La raison en est que cette organisation compte trop de gens, qu'on pourrait plutôt considérer comme ayant peu de responsabilités et qui néanmoins y disposent d'un grand nombre de votes. C'est d'ailleurs pourquoi les cinq grandes puissances avaient institué le Conseil de sécurité doté du pouvoir de veto.

Ce geste, posé par suite d'appréhensions qu'on entretenait en bien des milieux, a, en somme, enlevé toute autorité aux Nations Unies et les a rendues incapables d'adopter des décisions qui seraient efficaces et obligatoires. Derrière le rideau de fer, on se lançait dans la fabrication des armements et notre premier ministre (M. St-Laurent), de concert avec d'autres qui étudiaient soigneusement les moyens de prévenir la guerre, a cru que, du point de vue juridique, nous avions pleinement raison d'établir un organisme de défense au sein des Nations Unies. Voilà pourquoi nous avons l'OTAN. Or, les obligations du Canada, sous le régime de l'OTAN, sont très grandes. Tous les jours, on profère des critiques à l'adresse du ministre de la Défense nationale (M. Claxton), qui est surchargé de travail et dont les obligations sont très grandes. Par le passé, il aurait fallu répartir la besogne qu'il accomplit entre deux ou trois ministres; or ce n'est que tout récemment qu'on a désigné un ministre associé qui l'aidera à s'acquitter de sa tâche.

La dépense de tout notre revenu national laisse bien peu de place à la critique, croyons-nous, toutes proportions gardées du moins. L'honorable député de Red-Deer (M. Shaw) a fait part de ses accusations à la Chambre. On a mentionné quelques légers cas d'objets disparus à des endroits comme le camp de Petawawa. Mais nous n'avons jamais entendu porter contre le gouvernement actuel, le ministre du Commerce (M. Howe) ou le ministre de la Défense nationale des accusations qui pourraient faire croire qu'il y a eu certaines fraudes ou que des sommes ont été détournées des fins auxquelles elles étaient destinées.

Avec le temps, nous entendrons diverses personnes nous dire à qui mieux mieux que, à leur avis, les efforts déployés en vue de respecter nos engagements envers l'OTAN, nous devrions les consacrer à expédier des

denrées alimentaires aux pays asiatiques. Je reconnais qu'elles auront peut-être raison dans une certaine mesure, mais je tiens à préciser un point. L'idée selon laquelle on peut empêcher les gens de devenir communistes en les nourrissant est absolument dénuée de fondement. Tout d'abord, il est impossible de les nourrir et on ne peut faire échec au communisme de cette façon. Le communisme est une religion matérialiste qui exige de ceux qui vivent sous sa domination de rendre un culte à l'État. La principale raison pour laquelle nous n'aurons rien à voir au communisme, c'est que nous estimons que nous pouvons rendre un culte à une puissance supérieure à l'État. Voilà pourquoi tous les partis représentés à la Chambre se sont engagés à s'opposer à cet aspect particulier de la vie de certains peuples induits en erreur.

L'unité nationale, dont j'ai parlé, dépend pour une bonne part du règlement des problèmes qu'il faut résoudre dans toutes les régions du monde ainsi que dans les diverses parties de notre pays où les conditions diffèrent en raison des traits géographiques. Examinons certains points qui intéressent les provinces des Prairies, où se trouve la région que je représente. Tout d'abord, je désire féliciter le Gouvernement de l'activité de la Commission du blé. J'aime à croire que les pressions exercées en divers milieux sur la Commission du blé en vue de lui faire élever les prix et prendre une autre attitude dans certains cas n'influenceront pas trop le ministre du Commerce, car je crois que la plupart des gens,—même s'il y a quelques rouspéteurs,—appuient entièrement la Commission.

Il m'est facile de dire, à titre de cultivateur, que je devrais avoir ceci et cela, et bien d'autres choses encore. Mais ma position serait bien moins aisée si l'on me chargeait de la tâche de me les procurer moi-même. Je crois que la population partage mon avis lorsque je dis que nous avons en la personne du ministre du Commerce (M. Howe) celui qui peut obtenir les meilleures conditions en ce qui a trait à la vente de notre blé. J'espère qu'il ne prêtera pas trop attention à certaines critiques qui ont été formulées à son égard. Certes nous devons obtenir les plus hauts prix possibles pour notre blé; mais j'estime par ailleurs que ceux qui s'occupent actuellement de la vente des récoltes de blé de l'Ouest servent bien nos intérêts.

Je voudrais mentionner un sujet que j'ai déjà traité. Il s'agit d'une question que les gens de ma circonscription, qui sont pour la plupart cultivateurs ou propriétaires de petites entreprises, m'ont demandé de soumettre à la Chambre. Je connais toutes les difficultés de la tâche du ministre du Revenu national (M. McCann), car un percepteur d'impôts n'est jamais populaire. J'aimerais aussi signaler que les cultivateurs de la Saskatchewan veulent bien payer des impôts. Lorsqu'ils savent que les montants qu'ils versent en impôts sont dépensés de façon aussi judicieuse qu'ils le sont par le gouvernement actuel, ils n'éprouvent pas plus de répugnance à payer leurs impôts que tout autre groupe au pays. Personne parmi nous n'aime payer d'impôts, mais les cultivateurs de l'Ouest sont tout aussi disposés que n'importe quel autre groupe à fournir leur juste part des montants qui serviront à nous acquitter de nos responsabilités.

Toutefois, il y a un point que je tiens à signaler au ministre du Revenu national, sans vouloir le critiquer. Je veux tout simplement exprimer un vœu, celui de voir élaborer quelque méthode permettant à ces gens de payer leur juste part sans être obligés de tenir des registres. Pour savoir où il en est, tout cultivateur doit tenir un certain nombre de registres; mais tenir les registres détaillés qui s'imposent pour établir la déclaration d'impôt sur le revenu entraîne, quand il s'agit d'une petite ferme, un énorme volume de travail et provoque, ajouterai-je, la mauvaise humeur du cultivateur et du petit commerçant. Je demande instamment qu'on élabore une formule,—peut-être établir un impôt à la production ou une autre façon de déterminer l'assiette de l'impôt,—qui permettrait à ces gens de payer leur juste part sans être obligés d'essayer de jouer à la fois le rôle de cultivateur et celui de comptable.

Il ne me reste qu'un autre point à examiner, et il devrait intéresser mes amis du Crédit social. J'habitais Calgary lorsque le fondateur de ce parti était à son apogée et lorsque ce parti fut élu en Alberta. Il insistait absolument pour que le crédit du pays soit régi par la population. Il n'était pas le seul à penser de cette façon. Partant de là, un gouvernement libéral a institué une banque centrale; or, une banque centrale a entre autres pouvoirs celui de stimuler le crédit lorsque la chose est nécessaire et de le restreindre lorsqu'une trop grande activité ou quelque mouvement du même ordre prend au pays des proportions dangereuses.

M. Hansell: L'honorable député dit-il, monsieur l'Orateur, que c'est le gouvernement libéral qui a institué la Banque centrale du Canada? Je crois qu'il fait erreur.

M. Ross (Souris): Il rêve un peu.

M. Hansell: Je crois que c'est l'œuvre du régime Bennett.

M. Ross (Souris): Ainsi que la Commission canadienne du blé.

M. Larsen: Quoi qu'il en soit, la Banque centrale est en activité. Si elle est l'œuvre de M. Bennett, que celui-ci en soit loué. En tout cas, l'institution fonctionne de même que le régime des prêts destinés aux améliorations agricoles. Les habitants de ma région tant les hommes d'affaires que les cultivateurs, sont très heureux de l'existence de ce régime de prêts. Grâce aux prêts garantis, les cultivateurs peuvent obtenir l'outillage dont ils ont besoin et les hommes d'affaires peuvent toucher le paiement des articles qu'ils fournissent. C'est une des mesures les plus avantageuses pour ma région et je tiens à féliciter le Gouvernement du bon fonctionnement de ce régime de prêts destinés aux améliorations agricoles.

On nous parle couramment, et on nous parlera encore davantage sans doute, du mécontentement qui règne au sein de la population. Lorsque viendra pour les Canadiens le moment de se prononcer, je suis sûr qu'ils se diront satisfaits des résultats obtenus. Je pense, pour employer les mots d'un chansonnier populaire, qu'ils seront d'avis qu'ils ne se sont jamais trouvés mieux.

(*Texte*)

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Monsieur l'Orateur, je désire, au cours des quelques observations que j'entends faire, offrir mes félicitations les plus sincères à l'honorable député qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Deslières), ainsi qu'à celui qui a appuyé cette motion (M. Schneider).

Comme nous le savons tous, il n'est pas facile pour un député de prononcer son premier discours à la Chambre, mais ces deux honorables députés ont très bien rempli leur devoir. Toutefois, je tiens à vous assurer que je ne suis pas d'accord avec toutes les idées que ces deux députés ont exprimées, et vous connaîtrez bientôt les raisons pour lesquelles je ne partage pas leur avis.

(*Traduction*)

On nous dit, monsieur l'Orateur,—les raisons de le supposer ne manquent pas,—que la Chambre qui se réunit maintenant pour la septième session de la vingt et unième législature, entreprend sa dernière session. Nous pouvons en être satisfaits, je crois, car la pire situation qui ait jamais existé à la Chambre des communes depuis la Confédération prendra fin en même temps que la présente législature.

Une voix: Prenez garde!

M. Fleming: Au cours des trois années et demie de la présente législature, nous avons pu constater que l'influence des députés ministériels diminuait constamment; ils ont abdiqué tout semblant d'indépendance. De son côté, le Gouvernement est devenu de plus en plus arrogant, suffisant et entêté. La bureaucratie se lit encore dans toutes ses attitudes et s'il cherche maintenant à manifester quelque signes de repentir, ces protestations viennent certes trop tard pour être convaincantes.

J'aurai des observations à formuler au sujet de discours prononcés au cours du débat actuel, en particulier à propos du discours du premier ministre (M. St-Laurent).

Je tiens cependant à dire franchement, sans ambages, que le long discours prononcé ici lundi par le premier ministre (M. St-Laurent) est selon moi le plus faible que nous lui ayons entendu prononcer.

J'espère que nous aurons l'occasion d'étudier certaines des choses que le premier ministre a dites pour essayer de justifier son gouvernement de percevoir des impôts excessifs et accablants, et pour justifier ces dépenses énormes. Comment se fait-il qu'il n'ait pu trouver un instant, dans un discours de deux heures et quart, pour aborder deux questions auxquelles le chef de l'opposition (M. Drew) s'est arrêté assez longuement dans son discours, savoir, le programme du Gouvernement relativement à la télévision et à l'assurance-santé? Ce n'est certainement pas parce que le premier ministre a manqué de temps qu'il n'a rien dit de ces deux sujets. L'oubli ne peut avoir été involontaire et il faut en déduire que le premier ministre a éludé ces deux questions.

En 1949, la Chambre s'est réunie. Le Gouvernement, disposant de la plus forte majorité jamais obtenue depuis la confédération, a eu des occasions incomparables de régler tous les problèmes du pays. Que constate-t-on trois ans et demi plus tard? Nous observons que les problèmes auxquels nous faisons face sont énormément plus graves qu'en 1949. Le Gouvernement a manqué cette belle occasion qui s'offrait à lui de s'attaquer efficacement et courageusement aux problèmes avec lesquels le pays est aux prises. L'histoire considérera ces derniers trois ans et demi comme perdus. On nous dit maintenant que le Gouvernement demandera une autre chance. Vu les années qu'il a gaspillées et les occasions qu'il a manquées, je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que la population réfléchira sérieusement avant de fournir au Gouvernement l'occasion de faillir de nouveau à la tâche.

Nous pouvons certes parler des impôts, car la nation,—et j'entends par là la grande majorité des Canadiens de toutes les catégories,—est accablée de lourds impôts par un Gouvernement qui ne semble aucunement se préoccuper des fardeaux qu'il impose à la population. Vous avez sans doute remarqué l'attitude cavalière du premier ministre qui a dit lundi dernier: "Je ne crois pas qu'il y ait eu abus de fiscalité." Voilà les paroles du premier ministre. Je suppose que ses partisans feront valoir la même opinion devant leurs électeurs: ils affirmeront sans doute que les impôts n'ont pas été trop élevés. Cela ne nous rappelle-t-il pas les paroles que le premier ministre prononçait en cette enceinte, le 6 mars dernier, lorsqu'il essayait de réfuter l'accusation du chef de l'opposition, qui avait affirmé que l'état des recettes et des dépenses à ce moment-là révélait que le Gouvernement avait exigé un impôt en trop de $250,—non pas un simple impôt, mais un impôt en trop,—de chaque famille? Le premier ministre s'est enflammé et a affirmé que ce taux de surimposition était juste. Il a déclaré que ce fut une bonne chose pour le peuple canadien que d'être délivré de cet excédent de puissance d'achat.

Ce fut une bonne chose pour le peuple canadien, telle était la portée de ses paroles et de sa pensée, que d'être délivré d'un excédent embarrassant de puissance d'achat. A la vérité, le Gouvernement a certainement libéré le peuple canadien de cet excédent de puissance d'achat et, selon toute apparence, il ne regrette nullement de l'avoir privé de ses gains en un temps où le coût de la vie était élevé, en un temps où la plupart des familles canadiennes éprouvaient de grandes difficultés à joindre les deux bouts. Le premier ministre se félicite de la mesure dans laquelle le peuple a été privé de ses moyens de subsistance.

Je ne veux pas consacrer trop de temps au discours de l'honorable représentant de Bonaventure (M. Arsenault). Dans le discours très intéressant qu'il a fait hier soir, dans lequel il a déployé l'ardeur tumultueuse d'un converti politique, il a consacré pas moins d'une demi-heure à tenter de prouver l'impossibilité de réduire les impôts, comme il l'a laissé entendre, sans verser dans le communisme.

C'est le plus sérieusement du monde, monsieur l'Orateur, que je prétends qu'il nous faut encore plus de discours du genre de ceux-là, c'est-à-dire comme celui du premier ministre, selon qui il n'y a pas eu d'imposition excessive, ou encore comme celui que nous faisait hier soir le représentant de Bonaventure. C'est qu'en vérité ces messieurs seront bien obligés de se dédire au mois de mars prochain, lorsque nous serons saisis du budget! S'il en est autrement c'est que le budget va être bien différent de celui que le même ministre des Finances (M. Abbott) nous a présenté en 1945 pour parer aux exigences politiques du parti libéral à l'époque.

Mais avant qu'on s'arrête trop attentivement au point de vue des deux honorables messieurs dont je parlais, j'aimerais le rapprocher de certains commentaires sur la fiscalité chez nous, publiés par deux très grands journaux.

Mentionnons d'abord *le Devoir,* qui disait le 18 février dernier:

(Texte)

Les impôts règlent l'activité économique d'un pays. Quand les impôts deviennent excessifs, ils tuent l'esprit d'initiative et le commerce aussi sûrement que les détruit le socialisme.

(Traduction)

Puis le même jour, je relevais dans l'éminente *Action catholique,* et j'invite mon honorable et expansif ami de Montmagny-L'Islet à bien tendre l'oreille, le passage que voici . . .

M. Lesage: Je l'ai déjà lu.

M. Fleming: Je cite:

(Texte)

Le Gouvernement fédéral saigne le contribuable canadien à blanc.

(Traduction)

Lorsque les honorables députés d'en face déclarant que ceux d'entre nous qui exigent une fin à cette fiscalité écrasante sont à la dévotion des communistes, je me demande ce qu'ils trouvent à dire lorsque des journaux qui font autorité comme *l'Action catholique* affirment exactement la même chose, à savoir que le gouvernement canadien saigne le contribuable canadien à blanc.

M. Lesage: Il ne dit pas qu'il est surtaxé (*Exclamations*).

M. Fleming: Il est difficile, j'en suis sûr, de saisir la subtile distinction que vient de faire le député de Montmagny-L'Islet. Il y a une différence, dit-il, entre une imposition excessive et une imposition qui saigne à blanc le contribuable canadien. Je lui laisse le choix. Chose certaine, le contribuable canadien saigne, et saigne abondamment.

Mais ce n'est pas tout. Des vis-à-vis disent, en substance, que les excédents sont une excellente chose, que nous devrions nous en féliciter. A les écouter, il faudrait voir une réalisation incomparable dans le résultat de ces impôts excessivement lourds, tel que nous l'a communiqué le ministre des Finances à la fin de l'année, après qu'il eut, grâce au concours du député de Montmagny-L'Islet et

d'autres, accumulé ces impôts exorbitants. En mesurant ces bourdes sans pareilles en matière de finances nationales, nous n'accepterons pas sans difficulté les déclarations selon lesquelles l'excédent de l'an dernier s'établissait, à un moment donné, à 356 millions et, à un autre, à environ un quart de milliard. Nous voudrons plutôt nous rappeler que le ministre des Finances, avant de verser 100 millions au Fonds du revenu consolidé et un autre 100 millions ailleurs, pour ensuite se livrer à une orgie de dépenses aux derniers jours de l'année financière, en vue d'échapper à l'embarras que lui aurait causé un excédent énorme, disposait d'un excédent d'environ 900 millions, somme qui indique bien jusqu'à quel point les impôts prélevés l'an dernier étaient excessifs.

C'est à cette autre possibilité et à certains autres aspects du budget présenté au printemps par le ministre des Finances (M. Abbott), que songeait le rédacteur d'un journal très réputé dans le pays quand il a fait, dans *le Soleil* du 12 avril dernier, le commentaire suivant:

(Texte)

La presse française du Québec a accueilli avec une impression teintée de désappointement le budget de M. Abbott. Aucun journal ne lui manifeste de l'enthousiasme. La note générale est celle d'une déception.

(Traduction)

Toutefois, malgré ces observations fort pertinentes quant à la politique fiscale du Gouvernement, des députés siégeant vis-à-vis prennent la parole et nous affirment avec une énergie qui semble bien être la bravade de ceux qui plastronnent pour se donner du courage, qu'il est impossible au ministre des Finances de réduire les impôts. J'espère, monsieur l'Orateur, qu'avant de clore ce débat nous étudierons à fond tous les moyens grâce auxquels le ministre des Finances pourrait alléger les impôts, si mes honorables vis-à-vis désirent réellement comprimer les dépenses inutiles et éliminer tout gaspillage.

Mais voyons un peu ce que le ministre des Finances veut bien nous dire sur cet intéressant problème. Il appert qu'il n'est pas resté bouche cousue dans l'intervalle des sessions. Il a fait le tour des provinces Maritimes et il a parcouru les régions de l'Ouest. La *Free Press* de Winnipeg du 30 septembre donne le compte rendu du discours qu'il a prononcé le 23 du même mois. M. Abbott a déclaré:

Les impôts sont élevés de nos jours, au Canada.

Comme s'il lui fallait aller jusqu'à Winnipeg pour raconter cela aux gens. Il poursuit en ces termes:

Les impôts sont-ils effectivement trop élevés? Ce n'est, évidemment, qu'une autre façon de demander: "Est-ce que nous dépensons trop?"

Je dirai ici qu'à mon avis, cette interprétation se justifie dans une large mesure. Il s'exprime ensuite dans les termes suivants:

Vous pouvez me croire quand je dis que l'opposition officielle au Parlement semble trouver, à l'heure actuelle, que nous dépensons trop.

Eh bien! je puis affirmer au ministre qu'il s'est exprimé fort exactement lorsqu'il a dit que l'opposition officielle au Parlement semblait juger, à l'heure actuelle, que le Gouvernement dépensait trop. Rien ne saurait être plus exact.

Et il continue gaiement son chemin. Le 6 octobre, à Charlottetown, il a prononcé un discours dans lequel il aurait, dit-on, déclaré qu'il s'estimerait heureux de pouvoir joindre les deux bouts en ce qui concerne le budget de cette année; cependant, il a dit qu'il était possible que soient réduits les impôts si la production canadienne continuait à augmenter.

Nous avons donc les deux, monsieur l'Orateur. Celui qui présente le budget depuis 1949 s'estimerait heureux de pouvoir équilibrer le budget fédéral cette année; mais le membre du cabinet que le parti libéral appellera à la rescousse, à l'occasion de l'exposé budgétaire en mars prochain, a su se montrer à la hauteur des circonstances. Il a déclaré que, pourvu que la production du Canada continue à s'accroître, il pourra être possible d'effectuer des réductions d'impôts.

Il est alors allé à Vancouver. D'après le *Sun* de Vancouver, livraison du 20 octobre, voici ce que le ministre aurait dit à cet égard:

Les Canadiens, a déclaré aujourd'hui M. Douglas Abbott, ministre des Finances, peuvent s'attendre à une réduction des impôts fédéraux, mais certainement pas dans l'exposé budgétaire de l'an prochain.

Puis, voici ce que le ministre aurait dit au cours d'une allocution de 6,000 mots prononcée au *board of trade* de Vancouver:

M. Abbott a dit à ceux qui croient que le gouvernement fédéral jouira d'un important surplus à la fin de son année financière: "Je serai heureux si nous joignons les deux bouts."

Puis, l'entrevue qu'il a accordée aux journalistes avant de prononcer son discours est rapportée par le *Sun* de Vancouver dans les termes suivants:

M. Abbott a dit que cet objectif...

C'est-à-dire l'amélioration du niveau de vie.

...devrait être atteint et les impôts réduits.

Vous le remarquerez, monsieur l'Orateur, il dit que les impôts devraient être réduits. Il ajoute:

...mais il est peu probable que cet objectif soit atteint en mars prochain, lorsque le budget de 1953 sera présenté.

En outre, la *Gazette* de Montréal, en date du 21 octobre, écrit que dans le discours qu'il a prononcé à Vancouver il a déclaré:

Nous pouvons espérer que l'accroissement de la production au Canada permettra d'abaisser les impôts, malgré les dépenses qu'il faudra continuer de faire pour la défense et le bien-être social.

Mais M. Abbott a ajouté, au cours d'une entrevue subséquente, qu'il est "peu probable" que le prochain budget annonce des réductions d'impôts.

Je suis sûr que le ministre a dû donner la chair de poule à ces messieurs qui sont de l'autre côté, lorsqu'il a laissé entendre que son prochain budget, qu'il présentera en mars prochain, ne contiendra pas de diminutions d'impôts. Les honorables députés des rangs d'en face se nourrissent, dans leur vie politique, de l'espoir que le ministre répétera dans son budget de 1953 son geste peu courageux de 1949, alors qu'après avoir annoncé pendant plusieurs années auparavant qu'il était impossible de diminuer les impôts, il a trouvé moyen, pour la circonstance, d'effectuer des réductions sensibles à la veille d'élections afin de conserver leur peau politique.

En octobre, le ministre des Finances a déclaré que ni les vis-à-vis ni la population, ne devaient s'attendre à la moindre diminution d'impôts au cours de l'année prochaine. Eh bien! les vis-à-vis devront maintenant se mettre à chantonner s'ils veulent se remonter le courage.

J'ai dit que le ministre des Finances avait déclaré que nous, de l'opposition officielle, avions soutenu que les dépenses du Gouvernement étaient trop élevées. Certes nous sommes de cet avis. Nous savons fort bien que le Gouvernement aime dépenser. Le Gouvernement s'imagine en effet que ses dépenses lui obtiendront des votes. Voilà l'une des raisons qui expliquent son souci de dépenser autant d'argent avant la prochaine élection. Autrement, comment pourrait-on mettre au compte d'esprits équilibrés les folles dépenses dans lesquelles le Gouvernement donne à l'heure actuelle.

Dans un ouvrage que j'ai lu récemment, j'ai relevé un paragraphe intéressant. Ce livre renferme plusieurs causeries données par M. Bertrand de Jouvenel. Intitulé: "Éthique de la redistribution," il contient à la page 73 le paragraphe suivant:

Plus on étudie la question, plus il ressort nettement qu'en fait la redistribution est bien moins une redistribution du revenu disponible qui, comme nous l'imaginions, irait du plus riche au plus pauvre mais bien plutôt une redistribution de puissance qui de l'individu passe à l'État.

[M. Fleming.]

Quelle que soit notre opinion au sujet des observations de l'auteur de cet article, il est clair que la dépense des deniers publics de la part d'un gouvernement lui rapporte des votes et que tel est bien l'avis du gouvernement actuel. Je me rappelle fort bien une conversation que j'ai eue, il y a environ six ans, avec un des ministres au sujet du gaspillage qu'entraîne le chevauchement des services et des dépenses du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. A l'égard d'une dépense en particulier, "ne serait-il pas beaucoup plus sage, ai-je dit, que le gouvernement fédéral et les provinces s'entendent pour partager les dépenses afin que l'argent soit affecté à sa fin par les provinces?" "Oh, non! répondit mon interlocuteur avec un sourire entendu, cela donnerait à un tel, dit-il, en nommant le premier ministre de la province qu'il habitait, la chance de recueillir des votes."

Par conséquent, d'après le Gouvernement, dépenser de l'argent rapporte des votes; c'est la seule raison de l'orgie de dépenses dont nous sommes aujourd'hui témoins. Nous avons ici un dossier qui scandaliserait quiconque ne serait pas déjà accoutumé aux scandales de la mauvaise administration d'un gouvernement gaspilleur.

Après avoir acheté 1,153,155 cravates, le Gouvernement, au cours de la première moitié d'octobre, en achetait encore pour $32,638. Comment ces cravates nous aideront-elles à résister à l'agression? J'ai toujours pensé qu'en demandant à la Chambre de voter cette année une somme de 2,100 millions pour la défense nationale on voulait détourner l'agression ou, si une agression survenait quelque part malgré nos efforts, être en mesure de faire notre juste part dans la résistance à cette agression. Quel rôle important ces cravates joueront-elles dans la lutte pour résister à l'agression ou pour l'enrayer? Comme le disait récemment à la radio le représentant d'Annapolis-Kings (M. Nowlan), il se peut qu'on veuille se servir de ces cravates pour lier les mains et les pieds de tous les agresseurs qui pourront mettre le pied sur le sol canadien.

Au cours des onze mois écoulés jusqu'au 29 février dernier, on avait acheté 1,304,407 paires de chaussures d'hommes et on donne encore des commandes. Dans un document déposé à la Chambre, on nous apprend que durant la période de treize mois, terminée le 30 avril dernier, le gouvernement a acheté 117,800 paires de chaussures de femmes. Je ne me propose pas de revenir sur les fourchettes à servir mais je signale que c'est grâce à la vigilance de l'opposition officielle qu'on a réduit à 14,500 la commande de 63,500 de ces fourchettes.

Il y a six officiers permanents et 900 officiers et subalternes dans la réserve des services féminins de l'armée canadienne. Pour les protéger de la pluie, on a acheté 15,000 imperméables.

Il y a également ces $839,903 consacrés à l'achat de tapis et de carpettes pour les forces armées. Comme mon chef l'a signalé, les quantités commandées sont suffisantes pour fournir une verge carrée de tapis ou de carpette à chaque deux membres des troupes actives du pays. Il est évident que le Gouvernement ne s'intéresse guère à la façon dont les commandes de tapis, de carpettes, de cravates, d'imperméables et de chaussures sont données.

On ne peut expliquer ni justifier des commandes si élevées qu'en supposant qu'elles sont données avec l'idée bien arrêtée de gagner des amis au Gouvernement.

M. McIvor: Il n'a pas à en chercher!

M. Fleming: L'honorable député déclare que le Gouvernement n'a pas à se chercher d'amis. Si c'est exact, pourquoi ne prend-il pas la parole pour prier le Gouvernement de mettre un terme à ces dépenses excessives et folles? C'est ainsi que vont les choses, mais ces dépenses folles ne s'arrêtent pas là. Mon collègue, le représentant de Broadview (M. Hees), a parlé hier de ce qui cloche au sein de la Commission de l'assurance-chômage. Les députés s'étonneront sans doute d'apprendre que la Commission de l'assurance-chômage imprime aux frais du contribuable des balivernes comme celles que je vais citer. La division de Montréal de la Commission de l'assurance-chômage a en effet intitulé ce qui suit: "Le travailleur d'un certain âge". Je suis heureux que le ministre du Travail (M. Gregg) soit ici car, s'il ne sait pas ce qu'on imprime là-bas, il convient de le lui signaler. Il aurait dû l'apprendre avant aujourd'hui. Voici le passage en question:

> In savage tribes, where skulls are thick,
> And primal passions rage,
> They have a system, sure and quick,
> To cure the blight of age.
> For when a native's youth has fled,
> And age has sapped his vim,
> They simply knock him on the head,
> And put an end to him.
> But we in our enlightened age,
> Are built of nobler stuff,
> And so we look with scorn and rage,
> On deeds so harsh and rough.
> And when a man is old and gray,
> And stooped and short of breath,
> We simply take his job away,
> And let him starve to death.

Cela a été publié par la Commission canadienne d'assurance-chômage et ce sont les contribuables canadiens qui en ont acquitté les frais. Malgré tout, le premier ministre du Canada (M. St-Laurent) a l'effronterie de déclarer à la Chambre qu'il n'y a pas eu d'abus de fiscalité. Je soutiens qu'il y a eu un honteux abus de fiscalité et que le Gouvernement fait preuve d'une extrême prodigalité dans la façon dont il gaspille l'argent que les contribuables canadiens ont tant de peine à gagner.

M. Côté (Verdun-LaSalle): Peut-être le député me permettrait-il de l'interrompre. Il a parlé du bureau de Montréal de la Commission d'assurance-chômage.

M. Fleming: Est-ce là une question?

M. Côté (Verdun-LaSalle): Oui. Le député a-t-il comparé le document dont il vient de donner lecture avec la réclame utile et bien faite du bureau de Montréal à l'égard des ouvriers handicapés? C'est peut-être Montréal qui a le plus fait dans le domaine du rétablissement des handicapés.

M. Fleming: J'espère que mon temps de parole ne sera pas diminué par suite de cette interruption qui ne ressemble guère à une question. Je considère l'honorable député comme un de mes meilleurs amis à la Chambre. Je dois lui dire, cependant, que si le bureau de Montréal de la Commission d'assurance-chômage s'efforce de racheter les fautes qu'il a commises en publiant de telles inepties aux frais des contribuables, je suis fort aise de l'apprendre. Je le tiens toutefois responsable, et le Gouvernement également, d'avoir gaspillé l'argent des contribuables en l'affectant à de telles fadaises.

(Texte)

M. LaCroix: Je comprends que l'honorable député parle très bien le français. Me permettrait-il de lui poser une question? Quelle preuve a-t-il que ce document a été émis par la Commission d'assurance-chômage de Montréal et qu'il ne s'agit pas d'un document falsifié qu'on lui a remis?

M. Fleming: Il me fait grand plaisir d'exhiber à l'honorable député ce document dont je viens de faire lecture. Au fait, j'aimerais bien, monsieur l'Orateur, le montrer aussi à tous les honorables députés à la Chambre.

M. Côté (Verdun-LaSalle): J'aimerais bien le voir.

M. Fleming: Avec plaisir.

(Traduction)

Quelle attitude le Gouvernement adopte-t-il dans tout cela? Lundi, durant son discours, le premier ministre se tordait les mains de désespoir devant les accusations et les preuves de prodigalité dans la dépense des fonds publics. Il a dit que nous ne devrions pas

tenir le gouvernement responsable. Lorsqu'une voie d'évitement a disparu à Petawawa, il a dit que nous ne pouvions pas tenir le Gouvernement responsable, parce que celui-ci avait intenté des poursuites. Il nous a demandé si nous avions lu les journaux ces derniers jours. Il se trouvait que j'avais lu des journaux au sujet des poursuites et je me demande pour quelle raison on n'a pas intenté des poursuites dans les autres cas. D'autres ont été mis en accusation mais, jusqu'ici, il n'y a pas eu de procès.

Où est le rapport Currie sur les vols? Nous n'en avons pas entendu parler. M. Currie est parti pour outre-mer au moment de sa nomination. Cependant, il se peut que d'autres aient poursuivi le travail en son absence. Où est le rapport? Au sujet de ces vols, le premier ministre, faisant la sortie la plus extraordinaire, a dit que l'affaire avait été étudiée, que des poursuites avaient été intentées et puis il a dit expressément: "Que pouvait-on faire de plus"?

Si le Gouvernement s'inquiétait davantage de ses dépenses inutiles, je suis certain que les services de l'État feraient preuve de plus de vigilance. Comment peut-on s'attendre que le ministère de la Défense nationale fasse preuve de vigilance, lorsque, selon les apparences, le ministre qui le dirige et son sous-ministre n'étaient pas au courant de ces prodigalités au chapitre des effets d'habillement?

Le premier ministre a dit, en substance, que les choses auraient fort bien pu se passer autrement si le ministre ou le sous-ministre avaient pris connaissance de ces commandes avant qu'elles fussent placées. Ainsi, le ministre et le sous-ministre ignoraient tout de ces commandes qu'on allait placer. Il y a bientôt deux ans que, mois après mois, on place de telles commandes, et le premier ministre vient nous dire que le ministre et le sous-ministre en ignoraient l'importance! Car c'est bien là ce qui ressort des paroles du premier ministre, qui nous a priés d'excuser, de ce fait, le ministre et le sous-ministre.

La preuve est fonc faite de l'incompétence du ministre qui dirige ce ministère, aussi bien que du gaspillage qui a eu lieu dans ce service comme dans d'autres, puisque, après tant de méfaits, le Gouvernement décide soudainement de nommer un ministre associé de la Défense nationale. A quelles fins? Après tous les mots d'éloge que le premier ministre a eus lundi dernier à l'endroit du ministre de la Défense nationale (M. Claxton), ce n'est certes pas en vue d'une surveillance de son activité générale! A quoi servirait donc de fermer la porte de la cage, en ce qui concerne ces contrats excessifs, maintenant que l'oiseau s'est envolé? Et c'est maintenant que le Gouvernement se réveille! Que faisait-il donc pendant tout ce temps-là?

M. Fraser: Il dormait.

M. Fleming: Nous savons tous que les deniers publics étaient jetés à la volée par toutes les fenêtres. Les ministres libéraux n'ont rien fait pour s'y opposer et aujourd'hui, alors que nombre d'entre eux parcourent le pays en tous sens, débitant des discours politiques, ces contrats sont distribués à droite et à gauche, et l'argent de nos contribuables est gaspillé en dépenses parfaitement inutiles. Il est grand temps que ces messieurs remplissent la tâche que le pays demande d'eux et qu'ils sont payés pour accomplir.

J'aurais voulu pouvoir dire aujourd'hui bien des choses, mais le temps me fait défaut. Je me range à l'attitude adoptée par mon chef, qui, dans son discours de lundi, a signalé la nécessité d'un effort concerté, tendant à assurer aux gouvernements canadiens, aux divers niveaux, l'attribution de sources assurées de revenus fiscaux. Le premier ministre s'échappe par la tangente en déclarant que les provinces ont toute liberté d'établir l'impôt dans les domaines régis par les pouvoirs que leur accorde la constitution, en dehors du gouvernement central. A quoi veut-il donc en venir par ces déclarations? Quand le gouvernement fédéral pénètre dans ces domaines, armé de ses taux actuels d'imposition, il épuise tout le potentiel imposable. Tous ceux qui viendraient à sa suite ne trouveraient plus rien à glaner.

Vous savez bien, monsieur l'Orateur, comment le gouvernement fédéral a étendu son autorité et comment il a, de fait, remanié le régime constitutionnel du pays sans modifier la constitution, simplement en s'arrogeant des pouvoirs d'imposition de plus en plus grands. En 1939, le gouvernement fédéral a pris 51 p. 100 de chaque dollar versé en impôt au Canada. En 1951, soit exactement douze ans plus tard, il s'en octroyait 77 p. 100.

M. Lesage: L'honorable député me permet-il de poser une question?

M. Fleming: Je regrette, mais mon temps de parole est presque épuisé. Je n'ai pas le temps maintenant. En 1940, les revenus fiscaux des municipalités étaient de 270 millions de dollars, ceux des provinces de 355 millions, tandis que ceux du gouvernement fédéral atteignaient 562 millions. En 1951, le revenu fiscal estimatif des municipalités atteignait 600 millions de dollars, celui des provinces

910 millions et celui du gouvernement fédéral plus de 4 milliards. Étant donné cet état de choses, les députés savent combien les provinces et les municipalités doivent aujourd'hui restreindre les efforts qu'ils font afin de subvenir aux besoins de leurs populations et d'accomplir ce que l'on attend d'elles. Nous avons constaté, le printemps dernier, au comité de la Banque et du commerce, que l'obstacle le plus considérable qui entravait l'accroissement de la construction des logements à l'heure actuelle, était, sans doute, que les municipalités des régions où le besoin de nouvelles maisons est actuellement le plus pressant ne sont pas en mesure de fournir les services municipaux nécessaires. Leurs sources de revenus actuelles ne leur permettent pas de le faire.

Que fait-on? Les provinces se sont toutes efforcées, peut-on dire sans doute, d'aider les municipalités autant que possible. Et pourtant, le gouvernement fédéral, bien que sa responsabilité, en ce qui a trait à la rareté de logements, soit de première importance et beaucoup plus grande que la responsabilité des provinces et des municipalités, refuse...

Une voix: Non!

M. Fleming: ...de quelque façon que ce soit de combler ce besoin, compte tenu même de ce qu'il entrave la construction de logements au Canada. C'est la même chose dans le cas des services d'hygiène qui imposent de lourds fardeaux à nos provinces et municipalités. La situation dans laquelle se trouvent les municipalités est vraiment très grave. Aussi j'aurais cru que la Chambre aurait accueilli chaleureusement l'affirmation du chef de l'opposition (M. Drew) lorsqu'il a prétendu qu'on a, en ce moment, amplement raison de tenir des conférences fédérales-provinciales en vue d'en venir à une entente entre les divers gouvernements, y compris les municipalités, de façon que les gouvernements sachent exactement quelles sont leurs sources de revenu et afin qu'on s'efforce avec plus de détermination à faire face aux besoins des autres gouvernements, surtout des municipalités.

Une voix: Que dire de l'impôt sur l'essence?

M. Fleming: Il y a là un problème d'importance et le Gouvernement ne semble nullement disposé à faire quoi que ce soit en vue de le régler.

Enfin, monsieur l'Orateur, vu que mon temps de parole tire à sa fin,...

Une voix: Ce n'est pas trop tôt.

M. Fleming: ...j'aimerais dire quelques mots de la télévision et de la Société Radio-Canada; c'est un sujet sur lequel j'espère revenir à un autre stade de la session.

Si on finit par éliminer la taxe vexatoire de $2.50, c'est-à-dire les droits sur les permis de radios, les Canadiens pourront remercier l'opposition officielle de la lutte qu'elle ne cesse de livrer depuis plus de dix ans pour en obtenir la suppression. Je passe maintenant à la télévision. Après s'être attribué de la façon la plus bureaucratique et la plus paternaliste tout droit de regard sur la télévision; de fait, après avoir empêché l'expansion de la télévision au Canada au point que le stade de son développement chez nous, au regard de celui qu'elle a atteint au Royaume-Uni et aux États-Unis, est très primitif par suite de la ligne de conduite du Gouvernement et pour aucune autre raison, le Gouvernement, dans le passage du discours du trône où il consent à laisser l'entreprise privée exploiter des postes dans les régions où Radio-Canada n'est pas disposée à s'installer, ne fait rien moins que de lancer à l'entreprise privée un os dégarni de toute substance nutritive.

Si la télévision n'a pas pris d'expansion suffisante au Canada, ce n'est pas le manque de bonne volonté ni d'esprit d'initiative,—abstraction faite du Gouvernement,—qui en est la cause. L'entreprise privée a attendu des années pour que le Gouvernement se décidât. Certaines demandes de bandes de fréquence ont été soumises à la Société Radio-Canada il y a plus de sept ans. Le gouvernement est resté inactif comme un chien dans sa niche. Étant donné qu'il ne prenait aucune mesure positive pour favoriser l'expansion de la télévision, le Gouvernement n'a voulu laisser agir personne. Maintenant que deux centres sont desservis, Montréal et Toronto, et que d'autres régions du pays se plaignent, à bon droit, de ce que le gouvernement concentre ses services dans ces deux endroits alors que le reste du pays contribue à en défrayer le coût, le Gouvernement répond qu'il laissera libre action à l'entreprise privée dans les endroits où il n'existe aucune possibilité de concurrence avec Radio-Canada.

L'attitude bureaucratique du Gouvernement le porte à favoriser les monopoles. Monsieur l'Orateur se rappelle sans doute fort bien l'époque où nous étions, lui et moi, membres du comité spécial de la radio, soit en 1946. Répondant à une question que je lui avais posée, le président du Bureau de Radio-Canada a déclaré que la concurrence des gros postes privés avait été une bonne chose pour Radio-Canada parce qu'elle l'avait aidé à donner sa mesure. Eh bien, monsieur l'Orateur, si le président de Radio-Canada avait raison en 1946, pourquoi en 1952 ne permettrait-on pas quelque concurrence dans le domaine de la télévision?

Les capitaux et l'entreprise privés sont prêts à assumer les risques inévitables si seulement notre gouvernement bureaucratique, avec son goût morbide pour le monopole et la bureaucratie, n'empêchait pas de se développer quelque chose que la population canadienne réclame à grands cris. En décembre dernier, on a estimé à 60,000 le nombre des postes récepteurs de télévision au Canada. J'affirmerais qu'ils sont maintenant au nombre de 100,000. Le Canada a des ingénieurs, des techniciens et des artistes qui peuvent l'aider à prendre la tête du développement de la télévision. Si le Canada ne joue pas dans ce domaine un rôle prépondérant, c'est parce que le Gouvernement étouffe et contrarie le développement de la télévision.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'appuie la proposition d'amendement de mon chef, l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), qui invite le Gouvernement à présenter, au cours de la session actuelle, une mesure législative visant à établir un programme national d'assurance-santé moyennant la participation des provinces. Plusieurs membres de notre groupe prendront part au débat, monsieur l'Orateur, pour appuyer la proposition et prier le Gouvernement d'étudier sérieusement notre sous-amendement.

La raison pour laquelle nous reviendrons constamment à l'attaque, en ce qui concerne la nécessité de l'asurance-santé, c'est qu'il devient manifeste que le Gouvernement ne se rend pas compte de l'importance que la question revêt pour la population canadienne. Pour ce qui est de l'attitude du parti libéral, les faits confirment ce que je viens de dire, c'est-à-dire que le Gouvernement ne se rend pas compte de l'importance de la question. Comment un libéral pourrait-il prétendre qu'il en reconnaît l'importance, lorsqu'on sait qu'elle fait partie du programme du parti libéral depuis 1919? Lorsque j'ai signalé la chose au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), en juin dernier, il m'a répondu: "Oui, la proposition fait partie de notre programme depuis 33 ans, mais vous ne vous attendez certes pas à ce que nous l'adoptions du jour au lendemain" et cela au sujet d'une proposition qui fait partie du programme de son parti depuis tant d'années.

Je rappelle que, abstraction faite de tous les rapports de comités et de toutes les enquêtes qu'on a menées et dont a parlé de nouveau hier à la Chambre mon collègue d'York-Sud (M. Noseworthy, on nous avait donné à entendre en juin l'an dernier qu'un comité spécial de l'assurance-santé serait établi au cours de la session qui devait s'ouvrir au début de 1952. Nous y avions vu une promesse du Gouvernement. Nous n'estimions pas cependant que la formation d'un autre comité fût nécessaire après toutes les enquêtes déjà effectuées. Malgré cela, nous étions quand même heureux d'apprendre qu'on irait au moins jusque-là et nous osions espérer que l'établissement du comité promis aurait un résultat comparable à celui qu'on avait obtenu du comité de 1950 sur la sécurité de la vieillesse, c'est-à-dire que le Gouvernement présenterait une mesure législative à l'égard de cette importante question.

En dépit de ce que nous avions interprété comme une promesse non équivoque, savoir qu'un comité serait établi au cours de la première session de 1952, le Gouvernement nous a appris qu'il en avait décidé autrement lorsque nous avons réclamé la formation de cet organisme. Nous entreprenons maintenant une nouvelle session, la troisième depuis qu'on nous a promis, en 1951, l'établissement d'un comité. Or le Gouvernement n'a pas encore manifesté l'intention de prendre l'initiative à l'égard de l'assurance-santé. A mon sens, il est bien clair que le Gouvernement et les députés ministériels ne se rendent pas compte de l'importance que la population du Canada attache à la question.

Je déplore que les deux autres partis de l'opposition à la Chambre fassent, selon moi, le jeu du Gouvernement, en dépit de tout ce qu'ils ont dit antérieurement en faveur du principe de l'assurance-santé. Les conservateurs-progressistes ont présenté un amendement qui demande une nouvelle enquête sur la question. Rien ne saurait être plus inutile. Les données et les renseignements sur lesquels la mesure législative pourrait être fondée sont déjà plus que complets. Nos amis, à notre gauche, les créditistes, se disent en faveur de l'assurance-santé. Or, l'autre soir, leur chef, le représentant de Peace-River (M. Low), tout en parlant de cette question, a donné à entendre qu'il fallait n'avancer qu'avec lenteur dans ce domaine. Les créditistes ont peut-être à l'idée l'appui dont a parlé aujourd'hui le représentant de Red-Deer (M. Shaw); mais je soutiens que demander au gouvernement actuel d'instituer une nouvelle enquête, comme le font les conservateurs, ou que de prier les membres du Gouvernement d'agir avec lenteur, comme le font les créditistes, c'est faire le jeu des libéraux, qui sont bien capables de remettre la question à plus tard comme ils le font depuis 33 ans.

Nous croyons exprimer les vues des citoyens de tout le pays en déclarant que c'est là l'une des questions importantes qu'il faudrait régler dès la présente session.

Ce n'est pas une question qui doit faire l'objet d'accusations mutuelles au cours d'une campagne électorale, avec la promesse d'instituer un comité parlementaire au cours de la prochaine législature, pour n'agir ensuite qu'au cours de la législature suivante. C'est une question qu'il faut régler durant la présente session.

J'ai déjà signalé son importance, monsieur l'Orateur. Nous souhaiterions vivement faire comprendre au Gouvernement l'angoisse des Canadiens moyens qui sont incapables de s'assurer toute la protection nécessaire à l'égard des soins médicaux et des services de santé que la science moderne met à leur disposition et dont ils pourraient bénéficier si nous parvenions à établir un programme en vue d'acquitter ces frais médicaux.

D'après les données recueillies au cours du recensement de 1951, dont certaines commencent à nous parvenir, 27·8 p. 100 de la population globale du Canada se trouve dans les vingt plus grandes villes du pays. Dans ces vingt grandes villes, 49·8 p. 100 de tous les salariés touchent un revenu annuel inférieur à $2,000. Selon une autre enquête faite par le Bureau fédéral de la statistique en 1947-1948, on a constaté que cette année-là (je reconnais que je me sers d'années différentes, mais nous devons prendre les chiffres que nous pouvons obtenir) les familles dont le revenu était de $2,000 ou moins ne pouvaient affecter que $70 aux services de santé. Les chiffres variaient mais ils étaient au-dessous de $70 pour toutes les familles dont le revenu annuel était de $2,000 ou moins.

D'autres chiffres que j'ai obtenus du Bureau fédéral de la statistique indiquent qu'en 1950, année qui se situe entre les deux années dont j'ai déjà parlé, le séjour moyen à l'hôpital au Canada a été de 10·5 jours, avec une moyenne de frais d'hospitalisation de $8.13 par jour par patient ou un total moyen de frais d'hospitalisation de $85.36.

Voilà donc ce qu'il en coûte environ pour l'hôpital dans un an: $85.36. Pourtant, cet examen des revenus et dépenses par famille, dont j'ai déjà parlé, a révélé que les gens qui ne touchent que $2,000 ou moins, ne peuvent affecter aux soins médicaux, dans une année, que la somme d'au plus $70.

Je pourrais continuer et démontrer également, d'après les chiffres de 1951, que le total de l'argent dépensé au Canada par les particuliers au titre de la santé, au cours de cette année-là, s'élève à 496 millions de dollars, soit une dépense moyenne par famille de $129.50. Ce que je demande aux honorables députés, c'est de remarquer que si les frais d'hôpitaux se chiffrent en moyenne par $85.36 et si la moyenne totale des dépenses au titre de la santé est de $129.50 par année, quelle est donc la situation du grand nombre de petits salariés qui, d'après les autres relevés que j'ai mentionnés, ne peuvent que dépenser $70 par année ou moins pour tous les soins médicaux et hospitaliers?

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable député?

M. Knowles: Certainement.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Lorsqu'il mentionne les petits salariés qui ne gagnent que $2,000 ou moins, ne néglige-t-il pas de tenir compte que dans une même famille il pourrait y avoir deux ou trois salariés? L'oubli de ce détail ne fausserait-il pas ses calculs?

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je ne parlais pas d'un ouvrier moyen. Les moyennes sont souvent trompeuses. Je m'en tenais au fait que 49·8 p. 100 des salariés dans les vingt plus grandes villes du pays que j'ai mentionnées touchent $2,000 par année ou moins, et non pas une moyenne de $2,000.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): La question vaut toujours.

M. Knowles: Je ne le crois pas. Même si mon honorable ami veut prétendre, pour les besoins de sa thèse, quelle qu'elle soit, qu'il est des familles qui comptent plus d'un gagne-pain, je le prie de songer aux familles, —et elles sont la majorité,—où il n'y a qu'un seul gagne-pain. Ces familles peuvent consacrer à l'hospitalisation, au médecin et à tous les soins médicaux en général pas plus de $70 par année, alors que les frais annuels d'hospitalisation s'établissent, en moyenne, à $85.36 par famille et les frais d'ordre médical, à $129.50 par famille. Cela signifie qu'un vaste secteur de notre population, parce qu'il ne dispose pas des ressources voulues, obtient, au chapitre de l'hospitalisation, de l'hygiène et des soins médicaux, moins que ne semblent l'exiger, à l'heure actuelle, les besoins minimums du Canadien moyen.

Si l'on songe à tout ce que cela représente de mauvaise santé, de souffrances, d'angoisses morales, de soucis au sujet de factures d'hôpital ou de médecin qui restent en souffrance, on comprendra que nous endurons, au Canada, des pertes, sur le plan social, psychologique et économique, que le sens commun nous fait un devoir d'éviter.

Au cours du présent débat, des députés ont parlé du grand nombre de gens qui bénéficient des soins du médecin alors même qu'ils n'ont pas les moyens d'en acquitter le prix. On a mentionné des cas où le médecin

touche beaucoup moins que les honoraires qu'il exige habituellement pour les services qu'il rend, et je reconnais que tout cela est exact.

Mais je demande aux députés de ne pas oublier que si nombre de Canadiens requièrent des soins médicaux, l'attention des médecins et l'hospitalisation, ils n'ont pas d'argent et ne les réclament guère faute d'argent; en cas de nécessité, ils remettent à plus tard, au détriment de leur santé. Nous proposons l'adoption d'un programme fondé sur le bon sens, l'organisation et la mise en commun d'un problème auquel nous devons tous nous atteler; ainsi tous les Canadiens pourraient profiter des meilleurs soins médicaux et d'hospitalisation dont il soit possible de bénéficier.

Cette idée, nous ne sommes pas seuls à la préconiser. Je le répète, les libéraux s'en sont faits les champions, dès leur congrès de 1919, et la bibliothèque renferme des livres et des périodiques bourrés d'arguments défendant le principe dont s'inspire l'assurance-santé. Le Gouvernement a fort bien exposé la question dans le Livre vert renfermant ses propositions de 1945 aux provinces. Il y déclare:

L'assurance santé permet de payer d'avance les frais de la maladie, de sorte qu'en versant des montants réguliers quand ils sont en bonne santé, les citoyens soient en mesure de faire face aux frais de maladie sans en souffrir financièrement.

A la même époque, le Gouvernement disait:

L'assurance-santé permet aux individus non seulement de payer d'avance leurs frais médicaux mais de mettre en commun un vaste fonds pour couvrir les risques et répartir les dépenses comme dans le cas de n'importe quel autre genre d'assurance.

J'ai également en main un opuscule fort intéressant que la Commission d'information en temps de guerre a publié pendant les hostilités, surtout à l'intention de nos militaires. Il s'intitule: *Affaires canadiennes,* et il s'agit du n° 21, volume X, en date du 15 novembre 1944. Il a pour sujet: *Le Canada envisage un programme de sécurité.* Son auteur est un homme qui n'était pas alors fonctionnaire, mais qui est maintenant l'un des serviteurs de l'État les plus importants et les plus respectés de notre pays, M. George F. Davidson, sous-ministre du Bien-être au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Dans cet opuscule, M. Davidson déclare ce qui suit:

Il y a encore des lacunes dans notre programme de sécurité sociale. La principale a trait à la maladie. Quand la maladie se déclare, elle frappe avec une épée à deux tranchants. L'ouvrier ne perd pas seulement sa paye pendant qu'il est absent de son travail, mais, ce qui est pire, il lui faut supporter le fardeau écrasant des frais de médecin, d'hôpital et autres, qui se montent parfois à plusieurs centaines de dollars.

[M. Knowles.]

Il poursuit en disant que le remède en l'occurrence est l'assurance-santé. Puis, il expose certains détails, nous donne l'historique des études consacrées à l'assurance-santé et nous rappelle les propositions qu'on a faites à ce sujet. Puis, vers la fin de la brochure, après avoir résumé divers aspects de la sécurité sociale, dont un programme d'assurance-santé, qu'on pouvait prévoir d'après lui, il s'est exprimé de la façon suivante, comme on peut le voir au chapitre intitulé: *Ce que tout cela coûte*:

Mais ces dépenses ne représentent pas toutes des frais supplémentaires. Dans le moment, nous faisons face, de notre mieux et à même nos propres ressources, aux lourdes dépenses médicales et hospitalières que nous subissons de temps en temps. Pour une bonne part, nous supportons les frais de notre propre chômage, puisant dans nos épargnes lorsque nous sommes sans emploi. Au moyen de programmes d'assurances particuliers et de divers modes d'épargne, nous affectons, dans le moment et dans la mesure du possible, certaines sommes en prévision de notre retraite ou de notre décès.

Ainsi donc, pour une bonne part, l'intervention de l'État en vue d'établir ces programmes sociaux, signifierait que nous aurions à verser, sous forme d'impôts et de cotisations, ce que nous avons essayé, sans succès dans l'ensemble, d'acheter à titre particulier.

Le dernier alinéa de cette brochure fort intéressante débute par cette importante phrase:

Bref, le Canada peut se permettre d'assurer la sécurité de ses citoyens; il ne peut pas se permettre de ne pas la leur assurer.

Lorsque le comité spécial de la sécurité du vieil âge s'est réuni en 1950, il s'est également rendu compte qu'il fallait absolument étudier, dans une certaine mesure, la question de l'assurance-santé, parce que, comme toutes les autres questions, elle touchait tout le problème de la sécurité du vieil âge. Bien que cette question ne tombât point sous notre mandat, notre rapport, déposé à la Chambre des communes le 18 juin 1950, traitait (brièvement, mais il la traitait tout de même) la question de l'assurance-santé; voici un extrait de ce que disait le rapport:

Des témoins ont prétendu cependant que le coût total d'un régime universel d'assurance-santé s'élèverait au bas mot à 300 millions par année. Il faut ajouter cependant qu'une forte proportion de ce montant ne chargerait pas la population canadienne d'un nouveau fardeau, mais ne ferait qu'orienter d'une autre façon des dépenses qui se font déjà sous diverses formes en matière de services de santé.

C'est, en gros, ce que nous prônons en réclamant un programme d'assurance-santé. Il ne s'agit pas essentiellement de quelque chose de nouveau dans le domaine de l'assurance-santé, encore qu'il soit vrai qu'une grande extension s'impose. Ce que nous réclamons, c'est une nouvelle orientation de nos dépenses, un partage en commun du fardeau

des soins sanitaires de façon que, grâce à un régime simplement rationnel, la population canadienne tout entière puisse bénéficier des soins dont elle a besoin, de ces soins que la science médicale et que nos médecins sont aptes à fournir à notre époque.

On a déjà montré,—c'est d'ailleurs notre collègue d'York-Sud qui en parlait hier,—ce qu'il en peut coûter d'être malade, du point de vue du nombre d'heures de travail perdues. C'est là en effet une perte pour l'économie, une perte dont il importe de tenir compte en calculant les frais supplémentaires que pourrait entraîner l'assurance-chômage. Notre civilisation n'a-t-elle pas appris à enserrer le monde dans un réseau merveilleux de transports et de communications? Ne serait-ce pas stupide, dans ces conditions, de ne pas organiser le financement de nos services sanitaires de façon que la population tout entière soit désormais à même de bénéficier des avantages les plus considérables qui sont aujourd'hui à notre disposition dans ce domaine? Je souhaite qu'il se trouve d'autres honorables députés qui siègent ici dans l'opposition pour se joindre à nous à mesure que la session se prolongera et pour insister, avec nous, auprès du Gouvernement afin que celui-ci se rende enfin compte de l'urgence du problème.

Il ne s'agit pas là de quelque chose qui doive faire l'objet de nouvelles études, ainsi que le prétend l'opposition officielle. Il ne s'agit pas là non plus d'une question à l'égard de laquelle nous ne devrions entrer que graduellement dans la voie des réalisations ainsi que le voudrait le chef du parti créditiste. Cette question est à l'ordre du jour depuis un tiers de siècle, sinon plus. C'est une question qui intéresse les Canadiens maintenant et au sujet de laquelle une mesure s'impose, pas plus tard qu'au cours de la présente session. Pendant que nous poursuivons les nouvelles études qu'ont proposées les tories et pendant que nous avançons graduellement vers l'objectif que le chef du parti créditiste voudrait nous voir atteindre, les gens sont malades et ne reçoivent pas les soins voulus; des gens meurent inutilement; il y en a d'autres qui sont accablés par des frais médicaux et hospitaliers pour le reste de leurs jours. Et non seulement cela, mais le Canada tout entier en souffre, tout simplement parce que nous ne faisons pas en sorte de profiter de la science médicale pour améliorer la vie et la santé de notre population.

Si l'opposition, en bloc, réussit à faire comprendre au Gouvernement l'urgence de la situation, j'espère que celui-ci se rendra compte qu'il ne saurait désormais plus retirer de cette situation quelque avantage politique et qu'il ne saurait être question pour lui de différer la solution du problème jusqu'après les élections. Il faut que le Gouvernement agisse au cours de la présente session; et si les membres du cabinet ne sont pas disposés, de leur propre initiative, à remédier à cette situation, j'espère que les autres députés qui siègent en face, à l'occasion de leurs réunions intimes, mettront tout en œuvre pour faire comprendre au Gouvernement que le problème doit être résolu au cours de la présente session.

Permettez-moi de dire quelques mots au sujet d'une autre question qui se rattache à la sécurité sociale, c'est-à-dire la sécurité des vieillards. Il me semble que les membres du parti libéral devraient être fiers d'avoir enfin obtempéré à nos demandes et aux pressions qui se faisaient sentir dans tout le pays en vue de la suppression de l'évaluation des ressources pour ce qui est des pensions de vieillesse; voilà certes une initiative admirable. Mais ces mêmes libéraux semblent tout à fait satisfaits de voir nos vieillards de 70 ans et plus ne toucher que $40 par mois. Assurément, monsieur l'Orateur, on ne saurait douter un seul instant que ce montant soit cruellement insuffisant et que si nous endossons effectivement les principes de la sécurité sociale, exposés dans la brochure de M. Davidson que je citais à l'instant, le moment est venu d'augmenter le montant des pensions de vieillesse de manière à le rendre plus conforme au coût actuel de la vie. A mon avis, et je parle sérieusement, ce montant ne devrait pas être inférieur à $60 par mois. Plusieurs estiment,—et je suis de ceux-là,—que ce montant devrait même être encore plus élevé.

Dans le même ordre d'idées, monsieur l'Orateur, il me semble qu'étant donné la tendance générale dans l'industrie à mettre à la retraite les employés à l'âge de 65 ans; nous sommes très injustes à l'égard de notre population en soumettant à l'évaluation des ressources ceux qui sont âgés de 65 à 70 ans. Un autre changement s'impose: l'évaluation des ressources ne devrait pas s'appliquer à ceux qui sont âgés de 65 ans et plus.

Je suis également d'avis, monsieur l'Orateur, —et j'ai été heureux de constater qu'un nouveau député libéral avait exprimé la même opinion en cette enceinte, l'autre jour,—que le moment est venu de supprimer complètement l'évaluation des ressources pour ce qui est des pensions aux aveugles.

Nous devrions nous efforcer d'atténuer un peu le désavantage dont souffrent ces citoyens, en leur accordant une pension qui ne soit pas fondée sur leurs ressources, mais qui leur serait versée de droit, à titre de compensation jugée nécessaire par leurs concitoyens.

Il est normal qu'en m'entendant réclamer l'extension des programmes de sécurité sociale, d'hygiène publique, de sécurité de la vieillesse, la suppression de l'évaluation des ressources en matière de pensions aux aveugles, et j'en passe, on invoque la question des dépenses qu'entraîneraient de tels programmes. C'est là un point que ne manquent jamais d'invoquer le premier ministre (M. St-Laurent) et les soutiens du Gouvernement, qui en sont, pourvu qu'on soit disposé à en faire les frais. Le coût des assurances sociales doit être envisagé sous son vrai jour, c'est-à-dire en fonction de la capacité de production du pays. Le premier ministre, le ministre des Finances (M. Abbott), le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) et d'autres députés ministériels se plaisent à laisser entendre que la sécurité sociale absorbe un trop fort montant de notre revenu national. Notre budget, nous dit-on, s'établit, en chiffres ronds, à un peu plus de 4 milliards, dont un peu plus de la moitié, soit 2 milliards, est affectée à la défense nationale et près de la moitié du reste, soit près du quart du budget national global, va à la sécurité sociale.

Il y a quelques jours, on déposa sur mon bureau (tout comme, je l'imagine, sur celui d'autres députés) un nouveau document émanant du service des recherches du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Il s'agit du mémoire nº 14 de la série portant sur la sécurité sociale. Je félicite le ministère du montant prodigieux de recherches précieuses que ses fonctionnaires ont faites sur tous les aspects de la sécurité sociale. Mais ce document, en particulier, semble destiné à appuyer les dires des partisans du Gouvernement, qui affirment qu'une portion trop considérable de nos deniers est engloutie par la sécurité sociale, ou du moins autant que le pays peut y affecter. Ainsi, pour citer le cas extrême dont ce mémoire fait état: à la page 15, on fait mention de l'année financière close le 31 mars 1951 et des dépenses globales du gouvernement fédéral, de tous les gouvernements provinciaux, de toutes les municipalités et finalement on additionne tous ces montants. En regard de ce montant, on cite le montant total dépensé aux niveaux correspondants dans les domaines de la santé et du bien-être social, puis on les additionne. Les totaux sont comparés l'un à l'autre en termes de pourcentage. Se fondant sur ces calculs, le mémoire nous communique que durant l'année financière close le 31 mars 1951, on a dépensé en tout, pour la santé et le bien-être social, $1,058,738,000, sur une dépense totale de tous les gouvernements de $4,858,305,000. Autrement dit, le raisonnement ou la question nous sont présentés ainsi: 21·8 p. 100 des revenus globaux du gouvernement fédéral, et des gouvernements provinciaux et municipaux ont été consacrés à la santé et au bien-être social.

Avant de faire la remarque principale que je désire formuler à ce sujet, j'aimerais souligner que ces dépenses encourues en vue de la santé et du bien-être social comprennent non seulement tous les frais classés sous cette rubrique par les gouvernements provinciaux et municipaux, mais, en ce qui relève du gouvernement fédéral, les pensions de vieillesse, les pensions pour les aveugles, les allocations familiales, les prestations d'assurance-chômage, les allocations aux anciens combattants, les pensions aux anciens combattants, ainsi que les allocations d'hospitalisation et diverses autres sommes versées aux anciens combattants, et même les versements à même la caisse d'assistance à l'agriculture des Prairies.

Aussi ne faudrait-il pas s'imaginer que le chiffre de plus d'un milliard de dollars que je viens de mentionner se rapporte aux formes plutôt exclusives de la sécurité sociale, telles que nous les comprenons généralement.

Je reviendrai tout à l'heure sur ce sujet. Mais même avant d'y revenir, il me semble que la Chambre devrait se rendre compte que tandis que le montant total, soit cette somme considérable de $1,058,738,000 que le ministère a pu constituer, représente 21·8 p. 100 du revenu des trois échelons du gouvernement, il n'égale que 4·9 p. 100 du produit national brut de l'année pour laquelle ces chiffres ont été préparés.

A mon avis, une société comme la nôtre, qui croit à la sécurité sociale, à la répartition par l'entraide du fardeau commun, aux principes de la responsabilité collective et de la civilisation, ne va pas trop loin, et même ne va pas assez loin, lorsqu'elle consacre tout au plus 4·9 p. 100 de son produit national brut aux diverses dépenses relatives à la santé et au bien-être.

Ces chiffres se rapportent naturellement à l'année qui s'est terminée le 31 mars 1951. Nous sommes, à présent, dans un autre exercice, et il est intervenu, entretemps, une modification du programme relatif à la sécurité du vieil âge, de sorte qu'évidemment, ces chiffres ne seront plus les mêmes lorsqu'on publiera les données d'une autre année. Je crois, toutefois, que l'augmentation ne représentera pas une proportion plus élevée du produit national brut, parce que ce produit s'accroît sans cesse. Le chiffre pour l'année en cause était 21,241 millions de dollars. Le ministre des Finances (M. Abbott) a estimé à 22 milliards et demi le chiffre de cette année financière; ainsi donc, la proportion ne sera probablement pas plus élevée, lorsque nous aurons le rapport correspondant visant l'année financière en cours.

Cependant, en ce qui a trait à la présente année financière, le budget des dépenses prévoit qu'il nous faudra affecter 322 millions de dollars à la sécurité du vieil âge. C'est l'un des montants dont les ministres ont l'habitude de faire état pour affirmer que nous dépensons beaucoup au chapitre de la sécurité sociale et ils ne manquent pas d'établir la proportion par rapport au revenu national. Mais je prétends que, pour bien comprendre ce chiffre, il faut le mettre en regard du produit national brut, de tous les biens que produit le pays.

Le ministre des Finances affirme que, cette année, notre produit national brut sera de 22 milliards et demi. Or, les 322 millions que nous affectons à la sécurité du vieil âge ne constituent que 1·4 p. 100 de ce produit national brut. Et pourtant, nos citoyens les plus âgés, ceux qui ont 70 ans et plus, représentent environ 5 p. 100 de la population. Voilà, exprimé franchement et sans fard, ce que nous accomplissons. Nous accordons 1·4 p. 100 du produit national brut à 5 p. 100 des citoyens du pays. Si l'on acceptait mon idée, si l'on portait la pension à au moins $60 par mois, la proportion ne s'accroîtrait qu'à 2·1 p. 100 du produit national brut pour 5 p. 100 de la population du pays. Une telle idée, monsieur l'Orateur, n'est donc pas exorbitante. Elle ne va pas aussi loin que nos vieux citoyens pourraient nous demander d'aller, mais nous ne devrions certes pas manquer d'aller au moins jusque-là.

De même, si l'on fait le compte des autres éléments dont j'ai parlé,—la suppression de l'évaluation des ressources tant pour les personnes dépassant 65 ans que pour les aveugles pensionnés, un plan d'assurance-santé, et ainsi de suite,—le montant global que nous affecterions à la santé et au bien-être social ne dépasserait guère 5 ou 6 p. 100 du produit national brut ou de la richesse totale que nous produisons au pays.

A mon avis, si nous dépensions cette somme, en particulier la partie de cette somme qui serait consacrée au programme d'assurance-santé, la perte moins grande de jours de travail qui en résulterait et l'amélioration générale de la santé de nos gens pourraient entraîner une augmentation correspondante du produit national brut. Nous ne proposons pas que le Père Noël fasse des cadeaux. Ce que nous proposons est bien simple, c'est le gros bon sens, et je suis persuadé que tel est le sentiment des Canadiens.

J'espère que c'est sous cet aspect que le Gouvernement examinera nos propositions, en comprenant que nous ne demandons pas qu'on fasse de cadeaux à la population du pays mais simplement qu'on lui accorde une part équitable de notre énorme produit national brut, car c'est elle qui l'a réalisé et c'est à elle qu'on doit la richesse de notre pays. Nous demandons aussi que cette part équitable du produit national soit distribuée à la population sous forme de sécurité sociale et de services d'hygiène, afin que tous puissent profiter de la vie comme la chose devrait être possible de nos jours dans notre pays.

Avant que mon temps de parole prenne fin, j'aborderai brièvement deux ou trois autres questions. J'appuie sans réserves ceux qui ont demandé au Gouvernement de prendre au cours de la session des mesures relatives à l'évaluation des ressources prévue dans la loi sur les allocations aux anciens combattants. Les honorables députés savent qu'au cours de la dernière session, lorsque la loi a été modifiée, il en est parmi nous qui n'étaient pas satisfaits du revenu maximum prévu par la loi, en vertu duquel, dans la plupart des cas, un ancien combattant titulaire de la pension d'épuisement ne peut retirer qu'une somme de $10 par mois d'autres sources de revenus, qu'il soit célibataire ou marié.

Il est significatif que, si peu de temps après l'adoption du projet de loi, la Légion canadienne ait entrepris une autre campagne, que j'appuie, en vue d'obtenir une augmentation du revenu maximum admissible. Chacun connaît le sens des responsabilités de cet organisme; je propose que le Gouvernement accorde une réelle attention au fait que ses membres insistent déjà de nouveau pour qu'on fasse quelque chose à propos de l'évaluation des ressources, que prescrit la loi des allocations aux anciens combattants. Pour ma part, j'estime que l'allocation devrait être de $60 et de $120 respectivement pour les célibataires et les hommes mariés, comme le demande la Légion. Au cours de la présente session, on devrait au moins prendre des mesures afin de majorer le revenu admissible maximum prévu dans la loi.

De même j'estime encore, ainsi que les honorables députés me l'ont entendu affirmer à maintes reprises en cette enceinte, qu'il y a lieu de faire quelque chose pour nos fonctionnaires retraités, notamment ceux qui sont dans les catégories à revenus modestes. Depuis des années, je prie en vain le Gouvernement de prendre des mesures à cet égard. D'autres gouvernements l'ont fait; les États-Unis ont adopté une disposition spéciale portant augmentation, en pourcentage, et à l'intérieur de certaines catégories, des pensions de ceux qui sont déjà à la retraite. Au Royaume-Uni, une loi a récemment augmenté la pension de ceux qui sont déjà à la retraite. Ces gouvernements ont reconnu qu'en raison de circonstances sur lesquelles ne peuvent agir ceux qui ont pris leur retraite dans les

conditions prescrites par la loi alors en vigueur, le coût de la vie a augmenté pour eux et qu'ils ont donc droit à un meilleur traitement.

J'espère qu'on s'occupera de nos fonctionnaires canadiens à leur retraite dès la présente session. Je souhaite que l'honorable député de Fort-William (M. McIvor) ne se soit pas trompé hier, comme je le crains, en disant que le discours du trône fait prévoir qu'on s'occupera d'eux. J'ai bien peur que l'honorable député n'ait pas lu avec tout le soin voulu, car le discours du trône annonce seulement que la loi de la pension du service civil sera modifiée. Cela ne vise que ceux qui font encore partie du service. Je soutiens qu'il faut faire quelque chose pour ceux qui sont déjà à la retraite, surtout pour les titulaires de faibles pensions.

Avant que la session soit trop avancée, certains d'entre nous auront l'occasion de rappeler au Gouvernement d'autres travaux qui sont restés inachevés lors des sessions antérieures. Il sera question du prélèvement des cotisations syndicales, que le Gouvernement approuvera cette année, je l'espère. Il sera également question de la proposition, dont le premier ministre (M. St-Laurent) a parlé l'autre soir, visant à permettre la déduction des frais médicaux du revenu imposable. Je rappelle ce qui s'est produit à la dernière session. Ma motion demandant l'abolition de la restriction de 4 p. 100 a été adoptée à l'unanimité, mais le ministre des Finances n'a pas daigné modifier la loi en conséquence. La population compte sur un meilleur traitement. J'ai de nouveau inscrit la motion au *Feuilleton* et j'espère qu'on tiendra mieux compte de ce qui est, j'en suis convaincu, le désir de la population en ce qui a trait aux frais médicaux en fonction de l'impôt sur le revenu.

Un autre point avant de reprendre mon siège, et je terminerai sans dépasser mes quarante minutes.

Je veux exprimer l'espoir qu'on n'attendra pas dix ans, ni neuf ans ni même cinq ans, avant de revenir sur la question de la répartition des sièges de la Chambre des communes. Je ne veux ni n'ai le temps de raviver en ce moment les sentiments dont la Chambre était animée en juin dernier au moment de l'étude de cette question. Durant l'intersession, nous avons constaté dans nos circonscriptions et partout au Canada que les impressions de certains d'entre nous étaient partagées par la population.

Le point que je veux faire ressortir pour le moment, c'est que, plus que jamais cette année, on est d'avis que le moment est venu de confier à une commission indépendante le soin de répartir les sièges. A maintes reprises, le député de Québec-Sud (M. Power) a déclaré que ce n'est pas au moment où la Chambre est saisie de la question qu'il convient de parler de l'établissement d'une commission indépendante. Je ne suis pas de son avis. Le député a dit qu'il serait heureux de s'unir à moi, à la première session qui suivrait le dernier remaniement de la carte électorale, pour proposer qu'on étudie sérieusement la question de trouver un autre moyen de procéder. J'espère que lorsque le représentant de Québec-Sud reviendra à la Chambre, il se souviendra de cette proposition et engagera le Gouvernement à établir, dès cette session-ci, un comité chargé d'étudier l'opportunité de confier à une commission indépendante tous les futurs remaniements de la carte électorale.

La population est passablement mécontente de ce qu'on a fait en juin et juillet derniers. Ce mécontentement est manifeste dans ma propre province, car les nouvelles circonscriptions comptent maintenant des populations variant de 40,000 seulement à 81,000 habitants. Personne ne peut justifier un tel écart. La seule façon de remédier à un tel état de choses et de mettre fin à l'établissement de telles limites de circonscriptions par un comité parlementaire, c'est d'établir une commission indépendante. Les citoyens du pays pourront de la sorte être certains que la répartition se fait conformément à leurs intérêts et non à l'avantage de ceux qui font partie de la Chambre au moment du remaniement.

J'espère qu'on étudiera cette proposition, tout comme les autres vœux que j'ai exprimés. J'insiste de nouveau auprès du Gouvernement pour qu'il accorde la plus grande importance, dès cette session, à la nécessité urgente d'établir un programme national d'assurance-santé, ainsi que le propose le parti CCF dans le sous-amendement qu'il a présenté à la Chambre.

M. J. H. Dickey (adjoint parlementaire au ministre de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, je veux d'abord féliciter sincèrement les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Deslières et Schneider). En prononçant leur premier discours à la Chambre, ces deux nouveaux députés se sont couverts de gloire et ont fait honneur à leurs commettants. Tous les députés souhaitent sans doute les voir participer de nouveau aux débats de la Chambre.

Je tiens aussi à exprimer mes sincères félicitations au ministre des Pêcheries (M. Sinclair) et au Solliciteur général (M. Campney).

Ces deux messieurs s'étaient depuis longtemps acquis une belle réputation à la Chambre. Nous leur souhaitons tout le succès possible dans l'exécution de leurs nouvelles et lourdes tâches.

Je suis heureux cet après-midi de prendre la parole pour la première fois depuis l'installation des magnifiques haut-parleurs à la Chambre par une société établie dans la circonscription d'Halifax. J'espère que non seulement les députés mais tous ceux qui viendront dans les tribunes écouter les délibérations de la Chambre trouveront ces amplificateurs des plus utiles pour suivre attentivement les discours.

Plus tôt au cours de l'après-midi, l'honorable représentant de Red-Deer (M. Shaw) a parlé assez longuement de plaintes formulées touchant deux entreprises de construction en cours dans sa province pour le compte du ministère de la Défense nationale. Personne n'est plus empressé de prendre connaissance de plaintes de cette nature que les ministres qui dirigent les services du présent Gouvernement responsables des travaux de construction de ce genre.

Nous recevons des plaintes de temps en temps. Elles font l'objet d'une prompte et sérieuse enquête. Il m'est agréable de signaler que dans la plupart des cas, il suffit d'une enquête faite avec soin pour dissiper les inquiétudes de ceux qui ont porté l'affaire à l'attention du service intéressé.

Je puis donner à mon honorable ami l'assurance que pour ce qui est du ministère de la Production de défense et la *Defence Construction Limited,* que la situation est satisfaisante aux deux endroits mentionnés. Toutefois, il y aura enquête immédiate afin d'établir les faits. Le comité des dépenses relatives à la défense, lorsqu'il sera formé, pourra compter sur notre entière et bienveillance collaboration dans toutes les enquêtes qu'il pourra entreprendre.

Je veux dire quelques mots maintenant de plaintes formulées en dehors de cette enceinte au sujet du moral de nos militaires détachés auprès de l'armée et de l'aviation de l'OTAN en Europe qui, dit-on, laisserait à désirer. J'ai eu la chance exceptionnelle, l'honneur même, de rendre visite à nos unités militaires et aériennes en Europe et au Royaume-Uni il y a environ trois semaines. Mes observations, l'expérience que j'ai pu ainsi acquérir, m'autorisent, je pense, à assurer à la Chambre et au pays qu'il n'y a vraiment pas de difficultés graves; le moral de nos unités est extrêmement élevé et tout à fait satisfaisant.

Peut-être vaudrait-il mieux résumer brièvement ce que j'ai vu en Europe. Cela vous permettrait, monsieur l'Orateur et honorables députés, de vous faire une meilleure idée des faits. La plupart des griefs que j'ai pu recueillir intéressent l'élément militaire que nous avons fourni aux forces de l'OTAN, soit la 27e brigade, cantonnée à Hanovre et dans la région de Hanovre en Allemagne de l'Ouest. Hanovre est une grande ville située à environ 45 milles à l'ouest de la limite de la zone orientale de l'Allemagne; c'est dire qu'elle est située tout près du rideau de fer. Ça été pour moi un sentiment tout à fait particulier que de me retrouver si près de la frontière de cette partie du monde qui, en ce moment, provoque chez nous tant d'inquiétude.

Depuis quelques années Hanovre était le centre d'un vaste concours de personnes déplacées et ce n'est que tout récemment que la ville a retrouvé une vie plus normale, plus ordinaire. Si je voulais vous décrire les diverses unités de la brigade et la nature exacte des locaux dans lesquels se fait leur instruction, cela prendrait un certain temps.

Je me borne à dire que toutes les troupes canadiennes sont logées dans d'excellentes casernes permanentes. Les quartiers des officiers, des sous-officiers et des hommes de troupe sont aussi bons que ceux que nous avons au pays et, à ma connaissance, nettement supérieurs à la plupart d'entre eux. Nos troupes ont à leur disposition des moyens de récréation, comme les cinémas, les cantines, les salles de lecture et le reste. Les régions de nos casernes comprennent des gymnases et une magnifique piscine intérieure, où les militaires peuvent faire des exercices et se détendre pendant leurs moments de loisirs. Nos troupes ont tous les avantages voulus pour s'exercer à l'extérieur grâce à un programme d'instruction rigoureuse et à un programme sportif. Le programme sportif comprend tout, depuis la boxe et la gymnastique jusqu'à la course de fond.

Les services méricaux, dentaires et postaux sont excellents. Notre unité ambulancière de campagne a un petit hôpital à l'usage de nos troupes, et un hôpital militaire anglais, imposant et bien équippé, est à la disposition des cas plus graves.

La nature et l'importance du programme d'instruction mis à la disposition de nos troupes de brigade m'ont particulièrement impressionné. J'en ai conclu que ce programme est en tous points supérieur à celui que les troupes semblables ont au Canada et qu'il est également plus vaste. Les occasions de s'occuper du programme d'instruction sont meilleures, il est vrai, étant donné les conditions où se trouve la brigade en Allemagne, et les militaires ont peut-être été plus portés à profiter de ces avantages de s'instruire. Ils mettent donc grandement à profit le programme d'instruction.

Une des questions qui intéressent le plus les troupes ou n'importe quelle armée est celle de l'alimentation. Du point de vue du rationnement la situation est excellente pour notre brigade et toutes nos troupes de l'OTAN. Le service du quartier-maître de l'armée américaine nous fournit des rations que nous complétons pour les mettre au niveau des rations canadiennes, et aucune plainte n'a été formulée en ce qui concerne la nourriture. Les hommes de la brigade sont ce que nous souhaitons qu'ils soient. Les officiers sont jeunes pour la plupart et ils ont presque tous été de service outre-mer durant la seconde guerre mondiale. On peut en dire autant des sous-officiers et des soldats. Ils font tous partie de la meilleure jeunesse du pays et, en me basant sur ce que j'ai observé, je dirai qu'ils tirent autant plaisir de leur service militaire que n'importe quels Canadiens pourraient normalement en tirer de leur présence dans un pays étranger durant le même intervalle et dans des conditions analogues.

A tout visiteur, la brigade donne une impression (qui fut la mienne) de bonne tenue et de compétence. J'ai pu recueillir quelques renseignements de personnes qui n'étaient pas membres de la brigade, dans la région de Hanovre, ailleurs en Allemagne et aussi en Angleterre. Les gens qui sont au courant de la question m'ont appris que la conduite de la brigade canadienne au cours des manœuvres de grande envergure qui se sont récemment déroulées en Allemagne de l'ouest a été magnifique. Je sais que nos hommes se sont très bien conduits. Quant à leur moral, le moral d'une armée est, comme vous le savez, monsieur l'Orateur, ainsi que nombre de députés, une chose qu'il est impossible de définir.

C'est un mélange de fierté à l'égard du service, de l'instruction reçue et de son unité et de confiance dans les qualités de chefs dont les officiers et sous-officiers font preuve à l'égard de leurs hommes. C'est un mélange fait de satisfaction générale à l'égard de la nourriture et des conditions de logement et de la certitude que des aménagements satisfaisants existent en matière de récréation, de sports et de spectacles.

Tous ces éléments ne manquent pas à notre brigade; aussi puis-je donner aux honorables députés l'assurance que le moral de notre brigade est en réalité excellent. Des rapports indiquant certaines préoccupations au sujet du moral des troupes, qui laisserait à désirer, proviendraient de certaines histoires publiées dans les journaux et qui seraient fondées non sur des témoignages personnels mais sur des opinions et des insinuations de seconde main. M'étant rendu sur les lieux, je puis déclarer très sincèrement que ces insinuations sont sans fondement.

[M. Dickey.]

A mon retour d'Europe, j'ai pris connaissance avec intérêt de plusieurs déclarations faites par d'autres personnes qui avaient fait la même expérience. C'est ainsi que le *Spectator* d'Hamilton a publié le 15 novembre le compte rendu d'un citoyen de Dundas dont voici le texte:

> Après avoir passé douze jours en Allemagne avec son compagnon et fait un long séjour à Hanovre où est cantonnée la 27e brigade, il a pu affirmer, tout en se défendant d'être une autorité en matière militaire, que le moral de nos troupes était excellent.
>
> Ce dont ils se sont surtout plaints à M. Bowen et à lui-même, dit-il, c'est qu'ils n'avaient pas assez à faire pour se tenir occupés.

L'idée d'après laquelle ces hommes n'auraient pas assez à faire pour se tenir occupés ne ressort pas, j'en suis sûr, de déclarations faites par les militaires et d'après lesquelles l'instruction ne serait pas assez active ni assez rigoureuse, car le programme d'instruction est vraiment excellent. Toutefois, de jeunes Canadiens en pays étranger aiment à visiter le pays où ils sont postés et bon nombre de nos militaires constatent que leur inaptitude à parler allemand limite leur activité à cet égard. La *Gazette* de Montréal, numéro du 17 novembre, publie une nouvelle d'Ottawa relatant des énoncés du brigadier W. C. Coke qui prend actuellement sa retraite de l'armée en qualité de directeur général des services médicaux. L'article est ainsi conçu:

> Je reviens d'Allemagne, après avoir rendu visite à chaque unité de la brigade, dit le brigadier Coke.
>
> Il s'agit de la 27e brigade.
>
> "Je n'ai constaté aucune lacune au point de vue du moral ou du bien-être". Il ajoute que lors de récents exercices, "des officiers britanniques très haut gradés ont exprimé leur admiration au sujet du maintien et de l'aptitude de cette formation. La brigade ne le cède à aucune autre en Allemagne. Je n'ai jamais vu une brigade qui fît preuve d'un plus bel esprit de corps durant son instruction en temps de paix."

Je puis confirmer l'absolue véracité des dires du brigadier Coke; mon opinion bien assise est que le moral de la 27e brigade est excellent. Les autres éléments de nos forces de l'OTAN sont deux escadres de chasse du CARC. Personne n'a soutenu sérieusement que ces unités ne donnent pas satisfaction du point de vue du moral et du reste; après avoir pris avec elles un contact personnel, je tiens à signaler qu'à mon sens elles ne peuvent que se présenter sous un jour extrêmement favorable à tout observateur se rendant sur place.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, nous avons rempli nos engagements envers nos alliés de l'OTAN. Le fait est que les six escadrilles d'appareils F-86 que nous avons en Europe constituent la plus grande formation d'avions de combat qu'on juge pleinement capables de tenir tête aux avions russes MIG-15. Ces appareils canadiens, qui ont subi l'épreuve du feu en Corée, sont répartis en deux sections dont l'une est en France et l'autre en Angleterre. Ces escadrilles ont prouvé qu'elles sont prêtes à faire face à toute éventualité.

La première escadre d'avions canadiens de combat est cantonnée à North-Luffenham, dans les casernes permanentes de la RAF et près d'un excellent aérodrome de la RAF. On ne peut qu'être satisfait de constater combien nos hommes se tirent bien d'affaire là-bas et d'y voir les excellentes installations dont ils disposent. Les membres des trois escadrilles sont de très belle humeur et rivalisent entre eux jusque dans les moindres détails dans le domaine de l'aptitude physique. Il est évident que les pilotes sont très satisfaits de leurs appareils. Ils n'en sont que plus fiers quand ils constatent que leurs camarades de l'Aviation en service n'importe où ailleurs sur le continent leur envient leurs beaux avions et attendent avec anxiété qu'on leur fournisse un équipement de même qualité.

L'escadrille de combat de North-Luffenham s'est rendue là-bas au cours de l'opération "Leap-frog I" en volant du Canada jusqu'en Angleterre. La deuxième section des avions canadiens de combat est cantonnée à un nouvel aéroport aménagé en France pour les forces de l'OTAN. Les avions sont parvenus à cet endroit à la suite de l'opération "Leap-frog II", volant directement du Canada à leur terrain d'atterrissage en France. L'entreprise a été l'une des mieux réussies de toutes celles qu'a tentées n'importe quelle force aérienne depuis la fin de la seconde Grande Guerre. L'arrivée si réussie de cette escadrille, en France, a fortement impressionné tous les membres de l'OTAN en Europe. La station aérienne n'est pas complètement aménagée, les pistes sont terminées mais les locaux réservés au personnel et certains autres immeubles n'étaient pas encore terminés au moment de l'arrivée des avions. La construction progresse à un rythme satisfaisant. Les membres du personnel de l'aviation ont dû supporter une bien vilaine température pendant la période où ils ne pouvaient occuper les locaux entiers; mais ils ont accepté ces privations de fort bon cœur. Je suis sûr qu'ils se rappellent avec satisfaction comment, en dépit de graves difficultés, l'escadre de combat n° 2 a organisé la station aérienne et l'a mise en état de combattre.

Pour résumer, ni la 27e brigade ni les unités du CARC au sein des troupes de l'OTAN n'ont à se plaindre en Europe, et nous pouvons être extrêmement fiers de la façon dont nos gars se conduisent.

Qu'il me soit maintenant permis d'aborder une autre question, qui compte plusieurs aspects, dont l'un se rattache de près au moral de toutes nos troupes, tant au pays qu'à l'étranger. Il s'agit des vagues critiques qu'on ne cesse de répéter depuis plusieurs mois au sujet de l'obtention d'approvisionnements pour nos troupes. Ces critiques sont toujours accompagnées de remarques générales sur le gaspillage, la dilapidation et les dépenses inutiles. Il n'est que juste de signaler, je pense, que ces critiques se fondent sur l'allégation d'après laquelle les articles en question constituent des exemples de dépenses dont ni la nature ni l'ampleur ne sont aucunement justifiées.

Nous avons un bon exemple de ce genre de critique dans les remarques formulées hier soir par l'honorable représentant de Middlesex-Est (M. White). En guise d'introduction à mes remarques sur la question,—et je signale en passant qu'elles ne viseront pas uniquement les assertions de l'honorable député, mais aussi les accusations semblables lancées par le chef de l'opposition (M. Drew) et, cet après-midi, par le député d'Eglinton (M. Fleming),—je me permets de citer les paroles du représentant de Middlesex-Est, comme en fait foi la page 95 des *Débats* du 25 novembre:

> Nous constatons qu'au cours de l'an dernier le ministère de la Production de défense a acheté des tapis tissés sur métiers larges d'une valeur approximative d'un million de dollars. Les gens ne rechignent pas à contribuer de leurs deniers à l'achat d'avions, de canons et d'autres fournitures pour nos troupes; mais il me semble que les Canadiens en ont par-dessus la tête de cette armée en pantoufles pour laquelle nous achetons des fournitures.

C'est là, à mon avis, une déclaration significative et révélatrice. Je tiens à l'étudier quelque peu en détail parce qu'elle met en lumière la façon de penser de l'opposition officielle et la façon dont elle a recours à des demi-vérités pour étayer des accusations sans fondement et faire des sous-entendus en vue de créer une atmosphère de suspicion et de mécontentement. L'honorable représentant de Red-Deer (M. Shaw), qui a adressé la parole plus tôt au cours de l'après-midi, en a parlé très brièvement mais d'une manière très efficace, lorsqu'il a signalé le travail accompli l'an dernier par le comité des dépenses relatives à la défense qui a étudié et

consigné au compte rendu les faits touchant les questions soulevées. Ce n'est pas la première fois, monsieur l'Orateur, que nous entendons parler de tapis, brodequins et autres choses dont il a été fait mention.

Ces accusations sans fondement, je présume, n'ont d'autre fin que de causer quelque préjudice politique au présent Gouvernement. Je crains qu'on n'obtienne les résultats tout différents que je signalerai dans un instant. Tout d'abord, j'aborde les faits entourant cet achat de tapis afin de les exposer sous leur vrai jour.

Voici la déclaration:

Nous constatons qu'au cours de l'an dernier le ministère de la Production de défense a acheté des tapis tissés sur métiers larges d'une valeur approximative d'un million de dollars.

C'est exact. L'achat de tapis fabriqués sur métiers larges depuis le mois d'avril jusqu'à aujourd'hui a atteint environ un million. Mais la façon dont ont parlé l'honorable député de Middlesex-Est (M. White) et d'autres membres de l'opposition officielle qui se sont occupés de ces questions semble laisser croire que ce sont là tous les renseignements dont on dispose, qu'il y a eu dépense d'un million dans un dessein précis, et c'est tout.

Je voudrais signaler à l'honorable député de Middlesex-Est, à son collègue d'Eglinton (M. Fleming) et au chef de l'opposition (M. Drew), les délibérations d'un comité parlementaire qui a siégé au cours de la dernière session, délibérations auxquelles ont très activement participé certains députés de l'opposition officielle. On a publié le compte rendu de ces travaux. J'ai à la main un exemplaire de ce compte rendu, fascicule n° 15, où il est question des témoignages entendus le mardi 10 juin 1952. Ce fascicule est à la disposition de l'honorable député de Middlesex-Est et de chacun d'entre nous, voire à la disposition du public, depuis la fin juin de l'an dernier. La question des tapis, réglée en moins de vingt mots par notre collègue de Middlesex-Est, a fait l'objet d'un examen au sein de ce comité, ce jour-là. Il s'agit ici d'une déclaration faite par le sous-ministre de la Défense nationale qui a sérieusement traité cette question. Voici ce qu'il a dit. Je regrette, il faut dire, d'avoir à consigner cette longue citation au hansard, mais cela me semble indispensable.

Nous en venons maintenant aux nattes et tapis. Les nattes et les tapis constituent une catégorie d'articles au sujet desquels les explications sont un peu plus compliquées, en ce sens qu'elle comporte pas mal de choses, notamment le tapis de 9 pieds sur 12 placé sur le parquet des salons et des mess, sans doute, mais encore les tapis-nattes utilisés dans les entreponts d'un certain nombre d'unités navales.

Peut-être pourrais-je essayer d'indiquer aux membres du comité l'utilisation de ces divers tapis. Chaque chambre d'officier célibataire est garnie d'un tapis de 6 pieds 9 pouces sur 9 pieds. Dans les cantonnements des simples soldats on trouve un petit tapis de 2 pieds 3 pouces sur 4 pieds 6 pouces, destiné à couvrir le plancher de béton ou de linoléum à côté du lit. Dans les salons, les mess d'officiers et de sous-officiers ou les mess des hommes de l'active, on fournit des tapis plus grands, de 9 pieds sur 12. En général, il y a un tapis de ce genre par 200 pieds carrés de parquet. Quant à la réserve, elle a droit à moitié moins, soit un tapis par 400 pieds carrés.

Dans les hôpitaux, les solariums sont munis d'un tapis par 300 pieds carrés de parquet. En outre, les logements pour militaires mariés de certaines unités isolées en sont parfois dotés, mais rarement. Nous avons découvert qu'il en coûte moins cher de meubler complètement un logis pour militaires mariés en certaines régions lointaines,—vraiment lointaines, Aklavik par exemple ou Goose-Bay ou certains des postes situés le long de la route du Nord-Ouest, etc.,—que de déménager les meubles qui appartiennent aux familles.

On réalise là une économie sensible sur les frais de transport et les dépenses encourues pour meubler complètement des logements détachés pour les militaires mariés sont moins élevées que le coût de ces frais de transport.

Voilà le fond du problème des différents tapis. D'autre part, le nombre requis pendant la période envisagée de deux ans devra être nécessairement assez considérable par suite de l'envergure du programme de construction qui est en voie d'exécution.

Tous les nouveaux locaux destinés aux célibataires, de même que tous les nouveaux locaux destinés aux sous-officiers sont garnis d'une de ces petites carpettes. Le nombre des commandes n'est pas uniquement en fonction des constructions effectuées au cours de la période en question, mais aussi des locaux qu'on s'attendait de terminer au cours de la prochaine période de douze mois.

Voilà qui est tout à fait différent que d'affirmer comme cela que nous avons dépensé un million de dollars à l'achat de tapis exécutés sur métiers larges.

Puis, monsieur l'Orateur, vient la déclaration que je vais insérer de nouveau au hansard:

...mais il me semble que les Canadiens en ont par-dessus la tête de cette armée en pantoufles pour laquelle nous achetons des fournitures.

Je ne ferai pas d'observation sur l'à-propos d'appliquer à l'achat général de ces approvisionnements l'idée selon laquelle ils sont achetés pour une armée en pantoufles. Mais je demande à l'honorable député si c'est acheter des tapis pour une armée en pantoufles que de les expédier aux solariums des hôpitaux militaires. Est-ce acheter des tapis pour une armée en pantoufles que d'en garnir, en demeurant dans les limites du bon sens, les logements des militaires mariés établis à Aklavik et à Goose-Bay et les stations situées le long du réseau routier du Nord-Ouest? Est-ce acheter des tapis pour une armée en pantoufles que de placer une carpette dans les quartiers des aviateurs, des marins et des soldats qui subissent, loin de leur foyer, leur entraînement dans diverses parties du pays, dans les stations d'atterrissage établies dans tout l'Ouest canadien, dans les

stations navales établies sur les deux côtes? Est-ce acheter des tapis pour une armée en pantoufles que placer une carpette dans les chambres occupées par ces jeunes gens? Si c'est là acheter des tapis, ou d'autres choses, pour une armée en pantoufles, alors je prête à ces mots un sens tout différend de celui que leur donne l'honorable député.

Il en est de même, monsieur l'Orateur, de nombre de critiques que nous avons entendu formuler durant la dernière session comme au cours de la session actuelle. Nous entendons cet après-midi l'honorable député d'Eglinton répéter les mêmes déclarations vides de sens qui ont été prononcées pendant la dernière session et qui ont été minutieusement analysées par le comité des dépenses aux fins de la défense. L'honorable député d'Eglinton a parlé de chaussures. Ce numéro, en particulier, des procès-verbaux du comité des dépenses relatives à la défense renferme trois pages de témoignages rendus par le sous-ministre de la Défense nationale au sujet des chaussures seulement. Le sous-ministre donne par le détail le nombre de militaires auxquels on a dû fournir des brodequins, l'importance des distributions et le calcul des approvisionnements à accumuler en vue d'une mobilisation éventuelle; il n'a fait qu'une réserve au sujet de la quantité réelle des articles de mobilisation en magasin. La Chambre conviendra sans doute qu'il serait fort peu sage de notre part de fournir des précisions de ce genre sur nos plans de mobilisation. Ces déclarations et ces critiques se répètent non pas en se fondant sur les renseignements qui sont à la portée de ceux qui prennent la parole comme à la portée de tous les membres de la Chambre et du public, mais sur des données vagues, comme si on ne disposait pas d'autres renseignements. J'estime, monsieur l'Orateur, qu'un tel procédé à l'égard de questions de ce genre tend à présenter comme des demi-vérités à la Chambre et au public des questions qui non seulement sont susceptibles d'être expliquées mais l'ont déjà été en réalité.

Je disais au début que la chose se rattache étroitement au moral de nos troupes. Elle s'y rattache en ce sens. On prétend que ces articles font l'objet de commandes extravagantes et déraisonnables, ayant pour but de nous pourvoir de tapis qui ne servent pas ou qui vont à des gens qui n'y ont pas droit, ou encore qu'il existe quelque étrange raison d'acheter ces articles. D'après les renseignements fournis au comité des dépenses relatives à la défense par le ministère de la Défense nationale, il est évident que les chefs de ce service ont fait de leur mieux pour expliquer pourquoi on a besoin de ces choses.

Cependant, après que le comité a siégé et que le compte rendu de ses délibérations a été publié et mis à la disposition de tous ceux que la question intéresse, on continue d'entendre les mêmes arguments futiles et les mêmes stupides accusations de gaspillage et de folles dépenses.

Des erreurs ont été commises; elles sont consignées au compte rendu des délibérations du comité des dépenses pour la défense. Personne ne peut s'opposer à ce qu'on aborde des questions comme celle-là mais, à mon avis, il est dangereux de prendre une attitude qui risque de créer de la dissension entre nos forces armées et la population du Canada à la suite de quelque malentendu ou de quelque fausse interprétation des faits. J'espère que lorsque le comité des dépenses pour la défense sera reconstitué, les membres de l'opposition officielle s'en tiendront davantage aux faits qui seront mis à jour au lieu de n'en tenir aucun compte, ce qu'ils font, de toute évidence, à l'égard du travail accompli l'an dernier par cet organisme.

M. Poulin: Monsieur l'Orateur, consentiriez-vous à déclarer qu'il est six heures?

(Sur la motion de M. Poulin, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

(Sur la motion du très honorable M. Howe, la séance est levée à 5 heures et 55 minutes de l'après-midi.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 27 novembre 1952

La séance est ouverte à deux heures et demie.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

RÉDUCTION DU TARIF ENTRE TERRE-NEUVE ET LA TERRE FERME

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une déclaration au sujet des télécommunications entre Terre-Neuve et la terre ferme.

Les six sociétés qui assurent le service téléphonique interurbain entre Terre-Neuve et la terre ferme se sont entendues pour réduire leur tarif à compter du lundi 1er décembre.

Les sociétés en question comprennent les deux sociétés de la Couronne, la Société canadienne des télécomunications transmarines, qui exploite la ligne transmarine du réseau, et les *Canadian National Telegraphs*, qui assurent les services terrestres à Terre-Neuve et la radiocommunication entre Port-aux-Basques et North-Sydney. Il y a, en outre, quatre sociétés privées: l'*Avalon Telephone Company*, de Saint-Jean (T.-N.); la *Maritime Telegraph and Telephone Company*, la Société du Téléphone Bell du Canada et la *New Brunswick Telephone Company*. Chacune des sociétés intéressées assumera une part de la réduction proportionnelle au service qu'elle donne.

Le nouveau tarif relatif aux appels de trois minutes entre Terre-Neuve et les provinces Maritimes se fonde sur le nombre de milles et remplace le prix actuel uniforme de $7.20. Par exemple, le nouveau tarif entre Saint-Jean et Halifax sera de $3.20, diminution de $4; entre Corner-Brook et Moncton, $2.65, diminution de $4.55. Le tarif des appels entre tous les endroits de la province de Québec et Terre-Neuve sera réduit de $7.20 à $4.50. Pour les appels venant de l'Ontario, le tarif sera de $6.00 au lieu de $7.50. Pour ceux qui viennent du Manitoba, il sera de $6.00 au lieu de $9.00. Des réductions du même ordre entreront en vigueur en ce qui concerne les appels dont la destination ou la provenance est l'Alberta, la Saskatchewan ou la Colombie-Britannique.

En juin dernier, j'ai signalé à la Chambre qu'on prévoyait la possibilité d'une réduction dans le tarif des appels interurbains entre Terre-Neuve et la terre ferme. Je me réjouis des résultats des entretiens qui ont eu lieu entre les représentants des diverses sociétés intéressées.

Ces résultats me semblent très satisfaisants et je suis sûr que les honorables représentants des circonscriptions de Terre-Neuve uniront leur voix à la mienne pour remercier les autorités de ces sociétés et plus particulièrement celles de la Société canadienne des télécommunications transmarines de la façon dont elles ont résolu le problème du tarif relatif aux appels interurbains.

M. W. J. Browne (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que c'est avec plaisir que la population de Terre-Neuve apprendra que ces réductions doivent entrer en vigueur le 1er décembre. J'ai un renseignement à demander au ministre à ce sujet. Prévoit-on d'autres réductions de tarif pour les appels durant la soirée, c'est-à-dire après six heures, et pour les appels du dimanche, de façon que Terre-Neuve soit placée sur le même pied que le reste du pays à cet égard?

L'hon. M. Chevrier: L'entente dont je viens de parler porte sur tous les appels interurbains. Je ne sache pas qu'il s'étende à d'autres cas. Il se peut que la *Canadian National Telepraghs* ait un autre projet à l'étude pour ce qui est d'autres endroits ou localités qui ne sont pas reliés au réseau terrestre. Je m'informerai volontiers.

VOIE NAVIGABLE DU SAINT-LAURENT

NOUVELLES PARUES DANS LES JOURNAUX AU SUJET D'UN RETARD À ENTREPRENDRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Graydon (Peel): Je désire demander au ministre des Transports s'il est au courant d'une nouvelle parue dans les journaux de ce matin et suivant laquelle il est probable que les travaux de canalisation et d'aménagements hydro-électriques du Saint-Laurent seront retardés de dix-huit mois parce qu'il est possible que la Commission hydro-électrique fédérale des États-Unis soumette la question à un tribunal fédéral américain et ensuite à la Cour suprême des États-Unis.

Je demanderai d'abord au ministre si cette hypothèse, ou cette observation, est bien fondée. Deuxièmement, s'il se pourrait que d'autres obstacles d'ordre juridique ou technique s'opposent à l'aménagement dans un avenir prochain de la voie maritime du St-Laurent.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Les questions que pose le député de Peel sont d'ordre général. J'ai vu ce que rapportent les journaux du matin. Tout ce que je puis dire maintenant, c'est qu'il s'agit d'abord, d'une question ayant trait à une demande soumise à un organisme se trouvant dans un autre pays; j'hésite donc à me prononcer sur une affaire de ce genre. Mais je crois que je pourrais, au moins, dire ce qui suit: Il ne s'agit pas que je sache, d'un point d'ordre juridique ou constitutionnel. Il s'agit d'une demande d'autorisation présentée par la Commission hydroélectrique de l'État de New-York à la commission hydroélectrique fédérale, en vue d'obtenir l'autorisation de se joindre à l'hydro de la province d'Ontario afin d'exploiter l'énergie hydroélectrique dans la section internationale. On n'a pas encore étudié la demande. Aucun tribunal n'est saisi, à l'heure actuelle, d'une question d'ordre juridique.

Pour ce qui est du point d'ordre juridique, la question a toujours été litigieuse aux États-Unis. Lorsque je dis "la question", je parle du projet concernant l'énergie électrique et la navigation, et il n'est guère surprenant qu'il entraîne certains litiges. Mais je dirais que la collaboration que nous ont offerte nos amis des États-Unis me donne lieu de croire qu'elle se maintiendra en l'occurence. Étant donnée l'étendue de cette collaboration, je ne m'inquiète nullement de la déclaration que l'on a faite. Je suis toujours convaincu que nous attaquerons ces travaux dans un avenir qui n'est pas trop lointain.

CIGARETTES DES ÉTATS-UNIS

PRÉTENDUE VENTE DANS LES MAGASINS À SUCCURSALES MULTIPLES—DROITS ET TAXES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. E. Anderson (Norfolk): Je veux poser une question au ministre du Revenu national. A-t-on appelé son attention sur des articles parus récemment dans les journaux, d'après lesquels des cigarettes fabriquées aux États-Unis seraient vendues dans des magasins à succursales multiples du Canada à un prix inférieur à celui qu'on exige à l'égard des cigarettes fabriquées au pays? Dans le cas de l'affirmative, à quelles mesures entend recourir le ministre?

[M. Graydon.]

Une autre question: le ministre nous dirait-il aussi quel est le taux des droits et la taxe exigés à l'égard des cigarettes importées des États-Unis, et, également, si l'on recourt à un droit anti-dumping?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je suis sûr que la seconde question est de celles qui doivent être inscrites au *Feuilleton*. Le ministre voudrait peut-être répondre à la première, qui, il va de soi, pourrait aussi être inscrite au *Feuilleton;* mais, si la Chambre ne s'y oppose pas et si le ministre veut bien y répondre, il le peut.

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Le député a été assez aimable pour me donner avis de la question. En réponse, je souligne que je connais les comptes rendus de journaux d'après lesquels des cigarettes fabriquées aux États-Unis seraient vendues dans certains magasins à succursales multiples à un prix inférieur à celui des cigarettes fabriquées au Canada. Le ministère étudie en ce moment la question et tâche de savoir si les droits et taxes exigibles ont été versées.

Les cigarettes importées des États-Unis sont frappées des droits de douane suivants: $2 la livre et 15 p. 100 *ad valorem,* plus $2 le millier.

La taxe de vente de 10 p. 100 est payable sur la valeur à l'acquitté. Il y a aussi une taxe d'accise de 2c. sur chaque quantité de 5 cigarettes ou fraction de ce nombre. Les droits anti-dumping ne s'appliquent pas à ces importations, car en vertu des dispositions de l'alinéa *i)* du paragraphe 2 de l'article 6 du Tarif des douanes les articles qui, comme les cigarettes, sont d'une catégorie assujétie aux droits d'accise aux termes de la loi de l'accise, sont francs de droits spéciaux ou anti-dumping.

LE CABINET

QUESTION AU SUJET DE LA DÉSIGNATION "MANDATAIRES DE LA COURONNE"

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. L. MacDougall (Vancouver-Burrard): J'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Je regrette de ne pas l'en avoir prévenu; mais, étant donné sa vivacité d'esprit, je suis bien sûr qu'il pourra y répondre.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. MacDougall: Sinon, il pourra la considérer comme un avis. J'aimerais savoir quels membres du cabinet sont réputés mandataires de la Couronne. Si des membres du cabinet ne sont pas compris dans cette catégorie, quels sont-ils?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Je crains bien que même la vivacité d'esprit du ministre de la Justice ne soit suffisante pour répondre à cette question sans préavis. Je la considérerai volontiers comme un avis et je répondrai plus tard à l'honorable député.

LOI DES PENSIONS

PERSONNES À LA CHARGE DE MILITAIRES DÉCÉDÉS —DEMANDES DE MODIFICATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre des Affaires des anciens combattants a-t-il, comme tous les membres de la Chambre, reçu copie d'une résolution dans laquelle les femmes canadiennes de la Croix d'argent demandent qu'on apporte certains changements à l'article 33 de la loi des Pensions en ce qui a trait aux pensions à verser aux parents à charge de militaires décédés? Prendra-t-on cette demande en considération?

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Affaires des anciens combattants): J'ai reçu un exemplaire de cette résolution et j'ai pris les dispositions nécessaires pour que les représentants de cette association puissent discuter la question avec moi très prochainement.

FORCES ARMÉES

SERVICES DE BIEN-ÊTRE OFFERTS PAR LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. G. Dinsdale (Brandon): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Étant donné l'expansion continuelle des forces armées, le Gouvernement a-t-il l'intention d'utiliser les services de bien-être offerts par les organismes bénévoles dont l'aide a été si utile au cours de la seconde guerre mondiale?

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): L'honorable député de Brandon a eu l'amabilité de m'avertir d'avance de la question. Nous avons actuellement des éléments de brigade en Corée, des troupes de renfort et d'autres unités au Japon, une unité aérienne et un dépôt en Angleterre, une brigade en Allemagne et une unité aérienne en France. D'après les chefs des trois services, il serait à la fois peu sage, peu économique et inutile d'établir dans tous ces endroits les cinq organismes de bien-être dont nous avons utilisé les services au cours de la seconde guerre mondiale. Je partage cet avis. On continuera de fournir tous les services de bien-être nécessaires d'une façon ou d'une autre, suivant les circonstances.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi 26 novembre, sur la motion de M. J.-L. Deslières, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement présentée par M. Drew et sur la proposition de sous-amendement présentée par M. Coldwell.

(Texte)

M. Raoul Poulin (Beauce): Monsieur l'Orateur, j'étais venu à Ottawa, pour la présente session, avec l'idée bien arrêtée de m'abstenir de participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Cependant, en écoutant les discours prononcés ici ces jours derniers, j'ai changé d'idée. Plusieurs penseront sans doute que c'est là mon erreur. En guise de consolation, je leur donne tout de suite l'assurance que mes observations seront de courte durée.

Comme les orateurs qui m'ont précédé, je félicite sincèrement les motionnaires de l'Adresse pour l'effort magnifique et bien réussi qu'ils ont fourni en vue de conserver, suivant la tradition établie en cette Chambre, la valeur et la dignité de ces discours.

De même aussi, je me joins aux orateurs précédents pour exprimer le vœu que les fêtes du couronnement de la Reine du Canada remportent un succès complet.

Je n'hésite pas à déclarer qu'à mon humble avis le régime politique que nous avons n'est pas celui que je préfère. Je me suis toujours demandé, par exemple, quelle peut bien être la nécessité ou même l'utilité d'un Gouverneur général,—même s'il est canadien, —ainsi que celle des lieutenants-gouverneurs dans chaque province. Toutefois, tant et aussi longtemps que nous serons régis par une royauté constitutionnelle, il n'y aura pas de sujet plus respectueux que moi envers celui ou celle qui sera le dépositaire de l'autorité suprême. En conséquence, sans arrière pensée ni réticence, je fais des vœux sincères pour que notre nouvelle Reine ait un règne heureux pour elle-même et la famille royale, et bienfaisant pour les féaux sujets que nous sommes.

Au cours de la présente discussion sur l'Adresse, nous sommes actuellement à étudier un sous-amendement soumis par le re-

présentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), au nom du parti socialiste dont il est le chef.

En voici la teneur:

Nous déplorons que les conseillers de votre Excellence n'aient pas recommandé une mesure tendant à établir un programme national d'assurance-santé, administré par les provinces.

Je désire déclarer immédiatement que je suis absolument opposé, non en tant que médecin mais en tant que citoyen canadien, à tout plan d'assurance-santé dirigé par l'État.

La santé, le traitement des maladies, les relations du malade avec son médecin ou son infirmière, l'hygiène, l'éducation médicale, le séjour d'un malade dans un hôpital; voilà autant de domaines sacrés où les considérations d'ordre moral et psychologique entrent en ligne de compte tout autant que celle d'ordre thérapeutique ou hygiénique. En conséquence, il me semble absolument inconvenant,—sinon irréalisable,—que, dans un pays comme le Canada, on laisse à l'État le soin de s'occuper de la médecine,

On aura beau dire que le libre choix du médecin et le libre choix du patient seraient sauvegardés, il n'en reste pas moins que le médecin deviendrait un fonctionnaire de l'État; qu'il serait astreint à mettre de côté de nombreuses initiatives personnelles, aussi essentielles en médecine qu'en toute autre science; qu'il serait dans l'obligation de formuler, par écrit, un tas de déclarations trahissant le secret professionnel et occasionnant la perte inutile d'un temps parfois précieux. Même si le médecin de famille, ou le spécialiste consultant, pouvait garder intactes les prérogatives dont il jouit actuellement, ce qui donne à ses relations avec ses clients un caractère d'intimité et de confiance presque sacré, il n'en resterait pas moins que l'administration de la médecine par le gouvernement créerait un fonctionnarisme dont les agissements seraient préjudiciables aux meilleurs intérêts des patients.

Dans un pays comme le Canada, en particulier, où il y a dualité de culture et de religion, voit-on, par exemple, un haut fonctionnaire athée,—et des gens de cette catégorie se sont déjà révélés dans les organismes d'État canadiens,—chargé de diriger l'hygiène avec l'éducation que cela comporte? Voit-on ce fonctionnaire appelé à statuer sur l'opportunité de permettre ou de refuser l'avortement thérapeutique, ou à donner des conseils en ce qui concerne les relations sexuelles, la chasteté dans le mariage, ou encore les soins gynécologiques chez la femme dans les cas de maternité? Voit-on encore le même individu exposant sa doctrine relativement à la limitation des naissances ou à l'éducation sexuelle des adolescents? Il serait intéressant, par exemple, de voir

[M. Poulin.]

évoluer dans ce domaine un docteur Chisholm, de triste mémoire. Aussi, n'est-il pas surprenant de constater que, dans la catholique Irlande, en 1951, soit l'an dernier, les évêques ont forcé le gouvernement Costello à destituer le docteur Browne de son ministère de l'Hygiène, parce qu'il préconisait un plan étatifié de soins médicaux nécessaires à la mère et à l'enfant.

J'admets, d'autre part, qu'une partie importante de la population canadienne est privée de soins médicaux adéquats bien que, dans le domaine de la médecine préventive, une grande amélioration ait été réalisée depuis 10 ans. Cette amélioration est devenue possible grâce à une coopération acceptable entre le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, d'une part, et les gouvernements des provinces d'autre part.

Je reconnais avec plaisir que le gouvernement central a fait beaucoup dans ce domaine en soutenant sérieurement l'effort constant des provinces. Je crois devoir ajouter qu'il a respecté, dans l'ensemble, l'autonomie des provinces et le domaine sacré de la médecine. Son action, combinée à celle des provinces, a porté surtout sur l'hygiène et la médecine préventive. Dans ce domaine, nous avons atteint un palier raisonnable et comparable à celui de plusieurs autres pays. Le gouvernement central peut-il aller plus loin? Peut-il faire davantage?

La médecine préventive, comme je viens de le dire, est en train de réaliser des progrès considérables. Les déficiences les plus graves se font maintenant sentir dans un autre secteur, celui de la médecine curative, et c'est celui-là que le gouvernement fédéral devra envahir, s'il veut aller plus loin. Il est certain qu'un grand nombre de gens peu fortunés sont privés de soins médicaux parce que leur revenu modique ne leur permet pas d'en acquitter le coût très élevé. Cependant, je soutiens que cette division de la médecine constitue un domaine où le gouvernement central ne doit intervenir sous aucun prétexte, et j'en ai donné les raisons il y a quelques instants.

Je soutiens, maintenant, que même les gouvernements provinciaux ne peuvent pas s'y ingérer. Ce domaine est trop intime, trop personnel; c'est un temple trop sacré pour que l'on permette à des fonctionnaires du gouvernement, de quelque parti ou groupe qu'ils soient, d'en violer l'entrée.

Dans son discours du 24 courant, le représentant de Rosetown-Biggar disait ceci,—je cite le compte rendu des *Débats* du même jour, à la page 56,—il venait de parler des projets de médecine d'État, et voici textuellement ce qu'il disait:

Nous découvrons toujours davantage que les médecins éminents se laissent persuader du besoin d'un semblable programme.

Et il ne cite qu'un seul cas à l'appui de sa prétention. On admettra, tout de même, que la liste des médecins éminents dont parle l'honorable représentant n'est pas très impressionnante, puisqu'elle se limite à un seul. Et l'honorable député continue en désignant nommément le docteur Jean-Baptiste Jobin de Québec, président de l'Association des médecins de langue française de l'Amérique, comme étant l'un de ceux qui "se seraient laissés persuader du besoin d'un plan d'assurance-santé national" et, histoire de prouver son avancé, il cite le bout de phrase suivant, qu'aurait prononcé ce médecin à l'Université Laval, le 23 septembre 1952. Je me reporte encore au compte rendu des *Débats* du 24 novembre 1952, à la page 56:

La médecine sociale s'impose si l'on veut mettre les services médicaux modernes à la portée de tous.

Et, de ce bout de phrase, l'honorable député s'empresse de conclure que ce médecin éminent s'est laissé persuader du besoin de la médecine étatifiée.

Monsieur l'Orateur, je ne peux laisser passer une telle affirmation sans la relever. Après le discours de l'honorable député, j'ai communiqué avec le docteur Jobin et voici la lettre que je recevais de lui hier, et de laquelle vous me permettrez d'extraire certains passages:

Québec, le 25 novembre 1952.

Monsieur le Docteur Raoul Poulin,
Député de Beauce,
Chambre des communes,
Ottawa, Ontario.

Mon cher Docteur,

En réponse à ton télégramme relativement au projet de Monsieur Coldwell, j'ai le plaisir de t'envoyer le texte intégral de mon communiqué et tu verras que les journalistes ont trahi ma pensée en ne citant qu'un texte tronqué.

Je ne veux pas mentionner le journal qui m'a joué ce vilain tour, mais, depuis ce temps, chacun a rapporté la communication du journal, en ignorant mon texte original et on me fait dire à droite et à gauche une chose que je ne pense en aucune façon.

En effet, lors du banquet de clôture du congrès au Château Frontenac à Québec, j'ai fait une mise au point déclarant que j'étais personnellement et catégoriquement opposé à la médecine d'état et que ceux qui m'avaient fait dire une telle chose avaient trahi ma pensée, j'étais au contraire favorable à la pratique privée de la médecine, autant que faire se peut, et tu verras que c'est bien ce que j'ai dit à la Salle des Promotions en septembre dernier...

...Accepte, mon cher docteur Poulin, l'expression de mes meilleurs sentiments et crois-moi,

Ton tout dévoué,

J.-B. JOBIN.

La seule façon, à mon avis, de solutionner le problème serait d'encourager, chez nos populations, des plans d'assurance libre, à prime prépayée dans des compagnies totalement indépendantes des gouvernements. On sait, d'ailleurs, que ces plans d'assurance deviennent de plus en plus populaires. Aux États-Unis, en 1950, la moitié de la population jouissait de la protection de plans de ce genre; au Canada, environ 3,500,000 personnes bénéficient d'un plan d'assurance libre. Dans le cas de gens à revenus modiques, la prime d'assurance pourrait être acquittée par le gouvernement de chaque province. Ce serait ajouter aux dépenses des provinces et je sais d'avance que cette suggestion déplaira à quelques-uns, car ils prétendront que certaines provinces ne sont pas en état de défrayer le coût d'un tel plan d'assurance. Et ceci nous amène à une autre question brûlante d'actualité, sujet d'un long débat à la Chambre ces jours derniers de la part du chef de l'Opposition, savoir: la répartition, entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces des sources de taxation et de l'autonomie des provinces.

Dans la province de Québec, je crois que mon point de vue serait accepté, car le premier ministre est un partisan acharné de l'autonomie, même s'il a parfois laissé passer des occasions propices d'en consolider les bases. Cependant, il vient de faire, à ce sujet, une déclaration qui me réjouit grandement. En effet, au cours d'une conférence de presse la semaine dernière, il aurait déclaré qu'à l'avenir, il n'accepterait plus l'aide que le gouvernement fédéral offre aux universités et collèges classiques. Étant l'un des très rares députés qui se soient élevés en cette enceinte contre cette recommandation de la Commission Massey, je ne puis faire autrement que de me réjouir de cette nouvelle attitude du premier ministre du Québec et de l'en féliciter chaleureusement.

Les provinces devraient pouvoir trouver les revenus nécessaires pour prodiguer aux pauvres du pays les soins médicaux auxquels ils ont droit en vertu des principes de la charité chrétienne, sans être obligées de recourir à la médecine étatifiée.

Le gouvernement central devra-t-il, à cette fin, remettre à certaines de ces provinces les sources de revenus que celles-ci lui ont concédées plus ou moins librement? Je n'hésite pas à répondre que l'enjeu en vaut la peine.

Monsieur l'Orateur, le problème des soins médicaux à donner aux pauvres est trop profondément humain pour qu'on aille le gâcher par un esprit de parti exagéré. Je suis convaincu qu'il n'y a pas un seul représentant à la Chambre qui ne veuille faire de son mieux pour que les déshérités de la fortune reçoivent, non seulement les secours nécessaires à alléger leur malheur et leurs souffrances, mais la plénitude de ce secours et ce de la façon la plus humaine et la plus consolante possible. Pour atteindre ce but, je ne crois pas, en toute sincérité, que les gouvernements doivent s'immiscer dans le domaine de la médecine.

(Traduction)

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Permettez-moi, tout d'abord, monsieur l'Orateur, de féliciter chaleureusement les motionnaires de l'Adresse (MM. Deslières et Schneider). Le représentant de Brome-Missisquoi (M. Deslières) et celui de Waterloo-Nord (M. Schneider) se sont tous deux acquittés de leur tâche difficile d'une manière qui fait honneur à leurs commettants et qui leur mérite toutes les félicitations. Je suis sûr que nos militaires, membres de la Marine royale canadienne, de l'Armée et du Corps d'aviation royal canadien, apprendront avec la plus vive satisfaction ce qu'ont dit d'eux, au cours du présent débat, les motionnaires de l'Adresse, le premier ministre (M. St-Laurent) et le représentant d'Halifax (M. Dickey).

D'ordinaire, j'aurais estimé qu'il était de mon devoir en prenant part à un tel débat de passer en revue la situation internationale,—notamment en ce qui concerne la Corée et les efforts des Nations Unies pour juguler l'agression dans ce pays,—de parler du développement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord et du travail qu'elle accomplit pour empêcher une agression en Europe. Puis, j'aurais ensuite cherché à exposer à la Chambre certains des faits les plus importants qui se sont produits durant l'intersession en ce qui a trait à nos forces armées. Au cours du présent débat ou plus tard pendant la session, se présenteront d'autres occasions de le faire et je les saisirai alors avec plaisir.

J'ai l'intention de parler aujourd'hui des chaussures, fourchettes et tapis.

Une voix: Et aussi des cravates?

L'hon. M. Claxton: Je n'oublie pas les cravates. Je veux par là répondre au chef de l'opposition (M. Drew) qui a fondé sur les dépenses engagées à l'égard de ces articles, dépenses qu'il qualifie d'exagérées, la majeure partie de ses critiques à l'adresse du ministère de la Défense nationale. Ces dépenses ont également fait l'objet de certains articles de journaux.

L'achat de vêtements et d'articles de caserne destinés à nos troupes est un sujet de toute première importance pour la Chambre et le pays. Cela entraîne des dépenses très considérables qu'il faut effectuer avec la plus grande économie. Si quelqu'un peut signaler un moyen d'effectuer de plus grandes économies, le ministre de la Production de défense (M. Howe), les officiers de l'armée et moi-même serons les plus heureux au monde, parce que nous voulons obtenir le plus possible, constituer la meilleure armée possible, avec l'argent du contribuable.

[M. Poulin.]

La question est donc d'importance primordiale. C'est précisément celle à laquelle le comité spécial des dépenses relatives à la défense a consacré la majeure partie de son temps. Les honorables députés ont à leur disposition, même s'ils ne les ont pas consultés, les procès-verbaux des séances du comité, qui figurent d'ailleurs dans les documents et dossiers officiels de la Chambre. Ils y trouveront exposés par le détail des renseignements relatifs à la plupart de ces articles.

Il conviendrait selon moi que les députés, avant de faire des assertions en termes par trop généraux, prennent connaissance des documents de la Chambre qui sont publiés afin de se rendre compte des faits consignés.

L'habillement et le matériel pour les casernes servent à quatre fins. En premier lieu, il y a la distribution initiale à chaque militaire ou à chaque effectif, à l'homme qui s'engage comme militaire ou à l'effectif lorsqu'il est constitué. En deuxième lieu, il y a le remplacement des articles usés à force de servir. C'est là la phase de l'entretien. En troisième lieu, il y a la création de réserves suffisantes dans les dépôts et autres magasins qui permettent de répondre aux besoins normaux, aux exigences imprévues, et permettent également de fournir aux intéressés des articles de taille ou de pointure appropriées. Toute personne tant soit peu familière avec la vente au détail comprend ce que je veux dire. Il est normal d'accroître du quart environ les réserves requises, afin de disposer de toutes les tailles et pointures, la proportion variant selon l'article. En quatrième et dernier lieu, il faut créer des réserves de matériel et d'habillement en vue d'une mobilisation éventuelle.

J'ai fait part à la Chambre le 5 février 1952 de l'expansion de notre programme de défense et j'ai dit qu'il comprenait:

> "la création du personnel administratif, de dépôts pour les centres d'instruction militaire, de magasins, et de réserves d'habillement et de matériel, pour permettre une rapide mobilisation, advenant la nécessité d'un effort total."

Qu'il me soit permis de m'arrêter un instant sur chacun des quatre buts que j'ai mentionnés en ce qui a trait à la création de réserves d'habillement et de matériel pour casernes. Je suis l'ordre dans lequel je les ai mentionnés.

Prenons tout d'abord la distribution initiale. Chaque nouveau militaire reçoit des effets d'habillement qui lui sont assignés en propre.

Le coût moyen des effets d'habillement donnés à un homme de l'active est de $369. En d'autres termes, chaque homme qui s'engage dans l'armée active reçoit des effets d'habillement d'une valeur de $369, somme qui n'est

pas très élevée. Nous distribuons, aux membres des troupes de réserve, des corps universitaires et des services de cadets, une quantité beaucoup plus restreinte d'effets d'habillement personnels, dont le coût est beaucoup moins élevé.

Du 1er avril 1949 au 31 octobre 1952, nous avons engagé, dans les diverses catégories, 227,000 hommes. Il fallait fournir à chacun l'équipement initial. Je vais maintenant citer des chiffres qui étonneront sans doute la Chambre par leur importance. Depuis le 1er avril 1949, nous avons distribué 227,000 ensembles complets d'effets neufs d'habillement pour les officiers et hommes de troupe de l'armée active et de réserve ainsi que pour les membres des corps de cadets. Le militaire qui sert au moins 90 jours dans l'armée active, ou durant une période proportionnellement plus longue dans l'armée de réserve ou chez les cadets, peut conserver une partie ou la totalité de ces effets d'habillement lors de sa libération. On peut donc se rendre compte que la distribution des premiers ensembles d'habillement exige un grand nombre d'effets.

En deuxième lieu, nous nous occupons de réparer les effets remplacés à cause de l'usure. Nous nous efforçons, il va sans dire, de conserver chaque article en état le plus longtemps possible. Plusieurs députés se sont rendus au dépôt des magasins militaires n° 26 au parc Plouffe et ont vu les ateliers où on exécute ces travaux de réparation. Ils ont vu avec quel soin chaussures et autres effets d'habillement sont complètement remis à neuf grâce à la compétence des spécialistes militaires et civils.

Au 31 octobre 1952, les effectifs de l'active et de la réserve, et des unités de cadets, s'élevaient à 248,000 hommes. Le taux d'usure des effets d'habillement militaires pour ces diverses catégories varie beaucoup, cela va de soi, depuis le cas extrême du soldat au combat à celui du soldat affecté à un travail plus sédentaire comme le service des transmissions. Même alors, 248,000 personnes, hommes ou femmes, usent au cours d'une seule année un nombre considérable d'effets d'habillement.

En troisième lieu, il nous faut faire face à la nécessité de constituer des stocks. Outre les stocks dont nous avons besoin pour distribution initiale ou les stocks requis aux fins d'entretien, il nous en faut également pour répondre aux besoins prévisibles et fournir également toutes les tailles voulues. Quand on songe qu'il y a 1,402 unités dans l'active et la réserve, sans compter les groupes de cadets, et qu'à la plupart de ces unités il y a des distributions d'effets d'habillement, il est facile de se rendre compte de la nécessité où nous sommes d'avoir en mains des quantités considérables d'articles de chaque genre et de toutes tailles.

Depuis le début des hostilités en Corée, nos effectifs ont augmenté d'une façon très considérable. Leur chiffre total a passé, pour l'active, de 47,000 à plus de 100,000, chiffre atteint le 6 novembre dernier. Pour répondre aux besoins de cette augmentation, nous avons dû accroître nos stocks en mains. Cela fait, nous n'avons plus à nous en soucier. Une fois constitués les stocks nécessaires pour assurer la distribution de l'habillement de toutes les tailles, on n'a plus besoin de les refaire de nouveau.

Enfin, il nous faut des vêtements et du matériel pour constituter des stocks de mobilisation. Certains d'entre nous se souviendront de ce qui s'est passé en 1914 et tous, certainement, se rappelleront 1939. On avait dû alors mobiliser un grand nombre d'hommes qu'il avait été très difficile d'instruire d'une façon tant soit peu vivante, voire d'affecter à des missions de simple surveillance, vu le manque de tenues militaires convenables. La prochaine mobilisation, si elle vient, sera, selon toute vraisemblance, infiniment plus urgente et plus sérieuse. C'est que, pour la première fois, nous avons à envisager l'éventualité d'une véritable attaque sur notre territoire. C'est pour ces motifs qu'en annonçant l'extension de notre programme de défense, le 5 février 1951,—dans le discours que je viens de citer,—je faisais part d'un programme de constitution de stocks de mobilisation.

A l'époque, pas un seul député de l'opposition ni, autant que je sache, un seul journal canadien, ne s'étaient le moins du monde opposés à ce programme de stockage. Autant que je sache, aucun membre de l'opposition, aucun journal, ne s'est encore élevé là contre. Tous les pays constituent des stocks de mobilisation dont ils se servent pour équiper les hommes qu'ils mobilisent en cas de besoin, pour parer au danger après que celui-ci s'est fait sentir. J'ai retrouvé une fort intéressante et fort utile observation de notre collègue de Calgary-Est (M. Harkness). Celui-ci, prenant la parole ici même le 11 novembre 1949, disait, ainsi qu'en témoigne la page 1731 du hansard:

> Je me souviens que, quand nous avons été mobilisés en 1939, les hommes de mon unité ont dû se passer assez longtemps d'uniformes. Il n'y en avait pas du tout pour eux et force leur a été de s'en passer jusqu'à ce que soit faite la première distribution de l'uniforme de combat, en novembre 1939 je crois.

Le député de Calgary-Est ajoute (nous avont fait précisément ce qu'il propose):

> Il ne faudrait pas que cela se répète, surtout si on songe à l'importance actuelle des crédits de la défense nationale.

M. Harkness: Mais il n'est pas nécessaire de pousser jusqu'à l'extrême.

Une voix: Taisez-vous donc!

L'hon. M. Claxton: Je suis heureux de constater la présence ici de l'honorable député. Il s'en tiendra sans doute à ce qu'il a déclaré en 1949.

Voici l'autre point que j'avais noté: c'est purement une question d'opinion et de jugement que de savoir où tirer la ligne. Avant de juger, il faut tenir compte de l'expérience des guerres antérieures ainsi que de l'expérience acquise depuis la seconde guerre mondiale. Les officiers qui sont chargés de dresser les listes,—et ces listes sont complètes pour ce qui est de chacune des 15,000 pièces de vêtements et de matériel de caserne qui seraient nécessaires en cas de mobilisation,—l'ont fait en se fondant sur leur expérience. De temps à autre, nous acquérons une expérience nouvelle, comme c'est le cas avec la Corée. Il arrive que les fabricants puissent livrer leurs produits plus vite que nous le prévoyons et, par conséquent, il se peut que nous n'ayons pas besoin d'un décalage aussi long, c'est-à-dire le temps qu'il faut pour commencer à produire sur une haute échelle après avoir accepté les plans, les nouvelles machines de production et donné le signal de marcher.

Comme je le disais, nos idées évoluent à mesure que nous acquérons plus d'expérience. Je vous dirai bien franchement que nous avons apporté quelques modifications très importantes au cours de l'année dernière; sans doute, nous en apporterons encore bien d'autres.

Nos services emploient des termes (je ne sais si les milieux commerciaux en font également usage) qui servent à distinguer entre des articles de fabrication aisée et comparables aux articles civils et les objets de métal: armes, munitions et ainsi de suite. Nous désignons les articles se rangeant dans la première catégorie par le terme de "souples"; ils ne comprennent ni les armes, ni l'équipement, ni les munitions etc., qui eux, s'intitulent articles "rigides". Le temps nécessaire au processus complet de fabrication varie avec chaque article, mais en règle générale, notre expérience du temps de paix nous a montré qu'il faut un minimum de 9 mois pour assurer la sortie de l'usine des articles "souples"; ce temps est calculé à partir du jour de la réquisition faite auprès du ministère de la Production de défense; pour les articles "rigides" cela peut prendre 5 années pour un avion et 18 mois pour un canon. Règle générale, l'intervalle est de 18 mois au minimum pour les articles rigides, c'est le décalage qui intervient entre la commande de l'article et sa sortie de l'usine lorsqu'il s'agit d'armes, d'équipement, de véhicules automobiles et de munitions. Lors de la passation des commandes, nous tenons compte du fait que la livraison de la plus grande partie des articles "souples" ne commence qu'environ 9 mois après la réquisition; la période est de 18 mois pour les articles "rigides".

Vous pouvez constater que les commandes d'articles "souples" faites au printemps et durant l'été de 1951 ont presque toutes été remplies et que celles qui portent sur les articles "rigides" commencent à peine à être livrées. Bref, sur l'ensemble de notre programme de défense rendu public le 5 février 1951, nous avons fini de fabriquer les articles se rangeant dans la catégorie d'habillement, fournitures de casernes et ainsi de suite, dans une proportion bien plus grande que les armes, l'équipement et les munitions.

Eh bien! monsieur l'Orateur, si une guerre était intervenue au cours de cette période, j'entends déjà l'accent sonore avec lequel le chef de l'opposition ainsi que les membres de l'opposition vis-à-vis auraient critiqué le Gouvernement, critiqué le ministère ainsi que l'armée pour avoir négligé de faire à peu près ce que nous avons accompli.

La question se pose donc de savoir si nous avons eu raison de commander les articles en question dans les quantités et aux moments où nous en avons passé l'ordre. Là encore, on peut avoir une opinion divergente et la décision variera selon l'article. Il n'y a, à mon avis, aucune raison d'entasser des stocks de quoi que ce soit qu'on puisse acheter sur les rayons des magasins, chez des fournisseurs civils ou ce que produisent les fabricants ordinaires au moment où l'on en a besoin. Le principe général consistait à stocker les articles nécessaires à l'équipement des forces armées dont on disposerait. On n'a fait aucune provision de cravates, mais seulement des choses dont on aurait besoin pour équiper les troupes mobilisées au cours des trois premiers mois d'une guerre générale. Notez-le bien.

Il importe de bien comprendre les choses: le but de nature générale poursuivi par la constitution des stocks et du matériel de caserne était de se procurer les choses qu'on ne pourrait obtenir de sources civiles et qui seraient nécessaires à l'équipement des troupes que nous comptions mobiliser au cours des trois premiers mois en cas d'urgence, c'est tout.

M. Harkness: Faut-il une cravate pour mobiliser?

L'hon. M. Claxton: Je viens de dire que nous ne faisons pas de stocks de cravates.

Une voix: C'est bon pour se pendre!

Une voix: Que dire de Sam Hughes?

L'hon. M. Claxton: Cela m'amène à traiter la façon dont le *Globe and Mail* et certains autres journaux se sont servis des chiffres puisés dans les rapports qu'a publiés le ministère de la Production de défense. Ils ont étudié les commandes données de façon générale en vue de reconstituer les stocks aux quatre fins que j'ai mentionnées; ils les ont mises en regard de l'unique donnée de 100,000 hommes et ils en sont alors venus à la conclusion que chaque homme devait recevoir quinze paires de chaussures. Ils n'ont nullement pensé que, dans une large mesure, les approvisionnements de vêtements que nous acquérons sont destinés à l'an prochain, à une partie de l'année suivante et à la mobilisation, s'il fallait y recourir.

En 1939, trois mois après que nous eûmes commencé à mobiliser en vue de faire face aux besoins que suscitait la seconde Grande Guerre, nos forces armées comprenaient plus de 60,000 hommes de plus qu'en temps de paix. Je mentionne ce chiffre, afin d'indiquer l'ampleur de la tâche qu'il faut exécuter lorsqu'il est question du matériel de mobilisation. Je ne suis pas en mesure de fournir le chiffre des hommes que nous voudrions accepter, si, par malheur, il se déclarait une troisième Grande Guerre; je puis, cependant, vous assurer que le chiffre serait probablement de beaucoup plus élevé qu'en 1939.

Avant de citer des chiffres, je tiens à souligner de nouveau,—ainsi que l'a fort bien précisé le premier ministre (M. St-Laurent), —que ces préparatifs de défense ne sont pas une mince affaire. La défense nationale absorbe 10 p. 100 du revenu national; elle occupe 10 p. 100 de la population, si l'on englobe les membres de l'armée active occupés de façon continue, les membres de la réserve occupés par intermittence, ceux qui sont employés directement ou indirectement aux entreprises de défense, de même que ceux qui travaillent dans les industries s'occupant de l'entretien et des réparations, et les personnes à leur charge.

Nous n'avons pu, mon collègue le ministre de la Production de défense (M. Howe) ni moi-même, examiner minutieusement, comme nous l'aurions aimé, toutes les commandes qui ont été données ni tous les contrats accordés. Depuis le 31 mars 1947, on a accordé 527,000 contrats. Nous avons pris connaissance des contrats les plus considérables et nous avons surveillé également la ligne de conduite générale. Je le répète, les contrats accordés, les besoins que nous établissons et les prévisions que nous effectuons sont sujets à une constante revision et j'ajoute,—chose étonnante,—que, toutes proportions gardées, les erreurs découvertes jusqu'ici ont été très peu nombreuses au cours de ce travail gigantesque exécuté fiévreusement par un personnel insuffisant, par un personnel n'ayant pas l'expérience préalable de préparatifs aussi rapides en temps de paix ou en ce qui concerne le maintien d'effectifs très considérables comme ceux que nous avons eus en même temps en extrême Orient et en Europe.

Voici un autre point que je veux souligner. Si nous nous sommes trompés ou qu'on découvre, plus tard, que nous avons fait erreur, soit dans les prévisions des sommes régulièrement nécessaires, soit dans l'estimation des stocks requis, nous pourrons disposer des excédents, afin de satisfaire aux besoins courants. Je ne pense pas que nous ayons, en plusieurs domaines, des approvisionnements supérieurs à ce qu'il nous faudrait normalement dans un an ou quinze mois. En d'autres termes, aucun article n'a été gaspillé, ni ne le sera: on utilisera tout.

Ceci étant dit, voyons maintenant en quoi consistent les accusations portées par le chef de l'opposition et d'autres. Il n'est pas nécessaire de fouiller bien longtemps pour constater sur quoi se fondent ses accusations. Un vieux dicton, excellent d'ailleurs, nous prévient contre la lecture des journaux. Le chef de l'opposition l'a lui-même rappelé à Toronto dans le discours que cite le *Globe and Mail* du 5 novembre 1952 sous le titre: "Pas d'écrivain anonyme pour les conservateurs-progressistes, déclare M. Drew à un ralliement ontarien." Voici des extraits de l'article:

> Mentionnant un article d'un journaliste des États-Unis, dans lequel l'auteur affirmait qu'il "savait" que tous les hommes publics recouraient aux services d'écrivains anonymes, M. Drew a affirmé que c'était là une malheureuse opinion qu'on se fait de la vie publique. Il n'a pas prétendu qu'aucun des candidats à la présidence avaient atteint ce point-là; mais, à Ottawa, la situation est telle qu'il est arrivé à des membres du cabinet de n'avoir pas lu leurs discours avant de les prononcer.
>
> "C'est une déviation notable au principe selon lequel la démocratie repose sur le libre échange des idées au moyen desquelles les particuliers expriment leurs convictions," a-t-il déclaré.

En regard de ce principe, monsieur l'Orateur, examinons ce que le chef de l'opposition a dit à propos de ces diverses rubriques, où il a puisé ses renseignements. Dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre, ainsi qu'en fait foi la page 23 du hansard, il a déclaré:

> Il a paru, ces dernières semaines, des articles publiés dans certains des journaux les plus sérieux de tout le pays, des articles qui analysent faits et chiffres se rapportant aux achats relatifs à la défense et qui constituent une mise en demeure pour chaque membre de la Chambre.

Je reconnais qu'ils constituent une mise en demeure pour chaque membre de la Chambre. Chaque député se doit de consulter les archives de la Chambre avant de faire de telles déclarations. A mon sens, le chef de l'opposition aurait été mieux renseigné s'il avait pris la peine de consulter les comptes rendus des délibérations du comité spécial des dépenses aux fins de la défense, qui a été constitué à sa demande.

En ce qui concerne les vêtements en général, le chef de l'opposition s'est exprimé, comme en fait foi la page 23 du hansard, de la façon suivante:

On affirme que, depuis le 20 novembre 1950, les commandes de vêtements, à elles seules, se sont élevées à environ $142,150,000. Le total des effectifs des trois armes dépasse un peu 100,000 hommes, ce qui revient à environ $1,400 pour chaque membre des trois services. Ce montant ne représente évidemment pas les dépenses relatives aux uniformes destinés aux militaires des trois armes, car les relevés du ministère indiquent que l'équipement d'un soldat, d'un marin ou d'un aviateur coûte en moyenne environ $390. Le chiffre semble déjà assez élevé, mais les chiffres indiquent en outre que les commandes placées sont loin de correspondre aux effectifs actuels ou aux effectifs prévus de 115,000 hommes pour 1954.

Monsieur l'Orateur, examinons l'autorité sur laquelle s'appuie le chef de l'opposition lorsqu'il formule ces déclarations. Je souhaiterais que le règlement régissant l'impression du compte rendu permît d'imprimer en regard l'une de l'autre, la déclaration du chef de l'opposition et la source dont il tire sa citation; mais nous y reviendrons plus tard.

L'autorité dont il s'inspire est George Bain, qui a publié, le 18 novembre 1952, dans le *Globe and Mail*, la déclaration suivante:

Depuis le 20 novembre 1950, date des premiers renseignements obtenus sur le contrat, les commandes de vêtements, à elles seules, se sont élevées à environ $142,150,000.

Le total des effectifs des trois armes n'a que récemment dépassé 100,000 hommes, l'objectif établi pour 1954 étant de 115,000 hommes.

D'après les données du *"Programme de la défense du Canada"* pour l'année 1952-1953, publié par le ministère de la Défense nationale, l'équipement d'un soldat, d'un marin ou d'un aviateur coûte en moyenne environ $390.

On remarquera, monsieur l'Orateur, qu'il existe une similarité assez grande entre les deux déclarations.

Comme je l'ai déjà signalé, environ 227,000 hommes et femmes se sont enrôlés dans les forces actives et dans la réserve, ainsi que dans les corps de cadets, du 1er avril 1949 au 31 octobre 1952. L'habillement de chacune de ces recrues nous a coûté en moyenne $224.43, soit un total de $50,955,000.

Au cours de la même période, toutes nos forces armées, active, réserve et cadets, ont servi pendant un total de 701,182 années-homme, l'année-homme représentant le temps de service d'un homme pendant une année. L'entretien de leurs vêtements et l'accumulation de quantités de matériel de réserve a coûté en moyenne $77.06 par homme, soit un total de $54,035,000.

Il convient d'expliquer que cela tient compte du fait qu'au cours de la première année, alors que le soldat reçoit ses effets, il y a très peu d'entretien. Si nous nous en tenons au seul entretien, disons qu'après la première année l'entretien d'un membre des troupes régulières coûte $156.34; ce montant est de $57.72 dans la réserve, de $27.86 quand il s'agit d'un cadet, soit une moyenne de $77.06.

Au cours de la même période, nous avons acheté des vêtements d'hiver spéciaux et réguliers, vêtements prévus pour l'Arctique, vêtements pour les équipages aériens, vêtements de protection et autres vêtements analogues qui ne font généralement pas partie de l'équipement du soldat. Il nous en a coûté $16,721,000.

Enfin, une somme de $37,786,000 a été affectée à la constitution des stocks de vêtements requis pour une mobilisation. Ces approvisionnements sont déjà emmagasinés, prêts à être distribués en cas de mobilisation. Mais à défaut de mobilisation, ou si la situation internationale se modifie, ou encore si nous décidons qu'il n'y a plus lieu de garder des stocks de mobilisation de ce genre, tous ces articles pourront alors être distribués pour satisfaire aux besoins courants et ils auront tous été utilisés un an environ après le début de cette distribution.

Les honorables députés conviendront, je pense, que $156 n'est pas une somme excessive quand il s'agit d'assurer l'entretien en vêtements pendant un an du soldat, du matelot ou de l'aviateur. Elle représente environ 4½ p. 100 à 5 p. 100 du coût moyen des effets personnels par homme et par année. Le Bureau fédéral de la statistique m'apprend qu'on estime à 7 p. 100 environ de sa rétribution le coût moyen des dépenses vestimentaires annuelles d'un homme. Le service d'assistance sociale de Toronto estime que l'an dernier les travailleurs manuels ont dû dépenser pour leurs vêtements de travail une somme de $152.50. Dans nos services militaires, cette dépense a été de $156 et pourtant le militaire a besoin de vêtements plus nombreux et meilleurs.

Chaque année, nos soldats, nos marins et nos aviateurs reçoivent en moyenne $3,022 en espèces ou en nature, ce chiffre comprend ce que touchent les sous-officiers et les hommes de troupe, de la dernière recrue à l'officier breveté de 1re classe, spécialiste, soit une

rétribution moyenne de $3,022 en solde, allocations, pension, vêtements, nourriture, soins médicaux et dentaires et en services d'hospitalisation. Cette rétribution équivaut à ce que reçoit un civil. Elle est évidemment beaucoup plus élevée aux États-Unis. Vous voyez donc que ce montant de $156, qui est le coût des vêtements, ne représente qu'environ 5 p. 100 du montant cité, moins que l'estimation établie par le Bureau fédéral de la statistique.

Je passe maintenant à la question des chaussures. Le 24 novembre 1952, le chef de l'opposition a fait à ce sujet la déclaration suivante, dont on trouvera le texte à la page 23 du hansard:

Ces articles ayant paru par tout le pays, les exemples qu'ils citent semblent de ceux que nous devrions examiner. Au cours d'une seule période de dix mois, les commandes à l'égard des bottes et souliers destinés aux forces armées se sont élevées à $15,292,241. Même au prix estimatif, très élevé, de $15 la paire (prix très élevé, en effet, pour des chaussures destinées aux militaires), ce montant signifierait qu'on a acheté plus d'un million de paires de chaussures pour 100,000 membres des forces armées. Dire que de telles commandes doivent tenir compte des réserves, c'est parler à tort et à travers, vu que l'armée de réserve dispose amplement de chaussures pour quelques années à venir. On continue à passer des commandes.

L'autorité en la matière est Arthur Blakely de la *Gazette* de Montréal qui écrivait le 30 octobre 1952:

Au cours d'une seule période de dix mois, les commandes de chaussures pour nos militaires ont atteint au total environ $15,292,241. Même en comptant $15 la paire, ce qui est cher pour des chaussures militaires, on obtient plus d'un million de paires, alors qu'il y a moins de 100,000 militaires dans les forces armées à porter ces chaussures... l'explication donnée n'a satisfait personne. En attendant, on continue de commander des chaussures.

Il semble qu'il y ait quelque similitude. Le sous-ministre de la Défense nationale a fourni les détails relatifs aux chaussures, le 10 juin 1952, au comité des dépenses aux fins de la défense; on les trouve dans le compte rendu des délibérations de ce comité, fascicule n° 15, pages 5 et 12. Je ne veux pas répéter ces détails, mais j'aimerais donner un résumé de la situation.

Du 1er avril 1950 au 30 septembre 1952, les services armés ont reçu 1,563,539 paires de chaussures de cuir et doivent en recevoir 52,059 autres paires. Il y a eu d'autres achats considérables d'articles pour chausser nos troupes, tels que claques, espadrilles, couvre-chaussures, mukluks et autres. Le chiffre global se fonde sur les besoins dont l'estimation sera jugée sage et prudente, je crois, si l'on en fait un examen objectif. Tout ce que j'ai dit au sujet de l'augmentation du personnel militaire, de la distribution, du niveau des approvisionnements, du décalage et de la constitution de réserves, s'applique surtout aux brodequins. On se rend compte que les besoins, surtout dans le cas des brodequins, sont différents pour chaque catégorie de chaussures et pour chaque service et souvent même pour chaque région où le militaire est posté. Nous savons, par exemple, que chaque soldat use quatre paires de brodequins par an en Corée, deux par an en Allemagne et, en moyenne, moins d'une paire et demie par an au Canada. Nous modifions les distributions lorsqu'il s'agit de la marine et de l'aviation, parce que leurs membres usent moins de chaussures que ceux de l'armée.

La statistique du commerce sur les chaussures estime que chaque homme achète en moyenne, au Canada, 2·38 paires de chaussures par an. La quantité de brodequins que nous fournissons à l'armée, dans l'ensemble, est inférieure à ce chiffre.

Les brodequins constituant le groupe d'articles le plus considérable, je puis sans doute fournir certains chiffres pertinents. Le 30 septembre 1950, les dépôts en comptaient 479,643 paires, tandis que la réserve établie pour parer à une mobilisation éventuelle s'élevait à 361,971 paires. Nous obtiendrons livraison de 6,928 autres paires. La consommation annuelle pour 1952-1953, articles de première distribution et articles de remplacement, s'élèverait à 263,000 paires. Les stocks de réserve représentent donc moins que la consommation prévue pour une période de deux ans. En tenant compte du temps qu'il faut pour la fabrication ainsi que de la nécessité de maintenir en tout temps une réserve minimum pour la distribution et le classement, il semble que les réserves actuelles soient celles qui conviennent, au stade actuel de l'année financière.

Puis-je passer aux cravates? Le 22 novembre 1952, ainsi qu'en fait foi la page 23 du compte rendu, le chef de l'opposition déclarait, à la Chambre des communes:

Au cours de la dernière session, on a constaté que le Gouvernement avait commandé 1,150,000 cravates. Non satisfait de ce monceau incroyable de cravates, le Gouvernement continue d'en commander d'autres. On pourrait fort bien se demander à quel usage militaire ces autres cravates sont censées servir.

Ce renseignement semble s'appuyer sur un article d'Arthur Blakely, publié dans le numéro du 30 octobre 1952 de la *Gazette* de Montréal:

Au début de la dernière session, on avait placé une commande de 1,150,000 cravates pour le compte de la défense. Un député conservateur partial et sceptique s'est écrié en ricanant qu'il y en avait assez "pour lier pieds et poings tous les agresseurs qui pourraient tenter d'envahir notre pays". Mais le ministère de la Défense ne veut pas prendre de risque. Il continue de placer des commandes.

On notera que dans le compte rendu du discours du chef de l'opposition, dans le hansard anglais, le nombre de cravates est précédé du signe de piastre. J'ai vérifié sur le texte dont il a donné lecture lundi et constaté que le signe de piastre n'y apparaît pas; il s'agit donc d'une erreur typographique survenue dans l'impression du hansard.

M. Fleming: Comment le ministre sait-il que le chef de l'opposition n'a pas mentionné le mot "dollar" quand il a prononcé son discours.

L'hon. M. Claxton: S'il l'a mentionné dans un tel cas le discours devient encore plus fantastique car, comme les cravates en cause coûtent de 30c. à 40c. pièce, le nombre de cravates aurait été trois ou quatre fois plus élevé qu'il n'a dit. Autre indice, le chef de l'opposition, comme l'indiquent et le hansard et le texte qu'il a lu, a fait suivre le chiffre en cause du mot "cravates", ce qui démontre que le signe de piastre a été ajouté par erreur au hansard. Le barème de distribution aux nouveaux militaires, pour ce qui est des cravates, est le suivant: troupes de l'active, deux; effectifs de la réserve, une; cadets, une. Les prévisions en vue de l'entretien,—le chiffre n'est qu'approximatif, bien entendu, car les cravates ne sont remplacées que si le besoin s'en fait sentir,—sont les suivantes: troupes de l'active, deux; effectifs de la réserve, une; cadets, une tous les deux ans.

Pour ma part, j'emploie bien plus que deux cravates par année. Je porte depuis six mois le genre de cravate que j'ai présentement, or, pendant cette période, il m'en a fallu cinq. Deux par an ne constituent donc pas un nombre excessif. La consommation totale pour l'année financière en cours est, pour les trois armes, de 420,000. Nos stocks dans les dépôts suffiront à nos besoins pour l'année prochaine, ou pour un an et demi. En d'autres termes, on n'a pas constitué de stocks de cravates en vue d'une mobilisation. Nous pourrions nous battre sans cravates.

Le poste suivant a trait aux fourchettes à servir, et le chef de l'opposition s'est exprimé à cet égard, si l'on en croit la page 23 du compte rendu, dans les termes suivants:

> En outre, il y a eu la remarquable commande de 62,000 grosses fourchettes à servir, c'est-à-dire trois pour cinq hommes en uniforme. Par suite de la publicité dirigée contre cette folle dépense remarquable, on l'a finalement réduite, par étapes successives, à 14,500. Certaines gens pensent qu'un tel stock de fourchettes de ce genre est plutôt suffisant, surtout quand on se rappelle que les chiffres cités comprennent un grand nombre de personnes qui prennent leurs repas à part.

M. Arthur Blakely écrit ce qui suit dans la *Gazette* du 30 octobre:

> Le plus près que le ministère de la Défense nationale soit venu d'admettre une bourde, c'est au sujet des fourchettes à servir. La commande initiale était de 62,000 fourchettes,—trois pour cinq hommes en uniforme. Des questions ont été posées à la Chambre à ce sujet. La commande a ensuite été réduite à 40,000... Quoi qu'il en soit, l'affaire a soulevé tellement de questions que le ministère a décidé que 14,500 fourchettes suffiraient.

Lorsque le sous-ministre a témoigné devant le comité des dépenses relatives à la défense, il a expliqué à fond la question des fourchettes, comme l'atteste le compte rendu des délibérations de la séance du 10 juin 1952, fascicule n° 15, page 8. Je dois cependant dire que le sujet a été soulevé pour la première fois dans une question inscrite au *Feuilleton* et à laquelle on a répondu le 28 novembre 1951 en déclarant que le nombre de fourchettes était de 40,000.

Le représentant de Greenwood (M. Macdonnell) a soulevé la question au comité le 13 décembre; on lui avait dit, a-t-il signalé, que le nombre était de 63,500, mais qu'il était apparemment de 40,000 maintenant. Cela se trouve à la page 195 du compte rendu des délibérations. Puis le député a soulevé de nouveau cette question à la Chambre le 22 avril, comme en fait foi le hansard à la page 1570. L'honorable représentant de Spadina (M. Croll) a déclaré qu'à la séance qui avait eu lieu au cours de la matinée ce jour-là,—et l'honorable représentant de Greenwood faisait partie du comité,—un document avait été déposé indiquant que la quantité effectivement commandée s'élevait à 14,500.

L'officier intéressé avait commis une erreur de calcul. Il avait préparé sa commande initiale en estimant le nombre requis à raison d'une par 6 hommes, en vue de répondre au besoin d'un mess genre familial, comme on dit, c'est-à-dire où les aliments sont déposés sur la table; il y a des bancs de chaque côté de la table pouvant asseoir six hommes. Il faut dans ce cas une fourchette de service ou plus par table. Or, depuis l'établissement des besoins suivant ces données, nous avons réussi à aménager dans presque tout le pays un service de cafétéria qui nécessite beaucoup moins de fourchettes à servir. Celles-ci coûtent 49 cents. Elles servent au service des pommes de terre, de la viande, etc. Il en faut un nombre assez considérable et le chiffre donné semble raisonnable.

L'honorable représentant d'Halifax (M. Dickey) a parlé hier de la question des tapis. Je ne ferai à ce propos que quelques brèves remarques. Parlant de ces tapis, le chef de l'opposition a dit:

> En moins de deux ans le ministère de la Défense nationale a passé pour $839,903 de commandes de tapis, soit environ une verge carrée de tapis par deux militaires de l'active.

George Bain écrit dans le *Globe and Mail*, de Toronto:

> En moins de deux ans le ministère de la Défense nationale a passé pour $839,903 de commandes de tapis.
>
> On pourrait réunir sur ce grand tapis les milliers d'hommes et de femmes qui constituent notre marine, notre armée et notre aviation actives, à raison de deux personnes par verge carrée. Il n'y aurait même pas d'encombrement.

Nous pourrons, je l'espère, faire encore mieux pour nos militaires de l'active. Je ne vois pas pourquoi le jeune homme qui, sortant d'un bon foyer, s'engage, n'aurait pas un petit carré de vrai tapis à côté de son lit, pour couvrir le ciment ou le linoleum qui recouvre le ciment du plancher. On y pourvoit. Je pense que nous accordons un peu plus d'une verge carrée pour deux personnes; il y en a un peu plus d'une verge carrée par personne. On a aussi fourni des tapis,—dans la proportion dont il a été question au comité des dépenses aux fins de la défense,—aux logements destinés aux militaires mariés en certaines localités isolées où il coûterait infiniment plus cher de faire venir le mobilier, y compris les tapis de familles, que de tout acheter d'avance et de laisser sur place. On les fournit également aux mess d'officiers et aux salles de récréation, en quantité très limitée, de sorte qu'en aucun cas pourrait-on nous accuser de prodigalité.

Il faut se rappeler qu'au cours de la présente année, nous avons construit,—ou du moins entrepris de construire,—plus de 100 bâtiments destinés au casernement des troupes, ainsi que des immeubles pour les loger et les nourrir. Par conséquent, les sommes affectées à cette fin sont de celles qui ne seront jamais dépensées à l'avenir, sur une telle échelle.

Le chef de l'opposition a également mentionné les théières. Je vois que le temps file et, par conséquent, je ne m'étendrai pas longuement sur ce sujet. Je dirai toutefois que la réponse à cette question est à peu près la même que celle qui a été donnée au sujet des fourchettes. Mais on peut évaluer le pourcentage de la distribution des théières si l'on se rappelle que le 10 juin 1952, lorsque nous avons examiné cette question au comité des dépenses relatives à la défense, nous avons constaté qu'au camp Borden, où il y avait 5,526 hommes, il y avait en tout 1,962 théières. Une telle proportion peut sembler excessive; mais il en fallait un plus grand nombre que d'ordinaire afin de parer à une pénurie lorsque les forces de réserve arrivent en nombre pour poursuivre leur entraînement d'été. Tout cela indique toutefois qu'étant donné le grand nombre de troupes que nous avons à l'entraînement, il faut un très grand nombre d'articles.

On a parlé des imperméables, mais je dois dire que presque tous ces vêtements sont achetés aux fins de la mobilisation. Le nombre dont on a effectivement besoin pour la division féminine de l'armée canadienne, le service des infirmières et ainsi de suite s'établit, selon les prévisions, à 3,950 pour l'année en cours.

On a parlé aussi de l'emballage de matériel de plomberie. Il s'agit de l'emballage de certains articles de plomberie nécessaires pour les maisons préfabriquées que nous nous sommes procurées, relativement aux besoins de la mobilisation.

Je crois m'être arrêté à tous les articles dont le chef de l'opposition a parlé ou qu'ont mentionnés d'autres députés depuis le début de la session. Il en est plusieurs autres auxquels les journaux ont fait allusion, par exemple, aux serviettes en papier. On nous reproche d'avoir dépensé $11,000 à ce chapitre. Les journaux se sont étonnés du grand nombre de serviettes en papier que représente cette somme. La quantité est considérable, c'est sûr, mais nous servons un grand nombre de repas. Environ 40,000 hommes des effectifs sur 100,000 prennent leurs trois repas au camp. Ce chiffre de 120,000 repas par jour devient 840,000 par semaine ou 43,680,000 par année.

M. Brooks: Leur donne-t-on des serviettes propres à tous les repas?

L'hon. M. Claxton: Oui, des serviettes en papier, comme cela se fait presque partout. Vous imaginez-vous qu'ils en font un paquet à emporter chez eux? Ou bien le député de Royal (M. Brooks) voudrait-il qu'une serviette serve à plusieurs personnes? Cette commande porte sur 18,400,000 serviettes dont le prix total est de $11,000. Ainsi nos troupes seront-elles bien pourvues pendant 7 mois environ, après quoi, nous passerons une autre commande.

Voilà bien du temps passé à parler de ces articles. Je ne croyais pas que la chose fût nécessaire, étant donné que nous avons suivi une ligne de conduite conforme aux principes établis et que, sauf erreur, la Chambre avait reconnus. Depuis 5 ou 6 ans, les membres de l'opposition consacrent une bonne partie de leur temps à proclamer que nous ne faisons pas tout ce qu'il faut faire; aujourd'hui ils semblent croire que nous en faisons trop. Mais, une fois encore, je demande aux députés: si nous changions notre façon de procéder en ce qui concerne ces questions, où en serions-nous? Où en serais-je moi-même, qui occupe un poste responsable et qui dois veiller à ce que le Canada soit prêt à faire face à toute éventualité?

Je le répète, nous ne cessons de nous occuper du problème. Si nous avons un excédent pour un des articles visés, nous pouvons le verser à nos réserves, le mettre ensuite en circulation et nous en débarrasser en moins d'un an d'usage.

Cela fait donc partie du coût d'une assurance de paix. C'est tout ce que représentent nos dépenses relatives à la défense, qu'elles s'appliquent au personnel, aux navires, aux avions, aux canons, aux vivres, aux articles de caserne ou aux vêtements. Les Canadiens doivent se rendre compte que nous devrons acquitter d'assez lourdes dépenses pendant longtemps pour maintenir 100,000 hommes en activité de service en vue d'arrêter l'agression en Corée et, dans les cadres des forces intégrées, en Europe occidentale, d'empêcher l'agression. Nous nous acquittons de cette tâche en collaboration avec nos voisins, avec les Nations Unies et l'Alliance de l'Atlantique-Nord. Nous le faisons, parce que nous croyons que c'est le seul moyen de conserver la paix, la sécurité et le genre de pays que nous souhaitons pour nos enfants.

M. Fleming: Je me demande, monsieur l'Orateur, si le ministre me permet de lui poser une question qui s'inspire de l'énoncé du premier ministre (M. St-Laurent). En toute justice pour le ministre, je dois lui signaler cet énoncé. Voici ce que dit le 24 novembre, le premier ministre, après avoir parlé de l'achat des cravates (page 41 du hansard):

> Il se peut fort bien que, songeant à cela, les officiers des services de demande aient commandé plus que le ministre ou le sous-ministre eussent autorisé si la chose avait été portée à leur attention.

Puis-je demander au ministre s'il était au courant de ces commandes avant qu'elles fussent données?

L'hon. M. Claxton: Cette question est de celles qu'on pourrait examiner à fond et avec avantage au comité des dépenses relatives à la défense. Je veux y répondre néanmoins puisque le député l'a posée. D'habitude, pour ce qui est de ces grosses commandes, nous en discutons à la fois au ministère et aux réunions du comité de défense du cabinet et du cabinet. En principe, il avait été décidé d'acheter une certaine quantité d'équipement nécessaire à la mobilisation. J'ai signé à cette fin une réquisition adressée à mon collègue, le ministre de la Production de défense (M. Howe). Par la suite on lui a remis chaque commande touchant un article en particulier et tous ces documents ont été examinés à ce moment-là ou plus tard, soit par le sous-ministre, soit par moi-même.

Une voix: Qui a raison?

L'hon. M. Claxton: Le premier ministre a dit: "il se peut fort bien..."

[L'hon. M. Claxton.]

M. Graydon: Il a dit qu'il se peut fort bien qu'une erreur ait été commise.

M. Cruickshank: Pas du tout, il n'a pas dit cela.

M. Graydon: J'ai le texte sous les yeux.

Le très hon. M. Howe: Quelle désinvolture!

M. Dickey: Le député pourra en donner lecture au comité des dépenses relatives à la défense.

M. Graydon: Je lis ce que le premier ministre a dit.

M. J. A. Ross (Souris): Qu'il me soit permis tout d'abord, monsieur l'Orateur, de féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Deslières et Schneider). Ils se sont acquittés avec compétence de leur tâche, même si d'aucuns différeront grandement d'opinion relativement à certaines de leurs affirmations. Je tiens également à faire miennes les paroles du chef de l'opposition (M. Drew), du premier ministre (M. St-Laurent) et d'autres députés relativement au passage du discours de Son Excellence dans lequel il est question du couronnement qui aura lieu en juin prochain en Angleterre. Je tiens également à faire miennes les déclarations du chef de l'opposition, du premier ministre et d'autres, relativement à la fierté que leur inspirent nos troupes tant au pays qu'à l'étranger. Personne n'a de critique à formuler à cet égard. Nous sommes très fiers de nos troupes.

M. Dickey: Que pensez-vous de notre armée de salon?

M. Ross (Souris): Elle est bien équipée, mais on s'est livré à des dépenses excessives, à du gaspillage.

Une voix: C'est affaire d'opinion!

M. Ross (Souris): J'allais dire que c'était affaire d'opinion, que pour ma part j'avais des critiques à formuler au sujet des dépenses excessives auxquelles l'achat de matériel militaire a donné lieu.

M. Dickey: Quelles sont-elles?

M. Ross (Souris): Le député aura plus tard l'occasion de se faire entendre.

M. Dickey: J'ai déjà participé au présent débat.

M. Ross (Souris): Oui, et vous n'étiez pas très convaincant.

M. Graydon: Vous voulez convaincre le premier ministre, voilà celui qui vous intéresse.

M. Dickey: Allez, de quoi s'agit-il?

M. Ross (Souris): Si l'on tient compte des discours du premier ministre, que j'ai entendus ou lus dans les journaux en ces derniers mois, le premier paragraphe du discours du, trône révèle, à mon avis, une nouvelle tendance. Je suppose qu'il s'efforce maintenant de faciliter au ministre des Finances (M. Abbott) la présentation de son nouveau budget au cours de la présente session. J'ai entendu le premier ministre signaler, à maintes reprises, à la population, qu'elle ne pouvait espérer des diminutions d'impôts à cause de la grave menace de guerre et du coût de la défense nationale. Le discours du trône nous révèle maintenant, au premier paragraphe, qu'il existe des indices d'une diminution du danger d'un conflit mondial. Je pense qu'il prépare la voie à une diminution d'impôts lors du prochain exposé budgétaire. Je ne m'oppose pas à l'abaissement des impôts, mais j'estime qu'il vient trop tard.

Au cours des dernières sessions, nous avons écouté le ministre des Finances nous exposer ses théories sur la méthode dite de budget par cycles. Nous avons appris qu'il avait effectivement un programme prévoyant une fiscalité excessive durant trois, quatre ou même cinq années, suivie de diminutions très intéressantes à la veille d'une élection. Je pense que la population peut s'attendre que cela se produise au cours de la présente session. Je suis l'un de ceux qui croient que notre pays souffre d'impôts excessifs. Des économistes ont souligné ce que coûte cet excès par chefs de famille et par particuliers dans notre pays, mais je n'ai pas l'intention de répéter ces chiffres.

Avant de prendre la parole, j'écoutais le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) répondre à certaines observations qui ont été faites au cours du débat. Je crois qu'il existe toujours un malentendu ou une divergence d'opinion entre le premier ministre et le ministre de la Défense nationale. L'autre jour, en effet, j'ai écouté avec soin le premier ministre. Il s'est étendu quelque peu sur le sujet des impôts excessifs. Je me rappelle qu'au cours de l'étude des prévisions budgétaires à la Chambre, le ministre du Commerce (M. Howe) a fait observer à l'honorable représentant de Greenwood (M. Macdonnell) que nous aurions pu épargner un million mais de nos jours qu'était-ce qu'un million? Eh bien, le premier ministre va beaucoup plus loin que cela. En effet, dans son exposé sur les impôts trop élevés, il a parlé d'une demande formulée en vue de l'établissement d'une commission dans le genre de la commission Hoover, faisant remarquer que ce moyen ne permettrait pas d'épargner 500 ou 600 millions. Il doute qu'il soit possible d'épargner 100 millions. Notre pays a connu l'inflation, mais j'ignorais que cette inflation ait été d'une gravité telle qu'il soit possible de passer d'un bond de un million à cent millions de dollars, comme l'a fait l'autre jour le premier ministre.

Prenant la parole au cours du débat, il a parlé des économies possibles que permettrait de réaliser la constitution chez nous d'une commission analogue à la commission Hoover, en signalant que les travaux de cette commission porteraient sur un montant total voisin de 621 millions. Le premier ministre ajoutait, ainsi qu'en témoigne la page 45 du hansard:

> Il serait donc malaisé d'en retrancher 500 millions. Je soutiens qu'il serait même difficile d'économiser 100 millions sur ce total, à moins qu'on ne supprime un ou plusieurs des services en cause.

Mais le premier ministre laisse certainement entendre par là, d'une façon indirecte, qu'il y a gaspillage de 100 millions qu'on pourrait bien récupérer pour le compte des contribuables. (*Exclamations*) Ce sont ses propres paroles que j'ai consignées au compte rendu...

Une voix: Brillant!

M. Ross (Souris): Il a indiqué le chiffre de cent millions comme étant celui des économies possibles. Voilà son idée à lui. Peut-être, évidemment, le premier ministre prend-il ses désirs pour des réalités.

M. Dickey: C'est vous qui prenez vos désirs pour des réalités!

M. Ross (Souris): Pour ce qui est des chiffres donnés cet après-midi, rappelons que nous avons consigné certains chiffres au compte rendu. Je ne veux pas les répéter tous, mais on me permettra de dire que je tiens de source digne de foi qu'il en coûte au contribuable canadien $17,000 par année pour chaque membre de l'Armée, soit environ un tiers de plus que ce qu'il en coûte aux États-Unis. C'est le chiffre le plus élevé, de toutes les forces armées de tous les pays du monde aujourd'hui. On reconnaît, je crois, que la population civile de notre grand voisin du sud jouit d'un niveau de vie plus élevé qu'au Canada. Pourtant, chaque soldat de nos forces armées nous coûte un tiers plus cher qu'il en coûte aux États-Unis.

M. Campney: Sur quelle autorité vous fondez-vous pour avancer cela?.

Une voix: Continuez.

M. Ross (Souris): Avez-vous une question à poser?

M. Graydon: Munissez-vous d'un micro avant de vous aviser de poser des questions. On ne vous entend pas.

M. Ross (Souris): Le discours du trône signalait l'autre jour qu'une grave menace de guerre et qu'un état d'urgence nationale existaient toujours. Ce même discours laissait entendre que la loi des mesures d'urgence serait maintenue en vigueur pour une nouvelle année. Cela nous donne une idée, je crois, de la gravité de la situation.

Je parlerai maintenant de la situation agricole au Canada, telle qu'elle se présente à l'heure actuelle. Les producteurs agricoles, d'un océan à l'autre, sont des plus inquiets et redoutent considérablement l'avenir. Le discours du trône mentionne qu'au début de 1953, on entamera des négociations à Washington en vue de conclure un nouvel accord international sur le blé, destiné à remplacer l'accord actuel qui expire le 31 juillet prochain. Le discours renferme ensuite les paroles suivantes:

> Vous serez priés d'étudier des modifications à la loi sur la Commission canadienne du blé.

C'est là, à mon sens, une initiative très importante. Il peut paraître étrange que, l'an dernier, notre production de denrées alimentaires ait atteint un niveau sans précédent dans nos annales. Si je ne m'abuse, l'ensemble de notre production agricole dépasse, selon la statistique officielle, de quelque 15 p. 100 le sommet précédemment atteint. La situation a de quoi nous faire réfléchir, car les frais des exploitants agricoles n'ont cessé d'augmenter, tandis que le prix de leurs produits diminuait de façon sensible. Le ministère de l'Agriculture a publié un bulletin où il signale que la production de denrées alimentaires dépasse de 15 p. 100 le sommet précédemment atteint et qui remonte à 1942.

Nous avons, il est vrai, été atteints par une épizootie de fièvre aphteuse. Nous pouvons nous féliciter de ce qu'on l'ait enrayée aussi rapidement qu'on l'a fait, mais il n'en reste pas moins que nos éleveurs de bovins, pour ne nommer que ceux-là, ont grandement souffert de l'interdiction provoquée par cette épizootie. Au sujet des frais des cultivateurs, je me permets de citer un passage de l'éditorial que la *Free Press* de Winnipeg publiait le 20 octobre, sous le titre de: *Frais agricoles*. Je cite:

> Notre correspondant signale qu'au cours des 15 derniers mois, l'indice des prix a marqué une ascension verticale pour tous les articles, machines, essence, huile et autres denrées indispensables aux agriculteurs. Durant la même période, l'indice des prix pour tous les produits que vendent les cultivateurs: blé, bétail, fourrage, etc... a fléchi. La différence est nettement marquée. L'indice des prix des denrées que les cultivateurs vendent, et qui était de 295·1 en août 1951, est descendu à 259·7 en août 1952, tandis que celui des prix des produits qu'ils achètent est monté de 237·8 en août 1951 à 243·4 en août 1952.
>
> En outre, (chose d'une importance primordiale) c'est surtout ici dans l'Ouest que ce fléchissement des prix agricoles se fait sentir. Les cultivateurs de l'Est sont loin d'en avoir autant souffert. Voilà bien matière à réflexion. Les cultivateurs des Prairies qui vendent leurs produits et achètent ce dont ils ont besoin feraient bien de se demander pourquoi leurs dollars perdent leur pouvoir d'achat.

Plus loin, cet article aborde le problème du change international et le fait que les agriculteurs ont subventionné les consommateurs du Canada et d'ailleurs, en ce qui concerne le prix de leur blé. L'article souligne qu'aux termes de l'accord international sur le blé, les cultivateurs de blé de l'Ouest, ont perdu 44c. le boisseau et que cette situation se prolonge sous le régime de l'accord. C'est un article assez long et je n'en citerai pas d'autres extraits; mais je voudrais signaler dès maintenant, en songeant à ce qu'on a exposé à la Chambre par le passé, qu'on ne doit pas faire fi de l'expérience acquise à propos du présent accord, lorsqu'il s'agira d'établir d'ici quelques mois un nouvel accord international sur le blé. Les agriculteurs de l'Ouest ont subi une grosse perte d'argent et, quand certaines organisations ont demandé au ministre du Commerce (M. Howe) si l'on pouvait entamer de nouvelles négociations au sujet de cette affaire avant l'expiration du délai prévu par l'accord, il a répondu que c'était impossible.

A mon avis, le nouvel accord devrait contenir une clause ascensionnelle permettant de nouvelles négociations. Une inflation sensible s'est produite au Canada depuis que l'accord a été, pour la première fois, mis en application, et il me semble qu'on devrait insérer dans la nouvelle entente internationale concernant le blé une disposition visant un pareil cas. Étant donné l'excédent considérable de blé dont dispose notre pays et qui est probablement le plus fort qui se soit jamais produit, il me semble que les producteurs de blé des Prairies veulent obtenir un nouvel accord. Je ne suis pas aussi optimiste que le ministre du Commerce en ce qui concerne la liquidation de cet énorme excédent dans un proche avenir; il me semble même que nous pourrions rencontrer des difficultés si la récolte est également normale l'année prochaine. J'espère donc qu'on tiendra compte de ces facteurs en négociant le nouvel accord international sur le blé, dont les dispositions devraient être plus souples, de façon qu'au cas d'une forte augmentation des frais, comme elle s'est produite par le passé, il en soit fait état, et qu'une entente rigide ne reste pas en vigueur pendant plusieurs années.

J'ai dit qu'en vertu de l'accord international sur le blé, nous perdions 44c. par boisseau par rapport au prix généralement admis sur le marché. Je m'aperçois que, d'après le rapport de l'indice des céréales Searle, le jour de l'ouverture de la session, un agriculteur de Portal (Dakota-Nord) obtenait, du côté américain de la rue, $2.12¼ pour un boisseau de blé, tandis que, le même jour, l'agriculteur canadien qui vendait son blé à North-Portal (Saskatchewan) en recevait $1.23 le boisseau. En toute justice, il faut dire que ce dernier s'attend de recevoir un versement supplémentaire, puisqu'il ne recevait là que le versement initial.

Le très hon. M. Howe: Il n'est pas nécessaire de se forcer pour être juste!

M. Ross (Souris): J'ai toujours essayé d'être juste et je suis heureux d'affirmer que je n'ai pas eu à me forcer jusqu'ici.

Une voix: L'agriculteur devrait donc vendre son blé lui-même?

M. Ross (Souris) Je ne soutiens pas que l'agriculteur devrait vendre son blé lui-même, bien que je sois de ceux qui prétendent qu'il devrait avoir le choix. Il ne devrait pas être astreint comme il l'est en vertu de l'accord international sur le blé. Puisqu'on dit qu'il faudrait lui permettre de vendre lui-même son blé, j'en profite pour ajouter qu'il devrait aussi avoir l'occasion de vendre sa provende. Les agriculteurs de l'Est en ressentent de très graves inconvénients, parce qu'il y a un trop grand écart, à certains endroits, entre ce que reçoit le producteur de céréales secondaires de l'Ouest et le prix que doit verser l'engraisseur de bestiaux de l'Est.

Toutes ces céréales sont vendues par l'intermédiaire de la Commission du blé et il n'y a pas de spéculation non plus. En effet, s'il y avait spéculation, il n'existerait pas ces vastes écarts entre le prix que le producteur de l'Ouest touche en définitive et celui que doit verser l'éleveur. Je ne puis dire où se trouve le mal, mais je crois qu'il y a vraiment lieu d'enquêter sur cette situation peu normale.

Quant aux prix des bestiaux canadiens, s'il faut en croire le Bureau fédéral de la statistique, leurs prix ont baissé de 37·3 p. 100 en 1952 comparativement à 1951. C'est une baisse énorme en une seule année. Nous avons beaucoup entendu parlé des prix minimums des bestiaux chez nous. Je suis de ceux qui pensent que les prix minimums appliqués au bœuf ont été très peu satisfaisants. De fait, ils sont inopérants à l'égard d'une grande quantité de bœuf gras. On ne cherche probablement pas à les appliquer aux bouvillons de choix; mais, si l'on se rendait au marché de Saint-Boniface, on constaterait que des vaches grasses se vendent plusieurs cents moins cher que le prix minimum. La situation est très chaotique en ce qui concerne le bœuf gras, les vaches grasses et le jeune bétail. Je veux citer un article de journal paru en septembre, alors que plusieurs cultivateurs ont pensé qu'ils devaient vendre des animaux afin de pouvoir solder le coût de leurs moissons. L'article est dû à la plume de M. Trepel qui était alors président de la commission du bétail. Il n'est n'y propriétaire d'abattoir ni éleveur. Car, à mon avis, votre point de vue en ce qui concerne les prix minimums est différent selon que vous êtes propriétaires d'abattoir ou éleveur. L'article est assez long, mais on y déclare:

Un défi à M. Gardiner.

M. Trepel a critiqué une déclaration récente de M. Gardiner, formulée à Regina, au sujet du maintien des prix minimums de la viande de bœuf.

Par suite de la baisse générale des prix qui s'est produite la semaine dernière aux entrepôts du syndicat, a dit M. Trepel, le prix de vente des bouvillions légers de bonne qualité est de nouveau conforme ou légèrement supérieur au prix minimum. Mais le prix des bouvillons lourds, des génisses et des vaches est toujours de 2 à 3 dollars inférieur au prix minimum, a-t-il ajouté.

D'après M. Trepel, le nombre d'arrivages de bestiaux au marché de Winnipeg est de 20 p. 100 supérieur aux quantités qui pourraient être achetées à des prix "raisonnables". L'excédent de bovins lourds de boucherie est en moyenne de 1,200 bêtes par semaine, ce qui équivaut à environ 18 wagons de viande de bœuf, toujours selon M. Trepel.

Le président de la Bourse a déclaré qu'au cours de l'été, les subventions que le gouvernement a distribuées aux propriétaires d'abattoirs en vue de l'achat, au prix minimum, de cet excédent, a été un des facteurs qui ont le plus contribué à assurer la stabilité des prix de la viande de bœuf.

Mais au cours de la semaine se terminant le 29 août, a affirmé M. Trepel, les subventions distribuées par le gouvernement aux cinq grands abattoirs de la région, ont diminué pour ne porter que sur le contenu de moins d'un wagon. Ces subventions, a-t-il ajouté, ont doublé pendant la semaine se terminant le 6 septembre.

Il passe ensuite aux achats du Gouvernement et il signale qu'on ne peut s'attendre que les abattoirs paient les prix réguliers si le Gouvernement n'est pas disposé à s'en tenir au programme annoncé, ce qu'il ne faisait pas alors et ne fait pas encore aujourd'hui à l'égard de ces abattoirs et, d'après ce qu'on me dit, de beaucoup d'autres abattoirs du pays, si ce n'est quand il s'agit de bouvillons de choix. D'où la grande crainte qui saisit les producteurs de bétail canadiens d'un bout à l'autre du pays quant à leurs futures transactions. Je conviens que cela dépend dans une large mesure de la levée de l'interdiction américaine. Au sujet cependant des prix minimums, je dirai qu'à partir du jour où ils ont été annoncés jusqu'à maintenant, ils n'ont jamais donné satisfaction aux producteurs de bœuf du Canada, que la situation actuelle préoccupe beaucoup.

Au cours des quelques dernières années, nous avons perdu les marchés d'outre-mer pour presque tous nos produits agricoles à l'exception du blé. Nous avons perdu le marché britannique pour le bacon, le fromage, les pommes, la volaille et les céréales secondaires. Par voie de résolution, nous avons prié le gouvernement canadien de prendre les mesures en vue de la tenue d'une conférence commerciale des pays du Commonwealth, mais le vote des tenants du Gouvernement a toujours réussi à repousser cette résolution. Le premier ministre (M. St-Laurent) et le ministre des Finances (M. Abbott) se rendent présentement en Grande-Bretagne à l'invitation du gouvernement britannique, et tous les membres de la Chambre de même que tous les citoyens du Canada espèrent sincèrement que leur séjour là-bas aura d'heureux effets sur l'avenir de nos marchés, en particulier sur l'écoulement de notre production agricole. En effet, advenant une crise agricole, toutes les autres industries canadiennes en souffriraient tôt ou tard. La question est donc d'importance pour chacun de nos citoyens.

Aux difficultés contre lesquelles se débattent les cultivateurs viennent s'ajouter les demandes répétées des chemins de fer au sujet d'un relèvement de leur tarif-marchandises. Les organismes agricoles de tous genres, surtout ceux de l'Ouest, ont adressé à leurs représentants à la Chambre des résolutions de protestation contre un nouveau relèvement du tarif-marchandises. Je pense qu'ils ont parfaitement raison, parce que chaque relèvement du genre accroît les frais de production de la ferme de l'Ouest canadien et abaisse le prix de vente de ses produits. Le prix de tous les instruments et autres articles qui concourent à la production agricole est majoré du montant des frais de transport, mais le prix des céréales est réduit du montant des frais de transport jusqu'à la tête des Lacs. Chaque cultivateur de l'Ouest subit les conséquences du relèvement dans les deux cas. Au nom de ces organismes, je m'oppose avec toute l'énergie dont je suis capable à tout autre relèvement du tarif-marchandises dans les circonstances.

Le discours du trône fait prévoir une modification à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles; avant la présentation de la mesure, je veux signaler que le maximum de $3,000 prévu pour ces prêts n'est pas aujourd'hui assez élevé. Lorsque cette question est venue sur le tapis il y a quelques années, la crise d'inflation n'était pas aussi grave qu'elle l'est en ce moment. Le prix d'une moissonneuse-lieuse automobile ne représentait qu'environ la moitié du prix actuel.

[M. Ross (Souris).]

C'est un point qu'il faut prendre en considération, à mon avis. On a adopté l'an dernier une modification à la loi du prêt agricole canadien par lequel on doublait ou à peu près le chiffre maximum du prêt qui peut être consenti à un particulier. A cause de l'augmentation des frais au cours des dernières années, on devrait en faire autant à l'égard des prêts destinés aux améliorations agricoles. J'espère que les autorités prendront ma demande en considération quand elles étudieront cette question à cette session-ci.

Je me propose d'aborder une autre question, celle du Jardin international de la paix. Je regrette que le ministre des Ressources et du Développement économique (M. Winters) ne soit pas à son siège en ce moment. Beaucoup de députés lui ont déjà parlé de cette question, mais il ne peut se résoudre à inscrire dans ses crédits de cette année la somme qu'on versait à cette fin dans le passé. Beaucoup d'associations s'intéressent au Jardin international de la paix et jusqu'ici le Gouvernement avait l'habitude d'accorder une petite subvention de $15,000 pour l'aménagement et l'entretien de ce jardin. Les États-Unis ont versé à cette fin une somme de $100,000. Beaucoup d'organismes s'intéressent à ce très beau parc situé sur la frontière internationale à égale distance de nos deux littoraux et au centre du continent nord-américain. Hier encore, on publiait dans les journaux l'article que voici:

L'Ordre impérial des filles de l'Empire prie le gouvernement d'accorder une subvention au Jardin de la paix.

Lors d'une récente réunion, le conseil administratif de l'Ordre impérial des filles de l'Empire a approuvé une résolution priant le gouvernement du Canada d'accorder de nouveau une subvention, plus élevée qu'autrefois, au Jardin international de la paix.

La résolution sera transmise au premier ministre M. St-Laurent et aux autres chefs de parti à la Chambre des communes.

Le gouvernement fédéral a refusé de verser une subvention pour l'année courante.

L'Ordre déclare que la suppression de la subvention est injuste pour les États-Unis qui viennent d'accorder le montant de $100,000 pour l'entretien du jardin.

A la fin de la résolution, on déclare que tout programme de défense devrait inclure le soutien actif de l'œuvre du Jardin de la paix, qui a un caractère international.

Comme le ministre du Commerce (M. Howe) est présent, il pourrait signaler cette résolution à l'attention de son collègue et insister lui-même pour que la subvention soit accordée de nouveau cette année.

J'ai assisté à la réunion annuelle du conseil d'administration du jardin, en septembre dernier.

Le président, M. D. G. McKenzie, qui consacre beaucoup de temps et d'énergie à ce travail, a déclaré qu'il faudrait peut-être

abandonner les magnifiques travaux effectués à cet endroit si le gouvernement cesse de verser les subventions. J'exhorte sincèrement le ministre et le Gouvernement à rétablir la subvention relative au Jardin international de la paix.

Il y a une autre question dont je voudrais parler. J'ai réclamé déjà l'institution d'un comité permanent des affaires des anciens combattants. On a déjà beaucoup fait pour nos ex-militaires des dernières guerres, mais la situation relative à l'allocation versée aux anciens combattants est encore loin d'être satisfaisante. Le maximum autorisé à l'égard du revenu des ex-militaires est encore trop bas et trop faible. D'autres questions méritent aussi notre attention; par exemple, la situation de la veuve d'un pensionné décédé, dont la pension est peut-être inférieure à 50 p. 100. Il y a bien des anomalies qu'il faudrait redresser. J'espère qu'on le fera au cours de la présente session. De nouveau, je réclame l'institution d'un comité permanent des affaires des anciens combattants à la Chambre des communes. J'espère qu'on étudiera soigneusement ma proposition.

M. W. H. McMillan (Welland): Monsieur l'Orateur, à mon entrée à la Chambre des communes en janvier 1951, j'ai eu l'honneur de proposer l'Adresse en réponse au discours du trône. Je sais donc par expérience quelle tâche formidable a incombé aux motionnaires de l'Adresse (MM. Deslières et Schneider) à la présente session. Ils s'en sont acquitté admirablement bien et je tiens à les féliciter.

J'ai dit alors que j'étais en faveur d'un programme national d'assurance-santé. Je suis toujours en faveur d'un pareil projet. Je suis d'accord avec tous les autres honorables députés qui croient nécessaire de maintenir la liberté actuelle des rapports entre les malades et leurs médecins. Je suis opposé à la médecine d'État en tant que telle, mais il me serait agréable de voir instaurer un régime analogue à celui que nous avons déjà, c'est-à-dire le paiement des honoraires suivant les services rendus. Je n'aime pas à entendre dire, comme il arrive souvent, qu'un grand nombre de personnes meurent par suite d'un manque de soins médicaux ou hospitaliers. Je pratique la médecine et la chirurgie depuis plus de trente ans dans un centre foncièrement industriel, et il ne m'est pas arrivé une seule fois, au cours de toutes ces années, de constater qu'une personne était morte par suite d'un manque de soins médicaux ou hospitaliers immédiats dont elle aurait eu besoin.

On avance qu'un grand nombre de personnes ne peuvent aller consulter le médecin, faute de ressources pécuniaires. Je crois que cela est vrai mais il y a plus. Un grand nombre de personnes qui pourtant ont des assurances suffisantes à payer tous les frais médicaux, attendent trop longtemps avant de consulter le médecin, lorsqu'elles souffrent, par exemple, de cancer, et qu'elles sont depuis longtemps au courant des symptômes de leur état.

Je ne vais parler que des services médicaux de la province d'Ontario, puisque ce sont les seuls services au Canada que je connaisse. Dans la plupart des centres on a manqué énormément de lits d'hôpitaux, mais on est arrivé peu à peu à combler cette lacune grâce à la collaboration des autorités fédérales et provinciales qui ont aidé ces localités à construire des hôpitaux. Dans ma province les hôpitaux ont toujours très volontiers admis les victimes d'accidents et les malades dont l'état exigeait une intervention chirurgicale ou médicale immédiate. Les médecins, de leur côté, ont apporté leur concours en différant l'exercice de leur faculté de choix dans des cas ressortissant, dans les hôpitaux, à la médecine ou à la chirurgie, et qu'on pourait remettre à plus tard sans danger.

La province d'Ontario, grâce à des gouvernements successifs, a établi chez elle des normes élevées du point de vue sanitaire. Le chef de l'opposition était premier ministre de notre province et je tiens à rendre hommage à son administration ainsi qu'à celle d'autres gouvernements ontariens grâce auxquels notre province, du point de vue de la santé, a atteint une situation aussi excellente.

Comme je l'ai déjà dit, avec le concours du gouvernement fédéral, la province a aidé diverses collectivités à se doter de lits d'hôpitaux. La médecine préventive emploie un grand nombre de personnes spécialement formées et on a fourni, à titre gratuit, des milliers de dollars en vaccins, sérums et toxoïdes. La province assure encore ou aide à assurer un grand nombre de services diagnostiques ou curatifs dans les domaines de la pathologie, des maladies mentales, de la tuberculose, du cancer, etc. Il faut dire aussi que le gouvernement fédéral fournit une aide financière sérieuse dans ces domaines-ci en particulier.

Lorsque nous abordons la question de l'assurance-santé, je m'aperçois que nous touchons là un sujet qui ressortit à la compétence des provinces elles-mêmes, et je me rends compte que pour placer l'assurance-santé sur une base nationale, il faudrait consulter les provinces et obtenir leur consentement. On me dit que le Gouvernement a consulté les provinces et a demandé qu'on lui soumette des mémoires et des opinions sur le sujet. Je crois savoir également que le

dernier mémoire sur le sujet a été présenté au cours des quelques derniers mois, depuis la dernière session, je crois. On me dit que deux gouvernements provinciaux seulement se sont montrés favorables à son adoption immédiate, tandis que d'autres y étaient opposés, que d'autres croyaient que le moment n'était pas opportun et que d'autres encore y voyaient d'autres objections. Aussi longtemps qu'un plus grand nombre de provinces n'auront pas manifesté leur intention de collaborer pleinement à la mise en œuvre d'un plan national d'assurance-santé, et compte tenu de toutes les obligations financières qui incombent aux trois paliers gouvernementaux, soit fédéral, provincial et municipal, je suis d'avis que l'adoption de ce sous-amendement ne nous avancerait guère, pour ce qui est d'un plan d'assurance-santé.

Grâce à son plan national de santé, le gouvernement fédéral a fait beaucoup pour améliorer la santé de notre population, par des subventions généreuses aux provinces; il a également élevé le niveau de la médecine à presque tous les échelons.

Un programme national d'assurance-santé serait sans doute très bien vu de la population, mais je ne vois pas comment nous pourrions, sans enfreindre la constitution, adopter un texte législatif à l'égard d'une question qui échappe à notre compétence. Il nous faudrait conclure un accord avec les provinces, et il ne me paraît pas évident que nous puissions le conclure pour l'instant.

J'ai déjà mentionné que, selon certains, un grand nombre de gens seraient morts faute d'avoir reçu les soins hospitaliers dont ils avaient besoin. Je me reporte à la page 84 du hansard, qui attribue au représentant d'York-Sud (M. Noseworthy) les paroles que je vais citer et qui ont sans doute pu dépasser sa pensée:

> Savez-vous quelles sont les libertés dont nous jouissons sous notre régime médical actuel? Pour chaque millier d'enfants nés au Canada en 1950, 41 ont été libres de mourir à cause de l'absence de programme national d'assurance-santé qui aurait permis de leur sauver la vie.

Le député a poursuivi ses observations à cet égard, mais le passage que je viens de rappeler ne donne-t-il pas à penser que la mort de chacun de ces 41 enfants doit être imputée à l'absence d'un programme national d'assurance-santé?

Il est vrai qu'il a ensuite cité des chiffres d'après lesquels, dans un autre pays, on n'observe que 20 cas de décès par millier de nouveaux-nés, tandis qu'en Angleterre la mortalité est de 31 sur mille. Il me semble oublier cependant que chez nous il n'est pas toujours possible de bénéficier de soins médicaux dans les régions du grand Nord et dans les zones à peine colonisées. Lorsqu'il dit que 41 sur mille ont été libres de mourir, il ne tient pas compte d'un bon nombre de facteurs, comme les difformités de naissance et autres déficiences qui, chez les nouveaux-nés, restent, et, à mon avis, resteront toujours un mystère pour les médecins.

Nous aimerions sauver la vie de ces 41 enfants qui meurent parmi chaque millier, mais malheureusement la chose est impossible. Le nombre des décès est élevé même dans nos hôpitaux les mieux équipés.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, avant d'aborder le sujet que je veux signaler à votre attention cet après-midi, je tiens à commenter brièvement les paroles du ministre de la Défense Nationale (M. Claxton). La Chambre et l'opposition conservatrice peuvent se féliciter d'avoir provoqué un certain résultat; en effet, lundi dernier le premier ministre (M. St-Laurent) nous a affirmé que les ministres intéressés, ceux de la Défense nationale et de la Production de Défense (M. Howe) n'auraient guère le temps de répondre aux critiques. C'est avec étonnement que j'ai pris note de la déclaration du premier ministre. Il n'écartait pas, apparemment, la possibilité de critiques, mais il indiquait que le temps manquerait pour y répondre. En tout cas, nous avons entendu cet après-midi la réponse du ministre de la Défense nationale.

Je ne formulerais qu'un ou deux commentaires à ce sujet. A mon sens, le ministre a bien fait de retracer devant nous les principes d'ordre général qui règnent dans ce domaine; il a eu raison d'affirmer que c'était parfois question de jugement. Grâce aux renseignements complémentaires qu'il a fournis, les Canadiens seront en mesure de parvenir à une conclusion mieux assise, et il convient de nous en réjouir. Nous avons peut-être une propension naturelle à estimer le jugement des autorités compétentes en nous basant sur ce qui nous est le plus familier.

J'ai étudié avec soin le problème des fourchettes à servir. Je n'ai pas l'intention d'en rebattre les oreilles des députés. J'ai eu, en réalité, l'impression qu'en avait fait erreur et je serais très rassuré si, au lieu de s'agiter et de se tortiller comme il paraît le faire, et d'essayer d'éviter de parler franchement en reconnaissant son erreur, le ministère avait dit: Écoutez, nous avons commis une erreur. Eh bien! c'est en réalité, ce qu'il admet après tous ces mois. Je ferai uniquement observer que j'aurais été beaucoup plus rassuré s'il l'avait déclaré plus tôt. Je ne doute pas que l'opinion d'autres personnes en sera également influencée.

Il y a toutes ces choses que le ministre a défendues cet après-midi et je ne poursuivrai

pas le sujet plus avant. Mais je ferai, pour terminer, encore une remarque: en ce qui concerne les cravates, il me semble avoir des goûts très dispendieux, car il en a porté cinq en très peu de temps; mais je ne dirais pas que cela le rend impropre à remplir les fonctions de ministre de la Défense.

Je rends hommage aux motionnaires de l'Adresse (MM. Deslières et Schneider). Il n'est guère facile de prononcer son premier discours à la Chambre et, lorsque la tâche de motionnaire de l'Adresse vient s'y ajouter, je ne doute pas que l'effort n'en soit accru. Mais ils auront peut-être eu un avantage par rapport au reste d'entre nous. Je suppose, en effet, qu'étant donné l'importance de leurs discours, il ont pu se procurer plus facilement la documentation qui leur était nécessaire. A mon grand étonnement, le premier ministre s'est exprimé, lundi dernier, dans les termes suivants: "Je ne crois qu'il y ait eu abus de fiscalité". Il me semble qu'il fait partie d'une petite minorité lorsqu'il s'exprime ainsi. Je dirai même qu'il constitue une minorité d'une seule personne à la Chambre. Je suis bien sûr que s'il essaye de trouver des gens qui ne s'opposent pas aux impôts actuels, il aura bien de la misère. Un ancien, Diogène, avait l'habitude de se promener avec sa lanterne à la recherche d'un homme honnête. Si le premier ministre veut trouver un contribuable content, il lui faudra une lumière bien plus puissante que celle de Diogène. Si seulement, monsieur l'Orateur, je possédais votre autorité pour dénombrer les membres du parti libéral en cette enceinte et leur demander si leurs commettants sont satisfaits des impôts! Je n'entretiens aucun doute sur le résultat et je suis sûr qu'aucun d'eux ne serait disposé à affirmer en public que ses commettants sont des contribuables satisfaits à cet égard. S'il était permis à quelqu'un de se glisser dans les réunions intimes des libéraux et d'écouter ce qui s'y passe, il apprendrait des choses fort intéressantes sur ce qu'ils pensent en matière d'impôts. Le fin fond de l'affaire, c'est que le citoyen ordinaire est bien mécontent des impôts, de l'inflation et du gaspillage. Je ne crois pas du tout que les membres du ministère sont insensés au point de ne pas songer aux impôts, de ne pas les craindre et, parfois même, de ne pas en être effrayés.

A mon avis, le public est mécontent des impôts pour trois raisons. Tout d'abord, mentionnons les fortes dépenses qu'effectue actuellement le gouvernement central. En second lieu, il y a la vieille question des excédents et, troisièmement, le gaspillage ou, pour reprendre l'expression de la *Free Press* de Winnipeg, le dévergondage, lorsqu'on s'arrête au montant réel, soit 4,800 millions ou environ.

J'aimerais signaler aux députés une ou deux comparaisons qu'ils trouveront intéressantes, je crois, et dont je me suis servi au printemps. J'ai alors comparé les dépenses publiques de 4,800 millions de dollars avec la production manufacturière du pays en 1950 qui se rapprochait de ce même montant, puisqu'elle s'est élevée à 4,378 millions, ou avec la production agricole de la même année qui s'est établie à 1,792 millions, soit environ un tiers seulement de moins.

En outre, je tiens à faire remarquer que les dépenses fédérales sont aussi élevées que le revenu personnel des citoyens de Terre-Neuve, de l'Île du Prnce-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique; en d'autres termes, de toutes les provinces sauf l'Ontario, le Québec et la Saskatchewan. Si l'on inclut les impôts provinciaux et municipaux, le montant obtenu dépasse la somme des dépenses de la Saskatchewan. Ainsi, si l'on additionnait tous les impôts, ils équivaudraient au revenu de toutes les provinces, excepté l'Ontario et le Québec.

Or, le revenu personnel n'est pas exactement le même que le revenu total, le revenu national net, comme on l'appelle; mais il s'en approche plus que je ne croyais. De fait, en 1950, le revenu personnel s'est établi à environ 13,004 millions de dollars et le revenu national net, à environ 14,004 millions. Il se rapproche donc beaucoup du revenu national net.

J'aimerais citer un autre chiffre, afin d'établir une comparaison avec les dépenses fédérales des années passées. Les dépenses de cette année équivaudront à celles que le gouvernement fédéral a faites de 1868 à 1916, c'est-à-dire pendant 50 ans environ.

Je ne prétends pas que les exemples que j'ai cités soient des preuves précises, mais je pense qu'ils sont alarmants. Le public éprouve naturellement du malaise devant ces énormes chiffres. C'est la *Free Press* de Winnipeg, je crois, qui les a qualifiés d'effroyables et ils le sont réellement.

On constate, à un autre point de vue, que le ministre des Finances (M. Abbott) détient maintenant en réalité la majorité des actions de toutes les sociétés du Canada, parce qu'il touche effectivement la part du lion en ce qui concerne leur revenu. Il a lui-même condamné la chose en la déclarant peu sage et en la déplorant. Cela s'est fait quand même. Je ne crois pas que nous puissions l'appeler un associé endormi, mais s'il était endormi, nous devrions tous souhaiter qu'il s'éveille tout à fait, ou qu'il ne prenne pas tout.

Un mot maintenant des excédents. C'est un sujet qu'on a longtemps débattu et sur lequel je ne veux pas m'attarder, si ce n'est pour signaler que le public critique fort ces excédents, surtout au moment où tous font les plus grands efforts pour acquitter les frais énormes de la défense.

Aux arguments qu'on invoque sur l'opportunité de réduire la dette,—comme tout le monde, nous reconnaissons que ces arguments ont du bon,—il faut opposer le fardeau extrêmement lourd que nous supportons en ce moment, les charges énormes du contribuable moyen et son irritation bien explicable à l'idée que des sommes qui lui paraissent élevées et qu'on jugeait telles il n'y a pas très longtemps, sont prélevées de son revenu en sus du montant dont on a réellement besoin.

De nouveau, à la fin d'octobre, on nous annonçait un excédent de 287 millions. Pour tout commentaire, le ministre des Finances déclare qu'à son avis ces chiffres changeront d'ici la fin de l'année et même qu'il sera satisfait s'il termine l'exercice sans déficit. Évidemment, les gens ont entendu si souvent cette même explication que c'est le cas de dire qu'un chat échaudé craint l'eau froide. E il la craint beaucoup plus quand il a été échaudé non pas une mais trois ou quatre fois. On en vient naturellement à se demander si ces erreurs ne devraient pas servir de normes aux calculs des contribuables. Le ministère devrait être en mesure de dresser des estimations fondées sur ses vieilles erreurs. J'ai raconté déjà l'histoire du vieil Irlandais qui disait: "Quand l'horloge sonne neuf heures les aiguilles marquent sept heures; je sais qu'il est alors onze heures moins vingt".

Quoi qu'il en soit, le sentiment populaire est que ces excédents qui surviennent chaque année sont loin d'être un témoignage en faveur de ceux qui en sont responsables, car ils découlent de prévisions budgétaires inexactes et imposent un fardeau par trop accablant aux contribuables moyens.

J'en viens maintenant au chapitre du gaspillage et des dépenses excessives. Je serai bref. Si la façon fort insuffisante dont on a répondu aux accusations de gaspillage et de dépenses excessives est prise comme critère de la validité des accusations, celle-ci est plus qu'amplement démontrée. Je ne parle pas de ce que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a déclaré cet après-midi, mais d'autres points qu'on a signalés à la Chambre le printemps dernier d'abord, puis ces derniers jours.

Il y a les énormes montants consacrés à la publicité, aux déplacements, aux communications télégraphiques et téléphoniques dans munication. J'ai mentionné ces crédits le prinl'armée, ainsi qu'aux autres moyens de com-

[M. Macdonnell (Greenwood).]

temps dernier, signalant qu'ils formaient un total d'environ 70 millions de dollars. Ce n'étaient là que des exemples servant à illustrer le gaspillage auquel on se livre, au dire d'un grand nombre, et contre lequel la population s'élève de plus en plus énergiquement.

J'ai fait effectuer des recherches et, sauf erreur, le ministre n'a fourni aucune réponse relativement aux trois points que j'ai mentionnés. Je ne crois pas qu'il ait fourni de réponse.

Il ne serait pas tout à fait juste de dire que le premier ministre (M. St-Laurent) nous a apporté une réponse l'autre jour, bien qu'il se soit arrêté à un point, celui des frais de voyage et de déplacement. Mais je n'ai pu comprendre ce qui se passait dans son esprit, car il a dit que, si ces frais étaient entièrement supprimés, ce serait une chose extraordinaire, une initiative que nous n'approuverions pas. Le premier ministre a signalé, par exemple, que les frais de voyage et de déplacement comprenaient les sommes dépensées pour assurer le retour de Corée de nos troupes, ce que nous approuvons tous. Mais il a semblé éviter, pour ne pas dire écarter complètement, la question soulevée, qui ne portait pas sur la suppression complète de ces dépenses, mais sur un examen sérieux en vue de déterminer les besoins.

Cela, je le répète, on ne l'a pas fait. C'est précisément à ce moment-là que le premier ministre a dit, d'une façon générale, que les ministres que j'ai mentionnés,—le ministre de la Défense nationale et le ministre de la Production de défense (M. Howe),—n'ont guère le temps de répondre aux critiques. A mon avis, le premier ministre s'est contenté de passer le plumeau alors que nous réclamions un ménage complet. Il faudrait nous contenter de cette façon futile et très superficielle de régler le problème. Sans vouloir manquer de respect au premier ministre, je puis peut-être me risquer à dire qu'en dépit de son attitude conciliante et de ses phrases délicatement tournées, il n'a, à vrai dire, pas abordé du tout l'essence du problème.

Il y a ici deux explications possibles: ou bien il ne peut y avoir de réponse, et on estime préférable d'éviter l'écueil; ou bien (comme le pensent les membres de l'opposition) le Gouvernement est trop content de lui, trop attaché à ses propres idées pour s'occuper de l'opinion des autres. Le Gouvernement se pavane en répétant: "Le Gouvernement, c'est nous. C'est ainsi que nous agissons; laissez-nous donc tranquilles".

C'est là une attitude que l'opposition ne se fait pas faute de critiquer. Il n'est pas impossible qu'elle ne se manifeste une fois encore, comme par le passé. Sans doute, il peut y avoir une troisième explication: le Gouvernement reprendrait son attitude d'il y a quelques années. Il estime peut-être qu'il

sait mieux dépenser nos deniers que nous, que ce régime fiscal, ce fardeau, ont du bon puisqu'ils nous empêchent de commettre des folies. Cet état d'esprit s'était manifesté en mars 1949, alors que le ministre des Finances présentait des explications épineuses tendant à faire comprendre pourquoi en 1949 il y aurait un allégement des impôts, alors que l'année précédente il s'était évertué à expliquer que toute réduction fiscale était impossible. Il a fourni, à ce moment-là, une explication fort intéressante qu'il importe de méditer, ce me semble. Voici ce qu'il a dit, ainsi que le rapporte la page 2183 du hansard de 1949, alors que j'avais cité les paroles du ministre d'après le hansard de 1948. Il avait dit à ce moment-là:

...l'an dernier, il aurait été trop tôt pour que l'ensemble de la population bénéficie d'importantes réductions d'impôt,...

Une fois éteints les applaudissements qu'avaient suscités ces paroles, il avait continué en disant:

...car, même sans réductions, elle dépensait assez pour acheter toutes les marchandises disponibles.

Quelque intéressante que soit l'explication et quelque plaisir qu'en ressente le ministre, elle est bien loin d'être satisfaisante pour le citoyen ordinaire de notre pays, qui, à la vérité, n'aime guère qu'on vienne lui dire de s'en remettre à un plus sage, qu'il a trop d'argent en poche et que le Gouvernement doit lui en enlever un peu.

Qu'il me soit permis d'aborder, un instant, la question générale des impôts et de rappeler certains principes qu'à mon avis, il ne faut pas oublier. Tout d'abord, lorsqu'on parle d'impôts, il faut se rappeler qu'il ne s'agit pas seulement des difficultés personnelles, de nos propres difficultés, de savoir si les impôts de "A" sont trop élevés ou si "B" a obtenu un allégement qui est injuste par rapport à "A". Nous nous occupons d'une question beaucoup plus vaste que celle-là. Nous nous préoccupons du bonheur et du bien-être des citoyens, de la justice entre les hommes et de la liberté. C'est à ce dernier propos que j'aimerais dire quelques mots.

Les chefs d'État,—et nous le constatons dans les relations fédérales-provinciales,—sont beaucoup portés à concentrer le pouvoir fiscal dans leurs mains et, ainsi, à accroître de plus en plus leur puissance personnelle. Il est intéressant de se reporter à quarante ans en arrière, à ce qu'on peut appeler, j'imagine, les débuts du socialisme anglais. M. Sidney Webb, socialiste bien connu de l'époque, déclarait:

Une grande partie de ce que nous appelons les impôts n'est que la propriété collective d'une part du revenu du pays.

Il espérait qu'une part de plus en plus grande du revenu des particuliers serait progressivement soumise au droit de regard de l'État. De fait, il est allé plus loin. Selon lui, il était tout à fait évident,—c'était en Angleterre en 1913,—que les gens dépensaient leur argent follement et qu'ils dépensaient des centaines de millions de livres qu'ils pouvaient affecter à de meilleures fins. Il voulait probablement parler des frivolités de l'existence qu'il n'envisageait pas sous un jour favorable, lui qui était un étudiant sérieux.

Par un curieux hasard, j'ai rencontré un homme qui, au temps de son enfance, a connu M. Sidney Webb et m'a affirmé qu'il serait bien surpris que M. Webb eût dédaigné les frivolités de l'existence au point de refuser de prendre un verre.

Mais la remarque que je désire formuler est que je ne crois pas que les socialistes d'alors, comme M. Webb et ses amis, qui étaient des hommes de principes et concentraient leurs pensées sur le monde meilleur qu'à leur avis leurs théories devait faire naître, prévoyaient le phénomène qui par la suite s'est révélé à nos yeux, c'est-à-dire l'extraordinaire concentration du pouvoir qu'il est impossible d'éviter lorsque le gouvernement retire une portion croissante du revenu national. L'illustre écrivain français, Bertrand de Jouvenel, qui donnait des cours à Cambridge, et dont le député d'Eglinton (M. Fleming) a cité hier des remarques, a écrit des choses fort intéressantes à ce sujet. Le livre que voici est une nouvelle édition de quelques-uns de ses cours. De Jouvenel a formulé des observations qui me semblent pleines d'intérêt et qui portent au cœur même du problème qui préoccupe un si grand nombre d'entre nous. Je lis:

Les gouvernants sont évidemment portés à croire qu'ils servent le mieux les intérêts de la collectivité en général en retirant la plus grande partie possible des revenus des particuliers.

Puis il pose cette question ironique:

Ne sont-ils pas les meilleurs juges quand il s'agit de discerner où se trouve l'intérêt commun que ne peut percevoir l'individu plongé dans son égoïsme.

Il ajoute en guise de réponse:

Au cours des siècles, les contribuables ont montré peu d'estime pour la capacité supérieure de leurs dirigeants à dépenser les épargnes des citoyens et ils ont obstinément maintenu leur droit de dépenser leurs revenus comme ils l'entendaient.

Plus loin, il écrit encore:

Le front des contribuables constituait alors le rempart des libertés individuelles et la pierre angulaire de la liberté politique. Ce front s'est désagrégé de façon remarquable au cours de la dernière génération.

A mon avis, voilà monsieur l'Orateur, un avertissement sur lequel nous devrions réfléchir sérieusement. Il fait observer que le

front des contribuables, c'est-à-dire la résistance que le contribuable oppose au désir constant du Gouvernement qui veut amener au trésor la plus grande partie possible du revenu national, s'est désagrégé de façon remarquable. Il dit qu'au cours de la dernière génération ce front s'est désagrégé dans une mesure remarquable.

L'utilisation des impôts comme instrument servant à appliquer une politique, instrument qui cherche constamment à augmenter la puissance centrale nous est, bien entendu, très familière. Directement ou indirectement, l'autorité centrale rassemble dans sa main des pouvoirs de plus en plus étendus. Prenons le cas de Radio-Canada. Cet organisme fait beaucoup de bien, je le dis sans tarder afin que personne ne m'accuse de ne pas le reconnaître. C'est un grand instrument virtuel de pouvoir. Je sais par expérience qu'une foule de gens sont prêts à saisir et à exploiter tout pouvoir qu'on laisse à leur portée sans surveillance.

Il y a également la question des récompenses à accorder aux divers éléments de la collectivité en retour de leur appui politique. Nous savons ce que cela veut dire. La plupart d'entre nous croient que nous en aurons la preuve le printemps prochain. Je reviendrai sur le sujet avant de reprendre mon siège. L'inflation a été, il va sans dire, un puissant instrument servant à l'application d'une politique. Le Gouvernement s'est servi de l'inflation monétaire, comme d'un instrument propre à mettre en application une politique à lui faciliter les choses. Cela m'amène à parler de quelque chose qui se produit en ce moment et qui me paraît très grave.

Nous avons parlé de la cherté de la vie. Nous y voyons une preuve d'inflation et un ennemi qu'il faut combattre. Nous en avons été témoins pendant des mois, puis ces chiffres ont été publiés et nous ont alarmés. Il a toujours appartenu au Gouvernement de dire, chaque mois, ce qu'il entendait faire à ce sujet. Maintenant tout cela va changer. L'ancien indice du coût de la vie va disparaître pour faire place à un nouvel indice des prix à la consommation. Je sais comme il est facile de dire qu'on se conforme au principe le plus sûr de l'économie. Il se peut que ces nouveaux chiffres soient plus scientifiques mais, à première vue, ils ressemblent de près aux anciens.

La grande différence, c'est que maintenant nous recommençons à neuf. On ne rappellera plus chaque année ni chaque mois à la population que nous sommes en pleine crise d'inflation, mais chaque mois et chaque année on cherchera à oublier. Je le répète, nous recommençons à neuf avec un nouvel indice, une nouvelle norme. Par ce moyen, le Gouvernement veut se soulager du fardeau de l'inflation. On camoufle l'inflation de façon que, petit à petit, tout le monde, sauf les étudiants en économie politique et aussi, je l'espère, les membres de la loyale opposition de Sa Majesté, en vienne à l'oublier.

J'ai cherché à démontrer que la situation fiscale tracasse énormément la population. Les gens en sont terriblement irrités. Tous les membres de la Chambre,—j'oserais même inclure avec eux le premier ministre, s'il était présent,—estiment que ce qui importe c'est de décider ce que nous avons à faire. Encore une fois, je demande à la Chambre de jeter un coup d'œil sur le passé. Je reviens sur ce qui s'est passé en 1949, il y a trois ans et demi à peine. La plupart des députés se rappellent qu'en 1948 on nous avait exposé des arguments convaincants pour démontrer qu'il était impossible de réduire les impôts. En 1949, le ministre avait une lourde tâche sur les bras. Il lui fallait prouver que la situation n'était plus la même que l'année précédente et trouver quelque raison valable pour expliquer comment il pouvait réduire sensiblement les impôts en 1949, une année d'élections, alors qu'il n'avait pu rien faire en ce sens en 1948.

Je ne mentionnerai pas toutes les virevoltes du ministre. Elles ont été vraiment intéressantes. Après avoir coupé les cheveux en quatre et marché sur la corde raide, il est tombé dans le filet de la véritable explication, celle que l'on trouve à la page 1846 du hansard du 22 mars 1949, en ces termes:

> Enfin, monsieur l'Orateur, on m'a donné à entendre, au cours des derniers mois, tout comme à d'autres députés sans doute, que la plupart des Canadiens admettraient et accueilleraient même sans déplaisir un plus fort dégrèvement cette année.

Il faut reconnaître que c'est précis, que ça explique parfaitement le geste posé par le ministre. La déclaration dit presque en toutes lettres que les élections approchent et que c'est pour cela qu'on réduit les taxes.

M. Knowles: Il devrait peut-être y avoir des élections chaque année.

M. Macdonnell (Greenwood): Ce serait vraiment trop beau. J'attire l'attention de la Chambre sur les paroles des ministres et ils sont loin d'être inactifs. Ils ont parcouru le pays, parlant de bien des choses mais n'oubliant jamais de mentionner la réduction des impôts. C'est bien naturel car ils savent aussi bien que nous quelle est l'opinion des gens. Ils savent qu'il faut faire quelque chose. Retournons maintenant au 5 juillet et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Il s'est montré très modéré alors. Il n'est pas allé aussi loin qu'on l'a fait par la suite. Ses paroles étaient pondérées. La manchette se lit ainsi:

"M. Pearson espère que l'on réduira d'ici un an ou deux l'impôt nécessaire à la défense".

Cela ne nous avance guère. Ce n'est pas fameux. Le 10 septembre, le premier ministre refroidissait davantage notre enthousiasme. Il a effectivement refroidi l'enthousiasme de notre population par ce qu'il a déclaré à Portage-la-Prairie. Il déclarait alors que les Canadiens ne sauraient s'attendre à des diminutions sensibles des dépenses affectées à la défense ni des impôts, aussi longtemps que le danger actuel persistait. Le premier ministre nous a parlé l'autre jour avec la même franchise qui lui est coutumière, mais je le redoute toujours quand il se montre trop franc. Lorsqu'il nous dit qu'il n'est pas très bon en politique, je me dis en moi-même "attention". A tout événement, de l'avis d'autres membres du cabinet, ce que le premier ministre a déclaré dans son discours du 10 septembre, ne le montre guère sous son meilleur jour, politiquement parlant.

Évidemment, on ne saurait deviner ce qu'il avait en tête ce jour-là, mais en tout cas il a semblé qu'il fallait faire quelque chose pour améliorer la situation. Un peu plus tard, le ministre des Finances (M. Abbott), parlant à Montréal, a prononcé un mot très important. Je crois que c'est la première fois qu'on ait employé le mot "sensiblement". Ayant consulté mon dictionnaire, j'ai constaté que le mot "sensiblement" signifiait quelque chose de très important.

On peut réduire les impôts de beaucoup sans pour autant les réduire "sensiblement", de sorte qu'en employant ce dernier mot, le 23 septembre, le ministre des Finances nous a laissé un léger rayon d'espoir. Le *Star* de Montréal attribue au ministre les paroles que voici:

...nous ne devons pas nous abuser au point de croire que nous pouvons sensiblement (M. Abbott a souligné ce mot) modifier l'importance du budget ou le poids du fardeau des impôts...

Voilà qui est un peu mieux, mais à peine mieux. Puis, le 29 septembre, le sympathique ministre des Postes (M. Côté) est entré en scène à son tour, pour pousser l'affaire un peu plus loin (pas beaucoup, mais chaque nouvelle poussée est bien utile). Voici, selon le *Star* de Montréal, livraison du 29 septembre, ce qu'il aurait dit:

...Le contribuable canadien peut nettement espérer...

"Nettement" dit-on maintenant. Cela aussi est utile.

...une diminution d'impôt "dans un avenir pas trop éloigné"...

Nous avons donc le mot "nettement", mais l'expression "dans un avenir pas trop éloigné" nous laisse encore dans l'incertitude. Mais il y a mieux. Je passe maintenant à une dépêche en provenance d'Ottawa, datée du 11 octobre et parue, le même jour, dans le *Spectator* d'Hamilton. Cette dépêche faisait suite au voyage du ministre des Finances dans l'Île du Prince-Édouard, voyage qui a fait grand bruit.

Pourquoi donc s'étonnerait-on de ce qu'on aille dans l'Île du Prince-Édouard? C'est un endroit délicieux; mais évidemment les ministres des Finances n'ont pas l'habitude de s'y rendre. Ce sont d'ailleurs des personnes étranges, à qui l'idée ne viendrait pas de se rendre dans l'île. Mais le ministre, lui, y est allé et le discours qu'il y a prononcé a dû encourager les fonctionnaires de l'impôt. Le compte rendu de ce discours débute par:

On interprète le discours prononcé dans l'Île du Prince-Édouard par le ministre des Finances, M. Douglas Abbott, comme l'avant-coureur d'un budget "ensoleillé" comportant une réduction fiscale...

Je dois avouer que si on lit le texte même de son discours, les choses ne semblent pas aussi claires qu'on le voudrait; cependant plus loin, dans le même article, je lis ce qui suit:

En principe, on estime que le discours de M. Abbott prend pour ainsi dire le contre-pied de l'exposé fait à Brandon le mois dernier par le premier ministre, qui lui s'était appliqué à supprimer tout espoir d'allégement sensible du fardeau fiscal.

Vous constatez donc qu'on a couvert une nouvelle étape. L'auteur de l'article entre en goût, et déclare qu'il y a à l'heure actuelle deux conditions. Une condition inédite: accroître la production. J'en félicite le ministre des Finances. Ainsi, on ouvre la porte bien grande. Comment la mettre au pied du mur, puisque toutes les interprétations sont possibles.

Vous avez maintenant la possibilité de procéder à une réduction, à condition qu'elle ne soit pas trop sensible et qu'il intervienne un accroissement de la production. C'était dans l'Île du Prince-Édouard, juste avant le 11 octobre, tandis que le 20 du même mois le ministre des Finances était déjà à Vancouver. L'air du Pacifique lui avait évidemment fait du bien, car le compte rendu que le *Citizen* d'Ottawa a publié le 20 octobre, commence par ces mots:

Aujourd'hui, M. Abbott, ministre des Finances, a prédit un essor de la production...

Et voilà. Il nous sera possible d'obtenir une réduction d'impôt s'il y a accroissement de la production. Puis le ministre des Finances se rend à Vancouver et voici le compte rendu que j'ai trouvé de ses déclarations au sujet de l'accroissement de la production:

Aujourd'hui, M. Abbott, ministre des Finances, a prédit un essor de la production, tout en assurant pour ainsi dire les Canadiens que des réductions

d'impôts allaient figurer dans le prochain budget... Puis, parlant des possibilités d'un essor de la production, il a ajouté une première fois: "C'est, à mon avis, ce que nous pouvons envisager en toute confiance".

Cela me rapproche de la fin de mon discours, monsieur l'Orateur, mais la conclusion en est, je crois, la partie la plus importante, parce que si le premier ministre avait parlé d'un ton funèbre rien qu'un mois auparavant, il avait quelque chose de beaucoup plus rassérénant à annoncer au sujet des impôts lorsque, le 29 octobre, il battait à des fins électorales le rappel des libéraux d'un bout à l'autre du pays. Comme l'imprimait le *Citizen* d'Ottawa, le 29 octobre, il s'est alors exprimé de la façon suivante:

Si nous continuons à accroître notre production nationale...

C'est bien ça, on le voit.

...à surveiller toutes les dépenses, à épargner partout où c'est possible et à ne rien demander de plus au Gouvernement, il sera peut-être possible d'apporter quelque allégement...

Nous voilà donc rendus au point où le ministre éprouvera presque autant de difficultés au printemps de 1953 qu'il en a éprouvées au printemps de 1949. Il n'aura pas à présenter toutes ces excuses; il se prépare, dans le moment, et il convient, je pense, de le féliciter de ce qu'on peut appeler un aplanissement des voies. Il n'en reste pas moins, à mon sens, qu'il devrait demander au premier ministre de cesser d'affirmer qu'il n'y a pas du tout de fiscalité abusive. Je le répète, ce serait manquer de générosité que de nier l'existence d'un tel échafaudage; d'autre part, si la question se ramène à affirmer que le ministre des Finances peut pressurer les contribuables en 1952, afin qu'il puisse se montrer généreux à leur égard en 1953, je me permettrais alors de faire observer au ministre que, si, le printemps prochain, il nous demande de le canoniser parce que son exposé budgétaire contiendra des dégrèvements d'impôts, nous aurons parfaitement raison de lui rappeler ce qui s'est passé au cours de la dernière année ou des deux dernières années et comment, en dépit de tous les avertissements qu'il avait reçus, il avait extorqué inutilement des dollars au contribuable.

Au printemps de 1951, contrairement à nos habitudes et uniquement parce que la situation était bien claire, nous lui avons demandé de renoncer à la taxe de vente supplémentaire de 2 p. 100 qu'il imposait alors. Nous lui avons dit qu'elle ferait monter le coût de la vie, comme la chose est arrivée. Nous lui avons dit que le montant dont il se priverait en renonçant à cette taxe serait tout probablement comblé par l'excédent qu'il réaliserait,

[M. Macdonnell (Greenwood).]

comme il l'a été plusieurs fois. Nous devons donc demander aux Canadiens de se rappeler tous ces faits; de se rappeler également,—et je crois que c'est opportun,—jusqu'à quel point le ministre est capable de réglementer le rendement net selon qu'il le juge à propos.

En somme, le ministère de la Défense nationale et le ministère de la Production de défense ayant accordé des contrats de centaines de millions de dollars, il suffit de ralentir un peu l'allure des travaux ou de différer légèrement la date des paiements ou les deux, afin de s'assurer des montants considérables qu'on pourrait avoir à sa disposition pour les élections. Nous pouvons donc nous attendre,—et en assurer les électeurs,—que ces impôts soient maintenus jusqu'à ce que le cycle politique,—non pas le cycle économique ni les besoins des électeurs,—donne le signal et inspire un changement.

En d'autres termes, nous pouvons nous attendre à un changement lors du prochain budget. S'il ne se produit pas alors, nous saurons qu'il n'y aura pas d'élections avant 1954. Le petit Jack Horner doit soutirer le fin morceau, avant qu'on demande à l'électeur de donner son vote.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): J'ai écouté attentivement cet après-midi le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) défendre le Gouvernement, qui soutient qu'il ne se produit aucun gaspillage au ministère de la Défense nationale. Le ministre a cependant formulé une remarque que je trouve inquiétante. Il a dit en effet qu'il n'examine pas personnellement un grand nombre de contrats, surtout les contrats d'ordre secondaire, lesquels ne lui sont pas soumis.

J'ai ici une publication du ministère de la Défense dans laquelle on indique que le montant total des contrats accordés du 1er au 15 novembre est d'environ 18 millions de dollars. Seulement deux de ces contrats peuvent être considérés comme de première importance, et leur montant dépasse légèrement 5 millions. Autrement dit, les deux tiers des 18 millions que représentent ces 120 contrats peuvent être classés dans la catégorie des contrats d'ordre secondaire. A mon avis, il est absolument essentiel, sous notre régime de gouvernement responsable que tous les contrats, quels qu'en soit le montant, soient examinés soigneusement par un membre du Cabinet. Si l'on confie à un seul homme le soin de vérifier tous ces contrats il y a lieu de craindre, à mon avis, qu'un gaspillage considérable ne se produise.

Monsieur l'Orateur, les députés de mon groupe et moi désirons appuyer la proposition d'amendement dans laquelle le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) demande au

Gouvernement d'établir, au cours de la session actuelle, un programme national d'assurance-santé.

Un peu plus tard, j'espère étudier certains des problèmes qui se posent à l'agriculture, mais tout ce que j'ai à dire pour l'instant tiendrait, je pense, sous la rubrique "sécurité". Quoi qu'en pensent certains partis politiques, la population du Canada, réclame, me semble-t-il, le plus de sécurité possible; elle veut la sécurité de l'emploi, celle des prix de ses produits, celle de la vieillesse et la sécurité en cas de maladie.

J'estime que la principale responsabilité du gouvernement à cette étape de notre histoire est d'assurer la sécurité que peut se permettre un pays aussi prospère que le Canada. Nous avons demandé au gouvernement d'adopter un régime national d'assurance-santé. Au cours du présent débat, on a déjà répété maintes fois que l'idée n'en est pas nouvelle. De fait, le parti cécéfiste ne peut pas réclamer la priorité de cette idée. Le parti libéral songeait déjà à l'assurance-santé dès sa convention de 1919. Lorsque l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a demandé l'an dernier au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) pourquoi en trente-trois ans, le parti libéral n'avait pas rempli la promesse faite en 1919, le ministre a répondu qu'on ne pouvait s'attendre à ce que lui-même et le Gouvernement instaurent un régime d'assurance-santé du jour au lendemain. Trente-trois ans constituent, à mon avis, une nuit beaucoup trop longue même pour un parti libéral immobile et stagnant. Après une nuit de trente-trois ans, le moment est certes venu pour le parti libéral de voir lever le jour et d'assurer au Canada un programme satisfaisant d'assurance-santé.

Les propositions offertes aux provinces en 1945, étaient justes à mon avis. Les mêmes propositions ou d'autres semblables devraient maintenant être soumises à toute province qui est prête à aller de l'avant et à adopter un régime d'assurance-santé. Les habitants de la province de Saskatchewan sont très fiers du programme provincial d'hospitalisation. Le programme d'hospitalisation n'a certes pas été en cause lors des élections provinciales, cette année, parce que tous les partis, y compris le parti libéral, n'ont pas manqué de dire qu'ils appuyaient ce programme.

Notre programme d'hospitalisation n'a pas été réalisé sans qu'il en coûte beaucoup au trésor provincial et au particulier, lequel, s'il est adulte, doit verser pour sa part un maximum de $10 par an au titre de l'hospitalisation. Toutefois, si le gouvernement du Canada, le parti libéral, était prêt à remplir ses propres promesses d'établir l'assurance-santé sur le plan national, la Saskatchewan serait prête à accepter son offre immédiatement et, en le moins de temps possibles, nous aurions dans notre province un programme complet d'assurance-santé. En réalité, nos gens s'intéressent à ce point à la santé que, même si le gouvernement fédéral continue de retarder l'établissement d'un programme d'assurance-santé, nous ne nous croiserons pas les bras. La tâche sera beaucoup plus difficile, mais petit à petit nous ajouterons de nouvelles mesures à notre régime actuel d'hospitalisation jusqu'à ce qu'enfin, avec ou sans l'aide du gouvernement fédéral, nous ayons établi un programme d'assurance-santé dans la province. Toutefois, si nous pouvons obtenir du Trésor fédéral, du gouvernement fédéral, au moins un programme d'hospitalisation auquel nous pourrions participer, les deniers que nous épargnerions en ce qui concerne notre propre programme d'hospitalisation aideraient la Saskatchewan à assurer les soins médicaux et dentaires ainsi que d'autres mesures d'hygiène dans un très bref délai.

Quels que soient les conseils que peuvent donner au gouvernement les conservateurs ou les créditistes . . .

M. Johnston: Prenez votre temps!

M. Argue: J'entends un député créditiste qui m'invite à prendre mon temps. C'est précisément le conseil que le chef de son parti donne au Gouvernement à propos de l'assurance-santé. Les conservateurs, eux, demandent la convocation d'une autre conférence fédérale-provinciale. Au contraire, à mon avis, la population réclame des actes. Si le Gouvernement n'agit pas, une bonne partie de la population se tournera vers la CCF, parti qui, dès qu'il en aura l'occasion, établira un régime national d'assurance-santé.

M. Fair: Dites la vérité à la population.

M. Argue: Oh! le chef créditiste demande qu'on aille lentement. Il ne veut pas de précipitation. Il demande qu'on procède graduellement.

M. Johnston: Et sûrement.

M. Argue: Oui, sûrement. La CCF veut qu'on agisse dès maintenant. Voilà la différence entre les deux attitudes.

Je tiens également à faire mienne la déclaration du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui déclare que notre loi de la pension de vieillesse est devenue insuffisante. Certes, nous nous réjouissons tous de ce que tous nos vieillards parvenus à l'âge de 70 ans aient droit à une pension sans évaluation des ressources; mais nous soutenons qu'une pension de $40 par mois est manifestement rien moins que suffisante. Le pensionné qui ne

retire que $40 par moi est selon moi condamné à un régime de mort lente. Une telle pension n'est certainement pas en rapport avec la richesse et la productivité du pays. Le minimum qu'on devrait verser à l'heure actuelle, selon moi, c'est une pension de $60 par mois, à 65 ans, sans évaluation des ressources, une pension fluctuant conformément à la hausse ou à la baisse de l'indice du coût de la vie.

Je tiens également à défendre la cause du pensionné prématurément vieilli. Je soutiens que la pension devrait être portée à $60 par mois pour les célibataires et à $120 par mois pour les personnes mariées. J'approuve également la proposition de la Légion canadienne voulant que le revenu déductible soit porté à $1,200 pour le célibataire, et à $2,000 pour la personne mariée. Ces anciens combattants qui ont fait de si grands sacrifices pour la préservation de notre liberté devraient recevoir plus de $50 par mois s'ils sont célibataires, et plus de $90 par mois, s'ils sont mariés; et ils devraient avoir droit de toucher sans impôt un revenu supplémentaire de plus de $10 par mois.

Il existe selon moi une carence de plus en plus étonnante dans notre programme de sécurité sociale. Les libéraux s'attribuent une bonne part du mérite,—dont je ne tenterai pas et n'ai jamais tenté de les priver,—en ce qui concerne les allocations familiales. Ils ont accordé les allocations familiales, en 1945, fort bien; mais, ils les ont graduellement enlevées en laissant l'indice du coût de la vie monter constamment sans relever proportionnellement les allocations familiales. Si le Gouvernement est convaincu du bien-fondé de sa loi initiale sur les allocations familiales, le moins qu'il puisse faire c'est de protéger la puissance d'achat qui découlait alors de l'allocation familiale en l'augmentant de 60 p. 100, c'est-à-dire d'une allocation minimum de $5 par mois à $8 par mois et d'un maximum de $8 à $13 par mois.

Ces augmentations constitueraient une importante amélioration de notre programme de sécurité sociale. Il faudrait trouver les fonds nécessaires à ce programme. On pourrait probablement en tirer une bonne partie de l'excédent budgétaire si le gouvernement n'abaissait pas les impôts. J'estime, cependant, que les Canadiens consentiraient volontiers à verser une somme modique chaque année, un peu comme une prime d'assurance, afin d'obtenir une protection suffisante dans leur vieillesse ou en cas de maladie et si les parents réussissent ainsi à mieux vêtir, nourrir et faire instruire nos jeunes citoyens.

[M. Argue.]

J'aborde maintenant certains aspects de la ligne de conduite du Gouvernement à l'égard de l'agriculture. Les producteurs agricoles du pays souhaitent aussi obtenir une certaine sécurité. Ils ne veulent pas un prix excessivement élevé pour leurs produits au cours d'une année et un prix très bas une autre année. Ils désirent la stabilité. Ils veulent toucher pour leurs produits un prix suffisant, qui leur permettra d'acquitter les frais de production et leur laissera un bénéfice raisonnable pour assurer à leur famille un niveau d'existence comparable à celui de tous les autres Canadiens.

L'autre jour, le Gouvernement a annoncé le paiement final relativement à la récolte de blé de 1951. Ce paiement a été accueilli avec beaucoup de satisfaction par les associations agricoles. Elles ont sans doute été heureuses de recevoir un versement de cette importance, d'autant plus qu'elles comprenaient les difficultés rencontrées par la Commission du blé dans la mise sur les marchés des grains de qualité inférieure de la récolte précédente. Leurs félicitations s'adressaient surtout à la Commission du blé. En effet, je ne crois pas que le Gouvernement puisse s'attribuer une large part de mérite pour ce qui est du prix payé pour le blé produit au cours de l'année 1951. Le paiement total par boisseau de blé produit en 1951 ne dépasse pas le prix du boisseau de blé produit en 1945. Le paiement final pour le blé nº 1 produit en 1945 avait été de $1·833 à Fort-William. Le prix pour le blé produit en 1951 est exactement le même, à la décimale près. Toutefois, de 1945 à 1952, les frais de production à la ferme ont augmenté de soixante pour cent, selon le Bureau fédéral de la statistique. En 1945, l'indice du coût de production s'établissait à 152·1; en 1952, il était de 243·2. En supposant que le producteur reçoive aujourd'hui, par rapport aux frais de production, un montant équivalant en puissance d'achat au prix du blé produit en 1945, il faudrait lui verser $2.52 par boisseau, soit une augmentation de presque 70c. par boisseau.

Certains des éléments qui ont contribué à maintenir à un bas niveau le prix du blé en 1951 ont résulté directement du programme du présent Gouvernement. Au cours de l'année 1948-1949, la Commission du blé a obtenu pour le blé vendu au Royaume-Uni et le blé consommé au Canada, $2 le boisseau.

A compter de septembre 1949 jusqu'au mois d'octobre 1950, le dollar canadien a été dévalué de 10 p. 100. Par conséquent, tout le blé vendu en vertu de l'accord international sur le blé, ainsi que le blé qui a été consommé à l'intérieur du pays au début de 1950, a été payé à raison de $1.98 le boisseau.

La réglementation des devises ayant été abolie en octobre 1950, la valeur du dollar canadien n'a cessé de monter depuis.

On voit le ministre des Finances (M. Abbott) et certains de ses collègues du cabinet se promenant à travers le pays et s'envoyant de grands coups de chapeau, en se félicitant que le dollar canadien vaille aujourd'hui un peu plus que le dollar américain. Sans doute peut-il être agréable à certains Canadiens qui voyagent aux États-Unis de se rendre compte qu'ils peuvent en ce moment obtenir quelques dollars américains additionnels sous forme de prime. Mais l'augmentation du cours du dollar canadien a porté un dur coup au producteur agricole de l'Ouest. Lorsque notre dollar vaut 4 p. 100 de plus que le dollar américain plutôt que 10 p. 100 de moins comme autrefois, cela entraîne pour le cultivateur une perte de 25c. par boisseau de blé vendu aux termes de l'accord international sur le blé comme pour chaque boisseau vendu sur le marché intérieur.

La population canadienne ne doit tout de même pas pouvoir s'attendre à obtenir maintenant pour sa consommation du blé à un prix inférieur de 25c. au prix qu'elle payait en 1948, soit deux dollars. Si on songe à l'augmentation terrible du prix de revient du blé, il n'est pas juste que seule, peut-être, de toutes les denrées canadiennes, il se vende moins cher qu'avant.

Je n'ai jamais prêché une augmentation des cours se traduisant par une augmentation du fardeau qui pèse sur les gens à revenus modestes. Je souhaite que je n'en arrive jamais là. Mais si le Gouvernement estime que la population canadienne ne peut payer que $1.74 par boisseau pour le blé, alors il me semble que le Gouvernement devrait verser, à même le trésor national, les 25c. qui manquent aux producteurs de blé. Le Gouvernement ne craint pas d'affirmer qu'il redoute les subventions; il n'a pas songé à ce qu'il en coûterait à certaines industries le jour où le dollar canadien irait se revalorisant.

Le lundi 24 novembre, le ministre des Finances nous faisait part de la décision du Gouvernement d'augmenter la subvention versée à certaines mines d'or. Il disait notamment, ainsi qu'en témoigne la page 16 du hansard:

> Les frais d'exploitation de l'industrie ont continué de monter en 1952. D'autre part, par suite de la hausse du cours du dollar canadien, le produit des ventes des entreprises minières a constamment diminué pendant la majeure partie de l'année.

Il aurait fort bien pu substituer "entreprises agricoles" aux mots "entreprises minières". En effet, les producteurs de céréales de l'Ouest, plus particulièrement, sont dans la même situation que les mines d'or. Le prix de revient de leurs produits a augmenté, mais le prix de vente ne s'est pas relevé dans la même proportion; à vrai dire, il a diminué. Les frais de production des agriculteurs canadiens ont augmenté. Le prix de la plus grande partie du blé vendu par la commission du blé a diminué.

Si l'État est en mesure de verser à l'industrie aurifère de fortes subventions qui aideront cette industrie à extraire de l'or d'un trou creusé dans notre sol, afin que ce même or puisse être placé dans un autre trou creusé, celui-là, dans le sol américain, on devrait certes accorder une aide égale pour la production de denrées alimentaires, lesquelles sont beaucoup plus utiles à l'homme que l'extraction de l'or.

Voici un ou deux jours, j'ai demandé au ministre du Commerce (M. Howe) si le Gouvernement songerait à l'à-propos de consentir des avances sur les céréales entreposées dans les fermes. Je résume la réponse du ministre en un mot: non. Son explication, c'est que le cultivateur de l'Ouest touche actuellement les derniers versements à l'égard de ses céréales et qu'il a, cette année, vendu un peu plus de céréales que l'an dernier à pareille époque.

C'est une explication dont, pour ma part, je ne puis me contenter. C'est quand ils ont des céréales sur leurs fermes que les cultivateurs ont besoin d'une avance sur les céréales emmagasinées dans la ferme. C'est simple comme bonjour. Les cultivateurs de l'Ouest ont sur leurs fermes plus de céréales qu'ils n'ont jamais pu en écouler. Le ministre a dit que les cultivateurs n'ont qu'à s'adresser aux banques. L'an dernier, quand les céréales se vendaient mal et que la récolte était difficile, il leur conseillait la même chose. Mais, pour amener les banques à prêter aux cultivateurs, il lui a fallu accorder aux banques une garantie de 25 p. 100 à l'égard de l'ensemble de leurs prêts.

On m'a affirmé et je crois, de bonne source, que le syndicat du blé était disposé à avancer de l'argent aux agriculteurs contre le blé en réserve dans leurs fermes, et contre une garantie globale représentant 2½ p. 100 des sommes avancées. Mais le Gouvernement déclare de son côté: "Nous mènerons l'opération par l'intermédiaire des banques et nous leur offrirons des garanties dix fois plus fortes que celles qu'exige le syndicat du blé."

Aujourd'hui, (et bien qu'il possède sur ses terres 2, 3 ou 4,000 boisseaux de céréales,) l'agriculteur moyen ne peut obtenir un emprunt bancaire; en effet, les sommes lui revenant à la suite de la vente de ces céréales

sont déjà engagées et, dans la plupart des cas, serviront à rembourser ses dettes. Les cultivateurs moyens sont les débiteurs des commerçants, des vendeurs régionaux d'outillage agricole ou de produits pétroliers. Très probablement, ils devront acquitter des mensualités considérables sur leurs nouveaux instruments agricoles et ils doivent en outre payer leurs impôts et faire rentrer leurs réserves d'hiver. Si l'agriculteur moyen vendait toute sa récolte demain matin, 24 heures plus tard, il n'aurait plus guère d'argent liquide disponible car, il aurait payé ses factures en ville, effectué le versement des mensualités dues pour l'outillage de sa ferme, acquitté ses impôts, et mis un peu d'argent de côté pour les approvisionnements et autres besoins de sa famille et de la ferme.

Si le cultivateur moyen ne peut obtenir un emprunt des banques, c'est que les banquiers semblent à beaucoup de gens des personnes bizarres en affaires. Si vous allez voir un banquier et réussissez à lui prouver qu'en réalité vous n'avez pas besoin d'emprunter, que vous avez de l'argent à la maison, que vous n'avez guère de dettes, il vous dira:

"Mon vieux, je vous donnerai à peu près tout ce que vous demandez". Mais si un autre agriculteur entre et dit au banquier: "Écoutez, je dois $500 au magasin général, $500 au marchand de combustibles; $3,000 pour ma nouvelle moissonneuse-batteuse automotrice; je dois en plus $500 d'impôts; j'ai d'autre part, chez moi, 4,000 boisseaux de céréales," le banquier lui dira: "Non, votre cas présente quelques aléas, vous devez déjà de fortes sommes. Je ne crois pas que vous ayez besoin de cette somme." J'estime donc, monsieur l'Orateur, que les agriculteurs devraient pouvoir obtenir une avance sur les céréales qu'ils ont dans leur ferme, droit qui ferait en permanence partie du programme agricole.

Aux États-Unis, l'agriculteur peut obtenir un prêt sur le grain qu'il détient sur sa ferme. A mon avis, cela ne présente pas un bien grand risque. Les agriculteurs, comme d'ailleurs d'autres milieux au Canada, sont foncièrement honnêtes. Ils protègeront la qualité des céréales qu'ils ont emmagasinées. Pas un sur cent d'entre eux ne déposerait une demande non fondée. Je ne vois aucune raison qui empêcherait d'élaborer une méthode permettant de donner des avances sur les céréales qu'ils ont dans leurs entreprises agricoles. Le cultivateur a besoin d'argent aujourd'hui. Dans l'Ouest du Canada, une grande partie des affaires se concluent au moyen de blé plutôt qu'au moyen d'argent. J'ai entendu dire que, dans la ville d'Estevan, située dans le sud-est de la Saskatchewan, il y aurait un gros marchand de machines agricoles et d'automobiles, lequel aurait déjà accepté en contre-valeur de ventes conclues, plus de 100,000 boisseaux de blé. Cette façon d'acheter une automobile ou un tracteur est bien incommode et souvent bien onéreuse pour un cultivateur. Si celui-ci avait pu obtenir des avances à un taux d'intérêt insignifiant, non seulement y aurait-il trouvé avantage, mais nos marchands y auraient également trouvé leur profit dans le recouvrement de leurs créances.

Le très hon. M. Howe: A qui le commerçant d'instruments vend-il le blé?

M. Argue: Je ne le sais pas, monsieur le ministre; mais c'est un renseignement que je tiens de bonne source, selon moi. Je pourrais fournir le nom du commerçant d'instruments, mais plutôt dans le particulier. Cependant, si l'on m'y oblige, je le mentionnerai tel qu'il m'a été donné. M'est avis que le renseignement est exact et, pour peu que le ministre le désire, je le lui fournirai.

Le très hon. M. Howe: Il est interdit à la Commission du blé d'accepter des céréales d'autres personnes que des producteurs authentiques et je serais heureux de connaître ce nom. Le député consentirait peut-être à me dire par la suite ce que fait la société d'instruments agricoles de ces céréales.

M. Bryce: Un agriculteur peut également faire le commerce des instruments.

Le très hon. M. Howe: C'est "possible".

M. Argue: Il y en a beaucoup. Je n'entends pas épuiser mon temps de parole à chercher à savoir ce que le commerçant d'instruments peut faire de ces céréales. Il peut bien attendre que le contingent soit ouvert ou les vendre à même les contingents des cultivateurs dont il a reçu les céréales. Il n'en reste pas moins que, d'après les renseignements les plus sûrs que je puisse obtenir, 100,000 boisseaux sont emmagasinés à Estevan et ont été acceptés en vue des paiements exigés sur l'outillage agricole et l'achat d'automobiles.

M. Ferrie: L'honorable député voudrait-il nous donner le nom de cet homme?

M. Argue: On ne m'a pas donné son nom à titre confidentiel; tout le monde est au courant de cette pratique dans cette région. Je préfère ne pas mentionner de nom au cours du débat; je le communiquerai en particulier à l'honorable député, à six heures, s'il veut le savoir.

Je passe maintenant à un autre aspect de la politique agricole du Gouvernement. La loi sur le soutien des prix agricoles a été adoptée en 1944. En demandant au Parlement d'accorder 200 millions de dollars pour les fins

de cette loi, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a signalé que, vu que les cultivateurs avaient bénéficié de prix de soutien durant la guerre à l'égard de leurs produits, il y avait lieu, selon lui, d'établir des prix de soutien satisfaisants pour les mêmes produits au cours de la période d'après-guerre.

Le Gouvernement a eu de la difficulté à trouver des débouchés pour beaucoup de produits agricoles. Le Canada a perdu le marché anglais surtout à cause de la politique ministérielle. Examinons ce qu'a fait cette année le Gouvernement dans le cas des porcs. Au début de l'année, le prix de soutien des flèches Wiltshire était de $32.50 le quintal, livrées à Halifax. En février, le Gouvernement a abaissé le prix minimum à $26 le quintal et l'endroit de livraison a été changé et établi à Toronto.

Dès que les intérêts des éleveurs du pays ont exigé le maintien d'un prix de soutien en ce qui concerne les porcs, dès que les éleveurs ont offert de vendre leurs animaux au gouvernement au prix de soutien établi, le ministre s'est dit: "Il faut maintenant changer le prix de soutien", et il l'a abaissé. Le porc est maintenant vendu en grand nombre dans le pays, mais il n'existe presque aucun marché d'exportation. Le ministre de l'Agriculture ne trouve cependant rien de mieux à faire que d'annoncer une nouvelle baisse du prix minimum du porc pour le 1er janvier, date à laquelle le prix de soutien diminuera de 26 à 23 dollars.

Le ministre de l'Agriculture a admirablement réussi à faire disparaître l'élevage du porc dans le pays. Aucun cultivateur qui élève des porcs ne peut retirer de profits de son travail ni de son placement s'il s'en tient au prix de soutien de 23 dollars par quintal.

Le Gouvernement a établi un prix de soutien de 38c. la douzaine pour les œufs de la catégorie A, plus 5c. pour les frais d'entreposage et payables aux établissements de salaison. J'ai remarqué l'été dernier qu'on pouvait acheter des œufs, de bons œufs frais, au prix de 15, 16 ou 17c. la douzaine dans les petites villes de la province où j'habite. Ce prix n'est pas du tout un prix de soutien. En réalité, bien que la loi ait été en vigueur, il s'était produit quelque chose qui empêchait le producteur de retirer le prix de soutien.

Une de mes voisines a envoyé vingt poules au marché cet automne; elle n'a reçu qu'un chèque d'un montant total de $6.20, ce qui équivaut à 31c. par poule. A Ottawa, au centre de la ville, des poules toutes pareilles se vendent aujourd'hui $2 pièce. Quelque chose est survenu, entre le départ et l'arrivée. Je ne sais pas à qui est allé le bénéfice, mais sûrement pas au producteur.

Le prix du bétail a baissé et baissé encore. Sans doute, le ministre de l'Agriculture a établi un prix minimum à cet égard. Après, il a déclaré dans un discours prononcé à Melville en octobre que les prix agricoles se stabilisaient à leur plus haut niveau dans l'histoire canadienne. Quelques jours plus tard, portant la parole à Estevan et s'adressant aux producteurs de bétail, il disait, ainsi que l'indique le *Leader-Post* du 24 octobre, savoir fort bien que les producteurs n'obtenaient pas le prix minimum que le gouvernement fédéral avait prévu.

Voilà une vraie volte-face. Un jour, il prétend que les prix sont stabilisés à leur plus haut niveau dans l'histoire canadienne et deux jours plus tard il reconnaît que les cultivateurs n'obtiennent pas les prix de soutien. Selon le dernier rapport annuel, depuis qu'elle a été adoptée en 1944, la loi de soutien des prix agricoles aurait coûté au trésor fédéral un peu moins de 10 millions. Pourtant dans la même période, le même gouvernement versait 40 millions de subvention à l'industrie de l'extraction de l'or. Le gouvernement ne devrait pourtant pas compter l'industrie de l'exploitation de l'or pour quatre fois autant que les 750,000 familles agricoles qui constituent l'agriculture canadienne.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Argue: Je me proposais de parler de ce qui me paraît une injustice évidente dans la perception de l'impôt sur le revenu chez les cultivateurs des différentes parties du pays. J'allais signaler, comme je l'ai fait maintes fois, qu'on a perçu environ $6,725,000 des cultivateurs de la Saskatchewan, en 1949, contre $51,000 seulement de tous les agriculteurs du Québec. Je voulais aussi répondre à certaines déclarations formulées par le ministre du Revenu national (M. McCann) vers la fin de la dernière session. Le ministre avait dit, je m'en souviens, qu'il est difficile de percevoir l'impôt sur le revenu chez les cultivateurs du Québec mais même dans ce cas le gouvernement n'y a que vingt-deux inspecteurs, tandis qu'en Saskatchewan où, d'après le ministre, cette perception est beaucoup plus simple, le nombre des inspecteurs y est de soixante. Cependant, comme mon temps de parole s'écoule rapidement, je devrai attendre une autre occasion pour revenir sur cette question.

La plupart des Canadiens savent parfaitement que nous aurons au cours de la session qui commence, c'est-à-dire avant les prochaines élections, un budget ensoleillé comportant un abaissement de l'impôt sur le revenu. L'appel au peuple sera la principale raison, de fait l'unique raison, de cette réduction de l'impôt sur le revenu. Le gouvernement libéral semble avoir adopté la coutume suivante: les trois premières années au pouvoir, impôts élevés; immédiatement avant les élections, réduction de l'impôt sur le revenu; après les élections, si elles sont favorables, relèvement des impôts au niveau primitif et accumulation de forts excédents pendant trois ans encore en vue de réduire de nouveau les impôts avant les élections suivantes.

Qu'il me soit permis avant de reprendre mon siège de considérer certains aspects de la situation du Canada dans le domaine des affaires internationales. Comme État membre des Nations Unies, le Canada s'est fermement prononcé, comme l'ont fait les autres pays démocratiques, contre le communisme. Nous avons adopté une attitude particulièrement ferme lors de la crise de Corée. Il me semble cependant que le Canada doive adopter une attitude aussi ferme à l'égard du fascisme et des doctrines fascistes partout où ces odieuses tendances se manifestent. Pour être précis, je dis la déception que m'a causée l'attitude du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), qui représente le Canada aux Nations Unies, lors du vote du 21 novembre relativement à la création d'une commission devant faire enquête sur la politique de ségrégation raciale en Afrique du Sud. Il n'y a pas dix ans, nous livrions une guerre épouvantable, que nous avons gagnée, contre l'idéologie fasciste de la supériorité raciale et ce qui en découle, l'injustice envers certaines races. Il me semble donc que notre délégué aux Nations Unies a commis une erreur grave en s'abstenant de voter, au lieu de prendre sa place aux côtés des pays qui ont préconisé la création d'une commission de trois membres devant être chargée d'enquêter sur les programmes de ségrégation du gouvernement Malan en Afrique du Sud. Il importe, à mon avis, que nous nous servions des Nations Unies pour supprimer ces injustices raciales partout où elles existent.

Nous savons tous, je pense, que le président-élu Eisenhower se rendra en Corée en vue de tenter de mettre fin à la guerre. Comme tous les Canadiens, je lui souhaite tout le succès possible. Nous espérons voir le conflit coréen se terminer prochainement. J'espère que le général Eisenhower ne se lancera pas dans le même genre d'aventure militaire que le général MacArthur, qui a conduit les troupes des Nations Unies à proximité de la frontière mandchoue. J'espère que le gouvernement canadien a déjà fait savoir au général Eisenhower que nous ne suivrons pas les États-Unis ni aucun autre pays dans une aventure semblable. A mon avis, toute tentative de règlement en Corée devrait être faite par les Nations Unies et non par les États-Unis ou par toute autre nation en particulier.

Je ne considère pas notre programme de défense comme une question politique. Tous les partis politiques représentés au Parlement ont appuyé le Gouvernement lorsqu'il a décidé d'affecter, au cours d'une période de trois ans, la somme de 5 milliards à notre programme de défense. Toutefois, si c'est tout ce que le Canada fait pour enrayer le communisme, nous aurons failli à nos devoirs envers l'humanité. Je songe, il va sans dire, à nos énormes excédents de céréales et de bétail. Il me semble qu'un des meilleurs moyens de combattre le communisme et de gagner des adhérents à la démocratie dans le monde, est de fournir aux pays désavantagés les denrées alimentaires dont ils ont besoin. La FAO affirme que les deux tiers de la population du globe ne mange pas à sa faim. Le moins que le Canada puisse faire, devant une pareille situation, est d'employer un montant équivalant à 10 ou même 20 p. 100 des sommes affectées à la réalisation de notre programme de défense, à l'envoi de nos excédents alimentaires aux populations affamées du globe.

A mon avis, nous devrions le faire dans notre propre intérêt et parce qu'une telle initiative reposerait sur des principes chrétiens.

Si le Canada contribuait, pour sa part, comme il peut sûrement le faire en 1952, à fournir des vivres aux nations qui sont dans le besoin, il jouerait, je pense, le rôle qui lui revient en hâtant l'avènement du jour où la paix et la bonne entente régneront parmi les hommes.

M. John Decore (Vegreville): Monsieur l'Orateur, on ne m'en voudra pas si, tout d'abord, je désire me joindre à d'autres de mes collègues pour féliciter les motionnaires de l'Adresse (MM. Deslières et Schneider). Sans doute suis-je moi-même plus ou moins nouveau venu ici, mais je n'en puis pas moins affirmer que la façon dont ces messieurs se sont acquittés de leur tâche était conforme aux meilleures traditions de la Chambre. Nous pouvons attendre d'eux qu'ils jouent un rôle utile parmi nous lorsque l'occasion s'en présentera. J'ai été particulièrement impressionné de ce que l'honorable député de Waterloo-Sud a dit de la composition de la population de sa circonscription. Il semble qu'on trouve là des personnes originaires de

diverses parties d'Europe, mais qui n'en sont pas moins devenues rien que des Canadiens, quelle qu'ait été leur origine. Je suis heureux que cette conception de la citoyenneté canadienne, du canadianisme, se soit profondément implantée dans l'esprit de la population.

Un mot maintenant de ce grand événement sportif qui aura lieu après demain au *Varsity Stadium* de Toronto, où s'affronteront deux grandes équipes de football, les *Argonauts* de Toronto et les *Eskimos* d'Edmonton. Puisse la meilleure équipe gagner!

M. Fleming: Elle va gagner; merci beaucoup.

M. Decore: L'honorable député qui vient de m'interrompre me permettra de lui dire que la meilleure équipe ne gagne pas toujours. En effet, à en croire les rédacteurs sportifs, la meilleure équipe n'a justement pas gagné, il n'y a pas tellement longtemps, puisqu'il paraît que c'était les *Tigers* d'Hamilton.

M. Croll: La même rumeur a également circulé au sujet des *Bombers*.

M. Decore: A tout événement, j'espère que l'honorable député aura la chance de voir cette joute.

M. Murphy: Ce sont tous des professionnels, en tous cas; ce n'est pas comme à Sarnia.

Une voix: Et les billets?

M. Decore: Quelqu'un a soulevé la question des billets. Je ne saurais mieux faire que de renvoyer l'honorable député au représentant de l'Alberta au cabinet, le ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Prudham).

M. Graydon: C'est là qu'ils sont tous.

M. Decore: Mon opinion est faite au sujet des deux équipes et je crois fermement que la nôtre est la meilleure. La raison pour laquelle je tiens à attirer l'attention de la Chambre sur cet événement est que j'estime l'occasion bonne pour faire mieux connaître l'ouest aux gens de l'est et réciproquement. Il n'y a pas, que je sache, de meilleur point de rencontre entre l'Ouest et l'Est. En ma qualité de député de l'Ouest du Canada, j'ai l'impression que la population de l'Est du pays,—et quand je parle de l'Est du pays, j'entends, comme nous le faisons dans l'Ouest, les provinces d'Ontario et de Québec,—ne semble pas nous comprendre tout à fait. Les gens de l'Est ne semblent pas se rendre compte comme il convient des nombreux problèmes que nous avons chez nous. Il arrive qu'ils soient au courant de notre agriculture, du pittoresque de nos sites comme on le trouve au lac Louise et à Jasper, ainsi que de l'autre côté des montagnes, de notre pétrole et du gaz naturel en Alberta, mais je ne crois pas qu'ils comprennent bien certains de nos problèmes, et Dieu sait si nous en avons.

A mon sens, un des problèmes les plus considérables auxquels nous ayons à faire face dans l'Ouest, c'est que la population y est insuffisante et pas assez en mesure de satisfaire à ses propres besoins. Une soixantaine d'années seulement nous sépare de l'époque où Edward Blake se lamentait sur "l'Ouest vide, toujours vide". Et il y a seulement cinquante ans, dans un discours qu'il prononçait à Winnipeg, sir Clifford Sifton, éminent ministre de l'Immigration sous le régime Laurier, disait, au sujet des plaines de l'Ouest:

> Nous espérons que, dans un avenir rapproché, ces plaines de l'Ouest compteront une magnifique population, que n'accablera pas la pauvreté, mais dont les conditions sociales seront marquées par un niveau élevé de confort et de prospérité.

Un demi-siècle s'est écoulé depuis, et l'Ouest reste toujours vide. Sa population est toujours insuffisante et incapable de subvenir à ses besoins. Si l'on considère le recensement de 1951, on constate qu'après un demi-siècle de progrès, la population de l'Ouest s'est mise à décliner. Que s'est-il produit, dans les provinces des Prairies, depuis dix ans? Si l'on compare les chiffres du recensement de 1951 à ceux du recensement de 1941, on constate que l'Alberta, ma province, accuse un accroissement apparent de population de quelque 140,000 âmes, mais cet accroissement ne nous permet pas de nous faire une juste idée de ce qui s'est produit dans la province. Cet accroissement ne tient pas compte d'un élément fort important dans tout recensement de population: l'accroissement naturel. Par "accroissement naturel" j'entends l'excédent du nombre des naissances sur le nombre de décès. On peut se procurer à cet égard des chiffres très précis qui nous montrent qu'au cours des dix dernières années, nous avons subi dans l'Alberta une perte nette de neuf mille cinq cents âmes.

Ce chiffre n'est pas énorme; mais dans le Manitoba et la Saskatchewan les pertes sont bien plus lourdes. La province du Manitoba a perdu 65,000 habitants tandis que la Saskatchewan a perdu de la même façon de plus de 200,000 âmes.

M. MacDougall: Ils vont tous en Colombie-Britannique.

M. Decore: Dans les trois provinces des Prairies, on peut constater une perte sèche de plus d'un quart de millions d'âmes; à mon sens, c'est un phénomène très grave. En d'autres termes, je m'efforce d'établir que nous autres, habitants de l'Ouest, n'avons pas seulement échoué dans nos efforts visant

à attirer les gens, mais encore n'avons-nous pas réussi à conserver chez nous ceux qui y étaient déjà.

En réalité, l'Ouest est riche en ressources; mais selon moi la plus grande richesse d'une province ou d'un pays, c'est sa population. La situation qui règne dans l'Ouest s'explique par l'exode des habitants vers les centres industriels de Toronto ou de Hamilton. Certains sont partis en Colombie-Britannique ou ont traversé la frontière vers les États-Unis. Tous ont agi ainsi parce qu'ils cherchaient de meilleures occasions. Une population plus nombreuse permet de fournir des services plus nombreux et chacun a, par conséquent, plus de chances de réunir. C'est la raison pour laquelle nous avons perdu notre population au cours des dix dernières années.

Il est vrai que la période allant de 1941 à 1951 a été une époque d'essor économique et d'expansion productive d'un bout du pays à l'autre, mais cette période a également vu les provinces des Prairies recueillir l'héritage de la crise économique dévastatrice qui avait sévi dans les faméliques années 30, lorsque le blé se vendait 18c. le boisseau, le bétail 10 dollars par tête, et lorsque les gens conduisaient ce qu'on appelait les bagnoles "Bennett". Voilà l'état de choses qui régnait alors et nous avons recueilli les résultats de cette crise désastreuse. Nous n'avons aucune garantie que pareille chose ne se renouvellera plus. Si c'était le cas, ce serait très grave pour nous, dans l'Ouest. Les gens de l'Ontario n'ont pas senti la crise de ces années creuses, les années 30, autant que nous dans l'Ouest. Dans l'Ontario, il y a des industries. Partout où il y a des industries, il y a une population plus nombreuse et l'on y vend plus de produits de la ferme, par exemple, qu'ailleurs, à de meilleurs prix. Dans l'Ouest, nous avons beaucoup de ressources naturelles, mais notre économie a surtout un caractère agricole.

En tant que producteurs agricoles, dans l'Ouest, nous sommes désavantagés du fait de l'éloignement des marchés et à cause du commerce d'exportation. Nous devons verser de lourdes et importantes redevances à l'égard de tout ce que nous expédions ou faisons venir chez nous. Voilà pourquoi le tarif-marchandises a soulevé tant d'amertume et de luttes dans l'Ouest. Heureusement que la Commission Massey a formulé certains vœux et, en conséquence, on a présenté des mesures prévoyant la péréquation du tarif-marchandises dans l'ouest du pays.

Nous nous sommes toujours battus contre les programmes comportant un tarif douanier élevé et nous continuerons à nous battre. Le député de Charlotte (M. Stuart) a participé de façon fort utile aux débats, l'autre jour, lorsqu'il a traité cette question, surtout lorsqu'il a, entre autres choses, souligné qu'il en coûte aux États-Unis $67.16 pour acheter quatre pneus neufs de 6.40 x 15, alors qu'il en coûte $129.60 à Toronto. Selon toute apparence, il s'agit des mêmes pneus fabriqués par la même société. Les exemples ne manquent pas et l'on pourrait presque indéfiniment indiquer les écarts qui existent. Cela se comprend que nous soyons opposés aux droits de douane élevés!

J'ai été également de l'avis du député de Charlotte qui a affirmé que les habitants de l'Est du pays font entendre trop de doléances au sujet des présumées subventions accordées à l'égard des produits agricoles. Je sais qu'une foule de députés, surtout ceux des provinces centrales, peuvent avoir de la difficulté à expliquer à leurs commettants les 65 millions de dollars que le Gouvernement a versés à l'égard du programme quinquennal de mise en commun, mais j'estime qu'il n'y a pas de meilleur exemple de subvention que celui qui s'est produit dans le cas de certaines de ces industries. L'écart entre les prix aux États-Unis et la valeur à l'acquitté au Canada témoigne du versement de subventions à l'industrie. Je signale ces faits parce qu'on se méprend sur notre compte. Il arrive parfois qu'on ne saisisse pas parfaitement la portée véritable de nos problèmes.

J'ai été élu député en 1949, monsieur l'Orateur. Certaines paroles de l'opposition m'ont impressionné. Franchement, si l'on croyait tout ce qu'elle a dit, il faudrait conclure inévitablement que le Canada s'en va à la ruine.

Nous avons entendu parler du coût élevé de la vie. Il est évident que le coût de la vie a été élevé et qu'il l'est encore, mais il ne faut pas oublier qu'il est passé de 191·1 à 185·0 et qu'il continue de baisser. Nous avons entendu dire, de temps à autre, et nous entendons encore dire que le cultivateur sera ruiné. Nous avons entendu des plaintes au sujet du maintien des prix de revente; on a prétendu qu'il ruinerait les propriétaires de petites entreprises. J'ai rencontré une foule de ces gens et, jusqu'ici, personne ne s'est plaint que cette mesure les avait ruinés.

Nous avons entendu formuler des critiques au sujet de l'épizootie de fièvre aphteuse. En réalité, on devrait être reconnaissant envers le Gouvernement qui a fait disparaître cette maladie plus rapidement que n'a pu le faire aucun autre pays au monde.

Nous avons beaucoup entendu parler de marchés. Nous avons tous entendu dire depuis 1947 que le pays est voué à la ruine, et que nous avons perdu les marchés mondiaux. Mais il n'en n'est pas moins vrai que notre commerce a progressé et que sa valeur tout comme son volume a atteint un

niveau sans précédent. Le Canada est devenu la plus grande nation commerçante au monde, compte tenu du chiffre de sa population, et il vient en quatrième place quant au volume des opérations commerciales. L'année 1952 promet d'être la plus prospère de notre histoire.

Vous avez entendu certaines personnes affirmer que nous nous sommes tournés vers des marchés instables. C'est ce qu'a dit l'autre jour l'honorable député de Peace-River (M. Low), lorsque, comme le rapporte le hansard à la page 60, il a déclaré:

Je crois, monsieur l'Orateur, que les libéraux commencent seulement à se rendre compte qu'ils se sont attachés au marché le plus instable du monde, le plus instable pour le Canada tout au moins, c'est-à-dire le marché américain; et depuis trop longtemps ils ont négligé de faire ce qui aurait dû être fait pour redonner au Canada le meilleur marché qu'il eût jamais eu, et celui qu'il devrait conserver, si possible, dans les années à venir.

Il poursuit en ces termes:

Il me semble que le Gouvernement devrait rougir de honte à voir la Grande-Bretagne réduite à s'adresser derrière le rideau de fer, c'est-à-dire à la Russie, l'ennemi du monde libre, pour certaines denrées dont elle avait besoin: céréales secondaires, bois et autres produits que le Canada aurait bien pu lui fournir.

Qu'on me permette de rappeler à l'honorable représentant de Peace-River que depuis 1946, le Gouvernement actuel a prêté un milliard et quart au Royaume-Uni en vue de stimuler les échanges commerciaux entre le Canada et les pays du Commonwealth. Qu'on me permette de lui rappeler que nous participons actuellement au plan de Colombo dont l'objet principal est d'aider les pays asiatiques; nous cherchons cependant en même temps à y encourager le commerce. Je tiens à rappeler à l'honorable député que le premier ministre (M. St-Laurent) et le ministre des Finances (M. Abbott) sont justement à Londres en ce moment où ils s'efforcent d'aboutir à quelque accord commercial ou de créer une meilleure compréhension entre la Grande-Bretagne et le Canada au sujet du commerce. Nous savons également que le ministre du Commerce (M. Howe) se rendra dans plusieurs pays de l'Amérique du Sud afin de stimuler les échanges commerciaux entre le Canada et ces pays.

Que dire des prix agricoles? Dans l'Ouest, je le répète, nous avons nos problèmes; j'en ai même signalé quelques-uns. Toutefois, si nous comparons les revenus agricoles, nous constatons que ceux de l'an dernier ont doublé ceux de 1944, alors que la production de 1944 était de moitié supérieure à celle de l'an dernier. Quant aux animaux de ferme, nous avons eu, il est vrai, l'épizootie de fièvre aphteuse; toutefois, les recettes que rapportent aujourd'hui ces animaux sont les plus élevées de notre histoire, exception faite de l'an dernier, 1951. Nous avons à surmonter au Canada bien des obstacles et bien des difficultés. J'estime cependant que nous pouvons, surtout avec le gouvernement actuel, vaincre toutes ces difficultés, inflation, cherté de la vie, fièvre aphteuse ou crise nationale.

Je veux maintenant aborder, monsieur l'Orateur, deux questions qui intéressent ma circonscription. J'invite le ministre des Transports (M. Chevrier) et le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) à en faire l'examen. Je veux parler d'abord de l'embranchement inachevé du National-Canadien qui va d'Edmonton vers l'est jusqu'à Hainsburg. Entre Hainsburg et la Butte au Français, il y a un tronçon d'environ 39 milles qui n'est pas complété. J'ai signalé la chose au ministre à mon arrivée à la Chambre en 1949.

Qu'on me permette de citer les observations que j'ai formulées à l'époque ainsi que la réponse du ministre. Je me reporte à la page 1257 du hansard du 28 octobre 1949:

Je signale au ministre la ligne du National-Canadien qui, allant vers l'est, relie Edmonton à Heinsburg. La population est fort dense dans cette région agricole, mais le réseau ne dessert pas les endroits situés entre Heinsburg et Butte-au-Français, en Saskatchewan, soit une distance de 39 milles. En conséquence, les frais des cultivateurs sont beaucoup plus élevés qu'ils ne devraient l'être. On m'informe que la ligne est restée inachevée à cause de la crise économique et de la guerre.

Les circonstances ont changé, cependant. Des entreprises, importantes pour l'économie canadienne, sont maintenant en voie d'exploitation le long de la ligne. C'est dans cette région que le fameux champ pétrolifère de Red-Water a été découvert; c'est le plus grand gisement, non seulement de l'Alberta mais du Canada. Un peu plus loin se trouve la mine de sel où les travaux ont également commencé au cours de l'année. Les moyens de transport par rail sont donc fort mis à contribution. Comme mes commettants sont en cause, le ministre peut-il me dire si le National-Canadien se propose d'achever la ligne sous peu?

Le ministre a répondu:

Je remercie l'honorable député de Vegreville de l'intérêt qu'il porte aux endroits non desservis par le chemin de fer entre Heinsburg (Alberta) et Butte-au-Français (Saskatchewan). Le National-Canadien a examiné soigneusement le problème en 1947, 1948 ainsi qu'en 1949; à vrai dire, il accorde une haute priorité au projet.

Puis il a ajouté, un peu plus loin:

Toutefois, que mon honorable ami sache que la découverte des gisements pétrolifères et de la mine de sel sont deux éléments qui en rendent l'aménagement beaucoup plus probable. Ils ajoutent sûrement aux avantages économiques qu'il comporterait. Tout ce que je puis dire à présent, c'est que le National-Canadien étudie soigneusement la question et que cette ligne figure assez haut dans la liste prioritaire.

Je sais que cette réponse remonte à 1949 et que, depuis ce temps-là, nous avons eu à supporter d'énormes dépenses pour notre défense. Je sais aussi qu'il y a pénurie d'acier

mais je crois que les conditions redeviendront normales un jour ou l'autre. J'espère que d'ici-là le ministre continuera d'attacher à cette question la même importance qu'au moment où il me fournissait cette réponse et que, lorsque les circonstances s'y prêteront, on entreprendra l'exécution de ce projet.

Un autre point que je veux signaler a trait à l'établissement d'une ferme-modèle dans la partie nord-est de l'Alberta. La question est de la compétence du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Je me suis déjà arrêté sur cette question. J'y suis revenu ici pendant la dernière session et j'ai eu l'impression que le ministre était sympathique à notre cause. J'ai exposé les motifs pour lesquels nous estimions avoir droit à une ferme-modèle dans la région nord-est de l'Alberta. Tout d'abord, la ferme-modèle la plus rapprochée est celle de Lacombe, et elle est malgré tout bien loin. Pour se familiariser avec les meilleures méthodes de culture il faut pouvoir profiter des services éducatifs qu'offrent les fermes-modèles. Les fermes-modèles ont peut-être été trop centralisées: elles sont peut-être trop étendues. Peut-être devrait-on en réduire l'étendue et les multiplier, afin que plus de cultivateurs puissent les fréquenter, parce que d'accès plus facile, observer les expériences auxquelles on s'y livre et bénéficier des services éducatifs offerts à ces endroits.

Il y a exactement trois semaines aujourd'hui, le ministre de l'Agriculture a visité Vegreville et la circonscription qui porte ce nom. Je mentionne en passant qu'il s'est fait là bien des amis; y compris un grand nombre de ceux qui appuyaient autrefois les créditistes. Le ministre a eu l'occasion de rencontrer en réunion une quarantaine de conseillers municipaux, délégués de quarante divisions municipales qui forment une bonne partie du nord-est de l'Alberta. Le ministre a pu observer l'enthousiasme dont on a fait preuve au cours de cette réunion. J'espère donc qu'il étudiera la question plus à fond et qu'on donnera suite au projet.

M. W. G. Dinsdale (Brandon): Monsieur l'Orateur, mes félicitations ne vont pas seulement aux motionnaires de l'Adresse (MM. Deslières et Schneider), mais aussi à tous ceux qui ont participé jusqu'ici à ce débat traditionnel car, à mon avis, ils ont fait preuve d'un enthousiasme peu commun. C'est peut-être qu'il s'agit, de l'avis de la plupart des gens, de la dernière session avant les élections, ce qui pousse les députés à s'adonner avec plus de vigueur et de zèle à la discussion. Les partisans du Gouvernement semblent surtout s'acharner à démontrer le bien-fondé des programmes du Gouvernement; quant à nous de l'opposition, nous censurons plus énergiquement la politique du Gouvernement. Les choses se passent sans doute comme elles le devraient ou du moins c'est ce qui doit inévitablement se produire sous notre régime politique actuel.

[M. Decore.]

On ne saurait vraiment s'attendre que tous les membres de l'opposition reconnaissent que le Gouvernement n'a eu aucun tort, comme certains de ses partisans voudraient nous le faire croire. De fait, on a mis à jour trop de secrets honteux pour qu'il soit possible de les oublier tous. La chose devient de plus en plus évidente, comme le révèlent les récentes expressions de l'opinion publique à travers le pays.

L'autre jour, dans son discours, le premier ministre (M. Saint-Laurent) a fait une remarque qui m'a vivement impressionné. Depuis que je siège ici, j'ai toujours constaté que le premier ministre s'efforce constamment de se montrer juste dans toutes ses paroles, sauf peut-être lorsqu'il se trouve en mauvaise compagnie, ce qui pourrait être inévitable dans les circonstances. Cette remarque au sujet du rôle de l'opposition officielle à la Chambre m'a vivement impressionné. Comme en fait foi le compte rendu à la page 36, il a dit:

> "...je tiens à féliciter le chef de l'opposition pour la critique très franche,—et peut-être sévère par moments, penseront certains d'entre nous,—qu'il a faite des actes du Gouvernement. Qu'il y ait quelqu'un qui soit reconnu dans le cadre de nos organismes officiels comme ayant pour fonction de surveiller et de critiquer ce que font les conseillers de la Couronne, cela fait partie de nos institutions démocratiques et je crois qu'il est avantageux qu'il en soit ainsi."

Voilà une appréciation juste et objective du rôle de l'opposition. Malgré l'incident qui s'est produit l'autre jour au sujet des "nègres" je suis certain qu'il parlait d'après son expérience personnelle en ce qui a trait à cette question. Pendant que j'en suis aux "nègres", —j'ai remarqué que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) en a parlé cet après-midi,—je crois que le mot de la fin a été inspiré par un incident survenu il y a quelque temps aux États-Unis alors qu'un politicien, habitué à se fier aux efforts de ses "nègres", se trouva un jour en fort mauvaise posture.

Il ne s'était donc pas donné la peine de lire le discours avant de le prononcer. Il a donc lu la page un, puis la page deux et la page trois. Tout allait pour le mieux au moment où il arrivait à la page quatre, qui était blanche, à ceci près qu'il y avait une ligne en haut, une seule: "A partir de maintenant, gros plein de vent, c'est à toi de te débrouiller! Moi j'en ai assez!" C'est tout ce qu'il devrait y avoir à dire, je pense, sur le rôle des "nègres" à la Chambre.

Le premier ministre a dit un mot du rôle de l'opposition. Mais je me rends compte que certains membres du groupe ministériel, parmi les plus aventureux, les plus hardis, sont d'un autre avis. On a souvent répété, ailleurs qu'ici la plupart du temps, qu'un député de l'opposition ne peut avoir qu'un rôle à peu près inutile, que, comme le chef de l'opposition, il ne peut guère servir qu'à mettre des bâtons dans les roues, qu'à formuler des critiques destructives. Le premier ministre, je suis heureux de le constater, n'est pas de cet avis. A vrai dire, après ce que j'ai pu voir à la Chambre, je suis heureux qu'il y ait un groupe dans l'opposition qui se charge de surveiller attentivement l'activité du Gouvernement. Je suis convaincu qu'on a raison de proclamer, comme on l'a déjà fait trois fois au cours de la présente discussion, que quels que soient les griefs qu'on puisse formuler à l'endroit du Gouvernement, on ne saurait vraiment l'accuser de malhonnêteté grave, de concussion ou d'autres manœuvres comme il s'en produit parfois chez nos voisins du Sud. On a cité le *Journal* d'Ottawa à l'appui de cette thèse.

Si on en juge d'après la façon dont les orateurs qui appuient le Gouvernement insistent sur son témoignage, si j'en juge d'après la confiance qu'ils ont en lui, il s'agit certainement là d'un journal de grande réputation. Il est révélateur qu'à diverses reprises ce journal ait déclaré que les dirigeants actuels de l'opposition dans cette chambre fussent les meilleurs que le Canada ait connus depuis la Confédération. Je suis certain que si, dans un cas, nous pouvons nous fier à l'opinion de ce journal, nous pouvons tabler sur son objectivité dans d'autres cas. A cet égard, les membres du Gouvernement devraient être très reconnaissants envers l'opposition. Ce qui assure une surveillance plus étroite sur les délibérations de cette chambre, en vertu de notre régime parlementaire, c'est qu'ici les ministres sont directement responsables aux représentants élus, contrairement à ce qui se fait aux États-Unis où ils agissent plus ou moins en dehors des cadres des organismes élus. Aux États-Unis, les ministres ne sont tenus de faire rapport de leur administration à leurs circonscriptions que tous les quatre ans.

De plus, on peut déceler dans certaines lois qui sont proposées, l'influence des critiques dirigées par l'opposition. Ainsi, le discours du trône mentionnait les méthodes équitables d'embauchage; les changements d'attitude à l'égard de la télévision; l'abolition du permis de radio, ainsi qu'une méthode plus conciliante d'aborder les problèmes que posent les relations entre les nations du Commonwealth: toutes ces améliorations sont préconisées depuis très longtemps par les membres de l'opposition officielle. Nous pouvons conclure, néanmoins, que certaines choses n'ont pas encore été faites, si l'on en juge par les observations exprimées de ce côté en ce qui concerne les impôts, l'inflation, la prodigalité, l'adoucissement des restrictions en ce qui a trait à l'évaluation des ressources imposées l'égard des prestations aux anciens combattants et des pensions aux aveugles. Plusieurs opinants ont déjà examiné ces questions au cours du débat sur l'Adresse. Je ne m'y arrête pas, étant donné qu'elles intéressent le pays en général et que, comme je viens de le dire, d'autres en ont déjà fait un examen assez étendu. Je me limiterai plutôt, comme l'a fait le préopinant, aux problèmes dont on peut dire qu'ils sont propres à l'Ouest.

Nombre d'idées exposées par le préopinant sont également les miennes. La voix que l'Ouest peut faire entendre à la Chambre des communes étant assez faible, vu le petit nombre de ses représentants, nous avons intérêt, je crois, à nous en tenir aux problèmes qui nous sont propres. Et cette voix, déjà faible, s'affaiblit encore par suite du remaniement de la carte électorale, remaniement dont le ministre de la Justice (M. Garson) a dit qu'il était le plus juste jamais effectué au pays. Tout dépend du point de vue où chacun se place. Pour mon collègue, le député de Souris (M. Ross), et pour moi-même, ce n'est certes pas le plus juste jamais effectué au pays. Tout dépend, je le répète, du point de vue de chacun.

Tout comme mon collègue de Vegreville (M. Decore) j'estime qu'il doit y avoir quelque malentendu en ce qui concerne les problèmes de l'Ouest canadien; ce malentendu s'étend bien au-delà du domaine du football. Tout comme le reste du pays, l'Ouest se ressent des effets de la révolution industrielle; mais notre essor à nous autres est un essor tranquille, différant de la vague gigantesque de prospérité qui a déferlé sur les régions centrales. La raison essentielle de la lenteur relative de l'essor des Prairies est évidemment la centralisation. On a parlé ce soir de la centralisation de la population, du progrès industriel et, élément plus récent découlant de la menace d'agression qui pèse sur nous, de la répartition des contrats de défense d'un bout à l'autre du Canada. On s'accorde généralement à reconnaître que la plus grande partie des contrats est distribuée aux industriels des provinces centrales, plutôt qu'à celles des Prairies. Avant mon départ, j'ai étudié sur place l'état de choses régnant dans ma circonscription; j'ai constaté que rien n'avait réellement changé, quant aux contrats de défense.

En outre, il faut se souvenir du fait que nous n'avons pas surmonté du jour au lendemain les conséquences de la crise. Dans le

Manitoba, nous avons eu un gouvernement qui a eu une vie fort longue. De fait, il a battu le record du gouvernement actuel de bon nombre d'années. Notre gouvernement a détenu le pouvoir sans interruption depuis 1922 et il ne s'est jamais montré trop enthousiaste à favoriser le bien-être de la province. En réalité, nous pouvons même aller jusqu'à dire qu'il a été d'une extrême prudence, mais nous assistons à un réveil graduel en ce domaine; toutefois, ce réveil vient des fonctionnaires plutôt que du programme officiel du gouvernement. Le sous-ministre adjoint de l'Industrie et du Commerce du Manitoba disait à une chambre de commerce réunie à Swan-River que les Manitobains doivent s'intéresser à l'industrie autant qu'à l'agriculture s'ils veulent continuer à faire des progrès. En d'autres termes, l'agriculture doit accepter ses nouveaux associés, la mise en valeur du pétrole et l'expansion de l'industrie en général. Cette association est réellement en voie de se réaliser dans la province du Manitoba.

Voilà un énoncé qui se passe de commentaires, surtout durant les années d'après-guerre, mais il semble en être autrement dans certains milieux dirigeants.

Par exemple, notre ministre du Manitoba a critiqué, lors d'un récent discours à Preeceville, en Saskatchewan, la tendance à l'industrialisation des Prairies, qu'il considérait comme un renouveau de ce qu'il appelait le protectionnisme tory, si cela peut signifier quelque chose. A mon avis, l'accusation se fonde sur un discours récemment prononcé par le chef de l'opposition au sujet de l'avenir doré du Canada, dans lequel il déclarait qu'il serait à notre avantage de traiter nous-mêmes nos matières premières, plutôt que de nous laisser spolier. Cela touche directement à notre problème de l'industrialisation des Prairies.

Cette déclaration du ministre tendait, au fond, à établir que la transformation ici de nos ressources naturelles diminuerait sur le marché mondial les débouchés pour nos produits agricoles. L'examen objectif de cette affirmation me la fait voir uniquement comme une tentative visant à reprendre une ancienne méthode, celle qui consiste à diviser pour conquérir en avivant les préjugés régionaux. Cette façon de procéder a pu réussir au cours des années vingt, lorsque les provinces centrales, c'est-à-dire l'Ontario et Québec, s'industrialisaient très rapidement, que certaines mesures de protection s'appliquaient en leur faveur et que l'ancien cri de "protectionnisme" trouvait des échos dans les Prairies. Mais, autant que je puisse m'en rendre compte en étudiant l'économie des Prairies, cette doctrine n'a plus cours de nos jours, car il faut absolument industrialiser l'Ouest du pays, si nous voulons atteindre une économie équilibrée par tout le Canada. Si nous voulons accroître la population du pays au point de peupler les vastes espaces libres, il nous faut une économie diversifiée. Et alors, nous ne dépendrons pas tant des marchés extérieurs, parce que nous aurons créé des débouchés chez nous et nous aurons atteint un niveau social et culturel digne d'un pays de l'importance stratégique du Canada dans le monde actuel.

Je dis que ne pas prendre conscience des nouvelles tendances dans les provinces des Prairies, surtout en ce qui a trait à cette question de l'industrialisation, fait présager un manque d'initiative à cet égard de la part des principaux dirigeants. Cela se produit nécessairement, je suppose, après de nombreuses années au pouvoir. J'ai été fort stupéfait (je ne devrais sans doute pas dire "stupéfait", parce que c'est sans doute plus ou moins entendu), j'ai été fort impressionné, dirai-je, alors que je lisais ce livre très intéressant *The Incredible Canadian*, de constater qu'en 1921 feu M. Mackenzie King avait fait entendre la même plainte, savoir que le Gouvernement avait détenu le pouvoir trop longtemps qu'il n'était plus en contact avec la population, qu'il était devenu arrogant et qu'il n'y avait rien à faire tant que l'opinion publique ne se serait pas fait entendre, tant que le peuple ne protesterait pas au moyen de son vote.

C'est exactement ce qui arrive en ce moment dans tout le pays. Soit dit en passant, voilà pourquoi, sous l'égide de nos institutions parlementaires britanniques, nous avons le régime des deux partis: lorsqu'un de ces partis devient décrépit, celui de l'opposition prend de la vigueur et peut remplacer le premier afin de maintenir le gouvernement responsable.

Au Manitoba, nous trouvons des indices de la renaissance d'un esprit vigoureux de groupe. Le mouvement émane des gens du Manitoba et le Gouvernement est contraint d'agir malgré lui. Par exemple, nous avons nommé un commissaire industriel dans la ville de Brandon. Je crois que notre ville est la plus petite qui ait pris cette initiative. Tout s'est accompli sur le plan municipal, avec bien peu d'encouragement de la part des gouvernements provincial et fédéral.

Nous avons, au pays, d'intéressantes traditions d'activité régionale. Il y a quelques semaines, je me suis rendu dans la petite localité de Steinbach qui est unique en son genre. Bien qu'elle ne fasse pas partie de ma circonscription, ce que j'y ai vu m'a impressionné. Steinbach est le centre d'une agglomération mennonite et a été appelé l'eldorado

du Manitoba à cause de sa richesse et de sa prospérité. Dès le début, les gens de Steinbach ont pratiqué une économie diversifiée que le reste du Manitoba commence seulement à apprécier. Ils l'ont fait, bien qu'ils ne fussent desservis par aucun chemin de fer; d'ailleurs, ils n'en ont pas encore.

A Steinbach, j'ai découvert un mode de vie. A l'entrée de la ville, en effet, on voit deux écriteaux dont l'un porte l'inscription: "La marque du progrès", tandis que l'autre, à côté, proclame "Ayez foi en le Seigneur". A mon avis, c'est cet esprit dont fait preuve la population, composée de gens économes et travailleurs et craignant Dieu, qui a fait de cette petite localité une des plus prospères, toutes proportions gardées, de tout le Manitoba.

J'ajouterai cependant que ce même esprit se manifeste dans d'autres régions de notre province. L'événement de la découverte des puits de pétrole accompagne ce progrès qui est indispensable si nous tenons à occuper la place qui nous revient dans l'économie du pays. Mon collègue, qui partage le même pupitre que moi, l'honorable représentant de Calgary-Ouest (M. Nickle) a exposé l'histoire des découvertes de pétrole avec beaucoup plus d'habileté que je ne saurais le faire, car son expérience et ses connaissances le lui permettent. Mais ceux d'entre nous qui habitent dans l'ouest du Manitoba, particulièrement dans la circonscription que je représente, ont d'encourageantes nouvelles à communiquer. Aux gisements de pétrole de Daly, à l'ouest de Verden, il existe 14 puits de pétrole dont la production, paraît-il, peut atteindre mille barils par jour. Ce pétrole est de haute qualité et on en tirera de l'essence, du lubrifiant et du pétrole brut. Je crois qu'on transporte déjà du pétrole directement au pipe-line qui traverse la région. Nous disposons donc au Manitoba des ressources nécessaires, de l'énergie voulue et nous avons maintenant le combustible. Tout ce dont nous avons besoin, c'est d'un peu d'encouragement de la part de nos principaux gouvernements. Il nous faut peut-être aussi un apport en ressources humaines. Car quelles que soient nos ressources naturelles, rien ne se réalisera tant que nous n'aurons pas une population assez nombreuse pour se charger bientôt de la mise en valeur de la région.

Ceci m'amène au problème de l'immigration, sujet fréquemment débattu ces jours-ci dans tout le Canada. Les estimations relatives à la population qu'atteindrait le Canada à la fin du siècle varient de 100 à 25 millions. Si l'on en juge d'après ces chiffres, le Canada devrait connaître tout de suite un très rapide accroissement de population. L'une des principales sources de cet accroissement, sinon la principale, serait l'immigration. L'honorable représentant de Churchill (M. Weaver) a signalé aux Manitobains que selon lui au cours des dix prochaines années une population d'environ 100,000 âmes s'installerait au nord du 53e parallèle où on ne compte actuellement que quelque dix mille habitants. La situation qui existe au Manitoba indique certes que tout favorise une augmentation de la population.

D'autre part, il semble que les pays européens, notamment le Royaume-Uni, sont tout désireux de nous envoyer leur excédent de population. Ainsi, on estime que la Grande-Bretagne, à elle seule, a un excédent de population d'environ vingt millions de personnes qui pourraient s'établir au Canada ou dans d'autres pays du Commonwealth. Je sais que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a traité plusieurs fois cette question à laquelle il s'intéresse de très près en tant que citoyen des espaces immenses des prairies.

Cette hésitation et ces sautes d'humeur à propos de l'industrialisation des provinces des Prairies se retrouvent chez le Gouvernement dans le programme d'immigration. Il en est question dans un article publié il y a quelques semaines, le 4 octobre, dans le *Saturday Night*. M. Hichael Barkway y rappelle certaines déclarations du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Harris). Voici un passage de cet article:

> Chaque nouvelle déclaration ministérielle n'a fait qu'élargir l'abîme entre les paroles et les actes. Le premier ministre St-Laurent a parcouru le pays en proclamant que le Canada aurait une population de 35 millions à la fin du siècle. M. Walter Harris, ministre directement responsable de l'immigration, est sans doute plus renseigné sur ce que le Gouvernement accomplit effectivement.
>
> La prédiction qu'il a faite (à Londres) était de beaucoup plus prudente. Il a parlé de 25 millions "dans un avenir assez rapproché"... Par respect pour son supérieur ou dans l'espoir malavisé de cacher les faiblesses du parti, il a modifié sa prédiction lors d'un discours prononcé par la suite, à Montréal. Il a alors été question "de 25 à 35 millions d'habitants avant la fin du siècle".
>
> Cette étrange contradiction a pris un tour risible lors de la publication du rapport officiel sur l'immigration pour le mois de juillet. Comme M. Harris l'avait annoncé, c'est en juillet qu'on a observé les premiers résultats des restrictions établies plus tôt, la même année. Il est arrivé au pays, ce mois-là, 15 p. 100 de moins d'immigrants qu'en juillet, l'année précédente. La proportion des groupes ethniques a été modifiée de façon encore plus marquée. La proportion d'immigrants originaires de l'Angleterre a continué d'augmenter, ce qu'elle faisait depuis l'hiver précédent. L'an dernier, ces immigrants représentaient 15 p. 100 du total. Pendant les cinq premiers mois de 1952, ils ont représenté 23 p. 100 de l'ensemble. En juillet, ils dépassaient 28 p. 100.

La politique du gouvernement me semble vacillante et cela bien que le ministre ait dit, sauf erreur, dans son discours de juillet dernier, que la réalisation des programmes d'immigration ne doit pas se faire par secousses. S'il y a opposition au programme d'immigration, ce n'est certainement pas de la part des provinces des Prairies qui ont grand besoin de population pour réaliser leur programme d'industrialisation.

Il est intéressant de comparer le programme actuel au programme suivi par certains ministres de l'Immigration d'autrefois, tel l'honorable Clifford Sifton. De 1895 à 1914, le Canada a doublé de population, grâce à l'arrivée de cinq millions d'immigrants. Parmi ces derniers se trouvait mon père, qui vint ici en 1906.

Je sais que l'immigration pose de très graves problèmes, tout comme il s'en trouve à l'égard d'autres questions. Le Gouvernement qui accapare tout le mérite de la prospérité actuelle au pays et des autres avantages dont nous jouissons, pourrait certes résoudre ces difficultés. Je sais que l'arrivée d'immigrants pose des problèmes d'assimilation, de logement, de bien-être, d'embauchage en général et de dislocation économique. Toutefois, nous en avons besoin. Il existe dans ces pays un excédent de population que nous pouvons recevoir chez nous. La seule solution consiste donc à poursuivre notre programme d'immigration.

Certains groupements s'offrent à nous aider bénévolement dans ce domaine. Le plus grand problème est sans doute celui de l'assimilation des immigrants. Le Conseil canadien de la citoyenneté et d'autres groupes comme la Légion canadienne, le YMCA et divers groupements religieux, s'efforcent, sur le plan local, de faciliter l'assimilation des nouveaux citoyens canadiens. Je suis certain que, n'eût été la tendance de notre esprit civique et de nos habitudes de bon voisinage à se désagréger par suite du peu d'attention accordée aux municipalités et le reste, la participation des organismes locaux à la solution de cet important problème de l'immigration aurait été plus active.

En dépit de l'industrialisation et du problème démographique qui en résulte, il n'en reste pas moins vrai que l'agriculture demeure la principale industrie des Prairies.

Notre industrie agricole n'est peut-être pas aussi instable qu'auparavant mais elle souffre encore de temps en temps d'instabilité relative. Nous entendons protester les producteurs. Avant de faire sur ce sujet des observations d'ordre général, je tiens à approuver les remarques de l'honorable représentant de Red-Deer (M. Shaw) qui a parlé de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. J'ai éprouvé des difficultés à propos de cultivateurs dont les récoltes avaient été endommagées par la grêle. Il n'y a aucun secours possible à cause de la superficie considérable qu'exige la loi actuelle, et les dommages causés par la grêle posent un problème particulier.

Aujourd'hui, les frais d'exploitation agricole augmentent tandis que les revenus sont à la baisse. On peut conclure que seule une suite de récoltes extraordinairement abondantes a pu maintenir à flot l'économie agricole dans les provinces des Prairies. Comme les honorables députés le savent, la présente récolte est la plus abondante que nous ayons encore obtenue dans les Prairies. Le représentant de Bonaventure (M. Arsenault), a parlé l'autre soir de la baisse de l'indice des prix et en a attribué le mérite au Gouvernement, comme le font d'habitude les députés de ce côté-là de la Chambre. A la vérité, le fléchissement de l'indice des prix s'est produit aux dépens de nos producteurs des Prairies. Les produits agricoles rapportent de moins en moins et les frais d'exploitation augmentent. La valeur élevée du dollar canadien est même un désavantage pour le cultivateur des Prairies: parce que c'est un producteur, on le sacrifie aux bailleurs de fonds américains.

Les hommages exaltés que nous relevons dans divers périodiques américains récents révèlent que nos amis d'outre-frontière voient d'un bon œil le cours actuel du change entre le dollar canadien et le dollar américain. On estime que notre magnifique récolte rapportera aux cultivateurs $500,000 de moins qu'ils auraient encaissé si le dollar avait été au pair. Sans entrer dans les détails de ce problème, je dirai que dans l'ensemble, les gens de l'ouest, les gens des Prairies, semblent être aux prises avec des difficultés de toutes sortes, comparativement aux gens mieux favorisés du Canada central. Indépendamment de la transition qui s'opère, je soutiens qu'il faut continuer de s'intéresser à notre économie agricole; et ce n'est pas sans raisons que les divers groupements agricoles des Prairies, notamment les coopératives agricoles, préconisent à l'heure actuelle la tenue d'une discussion générale sur la politique agricole.

Je résume mes observations. Les difficultés dont j'ai parlé en ce qui concerne l'inégalité dans le progrès des Prairies, la concentration dans les provinces du centre, les impôts trop lourds, le gaspillage, tout cela est inévitable vu la composition actuelle de notre parlement. Voilà trois ans que dure une situation politique extrêmement malsaine, qui tient à l'énormité de la majorité dont jouit ici le parti au pouvoir. On a fait appel à une très grande partie de la population en se fondant sur ce qu'on peut appeler un pseudo-libéralisme, en

prônant l'État-providence, en prétendant que l'État est à même de résoudre tous les problèmes. Il en est résulté, au Canada, une situation de déséquilibre politique. Récemment nous avons entendu des observations plus prudentes. J'ai été impressionné de celles du premier ministre (M. St-Laurent) qui disait, lors de sa tournée dans l'Ouest, que tout se paye et que si on désire ceci ou cela, il faut être prêt à régler la note. Je vois là le retour tardif à un point de vue libéral essentiel. Il reste qu'on entend crier partout que le Canada connaît en ce moment une ère de prospérité sans précédent, que tout cela est attribuable aux bons offices de l'État ou, comme on le disait hier ici-même en citant les paroles d'une chanson: "Jamais vous ne vous êtes trouvés si bien!"

Une voix: C'est ce qu'on disait aux États-Unis avant les élections.

M. Dinsdale: La prospérité, ce n'est pas tout ce qui compte dans un pays. La nôtre n'est pas éternelle et il ne faut pas oublier que ce dont nous jouissons est à peu près unique sur le continent nord-américain.

A la vérité, nous constituons un îlot de prospérité dans une mer de pauvreté, et nos responsabilités n'en sont que plus lourdes. Il ne faut pas oublier non plus que le déclin, chez certaines nations, est survenu alors qu'elles avaient atteint le plus haut niveau de prospérité ou, comme dit le poète:

Ill fares the land, to hastening ills a prey,
Where wealth accumulates, and men decay.

La prospérité ne constitue donc pas un critérium du bien-être qui existe dans un pays. Nous reconnaissons l'existence de la prospérité. Le fait est là. On me permettra, cependant, de donner lecture d'un passage d'un discours que le sénateur Harry F. Byrd prononçait récemment aux États-Unis. Il a eu une observation que j'estime très profonde au sujet du problème de la centralisation vers le super-État, l'État tout-puissant, quand il a dit:

La centralisation du pouvoir et des cordons de la bourse engendre une doctrine politique sinistre qui dédaigne l'économie, l'efficacité et l'intégrité; qui n'attache aucune importance au gaspillage, à l'endettement ou à l'immoralité; qui préconise constamment la formule politique "imposons, dépensons et élisons"; qui ne se fait aucun scrupule d'employer les deniers publics à influencer des décisions politiques.

La nature humaine étant ce qu'elle est, cela est inévitable, quelle que soit l'allégeance politique du parti qui reste au pouvoir pendant une longue période de temps. J'ai trouvé par hasard dans la *Gazette* de Rivers, un de nos quotidiens du Manitoba occidental, cette paraphrase du 23e psaume:

Le Gouvernement est mon berger; je ne devrai plus travailler. Il me permet de me reposer sur des emplois excellents; il me dirige vers des usines paisibles.

Il détruit mon initiative; il me conduit dans les seentiers du parasitisme pour des raisons politiques.

Oui, bien qu'il me faille marcher dans la vallée de la paresse et des dépenses déficitaires je ne craindrai aucun mal; car le Gouvernement est avec moi; ses aumônes et ses raccoleurs de votes me rassurent.

Il prépare pour moi le royaume de l'Utopie économique en s'appropriant l'argent gagné par mes petits-enfants. Il emplit ma tête de bourdes; mon efficacité déborde.

Sûrement le Gouvernement prendra soin de moi tous les jours de ma vie, j'habiterai dans le Paradis des illusions jusqu'à la fin de mes jours.

Cela m'a semblé être fort à-propos, compte tenu de certains événements de l'autre côté de la frontière et au Canada. Mais un groupement politique dont les membres n'ont plus qu'une vision obscurcie par le producteur, ne peut voir les difficultés, il ne peut accepter de critiques à l'égard de prodigalités, de dépenses inutiles et ainsi de suite. Tout parti au pouvoir depuis longtemps subit la pression de ses amis: ramasseurs de miettes, qui entrent dans le mouvement et suivent. En dernier ressort, seule la voix du peuple souverain peut crier: "halte!" Il semble que le jour de la délivrance soit proche.

Je mentionnerai une autre question qui ne touche pas aux principaux points que visaient mes remarques. Aujourd'hui, j'ai soulevé, à l'appel de l'ordre du jour, la question d'accepter l'offre que nous ont faite les organisations de charité bénévoles, qui veulent s'occuper du bien-être de nos troupes. Le ministre a répondu en disant qu'il n'y avait aucun changement dans le programme à cet égard. Évidemment, tout le pays s'intéresse beaucoup à ce problème, et cet intérêt est fort justifié, car notre recrutement a atteint un point qui se rapproche du niveau de guerre. On s'est inquiété au sein des églises de ce que les organisations charitables bénévoles aient été exclues du programme de bien-être chez les troupes malgré la façon aussi pratique qu'efficace dont elles avaient accompli ce travail pendant la seconde guerre mondiale. Elles ont acquis une excellente renommée à la suite des services qu'elles avaient rendus.

J'ai été très troublé de découvrir à la suite des remarques du ministre, que la ligne de conduite actuelle tend à ne rien changer à l'état de choses présent et qu'on n'assurera pas à nos troupes canadiennes les mêmes services de bien-être qu'auparavant. Étant donné la renommée qu'ont acquise ces organisations au cours de la guerre, il me semble

que les seuls groupements capables d'offrir aux troupes des services convenables tant à l'étranger que dans les nombreux dépôts et établissements militaires au pays-même, sont ceux que désignent leur expérience et leur formation pratique. Le problème que doivent résoudre les organismes de bien être parmi les troupes n'est pas nécessairement celui de leur fournir des cigarettes, des films et des émissions radiophoniques, c'est à dire quelque chose de tangible. Ce sont les impondérables dont il faut tenir compte chez les militaires qui se trouvent dans une situation sociale difficile, loin de leurs familles, de leur église et même des responsabilités générales de la collectivité.

Je soutiens avec force qu'il y a lieu, si la chose est possible, d'accepter l'offre généreuse de ces organismes bénévoles. Cela ne veut pas nécessairement dire qu'on doive avoir quelqu'un de chaque organisme. Ces organismes peuvent mettre leur ressources en commun et, grâce à l'expérience acquise au cours de la seconde guerre mondiale, ils possèdent des connaissances peut-être inestimables et propres à faciliter la solution du problème que pose le moral des troupes, point si important si nous voulons avoir de puissantes unités de combat dans chacune des trois armes.

M. Paul-É. Côté (Verdun-La Salle): Monsieur l'Orateur, mes remarques, à ce stade-ci du débat, seront très brèves. J'ai cru qu'il était de mon devoir de prendre part au débat à la suite d'une accusation qu'a lancée, hier, un membre de l'opposition contre l'administration du service national de placement, service dont le ministre du Travail (M. Gregg) est responsable au Parlement. Mais, avant d'en dire davantage, monsieur l'Orateur, j'ai le très agréable devoir de m'unir à tous ceux qui m'ont précédé pour féliciter chaleureusement les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Deslières et Schneider). Ils se sont placés sur un plan élevé qui saura les inspirer tous deux, lorsqu'ils participeront de nouveau aux débats en cette enceinte. Je leur présente mes vœux les plus sincères de succès.

Dans son discours, hier, le député d'Eglinton (M. Fleming) a recouru, selon moi, à des tactiques qui, j'aime à le croire, se révéleront, hors de la Chambre, une tentative infructueuse en vue de gagner la faveur du public et de servir l'intérêt de son parti, car les principes de vérité et de justice ont été trop négligés.

L'opposition officielle a cherché avec acharnement, depuis quelques mois, tout ce qu'elle pouvait relever dans l'administration des divers ministères et qui pourrait lui servir à étayer ses accusations inconsidérées de gaspillage et de prodigalité portées contre le Gouvernement. Le mieux qu'elle a pu trouver au cours de ses recherches, ce sont des bribes de renseignements qui pouvaient donner un semblant de vérité aux accusations qu'elle a portées contre le Gouvernement, mais aucune de ces accusations ne résiste à l'épreuve d'une analyse consciencieuse et objective.

Le *Globe and Mail* de ce matin a accordé, dans ses colonnes, une généreuse hospitalité au passage du discours du député d'Eglinton portant sur le ministère du Travail; mais, à ma connaissance, aucun autre journal ne l'a mentionné. J'imagine que tous les autres journaux étaient convaincus que cette attaque de mon honorable ami était vide de sens. Si tel est leur avis, je le partage entièrement.

Depuis la fin de la guerre, notre service national de placement a réalisé des progrès remarquables, en ce qui concerne l'amélioration de ses rouages et de sa technique, afin d'accroître la production du pays en maintenant notre main-d'œuvre au travail là où elle peut assurer les meilleurs services et en réduisant au strict minimum les périodes inévitables de chômage, qui caractérisent certains métiers et certaines industries au Canada. Je pourrais m'étendre plus longuement sur ce sujet, mais j'attendrai un autre stade du présent débat ou de la session actuelle.

Pendant quelques instants, j'aimerais parler du bureau de Montréal; c'est celui que le représentant d'Eglinton a critiqué hier. Le bureau de Montréal du Service national de placement, comme tous les autres bureaux, est assisté dans son travail par un comité local de placement composé de représentants de l'industrie, du travail et des principaux organismes de la localité, tant sociaux que commerciaux. Ce comité est consultatif. Les conseils qu'il a donnés ont facilité le lancement d'une campagne de publicité et d'éducation ayant pour but de favoriser la confiance et la collaboration entre les divers groupements industriels et le Service national de placement. Ces efforts ont été accomplis au moyen de séances cinématographiques, d'articles de journaux, de causeries radiophoniques et d'entrevues personnelles avec les patrons.

En ce qui concerne le bureau de Montréal, depuis cinq ans la publication d'un bulletin mensuel a fait suite aux entretiens tenus avec le comité consultatif et aux autres contacts établis avec les patrons. Ce bulletin n'est pas destiné au grand public, car il n'a qu'un tirage de 1,000 à 1,200 exemplaires qui sont envoyés aux patrons les plus importants de la région métropolitaine ainsi qu'à environ 200 syndicats ouvriers et groupements de caractère social et commercial. Souvent lorsqu'il n'intéresse qu'une classe de postulants, par exemple les

vendeurs et les employés de bureau, les hommes de professions libérales et les administrateurs, ou les infirmes et les travailleurs âgés, le bulletin n'est distribué qu'à un nombre de personnes variant entre 300 et 500, c'est-à-dire seulement à ceux des patrons qui s'intéressent vraiment à la possibilité d'employer les postulants qui font partie de la classe en question. Le coût du bulletin, à son tirage maximum, varie de $20 à $25 par mois, frais de postes non compris. Il est polycopié et contient d'habitude de trois à cinq pages. Le rédacteur exploite toutes les ressources de sa science et de son ingéniosité afin de publier un bulletin qui plaise aux patrons et que ceux-ci ne jetteront pas au panier immédiatement après l'avoir reçu.

Dans les premières pages du bulletin, il est généralement question de la détresse des chômeurs et du devoir impérieux qu'a l'employeur, dans un pays comme le nôtre, de traiter plus humainement ses employés. Les deux ou trois pages qui suivent portent une liste des personnes qui se cherchent du travail. On omet à dessein les noms; on donne l'âge et les aptitudes spéciales des candidats qui portent des numéros. Publié par le service régional de placement de Montréal, ce bulletin rend depuis cinq ans de grands services et continue de le faire. Le représentant d'Eglinton peut ne pas aimer son rédacteur, la qualité de ses textes, contester l'à-propos des citations et trouver à redire aux idées que le rédacteur cherche à imprimer dans l'esprit des employeurs, mais quand il connaîtra les chiffres que je lui fournirai dans un instant, mon honorable ami verra bien que le bulletin, sous sa forme actuelle, a été réellement un agent de liaison entre les employeurs et le bureau de placement et pour les deux côtés un facteur de collaboration efficace.

Au cours de l'année civile 1951, le service national de placement du Canada a placé en tout 926,149 personnes. Pour sa part, le bureau de Montréal en a placé 113,105, soit 12 p. 100. Pour ce qui est des infirmes et des vieux travailleurs de cette catégorie, le nombre total des placements a été, en 1951, de 14,344 pour l'ensemble du Canada et de 4,097 ou 28·5 p. 100 pour Montréal seulement. Pour cette année, à venir au 30 octobre, la proportion est encore plus élevée; elle est de 29·5 p. 100, Montréal s'étant occupé de placer 3,696 requérants sur un total de 12,516 demandes présenté par les infirmes et les vieux travailleurs dans tout le Canada.

J'avais ces chiffres à l'esprit quand j'ai interrompu mon honorable ami hier pour déclarer que dans tout le Canada, Montréal obtenait les meilleurs résultats dans le placement des infirmes et des vieux travailleurs.

Je veux maintenant revenir sur ce que l'honorable député a dit de ce bulletin qui a été un élément important du succès remporté dans le placement des chômeurs à Montréal. Hier après-midi, brandissant la dernière livraison du bulletin, l'honorable député s'est écrié, comme l'atteste la page 123 du hansard:

> Je tiens le Gouvernement responsable d'avoir gaspillé l'argent des contribuables en l'affectant à de telles fadaises.

La poésie qui a fait l'objet des commentaires de l'honorable député n'est pas nouvelle. Je suis sûr que bien des membres de la Chambre la connaissent. En conformité de la ligne de conduite que lui avait exposée le comité local de placement, le rédacteur du bulletin a fait le choix de cette poésie pour combattre une tendance économique moderne, en signalant aux directeurs d'entreprise qu'il est souvent inhumain de congédier un travailleur qui a atteint l'âge auquel il lui est le plus difficile de trouver un autre emploi. C'était une mise en garde, une invitation à la réflexion adressée aux employeurs qui pouvaient être sur le point de renoncer aux services d'un ouvrier âgé ou invalide. Pour obtenir des résultats, il faut parler aux employeurs aussi bien qu'aux employés un langage qui les frappe et qu'ils comprennent. Si l'honorable député d'Eglinton veut examiner de nouveau le bulletin et relire la poésie dont il a fait hier si grand état, en tenant compte des renseignements et des circonstances que je viens de lui faire connaître, il en parlera, j'en suis sûr, en des termes tout à fait différents. Connaissant son sens de la justice, je sais qu'il n'aura que des éloges pour le bureau de Montréal et son comité consultatif dont émane ce bulletin, publié à très peu de frais pour le public (seulement $20 par mois) et qui a si largement contribué aux enviables résultats obtenus par le bureau de Montréal à l'égard du placement de travailleurs avancés en âge, d'ouvriers handicappés et de chômeurs de toutes catégories.

Avant de reprendre mon siège, monsieur l'Orateur, je désire profiter de l'occasion pour commenter brièvement certaines critiques formulées mardi dernier par le député de Broadview (M. Hees). Le ministre du Travail (M. Gregg) a déjà répondu à une de ses accusations et je n'entends pas revenir sur ce point du discours du député. Me reportant au hansard, page 89, j'y relève un pressant appel formulé par le député au début de ses remarques:

> Je veux parler d'une grave injustice, consacrée par la loi sur l'assurance-chômage, qu'il serait grand temps, à mon avis, de redresser, c'est-à-dire le refus du gouvernement de payer les primes auxquelles un homme ou une femme a droit quand cette personne devient invalide ou incapable de continuer à travailler.

Je tiens à dire à mon honorable ami que cette question a été maintes et maintes fois débattue depuis que la loi est entrée en vigueur le 1er juillet 1941, Les services administratifs ont toujours suivi le même principe: tant que la loi aura pour fin de régir l'assurance-chômage, on ne pourra en étendre l'application au-delà de la portée que lui a donnée le Parlement. Cette loi du Parlement a été fréquemment modifiée depuis dix ou onze ans, ce qui montre combien le ministre du Travail et son ministère souhaitent améliorer constamment cette loi, conformément aux vœux exprimés par les syndicats ouvriers, les employeurs et diverses autres organisations dignes de confiance.

Nous cherchons encore,—et je parle ici au nom du ministre du Travail, j'en suis sûr,—à améliorer ce que nous avons déjà accompli relativement à la portée de la loi. Nous y travaillerons, guidés par le conseil consultatif de l'assurance-chômage, qui comprend des représentants des syndicats ouvriers, des industriels et des citoyens en général. Avec le temps, je crois que le pays tout entier et les ouvriers en particulier verront qu'au sein du Gouvernement, et surtout du ministère du Travail, ils ont des amis désireux de fournir toute l'aide sociale que le Parlement leur permet d'accorder.

M. Hector Dupuis (Ste-Marie): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Deslières et Schneider), non pas parce que c'est la coutume, mais parce qu'ils le méritent. Ils se sont acquittés avec honneur de leurs fonctions, ce qui justifie la confiance que le Gouvernement leur a accordée. Je tiens aussi à féliciter les deux nouveaux ministres, l'honorable représentant de Coast-Capilano (M. Sinclair) et le député de Vancouver-Centre (M. Campney). La vaste expérience qu'ils ont acquise en qualité d'adjoints parlementaires de ministres de la Couronne et leur connaissance approfondie des affaires publiques nous donnent l'assurance qu'ils sauront s'acquitter de leurs fonctions à l'avantage de leur ministère et de l'ensemble de la nation.

En lisant le discours du trône attentivement, on constate qu'il renferme des passages qui reflètent bien l'attitude du Gouvernement, qui est de mettre en œuvre des programmes sages, comme ceux qu'il a déjà lancés, dans toutes les sphères de notre activité nationale. En d'autres termes, il laisse prévoir des réalisations qui s'ajouteront à toutes les mesures bienfaisantes que l'administration libérale actuelle a présentées et appliquées pour le plus grand bien du peuple.

[M. Côté (Verdun-LaSalle.]

Le chef de l'opposition officielle (M. Drew) a la tâche ingrate d'exprimer le point de vue de son parti. Il s'est montré à la hauteur de notre attente. D'un autre côté, le premier ministre (M. St-Laurent) a fait, dans son magnifique discours, entre autres remarques intéressantes, celle que je recueille à la page 36 du compte rendu:

> Qu'il y ait quelqu'un qui soit reconnu dans le cadre de nos organismes officiels comme ayant pour fonction de surveiller et de critiquer ce que font les conseillers de la Couronne, cela fait partie de nos institutions démocratiques et je crois qu'il est avantageux qu'il en soit ainsi. Depuis trois ans et demi, le Gouvernement s'efforce de remplir le mandat qui lui a été confié en 1949. S'il n'a jamais eu trop de temps pour répondre aux critiques qu'on lui adressait, il les a toujours étudiées avec soin et s'est constamment appliqué à remédier aux faiblesses que ces critiques mettaient à jour.

Ces paroles nous font voir notre premier ministre sous son vrai jour, et manifestent son entière bonne foi et la sincérité de ses intentions. Il a toujours prêté une oreille attentive à toute proposition qui lui paraissait heureuse, d'où qu'elle émanât, à la Chambre. C'est selon moi se montrer véritablement homme d'État.

Voyons maintenant dans quelle mesure le Gouvernement a mis à exécution le programme qu'il a soumis en 1949 à l'approbation des électeurs. Alors, comme en tout temps, le parti libéral se présentait comme le champion du bien-être social et de l'unité du pays. Conformément à leurs déclarations, les libéraux, une fois au pouvoir, se sont fait un devoir de faire approuver des mesures destinées à améliorer les conditions de vie des moins fortunés, sans négliger les intérêts des autres. Je mentionne, à titre d'exemples, l'augmentation de la pension de vieillesse au bénéfice des personnes de 65 ans à 70 ans et les dispositions prises en vue d'accorder la pension universelle aux gens ayant plus de 70 ans.

Il a aussi augmenté la pension des anciens combattants et inauguré la pension des aveugles. Il a accordé aussi une augmentation de traitement aux fonctionnaires. Les subventions accordées aux hôpitaux, aux laboratoires d'hygiène ou aux cliniques dans toutes les provinces se chiffrent par millions, d'où on peut conclure au soin que prend le Gouvernement de l'amélioration de la santé et des services médicaux au Canada.

J'en arrive ainsi, soit dit en passant, à une partie de la proposition d'amendement du chef de la CCF (M. Coldwell), visant un programme d'assurance-santé et ainsi conçue:

> Nous déplorons en outre que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas: *a*) recommandé une mesure tendant à établir un programme national d'assurance-santé administré par les provinces.

Je sais qu'un programme comme celui-là est en vigueur en Saskatchewan depuis quelques années. Les résultats en semblent satisfaisants. Je sais qu'on envisage particulièrement en ce moment,—et depuis quelque temps d'ailleurs,—l'établissement d'un régime analogue sur le plan national. Je n'en partage pas moins l'avis de l'honorable député de Peace-River (M. Low), dont les propos ont été interprétés par l'honorable député de Red-Deer (M. Shaw) de la façon suivante (comme en témoigne la page 110 du hansard du 26 novembre):

De fait, le député de Peace-River a affirmé que nous sommes en faveur de l'établissement d'un régime national d'assurance-santé, le plus tôt possible; mais il a mis la Chambre en garde contre tout effort désordonné tendant à instaurer au pays un programme complet d'assurance-santé ou d'hospitalisation avant que nous ayons à notre disposition les moyens et les installations nécessaires. Comme l'a fait remarquer le chef créditiste, le genre d'assurance-santé que nous envisageons devrait tout d'abord nous assurer un nombre suffisant de médecins, de dentistes, de techniciens, de cliniques et de lits d'hôpital pour fournir les services nécessaires à tous nos gens.

Je me range entièrement à ce point de vue, qui est de sagesse pure. Je sais que le gouvernement actuel étudie cet important problème avec une attention soutenue; je suis persuadé qu'au moment voulu (une fois qu'on aura procédé aux enquêtes utiles, pris les précautions nécessaires et assuré les moyens d'hospitalisation) un programme d'assurance-santé viendra s'ajouter aux nombreuses réalisations du parti qui est actuellement au pouvoir.

Maintenant, revenons à ce qu'a fait le Gouvernement pendant son mandat. L'opposition s'est montrée très active au cours du débat sur la modification à la loi des enquêtes sur les coalitions, que le ministre de la Justice (M. Garson) a proposée en vue de mettre fin à la fixation des prix de détail. Cette mesure a donné de bons résultats, sauf en ce qui concerne quelques articles à bon marché, notamment les cigarettes qui rapportent un si maigre bénéfice. L'abolition de la fixation des prix sur les articles à prix moyen et très coûteux a contribué à diminuer le coût de la vie.

Outre plusieurs autres mesures opportunes de sécurité sociale, on a étudié avec soin la question de l'habitation et des solutions pratiques ont été apportées aux problèmes ouvriers. Le projet de canalisation du Saint-Laurent est en voie de réalisation, ainsi que la route transcanadienne, et des projets considérables de travaux publics sont à l'étude.

Le problème qui importe le plus au Gouvernement est celui qui consiste à assurer au pays une défense suffisante afin: *a*) de doter le Canada de forces armées capables de le défendre en cas d'attaque; *b*) de fournir le personnel combattant et administratif, le matériel, les instructeurs et une organisation solide qui soit capable de prendre une expansion rapide; *c*) de collaborer avec les autres nations libres aux plans de défense conjointe, fondés sur les efforts individuels de chacune des parties et sur l'aide mutuelle, en vue de préserver la paix et de faire échec à toute agression.

Je me souviens, au cours des premiers jours où je siégeais ici, des discours des membres de l'opposition dans lesquels ces messieurs reprochait au Gouvernement son manque d'initiative en face de la situation grave causée par le déclenchement des hostilités en Corée. Dans un mouvement concerté de critiques mal fondées, ces députés déclaraient que le Canada n'était pas prêt à faire face à la situation. Le temps a démontré que ce pessimisme ne s'était manifesté que dans un dessein politique. La participation du Canada à l'intervention conjuguée de tous les pays libres a dépassé toutes les attentes. Bien qu'il ne faille négliger aucun moyen, notre pays est prêt à faire face à toute agression. Nous avons payé le prix de cette protection, mais, comme le disait le premier ministre (M. St-Laurent), c'est une prime d'assurance que nous payons en temps de paix pour que survive la démocratie.

Il est évident que les dépenses nécessaires à la défense du pays ne peuvent être effectuées sans faire peser un lourd fardeau sur le contribuable. Que la menace de guerre disparaisse, et les impôts diminueront nécessairement de façon sensible. Nous le savons tous, près de la moitié de toutes nos recettes sert à nous assurer la défense convenable du pays. Comment pourrions-nous ralentir nos efforts en ce sens, sans compromettre notre survivance et celle de nos alliés? Dieu merci, il semble permis de croire que le danger de guerre se fait de moins en moins imminent. Mais personne ne prétendra pour autant, j'en suis sûr, que nous devrions cesser immédiatement de nous préparer à résister à toute agression inattendue. C'est pourquoi nous ne pouvons nous attendre à ce que les impôts prélevés aux fins de la défense nationale soient supprimés sous peu, bien que nous puissions en prévoir la diminution, étant donné, je le répète, l'absence de risque immédiat de guerre. Je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que le ministre des Finances (M. Abbott) est celui à qui une réduction d'impôts ferait le plus de plaisir. D'abord, à titre de simple citoyen, il doit lui-même acquitter ses impôts; en outre, connaissant son caractère, je puis affirmer qu'il saisira la

première occasion qui s'offrira d'alléger le fardeau que supportent les contribuables. Comme tous peuvent le constater, on peut prévoir un essor de la production et des affaires; si les perspectives, pour l'année à venir, se réalisaient, le ministre ne manquerait pas de faire entrer en ligne de compte cette éventualité, au cours de la préparation du prochain budget.

Je constate avec plaisir qu'il est un peu plus optimiste. Espérons que cet optimisme laisse présager des initatives fiscales qui seront agréables aux Canadiens. Les décisions du ministre des Finances n'ont pas toujours été très populaires, mais il n'a jamais cherché à esquiver ses responsabilités. Il s'est fait le champion de la méthode des paiements au fur et à mesure, évitant ainsi d'hypothéquer lourdement les générations futures.

Puisque je suis sur le chapitre du budget de l'année financière à venir, je voudrais signaler au ministre qu'il serait bon de modifier l'assiette de l'impôt sur le revenu,—plus particulièrement pour les personnes mariées et les chefs de famille. Je sais qu'il y a une couple d'années, (non pas, remarquez-le, à la veille d'une élection) on avait augmenté le montant des abattements du haut en bas de l'échelle; mais je crois qu'il est possible d'accomplir des progrès dans ce domaine. Par ailleurs, je propose qu'on frappe d'un impôt à la source tous les profits provenant des spéculations à la bourse, ou de ventes de fonds de commerce au moment même où s'accomplit la transaction. Je sais que certaines gens vendent des magasins ou des propriétés qu'ils ont détenus quelques années à peine, en réalisant un bénéfice de plusieurs milliers de dollars. Des personnes ont gagné de véritables fortunes à la bourse, sans être atteintes d'aucun impôt.

J'ai le fervent espoir que le taux de la taxe d'accise sur les cigarettes sera à nouveau diminué, pour beaucoup de raisons, dont la principale est le besoin urgent de mettre un terme à la contrebande devenue le principal concurrent des fabricants de ce produit. Dans certains cas, ces fabricants ont été obligés de congédier un certain nombre de leurs employés. Si les dépenses destinées à la production de défense doivent diminuer et le rythme des affaires s'accroître, on peut donner suite à de telles propositions sans crainte d'encourir un déficit.

Il y a un point que je tiens, en particulier, à soumettre à l'attention du Gouvernement, c'est la nécessité d'étudier l'opportunité d'imposer des droits plus élevés à l'égard des matières premières exportées, pour le cas où une telle mesure se révélerait praticable. Je me contenterai d'en mentionner seulement une, bien qu'une révision complète s'impose à l'égard des autres produits. Je tiens à mentionner en particulier les fourrures brutes qu'on achète chez nous à bas prix et dont on se sert beaucoup dans la confection des manteaux et de toutes sortes d'autres vêtements, et qui nous reviennent, ensuite, en grandes quantités, à très bas prix, par suite de la production en série pratiquée surtout aux États-Unis. En conséquence, nos ouvriers de la fourrure doivent chômer pendant des mois chaque année, alors qu'ils trouveraient de l'emploi à fabriquer ces produits, n'était-ce l'injuste concurrence à laquelle les fabriques ne peuvent faire face.

A propos de la réduction des impôts, il ne faut pas oublier qu'elle serait impossible si le Gouvernement prêtait l'oreille aux propositions des membres de l'opposition. En effet, ils poussent l'illogisme jusqu'à demander d'accroître les dépenses d'environ 600 millions de dollars tout en réclamant une diminution des impôts.

M. Fleming: Ne dites pas cela.

M. Dupuis: Ne le dites-vous pas?

M. Fleming: Ne dites pas que nous avons demandé l'accroissement des dépenses: c'est loin d'être vrai.

M. Dupuis: C'est ce que vous dites depuis longtemps.

M. Fleming: Non; c'est ce que le premier ministre (M. St-Laurent) a faussement dit l'autre soir.

M. Dupuis: Je vous l'ai entendu dire.

M. Fleming: Vous avez entendu le premier ministre le dire.

M. Dupuis: Non; j'ai entendu le chef de votre groupe et le député d'Eglinton proposer toutes sortes de dépenses, tout en demandant une diminution des impôts. Je l'ai entendu.

M. Fleming: Non, vous ne l'avez pas entendu.

M. Dupuis: Si vous ne l'avez pas dit, je crains bien que votre chef ne vous le reproche.

On en a déjà assez dit sur le sujet; je ne perdrai donc pas de temps à vouloir prouver l'illogisme de ces propositions. Il est évident que ce genre d'opposition ne vise qu'à recueillir des votes aux prochaines élections. Mes honorables amis me permettront de leur dire qu'ils perdent leur temps. Les Canadiens ont en effet assez de bon sens pour savoir ce que pensent réellement ces prétendus sauveurs et pour reconnaître leur manque de sérieux et de sincérité.

Un appel au peuple aura lieu, croit-on, au cours de l'année prochaine. Toutes sortes de prédictions flottent déjà dans l'air. Elles ne

sont pas très encourageantes pour aucun des partis d'opposition. S'ils conservent encore quelque doute, je les prierais de se reporter aux enquêtes Gallup; comme l'a fait observer l'honorable représentant de Bonaventure (M. Arsenault) elles indiquent que la cote du parti conservateur a baissé encore plus vite que l'indice du coût de la vie. Les deux autres partis auraient le même sort si les prédictions contenues dans un article paru le 20 novembre dans l'*Evening Citizen* se réalisent. L'honorable député que je viens justement de mentionner a déjà cité cet article, qui est ainsi conçu:

> Il n'y a pas qu'un seul parti d'opposition (comme aux États-Unis) qui cherche à chasser le gouvernement du pouvoir mais trois partis dont aucun ne semble capable de s'élever réellement au-dessus des deux autres... Par contre, les libéraux ont en M. St-Laurent un chef qui jouit d'un grand prestige partout au pays, particulièrement dans sa propre province. Aucun parti politique canadien ne peut espérer prendre le pouvoir s'il ne peut compter sur un appui appréciable dans le Québec.

J'ai l'impression que les adversaires du parti libéral reprendront la formule qui, de l'avis de certaines gens, a largement contribué à la victoire du général Eisenhower au cours des récentes élections aux États-Unis. Le mot d'ordre était: C'est le temps de changer.

M. Fleming: Très bien!

M. Dupuis: Vous aurez moins de façon dans quelques instants. Laissez-moi terminer ma phrase: c'est le temps de changer,—non pas de ce côté-ci mais de votre côté de la Chambre,—de changer les idéaux que vous vous êtes fixés dans le passé, de changer les principes dont s'inspire votre parti.

Quelle déception! Chacun sait que l'état de choses créé aux États-Unis par les agissements scandaleux de certains fonctionnaires importants appartenant au parti démocrate n'a pas son pendant au Canada, ni n'existe au sein du gouvernement libéral. C'est là le Gouvernement qui a été au pouvoir durant toute la dernière guerre, qui a administré et dépensé des milliards de dollars et cela sans un seul scandale!

M. Casselman: Il est dix heures.

M. Dupuis: Mes remarques vous déplaisent-elles déjà? Je ne fais que commencer. Je commence à peine à être en verve, car habituellement l'entrain me gagne après que j'ai parlé une heure et demie.

M. Casselman: Attendez à demain, vous aurez plus de temps.

M. Knowles: Est-ce de cette façon que vous avez vaincu le libéral dans Sainte-Marie?

M. Dupuis: Je n'ai pas défait le libéral dans Sainte-Marie. J'étais moi-même libéral et j'ai cru que je ferais un meilleur député que mon adversaire. D'autres étaient de mon avis, c'est pourquoi je suis ici.

Au Canada nous pouvons avoir confiance en l'honnêteté de nos hommes publics et en l'honnêteté du gouvernement libéral qui, au cours de son long mandat, n'a jamais été soupçonné d'aucune corruption. Eisenhower a le mérite d'une vie entièrement dévouée et héroïquement consacrée au service de son pays. Je me demande si nous pourrions trouver une personne d'un aussi grand mérite dans les rangs de l'opposition, en sorte qu'elle pourrait espérer avoir quelque chance d'accéder au pouvoir après les prochaines élections.

D'autres événements ont retenu l'attention de nos voisins: controverses autour du règlement de questions ouvrières ou participation des États-Unis aux affaires internationales, par exemple, et il n'est pas douteux que ces éléments aient influé sur la décision des électeurs dans ce pays. Au Canada les réalisations du parti libéral dans tous les domaines de notre économie sont garantes de la confiance que lui témoignera la population canadienne. Sous la direction de son très digne chef, le très honorable Louis St-Laurent, le parti libéral peut avec tranquilité attendre le résultat de cet appel au peuple.

M. Fleming: Quand est-ce que cela va arriver?

M. Dupuis: Trop tôt, je pense, pour l'honorable député d'Eglinton!

M. Fleming: Allons, qu'on y vienne!

M. Dupuis: Il est dix heures, monsieur l'Orateur?

(Sur la proposition de M. Dupuis, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A 10 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 28 novembre 1952

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

L'HONORABLE M. GARSON—AU SUJET DES REMARQUES DU DÉPUTÉ DE BRANDON

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Hier après-midi, mes fonctions officielles m'ayant retenu à mon bureau, j'étais forcément absent de la Chambre au moment où, pendant son discours, l'honorable député de Brandon (M. Dinsdale) m'a attribué une déclaration que je me dois de répudier, parce qu'elle est inexacte. Voici comment ces paroles sont rapportées à la page 176 du hansard:

> Par exemple, notre ministre du Manitoba a critiqué, lors d'un récent discours à Preeceville, en Saskatchewan, la tendance à l'industrialisation des Prairies, qu'il considérait comme un renouveau de ce qu'il appelait le protectionnisme tory, si cela peut signifier quelque chose.

La vérité, monsieur l'Orateur, c'est que, lorsque j'ai prononcé ce discours, je n'ai pas même mentionné la tendance à l'industrialisation dans les provinces des Prairies, encore moins l'ai-je critiquée. Voici ce que j'ai dit (je citerai deux phrases):

> Cependant, certaines gens au Canada affirment que nous devrions modifier le cours de notre expansion économique, qu'il faudrait traiter et ouvrer au pays même une plus grande quantité de nos propres matières premières, et qu'il y aurait lieu, par exemple, plutôt que d'exporter le minerai de fer, d'accroître nos moyens de production de l'acier. Cependant, bien que les actes du Gouvernement indiquent très nettement...

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je me demande sur quoi porte la question de privilège.

L'hon. M. Garson: Je viens de l'indiquer. Si mon honorable ami peut contenir son impatience pendant quinze secondes encore, j'aurai terminé mes observations.

M. l'Orateur: Je crois comprendre que le ministre de la Justice n'était pas à la Chambre lorsque le député de Brandon lui a attribué certaines déclarations qu'il dit n'avoir pas formulées. Si le ministre avait été présent, il aurait, selon la coutume, été autorisé à rectifier, à la fin du discours de l'honorable député, toute allégation erronée qu'on aurait pu faire à son égard.

M. Drew: Je soulève la question uniquement parce qu'il est évident qu'il lui serait loisible de rectifier toute déclaration inexacte en posant la question de privilège; toutefois, je signale que le ministre profite de l'occasion pour prononcer un discours alors qu'il nous en a servi un autre déjà.

L'hon. M. Garson: Je dois m'élever contre cette remarque de mon honorable ami. Je ne fais pas de discours; je répudie ce qu'on m'a attribué et je dis ce que j'ai alors déclaré.

M. Casselman: Quelle page est-ce?

M. l'Orateur: A l'ordre! Le ministre devrait se borner à terminer la déclaration qu'il a effectivement formulée, sans ajouter de commentaire.

L'hon. M. Garson: Lorsqu'on m'a interrompu, monsieur l'Orateur, je citais:

> Cependant, bien que les actes du Gouvernement indiquent très nettement que nous préconisons l'accroissement, dans la plus grande mesure possible, de la production canadienne d'acier ou de toute autre production, nous ne sommes pas du tout de l'avis de ceux qui prétendent que nous devrions traiter toutes nos matières premières chez nous.

M. Pearkes: Allez-vous lire tout le discours?

M. COLDWELL.—OBSERVATIONS AU SUJET D'UNE DÉCLARATION DU DÉPUTÉ DE PEACE-RIVER

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je désire m'expliquer sur un fait personnel. Je n'ai pas voulu en parler pendant que l'honorable député avait la parole; mais, l'autre jour, j'ai cherché à rectifier une déclaration que formulait le représentant de Peace-River (M. Low). On m'a dit que je ne pourrais le faire que lorsque la Chambre se serait prononcée sur le sous-amendement. Ma situation est très difficile aujourd'hui en ce sens que je n'ai pu rien dire pour rectifier les remarques de l'honorable député.

M. l'Orateur: A l'ordre! Autant que je me le rappelle, l'honorable représentant de Rosetown-Biggar a dit qu'il avait des preuves à l'appui de la déclaration qu'il avait faite; il voulait en démontrer le bien-fondé. Évidemment, je ne pouvais le permettre. Aujourd'hui le ministre a fait une mise au point à propos d'une déclaration qui le mettait en cause, tandis que l'autre jour le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) voulait prouver la véracité d'une déclaration qu'il avait précédemment formulée.

M. Coldwell: Vous avez sans doute mal compris, monsieur l'Orateur. Je voulais m'expliquer à propos de certaines paroles que le député m'a attribuées. Il y a peut-être eu malentendu à ce sujet.

M. l'Orateur: S'il y a eu malentendu, c'est malheureux et je le regrette. Quoi qu'il en soit, je ne pouvais pas permettre au député de Rosetown-Biggar de prononcer un autre discours à ce moment-là.

M. Coldwell: Je le comprends.

LA PÊCHE

OUVERTURE D'UN CHENAL POUR FACILITER LA PÊCHE AU SAUMON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. L. Gibson (Comox-Alberni): Le ministre des Pêcheries peut-il nous dire quelle mesure il se propose de prendre à la suite de la demande soumise par les pêcheurs du littoral de l'Ouest qui voudraient que la pêche au saumon fût permise, en décembre, dans une partie de la région n° 3 parce que les différends ouvriers ont nui à la pêche cette année?

L'hon. James Sinclair (ministre des Pêcheries): Je remercie le député de m'avoir donné avis de sa question, vu qu'elle m'a fourni l'occasion d'entrer en relations avec la côte ouest. Cette montée hivernale du saumon Keta, pour des motifs de conservation, n'a pas été pêchée par le passé. Mais, vu que les suspensions de la pêche ont permis au saumon de s'échapper en nombre suffisant, l'été dernier, en vue du frai, cette année, on veut, à titre d'expérience, ouvrir, du 15 au 31 décembre, la région comprise entre Satellite-Channel et Comox.

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'INSTITUTION D'UNE COMMISSION PARLEMENTAIRE SPÉCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Qu'il me soit permis de poser une question au ministre du Commerce. A-t-on l'intention d'instituer une commission spéciale de l'énergie atomique au cours de la présente session? Le ministre se rappelle sans doute qu'il en a été question à la dernière session. Sauf erreur, on avait laissé entendre, à ce moment-là, qu'une telle commission serait probablement instituée à la session de 1953.

Le très hon. C. D. Howe (ministre de la Production de défense): On ne s'est aucunement arrêté à l'examen de cette question jusqu'ici. Toutefois, le moment venu d'instituer des commissions parlementaires, on y songera et je serai alors en mesure de fournir la réponse.

M. Coldwell: Puis-je ajouter qu'à mon avis également, ce serait une excellente idée d'instituer une telle commission?

FORCES ARMÉES

RAVITAILLEMENT EN JUS DE POMMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arthur Laing (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, je poserai une question au ministre de la Production de défense: a-t-on appelé son attention sur un article paru aujourd'hui, dans l'édition du matin du *Citizen* d'Ottawa, au sujet de l'achat, à l'intention de nos forces armées d'une certaine quantité de jus de pommes? Pourrait-il formuler quelques observations à cet égard?

Le très hon. C. D. Howe (ministre de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, j'ai remarqué l'article. J'en ai parlé à mon adjoint parlementaire, le député senior d'Halifax. Il pourra peut-être jeter quelque lumière sur cette question.

M. J. H. Dickey (adjoint parlementaire au ministre de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question de l'honorable député, je répondrai que le jus de pommes canadien, fortifié ou vitaminisé, figure dans la ration de nos trois armes; on en achète en grandes quantités. Les achats s'effectuent chez les fabricants de Nouvelle-Écosse, du Canada central et de la Colombie-Britannique.

Les établissements qui fabriquent le jus de pommes ne fonctionnent pas toute l'année et ne possèdent pas l'espace d'entreposage nécessaire pour tenir de très grandes quantités. Il est donc plus pratique d'acquérir ces quantités qui peuvent paraître considérables chez les fabricants, durant la saison plutôt que de se ravitailler à l'année longue chez les grossistes selon les besoins. Les achats dont parle la nouvelle parue dans le journal et qu'on vient de mentionner, constituent l'approvisionnement d'un an pour l'armée, la marine et l'aviation.

ÉTABLISSEMENT D'ESCADRILLES DE CHASSE AMÉRICAINES À TERRE-NEUVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. F. Higgins (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale a-t-il pris connaissance d'une dépêche publiée dans plusieurs journaux d'aujourd'hui, y compris la *Gazette* et le *Globe and Mail*, et annonçant que des escadrilles de

chasse américaines doivent être établies dans diverses localités de Terre-Neuve? Est-il en mesure de faire des commentaires à ce propos?

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Oui, j'ai lu ces dépêches et je ferai volontiers une déclaration à ce sujet. Nous nous proposions de formuler une déclaration à ce propos avant aujourd'hui; mais, nous avons dû, par mesure de courtoisie, soumettre la déclaration aux autorités américaines avant de la publier. La déclaration a été approuvée, me dit-on, le 25 novembre et communiquée ce jour-là à la *Presse canadienne* par le ministère des Affaires extérieures. Cependant, je ne crois pas qu'elle ait paru dans les journaux, si ce n'est sous la forme dont le député a parlé.

La déclaration est la suivante:

Aux termes de l'entente intervenue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Terre-Neuve lors de l'aménagement de la base aérienne de Goose-Bay, il a été convenu que la base serait mise à la disposition de l'aviation militaire américaine pour la durée de la guerre et aussi longtemps, par la suite, que la chose serait nécessaire, de l'avis des deux gouvernements, dans l'intérêt de la défense commune. L'armée aérienne des États-Unis est demeurée à Goose-Bay depuis la guerre avec le consentement du gouvernement du Canada.

La tension internationale s'étant aggravée au cours des trois dernières années, on a considérablement agrandi les aménagements mis à la disposition de l'aviation militaire américaine et du CARC à Goose-Bay. La base de Goose-Bay a été établie à des fins de défense commune et les forces aériennes des deux pays l'utilisent suivant leurs besoins reconnus.

Des escadrilles de l'aviation américaine ont en conséquence été postées à Goose-Bay à diverses occasions.

Je dois aussi ajouter,—bien que la question n'ait pas encore été réglée avec les autorités américaines, j'estime qu'il y a lieu de mettre la Chambre au courant de la situation étant donné ce qui est paru dans les journaux,—que les mesures prises à cet égard entrent dans le cadre des dispositions relatives à la sécurité régionale, prises de concert par le Canada et les États-Unis, en vertu du Pacte de l'Atlantique-Nord. En vertu de ces dispositions, nombre de formations canadiennes ont suivi des cours d'instruction aux États-Unis tandis que de nombreuses formations américaines ont suivi des cours d'instruction chez nous.

Notre 25e brigade, par exemple, est actuellement à l'instruction à Fort-Louis. De plus, presque toute l'instruction de nos troupes en ce qui concerne les opérations amphibies a été donnée aux États-Unis. Il s'agit là de dispositions du même genre, exactement, et on ne doit pas y voir autre chose. D'après ces accords, des escadrilles américaines se rendront aux bases canadiennes où elles resteront pendant des périodes de durée limitée, après entente préalable, bien entendu, sauf lorsqu'il s'agit des bases que nous avons cédées à bail. Les autorités canadiennes continueront d'assumer la direction des bases en question, sauf dans le cas des bases cédées à bail.

M. Pearkes: A-t-on l'intention d'étendre l'application de ce principe à d'autres parties du Canada? Le ministre a mentionné le cantonnement provisoire d'unités au Canada. Mais en ce qui a trait à Goose-Bay, l'établissement n'a-t-il pas un caractère plus permanent?

L'hon. M. Claxton: Non, on n'a pas l'intention de poster des escadrilles au Canada à l'heure actuelle. Goose-Bay est le seul endroit prévu sur le territoire canadien, exception faite pour les bases louées.

M. Higgins: Non pas le personnel d'ascadrille de Torbay?

L'hon. M. Claxton: Non.

M. Higgins: Va-t-on améliorer les installations de ces aéroports afin qu'elles puissent suffire à la tâche?

L'hon. M. Claxton: On va améliorer les installations de Torbay, afin qu'elles puissent répondre aux besoins en approvisionnements accrus de l'aviation américaine, particulièrement en direction du nord-est, du Groenland. Pour le moment cependant, on n'envisage pas d'accroissement d'activité au centre de Torbay.

PHOTOGRAPHIE—QUESTION AU SUJET D'UNE AUTORISATION DE WASHINGTON

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Vu la déclaration faite par M. Keith Roberts, j'aimerais savoir s'il est exact qu'avant de pouvoir prendre des photos du Corps d'aviation royal canadien il a dû d'abord obtenir l'autorisation de Washington ou si notre aviation a dû obtenir l'autorisation de Washington avant de permettre cette prise de photos de notre propre armée de l'air.

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Je ne sais rien de cette affaire. J'irai aux renseignements. J'ajouterai, cependant, que le Canada ne permettrait pas aux photographes américains de photographier des postes canadiens sans son autorisation.

M. Coldwell: Ce n'est pas ce qu'a dit M. Roberts. Il a dit que le Corps d'aviation canadien a dû s'entendre avec Washington avant de pouvoir l'autoriser à faire ses photos.

L'hon. M. Claxton: Je crois qu'il lui faudrait, pour des raisons de sécurité, d'abord obtenir l'autorisation nécessaire et ensuite

prendre des mesures pour que ses photos soient examinées par l'une et l'autre partie avant d'être publiées.

MINISTÈRE DES POSTES

FERMETURE DU BUREAU DE POSTE DE MEDICINE-HAT LE SAMEDI APRÈS-MIDI

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alcide Côté (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, le 25 novembre, le député de Medicine-Hat (M. Wylie) m'a posé la question suivante qui se trouve à la page 67 du hansard:

Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Postes. Je regrette de ne pas l'en avoir prévenu, mais je pense qu'il pourra quand même y répondre. Le bureau de poste de Medicine-Hat est fermé le samedi après-midi; le ministre voudra-t-il étudier soigneusement l'à-propos de le tenir ouvert cet après-midi-là? La fermeture du bureau crée bien des ennuis aux gens, qui doivent venir en ville le samedi.

Comme la question avait alors été considérée comme un avis, je me propose d'y répondre maintenant.

Le bureau de poste de Medicine-Hat ferme tous ses guichets le samedi après-midi à 1 h. comme c'est l'usage dans beaucoup de bureaux de poste urbains. Les autres affaires postales, notamment la réception et l'expédition du courrier, se font comme d'habitude.

Les guichets sont fermés dans la majorité des bureaux de poste l'après-midi du jour où la majorité des établissements commerciaux accordent le demi-congé hebdomadaire,—le samedi dans le cas de Medicine-Hat,—pour les raisons suivantes:

a) Il y a un fléchissement marqué de la demande de service de la part du public, et

b) En accordant le demi-congé hebdomadaire, on peut plus facilement pourvoir à la semaine de 44 heures pour les employés du bureau intéressé.

C'est la première plainte que nous recevons de Medicine-Hat à propos de la fermeture des guichets le samedi après-midi. Cependant, si la majorité des clients préfèrent que le bureau soit fermé le mercredi après-midi, le ministère n'y verra aucun inconvénient.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 27 novembre, sur la motion de M. J.-L. Deslières, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement présentée par M. Drew et sur la proposition de sous-amendement présentée par M. Coldwell.

[L'hon. M. Claxton.]

M. Hector Dupuis (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je disais hier soir, au moment de l'ajournement, que le parti libéral peut envisager avec sérénité le prochain appel au peuple. Nous sommes fiers de notre très digne chef, le très honorable L.-S. St-Laurent, qui jouit toujours de la confiance de la nation. Personne n'a jamais pensé que le gouvernement actuel était parfait; toutefois, je n'hésite pas à dire que ses chefs ont toujours fait preuve d'une profonde compréhension des aspirations de notre peuple et se sont efforcés de servir de leur mieux ses intérêts, animés d'un ardent désir de lui assurer le plus haut niveau de vie jamais connus au pays, contrairement à ce qui existait sous certains gouvernements conservateurs, surtout durant la période de 1930 à 1935.

Je conviendrai que c'est le temps d'effectuer un changement. Ce sera sans doute le cri de guerre de l'opposition. Le temps est peut-être venu, comme je le disais hier, d'apporter un changement à la direction du parti conservateur canadien et aussi aux idéaux de ce parti. Je ne crois pas que les principes ou les doctrines des autres partis représentés à la Chambre puissent avoir d'heureux effets au pays, ni qu'ils puissent recevoir l'appui d'une partie appréciable de la population. Je regrette pour mes amis de l'opposition de n'avoir pas de meilleures nouvelles à leur apprendre.

S'il est vrai que sir John Macdonald, Laurier, Borden, King et, présentement, M. St-Laurent ont fait tendre leurs efforts vers le maintien de l'unité nationale au pays, des politiciens d'autre part provoquent les minorités, créent des dissensions au moyen de déclarations comme celle que je vais citer, déclaration qui n'a pas été niée par le chef de l'opposition, celui qui l'a formulée. Je vais donner lecture d'un extrait d'un article paru dans *Everybody's Weekly*, publication anglaise, livraison du 30 septembre 1944, sous forme d'entrevue avec celui qui était alors premier ministre d'Ontario:

"Bax, disait-il au député anglais, je veux du sang anglais en Ontario. Nous pouvons absorber des milliers et des milliers des vôtres. L'unique façon de contenir la pression exercée par les Canadiens français, c'est l'existence d'un Ontario puissant, peuplé de gens de sang anglais."

Voilà ce que déclarait le chef de l'opposition.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je vois que le député lit ce qu'on lui passe, je l'en excuse; mais je tiens à signaler qu'il ignore sans doute que...

Des voix: A l'ordre!

M. Dupuis: Laissez, laissez; j'aime ces interruptions.

M. Drew: Ce que l'honorable député ignore sans doute, c'est que...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: Si je comprends bien, le chef de l'opposition prend la parole pour démentir une déclaration qu'on lui attribue. Je crois qu'il devrait avoir le droit de le faire.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler que ce que l'honorable député ignore sans doute, c'est qu'il a été nettement démontré à l'époque que l'entrevue n'avait pas eu lieu, et qu'à ce moment-là on l'a volontiers compris et admis. Tout ce que je puis dire maintenant, c'est que l'honorable député contribue d'une façon admirable à cette unité nationale dont il se prétend le champion.

M. Dupuis: Je sais très bien que l'honorable député regrette ces paroles.

M. Brooks: Mais il ne les a jamais prononcées.

M. Dupuis: En vérité, monsieur l'Orateur, je ne veux pas comparer le chef de l'opposition à un criminel. Il ne saurait en être question. Mais il me rappelle le condamné à mort qui, le matin de son exécution, arrivé à l'échafaud, implore la pitié du bourreau, lui disant qu'il ne recommencera pas.

Ces paroles n'ont jamais été démenties auparavant. Je constate qu'elles témoignent d'une grande magnanimité, d'un grand patriotisme et d'une excellente notion de ce que doit être la compréhension mutuelle!

A une autre occasion, ce même monsieur a prouvé quel usage il faisait de l'unité nationale, lorsqu'il a déclaré au cours d'une allocution radiophonique, prononcée le 9 août 1944, les paroles suivantes qu'un journal de ses amis, le *Toronto Star,* rapportait le lendemain. (*Exclamations*). Très bien. Il se peut que je fasse erreur de temps à autre, mais j'espère que je ne vivrai pas assez longtemps pour commettre des erreurs aussi nombreuses et aussi criantes que celles que le parti conservateur a commises depuis la Confédération. (*Exclamations*). Attendez un moment. Je sais que ce n'est guère plaisant, mais nous avons quelques questions à régler ici. Voici ce que le journal rapportait:

M. Drew a qualifié le bill relatif aux allocations familiales de tentative évidente de corruption et a ajouté "que tout indique que cette mesure devrait rallier l'adhésion du Québec où l'on est à la veille d'une très importante élection."

Personne d'autre que ce journal n'a rapporté ces paroles; et notez bien que personne n'a jamais touché à mon discours. Si j'en lis des parties, je ne fais que suivre l'exemple du chef de l'opposition qui a lu le sien d'un bout à l'autre. Le journal poursuit en ces termes:

Le premier ministre...

C'est-à-dire celui qui était premier ministre de l'Ontario à l'époque et qui est actuellement chef de l'opposition. Il n'a probablement pas modifié sa façon de voir, mais plutôt sa façon de s'exprimer, en vue de chercher à obtenir quelque succès.

...a demandé: "Allons-nous permettre qu'une province isolationniste domine la destinée d'un Canada divisé? Chacun de vous, je l'espère, répondra par un "non" retentissant qui sera entendu dans tous les coins de la province de Québec."

J'assure au chef de l'opposition (M. Drew) que ce "non" a retenti dans toute la province de Québec et aux quatre coins du Canada; il a été recueilli par nos compatriotes de langue anglaise des autres provinces, qui professent que la prospérité future de notre pays doit se fonder sur l'harmonie et la compréhension mutuelle. Ce "non" retentissant tinte encore aux oreilles de tous les bons citoyens et l'auteur de cet appel anti-patriotique, outrage à des millions de Canadiens, devra subir le châtiment d'une carrière politique compromise.

Il est bon de pouvoir proclamer ces choses; en somme il n'y a ni homme d'État, ni politicien qui ait le droit d'insulter ou de provoquer une des races qui composent notre patrie. Le député de Trois-Rivières (M. Balcer) élu par pur accident et son collègue de Labelle (M. Courtemanche) élu également par accident devront prononcer de nombreux discours avant que les gens puissent oublier ces observations séditieuses. Tous ceux qui préconisent l'unité nationale, ont déjà répudié l'auteur d'attaques visant des millions de Canadiens. Je sais de quelle largeur d'esprit font preuve mes compatriotes de langue anglaise; je suis persuadé qu'ils n'appuient pas des propos aussi subversifs. Je tiens à assurer à mes collègues de langue anglaise qu'en dépit de mes origines, en dépit du fait que chez moi je parle français, je me sens fier non pas d'être Canadien français, mais bien d'être Canadien tout court, quelles que puissent être mes origines. Je ne puis, en outre, donner mon appui à quiconque insulte les millions de personnes qui forment la minorité dans notre grand pays.

En effet, il est temps qu'un changement intervienne. Je répète qu'un changement s'impose, pas de ce côté-ci, mais de l'autre côté de la Chambre, en ce qui concerne les idéaux que nourrissent de pareils destructeurs de la nation. Le Canada ne risquera jamais de placer son destin dans de pareilles mains. C'est là mon sentiment et je suis certain de refléter l'opinion de la majorité de notre pays.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a affirmé que deux autres membres de cette Assemblée ont été élus par accident. Cette allégation n'est pas conforme au Règlement de la Chambre et le député devra, à mon avis, se rétracter. Je n'ai pu, à cause des interruptions, suivre le discours de l'honorable député d'assez près, mais il me semble qu'il a également accusé certains députés de sédition. S'il en est ainsi, je lui demanderai de retirer également ces remarques-là.

M. Dupuis: Je dirai donc "discours non amical" au lieu de "séditieux". En ce qui concerne l'élection de ces deux députés "par un coup de chance" serait-elle autorisée?

M. Knowles: Le député devrait le savoir.

M. l'Orateur: Je suppose qu'elle pourrait s'appliquer à nous tous.

M. Dupuis: Ma modestie m'empêche de vous contredire. Pour revenir aux chances de mes chers amis de l'autre côté, aux autres partis d'opposition, surtout au parti de la CCF, je dois affirmer que la province de Québec, de même que toutes les autres provinces, sauf la Saskatchewan, a foi en l'entreprise privée et n'adhèrera pas d'ici longtemps, si jamais elle y adhère, à une politique de régie des industriels par l'État. C'est bien malheureux pour mes amis du parti cécéfiste, mais je ne vois vraiment aucune chance pour eux dans tout le pays.

Passons maintenant au Crédit social. Monsieur l'Orateur, j'examine les chances de ces partis, parce qu'il arrive, de temps en temps, que des députés de l'autre côté de la Chambre lancent: "Attendons les prochaines élections; lorsque vous en appellerez au peuple, vous aurez à rendre compte de ceci ou de cela." Je ne fais que donner mon avis sur ce que j'en pense.

Une voix: Il ne vaut pas grand chose!

M. Dupuis: Je ne fais pas un discours électoral. Ce que je dis au Parlement, je puis tout aussi bien le répéter pendant la campagne électorale, parce que je puis également répéter au Parlement ce que je dis sur la tribune électorale. Je ne me sers pas d'expressions différentes et mes sentiments sont les mêmes.

M. Argue: Combien de milliers de tirés à part allez-vous obtenir?

M. Dupuis: Je n'obtiendrai pas un tiré à part de mon discours; je n'en ai jamais. La population sait que le représentant de la circonscription de Sainte-Marie remplit toujours son devoir; c'est ce que je fais en ce moment. Je n'ai que quelques mots à dire au sujet du Crédit social. Les membres de ce parti semblent administrer l'Alberta à la satisfaction des gens de cette province, mais je trouve étrange que leurs chefs aient jugé plus sage de ne pas mettre en pratique la doctrine du fondateur du Crédit social qui, pour cette raison même, a répudié les créditistes canadiens. Se sont-ils rendus compte que cette doctrine est une utopie? Je l'ignore. On m'a dit qu'un grand nombre de partisans du Crédit social n'étaient que des tories déguisés. Je ne trouve pas que ce soit une bonne recommandation et il en existe une bonne preuve. Si nous allons plus loin, si nous jetons un coup d'œil sur le nouveau cabinet qui a été formé en Colombie-Britannique, nous y voyons beaucoup de ministres qui ont déjà été d'importants membres du parti conservateur. Ainsi donc, si ce ne sont pas des tories déguisés, ce sont au moins des tories convertis.

Pour résumer mes remarques et avant d'adresser une requête spéciale au Gouvernement, je dois dire que la majorité des Canadiens s'estiment heureux d'avoir, pour diriger les affaires du pays, des hommes comme ceux qui composent le gouvernement actuel et qui appartiennent au parti à qui sont dus les progrès prodigieux que notre pays a réalisés au cours du XXe siècle, siècle qui sera celui du Canada, ainsi que l'a prédit sir Wilfrid Laurier.

Je passe maintenant à la requête dont j'ai parlé tout à l'heure. Auparavant, je dois dire que mes remarques n'ont été inspirées ni par la haine ni par la vengeance; mais je fais observer au chef de l'opposition que celui qui aime bien châtie bien, et que, si mes paroles le portent à changer les opinions qu'il entretenait par le passé, je serai le premier à m'en réjouir. J'aimerais attirer de nouveau l'attention du ministre des Transports (M. Chevrier) sur une question dont j'ai déjà parlé. Je le prie d'accorder une considération spéciale à la demande formulée par des milliers de citoyens afin de faire supprimer les droits de péage en ce qui concerne les ponts Jacques-Cartier et Victoria. Ce sont les deux seuls ponts appartenant à l'État où l'on perçoit un péage. L'honorable député de Chambly-Rouville (M. Pinard) doit, je crois, présenter au cours de la session une motion visant à supprimer ces droits de péage. C'est avec plaisir que j'appuierai sa proposition. Je sais que la construction du pont Jacques-Cartier a coûté cher, mais pas plus que le pont de Québec, où l'on a supprimé le péage à la suite d'une entente conclue avec la province de Québec. Il me semble qu'il serait possible d'adopter une mesure semblable dans le cas du pont Jacques-Cartier.

D'étonnants progrès ont été réalisés le long de la rive sud du Saint-Laurent, en face de

Montréal, et la population de la région s'accroît rapidement. Je citerai par exemple le cas de la ville de Jacques-Cartier dont la population, qui n'était il y a dix ans que d'au plus 700 personnes, compte maintenant de 30,000 à 35,000 âmes. La raison en est que les habitants de cette région vivaient auparavant à Montréal et qu'ils ont dû quitter la ville pour aller se bâtir sur la rive sud en raison des coûts de construction élevés résultant des règlements municipaux relatifs à la construction. Ces personnes travaillent toujours à Montréal. Ils sont obligés de traverser le pont tous les jours et même en voyageant par groupes, en se mettant cinq dans la même voiture, par exemple, ils doivent payer des droits de passage quotidiens dont la somme, à la fin du mois, représente un montant assez élevé pour les travailleurs qui ont été, pour ainsi dire, forcés d'émigrer le long de la rive sud. J'espère que le ministre accordera une attention particulière à cette question.

En outre, il se produit en cet endroit un véritable embouteillage de la circulation, surtout durant la fin de semaine. Les automobilistes doivent attendre sur une distance de plusieurs rues avant d'arriver finalement à l'entrée du pont. Si nous pouvions conclure quelque accord avec la province de Québec, comme il en fut conclu un en ce qui concerne le pont de Québec, il nous serait alors probablement possible de satisfaire cette partie de ce que j'appelle le grand Montréal.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, j'aimerais assurer mon appui à tous les députés à l'égard de toute mesure visant à améliorer les conditions de vie qui règnent dans le pays et à favoriser une compréhension parfaite entre les citoyens, quelle que soit leur origine, leur religion ou leur langue.

(Texte)

M. Arthur Massé (Kamouraska): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de prolonger ce débat plus qu'il ne le faut. Cependant, il est de mon devoir d'exposer à la Chambre les problèmes de ceux que je représente.

Comme les orateurs qui m'ont précédé, je suis heureux de féliciter le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Deslières) et celui qui l'a appuyé (M. Schneider). Ils ont fait honneur à leurs électeurs.

Qu'il me soit aussi permis d'offrir mes félicitations et mes vœux de succès aux deux nouveaux ministres du Gouvernement, de même qu'à nos nouveaux collègues de Richelieu-Verchères (M. Cardin) et d'Outremont-Saint-Jean (M. Bourque).

Comme je l'ai déjà mentionné dans cette enceinte, le comté de Kamouraska est peuplé, en grande partie, d'agriculteurs. C'est normal car l'agriculture en est la principale source de revenu, puisque nos forêts couvrent environ 76 p. 100 de la superficie totale de la circonscription. L'industrie s'y est peu développée; pourtant nos travailleurs sont très habiles et ne demandent que l'occasion de manifester leur savoir faire.

En acceptant l'obligation de représenter les électeurs de Kamouraska, j'ai cru qu'il était de mon devoir de prendre tous les moyens en vue de promouvoir l'expansion et la mise en valeur industrielle de cette région, car, par suite de la fécondité de ses berceaux, on s'y voit dans l'obligation de diriger vers d'autres centres cinq ou six cents jeunes gens qui sortent de nos collèges et de nos écoles techniques. Je n'ai, pour m'en rendre compte, qu'à analyser la statistique et comparer le nombre de décès et des naissances dans ce comté. C'est la raison pour laquelle je suis opposé à toute immigration massive et non raisonnée.

Je comprends que nous bénéficions de grandes étendues d'espace libre et je sais qu'il est de notre devoir d'accepter de nouveaux citoyens, à condition que le tout contribue au bien-être de l'économie du pays en général.

Comme le comté de Kamouraska compte surtout des agriculteurs, je parlerai tout d'abord de l'agriculture québécoise et je vous ferai part des observations qui m'ont été suggérées. Sur les 670 mille acres que couvre le comté de Kamouraska, 22 p. 100 sont essentiellement réservés à l'agriculture et, malgré les sages lois du soutien des prix, nos cultivateurs n'envisagent pas la situation économique actuelle sans inquiétude. Grâce à une économie bien dirigée, nos cultivateurs ont été prospères ces dernières années. Toutefois, je dois avouer qu'ils besognent dur, dès l'aube jusqu'à la baisse du jour, et ne connaissent pas la semaine de 40 heures.

Cette année, la récolte de foin a été abondante dans ma région; cependant la récolte du grain a été beaucoup moindre que d'habitude. Et, en considérant la baisse possible du prix du porc et du bœuf, nous constatons que la relation entre le prix des moulées et celui des produits tels que le lait, les viandes et les œufs est inadéquate et n'apporte que peu de bénéfices à nos cultivateurs.

Alors, je me demande s'il ne serait pas opportun d'établir dans l'Est un bureau de la bourse des grains; cela permettrait à nos commerçants et nos cultivateurs de contrôler la valeur des marchandises qu'ils achètent. Je

connais parfaitement la situation et j'aimerais qu'on étudie sérieusement cette question.

Je sais que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) éprouve une grande mansuétude à l'égard de la classe agricole, mais je me demande si les officiers de son ministère l'ont bien renseigné au sujet de l'agriculture dans le Québec.

D'ailleurs, monsieur le ministre, vous avez gratifié mon comté d'un centre agricole qui vous fait honneur. La ferme expérimentale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière bénéficie de vos largesses. De plus, vous avez autorisé l'érection d'un nouveau laboratoire de recherches qui sera doté, je le sais fort bien, de tout le personnel et de tout l'équipement nécessaires pour lui permettre de s'élever à la hauteur du site topographique qu'il occupe.

Cependant, nos expositions ne reçoivent pas l'aide qu'elles sont en droit d'attendre et les règlements qui émanent de votre ministère devraient, à mon avis, être plus flexibles de façon qu'on puisse les adapter plus facilement à notre genre de culture.

Il faudrait accorder à notre agriculture une publicité adéquate afin que l'équilibre entre la classe urbaine et la population rurale ne soit pas dérangé au point que cela présente un danger pour ceux qui ont charge de l'administration. Jusqu'à maintenant, nos sociétés agricoles en ont soldé, seules, tous les frais. En examinant les déplacements de la population québécoise, nous constatons qu'en 1871 la population rurale représentait 77 p. 100 tandis que les citadins constituaient 23 p. 100 de notre population totale.

Or, en 1941, notre population urbaine était de 63 p. 100 tandis que celle de nos campagnes ne représentait plus que 37 p. 100. Ces chiffres sont de nature à nous indiquer qu'il y a un déséquilibre auquel il faudra remédier si l'on ne veut pas que l'économie générale du pays en soit atteinte.

Je termine mes observations sur l'agriculture en félicitant le ministère de l'Agriculture d'avoir accordé des subsides à nos cultivateurs en établissant la loi pour les grains. Elle a été accueillie avec joie dans le Québec et je suis convaincu qu'elle a procuré beaucoup de satisfaction à nos cultivateurs. Cependant, il faudrait que la loi, en ce qui concerne les mélanges de moulées, soit plus précise afin que l'acheteur soit parfaitement sûr de ce qu'il achète.

Au cours du mois d'août, j'avais l'honneur d'assister à une réunion de la Fédération de l'Union catholique des cultivateurs, à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. J'ai suivi chacune de ses séances et j'ai admiré le sérieux de la discussion. J'ai noté trois des résolutions qui ont été transmises au gouvernement fédéral: le choix d'un drapeau, un délégué auprès du Vatican, des chèques de pension bilingues.

Le choix d'un drapeau. Cette requête m'a également été transmise par les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste. Je comprends que la distance qui sépare les différents groupes ethniques de la patrie canadienne est peut-être une raison qui retarde l'adoption de cette mesure. Il faut que ce drapeau renferme dans ses plis l'union des bonnes volontés. Il ne doit pas nuire à l'unité canadienne mais resserrer, par des liens plus étroits, ce que nous avons le plus à cœur, l'unité canadienne. Un peuple ne vit pas sans l'union qui groupe toutes ses forces, sans le respect qui donne la confiance, sans l'amour qui réunit la puissance des hommes.

Pourquoi n'aurions-nous pas un ambassadeur auprès du Vatican, lorsque d'autres pays ont cru et croient que les divergences d'opinion religieuses ne doivent pas entrer en ligne de compte lorsqu'il s'agit d'avoir un représentant auprès du seul État qui jouisse d'une indépendance parfaite? Mais encore, il ne faudrait pas voir dans ce geste quelque chose qui puisse diviser les différents groupes qui composent la nation.

Passons maintenant aux chèques bilingues. Pourquoi le ministère des Finances ne distribuerait-il pas des chèques bilingues de façon que nos frères des Maritimes, nos voisins de l'Ontario, les agriculteurs de l'Ouest et nos amis de Terre-Neuve puissent y voir l'unité de la patrie canadienne? Car ce qui constitue la complexité de la nation, ce n'est pas la divergence d'opinion mais la distance qui sépare chacun des groupes qui la composent.

Monsieur l'Orateur, je désire traiter brièvement d'un autre sujet. Depuis le mois d'août, j'ai reçu un grand nombre de requêtes de la part de mes commettants, partisans de l'Union des électeurs de Québec, demandes par lesquelles on réclame de doubler le taux des allocations familiales. Je sais que ces allocations et les pensions de vieillesse ont procuré beaucoup de bien-être et de satisfaction dans plusieurs foyers. Je sais que le coût de la vie est maintenant très élevé, mais j'ai espoir en l'avenir. Si les conditions économiques permettent cette dépense, j'en serai très heureux.

Cependant, nous devons reconnaître que c'est un gouvernement libéral fédéral qui a établi les pensions de vieillesse; c'est un gouvernement libéral fédéral qui paie seul les pensions de vieillesse à l'âge de 70 ans, et 50 p. 100 des pensions aux personnes âgées de 65 à 70 ans. Aussi, suis-je convaincu qu'une demande comme celle-là ne peut être acceptée si l'on ne peut obtenir des crédits pour y satisfaire sans être forcés d'augmenter les impôts déjà très élevés.

Monsieur l'Orateur, j'ai déjà demandé, dans cette enceinte, une aide pour les nécessiteux et les infirmes. Un Gouvernement qui s'est si généreusement penché sur le sort des vieillards se doit de venir en aide aux déshérités de la vie. Cependant, il ne faudrait pas que des demandes de ce genre soient de nature à nuire à notre économie et à faire hausser le coût de la vie.

Monsieur l'Orateur, je termine en demandant au ministre des Travaux publics (M. Fournier) de prier les ingénieurs de son ministère de procéder à l'étude des dégâts que cause l'érosion sur certaines propriétés de mon comté, et particulièrement à Rivière-Ouelle. J'ai déjà exposé, devant la Chambre, les causes d'érosion et il serait très facile, dans certaines circonstances, d'y remédier et, en ce faisant, nous calmerions les inquiétudes des propriétaires riverains.

J'ai formulé ces quelques observations en vue d'aider à améliorer la situation et dans l'intérêt de mes électeurs.

Je comprends que l'État ne peut se substituer à nos fermiers, mais il est de son devoir de leur enseigner, de les instruire et de leur ouvrir de nouveaux marchés. C'est ainsi que l'on procurera une planche de salut aux cultivateurs du Québec et du Canada tout entier. Le meilleur moyen de développer l'unité canadienne c'est d'entretenir chez tout Canadien une confiance illimitée envers ses dirigeants. Le gouvernement du très honorable M. Louis St-Laurent nous offre la garantie la plus complète dans ce sens.

(Traduction)

M. Murphy (Lambton-Ouest): Pour commencer, monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter les motionnaires de l'Adresse, MM. Deslières et Schneider. Hier un député s'est levé pour poser une question au ministre du Revenu national (M. McCann) au sujet du dernier arrivage en notre pays de cigarettes américaines. Comme j'ai déjà cultivé le tabac, que je l'ai travaillé en usine, vendu au gros et au détail, fumé et mâché, cette denrée ne m'est donc pas étrangère; aussi j'estime avoir quelque chose d'intéressant à dire sur le sujet. Actuellement, j'envisage ce problème sous un angle peut-être plus grave que bon nombre de députés.

Le Canada produit depuis plusieurs années d'excellentes qualités de tabac. Notre tabac devait être de la meilleure qualité pour soutenir la concurrence du tabac américain sur les marchés mondiaux. La Grande-Bretagne, par exemple, achetait autrefois le tabac américain. Chacun sait que depuis que le parti qui tient les rênes du gouvernement est au pouvoir, l'industrie du tabac a été frappée d'impôts excessifs et exorbitants.

Une voix: Elle s'en tire assez bien.

M. Murphy: Selon quelqu'un: elle s'en tirerait assez bien. Peut-être, mais elle pourrait faire mieux. Le parti libéral a toujours eu pour politique d'écraser le producteur de tabac. En tout cas, c'est ce qu'il fait depuis des années. Aujourd'hui, voilà que cette cigarette d'importation se vend 33c. dans les grandes épiceries à succursales multiples du Canada alors que le paquet ordinaire de cigarettes canadiennes se vend 39c.

A mon avis, monsieur l'Orateur, les 6c. de différence dans un paquet de 20 cigarettes, écart considérable, viennent de la différence de qualité des diverses marques de tabac. Tous ceux qui ont fumé cette nouvelle cigarette savent que c'est ce qu'on pourrait appeler une cigarette de plein air. L'homme qui oserait la fumer dans la maison s'en verrait chassé par sa propre femme ou par son voisin. Quiconque a essayé de tirer seulement deux ou trois bouffées de cette cigarette sait qu'elle est faite de ce qu'on appelle du tabac de qualité inférieure.

Je n'ai aucun intérêt dans l'industrie du tabac, dans les domaines dont j'ai parlé il y a quelques instants. Mais dans de nombreuses régions du Canada et notamment en Ontario l'intérêt des producteurs de tabac est en jeu. Je songe, en particulier, au tabac jaune, du type burley ou en carottes, et au tabac à cigares produit dans Québec. Il se peut que ces gens aient observé les dispositions de la loi en ce qui concerne le droit anti-dumping, les règlements et le tarif douaniers et le reste, mais si nos fabricants doivent soutenir la concurrence de cette marque particulière,—je reconnais que le même fabricant peut fabriquer différentes sortes de cigarettes,—il faudra leur apporter de l'aide. La vente de ce nouveau tabac aura de terribles répercussions pour nos producteurs de tabac, notamment ceux de l'Ontario. Pour concurrencer ce genre de tabac, le fabricant canadien devra utiliser un tabac du même genre et fabriquer une cigarette similaire qu'il vendra à bas prix. Il s'ensuivra une diminution de la demande pour les tabacs de qualité supérieure que nous avons mis des années à perfectionner.

Je frémis à la pensée de ce qui attend l'an prochain les producteurs de tabac qui ont engagé de fortes sommes dans les plantations de tabac au pays. Je me refuse à penser à ce qui leur arrivera non seulement au moment de la plantation, mais aussi à celui de la vente. Nous avons perdu le marché britannique pour la majeure partie de ce tabac,—c'est-à-dire le tabac de la meilleure qualité,—et si les fabricants sont obligés de soutenir la concurrence de cette marque, en particulier, les producteurs auront beaucoup à souffrir de l'incurie du Gouvernement.

Bien des gens cultivent le tabac sur des terres qui ne conviennent à aucune autre culture. Tous ceux qui sont dans le commerce du tabac le savent. Il y a une solution au problème. Comme les autres nations, nous avons souscrit à des traités et à des accords commerciaux. L'accord commercial de Genève renferme une clause qui s'applique au sujet dont je vais parler pendant quelques minutes. Je veux parler de l'industrie de la betterave à sucre et de l'importation de sucre raffiné de Cuba. C'est l'article 19, je crois, qui vise cette question. Le fonds de l'article, c'est que tout pays, dont les producteurs primaires ont à souffrir de l'importation de denrées de quelque genre que ce soit, peut protéger ses producteurs. Voilà essentiellement la protection dont peuvent jouir nos producteurs. Il ne s'agit pas seulement des producteurs de tabac de l'Ontario ou d'ailleurs, mais de tous les autres également. Il appartient maintenant au Gouvernement de faire quelque chose. Nous ne serions pas le premier pays au monde à profiter de clauses de sauvegarde après avoir accepté de signer des ententes commerciales.

Avant l'ouverture de la session, j'ai constaté à plusieurs reprises que des députés libéraux, qui, naturellement, avaient assisté à la réunion libérale tenue ici, à Ottawa, il y a quelques semaines, mettaient le premier ministre (M. St-Laurent) et les autres membres du cabinet en garde contre les taxes sur la radio et la télévision. Ils disaient que leurs commettants ne devraient pas être assujétis aux impôts ridicules qui frappent la radiodiffusion et qu'aucune taxe sur la télévision ne devrait être prélevée dans leur région. Depuis que je siège ici, notre parti a toujours exposé clairement son attitude à propos des permis de radio. Nous nous opposons à ces droits depuis des années. Beaucoup de membres de l'opposition officielle ont plus d'une fois déclaré ici même qu'ils s'opposent à tout impôt fédéral sur la télévision au Canada, surtout dans les régions qui sont actuellement desservies, et qui continueront de l'être, par des postes américains. Dans son discours de lundi dernier, le chef de notre parti a consacré un certain temps à la question de la télévision et j'approuve sans réserve son attitude.

Une autre question préoccupe beaucoup d'hommes d'affaires canadiens. Je veux parler des déclarations contradictoires émanant de membres du cabinet sur la probabilité d'une réduction des impôts. Au cours d'un voyage en Colombie-Britannique, accompli, semble-t-il, pour chauffer des électeurs bien refroidis, le ministre des Finances a déclaré il y a quelques semaines que le Gouvernement songeait à réduire les impôts. La déclaration a été reproduite dans les journaux. Le même soir, au cours du bulletin national de nouvelles, Radio-Canada a fait part de cette possibilité à tout le pays. Cependant, le lendemain, au cours d'une entrevue avec des journalistes, le ministre a déclaré qu'il ne fallait pas s'attendre que le prochain budget amenât une réduction d'impôts. Je signale la chose, parce le ministre s'est servi des mêmes tactiques lors de son exposé budgétaire, l'an dernier. La première partie de son discours a fait croire à une réduction d'impôts. Au bulletin de nouvelles de dix heures du soir, on a annoncé à tout le pays que le ministre avait réduit les impôts. Une fois le discours fini, bien entendu, on s'est rendu compte que les impôts avaient été non pas réduits mais relevés. Les citoyens sont lassés de ces exposés contradictoires du programme fiscal dans lesquels on annonce d'abord une réduction d'impôts pour révéler immédiatement après que ces réductions sont supprimées ou même que les impôts sont relevés.

Les élections complémentaires dans Québec nous en ont fourni d'autres exemples. Selon les journaux, le ministre des Postes (M. Côté) a déclaré dans cette province qu'une diminution d'impôts était motivée. Au cours de la même campagne, le ministre des Travaux publics (M. Fournier) a déclaré que le gouvernement avait besoin d'argent et qu'il ne pouvait abaisser les impôts.

Si ces manœuvres politiques,—car c'est bien ce dont il s'agit,—continuent, la nation en souffrira, car elles ne servent qu'à jeter la confusion dans l'esprit des gens sur les réduction d'impôts auxquelles ils peuvent s'attendre. A mon sens, il n'est pas juste envers les commerçants et les salariés du pays d'agir ainsi.

Aujourd'hui, les gens doivent prévoir l'avenir. Cette façon de diriger les affaires du pays ne sert qu'à brouiller les cartes et à jeter la confusion dans l'esprit des contribuables canadiens.

Je signale que, depuis le 10 décembre 1946, ce même ministre des Finances (M. Abbott) dont j'ai parlé tout à l'heure, a accumulé chaque année excédent sur excédent, au rythme de beaucoup plus d'un million par jour. C'est dire que le gouvernement prélève plus d'impôts qu'il n'en a besoin pour administrer le pays, acquitter les frais de la sécurité sociale et de notre programme de défense, dépenses auxquelles le Parlement a pourvu amplement. Pour ce qui est des sommes destinées à la défense, le Gouvernement n'a pu dépenser le plein montant voté. Ces impôts excessifs et sans précédent, qui prennent chaque jour un million de dollars, n'ont jamais été voulus ni prévus par le Parlement à mon avis, on n'a

jamais voulu que notre politique fiscale fût telle. Cependant, le Gouvernement a pris au peuple canadien cette somme énorme en plus des sommes requises approuvées par le Parlement.

Le salarié qui rapporte chaque semaine ou à toutes les deux semaines son chèque de paie à la maison, s'inquiète beaucoup à la pensée du montant considérable qu'il lui faut verser en impôts, tout particulièrement quand il est témoin des folles dépenses et des prodigalités du Gouvernement. Il n'est pas étonnant que les candidats du Gouvernement ont été défaits aux élections complémentaires qui ont eu lieu au cours des derniers mois. Si l'on fait exception des deux dernières, neuf de ces élections complémentaires ont été gagnées par les candidats conservateurs-progressistes.

Puis, au Nouveau-Brunswick, il y a quelques semaines seulement, le parti qui était au pouvoir depuis presque aussi longtemps que celui qui est au pouvoir à Ottawa, a été censuré par les électeurs de cette province. Et, ne l'oublions pas, ce sont les électeurs qui détiennent ce pouvoir de censure. Je suis certain qu'à l'occasion des prochaines élections, le peuple canadien, d'un bout à l'autre du pays, suivra l'exemple donné par le Nouveau-Brunswick il y a quelques semaines.

Je voudrais profiter de l'occasion pour dire un mot des questions que mon chef a abordées de si excellente façon lundi dernier, soit le gaspillage, les dépenses effrénées qu'on a constatées dans les achats faits aux fins de la défense. Je voudrais tout d'abord citer un article paru il y a quelques jours dans le *Globe and Mail*, article, j'en suis persuadé avec mon chef, auquel on peut faire confiance.

Je songe d'abord à ces tapis qui ont coûté $839,903. Je constate que les tapis proprement dits ont ici une valeur de $643,000, presque $645,000. Bref, si ce tapis avait trois pieds de large, il atteindrait une longueur de 37 milles!

Il y a un poste de $450,000 au titre d'achats de linoléum. Le linoléum, il me semble, ne devrait pas coûter plus de trois dollars la verge. Les tapis, il me semble, pourraient être achetés dix dollars la verge carrée. Or ce linoléum couvrirait un trottoir de trois pieds de large sur 80 milles. Il n'est personne qui voulant prendre un peu d'exercice, oserait jamais entreprendre une telle promenade!

M. Dickey: L'honorable député a-t-il lu le compte rendu du comité des dépenses relatives à la défense? On y a étudié ces questions beaucoup plus à fond qu'on ne l'a fait dans les coupures de journaux dont il parle.

M. Murphy: Je souhaite que lorsqu'on convoquera de nouveau le comité, il ne sera pas réduit au silence par une énorme majorité libérale.

M. Dickey: Voilà une bien mauvaise réponse.

M. Murphy: On a donc acheté suffisamment d'imperméables pour ceux qui en auront besoin pendant les cinquante prochaines années. Pourtant ce même gouvernement fédéral demande maintenant aux anciens combattants des deux guerres mondiales, qui se préparent pour une troisième, de verser pour ce ministère des sommes aussi fantastiques, et sans doute la même chose s'applique à d'autres ministères. Cela est injuste à l'égard des anciens combattants, comme de toute la population du pays. Ils en sont réduits à sortir de l'argent de leur propre poche afin de permettre qu'on fasse ces dépenses inutiles. Telle est l'attitude du public aujourd'hui à ce sujet.

Nous avons eu un bon exemple de ce gaspillage à la dernière session lorsque l'honorable député de Greenwood, qui siège en face de moi, a prouvé que le Gouvernement avait commandé quelque 60,000 fourchettes à servir pour nos forces armées qui se chiffrent par 100,000. Maintes et maintes fois, le Gouvernement a été tourné en ridicule. Quelqu'un a eu le courage de soulever la question dans un certain dessein. J'étais certain qu'il ne s'agissait pas d'une question qui se présente tous les jours. Cet achat de 60,000 fourchettes de service pour un personnel d'un peu plus de 100,000 était à peu près tout ce que la population du Canada était prête à endurer.

Après qu'on l'eut couvert de ridicule à plusieurs reprises, le Gouvernement se résigna à réduire sa commande à 40,000, puis à 24,000. Ce chiffre est maintenant réduit à 14,500, mais je me demande encore ce que nos militaires vont faire de 14,500 fourchettes à servir. Allons-nous les garder pendant cinquante ans, en laissant à ceux qui ont participé aux deux dernières guerres le soin d'en acquitter le prix?

Il y a quelques jours, le premier ministre (M. St-Laurent) a consacré deux heures et demie à chercher à justifier les erreurs commises. A ce propos, on me permettra de citer l'éditorial que publiait, le lendemain de son discours, le journal de Sarnia. Si je le cite, c'est qu'il reflète les sentiments des Canadiens, d'un littoral à l'autre. Cet éditorial, paru dans l'*Observer* de Sarnia, numéro du 26 novembre, est coiffé du titre suivant: *Le premier ministre fournit des arguments à ses adversaires aux prochaines élections.*

M. l'Orateur: A l'ordre! J'ai accordé la plus grande latitude, au cours du présent débat, pour ce qui est de la lecture d'extraits de

journaux, mais je n'ai pas encore permis à un député de citer un article portant sur ce qui s'est dit à la Chambre des communes au cours du débat. Si mon indulgence s'étendait jusque-là, les députés se trouveraient à engager le débat avec des gens de l'extérieur.

Il est difficile d'établir quels articles peuvent être lus. J'ai toujours voulu permettre la lecture d'éditoriaux qui avaient trait à des incidents s'étant produits avant la réunion du Parlement ou d'éditoriaux pouvant être considérés comme l'expression des vues de spécialistes, mais j'ai cherché à éviter que des controverses fussent engagées avec des gens de l'extérieur.

M. Murphy: Monsieur l'Orateur, j'apprécie le sens de l'équité dont vous faites toujours preuve. Je me permets de parler de quelque chose qui n'entre pas dans la catégorie des éditoriaux mais que les députés trouveront, je crois, assez intéressant. Ce que je tiens en mains a été publié hier soir par le *Telegram*, de Toronto, et je suis sûr que nombre de députés l'ont remarqué. Il y est question du montant de 3 millions de dollars dont le premier ministre a parlé d'autre jour lorsqu'il a dit que nous ne dépenserions, somme toute, que 3 millions. Au cours d'une session passée, nous avons entendu un autre très honorable personnage nous dire: "Il ne s'agit que d'un million de dollars. Qu'est-ce qu'un million de dollars!" Le dessin que voici porte la légende: "Toujours la même histoire!". On y voit, à droite, un monsieur à l'air très distingué qui, d'habitude, dirige les délibérations de la Chambre en l'absence du premier ministre.

Je vois que le nom est celui de "C. D. Howe". Son portrait est surmonté de la légende: "Dites donc, patron, vous êtes dans une clef plus haute!" La chanson s'intitule: "Qu'est-ce qu'un million?" De l'autre côté, on lit: "Vous n'économiserez que 3 millions". La clef est différente, plus haute sans doute, et tous deux essayent de chanter l'air, mais par malheur les résultats ne sont pas particulièrement harmonieux. D'ailleurs, à regarder la musique, je ne crois pas qu'elle soit chantable. Toutefois, c'est bien ici un tour de force vocal. J'ai remarqué l'autre jour que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a dû y aller de sa chanson, quand on lui a offert à dîner à New-York. J'aimerais constater une étroite harmonie entre les membres du cabinet; malheureusement, il semble démontré qu'elle n'existe pas toujours, étant donné que règnent les opinions les plus contradictoires sur le point de savoir la date à laquelle les impôts seront ou non réduits. Il y a un an, on nous a affirmé qu'un million n'était qu'une bagatelle; aujourd'hui on nous chante cette chanson inédite. J'imagine qu'ils lui donneront un titre; je ne sais s'ils se réserveront les droits d'auteurs, mais je ne crois pas que nous la trouvions dans l'arsenal de la propagande libérale.

Monsieur l'Orateur, je voudrais employer le temps qui me reste à étudier un problème qui touche également les producteurs primaires du Canada. Je songe maintenant aux producteurs de betteraves sucrières de l'Ontario. Je n'ai pas la prétention de me faire le porte-parole autorisé de ceux qui résident dans les autres provinces canadiennes; mais je suis convaincu que d'autres députés, (n'importe le parti auquel ils appartiennent) s'inquiètent de l'impasse où se trouvent les producteurs et les transformateurs, par suite de l'importation de Cuba, cette année, d'environ 30 millions de livres de sucre cubain raffiné.

En vue de donner à la Chambre une meilleure idée de cet état de choses regrettable, je dois, à mon avis, lui fournir quelques données essentielles. Je dirai d'abord que la betterave à sucre se cultive dans les provinces d'Alberta, du Manitoba, de Québec et de l'Ontario. Au cours des trois dernières années (j'ai les chiffres sous la main) l'Ontario a produit en deux ans plus que n'importe quelle autre province; et l'Alberta, je crois, a produit l'année dernière plus que l'Ontario dans l'une ou l'autre de ces années.

Afin de permettre aux députés de se rendre compte de l'importance de l'industrie en question, je dirai qu'il y a dans l'Ontario 6,000 producteurs environ. La betterave se cultive dans les comtés de Kent, Lambton, Essex, Huron, Middlesex, Elgin, Perth et Oxford; de fait, une superficie considérable a été ensemencée cette année, à Wellington. Il s'agit, en réalité, d'un produit agricole de culture difficile du point de vue du travail manuel, et la récolte en est onéreuse.

Pendant les quelques dernières années, l'industrie sucrière a connu des hauts et des bas. De fait, Cuba envoyait dans notre pays au début des années 30 des quantités de sucre qui ont atteint un sommet d'environ 40 millions de livres en une seule année. Ces quantités ont été réduites plus tard, puis complètement supprimées en raison de certaines modifications apportées à la loi des douanes qui a fixé une valeur, à des fins de douanes, pour le sucre raffiné importé au Canada et en provenance de Cuba.

C'est la situation qui a existé jusqu'à la déclaration de la guerre, alors que le régisseur du sucre a été nommé, et, à la vérité, jusqu'en 1949. Par malheur, les producteurs se trouvent cette année dans une telle situation. Moins d'un an et demi après que le gouvernement eut signé une entente avec Cuba, nous avons, en une seule année (les douze derniers mois de ces premiers dix-huit mois), importé au moins 30 millions de livres de sucre à un

prix bien inférieur (il l'a été jusqu'ici et continuera sans doute à l'être) au coût de production de cette récolte chez nous. En conséquence, le prix du sucre a baissé au Canada, en janvier de cette année, de $10.20 à $8.60 les cent livres, à Montréal. Ce qui est pis encore c'est qu'en Ontario il nous a été impossible d'écouler notre betterave sucrière sur nos marchés réguliers,—par exemple, dans les régions de Windsor, Hamilton et Toronto,—où l'on trouve déjà du sucre de Cuba en grande abondance.

C'est donc dire que cette industrie se trouvait dans de graves embarras lorsque le leader actuel de notre parti était premier ministre de la province d'Ontario. Vu qu'il fallait accroître les ensemencements ou augmenter la production sucrière au Canada, il était nécessaire de recourir à des mesures en vue d'inciter les producteurs à ensemencer de plus grandes superficies. Notre chef actuel est venu à leur rescousse en leur versant environ $675,000 pendant une période de trois ou quatre ans. L'industrie sucrière de l'Ontario a été régénérée et a fait sa part à titre d'effort de guerre.

Il y a d'autres points qu'il faut prendre en considération en ce cas. Je crois que j'étaierais ma thèse en citant un paragraphe d'un mémoire que je viens de recevoir de la Chambre de commerce de Chatham. Chatham est le centre de l'industrie betteravière de l'Ontario. Il y a deux immenses raffineries en Ontario, une à Wallaceburg et une autre à Chatham. Cette industrie intéresse, non seulement les planteurs et les raffineurs, mais presque tous les hommes d'affaires et un grand nombre de travailleurs. Soit dit en passant, cette industrie a grandement encouragé les nouveaux Canadiens, puisqu'elle leur a permis de se trouver immédiatement un emploi, soit comme ouvriers agricoles, soit comme employés des raffineries, soit encore dans le commerce des fruits et du tabac ou dans la culture en général. Cette industrie a donc été d'un précieux encouragement pour ces gens qui,—tous les députés le reconnaîtront,—en ont besoin. Or, c'est une façon très pratique de les encourager. Je sais que l'observation suivante intéressera les députés: je constate qu'un grand nombre de ces immigrants,—de ces nouveaux Canadiens, devrais-je dire,—ont fait leurs débuts au Canada peut-être en travaillant dans les champs. Aujourd'hui ils ont quelques-unes des plus belles maisons et des plus belles fermes que nous puissions voir en Ontario.

Le premier paragraphe de ce mémoire qu'on m'a envoyé ainsi qu'à tous les ministres du cabinet, je crois, se lit comme suit:

> Un danger d'extinction menace l'industrie de la betterave à sucre et du sucre de betterave de Chatham et de la région avoisinante. Cette industrie représentait un revenu annuel de 12 millions de dollars pour les cultivateurs, les employés agricoles et les employés des raffineries, les marchands, les camionneurs et les membres de professions libérales de la région.
>
> Cette crise tient à la quantité illimitée de sucre raffiné venant de Cuba qui a été déchargée dans les plus vastes marchés urbains de Toronto et d'Hamilton, lesquels servaient depuis 51 ans de débouchés à notre industrie du sucre de betterave.
>
> Avant cette année, le sucre raffiné de Cuba n'était pas entré au Canada depuis vingt ans, même pas durant les années de pénurie de la guerre. Fruit du travail de la main-d'œuvre indigène qui ne jouit pas du même haut niveau de vie que les ouvriers canadiens, le prix du sucre cubain au déchargement est de près d'un cent de moins par livre que celui du même sucre vendu aux États-Unis, bien que le transport à destination du Canada soit plus long et que le marché des États-Unis absorbe environ la moitié de la production cubaine combinée de sucre brut et de sucre raffiné.

Aux États-Unis, la production de betteraves est protégé par un contingent. Les États-Unis font bien venir du sucre de Cuba, mais en fonction d'un contingent, de sorte que le producteur primaire ne voit jamais sa situation menacée du fait que Cuba ou un autre pays envoie du sucre raffiné aux États-Unis. Le 8 mai 1951, le ministre du Commerce (M. Howe) a fait un énoncé concernant un accord entre Cuba et le Canada au sujet du sucre et des produits que nous espérons vendre à Cuba. A cette occasion, il a déclaré comme l'atteste la page 2892 du hansard:

> Pour ce qui est de Cuba, je veux faire part à la Chambre d'une nouvelle d'une grande importance. Le Gouvernement canadien a assuré l'acquisition sur ce marché, par l'intermédiaire des raffineries canadiennes ou autrement, de 75,000 tonnes courtes de sucre brut, au cours de chacune des années civiles 1951, 1952 et 1953, à même les approvisionnements que Cuba offre en vente sur le marché mondial.

A la page suivante l'avant dernier paragraphe est ainsi conçu:

> Le gouvernement de Cuba a décidé de remettre en vigueur, jusqu'au 1er janvier 1954, d'importantes concessions douanières accordées au Canada pour la première fois à Genève; elles visent, entre autres produits, la morue, la farine de blé et les pommes de terre. Cette nouvelle intéressera sûrement les provinces Maritimes. Cuba a supprimé quatre concessions détaillées accordées au Canada à Genève. Aucune d'elles ne vise des marchandises que nous exportions en forte quantité; nous obtenons une compensation sous forme d'une faible réduction douanière à l'égard de la morue.

A l'époque, nous supposions tous que l'exportation accrue de ces divers produits à Cuba nous serait très avantageuse. Je tiens à inscrire au compte rendu la statistique de notre commerce avec Cuba, et notez-bien que

l'accord conclu entre le Canada et Cuba au sujet du sucre brut, accord qui a été annoncé le 8 mai 1951, est en vigueur depuis cette date. Nos importations de Cuba pour le premier semestre de 1951, soit de janvier à juin, se chiffrent par $2,776,000. De janvier à juin 1952, elles se chiffrent par environ $10,200,000. De janvier à juin 1951, nos exportations à Cuba ont atteint environ $9 millions et, pour la même période en 1952, $13 millions environ. En d'autres termes, nos importations de Cuba en 1952 sont quatre fois plus élevées qu'elles ne l'étaient en 1951 et nos exportations environ 50 p. 100 plus élevées.

Je veux également consigner au compte rendu la statistique relative à l'accroissement de notre commerce avec Cuba en ce qui concerne les articles dont j'ai parlé il y a un instant et au sujet desquels le ministre espérait une intensification de notre commerce. Il s'agit de la farine de blé, des pommes de terre et de la morue salée. Le ministre s'intéressait à l'exportation de ces articles au pays en cause. Il serait trop long de faire la ventilation de cette statistique, laquelle s'applique, dans chaque cas, à la période écoulée de janvier à septembre. Le montant en cause est de $5,941,000 pour 1950, de $6,472,000 pour 1951 et de $4,530,000 pour 1952. Je veux simplement signaler que depuis l'entrée en vigueur de l'accord qui, espérions-nous, ferait augmenter nos exportations de ces trois produits à Cuba, lesdites exportations ont diminué au lieu d'augmenter. C'est là un point très important et il n'est pas étonnant que nos producteurs de betterave sucrière s'alarment beaucoup de la situation où ils se trouvent.

Les cultivateurs des divers comtés de l'Ontario ont engagé plusieurs millions de dollars dans l'achat de matériel. Leurs récoltes se faisant par rotation, ils ont en main une quantité considérable d'outillage dont ils ne peuvent se servir à d'autres fins agricoles. Ce matériel restera inutilisé s'ils ne peuvent s'en servir de façon continue à la production de betteraves sucrières. Je crains que ce qui s'est déjà produit en Ontario n'arrive également dans d'autres régions du pays. La majeure partie du sucre importé au Canada depuis quelques mois,—un navire a déchargé sa cargaison dans un certain port il y a à peine quelques jours,—est venu en Ontario. Dès l'ouverture de la navigation l'an prochain, nous pourrons constater que des cargaisons de sucre de Cuba seront expédiées à la tête des lacs et distribuées dans l'Ouest. C'est alors que les producteurs du Manitoba et de l'Alberta,—de même que ceux du Québec,—se préoccuperont beaucoup de cette importation de sucre raffiné de Cuba.

[M. Murphy.]

Je ne doute pas que d'ici quelques mois, les exportateurs cubains étendent au Canada l'application des méthodes qu'ils ont adoptées aux États-Unis. Ils seront en mesure d'empaqueter leur sucre raffiné en sacs de cinq et dix livres pour les vendre en gros, de la façon habituelle, aux établissements commerciaux. Il est clair qu'après l'ouverture de la navigation le printemps prochain les producteurs de betteraves à sucre, non seulement de l'Ontario mais de tout le Canada, se demanderont s'il leur sera possible de continuer cette culture pendant une autre année et de signer des contrats avec la *Dominion Sugar Company* ou avec d'autres raffineries canadiennes.

Aucun producteur ne peut se permettre une perte de $30 l'acre sur sa récolte de betteraves à sucre. C'est pourtant le chiffre actuel des pertes. Les chèques qu'on a expédiés récemment de Chatham aux producteurs représentent un déficit de trois ou quatre cent mille dollars et pourtant il ne s'agit que du paiement initial. Les producteurs savent aussi bien que moi qu'ils ne sont pas capables de soutenir la concurrence des produits cubains. Ils engagent le Gouvernement à trouver dans les accords de Genève un moyen qui leur permette de continuer leur exploitation de façon que leur industrie ne soit ni sacrifiée ni ruinée par le gouvernement actuel ou par n'importe quel autre gouvernement.

Les accords commerciaux de Genève comportent une clause de sauvegarde dont un pays peu éloigné de nous s'est prévalu ces derniers mois, comme il continuera sans doute à le faire. En toute justice pour les producteurs du pays, il faut selon moi que le Canada, qui a approuvé ces accords, ait lui aussi recours à la clause de sauvegarde,—qui n'a pas été adoptée pour rien,—afin que ces producteurs, qui ont engagé tant de capitaux, soient protégés.

Cette industrie, si importante pour l'économie du pays, doit être sûre de pouvoir se maintenir, de pouvoir protéger ses intérêts. Je ne crois pas qu'un seul secteur de notre économie agricole, au stade où nous en sommes, puisse être sacrifié car chacun est trop essentiel à notre bien-être économique.

L'industrie du tabac est en danger de périr, tout comme celle du sucre de betterave. La ruine menace non seulement les producteurs mais les nombreux Canadiens qui, à diverses périodes de l'année, trouvent un emploi au sein de ces industries. Ces industries ne sont pas les seules dans le même cas. On sait ce qui est advenu de notre production de porcs, de fromage, de laitages, de pommes et d'avoine. Il est grand temps que le gouvernement vienne en aide aux producteurs primaires.

J'ai d'autres déclarations à consigner au hansard relativement à l'accord de Genève. Je crois que Cuba a ses raisons pour avoir cultivé dernièrement des récoltes excédentaires. C'est que ce pays veut peut-être s'assurer une plus grande part de la production de sucre au monde. Bien entendu, c'est aux spécialistes en la matière et au ministre intéressé de décider s'il en est ainsi. Il est temps, toutefois, que le gouvernement fédéral mette un terme aux envois excessifs de sucre brut au Canada, car il faut sauver et la récolte de betteraves à sucre et l'industrie du sucre de betterave. Sinon, cette industrie est vouée à la ruine, non seulement dans le sud-ouest de l'Ontario, mais dans toutes les autres provinces du Canada. Comme cette industrie contribue plusieurs millions de dollars à notre économie, sa disparition serait désastreuse pour l'agriculture et l'ensemble de l'économie canadiennes. A mon avis, monsieur l'Orateur, il importe d'agir sans retard. Il n'y a aucune raison de tergiverser. Je ne vois pas non plus pourquoi le gouvernement fédéral rejetterait la responsabilité des mesures à prendre sur les épaules des gouvernements des provinces où l'on cultive la betterave sucrière.

Il y a quelques années, le chef de notre parti national a eu le courage de prendre des mesures en vue de maintenir sur pied l'industrie du sucre, non seulement dans notre province, mais ailleurs. Les producteurs canadiens de betteraves sucrières sont à la merci des programmes du gouvernement; c'est lui seul qui est responsable de la situation dans laquelle ils se trouvent. Je pense, et les producteurs de betteraves sucrières sont de cet avis, que les spécialistes et les bureaucrates de certains ministères, s'imaginant que les producteurs étaient suffisamment protégés, ont décidé d'accepter des importations de 75,000 tonnes par année pendant les trois prochaines années. Peut-être ne savaient-ils pas,—ou le savaient-ils?—qu'en agissant ainsi ils ruinaient cette industrie. C'est exactement ce qui se produira, car ils nuisent grandement à l'industrie de la betterave à sucre en Ontario et dans les autres provinces du Canada.

A mon avis, il faut agir sans retard. Il y a souvent beaucoup de sagesse à revenir sur ses décisions. Le Gouvernement devrait donc reconnaître ses torts et redresser la situation avant que sa décision entraîne d'autres pertes pour ces producteurs canadiens.

Étant donné les placements énormes qu'ils ont faits, ils ont droit à notre protection. Cette difficulté ne provient pas d'eux, ils n'en sont pas responsables, et ils sont incapables de continuer à produire tout en continuant à encaisser les pertes qu'ils subissent actuellement. Je ne crains pas de le répéter, le prix de base de la betterave sucrière dépend du prix que le transformateur peut obtenir pour le sucre et les sous-produits.

Tous le monde a été surpris de constater, lorsque la délégation est venue rencontrer le ministre du Commerce (M. Howe) au cours du mois d'octobre, pour lui soumettre un mémoire de la part non seulement des producteurs d'Ontario mais aussi des producteurs d'autres provinces, qu'il n'a été question en aucun temps des droits antidumping. Aucun représentant de la presse n'assistait à l'entrevue. Cependant, une fois celle-ci terminée, peut-être à titre d'excuse, les rapports publiés dans les journaux indiquaient que les agriculteurs intéressés avaient accusé le Gouvernement de faire le dumping du sucre cubain au Canada. Si je ne m'abuse, jamais aucun membre de la délégation n'a prononcé le mot "dumping". Celui qui, au nom du gouvernement, à ce niveau élevé, a communiqué ces détails à la presse, a donné de faux renseignements.

Je tiens à le signaler, monsieur l'Orateur, nous sommes menacés du même état de choses, non seulement dans le domaine de l'industrie du tabac et du sucre, mais encore à l'égard d'autres productions primaires. A cause de l'incertitude dans laquelle nous vivons, il importe que le gouvernement, même si nous avons signé les accords de Genève, protège nos industries régionales. Je parle de l'agriculture au Canada comme d'une industrie. Ce serait maintenant,—comme en tout temps d'ailleurs,—nous imposer de trop lourds sacrifices.

Au début des années 30 nous avons effectivement assisté à des interventions de notre gouvernement conservateur de l'époque, dirigé par feu le très honorable R. B. Bennett, alors premier ministre. Nous nous trouvons aujourd'hui encore dans la même situation et les mêmes remèdes sont à notre disposition. Les producteurs ne voient pas d'inconvénient à ce qu'on fasse venir chez nous du sucre brut, mais ils prétendent, et à bon droit je pense, qu'il faudrait contingenter les arrivages de sucre raffiné chez nous, tout comme aux États-Unis. Ils ne réclament pas de subventions particulières analogues à celles qu'on verse aux États-Unis aux producteurs de betterave à sucre, ou à celles qu'on a en Grande-Bretagne. Ce dernier pays, justement, a dû, pendant la guerre, produire son propre sucre et il a eu dans ce domaine énormément de succès. Les prix que touche là-bas le producteur primaire pour la betterave à sucre sont infiniment plus élevés qu'au Canada.

Si la situation ne change pas nous ne pouvons guère nous attendre qu'à une chose, à la ruine de l'industrie de la betterave à sucre chez nous. C'est que Cuba est en mesure

de fournir au Canada tout le sucre raffiné dont il a besoin. Si cela allait se produire tous ces gens, habitant les diverses provinces dont je parlais il y a un instant, se trouveraient atteints. Chaque contribuable, chaque citoyen du Canada s'en ressentira, car aucun gouvernement ne peut ruiner une industrie,—que ce soit l'agriculture ou le tabac,—sans que toute la population du pays s'en ressente. J'exhorte donc, monsieur l'Orateur, tous les députés de cette Chambre, non seulement de l'Ontario mais de toutes les autres provinces et régions du Canada, de prendre l'intérêt de ceux qui, aujourd'hui, se trouvent en si mauvaise posture par suite des actes du gouvernement actuel. Nous avons également l'impression que le Gouvernement a ses propres raisons égoïstes pour protéger l'une ou l'autre industrie au Canada. Le Gouvernement est l'actionnaire le plus important de toutes les industries canadiennes aujourd'hui. C'est lui qui perçoit les taxes et qui partage les bénéfices, bien qu'il ne supporte en aucune façon les pertes s'il y en a. Et pertes il va y avoir, comme je l'ai abondamment démontré.

Je regrette, monsieur l'Orateur, de ne pas être en voix, pas même pour le football.

M. Wylie: Le député ferait bien de voter pour l'Ouest, de toute façon.

M. Murphy: Le député peut parier son dernier dollar que je vais voter pour l'Ouest. Certains représentants de l'Ouest voudront peut-être parler à leur tour de l'industrie sucrière de l'Alberta et du Manitoba.

En terminant, monsieur l'Orateur, je m'engage à revenir sur cette question quand je serai plus en voix. Il importe que tous les faits soient exposés ici, afin que les députés, quel que soit le parti qu'ils représentent, puissent se faire une opinion. J'espère que mes collègues auront accès auprès du ministre, afin de pouvoir intervenir comme il convient en faveur de ces malheureux. Non seulement ceux-ci,—au nombre de quelque 6,000 dans l'Ontario occidental et de plusieurs milliers dans le reste du pays,—sont inquiets de la situation dans laquelle ils se trouvent, mais les députés qui représentent les circonscriptions en cause ont le devoir, je l'affirme bien haut, d'exposer cette situation ici, devant la haute cour que constitue la Chambre des communes. Si j'étais député libéral, j'hésiterais à me présenter devant les gens de ces circonscriptions pour leur dire: "Je le regrette, mes amis, mais je n'ai pu faire quoi que ce soit pour vous; le Gouvernement actuellement au pouvoir estime que vous devez "encaisser" comme tout le monde." Quant à moi, je puis me rendre n'importe où, dans l'Ouest aussi bien que dans toute autre région, et

donner aux intéressés l'assurance que M. Drew, quand il formera le prochain Gouvernement, interviendra sans retard en leur faveur.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je prends la parole cet après-midi pour appuyer le sous-amendement proposé le 24 novembre par le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Afin d'éviter les solutions de continuité, je crois bon d'en donner lecture:

Que le projet d'amendement soit modifié par la suppression des paragraphes *d*) et *e*) et leur remplacement par les mots suivants:

"Nous déplorons, en outre, que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas

a) recommandé une mesure tendant à établir un programme national d'assurance-santé administré par les provinces;

b) donné suite aux propositions qu'ils ont formulées lors de la conférence fédérale-provinciale de 1945."

Il y a quelques jours, le député d'York-Sud (M. Noseworthy) a prononcé un discours remarquable, refaisant l'historique des programmes d'assurance-santé chez nous et passant en revue les promesses du Gouvernement actuel et des gouvernements libéraux antérieurs, à ce sujet. Hier, mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), abordant la question avec la lucidité et l'envergure qui lui sont habituelles et embrassant, comme toujours, le problème sous tous ses aspects, a étudié avec une grande netteté le besoin chez nous d'un programme national d'assurance-santé, ainsi que les ressources financières des Canadiens, fondées sur la richesse du pays et qui permettraient à nos compatriotes de financer un tel programme sans aucune difficulté.

Je me propose de compléter de mon mieux, cet après-midi, l'argumentation de mes préopinants, en m'efforçant de fournir des données supplémentaires démontrant qu'un programme national d'assurance-santé s'impose de plus en plus au Canada, et que la population canadienne est parfaitement capable de financer un pareil programme. Enfin, je citerai le régime que le gouvernement travailliste a institué en Grande-Bretagne, dans des circonstances beaucoup plus difficiles que celles qui existeraient, ou qui existent déjà au Canada.

Bref, monsieur l'Orateur, les principes du programme de santé que préconise le parti CCF suivent les grandes lignes du service national de santé appliqué en Grande-Bretagne, c'est-à-dire, dans ses aspects plus généraux, en tenant compte de ce qu'en Grande-Bretagne il existe un gouvernement unique, tandis qu'au Canada nous avons un régime fédéral. A mon avis, lorsqu'on se fait l'avocat d'un programme de santé national il vaut beaucoup mieux produire des témoignages que formuler de simples affirmations.

Le premier témoignage que je produirai pour démontrer la nécessité d'un programme de ce genre sera une citation tirée des observations formulées par le député de Spadina (M. Croll), comme en fait foi le compte rendu des débats du 21 juin 1951, page 4479. Voici ce qu'il a dit:

...que 15,000 ou 20,000 personnes meurent tous les ans de maladies qui auraient pu être guéries ou enrayées si elles avaient été soignées assez tôt; que le tiers de la population n'a pas recours aux services d'un médecin de famille et attend trop longtemps avant de chercher à se faire soigner; et enfin, que seulement le cinquième de la population peut se payer tous les soins médicaux dont il a besoin.

Voilà ce que disait un député libéral de premier plan à l'appui d'un programme national d'assurance-santé. Je sais que le député de Spadina parle en connaissance de cause et seulement après avoir bien étudié les problèmes sociaux du pays et de la circonscription qu'il représente. Une lecture attentive des discours qu'il prononce en cette enceinte nous convaincrait tous, j'en suis sûr, qu'avant de traiter un sujet il l'étudie à fond et que ses discours révèlent son attachement aux programmes libéraux (le mot "libéraux" pris dans son sens large) et aux principes humanitaires.

Quel témoignage avons-nous encore aujourd'hui au sujet de la santé des enfants? On nous répète sans cesse, ici même, que l'enfant est le bien le plus précieux du pays. Mais comment traitons-nous ce bien le plus précieux dans le moment? Voici un extrait de la *Gazette* de Montréal, en date du 7 février 1946:

Le Dr Jules Gilbert, directeur du service de l'éducation en matière d'hygiène dans Québec, a déclaré: "Dans nos écoles primaires, les quatre cinquièmes des élèves souffrent de défauts physiques."

Peut-on concevoir que le directeur des services éducatifs d'une de nos plus importantes provinces doive formuler une telle constation en un pays aussi riche que le nôtre en ressources naturelles? Sans aucun doute, la situation est la même dans d'autres provinces. De nombreux rapports émanant de personnes qui s'intéressent à la question, de l'Atlantique au Pacifique, révèlent que la situation est partout la même que celle dont a parlé le docteur Jules Gilbert, directeur du service de l'éducation en matière d'hygiène, pour la province de Québec. Dans bien des cas, une telle situation n'est nullement excusable. Allons-nous, nous qui représentons le pays, demeurer inactifs encore longtemps, sans prendre les mesures qui s'imposent? Laisserons-nous un tel état de choses se perpétuer?

Le 6 décembre 1950, le *Globe and Mail* a publié la nouvelle suivante:

Un relevé effectué à London (Ontario) a démontré que 63·7 p. 100 des enfants des écoles séparées ont de mauvaises dents et que, dans quelques écoles, la proportion va jusqu'à 80 p. 100.

Nous savons que la situation est semblable dans bien d'autres endroits en ce moment. Quand on entend dire qu'une aussi forte proportion des enfants ont de mauvaises dents, on sait qu'elle témoigne non seulement d'un manque de soins médicaux et de surveillance médicale après la naissance, mais également, dans bien des cas, d'un manque de soins prénataux. S'agit-il d'un phénomène qui se perpétue? Qu'arrive-t-il à ces enfants plus tard au cours de leur existence? Je l'indiquerai en citant un extrait d'un article publié dans la *Gazette* de Montréal le 14 novembre 1952:

Dans un discours qu'il a prononcé à Kitchener, à l'occasion du Jour du souvenir...

Il s'agit du dernier que nous avons célébré.

...le lieutenant-colonel H. V. Matthews, de Toronto, a déclaré que plus de la moitié des jeunes gens qui cherchaient à s'engager dans l'armée canadienne étaient physiquement inaptes.

Considérant tout ce que nous avons dit, avec raison d'ailleurs, de la grandeur et de la gloire de notre pays, et tenant compte de notre richesse nationale dont nous connaissons l'abondance, ainsi que de notre production, notre groupe estime qu'une situation semblable est honteuse. Elle dévoile que la condition dans laquelle se trouvent les enfants qui en sont à leurs premières années scolaires persiste jusqu'à ce que nos jeunes gens atteignent un âge qui leur permet de s'engager comme volontaires dans les forces armées. Cette situation prouve toujours que nombre de nos jeunes ne reçoivent pas les soins médicaux nécessaires. A mon avis, monsieur l'Orateur, c'est là une preuve révoltante que nous ne savons pas conserver nos ressources humaines au moyen de nos ressources naturelles.

Je poursuis en présentant d'autres preuves démontrant que ni le gouvernement actuel ni d'autres qui l'ont précédé n'ont réussi à résoudre ce problème. Le *Globe and Mail* du 5 février 1952 dit aussi:

D'après les dentistes du quartier général de l'armée, le dossier des recrues qui entrent dans les rangs de l'armée canadienne, démontre que neuf sur dix d'entre elles ont besoin de soins dentaires. La plupart de ces recrues sont âgées d'environ vingt ans.

Lors de la formation de la brigade coréenne à Petawawa à l'automne de 1950, 6,061 militaires, soit 90 p. 100 de l'effectif, avaient besoin de soins dentaires. Comme ces soins ne pouvaient être complétés à temps, un groupe de neuf dentistes fut envoyé en Corée pour terminer les traitements entrepris.

Voilà un exemple qui montre le manque de soins dont souffre continuellement la jeunesse du pays. Tel était l'état de santé des

jeunes qui ont été acceptés dans l'armée. Quel est l'état physique de ceux qui ont été refusés? Plus de la moitié des Canadiens qui ont demandé à entrer dans les services armés ont été rejetés. Les chiffres que j'ai cités intéressent les Canadiens les plus en santé, ceux qui représentent le dessus du panier. Si l'on en juge par cet exemple, monsieur l'Orateur, le besoin général serait encore plus grand que nous ne le pensons. Voilà pourquoi ceux de notre parti continuent à affirmer que seul un régime national d'assurance-santé permettrait de connaître la vraie situation et de remédier aux lacunes qui existent aujourd'hui.

L'exemple que j'ai cité ne porte que sur la santé physique. Je veux maintenant fournir d'autres exemples de l'état de la santé mentale des Canadiens, état qui pose actuellement un grave problème dont l'ampleur va croissant. Je cite à nouveau la *Gazette* de Montréal. Dans son numéro du 30 avril 1951, on lisait:

Le président de l'Association canadienne d'hygiène mentale, le docteur J. C. Meakins, a dit, à Montréal, que le Canada compte un million de citoyens atteints, de façon permanente, partielle ou provisoire, de maladies mentales, dont le coût s'élève, directement ou indirectement, à 800 millions de dollars par an. En 1945, les maisons de santé du Canada comptaient 50,000 malades, tandis que, l'an dernier, elles en comptaient près de 65,000.

A mon avis, et c'est aussi l'avis des membres de notre groupe, on est en droit de se demander s'il existe un autre problème social qui échappe à ce point à la connaissance du public, tant au point de vue des faits, des souffrances qui existent, qu'à celui de la nécessité de trouver une solution par l'éducation et un programme d'amélioration sociale.

Un rapport fédéral publié en 1947 sur la question révèle que le plus grand nombre de personnes atteintes de maladies mentales viennent des milieux dont le revenu est insuffisant. C'est donc un problème d'ordre économique. C'est un indice que ceux dont le revenu est suffisant peuvent faire quelque chose pour prévenir les maladies mentales. Dans bien des cas cependant, ceux dont les revenus sont bas ou insuffisants n'ont pas les moyens de prendre les mesures nécessaires pour enrayer l'éclosion de la maladie mentale.

Voici un passage que j'extrais de la *Gazette* de Montréal, numéro du 11 février 1952:

Le Dr J. D. Griffin, directeur général de l'Association canadienne d'hygiène mentale, a déclaré qu'il y a autant de malades dans les institutions mentales du pays que dans tous les hôpitaux généraux réunis. En outre, de 30 à 50 p. 100 de tous les malades qui consultent leur médecin de famille sont atteints d'affections causées ou aggravées par des facteurs émotifs ou mentaux.

[M. Herridge.]

Une santé morale déficiente réduit appréciablement la capacité de travail d'un dixième de notre population. Elle frappe d'invalidité plus de gens que la tuberculose et le cancer réunis. L'anxiété et les névroses contribuent largement aux absences et à une faible production dans les établissements industriels; elles mènent aux querelles de ménage, à la rupture du foyer, à l'indigence et au crime.

Nous avons d'autres preuves que notre négligence à l'égard de cette très importante question nous coûte énormément cher. A notre avis, monsieur l'Orateur, le seul moyen de mettre fin à cet énorme gaspillage de vies humaines, d'assurer à notre pays le maintien de son niveau de production et de refaire la vie de ces milliers de victimes, c'est d'établir un régime national d'assurance-santé.

Je veux revenir sur une question que j'ai traitée assez longuement il y a un ou deux ans, celle des médicaments brevetés. Rien ne me révolte autant que le charlatanisme, où qu'il se manifeste. Je ne voudrais pas, soit dit en passant, que le député de Mackenzie (M. Ferrie) pense que je parle de lui. Je ne puis accepter une telle exploitation et au cours des années j'ai acheté plusieurs ouvrages portant sur l'escroquerie qui se pratique à l'égard de la vente de remèdes brevetés. Je constate que le ministre du Revenu national (M. McCann) m'écoute avec grande attention. Je l'en remercie. Il faut reconnaître que ces dernières années la production de remèdes brevetés a grandement augmenté au Canada.

Parce qu'ils n'ont pas les moyens d'acquitter le prix de soins médicaux convenables, un bon nombre de Canadiens sont forcés, ou se croient forcés, d'avoir recours aux remèdes de charlatans qui, bien qu'ils coûtent quelque chose, leur reviennent toutefois moins cher que le prix actuel de bons soins médicaux. Les Canadiens consacrent, chaque année, des centaines de milliers de dollars à l'achat de remèdes brevetés, dont la vente tient, dans bien des cas, à une réclame outrée.

Nous connaissons tous, j'en suis sûr, des gens qui croient aux vertus des médicaments brevetés. Je sais une foule de gens qui estiment ne pouvoir se permettre le prix d'une opération ou de soins médicaux réguliers, mais qui achètent des médicaments brevetés, dont ils attendent un soulagement. L'espérance, chez l'homme, reste toujours vivace. J'ai connu des personnes qui ont, pendant des années, épuisé leurs maigres ressources à l'achat de remèdes brevetés de toutes sortes.

M. Studer: Le socialisme est un remède breveté.

M. Herridge: Oui, et j'aimerais bien en donner une forte dose au député.

M. Knowles: Cela lui ferait sûrement du bien.

M. Herridge: Nous guérissons tous ceux qui sont atteints de débilité mentale.

Mais depuis la fin du conflit et selon le Bureau fédéral de la statistique, le montant brut de la production de médicaments a passé de $60,331,000 en 1945 à $89,249,000 en 1951. La valeur brute des spécialités pharmaceutiques, fabriquée au Canada, indique une consommation accrue. Ma source de renseignements est le service de l'industrie et de la vente du Bureau fédéral de la statistique. Ces chiffres, touchant la valeur brute des seules spécialités pharmaceutiques fabriquées au Canada, sont les suivants: en 1947, $8,560,000 de drogues de charlatans, en 1948, $12,827,000, en 1949, $13,083,000, en 1950, $14,334,000 et en 1951, $16,285,00.

Nous constatons un accroissement permanent dans l'achat des spécialités pharmaceutiques. D'après un communiqué spécial du *Times* de New-York, du 4 avril 1951, le *Globe and Mail* disait:

La commission fédérale américaine du commerce a ordonné aux fabricants des "Petites Pilules Carter pour le foie" de supprimer le mot "foie" de la marque de fabrique de leur produit, étant donné que les pillules n'ont aucune vertu thérapeutique pour le traitement hépatique. D'après les considérants, le seul effet qu'auraient ces pillules est celui d'un soulagement momentané, celui de n'importe quel laxatif ordinaire.

A mon avis, le Gouvernement n'a pris aucune mesure dans ce sens. Je crois que les "pilules pour le foie, Carter" se vendent toujours sous cette désignation, car récemment encore, un de mes commettants m'a dit au cours d'une conversation qu'il en avait acheté pour un malaise quelconque dont il souffrait, dans l'espoir qu'elles lui feraient du bien, du moins en ce qui concernait le foie.

Je trouve, d'autre part, dans le *Globe and Mail* du 21 mai 1947, le passage suivant:

M. Charles W. Crawford, Commissaire associé aux aliments et drogues des États-Unis, a déclaré que, parmi les produits examinés par son service, figuraient: une méthode de bains de vapeur contre le diabète, qui coûtait $2,200, un appareil pour administrer une secousse électrique contre les abcès au foie, les maladies de cœur et le cancer, dont le prix était de $1,200, un appareil à clystère contre l'arthrite, le rhumatisme, les ulcères à l'estomac et d'autres maladies, qui se vendait $1,900.

Les gens achètent ces remèdes de charlatans dans l'espoir de soulager leurs maux. Je me trouvais tout récemment dans la cabane d'un bon vieux de ma circonscription qui avait dépensé plus de $50 pour un appareil qu'on lui avait envoyé de Montréal. Il était assis dans son fauteuil, les pieds dans un baquet d'eau, les jambes attachées à deux électrodes et les mains reliées par des fils à autre chose encore. Il s'imaginait que s'il continuerait à utiliser cet appareil pendant un quart d'heure tous les jours, il serait guéri d'une maladie de la peau, ainsi que d'une forme particulière de rhumatisme ou d'arthrite. Il mettra ce traitement à l'épreuve de façon consciencieuse pendant un ou deux mois, puis, n'obtenant pas de résultat, il tentera autre chose. Voilà ce qui se passe. Lorsque les gens ne sont pas en mesure d'obtenir les remèdes et les soins médicaux qu'il faut, ils achètent ces remèdes brevetés. C'est la même chose par tout le Canada, parce que nous n'avons pas encore un programme national d'assurance-santé.

Voici ce qu'on pouvait lire dans la *Gazette* de Montréal, le 30 janvier 1951:

Mme H. E. Taylor, propriétaire de *Canadian Health Aids*, de Toronto, a été condamnée à $100 d'amende et à $25 de frais, ou à un mois de détention, après avoir été reconnue coupable d'avoir annoncé un traitement de l'obésité, des pierres de la vésicule biliaire, des affections cardiaques et de l'hypertension au moyen de vinaigre de cidre et de mélasse brute.

M. Joseph Singer, avocat du ministère fédéral de la Santé, a dit, après que l'accusée eut été reconnue coupable: "Nous ne tenons pas à ce que l'amende soit élevée. La Couronne veut mettre fin à cette vaste escroquerie qui s'étend d'une extrémité à l'autre du pays."

Il me semble que, si la Couronne veut mettre un frein à ces escroqueries, la façon la plus facile pour elle d'y parvenir est d'instituer un programme national d'assurance-santé qui permettra à tout le monde de voir le médecin, de se faire soigner à l'hôpital et d'obtenir les remèdes nécessaires. Je suis sûr que ce serait le moyen le plus efficace de mettre fin à cette escroquerie relative à la vente de remèdes brevetés et de divers attirails médicaux.

Et, en passant, je ne puis m'empêcher de dire combien je suis heureux de constater que le député de Comox-Alberni (M. Gibson) est suspendu à mes lèvres.

M. Gibson: Je m'instruis.

M. Herridge: Les combines prennent de l'essor parce que le charlatanisme continue, et il continuera tant que nous n'utiliserons pas au Canada les ressources naturelles et les eaux curatives dont le Créateur nous a dotés en abondance. Le charlatanisme s'étale et nous négligeons les puissances curatives du pays, parce que nous n'avons pas de programme national d'assurance-santé et qu'il ne règne pas la collaboration voulue entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Je mentionne ce sujet, car un de ses aspects m'intéresse particulièrement. Nous savons tous que l'arthrite et diverses formes de rhumatisme font de nombreuses victimes chez nous à l'heure qu'il est et qu'il en a été ainsi durant toute l'année. Cette mortalité semble s'accroître. Nous voyons des milliers de personnes qui, ne pouvant se permettre d'autres traitements, ont recours aux médicaments brevetés et aux appareils de charlatan tandis qu'ici même, au pays, nous

avons à notre disposition les moyens de prévenir beaucoup de souffrances de soulager bien des gens et d'en guérir bien d'autres. Dans le *Maclean's Magazine* du 15 juin 1952, M. S. Katz s'exprime ainsi:

Soins préventifs contre l'arthrite et le rhumatisme. Les résultats de recherches indiquent qu'il est possible d'éviter toute invalidité à 90 pour cent des personnes qui souffrent d'arthrite ou de rhumatisme en les soignant dès le début de la maladie.

Une expérience qui s'étend sur nombre d'années m'a appris que cela est vrai. Dans la circonscription de Kootenay-Ouest, que j'ai l'honneur de représenter, nous avons plusieurs sources thermales excellentes, parmi lesquelles celles d'Ainsworth, d'Halcyon, de Saint-Léon et de Nakusp. Toutes ces eaux minérales atteignent une température de 130 degrés ou plus en sortant de terre. Elles ont rendu de très grands services dans le traitement de certaines formes de rhumatismes.

J'ai gagné mon premier dollar au Canada lorsque j'étais jeune homme, en transportant avec un troupeau de chevaux de bât, dont j'étais propriétaire, les provisions destinées à des hommes qui travaillaient à la construction de bâtiments près des sources thermales situées aux environs de la localité de Nakusp, à quelque dix milles dans les montagnes. Je ne l'ai jamais oublié car c'était alors au temps où l'Ouest était un pays rude et sauvage. Je n'oublierai jamais mon premier cheval de bât. La charge de ces animaux était d'ordinaire de 150 à 200 livres environ. La charge du premier animal se composait d'une caisse de boîtes de soupe aux palourdes, d'un côté, d'un cageot de fraises, de l'autre, et de deux caisses de bouteilles de whiskey sur le dessus.

Arrivés à destination le soir, les voyageurs eurent ce qu'on appelait un cocktail aux palourdes et au whiskey. Enlevant le couvercle d'un bidon à pétrole de cinq gallons, ils y versèrent tout le whiskey d'abord puis le potage aux palourdes ensuite et mirent le tout à bouillir. Je ne prétends pas que c'était là une cure pour le rhumatisme, mais je n'ai jamais oublié l'incident n'y ayant pris moi-même aucune part.

Depuis ce temps-là, je me suis intéressé à cette source. Malheureusement l'entreprise reste petite. On y a construit un établissement de bains; aujourd'hui encore 500 à 600 personnes en moyenne empruntent le dur sentier de montagne qui y conduit et marchent dix milles afin d'obtenir quelque soulagement pour diverses formes de rhumatisme. Aux arbres et aux maisons de l'endroit pendent des béquilles que les gens y ont laissées. Certaines personnes ne pouvaient se payer un séjour dans des établissements coûteux, ni se permettre d'aller en des endroits où il leur faudrait débourser de grosses sommes. Des travailleurs se rendirent à cette source et suivirent les traitements.

J'y ai amené des hommes sur des chevaux de selle et de trait; ayant attaché un homme pour le maintenir à cheval, je refusai de le détacher quand il me le demanda parce que si je l'avais laissé descendre du cheval, je n'aurais jamais pu l'y remettre. Je me souviens d'hommes qui criaient presque d'angoisse quand je les maintenais à cheval pour les conduire aux sources. Deux mois plus tard, j'ai vu sortir les mêmes personnes complètement guéries ou bien soulagées.

Voici où je veux en venir, monsieur l'Orateur. Bien peu de nos gens connaissent ces endroits et peuvent s'y rendre. Nous avons, dans notre région, l'importante source thermale d'Halcyon en haut des lacs Arrow à quelques milles plus haut que chez moi, source qu'on a mise en valeur depuis le début du siècle. Peu après la première guerre mondiale, un organisme, appelé Croix blanche, s'est formé sous la direction du général Burnham, qui fut médecin dans l'armée canadienne ainsi que dans l'armée soviétique de la première Grande Guerre. Le général Burnham a consacré sa vie à étudier le traitement du rhumatimes et les moyens de soulager les rhumatisants. Il y a là un édifice excellent. Il a poursuivi son travail sans aucun souci de lucre. Tout ce qu'il a retiré de son travail de 35 ans, ce fut sa nourriture et son logement ainsi que le prix d'un voyage d'affaires par ci par là à Vancouver ou ailleurs. Il a établi cette station qui est bien connue dans toute l'Amérique du Nord. Des gens viennent s'y faire traiter, de New-York, des États du Sud et de l'Est canadien. On trouve parmi eux des gens riches et d'autres qui ont peu d'argent. Le général Burnham a fondé un service d'hôtellerie, où il fournit repas, traitements de toutes sortes avec bains et soins médicaux, car il est médecin, à raison de $4.50 par jour. Il n'a pas majoré son tarif et il refuse de le faire en dépit de la hausse du coût de la vie et d'autres considérations du même ordre.

Je sais personnellement que ces sources ont apporté du soulagement à des milliers de gens. Le général Burnham m'assure qu'au stade initial certaines formes de rhumatisme peuvent être définitivement guéries par des traitements à ces sources thermales; qu'au deuxième stade, le rhumatisme peut être enrayé et qu'au troisième stade ces eaux bienfaisantes peuvent apporter un grand soulagement. Je le sais personnellement car ma propre mère, atteinte vers la fin de sa vie d'une arthrite incurable, était passablement

soulagée de sa douleur pendant et assez longtemps après chaque traitement qu'elle a subi aux sources thermales d'Halcyon.

Nous avons, au Canada, une multitude de gens atteints de diverses formes d'arthrite et de rhumatisme. Certains en sont au stade initial et pourraient être guéris; chez beaucoup d'autres la maladie pourrait être enrayée; un grand nombre, enfin, pourraient obtenir un grand soulagement grâce à des traitements à ces sources thermales. Pourquoi ces gens ne peuvent-ils pas profiter de ces traitements? Pour des raisons financières. La grande majorité de ceux qui souffrent de ces douleurs rhumatismales ne peuvent profiter des moyens naturels de guérison dont le Créateur a doté le Canada sous forme de sources thermales. Je pense que ce serait là une magnifique occasion pour le gouvernement fédéral et les provinces de collaborer, sous un régime national d'assurance-santé. Voilà pour nous l'occasion d'utiliser nos ressources naturelles, de les faire travailler au soulagement de nombreux malades et à la guérison de certaines maladies, au pays.

Avant d'aller plus loin, je tiens à féliciter le ministre des Ressources et du Développement économique (M. Winters),—j'aurai peut-être plus tard à formuler d'autre chose que des félicitations,—de l'excellent travail qu'il accomplit relativement à la mise en valeur de *Radium Hot Springs*. J'ai eu l'occasion de visiter les bains depuis les améliorations qu'on y a apportées récemment. Le ministre, son ministère et tous ceux qui ont contribué à ces améliorations méritent d'être félicités de l'œuvre magnifique qu'ils sont en train d'accomplir à *Radium Hot Springs*. Les sources dont je parle sont aussi salutaires, elles sont remarquables. Qu'on mette en valeur de façon aussi excellente les sources dont j'ai parlé, qu'on adopte un programme national d'assurance-santé afin de permettre aux victimes de l'arthrite et du rhumatisme sous ses diverses formes de venir bénéficier de ces eaux revivifiantes, et nous aurons énormément accompli en vue de supprimer les souffrances inutiles qu'endurent présentement certains citoyens.

Je continue mon exposé en citant,—c'est encore tiré de la *Gazette* de Montréal, numéro du 4 novembre 1952,—l'opinion d'un homme que j'estime compétent en la matière.

Le chirurgien en chef de l'hôpital Queen Mary pour anciens combattants, le Dr Campbell Gardner, de Montréal, qui est aussi professeur adjoint à l'Université McGill, s'est exprimé de la façon suivante devant les membres du cercle féminin de la cathédrale Christ Church, à Montréal:

> A mon avis, il est impossible de ne pas assurer à tous les soins médicaux nécessaires, tout comme nous ne saurions leur refuser de l'eau pure. Si quelqu'un boit de l'eau infectée de germes de typhoïde, l'épidémie atteindra même ceux qui boivent de l'eau pure. De même, une épidémie d'influenza qui se déclencherait parmi les gens incapables d'obtenir des soins médicaux suffisants se propagerait rapidement et nous atteindrait tous.

Nous savons tous, je pense, que le besoin est évident. Les témoignages qui nous viennent de bien des sources le démontrent. Il n'y a aucun doute que la population réclame un programme de ce genre. Les groupements ouvriers, d'anciens combattants, de cultivateurs et autres, ont demandé et demandent encore au Gouvernement de mettre en œuvre une mesure législative qui instaurera au pays un programme national d'assurance-santé.

Le point de vue local m'intéresse toujours d'une façon spéciale, monsieur l'Orateur. Ce matin, en lisant mon journal, le *Daily News* de Nelson (et c'est le meilleur quotidien canadien qui soit publié dans les villes de l'importance de Nelson), j'ai lu avec intérêt un petit article. On y disait que le jour même où mon chef présentait une proposition de sous-amendement à la motion tendant à voter une adresse en réponse au discours du trône et préconisait l'adoption d'un programme national d'assurance-santé, le cercle agricole dit *Kootenay Boundary Central Farmers Institute* se réunissait à Nelson. Ce jour-là, les délégués qui assistaient à cette réunion de cultivateurs ont adopté à l'unanimité la résolution suivante:

> L'assemblée décide de prier le ministre fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social de songer à établir, avec ou sans la participation des provinces, un programme fédéral d'assurance-santé.
>
> Copie de la présente résolution sera adressée au député de Kootenay-Ouest, M. H. W. Herridge.

Je suis toujours heureux de constater que mes gens ne m'oublient pas. Tous ceux qui veulent s'ouvrir les yeux à l'évidence en reconnaîtront le besoin. Compte tenu de notre population, notre aptitude à satisfaire à ce besoin est plus grande que celle de toute autre nation. Alors pourquoi attendre? En Grande-Bretagne, le parti travailliste a préconisé pendant plusieurs années un programme national d'assurance-santé. Les conservateurs britanniques s'y sont opposés pendant longtemps; ils s'y sont opposés jusqu'à la fin. Lorsqu'on a présenté en deuxième lecture au parlement britannique, en mai 1948, le bill qui instaurait le programme actuel d'assurance-santé en Grande-Bretagne, tous les membres du parti tory se sont prononcés contre la mesure.

Mais aujourd'hui, aucun gouvernement britannique n'ose abolir cette loi qui a assuré au peuple un programme général d'hygiène et de services médicaux. Voici ce que disait à ce sujet le correspondant du *Wall Street Journal* dans la livraison du 27 novembre 1951 de ce journal:

...un des piliers du socialisme...

Il dit bien "un" des piliers.

...la médecine socialisée, restera intacte... Le régime de "soins médicaux gratuits" institué par le dernier gouvernement travailliste est si populaire qu'il n'est plus possible d'en faire ici un enjeu politique.

Je prédis que si le Gouvernement prend dans ce sens une mesure adaptée à la situation canadienne, le programme national d'assurance-santé cessera avant longtemps de servir d'enjeu politique au Canada. La preuve du succès du programme d'assurance-santé en Grande-Bretagne est la santé même de la nation, qui n'a jamais été meilleure. Le succès du programme du point de vue administratif est reconnu dans tout le monde démocratique par tous les esprits impartiaux. Le coût en est défrayé en Grande-Bretagne en dépit des difficultés financières extraordinaires que traverse ce pays.

J'ai prouvé sans l'ombre d'un doute que le Canada a besoin d'un pareil programme et je suis certain que la majorité des membres de la Chambre reconnaissent que ce besoin existe. Nous sommes capables d'en payer les frais au moyen de cotisations fondées sur les moyens pécuniaires de chacun. C'est pourquoi la CCF prie le Gouvernement de prendre ses responsabilités à la présente session à ce point de vue et d'instituer un programme national d'assurance-santé dans l'intérêt de la population actuelle du Canada et des générations futures.

M. Wilfrid LaCroix (Québec-Montmorency): Monsieur l'Orateur, l'honorable chef de l'opposition (M. Drew) a fait grand état, dans son discours sur l'Adresse et dans sa campagne politique à travers la province de Québec, des difficultés qui ont surgi concernant les relations fédérales-provinciales dans le domaine fiscal, mais se garde bien de proposer aucun moyen d'en arriver à une entente permanente à ce sujet, ce qui, à mon point de vue, démontre le peu de sérieux de cette attitude.

Je crois que le corps électoral de la province de Québec a le droit de douter de la sincérité de l'honorable chef de l'opposition et se doit d'analyser son passé politique avant de prononcer un jugement sur cette question.

Je tiens à dire que le passé politique d'un homme constitue encore le meilleur moyen de juger entre ce qu'il dit alors qu'il est dans l'opposition et ce qu'il fera lorsqu'il sera au pouvoir, si jamais il y parvient et, à ce sujet, permettez-moi de rappeler à la Chambre les déclarations suivantes concernant l'autonomie provinciale faites par l'honorable chef de l'opposition, ainsi que les dates et les années où elles ont été prononcées, telles qu'elles sont reproduites dans le journal *Le Canada* du jeudi 4 septembre 1952.

Le 23 février 1935, il disait:

Si tout était à refaire, qui serait assez insensé pour établir au Canada dix gouvernements au lieu d'un?

Le 10 novembre 1936, il déclarait:

Le Canada doit faire disparaître l'inefficacité coûteuse de dix gouvernements faisant dans la plupart des cas, l'ouvrage qu'un seul pourrait accomplir.

Le 26 janvier 1939, il disait:

Je me prononce pour l'affermissement des liens nationaux et l'enlèvement aux provinces de tous les pouvoirs incompatibles avec ceux du gouvernement central que n'exige pas l'administration de la province.

M. Fournier (Maisonneuve-Rosemont): Voilà qui est bien dit!

M. LaCroix: Le 24 avril 1941, il déclarait:

Seul un sentiment fortement favorable à la centralisation peut préserver l'intégrité d'une nation.

Le 10 novembre 1936, il disait:

Le Canada devrait remédier à l'incurie coûteuse de dix gouvernements.

Et, concernant son amitié pour nos compatriotes de Québec, voici ce qu'il disait le 29 novembre 1936. Je cite:

Je ne crois pas qu'il soit injuste de rappeler aux Canadiens-Français qu'ils sont une race vaincue.

Et en août 1944, lors du plébiscite, il disait:

Allons-nous permettre à une province isolationniste de dominer la destinée d'un Canada divisé? J'espère que chacun d'entre vous répondra par un "non" retentissant qui sera entendu dans chacune des parties de la province de Québec.

Et toutes ces paroles ont été dites alors que l'honorable chef de l'opposition était soit au pouvoir soit chef de son parti dans l'Ontario.

Monsieur l'Orateur, je tiens à faire remarquer à l'honorable chef de l'opposition ici, à la Chambre, qu'il le veuille ou non, son passé politique le suit et je crois que la province de Québec est fortement attachée à sa devise, qui est: "Je me souviens".

Ce n'est sûrement pas l'honorable chef de l'opposition actuel qui règlera la question des relations fiscales avec le Québec et j'ai beaucoup plus confiance en l'honorable premier ministre (M. St-Laurent) pour en arriver à une entente permanente à ce sujet.

L'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique reconnaît au pouvoir central le droit de prélever des deniers par tout mode ou système de taxation afin de fournir

une administration efficace en vue de la paix, de l'ordre public au pays. D'autre part, l'article 92 accorde aux gouvernements provinciaux le droit exclusif de percevoir les contributions directes dans les provinces afin de prélever les revenus nécessaires à l'administration provinciale.

Il semble, à première vue, que les deux gouvernements ont les mêmes droits de taxation et jamais ce point de vue, que je sache, n'a été infirmé par nos tribunaux, car aucun gouvernement provincial n'a osé prendre des procédures à ce sujet, probablement convaincu d'avance que le jugement définitif donnerait les mêmes droits dans ce domaine aux deux gouvernements. Je suis convaincu d'ailleurs que jamais Québec, quel que soit le gouvernement au pouvoir, ne cédera les droits qui lui sont garantis par l'article 92, pas plus que le gouvernement fédéral ne cédera ceux qu'il prétend lui être garantis par l'article 91.

Évidemment, les Pères de la Confédération avaient oublié qu'un jour le Canada serait une grande nation et que nous serions dans des difficultés internationales entraînant des dépenses formidables que ne prévoyaient pas les débuts de notre existence fédérative. C'est un état de choses malheureux car il est évident que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ne peuvent se lancer dans une course effrénée vers les mêmes champs de taxation, car ils sont rendus actuellement, et cela d'après les déclarations mêmes de l'honorable ministre des Finances (M. Abbott), à leur extrême limite de saturation. En conséquence, il faut trouver une solution qui, tout en laissant au gouvernement fédéral et aux provinces les privilèges qu'ils détiennent en vertu de la constitution, leur garantisse la sécurité dans le domaine des revenus, sans qu'ils soient obligés de surtaxer la population qui l'est déjà trop.

Je crois qu'il serait de l'intérêt de tous que la délimitation des possibilités de taxation accordées à chaque gouvernement soit revisée et précisée le plus rapidement possible car les subsides temporaires en face de droits acquis laissent entièrement le gouvernement qui les reçoit à la merci du donateur et constitue une situation inacceptable pour ma province. Ayant cela en vue, je me permets de soumettre au Gouvernement la solution suivante qui, je crois, aurait l'avantage de supprimer le système des subsides qui sera sûrement, avec le temps, considéré comme un retrait définitif des provinces.

On pourrait remplacer les subsides par une entente permanente qui admettrait, en vertu de la constitution, la remise annuelle à chaque province d'un pourcentage, à être déterminé, du total de l'impôt sur le revenu et sur les sociétés perçu par Ottawa dans cette province, tout l'impôt sur les successions étant laissé à cette province. En ce qui concerne Québec, nous avons des raisons particulières de conserver l'impôt sur les successions, comme conséquence des relations étroites qui existent entre les exigences de notre Code civil français et nos successions.

D'après les chiffres qui m'ont été fournis par le ministère des Finances, la perception de l'impôt sur le revenu et sur les sociétés dans l'Ontario, a donné pour l'année financière finissant le 31 mars 1952, la somme totale de $998,517,170.22 et, en vertu de l'accord conclu récemment entre le gouvernement fédéral et l'Ontario, comportant le retrait du gouvernement d'Ontario, de ces deux domaines de taxation, une somme de $123,-327,363.07 sera versée en subsides, annuellement, à la province d'Ontario, ce qui représente un peu plus que 12 p. 100 du revenu total perçu dans la province d'Ontario en une année par le gouvernement d'Ottawa dans ces deux domaines de taxation.

D'après mes renseignements, c'est la province d'Ontario qui, de toutes les provinces, paie le plus gros montant d'impôt sur le revenu et sur les corporations. L'entente comportant le droit à une remise automatique à la province de Québec d'un pourcentage à être déterminé entre le gouvernement central et la province de Québec, du total de l'impôt sur le revenu et sur les corporations perçu annuellement dans Québec, reconnaîtrait, à mon point de vue, le droit incontestable de la province à la perception des contributions directes, simplifierait celle-ci, tout en tenant compte des variations de la situation économique canadienne, ce qui, je crois, avec le temps, profiterait aux deux gouvernements en cause, en évitant au gouvernement fédéral de prendre des engagements financiers temporaires qui, à l'expiration des cinq ans ou même avant, lui sembleraient onéreuses pour son budget. Autrement, si les gouvernements ne s'entendent pas d'une façon permanente, on peut s'attendre, dans une période de dépression, à une utilisation des deux impôts précités, ce qui ne tarderait pas à provoquer un désastre économique sûrement de nature à menacer l'économie canadienne.

Pour nous du Québec, une entente est essentielle, car autrement les sociétés continueront de payer à la province de Québec un impôt de 7 p. 100 qui, additionné à l'impôt fédéral, formera un total de 54 p. 100, alors que, dans l'Ontario et dans les autres provinces qui ont signé des ententes, soi-disant temporaires, elles ne paieront qu'un impôt unique de 52 p. 100. Est-ce que cette situation n'est pas de nature à nuire à l'essor industriel du Québec, car il y a danger que les grandes sociétés industrielles, et elles sont

nombreuses, dont les matières premières ne proviennent pas du Québec, décident pour éviter de payer 2 p. 100 de plus sur leurs capitaux et leurs profits, de déménager leurs pénates dans la province d'Ontario.

Il serait aussi possible, grâce à une entente des deux gouvernements, d'adopter une formule unique de déclaration de l'impôt sur le revenu et sur les sociétés, chaque gouvernement percevant lui-même la part exigé par sa législation, ce qui, évidemment, fournirait au public l'avantage de comprendre mieux les obligations qui lui sont imposées par chaque gouvernement.

Je ne suis pas un partisan politique de M. Duplessis et tout le monde connaît d'ailleurs mon opinion à ce sujet, mais je crois également que M. Lapalme, chef du parti libéral provincial du Québec, tout comme moi, désire une entente clarifiant définitivement le champ de taxation des deux gouvernements. Il faut qu'on cesse de se servir du prétexte de l'autonomie fiscale comme d'un expédient politique toujours utile, sans jamais proposer une solution quelconque à ce problème.

Je me permets, monsieur l'Orateur, de mon siège à la Chambre des communes, de faire ces suggestions qui, si elles ne sont pas parfaites, méritent tout au moins d'être étudiées.

Le très honorable premier ministre actuel (M. St-Laurent), qui est très sympathique à ma province, disparaîtra un jour de la scène politique et qui nous dit que son successeur, inspiré par une bureaucratie essentiellement centralisatrice, n'adoptera pas comme son slogan d'action fiscale, les déclarations du 23 février 1935, du 10 novembre 1936, du 26 janvier 1939, du 24 avril 1941, etc., faites par l'honorable chef de l'opposition actuel (M. Drew), attitude qui sera de nature à empêcher Québec de diriger nos services éducatifs et hospitaliers, etc., qui nous sont propres, garantis par notre constitution et qui sont essentiels au maintien et au développement d'une culture française et catholique, laquelle constitue une richesse intellectuelle incontestable pour notre pays.

Le très honorable premier ministre a déjà fait de nombreux efforts pour arriver à une entente à ce sujet et je crois qu'il devrait y avoir possibilité de trouver une solution. Si le très honorable premier ministre et le premier ministre de Québec, même au prix de beaucoup d'efforts, réussissent à sauver la formule fédérative, ils rendraient par là un énorme service à notre pays. Dans un pays aussi riche et diversifié que le nôtre, c'est la seule compatible avec une véritable démocratie.

[M. LaCroix.]

M. G. M. Ferrie (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Deslières et Schneider). Il n'y a pas lieu, à mon avis, de s'inquiéter du sort du parti libéral au pays, tant qu'il pourra persuader des hommes d'un tel calibre de se porter candidats aux élections fédérales. Ils ont prouvé sans l'ombre d'un doute qu'ils étaient des hommes réellement capables. Je leur souhaite le meilleur succès possible.

Hier le représentant de Vegreville (M. Decore) a dit qu'un grand événement aurait lieu à Toronto demain et il voulait parler d'une joute de ballon. La semaine prochaine, un grand événement aura lieu dans la ville d'Ottawa, un événement d'un autre genre; il s'agit d'une élection. Les deux candidats à la mairie ont déclaré que leur programme était d'obtenir des subventions plus élevées du gouvernement fédéral. Il est temps, monsieur l'Orateur, que quelqu'un parle à la Chambre de ces subventions. Nous avons une constitution, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Dans cette constitution, il est écrit qu'aucun gouvernement ne doit payer d'impôts. La ville d'Ottawa prétend que la trésorerie fédérale doit lui verser des subventions en retour des services qu'elle rend au peuple canadien. Je crois qu'au contraire, monsieur l'Orateur, c'est le peuple canadien qui rend service à cette ville. Pourquoi faut-il que la population d'Otatwa demande au peuple canadien de l'aider à payer ses impôts?

Actuellement, de 38,000 à 40,000 personnes, dans la ville d'Ottawa, sont à l'emploi du peuple canadien. Si ce n'était des édifices qui ont été construits ici, si ce n'était de la présence ici du gouvernement, existerait-il au monde une chose portant le nom d'Ottawa? Il y a plusieurs années, cette ville portait le nom de Bytown. Elle serait encore Bytown si elle n'avait pas été choisie pour capitale.

Si le Gouvernement accorde cette subvention à la ville d'Ottawa, il doit, à mon sens, verser des subventions aux 4,200 autres municipalités du pays. Les municipalités de l'Ouest y ont droit tout autant que la ville d'Ottawa. Chacun de ces deux candidats demande à la population d'Ottawa de l'élire maire de cette ville, mais tous deux ont inscrit à leur programme électoral une plus forte subvention fédérale. Quand nous serons saisis du crédit en cause, je proposerai qu'il soit réduit à $1. La population canadienne sera heureuse, j'en suis sûr, de cette réduction. Pourquoi les gens d'Ottawa n'acquitteraient-ils pas des impôts sur les améliorations comme ceux du reste du pays?

M. Knowles: N'en acquittent-ils pas?

M. Ferrie: Je ne saurais dire combien j'ai été heureux d'apprendre que les États-Unis vont lever, le 1er mars, l'interdiction qui pesait sur l'importation de notre bétail. Je tiens à dire également que nous sommes fiers de la façon vraiment remarquable dont le ministère de l'Agriculture est parvenu à supprimer la fièvre aphteuse dans la région de Regina.

M. MacDougall: C'est un succès qui ne s'était jamais vu nulle part.

M. Ferrie: C'est juste. J'unis ma faible voix à celle des autres pour dire combien je suis heureux de ce que le marché américain nous soit de nouveau ouvert. Les cultivateurs de l'Ouest s'en trouveront bien certes, mais aussi les producteurs laitiers de l'Est, qui pourront vendre leur bétail outre-frontière au printemps. J'espère que ce marché ne nous sera plus jamais fermé.

J'aimerais maintenant, monsieur l'Orateur, prononcer mon discours annuel sur la route destinée à assurer la défense du pays. Je ne laisserai pas passer l'occasion cette année. Je soutiens toujours que le ministère de la Défense nationale devrait venir en aide aux habitants de l'Ouest du pays en aménageant une route allant d'Edmonton à Winnipeg. Je formule cette demande parce que durant le mois d'octobre, il s'est produit un déplacement de troupes et de canons de Wainwright à Petawawa. Les troupes ont suivi la route dont j'ai parlé et après avoir fait quelques milles elles ont laissé des ornières infranchissables pour les automobiles.

Si on suit les nouvelles de Corée, on s'aperçoit qu'on nous dit à la fin de chaque semaine le nombre d'avions qui ont été descendus. En examinant les journaux, vous trouverez que la plupart de ces avions ont été abattus par les batteries anti-aériennes. Si le ministère de la Défense nationale désirait transporter des canons à l'extrémité nord-ouest du pays, il s'appercevrait qu'il n'existe aucune route dans l'ouest du Canada sur laquelle ces canons pourraient se déplacer.

Je le répète, nous avons le droit de réclamer l'aménagement de cette route, non seulement parce que nous résidons là, mais parce que nous avons démontré au Canada et à l'univers notre capacité de production. Qui oserait prétendre que le Canada n'ait pas les fonds nécessaires à l'aménagement d'une voie de ce genre? Cette voie est à notre portée, étant donné que les richesses en provenance des trois provinces de l'Ouest en amortiraient le coût dans un bref délai.

Un mot au sujet d'une autre route, la route nº 35 allant de Nipawin à Flin-Flon et au plus grand village de la Saskatchewan même, peut-être bien, de tout le Canada. Je veux parler du village de Creighton. Ce n'est qu'une petite ville, mais assez importante pour se parer du nom de cité. Flin-Flon a 12,000 habitants. Les habitants de cette région minière ne peuvent guère aller dans l'Ouest. La voie vers l'Ouest fait un détour par l'est et le sud, sur un trajet d'environ 150 milles. La chose est profondément injuste. Ces gens sont allés s'installer là-bas et ont extrait les richesses de la région. La ville de Flin-Flon a versé environ 80 millions à titre d'impôts. Ils ne font que demander leur dû en priant le gouvernement fédéral de les aider à aménager la route nº 35, allant de Flin-Flon jusqu'à White-Fox ou Nipawin. J'ai eu l'avantage de survoler l'été dernier le tracé projeté de cette route. J'ai pris mon envol de Prince-Albert et j'ai suivi de mon avion le tracé qui traverse les éclaircies, la brousse et les marécages, jusqu'à la tête du lac Cumberland. Ensuite, de la tête du lac, je suis redescendu à Cumberland House. Je suis revenu convaincu qu'il n'est point d'obstacles là-bas que nos machines perfectionnées ne puissent surmonter.

Dans la province de Saskatchewan, nous avons un ministre qui formule des déclarations et les fait imprimer, mais elles sont quelque peu tirées par les cheveux. Je parle de M. J. T. Douglas, de la Saskatchewan.

M. Casselman: J'ai cru qu'il s'agissait de Jimmy Gardiner.

M. Ferrie: Si vous valiez la moitié de Jimmy Gardiner, vous ne seriez pas mal.

M. Ross (Souris): Que voulez-vous dire par là?

M. Ferrie: Ce que vous voudrez. M. J. T. Douglas a déclaré à certaines gens de Flin-Flon qu'il avait adressé au gouvernement fédéral une demande en vue d'obtenir de l'aide pour l'aménagement de la route en question. J'ai attendu deux ans. J'ai dit, deux fois, dans cette enceinte, qu'il devrait faire une demande. Maintenant, il prétend l'avoir fait. Il n'en est rien.

Quelle en est la raison? Nous ne comprenons pas pourquoi M. Douglas, ministre de la Voirie de la Saskatchewan, ne souhaiterait pas voir aménager cette route. Je suis certain qu'on l'écouterait avec sympathie à Ottawa s'il voulait faire preuve de quelque humilité et demander un peu d'aide.

J'appelle l'attention de la Chambre sur une ou deux choses qu'ont dites les députés de la Saskatchewan qui font partie de la CCF. En regardant autour de moi, j'aperçois mon ami, le député d'Assiniboïa (M. Argue). Il a déclaré, en Saskatchewan, lors de sa propre mise en candidature, ainsi qu'à deux

ou trois autres assemblées de mise en candidature, que nous, libéraux, ne collaborions en aucune façon avec lui ni avec son parti. Je tiens à affirmer, et je veux que les habitants de la Saskatchewan le sachent, que, jamais depuis que je siège en cette enceinte, aucun membre du parti cécéfiste ne m'a invité à collaborer avec lui en vue d'obtenir l'adoption de mesures à la Chambre. Jamais, d'aucune façon, aucun ne l'a-t-il fait. Je tiens à rappeler qu'à certain moment, nous, libéraux de l'Ouest du pays, avons éprouvé quelque difficulté à obtenir que la Chambre accordât une subvention de 65 millions de dollars aux agriculteurs de l'Ouest du Canada. Il me semble que certains députés savent assez bien ce qu'il nous en coûte pour obtenir l'appui de certains membres de la Chambre.

M. Ross (Souris): Il vous en coûtera votre siège.

M. Ferrie: Vous avez, je veux le croire, entendu cette remarque de quelqu'un d'autre de l'Ouest. C'est bien l'avis des conservateurs: nous n'aurions pas dû l'obtenir.

M. Ross (Souris): Le montant était à peine un dixième suffisant.

M. Ferrie: A ce moment-là, du moins, nous avons aidé les agriculteurs de l'Ouest du Canada tant que nous avons pu et, non seulement avons-nous été critiqués dans l'Est, mais aussi dans l'Ouest. Voici tout simplement ce que je veux démontrer: l'embarras dans lequel nous nous trouvions nous a portés à solliciter un peu d'aide. Le député de Moose-Mountain (M. Smith) a rencontré le chef du parti cécéfiste et lui a dit: "Nous aurons peut-être besoin d'aide...

M. Ross (Souris): Comment s'étonner que des difficultés aient surgi!

M. Ferrie: ...afin de faire adopter la mesure en cause.

"Bien, dit-il, je vais les chercher". L'honorable représentant de Moose Mountain dit alors que les représentants CCF de la Saskatchewan étaient partis. "Les représentants cécéfistes" ne sont pas partis, de répondre l'honorable député de Rosetown-Biggar. Il sortit pour les chercher, revint et déclara qu'ils étaient en effet partis. C'était bien le cas.

Voilà les représentants CCF qui posent aux grands champions. Ils disent qu'ils s'intéressent au cultivateur, qu'ils veulent l'aider. Parce qu'ils ne pouvaient obtenir tout ce qu'ils demandaient, ils se sont mis à bouder disant "Si nous ne pouvons pas obtenir tout ce que nous demandons, nous ne voulons rien. Nous abandonnons le cultivateur à son sort. Nous ne voterons pas en sa faveur du tout.

[M. Ferrie.]

Une voix: Où se trouvait l'honorable représentant de Souris?

M. Ross: Que l'honorable député vienne dans la circonscription de Souris et il l'apprendra.

M. Ferrie: Je ferai remarquer que ce n'est pas la seule fois qu'on a agi de la sorte. Ces gens parcourent la province de Saskatchewan et racontent toutes sortes d'histoires sur ce que les libéraux font à Ottawa. D'après eux c'est toujours nous qui aurions tort. C'est nous qui faisons tort à la population agricole de l'Ouest du Canada.

Actuellement on nous accuse de négliger d'instaurer un régime d'assurance-santé. C'est ce qu'a dit l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Une voix: Il est désaxé.

M. Ferrie: Oui, il est aussi désaxé. Il dit que les libéraux doivent se prononcer au sujet de l'assurance-santé. Je lui rappelle qu'en matière d'assurance-santé j'en ai oublié plus qu'il n'en saura jamais. La municipalité que je représente a, depuis 1928, un programme d'assurance-santé. Je me suis un jour rendu à Toronto pour acheter un hôpital de cinquante lits. Je l'ai acheté seul pour les gens de l'Ouest canadien. L'hôpital a commencé à fonctionner. Je demande à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre si la ville de Winnipeg a un service d'hospitalisation. Je lui rappelle qu'il n'en a pas encore fait accepter le principe à la population de Winnipeg. Les habitants de Dauphin l'ont accepté mais pas ceux de Winnipeg.

M. Knowles: L'honorable député a-t-il une idée de l'étendue des services médicaux gratuits que nous avons réussi à établir à Winnipeg?

M. Ferrie: Vous n'avez cependant pas l'hospitalisation ni les soins médicaux gratuits comme nous les avons. Voilà ce que vous devriez préconiser avant d'essayer de convaincre les gens des autres régions de l'Ouest canadien.

En second lieu, pourquoi l'honorable député ne fait-il pas accepter cette idée aux provinces d'Ontario et de Québec? Il n'aurait aucune difficulté à nous convaincre, puisque, à l'ouest de Winnipeg, nous reconnaissons les avantages de l'assurance-santé. Nous connaissons toute l'histoire, par expérience. Beaucoup de municipalités de la Saskatchewan et de l'Alberta et un assez grand nombre de municipalités du Manitoba assurent le traitement médical gratuit. Le député devrait chercher à convaincre la population de l'Ontario.

M. Knowles: Je suppose que le député votera en faveur de la proposition.

M. Ferrie: Je n'appuierai pas votre motion, vous pouvez en être sûr. Quand je voterai en faveur d'une motion de la CCF, il y aura deux lunes dans le firmament.

M. Gibson: Il faut garder les distances.

M. Knowles: Les libéraux aux idées larges!

M. Ferrie: Jamais de ma vie je n'ai voté en faveur de socialistes et je ne changerai pas. Pour ce qui est de ma propre province, il nous a fallu payer les frais du programme prophylactique quand il a été établi.

Une voix: Il n'est donc pas gratuit!

M. Ferrie: Nous n'avons demandé à personne d'en payer le coût. Nous avons perçu des impôts pour payer les comptes et rien n'a été changé depuis. Nous ne procédons pas comme les socialistes de la Saskatchewan.

J'ai ici une carte distribuée par le gouvernement de la CCF. A l'endos, on y dit en toutes lettres ce que le gouvernement s'engage à payer. La carte indique que les frais d'opération et de dispensaire sont gratuits. La dame qui détenait cette carte a été traitée au dispensaire et elle avait versé $5 pour obtenir sa carte en 1947. Elle se rendit à l'hôpital et, sans prendre le lit, elle reçut les traitements nécessaires, qui doivent être répétés de temps en temps. Qu'est-il survenu? On lui a dit qu'elle devait verser un supplément de $35. Elle, de son côté, affirme qu'elle ne le versera pas. On a donc demandé à cette dame Kemper de verser $35 et elle a répondu: "Non, je ne verserai pas ce montant!" Voilà la façon d'agir de la CCF.

Une voix: Eux et leur hospitalisation gratuite!

M. Ferrie: Oui, eux et leur hospitalisation gratuite comme le dit un député. Qu'ont donc fait les autorités cécéfistes? Elles lui ont envoyé un avis final, de Toronto, cette fois, car on n'ose pas les envoyer de la Saskatchewan même. Dans le cas qui nous occupe, l'avis a été envoyé par la *Medical Audit Association,* 32, rue Front-ouest, Toronto. On rappelle à l'intéressée que si elle n'acquitte pas la note, elle sera poursuivie en justice et qu'elle devra payer les frais judiciaires.

M. Gibson: Ces loups de la rue Bay!

M. Ferrie: Voilà ce qui se produit sous le gouvernement du parti CCF, le groupe dirigé de la Saskatchewan! Voilà ce à quoi nous nous opposons. Les municipalités de la Saskatchewan ont dépensé des milliers et des milliers de dollars pour assurer les traitements médicaux aux citoyens. Je ne crois pas qu'on puisse trouver de cas où nous ayons agi de cette façon.

Une voix: On ne les a pas emprisonnés, non plus.

M. Ferrie: Ce que j'ai mentionné s'est produit en Saskatchewan; malgré tout, les membres de la CCF nous demandent d'aller de l'avant, de mettre un programme en œuvre sans savoir au juste ce qui arrivera.

Reportons-nous maintenant quelques années en arrière et voyons ce qui s'est produit. En 1944, le discours du trône annonçait une magnifique mesure législative. Cette année-là, tout le monde à la Chambre parlait des allocations familiales. Bref, certains, dont le premier ministre Douglas et le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) affirment que c'est grâce à eux qu'on a inséré cette mesure de sécurité sociale dans les statuts.

Passons au vote pris en 1944 sur le discours du trône. Il en a été question déjà à la Chambre et je crois qu'il convient d'en parler de nouveau. Lorsque la Chambre a été appelée à se prononcer sur la motion, celui qui était alors chef du parti conservateur à la Chambre, l'honorable représentant de Peel (M. Graydon), déclara que le discours du trône n'annonçait qu'une seule mesure législative qui pouvait porter à conséquence. Il ajouta que les allocations familiales seraient à l'avantage de toute la population, de tous les enfants du Canada, et persuada son parti de voter pour le projet de loi ou pour le discours du trône; et il l'appuya.

M. Ross (Souris): Où avez-vous trouvé cette citation?

M. Ferrie: Ce sont ses propres paroles. L'honorable député peut les trouver à la page 364. Tous les conservateurs ont voté pour cette mesure.

M. Ross (Souris): L'honorable député a dit qu'il avait persuadé son parti d'agir ainsi.

M. Ferrie: Oui. C'est ce qu'il a déclaré lui-même. Vous pouvez consulter le compte rendu, si vous le voulez.

M. Ross (Souris): A quelle page?

M. Ferrie: Le 25 avril 1949. Il a fait un discours et il le sait parce que je le lui ai demandé. Il a répondu par l'affirmative. C'est exactement ce qui est arrivé. Le parti conservateur, à l'époque, appuya le discours du trône qui annonçait une mesure relative aux allocations familiales. Qu'est-ce qui est arrivé à tous ces gens qui n'ont jamais rien fait de travers et qui essaient toujours de nous dire que nous sommes ceux qui ne font rien, si ce n'est exploiter la population? Qu'est-ce qu'ils

ont fait? Les députés du parti CCF de la Saskatchewan ont voté contre la teneur du discours du trône. Je leur demanderai qu'est-ce qui serait arrivé si les conservateurs n'avaient pas voté avec les libéraux.

M. Knowles: Le Gouvernement était en majorité.

M. Ferrie: Le Gouvernement aurait pu être renversé. Alors combien de temps aurait-il fallu attendre pour que même le parti libéral ou tout autre parti réussisse à convaincre de nouveau la population canadienne des avantages que comportent les allocations familiales? Examinons un peu qui sont ces gens qui ont voté contre le discours du trône, ceux qui ont déclaré ne pas vouloir d'allocations familiales.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser la question de privilège.

M. Ferrie: Asseyez-vous.

M. Knowles: Je désire m'expliquer sur un fait personnel, monsieur l'Orateur. Je prétends que l'honorable député n'avait pas le droit d'interpréter un vote de défiance, un vote à l'égard du discours du trône, comme un vote sur une des mesures prévues dans ce discours. Il essaie de montrer que le parti CCF a voté contre les allocations familiales, ce qui est absolument faux.

S'il veut se montrer juste, il vous dira que, lors de la mise aux voix qui a précédé la deuxième lecture du bill relatif aux allocations familiales, tous les membres de la CCF,—comme d'ailleurs tous les députés, peu importe leur parti, qui étaient alors à la Chambre,—ont voté en faveur du projet.

M. Ferrie: C'est précisément là que je veux en venir. Le député a voté en faveur de la mesure quand il a su que le pays l'appuyait. Il n'a couru aucun risque. Voici les noms de ceux qui ont rejeté le discours du trône: Blackmore, Bryce, Burton, Castleden, Coldwell, Dorion, Douglas (Weyburn), Fair, Gillis, Hansell, Hlynka, Johnston (Bow-River), Knowles, Kuhl, MacInnis, Marshall, Nicholson (celui qui vient de se porter candidat contre moi). Puis vient cet autre grand homme qui nous a exposé ici, l'autre jour, tout ce qu'ils accomplissaient, qui nous a dit qu'ils étaient les seuls à mener leurs demandes à bien: Noseworthy. Noseworthy a voté contre.

M. Knowles: Contre quoi?

M. Ferrie: Contre le discours du trône. Si le discours avait été rejeté, que serait-il arrivé? Les allocations familiales n'auraient pas été versées, et le député le sait bien. Pourquoi s'est-il prononcé contre le discours du trône? Parce qu'il ne savait pas ce que pensait la population. Voilà pourquoi.

M. Knowles: Voilà qui est insensé. Vous avez employé cet argument en 1949 et vous allez vous en resservir. Cela ne prendra plus.

M. Ferrie: Je m'aperçois que nous avons irrité ces messieurs.

Il sera bientôt six heures et je tiens encore à signaler que les cécéfistes de la Saskatchewan nous ont affirmé que tout ce que nous faisons ne vaut rien. J'ai une citation sous les yeux, mais je ne veux pas retarder les travaux de la Chambre. Le premier ministre, M. Douglas, exhorte aujourd'hui les gens à se prononcer contre la politique du Gouvernement en matière d'organisation des marchés. Qu'est cette politique? C'est un programme nous permettant d'écouler notre blé et établissant un prix minimum pour notre bétail. J'aurais aimé m'appesantir quelque peu là-dessus, mais je ne puis le faire maintenant; j'y reviendrai au cours de l'étude du budget. Je protesterai contre le discours de M. Douglas et je prendrai position contre le député de Middlesex-Est (M. White) et ses prix pour les bestiaux. Je tiens à me faire entendre là-dessus. Monsieur l'Orateur, il est six heures et je propose le renvoi de la suite de la discussion à une séance ultérieure.

(Sur la proposition de M. Ferrie, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

LE SERVICE CIVIL

NOUVELLE PARUE DANS LES JOURNAUX RELATIVEMENT À UNE MESURE AUTORISANT LA SAISIE-ARRÊT DES TRAITEMENTS

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je me prononcerai brièvement sur une question qui suscitera, à mon avis, beaucoup de malentendus, si l'on ne met pas les choses au point immédiatement.

M. Drew: De quelle sorte de déclaration s'agit-il? Quel en est le sujet? Si on nous le dit, nous pourrons nous prononcer sur l'opportunité de la formuler maintenant.

L'hon. M. Garson. Il s'agit d'un article paru dans l'édition de ce soir du *Citizen*, rédigé dans les termes suivants:

> On nous dit aujourd'hui qu'il y a lieu de s'attendre que la saisie-arrêt des traitements des employés du gouvernement fédéral soit autorisée en vertu d'une mesure législative, qui sera probablement présentée au cours de la session actuelle du Parlement.

La publication d'une pareille nouvelle suscitera à mon avis, beaucoup de malentendus. Je dirai qu'elle n'a aucun fondement. On n'a aucunement l'intention de présenter pareille

mesure. L'extrait du discours du trône cité dans l'article de journal à ce propos, et que je cite à mon tour, est le suivant:

Une mesure sera déposée, visant à placer la Couronne dans la même situation, en substance, que les particuliers, quant à la responsabilité des actes commis par ses fonctionnaires.

Cet extrait, dis-je, n'est cité qu'en partie. Pour le compléter, il faut ajouter la suite du passage du discours du trône, qui est ainsi conçue:

...des manquements au devoir découlant de la propriété ou de l'occupation d'immeubles, et des réclamations de sauvetage...

Exposer la Couronne à des poursuites judiciaires par suite d'actes commis par ses fonctionnaires relativement aux manquements au devoir découlant de la propriété ou de l'occupation d'immeubles n'a absolument rien à voir à la saisie des traitements, et le Gouvernement n'a pas l'intention de présenter une mesure permettant la saisie des traitements des fonctionnaires.

L'hon. M. Fournier: Si les députés y consentent, je propose que la Chambre s'ajourne jusqu'à deux heures et demie lundi après-midi.

(La motion est adoptée et, la séance est levée à six heures et cinq minutes de l'après-midi.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 1er décembre 1952

La séance est ouverte à deux heures et demie.

CHAMBRE DES COMMUNES

FÉLICITATIONS À M. POULIOT À L'OCCASION DU VINGT-HUITIÈME ANNIVERSAIRE DE SON ÉLECTION AU PARLEMENT

M. W. G. Weir (Portage-Neepawa): Monsieur l'Orateur, si je prends la parole, c'est moins pour poser la question de privilège qu'à titre de courtoisie. Hier après-midi, comme je parcourais le "Guide parlementaire" j'y ai constaté qu'un de nos membres distingués de la Chambre célèbre aujourd'hui son vingt-huitième anniversaire comme député. Je veux parler, évidemment, de notre sympathique et excellent ami, l'honorable représentant de Témiscouata, M. Jean-François Pouliot.

Il a été élu pour la première fois à la Chambre des communes lors d'une élection complémentaire tenue le 1er décembre 1924, puis réélu aux sept élections générales qui ont eu lieu depuis cette date. Il est donc député depuis vingt-huit ans, trois ans de plus qu'un quart de siècle.

Il est vrai que nous pouvons avoir nos divergences de vues à la Chambre et qu'il peut nous arriver d'y échanger des propos acerbes à divers moments, néanmoins je crois qu'en une occasion comme celle-ci, nous pourrions nous arrêter un instant, afin de rendre un hommage bien mérité à l'un de nos vétérans de la Chambre. Je le fais avec grand plaisir, bien que beaucoup trop imparfaitement peut-être.

J'ai remarqué, en outre, en lisant le texte qui figure au "Guide parlementaire", que la famille Pouliot s'est fort distingué par ses états de service dans la vie publique. Le père de l'honorable député a été, je crois, membre de la Chambre des communes tandis que son grand-père et son arrière-grand-père ont assumé diverses fonctions dans le domaine législatif.

On voit donc que la famille Pouliot a joué dans la vie publique du pays un rôle très important. Songeant à l'atmosphère qui est celle de cette institution et à ce qu'un long service ici représente, je pense que tous les députés cet après-midi aimeraient marquer leur respect et offrir leurs félicitations et meilleurs vœux à l'honorable représentant de Témiscouata.

Je me fais, je crois, le porte-parole de tous les membres de la Chambre des communes en offrant à l'honorable député nos vœux les meilleurs.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Permettez-moi, monsieur l'Orateur, d'exprimer l'espoir que tous souscriront aux bons souhaits offerts au très sympathique député de Témiscouata. Je rappelle qu'il occupe à la Chambre une position unique, non seulement en raison des relations de sa famille avec le service public du pays, mais peut-être à un autre point de vue. Je veux dire évidemment qu'il diffère d'opinion non seulement avec les groupes adverses mais parfois même avec son propre parti à la Chambre. Depuis mon arrivée plutôt récente à la Chambre, il n'a jamais hésité à formuler une opinion. Il sait que je ne suis pas toujours de son avis, et j'ai constaté qu'il ne partage pas toujours ma manière de voir. Quelle que soit l'amitié, et elle est très sincère, qui m'inspire les félicitations que je lui exprime aujourd'hui, il ne s'attendra pas que je lui facilite indûment la poursuite de sa longue carrière dans le service public; je puis ajouter cependant qu'il semble s'être très bien tiré d'affaires sans ce concours par le passé.

Parlant sérieusement, je tiens à dire que les états de service public sans exemple de cette même famille sont vraiment dignes de mention. Quand un député compte déjà vingt-huit années de service et qu'avant lui son père, son grand-père et son arrière-grand-père avaient servi le Canada dans l'exercice de fonctions analogues, il a vraiment raison de prétendre qu'il a cherché à aider son pays en entrant dans la vie publique. Une tradition familiale a ainsi été établie.

Quelles que soient nos divergences de vues, —ces différences d'opinion sont le propre de notre régime démocratique libre,—je suis sûr de parler au nom de tous les membres de la Chambre en offrant à l'honorable député de Témiscouata mes meilleurs vœux. Je lui souhaite de jouir, dans la santé et le bonheur, des nombreuses amitiés qu'il s'est acquises.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je suis certain que le whip officiel du Gouvernement et que le chef de l'opposition (M. Drew) ont parlé au nom de

nous tous. Depuis dix-sept ans que je fais partie de la Chambre, j'ai eu le plaisir d'occuper un pupitre presque en face de celui de l'honorable représentant de Témiscouata. J'ai non seulement entendu ce qu'il a dit ici et qui a été consigné au hansard mais j'ai aussi goûté l'esprit dont il fait preuve, les mots d'esprit que le hansard ne rapporte pas toujours. Dans les deux cas, j'ai été grandement intéressé et j'espère que jusqu'à la fin de la présente législature au moins nous aurons le plaisir d'entendre ces mots d'esprit.

Comme l'ont dit le chef de l'opposition et le représentant de Portage-Neepawa (M. Weir), c'est un cas unique que celui de cette dynastie dans le service électif, car c'en est une qui a été établie au Parlement et à l'Assemblée législative pendant quatre générations. J'espère que cette tradition sera maintenue au moment opportun par le jeune fils de l'honorable député. Je suis donc heureux de m'associer aux félicitations que l'on vient d'adresser.

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, on conviendra qu'il n'y a pas grand'chose à ajouter. Le parti du Crédit social s'unit au reste de la Chambre et fait siennes toutes les bonnes paroles qu'on a eues à l'endroit du député de Témiscouata.

M. Gordon Graydon (Peel): Monsieur l'Orateur, comme voisin de bureau de l'honorable député de Témiscouata et en qualité de vieil ami j'aimerais dire un mot au sujet de l'honorable député. Pendant une brève période j'ai rempli les fonctions de chef de l'opposition; à ce moment-là, j'étais, je le crains, tout à fait novice dans la politique. Pendant que je remplissais ces fonctions j'ai été l'objet d'une grande amabilité et d'une extrême courtoisie que je n'oublierai jamais, de le part du brillant député de Témiscouata qui jouit d'une grande expérience.

Ce député de la province de Québec m'a toujours manifesté une grande amabilité à la Chambre et à l'extérieur. Il y a deux ans, il est venu dans la circonscription de Peel prononcer une allocution devant les membres d'une de nos importantes associations qui n'a rien à voir à la politique, je m'empresse de le dire. A mon avis, aucun parlementaire venu dans notre région du pays n'a créé une meilleure impression que lui. Il a un succès remarquable comme ambassadeur de bonne entente entre les diverses régions du Canada.

Souvent aux réunions des Nations Unies,—et je suis certain que tous ceux qui y ont assisté sont de mon avis,—en écoutant Vishinsky à son meilleur faire le plus de tort possible, j'ai souhaité que Jean-François Pouliot fût sur les lieux, pendant quelques brèves minutes, pour lui dire son fait.

[M. Coldwell.]

Quand il nous a rendu visite à Brampton, il y a deux ans, par son entremise nous avons envoyé à son épouse un bouqet provenant de la ville des fleurs du Canada. Je tenais à prendre la parole à la seule fin d'ajouter une orchidée à ce bouquet.

M. Daniel McIvor (Fort-William): Monsieur l'Orateur, en tant qu'ancien voisin de pupitre du député de Témiscouata, il me sera permis de dire que je l'ai toujours trouvé courtois et bon pour moi dans mon inexpérience et sobre, raisonnable et convaincant dans ses remarques. Je veux lui apporter les amitiés d'un certain nombre d'amis à Fort-William qui lui souhaitent au moins 28 années de plus à la Chambre des communes. Nous lui souhaitons, non seulement du succès ici, mais la paix dans son propre cœur.

M. Jean-François Pouliot (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, je désire remercier le whip en chef du Gouvernement, le chef de l'opposition (M. Drew), l'honorable député qui dirige le groupe de la CCF (M. Coldwell), l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore), mon bon ami l'honorable député de Peel (M. Graydon) et mon bon ami l'honorable député de Fort-William (M. McIvor).

Je suis fort heureux d'avoir été membre du Parlement pendant 28 ans. J'ai connu huit élections générales, trois en vingt-deux mois, et me voici écoutant le plus bel éloge funèbre qu'on puisse écouter. Le whip a été très bon de parler comme il l'a fait et je suis profondément touché de ce que lui et les autres députés ont dit.

Je me souviens quand j'ai été élu pour la première fois à la Chambre des communes il y a 28 ans. C'était un lundi comme aujourd'hui avec du beau temps. C'avait été une élection vraiment très acharnée. Lorsque j'ai été invité au pays des fleurs, à Brampton, pour y parler devant un club social, j'y ai raconté quelques-uns des incidents qui s'étaient produits au cours de cette élection et peut-être pourrais-je en répéter un ou deux maintenant.

Ce n'est pas à titre d'indépendant que je me suis présenté, mais bien à titre de franc libéral. En fait, le candidat officiel n'était pas le député de Témiscouata, mais un autre monsieur. Il a été très difficile de convaincre certains des vieux libéraux que leur devoir était de voter pour moi. Mes amis ont donc fait appel à un beau jeune homme aux cheveux noirs qui a passé de porte en porte pour solliciter l'appui des gens. Il leur disait qu'il était envoyé par Mackenzie King et que leur devoir était de voter en faveur de Pouliot. Quand on lui demandait son nom il répondait qu'il était Chubby Powers. En réalité, ce n'était pas l'honorable député de

Québec-Sud (M. Powers), ce n'était qu'un bon ami à moi. Il n'était pas question de supposition de personne, car il a voté en son nom personnel. Voilà une seulement des nombreuses histoires racontées à Brampton.

Mes honorables amis savent sans doute que je n'ai pas l'intention de faire un long discours, mais j'aimerais révéler à la Chambre le secret de la survivance en politique. Je crois que tout député connaît ce secret. Une devise à suivre est celle que nous lisions dans nos cahiers quand nous étions écoliers: l'honnêteté est la meilleure politique. Une autre est: "Je sers".

M. Coldwell: Cela est-il mis en lumière dans l'histoire?

M. Pouliot: Le député doit faire cause commune avec ses gens, pourvu qu'il soit sincèrement convaincu qu'ils ont raison; s'ils ont tort, ce qui arrive rarement, il doit le leur dire. C'est la seule condition pour survivre. En outre, il ne faut pas promettre plus qu'on ne peut tenir.

Je n'aurais jamais cru qu'un si grand nombre de députés se montreraient aussi bienveillants que cela. J'ai fait de mon mieux pour être juste envers tous mes collègues, sans distinction; s'il nous arrive parfois de ne pas être d'accord au sujet de diverses politiques, nous n'en restons pas moins étroitement unis par un lien commun: c'est que, que nous appartenions à tel ou tel parti, nous sommes d'abord membres de la Chambre des communes et, à ce titre, nous sommes frères. Bien plus, je crois que les membres de la Chambre des communes forment vraiment un cercle exclusif. Ils constituent également une coupe très représentative du pays et une excellente tranche d'humanité. Ceux qui viennent ici assister à nos délibérations sont en mesure de se faire une juste opinion de la population canadienne en général.

J'ai été touché par les remarques vraiment très aimables de tous ceux qui ont pris la parole, par celles du whip, qui s'est toujours montré très aimable envers moi. Il m'est arrivé souvent, quand je ne savais trop que faire, de lui demander conseil et il m'a été d'un grand secours, comme tous mes collègues d'ailleurs. J'ai aussi apprécié chaleureusement les bonnes paroles du chef de l'opposition (M. Drew). Nous divergeons d'opinion, mais nous demeurons amis. C'est une chose qui est essentielle dans la vie publique. Autrement, la vie serait insupportable. Je dis la même chose du chef du groupe de la CCF et de l'ancien chef du parti du Crédit social. Ils ont été très généreux à mon égard. Je l'apprécie. J'ignore quels sont les projets d'avenir de mon fils. Je ne pense pas qu'il veuille faire de la politique; mais je vais sûrement lui envoyer un exemplaire du hansard.

L'honorable député de Peel (M. Graydon), mon bon voisin, qui a déjà été chef de l'opposition, a été très aimable d'associer le nom de ma femme à la tâche que j'ai accomplie à titre de membre du Parlement. Nos femmes méritent même plus de sympathie que nous qui nous occupons de politique. La vie est très dure pour elles et la bonté et l'appui de ma femme m'ont réconforté. Je la remercie beaucoup et je remercie mes électeurs qui ont été très bons pour moi. Ils ont été justes, ils ont été très généreux et bienveillants à mon égard, et je ne puis parler d'eux en termes assez élogieux. Je me suis bien accordé avec mon voisin. Je me suis bien accordé aussi avec mon ancien compagnon de pupitre, l'honorable député de Fort-William, qui est l'un des plus aimables députés à la Chambre. Le bien qu'il a dit de moi, je le pense de lui et je ne puis dire mieux. Je remercie tous les membres de la Chambre de ce tribut que j'apprécie très profondément.

DÉFENSE NATIONALE

INTERPELLATION AU SUJET DU RAPPORT CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU CAMP DE PETAWAWA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Peut-il nous dire à quelle date nous recevrons le rapport que, nous a-t-on dit, M. Currie rédigeait il y a quelque temps et qui a trait à l'administration du camp de Petawawa par le ministère de la Défense nationale?

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Je n'ai pas été moi-même en rapport avec M. Currie depuis quelque temps, mais le sous-ministre m'affirme qu'il a communiqué avec les collaborateurs de M. Currie et qu'on s'attend que le rapport soit disponible dans une semaine ou deux. Il n'est pas encore prêt.

M. Drew: Puis-je demander, en outre, si le Gouvernement a reçu un rapport préliminaire?

L'hon. M. Claxton: Non.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

AVIONS SURVOLANT LE TERRITOIRE CANADIEN FAISANT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE DE LA PART D'APPAREILS DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Je poserai une question au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, c'est-à-dire au ministre de la Défense nationale. De quel droit des avions des États-Unis traversent-il la frontière afin de reconnaître les avions survolant le territoire canadien?

L'hon. Brooke Claxton (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Ainsi que le savent les députés, il y a lieu de considérer la défense de l'Amérique du Nord comme une seule opération; une entente a donc été conclue à la suite des vœux exprimés par la commission permanente canado-américaine de défense au sujet de la défense de l'Amérique du Nord contre les attaques aériennes. L'aspect le plus important de cette entente est l'établissement de zones d'identification aux fins de la défense aérienne, des deux côtés de la frontière internationale et le long des deux côtes. Le règlement de l'aviation civile exige que tout aéronef volant dans les zones en question dépose ses plans de vol.

Tout avion non identifié survolant une zone de défense aérienne près de la frontière internationale et paraissant se diriger vers celle-ci, est susceptible d'interception à des fins d'identification par les avions militaires du pays vers lequel l'avion inconnu semble se diriger.

A cette fin, les appareils de l'aviation militaire des États-Unis peuvent traverser la frontière et pénétrer au Canada, tandis que ceux du CARC peuvent survoler le territoire américain. Les avions d'interception doivent se conformer aux règles régissant l'interception établies par le pays au-dessus duquel l'interception se pratique. Les appareils américains, survolant le Canada, ne sont pas autorisés à ordonner à un avion quelconque d'atterrir.

Quant à la nouvelle où l'on a soulevé cette question, il y a lieu de faire remarquer, je crois, que le *Globe and Mail* mentionne trois incidents distincts. Les renseignements que j'ai obtenus auprès d'officiers du CARC et auprès du ministère des Transports semblent indiquer qu'un incident mettant en cause un avion Leavens Brothers, incident qui, prétend-on, aurait eu lieu récemment, s'est produit en réalité en 1950, bien avant la date de la mise en vigueur de cet accord.

Un autre incident, est celui d'un avion de la société *Austin Airways*. Il s'est produit, sauf erreur, aux États-Unis, la frontière ayant nettement été franchie. On m'apprend que ni le quartier général de l'Aviation militaire, ni le ministère des Transports n'ont reçu de rapport des administrateurs du service forestier au sujet de l'interception de l'avion que pilotait Ed Thomas et qui effectuait des relevés photographiques mais les renseignements dont ils disposent les portent à fixer la date de l'incident au mois d'avril ou de mai 1952.

LE SERVICE CIVIL

LA SEMAINE DE CINQ JOURS À WINNIPEG

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de poser une question au ministre de la Justice (M. Garson) en sa qualité de ministre des Finances suppléant. Winnipeg sera-t-il inclus parmi les villes, comme Montréal, Toronto et Vancouver, dans lesquelles les employés de certains services fédéraux ne travailleront que cinq jours, l'année longue, ainsi que nous l'apprend la lettre du ministre des Finances qui a été déposée sur le bureau de la Chambre, vendredi dernier?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre des Finances suppléant): Pour le moment, le conseil du Trésor ne se propose pas d'accorder aux employés fédéraux de Winnipeg la semaine de cinq jours. Les fonctionnaires supérieurs du Conseil se sont enquis auprès de la Commission du service civil, qui a répondu que trop peu d'employés en dehors des services de l'État bénéficient de la semaine de cinq jours à Winnipeg pour que ce régime soit étendu au personnel des services de l'État dans cette ville.

M. Knowles: Étudiera-t-on de nouveau la question si on établit de nouveaux faits relativement à cette ville?

L'hon. M. Garson: Je crois qu'on le ferait, conformément aux principes que suit déjà le gouvernement en ce qui a trait à ce problème.

LA CORÉE

INCORPORATION DE TROUPES SUD-CORÉENNES DANS LES UNITÉS CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. E. Wright (Melfort): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Défense nationale (M. Claxton)? Les plus récents communiqués semblent indiquer qu'on a adopté une nouvelle ligne de conduite en ce qui concerne l'incorporation de troupes sud-coréennes dans des unités canadiennes. Le ministre peut-il nous dire si ces nouvelles sont exactes?

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Le gouvernement canadien a adopté comme ligne de conduite d'appuyer toute mesure destinée à accroître l'efficacité militaire des Coréens du Sud et de les aider à défendre leur pays. Sur la proposition des représentants du Commonwealth au commandement des Nations Unies, des entretiens ont eu lieu avec d'autres nations intéressées du Commonwealth en vue de conclure une entente au sujet de l'incorporation de troupes sud-coréennes dans des unités de la première division du Commonwealth.

Depuis quelques mois, les divisions américaines en Corée ont accepté un certain nombre de Coréens du Sud dans leurs unités divisionnaires. Les Américains ont adopté comme ligne de conduite de nourrir et d'habiller les Coréens du Sud qui servent dans les unités américaines et de leur prêter des armes, mais le gouvernement de la Corée du Sud continue de verser leur solde. Toute entente conclue en vue de l'incorporation de troupes sud-coréennes dans la division du Commonwealth ressemblera probablement à celle qui a trait aux formations des États-Unis.

POURCENTAGE DES FORCES SUD-CORÉENNES ENGAGÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Graydon (Peel): Voit-on un inconvénient quelconque à donner à la Chambre des renseignements sur le pourcentage des troupes de la république de la Corée du Sud par rapport à l'ensemble des troupes des Nations Unies actuellement engagées en Corée?

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Je n'ai pas ces renseignements pour l'instant et je suis bien persuadé que je ne saurais les donner sans consulter préalablement le commandement des troupes des Nations Unies en extrême Orient.

LA FIÈVRE APHTEUSE

DÉCLARATION DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Avec la permission de la Chambre, je tiens à consigner au compte rendu une déclaration qui a été faite à Washington l'autre jour et qui nous a été communiquée. Elle est en date du 28 novembre et se lit comme il suit:

Le secrétaire intérimaire à l'Agriculture, M. Knox T. Hutchinson, a annoncé aujourd'hui que si la situation continue d'être favorable, le Canada sera déclaré exempt de fièvre aphteuse à compter du 1er mars 1953.

Des consultations ont eu lieu à Denver cette semaine avec la commission consultative ministérielle de l'industrie animale relativement à la fièvre aphteuse. Au cours de ces entretiens, il a été question de rouvrir la frontière canadienne aux animaux vivants et aux produits animaux. La commission a recommandé la date du 1er mars.

On a commencé la rédaction d'un règlement visant à permettre l'entrée de bêtes à cornes, de moutons et d'autres ruminants domestiques, ainsi que de porcs, et de permettre aussi l'entrée de viande fraîche, gelée ou réfrigérée, de veau, de mouton, d'agneau, de porc et de bœuf. Les restrictions relatives à d'autres produits animaux et au foin seront aussi levées.

La frontière des États-Unis a été fermée à ces importations depuis le 25 février 1952, alors que le gouvernement canadien a annoncé l'apparition de l'épizootie de fièvre aphteuse dans la province de Saskatchewan. Des mesures énergiques, prises par les services canadiens, comprenant quarantaines, inspection, abattage de troupeaux infectés ou menacés d'infection, et désinfection des bâtiments, ont circonscrit l'épizootie à une zone relativement peu étendue dans cette province. Outre la première apparition de la maladie près de Regina, on est parvenu à mettre fin à d'autres manifestations qui s'étaient produites sans qu'elles se soient étendues à d'autres locaux. La dernière manifestation est du 28 avril; les animaux atteints ont été abattus trois jours plus tard.

Les prohibitions et restrictions en vigueur depuis le 25 avril continueront d'être appliquées jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance. Elle s'applique au gibier à poil, qui risque d'être atteint par la maladie, comme aux animaux d'élevage.

Voilà le rapport tel qu'il a été publié à Washington; nous l'avons reçu samedi dernier.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

TARIFS ENTRE TERRE-NEUVE ET LE CONTINENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. J. Browne (Saint-Jean-Ouest): Je voudrais poser une question au ministre des Transports (M. Chevrier). Étant donné que c'est aujourd'hui qu'entrent en vigueur les nouveaux tarifs de communications téléphoniques interurbaines entre Terre-Neuve et le continent, je me demande si le ministre est en mesure de répondre à une question que j'ai posée l'autre jour. Existe-t-il, comme pour le reste du Canada, des tarifs spéciaux pour les appels faits après six heures du soir ou le dimanche?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Je devrai prendre note de la question afin d'aller aux renseignements à ce sujet. Ma déclaration de l'autre jour couvre le tarif pour les appels courants. Je m'excuse de ne pas avoir les renseignements voulus.

SERVICES DE TRANSPORT

GARES MARITIMES ET AÉRIENNES À PORT-AUX-BASQUES ET GANDER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. F. Higgins (Saint-Jean-Est): J'aimerais demander au ministre des Transports (M. Chevrier) s'il a lu les commentaires du directeur du tourisme de New-York concernant les aménagements du National-Canadien à Port-aux-Basques, ainsi qu'un autre article, paru dans le *Citizen* du 26 novembre, concernant les améliorations à l'aéroport de Gander, et lui demander s'il serait prêt à faire des commentaires à ce sujet.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Je n'ai pas lu l'article du *Citizen*, bien que mon adjoint parlementaire m'en ait parlé. Je me demande s'il convient, à l'appel de l'ordre du jour, de faire des commentaires sur des articles de journaux et je ne veux pas manquer de respect à mon honorable ami, mais mon adjoint parlementaire me dit que l'article en question a trait à un programme à long terme de gares aériennes pour les aéroports du Canada. Il me semble que le bon moment pour examiner cette question se présentera lorsque les crédits du ministère des Transports seront à l'étude. De temps à autre, nous étudions des plans destinés à Gander et autres aéroports internationaux du Canada, et les postes afférents à ces dépenses seront portés aux prévisions budgétaires. Ces crédits sont subordonnés à l'examen du Conseil du Trésor, ainsi qu'à l'approbation de la Chambre, et par conséquent je ne voudrais pas en dire davantage pour l'instant.

Quant à l'autre problème, celui des conditions régnant à Port-aux-Basques et qui, paraît-il, sont honteuses, je me suis rendu à Port-aux-Basques l'été dernier et les conditions là-bas ne m'ont pas paru excellentes; mais je tiens à rappeler à mon honorable ami ainsi qu'aux autres députés qu'on n'a pas encore terminé là-bas les immenses travaux d'aménagement de terminus. Ce que j'ai vu là-bas, j'ai pu le constater dans deux ou trois autres endroits, comme par exemple sur la rive nord du Saint-Laurent, à Sept-Îles, où de grands travaux d'aménagements ont lieu. Le National-Canadien a été chargé des installations. C'est justement pour porter remède à la situation actuelle, qu'on lui a confié les travaux. Je suis convaincu que la confusion qui peut régner là aujourd'hui disparaîtra une fois qu'on aura terminé le nouveau quai et les aménagements du terminus.

(*Plus tard*)

M. George A. Drew (chef de l'opposition): J'espère que le ministre des Transports trouvera mes remarques à propos, étant donné la déclaration qu'il vient de faire. On a posé une question au sujet de certaines installations à divers endroits de Terre-Neuve. A mon avis, l'aéroport de Gander constitue un cas tout particulier. Pour des milliers de personnes, cet aéroport est la porte d'entrée du Canada, tout comme il le sera pour d'autres milliers de gens au cours de l'année prochaine. Il me semble qu'on peut bien étudier cette question sans attendre l'examen des crédits. Je crois que les députés aimeraient savoir, comme d'ailleurs ils en ont le droit, si le Gouvernement songe à améliorer comme on l'a donné à entendre, les installations de l'aéroport de Gander, vu le nombre considérable de personnes qui y passeront au cours de l'année prochaine?

L'hon. M. Chevrier: On m'a demandé de formuler des observations à propos d'un article de journal que je n'ai pas eu l'occasion de lire. Il s'agit d'un très long article dans lequel on expose des plans de longue haleine concernant tous les aéroports. J'ai dit à l'honorable député qu'il ne me semblait pas opportun de les examiner à l'appel de l'ordre du jour.

Mon honorable ami sait bien entendu que l'aéroport de Gander est très important, tout comme celui de Vancouver et les autres aéroports transcontinentaux. Si mon honorable ami avait à me poser une question bien précise, je pourrais peut-être y répondre. On m'a demandé d'exprimer mon opinion sur toute une série de projets, mais j'estime qu'il conviendrait peut-être de le faire en une autre occasion, par exemple, lors de l'examen des crédits de mon ministère.

M. Higgins: Le ministre peut-il me dire si des services améliorés seront assurés dès maintenant à Gander?

L'hon. M. Chevrier: Je peux répondre à mon honorable ami que des crédits visant de nouvelles installations ont été prévus. Ces crédits devront, bien entendu, recevoir l'approbation du Conseil du Trésor. Il serait peu sage, je crois, de donner maintenant des détails à ce sujet mais je me ferai un plaisir de les communiquer à la Chambre en temps opportun.

LA TÉLÉVISION

DEMANDE D'UN AUTRE SERVICE DANS LA RÉGION DE TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Vu la malencontreuse panne survenue au cours de la diffusion, par ailleurs fort convenable, de la partie jouée samedi dernier et dont l'enjeu était la coupe Grey, le ministre du Revenu national (M. McCann) nous dirait-il si lui et le Gouvernement dont il fait partie sont

maintenant disposés à étudier l'à-propos d'accorder des permis à d'autres postes de télévision dans la région, afin que le poste de Radio-Canada ne jouisse pas du monopole?

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Nous n'avons pas encore étudié la question.

ÉDIFICES PUBLICS

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉDIFICE PUBLIC À SAINT-JEAN (TERRE-NEUVE)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. F. Higgins (Saint-Jean-Est): J'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Vu les protestations formulées par sir Brian Dunfield, président de la commission d'aménagement de la ville de Saint-Jean, et étant donné que les deux quotidiens de Saint-Jean ont appuyé les protestations élevées contre la construction du nouvel édifice fédéral sur les terrains de l'Hôtel du gouvernement à Saint-Jean, est-il disposé à promettre que l'édifice ne sera pas érigé à cet endroit?

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): J'ai eu un entretien fort intéressant avec l'honorable député, ce matin, à propos de cet emplacement. Il m'a dit qu'il me demanderait si j'avais lu les protestations formulées contre l'emplacement du nouvel édifice fédéral. Je dois lui dire que j'ai reçu des protestations contre tous les emplacements que nous avons examinés jusqu'ici. La dernière protestation est celle de sir Brian Dunfield qui dit que nous écraserions les centres vitaux de Saint-Jean, si nous construisions l'édifice à cet endroit. J'entretiens des doutes très graves et, lorsque je doute, je m'abstiens d'agir en général.

M. Graydon: Est-ce pour cela que vous évitez d'annoncer la date des élections?

L'hon. M. Fournier: Je n'ai pas grand chose à dire à ce sujet. La coupure de journal que voici m'a été envoyée par l'honorable député; elle est intitulée: "On veut avoir son mot à dire à propos de l'emplacement". De fait, je constate que je suis le seul à ne pas avoir mon mot à dire à ce sujet.

CODE CRIMINEL

RENVOI DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AU COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Justice si la revision envisagée du code criminel sera renvoyée à un comité de la Chambre si on la présente durant la présente session, afin que les groupes ou les particuliers intéressés puissent comparaître devant le comité et présenter leurs observations sur les articles qui les concernent?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Le code criminel a déjà été présenté au Sénat, monsieur l'Orateur. Il y a subi la première et la deuxième lectures, et il a été renvoyé au comité du Sénat de la banque et du commerce qui est maintenant en train de l'étudier. Lorsque la mesure sera présentée à la Chambre, on la renverra à un comité de la Chambre qui sera autorisé à faire comparaître les personnes et les organismes intéressés.

LE CABINET

DÉSIGNATION DE "FONCTIONNAIRES DE LA COURONNE"

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Avant de passer à l'appel de l'ordre du jour, j'aimerais, monsieur l'Orateur, revenir sur une question que l'honorable représentant de Vancouver-Burrard (M. MacDougall) m'a posée jeudi dernier 27 novembre et qui était ainsi conçue:

> J'aimerais savoir quels membres du cabinet sont réputés fonctionnaires de la Couronne. Si des membres du cabinet ne sont pas compris dans cette catégorie, quels sont-ils?

J'ai rédigé une réponse à cette question après m'être entretenu avec l'honorable représentant et avoir appris de lui que sa question s'inspirait d'une récente décision du président de la Cour d'échiquier selon laquelle le secrétaire d'État ne serait pas un fonctionnaire de la Couronne ainsi que l'entend le paragraphe c de l'article 30 de la loi de la Cour de l'Échiquier qui donne compétence à la cour dans tous les cas où un fonctionnaire de la couronne fait l'objet d'une plainte ou d'une demande de réparation découlant de ce qu'il aurait fait ou omis de faire dans l'exercice de ses fonctions de fonctionnaire de la couronne.

Je ne vois aucune raison de supposer que le tribunal ne déclarerait pas également dans le cas de tout autre membre du cabinet qu'il n'est pas fonctionnaire de la Couronne au sens de l'expression employée à l'article 30 de la loi de la Cour de l'Échiquier. Il y a lieu de considérer cette décision comme étant l'expression de la loi canadienne, tant qu'un tribunal supérieur ne l'aura pas révoquée; toutefois, elle ne s'applique qu'au paragraphe c de l'article 30 de la loi de la Cour de l'Échiquier.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 28 novembre, sur la motion de M. J.-L. Deslières, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement présentée par M. Drew et sur la proposition de sous-amendement présentée par M. Coldwell.

M. G. M. Ferrie (Mackenzie): Au moment de l'ajournement, vendredi soir, monsieur l'Orateur, je parlais du prix du bétail. Ayant parcouru, depuis, le hansard, je voudrais relever en quelques mots une observation que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a consignée à la page 189 du hansard du 28 novembre. Il a dit que je n'avais pas le droit d'en venir à la conclusion que j'ai tirée au sujet de l'attitude de son parti à l'égard des allocations familiales en 1944.

Il dit également,—on le voit à la page 199 du hansard,—que cet énoncé m'a valu le gain d'une élection mais que je ne le ferai pas de nouveau. Je signale à l'honorable député que si j'ai gagné une élection par ce moyen en 1949, il y a sans doute un grand nombre de gens de ma circonscription qui partageaient alors mon opinion et qui sont encore du même avis.

Je tiens à dire au député que ce n'est pas cette question, à elle seule, qui m'a valu la victoire aux élections. Le parti CCF avait publié, sous la signature du député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), une brochure intitulée "A qui appartient le Canada". J'ai pris connaissance de cette brochure. J'ajoute qu'une des meilleures associations agricoles du Canada, celle des producteurs unis de céréales, est établie dans ma circonscription. Des milliers et des milliers de cultivateurs font partie de cet organisme qui est propriétaire d'élévateurs au nord, au sud, à l'est et à l'ouest de ma circonscription. Dans cette brochure "A qui appartient le Canada", on donne une liste d'une centaine d'établissements dont le capital représente neuf milliards. Ce sont ces établissements que la CCF veut étatiser.

Certains de ces mêmes messieurs prétendent se faire les avocats des agriculteurs, et agir dans la mesure du possible dans l'intérêt de la population, tandis que nous, les libéraux de l'Ouest du Canada, ne ferions rien. Je leur répondrai que nous luttons là où la lutte a du sens; nous ne nous contentons pas de prendre la parole à la Chambre pour invectiver les autres. Nous entrons dans la lice

afin d'obtenir quelque chose pour l'Ouest canadien, où nous savons qu'on nous prêtera attention et que certains nous écouteront.

Dans l'article en question, monsieur l'Orateur, vous constaterez qu'on annonce vouloir s'emparer de la société *United Grain Growers*, qui représente $128,128,000. Les fondateurs de cette société l'ont mise sur pied dès 1908 ou 1909, peut-être même un peu plus tôt. Lorsqu'ils ont lancé cette entreprise, quelqu'un s'est rendu, à ma connaissance, à l'une des réunions en faisant, dans une voiture, hippomobile, un trajet de cent milles...

M. Coldwell: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député?

M. Ferrie: Asseyez-vous. Il n'y a aucune question à poser. Je n'ai plus que quelques minutes. Je ne vous ai pas interrompu. Rasseyez-vous.

M. Coldwell: Fort bien; je me rassieds. Tout ce que je voulais demander au député, c'est de nous citer l'article.

M. Ferrie: Je n'ai plus que quelques minutes pour terminer mes observations.

M. Coldwell: Il n'y a là aucune déclaration de ce genre. C'est pourquoi je voulais demander au député de le lire.

M. Ferrie: Ces agriculteurs ont placé leur argent dans l'entreprise. Je le disais tantôt, l'un d'eux a d'abord fait 100 milles en voiture tirée par une paire de chevaux, puis, environ 15 milles à pied, pour se rendre à la réunion. Ses chevaux étaient vannés; il a donc franchi les 15 milles restants à pied. Cet agriculteur était l'un des actionnaires des *United Grain Growers* venant de notre région. Il s'est ainsi rendu à pied à la réunion, afin d'accorder son appui en vue de mettre ce réseau d'élévateurs sur pied. Or, monsieur l'Orateur, nous voici au point où ces messieurs publient une telle brochure et affirment qu'ils vont s'emparer de cet organisme agricole, qu'ils vont tout simplement le prendre en charge et avec le même groupe. Mais les seuls qui n'aient pas été admis, ce sont les gens du syndicat. Ils n'ont pas admis notre syndicat, parce qu'ils n'en veulent pas.

Je tiens à affirmer qu'il est temps que les gens de l'Ouest s'éveillent et se rendent bien compte de ce qui se passe. Nous tâchons de les défendre à Ottawa, en vue d'obtenir certains avantages pour l'ouest du pays. Tout ce que nous obtenons de notre opposition dans l'Ouest, ce sont des insultes. Je fais remarquer que je les ai endurées en cette enceinte,—nous en avons été abreuvé,—mais c'est fini.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député a épuisé son temps de parole.

M. Ferrie: Monsieur l'Orateur, je disposais de quinze minutes. J'ai commencé à parler à 6 heures moins 25 minutes et j'ai parlé jusqu'à 6 heures moins 3 minutes. Il me reste encore quinze minutes.

M. Coldwell: L'Orateur décide.

M. l'Orateur: Il est regrettable qu'il y ait malentendu. Autant que je sache, il ne restait plus que quelques minutes à l'honorable député. Je ne veux pas le priver de son temps de parole, s'il lui en reste. Nous devrions probablement accorder le bénéfice du doute au député.

Des voix: Entendu!

M. Coldwell: Monsieur l'Orateur, on tient sûrement un registre à cet égard. Si l'honorable député n'a pas épuisé son temps de parole et que le registre l'indique, il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'il poursuive ses observations. Le député n'a pas permis qu'on lui posât de questions. Je ne vois pas pourquoi il devrait lui être accordé du temps supplémentaire dans ces circonstances. Je serais disposé à donner mon consentement en temps ordinaire, mais je ne le suis pas en ce moment.

M. l'Orateur: Les greffiers qui enregistrent l'heure au Bureau m'informent que l'honorable député a épuisé son temps de parole. A moins qu'il n'y ait consentement unanime, je ne puis lui permettre de continuer.

M. Coldwell: Non.

M. l'Orateur: Je regrette qu'il y ait eu malentendu, mais je suis lié par les renseignements que je reçois des greffiers.

M. Ferrie: Excusez-moi, monsieur l'Orateur; j'accepte votre décision, bien qu'elle ne soit sûrement pas juste. J'ai commencé mes observations à 6 heures moins 25 minutes et je n'ai pas ...

M. Noseworthy: Le seul qui ait raison à la Chambre!

M. l'Orateur: Le registre indique que l'honorable député de Mackenzie (M. Ferrie) a pris la parole à 5 heures 21 minutes, vendredi, et que le débat a été ajourné à 5 heures 59 minutes de l'après-midi. Le greffier me dit que le député a donc parlé pendant un total de 38 minutes, de sorte qu'il lui serait resté deux minutes aujourd'hui. Je lui ai accordé au moins cinq minutes. Je ne peux pas le laisser parler plus longtemps sans l'assentiment unanime de la Chambre.

M. Ferrie: Monsieur l'Orateur, étant donné la protestation de la C.C.F., je renoncerai à mon temps de parole.

M. Coldwell: Bêtises!

M. Knowles: Cela touche à la personne de Votre Honneur.

M. Coldwell: C'est critiquer l'Orateur et non un député en particulier. L'honorable député n'a pas voulu permettre une question par courtoisie, il ne peut donc s'attendre à aucune faveur de la part de ceux à qui il refuse d'en accorder.

M. Ferrie: Je ne demande aucune faveur.

M. l'Orateur: La remarque de l'honorable député de Mackenzie ne me semble pas critiquer l'Orateur. Je crois qu'il pense qu'une erreur a été commise relativement aux faits, mais je répète que je suis lié par les renseignements que me communique le greffier.

M. G. R. Pearkes (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, quand le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) s'est levé pour participer au présent débat jeudi dernier, il a commencé par dire, comme en fait foi la page 144 du hansard:

> J'ai l'intention de parler aujourd'hui des chaussures, fourchettes et tapis.

Je n'ai alors pu m'empêcher de penser qu'il allait peut-être nous citer des passages d'*Alice au pays des merveilles:*

> Des chaussures,—des navires,—de la cire à cacheter,—des choux,—et des rois.

Puis quelqu'un a alors parlé des cravates, de centaines de milliers de cravates. De fait, il y aurait tellement de cravates que si on les mettait bout à bout elles iraient du cabinet du ministre jusqu'au poste d'incendie de Winnipeg: un millier de milles de cravates.

Le ministre nous a ensuite expliqué pourquoi il fallait emmagasiner des quantités considérables d'articles de vêtement et d'équipement. Ces approvisionnements seraient nécessaires en cas de mobilisation. Tout le monde sait bien entendu que la mobilisation suppose de fortes quantités d'approvisionnements et que le gouvernement a le devoir d'établir ces réserves. Mais le gouvernement doit également acheter ces approvisionnements de la façon la plus économique. S'efforçant d'étayer son argument, le ministre a consigné beaucoup de chiffres au compte rendu. Mais une série de chiffres qu'il a pas citée, c'est celle qui indiquerait les articles qui, au cours des quelques dernières années, ont été vendus au rabais par l'intermédiaire d'organismes tels la Corporation des Biens de Guerre. D'après le rapport présenté à la Chambre au début de 1949, nous savons que le gouvernement a touché au moins $454 millions pour les marchandises qu'il a soldées. Évidemment, l'expression "constituer des stocks" ne faisait pas alors partie du vocabulaire du ministre.

Je n'en dirai pas davantage aujourd'hui. Je parlerai d'une autre question qui touche

à la réputation d'un officier ainsi qu'à la renommée de notre pays sur le plan des affaires et de la collaboration internationale, puisqu'elle se rapporte à la défense nationale. Lorsque le public est mis en émoi par un incident quelconque et que le gouvernement du jour ne donne que des réponses vagues, l'opposition de Sa Majesté a certaines obligations.

Lorsque le public s'inquiète du sort fait à l'un de ses serviteurs, l'opposition a le devoir de demander des éclaircissements sur le cas. Je me propose de demander cet après-midi de nouvelles précisions sur le cas d'un jeune et brillant officier dont la carrière a été interrompue d'une façon soudaine au milieu de l'été dernier. Je parle du brigadier Connelly, qu'on a rappelé de Corée et mis à la retraite à l'âge de 44 ans.

Les efforts tentés par le Gouvernement pour cacher le fait que cet officier était rappelé et mis à la retraite ont éveillé des soupçons. Ce n'est que par suite d'une nouvelle parue dans un journal étranger, le *Tribune* de Chicago, que les faits, ou du moins une partie des faits relatifs à l'affaire, ont transpiré. Le seul renseignement précis qu'a fourni le ministère de la Défense nationale consiste en un communiqué du directeur des relations extérieures au ministère de la Défense nationale, M. W. H. Dumsday. Voici le communiqué qu'on lui a sans doute ordonné de publier:

Le brigadier Connelly prend un congé de retraite de quelques mois. Ordinairement le ministère ne donne pas les raisons des mises à la retraite; toutefois, les officiers supérieurs sont retraités lorsqu'on n'a plus besoin de leurs services. Quant à la nouvelle d'après laquelle l'officier en cause aurait été retraité pour n'avoir pas immédiatement averti le gouvernement canadien de l'intention qu'on avait d'utiliser les troupes canadiennes dans l'île de Koje, le ministère n'a aucun commentaire à faire.

Comme l'indique une dépêche publiée dans le *Leader-Post* de Regina, le 7 octobre 1952, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a déclaré qu'il ne pouvait ni confirmer ni nier la nouvelle suivant laquelle l'incident de Koje pourrait se rattacher à cette mise à la retraite. On cite ensuite ses propres paroles, entre guillemets: "Je n'en sais rien". Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a donc dit qu'il n'en savait rien.

Cependant, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) connaît évidemment toute l'affaire mais il n'a lui-même signé aucune déclaration à ce sujet. Les journaux ont publié des déclarations et des commentaires et le *Daily Colonist* de Victoria mentionne:

Une nouvelle émanant d'Ottawa et publiée dans beaucoup de journaux sous la signature de Gerald Waring. On y dit que l'Armée n'a pas même encore reconnu officiellement que Connelly a été limogé parce qu'il n'a pas informé le Gouvernement en mai dernier qu'une compagnie de soldats canadiens était envoyée à l'île de Koje, où des émeutes avaient éclaté, en vue d'y participer à la garde des prisonniers.

Puis on ajoute:

Cependant, des officiers supérieurs ont déclaré que c'était là "la cause immédiate" de la mise à la retraite de Connelly.

Je soutiens que ce silence et ces insinuations assez poltronnes ont pu nuire à la réputation de cet officier et mettre obstacle à ses efforts en vue de se trouver un emploi, maintenant qu'il a été forcé de se retirer de l'armée. Pour ces motifs, j'estime que le pays tout entier et la Chambre des communes en particulier ont droit à des explications claires et complètes.

Il faut noter que le brigadier Connolly n'a pas pris sa retraite: il a été mis à la retraite, onze ans avant d'atteindre l'âge normal de la retraite. Il faut noter également que depuis le moment de la mise à la retraite forcée du brigadier Connelly, on a promu certains officiers du rang de lieutenant-colonel à celui de colonel, et du rang de colonel à celui de brigadier.

La population se demande donc ce qui s'est produit. Peut-elle être bien sûre,—elle veut l'être,—que ceux qui la servent, surtout en service actif outre-mer, sont traités avec la plus stricte justice? On se demande comment il se fait qu'une carrière si pleine de promesse ait été subitement brisée, et cela après une formation fort coûteuse aux frais des contribuables. Il a fréquenté le Collège militaire royal de Kingston, institution d'enseignement administrée en grande partie au moyen de deniers publics. Après de brillantes études au cours des quatre années qu'il a passées au Collège militaire royal, on l'a envoyé étudier aux frais de l'État à l'université McGill. En 1931, il s'est engagé dans l'armée permanente et, au cours de son service militaire, il a fréquenté d'autres institutions d'enseignement.

Quand la guerre s'est déclarée en 1939, il s'est rendu outre-mer où il devint bientôt principal officier de génie de la première division canadienne. Il a ensuite été muté à la quatrième division blindée en qualité d'ingénieur principal et, peu après, il a été promu ingénieur en chef du premier corps d'armée canadien.

Il a ensuite été choisi pour commander tous les renforts du service de génie de toutes les troupes canadiennes au Royaume-Uni. Il devint ensuite chef-adjoint de l'état-major général à Londres. C'est à ce titre qu'il a dirigé le rapatriement des troupes canadiennes restées au Royaume-Uni après la cessation des hostilités. Sauf erreur, il a passé sept ans loin du Canada, en service actif en Europe.

A son retour, il a d'abord été nommé adjudant-général adjoint puis, en 1948, à cause de son expérience d'ingénieur, il a été choisi pour administrer, en qualité de commandant, le service du réseau routier du Nord-Ouest. Comme tous les députés le savent, le service chargé du réseau routier du Nord-Ouest administre la route de l'Alaska qui va du nord de la Colombie-Britannique au Yukon. La Chambre a souvent entendu parler et avec enthousiasme de l'importance de cette grande route tant du point de vue de la défense nationale que du point de vue de la vie économique du pays, particulièrement par les représentants de Yukon-Mackenzie-River (M. Simmons) et de Cariboo (M. Murray), ainsi que par les ministres intéressés.

Je sais que des membres du Gouvernement ont visité cette route en personne lorsque le brigadier Connelly en était le commandant. Je n'ai jamais entendu de plaintes au sujet des travaux entrepris sur ce réseau routier. Dans un discours prononcé à la Chambre, le représentant de Yukon-Marckenzie-River c'est servi des termes suivants, comme en fait foi le compte rendu de la séance du 1er novembre 1949, à la page 1393:

La partie canadienne de la route de l'Alaska, de Dawson-Creek (Colombie-Britannique) à la frontière Alaska-Yukon, soit une distance de 1,223 milles, est entretenue par le Service des routes du Nord-Ouest de l'armée canadienne. Je désire profiter de l'occasion pour féliciter ce service de l'excellent travail qu'il accomplit, sous la direction du brigadier Connelly, en maintenant cette route ouverte.

Le général A. G. L. McNaughton écrit pour dire qu'il connaît personnellement le travail du brigadier Connelly au sujet de ce tronçon de la route du Nord-Ouest. Il dit:

J'estime que le brigadier Connelly est bien fait pour aider à organiser et à administrer d'importantes entreprises de construction.

Après deux ans et demi de service en extrême Nord le brigadier Connelly a été nommé au commandement de la région de la Saskatchewan, poste qu'il a occupé jusqu'à ce qu'il ait été désigné à un poste de plus grande importance, soit au commandement de la région militaire des Prairies. Après le début de la guerre de Corée et la création d'un Grand État-Major à Tokyo, le brigadier Connelly a été désigné au poste d'officier de liaison ou conseiller militaire du Canada auprès du commandement suprême des Nations Unies.

Je crois que tous ici reconnaîtront volontiers qu'il s'agit là d'une carrière remarquable, toute à l'honneur non seulement de l'officier en cause, mais de l'Armée canadienne tout entière. Les deniers publics consacrés à son éducation auraient certes été bien employés si seulement on lui avait permis de terminer son service.

La population veut savoir pourquoi il a été mis à la retraite onze ans avant d'avoir atteint la limite d'âge normale. Il est toujours en bonne santé. Il est jeune encore,—44 ans,—et pourtant on l'a mis à la retraite à plus de $4,000 par année. Pour les onze prochaines années, ce montant atteindra près de $50,000 en deniers publics.

L'hon. M. Claxton: Excusez-moi de vous démentir, mais ce sera plutôt $11,000.

M. Pearkes: Je crois que la somme de $50,000 est plus près de la vérité que $11,000.

L'hon. M. Claxton: La valeur actuelle du coût de son fonds de retraite est plutôt de $11,000 en onze ans.

M. Pearkes: On le met à la retraite avec une pension de $4,400 par année, et il lui restait encore onze ans à accomplir. Cela fait presque $50,000 pour cette période. Pendant les onze prochaines années, ses services ne nous rapporteront rien. Voilà pourquoi on a l'impression en général que le brigadier a été le bouc émissaire de l'incident de Koje.

Examinons un peu la situation du brigadier Connelly. Il était officier de liaison auprès du commandement suprême des Nations Unies à Tokio, lequel relève depuis un an du général Mark Clarke. Les officiers de liaison relèvent du chef d'état-major adjoint de la huitième armée, lequel est particulièrement chargé du service des renseignements. Ce service était à ce moment-là confié au général R. F. Ennis, du commandement des Nations Unies en extrême Orient.

La fonction de l'officier de liaison consistait à transmettre au gouvernement canadien tous les renseignements qu'il pouvait recueillir concernant les opérations projetées ainsi que leur mise à exécution. J'imagine qu'il devait écrire aux commandants en campagne et envoyer des rapports écrits ou, au besoin, communiquer avec le Canada par câblegramme. Je tiens à souligner qu'un officier de liaison n'est pas un commandant.

Si je ne m'abuse, l'envoi de troupes à Koje fut discutée par le brigadier Connelly et les officiers de liaison du Commonwealth à Tokyo et, avant de fournir une réponse définitive,—ce n'était d'ailleurs pas à lui à se prononcer,—le brigadier Connelly proposa que la situation fût soumise au commandant de la 25e brigade, qui était désigné comme le principal officier canadien en extrême Orient. Les nouvelles de presse donnent à penser que cette initiative fut prise alors que la question était encore à l'étape des consultations. On peut également conclure des nouvelles de presse que le brigadier Connelly, dans les rapports qu'il adressait régulièrement chaque semaine à Ottawa, signala que l'envoi

de troupes canadiennes sur l'île de Koje, pour y participer à la garde des prisonniers de guerre, avait été étudiée avec lui et qu'il avait soumis la question au commandant des troupes.

Des ordres furent subséquemment émis par les voies ordinaires du commandement,—c'est-à-dire depuis la huitième armée et la division du Commonwealth jusqu'au commandant de la brigade canadienne,—qui portaient que l'envoi d'une compagnie de troupes s'imposait afin de donner à la garde des prisonniers de guerre se trouvant dans ce camp un aspect plus "Nations Unies". Il est manifeste que les troupes n'ont rien vu d'irrégulier dans l'affaire. Les troupes canadiennes relevaient du commandement de la division du Commonwealth, qui était elle-même placée sous le commandement de la huitième armée. D'autres détachements avaient été postés le long des lignes de communication et on gardait au Japon certaines troupes canadiennes.

Une fois en possession de l'ordre, le commandant communiqua tout naturellement à Ottawa qu'il envoyait une compagnie d'un de ses bataillons participer à la garde des prisonniers. Le 26 mai, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) en informa la Chambre; je cite un extrait de la page 2722 du hansard de ce jour:

> Le jeudi 22 mai après-midi, le chef de l'état-major général a reçu un télégramme du commandant de la 25e brigade d'infanterie en poste en Corée dans lequel le commandant annonçait qu'il avait reçu l'ordre de la première division (du Commonwealth) donné en conformité d'une demande du commandement des Nations Unies, de mettre une compagnie de la brigade à la garde des prisonniers de guerre au camp de l'île Koje. Le télégramme ajoutait que le commandant de la brigade avait en conséquence choisi pour cette mission une compagnie du *Royal Canadian Regiment*.

Tout cela entrait dans le cadre du programme de collaboration du Canada à l'effort des Nations Unies. Nous étions un des éléments constituants de cet effort, tendant vers un but commun. Il est hors de doute que le général Clarke avait l'autorité voulue pour faire appel à l'une ou l'autre des troupes des nations du Commonwealth, afin de leur confier, à l'intérieur de sa zone de commandement, toute mission spéciale qu'il estimait pouvoir raisonnablement demander. Il avait à cœur de donner un aspect plus "Nations Unis" à la garde des prisonniers de guerre. Il s'agissait de prisonniers de guerre qui avaient été capturés par les troupes des États-Unis et du Commonwealth. A la vérité, beaucoup d'entre eux avaient été capturés par les troupes du Canada. Voici ce que disait, en outre, la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures:

> Le Gouvernement du Canada a donc appris avec inquiétude l'envoi d'une compagnie de la 25e brigade d'infanterie à l'île Koje, avant qu'il ait été consulté sur ce point...

[M. Pearkes.]

Il semble que le Gouvernement ait alors agi sans réflexion suffisante, puisqu'il a fait parvenir sa protestation à Washington sans même se demander si l'expédition d'une compagnie au camp de prisonniers de guerre de Koje avait été étudiée avec les autres commandants sur les lieux ou avec l'officier de liaison. On a eu plutôt honte lorsque Washington a fait savoir que la question avait été étudiée, en particulier à Tokio, et que le commandant de la 25e brigade, mis au courant, n'avait pas soulevé d'opposition.

Il semble que le Gouvernement ait été ennuyé par suite de cet incident et qu'il n'ait pas hésité à faire savoir qu'il l'avait été. Il fallait donc trouver quelqu'un à punir. Il ne pouvait être question de châtier le chouchou du Gouvernement; un autre devait recevoir la correction à sa place. Le brigadier Connelly a pu commettre une erreur de jugement en ne télégraphiant pas que la question de l'envoi d'une compagnie de soldats canadiens à l'île Koje faisait l'objet d'un examen et en se contentant d'en faire rapport dans une déclaration écrite, mais une telle erreur de jugement ne semble guère un motif suffisant de couper court à la carrière d'un officier qui avait déjà rendu d'aussi grands services et dont les Canadiens pouvaient bien s'attendre de recevoir d'autres précieux services.

Les officiers des Nations Unies sous les ordres desquels le brigadier Connelly servait à Tokyo avaient une très haute opinion de lui. J'ai sous les yeux copie d'une lettre signée par le général Mark W. Clark, commandant suprême à ce poste. En date du 25 août 1952 et adressée au brigadier Connelly, elle se lit ainsi:

> Alors que vous quittez cette zone de commandement, je tiens à vous exprimer ma reconnaissance pour les services remarquables que vous avez rendus à la cause des Nations Unies au cours des dix derniers mois. Votre courtoisie inaltérable, votre esprit de collaboration et l'efficacité avec laquelle vous vous êtes acquitté des tâches inhérentes à vos fonctions ont été d'un précieux secours à notre état-major.

Puis le supérieur immédiat du brigadier Connelly, le major-général Ennis, s'est donné la peine d'écrire directement au ministre de la Défense nationale pour lui dire qu'il regrettait amèrement d'apprendre que le départ du brigadier Connelly était à se décider.

L'hon. M. Claxton: Puis-je demander à l'honorable député qui lui a fait parvenir cette lettre? L'a-t-il obtenue du général Ennis ou de moi?

M. Pearkes: Ce n'est pas vous qui me l'avez envoyée.

L'hon. M. Claxton: On ne me l'a pas demandée.

M. Pearkes: Dans cette lettre, datée du 6 août 1952, le général Ennis écrit:

Je n'ai jamais eu l'occasion de collaborer avec un représentant d'un pays allié de façon plus satisfaisante ni plus agréable. L'impeccable probité du brigadier Connelly, ainsi que son sens de la diplomatie, sa sincérité, sa courtoisie, son humilité et son dévouement envers son pays lui ont mérité, de même qu'au Canada, la plus haute estime de la part de tous les représentants des Nations Unies qui sont à notre état-major.

Il écrit ensuite:

Nous qui sommes vos voisins du sud éprouvons un profond sentiment de fierté et de foi en l'avenir lorsque nous avons le privilège de collaborer avec des militaires canadiens aussi éminents.

Il termine par ces mots:

Ceux d'entre nous qui ont intimement connu le brigadier Connelly pendant l'année qui s'achève lui souhaitent un succès sans fin au cours d'une carrière militaire qui sera sans aucun doute remarquable.

Une carrière militaire brillante a été soudainement interrompue. Je suis d'avis, je le répète, qu'on s'est servi du brigadier Connelly pour masquer quelque situation embarrassante. Il a été mis à la retraite sans motif; sa réputation a été entachée par des insinuations. A mon sens, voilà un exemple particulièrement odieux de la méthode du Gouvernement qui consiste à concentrer la direction à Ottawa. Je sais que cette méthode a déjà eu un mauvais effet sur le moral des troupes. Les commandants estiment que leur initiative est limitée; pour le moindre petit détail, ils doivent consulter Ottawa qui se trouve à des milliers de milles. Il y a lieu de répondre à la question suivante: Faisons-nous ou ne faisons-nous pas partie de l'Organisation des Nations Unies?

Je ne peux m'empêcher de penser que si le Gouvernement avait voulu se montrer honnête vis-à-vis de lui-même au lieu de retraiter le brigadier Connelly, il aurait dû envoyer le véritable gaffeur à l'autre endroit. Tout ce que je demande, c'est que le Gouvernement répare les torts qu'il a causés à un officier promis à un bel avenir. Qu'on lui rende maintenant justice. Qu'on trouve un autre poste pour cet officier, de manière que les Canadiens tirent encore parti de l'argent qu'ils ont consacré à sa formation et de l'expérience qu'il a acquise au service du pays.

Je veux tout simplement toucher un autre sujet relatif à la défense nationale. En août dernier, ont été publiées de nouvelles directives sous le titre *Programme de formation des officiers de troupes régulières.* S'y trouvaient exposés les moyens qui permettraient de fournir une assistance aux étudiants choisis en vue de leur permettre d'atteindre le niveau d'instruction requis pour faire carrière dans l'armée régulière. Voici un extrait de ces directives:

Cela équivaut à une garantie de formation universitaire, pour un minimum de deux ans au delà de l'immatriculation senior ou l'équivalent, aux étudiants choisis qui se sont enrôlés dans l'active et qui continuent de répondre aux normes aux points de vue tant académique que militaire.

On ajoute:

En plus d'une échelle spéciale de solde, l'aide aux étudiants comprendra le paiement des frais de scolarité et de tous les honoraires, manuels et instruments nécessaires durant la période de formation académique.

On indique que cette formation peut être donnée à des établissements d'instruction militaire des trois armes comme le Collège miliaire royal, Royal-Roads et le collège de Saint-Jean (P.Q.). On y donne l'échelle de solde applicable pendant cette période de formation.

La première année, ils toucheront $30 par mois, tandis que la seconde, pendant le temps passé aux camps, ils toucheront $170 par mois. Je veux parler surtout de l'alinéa suivant qui a trait à la loi sur la pension des services de la défense et où il est prévu que tous les cadets officiers sont admissibles, à titre de membres des forces armées, aux avantages prévus par la loi. Leur service militaire depuis la date de l'engagement, y compris le temps passé à l'université et à l'instruction d'été, compte aux fins de la pension.

Je ne trouve rien à redire aux conditions établies. Je reconnais qu'on ne néglige rien pour attirer des officiers sous les drapeaux et leur donner une formation complète; toutefois, il existe une anomalie, en ce que l'armée active compte encore des officiers qui sont passés par ces collèges l'an dernier et les années précédentes et qui ne peuvent faire entrer en ligne de compte, aux fins de la pension, leurs années de service militaire au collège. Le jeune homme qui bénéficie du programme publié le 10 août dernier aura un avantage marqué sur les officiers, ses collègues, qui sont déjà en service dans les mêmes unités. J'invite donc le ministre à étudier l'à-propos de modifier les lois pertinentes de façon à compter, au nombre des années de service militaire, les années passées aux écoles militaires, afin de permettre aux membres actuels de l'armée active de bénéficier des mêmes avantages que les nouveaux officiers qui s'engagent aujourd'hui. Les officiers actuellement en service dans l'armée active pourront compter, aux fins de la pension, le temps qu'ils ont passé au Collège militaire royal ou ailleurs.

C'est une demande raisonnable, à mon avis. A plusieurs égards, le temps passé

dans ces institutions est considéré comme service militaire. Les cadets sont assujétis à la discipline militaire, aux Règlements royaux et ainsi de suite. Ils prêtent le serment d'allégeance à la Couronne et s'ils sont blessés dans un accident pendant leur stade au collège ils ont droit à la même pension qu'un soldat accidenté. Il me semble qu'on rendrait ainsi justice aux officiers qui sont passés par ces collèges et qui, à bien des égards, ne sont pas aussi favorisés que ceux qui fréquenteront désormais ces institutions. On devrait accorder à ceux qui sont actuellement en service actif le droit de compter, aux fins de la pension, le temps passé dans ces collèges, tout comme on l'accorde à ceux qui fréquentent en ce moment ces institutions ou qui les fréquenteront plus tard.

M. G. M. Murray (Cariboo): Le hasard veut que je prenne la parole après un officier de l'armée aussi brave que distingué. J'ai l'honneur d'être son ami et celui de la personne qu'on a désignée en disant qu'elle était autrefois chargée de l'administration de la route de l'Alaska et de la région militaire du Nord-Ouest. Simple civil, je dois me contenter de dire que de nos jours on formule de bien étranges déclarations au sujet des officiers de l'armée. Pendant la fin de semaine, j'ai eu l'occasion de lire un volume écrit par un Canadien de grande réputation. L'auteur a voulu nous présenter une étude biographique d'un ancien premier ministre du pays. On déclare dans ce livre qu'à un certain moment un groupe d'officiers de l'armée entretenaient des sentiments de révolte contre la Couronne, le Gouvernement et le premier ministre et qu'il y a eu mutinerie dans l'armée canadienne. Voilà ce que l'auteur déclare expressément.

J'ai été renversé, étonné de constater qu'une telle déclaration n'était relevée par personne. Je me dois de mentionner l'œuvre en cause,—je favorise ainsi sans doute les intérêts de l'éditeur,—il s'agit de *The Incredible Canadian*, où il est question d'une foule de personnes et où on rend hommage à feu le très hon. W. L. Mackenzie King. Il est étonnant, pour nous qui l'avons modestement suivi dans sa carrière publique, de lire de telles déclarations. Les affirmations publiées dans la *Tribune* de Chicago et dans des ouvrages de ce genre doivent faire l'objet d'un examen sérieux avant d'être acceptées comme véridiques.

A la première page du livre, parlant de la situation du colonel Ralston à un moment critique de la guerre, l'auteur qualifie M. King de "lord exécuteur des hautes œuvres". Il veut dire que Mackenzie King, homme cruel et sans merci, a impitoyablement mis au rancart et abattu le colonel Ralston. Parce que cette affirmation figure dans cet ouvrage, cela ne suffit pas pour que je l'accepte. Ailleurs, l'auteur parle de M. King comme d'un "petit homme cupide et mesquin"; ailleurs encore, il l'assimile à Uriah Heep, le personnage le plus méprisable de toute l'œuvre de Dickens. Vous vous souvenez sans doute que M. Heep était "un homme humble, toujours prêt à rendre service". A un autre endroit, il qualifie M. King de vieille fille et plus loin d'homme au gantelet de fer qui envoie les gens à la boucherie; un menteur. Voilà un mot que nous n'entendons guère au Parlement, bien qu'on le prononce souvent sur les tribunes. L'auteur le qualifie aussi de comploteur, d'intrigant, d'homme brutal,—après avoir lu le livre je serais presque porté à dire un "monstre",—un homme qui aimait le luxe, un gourmet et un spirite.

Il serait malheureux pour la vie parlementaire que nous laissions ces accusations passer inaperçues. Mais qui suis-je pour les réfuter? J'ai étudié les principes du libéralisme pendant longtemps et j'ai toujours été partisan de M. King; je l'ai observé à l'œuvre,—je reconnais que je suis venu à la Chambre des communes trente ans trop tard, mais c'est là une autre histoire,—et je considère que M. King fut un grand humanitaire, un véritable défenseur des pauvres. Certains de ses ennemis le qualifiaient de pacifiste; moi, je déclare qu'il était un gentilhomme et un chrétien. C'était un diplomate et peut-être un négociateur, mais aussi un homme très altruiste et très modeste, sans prétentions dans ses habitudes, et qui vivait fort simplement. Quiconque visite, à Kingsmere la petite maison de campagne dans laquelle il est mort peut le constater. Il verra les quelques acres pierreux et sauvages où il se promenait. Ce qui constituait peut-être la seule distraction de cet homme c'était ses promenades dans les collines qui forment la toile de fond de Kingsmere, pour y contempler le coucher du soleil. Il est regrettable que l'on dise de pareilles choses sur cet homme extraordinaire dont la participation aux affaires de son pays, des Nations Unies et du monde entier a été remarquable.

Lorsque, cet après-midi, nous avons rendu hommage au député de Témiscouata (M. Pouliot), je me suis demandé s'il était décédé, à entendre les belles choses qu'on disait de lui à la Chambre. Je tiens à signaler à quelques-uns des chefs politiques ici présents que c'est d'un autre des tristes aspects de la mort dont on est témoin lorsque, trois ans après que le premier ministre du pays a été déposé dans son cercueil, des publications sont disséminées tendant à l'amoindrir dans l'estime de la population. C'est là une triste publicité pour notre pays. J'espère qu'on publiera bientôt quelque chose qui soit fondé sur les faits dont témoignent le hansard ou autres

documents officiels se rapportant à la vie de cet homme, qu'une telle biographie soit déposée dans les bibliothèques du pays, au lieu d'un livre qui, selon moi, a pour but de détruire la réputation d'un des plus grands chefs de notre pays.

M. MacDougall: Il sera jugé d'après ses œuvres.

M. Murray (Cariboo): L'honorable représentant de Vancouver-Burrard dit qu'on le jugera d'après ses œuvres. On pourrait dire également qu'on ne cueille pas de figues sur des chardons. Les grandes choses que cet homme d'État a faites pour notre pays rendent témoignage au grand homme qu'il était et prédisent la place que lui réserve l'histoire.

Passant maintenant aux questions militaires, je voulais parler un peu de la route de l'Alaska, qui fait partie du réseau routier du Nord-Ouest. Tout ce que l'honorable représentant de Nanaïmo (M. Pearkes) a dit au sujet de l'officier chargé de l'administration de la route de l'Alaska, est, j'en suis certain, digne d'admiration. La même observation s'applique au brigadier Geoffrey Walsh, son prédécesseur. Ces hommes, et l'armée canadienne, se sont admirablement acquittés de la tâche qui leur incombait d'entretenir cette route. Je souhaite que nous suivions l'exemple des États-Unis en ce qui concerne la route de l'Alaska et que nous la dotions d'un revêtement rigide le plus tôt possible. On a déjà bitumé la route sur des centaines de milles à l'intérieur de l'Alaska. Je suis d'avis qu'il faudrait commencer nous, à la borne zéro, à bitumer la route sur cinquante milles et continuer jusqu'à ce qu'elle ait été revêtue en dur sur toute sa longueur.

Cette route doit compter parmi une de ces réalisations de guerre dont l'importance a été extrême en ce qui concerne la vie industrielle, en temps de paix, de notre pays. Nous avons entendu parler des découvertes de pétrole dans la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique, ainsi que de la mise en valeur de vastes nappes de gaz naturel. La route de l'Alaska a permis d'accéder à ce territoire. Il en va de même pour ce grand pont qui franchit la rivière de la Paix et qui a coûté si cher. Je me demande même jusqu'à quel point les découvertes de pétrole ou de gaz naturel ne sont pas attribuables à ceux qui ont aménagé la route. Le premier puits de pétrole a été découvert par une entreprise de voirie qui, ayant creusé un puits pour trouver de l'eau à son camp, a eu la surprise d'en voir sortir du gaz naturel. Pendant longtemps il y a eu, en face de ce camp, une immense torche qui brûlait, comme si on avait voulu faire connaître à toute la terre les ressources naturelles qui se trouvaient là.

Lorsqu'on a procédé à un sondage d'essai pour l'érection du pont, on est venu en contact avec une série de roches contenant des fossiles qui ont mis les géologues sur la piste pour pratiquer des sondages en vue du pétrole. Le premier puits de pétrole a été creusé à quelques milles de ce pont. Il s'agit là d'une de ces réalisations qui, toute coûteuse qu'elle soit, n'en ouvrent pas moins le pays à l'agriculture, à l'exploitation minière et au développement pacifique de notre pays.

Il est un événement récent dont je voudrais parler, et c'est la perte d'un si grand nombre d'aéronefs entre la frontière des États-Unis et l'Alaska. Ceci m'amène à dire que le besoin est urgent de construire un chemin de fer entre Prince-George et l'Alaska. La situation actuelle est celle-ci: les États-Unis essaient d'établir un pont aérien à partir du Montana et des camps militaires situés au sud de la frontière internationale, jusqu'à l'Alaska. Or, un tel pont aérien s'étendrait sur une distance de 1,500 à 2,500 milles et, en cas de mauvais temps, il est douteux qu'on puisse le maintenir. Il est bon qu'on tente l'expérience. Il est bon de se rendre compte si certaines choses sont réalisables.

La perte l'autre jour, d'un aéronef, qui avait cinquante-deux personnes à son bord, après qu'il eût survolé la Colombie-Britannique, est un incident très regrettable. Quelques jours auparavant, un autre avion portant trente-neuf personnes avait péri, et un grand nombre de vies humaines ont été perdues, à cause, me semble-t-il, de la politique téméraire du gouvernement des États-Unis qui essaie de maintenir un pont aérien entre les États-Unis et la frontière de l'Alaska.

Le général Eisenhower aura probablement un mot à dire là-dessus, car il est peu d'hommes qui soient mieux renseignés sur ce territoire que cet officier distingué de l'armée de terre. Il a visité à plusieurs reprises la route et les aéroports. La sécurité du Nord-Ouest exige qu'on ajoute aux aérodromes et à la route qui existent actuellement un chemin de fer moderne allant de Prince-George à ce territoire. Comme nombre d'initiatives menées à bonne fin à titre de mesures de guerre par le ministre du Commerce (M. Howe), ce chemin de fer constituerait une magnifique réalisation en temps de paix, étant donné que d'importantes industries minières pourraient alors s'établir dans ces vastes vallées. On exploite déjà des nappes pétrolifères le long de cette route.

Pendant l'intersession, je suis parti de Prince-George, dans ma circonscription, pour me rendre à Fort-Grahame et Fort-Ware par les rivières Parsnip et Finlay. J'ai effectué ce voyage de 360 milles dans une petite embarcation. Nous avons traversé un pays magnifique, où les possibilités, du point de vue agricole, sont aussi bonnes que l'étaient

probablement celles de la vallée outaouaise au tout début de la colonie. Nous avons parcouru ces 360 milles sans rencontrer plus de six blancs et une vingtaine d'Indiens. C'est la grande tranchée, comme l'appellent les ingénieurs. Elle va directement vers le nord, de Prince-George à White-Horse. C'est dans cette vallée que l'armée des États-Unis a effectué un relevé en vue d'y aménager une voie ferrée et il me semble qu'un chemin de fer devrait, en effet, traverser un jour le pas de Sifton puis filer vers le nord en direction de White-Horse et de l'Alaska. Un train blindé transportant des troupes ou du personnel civil pourrait alors rouler de Puget-Sound vers Prince-George en passant par Vancouver et White-Horse, puis jusqu'en Alaska. Je ne sais si l'enthousiasme à l'égard de l'aménagement de ce chemin de fer s'est refroidi, mais je suis convaincu qu'à un moment donné, il faudra y procéder si nous voulons protéger cet endroit et, autant que possible, la région qui s'étend au nord d'Edmonton.

Je ne souhaite aucunement minimiser la magnifique organisation de défense déjà établie là-bas. Les ports aériens sont bien entretenus et un système de communications est en voie d'établissement. Tout a un caractère des plus moderne. J'ai appris de certains militaires fort compétents, que s'il fallait placer en Alaska une armée de 150,000 hommes en vue de la défense de cette partie du continent, il serait impossible de la ravitailler par la route ou par avion; un chemin de fer constituerait donc une nécessité absolue, si l'on voulait fournir à une armée de ce genre les provisions, les munitions, les canons, bref tout ce dont elle aurait besoin.

Au début de l'automne, le premier ministre (M. St-Laurent) fit à ma circonscription le grand honneur d'y venir en personne. Il avait pris la voie des airs, allant de Prince-Rupert à Prince-George. Tout en ne passant chez nous qu'un peu plus de trois heures, il se fit aimer d'un grand nombre de gens. Il fut acclamé par une foule nombreuse; il y avait probablement là 5,000 personnes. Certains stratèges avisés avaient banni les discours d'ordre politique—ce qui me fit rentrer dans l'ombre. Je dus me borner à aller, en compagnie du président de la chambre de commerce et du maire, veiller à ce qu'on servît un bon déjeuner au premier ministre et à ce qu'il fût en mesure de prendre contract avec notre population.

Sur un vaste terrain public, les enfants s'assemblèrent, accompagnés de leurs parents; ils étaient plusieurs milliers. Le temps était superbe. Le premier ministre commença son discours. Il affirma qu'il éviterait les allusions politiques, puisqu'il était en quelque sorte entendu qu'il s'agissait, en l'occurrence, d'une visite plus ou moins personnelle. Puis il parla du Canada, de la nécessité d'être bons Canadiens et ainsi de suite. Naturellement, nombre de ses auditeurs étaient des enfants. Il leur déclara: "A Ottawa nous essayons de diriger la barque gouvernementale de façon à protéger vos intérêts et à vous donner, jeunes enfants qui m'écoutez, un pays meilleur par rapport à ce qu'il était quand nous avons pris le pouvoir." Exactement à ce moment-là, un chien est venu se placer devant l'estrade; il a fait entendre trois ou quatre aboiements et puis il s'est mis à grogner. Le premier ministre s'est interrompu pour dire: "Ne grogne pas, parce que si notre bon Gouvernement est maintenu au pouvoir, l'os que tu reçois sera beaucoup plus charnu que celui que tu recevais d'ordinaire avant notre arrivée au pouvoir." C'est une petite anecdote qui indique bien l'esprit de l'homme et le don qu'il a d'accueillir les gens de tout âge et de toute condition et de se mêler à eux.

Son discours une fois terminé, il est descendu parmi ses auditeurs. Je suppose qu'il a rencontré quelque 500 enfants réunis devant lui. Comment s'y prend-il, je ne saurais le dire. Il a un sourire pour celui-ci, il serre la main de celui-là et se déplace parmi les gens. Il n'est pas nécessaire que des agents l'entourent pour le protéger. Nous l'avons rapidement ramené en avion; il a fait observer l'immensité du pays que nous avions survolé depuis Prince-Rupert, passant au-dessus de ce barrage de l'Alcan et remontant vers Grande-Prairie et Edmonton, vaste région à peine peuplée. Si j'avais à critiquer le ministère, ce serait de lui reprocher de n'avoir pas, depuis que nous sommes ici, suffisamment songé à coloniser ces terres, ou encore cette partie du pays, c'est-à-dire à y placer de véritables colons.

Je sais qu'on se donne bien du mal pour faire venir des immigrants d'Europe, des États-Unis et d'ailleurs; mais nous aurions dû adopter un programme de colonisation. J'espère que le prochain Parlement s'attaquera à cette tâche. Il y a là de vastes régions qui attendent d'être colonisées. On sait déjà que les ressources s'y trouvent. Dans le seul bloc de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique, j'imagine que nous récolterons huit millions de boisseaux de céréales cette année. Vous vous rappelez que sir Henry Thornton a déclaré, il y a vingt ans, que si nous récoltions dix millions de boisseaux dans l'ensemble de la région de la rivière de la Paix, il nous aménagerait une voie ferrée. J'hésite à demander à M. Donald Gordon d'y établir un chemin de fer, mais si le bloc de la rivière de la Paix a produit huit millions de boisseaux, je parie qu'il y en a 58 millions,

dans l'ensemble de cette région, qui seraient desservis par une voie ferrée s'étendant de là à la côte du Pacifique. Le détour qu'on fait actuellement vers Edmonton est coûteux. Il entrave l'essor de la région.

Je le répète, nous avons besoin de colons dans cette région. Je crois que nous devrions cesser de faire venir d'autres étrangers au Canada pour les établir dans les villes. Ils sont venus avec leur talent, leurs connaissances de divers métiers et le reste; certains d'entre eux ont été de fort précieuses acquisitions. Mais, si nous voulons leur rendre service et nous rendre service à nous-mêmes, nous devrions remplir quelques-unes des vallées inoccupées de ma circonscription que j'ai mentionnées et d'autres circonscriptions situées sur notre frontière septentrionale. Nous devrions avoir dans cette région plus de gens venant de la province de Québec, car les cultivateurs du Québec, qui sont habitués aux travaux agricoles, qui connaissent la culture des céréales de provende, qui savent comment se servir d'une hache à équarrir et affûter une scie, pourraient s'y établir avec très peu de capitaux et, grâce aux routes qu'on est en train d'y aménager et aux installations qui y existent, pourraient fonder de nouvelles localités.

Pour répéter ce que j'ai déjà dit, je crois qu'une telle colonisation servirait à soutenir l'effort militaire. Je ne suis pas de ceux qui sont beaucoup enthousiasmés au sujet de la situation en Corée. Nous y sommes et nous devons y rester, car nous avons une tâche à accomplir. Il se pose un grave problème dans la région du Pacifique. A moins de miracles, nous y resterons encore de nombreuses années. Que pourrions-nous donc faire de plus sage que de coloniser ces vallées du nord-ouest qui font partie des régions situées près du Pacifique? Installons-y des populations blanches, permettons-leur d'atteindre à la prospérité sous la direction d'un gouvernement sage et judicieux, construisons-y quelques édifices fédéraux lorsque le député de Caribou le demande, fournissons-leur en outre les autres installations dont elles ont besoin pour administrer les affaires du pays, et nous contribuerons ainsi dans une grande mesure à la défense des intérêts du Canada et de nos alliés.

Je sais que cette session est probablement la dernière de la législature actuelle. Le temps m'a semblé passer rapidement. Il est plus tard que nous ne le croyons. J'ignore ce que le premier ministre et son collègue rapporteront de la Conférence du Commonwealth qui se tient en Angleterre, mais une grande partie de la population du nord-ouest aimerait que les élections aient lieu tôt. Les habitants de la région soulignent que le couronnement doit avoir lieu en juin. Le Gouvernement a exposé son programme de façon assez claire et on comprend assez bien sa ligne de conduite. Mes amis de là-bas nous conseillent de ne pas nous cramponner au pouvoir mais me demandent de prier instamment les ministres de se présenter au peuple le plus tôt possible, afin d'obtenir un autre mandat de façon à continuer de bien diriger le pays. Certains d'entre eux m'ont aussi fait observer qu'en 1897, lors du grand jubilé de la reine Victoria, le Canada a délégué en Angleterre un premier ministre éminent, feu sir Wilfrid Laurier, pour prendre part à la célébration. En compagnie de tous les autres chefs d'État des colonies ou de l'Empire, il a assisté à ces fêtes. Depuis ce temps-là, le Canada a toujours marché dans la voie du progrès à titre de membre du Commonwealth britannique et de pays à la fois immense et prospère. Mes amis me disent que des élections devraient avoir lieu et que M. St-Laurent devrait ensuite, si possible, être envoyé à Londres, marchant ainsi dans les traces de Laurier, pour y représenter le Canada au couronnement de notre jeune souveraine. C'est ce que je voudrais. J'espère qu'avant la fin de l'été des élections auront lieu et que la population du pays se prononcera sur les importantes questions qu'on a si opportunément soumises au Parlement depuis 1949.

M. R. R. Knight (Saskatoon): Je désire appuyer l'amendement présenté par la CCF à l'Adresse en réponse au discours du trône et m'arrêter en particulier à un article du plan d'assurance-santé proposé par mes collègues. Le soin des malades et des gens sans ressources doit certes nous préoccuper. En réalité, notre attitude à cet égard constitue, je suppose, la pierre de touche de notre sens humanitaire ou peut-être le critère qui nous permet d'établir jusqu'à quel point nous sommes dans la pratique de vrais chrétiens. La survivance des mieux adaptés peut être une loi parfaitement bonne au niveau de l'animal mais le soin des malades est certes une obligation humaine.

La guérison de la maladie ne doit pas être uniquement la prérogative des privilégiés, comme c'est aujourd'hui le cas, au moins dans une certaine mesure. Il existe des êtres humains qui, en raison de leur âge, d'accident, de la faiblesse de leur constitution, ou des vicissitudes de la maladie, ont besoin de nos soins et nous ne pouvons passer outre.

J'aimerais, sous ce rapport, diviser le public en plusieurs catégories. Dans la première nous mettrons les médecins, les savants, les techniciens, les infirmières soit tous ceux

qui sont au service des malades. Sous le régime actuellement en vigueur ces gens sont trop peu nombreux et cette insuffisance numérique ajoute, du moins dans certains cas, aux prix de leurs services ce qui les rends prohibitifs pour un grand nombre de personnes.

Puis, parmi l'ensemble de la population, il y a des gens qui, grâce à une habileté supérieure, à une excellente santé ou simplement à la chance, sont capables de se payer sans réserve les soins médicaux dont ils ont besoin. Ce sont de rares privilégiés. Mais il y a le grand nombre de ceux qui appartiennent à la classe moyenne, que la crainte de la maladie hante toujours comme une sombre perspective et pour qui une opération grave ou un séjour prolongé à l'hôpital, entraîne, non seulement de la douleur et de la maladie, mais aussi la ruine économique de la famille entière.

La plus grande partie de la population, je le répète, entre dans cette catégorie. Ce dont elle a besoin, ce qu'elle veut maintenant, c'est une forme d'assurance contre ces malheureuses contingences. J'ai pris conscience de cet état de chose pour la première fois lorsque j'habitais la Saskatchewan septentrionale parmi un groupe de gens qui étaient venus s'établir dans ce rude pays pour y gagner leur vie. Ils étaient venus, munis d'une hache, d'une pioche à pic et, les plus heureux, d'une paire de bœufs et d'une charrue à mancherons.

J'y ai vu ce que c'est que de n'avoir aucun service médical, de vivre à quarante-deux milles du chemin de fer. Je me rappelle avoir vendu à la municipalité les trois quarts d'une acre de terre sur le bord d'un ravin afin d'agrandir le cimetière. Je me rappelle certaines froides nuits d'hiver où quelqu'un venait frapper à ma porte. C'était mon voisin que j'accompagnais au cimetière en nous éclairant d'une lanterne d'écurie pour y creuser une autre fosse sur le flanc de la colline; parfois, c'était pour enterrer une mère de famille.

La famille avait peut-être décidé de courir un risque parce qu'on savait que si l'on faisait venir de loin un médecin et que si celui-ci recommandait l'hospitalisation, le rétablissement économique de la famille, si je puis dire, serait gravement compromis ou retardé pour de longue années. On a donc couru un risque et une autre mère canadienne, qui portait peut-être un enfant, a été portée en terre.

A cette époque, nous nous préoccupions beaucoup de l'immigration; nous la favorisions. Mais nous avons sacrifié inutilement beaucoup de nouveaux nés et de mères canadiennes.

[M. Knight.]

Le troisième groupe auquel je songe est celui des pauvres, des indigents, des infirmes, des boîteux ou des aveugles, incapables de subvenir à leurs besoins, victimes de fâcheuses circonstances ou victimes de leurs invalidités ou parfois, si l'on veut, de leurs propres insuffisances. Ils n'en sont pas moins des êtres humains cependant et aucune nation qui se dit chrétienne ne peut les abandonner, encore moins le Canada que Dieu a comblé de ressources naturelles et de richesses. Nous ne pouvons pas les abandonner sur le bord du chemin.

Autrefois, il y avait des salles d'hôpitaux pour les indigents, des infirmeries, des refuges. A mon avis, chaque Canadien a droit aux services de santé dans la mesure où la nation, dans son ensemble, est capable d'en fournir. Je crois avoir convaincu la Chambre de l'intérêt que je porte à l'éducation. Cependant, si importante que soit pour moi cette question, j'estime que la santé publique l'est encore plus. Je soutiens que tous les Canadiens ont autant droit à la santé, dans la mesure où elle peut être donnée, que les enfants du pays ont droit à une instruction gratuite et complète.

Tous les députés ont assez vécu pour avoir une idée des ravages exercés par la maladie et avoir observé les ruines physiques et économiques qu'elle cause le plus souvent. Elle est le plus grand ennemi du pays et il faut que toutes les ressources de la nation soient mobilisés dans la lutte qu'on lui livre. La science et les médecins combattent la maladie, mais ils sont handicappés.

Je tiens à rendre hommage aux médecins. Mon père était médecin et je le serais devenu moi-même peut-être si je n'avais été placé dans une situation particulièrement favorable pour observer d'abord puis craindre le spectacle de la souffrance causée par la maladie. Parmi mes premiers souvenirs, il y a le tintement de la sonnette en pleine nuit et, quelques minutes plus tard, le bruit des sabots bien ferrés de la jument sur le pavé de la rue, conduisant mon père qui allait accomplir sa mission charitable, à travers la pluie ou la neige, dans un véhicule ouvert.

Je désire lui rendre hommage ainsi qu'à tous les médecins à l'âme magnanime comme la sienne. Il a fait beaucoup plus de travail gratis que de travail rémunéré. Parfois, lorsqu'il avait lui-même des difficultés d'ordre financier, il nous disait le matin, à table, qu'il devrait envoyer des comptes à ces gens, mais je pense qu'il ne l'a jamais fait.

Je ne crois pas que les médecins d'aujourd'hui consentent d'aussi grands sacrifices. Je m'empresse d'ajouter qu'ils ne devraient pas, à mon avis, avoir à le faire. Quoi qu'il en soit, les services gratuits pour certains entraînent nécessairement des honoraires plus

élevés pour d'autres. J'estime qu'un médecin doit être payé pour tous ses services, mais ces honoraires devraient être versés à même le trésor collectif de la nation; ainsi la somme à verser serait en fonction de l'aptitude des gens à payer.

Nous n'avons pas assez de services médicaux ni de médecins. Il est parfois aussi difficile aujourd'hui d'obtenir un rendez-vous chez le médecin que chez le premier ministre (M. St-Laurent). En juin dernier, j'étais assis dans la salle d'attente d'un spécialiste pour les yeux, les oreilles et la gorge à Saskatoon. Pendant que j'étais là, un cultivateur est entré et s'est dirigé vers la jeune fille au pupître, passant devant vingt ou trente personnes qui attendaient. Il a dit: "Je voudrais voir le médecin". La jeune fille l'a regardé d'un air étonné et lui a demandé: "Avez-vous un rendez-vous?" Il n'en avait pas.

C'était sa première visite, il avait parcouru 200 milles. Il a dit qu'il désirait voir le médecin. Elle lui a répondu que le mieux qu'on pouvait faire était de lui fixer un rendez-vous pour le 24 août, soit deux mois plus tard. L'argument voulant qu'il y ait pénurie de médecins ne vaut pas contre l'institution d'un programme de santé. Je traiterai ce point dans un instant.

Voici ce dont je tiens à parler immédiatement. Il y en a qui prétendent que la mise en pratique d'un programme de ce genre entraînerait d'une façon ou d'une autre une perte de liberté. La seule perte de liberté qui résulterait serait le paiement d'impôts destinés au financement du programme. Sans aucun doute, ces impôts seront obligatoires mais il est possible d'en dire autant de n'importe quelle forme d'impôt à laquelle nous nommes assujétis. Si le programme visant le paiement des frais d'hospitalisation en Saskatchewan, par exemple, implique une perte de liberté, la population de cette province, apparemment, n'a rien à redire. En juin dernier, elle a indiqué qu'elle était disposée à accepter cette perte.

Il n'y a guère de liberté dans la salle des pauvres. Au lieu d'un attentat à la liberté, de nouvelles perspectives ont été ouvertes sur la liberté dans la province. Les gens ont été libérés du souci et de l'angoisse; ils ont acquis cette liberté de l'esprit qu'apporte la sécurité. C'est ce qui se passe depuis que la loi d'hospitalisation a été approuvée. Ce sentiment de satisfaction est si général dans la province qu'il arrive rarement que quelqu'un se lève au cours d'une réunion, surtout quelqu'un animé de motifs politiques, et dise: "Je suis vigoureux, je me porte bien; pourquoi est-ce que j'irai payer dix dollars par année pour payer l'hospitalisation d'un autre?"

Il m'est souvent arrivé de répondre à ces gens-là: "J'espère que vous resterez toujours fort et en bonne santé. Pour moi j'ai une santé et une vigueur passables, mais je vous jure que je suis bien disposé à payer dix dollars par an pour le reste de mes jours, même si je ne dois pas être malade un seul instant. Et je ne vois pas là seulement une assurance en ce qui me concerne; je serai fier et heureux de payer cela pour aider un pauvre malheureux moins bien partagé que moi." Voilà, je pense, le sentiment qu'on trouve à l'origine du projet d'assurance-santé. Il reste la question: "Suis-je le gardien de mon frère?" Vous pouvez répondre à cette question comme vous voudrez.

Bon nombre de mes collègues ont parlé de ce projet au cours du présent débat. Il reste un aspect que je voudrais traiter, soit les pénuries dont nous avons tellement entendu parler. Je n'aurai que le temps de parler de la question très importante des lits d'hôpitaux. Selon le premier ministre (M. St-Laurent) le manque de lits d'hôpitaux risque d'empêcher la mise en application immédiate d'un programme d'assurance-santé.

Le parti libéral, du point de vue d'un programme national d'assurance-santé, depuis longtemps, a multiplié des promesses qui n'ont pas encore été tenues. Inutile de vous rappeler que la première de ces promesses remonte à 1919. J'aimerais citer quelques extraits du hansard de cette époque et d'autres époques. Le discours du trône de janvier 1943 promettait un plan d'assurance-santé. On a promis la même chose au cours des élections de 1945. Permettez-moi de citer les paroles que M. Mackenzie King prononçait le 14 mai 1948, telles que le hansard les rapporte à la page 4036:

> ...Nous nous sommes donc engagés à appuyer une mesure garantissant l'aide du gouvernement fédéral à l'exécution d'un programme d'assurance-santé d'ordre national, y compris l'aide aux provinces en matière de médecine préventive.

Voilà qui est assez juste. A la même occasion M. King déclarait que cette mesure constituait une première étape vers la mise sur pied d'un vaste plan national d'assurance-santé pour tout le Canada. Ces subventions étaient censées préparer la voie à l'assurance-santé. Elles devaient permettre de dresser les plans nécessaires. Elles devaient éliminer ces lacunes que le premier ministre actuel (M. St-Laurent) invoque comme raison pourquoi ces promesses ne peuvent être remplies, notamment le manque d'hôpitaux, de lits d'hôpitaux et de certains employés indispensables.

M. King disait dans ce même discours que le but de ces subventions était plutôt d'aider aux provinces à accroître le nombre de lits

des hôpitaux que d'organiser convenablement un plan d'assurance pour subvenir aux frais d'hospitalisation et aux soins médicaux. Au sujet de la formation professionnelle, M. King disait (page 4038 du hansard):

Cette subvention vise à aider à former le personnel sanitaire que nécessitera la réalisation d'un programme plus vaste de santé publique dans tous les domaines. La subvention servira aussi à créer et à former le personnel nécessaire au fonctionnement de services hospitaliers sans cesse croissants.

Au chapitre de la construction d'hôpitaux, M. King prononçait les paroles suivantes:

Avant qu'on puisse asseoir l'assurance-santé sur une base satisfaisante, une autre mesure s'impose. Les hôpitaux ne peuvent actuellement suffire aux besoins de la population du Canada.

Le Gouvernement, ajoutait-il, a décidé de demander des crédits afin de subventionner directement la construction des hôpitaux nécessaires. Et voilà pour ce qui est des propos de M. King. Il ne faisait aucun doute, lorsqu'il les a prononcés et lorsque le Gouvernement nous a fait part de son programme en 1948, que l'objet des subventions en matière d'hygiène publique était de préparer la voie à un régime national d'assurance-santé en poussant les provinces à entreprendre les projets requis en vue de faire disparaître les pénuries alors existantes.

Quatre ans et demi se sont écoulés depuis 1948. Que constatons-nous après quatre ans et demi d'application du programme? Le Gouvernement ne semble pas songer à instituer un régime d'assurance-santé et il invoque encore les pénuries qui existent dans divers domaines pour motiver son retard à inaugurer un tel régime. Selon le *Globe and Mail*, livraison du 6 septembre, le premier ministre aurait dit à Victoria, le 5 septembre:

Il n'y a pas aujourd'hui au Canada assez de lits d'hôpital disponibles pour permettre l'établissement d'un programme national d'assurance-santé... A mon sens, le Gouvernement n'aura le droit d'accorder aux Canadiens des droits contractuels à un traitement hospitalier, qu'au jour où les hôpitaux s'ouvriront suffisamment pour permettre au Gouvernement de remplir ses obligations. J'estime que nous n'avons pas assez de place, dans nos hôpitaux, pour faire profiter tous ceux qui y ont un droit contractuel de soins hospitaliers.

Nous autres cécéfistes, avons soutenu depuis bien longtemps que l'instauration du programme ne doit à aucun prix être remise faute de place dans les hôpitaux. De fait, nous prétendons que plus ce manque de place s'accentue, plus augmente l'urgence de faire bénéficier les gens des installations existantes, prenant en considération les soins médicaux dont ils ont besoin et non pas leur solvabilité. Aujourd'hui, quand le Gouvernement déclare qu'il n'y a pas assez de lits d'hôpital pour justifier un programme d'assurance-santé, il prononce tout simplement sa propre condamnation; en effet, ces subventions qu'il a accordées il y a quatre ans et demi, avaient justement pour dessein de permettre de résoudre ce problème. A l'époque, ces subventions au titre de la santé étaient destinées à financer les hôpitaux, les lits d'hôpitaux et le personnel indispensables à l'établissement d'un programme d'assurance-santé.

Le parti de la CCF n'est que trop heureux de constater le beau travail qu'on a accompli grâce à ces dispositions, mais, lorsqu'il s'agit de parer aux pénuries de personnel et d'installations, on n'a même pas commencé le travail. Nous prétendons que le moyen le plus efficace de supprimer ces lacunes serait l'institution d'un programme de santé. Les pénuries ne disparaîtront que si l'on attaque vigoureusement le problème dans les cadres d'un programme national de santé. Chaque gouvernement qui a pris des mesures d'envergure dans le domaine de l'hygiène en a fait l'expérience. Si le Gouvernement attend jusqu'à ce que toutes les lacunes soient comblées avant d'établir un programme de santé, nous attendrons éternellement et l'on n'en aura jamais.

Je m'occuperai plus spécialement de la pénurie la plus importante, celle que le premier ministre (M. St-Laurent), a, je crois, soulignée dans son discours de Victoria, c'est-à-dire le manque de lits d'hôpitaux. Des sources auxquelles on peut se fier (je dirai que m'étant documenté sur ce que je vais dire, j'ai les sources à la main, que je les cite ou non) estiment qu'il faudrait avoir un minimum de 7½ lits d'hôpitaux pour chaque millier d'habitants. De fait, certaines de ces personnes ont même jugé qu'il en fallait un nombre légèrement plus élevé. Elles vont jusqu'à en exiger 9 par millier d'habitants, en comprenant tant les cas de maladie aiguë que les cas de maladie chronique. Mais en prenant le chiffre le moins élevé, soit 7½ par mille, et en fondant les calculs sur la population de 1951, le Canada devrait avoir une capacité de 103,800 et quelques lits. Nous en avons, en réalité, environ 69,400 et ce chiffre me paraît trop bas, car il comprend certainement quelques chevauchements. Ce chiffre est tiré de la brochure intitulée: *Lits d'hôpitaux*, qu'a publiée le ministère de la Santé nationale et du Bien-être.

Ainsi donc, d'après cette norme, soit, remarquons-le bien, environ quatre ans après l'établissement du programme de construction d'hôpitaux du Gouvernement, il manque encore, d'après les propres chiffres du Gouvernement, 34,000 lits d'hôpitaux au Canada. Une chose qu'il ne faut pas oublier, c'est que, pendant que le nombre réel de lits s'accroissait, la population du Canada elle-même augmentait proportionnellement, et même davantage. La population ne s'est-elle pas accrue

d'environ 2 millions depuis cinq ans, soit durant les années que visent les subventions en question, nécessitant, il va de soi, plus d'espace dans les hôpitaux? Ainsi, de 1948 à 1950, la moyenne quotidienne des malades hospitalisés est passée de 48,000 à 53,000, soit une augmentation de 10 p. 100. Ces chiffres sont tirés des rapports annuels relatifs aux hôpitaux qu'a publiés le Bureau fédéral de la statistique de 1948 à 1950. La question est très bien exposée dans le rapport annuel de 1949 sur les hôpitaux. Voici ce qu'on peut lire à la page 10:

Bien qu'il y ait augmentation, depuis dix-sept ans, du nombre des hôpitaux faisant rapport et de l'ensemble des lits qu'ils possèdent, la proportion du nombre de lits disponibles par 100,000 de population n'a guère varié durant la même période.

Bien que ces subventions fussent nécessaires, nous devrions nous demander jusqu'à quel point elles ont contribué à nous rapprocher de l'idéal qui nous a poussés à les accorder. La construction d'hôpitaux a évidemment augmenté au cours des années et nous devons sans doute en attribuer le mérite,—nous le faisons volontiers,—au programme de construction d'hôpitaux établi par le Gouvernement. Mais de 1948, alors qu'on a annoncé les subventions, jusqu'à 1951, soit en quatre ans sur cinq, le nombre de lits d'hôpitaux n'a augmenté que d'environ 13,500. Ce résultat est loin de l'objectif de 40,000 lits que M. King a annoncé en mai 1948. Il reste donc à établir environ 26,500 lits au cours de la dernière année du programme. C'est là, monsieur l'Orateur, un programme de construction à exécuter en un an qui est à peu près deux fois plus considérable que le total des quatre dernières années. Peut-être est-il matériellement possible d'atteindre cet objectif, mais c'est fort improbable, à mon sens.

M. McCusker: L'honorable député me permet-il une question?

M. Knight: J'aimerais beaucoup mieux répondre aux questions plus tard.

M. McCusker: Je sais que le député ne veut pas citer des chiffres inexacts.

M. Knight: Parfaitement.

M. McCusker: Je veux rectifier les chiffres que le député a mentionnés à propos des hôpitaux.

M. Knight: Ce n'est pas poser une question. Si l'honorable député veut me demander à quelle source j'ai puisé mes données, je le lui dirai avec plaisir.

M. McCusker: Tient-il à donner des chiffres exacts?

M. Knight: La réponse est oui.

M. McCusker: L'honorable député me permettra-t-il alors de les lui donner?

M. Knight: Non. Comme je l'ai déjà expliqué, je connais la source de tous ces chiffres. Si mon honorable collègue désire les corriger en prononçant un discours lui-même, il est libre de le faire.

Une voix: Tout sauf la vérité!

M. Knight: J'ai pris particulièrement soin de documenter toutes ces données. J'ai une liste complète de ces documents que je donnerai à l'honorable député lorsque j'aurai terminé. Il y a un autre sujet dont j'aimerais parler après avoir fini de traiter la question et je préfèrerais que mon honorable collègue ne me fasse pas de remontrances pour le moment. En réalité, le programme de subventions aux hôpitaux n'atteindra aucunement son but et il est fort improbable qu'on atteigne même la moitié de l'objectif prévu pour la période de cinq ans.

Pourquoi a-t-on construit si peu d'hôpitaux? La seule raison que je puisse trouver est que les subventions sont trop peu élevées. Le programme accorde $1,000 par lit destiné aux traitements actifs et $1,500 par lit dans les cas qui peuvent être définis comme chroniques ou cas de convalescence. Mais ces montants représentent une si faible partie du montant total nécessaire à la construction d'hôpitaux qu'il n'a pas assez encouragé l'érection d'hôpitaux. En 1948-1949, lorsqu'on a commencé la mise en exécution du programme, le coût de construction des hôpitaux était d'environ $10,000 par lit. C'est ce qu'a déclaré un citoyen d'Ottawa, le commissaire Paul Tardif, le 14 mars 1949.

Un regard sur l'indice complexe des frais de construction au niveau du grossiste, y compris les matériaux et les salaires, nous permet de constater que, de 200 en 1948, il est passé au milieu de l'année 1952 à 260. Si nous nous fondons sur cet indice pour mesurer la hausse des prix de construction des hôpitaux durant cette période, nous constations qu'au cours de cette période les frais de construction ont augmenté d'au moins $3,000 par lit. En d'autres termes, au cours de la période en cause s'est produite une augmentation de $3,000 par lit, mais la subvention fédérale n'est que $1,000 par lit. Il n'y a pas lieu de s'étonner, dans ces conditions, que le programme n'atteigne pas son objectif.

Qu'on me permette de répéter encore une fois qu'on ne peut remédier sûrement à ces pénuries qu'en instaurant d'abord un régime national d'assurance-santé. Des subventions bien plus généreuses devraient être versées au titre du programme; je tiens à souligner que la demande accrue pour les services hospitaliers contribuera, plus que n'importe quel autre facteur, par l'action stimulante qu'elle exerce sur la construction, à assurer la construction rapide des hôpitaux nécessaires. La chose a été amplement démontrée

dans ma propre province. En 1944, lorsque la Saskatchewan s'est donné un gouvernement cécéfiste, la province manquait de lits d'hôpitaux comme le reste du Canada. Elle ne disposait que de 3·75 lits par millier d'habitants. Mes déclarations se fondent sur le rapport annuel du régime de services hospitaliers en Saskatchewan pour l'année 1951.

M. McCusker: L'honorable député me permettra-t-il de lui fournir les chiffres exacts concernant les lits d'hôpitaux existant en Saskatchewan en 1944? Le pourcentage s'établissait à 4·7 et non à 3·75.

M. Knight: Je cite les chiffres exacts qui figurent à la page 12 du rapport de 1951 relatif au régime de services hospitaliers de la Saskatchewan.

M. l'Orateur suppléant: L'honorable député ne doit pas interrompre le représentant qui a la parole, sans qu'il y consente lui-même.

M. Knight: Grâce à un travail acharné, l'audace et l'imagination dont nous avons fait preuve ont donné un essor formidable à la construction d'hôpitaux.

Je rappelle à l'honorable député qui m'a interrompu, qu'une forte partie de ce programme de construction a été entreprise avant qu'ont pût compter sur les subventions accordées par le gouvernement fédéral pour la construction d'hôpitaux. Résultat pratique, la proportion des lits d'hôpital de la Saskatchewan, qui était de 3·75 par mille habitants en 1944, est passée, à la fin de 1951, à 6·7 par mille habitants. Vers la fin de la présente année, cette proportion sera bien supérieure à 7 lits par mille habitants.

Grâce à l'adoption de son programme provincial d'hospitalisation et au programme de construction intense qui l'a accompagné, la Saskatchewan est aujourd'hui la seule province du Canada dont les services d'hospitalisation sont suffisants. Il y a lieu, croyons-nous, d'appliquer un tel programme sur le plan fédéral. Le meilleur stimulant qu'on puisse trouver, je le répète, pour suppléer au manque d'hôpitaux serait l'adoption d'un programme national d'assurance-santé comme celui que préconise notre parti.

Le Royaume-Uni faisait face à une situation analogue, en 1948, lorsqu'il a entrepris l'exécution d'un plan général de services d'hygiène. Il souffrait gravement, lui aussi, d'un manque d'hôpitaux et de personnel médical. Cependant, durant les trois années qui ont suivi l'inauguration du programme,—je dis bien "suivi" et non "précédé",—on a augmenté de près de 40,000 le nombre des lits d'hôpitaux en service.

Il n'est pas exagéré de dire que ce fut la même histoire dans des douzaines de pays; manque de médecin, d'hôpitaux, d'infirmières et ainsi de suite. Si on avait attendu la fin de ces pénuries, on en serait encore réduit à attendre, comme nous au Canada. Mais on est allé quand même de l'avant et on a établi les services de santé. Ce sont les États eux-mêmes qui en ont pris l'initiative et c'est cette intervention qui a le plus contribué à surmonter les pénuries. C'est la demande qui créé les approvisionnements et il est inutile d'aménager des hôpitaux si on ne s'assure pas en même temps que la population sera en mesure de payer les services qu'on met à sa disposition.

J'aurais voulu dire un mot ou deux de la pénurie d'infirmières. Tout comme on manque d'hôpitaux, on manque de moyens pour la formation d'infirmières. D'autres gouvernements ont constaté que l'établissement d'un régime de santé nationale est le meilleur moyen d'obvier à ces pénuries. Au Royaume-Uni, c'était, de fait, de gardes-malades qu'on avait le plus besoin. En prévision du plan national de services de santé et, plus tard, en vue de l'exécution de ce plan, on a amélioré les conditions de travail et on a relevé le traitement non seulement des infirmières mais des autres employés d'hôpitaux. A la suite de ces mesures et grâce à l'amélioration de la situation financière des hôpitaux, une fois le plan de santé mis en œuvre,—nous avons eu le même résultat dans notre province,—les hôpitaux ont cessé de subir des déficits financiers, le personnel des hôpitaux du Royaume-Uni est passé de 127,200 en 1947 à 153,100 en 1949, soit une augmentation de plus du cinquième en un peu plus de deux ans.

Je conseillerais à mon ami la lecture d'un récent ouvrage de James Ross, *National Health Services in Great Britain, 1952.*

Les efforts accomplis en Saskatchewan pour accroître le nombre des infirmières sont décrits dans le rapport qui a fait suite à l'enquête sur la santé en Saskatchewan, volume I, page 176:

> La commission de planification des services de santé a institué en 1945 un plan selon lequel les hôpitaux qui comptaient une école pour infirmières et qui pouvaient vraiment accepter plus d'élèves qu'ils ne le faisaient normalement recevaient une subvention en vue d'acquitter les frais supplémentaires qu'ils encouraient... Depuis 1947, les frais auxquels donnent lieu les écoles d'infirmières sont inclus dans les frais d'exploitation des hôpitaux, lorsqu'il s'agit de déterminer les versements consentis en vertu du programme de services hospitaliers de la Saskatchewan. Ces efforts ont amené une hausse appréciable du nombre des élèves dans les écoles d'infirmières.

Voici un autre extrait du rapport:

> De 1945 à 1949, les inscriptions aux écoles d'infirmières de la Saskatchewan ont augmenté de 29 p. 100. Au cours de la période quinquennale s'étendant de 1945 à 1949, le rythme de l'augmentation des étudiantes-infirmières était presque égal au nombre dont ces hôpitaux ont besoin.

A cause de l'amélioration des conditions de travail des infirmières et de l'encouragement véritable que le gouvernement leur donne, de la façon que j'ai indiquée, le nombre d'étudiantes-infirmières qui abandonnent les études en Saskatchewan est tombé à 20 p. 100, soit un chiffre de beaucoup inférieur à celui du reste du Canada, qui est de 33 p. 100, et à celui des États-Unis, qui est de 30 p. 100.

Le Gouvernement affirme qu'il y a pénurie et qu'il ne peut lancer un programme national d'assurance-santé tant que cette pénurie existera. La CCF est d'avis que le programme du Gouvernement en vue de remédier à cette pénurie ne donnera aucun résultat satisfaisant. Au lieu d'attendre qu'il n'y ait plus de pénurie pour instituer son programme d'assurance-santé, si le Gouvernement le mettait immédiatement en œuvre, ce serait le meilleur moyen, sinon le seul, de remédier à la pénurie. Cela vaut non seulement à l'égard des hôpitaux et des infirmières dont j'ai parlé, mais aussi en ce qui concerne les médecins, les dentistes, les psychiâtres, les techniciens et autres.

Il faut maintenant que je passe à un autre sujet à la hâte et presque sans transition. Je suis presque obligé de soulever cette question à cause d'une lettre que j'ai reçue de la succursale de la Légion canadienne de ma ville. Je possède un dossier complet d'autres lettres reçues de particuliers. Je me contente de citer cette lettre de la Légion:

Pour votre gouverne, vous trouverez ci-joint copies de lettres adressées au premier ministre et au président des chemins de fer Nationaux, au sujet de la réduction récente à un poste inférieur de M. R. S. Pitt, qui de gérant de l'hôtel Fort Garry, est passé à la gérance de l'hôtel Prince-Édouard.

M. Pitt a bien servi notre pays durant la guerre; il a été cité à l'ordre du jour et a reçu la M.B.E.

Nous croyons que l'explication apportée par M. Chevrier, au nom du gouvernement, n'indique pas les raisons pour lesquelles il a été nommé à un poste inférieur et nous vous prions de prendre cette affaire en main jusqu'à ce que justice soit faite à cet ancien combattant.

Cette lettre est de la Légion. J'en ai une autre venant d'un propriétaire bien connu de deux hôtels. Il atteste l'honnêteté, la compétence et la courtoisie de M. Pitt. Je vous signale la réponse que le ministre des Transports (M. Chevrier) a faite à la question qu'on lui a posée au sujet de la rétrogradation de cet homme. Le ministre s'y déclare satisfait de l'explication fournie par la direction des chemins de fer Nationaux, mais qu'il me soit permis de dire que ni moi ni ces autres personnes n'en sommes satisfaits; je le lui ai laissé savoir par lettre. Un grand nombre de gens m'ont écrit pour me le dire. En somme, le National-Canadien appartient à l'État et le traitement fait à nos employés nous intéresse au plus haut point.

Voilà donc ce qui en est. J'ai tenu à ce que le compte rendu en fît mention. Le quotidien de notre ville qui, dans sa rédaction, appuie d'ordinaire le Gouvernement, ne ménage pas non plus ses critiques. Il importe, je pense, d'insérer aux *Débats* ce qu'a dit le journal au sujet de mon plaidoyer en faveur d'une autre étude de la question. On peut être assuré que si elle n'est pas de nouveau soulevée à la Chambre, quelqu'un (si ce n'est pas quelqu'un d'autre, je le ferai moi-même) s'enquerra auprès des dirigeants du National-Canadien au sujet d'une question qui, au moins dans ma ville, est considérée comme une injustice. Je terminerai mes remarques en citant quelques lignes de l'article de fond en cause qui porte en manchette: "Une vilaine affaire".

Les milliers de citoyens de notre ville qui se souviennent avec affection et respect de M. Bob Pitt, ancien directeur de l'hôtel Bessborough, ne seront certainement pas satisfaits des excuses qu'on a fait valoir pour expliquer son abaissement soudain du poste du directeur de l'hôtel Fort-Garry à Winnipeg à celui de directeur de l'hôtel de Brandon. On a dit qu'il ne s'était pas donné la peine d'accueillir le premier ministre à son arrivée au Fort-Garry l'an dernier. Une enquête révèle que M. St-Laurent a été accueilli à l'hôtel par quelques douzaines de personnalités locales et il est compréhensible que M. Pitt, dont les 25 années de service lui ont donné une grande expérience...

Je vais sauter cela.

Une voix: Lisez.

M. Knight: Soit.

...M. Pitt, dont les 25 ans de service lui ont donné une grande expérience de ces questions, n'allait pas se permettre de s'introduire dans un groupe dont les rapports évidents avec le premier ministre étaient bien plus étroits que les siens, lui simple directeur de l'hôtel.

Des nouvelles parues dans les journaux à Winnipeg laissent entendre que la direction du réseau hôtelier accuserait M. Pitt d'avoir mal administré le Fort-Garry. Nous qui connaissons l'excellente, la courtoise façon dont il a administré notre propre hôtel, nous voudrions bien qu'on nous donne des preuves.

Nous soupçonnons quelque membre du groupe du premier ministre, vraisemblablement quelque sous-ordre zélé, membre du parti...

C'est lui qui parle, pas moi.

...qui pourrait avoir considéré le réseau ferroviaire comme la propriété exclusive du parti libéral, dans un accès de ressentiment, aurait formulé une plainte qui eût détruit du coup une vie de service dévoué. A notre avis, il est malheureux que le nom du premier ministre ait été mêlé à une telle affaire.

Notre journal qui, en cette matière, prétend parler au nom des propriétaires du National-Canadien qui vivent dans cette ville et qui ont eu le privilège d'être servis par M. Pitt, aimeraient obtenir de plus amples renseignements de la direction de l'hôtel ainsi que du cabinet du premier ministre qui est, à propos ou non, mêlé à cette question.

Je dirai simplement que moi aussi j'aimerais qu'on procédât à une enquête. Je n'ai

aucune raison particulière de défendre M. Pitt. Je ne sais rien des circonstances de cette affaire mais j'estime que M. Pitt, comme tout fonctionnaire réduit à un rang inférieur de cette façon, a le droit de se faire entendre. Il n'est que convenable que le public sache la raison de cette réduction à un rang inférieur, et si ce n'était pas là que simple routine, quelle en est la raison? S'il s'agit d'une pure routine, pourquoi la réduction de rang?

M. G. D. Weaver (Churchill): Mes propos, cet après-midi, ne seront pas tout à fait dans le même sens que ceux des préopinants. C'est avec un vif intérêt que ces dernières sessions, j'ai observé le principal parti de l'opposition, sous la direction de son chef, le député de Carleton (M. Drew), alors qu'il modifiait à plusieurs reprises l'orientation donnée à ses attaques contre le ministère de la Défense nationale. A l'automne de 1950, quelques mois après le début des hostilités en Corée, le chef de l'opposition disait (page 490 du hansard du 8 septembre 1950):

> Peut-on croire que les gens du Kremlin soient très émus d'apprendre que, dans quelques mois, nous disposerons d'une brigade spéciale? Au regard de leurs 175 divisions intégralement mobilisées, de leurs 350 divisions capables d'entrer en activité à très brève échéance, une seule brigade spéciale, composée de trois ou quatre mille combattants, peut-elle donner l'impression que nous nous appliquons avec hâte, vigueur et détermination à nous acquitter de nos obligations collectives pour la sauvegarde de notre liberté et de celle des autres?

De fait, le ministère de la Défense nationale avait tellement accru ses moyens qu'on faisait part à la Chambre, au printemps, d'un programme de défense atteignant 5 milliards de dollars, somme dont la dépense était répartie sur une période de trois ans. Au cours de l'année financière 1951-1952, le parlement permit au ministère de la Défense nationale de dépenser 1 milliard 700 millions. C'était là un programme de très grande envergure et on prévoyait l'exécution de plus du tiers de ce programme au cours de la première année. Malgré l'ampleur de ce programme, la partie canadienne en fut presque terminée. Le gros des 340 millions environ qui ne furent pas dépensés, consistait en commandes faites aux États-Unis et non livrées. On déclara plus tard que ces commandes non livrées par les États-Unis constituaient à elles seules, la partie en souffrance du programme de défense.

Mais voilà qu'au printemps dernier, le chef de l'opposition dirigea ses batteries d'un autre côté et insista sur la question d'impôts excessifs,—principalement à cause de l'excédent accumulé. Il se refusa à admettre que le gros de cet excédent accumulé représentait la fraction des sommes consacrées à la défense qu'on n'avait pas employées. Parmi les termes dont se sont servi, au cours de la dernière session, les membres conservateurs, s'inscrivent les mots "gaspillage" et "incurie". Ils ont laissé entendre que l'incurie s'étalait dans l'armée et ils ont parlé de pillage sur une grande échelle, de vols, de fraude et d'incendies provoqués de propos délibéré.

Puis, au début de cette session et au commencement du présent débat, le chef de l'opposition réitéra ses accusations de gaspillage et d'incurie et évoqua des données qu'avait soigneusement étudiées, au printemps dernier, le comité des dépenses relatives à la défense. Il alla jusqu'à dire,—(je cite un passage de la page 24 du hansard du 24 novembre 1952):

> Le Gouvernement a détruit dans une grande mesure l'efficacité du régime des comités établi par le Parlement en vue de l'examen des dépenses de l'État, en permettant, voire même, en favorisant l'utilisation d'une majorité de ses tenants au sein des comités pour nous refuser les moyens véritables de mener des enquêtes sérieuses.

J'ai eu l'avantage d'avoir, au cours des deux dernières sessions, fait partie du comité des dépenses relatives à la défense. Pendant les deux dernières années, c'est-à-dire en 1951 et 1952, le ministère de la Défense nationale a dépensé 2 milliars de dollars de l'argent du contribuable. C'est là un montant considérable, qui est sorti du gousset du contribuable, y compris les contribuables de ma circonscription. A titre de membre de ce comité, j'ai cru que j'avais envers mes commettants le devoir de m'assurer si cet argent avait été dépensé judicieusement ou non.

Tout autre député que la question intéresse ferait bien de lire le troisième rapport, définitif, du comité des dépenses relatives à la défense de la dernière session. Je citerai un extrait de l'alinéa que voici:

> Le sous-ministre adjoint du ministère de la Défense nationale, M. E. B. Armstrong, a fourni une explication précise de la surveillance et la comptabilité du matériel et des magasins au ministère de la Défense nationale. Le comité a demandé et obtenu, en outre, des documents contenant des renseignements détaillés au sujet des vols, des fraudes, des incendies et autres pertes subies par la Marine, l'Armée et l'Aviation au cours des années financières 1950-1951 et 1951-1952. Ces documents contenaient un total de 182 pages de renseignements à ce sujet.

J'ai à la main ces 182 pages de renseignements utiles qu'on a remis, au printemps dernier, au comité des dépenses relatives à la défense.

Certains chiffres ont été fournis au comité. Ces chiffres fournis au comité, le chef de l'opposition (M. Drew) en a parlé plus tard à la Chambre. Je me reporte de nouveau au hansard du 19 mai 1952, page 2487, où il a dit:

> ...mais les journaux leur ont appris que des vols, du pillage et des incendies, dont quelques-uns causés volontairement, ont entraîné, au cours des deux

dernières années, des pertes que le ministère de la Défense nationale a estimées à plus de sept millions de dollars.

Il a cherché à créer l'impression que ce chiffre résultait entièrement des vols, du pillage et des incendies causés volontairement. Bien plus, il a cherché à faire croire que ce chiffre était fort sous-estimé et aurait dû être beaucoup plus élevé, car, comme on peut le voir quelques lignes plus loin, il a ajouté:

Si le ministère de la Défense, avec ses méthodes de comptabilité, estime que les pertes occasionnées à Farnham ne s'élèvent qu'à $3,500, alors les pertes totales indiquées dans l'exposé qu'a préparé le ministère, où il est question d'une perte supérieure à 7 millions de dollars, devrait renfermer des chiffres bien supérieurs à ceux qu'on y trouve.

Je me demande de combien plus élevés le chef de l'opposition aurait voulu qu'ils soient. Aurait-il voulu faire croire aux gens que ces montants atteignaient 5 millions, 10 millions, ou peut-être même 20 millions?

En plus des documents que j'ai présentés à la Chambre, il y avait un relevé récapitulatif indiquant le montant. La première rubrique était celle des "pertes résultant de vols ou de fraudes", dont la somme totale pour les trois armes atteignait $85,809.75. La rubrique suivante était celle-ci: "Pertes résultant d'incendies"; le total pour les trois armes était $5,205,970.54. Enfin, la troisième rubrique était celles des "autres défalcations" au montant de $2,212,931.15. C'est de ce montant que je parlerai cet après-midi.

Je tiens à signaler que ces "autres défalcations" visent les unités, le montant de la défalcation ainsi que le surplus porté en même temps aux contrôles. Une autre colonne indique "l'estimation de l'avoir total", tandis que les raisons des défalcations sont données dans une autre colonne. Parmi les chiffres dont j'ai donné lecture, le montant porté en même temps aux contrôles n'était pas indiqué. Au comité, j'ai demandé qu'on fournisse ce montant. On a signalé qu'il était de $643,193.09. Je vous dirai bientôt pourquoi je l'ai indiqué ainsi.

L'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell) a demandé au comité la ventilation d'un de ces montants, ventilation qui a été déposée au comité à titre de document G. Je me contente d'indiquer deux de ces montants.

Dans l'inventaire, on relevait le poste suivant: trois soupapes à boulet de ¼ de pouce —300 livres. Il a été supprimé. Tout de suite après venait un autre poste de trois soupapes à boulet de ¼ de pouce—280 livres que l'inventaire cette fois prenait en compte. En d'autres termes, il n'y avait pas de soupapes correspondant exactement à la désignation de ¼ de pouce—300 livres mais trois autres soupapes répondaient à une description légèrement différente et ils étaient portés en compte. Douze soupapes de 2 pouces—150 livres ont été supprimées et remplacées par une autre douzaine de soupapes désignée de façon légèrement différente. Dans ce document, en particulier, on constatait qu'une somme totale d'environ $7,000 avait été défalquée et qu'un montant total d'environ $6,600 avait été porté à l'inventaire; la défalcation nette n'était donc que de $452. On retrouve la même façon d'agir dans de nombreux documents; on a pris en compte un montant qui s'élevait comme je l'ai dit tout à l'heure à environ $643,000 et qui aurait dû naturellement être soustrait. En parcourant ces documents, on a constaté la présence, parmi les articles défalqués, d'un avion North Star évalué à $225,000. Cet avion a été détruit par une explosion. Je vais donner lecture d'extraits des observations portées dans la colonne à cette fin lorsque ce renseignement a été fourni au comité:

L'explosion s'est produite au moment où l'avion refaisait son plein d'essence. On pense que le corps du sous-officier qui avait déneigé l'avion aurait accumulé de l'électricité statique et qu'en s'agenouillant sur un balai ou un chiffon il aurait produit l'étincelle qui a causé l'explosion.

Nous jouissons d'un très beau temps à Ottawa en ce moment et nous y sommes très bien. Je me demande si ceux qui ont critiqué si vivement les militaires, soldats, aviateurs et marins, se rappellent que l'avion en cause a été détruit à Whitehorse dans le Yukon.

L'écrasement d'un avion Lancaster a alors entraîné des dommages de $78,000. On a rayé une autre inscription d'environ $500 pour la perte d'une hélice et d'une ancre d'avion de la marine (je m'en tiens au chiffre rond, car il serait trop long d'en établir le chiffre exact):

L'hélice a été perdue au sortir de la rivière Miramichi. L'avion est retourné à Chatham avec son moteur de tribord. On a dû utiliser des ancres pour maintenir l'arrière de l'aéronef contre la vague. Une ancre s'étant accrochée dans un vieux coffre noyé, il a été impossible de le dégager.

Les honorables députés conviendront qu'il ne s'agit là d'aucun genre de pillage, de vol, ni de fraude.

Une autre inscription au montant de $14,000 vise le remplacement de matériel de radio à la suite d'un incendie à la tour de contrôle du ministère des Transports, à Coral Harbour. Je suis sûr que cela n'entre pas sous la rubrique: vol, fraude ou pillage. Voici une autre inscription qui m'a frappé. Il s'agit d'un montant d'environ $2,500 représentant la perte de 335 barils vides d'essence:

La perte s'est produite pendant qu'on les transportait, par Waterways, à Norman-Wells. Elle est attribuée à une tempête sur le grand lac des Esclaves.

Il n'y a là rien qui ait trait au vol, à la fraude ni au pillage. Vient ensuite le chiffre d'environ $3,500 à l'égard d'autres dégâts subis dans la chute d'avions, y compris la perte de réservoirs d'aile, de parachutes, de fourniments d'aviateurs, et le reste. Voici un autre montant de $16,000, de l'essence perdue dans les caches du nord. Ces caches d'essence se trouvent dispersées dans les Territoires du Nord-Ouest, partout dans le nord du Canada.

Ces réserves sont là et on s'en sert en cas d'extrême besoin, d'habitude quand le thermomètre descend très bas. Je suis sûr qu'aucun des aviateurs qui se fait geler les doigts en transportant de l'essence d'une de ces cachettes, loin de toute civilisation, ne voudrait que les chiffres de ces pertes fussent inclus dans les données communiquées au comité des dépenses de la défense sous la rubrique des vols, de la fraude et du pillage.

Un autre compte, de $10,000 celui-là, a trait à de l'outillage de pont perdu au cours d'une inondation en Colombie-Britannique. Un montant supplémentaire de $4,000 porte sur de l'outillage de même catégorie endommagé ou coulé en Colombie-Britannique, soit environ $23,000 en tout à l'égard d'accidents à des véhicules ou à d'autres articles d'équipement. Qu'on me permette de mentionner deux de ces montants, un de $4,000 et un autre de $6,000 relatifs à des dommages causés à des moteurs d'avion.

Jusqu'ici, j'ai laissé de côté un article important. Dans les chiffres communiqués au comité de dépenses de la défense, on inclut dans ce bilan une défalcation au chapitre des avions de la marine pour chacune des années 1950-1951 et 1951-1952. Dans un cas la perte est de $385,000 et dans l'autre de $670,000, soit $1,055,000 en tout.

Cette perte ne peut certes pas être incluse sous la rubrique des vols, de la fraude, du pillage ou des incendies provoqués. Les chiffres que j'ai cités donnent en tout une somme de $1,434,028.67. J'ai déjà fourni des explications au sujet des montants qui représentent des objets dont l'inventaire tient compte. Ces montants ajoutés aux autres forment un total de $2,077,221.76. Il faut soustraire tous ces montants du chiffre déjà fourni, celui de quelque $2,200,000. Je n'ai donné qu'un petit nombre d'exemples de postes rayés des contrôles; il y en a une foule d'autres semblables. Cependant, en soustrayant le total en cause du chiffre inscrit au poste "autres comptes rayés des contrôles" on obtient encore le montant de $135,709.39.

C'est à l'égard de ce montant, seulement, qu'il a pu y avoir malhonnêteté, manque de soin ou erreurs. On est loin du chiffre de $2,212,931.15!

[M. Weaver.]

Passons maintenant aux incendies. L'état de compte indique que les pertes dues à l'incendie, depuis deux ans, se chiffrent à plus de $5,200,000. Deux de ces incendies ont été fort considérables, l'un à Trenton, qui a causé pour $2,300,000 de pertes et l'autre, au dépôt nº 26 de matériel militaire. Ces deux sinistres ont donc causé pour $3,031,000 de pertes.

Le comité n'a formulé aucune critique particulière au sujet de ces pertes. A titre de membre du comité, j'ai eu tous les faits à ma disposition et je n'ai trouvé aucun motif pour supposer que ces incendies étaient différents de ceux qui se sont produits dans d'autres villes. De fait, ces incendies sont beaucoup moins considérables que ceux qui sont survenus dans six villes-types. C'est là un détail que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a fourni à la Chambre, l'an dernier.

Mais de tous les incendies énumérés dans ces documents, il n'y a eu qu'un seul cas d'incendie volontaire et trois cas où l'on a soupçonné une intention criminelle, mais la preuve n'a pas été faite.

En faisant cette revue, j'ai tenu compte des trois cas d'incendie criminel présumé, afin de satisfaire, aux exigences posées par le chef de l'opposition (M. Drew) dans la déclaration que j'ai lue, où il était question de vol, de pillage et d'incendies, certains d'origine criminelle. Compte tenu de ces conditions les montants globaux en cause semblent maintenant les suivants: pertes résultant de vol ou de fraude, $85,809.75; pertes résultant d'incendies volontaires et d'incendie criminel présumé, $218,096.33, et autres pertes qui peuvent résulter de négligence, de malhonnêteté ou d'erreurs, $135,709.39. Le total s'établit à $439,615.47.

M. Hodgson: Où le député a-t-il obtenu ces chiffres?

M. Weaver: Quels chiffres?

M. Hodgson: Ceux dont le député vient de donner lecture?

M. Weaver: Ils sont à la disposition de tout membre du comité des dépenses relatives à la défense, dont je faisais partie. Je me suis donné la peine de les extraire des documents qu'on nous a soumis, ce qui n'était pas une mince tâche. Tous les députés peuvent les consulter.

M. Hodgson: Il vous en manque.

M. Weaver: Il m'en manque plusieurs. J'en ai déjà donné la raison. J'avoue aux honorables députés qu'on m'a posé des questions sur cette affaire l'été dernier dans ma propre circonscription, vols et fraudes dans l'armée atteignant le montant de 7 millions. J'ai démontré aux honorables députés que ce chiffre

n'atteint même plus maintenant $450,000. J'ajoute que tout honorable député qui se donnerait la peine de prendre connaissance des renseignements qui ont été fournis, pourrait réduire ce chiffre bien au-dessous de $450,000.

Les honorables députés ont passé beaucoup de temps à parler de Petawawa. Si je ne m'abuse, pour ce qui regarde cet endroit, l'affaire est encore pendante. Cependant, les montants dont il s'agit sont compris dans les chiffres que j'ai fait consigner au compte rendu cet après-midi et les pertes enregistrées à cet endroit sont toutes comprises dans le chiffre de $450,000. Je n'en doute pas, c'est une surprise pour un grand nombre de députés, et certainement pour un grand nombre de Canadiens qui ont été gravement induits en erreur par ces accusations concernant le pillage et le vol par des membres des forces armées.

Si j'ai l'honneur de faire partie du comité des dépenses relatives à la défense, qui, comme le *Feuilleton* en donne avis, sera formé au cours de la présente session, je ne négligerai rien pour voir à ce que, à ma propre satisfaction et au nom de mes commettants, les montants considérables que dépense le ministère de la Défense nationale soient dépensés à bon escient.

M. A.-M. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, en ma qualité de nouveau député, présenté à la Chambre le même jour que l'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Deslières) et que l'honorable député de Waterloo-Nord (M. Schneider), je croirais manquer à mon devoir, en vérité, si je ne me joignais à mes collègues de tous les côtés de la Chambre pour féliciter sincèrement les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône de la façon excellente dont ils se sont l'un et l'autre acquittés de leur tâche.

Je prie la Chambre de m'être indulgente. Je dois en effet m'en tenir à des questions d'importance purement locale. Si je le fais, c'est que je sais bien qu'il y en a qui sont plus à même que moi de traiter des questions de grande importance, nationales ou internationales. Si je mets le cap, en quelque sorte, sur la région que j'habite, c'est dans l'espoir de mieux remplir le mandat qui m'a été confié par mes commettants. J'entends parler des questions dont je sais quelque chose plutôt que de m'aventurer dans des domaines inconnus.

Je veux limiter ma modeste contribution au débat en parlant d'abord d'un passage du discours du trône où il est question d'une affaire qui intéresse le Nouveau-Brunswick. Mes autres observations auront trait, en gros, à certains programmes et principes du gouvernement actuel qui influent directement sur les industries essentielles de ma circonscription de Gloucester.

Le discours du trône mentionne que le parlement sera appelé à voter des crédits en vue de l'établissement d'un nouveau service de transbordement entre Yarmouth (Nouvelle-Écosse) et Bar-Harbor (Maine). Je préfacerai mes observations en disant carrément que ma province natale du Nouveau-Brunswick ne nourrit aucune animosité à l'égard de notre province voisine, la Nouvelle-Écosse. Le fait est que les deux provinces ont beaucoup de choses en commun. Ethniquement, notre population descend d'ancêtres communs. Géographiquement, nous sommes voisins et partenaires, étant toutes deux provinces Maritimes. Économiquement, nous avons des problèmes analogues. Comme vous le savez, le Nouveau-Brunswick a toujours été prêt à appuyer toute cause patronnée par notre province voisine, chaque fois qu'il y allait de l'avantage économique commun. Qu'il soit bien compris que l'appui de la Nouvelle-Écosse à toute initiative des Maritimes, dans leur ensemble, a toujours été apprécié par chacun des habitants de ma province.

Cependant, lorsque le ministre des Transports (M. Chevrier) a annoncé en novembre dernier qu'un contrat visant la construction d'un navire destiné à faire la navette entre Yarmouth (Noûvelle-Écosse) et Bar-Harbor (Maine), avait été accordé aux chantiers navals Davie à Lauzon (Québec), au coût de $3,926,000 nous avons tous été plongés au Nouveau-Brunswick dans une profonde inquiétude. Nous nous rendions compte que ce projet était le résultat d'un très louable effort de la part du gouvernement de la Nouvelle-Écosse en vue d'attirer un plus grand nombre de touristes américains dans cette province en fournissant un service rapide entre les points que j'ai mentionnés.

Si la Nouvelle-Écosse assumait le plus forte partie des frais de construction et d'exploitation de ce traversier, les gens du Nouveau-Brunswick n'auraient à peu près aucun motif de se plaindre. Cependant, si je suis bien renseigné, le Gouvernement de la Nouvelle-Écosse a réussi à convaincre son homologue, le gouvernement fédéral, qu'il devrait prendre en charge environ les deux tiers des frais de construction et une bonne partie des frais d'exploitation de ce traversier.

La longueur hors tout du nouveau traversier sera, dit-on, de 345 pieds et 10 pouces et sa vitesse normale, de 18 nœuds et demi. Il fera, de jour, un voyage aller et retour par jour et pourra embarquer quelque 600 passagers et environ 150 automobiles. En annonçant l'adjudication du contrat, le ministre

des Transports aurait dit, selon une dépêche spéciale émanant d'Ottawa, que la mise en service du nouveau bateau donnera une vive impulsion au trafic entre la Nouvelle-Écosse et les États de la Nouvelle-Angleterre et attirera des touristes dans les provinces Maritimes.

Il serait parfaitement illogique de s'attaquer à la première partie de la déclaration du ministre, étant donné que le trafic entre la Nouvelle-Écosse et les États de la Nouvelle-Angleterre sera, à n'en pas douter, considérablement accru grâce au nouveau service projeté. Cependant, je ne puis souscrire à la seconde partie de la déclaration du ministre, là où il dit que le traversier attirera des touristes dans les provinces Maritimes en général.

Le point de vue du Nouveau-Brunswick en cette affaire, c'est que notre industrie touristique s'en trouvera lésée. Le *Times* de Moncton, dans un éditorial du 26 septembre, exprime la chose en peu de mots:

> En engageant ainsi le gouvernement fédéral, l'hon. Lionel Chevrier travaille directement à l'encontre de l'industrie du tourisme au Nouveau-Brunswick. Autrement dit, Ottawa subventionne le tourisme en Nouvelle-Écosse aux dépens d'une province limitrophe. Pour celle-ci, le procédé est injuste et injurieux. Le transbordeur Bar-Harbor—Yarmouth, subventionné par le gouvernement fédéral, enlèvera certainement à notre province un grand nombre de touristes automobilistes américains. Or nous avons dépensé pas mal d'argent pour les faire venir chez nous.

La population de ma province, plus particulièrement celle du sud, s'inquiète énormément de ce qu'elle tient pour une mesure d'exception prise au détriment du Nouveau-Brunswick par le gouvernement fédéral. On estime généralement que le raccourci que permet le transbordeur privera le Nouveau-Brunswick du passage d'un grand nombre de voitures de touristes qui, autrement, auraient traversé notre province en route pour la Nouvelle-Écosse ou l'Île du Prince-Édouard. L'industrie du tourisme du Nouveau-Brunswick sera certainement atteinte par le nouveau service, puisqu'un grand nombre de touristes américains prendront certainement le transbordeur pour aller en Nouvelle-Écosse plutôt que de traverser en voiture la superbe province du Nouveau-Brunswick.

La situation étant telle que nous la voyons, nous, du Nouveau-Brunswick, y a-t-il moyen d'améliorer au moins quelque peu notre sort, vu que nous sommes associés à cette entreprise? On dit que le problème serait au moins en partie résolu, s'il était possible de faire adopter une route triangulaire au traversier qui, par exemple, s'arrêterait au port de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick). Encore une fois, s'il était possible de rétablir, entre Saint-Jean et Boston, l'ancien lien qui existait grâce au service de passagers des *Eastern Steamship Lines*, cette mesure, croyons-nous, accroîtrait la venue des touristes au Nouveau-Brunswick, sans que le service de transbordement projeté entre Yarmouth et Bar-Harbour (Maine) nous nuise énormément. Mais, au point où en sont les choses dans le moment, la province du Nouveau-Brunswick est destinée à y perdre.

Il est injuste de nous inviter à fournir notre part, à titre de province du Canada, en vue d'exécuter une entreprise coûteuse qui ne peut que se révéler au grand désavantage de nos propres intérêts. Je connais fort bien le principe d'après lequel l'intérêt particulier local ou le provincialisme, si on veut l'appeler ainsi, doit s'effacer ou être sacrifié en vue d'atteindre un plus grand bien commun. Et pourtant, peut-on motiver de quelque façon une entreprise qui nécessitera une forte dépense de deniers publics (le Nouveau-Brunswick devra fournir sa part) et qui, en définitive, sera préjudiciable à notre province et ne vaudra des avantages qu'à notre province-sœur, la Nouvelle-Écosse? Je crois donc exprimer l'opinion de la province où j'habite en protestant contre cette subvention considérable que le gouvernement fédéral se propose d'accorder à l'égard du service de transbordement entre Yarmouth et Bar-Harbour (Maine).

Abordant maintenant l'examen de certaines mesures ou pratiques du Gouvernement en tant qu'elles portent directement atteinte au comté de Gloucester, je dois déplorer la perte de nos marchés pour le bois non ouvré et souligner certaines mesures ou pratiques du ministère des Travaux publics qui sont presque répréhensibles, voire de l'inaction, et qui entravent gravement l'expansion et l'essor de notre industrie de la pêche. Les produits de nos forêts ont joué un rôle important dans le développement économique de notre comté. Au cours des quelques dernières années, les étais de mine ont sûrement été l'un des produits les plus profitables exportés du comté de Gloucester, de la région de Miramichi, et de tous nos ports de l'est du Nouveau-Brunswick jusqu'à Pugwash (Nouvelle-Écosse).

La principale raison pour laquelle les étais de mine se sont révélés une des ressources les plus commodes sur les fermes du comté que je représente et des autres comtés des provinces Maritimes tient peut-être à ce que presque tous les cultivateurs ont sur leurs terrains boisés du pin gris, de l'épinette et du sapin qui se prêtent à la fabrication d'étais de mine. La coupe et l'écorçage d'une corde d'étais de mine constitue un jour de travail moyen pour nos cultivateurs de l'Est, au cours de leurs loisirs en dehors de la saison agricole, et représentent la somme appréciable de $30. En 1948, le total des exportations

canadiennes d'étais de mine dirigées vers l'Angleterre s'est établi à $7,580,399. En 1951, ces mêmes exportations sont baissées à $2,566,136. J'ose dire que la majeure partie de ces étais de mine, surtout en 1951, provenait des provinces Maritimes.

D'après les données statistiques les plus récentes, la valeur globale des étais de mine exportés au marché anglais pendant les neuf premiers mois de 1952 est descendue à $1,812,502. On dira peut-être que cette perte de débouchés est attribuable à la concurrence des produits venant des pays baltes et à la pénurie en Angleterre de ce qu'on appelle "la monnaie ferme". La situation n'en cause pas moins des difficultés aux gens de la circonscription que je représente ainsi qu'à la population d'autres comtés des provinces Maritimes. Il est normal que nous nous tournions vers le gouvernement fédéral pour lui demander d'intervenir.

Il s'est aussi produit une diminution notable dans nos exportations en Angleterre de ce qu'on appelle le bois à pâte brut et écorcé. Alors que la valeur de nos exportations à ces marchés d'outre-mer de bois à pâte écorcé était de $1,846,297 en 1951, nous n'en avons exporté qu'une valeur de $152,086 pendant les neuf premiers mois de 1952, c'est-à-dire environ un douzième du montant de 1951. De même, nos exportations de bois à pâte brut ont baissé de $1,383,607 en 1951 à un maigre montant de $6,507 au cours des neuf premiers mois de l'année actuelle.

Ces montants, monsieur l'Orateur, ont un sens d'une éloquence tragique pour les propriétaires d'entreprises de bois à pâte et d'étais de mine, ainsi que pour les bûcherons et les cultivateurs du nord et de l'est du Nouveau-Brunswick. Les prévisions actuelles pour l'année prochaine, sont peu encourageantes. Les quantités d'étais de mine dont l'Angleterre aura besoin en 1953 seront en grande partie importées de Pologne, de Finlande, de Suède et de Russie. On me dit que nous ne pouvons nous attendre d'obtenir d'importants contrats de la Grande-Bretagne, l'an prochain. Cette perspective, en ce qui a trait à nos exportations de bois non ouvré, est loin d'être encourageante et prometteuse pour la prochaine saison d'abattage. Notre gouvernement nouvellement élu au Nouveau-Brunswick, se rendant pleinement compte de la situation, a déjà recouru à des mesures bien précises en vue d'inciter les acheteurs de Grande-Bretagne à maintenir leur encouragement, en ce qui a trait aux étais de mines, au moins aux exploitants, aux bûcherons et aux agriculteurs du Nouveau-Brunswick. Ce problème est si important qu'il faudrait que le gouvernement fédéral intervienne. C'est pourquoi je lance un vibrant appel au ministre du Commerce (M. Howe) et l'invite à rechercher tous les moyens possibles de retrouver les débouchés que nous perdons en Grande-Bretagne au grand détriment des bûcherons, des agriculteurs et des exploitants de nos provinces Maritimes.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Robichaud: Monsieur l'Orateur, juste avant la suspension de la séance j'étais en train de citer des statistiques à l'appui de la thèse selon laquelle le Canada risque de perdre le marché britannique pour les étais de mines et la pâte de bois. Partant de ces considérations, qui font immédiatement apparaître sous un jour défavorable un important facteur de l'économie de ma circonscription et de nombre d'autres circonscriptions des provinces Maritimes, je ne peux certes faire mien ni accepter le passage du discours du trône qui déclare:

> La situation économique reste bonne et le niveau du commerce extérieur est élevé.

Je me tourne maintenant vers les pêcheries. Lors de mon premier discours à la Chambre j'ai nettement pris position au nom des pêcheurs du comté de Gloucester. J'ai alors déclaré et je le répète: la pêche est certainement l'une de nos plus importantes industries. Le Gouvernement fédéral a consenti depuis un assez bon nombre d'années à verser aux offices de prêts aux pêcheurs des provinces du littoral atlantique une subvention maximum de $165 par grosse tonne en vue de la construction de bateaux genre chalutier ou palangrier. Dans le comté de Gloucester, plusieurs chalutiers ont été construits grâce à cette mesure. Les subventions du gouvernement fédéral se sont certes révélées un excellent placement, puisque les prises et la valeur des prises de morue, et plus encore de poisson plat, ont manifestement augmenté depuis l'entrée en activité de notre flotte de petits chalutiers. Les prises de flet ont accusé dernièrement une augmentation considérable surtout dans la baie de Fundy et dans la partie septentrionale du Nouveau-Brunswick. Vu la facilité d'écoulement de ce poisson, l'augmentation des prises, qui sont passées de 9,351,000 livres, en 1949, à 15,159,000 livres, en 1950, représente un relèvement très sensible du revenu de nos pêcheurs. Au Nouveau-Brunswick seulement, au cours des neufs premiers mois de 1952, la valeur des mises à terre de

plie et d'autres variétés de poisson plat s'est élevée à $174,000, comparativement à $154,000 en 1951.

Il n'est pas exagéré de dire que la majeure partie de ces prises de poisson est l'œuvre de la flotte de petits chalutiers du comté de Gloucester, au cours de ses excursions de pêche à la morue. En 1949, lorsque les prises de morue et d'autres poissons de fond accusaient un fléchissement marqué, surtout en Nouvelle-Écosse et à l'Île du Prince-Édouard, notre flotte de petits chalutiers du comté de Gloucester prenaient 2 millions de livres de poisson de plus que l'année précédente. Cette statistique atteste le bien fondé de l'opinion d'après laquelle les petits chalutiers de modèle nouveau ont certainement révolutionné l'industrie de la pêche chez les pêcheurs du nord-ouest du Nouveau-Brunswick. La demande de petits chalutiers de ce genre est à la hausse et j'ai l'espoir que l'Office de prêt aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick continuera de recevoir une aide financière croissante du gouvernement fédéral, puisque ce genre d'aide s'est nettement révélé pratique et efficace en accroissant la production de nos pêches en eau profonde.

Je veux maintenant appeler l'attention du ministre des Pêcheries (M. Sinclair) sur une clause des contrats intervenus jusqu'ici entre la Commission de prêt aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick et les requérants dont les bateaux sont de la catégorie des chalutiers. Cette disposition a déjà donné lieu à beaucoup de plaintes justifiables de la part des propriétaires de chalutiers. Je veux parler des obligations contractuelles qui forcent nos pêcheurs à vendre toute leur prise, sinon à des vendeurs déterminés, du moins dans la province du Nouveau-Brunswick. Cet article des contrats relatifs aux chalutiers m'a toujours paru très injuste envers nos pêcheurs. A mon sens, c'est presque l'équivalent d'une clause de restriction au commerce en ce sens qu'elle fournit aux vendeurs locaux l'occasion de s'entendre sur un prix déterminé, lequel, dans certains cas, peut être inférieur au prix qui s'établirait sur un marché libre, et en ce sens qu'elle oblige nos pêcheurs à accepter le prix établi ou fixé par les vendeurs. On me dit que les chalutiers qui rentrent des bancs de pêche avec leurs prises pourraient facilement, en quelques heures, traverser la baie des Chaleurs pour aller vendre leur poisson sur la côte de Gaspé à un prix supérieur à celui que leur accordent les vendeurs de Caraquet ou de Shippigan. Or, étant liés par leur contrat, ils ne peuvent profiter de cette occasion avantageuse.

Le numéro de septembre de la revue mensuelle des statistiques des pêcheries canadiennes révèle qu'en septembre 1951 les pêcheurs ont reçu à Caraquet (Nouveau-Brunswick) pour la morue mise à terre le montant de 2½c. la livre. Pendant la même période, la morue se vendait 3c. la livre à Souris, Île du Prince-Édouard; de 3c. à 4½c. la livre, à Halifax; et 3½c. la livre à Yarmouth, Nouvelle-Écosse. Le 15 septembre 1952, nos pêcheurs recevaient 3c. la livre pour la morue, à Caraquet, alors qu'ils auraient pu vendre le même poisson à des prix variant de 3¼c. à 3¾c. la livre, à Souris, port facile d'accès pour eux, surtout vers la fin de l'été et en automne.

La statistique qui précède révèle nettement une disparité de prix qui joue au détriment des pêcheurs de la circonscription de Gloucester, qui sont liés par la clause restrictive inscrite dans leur contrat, clause dont j'ai parlé. Les pêcheurs au chalut ne peuvent pas protester trop vigoureusement contre cet état de choses, et quand ils peuvent le faire, il est trop tard puisqu'ils doivent signer l'entente avant d'obtenir l'aide de la Commission de prêt aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick. Il semble donc que cette clause restrictive et obligatoire que l'on inscrit dans les contrats joue au détriment des pêcheurs et à l'avantage des marchands.

J'estime qu'il est de mon devoir de porter cette situation à l'attention du ministre des Pêcheries (M. Sinclair) afin d'obtenir son aide et sa collaboration en vue de convaincre l'Office des prêts aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick de supprimer cette disposition injuste de tous nos permis de chalutiers.

J'espère que j'ai réussi, en m'exprimant en termes non équivoques, à souligner l'importance du bateau de pêche genre chalutier dans l'exploitation de nos pêches hauturières. Cela m'amène à parler de la pêche au chalut et de son effet sur la petite pêche, surtout sur le littoral de la baie des Chaleurs. On a déjà adressé de nombreuses plaintes au ministère des Pêcheries au nom de plusieurs pêcheurs à la palangre de ma circonscription. Selon les termes de la première condition imprimés sur les permis délivrés aux exploitants de chalutiers, il leur est défendu de pêcher à moins d'un demi-mille de bateaux ou vaisseaux utilisant des hameçons et des lignes ou de tout appareil stationnaire de pêche ou de nuire à ceux qui utilisent d'autres méthodes de pêche. On ne sait que trop, malheureusement, que bien des petits chalutiers ne tiennent pas compte de ce règlement, —certains d'entre eux nous viennent du littoral québécois de la baie des Chaleurs. On a déjà signalé aux fonctionnaires du ministère des avaries aux chaluts et autres agrès de pêche s'élevant à plusieurs centaines de dollars. Si nous ajoutons à ces montants, la valeur de prise du poisson perdue, par suite d'engins de pêche endommagés, et celle

du temps et du travail qu'il faut pour les réparer et les remplacer, nous nous rendons compte que les pêcheurs qui dépendent pour leur subsistance de la petite pêche le long des côtes du comté de Gloucester, ont certainement de bonnes raisons de se plaindre. On nous a dit que le problème faisait l'objet d'une considération attentive. Qu'il me soit permis de demander au ministre et à ses conseillers techniques de n'épargner aucun effort afin d'apporter une solution à cet important problème.

Nos pêcheurs au chalut peuvent et pourront toujours compter sur moi. Je suis de ceux qui pensent que ces navires de pêche du genre petit chalutier constituent un élément esentiel de la technique actuelle de la pêche en haute mer. D'un autre côté, je suis également d'avis qu'il est de mon devoir de m'occuper des pêcheurs côtiers qui, non moins que les premiers, méritent qu'on s'intéresse à eux et doivent recevoir du gouvernement toute la protection et l'encouragement auxquels ils ont droit. Après avoir approuvé les présentes méthodes de subventions fédérales à la construction de chalutiers, petits ou gros, j'aimerais maintenant indiquer au ministère des Travaux publics quelques moyens qui lui permettraient d'aider et d'encourager également la pêche dans le comté de Gloucester.

J'ai déjà dit à la Chambre que la circonscription de Gloucester a été lamentablement négligée par le gouvernement fédéral actuel, notamment en ce qui concerne certains travaux publics tenus par mes électeurs pour essentiels à la mise en valeur intégrale de nos pêcheries. Dans le budget des dépenses de 1952-1953 figurait un poste de $32,000 au titre du dragage du goulet Ferguson près de Tracadie (N.-B.). Mais c'est depuis le début du siècle que les candidats libéraux fédéraux de ma circonscription promettent à chaque élection de faire exécuter ce dragage! Cette opération présente une importance extrême pour les pêcheurs de cet endroit. Encore que l'argent ait été voté à la dernière session, rien n'a été fait jusqu'ici. Combien de temps encore les pêcheurs de Tracadie-Beach et de la Grande rivière de Tracadie auront-ils à attendre la réalisation de ce projet?

De même, d'énergiques représentations ont été adressées au ministère des Travaux publics et à celui des Pêcheries par la Chambre de commerce de Tracadie en vue de l'ouverture du grand goulet de Tracadie et de sa protection au moyen de brise-lames suffisants de façon à assurer aux pêcheurs de Tracadie une sortie navigable sur les bancs de pêche du Golfe Saint-Laurent. Cette entreprise importante, pour peu qu'elle fût réalisée de la façon indiquée par la Chambre de commerce de Tracadie, doterait cette localité de sa propre flottille de pêche. Il s'ensuivrait bientôt, certainement, l'établissement très prochain d'un important établissement de préparation du poisson dans ce village prospère. Et pourtant le gouvernement fédéral reste inactif.

L'été dernier j'ai été témoin d'un spectacle que j'aurais aimé que le ministre des Travaux publics (M. Fournier) et le ministre des Pêcheries voient eux-mêmes. Je me trouvais à la Pointe Miscou, un après-midi, alors que les pêcheurs tiraient leurs bateaux sur le rivage. Les qualificatifs qui me vinrent naturellement à l'esprit, alors que je contemplais ces vigoureux pêcheurs de Miscou, s'efforçant à l'aide d'un cabestan improvisé de tirer sur le rivage ces navires alourdis par l'eau salée, furent "énergie" et "force musculaire". Il n'y a ni quai ni brise-lames à la Pointe Miscou. Pourtant, à quelques verges d'où j'étais, on me montra un endroit connu là-bas sous le nom de "lac Fry" qui, fût-il légèrement dragué afin de fournir une entrée navigable, offrirait un abri naturel pouvant ainsi permettre à la flotte d'y ancrer en toute sécurité. Une situation quelque peu analogue existe à la rivière de l'Île dans l'île de Shippegan, où l'absence de dragage prive les pêcheurs de l'endroit d'un abri naturel et sûr pour leurs bateaux.

Si nous remontons la côte, nous arrivons à Maisonnette, autre important village de pêcheurs de notre comté. Là aussi, nous constatons une autre situation très déprimante pour nos pêcheurs, par suite de l'absence d'un quai convenable où ils puissent attacher en toute sécurité leurs nombreux bateaux de pêche. Il n'y a pas une tempête de quelque importance qui n'endommage gravement plusieurs de leurs bateaux sur la grève. Y a-t-il donc lieu de s'étonner que, étant donné des situations comme celles que l'on trouve dans le meilleur comté de pêche du Nouveau-Brunswick, le plus productif, nos jeunes abandonnent leurs villages pêcheurs pour chercher une vie plus facile ailleurs?

Nous déplorons tous l'exode de nos jeunes, qui ont quitté les fermes du comté de Gloucester. Pour ce qui est de l'agriculture, nous traversons une véritable crise. On trouve beaucoup trop de fermes abandonnées dans mon comté. Il y a quelques années, un bon nombre de nos braves gens cultivaient leurs propres légumes, pommes de terre et navets, ainsi que des céréales et du foin en quantités suffisantes pour nourrir leurs vaches, leurs porcs et leurs poules; aujourd'hui, ils achètent au "magasin général" des conserves de lait, des pommes de terre, des œufs et des légumes. La situation est grave et, je le crains, nous constaterons avant longtemps la même crise dans notre industrie de la pêche, à moins que

le gouvernement fédéral ne prenne des mesures propres à inciter les fils de nos pêcheurs à suivre le métier de leurs pères, à se faire marins.

Autre exemple de l'incurie du gouvernement fédéral que celui qu'on trouve dans le village de Blue-Cove. C'est là également un centre de pêche important et très bien situé, un certain nombre de sociétés commerciales estimant, en effet, que Blue-Cove est l'endroit tout désigné pour l'établissement d'importantes installations de transformation du poisson. Le hareng et la morue sont particulièrement abondants le long de ces rivages. Le manque de quais convenables y a jusqu'ici empêché l'essor de l'industrie de la pêche. Blue-Cove a bien un quai ou une jetée (j'ignore dans quelle catégorie le ministère des Travaux publics a rangé les ouvrages qu'il a érigés à Blue-Cove en 1929, si ce n'est à la veille des élections de 1930, pour donner un semblant de réalisation à une promesse faite, de temps immémorial, par des hommes politiques libéraux), qui sont des ouvrages assez considérables, mais qui ne sont pas reliés au rivage. Ce qu'on se plaît à appeler le quai de Blue-Cove se trouve à 750 pieds, bien comptés, du rivage, à marée haute et à 650 pieds à marée basse.

Les députés peuvent se rendre compte de la valeur pratique que représente cette monstruosité, dans le domaine des travaux publics. Quand vous êtes dessus, vous avez besoin d'un bateau pour aborder la rive; chaque fois qu'une tempête s'élève, il est impossible d'atteindre cette "symphonie inachevée", même avec une embarcation, pour récupérer les bateaux de pêches qui y étaient amarrés. Je ne crois pas que le Canada possède un autre chef-d'œuvre du même genre, à l'exception bien entendu de Beresford, autre village de pêcheurs dans mon propre comté de Gloucester où un gouvernement évidement libéral nous fit don d'une anomalie datant de la même époque que le quai de Blue-Cove et revêtue de la même utilité.

Afin de bien faire comprendre au ministre des Travaux publics (M. Fournier) et au ministre des Pêcheries (M. Sinclair) ce qui en est de ces structures bizarres et parce que je ne pense pas qu'ils visitent jamais Blue-Cove, dans le comté de Gloucester,— j'ai fait agrandir des photographies de ce qu'on appelle le quai de Blue-Cove. Je regrette de constater l'absence du ministre des Travaux publics; avec l'autorisation de M. l'Orateur, je lui aurais fait parvenir les agrandissements; mais ce n'est que partie remise. J'aurais aimé les faire paraître dans le hansard, mais c'est hélas! impossible. Je sais que les tribunaux considèrent les photos comme les meilleures pièces à conviction possibles. J'espère donc ne pas enfreindre le Règlement en les faisant parvenir au ministre des Pêcheries et à son collègue des Travaux Publics de l'autre côté de la Chambre. Avec ces preuves en mains, le ministre comprendra l'urgence qu'il y a d'accorder enfin aux pêcheurs de Blue-Cove et de Beresford un traitement plus humain et plus équitable; il admettra que ces deux ouvrages inachevés, aussi inutiles que coûteux, doivent être reliés au rivage et, je l'espère dans le plus bref délai.

Une voix: Voilà le ministre des Travaux publics qui entre à la Chambre.

M. Robichaud: Ce ne sont là que quelques-uns des besoins les plus pressants des pêcheurs de ma circonscription. Je n'ai pas l'intention (et le temps dont je dispose ne me le permettrait, d'ailleurs, pas) de dresser aujourd'hui la liste de toutes les entreprises que mérite le comté de Gloucester et qu'il attend du ministère des Travaux publics. L'administration fédérale actuelle a traité le comté de Gloucester en orphelin. C'est justement l'une des principales raisons pour lesquelles notre population a donné à entendre aux élections complémentaires du mois de mai dernier, qu'un changement s'imposait, non pas celui qu'a préconisé vendredi, je crois le député de Ste-Marie (M. Dupuis), mais un changement réel, cette fois. Dans notre grand comté qui s'étend, comme la tête de la province du Nouveau-Brunswick, entre le vaste golfe du Saint-Laurent d'un côté et la majestueuse Baie des Chaleurs de l'autre, il y avait alors, et il existe encore aujourd'hui, un fort courant d'opinion publique qui s'oppose au gouvernement fédéral actuel, parce que nous n'avons pas reçu notre juste part, dans la répartition des deniers publics. J'ai été élu à la Chambre des communes pour faire entendre de nouveau la voix du comté de Gloucester, pour voir aux intérêts de mes commettants, pour faire connaître leurs besoins au Gouvernement et pour réclamer l'équité et la justice envers notre grand comté de Gloucester.

Avant de quitter ce sujet de la pêche, je tiens à appuyer de nouveau sur la nécessité de prévoir une certaine forme d'indemnisation des pêcheurs à l'égard des pertes qu'ils subissent par suite des tempêtes. On me dit que le ministère des Pêcheries étudie un programme en vertu duquel serait instituée en permanence une assurance, de même qu'un prêt (sans intérêt, j'espère) en faveur des pêcheurs éprouvés par les tempêtes. Puis-je préconiser l'établissement d'un régime modelé, dans ses grandes lignes, sur la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies qui s'est révélée si avantageuse pour les agriculteurs de l'Ouest? On devrait aussi, à mon sens, donner au programme à l'étude une portée telle qu'il comporterait une forme

d'assurance à participation à bon marché, non seulement en ce qui a trait aux agrès de pêche, mais aussi à la vie des pêcheurs. Y a-t-il, somme toute, une occupation plus remplie de dangers que celle de ces hardis et courageux travailleurs de la mer qui courent tous les risques et affrontent les dangers qui les guettent sans cesse, la tempête et l'abîme, afin de mettre en valeur les pêcheries des côtes atlantique et pacifique du Canada, pêcheries reconnues comme étant les plus riches du monde? Voilà pourquoi il faudrait que notre gouvernement accorde une attention particulière au bien-être des pêcheurs de notre pays. Il y a longtemps qu'on aurait dû instituer en leur faveur un programme au moyen de secours et d'assurances.

Au cours de mes remarques, je me suis efforcé d'exposer le point de vue du Nouveau-Brunswick en ce qui a trait au service de transbordement proposé entre Yarmouth et Bar-Harbour (Maine). J'ai aussi insisté sur les conséquences préjudiciables qu'entraîne la perte des débouchés anglais à l'égard de notre bois non ouvré. Bien des aspects relatifs aux pêcheries de notre comté de Gloucester ont été soulignés en vue d'obtenir plus de protection et plus d'encouragement en faveur de nos pêcheurs.

Avant de terminer, puis-je exprimer l'espoir que mes paroles recevront l'attention que les gens de ma province natale du Nouveau-Brunswick et mes électeurs sont fondés à espérer des ministères intéressés.

M. E. G. Hansell (Macleod): Monsieur l'Orateur, je désire profiter de cette occasion pour parler brièvement de ce que j'estime peut-être un malentendu quant aux relations existant entre le mouvement du Crédit social chez nous et les autres partis politiques. Auparavant, puis-je dire que j'ai été un peu déçu de la timidité apparente avec laquelle le présent débat a débuté. Je mentionne en particulier le discours du chef de l'opposition (M. Drew) et la réplique que lui a donnée le premier ministre (M. St-Laurent). Nous avions pensé,—peut-être avec raison,—que la session actuelle serait une session pré-électorale. Elle peut l'être encore. La plupart d'entre nous pensaient qu'il y aurait de nombreuses passes d'armes et que les premiers à les commencer seraient le chef de l'opposition officielle et le premier ministre, qui se serait porté à la défense de son Gouvernement. Avant mon départ de chez moi, de nombreuses personnes m'avaient dit que nous pouvions nous attendre à une session pré-électorale assez animée. Espérons qu'elle devriendra plus animée avec le temps.

Une voix: Qu'allez-vous faire à ce propos?

M. Hansell:. Je ne sache pas que je puisse de beaucoup animer le débat. En somme, je suis peut-être du menu fretin siégeant sur les dernières banquettes, mais cette désignation ne s'applique ni au chef de l'opposition officielle ni au premier ministre du Canada.

Une voix: Et le chef de votre groupe?

M. Hansell: S'il y a eu animation, c'est uniquement lorsque mon chef a prononcé son discours. J'ai entendu les discours du chef de l'opposition et du premier ministre; j'ai remarqué qu'ils étaient demeurés fort placides et que leur cravate n'avait pas même bougé. J'ai eu pour ainsi dire l'impression qu'ils se sont dit mutuellement: "Ne m'abandonnez pas, et je ne vous abandonnerai pas."

Quoi qu'il en soit, je tiens à dire un mot au sujet de l'accusation que, depuis longtemps, on lance contre le mouvement créditiste.

C'est là un reproche que nous ont adressé les journalistes ainsi que certains observateurs politiques qui nous ont accusés d'être en réalité des conservateurs. J'ai remarqué que l'honorable député de Sainte-Marie (M. Dupuis) s'est exprimé dans le même sens, l'autre jour, lorsque, comme le rapporte le hansard à la page 192, il a déclaré au sujet des créditistes:

> On m'a dit qu'un grand nombre de partisans du Crédit social n'étaient que des torys déguisés. Je ne trouve pas que ce soit une bonne recommandation et il en existe une bonne preuve. Si nous allons plus loin, si nous jetons un coup d'œil sur le nouveau cabinet qui a été formé en Colombie-Britannique, nous y voyons beaucoup de ministres qui ont déjà été d'importants membres du parti conservateur. Ainsi donc, si ce ne sont pas des torys déguisés, ce sont au moins des torys convertis.

Cette déclaration a été formulée à la Chambre des communes. On m'a rappelé que l'honorable député qui a prononcé ces paroles, et qui est maintenant placé en face de nous à la Chambre, était derrière nous lorsqu'il est arrivé ici. Il s'agit peut-être aussi de conversion dans son cas.

Nous avons en plusieurs occasions entendu parler de ce sujet. En faisant leurs commentaires sur les réalisations du gouvernement de l'Alberta, les journalistes aiment dire que ce n'est au fond qu'un bon vieux gouvernement conservateur. D'où vient cette opinion? On peut, je crois, en donner trois raisons principales; la première, c'est que depuis qu'il est représenté à la Chambre, soit depuis dix-sept ans, le parti du Crédit social a fait partie de l'opposition avec le parti tory du Canada. Rien n'indique que nous faisions avec lui cause commune; mais il n'en demeure pas moins que les membres de l'opposition applaudissent souvent les autres membres de l'opposition. Il semble que ce soit normal.

Des motions et des amendements de défiance sont souvent poposés et notre parti vote avec les conservateurs. Cela a peut-être contribué à jeter de l'huile sur le feu.

Autre point de comparaison: nous estimons que nos relations avec le Commonwealth des nations britanniques revêtent une très grande importance. C'est là bien entendu la position traditionnelle du parti conservateur. Le parti créditiste a tenté lui aussi de souligner son absolue loyauté à la Couronne britannique. Tel est notre sentiment et notre opinion, et nous n'avons jamais tergiversé quand il s'est agi de toute décision mettant en cause cette loyauté. Il se peut que là aussi existe un facteur de similarité d'où les gens tirent certaines conclusions.

La troisième raison se trouve, bien entendu, dans les récentes tendances de la politique. Je songe, c'est évident, aux élections qui ont eu lieu en Colombie-Britannique et à M. Bennett, qui des rangs du parti conservateur est passé dans ceux du Crédit social; il est maintenant premier ministre de la province et il accomplit, à n'en pas douter, de la bonne besogne.

Des faits de ce genre ne constituent pas une raison de dire que les Créditistes ne sont, en réalité, que des torys. Il n'y a rien de plus faux. Envisageons la situation avec sérieux. D'abord, même si certains conservateurs plus ou moins éminents de la Colombie-Britannique ont adhéré à notre mouvement, plusieurs libéraux plutôt éminents s'y sont aussi ralliés.

M. Johnston: Les meilleurs parmi les libéraux s'y sont ralliés.

M. Hansell: Le mouverment du Crédit social n'en est pas moins nouveau au Canada. Si nous voulons obtenir l'appui de nos concitoyens où devons-nous chercher cet appui, si ce n'est chez ceux qui font partie d'autres groupes politiques? Tout citoyen qui veut être loyal à son pays doit s'intéresser au bien-être de la nation, ou de la province qu'il habite, et il peut fort bien s'être mêlé activement aux affaires politiques. Si nous voulons obtenir l'appui des gens, où irons-nous le chercher? Je le dis sans ambages, si notre mouvement doit prendre de l'ampleur, comme nous l'espérons, un nombre croissant de conservateurs et de libéraux y adhéreront.

M. Blackmore: Tous ceux qui sont intelligents.

M. Mott: Et la CCF?

M Blackmore: Tous les gens intelligents.

M. Smith (Moose-Mountain): Vous n'en voulez pas, n'est-ce pas?

[M. Hansell.]

M. Hansell: Si notre mouvement attire des gens qui ont joué un rôle de premier plan au sein d'autres partis, cela ne peut vouloir dire qu'une chose: que ces autres partis politiques n'ont pu les retenir. C'est un fait évident.

Sur ce point, il importe d'examiner les faits d'un peu plus près. Récemment, le chef de l'opposition (M. Drew) a fait la tournée du pays et a formulé plusieurs déclarations. Je ne me préoccupe pas trop de ce qu'il a dit mais je crois bon de citer une ou deux de ses observations car il me semble clair que, selon lui, il n'existe aucun lien entre les deux partis.

Une voix: Et le *Globe and Mail*?

M. Hansell: C'est un journal indépendant.

Une voix: Oh, oh!

M. Sinnott: Un journal tory.

M. Knowles: Comme le *Star* de Toronto.

M. Hansell: Il se peut que le *Globe and Mail* appuie la politique conservatrice depuis des années mais, s'il veut exprimer son opinion, il est libre de le faire. Le *Star* appuie le parti libéral et son programme depuis longtemps.

M. Fraser: Ainsi que le parti socialiste.

M. Hansell: Et les socialistes également. Mais si le *Star* veut exprimer son opinion, la presse est encore libre dans notre pays. Je n'en voudrai pas au *Globe and Mail* ni au *Star* si, à l'occasion, ils ont un bon mot à l'endroit du mouvement créditiste.

Quand le chef de l'opposition s'est rendu à Victoria récemment, un journaliste a signalé, selon une nouvelle publiée dans la *Province* de Vancouver, que certains conservateurs passaient dans les rangs du parti créditiste en Colombie-Britannique. Le journaliste poursuivait que les créditistes n'étaient que des conservateurs d'une autre nuance. Il a demandé au chef de l'opposition s'il voudrait bien dire quelle était la différence. L'article poursuit:

> M. Drew a déclaré qu'il aurait de la difficulté à le dire car, s'il savait quelle doctrine défendent les conservateurs, il n'avait jamais rien compris à la doctrine créditiste.

Je ne nie pas qu'il n'ait jamais rien compris au créditisme, mais il est évident qu'il n'y a pas beaucoup réfléchi, bien qu'il soit chef d'un des principaux partis politiques du Canada.

M. Johnston: Il en est peut-être incapable.

M. Hansell: Le représentant de Bow-River (M. Johnston) dit qu'il en est peut-être incapable. Je pense au contraire qu'il en est parfaitement capable. Comme il a écrit quelques livres, il devrait aussi être capable d'en

lire. S'il peut lire il n'osera pas dire qu'il ne comprend même pas les principes élémentaires de la doctrine créditiste, bien qu'il ait consacré plusieurs années de sa vie aux affaires de l'État. Je prétends que la théorie du crédit social n'est pas difficile à comprendre. C'est lorsqu'on cherche à comprendre le régime monétaire actuel qu'on éprouve de la difficulté. Il est tout simplement impossible de le comprendre.

Le chef de l'opposition a dit encore qu'il est absurde de prétendre que les deux partis sont identiques. Je suis heureux que cette remarque soit venue des lèvres du chef du parti conservateur-progressiste. On devrait régler cette question une fois pour toutes. Ce n'est pas nous qui l'avons dit; c'est lui qui l'a dit et cela devrait suffire.

Une voix: Ne croyez pas tout ce qu'il dit.

M. Hansell: J'ai tiré plusieurs autres conclusions. Le chef de l'opposition, au cours de cette tournée, a demandé à la population de revenir au régime des deux partis. En parlant des autres partis, probablement de la CCF, du Crédit social et peut-être d'un ou de deux autres, il a dit que c'étaient des "éclats de parti". L'expression "éclats de parti" n'a pas été inventée par le chef de l'opposition; c'est une expression stéréotypée. En l'analysant, on constate qu'elle n'exprime pas ce qu'elle signifie. Un éclat est un morceau de bois qu'on a fait voler d'une pièce principale. Analysons-la. Qui dirait, je parle ici de nos amis de la CCF,—que les socialistes sont un parti qui s'est détaché d'un autre parti?

Une voix: Des libéraux pressés, a dit le premier ministre.

Une voix: Ils déraillent certainement.

M. Hansell: Le socialisme existait en idée longtemps avant l'apparition du parti libéral au Canada.

Une voix: Ou de la CCF.

M. Hansell: Je parle du socialisme. Le socialisme est apparu dans le domaine politique, en Grande-Bretagne, il y a de cela bien longtemps. Il ne s'agissait pas le moins du monde d'un copeau envolé d'une poutre qu'on rabote, mais d'une idée toute neuve. La même remarque vaut pour le Crédit social. Nous ne sommes pas une fraction de quelque chose. Il y a vingt ans, M. Aberhart, dans ses lectures, a découvert le nouveau régime économique connu sous le nom de Crédit social. Il a pris cette idée à cœur, il se l'est enfoncée dans l'esprit et s'est mis à la propager. C'était une idée neuve; personne ne peut prétendre qu'elle ait été tirée d'autre chose.

Une voix: (*Suit un calembour intraduisible*).

M. Hansell: C'est jouer sur les mots. Si mon honorable ami est si malin que de vouloir s'amuser ainsi, je veux bien qu'il s'amuse pour un instant.

Une voix: Qu'il enlève donc la poutre qu'il a dans l'œil.

M. Hansell: On réclame à grands cris le retour au régime des deux partis. Ce n'est guère que le cri de politiciens découragés qui sentent le pouvoir leur échapper. C'est tout. Je crois au régime biparti, mais il faut qu'il soit composé de deux partis qui aient des idées bien distinctes, deux partis dont les principes fondamentaux sont en opposition. Il est certain que mes honorables amis n'iront pas soutenir que ce qui distingue un parti de l'autre est le nom ou l'organisme politique qui le dirige. Ils n'auront certes pas le cran de soutenir pareille chose. Ils doivent se rendre compte assurément que ce qui distingue un parti de l'autre, ce sont les principes fondamentaux sur lesquels chaque parti se fonde, ainsi que le but qu'il vise.

Je crois au régime biparti, parce qu'il n'y a que deux modes de vie. Ces deux modes de vie sont en voie de s'affirmer graduellement au Canada. J'aimerais bien démontrer à ceux qui écrivent au sujet des groupes fractionnaires, ainsi qu'au chef de l'opposition, que le Canada revient au régime biparti, mais ce régime ne sera pas nécessairement composé de deux partis portant les étiquettes libéral et conservateur-progressiste.

Une voix: Qu'est-ce que ce sera, alors?

M. Hansell: Je ne sais pas comment on les appellera, mais j'en ai une assez bonne idée. Je n'ai rien contre mes amis qui siègent à l'extrême droite. Ce sont de bons types: je les aime tous et je m'efforce de collaborer avec eux. Mais je tiens à leur dire que si le pays revient jamais à un régime biparti, le parti conservateur-progressiste n'en sera certes pas.

Je ne prétends pas être prophète ni fils de prophète, mais je puis vous demander de songer un peu à ce qui s'est passé en Grande-Bretagne. Évoquez un peu vos souvenirs. Il y a de cela plusieurs années, lorsque j'étais enfant, les deux grands partis de Grande-Bretagne étaient les partis libéral et conservateur.

Les années passèrent et les travaillistes, dotés d'une direction assez puissante, firent leur entrée en scène. Leurs idées, qui embrassent certains principes socialistes, entrèrent en ligne de compte. Ils sortirent graduellement de l'ombre, pour devenir de plus en plus puissants et, finalement, prendre la direction du pays. Ils devaient perdre un peu de leur puissance un peu plus tard, pour céder la place à un régime conservateur. Le nombre des libéraux, là-bas, a graduellement diminué. Il ne s'agit pas ici de comparer les

libéraux anglais aux libéraux canadiens, ni les conservateurs de là-bas à ceux de chez nous. Je signale tout simplement qu'un des principaux partis que comptait autrefois l'Angleterre est aujourd'hui un élément négligeable.

La même chose peut se produire ici. La seule question importante qui sépare actuellement les partis, en Angleterre, est celle du socialisme par opposition à l'initiative privée. Telle est la question là-bas et telle sera un jour la question au Canada. Je ne suis pas prophète, mais un jour viendra où nous verrons,—j'ignore si je le verrai moi-même,—la CCF absorber le parti libéral ou ce dernier se fondre dans la CCF.

Une voix: Jamais!

Une voix: Et vous absorberez les torys.

M. Weir: Nous allons maintenant savoir de quoi il retourne.

M. Hansell: C'est ce qui va se produire, et ils finiront un beau jour par constituer l'un des plus grands partis du Canada. Si je ne me trompe, les créditistes vont devenir les champions de l'entreprise privée au Canada et ils introduiront un peu d'efficacité et de liberté dans notre mode de vie démocratique. Voilà mes prévisions contre lesquelles vous pouvez vous inscrire en faux.

M. Harkness: Ce sont vos espoirs.

M. Wylie: Venant de vous, on ne peut s'attendre à autre chose.

M. Hansell: Ma foi oui, ce sont nos espoirs; mais j'ajoute à l'intention de mon collègue que ces espoirs ne se fondent pas sur le désir de siéger de ce côté-là de la Chambre, ni sur celui de voir mon parti saisir les rênes du pouvoir. Mes paroles ne s'inspirent guère de ces espoirs-là, mais bien de celui que j'ai de voir le Canada dirigé par un parti qui gouvernerait suivant les principes de l'entreprise privée, sauvegarderait les libertés des Canadiens, tout en nous permettant de jouir d'une administration dans laquelle se réfléteraient les données réelles et tangibles de l'existence, un parti qui accorderait aux Canadiens ce qu'ils réclament. C'est là que réside mon espoir et peu m'importe quel parti réussirait à appliquer ce programme.

Je parlais des divergences non pas entre la machine politique des partis mais entre leurs conceptions. J'en reviens de nouveau aux deux grands partis canadiens. Le chef de l'opposition a essayé de signaler au Gouvernement les échecs de celui-ci et de lui indiquer ce qu'on devrait faire pour diminuer les impôts, tout en maintenant le niveau des dépenses.

Le premier ministre a répondu et bien qu'il n'y ait pas mis de fougue à réveiller les morts, il a fait preuve de logique en exposant les faits au chef de l'opposition et en lui posant les questions suivantes: "Si vous voulez réduire les impôts, lesquels allez-vous supprimer? Et si vous voulez diminuer les dépenses par où commencerez-vous?" Il avait parfaitement raison de poser ces questions.

En ce qui me concerne, il n'y a aucune différence foncière entre les principes sur lesquels repose la politique financière de chacun des deux partis, pas la moindre différence. Ils discutent certains détails, mais ne s'attaquent pas aux erreurs dont s'inspire la politique financière actuelle du Canada. Le régime financier traditionnel est semblable à un homme qui, ayant une jambe plus courte que l'autre, marcherait toujours en décrivant un cercle. Les conservateurs et les libéraux se disputent à propos de ce bonhomme à la jambe courte qui se promène en rond. Quels sont leurs arguments? Les libéraux disent qu'ils savent évidemment qu'il décrit un cercle en marchant parce qu'il a une jambe plus courte que l'autre. Puis, les conservateurs se lèvent et déclarent que ce n'est pas du tout cela, que le cercle qu'il décrit est dû à ce qu'il a une jambe plus longue que l'autre. Et les voilà qui discutent sur ce point sans s'attaquer au problème véritable.

L'essentiel de la question c'est que notre régime financier actuel a quelque chose de faux. Je répliquerai aux journalistes et aux autres qui se plaisent à dire que nous, les créditistes, ne sommes que des conservateurs remaniés, qu'à vrai dire on n'a pu appliquer, dans la province d'Alberta la vraie méthode financière qui préconise le crédit social. C'est vrai, nous l'admettons et nous le savons. Mais qu'on ne dise pas que si l'Alberta avait le droit constitutionnel de modifier la technique monétaire elle n'en ferait rien. A cet égard, je me rapporte à une interview que le *Herald* de Lethbridge a obtenue du premier ministre Manning au cours de la récente campagne électorale dans la province. On a demandé à M. Manning si les créditistes se résignaient à ne pas pouvoir appliquer les techniques monétaires du crédit social en Alberta et voici comment le journaliste rapporte la réponse de M. Manning. Je cite ici le *Herald* de Lethbridge du 19 juillet. Voici l'article en question:

Il a rejeté...

C'est-à-dire le premier ministre Manning.

...à titre de "théorie erronée" l'opinion d'après laquelle le parti du crédit social ne tient plus à ses principes du début et qu'il s'efforce plutôt à assurer une administration conservatrice. "Nous sommes empêchés (par les lois fédérales), a-t-il

poursuivi, de mettre en œuvre nos propositions monétaires, mais ce n'était là qu'un article du programme créditiste. Nous nous en sommes tenus au principe directeur d'après lequel notre politique doit accroître la liberté et la sécurité de la personne."

Cette fin a été atteinte jusqu'à un certain point, grâce à la décentralisation qui a laissé autant de pouvoirs que possible aux administrations municipales élues. Si, toutefois, la constitution était modifiée de façon à permettre au crédit social d'appliquer ses théories monétaires, "nous les appliquerions immédiatement".

Telles sont les paroles du premier ministre Manning et, à cet égard, qu'on n'aille pas écrire ni penser que, si le crédit social prend les rênes du pouvoir ici, il suivra les principes d'un bon et brave gouvernement conservateur. Si le parti créditiste prend le pouvoir au Canada, qu'il soit bien entendu qu'il établira la technique du crédit social. Il n'y aura pas de contestation à ce propos. Si l'on veut, au cours de la campagne électorale, lutter sur ce terrain, ce sera parfait pour nous.

Une voix: C'est différent d'un bon et brave gouvernement.

M. Wylie: Cela viendra peut-être avec le temps et vous en serez ennuyé.

M. Hansell: De fait, il est inutile de lanterner en marge du problème. Il nous faut aller directement au fond des choses et nous attaquer aux véritables problèmes qui se posent au pays.

En réalité le problème qui se pose dans le pays n'est pas d'adapter les impôts de façon à en transférer le poids d'une classe à une autre, ni de diminuer certaines dépenses ou certains frais. Il faut admettre,—et j'avoue que je n'approuve pas les méthodes du gouvernement actuel,—que le Gouvernement a adopté certaines lignes de conduite qui ont entraîné certaines dépenses. Les membres du Gouvernement n'écoutent pas notre avis sur la façon d'obtenir les fonds et il leur faut donc les obtenir au moyen d'impôts. Pour continuer à faire les énormes dépenses nécessaires, ils sont obligés de trouver de l'argent à une source ou à une autre, et la méthode à laquelle ils ont recours est celle des impôts. C'est la seule solution qu'ils connaissent.

A mon avis, lorsqu'on présente des propositions, on doit pouvoir expliquer comment on réaliserait les projets formulés. Cette règle s'applique à tous et nous l'avons sans aucun doute respectée par le passé. J'ai lu le *Feuilleton*, et, bien que je n'ai pas le droit de discuter les résolutions qui y figurent, je remarque que le *Journal* d'Ottawa en a traité ce soir. On y parle de quatre, peut-être même de six, mais en tout cas au moins de quatre de ces résolutions qui sont contenues dans le *Feuilleton*. Dans ces résolutions, on demande au Gouvernement de dépenser des montants plus élevés dans le domaine de la sécurité sociale.

Tout cela est fort bien. Nous ne pouvons, bien entendu, faire inscrire au *Feuilleton* des résolutions portant augmentation des dépenses; pour tourner la difficulté, il reste c'est évident à rédiger la résolution de telle façon qu'elle ne propose aucune augmentation des dépenses mais appelle l'attention du Gouvernement sur ceci ou cela, ce qui permet d'éviter la difficulté technique. Je me suis souvent demandé ce qui arriverait si nous revisions nos règles et méthodes parlementaires? Que se produirait-il si les règles obligeaient la personne qui propose d'inscrire une telle résolution au *Feuilleton* à indiquer également où le Gouvernement pourrait se procurer l'argent nécessaire aux fins qu'elle propose? Je me demande quelles résolutions nous obtiendrions.

Eh bien, nous obtiendrions les mêmes résolutions que celles que sont forcés de donner libéraux et conservateurs: nous l'obtiendrons du peuple, par voie d'impôts ou d'emprunts. Il est bon de placer de telles résolutions au *Feuilleton* mais c'est une autre chose encore que de réaliser ses vœux.

Une voix: Que l'honorable député finisse par nous dire ce qui en est.

M. Hansell: Si l'honorable député siège depuis des années en cette enceinte et n'a encore rien compris ... je me demande d'ailleurs pourquoi je me donnerais la peine de répondre au menu fretin?

Si nous voulons,—et je ne parle pas seulement de notre groupe mais de tout le monde,—si nous voulons donc en appeler au peuple pour résoudre les problèmes canadiens et faire du Canada un des plus grands pays de la terre,—la chose est possible,—il faut mettre le peuple au courant des propositions que nous avons rédigées et qui montrent comment nous entendons nous y prendre pour obtenir ce résultat. Je veux citer sans plus tarder un éditorial paru dernièrement sur le sujet dans le *Western Producer*, sous le titre: Sécurité sociale. Je ne le lirai pas en entier, mais en voici le début:

Dans certains milieux on se plaint de plus en plus des frais croissants des mesures de bien-être.

Après quelques observations sur ces frais, l'auteur signale que tant que nous nous en tiendrons au présent régime financier, il va de soi que les deniers nécessaires pour acquitter le coût de ces mesures doivent venir de quelque part. Il poursuit, et c'est ce que je veux citer:

Ceux qui ont pour ambition d'éliminer le besoin et la pauvreté inutiles doivent regarder plus haut. Ils ne peuvent atteindre leur objectif s'ils bornent leurs efforts à redistribuer, au moyen des impôts, le revenu national actuel. Ils ne réussiront pas en

enlevant aux riches pour donner aux pauvres, parce que, même sous le régime de distribution le plus équitable, il n'y a pas assez d'argent pour le faire.

Voilà ce que nos amis n'admettent pas. L'auteur de l'article poursuit:

Toutefois, les biens et services sont virtuellement, sinon effectivement, en assez grande abondance pour répondre à toute demande raisonnable. Ce qu'il faut, c'est un changement dans notre régime économique, changement qui facilitera l'utilisation maximum de nos ressources matérielles et humaines au point de porter notre production au maximum; de même s'impose une réorganisation de notre mode de distribution en vue de mettre à la disposition des consommateurs les biens et services ainsi produits. Cela exige une révision radicale de notre régime financier et bancaire.

Plus tôt nous le reconnaîtrons, mieux ce sera pour notre pays. Pour écourter, je passe certains passages mais l'éditorial parle de l'État-providence et j'y découvre ceci qui me semble une perle:

Comme le disait récemment une autorité éminente: "L'État-providence, quand il devient une institution permanente, est un signe non du succès mais de l'échec du gouvernement". Le but ultime doit être un programme économique qui supprime toute entrave à la production et, permettant d'obtenir plein rendement, assure l'abondance à tous. Au cours de la période de transition, il faut pourvoir à de généreuses mesures de bienfaisance pour aider tous les nécessiteux. Mais le besoin de recourir à des mesures d'assistance indique qu'on traverse une période de rareté et il faut chercher à passer le plus rapidement possible d'une ère de disette à une période d'abondance.

M. Knowles: Voulez-vous renoncer à la législation sociale?

Une voix: Très bien!

M. l'Orateur suppléant: Je profite de cet arrêt pour indiquer au député que son temps de parole est expiré.

M. Hansell: Je voudrais répondre à la question du député, si on me le permet. On a toujours constaté que personne ne peut facilement retirer ce qui a été donné ni défaire ce qui a été fait. A mon avis cependant, le plus grand bien qu'on puisse faire à la population, c'est de lui laisser entière liberté d'agir selon sa conscience et selon sa volonté et voir à ce que le revenu des particuliers leur permette d'atteindre le plus haut niveau d'existence que le pays peut promettre sans que leur liberté en souffre. Voilà ma conception de l'État-providence le plus parfait.

M. Ferrie: L'honorable député permet-il une question?

Des voix: A l'ordre!

M. Ferrie: Vous dites préconiser la libre entreprise. Proposez-vous que toutes les céréales produites dans l'Ouest du pays soient vendues à la bourse des céréales?

M. Hansell: Je ne considère pas cette question comme très brillante. J'y répondrai toutefois. Lorsque nous parlons de l'entreprise privée, nous ne déclarons pas: "Il nous faut maintenant supprimer jusqu'aux méthodes rationnelles de vente!" Ce n'est certes pas ce que nous ferions. Nous avons foi aux méthodes rationnelles de vente parce qu'elles sont nécessaires en un monde aussi complexe que le nôtre. Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de supprimer tous règlements. Nous ne croyons pas justifiable de substituer la liberté à la licence.

M. Armand Dumas (Villeneuve): Je tiens à m'unir aux félicitations offertes aux motionnaires de l'Adresse (MM. Deslières et Schneider) par ceux qui m'ont précédé. Je tiens également à féliciter le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) et le ministre associé de la Défense nationale (M. Campney). Ces deux membres de la Chambre se sont montrés excellents adjoints parlementaires et je crois qu'ils seront des ministres actifs et compétents.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, comme tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, je me réjouis de l'élévation de Son Excellence Mgr Paul-Émile Léger au cardinalat. La population du comté de Villeneuve est heureuse de lui présenter ses hommages et de l'assurer de sa dévotion filiale.

(Traduction)

Si je prends la parole ce soir, c'est surtout afin de porter à l'attention de la Chambre certains problèmes qui intéressent mes commettants et parfaitement convaincu que d'autres circonscriptions du Canada sont aux prises avec les mêmes problèmes. Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole à l'occasion du discours du trône. A ce sujet, je voudrais signaler en particulier un paragraphe qui doit intéresser, je pense, tous les Canadiens. Le voici:

Vous serez invités à étudier une mesure prévoyant la collaboration du gouvernement fédéral et des provinces à l'œuvre de la conservation des ressources hydrauliques du Canada.

Tous les Canadiens sérieux feront bon accueil à cette mesure, j'en suis sûr. J'espère aussi que tous les gouvernements provinciaux prendront les dispositions nécessaires afin d'établir la législation, les rouages administratifs et les services de renseignements nécessaires à la conservation efficace de nos ressources hydrauliques. En 1949, la loi sur les forêts a été adoptée à l'unanimité, ouvrant la porte à la collaboration fédérale-provinciale. J'espère qu'il en sera de même de la mesure en question.

En ce moment, le problème de la conservation de nos ressources naturelles revêt une importance capitale. La conservation de nos

forêts, de notre sol, de nos ressources hydrauliques et de notre faune intéresse au plus haut point tous les Canadiens. La conservation des eaux est d'une importance capitale. Elle est étroitement reliée à la conservation de nos forêts et de notre sol arable. Les inondations et le manque d'eau apparaissent trop souvent à la moyenne des gens comme des inconvénients immédiats. Il va falloir vulgariser ces idées davantage auprès de la masse. L'Association forestière du Canada et l'Association forestière québécoise ont mené des campagnes vigoureuses en faveur de mesures de conservation. Ces deux associations ont consacré la principale partie de leurs ressources à faire adopter par la masse, au moyen de revues et autres publications, l'idée de conservation. Pour cette raison, elles devraient recevoir de tous les gouvernements, surtout du gouvernement fédéral, un meilleur appui financier.

Je tiens ici à féliciter le ministre des Ressources et du développement économique (M. Winters) d'avoir accordé d'importantes subventions au cours des deux dernières années à l'Association forestière du Canada. Je compte que le ministre pourra recommander au Gouvernement d'accorder une subvention appréciable à l'Association forestière québécoise. C'est avec raison qu'on a dit que la richesse et la santé du monde de la terre réside dans les six premiers pouces de la surface du globe. La conservation de ces six premiers pouces de sol pose un problème d'une importance capitale que tout pays doit résoudre s'il veut nourrir sa population et en assurer la survivance. Si nous faisons tout ce que nous pouvons pour conserver nos forêts, notre sol et nos eaux, il deviendra facile de préserver ces six pouces de terre pour notre plus grand bien et celui de nos enfants.

Le discours du trône, monsieur l'Orateur, comporte un autre alinéa qui, à mon avis, présente une grande importance pour tous les Canadiens. Le voici:

> En vue de donner suite à des recommandations formulées, lors de la dernière session du Parlement, par le comité permanent de la banque et du commerce et afin d'en étendre la portée, on vous demandera d'approuver une modification à la loi nationale sur l'habitation.

Je ne veux pas m'étendre sur ce sujet, mais j'espère que nous ferons tout ce que nous pourrons pour assurer aux Canadiens des logements convenables. Je veux féliciter le Gouvernement pour ce qu'il a déjà fait; l'entreprise était de taille et les résultats ont été sensibles.

Nous serons saisis encore de bien d'autres mesures. Lorsque nous en serons là nous les étudierons avec calme, faisant abstraction, s'il le faut, de nos propres ambitions et de nos propres intérêts pour ne consulter que ceux du Canada et des Canadiens. Les honorables députés connaissent l'importance de notre industrie minière. Elle est déjà considérable et l'avenir est encore plus riche de promesses. On atteindra cette année un nouveau record de production, sinon en valeur, du moins en volume. Le Canada vient en tête pour la production mondiale d'amiante, de nickel et de platine. Le Canada vient en deuxième place en ce qui concerne la production mondiale d'aluminium, de cadmium, d'or et de zinc. Il se classe troisième pour celle de l'argent, et quatrième pour le cobalt, le cuivre et le plomb. En 1951, la production de ces minéraux dans nos mines canadiennes était la suivante:

Minéral	*Production*
Amiante	967,000 tonnes
Aluminium	445,000 tonnes
Zinc	334,000 tonnes
Cuivre	270,000 tonnes
Plomb	153,000 tonnes
Nickel	137,000 tonnes
Cadmium	1,210,000 livres
Cobalt	947,000 livres
Argent	24,200,000 onces
Or	4,300,000 onces
Platine	154,000 onces

La production de minerai de fer atteindra cette année au Canada le chiffre de 4·8 millions de tonnes et le jour n'est pas loin où il sera de 25 millions de tonnes. La production pétrolière de 1951 a atteint une valeur de 121 millions. En 1952, elle atteindra 149 millions, soit une augmentation de 28 millions. La valeur totale de la production minérale au Canada en 1951 s'est chiffrée par 1,228 millions. En 1939, elle n'était que de 475 millions. Voilà des chiffres extrêmement impressionnants. Au cours des cinquante dernières années, le Canada a produit pour une valeur minérale de 12 milliards, et les opérations minières ajoutent à ce chiffre plus de 1 millard par année. Chaque nouvelle mine ajoute à la richesse du Canada et des Canadiens. Nous avons un magnifique passé mais l'avenir l'est encore plus.

L'industrie minière du Canada ira-t-elle toujours progressant? La valeur de notre industrie minérale atteindra-t-elle les 2 milliards dans un avenir prochain? Dans les deux cas, j'espère qu'il en sera ainsi. Toutefois, on ne saurait atteindre un tel objectif sans plan soigneusement établi. Nous aurons besoin d'une grande quantité de capitaux de placement. Nos principaux exploitants, nos ingénieurs et nos mineurs ont démontré par le passé qu'ils étaient à la hauteur de leur tâche. Nous aurons besoin de travailleurs de ce calibre en plus grand nombre. Nos gouvernements, tant fédéral que provinciaux, devront

assumer la responsabilité de construire plus de routes, plus de chemins de fer et plus d'aéroports afin de faciliter le transport et l'accès aux nouveaux champs de mines. En plus de cela, nous aurons besoin de gens imbus d'esprit de détermination et de persévérance, des gens ayant la vocation de pionniers. Nous aurons besoin de gens du même calibre que ceux qui, par le passé, ont relevé le défi avec succès, procurant ainsi au Canada des avantages formidables dont chaque foyer canadien se ressent.

Le bouclier cambrien, cette région en forme de V qui couvre plus de la moitié de la superficie du Canada, n'a pas encore fourni au Canada et aux Canadiens tous les avantages qu'ils peuvent en tirer. Ce vaste entrepôt renferme des trésors énormes qui restent à découvrir. Le succès remporté jusqu'ici est simplement un indice de ce qu'on pourra y trouver à l'avenir.

L'industrie minière, c'est la création ininterrompue de nouvelles richesses à l'intention de la population du Canada. Les minéraux les plus essentiels que renferme le sous-sol sont de la plus haute importance pour le monde civilisé. De Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, l'industrie minière emploie plus de 110,000 hommes. Si l'on ajoute à ces derniers les familles dont ils sont le gagne-pain et tous ceux qui vivent directement de l'industrie minière et qui vivent dans les collectivités minières du pays, c'est une populaton de plus d'un demi-million qui compte sur cette industrie.

Les collectivités minières peuvent sembler jouer un rôle de bien peu d'importance pour ce qui est de la prospérité des cultivateurs de l'Est et de l'Ouest. N'oublions pas, cependant, qu'un demi-million de gens, cela représente un grand nombre de bouches à nourrir, un grand nombre de personnes à vêtir et à loger. La statistique nous démontre que ces collectivités minières achètent de nos cultivateurs, chaque année pour plus de 65 millions de dollars de denrées alimentaires. Et, pour ce qui est de notre industrie du bois et de nos fabriques, les collectivités minières dépensent, chaque année, plus de 150 millions de dollars au chapitre des vêtements, du logement, des meubles et autres articles et achètent pour plus de 100 millions de dollars de bois, de machines, d'outillage électrique et autres produits semblables.

Tout en tenant présent à l'esprit ce que je viens de dire, jetons un coup d'œil sur l'industrie de l'extraction de l'or et analysons brièvement son importance dans l'économie de notre pays. Tous les jours près de 50,000 tonnes de minerai contenant de l'or, de l'argent et d'autres minéraux d'une valeur de près d'un demi-million de dollars, passent dans les 59 usines exploitées par les mines d'or canadiennes. Chaque jour ouvrable, près de 22,000 hommes, soutiens de famille d'une population d'environ 130,000 âmes, travaillent dans ces mines.

Il y a 30 collectivités vivant de l'extraction de l'or qui achètent pour plus de 12 millions de dollars de denrées alimentaires chez les agriculteurs du Canada et pour plus de 50 millions de dollars de produits divers des industries de transformation et de bois. Tous les ans, les mines d'or elles-mêmes distribuent plus de 70 millions en salaires et dépensent plus de 45 millions en achats de toutes sortes.

Une industrie semblable mérite certes qu'on la considère comme étant de première importance. Je sais que les députés admettront qu'une industrie ayant joué un rôle si essentiel dans la mise en valeur du nord canadien et dans l'établissement de notre économie nationale, intéresse et touche tous les Canadiens. L'histoire peut se répéter et il se peut qu'on ait de nouveau recours à l'industrie de l'extraction de l'or, sinon pour sauver le pays de la faillite, comme elle l'a fait autrefois, au moins pour consolider notre crédit national.

L'industrie de l'extraction de l'or traverse une période difficile parce que le prix officiellement fixé pour ce métal précieux est beaucoup trop bas. Sans la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, seul un petit nombre de celles-ci fonctionnerait encore. En réalité, cette mesure a sauvé l'industrie qui périclitait. Un grand nombre de producteurs n'ont pu poursuivre leur exploitation que grâce à cette aide. Les collectivités qui s'occupent de l'extraction de l'or en ont également tiré grand profit.

La Loi d'urgence présentée s'est révélée vraiment efficace. Dans sa déclaration formulée la semaine dernière, le ministre des Finances (M. Abbott) a tracé les grandes lignes des modifications qu'on se proposait d'apporter à la loi, changements qui aideront sans aucun doute, dans une grande mesure, l'industrie à survivre.

A cet égard, je citerai un article paru le 26 novembre 1952 dans le *Journal* d'Ottawa du 26 novembre, sous le titre: "Assistance aux mines d'or".

L'accroissement dès le début de 1953 de l'aide apportée aux mines d'or pauvres sera accueillie avec plaisir non seulement par les extracteurs d'or et les détenteurs de valeurs aurifères. L'extraction de l'or est l'une des industries importantes de notre pays; elle soutient beaucoup de collectivités, en fournissant du travail et des salaires à des milliers de personnes, ainsi que de bons débouchés aux industries apparentées; elle constitue sans aucun doute un élément important lorsqu'il s'agit d'établir notre balance internationale."

Au cours des récentes années, l'extraction de l'or a été grandement désavantagée de ce que, le prix mondial de l'or demeurant au niveau officiel

fixé, les exploitants de mines ont dû faire face à des frais sans cesse croissants au chapitre des salaires et d'autres besoins.

L'aide que fournit maintenant le Gouvernement peut ne pas permettre de faire face parfaitement à la situation (la formule en vertu de laquelle l'aide est accordée est si compliquée que les profanes ne s'y comprennent pas); mais elle devrait apporter un certain allégement et, dans certains cas, d'après les renseignements obtenus du *Journal* auprès de ceux qui s'occupent de cette industrie, un allégement sensible.

Voici la seule question qu'on peut poser avec justice: tout le monde connaissant la situation désavantageuse dans laquelle s'est trouvée l'industrie de l'extraction de l'or ces trois dernières années, pourquoi cette aide n'a-t-elle pas été accordée plus tôt?

Cet article, quoique excellent, comporte un alinéa de trop, à mon sens, le dernier. La loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or a été adoptée au début de 1948. Elle a été modifiée et prorogée et la plupart des mines d'or en ont tiré parti.

Beaucoup d'autres journaux ont publié des articles favorables aux modifications proposées à la loi relative à l'aide aux mines d'or. Je vais citer une lettre que j'ai reçue hier. Elle porte la date du 28 novembre 1952 et elle m'est adressée.

Notre Association tient à approuver chaleureusement la récente modification apportée à la loi sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, en vertu de laquelle une aide supplémentaire à l'égard du coût d'extraction est accordée aux producteurs d'or du pays qui se trouvent présentement en mauvaise posture.

Je vous prie de croire à ma parfaite considération.

Le président de la *Prospectors & Developers Association*,

V. R. MacMillan.

J'ai reçu nombre de lettres semblables de gens qui s'occupent activement de l'industrie. Ils remercient tous le Gouvernement d'avoir accordé de l'aide supplémentaire aux mines d'or. Il ne manque pas de preuves attestant que le Gouvernement fait beaucoup pour venir en aide à l'industrie. Il a toujours attaché beaucoup d'importance au bien-être des localités productrices d'or. Je tiens à l'en remercier. Que le Gouvernement ait déclaré qu'il accordera de l'aide supplémentaire, c'est un encouragement pour l'industrie et les habitants des localités productrices d'or. Nous lui en sommes tous fort reconnaissants.

Aucun gouvernement n'aurait déployé cet effort ni fait tant de dépense, à moins d'être fermement convaincu que le prix de l'or était beaucoup trop bas et à moins de penser que la situation était à la vérité une situation provisoire à laquelle il fallait remédier ou qui devait se rectifier d'elle-même en temps utile.

Ne l'oublions pas: nous sommes des vendeurs d'or; ainsi donc, nous ne pouvons guère dicter le prix aux acheteurs. N'étant pas les plus gros producteurs, nous pouvons plus ou moins influencer le marché. Et, pour finir sur un point non moins important, la production et la vente de l'or occupent une place prépondérante dans notre économie. Je crois fermement que de meilleurs jours ne tarderont guère à poindre pour l'industrie de l'extraction de l'or. L'avenir de l'or est beaucoup plus brillant que certains d'entre nous sont portés à le croire. J'ai lu dans les journaux de ce matin que le Canada se propose d'appuyer l'Union Sud-Africaine qui demande un prix plus élevé pour l'or. Je félicite le Gouvernement du Canada de cette attitude logique et cela pour deux raisons: tout d'abord, c'est là le meilleur moyen que je connaisse d'aider les pays du bloc sterling à se remettre d'aplomb. De plus, cette décision sera aussi d'un grand secours à la population du pays en général, et aux mines d'or en particulier.

Nous pouvons aider de deux façons les autres pays du Commonwealth. La première consiste à leur donner ou à leur prêter des milliards de dollars que nous aurons perdus ou qu'ils devront nous rembourser suivant le cas. La seconde est de prendre des mesures qui seront profitables à tous. En appuyant la requête de l'Afrique du Sud, nous choisissons la seconde méthode, celle qui nous rapportera les plus grands avantages à tous. Il me semble qu'il n'y a pas à hésiter entre les deux.

Lorsque le prix de l'or aura atteint le niveau qui lui revient, l'industrie aura dans notre économie la place à laquelle elle a droit. Au lieu de constituer un fardeau pour le contribuable canadien, elle contribuera généreusement, comme elle l'a fait par le passé, au bien-être du Canada et des Canadiens. Dans l'intérêt de ceux qui craignent que le Gouvernement se trompe ou encore qu'il fasse trop pour les mines d'or, j'aimerais citer un bref article paru le 20 novembre 1952 dans la *Press* de Rouyn-Noranda et qui est ainsi conçu:

Les versements effectués au titre de l'assistance à l'industrie de l'extraction de l'or ne sont pas considérables par rapport à l'ensemble du budget du Canada. Ils ne sont pas considérables quand on les compare aux sommes versées pour aider d'autres industries-clés, celles du blé notamment, à traverser des périodes difficiles. Ils ne sont pas considérables en regard des recettes que le gouvernement fédéral tire de l'industrie et de ceux qu'elle emploie sous forme d'impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés.

J'invite ceux que la question préoccupe à bien réfléchir avant de s'opposer au relèvement de l'assistance consentie à une industrie qui en a un si grand besoin. Je répéterai ce que j'ai dit au début: Examinons la question avec calme, sans tenir compte de nos intérêts et ambitions propres, les sacrifiant

même au besoin, pour ne songer qu'à l'amélioration de la nation dans son ensemble, ce qui exige toujours et partout que les citoyens soient contents de leur sort.

M. G. T. Fulford (Leeds): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour participer au débat portant sur l'Adresse en réponse au discours du trône, on s'acquitte généralement du devoir traditionnel de féliciter les motionnaires de cette Adresse. Mais ici, il ne s'agit pas d'un devoir de pure forme, c'est un réel plaisir. J'affirme sans hésitation qu'à mon avis, le député de Brome-Missisquoi (M. Deslières), à titre de motionnaire, et le député de Waterloo-Nord (M. Schneider), qui l'a appuyé, ont prononcé les meilleurs discours qu'il m'ait été donné d'entendre en une occasion semblable depuis que je siège en cette enceinte. Sans nul doute, leurs discours ont fait rougir de honte ceux d'entre nous qui, siégeant ici depuis beaucoup plus longtemps, ont fait des efforts moins efficaces.

Il a été très agréable d'entendre mentionner, dans le discours du trône, les constatations de la commission mixte internationale au sujet de la canalisation du Saint-Laurent.

J'avais dernièrement l'honneur d'adresser la parole à un groupe de citoyens de Canton (New-York) dans un vaste auditorium récemment inauguré à l'université *St. Lawrence*. J'ai essayé de traiter la question sous un angle différent. J'ai fait quelques recherches, en particulier, sur les moyens de navigation qui relient les Grands lacs à l'océan. J'avais dit que, toute ma vie, j'ai entendu parler de cette voie sous le nom de voie d'eau profonde du Saint-Laurent, et, plus tard, sous le nom d'entreprise de canalisation et d'exploitation de l'énergie électrique du Saint-Laurent. J'ai constaté que je disais mieux que je ne pensais, puisque le premier comité institué pour favoriser le projet l'a été en 1902, et c'est l'année où j'ai vu le jour.

Quiconque scrute l'histoire des voies de navigation qui relient les Grands lacs à l'océan constatera avec intérêt que, dès le début, c'est le Canada qui a pris l'initiative. Le premier canal de raccordement a été aménagé dans la région des rapides de Lachine, en 1700, par les Pères Capucins. Naturellement, il s'agissait d'un étroit canal capable de transporter les canots chargés de fourrures. Puis, en 1797, une société privée, la *Northwest Fur Company*, aménagea un canal reliant le lac Supérieur au lac Huron. Ce canal a rendu de grands services pendant quinze ans, mais il a été complètement détruit par l'Armée américaine durant la guerre de 1812.

Je ne veux pas ennuyer la Chambre avec tous les détails de cette histoire, mais je veux essayer de démontrer que nous avons lieu d'être fiers, à titre de Canadiens, du travail que nous avons entrepris. Vers 1820, une entreprise privée commença et termina l'aménagement d'un canal reliant les lacs Érié et Ontario. Ce n'était pas une petite entreprise à l'époque, puisqu'au moment où les écluses et le canal ont été aménagés, il fallait tenir compte de la hauteur des chutes Niagara et de la chute de niveau de la rivière Niagara. Plus tard, le gouvernement du Haut-Canada prit possession de ce canal. Auparavant, le gouvernement du Bas-Canada avait canalisé les eaux entre Beauharnois et le lac Saint-François et, chose curieuse, le canal de l'époque suivait à peu près le même cours que le canal actuel de Beauharnois.

Ce n'est que plusieurs années plus tard qu'on aménagea le canal Soulanges qui sert aujourd'hui à la navigation. Vers 1840, le gouvernement du Haut-Canada entreprit et compléta l'aménagement, par étapes, du canal de Cornwall et du canal de Williamsburg. Ces deux ouvrages furent terminés en 1848 et permirent aux vaisseaux à faible tirant d'eau de faire le service entre les plus élevés des Grands lacs et le Saint-Laurent au-dessous de Montréal.

Quand le canal Welland fut complété, les vaisseaux d'un tirant de 27 pieds pouvaient le franchir. Le seul obstacle réel qui existe présentement est la région qui commence juste au-dessus de Cornwall (Ontario) et prend fin au pied du canal Lachine. Rien n'empêcherait le Canada d'aménager seul une voie navigable profonde à cet endroit puisqu'on se trouve entièrement en territoire canadien.

La section au sujet de laquelle il faudrait nous entendre avec les États-Unis commence juste au-dessus de Cornwall et s'étend jusqu'à un point situé au-dessus de Cardinal et d'Iroquois. C'est la zone internationale qu'il faudra aménager conjointement. Le Canada peut entreprendre l'aménagement de la voie navigable. D'ailleurs, le ministre des Transports (M. Chevrier) a déclaré courageusement que le Canada allait le faire. Cependant, il nous faut la collaboration des États-Unis pour mettre en valeur l'énergie des eaux du fleuve.

On sait que c'est la Commission hydro-électrique ontarienne qui va se charger d'exploiter la part de cette énergie qui revient au Canada. La Commission mixte internationale lui a accordé la permission d'aller de l'avant mais l'entreprise est retardée par suite de l'incertitude dans laquelle on se trouve aux États-Unis quant au choix de l'organisme qui, dans l'État de New-York, recevra le pouvoir de mettre en valeur les ressources hydro-électriques. Il s'agit de

choisir entre un organisme relevant du gouvernement fédéral américain et un organisme relevant de l'État de New-York.

Il a été question du barrage Gut dans le rapport de la Commission mixte internationale. J'espère qu'on n'invoquera pas le Règlement parce que je parle de ce barrage. Le Canada a aménagé le barrage Gut sur le fleuve entre Prescott et Cardinal afin de détourner l'eau qui coulait entre deux îles vers l'entrée du canal de Cardinal, de façon à éliminer certains courants trop rapides et à créer un chenal plus sûr. Certains ingénieurs estiment que le barrage est la cause d'une modification du niveau des eaux qui peut atteindre huit pouces dans le cours supérieur du fleuve, l'effet étant moins marqué dans le lac Ontario. N'étant pas ingénieur, je ne puis parler en spécialiste mais mon opinion est que ce barrage ne change pas le niveau d'un seul pouce. Je me fonde sur les témoignages présentés l'été dernier à la Commission mixte internationale à Ogdensburg, État de New-York. C'est alors que le trésorier de l'*Ogdensburg Trust Company* a déclaré qu'il possédait du terrain du côté américain, tant en aval qu'en amont du barrage, et qu'il avait constaté que le niveau hydrographique était exactement le même des deux côtés du barrage. En d'autres termes, du côté des États-Unis, le niveau de l'eau était aussi élevé en aval qu'en amont du barrage. Nous qui vivons dans cette partie du pays savons que, du côté des États-Unis, on ne peut voir le barrage. La ligne du rivage semble être simplement la continuation du fleuve longeant l'État de New-York. A mon avis, ce témoignage a permis de conclure sans hésiter que le barrage Gut ne change rien.

Cependant, la Commission mixte internationale a prétendu que le Canada devrait détruire ce barrage et, afin de mettre ce vœu à exécution, les travaux de démolition sont en cours.

Comme le Canada fait preuve de bonne volonté, il n'est que raisonnable de s'attendre que nos amis du Sud nous donnent une preuve de leur politique de bon voisinage en ne retardant pas plus longtemps qu'il ne faut la décision sur la question de savoir qui aura compétence en matière d'exploitation des ressources hydroélectriques: la commission fédérale ou celle de l'État de New-York. Nous avons tous été consternés, j'en suis sûr, de lire la semaine dernière dans les journaux canadiens que la mise en œuvre du programme peut être retardée de dix-huit mois ou plus en attendant que Washington ait décidé à qui on accordera l'autorisation de mettre l'entreprise en œuvre. Il n'est certes que raisonnable de demander à notre grand voisin du Sud de collaborer avec nous dans la même mesure que nous avons collaboré avec eux dans l'application de la décision de la Commission mixte internationale.

A mon avis, on devrait considérer comme havres aux termes de la loi de la marine marchande au Canada certains des ports les plus importants situés le long de la voie maritime du Saint-Laurent. Mon but est de doter ces ports de la compétence nécessaire pour réglementer la route et la vitesse des navires qui montent et descendent par les chenaux étroits. Naturellement, je parle surtout de Brockville d'où je viens. Récemment, de gros navires, les uns canadiens, les autres étrangers, ont augmenté leur régime de vitesse et leur sillage au risque de causer préjudice tant aux propriétaires de petites embarcations, garagées dans des hangars, qu'aux personnes qui naviguent par exemple, dans des chaloupes à rames ou munies de hors-bord, ou même dans des canots. Il est arrivé, ces dernières années, qu'on ait vu déferler des vagues telles qu'on aurait dit des lames accourant du large, de l'océan.

On a dit qu'il y a quelques années, au moment où on ouvrait à la navigation le port d'Albany (New-York), en tant que tête de ligne d'une voie maritime qui remontait l'Hudson à partir de la ville de New-York, une des grandes compagnies de navigation avait eu l'idée d'y envoyer un océanique de fort tonnage. Cela se passait bien avant la guerre et la ligne en question n'a pas encore fini de régler les dommages-intérêts adjugés contre elle du fait des dégâts causés aux petits bateaux, aux quais, aux remises et autres bâtiments construits le long du fleuve. Nous ne voulons certainement pas que ces choses-là se reproduisent lorsque nous aurons aménagé la voie maritime du Saint-Laurent. Déjà il se fait quelques petits dégâts qui, je pense, pourraient être évités si on accordait l'autorité qu'il faut aux ports qui se trouvent le long des divers cours d'eau qui relient les Grands lacs ainsi que le long du Saint-Laurent, grâce auquel le lac Ontario communique avec la mer.

J'aimerais aussi,—et ce n'est pas la première fois que j'évoque la question à la Chambre,—signaler au ministre des Transports (M. Chevrier) l'opportunité d'établir une station météorologique quelque part le long du haut Saint-Laurent. Les services météorologiques de cette région sont actuellement insuffisants. Sans doute n'y a-t-il pas beaucoup de brumes dans la région des Mille Îles mais lorsqu'il y en a, elles sont très mauvaises. Un jour ou l'autre il faudra aménager une station météorologique quelque part entre Cornwall et Kingston et je voudrais que cela se fasse aussitôt que possible. Il faudra

procéder à cet aménagement quand seront terminés les travaux destinés à assurer le passage des gros navires; si on y voyait dès maintenant, on rendrait aux cultivateurs un service des plus précieux, car ils sauraient d'avance si une forte gelée les menace.

On nous dit de consulter les bulletins météorologiques de la vallée de l'Ottawa; ils nous prédiront, parait-il, le temps à venir. Mais il n'en va pas du tout ainsi; je vais en donner à la Chambre un exemple concret. Hier soir, d'après les bulletins officiels accrochés dans les ascenseurs du Parlement, il faisait à Ottawa un minimum de 4 degrés au-dessus de zéro,—ce qui aurait amplement suffi à rendre périlleuse la navigation du Saint-Laurent. Sauf erreur, le minimum à Brockville était de 14° et de 13° à Montréal, ce qui ne saurait créer de péril de navigation. Il est donc évident qu'en dépit de la proximité d'Ottawa de la vallée du Saint-Laurent, il n'en reste pas moins cependant que nous faisons partie d'une zone météorologique différente et j'estime qu'on devrait étudier sans plus tarder notre demande visant à la création ici d'un poste météorologique.

(Sur la motion de M. Fulford, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 2 décembre 1952

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES CÉRÉALES

DETTE À L'ÉGARD DES AVANCES

L'hon Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique): Je désire déposer une liste des répartitions et des règlements de compte relatifs à la dette contractée à l'égard des avances de graines de semence.

CONTINGENTS À L'ÉGARD DES CÉRÉALES SECONDAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): J'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Les contingents à l'égard des céréales secondaires seront-ils portés à quinze boisseaux par acre, comme l'ont été ceux du blé, ou leur augmentation se poursuivra-t-elle plus lentement? S'attend-on à pouvoir augmenter suffisamment les contingents pour permettre aux producteurs de mettre en vente toutes leurs céréales avant la fin de la campagne agricole actuelle?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a eu l'amabilité de me prévenir de la question. A partir du 1er décembre environ, le régime du contingentement visera plus particulièrement à répartir également les occasions de livraison entre tous les producteurs et les diverses sortes de céréales. Il ne faut pas oublier que les producteurs mettront en vente environ deux boisseaux de blé pour chaque boisseau d'avoine ou d'orge et que nous devons maintenir ces proportions pendant toute la durée de l'année-récolte. Jusqu'au 20 novembre, 94 millions de boisseaux d'avoine et d'orge ont été mis sur le marché, en regard de 192 millions de boisseaux de blé. Les livraisons qui ont eu lieu jusqu'à maintenant ne sont donc pas gravement disproportionnées par rapport à la quantité de blé et de céréales secondaires qui seront livrées au cours de la campagne agricole. En réalité, le pourcentage des livraisons d'orge par rapport aux quantités dont la mise en vente était prévue durant l'année-récolte dépasse celui des livraisons de blé. Ceci peut être en partie attribué à la disposition qui stipule qu'un producteur peut mettre en vente une wagonnée d'orge à malter ou qui peut être employée à d'autres fins industrielles, au delà des contingents prévus.

Les livraisons d'avoine, en regard des ventes éventuelles, sont moins considérables que les livraisons de blé et d'orge; c'est un des éléments auxquels on remédiera avec le temps au cours de la campagne agricole.

La ligne de conduite consistera à maintenir un rapport convenable entre les livraisons de blé, d'avoine et d'orge et les ventes prévues de chaque céréale; le taux d'augmentation des contingents de livraison en témoignera. C'est le point important; il l'emporte sur l'établissement de contingents proprement dits de livraison. Cependant, de façon générale, la Commission visera à assurer des contingents de 15 boisseaux pour ce qui est de l'avoine et de l'orge. Dans certaines régions de l'Ouest, l'avoine et l'orge sont relativement plus importantes. On tiendra compte de ces régions qui font de ces cultures une spécialité en ce qui concerne les contingents de livraison de céréales secondaires.

En réponse à la seconde question de l'honorable député, je dois dire que, même si les ventes, les exportations et les expéditions en provenance des élévateurs ruraux s'effectuent à un rythme plus rapide que l'an dernier, il est difficile de prévoir, à la période actuelle de la saison, la quantité globale de céréales qu'il sera possible de recevoir des producteurs pour les placer dans les entrepôts au cours de la campagne agricole. Si, par suite de l'insuffisance des entrepôts, il est impossible de prendre livraison de toutes les céréales que les producteurs désirent vendre, la Commission canadienne du blé s'efforcera de répartir l'excédent aussi équitablement que possible entre tous les producteurs. On vise à atteindre le maximum des livraisons, du transport et des ventes.

TRANSFERTS AUX MISES EN COMMUN 1952-1953

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. E. Wright (Melfort): J'ai une autre question à poser au ministre du Commerce. Le ministre peut-il faire savoir à la Chambre quelles ont été les quantités de blé et de céréales secondaires qui ont été transférées des récoltes mises en commun de 1951-1952 à celles de 1952-1953 et nous indiquer à quel prix ces transferts ont été effectués?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): En réponse à la question de l'honorable député de Melfort, les décrets du conseil relatifs au transfert des céréales secondaires, mises en commun au titre de l'année 1951-1952, aux stocks communs de 1952-1953 constitués pour chacune de ces céréales sont le C.P. 4304 du 15 octobre 1952 dans le cas de l'avoine et le C.P. 4331 du 23 octobre dans le cas de l'orge. Ces deux décrets du conseil figurent dans le groupe de décrets et de règlements statutaires déposés à la Chambre le 13 novembre. Par décret, C.P. 4508 du 19 novembre, le blé mis en commun de 1951-1952 a été transféré aux stocks communs de 1952-1953. Ce dernier décret du conseil fera partie du groupe de règlements et décrets statutaires qui sera déposé le 11 décembre prochain, conformément à la pratique ordinaire. On a transféré 103,208,409 boisseaux et 16 livres de blé évalué à $169,853,350.92. Je puis ajouter que ce transfert intéressait 222 qualités de blé.

PASSAGE À NIVEAU

RAITH, ONTARIO—DEMANDE DE PROTECTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Daniel McIvor (Fort-William): J'ai une question à poser au ministre des Transports. Dans la ville de Raith, les écoliers doivent traverser un dangereux passage à niveau en se rendant à l'école. Quand sera-t-il possible d'aménager un passage pour permettre aux colons de transporter leurs marchandises de part et d'autre de la voie et pour assurer la sécurité et la protection des enfants et des autres personnes?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Le député a eu l'amabilité de m'informer, il y a quelques instants, qu'il me poserait cette question. Je crois savoir qu'on a présenté une demande à la Commission des transports. Celle-ci étudie la question en ce moment et j'espère que la décision qu'elle rendra donnera satisfaction à tous les intéressés.

M. McIvor: Merci.

AFFAIRES INDIENNES

CONSTRUCTION DE MAISONS D'ANCIENS COMBATTANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. J. Brooks (Royal): Je désire poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. A-t-on reçu des plaintes des Indiens anciens combattants au sujet de la construction inférieure et incomplète des maisons d'Indiens anciens combattants à Micmac (Nouvelle-Écosse) et Big-Cove (Nouveau-Brunswick)? Dans le cas de l'affirmative, verra-t-on à remédier à la situation avant que les rigueurs de l'hiver se fassent sentir davantage?

L'hon. W. E. Harris (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Bien que l'honorable député ait eu l'obligeance de me donner avis de sa question il y a quelques heures, je n'ai pas eu le temps, depuis, de communiquer avec l'agence en cause, de sorte que je dois fonder ma réponse sur les renseignements dont je dispose ici. Nous n'avons reçu aucune plainte d'Indiens anciens combattants des réserves mentionnées. Vers le 20 du mois dernier cependant, j'ai reçu, au sujet de la situation qui existe là-bas, une lettre d'un particulier qui n'habite pas les provinces Maritimes. Je lui ai promis qu'on ferait enquête et j'ai ordonné la tenue de cette enquête le 22 novembre. Je n'ai pas encore reçu de rapport, mais je vais demander qu'on me le soumette immédiatement.

LES PORCS

QUESTION AU SUJET DE LA RÉDUCTION DU PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. William Bryce (Selkirk): Je me proposais de poser une question au ministre de l'Agriculture. Je suppose, cependant, que son adjoint en prendra note. Puisque le ministre a annoncé hier que l'interdiction imposée par les États-Unis devait être supprimée, reconsidérerait-il la décision d'abaisser le prix des porcs à compter du 31 décembre? La mesure pourrait-elle, par exemple, être reportée au 1er mars ou à plus tard?

M. Robert McCubbin (adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture): Je prends note de la question et on y répondra certainement en temps opportun.

LE COBALT

PRÉTENDU CONTRAT AVEC LES ÉTATS-UNIS—MESURES EN VUE D'ACHATS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'aimerais poser une question au ministre de la Production de défense. Le ministre aurait-il des observations à formuler à propos de nouvelles émanant de Washington et publiées dans les journaux, selon lesquelles la société *Silver Miller Mines Limited* de Toronto aurait convenu de verser $835,000 à un ancien secrétaire adjoint à la défense à Washington, afin d'obtenir une commande du gouvernement des États-Unis pour l'achat de cobalt de cette société? Le ministre pourrait-il

dire à la Chambre si le gouvernement canadien achète du cobalt de cette société et, dans le cas de l'affirmative, à quelles conditions?

Le très hon. C. D. Howe (ministre de la Production de défense): Le 15 février 1951, on a fait part à la Chambre de dispositions relatives à l'achat de cobalt aux fins de la défense; le 28 décembre 1951, on a fait part d'un programme modifié à cet égard. Il y a eu une déclaration publique dans les deux occasions. L'organisme du gouvernement achète du cobalt de toute société qui en offre aux fonderies aux conditions énoncées dans deux déclarations. L'affaire de la *Silver Miller* est un marché qui intéresse certains citoyens canadiens et l'organisme d'achat du gouvernement des États-Unis. Nous ne sommes pas au courant des circonstances et la chose ne nous intéresse pas de façon spéciale.

Cette situation aurait pu être évitée si le service d'achat des États-Unis s'était conformé aux dispositions que nous lui avons proposées et qui ont été suivies d'une façon générale, c'est-à-dire faire autoriser par le ministère de la Production de défense tout contrat pour l'achat de métal au Canada avant que le contrat soit conclu.

M. Knowles: Le prix actuel de $2 la livre, dont font mention les nouvelles de presse, est-il celui qui a été fixé dans les dispositions modifiées en date du 28 décembre 1951?

Le très hon. M. Howe: Je regrette d'avouer que ma mémoire ici me fait défaut. Je ne me rappelle pas si le prix est de $2. Cependant, comme je sais que mon honorable ami est un excellent chercheur, il pourra trouver ces dispositions exposées avec beaucoup de détails, s'il veut bien consulter l'exposé que j'ai fait à la Chambre à la date mentionnée.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi 1er décembre, sur la motion de M. J.-L. Deslières, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement présentée par M. Drew et sur la proposition de sous-amendement présentée par M. Coldwell.

M. G. T. Fulford (Leeds): Monsieur l'Orateur, hier soir, au moment où je proposais le renvoi de la discussion, j'en étais à une partie du discours du trône où il est question de la voie maritime du Saint-Laurent. J'entends aujourd'hui m'attacher à des questions d'une toute autre nature. Il est certain, tout d'abord, que tous nous souhaitons au premier ministre (M. St-Laurent) et au ministre des Finances (M. Abbott) de bien réussir dans les pourparlers auxquels ils participent en ce moment à Londres avec les autres représentants des pays du Commonwealth. Je sais aussi que nous regrettons que le ministre du Commerce n'ait pas pu se joindre à la délégation canadienne. Pourtant il n'est personne, à mon avis, qui, mieux que lui, fût apte à remplacer le premier ministre pendant l'absence de celui-ci.

Il est un sentiment que nous partageons tous, c'est qu'à la racine du mal, en ce qui concerne le commerce dans le Commonwealth et dans le monde, il y a la situation étrange et malheureuse de la livre. Certainement, il n'est personne qui ne veuille voir l'adoption d'une méthode qui assurerait la convertibilité livre-dollar américain ou canadien. Il n'y a pas de meilleure façon d'arriver à ce résultat que d'étendre notre commerce avec le Royaume-Uni et les autres parties du Commonwealth. Pourtant, nous en sommes arrivés à un point tel que je me demande si nos producteurs laitiers, nos éleveurs de porcs ou de bovins, pourront désormais se contenter des contrats avec le Royaume-Uni tels qu'ils existaient autrefois.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais consigner au compte rendu quelques chiffres que j'ai obtenus du ministère du Commerce, chiffres qui datent du 18 novembre 1952. Les prix des produits en provenance d'autres pays que le Canada sont ceux qui sont présentement en vigueur et sont exprimés en cents canadiens, franco à bord du pays d'origine pour environ la même qualité.

Prenons le bacon. Au Danemark et aux Pays-Bas, le prix du bacon est de 30·32c. la livre. Au Canada, il est de 36c. la livre. Pour ce qui est du bœuf, meilleure qualité de Nouvelle-Zélande, il est, en moyenne, de 14c. la livre; qualité moyenne, 12·5c. la livre, prix moyen; et les vaches, en moyenne 9·8c. la livre. On est en voie de négocier les prix en Argentine, mais le prix demandé pour toute la viande en Argentine est présentement de 18·7c. la livre. Au Canada les prix sont les suivants: bonne qualité, en moyenne 44c. qualité commerciale, en moyenne 42c.; vaches, en moyenne 36c. Passons maintenant au beurre. En Australie, le prix est de 37·8c.; en Nouvelle-Zélande, 37·8c.; au Danemark, dont le marché se rapproche un peu plus de celui du marché britannique, et cela constitue la différence de prix, 40·7c.; au Canada, 62c. Pour ce qui est du fromage, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont toutes deux le même prix qui est de 21·2c. la livre. Au Canada, le prix est de 32c. la livre.

J'ai une autre série de chiffres à consigner au compte rendu. Ces chiffres proviennent du ministère de l'Agriculture et ont trait aux

œufs. Les prix à la douzaine, sont ceux de la mi-septembre 1952: Australie, 52·2c. la douzaine; Irlande, 54·4c. la douzaine, et Danemark 46·4c. la douzaine. Les œufs gros qualité A se vendaient à cette époque à Montréal 61c. la douzaine.

Ma foi, monsieur l'Orateur, je n'ai guère besoin de déployer une grande persuasion pour prouver que nous ne pouvons nous précipiter sur ces marchés. Un célèbre chef conservateur a déclaré, il y a quelque vingt ans...

Une voix: Son nom?

M. Fulford: Ne disons pas de mal des morts; c'était un grand Canadien.

Une voix: On nous a parlé de morts hier.

M. Fulford: Il n'est pas nécessaire d'être prophète pour prévoir qu'en ce moment le Canada ne gagnerait rien à forcer l'accès des marchés agricoles de la Grande-Bretagne, pour y faire entrer des produits agricoles canadiens. Une chose importante que nos vis-à-vis s'évertuent toujours à affirmer c'est que nous sommes en voie de perdre nos débouchés et qu'il nous en faudrait davantage au Royaume-Uni. Je l'admets, il nous en faudrait plus là-bas; mais un axiome commercial nous enseigne que pour vendre, il faut acheter. N'est-ce pas un étrange paradoxe que lorsque nous achetons des produits anglais en grande quantité, nos collègues qui nous font vis-à-vis sont les premiers à protester? Je songe tout particulièrement aux textiles.

Des voix: Bravo.

M. Fulford: Lorsque nous tâchons d'augmenter nos échanges en ce domaine, on nous dit que nous ne devrions pas agir ainsi, que nous détruisons l'industrie canadienne. Je ne puis imaginer une ligne de conduite moins logique.

De plus, nos amis qui siègent de l'autre côté de la Chambre ont l'habitude de nous critiquer. C'est leur privilège et, de fait, tous les partis formant l'opposition ont le devoir de formuler des critiques; mais à mon avis ils ne critiquent pas les choses qu'ils devraient critiquer, et ils ne s'expriment que sur celles qu'ils ne devraient pas critiquer; leurs attaques ne révèlent aucun discernement.

Nous entendons tant de choses à la Chambre et nous en lisons tant dans les journaux au sujet de nos excédents, excédents qui n'ont occasionné rien de moins qu'une diminution phénoménale de notre dette publique. Ces attaques contre les excédents portent sur un état de choses que tout le reste du monde admire, et nous envie; il n'y a aucun doute là-dessus.

Si la capacité de production de notre pays est telle qu'il produit plus de revenu qu'on peut en attendre lors de l'établissement des prévisions budgétaires, le ministre des Finances a droit, non pas à des critiques, mais à des félicitations. Notre ligne de conduite tend à rendre le Canada plus prospère; et notre pays est, en effet, plus prospère qu'on n'aurait pu l'espérer. Si notre produit national brut avait décliné et que nous ayons dû inscrire à notre bilan des déficits annuels, ainsi que le font presque tous les gouvernements dans le reste du monde, si notre dette nationale avait augmenté depuis la guerre, nos amis siégeant de l'autre côté de la Chambre auraient eu beaucoup à redire et leurs critiques auraient été parfaitement justifiées. Je m'imagine les cris qu'ils auraient poussés; ils aurait noyé tous les autres bruits.

Je veux maintenant citer des chiffres à seule fin d'indiquer à quel point notre dette nationale a été réduite depuis la guerre et quelles épargnes en sont résultées pour le contribuable canadien. En 1938, c'est-à-dire avant la seconde guerre mondiale, notre dette nationale était de 4,336 millions de dollars. J'indique les milliards de la façon usitée en Amérique du Nord. Cette dette s'est accrue durant la seconde Grande Guerre et elle a atteint son sommet en 1945, alors qu'elle était de 17,479 millions. En 1951, elle avait été ramenée à 15,342 millions, soit une diminution de plus de 2 milliards de dollars en six ans. Calculé au taux que nous versons dans le moment, l'intérêt des 2 milliards remboursés au cours des six dernières années se serait élevé à 1½ million de dollars par semaine, montant dont nous n'avons plus à grever notre budget. Si, dans les périodes de crise, il faut envisager des dépenses excédant les revenus, la plupart des gens sont d'avis que, durant les périodes de prospérité, nous devrions réduire nos dettes.

A entendre nos amis d'en face et les représentants des journaux du pays, il semblerait que les libéraux trouvent une sorte de plaisir diabolique à percevoir des impôts. Mais il est bien sûr que personne n'aime à verser des impôts. Je suis sûr que les ministres n'affectionnent les impôts ni n'aiment à en verser, pas plus que les députés à la Chambre, ni les membres d'aucun parti ou le public en général, ni même ce petit monsieur que la *Gazette* de Montréal nous présente chaque jour, le petit monsieur dénommé: "Vous savez qui". Aucun de nous n'aime à verser des impôts. Pour ma part, je n'ai aucune raison particulière d'affectionner l'impôt sur le revenu; mais je rappele à ceux d'entre nous qui ont vu la pièce intitulée: *Vous ne pouvez l'emporter avec vous,* que je ne suis pas comme grand papa Vanderhoofer, qui demande au percepteur de l'impôt:

"Pourquoi paierais-je des impôts sur le revenu? Qu'est-ce que je reçois en retour?" Nous savons qu'il nous faut acquitter ces impôts pour maintenir le Canada en bonne posture financière et faire face aux obligations qu'il a contractées envers l'étranger, ou pour faire notre part afin de garder le monde en paix et empêcher la Russie soviétique de rompre ses liens, ce qui nous exposerait tous au plus terrible holocauste que l'imagination humaine pourrait concevoir. Voilà pourquoi ces impôts sont élevés. Je serais certes le premier à blâmer tout gouvernement qui gaspillerait de propos délibéré le produit des impôts ou qui les augmenterait de propos délibéré quand ce n'est pas nécessaire. Prétendre que nos impôts détruisent l'industrie privée, c'est ni plus ni moins une absurdité.

L'expansion et l'essor que nous avons connus depuis la fin de la guerre dépassent les prévisions les plus optimistes. Le Canada est maintenant considéré comme le pays le plus sûr et le meilleur au monde pour ce qui est des placements. On en voit la preuve dans le flot de dollars américains, de francs suisses et d'autres devises fermes qui déferle sur nos marchés et qui fait du dollar canadien la monnaie ayant le plus de valeur au monde.

J'aimerais donner lecture d'un article qui a paru dans le *Recorder and Times* de Brockville, dès le 30 septembre 1952. Intitulé "L'*Economist*,—il s'agit de l'*Economist* de Londres,—examine les horizons du Canada", il est ainsi conçu:

La période d'activité au Canada semble avoir temporairement ralenti. Les impôts,—c'est reconnu,—sont élevés. Il y a un peu de chômage en certaines localités et, dernièrement, les gens du Nouveau-Brunswick ont protesté de façon non équivoque contre les mesures fiscales du gouvernement libéral.

De l'intérieur du Canada, l'idée qu'on se fait de l'avenir est un peu confuse. Quelles sont les perspectives, quand on les envisage du dehors?

L'*Economist* de Londres, un des journaux les plus réputés de Grande-Bretagne, a consacré récemment un éditorial aux perspectives d'avenir du Canada. Voici, en résumé, ce qu'il dit: "Déjà chargé d'une tâche que d'autres pays moins vigoureux mettraient une génération à accomplir, le Canada a le courage et se proclame capable d'entreprendre la tâche énorme de canaliser le Saint-Laurent malgré le refus de participation de Washington.

"Il serait certes inopportun de prétendre que le Canada assume trop tôt une tâche trop lourde. L'augmentation de la productivité tant industrielle qu'agricole depuis la guerre a été réellement si étonnante qu'il se peut très bien que le Canada puisse fournir à la fois des canons, des usines et du beurre."

Un point qui intéressera peut-être encore plus les Canadiens que ces prévisions optimistes de l'*Economist* sur le Canada, c'est la principale raison que donne le journal de Londres pour expliquer notre situation actuelle. Voici ce qu'il en dit: "Le Canada n'est pas seulement favorisé d'abondantes ressources matérielles. Il a eu le bon sens ou la bonne fortune de se choisir un bon gouvernement. Ses affaires économiques ont été dirigées avec une habileté sans exemple dans le monde. Dans le court espace de deux ou trois ans, il a acquis cette confiance en soi qui est la marque caractéristique d'un pays qui entre dans les premiers stades de la maturité économique."

Le *Recorder* de Brockville formule ensuite ses propres commentaires.

Voilà qui donne rudement matière à réflexion à ceux qui, au Canada, proclament "qu'il est temps d'opérer un changement à Ottawa" mais qui ne savent pas au juste ce que ce changement comporterait. Il est bon de regarder avant de sauter.

Je ne partage pas l'opinioin de mon honorable ami le représentant de Sainte-Marie (M. Dupuis) selon laquelle nos amis d'en face devraient changer de programme, de tactiques et de chefs. Je pense au contraire que ces programmes, ces tactiques et ces chefs ont beaucoup favorisé le libéralisme au Canada. Je sais que les libéraux sont satisfaits du Gouvernement et je suis passablement convaincu que la majorité de la population pense de même. Il ne faut pas que nous nous abandonnions à un optimisme béat ou à la suffisance. Nous devons constamment nous efforcer de relever le niveau de vie général, sur la ferme, à l'usine, dans les bureaux et à la maison. J'estime que plusieurs passages du discours du trône indiquent que nous tendons vers cet objectif.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Cet après-midi, monsieur l'Orateur, en étudiant le discours du trône, j'ai l'intention de parler surtout des questions qui ont été soulevées dans ce discours et qui concernent particulièrement les régions de la côte du Pacifique. Étant donné qu'il y a plusieurs sujets à traiter, je ne perdrai pas de temps en observations préliminaires mais je passerai tout de suite aux observations et aux propositions que je désire formuler relativement à ces questions dont l'importance est grande pour nous qui habitons le long de la côte ouest.

On mentionne tout d'abord, évidemment, la tenue de la conférence du Commonwealth qui a lieu présentement en Angleterre. Nous nous intéressons tout particulièrement au commerce du Commonwealth. Nous espérons, nous exigeons même, que la tenue de cette conférence ait pour résultat d'améliorer le commerce du Commonwealth, qui a toujours été très important pour la côte ouest du pays. Depuis déjà de nombreux mois nous nous sommes réjouis d'avance de la tenue de cette conférence, qui, nous l'espérons, aura pour nous d'heureux résultats. Voici un éditorial du *Sun* de Vancouver, qui remonte au 14

juillet de cette année et qui s'intitule: "Nécessité urgente d'un nouvel essor commercial". L'article commence ainsi:

La réunion des ministres des finances des pays du Commonwealth, qui doit avoir lieu à Londres, aura une grande importance pour le Canada et influera fortement sur les relations entre notre pays et les autres membres du Commonwealth.

Il est indispensable de prendre rapidement des mesures qui raviveront les échanges commerciaux dans les deux sens, entre le Canada, la Grande-Bretagne et les autres régions de la zone du sterling. La question préoccupe beaucoup la Colombie-Britannique. Il faut que nous retrouvions des débouchés en Angleterre pour notre bois de construction, nos fruits, notre saumon et d'autres de nos produits.

Les points soulignés dans cet éditorial sont très exacts. Je veux mentionner trois de ces produits. Le bois de construction, d'abord. Il y a quelques mois, un de nos principaux négociants en bois de construction a déclaré que le marché du Royaume-Uni est celui sur lequel la Colombie-Britannique peut compter le plus, et c'est vrai. Cette année, ce marché prendra 20 p. 100 moins de bois de construction que l'an dernier, et il faut s'attendre à ce qu'il en soit de même des marchés australien, néo-zélandais et sud-africain. Je tiens de bonne source qu'il faut s'attendre à ce que les exportations de bois de construction de la côte ouest du Canada subissent une réduction de 500 millions de pieds par rapport à l'année 1951.

La concurrence des pays baltes augmente continuellement, en plus de la diminution de ces exportations. Cette situation devient grave et intéresse tous les débouchés dont j'ai parlé.

A notre avis, les prévisions pour 1953 ne sont pas plus encourageantes. On a dit que durant l'année prochaine, la demande en Angleterre du bois de construction produit par la Colombie-Britannique, par exemple, ne correspondra qu'à environ la moitié de celle d'avant-guerre. Cette situation est évidemment extrêmement grave et on ne peut aucunement en tenir responsables les exploitants forestiers. Ils ont pris d'excellentes dispositions pour la vente. Je ne crois pas qu'il y ait dans aucun domaine de l'industrie canadienne, de meilleurs exportateurs que les propriétaires d'entreprises de bois de construction de la côte de l'ouest.

J'ai assez parlé du bois de construction. En ce qui concerne les conserves de saumon, la situation est aussi des plus graves. L'été dernier, nos entrepôts étaient remplis de conserves de saumon qui provenaient du produit des pêches de 1951. Le produit de 1952 est venu s'ajouter à ces quantités et nous ne trouvons aucun débouché en Angleterre. En 1950 et en 1951, l'Angleterre nous achetait pour plus de 6 millions de dollars de conserves de saumon, mais cette année elle ne nous en achète pas.

[M. Green.]

J'ai sous les yeux le rapport annuel de notre plus grande entreprise de pêche, la *British Columbia Packers Limited*. Le document est daté du 11 juillet 1952, et il contient la déclaration suivante du président de la société au sujet des prévisions en ce qui concerne les exportations de conserves de saumon.

Les conserves de saumon qui ont presque atteint un record lors de la saison de 1951 ont créé, jointes à des débouchés très réduits, d'épineux problèmes de vente. D'anciens marchés importants comme l'Afrique du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont vu encore plus compromise leur situation vis-à-vis du dollar. Tous ces pays interdisent toujours l'importation du saumon de la Colombie-Britannique. Un coup encore plus dur a été porté lorsque le ministère britannique des Vivres nous a récemment informés à contre-cœur qu'il ne pourrait acheter de saumon de conserve de la saison de 1952. Ce gros acheteur représentait depuis trois ans notre plus gros débouché d'exportation pour un seul produit; il a acheté 410,000 caisses de saumon en 1949, 227,000 en 1950 et 290,000 en 1951.

La perte des débouchés britanniques pour le saumon a donné lieu à d'autres résolutions adoptées par le Conseil des métiers et du travail de Vancouver-New Westminster et la région, qui est un des organismes responsables de notre province. Le Conseil des pêches du Canada a adopté la même attitude. Il s'agit, en l'occurrence, d'un organisme national dont le siège se trouve à Ottawa. Dans sa publication du 3 octobre, je relève le passage suivant:

On entend dire qu'il y a 40 millions de livres de porc en conserve à écouler, mais il y a encore actuellement plus de conserves de saumon et de sardines sans débouchés que de conserves de porc.

L'industrie canadienne de la pêche a toujours été tributaire dans une large mesure de ses marchés d'exportation. Qu'est-il arrivé à bon nombre de ces marchés? C'est la vieille histoire toujours actuelle du manque de dollars chez nos anciens clients.

Vu les responsabilités sans cesse croissantes que le Gouvernement assume en matière de commerce international, l'industrie n'a pas le choix et doit compter sur l'aide du Gouvernement pour résoudre ces problèmes.

L'auteur du rapport poursuit:

Il faut espérer que le gouvernement canadien se rend parfaitement compte de la gravité de la situation. Il faut prendre des mesures en vue de recouvrer nos marchés traditionnels si nous voulons que l'industrie de la pêche continue d'assurer la subsistance du grand nombre de personnes qui comptent aujourd'hui sur cette industrie.

Je crois que l'industrie de la pêche a demandé au Gouvernement une aide semblable à celle qui est accordée aux éleveurs de porcs.

Les pommes sont un autre produit de la Colombie-Britannique pour lequel l'accès des marchés du Commonwealth constitue un problème. L'accès de ces marchés est fermée à nos pommes.

Je déplore, monsieur l'Orateur, l'attitude béate du Gouvernement à l'égard du commerce au sein du commonwealth. Lors d'un discours prononcé à Vancouver, durant la

campagne électorale de 1949, le ministre actuel du Commerce a laissé échapper de but en blanc la déclaration suivante.

Le très hon. M. Howe: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur, pour dire que je laisse rien échapper de but en blanc.

M. Green: Le ministre dit qu'il ne laisse jamais rien échapper de but en blanc. Je soutiens que la chose lui arrive.

Le très hon. M. Howe: Si le député voulait être courtois, il dirait: "Le ministre a déclaré...".

M. Green: Entendu. Le ministre a déclaré:

Quiconque donne à entendre que nous sommes en voie de perdre le marché britannique ne sait pas ce qu'il dit.

Le très hon. M. Howe: En effet.

M. Green: En disant "En effet", le ministre démontre qu'il n'a pas changé d'idée. A mon avis, il est trop sûr de lui. C'est ce que nous lui reprochons à propos de cette question.

Le très hon. M. Howe: Le député expose mes vues à sa façon.

M. Green: Je n'ai pas compris. Il y a quelques mois à peine, le chef de l'opposition (M. Drew) présentait ici même la résolution suivante:

Le Gouvernement devrait songer à l'opportunité de prendre les mesures nécessaires pour convoquer le plus tôt possible une conférence des nations du Commonwealth en vue de rechercher les moyens d'assurer la convertibilité des devises du Commonwealth et d'étudier tous les moyens de reconquérir et d'étendre ces marchés traditionnels auxquels notre prospérité est très étroitement liée.

Évidemment, cette motion a été rejetée par la majorité ministérielle.

Cet automne, le ministre des Finances (M. Abbott) est venu à Vancouver afin de prononcer un discours... et de parler sans réfléchir. Dans son discours, il nous a dit de produire davantage, d'accroître notre rendement, et qu'ainsi nos problèmes seraient réglés. J'ai ici l'article écrit peu après ce discours par Roy W. Brown, le meilleur sans doute de nos éditorialistes. Sous le titre "La C.-B. n'est que la première à souffrir,—Abbott ne tient pas compte de la baisse des exportations", M. Brown a déclaré ce qui suit:

Le discours de l'hon. Douglas Abbott, bien que clair et excellent, n'a pas apporté beaucoup de réconfort à ceux qui, à Vancouver, se livrent au commerce d'exportation de produits naturels.

M. Abbott a reconnu la gravité du problème qui se pose dans le domaine de l'exportation des sciages et du saumon par suite des difficultés en matière de change, mais dans sa déclaration pleine d'assurance, il n'a donné aucune promesse d'assistance.

Il a simplement donné de nouveau les conseils souvent répétés par certains "grands savants" de l'Est du pays: "Tout cela indique que l'accroissement du rendement et l'abaissement des frais nets de production sont essentiels à votre prospérité."

C'est devenu la mode d'adresser un flot abondant de taquineries raffinées aux industriels de la Colombie-Britannique. On semble croire que parce que la main-d'œuvre coûte plus cher chez nous que dans certaines régions du littoral atlantique, nos méthodes doivent laisser à désirer. Je soutiens qu'une telle opinion est incorrecte et même entièrement erronée.

Nous avons atteint un degré élevé de véritable efficacité surtout en ce qui a trait aux principales étapes de préparation du bois et du poisson de la Colombie-Britannique. Ce dont nous souffrons vraiment, c'est du manque de marchés.

Pour ce qui est de la perte des marchés, nos difficultés précèdent simplement celles du centre du pays de 12 à 15 mois.

Cet article a paru dans le *Sun* de Vancouver, journal qui appuie le Gouvernement. Il y a environ deux semaines, le *Sun* a fait le commentaire final suivant sur cette situation en particulier et sur l'attitude qu'elle a inspirée au Gouvernement. Je cite maintenant le numéro du 15 novembre:

Pour les producteurs de Colombie-Britannique, l'appel que leur a fait M. Abbott afin de les inciter à produire davantage, a rendu un son plutôt creux. En effet, ils voient se résorber les marchés de leur plus importante production primaire, celle du bois de construction, ainsi que d'autres produits. Aux instances en vue d'obtenir son aide afin d'ouvrir de nouveaux marchés, ou de consolider les anciens marchés qui tendent à se fermer à nos produits, le Gouvernement, s'il ne fait pas la sourde oreille, du moins prête une oreille distraite.

Je regrette que le ministre du Commerce n'assiste pas à la conférence du Commonwealth.

Il devrait y être. Même s'il avait fallu retarder l'ouverture de la session jusqu'après le Jour de l'An, notre ministre du Commerce (M. Howe) aurait dû se rendre à cette conférence du Commonwealth.

Je prétends, monsieur l'Orateur, que les critiques formulées à cet égard dans l'amendement présenté par le chef de l'opposition (M. Drew) sont plus que justifiées quand celui-ci déplore l'échec du gouvernement.

Prendre des mesures efficaces afin de reconquérir les marchés du Commonwealth pour nos denrées alimentaires et autres produits auxquels est directement liée la prospérité de nos agriculteurs et d'autres producteurs primaires.

Je répète, à ce sujet, que la conférence du Commonwealth qui se tient actuellement doit trouver le moyen d'améliorer le commerce entre les pays du Commonwealth.

Les Canadiens de la côte occidentale espèrent également que cette conférence prendra des mesures propres à favoriser une plus grande collaboration entre les nations amies de la paix de la région du Pacifique. La conférence peut bien prendre l'initiative d'un tel mouvement; elle a pour cela de splendides atouts puisque sept des huit pays du Commonwealth ont des intérêts vitaux dans le Pacifique. Le seul qui n'en ait pas

est l'Afrique du Sud. En second lieu, l'association de ces sept nations du Commonwealth constitue le meilleur lien entre l'Est et l'Ouest.

Il n'existe en ce moment aucun programme général en vue du maintien de la paix dans la région du Pacifique, contrairement à la région de l'Atlantique, voire de la Méditerranée, où nous avons le Traité de l'Atlantique-Nord. Pour ce qui est du Pacifique, nous avons une série de traités entre les États-Unis et d'autres pays; il y en a un entre les États-Unis et le Japon, un autre entre les États-Unis et les Philippines et un autre entre les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Fait étrange, il semble que le Canada et le Royaume-Uni ne soient pas bienvenus à ce traité conclu entre les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et connu sous le nom d'ANZUS; nous sommes exclus du traité, de même que le Royaume-Uni, alors que nos deux pays sont ceux qui, exception faite des États-Unis, ont le plus de combattants dans la zone du Pacifique.

J'estime, monsieur l'Orateur, qu'il n'y a pas lieu de considérer le Pacifique comme un lac des États-Unis. Vu que le nouveau gouvernement des États-Unis attache manifestement plus d'importance à la région du Pacifique que le gouvernement Truman, le moment est venu pour les nations du Commonwealth de tenter d'élaborer avec les États-Unis un programme général de sécurité pour la zone du Pacifique.

Dans le discours du trône, il est aussi question du havre de Vancouver. On nous fait prévoir certaines améliorations et certains travaux de génie.

Naturellement, j'approuve de tels projets. Je signale cependant qu'en plus d'améliorer le port lui-même, il faut aménager de nouvelles installations portuaires. Pour ce qui est du port, deux choses distinctes s'imposent. Je tiens à insister sur la distinction que doivent établir les ministres intéressés. La tâche la plus considérable consiste à élargir le chenal qui franchit la première et la deuxième passes, puis à ralentir le courant. Le travail devra être précédé d'une période d'étude durant laquelle il serait opportun de monter un modèle réduit afin de déterminer la meilleure méthode à adopter. Tout cela prendra du temps et coûtera cher.

Une tâche moins considérable mais plus urgente consiste à approfondir le chenal qui franchit la première passe du port de Vancouver. Des citoyens de Vancouver bien au courant des faits m'ont affirmé que cette mesure ne nécessiterait pas d'études préliminaires, que les plans sont déjà établis, depuis quarante ans même, que cet accroissement de la profondeur du chenal de la première passe ne modifierait que bien peu le régime des courants et que pour cette raison point ne serait besoin de préparer un modèle topographique. Ce travail est d'une nécessité pressante car déjà les navires-citernes posent un problème. Certains d'entre eux doivent attendre la marée haute pour pénétrer dans le port. Le chenal est encore suffisant pour les navires-citernes actuels mais l'entrée est déjà difficile. Quand le pipe-line atteindra Vancouver,—nous espérons que ce sera en 1954,—afin d'y acheminer le pétrole, des navires-citernes de plus fort tonnage fréquenteront alors le port de Vancouver et se trouveront souvent en danger si la première passe ne comporte pas un chenal de quarante pieds de profondeur.

Nous craignons maintenant que si l'on n'approfondit pas l'entrée du havre, la plupart du pétrole aille au littoral de l'État de Washington plutôt qu'à Vancouver. J'exhorte donc le ministre des Travaux publics et ses collègues du gouvernement à insérer un poste supplémentaire au budget des dépenses pour la présente année, 1952-1953, afin qu'on puisse entreprendre, au début de la nouvelle année, l'approfondissement du chenal de la première passe.

Vancouver est non seulement le grand port canadien sur le Pacifique, mais il est aussi le principal terminus aérien du Canada sur la côte du Pacifique. Il dessert plus de la moitié des habitants de la province, car plus de la moitié de la population de la Colombie-Britannique se trouve dans Vancouver et la banlieue. Des lignes aériennes relient le Canada et les régions du sud du Pacifique, d'autres assurent le service le long de notre propre littoral et d'autres encore relient notre province à l'est du Canada. Nous aurons bientôt un service reliant Vancouver à l'Amérique du Sud. Notre aéroport est l'un des principaux du Canada, mais les approches sont affreuses. Il est situé de l'autre côté de l'embranchement nord du fleuve Fraser et on s'y rend par un pont bas connu sous le nom de pont Marpole. Ce pont est levé plusieurs fois chaque jour. J'ai moi-même été retardé, il y aura exactement deux semaines demain, par une petite remorque qui tirait un chaland rempli de sciure de bois. On ne tolérerait certes pas une telle situation sur la route qui conduit aux aéroports de Dorval ou de Malton. Je suis certain qu'on y aurait remédié il y a longtemps eût-elle existé à l'un ou l'autre de ces aéroports. Nous demandons qu'on fasse de même à l'égard de Vancouver.

Et puis, on s'est beaucoup disputé au sujet de l'achat de l'aéroport. Le gouvernement a offert $900,000. La ville demande $1,287,000. Autrement dit, l'écart est de moins de $400,000 et on en est à une impasse dont il ne semble

pas qu'on puisse sortir. Il me semble qu'il y aurait lieu de prendre des mesures propres à régler le problème. De toutes façons l'argent que paiera le gouvernement fédéral sera affecté à un nouveau pont de Marpole. Le gouvernement provincial est disposé à payer une partie de la construction du pont, et il suffit maintenant que le Gouvernement donne ici l'exemple. Il faudrait que celui-ci, en cette affaire, ne perde pas de vue que Vancouver est notre grande tête de ligne, notre grand débouché sur le Pacifique.

Dans le discours du trône, il est encore question de l'étude d'améliorations éventuelles des services de navigation de la côte du Pacifique. On constate sur notre littoral un grand accroissement de la navigation. Il me suffira de rappeler les travaux qui se font à Kittimat, la croissance de Prince-Rupert et ce qui se passe en Alaska. On trouve sur la côte bien plus de navires que jamais auparavant. En outre, munis de radar, ils peuvent, dit-on, voyager même par temps de brume. Dans bien des cas, jusqu'ici, ils n'auraient pas pu sortir, mais aujourd'hui les armateurs attendent de leurs officiers qu'ils fassent naviguer quand même leurs bâtiments et je puis dire que le groupe d'officiers de marine que nous avons sur nos côtes est d'aussi bonne qualité que n'importe quel autre au pays.

Au cours des quelques derniers mois, il y a eu quelques accidents graves. Il y a un an environ, le *Princess Kathleen* et le *Prince Rupert* sont entrés en collision dans le brouillard. Le radar n'était pas en opération à ce moment-là. Puis cet été le *Princess Kathleen*, alors vaisseau-amiral du Pacifique-Canadien, coula à quelque distance de Skagway. Là encore, le radar n'était pas en opération au moment de l'accident. Plus tard dans l'été, le *Prince George* faillit échouer à la côte; heureusement que ce désastre fut évité, grâce à une manœuvre remarquable. Dans ce dernier cas, le radar était hors d'état au moment du trajet vers le nord, et comme il n'y avait pas de moyen de le réparer à Prince-Rupert, le vaisseau a dû manœuvrer sans l'aide du radar.

On me dit que la côte ouest a un besoin urgent d'un surcroît d'aides à la navigation. J'ai l'impression que s'il y avait eu un signal de brume à l'endroit où le *Prince George* faillit échouer, ce contretemps aurait pu être évité.

Il importe que le ministère des Transports prenne une décision en ce qui concerne l'emploi du radar. La commission d'enquête qui a étudié la collision survenue l'an dernier entre le *Princess Kathleen* et le *Prince Rupert* a recommandé que l'emploi du radar devienne obligatoire, ainsi que l'entraînement à cet égard. On n'a pas donné suite à ce vœu, bien qu'un programme volontaire ait été mis sur pied en vue de former les officiers à l'emploi du radar.

Vu les accidents qui se sont produits, il est essentiel que le ministère des Transports décide quelles mesures il va prendre quant à l'emploi du radar et aussi quant à l'obligation d'avoir à bord un sans-filiste. Ces dernières années, on a pu noter un relâchement quant aux règles régissant l'emploi de la TSF. A mon avis, le Gouvernement devrait, à l'égard de ces deux questions, adopter des dispositions particulières au cours de la présente session.

Il faudrait également voir à faire disparaître le rocher Ripple. Cette question est devenue une sorte de plaisanterie. Il suffit de mentionner le rocher Ripple pour soulever l'hilarité générale à la Chambre; le mot fait rire le ministre des Travaux publics (M. Fournier), mais le rocher demeure. La population du littoral occidental s'irrite de plus en plus de ce que le ministère des Travaux publics semble n'avoir ni l'énergie ni la perspicacité nécessaires pour prendre les mesures qui s'imposent à cet égard. J'ai sous les yeux un éditorial tiré du *Sun* de Vancouver et où l'on propose de confier à une commission la question du problème que pose le rocher Ripple. Cet éditorial se montre plutôt dur envers le ministre des Travaux publics. En voici le premier paragraphe:

> Le ministre fédéral des Travaux publics, M. Fournier, en avouant qu'on ne peut venir à bout du rocher Ripple, fait affront aux ingénieurs et entrepreneurs du Canada.

Et le dernier paragraphe:

> L'heure est venue, pour M. Fournier, de céder la place. Il a renoncé à la lutte, il est vaincu honteusement. Qu'il charge une commission de l'affaire. Les représentants de la Colombie-Britannique devraient exiger qu'il le fasse.

Je ne voudrais pas me montrer aussi dur envers mon bon ami, le ministre des Travaux publics, car je me rends compte des difficultés de la tâche. Mais je répète qu'il faut prendre immédiatement des mesures pour mettre fin à ce péril.

On s'est vivement plaint, en Colombie-Britannique du ministère de la Production de défense. L'un des hauts fonctionnaires de ce ministère, le directeur du service des petites industries, M. F. W. Hore, s'est rendu en juillet dernier à Vancouver; il aurait dit que les contrats de défense confiés à la Colombie-Britannique avaient atteint leur volume maximum et qu'on ne pouvait prévoir un accroissement de ces contrats. Qu'il me soit permis de citer un extrait de la *Province* de Vancouver, en date du 22 juillet:

> On ne prévoit aucune augmentation des commandes au titre de la défense pour la Colombie-Britannique, même s'il est admis que la "quote-part" de

la province est moins importante que celle du reste du pays, a dit M. Hore, directeur de la division des Petites Industries au ministère de la Production de défense, à Ottawa.

M. Hore, qui se trouve en ce moment ici afin de se rencontrer avec les fabricants et les fournisseurs, a déclaré que les contrats avec les chantiers maritimes de Colombie-Britannique, contrats qui se montent à $29,000,000, sont les seules fabrications d'armement lourd que peut espérer obtenir la Colombie-Britannique. Plus que toute autre chose "ce sont les salaires élevés, a déclaré M. Hore, qui mettent la Colombie-Britannique en une posture inévitablement désavantageuse par rapport aux usines de l'Est du Canada; tandis que les frais de transport jusqu'au lieu de destination constituent le deuxième élément important jouant au détriment de la côte ouest."

En d'autres termes, nous perdons parce que nous payons des salaires convenables et parce que nous nous trouvons, trop loin d'Ottawa. Je crois, en effet, que, dans certains cas, les marchandises doivent être expédiées à Ottawa, puis réparties d'Ottawa entre les différents centres du pays. C'est un état de choses peu équitable. Nous ne devrions avoir à souffrir ni pour l'une ni pour l'autre de ces raisons.

Une société connue sous le nom de *Canadian Mobile Company Limited* a présenté l'été dernier une soumission à l'égard de chariots élévateurs. C'est la seule maison au Canada qui fabrique ce matériel. Elle fait des affaires normales avec les maisons de commerce de l'Est, mais elle a perdu cette commande de l'État, ce qui a entraîné la mise à pied de cinquante employés. Le syndicat ouvrier s'est occupé de l'affaire; à la vérité, c'est par lui que j'en ai entendu parler. J'ai écrit au sous-ministre de la Production de défense et j'ai appris que le matériel en question avait été acheté d'une entreprise des États-Unis.

Il est exact que le prix était d'environ un millier de dollars moins élevé par unité; mais, étant donné qu'il fallait verser quelque $500 par pièce en frais de transport au National-Canadien, que l'escompte à l'égard des devises américaines déterminait, en outre, une différence de $300 par unité et que l'État perdait en impôt sur les sociétés et en impôt sur le revenu des ouvriers, en plus d'avoir à verser les prestations d'assurance-chômage, il semblerait qu'en somme l'État y perdait en plaçant aux États-Unis la commande à l'égard de ce contrat. Le ministre devrait examiner cette affaire. Voici ce que m'a répondu le sous-ministre:

En ce qui a trait aux articles de défense obtenus des États-Unis, M. Howe a souvent indiqué à la Chambre l'importance de notre commerce avec les États-Unis, compte tenu surtout de la très étroite collaboration qui existe entre nos deux pays en tout ce qui se rapporte aux questions relatives à la défense.

Ce n'était guère une réponse satisfaisante à donner à cinquante ouvriers devenus chômeurs, parce qu'un contrat relatif à la défense

avait été passé aux États-Unis. Plus tard, durant l'été, la même société a encore perdu un contrat, parce que l'avis de concours exigeait que le matériel fût des États-Unis.

D'autres difficultés viennent de ce que les avis de mise en adjudication sont reçus trop tard pour que les fabricants puissent présenter leur prix. Ainsi, on a mis en adjudication la construction de navires en bois et j'ai appris que les sociétés de la côte n'en ont pris connaissance que la veille du jour où elles devaient présenter leur soumission. Il leur a donc été impossible de présenter des soumissions. Peut-être n'est-ce pas exact; mais c'est le renseignement que j'ai reçu et j'espère que le ministre s'enquerra à cet égard.

Le ministère en cause détient une forte emprise sur l'industrie et il peut orienter les affaires aujourd'hui et dans l'avenir. Il me semble que le ministère devrait soigneusement s'assurer que les sociétés établies dans les endroits les plus éloignés du pays reçoivent leur juste part des contrats.

On est en outre très contrarié sur la côte ouest au sujet de la télévision. Le discours du trône s'arrête assez longuement sur le sujet, et apparemment il semble que ce soit le sort des gens de Vancouver d'être privés de la télévision canadienne tant que la société Radio-Canada n'aura pas installé un poste dans cette ville. Je ne sais pas combien de temps il faudra attendre, peut-être un an, deux ans et même plus longtemps. On dit à Vancouver d'attendre les appoints de la Société Radio-Canada, et même à ce compte-là aucun poste privé canadien n'a le droit d'entrer en lice. Il existe déjà un très grand nombre d'appareils de télévision à Vancouver et les propriétaires de ces appareils captent des programmes en provenance de postes privés de télévision des États-Unis. La semaine dernière, l'ouverture de la session a été filmée pour la télévision et nous pouvions voir quatre des plus jeunes, des plus élégants et des plus prometteurs des ministres, quoique, même à cela, il eût été préférable qu'ils fussent grimés.

M. Graydon: Où étiez-vous, Jimmy?

M. Green: Le ministre des Ressources et du Développement économique (M. Winters) n'y figurait pas.

M. Graydon: Je voulais dire le ministre du Revenu national (M. McCann).

M. Green: De quelle façon, pensez-vous, les gens de Vancouver ont-ils pu voir le spectacle télévisé de ces quatre ministres? Ils l'ont vu jeudi soir dernier, grâce au poste KING de Seattle.

M. Gibson: Libre entreprise.

L'hon. M. McCann: Comment paraissaient-ils?

M. Green: C'est une situation ridicule. Par suite de la récente ligne de conduite de l'État en matière de télévision, les gens de Vancouver pourront capter les émissions de postes privés établis dans l'État de Washington, mais non celles de postes privés du Canada, bien que plusieurs sociétés commerciales de chez nous ne demandent qu'à ériger des postes de télévision à Vancouver. De toute façon, Radio-Canada aura à disputer aux postes américains la faveur des téléspectateurs. Pourquoi interdire ce domaine aux postes privés de chez nous? Je dois avouer au ministre que cette ligne de conduite est sévèrement dénoncée, sur le littoral occidental, par la presse de tous les partis, et singulièrement par celle qui appuie le parti libéral. Le Gouvernement devrait revoir cette ligne de conduite, dont le littoral de l'Ouest ne saurait se contenter en l'an 1952.

Enfin, j'aborde la partie du discours du trône où il est question des anciens combattants du Canada. Si je l'ai réservé pour la fin, ce n'est pas que ce sujet soit le moins important de ceux mentionnés dans le discours du trône, mais bien parce qu'il s'agit d'un problème qui me tient au cœur. Voici le passage en cause:

> Vous serez saisis d'un bill visant à assurer de plus grands avantages en matière d'instruction à l'enfant dont le père est mort par suite de son service de guerre.

Voilà un projet auquel je souscris de tout cœur. Il s'est déjà fait attendre trop longtemps. Il y a des années que nombre d'entre nous le réclament, de même que nos importants groupements d'anciens combattants. J'espère que la mesure sera d'une ampleur suffisante. On a également fait mention d'un projet de loi tendant à proroger d'une année les avantages au titre de la loi sur les avantages destinés aux anciens combattants. Tous se prononceront, sans doute, en faveur de cette mesure législative. Je constate cependant avec regret que nulle part, il n'est question de la loi des allocations aux anciens combattants.

Au cours de la première session de cette année, on a apporté des modifications à cette loi, mais les habitants du littoral du Pacifique s'en sont montrés très peu satisfaits. Les députés n'auront pas oublié qu'on avait fait passer à $50 les allocations aux anciens combattants célibataires et à $90 celles qu'on verse aux anciens combattants mariés, bien que les organismes d'anciens combattants aient réclamé respectivement $60 et $120 dollars. En outre, le revenu total annuel admissible des anciens combattants a été porté à $720 dans le cas des célibataires, et à $1,200 dans le cas des personnes mariées. Par conséquent, en plus de leurs allocations d'anciens combattants, ceux-ci, qu'ils soient célibataires ou mariés, ne peuvent toucher à titre de petite pension ou de revenus supplémentaires que $120 par année ou $10 par mois. Avant l'adoption de cette modification, les montants étaient respectivement de $125 pour les célibataires et de $250 pour les hommes mariés. Même aux termes de la loi sur l'assistance-vieillesse, la maximum est de $240 par an en sus du montant de l'assistance. Il s'agit donc ici sans aucun doute d'un traitement injuste à l'égard d'anciens combattants de troupes de ligne.

L'an dernier, le comité spécial conseilla au Gouvernement d'étudier plus à fond les avis des organisations d'anciens combattants, surtout en ce qui concerne les revenus admissibles. J'avais espéré que le discours du trône ferait mention de nouvelles modifications à la loi des allocations aux anciens combattants; peut-être est-il temps encore, pour le Gouvernement, de proposer de semblables modifications. Je ne puis insister trop énergiquement sur le besoin d'apporter de nouvelles améliorations à cette loi. On constate, au Canada, une tendance croissante à traiter ces anciens combattants comme des sujets relevant de l'assistance sociale. Certains services de l'État semblent vouloir ramener les anciens combattants au niveau des bénéficiaires de l'assistance sociale. En ce qui concerne les anciens combattants de récente date, j'ai eu la déception de constater, au cours des quelques dernières semaines, qu'à Vancouver les autorités considèrent la Société centrale d'hypothèques et de logements, qui régit les habitations louées aux anciens combattants, comme plus dure que les propriétaires particuliers lorsqu'il s'agit de faire déménager les locataires. Pareille attitude de la part d'une administration publique est sans excuse. La façon dont on envisage les problèmes qui se posent aux anciens combattants a quelque chose de faux; cette attitude ressort nettement d'une brochure publiée par le ministère des Affaires des anciens combattants après la dernière session, sous le titre *Message à l'adresse des anciens combattants âgés; l'emploi et les allocations aux anciens combattants.* Nous y trouvons, sous la rubrique "quelques remarques d'ordre personnel", les observations suivantes destinées aux anciens combattants:

> Ayez toujours les cheveux bien coupés, les souliers cirés et, dans la mesure où les circonstances vous le permettent, les vêtements nets et propres. Que vos mains et vos ongles donnent l'impression d'être soignés. Vous ne devriez jamais entrer dans un bureau la cigarette à la bouche, ni fumer pendant l'entrevue, à moins que celui qui vous reçoit ne

vous offre une cigarette. N'essayez pas de lui serrer la main, à moins que l'employeur ne fasse le premier geste. Ne vous précipitez pas dans son bureau; avancez avec aisance et confiance en vous-même. Ne vous carrez pas dans votre chaise, ne vous y asseyez pas les pieds et les jambes écartés.

Parce qu'un homme attache beaucoup d'importance à son nom, assurez-vous du nom du fonctionnaire, en vous adressant, s'il le faut, à un membre du personnel à l'extérieur, pour le saluer aimablement en lui disant "bonjour" ou "comment allez-vous, monsieur Jones".

Cette brochure fait insulte aux combattants canadiens qui ont droit à des allocations d'anciens combattants. Il était impossible de concevoir quelque chose qui fût plus de nature à blesser ces vaillants Canadiens. Je crois qu'ils reçoivent du gouvernement, non pas une aumône, mais un paiement partiel des services qu'ils ont rendus. Le Parlement a des obligations envers ces hommes et, pour mapart, je n'entends pas qu'on y passe outre.

(Texte)

M. Pierre Gauthier (Portneuf): Monsieur l'Orateur, si je prononce en français mes premières observations, c'est d'abord parce que j'aime entendre les murs de cette enceinte résonner, de temps en temps, des échos de la langue de Racine et de Corneille et, de plus, parce que, au cours de l'élection provinciale qui a eu lieu dans le Québec l'été dernier, on a pas cessé de crier à l'empiétement. J'ai entendu de si virulentes dénonciations au sujet des supposés empiétements du gouvernement fédéral sur les droits des provinces que j'ai tenu à dire à la Chambre que, malgré les pseudoempiétements grossis, soufflés, multipliés à l'envie de ceux qui les font, nous parlons encore français dans le Québec, nous partageons toujours la même croyance et nous continuons à espérer que toujours nous parlerons cette belle langue.

Permettez-moi de féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Deslières et Schneider) du brio avec lequel ils se sont acquittés de leur tâche. Cet honneur que le Gouvernement leur a fait de proposer et d'appuyer l'Adresse rejaillit non seulement sur eux, mais sur leur circonscription respective et sur ceux qui leur ont fait l'honneur de les élire pour les représenter à la Chambre des communes.

Avec l'avènement de l'année 1952, inévitablement et malgré moi, mes souvenirs se reportent vers l'Assemblée législative de Québec où, pour la première fois, le 31 octobre 1927, j'avais l'honneur d'être appelé à siéger comme représentant du comté de Portneuf. Cela fait donc 25 ans que j'assiste aux délibérations, soit d'une Assemblée législative, soit de l'assemblée délibérante du gouvernement de notre pays. L'autre jour, j'étais heureux de voir mon ami, l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot), célébrer le 28e anniversaire de son élection à la Chambre des communes. Au fait, si ma mémoire est fidèle, c'est l'honorable député de Témiscouata qui m'a adressé la première lettre de félicitations que j'ai reçue après mon élection comme député provincial du comté de Portneuf.

J'ai d'autres félicitations à offrir, monsieur l'Orateur, et cette fois, c'est au Gouvernement que je veux les adresser. Certains de mes collègues se doutent de la raison pour laquelle je désire ce faire. C'est bien simple, c'est parce que je veux féliciter le Gouvernement de ne pas s'être opposé à l'admission de l'Espagne au sein de l'UNESCO.

Depuis plusieurs années, vous le savez, je suis intervenu à la Chambre et auprès du comité des Affaires extérieures en faveur de l'admission de l'Espagne au sein des Nations Unies. Je suis revenu à la charge assez souvent et j'ai essayé d'être aussi objectif que possible. J'ai même voulu, lors d'un voyage en Europe au cours de l'Année sainte comme délégué de la municipalité, aller me renseigner sur place, et j'ai séjourné une semaine,—ce n'est pas bien long pour connaître l'Espagne,—à Madrid et dans les environs, afin de savoir si l'Espagne était aussi fasciste que ses adversaires semblaient se plaire à le dire.

On m'avait averti que je ne devrais pas apporter de caméra parce qu'on me l'enlèverait certainement. Eh bien, j'ai photographié tous les paysages qui m'intéressaient et j'ai même photographié des édifices publics tels que l'édifice civique de Madrid, l'édifice public des Affaires extérieures du Gouvernement de Franco, et aucun gendarme n'est venu me demander ce que je faisais. C'est dire que la propagande qui veut qu'on subisse le même traitement en Espagne qu'en arrière du rideau de fer est tout à fait fausse.

D'ailleurs, si l'Espagne n'a pas été admise au sein des Nations Unies avant aujourd'hui, si l'on a retardé à reconnaître que ce pays présentait probablement, pour le communisme, le mur le plus infranchissable, c'est parce qu'une propagande bien amorcée, bien conduite et même amplifiée, au cours des différentes séances des Nations Unies, a caché au monde la véritable valeur de ce pays.

On a, au moyen d'une propagande habile, reproché au gouvernement de Franco certaines attitudes qu'il avait adoptées à l'égard de prétendus héros, qui avaient fait partie du maquis de France et qui s'étaient, prétendent-ils, battus pour libérer la France. J'ai fait des recherches sérieuses à ce sujet et j'ai constaté, en m'aidant de documents officiels, que ces prétendus héros étaient nés dans l'imagination très fertile des communistes, qui avaient répandu par tout le monde cette fausse propagande. Aussi n'y avait-il

aucune raison pour que l'Espagne ne soit pas admise aux Nations Unies, à l'UNESCO, ou dans les autres organisations internationales bien avant aujourd'hui.

De toute façon, je félicite le gouvernement canadien de n'avoir pas mis d'empêchement à l'entrée de l'Espagne dans l'UNESCO, et j'espère que le voile s'effacera de plus en plus et que la porte s'ouvrira de plus en plus grande afin que l'Espagne occupe un jour la juste place qui lui revient au sein des Nations Unies et de toutes les organisations qui veillent au bien-être du monde en général.

J'ai écouté l'autre jour avec beaucoup d'attention,—comme je le fais toujours d'ailleurs,—le discours de mon ami le député du comté de Labelle (M. Courtemanche) qui a parlé de M. Henri Bourassa, le grand tribun canadien. J'approuve la plus grande partie des paroles élogieuses qu'il a eues l'endroit de ce grand Canadien. Ce fut un de nos meilleurs orateurs canadiens-français, un batailleur qui a combattu presque jusqu'à la fin de ses jours. Il avait fait preuve d'une énergie presque farouche, je dirais, au cours de certains débats. Il a commis des erreurs, comme tous les humains, mais je crois que l'histoire devrait accorder à M. Henri Bourassa une place parmi les grands hommes de notre pays.

Il a d'ailleurs fait des prophéties à la Chambre des communes. Et je me rappelle que lorsqu'une crise constitutionnelle est survenue au Parlement canadien vers 1926, M. Henri Bourassa était un de ceux qui les premiers se sont ralliés à la suggestion que formulait M. Mackenzie King pour demander au peuple canadien de dire si la constitution canadienne valait quelque chose ou pouvait être brisée au bon vouloir ou selon le désir passager de quelque officier que ce soit.

Évidemment, je ne partage pas toutes les opinions qu'a avancées l'honorable député de Labelle, surtout en ce qui concerne la Société Radio-Canada.

Je comprends que la Société Radio-Canada est, jusqu'à un certain point, une entreprise de l'État. Il a parlé de monopole, et une fois lancé, comme il le faut, dans un grand discours électoral, il a laissé aller à la volée le mot "socialisme", que l'on entend si souvent chez nos adversaires lorsqu'ils tentent de lier le parti socialiste au parti libéral. Cela, c'est leur affaire. Mais il faut tout de même tenir compte que les mots ont une signification et qu'il ne faut pas les employer à propos de tout et de rien.

La radiodiffusion est une chose trop importante pour en laisser la direction à n'importe qui. A mon avis, il n'appartient pas plus à l'entreprise privée qu'à chaque individu de décider si tel ou tel programme de radiodiffusion est bon, moins bon ou même est mauvais pour le public. Je comprends que certains officiers de Radio-Canada ont pu laisser passer certains programmes que nous n'avons pas aimés et que nous n'aimerions pas à écouter de nouveau. Au fait, mon collègue de Trois-Rivières (M. Balcer), qui est membre du comité de la radiodiffusion, et moi-même avons protesté contre la radiodiffusion de certaines conférences de Bertram Russell, d'Anna Frend, et autres parce que nous croyions que les idées émises par ces conférenciers ne devaient pas être jetées en pâture au public comme cela, sans aucun contrôle, puisque nous-mêmes ne partagions pas ces opinions qui souvent étaient fausses. Mais il faut tenir compte que la Société Radio-Canada est une institution dirigée par des humains, de même que les postes privés, d'ailleurs, et que, comme tels, ils sont susceptibles de faire des erreurs. C'est pourquoi, je le répète, la radiodiffusion est trop importante pour qu'on laisse au grand public le soin de décider si telle ou telle émission est acceptable ou non. Conséquemment, je partage l'avis de ceux qui veulent que la Société Radio-Canada demeure afin qu'un certain contrôle soit exercé sur la radiodiffusion.

Je comprends que certains postes privés, la plupart peut-être, voient d'un mauvais œil la maîtrise qu'exerce Radio-Canada, comme le disait l'honorable député de Labelle (M. Courtemanche) au cours de ses observations. Lorsqu'il a dit que les postes privés ne pouvaient pas avoir de réseaux, il avait raison; ils n'ont pas le droit et en plus de ça, si nous leur demandions de veiller au maintien d'un réseau national d'une extrémité à l'autre du pays, les postes privés s'y opposeraient précisément parce que, étant des entreprises commerciales d'abord, l'exploitation de pareil réseau ne rapporterait rien, au contraire. Or, la Société Radio-Canada, grâce à l'aide qu'elle reçoit de l'État, veille à l'exploitation de deux réseaux nationaux, ce qui lui permet de relayer aux endroits les plus reculés du pays,—et Dieu sait que notre pays est grand,—des émissions très acceptables pour la population en général, chose que les postes privés n'oseraient faire à cause du point de vue financier.

Par contre, les postes d'initiative privée ont le droit d'avoir des postes régionaux. Au fait, il m'arrive très souvent d'écouter CKAC, pour ensuite syntoniser un autre poste, tout en écoutant le même programme, histoire d'obtenir une meilleure réception, selon le caprice des conditions atmosphériques. Si nous bénéficions de cet avantage c'est parce que les postes privés ont le droit de s'affilier des réseaux régionaux. Mais, de là à dire que la Société Radio-Canada

exploite un monopole d'État et qu'elle est entachée de socialisme, il faut tout de même connaître la signification des mots.

Je comprends que, au point de vue politique, le mot "socialisme" lancé lors d'une lutte électorale ou dans les nouveaux microphones de la Chambre des communes, peut servir à diminuer la valeur d'un adversaire dans l'opinion du public; mais il y a tout de même une marge entre le monopole de Radio-Canada et le socialisme. De plus, même si les postes d'entreprise privée jouissaient de la liberté complète que préconise l'honorable député, il y a tout de même le danger qui a existé dans le passé.

Monsieur l'Orateur, je ne veux pas me lancer dans une explication philosophique trop profonde et trop étendue, mais, tout de même, l'honorable député veut aller trop vers la droite et il entrera inévitablement dans le libéralisme économique. Évidemment, le libéralisme économique ne peut se comparer avec la doctrine du parti libéral, car tous savent jusqu'à quel point le libéralisme économique a fait tort aux démocraties. Heureusement la doctrine du parti libéral au Canada est excellente. Sa définition est bien différente de celle du libéralisme économique, et je crois qu'il vaut la peine de la retenir puisqu'elle s'adapte bien à la politique libérale de l'heure; la voici: c'est la réalisation progressive des libertés civiles, sociales, individuelles, politiques, économiques et religieuses, toutes fondées sur une loi morale. Cela, c'est l'idéal de la politique libérale canadienne et il doit être encouragé.

Si, au contraire, nous donnons à tous ceux qui le désirent l'occasion de gagner, soit grâce à leur talent, soit par suite de circonstances particulières, grâce aux amis qu'ils peuvent avoir ou encore à certains avantages d'ordre financier, autant d'argent que possible afin qu'un jour toutes les richesses soient sous la maîtrise d'un petit groupe dans le monde, eh bien! là, nous allons revenir au libéralisme économique et ce que nous aurons c'est l'homme économique tout simplement, l'homme qui doit gagner de l'argent et en profiter. Ce n'est pas çà l'idéal du parti libéral au Canada. D'ailleurs, je n'ai pas à l'expliquer. Que l'on se donne la peine de regarder les lois sociales que le Parlement canadien a adoptées, comme les pensions de vieillesse, l'assurance-chômage, les allocations familiales et que sais-je encore, et l'on constatera que la doctrine libérale est très bien au Canada.

D'ailleurs, je dirai à mon honorable ami que ceux qui tendent trop vers la droite,—pour me servir d'un terme qui illustre bien ma pensée,—croulent inévitablement dans le libéralisme économique qui est bien loin de ce qu'on appelle le "libéralisme canadien"; que ceux qui ont tenté de relier le "libéralisme canadien" au libéralisme historique, qui a été défendu par l'Église, en un mot, ceux qui penchent trop vers le libéralisme historique s'engouffrent fatalement dans le capitalisme monopolisateur. Et c'est le capitalisme monopolisateur,—que mon ami veuille le croire ou non,—qui a permis à Marx, grâce à une théorie de libéralisme économique exposée par un économiste anglais, de créer la lutte des classes en transposant la synthèse de cette théorie. Alors, quand d'un côté, on voulait que ce soit les élus, comme on les appelait dans ce temps-là, qui aient le droit de faire de l'argent à cause de leur intelligence supérieure, Marx transposait la théorie incitait la lutte des classes. Maintenant, ce n'est pas le capitalisme qui doit primer, mais la classe prolétaire. Il a tout simplement transposé une théorie.

De plus, monsieur l'Orateur, le capitalisme monopolisateur, évidemment, a donné de fausses idées à tous ceux qui ont été déçus, qui ont gagné leur vie de peine et de misère, qui ont été obligés de travailler davantage et que les circonstances n'avaient pas favorisés. A l'encontre de ceux qui croient qu'une crise engendre le communisme, j'affirme plutôt qu'une crise favorise le communisme, mais ne le produit pas. Le communisme naît de quelque chose de plus éloigné, de plus profond. C'est un fouillis des théories de Hégel: la contradiction des idées. Cela vient aussi du matérialisme de Fuerbach et d'un français, Proudhon, qui avait prêté à Marx sa théorie sur la lutte des classes. Les erreurs du libéralisme historique ont été prises par Marx et transformées par lui; c'est de là que lui vient son inspiration. Il a prétendu que c'était maintenant au tour de la classe des travailleurs et non plus à un petit groupe fortuné, de profiter des circonstances. Malheureusement, Marx est allé trop loin. Au lieu d'en faire bénéficier seulement la classe des malheureux, il a créé une autre catégorie: celle des bureaucrates. La catégorie des bureaucrates dont je parle est loin de ressembler à celle que nous avons au Canada. Elle n'est pas comparable du tout. Ce groupe de bureaucrates compte un million et demi de personnes qui dirigent 235 millions d'individus et ce sont ces bureaucrates qui profitent de tout et qui ont toutes les facilités d'acquérir les richesses, les comestibles nécessaires, le vêtement, les belles voitures automobiles, etc.

Monsieur l'Orateur, ce que je dis présentement est peut-être loin de la question de Radio-Canada. Mais je ne voudrais pas que nous sortions des difficultés que nous ont causées des abus pour tomber dans un autre.

Maintenant, je veux traiter de la radiodiffusion, par Radio-Canada, dans les régions

les plus éloignées de notre pays. Je ne peux pas toujours partager l'opinion de mon honorable ami; je crois qu'il a prononcé un très intéressant discours, mais de là à dire que le monopole de la C.B.C. devrait être aboli, je ne crois pas que ce serait une bonne chose, parce que j'ai confiance que Radio-Canada surveille davantage, certainement plus que ne pourraient le faire les postes privés, les émissions et veille à ce que le peuple canadien entende des émissions de première valeur. D'ailleurs, si ce monopole est si dévorant pour les postes privés, comment se fait-il que sur 110 postes privés, il y en ait 80 et plus qui soient reliés à Radio-Canada et qui transmettent les programmes de Radio-Canada? A mon avis, cette situation est même favorable aux postes privés, surtout au point de vue financier.

L'autre jour, lors de l'inauguration d'un poste de la Saskatchewan, plusieurs discours ont été prononcés. Un des directeurs de Radio-Canada, M. Adrien Pouliot, ainsi qu'un autre, ont adressé la parole. Ces deux orateurs ont félicité tous ceux qui avaient travaillé depuis des années à obtenir la radio française dans l'Ouest. Il faut reconnaître aussi que Radio-Canada procure des avantages aux postes privés et tout particulièrement aux postes de langue française.

Monsieur l'Orateur, j'ai écouté l'honorable député de Fort-William (M. McIvor), qui émettait l'opinion que le Gouverneur général devrait lire son discours en français une année et en anglais l'année suivante. Prenant comme exemple, monsieur l'Orateur, la prière que vous récitez dans les deux langues, soit en français une journée et en anglais le lendemain, je dirais que nous vivons dans un pays bi-culturel, dont les deux langues sont officielles, même si notre constitution ne les consacre pas entièrement comme telles. Cependant, tout le monde admet l'existence de deux langues officielles. De plus je ne voudrais pas priver l'honorable député de Fort William, qui est très large d'esprit, et qui sans doute reconnaît que le Canada est biculturel, je ne voudrais pas, dis-je, le priver durant toute une année, d'entendre ce discours en français, de même qu'il ne voudrait pas me priver d'entendre le même discours en anglais. Je suis d'avis, par conséquent, que le discours du trône doit être lu en anglais et en français immédiatement après, plutôt que d'attendre qu'il soit lu dans une langue d'abord puis dans l'autre au bout d'un an. C'est mon opinion.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'honorable député d'Eglinton (M. Fleming) lorsqu'il a prononcé son discours l'autre jour. L'honorable député, lui aussi, croit à la biculture canadienne et il s'est servi assez souvent de la langue française en cette enceinte. Je l'en félicite. Cependant, il semble qu'il ait outrepassé son idée lorsqu'il a critiqué le Gouvernement relativement à de prétendus scandales au sujet de l'achat de cravates,—ce que l'on appelle en bon canadien, des faux cols,—et l'achat de fourchettes, de même que celui d'une grande quantité de chaussures de soldat.

On a même eu des échos du discours de l'honorable député d'Eglinton à l'Assemblée législative du Québec. En effet, un ministre a crié: "Parlez-nous donc d'un million de cravates"! Le mot "million", dans la bouche de certains membres de l'Union Nationale, a une drôle de résonnance. On lance cela avec une aisance déconcertante, avec engouement, comme dirait le député de Beauharnois. Parlez-nous donc des millions de cravates! Eh bien! l'honorable ministre de la défense nationale (M. Claxton) a traité de cette question l'autre jour et je crois qu'il a dit exactement ce qu'il fallait. Ce qu'il a dit était la vérité. D'ailleurs, il ne s'agit pas d'en faire des gorges-chaudes. Je vois que l'honorable député de Trois-Rivières (M. Balcer) sourit. On doit croire ce que l'honorable ministre de la Défense nationale a dit; on doit le croire sur parole parce qu'il est membre de la Chambre et parce qu'il est un ministre de la Couronne. En fin de semaine, un ancien combattant m'accoste et me dit: Pierre, qu'est-ce qu'ils ont nos amis les conservateurs à parler de scandales de cravates, de chaussures, et de fourchettes? Mais, est-ce qu'ils pensent, parce que nous sommes soldats, que nous n'avons pas besoin de 2, 3, et même 4 cravates par année? Est-ce qu'ils pensent que, parce que nous sommes soldats, nous n'avons pas besoin de chaussures et de fourchettes? Le gouvernement libéral et le département de la Défense nationale doivent pourvoir aux besoins des soldats, à leur habillement et à leurs chaussures, tout comme ces messieurs pourvoient à leurs propres besoins.

Monsieur l'Orateur, je suis un pauvre homme mais je suis obligé de faire l'achat de 5 ou 6 cravates par année. Nos soldats ont besoin de 4 ou 5 cravates par année. De plus, on sait qu'ils travaillent dur et qu'ils sont prêts à risquer leur vie, d'un jour à l'autre, pour défendre notre liberté. L'ancien combattant m'a dit qu'ils dépassaient la mesure, qu'ils devraient s'occuper de questions plus sérieuses, de questions d'économie qui intéressent vraiment tous les contribuables canadiens.

Et cela me rappelle un fait. Lorsque je siégeait à l'Assemblée législative, je lisais souvent le compte rendu des débats de la

Chambre des communes. Le très honorable Ernest Lapointe, qui représentait la circonscription électorale de Québec-Est, était aussi ministre de la Justice dans ce temps-là et M. Meighen ou M. Bennett,—l'un ou l'autre, peut-être les deux, je ne le sais plus,—dans tous les cas, l'un ou l'autre parlait d'un prétendu scandale et le très honorable M. Lapointe lui disait: "Vous devenez petit dans les grandes choses et grand dans les petites choses". Comme vous le voyez, il est dangereux de discuter de certains petits scandales qui en réalité n'en sont pas.

Je comprends que cela peut sauter aux yeux. L'autre jour, j'ai lu un article paru dans un journal qu'un de mes électeurs m'a fait parvenir, lequel affichait le titre: "Pourquoi voterais-je libéral?" Apparemment, un député provincial se baladait dans le Québec en disant, à l'instar de son ministre: "Parlez-nous donc des cravates!" Il répétait ces paroles dans les conférences qu'il donnait. Alors, mon électeur m'a écrit pour me demander: "Pourquoi voter libéral?" J'ai compris que, pour lui, cela semblait un scandale abominable. Je lui ai donc dépêché la partie du discours du ministre de la Défense nationale dans laquelle il traitait de cette question des cravates et des fourchettes. J'espère,—je connais cet individu, il aime l'exactitude,—qu'il me retournera cet article de journal en me disant: "Maintenant je comprends pourquoi je dois voter libéral, c'est parce que le parti libéral est sérieux tandis que celui des tory ne l'est pas."

Monsieur l'Orateur, c'est tout pour le petit scandale dont on accuse le parti libéral, grossi, soufflé, et multiplié à l'infini par les orateurs, surtout par ceux de l'Union nationale conservatrice, dans notre région.

De plus, depuis l'accord intervenu entre la province d'Ontario et le gouvernement fédéral, ceux qui se nourrissent de jeux de mots sur la constitution et l'autonomie sont bien mal à l'aise, car ils se rendent compte que M. Frost ne se plaint pas de l'accord qu'il a conclu avec le gouvernement fédéral au sujet de sa politique fiscale. Au fait, voilà ce que l'on en dit dans un article de l'*Action Catholique* du 21 octobre 1952; il s'agit d'un article de la *British United Press* où l'on rapporte les paroles exactes de M. Frost:

...et il a ajouté que l'Ontario n'avait en l'occurence sacrifié aucun de ses droits constitutionnels.

Cela, c'est clair, c'est dans un journal qui est digne de foi, un journal que nos adversaires citent très souvent. Aussi, ai-je conservé cette dépêche de la *British United Press* afin de la citer à mes amis et je dis aux craintifs, aux pusillanimes,—pour employer ce mot,—que M. Frost, en concluant cet accord avec le gouvernement fédéral, n'a perdu ni sacrifié aucun des droits constitutionnels de sa province.

D'ailleurs, monsieur l'Orateur, j'ai poussé un peu plus loin mes recherches. Je ne suis pas un avocat et, conséquemment, je suis obligé de travailler davantage. Il me faut être prudent afin de ne pas faire d'hérésie légale; mais j'ai lu dans un livre de la Constitution canadienne que dans les résolutions de Québec, avant que le pacte fédéral ne soit un fait accompli, et surtout dans les résolutions de Québec du 10 octobre 1864, à l'article 29, paragraphe 5, on dit:

Il est statué: Que le prélèvement des deniers par tous autres modes ou systèmes de taxation appartient au fédéral...

Et dans les résolutions de Londres du 14 décembre 1866, article 28, paragraphe 3, la même facilité est donnée au gouvernement fédéral. D'ailleurs, je crois que, l'autre jour, le très honorable premier ministre (M. St-Laurent) a mentionné le fait que le gouvernement fédéral avait le droit de percevoir des deniers par tous modes ou systèmes de taxation.

Je comprends que nos amis disent et répètent à satiété que le droit exclusif d'impôt direct revient aux provinces. Mais, monsieur l'Orateur, je comprends qu'en parlant d'impôt sur le revenu, cela fait boule-de-neige. L'impôt sur le revenu, je l'admets, je ne l'aime pas plus que les autres. Je suis obligé de le payer comme les autres. C'est une nécessité, à l'heure actuelle, par suite des mesures sociales dont nous avons gratifié le peuple canadien et à cause du programme formidable de défense nationale que nous sommes obligés de réaliser. Le peuple canadien ne peut pas cesser de contribuer, au moyen de taxation, au soutien de ces 2 programmes et je suis convaincu que le gouvernement libéral se hâterait de diminuer l'impôt sur le revenu si la guerre de Corée était finie. Nos adversaires trouvent que le pays est mal administré et que l'administration libérale devrait être changée,—we need a change,—comme ils disent assez souvent, nous avons besoin d'un changement; ils se servent d'un slogan qui a été employé à profusion lors de l'élection du général Eisenhower aux États-Unis. Pourtant, l'honorable député de Sainte-Marie (M. Dupuis) a traité de la question l'autre jour. Il leur a dit quel changement il préconisait; il me semble qu'ils auraient dû comprendre. De plus, je dois vous dire que certains pays qui ont les yeux sur nous, nos voisins, entre autres...

Je lisais dans une dépêche spéciale au *Star* en date du 10 juin 1952, dans laquelle on

disait que les Américains sont tous estomaqués de la maîtrise avec laquelle nous dirigeons notre économie politique, de façon à en faire un succès. Cet article s'intitule:

(*Traduction*)

Oh! Canada, comment t'y prends-tu?
Renversement du dollar humiliant... N.-Y.

En face de la plus-value du dollar canadien par rapport au dollar américain, où il voit un "renversement humiliant", le *Daily News* de New-York se demande aujourd'hui si le gouvernement Truman ne pourrait pas apprendre une leçon utile à cet égard, ainsi qu'au sujet d'autres faits relatifs à l'économie du Canada.

Nous proposons que M. Truman et compagnie envoient une commission à Ottawa, afin d'apprendre davantage, bien davantage, comment s'y prend le Canada. Mais franchement, nous croyons les tenants du *Fair Deal* incapables de s'humilier à ce point. Ce serait aussi un moyen d'obtenir une foule de tuyaux et de renseignements utiles dont les habitants des États-Unis ont grandement besoin. Qu'en dis-tu, Harry?

(*Texte*)

Et bien, vous voyez toutes les contradictions dont nos adversaires se rendent coupables, et c'est malgré eux, évidemment, puisqu'ils ne les voient que longtemps après qu'elles ont pris naissance et même après une période de gestation plus ou moins longue. Il me semble qu'ils devraient se tourner vers le passé et se demander pourquoi, en fin de compte, ils n'ont pas obtenu l'appui auquel ils avaient droit de s'attendre de la part des québécois.

J'ai ici un article du journal *Le Droit* qui dit pourquoi le parti conservateur n'a pas obtenu de la province de Québec l'appui qu'il en attendait. Il est du 1er mai 1952 et signé par M. Georges-Henri Dagneau. M. Dagneau n'est pas un employé du gouvernement libéral, n'est-ce-pas?

L'une des principales raisons, on le sait...

Il parle de la maladresse des conservateurs et du manque d'appui qu'ils reçoivent dans la province de Québec.

L'une des principales causes de cette situation se trouve certainement dans la maladresse avec laquelle le parti conservateur fédéral choisit invariablement l'attitude qui lui aliénera le Québec. La présente session en fournit...

Il parle de la dernière session...

...trois exemples: d'abord lors de la nomination de M. Massey comme gouverneur général, le chef du parti conservateur, M. Drew, a gardé un silence nettement réprobateur tandis que certains de ses lieutenants y allaient de vigoureuses diatribes; peu après que le gouvernement fédéral eut annoncé son bill d'aide financière aux universités, le parti CCF a accentué ses réclamations en faveur de subsides à l'instruction primaire et secondaire et le parti conservateur, après quinze ans de lutte à la fois contre les libéraux et les CCF, en profita pour se rallier aux seconds; enfin, dans le cas du divorce, ce fut à peu près la même chose; les conservateurs ont appuyé la motion des CCF.

C'est-à-dire la résolution de M. Knight.

Voilà un journaliste sérieux que tous les québecois connaissent et qui donne les raisons pour lesquelles le parti conservateur devrait modifier son attitude, tout au moins sa politique, non seulement vis-à-vis le Québec, mais vis-à-vis le Canada tout entier. Et j'ajoute que nos amis de l'opposition ne devraient pas prononcer un discours ayant un sens différent selon qu'ils sont dans le Québec ou dans les autres provinces.

Je me rappelle d'une fameuse élection, et mon honorable ami sait de quoi je veux parler, car il parle le français maintenant, et il le comprend, mais je vais parler en anglais.

(*Traduction*)

J'étais à Roberval cet après-midi-là lorsque le chef du parti conservateur a pris la parole. Le temps était idéal et le cinéma était rempli de partisans. Le représentant de Trois-Rivières (M. Balcer) et d'autres amis du parti conservateur de la province de Québec étaient présents. Comme je l'ai dit, c'était un dimanche après-midi par un temps ensoleillé; les discours ont porté sur les élections et s'adressaient particulièrement à la province de Québec.

Une voix: S'agissait-il d'une assemblée religieuse?

M. Gauthier (Portneuf): Ce n'était pas une assemblée religieuse. J'ai d'autres arguments que des arguments d'ordre religieux à faire valoir. Je suis prêt à vous les présenter afin que vous puissiez les communiquer à vos amis de l'Union nationale de la province de Québec.

Les discours ont été prononcés en français et je félicite le chef de l'opposition (M. Drew) pour la manière dont il a lu son discours. Je ne lui en adresse pas de reproche, car le français n'est pas sa langue maternelle. Il fait d'admirables efforts pour parler français. Après son discours, il s'est assis sur la scène pendant que ses amis parlaient en français. Un orateur a signalé qu'il s'opposait énergiquement à toute politique d'immigration pour le Canada et tout le monde a applaudi, y compris le chef de l'opposition. Un autre orateur a dit que nous devrions avoir un drapeau national sur lequel l'*Union Jack* ne devrait pas figurer, et tous ont applaudi, y compris le chef de l'opposition. On ne saurait le nier. J'étais là et j'ai des témoins.

Le chef de l'opposition ne peut pas dire qu'il ne comprend pas le français; il applaudissait comme tous les autres. Si mon honorable ami s'était tenu tranquille, je n'aurais pas soulevé cette question. Mais il est allé au devant des coups et il reçoit ce qu'il mérite. Je suis sûr que tous seront heureux d'apprendre que le chef de l'opposition est en faveur d'un drapeau canadien sans *Union Jack* et s'oppose à toute immigration au Canada. Le chef de l'opposition a applaudi

lorsqu'un orateur a demandé qu'on ramène nos soldats d'Europe où ils n'ont pas d'affaire.

Apparemment, son parti a deux programmes: un pour le Québec et un autre pour le reste du Canada. Ce n'est pas ce que fait le parti libéral et c'est pourquoi il est resté si longtemps au pouvoir et pourquoi nous sortirons victoriaux des prochaines élections.

M. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, c'est avec un profond sentiment de responsabilité personnelle envers les grandes traditions représentées par votre personne et vos fonctions ainsi que par les usages vénérables de la Chambre, que je prends pour la première fois la parole en cette assemblée distinguée. Je désire féliciter celui qui a proposé (M. Deslières) et celui qui a appuyé (M. Schneider) la présentation de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Venant de la circonscription ontarienne qui a l'honneur de porter le même nom que cette grande province, j'ai de nombreuses raisons d'être à la fois fier et humble lorsqu'on me dit que suivant les coutumes de la Chambre je suis le seul député qui puisse être appellé le représentant d'Ontario. J'ai aussi nombre d'autres raisons d'éprouver le sentiment d'humilité mêlée de gratitude, et de fierté, que j'éprouve en ce moment.

Au cours de la courte période qui s'est écoulée depuis mon arrivée ici, j'ai beaucoup appris sur l'histoire des belles institutions démocratiques dont on voit un exemple dans les fonctions distinguées de monsieur l'Orateur ainsi que dans celles des ministres responsables, du chef de l'opposition loyale de Sa Majesté, des chefs des autres partis, du greffier de la Chambre des communes, du sergent d'armes, et, en dernière mais non en moindre place, des courriéristes parlementaires. Ma présence ici, sur vos ordres et avec votre permission, représente j'ose le dire pour certains Canadiens un symbole aisément compris de la réalité de la démocratie canadienne dont cette Chambre est à la fois le symbole, la gardienne et le principal fonctionnaire.

Je songe d'abord aux compatriotes de ma circonscription d'Ontario qui me connaissent comme un homme ordinaire se livrant à une occupation de tous les jours. Ils me connaissent si bien qu'ils ont repoussé les trois premières offres que je leur ai faites de les représenter au conseil municipal. Je suis heureux de dire qu'ils se sont plus tard repris et que depuis neuf ans on me témoigne une certaine confiance dans la ville d'Oshawa. Je songe également à un groupe encore plus nombreux de mes compatriotes qu'il est de mode d'appeler couramment les "néo-Canadiens". Je suis un des leurs bien que j'aie eu l'honneur et le bonheur de naître au Canada.

[M. Gauthier (Portneuf).]

Je ne sais pas d'ailleurs,—cela n'a pas d'importance,—à quel moment précis on cesse d'être un nouveau Canadien pour devenir un vieux Canadien. Il y a des Canadiens libéraux et conservateurs, de langue française et de langue anglaise, des riches et des pauvres, ceux de l'Ouest et ceux de l'Est, ceux des partis cécéfiste et créditiste,—donc, que nous soyons des nouveaux Canadiens ou des Canadiens de longue date, nous sommes tous Canadiens. Il y a quelques jours seulement, j'entendais le chef de l'opposition (M. Drew) déclarer au cours d'une allocution publique prononcée à Toronto qu'il n'aimait pas le terme "nouveau Canadien" appliqué uniquement aux immigrants qui nous sont venus du continent européen. Le même terme devrait s'appliquer également, dit-il, aux nouveaux venus des îles Britanniques et même aux milliers de futurs citoyens qui font leur arrivée tous les jours dans les salles de maternité de nos hôpitaux, à partir de Corner-Brook à Terre-Neuve jusqu'à Dawson au Yukon.

Je partage l'avis de mon chef et, si je puis parler au nom de ceux que la chose intéresse le plus, on peut dire, je pense, que la première épithète leur importe peu, pourvu que la seconde soit le mot "Canadien"; peu leur importe, en effet, l'appellation temporaire, s'ils ont l'impression, comme ils l'ont à coup sûr, qu'on leur fait un accueil généreux et chaleureux et qu'ils sont les artisans de leur propre sort par leur propre conduite et leur compréhension de ce qui fait en réalité un loyal Canadien.

Peu leur importe, de même qu'à nous, l'appellation par laquelle on les désigne, en plaisantant ou autrement, si le fils d'un pauvre immigrant de l'Ukraine peut devenir membre du Parlement, comme cela m'est arrivé, grâce à l'appui d'un groupe de Canadiens anciens et nouveaux, de diverses religions et croyances, de différentes professions ou classes sociales, de la ville, des villages et des fermes des vieux townships historiques de la circonscription d'Ontario, y compris ceux de Whitby, East-Whitby, Pickering, Reach, Uxbridge, Scott et Scugog. Je fais mention de ces anciennes et célèbres municipalités d'Ontario, parce qu'après avoir entendu certains discours prononcés depuis quelques jours, je me rends parfaitment et humblement compte que ma propre expérience, en face des problèmes qui se posent aux gouvernements, se limite rigoureusement à la sphère du gouvernement municipal autonome.

En écoutant les discours prononcés depuis le début de la session et en entendant les députés exposer nos problèmes nationaux, je suis devenu de plus en plus convaincu qu'il est impossible de régler, sur le plan régional

ou sur le plan provincial, les problèmes concrets des 4,000 municipalités canadiennes; que ces questions sont vraiment du ressort national et qu'il est très approprié de les porter à votre attention, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à l'attention de la Chambre. Comme j'espère le démontrer, ces problèmes méritent la considération du gouvernement actuel en particulier car, à mon avis,—je me fonde ici sur l'expérience que j'ai acquise dans l'administration d'une ville canadienne représentative, —ce qui a le plus contribué à la crise financière actuelle des municipalités, c'est le programme fiscal de plus en plus lourd que le gouvernement fédéral actuel impose depuis si longtemps avec un zèle qu'il ne cache même pas. Je sais fort bien que les députés qui siègent de l'autre côté de la Chambre ont l'habitude de répondre en de tels cas par une cavalière excuse: "Nous n'avons rien à voir aux municipalités parce qu'elles sont simplement les pupilles des provinces." C'est une expression de droit, je crois, et c'est sans doute strictement exact du point de vue juridique. Je suis certain toutefois que les milliers de citoyens sincères qui se sont préoccupés depuis dix ans des problèmes aigus que pose l'administration des municipalités considèrent cette réponse comme la plus piètre excuse qu'on puisse donner à l'accaparement constant et croissant des sources de revenu et de subsistance des municipalités par le fédéral.

Je songe par exemple au symbole théorique auquel on donne le nom "dollar canadien prélevé sous forme d'impôt". C'est un élément qui n'a de théorique que le nom. Dans la pratique, c'est une dure réalité que le gouvernement fédéral semble oublier en toute sérénité mais que les membres des conseils municipaux gardent constamment présente à l'esprit tandis qu'ils travaillent fièvreusement à établir leurs programmes. Les faits se passent de commentaires. Le dollar canadien prélevé sous forme d'impôt représente le montant global des prélèvements fiscaux effectués par les autorités aux trois échelons qui, au sein de notre régime fédéral, ont la responsabilité de dépenser les fonds publics. En 1950, dernière année financière au sujet de laquelle nous possédons des chiffres complets, cet impôt atteignait le montant effarant de $4,292,700,000, comparativement à $1,032,200,000 seulement en 1939. C'est là le montant global des impôts perçus au Canada par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les municipalités. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, au cours de cette brève période, le fardeau des taxes est devenu quatre fois plus lourd.

Lorsque nous découvrons une situation de ce genre, d'instinct nous recherchons le responsable. Nous vérifions les dépenses de chaque service et nous demandons: "Qui est responsable de cela?", "Qui dépense tout l'argent?" Ces questions peuvent souvent être embarrassantes; mais à un niveau de gouvernement aussi près du peuple que l'administration municipale, nous n'avons pas d'autre choix. Non seulement il nous faut poser la question mais encore trouver la réponse.

Si nous posons cette simple question en ce qui a trait à l'augmentation des impôts au Canada depuis 1939, soit à cette augmentation quadruple stupéfiante nous ne tardons pas à découvrir les réponses. Nous constatons que si les gouvernements provinciaux et les administrations municipales se sont montrés excessivement réservés quand il s'est agi de réclamer leur part d'impôts, il n'en a pas été de même du gouvernement fédéral. La dernière enquête porte sur la période qui va de 1930 à 1948. Elle a été entreprise l'an dernier par la Fédération canadienne des maires et des municipalités. Elle démontre que le montant des impôts municipaux en 1948 a été à peu près le même dans tout le pays qu'en 1930. Ce résultat prouve de façon positive qu'aujourd'hui les municipalités canadiennes s'appliquent avant tout à surveiller les impôts, à économiser, à administrer leurs affaires efficacement et soigneusement.

Il s'ensuit, sans aucun doute, que si tous les gouvernements s'étaient montrés aussi consciencieux que les municipalités à l'égard des impôts, nous aurions aujourd'hui au Canada une situation fiscale à peu près idéale. Mais qu'est-il arrivé? En 1930, la part des municipalités dans les impôts versés à tous les gouvernements s'élevait à 39·4 p. 100; mais en 1948, elle n'était plus que 12·7 p. 100, et tout indique que cette proportion sera encore moins forte en 1952.

La part prise par tous les gouvernements provinciaux diminua également, pendant cette période, de 22 à 19·8 p. 100. Nos économistes ont raison de désigner ces administrations sous le nom de gouvernement à un échelon moins élevé. Elles sont à un échelon moins élevé, non seulement du point de vue de l'autorité qu'elles exercent et des pouvoirs d'imposition qu'elles détiennent, mais en raison du fardeau maximum dont elles estiment pouvoir charger le contribuable.

Que s'est-il produit à l'échelon le plus élevé, celui du gouvernement fédéral? Le poids écrasant et insupportable des impôts actuellement prélevés au Canada nous apporte la réponse à cette question. De 1930 à 1948, le pourcentage des impôts dont le gouvernement fédéral s'attribue la priorité est passé du chiffre, modeste et raisonnable, de 38·6, en 1930, à 67·5, en 1948; et le pourcentage

continue à augmenter. Comme le chef de l'opposition le disait ici voici quelques jours, le chiffre estimatif le plus récent, quant au prélèvement fiscal effectué par le gouvernement fédéral, s'établit à pas moins de 77 p. 100, chiffre qui laisse seulement 12 p. 100 aux gouvernements provinciaux et 11 p. 100 à nos 4,000 municipalités.

Les vis-à-vis rétorqueront qu'il n'en tient qu'aux municipalités d'obtenir davantage, qu'elles n'ont qu'à relever les impôts. Cette attitude sur l'obtention des sommes nécessaires aux fins gouvernementales est bien connue de la population du Canada. C'est une attitude que la population lie, de façon quasi automatique, au présent régime fédéral, qui a accru le fardeau du contribuable canadien plus que tous les régimes qui se sont succédé depuis la Confédération.

Fort heureusement, cette mentalité d'exploiteurs ne se retrouve pas dans ce qu'on appelle les niveaux inférieurs du Gouvernement; on peut en découvrir la raison sans être économiste de profession. Ce n'est pas par simple hasard que l'échelon du Gouvernement qui a été le plus économe dans son administration et qui a imposé aux contribuables le fardeau le plus léger, a été l'échelon le plus proche de la population, celui qui doit lui rendre des comptes à tout moment et à intervalles plus rapprochés.

Tous peuvent constater les faits. Au cours de cette période d'un peu plus de 20 ans, durant laquelle le gouvernement fédéral a doublé le pourcentage de ses prélèvements sur les dollars des contribuables, les gouvernements provinciaux ont réduit leurs demandes de près de 50 p. 100 et les municipalités d'environ deux tiers. Autrement dit, les gouvernements municipaux ne réclament aujourd'hui qu'un tiers du montant des impôts qu'ils percevaient en 1930. Ils ont fait ce remarquable apport à l'économie canadienne en dépit des exigences constamment accrues de leurs services. C'est là un point important. Il serait inutile d'entrer ici dans le détail de ces demandes, quant à leur nature et à leur étendue; je tiens à dire cependant qu'elles englobent la plus grande partie des moyens et des services dont dépend le niveau de vie des Canadiens. Elles se concentrent autour de l'école et du foyer, qui sont, après l'église, les institutions les plus importantes et essentielles de notre existence.

Étant donné la masse de publicité qui s'écoule tous les jours d'Ottawa, il est facile de perdre de vue que l'État-providence n'est pas une création nouvelle du gouvernement central, mais qu'il existe depuis longtemps, réalisé par le gouvernement municipal. C'est, en effet, le gouvernement local, et non pas le gouvernement central ni le gouvernement provincial qui doit fournir les hôpitaux dans lesquels naissent les jeunes Canadiens, les garderies devant alléger quelque peu le fardeau des mères obligées de travailler, ainsi que les écoles dans lesquelles nos enfants reçoivent la formation qui doit en faire de bons citoyens. C'est le gouvernement municipal qui assure dans la collectivité la place du foyer, qui fournit l'eau, l'électricité, qui assure la protection contre les incendies et le vol, qui aménage les routes et les rues à l'intérieur de la collectivité et, enfin, les moyens de transports publics. C'est encore le gouvernement municipal qui assume, malgré certaines affirmations contraires, la part principale de responsabilité dans le domaine du bien-être de la population dans les cas d'urgence qui se présentent tôt ou tard dans la vie de chacun. Je parle, monsieur l'Orateur, des cas d'hospitalisation, des revers économiques, et même des problèmes qui se posent à tant de personnes à l'automne de la vie, et qui exigent qu'on leur fournisse un abri et leur entretien.

Notre population a beaucoup augmenté au cours des quelques dernières années, ce qui s'est traduit par des demandes croissantes en ce qui concerne les services fournis par les municipalités. D'autre part, les frais qu'entraînent ces services ont plus que doublé depuis 1930. On a ouvert beaucoup de nouvelles régions destinées tant aux habitations qu'aux industries. De nouvelles municipalités se sont formées.

Je rappelle ces faits, parce qu'il est si souvent question des demandes sans cesse croissantes à l'adresse du trésor fédéral. Je ne veux pas diminuer l'importance de ces demandes mais il me semble qu'il ne faut pas oublier que, toutes proportions gardées, les exigences envers les municipalités sont aussi grandes, sinon plus, bien que, depuis 1930, le revenu des municipalités de tout le Canada n'ait pas plus que doublé; de plus, comparant la valeur réelle du dollar, sa puissance d'achat en 1930 et en 1952, on constate que l'ensemble du revenu des municipalités du Canada n'est pas plus élevé aujourd'hui qu'il l'était il y a 22 ans. D'autre part, durant les douze dernières années, le fardeau fiscal qui frappe nos concitoyens a été plus de quatre fois plus lourd; l'impôt sur le revenu des particuliers est dix fois plus élevé; les impôts fédéraux sur les sociétés sont décuplés; le revenu des douanes a augmenté de trois fois, la taxe sur les boissons alcooliques, de cinq fois; la taxe sur le tabac, de quatre fois, et ainsi de suite.

On peut alors se demander comment les municipalités s'y sont prises pour faire un tel miracle financier. Je m'empresse d'affirmer que ce n'est pas en s'endettant. Aux nombreux hauts faits de nos municipalités, il faut

ajouter le refus constant d'adhérer au principe d'après lequel on oblige les générations futures à solder le coût du bien-être et des avantages du moment présent. L'ensemble des dettes des 4,000 municipalités du Canada est, exprimé en dollar, moins élevé aujourd'hui qu'il ne l'était en 1933. Quand on se rappelle que le dollar d'aujourd'hui a beaucoup moins de valeur qu'en 1933, on se rend compte que le fardeau véritable de la dette des municipalités est beaucoup moins onéreux qu'il l'était cette année-là.

Si nos municipalités sont en bonne posture financière aujourd'hui, monsieur l'Orateur, ce n'est pas parce qu'elles ont encaissé des revenus élevés ni parce qu'elles ont contracté des emprunts. Elles ont équilibré leur budget en pratiquant l'antique vertu familiale qui consiste à ne pas dépenser l'argent que leurs contribuables ne peuvent se permettre de verser. C'est un principe que je puis bien recommander aux honorables vis-à-vis, à titre de principe judicieux dans le domaine des finances publiques comme dans celui des finances privées.

Cependant, on ne résout pas les problèmes des municipalités en se contentant de ne pas dépenser. Comme tous les députés le savent, l'accumulation d'immobilisations municipales nécessaires et dont le besoin se fait sentir depuis très longtemps est le problème le plus pressant chez nous, si nous voulons maintenir et relever le niveau de vie que nous sommes en droit d'espérer, étant donné la générosité avec laquelle la Providence nous a comblés et eu égard au travail inlassable et à l'énergie de nos gens.

On nous dit que le Canada occupe le premier rang dans le monde en ce qui concerne l'expansion industrielle. Le Canada est prospère. Notre productivité, notre revenu national et notre production de marchandises atteignent des sommets vertigineux et insoupçonnés même il y a dix ans. Pourquoi? Pourquoi travaillons-nous, économisons-nous et plaçons-nous des fonds, monsieur l'Orateur, si ce n'est pour élever nos familles et relever notre niveau de vie? Mais ce sont précisément ces services, monsieur l'Orateur, que nous attendons de nos municipalités: des hôpitaux, des écoles, des services publics, et des demeures confortables et soigneusement protégées, avec les quantités d'électricité et d'eau ainsi que les réseaux d'égouts qu'exige une civilisation qui progresse.

Quelle est la situation actuelle? En vérité, monsieur l'Orateur, nous ne bénéficions pas encore de tous ces avantages. Nous ne profitons pas de cette période de prospérité parce qu'on refuse aux gouvernements de nos villes cette partie du dollar d'impôt qui devrait leur être accordée. Quelle valeur a la prospérité si elle ne se traduit que par des entreprises industrielles dont les capitaux atteignent des milliards et des milliards de dollars, et si elle n'améliore pas, dans nos villes, les habitations et le niveau de vie?

Non loin des limites de la circonscription d'Ontario, que je représente, des entreprises d'une valeur d'un milliard de dollars s'étendent sur une longueur d'un mille à l'est de la ville de Toronto. C'est là une réussite industrielle magnifique qui doit être attribuée, d'ailleurs, à la sagesse et à la largeur de vues d'un gouvernement municipal: celui du township de Scarborough. On peut voir là les meilleurs résultats de la période de prospérité dans toute son ampleur. On s'est hâté de terminer la construction de douzaines de nouvelles usines des deux côtés d'une route qui n'était qu'un chemin de campagne il y a quelques années. On a déjà consacré un milliard de dollars à des usines et du matériel le long de ce mille légendaire, et chaque semaine de nouveaux placements viennent accroître ce montant.

A quelques milles, 15 au maximum, il y a dans ma circonscription un village prospère. Ce n'est pas un petit hameau arriéré. Située sur la voie principale de l'Ontario, la grande route d'est en ouest qui relie Montréal et Toronto, c'est une vieille agglomération fondée il y a 150 ans par les Loyalistes unis de l'empire. Par temps clair, on peut voir la fumée qui s'élève des usines situées le long du mille évalué à un milliard de dollars et pourtant, monsieur l'Orateur, les résidents du village de Pickering ne peuvent se payer un service d'eau municipal, service qui est certes, en notre pays, l'un des premiers signes du progrès de la vie des collectivités. En vérité, lorsqu'une grave sécheresse s'est abattue sur la région le mois dernier, il a fallu détourner certains des camions qui transportent des approvisionnements pour la zone du mille d'un milliard de dollars et les envoyer à la ville de Whitby chercher de pleins réservoirs d'eau pour les foyers de Pickering.

On peut alléguer, bien entendu, que Pickering pourrait avoir un service d'eau si ses citoyens consentaient à en payer le prix. C'est vrai. Il est également vrai cependant qu'ils ont étudié la question à fond et qu'ils en sont venus à la conclusion, exprimée dans le scrutin de décembre dernier, qu'ils ne pouvaient défrayer le coût des impôts supplémentaires qu'exigerait le financement d'un tel service. Pourquoi? Parce qu'ils sont déjà si accablés sous le fardeau des impôts fédéraux qu'ils ont atteint le point de saturation. Telle est aujourd'hui la situation de la plupart de nos municipalités. Quoi qu'en pense le gouvernement fédéral, les gouvernements locaux qui touchent la population de près

et doivent lui rendre des comptes chaque année savent que le fardeau supportable de l'impôt ne doit pas dépasser certaines limites. Ils hésitent à alourdir leur fardeau lorsqu'ils constatent que le gouvernement fédéral frappe chaque année les contribuables d'impôts de plus en plus lourds et onéreux.

J'estime, monsieur l'Orateur, que nous en sommes arrivés à cet égard à un état de choses grave et vraiment dangereux. Il y a quelques mois, avait lieu à Calgary la réunion annuelle de la Fédération canadienne des maires et des municipalités. Ceux qui y ont assisté ont entendu la lecture d'un travail préparé par M. D. C. Corbett, professeur d'administration publique à l'université McGill. Ce travail avait pour titre officiel: "Analyse et étude de l'accroissement urbain et des finances municipales". Le rapport précité renferme, sur la détresse actuelle de nos municipalités, le passage suivant:

> Partout où l'on va, à la périphérie des villes croissantes et dans les nouvelles banlieues, on voit des rues non pavées et sans trottoirs. Dans plusieurs zones, les services d'égout, d'aqueduc, d'éclairage des rues, loin de précéder la nouvelle expansion, ne sont pas encore aménagés. Nous entendons parler de nouveaux quartiers dont les habitants achètent l'eau au seau et où la fonte des neiges au printemps rend les rues boueuses.

Il en va de même certes des zones municipales plus anciennes. Je ne puis invoquer à ce sujet meilleure autorité que celle du premier ministre de l'Ontario, qui disait dernièrement à la législature de sa province:

> Les municipalités de l'Ontario sont aux prises avec un épineux problème dans leurs efforts pour amputer ou pour réduire leur programme d'établissement de nombreux services essentiels à leur bon fonctionnement. Les installations comme l'aqueduc, les circuits de tramways et d'autobus, les rues, les écoles, les usines de traitement des eaux vannes, qui pouvaient suffire il y a une dizaine d'années cèdent sous le poids d'une demande trop lourde, le chiffre de population ayant dans bien des cas augmenté de moitié.

Les municipalités de toutes les provinces sont aux prises avec les mêmes problèmes. Les gouvernements locaux portent différents noms,—comtés, paroisses, cantons, cités, villes et villages,—mais, en somme, tous font partie d'un échelon gouvernemental aussi essentiel au maintien du principe fédératif que les provinces ou le gouvernement central. Si jamais un gouvernement d'un autre échelon par une invasion fiscale réduit les municipalités à l'obscurité ou à l'insignifiance, ce sera pour notre pays une catastrophe. Voilà, à mon avis, le véritable danger de la centralisation, à Ottawa, de tant de fonctions et de pouvoirs gouvernementaux.

D'autre part, la calamité ne sera pas moindre si, poussées par la nécessité d'acquitter leurs dépenses courantes, les municipalités doivent accroître les taxes au point que la propriété d'une habitation au Canada devienne une marque soit de grand luxe soit de stupidité économique.

Faut-il rappeler que la propriété immobilière verse pas moins des quatre cinquièmes de tous les impôts municipaux! Il existe d'autres sources de revenus, mais nos municipalités, bien loin d'essayer de lever de plus en plus d'impôts, ont de plein gré restreint leurs propres sources de revenu dans l'intérêt du public. Admettons que certaines villes perçoivent une taxe de vente municipale et qu'ailleurs une taxe est incluse dans la facture de gaz et d'électricité. Ce sont là, peut-on espérer, des mesures provisoires, de simples expédients qui, le moment venu, grâce à un régime d'imposition plus sage de la part du gouvernement fédéral, deviendront inutiles. Il n'y a pas si longtemps que nous avons eu partout au pays l'impôt municipal sur le revenu. Espérons que nos administrations municipales ne seront pas forcées d'y recourir de nouveau.

Mais on me demandera peut-être à quelles mesures immédiates et efficaces, le gouvernement fédéral devrait recourir en vue d'alléger cette situation très grave. Il n'est pas nécessaire de s'interroger longuement pour trouver les réponses qui s'imposent. Tout d'abord, il faudrait rétablir l'équilibre des impôts entre le gouvernement fédéral, d'une part, et les provinces et les municipalités, d'autre part. En d'autres termes, le gouvernement central devrait apprendre,—tout comme nous devons l'apprendre dans notre vie privée,—à se contenter de moins. Il faut réduire les impôts. La part que reçoit le gouvernement fédéral du dollar perçu en impôt au Canada devrait, en particulier, être plus raisonnable, afin de permettre au municipalités de lever les impôts qui se rapprocheraient au moins quelque peu des besoins qu'elles doivent satisfaire en puisant dans leurs ressources. Au fond, le lien qui unit les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux est un lien familial. Le budget de la famille ne comprend qu'un montant d'argent limité. Si un des membres de la famille en retire plus que ce qu'il faut pour satisfaire à ses besoins, les autres en souffrent. On ne dit pas que tous les membres de la famille doivent partager également, mais il semble raisonnable que chacun reçoive une part des ressources familiales, non pas suivant sa force, sa taille ou ses capacités, mais suivant ses besoins reconnus par le conseil de famille.

C'est justement là ma deuxième proposition, monsieur l'Orateur. Je propose d'établir un conseil de famille bienveillant qui discuterait ces questions. Pour préciser, je voudrais que l'on constitue de nouveau la commission économique qui avait été établie il y a

quelques années, au cours des entretiens fédéraux-provinciaux qui ont eu lieu immédiatement après la guerre, et sur laquelle on avait fondé de si grands espoirs. La commission s'est réunie en décembre 1945 et en janvier 1946, je crois, pour disparaître ensuite. Les villes du pays ont demandé qu'elle soit rétablie et qu'un grand nombre de municipalités en fassent partie. Je demande instamment au Gouvernement de prendre la requête en considération immédiate.

Il y a un grand nombre de problèmes qu'on pourrait résoudre d'une façon qui satisferait tous les intéressés et dont ils profiteraient tous. Pour n'en citer que deux, je mentionnerai la question des impôts sur les propriétés appartenant à la Couronne et aux compagnies de la Couronne, ainsi que la question d'appliquer aux achats contractés par les municipalités les mêmes exemptions par rapport à la taxe de vente fédérale, dans la même mesure et pour les mêmes raisons valables, que celles dont jouissent les provinces.

Le gouvernement fédéral sera saisi de ces problèmes dès cette semaine, ai-je appris, lorsque les délégués de la Fédération canadienne des maires et des municipalités viendront le rencontrer à Ottawa. La réunion pourrait être très importante pour l'avenir du pays si le Gouvernement, s'inspirant de l'esprit qu'on doit trouver chez les aînés à l'égard des membres plus jeunes d'une même famille, veut écouter la demande d'aide que lui adresseront les délégués au sujet du problème financier dont ils ne sont pas responsables et dont la solution dépasse les moyens dont ils disposent. J'espère qu'on ne leur servira pas de longues et savantes observations sur l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ni les prétextes ordinaires et dénués de fondement, soit que le chef de famille a de trop lourdes obligations financières pour leur venir en aide. La plupart d'entre nous savent de quoi il retourne.

Par dessus tout, monsieur l'Orateur, le Gouvernement rendra un précieux service à l'ensemble du pays s'il accepte d'assumer sa part du fardeau qui accable les municipalités. C'est en effet le poids des impôts fédéraux qui gêne chacune des 4,000 municipalités du pays. C'est un poids si accablant et si insupportable qu'il menace leur avenir et met en danger tout notre régime démocratique. Les impôts peuvent non seulement paralyser, ils peuvent aussi détruire.

Les paroles judicieuses de l'éminent juge en chef Marshall de la Cour suprême des États-Unis, qui siégeait à ce tribunal en 1819, sont aussi valables, en ce qui concerne ce problème municipal, qu'elles l'ont été à l'égard des problèmes qui se posaient à nos voisins du Sud il y a de nombreuses années. Nul d'entre nous ne doute que le gouvernement actuel a le pouvoir d'exiger de nous des impôts; mais nous lui demandons que, dans les domaines qui touchent de très près notre exitence quotidienne, il tienne compte de l'avertissement que M. John Marshall a donné à tous ceux qui jouissent de grands pouvoirs fiscaux:

"Le pouvoir fiscal est un pouvoir de destruction."

M. J. S. Sinnott (Springfield): C'est une simple coïncidence, je crois monsieur l'Orateur, qu'un député qui a été pendant longtemps préfet d'une municipalité prenne la parole, au cours du débat actuel, à la suite du jeune maire d'Oshawa. J'ignore depuis combien de temps il est maire mais, si j'en juge d'après ce qu'il vient de dire, ça ne fait pas bien longtemps. Il lui reste beaucoup à apprendre sur les fonctions de maire.

C'est peut-être la dernière fois que je prends part au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

Des voix: Non! non!

M. Sinnott: Je désire profiter de l'occasion pour remercier sincèrement tous les membres de la Chambre qui ont été si aimables et si empressés envers moi depuis sept ans. Parfois nous avons différé d'opinion mais, à tout prendre, on ne pourrait trouver nulle part un groupe d'hommes avec lesquels il serait plus intéressant de travailler.

Je veux appeler l'attention du Gouvernement sur quelques questions très importantes. Je tiens tout d'abord à dire clairement ce que je pense d'un article paru dans le *Journal* d'Ottawa et intitulé: "Il a dû se rendre aux désirs du cabinet". Lorsque le journaliste qui a écrit cet article est venu me voir, je lui ai dit que j'étais membre du parti libéral, que nous pouvions obtenir de bien meilleurs résultats en travaillant de concert qu'en agissant séparément et que, pour ce motif, je croyais de mon devoir de travailler de concert avec mon parti. Les journalistes peuvent toujours, évidemment, dénaturer nos paroles pour les faire servir à leur propre fin. C'est tout naturel de la part de journalistes de l'opposition.

J'affirme dès le début, monsieur l'Orateur, qu'en dépit des nombreuses accusations portées par certains membres de l'opposition relativement à de supposées prodigalités ou dépenses excessives, aucun fait n'a été apporté qui confirme ces accusations.

Des voix: Très bien!

M. Sinnott: L'opposition a clamé son indignation devant les impôts excessifs mais elle n'a présenté aucune proposition concrète pour

les réduire. Elle a parlé de quelques cravates, de quelques plats et de quelques théières mais les montants en cause sont d'importance secondaire. Jamais auparavant le pays n'a été dans une meilleure situation financière, jamais auparavant a-t-on vu une aussi forte proportion de citoyens ayant du travail, jamais auparavant notre pays n'a été aussi bien considéré par le reste du monde comme un endroit favorable pour y placer des capitaux.

Jamais, notre revenu agricole n'a été si abondant; jamais, notre capacité industrielle n'a connu une telle expansion. Enfin, jamais le dollar canadien n'a bénéficié d'une prime aussi importante, prime qui incite les capitalistes étrangers à placer des fonds considérables chez nous, ce qui contribue sensiblement à notre progrès national.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le whip du parti conservateur-progressiste prévînt son chef que je vais parler de lui plus tard, afin qu'il soit ici pour m'entendre. L'opposition s'élève et continuera à s'élever contre ce qu'elle appelle les impôts par trop excessifs prélevés par le gouvernement libéral.

Une voix: Très bien!

M. Sinnott: On dit: "Très bien!" C'est le seul slogan que nos amis peuvent trouver à l'heure actuelle. J'affirme ici qu'aucun pays, sous quelque régime que ce soit, ne peut invoquer de plus belles réalisations que notre régime actuel au chapitre de l'amélioration financière et de l'expansion. Depuis six ans, notre budget est équilibré et nous disposons d'un excédent convenable. Notre gouvernement a adopté de généreuses lois de sécurité sociale, dont les allocations familiales, l'assurance-chômage, des prix minimums pour les produits de la pêche et de l'agriculture, les prestations aux anciens combattants, les pensions aux aveugles et la pension de vieillesse. En 1951, l'État a dépensé plus d'un milliard à ces divers chapitres, tout en réduisant notre dette nationale d'environ deux milliards et demi; sans cette réduction, la charge fiscale s'accroîtrait de 62 millions, somme qui serait nécessaire chaque année au service de la dette.

L'opposition veut-elle que ce chancre de notre civilisation, l'intérêt, mange la plus grande partie de nos bénéfices? Si c'est bien le cas, ce n'est certes pas la ligne de conduite suivie par le premier ministre actuel (M. St-Laurent), ni par son ministre des Finances (M. Abbott), ni par son cabinet. Pour abréger, voici ce qu'on a fait, en 1951, avec les impôts que nous avons payés: sur chaque dollar perçu, 3c. sont allés aux provinces, pour couvrir les frais de subvention et les locations de domaines fiscaux. On a remboursé 14·5c. aux Canadiens sous le régime des mesures de sécurité sociale. On a versé 5·5c. aux anciens combattants de Corée et des deux guerres mondiales. On a consacré 13⅓c. au service de notre dette nationale et 6⅔c. au remboursement de cette dette. On a affecté 36⅓c. à la défense nationale et j'imagine que personne ne trouvera à y redire. On a dépensé 21c. pour toutes les initiatives et tous les services du Gouvernement: transports par voie ferrée, chemins de fer, navires et ainsi de suite.

Je tiens à souligner qu'une grande partie des impôts dont se plaignent si amèrement les membres de l'opposition, ne s'inscrit pas au chapitre des dépenses du gouvernement fédéral. Je fais mention de l'accroissement considérable des subventions et locations de domaines fiscaux confiées aux gouvernements provinciaux et que ceux-ci ont passées aux municipalités; celles-ci, à leur tour, s'en sont déchargées, dans une large mesure, auprès des diverses commissions scolaires. Je voudrais appeler sur ces faits l'attention de l'orateur qui m'a précédé.

L'opposition a souvent répété que certaines municipalités se sont trouvées extrêmement dépourvues, remarque qui s'applique à l'orateur qui m'a précédé. Un membre de l'opposition a mentionné une augmentation des impôts allant de $252 à $700 déclarant que cette augmentation était due à raison de 45 p. 100 aux taxes spéciales pour les écoles, qui s'élèveraient à $315. Monsieur l'Orateur, cette affirmation ne regarde aucunement le gouvernement fédéral; ce n'est qu'un moyen de faire dévier la discussion de façon à permettre au député de duper certains de ses commettants qui ne savent pas comment les administrations municipales et les commissions scolaires obtiennent les fonds qui leur sont nécessaires.

Monsieur l'Orateur, on me dit que le chef de l'opposition est derrière les rideaux. Je voudrais bien qu'il entre dans cette enceinte. Le chef de l'opposition s'est longtemps attardé sur ce même sujet, sachant fort bien qu'il s'agit d'une question relevant strictement des provinces ou des municipalités. Le critique financier du parti conservateur-progressiste, (M. Macdonnell), l'honorable député d'Eglinton (M. Fleming), qui se sont beaucoup occupés de finances publiques, et l'honorable député de Broadview (M. Hees) ont tous échoué lamentablement lorsqu'ils ont essayé de dépeindre la situation en couleurs sombres. Naturellement, monsieur l'Orateur, on ne doit pas les en blâmer trop, puisqu'ils font de leur mieux pour assumer le pouvoir au Canada... ce dont Dieu nous garde.

Le chef de l'opposition a déjà été premier ministre d'Ontario. Par suite de ses attaques contre les gouvernements des provinces, le

premier ministre actuel de l'Ontario a dû défendre les mesures qu'il a prises en vue d'aider les municipalités de cette province. La citation que voici est tirée du *Globe and Mail* du 2 décembre 1952. L'article est intitulé: "M. Frost défend ce qui a été fait en vue d'aider les municipalités." Je ferais bien, je pense, de le consigner au compte rendu, vu qu'il est exactement le contraire de ce que nous avons entendu ici de la part de l'opposition.

Le premier ministre Frost a profité de l'inauguration d'un nouveau filtre à Scarboro, hier, pour défendre les mesures qu'a adoptées son gouvernement en vue d'aider financièrement les municipalités; mais il n'a pas été question d'augmenter cette aide.

Faisant état de la statistique relative à Scarboro, il a indiqué les changements qui se sont produits durant les dix ans qu'il a été trésorier provincial. Le premier ministre Frost a rappelé que Scarboro recevait, en 1943, outre la subvention à l'enseignement, $48,380 de la province. En 1952, ce montant s'était accru dans la proportion de 677 p. 100, a-t-il dit, atteignant $375,778. Ce chiffre tient compte du service des incendies et de la police, de la protection de l'enfance et de l'aide au refuge des vieillards; mais la plus forte subvention a été accordée à l'égard de l'entretien et de l'aménagement des routes qui est passée de $23,250 à $315,000.

Au cours de la même période, a dit M. Frost, l'aide aux écoles s'est accrue dans la proportion de 600 p. 100.

Je voudrais, monsieur l'Orateur, que le préopinant remarque bien ce dernier point. Je poursuis la citation:

En 1944, la subvention totale au chapitre de l'enseignement était de $74,981; en 1951, elle était de $524,725. En outre, par l'entremise de la *Municipal Improvement Corporation*, la province a permis à Scarboro d'acheter $3,965,000 d'obligations à un prix bien inférieur à la cote du marché, a-t-il dit. On a autorisé l'achat d'une autre tranche de $394,000 et l'acquisition d'une tranche de $445,000 encore est à l'étude.

Si ce n'est pas là une aide considérable, je ne sais pas ce que c'est. Je continue:

Ces sommes énormes qui sont à la disposition de toutes les municipalités de l'Ontario ont ajouté de façon considérable à l'œuvre des conseils municipaux, a déclaré le premier ministre Frost. Par là, nos municipalités restent fortes et solvables en ces jours où l'expansion et les demandes de services prennent des proportions extraordinaires.

Qu'en pense l'honorable député d'Ontario? L'article poursuit en ces termes:

Si nous nous ressentons tous des prix élevés et de la cherté de la vie, a dit le premier ministre, cette assistance n'en a pas moins diminué de façon très sensible les impôts dont s'acquittent nos propriétaires d'immeubles.

Telles sont les paroles du premier ministre de l'Ontario. Elles sont exactement le contraire de ce que l'honorable député a déclaré ici il y a peu de temps.

Afin de jeter un peu plus de lumière sur la provenance de ces fonds supplémentaires, j'aimerais citer quelques chiffres. Je les ai obtenus du Bureau fédéral de la statistique. Il s'agit des sommes versées aux provinces aux termes des accords relatifs à la location de domaines fiscaux. Je ne les citerai pas tous; mais, du consentement de la Chambre, j'aimerais en consigner quelques-uns au hansard parce qu'ils sont révélateurs. A titre d'exemple, j'aimerais mentionner les sommes totales versées au cours des quatre années antérieures à 1952. En 1949-1950, les sommes que toutes les provinces du Canada ont reçues au titre de la location des domaines fiscaux se sont établies à $99,874,082; elles ont augmenté à $111,506,696 en 1950-1951 et à $122,415,769 en 1951-1952. Cette année, en 1952-1953, l'opposition dit que le gouvernement fédéral pressure les contribuables; mais les provinces ont remis aux municipalités la somme de $284,219,011. L'opposition prétend que le gouvernement fédéral écrase à mort les contribuables; mais une forte proportion de l'argent revient aux contribuables par l'intermédiaire des provinces, des municipalités et des commissions scolaires.

Il n'y a que quelques semaines, les yeux du premier ministre de l'Ontario se sont ouverts à la lumière. Il n'avait retiré aucune subvention au titre de la location de domaines fiscaux ni en 1949-1950, ni en 1950-1951, ni en 1951-1952. Mais après avoir vu la lumière, que pensez-vous qu'il a obtenu? Il a obtenu $123,327,363 du trésor fédéral en 1952. Si ce n'est pas là un don généreux de la part du gouvernement fédéral, je voudrais bien savoir ce que c'est. Lorsque nos amis torys racontent dans tout le pays que le gouvernement fédéral accable la population d'impôts, j'aimerais qu'ils fassent preuve de probité et d'équité en disant aux gens qu'une grande partie du montant de ces impôts est rendue aux provinces. Je crois avoir assez bien résumé la situation en ce qui a trait aux subventions accordées aux provinces à titre de location de domaines fiscaux. J'aimerais, avec l'assentiment de la Chambre, consigner un tableau au hansard. Je l'ai ajouté à mon discours afin de renseigner les honorables députés sur le montant exact des subventions que reçoivent les provinces.

M. Ross (Souris): Lisez-le en entier.

Des voix: Lisez-le en entier.

Des voix: Non, consignez-le.

M. l'Orateur suppléant: La demande de l'honorable député est-elle agréée?

M. Ross (Souris): Non.

Des voix: Oui.

M. Sinnott: Voici le tableau:

Sommes versées aux provinces au titre des accords concernant la location des domaines fiscaux. (Outre les subventions statutaires)

Province	Accords de 1947	Accords de 1952		
	1949-1950	1950-1951	1951-1952	1952-1953
	$	$	$	$
Terre-Neuve	6,549,745	7,372,231	8,143,744	10,722,461
Île du Prince-Édouard	1,983,776	2,234,145	2,474,286	3,258,739
Nouvelle-Écosse	11,617,199	12,899,563	14,075,951	18,093,575
Nouveau-Brunswick	9,504,980	10,581,550	11,571,895	14,945,605
Ontario	—	—	—	123,327,363
Manitoba	14,608,738	16,221,061	17,775,291	23,004,768
Saskatchewan	15,152,776	16,600,091	17,972,432	23,529,886
Alberta	15,676,357	17,783,572	19,830,983	27,241,552
Colombie-Britannique	24,780,511	27,814,483	30,571,187	40,095,064
	99,874,082	111,506,696	122,415,769	284,219,011

Les paiements indiqués pour les trois années figurant sous la rubrique "Accords de 1947" sont ceux qui ont été définitivement établis en juin 1952.

Les montants indiqués comme payables en 1952-1953 au titre des Accords de 1952 sont sujets à revision.

Je suis très heureux de constater les excellents résultats qu'a produits dans tout le pays le bill relatif à la fixation des prix de revente. Les glacières électriques, les cuisinières électriques et des centaines d'autres articles se vendent maintenant sous le régime de la concurrence. Je me rappelle avec quelle énergie nos amis torys ont combattu l'enquête menée au comité, de même que l'honorable député de Moose-Jaw (M. Thatcher) du parti cécéfiste, qui a alors fait volte-face. Ceux qui versaient alors des larmes de crocodile et prédisaient tous les malheurs exploitent encore de florissants commerces, y compris l'honorable député de Moose-Jaw. Je crois comprendre que ses ventes de glacières électriques ont augmenté de 40 p. 100.

A nos amis torys qui parlent de couper les dépenses, je rappelle ceci. Il aurait peut-être été sage de leur part de cesser leurs discours avant Noël l'an dernier et d'éviter ainsi le rappel des députés, ce qui a entraîné des dépenses supplémentaires pour le pays. Le pays a dû dépenser des milliers de dollars, par la faute des seuls députés torys. Le parti cécéfiste, celui du crédit social, les indépendants n'ont pas voté contre le bill; mais les torys ont voté de façon à protéger au maximum leurs amis fabricants.

Les honorables députés de Brandon (M. Dinsdale) et de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) ont maintes fois répété le même discours pendant le débat et on ne saurait oublier le mauvais service qu'ils ont rendu à leurs commettants et à l'ensemble du Canada. Le véritable parti tory cherchait à protéger ses amis, les gros fabricants et à imposer sa volonté aux consommateurs canadiens mais, grâce au ministre de la Justice (M. Garson) et au parti libéral, nous avons pu rendre un réel service à la population du Canada. Lorsque le projet de loi fut mis aux voix, seuls les conservateurs votèrent contre la mesure qui devait épargner des millions de dollars aux consommateurs canadiens.

Il y a lieu, je crois, de féliciter le gouvernement d'avoir nommé l'ancien procureur-général du Manitoba au poste de président de la Commission d'enquête sur les méthodes commerciales restrictives. On a désigné quelqu'un qui possède à un haut degré toutes les qualités requises. Cette nomination contribuera largement à mâter les groupes de plus en plus puissants qui cherchent à s'unir pour étouffer la concurrence.

Je tiens aussi à féliciter le Gouvernement d'avoir nommé le député de Coast-Capilano (M. Sinclair) au poste de ministre des Pêcheries. Je suis sûr que cette nomination est approuvée par tous les pêcheurs de notre littoral de l'Est aussi bien que du littoral de l'Ouest et en particulier par les commettants du député. Je veux également offrir mes sincères félicitations au député de Vancouver-Centre (M. Campney) qui vient d'être désigné au poste de ministre adjoint de la Défense nationale.

Pour ce qui est des interruptions qui proviennent, sauf erreur, de Peterborough, je me permets de dire que je cherche depuis longtemps l'occasion de clouer le bec à ce député. Je vais le faire sans retard. Il m'a demandé qui a composé mon discours. Eh bien, voici les notes préliminaires que j'ai moi-même écrites dans mon bureau. Venez-y jeter un coup d'œil. De plus, je n'ai pas l'aide de tout le parti conservateur comme c'est le cas du chef de l'opposition. Je n'ai pas reçu l'aide de Rod Finlayson.

M. Fraser: Non, de Pickersgill, plutôt.

M. Sinnott: Je parle du chef de l'opposition, qui a lu son discours, du premier mot au dernier.

Je vais maintenant prendre quelques instants pour révéler comment il se fait que les cultivateurs aient à payer si cher les instruments aratoires dont ils ont besoin. Il existe une association des marchands détaillants d'instruments aratoires. Chaque année, elle tient un congrès, auquel assistent les détaillants venus de tous les coins du pays. On y traite des méthodes de distribution, des taux de commission, etc. On fixe les prix et on expose aux marchands le programme qu'ils doivent suivre. On détermine la commission qui doit être versée relativement à chaque appareil et à chaque pièce de rechange. Ces commissions ont grandement augmenté ces dernières années de sorte que les marchands retiennent jusqu'à $1,500 sur le prix de vente d'une moissonneuse-batteuse combinée et automotrice, que deux ouvriers peuvent assembler en deux jours.

M. Ross (Souris) Le chiffre est encore plus élevé.

M. Sinnott: C'est certainement insensé. J'ai cru entendre le représentant de Souris dire que la commission est encore plus élevée. Si c'est exact, j'aimerais qu'il me fît part du chiffre précis. Bien que les cultivateurs, dans l'ensemble, ne se plaignent pas de la chose, je crois que le président de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce devrait examiner ce vol de grand chemin dont sont victimes les cultivateurs.

A propos de prix exorbitants, il y aurait lieu de faire enquête sur les prix qu'on demande pour les souliers et autres vêtements de femme. La population féminine du pays serait très heureuse, j'en suis sûr, si l'on prenait les moyens de faire baisser le prix des souliers. Des souliers, faits de seulement quelques onces de cuir, se vendent à des prix qui atteignent $22. Les fabricants et détaillants importants extorquent au consommateur tout ce qu'ils peuvent en obtenir. Ici encore, ce n'est pas l'État qui est à blâmer, mais ceux qui veulent s'enrichir dans les plus bref délais. La Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce devrait intervenir en pareil cas.

Il y aurait lieu d'enquêter aussi sur la situation à l'égard des matériaux de construction, surtout en ce qui concerne le ciment dans la ville de Winnipeg. Si jamais il y a eu monopole en vue d'empêcher le citoyen ordinaire d'obtenir du ciment pour construire sa propre maison, c'est bien à Winnipeg. Aucun particulier ne peut obtenir de ciment. Cependant, il suffit de téléphoner à une certaine société qui livrera dans votre cave tout le ciment préparé que vous désirez à raison de $14 la verge. Inutile de parler de maisons à prix modique tant que ce mode de distribution subsistera. Je suppose qu'il en est de même dans toutes les régions du Canada. Voilà une autre tâche que pourrait entreprendre le commissaire aux enquêtes sur les coalitions. Il pourrait aussi enquêter sur le prix du bois d'œuvre. Je suis certain que le gouvernement et ses légistes étudieront soigneusement les points que j'ai soulevés.

Je voudrais aussi porter une autre situation à l'attention de la Chambre. La plupart des gens sont portés à croire que les cultivateurs de l'Ouest touchent $2 le boisseau à l'égard du blé qui se trouve sur leur ferme. Il est loin d'en être ainsi. Tous les prix mentionnés sont f. à b. Fort-William. Les cultivateurs des trois provinces des Prairies touchent donc en moyenne:

$1.68—blé nº 1, sec
$1.66—blé nº 2, sec
$1.64—blé nº 3, sec
$1.34—blé sec de provende
$1.32—blé humide de provende

Ces prix sont sujets à une déduction de 1 p. 100 en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, ce qui leur donne en moyenne moins de $1.52. Cela est bien différent, n'est-ce pas?

Et maintenant, je donnerai des précisions sur l'objet que je vise, soit réduire les frais des producteurs tout en permettant aux engraisseurs de l'Est de se procurer la provende dont ils ont besoin, à un prix moindre. Actuellement, l'agriculteur de l'Ouest est appelé à payer le transport de toutes les céréales expédiées de la tête des lacs; de plus, il doit payer le transport des machines agricoles, des camions de ferme, etc., expédiés vers l'Ouest. C'est ainsi que les frais de transport doivent être payés par les agriculteurs de l'Ouest dans les deux sens.

Si les fabricants établissaient des centres de livraison et fixaient un prix général applicable à toutes les régions du Canada, une machine agricole coûtant aujourd'hui $6,000 dans l'Ouest, se vendrait à un prix considérablement plus bas. L'ajustement des commissions à l'égard de la même machine valant $6,000 aurait sans aucun doute pour résultat d'en réduire le prix à moins de $5,000. On réduirait ainsi les frais des cultivateurs de l'Ouest, on leur permettrait de produire à meilleur marché. Ils pourraient ensuite soutenir sur un meilleur pied la concurrence des autres exportateurs de céréales. A cause des frais de transport les cultivateurs de l'Ouest doivent payer à peu près $200 ou $400 de plus un gros tracteur ou une voiture de promenade.

Je crois comprendre qu'il y a quelque temps les syndicats de cheminots ont demandé aux chemins de fer une augmentation horaire de 45c. Une commission de conciliation a effectivement accordé une augmentation de 16c. qui, jusqu'ici, n'a pas été acceptée par les syndicats. Je voudrais protester énergiquement contre le refus des chefs syndicalistes d'accepter cette augmentation on ne peut plus favorable. Le coût de la vie, depuis quatre ou cinq mois, ne cesse pas de diminuer. Le prix des denrées agricoles s'est abaissé de 10 à 30 p. 100. C'est dire que les demandes des syndicats de cheminots sont non seulement dépourvus de tout fondement, de toute justification, mais encore qu'elles ont pris l'allure d'une véritable maladie chronique. Je ne veux pas me montrer injuste pour l'ouvrier et j'ai toujours prétendu qu'une bonne journée de travail doit se payer par un bon salaire, mais le temps est venu où les chefs des syndicats doivent se rendre compte qu'il faut qu'ils se montrent justes et honnêtes envers le reste du pays comme envers eux-mêmes. Ces demandes continues d'augmentation de salaire n'aboutissent qu'à provoquer, chez les chemins de fer, des demandes d'augmentation de tarifs-marchandises, lesquelles empêchent le coût de la vie de diminuer.

Il serait peut-être bon que les syndicats ouvriers du pays tout entier se rendent compte que le gouvernement actuel a fait l'impossible pour faire droit à leur demande, mais que le temps est venu pour lui d'opposer un refus à de nouvelles augmentations, dût-il risquer pour cela d'être écarté du pouvoir. Les chefs syndicalistes devraient se souvenir des années trente, des soupes populaires, des hommes que le gouvernement Bennett payait $5 par mois pour qu'ils restent dans les fermes. On pourrait bien en revenir là pour peu que les ouvriers ne se montrent pas raisonnables dans leurs requêtes.

J'ai préparé une résolution que je présenterai à la Chambre des communes dès qu'on aura disposé de celle que j'ai fait inscrire au Feuilleton. Elle se lit ainsi:

La Chambre est d'avis que, vu l'existence et l'urgence d'un programme de préparatifs de guerre, le Gouvernement devrait étudier au plus tôt l'opportunité d'adopter une mesure visant à rendre illégales les grèves pour une période de deux ans et pourvoyant en même temps au règlement des conflits ouvriers par voie d'arbitrage entre employés et patrons.

Permettez-moi de conclure en disant que nous sommes très heureux de pouvoir dire que le Canada fait l'envie du monde. Il n'est pas d'autre pays de la même population que nous qui puisse comparer ses réalisations avec les nôtres, tant par sa population que par son gouvernement. Je suis donc très heureux de terminer mes observations en vous souhaitant bonne chance, à vous monsieur l'Orateur, au Gouvernement et à tous mes collègues à la Chambre.

[M. Sinnott.]

(Texte)

M. Maurice Breton (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, à l'instar de mes prédécesseurs, il me fait plaisir d'offrir mes hommages aux deux députés qui ont si brillamment présenté et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône, l'honorable député du comté de Brome-Missisquoi (M. Deslières) et l'honorable député de Waterloo-Nord (M. Schneider). J'en profite également pour féliciter les nouveaux députés des comtés d'Outremont-Saint-Jean (M. Bourque) et de Richelieu-Verchères (M. Cardin) qui, par leur présence en cette enceinte, apportent un appui prometteur à la Chambre.

J'ai lu attentivement le discours de l'honorable député de Labelle (M. Courtemanche) et je n'ai pu m'empêcher de constater que la doctrine politique du parti auquel il adhère n'a guère changé depuis un temps immémorial, puisqu'il est encore prêt à défendre, envers et contre tous, les excès même de ce qu'ils appellent les bienfaits incomparables de l'initiative privée.

Que ce soit lors des débats sur la prohibition de la fixation des prix, dans la discussion sur la loi des coalitions ou des monopoles, ou encore sur la question de la radiodiffusion et de la télévision, l'honorable député de Labelle adopte une attitude en tout conforme à la théorie classique et bien connue que le motif "bénéfice" doit être uniquement responsable de tout ce qu'il y a de beau et de bien dans notre société moderne.

L'honorable député ne reproche-t-il pas au Gouvernement de tomber dans le socialisme parce qu'il a suivi, dans une large mesure, les conclusions du rapport de la Commission Massey sur les arts, les lettres et les sciences, comme ses prédécesseurs l'avaient fait à la suite du rapport de la Commission Aird en matière de radiodiffusion?

Si mon confrère tient au mot socialisme, j'ajouterai qu'en face du socialisme et des abus de l'initiative privée, l'un ne vaut guère mieux que l'autre. De nombreux pays ont obtenu de bons résultats en utilisant la formule moyenne qui consiste à encourager l'initiative privée tout en essayant d'en corriger certains abus inévitables. C'est ce que le gouvernement actuel essaie de faire en suivant les recommandations du rapport Massey sur la radiodiffusion et la télévision.

Ceci dit, il est bon maintenant, puisque l'honorable député de Labelle a négligé d'étudier tous les aspects de la question, de

faire un peu d'histoire et d'examiner les raisons qui ont motivé l'entrée de la Société Radio-Canada dans le domaine de la radiodiffusion et de la télévision.

Il y a trente ans, le peuple canadien commençait à s'intéresser à la radiodiffusion. La radio offrait un merveilleux instrument de loisir et de culture à la population de nos villes et de nos campagnes, et tout particulièrement à ceux qui, par la force des choses, vivaient dans l'isolement des grands espaces canadiens.

Les premières émissions radiophoniques, comme il était naturel, furent captées des États-Unis au bénéfice de ceux qui vivaient à la frontière. Pendant plusieurs années, le Gouvernement n'intervint que pour accorder des permis d'installation de postes émetteurs et de postes récepteurs. Le premier permis fut émis en 1919. En 1929, soit 10 ans plus tard, le Canada comptait 10 postes émetteurs et 296,926 appareils récepteurs. Ces postes étaient localisés dans les grandes villes, et la population de nos campagnes, particulièrement celle des endroits éloignés de l'Ouest, était encore privée des bienfaits de cette invention.

La Commission Aird, créée en 1928 pour étudier le problème de la radiodiffusion, tout en louant les efforts de l'initiative privée, déplorait le mercantilisme grandissant de cette nouvelle industrie, l'influence presque exclusive de la musique et de la réclame américaines, la baisse constante de la qualité des émissions, ces dernières s'adaptant automatiquement au goût le moins sûr de la masse des auditeurs.

Par ailleurs, une proportion considérable de la population, celle vivant à la campagne loin des grandes villes, réclamait l'intervention du Gouvernement afin de bénéficier le plus tôt possible des avantages nombreux de la radiodiffusion.

En conséquence, après avoir fait une enquête dans de nombreux milieux, le Gouvernement décidait d'intervenir pour établir au Canada un système de radiodiffusion qui permettrait: premièrement, d'avoir un réseau national; deuxièmement, de soustraire cet instrument de propagande à l'influence trop fortement américaine; troisièmement, d'encourager nos artistes canadiens.

On a pu critiquer certains aspects de la politique de Radio-Canada jusqu'à ce jour. Mais, sur 170 groupes différents interrogés par ladite Société, tels que le Congrès canadien du Travail, la Fédération canadienne de l'Agriculture et autres, la très grande majorité a approuvé l'attitude du Gouvernement en matière de radiodiffusion et de télévision.

Bénéficiant de l'expérience acquise en Angleterre, où la radiodiffusion est entièrement un monopole d'État, sans réclame commerciale, et de celle des États-Unis, où la radiodiffusion relève complètement de l'initiative privée, commanditée par le commerce et l'industrie, le Gouvernement canadien avait décidé d'adopter un moyen terme et de venir en aide au public, tout en permettant à l'entreprise privée de faire concurrence au réseau de l'État.

Puis, vint enfin le moment d'organiser la télévision au Canada, projet qui a suscité et suscite encore plus d'enthousiasme que tout autre.

A l'heure actuelle, relativement peu de pays ont des émissions de télévision. La Grande-Bretagne, la France, les États-Unis, la Russie, le Mexique, le Brésil et Cuba étaient les seuls pays où se donnaient des émissions de télévision en 1951, à la conclusion du rapport Massey. Il y avait à ce moment deux postes émetteurs en Russie, deux en Angleterre, deux en France et 107 aux États-Unis, ces derniers répartis dans 66 villes américaines.

Les seuls autres pays qui s'occupent actuellement de télévision sont l'Italie, le Danemark et la Suisse mais ils n'en sont encore qu'au stade expérimental.

L'Angleterre et la France ont organisé la télévision en monopole d'État, sans réclame commerciale. Seuls les États-Unis,—dont le Mexique, Cuba et le Brésil ont suivi l'exemple,—s'en rapportent exclusivement aux tâtonnements de l'initiative privée.

Il est vrai que c'est aux États-Unis, sous le régime de l'initiative privée, que l'expansion de la télévision a été le plus rapide. Mais ce fut au prix de frais énormes que les bénéfices considérables de la radiodiffusion, la grande population des villes et la richesse des commanditaires pouvaient justifier. Le Canada ne peut se donner un tel luxe et ne peut pas non plus tomber entièrement sous la maîtrise de la télévision américaine, dont les excès publicitaires et la mauvaise qualité des émissions ont été signalés par les Américains eux-mêmes.

Il se peut qu'un certain nombre d'auditeurs soient satisfaits des parties de "base-ball", de "hockey" et des spectacles de lutte. Mais il en est d'autres qui préféreraient une plus grande variété de programmes comportant de la belle musique, du théâtre, des séances éducatives. L'expérience commerciale a démontré qu'il n'est guère possible, sous un régime exclusif d'entreprise privée, d'améliorer la qualité des programmes et surtout de construire un réseau national à l'usage de la grande majorité de la population canadienne.

Je me demande si mon honorable collègue a songé à toutes ces choses en critiquant la politique de Radio-Canada, s'il a songé à l'influence énorme que la télévision va exercer sur les mœurs de notre population, surtout sur la formation des enfants? Va-t-il continuer à prétendre que seul l'élément "bénéfice" doit être le facteur décisif dans l'utilisation de la télévision au Canada?

L'Angleterre a été le premier pays au monde à donner des émissions télévisées, soit depuis 1936. Fort de leur expérience, les Anglais ont jugé que la télévision porte en elle-même une responsabilité morale et culturelle que l'initiative privée seule, basée sur la recherche de bénéfices, ne pourrait assumer.

..."Tous ceux, hommes et femmes, qui se consacrent à la diffusion...

a déclaré le directeur général de la BBC, sir William Haley...

...devraient savoir résister à la pression exercée par des gens d'autant plus bruyants qu'ils sont moins au courant de ce dont ils parlent."

L'honorable député de Labelle pourrait-il affirmer que le président de la BBC a eu tort de faire cette déclaration?

Voici, par ailleurs, une lettre adressée au directeur du *Times*, le 20 décembre 1950, par un citoyen britannique revenu des États-Unis. Vous en trouverez le texte à la page 477 du rapport de la Commission Massey:

Dans votre numéro du 17 décembre, vous annoncez que la BBC se propose de consacrer 4 millions de livres sterling, au cours des trois prochaines années, à l'amélioration de la télévision. Je rentre d'un voyage aux États-Unis, où la télévision (bien qu'elle n'y soit pas plus avancée du point de vue technique, je pense) est devenue une forme habituelle de distraction dans un plus grand nombre de foyers qu'ici. Parmi les personnes de ma connaissance, je n'ai constaté qu'anxiété et qu'appréhension au sujet des effets sociaux de ce passe-temps, surtout de ses effets (mentaux, moraux et physiques) sur les jeunes enfants.

Avant que nous nous mettions en frais de la populariser davantage en notre pays, ne vaudrait-il pas mieux en étudier les conséquences sur la société américaine et nous renseigner, auprès de l'opinion américaine avertie, au sujet des sauvegardes et restrictions possibles? Les craintes exprimées par mes amis américains n'étaient pas de celles que peut dissiper la transmission d'émissions uniquement supérieures et inoffensives; elles naissaient de l'habitude de la télévision, quelle que soit la nature des émissions.

Puis-je ajouter que mon honorable collègue devrait être sensible au fait que sans Radio-Canada le groupe canadien-français serait forcément à la merci des programmes américains, moins coûteux que les programmes canadiens.

S'il est un domaine où les gens de notre langue doivent demander le secours de l'État, c'est bien dans celui de la télévision; car, assumant des obligations et considérant des motifs supérieurs à ceux du prix de revient, seul l'État peut supporter le fardeau continu d'émissions françaises, éducatives et artistiques.

Pour terminer, voici quelques chiffres relatifs au coût de la télévision:

Un poste émetteur avec studio et outillage moderne coûte 2 millions de dollars; un poste de transmission simple coûte $250,000; un câble co-axial transmetteur d'images coûte environ $10,000 le mille; le temps des émissions coûte de $1,500 à $3,000 de l'heure, selon la quantité des programmes, sans compter l'émission elle-même.

D'autre part, les progrès techniques rapides en matière de télévision, l'aménagement de la télévision en couleur, posent également autant d'obstacles financiers qui empêcheraient l'expansion normale de la télévision au Canada. L'initiative privée ne pourrait seule porter tous ces risques sans l'assistance du gouvernement.

Le nombre très restreint de longueurs d'ondes suscite également un problème d'un autre ordre auquel il faut faire face.

C'est pour toutes ces raisons que le Gouvernement a agi sagement et prudemment en confiant à Radio-Canada le soin d'inaugurer la télévision au Canada. Tout comme dans la radiodiffusion, l'initiative privée et la réclame commerciale auront leur place dans l'organisation de ce nouvel instrument de culture et de loisir. Nous souhaitons tous le jour où des postes privés pourront s'établir un peu partout afin de compléter l'œuvre de Radio-Canada.

Certes, nous sommes en faveur de l'initiative privée dans ce domaine comme dans les autres; mais nous reconnaissons que, seule, elle ne saurait assumer la responsabilité matérielle, morale et intellectuelle d'une invention destinée à révolutionner notre mode de vie.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, l'excellent travail présenté en novembre dernier par la Chambre de commerce de Montréal sur le problème relatif aux revenus fédéraux et provinciaux, ainsi que les accords intervenus entre le gouvernement fédéral et toutes les provinces canadiennes, à l'exception de Québec, soulignent l'importance qu'il y a de trouver une solution au problème fiscal. En convoquant la conférence fédérale-provinciale en 1950, le chef du gouvernement fédéral a démontré qu'il désirait trouver une solution pratique au problème relatif aux modifications d'ordre constitutionnel compatibles avec l'autonomie provinciale.

Le chef de l'opposition (M. Drew) nous a aussi fait part de son désir de respecter l'autonomie provinciale, mais sa dernière déclaration a souvent été contradictoire, comme l'a démontré l'honorable représentant de Québec-Montmorency (M. LaCroix). Vu la grande urgence du problème, surtout en ce qui a trait aux accords fiscaux, je suis certain que la Chambre aimerait entendre une déclaration bien nette de la part du représentant de Carleton sur la question des impôts directs. Cet éclaircissement est d'une grande importance, à cause de l'attitude du chef du gouvernement de la province de Québec, celui-ci affirmant librement que le gouvernement fédéral n'a aucune compétence en matière d'impôts directs. Il est vrai que M. Duplessis n'a jamais fait une telle déclaration lors des conférences fédérales-provinciales, que ce soit en 1945 ou en 1950. Il s'agit là, de sa part, d'une simple affirmation publique destinée à des fins électorales.

En notre qualité de député au parlement fédéral notre devoir est de discuter les relations fédérales-provinciales et je suis d'accord avec tous les représentants fédéraux de la province de Québec pour désirer une solution rapide du problème fiscal, problème d'une urgence particulière. Si d'une part je suis favorable à l'autonomie provinciale, je ne crois pas par ailleurs devoir adopter une attitude incompatible avec l'acte de la Confédération, l'interprétation du comité judiciaire du Conseil privé et les opinions reconnues émises par les juristes et les spécialistes.

Je veux citer à ce propos les paroles de l'honorable représentant de Carleton, prononcées à la séance plénière de la conférence fédérale-provinciale de 1945 et qui figurent à la page 12 du rapport:

> L'Acte de l'Amérique du Nord britannique présente une lacune qui est à la source de plusieurs de nos difficultés. Bien que les pouvoirs législatifs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux aient été définis de façon assez claire, la répartition des pouvoirs fiscaux a été laissée dans un état beaucoup moins satisfaisant. Les provinces ont été autorisées à percevoir des impôts directs, ainsi que chacun de nous est si bien placé pour le savoir, alors que le gouvernement fédéral a été autorisé à se procurer des fonds en recourant à n'importe quelle forme d'impôt.

Puis-je demander au député de Carleton comment il peut concilier cette déclaration avec l'attitude que M. Duplessis a adoptée sur la question? Pour ma part, il me semble que la proposition du député de Québec-Montmorency est pertinente. En matière d'impôts directs, surtout dans le domaine de l'impôt sur le revenu, le gouvernement fédéral pourrait faire faire des formules à en-tête des gouvernements fédéral et provinciaux. Les provinces ne recevraient plus de subventions en échange de leur droit d'établir un impôt direct sur les revenus, mais elles toucheraient un pourcentage de ces impôts.

J'espère sincèrement que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux parviendront enfin à s'entendre sur le problème fiscal tout en respectant les obligations du gouvernement fédéral ainsi que l'autonomie des provinces.

M. Balcer: Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de déclarer qu'il est six heures.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, avant que la Chambre ne suspende la séance, je veux dire que je me suis reporté au hansard au sujet d'une observation que j'ai faite pendant que parlait notre collègue de Portneuf (M. Gauthier). N'ayant pas retrouvé cette remarque dans le hansard, je voudrais simplement signaler que j'ai dit qu'en ce qui concerne les affirmations faites par lui et selon lesquelles j'aurais applaudi à certaines déclarations faites à Roberval, qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans tout ce qu'il a dit.

M. l'Orateur: Bien entendu, je ne me souviens pas de ce qui s'est passé à ce moment-là. Je crois que l'honorable député de Portneuf a dit qu'il avait vu l'honorable chef de l'opposition applaudir les observations. Si je ne m'abuse, le chef de l'opposition nous dit maintenant qu'il n'en est rien.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, j'ai interjeté à ce moment-là une observation; toutefois, je me suis reporté au service du hansard et elle n'a pas été relevée. Je disais alors, et je le répète, que les observations que l'honorable député a faites au sujet de cette réunion sont absolument fausses.

M. l'Orateur: Je ne crois pas que cela soit régulier. Je ne saurai accepter la déclaration selon laquelle l'honorable député de Portneuf aurait fait un énoncé contraire à la vérité.

M. Drew: Je me contente de consigner au compte rendu ce que je croyais y figurer plus tôt; je ne vous demande pas, monsieur l'Orateur, de trancher la question de fait.

M. l'Orateur: Je dois m'occuper des accusations portées contre les honorables députés. Notre Règlement nous interdit d'accuser un de nos collègues de faire des déclarations qu'il sait pertinemment être inexactes.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous signaler que je n'ai pas dit cela. J'ai dit que la déclaration était fausse et je ne vous demande pas de juger les faits. J'ai fait cette déclaration qui a déjà été faite antérieurement, comme Votre Honneur le sait très bien par le compte rendu; et je dis simplement que c'est faux et je m'en tiens à cet énoncé de faits.

M. l'Orateur: Je puis accepter la déclaration du chef de l'opposition voulant qu'il n'ait pas applaudi à certaines remarques. Je puis accepter cela, mais je ne saurais accepter la déclaration que l'honorable député de Portneuf aurait dit quelque chose qu'il savait être faux.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je répète que je n'ai pas dit les paroles que vous me prêtez. J'ai dit simplement que la déclaration était fausse. Si vous préférez dire que je n'ai pas applaudi aux remarques, ce qui est d'ailleurs la déclaration qu'il a faite, je suis tout à fait disposé à ce qu'il en soit ainsi.

M. l'Orateur: Je suppose que la Chambre se rend compte de la situation dans laquelle je me suis trouvé lorsque j'ai entendu les remarques du chef de l'opposition pour la première fois, mais je crois qu'il a maintenant élucidé la question.

M. Drew: Je me rends compte que la remarque que je viens de faire n'est peut-être pas tout à fait suffisante. Je tiens à préciser également que je n'ai ni applaudi aux remarques en question ni fait les observations que mentionne l'honorable député de Portneuf.

M. Knowles: Pourquoi ne discutez-vous pas la chose entre vous deux?

M. l'Orateur: Je suppose qu'il s'agit d'une question de fait. L'honorable député de Portneuf dit que ces remarques ont été faites et le chef de l'opposition dit que non. Comme ils étaient là tous les deux, la question devra en rester là.

La séance, suspendue à 6 heures, est reprise à 8 heures.

Reprise de la séance

(*Texte*)

M. Léon Balcer (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, depuis une quinzaine d'années, l'opinion publique canadienne a été continuellement alertée au sujet de la répartition des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Un mouvement toujours croissant de centralisation par le gouvernement fédéral n'a cessé de prendre de l'ampleur. Les protestations surgirent de toutes les provinces du Canada et, plus particulièrement, de la province de Québec, car, si les autres gouvernements voient un intérêt financier dans la sauvegarde des droits provinciaux, eh bien! nous du Québec, qui sommes de culture, de traditions et de religion différentes, ne trouvons que juste que notre population surveille de près, en tout temps, le régime constitutionnel sous lequel nous vivons.

En 1867, nos représentants ont consenti à se joindre au reste du Canada, précisément parce que, à ce moment-là, on leur offrait un pacte confédératif, parce que l'on proposait d'établir une confédération où la répartition des pouvoirs entre le gouvernement central et celui de chacune des provinces nous assurait, pour de nombreuses années, à venir, la survivance de notre langue, de nos traditions, de nos écoles françaises, bref, de notre groupe ethnique.

La Confédération est un pacte constitutionnel entre les deux grandes races du pays. C'est un document que nous, du Québec, avons appris à admirer, car il a fait prospérer en terre canadienne deux groupes ethniques de culture différente; il leur a permis de se souder assez solidement l'un à l'autre pour faire de la nation canadienne une des plus grandes du monde entier.

Malheureusement, l'esprit qui animait les Pères de la Confédération dans le temps semble avoir disparu et, aujourd'hui, l'existence même de ce pacte confédératif est ébranlée chaque jour. Le gouvernement fédéral a des appétits insatiables et il veut s'emparer de tous les pouvoirs de taxation et, de ce fait, reléguer les législatures provinciales au rang de simples commissions administratives.

Le gouvernement de la province de Québec a mené une lutte serrée, une lutte de tous les jours contre cette centralisation à outrance du pouvoir central et, à venir jusqu'à il y a quelques mois, il était appuyé par le gouvernement de l'Ontario.

Malheureusement, toute la question des relations fédérales-provinciales vient de se poser d'une façon encore plus tragique, surtout depuis que le premier ministre de la province la plus populeuse du pays vient d'accepter les offres du gouvernement central. Mais là encore, tout en acceptant ces octrois directs en compensation pour des droits de taxation cédés par sa province, le premier ministre de l'Ontario n'a pas hésité à laisser entendre qu'il acceptait, bien à regret, de signer cette entente et qu'il n'entendait poser là qu'un geste absolument temporaire. Il exprimait l'espoir que cette question de la répartition des impôts devait être soumise à une étude plus approfondie afin qu'un nouveau plan soit proposé sans plus tarder.

Il n'en reste pas moins, cependant, que la province de Québec est la seule province qui a su résister au plat de lentilles que lui offrait le gouvernement central. Et, comme député de la province de Québec, je ne puis que me réjouir du fait que notre province

soit dirigée par un gouvernement qui a toujours été le champion des droits des provinces en face des poussées centralisatrices du gouvernement fédéral.

En ma qualité de député conservateur, je suis fier que mon chef, le leader de l'opposition (M. Drew) soit lui aussi imbu des mêmes idées de respect envers la Confédération et qu'il n'ait pas hésité, dès le début de la presente session, à soulever cette question devant la Chambre et à exiger, dès son premier discours, la tenue d'une conférence entre le gouvernement central et les provinces afin que ces dernières puissent enfin obtenir justice.

Sans doute les provinces ont des responsabilités, comme elles ont des droits. Mais, si le gouvernement fédéral s'empare de leurs sources de taxation, il augmente son pouvoir dans des proportions exagérées et tout l'équilibre que l'Acte de l'Amérique britannique du nord avait établi entre les pouvoirs provinciaux et le pouvoir central s'en trouve complètement désaxé.

Aussi, le Gouvernement est-il à blâmer. Il s'est arrogé des droits de taxation qui appartenaient aux provinces depuis 1867, sous prétexte de pouvoir mener à bien l'effort de guerre national, et il s'est alors engagé, ni plus ni moins, à les rendre aux provinces un an après la fin de la guerre.

La guerre est terminée depuis 7 ans et le gouvernement fédéral garde toujours ces sources de taxation.

Il veut ni plus ni moins qu'affamer les provinces, comme le disait si bien M. Filion dans son éditorial de samedi dernier dans *Le Devoir*. Je cite:

> Le pouvoir de taxer, comme le comprend M. St-Laurent, c'est le pouvoir d'affamer. S'il fallait en croire le premier ministre, Ottawa aurait le droit d'accaparer toutes les sources de taxation que la Constitution lui reconnaît et de mettre les municipalités et les provinces en faillite.
>
> Ottawa avait pris l'habitude, durant la guerre, de taxer à fond; il ne s'en est pas totalement départi après 1945. Il a fait servir ses recettes à l'établissement de services sociaux, domaine réservé aux provinces; il a accumulé d'année en année des excédents considérables; l'an dernier c'est tout près de trois quarts de milliard que le ministre des Finances a perçus de trop.
>
> Et pendant qu'Ottawa nage dans l'abondance, les provinces et les municipalités tirent la langue. Neuf provinces canadiennes, plusieurs à corps défendant, se sont jetées dans les bras du fédéral parce qu'elles étaient incapables de rencontrer autrement leurs obligations. Les municipalités et les commissions scolaires jettent toutes le même cri d'alarme: leurs obligations augmentent mais leurs sources de revenu restent insuffisantes.

Chaque jour le gouvernement fédéral tente de forcer les provinces à lui céder un peu plus, à abandonner ceci ou cela, si bien qu'il a réussi à drainer toutes les taxes de son côté. En 1939, le gouvernement fédéral percevait 51 p. 100 des impôts, les provinces et les municipalités en percevaient 49 p. 100. Aujourd'hui, après 13 ans de régime libéral, Ottawa en prend 77 p. 100, les provinces 12 p. 100 et les municipalités 11 p. 100.

Les autorités provinciales ou municipales ne peuvent demander un sou de plus aux contribuables après qu'ils ont été tondus par le gouvernement fédéral, comme ils le sont aujourd'hui, par suite des taxes qui augmentent à chaque budget.

C'est tellement vrai qu'en pleine période de prospérité, comme celle que nous traversons à l'heure actuelle, les provinces et les municipalités, surtout ces dernières, ne peuvent plus faire face à leurs responsabilités, et elles sont dans l'obligation de venir quêter une aumône auprès du gouvernement fédéral qui, lui, accumule les surplus.

Le gouvernement fédéral s'immisce dans plusieurs domaines de l'administration, sous prétexte que les provinces n'ont pas les moyens de le faire, et si les provinces sont dans une telle situation, c'est tout simplement parce qu'Ottawa prend bien soin de leur enlever tous leurs moyens et de s'accaparer de tout.

Prenons l'Éducation comme exemple. D'après l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, l'Éducation relève de la compétence exclusive des provinces, et comme toutes les provinces ont toujours pris un soin jaloux pour sauvegarder leur autonomie au point de vue scolaire, nous, de la province de Québec, savons aussi que l'Éducation est la base même de notre survivance raciale et religieuse; c'est pourquoi la population du Québec ne cédera jamais sur ce point.

Avec l'aide de ses millions de surplus, le gouvernement fédéral pourra sans doute faire des offres très alléchantes d'octrois directs, mais il devrait savoir, comme le disait si bien le chef de l'opposition, que ce dont les provinces ont besoin dans ces domaines ce ne sont pas tant des cadeaux de marchands de chevaux que le respect des idées qui ont inspiré les Pères de la Confédération.

Si le gouvernement fédéral veut faire disparaître la Confédération et y substituer un État unitaire, qu'il le dise; mais qu'il cesse cette politique de marchandage et de soi-disant cadeaux qui ne sont faits qu'au détriment des droits des provinces.

Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, un libéral, ancien membre du Gouvernement, ne se gêne pas pour lancer le cri d'alarme.

Le pays glisse à pas de géant vers l'État unitaire, l'État totalitaire.

Il est de notre devoir, nous députés de la province de Québec, de nous assurer que

cette centralisation, si nuisible et si dangereuse à notre groupe ethnique, cesse au plus tôt.

Si l'on ne met un frein à ces poussées centralisatrices, peut-être que d'ici 10 ou 20 ans, la province de Québec aura perdu son pouvoir de légiférer.

Je suis heureux d'appartenir au parti qui est celui de la Confédération et qui est dirigé par un autonomiste convaincu, qui ne s'est pas gêné pour prononcer à l'Assemblée législative de l'Ontario les paroles suivantes:

Il existe d'excellentes raisons pour que la province de Québec accorde une importance toute particulière aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et soit moins prête à accepter des modifications importantes effectuées sans le consentement de cette province et sans protection raisonnable à titre de compensation, s'il s'agit de restreindre certains de ses droits établis. La province de Québec considère, avec raison, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique comme la garantie qui protège son droit civil, ses coutumes, sa langue et sa religion . . .

Ces paroles sont du chef même de l'opposition conservatrice.

D'ailleurs, les sévères avertissements du premier ministre M. Duplessis et de mon chef ont été entendus et compris de la population de ma province.

L'importance vitale de cette question, tant au point de vue économique qu'au point de vue social, a tellement ému les 40 mille membres de la Chambre de commerce de la province de Québec réunis en congrès à Ottawa, qu'elle en a fait le principal sujet d'étude du congrès et, la semaine dernière, la Chambre de commerce a présenté à la législature de la province de Québec un mémoire où elle donne son opinion sans réserve.

On ne peut pas taxer cet organisme de vouloir obéir au souci électoral, car c'est un mouvement tout à fait libre de tout lien politique. Toutefois, la Chambre de commerce est composée d'un groupe d'hommes d'affaires canadiens-français qui jugent néfaste cette situation qui oblige la population du Québec à payer des taxes plus élevées que celles des autres provinces parce que le gouvernement provincial ne veut pas céder aux pressions centralisatrices d'Ottawa. Aussi, je désire citer un article de M. L'Heureux, rédacteur du journal *Le Droit,* que l'honorable député de Portneuf (M. Gauthier) citait avec tant de plaisir cet après-midi.

M. Gauthier (Portneuf): Certainement.

M. Balcer: Cet article, que je lis dans *Le Droit* d'aujourd'hui, le 2 décembre, démontre bien l'importance de la question. Il s'intitule:

Autonomie Provinciale

La Chambre de commerce de la province de Québec a soumis un important mémoire au premier ministre Duplessis sur les relations fédérales-provinciales.

C'est avec raison que ce corps public affirme que jamais, dans l'histoire de la Confédération canadienne, les droits du Québec à l'autonomie provinciale n'ont été aussi sérieusement en danger. Selon lui, le progrès de la centralisation des pouvoirs fiscaux entre les mains de l'autorité fédérale a atteint son point culminant avec la dernière guerre mondiale et les accords financiers de 1947. Depuis la fin des hostilités, les autorités fédérales n'ont pas trouvé d'autre solution au problème que de prolonger l'application des principes mis en vigueur pendant la dernière guerre, pour redonner de l'élan à la production du pays. Il s'ensuit que les provinces et les municipalités sont privées de la liberté d'action nécessaire pour adapter leurs services aux besoins de la population. Au lieu de bénéficier de 28 pour 100 des impôts comme en 1937, les gouvernements provinciaux, en effet, n'en touchent que 13 pour 100.

M. Duplessis, dont la Chambre de commerce du Québec s'est plu à reconnaître la fermeté dans sa lutte contre la centralisation, a accepté en principe la proposition. Depuis une quinzaine d'années, le gouvernement actuel de la province a été le seul à lutter efficacement. Le Québec a été heureux de l'avoir eu à sa tête au cours des derniers huit ans. Il faut le reconnaître en toute justice: si le peuple n'avait pas porté au pouvoir M. Duplessis en 1944 et ne l'y avait pas maintenu dans la suite, l'autonomie du Québec, selon toute vraisemblance, aurait été sacrifiée sur l'autel des centralisateurs par ceux qui auraient alors exercé l'autorité dans la province.

Évidemment, cette appréciation ne plaira pas aux politiciens, mais la vérité possède ses droits. Depuis 1944, le gouvernement Duplessis a été le rempart de l'autonomie provinciale contre lequel tous les assauts des centralisateurs d'Ottawa ont échoué. Sa résistance opiniâtre a été, en quelque sorte, le Verdun de la lutte mémorable qui a fait rage pendant les dernières années du régime King et qui se poursuit encore.

Ce sont les paroles mêmes de M. L'Heureux.

Devant ce front commun, nos gouvernants d'Ottawa devraient enfin se réveiller, et ceux qui représentent la province de Québec sur le plan fédéral devraient aussi cesser de se tenir sur la clôture.

On ne peut trouver de témoignage plus frappant de l'importance de la crise actuelle que l'avis de tous les auteurs d'articles éditoriaux de la province de Québec, particulièrement en ce qui concerne l'autonomie provinciale, car, tous s'en rendent compte, le danger, à l'heure actuelle, est plus imminent qu'il ne l'a été depuis 15 ans.

Monsieur l'Orateur, pour ces raisons, j'appuie entièrement l'attitude qu'a adoptée mon chef sur cette question et je voterai avec plaisir pour son amendement à l'Adresse en réponse au discours du trône, dans lequel il réitère sa demande d'une nouvelle entente entre le gouvernement fédéral et les provinces, afin que ces dernières puissent jouir

des pouvoirs de taxation nécessaires pour s'acquitter de leurs devoirs et de faire face à leurs responsabilités.

Monsieur l'Orateur, avant de terminer mes observations, je veux dire à l'honorable député de Sainte-Marie (M. Dupuis), qui déclarait vendredi que le député de Labelle (M. Courtemanche) et moi-même avions été élus par chance, que nous préférons avoir été élus de cette manière que d'être un pseudo indépendant auquel son propre parti refusait la candidature officielle et qui ne trouve pas d'autre moyen, pour se faire admettre dans les rangs de son parti, que de déverser des saletés sur la personnalité de mon chef, le leader de l'opposition. J'ai été surpris de voir l'honorable député de Québec-Montmorency...

M. Dupuis: C'est choquant.

M. Balcer: ... faire exactement la même chose, lui qui en a beaucoup à se faire pardonner. Quand on se rend compte de quelle façon le scandale au sujet de la *C. D. Howe & Company* a été dévoilé! Il n'est pas étonnant qu'il ait quelque chose à se faire pardonner de son propre parti.

J'en viens maintenant à l'honorable député de Portneuf (M. Gauthier), qui a poussé la bravade jusqu'à venir assister, caché derrière une porte, à une assemblée que nous avons tenue à Dolbeau lors de l'élection de Roberval.

M. Gauthier (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Monsieur l'Orateur, j'étais dans la salle et non derrière la porte.

M. Balcer: J'en viens au député de Portneuf qui était dans la salle, et qui a pu constater de lui-même le triomphe qu'a obtenu mon chef auprès de la population de Dolbeau lors de l'élection de Roberval.

M. Gauthier (Portneuf): C'était bien organisé.

M. Dupuis: C'était émouvant.

M. Balcer: Le député de Portneuf rapporte des choses qui n'ont jamais été dites, mais qui n'existent que dans son imagination. S'il veut tenir compte au chef d'un parti de tout ce que disent ses partisans au cours d'une campagne électorale, je me demande si le très honorable premier ministre (M. St-Laurent) a approuvé M. Potvin, son candidat officiel dans Roberval, quand, au cours d'une grande assemblée à Saint-Félicien, il a dit, comme en fait foi *l'Action Catholique* du 20 mai 1952:

Après avoir rappelé que la présente campagne électorale était plus qu'une lutte entre deux partis politiques, mais "une guerre entre deux races et entre deux hommes de convictions religieuses différentes".

Je me demande si le premier ministre actuel serait bien fier d'admettre ces paroles comme faisant partie de la politique de son parti!

Et ce même M. Potvin, candidat officiel du parti libéral, disait dans le même discours: "qu'un vote pour Drew était un vote pour notre ruine économique et sociale"...

M. Dupuis: C'est vrai cela.

M. Balcer: ... en s'attaquant avec une audace inqualifiable...

M. Spence: Les gens ne l'ont pas cru chez nous.

M. Dupuis: C'est vrai cela.

M. Balcer ... à notre clergé. Je me demande s'il s'agit d'une politique admise par le député de Portneuf. Je me demande si le député de Portneuf serait prêt à l'intégrer dans le programme de son parti. D'ailleurs, c'est une vieille tactique libérale dans la province de Québec de tronquer ou d'imaginer certaines parties des discours du chef du parti conservateur-progressiste pour tenter de lui nuire. Ils veulent le faire passer pour un épouvantail, mais la population a réagi autrement et elle l'a d'ailleurs prouvé lors des élections provinciales. La population canadienne juge les hommes à leurs actes...

Une voix: C'est vrai cela.

M. Balcer ... et la population saura que M. Drew est une garantie pour l'autonomie des provinces et la population le reconnaîtra.

Cette vieille tactique de faire entendre aux ontariens que le chef du parti conservateur est trop francophile, et aux québecois qu'il est anticanadien aura bientôt vécu.

Une voix: Ah! non.

M. Gauthier (Portneuf): Ah! non.

M. Balcer: Le député de Portneuf dit Ah! non. Je vais lui dire que le *Toronto Star*, la veille des élections, affichait une photographie de 10x12, en première page, avec la note suivante: c'est le portrait de notre chef et de Camillien Houde; votez contre l'axe Drew-Houde, Puis, au-dessus apparaissaient ces mots: "Keep Canada British; Vote St. Laurent." Ceci était en lettres de quatre pouces de hauteur.

M. Gauthier (Portneuf): J'en ai des portraits.

M. Balcer: Le *Toronto Star* avait pris bien soin de faire paraître cette photographie le samedi précédant les élections; mais cela n'a pas paru dans le Québec, où les libéraux tentaient alors de faire passer notre chef comme anticanadien.

Monsieur l'Orateur, le peuple jugera et la population du Québec, lors de la prochaine élection, pourra apprécier le geste du chef du parti conservateur-progressiste, comme la population canadienne-française de l'Ontario a apprécié l'octroi de 100 mille dollars que le premier ministre de l'Ontario a accordé à l'Université d'Ottawa, ainsi que le bon traitement qu'il a donné aux écoles séparées de sa province. La population canadienne-française de l'Ontario l'a reconnu en élisant 7 de ses députés sur 8. La même chose se répète aujourd'hui et se répétera encore.

(Traduction)

M. Jean Lesage (Montmagny-L'Islet): Monsieur l'Orateur, je n'ai nullement l'intention de relever les observations que le représentant de Trois-Rivières (M. Balcer) a faites dans la dernière partie de son discours, qui était surtout d'ordre politique. Cependant, je veux relever celles qu'il a formulées dans la première partie de son discours, alors qu'il s'est appliqué à examiner le quatrième paragraphe de l'amendement proposé par le chef de l'opposition (M. Drew). Ce quatrième paragraphe est ainsi conçu:

Nous regrettons que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas su

e) en venir à une entente avec les gouvernements provinciaux en vue d'une nouvelle répartition, clairement définie, des pouvoirs d'imposition assurant aux gouvernements provinciaux et aux conseils municipaux des ressources financières suffisantes pour leur permettre de s'acquitter de leurs obligations qui deviennent rapidement plus onéreuses.

En expliquant cette partie de son projet d'amendement, le chef de l'opposition s'est particulièrement arrêté à la province de Québec, qu'il a mentionnée deux fois, et pour des raisons faciles à comprendre. Depuis qu'il est devenu chef de l'opposition, de fait depuis qu'il a eu ses premières espérances de devenir chef de son parti, il tente d'obtenir les votes de la province de Québec après avoir exécuté un monumental saut périlleux. Après avoir prétendu, en 1937, que les provinces avaient assumé des pouvoirs qui devaient appartenir au gouvernement fédéral, et que nous devrions rétablir un gouvernement unique et puissant, il déclare maintenant, en songeant aux votes de la province de Québec, qu'Ottawa devrait renoncer à d'autres pouvoirs en faveur des provinces, bien que la constitution de notre pays accorde ces pouvoirs au parlement fédéral.

Chez nous, dans la province de Québec, nous connaissons très bien les coutumes traditionnelles du parti conservateur, monsieur l'Orateur. Nous connaissons leur pensée. Nous savons que leur affection subite pour les nôtres dans cette volte-face extraordinaire ne vient pas tant du cœur que de leur soif du pouvoir, que la population canadienne leur refuse depuis si longtemps. Dès le tout début, leur grand chef, fondateur de leur parti, pour qui je n'éprouve que du respect, sir John A. Macdonald, a dit au cours des débats parlementaires sur la confédération:

Ceux qui, comme moi, étaient partisans d'une union législative, ont été obligés de modifier leur opinion pour accepter le projet d'une union fédérale.

Et il a dit aussi:

Nous avons donné plus de pouvoir au gouvernement général. Nous avons confié à l'assemblée législative générale tous les grands domaines législatifs... En réalité, nous bénéficierons de tous les avantages d'une union législative sous un gouvernement unique...

Que nous sommes près du chef de l'opposition qui, lui, s'écrie:

Il nous faut tout recommencer à partir de la Confédération, si nous voulons n'avoir qu'un pays au lieu de neuf.

Comme l'histoire se répète, mais que le chef de l'opposition est illogique! Voilà, en résumé, l'histoire du parti conservateur depuis trois quarts de siècle. Sir John, tout en renonçant à son idéal d'un état unitaire, disait que la confédération devait être une forme de fédéralisme centralisé et cette idée a toujours servi de but et de doctrine au parti conservateur. Rappelons-nous 1934 et 1935 sous M. Bennett. C'est pour cette raison que, contrairement à ce qui avait eu lieu aux États-Unis et à ce qui devait arriver plus tard en Australie, les pouvoirs non attribués ont été dévolus, au Canada, au gouvernement fédéral. Les attributions des provinces, énumérées en 1867 dans une liste très précise, sont essentiellement ceux qui ont un caractère régional et privé, conformément à l'importance que sir John A. Macdonald voulait accorder aux autorités provinciales sous le régime de l'autonomie.

En 1866, selon sir John, le gouvernement fédéral était censé posséder le droit de désigner et de destituer les lieutenants-gouverneurs des provinces; on était également censé accorder au gouvernement fédéral le droit d'annuler, dans le délai d'un an à compter de leur sanction, les lois adoptées par les assemblées législatives. Nous trouvons parfois étonnant que la répartition des pouvoirs entre les autorités fédérales et les autorités provinciales ait donné lieu à si peu de discussion à l'époque. L'explication qu'en a donnée sir John, c'est que les délégués à la conférence s'étaient rendu compte de la nécessité de créer un gouvernement central fort et puissant. Voilà comment s'est comporté le fondateur du parti conservateur.

Examinons maintenant les raisons que le chef de l'opposition a alléguées pour accuser le Gouvernement actuel de centralisation. Du

discours qu'il a prononcé le lundi 24 novembre, comme en fait foi la page 33 du hansard, j'extrais le passage suivant:

La tendance de plus en plus prononcée à la centralisation des pouvoirs fiscaux compromet gravement la situation des gouvernements provinciaux et municipaux.

Et le député des Trois-Rivières a exprimé la même idée en d'autres termes.

Le chef de l'opposition (M. Drew) a appris à écouter ses amis de l'Union Nationale de la province de Québec, dont l'honorable député de Trois-Rivières (M. Balcer) est sans nul doute fier d'être membre.

M. Gauthier (Portneuf): L'Union Nationale Conservatrice.

M. Lesage: Il y a deux ou trois semaines, le premier ministre du Québec a dit à l'Assemblée législative que le gouvernement fédéral avait volé aux provinces leurs sources d'impôts. Il a déclaré qu'on devrait rendre aux provinces leurs droits fiscaux et qu'on devrait respecter l'esprit du pacte de la confédération ainsi que les desseins des Pères de la Confédération en ce domaine. L'honorable député de Trois-Rivières a tenu ces propos il y a quelques instants, lorsqu'il a dit qu'on devrait respecter les desseins des Pères de la Confédération. Bien des gens semblent ignorer ou oublier les faits. Que s'est-il véritablement passé au temps de la confédération? C'est cela que nous devons chercher à savoir pour connaître les vraies intentions des auteurs de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Les provinces exerçaient alors très peu les droits fiscaux que la constitution leur accordait, et, en 1867, elles faisaient face à près des deux tiers de leurs dépenses au moyen de subventions qu'elles recevaient du gouvernement fédéral. Les provinces ont depuis gagné de plus en plus d'indépendance en ce domaine et même s'il était possible de soutenir au temps de la confédération qu'elles dépendaient du gouvernement fédéral en matière fiscale, elles ont maintenant atteint l'autonomie complète dans le domaine fiscal.

En 1937, par exemple, les subventions fédérales ne représentaient que 4·5 p. 100 du budget de la province de Québec. A entendre les hauts cris et les accusations du député de Trois-Rivières contre le gouvernement actuel au sujet de la centralisation des pouvoirs fiscaux, on serait porté à croire que, depuis 1937, il existe une tendance inverse. Au contraire, en 1951, les recettes totales de la province de Québec s'élevaient à 275 millions et demi de dollars, tandis que les subventions fédérales ne s'élevaient qu'à 3·3 millions, soit un peu plus de 1 p. 100. La province de Québec percevait par ses propres mesures fiscales 99 p. 100 de ses recettes alors qu'elle n'en percevait que le tiers en 1867. En quoi y a-t-il asservissement fiscal? L'écart qui existe entre 60 p. 100 et 1 p. 100 ne suffit-il pas à prouver que, loin d'avoir perdu son autonomie fiscale, la province de Québec jouit maintenant de sa pleine indépendance en matière de fisc?

S'il m'est permis de le dire, ne nous laissons pas leurrer par des discours grandiloquents et par des cris: Au voleur! A l'assassin! Non, écoutons plutôt la raison et les faits. Envisageons les faits et la statistique. Examinons la situation. Je le demande: le gouvernement fédéral a-t-il volé aux provinces des droits provinciaux d'imposition qu'il devrait leur rendre?

Une voix: L'impôt sur le revenu.

M. Lesage: J'y arrive. Cet impôt a été d'abord établi, en 1917, par le gouvernement conservateur et la question de sa validité n'a jamais été soumise aux tribunaux par la province de Québec. Mon jeune collègue devrait le savoir; je crois qu'il ne l'ignore pas.

Le chef de l'opposition s'est bien gardé de signaler un seul cas en particulier et, sur ce point, le député de Trois-Rivières a suivi son exemple. S'ils ne l'ont pas fait, c'est pour la bonne raison qu'il n'en existe pas. Aux termes du paragraphe 3 de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le gouvernement fédéral peut prélever des deniers par tout mode ou système d'imposition. En dépit de cette disposition, le gouvernement fédéral se contente présentement de quatre domaines fiscaux: premièrement, les droits douaniers; deuxièmement, les taxes et droits d'accise; troisièmement, l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés; quatrièmement, les droits successoraux à l'égard des successions dont la valeur dépasse $50,000. Le prélèvement d'impôts dans l'un ou l'autre de ces quatre domaines est-il...

Une voix: Et la taxe de vente?

M. Lesage: C'est une taxe d'accise. Mon collègue ne sait peut-être pas que la taxe de vente est une taxe d'accise.

M. Fulton: Vous ne le savez peut-être pas vous-même.

M. Lesage: Je le sais.

M. Fulton: Peut-être ne savez-vous pas que la taxe de vente est une taxe de vente.

M. Lesage: C'est parce que vous ne savez pas grand chose que vous ne pouvez jamais vous faire porter au pouvoir.

Les deux premiers domaines fiscaux comprennent les droits de douane, ainsi que les droits et taxes d'accise. Jamais il n'y a eu doute à l'égard de ces impôts. La constitution réserve expressément ces domaines au gouvernement fédéral. Il reste donc les

troisième et quatrième domaines: l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, et l'impôt sur les successions.

Y a-t-il quelqu'un au sein de l'opposition, en particulier le chef de l'opposition, qui refuserait de reconnaître les droits du Parlement en ces domaines? Reportons-nous au texte qui fait vraiment foi en la matière, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Qu'il me soit permis de citer des passages des articles 91 et 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867. J'extrais ce qui suit de l'article 91:

...Le parlement du Canada aura le pouvoir exclusif de légiférer sur toute matière rentrant dans les catégories de sujets ci-après énumérées...

3. Le prélèvement de deniers par tout mode ou système de taxation.

Je passe à l'article 92:

Dans chaque province, la législature a le droit exclusif de légiférer sur les matières qui rentrent dans les catégories de sujets ci-après énumérées...

2. Les contributions directes dans la province en vue de prélever des revenus pour des fins provinciales.

Que signififent ces paragraphes? Ils signifient précisément ce qu'ils énoncent, à savoir que le Parlement fédéral a le pouvoir exclusif de prélever des fonds par tout mode ou système de taxation, soit au moyen d'impôts directs, soit au moyen d'impôts indirects, et que les provinces ne peuvent établir d'impôts directs que pour des fins provinciales. Dans le jugement rendu à propos de la cause Silver Brothers et le procureur général de Québec c. le procureur général du Canada, 1932, A. C. 514, le vicomte Dunedin a déclaré:

Les deux impositions, fédérale et provinciale, peuvent coexister sans se porter atteinte l'une à l'autre; mais, dès qu'il s'agit des privilèges concomitants de la priorité absolue, elles ne peuvent coexister et doivent venir en conflit. En conséquence, l'imposition fédérale doit l'emporter.

Si, en établissant l'impôt sur le revenu des particuliers ou des sociétés ou en imposant des droits successoraux, le Parlement fédéral avait outrepassé sa compétence, il est facile d'imaginer ce qui serait arrivé. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a plus de trente ans, le parti conservateur alors au pouvoir a instauré l'impôt sur le revenu. Si cette mesure avait outrepassé la compétence législative du Parlement fédéral, pense-t-on qu'au cours de cette longue période écoulée de 1917 à 1952 un gouvernement provincial, surtout un gouvernement de l'Union Nationale, n'en aurait pas éprouvé la validité?

Il est inutile d'insister pour démontrer qu'on n'a pas porté atteinte à l'autonomie provinciale. On n'y a pas plus porté atteinte qu'on l'a fait en 1917, alors que le bill, a été présenté par le ministre conservateur des Finances, sir Thomas White.

[M. Lesage.]

Comme je l'ai mentionné il y a quelques instants, la structure politique du pays a évolué de façon notable depuis la confédération. Il ne fait aucun doute que les provinces doivent une dette de gratitude envers la Cour suprême et au Conseil privé, qui n'ont pas précisément respecté les vœux de sir John A. Macdonald. Ces tribunaux ont au contraire fait tout en leur pouvoir en vue de restaurer l'autonomie des provinces, tout particulièrement en invoquant la disposition contenue dans l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui a trait à la propriété et aux droits civils. Je suis également fermement convaincu que le chef du Gouvernement ainsi que ses ministres et les membres de notre parti n'ont aucunement l'intention de violer l'autonomie des provinces.

Je suis sûr que le premier ministre actuel de la province de Québec sera d'accord avec moi si je dis que la cause de l'autonomie provinciale a été admirablement défendue et favorisée par les grands chefs libéraux de la province de Québec: Mercier, Gouin et Taschereau. Ces hommes ont toujours été les champions sincères des droits des minorités et de l'autonomie provinciale bien comprise et conçue de façon libérale. Je suis fier de répéter à la Chambre des communes, ce soir, qu'aucun membre du parti libéral ne veut porter atteinte à l'autonomie provinciale.

Une voix: Pourquoi le faites-vous, alors?

M. Lesage: La tradition du parti libéral est de respecter la constitution, dont l'évolution a favorisé la cause des provinces depuis le temps de sir John A. Macdonald. Le chef de l'opposition et l'honorable député de Trois-Rivières peuvent compter sur celui qui parle en ce moment pour défendre fidèlement la cause de l'autonomie provinciale. Il ne s'ensuit pas que le Parlement ne jouit pas de l'autonomie et des droits qui sont le corollaire des obligations considérables et même énormes qui lui incombent à l'heure actuelle. Il appartient à tous les députés de veiller à la protection de l'autonomie du Parlement de façon qu'elle puisse, à son tour, protéger la sécurité des Canadiens.

Revenons à l'imposition directe: il est entendu que les provinces partagent ce domaine avec le Parlement central, mais le fait qu'un droit s'exerce concurremment et que nous exercons ce droit ne signifie pas que nous empêchons nos partenaires, les provinces, de faire elles aussi usage de ce droit. La province de Québec, par exemple, perçoit actuellement des impôts sur les revenus des sociétés, sociétés qu'elle frappe d'ailleurs d'un certain nombre d'autres impôts. En 1940 et en 1941, je crois, la province de Québec a imposé le revenu des particuliers. Je peux me tromper et, dans ce cas, j'accepte toute

rectification sur ce point, mais j'ai une bonne mémoire et je suis sûr que cet impôt sur le revenu des particuliers a été perçu en 1940 et en 1941, à une époque où le taux des impôts fédéraux était très élevé. Depuis la fin de la dernière guerre, cependant, le gouvernement de la province de Québec s'est abstenu de ce genre d'imposition même lorsque le taux des impôts fédéraux étaient bas, soit en 1948 et en 1949, et plus particulièrement en 1949.

M. Murphy: Année d'élections.

M. Lesage: Oui, mais ce n'était pas une année d'élections dans la province de Québec.

Le gouvernement pouvait, à son gré, prélever un tel impôt. Rien n'empêche le gouvernement de Québec de fixer à son gré le taux de son propre impôt sur les sociétés et sur les revenus des particuliers, sauf, pour employer les paroles du premier ministre (M. St-Laurent) "qu'il serait peu sage de percevoir un impôt trop élevé d'un contribuable en particulier". Toutefois, la même réserve s'applique, monsieur l'Orateur, et les honorables vis-à-vis en conviendront, en particulier celui qui m'a interrompu...

M. Gauthier (Portneuf): Certainement.

M. Lesage: ...au cas du gouvernement fédéral et de même il va sans dire, la même réserve entrerait en ligne de compte, ce qui est important, si la législature de Québec prélevait un impôt sur le revenu des particuliers. La même restriction s'applique aux deux cas.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de revenir aux accusations de prétendus "vols", aux cris de: "Au meurtre! Au voleur! A l'assassin!" La province de Québec et la province d'Ontario ont-elles perdu des recettes depuis 1939? Examinons la statistique des gouvernements de Québec et d'Ontario. Contrairement à ce qu'on a prétendu, ils n'ont perdu aucun revenu.

Une voix: Les deux provinces ont de bons gouvernements.

M. Lesage: Ce sont en tout cas de bons percepteurs. Vous serez à même de le constater.

Au contraire, le revenu total de la province d'Ontario, qui était de 87·5 millions, en 1939, était passé à 291·1 millions, en 1951, c'est-à-dire qu'il avait triplé ou plus que triplé. En 1939, le revenu global de la province de Québec était de 59·8 millions. En 1951-1952, il s'établissait à 275·5 millions et on s'attend qu'il sera d'environ 300 millions en 1952-1953, c'est-à-dire qu'il a été quintuplé depuis 1939. Comment peut-on prétendre, comme le fait le député de Trois-Rivières, que le régime libéral actuel a enlevé au gouvernement de Québec ses droits d'imposition quand on sait que ce dernier gouvernement a quintuplé ses recettes au cours des treize ou quatorze dernières années? Où est le vol? Où est la tendance à la centralisation? D'autant plus que le gouvernement fédéral n'a pénétré dans aucun nouveau domaine d'imposition depuis 1939...

M. Murphy: Ce n'était pas nécessaire.

M. Lesage: ...sauf celui des droits successoraux.

M. Hodgson: Et la taxe d'accise?

M. Lesage: Les taxes d'accise sont réservées au gouvernement fédéral. Le Parlement prélève des droits sur les successions de plus de $50,000, successions qui ont presque toutes été accumulées par le commerce, les affaires ou l'activité interprovinciale ou internationale. Il est vrai que durant la guerre, Québec a loué à Ottawa certains droits d'imposition mais, depuis 1945, le gouvernement fédéral s'est retiré de tous ces domaines, sauf de celui des droits successoraux pour les motifs que je viens d'indiquer.

Le gouvernement fédéral n'a perçu que 43 millions de dollars en droits successoraux au cours de la présente année financière. Par exemple, le gouvernement fédéral a prélevé une taxe sur l'essence au cours de la guerre, mais il a abandonné ce mode d'imposition immédiatement après la guerre et le gouvernement de la province de Québec impose maintenant une taxe de 13c. le gallon sur l'essence vendue dans la province, ce qui représente un taux de 30 p. 100, si l'on veut parler des taux élevés.

M. Murphy: Comment se compare-t-il avec l'augmentation de 25 p. 100 dans le cas de la taxe de vente?

M. Lesage: Dans le discours qu'il a prononcé le 24 novembre, le chef de l'opposition a dit qu'en 1939,—et le député de Trois-Rivières l'a répété,—les gouvernements municipaux ont recueilli 30 p. 100 des sommes perçues en impôts, les gouvernements provinciaux 19 p. 100 et le gouvernement fédéral 51 p. 100. Ces pourcentages ont été puisés dans le Livre vert de la conférence fédérale-provinciale sur le rétablissement, pages 32 et 33, et pour les fins de ces calculs les années financières envisagées sont celles qui se rapprochent le plus des années civiles. Je dois signaler que ces pourcentages se fondent sur le chiffre du revenu total, qui n'est pas complet, des provinces. A ce revenu, il faut ajouter:

1. 28·1 millions de dollars provenant des permis de véhicules automobiles.

2. 24 millions de dollars provenant du domaine public.

3. 9 millions de dollars provenant de permis divers.

En tenant compte de ces données, on obtient le pourcentage exact, qui s'établit ainsi qu'il suit: gouvernement fédéral, 48 p. 100; gouvernements provinciaux, 23 p. 100 et administrations municipales, 29 p. 100. Ces chiffres ont trait à 1939, année où les dépenses du gouvernement fédéral aux fins de la défense nationale et de la sécurité sociale étaient à peu près inexistantes.

Dans le même discours, non l'an dernier, le chef de l'opposition a dit...

Une voix: Il y a deux ans.

M. Lesage: C'est l'an dernier, en 1951, qu'il a dit que le gouvernement fédéral accaparait 77 p. 100 des revenus provenant des impôts, ne laissant que 12 p. 100 aux gouvernements provinciaux et 11 p. 100 aux municipalités. J'ai sous les yeux les chiffres du revenu global de chaque groupe pour l'année financière qui se rapproche le plus de l'année civile 1951, soit la dernière à l'égard de laquelle nous ayons les données. Les recettes du gouvernement fédéral s'établissaient à $3,657,-800,000. Le revenu global des provinces, y compris le produit de la vente des permis, atteignait $904,900,000 et le revenu des municipalités s'élevait à $528,800,000. Ces chiffres sont tirés du sommaire statistique de la Banque du Canada pour l'année 1951. Les pourcentages exacts sont les suivants: gouvernement fédéral, 71 p. 100 (non pas 77 p. 100; gouvernements provinciaux, 18 p. 100 (non pas 12 p. 100) et municipalités, 11 p. 100. Ce dernier pourcentage était exact.

Le revenu fédéral pour l'année courante sera comparativement plus élevé à cause du niveau plus élevé des impôts. Suivant les prévisions budgétaires que j'ai étudiées, et si je prends pour base de mes calculs le revenu fédéral total d'environ 4·4 milliards, le pourcentage s'établit comme il suit: gouvernement fédéral, 75 p. 100; gouvernements provinciaux, 15 p. 100; municipalités, 10 p. 100. Le revenu fédéral doit être dépensé de la façon suivante: premièrement, défense nationale ou sécurité nationale, 2·1 milliards ou, si vous voulez, 35 p. 100 de chaque dollar prélevé en impôt au Canada. Deuxièmement, sécurité sociale, 900 millions, soit 16 p. 100 de chaque dollar d'impôt. Puis l'intérêt de la dette nationale, environ 430 millions, soit 8 p. 100 du revenu total. Les paiements aux provinces à titre de subventions ou en vertu des accords fiscaux s'élèveront à 300 millions de dollars, soit 5 p. 100 de chaque dollar d'impôt. Tous les autres services, tous les autres services du gouvernement fédéral, réclameront un montant de 700 millions de dollars, soit seulement 11 p. 100 de chaque dollar d'impôt qui serviront au gouvernement fédéral pour administrer tous les services, à l'exception de la défense nationale, de la sécurité sociale et du service de la dette nationale.

M. Murrphy: Réveillez certains de vos députés qui dorment, sinon vous n'en aurez pas besoin.

Une voix: Stupidité.

M. Lesage: Il a de quoi s'étonner que ces messieurs ne grognent que quand cela fait mal.

Une voix: Allons! Laissons les pleurs et les grincements de dents; avancez!

M. Lesage: Les chiffres que j'ai donnés montrent qu'en 1939 le gouvernement fédéral conservait 48 p. 100 de chaque dollar payé en impôt à une époque où le budget de la défense et celui de la sécurité sociale étaient à peu près inexistants. Or, en ce moment, 35 p. 100 de chaque dollar perçu est dépensé au Canada, aux fins de la sécurité nationale, ce qui ne laisse que 40 p. 100 pour l'ensemble des autres dépenses, y compris celles de la sécurité sociale.

Vous n'ignorez pas que les principaux postes de budget de la sécurité sociale sont les suivants: D'abord viennent les allocations aux anciens combattants, conséquence, je pense, des deux dernières guerres, et dépense, donc, directement liée à la sécurité nationale. Ensuite viennent les allocations familiales. Je ne crois pas que mes amis d'en face veuillent demander au Gouvernement de quitter le domaine des allocations familiales; en tout cas, il n'est personne dans ma circonscription qui ait envie de le faire. Le chiffre afférent à la sécurité sociale comprend les paiements faits au titre des pensions de vieillesse et toutes les provinces ont consenti à ce que la constitution soit modifiée à ce sujet. Les dépenses que le Gouvernement affecte à la sécurité sociale, je le répète, représentent 16 cents de chaque dollar prélevé en impôt et il s'agit dans une grande mesure d'argent remis au contribuable.

La dette nationale s'est constituée notamment pendant les deux guerres mondiales et presque 8 p. 100 de chaque dollar prélevé en impôt est consacré au service de la dette que l'on doit attribuer plus ou moins directement, encore une fois, à la sécurité nationale. Plus des trois quarts des dépenses actuelles du gouvernement vont à la sécurité, passée, présente et future; sécurité internationale et sécurité sociale à la fois. Finalement, je ne mentionnerai qu'en passant, parmi les dépenses importantes, la somme d'environ $300 millions par année qui est versée aux gouvernements provinciaux, sous forme de subventions et de paiements consentis au titre de la location des domaines fiscaux. Cela rend compte,

je le répète, de l'affectation de 5 p. 100 de chaque dollar perçu en impôt. Il nous reste donc moins de $700 millions d'un budget total de 4·5 milliards de dollars à affecter à tous les autres services et initiatives que le Gouvernement est prié de mener de front au cours de ses opérations ordinaires.

Une voix: Qu'est-ce que c'est que $300 millions?

M. Lesage: Il ne reste que $700 millions à affecter à tous les autres services du gouvernement fédéral, c'est-à-dire seulement 11 p. 100 de chaque dollar perçu en impôt au Canada, alors que les provinces disposeront cette année de 15 p. 100 de chaque dollar perçu en impôt.

Exprimé en chiffres, cela veut dire que le gouvernement fédéral ne pourra affecter que 700 millions de dollars à ses services ordinaires, alors que, par exemple, le budget global de la province de Québec sera de l'ordre de 300 millions, soit juste un peu moins de la moitié de la somme que je viens de citer. Ces chiffres se passent de commentaires et ils démontrent, comme je le disais tantôt, que les provinces sont en meilleure posture que jamais, que le gouvernement fédéral ne leur a enlevé aucun domaine d'imposition.

Monsieur l'Orateur, si les impôts fédéraux sont élevés à l'heure actuelle, c'est que le présent gouvernement et les membres de mon parti estiment que notre premier devoir est de faire en sorte que le citoyen canadien jouisse de la sécurité et de la liberté.

Une voix: Qu'il ne manque pas de cravates!

M. Lesage: D'après notre constitution, il appartient au gouvernement fédéral d'assurer la sécurité du pays. C'est en vue de la protection de nos citoyens que nous dépensons d'énormes sommes d'argent à titre de prime d'assurance destinée à assurer la protection du continent nord-américain; c'est aussi afin de remplir nos obligations envers l'OTAN et les Nations Unies. Ainsi que le premier ministre (M. St-Laurent) le disait à la Chambre le 24 novembre...

M. Murphy: "Qu'est-ce qu'une somme de 300 millions?"

M. Lesage: ...et je cite le compte rendu à la page 35, nous avons:

> ...de prendre toutes mesures nécessaires à l'existence du Canada et à sa liberté. Ceux qui ont rédigé l'Acte de l'Amérique du Nord britannique entré en vigueur en 1867 avaient clairement aperçu cette responsabilité constitutionnelle. Ils ont décidé que le soin de la défense, de la sécurité nationale incomberait au gouvernement fédéral lequel aurait, de par la constitution, le droit de recourir à l'égard du contribuable canadien à toute forme d'imposition.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, je veux suivre l'exemple de mon honorable ami de Trois-Rivières qui a cité des journaux. J'ai ici un éditorial qui a paru dans le *Star* de Montréal le 24 octobre dernier. On y commente le discours prononcé par le chef de l'opposition à North-Hatley, dans la province de Québec. Je cite:

> M. Drew a déclaré hier à North-Hatley aux organisateurs conservateurs que le gouvernement fédéral s'était infiltré petit à petit dans les domaines fiscaux des provinces, cherchant à affaiblir les gouvernements provinciaux en s'emparant d'une grande partie de leurs recettes.

Une voix: C'est exact.

M. Lesage: Le député qui vient de m'interrompre n'a probablement pas écouté ce que j'ai dit. Pendant que je parlais, je n'ai pas entendu mentionner de domaine fiscal que nous ayons envahi. J'ai posé la question bien souvent et les interruptions que j'ai subies étaient moins graves. Le journal ajoute:

> Il serait intéressant de savoir sur quoi se fondent ces accusations constantes. En effet, leur persistance même doit intriguer bien des gens, qui sont absolument incapables de distinguer dans quels domaines fiscaux réservés aux provinces le gouvernement fédéral aurait indûment pénétré.

Un peu plus loin, je lis:

> De la déclaration de M. Drew il découle clairement qu'une fois au pouvoir, les conservateurs rendraient aux provinces une partie de leurs privilèges. Mais qu'est-ce donc qu'ils leur rendraient, puisqu'on ne leur a rien enlevé? M. Drew laisse entendre en outre qu'Ottawa n'a pas besoin de tout l'argent qu'il dépense aujourd'hui. Mais est-ce bien exact? Pourrait-on réduire le budget fédéral? Et comment? En comprimant les dépenses relatives à la défense? Ou celles des services sociaux? Ce sont là les postes principaux du budget fédéral et le parti conservateur ne s'est pas élevé contre eux à la Chambre. Ce sont tous les Canadiens qui ont contribué à leur financement. Pour ce faire, on n'a point asservi de province et le gouvernement fédéral n'a pénétré que dans les domaines d'imposition qui lui étaient déjà ouverts.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas regardé l'heure lorsque j'ai commencé à parler. Me reste-t-il 5 minutes?

M. l'Orateur suppléant: Il vous reste une minute.

M. Lesage: Je vous remercie. Je n'ai pas le temps de continuer mon discours.

(Traduction)

M. Carl O. Nickle (Calgary-Ouest): J'exprimerai ce soir quelques idées portant surtout sur les impôts, l'État tutélaire, les économies dans l'administration, puis, après avoir formulé une brève déclaration au sujet du brigadier Connelly, je terminerai en disant quelques mots sur certains événements nouveaux du domaine de l'industrie pétrolière au Canada. Auparavant, je saisirai l'occasion qui m'est offerte de féliciter les motionnaires

(MM. Deslières et Schneider) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils ont tous deux inauguré leur carrière à la Chambre par de magnifiques discours. Je féliciterai également mon collègue, le nouveau représentant de la circonscription d'Ontario (M. Starr), du discours aussi fortement stimulant qu'opportun et plein d'intérêt qu'il a prononcé cet après-midi. Enfin, étant donné que j'en suis aux félicitations à propos de discours, j'en présenterai également à l'honorable député de Springfield (M. Sinnott). Je ne suis pas d'accord avec le député sur tout ce qu'il a pu dire dans ce qu'il a décrit comme son dernier discours à la Chambre, mais, à beaucoup de points de vue, j'ai eu du plaisir à l'entendre. J'ai été heureux de constater qu'après une période passée sous la tente, il a profité des dernières minutes pour se lancer à nouveau dans la mêlée.

M. Sinnott: C'est très bien dit.

M. Nickle: Mon collègue, le député de Nanaïmo (M. Pearkes), a parlé hier assez longuement du brigadier Connelly, qui est né dans ma ville de Calgary. Il a fait un apport considérable à notre pays au cours de ses longues années de service dans l'armée.

Je fais nettement miennes les idées qu'a exposées notre collègue de Nanaïmo, d'autant plus que j'ai eu l'occasion, au cours des dernières semaines, de très bien étudier l'affaire Connelly. J'ai pris connaissance de la majeure partie des lettres écrites à ce sujet. Il est vraiment regrettable pour notre pays qu'un officier très compétent qui, depuis qu'il a obtenu ses grades au Collège militaire royal, a mis au service de la nation ses connaissances d'ingénieur et des choses militaires, soit tout à coup rejeté de l'armée au détriment du pays. Cela s'est produit uniquement parce que le Gouvernement d'Ottawa croit que le brigadier Connelly doit servir de bouc émissaire lorsqu'il y a eu erreur politique de sa part. Je crois que le Gouvernement devrait réparer sans retard l'erreur qu'il a commise et réhabiliter ce soldat très compétent.

Il est plutôt rare qu'un député de Calgary demande quelque chose en faveur de cette collectivité. Ce soir, toutefois, je m'arrêterai brièvement à deux questions?

Une voix: Vous voudriez obtenir la coupe Grey!

M. Nickle: Non, nous gagnerons la coupe Grey l'an prochain. Le maire de Calgary a soumis une proposition au Gouvernement en vue d'obtenir le financement conjoint, par Calgary et par le gouvernement fédéral, d'une nouvelle aérogare à l'aéroport de Calgary. En passant, remarquons que cet aéroport vient au cinquième rang des plus fréquentés de tout le pays. C'est l'aéroport le plus fréquenté entre Toronto, à l'est, et Vancover, à l'ouest. Lorsqu'on a allongé les pistes d'envol il y a trois ans, on nous a demandé de renoncer aux services assurés par un aérogare terminus assez grand. Depuis lors, les vieilles bicoques que l'aviation des États-Unis avait utilisées durant la dernière guerre servent de terminus. Pour un aéroport aussi débordant d'activité que celui-là, c'est une honte que l'accès à une ville comme Calgary, ville qui marque tant de progrès, ait comme terminus un bâtiment imposant, si l'on veut, mais qui n'est qu'une bicoque en papier goudronné très peu satisfaisante. La ville de Calgary a tout simplement proposé de verser un quart de million de dollars, à condition que le gouvernement fédéral en verse autant, en vue d'aménager une aérogare moderne.

L'autre question a trait à une affaire qui a traîné pendant six ou sept mois. Apparemment, il faut tout ce temps pour accomplir quelque chose, vu les longues chinoiseries administratives qui séparent les autorités de la défense à Calgary des autorités de la capitale nationale. Il s'agit de la localité d'Attadore, au sud-ouest de Calgary, établie par le ministère de la Défense afin de loger les militaires mariés de la caserne Currie et leurs familles. Par suite d'un oubli, probablement de la part des autorités d'Ottawa, on n'a malheureusement pas installé d'égouts auxiliaires. Aussi, au milieu de cette localité moderne située dans la ville de Calgary, il s'est accumulé une grande quantité de boue qui est une source de danger et un inconvénient pour de nombreuses familles de militaires habitant près de la caserne Currie.

Il y a quelques mois, la ville de Calgary a offert de défrayer la moitié des frais d'installation d'un égout auxiliaire pour recueillir cette boue afin que cette nouvelle partie de notre ville fonctionne de façon normale. C'est avec plaisir que je puis dire qu'après avoir reçu un grand nombre de plaintes de familles de militaires habitant dans la région, ainsi que des demandes instantes de la ville de Calgary, le gouvernement fédéral semble avoir finalement rendu un décret du conseil il y a quelques jours, affectant $105,000 à l'installation de cet égout auxiliaire. Après son installation, la ville de Calgary pourra enfin mettre un service de transport par autobus à la disposition de la population en terminant l'aménagement de la route sous laquelle seront intallés ces égouts.

Pour retourner aux questions qui me semblent les plus importantes, le résultat de l'élection complémentaire au cours de laquelle

j'ai été élu à la Chambre en décembre dernier est attribuable, à mon avis, surtout à ce que le gouvernement libéral était trop prodigue de l'argent des contribuables, dépensait sans compter, faisait du gaspillage. voulait jouer au Père Noël, distribuant follement de savoureux cadeaux aux électeurs du pays, s'efforçant de faire accroire aux électeurs que l'argent dépensé pour des cadeaux élégants était puisé dans la tirelire de quelqu'un d'autre, et non pas dans la leur.

Cela nous amène à la question de la sécurité sociale, qui consiste, en somme, en ce que le Gouvernement s'empare d'une partie du produit national, afin de fournir une plus grande mesure de sécurité sociale aux moins favorisés, aux vieillards, aux malades et aux invalides. La sécurité sociale est considérée par la majeure partie du public, et par tous les partis politiques comme relevant de l'État. Sur les plans municipal, provincial et fédéral, le Canada a déjà réalisé de grands progrès vers l'État Providence. Pour ma part, je lutterai comme, d'ailleurs, tous les membres de la Chambre contre toute tentative de revenir, sur le plan de la sécurité sociale, sur les pas que l'on a déjà faits dans ce sens.

Je me rends également compte que, sous le régime actuel de bien-être social, il existe, pour certains groupes, des injustices. Il serait possible de procéder, dès maintenant, à certains redressements d'une importance relativement secondaire. Toutefois, je crois fermement que le Canada ne peut à l'heure actuelle, se permettre, d'aller plus avant dans la voie menant à l'État vraiment Providence.

Les impôts directs et indirects ont depuis beaucoup trop longtemps prélevé une partie importante de notre produit national. Tous ceux qui contribuent à ce produit national, les travailleurs, tout notre commerce et nos industries, ainsi que les sociétés qui constituent notre commerce et nos industries, supportent des impôts excessifs.

Notre pays supporte ce fardeau, en partie pour subvenir aux besoins essentiels de la défense; ces dépenses la nation ne s'y oppose aucunement, à condition d'en éliminer tout gaspillage. Le fardeau fiscal du Canada vient en partie de ce qu'il faut consacrer environ un milliard de dollars à la sécurité sociale, dépense que favorisent aussi la plupart d'entre nous. Le Canada porte ce fardeau en partie en vue de fournir un certain nombre de services publics jugés nécessaires. Encore ici, personne ne trouve à redire, pourvu que les dépenses de l'État ne donnent pas lieu à du gaspillage.

Le niveau des impôts à l'égard du revenu des particuliers et des sociétés permet de connaître notre capacité à faire les frais d'une plus grande production nationale et d'un meilleur niveau de vie. Des impôts trop élevés, à quelque fin qu'on les perçoive, reviennent à tuer la poule aux œufs d'or. Il me semble parfois qu'il serait plus sage de renvoyer à plus tard les budgets excédentaires et le paternalisme d'État et de tailler au vif dans les habitudes de gaspillage de l'État; la poule recevra un repas complet et durant les années à venir, continuera à pondre ses œufs d'or. Le cheval de somme peut transporter une bonne charge et atteindre une prospérité nationale plus grande et plus générale; mais si on le charge trop (en l'occurrence, c'est le contribuable), il s'enfoncera dans la boue, entraînant les espoirs de la nation et la nation elle-même avec lui.

Le présent gouvernement, qui est au pouvoir depuis trop longtemps, s'est efforcé de s'y maintenir en faisant des offres encore plus alléchantes, en accordant un plus grand nombre d'emplois recherchés à ses soutiens, en distribuant à la ronde l'argent des contribuables et, je pense aussi, en se livrant à un gaspillage général. Il est grand temps que ce mandat prenne fin,—tout comme a pris fin aux États-Unis et en Angleterre un gouvernement gaspilleur et à l'esprit socialiste,—et que le Canada se redonne au gouvernement conservateur et économe, s'appliquant à permettre à nos citoyens de garder une partie plus considérable de leurs revenus qu'ils pourront dépenser ou faire fructifier comme ils l'entendront et à acheminer le pays vers la grande destinée qui peut être la nôtre. Évidemment, je crois qu'un tel gouvernement serait dirigé par le chef de la loyale opposition de Sa Majesté, le chef de mon parti.

Il y a évidemment une autre solution. Les socialistes, représentés par mes amis qui siègent à ma gauche, font la cour aux contribuables en leur offrant un programme national d'assurance-santé et une pension de vieillesse plus élevée, mesures d'un État Providence qui pourraient bien coûter un autre milliard de dollars. Il pourrait y avoir aussi les créditistes, le groupe dont un de ses membres a dit, hier, qu'il était un copeau de poutre.

Quant au parti du Crédit social et à sa politique nationale, je dois me fonder sur le programme qu'il a adopté il y a environ une semaine lors d'un congrès tenu en Saskatchewan, car je n'ai pas entendu d'autre déclaration de politique nationale dernièrement. Les créditistes ont alors adopté un programme prévoyant une pension de vieillesse de $100 sans évaluation des ressources et l'augmentation des abattements d'impôts, qui serait portée à $5,000 dans le cas des contribuables mariés et à $2,500 dans le cas des célibataires. On peut alors se demander qui paiera le

montant supplémentaire de 700 à 800 millions de dollars nécessaire à la pension. Les créditistes répondront peut-être que la solution se trouve dans la chose nébuleuse qu'ils appellent les dividendes, cette monnaie prodigieuse appuyée par on ne sait quoi; mais, pour ma part, je préfère placer ma confiance dans les vrais dollars.

Je remarque dans le *Feuilleton* que plusieurs membres du gouvernement actuel ont inscrit des résolutions demandant d'autres dons divers encore plus considérables. Ceci me rappelle une caricature que j'ai vu récemment dans la revue *New Yorker* et que j'aimerais voir reproduite dans le hansard. On y voit une réunion de politiciens du type classique clamant avidement du haut de la tribune. Parmi l'auditoire se trouvent deux ministres du culte qui écoutent un des politiciens. L'un des deux se tourne vers son compagnon pour lui dire: "C'est plus que même nous pouvons leur promettre".

Monsieur l'Orateur, je me suis réjoui lorsque l'honorable député de Brandon (M. Dinsdale) quand il a traité les problèmes qui se posent dans l'Ouest, il y a un jour ou deux, s'est étendu sur la nécessité d'augmenter la population pour continuer de mettre en valeur l'Ouest du pays. Je suis entièrement de son avis. J'aimerais lire un court passage d'un discours intitulé "Comment forger l'avenir de l'Ouest du Canada", que j'ai prononcé à ce sujet à Winnipeg il y a environ un mois. J'y ai dit:

Si nous voulons réaliser les promesses qui résident dans nos ressources naturelles, nous, Canadiens de l'Ouest, devons redoubler d'efforts pour trouver des marchés qui répondent à nos ressources . . .

Nous marquerons une étape en encourageant un flot rapide d'immigration vers l'ouest du pays, non seulement afin d'accroître le marché intérieur, mais aussi pour obtenir les ressources humaines qui nous permettront de constituer un potentiel industriel beaucoup plus élevé. Il est indispensable d'établir un programme plus vaste d'immigration sélective d'hommes et de femmes animés de l'esprit du pionnier et doués de connaissances et d'aptitudes particulières nombreuses et variées, si nous voulons préparer longtemps d'avance, un avenir encore plus brillant pour l'Ouest.

J'espère que le Gouvernement redoublera d'efforts pour que l'Ouest, en réalité l'ensemble du Canada, atteigne cet objectif de 20, 25 ou 35 millions d'âmes avant la fin du siècle.

A l'heure actuelle, une conférence des premiers ministres du Commonwealth se tient à Londres. Indépendamment des allégeances politiques, c'est le vœu de tous les membres de la Chambre et de tous les citoyens du pays que la délégation canadienne obtienne de brillants résultats qui assureront l'expansion de nos marchés. Je relève cependant dans le *Journal* d'Ottawa de ce soir une nouvelle de la *Presse canadienne* au sujet de la conférence. Il s'y trouve un énoncé qui peut causer beaucoup d'inquiétude dans l'Ouest. Voici un extrait de cette nouvelle relative à la conférence du Commonwealth:

Pour ce qui est du blé, par exemple, on a signalé qu'en 1950-1951 la région du sterling en a importé 5·4 millions de tonnes des pays du dollar, surtout du Canada, au prix de 490 millions de dollars.

Les ministres ont convenu qu'il fallait augmenter la production, notamment dans des pays comme le Pakistan, l'Inde et l'Australie.

Les représentants du Canada ne s'opposeraient pas à l'augmentation de la production de blé, un des produits canadiens de première importance, dans les territoires du Commonwealth.

Voici ce qui me préoccupe.

D'une part, le Canada se montre actuellement assez "obstiné" au sujet du blé et d'autre part les ministres canadiens ont toujours affirmé qu'ils ne voulaient rien d'autre qu'un marché libre.

Je suis sûr que tous les producteurs de blé du Canada, aussi bien ceux de l'Ouest que ceux de l'Est, espèrent que l'optimisme dont le Gouvernement fait montre en ce qui concerne son aptitude à trouver des débouchés pour l'excédent de blé qui va croissant dans l'Ouest trouvera sa récompense.

Le journal de ce matin portait une autre manchette, manchette ayant bien plus de prolongements que ne le laissaient entendre les mots qui la composaient. Elle était ainsi conçue: "Plan visant à étendre le pipe-line occidental jusqu'à Sarnia". Cette annonce faite aujourd'hui à Toronto recouvre un troisième projet de pipe-line principal destiné au pétrole de l'Ouest canadien. Grâce à ce projet et à l'expansion des lignes qui viendront s'y raccorder dans l'Ouest canadien, naîtra un réseau de transport du pétrole capable, lorsqu'il fonctionnera à plein rendement, d'acheminer au moins 40 p. 100 plus de pétrole que toute la consommation pétrolière du Canada.

Peut-être la Chambre n'apprendra-t-elle pas sans intérêt que durant les 10 premiers mois et demi de l'année courante, l'Ouest canadien a connu un essor assez remarquable. Au cours de cette période, on a enregistré, dans les provinces de l'Ouest, 155 nouvelles découvertes de pétrole ou de gaz, soit 80 découvertes de pétrole, 64 découvertes de gaz naturel, et 11 découvertes de gaz humides ou de gaz chargés de produits liquides. Le rythme des découvertes, à raison d'une tous les deux jours, est de moitié plus élevé que celui de l'année 1951, qui était sans précédent dans notre histoire. La Chambre apprendra sans doute avec intérêt que chacune des quatres provinces de l'Ouest a sa part de cette suite de découvertes. L'Alberta a enregistré 118 découvertes de diverses natures. La Saskatchewan, nouvelle venue dans le domaine du pétrole, a enregistré cette année 25 découvertes de pétrole et de gaz; la Colombie-Britannique septentrionale, également nouvelle

venue dans ce domaine, a enregistré cette année 9 découvertes de pétrole et de gaz. Le sud-ouest du Manitoba a enregistré également trois nouvelles découvertes de pétrole.

Parmi les grandes découvertes de l'année, qui ont motivé l'annonce du nouvel essor des pipe-lines, se range la découverte, à Fort-Saint-Jean, dans le nord-est de la Colombie-Britannique, d'un champ de gaz naturel, qui contient, la preuve en est déjà faite, plus de 1,300 milliards de pieds cubes de gaz naturel. Au centre de l'Alberta, on a fait la découverte du champ de Bonnie Glen—Pigeon Trend. D'après les renseignements recueillis jusqu'ici, il s'y trouve au moins 250 millions de barils de pétrole brut. Dans nos provinces de l'Ouest, on notera cette année la plus forte augmentation jamais vue dans toute notre histoire pour ce qui est des réserves reconnues de pétrole et de gaz. En 1952, les réserves de pétrole augmenteront d'environ 500 millions de barils pour atteindre un chiffre total d'environ deux milliards de barils à la fin de l'année. Quant aux réserves de gaz naturel, elles augmenteront d'environ trois trillions et demi de pieds cubes pour atteindre, à la fin de l'année, un total de dix trillions et demi de pieds cubes.

Ces chiffres impressionneront peut-être davantage les députés si je leur rappelle qu'en 1946, il y a à peine six ans, les réserves de l'Ouest s'établissaient à environ 65 millions de barils pour le pétrole et à environ deux trillions de pieds cubes pour le gaz.

Plus importantes encore que les découvertes de pétrole et de gaz, d'une valeur brute de plus de cinq milliards de dollars, sont les perspectives qu'elles nous ouvrent vers l'avenir. Le rythme d'exploration de nos réserves a représenté jusqu'ici moins du vingtième de l'activité déployée dans les États pétrolifères américains. Il ne fait aucun doute qu'en définitive les réserves canadiennes de pétrole et de gaz seront abondantes et représenteront peut-être plusieurs fois le chiffre des réserves aujourd'hui reconnues.

Le rendement possible, c'est-à-dire notre productivité dans l'Ouest, atteint maintenant environ 280,000 barils par jour. La production réelle de pétrole s'est établie cette année à 162,000 barils par jour en moyenne. Autrement dit, notre rendement est bien inférieur à notre capacité réelle de production. En de telles circonstances, et vu les réserves grandissantes et les découvertes effectuées depuis le printemps dernier, on a mis sur pied deux importants projets d'aménagement de pipe-lines. On a d'abord comencé l'installation d'un pipe-line devant coûter 80 millions, grâce auquel le pétrole serait acheminé d'Edmonton à Vancouver, à travers les montagnes Rocheuses. Le pipe-line sera terminé en août prochain. C'est en octobre qu'on doit commencer à distribuer sur le littoral du Pacifique les produits extraits des premiers envois de pétrole acheminés vers les raffineries de Vancouver.

On vient d'annoncer il y a quelques semaines qu'une raffinerie de pétrole serait aménagée sur le littoral du Pacifique dans l'État de Washington, juste au sud de Vancouver, au coût de 35 millions, afin de raffiner le pétrole de l'Alberta. Cette raffinerie sera terminée à l'été de 1954. Ces derniers jours, une autre puissante société pétrolière américaine a annoncé l'achat d'un endroit situé dans la région de Seattle, en vue de l'établissement d'une raffinerie. On croit également que d'ici peu une autre puissante société pétrolière américaine fera part de ses projets d'aménagement d'une raffinerie, sur le littoral du Pacifique, qui utiliserait également le pétrole brut que nous exporterons.

Les réserves reconnues se multipliant constamment, j'ose dire que l'année prochaine, nous serons en mesure de produire 350,000 barils de pétrole par jour. En 1954, la production dépassera sans doute 400,000 barils et, en 1955, nous dépasserons le demi-million, soit la moitié de la quantité dont le Canada a besoin, lui-même.

Par suite de l'augmentation de ces réserves, on s'inquiète de plus en plus de l'expédition du pétrole au delà de la côte du Pacifique et des marchés à l'ouest du pipe-line interprovincial, qui part de l'Alberta pour se rendre à Superior (Wisconsin) à la tête de la région des Grands lacs. Aujourd'hui, on nous dit ce qui arrivera. On entreprendra immédiatement l'aménagement d'un pipe-line de 30 pouces de diamètre, d'une longueur d'environ 630 milles, d'un débit maximum de 350,000 barils par jour. Ce pipe-line partira de Superior (Wisconsin), traversera le nord du Michigan, le détroit de Makimac, d'une largeur de quatre milles, traversera le centre du Michigan et se dirigera jusqu'à Sarnia (Ontario), par la rivière Sainte-Claire. Le pipe-line sera aménagé et en état de fonctionnement d'ici un an. Il ouvrira aux sociétés pétrolières des provinces des Prairies un marché direct et à longueur d'année en Ontario. Quant à Sarnia, il pourrait intéresser le représentant de cette circonscription d'apprendre que l'aménagement d'un pipe-line direct jusqu'à Sarnia assurera la participation de Sarnia à l'entreprise; cette ville deviendra probablement le plus grand centre de raffinage de produits chimiques et de pétrole dans l'est du Canada.

Le pipe-line qu'on aménage en territoire américain et qui se rendra jusqu'à Sarnia

coûtera environ 75 millions. On est à terminer la négociation des ententes financières nécessaires à la réalisation de l'entreprise.

L'acier nécessaire, soit 160,000 tonnes, a été récemment attribué par le département de la Production de défense des États-Unis. En même temps qu'on aménagera ce pipe-line, on prolongera les pipe-lines interprovinciaux qui mènent aux Grands lacs. D'ici deux à quatre ans, suivant le rythme des découvertes de pétrole et d'extension des marchés, on affectera 200 millions de dollars environ à un réseau de pipe-lines reliant l'Alberta à l'Ontario et à la région de Détroit aux États-Unis et capable de transporter plus de 350,000 barils de pétrole par jour. Le pipe-line du littoral du Pacifique, qu'on achève actuellement, sera prêt en août prochain. Il servira au transport de plus de 200,000 barils de pétrole par jour.

Grâce aux diverses canalisations en voie d'aménagement ou près d'être achevées, notre réseau pour le transport de pétrole pourra atteindre un rendement maximum de plus de 650,000 barils par jour. Lorsque l'Ouest sera en mesure de produire cette quantité de pétrole et que les marchés canadien et américain pourront l'absorber, le Canada, pour la première fois dans son histoire, pourra tout au moins répondre lui-même à ses besoins de pétrole.

Pour ce qui est du gaz naturel, comme la question a été longuement débattue au cours de la dernière session et de sessions antérieures, je ne me propose pas d'entrer dans les détails ce soir. Je suis heureux de dire qu'une grande université des États-Unis et une université de l'Ontario effectueront, au pays, un relevé dont les frais sont pris en charge par l'initiative privée. Ce relevé portera sur la situation qui existe dans l'Est du Canada au chapitre du combustible, ainsi que sur les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour accorder les réserves de combustible de l'Ouest du Canada et celles des États-Unis au vaste débouché qu'offre l'Est du Canada.

Il y a quelques jours, le président de la *Shell Oil Company of Canada*, M. W. M. V. Ash, prononçait, à Montréal, un discours dont certains passages, au sujet du gaz naturel, méritent d'être répétés ici. Il parlait, bien entendu, à titre de tête dirigeante d'une des vastes entreprises qui ont joué un rôle de tout premier plan dans la recherche et la mise en valeur des gisements de pétrole et de gaz que renferme l'Ouest du Canada. Voici ce que M. Ash disait, à Montréal, le 20 novembre:

> A titre de producteur de gaz aussi bien que de pétrole, j'invite, avec toute l'énergie dont je suis capable, ceux qui sont chargés d'arrêter la ligne de conduite du Canada au chapitre du gaz, d'asseoir cette ligne de conduite sur les principes économiques fondamentaux. Après avoir fait la part des besoins régionaux que nous pouvons prévoir au chapitre du gaz,—sans oublier les nouvelles industries,—voyons d'abord à livrer notre gaz disponible au marché le plus important et le plus rapproché, celui où nous en aurons le meilleur prix. Ensuite, quand nous aurons mis en valeur de nouvelles nappes, nous nous tournerons vers les marchés plus éloignés et moins rémunérateurs. Voici comment la situation semble se dessiner à l'heure actuelle. On a découvert des réserves importantes dans le nord-ouest de l'Alberta et le nord-est de la Colombie-Britannique, réserves auxquelles viennent s'ajouter celles qu'on découvre presque tous les jours.
>
> On a accordé des permis fédéraux et provinciaux à une société de pipe-line, permis qui aboutissent à canaliser ces réserves de gaz vers Vancouver et, en direction du sud, vers les marchés américains. Quant aux pourcentages, on s'attend à ce qu'environ 85 p. 100 du gaz soit livré sur les marchés des États-Unis. A l'heure actuelle, la commission fédérale américaine de l'énergie, examine la question des permis autorisant le passage à travers la frontière. Ils seront décernés selon la réponse faite à la question suivante. Existe-t-il à coup sûr des réserves dans le nord, qui suffiraient à satisfaire la lourde demande des régions du nord-ouest des États-Unis? Pour moi, je suis persuadé que l'exploitation sérieuse et en plein essor, qui tend à gagner vers le nord, assurera des réserves de gaz plus que suffisantes. D'autre part, tout délai détournerait une demande soutenue vers d'autres sources, et le Canada perdrait à tout jamais ce débouché.

C'est là une déclaration que le gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique feraient bien de prendre au sérieux. M. Ash poursuit en disant:

> Les autorités compétentes ont fait preuve de logique et de bon sens en accordant à Vancouver et aux territoires situés au sud, les réserves du nord-ouest de l'Alberta et du nord-est de la Colombie-Britannique; en effet, on ne peut imaginer vers quel autre marché on pourrait écouler ces réserves; toutefois, il faudra trouver d'autres débouchés pour les grandes quantités de gaz qui seront produites en même temps que le pétrole dans tout l'Alberta.
>
> Pour essayer de prévenir une telle situation, certaines personnes préconisent l'aménagement d'une canalisation principale traversant l'Alberta du nord et sud, et de là tournant vers l'est ou vers l'ouest. Ainsi on utiliserait toutes les réserves de gaz de l'Alberta, et on permettrait à un plus grand nombre d'albertains d'en profiter; en réalité, grâce à cette formule, on constituerait une réserve de tout le gaz de la province, qui pourrait ensuite être distribuée sur tous les marchés intérieurs ou extérieurs, dans tous les sens.
>
> Les questions de savoir s'il faut se diriger vers l'Est ou l'Ouest, et si tout mouvement vers l'est devrait se limiter au Canada ou comprendre certains débouchés aux États-Unis, ainsi que d'autres problèmes, ont divisé les intéressés en deux camps opposés. L'un affirme que le gaz de l'Ouest, après avoir servi aux collectivités des Prairies, devrait s'acheminer vers les marchés les plus proches et les plus importants au sud de la frontière. L'autre qui a pour objectif de garder tout notre gaz de notre côté de la frontière, desservirait les mêmes endroits dans les Prairies, mais traverserait, à partir de Winnipeg, des terres relativement peu peuplées, en suivant une route longue et coûteuse en direction de Toronto et, peut-être, de Montréal. Le prix de ce gaz, s'il n'était pas subventionné par le

contribuable de l'Ouest, de l'Est, ou par les deux, serait sensiblement plus élevé que celui du gaz de provenance américaine.

Il est possible que le principe sur lequel se fonde le deuxième projet ne surprenne pas à une époque où le nationalisme constitue un cri de ralliement dans toutes les parties du monde. J'espère que, dans notre pays, ce seront les principes économiques et non les principes isolationnistes qui l'emporteront. A la longue, il vaut sans doute mieux, non seulement pour l'industrie canadienne du gaz, mais pour le Canada dans son ensemble, vendre ses matières premières sur le marché le plus avantageux et se servir du revenu ainsi obtenu pour acheter l'énergie équivalente à la source la plus avantageuse au point de vue économique, dont on dispose.

Je terminerai mes observations au sujet du gaz sur cette citation extraite de l'exposé de M. Ash, président de la société Shell. Toutefois, j'affirmerai qu'en ce qui a trait à l'acheminement du gaz vers les divers marchés, il importe de tenir compte du prix que l'on recevra à la tête du pipe-line en Alberta ou dans les Prairies. On a dit que nos réserves sont en ce moment d'environ 10 trillions, soit de dix mille milliards de pieds cubes. A l'égard d'une telle quantité de gaz, un écart de 1c. par mille pieds cubes signifie, du point de vue de l'économie canadienne, un écart de 100 millions de dollars. Une canalisation à gaz non rentable pourrait sans doute déterminer un écart de 2c., peut-être de 5c., par mille pieds cubes. En d'autres termes, il peut y avoir un écart pour l'économie de notre pays, si on s'en tient aux réserves actuellement connues, de 100 à 500 millions de dollars.

Il serait peut-être intéressant à cet égard d'avoir le détail de ce que deviendraient ces 100 millions de dollars supplémentaires que représente un écart de 1c. Quelque 15 millions seraient versés en redevances aux propriétaires, surtout au gouvernement de l'Alberta. Compte tenu du barème actuel de l'impôt sur les sociétés (impôt frappant la tranche supérieure), plus de 42 sur les 85 millions de dollars restants s'évanouiraient sous forme d'impôt sur les sociétés au bénéfice du gouvernement fédéral. Le reste d'environ 43 millions de dollars représenterait un revenu supplémentaire que les producteurs de gaz pourraient affecter à d'autres travaux d'expansion, d'exploration ou d'exploitation ou à des dividendes versés à ceux qui feront les frais de la majeure partie de ce que coûtera cette vaste entreprise de l'Ouest du Canada, ou enfin aux portefeuillistes ou actionnaires de l'étranger qui auront financé un si grand nombre de ces importantes sociétés de pétrole et de gaz.

A la fin de ses remarques, à Montréal, M. Ash a traité un sujet que j'ai déjà abordé en cette enceinte. Je veux terminer mes remarques en citant ce qu'il a dit à ce sujet.

Quand on ajoute à cela le fait que le gaz américain peut être mis sur les marchés de Montréal et de Toronto, dans l'Est du Canada, à un prix bien inférieur au prix de notre gaz de l'Ouest, on comprend certes que notre pays et nos voisins du Sud ne doivent négliger aucun effort en vue de réaliser la mise en commun, le groupement ou l'échange des réserves de gaz du continent.

C'est de ce principe qu'on s'est inspiré jusqu'ici et qu'on continuera de s'inspirer à l'avenir dans l'organisation et le groupement des réserves de pétrole et de marchés au Canada et aux États-Unis.

M. E. B. Huffman (Kent, Ont.): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord féliciter le député qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Deslières) et celui qui l'a appuyé (M. Schneider). Si j'en disais plus long à ce propos, je ne ferais que répéter ce qu'on a déjà dit de ces deux députés. C'est toujours avec intérêt que j'entends la lecture du discours du trône; je suis sûr qu'il indique à chacun de nous certaines des mesures dont nous pourrons espérer l'adoption au cours de l'an prochain. J'ai remarqué avec un intérêt particulier qu'un des sujets dont j'avais parlé à la Chambre était mentionné dans le discours du trône. Il s'agit des courriers d'entreprise. Je suis sûr que le Gouvernement prendra des dispositions satisfaisantes à l'intention de ces hommes et de ces femmes qui rendent des services très précieux à un grand nombre de Canadiens.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt également à la Chambre les observations qu'on adresse aux ministres de la Couronne. Les critiques qu'on leur adresse directement m'ont toujours étonné, car on pourrait en conclure que les ministres qui ont prêté serment ne sont pas des citoyens entièrement responsables; mais je suis sûr qu'il n'en est rien. Les membres de l'opposition évoquent souvent dans l'esprit des Canadiens des idées qui ne représentent pas les choses sous leur vrai jour. Il m'est toujours désagréable de mentionner certaines de ces remarques. Cependant, je constate, ainsi que le rapporte la page 95 du hansard du 25 novembre, que mon bon ami le représentant de Middlesex-Est (M. White) s'est exprimé ainsi:

Les gens ne rechignent pas à contribuer de leurs deniers à l'achat d'avions, de canons et d'autres fournitures pour nos troupes; mais il me semble que les Canadiens en ont par-dessus la tête de cette armée en pantoufles...

J'ai été obligé d'écrire un message de sympathie à une mère dont le fils a fait le sacrifice suprême en Corée. Je suis sûr que pour elle, comme pour ses amis, son fils ne faisait pas partie de l'armée en pantoufles dont a parlé l'honorable député. Je vois,

d'après la page 197 du hansard du 28 novembre, que mon excellent ami, l'honorable député de Lambton-Ouest (M. Murphy) nous a donné une autre description de ce que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) et le ministre de la Production de défense (M. Howe) font pour nos forces armées. Il nous a décrit une étendue de trente-sept milles de tapis, qui constitueraient un gaspillage imposant si on s'en servait uniquement pour exécuter des exercices simples. Je ferai observer que si on avait placé un tapis à côté du lit du soldat qui a perdu la vie en Corée, la population n'y aurait pas vu d'objections.

L'été dernier, j'ai eu l'honneur de dîner en compagnie d'un de nos militaires. Il m'a dit, entre autres choses, qu'il allait servir son pays dans la région glaciaire qui recouvre le nord du Canada. Il m'a dit aussi qu'une fois arrivé à Churchill, il n'aurait fait que la moitié de son chemin. Il a quitté son épouse et il est parti là-bas servir le Canada. Si le Gouvernement décide de procurer quelques-unes des commodités de l'existence à ceux qui sont prêts à accomplir de pareils sacrifices, nous ne devrions pas nous en plaindre.

J'affirme également que dans chacun de nos trois services on trouverait à peine un homme qui, en quittant son service, ne jouirait, comme la main-d'œuvre canadienne, des plus grandes possibilités de bien. Voici ce que dit le Bureau fédéral de la statistique:

Le revenu de la main-d'œuvre canadienne a atteint en août le niveau mensuel sans précédent de 922 millions...

Il s'agit du mois d'août de cette année.

...contre 833 millions pour le même mois de l'an dernier.

Je soutiens donc que ces hommes ne restent pas cloués à leurs fauteuils et que leur apport à la nation canadienne et à sa sécurité est important. Lorsque les membres de l'opposition pointent le doigt vers ceux qui, de l'autre côté de la Chambre, sont chargés de diriger notre effort en vue de la défense ils doivent le faire en songeant que des doigts se retournent contre eux car on nous a dit ici même il y a deux jours seulement qu'au début de la seconde guerre mondiale le Gouvernement avait été critiqué parce qu'il n'avait pas fait assez, et aujourd'hui on le critique parce qu'il se procure trop de choses. Voilà comment je considère certaines des critiques dirigées contre les principaux ministres.

Le député de Middlesex-Est a aussi parlé des taxes dont sont frappées les fermes de son comté. Il nous a dit jusqu'à quel point elles ont monté. C'est un bon argument, à mon avis, pour expliquer les dépenses du gouvernement. Chacun de nous paie des

[M. Huffman.]

impôts. Il se trouve que je me livre moi-même à la culture. Mes taxes ont augmenté mais c'est parce que j'ai réclamé une meilleure irrigation et de meilleures routes et parce qu'on a amélioré nos écoles. Les contribuables de ma municipalité avaient réclamé ces améliorations. Pour ce qui est de l'industrie, un industriel de la ville de Chatham avec lequel je me suis entretenu peu de temps après la visite du ministre des Finances (M. Abbott) dans cette ville, m'a déclaré qu'il comprenait très bien la situation du ministre des Finances parce que, au sein de sa propre industrie, divers services venaient lui demander de l'argent pour des travaux d'expansion ou d'agrandissement. Il m'a dit: "Nous additionnons toutes ces dépenses et nous affichons le prix sur le produit avant qu'il quitte l'usine." C'est ainsi que nous finançons les efforts préliminaires tentés dans l'intérêt du pays.

Qu'il me soit maintenant permis de parler du coin du pays que je représente. Dans ma circonscription, les cultures sont fort variées: on y produit 19 ou 20 récoltes spécialisées qui ont souvent besoin de soins spéciaux. On nous viendrait grandement en aide, je crois, si on réalisait notre espoir qu'un relevé soit effectué le long de la rivière Thames afin que la rivière soit ouverte à la navigation et que des navires puissent y passer comme autrefois. Nous pourrions alors aménager un entrepôt-terminus qui recueillerait les excédents qui surviennent de temps en temps lors des récoltes. Voilà qui serait des plus utiles à la région.

Il convient particulièrement de parler d'une culture déterminée, et je demande à la Chambre la permission de consacrer quelques instants à en relater l'histoire. L'industrie sucrière joue un grand rôle dans notre économie et nous vaut un pouvoir d'achat annuel d'environ 120 millions de dollars. Tel est en effet le montant versé en 1951 pour le matériel et les services. L'industrie du sucre de betterave a été implanté de façon définitive au début du siècle, après quelques tentatives infructueuses. La raffinerie de Chatham est la plus importante du genre au pays. C'est elle qui a valu à Chatham l'appellation de "ville la plus sucrée du monde".

L'entreprise emploie quelque 1,200 personnes durant la saison du raffinage et elle compte un personnel permanent. Dans l'Ontario méridional, il y a quelque 6,200 producteurs, dont la moitié se trouve dans le comté de Kent. Son activité de 1951 révèle que cette entreprise offre un pouvoir d'achat de 11 millions de dollars, au chapitre des services et de la matière première. Où l'on voit les avantages qu'une industrie de ce genre apporte à toute collectivité de chez nous.

Toutes les betteraves destinées à la production du sucre sont cultivées dans la région; une foule de gens s'emploient à cette culture, notamment des néo-Canadiens. Cette industrie a donc contribué à faciliter l'assimilation des immigrants dans nos collectivités. Nous avons favorisé l'immigration. La *Canada and Dominion Sugar Company* de Chatham s'est intéressée de près à l'établissement d'un grand nombre de nouveaux citoyens. La société a su gré, dans ses publications, au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et au ministère du Travail de l'aide qu'ils lui ont accordée. Il serait regrettable qu'une industrie de cette importance fût désorganisée au point que la main-d'œuvre qu'elle emploie ait à chercher du travail ailleurs.

On me permettra de rappeler certaines données intéressant l'industrie sucrière. Les Canadiens consomment annuellement 95 livres de sucre par tête. L'industrie canadienne de la betterave à sucre produit quelque 300 millions de livres de sucre, soit environ 23 p. 100 de nos besoins.

Le solde de nos besoins est comblé par des importations qui proviennent en majeure partie de pays de l'empire. Au cours de cette année les quantités se répartiront comme suit: sucre canadien: 23 p. 100; sucre brut, en provenance des pays de l'empire, 64 p. 100; sucre brut de Cuba, contrat de 75,000 tonnes soit 11 p. 100; enfin, sucre raffiné de Cuba, 2 p. 100. Le problème auquel l'industrie doit aujourd'hui faire face a trait à l'importation de sucre raffiné. Au cours des années écoulées, les problèmes qui se posaient se rattachaient étroitement à cette catégorie de sucre. Chaque fois qu'il y a surproduction dans les grandes régions sucrières nous en subissons le contre-coup. L'année dernière, Cuba a produit près de 8 millions de tonnes de sucre, quantité dépassant largement la moyenne. Ce montant a encouragé l'industrie sucrière de Cuba à restreindre la production, en 1953, à environ 5·5 millions de tonnes, dans l'espoir quelle pourrait écouler son excédent invendu de 2 millions de tonnes.

Si, tout estimant que sa production constitue un péril pour l'industrie sucrière, Cuba ne décidait pas de restreindre cette production, une industrie stabilisée ferait place à une industrie stagnante et ne reposant sur aucune donnée concrète. Puis-je évoquer ici les conditions qui régnaient aux alentours de 1920? 1920 fût l'année de l'histoire contemporaine où les prix montèrent le plus haut et fléchirent le plus bas. Le gouvernement des États-Unis, qui avait acheté la totalité des récoltes de sucre de Cuba de 1918 et 1919, avait réparti les approvisionnements en collaboration avec la commission du sucre du Royaume-Uni. Cela eût pour effet de stabiliser les prix. A la fin de 1919, époque où baissèrent les réserves mondiales de sucre, les États-Unis renoncèrent à toute réglementation sur le sucre. On vit se répandre l'impression d'une pénurie mondiale de sucre, impression exagérée, qui entraîna une sérieuse hausse des prix. Le sucre brut qui s'était vendu 6c. la livre à l'époque où toute réglementation fut abolie, vit son prix monter en flèche jusqu'à 22c. en mai 1920.

Ce prix fabuleux a attiré de tous les points du monde des cargaisons de sucre, même en provenance de pays considérés, jusque-là, beaucoup trop lointains pour en envoyer aux États-Unis et au Canada. Puis il est survenu une baisse désastreuse du prix qui n'a été enrayée que lorsque celui-ci eût atteint 3⅝c. au moins de décembre.

Ni l'une ni l'autre de ces situations n'était justifiée au point de vue des réserves mondiales, puisqu'il n'y avait ni pénurie réelle ni, plus tard, d'excédents. Cet état de choses s'est répété dans les années 30. Un phénomène analogue se produit maintenant dans l'industrie du sucre. Dès le début de l'action policière en Corée, lorsqu'on ignorait jusqu'où elle pouvait mener, plusieurs pays ont constitué des stocks considérables de sucre. Si l'on ajoute foi aux chiffres que donne le bureau de la Statistique, on constatera qu'en 1950, nous avons importé du sucre pour une valeur de 76 millions; en 1951, pour une valeur de 75 millions, et, cette année, si le dernier trimestre se maintient au niveau des trois premiers, nous dépenserons environ 50 millions. Tous les pays importateurs ont sans doute agi de même.

M. Murphy: Vous parlez du sucre brut.

M. Huffman: Je parle du sucre brut. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement économique a fait la déclaration suivante:

> Cuba a accru sa production sucrière aux dépens de la fertilité de son sol et de ses réserves d'eau. On y prétend également être dans une position précaire du fait qu'on a négligé de varier la production agricole.

Je soutiens que nous favorisons cet état de choses en acceptant le sucre de sa production excédentaire. Je prétends aussi que nous restreignons la diversification de notre production agricole, vu que cet excédent d'achat va amener une diminution des ensemencements de betterave sucrière au Canada. L'industrie sucrière s'étend du Pacifique à l'Atlantique. Elle vise à raffiner le sucre dont le Canada a besoin; elle y a réussi par le passé, vu que que nous avons importé de très faibles quantités de sucre raffiné. Cette

industrie fournit du travail à notre main-d'œuvre. C'est un bien du pays dans lequel ont été placés, dans une large mesure, des fonds canadiens. L'industrie de la betterave sucrière est entièrement canadienne. Jamais, à l'avenir, nous ne produirons suffisamment de betterave sucrière pour répondre à nos propres besoins. Il n'en est pas ainsi de plusieurs de nos récoltes agricoles. Par le passé, le gouvernement du Canada est venu au secours de producteurs de récoltes excédentaires. On peut parer à une telle situation en encourageant davantage les récoltes non excédentaires. Dans le moment, quatre provinces produisent la betterave sucrière: l'Alberta, le Manitoba, Québec et Ontario.

Beaucoup de gens ont été d'avis que le contrat passé avec Cuba à l'égard du sucre brut avait pour fin de lui fournir des dollars et l'aider à acheter de plus grandes quantités de nos produits de base.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je remarque qu'il est 10 heures.

M. Huffman: La Chambre me permettra-t-elle de poursuivre pendant quelques minutes encore?

M. l'Orateur: Le député demande à la Chambre de bien vouloir lui accorder quelques minutes supplémentaires.

Des voix: D'accord.

M. Huffman: Merci beaucoup, monsieur l'Orateur. Nous constatons que par rapport à 1951, leurs achats d'avoine ont baissé de moitié: ceux de farine ont fléchi dans la même proportion pendant la même période; pour le malt, les achats ont augmenté de 27 p. 100, ceux de pommes de terre de semences ont monté de 40 p. 100, mais le total est peu important; pas de changement pour la morue; les achats de machines se sont accrus de 40 p. 100; le cuivre a monté de 4 fois et demi, représentant 10 p. 100 des exportations totales. Les achats d'autres produits n'ont subi que peu de fluctuations. Nous pouvons en conclure que la balance commerciale s'appuyait sur du matériel et non sur les produits de base.

Les Canadiens ne trouvent rien à redire à l'importation de sucre brut de Cuba. Si on estime qu'il est raisonnable que Cuba nous vende cette année 30 millions de livres de sucre raffiné, qu'on ajoute donc cette quantité au contrat passé avec Cuba. Cela porterait les 75,000 tonnes prévues à 90,000 tonnes. Je dois avouer que j'ai une certaine préférence envers les sources d'approvisionnement de l'Empire.

Le Gouvernement des États-Unis a commencé dernièrement à importer presque tout le sucre dont il a besoin en vertu d'un contingentement; il établit d'abord le volume de la consommation puis étudie la production de betteraves sucrières. Puis on établit les contingents à l'égard de l'importation du sucre brut. Cette méthode ne tient pas compte des écarts auxquels donnent lieu des quantités inusitées de sucre qu'on importe sans raison. L'importation de sucre raffiné a donné lieu à l'accumulation de stocks à notre société locale. Sans l'esprit d'entreprise de la société sucrière et la construction de silos cylindriques en vue d'emmagasiner le sucre en vrac, elle aurait été incapable de disposer de la production de cette année.

Il est évident que Cuba fait tout ce qu'il peut pour vendre sa récolte de cette année. Je remarque que M. H. R. Mackeson, secrétaire pour les pays d'outre-mer dans le gouvernement britannique, a déclaré:

> Le gouvernement du Royame-Uni est décidé de ne pas acheter plus de sucre qu'il n'en achète dans le moment de Cuba.

En mars de cette année, des représentants des régions productrices de sucre et de l'industrie sucrière se sont réunis à Londres. Le 29 septembre, la conférence des industries sucrières s'est ouverte à Londres et il semble qu'à cette occasion, Cuba ait tâché de régir les prix, grâce sans doute à quelque influence de la Banque internationale pour la reconstruction et la mise en valeur. Si Cuba désire maintenant éviter le chaos dans l'industrie du sucre, il importe que ses mesures antérieures ne bouleversent pas davantage notre propre industrie sucrière. Nos producteurs ont signé une entente visant la betterave sucrière. Le prix qu'ils reçoivent est en fonction de la vente du sucre et des sous-produits des fabriques.

Je me rappelle qu'au cours de la présente session, le député de Fort-William (M. McIvor) a dit que si l'industrie veut être en bons rapports avec la main-d'œuvre, elle devra partager ses recettes. Je dirai que cette forme de contrat est en vigueur depuis un certain temps dans cette industrie.

J'ai déjà indiqué quelques-unes des raisons de la situation dans laquelle se trouve l'industrie. J'aimerais aussi indiquer quelques mesures qui, à mon avis, permettraient de résoudre le problème. Les associations de producteurs ont proposé de remédier à la situation regrettable de l'industrie en établissant des contingents à l'égard des importations de sucre brut.

Il en est peut-être qui penseront que ce serait oublier les intérêts du consommateur, mais il me semble que celui-ci aurait une double garantie. Tout d'abord, les raffineurs canadiens se feraient concurrence dans leurs achats. De plus, s'il n'y avait aucune concurrence au niveau des transactions en gros,

le bureau de la commission des enquêtes sur les coalitions prendrait soin d'empêcher toute entente entre les compagnies.

Le producteur de betteraves à sucre serait donc à l'abri de la situation où il se trouve actuellement. Cette année, après avoir produit une récolte dont les frais de main-d'œuvre sont évalués d'après les bénéfices de 1951, il voit le profit que lui rapporte chaque acre diminuer considérablement à cause des importations provenant de l'excédent de la récolte de Cuba et de la diminution du montant de contrat qu'on lui a accordé.

L'adoption du contingentement signifierait pour les exportateurs de sucre brut l'établissement de quantités fixes d'importation. On empêcherait ainsi l'importation inutile de sucre et la stabilisation de l'industrie serait assurée. Dans de nombreux domaines de son économie, le Canada s'achemine vers la stabilisation. Nous avons entendu annoncer une disposition qui aidera à stabiliser l'industrie de l'extraction de l'or. L'accord international sur le blé a pour effet de stabiliser le commerce du blé. Je pourrais m'étendre sur la question. Les subventions à l'égard des produits agricoles ont eu le même effet. J'espère avoir dressé un tableau acceptable et objectif sur la situation d'une industrie importante. Avec de la collaboration, nous pouvons en arriver à une solution satisfaisante.

(Sur la motion de M. Casselman, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A 10 heures et 8 minutes du soir, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 3 décembre 1952

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. POULIOT—MISE AU POINT RELATIVE À UN ARTICLE DU JOURNAL "LE SOLEIL"

M. Jean-François Pouliot (Témiscouata): Je pose la question de privilège.

(Texte)

Il m'arrive toujours des choses différentes de celles qui arrivent aux autres. Je suis obligé de poser la question de privilège, relativement à un article très charmant qui a paru sur mon compte dans le journal *Le Soleil* d'hier.

La première déclaration est erronée; c'est une question de fait. *Le Soleil* dit:

...la famille Pouliot avait servi le pays à un titre éminent, tant comme député à la Chambre que comme hauts fonctionnaires à la Chambre des communes.

Aucun de mes parents n'a été fonctionnaire à la Chambre des communes.

La deuxième phrase que je trouve extraordinaire est celle-ci:

Tout le monde également croit que M. Pouliot n'a pas le désir de s'en aller au Sénat, parce qu'il aime l'atmosphère de la Chambre des communes et qu'il se sentirait comme perdu à la Chambre haute.

Le premier membre de phrase est très aimable mais, d'autre part, monsieur l'Orateur, je dois vous dire que je ne me sentirais pas plus perdu au Sénat qu'à la Chambre des communes, et je suis convaincu que si la première partie de cet article a été rédigée par le correspondant du journal *Le Soleil*,—que je n'ai pas vu depuis le commencement de la session,—la deuxième a été cuisinée dans un cafétéria qui est situé au coin de la côte d'Abraham et de la rue de la Couronne, à Québec, dans l'édifice du journal *Le Soleil*.

Il semble très indélicat de faire des assertions semblables avant d'attendre la décision du premier ministre du Canada (M. St-Laurent), qui a assurément son mot à dire relativement aux nominations au Sénat, et sans consulter le principal intéressé, qui est nul autre que le député de Témiscouata.

J'espère que *Le Soleil* voudra bien publier, demain, ces remarques à la même place qu'il a publié l'article.

Je me souviens qu'après ma première élection, j'avais intenté une action en dommages au montant de $10,000 contre le journal *Le Soleil*, auquel j'avais envoyé une longue lettre pour rétablir les faits. Cette lettre a été publiée. Le Soleil a payé les frais de l'action et s'est amendé en disant, dans un article éditorial, que le nouveau député de Témiscouata était "un charmant garçon." J'espère que je ne serai pas obligé d'avoir recours aux mêmes méthodes pour faire corriger les dires du journal *Le Soleil*.

(Traduction)

ENQUÊTE SUR LA SANTÉ PUBLIQUE

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. E. A. McCusker (adjoint parlementaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je demande l'autorisation de déposer sur le bureau de la Chambre les rapports suivants: rapport de l'enquête sur la santé publique en Saskatchewan, deux volumes; rapport de l'enquête sur la santé publique en Alberta, un volume; rapport de l'enquête sur la santé publique dans le Québec, douze volumes, et rapport de l'enquête sur la santé publique au Manitoba trois volumes.

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

POSSIBILITÉ DE SON USAGE COMMERCIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, les journaux annoncent que le ministre du Commerce (M. Howe) a fait hier une importante déclaration sur l'emploi de l'énergie atomique à des fins commerciales dans un avenir rapproché. Le ministre pourrait-il nous donner des renseignements à ce sujet, pas nécessairement dès maintenant, mais d'ici quelques jours, quand cela lui conviendra?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Il vaut sans doute mieux que je donne ces explications dès maintenant. Un journaliste qui préparait un article sur l'énergie atomique à l'occasion du dixième anniversaire de l'emploi de l'énergie nucléaire à une fin quelconque de guerre, m'a demandé dans combien de temps, à mon avis, on pourrait utiliser cette énergie à des fins commerciales. Je lui ai dit qu'à mon avis on y parviendrait dans cinq ans. Je ne croyais pas

que cette déclaration fût importante; j'exprimais simplement mon opinion, me fondant sur ce que je sais des importants travaux exécutés à cette fin.

M. Coldwell: Pour certains d'entre nous, la question revêt de l'importance.

Le très hon. M. Howe: La déclaration aurait eu plus de portée s'il se fût agi d'un fait plutôt que d'une conjecture.

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE TRAVAUX D'IMPRESSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard Meeker (Waterloo-Sud): J'ai une question à poser au ministre des Finances (M. Abbott). Comme il est absent, c'est au ministre suppléant des Finances (M. Garson) que je m'adresse. Sait-il que des travaux d'impression de la récente émission d'obligations d'épargne du Canada ont été exécutés aux États-Unis? Peut-il nous dire pourquoi et nous donner en même temps l'assurance qu'à l'avenir on confiera ces travaux à des imprimeurs canadiens?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre suppléant des Finances): Comme mon honorable ami ne m'a pas donné avis de sa question, j'en prends note pour le moment et j'y répondrai plus tard.

LES JUGES

COURS DE DISTRICT DE TERRE-NEUVE—NOMINATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. J. Browne (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de poser une question, même si je n'en ai pas donné avis au ministre compétent, car elle a trait à un point dont je lui ai plusieurs fois parlé. A-t-on entretenu de la correspondance ou pris certaines mesures relativement à la nomination de juges de cour de district à Terre-Neuve?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Je me dois de dire à mon ami que nulle correspondance n'a été échangée à ce sujet depuis plusieurs mois.

RÈGLEMENT VISANT L'EXPORTATION

PRODUITS PHARMACEUTIQUES DESTINÉS AUX PAYS SITUÉS AU DELÀ DU RIDEAU DE FER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough-Ouest): Qu'il me soit permis de poser une question au ministre du Commerce (M. Howe). Me dirait-il si le gouvernement interdit l'envoi de produits pharmaceutiques à la Russie et à d'autres pays situés au delà du rideau de fer, interdiction en vigueur aux États-Unis? On a dit hier à la radio que le Canada n'interdisait pas de tels envois.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le règlement relatif aux pays auxquels le Canada peut exporter est exactement le même que celui qui est en vigueur aux États-Unis. J'ignore si tous les produits pharmaceutiques sont atteints par le règlement, mais tous les produits de ce genre qui ont une importance stratégique le sont. Sauf erreur, les restrictions visent tous les produits pharmaceutiques.

FERRAILLE DESTINÉE AUX PAYS DU RIDEAU DE FER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough-Ouest): Au mois d'août, il y a eu controverse au sujet de l'envoi de ferraille aux pays situés derrière le rideau de fer. J'aimerais demander au ministre du Commerce (M. Howe) si ces exportations sont en ce moment interdites par le Canada.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, toute exportation de ferraille est soumise en ce moment à un régime de permis d'exportation. Je puis assurer à mon honorable ami qu'aucun permis n'est délivré pour l'exportation aux pays du rideau de fer, voire aux régions qui y touchent de près.

LES PORCS

LES PRIX—MISE EN CONSERVES DES EXCÉDENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. William Bryce (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je me demande si le très honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) pourrait répondre à la question que j'ai posée hier?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, la question dont on m'a donné avis hier, en mon absence, est la suivante:

> Je me proposais de poser une question au ministre de l'Agriculture. Je suppose, cependant, que son adjoint en prendra note. Puisque le ministre a annoncé hier que l'interdiction imposée par les États-Unis devait être supprimée, reviendrait-il sur la décision qui a été prise d'abaisser le prix des porcs à compter du 31 décembre? La mesure pourrait-elle, par exemple, être reportée au 1er mars ou à plus tard?

Je voudrais simplement dire que le gouvernement fédéral ne fixe pas de prix des porcs. Tout ce qu'il a fait, c'est de dire que si personne n'a acheté les porcs à $23 le 1er janvier, il est disposé à le faire lui-même. Bien entendu, cela équivaut à l'établissement

d'un prix de soutien pour le porc, mais ne fixe pas de chiffre. J'aimerais ajouter que le prix de soutien du porc n'a jamais été lié, en aucun temps, à l'épidémie de fièvre aphteuse. Il est vrai que cette épidémie a influé sur le prix qu'il en a coûté au Gouvernement, mais nous n'avons pas permis qu'elle influe en quoi que ce soit sur le prix du porc. Au moment où nous envisageons la fin de l'épidémie de fièvre aphteuse, j'hésiterais à confondre les deux choses. Nous avons déjà fait connaître notre intention en ce qui concerne le prix de soutien du porc, soit 23c. à compter du 1er janvier et je ne crois pas que cette récente déclaration renferme quoi que ce soit qui puisse indiquer que nous changions d'attitude.

M. Bryce: Pourrais-je poser une autre question à l'honorable ministre? J'ai l'impression que la plupart des cultivateurs s'inquiètent de ce que votre déclaraion, qui entrera en vigueur le 31 décembre, provoquera les fluctuations formidables dans le marché et, par conséquent, si l'on pouvait faire en sorte de différer cette date, ce serait un bienfait pour les cultivateurs qui ont des porcs à vendre.

Des voix: Règlement!

M. J. A. Charlton (Brant-Wentworth): Pourrais-je demander au ministre si, étant donné qu'il ne modifiera pas le prix maintenant, un contingentement quelconque ne sera pas fixé quant à la quantité de porc que le Gouvernement achètera à 26c., d'ici au 1er janvier?

Le très hon. M. Gardiner: Jusqu'à présent,—et aucun changement de programme n'a été annoncé,—le Gouvernement a pris les excédents de porc et les a mis en conserve. Nous continuons d'agir ainsi. Nous avons pris des mesures en vue de mettre en conserve un maximum de 90 millions de livres de porc, c'est-à-dire que l'argent mis à notre disposition à cette fin nous permettrait de mettre 90 millions de livres en conserve. On a jusqu'à présent mis en conserve plus de 80 millions de livres de porc. Nous pensons pouvoir absorber de cette façon, sous le présent régime, tous les excédents qui vont se produire d'ici la fin de l'année.

M. Charlton: Est-il exact que vous ne pouvez acheter plus de dix millions de livres, d'ici le premier janvier?

Le très hon. M. Gardiner: Non il n'est pas exact que nous ne puissions acheter plus de dix millions de livres. Nous pouvons acheter toute quantité correspondant aux montants que le gouvernement met à notre disposition. Jusqu'à présent, il n'a pas refusé les fonds requis.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADDRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi 2 décembre, sur la motion de M. J.-L. Deslières, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement présentée par M. Drew et sur la proposition de sous-amendement présentée par M. Coldwell.

M. A. J. Brooks (Royal): Monsieur l'Orateur, je consacrerai quelques instants, cet après-midi, à l'examen de questions qui, je le sais, intéressent tout le pays et de certains sujets qui présentent un intérêt plus particulier pour ma propre province du Nouveau-Brunswick et les autres provinces Maritimes.

Avant de passer à l'examen de ces questions, je tiens à m'unir à ceux qui ont déjà félicité les motionnaires de l'Adresse. Je n'ai pas eu le plaisir d'entendre leurs discours, mais je les ai lus et je reconnais que ce sont de bons discours, du moins du point de vue du Gouvernement. Je félicite également, monsieur l'Orateur, les nouveaux ministres, le député de Vancouver-Centre (M. Campney) et le représentant de Coast-Capilano (M. Sinclair). Ce dernier a été nommé ministre des Pêcheries. Il va sans dire que les gens des provinces Maritimes s'intéressent toujours à celui qui est désigné à ce ministère, la pêche étant, on le sait, une des principales industries de notre province.

J'ai été passablement étonné d'apprendre que les trois nominations avaient été accordées à des représentants de la Colombie-Britannique. Quand je dis "les trois nominations" j'inclus celle de l'honorable M. Mayhew au poste d'ambassadeur au Japon. J'estime que c'est une excellente nomination mais, je le répète, j'ai été étonné de constater que ces importants postes avaient tous été accordés à des gens de la Colombie-Britannique.

M. Cruickshank: Une véritable province.

M. Brooks: Quand on a créé le poste d'adjoint parlementaire, nous pensions que les titulaires étaient nommés afin de se familiariser avec les fonctions de tel ou tel ministre de façon qu'ils puissent plus tard le remplacer. Je trouvais l'idée excellente. Je ne puis comprendre pourtant comment il se fait que le représentant de Coast-Capilano (M. Sinclair) qui était adjoint parlementaire au ministre des Finances ait été nommé ministre des Pêcheries. Je doute fort qu'il ait toutes les connaissances requises. Nous avons donc été grandement étonnés.

L'adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries était originaire des provinces Maritimes. Il y avait trois nominations à faire et nous pensions qu'une des trois au moins aurait pu être attribuée à quelqu'un des provinces Maritimes, de l'Île du Prince-Édouard. A supposer que de telles nominations soient faites pour récompenser les services rendus au Gouvernement, l'Île du Prince-Édouard a certainement manifesté, ces dernières années du moins, une tendance plus forte à appuyer le parti libéral que ne l'a fait la Colombie-Britannique.

M. Cruickshank: Fadaises!

M. Brooks: Il suffit de se reporter aux résultats des récentes élections provinciales...

M. Cruickshank: Qu'ont obtenu les conservateurs?

M. Brooks: Les torys ont été renversés par les libéraux. Ils se sont associés à eux pendant trop longtemps; c'est très malheureux.

M. Cruickshank: Vous feriez mieux de changer de chef encore une fois.

M. Brooks: Je le répète, j'ai été étonné qu'on n'ait pas honoré l'Île du Prince-Édouard, où habite l'adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries. Par le passé, lorsque des membres du gouvernement libéral ou le premier ministre ont essuyé une défaite dans d'autres parties du Canada, ils ont cherché à se faire élire dans le comté de Prince (Île du Prince-Édouard). J'estime qu'on s'est montré assez peu courtois en dédaignant l'Île du Prince-Édouard à cet égard et en dédaignant l'adjoint parlementaire qui représente le comté de Prince.

Le discours du trône, monsieur l'Orateur, renferme une foule de points intéressants. Je n'ai pas l'intention de parler de tous ces sujets cet après-midi, car ce serait impossible. Nous nous intéressons évidemment à l'accord international sur le blé. Le blé intéresse au plus haut point, non seulement les gens de l'Ouest, mais le monde entier. Étant donné l'abondante récolte de blé obtenue dans l'Ouest canadien cette année, la question des débouchés préoccupe beaucoup le Canada.

La mention relative à la voie navigable du Saint-Laurent nous intéresse également. Vu que cette question a été discutée l'an dernier, il n'est guère nécessaire d'en parler beaucoup maintenant. A mon sens, les Canadiens ont appris avec beaucoup de fierté que le Canada réaliserait seul la canalisation du Saint-Laurent. Ce fut un grand motif de fierté pour nos gens.

Nous nous intéressons aussi au passage qui a trait aux subventions au titre de la santé nationale. La question fera, plus tard, l'objet d'un examen plus approfondi, mais le problème de la santé est l'un des plus importants que nous ayons à étudier. J'aimerais donner lecture d'un article qui traite de l'état sanitaire de notre population. Il s'agit d'une déclaration qui a été récemment publiée par les journaux et dont le titre est "Plus de la moitié sont inaptes au service militaire". L'article est daté ainsi: Kitchener, Ontario, le 12 novembre. En voici le texte:

> Le lieutenant-colonel H. V. Matthews, de Toronto, a déclaré hier soir que plus de la moitié des jeunes gens qui cherchent à s'engager dans l'armée canadienne sont inaptes au service militaire.
>
> Au cours d'une cérémonie commémorative du Jour du souvenir, il a dit qu'un grand nombre de recrues acceptées échouent à l'instruction et doivent être licenciées.
>
> "Nous refusons plus de gens que nous n'en acceptons", a-t-il déclaré.
>
> Il a ajouté qu'il déplorait le manque d'hygiène des troupes, leur indifférence à l'endroit des sports, les cas fréquents d'absence aux exercices, le manque d'instruction des soldats et leur inaptitude à se débrouiller.
>
> Le colonel Matthews commande un bataillon de fusilliers au camp Ipperwash.

Voilà, à mon sens, une bien triste observation sur l'état des jeunes hommes de ce pays. C'est aussi une forte critique à l'endroit de la propagande distribuée par le ministère de la Santé qui a cherché à nous faire croire que l'état de santé de notre population était bon.

L'article en question mentionne tout particulièrement l'indifférence des hommes à l'endroit des sports. Le sport est en lui-même un très intéressant sujet de discussion, monsieur l'Orateur, et j'espère qu'un jour nous aurons à la Chambre un débat général sur la question. Par "sports" j'entends ceux qui font partie de la vie nationale du pays. Je ne parle pas de sports comme ceux dont les journaux nous ont entretenus dernièrement alors que 27,000 personnes ont acclamé des athlètes étrangers rémunérés. Je parle des sports auxquels notre jeunesse prend part, des exploits qu'elle accomplit au cours d'épreuves internationales comme les jeux olympiques, ceux qui ont lieu dans l'Empire, et d'autres rencontres internationales ainsi que nationales.

Le passage le plus important du discours du trône traitait de la visite à Londres du premier ministre (M. St-Laurent) et il était ainsi conçu:

> Mon premier ministre et mon ministre des Finances participeront à une réunion des premiers ministres du Commonwealth qui doit s'ouvrir à Londres à la fin du mois pour l'examen d'importants problèmes économiques et monétaires.

Notre premier ministre et notre ministre des Finances (M. Abbott) sont déjà là-bas. J'exprime sans doute le vœu de tous les membres de la Chambre en leur souhaitant plein succès. Le problème du commerce au

sein du Commonwealth n'intéresse pas seulement le Commonwealth mais aussi la population de l'Europe occidentale, des États-Unis et, en réalité, de tout le monde libre. Je ne partage pas l'opinion exprimée il y a quelques jours par le député de Charlotte (M. Stuart) sur notre commerce avec les États-Unis. Nous sommes très intéressés, il va sans dire, au commerce avec les États-Unis, mais nous devrions l'être davantage à l'expansion de notre commerce avec la Grande-Bretagne et les pays du Commonwealth.

Par le passé c'est à la Grande-Bretagne et aux pays du Commonwealth que nous exportions la plupart de nos produits. Le jour reviendra, je l'espère, où le Commonwealth sera de nouveau le débouché de la majeure partie de nos exportations. J'ai lu, il y a quelques jours, un article intitulé: "La situation en ce qui a trait aux achats", dont voici un extrait:

La statistique canadienne officielle révèle la situation suivante: Au cours des huit premiers mois de l'année courante, la Grande-Bretagne a acheté du Canada des produits d'une valeur de 537 millions de dollars; toutefois, durant la même période, le Canada n'a acheté que pour une valeur de 228 millions de dollars d'articles et denrées de Grande-Bretagne.

Le chiffre de nos achats de la Grande-Bretagne n'est que la moitié de celui des achats que la Grande-Bretagne fait chez nous.

Au cours de ces mêmes huit mois, le Canada a acheté aux États-Unis des biens et des denrées d'une valeur atteignant pas moins de 1,917 millions de dollars, et ainsi le Canada a acheté 8 fois plus aux États-Unis qu'en Grande-Bretagne.

L'article se poursuit ainsi:

Il s'agit donc pour la Grande-Bretagne de vendre plus de produits au Canada, afin que le Canada puisse acheter davantage en Grande-Bretagne.

Sans doute, les échanges commerciaux avec la Grande-Bretagne et les pays du Commonwealth sont-ils d'importance vitale pour les Canadiens généralement parlant; mais ils intéressent plus particulièrement les habitants des provinces Maritimes. Il n'y a pas si longtemps encore que nous considérions la Grande-Bretagne comme notre meilleur débouché pour les pommes et le bois de charpente long. Si vous vous rendez aujourd'hui en Nouvelle-Écosse, dans la vallée de l'Annapolis, vous constaterez qu'hier encore on y exportait des millions de boisseaux de pommes, à destination de la Grande-Bretagne; aujourd'hui, ce commerce est tari, au grand dam de cette superbe région de la Nouvelle-Écosse. Nous autres, habitants du Nouveau-Brunswick, avons trouvé, au cours des années écoulées, un vaste marché en Grande-Bretagne pour nos étais de mines. J'ai entendu l'autre soir le discours du député de Gloucester (M. Robichaud); je ne vais pas refaire la thèse qu'il a soumise à la Chambre avec tant d'éloquence. La Grande-Bretagne a été un excellent débouché pour nos étais de mines; elle le serait demeurée et serait en outre un marché de premier ordre pour notre bois à pâte si elle était en mesure d'être notre cliente.

Autrefois, les Antilles anglaises constituaient un débouché considérable pour la population des provinces Maritimes et pourraient en devenir de nouveau un important pour tout le Canada. A propos des Antilles anglaises, je dirai que j'ai remarqué, au cours des dernières années, dans les journaux, des articles qui semblaient donner à entendre que ces îles sont aujourd'hui désemparées, qu'elles cherchent un pays ou une région où elles trouveraient plus de sécurité. A mon avis, les Antilles anglaises pourraient fort bien devenir, tant au point de vue politique qu'économique, partie intégrante de notre grand pays; j'aimerais en voir arriver le jour, parce que je crois que cela constituerait un grand avantage, surtout pour la population des provinces Maritimes, si les Antilles anglaises devenaient la onzième province de notre dominion.

Le Canada souhaite obtenir des Antilles des produits représentant des millions de dollars, tandis que celles-ci ont besoin de notre poisson, de notre bois, de nos produits ouvrés et de nos produits agricoles. Les Antilles étant un pays des Tropiques, leurs fruits, comme les bananes, les pamplemousses et d'autres produits, tels la canne à sucre, nous sont nécessaires. A l'heure qu'il est, nous achetons de grandes quantités de sucre à Cuba. Nous pourrions nous approvisionner aux Antilles. Il nous serait également possible d'y acheter une bonne partie de notre rhum (ce que nous faisons, d'ailleurs, je suppose). C'est un pays au climat tropical; nous sommes un pays du nord... Je dirai donc qu'un grand pays du nord comme le nôtre pourrait tirer grand avantage de la possession d'une province tropicale, telle les Antilles, qui compléterait, pour ainsi dire, notre économie.

En ce moment, je pense que les États-Unis ont les yeux sur les Antilles. Ils cherchent constamment à y exercer une plus grande influence. Les journaux nous apprennent que la Grande-Bretagne, plus ou moins par nécessité, cesse de s'intéresser à cette partie du monde. Les États-Unis y établissent des aéroports, tandis que la Grande-Bretagne en retire ses troupes. Il y a tout lieu de croire que les Antilles cherchent présentement un autre pays auquel s'allier. A mon avis, il est logique que les habitants de ce pays se tournent vers le Canada.

L'an dernier, je pense, parlant de nos relations commerciales avec la Grande-Bretagne, j'ai demandé si nous achetions autant que nous le pouvions de la Grande-Bretagne. J'ai alors signalé que nous achetions des États-Unis certains produits, comme les appareils de télévision et le matériel militaire ou autre, que nous pourrions obtenir à meilleur compte en Grande-Bretagne. J'ai aussi signalé que les États-Unis, qui conseillaient aux Américains, par l'entremise des journaux, d'acheter des produits britanniques, ne se conformaient pas eux-mêmes à ces directives, étant donné qu'ils effectuaient d'importants achats dans d'autres pays ou refusaient d'acheter des moteurs et des générateurs électriques de Grande-Bretagne. J'ai signalé, entre autres, le cas de Seattle qui aurait pu acheter en Grande-Bretagne des générateurs pour ses grandes centrales d'énergie à un prix inférieur de moitié environ à celui des générateurs achetés aux États-Unis. Malgré tout, on y a rejeté l'offre de l'Angleterre. A ce moment-là, l'ambassadeur du Royaume-Uni a dit: "Désire-t-on ou non commercer avec nous?"

Il n'y a pas longtemps, j'ai lu un article paru dans le *Monetary Times*. Si je ne m'abuse, le chef du parti créditiste en a parlé l'autre jour. Il s'agit de la publicité à donner ici au Canada aux voitures de fabrication britannique à l'occasion de certaines expositions d'automobiles. Cet article a paru dans le *Monetary Times* de novembre dernier. Il s'intitule: *Voitures britanniques au Canada*. En voici le texte:

L'attitude des fabricants canadiens d'automobiles qui ont exclu les voitures britanniques de deux expositions d'hiver pour automobiles n'a pas été partout approuvée. Certains fabricants américains de voitures y voient une attitude flatteuse à leur égard et un aveu de la menace sérieuse que l'introduction de voitures de fabrication anglaise constitue pour les modèles canadiens. Si on a protesté contre cette interdiction, on croit néanmoins que la "qualité prévaudra" et que les Canadiens achèteront la voiture qui constitue le meilleur achat, étant donné ce qu'elle coûte.

En certains milieux, cette attitude paraît inconciliable avec la campagne en faveur des produits anglais menée depuis quelques années, et certainement au détriment de la campagne destinée à encourager la vente de produits canadiens au Royaume-Uni. Sir William Welsh, représentant en Amérique du Nord de la *British Society of Motor Manufacturers*, a déclaré que "c'était une interprétation plutôt singulière de la liberté d'entreprise"; d'autres, par ailleurs, doutent que les Canadiens réussissent à accroître leurs exportations.

A mon sens, cet article est parfaitement clair. Un autre article du *Searle Grain Exchange* nous fait saisir les sentiments des habitants de l'Ouest en ce qui a trait à nos débouchés en Grande-Bretagne. Intitulé: *Achetons de la Grande-Bretagne et Vendons-lui nos produits*, voici comment cet article est conçu:

[M. Brooks.]

La Grande-Bretagne est le plus important débouché pour le blé et la farine du Canada. L'an dernier, elle a acheté une quantité de blé et de farine équivalant à 108 millions de boisseaux de blé, soit 30 p. 100 de toutes les exportations canadiennes de ces denrées. Les agriculteurs des Prairies et tous les Canadiens doivent faire tout ce qu'ils peuvent pour permettre à la Grande-Bretagne de maintenir ses achats annuels et, si possible, de les augmenter. La Grande-Bretagne ne peut maintenir ses importants achats de blé, de farine et d'autres produits du Canada que si en retour les Canadiens achètent de fortes quantités de denrées anglaises; c'est de cette façon seulement que la Grande-Bretagne peut se procurer les dollars dont elle a besoin pour acheter nos produits.

Voilà pourquoi je suis sûr que les membres de la Chambre espèrent qu'on en viendra à une entente au cours de la conférence qui se tient à Londres actuellement, afin que notre pays commerce davantage avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth britannique.

Il est une question que je tiens à aborder cet après-midi. Il s'agit du secteur d'instruction militiaire qu'on établit dans la province du Nouveau-Brunswick. Je regrette que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) ne soit pas à son siège, car c'est une question qui intéresse son ministère. Je sais aussi qu'elle intéresse beaucoup le ministre lui-même. Dernièrement, nous avons dû établir un secteur d'instruction au Canada. La nécessité de cette initiative est devenue bien évidente au ministère de la Défense nationale, au Gouvernement et au public, il y a quelques années, lorsque nous avons tous constaté, à notre grande surprise, que nous n'avions pas au Canada les installations suffisantes pour l'instruction de nos troupes destinées à la Corée ou à l'Allemagne. Il a alors fallu que les militaires canadiens aillent recevoir leur instruction aux États-Unis. Les Canadiens en sont restés stupéfaits. Ils ont constaté avec étonnement que, dans notre vaste pays, nous ne pouvions trouver de secteur d'instruction convenable pour nos militaires et que nous devions les envoyer subir leur formation dans un pays étranger.

Nous n'avons donc pas été étonnés lorsque le Gouvernement et le ministère de la Défense nationale ont commencé à chercher où établir un secteur d'instruction convenable au Canada. Le ministère nous a très peu renseignés sur le choix de cette zone d'instruction. En décembre 1951, j'ai demandé au ministre quelles mesures on prenait en vue d'établir un secteur d'instruction militaire au Canada; il m'a répondu que la question était à l'étude. De nouveau, en avril 1952, j'ai interrogé le ministre à propos du choix d'un secteur d'instruction. Il n'avait alors aucun renseignement précis à ce sujet et il a simplement déclaré que la question était toujours à l'étude et qu'on était en train d'examiner certaines régions. Lorsque la Chambre s'est

ajournée le 4 juillet, cette année, on ne disposait encore d'aucun renseignement. Quand je suis allé au Nouveau-Brunswick, où j'habite, j'ai entendu des rumeurs qui voulaient qu'on choisisse comme secteur d'instruction un territoire qui fait partie de la circonscription de Royal, que je représente. Le 16 juillet, j'ai donc écrit au ministre, qui m'a fait parvenir une réponse dans laquelle il répétait que la question était à l'étude et qu'il ne pouvait me communiquer aucun renseignement précis à ce sujet.

Le 1er août, on a annoncé qu'on avait choisi, pour y établir un secteur d'instruction, une région du Nouveau-Brunswick qui, je l'ai dit, fait partie de la circonscription de Royal et est située non loin du fleuve Saint-Jean. On n'avait jamais auparavant laissé entendre aux habitants du Nouveau-Brunswick, à ceux de la région, qu'on choisirait cet emplacement pour y installer un important secteur d'instruction. Je suis loin d'exagérer lorsque je dis que la nouvelle a porté un dur coup aux gens de l'endroit lorsqu'ils ont lu dans les journaux qu'on allait les chasser de leurs foyers et convertir la région en une zone militaire.

Car la nouvelle signifiait en effet qu'ils allaient être obligés d'abandonner leur maison, leur ferme, leur collectivité et leurs associations. Ce sera là un grand sacrifice pour eux, monsieur l'Orateur. Il n'est pas aisé pour des gens de plier bagages et de quitter leurs foyers, il ne leur est pas facile de quitter leurs églises, leurs écoles, leurs amis et leurs associations. Dans cette région des comtés de Queens et Sunbury au Nouveau-Brunswick se trouvent plus de 1,100 familles. Il y a plus de 1,100 foyers dont il faut déplacer les habitants. Ces gens sont admirables, leurs ancêtres ont vécu dans cette partie du pays depuis quatre ou cinq générations. C'est l'une des parties du comté de Queens au Nouveau-Brunswick dont la colonisation est le plus ancienne.

Je répète que tous ces gens voulaient avoir la certitude que l'emplacement était requis et ils n'ont trouvé à lire qu'un court article paru dans les journaux. J'ai ici cet article. On y lit tout simplement ceci "La nouvelle de l'établissement d'un vaste camp militaire au Nouveau-Brunswick est confirmée. Les achats de terrains nécessaires à la réalisation de cette grande entreprise commenceront bientôt." Les gens voulaient d'abord s'assurer qu'il était nécessaire de quitter leurs foyers, leurs églises, leurs associations, de se séparer de tout ce qui avait été leur lot dans le passé; ils voulaient avoir la certitude que leur sacrifice était nécessaire à la défense du pays.

Je répète, monsieur l'Orateur, qu'en cette affaire, le ministre de la Défense nationale aurait dû se rendre sur les lieux et expliquer aux gens pourquoi ils devaient abandonner leurs foyers. Comme je l'ai dit déjà, il y a là 1,100 familles, soit quelque 2,500 personnes à déplacer. La nouvelle n'aurait pas dû leur parvenir d'abord par les journaux. Le choc a été rude pour eux. Le ministre avait un devoir à remplir envers ces gens et s'il ne pouvait pas les visiter lui-même, un autre, soit le ministre du Travail (M. Gregg), qui est notre représentant au sein du cabinet, et le sous-ministre de la Défense nationale devaient le faire à sa place; mais personne ne l'a fait. Au contraire, on a créé une impression fausse. On a, en effet, donné l'impression que le choix de l'emplacement du camp était l'œuvre de politiciens. Dans l'article du 2 août, après l'annonce du choix de l'emplacement, nous lisons, sous le titre: "Ont travaillé pour obtenir le camp", les photos de trois membres du Parlement, l'honorable député de Saint-Jean-Albert (M. Riley), l'honorable député de Charlotte (M. Stuart) et moi-même. L'auteur de l'article poursuit:

On voit ci-dessus trois députés du Nouveau-Brunswick qui ont joué un rôle de premier plan dans la campagne menée en vue d'établir au Nouveau-Brunswick la plus grande base d'instruction militaire du Canada.

J'étais à la Chambre durant la période en cause et il n'a jamais été fait mention de l'emplacement du camp au Nouveau-Brunswick. Les gens que le ministère de la Défense nationale aurait dû avertir ont appris par le journal que l'emplacement du camp avait été plus ou moins choisi par des députés. Ils m'ont demandé, comme c'était leur droit, quels étaient les titres et qualités de l'honorable député de Saint-Jean-Albert, par exemple, pour faire le choix d'un emplacement en vue de la formation d'une brigade ou d'une division au pays? Ils ont demandé quels sont les titres et qualités de l'honoralbe député de Charlotte à cet égard?

M. Fraser: Il n'en a pas.

M. Brooks: On aurait pu me demander quels sont mes titres et qualités. Je m'y connais peut-être un peu mieux que les deux autres parce que j'ai acquis une certaine expérience dans ce domaine; mais, en réalité, aucun de nous n'avait qualité pour se prononcer. Ces gens dont les maisons sont expropriées veulent savoir pourquoi trois hommes politiques en particulier sont désignés comme responsables du choix d'un emplacement au Nouveau-Brunswick en vue de l'aménagement d'un camp. Ils sont convaincus qu'il n'y a qu'une seule façon

d'opérer un choix: c'est d'en confier le soin à nos spécialistes militaires les plus compétents. Après avoir visité cet endroit et divers autres emplacements, ils seraient en mesure de faire un choix et ils pourraient ensuite soumettre leur avis au Gouvernement. Comme je viens de le dire, c'est le Gouvernement qui a pris la décision. Le ministre de la Défense nationale ou un haut fonctionnaire de son ministère aurait dû se rendre là-bas pour expliquer à ces gens pourquoi on leur demande un si grand sacrifice, celui de quitter leurs habitations et tous les biens auxquels ils sont attachés depuis nombre d'années.

M. Stuart (Charlotte): Puis-je poser une une question au député?

M. Brooks: Oui.

M. Stuart (Charlotte): Le député est-il disposé à nous dire s'il est en faveur de l'établissement d'un camp militaire au Nouveau-Brunswick?

M. Brooks: De tous les députés du Nouveau-Brunswick, je suis le seul qui ait jamais réclamé l'établissement d'un camp militaire dans cette province.

Mon honorable collègue me permettra aussi de lui dire que je ne suis pas opposé à l'emplacement actuel du camp, si, comme ces gens veulent en être assurés, il en va des intérêts de notre sécurité nationale et si on ne peut vraiment pas trouver un emplacement comparable sans déplacer 1,100 familles.

Je sais ce que veut dire mon honorable collègue. Ce terrain se trouve en partie dans ma circonscription. J'ai dit, et je le répète aujourd'hui, qu'il aurait fallu apporter plus de soin à ce choix. Certains de mes adversaires ont cherché à faire croire que je me suis opposé au choix d'un emplacement pour un camp au Nouveau-Brunswick. Je prie la ministre de nous donner un rapport non seulement sur l'emplacement dont je parle, mais sur les cinq autres emplacements,—ou emplacements possibles,—qu'on a inspectés.

J'aimerais qu'on nous donnât un rapport sur l'emplacement situé près d'Utopia, dans la circonscription de mon honorable collègue. J'ai prétendu, à la Chambre, que c'est cet emplacement qui aurait dû être choisi pour le Nouveau-Brunswick. Pourquoi? Parce que le ministère possède déjà un camp important dans la région et qu'on a déjà dépensé des millions à Utopia. Nous possédons un aéroport là-bas, des locaux pour l'état-major, des égouts, un service d'aqueduc. En outre il y a, derrière, une vaste région inhabitée, où on ne trouve pas 1,100 familles à déplacer, en tout cas, même s'il peut s'y trouver quelques personnes qu'on pourrait déménager sans peine.

Et puis, près d'Utopia se trouve la baie de Fundy, et à cette époque-là, lorsque nous lisions des nouvelles relatives aux manœuvres militaires, quel meilleur endroit pouvions-nous trouver pour entreprendre des opérations combinées que la région située près de la baie de Fundy où l'on pouvait employer des navires? Il existe déjà un aéroport au camp d'Utopia, et il existe également un vaste arrière-pays qui pourrait servir aux manœuvres des troupes.

Utopia aurait été, je crois, un excellent endroit pour établir un camp. Je n'ai pas changé d'avis et, tant que le ministre de la Défense nationale n'aura pas exposé à la Chambre des communes et au peuple canadien la raison pour laquelle cet emplacement n'a pas été choisi plutôt que la région bordant la rivière Saint-Jean, je garderai la même opinion.

J'ajoute ceci: s'il est nécessaire pour ces gens de consentir ce sacrifice en vue de la défense du Canada, je suis sûr qu'ils sont prêts à le faire. Il y a un moment, j'ai parlé des gens de cette région, et je puis dire qu'on n'en trouve pas de meilleurs dans tout le Nouveau-Brunswick. On n'a qu'à examiner les événements des deux dernières guerres pour se rendre compte du calibre et du patriotisme de ces gens. Ils ont leurs monuments aux morts sur lesquels sont gravés les noms de leurs héros. Ils ont leurs tableaux d'honneur qui se comparent plus que favorablement avec ceux de la plupart des autres régions de même importance, au pays. Ils ont de bonnes terres arables et de bons troupeaux laitiers, qui sont parmi les meilleurs de la province. Adjacent à cet endroit se trouve une grosse laiterie qui reçoit les trois quart du lait et de la crème que produit la région.

Un point dont le Gouvernement doit se bien pénétrer, c'est que, si l'on déplace ces gens, on devra leur verser une indemnité convenable. On ne pourra se contenter de leur verser le seul prix de leurs terres: il faudra y ajouter celui des sacrifices qu'ils consentent. Il n'est pas facile de quitter ses amis, le milieu où l'on a vécu, l'école qu'on a fréquentée, le cimetière où reposent les nôtres. Le ministère songe, me dit-on, à faire transporter dans d'autres cimetières de la province les corps qui reposent là depuis des années.

On va, en somme, faire disparaître cette région où vivent, depuis cinq générations, quelques-uns des meilleurs citoyens du Nouveau-Brunswick; la population va en être dispersée un peu partout, là où elle pourra trouver à s'établir. En plus du prix des fermes, il faut tenir compte du temps que les cultivateurs ont employé à visiter d'autres endroits de la province ou d'ailleurs où ils pourraient s'établir.

Cette année, ils vendent tout leur bétail, d'où perte des recettes qu'ils ont retirées de l'élevage l'an dernier. Ils n'ont pas prévu de récoltes pour l'an prochain, puisqu'ils ne seront plus là. Ils ne toucheront donc aucun revenu.

Je veux espérer que le ministère étudiera sérieusement les questions que j'ai mentionnées et d'autres, quand il sera sur le point d'acheter les fermes appartenant à ces gens.

Je ne ferai qu'effleurer le problème de la main-d'œuvre. Sauf erreur, le ministère a promis que les personnes habitant cette région bénéficieraient de priorité quant aux 2,000 ou 3,000 emplois qui seront disponibles. Ce n'est que juste. Cependant, il y a une semaine à peine, les gens de là-bas m'ont télégraphié pour me dire qu'on faisait venir des ouvriers des autres provinces pour les employer dans la région. Je suis allé aux renseignements et le ministère m'a affirmé qu'il allait procéder à une enquête.

Voilà le genre de choses qu'il convient d'éviter. Il y a beaucoup de chômeurs, aujourd'hui, dans le Nouveau-Brunswick. Je voudrais persuader au ministère et au Gouvernement qu'il est inutile d'y faire venir des ouvriers en provenance d'autres provinces,— sauf certains travaux d'ordre technique que les habitants de la région pourraient être incapables d'exécuter.

Quant à l'achat de produits et ainsi de suite, j'espère que les cultivateurs de la région environnante et du Nouveau-Brunswick en général, bénéficieront d'un traitement de préférence.

Par ailleurs, on aura besoin de grandes quantités de charbon. Il faudra prendre des dispositions permettant l'usage du charbon du Nouveau-Brunswick. Il faudra pour cela procéder à des installations de chauffage convenables. Je sais que l'association des houilleurs du Nouveau-Brunswick dont le siège est à Minto a pris contact avec le Gouvernement et lui a fourni tous les renseignements voulus. Je réitérerai tout simplement ces observations. La région houillère de Minto n'est éloignée que de quelques milles de la zone en question, et je crois qu'il serait aussi pratique que conforme à l'économie, que le ministère s'y approvisionne en charbon. On devrait certes le faire.

Je ne me propose pas d'examiner la question d'une façon plus détaillée cet après-midi, sauf pour dire au Gouvernement que je demande, que j'exige même, que la population de cette région qui fait des sacrifices dans l'intérêt non seulement des habitants de la province, mais, comme on le lui a dit, de l'ensemble du Canada, soit traitée avec justice et équité.

Mon temps de parole est presque expiré. J'avais l'intention de mentionner un autre point du discours du trône qui a trait aux affaires des anciens combattants.

L'occasion en sera offerte plus tard. Toutefois, je remarque qu'on continuera à verser les prestations accordées en vertu de la loi sur les avantages destinés aux anciens combattants. Évidemment, il s'agit là d'une affaire courante qui se continuera tant que durera la guerre de Corée. Il y a en second lieu l'instruction des enfants dont le père est décédé au cours de son service militaire. La Légion canadienne a proposé une mesure à cet égard, ainsi que le comité des affaires des anciens combattants, à diverses reprises. Je suis très heureux de constater que le Gouvernement se penche sur cette question.

L'autre jour, le premier ministre (M. St-Laurent) a abordé, dans son discours, la question des augmentations destinées aux anciens combattants, augmentations qu'avaient réclamées divers députés, et il a rappelé que le député de Royal avait demandé plusieurs de ces augmentations. C'est vrai et je n'ai pas à m'en excuser. Par exemple, lorsque, au comité des affaires des anciens combattants, en 1948, le cabinet a offert aux ex-militaires du pays une augmentation du dizième de leurs pensions, j'ai proposé que l'augmentation fût du tiers. Les pensions ont alors été augmentées du quart et aujourd'hui elles se trouvent portées à même plus que le tiers. Il semble donc que j'aie eu parfaitement raison, de même que d'autres députés, de demander une telle augmentation.

Lors de la baisse des pensions en 1951, nous avons préconisé une majoration des allocations aux ex-militaires. Une telle majoration s'imposait et, l'eût-on accordée à ce moment-là, beaucoup de nos militaires qui ont souffert pendant l'hiver 1951 auraient eu un sort beaucoup plus facile et plus agréable. J'ai demandé à ce moment-là, de même que d'autres députés, qu'une augmentation soit accordée. L'augmentation demandée a été accordée en 1952 et, aux yeux du Gouvernement, elle était motivée. Maintes et maintes fois, j'ai demandé qu'on accorde des augmentations. Si l'on forme un comité des Affaires des anciens combattants au cours de la présente session, ce que j'estime opportun, je demanderai à nouveau qu'on étudie de façon raisonnable le cas des anciens combattants.

Les divers groupements d'anciens combattants ont comparu devant nous à plusieurs reprises, au comité des Affaires des anciens combattants. Ils ont profité de ces occasions pour présenter leurs mémoires, mais je n'ai jamais eu l'impression que les anciens combattants et les pensionnés du pays essayaient d'exploiter l'État ou les contribuables du

Canada. J'ai toujours pensé que ce qu'ils demandaient était raisonnable, juste et bien fondé et que leur seul objet en le faisant était d'améliorer la situation de leurs camarades et des autres anciens combattants.

M. E. A. McCusker (Regina): Monsieur l'Orateur, j'ai été enchanté d'entendre le premier ministre (M. St-Laurent) assurer à la Chambre, il y a deux semaines, qu'il avait fait comprendre à la Commission royale d'enquête sur l'entreprise de la rivière Saskatchewan-Sud la nécessité urgente de soumettre un rapport avec la plus grande célérité possible. Le premier ministre a alors déclaré qu'il serait déçu si le rapport de la Commission n'était pas disponible avant Noël. En ma qualité de député de la Saskatchewan, j'ai naturellement suivi les délibérations et les travaux de la Commission avec un vif intérêt, et j'en aurai plus long à dire à ce propos lors de la publication du rapport.

Je participe au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône à cause d'un sujet qui m'intéresse particulièrement en tant que médecin et en raison de mes relations avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, à mon titre d'adjoint parlementaire au ministre. J'accueille avec joie le passage du discours du trône où il est question de donner plus d'ampleur et d'apporter certaines modifications au programme national en matière de santé. Je me suis fort réjoui du grand intérêt que divers orateurs ont déjà manifesté à ce sujet. Cependant, il semble exister un certain malentendu, car des députés ont parlé d'un projet national concernant la santé. Les députés n'ignorent certes pas qu'il existe un très vaste programme d'hygiène nationale en vertu duquel le gouvernement fédéral a dépensé environ 100 millions de dollars au cours des quatre années et demis écoulées. Je crois qu'il a affecté à ce programme environ 167 millions de dollars, mais les provinces n'ont pas avancé assez de fonds pour pouvoir absorber les subventions aussi rapidement qu'elles étaient offertes.

Grâce à ce programme, les progrès accomplis dans le domaine de la santé au cours de ces quatre années et demie ont dépassé ceux de toute autre période semblable de notre histoire. Je suis sûr que tous les députés appuieraient sans réserve toute mesure qui contribuerait à améliorer les services sanitaires dont peut profiter la population. C'est pourquoi la Chambre attendra avec intérêt une déclaration qui sera faite en temps opportun et qui aura pour effet de donner plus de précisions sur les projets du Gouvernement, mentionnés dans le discours du trône. Je ne doute pas que les députés conviendront que c'est au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) qu'incombe la tâche de présenter la ligne de conduite que le Gouvernement entend suivre dans ce domaine. Comme le savent les honorables députés, le ministre assiste actuellement à l'assemblée générale des Nations Unies où il remplit les fonctions de président de la délégation canadienne. Je crois pouvoir assurer aux députés qu'à son retour, le ministre donnera à la Chambre de plus amples renseignements sur les prochaines mesures envisagées relativement à notre programme d'hygiène nationale.

Je n'ai pas pris la parole aujourd'hui pour exposer des projets de programmes, mais pour dissiper certains malentendus qui semblent exister au sujet des buts, de l'étendue et de l'évolution de notre programme d'hygiène nationale. La Chambre est actuellement saisie d'un sous-amendement proposé par l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) au nom du parti socialiste dont il est le chef.

Cet amendement déplore que le Gouvernement ait négligé de proposer des mesures législatives prévoyant l'établissement d'un régime national d'assurance-santé, placé sous administration provinciale. Pour donner au problème sa vraie perspective, il convient, me semble-t-il, d'examiner les deux principaux éléments qu'évoque l'amendement lui-même. Voici le premier: qu'est-ce que l'assurance-santé? Étant donné que le sous-amendement préconise une administration provinciale, il faut examiner la répartition constitutionnelle des responsabilités en matière de santé au Canada et c'est le second problème.

Puisque nous étudions un sous-amendement portant sur l'assurance-santé, il importe que chacun des députés ait une claire notion de ce qu'on entend au juste par cette expression. L'assurance-santé, entendue dans son sens le plus favorable, est bien plus qu'une simple méthode permettant de payer d'avance les frais de la maladie. Je crains qu'à l'assurance-santé trop de gens ne donnent le sens beaucoup trop restreint d'assurance contre la maladie, comme c'est le cas, je le pense, de l'honorable représentant de Rosetown-Biggar.

M. Coldwell: Oh! non.

M. McCusker: A titre de médecin, je reconnais l'importance de cet aspect de l'assurance-santé. Je me rends compte des difficultés qu'éprouvent beaucoup de familles quand il s'agit de faire face aux frais de médecin et d'hôpitaux réclamés par une maladie soudaine. Mais en ma qualité de médecin, je reconnais également que tout programme d'assurance-santé digne de ce nom doit se proposer un bien plus ample objectif. Il faut que ce soit un programme d'ordre général,

qui, dans son organisation et son but, tende à l'amélioration de la santé. Un programme national de santé pour être complet devra inclure des services de traitements préventifs, de diagnostic et de premiers soins et devra favoriser la pleine utilisation de ces trois services afin que le citoyen, non seulement puisse compter sur des soins suffisants dans l'éventualité de la maladie, mais encore soit porté à prendre les mesures voulues afin de jouir d'une bonne santé, ce qui est l'objectif visé. Lorsqu'on envisage le programme national de santé en tenant compte de cet objectif supérieur, on comprend ce que voulait dire l'ancien premier ministre le très honorable W. L. Mackenzie King, en 1948, lorsqu'en annonçant un programme national de santé il signalait que les subventions fédérales ainsi prévues équivalaient à des mesures fondamentales, et constituaient les premières étapes d'un programme général et complet de santé nationale. Si nous envisageons le programme à ce point de vue général, il devient évident pour tout le monde que le Canada a déjà réalisé de solides progrès vers son objectif qui est la réalisation du meilleur programme d'assurance-santé au monde.

Je désire tracer, dans quelques instants, certaines grandes lignes du programme national de santé, mais, auparavant, je dirai un mot de la répartition constitutionnelle des responsabilités en matière de santé et de bien-être au Canada. L'étude des prérogatives gouvernementales en matière de santé et de bien-être au Canada est réellement intéressante. Au moment de la confédération, il n'existait au pays aucun organisme de bien-être social, au sens actuel de l'expression, et, pour ce motif, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne déclare pas nettement si le bien-être social est du ressort du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux. Toutefois, le domaine de la santé,—sauf la délégation de certains pouvoirs statutaires au gouvernement fédéral, comme la régie des aliments et des drogues, des marins malades et d'autres,—le domaine de la santé, dis-je, est nettement confié aux gouvernements provinciaux.

Avec le temps, le besoin de mesures sociales s'est accru et, petit à petit, l'opinion publique en est venue à accepter l'idée que les services de bien-être relèvent jusqu'à un certain point de l'autorité nationale. Le souvenir des années de crise, pendant lesquelles les gouvernements municipaux et provinciaux trouvaient excessivement difficile de supporter le coût grandissant des services sociaux, a contribué à augmenter la pression exercée auprès du gouvernement fédéral en vue de lui faire accepter une part de plus en plus large des obligations dans ce domaine.

Le passage des responsabilités du gouvernement municipal au gouvernement provincial et de l'autorité provinciale à l'autorité fédérale a été particulièrement manifeste pendant les années de l'après-guerre. De plus en plus, le gouvernement fédéral s'est vu forcé de pénétrer dans le domaine de la santé publique aussi bien que dans celui des services sociaux. Pour donner une idée de l'énorme expansion du programme de santé et de bien-être, et pour bien faire comprendre jusqu'où est allé le changement des obligations, il est utile d'examiner le changement survenu depuis vingt-cinq ans à l'égard des sommes affectées aux services sociaux. Comparons les chiffres de 1926 à ceux de 1950, sous la rubrique des dépense de l'État afférentes à la santé et au bien-être. Au cours de ce quart de siècle, les dépenses municipales, au chapitre de la santé et du bien-être publics, sont passées de 21 à 72 millions de dollars. Les dépenses provinciales ont été portées de 17 à 238 millions et les dépenses fédérales, de 50 à 723 millions.

Ces chiffres révèlent clairement combien le coût des mesures de santé nationale et de bien-être public s'est relevé et combien le gouvernement fédéral a grandement accru sa participation aux programmes relatifs à ces domaines. Cette année, la participation de l'ensemble des gouvernements au Canada, dans le domaine de la santé nationale et du bien-être social, va s'élever à un milliard et quart de dollars. Je me permets de signaler qu'on ne peut pas établir de distinction nette entre les montants affectés à la santé et les montants affectés au bien-être social. En fin de compte, ces deux domaines sont indivisibles. C'est ainsi par exemple que les allocations familiales, qui assurent une plus grande sécurité économique à la famille entière, influent également sur la santé puisqu'elles permettent de relever les normes de nutrition, et de bénéficier dans une plus grande mesure des soins médicaux et dentaires. D'autres mesures de bien-être,—telles les pensions de vieillesse, les allocations aux anciens combattants, les pensions aux aveugles, l'assurance-chômage, et bien d'autres, influent également de façon fort heureuse sur la santé.

Aujourd'hui, cependant, je voudrais m'en tenir uniquement aux montants que le gouvernement fédéral affecte à des domaines qui touchent directement à la santé. En accordant des subventions dans le domaine de la santé, en 1948, le gouvernement fédéral a reconnu que certaines insuffisances, que certaines faiblesses ne sauraient disparaître au sein des services d'hygiène publique au Canada s'il fallait se borner aux dépenses prévues

dans les budgets provinciaux. Le gouvernement fédéral a donc décidé d'accorder à toutes les provinces des subventions propres à favoriser l'amélioration des services d'hygiène publique. C'était là préparer la venue d'un plan de santé de grande envergure.

Il y avait trois domaines principaux à l'égard desquels le gouvernement fédéral était d'avis qu'il y avait lieu de réaliser des progrès. Il a donc accordé des subventions afin de satisfaire à ces besoins. Le premier domaine est celui des renseignements en matière d'hygiène. Les renseignements disponibles en ce qui concerne les services et installations futures d'hygiène de la nation étaient tout à fait insuffisants. En vue de remédier à cette situation, le gouvernement a offert des subventions aux provinces afin qu'elles entreprennent de vastes enquêtes sur les installations dont elles disposent en matière de santé. Je parlerai plus longuement de ces études dans un instant.

Afin de compléter les renseignements obtenus au moyen des enquêtes provinciales, le gouvernement a décidé d'entreprendre une enquête d'envergure nationale sur l'incidence de la maladie au pays, et sur les services de santé dont la famille canadienne moyenne pouvait se prévaloir. Les installations et l'outillage étaient insuffisants. Afin de combler les vides de nos services d'hygiène, le gouvernements a offert des subventions pour la construction d'hôpitaux et pour l'établissement de cliniques et autres services sanitaires.

Il a aussi accordé des subventions pour favoriser la formation des spécialistes en hygiène dont on avait grandement besoin et pour l'achat de matériel et d'approvisionnements spécialisés à l'intention des services de santé municipaux et provinciaux.

Il a aussi reconnu qu'on pourrait faire encore davantage pour enrayer le cancer, la tuberculose, les troubles mentaux, l'infirmité de certains enfants, l'arthrite, le rhumatisme et autres maladies graves.

Il a établi des subventions spéciales en vue d'aider les provinces à accroître et à améliorer leurs services et installations dans ces domaines.

Qu'on me permette maintenant un mot sur les études sanitaires provinciales que j'ai déjà évoquées. Je tiens à insister sur le fait que, dès l'origine, les premiers travaux consistant à assurer les services et le matériel indispensables, avec l'aide de subventions fédérales, ont été considérés comme les préliminaires essentiels à l'inauguration de notre programme d'assurance-santé nationale. Les relevés provinciaux avaient deux buts. Grâce à eux, on a pu recueillir des données précises sur les besoins futurs des provinces de manière à permettre une utilisation rationnelle des subventions. Ces relevés procurent à chaque province l'occasion d'indiquer si elles sont prêtes à pousser plus loin dans la voie de l'assurance-santé. On a maintenant reçu neuf rapports sur dix relevés. Il est intéressant de relever les opinions qu'on y exprime.

Dans l'ensemble, elles remercient le Gouvernement de son programme de subventions et réaffirment qu'avant de passer, avec quelque espoir de succès, à la prochaine étape, il y aurait lieu d'améliorer davantage les services déjà existants. Vu le bruit fait autour des relevés provinciaux, il semble assez étonnant que tant de malentendus ou d'ignorance subsistent encore à ce sujet.

Examinons les déclarations que des membres des trois partis de l'opposition représentés à la Chambre ont formulées au cours des dix derniers jours. Il s'agit tout d'abord de l'opposition officielle, le parti conservateur-progressiste. Le 24 novembre, comme on le voit à la page 30 du hansard, le chef de l'opposition (M. Drew) s'est exprimé ainsi à la Chambre:

> ...il convient de passer un accord général tendant, comme étape préliminaire et indispensable, à instituer une enquête menée par les délégués de la profession médicale, des conseils d'administration des hôpitaux, ainsi que des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux.

A remarquer que le chef de l'opposition déclare que "l'étape préliminaire", en vue de l'établissement d'un programme national de santé, est de mener une telle enquête.

Il affirmait qu'il serait irrégulier que le gouvernement fédéral établît son programme sans avoir préalablement procédé à une étude approfondie en vue de déterminer les données de base sur lesquelles doit reposer, en pareille matière, tout programme judicieux. Le chef de l'opposition a beaucoup voyagé ces derniers mois, mais il n'a pu être assez peu au courant de ce qui se passait au pays pour ignorer que dix enquêtes provinciales ont été effectuées, que neuf ont été complétées, du genre même de celle qu'il propose. Le parti conservateur n'est tout de même pas conservateur au point de nous exhorter à convoquer des conférences qui ont déjà été tenues, à effectuer des études déjà entreprises et terminées, à établir des plans déjà établis. Comment un parti et son chef peuvent-ils avoir si peu de prises sur le réel qu'ils ne se doutent même pas de ce qui s'est passé au pays depuis quatre ans et demi?

Le sommeil de Rip Van Winkle est le seul exemple que je connaisse d'un tel état d'amnésie. L'artillerie dont se sont servi les conservateurs pour attaquer le programme du Gouvernement en matière d'hygiène publique est tout aussi rouillée et tout aussi

inefficace que le vieux fusil de chasse qui resta aux côtés de Rip Van Winkle pendant les vingt ans que dura son sommeil.

Le parti cécéfiste ne réclame pas des études, mais des actes; il veut une intervention brusquée et se soucie peu des conséquences. Au cours de la dernière session, le parti cécéfiste a été gêné par les vues conservatrices du député de Moose-Jaw (M. Thatcher), que je vois là-bas. Il voulait qu'on rétablit l'évaluation des ressources à l'égard de la pension de vieillesse et qu'elle s'appliquât aux allocations familiales. Que pense-t-il aujourd'hui des exigences de son parti? On ne lui a pas permis de donner son avis. On n'a pas voulu courir de risque, cette fois-ci. Le chef du parti a établi le programme dès le début. Les socialistes qui souhaitent obtenir la collaboration des provinces devraient relire le résultat des enquêtes des provinces en matière de santé et ils constateraient que dans deux seulement de ces rapports on prétend que le moment est propice.

Le député d'York-Sud (M. Noseworthy) voudrait que nous nous inspirions des programmes d'assurance-santé d'autres pays, la Suède, la France, la Belgique, la Hollande, la Nouvelle-Zélande ou l'Angleterre, et que nous les superposions à nos excellents services d'hygiène. Ce serait, à mon avis, agir aussi intelligemment que d'installer la carrosserie d'une Volks Wagen sur le chassis d'une Cadillac.

Ensuite, mercredi dernier, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) nous a assuré qu'on ne peut pas s'attaquer petit à petit à un programme d'assurance-santé d'envergure nationale. Les membres de la CCF voudraient que nous allions de l'avant, peu importe que nous soyons prêts ou non et quel que soit l'avis des provinces.

M. Knowles: Ne venez-vous pas de dire que les plans sont déjà établis?

M. McCusker: Un moment je vous prie; c'est moi qui prononce ce discours. Le parti du Crédit social est un des partis siégeant vis-à-vis, qui mérite bien son nom, car dans le domaine des mesures sociales, ses membres savent du moins reconnaître le mérite. Les députés n'ont pas oublié sans doute les termes dont s'est servi le leader de ce parti, il y a environ deux semaines; je cite un passage de la page 59 du hansard du 24 novembre:

> A mon avis, le Canada a déjà commencé à prendre dans ce domaine des mesures appréciables; il faudrait s'occuper activement d'en étendre la portée aussi rapidement que les ressources le permettent, conformément à des normes rationnelles d'expansion.

Au moins, les créditistes savent-ils reconnaître dans une certaine mesure les progrès accomplis au cours de ces quatre années et demi, au cours desquelles on a amélioré les services de santé d'un bout à l'autre du Canada. Le député de Peace-River (M. Low) veut bien admettre que durant quatre ans et demi nous avons eu un programme de santé précis, concret et dynamique; il évite de faire sans cesse mention d'un programme prévu national d'assurance-santé. L'attitude adoptée par mon collègue de Peace-River contraste étrangement cependant avec la teneur du rapport sur la santé, rédigé en Alberta et qui conseille l'établissement immédiat d'un régime d'assurance-santé obligatoire. J'ai le rapport sous les yeux. Étant donné les points de vue remarquablement différents du gouvernement créditiste de l'Alberta et du chef national du parti créditiste, il serait bon peut-être que le député nous fasse connaître le point de vue officiel.

En voilà assez au sujet des relevés; je mentionnerai maintenant rapidement certains autres aspects du programme national de santé sur le plan fédéral. Le temps dont je dispose ne me permettra pas d'entrer dans les détails au sujet de tout ce que l'on a accompli grâce aux subventions accordées par le gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'aménagement des hôpitaux nécessaires, la formation du personnel supplémentaire, l'élargissement des services existants et la création de nouveaux services. Je devrais peut-être d'abord choisir sept ou huit points saillants parmi les milliers de projets qu'ont soumis les provinces au cours des quatre dernières années et demie et entraînant une dépense de 100 millions de dollars de la part du gouvernement fédéral.

Depuis le début du programme, on a approuvé des subventions fédérales pour plus de 400 projets distincts de construction d'hôpitaux, qui représenteront 41,000 nouveaux lits. Afin de suppléer à la pénurie de personnel, on a donné des cours spéciaux à environ 3,900 personnes qui s'occupaient, à titre professionnel, de la santé dans divers domaines. On a employé dans les services d'hygiène tant des provinces que des municipalités plusieurs milliers d'hygiénistes supplémentaires. On a accordé un appui considérable en ce qui concerne l'aménagement et l'équipement de diverses cliniques, des centres de diagnostic, de dispensaires, ainsi que d'autres services de santé publics. Plus de deux millions de Canadiens sont examinés tous les ans aux rayons X, afin de dépister dans leurs premières phases des cas de tuberculose dont on ne se douterait pas. On a aidé à l'aménagement de cliniques mobiles et stationnaires pour le traitements de

l'arthrite et des rhumatismes. Les campagnes contre le cancer et autres graves affections physiques ont été beaucoup accentuées.

Pour ce qui est du cancer, puis-je vous renseigner sur la mesure législative que le gouvernement de la Saskatchewan a adoptée en 1944, et promulguée en juin, juste avant l'avènement au pouvoir de la CCF? Si je le fais, c'est qu'en une autre occasion le représentant de Melfort (M. Wright) a déclaré que la mesure relative au cancer a été adoptée par le gouvernement cécéfiste. Voici la loi, qui est entrée en vigueur avant même que le parti cécéfiste arrive au pouvoir. Je dois dire que le fond de la loi n'a pas été changé depuis.

M. Coldwell: De quand date la loi?

M. McCusker: Il s'agit de la loi relative à la lutte contre le cancer, adoptée en 1944 et promulguée le 15 juin.

M. Coldwell: Juste un mois avant la dissolution de l'Assemblée législative.

M. McCusker: Quoi qu'il en soit, la loi était en vigueur. Les recherches dans le domaine de la médecine et de l'hygiène publique ont grandement augmenté. Ce ne sont là que quelques exemples des mesures encourageantes adoptées en ces dernières années. Certains affirment que le gouvernement promet depuis 1919 d'instaurer un programme de santé, mais qu'il n'a rien accompli depuis ce temps-là.

Je leur demanderais d'examiner les réalisations des 33 dernières années. Ils constateront une augmentation énorme des sommes que le Gouvernement a affectées à la santé de 1919 à 1951. Je viens de citer des chiffres à ce propos. Ils verront également de nombreuses preuves attestant que ces dépenses ont été profitables, vu qu'elles ont contribué à améliorer la santé des gens. La mortalité générale a diminué de façon impressionnante. La mortalité infantile et la mortalité puerpérale ont diminué considérablement. On a raison de la tuberculose. Les maladies comme la variole, la diphtérie, la coqueluche, etc., ont été efficacement enrayées. Il est incontestable que les Canadiens ont à leur disposition de meilleurs services de santé qu'ils n'en ont jamais eus à toute autre époque de notre histoire.

Petit à petit au cours des années, plus particulièrement depuis l'inauguration du programme national de santé, le Canada n'a cessé de s'acheminer vers l'établissement d'un programme national complet en matière de santé. On élaborera des plans d'avenir en tenant compte des progrès réalisés et des besoins actuels.

[M. McCusker.]

En terminant, qu'on me permette de m'arrêter un instant à l'attitude du parti cécéfiste et à ce qu'il a accompli dans ma province de la Saskatchewan. Tout d'abord, soulignons quelques incongruités frappantes qui ressortent des déclarations des membres de ce parti.

Au cours d'une radiodiffusion par tout le pays, le chef cécéfiste a affirmé que l'assurance-santé "supprimerait entièrement" les sommes versées par les particuliers au chapitre des soins médicaux. Le député sait fort bien que cela est loin de la réalité, que de tels services doivent être payés par quelqu'un. Les députés doivent savoir que nous avons fait beaucoup en vue d'assurer une meilleure santé aux Canadiens. La transition s'est faite graduellement, sans bouleverser notre économie.

Voici un fait qui, je pense, fera bien saisir comment s'est opérée cette transition. Le professeur Howell, de l'hôpital Royal Victoria, de Montréal, a été invité à tracer le programme d'un cours devant être donné à l'Université McGill et qui, si on s'y conformait, permettrait d'accorder des diplômes à des jeunes gens cultivés. Il répondit que c'était là chose difficile. La culture s'obtient par celui qui étudie, qui lit et réfléchit beaucoup et qui acquiert ainsi petit à petit une culture durable. C'est de cette façon que s'est développé notre programme de santé; il s'est élaboré graduellement, mais sans défaillance; il va durer.

L'assurance-santé véritable ne peut s'acheter à prix d'or, ni se réaliser au moyen d'un programme pré-électoral à moitié mûri du parti CCF. Elle sera le résultat d'une grande préparation, de beaucoup de réflexion, d'étude et de travail ardu.

Il y a quelques mois à peine, le représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) critiquait sévèrement le Gouvernement parce qu'il n'établissait pas un comité parlementaire de l'assurance-santé. Le chef de son parti espère maintenant que le Gouvernement n'établiera pas de comité. Il dit que nous en avons eu assez de comités.

Au cours d'une autre émission nationale, le chef de la CCF a déclaré que les subventions fédérales n'étaient pas assez élevées pour encourager la construction d'hôpitaux. Le député doit sûrement estimer que l'établissement de 41,000 lits en quatre ans et demi est une assez bonne réalisation.

Dans un discours qu'il a prononcé l'autre jour, le représentant de Saskatoon (M. Knight) a cité des chiffres que je ne croyais pas exacts. Aussi, je lui ai demandé de me permettre de consigner les chiffres exacts au hansard. Je lui ai demandé s'il voulait les chiffres exacts et il a répondu non.

M. Coldwell: Il a répondu oui.

M. McCusker: Il a répondu non.

M. Noseworthy: Il a répondu oui.

M. McCusker: Je vous lirai le hansard. Il a répondu non.

M. l'Orateur suppléant (M. Robinson): A l'ordre!

M. McCusker: J'ai sous les yeux la statistique des subventions relatives à la construction d'hôpitaux, aux lits approuvés, jusqu'au 12 novembre 1952. Les subventions approuvées ont trait à 41,075 lits d'hôpitaux et aussi,—il s'agit d'un article de notre programme que nous n'avions pas prévu jusqu'ici et d'une nouvelle subvention,—de 3,245 lits d'infirmières. Pendant que je rectifie la déclaration du représentant de Saskatoon, je pourrais aussi en même temps rectifier celle que le chef de la CCF a faite à la radio, quand il a dit qu'en 1944 il y avait moins de quatre lits par millier d'habitants en Saskatchewan. L'honorable député de Saskatoon a dit que la proportion était de 3·7. Le chiffre exact est 4·8. J'ai entre les mains les données qui l'indiquent. J'ai celles de l'année 1941 qui indiquent les chiffres. Le temps me manque pour lire tous ces chiffres, mais ils sont à la disposition des députés, s'ils désirent les consulter.

Il y a aussi un autre point que le chef des cécéfistes et l'honorable représentant de Saskatoon ont oublié de mentionner. Ils ont dit que nous disposions d'un grand nombre de lits, presque 7 par millier de personnes, en Saskatchewan. Mais ils ont oublié de dire aussi que la population de la Saskatchewan a diminué de 7 pour cent depuis qu'un gouvernement socialiste y est au pouvoir, tandis que la population du Canada a augmenté de 18 pour cent. Il est plus facile de fournir des lits à une population décroissante, lorsqu'il s'agit de distribuer les lits dont on dispose, que de construire pour satisfaire les besoins d'une population qui augmente.

J'aurai maintenant quelques mots à dire au sujet du programme de santé dans la province de Saskatchewan où j'habite.

M. Coldwell: Monsieur l'Orateur, avant que l'honorable député continue, j'aimerais faire une observation.

Une voix: J'espère que vous tiendrez compte de la durée de l'interruption, monsieur l'Orateur.

M. Coldwell: Je ne m'oppose pas à ce que le député prolonge son temps de parole. Je demande à l'honorable député de consulter la page 237 du hansard. Il y verra le passage suivant:

M. McCusker: Tient-il à donner des chiffres exacts?

M. Knight: La réponse est oui.

M. McCusker: Très bien. Lisez la question suivante.

M. Coldwell: Certainement.

M. McCusker: L'honorable député me permettra-t-il alors de les lui donner?

M. Croll: Et la réponse est non.

M. Coldwell: La réponse est:

M. Knight: Non. Comme je l'ai déjà expliqué, je sais sur quoi se fondent tous ces chiffres. Si mon honorable collègue désire les corriger en prononçant un discours lui-même, il est libre de le faire.

Et c'est ce qu'il fait maintenant.

M. McCusker: C'est ce que je fais maintenant.

M. Coldwell: C'est ce qu'a dit l'honorable député de Saskatoon.

M. McCusker: Je voudrais maintenant dire quelques mots au sujet du programme de santé de la province de Saskatchewan, où j'habite, et dont les socialistes qui sont ici ont fait un éloge si outré. On a répandu au Canada une sorte de légende d'après laquelle la CCF aurait établi un merveilleux programme de santé dans la province de Saskatchewan. A titre de médecin de la Saskatchewan, je n'ai pas du tout l'intention de dire que la Saskatchewan n'a pas un excellent programme de santé; même si nous n'avons pas lieu d'afficher un optimisme béat, je suis fier de ce programme. Toutefois, si nous voulons rendre hommage aux progrès réalisés dans ma province en matière de santé, envisageons les faits et rendons hommage à ceux qui sont à l'origine de ces progrès.

M. Coldwell: Je l'ai fait.

M. McCusker: Notre excellent régime de santé en Saskatchewan ne s'est pas édifié au cours de la période relativement courte où pendant laquelle les destinées de la province ont été confiées aux socialistes, mais bien pendant deux générations. Longtemps avant la naissance du parti cécéfiste, les fondements du régime étaient jetés. Je sais, par exemple, que les premiers éléments du programme de santé de la province remontent plus loin que 1916. Je sais que les programmes municipaux de soins médicaux et les programmes régionaux d'hospitalisation remontent à la première guerre mondiale. L'excellent programme provincial de lutte antituberculose remonte même jusqu'en 1910 et la gratuité des traitements pour tous les malades des sanatariums a été instituée en 1929. J'ai

assisté à l'expansion de ces programmes de santé et d'autres sous diverses administrations. Je connais l'origine et les auteurs de ces programmes dont le parti cécéfiste réclame aujourd'hui la paternité. Le régime solide de santé qui fait aujourd'hui honneur à la Saskatchewan est le fruit d'une expansion lente et constante et repose sur des fondements solides.

On entend dire constamment en Saskatchewan que la province n'a pas de service de santé publique. Qu'on me permette de citer quelques chiffres à ce sujet. En 1922, l'incidence diphtérique était de 134·7 par 100,000 âmes; en 1944, elle n'était plus que de 10·9. Pour ce qui est de la fièvre scarlatine, elle a causé 289 décès dans la province de 1920 à 1924. Le nombre de morts attribuables à cette même maladie s'est établi à 39 pour les années 1940 à 1944 inclusivement. En 1922, l'incidence de la variole était de 33·1 par 100,000 âmes. En 1944, le chiffre était tombé à zéro; il n'y a pas eu un seul cas de variole. L'incidence de la typhoïde, qui était de 31·6 par 100,000 âmes en 1922 était de 2·1 en 1944. De 1938 à 1943, c'est-à-dire durant les cinq ans qui ont précédé la venue au pouvoir de la C.C.F., plus de 500,000 enfants avaient été vaccinés contre la variole, la diphtérie, la fièvre scarlatine et la coqueluche.

Je le demande aux députés: une province peut-elle obtenir pareils résultats sans un bon service de santé publique?

L'excellente loi provinciale de lutte contre le cancer a été adoptée par un gouvernement libéral avant que la C.C.F. prenne le pouvoir. Lorsque les socialistes ont été élus en 1944, leur premier geste a été de s'assurer les services du Dr Henry E. Sigerist, doyen de la faculté de médecine de l'université John Hopkins, et de le charger d'effectuer une enquête sur les services de santé de la province. J'ai son rapport entre les mains. Qu'on me permette de donner lecture d'un passage du compte rendu, publié par le *Star-Phœnix* de Saskatoon, le 21 septembre 1944, d'un discours prononcé par le Dr Sigerist:

Il a fait l'éloge des services d'hygiène et des normes sanitaires de la Saskatchewan, disant que cette province avait réalisé de magnifiques succès et disposait d'une organisation admirable grâce à des années de travail systématique. Il ne s'agissait plus que de donner plus d'ampleur à ces services.

Le docteur Sigerist a ajouté:

Si l'on écrivait une histoire médicale de l'Amérique du Nord, il faudrait y consacrer un chapitre entier à l'œuvre de pionnier accompli dans ce domaine par la Saskatchewan.

Nous savons tous qui ont été les pionniers de la médecine en Saskatchewan. Il ne s'agit certainement pas des socialistes, ni des sympathisants. Ils détestaient le socialisme. C'est au docteur Maurice Seymour, qui fut le premier sous-ministre de la santé en Saskatchewan, qu'il faut attribuer une grande partie des succès dont je viens de parler. Et c'est au docteur Ferguson que nous devons l'organisation de notre campagne et la construction de nos hôpitaux anti-tuberculeux en Saskatchewan. Sa renommée est mondiale. Le docteur Monroe, je suis sûr que le chef de l'opposition (M. Drew) se réjouira de m'entendre dire ceci, car le docteur Monroe, qui était conservateur, a été ministre de la santé sous le gouvernement de M. Anderson,—le docteur Monroe, dis-je, a été l'auteur des lois relatives au cancer en Saskatchewan.

M. Drew: Ce n'est pas l'honorable député qui m'apprend maintenant ces choses. Dans ce cas-là, comme dans les autres, j'étais au courant depuis longtemps puisque j'étais l'associé de cette personne.

M. McCusker: L'honorable député les avait oubliées l'autre jour.

M. Drew: Non, je n'ai pas oublié.

M. McCusker: Le docteur Uhrich, ministre de la Santé dans le cabinet libéral de la Saskatchewan, a instauré, entre autres choses, le traitement gratuit du cancer. Il doit sauter aux yeux de tous que le programme de santé dont le parti cécéfiste s'honore tellement en Saskatchewan n'est rien d'autre qu'une extension de programmes antérieurement inaugurés par d'autres gouvernements et que, l'hospitalisation mise à part, tout nouvel élément du programme est payé dans une large mesure au moyen de subventions fédérales; nous payons également notre part en ce qui concerne la construction d'hôpitaux et de pavillons pour infirmières.

Il y eut un temps où les dirigeants du parti cécéfiste en Saskatchewan n'étaient pour la plupart que des pauvres qui parlaient de socialisme. Aujourd'hui, la plupart d'entre eux sont de bons capitalistes, amateurs de voyages. Ils croient en l'entreprise privée pour eux-mêmes et en l'entreprise nationalisée pour les autres. Les votes que le socialisme ne peut leur apporter, ils les demandent à la maladie. Malgré la campagne hystérique que mène le parti cécéfiste en vue d'amener la Chambre à une action précipitée, je suis convaincu que les Canadiens en général préfèrent voir aborder ces problèmes de la façon raisonnable et progressive qui a été depuis des années la marque de la ligne de conduite du parti libéral. La dernière livraison de la revue du Congrès des métiers et du travail renferme un article d'après lequel les travailleurs n'approuvent pas cette campagne. Je cite:

Il est indubitable que l'immense majorité des Canadiens veut un régime d'assurance-santé et en a besoin. Nos politiciens s'en rendent compte depuis longtemps et ils ont maintes fois exploité

l'idée afin de capter des votes. La plupart des gens désirent cette réalisation avec ou sans pétitions qu'on pourrait interpréter comme un nouvel effort visant à servir une cause politique en particulier en exploitant encore davantage la nécessité urgente et depuis longtemps reconnue d'améliorer notre régime de santé. Le travail syndiqué ne veut pas que la question de l'assurance-santé soit entachée de considérations d'ordre politique.

N'est-ce pas précisément ce que fait aujourd'hui le parti cécéfiste, lorsqu'il lance des pétitions et des campagnes, pour forcer la main du Gouvernement en dépit de la volonté exprimée par les différentes provinces?

Disraëli a dit:

La santé est la première préoccupation d'un homme d'État.

Si l'on en juge par la campagne cécéfiste actuelle, il y a danger qu'elle devienne le dernier refuge d'un politicien.

M. P. E. Wright (Melfort): En prenant la parole pour participer au débat sur l'Adresse, je veux, dès ma première remarque, comparer le discours du trône à ces sacs qu'on vendaient dans les magasins généraux il y a quelques années et dans lesquels on trouvait un peu de tout. Ils contenaient beaucoup de choses mais en petite quantité. C'est aussi le cas du discours du trône. On y traite d'une multitude de sujets, notamment de celui dont vient de parler le député de Regina (M. McCusker). Le député nous a cité beaucoup de chiffres relatifs à l'œuvre accomplie depuis quelques années dans le domaine de la santé publique par le gouvernement fédéral et par la province de Saskatchewan. Il se trompe quand il affirme que le gouvernement cécéfiste de la Saskatchewan n'accorde pas le mérite qui leur revient à certaines gens qui ont pris l'initiative de diverses mesures de santé publique. J'ai entendu bien des fois des ministres de la Couronne de cette province reconnaître le mérite du Dr Monroe. De fait, un pavillon du dispensaire anti-cancéreux de Regina porte son nom, en reconnaissance du travail de pionnier qu'il a accompli dans le domaine de l'hygiène publique.

Au dire du député de Regina, j'aurais déjà prétendu que les mesures législatives de la Saskatchewan concernant le cancer sont l'œuvre du gouvernement cécéfiste. Il affirme également que la loi a effectivement été proclamée le 15 juillet 1944. Si j'ai bonne mémoire, les élections ont eu lieu le 18 juin 1944. Autrement dit, la loi a été promulguée quatre jours avant les élections provinciales.

M. McCusker: Je suis certain que l'honorable député tient à être exact. L'assemblée législative avait étudié la loi et celle-ci avait été approuvée...

M. Coldwell: Juste avant la dissolution.

M. Wright: Elle a été promulguée quatre jours avant les élections provinciales. Sans aucun doute, on ne pourra mettre en œuvre au Canada, avec efficacité, aucun programme national de santé avant d'avoir bien renseigné la population à l'égard des services de santé et de bien-être, dans notre pays. Toutefois, si les chiffres que le représentant de Regina a donnés relativement aux recherches de base qui ont été effectuées par le passé sont exacts, nous avons certainement atteint le point où il est possible de faire un pas de plus vers la constitution de services de santé dont le Canada a tellement besoin.

Je suis certain que la population a été fort étonnée d'apprendre durant la dernière guerre que 42 p. 100 des hommes désireux de s'engager dans les troupes actives ne répondaient pas aux normes établies. La situation s'est bien peu améliorée depuis. De fait, elle est pire, si les chiffres récemment mentionnés par le lieutenant-colonel Matthews sont exacts, puisqu'il déclare que la moitié des volontaires d'aujourd'hui sont physiquement et psychologiquement inaptes au service dans nos effectifs militaires. Il est donc certainement temps de faire un pas de plus en avant. Nous de la CCF sommes d'avis que la prochaine étape à franchir, dans notre marche vers l'établissement de la sécurité sociale intégrale, c'est un programme national d'assurance-santé.

Il y a, au sujet de cette question, trois points de vue distincts. Les libéraux ont défini très clairement le leur dans le discours du trône:

Les réalisations ont été nombreuses depuis qu'a été inauguré, en 1948, le programme national quinquennal de subventions en matière de santé, dont l'objet est de consolider et d'améliorer, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, les services de santé et d'hospitalisation mis à la disposition de nos gens. Afin d'assurer l'expansion continue de cette œuvre importante, mon Gouvernement se propose de vous demander la prolongation, sous réserve de certains changements, de ce programme de collaboration avec les gouvernements provinciaux.

J'ignore quelle sera la prochaine mesure dont nous fera part le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), s'il va simplement s'agir d'une extension des subventions actuellement consenties aux hôpitaux, ou bien de ce qui constitue vraiment un pas en avant, dans l'opinion de notre parti, de ce qui est propre à assurer à notre population un service de santé absolument complet.

Je dis ceci parce que je suis convaincu que nous avons atteint le point au Canada où nous pouvons prendre cette mesure, en étendant les services actuels, ce qui est possible.

Les relevés sanitaires qu'a déposés le gouvernement de la Saskatchewan indiquent que dans cette province nous avons mis en pratique, en matière de services provinciaux de

santé, une expérience qui pourrait servir de guide aux autres provinces, ainsi qu'au gouvernement fédéral, en étendant immédiatement nos services médicaux de manière à ce qu'ils couvrent tous les frais.

Comme l'honorable député de Regina (M. McCusker) l'a dit, les services de santé dans l'Ouest du Canada se sont développés avec les années. Le régime dit du médecin municipal fut inauguré après la première guerre mondiale, et il y a actuellement en Saskatchewan 110 médecins au service des municipalités. Ces médecins fournissent une grande diversité de services à environ 200,000 personnes dans 107 municipalités où se trouvent des médecins municipaux.

Et ce n'est pas tout: dans cette province, un grand nombre de nos médecins sont reliés d'une façon ou d'une autre à la médecine sociale. Sur 563 médecins, 58 sont à l'emploi d'hôpitaux ou d'institutions, 110 ont des contrats municipaux et 36 travaillent dans la région sanitaire de Swift-Current. Bref, dans la Saskatchewan, sur 563 médecins 204 s'occupent déjà, d'une manière ou d'une autre, de médecine sociale. De sorte que l'établissement d'un programme fédéral ne ferait qu'étendre des services qui existent déjà dans cette province. A mon avis, les membres de la profession médicale s'accordent à dire qu'une certaine forme d'assurance-santé est nécessaire. De fait, déjà nos médecins s'intéressent volontairement à la partie clinique de la médecine. En Saskatchewan, la tendance chez les membres de la profession médicale est de pratiquer en société ou en groupe. La statistique démontre que 43 p. 100, soit 205 des 479 médecins, s'adonnent à la pratique générale ou exercent leur profession de cette façon.

Si on examine la répartition par groupes d'âge, on constate que dans les groupes de moins de quarante ans, les médecins qui exercent leur profession en société ou en groupe l'emportent sur ceux qui pratiquent indépendamment, dans la proportion de quatre à trois. Le contraire est vrai dans le cas des groupes de quarante à quarante-neuf ans et de cinquante à cinquante-neuf ans. Sur 86 spécialistes ou médecins s'adonnant à la pratique de la médecine générale, dont l'âge dépasse soixante ans, 65 exercent leur profession indépendamment.

En d'autres termes, les médecins eux-mêmes forment aujourd'hui des cliniques dans l'exercice de leur profession. Les jours du médecin exerçant sa profession indépendamment sont révolus au Canada et en instituant une forme générale d'assurance-santé, tout ce que nous ferons sera de favoriser un état de chose qui a tendance à croître au Canada.

[M. Wright.]

L'attitude, en cette matière, du parti conservateur-progressiste est nettement exposée dans l'amendement qu'il a proposé à l'Adresse en réponse au discours du trône. L'alinéa *d*) de la proposition d'amendement qu'a présentée le chef de l'opposition (M. Drew) porte:

> *d*) Faire enquête, de concert avec les autorités provinciales, afin de recueillir les renseignements dont les gouvernements fédéral et provinciaux ont besoin en vue d'une étude conjointe d'un programme national d'assurance-santé.

Le député d'York-Sud (M. Noseworthy) a soumis à la Chambre des faits révélant que, depuis dix ans, on a effectué une trentaine d'études générales et soumis le même nombre de rapports. Aujourd'hui, le député de Regina a déposé les rapports de cinq provinces, les enquêtes qu'elles ont effectuées au sujet de l'assurance-santé. Nous n'aurions que faire d'une autre étude. Nous avons compris, avec le temps, la nécessité d'améliorer les soins médicaux et nous sommes maintenant disposés à prendre les mesures que suppose cette amélioration. C'est pourquoi les membres de la CCF ont proposé leur sous-amendement. Proposé par le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) il demandait l'adoption, au cours de la présente session, d'une loi instaurant un programme national d'assurance-santé, et prévoyait que son application serait confiée aux provinces. Sauf erreur, c'est l'attitude qu'adopte dans ce domaine la grande majorité des Canadiens. Le Gouvernement a reçu les rapports annuels des diverses organisations du travail, y compris l'*American Federation of Labour*, la CIO et la Confédération des travailleurs catholiques. La plupart de ces rapports annuels recommandent l'établissement, au Canada, d'un programme complet de santé.

La Fédération canadienne des agriculteurs, les associations féminines et les unions agricoles,—en fait, l'immense majorité des groupements du Canada,—ont demandé au Gouvernement, dans leurs rapports, un programme d'assurance-santé. Un sondage de l'opinion a démontré que 75 p. 100 de nos compatriotes sont en faveur de cette formule. Le Gouvernement ne pourrait-il en déduire l'attitude des gens d'un bout à l'autre du pays?

Les cécéfistes se bornent à être les porte-parole de la population, quant à un service fédéral de santé. Si le parti libéral veut accorder leur dû aux Canadiens, il ne devra pas se contenter de franchir une autre étape, ni d'étendre les mesures déjà adoptées.

Il est exact que les subventions aux provinces, au titre de la santé, ont été d'un certain secours; mais il est également vrai que les subventions hospitalières accordées à l'heure actuelle sont insuffisantes. En réalité,

les mille dollars par lit que donne le gouvernement fédéral et que complètent les divers gouvernements provinciaux en y ajoutant le même montant ne représentent aujourd'hui que l'accroissement des frais de construction d'hôpitaux au Canada depuis qu'on a accordé la subvention en 1948. Les frais ont augmenté d'une façon formidable, et les subventions ne font que couvrir cette augmentation; d'ailleurs, je ne crois même pas qu'elles la contrebalancent entièrement. En ce qui concerne les constructions d'hôpitaux, ce sont les municipalités qui doivent encore supporter la majeure partie du coût de ces entreprises.

Il me semble qu'à l'égard de la construction des hôpitaux, les municipalités devront accepter leur part des obligations. A mon avis, l'aménagement et l'administration des hôpitaux dans l'ensemble du pays devraient toujours relever des municipalités, car plus on est près de la population lorsqu'il s'agit d'administrer les services locaux, plus cette administration se fait à bon compte.

Voilà l'objectif du programme de santé en Saskatchewan. La province a essayé d'aider les municipalités à aménager ces installations. Dès que certains de ces services sont mis à la disposition du public, on crée le désir ou la volonté d'aménager les installations qui permettent de les fournir. C'est l'institution du programme général d'hospitalisation en Saskatchewan qui a incité les municipalités à s'attaquer au programme de construction d'hôpitaux. Lorsque la population de la province a découvert que ces services allaient être mis à sa disposition, elle a immédiatement fait pression sur les divers gouvernements municipaux afin de créer les installations permettant d'appliquer le programme d'hospitalisation qu'on avait institué.

La même chose se produira par tout le Canada.

Si l'on adoptait un régime national d'hygiène, on constaterait, même chez les provinces qui sont au-dessous de la moyenne pour ce qui est des lits d'hôpital mis à la disposition de la population, une demande, née du nouveau régime, qui forcerait les municipalités à aménager les installations nécessaires pour profiter de la loi. C'est pourquoi nous, cécéfistes, estimons que nous devrions, au cours de la présente session, accomplir un pas en avant sur la voie de l'assurance-santé.

Je passe à une autre question dont il est fait mention dans le discours du trône. Le premier ministre (M. St-Laurent) et le ministre des Finances (M. Abbott) sont actuellement en Grande-Bretagne où ils assistent à la conférence du Commonwealth sur les relations commerciales. Nous ignorons quels vœux soumettra cette conférence. Selon une nouvelle de presse, on y étudie la revalorisation de l'or et il se peut qu'on examine la question des taux du change. Tous les députés, j'en suis sûr, souhaitent vivement que cette conférence se traduise par l'amélioration des relations commerciales non seulement entre pays du Commonwealth, mais entre tous les pays libres. Cette amélioration n'est possible que si l'on tient compte de certaines données fondamentales.

Le Canada et les autres pays du continent nord-américain sont dans une situation particulièrement favorable. Au cours de la dernière guerre, le Canada a pu accroître ses moyens de production dans plusieurs domaines, il a été en mesure d'augmenter la capacité de production de ses usines. Nous avons été en mesure d'accroître la production de nos diverses matières premières. Après la guerre, notre position commerciale s'est améliorée, par comparaison avec la situation qui régnait avant l'ouverture des hostilités. C'est tout le contraire qui s'est produit en Grande-Bretagne et en Europe. Sur le continent européen, nombre d'usines ont été détruites. En Angleterre, certaines usines ont été démolies et d'autres sont hors d'usage, par suite d'un emploi quasi incessant des machines fabriquant le matériel de guerre.

Voyons un peu de quelle façon nous avons augmenté la capacité des usines canadiennes. A titre d'exemple, je vais citer l'*Aluminium Company of Canada*. Au cours de la guerre, nous avons accru les immobilisations de cette société d'environ 100 millions. L'usine a été financée par la vente de notre aluminium. C'est la Grande-Bretagne qui a été un de nos plus gros clients. Autrement dit, grâce à des achats d'aluminium au Canada, la Grande-Bretagne a placé des sommes considérables dans cette usine en voie d'expansion et contribué chez nous à la production d'aluminium tandis que ses usines et son outillage devenaient hors d'usage. La même chose s'est reproduite dans presque tous les secteurs industriels. Grâce aux prix que nos alliés ont payés au Canada pour une grande partie de l'outillage et du matériel dont ils avaient besoin, et qui leur a servi à triompher, ils ont permis l'expansion de notre usine et de notre matériel. Mais aujourd'hui que la guerre est finie et que nos usines et notre outillage sont plus importants, nous trouvons que la Grande-Bretagne a perdu nombre de marchés pour les produits qu'elle exportait naguère. Ses placements dans notre pays se sont évanouis pendant la guerre et ont servi à ce moment-là à l'achat de matières premières et de marchandises au Canada. Nous constatons maintenant que nous ne pouvons pas commercer avec la Grande Bretagne, que nous ne pouvons lui vendre nos produits agricoles.

Il me semble que quelque chose cloche, lorsqu'il existe dans notre pays une abondance de provende ainsi que toutes les possibilités de produire du bacon en grandes quantités, tandis qu'en Grande-Bretagne, la population se voit rationnée de façon à ne recevoir que deux ou trois onces de lard fumé par semaine. Sommes-nous bien sincères dans nos rapports avec nos partenaires de l'OTAN, lorsque nous disons à certains pays d'Europe et à la Grande-Bretagne, par exemple, comme le font certaines gens ici (et je suis heureux de pouvoir dire que peu de députés sont dans cette catégorie) qu'ils doivent rabaisser encore davantage leur niveau d'existence? Ces gens disent que la Grande-Bretagne devrait agir ainsi, afin de pouvoir se mettre au même rang que nous en ce qui concerne la production du matériel nécessaire à notre protection contre l'agression.

Il me semble que nous devrions user de réciprocité. Nous devrions faire ce que la Grande-Bretagne a fait dans les premières années de l'expansion économique du Canada. A cette époque-là, la Grande-Bretagne a placé beaucoup d'argent dans nos chemins de fer, dans nos premières usines et autres entreprises qui ont été le point de départ de l'essor du pays. Vu les besoins actuels de la Grande-Bretagne, dont les ressources se sont évanouies au cours de deux Grandes Guerres, nous devrions être disposés à payer de retour et à faciliter, en Grande-Bretagne et dans d'autres pays de l'OTAN, l'aménagement de certaines usines et la fabrication d'outillage dont ils se sont si généreusement servis pour nous protéger au cours de la dernière guerre.

Comment y parvenir? Il faudrait, à mon avis, examiner attentivement les propositions qu'a formulées le député de Rosetown-Biggar. Si nous voulons vendre nos produits agricoles à la Grande-Bretagne, ce pays n'a qu'un moyen de nous payer en retour: nous fournir des denrées ou services. La Grande-Bretagne est incapable de produire ces denrées et services au moyen des usines et de l'outillage dont elle dispose en ce moment. Il semble donc que nous agirions sagement en acceptant des livres sterling en échange de certains des biens et services que nous sommes en mesure de lui fournir. Vendons à la Grande-Bretagne du bacon, des pommes, du fromage en retour de livres sterling que nous y placerons en vue de l'aider à produire plus de biens et services, afin qu'elle soit, plus tard, en mesure de payer ce qu'elle achète au Canada.

Je ne crois pas que nous puissions régler nos problèmes commerciaux en manipulant le prix de l'or ou les devises. Le prix de l'or ou les cotes de la bourse indiquent simplement ce qui se passe dans le monde du commerce. Jusqu'à un certain point, cela peut servir de régulateur; mais le seul véritable régulateur, au point de vue du commerce, c'est le troc, et tant que les pays avec lesquels nous commerçons seront incapables de produire les denrées dont nous avons besoin au prix qui nous convient, le commerce se ramènera à prendre une route sans issue: il périclitera.

[M. Wright.]

Je partage dans une grande mesure les opinions exprimées l'autre jour par l'honorable député de Charlotte (M. Stuart). Nous devons supprimer un certain nombre des obstacles que notre pays oppose au commerce. Nous devons essayer de rendre notre commerce bilatéral. Nous devons placer des capitaux dans les pays avec lesquels nous désirons négocier, afin de leur permettre de produire des marchandises et des services avec lesquels ils puissent payer les produits que nous voulons leur vendre. Il serait illogique de notre part de suivre, en matière agicole, une ligne de conduite qui aurait pour effet de limiter notre production aux quantités que nous pouvons consommer nous-mêmes, alors que d'autres nations, qui participent avec nous au même programme de défence de l'OTAN, ont un niveau de vie bien inférieur au nôtre.

Cette question du change est plutôt mystérieuse pour une foule de gens. Il semble paradoxal que, par suite de la manipulation de notre devise,—je n'aime pas employer le mot "manipulation",—que, par suite des fluctuations de notre devise, les cultivateurs de l'Ouest canadien reçoivent environ 20c. de moins,—ils touchaient 25c. ou 26c. de moins le boisseau il y a trois ou quatre semaines,—qu'ils ne recevaient il y a six mois, alors que le cours du dollar canadien fut fixé à 10c. de moins que le dollar américain. Aux termes de l'accord international sur le blé, la dernière cote dont j'ai pris connaissance était $1.76. Le prix s'élevait à $1.98 il y a environ six mois. Il est descendu jusqu'à $1.72.

Nous recevons moins; cependant, les Anglais paient les céréales plus cher qu'auparavant, parce que le prix qu'ils versent a été fixé en fonction du dollar américain. D'ordinaire, quand le cultivateur touche moins en retour de son produit, on suppose naturellement que le consommateur le paie moins cher. Les fluctuations des prix reposent entièrement sur ce principe. Lorsque le producteur reçoit moins, le consommateur paie moins cher et, vu que le prix qu'il verse est moins élevé, il consomme un peu plus et il y a redressement des prix; mais ce n'est pas ce qui se passe. Nous touchons moins et les Anglais paient notre blé le même prix. Bien plus, les meuniers du Canada paient le blé moins cher parce que la valeur de notre dollar a augmenté. Ils achètent le blé au prix fixé par l'accord international sur le blé. Il y a quelques mois, ils payaient $1.98 plus les frais

réguliers de transport et de magasinage. Aujourd'hui, ils paient le prix de $1.76 fixé par l'accord international sur le blé... mais est-ce que les consommateurs canadiens en paient la farine moins cher? Pas du tout. Le prix de la farine n'a pas changé, même si le prix du blé aux meuniers a baissé de 25c. le boisseau. Il y en a qui doivent réaliser de plus grands profits que jamais dans la mouture du blé.

Tout cela n'a pas empêché le ministre du Commerce (M. Howe) de faire savoir à la Chambre et au comité de l'agriculture que son attitude à l'endroit du blé restait assez ferme, que le prix du blé à l'intérieur du Canada devait être le même que le prix fixé par l'accord international sur le blé. Et pourtant, aujourd'hui, étant donné que les meuniers achètent le blé de 20 ou à 25c. de moins à cause des fluctuations des taux de change, le ministre ne peut alléguer que telle doit être la position du Canada. Je ne vois certes pas pourquoi les meuniers canadiens pourraient acheter le blé de 20 à 26c. meilleur marché simplement parce la valeur du dollar canadien a augmenté. S'ils le peuvent, alors le blé acheté meilleur marché devrait certainement permettre de vendre la farine moins cher aux consommateurs du Canada—ce qui n'a pas encore été fait jusqu'ici.

Nos producteurs primaires subissent aujourd'hui d'énormes pertes par suite de la fluctuation des taux de change. Divers spécialistes en ont fait l'estimation. Un éditorial du *Western Producer* révèle que les pertes subies cette année par les producteurs de céréales de l'Ouest peuvent s'élever à 150 millions de dollars. C'est une lourde perte. Voici un passage de l'article:

> Il est possible que M. Abbott ne se rende pas parfaitement compte de la lourde perte que subissent les producteurs de blé des Prairies par suite des fluctuations du change. Il leur en coûte au moins 25c. par boisseau, si l'on tient compte du taux en vigueur au moment de la conclusion de l'accord. Cela représentera un montant d'environ 150 millions de dollars à l'égard des céréales mises sur le marché cette année. Il en coûtera à chaque cultivateur une somme de $250 par mille boisseaux de blé. Le cultivateur qui récolte 10,000 boisseaux de blé se verra dépouillé de $2,500.

Le ministre des Finances (M. Abbott) peut croire que c'est très bien ainsi, que les producteurs de blé de l'Ouest devraient avoir 150 millions de dollars de moins à dépenser à l'achat de biens et services,—mais la demande de ces biens et services ne sera pas la même cependant, ils n'achèteront pas autant de glacières électriques ni autant de nouveaux instruments que s'ils avaient reçu ce supplément de puissance d'achat. Le gouvernement peut ainsi contenir la hausse du coût de la vie mais il ne devrait certes pas demander aux producteurs primaires ni à l'industrie de la pâte de bois et du papier ou à l'industrie du bois de subventionner la baisse du coût de la vie, qui, toutes deux, sont dans la même situation que les cultivateurs de l'Ouest. Voilà pourtant quelle est actuellement la conséquence des fluctuations du change.

Il est intéressant d'entendre dire qu'il est bon que notre dollar canadien fasse prime sur le dollar américain mais il y a des gens à qui ce fait coûte très cher. Ce sont nos producteurs primaires, c'est-à-dire les producteurs de blé de l'Ouest.

Tout le monde reconnaît la nécessité d'une entente internationale à l'égard du blé. Je crois que 95 p. 100 des producteurs de blé de l'Ouest appuient la Commission du blé et le gouvernement dans leurs efforts pour conclure un nouvel accord. Ce que les gens de l'Ouest réprouvent, c'est que le gouvernement, après avoir accepté une entente, modifie les conditions dans lesquelles les producteurs doivent exécuter cette entente. C'est arrivé deux fois déjà.

Lorsque nous avons conclu un contrat avec la Grande-Bretagne en 1947, la plupart des articles qui entrent dans le coût de production au Canada étaient assujétis à un régime de prix maximums. Immédiatement après la signature de l'accord, le Gouvernement a supprimé la régie des prix. Les producteurs, dont les céréales avaient été vendues à un prix fixe pour trois ans et à un prix qui devait être fixé par négociations pour la dernière année, ont vu leurs frais de production monter du quart ou de moitié. Il en est résulté que cet accord, qui semblait fort acceptable aux producteurs de blé lorsqu'il a été approuvé, est devenu moins attrayant parce que certaines conditions sur lesquelles le gouvernement pouvait influer ont changé. C'est ce qui se produit aujourd'hui en ce qui a trait à l'accord international sur le blé.

Lorsque nous avons signé cet accord, le prix versé était fondé sur le dollar américain. Pendant la majeure partie de la durée de l'accord, vu que le prix était fondé sur le dollar américain, nous avons obtenu pour notre blé $1.98 plus les frais d'administration. A un moment donné, suivant le conseil du parti conservateur, le Gouvernement a supprimé la Commission de contrôle du change étranger et a libéré le dollar canadien. Immédiatement, la valeur de ce dernier a augmenté, passant bientôt à $1.04½ par rapport au dollar des États-Unis. La situation dans laquelle les producteurs de blé se sont immédiatement trouvés quand il s'est agi de continuer à remplir les obligations prises en leur nom a donc été modifiée. Comme je l'ai dit, les producteurs devaient se contenter de

20c. à 25c. de moins le boisseau parce que le Gouvernement a modifié des conditions sur lesquelles il pouvait influer, ce qui a réduit le montant que les producteurs reçoivent pour leur produit.

C'est pour nous la manière la plus sûre de décourager nos gens ou chercher à les décourager de conclure ces accords à long terme. Dans l'Ouest canadien, nous avons certes confiance dans ces accords à long terme et nous croyons que le Gouvernement, lorsqu'il les négocie, devrait prendre l'avis de certains directeurs de nos divers groupements de l'Ouest.

J'ai ici copie d'un discours prononcé par M. J. H. Wesson lors de la réunion annuelle des délégués du syndicat du blé de la Saskatchewan. Il résume très bien, en deux phrases, la situation des gens de l'Ouest:

Voici la question dont nous devons nous préoccuper et que, je l'espère, vous voudrez soulever à travers le pays: quels prix toucherons-nous en l'absence d'un accord? Voilà quelle doit être notre préoccupation.

Et plus loin:

En d'autres termes, le principe à la base d'un accord international,—principe que nous avons discuté voilà plus de 22 ans,—c'est que nous voulons des prix qui soient justes à la fois pour le producteur et le consommateur, afin de ne plus revoir l'époque où le blé atteignait $3 une année, pour baisser, l'année suivante, à 40c. Nous ne pouvons nous attendre, je le répète, à obtenir un prix maximum sous le régime d'un accord international sur le blé, mais nous ne nous exposons pas non plus à toucher, comme dans les sombres années 30, seulement 38 ou 40c. Le point le plus important auquel doivent s'arrêter actuellement nos gens n'est pas celui du prix maximum qu'ils pourraient toucher, mais bien celui du niveau auquel on peut porter le prix minimum qui nous protégera au cours des quatre prochaines années.

A mon sens, cela résume assez bien l'attitude des producteurs de blé de l'Ouest. J'espère que le Gouvernement en tiendra compte, lors des négociations tendant à la signature d'un autre accord sur le blé.

Je voudrais aborder, pour quelques instants, le problème des moyens de transport. Il nous sera fort malaisé, cette année, de transporter nos récoltes sur les marchés. J'estime que la Commission du blé et les sociétés de transport ne se sont pas trop mal tirées du transport de nos récoltes de l'an dernier. Dans l'Ouest canadien, pendant deux ans, nos récoltes étaient mauvaises; il y avait une forte quantité de céréales de qualité inférieure et une quantité non moins forte de céréales gourdes et humides. Ces récoltes ont été amenées sur les marchés sans pertes sérieuses. Je répète donc qu'à mon sens, la Commission du blé et les autorités chargées du transport de ces récoltes, ne se sont pas mal acquittées de leur tâche.

[M. Wright.]

Il est vrai que dans certaines localités règnaient des conditions qui n'auraient pas dû exister. Certaines régions ont réussi à amener leurs récoltes sur le marché avec plus de célérité que d'autres. Mais, dans l'ensemble, on s'est efforcé de transporter nos récoltes sur les marchés d'une manière bien organisée.

Cette année, le problème sera aussi sérieux ou plus sérieux encore. Nous n'aurons pas trop de tous nos moyens de transport pour amener sur le marché notre récolte avant l'ouverture de la prochaine année-récolte. Une des installations qu'on devrait, selon moi, améliorer, est celle du port de Churchill. Nous avons là un élévateur du Gouvernement dont la capacité est d'environ deux millions et demi de boisseaux. Cette année, nous avons expédié par ce port la quantité la plus considérable de céréales qu'on y ait envoyé jusqu'ici, soit huit milions et quart de boisseaux. Quiconque est au courant des mouvements de céréales connaît le problème qui se pose lorsqu'on transporte huit millions et quart de boisseaux de grain au cours de la courte période durant laquelle le port est ouvert, quand la capacité des élévateurs atteint environ deux millions et demi de boisseaux. En d'autres termes, on y dispose d'une capacité d'environ 2 millions de boisseaux; l'espace qui pourrait loger l'autre demi-million de boisseaux sert aux opérations.

Si nous voulons, comme nous le devrions à mon avis, augmenter l'acheminement des céréales par ce port, il faudrait prendre des mesures appropriées. En y faisant passer nos livraisons de céréales, il nous est possible d'en fournir une quantité beaucoup plus considérable (tout en utilisant le même nombre de wagons) que nous ne pourrions acheminer en employant ces mêmes wagons pour transporter les céréales à Port-Arthur et à Fort-William; ces quantités seraient encore beaucoup plus considérables si l'on devait utiliser ces wagons pour transporter les céréales dans l'est du Canada. La société *On-to-the-Bay* est active au Canada. Elle a formulé à l'adresse du Gouvernement certains vœux qui devraient inciter celui-ci à prendre des mesures appropriées.

Elle propose d'abord de doubler la capacité des élévateurs de Churchill avant l'ouverture de la saison de 1953. En réponse à une question posée l'autre jour, le ministre du Commerce (M. Howe), a indiqué qu'on examinerait la question. J'espère qu'on procédera à cette étude à temps pour nous permettre d'expédier une plus grande quantité de céréales par ce port au cours de la saison de 1953.

Voici la seconde proposition:

Vu l'accroissement des expéditions vers outre-mer et vers la côte, l'agrandissement des quais et plus

d'outillage en vue de permettre le mouillage de deux autres navires, soit de l'espace pour cinq navires.

3. Il faut organiser la patrouille aérienne des glaces en dehors de Churchill, au moyen soit d'avions, soit d'hélicoptères, à partir de la mi-juillet jusqu'à la fin d'août, et que les navires soient assurés d'obtenir tous les renseignements et les conseils nécessaires avant qu'ils arrivent à Churchill ou en repartent.

4. Une patrouille aérienne efficace des détroits à l'année longue.

M. l'Orateur suppléant (M. Robinson): A l'ordre! J'ai le grand regret d'interrompre le député; son temps de parole est épuisé.

M. Wright: Monsieur l'Orateur, je n'ai à lire que quelques-unes des propositions de cet organisme. Si la Chambre y consentait à l'unanimité, je les lirais.

M. l'Orateur suppléant (M. Robinson): La Chambre consent-elle unanimement à ce que le député poursuive?

M. Ferrie: Je m'y oppose!

M. Wright: Puisque le député de Mackenzie (M. Ferrie) s'oppose à ce que j'insère au compte rendu les propositions de cet organisme,...

M. Ferrie: Vous ne me le permettriez pas; voilà pourquoi je ne le permettrai pas à d'autre.

M. Wright: ...j'attendrai une autre occasion propice.

(Texte)

M. André Gauthier (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, je désire d'abord féliciter chaleureusement les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Deslières et Schneider) de la manière habile avec laquelle ils se sont acquittés de la tâche qu'on leur avait confiée, ce qui démontre, sans l'ombre d'un doute, que les électeurs de Brôme-Missisquoi et de Waterloo-Nord ont vraiment raison d'être fiers du représentant qu'ils se sont choisi tout récemment.

Je tiens, avant de faire mes observations, à signaler certains événements qui se sont produits dans le cours de l'année et dont la population du comté de Lac-Saint-Jean, à juste titre, a raison d'être fière.

Ce fut d'abord, en février dernier, le choix de son représentant comme un des motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. J'ai eu le plaisir, à cette occasion, de brosser devant les honorables membres de la Chambre un tableau de la beauté, des richesses et de la mise en valeur prodigieuse de cette partie de notre grand pays.

Par la suite, plus précisément en juin, grâce à l'initiative et à la coopération de mes collègues de Charlevoix (M. Maltais) et de Nicolet-Yamaska (M. Boisvert), j'ai pu faire vérifier sur place à un groupe de 65 députés et leurs épouses, la vérité des avancés que j'avais faits dans mon discours sur l'Adresse. Ce voyage, je le pense, a été apprécié et fut pour plusieurs une révélation. La fierté que la population de mon comté et celle de tout le Saguenay a ressentie n'eut d'égale que l'honneur et le plaisir qu'elle avait de recevoir une délégation de gens aussi intéressants et aussi intéressés.

Des visites comme celles-là sont certainement de nature à raviver notre fierté d'être Canadiens et affermir notre désir d'unité nationale.

Enfin, dans le cours du mois d'août, nous avions l'honneur et le grand plaisir de recevoir le très honorable premier ministre (M. St-Laurent); il a pu se rendre compte par lui-même des immenses possibilités industrielles de cette jeune mais si prometteuse région. Nous savons gré au très honorable Louis St-Laurent de l'intérêt qu'il porte à chacune des régions de notre immense pays; d'ailleurs, la prospérité dont jouit le royaume du Saguenay ne lui est pas exclusive puisqu'elle se réflète par tout le Canada.

Monsieur l'Orateur, comme tous les membres de la Chambre et la population canadienne, j'ai été fier et heureux d'apprendre que Notre Saint Père le Pape avait investi Son Excellence Monseigneur Léger de la haute fonction cardinalice. La population du comté de Lac-Saint-Jean lui présente ses plus cordiales félicitations, l'assurance de sa filiale soumission et l'expression de ses respectueux hommages.

Nous avons entendu dans cette enceinte, la semaine dernière, des critiques assez sévères contre la Société Radio-Canada. L'honorable député de Joliette-l'Assomption-Montcalm (M. Breton) a appuyé hier, par un excellent discours, la politique du Gouvernement en matière de télévision et l'a fait d'une manière habile, bien étoffée, qui mérite des félicitations.

Sans avoir la prétention de traiter cette question d'une manière aussi approfondie, qu'il me soit permis d'exprimer ma propre opinion. Le parti libéral s'est toujours fait le champion de l'unité canadienne et s'est efforcé depuis 25 ans, et plus particulièrement sous la direction de son chef actuel, de mettre en œuvre tous les éléments de nature à développer l'esprit canadien et la mentalité d'une nation souveraine prête à accepter toutes les responsabilités qui lui incombent.

La radiodiffusion existait depuis 1919 mais chacun des postes existants a été exploité, d'abord et avant tout, en fonction des revenus

que pouvait lui rapporter telle ou telle émission; il n'existait pas, malheureusement, d'organisme capable d'orienter les initiatives de radiodiffusion dans l'intérêt des auditeurs canadiens et dans l'intérêt du Canada en tant que nation.

En 1929, le Gouvernement, alors dirigé par le très honorable M. Mackenzie King, dans un geste de prévision, instituait une Commission royale d'enquête présidée par sir John Aird. S'appuyant sur le fait que la radiodiffusion est une institution de responsabilité publique et qu'elle est un excellent moyen d'éducation et de formation populaire, cette commission, même si elle a reconnu de louables efforts de la part des postes privés, fit des recommandations qui devaient aboutir à un système destiné à devenir un des plus grands facteurs d'unité nationale et d'une meilleure compréhension entre les différents groupes ethniques du pays.

L'opinion voulant que la radiodiffusion doit servir, d'abord et avant tout, à créer et maintenir une culture canadienne est maintenant solidement établie et ne prête à aucune discussion. Pour permettre d'établir une telle politique, pour que son application devienne une pratique constante, il fallait un organisme directeur créé et ayant reçu pour fonction de surveiller les émissions radiophoniques étrangères, de susciter la mise en ondes d'émissions propres à éveiller l'intérêt national, en un mot d'aiguillonner la radiodiffusion vers des émissions d'inspiration canadienne, plus conformes à notre mentalité.

Je ne dis pas que cet organisme devait nécessairement porter le nom de Radio-Canada ou de Commission canadienne de la radiodiffusion, pas plus que tout autre nom, mais je dis que même s'il devait avoir une existence différente du réseau d'État, il faudrait quand même accorder à ce dernier des privilèges et avantages qui lui permettent d'atteindre le but pour lequel il a été institué.

Ce qui est vrai pour la radiodiffusion l'est encore davantage pour la télévision. Le gouvernement actuel ne veut pas répéter l'erreur qui a été commise à l'avènement de la radio. Pour ma part, je ne voudrais pas qu'une menace d'annexion culturelle américaine pèse de nouveau sur la génération actuelle. Un représentant d'un poste privé n'a-t-il pas prétendu, devant la Commission Massey d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada, que le meilleur moyen de relever le niveau culturel au Canada serait de tirer fortement parti de la culture dont l'évolution est la plus rapide au monde, soit celle des États-Unis.

Ne croyez-vous pas, monsieur l'Orateur, que cette tendance, consciente ou inconsciente, à vouloir bénéficier de la culture américaine constitue un grave danger pour l'avenir de notre jeune nation; cette tendance serait d'ailleurs favorisée par le facteur économie, je veux dire en ce qui a trait aux postes privés. Du point de vue strictement commercial, on comprendrait aisément la tentation d'un propriétaire de poste privé d'importer des films ou des émissions de postes américains qui sont en mesure de produire à meilleur compte que les Canadiens.

C'est pour cette raison que je favorise la politique actuelle du gouvernement en ce qui a trait à la télévision. Il est souhaitable que la Société Radio-Canada soit la première à diriger la télévision avec des émissions d'inspiration canadienne.

Je ne prétends pas, monsieur l'Orateur, que la Société Radio-Canada soit une institution parfaite; elle a déjà commis des erreurs, elle en commettra sans doute encore et, d'accord avec les membres de la Commission Massey-Lévesque, je crois que certaines lacunes actuelles peuvent être comblées, et j'en donne comme exemple cette conclusion à laquelle la Commission royale d'enquête en est venue.

> Que les personnes s'adonnant à la radiodiffusion au Canada, qui sont directement et défavorablement atteintes par une décision définitive du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, dans tout domaine où ce bureau décide en dernier ressort, aient le droit d'en appeler à un tribunal fédéral de tout sérieux déni de justice.

Mais, même s'il y a lieu d'améliorer le statut de la Société Radio-Canada, de modifier certains règlements qui régissent sa constitution, il n'en reste pas moins vrai que je ne puis admettre les conclusions de l'honorable député de Labelle (M. Courtemanche), que j'extrais du hansard, à la page 81. Je cite:

> Et je n'hésite pas, non plus, à faire miennes les conclusions de M. Basil Dean, dont les textes parus dans le *Calgary Herald*, ont également été traduits en français et publiés dans une plaquette intitulée Liberté des ondes. Voici ses conclusions, en ce qui a trait à la télévision:
>
> La télévision au Canada,—écrit-il,—devra être soumise à une sorte de contrôle,—très bien,—mais pas celui de Radio-Canada. Ce devrait être le même genre de contrôle que celui demandé pour la radio,—purement technique. Ce contrôle devrait être exercé par une commission indépendante, semblable à la Commission des Transports; cette commission distribuerait les fréquences de radio et les bandes d'ondes de télévision. C'est dans l'ensemble le seul contrôle formel qui devrait exister.

L'honorable député nous dit qu'il fait siennes les conclusions de M. Basil Dean. C'est donc dire qu'il voudrait pour la télévision une régie purement technique, qui aurait pour seule mission de distribuer les bandes d'ondes de télévision. Je ne puis vraiment souscrire à une telle politique.

Monsieur l'Orateur, nous du Québec, nous avons des raisons particulières d'enrayer la menace de l'annexion culturelle américaine. Nous sommes profondément attachés à notre

langue, notre religion et nos traditions ancestrales, en un mot à notre culture française. La politique actuelle du Gouvernement relativement à la télévision tend à favoriser l'éclosion d'une culture vraiment canadienne et le maintien de la culture française, apport essentiel à l'existence même de la nation canadienne.

La télévision sera sûrement un jour du domaine de l'entreprise privée, mais elle aura auparavant appris à servir les intérêts de la nation.

On nous représentera peut-être que la censure peut jouer un rôle efficace dans l'épuration des émissions télévisées. Je suis d'accord et, en passant, je suis d'opinion que la censure est du domaine provincial et qu'elle doit être appliquée par les gouvernements provinciaux. Mais la censure, de par sa nature même, exerce une action purement passive et négative, c'est-à-dire qu'elle empêche la reproduction de ce qui peut être immoral ou dangereux pour l'éducation de notre jeunesse en particulier; cependant, elle ne remplacera jamais efficacement un organisme subventionné par l'État, ayant pour mission de favoriser et affermir l'unité et la mentalité canadiennes. En un mot, il nous faut, en matière de télévision, élaborer une politique positive et créatrice. C'est là, monsieur l'Orateur, toute la différence entre le programme du parti conservateur progressiste et celui du parti libéral.

Le premier favorise une politique de laisser-faire, une politique passive et négative, tandis que le parti libéral fait preuve, dans ce domaine comme ailleurs, d'un esprit de vision, de réalisme et de patriotisme.

(Traduction)

M. Robert Fair (Battle-River): Monsieur l'Orateur, je prends la parole cet après-midi avec l'impression que nous revenons à des tâches qui auraient dû être accomplies lors de la dernière session, ou peut-être même il y a deux ou trois sessions. Je veux parler maintenant de la loi des allocations aux anciens combattants.

On se souviendra que nous de l'opposition avons depuis quelque temps essayé de faire adopter des mesures à ce sujet et que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe) a eu la bonté d'établir une commission et d'effectuer certaines modifications, au cours de la dernière session. Jusqu'alors, un ancien combattant célibataire ne touchait qu'une allocation de $40 par mois, et un ancien combattant marié recevait $70 par mois. Un bon nombre d'entre nous, qui ont voyagé par le pays, n'estimaient pas, et n'estiment toujours pas que ces montants sont suffisants. On a recommandé d'augmenter ces sommes de $40 à $60 par mois, et de $70 à $120. Mais lorsque la Chambre a été saisie du projet de loi, on a adopté des dispositions augmentant à $50 par mois les allocations versées à un ancien combattant célibataire et portant à $90 par mois celles d'un ancien combattant marié.

Je n'ai entendu aucun organisme d'anciens combattants, ni aucun ancien combattant se déclarer satisfait de ces montants. Il ne faut pas oublier que depuis 1939 la valeur de notre dollar a baissé à 50c. Tout le monde conviendra qu'il est impossible à un ancien combattant de subsister avec cette allocation. J'ajouterais que nombre d'entre eux sont en très mauvaise santé. A mon avis, il conviendrait, au lieu de les renvoyer avec $50 ou $90, de leur accorder un traitement de préférence; ne sont-ils pas les hommes qui il y a quelques années sont allés outremer et ont fait le sacrifice de tout ce qu'ils avaient, de leur vie notamment, pour assurer la liberté du Canada? Sant leur geste, beaucoup d'entre nous ne pourraient aujourd'hui siéger confortablement en cette enceinte pour discuter cette question et d'autres encore.

Par le passé, j'ai cité, à plusieurs reprises, une déclaration de sir Robert Borden qui était alors premier ministre du Canada. Je donnerai à la chose un caractère d'actualité un peu plus prononcé en citant une autre déclaration cette fois de feu le premier ministre William Lyon Mackenzie King. Le 24 février 1930, parlant du problème des anciens combattants, il disait, ainsi que l'atteste la page 43 du hansard:

> Après avoir longuement parlé de ce sujet et après l'avoir mûrement étudié, je dirai que le cabinet en est venu à penser que cette législation ne rendait pas tout à fait justice. Ainsi, on nous a fait remarquer que nombre d'anciens combattants souffrent comme d'un abattement général amené par des causes plus ou moins connues, sans que pour cela ils soient atteints d'invalidité qu'on pourrait attribuer à quelque cause particulière. Autrement dit, ces anciens combattants, après un certain nombre d'années, souffrent de ce que la médecine appelle les effets d'une réaction tardive. Après avoir traversé les dures épreuves de la guerre, après avoir souffert comme ils ont souffert, dans leur corps et dans leur esprit, au cours de ces années terribles, ces hommes restaient forts et jouissaient d'une bonne santé, et rien ne faisait prévoir les suites de la dure tension qu'ils avaient dû subir; toutefois, avec les années, leur constitution ayant été ébranlée par les misères de la guerre, ces anciens combattants commencèrent à subir les conséquences de la réaction, et aujourd'hui ils ressentent comme un affaissement général qu'on ne saurait attribuer à d'autre cause qu'à leur participation à la guerre.

Voilà l'opinion de celui qui a longtemps dirigé le gouvernement du pays, et, sauf erreur, il a étudié la question bien à fond. Bien d'autres ont également étudié attentivement la question mais j'estime qu'un peu plus d'aide serait préférable à ces études constantes. Refusons-nous cette aide parce que nous ne pouvons pas l'accorder? Je ne le

crois pas. En fait, nos entrepôts regorgent présentement de blé. Nous nous demandons même comment nous pourrons jamais écouler nos approvisionnements. Pourtant, ces anciens combattants qui, comme je l'ai dit, sont allés défendre le pays, ne reçoivent pas l'aide à laquelle ils ont droit. Il y a à peine quelques jours, depuis le début de la session, le ministre des Finances (M. Abbott) nous a dit qu'on allait assurer de nouvelles subventions aux exploitants de mines d'or. Il serait beaucoup plus à propos de mettre une partie de cette aide financière à la disposition des anciens combattants afin de leur assurer un meilleur traitement.

Il y a un autre groupe de gens dont je parle depuis quelques années et auquel je pense depuis bien plus longtemps encore, me contenant cependant, dans une certaine mesure, à cause du relevé qui s'est poursuivi pendant un certain nombre d'années. Il s'agit de l'invalidité. Chaque fois que j'ai abordé le sujet, on m'a dit que le relevé se poursuivait. Je crois que cette enquête est terminée et j'aimerais savoir quelle ligne de conduite on entend adopter. Nous savons que bien des gens en parfaite santé éprouvent des difficultés, dans certains cas sans que ce soit de leur faute, à gagner leur vie. Lorsque nous parcourons les rues ou rentrons dans les maisons pour y voir des gens confinés au lit ou à la chaise roulante, incapables de se suffire à eux-mêmes, nous nous demandons pourquoi le pays ne fait rien pour leur venir en aide, surtout lorsque les proches, les parents, peut-être les frères et sœurs de ces personnes, ne peuvent les aider sans s'exposer eux-mêmes à la misère. J'espère que le projet de loi qui sera présenté à leur sujet, sans doute au cours de la présente session, ne comportera pas l'évaluation des ressources.

A propos des gens dont je parlais il y a un instant, c'est-à-dire les anciens combattants, bien que la mesure adoptée à la dernière session ait quelque peu amélioré leur sort, un des changements apportés ne tient pas compte, à mon avis, du fait que nous serions en mesure d'aider davantage ces ex-militaires. On n'autorise qu'un revenu supplémentaire de $120 par an, soit $10 par mois, pour les anciens combattants tant mariés que célibataires. Si le revenu dépasse ce montant, l'allocation est réduite d'autant. C'est un bien mauvais calcul. On a beaucoup parlé de l'assurance-santé mais j'estime qu'en accordant à ces gens l'occasion de faire quelques menus travaux, si leur état de santé le leur permet, on contribuerait à améliorer leur santé générale. C'est pour nous un autre moyen de les aider et d'augmenter ainsi leurs revenus.

[M. Fair.]

J'ai été heureux d'entendre le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) annoncer l'autre jour que l'interdiction visant notre bétail expédié aux États-Unis serait levée le 1er mars. Je suis sûr que cette nouvelle réconfortera tous les éleveurs ainsi que l'ensemble de la population car une bonne nouvelle pour les éleveurs est aussi une bonne nouvelle pour toute la population. J'espère qu'on pourra en venir à des arrangements satisfaisants de façon que ceux qui ont gardé leurs bestiaux ne perdront rien à cause de cette interdiction. Je compte également qu'on appliquera intégralement le régime des prix minimums à l'égard du bœuf jusqu'à ce que la situation soit redevenue normale.

Beaucoup d'éleveurs ont eu bien des soucis et ont subi de lourdes pertes d'argent, sans qu'il y ait de leur faute ni de celle du gouvernement, pendant l'épidémie de fièvre aphteuse. Nous reprochons au Gouvernement une foule d'autres choses mais nous ne le tenons pas responsable de cette calamité.

Comme bien d'autres, j'ai été fort déçu d'apprendre que le prix du porc baisserait à 23c. la livre à compter du 1er janvier. Nombreux sont ceux qui se livrent à l'élevage du porc et quand ils s'apercevront que le prix offert pour leur produit ne couvre pas les frais de production, ils vont cesser de se livrer à cet élevage. Il en résultera peut-être que ceux qui s'opposent au versement de subventions en vue du soutien ou aux prix minimums constateront que la diminution de production qui surviendra, amènera une hausse considérable du prix du porc.

Je sais qu'en ce moment nous avons beaucoup de porc à écouler, mais j'estime que nous ne devrions pas en restreindre la vente au Canada seulement. Il y a quelques mois à peine j'ai constaté que le Danemark s'est emparé d'une grande partie de nos débouchés, ce qui m'a peiné. Selon un article de journal, il semble que la Grande-Bretagne ait décidé d'acheter au moins les neuf dixièmes des exportations de ce pays à des prix élevés. Tout récemment, j'ai constaté que la Hollande avait conclu une entente à court terme à des conditions semblables.

Si nous parvenions à supprimer certaines restrictions au commerce, surtout en ce qui a trait à nos devises, nous pourrions conserver au moins une partie de ce marché, tout en améliorant la situation des habitants des autres pays. Je pense que le Gouvernement s'efforce, dans une certaine mesure, de supprimer ces restrictions. Nous savons que le premier ministre (M. St-Laurent) et le ministre des Finances (M. Abbott) sont à Londres en ce moment. Ils ont exposé bien nettement à la Chambre, avant leur départ, l'attitude qu'ils

adopteront. Ils se sont rendus à Londres remplis de bonnes intentions. S'ils avaient pu trouver, parmi les 180 membres du parti libéral, un autre homme capable de remplir les fonctions de premier ministre suppléant, notre bon ami, le ministre du Commerce (M. Howe) les aurait sans doute accompagnés. On dirait qu'il est le commerçant de la famille et s'il ne fait pas toujours les meilleurs marchés, c'est tout de même lui qui les fait.

Le *Citizen* d'Ottawa annonçait récemment que le ministre du Commerce était de passage à New-York où il a parlé devant le conseil américain pour le commerce extérieur. Le journal faisait des observations sur ce voyage. M. Howe a dit, à cette occasion que...

...les obstacles au commerce se sont multipliés dans certains pays à un rythme effarant. Cependant, tout indique que les pays qui imposent des restrictions au commerce d'importation, semblent maintenant mieux disposés à y mettre fin.

"J'ignore jusqu'à quel point cette attitude est maintenant générale", a dit M. Howe, "mais elle s'est manifestée en certains milieux d'une très grande importance et elle constitue sans aucun doute un indice très significatif et très attendu."

Certains pays de la zone sterling s'efforcent de rechercher la cause exacte et véritable de leur pénurie de dollars mais, a dit M. Howe, le monde ne peut se permettre de différer la diminution des restrictions jusqu'à ce que leurs recherches aient porté fruit.

Il est agréable de constater que le ministre du Commerce se rend maintenant compte de certaines des choses qui clochent.

Les restrictions à l'égard des importations, même lorsqu'elles sont imposées provisoirement, ont tendance à devenir permanentes. Les contingents à l'égard des importations, ayant pour but de mettre un terme à la sortie des dollars, rendent plus difficile une solution permanente au problème du dollar. C'est aux pays qui les ont imposées qu'il appartient de supprimer ces restrictions.

Il doutait, toutefois, qu'elles puissent être supprimées "sans l'encouragement et la collaboration de nos deux pays et plus particulièrement des États-Unis."

"Le temps est venu, a déclaré M. Howe, de s'attaquer de nouveau aux restrictions qui frappent le commerce dans le monde." Il avait confiance qu'on reverrait un jour un monde où prédomineraient les procédés commerciaux à caractère non restrictif. Toutefois, il fallait pour cela une "condition essentielle", soit une collaboration étroite et tenace de toutes les nations libres, une volonté très nette de travail en commun."

Je souhaite que le ministre du Commerce et ses collègues travailleront à faire passer dans la réalité l'état de choses dont il est question dans cet article. Je crois que le cultivateur canadien est en mesure d'augmenter sérieusement sa production, tant à son propre avantage qu'à celui du pays tout entier, pour venir en aide aux nations étrangères affamées. Pourtant, nos cultivateurs estiment que, sans marché assuré, il ne sert pas à grand chose de produire céréales ou bétail. Le passé nous enseigne que sans contrat, sans une méthode quelconque d'écoulement de nos produits, le cultivateur doit payer les pots cassés, sous forme de cours agricoles affaissés. Il ne tire aucun avantage de ces prix affaiblis, qui n'ont aucun rapport avec ceux des articles nécessaires à la production agricole.

Il faudrait abolir les restrictions commerciales. J'ai été heureux d'entendre l'honorable député de Charlotte (M. Stuart) au début de la présente session, ainsi qu'à une autre occasion au cours de la dernière session, signaler certaines des choses qui se passaient relativement aux prix dans ce pays, comparativement à ceux du pays qui se trouve directement au sud de nous. Plusieurs d'entre nous qui traversons parfois les États-Unis en route vers l'Ouest, avons acheté des marchandises de toutes sortes dans ce pays. Souvent on peut les acheter pour pas plus de la moitié du prix qu'on paierait de ce côté-ci de la frontière.

Nous avons les matières premières au Canada, et je ne crois pas que nous payions des salaires aussi élevés que ceux qui sont payés aux États-Unis. Pourtant, à cause des mesures de protection qui sont appliquées sous une forme ou une autre à l'égard de nos fabricants, nos consommateurs doivent souvent payer 150 p. 100 du prix qu'ils devraient normalement payer. On pense aussitôt aux automobiles, aux pneus, aux chaussures, aux vêtements et à de nombreux autres articles courants. Cela est surtout vrai des appareils électriques.

J'ai été heureux d'apprendre qu'il y a un peu moins d'un an, le Gouvernement avait effectivement présenté un bill afin de remédier à cette situation. Bien que cette mesure nous ait retenus à Ottawa presque jusqu'à Noël et qu'elle nous ait forcés de reprendre nos délibérations après Noël, elle a été adoptée, et je crois qu'elle a influé beaucoup sur la diminution des prix des marchandises. Les gens qui achetaient une glacière électrique, une cuisinière, une lessiveuse ou quelque autre appareil de ce genre obtenaient jusqu'à $150 de quelque article de cuisine de peu de valeur que le marchand reprenait en compte.

Quelques mots au sujet du blé. D'abord, en mon nom et au nom de mes commettants, je tiens à féliciter le commissaire en chef de la Commission canadienne du blé et ses collègues. Bien qu'ils soient l'objet d'attaques constantes de la part de la Bourse des céréales de Winnipeg et de ses amis, je suis convaincu que les gens de la Commission du blé ont accompli une tâche remarquable. Les derniers versements annoncés voici peu ont réjoui un grand nombre de cultivateurs. En dépit des restrictions qui lui ont été imposées, la Commission du blé s'est acquittée superbement de sa tâche. J'espère que le

ministre du Commerce, quand il se rendra de nouveau à Washington, ne se laissera pas imposer les prix que nous avons subis par le passé.

Les récoltes de 1950 et 1951 ont été d'une manutention particulièrement difficile. En dépit de conditions atmosphériques défavorables et de céréales de catégories inférieures, la Commission du blé s'est acquitté de sa tâche à la satisfaction de tous, je crois. J'espère qu'elle sera maintenue et qu'elle continuera à nous rendre service, même si certains aimeraient s'en défaire. Elle est le salut du cultivateur.

J'aimerais maintenant parler de l'accord international sur le blé. Tout comme d'autres honorables préopinants, j'aimerais que nous ayons un nouvel accord. Je ne suis pas persuadé que les termes du présent accord soient satisfaisants, ni qu'ils soient dans l'intérêt de nos producteurs. Le prix maximum est de $1.80 le boisseau en monnaie américaine. Ce prix a été avantageux pour les cultivateurs pendant quelques mois, car ils ont touché $1.98 le boisseau dans le cas du blé de première qualité livré à Fort-William, Port-Arthur ou Vancouver. Mais, en raison du tripotage de notre dollar et de l'or, par suite également d'autres facteurs intéressant le régime monétaire, nous constatons qu'à un moment donné le dollar canadien accusait une prime de 5 p. 100 par rapport au dollar américain.

En conséquence, les offres pour le blé, sous le régime de l'accord international sur le blé, ont fléchi jusqu'à $1.72 du boisseau, au lieu de $1.98. Cela représente une baisse de 26c. le boisseau; les non-initiés ne parviennent pas à s'expliquer cet écart de prix. A l'époque où on négociait le présent accord international sur le blé, nous n'avons pas voté contre lui. Nous estimions qu'un accord international avait du bon; mais je le répète, les conditions ne nous souriaient guère. C'est qu'on s'engage en terrain dangereux, quand on établit un prix maximum pour les céréales qu'on va vendre au cours d'une période de quatre années, sans établir de prix maximum pour les frais de production.

Les membres de notre parti l'avaient signalé sans ambages au Gouvernement, le député d'Acadia (M. Quelch) proposa un jour qu'on permette aux prix de nos céréales de fluctuer. En d'autres termes, le prix de nos céréales devrait être relié aux prix des denrées dans les pays importateurs; si ces prix montaient, le prix du blé monterait aussi. Si le prix des denrées descendait, le prix du blé fléchirait en proportion. Ainsi, nous aurions pu importer des produits d'autres pays, en quantités correspondantes sans égard au niveau des prix.

[M. Fair.]

Mais le ministre du Commerce (M. Howe) n'a pas jugé qu'il était possible d'obtenir des chiffres sur lesquels on aurait pu fonder un marché de ce genre. Le député d'Acadia lui a naturellement répliqué en disant que le Fonds monétaire international disposait de toutes ces données, qu'il les avait même depuis des mois. Mais malgré ce renseignement donné au ministre, rien n'a été fait. L'organisation actuelle a eu pour résultat la vente, en vertu de l'accord, de centaines de millions de boisseaux de blé à un prix qui restait inférieur de 50c. le boisseau au prix du blé de la catégorie 2, qui est celle que la Commission du blé vend à d'autres pays que ceux qui sont visés par l'accord international sur le blé.

J'espère que ce danger pourra être évité lors des négociations en vue du prochain accord internaional sur le blé. Je crois comprendre que la réunion aura lieu à Washington le 12 janvier, bien que certaines nouvelles parues dans les journaux affirment qu'on essaie de renvoyer la conférence au delà du 20 janvier, alors que le nouveau président doit assumer ses fonctions. Nous accepterons volontiers d'attendre jusqu'après cette date, à condition de conclure un marché qui en vaille la peine. Ainsi que je viens de le dire, je voudrais voir le ministre du Commerce aller à cette conférence dans le même esprit dont il a fait preuve dans ses déclarations des dernières semaines, lorsqu'il a indiqué qu'il ne sera pas facile de nous contenter. A mon avis, l'accord international sur le blé est une bonne chose, mais il n'y a pas lieu de sacrifier le prix et d'autres facteurs encore dans le seul désir d'en conclure un.

La Commission du blé accomplit de bonne besogne et, s'il est impossible d'obtenir des conditions satisfaisantes en vertu de l'accord, il me semble qu'alors la Commission du blé sera également capable de s'acquitter de la tâche.

Une autre question, qui a causé des difficultés à beaucoup de gens, a été de fournir du blé aux minoteries canadiennes en vue de la consommation au pays, au prix mentionné dans l'accord international. On a manifestement volé les producteurs de blé du Canada, parce qu'ils ne reçoivent rien, absolument rien en retour. Le ministre du Commerce a déjà dit qu'il n'accepterait pas que la population du pays subventionne les producteurs de blé à tel point qu'ils reçoivent le prix du blé de la catégorie n° 2. Il n'est nullement question ici de subventions et ils le savent fort bien ceux qui produisent du blé et le vendent à un prix réduit, parfois même de 50c. le boisseau. C'est une partie du programme.

Afin d'abaisser le coût de production du blé dans une certaine mesure, on devrait, ainsi que je l'ai proposé à deux ou trois reprises, faire une enquête sur ce que coûtent les instruments agricoles. Nous savons que certains instruments se vendent à un prix qui ne peut nullement se motiver. On se sert aussi d'automobiles et de camions pour produire des céréales; je voudrais qu'on tâche de savoir pourquoi le prix de ces articles est si élevé comparativement au prix exigé outre-frontière. Ce serait une façon de permettre à nos producteurs de réduire leur coût de revient.

Afin d'améliorer davantage notre sécurité nationale, de nouveau je prie instamment le Gouvernement de songer à établir bientôt une route s'étendant de Winnipeg à la côte en suivant le pas de la Tête-Jaune. On a pris des dispositions en vue d'aménager une route dans le sud de l'Ouest canadien, mais le Canada est un vaste pays et sa défense est un problème qui semble nous causer un de nos pires maux de tête. Nous affectons plus de deux milliards de dollars par année à nos préparatifs de défense. Je pense qu'une partie de ces fonds pourrait bien être consacrée à l'établissement d'une grande route qui partirait de Winnipeg, passerait par Saskatoon, la ville de Vermilion où j'habite, Edmonton et aboutirait à Vancouver après avoir franchi le pas de la Tête-Jaune.

Il y a un autre sujet dont on a beaucoup parlé. En quelques circonstances, j'ai déjà traité ce sujet moi-même. Il s'agit des impôts. A notre avis, nous avons beaucoup trop d'impôts, beaucoup plus qu'il n'en faut pour les fins auxquelles ils sont établis. Aujourd'hui, cependant, je veux aborder le cas particulier d'un cultivateur et de sa femme en ce qui concerne l'imposition. Le dernier jour de la session, en juillet, j'ai soulevé cette question et, auparavant, j'avais écrit au ministre du Revenu national (M. McCann) à ce propos. J'ai reçu de lui de très belles lettres. Il s'est montré très courtois; mais je crois qu'un fonctionnaire de son ministère prend des décisions erronées, car je sais que le ministre ne se serait pas rendu coupable de la décision qu'on a prise dans le cas particulier dont je veux parler pendant les quelque cinq minutes qui vont suivre.

Dans ce cas, il s'agit d'un homme et de son épouse. Ils étaient mariés, je crois, depuis 1914, alors que la dame devait avoir environ 20 ans, et son mari, d'après les calculs que je peux faire, environ 29 ans. Je me souviens que je me suis marié moi aussi et que j'avais alors à peu près le même âge que le monsieur en question, tandis que mon épouse avait environ celui de cette dame. Je me souviens de l'enthousiasme avec lequel nous nous sommes engagés dans l'agriculture. Dans le cas dont il s'agit ici, la dame possédait au moment de son mariage une vache et une génisse qu'elle avait obtenues soit par son travail soit par suite d'un don de sa famille. Les deux personnes en question trouvaient moyen de se tirer d'affaire. L'homme et son épouse habitaient une région du pays semi-aride et même les cultivateurs qui vivaient dans la région la plus riche ont dû mener une dure lutte à travers les années et jusqu'à maintenant.

Je disais donc qu'en 1914 cette dame était propriétaire d'une vache et d'une génisse. Elle avait donc deux animaux. En 1915, étant donné qu'il suffit de neuf mois pour qu'un veau vienne s'ajouter au nombre des animaux, elle devait donc avoir quatre bêtes à cornes. En 1916, elle devait normalement en avoir six, et en 1917, à condition que quelques-uns des nouveaux animaux fussent des génisses, l'augmentation a dû être encore plus considérable.

Quiconque aime à faire un petit peu de calcul pourra résoudre le problème lui-même. Il faudrait, bien entendu, faire beaucoup de suppositions car tous les veaux ne sont pas des génisses, il y a des bouvillons. Je signale ce point maintenant pour montrer jusqu'où va quelquefois la sottise au ministère du Revenu national. De 1914 à 1948, 34 ans se sont écoulés. A raison de deux veaux par an, selon le taux d'augmentation naturelle et, deux vaches seulement contribuant à la production, on arrive au total de 68 bestiaux. Je n'en dirai pas plus long pour l'instant.

Je répète qu'il y a bien des années maigres, la région étant fort aride. Ce mari et cette femme ont travaillé très très fort. Je ne sache pas qu'il y ait au Canada d'autres groupes de femmes effectuant d'aussi longues et pénibles heures de travail que nos fermières. Il en était ainsi surtout autrefois. Le troupeau qu'elle avait commencé à constituer et qui avait fini par faire un joli troupeau a permis à cette dame d'acheter une demi-section de terrain. Avec le temps, ces gens comme bon nombre d'autres sur les fermes perdirent la santé. En 1948, ils vendirent une partie de leur troupeau de base. Je dis "leur" car je présume que l'homme avait aussi en propre quelques animaux; les deux troupeaux ont grandi ensemble et ces gens se conduisirent naturellement comme ils le devaient. Cette dame estime qu'il doit y avoir communauté d'intérêts entre le mari et l'épouse.

Après avoir vendu une partie de leur troupeau de base, ils ont décidé d'acheter une rente viagère pour assurer la sécurité de l'épouse. Ils ont donc acheté une rente de 10 ans donnant droit à un revenu mensuel de $100. La rente a coûté $13,268.76. Ce prix me paraît, à moi, un peu trop élevé. Je ne

suis pas allé aux renseignements car ce n'est que depuis hier que je suis au courant de ce fait.

En 1948, la femme avait $1,000 à la banque et c'est apparemment le mari qui a signé le chèque de $13,268.76. Le solde du compte provient de la vente d'animaux, de céréales, et ainsi de suite et était inscrit au nom du mari. La femme détenait une procuration à l'égard de ce compte. Comme je l'ai dit, le mari a signé le chèque qui devait servir à payer la rente à sa femme. Il faut mentionner que l'argent qu'ils avaient à la banque et avec lequel ils ont acheté la rente provenait de revenus produits par la ferme et les troupeaux. Ce montant avait dans son entier été mentionné dans des déclarations soumises au ministère du Revenu national et l'impôt entier avait été acquitté. Jusqu'à présent donc, pas de sujet de querelle. A mon avis, l'argent leur appartenait et ils pouvaient l'utiliser à leur gré.

Quand ils ont acheté la rente, le bureau compétent en la matière, à Edmonton, leur a déclaré qu'il n'y aurait nul impôt à acquitter puisque l'achat se faisait à même des revenus qui avaient déjà été frappés par l'impôt sur le revenu. Ils ont été avisés que l'intérêt de la rente viagère pourrait être imposable au fur et à mesure qu'ils le toucheraient. En 1951, le mari a dû payer en impôt sur les dons un montant de $1,184.63. Ils ont protesté immédiatement auprès du ministère du Revenu national et on a tenté de faire annuler la rente viagère. Assurément, cela n'a pas réussi, parce que, comme je le comprends, il est impossible de toucher à l'argent affecté à l'achat de rentes viagères du gouvernement. Il faut attendre le paiement de la rente avant d'agir.

Cela revient à dire qu'une rente viagère garantissant $100 par mois durant dix ans leur coûte $13,268.76, avec, en plus, un impôt sur les dons de $1,184.63, soit un total de $14,453.39. C'était leur propre argent. Si l'épouse avait pu tirer un chèque sur son propre compte,—eût-elle eu $13,000 ou $14,000 au lieu de $1,000,—on n'aurait aucunement cherché à percevoir l'impôt sur ce montant.

Advenant le décès de cette femme dans dix ans,—sa santé laisse à désirer,—elle aura touché dix fois $1,200 soit $12,000. Sans tenir compte de l'intérêt, cette affaire leur a déjà coûté $14,453.39. Je soutiens qu'on a perçu à tort cet impôt qui vise les dons, car le montant qui représentait le bénéfice de l'épouse était ajouté à celui de son mari. Je signale que ces gens travaillaient ensemble sur la ferme. Ils ont peiné et travaillé très fort. Comme je connais la région où ils vivaient, je sais qu'ils ont dû travailler ferme.

[M. Fair.]

Malgré cela, parce que l'homme a fait le chèque, on exige qu'il acquitte ce montant comme impôt visant les dons.

La femme avait $1,000 dans son propre compte en banque. J'en reviens encore une fois au troupeau qui tirait son origine de deux producteurs en puissance, en 1914: une vache et une génisse. Le ministère du Revenu national estime,—ce calcul est, je pense, de son bureau d'Edmonton,—que les mille dollars qu'elle avait en banque correspondrait à la valeur des deux bêtes qu'elle possédait à l'origine et à toutes les augmentations qui auraient pu se produire depuis lors. Je crois qu'il est temps d'envoyer dans une ferme la personne qui a fait ce calcul; elle pourra y acquérir de l'expérience au bout d'un manche de fourche, ou autrement.

Comme je le disais, les deux bêtes qu'elle avait en 1914 auraient donné, entre cette année-là et 1948, soit en 34 ans, 68 autres bêtes au total dont deux seulement produisaient chaque année. Il ne faut pas oublier non plus qu'au cours des quelque dernières années les cours du bétail étaient assez intéressants. Mille dollars, voire quatorze cents dollars, c'était absolument insuffisant si on songe à ce qu'aurait valu le bétail qui s'était reproduit sur le terrain de cette dame, plus la demi-section achetée depuis.

Ils ont protesté auprès du ministère, mais en vain. A mon avis, si les employés du Revenu national à Edmonton, ou ailleurs, ne peuvent pas faire leurs calculs de valeur avec plus de précision qu'ils ne calculent le nombre de bêtes descendant, depuis 1914, des deux animaux dont je parlais, il est grand temps de prendre des mesures énergiques. Il y a là une injustice au sujet de laquelle le ministre a fait enquête après que j'eus soulevé la question en juillet dernier. Il m'a écrit une jolie lettre à ce sujet. Encore une fois, je n'accuse pas le ministre d'injustice dans ce cas. Je connais le ministre depuis 1935 et je ne saurais songer un seul instant à lui imputer quoi que ce soit du genre; mais c'est lui qui est le ministre responsable et il doit donc assumer l'entière responsabilité des actes de ses fonctionnaires, tant à Edmonton qu'ailleurs.

Je note que le règlement porte que tout paiement excédentaire d'impôt peut être remboursé au contribuable, sur demande par écrit, à condition que la demande soit reçue avant l'expiration de douze mois à compter de la date du paiement excédentaire. Ce que j'ai lu me convainc parfaitement que d'autres cultivateurs se sont trouvés exactement dans la même situation, et je soulève la question à la Chambre pour une seconde fois, de

manière qu'on puisse rectifier l'injustice commise. Cette rectification relève de la compétence du ministre. Le mari de cette dame, de même que celle-ci, se sont fait subtiliser la somme de $1,184.63 et j'estime qu'il faut y voir. Je sais que le ministre ne voudrait pas causer une injustice de ce genre à un cultivateur canadien, pas plus qu'à personne d'autre.

Je viens de faire un exposé fidèle du cas de ces gens. Je prie le ministre, au nom de la justice, d'étudier leur cas. Si je suis bien renseigné, les intéressés ont quitté la ferme, ils ne l'exploitent plus. Afin que l'harmonie et l'équité règnent au pays, je prie le ministre d'aller au fond de l'affaire et d'autoriser la remise de la somme que j'ai mentionnée. J'espère que le ministre se rendra à ma demande, car je sais qu'il tient à se montrer juste; il a toute ma confiance. J'espère donc que l'affaire sera arrangée.

M. René N. Jutras (Provencher): Je veux profiter des quelques minutes dont je puis disposer avant six heures, pour mentionner une ou deux questions qui touchent plus directement ma circonscription. Tout d'abord, puis-je féliciter les motionnaires (MM. Deslières et Schneider) de l'Adresse en réponse au discours du trône; j'admire la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche. J'aimerais aussi féliciter le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), qui vient de se voir confier un poste éminent aux Nations Unies. J'ai eu l'avantage et l'honneur de l'avoir pour chef au cours de la quatrième session de l'Assemblée générale; je puis donc me rendre compte de l'envergure de la tâche qui lui incombe en sa qualité de président de l'Assemblée. On a ainsi rendu hommage à M. Pearson lui-même, en soulignant la grande estime dont il jouit au sein des Nations Unies; ce geste est également un hommage à notre pays. Je suis enchanté de pouvoir l'en féliciter.

Je tiens à mentionner succinctement la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Cet après-midi, on a parlé du projet de la Saskatchewan-Sud. J'appuie entièrement ce projet dont je souhaite l'exécution. Cependant, je voudrais signaler qu'il faut veiller à ce que l'ampleur de ce programme important entrepris au titre de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies ne devrait pas reléguer dans l'ombre le but initial de ce magnifique projet. En premier lieu, tous les habitants de l'Ouest se rendent compte que la loi a été extrêmement fructueuse par suite des petits projets individuels mis en œuvre. Nous autres, de la vallée de la Rivière Rouge, en sommes aussi pleinement conscients.

On sait que la rivière Rouge est très capricieuse. Il y a quelques années, nous nous plaignions d'avoir trop d'eau dans notre région; mais, cette année, c'est le contraire. La rivière Rouge est très basse. De fait, on craint même, si l'hiver est dur, que l'eau de la rivière ne gèle de part en part et qu'on ne puisse plus s'en servir du tout. Mais nous sommes habitués à cet inconvénient et, tirant parti de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, nous avons creusé des citernes. Beaucoup d'agriculteurs en ont creusé plusieurs, afin de s'assurer des approvisionnements d'eau. Cette année, vu la saison sèche, la plupart de ces citernes sont presque à sec et il se peut bien que l'eau soit très rare cet hiver.

On peut alléger notre sort en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, non pas tant du point de vue financier qu'en nous permettant de nous servir davantage de l'eau dont nous disposons dans le moment. A la vérité, la plupart des agriculteurs ont dû effectuer de fortes dépenses cet automne en vue d'installer des pompes et des boyaux qui leur permettraient, espèrent-ils, de pomper toute l'eau disponible de la région dans une citerne. Pour les particuliers, c'est là une entreprise plutôt coûteuse. Peut-être serait-il possible, sous le régime de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, de prêter les pompes ou les boyaux disponibles, afin que les agriculteurs puissent tirer parti de chaque goutte d'eau qui se trouve dans la région.

Je veux également dire un mot au sujet de la Commission canadienne du prêt agricole. Cet organisme a accompli de l'excellent travail dans l'Ouest. Dans l'angle sud-est du Manitoba, il y a une région où la Commission du prêt agricole canadien pourrait, à mon sens, faire beaucoup plus qu'elle n'a accompli par le passé. Je suis sûr que cette activité accrue aurait pour résultat de transformer, pour ainsi dire, cette région du sud-est de la province. Les gens de cette région ont compté presque exclusivement sur le bois à pâte pour assurer leur subsistance. Le bois se raréfie de plus en plus, et une grande partie de cette terre est presque prête à être labourée et transformée en région de culture. Je prédis qu'on y verra s'élever des élévateurs à grain dans quelques années et que cette terre sera très productive et se vendra à des prix élevés.

Cependant, les cultivateurs qui habitent dans cet endroit manquent de disponibilités. Vu que ces fermes n'ont pas été mises en valeur, les cultivateurs ont de la difficulté à obtenir du crédit. Voilà un cas,

à mon avis, où la Commission du prêt agricole pourrait être d'un précieux secours. Grâce à une utilisation libérale du crédit, on pourrait transformer cette région du Manitoba et en faire une source nouvelle et très productive de denrées alimentaires pour les années à venir.

J'aimerais proposer le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure.

(La motion est adopté et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 4 décembre 1952

La séance est ouverte à deux heures et demie.

DÉFENSE NATIONALE

ADMINISTRATION DU CAMP DE PETAWAWA— QUESTION AU SUJET DU RAPPORT

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le départ du ministre de la Défense nationale (M. Claxton) étant annoncé pour demain, je désire lui demander, avant l'appel de l'ordre du jour, s'il a reçu de M. Currie, dont la nomination remonte au 21 avril 1952, des observations précises, écrites ou orales, au sujet de l'enquête et, dans le cas de l'affirmative, s'il est prêt à renseigner la Chambre sur la nature de ces observations.

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je n'ai vu M. Currie qu'une fois depuis sa nomination. Il menait alors son enquête au quartier général de la Défense nationale. Il est venu me voir à ma demande. Je lui ai alors demandé s'il obtenait tous les renseignements dont il avait besoin et il m'a répondu par l'affirmative. Je lui ai dit également que, s'il avait besoin de plus amples pouvoirs ou d'autres renseignements, il pourrait les obtenir.

Je n'ai eu avec lui aucune autre communication de quelque genre que ce soit.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser. Vu que le ministre nous a donné lecture d'une lettre dans laquelle M. Currie nous assurait, au moment de sa nomination, qu'il procéderait à l'enquête le plus rapidement possible et communiquerait son opinion au ministre, puis-je savoir si le ministre lui a fait remarquer ce fait et s'il lui a indiqué qu'il serait très souhaitable que ce rapport soit déposé le plus tôt possible.

L'hon. M. Claxton: Monsieur l'Orateur, je ne me suis aucunement mêlé de l'enquête de M. Currie. Il sait aussi bien que le chef de l'opposition qu'il est souhaitable qu'un rapport soit soumis le plus tôt possible.

M. Drew: M. l'Orateur, j'ai encore une autre question. Le ministre sait-il si, ces dernières semaines, M. Currie a vu le premier ministre (M. St-Laurent) à ce sujet?

L'hon. M. Claxton: Je n'ai absolument aucun renseignement à ce sujet. Si M. Currie avait vu le premier ministre, je suis sûr que celui-ci m'en aurait parlé. Comme il ne m'a rien dit, je présume qu'il n'a pas vu M. Currie.

M. Drew: On semble manquer étrangement d'intérêt à l'égard de cette importante question.

CONFÉRENCE DE L'OTAN

NOUVEAUX ENGAGEMENTS MILITAIRES DE LA PART DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): J'ai à poser au ministre de la Défense nationale (M. Claxton) une question que m'inspire une dépêche de la *Presse canadienne* publiée dans les journaux de ce matin. Le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que le Canada, à la prochaine conférence de l'OTAN, n'acceptera pas de nouveaux engagements militaires pour l'an prochain?

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Quand nous entrons dans une alliance, monsieur l'Orateur, nous sommes de bonne foi. A la réunion du conseil, à Paris, le 15 décembre, nous étudierons les mesures qu'il y a lieu de prendre, de concert avec les treize autres membres de l'OTAN. Toutes les propositions seront prises en considération. Évidemment, sous notre régime constitutionnel, je ne serai pas en mesure de prendre de nouveaux engagements sans consulter le cabinet. Autant que je sache, personne n'a proposé que nous acceptions de nouveaux engagements militaires.

LES PÊCHERIES

DÉGÂTS CAUSÉS PAR LA TEMPÊTE À TERRE-NEUVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Qu'il me soit permis de poser une question au ministre des Pêcheries. Le ministre nous dirait-il quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour venir en aide à ceux qui ont souffert de la récente tempête à Terre-Neuve?

L'hon. James Sinclair (ministre des Pêcheries): Le premier ministre a maintes fois exposé le principe qui guide le gouvernement fédéral lorsque de telles catastrophes surviennent dans une province, ce principe

étant que les droits relatifs à la propriété relèvent essentiellement des provinces. Ce n'est que lorsque les pertes subies dépassent la capacité financière de la province intéressée que le gouvernement fédéral accorde son aide. Jusqu'à présent, Terre-Neuve ne nous a transmis aucune demande d'assistance de cette sorte.

Nos propres fonctionnaires des services des pêches nous ont appris que les dégâts ont été fort considérables, plus que tous ceux qui sont survenus depuis vingt ans. Nous savons que le gouvernement de Terre-Neuve a chargé un comité du cabinet d'évaluer les dommages causés par la tempête. Quand il aura terminé ses recherches, les autorités prendront les mesures qu'elles jugeront opportunes.

RÉPRESSION DES INONDATIONS

DEMANDE D'UN RELEVÉ HYDROGRAPHIQUE DE LA RIVIÈRE SEINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Fernand Viau (Saint-Boniface): Je voudrais poser une question au ministre des Ressources et du Développement économique. Le programme à long terme de répression des inondations au Manitoba, qu'on est à mettre au point et qui comprend un relevé hydrographique des rivières Rouge et Assiniboine, comprendra-t-il aussi un relevé topographique et hydrographique de la rivière Seine, qui traverse la ville de Saint-Boniface, la municipalité de Saint-Vital et les municipalités rurales de Taché et de Sainte-Anne, et qui cause chaque année, par ses débordements, des pertes appréciables aux populations urbaines et rurales de ces régions?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique): Le programme comprend des relevés hydrographiques et topographiques de l'embouchure et de la rivière Seine qui traverse Saint-Boniface.

L'HABITATION

DEMANDE DE DIMINUTION DU VERSEMENT INITIAL ET TAUX D'INTÉRÊT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George H. Hees (Broadview): Le ministre des Ressources et du Développement économique peut-il nous dire si le Gouvernement songe à abaisser de 20 à 10 p. 100 le montant du versement initial aux termes de la loi nationale sur l'habitation?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique): Je dois me contenter de dire que le Gouvernement songe à bien des questions et qu'il fait connaître en temps opportun la ligne de conduite qu'il a décidé d'adopter dans ces domaines.

(Plus tard)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser au ministre des Ressources et du Développement économique une question qui complète celle de l'honorable député de Broadview (M. Hees)? Le ministre a-t-il été informé de la résolution dans laquelle l'Association libérale de Winnipeg-Nord demandait récemment que le versement initial prévu par la loi nationale sur l'habitation soit réduit à 10 p. 100 et que le taux de l'intérêt sur les prêts à l'habitation soit également abaissé. Étudiera-t-on ces deux requêtes?

L'hon. M. Winters: Je puis répondre que toute requête raisonnable fait l'objet d'un examen.

M. Knowles: Les requêtes libérales ne sont-elles pas raisonnables?

CABANE INCENDIÉE SUR UN TERRAIN APPARTENANT AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Nosworthy (York-Sud): Je voudrais poser une question au premier ministre suppléant. Peut-on considérer comme exact le rapport de presse voulant qu'une cabane revêtue de papier goudronné et détruite hier par un incendie au cours duquel une famille d'Ottawa a perdu tous ses biens et un des enfants a perdu la vie, soit la propriété d'un organisme de l'État et ait été louée par ledit organisme à cette famille pour $10 par mois? De plus, si cela est vrai, le premier ministre suppléant peut-il nous dire quel secours le gouvernement fédéral ou la Commission du district fédéral sont disposés à titre de propriétaires fonciers à accorder à cette famille dans les circonstances?

Le très hon. C. D. Howe (premier ministre suppléant): Je n'ai pas eu le temps, monsieur l'Orateur, de recueillir tous les faits. Je sais, pour m'en être assuré, que le ministère des Travaux publics n'est pas propriétaire de la cabane. Je n'ai pas eu le temps d'obtenir de réponse de la Commission du district fédéral. Je crois qu'il s'agit d'une cabane de "squatter", construite à cet endroit par le père de cette famille, alors qu'il n'avait aucun droit de propriété sur le terrain et n'avait obtenu aucune autorisation de la construire. Cependant, cette question fera l'objet d'une

enquête et je ferai part à l'honorable député de tous autres renseignements qu'on pourra me communiquer.

QUESTIONS OUVRIÈRES

DISTINCTION INJUSTE DANS LES CONTRATS DE L'ÉTAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): Le ministre du Travail étant absent, je vais poser ma question à son adjoint parlementaire. Le ministre du Travail a-t-il reçu une résolution de l'Association des femmes libérales d'Ontario le priant de modifier les décrets du conseil portant interdiction de la distinction injuste en ce qui concerne les contrats de l'État, de façon à empêcher la distinction fondée sur le sexe? Si on a reçu une demande de ce genre, l'adjoint parlementaire nous dira-t-il si on y fera droit?

M. Paul-É. Côté (adjoint parlementaire au ministre du Travail): L'honorable député a eu l'amabilité de faire tenir avis de sa question au ministre. Je veux le remercier en son nom. Le ministre a reçu la résolution lundi dernier et, dès qu'il aura eu l'occasion de l'examiner, il enverra à l'association la réponse qu'il faut.

CHEMINS DE FER

CONSTRUCTION PRÉSUMÉE DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Solon E. Low (Peace-River): J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Je regrette de n'avoir pu fournir une copie de ma question au ministre avant d'entrer ici. Si le ministre n'est pas en mesure de répondre à ma question aujourd'hui, il peut en prendre note et y répondre plus tard.

Le ministre peut-il nous dire si l'on peut accorder quelque créance à la rumeur d'après laquelle une ligne de chemin de fer serait construite d'un point du chemin de fer du nord de l'Alberta, dans la région de la rivière de la Paix, jusqu'au Grand lac des Esclaves afin de desservir les entreprises minières de cet endroit?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Je n'ai entendu aucune rumeur de ce genre, monsieur l'Orateur. Si une telle ligne devait être construite par le National-Canadien, j'en saurais quelque chose, je crois. Quant à l'autre chemin de fer, je ne saurais parler en son nom. S'il y a quelque chose à ajouter à ce que je viens de dire, je me ferai un plaisir d'en informer la Chambre plus tard.

LES CÉRÉALES

PRÉTENDUS MÉLANGES ILLÉGAUX EFFECTUÉS PAR LES ÉLÉVATEURS-TERMINUS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. E. Wright (Melfort): Le ministre du Commerce a-t-il lu la nouvelle qui a paru dans les journaux de ce matin et d'après laquelle le syndicat des cultivateurs de la Saskatchewan a menacé d'entamer un procès contre les sociétés d'élévateurs-terminus qu'il accuse de mélange illégal de céréales? Le ministre peut-il nous affirmer qu'on soumettra au Parlement, au cours de la présente session, des modifications à la loi des grains du Canada, afin d'empêcher à coup sûr des pratiques semblables?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): J'ai vu les dépêches des journaux, monsieur l'Orateur; je puis dire au député que le règlement quant au mélange des céréales par les élévateurs-terminus est en termes précis établi par la loi des grains du Canada. Pour le moment, je ne vois pas par quelle modification à cette loi, on pourrait améliorer la situation. Si M. Phelps (ou quelqu'un d'autre) peut prouver aux membres de la Commission du blé qu'on a violé le règlement, on prendra les mesures qui s'imposent. Toutefois, je dois signaler que j'ai lu récemment plusieurs déclarations fort exagérées de M. Phelps, touchant des pratiques illégales partout dans les provinces des Prairies. Pour moi, je n'accorde qu'une confiance fort réduite à la nouvelle en question.

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

TRAVAUX D'IMPRESSION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Stuart S. Garson (ministre suppléant des Finances): Hier, le député de Waterloo-Sud (M. Meeker) m'a posé, en ma qualité de ministre suppléant des Finances, la question suivante:

> Sait-il que des travaux d'impression forfaitaires relatifs à la récente émission d'obligations d'épargne du Canada ont été exécutés aux États-Unis? Peut-il nous dire pourquoi et nous donner en même temps l'assurance qu'à l'avenir on permettra à des imprimeurs canadiens d'exécuter ces travaux?

Voici la réponse: Il n'est pas exact, ainsi que l'affirme la question de l'honorable député, que les travaux d'impression forfaitaires relatifs à la récente émission d'obligations d'épargne du Canada ont été exécutés aux États-Unis. Conformément à son programme concernant la vente des obligations, le service de l'épargne prélevée sur les salaires en Ontario a acheté des bulletins en blanc d'une maison

de Stamford, au Connecticut. Ces formules en blanc n'ayant pas été imprimées sur commande, elles ne constituent pas un travail d'impression à forfait. On a acheté six mille quatre cent cinquante de ces formules au prix de $206.99. Si l'on avait confié le travail artistique et la lithographie à une société canadienne pour une commande de cet ordre d'importance, le prix en aurait été plusieurs fois plus élevé.

On a dépensé, pour l'impression des formules et du matériel de publicité de la septième série d'obligations d'épargne du Canada, environ $102,000, dont le montant total, sauf en ce qui a trait aux bulletins en blanc en question, a été dépensé au Canada, de sorte que le prix de ces bulletins ne représente qu'environ 1/500 de la somme totale dépensée.

M. Graydon: Prenez garde que cela n'entraîne d'autres initiatives du même genre.

(Plus tard)

L'hon. W. Earl Rowe (Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, on a posé une question supplémentaire au sujet des annonces relatives aux obligations d'épargne du Canada, aux États-Unis. Pour ce qui est de l'article lui-même, je me demande si la représentation d'un écureuil sur une branche se rattache de quelque manière à l'impression de ces documents dans un pays étranger.

Une voix: Inutile de répondre.

M. Cruickshank: Vous êtes, vous aussi, sur la branche.

QUESTION POSÉE AU CABINET

MANIFESTE DE REGINA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. A. Cruickshank (Fraser-Valley): Je désire poser une question, monsieur l'Orateur. Le manifeste de Regina a-t-il été porté à l'attention du ministre compétent?

TÉLÉCOMMUNICATIONS

TARIF ENTRE TERRE-NEUVE ET LE CONTINENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je désire répondre à une question qu'a posée l'autre jour l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Browne) au sujet de l'annonce que j'ai faite d'une réduction du tarif des appels téléphoniques entre Terre-Neuve et la terre ferme. Il a demandé si l'énoncé s'appliquait à une réduction du tarif prévu pour les appels faits le dimanche et après six heures.

[L'hon. M. Garson.]

On me dit que l'annonce que j'ai faite alors ne s'applique pas à ces appels, mais que les sociétés intéressées préfèrent que le nouvel accord entre en vigueur afin de se rendre compte des effets des nouveaux tarifs, quittes à étudier plus tard la situation pour voir si le tarif entre Terre-Neuve et le reste du Canada ne pourrait pas être réduit également le dimanche et après six heures.

ACCORDS FISCAUX

SOCIÉTÉS COMMERCIALES—REMISE D'INTÉRÊTS À L'ÉGARD DE PAIEMENTS D'IMPÔT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je désire déposer sur le bureau de la Chambre un décret du conseil adopté aujourd'hui et concernant la remise d'intérêts à l'égard de versements effectués, conformément à l'article 47 de la loi de l'impôt sur le revenu et pour les périodes financières se terminant avant le 1er mai 1953, par des sociétés commerciales tenues d'acquitter l'impôt sur leur revenu net, aux termes de la loi de 1939 de l'impôt sur les corporations (Ontario), dans les cas où le montant déjà payé est insuffisant parce qu'on a déduit du revenu une ou plusieurs sommes calculées en conformité des dispositions de l'article 37 de la loi de l'impôt sur le revenu.

Je tiens à formuler à ce sujet une déclaration qui intéressera les sociétés commerciales de l'Ontario.

Maintenant qu'une entente fiscale rétroactive au 1er janvier 1952 a été signée, le 29 octobre 1952, entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province d'Ontario, il se peut que des sociétés commerciales faisant affaires en Ontario soient en retard dans leurs paiements d'impôt fédéral sur le revenu. Comme il serait injuste d'exiger de l'intérêt à l'égard de ces arriérés, on a invoqué la loi sur l'administration financière pour l'annuler dans les cas où ces paiements ont trait à la taxe de 5 p. 100 jusqu'alors exigible aux termes de l'article 37 de la loi de l'impôt sur le revenu, à l'égard de la période se terminant le 31 décembre 1952. Les sociétés qui jusqu'ici acquittaient en Ontario la taxe sur les corporations n'auront donc pas à payer d'intérêt sur leurs arriérés d'impôt fédéral sur le revenu dans la mesure où les versements avaient été réduits quand ces sociétés supposaient qu'il leur faudrait payer un impôt provincial et pourvu qu'elles se mettent en règle d'ici le 31 décembre prochain.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

QUESTIONS INSCRITES AU "FEUILLETON"

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Qu'il me soit permis, monsieur l'Orateur, de poser une question au premier ministre suppléant. Vu que le nombre des questions inscrites au *Feuilleton* devient assez considérable et que le débat sur l'Adresse semble devoir se prolonger encore quelque temps, ne pourrait-on pas faire en sorte de répondre bientôt à ces questions des députés, une fois par semaine, par exemple?

Le très hon. C. D. Howe (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je vais étudier la question et je formulerai une déclaration plus tard.

M. l'Orateur: Puisque le premier ministre suppléant doit étudier la question, je me permets de dire que si l'on doit donner bientôt les réponses aux questions inscrites au *Feuilleton*, il convient que les députés limitent leurs questions à celles qu'il convient de poser à l'appel de l'ordre du jour, soit aux questions urgentes. J'ai accordé beaucoup de latitude au cours de la présente session vu que les questions inscrites au *Feuilleton* n'ont pas encore reçu de réponse.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi 3 décembre, sur la motion de M. J.-L. Deslières, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement présentée par M. Drew et sur la proposition de sous-amendement présentée par M. Coldwell.

M. René-N. Jutras (Provencher): Monsieur l'Orateur, aujourd'hui, je me propose de parler de la politique commerciale du Gouvernement par rapport à celle que préconise l'opposition officielle. Les gens de l'Ouest canadien se rendent peut-être compte mieux que ceux des autres régions du pays de l'importance de notre commerce d'exportation. L'expérience nous a appris que notre prospérité et notre niveau d'existence reposent sur les débouchés que nous pouvons trouver pour nos produits à l'extérieur du Canada. C'est pourquoi, tout ce qu'on fait ou dit au sujet de cette importante question qu'est notre commerce d'exportation intéresse et préoccupe grandement tous les habitants de l'Ouest canadien. De fait, la question du commerce d'exportation atteint non seulement cette région du Canada, mais toutes les autres également, car l'histoire démontre que le pays a toujours joui d'une période de prospérité chaque fois que notre commerce d'exportation était florissant.

Il va sans dire que nous avons appris avec intérêt que le chef de l'opposition se rendait à l'étranger, surtout au Royaume-Uni et en Europe en particulier, afin de se renseigner sur les moyens à prendre en vue de régler certains de nos problèmes, puis de nous présenter des propositions à son retour.

Les communiqués de presse nous ont appris qu'à son retour au Canada, il s'est montré plutôt réservé dans ses observations et l'exposé de sa politique. A la vérité, si on en juge d'après les communiqués des journaux, il semblait avoir adopté plus ou moins l'attitude qui se traduirait par ces mots: "Élisez-moi d'abord, je vous exposerai ensuite ma politique." Cependant, peu de temps après son retour, il a entrepris une tournée des provinces de l'Ouest, puis de certaines des provinces de l'Est. Il est vrai que, depuis la rentrée du Parlement, nous avons appris à petite dose quelle est cette politique et nous avons reçu l'écho de l'opposition officielle à la Chambre. Nous constatons maintenant que son programme consiste tout simplement à ranimer, ou à transplanter de nouveau au Canada, l'ancienne doctrine tory de l'Angleterre qui préconise la création de blocs du Commonwealth et de l'Empire britanniques, des murailles douanières plus élevées et une certaine mesure d'économie fermée, quel qu'en soit le prix pour le pays.

Lorsque le chef de l'opposition se trouvait dans ma province, un grand nombre de questions lui ont naturellement été posées sur cette politique. Il est évident qu'il a cherché, le mieux qu'il pouvait, à dissimuler le caractère véritable de son programme, en recourant à de beaux mots et en niant ce que disaient les journaux. Toutefois, ce programme, on le connaît si bien qu'il est impossible de l'oublier, surtout dans l'Ouest du Canada, et on n'a pas tardé à le reconnaître. Je n'ai pas été surpris de voir le parti du Crédit social gober ce que présentait l'opposition officielle. En effet, nous le savons, la plupart des créditistes sont au fond des torys.

M. Blackmore: C'est absolument faux.

M. Jutras: Ce sont des torys ordinaires avec une diversité de bibles. Mais ce qui m'a le plus surpris, c'est de voir les socialistes accepter, eux aussi, une telle politique. La seule explication possible, c'est qu'ils espèrent voir se réaliser leurs rêves, puisqu'ils ont toujours rêvé nous voir revenir à la situation qui existait durant les années 30, situation qui leur est avantageuse.

De toute façon, nous constatons qu'aujourd'hui l'opposition officielle préconise précisément les programmes qu'elle a préconisés et appliqués au cours des années 30. Je le répète, le chef de l'opposition officielle ne s'est pas étendu trop longuement sur la question. Il y est sans doute allé avec plus de confiance alors qu'il se trouvait au Royaume-Uni. Je lis dans le *Daily Express* de Londres, édition du 8 octobre de cette année, un passage dont le texte est entre guillemets, ce qui indique qu'il a été tiré du discours du chef de l'opposition, et qui a trait à sa politique:

Ce ne sont pas là des idées nouvelles ni étranges. Cela signifierait tout simplement un retour à la situation qui a existé jusqu'à 1939.

Il semble donc tout à fait disposé à revenir aux conditions des années 30 et il est bien conscient d'y revenir. Son autre principe, qui consiste à préconiser une plus grande utilisation,— comme il le dit,—des ressources au pays est un principe restrictif, comme le lui a signalé un journaliste du Manitoba. Il l'a nié catégoriquement. D'un éditorial intitulé: "Langage équivoque", paru le 31 octobre dans la *Free Press* de Winnipeg, j'extrais le passage suivant:

Dans un discours qu'il a prononcé mardi, dans notre ville, devant une assemblée de conservateurs, M. George Drew a nié une fois de plus qu'il préconise des droits douaniers plus élevés et une politique de protection, lorsqu'il réclame une plus grande utilisation de nos matières premières de base dans les usines canadiennes. Il s'agit d'une distinction qui n'en est pas une. Ce qui est pis, il refuse de désigner son programme par son nom véritable.

Lorsque le chef de l'opposition est passé par Nipigon (Ontario), il y a également prononcé un discours. Pour expliquer ce qu'il entendait par ce programme, il a employé un exemple qui, à mon sens, illustre très bien sa thèse. Je cite un extrait du *Journal* d'Ottawa, en date du 18 octobre 1952:

Le chef de l'opposition, M. Drew, a signalé hier que la conservation des ressources en vue de les faire utiliser tout d'abord par les Canadiens sera un important article du programme des conservateurs-progressistes lors des élections générales.

M. Drew a déclaré que la "disposition relative à la fabrication" incluse dans les lois provinciales de l'Ontario, avait assuré la transformation des produits forestiers dans les régions du nord, de manière que les gens puissent bénéficier ainsi d'emploi et de revenus.

Cette disposition a imposé des restrictions aux exportations de produits forestiers non transformés et assuré le fonctionnement ininterrompu des papeteries et fabriques de pâte de bois qui ont donné naissance à des collectivités prospères.

Est-il possible, monsieur l'Orateur, de trouver un exemple plus convaincant des résultats qu'on peut obtenir en appliquant des mesures restrictives de cette sorte? Prenons le cas de l'industrie du papier au Canada, qui dépend de débouchés à l'étranger pour écouler 90 pour cent de sa production; si on y appliquait des mesures restrictives et qu'elles fussent suivies de représailles de la part d'autres pays, on peut facilement s'imaginer la situation dans laquelle se trouverait bientôt l'industrie du papier. Il est bien évident encore une fois que le chef de l'opposition n'a pas réussi à se départir de son esprit de clocher.

[M. Jutras.]

Pour justifier le retour à cette politique des années trente, l'opposition officielle nous a rabâché que nous avons perdu nos débouchés en Europe et dans les pays du Commonwealth, que nous avons perdu surtout nos débouchés au Royaume-Uni. Inutile de dire que les faits sont là qui démontrent que cela est loin de correspondre à la réalité. Rien de neuf dans tout cela: c'est le cri qu'elle lançait lors des élections de 1945 et qu'elle reprenait aux élections de 1949. Depuis la fin de la guerre, elle ne cesse de crier que nous perdons nos débouchés. Point n'est besoin de dépouiller la statistique, ni même d'examiner les faits: la réponse me semble on ne peut plus évidente.

Depuis la fin de la guerre, notre population a augmenté de 20 p. 100. Seize milliards de dollars ont été placés dans de nouvelles immobilisations destinées à accroître notre production. De fait, la production du pays a doublé. Il tombe sous le sens que nous avons trouvé des débouchés à l'étranger, que nos exportations se sont multipliées. Sinon, comment aurions-nous pu écouler une production accrue de 100 p. 100, tout en jouissant de la plus grande prospérité que nous ayons jamais connue? Les faits sont là qui démontrent que notre commerce d'exportation a augmenté de 75 p. 100 depuis 1939, augmentation qui, comme je viens de le dire, nous a valu la période de prospérité que nous traversons.

Les faits sont là aussi qui démontrent qu'une famille de quatre personnes gagne actuellement une fois et demie autant,—et je parle ici d'un gain réel,—qu'en 1939. La statistique de notre commerce d'exportation est suffisamment éloquente.

Lorsque le parti conservateur tory céda les rênes du gouvernement au parti libéral, en 1935, le total des exportations atteignait environ 700 millions. Ce montant a été porté à 3 milliards en 1948 et à 4 milliards en 1951, dernière année complète pour laquelle nous avons des statistiques. De toute façon, selon les chiffres disponibles, tout indique maintenant que l'année en cours sera, en ce qui concerne les exportations, une année sans précédent.

Il est bon de se rappeler qu'en raison de la ligne de conduite que les torys préconisent actuellement, le gouvernement libéral hérita, en 1935, d'une situation marquée dans tout le Canada par le chômage, les secours directs

et le désespoir. En moins d'un mois, ce qui est un record, le gouvernement libéral signa un accord commercial avec les États-Unis, accord qui fut suivi de vingt autres conclus avec vingt pays différents Il en est résulté, ainsi que l'atteste la statistique, une augmentation et une amélioration progressives dans tout le pays. Puis-je ajouter ceci, à l'intention de ceux qui siègent à l'autre extrémité de la Chambre, notamment ceux de l'Ouest du Canada: il est également établi qu'en 1939, avant la guerre, soit de 1935 à 1939, le revenu brut national des agriculteurs de l'Ouest du Canada avait augmenté des neuf dixièmes, grâce à la ligne de conduite qui consiste à trouver de plus gros marchés, des débouchés aux quatre coins du monde, et à supprimer toutes les barrières possibles. Fait également intéressant pour les producteurs de blé, lorsque les libéraux ont quitté le pouvoir en 1930 ils ont laissé un report d'une trentaine de millions de boisseaux de blé. Au moment où, quatre ans plus tard, ils revenaient au pouvoir, il y avait un report de plus de 200 millions de boisseaux de blé, report qui, à cette époque, passait pour anormalement élevé et auquel il faut attribuer, certainement, les pressions exercées sur les cours des céréales avec la tendance à la baisse qui en est résultée. On sait qu'à l'époque les cours des céréales étaient extrêmement peu élevés. On voit par là, encore une fois, les effets d'une politique de ce genre.

J'aimerais appliquer le critère des programmes commerciaux libéraux à la dernière récolte de céréales au sujet de laquelle nous possédons des chiffres, soit celle de 1951-1952. Cette récolte valait 1,500 millions. C'était, en somme, l'une des plus précieuses que nous ayons jamais eues chez nous. Si nous comparons la valeur de cette récolte à celle de la production de pétrole brut au Canada, comme l'a fait à Toronto le ministre du Commerce (M. Howe), nous pouvons tout de suite en mesurer l'importance. La production de pétrole a atteint en effet un chiffre de 120 millions, contre 1,500 millions pour le blé. Quant à la récolte de cette année, on s'attend qu'elle atteigne une valeur de 1,800 millions.

En somme, au début de cette campagne agricole,—et je parle de ces questions pour montrer ce que le ministère du Commerce a pu faire, sous l'habile direction de son ministre,—nous avions un report de 190 millions de boisseaux auxquels sont venus s'ajouter 718 millions de boisseaux, soit, au total, près d'un milliard de boisseaux qu'il fallait écouler.

Il faut se rappeler également que, cette année-là, les conditions atmosphériques n'étaient pas satisfaisantes dans l'Ouest à l'automne. Les céréales qui ont été livrées étaient dans un très mauvais état. Effectivement, 66 p. 100 de la récolte livrée était de qualité gourde, humide ou de qualité mêlée. Soixante-six pour cent de la récolte était de qualité mêlée. Environ 100 millions de boisseaux ont dû passer par les séchoirs, parce que leur état ne permettait pas qu'on les conserve ni qu'on les expédie.

Malgré cela,—ce qui est encore un bel hommage à la Commission canadienne du blé,—malgré ces grandes difficultés, y compris celle du transport, compte tenu de ce que l'on ne peut transporter sur une grande distance les céréales dans cet état sans qu'elles chauffent ou se gâtent, il est remarquable que, malgré ces conditions très défavorables, pas un seul boisseau n'a été perdu.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, la Commission a écoulé 650 millions de boisseaux de céréales, soit 141 millions sur le marché domestique et 509 millions à l'étranger. Il s'agit là de la deuxième plus grande exportation de céréales de notre histoire, effectuée malgré toutes les difficultés que j'ai mentionnées, et les conditions dans lesquelles elles ont été livrées.

La vente de ces céréales d'exportation est également fort révélatrice. Abordant tout d'abord la question des exportations de blé et de farine de blé, nous voyons que le ministère du Commerce a vendu du blé à 86 pays différents, situés sur six continents. On a vendu 386 millions de boisseaux de blé, représentant une augmentation de 37 p. 100 par rapport aux exportations de l'année précédente. On ne peut donc parler ici de débouchés perdus.

La répartition de ce blé présente un intérêt tout particulier. Je vois que 63 p. 100 des quantités exportées ont été réparties entre 20 nations européennes et j'aimerais que l'opposition en prît note. D'autre part, 3·5 p. 100 ont été vendus à 17 pays d'Afrique; 14 p. 100 en Amérique du Nord, 4·8 p. 100 à l'Amérique latine, et des quantités plus modestes en Océanie. En outre 23 régions du Commonwealth ont acheté 45·4 p. 100 de ce blé. Le Royaume-Uni, qui demeure naturellement le plus gros client, a acheté 127·6 millions de boisseaux, soit 36 p. 100 de la récolte. Ce chiffre représente un montant fort élevé pour la consommation domestique du Royaume-Uni. Quant aux États-Unis, bien qu'ils aient un excédent de blé, ils ont acheté au Canada près de 39 millions de boisseaux.

Au chapitre de l'orge, nous constatons que le Gouvernement en a exporté 70 millions de boisseaux, trois fois la quantité de l'an dernier, quantité qui représente un sommet

pour l'exportation de l'orge. Il est tout particulièrement intéressant de noter que si autrefois 80 p. 100 de notre orge partait pour les États-Unis, c'est l'Europe qui a acheté les plus grandes quantités de la récolte de 1951-1952. Nous en avons vendu à 8 pays. La Belgique a été l'acheteur le plus important; ses achats se sont élevés à 18 millions de boisseaux; le Japon a suivi avec 15 millions de boisseaux, les États-Unis avec 10 millions; puis venaient le Royaume-Uni (7·7 millions de boisseaux), l'Allemagne (5·8 millions de boisseaux), le Danemark (3·3 millions de boisseaux), les Pays-Bas (2·8 millions de boisseaux) et la Norvège (2·4 millions de boisseaux).

La situation est la même en ce qui concerne l'exportation de l'avoine. Nous en avons également exporté 70 millions de boisseaux, c'est-à-dire le double des quantités de l'année précédente, ce qui constitue un autre record. L'avoine a été expédiée dans dix pays différents. En outre, on a envoyé dans 26 pays, de la farine d'avoine et des flocons d'avoine. En ce qui concerne l'avoine, les États-Unis en ont acquis la quantité la plus importante, soit au total 58 millions de boisseaux; la Belgique se place au deuxième rang (8·3 millions de boisseaux), tandis que les Pays-Bas en ont acheté 1·8 million de boisseaux.

Ainsi, les exportations des cinq principales céréales se montent, au total, à 505·3 millions de boisseaux, ce qui représente également le chiffre d'exportation le plus élevé dans notre histoire. On a estimé la valeur de ces céréales à 860 millions de dollars, représentant 20 p. 100 de la valeur totale des exportations du pays.

Je me hâte de signaler qu'en dépit de l'importance de ces exportations de céréales de provende dans le monde entier, le marché domestique a été bien pourvu. En fait, il est resté plus de 20 millions de tonnes de provende au Canada, ce qui représente un peu plus d'une tonne de provende environ pour chaque animal consommateur de provende au Canada. Cette quantité représente d'ailleurs une augmentation de 33 pour cent par rapport à l'année précédente.

Non seulement on a trouvé des débouchés à l'étranger, mais un marché local est né dans les limites mêmes du pays. Ce nouveau marché s'est établi ici même au pays en vertu du programme d'aide au transport. Il est intéressant d'observer qu'alors que la quantité moyenne de céréales de provende transportées vers l'Est du pays de 1931 à 1940 était de 12 millions de boisseaux par an, la quantité s'est accrue et s'établit maintenant entre 70 et 75 millions de boisseaux par an. La quantité est donc passée de 12 à 70 millions de boisseaux.

Je dirai donc aux honorables députés de l'Est du pays, des provinces Maritimes, que nous de l'Ouest, nous réjouissons de l'existence de ce marché intérieur et que nous sommes toujours prêts à collaborer avec eux pour en assurer l'expansion. Par malheur, lorsqu'il a été décidé que les céréales secondaires relèveraient de la Commission canadienne du blé, les engraisseurs de l'Est du pays ont fait entendre certaines critiques, parce qu'ils étaient quelque peu désappointés de la façon dont la mesure les touchait. Je les avais alors prévenus qu'ils seraient désappointés. Je crains que plusieurs d'entre eux n'aient souhaité que la Commission du blé s'occupât des céréales secondaires, parce qu'ils avaient foi en ce régime de vente et avaient l'impression qu'ils paieraient la provende meilleur marché, parce que la Commission ne pourrait obtenir le plus haut prix.

Évidemment, la première année, leurs approvisionnements ont été insuffisants et on a entendu des critiques. Je me permets d'insérer au hansard les prix qu'ont vraiment reçus les agriculteurs de l'Ouest du Canada à l'égard de la provende vendue dans l'Est. Il me semble qu'un examen attentif des faits révèle que, sous ce régime de vente, les fluctuations n'ont pas été aussi prononcées, ni la marge aussi importante que certains d'entre eux avaient espéré.

Le blé de provende n° 1 a rapporté au producteur de l'Ouest $1.49 à Fort-William, le prix minimum étant de $1.44 et le cours maximum, $1.56. On se rend compte, par conséquent, que la marge n'a pas été si grande que cela. Quant à l'orge de provende n° 1, elle a rapporté au producteur de l'Ouest $1.21, prix établi à Fort-William, tandis que le prix minimum, dans l'Est, était de $1.11 et le prix maximum, de $1.48. Pour ce qui est de l'avoine, le producteur a reçu 77c. le boisseau, le prix minimum s'établissant à 77c. et le prix maximum à $1.08. On constate donc que les fluctuations et les écarts n'ont pas été très prononcés.

On a cherché à remédier à la situation. Il y a quelque temps, les coopératives de l'Ouest ont conseillé aux gens de la province de Québec, de l'Ontario et des provinces Maritimes d'établir un organisme central d'achat afin d'assurer des approvisionnements à l'Est du pays. Ce conseil semblait judicieux et sa mise en pratique devrait être avantageuse pour l'Est. Cependant, dans une entreprise de ce genre, on doit avoir tout d'abord un personnel compétent et expérimenté; or il est peut-être difficile de recruter un tel personnel.

Afin de manifester leur bonne foi, les coopératives de l'Ouest ont offert de payer la moitié des pertes subies au cours de la première année des opérations jusqu'à concurrence de $100,000. Cette offre vaut toujours; elle contribuera peut-être à amoindrir les divergences entre l'Est et l'Ouest. Je crois que ce programme de vente a fonctionné à l'avantage des provinces de l'Est et de celles de l'Ouest. Il a éliminé quelques-unes des fluctuations et, bien que le producteur de l'Ouest n'ait pas touché les prix les plus élevés, il trouve qu'il obtient un prix juste et raisonnable compte tenu de tous les facteurs.

Je me suis appliqué à analyser la situation des exportations en ce qui concerne le principal soutien de l'agriculture de l'Ouest. Je crois avoir démontré que, non seulement nous n'avons pas perdu les marchés mondiaux, mais que nous les avons constamment agrandis.

Notre expérience et notre histoire démontrent qu'il n'y a qu'une façon d'assurer la prospérité du pays: c'est de commercer le plus possible avec tous les pays du monde et de nous assurer des débouchés partout où nous pouvons en trouver, de façon à accroître la demande pour les produits canadiens.

Les faits démontrent que le gouvernement libéral a non seulement cherché à accroître les débouchés pour nos produits canadiens, mais qu'il a aussi cherché à accroître ceux des autres nations. C'est pourquoi nous avons décidé de participer à divers accords internationaux que nous devrions, à mon avis, maintenir en vigueur. Nous avons tenté de supprimer les entraves au commerce et nous nous sommes efforcés d'accroître le commerce de notre pays, afin de relever notre niveau d'existence. Un gouvernement qui adopterait des mesures restrictives ou qui oserait même songer à le faire nuirait grandement à l'économie canadienne.

M. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je veux à ce stade attirer l'attention sur la guerre en Corée et le rôle qu'y joue le Canada. Nous lisons ce qui suit dans le discours du trône:

> Les sacrifices de ceux qui participent directement aux opérations de police des Nations Unies en Corée et les angoisses de leurs familles représentent un élément inévitable,—et des plus déplorables,—du prix que nous devons payer pour empêcher une autre guerre mondiale.

Nous voulons tous, j'en suis sûr, exprimer notre sympathie aux familles dans le deuil, ainsi qu'aux blessés. Je constate que le chiffre de nos pertes s'accroît constamment; nous pouvons juger ainsi de la gravité de la guerre. La liste des pertes du 23 novembre, émanant d'Ottawa et publiée par l'intermédiaire de la *Presse canadienne*, se lisait comme il suit:

> Une liste des pertes en Corée, en date de samedi, comprenait quatre hommes morts au champ d'honneur, un officier et six hommes blessés.
>
> La liste porte à 1,234 le nombre des pertes en hommes subies par les troupes canadiennes en Corée, soit 231 morts, 890 blessés au combat, 28 disparus, 84 blessés en service et un homme fait prisonnier.
>
> La marine a signalé trois morts et trois blessés.

Cette liste était la 153e. Le douze mai de cette année, la 108e liste a été publiée; le nombre des pertes était alors de 784. Durant les six mois qui se sont écoulés entre le mois de mai et le 23 novembre, les pertes ont augmenté de 88 morts, 319 blessés et 20 disparus. Pour illustrer la gravité croissante de la guerre de Corée, je présente les listes de la façon suivante: pendant les neufs premiers mois qui ont suivi l'arrivée de notre brigade en Corée, les pertes ont été de 42 par mois; pendant les sept mois suivants, elles ont atteint la moyenne de 58 par mois; et au cours des six derniers mois, soit de mai à novembre de cette année, le taux a été de 75 par mois.

Quelles sont nos pertes en Corée comparées à celles d'autres guerres? Pour commencer, les pertes doivent être établies par rapport aux éléments engagés dans le combat et non en fonction de l'effectif total. C'est la seule façon d'obtenir un vrai tableau de la situation. Pour chaque homme qui combat l'ennemi, il y en a au moins quatre à l'arrière ou sur les lignes de communication. C'est l'infanterie qui subit les pertes les plus lourdes.

Au cours de la première Grande Guerre, notre infanterie, en France et dans les Flandres, aurait subi 68 p. 100 des pertes totales d'après les chiffres de nos pertes qui sont indiqués là-haut, dans la chapelle du Souvenir.

Examinons la liste des pertes subies à Dieppe. Cinq mille Canadiens participèrent à cet engagement. Six bataillons d'infanterie et d'autres formations débarquèrent sur les plages, tandis que le personnel non combattant de chaque unité était resté en Angleterre. Les morts et les blessés étaient d'environ 3,000, soit 60 p. 100 des effectifs combattants du détachement envoyé à Dieppe.

En Corée, nous avons une brigade qui se compose d'unités de soutien et de trois bataillons d'infanterie: le *Royal Canadian Regiment*, le Royal 22e régiment et le *Princess Patricia's Canadian Light Infantry*. On peut estimer à 600 le nombre des soldats de chaque bataillon qui est destiné au front, ce qui fait 1,800 combattants pour les trois bataillons. Sur ces hommes retombe le plus fort de la bataille et ce sont ces troupes qui ont essuyé les plus lourdes pertes.

La totalité des pertes subies au combat, exception faite des blessés ou des prisonniers,

s'élève à 1,149; pour la plupart, ces pertes sont, j'imagine, dans l'infanterie, car je n'ai pas la statistique relative aux unités de chars de combat, de transmissions, de génie et d'artillerie. S'il n'y avait pas eu roulement des bataillons et si la brigade initiale était restée en Corée du mois de février 1951 à l'heure présente, sans remplacement, les effectifs de combat seraient aujourd'hui d'un bataillon seulement au lieu de trois.

En d'autres termes, les pertes s'élèvent à près de 68 p. 100, taux aussi élevé qu'à Dieppe. La seule différence, c'est qu'à Dieppe le taux des pertes de 60 p. 100 a été subi en l'espace de neuf heures, tandis que celui de 68 p. 100, subi en Corée, s'échelonne sur une période de 22 mois. Il ne s'agit pas, en Corée, d'opérations de police, mais bien de la guerre, avec ses horreurs, ses souffrances et ses effusions de sang.

Le 25 novembre, j'ai posé au ministre de la Défense nationale (M. Claxton) la question suivante, reproduite à la page 67 du hansard:

...les chars de combat des troupes canadiennes en Corée manquent-ils de munitions au point qu'on ne peut leur permettre de tirer que deux obus par char par jour?

Le ministre a répondu en ces termes:

...je dois dire que, lorsque la situation est relativement paisible sur une ligne de front, on rationne les munitions en ce sens qu'on n'alloue qu'un nombre déterminé de coups par jour pour les armes de toutes catégories. On recourt à ce moyen afin de pouvoir établir les réserves, en prévision soit d'une attaque, soit, comme dans ce cas-ci, de l'éventualité d'un armistice. Nous ne dévoilerons certes pas le nombre de coups qu'aura à tirer chaque jour l'artillerie canadienne, du moins pas avant que les munitions aient été utilisées. Le député sait parfaitement qu'il serait très inopportun de révéler ces renseignements, ne fût-ce qu'à l'égard des forces canadiennes. Or, dans le cas qui nous occupe, les Canadiens obtiennent leurs munitions de sources américaines. Ce sont les États-Unis qui nous approvisionnent et nos troupes sont exactement sur le même pied que celles des États-Unis. Je suis sûr que les autorités militaires au sein des Nations Unies seraient les premières à refuser de communiquer ce renseignement.

Je ne demande pas qu'on nous révèle le nombre de coups que l'artillerie peut tirer chaque jour, je veux savoir si on manque de munitions. D'après mon expérience, une ration de deux obus par canon par jour signifie qu'on manque de munitions.

Il faut se reporter à l'année 1915 pour retrouver une situation analogue. En mai 1915, suivant l'histoire officielle britannique de la guerre, on a dû plusieurs fois interrompre des batailles faute de munitions. On lisait alors dans les ordres du jour la phrase devenue familière "La bataille doit maintenant cesser". On trouve cette expression à la page 37, année 1915, de l'histoire officielle de la guerre. A la bataille de Festubert, à laquelle les Canadiens ont participé, il a fallu cesser le feu faute de munitions.

Il est sans doute opportun de rappeler que le premier bataillon du *Princess Patricia's Canadian Light Infantry* qui vient de rentrer de Corée a perdu, en onze mois de service là-bas, un total de 236 hommes, soit 36 tués, 2 disparus qu'on croit morts et 196 blessés. Le régiment initial, qui servait en France, en mai 1915, au moment de la pénurie de munitions, avait été très cruellement éprouvé durant la période de vingt-quatre heures depuis le soir du 7 jusqu'au soir du 8 mai. Le 7 mai, 635 hommes avaient répondu à l'appel. Le lendemain soir, au moment de la relève, il n'en restait plus que 150.

Vers ce temps-là, en date du 12 mai 1915, on a publié dans le *Times* de Londres une dépêche envoyée par le correspondant de ce journal en France. Je cite:

L'absence de réserves illimitées d'explosifs brisants a été funeste à nos espoirs de succès.

La dépêche a eu pour résultat d'inspirer des éditoriaux de journaux, d'éveiller l'opinion publique sur ce problème, d'amener la création d'un ministère des munitions sous la direction de Lloyd George, en un mot d'accroître l'ensemble de la production des munitions.

Une pénurie de munitions en mai 1915 a donné lieu à toute cette attention et à toute ces mesures, mais que faut-il penser de la situation actuelle? Ma question se fonde sur une dépêche de la *Presse canadienne* en provenance de Tokyo, que le *Globe and Mail* de Toronto a reproduite il y a dix ou quinze jours. Voici le dernier alinéa de la dépêche:

Bill Boss, correspondant de la *Presse canadienne* en Corée, a déclaré aujourd'hui que les chars de combat n'avaient le droit de tirer que deux obus chacun par jour de leur canon principal de 76 mm. Il rapporte ainsi les paroles d'un officier: "Les rationnements des munitions nous ont obligés à nous abstenir de tirer sur une foule de cibles."

J'ai plus tard découvert que ce journal n'avait pas publié la nouvelle en entier, mais qu'elle avait paru dans le *Herald* de Calgary. On ajoutait que les soldats ne pouvaient tirer à la mitrailleuse des chars de combat, sauf lorsqu'ils étaient attaqués par l'ennemi.

Il convient de s'arrêter à deux phrases de la réponse que le ministre a donnée à ma question. Parlant du rationnement des munitions, il a dit:

On recourt à ce moyen afin de pouvoir établir les réserves, en prévision soit d'une attaque, soit, comme dans ce cas-ci, de l'éventualité d'un armistice.

Je ne comprends pas ce qu'on entend par "en prévision... de l'éventualité d'un armistice". Cela signifie-t-il qu'il faut utiliser le

moins possible le feu de l'artillerie pendant que se poursuivent les pourparlers d'armistice, afin de ne pas exaspérer l'ennemi? S'il en est ainsi, pourquoi tirer alors? Lorsqu'on ne harasse pas l'ennemi de son tir, il peut, à son aise, faire tous les préparatifs qu'il désire pour lancer une attaque-surprise.

Si nos artilleurs s'abstiennent de tirer sur un grand nombre de cibles, il est certain que l'ennemi n'en deviendra que plus hardi et plus entreprenant.

Voilà dix-sept mois que durent les pourparlers d'armistice et depuis six mois, au moins, on n'en est plus qu'à discuter la méthode d'échange des prisonniers. Il reste que nous n'en sommes pas encore à l'armistice. Depuis six mois, les pertes canadiennes ont été de 88 tués, de 319 blessés, de 22 disparus, soit de 429 au total. Nous perdons 429 hommes et pourtant, en attendant un armistice, nous restreignons les tirs harassants sur l'ennemi. Il n'y a pas une armée qui puisse se battre dans ces conditions. Les troupes au contact de l'adversaire ne peuvent se permettre de regarder par-dessus leur épaule pour voir arriver la colombe de la paix sans risquer d'être surprises. Rappelons-nous la grande offensive allemande dans les Ardennes au mois de décembre 1944, moment très critique de la dernière guerre.

Au mois de novembre 1918 il n'est pas un soldat de l'armée canadienne qui n'ait su qu'on s'attendait à un armistice d'un moment à l'autre. Le corps canadien en a-t-il pour autant ralenti sa marche en avant? Le matin du 11 novembre, nos troupes avançaient toujours et celles qui étaient en appui avaient été prévenues d'avoir à se disposer à prendre à leur tour les devants pour poursuivre la progression le 12, s'il le fallait. On ne rationnait pas les munitions à ce moment-là en songeant à un armistice possible. Au mois de mai 1945 tous les soldats canadiens savaient parfaitement bien que la résistance allemande était sur le point de s'écrouler. Et pourtant, le 4 mai encore (et je cite ici l'historien officiel):

> ...des divisions du deuxième corps canadien avançaient encore vers le nord et rencontraient toujours de la résistance.

Cet extrait est tiré de l'*Armée canadienne, 1939-1945*, page 270 de la version anglaise. Ce n'est qu'à midi ce jour-là que le général commandant l'armée supprima les attaques imminentes que les Canadiens devaient lancer, d'ordre du quartier général du général Montgomery, parce qu'on était en voie de négocier et près de signer un armistice avec les Allemands, armistice qui fut effectivement signé ce jour-là. Il n'avait pas été question de réduire à deux obus par canon, par jour, les munitions d'artillerie.

La seconde phrase de la réponse du ministre, qu'il convient d'examiner de près, se lit ainsi:

> Ce sont les États-Unis qui nous approvisionnent et nos troupes sont exactement sur le même pied que les leurs.

Je suppose que le ministre mettrait les Coréens du Sud dans la même catégorie. En d'autres termes, si l'on impose des restrictions à l'emploi des munitions ou si une pénurie de munitions se fait sentir, toutes les formations de l'armée en Corée sont sur le même pied.

A ce sujet, il serait intéressant de mentionner une autre dépêche de Corée, et je m'inspire encore une fois d'une nouvelle parue dans le *Citizen* d'Ottawa du 24 novembre. Cette dépêche provient du front de Kumhwa en Corée, et la manchette se lit ainsi: "Officiers alliés dégoûtés; pertes d'hommes atterrantes dans la lutte pour Kumhwa." La dépêche décrit l'attaque lancée par la deuxième division coréenne contre la crête Sniper et par la septième division des États-Unis contre la colline Triangle. La bataille commença le 14 octobre. Le 24 octobre, les Coréens relevaient la division des États-Unis. Les Chinois contre-attaquèrent le 31 octobre, se répandant sur la colline Triangle et infligeant de lourdes pertes aux troupes qui se refusaient à battre en retraite. La dépêche ajoute:

> La situation alliée fut alors rendue extrêmement difficile par les restrictions qui réduisaient sensiblement la cadence de tir de l'artillerie alliée en vue de conserver les obus.
>
> Cet ordre qui paralysait les troupes alliées vint juste au moment où les communistes achevaient de masser sur le front plus de 200 pièces de campagne et des milliers de mortiers.
>
> Puis, le haut commandement, consterné par la puissance de tir des communistes, abandonna toute idée d'économie pour verser dans ce secteur pièces et obus dans la plus grande mobilisation d'artillerie effectuée depuis la seconde Grande Guerre.

Si la division du Commonwealth avait relevé la septième division des États-Unis à la crête Sniper et à la colline Triangle, nous déplorerions maintenant l'annihilation de la 25e brigade canadienne, par suite d'un ordre paralysateur portant que la cadence du feu d'artillerie devait être réduite afin de conserver les obus. Si la 25e brigade participe à un engagement majeur en décembre, aura-t-elle les munitions nécessaires pour repousser une contre-attaque? Y a-t-il pénurie de munitions en Corée? Les questions de sécurité ou de secret militaire n'entrent pas ici en ligne de compte, ces dépêches ayant fait connaître au monde que tout ne va pas bien, en Corée, du côté des Alliés.

Quelle est la nature de la guerre de Corée? A cette question, le général Van Fleet, comdant en chef de la 8e armée, a répondu dans un article qu'a reproduit en partie le

Citizen d'Ottawa du 24 novembre. L'auteur y commente l'emploi accru des troupes sud-coréennes et leur collaboration avec les forces alliées, formule convenant selon lui (je cite ses propres paroles) "au genre de guerre défensive que nous pratiquons—guerre de position, de caractère statique, avec peu de mouvements et en terrain montagneux". Voilà donc le tableau de la situation en Corée: un pays montagneux, où les armées s'immobilisent au point mort et où c'est la défense qui importe. Ce n'est pas une répétition de la seconde guerre mondiale mais bien de la guerre de 1914-1918.

Le terrain interdit l'application du système des tranchées continues, adopté pour le front occidental en 1914-1918, mais est nettement favorable à la consolidation de positions fortifiées en montagne. On admet généralement que, dans ces conditions, les défenseurs ont l'avantage sur les assaillants. On peut empêcher l'ennemi de passer les collines, si on y a des postes d'observation et une artillerie suffisante; il n'est même pas nécessaire que les troupes occupent en réalité le terrain plat. J'imagine que les anciens combattants des campagnes d'Italie reconnaîtraient certaines particularités du front de Corée. Le Mont Cassin, clef de la ligne de défense Gustav, en Italie, constitue un exemple de la valeur de la puissance d'une position de collines fortifiées. Qu'on se souvienne de la crête de Vimy pendant la première Grande Guerre. Il ne s'agissait évidemment pas d'une montagne, mais d'une position élevée sur une colline. Fortifiée par les Allemands, elle a pu résister à toutes les attaques en 1915 et 1916, coûtant la vie à 50,000 Français. La position n'a été prise qu'à la suite d'un assaut d'envergure en 1917.

Si nos plans concernant la Corée consistent à rester sur la défensive, comme il se doit, à mon avis, à condition que la guerre de mobile, devienne stationnaire, je voudrais obtenir des renseignements au sujet de la nature de nos préparatifs de défense. J'ai pu observer que, dans une guerre sédentaire, on a toutes les occasions voulues d'aménager d'énormes dépôts de munitions. Ce n'est que dans l'état de choses conditionné par une guerre mobile, que les voies de ravitaillement sont exposées à être coupées et qu'il y a lieu d'imposer des restrictions quant à l'utilisation des munitions. On n'a qu'à examiner la situation dans laquelle nous nous trouvons. Il n'y a pas de danger du côté des sous-marins; nous disposons d'un pont aérien et le réseau ferroviaire fonctionne en Corée: 38 trains par jour roulent de Pusan à Séoul. Nous y avons 60 locomotives diesel dernier modèle, 360 locomotives à vapeur, et notre suprématie aérienne nous permet de protéger nos voies d'approvisionnement. Nous disposons du rendement industriel du continent nord-américain et, cependant, les correspondants en Corée nous racontent qu'il y a là-bas pénurie de munitions, malgré la nature sédentaire des hostilités.

Or, l'on pourra dire que j'empiète sur le terrain réservé au commandement militaire supérieur. Voici ma réponse: si les rapports sont authentiques au sujet de la pénurie de munitions en Corée ou des restrictions à l'emploi des munitions, même en face des attaques ennemies, alors le Parlement est en droit d'avoir sans délai une explication complète de la conduite et de la direction de la guerre en Corée. Avons-nous quelque chose à dire, en tant que nation canadienne, en ce qui concerne la conduite et la direction de la guerre en Corée? Il y a quelques mois, on s'est inquiété de ce que des troupes canadiennes aient été affectées aux camps des prisonniers de guerre. N'a-t-on encore rien dit au sujet des approvisionnements de munitions en Corée ou au sujet des méthodes de défense? Ces questions me paraissent de beaucoup plus importantes.

Quelle est notre situation militaire en Corée? N'avons-nous fait qu'envoyer des forces symboliques en Corée, uniquement pour nous acquitter de nos obligations à titre de membre des Nations Unies?

Avons-nous donné des gages? Comment pouvons-nous communiquer avec le commandant de la VIIIe armée? Si notre 25e brigade se voyait attribuer, en Corée, un rôle qui, de l'avis de son commandant, entraînerait d'inutiles pertes de vie, notre brigadier serait-il autorisé à soulever des objections? Y a-t-il, au quartier général de la VIIIe armée, un officier canadien de grade assez élevé pour influer sur les décisions? Pour les Anglais, c'est un major-général qui assure la liaison avec l'état-major des Nations Unies en Corée.

Nous sommes actuellement engagés dans deux entreprises militaires importantes à l'étranger, soit en Corée et en Europe. Il se peut que l'avenir nous oblige à assumer d'autres engagements d'ordre international. Quelles mesures prenons-nous pour protéger les intérêts du Canada dans de telles circonstances?

Ce ne sont pas là des questions sans portée pratique. Les théories et les méthodes militaires diffèrent. Les puissances continentales aux fortes populations, comme la Russie, l'Allemagne et les États-Unis, ont eu tendance à se montrer plus prodigues dans l'emploi des effectifs que la Grande-Bretagne et le Canada. Mettant à profit les enseignements de la première Grande Guerre, les armées du Commonwealth ont ménagé leurs effectifs,

préférant recourir aux véhicules blindés et aux approvisionnements illimités de munitions. Résultat: les pertes ont été seulement le tiers de celles de la première guerre.

Certains ont reproché au général Montgomery ce qu'ils ont appelé une "assurance" excessive. Le général Montgomery croyait qu'il valait mieux ménager les hommes que les munitions. Le général Crerar était du même avis. Le 8 février 1945, quand les troupes britanniques et canadiennes se lancèrent à l'assaut de la forêt de Reichwald et de la ligne Siegfried, l'artillerie qui relevait de son commandement tira 160,000 obus en quelques heures.

Quelle est la ligne de conduite en ce qui concerne la Corée? Si mes renseignements sont exacts, les professeurs d'art militaire aux États-Unis ont mis l'accent sur l'offensive et n'ont pas accordé la même importance à la défensive et à la retraite. Grâce à leur vaste expérience de forces expéditionnaires aux prises avec un ennemi supérieur en nombre, les instructeurs militaires britanniques et canadiens insistent bien plus sur la défense et la retraite; en Corée, ce sont des armées supérieures en nombre que nous combattons. Nous nous tenons, paraît-il, sur la défensive. Mais que vaut notre ligne de défense? C'est sur le littoral que sont les flancs d'un front de 155 milles de long. Nous ne pouvons donc être débordés par un mouvement tournant. Soixante pour cent de la ligne de front sont tenus par les Coréens du Sud, 25 p. 100 par les troupes américaines et 15 p. 100 par d'autres armées des Nations Unies, comprenant naturellement la division du Commonwealth et notre propre brigade. Nous devrions être capables de résister à une attaque frontale. Puisque l'ennemi ne peut, dans ces circonstances, nous envelopper par un mouvement tournant, la seule manœuvre qui lui reste possible serait de lancer, derrière nos premières lignes, un assaut aéroporté. Mais notre supériorité aérienne empêche la possibilité de toute attaque aéroportée.

Après 17 mois de guerre statique, nos positions sont-elles suffisamment consolidées pour que l'ennemi ne puisse enfoncer nos lignes? Notre plan de tir défensif est-il assez efficace pour annuler tout élément de surprise? Il semble qu'il n'en soit rien.

Le 3e bataillon du Princess Patricia est aujourd'hui en Corée. Comme première mission, comme baptême du feu, on lui a confié la contre-attaque et on l'a envoyé au secours du Black Watch qui avait été débordé. C'est alors que le Canada a publié sa 153e liste de morts et de blessés. Mais dans le *Globe and Mail* du 28 novembre, j'ai lu que deux attaques chinoises sur la crête Sniper avaient échoué, le 27 novembre, grâce à un tir de barrage allié, intense et précis. La question qui me vient à l'esprit est la suivante: quel était le programme de tir défensif sur le front de la division du Commonwealth? Nos troupes y manquaient-elles de munitions?

En réalité, c'est le plan de défense en Corée, dans son ensemble, qui me préoccupe. Nos troupes y mènent-elles encore une existence précaire dans des trous de tirailleurs? Une organisation similaire dans ses objectifs au groupe allemand Todt nous est-elle nécessaire en Corée, afin d'y aménager des lignes de défense permanentes, qui constitueraient une protection totale pour nos troupes par leur résistance contre tout, sauf une attaque de grande envergure? Prenons comme exemple les ouvrages de défense des Allemands en Italie pendant la dernière guerre. Ils y avaient trois lignes principales de défense: la ligne Gustav, la ligne Adolf Hitler et la ligne César. Le colonel Stacey, notre historien officiel, s'exprime en parlant de la ligne Hitler à ce point de vue, dans les termes suivants:

> La résistance de cette ligne était fonction d'un formidable barrage d'ouvrages en béton et en acier... dont un certain nombre constituait des forteresses en miniature... chacune flanquée de canons anti-chars supplémentaires, dont les équipes de service vivaient dans de solides et sûrs abris de béton armé, situés vingt pieds sous terre.

Au sujet de la ligne Gustav, il déclare ce qui suit:

> Du côté allemand, des positions dont l'emplacement était choisi avec soin, au creux de la vallée et dans les montagnes au nord et au sud, permettaient au feu de l'ennemi de balayer toute la zone fortifiée, tandis que des abris profonds protégeaient les défenseurs contre nos bombardements aériens et notre artillerie.

On peut songer à d'autres lignes de défense, par exemple, le mur de l'Atlantique, la ligne Siegfried (de 1939 à 1945), ou la ligne Hindenburg (en 1917-1918). Ce sont tous des exemples de l'art de la défense, alors que l'armée sur la défensive possède une zone de tir raisonnable en même temps qu'une protection convenable.

Sur quoi nous reposons-nous en Corée? Y avons-nous des emplacements de pièces d'artillerie en béton, des casemates blindées, des champs de mines et du fil barbelé? Nous reposons-nous sur la puissance aérienne et sur les contre-attaques de l'infanterie?

Des nouvelles reçues de Corée indiquent que les Chinois ont considérablement augmenté le nombre de leurs mortiers et canons. En avons-nous fait autant, ou avons-nous l'intention d'en faire autant? Ne devrions-nous pas maintenant doubler l'élément artillerie de notre brigade, augmenter le nombre des mortiers et ajouter plus de mitrailleuses lourdes? Dans la guerre défensive statique, ce sont les armes qu'il faut. Se sert-on en Corée du projecteur à fusées multiples? Cette arme s'est

révélée dévastatrice dans l'ouest de l'Europe. Devrions-nous doubler notre puissance en chars de combat? Il ne serait pas nécessaire, pour cela, d'accroître beaucoup le personnel; mais, même s'il fallait augmenter le personnel de l'artillerie, par exemple, nous éviterions les pertes de vies que subit l'infanterie.

Les deux Grandes Guerres nous ont appris que, chaque année, l'ennemi augmentait sa puissance de feu. Il disposait de plus d'armes à feu et de munitions. Les succès du corps canadien, en 1917 et en 1918, ont dépendu de ce qu'il possédait une artillerie plus puissante et plus de mitrailleuses que les autres corps d'armée. En 1918, il a doublé le nombre de ses mitrailleuses presque du jour au lendemain. Au cours d'opérations statiques, alors que les bouches à feu étaient bien installées et que des postes d'observations étaient établis, les positions du corps canadien étaient inexpugnables. Lors de la bataille de la Côte 70, à l'été de 1917, les Allemands ont lancé treize contre-attaques. Chaque contre-attaque a été repoussée par le feu de l'artillerie et des mitrailleuses. Pas un seul Allemand n'a atteint notre première ligne malgré ces efforts désespérés. Ne pourrait-on pas utiliser les mêmes méthodes et obtenir les mêmes résultats en Corée? La guerre de 1914-1918 nous a appris que, sans le soutien de chars, les soldats ne peuvent pas pratiquer de trouée efficace en attaquant de front. Même les Chinois ne sont pas à l'épreuve du feu de l'artillerie, des mortiers et des mitrailleuses. Le plan de défense en Corée devrait reposer sur la puissance de feu plutôt que sur des contre-attaques lancées par l'infanterie.

Un autre problème se pose. Considère-t-on la guerre de Corée comme une guerre d'usure? J'ai lu plusieurs articles indiquant que les Chinois ne peuvent subir longtemps les lourdes pertes qu'ils ont éprouvées. Des officiers canadiens, avec qui je me suis entretenu, ont hasardé la même opinion. Il y a au moins trois choses qui clochent à cet égard. Premièrement, on a beaucoup exagéré les pertes estimatives des Chinois. Le général Van Fleet a dit que, si elles étaient exactes, "il n'y aurait plus un seul Chinois, ni un seul Nord-Coréen pour lutter contre nous". Les députés trouveront cette citation à la page 39 du *Reader's Digest* de décembre. Deuxièmement, une guerre d'usure livrée contre des ennemis dont le nombre dépasse 400 millions est tout simplement ridicule. Troisièmement, le concept de la guerre d'usure comportant l'offensive a été appliqué en 1916 et 1917, et les résultats en ont été pénibles du mauvais côté. En effet, la liste des pertes publiée après cette guerre a révélé que les alliés avaient subi de plus grandes pertes que les Allemands au cours de ces mêmes années, alors que les commandants militaires prétendaient que les Allemands s'épuisaient. Le Commonwealth britannique a sacrifié 250,000 vies dans le saillant d'Ypres seulement, ce qui indique que la guerre d'usure n'est pas nécessairement au détriment de l'adversaire.

Je me permets de signaler au ministre de la Défense nationale que, pour la gouverne de la génération actuelle d'officiers militaires, il convient de préparer sans retard l'histoire officielle de la première Grande Guerre. Notre historien officiel, homme compétent, pourra tirer beaucoup de leçons en marge de l'emploi efficace de la puissance de tir contre des troupes supérieures en nombre et des moyens de défense statique. De telles leçons seraient utiles aux officiers dont les connaissances pratiques se bornent à l'avance des forces mobiles, quelque efficaces soient-elles en de telles circonstances.

Il ne devrait pas y avoir de divergence de vues entre les hommes politiques et l'armée à cet égard. Les propositions que j'avance visent à nous procurer le genre de renseignements que, selon moi, devrait obtenir le Parlement. Je suis de l'avis du ministre qui s'est déjà prononcé, ainsi qu'en fait foi le premier volume des *Débats* de 1952, page 1149:

> Quand nous avons à l'étranger des hommes qui combattent l'ennemi, nous faisons passer avant tout le reste l'appui que nous devons accorder dans tous les domaines à ceux qui risquent leur vie ou qui en font le sacrifice pour que la paix soit restaurée et la liberté préservée.

Comment soutenons-nous ces hommes par tous les moyens, ces hommes qui risquent leur vie? Nous devons les soutenir en ayant notre mot à dire dans la façon de déterminer la conduite de la guerre en Corée. L'expérience militaire des Canadiens est pour le moins égale à l'expérience militaire des Américains. L'expérience militaire des Canadiens joue-t-elle un rôle en hauts lieux, en ce qui concerne le conflit coréen? Nous devons soutenir ces militaires en leur fournissant des armes et des munitions. Dans la troisième année de toute guerre, la quantité de munitions devrait être non pas insignifiante mais abondante. Nous devrions les soutenir par des remplaçants bien aguerris et en nombre suffisant. Le ministre nous assurera-t-il que le chose se fait? Nous devons les soutenir en gardant un droit de regard politique efficace sur nos troupes et en n'abandonnant pas ce droit de regard aux militaires. Cette attitude est conforme aux traditions anglaises et canadiennes. Quelle assurance le ministre peut-il nous fournir à ce propos?

Que réserve l'avenir en Corée? Ceux que le sujet intéresse,—j'imagine que tous les députés sont de ce nombre,—trouveront une

étude succincte et bien écrite dans l'*International Journal,* livraison de l'automne 1952. L'auteur en est M. G. H. Stanley, du Collège militaire royal de Kingston. Dans le dernier numéro du *U.S. News and World Report,* du 5 décembre, on trouvera un excellent résumé de la situation existant en Corée, ainsi qu'une étude comparative des diverses propositions présentées. Je n'ai pas le temps de m'étendre sur cette question, mais je tiens à signaler qu'à mon avis le Parlement devrait étudier sérieusement la situation du Canada en ce qui a trait aux décisions qui peuvent être prises relativement à la guerre de Corée. Ces décisions sont en effet lourdes de conséquences et il y va peut-être de la vie de nos soldats.

Je n'ai que de l'admiration pour nos soldats qui combattent en Corée; j'admire leur courage et leur sens du devoir. Ce sont des Canadiens, leur valeur au champ de bataille ne peut donc être surpassée. J'espère que les hasards de la guerre n'infligeront à aucun de nos bataillons le dur coup qu'ont subi les *Gloucesters.* Mais, s'il arrivait que notre brigade se vît confier la mission de prendre d'assaut une hauteur comme la crête Sniper ou la colline Triangle, et de tenir leurs positions sans bénéficier de l'appui suffisant de l'artillerie, je ne doute pas que nos troupes accepteraient leur épreuve avec courage et détermination.

Ce n'est pas la police, mais la guerre que nous faisons en Corée. Nos pertes correspondent à l'effectif de combat de deux bataillons. Nous demandons à nos jeunes gens de faire le sacrifice de leur vie, qui est encore neuve, sur un champ de bataille situé à des milliers de milles de leur patrie. Prenons-nous toutes les précautions possibles pour éviter qu'une seule de ces vies ne se perde inutilement?

M. David A. Croll (Spadina): Les députés se rendent parfaitement compte que la question d'un régime national d'assurance-santé vient en bonne place sur la liste des entreprises inachevées du Gouvernement. Un tel régime constitue le prochain grand pas vers la sécurité sociale. Il intéresse, je pense, chacun des 14,009,429 citoyens canadiens et il ne serait pas exagéré de dire que c'est une question de vie et de mort pour certains Canadiens.

Le salarié qui a des personnes à sa charge se tire assez bien d'affaires jusqu'à ce qu'il tombe malade; alors, il est fini. La question de l'assurance-santé n'est guère nouvelle. A ma connaissance, on en discute en cette enceinte depuis 1945, alors que le sujet n'était pas nouveau non plus.

Il y a peut-être intérêt à rappeler aux honorables députés qu'à l'heure actuelle 39 pays ont des régimes nationaux d'assurance-santé. La plupart n'assurent pas seulement les services médicaux mais encore les services d'hospitalisation. Beaucoup ont établi des prestations en cas de maladie et de maternité. De crainte qu'un député ne pense que seule la Grande-Bretagne socialiste et la Russie soviétique ont pris de telles mesures, je tiens à signaler qu'au nombre des autres pays dans le même cas se trouvent la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Islande, la Nouvelle-Zélande, le Guatemala et même le petit État de Panama. L'assurance-santé n'est pas non plus une fantaisie d'après-guerre, puisque le premier régime d'assurance-santé instauré en Autriche remonte à 1883, soit à 70 ans environ. Il faut reconnaître en toute justice que ces régimes ne sont ni parfaits ni utopiques. Tous les observateurs qui ont pu jeter un coup d'œil sur ces programmes d'hygiène admettent que l'exécution en est entravée par le manque de personnel technique et de services hospitaliers. Cela n'empêche pas ces pays d'établir des programmes d'assurance-santé. Fait significatif, dans tous les pays où l'assurance-santé a été établie, elle a stimulé l'expansion des services d'hospitalisation en favorisant et en accélérant la construction d'hôpitaux et la création de services médicaux.

En Grande-Bretagne, pour ne citer que cet exemple, le nombre de médecins, d'infirmières et de techniciens de laboratoire a augmenté plus rapidement, depuis l'établissement du régime de santé en 1948, que jamais auparavant. Nous constatons que le Canada vient après bien des pays lorsqu'il s'agit d'assurer des soins médicaux satisfaisants à des prix abordables. Nation qui vient au deuxième rang par son niveau d'existence, elle est la douzième au point de vue de la mortalité infantile.

M. Knowles: Honte!

M. Croll: Je vais donner lecture de quelques données statistiques qui nous aideront à comprendre le problème qui se pose chez nous en matière de santé. Chaque année, la maladie cause au Canada les morts suivantes: tuberculose, 3,583 en 1950, 3,418 en 1951; maladies contagieuses, 5,577 en 1950, 6,999 en 1951; enfants de moins d'un an, 15,324 en 1950 et 14,584 en 1951; enfants de moins d'un jour, 3,996 en 1950 et 3,637 en 1951.

Le nombre des décès s'élève donc à plus de 30,000 par an dans la plupart des cas, la mort est attribuable à des conditions d'existence insalubres ou au manque de soins médicaux. Pensons-y bien! Trente mille personnes meurent chaque année, soit plus d'un quart de million en dix ans, et la plupart de ces décès sont évitables.

Et mon énumération de chiffres est loin d'être finie. Qu'on me permette de revenir sur ceux que l'ancien ministre du Travail a communiqués à la Chambre il y a plusieurs années. Sur 1,014,491 hommes examinés sous le régime du règlement de mobilisation, disait-il, 55 p. 100 ont été jugés inaptes au service sur le front et 285,055 totalement inaptes à remplir n'importe quel poste dans l'armée.

J'ai ici une coupure du *Journal* d'Ottawa, numéro du 12 novembre 1952, où l'on rapporte des paroles prononcées par le lieutenant-colonel H. V. Matthews, de Toronto, à une réunion tenue à Kitchener à l'occasion de l'armistice. Je cite:

Plus de la moitié des jeunes gens qui cherchent à s'engager au Canada sont inaptes au service militaire. Nous rejetons plus de sujets que nous n'en acceptons.

Autrement dit, sur un million et plus de Canadiens appelés à subir l'examen, plus de la moitié présentaient des défauts physiques assez marqués pour les rendre impropres à la vie militaire. Notons que ce chiffre ne porte que sur les hommes d'âge militaire. Dans quel état se trouvent donc nos enfants, nos femmes et nos citoyens plus âgés? Il y a lieu de penser que cette effarante proportion s'applique à l'ensemble de la population. Le bilan de la santé publique contiendrait des chiffres renversants sur les vies perdues ou diminuées, sur les millions d'heures de travail perdues, sur les souffrances, les douleurs et les maladies qui frappent notre population. Les pertes nettes en vies humaines, en effectifs humains et en argent sont inconcevables.

En face d'un tel bilan de santé, y a-t-il quelqu'un ici ou dans le pays entier qui s'opposera à ce que tout soit fait pour remédier à la situation? Bien entendu, dans le domaine de la santé nationale, il n'y a pas de panacée. Le remède est complexe et l'accord peut n'être pas unanime sur les ingrédients à employer. On ne peut que s'entendre, toutefois, au sujet d'un ingrédient essentiel, une meilleure distribution de tous les services de santé. Nulle ordonnance ne peut assurer la santé nationale si elle n'inclut cet élément. Il nous faut trouver le moyen d'améliorer la santé de tous les citoyens, indépendamment de leur capacité de payer. Il faut cesser de vendre la santé et en répartir plutôt le coût sur toute la population. Il faut faire en sorte que des considérations économiques n'empêchent pas certains Canadiens de bénéficier de traitements nécessaires. Les intéressés doivent conserver le droit de consulter le médecin de leur choix, et les médecins, celui de choisir leurs clients. Les médecins ne doivent pas devenir les serviteurs de l'État mais demeurer libres de servir leurs clients.

Je m'oppose autant que tout médecin à la médecine socialisée. Je ne veux pas que nos médecins soient rémunérés par l'État. Cependant, les membres de la profession médicale devraient nous aider, par leurs conseils pratiques, à résoudre le problème. Comme bien d'autres Canadiens, je suis d'avis qu'il y aurait lieu d'instaurer un programme quelconque d'assurance-santé, garanti par le gouvernement fédéral et administré par les provinces pour le bien de tous les Canadiens.

Je sais parfaitement qu'il existe certains obstacles à l'adoption d'un programme national d'assurance-santé. Le premier est sans doute l'insuffisance de nos services médicaux qui ne permettent pas l'adoption d'un programme d'envergure d'assurance-santé sur le plan national. Peut-être bien. Mais il ne faut pas oublier certains faits. Premièrement, je ne pense pas que nos installations médicales soient inférieures, quant au nombre et à la qualité, à celles de la plupart des autres nations civilisées. Je sais que nous avons des médecins, des infirmières et un personnel technique dont la compétence est insurpassée. Peu de pays peuvent se vanter de posséder des hôpitaux ou des cliniques mieux outillés.

On peut sans doute dire, et avec raison, que nous n'en avons pas assez. Mais quel pays en possède suffisamment?

Je ne veux pas faire de comparaisons défavorables avec d'autres pays; mais je me demande si le Canada, du point de vue médical, se trouve en moins bonne posture que la Norvège, la Nouvelle-Zélande ou Panama. Je ne puis le croire. Cependant, ces petits pays comptent parmi les 39 qui ont adopté un programme national d'assurance-santé.

Il est vrai que nos aménagements dans le domaine de la médecine et de l'hygiène sont insuffisants. Il en est de même dans tous les pays. Cependant, si nous attendons qu'ils soient suffisants, quand aurons-nous alors l'assurance-santé? A peu près jamais. Je suis convaincu qu'un programme d'assurance-santé nous permettrait d'accroître nos services d'hygiène. C'est ce qui s'est produit dans chaque pays qui a adopté un programme de ce genre; de plus, il est significatif de constater qu'en aucun pays le programme n'a été abandonné par suite de services médicaux insuffisants.

Nous n'avons peut-être pas aujourd'hui le personnel et les installations suffisants, mais est-ce une bonne raison de nous abstenir d'inaugurer un programme, même restreint? Il est impossible de prétendre qu'un pays aussi riche que le nôtre soit incapable de

prendre soin de ses malades et d'écarter de sa population la crainte constante de voir la maladie frapper ses foyers et les mettre à la merci de la charité.

L'objection suivante viendra peut-être, il va sans dire, des membres de la profession médicale. Il est regrettable qu'un nombre considérable de médecins canadiens voient avec défiance, alarme et je ne sais quel sentiment pire encore, l'institution d'un programme d'assurance-santé. C'est pourtant ce qui se passe. La réponse habituelle que nous recevons de tous les médecins, c'est celle-ci: "Pourquoi deviendrai-je fonctionnaire?" Ce sentiment, que j'appelle la phobie du service civil, a bien du mal à disparaître. Abstraction faite même de ce que ces propos ont d'injurieux pour les fonctionnaires que, pour ma part, j'ai toujours trouvés dévoués et consciencieux, ne peut-on pas dire que cette réaction d'une partie du corps médical trahit un manque de compréhension de l'ensemble du programme d'assurance-santé?

Je ne prétends pas que les médecins n'aient pas nettement conscience de la nécessité d'étendre les services sanitaires. Il n'est personne qui, mieux qu'eux, ne soient au courant de l'existence de ce problème, eux qui y touchent cent fois par jour Mais je crois que les médecins comprennent mal le sens et le but de l'assurance-santé nationale. Personne n'entend priver le médecin ou son malade de leur liberté de choix dans leurs rapports communs. Personne n'entend faire des médecins des fonctionnaires, ou des malades les esclaves d'une médecine bureaucratique. L'administration des services sociaux, telle qu'elle se pratique chez nous, démontre à l'évidence que le bien-être peut se trouver sans la tyrannie.

Une autre objection qu'on formulera sans doute à l'établissement d'un programme d'assurance-santé sera celui du coût. Je ne puis que demander aux honorables députés de consulter les données que je leur ai présentées relativement à la santé.

Notre pays ne peut pas se passer de l'assurance-santé. Il est évident que l'assurance-santé ne saurait être gratuite. A cette étape de nos délibérations, nous ne devons leurrer ni la population ni nous-mêmes à ce sujet. Je ne crois pas que personne puisse faire mieux que de se risquer à deviner les frais qu'entraînerait ce programme. Le coût du programme dépend de son ampleur et il est certain que plus le programme sera élaboré, plus il sera coûteux. Mais je répète ma question: "Pouvons-nous nous passer de l'assurance-santé?" Ce n'est qu'après avoir répondu à la question que nous pourrons aborder le problème du coût. Le *Star* de Toronto du 15 février 1950 a publié l'article suivant:

> Il existe actuellement dans quatre provinces des programmes publics de soins médicaux dont bénéficient les personnes qui émargent à l'assistance publique. L'Ontario a été la première province à instituer, en 1935, un service de soins médicaux destiné aux personnes secourues par le gouvernement. En 1942, les bénéficiaires de la pension de vieillesse et les familles recevant des allocations aux mères ont pu profiter aussi de ces services. En 1945, la Saskatchewan établissait à son tour des services, plus généreux, de soins médicaux destinés à tous les assistés, et les gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont eux aussi adopté des programmes semblables depuis 1947.
>
> Ces programmes permettent d'acquérir de l'expérience et de former des administrateurs de l'assurance-santé au Canada.

J'ai fait cette citation car il se trouve que ce problème ne m'est pas étranger. Je ne suis pas très au courant de l'assurance-santé, mais il intéressera peut-être les députés de savoir qu'à titre de ministre ontarien du bien-être en 1935, il m'incombait de venir au secours des victimes de la crise. A cette époque, un résidant de l'Ontario sur dix avait besoin de soins médicaux. Agissant en ma qualité de ministre, j'ai consulté l'association médicale et ensemble nous avons trouvé une formule permettant d'assurer les soins médicaux à ces gens sur la base d'honoraires versés pour services rendus. Nous avons payé l'association médicale qui a à son tour payé les médecins. Il fut le premier plan de soins médicaux embrassant toute une province au Canada. Ainsi que l'indique l'article que je viens de citer, ce régime a persisté en Ontario où il est considéré comme un modèle du genre. En 1942, il a été étendu aux vieillards retraités et aux titulaires d'allocations familiales. En 1945, il a été copié en Saskatchewan, et en 1947 par les gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Protagoniste de l'assurance-santé et quelque peu innovateur dans ce domaine, j'ai quelques notions des problèmes d'ordre administratif qui s'y rattachent. Je crois avoir une idée de l'étude précise et approfondie ainsi que de la préparation qui s'impose avant de faire un nouveau pas en avant.

Je signale tout de suite à la Chambre que j'ai eu l'avantage d'entendre la lecture du rapport de l'adjoint parlementaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le temps ne lui permettait pas de relater plus qu'une faible partie des réalisations du ministère, qui sont considérables et nombreuses. Les faits et gestes du Gouvernement en matière de santé et de bien-être sont dignes d'éloges. J'approuve ce qui est déjà accompli et je m'associe à ces réalisations. Le ministre s'est fait le champion constant de l'assurance-santé. Il s'est vivement intéressé aux malades. Peut-être

pense-t-il qu'il est allé de l'avant aussi rapidement que le permettaient les circonstances. Je pense qu'il va un peu lentement et, pour ce motif, je suis prêt à le presser, mais non pas à le bousculer.

Voyons quelles méthodes s'offrent à nous. Le Gouvernement pourrait, il va sans dire, présenter un projet de loi d'assurance-santé à l'échelle nationale, que nous pourrions débattre et critiquer; à titre de mesure du Gouvernement, le bill finirait par être adopté. Personne à la Chambre ne propose, je crois, que nous recourrions à ce moyen. Par contre, le ministre pourrait présenter un projet de loi sur l'assurance-santé nationale, la Chambre pourrait accepter le principe dont s'inspirerait la mesure et celle-ci pourrait être déférée à un comité de la Chambre des communes ou à un comité mixte des deux Chambres chargé de l'étudier et de préparer un rapport. Le comité devrait limiter son enquête aux points mentionnés dans le bill lui-même. Mais cette solution ne serait pas satisfaisante, à mon sens.

Le Gouvernement pourrait aussi établir un comité de la Chambre des communes ou un comité mixte des deux Chambres muni de vastes pouvoirs en vue de l'étude de la question de l'assurance-santé à la lumière des besoins et des conditions d'existence actuelles ainsi que des plans déjà mis à exécution. Ce comité devrait ensuite soumettre un rapport que le Gouvernement serait libre d'accepter en totalité ou en partie. A mon avis, c'est le moyen le plus logique. J'engage donc le Gouvernement à établir, à cette session-ci, un comité mixte des deux Chambres chargé de préparer les grandes lignes d'un plan national d'assurance-santé.

Les députés n'en savent pas long, et la population encore moins, sur la question de l'assurance-santé. Les Canadiens estiment cette protection nécessaire, ils la veulent mais ils ne savent pas au juste ce qu'elle comportera. Ils ont l'impression qu'elle leur sera avantageuse. On a beaucoup parlé ici des études nombreuses qui ont porté sur ce problème; mais le fait est que deux organismes seulement ont étudié la question depuis vingt-cinq ans. Je ne saurais trop insister sur ce fait.

En 1928, le comité permanent des relations industrielles et internationales a fait enquête sur l'assurance-maladie et l'assurance-invalidité et a présenté deux rapports. Le 1er juin 1928, il a présenté un rapport sur la question de la compétence législative:

Que les exposés du ministère de la Justice établissent clairement que de telles mesures législatives relèvent des autorités provinciales, de par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique; mais que le Parlement aurait le pouvoir d'accorder des subventions à celles des provinces qui adopteraient de telles lois, suivant en cela le précédent créé dans le domaine de la formation technique, de l'aménagement de routes et, plus récemment, dans celui de la pension de vieillesse.

[M. Croll.]

Le 1er mai 1929, le même comité a formulé des voeux supplémentaires:

Que, pour ce qui est de l'assurance-maladie, le ministère des Pensions et de la Santé nationale soit chargé d'entreprendre une enquête approfondie dans le domaine de la santé publique, en ce qui a trait en particulier à l'établissement d'un programme de santé nationale. On croit, à cet égard, qu'il serait possible d'obtenir la collaboration des services de santé des provinces et des municipalités et celle du corps professionnel.

Il faut noter cette date, le 1er mai 1929. On se souvient des dures années 30. Elles ont été suivies d'une guerre qui ne s'est terminée qu'en 1945. Il convient de noter qu'en 1948 on a pris des mesures non pas simplement pour donner suite à ces vœux mais encore pour les dépasser.

En 1943, nous avons eu un comité spécial de la santé, composé de hauts fonctionnaires, connus sous le nom de comité Heagerty. Il a accompli du beau travail, mais son rapport est maintenant vieux de dix ans. Nous sommes à l'ère de la pénicilline. En ces dernières années, la science a réalisé de grands progrès. Le nombre de ceux qui veulent obtenir de meilleurs soins et le coût de ces soins ont grandement augmenté. Nous sommes donc aux prises, dans le domaine de la santé, avec toute une série de nouveaux problèmes. Les partisans de l'assurance-santé reconnaissent sûrement qu'il conviendrait que les membres de la Chambre étudient la question du point de vue moderne.

On cherche souvent à créer l'impression ici que le gouvernement britannique a adopté son programme de santé du jour au lendemain. Il n'en fut rien. Un comité parlementaire a d'abord étudié la question et a présenté son rapport. Au cours de son enquête, il a étudié le rapport Beveridge sur lequel il s'est fondé pour proposer l'adoption du programme d'assurance-santé présentement en vigueur. Bien des gens nous disent que nous promettons depuis 1919 d'instaurer un programme de ce genre. C'est vrai. Ceux qui nous le reprochent ne se rendent-ils pas compte qu'il est impossible de mettre un tel programme à exécution du jour au lendemain? C'est en 1911 que Lloyd George a présenté pour la première fois en Angleterre un programme d'assurance-santé et d'assurance-chômage, mais ce n'est que 37 ans plus tard que la mesure a été mise en vigueur. En 1912, Teddy Roosevelt, et non Franklin, a préconisé l'assurance-santé aux États-Unis, mais ce pays ne l'a pas encore adoptée. Le dernier rapport en ce domaine a été soumis à la demande du président Truman en septembre 1948. Fait significatif: nous nous occupions

nous aussi cette année-là du problème de la santé. Le président Truman, dans une lettre à M. Oscar Ewing, administrateur fédéral de la sécurité, lui demanda d'entreprendre une enquête. C'est ce que fit M. Ewing. Il dit au président que pour en arriver à l'assurance-santé il y avait quatre étapes à franchir, et je cite la page 91 de la publication intitulée *The Nation's Health—A Ten Year Program.* Il s'agit d'une publication du gouvernement des États-Unis.

Première étape

Loi fédérale visant à poser les principes d'un programme d'assurance d'État et à fixer les détails importants et prévoyant une période préparatoire de trois années qui précéderait la date où les prestations d'assurance seraient versées.

Deuxième étape

La période préparatoire, au cours de laquelle les méthodes seront établies en collaboration par les groupements professionnels, les municipalités, les États et le gouvernement fédéral; des accords seront conclus avec les particuliers et les groupements dispensant des services médicaux; et les rouages destinés à l'application elle-même du programme seront mis au point.

Troisième étape

La mise à exécution commence; les services sont assurés dans toute la mesure où le permettent les ressources disponibles à ce moment-là.

Quatrième étape

Extension des services au fur et à mesure que les moyens se multiplient par l'augmentation et la meilleure répartition des médecins et des services médicaux, jusqu'à ce que tous, partout au pays, puissent bénéficier de services complets.

M. Ewing a dit en outre au président que cela prendrait dix ans.

Or je crois qu'il serait injuste envers les membres de la Chambre et hasardeux pour le public de nous demander d'inaugurer un plan d'assurance détaillé avant que nous ayons recueilli de beaucoup plus amples renseignements. Envisageons d'abord pendant quelques instants la question des frais. Un groupe ici a laissé entendre que le coût probable serait de $30 par habitant. Le ministre pour sa part a laissé entendre qu'il en serait probablement de $43 par habitant,—et les organismes bénévoles prétendent que le chiffre de $50 est plus près de la vérité. Si pour une famille de trois, le coût est d'environ $12 par mois, comment ce montant sera-t-il payé? Sera-t-il payé entièrement par l'employeur, par l'employé ou par l'un et l'autre? Sera-ce un taux fixe ou gradué ou une combinaison des deux? Quelle sera la contribution de l'État?

Ne devrions-nous pas savoir un peu ce qui a été fait avec les 160 millions de dollars qui ont été votés en cette chambre en 1948 aux fins d'un programme quinquennal de subventions à l'hygiène? Quel est le montant de cet argent qui a été engagé? Combien en a-t-on dépensé? La construction a donné combien de nouveaux lits? De quelle façon sont-ils distribués? Combien de personnes ont reçu une formation professionnelle?

Et quelle est l'attitude des gouvernements provinciaux? Ne devrions-nous pas étudier en détail les relevés effectués par les provinces? Elles se sont donné beaucoup de mal à ce sujet. Me tromperais-je en affirmant que personne ici ne les a lus? Ne prêterions-nous pas flanc à des critiques sérieuses si nous ne lisions pas avant tout ces relevés afin de nous rendre compte où en sont les provinces?

Voici ce que je relève dans une dépêche du *Star* de Windsor en date du 24 octobre, qui traite de l'attitude des diverses provinces à l'égard de l'assurance-santé:

Terre-Neuve n'a pas encore livré ses conclusions... Ontario et Québec n'ont fait aucun commentaire... La Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan sont nettement en faveur d'un programme de ce genre. La Nouvelle-Écosse et l'Île du Prince-Édouard préfèrent s'en tenir pour l'instant aux programmes facultatifs. Le Nouveau-Brunswick, tout en reconnaissant au projet des avantages et des inconvénients, semble s'opposer à un départ immédiat. Le Manitoba favorise, en principe, l'assurance-santé, mais estime le projet irréalisable à l'heure actuelle.

Ce n'est guère rassurant. Et les organismes privés? Combien de personnes sont atteintes par les organismes privés, comme la Croix-Bleue, le service du médecin, les sociétés d'assurance et les coopératives? Certains patrons sont tenus, à l'heure actuelle, d'acquitter une partie des frais de leurs employés au chapitre de l'assurance-santé. Cette obligation demeurera-t-elle si les organismes facultatifs sont compris ou fondus dans le programme? Devrait-on adopter immédiatement un programme complet ou procéder par étapes? Pour ma part, je puis souscrire dès le premier jour à un programme d'assurance-santé ne comportant ni perruques, ni toupets, ni dentiers.

N'est-ce pas au sein d'une commission mixte qu'il convient d'étudier d'autres programmes de santé, de comparer les divers coûts, d'interroger les témoins et de fournir aux groupements publics l'occasion de se faire entendre? En outre, ce serait d'une valeur éducative pour les Canadiens et les aiderait à mieux saisir les éléments du problème.

Le Dr Malcolm G. Taylor, directeur de la commission du programme de santé de la Saskatchewan aurait dit, d'après le *Toronto Star* du 15 février 1950:

Étant donné qu'il semble évident que le Canada soit à la veille de prendre une décision quant à un programme d'assurance-santé, la question importante est celle-ci: quel genre d'assurance-santé étudier?

L'éditorial poursuit ainsi:

D'après le Dr Taylor, la chose dépendra des réponses à diverses questions, dont en voici quelques-unes:

1. Faut-il adopter un programme national calqué sur le modèle britannique, ou dix programmes divers élaborés par les provinces?

2. Convient-il d'accorder aux associations professionnelles des pouvoirs d'ordre administratif? Doit-on confier des deniers publics à une profession ou association qui les distribuerait à ses propres membres?

L'État doit-il en faire entièrement ou partiellement les frais?

3. Comment sera défrayée l'assurance-santé? De façon obligatoire ou facultative? Auquel des trois échelons de gouvernement reviendra-t-il d'y participer et dans quelle mesure? Les particuliers devront-ils verser une part uniforme ou un impôt sur le revenu gradué? Les employeurs devront-ils payer une part?

4. Devra-t-on, dès le début, fournir tous les services? Sinon, lesquels devra-t-on accorder et lesquels refusera-t-on?

Il est bien certain que l'opposition affirmera que l'institution d'une commission n'est rien d'autre qu'un moyen dilatoire; mais, une telle accusation n'est pas une raison suffisante de refuser l'institution d'une telle commission. La population n'exige pas du Gouvernement que toutes les promesses soient par écrit, ou sur papier timbré. Elle nous a manifesté toute sa confiance depuis presque deux générations et nous ne l'avons pas déçue. Nous, qui avons accordé au pays toutes les mesures sociales qui méritaient d'être adoptées, entendons fournir à la population du pays tout ce qui est nécessaire pour la prémunir contre les ravages de la maladie.

J'ai déjà indiqué qu'il y a bon nombre de problèmes à étudier. Une commission quelconque devra à un moment donné examiner cinq aspects différents de la question. D'abord, les subventions relatives à la santé, ce qu'on en a fait et quel a été leur effet; deuxièmement, la collaboration des provinces et la manière dont nous pourrions l'obtenir; troisièmement, les institutions bénévoles et la question de savoir comment les intégrer; en quatrième lieu, l'attitude du corps médical et la façon de l'apaiser; cinquièmement, le problème des frais et de leur répartition.

A mon avis, lorsqu'on considère ces problèmes, il est évident que seule une commission pourrait maintenant établir les grandes lignes d'un programme d'assurance-santé. Il faudra déterminer le personnel les installations, les connaissances et les fonds dont nous aurions besoin dans ce domaine. Évidemment, nous n'avons pas beaucoup de temps. Il n'est guère probable qu'on puisse constituer une commission avant la mi-janvier. Si les élections avaient lieu au printemps, il serait presque impossible à celle-ci de terminer ses délibérations. Si, d'autre, part, les élections avaient lieu à l'automne, elle pourrait peut-être déposer un rapport avant que la Chambre s'ajourne vers la mi-mai peut-être. Je ne sais pas, mais il me semble qu'il est temps de nous mettre au travail.

[M. Croll.]

J'ai dit qu'une commission pourrait recommander une formule d'assurance-santé, mais elle ferait davantage. Elle aiderait à préparer le pays à l'assurance-santé et règlerait peut-être le problème le plus pertinent qui se pose à nous. Ce problème est le suivant: le programme d'assurance-santé sera-t-il intégral ou ne sera-t-il pas établi du tout? Dans sa sagesse, peut-être recommandera-t-elle un service limité qui prendrait de l'ampleur petit à petit. C'est ce qui est arrivé dans le cas de tous les programmes existants. Il est bien possible que la commission constate que le pays est en mesure d'inaugurer immédiatement ou très prochainement un programme d'hospitalisation ou des services de diagnostic. La plupart des médecins accueillent avec plaisir l'extension des services d'hospitalisation au public, et je pense qu'ils collaboreraient parfaitement. Ce serait peut-être notre première mesure à prendre. Nul d'entre nous, j'en suis sûr, n'est prêt à accepter un plan bâclé qui pourrait fort bien retarder d'une génération l'établissement de l'assurance-santé chez nous.

Lorsque j'ai dit que l'assurance-santé figure parmi les tâches importantes que le Gouvernement a à terminer, un député qui siège de l'autre côté a manifesté sa joie en disant "Bravo". Au cours des quelques minutes à ma disposition, il vaudrait la peine, je crois, d'examiner l'attitude, sur l'assurance-santé, des autres partis politiques représentés à la Chambre. Le hansard en fait mention. Comme on peut le voir à la page 30 du hansard du 24 novembre, l'attitude de l'opposition officielle est la suivante:

C'est pourquoi il doit être reconnu, de façon générale, que la première étape à franchir consiste nécessairement, à instituer une enquête qui serait menée par les représentants de la profession médicale, des conseils d'administration des hôpitaux, ainsi que des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux.

Quant au point de vue du Crédit social, il est défini à la page 59 du hansard du 24 novembre:

Le genre de programme national de santé préconisé par les créditistes verrait d'abord à assurer un nombre suffisant de médecins, de dentistes, d'infirmières, de techniciens, de cliniques et de lits d'hôpitaux pour répondre aux besoins du programme à mesure qu'il prendra de l'ampleur.

La CCF, elle, dit: "L'assurance-santé, il nous la faut maintenant. En voilà assez de comités et de relevés. Il faut maintenant passer à l'action". Les documents et notre expérience parlementaire nous renseignent sur l'attitude de tous les partis. Une seule conclusion s'impose: seul le parti libéral peut donner au pays l'assurance-santé, parce que les torys ne le veulent pas et la CCF ne le peut pas.

M. Knowles: Mais les libéraux ne le feront pas si on ne les pousse pas dans le dos.

M. Croll: Pour moi, il est temps de commencer. Si nous ne le faisons pas, nous aurons à répondre aux générations futures de notre insouciance et de notre défaillance. Aussi longtemps qu'une seule vie sera perdue inutilement, aussi longtemps qu'il se trouvera une seule personne pour souffrir des maux qui auraient pu être empêchés, aussi longtemps que la maladie exercera des ravages inutiles, nous aurons manqué aux responsabilités que nous avons envers la population canadienne. Encore une fois, je le répète, il n'est qu'une voie qui nous soit ouverte et le long de laquelle nous puissions progresser, c'est la constitution d'un comité de la Chambre ou d'un comité mixte, chargé de dresser le plan directeur de l'assurance-santé.

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, j'aimerais attirer cet après-midi l'attention des députés sur la question de notre industrie du sucre de betterave et ses rapports avec la défense du pays. Il existe actuellement sept raffineries de sucre de betterave au Canada. Trois sont en Alberta, dans la région de Lethbridge, une au Manitoba, deux en Ontario et une au Québec. On estime que la production de ces sept raffineries peut atteindre 25 p. 100 de la quantité de sucre nécessaire à la population. Les producteurs de betterave à sucre, comme les propriétaires de raffineries, craignent qu'un grave danger ne menace cette importante industrie; elle pourrait être rapidement éliminée par les importations croissantes de sucre de canne granulé venant de Cuba.

Dans le *Daily News*, de Chatham, du 7 novembre 1952, on pouvait lire le titre suivant:

L'industrie de la betterave à sucre risque de disparaître. Le marché domestique est inondé de quantités de sucre raffiné importé de Cuba.

Par Ted Aitkin.

Au bas du coin droit de la première page on lisait le titre suivant:

La commission de la vente des betteraves à sucre demande instamment à Ottawa de protéger l'industrie de la betterave à sucre.

Et dans le numéro du 17 novembre du même journal, on lisait en page 11 le titre suivant:

L'entrée du sucre raffiné de Cuba provoque la réduction des montants versés à l'égard de la betterave canadienne.

Tout le monde sait que si les montants versés à nos cultivateurs à l'égard des betteraves qu'ils cultivent doivent être réduits, ceux-ci y verront un avertissement les engageant à délaisser la production de la betterave sucrière. Ainsi, l'industrie peut être aisément détruite.

Trop peu nombreux sont les Canadiens qui se rendent compte de la gravité de la situation d'abord en ce qui concerne notre approvisionnement de sucre en cas de guerre et même en temps de paix, ensuite, en ce qui concerne la souveraineté canadienne.

Qu'on me permette de passer en revue les faits relatifs à l'approvisionnement en sucre qui se sont déroulés pendant la seconde guerre mondiale. Au Canada, le rationnement du sucre, instauré le 1er juillet 1942 est resté en vigueur jusqu'au 3 novembre 1947. Au cours de la majeure partie de cette période, la ration domestique s'établissait à une demi-livre par personne et par semaine, plus un supplément variable durant la saison de la mise en conserve au foyer. En 1945, la ration a été ramenée à six onces environ par semaine. Ceux qui font un usage industriel du sucre, tels les boulangers, les confiseurs, les fabricants d'eaux gazeuses, etc., ont été rationnés selon des taux divers à différentes époques, le rationnement s'établissant à pas plus de 50 p. 100 de la quantité utilisée en juillet 1941 pour remonter à 90 p. 100.

La consommation annuelle de sucre par habitant, directe ou indirecte, c'est-à-dire comprenant le sucre qui entre dans les confitures, les biscuits, la confiserie, les conserves de fruits, etc., est indiquée dans la première colonne ci-dessous. Dans la seconde colonne on trouve la consommation annuelle par habitant comprenant le sucre sous toutes ses formes, soit la teneur en sucre du glucose, du sirop de maïs, du miel etc. Voici ce tableau:

	Consommation annuelle par habitant	
	Sucre de canne et de betterave	Sucre de tous genres, y compris le sucre contenu dans le glucose, le sirop de maïs, le miel, etc.
1935-1939	94·7	101·7
1943	72·1	85·6
1944	83·8	97·6
1945	68·9	79·2
1946	72·2	84·8
1947	89·0	100·2
1948	98·7	106·2
1949	99·3	106·5

On peut constater facilement, en jetant un coup d'œil sur cette statistique, à quel point la population du Canada a été privée au point de vue de la consommation du sucre. Le sucre est d'absolue nécessité dans le régime alimentaire.

Voyons quelles étaient les principales causes de ce rationnement, afin de pouvoir juger si

ces causes entreront en jeu, advenant un autre conflit dans lequel le Canada serait engagé.

D'abord, la production mondiale a beaucoup baissé. L'industrie sucrière des Philippines a été détruite, de même que celle de Java. L'industrie sucrière de nombre de pays d'Europe, surtout de ceux qui ont été vaincus et occupés, a été détruite dans une grande mesure. Celle de la Pologne et de l'Ukraine l'a été complètement.

La production a été fort entravée dans des pays comme l'Australie, Fidji, la Trinité et Antigue. Il y avait à cela diverses raisons, entre autres, le manque d'engrais, mais il y en avait bien d'autres.

Le fléchissement de la production mondiale de sucre a été de l'ordre de huit millions de tonnes. La production mondiale de sucre, qui était de 31 millions de tonnes en 1939-1940 a donc baissé, en 1945, à 23 millions de tonnes. Ces chiffres sont tirés d'un rapport de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, publié en mars 1946.

Entre temps, la population mondiale augmentait. Nous devons faire la part de l'accroissement rapide de la population du globe. Bien des gens craignent que nous ne puissions, même dans les conditions les plus avantageuses, produire les vivres nécessaires pour nourrir le monde. On estime à quelque 25 millions par an le rythme probable de l'accroissement de la population mondiale. On estime qu'à ce rythme d'augmentation la population du globe sera presque doublée dans 70 ans. Tous ceux qui se préoccupent de la production de vivres dans le monde doivent avoir ce fait constamment à l'esprit. Soixante et dix ans, ce n'est pas long. Ceux qui sont maintenant au berceau verront sans doute cette époque-là et auront à résoudre les terribles problèmes avec lesquels l'humanité sera alors aux prises.

Dans tout conflit mondial futur,—du moins, dans l'avenir immédiat,—on peut s'attendre à une destruction plus forte que jamais de la production sucrière. Du train où vont les choses, la Russie et ses satellites, soit une population énorme, seront aux prises avec les États-Unis, les nations dites de l'OTAN et les autres pays libres. Le monde sera donc partagé en deux camps et la guerre sera portée partout. Il ne sera guère possible de produire autant de sucre que d'habitude dans la plus grande partie des pays qui serviront de champs de bataille ni sur le territoire occupé par l'un ou l'autre des deux puissants combattants.

Rappelons-nous que les sous-marins auront un champ d'action beaucoup plus vaste, une puissance d'attaque beaucoup plus forte et un armement beaucoup plus varié que durant la dernière guerre pendant laquelle, pourtant, ils ont coulé beaucoup de cargaisons de sucre. Les avions aussi auront un champ d'action plus étendu, une puissance d'attaque plus grande et un armement plus varié. Il y aura des projectiles téléguidés. Songeons aux terribles conséquences que peut avoir le recours à ces projectiles pour la destruction des cargos qui pourront tenter d'atteindre le Canada. Et je ne parle pas des perspectives que laisse entrevoir l'usage de la bombe atomique et de la bombe à hydrogène. Peut-on s'imaginer ce qui resterait des meilleures de ces îles productrices de sucre si elles servaient de cible à une bombe atomique ou à une bombe à hydrogène? A titre de Canadiens réfléchis à qui on a confié d'importantes responsabilités, ne devons-nous pas, de concert avec le reste de la population, tenir compte de tels faits lorsqu'il s'agit d'établir nos programmes, au lieu de nous fonder sur de ridicules théories, si aimées qu'elles aient été par le passé?

On soutiendra que le Canada peut en toute sécurité compter sur les États-Unis pour compléter ses approvisionnements de sucre, advenant une pénurie. Je crois plutôt que durant la seconde Grande Guerre les Canadiens ont vite cessé d'être les bienvenus quand il s'est agi de dépendre des États-Unis pour l'approvisionnement en sucre.

Afin d'étayer solidement mon affirmation dans l'esprit de tous les intéressés, tant à la Chambre que dans le reste du pays, j'aimerais citer un passage du *Congressional Record* des États-Unis, pour l'année 1947, page A507:

La presse américaine critique le fonctionnement du régime de mise en commun du sucre.

Addition aux observations formulées par l'hon. Roy O. Woodruff, de l'État du Michigan, à la Chambre des représentants, le jeudi 30 janvier 1947.

M. Woodruff: Monsieur le président, mettant à profit la permission qu'on m'a accordée de compléter, dans le compte rendu, les observations que j'ai formulées, je présente l'article suivant extrait de *Sugar Facts*, publication émanant de Chatham, Ontario, livraison du 15 janvier 1947. Il porte le titre suivant:

"La presse américaine critique le fonctionnement de la mise en commun du sucre—L'éditorial confirme la déclaration de M. Woodruff, membre de la Chambre des représentants, selon laquelle les États-Unis ont fourni plus que leur part—On critique le Canada de ne pas l'avoir fourni."

Une lettre, adressée à l'hon. Thomas A. Jenkins, président du comité républicain du Congrès chargé d'enquêter sur la question des vivres, et plus particulièrement sur la situation à l'égard du sucre, a donné lieu à un grand nombre d'éditoriaux dans les journaux des États-Unis. L'auteur de la lettre, le représentant Roy O. Woodruff (républicain), du Michigan, écrivait en partie ce qui suit: "Comme notre production de sucre provenant de la betterave, et celle de Cuba, ont augmenté, il y a lieu de se demander comment il se fait qu'il y a pénurie de sucre pour l'usage domestique et pour la mise en conserve de fruits et légumes. On en trouve l'ex-

plication dans le programme de l'Office mixte des vivres, dont on a récemment étendu les cadres et qui s'appelle maintenant la Commission internationale de la crise alimentaire. L'Office mixte des vivres était composé des États-Unis, de la Grande-Bretagne et du Canada. Les États-Unis et leurs territoires métropolitains fournissent le plus grand apport au "pool", car ils y versent 60 p. 100 du sucre consommé au pays en plus de partager avec d'autres nations les 3,768,000 tonnes que les États-Unis ont achetées de Cuba. Bref, les consommateurs américains n'obtiennent que 2,125,000 tonnes de Cuba, les autres 1,643,000 tonnes étant distribuées aux autres nations par la Commission. D'autre part, la Grande-Bretagne produit moins de 30 p. 100 de ses propres besoins de sucre, et le Canada n'en produit que 18 p. 100.

Le rationnement du sucre se poursuit aux États-Unis et l'augmentation promise de la ration n'est que microscopique, tandis que le Canada a récemment accordé à ses consommateurs trois livres de plus par personne. Selon les journaux, cette augmentation de la ration est motivée par l'accroissement des approvisionnements de sucre. Les usines qui extraient le sucre de la betterave au Canada ne fonctionnent qu'à 65 p. 100 de leur rendement; l'usine la plus importante de l'Ontario n'a pas fonctionné depuis cinq ans."

Dans sa lettre, M. Woodruff cite les paroles que le député J. H. Blackmore a prononcées à la Chambre des communes du Canada, alors qu'il s'exprimait ainsi: Je suis tout à fait renversé de constater l'indifférence de la Chambre et de la population du Canada en ce qui concerne les approvisionnements de sucre.

"Il est évident, a écrit M. Woodruff, que le gouvernement de Washington s'est tout simplement tenu à l'écart et qu'il a laissé les producteurs et les consommateurs américains porter le fardeau pour les autres nations".

Les journaux des États-Unis ont épousé la cause de M. Woodruff. Le *Tri-County Banner* de Blanchard (Michigan) a publié sa lettre en première page sous la rubrique: "Les bureaucrates sont responsables de la pénurie de sucre, soutient Woodruff".

Le *Times* de Bay-City dit, dans un éditorial: "Il mérite la reconnaissance de la population pour avoir pris l'initiative." Le *Sunday Times* de Détroit, rapportant un discours de M. James Vernor, roi du ginger-ale, intitule son article: "La pénurie de sucre aux États-Unis est attribuée au "new deal". Le même journal, dans un autre article, mande de Washington que des tas de lettres provenant de ménagères en colère et dénonçant la pénurie de sucre, sont exhibées par les membres du Congrès.

L'*Examiner* de Los-Angeles affiche la manchette suivante: "On demande aux ménagères de protester" et, dans un cadre en page 1: "Vous voulez du sucre? Demandez-en aux membres du Congrès." Le *Times* de Détroit, le 24 décembre, se plaint amèrement en disant: "L'Europe a reçu (notre) sucre de Noël".

Le sénateur Bridges, républicain du New-Hampshire, met en demeure le secrétaire à l'Agriculture, M. Anderson, de fournir du sucre, disant qu'il (M. Anderson) est disposé à demander seulement 9 livres de sucre de plus par personne pour 1947, tandis que les spécialistes de l'industrie sucrière ont publié des chiffres démontrant que, si les Américains devaient recevoir la part qui leur revient, ils obtiendraient 19 livres de sucre de plus par personne qu'en 1946.

La *Free Press* de Détroit, citant le président Jenkins de la commission républicaine d'étude sur l'alimentation, dit: "Les ménagères américaines ont souffert plus qu'elles ne l'auraient dû par suite de la pénurie de sucre attribuable à la guerre, par rapport aux consommateurs industriels... toute augmentation de la ration en 1947 accordée en plus du 20 p. 100 déjà recommandée, devrait aller directement aux ménagères elles-mêmes. (Les augmentations de 20 p. 100 proposées par M. Jenkins doublent les augmentations prévues pour 1947 par le département de l'Agriculture.)

Tous ceux qui ont lu cette déclaration pourront en conclure sans peine que si la guerre avait duré deux ou trois ans de plus, ces protestations se seraient fait entendre jusqu'au Congrès, avec une force telle que les représentants auraient été obligés de réagir et que le Canada aurait été privé du sucre qu'il avait, si peu que ce fût. Je souhaite que nous n'oubliions jamais, ici et ailleurs, cette effrayante perspective.

On nous dira qu'il y a risque de surproduction mondiale. Le Canada et les Canadiens n'ont rien à voir là-dedans. Il me semble que j'ai connu un grand nombre de personnes qui estiment que parce qu'il y a excédent de sucre dans le monde, il nous appartient d'y apporter une solution quelconque. Mais cela ne nous regarde en rien. Que ceux qui surproduisent prennent les mesures qu'il faut. Tout pays a le droit strict d'augmenter sa production d'une denrée quelconque jusqu'à ce qu'il arrive à se suffire lui-même à cet égard, à condition que son territoire s'y prête.

Il ne saurait faire le moindre doute que le Canada soit éminemment adapté à la production du sucre. Les Canadiens peuvent produire tout le sucre dont ils ont besoin, dans la seule province d'Alberta, au sud de High-River. Dans ma propre circonscription, où on trouve en ce moment trois sucreries, on pourrait en établir deux autres. Je ne dis pas que cela soit nécessaire, mais c'est en tout cas possible.

Nous réalisons actuellement le vaste projet de conservation des eaux de la St. Mary et de la Milk, qui assurera l'irrigation d'environ 350,000 acres de terre. Trente mille acres, selon les experts, peuvent alimenter une raffinerie d'une capacité de 1,500 tonnes de cossettes, comme à Raymond, dans ma circonscription, où il y a une raffinerie qui peut fournir aux Canadiens environ 5 p. 100 de tout le sucre dont ils ont besoin.

Nous avons également le projet fédéral d'établissement rural et d'irrigation, ainsi que le projet d'irrigation Eastern près de Brooks et Rosemary. Toutes ces terres se prêtent admirablement à la production du sucre. Ces projets d'irrigation avec d'autres dans le sud de l'Alberta rendraient possible la production de tout le sucre dont la population actuelle du Canada a besoin. Il peut se poser des objections aux subventions à la production du sucre, ou à son transport de manière qu'on puisse l'acheminer vers

l'Ontario ou le Québec ou la Colombie-Britannique, où l'on pourrait en avoir besoin; mais le fait demeure que nous pouvons produire du sucre.

En Ontario, il y a place pour plusieurs raffineries. Dans la Saskatchewan, dans la vallée de la rivière Carrot, on peut facilement produire du sucre, si l'on en croit les études qui ont été faites à ce sujet. On produit également du sucre dans le Manitoba. Rien ne nous autorise à croire qu'il n'y aurait pas lieu d'établir une autre raffinerie dans le Manitoba. Le Canada n'a donc aucune raison de s'abstenir de produire tout le sucre dont il a besoin, et ce dans des conditions très économiques, comme je le démontrerai bientôt.

On dira que l'industrie du sucre de betterave n'est pas rentable, qu'elle ne peut soutenir la concurrence de l'industrie du sucre de canne à moins de bénéficier de subventions et de secours divers et que l'usage que nous faisons actuellement de l'industrie du sucre de betterave oblige nos consommateurs à payer le sucre beaucoup trop cher. Je vais consigner au compte rendu un passage du mémoire que l'Association coopérative des producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta présentait, en 1937, à la commission d'enquête sur les relations fédérales-provinciales. Quiconque se reporte à ce passage du rapport de la Commission se rend compte que l'industrie du sucre de betterave peut très bien se tirer d'affaire, si on ne lui suscite pas des obstacles qu'aucun homme sensé ne songerait à créer à une industrie.

Si l'on songe à la protection accordée à nos industries de fabrication,—machines agricoles, automobiles, etc.,—au blé, aux pommes, aux carottes, aux betteraves, aux choux, enfin à presque tous les produits qu'on peut nommer, on se dit qu'il est simplement logique d'accorder une protection normale à l'industrie canadienne du sucre de betterave. Je cite le passage en cause:

Afin d'indiquer l'importance que revêt cette industrie pour l'agriculture de notre région, la collectivité en général et tout le pays, nous vous soumettons les chiffres suivants, qui portent sur la production de betteraves de 1937: 235,481 tonnes de betteraves ont été produites sur 19,829 acres de terres irriguées,—une moyenne de 11·88 tonnes l'acre. On a raffiné 75,603,700 livres de sucre; chaque acre a produit 3,813 livres de sucre raffiné et les usines ont fourni pour $3,040,000 de sucre.

Le revenu total brut par acre a été de $155. Les fabricants ont touché un revenu brut de $77.50. Les cultivateurs ont touché un revenu brut de $77.50 l'acre.

Les agriculteurs ont dépensé environ $60 l'acre, y compris $25 de frais de main-d'œuvre. C'est le mercredi 23 mars 1938 que M. T. George Wood, directeur de la *Canadian Sugar Factories Ltd.*, de Lethbridge, a cité ces chiffres. Nous estimons que chaque acre de cette région représente plus de valeur, en termes de denrées alimentaires, que les terres des autres régions canadiennes.

[M. Blackmore.]

C'est aussi mon avis. Je poursuis:

Sur toutes nos terres de l'Alberta, il est possible de faire pousser des betteraves sucrières de qualité supérieure, qui seront récoltées et transformées en sucre raffiné. Dans les régions où elle est installée, cette industrie contribue énormément à la prospérité des centres urbains et ruraux et à l'ensemble de notre économie nationale.

Les revenus qu'apporte la région d'irrigation septentrionale de Lethbridge sont passés de $761,000 en 1935 à $1,057,000 en 1936, première année où la nouvelle raffinerie a fonctionné dans cette région.

L'usine en question est celle de Picture Butte. Je poursuis:

Rendement moyen de betteraves à sucre en 1926-1929

Grande-Bretagne	7.70	tonnes par acre
Belgique	10.98	" " "
Tchécoslovaquie	10.12	" " "
France	9.11	" " "
Allemagne	9.91	" " "
Pays-Bas	13.10	" " "
États-Unis	9.63	" " "
Moyenne	10.7	

Qu'a fait l'Alberta?

La même année, la moyenne pour l'Alberta atteignait 8·0 tonnes par acre. En 1937, le rendement moyen dans cette province était de 11·88 par acre, tandis qu'aux États-Unis il était de 11·77. En ce qui concerne la qualité des betteraves en Alberta, leur teneur moyenne en sucre a été, de 1925 à 1937, de 16·6 p. 100, tandis que pour la récolte de 1937 elle s'est élevée à 18·16 p. 100.

Je dois dire, monsieur l'Orateur, que 18·16 p. 100 représente probablement la teneur en sucre la plus élevée qu'on puisse trouver sur le continent américain, et peut-être même dans la plupart des autres pays du monde.

Depuis 1937, la mécanisation de l'industrie de la betterave à sucre a réalisé des progrès immenses et spectaculaires. Il est maintenant possible, en se servant des machines remarquables qu'on a mises au point, d'exécuter mécaniquement presque toutes les opérations nécessaires. J'ai vu, cette année, bon nombre de machines extraordinaires tirées par des tracteurs. Deux hommes se tenaient debout sur la machine pour la faire fonctionner, de façon à déterrer les betteraves, en couper le feuillage, puis à les jeter dans un camion qui se plaçait à côté de la machine. Celle-ci avançait juste un peu plus vite qu'une paire de chevaux ne traîneraient une charrue. N'est-ce pas suffisant pour faire comprendre que l'industrie de la betterave sucrière a de magnifiques perspectives d'avenir? Ce n'est pas une industrie que nous devrions traiter à la légère.

Depuis 1946, le programme du gouvernement libéral a été cause d'une très forte augmentation du coût de production de la betterave à sucre. Néanmoins, le sucre obtenu de la betterave sucrière, même au prix

actuel, est encore supérieur aux autres aliments principaux en ce qui a trait au coût comparatif par calorie. A l'appui de cet avancé, je vais consigner au hansard la déclaration parue dans la livraison du 20 novembre 1952 de *Sugar Facts*, et que le représentant au Congrès des États-Unis a cru digne de mention. Voici:

Le sucre est un article peu coûteux de notre budget alimentaire.

Considérant le prix actuel des aliments protéinés,—le bifteck et le rôti,—le sucre est, pour les Canadiens, un aliment stimulant. On estime aujourd'hui, au Canada et aux États-Unis, qu'environ un quart de l'énergie nécessaire est obtenue grâce à la consommation de sucre sous diverses formes à des prix extrêmement bas.

Les hommes de science prétendent qu'une personne ordinaire dépense environ 3,000 calories par jour; voyez comment le sucre vendu à bon marché fournit cette énergie dont on a tant besoin, en comparaison du prix élevé exigé de nos jours à l'égard d'autres aliments.

Si l'on achète des aliments en considérant uniquement leur teneur en calories, sans tenir compte de la saveur ni de la variété, voici combien coûtent 1,000 calories:

	cents
Sucre	5·2
Margarine	11·3
Pain blanc	11·6
Beurre	20·0
Bacon (sans couenne)	21·2
Pommes de terre	21·7
Lait nature	28·8
Fromage	30·5
Jambon (entier, fumé)	53·5
Pommes	56·0
Rôti roulé (premières côtes)	95·0

Les achats ne peuvent évidemment pas se fonder sur la valeur calorique seule, car il faut un régime équilibré de protéines, de graisses et d'hydrates de carbone; mais, du point de vue des calories, le sucre absorbe la plus faible partie du budget.

Ces chiffres semblent battre en brèche le principe sur lequel s'appuient ceux qui estiment que nous devrions importer du sucre du Cuba, parce qu'il faut abaisser le prix du sucre. Je sais que tout gouvernement canadien est exposé à des pressions presque irrésistibles de la part de ceux qui exigent l'admission du sucre de canne bon marché au Canada. Tout gouvernement canadien a besoin de tout l'appui possible afin de résister à de telles pressions.

Les Canadiens et certains membres de la Chambre des communes apprendront avec intérêt qu'il y a cinq groupements au monde, dont plusieurs se trouvent ici même au Canada, qui cherchent à détruire l'industrie canadienne du sucre de betterave pour diverses raisons. Au Canada, il y a tout d'abord les propriétaires de raffineries de sucre de canne. Les propriétaires de ces établissements aimeraient évidemment se débarrasser de l'industrie betteravière.

En deuxième lieu, il y a des Canadiens qui ont placé des fonds dans des plantations et dans des pays où se cultive la canne à sucre. Ces deux groupes comprennent des personnes influentes. Troisièmement, il y a certains hommes d'affaires canadiens qui désirent ardemment vendre leurs marchandises outre-mer. Les fabricants d'automobiles ou de machines, par exemple, peuvent fort bien dire: "Importez donc du sucre de Cuba et donnez-nous l'occasion de vendre nos marchandises outre-mer."

En quatrième lieu, il y a les internationalistes et ceux qui désirent un monde centralisé. Aucune nation ne peut être libre si elle ne subvient par sa production à ses besoins essentiels. Mais il existe des hommes au monde,—et s'il en est ici qui ne le savent pas, ils devraient le savoir,—qui cherchent avec obstination à priver les nations de leur souveraineté. Il n'est pas de moyen plus sûr de détruire la souveraineté du Canada que de placer le pays dans une situation vulnérable relativement à la production du sucre. Si, un gouvernement ayant été élu au Canada, les internationalistes voulaient lui dicter une ligne de conduite, ils diraient: "Écoutez, vous qui êtes le Gouvernement, si vous obéissez aux instructions, vous aurez votre sucre. Autrement, il se pourrait bien que non."

Ce que je dis peut sembler grotesque, mais c'est vrai. Si nous ne reconnaissons pas cet état de choses et si nous ne nous gouvernons pas en conséquence, ce sont nos enfants et nos petits-enfants qui subiront les suites de notre négligence.

Le cinquième groupe se compose des doctrinaires utopistes épris de théories fallacieuses au sujet du commerce international. Au Canada, il existe sur le commerce international la plus grande diversité d'opinions. Ces opinions ont été exprimées de part et d'autre, à la Chambre. Nous avons entendu les opinions extrêmes des deux côtés, opinions qui sont probablement fausses. Il est pourtant très facile de commettre de graves erreurs en matière de commerce international, sur la question d'ensemble visant sa nécessité et son opportunité. Je ne ferai à ce sujet d'autre commentaire que de dire à tout homme et à toute femme du Canada qu'ils feraient bien de revoir avec le plus grand soin les idées qu'ils professent en matière de commerce international, afin de voir s'ils ne sont pas en train de se tromper.

J'ai parlé cet après-midi afin d'appuyer tout ministre désireux de protéger l'industrie canadienne de la betterave sucrière. Je sais que plusieurs ministres du cabinet actuel se rendent compte de la valeur de l'industrie de la betterave sucrière et désirent la protéger. Mais dans ce cabinet, il y a aussi, je le crains, des hommes qui ne voient pas la valeur de

cette industrie et n'ont aucun désir de la protéger. J'ai parlé de ceux qui veulent la protéger; je prétends que le ministre du Commerce (M. Howe) est du nombre. J'aurai plus tard quelque chose à dire sur d'autres aspects de l'industrie canadienne de la betterave à sucre. J'estime cependant que quiconque veut peser les arguments que j'ai présentés cet après-midi se rendra compte avec moi que c'est de la folie pure et simple que de permettre l'entrée d'une quantité suffisante du sucre de canne au Canada pour porter ainsi un rude coup à l'industrie de la betterave sucrière et peut-être la détruire.

M. Laing: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. Blackmore: Certainement.

M. Laing: Nous donnera-t-il une idée du degré de protection nécessaire, à son avis, pour maintenir l'industrie en état de prospérité?

M. Blackmore: Pour fournir une précision de ce genre,—et je reconnais que la question est des plus sérieuses et des plus sages,—il me faudrait obtenir bien des chiffres. Peut-être pourrai-je donner ces précisions plus tard, en les consignant au hansard afin de permettre à tous de les étudier.

Je doute que quelqu'un sache à l'heure actuelle à quel niveau le prix du sucre doit baisser pour que les cultivateurs soient forcés de renoncer à la production de betteraves à sucre. C'est un point important. Si les cultivateurs ne peuvent pas gagner leur vie à produire des betteraves à sucre pour les livrer aux raffineries, ils se livreront à la culture du blé, du tabac, des fèves soya ou d'autres produits.

M. Laing: Le député est convaincu qu'il faut assurer une certaine protection aux producteurs?

M. Blackmore: Je suis convaincu que des mesures de protection sont nécessaires pour la simple raison que les Cubains ont abaissé le prix du sucre, sur leur propre marché, à moins de 4c. la livre sauf erreur. Ils ont dû recourir à ce moyen pour éviter que le Canada ne frappe leur produit de droits antidumping. Imaginons qu'une industrie canadienne, qui doit produire aux prix élevés qui ont cours depuis un an et demi, soit forcée de soutenir la concurrence découlant des conditions qui existent actuellement à Cuba. Les Cubains sont en mesure de produire du sucre et de le faire transporter directement par eau à Toronto, Windsor et Montréal où ils le jettent sur le marché. Je suppose qu'il leur coûte moins cher de le faire transporter de Cuba au Canada qu'il en coûte à nos producteurs de le faire transporter de la raffinerie au consommateur. Mon honorable ami juge-t-il cette réponse satisfaisante?

M. Roland Beaudry (Saint-Jacques): L'éloquence est un don admirable qu'on ne doit pas gaspiller en l'employant à dénaturer les faits ou les problèmes. Nous avons eu le privilège d'entendre les propos charmants du représentant de Carleton (M. Drew). Je suis sûr que d'autres députés ont avec moi été portés à respecter davantage la sagesse du Créateur qui, avec sa sagesse habituelle dans la munificence de ses bienfaits, a donné à titre de compensation à ceux à qui il niait l'habileté du palais la patience supplémentaire qui permet d'endurer des flots de paroles avec l'espoir qu'en fin de compte la vérité et les faits en émergeront.

Le deuxième jour de la présente session, c'est avec beaucoup d'humilité et avec encore plus de patience que nous, de ce côté-ci, avons prêté l'oreille au discours d'ouverture du chef de l'opposition, espérant qu'il dirait du nouveau, qu'il établirait enfin avec fermeté sa position ou son droit de chef possible du pays. Mais, une fois de plus, c'était un espoir sans retour.

Le 24 novembre, le chef de l'opposition est parti à la recherche de faits et de chiffres relatifs aux dépenses pour la défense. Ceux d'entre nous qui étaient ici en 1949 ont alors pensé aux déboires qu'il a éprouvés lors d'une tentative semblable dans un domaine apparenté. Nul citoyen de Montréal ou des environs ne peut oublier les extraordinaires déclarations qu'il a formulées au sujet de *Canadair* ni les mésaventures aussi extraordinaires qui lui sont arrivées après avoir lancé de telles accusations.

Ce souvenir déterminera la façon dont, à Montréal, dans Québec, dans tout le Canada, on recevra ces récentes sorties du chef de l'opposition.

Il devrait maintenant se rendre compte que le souci de la tenue vestimentaire ne constitue pas forcément le critère d'une grande sagacité politique. Il était bien intéressant de l'entendre parler avec force détails de cravates, d'imperméables, de chaussures militaires et le reste, mais je suis certain que ceux qui ont du goût pour les trivialités n'ont pas vu là une preuve de ses grandes qualités de chef. Je crains fort que, comme d'habitude, en cherchant ce que nous appelons en français "la petite bête", le parti conservateur-progressiste n'a pas su saisir l'essentiel, soit le bon gouvernement et une direction éclairée. L'attitude du chef de l'opposition ressemble un peu à celle d'un chef d'orchestre qui oublierait de diriger convenablement un concerto pour s'arrêter à rechercher les chiures de mouches sur la partition.

Les registres des inventaires de la défense renferment peut-être quelques taches semblables, représentées par des approvisionnements trop abondants de chaussures, de cravates, de fourchettes, de couteaux et de pardessus, mais il ne s'agit que de chiures de mouches. Avant que les honorables vis-à-vis m'accusent de considérer comme chiures de mouches des centaines, des milliers, des millions de dollars, je me permets de leur dire que je considère l'argent d'une façon honnête, que j'attache une importance particulière au dollar, surtout aux dollars du trésor public.

Je ne crois pas qu'il y ait lieu de dire, en parlant de dépenses superflues, que ce sont des chiures de mouches. Cependant, je signale à la Chambre que mon honorable ami n'a pas accusé le Gouvernement de jeter l'argent par les fenêtres. Tout s'est résumé à accuser le Gouvernement d'avoir accumulé en trop grandes quantités ou en quantités excessives certains approvisionnements qui sont actuellement nécessaires à notre défense ou qui le seront éventuellement.

Ce sont peut-être des chiures de mouches dans la comptabilité de notre programme de défense, mais cela n'est pas de nature à surprendre quiconque a été mêlé aux grandes affaires ou s'est intéressé à une entreprise privée. Quelles que soient les précautions qu'on prenne pour protéger ses propres intérêts, il arrive fréquemment qu'on assume des engagements aventureux ou peut-être inutiles. On peut effectuer des dépenses ou des achats parce qu'on n'aurait pas dû mettre sa confiance dans certaines sociétés ou certains individus. Mais dans l'industrie privée on ne s'alarme pas de ces incidents, à moins qu'ils ne soient assez sérieux pour compromettre le succès de l'ensemble de l'opération. On leur accorde l'attention qu'ils méritent, celle qu'il faut apporter à des incidents d'ordre secondaire dans le plan général de l'opération.

Si le chef de l'opposition devait scruter avec le même soin les opérations de chaque entreprise privée, peu trouveraient grâce à ses yeux, peu aussi de ceux que nous regardons comme nos chefs d'entreprise lui échapperaient. Ce serait le glas de l'entreprise privée.

L'honorable député serait mieux avisé, je pense, de concentrer son esprit sur l'ensemble de la question. Il vaudrait mieux qu'il apporte à la Chambre un autre point de vue, un point de vue qui convienne davantage à notre assemblée. Il ferait mieux,—me permettra-t-il de le lui dire,—de laisser la recherche des chiures de mouche à un ou deux messieurs qui se sont eux-mêmes investis de l'autorité qu'il faut pour cette quête. L'attitude de ces messieurs envers l'entreprise privée, je le lui rappelle, leur donne des titres à se prononcer avec objectivité sur les dépenses à la fois publiques et privées.

L'honorable député est absent en ce moment, appelé ailleurs par des engagements certes très importants, mais il connaît certainement quelque chose qui se rapproche d'une question qu'il évoquait il n'y a pas très longtemps en parlant des affaires d'intérêt public. Voici une manchette du *Herald* de Montréal du vendredi 28 novembre. "Une bande vole trois millions à une compagnie pétrolière." L'article raconte qu'une compagnie de pétrole de Montréal s'est vue voler trois millions par certains de ses employés subalternes malhonnêtes. L'honorable député se souviendra sans doute aussi du malheureux incident, encore tout récent, qui intéressait une de nos grandes banques. Il conviendra certainement que ce sont là des choses qui arrivent dans l'entreprise privée et qu'on les y considère avec le sens de la mesure qu'il faudrait que nous apportions à notre examen des affaires publiques. Je suis persuadé qu'aucun des dirigeants de ces deux entreprises ne pourrait être accusé ni trouvé coupable d'avoir mal administré les affaires à lui confiées.

Dans un discours qu'il a prononcé le 24 novembre, l'honorable député s'est avisé de traiter de la télévision. Je n'ai pas l'intention de disséquer son discours. J'aurai beaucoup d'autres occasions de le faire. Qu'on me permette seulement de lui dire, et de prier ses amis de lui dire que j'écouterai toujours avec joie tout discours qu'il voudra bien prononcer sur le sujet. L'honorable député a donc prononcé a usujet de la télévision, comme l'atteste le hansard du 24 novembre, page 25, les paroles suivantes:

> Cette manière de voir me semble s'éloigner étrangement de la décision que le gouvernement du Royaume-Uni a prise il y a deux semaines à peine, par laquelle ce gouvernement, tout en conservant le monopole...

Monsieur l'Orateur, il peut sembler au chef de l'opposition étrangement illogique que nous soyons déterminés à conduire les affaires canadiennes avec une certaine mesure d'illogisme à l'égard d'autres pays. Cependant, la déclaration de l'honorable député est loin de ne pas se conformer à la politique conservatrice. Elle est tout à fait conforme à la façon dont trop de conservateurs ont fait, pendant si longtemps, si peu état de notre indépendance. Je me permets de dire au chef de l'opposition que, lorsque nous reprendrons l'étude de la radiodiffusion et de la télévision, il conviendrait qu'il abordât la question de façon un peu différente, en se disant bien que la discussion pourra se dérouler en fonction des choses canadiennes pour le Canada et du Canada pour les Canadiens, non pas en se

demandant si notre façon de diriger nos affaires est conforme ou non au fonctionnement des,—appelons-les par leur nom,—gouvernements torys d'autres pays.

M. Hodgson: Ne dites donc pas de bêtises!

M. Beaudry: J'ai entendu la même remarque il y a quatre ans et elle venait exactement de la même source.

Quelques observations maintenant au sujet d'un autre vis-à-vis, le député de Labelle (M. Courtemanche). Le 25 novembre, il nous montrait combien il ajoute foi à la théorie de Voltaire: "Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose". Le député disait le 25 novembre, entre autres choses, comme en fait foi la page 79 du hansard:

Radio-Canada peut imposer ses programmes aux postes privés. Radio-Canada exige un permis onéreux de chaque transmetteur de postes privés...

Et voici la traduction de ce texte:

The CBC can impose its own programs on private stations. Private stations are compelled to pay costly licence fees to the CBC for each of their transmitters, and the CBC uses those revenues to build stations of its own that will compete with private enterprise.

Monsieur l'Orateur, il est clair que le député parle de la télévision et de la radio avec un mépris que peut seul expliquer son ignorance évidente de la question. Je voudrais lui dire s'il était ici, (tout comme j'aimerais le lui dire lors de notre prochaine discussion sur la télévision) que, tout en faisant montre de moins d'assurance, j'ai quelque qualité pour me faire entendre. Pour la gouverne des députés siégeant vis-à-vis et qui pourraient l'ignorer, j'ai, pendant plusieurs années, été le propriétaire, l'exploitant et le directeur du seul réseau privé de postes de radio qui existait à l'époque.

Afin d'éviter que les députés ne mettent les pieds dans le plat en accusant quelqu'un de favoritisme politique, je dirai immédiatement que, lorsque j'ai acheté ce réseau radiophonique privé, cette entreprise fonctionnait déjà. Les personnes dont je l'ai acheté étaient alors connues et le sont encore, surtout dans l'un des cas, pour ne reconnaître, dans le domaine politique, qu'un seul seigneur et maître, le chef actuel de l'opposition.

Je dirai à l'adresse de l'honorable député que, lorsqu'on arrive en nouveau-venu à la Chambre, personne ne s'attend qu'on se soit entièrement familiarisé avec tout ce qui a été inscrit au recueil de nos lois au cours des ans; mais, lorsque le député aborde certaines questions avec une pareille autorité et une pareille assurance, il devrait (surtout lors de l'examen d'une question que le parti conservateur a la ferme intention de monter en épingle parmi les problèmes à traiter au cours de cette année) pour le moins prendre connaissance de la loi pertinente. Le député a déclaré que Radio-Canada peut imposer ses programmes aux postes d'émission privés, mais il est tellement éloigné de la vérité qu'on peut se demander s'il y aurait lieu de l'accuser d'ignorance grossière ou même de s'écarter, par habitude, de la vérité. Si l'honorable député possède un exemplaire de la loi en question, je lui conseille, à la première occasion, c'est-à-dire ce soir ou demain, de m'en citer une ligne ou même un mot l'autorisant à déclarer que Radio-Canada "peut imposer ses programmes aux postes privés".

Il en est cependant fait mention à l'article 8. La Société peut, à cet égard:

d) Passer des contrats d'exploitation avec des stations privées pour l'irradiation de programmes.

Si sa prétention se fonde sur la déduction d'ordre général que le Parlement peut tout, il a évidemment raison, mais seulement si son assertion se fonde sur une telle conclusion et, même là, on pourrait lui rappeler que la déduction ne vaut rien dans la présente discussion. Un principe admis en droit veut que la seule chose dont soit incapable le Parlement,—du moins, c'est l'exemple qu'on donnait lorsque je suivais les cours de droit, —c'est de changer un homme en femme. Mais, sauf erreur, cela a été fait récemment dans au moins deux pays. Peut-être qu'alors il faudrait modifier la maxime. Je conseillerais aux professeurs de droit, du moins à ceux de la région où j'habite,—car, tous les députés le savent, nous avons un code différent de celui du reste du pays,—de modifier l'image de manière que, pour citer un exemple du pouvoir du Parlement, nous puissions dire: "La seule chose que le Parlement ne puisse accomplir est de transformer en hommes d'État la présente moisson de conservateurs".

L'honorable député, après avoir établi à sa propre satisfaction sans peut-être en avoir convaincu d'autres, que Radio-Canada peut imposer ses programmes aux postes privés,—ce qui n'est pas vrai,—ajoute que Radio-Canada exige chaque année des droits onéreux des postes privés, afin d'établir ses propres postes qui font concurrence à l'entreprise privée. Je crois bien que le député de Labelle emploie le mot "onéreux" comme un de ces mots impondérables qui ne lui sont pas bien familiers et qui peuvent avoir n'importe quelle signification pour lui. Afin de l'aider dans ses calculs, s'il peut me suivre, je lui signalerai que, l'an dernier, le total des droits que le ministère des Transports a perçu des 120 postes privés pour les remettre à la Société Radio-Canada s'est établi à $221,000.

Je crois qu'une simple opération de division bien élémentaire nous fera conclure que les postes privés de notre pays ont versé, en moyenne, la somme de $1,800 par année en retour de ce privilège.

J'ai quelque chose à dire à l'honorable député de Labelle avant qu'il nous quitte définitivement, ce qui, je n'en doute guère, n'est plus qu'une question de mois. Sait-il pourquoi on recueille ces fonds des postes de radio privés? Sait-il quel usage on en fait? Selon lui, on exige ces droits afin de permettre à la Société Radio-Canada d'étendre son réseau de postes nationaux qui pourra d'autant mieux concurrencer les postes privés. Je ne crois pas que l'honorable député connaisse la raison pour laquelle ces droits ont été tout d'abord établis. Jusqu'à il y a quelques années, ce n'était pas Radio-Canada qui les percevait, mais le ministère des Transports, et les sommes recueillies servaient à payer une partie non pas des dépenses de la radio d'état, mais de celles qui avaient trait à l'entretien des postes privés, à la surveillance des postes privés, à la vérification de leurs horaires et à toutes les mesures qui sont nécessaires si nous voulons surveiller le fonctionnement des postes privés, comme c'est la pratique dans tous les pays.

J'aimerais poser une autre question à l'honorable député. Sait-il pourquoi ces fonds, qui étaient autrefois administrés par le ministère des Transports, sont maintenant confiés à Radio-Canada? S'il ne le sait pas, qu'il me permette de lui poser encore une question. Sait-il que ses propres compatriotes, les Canadiens de langue française qui habitent le nord du Québec, n'ont la radio que grâce à l'aide de Radio-Canada? Sait-il, mais peut-être les sentiments élevés du parti dont il est membre ne le lui permettent-ils pas, sait-il que dans le nord de l'Ontario un groupe de Canadiens de langue française ne peuvent compter que sur Radio-Canada et ses relations avec les postes privés? Sait-il que cela s'applique à un autre secteur du nord de l'Ontario ou s'en désintéresse-t-il? Sait-il qu'une bonne partie des droits ainsi perçus servent maintenant à assurer à la population de langue française qui se trouve à Saint-Boniface, dans la province de Manitoba, des émissions radiophoniques dont elle serait privée sans Radio-Canada? Pour lui qui siège de l'autre côté de la Chambre, peu importe que ces droits permettent également à un groupe de langue française, qui se trouve à la lisière d'Edmonton et dans le sud de l'Alberta, d'avoir un poste de radiodiffusion de langue française. Voilà comment nous concevons la radiodiffusion nationale. Toutes ces choses sont rendues possibles parce que Radio-Canada, malgré l'opposition de l'honorable représentant de Labelle et de l'honorable représentant de Carleton (M. Drew) perçoit une moyenne annuelle de $1,800 de chacun des 120 postes privés.

On a dit beaucoup de choses, monsieur l'Orateur, sur la radio et la télévision. Je répète que d'autres occasions se présenteront d'étudier ces questions et je répète aussi que j'accueillerai avec plaisir chacune de ces occasions. Le parti conservateur-progressiste se conformant comme d'habitude aux vraies idées et aux vrais principes qui sont les siens voudrait toujours sacrifier le principe à l'exception, la vérité aux demi-vérités ou à moins encore. Le représentant de Labelle me fait de la peine. Il me chagrine de voir qu'il a négligé d'emporter en cette enceinte la seule épée dont il aurait dû ceindre ses reins, l'épée de la vérité. Il préfère remplir son fourreau de cheveux coupés en quatre avec l'espoir de le voir soudain se transformer en une arme qu'il brandirait pour défendre la radiodiffusion privée.

J'ai pris plus de temps que je n'en avais l'intention, monsieur l'Orateur, mais je me permets de terminer ainsi. De temps en temps, je me rencontre avec un de mes amis, ancien philosophe asiatique, qui daigne communiquer à votre indigne serviteur un peu de sagesse chinoise. Je recommande au chef de l'opposition et à son parti une fable dépouillée de son piquant d'origine et de ses ornements orientaux. Le temps est comme toutes les denrées, de peu de valeur pour celui qui en a en abondance et très précieux pour celui qui en est avare. Le sage qui veut savoir s'il fait jour ou nuit, se contente de regarder le soleil, mais le sot préfère oublier le soleil pour mieux surveiller le mouvement de la grande aiguille de l'horloge. La plupart d'entre nous préfèrent se laisser guider par le soleil. Regarder sa montre ou en surveiller l'aiguille ne peut faire gagner au parti conservateur ou à son chef qu'un seul grade. J'ai beaucoup de plaisir à conférer ce grade au chef de l'opposition et à son parti, grade qu'accompagnent, j'en suis sûr, les meilleurs vœux de la majorité de la Chambre, qui se joint à l'accolade que je donne au chef du parti conservateur et qu'il s'est gagnée au cours des trois ans qu'il a siégé à la Chambre et par son discours du 24 novembre: "maîtrise ès banalités". Vu sa position élevée, je devrais ajouter *summa cum ignominia.*

M. l'Orateur: Lorsque je suis retourné au fauteuil, après l'avoir quitté pendant quelques instants, j'ai cru que l'honorable député mettait en doute la véracité d'un collègue. J'espère m'être trompé. Toutefois, s'il a dit

qu'un autre honorable député faussait délibérément la vérité ou tenait certains propos qu'il savait être faux, je ne puis permettre la chose. Je pense que l'honorable député devrait éclaircir la situation.

Évidemment, je ne puis permettre que les choses en restent là. Mon honorable ami devrait régler ce point.

M. Beaudry: Monsieur l'Orateur, j'ai pour vous trop de respect pour me permettre de dire d'un autre député qu'il n'a jamais dit la vérité.

Des voix: C'est ce que vous avez dit.

M. Beaudry: Monsieur l'Orateur, quand le hansard aura été imprimé, je ferai, au besoin, les excuses appropriées.

M. l'Orateur: Je ne puis permettre que les choses en restent là. Si le député a donné à entendre qu'un de ses collègues n'a pas dit la vérité, à propos de n'importe quelle question, sachant que ce qu'il affirmait était faux, je suis forcé de lui demander de retirer ses paroles.

M. Beaudry: Monsieur l'Orateur, j'ai dit, je crois, qu'il s'était éloigné de la vérité. Cependant, si Votre Honneur donne à mes paroles l'interprétation qu'elle vient d'indiquer, je me rétracte.

M. l'Orateur: Je ne me propose pas de chercher plus à fond. Il me faut régler la question maintenant. Il n'est pas sage de laisser ces questions en suspens. Si le député a dit d'un de ses collègues qu'il affirmait des choses qu'il savait être fausses, je dois lui demander de se rétracter dès maintenant.

M. Beaudry: J'ai improvisé mon discours, monsieur l'Orateur. Ma mémoire n'est peut-être pas fidèle. Cependant, si j'ai...

Des voix: Rétractez.

M. l'Orateur: A l'ordre! Les interruptions qui viennent de toutes parts m'empêchent d'entendre le député.

M. Beaudry: Si, invonlontairement ou inconsciemment, j'ai fait cette affirmation, je la retire.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. J. A. Charlton (Brant-Wentworth): Qu'il me soit permis d'ajouter mes félicitations à celles qu'on a déjà adressées aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Deslières et Schneider). Je félicite également le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) et le solliciteur général (M. Campney) de leur nomination comme membres du Cabinet. Je ne veux, au sujet du discours que vient de prononcer avant la suspension de la séance le représentant de Saint-Jacques (M. Beaudry), ne dire qu'une chose, c'est qu'il est regrettable que nous n'ayons pas plus souvent parmi nous ce député.

Malheureusement, le discours du trône n'annonce rien qui soit à l'avantage des cultivateurs de l'Est. Depuis que je siège ici, je m'efforce de convaincre le Gouvernement de l'importance de l'agriculture, au pays. Tout ce qui nuit économiquement au cultivateur ne peut que nuire à la longue à toute l'économie du pays. On le constate de maintes façons en observant ce qui s'est produit dans des municipalités urbaines et au sein de l'industrie. Cette année, le revenu moyen d'une ferme de 100 acres diminuera d'environ $1,000. Autrement dit, chaque cultivateur a dû accepter une réduction de salaire de $1,000 par année, soit de $20 par semaine. Pourtant le prix de ce que les cultivateurs doivent acheter a augmenté.

On peut s'imaginer les hauts cris à la Chambre des communes si on nous demandait d'abaisser notre indemnité parlementaire de $1,000. Les cultivateurs en général, mais surtout ceux qui habitent des fermes à proximité des municipalités urbaines, doivent acquitter des impôts qui les forcent à abandonner leurs terres. On ne devrait pas grever les cultivateurs d'impôts aussi lourds. Si nous voulons obtenir des denrées alimentaires, nous devrions donner au moins quelque encouragement à ceux qui exploitent des terres.

Toute agglomération doit compter, dans une large mesure, sur la puissance d'achat des cultivateurs. Cette année, leur pouvoir d'achat a grandement diminué; les cultivateurs se demandent ce que l'avenir leur réserve. Ils s'inquiètent de plus en plus chaque année du coût de la production et ils abandonnent les exploitations qui ne rapportent pas de bénéfices suffisants. Certains se demandent si la vache laitière n'est pas destinée à disparaître tout comme le cheval de trait est devenu une chose du passé.

Nous ne pouvons espérer voir notre industrie survivre si elle doit soutenir la concurrence d'une main-d'œuvre moins coûteuse d'autres pays. En ne s'intéressant pas suffisamment à deux de nos principales industries, le Gouvernement les conduit à la banqueroute. Je songe à l'industrie textile et à l'industrie laitière. Si je parle d'elles en même temps, c'est qu'elles sont aux prises avec un problème identique: une trop forte concurrence de la part de pays où le prix de la main-d'œuvre est très bas.

Nous livrons un acharné et coûteux combat contre le communisme et nous appelons cela la guerre froide. Notre engin le plus dévas-

tateur dans ce combat, c'est la vérité. Il nous permet d'édifier la puissance des nations démocratiques et de miner celle de nos ennemis. Nous de l'opposition, nous recherchons la vérité. Le Gouvernement cherche des faux-fuyant et chercher des faux-fuyants, c'est susciter de la défiance et de la méfiance. La population du Canada supporte un terrible fardeau d'impôts excessifs. Elle est toute disposée à faire sa juste part, sachant que des dépenses s'imposent aux fins de la défense en ces temps troublés. Mais notre argent est-il dépensé profitablement?

Pour sa part, le particulier doit comprimer ses frais et perfectionner ses méthodes. Pourquoi le Gouvernement ne pourrait-il faire de même? On m'a demandé pourquoi le ministère de la Défense nationale achète dix paires de chaussures par homme, tandis que la plupart d'entre nous peuvent se considérer heureux d'en posséder deux, et pourquoi faut-il douze cravates par homme et trois fourchettes à servir par cinq hommes des forces armées? Si nos ménagères faisaient des emplettes dans les mêmes proportions, les maris seraient forcés de se priver de chemises pour payer les cravates, et la famille, du rôti du dimanche pour payer les fourchettes à servir.

Tout le monde, le Gouvernement le premier, s'est réjoui de la nouvelle parue récemment dans les journaux au sujet de la levée des restrictions imposées par les États-Unis aux importations d'animaux vivants et de foin. Au cours des neuf derniers mois, les abattoirs de notre pays ont été bien favorisés. Je félicite le Gouvernement de l'idée qu'il a eue de prévoir un prix minimum pour le bœuf et le porc, mais je dois néanmoins le prendre énergiquement à partie pour la façon dont il a appliqué ce programme. On n'a certainement pas maintenu, en ce qui concerne les qualités inférieures, les prix primitivement proposés aux producteurs. D'autre part, les prix aux consommateurs, pour les mêmes catégories, n'ont certainement pas diminué dans la même proportion. Bref le producteur a été livré pieds et poings liés au propriétaire d'abattoir, sans que le consommateur en tire le moindre avantage.

Un autre problème grave qui se pose aujourd'hui au cultivateur, c'est celui de la provende. Il va de soi que le producteur de l'Ouest veut toucher un bon prix pour ses céréales; mais, d'autre part, l'éleveur de l'Est n'est pas en mesure de payer un prix qui ne lui assure pas un revenu convenable lorsque vient le moment de vendre son produit. Il m'est déjà arrivé, à la Chambre, d'indiquer les écarts de prix entre le moment où le produit quitte le producteur de l'Ouest et celui où il arrive à l'éleveur de l'Est. Le discours de notre collègue de Provencher (M. Jutras), cet après-midi, m'a déçu. J'ai cru qu'il allait approfondir davantage la question, mais il n'a pas semblé y tenir. A en croire un article paru dans le Bulletin de la Fédération canadienne des agriculteurs, du mois d'octobre 1952, l'écart pour l'avoine de provende n° 1 s'établit à 38·3c le boisseau, soit $1.13 le quintal et pour l'orge de provende n° 1, à 52·6c le boisseau, soit $1.09 le quintal. Ces chiffres sont fournis par l'auteur de l'article, M. E. C. Hope, économiste. Si le Gouvernement, par sa Commission du blé, ne peut pas trouver de solution au problème, qu'il se retire donc, qu'il laisse les groupements agricoles libres de régler à leur guise la question du mouvement des céréales de provende entre producteurs de l'Ouest et éleveurs de l'Est.

Se rendant compte de l'importance de nos ressources hydrauliques, le Gouvernement songe enfin à adopter certaines mesures de conservation. Je m'enorgueillis de ce que les riverains de la Grand aient été les premiers à préconiser la conservation des eaux et la répression des inondations. Il convient de féliciter de ce qu'il a accompli l'organisme maintenant connu sous le nom de Commission de conservation de la vallée de la Grand et j'espère sincèrement que le Gouvernement actuel contribuera à l'entreprise de Conestogo, que le Gouvernement provincial a récemment accepté de prendre à sa charge.

J'ai déjà dit à maintes reprises à la Chambre que les courriers d'entreprise étaient très mal rémunérés. Le Gouvernement a enfin décidé de corriger cette injustice, mais je m'abstiendrai de toute autre observation tant que l'on ne saura pas quelles mesures il entend prendre.

Je suis sûr que tous les honorables députés ont reçu le mémoire qui a été préparé conjointement par l'Institut national canadien des aveugles et le Conseil canadien des aveugles, relativement à la suppression de l'évaluation des ressources prévue par la loi sur les aveugles. J'appuie cette demande et j'espère très sincèrement que le Gouvernement adoptera au cours de la présente session la mesure requise pour éliminer cette disposition ennuyeuse.

Le discours du trône mentionne qu'un bill sera présenté en vue de donner un caractère juridique à la Commission canadienne des lieux et monuments historiques. Nous, de Brant, sommes très fiers de nos ancêtres, ainsi que du rôle qu'ils ont joué dans le développement de notre pays. La conférence triennale de l'Association mondiale des femmes rurales, qui compte six millions de membres disséminés dans vingt-cinq pays différents, se réunira à Toronto au mois d'août 1953. Cet

organisme a pour principal objet d'améliorer les conditions rurales dans toutes les parties du monde. Cette conférence intéresse tout spécialement les membres des instituts féminins de la circonscription que je représente.

J'ai signalé ce point en juin dernier, lors de l'étude des prévisions budgétaires, quand nous avons attribué des fonds à ce groupement. C'est dans cette région que naquit Adelaide Hunter Hoodless, fondatrice du mouvement qui s'étend maintenant au monde entier; c'est là qu'elle a fréquenté l'école publique. La maison en pans de bois, peinte en blanc, où elle est née est toujours là. Qui aurait pensé alors que cette enfant deviendrait la fondatrice d'un groupement qui a rendu de si grands services aux femmes de la campagne et à leurs diverses collectivités.

Un mont-joie marque l'endroit où est née Mme Hoodless; il a été dévoilé par lady Tweedsmuir en 1937. Ce mont-joie se trouve dans un petit parc, à la jonction des routes n°s 5 et 24. Ce sont les institutions féminines du comté de Brant qui ont recueilli les fonds nécessaires à son érection. Lors du concours historique Tweedsmuir de 1947-1949, St. George a obtenu la première place en Ontario. Au concours de 1949-1951, Glen-Morris est arrivé premier pour l'Ontario et deuxième pour le Canada. De fait, le très honorable premier ministre (M. St-Laurent) et le secrétaire d'État (M. Bradley) étaient présents, en 1950, quand une peinture à l'huile de Mme Hoodless, offerte au Canada par les *Federated Women's Institutes* d'Ontario, fut dévoilée et pendue au mur des archives par Mme Raymond Sayre, des États-Unis, alors présidente de l'Association mondiale des femmes rurales.

Étant donné que la conférence de l'Association mondiale des femmes rurales doit se tenir à Toronto l'an prochain et que les déléguées de nombreux pays iront voir le mont-joie élevé à l'endroit où Mme Hoodless est née, j'espère vivement que la Commission des lieux et monuments historiques jugera bon d'y apposer les inscriptions commémoratives voulues, avant l'ouverture de la conférence.

A plusieurs reprises, j'ai demandé au Gouvernement, par le truchement de la Commission des lieux et monuments historiques, d'aider de manière efficace le conseil de la réserve des Six nations à restaurer et à préserver Chiefswood, lieu natal de Pauline Johnson, femme-poète indienne célèbre et douée. Chiefswood a été bâti il y a plus d'un siècle et, en le remettant en état, on en ferait l'une des plus grandes attractions touristiques le long des rives de la rivière Grand. Nombre de visiteurs de marque venant d'Angleterre, d'Europe et d'Amérique

y ont été reçus par le chef Johnson et sa femme anglaise, Emily Howells. C'est de Chiefswood que Pauline Johnson s'est élancée vers la célébrité nationale et son souvenir restera toujours vivant parmi ceux qui l'ont connue.

J'ai également eu l'occasion d'évoquer la chapelle mohawk, mieux connue sous le nom de St. Paul, chapelle mohawk de Sa Majesté. Cette petite église a été bâtie en 1780 pour les Mohawks qui émigrèrent de New York au Canada, au cours de la guerre d'indépendance; c'est la plus ancienne église protestante du Haut-Canada. Il y a dans cette église une bible en cuir teinté ainsi qu'un service d'argent pour la communion, dons de la reine Anne d'Angleterre aux Mohawks, qui les ont emportés au cours de la guerre d'indépendance de la vieille église de Fort-Hunter, à New-York, puis enterrés au pied d'un arbre, où ils sont restés plus de cinq ans, avant d'être enfin transportés en sécurité dans le nord à la fin des hostilités. Derrière l'autel on peut voir, gravés en lettres d'or, le Symbole des Apôtres, les Dix Commandements et le Notre Père, le tout rédigé en langue indienne. A gauche de l'autel se trouve l'un des plus beaux écussons au Canada, taillé dans un seul tronçon de chêne et que le roi George III avait offert aux Indiens.

Je ferais preuve de négligence si j'omettais de mentionner également la chapelle de Dumfries-Ouest, érigée en 1845 et généralement connue sous le nom d'église de Paris-Plains. Ce lieu historique n'a pas servi pendant bon nombre d'années; mais, en 1948, des citoyens qui s'y intéressaient ont formé la commission de restauration de Paris-Plains; ils ont fait restaurer l'église en mémoire des premiers colons de la région. Chaque année, on y tient, le deuxième dimanche de juin, un service commémoratif en plein air.

J'insiste à nouveau sur l'importance qu'il y a lieu d'attacher à la restauration et à l'indication de ces lieux historiques, afin qu'ils soient préservés à titre de monuments que viendront visiter avec respect les générations futures.

Je sais, monsieur l'Orateur, que lorsqu'un député recommande l'examen d'une mesure qui s'impose, cet examen entraîne la dépense de fonds publics. La dépense des fonds publics est rendue possible grâce aux impôts. Nos impôts atteignent un niveau trop élevé et devraient diminuer.

Je crois sincèrement, monsieur l'Orateur, que si les autorités prennent la ferme résolution de supprimer le gaspillage et les folles dépenses dans l'administration gouvernementale, non seulement ils rendront possible

l'établissement de nombreux services, mais encore ils permettront d'effectuer les dégrèvements nécessaires.

M. O. L. Jones (Yale): Monsieur l'Orateur, j'entends appuyer le sous-amendement qu'a proposé le parti CCF. Auparavant, toutefois, je tiens à m'arrêter à une ou deux questions.

Selon une réponse fournie à une question posée en cette enceinte, cette semaine, il paraîtrait que le Gouvernement s'est enfin décidé à acheter du jus de pommes pour nos militaires. Voilà une très bonne nouvelle pour les producteurs de cet excellent breuvage, eux qui ont dû tant travailler pour le produire. Les pomiculteurs pourront également toucher une partie du revenu qu'ils perdraient entièrement si leurs pommes n'étaient pas transformées. J'ai particulièrement raison d'être heureux, parce que, l'an dernier, j'ai mentionné à la Chambre que nos militaires ne consommaient que des jus de fruits importés et qu'on ne leur servait pas de jus de pommes.

Bien que la question se soit avantageusement réglée, il n'en reste pas moins que les producteurs de fruits et de légumes de l'intérieur de la Colombie-Britannique affrontent encore bien des difficultés que j'aimerais soumettre ce soir à l'attention de la Chambre. J'aborderai brièvement, ce soir, un seul de ces problèmes, c'est-à-dire la concurrence injuste que font sur notre marché intérieur les fruits tendres et les légumes des États-Unis. C'est la situation dans laquelle se trouve le pays en général, mais le problème est particulièrement grave dans le cas de la Colombie-Britannique. On peut mesurer l'étendue de ces pertes de débouchées d'après un article publié dans *Country Life,* revue mensuelle distribuée aux cultivateurs de la Colombie-Britannique. A mon avis, *Country Life* est la meilleure publication sur la vie agricole et la culture maraîchère au pays. A mon avis, elle reflète l'opinion des cultivateurs de la région à l'égard de ce marché que nous avons perdu. Voici l'article:

> Il est difficile de comprendre pourquoi, vivant dans une province qui peut produire la plus grande variété des meilleurs fruits et légumes, nous continuons de consommer annuellement des légumes d'une valeur de 3 millions de dollars qui sont importés de l'étranger, tandis que nous ne consommons que pour une valeur de 2 millions de dollars de nos propres légumes de Colombie-Britannique. Il n'en serait pas ainsi si les consommateurs connaissaient la valeur nutritive des divers produits. Il est absurde que des marchands en gros importent des légumes de l'étranger pour votre consommation alors qu'il est possible de se procurer les mêmes produits venant de Colombie-Britannique. Vous seuls, consommateurs, pouvez remédier à la situation. Lorsque vous achetez des légumes frais, exigez des produits de la Colombie-Britannique.

Si une telle situation existe de façon générale au Canada, il s'ensuivra une perte atteignant plusieurs millions de dollars dont souffrira notre production de fruits et de légumes. Je suis d'accord dans une certaine mesure avec l'auteur de l'article quand il dit que les consommateurs peuvent aider, mais là n'est pas le remède. Le remède doit venir du Gouvernement.

Cette année, dans la vallée de l'Okanagan, les fruits tendres et les légumes sont restés aux arbres ou sur le sol à cause de la pénurie de débouchés. Cela s'applique notamment aux prunes, pêches, choux et autres légumes. Je connais un ancien combattant qui était assez fier de son acre de choux; il n'a cependant pu en vendre un seul sur le marché qui était déjà inondé de choux d'outre-frontière.

Un producteur s'est rendu à Yakima afin de découvrir ce qui n'allait pas; il m'a parlé à son retour. Il était allé à un établissement où l'on préparait des conserves de tomate. Il semble que les méthodes aient changé aux États-Unis, car nos voisins ont maintenant des conserves de tomate n° 1 et n° 2. Le producteur dont je vous parle a examiné les deux qualités et n'a pu discerner la moindre différence. La qualité n° 1 se vendait $110 la tonne et a été presque entièrement écoulée sur le marché intérieur des États-Unis. La qualité n° 2 à $55 la tonne était toute entreposée. Il a demandé qui avait acheté la qualité n° 2 et on lui a répondu que le gros de ces conserves était destiné au marché canadien, exception faite d'un ou deux wagons expédiés à Seattle.

Elles étaient mises en vente en faible quantité, il est vrai, mais il est probable qu'on dit aux marchands des États-Unis: "Nous n'en avons plus". On lui a dit cependant qu'on en avait expédié un ou deux wagons à Seattle. Ce serait conforme au règlement anti-dumping qui veut que les articles soient mis en vente dans le pays d'origine au même prix qu'on demande au Canada. En l'occurrence, le prix était la moitié de celui qu'on demande pour les tomates de première qualité et, comme je l'ai signalé, il n'y avait aucune différence perceptible entre les deux catégories.

Le problème vient de ce que notre première récolte ou récolte précoce arrive sur le marché au moment où la seconde récolte, ou récolte tardive, des États-Unis envahit déjà le marché. Celle-ci est généralement plus abondante et se vend à meilleur compte. C'est un problème assez grave, parce que bon nombre d'anciens combattants qui s'adonnent à la culture fruitière doivent attendre cinq, six ou huit ans avant que leurs arbres portent des fruits. Entre temps, ils essaient de gagner leur vie en faisant la culture des légumes

entre les arbres. Ils sont victimes de la concurrence de ces légumes importés des États-Unis. A leur intention et à celle des autres cultivateurs de fruits tendres et de légumes, je demande au ministère de l'Agriculture de faire enquête sur la situation.

Je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails, mais je demande qu'on fasse enquête immédiatement et qu'on prenne des mesures pour protéger notre marché national, surtout durant la saison où nos propres fruits et légumes sont assez abondants pour répondre à la demande. On a raison de s'élever contre un état de choses comme celui que signale *Country Life* qui nous apprend que, sur le marché de la Colombie-Britannique où le chiffre des transactions atteint cinq millions de dollars, les producteurs canadiens ne vendent que pour deux millions, les trois autres millions allant à nos voisins du Sud. Voilà pourquoi j'engage le Gouvernement à ne pas tarder à faire enquête en vue de redresser la situation avant l'an prochain. Le temps ne manque donc pas. Pour ma part, je suis prêt à rendre témoignage pour démontrer que nous devons soutenir une injuste concurrence de la part des États-Unis dont les récoltes sont plus abondantes que les nôtres.

Je passe maintenant à la question soulevée dans notre sous-amendement. D'autres députés, des libéraux surtout, ont déclaré qu'il reste beaucoup de travaux préliminaires à effectuer avant qu'on puisse mettre sur pied un plan national d'assurance-santé. Ils prétendent que ces travaux sont en voie d'exécution. Ils ont peut-être raison dans une certaine mesure mais, quant à moi, j'estime que, dans un certain domaine, on a négligé de voir aux préparatifs nécessaires et c'est à ce domaine que je désire m'arrêter brièvement ce soir.

L'un des problèmes qui se posent au Canada, celui de la pénurie de médecins, de dentistes, d'infirmières et d'autres techniciens dans le domaine de la santé, celui de la pénurie d'hôpitaux et de services hospitaliers, pourrait, selon le parti CCF, être résolu par l'institution d'un programme d'assurance-santé. Mon collègue, le représentant de Saskatoon (M. Knight), a parlé de la pénurie d'hôpitaux et de certains aspects du problème causé par le manque d'infirmières. Pour ma part, je vais m'arrêter particulièrement au cas des médecins et des dentistes.

Des comparaisons dignes de foi révèlent une rareté alarmante de médecins et de dentistes au Canada. Bien plus, la situation va s'aggravant. Les subventions dans le domaine de la santé avaient principalement pour but de remédier à cette rareté, mais elles semblent n'avoir donné lieu à aucun effort en ce sens. Un relevé digne de foi effectué aux États-Unis et généralement bien accepté ici, a fixé à un médecin par 704 personnes la norme à établir. Dans ce cas, nous aurions dû avoir en 1951, au Canada, un total de 19,904 médecins pour une population de 14,009,429. Or le pays ne comptait que 14,325 médecins. Cette année-là, année de recensement, il manquait donc 5,579 médecins au pays. Pour que le pays atteigne un niveau acceptable de santé, il faudrait donc que le nombre de nos médecins augmentât de moitié.

Qu'arrive-t-il effectivement? Depuis la fin de la guerre, la situation empire au lieu de s'améliorer. La population a augmenté plus rapidement que le nombre des médecins. Ainsi, en 1947, il n'y avait qu'un médecin actif pour 938 personnes, tandis qu'il n'y avait qu'un médecin pour 978 personnes en 1951.

On observe la même tendance alarmante en ce qui concerne les dentistes. Le nombre des dentistes s'est accru un peu depuis la guerre, mais cette augmentation n'a pas marché de pair avec l'accroissement de la population.

En 1947, il y avait au Canada un dentiste par 2,729 habitants; en 1951, il y en avait un par 3,040 habitants. Par conséquent, compte tenu de la population, la pénurie de dentistes au Canada s'est accrue de plus de 10 p. 100 en quatre ans. Cette diminution du nombre des dentistes par rapport à la population est encore plus frappante si on l'examine à la lumière de certaines normes établies. En 1943, il y avait un dentiste par 669 militaires dans les forces armées canadiennes. En supposant que la population civile doive bénéficier d'aussi bons soins dentaires que les membres des forces armées, compte tenu de la population en 1951, il nous aurait fallu 20,940 dentistes, tandis qu'il n'y en avait cette année-là que 4,608. Par conséquent, il nous manquait 16,332 dentistes en 1951. Pour atteindre le niveau dont j'ai parlé, nous devrions accroître de 400 p. 100 le nombre de nos dentistes.

Cette pénurie générale de médecins et de dentistes masque le fait que la pénurie est plus grande dans plusieurs régions éloignées et qu'une proportion beaucoup plus grande de médecins, de dentistes et de spécialistes médicaux se trouvent dans les grandes villes. En 1949, 71·2 p. 100 des médecins canadiens étaient établis dans les grands centres urbains de 10,000 habitants ou plus, tandis que seulement 45·7 p. 100 de la population canadienne se trouvait dans ces villes. Le 1er décembre 1946, 72 p. 100 des dentistes étaient établis dans les centres urbains de 10,000 habitants ou plus.

La raison de cette mauvaise distribution n'est pas difficile à trouver. La pratique dans les petits centres n'est pas aussi avantageuse que dans les villes. On y dispose de moyens

insuffisants. Le revenu est moins élevé et la vie sociale et intellectuelle a moins d'attrait. D'autre part, il est certain que si on facilitait l'étude de la médecine et la chirurgie dentaire, si on améliorait les installations d'hospitalisation et de recherches dans les centres ruraux, comme la chose se produirait à la faveur d'un programme national d'hygiène, un nombre beaucoup plus grand de jeunes médecins seraient tentés d'exercer leur profession dans les centres ruraux.

Avec les moyens dont nous disposons actuellement, nous ne pouvons mettre fin à la pénurie de médecins et de dentistes. Nous comptons au Canada seulement dix écoles offrant des cours complets de médecine et elles sont toujours encombrées. Nous n'avons que cinq écoles de chirurgie dentaire. Sans aucun doute, il faut accroître les moyens de formation dont nous disposons et cela ne peut se faire sans l'aide du gouvernement fédéral. De plus, les frais de scolarité sont très élevés dans les écoles de médecine et les écoles de chirurgie dentaire. Ils dépassent les moyens ordinaires de nos étudiants ou de leurs familles. En 1945, l'Association canadienne des étudiants en médecine et des internes a fait une enquête sur les moyens pécuniaires des étudiants en médecine. Elle a constaté que les étudiants en médecine viennent pour la plupart de familles dont les revenus sont le plus élevés; 28·6 p. 100 de familles dont le chef exerce une profession, mais ces familles ne représentent que 4·7 p. 100 de la population totale. Seulement 12·2 p. 100 des étudiants en médecine viennent de la campagne, où vit 36·5 p. 100 de la population totale.

Le relevé nous apprend en outre que 7·3 p. 100 des étudiants consultés payaient intégralement leurs propres études. Les trois quarts, soit 74·5 p. 100, comptaient à la fois sur leurs familles et sur leurs propres ressources et 17·5 p. 100, enfin, étaient entièrement soutenus par leurs familles. Près de la moitié s'étaient engagés à rembourser celles-ci après leurs cours.

Ajoutons à ces difficultés d'ordre économique le fait que les frais d'inscription aux facultés de médecine ont plus que doublé depuis 1925. Cette année-là la moyenne annuelle des frais s'établissait à $185. En 1945, on en était déjà à $317 et en 1951, à $438 environ. Quant aux frais des écoles de chirurgie dentaire ils sont passés de $293 environ en 1945 à $385 en 1951. Ces frais s'ajoutent à ce qu'il en coûte aux étudiants pour vivre pendant leurs études, pour se vêtir, etc. De tout cela on peut évidemment conclure à la nécessité d'étendre les services de formation professionnelle et de créer un régime de bourses médicales.

Non seulement faudrait-il des bourses fédérales destinées aux étudiants en médecine et en chirurgie dentaire, mais encore faut-il aider les étudiants qui s'engageraient à pratiquer dans les campagnes pendant un certain nombre d'années suivant leur sortie de l'université.

Comme je le disais, l'inauguration d'un programme d'assurance-santé, en sus des autres mesures précises dont je viens de parler, fera beaucoup pour soulager cette pénurie de personnel. Cela apparaît clairement dans les rapports sur cette question préparés à l'égard de la Saskatchewan.

Expansion du régime hospitalier

Le développement continu des hôpitaux de la province, notamment des hôpitaux régionaux et locaux ainsi que des hôpitaux centraux, devrait attirer les médecins vers des endroits situés en dehors des grands centres urbains. En attachant une plus grande importance aux grands hôpitaux régionaux, on obtient un certain nombre d'avantages. Il est plus facile d'équiper comme il convient un grand hôpital; on est mieux en mesure d'y retenir le personnel technique et hospitalier compétent et, à supposer qu'il y ait suffisamment de lits pour plus d'un médecin, une telle situation contribue à déraciner ce sentiment d'isolement professionnel. Tous ces éléments concourent à fournir de meilleurs services médicaux aux patients. Comme la conférence nationale de la santé rurale, tenue sous l'égide de l'*American Medical Association* le faisait remarquer: "Nous ne voulons pas faciliter l'extension de services médicaux de qualité inférieure. La commodité est une considération d'importance secondaire".

Que l'application du principe du paiement à l'avance ait exercé une influence favorable sur le nombre et la répartition des médecins, l'expérience des plans de médecins municipaux et du programme de soins médicaux de Swift-Current l'a démontré.

On voit donc que les progrès réalisés par la Saskatchewan en matière d'assurance-santé et hospitalière ont aidé cette province à combler la grave lacune de personnel médical dont elle souffrait. Dans un domaine, celui de l'hygiène mentale, la Saskatchewan a reçu des éloges remarquables. Le psychiatre de renommée internationale, le docteur Carl Menninger, de la clinique Menninger de Topeka (Kansas) déclarait le 20 septembre 1951, il y a un peu plus d'un an, que la Saskatchewan était le seul endroit au monde qui possédât tous les psychiatres dont elle ait besoin.

Il a dit que le programme de formation psychiatrique appliqué en Saskatchewan fait l'envie du monde et qu'il est copié à l'étranger.

Au Royaume-Uni, on a accompli un très grand effort (dans le cadre du service national d'hygiène publique inauguré en 1948) en vue de remédier à la pénurie de médecins et de dentistes. En 1950, dernière année pour laquelle on possède une statistique, les subventions versées par l'État aidaient 3,178 étudiants en médecine et 915 étudiants en chirurgie dentaire, au Royaume-Uni.

M. Fulton: A quelles universités étudient-ils?

M. Jones: On les trouve dans presque toutes les universités. Je puis nommer ces dernières, si le député le désire.

Une autre pénurie qui retardera l'application d'un programme national d'hygiène publique et à laquelle il faut remédier avant d'entreprendre un tel programme, c'est la pénurie d'infirmières. C'est un problème qui se pose depuis de nombreuses années. De fait, dès 1920, on inscrivait aux procès-verbaux de la conférence fédérale sur le bien-être de l'enfance, tenue à Ottawa les 19 et 20 octobre de cette année-là:

> Attendu qu'il existe une grave pénurie d'infirmières diplômées et non diplômées, pour le soin des malades et pour les servics d'hygiène publique, dans le Dominion du Canada,
>
> Et attendu que le nombre des demandes d'inscription aux écoles de formation des infirmières se fait de plus en plus insuffisant sur tout le continent...

On a cherché par divers moyens à estimer la gravité de la pénurie d'infirmières. D'après les autorités, il devrait y avoir de façon générale dans les hôpitaux une infirmière diplômée, y compris la surintendante et les surveillantes, pour deux malades. En utilisant cette norme pour 1950,—dernière année dont la statistique nous est connue,—nous constatons qu'il y a eu en moyenne 53,300 malades dans les hôpitaux du Canada chaque jour de cette année-là.

D'après la norme établie, il y aurait donc dû y avoir environ 26,600 infirmières diplômées, mais en fait il n'y en avait que 14,900. Autrement dit, il manquait 11,700 infirmières diplômées à nos hôpitaux. Mais les hôpitaux ne sont pas les seuls endroits où l'on rencontre une pénurie d'infirmières. D'après les normes relative à la santé publique, il devrait y avoir une infirmière pour 280 habitants. En se fondant sur cette norme, nous devrions avoir eu au Canada 53,880 infirmières en service, en 1951. Mais, d'après le recensement, nous n'en avions que 35,138, soit 18,740 de moins que le nombre nécessaire.

Quelles mesures ont été prises en vue de remédier à cette pénurie? Bien que le Gouvernement, par son programme de subventions en matière de santé, ait essayé de remédier au manque d'hôpitaux, quoique ces efforts, ainsi que je l'ai exposé, aient été des plus restreints et que l'objectif du plan quinquennal ne soit très probablement pas atteint, on n'a presque rien fait pour remédier à la pénurie générale d'infirmières. Aucune subvention particulière n'est versée afin d'aider à l'instruction des infirmières en général. Certaines sommes ont été affectées à l'instruction des infirmières hygiénistes, mais il ne s'agissait là que d'un élément secondaire du problème. Le gouvernement fédéral n'a jamais essayé systématiquement de remédier à la pénurie générale d'infirmières. Un rapport du gouvernement l'indique:

> Il est très peu probable qu'il soit possible de remédier à la pénurie actuelle d'infirmières, étant donné le nombre insuffisant d'infirmières diplômées qui terminent leur instruction chaque année.

Le gouvernement a reconnu que le programme de subventions en matière de santé n'allait pas remédier à la pénurie d'infirmières. Au sujet des subventions à la formation professionnelle, on relève dans les données que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a préparées pour la 57e réunion du Conseil fédéral de la Santé, le passage suivant:

> Toutefois, la formation professionnelle acquise en vertu des subventions en matière de santé a pris, la plupart du temps, la forme de cours spéciaux de formation ou de perfectionnement pour infirmières diplômées et elle a amélioré la qualité des services infirmiers. Elle n'a pas constitué un facteur permettant d'accroître le nombre des stagiaires et des infirmières en voie de formation.

Avant de proposer les solutions au problème, il conviendrait, je pense, d'examiner les causes de la pénurie d'infirmières. Qu'on me permette de citer encore un passage du mémoire du Gouvernement.

> A l'origine du problème que pose l'instruction des infirmières dans les hôpitaux, il y a peut-être tout au fond un facteur d'ordre économique profondément enraciné. Les hôpitaux du Canada ont toujours éprouvé des difficultés à satisfaire à leurs besoins financiers. Dans les années 1870, les hôpitaux ont institué des écoles d'infirmières en vue d'assurer d'une part le service d'infirmières aux malades des hôpitaux et d'autre part la formation des infirmières. Au cours des années, les avantages économiques résultant de l'utilisation, sur une grande échelle, des services des étudiantes se manifestèrent et il devint difficile de savoir où finissaient les services requis de l'étudiante et où commençait sa formation.
>
> L'Association des infirmières canadiennes a attribué aux principales causes suivantes le taux élevé des défections parmi les infirmières: *a*) fatigue physique provoquée par la hâte et la tension souffertes dans des salles encombrées et manquant de personnel; *b*) longueur excessive de la journée de travail; *c*) fonctions imposées à des personnes qui n'ont pas la maturité suffisante pour s'en acquitter; *d*) fonctions qui devraient être confiées au personnel domestique.

Il est évident que la formation des élèves infirmières laisse beaucoup à désirer. Des obstacles économiques unis à des conditions de travail peu satisfaisantes, dont parle l'Association des infirmières canadiennes, constituent des raisons importantes pour lesquelles un si grand nombre de jeunes filles qui commencent leur cours d'infirmières y renoncent avant de l'avoir terminé.

Bref, pour récapituler mes observations, j'émets l'avis que l'une des premières mesures qui s'impose au Gouvernement, c'est

d'instituer des subventions aux écoles ou une autre sorte de participation à la formation d'infirmières en vue de remédier à la pénurie actuelle et de les préparer aux services d'hygiène publique en prévision de l'établissement d'un régime national de santé. Pour ce qui est des élèves infirmières, le parti cécéfiste est d'avis qu'on pourrait subventionner des écoles d'infirmières reconnues, afin qu'on n'ait pas à employer des élèves dans les hôpitaux pour leur fournir par là le meilleur moyen de défrayer leurs études.

L'établissement d'un régime d'assurance-santé placera, par lui-même, je le répète, les hôpitaux dans une meilleure situation financière, y compris les hôpitaux qui dirigent une école d'infirmière et, par le fait même, les aidera dans une grande mesure à améliorer la situation faite aux élèves infirmières. En outre, des subventions sont nécessaires pour assurer la rémunération des élèves infirmières tout autant que pour améliorer leur sort et leurs moyens de formation.

L'hon. George Prudham (ministre des Mines et des Relevés techniques): Je tiens d'abord à m'unir à ceux qui ont pris la parole jusqu'ici pour féliciter les deux motionnaires (MM. Deslières et Schneider) de l'Adresse en réponse au discours du trône de leurs magnifiques discours. Ils ont été à la hauteur de leur tâche et tous deux feront honneur à la Chambre des communes. Le député qui, habitant Ottawa, représente la circonscription de Peace-River (M. Low), a eu l'amabilité de m'appeler, il y a quelque temps, "le ministre d'Edmonton". A titre de membre élu de la circonscription d'Edmonton-Ouest, je partage avec l'honorable député d'Edmonton-Est (M. Macdonald) l'honneur de représenter ici une des villes les plus progressistes et les plus ambitieuses du continent. Nous sommes heureux qu'Edmonton soit le centre du bassin pétrolifère le plus actif au Canada. Bien qu'Edmonton partage avec Calgary le côté commercial de l'exploitation pétrolière, surtout en ce qui touche les placements de capitaux, c'est la région d'Edmonton qui produit le plus de pétrole. A la suite des découvertes de pétrole, de grandes industries nouvelles, notamment d'importantes entreprises de produits chimiques dérivés du pétrole, sont en voie de s'établir là-bas.

L'équipe de football Edmonton-Esquimos, qui a remporté cette année le championat de l'Ouest pour passer dans la finale de la coupe Grey où elle a fait bonne figure, est un autre sujet d'orgueil pour les citoyens d'Edmonton.

J'ai eu le plaisir récemment d'assister, dans le nord de l'Alberta, à une réunion dont a parlé ici le député qui, habitant Ottawa, représente la circonscription de Peace-River. Lors de cette réunion, j'ai eu le plaisir de rencontrer un groupe d'environ 250 citoyens respectables, intelligents, un groupe aussi renseigné et aussi compétent que tout autre groupe représentatif qu'on puisse trouver au pays. Il ne faut pas conclure de ce qu'ils sont représentés actuellement par un député qui n'a jamais vécu dans cette circonscription et qui habite présentement Ottawa...

M. Low: Où votre chef habite-t-il?

L'hon. M. Prudham: ...que cette circonscription ne compte personne qui soit assez compétent pour la représenter au Parlement.

M. Low: Où habite donc le ministre?

L'hon. M. Prudham: J'habite à Edmonton.

M. Low: Mais non!

L'hon. M. Prudham: L'observation ne vise pas à discréditer l'honorable député qui habite à Ottawa, mais qui représente la circonscription de Peace-River.

M. Low: Pourquoi agir comme si c'était le cas?

L'hon. M. Prudham: La population de cette circonscription se rend de plus en plus compte qu'elle devrait être représentée par un habitant de l'endroit. Ce n'est pas là s'en prendre à celui qui, habitant Ottawa, a tenté de parler en leur nom à la Chambre. La circonscription de Peace-River est trop importante pour être représentée par quelqu'un qui n'y demeure pas. Le chef des créditistes a dit que ma récente visite dans la région de la rivière la Paix était une visite bien ordinaire.

M. Fulton: Le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) vient de le constater.

L'hon. M. Prudham: Durant les dix dernières années, en raison de mon activité professionnelle, j'ai passé beaucoup de temps dans la région de la rivière de la Paix. Mes contacts de première main avec la région de la rivière de la Paix ont été plus variés et plus considérables que ceux du député qui représente cette région à la Chambre.

Dans ce vaste empire situé au nord d'Edmonton et comprenant environ 80,000 milles carrés, nous avons une région agricole fertile et prospère qui est beaucoup plus vaste que l'Angleterre. La région de la rivière de la Paix est une des zones les plus productives: tous les ans, elle crée une quantité prodigieuse de nouvelle richesse. Cette année seulement, la récolte de céréales de la région de la rivière de la Paix est estimée à 36 millions de boisseaux.

M. Johnston: A quand les élections?

L'hon. M. Prudham: Il y a encore de vastes étendues qui pourront, à la première occasion favorable, être transformées en exploitations agricoles de grande envergure. Ce qui

manque le plus à la région de la rivière de la Paix, ce sont des habitants. Les occasions de réussite ne manquent pas, mais la population n'y est pas assez nombreuse pour en tirer parti. Si les milliers d'immigrants que reçoit le Canada se rendaient dans cet empire qu'est la région de la rivière de la Paix, ils y trouveraient, non seulement du travail, mais la prospérité. Mon collègue, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Harris) me disait ce matin que son ministère avait pris des dispositions en vue d'assurer le prix de leur passage au-delà de Winnipeg aux gens qui veulent accepter du travail.

En plus de se prêter à la culture, la région de la rivière de la Paix possède de vastes forêts. Celles-ci, je regrette d'avoir à le dire, s'épuisent rapidement, sans qu'on puisse discerner que le gouvernement provincial s'efforce d'établir un plan bien arrêté pour mettre fin à cet épuisement, pour appliquer des mesures de conservation ou de reboisement.

M. Low: Cela ne correspond pas aux faits.

M. l'Orateur suppléant (M. Robinson): A l'ordre!

L'hon. M. Prudham: Une région de l'Alberta où l'on pratique la conservation, c'est l'important versant oriental des Rocheuses, où, en vertu d'une entente fédérale-provinciale, on applique un splendide programme de conservation des forêts et des eaux.

Aux termes de l'entente fédérale-provinciale, le gouvernement fédéral fournit la majeure partie des sommes voulues, soit, à ce jour, près de 4 millions.

M. Johnston: Cela représente quel pourcentage?

L'hon. M. Prudham: Au cours de ces dernières années, on a découvert des gisements importants de gaz et de pétrole dans la région de la rivière de la Paix. J'ai l'intention de montrer plus tard de quelle manière le gouvernement fédéral a facilité l'exploitation de nos richesses minérales à laquelle il a participé.

M. Fulton: Ce n'est rien par comparaison avec le gaz qu'on a découvert à Edmonton au cours des instants qui viennent de s'écouler. (*Exclamations*)

L'hon. M. Prudham: Le gouvernement provincial, dans sa sagesse, a décidé d'exporter une partie de ce gaz. Depuis l'essor des Territoires du Nord-Ouest et l'aménagement de la route Mackenzie, les villes de ces régions se sont transformées en centres de distribution importants. La route de l'Alaska, que possède et entretient le gouvernement fédéral, est aujourd'hui l'une des plus belles routes de notre continent. Elle s'étend de Dawson Creek (C.-B.) jusqu'en Alaska. Mais cette voie ne peut donner son plein rendement parce que trop peu de routes provinciales d'embranchement traversent la région de la rivière de la Paix.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique vient de terminer une route allant de la région de la rivière de la Paix au littoral du Pacifique, ce qui représente la première étape vers...

M. Fulton: Voudriez-vous répéter cela, je vous prie?

L'hon. M. Prudham: ...l'établissement, dans la région, de voies de transports suffisantes.

M. Fulton: Il me semble que le député devrait plutôt demandé à quelqu'un qui est au courant des faits d'écrire son discours.

L'hon. M. Prudham: Je l'ai écrit moi-même.

M. Fulton: Renseignez-vous donc sur les faits.

Une voix: C'est une façon de le lire.

M. l'Orateur suppléant (M. Robinson): A l'ordre!

L'hon. M. Prudham: Le gouvernement de la Colombie-Britannique ayant inauguré une grand-route, la population de la région attend avec impatience le jour où elle obtiendra le transport ferroviaire, jusqu'à la côte.

M. Low: Bravo! Elle l'attend depuis 35 ans, en vertu des promesses des libéraux.

L'hon. M. Prudham: Les porte-parole du parti créditiste s'efforcent souvent de nous donner l'impression que ce parti est tout spécialement imprégné d'esprit chrétien.

M. Fulton: Je suis rigoureusement neutre.

L'hon. M. Prudham: Je voulais dire que le parti du Crédit social n'a pas le monopole du christianisme. Ces gens, qui cherchent toujours à se faire passer pour le "parti chrétien du Canada", aiment également beaucoup critiquer la ligne de conduite du Gouvernement, en déformant les faits et en induisant le public en erreur et en se montrant injustes.

Je mentionnerai certains faits à titre d'exemple de ce que je viens de dire. De temps à autre, les orateurs du parti du Crédit social ont affirmé, peut-être en badinant, que la Providence a retardé la récente découverte des gisements de pétrole et de gaz naturel en Alberta, jusqu'à ce qu'un bon gouvernement chrétien soit là pour les exploiter. Il me semble qu'on devrait également mentionner que beaucoup de dur travail chrétien avait été accompli et bien des plans dressés en vue d'exploiter les ressources naturelles de l'Alberta bien avant qu'il fût question du Crédit social. L'expansion récente qu'a

prise l'exploitation du pétrole et du gaz ne se serait pas produite sans les levés et études géologiques qu'a effectués le gouvernement fédéral, ni les cartes qu'il a préparées depuis même 1873.

Depuis cette époque jusqu'aujourd'hui, huit groupes se consacrant aux études géologiques, en moyenne, ont travaillé chaque année dans ce qui est aujourd'hui la province d'Alberta. En outre, le gouvernement fédéral a effectué des levés aérophotogrammétriques dans environ 15,000 milles carrés du territoire de la province. Les renseignements obtenus de cette façon ont fourni une base sûre en vue d'explorer nos ressources minérales, y compris le pétrole et le gaz. La preuve, c'est que le ministère des Mines et Minéraux de l'Alberta a demandé qu'on lui envoie 5,000 exemplaires de la carte géologique de l'Alberta de 1950, que prépare le gouvernement fédéral, dès qu'elle sera imprimée.

Le ministère des Mines et des Relevés techniques a recueilli et publié des centaines de rapports et de cartes se rapportant directement à des gisements possibles de pétrole et de gaz.

Les sociétés particulières ont tiré grand profit de ces publications du gouvernement fédéral et les ont trouvées fort utiles. Au fond, c'est la raison pour laquelle plusieurs de ces sociétés ont persisté dans leurs recherches. On sait fort bien quels ont été les résultats de ces recherches et de ces efforts: l'Alberta produit du pétrole et du gaz de première qualité et cette expansion n'a pas été fortuite. Elle a été rendue possible uniquement parce qu'on avait parfaitement étudié la région et qu'on en avait dressé des cartes.

L'industrie pétrolière du Canada compte toujours sur le service fédéral des levés pour qu'il effectue d'autres travaux géologiques; elle se fonde sur les découvertes de ce service pour élaborer ses programmes d'exploration. L'établissement de cartes géologiques a permis à l'entreprise privée de découvrir des régions productives en Alberta, comme Pincher-Creek, Jumping-Pound, Sullivan-Creek, Brazeau et autres.

En outre, la Commission géologique, qui relève de mon ministère, a recueilli un million et demi d'échantillons de roches prélevés au moyen de foreuses, ce qui représente plus de 15 millions de pieds de forage. Ces échantillons sont étudiés et comparés, puis les renseignements sont communiqués aux industriels. Soit dit en passant, le gouvernement de l'Alberta a exigé du gouvernement fédéral plus de $10,000 à propos de la fourniture de ces échantilons.

J'aimerais dire quelques mots du charbon. Au cours de l'examen des crédits afférents à l'Office du charbon, l'an dernier, le représentant de Red-Deer (M. Shaw) a craint qu'on ne prît pas toutes les dispositions possibles, au moyen de subventions et d'autres mesures, pour maintenir en bonne posture l'industrie houillère du pays, de manière à faire face à toute crise nationale qui pourrait se produire.

Comme l'Office fédéral du charbon relève de mon ministère et que j'en suis comptable au Parlement, j'aimerais signaler l'importance de l'aide que le gouvernement fédéral a accordée à l'industrie canadienne du charbon. Le programme des subventions existe depuis 1923, soit depuis près de 30 ans. L'an dernier, nous avons augmenté les subventions accordées aux mines de l'Ouest, lorsque les chemins de fer ont décidé de relever leur tarif uniforme à l'égard du charbon canadien expédié de l'Est.

Le ministère des Mines et des Relevés techniques a aidé de plusieurs façons l'industrie du charbon. Le ministère a un bureau à Calgary, d'où des représentants itinérants vont aider les exploitants de mines à résoudre des problèmes de préparation du charbon et d'amélioration des procédés d'extraction. Le ministère aide aussi à l'exécution du plan Mordell, de concert avec l'Université McGill. Il s'agit de recherches expérimentales dirigées par le professeur Mordell, dont le but est la mise au point d'un moteur à turbine à gaz alimenté au charbon. Si les expériences réussissent, le moteur sera d'un précieux secours à l'industrie du charbon. L'aide fournie par le gouvernement fédéral aux fins de ces recherches jusqu'à la fin de l'année financière actuelle atteindra le montant de $200,000.

D'autre part, en ce qui concerne l'industrie du charbon, le gouvernement de l'Alberta, à mon avis, bien qu'il ait perçu de fortes sommes en redevances, a très peu accompli en vue d'aider l'industrie d'une façon pratique. Depuis qu'il est au pouvoir en Alberta, le gouvernement créditiste a recueilli des mines de charbon un montant global de plus de 6 millions en redevances, droits, loyers et taxes minières.

Je tiens cependant à préciser clairement que le Conseil de recherches de l'Alberta a toujours collaboré dans toute la mesure de ses moyens limités avec les organismes fédéraux. Les relations entre les techniciens du Conseil et ceux du ministère des Mines et des Relevés techniques ont toujours été des plus cordiales et des plus utiles pour les deux organismes.

Les créditistes ont parlé des sables bitumineux de l'Alberta au cours de la législature actuelle. Le 1er mai de cette année, le représentant de Bow-River (M. Johnston) a fait

à ce propos les observations suivantes, que rapporte le hansard à la page 1880:

Nous savons que le gouvernement fédéral a affecté, pendant la guerre, près de 5 millions de dollars aux sables bitumineux de l'Alberta. Le travail accompli par le gouvernement fédéral a été tout à fait inutile. Les réalisations apportées par le gouvernement fédéral à l'égard des sables bitumineux depuis 1914 jusqu'à aujourd'hui, sont minimes, en comparaison de ce qu'a fait la province et en comparaison des progrès réalisés par les provinces depuis que le gouvernement fédéral a détruit par le feu l'installation de Fort-McMurray.

Afin de vous donner une idée exacte de la situation, je vais vous résumer les points principaux des travaux relatifs aux sables bitumineux. Ces dépôts, situés dans le nord de l'Alberta, consistent en particules de sable et d'huile lourde et ne se prêtent pas à des fins commerciales dans cet état.

La première étape consistait à découvrir des régions où les gisements avaient une teneur en pétrole suffisante pour être rentables. Après des années d'explorations préliminaires en surface conduites par des membres de la Division des Mines, le gouvernement fédéral a commencé, en 1942, une recherche intensive de ces gisements. Ces travaux qui ont donné naissance à une méthode spéciale de prélèvement d'échantillons ont conduit à la découverte de sables de meilleure qualité dans la région de Fort-McMurray. Par des forages, le ministère des Mines et des Relevés techniques a prouvé que dans une région de quatre milles et demi carrés se trouvaient des dépôts de pétrole estimés à 900 millions de barils. On me dit que cela suffit pour assurer le fonctionnement pendant un siècle d'une raffinerie ayant un débit de 20,000 barils par jour.

La deuxième étape consistait à élaborer une méthode efficace permettant de séparer l'huile lourde des sables et de trouver les moyens de la transformer sur place en pétrole brut destiné à être acheminé par pipeline. Autre problème: enlever le soufre. Les savants et les ingénieurs fédéraux se sont unis à la société *Abasand Oil Limited* pour mettre au point une méthode économique permettant d'extraire le bitume des sables. Dans l'usine de cette société, reconstruite grâce à l'aide fédérale, on a fait des essais avec le dispositif McClave de séparation à l'eau chaude. Lorsque en 1945 l'usine fut accidentellement détruite par un incendie allumé par l'étincelle jaillie de la torche d'un soudeur, les travaux commencés sur la méthode de séparation à l'eau froide ont été poursuivis dans une usine témoin installée à la Division des mines à Ottawa. Cette usine a également servi à mettre au point les méthodes permettant de réduire l'huile lourde en pétrole brut prêt à être acheminé par pipe-line. Les résultats de ces expériences ont toujours été à la disposition du gouvernement albertain.

Je ne conteste pas l'activité du gouvernement provincial, mais le temps est venu de reconnaître la généreuse participation du gouvernement fédéral à ces réalisations.

On fait présentement porter les études sur l'enlèvement du soufre du pétrole, lequel serait autrement très corrosif et inacceptable. On a reconnu, dans le rapport présenté par S. M. Blair, conseiller technique du gouvernement albertain, que c'était là un des problèmes graves que pose l'utilisation du pétrole. Au cours de la présente année, la Division des mines de mon ministère a mis sur pied une installation en vue de permettre des recherches approfondies en la matière au moyen de l'hydrogénation. On effectuera également au laboratoire d'Ottawa d'autres analyses du bitume albertain.

Le gouvernement fédéral, on le voit, a joué un rôle important dans la mise en valeur de ces ressources au bénéfice de la population de l'Alberta et du Canada. Les savants et les ingénieurs de mon ministère ont conjugué leurs efforts avec ceux des spécialistes de l'industrie privée et du gouvernement provincial en vue de trouver les moyens les meilleurs et les plus pratiques d'utiliser le pétrole des sables bitumineux. Il y a toujours eu libre échange de renseignements entre le gouvernement provincial et les services scientifiques fédéraux.

De telles entreprises ne peuvent être menées à bonne fin que grâce aux efforts conjugués des gouvernements fédéral et provinciaux et de l'entreprise privée. Cette collaboration est la clé du succès de la confédération canadienne. Il semble que l'honorable député de Bow-River ait essayé de dénaturer ces faits ou qu'il les ait perdus de vue.

M. Johnston: Non, il ne les a pas perdus de vue.

L'hon. M. Prudham: Dans un autre domaine où s'exerce l'activité de l'État, le député qui habite Ottawa et qui représente Peace-River (M. Low) a parlé du plan d'hospitalisation actuel de la province d'Alberta, disant que ce plan est le meilleur que nous ayons au Canada. Je lui signale qu'au moins une part du mérite, à l'égard des résultats obtenus en Alberta, revient au ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social.

Sous le gouvernement libéral, le programme de santé publique comporte le paiement de plus de deux millions, pendant la seule année financière en cours, à trente-trois hôpitaux de la province. En outre, une autre somme d'un million servira à aider la province à

améliorer ses services de santé dans les domaines de la tuberculose, du cancer, de l'hygiène mentale, du soin des enfants infirmes et ainsi de suite. Soit dit en passant, on vient d'approuver une subvention de $58,000 pour aider à l'aménagement d'un nouveau pavillon à l'Institut provincial d'hygiène mentale d'Oliver.

On a élevé, à Edmonton, un imposant monument au grand-prêtre du Crédit social, feu l'honorable William Aberhart. C'est un beau sanatorium, moderne et bien outillé. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a versé une part de $600,000 au coût de cet immeuble et à l'achat de mobilier et d'équipement. Autant que je sache cependant, le gouvernement provincial n'a jamais reconnu publiquement l'apport du gouvernement fédéral.

L'honorable représentant de Peace-River et certains autres membres de son parti ont déjà fortement insisté en faveur d'une aide plus considérable de la part du gouvernement fédéral dans le domaine de l'instruction publique. Il a deux ans, on a ouvert dans la région de la rivière de la Paix, à Fairview, une école d'agriculture. Par l'entremise du ministère du Travail, le gouvernement fédéral a versé une subvention directe d'environ $262,000 devant être affectée à l'aménagement de l'école et à l'achat du matériel nécessaire. Là encore, au moment de l'ouverture officielle de l'école, ces gens n'ont pas eu la politesse d'inviter le gouvernement fédéral à envoyer un représentant.

Les membres de la Chambre savent bien tout ce que le Gouvernement a accompli durant la présente législature en vue d'aider aux universités et aux institutions d'enseignement technique. Point n'est besoin de nous attarder à une énumération détaillée. Qu'il me suffise de rappeler qu'en plus d'avoir accordé une subvention à l'université de la province d'Alberta, le gouvernement fédéral a payé une partie du coût de l'aménagement d'écoles d'agriculture à Olds et à Vermilion et d'écoles secondaires à Edmonton et à Calgary. La constitution laisse aux provinces la responsabilité de l'instruction publique. Le gouvernement fédéral a démontré qu'il voulait fournir une aide indirecte, mais est-ce vraiment raisonnable qu'un gouvernement provincial qui a plus de 75 millions de dollars en caisse ait besoin d'une plus grande aide de la part du gouvernement fédéral, en ce qui a trait à l'instruction publique?

Le domaine de la voirie nous offre un autre exemple de l'aide accordée par le gouvernement fédéral. La route transcanadienne, qu'on est à aménager en Alberta, est incontestablement la mieux aménagée et la mieux réussie, du point de vue technique, de toutes les routes de la province. Cette entreprise a été exécutée sous la surveillance du ministère mique. Jusqu'ici, on a consacré environ 10 millions de dollars à l'aménagement de cette seule route.[1] Nous espérons qu'à l'avenir le gouvernement provincial se conformera aux principes techniques qu'on a appliqués à l'aménagement de cette route et qu'il s'efforcera d'améliorer les routes provinciales, afin de les rendre sûres.

M. Low: C'est ce qui a perdu Harper Prowse.

L'hon. M. Prudham: J'ai constaté que les routes provinciales d'Alberta ressemblent passablement au mouvement créditiste: la surface en est très coûteuse, mais elles ne reposent sur aucun fondement solide.

M. Johnston: Au moins la surface est bonne; c'est plus qu'on puisse dire d'autres là-bas.

L'hon. M. Prudham: Elle est aussi très unie. Le parti créditiste s'est attaché à proclamer que l'Alberta est dirigé par un bon gouvernement. Si l'on dit souvent qu'il est orthodoxe, c'est parce que, dans l'administration des affaires de la province, il s'abstient d'appliquer les principes du crédit social.

Depuis 1935, pas moins de 14 lois et 3 projets de loi de l'Assemblée législative de l'Alberta, que le lieutenant-gouverneur avait sagement réservés, ont été déclarés inconstitutionnels.

M. Low: Nous en arrivons maintenant à la réponse.

L'hon. M. Prudham: En plus d'être une menace pour la confédération et l'unité nationale, ces mesures, si elles avaient été appliquées, auraient constitué une atteinte profonde aux droits et aux libertés de la population de l'Alberta.

M. Low: Cela ne tient pas debout.

L'hon. M. Prudham: Les intrigants du Crédit social ont eu l'audace d'appeler une de leurs lois: loi visant à restreindre les droits civils de certaines personnes. Nous savons tous que la loi infâme intitulée loi concernant l'exactitude des nouvelles et de l'information aurait eu pour effet de museler la presse libre de la province. Aujourd'hui, quand les créditistes font entendre leurs béates platitudes, que les députés se représentent ce qui serait arrivé aux libertés qui nous tiennent le plus à cœur, si, en Alberta, nous n'avions pu compter sur la protection des cours de justice du pays.

[1] *Voir rectification page 392.*

J'aimerais également rappeler à la Chambre que l'honorable député de Peace-River (M. Low) était membre du gouvernement créditiste lorsque plusieurs de ces lois inconstitutionnelles ont été adoptées par la législature de l'Alberta. Quiconque est assez irréfléchi pour croire au mythe fabriqué de toute pièce qu'est un bon gouvernement créditiste devrait songer à ce qui se produirait si ces créditistes obtenaient jamais le pouvoir à Ottawa pour appliquer leurs programmes. Cette intention est nettement indiquée dans le discours prononcé par l'honorable député de MacLeod (M. Hansell) lundi soir dernier.

Une des principales prétentions que l'on avance à l'appui de cette idée est que le gouvernement de l'Alberta aurait réduit la dette de cette province. A cet égard, je demanderais aux honorables députés de consulter les rapports du Bureau fédéral de la statistique qui révèlent que la dette nette garantie de la province d'Alberta depuis 1940 a été réduite de $28,487,000, tandis que pendant la même période la dette municipale nette en obligations dans la province, à la charge de la population de l'Alberta, a augmenté de $49,455,000. Bien que le gouvernement de l'Alberta se targue de posséder un énorme compte de banque, plusieurs de ses municipalités sont effectivement dans une situation financière désespérée, à cause d'une mauvaise répartition des revenus entre le gouvernement provincial et les municipalités.

M. Shaw: Dites-leur combien de libéraux ont été élus en Alberta.

L'hon. M. Prudham: D'autre part, le gouvernement fédéral a assumé ses obligations à cet égard...

M. Shaw: Dites-leur combien de libéraux ont été élus.

L'hon. M. Prudham: ...à la faveur des accords fiscaux entre le Dominion et la province et des subventions ordinaires. Aux termes de ces accords et subventions, le gouvernement fédéral perçoit et remet au gouvernement albertain environ le quart des sommes que ce dernier dépense chaque année. Si ces accords fiscaux n'existaient pas, le gouvernement provincial aurait la faculté, bien entendu, de recourir à l'impôt direct pour se procurer cet argent.

Si jamais il vient le jour prédit où le parti créditiste sera en mesure d'accéder au pouvoir à Ottawa, personne ne s'attendra, je crois, que le député de Peace-River soit nommé premier ministre. Il semble, actuellement, être la voix qui crie dans le désert, qui prépare la voie à un autre.

M. Low: Pourquoi alors êtes-vous si inquiets, vous, les libéraux?

[L'hon. M. Prudham.]

L'hon. M. Prudham: Le représentant de Lethbridge (M. Blackmore) serait sans doute nommé ministre des Finances.

M. Blackmore: Et il ferait un excellent ministre des Finances.

L'hon. M. Prudham: On n'aurait plus qu'à se demander combien de temps ses programmes où la planche à billets tient un si grand rôle mettraient à faire perdre aux Canadiens et au monde la confiance qu'ils ont dans la stabilité de l'armature financière du Canada.

M. Shaw: C'est ce qu'ils disaient de l'Alberta en 1935.

L'hon. M. Prudham: Et ce sont les tribunaux qui vous empêchèrent de le faire.

Il est bien surprenant d'entendre le député de Peace-River, entre tous, évoquer le désir brûlant et constant qu'il a toujours eu de consolider les liens unissant les nations du Commonwealth et de favoriser les échanges commerciaux entre le Canada et le Royaume-Uni. Il a mentionné, ces derniers temps, la grande considération, le profond respect éprouvés par son parti pour le trône d'Angleterre; il a dit combien ce trône a été ébranlé par la nomination d'un Canadien au poste de gouverneur général. Mais les faits montrent que, peu après l'accession des créditistes au pouvoir en Alberta, ceux-ci firent montre d'un manque évident de respect pour la Couronne en faisant évacuer par le lieutenant-gouverneur sa résidence officielle, l'Hôtel du Gouvernement, et en vendant son mobilier aux enchères, faisant fi de la dignité et des traditions qui se rattachaient à la position éminente du représentant de la Couronne dans cette province.

Le gouvernement fédéral a eu soin de veiller à ce que l'Hôtel du Gouvernement à Edmonton ne demeure pas inoccupé et à ce qu'on ne l'emploie pas à des fins commerciales. On l'a transformé en hôpital pour anciens combattants. Mais quand les chefs créditistes proclament leur profond attachement aux liens du Commonwealth, la plupart des gens évaluent ces convictions à la lumière de leurs actes et non de leurs paroles. Le député de Peace-River faisait partie à cette époque du gouvernement de l'Alberta.

De plus, si le parti créditiste avait réussi à découvrir la façon de mettre ses théories extravagantes en pratique, sans violer la constitution, il aurait mis l'Alberta dans une camisole de force sur le plan économique en l'isolant du reste du Canada et en cherchant à fonctionner comme entité désireuse de se suffire à elle-même. S'il en avait été ainsi, on aurait non seulement nié cyniquement la valeur du commerce impérial et international, mais porté un coup grave à l'organisation commerciale du pays.

De plus, monsieur l'Orateur, le chef du parti créditiste a mauvaise grâce à parler en cette enceinte de la prédominance des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis, par rapport à notre commerce avec le Royaume-Uni. Au cours des quelques dernières années, le gouvernement du crédit social en Alberta s'est beaucoup fié à l'entreprise et au capital des États-Unis pour exploiter les ressources naturelles de l'Alberta.

M. Low: Qui donc a écrit le discours que vous êtes en train de lire?

L'hon. M. Prudham: D'une part, les créditistes parcourent le pays en attaquant les cinquante gros bonnets, ou la puissance internationale de l'argent, ainsi qu'ils la décrivent, tandis que d'autre part ils accueillent en Alberta tous les capitaux qu'ils peuvent se procurer, internationaux ou autres.

Je rappelle aux Canadiens, ainsi qu'aux portefeuillistes et hommes d'affaires qui ont cru à l'orthodoxie du gouvernement de l'Alberta, les programmes dangereux auxquels s'est attaché le parti créditiste au début de ce mouvement, programmes que le président général du Crédit social, l'honorable député de Macleod, a repris en cette enceinte au cours du présent débat, ainsi qu'en fait foi la page 253 du hansard:

> Qu'on aille pas écrire ni penser que, si le crédit social prend les rênes du pouvoir ici, il suivra les principes d'un bon et brave gouvernement conservateur. Si le parti créditiste prend le pouvoir au Canada, qu'il soit bien entendu qu'il établira la technique du crédit social.

Ce discours a grandement dissipé les nuages et fait s'évanouir la fable au sujet d'un bon gouvernement conservateur créditiste. Beaucoup de personnes ont dû être bouleversées d'apprendre que le Crédit social tient encore à ses programmes monétaires étranges et ruineux du début.

A ceux qui sont sous le coup de l'émotion créditiste, je rappelle que le parti du Crédit social possède le monopole du christianisme. Ici, qu'il me soit permis de consigner au compte rendu un article d'information paru dans le *Journal* d'Edmonton, article qu'a reproduit la *Presse canadienne* et qui est le compte rendu du discours qu'a prononcé le député de Peace-River à Edmonton, le 26 novembre.

> Le premier ministre Manning a fait une tournée triomphale dans l'Est du Canada, non pas pour des fins politiques, mais pour des fins religieuses... Cette tournée a des conséquences politiques. Elle en aura pour nous, membres du parti, j'en suis sûr.

M. Low: Pourquoi ne lisez-vous pas le reste de la phrase?

L'hon. M. Prudham: Je le voudrais bien, mais je n'en ai pas le temps.

M. Low: En effet, vous n'en avez pas le temps.

L'hon. M. Prudham: Je ne relève pas ces remarques de l'honorable député, car ses paroles se passent de commentaires. Les représentants de Peace-River et de Macleod ont beaucoup contribué à mettre les choses au point et à indiquer l'attitude du parti créditiste, ainsi que les moyens que ce parti emploie pour acquérir de la puissance politique.

Les réalisations du parti libéral, lui qui a raffermi et encouragé le commerce entre le Royaume-Uni et le Canada, se passent de commentaires.

M. Low: Vraiment! Vous avez perdu tous nos marchés.

L'hon. M. Prudham: Il suffit de mentionner le prêt d'un milliard et quart accordé à l'Angleterre, à ajouter au don d'un milliard que nous lui avons fait pendant la guerre, l'accord international sur le blé, ainsi que les diverses ententes qui ont été conclues en vue de vendre en Angleterre une grande variété de produits agricoles canadiens.

M. Low: Ce don est venu de nos cultivateurs.

L'hon. M. Prudham: Tous ceux qui sont au courant de nos réalisations savent que le parti libéral s'efforce d'augmenter notre commerce avec tous les pays. La ligne de conduite du parti libéral a toujours eu cette tradition pour principe. C'est pourquoi le Canada est aujourd'hui la plus grande nation commerçante au monde, par rapport à sa population. C'est pourquoi le Canada est la quatrième nation commerçante au monde actuellement, par rapport au volume des échanges internationaux.

Une voix: A quelle page en êtes-vous?

L'hon. M. Prudham: Si je répétais ce discours autant de fois que les créditistes ont prononcé les mêmes discours à la Chambre, je serais en mesure de le prononcer à rebours.

M. Mutch: Et même à rebours, il aurait autant de sens que les leurs.

M. Knowles: Est-ce le seul avantage qui vous puissiez lui trouver?

L'hon. M. Prudham: Je dirai en terminant que je suis fier de notre gouvernement libéral, fier des succès du parti libéral qui a tiré le pays de la crise économique, qui a été au pouvoir pendant la guerre, qui a été au pouvoir pendant la période de rétablissement, et qui est maintenant au pouvoir pendant une nouvelle période de réarmement, alors que le pays connaît une prospérité sans précédent dans notre histoire.

M. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour formuler quelques observations dans l'intérêt de mes commettants et j'espère que ces observations intéresseront en dernier ressort tous les Canadiens. Tout d'abord, j'admets que nous autres, habitants des provinces Maritimes, souffrons de certains désavantages naturels, tout en jouissant de maint avantage naturel. Je ne vais pas m'étendre longuement sur les premiers ce soir, mais j'aimerais en mentionner succinctement quelques-uns.

Tout d'abord, parce que les limites des provinces Maritimes n'étaient pas contiguës au vaste arrière-pays canadien, leurs frontières n'ont pas changé depuis l'époque de la confédération, tandis que sept autres provinces ont accru considérablement leur superficie grâce à l'adjonction de grandes étendues de ce qui constituait jadis l'arrière-pays. Au cours de ces dernières années, on a découvert que ces régions renfermaient des richesses minérales, sous forme de pétrole, de nickel, de minerai de fer et ainsi de suite; en conséquence l'argent remplit désormais leurs caisses, de façon directe et indirecte. Mais dans les circonstances, les habitants des Maritimes n'ont pas été suffisamment indemnisés.

Il y a en outre plusieurs conditions artificielles qui nous désavantagent. Du point de vue géographique, nous sommes au bas bout de la table. Notre population est inférieure à celle de la plupart des autres provinces et une fois que les plus forts sont servis nous avons les restes, quand il y en a.

Par exemple, la population de la ville de Charlottetown, dans la circonscription électorale de Queens, a beaucoup espéré, des années durant, qu'on tiendrait certaines des promesses formulées à son adresse au sujet de l'accroissement des travaux publics qu'effectue le gouvernement fédéral. Elle avait grand espoir de voir ériger un nouvel édifice pour l'administration fédérale, ainsi qu'un nouvel arsenal et de nouvelles casernes navales. Elle avait espéré encore beaucoup d'autres choses, qui ne semblent guère en voie de réalisation.

J'entends un député dire que rien de tout cela ne sera mis en œuvre tant que je représenterai Queens. Je ne représente Queens que depuis peu, mais ces besoins existent depuis bon nombre d'années. Queens n'obtenait rien de plus lorsque la circonscription se faisait représenter par le membre d'un autre parti.

Ces travaux publics ainsi que d'autres entreprises nécessaires ont été signalés par beaucoup de citoyens de l'Île du Prince-Édouard et par les représentants de maintes organisations. J'ai même eu l'audace de les porter à la connaissance du ministre des Travaux publics (M. Fournier), tout en me rendant compte que c'était inutile. Je remarque qu'on construit beaucoup à Ottawa, surtout des bureaux permanents pour l'administration fédérale. Si je ne connaissais si bien la finesse d'esprit et de perception du ministre des Travaux publics, je serais porté à croire qu'il a compris que j'avais dit "Charlotte's town" au lieu de "Charlottetown".

[L'hon. M. Prudham.]

Les habitants de Charlottetown ont fort souhaité l'agrandissement de leur aéroport très fréquenté. Sauf erreur, le Gouvernement y songe en ce moment et j'ai bien confiance qu'il en sera prochainement question et que ce qu'on désire deviendra réalité.

De façon générale, nous, des provinces Maritimes, paraissons négligés en ce qui a trait aux travaux publics, aux contrats relatifs à la défense et à maints autres égards. C'est du moins ce que nous croyons. Le ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Prudham) vient de nous parler des nombreux levés géologiques qu'effectue le gouvernement fédéral en Alberta. Il semblerait que, lorsque les habitants de l'Alberta demandent quelque chose, ils obtiennent au moins un levé géologique, tandis que, lorsque nous, de l'Île du Prince-Édouard, demandons quelque chose, nous obtenons d'ordinaire un regard dur.

Ce sont là des questions que je mentionne en passant; mais il est une injustice grave sur laquelle je tiens à appeler l'attention du Gouvernement, injustice dont sont victimes les habitants de la province d'où je viens; je veux parler de l'impôt exigé des services d'utilité publique, en tant que sociétés. Cette question a déjà été exposée ici, dans une certaine mesure; mais j'aimerais rafraîchir la mémoire des députés à cet égard en citant un extrait de l'exposé budgétaire qu'a présenté à la Chambre le ministre des Finances (M. Abbott), le 18 avril dernier. Comme on peut le voir aux pages 1332-1333 du hansard du 8 avril 1952, le ministre a déclaré:

> La Chambre se souviendra que dans mon exposé budgétaire d'il y a un an, j'ai exprimé en particulier mon inquiétude au sujet de l'effet que pouvait avoir le taux élevé de notre impôt actuel sur certaines entreprises d'utilité publique, que la nature de leurs affaires et leurs franchises obligent à se procurer des capitaux importants afin de financer l'expansion de certains services destinés au public, et qui, étant donné la régie officielle de leurs prix, ne peuvent compter que sur une faible rémunération de leur capital.

Plus loin, il a ajouté:

> Durant la dernière année, on a de nouveau étudié le problème; j'ai maintenant décidé de recommander un amendement à la loi, amendement qui, à mon avis, peut s'appliquer et qui constituera un certain allégement pour quelques-unes de ces sociétés, tant que les impôts très élevés qui grèvent actuellement le revenu des sociétés resteront en vigueur. Cette réduction s'appliquera aux sociétés dont la principale entreprise consiste à distribuer

ou à produire en vue de la distribution au public, de l'énergie électrique, du gaz ou de la vapeur; elle consistera en une déduction de l'impôt payable par ailleurs d'une somme suffisante pour abaisser à 43 p. 100 les impôts qui doivent être versés en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, à l'égard de cette partie du revenu imposable de la société qui provient de la distribution ou de la production précitée.

Et plus loin encore:

Il s'agit aussi, de façon générale, du groupe de sociétés qui, pour diverses raisons, éprouvent bien des difficultés à obtenir un revenu suffisant pour attirer les forts capitaux nécessaires pour répondre à la demande du public.

Cet état de choses a des conséquences toutes particulières et malheureuses sur l'économie de l'Île du Prince-Édouard. Les gens de l'Île du Prince-Édouard ont foi dans la libre entreprise. En effet, ce sont des sociétés privées qui nous assurent entièrement nos services d'électricité et de téléphone. A notre époque, il est naturel que les gens de la campagne aussi bien que ceux des villes comptent jouir des avantages et des commodités que procure l'énergie électrique. Aussi les gens de la province où j'habite désirent-ils vivement qu'un grand nombre des belles régions agricoles bénéficient le plus tôt possible de l'électrification.

La société qui fournit l'énergie électrique ne peut obtenir suffisamment de capitaux pour accroître son activité et réaliser aussi rapidement qu'elle le voudrait son projet d'électrification rurale. La raison c'est que cette société, comme toutes celles qui s'occupent de ce genre d'entreprise, doit verser de lourds impôts au trésor fédéral.

Je signale ce cas, car il constitue une injustice. Les abonnés du service d'électricité dans ma province doivent verser de lourds impôts au trésor fédéral, tandis que les consommateurs des autres provinces n'en font rien, tout simplement parce que l'électricité est distribuée, dans l'Île du Prince-Édouard, par une société privée, plutôt que par une commission, une coopérative ou une société possédée par le gouvernement provincial, comme c'est le cas dans la plupart des autres provinces.

Il s'ensuit que dans l'Île du Prince-Édouard l'usager ordinaire paie, en plus de son compte d'électricité, un montant inutile de $10 par année. Ces $10 vont au trésor fédéral sous forme d'impôt.

Ma province souffre déjà d'un désavantage naturel à l'égard de l'électricité, parce que nous l'avons pas de ressources hydroélectriques. Toute notre électricité doit être produite au moyen de la vapeur. De plus, le combustible dont nous avons besoin pour produire cette énergie doit nous venir d'autres provinces. Nous utilisons soit l'huile soit le charbon et il en résulte que le prix de l'énergie électrique dans les régions rurales de ma province est très élevé.

Même si les cultivateurs de certaines régions étaient disposés à payer un tarif très élevé, ils n'auraient guère de chance de recevoir ce service dans un avenir rapproché. Je suis vraiment persuadé qu'on pourrait apporter ici un soulagement très sérieux, si seulement on pouvait appliquer une méthode uniforme d'imposition des services d'utilité publique, abstraction faite de la nature du régime de capitalisation du service lui-même. Cette observation vaut aussi pour le service téléphonique de certaines de nos provinces, même si elle ne vaut pas pour d'autres. Encore une fois, on assiste là à une répartition inégale du fardeau des impôts fédéraux qui pèse sur la population du Canada.

Voilà tout ce que j'ai à dire sur ces questions pour l'instant, monsieur l'Orateur, mais je voudrais néanmoins ajouter quelques observations qui ont trait à une autre de nos industries de l'Île du Prince-Édouard.

Une de nos plus grandes industries là-bas, abstraction faite des pêcheries et de l'agriculture c'est, bien entendu, l'industrie touristique. Pour que le tourisme ait du succès il faut évidemment que la région en cause puisse être facilement atteinte, surtout par la route; c'est l'une des conditions essentielles. C'est dire qu'il faut assurer aux automobilistes un service de transbordement de tout premier ordre pour aller et venir de l'Île du Prince-Édouard. Cela étant, j'aimerais signaler au Gouvernement les difficultés auxquelles le tourisme a à faire face dans ma province du fait de l'encombrement des deux services de transbordement existants. Il y en a un qui relie Cape-Tourmentine à Borden, assuré par le National-Canadien. C'est un service excellent, mais insuffisant pendant les mois d'été qui sont les mois de pointe.

En conséquence, les automobilistes doivent attendre longtemps, des deux côtés, avant de pouvoir atteindre l'île ou la quitter. C'est pourquoi je demande au Gouvernement d'étudier sérieusement la possibilité de mettre en service sur cette ligne, en été, un second traversier. Il n'a pas besoin d'être un brise-glace. Il n'est pas nécessaire que ce soit un bateau aussi luxueux que celui qui est actuellement en service, mais il aiderait à traverser les périodes de grande circulation, au cours des mois d'été, quand les touristes vont à l'Île du Prince-Édouard et en reviennent.

L'autre ligne principale de traversiers est exploitée par la *Northumberland Ferry Limited* et fonctionne entre Wood-Island et Caribou, en Nouvelle-Écosse. Cette société fait face à des difficultés, étant donné qu'à

l'heure actuelle elle semble dans l'impossibilité de se procurer des bateaux convenables pour le service. Ce service a pris un rapide essor, au cours de ces dernières années. La circulation routière s'accroît avec une telle rapidité qu'aujourd'hui, avec les moyens de transport dont elle dispose, la société est débordée. Un troisième traversier devrait être mis à la disposition du public l'été prochain, pour soulager la congestion routière. Ce ne serait qu'une mesure provisoire et je demande énergiquement au Gouvernement d'étudier la possibilité de fournir un bateau à cette société qui pourrait l'exploiter pour le compte du Gouvernement ou bien de créer des conditions qui lui permettraient de bâtir un navire convenable pour ses propres opérations, améliorant ainsi le service.

Une autre question de quelque importance au sujet de notre industrie touristique, c'est la publicité que font certains ministères de l'État en vue d'attirer les touristes dans notre province. Cette publicité est peut-être insuffisante. Jusqu'à tout récemment, j'avais l'impression qu'elle était convenable. Mais certains faits malheureux au sujet de ma province ont été rapportés récemment dans un périodique distribué par tout le Canada. Il s'agit d'un citoyen d'Ottawa bien connu et réputé qui a eu l'occasion de se rendre dans notre province au cours de l'été dernier. Par suite de circonstances que j'ignore, il semble que ce monsieur ait eu le malheur de n'être pas satisfait du logement qu'on lui a fourni là-bas. En conséquence, alors qu'il se trouvait dans l'Île du Prince-Édouard, ainsi que le rapporte ce périodique, il a "pris le plus mauvais repas qu'il ait jamais mangé au Canada".

Le pire de tout, c'est que cette affirmation est absolument non fondée. De même que le député senior de Queens (M. McLure), j'ai mangé dans la plupart des endroits publics du comté de Queens. Je dois dire que, dans la plupart des cas, la nourriture y était excellente et j'ose affirmer que le député de Queens et moi-même semblons assez bien nourris.

Des voix: Bravo!

M. MacLean (Queens): Cet homme malheureux, ce grand homme, qui doit être humble comme tous les grands hommes, a probablement des goûts qui ne sont pas inutilement extravagants. J'imagine qu'il ne demandait rien d'inusité en fait de nourriture. Apparemment cependant, il a été logé dans un hôtel de cinquième ordre où on lui a servi, comme je l'ai dit, le plus mauvais repas qu'il ait jamais pris au Canada. C'est bien malheureux, car un peu de publicité bien faite permettrait aux touristes qui vont d'Ottawa à l'Île du Prince-Édouard d'avoir une meilleure idée où aller. Il y a d'excellents endroits où l'on peut manger dans l'Île du Prince-Édouard. Je suis convaincu que tous les députés sont de mon avis.

Par exemple, l'*Ontario Motor League* publie une brochure intitulée: *Travel in North America* ou quelque chose d'approchant, et dans laquelle se trouvent indiqués au moins trois hôtels, situés dans ma circonscription, de la catégorie AAA. Sauf erreur, c'est la cote la plus élevée que cette association accorde. En outre, si l'on entretient des doutes à ce propos, il y a dans ma circonscription de nombreux endroits recommandés, dans divers dépliants à l'intention des touristes, comme de bons endroits où dîner. Par exemple, deux endroits sont mentionnés dans un ouvrage intitulé: *Let us Visit Canada*, écrit par M. Byron Steele et publié en 1948. Il y mentionne qu'un de ces endroits se spécialise en fruits de marée et bifstecks, tandis que l'autre sert des dîners au poulet. Je crois donc que, si le ministère des Transports ou le ministère des Ressources et du Développement économique faisait un peu de bonne publicité, les gens du reste du Canada pouraient être assez bien renseignés pour ne pas connaître pareille mésaventure.

Cet homme ne dit pas où il a eu le malheur de séjourner. Je suis sûr qu'il aurait pu descendre à d'excellents hôtels, comme l'hôtel Charlottetown. J'estime que si la réclame était suffisante, elle attirerait un plus grand nombre de clients éminents du centre du pays. Je constate que le National-Canadien fait de la réclame à ses hôtels; il publie à cette fin une brochurette intitulée: "Hôtels du National-Canadien d'un littoral à l'autre". Pour ce qui est de l'hôtel de Charlottetown, on dit qu'il compte 110 chambres, avec salles de bains privées. La brochure ajoute:

> Cet édifice moderne, de style georgien, à l'épreuve du feu, est l'un des plus beaux hôtels du National-Canadien. Avantageusement situé à proximité du quartier des affaires et du commerce de Charlottetown, il n'est qu'à un demi-mille de la gare du National-Canadien.
>
> Le Charlottetown est reconnu pour son excellente cuisine, se faisant une spécialité des mets préparés avec les produits de la mer.

J'espère que ce ne sont pas ces mets qui ont causé des désagréments à ce monsieur distingué, car il admet ne pouvoir faire la différence entre un homard vivant et un homard cuit, puisqu'il ignore que le homard vivant est vert foncé et qu'il devient rouge lorsqu'il est cuit. Je signale ce détail, monsieur l'Orateur, simplement pour donner au Gouvernement une petite idée de l'importance que revêt la bonne réclame pour les habitants de l'Île du Prince-Édouard, qui comptent tant sur le tourisme. Je crois la chose d'autant plus nécessaire que nous avons,

dans ma circonscription, non seulement un très bel hôtel du National-Canadien, mais aussi un très beau parc et d'excellents hôtels dirigés par des particuliers.

(Texte)

M. P.-L. Dubé (Restigouche-Madawaska): Monsieur l'Orateur, permettez-moi tout d'abord de féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Deslières et Schneider) de s'être si bien acquittés de leur tâche.

Je tiens également à féliciter le greffier de la Chambre des communes de la causerie qu'il a prononcée dans la salle du théâtre Capitol dimanche soir dernier. Je suis certain que sa causerie a vivement intéressé tous ses auditeurs.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je veux appeler l'attention du Gouvernement sur la pénurie de ciment dont on souffre dans ma province, et particulièrement dans ma circonscription. Il est assez étrange de constater que, lorsqu'arrive la saison favorable à la construction, le ciment devient de plus en plus rare. C'est une cause d'ennui pour ceux qui projettent de construire un bâtiment ou un édifice quelconque. A chaque saison, nous nous heurtons toujours aux mêmes difficultés de nous procurer ce produit si essentiel à la construction.

Tous sont au courant de la situation actuelle en ce qui concerne le logement. Par conséquent, il importe d'intensifier la production des matériaux de construction et de veiller à ce qu'ils soient distribués équitablement, afin de faciliter la construction de logements.

Chez nous, lorsqu'on parle de ciment, l'impression générale,—juste ou fausse,—est que notre population est entièrement à la merci de la compagnie Canada Cement, qui décide et peut refuser de fournir ce produit indispensable à l'individu qui veut se construire une maison.

Bien des gens se demandent pourquoi une seule compagnie fabrique du ciment dans notre pays, où l'emploi de ce produit est si considérable, et surtout, à plus forte raison quand nous bénéficions d'une quantité illimitée des matières premières nécessaires à sa fabrication.

A mon humble avis, sans avoir fait ni enquête ni étude à ce sujet, je me rends compte que notre population est la victime innocente des manœuvres de monopolisateurs. D'ailleurs, ce n'est pas uniquement mon opinion, mais aussi celle de nos cultivateurs et de nos ouvriers que la rareté de ce produit touche particulièrement. Certains spéculateurs profitent de la pénurie actuelle pour exploiter les gens qui ont besoin de se procurer du ciment. Ce produit, qui se vendait 80c. et 90c. le sac avant cette pénurie, atteint maintenant les prix ridicules de $1.50 et $2.10 et même, d'après ce que l'on me dit, $3 dans certains cas. Il est facile de constater que le ciment se vend sur le marché noir par des individus qui, voyant venir la disette, ont accumulé des stocks dont ils disposent à des prix exorbitants.

Il est temps que le Gouvernement agisse, et ce immédiatement, pour remédier à cet état de choses, afin que la population du Canada puisse acheter, à des prix raisonnables, ce produit puisé de nos ressources naturelles. Si nos gouvernements n'arrivent pas à fixer des normes justes, c'est la faillite de l'entreprise privée. Si nous voulons étouffer le communisme dans notre société, efforçons-nous d'inspirer au sein de notre peuple une plus grande confiance dans les bienfaits sociaux que peut apporter l'initiative privée. Les peuples ne vivent pas de slogans mais du pain quotidien et d'une juste répartition des biens, et ils s'attendent, avec raison, à ce qu'on leur offre chance égale, non seulement en théorie mais en pratique.

Monsieur l'Orateur, je me réjouis que les gouvernements provinciaux du Québec et du Nouveau-Brunswick en soient enfin venus à une entente pour demander au gouvernement fédéral les octrois nécessaires à la construction d'un pont sur la rivière Restigouche, entre Campbellton, N.-B. et Cross Point, P.Q.

La population de la ville de Campbellton désire depuis tellement longtemps déjà la construction de ce pont qu'elle se réjouira certainement de cette entente qui est intervenue entre les deux provinces.

J'espère que le ministre des Travaux publics (M. Fournier) saura donner une réponse favorable aux citoyens des deux rives qui méritent bien, en toute justice, que les octrois nécessaires leur soient accordés le plus tôt possible afin que ce projet soit bientôt réalisé.

La ville de Campbellton est maintenant assez importante, et en réunissant les deux provinces par la construction de ce pont, tout le monde en bénéficiera et cela aidera grandement la mise en valeur des entreprises de la région. Autrefois, les routes étaient vilaines et les automobiles plutôt rares. C'est une autre histoire aujourd'hui. La plupart des gens possèdent une automobile et voyagent, surtout depuis que la route transcanadienne est terminée.

Nombreux sont les touristes qui, après avoir visité la Gaspésie, cette année, auraient traversé du côté du Nouveau-Brunswick, ou vice versa, s'il y avait eu un pont pour relier Cross Point à Campbellton. Certaines personnes hésitent à se servir du traversier parce que, en plus de perdre un

temps précieux à attendre le retour du bateau, ils redoutent de conduire leur voiture à bord du traversier; mais la raison principale est la perte de temps que cela entraîne. Tout se fait en vitesse aujourd'hui. Un pont, c'est plus commode, il n'y a pas d'erreur!

Comme ces deux provinces sont également intéressantes à visiter, je crois vraiment que le Gouvernement serait vite remboursé de ses dépenses, car le tourisme s'accroît toujours de plus en plus.

Monsieur l'Orateur, avant de terminer mes observations, je me dois de désapprouver la déclaration de l'honorable député de Springfield (M. Sinnott) au sujet de la demande d'augmentation de salaire des cheminots, qu'il juge injustifiable.

Si le député de Springfield connaissait toutes les dépenses encourues par les employés de chemins de fer dans l'exercice de leurs fonctions, je suis certain qu'il n'aurait pas parlé dans ce sens. De plus, s'il était au courant des responsabilités auxquelles ils doivent faire face, je suis certain qu'il ne présenterait pas à la Chambre un projet de loi tendant à leur interdire tout droit de grève d'ici deux ans. Si le député de Springfield présente son bill, je voterai contre.

(Traduction)

M. Laing: Je propose le renvoi du débat à une séance ultérieure.

(Sur la motion de M. Laing, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

(Sur la motion de l'honorable M. Fournier, la séance est levée à 9 heures et 55 minutes du soir.)

---

(1) Rectification.

COMPTE RENDU OFFICIEL

L'hon. George Prudham (ministre des Mines et des Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, je veux apporter une correction à une affirmation que j'ai faite au cours du présent débat. Elle figure à la page 385 du hansard, au début de la seconde colonne. Au sujet de la route transcanadienne, j'ai dit:

> Jusqu'ici, le gouvernement fédéral a consacré environ 10 millions de dollars à l'aménagement de cette seule route.

Selon les renseignements communiqués à mon bureau et sur lesquels était fondée mon affirmation, les engagements contractuels relatifs à l'aménagement de la route transcanadienne dans l'Alberta atteignent actuellement $10,103,514.17. En fait, aux termes des accords relatifs à la route transcanadienne, ce chiffre représente la dépense globale qu'acquittent, à parts égales, les gouvernements fédéral et provincial.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 5 décembre 1952

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA CORÉE

À PROPOS DE DÉCLARATIONS ATTRIBUÉES AU DÉPUTÉ DE WINNIPEG-SUD-CENTRE

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, hier soir, le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) a formulé certaines déclarations et m'a expressément demandé de donner certaines assurances à la Chambre. A cause de la nature de ses paroles et de leur effet possible sur nos troupes à l'étranger et sur les familles de nos militaires ici au pays, j'ai cru que, dans l'intérêt national, il importait que je fisse immédiatement une mise au point. J'ai donc retardé mon départ du Canada et, si la Chambre y consent à l'unanimité, je ferai cette mise au point maintenant. Elle ne sera pas longue.

Je me reporte à la partie du discours de l'honorable député dans laquelle il donne l'impression que nos pertes actuelles peuvent, d'une façon ou d'une autre, se comparer à celles de Dieppe. Bien que le député n'ait peut-être pas eu l'intention de donner cette impression, c'est bien celle qui se dégage de la dépêche publiée ce matin par la *Gazette* de Montréal:

> Le député-soldat de Winnipeg a signalé que jusqu'ici les pertes canadiennes en Corée, toutes proportions gardées, ont représenté 60 p. 100 des lourdes pertes subies par nos effectifs à Dieppe.

A Dieppe, sur un effectif total de 4,963 hommes, il y a eu 3,371 blessés ou tués, en huit heures. La 25e brigade canadienne d'infanterie a passé en Corée une période de temps égale à 7,900 années-hommes. Le nombre total des blessés ou tués a été de 1,248, soit 16 p. 100, comparativement à des pertes de 68 p. 100 subies en huit heures, à Dieppe. Il faut noter particulièrement que la 25e brigade canadienne d'infanterie est presque toute postée sur un théâtre de guerre actif, à l'avant du quartier-général. Le chef de l'état-major général m'a fait savoir que la proportion des pertes au sein de la 25e brigade, compte tenu des combats livrés, a été plus faible qu'au sein de toute unité analogue engagée soit dans la guerre de Corée soit dans la seconde Grande Guerre. Il en est ainsi parce que nos soldats ont à leur disposition un matériel de guerre hors pair, sont bien formés au combat, sont groupés en unités dont on maintient toujours l'effectif au complet, et sont commandés par de bons chefs. Un seul homme de la brigade a été fait prisonnier, ce qui en dit long sur l'ardeur combattive de nos hommes et leur habileté au combat.

Parmi les blessés qui ne sont pas morts au combat, moins de 3 p. 100 sont morts des suites de leurs blessures, comparativement à 6 p. 100 durant la seconde Grande Guerre et de 8·1 p. 100 pendant la première. On a ainsi une idée de la valeur des soins prodigués aux blessés.

Quant aux munitions, la situation en Corée est précisément celle que j'ai exposée l'autre jour. Nos troupes n'ont jamais couru de risques inutiles par suite du manque de munitions, et elles ne courent actuellement aucun danger de ce genre. Au contraire, on emploie en Corée énormément plus de munitions que dans n'importe quelle campagne militaire menée depuis le début de l'humanité par des effectifs comparables du point de vue du nombre. Durant les périodes d'accalmie, les troupes canadiennes conservent leurs munitions de la même façon que les autres troupes, pour l'éventualité d'une attaque et afin de garder sur le théâtre des opérations une réserve suffisante pour les situations imprévues. Advenant la conclusion d'un armistice, celui-ci pourrait bien comporter comme condition qu'on n'augmente pas les formations militaires ni les approvisionnements des troupes pendant la durée de l'armistice. Si un armistice était conclu dans ces conditions, mais que les hostilités en venaient à recommencer, les troupes se seraient placées inutilement dans une situation périlleuse si elles n'avaient pas constitué de réserves sur le théâtre d'opérations.

Quant à la direction générale des forces canadiennes, du point de vue tant politique que militaire, notre situation au sein de la division du Commonwealth et de l'armée est conforme à celle du pays, qui vient au troisième rang parmi les Nations Unies dont les troupes combattent en Corée.

Le commandant de la brigade peut, soit par la voie normale soit directement, signaler les cas où, selon lui, les vies des Canadiens seraient inutilement mises en danger ou tout autre événement exigeant une décision en

Corée, au Japon ou, au besoin, à Washington. Le commandant de la brigade a l'autorisation bien précise de communiquer directement avec le chef d'état-major général à Ottawa à propos de n'importe quelle question et il peut demander que des démarches soient faites auprès du commandement des Nations Unies, soit par la voie militaire soit par la voie gouvernementale, advenant le cas où on lui demanderait de prendre des mesures qui, à son avis, entraîneraient l'acceptation de risques militaires trop grands pour ses troupes. Heureusement, aucune situation n'est survenue qui aurait exigé un tel appel et, comme nous pouvons avoir grandement confiance dans la compétence du commandement sur le théâtre des opérations, il n'y a pas lieu de s'attendre à un appel de ce genre.

L'honorable député, j'en suis certain, n'a pas voulu par ses remarques nuire au magnifique esprit de nos forces combattantes ni accroître l'inquiétude et l'angoisse des épouses et des mères que nos soldats ont laissées ici au Canada.

M. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, sans aucun doute, le ministre n'aimerait pas qu'une des déclarations qu'il a faites cet après-midi donne lieu à une fausse interprétation. Si j'ai bien compris, il a donné à entendre que je n'avais pas appuyé suffisamment sur la distinction entre nos pertes à Dieppe, subies en quelques heures, et les pertes de la 25e brigade, subies au cours d'une période de 22 mois. J'ai eu grand soin de souligner l'élément temps dans l'un et l'autre cas.

CONFÉRENCE DE L'OTAN

ARTICLE DE JOURNAL—ATTITUDE DU REPRÉSENTANT DU CANADA

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le ministre désirant sans doute dissiper toute équivoque avant son départ, dira-t-il à la Chambre si la déclaration communiquée hier à la population canadienne par la *Presse canadienne*, où est précisée l'attitude que vont adopter aux réunions de l'OTAN lui et les membres de son groupe, correspond effectivement à l'attitude du Gouvernement, cette déclaration étant censée émaner d'autorités compétentes?

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je ne suis nullement responsable de ce que peuvent publier les journaux. Lorsqu'il m'arrive de faire des déclarations, je suis heureux de les voir reproduites telles quelles. Hier, en réponse à l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue), j'en ai formulée une qui, je pense, répond à toutes les questions. Le Canada a adhéré de bonne foi au traité de l'Atlantique-Nord. Il est entré dans une alliance destinée à défendre la paix. Nous avons déjà participé à chaque réunion du conseil et avons conclu les engagements que j'ai rapportés à la Chambre. Avec les autres membres nous examinerons toutes les propositions qui nous seront soumises et qui sembleront propres à augmenter les forces que nous sommes à constituer pour empêcher l'agression et assurer la paix. Je ne prendrai pas d'engagement à l'étranger, cela étant contraire à notre constitution, mais je n'en serai pas moins heureux de participer à des discussions et d'échanger des avis en toute liberté avec mes collègues, que je connais très bien pour la plupart. Je présenterai ensuite un rapport au Gouvernement.

M. Drew: A cause de cette déclaration, monsieur l'Orateur, pourrais-je demander au ministre s'il donnera des instructions afin d'empêcher, qu'à l'avenir, les fonctionnaires de son ministère fassent des déclarations anonymes qui créent une telle impression?

L'hon. M. Claxton: Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition n'est nullement justifié d'avancer une telle affirmation. Il sait très bien que personne, ni d'un côté ni de l'autre de cette chambre, pas plus qu'aucun fonctionnaire du ministère, n'a le moindre droit de regard sur ce que fait la presse, non plus que sur la façon dont elle considère les choses. Nous espérons pour le mieux.

LOI DES COMPAGNIES DE PRÊT

PLACEMENT DE FONDS DANS DES OBLIGATIONS ÉMISES PAR LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

L'hon. Stuart S. Garson (au nom du ministre des Finances) propose la 1re lecture du bill n° 7 (du Sénat) tendant à modifier la loi des compagnies de prêt.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LOI SUR LES COMPAGNIES FIDUCIAIRES

PLACEMENT DE FONDS DANS DES OBLIGATIONS ÉMISES PAR LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

L'hon. Stuart S. Garson (au nom du ministre des Finances) propose la 1re lecture du bill n° 8 (du Sénat) tendant à modifier la loi sur les compagnies fiduciaires.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LOI SUR LA PREUVE AU CANADA

MODIFICATION PERMETTANT DE SOUSCRIRE L'AFFIDAVIT DEVANT UN NOTAIRE OU UN COMMISSAIRE

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice) propose la 1re lecture du bill nº 9 (du Sénat) tendant à modifier la loi sur la preuve au Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LOI DES POUVOIRS D'URGENCE

MESURE EN VUE DE PRESCRIRE LE MAINTIEN EN VIGUEUR DE LA LOI, DU 31 MAI 1953 AU 31 MAI 1954

Le très hon. C. D. Howe (premier ministre suppléant) propose que la Chambre se forme en comité, à la prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi tendant à modifier la loi sur les pouvoirs d'urgence afin de prescrire le maintien en vigueur de ladite loi pendant une période supplémentaire d'un an, à compter du trente et un mai mil neuf cent cinquante-trois jusqu'au trente et un mai mil neuf cent cinquante-quatre.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LOI DE 1944 SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

L'hon. Stuart S. Garson (au nom du ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité, à la prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi tendant à modifier la loi de 1944, sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, afin de prolonger l'application de ladite loi pendant une période supplémentaire, en faisant expirer le 31 mars 1953, au lieu du 28 février 1954, la période de trois ans présentement prévue pour les prêts garantis par le Gouvernement en vertu de la loi et en décrétant une nouvelle période de trois ans commençant le 1er avril 1953 et expirant le 31 mars 1956; de prescrire, en outre, que le montant maximum des prêts consentis par les banques au cours de la nouvelle période et garantis en vertu de la loi sera de trois cents millions de dollars.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

PÊCHERIES DE L'OCÉAN PACIFIQUE-NORD

CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE AUX PÊCHERIES HAUTURIÈRES

L'hon. James Sinclair (ministre des Pêcheries) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi prévoyant l'approbation et la confirmation de la Convention internationale relative aux pêcheries hauturières de l'océan Pacifique-Nord, signée par le Canada, les États-Unis et le Japon, à Tokyo, le 9 mai 1952, et prescrivant l'exécution des obligations du Canada découlant de la convention.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LOI DES JUGES

LE PAIEMENT DU TRAITEMENT D'UN AUTRE JUGE DE LA COUR SUPRÊME DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la loi de 1946 sur les juges en vue d'autoriser le paiement du traitement d'un autre juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

AUGMENTATION DES CRÉDITS PRÉVUS POUR LES PRÊTS

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi tendant à modifier la loi nationale de 1944 sur l'habitation afin d'augmenter les crédits alloués pour des prêts par l'article sept, sous le régime de la Partie I, de 300 millions de dollars à 500 millions, et les crédits alloués pour des prêts par l'article treize, sous le régime de la Partie II, de 150 millions de dollars à 250 millions, et, en outre, relativement aux subventions pour la suppression des taudis et à certaines autres questions jugées nécessaires pour l'application appropriée de la loi.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

RESSOURCES HYDRAULIQUES

AIDE AUX PROVINCES EN VUE DE LA CONSERVATION DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour autoriser l'octroi d'une aide financière aux provinces en vue de la conservation des ressources hydrauliques selon les conditions énoncées dans ladite mesure, lesdites subventions ne devant pas dépasser trente-sept et demi pour cent du coût des entreprises et devant être attribuées sur les sommes votées par le Parlement aux fins susdites; et pour prescrire que tous les fonctionnaires, commis et préposés requis pour l'application des dispositions de ladite loi seront nommés en conformité des dispositions de la loi du service civil.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION STATUTAIRE

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de constituer par statut la Commission des lieux et monuments historiques du Canada; de prescrire que la Commission se composera de douze membres et de pourvoir à ses pouvoirs et fonctions; de décréter, en outre, qu'il sera versé des honoraires aux membres nommés assistant à chaque séance et le remboursement des frais de voyages et de subsistance subis par suite des travaux de la Commission; et de pourvoir, en outre, à la nomination et à la rémunération d'un secrétaire de la Commission; et de prescrire, enfin, que toutes les dépenses relatives à l'application de la loi seront versées sur les deniers votés par le Parlement à cette fin.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LOI SUR LES LIGNES AÉRIENNES TRANS-CANADA

AUGMENTATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION—RAJUSTEMENT DE LA COMPOSITION DU CAPITAL

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

[L'hon. M. Winters.]

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour modifier la loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937, en vue de prescrire que la corporation sera placée sous la gestion d'un conseil d'administration composé de neuf membres au lieu de sept; d'augmenter les pouvoirs de la corporation et de rajuster la composition du capital de façon à la rendre conforme à la pratique commerciale normale.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LOI SUR LES AVANTAGES DESTINÉS AUX ANCIENS COMBATTANTS

MODIFICATION DE LA DATE D'EXPIRATION

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Affaires des anciens combattants) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour modifier la loi de 1951 sur les avantages destinés aux anciens combattants en vue de prescrire que la loi expirera le dernier jour de la première session du Parlement en mil neuf cent cinquante-quatre au lieu du dernier jour de la première session du Parlement en mil neuf cent cinquante-trois.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

FORCES ARMÉES

ASSISTANCE POUR L'INSTRUCTION SUPÉRIEURE DES ENFANTS DE CERTAINS MEMBRES DÉCÉDÉS

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Affaires des anciens combattants) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi prévoyant une assistance pour l'instruction supérieure des enfants de certains membres décédés des forces armées et d'autres personnes, toutes allocations et tous frais payables sous le régime de la loi devant être attribués sur les deniers votés par le Parlement.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LA RADIODIFFUSION

QUESTION AU SUJET DE L'EXTENSION DU SERVICE INTERNATIONAL À LA POLOGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Je vais poser au ministre du Revenu national

une question dont je lui ai donné avis. A propos de la lettre parue aujourd'hui dans la *Gazette* de Montréal et dont l'auteur prétend qu'on n'adresse pas d'émission à la Pologne dans le cadre du service international, je voudrais savoir si cette affirmation est exacte et, dans le cas de l'affirmative, pourquoi seule la Pologne, parmi les principaux pays situés derrière le rideau de fer, ne reçoit pas, à l'heure actuelle, de programme dans le genre de ceux que diffuse le service international de Radio-Canada.

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, on m'a prévenu de cette question à mon arrivée à la Chambre; je considérerai donc ceci comme un avis, et je répondrai à la question plus tard.

M. Drew: Il est possible qu'il y ait eu quelque retard dans la remise de cet avis; si tel est le cas, les mêmes observations pourront s'appliquer à une autre question que je vais poser quand même, car le ministre est peut-être en mesure d'y répondre.

LA TÉLÉVISION

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'ÉMISSION INTITULÉE: "HILDA MORGAN"

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): A-t-on porté à l'attention du ministre l'émission canadienne de télévision intitulée: *Hilda Morgan,* diffusée par le poste CBLT de Toronto, le 27 novembre 1952?

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): On n'a pas officiellement porté à mon attention *Hilda Morgan,* bien que j'aie lu des commentaires sur le sujet dans les journaux. On a demandé un exemplaire du texte de l'émission et s'il était effectivement répréhensible, de semblables émissions ne seront plus télévisées à l'avenir.

LOI DES PENSIONS

LES AYANTS DROIT DES MILITAIRES DÉCÉDÉS— MODIFICATIONS PRÉCONISÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Qu'il me soit permis de poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Le ministre peut-il faire une déclaration au sujet de l'entrevue qu'il a eue récemment avec des représentantes des Femmes canadiennes à la Croix d'argent? Songe-t-on à faire droit à leur demande visant certaines modifications de l'article 33 de la loi des pensions, en ce qui a trait aux pensions versées aux ayants droit de militaires décédés?

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Affaires des anciens combattants): Je ne crois pas qu'il soit opportun de dire quoi que ce soit dans le moment, sauf que j'ai eu une entrevue avec les représentantes de cet organisme il y a deux jours. Elles m'ont soumis un mémoire que nous avons étudié, elles, moi-même et les fonctionnaires de mon ministère; le mémoire sera porté à l'attention du cabinet.

LES PÊCHES

NAFEL—COMMENTAIRES AU SUJET D'UNE DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. F. Higgins (Saint-Jean-Est): Je désire poser une question au ministre des Pêcheries. Voudrait-il faire des commentaires sur la déclaration que le secrétaire d'État (M. Bradley) a formulé dernièrement à Saint-Jean au sujet du maintien de l'association des pêcheurs de Terre-Neuve connue sous le nom de NAFEL?

L'hon. James Sinclair (ministre des Pêcheries): L'honorable député a eu l'obligeance de me faire parvenir un numéro du journal de Saint-Jean. La NAFEL est l'unique organisme de vente qui s'occupe de l'exportation du poisson de Terre-Neuve. Elle a été établie alors que Terre-Neuve était dirigée par une commission, avant son entrée dans la confédération. Aux termes de l'union avec le Canada, cet organisme a reçu l'autorisation de poursuivre son activité jusqu'au printemps de 1954. La déclaration du secrétaire d'État est absolument exacte. L'an prochain, après avoir consulté les représentants de l'industrie de la pêche et des pêcheurs, le ministère fédéral des Pêcheries et le gouvernement provincial examineront sérieusement la ligne de conduite à suivre lorsque le présent accord aura pris fin. Toute décision prise à ce propos sera annoncée à la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je profite de l'occasion pour louer l'honorable représentant de Saint-Jean-Est d'avoir fait parvenir la dépêche au ministre. C'est la bonne façon de signaler une dépêche au ministre. Si je ne m'abuse, au cours des quelques semaines écoulées, les députés ont donné lecture à la Chambre de dépêches de journaux, de copies de lettres ou de télégrammes.

Cette façon de procéder n'est pas conforme au Règlement. Le député qui désire obtenir des précisions au sujet de nouvelles qu'il a lues dans la presse, devrait faire tenir au ministre l'article en cause,—comme le représentant de Saint-Jean-Est (M. Higgins) l'a fait en l'occurrence,—avant de lui demander de les commenter.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS— DEMANDE VISANT À OBTENIR LE RELÈVEMENT DU REVENU ADMISSIBLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. E. Wright (Melfort): Je désire poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. A-t-on pris en considération la demande de la Légion Canadienne visant à faire relever au cours de la présente session le revenu admissible prévu par la loi des allocations aux anciens combattants?

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Affaires des anciens combattants): Toute demande présentée par la Légion ou par tout autre organisme d'anciens combattants au ministère des Anciens combattants est prise en considération.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

QUESTIONS INSCRITES AU "FEUILLETON"

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. C. D. Howe (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, à notre dernière séance, on m'a demandé si l'on répondrait bientôt aux questions. C'est l'habitude, me dit-on, de prévoir cette faculté à cette étape-ci de la discussion. Ainsi donc, si, mercredi prochain, Votre Honneur veut bien faire l'appel de l'article intitulé: Questions, les ministres seront prêts à répondre. Peut-être pourrions-nous procéder ainsi chaque mercredi jusqu'à la fin de la présente discussion.

M. Knowles: Cela s'appliquera-t-il également aux avis de motions portant dépôt de documents?

Le très hon. M. Howe: Oui.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 4 décembre, sur la motion de M. J.-L. Deslières, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement présentée par M. Drew et la proposition de sous-amendement présentée par M. Coldwell.

M. Arthur Laing (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, je dirai un mot seulement des excellents discours prononcés par les députés de Brome-Missisquoi (M. Deslières) et de Waterloo-Nord (M. Schneider), qui ont ouvert le présent débat. L'appel du député de Waterloo-Nord en faveur de ces malheureux, les aveugles de notre pays, m'a particulièrement intéressé. A mon avis, c'est tout à l'honneur de la Chambre des communes qu'un homme dont le nom a été pendant de longues années associé à l'accroissement de l'industrie de notre pays ait lancé cet appel. J'y vois un excellent indice que le parti auquel nous appartenons tous deux garde toute sa vitalité.

Monsieur l'Orateur, je mentionnerai maintenant les récentes nominations au cabinet de députés de la Colombie-Britannique. Nous avons été enchantés, en Colombie-Britannique (et je dirai que toute la population de cette province s'est réjouie) lorsque l'honorable député de Coast-Capilano (M. Sinclair) a été nommé ministre des Pêcheries. Nous nous sommes doublement réjouis, lorsque l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Campney) a été nommé Solliciteur général. Nous, de la Colombie-Britannique, voyons dans ces nominations l'indice que le premier ministre (M. St-Laurent) et son cabinet portent quelque attention à la puissance et aux obligations croissantes de la Colombie-Britannique au Canada. D'ailleurs, nous avons la certitude que ces deux nouveaux ministres apporteront une nouvelle puissance et un nouvel éclat à la direction supérieure de la nation.

Je tiens aussi à mentionner l'ancien ministre canadien des Pêcheries qui a accepté de remplir un poste nouveau et difficile à titre de premier ambassadeur du Canada après la guerre au Japon. Les habitants de la Colombie-Britannique, dont les regards sont tournés vers le Pacifique, s'inquiètent beaucoup, depuis des années, de la diminution du commerce dans cette vaste région du Pacifique. La population du monde s'accroît au rythme de 60,000 âmes par jour et la moitié de la population de l'univers vit sur les bords du Pacifique.

Il fut une époque où d'immenses *Empress* blancs et des navires appartenant à d'autres sociétés de navigation traversaient régulièrement le Pacifique. Depuis quelques années, on n'en voit plus. Nous avons été heureux, en Colombie-Britannique, lorsque le Pacifique-Canadien a affecté récemment deux de ses meilleurs cargos à ce service. Mais nous espérons sincèrement, dans la province, que le rétablissement du commerce avec le Japon servira de tremplin à la reprise du commerce dans tout le Pacifique. Parmi tous les hommes qui ont fait partie du service public de notre pays, on n'aurait pu désigner à ce poste un homme d'affaires plus compétent et plus expérimenté que M. Mayhew.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais exposer un ou deux problèmes qui intéressent la ville où j'habite. En premier lieu, il s'agit de l'aéroport international de Vancouver. J'ai été un peu étonné, l'autre jour, lorsque le député de Vancouver-Quadra (M. Green) a soulevé

la question de la voie de communication entre la ville et l'aéroport. Je partage entièrement son avis sur un point qu'il a fait valoir, à savoir l'importance de notre aéroport international de Vancouver. Sauf seulement en ce qui a trait au courrier par avion, notre port international de Vancouver est le plus important du pays et deviendra bientôt un des plus grands aéroports de notre continent. Il y passe 1,700 voyageurs par jour. En outre, on y manutentionne plus de marchandises qu'en tout autre aéroport du Canada. Il a été établi comme aéroport municipal en 1929 et il a progressé chaque année de façon notable. Il sert de base à tous les services d'Air-Canada, des *United Air Lines* à destination des États-Unis, ainsi qu'aux services transocéaniques des *Canadian Pacific Air Lines*. On inaugure actuellement un service vers l'Amérique du Sud et les antipodes. C'est un aéroport important.

L'autre soir, cependant, l'honorable député de Vancouver-Quadra en a parlé comme si la seule question d'importance était celle de la voie de communication. Je représente la circonscription de Vancouver-Sud depuis 1949, mais je sais que l'honorable député qui représente actuellement Vancouver-Quadra représentait auparavant Vancouver-Sud. Je n'ai trouvé aucune déclaration de lui formulée avant 1949 et ayant trait à l'aéroport ou à la voie de communication.

Il est vrai que cette voie de communication laisse à désirer. Nous la désignons sous le nom de pont Marpole. L'honorable député de Vancouver-Quadra ignore, je crois, que le premier pont à cet endroit a été érigé avant 1890 et qu'on y a reconstruit pas moins de quatre ponts depuis. Le dernier, construit en 1927, a coûté $275,000.

Plus de 18,000 véhicules traversent actuellement le pont chaque jour. Au prix que le pont a coûté, cette circulation atteste éloquemment, à mon avis, de la qualité du bois de construction de la Colombie-Britannique et de la solidité des pilotis, aussi fabriqués en Colombie-Britannique.

Ce pont relève entièrement du gouvernement provincial qui l'a pris en charge grâce à un bill adopté par la législature de la Colombie-Britannique. L'honorable député a parlé de négociations qui avaient été entamées entre le gouvernement fédéral et la ville de Vancouver en vue de l'acquisition de l'aéroport. Je lui rappellerai que même à Vancouver, il faut être deux pour conclure un marché. L'administration fédérale et le ministère des Transports n'ont pas cessé de faire de leur mieux pour aboutir à quelque accord touchant l'achat de l'aéroport à l'égard duquel le gouvernement du Canada a versé au moins vingt dollars pour chaque dollar mis dans l'affaire par la ville de Vancouver.

Au conseil de la ville de Vancouver, il y avait et il y a encore certains membres qui voient dans l'aéroport une poule aux œufs d'or que la municipalité devrait conserver. Je ne suis pas de cet avis car étant donné la nature même de l'aéroport, le coût devrait en être réparti sur la base fiscale la plus large possible, soit sur tous les contribuables du Canada. Je signale que nous pourrons avoir l'occasion, au cours des prochains mois, de saisir de nouveau le Conseil municipal de Vancouver du problème de l'acquisition de l'aéroport et je sais que nous apprécierons à sa valeur toute aide qu'il pourra alors nous apporter. Ce sera alors assez tôt pour nous pour étudier l'à-propos d'obtenir la participation fédérale aux frais d'amélioration des aménagements de l'aéroport.

Le Canada, comme on l'a signalé dans le discours du trône, est favorisé de la plus abondante récolte de céréales de son histoire; il y a là pour ma ville un autre problème qui la préoccupe beaucoup. J'ai fait un relevé succinct de la capacité d'entreposage à divers endroits:

	Millions de boisseaux
Vancouver et Westminster	20·6
Prince-Rupert	1·25
Fort-William-Port-Arthur	93·1
Montréal	15·9
Saint-Jean (N.-B.)	3·0
Churchill	2·5
Halifax	2·2

Il serait utile, je pense, d'avoir un coefficient des expéditions faites des divers endroits au regard de la capacité des entrepôts. Voici la statistique relative à la dernière campagne, celle qui a pris fin le 1er août cette année et pour laquelle nous avons un rapport:

	Millions de boisseaux
Vancouver	5·4
Prince-Rupert	4·8
Fort-William-Port-Arthur	5·0
Montréal	7·8
Saint-Jean (N.-B.)	4·7
Churchill	3·0
Halifax	4·5

Tout indique qu'on a besoin de plus d'espace pour entreposer les céréales canadiennes. Or c'est aux points les plus rapprochés des marchés éventuels qu'il faudrait aménager cet espace supplémentaire. On nous assure, à Vancouver, que la quantité de boisseaux expédiés de cette ville s'établira à pas moins de 125 millions cette année, ce qui nous donnerait un coefficient de plus de six boisseaux. On m'informe également que Prince-Rupert en expédiera pas moins de 10 millions de boisseaux. Vancouver jouit de nombreux avantages dont un magnifique climat n'est

pas le moindre. Le port est ouvert à la navigation toute l'année et, sous plusieurs rapports, il est dans une situation plus favorable que celle d'autres ports munis d'entrepôts.

En outre, Vancouver occupe une position stratégique, tout comme le grand port de Prince-Rupert dont l'activité va s'intensifiant. C'est pourquoi, depuis quelques années, on expédie, par voie de Vancouver, beaucoup de céréales de la vaste région de l'État de Washington aux États-Unis. On y a aussi expédié du maïs américain pour entreposage temporaire. A cause de la situation qui existe dans le Pacifique, en prévision du drame que nous redoutons tous, il serait très avantageux pour nous et nos alliés de disséminer un peu partout nos entrepôts de céréales.

Le temps n'est pas éloigné où l'on regrettera peut-être de ne pas avoir accru la capacité des entrepôts du port de Vancouver. Je m'en remets dans ce domaine au ministre du Commerce (M. Howe) dans l'espoir que lui ou la Commission canadienne du blé trouveront une façon d'accroître cette capacité. Il faudrait, selon moi, créer des entrepôts nouveaux capables d'emmagasiner au moins dix millions de boisseaux.

Le discours prononcé hier par le représentant de Spadina (M. Croll) m'a beaucoup plu. Je tiens à faire miennes ses demandes au sujet de l'établissement d'une commission parlementaire qui aurait pour mission d'étudier tous les aspects d'un programme national d'assurance-santé. J'agis de la sorte parce qu'il m'est impossible d'appuyer le sous-amendement présenté par le chef cécéfiste (M. Coldwell) puisqu'il suppose nécessairement que nous pouvons immédiatement mettre à exécution un plan national d'assurance-santé.

Je tiens à dire dès le début que je n'ai nullement confiance en la médecine étatisée, telle qu'elle a été comprise dans certains pays et telle qu'on a voulu l'instituer dans d'autres. Je m'oppose à l'établissement de tout régime qui modifierait les relations qui existent aujourd'hui entre les médecins et les malades. Je favorise cependant l'application, au Canada, le plus tôt posible, d'un régime qui obligerait l'ensemble de la population à acquitter les frais qui découlent de la maladie, des accidents, de l'invalidité, ou du mauvais état de santé, et non les infortunés qui en sont victimes.

C'est un problème d'une très grande portée, un problème dont les limites reculent sans cesse. J'ai lu récemment avec beaucoup d'intérêt de la documentation publiée par des médecins sur les récentes études dans le domaine de l'endocrinologie et sur l'usage des antibiotiques. Ils soutiennent que ces découvertes pourraient bien, d'ici la fin du siècle, accroître de dix ans la durée de la vie. Une telle éventualité aurait de grandes répercussions sur l'ensemble du problème. A mon avis, si nous autorisons immédiatement un comité à faire les enquêtes les plus approfondies possibles dans tous les domaines, il pourrait nous indiquer avec plus de précision les mesures qu'il y aura peut-être lieu d'adopter.

Les programmes de sécurité sociale en vigueur au Canada sont les plus généreux qui existent, compte tenu de notre population. J'ai lu avec intérêt dans la livraison du 5 décembre de *U.S. News and World Report* un article intitulé "sécurité sociale dont les frais sont acquittés au fur et à mesure" et portant comme sous-titre: "Le plan: les prestations actuelles sont imputées sur les impôts actuels". Je cite maintenant l'article:

> Un nouveau plan, qui gagne la faveur d'un nombre de plus en plus grand d'hommes d'affaires et d'entreprises commerciales, mettrait fin à la nécessité d'une caisse de réserve de plusieurs milliards de dollars aux fins de la sécurité sociale. On prélèverait des impôts sur les salaires uniquement selon les besoins d'un programme de pensions dont les frais seraient acquittés au fur et à mesure.

Ce qui est exactement le programme que nous avons arrêté récemment au Canada. Voici une autre preuve de la générosité du régime canadien.

> Les ouvriers retraités, de 65 ans et plus, qui ne sont pas actuellement admissibles à la pension, vont commencer à toucher mensuellement des prestations allant de $25 à $35. Leurs épouses, si elles ont 65 ans et plus, toucheront la moitié de ces montants.

Dans les domaines de la pension de vieillesse, de l'assurance-vieillesse, de la pension aux anciens combattants, des allocations aux anciens combattants et des allocations familiales, nous versons plus d'un milliard de dollars. Si nous ajoutons à ce chiffre ce que coûte le programme de santé que nous avons entrepris, nous payons un milliard et quart de dollars par année. Nous avons, je crois, au Canada, dans le domaine de la sécurité sociale, les programmes les plus éclairés et les plus généreux. Cependant, je suis disposé à accorder mon appui à l'excellent exposé qu'a fait hier l'honorable représentant de Spadina.

Je vais maintenant parler quelques instants de problèmes relatifs au commerce, et particulièrement du point de vue qui semble se propager dans les rangs de l'opposition officielle. Depuis la dernière session, nous avons eu, à Vancouver, la visite du chef de l'opposition (M. Drew) et du chef de la CCF (M. Coldwell). Ils ont tous les deux été magnifiquement accueillis à Vancouver. On aurait pu s'y attendre, car toutes les jeunes filles aiment se voir courtiser, même si le soupirant n'est pas un parti convenable. Quelqu'un derrière moi dit que nous avons

aussi reçu la visite du premier ministre. Nous avons en effet eu la visite du premier ministre, et je n'atténue aucunement mes éloges aux deux autres députés en affirmant que je crois que le premier ministre a été celui pour qui tous ont eu les sentiments les plus sincères et les plus profonds.

Certains commentaires ont particulièrement suscité mon intérêt, au cours du discours que le chef de l'opposition a prononcé à Vancouver, discours que j'ai écouté. Je me suis vu reporté en 1949, alors que les tories faisaient circuler à travers la province, pour fins de propagande, une déclaration qui commençait par les mots: "Nos pertes". Ils y disaient à la population de la Colombie-Britannique que nous avions perdu tous nos débouchés de bois de construction, tous nos débouchés de produits de la pêche et tous nos débouchés de pommes. D'après eux, nous avions tout perdu. Leur propagande était imprimée sur du papier blanc en caractères de la couleur qu'on appelle "bleu tory" et son message était encore plus bleu et plus pessimiste que la couleur de l'encre avec laquelle il avait été écrit. J'en ai ici des échantillons. Telle est la propagande lancée en 1949 par les orateurs du parti progressiste-conservateur: "perdu, perdu, perdu, perdu". Nous entendons encore la même rengaine.

Une voix: Ils ont perdu aux élections.

M. Laing: Les mêmes choses se répètent encore à Vancouver. Le chef de l'opposition revenait depuis peu du Royaume-Uni quand il a déclaré à ses auditeurs de Vancouver que nous voulons rétablir le contact avec la mère-patrie; il s'adressait à un auditoire réceptif et il le savait. Dans notre province, on pense beaucoup à la mère-patrie et on entretient de grands espoirs. Il a déclaré qu'il ne suffisait pas de dire que nous ne pouvions faire d'affaires avec le Royaume-Uni. Qu'un soldat russe prompt à tirer déclenche une troisième guerre mondiale et en deux semaines on trouvera les moyens de commercer avec la Grande-Bretagne. Nous trouverions les moyens bien sûr. Nous nous y prendrions exactement de la même façon qu'au cours de la dernière guerre, recourant à des prêts et à des cadeaux car je suis maintenant persuadé que tous ceux du monde libre deviendraient rapidement des pompiers si le feu devait se déclarer dans la maison de quelqu'un d'entre eux.

Mais en quoi cela contribue-t-il à l'idée de commerce, puisqu'il ne s'agit pas d'aide? Nous voulons mieux. En vérité, je n'aurais jamais attendu de la part du chef du parti conservateur une observation comme celle qu'il a faite dans notre ville. Depuis des années, nous entendons les mêmes propos de la part des chefs du groupe provincial du parti cécéfiste. On nous a dit que nous ne connaîtrions pas la prospérité à moins de nous engager dans une guerre capitaliste. Voilà ce que les dirigeants provinciaux de la CCF nous disent depuis longtemps. Eh, bien! nous aurons du commerce et non pas un programme d'aide. De par sa nature même, le commerce joue dans les deux sens; c'est un fait qu'oublient les membres du parti conservateur qui siègent à la Chambre. Nous ne pouvons pas importer de viande de l'Angleterre. Les Anglais mangent de la viande, mais n'en produisent pas. Ils n'ont pas de blé; ils en importent. Si nous voulons commercer avec les Britanniques, il nous faut accepter les articles qu'ils sont le plus en mesure de nous fournir, les textiles.

Je veux citer certains propos de l'honorable député de Lanark (M. Blair) pour lequel j'ai la plus profonde estime. Le 7 mars 1952, il disait à la Chambre que la Grande-Bretagne est le principal pays exportateur de lainages au Canada et qu'elle jouit maintenant d'une proportion croissante de notre marché national, soit 86 p. 100 de l'ensemble de nos importations. Il a dit également, comme l'atteste la page 219 du hansard:

> Une forte proportion des lainages importés au Canada viennent de Grande-Bretagne; la quantité de ces importations n'est sujette à aucune restriction ni aucune réglementation.

Du commerce et non pas de l'aide, dit-on; mais dès que la métropole nous expédie les produits qu'elle est le plus en mesure de nous vendre, nous poussons de nouveau le cri qui a déjà retenti à la Chambre: "Relevons le tarif douanier à l'extrême limite!"

Le discours sur le sucre et le tabac que le député de Lambton-Ouest (M. Murphy) a prononcé l'autre soir à la Chambre m'a fort intéressé. Il s'est prononcé contre toute importation de sucre et de tabac et il réclame des mesures de protection en faveur des producteurs canadiens de l'une et l'autre de ces denrées. Sur ce point, il a l'appui du député de Lethbridge (M. Blackmore) qui me disait hier qu'il veut que l'industrie du sucre soit protégée et qu'il m'informerait plus tard de la mesure dans laquelle elle doit l'être. Le député de Lambton-Ouest en avait long à dire au sujet du sucre. En une autre occasion déjà, il en avait eu long à dire au sujet de la hausse du coût de la vie au Canada. Le 8 février 1951, à l'époque où le parti tory réclamait à grands cris l'intervention du Gouvernement en vue d'enrayer l'inflation et la hausse du coût de la vie, le député de Lambton-Ouest, disait,—je cite la page 198 du hansard:

> C'est le drame de la ménagère de Sarnia, d'Ottawa, de Winnipeg, de Vancouver qui lutte sans espoir contre la hausse du coût de la vie. C'est une lutte âpre pour la ménagère qui a de petits enfants; l'argent du ménage se fait si rare qu'on doit sacrifier certains aliments pour acheter des vêtements,

ou vice versa pour que toute la famille puisse manger. Ici encore le Gouvernement s'obstine à ne pas prendre les mesures que commande la situation.

Ce soir-là, il était ému jusqu'aux larmes, tant il prenait la part des consommateurs du pays. Quel effet les mesures prises par le Gouvernement ont-elles eu? Consultons le *Star* de Toronto, numéro du 22 novembre 1952, pour nous renseigner sur la tendance des prix. En novembre 1951, le sucre se vendait $10.30 les cent livres. Le prix actuel est de $8.60. Le représentant de Lambton-Ouest regrette-t-il que le prix du sucre ait baissé de $10.30 à $8.60? Veut-il que, recourant à la protection douanière, on le ramène à $10.30?

Une voix: Certainement.

M. Laing: Est-ce également l'attitude du représentant de Lethbridge? Pour ce qui est de ce dernier, j'ai eu l'occasion de lui dire dans le particulier, depuis son discours d'hier, que selon moi les cultivateurs de sa circonscription qui produisent de la betterave à sucre sont très prospères. On me dit que, chaque année, lorsque la société fixe les contingents de production, les cultivateurs font la queue et nombreux sont ceux qui n'obtiennent rien parce que l'usine n'a pas une capacité de production suffisante pour permettre aux cultivateurs de cultiver la betterave à sucre dans la mesure où ils le voudraient.

M. Blackmore: Le Canada veut que cette situation se maintienne.

M. Laing: Je n'en suis pas si sûr.

M. Blackmore: Pour ma part, je le suis.

M. Laing: Je pense que les consommateurs du pays, pour lesquels les députés qui siègent de l'autre côté de la Chambre luttaient si énergiquement en 1951, méritent eux aussi que les circonstances les favorisent.

Je voudrais signaler certains cas d'illogisme marqué de la part des honorables vis-à-vis. Nous avons parlé d'exportations. Or, quand le moment arrive d'exporter nos produits, un membre de l'opposition dit à la Chambre: "N'exportons pas nos produits, gardons-les tous ici pour édifier le pays". Voilà ce qu'ils nous chantent. Le 9 mai 1950, le chef de l'opposition s'est exprimé de la façon suivante, comme en fait foi la page 2398 des *Débats*:

> Nous pouvons extraire du sol le nickel, le cuivre ou le fer. Nous pouvons raffiner ces métaux et les expédier en bloc vers les États-Unis, le Royaume-Uni ou tout autre pays; et nous recevons de l'argent pour ce que nous avons produit... Mais pour ce qui est de l'énergie, nous exporterions non seulement une denrée tirée de notre sol, mais une chose qui peut servir à la fabrication d'autres produits.

Je voudrais maintenant citer un article publié dans le *Journal* d'Ottawa le 18 octobre 1952, qui renferme le compte rendu d'un discours que le chef de l'opposition a prononcé à Nipigon. Il est intitulé: "Drew demande qu'on utilise les ressources du pays dans l'intérêt de la population canadienne."

M. Fulton: Et vous?

M. Laing: C'est précisément ce que nous faisons aujourd'hui à un degré admirable. Nous employons les ressources du pays à l'avantage de la population. Mon honorable ami dit: Et vous? J'ai pris la parole afin de démontrer certains cas d'illogisme. Cette déclaration du chef de l'opposition est loin de concorder avec l'opinion qu'a exprimée l'autre soir en cette enceinte le représentant de Calgary-Ouest (M. Nickle). Le député a cité les paroles du président de la *Shell Oil Company*, M. Ash et a conseillé aux autorités provinciales de l'Alberta et de la Colombie-Britannique d'en prendre bonne note. L'honorable député était en faveur de l'exportation immédiate de gaz et du pétrole de la province. Il n'y a rien de bien logique dans toute cette altitude. Elle ne mène à rien.

J'en viens maintenant au minérai de fer. Je regrette que l'honorable représentant de Vancouver-Quadra (M. Green) ne soit pas présent. Nous exportons au Japon du minerai de fer de la Colombie-Britannique au rythme de 100,000 tonnes par mois. L'honorable député a dit que c'était un scandale et une honte. Quels sont les faits au sujet de ce minerai de fer? A la fin de la guerre, les Japonais avaient une capacité de production d'acier de 10 millions de tonnes environ. Les pays de notre camp ont décidé qu'il importait d'utiliser pleinement cette capacité. Auparavant, le Japon obtenait le minerai de Corée et du continent asiatique. N'ayant plus accès à ces sources d'approvisionnement, il se procure aujourd'hui du minerai de fer en Colombie-Britannique dans des conditions qui ne sont pas économiques. Il paie huit dollars ou huit dollars et demi la tonne et acquitte des frais de transport qui s'élèvent à plus de douze dollars la tonne. Les États-Unis que nos amis regardent comme un pays avec qui il y a danger de commercer et dont il faut se méfier, subventionnent l'économie japonaise dans la proportion de $700 millions par année afin d'empêcher ce pays de tomber sous l'influence de la Chine communiste.

Je ne vois pas comment nous pourrions établir une politique commerciale au pays, si nous n'étudions pas la situation dans laquelle nous nous trouvons. L'à peu près dont font preuve de nos honorables vis-à-vis, si jamais ces gens prennent le pouvoir, pourrait bien placer le Canada dans la situation la plus dangereuse de son existence.

Aujourd'hui, le commerce est difficile. Il se fonde avant tout sur l'esprit de conciliation et, si vous dites à quelqu'un: "Gardez

vos marchandises, nous ne tenons pas à les acheter mais nous exigeons un marché pour les nôtres", alors une telle situation commerciale, qui est très critique à l'heure actuelle dans le monde, ne saurait qu'aboutir au désastre.

M. Brooks: C'est précisément ce que nous faisons avec la Grande-Bretagne.

M. Laing: Je ne fais que citer les paroles de ceux qui appuient le même chef que mon honorable ami. S'il se donne la peine de lire le hansard et les divers arguments de ces messieurs, je ne crois pas qu'il y trouve beaucoup de suite dans les idées. En effet, pas plus tard qu'à la dernière session, mon honorable ami préconisait la retenue au Canada de toutes nos ressources. Je lui ai alors demandé comment il prétendait appliquer ce principe à l'importation de la bauxite pour la production de l'aluminium. Il a répondu: "Ma foi, si d'autres pays veulent agir ainsi, très bien, mais le Canada devrait conserver ses propres ressources."

Il y aurait beaucoup à dire sur cette question; je ne m'y arrêterai que quelques instants. Nous avons un grand nombre de matières d'importance considérable, dont l'une est le pétrole. Qu'aurait fait le Canada pendant la guerre, s'il n'eût reçu la collaboration du gouvernement des États-Unis pour ce qui est du transport du pétrole? Notre production progresse aujourd'hui à pas de géant, mais où en serions-nous sans importation de pétrole? Nous importons à l'heure actuelle des États-Unis pour une valeur de 158 millions de dollars de pétrole par année, et encore plus d'autres pays.

M. Fulton: Où en êtes-vous en ce qui concerne la question des pipe-lines? Des deux côtés à la fois, comme d'habitude?

M. McIlraith: De quel pipe-line parle donc notre collègue de Kamloops (M. Fulton)?

M. Laing: Et la bauxite dont a parlé mon honorable ami?

M. Brooks: On n'a pas dans ces pays les ressources hydro-électriques qu'il faut, et c'est pourquoi on en vend ici.

M. Laing: Mais nous n'avons pas de bauxite. Nous avons le potentiel électrique et l'intelligence qu'il faut pour fabriquer de l'aluminium. Au cours de l'an dernier nous avons acheté deux millions et demi de tonnes de bauxite.

M. Brooks: Mais nous avons l'énergie hydro-électrique que ces gens n'ont pas.

M. Fulford: Il y a toute l'énergie qu'on veut en Guinée britannique, mais elle n'est pas mise en valeur.

M. Laing: Cette bauxite n'avait pas grand valeur, mais l'aluminium que nous en avons tiré et exporté a constitué l'une des principales de nos denrées d'exportation.

Puis, dans notre province, la Colombie-Britannique, nous possédons la *Consolidated Mining and Smelting Company*, ainsi qu'une des plus grandes usines d'engrais au monde.

M. Brooks: Et d'immenses ressources hydro-électriques.

M. Laing: Sans doute, et l'intelligence qu'il faut pour fabriquer de l'engrais. Nous ne possédons pas au Canada de pierre à phosphate ou en tout cas nous n'en avons pas encore découvert de la qualité requise pour qu'il nous soit possible de fabriquer du phosphate d'ammonium, de l'acide phosphorique ou des superphosphates. L'an dernier nous avons importé du Montana un demi-million de tonnes de pierre à phosphate brute. Elle ne valait que sept dollars la tonne et il nous en a coûté 3·5 millions pour l'importer. Nous avons renvoyé aux États-Unis 118,000 tonnes de phosphate d'ammonium d'une valeur de 7·5 millions. En outre, de la pierre à phosphate brute, nous avons tiré 100,000 tonnes de phosphate d'ammonium destinées à l'Ouest du Canada qui pourra s'en servir pour augmenter sa production de blé. En outre, nous avons exporté 75,000 tonnes à l'étranger.

M. Brooks: Combien avons-nous obtenu des États-Unis?

M. Laing: Si mon honorable ami veut prononcer un discours, il pourra le prononcer quand j'aurai terminé.

Une voix: Il a prononcé son discours, qui valait ce qu'il valait.

M. Brooks: Oui, et le député en a prononcé un qui était non moins remarquable.

M. Laing: Si l'attitude de mon honorable ami dominait à la Chambre, il dirait: "Nous allons accepter tous les avantages et vous refuser l'entrée de vos marchandises."

M. Brooks: Non. Je n'ai jamais dit cela.

M. Laing: Semblable attitude entraînerait inévitablement des représailles, et notre jeune pays, avec ses 14 millions et demi d'habitants, aurait alors probablement plus à perdre qu'à gagner.

Une voix: R. B. Bennett s'en était rendu compte, lui aussi.

M. Laing: Je me réjouis de cette remarque au sujet de M. R. B. Bennett. Il me faut revenir à mon bon ami, le député de Lambton-Ouest, qui, au cours du discours qu'il a prononcé ici le 28 novembre, a formulé une

déclaration que je ne me serais jamais attendu à entendre de la bouche d'un tory. Comme en fait foi la page 201 du hansard, il a dit:

Au début des années trente, nous avons effectivement assisté à des interventions de notre gouvernement conservateur de l'époque, dirigé par feu le très honorable R. B. Bennett, alors premier ministre. Nous nous trouvons aujourd'hui encore dans la même situation et les mêmes remèdes sont à notre disposition.

En 1932, le commerce global du Canada était légèrement supérieur à un milliard de dollars. Aujourd'hui, il atteint 8 milliards. Mais le député veut revenir à 1932! Cette année-là, les recettes du gouvernement fédéral dépassaient à peine la quinzième partie de leur montant actuel. Le gouvernement fonctionnait sous un régime de déficit, et le déficit au cours d'une de ses années dépassait quelque peu l'excédent présenté l'an dernier par le ministre des Finances (M. Abbott).

M. Fulton: Le député sait que c'était là le fruit de la politique libérale de 1928.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

M. Laing: Je ne puis faire mieux que d'appeler l'attention des députés sur les paroles de mon collègue de Lambton-Ouest, qui a déclaré que, souffrant aujourd'hui des mêmes maux, les mêmes remèdes sont à notre disposition.

M. Fulton: Parcourez donc les chiffres du Bureau fédéral de la statistique: vous verrez que cette situation était la conséquence de la politique suivie par les libéraux en 1928. La chose a été abondamment prouvée.

Une voix: Nous gratifierez-vous d'un discours?

M. Fulton: Oui.

Une voix: Louez donc une salle!

M. Laing: Le Canada a pris des mesures de caractère concret, au cours des dernières années, dans le domaine des échanges commerciaux. Je ne vais pas prétendre ici que toutes les initiatives commerciales heureuses ont été le fait du gouvernement actuel. Toutefois, si les conditions étaient autres, il y a des députés siégeant de l'autre côté de la Chambre qui ne craindraient pas de soutenir la thèse contraire. Mais voici ce que j'affirme: étant donné le caractère précaire du commerce actuel et vu que la situation mondiale exige en tous temps la réconciliation et la conciliation, j'estime que le Canada a été heureux d'avoir comme ministre du Commerce un homme dont on dira,—bien qu'il semble en être arrivé au point où il ne se laisse guère influencer par la louange ou le blâme, lorsqu'on écrira l'histoire de son époque, qu'il a joué un rôle au moins aussi important que celui de tout autre Canadien.

M. W. G. Blair (Lanark): Monsieur l'Orateur, je félicite les motionnaires (M. Deslières et M. Schneider) de l'Adresse en réponse au discours du Trône. Leurs exposés étaient aussi bien préparés que bien débités. Je me propose aujourd'hui de consacrer le temps de parole dont je dispose à l'examen du sous-amendement proposé par le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). En voici le texte:

Nous déplorons, en outre, que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas

a) recommandé une mesure tendant à établir un programme national d'assurance-santé administré par les provinces;

b) donné suite aux propositions qu'ils ont formulées lors de la conférence fédérale-provinciale de 1945.

J'espère, monsieur l'Orateur, que la question sera étudiée à fond à la Chambre et que tous les députés exprimeront leur opinion au sujet d'un problème d'une telle importance.

Depuis que je suis député à la Chambre, je me suis fait l'avocat d'un programme d'assurance-santé et, tenant compte des données statistiques concernant la mortalité, l'incidence de la maladie, les installations hospitalières, les mesures préventives et d'autres considérations relatives à ce sujet,—j'ai fréquemment exprimé mon impatience de voir que nous ne mettions pas plus d'entrain à résoudre une question aussi importante pour notre pays.

Je considère ce problème comme revêtu d'une telle importance que j'espère qu'il n'y aura, de part et d'autre, aucun atermoiement soit à la Chambre, soit au cours des prochaines élections. Il est évident que d'autres mesures s'imposent en ce qui a trait à la santé; mais il nous faut très bien connaître la situation dans son ensemble et savoir à quelles mesures il faut recourir pour remédier aux insuffisances actuelles.

Il est bien humain de s'inquiéter de la santé de sa famille. Tous les citoyens appréhendent la maladie et la souffrance chez leurs proches. La maladie ou un accident peuvent frapper n'importe quel membre de la famille: le soutien de famille, la mère ou les enfants. Mais lorsque, pour des raisons financières, on est incapable d'assurer les soins médicaux, les appréhensions sont bien plus vives et elles deviennent une cause constante d'inquiétude. Les services de santé ne devraient pas être examinés à la Chambre des communes comme si c'était une question bien ordinaire. Tout gouvernement qui s'intéresse au bonheur de la population devrait s'arrêter à un examen sérieux des mesures susceptibles de fournir à tous les citoyens une assurance raisonnable qu'ils n'auront plus à craindre de ne pouvoir se faire soigner convenablement.

Le principal avoir d'un pays, ce sont ses habitants. Le seul véritable fondement sur lequel on peut édifier une nation heureuse et prospère, c'est la bonne santé de tous ses membres. Tel devrait être le premier souci du Gouvernement. Tous les ministères de la Santé devraient avoir pour fin ultime de fournir à chacun des occasions égales d'obtenir une bonne santé physique et morale, quel que soit l'endroit où il demeure et de quelque race ou situation économique soit-il.

Certaines conditions sont nécessaires à l'établissement d'un programme de santé satisfaisant. Ces conditions, à mon avis, sont les suivantes: premièrement, il doit exister un nombre suffisant d'hôpitaux et d'autres institutions où l'on soigne les malades; deuxièmement, les médecins, les infirmières et le personnel formé doivent être assez nombreux pour mettre à exécution un programme complet; troisièmement, on doit disposer de services de diagnostic et de prophylaxie; quatrièmement, on doit pouvoir faire les recherches nécessaires; cinquièmement, il est indispensable d'établir un programme de publicité afin d'obtenir l'appui du public; sixièmement, et c'est la condition essentielle, le gouvernement doit aider et diriger l'entreprise.

Notre situation, au Canada, ne nous permet pas de rester insouciants en ce qui concerne la santé publique. Nos réalisations ont été nombreuses, mais il nous reste beaucoup à faire avant d'estimer que nous avons remédié à toutes nos déficiences.

Examinons donc notre situation actuelle. Le coût des soins médicaux a augmenté dans des proportions extraordinaires pendant les vingt dernières années, avec la découverte de nouvelles méthodes de diagnostic et de traitement. Grâce à ces nouveaux procédés de diagnostic, il a été possible de triompher de certaines maladies qu'on considérait autrefois comme incurables. Mais si le coût des soins médicaux augmente, l'aptitude de la population à payer les frais de ces soins n'a pas augmenté.

La médecine réalise de grands progrès, mais on n'a pas mis à la portée de tous l'utilisation de certaines découvertes. Il appartient à la communauté et à l'État de prendre soin des infortunés qui ne peuvent ni rechercher ni se procurer les soins convenables. Les petits salariés qui pouvaient autrefois payer ne le peuvent malheureusement plus en raison du coût élevé et croissant de l'hospitalisation et des traitements. Même dans les cas de maladies les plus graves, ils ne peuvent se procurer le nécessaire, en l'occurence, les services d'hôpitaux et d'infirmières spéciales. Des raisons financières les forcent à négliger tout état chronique et à ne se faire soigner qu'en cas de maladie aiguë.

Les allocations familiales ont beaucoup fait pour les enfants, mais il reste à déplorer que les enfants de ces familles ne puissent faire corriger certaines anomalies au moment où ces rectifications leur seraient le plus profitables. Il est des plus important que le Canada produise de bons citoyens, puisque l'avenir du pays repose sur la santé physique, morale et mentale de notre jeunesse. La nécessité d'une bonne santé physique pour nos jeunes gens nous a été brusquement révélée au cours de la dernière guerre lorsque plus de 40 p. 100 de nos jeunes hommes n'ont pu satisfaire aux normes exigées lors du recrutement.

Ici, je désire, monsieur l'Orateur, rendre hommage à ceux qui ont fait partie dans tout le Canada des conseils d'administration des hôpitaux. Aux prises avec la hausse croissante du coût de l'entretien et les prix quasi prohibitifs des nouvelles constructions, ils ont cherché à faire face à ces dépenses supplémentaires et à hospitaliser leurs malades au moindre prix par jour. En cela ils n'ont pas réussi. Les frais que le malade doit acquitter ont tellement augmenté que la maladie dépassera bientôt les moyens financiers du citoyen moyen.

Vu la pénurie grave de lits d'hôpitaux dans certaines régions, on a dû inscrire les noms des malades sur une liste d'attente pour des semaines et même des mois. Je rends hommage au personnel des hôpitaux, surtout aux médecins qui ont exercé leur profession tant dans les hôpitaux qu'en dehors. Disons à leur honneur qu'ils n'ont pas hésité à dispenser gratuitement leurs services sans récompense. Je signale, en particulier, ceux qui exercent la médecine générale, qui se sont fait un point d'honneur de ne refuser leurs soins à aucun malade qui en avait besoin.

Il faut signaler que si les médecins font payer leurs services à ceux qui en ont les moyens, ils soignent gratuitement ceux qui ne peuvent payer. Malheureusement, le public ne tient pas compte au médecin de la forte proportion des services qu'il donne gratuitement.

Quelques hôpitaux n'ont aucun déficit à la fin de chaque année financière. Souvent les conseils d'administration des hôpitaux font appel à l'aide financière bénévole pour combler leur déficit. Vu l'importance de l'aide requise et le nombre des appels lancés depuis quelques années, il est douteux, en face de la hausse du coût de la vie et des impôts, que le public puisse répondre à ce besoin. Les fortes sommes engagées par les hôpitaux et auxquelles ces déficits sont attribuables, découlent surtout du coût des salles publics et des services de diagnostic, pour ne pas parler des frais généraux d'entretien de l'en-

semble de l'hôpital. Cela impose un lourd fardeau au malade qui doit se payer une chambre privée ou semi-privée. A propos du nombre de lits et des frais d'hospitalisation, il faut songer aux malades chroniques qui occupent des lits qu'on pourrait très bien utiliser pour le traitement des cas de maladies aiguës. Malheureusement, on ne dispose que de très peu de lits d'hôpitaux au Canada pour les malades chroniques. Dans la plupart des régions, il n'y a pas d'autres institutions que les hôpitaux généraux. Ces malades occupent des lits pendant de longues périodes et leur traitement comporte de lourdes dépenses. Il s'ensuit une pénurie de lits pour les cas de maladies aiguës. Le manque de lits de traitement persiste dans beaucoup de provinces, en dépit des subventions. C'est le cas de ma propre province, l'Ontario, où pourtant le gouvernement fédéral et les autorités provinciales accordent tous deux des subventions à tant par lit en vue de l'aménagement de nouveaux hôpitaux. La hausse du coût de construction annulle en quelque sorte ces subventions qui demeurent insuffisantes bien qu'elles aident les hôpitaux.

Il est vrai que, depuis l'établissement des subventions de santé publique en 1948, le gouvernement fédéral a versé des sommes pour aider à l'installation d'un grand nombre de nouveaux lits de traitement. Le chiffre est de $1,000 par lit pour le traitement des maladies aiguës et de $1,500 par lit pour les cas chroniques. Lorsque feu l'ancien premier ministre (M. King) a annoncé le paiement de subventions de santé publique, à la Chambre des communes, en mai 1948, il a déclaré (p. 4039 du hansard):

> Les subventions qu'on se propose d'accorder pour la construction d'hôpitaux ne représentent, bien entendu, qu'une partie des frais de construction. Les subventions provinciales et les fonds provenant d'autres sources sur le plan régional devront défrayer le solde.

Depuis cette époque, le coût de la construction a considérablement monté. Il varie selon les endroits mais dans une certaine ville de l'Ontario, où l'on se propose d'agrandir l'hôpital, on a estimé qu'il en coûterait en moyenne $15,000 par lit nouveau. Même en tenant compte des subventions fédérale et provinciale, il n'en resterait pas moins environ $1,300,000 à financer par la province et la municipalité.

J'ai parlé d'hôpitaux consacrés aux affections chroniques et de l'absence de lits pour ce genre de malades. Les progrès de la thérapeutique ont amené une augmentation du nombre des citoyens plus âgés, ont prolongé la durée de la vie. Certaines maladies, la pneumonie par exemple, qui frappaient tant de personnes âgées et qui en faisaient tant

mourir ne présentent plus une menace aussi grave. Il est toutefois naturel de penser que les vieillards seront en fin de compte victimes de quelque invalidité qui exigera un séjour dans une institution quelconque. Il n'y a pas que les vieillards et les jeunes sont nombreux qui doivent être hospitalisés parce que frappés d'affections chroniques. Nous manquons présentement de lits pour ces gens, qui causent actuellement des problèmes aux hôpitaux, lesquels doivent réserver des lits pour les cas urgents. On peut inclure les cancéreux dans le groupe des malades devant être hospitalisés pour une période assez longue.

Le cancer est la maladie sur laquelle doivent se concentrer les recherches médicales. Tout programme visant à l'enrayer doit être un programme de longue haleine. L'éducation de la population est l'un des éléments les plus importants de cette lutte. Un tel programme d'éducation devrait insister non seulement sur le dépistage précoce par l'observation des premiers symptômes mais aussi sur la possibilité d'obtenir de bonne heure les traitements requis.

Nous devons assurer à tous les malades l'occasion de faire diagnostiquer leur maladie et de se faire soigner tôt. Au cours de la dernière année à l'égard de laquelle j'ai pu obtenir des chiffres, 16,258 Canadiens sont décédés de cette maladie. Il faudrait accroître et améliorer les moyens dont nous disposons si nous voulons maîtriser un tant soit peu la propagation de cette terrible maladie. Mais ce qui est plus tragique, c'est que bien des personnes sont mortes parce que la maladie n'a pas été diagnostiquée au début, alors qu'il eût été possible de la guérir. Le nombre de cas de tuberculose diminue lentement, mais nous ne devons pas croire que nous avons réussi à la maîtriser complètement car, l'an dernier, plus de 4,000 personnes en sont mortes. Cette maladie, qui entraîne des frais coûteux d'hospitalisation, atteint les jeunes adultes à un âge où ils pourraient fournir le meilleur apport à la production.

Outre les 4,000 persones qui ont succombé à la maladie l'an dernier, des milliers d'autres ont été guéries. Il ne faut pas oublier que cette maladie menace toujours notre population.

Nous avons raison d'être fiers des progrès réalisés dans la prévention de la mortalité maternelle, mais n'oublions pas que le taux de la mortalité infantile au Canada est plus élevé qu'en d'autres pays. Un grand nombre de ces décès sont survenus au cours du premier mois qui a suivi la naissance. En 1948, la dernière année pour laquelle j'ai pu obtenir des chiffres, 3,892 bébés sont morts par suite de naissance prématurée. D'excellents résultats ont été obtenus dans le traitement des

cas de naissance prématurée mais les soins nécessaires ne sont pas à la portée de toutes les mères. L'an dernier, le taux de mortalité infantile s'établissait au Canada à 44 par 1,000 naissances d'enfants viables. Voici le taux par province. En effet, il n'est pas partout uniforme. Les chiffres que j'ai obtenus sont les suivants:

	Taux de mortalité infantile par province
Nouveau-Brunswick	61
Québec	54
Nouvelle-Écosse	39
Manitoba	41
Saskatchewan	40
Alberta	39
Île du Prince-Édouard	34
Ontario	35
Colombie-Britannique	33

Maintenant, en se rappelant que le taux au Canada est de 44 par 1,000 naissances, les honorables députés trouveront intérêt à établir une comparaison avec les divers taux de mortalité infantile dans le monde. Voici ces taux:

	Taux de mortalité infantile
Islande	22
Nouvelle-Zélande (y compris les Maoris)	22
Suède	23
Australie	28
Pays-Bas	29
Norvège	30
États-Unis	32
Angleterre et Pays de Galle	34
Danemark	35
Israël (population juive)	35
Suisse	36
Union Sud-Africaine (blancs)	37
Irlande du Nord	45
Écosse	45
Irlande	49
Panama	50
France	51
Finlande	52
Belgique	59
Espagne	59
Italie	70
Autriche	76
Japon	76
Ceylan	92
Costa-Rica	92
Jamaïque	92
Salvador	96
Hongrie	111
Bulgarie	130
Chili	160
Roumanie	199

J'appelle l'attention de la Chambre sur le taux aux États-Unis par rapport à celui qu'on a constaté au Canada.

Au Canada, le nombre des enfants morts avant d'avoir atteint cinq ans était de 17,899. Plusieurs de ces cas résultaient de maladies contagieuses. Cependant, une comparaison établie à l'aide des chiffres de plusieurs années révèle que l'écart est considérable entre les provinces.

Il y a de cela plusieurs années, parlant ici même au sujet de la mortalité infantile, je disais que ces bébés étaient les meilleurs immigrants que notre pays pouvait se procurer. Ils sont les descendants de ces êtres vigoureux qui ont fait notre nation. Le Canada ne peut guère se permettre de les perdre.

Je ne me propose pas de m'étendre sur la statistique de la mortalité attribuable à toutes les maladies; si j'ai évoqué celles-ci, c'est pour montrer combien il reste à faire dans notre pays. Je voudrais mentionner la manifestation de plus en plus fréquente de troubles mentaux et, une fois encore, le manque de place dans les hôpitaux qui accueillent ces malades.

S'il faut en croire une récente déclaration émanant du Bureau de la statistique, le nombre de malades hospitalisés dans les asiles d'aliénés a augmenté, toutes proportions gardées, près de 31 p. 100 au cours des vingt dernières années. La première étude faite depuis 1931 montre que 394 personnes sur 100,000 sont hospitalisées dans des établissements psychiatriques. On constate là une augmentation de 93 p. 100 relativement au chiffre précédent de 301 pour 100,000 habitants relevé au recensement de 1931. Cette statistique est troublante et il ne faut négliger aucun moyen de diminuer ce pourcentage. Il faut créer de la place dans les hôpitaux spécialisés, doter ceux-ci de psychiatres et d'un personnel formé.

Je résume ainsi nos besoins:

1. Des lits d'hôpital pour les cas de:
   a) maladies graves,
   b) maladies chroniques,
   c) maladies mentales.

2. La création des services nécessaires au dépistage rapide et au traitement précoce du cancer.

3. L'allégement du lourd fardeau qu'imposent à notre population les frais élevés de traitement, surtout du point de vue de l'hospitalisation.

4. L'extension du programme de formation du personnel hospitalier, surtout des infirmières.

5. La mise en œuvre d'un nouveau programme destiné à diminuer la mortalité chez les bébés et les enfants.

Si on veut entreprendre un programme quelconque de santé, il importe avant tout de disposer d'un nombre suffisant de lits et d'un personnel instruit suffisamment nombreux. En est-il ici qui soient satisfaits de la situation actuelle? Ils me permettront de leur rappeler qu'une très forte proportion de nos jeunes

gens ont été reconnus inaptes au service au cours de la dernière guerre. Depuis que je suis à la Chambre, je n'ai à peu près jamais manqué, chaque année, de réclamer un programme de santé destiné à supprimer ces servitudes qui pèsent sur notre pays. En 1949, au nom de mon parti, pour préciser sa position, je formulais une déclaration qui figure au hansard du 4 mars 1949 et qui constitue toujours l'exposé de principes de notre parti. La voici:

> Notre parti se rend compte depuis longtemps de la nécessité d'un programme de santé chez nous. Que cela ne fasse pas de doute. Nous favorisons un programme comportant la collaboration avec les provinces, un programme susceptible d'assurer à la population un maximum de services. Il faut pourtant que ce programme respecte la liberté, que le médecin ne devienne pas un fonctionnaire et que le malade ait le droit de choisir son médecin. Nous nous rendons parfaitement compte des lacunes des services de traitement et de prévention au Canada. Nous sommes disposés à instaurer un programme destiné à combler ces lacunes et à relever le niveau de la santé au Canada, de façon à le porter à la hauteur de celui de n'importe quel autre pays du monde.

Tous les partis politiques représentés à la Chambre ont pris des engagements à l'égard de l'assurance-santé. Le parti libéral a promis l'assurance-santé en 1919. Depuis lors il n'a jamais dit qu'il ne s'en tenait pas à cette promesse; au contraire, il l'a réitérée en maintes occasions. Il convient de le signaler, il serait malheureux qu'aux promesses déjà faites s'en ajoutent d'autres qu'on ne pourrait accomplir.

Le présent gouvernement a soumis à la conférence fédérale-provinciale de 1945 certaines propositions d'ordre général concernant un programme national de santé. On peut trouver ces propositions dans le Livre bleu qui a trait à l'assurance-santé nationale et qui a été soumis à la conférence. La discussion sur cette partie des propositions n'a pas porté sur les détails, car le Gouvernement a souligné qu'elle ne pouvait avoir lieu avant un examen complet et général de ce problème. Telle a été l'attitude du Gouvernement. Voilà pourquoi, depuis des années, nous réclamons une enquête de cette nature qui procurera les renseignements fondamentaux sans lesquels il est impossible d'établir un programme satisfaisant au Canada.

Le Gouvernement a inauguré les subventions en matière de santé en 1948. Nous avons voté avec plaisir en faveur de ces subventions, parce que nous avons pensé que tout argent affecté à la santé contribuerait jusqu'à un certain point à diminuer la mortalité et à alléger les souffrances et la misère. Nous avons trouvé que les subventions étaient insuffisantes à bien des égards et n'étaient qu'un bouche-trou permettant d'éviter de régler un problème plus vaste. Qu'il me soit permis de le préciser, nous reconnaissons que tout programme de santé peut accomplir du bien; mais, en raison de certaines particularités répréhensibles, il se peut qu'il ne donne pas des résultats proportionnés aux fonds dépensés ou qu'il dérange certaines relations qui devraient être maintenues, si l'on veut qu'il réussisse.

Nous nous sommes engagés à dépenser cinq milliards de dollars afin d'assurer la sécurité de l'État. Nous avons besoin de sommes considérables pour donner suite aux mesures de sécurité sociale déjà en vigueur. Tout parti politique qui recommande l'inauguration d'un programme de santé doit faire preuve du sens des responsabilités et ne doit pas chercher à obtenir un appui politique en fermant délibérément les yeux sur les difficultés qui se dressent sur son chemin. Qu'il me soit permis de le souligner, nous sommes favorables à l'établissement d'un programme de santé à participation. Lorsque nous aurons formé un gouvernement, nous entreprendrons l'inauguration de l'assurance-santé à participation. Mais nous croyons qu'il faut élaborer le plan avec soin.

La guerre totale ajouterait à nos obligations, déjà lourdes, un énorme fardeau d'impôts. La sécurité du Canada doit occuper le premier rang sur le plan de nos dépenses. La mise en valeur de notre jeune pays nous obligera à effectuer d'autres dépenses indispensables à notre progrès. Mais il nous faut aussi avoir conscience de tout ce que la médecine peut nous offrir et qui dépasse de beaucoup ce que la population en retire à l'heure actuelle. Le professeur Sigerist, de l'Université John Hopkins, disait:

> Nous pourrions supprimer les maladies vénériennes en un an ou deux au prix d'un ou de deux bâtiments de ligne, mais nous ne le faisons pas.

Nous avons, par le passé, trouvé la solution à des problèmes économiques plus difficiles. Quand un ennemi nous attaque, nous trouvons l'argent voulu pour nous défendre. La maladie est un ennemi. Pour être moins spectaculaires, ses attaques n'en sont pas moins pernicieuses que celles auxquelles nous sommes exposés en temps de guerre. Nous pouvons trouver l'argent nécessaire pour mener à bonne fin la lutte contre la maladie et la souffrance.

Étant donné que les frais élevés imposés par la maladie et l'hospitalisation tendent à dépasser les moyens de nos gens, nous devons, dans l'intérêt de l'État et de sa sécurité, combler les lacunes qu'accuse actuellement notre situation sur le plan de l'hygiène publique et jeter les bases d'un programme de santé nationale. Il a beaucoup été question d'un tel programme, mais on ne s'est pas assez soucié de certaines données fondamentales et essentielles. De temps à autre, on nous affirme que si on hésite à introduire

au Canada l'assurance-santé, c'est qu'il n'y a pas assez de lits d'hôpitaux pour mettre ce programme à exécution. Mais à ce motif on devrait ajouter une autre raison convaincante: c'est que tout ce qui a trait à la santé relève des gouvernements provinciaux.

Avant qu'un plan de ce genre puisse être mis en œuvre, il faut parcourir les étapes suivantes (et toute déclaration de caractère politique qui ne les prend pas en ligne de compte, est dénuée de valeur):

1. Sous le régime de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (sauf pour la marine et l'armée) les problèmes de la santé relèvent des provinces. Ce privilège ne peut être modifié ni supprimé.

2. La mise en application de tout programme de ce genre doit être précédée de nouveaux pourparlers entre le gouvernement central et les provinces, pourparlers aboutissant à un accord. Il est indispensable de passer des accords financiers et d'effectuer des allocations de fonds.

3. Il faut faire une enquête approfondie et préalable quant à la meilleure formule qu'il soit possible d'adopter.

4. Le programme doit être approuvé par les gouvernements municipaux et provinciaux. Il convient d'obtenir l'avis motivé des autorités médicales puisque, dans une large mesure, c'est de leur approbation que dépend le succès du projet.

Une conférence fédérale-provinciale, au cours de laquelle on débattrait le problème, doit être la pierre angulaire du programme. A mon sens, toutes les provinces sont fort disposées à améliorer les conditions de santé régnant sur leur territoire, à condition qu'on ne touche pas à leur droit de régir les services de santé. A la masse des renseignements déjà obtenus, devrait s'ajouter une enquête poussée, portant sur les conditions existantes.

J'ai déjà signalé que les municipalités devraient être invitées à participer aux entretiens qu'on pourrait tenir, parce qu'elles se préoccupent grandement des obligations de plus en plus lourdes qui sont les leurs relativement à l'aménagement de nouveaux hôpitaux et à l'entretien des institutions déjà établies. Les municipalités tirent leur compétence et leur existence des lois provinciales. Ce sont les municipalités qui ont le plus de responsabilités à prendre relativement au fonctionnement satisfaisant des hôpitaux. J'insiste donc pour qu'elles soient appelées à participer aux entretiens préliminaires et aux pourparlers qui nous conduiront à des ententes satisfaisantes.

Pour ce qui est des plans, je tiens à signaler que certains des plans existants ne sont pas satisfaisants. D'autres rendent d'excellents services. Il arrive trop souvent qu'on ne lise pas le texte complet du contrat, souvent composé en petit caractère, et qu'on découvre ensuite que l'assurance ne couvre pas tous les cas. L'honorable chef du parti cécéfiste (M. Coldwell) a dit dans son discours qu'il jugeait satisfaisant le programme adopté en Angleterre.

M. Coldwell: J'ai dit que, là-bas, il se révèle satisfaisant.

M. Blair: Ce programme n'est pas satisfaisant. C'est un plan qui draine fortement le Trésor. Étant donné sa nature socialiste, ce programme est arbitraire, et certains de ses aspects ne sont pas appropriés à notre pays. Dans tout programme destiné au Canada, il est de première importance que les médecins ne deviennent pas des fonctionnaires. Il faut aussi sauvegarder leurs bons rapports avec leurs malades. Le plan devrait prévoir la liberté et le libre choix. Il est évident que le sous-amendement préconise un programme de médecine étatisée. Il est également clair que les premiers pas dans cette voie devront être des consultations avec les provinces, que suivra alors l'adoption d'une mesure législative. Nous préconisons un programme d'assurance-santé à participation pour notre pays, et nous souhaitons qu'on prépare la voie à ce programme dans le cadre de nos disponibilités financières; mais il faudra faire attention au choix que nous ferons. Dans ces conditions, nous ne pouvons appuyer le sous-amendement.

M. William Bryce (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je profite de l'occasion qui m'est offerte de participer au débat, car il y a une ou deux questions sur lesquelles je voudrais appeler l'attention du Gouvernement. Je dirai auparavant que j'appuie le sous-amendement proposé par le chef de la CCF (M. Coldwell). Comme ce sous-amendement a déjà été lu deux ou trois fois, je ne le citerai pas.

A mon avis, il est permis de dire que l'assurance-santé sur le plan national devrait être appliquée depuis longtemps. Elle figurait au programme électoral du parti libéral en 1919 et a fait, depuis, l'objet de fréquents exposés. Le Gouvernement et d'autres institutions ont préparé près de 40 rapports au cours des trente dernières années au sujet des divers programmes d'assurance-santé.

L'assurance-santé sur le plan national n'est pas une question nouvelle. Beaucoup de pays n'ont-ils pas, depuis des années, des programmes nationaux de santé, par exemple, la Norvège, la Suède, la Belgique, le Danemark, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni? Parmi les pays les plus importants, trois seulement n'ont pas l'assurance-santé, soit le Canada, les États-Unis et l'Australie; mais l'Australie possède un certain programme

d'hospitalisation. J'ai eu l'avantage de rencontrer un groupe de parlementaires venant de tous les pays du Commonwealth; nos entretiens ont porté sur des sujets nombreux, mais il va de soi que nous en sommes venus à parler de l'assurance-santé au Royaume-Uni. J'ai parlé du plan qui y est en vigueur avec plusieurs membres qui, de façon générale, tout en admettant que certaines difficultés se sont présentées au début de l'application du programme, sont convenus qu'aujourd'hui, non seulement la loi sur laquelle se fonde ce programme est la plus estimée au Royaume-Uni, mais aussi celle qui est le plus avantageuse à ses habitants.

Lorsqu'on songe aux divers organismes qui, depuis plusieurs années, réclament un programme d'assurance-santé pour le pays, on trouve que la liste en est fort impressionnante. Il y a parmi eux plusieurs organismes représentatifs, comme la Fédération des agriculteurs et d'autres groupements d'agriculteurs, les deux congrès nationaux du travail (la Fédération américaine du travail et le Congrès canadien du travail), la Confédération canadienne des travailleurs catholiques, les Fraternités des employés de chemins de fer, la Légion canadienne, le *board of evangelism* de l'Église-Unie du Canada et un grand nombre d'autres organismes; ils ont tous réclamé un programme national de santé.

Il me semble que si d'autres pays peuvent fournir un programme d'assurance-santé à leur population, il n'y a aucune raison pour que le Canada traîne en arrière. En voyageant à travers le pays, on rencontre très peu de gens qui aient quelque objection à présenter contre l'assurance-santé. On peut se demander parfois où obtenir les fonds nécessaires, mais en envisageant le coût d'un programme national de santé, nous ne devons pas oublier qu'il n'entraînerait pas de nouvelles dépenses pour le pays. Nous dépensons déjà de fortes sommes pour maintenir des services sanitaires qui sont insuffisants. On évalue à 500 millions de dollars les dépenses de la population en soins médicaux et en hospitalisation durant l'année dernière. De plus, le gouvernement a dépensé 175 millions en vue d'assurer divers services sanitaires. La population canadienne, c'est-à-dire les particuliers et les gouvernements, a donc dépensé en tout environ 675 millions. C'est là un fait que personne ne devrait oublier, surtout ceux qui s'opposent à l'assurance-santé en prétextant que le coût en serait trop élevé.

L'assurance-santé remplacerait les montants dépensés par les particuliers, ainsi qu'une large part des dépenses actuelles des gouvernements fédéral et provinciaux. Les cécéfistes sont d'avis qu'on pourrait probablement défrayer la plupart des frais en utilisant les excédents budgétaires et qu'il ne serait pas nécessaire d'augmenter de beaucoup les impôts pour payer le coût du programme. Mais si on se voyait obligé de prendre des dispositions particulières pour acquitter une partie des frais, la C.C.F. estime qu'on devrait obtenir les sommes supplémentaires au moyen de contributions au titre de la sécurité sociale. établies selon les moyens de chacun.

Je pourrais continuer longtemps sur ce sujet, monsieur l'Orateur, mais je crois l'avoir traité suffisamment et je veux soumettre au Gouvernement d'autres questions. J'ai lu, il y a quelques temps, dans les journaux de Winnipeg, que M. Patterson avait donné sa démission à la Commission des transports pour devenir lieutenant-gouverneur de la province de Saskatchewan. J'ai suivi les journaux afin de savoir qui héritait de son poste à la Commission et j'ai appris, la nomination de M. Matthews, de Kingston. A l'époque, j'ai trouvé étrange qu'une personne de l'Est prenne la place de quelqu'un de l'Ouest, et j'ai attendu. J'ai pensé qu'il y avait peut-être déjà trop de gens de l'Ouest à la Commission; mais j'ai plus tard constaté qu'un seul membre de cette Commission vient de l'Ouest.

Il est honteux que l'Ouest du Canada n'ait qu'un seul représentant à la Commission des transports. Je me suis imposé la tâche de découvrir quels étaient les membres de la Commission et j'ai ces renseignements en main. Le commissaire en chef est l'honorable juge John D. Kearny, de Montréal. L'adjoint du commissaire en chef est M. Hugh Wardrope, d'Hamilton (Ontario). Le sous commissaire en chef est M. Armand Sylvestre, de Québec. Les commissaires sont M. Frank M. MacPherson, d'Ontario,—Dieu merci, il peut représenter l'Ouest canadien parce qu'il y a passé vingt-cinq ans. Il connaît les idées qui ont cours dans l'Ouest,—puis M. Howard B. Chase, d'Ottawa et celui qui a pris la place de M. Patterson, M. O. A. Matthews, c.r.

C'est terrible, à mon avis, que la Commission ne compte qu'un représentant de l'Ouest. Elle en comptait deux, mais l'un l'a quittée et c'est un autre représentant de l'Est qu'on a nommé à sa place. C'est nous de l'Ouest qui subissons les conséquences de tout relèvement du tarif-marchandises et nous n'avons qu'un représentant au sein de la Commission. Cela ne me semble pas juste. La situation du centre du pays est excellente au point de vue du tarif-marchandises, car il est réduit pour faire face à la concurrence du transport par camion et par eau. Il n'est pas satisfaisant pour l'Ouest que cinq membres de la Commission viennent des provinces d'Ontario et de Québec.

M. Brooks: Que dire des provinces Maritimes?

M. Bryce: C'est la même chose pour les provinces Maritimes. J'ai assez à faire pour défendre les gens de l'Ouest sans épouser la cause de ceux des provinces Maritimes, mais je puis assurer leurs représentants à la Chambre qu'ils ont toute ma sympathie. Ils n'ont aucun représentant parmi les membres de la Commission et nous n'en avons qu'un qui vient de la Colombie-Britannique. Il y a encore le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta qui, je le répète, supportent presque tous les frais de tout relèvement du tarif-marchandises autorisé par la Commission.

M. Brooks: C'est très injuste.

M. Bryce: L'Ouest veut obtenir justice en matière de représentation au sein de la Commission des transports. Le ministre peut me dire que la loi ne précise pas l'endroit qu'il faut habiter pour être membre de la Commission, mais le bon sens exige que l'Ouest y soit représenté. Cet état de choses engendre la désunion au Canada et donne l'impression que notre population se répartit en deux classes: les possédants et les déshérités. Le maintien d'un tarif-marchandises élevé pourrait entraîner un marasme économique dans l'Ouest du pays. Le Gouvernement doit s'efforcer immédiatement de prévenir cette calamité en attendant de nommer de nouveaux représentants de l'Ouest au sein de la Commission des transports afin de s'assurer qu'on accorde au point de vue de l'Ouest toute la considération qu'il mérite.

Je désire m'arrêter à une autre question, celle des allocations aux anciens combattants. Les succursales de la Légion canadienne dans ma circonscription m'ont demandé d'intervenir. Le ministre a certainement prêté l'oreille aux députés qui ont réclamé une majoration des pensions puisque l'an dernier on a porté de $40 à $50 par mois la pension de l'ancien combattant célibataire et de $70 à $90 par mois celle de l'ex-militaire marié.

M. Brooks: Le député parle des allocations aux anciens combattants.

M. Bryce: Oui. La Légion avait réclamé des allocations de $60 et de $120 respectivement.

Compte tenu du coût élevé de la vie en ce moment et du prix des marchandises au moment où le taux de la pension a été établi, je suis d'avis que l'augmentation réclamée par la Légion n'est pas exagérée. Nous pourrions citer des cas où les circonstances motivent une pension beaucoup plus élevée. Je songe à un ancien combattant qui souffre d'hémiplégie et ne peut travailler. Une de ses filles est étudiante-infirmière et ne gagne que $5 par mois. Il doit pourvoir aux besoins de deux autres enfants. Comme son revenu n'est que de $90 par mois, cette famille doit vivre bien modestement pour subsister. La requête de la Légion est raisonnable. A mon titre de membre de la Légion, j'estime qu'il y aurait lieu de l'examiner plus à fond.

Je voudrais maintenant revenir sur une question dont j'ai parlé l'an dernier. Il s'agit des égouts du lotissement Roblin Park dans ma circonscription. Le ministère a eu l'amabilité d'instituer une enquête, mais l'ingénieur dont il a retenu les services pour mener l'enquête était le même qui avait dirigé les travaux en premier lieu. Les autorités chargées d'appliquer la loi sur les terres destinées aux anciens combattants ne s'attendaient certes pas que M. Scott trouve à redire à son propre travail. Si je confiais à quelqu'un la construction d'une maison dont, les locataires viendraient ensuite se plaindre, il serait bien inutile de demander à l'entrepreneur qui a construit la maison s'il estime qu'elle est bien construite. Il en va de même dans le cas qui nous occupe.

M. Scott a fait le travail en premier lieu et après l'avoir inspecté, s'est déclaré satisfait. Il s'exprime ainsi comme on peut le voir au paragraphe 18 de son rapport:

> Si on s'en sert d'une façon intelligente et si on les entretient, je suis d'avis que ces égouts donneront satisfaction, comme ils ont donné satisfaction au cours des premières années de service. Il faut cependant les nettoyer et les déboucher. Plus d'un propriétaire, à l'aide d'une pompe (ce qui est une nécessité), un boyau d'arrosage et quelques outils, pourrait faire ce travail lui-même.

Après avoir lu le rapport de M. Scott, on se demande comme il ait pu trouver ces égouts en bon état, vu la nature du gravier et la distribution des eaux d'égout sur l'aire d'écoulement. On a fait quelques creusages et examiné les conduites latérales mais c'est tout ce qui a été fait à Roblin-Park. Je crois savoir qu'on a fait davantage à d'autres endroits.

Au paragraphe 4, M. Scott note que certains de ces réservoirs ont été utilisés sans qu'il y ait eu d'ennui durant des périodes de deux à cinq ans. Une vingtaine de champs d'écoulement ont gelé au cours de l'hiver 1946-1947, leur première année de service. Le nombre d'égouts endommagés par la gelée a augmenté graduellement d'année en année.

Au paragraphe 13, M. Scott note qu'il a constaté au cours de son enquête que dans presque tous les cas la conduite d'égouttement était partiellement remplie, et en certains cas complètement obstruée, avec des substances qui semblaient être du thé, du marc de café, et d'autres qui ne se décomposent pas. Il faudrait que ces déchets soient

assimilés à des ordures et brûlés. Au moment de l'inspection les ex-militaires ont prié les fonctionnaires chargés de l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants de faire procéder à des analyses afin de déterminer la nature exacte du contenu des canalisations. Je puis trouver certains de ces anciens combattants prêts à jurer sur l'Évangile que jamais, au grand jamais, ils n'y ont introduit des feuilles de thé ou du marc de café.

J'ai ici des photographies que je voudrais montrer au ministre, mais il semble que celui-ci soit absent. Lorsqu'on a fouillé certains de ces champs on s'est rendu compte qu'en certains endroits la canalisation avait été écrasée par les pierres. Il est évident qu'une canalisation complètement aplatie ne laissera pas passer quoi que ce soit. Dans un cas en particulier on a creusé un trou à l'extrémité d'un des embranchements où on a introduit un coupe-racines rotatif. On s'est rendu compte qu'une des canalisations était quatre pouces au-dessous d'une autre. Comment veut-on que cela fonctionne? On voit combien il est ridicule d'envoyer celui qui a exécuté les travaux s'assurer si tout est bien. Si le ministère veut traiter avec justice les anciens combattants, il désignera un autre inspecteur.

Voici ce qu'on a trouvé à une maison.

Maison de M. H. R. Putman, 277 Pepperloaf Crescent. 2e embranchement côté sud; enlevé morceau de tuile brisée. Ensuite: passage du coupe-racines rotatif et nettoyage complet de la canalisation. Niveau de l'embranchement trop élevé pour que l'eau apparaisse à l'extrémité lorsqu'elle sort de la fosse.

2) Le troisième embranchement, côté sud, nettoyé par un coupe-racines rotatif. Niveau trop élevé pour marquer une différence de niveau lorsque l'eau sort de la fosse.

Si vous me permettez de m'expliquer, je dirai que la tuile est placée dans une tranchée. L'extrémité de la tranchée qui touche à la maison est à un niveau inférieur, de sorte que l'eau s'y dépose et se congèle. Dans un autre cas, la tuile a été placée dans un sol mou plutôt que dans un sol bien compact où elle aurait tenu en place. Le remblayage n'a pas été satisfaisant parce qu'on s'est servi de sable et de grosses pierres plutôt que de roches concassées. On a fait des épreuves dans certains cas en bouchant l'extrémité de la tuile de drainage, et alors lorsqu'on vidait le réservoir il n'y avait pas d'eau qui apparaissait. Cela indique que la tuile de drainage n'est pas installée comme il convient. Il ne servirait de rien de passer tous ces cas en revue, car ils révèlent tous la même chose. J'ai été heureux d'apprendre que le ministre se proposait de faire enquête à ce sujet. Je croyais avoir fait quelque chose pour les anciens combattants. L'enquête consiste à percer un trou, mais les anciens combattants n'en continuent pas moins à pomper les eaux d'égout dans cette région.

Quelqu'un a dit que le ministre venait d'entrer, mais je ne le vois pas. J'espère qu'il viendra car j'aimerais lui parler de cette question. Je ne sais pour combien de temps durera cette situation. Je ne sais pour combien de temps les autorités sanitaires provinciales toléreront cet état de choses dans une région où jouent des enfants. J'ai visité ces foyers avant de partir et j'ai constaté que les hommes devaient pomper les eaux d'égout. Vous allez me demander où ils versent cette eau. Ils la versent sur le terrain du voisin, et celui-ci fait de même. Cette région était autrefois un marécage à foin et la terre est maintenant gorgée d'eau. Elle ne peut plus absorber les matières d'égout. Je prie instamment le ministre de faire quelque chose afin d'assurer un traitement équitable à l'ancien combattant.

Les choses ne peuvent continuer ainsi au parc Roblin. Il faut y voir immédiatement. Je me suis procuré ces photos afin de prouver que je n'exagérais rien. Il ne s'agit pas d'un état de choses dont on m'aurait fait part: je me suis rendu sur les lieux, j'ai constaté la situation et j'ai ici les photos qui ont été prises sur place. On a élevé une nouvelle école là-bas, mais ceux qui l'ont érigée ont pris soin, cette fois, de ne pas faire aboutir les égouts dans les terres à foin marécageuses, mais dans la rivière. Voilà, à mon sens, la solution au problème: on devrait aménager des égouts suffisants et les faire aboutir à la rivière.

Rien n'est trop bon pour ceux qui ont combattu pour nous. Si les égouts ne fonctionnent pas bien, les maisons que nous leur avons vendues valent environ mille dollars de moins que le prix qu'ils ont consenti à les payer.

Un mot au sujet du porc et de la réduction du prix minimum du porc. Le 31 décembre, le prix minimum sera réduit de 26c. à 23c. Le 1er janvier, le cultivateur obtiendra donc d'un porc vivant $4.50 de moins que le 31 décembre. Cette réduction portera un dur coup au petit éleveur. La production de nos petits éleveurs est considérable. C'est pour eux une activité accessoire et la réduction du prix minimum les atteindra durement.

Autre point: cette diminution de prix pourrait bien forcer nombre d'éleveurs de porcs à renoncer à cette activité. Le porc se ferait rare en pareil cas et les prix monteraient de nouveau.

N'est-ce pas contraire au programme de stabilisation des prix, sans lequel cette industrie est condamnée à la faillite? Elle aboutira inévitablement à l'instabilité, si on ne peut garantir la parité des prix pour un laps

de temps raisonnable, permettant ainsi aux producteurs d'organiser la bonne marche de leur industrie. L'instabilité découlera forcément de ce minimum insuffisant de 23c. la livre et du fait qu'on ne peut garantir de débouchés à long terme.

Le Gouvernement voit dans ces 23c. un minimum; mais les faits ont prouvé que, dans la pratique, les prix minimums établis par le Gouvernement se transforment souvent en prix maximums. L'expérience récente a démontré que les producteurs agricoles ne peuvent s'appuyer sur rien qui leur garantisse qu'ils toucheront un minimum fixé par le Gouvernement, quelque insuffisant que soit ce minimum.

Toute cette incertitude se manifeste à une époque où on prévoit (je cite la division économique du ministère de l'Agriculture) que le revenu net des cultivateurs sera inférieur de 5 p. 100 à celui d'il y a un an; c'est que les frais d'exploitation agricole et de dépréciation sont plus élevés que l'an dernier. Le manque de prévoyance du Gouvernement est mis en relief par le fait suivant: il réduit le prix minimum deux mois avant la levée de l'interdit américain sur les viandes de boucherie canadiennes. Le ministre nous a dit que cette levée aurait lieu le 1er mars 1953. Pourquoi le Gouvernement n'attend-il pas de voir quelles conditions de vente régneront aux États-Unis après le 1er mars? Rien ne nous garantit qu'une fois nos exportations de viande reprises en direction des États-Unis, elles auront lieu dans les mêmes conditions qu'avant le 23 février 1952. Certains signes indiqueraient même que la pénurie d'approvisionnements qui existait l'année dernière, à cette époque, aux États-Unis, pénurie qui jouait en faveur de nos exportations de viande, a été, entre temps, amplement contrebalancée par le récent accroissement du rendement de ce pays. On n'a pas besoin d'être prophète pour prévoir qu'une fois que la production des États-Unis suffira à leurs besoins, les producteurs de viande canadiens verront à nouveau disparaître leurs débouchés dans ce pays.

Il n'est d'ailleurs guère à prévoir que la conférence actuelle du Commonwealth, même si elle aboutissait à un succès, puisse résoudre, d'un jour à l'autre, les problèmes qui entravent nos échanges avec le Royaume-Uni. Je soulignerai à ce propos qu'à mon avis, le Gouvernement devrait prendre les mesures qui s'imposent pour favoriser autant et dès que possible un maximum d'échanges entre le Canada et le Royaume-Uni et certains autres pays de la zone sterling. Au lieu de diminuer notre production, nous devrions nous efforcer d'en arriver à une entente avec le Royaume-Uni. Concluons un accord de quatre ans et fixons un prix. Les producteurs sauront alors où ils en sont quant aux prix et aux débouchés qui s'offrent à leurs produits.

On peut déjà conclure de beaucoup d'indices qu'à moins de trouver prochainement de nouveaux débouchés pour notre porc, on en limitera considérablement la production. Dans certaines régions, une réduction de 30 p. 100 a déjà eu lieu en ce qui concerne les portées. J'ai ici une coupure extraite du *Rural Cooperator* du 27 novembre 1952. L'article qui s'intitule: "On demande aux producteurs de porcs d'éviter le retour des anciennes difficultés", est rédigé de la façon suivante:

Un relevé de la production porcine dans le comté de Bruce, depuis Tara jusqu'à Port-Elgin, et un autre dans Carrick ont révélé une diminution d'environ 30 p. 100 dans les portées. De tels relevés seront faits tous les six mois, afin d'orienter le production porcine.

La diminution actuelle indique que, si les agriculteurs gardent le même nombre de truies, ils seront en mesure de faire face au marché restreint; mais s'ils produisent davantage, ils se trouveront dans les mêmes embarras, ayant trop de porcs.

Tout producteur qui voudrait tirer parti de la diminution de la production en favorisant une plus grande reproduction, ferait montre de peu de prévision et indiquerait qu'il se soucie plus de ses propres intérêts que du bien général des producteurs.

2 égale 3

Pourquoi nourrir trois truies quand on peut obtenir autant d'argent avec deux? Chaque producteur doit collaborer en vue d'équilibrer notre production selon les besoins de nos débouchés.

La Fédération des agriculteurs tiendra ses membres au courant des relevés effectués tous les six mois à l'égard de la production. Si, par suite de ces relevés, des spéculateurs s'immiscent dans cette activité les producteurs réguliers réclameront la réglementation de la production.

Cette importante industrie canadienne n'a pas de brillantes perspectives, à moins qu'on ne lui procure des débouchés durables et des prix stables garantis. Je suis en faveur des prix à terme. J'en ai constaté les résultats en Nouvelle-Zélande, en Australie et en Grande-Bretagne, et les cultivateurs semblent leur accorder leur faveur. Si seulement nous en faisions l'essai à l'égard de certains produits, je crois que nous aurions tout lieu de nous réjouir des résultats.

Rien de surprenant que les travailleurs réclament toujours des augmentations de salaires. Si nous pouvions stabiliser les prix agricoles et garantir aux cultivateurs le même prix pendant cinq ans, en y apportant certaines réserves, les travailleurs ne seraient pas alors fondés à réclamer des augmentations de salaires. En général, les ouvriers demandent des hausses de salaires lorsque certaines denrées deviennent rares, lorsque les cultivateurs n'ont pas produit assez de ces denrées. Ils veulent des salaires plus élevés afin d'acheter ces produits aux nouveaux prix.

Je crois donc que les prix à terme seraient très profitables aux cultivateurs et qu'ils stabiliseraient en même temps les prix dans tout le pays.

J'aurais aimé parler des prix des bovins; mais, vu que mon temps de parole est expiré, je termine mes observations.

(Texte)

M. L. D. Crestohl (Cartier): Monsieur l'Orateur, je désire tout d'abord féliciter nos deux nouveaux collègues pour leur excellent exposé sur l'Adresse en réponse au discours du trône. L'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Deslières) et l'honorable député de Waterloo-Nord (M. Schneider) ont bien maintenu la dignité et la bonne réputation de notre Chambre et je leur souhaite une carrière parlementaire remplie de succès.

(Traduction)

J'ai été poussé à prendre la parole par les contradictions flagrantes et inconcevables qui existent entre la réalité et les chiffres cités par les honorables vis-à-vis au cours des sessions de la législature actuelle. On peut résumer leur conduite en disant simplement qu'un jour ils réclament sans cesse de fortes dépenses tandis que le lendemain ils demandent avec non moins de véhémence des réductions d'impôts. Une telle conduite monsieur l'Orateur, est d'un illogisme évident. Il est impossible, même avec les procédés les plus ingénieux, de réclamer en même temps l'augmentation des dépenses et la réduction des impôts, et de s'attendre à atteindre ces deux objectifs.

Examinons tout d'abord brièvement certaines dépenses supplémentaires et certains déboursements de sommes élevées que les députés de l'opposition n'ont cessé de réclamer. Ils proposent, par exemple, que le gouvernement dépense certains montants pour réaliser un projet qu'ils estiment d'une importance vitale pour le pays: comme l'aménagement d'un parc national de la paix. Il s'agit bien là d'une nécessité essentielle, d'un projet sans lequel notre pays ne pourrait accomplir aucun progrès! Ils demandent de plus au gouvernement d'affecter certains montants à l'érection d'un mur destiné à protéger de l'érosion une île qui est près de Toronto. C'est là un autre problème, qui, selon eux, est d'importance vitale et qui justifie de nouvelles dépenses. Ils proposent que le gouvernement dépense de fortes sommes pour établir un chemin de fer jusqu'en Alaska, pour créer une marine de commerce moderne, pour améliorer l'Office du tourisme, pour faire à la Grande-Bretagne un don de 100 millions en plus de lui prêter 80 millions, enfin d'élaborer et de conclure un pacte de paix du Pacifique.

Voilà ce que préconisent les honorables députés qui siègent de l'autre côté de la Chambre. Ils ont fait toutes ces propositions de leur propre volonté et, dans un accès de générosité, ils ont pressé le Gouvernement d'augmenter des dépenses qui ont déjà été engagées au moyen de mesures législatives. Ils conseillent au Gouvernement d'augmenter les subventions versées aux cultivateurs; de voter des subventions considérables au titre d'aide fédérale à l'enseignement et d'accroître les subventions accordées aux universités. Ils demandent instamment le relèvement des pensions aux soldats; la majoration des pensions de vieillesse et l'augmentation des dépenses relatives à la défense. Leur plus récente proposition monsieur l'Orateur invite instamment le Gouvernement à établir un régime national d'assurance-santé.

Je voudrais, monsieur l'Orateur, tout comme le Gouvernement le voudrait aussi, j'en suis sûr, qu'il y ait assez d'argent pour exaucer tous ces vœux sans demander au contribuable de fournir les fonds nécessaires. Il n'y a malheureusement pas d'autre moyen. Pour recueillir les fonds nécessaires, il faudrait accroître sensiblement notre revenu national et par conséquent imposer de nouvelles taxes. Voilà qui saute aux yeux, mais le côté ironique de la situation c'est que sur toutes ces requêtes domine ce que l'honorable représentant de Saint-Jacques (M. Beaudry) a qualifié hier de symphonie en vue d'une diminution des impôts. La chose est tout simplement impossible; aussi suis-je d'avis, monsieur l'Orateur, que le chef qui dirige cette symphonie sans harmonie sait très bien que cette musique n'est rien d'autre qu'un air électoral.

Pourquoi alors importuner sans cesse la Chambre et le pays en battant continuellement la grosse caisse au sujet d'une réduction des impôts? L'attitude adoptée par l'opposition est inspirée, il va sans dire, par le désir d'embarrasser le gouvernement au pouvoir bien plus que par celui d'aider la population. Le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) a fort justement dénoncé ces tactiques, dans son discours à la Chambre le 12 février dernier, lorsqu'il a rappelé, au sujet de l'opposition, le précepte caractéristique de Tammany Hall: "Ne jamais appuyer une mesure fiscale, et ne jamais combattre une dépense publique". Il est donc très facile de constater que cette attitude constante, paradoxale et contradictoire, s'inspire de motifs sinistres. Est-ce le bien-être du pays qu'on cherche d'abord, ou n'est-ce pas plutôt celui d'un parti politique?

Les partis politiques doivent de toute nécessité placer l'intérêt national avant l'intérêt du parti. Un homme d'État britannique célèbre a dit un jour: "Mon Dieu d'abord, ensuite mon roi, puis mon pays et enfin, mais pas avant, mon parti." Je signale en toute déférence, monsieur l'Orateur, que les tac-

tiques des honorables vis-à-vis, s'écartent de cette devise et trahissent la préférence lamentable qu'ils donnent à l'intérêt du parti sur le bien-être de l'ensemble de la nation. C'est triste en vérité.

Pourquoi ces messieurs s'obstinent-ils à fermer les yeux sur les progrès que notre pays réalise tous les jours pour ressasser sans cesse et sans raison les même rengaines banales et à peu près sans importance. Ces manœuvres, monsieur l'Orateur, ne visent qu'à obscurcir ou à masquer les progrès que notre pays a réalisés et c'est pourquoi il est nécessaire de rappeler constamment aux gens les magnifiques résultats obtenus.

Que la population du Canada se prononce sur les faits, sur l'ensemble des réalisations, et non pas sur des affirmations incomplètes faussées par la partialité politique. En évaluant l'œuvre accomplie, ce n'est pas surtout aux découvertes accidentelles ou fortuites ni à la valeur de nos ressources naturelles que je m'arrête. Ce que je veux constater ce sont les résultats directs qu'ont donné le sens de l'organisation, l'initiative, la clairvoyance, le courage et l'audace de nos hommes d'État qui, je le reconnais, ne sont pas parfaits mais qui, par leur œuvre, ont fait preuve d'un jugement et d'une perspicacité qui méritent la pleine et entière approbation de tous les hommes sincères, à quelque parti qu'ils appartiennent.

Ainsi, par exemple, dans le domaine des progrès accomplis pour le bien-être immédiat et à l'avantage personnel des Canadiens, voici quelques-unes seulement des mesures que le Gouvernement a adoptées: la charte des anciens combattants qui, avec les modifications apportées, assure à nos héros et aux personnes à leur charge une protection que n'accorde aucune autre législation analogue dans n'importe quel pays du monde.

Est-ce une raison suffisante pour critiquer le Gouvernement et mettre obstacle à sa marche vers l'avant? Nos lois sur l'assurance-chômage, sur les allocations familiales et sur la sécurité de la vieillesse soutiennent avantageusement la comparaison avec celles des autres pays et valent à notre population la protection d'un régime de bien-être social aussi bon sinon meilleur que celui de n'importe quel autre pays. De plus, notons que nul autre pays n'a autant fait en si peu de temps en vue d'améliorer les lois de sécurité sociale. Même si le geste peut leur nuire sur le plan politique, nos amis, hommes d'honneur et amis de la vérité, ne peuvent que reconnaître le fait et dire leur admiration. Est-ce le motif pour lequel on critique notre gouvernement, pour lequel on le ridiculise et on l'attaque de toute part?

Faisons maintenant le point sur le plan international. Compte tenu de ses moyens et de sa population, notre pays a plus fait pour préserver la paix durant les sept dernières années que n'importe quel autre pays. C'est un fait universellement reconnu. La sincérité, la sagesse et l'esprit de justice de nos diplomates sont reconnus par les diplomates des autres pays du monde, dans le domaine des relations internationales, au point qu'ils leur offrent les postes les plus importants au sein des conseils internationaux. Est-ce un motif de critique légitime? Je répète qu'à leur titre de député, les honorables vis-à-vis doivent reconnaître la justesse de ces faits avec beaucoup de fierté dans leur fort intérieur.

Tous les chiffres révèlent que notre essor commercial et industriel a été vraiment prodigieux et renversant. Je dis prodigieux, car notre ministre du Commerce (M. Howe) a mené la tâche à bien malgré les prédictions des prophètes de malheur, dont certains font partie de l'opposition. Comme on le sait, ils avaient prédit une crise insurmontable, du chômage, de la faim, l'effondrement de notre économie, la débandade de l'industrie et l'impossibilité de faire quoi que ce soit qui serait avantageux pour la population.

Voyons un peu ce que l'on pense dans le monde de notre situation actuelle. Je voudrais, à ce sujet, citer un extrait de *Time*, livraison du 4 février 1952. Le passage suivant est tiré de la page 25:

Depuis 1939, le Canada a quadruplé sa production nationale, relevé de 50 p. 100 le niveau d'existence de sa population, porté à $4,000 par année le revenu moyen d'une famille de quatre personnes (chiffre qui dépasse de $622 celui des États-Unis) et est resté parfaitement solvable du point de vue financier.

Grâce à l'expansion de sa puissance industrielle, le Canada a étendu sa sphère d'influence sur le plan international plus que toute autre nation de 14 millions d'habitants n'a encore su le faire. Les quantités sans cesse croissantes de denrées alimentaires, de métaux, de pétrole, de papier-journal et d'autres marchandises provenant de ses champs, de ses forêts, de ses mines et de ses usines a placé le Canada au troisième rang parmi les nations libres du monde; il n'est surpassé que par les États-Unis et la Grande-Bretagne. Le Canada produit maintenant:

Plus de 90 p. 100 du nickel du monde libre et une partie importante du zinc, du cuivre, de l'aluminium et d'autres métaux d'importance stratégique dont l'Ouest a besoin pour sa défense.

La moitié du papier-journal du monde: trois sur cinq pages de journaux dans le monde sont imprimées sur du papier canadien.

Une part de plus en plus grande des ressources en pétrole et en gaz naturel de l'Amérique du Nord grâce à l'exploitation des champs pétrolifères nouvellement découverts en Alberta, ce "Texas" du Nord.

Une partie importante des approvisionnements en uranium destinés à la fabrication de bombes atomiques aux États-Unis.

La plus importante récolte de blé d'exportation du monde (sauf une), servant à l'alimentation de 71 nations.

Les vastes étendues du Canada s'animent d'activité industrielle.

Un sentiment confiant de confiance, qui se manifeste dans ce pays aussi bien qu'à l'étranger, a contribué à attirer un flot assez abondant de nou-

veaux capitaux pour maintenir cet essor. Les capitalistes canadiens, qui se sont déjà montrés quelque peu timides quant aux perspectives de leur propre pays, ont affecté l'an dernier, ce qui ne s'était jamais vu, 22 p. 100 de leur revenu national à de nouveaux risques. Les capitaux américains, britanniques et suisses inondent le prospère marché canadien. Les capitalistes américains ont placé plus de 7 milliards de dollars au Canada; ce sont là les placements américains les plus considérables à l'étranger. Et ce flot de capitaux augmente sans cesse. En effet, le Canada a démontré qu'il possède à la fois les ressources et les hommes qu'il faut pour les mettre en valeur.

Les nations libres d'outre-mer regardent aussi du côté de ce pays florissant qu'est le Canada, dont elles attendent de l'aide. C'est, avec les États-Unis, le seul pays de l'alliance de l'Atlantique-Nord qui puisse payer son écot et aider les onze autres États membres. Le Canada a déjà expédié pour 145·4 millions de dollars d'armements à ses alliés de l'OTAN et envoyé des troupes en Corée et en Europe. Mais on attend d'avantage et on peut compter recevoir davantage d'un pays aussi puissant et aussi prometteur que le Canada.

J'aimerais ajouter que des opinions semblables ont été exprimées, d'une façon ou d'une autre, par de très importantes publications financières, commerciales ou industrielles dans la plupart des pays du monde démocratique. Voilà ce que le monde pense des réalisations de notre gouvernement et de la situation actuelle de notre pays. Le ministre a effectivement fait l'impossible. Je songe, à ce propos, à un mot d'esprit d'un Israélien qui, lorsqu'on lui demandait avec étonnement comment son petit pays était parvenu à faire tant de choses qui paraissaient impossibles parfois et en tout cas extrêmement difficiles, répondait: "Nous avons une méthode; nous commençons par les choses impossibles, après quoi nous nous occupons des choses difficiles lorsque nous avons un peu plus de temps." Ce doit être là l'arme secrète de notre efficace ministre. Il fait d'abord les choses qui semblaient impossibles, celles qui étaient jugées telles par les honorables députés qui siègent en face. Puis, lorsqu'il a un peu de temps devant lui, il s'attaque aux choses difficiles.

Voilà où nous en sommes en cette affaire. Peut-on critiquer avec justice ces réalisations et ces réussites? N'y a-t-il pas là un progrès presque miraculeux? Cela ne devrait-il pas provoquer l'admiration des honorables membres de l'opposition, si seulement ils voulaient faire passer le bien-être de leur pays avant celui de leur parti. Que devient donc l'attitude de ces prophètes de malheur lorsqu'en face de leurs prédictions, c'est exactement le contraire qui arrive? Certains députés qui siègent en face ont prédit pour notre pays des jours de découragement, de crise, de pénurie, de faim, bref un avenir sombre. De ce côté-ci, on envisage l'avenir avec courage, détermination et conviction et, en dépit d'obstacles continuels, on a pu réaliser les objectifs que je viens de mentionner.

[M. Crestohl.]

Nous en venons maintenant à la grande inquiétude des membres de l'opposition, c'est-à-dire la réduction des impôts. Si l'opposition désirait sincèrement réduire les impôts, pourquoi ne s'est-elle pas opposée à l'aide financière qui a été votée en faveur des victimes de l'inondation de la rivière Fraser, aide qui s'est chiffrée par 5 millions au titre de la réadaptation et par 4 millions et demi au titre des réparations et de la consolidation des digues? Ces messieurs ne s'y sont pas opposés parce qu'il n'était pas sage de le faire, du point de vue politique. Pourquoi ne se sont-ils pas opposés au vote de crédits en faveur des victimes de l'incendie de Rimouski, crédits de 2 millions et demi? Ah! non il eût été maladroit pour eux de s'y opposer. Et la même chose s'applique à l'incendie de Cabano, dont l'aide financière se chiffrait par $300,000. Pourquoi ne se sont-ils pas opposés et n'ont-ils pas voté contre l'aide financière aux victimes de l'inondation de la rivière Rouge, aide qui se chiffrait provisoirement par 12 millions et demi, plus 75 p. 100 de tous les frais de réparation des digues? Pourquoi n'ont-ils pas voté contre les subventions aux universités, au montant de 7 millions?

Pourquoi ne se sont-ils pas prononcés contre le projet de loi tendant à l'institution de la pension de vieillesse et qui allait entraîner une dépense estimative de 365 millions par année, soit un million pour chaque jour de l'année? Pourquoi n'ont-ils pas dénoncé le versement d'allocations familiales et rejeté cette mesure comportant une dépense estimative de 350 millions?

Non seulement les membres de l'opposition ne se sont pas élevés contre ces dépenses quand la Chambre a été saisie de ces projets, mais ils les ont approuvées à l'unanimité, car il était alors politiquement sage, pour eux, de le faire. Mais aujourd'hui, se laissant guider par les exigences de la politique, ils font entendre un autre son, ils accusent le Gouvernement de trop dépenser et d'aggraver ainsi les impôts. S'ils avaient dénoncé ces mesures, je comprendrais qu'ils dénoncent maintenant les impôts élevés. Mais ils ont voté en faveur de ces dépenses et ils savent très bien, comme le pays d'ailleurs, que leur plainte n'est pas autre chose qu'un cri inspiré uniquement par un souci d'ordre politique.

Ces tactiques sont tellement manifestes qu'il n'est pas besoin de les souligner. Il en est de même d'un autre genre de critique spécieuse que fait entendre l'opposition. Si les ministres voyagent dans l'exercice de leurs fonctions, les membres de l'opposition les accusent d'aller ici et là, au pays, à des fins politiques. S'ils ne voyagent pas mais restent à Ottawa, dans leurs bureaux, on les qualifie de diplomates en pantoufles.

S'ils se tiennent prêts à repousser une attaque imprévue et s'ils constituent des réserves de fournitures essentielles, on les critique pour dépenses excessives. S'ils ne prennent pas les précautions nécessaires, on les accuse de compromettre grandement la sécurité du pays. S'ils approuvent des allocations aux anciens combattants, on les malmène pour avoir provoqué une fiscalité plus lourde; s'ils ne les approuvent pas, on les accuse de négliger le bien-être de nos héros. Si le Gouvernement subventionne l'éducation, au Canada, un haro s'élève contre ceux qui imposent ce fardeau aux contribuables. Dans le cas contraire, on leur reproche de ne pas s'occuper des futurs citoyens de notre pays. Si le Gouvernement prend des mesures en faveur des familles qui sont dans le besoin, des indigents et des vieillards, on leur tient rigueur une fois encore pour avoir rendu nécessaires les impôts. Si le Gouvernement n'en fait rien, on le désigne comme étant indifférent à l'essor des programmes de sécurité sociale. S'il n'allège pas les impôts, on le vilipende. S'il les allège, on l'accuse de s'inspirer de fins de caractère politique.

Une voix: Très bien!

M. Crestohl: Évidemment, très bien. Jusqu'où un parti politique peut-il impunément aller, dans ses accusations hypocrites? Les membres de l'opposition croient-ils de bonne foi qu'ils peuvent donner le change à une opinion publique éclairée, en retournant leur veste du jour au lendemain? Il semble évident que les députés s'efforcent de faire converger l'attention des Canadiens sur des choses insignifiantes, afin de la détourner des réalisations fondamentales et importantes du Gouvernement.

J'ai été stupéfait d'entendre des hommes intelligents monter en épingle une histoire de 14,000 ou même de trois fois 14,000 fourchettes à servir. S'il n'y avait eu assez de fourchettes à servir, les mêmes gens se seraient plaints dans cette enceinte qu'on négligeait nos soldats en les privant des éléments de confort les plus nécessaires. J'ai été également été surpris d'entendre affirmer qu'on avait constitué des stocks excessifs d'articles et de matériel de première nécessité pour nos forces armées, qu'il y avait trop de chaussures, trop d'uniformes, trop d'imperméables. Quels cris d'indignation n'entendrait-on pas à la Chambre si une vraie guerre se déclarait sans que le pays fût prêt à fournir des uniformes, des vêtements et des chaussures aux nombreux milliers d'hommes et de femmes qu'il faudrait enrôler du jour au lendemain.

N'est-il pas mieux de faire preuve de prévoyance, pour ne pas être pris au dépourvu? Ah! mais c'est un bon sujet de critiques, et on l'exploite à fond. Je suis convaincu que le peuple canadien ne se laissera pas berner par ces manœuvres trompeuses.

La question des cravates, montée en épingle, est divertissante. L'armée a donc commandé trois fois autant de cravates qu'il n'y a d'hommes dans les trois armes. Je ne sais si l'on distribue souvent des cravates dans l'armée, mais je sais qu'elles s'usent très vite. Mais cette question, si insignifiante soit-elle, fournit également l'occasion de formuler des critiques. Je suis certain que cette discussion ne peut que faire ressortir aux yeux du peuple canadien la puérilité et l'insignifiance des sujets sur lesquels portent les critiques de l'opposition à l'égard du Gouvernement.

Je saisis l'occasion de féliciter le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) d'avoir fourni à la Chambre une explication des plus satisfaisantes au sujet des fourchettes, des cravattes, des chaussures, des uniformes et des imperméable. Il a très bien dégonflé le ballon que nos amis d'en face se sont efforcés de lancer, un ballon qui ne contenait que du vent et ne pouvait même rien donner à l'opposition du point de vue politique. A mon avis, il n'a rien laissé dans l'ombre qui puisse fournir le moindre prétexte à critique au sujet de ces questions de peu d'importance.

A la vérité, c'est, à mon avis, très flatteur pour le Gouvernement que l'opposition ne puisse trouver à critiquer qu'à l'égard de questions insignifiantes comme celles-là. Elle lui adresse ainsi un beau compliment, sans s'en rendre compte. En somme si en face des tâches énormes dont le Gouvernement doit s'acquitter et des incroyables obligations qui sont les siennes, on ne trouve rien de plus grave à lui reprocher, il me semble que, même si ces critiques étaient fondées (et elles ne le sont pas), l'opposition, en se livrant à cette immense fumisterie, a rendu un hommage des plus flatteurs au Gouvernement.

Je sais que les Canadiens le comprennent et qu'ils se rendent sans doute compte, par conséquent, que notre pays a eu un gouvernement excellent, digne de confiance et compétent. Ses nombreuses responsabilités sont coordonnées d'une façon presque impeccable par des dirigeants compétents qui ont placé notre pays dans la situation enviable où il se trouve. Qu'aurait-on pu faire de plus ?

Le Canada s'est acquis une place éminente dans le monde entier. Jusqu'à quel point une telle réalisation pourrait-elle être plus importante? Nos diplomates pourraient-ils procurer au Canada plus de considération, puisqu'ils figurent parmi les diplomates les plus éminents au monde? Notre devise est la plus solide au monde. Dans quelle mesure les membres de l'opposition comptent-ils que

notre devise devienne plus parfaite que la plus solide au monde? Le Canada passe pour avoir la politique industrielle la plus judicieuse au monde. Jusqu'à quel point nos amis de l'opposition peuvent-ils espérer que notre politique industrielle soit meilleure que la plus judicieuse au monde? Le Canada attire la plus grande quantité de capitaux étrangers au monde. Combien plus que la plus grande quantité au monde les membres de l'opposition peuvent-ils s'attendre que le Canada attire chez lui?

Notre programme de sécurité sociale est considéré comme le meilleur au monde. Dans quelle mesure les membres de l'opposition comptent-ils que notre programme de sécurité sociale soit supérieur au meilleur au monde? Notre pays jouit de conditions d'existence qui font l'envie du monde entier. Jusqu'à quel point les membres de l'opposition peuvent-ils espérer que les conditions d'existence au Canada soient meilleures qu'elles le sont?

Si nous examinons le Canada d'aujourd'hui d'une façon objective, sans la moindre partialité, nous voyons un pays qui, dans tous les domaines du commerce et de l'industrie, donne tous les signes d'une prospérité croissante. Nous voyons un pays où le chômage et la misère se réduisent à un minimum, où la population retire de son travail une rémunération équitable et satisfaisante. Nous voyons un pays où la nourriture et les commodités abondent, un pays qui bénéficie d'un régime d'enseignement enviable, dont les avantages sont à la portée de tous les enfants. Nous voyons un pays très respecté dans les relations internationales. Nous voyons un pays dont les habitants sont dotés du meilleur programme de sécurité sociale au monde, un pays dont la population jouit pleinement des quatre libertés fondamentales, un pays, monsieur l'Orateur, qui est le modèle de la véritable démocratie.

Que pourrait donc désirer de plus une nation? Nous sommes favorisés. Reconnaissons-le donc tous, Gouvernement, opposition, population, et travaillons ensemble afin de conserver les bienfaits qui nous ont été accordés, non pas pour les modifier, mais afin de les conserver dans la paix et dans l'unité pour notre pays qui croît sans cesse, et pour les générations à venir.

M. G. W. Montgomery (Victoria-Carleton): Monsieur l'Orateur, nouveau représentant à la Chambre, j'hésite à m'aventurer dans ce débat. Je désire d'abord me joindre aux autres honorables députés pour offrir mes hommages et mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Deslières et Schneider) qui se sont acquittés de leur tâche d'excellente manière, dans leurs premiers discours à la Chambre. Je me joins certes au représentant de Waterloo-Nord qui a rendu hommage à l'honorable représentant de Brome-Missisquoi dont il admire la connaissance du français et de l'anglais. C'est une réussite à laquelle je voudrais atteindre moi-même, ne fût-ce qu'à un degré beaucoup moindre. Arrivé au Parlement le même jour que ces deux honorables députés, j'éprouve à leur égard un sentiment de parenté marqué d'amitié et de bon voisinage même s'il semble que leur formation politique première ait été faussée. Néanmoins, il me fait plaisir de leur présenter mes compliments. J'estime que leur participation au débat a été bonne et qu'ils ont rendu service à leurs circonscriptions.

Je peux réclamer pour les gens de ma circonscription les qualités de fierté, d'ingéniosité, d'économie, d'intégrité et autres que l'honorable représentant de Waterloo-Nord reconnaît à ses commettants. Oui, je peux en effet réclamer ces qualités pour tous mes commettants, tant Français qu'Anglais. Nous vivons et travaillons côte à côte et nos relations sont excellentes. A l'instar de la population d'autres parties des provinces Maritimes, nous avons le respect de nous-mêmes, nous nous respectons les uns les autres et nous éprouvons la même fierté à l'égard de notre vie commune, des industries et des institutions qui ont été établies dans les terres du littoral.

Je désire rendre ici hommage à mon prédécesseur, homme très aimé de ma circonscription au service de laquelle il s'est dépensé sans compter jusqu'à sa mort. En dépit de son piètre état de santé au cours de la dernière année, il n'a jamais épargné ses forces et il a toujours fait passer les intérêts de ses commettants avant tout le reste. Feu M. H. H. Hatfield a su mériter l'amitié fidèle de ses associés, ce qui est un succès remarquable.

Je tiens également à féliciter les honorables députés de Coast-Capilano (M. Sinclair) et de Vancouver-Centre (M. Campney) de leur élévation au cabinet. Il va sans dire que l'honorable député de Coast-Capilano n'est pas un étranger pour les gens du Nouveau-Brunswick. Il a déjà séjourné dans la province, mais maintenant qu'il est ministre des Pêcheries, nous serons encore beaucoup plus heureux de l'accueillir, car les citoyens des provinces Maritimes s'intéressent beaucoup à son ministère.

Depuis mon arrivée à la Chambre, j'ai écouté avec un vif intérêt les discours des honorables députés et je ne puis me défendre du sentiment profond que m'inspirent l'honneur et la responsabilité de collaborer à l'édification de notre vaste pays que nous sommes si fiers d'appeler le Canada. La Chambre des communes est le centre nerveux de la nation

où l'Ouest et l'Est sont les hôtes de la région centrale. On y discute les problèmes, les droits et les obligations des deux grandes races de cette vaste région ainsi que les besoins des différents secteurs de la population. Par la méthode démocratique de la tolérance, nous forgerons sur l'enclume de la bonne entente les lois qui servent à unifier notre grand pays.

Une promenade sur la colline du parlement ne peut être qu'une source d'inspiration. De tous côtés, on voit les monuments d'hommes d'État qui, chacun à sa façon, a contribué à faire du Canada une grande démocratie, un pays qui se distingue aujourd'hui, à notre époque troublée, par l'unité, la tolérance et la prospérité de ses citoyens, de race, de langue et de mœurs différentes. Ces réflexions me reportent à ma propre circonscription, à cette jolie région du Nouveau-Brunswick sise dans l'attrayante vallée de la rivière Saint-Jean, défrichée et colonisée par des Canadiens de langue française et de langue anglaise qui vivent côte à côte dans l'harmonie depuis cent vingt-cinq ans. Nous espérons que cette partie de ma province deviendra industrialisée dans une large mesure tout prochainement grâce à des aménagements hydro-électriques qui en sont encore actuellement à l'état de projet.

Quand je parle de "capital", on croit peut-être que je veux dire les propriétés, les valeurs ou les obligations; mais, pour les gens de ma province et pour ceux des provinces Maritimes en général, je crois, le mot a une autre signification. Nous entendons par là le capital spirituel, celui qui est à la base non seulement de notre économie mais de notre mode de vie.

La population de ma circonscription gagne sa vie en se livrant à la culture mixte, à l'exploitation de la forêt et à la culture des pommes de terre. On sait que cette dernière culture est devenue une entreprise hautement spécialisée qui rapporte parfois de forts bénéfices mais qui présente d'énormes risques. Certains producteurs amassent une fortune en quelques années pour la perdre aussi rapidement. La culture de la pomme de terre est une aventure fascinante. Le spectacle d'immenses champs de pommes de terre en fleur est vraiment beau. Quand je parle d'immenses champs, c'est de centaines d'acres qu'il s'agit dans certains cas.

Cette année, le producteur de pommes de terre est fort content. Ses "tubercules", comme il les appelle, se vendent à bon prix et il en sera probablement ainsi tant que toute la récolte ne sera pas vendue. C'est toutefois une récolte qui ne se conserve pas d'année en année. Le montant qu'il faut consacrer à l'achat de semence, d'engrais, d'insecticides, d'instruments aratoires; aux salaires ainsi qu'à l'achat du terrain et des entrepôts est tout simplement effarant. C'est ce qui explique pourquoi, quand le marché est inexistant, ou quand les prix sont trop bas, tant de producteurs sont menacés de faillite. On peut être sûr, par exemple, que l'année 1950-1951 a causé la ruine de bien des cultivateurs.

Ils ont dû se rattrapper sur les céréales, le foin et le bétail, mais cette année, à cause de la sécheresse, des centaines d'acres de leur récolte d'avoine n'ont pu être moissonnés. Dans ma circonscription, le rapport à l'égard d'une bonne partie de la récolte de céréales n'a été que de 50 p. 100. Cette saison a placé les gens qui s'occupent de polyculture dans une situation très pénible. Ils ne peuvent vendre de céréales, mais ce qui est pis, ils se voient obligés d'acheter de la provende ou de vendre leur bétail. Quoi qu'ils fassent, leur situation sera désastreuse puis, après avoir passé un dur hiver, ils auront les mains vides quand arrivera la prochaine saison de semence. Une situation comme celle où se trouvent les gens de ma circonscription est certes très déprimante, pour dire le moins. Ceux qui ont pu semer des pommes de terre le printemps dernier sont maintenant dans l'abondance, tandis que les gens qui s'adonnent à la polyculture sont acculés à la famine.

Nos cultivateurs ne peuvent écouler leur foin et ils ont de la difficulté à vendre leur bœuf et leur porc. Cependant, ils vivent dans l'espérance maintenant que le gouvernement américain a décidé de lever prochainement l'interdiction. Cela leur permettra peut-être d'écouler leur foin, mais nos cultivateurs ont diminué leur production de porc.

Les cultivateurs me disent qu'aucun débouché n'a remplacé le marché britannique que nous avons perdu. C'est pourquoi les cultivateurs de ma province espèrent que la conférence des premiers ministres du Commonwealth à laquelle assistent, à Londres, le premier ministre (M. St-Laurent) et le ministre des Finances (M. Abbott), donnera de bons résultats. Ces gens suivront les délibérations de près, car ils désirent voir les marchés du Royaume-Uni s'ouvrir de nouveau aux produits agricoles canadiens.

Le plus important quotidien du Nouveau-Brunswick, le *Telegraph-Journal*, ayant parlé dans son numéro du 26 du départ du premier ministre pour Londres, ajoutait:

La réunion à laquelle il va assister, celle des premiers ministres du Commonwealth qui s'ouvre à Londres jeudi (le 27), sera la plus importante du genre depuis la conférence tenue à Ottawa en 1932.

A nous des provinces Maritimes il faut des marchés extérieurs sur lesquels nous puissions compter année après année. Les cultivateurs de ma partie de la province vous diront,—ils me l'ont du reste dit à moi,—que le marché américain n'est pas sûr. Lorsque les États-Unis manquent d'une denrée, il est facile de la leur vendre, mais généralement, ce sont eux nos plus dangereux adversaires pour la vente des denrées agricoles dans le monde. Sans doute sont-ce des adversaires amicaux, mais ils n'en restent pas moins sans pitié dans leurs transactions, ne consultant là-dessus que leur propre intérêt. On me dit que ceux qui défendent dans les coulisses du Congrès à Washington les intérêts des cultivateurs, constituent l'une des puissances les plus considérables de la politique américaine, qu'ils veillent sans cesse à ce que les producteurs canadiens pénètrent le moins possible sur les marchés alimentaires américains. C'est pour ces motifs et d'autres encore qu'on ne saurait conclure avec les États-Unis le moindre accord à long terme en vue de l'écoulement de notre excédent de production.

J'aimerais rappeler aux honorables députés que lorsque nos cultivateurs ont le malheur de perdre leur récolte de céréales à cause d'une sécheresse, comme plusieurs cultivateurs de ma circonscription l'ont fait cette année, aucun secours ne leur est accordé comme c'est le cas pour le cultivateur de l'Ouest, en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Je sais évidemment que les cultivateurs de l'Ouest versent une contribution aux termes de cette loi. C'est pour cette raison, monsieur l'Orateur, qu'au début de mes observations j'ai parlé du "capital de l'esprit". Les cultivateurs de ma province sont forcés de pallier aux aléas d'un marché instable par leur ingéniosité à trouver les moyens de maintenir et de créer la prospérité et la sécurité qui s'obtiennent par du travail ardu, de longues heures de travail et une économie rigoureuse.

On comprendra donc pourquoi nous, des provinces Maritimes, nous avons un intérêt vital dans le marché agricole. Nous nous rendons compte que toute politique agricole canadienne doit être souple, étant donné l'étendue de notre pays et les différentes conditions et les divers besoins de chaque région. Mais je dois dire, monsieur l'Orateur, et je crois exprimer exactement l'opinion des cultivateurs de ma province, que ceux-ci estiment qu'il incombe au Gouvernement de faire tout en son pouvoir pour trouver et améliorer les marchés d'exportation, ainsi que pour aider le marché domestique.

L'agriculture, l'industrie et le commerce sont très étroitement liés dans ce monde de régimes monétaires différents et de niveaux de vie inégaux. Tout en reconnaissant que les députés intéressés se trouvent en face d'une tâche difficile, je n'en suis pas moins persuadé, vu l'importance vitale que revêt cette question pour nos producteurs primaires, que tous, ici, souhaitent ardemment une entente tangible grâce à laquelle les échanges entre pays du Commonwealth commenceront à se faire plus abondants. Si l'on en vient à une telle entente, on arrêtera peut-être, en matière d'échanges, des dispositions de nature permanente qui assureront à nos produits agricoles des débouchés sûrs et avantageux. Tels sont les résultats que nous espérons voir découler de la conférence qui a lieu actuellement à Londres et où notre premier ministre jouera sans doute un rôle de premier plan.

Après avoir suivi avec intérêt les discours prononcés jusqu'ici, j'ai cru de mon devoir de participer au débat, afin d'exposer à la Chambre les vues d'un bon nombre de mes commettants, leurs problèmes et leurs difficultés. A mon avis, la solution de plusieurs problèmes qui se posent dans ma province tient à une politique agraire relativement stable, afin que nos petits cultivateurs, qui pratiquent la culture mixte, puissent exploiter leurs terres selon un programme bien ordonné, ce qui leur apportera un sentiment de sécurité et de satisfaction.

Enfin, un mot au sujet d'un programme d'hygiène publique. Rien, dans le discours du trône, n'apporte au citoyen moyen un soulagement au chapitre de l'impôt, ni un motif de consolation ou un sentiment de sécurité en matière de santé. Le député d'Haldimand (M. Catherwood) l'a très bien dit, le discours du trône ne laisse prévoir "ni soulagement ni la fin des sacrifices consentis ces dernières années". Comme il n'y a pas lieu d'espérer que les petites gens voient leur sort s'améliorer je félicite mon chef d'avoir proposé l'amendement à la motion relative au discours du trône et j'appuierai cet amendement de tout cœur.

Je répète ce que j'ai dit il y a quelques instants. A titre de représentant de toutes les régions du Canada, nous avons ici la mission de faire des lois mais dans l'esprit de tolérance propre aux nations démocratiques. Nous sommes ici au plus haut niveau de gouvernement dans notre pays, que nous désignons souvent par l'expression gouvernement fédéral. Comment ce gouvernement fédéral a-t-il été formé? Comment notre constitution a-t-elle vu le jour? N'est-ce pas à la suite de consultations et d'accords? Les délégués des diverses régions du pays ne se sont-ils pas réunis pour collaborer à l'établissement d'un accord d'où est sorti l'Acte de l'Amérique du Nord britannique?

Il y a déjà plus de 80 ans de cela; or bien des choses changent en 80 ans. Certains changements ont donné naissance à des problèmes qu'on n'aurait même pas pu soupçonner à l'époque. A la lumière de cette évolution, les partenaires qui ont créé la Confédération, c'est-à-dire les provinces et le gouvernement fédéral, devraient de nouveau se réunir dans une ambiance de tolérance et d'échanges réciproques, essayer loyalement de trouver une solution avantageuse pour tous, aux différents échelons du gouvernement.

Je sais bien qu'une conférence a eu lieu; mais, à tort ou à raison, les habitants de ma province (comme j'imagine ceux de mainte autre province) estiment que le gouvernement fédéral s'est montré moins conciliant que les provinces. Ils pensent que le gouvernement central s'adjuge la part du lion, quant à notre revenu national. J'ai conscience d'exprimer ainsi, monsieur l'Orateur, les sentiments de notre population. En somme, Ottawa se situe bien loin du lieu de résidence de la plupart de nos compatriotes; mais les autorités municipales sont mieux à leur portée, même par rapport aux gouvernements provinciaux; c'est pourquoi on peut les surveiller de plus près et les mieux comprendre.

Tous les gouvernements se rendent compte, ou du moins devraient se rendre compte, qu'il existe une limite que l'imposition ne devrait pas dépasser, à moins d'un cas de crise nationale. Mais la répartition convenable de ces revenus constitue le problème non résolu. A mes yeux, c'est la raison pour laquelle le chef de mon parti a proposé l'amendement. Sinon, pourquoi un groupe de maires venant de villes situées dans toutes les parties du pays se serait-il présenté devant le Gouvernement? Bien que ce groupe ne représente que les grandes villes, d'autres municipalités ont des problèmes tout aussi graves à résoudre. Originaire d'une petite ville et m'étant toujours intéressé aux municipalités rurales, je sais que les problèmes qu'y posent l'enseignement, l'hospitalisation, les soins médicaux et les services de santé sont considérables. Le contribuable qui y habite n'est plus en mesure de subvenir à ces services, même compte tenu des subventions accordées par les gouvernements provinciaux, subventions dont une partie leur vient d'Ottawa.

Monsieur l'Orateur, je n'examinerai pas en détail toutes les causes de ce lourd fardeau. Il me suffit de dire qu'il s'agit d'un problème très réel. Beaucoup de gens ne peuvent se permettre les articles essentiels au maintien de notre niveau d'existence voire d'être malade. Personne ne désire être malade; la maladie s'abat sur les gens sans crier gare. Tôt ou tard, chacun à la suite d'une maladie peut avoir à faire face à des dépenses qu'il sera tout simplement incapable de régler. Ce n'est pas une réponse que de lui dire: "Je regrette, c'est la municipalité qui doit s'occuper de vous. C'est son affaire." En ce qui concerne la compétence au point de vue juridique, les gens savent qu'ils font partie de la municipalité. Ils savent aussi que la municipalité n'a pas les moyens de les aider.

J'ai aimé la comparaison qu'a employée notre collègue d'Ontario (M. Starr), lorsqu'il a dit que notre démocratie doit fonctionner tout comme une famille, que le gouvernement fédéral est considéré comme l'aîné ou le père de la famille, vers lequel les plus petits tournent leurs regards. Devrait-on s'en étonner, quand on sait les immenses revenus que perçoit le papa? On a là le motif qu'ont les maires de placer leur espoir dans le Gouvernement. A moins d'en venir à une nouvelle entente logique et satisfaisante pour tous les gouvernements, ce ne seront plus seulement les représentants des villes qui viendront en délégation. Je ne suis pas alarmiste, mais je m'efforce, à mon humble façon, de faire saisir au Gouvernement certaines difficultés qu'affronte le commun des mortels qui croient qu'on les oublie.

Avant de terminer, il me semble juste de donner mon avis au sujet du sous-amendement qu'a proposé le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Selon ma conception des problèmes constitutionnels et du fonctionnement de notre constitution, il me semble qu'on invite le Gouvernement à recourir à un programme qu'il n'est pas encore en mesure d'adopter, c'est-à-dire à présenter au cours de la session actuelle une mesure relative à un programme général d'assurance-santé. Je ne suis pas convaincu qu'on ait fait un travail préliminaire suffisant ni que, de concert avec les provinces, on en soit arrivé à une formule satisfaisante pour toutes les parties. Voilà pourquoi je ne vois pas comment je pourrais appuyer le sous-amendement.

Mais cela ne veut pas dire que sois opposé à un programme judicieux d'assurance-santé. Bien au contraire, je suis entièrement en faveur d'un programme administré conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux, qui soit un programme national de nature à apporter aux familles disposant de moyens ordinaires ou de moyens insuffisants,—oui, à toutes, si possible,—l'assurance qu'elles recevront les soins médicaux et hospitaliers nécessaires, sans l'inquiétude et la difficulté qu'occasionne l'obligation d'avoir à payer la note.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Irvin Studer (Maple-Creek): Ce soir, monsieur l'Orateur, les gens que je représente, ceux de la circonscription de Maple-Creek qui est située dans l'angle sud-ouest de la province de la Saskatchewan, aimeraient s'associer à moi pour adresser les bons souhaits et les félicitations de nous tous au député qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Deslières) et à celui qui l'a appuyé (M. Schneider). C'est une consolation pour eux de savoir que les citoyens de tout le dominion du Canada s'intéressent, non seulement à la circonscription où ils habitent, mais à tous les Canadiens; ainsi, grâce aux efforts de nous tous, nous pouvons continuer d'édifier la grande nation qui a progressé jusqu'à présent. Ils voudraient aussi que je dise à ceux qui auront le bonheur d'assister au couronnement de Sa Majesté la reine, en Angleterre, l'été prochain, de présenter nos meilleurs vœux à notre souveraine, de lui souhaiter d'obtenir les bénédictions du Très-Haut, afin que son reigne soit long et glorieux dans l'intérêt de tous ses sujets.

Étant donné que nous représentons ici nos circonscriptions, notre devoir est d'exposer au Gouvernement et aux Chambres du Parlement les problèmes, s'il en est, qui se posent à ces circonscriptions. En essayant de m'acquitter de cette tâche dans mon cas particulier, je vous demanderai d'écouter avec indulgence mon bref exposé de la situation dans laquelle se trouve la grande circonscription de Maple-Creek. La situation n'est plus la même que lorsque j'ai eu, plusieurs fois, l'honneur de prendre la parole pour parler de la circonscription que je représente. Cette année, la récolte a été bonne dans la plupart des régions de la circonscription. En dépit des bonnes récoltes obtenues dans tout l'Ouest,—ce qui réjouira tout le monde et ajoutera beaucoup aux richesses du Canada, chaque boisseau de blé représentant un accroissement d'un autre $1.50 environ des richesses de la population, puisque tous en profitent,—en dépit des bonnes récoltes, dis-je, des versements en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies (il s'agit de sommes distribuées pour compenser les récoltes déficitaires) seront accordés cette année encore dans certaines régions de la circonscription de Maple-Creek.

La raison en est la suivante: dans l'Ouest, les circonscriptions couvrent de vastes territoires. Chaque circonscription constitue un pays à elle seule, un pays plus vaste que certaines provinces canadiennes. Les variations du climat peuvent donc être très prononcées, et des conditions atmosphériques favorables dans une région peuvent provoquer une situation malheureuse dans une autre région. Mais de façon générale nous avons bénéficié des bienfaits de la Providence au cours de l'année.

De plus, étant donné le genre de circonscription qu'est Maple-Creek et la vaste étendue de son territoire, on est sûr d'y trouver toutes conditions anormales qui pourraient exister. J'ai eu bien des fois le devoir de signaler les mauvaises récoltes de ma circonscription attribuables à la sécheresse, mais cette année la situation est tout autre. Qu'on le croie ou non, ma circonscription souffre cette année d'inondations. Cette situation a causé au particulier autant de désastre que les inondations dont Winnipeg a souffert il y a un an ou deux. Bien que les pertes ne soient pas sur une aussi grande échelle, elles n'en sont pas moins aussi considérables pour l'individu. La circonscription de Maple-Creek possède 90 p. 100 du réseau d'irrigation de la province de Saskatchewan Dans cette circonscription, ont été inondées des villes entières comme Eastend. Les villes restèrent sous l'eau environ un mois. Tous les habitants des villes de cette vallée ont dû être déplacés à cause de la situation anormale. La fonte trop rapide des neiges a créé un volume d'eau qu'aucune précaution n'aurait pu enrayer. L'eau inonda les entreprises d'irrigation et chassa de leurs foyers les gens des vallées d'Eastend et de Valmarie. La situation faillit devenir tragique à Swift-Current (Saskatchewan); les fonctionnaires chargés de l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies ont réussi, grâce à des efforts presque surhumains, à empêcher le barrage Duncairn de s'effondrer et d'inonder ainsi une grande partie de la ville.

Pour cette raison les gens ont subi de lourdes pertes. Les fonctionnaires chargés de l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies n'ont rien négligé pour remettre les terres en état, refaire les canaux d'irrigation, réaménager les rues des villages, pomper l'eau des sous-sols et permettre aux gens de reprendre dans leurs villages le cours de leur vie ordinaire. Entre temps, un bon nombre des cultivateurs ont perdu leurs graines de semence, leur provende, une partie de leur bétail et ont eu peine à se rétablir. Certains d'entre eux sont d'anciens combattants.

Dans les circonstances, la province de Saskatchewan aurait dû se montrer beaucoup plus empressée à remédier à la crise. Des représentants de la province viennent à Ottawa demander au gouvernement fédéral de participer au rétablissement de ces zones et d'en défrayer le coût. Il ne s'agit pas, à mon avis, d'un désastre national. Comme je l'ai signalé, c'est un désastre pour les parti-

culiers, mais pas un désastre national si on le compare à l'inondation de Winnipeg et aux incendies de Rimouski et d'ailleurs.

Voici la ligne de conduite généralement suivie à l'égard du financement des mesures prises pour remédier à ces pertes. Si la perte subie se range dans la catégorie de $100, c'est la municipalité qui s'en occupe. Si les pertes sont de l'ordre de quelques centaines de milliers de dollars, c'est au gouvernement provincial qu'il incombe de venir en aide à la population. Quand les pertes atteignent plusieurs millions, c'est le gouvernement fédéral qui se porte à son secours. J'engage donc la province à dédommager ces gens des pertes financières qu'ils ont subies. Si elle n'a pas les ressources nécessaires, si la somme en jeu est trop élevée, qu'elle s'adresse au gouvernement fédéral et celui-ci verra si la province est en mesure de payer. Je ne sache pas que le gouvernement fédéral ait jamais refusé de prendre en considération les demandes d'une province, d'une municipalité ou de citoyens aux prises avec des difficultés. J'engage la province à remettre ces gens sur pied et à rétablir leur situation financière comme on l'a fait à l'égard d'autres groupes quand ils se sont trouvés dans des circonstances difficiles.

S'il est une province ou une région qui a été atteinte par l'épidémie de fièvre aptheuse, c'est bien la circonscription de Maple-Creek qui comprend une bonne partie de la zone des ranchs du sud de la Saskatchewan et pour bien dire de toute la Saskatchewan. Jamais aucune région d'élevage de bovins n'a été plus durement frappée que nous l'avons été par la fièvre aphteuse. Un autre de nos désavantages, c'est d'être éloignés de tous les points d'où se fait l'expédition de notre blé. Nous sommes, de fait, à presque la même distance de Churchill que de Vancouver et de Fort-William. Nous sommes donc en règle générale dans le sud-ouest de la province, dernière région à être servie, quant à la livraison de notre blé, parce que, comme tout le monde le sait, s'il y a pénurie de wagons couverts ou manque de place, ou encore si les livraisons à compte de ventes de certaines qualités de céréales à d'autres pays doivent se faire par le délai prévu, afin d'effectuer la vente, ces wagons couverts peuvent souvent être employés deux fois, à partir de presque tous les points du Manitoba à Fort-William, dans le temps qu'il faudrait pour les employer une seule fois depuis le sud-ouest de la Saskatchewan.

Ainsi, jusqu'à une époque récente, nous en étions toujours pour ainsi dire au contingent des cinq boisseaux. Puisque je suis sur ce chapitre, j'espère que la Commission du blé s'intéresse à la question et qu'avant d'augmenter tous les autres contingents de livraison du blé, elle fournira les moyens de transport nécessaires à la région sud-ouest de la Saskatchewan, afin d'égaliser ses contingents de livraison par rapport à ceux des habitants dans d'autres provinces.

On a beaucoup parlé du programme d'entreposage dans les fermes de l'ouest canadien. Quand les récoltes sont abondantes, il faut disposer de vastes moyens d'entreposage et le problème devient alors critique. C'est surtout le cas lorsqu'il est impossible de livrer les céréales en question conformément au contingentement. Je ne vois aucun autre moyen de contourner la difficulté que de fournir plus de wagons. On ne peut l'amenuiser qu'en établissant un plus grand nombre d'entrepôts.

D'aucuns voudraient que le Gouvernement fournit les intallations nécessaires ou qu'il accordât des avances aux agriculteurs de manière que ceux-ci puissent entreposer leurs céréales. Ce dont j'ai besoin dans le sud-ouest de la Saskatchewan, c'est de la place pour y mettre mes céréales, afin d'en tirer toute la valeur par rapport au prix de revient et de ne pas avoir à emprunter de l'argent qu'il faut rembourser plus tard, après avoir versé des intérêts. Je n'ai jamais éprouvé de difficulté à me procurer de l'argent; les ennuis ne sont survenus que lorsqu'il m'a fallu le rendre. Si l'on pouvait fournir les installations nécessaires de façon à disposer d'espace suffisant pour l'entreposage à la ferme même, ou dans des élévateurs des villes, ou encore dans les élévateurs installés par le Gouvernement, qui deviendraient rentables tôt ou tard,—c'est d'ailleurs ce qui est arrivé dans le passé,—on donnerait satisfaction à cette région du sud-ouest de la Saskatchewan, qu'on a sans doute oubliée lors de l'établissement du programme gouvernemental prévoyant l'entreposage dans des élévateurs terminus ainsi que dans certaines installations spéciales.

A mon avis, le Gouvernement devrait étudier la possibilité d'aménager ces installations supplémentaires, soit à Shaunavon soit à Swift-Current, et cela à une double fin. Elles pourraient être utiles, pour les cas où surviendraient des conditions comme celles que nous avons connues ces dernières années, ou encore lorsque nous avons une sécheresse et qu'une grande partie de la province est menacée d'une récolte déficitaire. L'économie de cette région en tirerait parti et l'on aurait de la provende et du grain de semence là où on en aurait besoin.

Les agriculteurs du sud-ouest ou d'autres parties de la Saskatchewan ou du Manitoba ont, hélas! eu trop souvent à payer des frais de transport pour se procurer des semences et de la provende à Fort-William, par suite de mauvaises récoltes dont ils ne sont nulle-

ment responsables. Il semble qu'on pourrait aménager des entrepôts convenables dans le sud-ouest de la Saskatchewan, sans que personne y perde un sou.

Il a été beaucoup question des prêts avancés à l'égard des céréales des agriculteurs. L'an dernier, et encore cette année, on s'est demandé, en cette enceinte, quel montant il faudrait accorder, sous forme de prêts ou de garanties, aux agriculteurs dont le blé gisait sous la neige l'an dernier et qui ont été incapables d'en livrer cette année. Que de verbiage et que de difficultés quand il s'est agi d'assurer à ces gens une garantie ou un prêt de 20 millions de dollars l'an dernier. Il est intéressant de savoir que, sous le régime de la loi sur le financement provisoire des producteurs de grain des Prairies, les agriculteurs ont emprunté $625,671.41 d'un montant total de 20 millions de dollars.

Je répète que les cultivateurs veulent un endroit où livrer leurs céréales dans le sud-ouest de la Saskatchewan, et un endroit où les entreposer en second lieu. Nous disons que les cultivateurs du sud-ouest de la Saskatchewan ne veulent pas d'un régime qui les contraindrait à verser des frais d'entreposage pour les autres cultivateurs des trois provinces des Prairies qui peuvent se permettre de garder leurs céréales. Si l'on exige des frais d'entreposage à l'égard des céréales, les gens du sud-ouest de la Saskatchewan, qui pendant des années ont récolté environ douze boisseaux à l'acre, paieront ainsi l'entreposage des céréales des autres cultivateurs des trois provinces des Prairies. A moins qu'on ne trouve un autre système, on causera un préjudice aux cultivateurs du sud-ouest de la Saskatchewan en ce qui concerne des frais que d'autres ne sont pas obligés de payer.

Je ne suis pas en faveur de ce régime. Je ne préconise pas le versement d'avances aux cultivateurs des trois provinces de l'Ouest dont ne peuvent profiter les cultivateurs du sud-ouest de la Saskatchewan. La meilleure avance que je connaisse est celle qui s'applique à la vente du blé. Si nous pouvons tous en bénéficier, la plupart des autres difficultés que nous avons dans le sud-ouest de la Saskatchewan s'aplaniront, pourvu, évidemment, que nous ayons du blé à vendre.

Nous avons beaucoup entendu parler des subventions qui ont été accordées dans le pays. Je ne crois pas qu'il se soit jamais passé une session de la Chambre sans qu'on y ait tôt ou tard parlé des subventions. Nous en avons eu un exemple l'autre jour quand on a comparé les subventions versées ou offertes aux cultivateurs l'année dernière aux termes de la loi sur le soutien des prix agricoles, dont le montant a été de 10 millions, aux subventions, au montant de 40 millions versées à l'industrie de l'extraction de l'or; or cette comparaison est des plus injustes, car la situation était absolument différente dans les deux cas.

[M. Studer.]

La loi sur le soutien des prix agricoles a fourni quelque 200 millions de dollars en vue de stabiliser le marché pour les producteurs agricoles, alors que les prix étaient bas. Elle n'avait pas pour but d'entraîner de déficits, mais de stabiliser les prix des produits agricoles pour un certain temps. Si on n'avait pas stabilisé les prix, les cultivateurs en auraient souffert.

Si l'on veut comparer la situation agricole à celle de l'industrie de l'extraction de l'or, en ce qui concerne les subventions, il faut alors prendre pour terme de comparaison les subventions qui ont été effectivement versées aux cultivateurs; or il n'existe aucun rapport entre ces subventions et la Loi sur le soutien des prix agricoles.

J'ai entre les mains un relevé des subventions versées par le gouvernement fédéral aux cultivateurs. Ce relevé a été publié dans le *Western Producer* du 9 octobre 1952, et personne ne dira que ce journal est un journal libéral. Le montant réel versé en subventions à l'industrie agricole canadienne de 1940 à 1950-1951 s'est élevé à $853,300,000, soit à plus de trois quarts de milliard. Voilà la subvention versée pendant ce temps à l'agriculture.

Comparons cette subvention à celle qui a été versée à l'industrie de l'extraction de l'or et nous aurons la réponse. Que personne n'aille s'imaginer que je suis d'avis qu'au Canada l'industrie de l'extraction de l'or est dans une situation difficile. Je ne sais pas trop, mais il me semble que les gens qui s'occupent de cette industrie peuvent fort bien prendre soin d'eux-mêmes. Ce que je sais, c'est que près d'un million de gens sont employés dans l'industrie aurifère ou en tirent leurs moyens d'existence. Je sais également que l'intérêt suscité par l'extraction de l'or s'est étendu à d'autres minéraux précieux dont l'exploitation se fait maintenant. Cet intérêt a incité les prospecteurs à découvrir d'autres minéraux précieux dans tout le pays. La subvention en cause a encouragé l'industrie de l'extraction de l'or, nous permettant de tirer le plus grand parti de nos ressources minérales.

Mes honorables amis de la Saskatchewan qui se plaignent des subventions accordées à l'industrie de l'extraction de l'or sont priés de se rappeler que la plus grande découverte d'uranium au monde a été faite dans le nord de la Saskatchewan. L'industrie de l'extraction de l'or ne m'inspire pas trop d'inquiétude; je ne me fais pas de soucis à son sujet.

Je n'ai jamais eu l'ennui d'avoir trop d'or, et, sauf erreur, la plupart des cultivateurs du sud-ouest de la Saskatchewan sont dans le même cas. L'or, pour eux, n'a jamais été surabondant. C'est parce que l'or a fait défaut ou pour une raison équivalente que les choses se font difficiles en Saskatchewan méridionale et que ces dernières années les cultivateurs ont été aux prises avec tant de difficultés.

S'il est possible de conserver leur emploi à un million de Canadiens, qu'on le fasse. Qu'ils aient le droit de gagner leur vie, où que ce soit: mines d'or, industrie, puits de pétrole, agriculture, usines, chemins de fer, etc. Ces citoyens ont droit de vivre et c'est le devoir du Gouvernement de faire en sorte qu'ils puissent gagner leur subsistance. Cette obligation, le Gouvernement l'a à l'égard de toute la population. S'il doit verser une subvention pour assurer la production de l'or et par le fait même un million d'emplois, puis-je faire autrement qu'appuyer la mesure, dans l'espoir que l'industrie de l'extraction de l'or, tout comme l'agriculture et toutes les autres industries, redevienne prospère supprimant alors la nécessité des subventions.

On a parlé des problèmes des producteurs de blé. On peut résumer la situation en quelques mots. Le Gouvernement a eu d'immenses problèmes à régler, ces dernières années. La Commission du blé et le ministère du Commerce ont eu à écouler au delà d'un milliard de boisseaux de céréales l'an dernier et une quantité encore plus grande cette année, soit plus de deux milliards de boisseaux en vingt-quatre mois. Ils ont disposé d'au moins la moitié de cette quantité. Malgré les conditions les plus défavorables, ils ont trouvé des marchés ou des endroits pour l'entreposer. Ils ont écoulé à un prix raisonnable plus de 240 millions de boisseaux de céréales humides et gourdes. C'est un des plus beaux résultats jamais obtenus au Canada ni ailleurs.

Je ne prétends pas que ce soit suffisant, car le parti libéral cherche toujours à faire mieux. Lorsque quelque chose ne va pas, il s'efforce d'améliorer la situation. Voilà la ligne de conduite des libéraux. Quand quelque chose est bien, ils s'efforcent de faire encore mieux. Quand les choses ne vont pas ils essaient de les améliorer. Lorsque c'est déjà bien, ils recherchent la perfection. Voilà notre souci.

Nous serons bientôt appelés à examiner de nouveau l'accord international relatif au blé. Je tiens à affrmer à la population que nous déploierons tous les efforts possibles pour obtenir l'accord le plus avantageux qui soit pour les producteurs de blé du Canada. Nous ne le vendrons pas à des prix d'occasion. Le ministre du Commerce (M. Howe) ne consentira jamais à sacrifier notre blé à un prix dérisoire et il ne cherchera pas non plus à forcer à tout prix la vente de notre blé sur les marchés mondiaux. Nous allons obtenir pour ce blé ce qu'il vaut, et même davantage et cela sur tous les marchés du monde; nous allons obtenir le prix qui a cours sur les marchés mondiaux. Nous ne sommes pas pour fixer un prix de nature à nous faire perdre les marchés mondiaux. L'agriculture rencontre des difficultés en deux occasions. La première, lorsqu'il n'y a pas de production, c'est-à-dire lorsque la récolte est mauvaise. La seconde, lorsqu'il y a trop de blé. Nos amis les socialistes voudraient donner notre production, mais ils devraient nous citer en exemple ce que les pays socialistes ont donné aux peuples moins favorisés depuis que nous entendons parler de socialisme. Leur politique est de tout donner jusqu'à ce que nous devenions pays désavantagé.

Nous avons l'accord international relatif au blé et nous avons la Commission du blé. Le Gouvernement vient justement d'effectuer un versement final à l'égard de la dernière année-récolte. Même les socialistes admettront que ce paiement a été assez intéressant. Cependant ils ne sont pas disposés à en attribuer le mérite au Gouvernement. Le ministre du Commerce ne demande pas qu'on lui en attribue le mérite mais il n'en reste pas moins vrai que ce versement à l'égard du blé est for intéressant. C'est plus que ce que la moyenne des producteurs attendait, je crois. Puisqu'on ne veut pas en attribuer le mérite au Gouvernement, pourquoi lui reprocher dans un dessein politique de n'avoir pas fait tout ce qu'il aurait dû si le versement final est de quelques cents de moins qu'on attendait?

On entend nos collègues socialistes nous parler de l'appui qu'ils donnent à l'accord international sur le blé et à la Commission du blé. N'en croyez rien, ils visent à sa destruction. En voici la preuve. Ils ont demandé à la population de voter contre l'escroquerie du blé. Ils ont trouvé cela au cours de l'élection complémentaire de Gravelbourg, il y a un an et demi. Votez, disaient-ils, contre l'escroquerie du blé. Mais qui donc a escroqué le blé? Personne n'y a touché, sauf la Commission du blé. Tous les cultivateurs, tous les socialistes ont reconnu cette réclame parue dans tous les journaux ou distribuée sous forme de papillons. Votez contre l'escroquerie du blé. Pourquoi ne pas avoir dit: "Votez contre la commission du blé!" Le sous-entendu y était et, pourtant, ils se disent favorables à la Commission du blé. Jamais je ne le

croirai; car voilà ce qu'ils ont dit et, en l'occurrence, la voix de leurs paroles est plus forte que celle de leurs actes.

Mais ce que les socialistes disent à l'ouest des Grands lacs, ils se gardent bien de le répéter à l'est. Voilà ce qui ne va pas chez nous. Il en est exactement de même des conservateurs progressistes. Ce qu'ils racontent dans la province de Québec n'a rien à voir avec ce qu'ils racontent en Ontario. Voilà un des obstacles à notre unité nationale, soit la différence entre ce que les politiciens racontent dans l'Ouest pour leur propre avancement politique et ce qu'ils racontent dans l'Est.

Je proposerais à tous ceux qui sont disposés à accepter ce conseil, et je ne crois pas qu'il y en ait beaucoup dans ce secteur particulier de la Chambre des communes, de conformer leurs actes à leurs paroles et d'appuyer l'accord international sur le blé et la Commission du blé. Les socialistes de l'Ouest du Canada devraient sûrement appuyer une politique apte à garantir l'existence d'une commission du blé et non une politique qui soit vouée à détruire les progrès réalisés au cours de quinze années d'efforts de la part des cultivateurs, de leurs groupements agricoles et de leurs syndicats du blé. Il ne devrait pas être permis de détruire tout cela d'un seul coup. Ils ont un devoir à remplir, non seulement à leur propre avantage mais à celui de toute la population du Canada.

Je veux que le ministre du Commerce demande immédiatement aux cultivateurs de se faire représenter auprès de la Commission du blé. Je crois que le moment est venu d'en arriver là. Je lui conseillerais d'employer, autant que possible, les hommes les plus compétents pour diriger la Commission du blé. Des représentants de syndicats agricoles dans l'ouest du Canada ont critiqué la Commission en laissant entendre que certains de ses directeurs n'étaient pas aptes à la diriger parce qu'ils avaient déjà eu affaire au commerce des céréales. Le ministre du Commerce devrait s'efforcer d'obtenir les meilleurs hommes possible à la direction de la Commission du blé, et je crois que c'est ce qu'il fera. Aucun gouvernement au monde, aucune commission des céréales, aucune commission du blé ne permettra à qui que ce soit de voler le blé des cultivateurs, car, en ce cas, ils n'auraient pas compétence pour disposer de ce blé. Le ministre du Commerce serait bien avisé de prier les mouvements agraires et les syndicats du blé de désigner leurs membres les plus compétents pour représenter les cultivateurs de l'Ouest au sein de la Commission du blé.

Il a beaucoup été question des prix minimums. Par suite de l'inertie, de l'impéritie, de l'inutilité et de l'incompétence du ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan, les cultivateurs de cette province ont perdu 140 millions de dollars.

M. l'Orateur: Un membre de la Chambre des communes ne devrait pas jeter le discrédit sur un ministre d'un gouvernement provincial.

M. Fulton: Le député peut jeter le discrédit sur son propre ministre. L'observation aurait peut-être été plus exacte, s'il l'avait faite au sujet de son propre ministre.

M. Studer: Je n'ai certes pas lieu de m'en prendre à qui que ce soit. Chacun sait que ce que j'ai dit est vrai. L'attitude que le ministre a prise au sujet de la fièvre aphteuse et les critiques absolument dénuées de fondement qu'on a formulées quant à l'inefficacité des mesures prises par les vétérinaires du gouvernement fédéral en vue d'enrayer les ravages de l'épizootie ont provoqué immédiatement l'interdiction portée par les provinces et hâté l'interdiction décrétée par les États-Unis. Les cultivateurs ont perdu l'équivalent de ce qu'ils ont gagné entre la date à laquelle la fièvre aphteuse a été décelée pour la première fois et la date d'entrée en vigueur de l'interdiction. Les cultivateurs ont perdu 140 millions de dollars; ils ont subi également des pertes, parce que leur gouvernement provincial et leur ministre de l'Agriculture n'ont jamais voulu prendre sur eux, en Saskatchewan, d'assurer les entrepôts nécessaires à la production de l'Ouest canadien, production qui, à diverses périodes de l'année, et presque chaque année, dépasse la demande.

En conséquence, les œufs et d'autres produits doivent être expédiés en dehors de la province et l'entreposage en est payé à d'autres provinces. C'est une perte pour chaque cultivateur de la Saskatchewan. Vient ensuite la perte subie au chapitre des prix minimums. Aux termes de la loi provinciale sur la vente, il appartient directement au gouvernement provincial, lorsque les prix minimums ne sont pas payés aux cultivateurs, d'acheter ces produits et de les vendre au gouvernement fédéral au prix minimum et, entre temps, de verser aux cultivateurs de l'Ouest le prix minimum.

Le gouvernement de la Saskatchewan a lamentablement négligé son devoir. S'il n'est capable que de critiquer, comment la population du Canada peut-elle tolérer un gouvernement provincial et un ministre de l'Agriculture aussi incompétents que ceux que nous avons dans cette province? Ce gouvernement gaspille notre argent. Il a perdu au bas mot 140 millions de dollars de notre argent et tout

ce qu'on peut tirer de lui c'est une attitude de critique. C'est pour cela que j'ai dit l'an dernier que, sous un programme étranger importé au Canada par la C.C.F., les socialistes sans réserve sont des Canadiens sous réserve parce qu'ils ne veulent collaborer qu'avec ceux qui acceptent la doctrine socialiste. Je n'ai pas changé d'idée.

M. Thatcher: La Saskatchewan a montré, aux dernières élections, qu'elle appréciait son gouvernement.

M. Studer: Je désire m'arrêter à l'attitude des socialistes à l'égard de la santé publique. D'une part, ils préconisent l'affectation d'un demi-milliard de plus à la santé publique. Nous sommes tous en faveur des mesures d'hygiène publique. Le gouvernement fédéral consacre un milliard chaque année à la santé nationale et aux services sociaux. Les socialistes voudraient qu'il y allât d'un demi-milliard de plus. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) nous dit que le Canada est maintenant assez riche pour dépenser un autre demi-milliard mais en même temps, peut-être pas le même jour, le chef des socialistes nous affirme que le pays court à sa ruine et que nous ne serons peut-être pas en mesure de maintenir le merveilleux régime de sécurité sociale qui fait honneur à tous les membres du Parlement. Il reconnaît que nous vivons une ère de prospérité, mais il dit que ce n'est qu'une illusion passagère, un mirage qui se dissipera, une bulle de savon qui crèvera et, un instant plus tard, il nous demande de dépenser un demi-milliard tout d'une traite.

Le chef du parti socialiste ou n'importe quel autre socialiste nous dirait-il quel droit a quiconque n'est pas producteur de richesse d'être socialiste? Quel droit ceux qui ne produisent pas ont-ils d'être socialistes? S'il en est parmi eux qui ont le droit d'être socialistes, qu'ils se lèvent afin de le proclamer, car la première chose à faire avant de distribuer des biens, c'est de les produire. Où les socialistes ont-ils obtenu le droit d'être socialistes s'ils ne produisent rien? Dieu le leur a-t-il donné? Non. Dieu lui-même veut qu'on produise avant de distribuer. Ce droit leur vient-il de Karl Marx ou d'Engels? Non. Ni Marx ni Engels n'étaient des producteurs. Ils n'ont pas transmis de droit de succession. Ce droit a-t-il été dévolu aux socialistes parce qu'ils suivent des principes humanitaires? Il est facile d'être philanthrope et charitable avec l'argent des autres.

Ce droit, l'ont-ils reçu de la population? Non, car ils étaient socialistes avant que la population entendît parler d'eux. Le tiennent-ils de la Nature? Non, car elle ne donne pas droit aux faux bourdons de distribuer le miel que les abeilles ouvrières entassent dans leur ruche. Il y a trop de soi-disant éducateurs au pays qui ont constaté qu'il leur serait beaucoup plus profitable de devenir des agitateurs. Il y a trop de gens d'autres professions, qui ont trouvé plus d'avantages personnels à chercher à sauver le côté matériel de l'homme plutôt que son âme. Les socialistes se lèvent à la Chambre des communes et proclament leur droit d'être socialistes. S'ils sont incapables de répondre, qu'ils aillent dire aux gens que le régime socialiste ne vaut rien, qu'il n'est qu'une fraude et un mythe. A l'ouest des Grands lacs ils prêchent une doctrine, mais à l'est c'est autre chose. A l'est des Grands lacs ce sont des loups déguisés en agneaux et à l'ouest des Grands lacs ils sont des agneaux déguisés en loups. Cela s'applique à tous les socialistes, à l'exception de l'admirable représentant de Moose-Jaw (M. Thatcher). Il n'est pas un agneau, mais un beau mouton capitaliste qu'on conduit à l'abattoir socialiste.

Mais il y a d'autres honorables députés socialistes qui ont parfaitement le droit d'être socialistes. Parmi eux, il y a le député de Melfort (M. Wright). C'est un producteur. Il a autant le droit que les autres d'être socialiste. C'est un cultivateur prospère. Il est cossu. Il n'y a que deux façons d'être prospère quand on est cultivateur et politicien. En tant que cultivateur on peut être prospère grâce aux programmes du gouvernement fédéral; c'est le seul vrai moyen d'y arriver. Il y a aussi l'autre: agir en politicien. A quoi doit-il sa prospérité? Voilà ce que j'aimerais que le député de Melfort nous dise. Le socialisme repose sur de fausses prémisses et les gens le savent.

Quand la vérité de tout ce qui a été dit se manifestera, il n'y aura plus alors de socialistes parce que le socialisme est synonyme de régie. Il signifie moins de tout, moins de gens. Il est synonyme de destruction, non de production, il est synonyme de mort, c'est indubitable. C'est pourquoi nous disons à ces socialistes que pour devenir socialistes, ils doivent devenir producteurs. Il y a trop de socialistes riches au pays aujourd'hui, et voilà une de nos difficultés en Saskatchewan. Autrefois on parlait des riches capitalistes, aujourd'hui on parle des riches socialistes. C'est une anomalie grossière dans les rangs des socialistes. Je le répète, une anomalie grossière dans les rangs des socialistes.

Je connais de riches socialistes en Saskatchewan qui, à la faveur des programmes agricoles du gouvernement fédéral, ont acquis de 3,000 à 5,000 acres de bonne terre arable au cours des quinze dernières années, et cela s'est produit à la faveur d'un régime dont ils cherchent la destruction.

Quand vont-ils enfin socialiser les riches socialistes, y compris ceux qui sont membres du gouvernement?

Une voix: Ça c'est pour vous, Ross.

M. Studer: Au sujet de Ross, j'aimerais qu'il vienne nous expliquer sa position de distributeur à commission des sueurs et du travail d'autrui. Ce n'est pas un producteur mais un distributeur du travail des autres. Je le répète de nouveau c'est une anomalie grossière dans les rangs des socialistes. A eux de s'expliquer. Le cri de guerre des socialistes, c'est que la production doit avoir une fin utile et non de lucre, et nous sommes ici en face d'un cas où la distribution est au bénéfice de particuliers. Si c'est du socialisme, Dieu nous préserve d'en trop avoir.

J'aimerais donner un petit conseil avec l'espoir qu'on l'acceptera. J'invite le ministre du Revenu national (M. McCann) à adopter un mode de perception des impôts qui ne soit pas si vexatoire pour les gens de l'Ouest canadien. Nous vivons au Canada et non pas en Russie. Je n'aime pas ce programme qu'on applique là-bas, qui consiste à lessiver les cultivateurs, si j'ose dire, à les moudre comme chair à pâté, pour en extraire ce que, il y a dix ans, ils étaient loin de s'attendre à jamais avoir à débourser. Les conservateurs nous parlent ici de l'attention exagérée qu'on porte au revenu national. Le ministre des Finances, nous disent-ils, s'est trompé parce qu'il a accumulé des excédents trop gros. Mais ce n'est pas là d'où est venu l'excédent, il est venu de la perception des impôts en retard des cultivateurs de la Saskatchewan. Mais qu'on songe donc aux cultivateurs en appliquant ces mesures! Nous n'en sommes plus à l'époque de l'Inquisition. Tout le monde, aujourd'hui, a des droits. On a le droit de se faire entendre et il se trouve que ces cultivateurs de la Saskatchewan ne parviennent pas à se faire entendre en ce moment comme ils le devraient, en tant que citoyens canadiens, au sujet de la perception de l'impôt sur le revenu qui est en souffrance.

Au ministre du Travail (M. Gregg) je voudrais dire qu'il est temps qu'il mette sur pied un régime d'assurance-chômage pour les cultivateurs. Qu'il s'en occupe tout de suite. Si nous voulons assurer l'embauchage dans nos fermes, cette mesure s'impose. Il n'est pas douteux que, tous les jours, les ouvriers agricoles quittent la campagne pour la ville. Cela s'explique par le fait qu'ils peuvent, à la ville, bénéficier d'égards dont ils sont privés dans la ferme. Une mesure comme celle dont je parle apporterait un certain remède à la situation. Je veux qu'on ne néglige rien de ce qui peut être utile à la classe laborieuse. Je veux que le Gouvernement n'oublie jamais le malheureux sort des pauvres. Qu'il ne s'inquiète donc pas des riches. Je n'ai jamais entendu dire que l'un d'eux ne s'arrangeait pas bien. Nous devrions nous occuper du sort des pauvres de notre pays. Par opposition à la politique des socialistes qui essaient toujours d'appauvrir les riches, notre Gouvernement va enrichir tous les pauvres.

J'aimerais que le ministre des Transports (M. Chevrier),—donnons-lui le crédit d'un travail bien fait, à peu près dans la même mesure qu'au ministre du Commerce (M. Howe),—continue exactement à faire ce qu'il a fait au sujet du transport des céréales au pays. Quand la route trans-canadienne aura été terminée, j'aimerais qu'il inaugure aussitôt un programme en vertu duquel tout le transport par camion dans le pays se ferait par des routes réservées à cette fin. J'hésite à regarder le journal chaque jour, de crainte de lire des nouvelles au sujet des désastres qui arrivent sur toutes nos routes, à cause de la circulation des camions qui prive les automobiles de se servir normalement des routes. Les chemins de fer établissent leurs lignes en vue du transport, et si les camions sont capables de transporter les marchandises à meilleur marché, alors j'estime qu'il faudrait obtenir le concours des provinces afin d'aménager des routes spéciales de manière à profiter d'un mode de transport plus économique. Il devrait y avoir au pays un réseau de routes destinées à la circulation des camions, de sorte que ceux-ci ne seraient pas toujours en conflit avec les automobilistes. On pourrait ainsi épargner des vies humaines.

Au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe), je dirai de "continuer à se préoccuper avec sollicitude du sort des anciens combattants de notre pays". Ils ont risqué leur vie pour nous et c'est à eux que nous devons d'être ici.

Des voix: Très bien!

M. Studer: Il faut, en toutes choses, se préoccuper d'eux et de leur bien-être. Un bon nombre d'anciens combattants, dans le sud-ouest de la Saskatchewan, exploitent des terres dans des conditions extrêmement difficiles. Je connais assez le ministre des Affaires des anciens combattants pour savoir qu'il ne négligera aucun moyen de leur venir en aide.

Au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), je dirai que nous voulons qu'il stabilise les prix à un niveau aussi près que possible de la parité, avec le concours de toutes les provinces, mais non l'opposition de toutes les provinces. Nous pouvons établir une stabilité inconnue dans le reste du monde, mais il nous faut, pour ce faire, la collaboration des provinces.

Enfin, un mot à l'adresse du ministre de la Défense nationale (M. Claxton). Qu'il ne s'inquiète pas trop d'un excédent de cravates ou autres articles. Qu'il se préoccupe plutôt de protéger la population du Canada. Que ce soit là son seul souci. Sinon, s'il prête l'oreille à l'opposition, il arrivera ce qui est arrivé à Pearl-Harbor le 7 décembre 1941. Je veux que le ministre assure la sécurité du Canada. On peut édifier une civilisation des plus parfaites, atteindre au niveau de vie le plus élevé, et tout cela peut être en danger. De nos jours, les pays ne déclarent pas la guerre: ils détruisent d'abord l'adversaire et déclarent la guerre ensuite. J'attends du ministre de la Défense nationale qu'il protège la population du Canada, afin qu'elle ne soit jamais placée dans des circonstances telles que, nonobstant les critiques de qui que ce soit, elle puisse dire: "C'est trop peu et c'est trop tard."

Autre chose encore que je veux signaler à la Chambre. J'estime que le moment est venu pour les Canadiens de prier. Cela semble d'ailleurs être la mode aujourd'hui, du moins dans certains partis politiques. Tout le monde pourrait faire de même, sans dommage. Ce n'est pas quand un pays est pauvre, mais quand il est riche, qu'il y a péril en la demeure. Sans doute, tous penseront comme moi que le Canada s'enrichit à une cadence qui aurait semblé inconcevable aux générations qui nous ont précédées. Le Canada continuera à s'enrichir si nous gardons le gouvernement actuel et si nous suivons la ligne de conduite qu'il s'est tracée. Toutefois, implorons du ciel la protection de notre pays; si nous savons prier, nous serons protégés des dangers du dehors comme de ceux du dedans. Il arrive souvent que les périls intérieurs dépassent les dangers de l'extérieur. Je souhaite ici que nous soyons préservés de l'intérieur de cet alliage, de ce résidu de technocrates conservateurs, de ce ramassis assaisonné d'épices, de poivre et d'une bonne mesure d'eau bénite, qui s'intitule parti créditiste. Oui, j'estime que de cela, nous devrions être à l'abri.

Aux temps jadis, les croisés partaient convertir les peuples à la religion chrétienne. Aujourd'hui, nos nouveaux croisés s'en vont-en-guerre afin de convertir des chrétiens à la politique. Que la Providence nous préserve aussi du socialisme qui s'instaurera inévitablement si les socialistes accèdent jamais au pouvoir. Que le ciel nous préserve de la destruction par les méthodes qu'ils préconisent, ces règlementations qui mènent au désastre. Qu'il nous préserve de devenir un peuple désavantagé. Nous possédons la prospérité. On ne peut ni le nier ni en douter; tout le monde le reconnaît, même les dirigeants socialistes. Les libéraux ont mis 15 ans à constituer cette prospérité et on voudrait la détruire en une nuit. Enfin, que le ciel nous préserve de l'illogisme qui consiste à adopter un jour le libre échange pour passer le lendemain au protectionnisme, cette marche dans le désert, cette politique réactionnaire et faible des conservateurs, qui aspirent à nous gouverner! Préservez le pays d'un pareil désastre.

Nous, c'est-à-dire les libéraux, nous avançons toujours et ne reculons jamais; nous ajoutons, nous n'enlevons pas; nous bâtissons, au lieu de détruire; nous réussissons dans nos entreprises, nous ne faillissons pas à la tâche. Il est temps de changer? il n'est jamais temps de changer, lorsque tout va bien.

M. Ray Thomas (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, il me semble que, dans des circonstances normales, le député qui vient de se rasseoir n'aurait dû avoir que vingt minutes pour son exposé, car il est capable de prononcer en vingt minutes plus de mots que n'importe quel autre député n'en pourrait dire en une heure.

M. Cruickshank: Il est capable de dire plus de choses en cinq minutes, que vous en deux heures.

M. Thomas: Vous venez de vous réveiller. Le député de Fraser-Valley (M. Cruickshank) peut être assuré d'une chose, c'est-à-dire que je parlerai à la Chambre encore longtemps après son départ d'ici.

Une voix: J'en doute!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

M. Thomas: Qu'il me soit permis d'appuyer notre collègue de Red-Deer (M. Shaw) qui a demandé, l'autre soir, qu'on modifie la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies en ce qui a trait aux sommes versées en cas de grêle. Le régime actuel prévoyant les six sections donne lieu à de grandes inégalités de traitement involontaires, il est vrai; mais on ne peut rien à la façon dont se comporte la grêle. Il est presque impossible d'appliquer une mesure comme la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, à moins de diminuer jusqu'à un certain point les exigences de l'article visant l'admissibilité. Tous les habitants de l'Ouest savent qu'on ne peut à peu près pas prévoir la grêle. Parfois, on a une étroite bande que la grêle rase sur des milles de long; ailleurs, elle éprouvera un agriculteur, épargnera le voisin, mais frappera le suivant. Un tel phénomène rend très difficile, pour ne pas dire impossible, l'application de la loi telle qu'elle devrait l'être. La seule solution véritable à ce problème consiste à accorder les avantages de la loi en prenant

pour base les cas particuliers. Si le Gouvernement n'acceptait pas cette solution, c'est-à-dire se fonder sur les particuliers, il pourrait au moins réduire cette base à une section, afin que les agriculteurs victimes de la grêle ne soient pas l'objet de distinctions injustes.

J'ai trouvé très intéressant le compte rendu que l'adjoint parlementaire au ministre de la Production de défense a donné, l'autre soir, de la visite qu'il a faite aux troupes postées en Allemagne. Il a alors déclaré que ces troupes avaient un moral excellent, qu'elles ne manquaient de rien en ce qui concerne les moyens de récréation et qu'elles se comportaient bien. Je ne suis pas en mesure de discuter ce point avec l'adjoint parlementaire. Je n'en sais rien, tout simplement. Cependant, je ne suis pas convaincu qu'on ait tout raconté.

Au cours de la dernière session, j'ai demandé au Gouvernement que des membres de l'opposition,—au moins un,—participent à quelques-unes de ces tournées effectuées à des théâtres d'opérations ou aux endroits où nous avons des troupes, afin que nous puissions connaître véritablement les faits, tous les faits. Si le moral de nos troupes est aussi bon que l'adjoint parlementaire le dit, le Gouvernement serait au comble de la joie de voir un membre de l'opposition, à son retour à la Chambre des commnnes, donner les assurances que l'adjoint parlementaire a fournies l'autre soir. Si le moral des troupes n'est pas bon,—et les journaux ont rapporté maintes fois qu'il n'était pas aussi bon que nous le voudrions,—les Canadiens devraient s'en rendre compte et nous devrions faire prendre les dispositions voulues à cet égard.

Que nous ayons ou non des élections l'an prochain, cette question n'est pas la moitié aussi importante que le bien-être de nos militaires rendus outre-mer. Trop souvent, des membres du Gouvernement nous présentent de ces rapports enthousiastes qu'ils contredisent plus tard. Si nos militaires postés en Allemagne ont besoin de plus de moyens de récréation, assurons-nous qu'ils les obtiennent. S'il leur manque quelque chose, nous devrions le savoir et faire en sorte de les satisfaire. Après tout, ces soldats sont là pour nous défendre. Rien ne saurait être trop bien pour eux, qu'il s'agisse de services récréatifs ou de toute autre chose que vous pouvez mentionner. La seule méthode qui nous permettrait de connaître la situation telle qu'elle est, d'une façon qui répondrait au désir de la population consisterait à envoyer là-bas un membre de l'opposition qui se rendrait compte de la situation, qui dirait si elle est conforme ou non à l'image que nous en donnent les députés qui siègent du côté du Gouvernement.

[M. Thomas.]

Je ne suivrai pas la ligne de conduite des conservateurs, qui critiquent les achats de vêtements, de cravates, de théières, et d'autres articles, faits par le gouvernement. Étant donné mon expérience de la vente de vêtements et d'autres marchandises, je sais très bien qu'il est indispensable de maintenir et de tenir des articles de diverses tailles et dimensions si on veut les vendre, ou, dans le cas de l'armée, les distribuer.

M. Fulton: Même lorsqu'il s'agit de cravates ou de fourchettes à servir.

M. Thomas: Il nous suffira de nous souvenir du fait suivant, et ma déclaration répondra à ce qu'a dit l'honorable député de Kamloops (M. Fulton). Nous ne savons jamais à quel moment nous pourrons être obligés de fournir un effort de guerre total ni quand nous pourrons nous voir forcés d'entrer dans une guerre totale. L'honorable représentant de Kamloops serait alors le premier à bondir et à crier "honte" si nous n'étions pas prêts.

M. Fulton: Surtout si nous n'avions pas de cravates ou de fourchettes à servir.

M. Thomas: Si nous ne sommes pas plus prêts alors que nous ne l'avons été auparavant, nous serons obligés d'étrangler l'ennemi avec des cravates ou de le transpercer avec des fourchettes.

M. Fulton: Bravo! Achetons autre chose. J'aimerais mieux dépenser de l'argent à autre chose.

M. Laing: Que l'honorable député me laisse deviner.

M. Fulton: Des obus.

M. Thomas: Monsieur l'Orateur, je constate qu'on m'apporte de l'aide.

M. Fulton: Des munitions pour la Corée.

Une voix: Qui prononce le discours?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

M. Thomas: Monsieur l'Orateur, j'estime sincèrement qu'il faut non seulement satisfaire aux besoins actuels mais constituer des réserves pour le cas où une crise se produirait. Comme l'on dit des membres de mon groupe et comme je l'ai déclaré moi-même me faisant souvent leur porte-parole, nous appuierons à fond tout effort productif voulu par le Gouvernement, pourvu que cet effort soit nécessaire; or à l'heure actuelle je l'estime nécessaire. Je suis d'avis cependant que le contribuable canadien souffre de lourdes pertes du fait que le programme de construction en vue de la défense est piètrement dirigé. L'honorable représentant de Red Deer a traité le sujet assez à fond l'autre soir, je crois, et jusqu'ici aucune voix ne s'est élevée du côté du Gouvernement pour contester ses

dires. Le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) et l'adjoint parlementaire au ministre de la Production de défense ont pris la parole mais n'ont pas, je l'ai remarqué, abordé le sujet.

A mon avis, une enquête complète sur le programme de construction de défense s'impose, non seulement dans les deux centres mentionnés par l'honorable représentant de Red Deer mais dans tous les centres disséminés dans le Canada. De nouveaux inspecteurs devraient être envoyés sur les lieux afin de déterminer si les choses vont bien. Si tout va bien, nous serons très heureux de l'apprendre. Si quelque chose cloche, il faut opérer les redressements nécessaires et poursuivre la tâche.

Pour ce qui est des petits approvisionnements consommables je crois qu'ils font l'objet de certains abus. En effet, un de mes amis m'a parlé un jour de biftecks (T-bone) à 85c. qui se vendaient dans un restaurant,—il ne savait comment la chose était possible,—lorsqu'un jour, il remarqua sur la partie extérieure le sceau du ministère de la Défense nationale. Si le ministre ou l'adjoint parlementaire le désirent je puis leur révéler le nom et l'endroit du restaurant afin de leur permettre de faire enquête en la matière.

Je ne dirai qu'un mot de la ligne de conduite du Gouvernement à l'égard de la télévision. Je proteste avec la dernière énergie contre cette politique de suppression des sociétés privées. Je sais que Radio-Canada prétend favoriser la culture et encourager les talents canadiens, mais le résultat obtenu est tout différent.

Dans les villes où les amateurs ont le choix entre les émissions des postes américains et des postes canadiens de télévision, j'ai constaté qu'ils choisissent invariablement les émissions américaines, se pénétrant davantage de la culture américaine et se désintéressant totalement de notre propre culture. Je ne comprends pas pourquoi le Gouvernement et la Société Radio-Canada veulent absolument utiliser l'argent des contribuables pour une œuvre que les postes particuliers seraient disposés à accomplir gratuitement. Il est probable que ceux-ci coûteraient beaucoup moins, donneraient de meilleurs résultats. De fait, selon Radio-Canada, l'aménagement d'un poste de télévision sur le littoral de l'Ouest est affaire d'un million de dollars tandis que les postes privés prétendent qu'on peut en établir un pour $500,000 seulement.

La Société Radio-Canada, en matière de télévision comme en matière de radio, n'est pas seulement un concurrent mais aussi un organisme de régie. Elle peut ainsi être transformée en une machine de propagande, la plus néfaste qu'on puisse imaginer. Des organismes de cette nature existent en Russie mais il n'y a pas place pour eux dans un pays démocratique comme le nôtre. C'est à se demander si le fait que des élections doivent avoir lieu prochainement n'influe pas sur le programme adopté par le Gouvernement en matière de télévision.

Si la Société Radio-Canada doit être un organisme de régie à l'égard tant de la télévision que de la radio, elle devrait se retirer du domaine de la concurrence. Si elle doit continuer de rivaliser avec d'autres, que le Parlement désigne un autre organisme de régie. Je n'en dirai pas plus long sur ce sujet, monsieur l'Orateur.

Je prie le Gouvernement d'instituer un comité spécial ou mieux encore un comité permanent des affaires des anciens combattants, cette session-ci. Un nouvel examen de la loi des allocations aux anciens combattants s'impose, particulièrement en ce qui a trait aux revenus maximums permissibles, afin que ces citoyens puissent occuper certains emplois sans en souffrir. Nombreux sont les anciens combattants qui vivent dans la plus abjecte pauvreté. C'est une honte de forcer à vivre dans une telle misère des hommes qui ont tant sacrifié pour que soit maintenu le régime parlementaire dont nous bénéficions.

Je fais miennes les observations que le représentant de Vancouver-Sud (M. Laing) a formulées cet après-midi lorsqu'il a demandé qu'on vienne en aide aux aveugles du pays. Je prie le Gouvernement de supprimer l'évaluation des ressources en ce qui a trait à la pension aux aveugles, autrement dit, de considérer cette pension comme une compensation de la cécité et de permettre aux aveugles de travailler, de façon qu'ils participent à la production de notre pays.

Parlant de notre groupe, il y a quelques jours, le représentant de Calgary-Ouest (M. Nickle) a dit qu'il avait besoin de renseignements car il n'avait entendu parler d'aucune autre déclaration de principe depuis l'annonce du programme des créditistes en Saskatchewan, alors qu'on demandait le versement d'une pension de vieillesse de $100, sans évaluation des ressources, et le relèvement des abattements à $2,500 et $5,000.

Franchement, je m'étonne d'entendre une telle déclaration dans la bouche d'un honorable représentant réputé intelligent. Certes l'honorable représentant est à la Chambre depuis assez longtemps pour connaître notre programme; il suffisait de prêter attention aux discours qui sont prononcés de ce côté-ci de la Chambre. S'il avait quelque doute sur ce qui avait été dit à la Chambre ou encore s'il avait besoin d'un exemplaire de notre programme, nos bureaux sont à portée de téléphone. Il n'avait qu'à décrocher son téléphone et à nous demander des renseignements sur

ce qui se passait. Il est bien évident que l'honorable député de Calgary-Ouest préfère rester dans l'ignorance de nos programmes.

M. Nickle: Il y a dix-sept ans que je suis près d'eux.

M. Thomas: Au cas où il aurait été dans l'impossibilité de rien dégager de nos discours, je vais profiter de l'occasion pour lui envoyer un exemplaire de notre charte, de sorte qu'à l'avenir lorsqu'il prononcera d'autres discours il pourra se fonder sur quelque chose sans avoir à revenir sur quelque résolution adoptée en Saskatchewan.

M. Cruickshank: Que l'honorable député m'envoie aussi un exemplaire.

M. Thomas: L'honorable député peut passer nous voir n'importe quand.

M. Johnston: Vous en aurez assez.

M. Nickle: L'honorable député accepte-t-il la ligne de conduite adoptée en Saskatchewan comme ligne de conduite nationale?

M. Thomas: Il s'agissait d'une résolution.

M. Byrne: Fondée sur le crédit social de Douglas?

M. Cruickshank: Est-il question de $25 par mois dans ce livre?

M. Johnston: L'honorable député fait mieux d'accepter les $25 par mois, autrement il perdra son siège.

M. Thomas: L'honorable député de Provencher (M. Jutras) a dit l'autre jour que les créditistes étaient d'anciens torys et des torys actuels. Je comprends que l'honorable député et bien d'autres députés d'en face tiennent de tels propos. Ils prennent leurs rêves pour des réalités. Ils espèrent que le Crédit social n'entamera pas leurs rangs et n'absorbera que les torys. Bon nombre d'entre eux font mieux d'espérer. L'honorable député de Vancouver-Sud branle la tête. Il devrait être le dernier à parler de la chose. Aux dernières élections générales, j'ai eu un long entretien avec le directeur de sa campagne électorale. Lors des dernières élections provinciales, il s'est présenté comme candidat du Crédit social dans Vancouver.

M. Johnston: Riez de celle-là.

M. Laing: Il s'est présenté dans une autre circonscription que la mienne.

M. Thomas: Il n'en était pas moins créditiste, alors que l'honorable député tente de faire croire que nous obtenons toutes nos adhésions du parti tory.

M. Laing: Il s'est présenté dans un autre endroit.

[M. Thomas.]

M. Johnston: Les meilleurs libéraux se rallient au Crédit social.

M. Laing: Je souhaite qu'il se présente dans l'arène fédérale la prochaine fois.

M. Thomas: Le ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Prudham) a lu l'autre soir un manuscrit à la Chambre. On ne connaît pas l'auteur de ce manuscrit.

L'hon. M. Prudham: Qui pensez-vous que ce soit?

M. Thomas: Nous sommes convaincus que c'est la même personne qui a rédigé un manuscrit du même genre pour M. J. Harper Prowse, chef du parti libéral de l'Alberta, durant les dernières élections provinciales.

L'hon. M. Prudham: Ce qu'il a écrit est toujours excellent et conforme à la vérité.

M. Thomas: L'enthousiasme suscité par le programme chez les gens de l'Alberta a été si grand qu'ils ont élu quatre libéraux à une chambre comprenant soixante représentants. A simple titre de comparaison, il peut être intéressant de remarquer que la proportion est d'un quinzième, et que si on prend les dix-sept sièges fédéraux de l'Alberta et qu'on les divise par quinze, on obtient un et deux quinzièmes. Si on applique le principe de l'ancienneté, on observe que l'honorable député d'Athabasca (M. Dechêne) a siégé ici plus longtemps que tout autre député. Nous pouvons donc supposer qu'il sera réélu. Il reste donc deux quinzièmes. Je ne dirai pas quel député représente ces deux quinzièmes. Loin de moi une telle intention! Mais hier soir le ministre a indiqué qu'il allait revenir.

L'hon. M. Prudham: En tout cas, il y aura plus de libéraux que la dernière fois.

M. Thomas: J'espère bien que le ministre des Mines et des Relevés techniques revisera au moins le vieux discours qui a servi pendant toute la campagne électorale dans la province.

L'hon. M. Prudham: Ne l'aimez-vous pas?

M. Thomas: Parce qu'il n'a pas été profitable. Le ministre peut fort bien reconnaître que le parti libéral de l'Alberta est dans une ornière, que les seules différences entre une ornière et un tombeau, ce sont les dimensions, et que le parti libéral est presque prêt à descendre au tombeau. De fait, beaucoup de libéraux de l'Alberta ont été tellement satisfaits du gouvernement créditiste qu'ils n'ont même pas nommé de candidats pour faire la lutte dans certaines de ces circonscriptions. Hier soir, le ministre a parlé de la situation pathétique où se trouvent les municipalités de l'Alberta . . .

M. Johnston: Ainsi qu'il l'a appelé.

M. Thomas: Oui, ainsi qu'il l'a appelé, et les libéraux n'ont même pas opposé de candidat au ministre des Affaires municipales. Ce dernier a été élu sans opposition. Je me demande ce que les libéraux de cette conscription pensent du ministre des Affaires municipales. Nous comprenons bien facilement toute l'inquiétude que le ministre des Mines et des Relevés techniques doit éprouver, lui qui sait qu'il est bien possible que la prochaine Chambre des communes ne compte aucun libéral de l'Alberta. Il lui faut une diversion et, à cause de cette crainte qu'il ressent, nous devons nous attendre à de nombreuses attaques frénétiques comme celles dont nous avons été témoins hier soir.

L'hon. M. Prudham: C'était tout simplement la vérité.

M. Thomas: Je parle de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

M. Cruickshank: La Colombie-Britannique saura bien se tirer d'affaire toute seule!

M. Thomas: Elle en a certainement été capable l'été dernier!

M. Cruickshank: Et elle le regrette déjà!

M. Thomas: Hier soir, le ministre a parlé des routes...

M. Laing: Dix-neuf sur quarante-huit!

Une voix: Combien de libéraux?

M. Laing: L'aristocratie des incapables!

M. Thomas: Le ministre a parlé des routes, hier soir. Oh! je me rappelle fort bien le programme routier qu'on a préconisé lors de la campagne électorale de 1948, alors que leur chef, M. Prowse, a déclaré: "Si les libéraux sont élus, nous vous donnerons les meilleures routes qu'on a jamais eues en Alberta. Tout d'abord, nous emprunterons 100 millions de dollars pour aménager des routes."

M. Blackmore: Ce serait hypothéquer complètement l'industrie pétrolière.

M. Thomas: Les Albertains n'ont guère prisé cela.

L'hon. M. Prudham: Et nous n'avons pas encore les routes!

M. Cruickshank: Vous avez le pétrole, mais pas les chemins!

M. Thomas: J'y arrive. Du moment que nous parlons de la politique libérale, je citerai un passage du rapport de la Banque du Canada qui traite de la situation financière du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta en 1937.

M. Cruickshank: Citez aussi ce qui concerne la Colombie-Britannique.

M. Laing: Un rapport tory.

M. Cruickshank: Voyez ce qu'il y a sur l'autre page.

M. Thomas: Nous trouvons, à la page 34 le résumé et les conclusions du rapport en question. En parlant de la période allant de 1905 à 1922, période d'administration libérale, le rapport déclare ce qui suit:

> Après avoir entièrement tenu compte de la rapide expansion économique de la nouvelle province, ainsi que des frais justifiés qu'ont occasionnés les installations aménagées par le Gouvernement afin d'aider à cet essor et de le stimuler, il reste, néanmoins, à notre avis, que la période de 1905 à 1922 s'est distinguée par le gaspillage, par une administration négligente, par des dettes encourues dans une mesure inexcusable même si l'on tient compte de l'attitude optimiste qu'on avait alors.

M. Johnson: C'était cela le libéralisme!

M. Thomas: Maintenant que nous avons relevé notre province qui se trouve en assez bonne posture, on veut tout recommencer et nous la détruire. Le ministre a également déclaré, hier soir, en parlant de l'Alberta que c'était le pétrole qui était à la source de sa richesse et que les principes politiques n'avaient rien à y voir. Eh! bien, écoutez donc ce que le rapport en question indique à la page 25:

> Dès l'été de 1935, l'Alberta avait épuisé la plus grande partie de son actif liquide et de ses valeurs, immédiatement encaissables, afin de faire face à un déficit permanent; quand, en août 1935, les détenteurs de certificats d'épargne voulurent se faire rembourser, on ne put trouver les fonds nécessaires.

C'est ainsi que les choses se présentaient, quand nous arrivâmes au pouvoir.

L'hon. M. Prudham: Tout cela avait bien changé en 1948, cependant.

M. Thomas: Remontons simplement à 1937, dix années avant la découverte du pétrole de l'Alberta; voyons ce que dit le rapport de la Banque du Canada:

> Toutefois, la position budgétaire de l'Alberta diffère sensiblement de celle des autres provinces, étant donné que les versements au titre de l'intérêt versés ont été réduits de moitié, soit de $3,400,000 et, toutes choses étant d'ailleurs égales, ses besoins en argent liquide ont été réduits du même montant.

Le rapport poursuit en disant:

> A notre avis, l'Alberta peut maintenir son administration dans des conditions aussi bonnes que le Manitoba ou la Saskatchewan sans avoir recours à une aide supplémentaire; c'est pourquoi nous ne voyons pas de motif qui puisse militer en faveur d'une prorogation de l'aide financière provisoire, consentie par le gouvernement fédéral.

Deux ans plus tard, nous prenions le pouvoir.

L'hon. M. Prudham: Vous n'avez pas fait honneur à votre dette, à vos obligations; voilà l'explication. Vous n'avez pas à vous en féliciter.

M. Thomas: Vous aimeriez, n'est-ce pas, posséder de ces obligations maintenant?

M. Cruickshank: Oui, maintenant que vous avez trouvé du pétrole.

M. Thomas: Le ministre, hier soir....

M. Blackmore: Après que nous avons trouvé les cerveaux; c'était le principal: des cerveaux et des types remarquables.

M. Thomas: Le ministre, hier soir,...

M. Cruickshank: Pour ce qui est des types, vous en avez, nous ne le nions pas.

M. Thomas: Le ministre, hier soir, a cherché à jeter le ridicule sur le député de Peace-River parce qu'il habite Ottawa.

L'hon. M. Prudham: Pas du tout.

M. Thomas: Il sait, comme tous les députés, que les chefs des groupements politiques ont l'habitude d'habiter Ottawa, où se trouvent leurs occupations. Libéraux, conservateurs, cécéfistes et créditistes suivent cette coutume. Les chefs ne peuvent s'éloigner de leurs occupations. Si le ministre l'ignore, ma foi...

L'hon. M. Prudham: Il n'a jamais vécu dans cette circonscription.

M. Thomas: Et il ne s'est pas promené de province en province à la recherche d'un siège qu'il pourrait remporter.

L'hon. M. Prudham: Il s'est présenté dans plusieurs circonscriptions, cependant.

M. Blackmore: Mais on l'a choisi.

M. Shaw: Parlez-nous donc de votre ancien premier ministre.

M. Cruickshank: Il a été premier ministre et non pas chef d'un établissement de troisième ordre.

M. Thomas: Vous avez beau trouver les raisins verts, cela ne vous avance à rien.

M. Bryce: Lisez ce que Bruce Hutchison a dit de lui.

M. Laing: Laissons cela jusqu'aux prochaines élections.

M. Thomas: Le ministre a dit hier soir que nous avions prétendu être les seuls chrétiens, ou du moins que nous appartenions au seul parti politique au Canada qui ait des croyances chrétiennes. Nous n'avons jamais prétendu être le seul.

M. Cruickshank: Si, vous l'avez prétendu.

M. Thomas: Non; mais nous prétendons que notre mouvement renferme des principes chrétiens; cela est exact.

L'hon. M. Prudham: J'ai dit que vous n'aviez pas le monopole du christianisme, voilà tout.

[L'hon. M. Prudham.]

M. Thomas: Le programme libéral est probablement fortement empreint de christianisme. Mais le régime financier sous lequel nous nous débattons et que le gouvernement canadien accepte est nettement antichrétien et le ministre le sait. Le Créateur a mis des richesses sur la terre pour que nous puissions nous en servir. C'est pour notre usage qu'il les a créées. Or nous sommes liés par un régime financier qui nous empêche de les utiliser. L'argent doit servir de moyen pour la distribution de la richesse de notre pays. Nous constatons aujourd'hui que notre régime de production est dominé par notre système monétaire.

M. Laing: Qui sont ces financiers internationaux?

M. Blackmore: Je vous passerai un ouvrage sur ces financiers; vous verrez qui ils sont.

M. Cruickshank: Vous nous adressez un livre et vous exigez ensuite 50c.

M. Laing: Donnez-nous ce renseignement maintenant.

M. Thomas: Le député de Vancouver-Sud (M. Laing) a employé l'expression "drôle d'argent". Est-il quelque chose de plus drôle qu'une monnaie qui perd la moitié de sa valeur en dix ans?

M. Laing: Expliquez-nous ce que vous entendez par un juste prix.

M. Shaw: Drôle d'argent qu'un dollar qui ne vaut que 50c.

M. Thomas: On parle de la planche à billets. Tous les dollars que le ministre a ce soir dans son gousset sont sortis de la planche à billets.

M. Laing: Que l'honorable député précise le sens de l'expression "prix équitable".

M. Thomas: La seule différence qui existe entre la politique du Crédit social et celle du Gouvernement, c'est que nous suivons le bon sens dans l'émission de la monnaie.

M. Cruickshank: Notre monnaie est saine, la vôtre ne l'est pas; voilà la seule différence.

M. Shaw: Chaque dollar vaut cinquante cents.

M. Cruickshank: Et notre dollar est bon dans toutes les parties du monde.

M. Shaw: A 50 p. 100 de moins-value.

M. Maurice Boisvert (Nicolet-Yamaska): Monsieur l'Orateur, le discours du trône, prononcé au début de chaque session, met le Parlement au courant des sujets qui seront débattus et annonce les lois qui devront être adoptées pour le bien du pays. Ce discours renferme des énoncés exprimés en termes larges, généraux et parfois vagues. C'est

entre les lignes qu'il faut aller chercher le sens exact de la législation proposée. Plus les termes sont généraux, plus il y a d'occasions de discuter les divers aspects de nos problèmes nationaux. Cette année, le discours nous place devant des questions bien importantes telles la politique internationale, la canalisation du Saint-Laurent, la radiotélévision, le commerce international, etc.

Avant d'exprimer mon opinion sur l'un de ces problèmes d'une si grande importance pour les Canadiens, je voudrais joindre mes félicitations à toutes celles qu'ont déjà reçues celui qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône, l'honorable député de Missisquoi (M. Deslières), et celui qui a appuyé cette adresse, l'honorable député de Waterloo-Nord (M. Schneider). Ils ont accompli une tâche difficile avec un égal mérite qui a conquis l'admiration de la Chambre et qui justifie entièrement la confiance dont les électeurs de leur comté respectif ont bien voulu les honorer.

Je tiens également à féliciter les deux députés qui viennent d'être nommés ministres, celui de Vancouver-Centre (M. Campney), qui devient ministre adjoint de la Défense nationale, et celui de Coast-Capilano (M. Sinclair), notre nouveau ministre des Pêcheries. Je ne doute pas que ces deux messieurs remplissent leurs fonctions avec beaucoup de compétence et de sérieux.

Je souhaite la bienvenue parmi nous à nos nouveaux collègues, le représentant de Richelieu-Verchères (M. Cardin) et celui d'Outremont-Saint-Jean (M. Bourque). Leur présence ici est la preuve que les membres de l'opposition se font illusion s'ils croient que le parti libéral a perdu de sa force pour les citoyens de la province de Québec.

(Texte)

Maintenant, monsieur l'Orateur, je voudrais, pendant quelques moments, parler dans ma langue maternelle d'un sujet qui a déjà été traité par l'honorable député de Labelle (M. Courtemanche) et par l'honorable député de Portneuf (M. Gauthier); ce sujet tourne autour de la personnalité d'un Canadien, M. Henri Bourassa. En le faisant, je dois me rappeler qu'un de ses amis, M. Paul-Émile Lamarche, a été député de Nicolet-Yamaska de 1911 à 1917 et je dois aussi rappeler à cette Chambre que M. Paul-Émile Lamarche a toujours été fidèle à M. Bourassa.

L'honorable député de Labelle et l'honorable député de Portneuf ont fait de M. Bourassa un éloge bien mérité. Au début de ce siècle, j'étais trop jeune pour partager ou ne pas partager les idées de M. Bourassa. Cependant, je l'ai connu au cours de ma pratique du droit et j'ai toujours eu pour lui de la sympathie et une admiration pour son vaste talent et son éloquence fougueuse. Il fut un politicien dangereux et son souvenir demeurera.

Ami de sir Wilfrid Laurier, il le combattit par la suite pour enfin s'en rapprocher. Il est bon que nous rendions hommage à sa mémoire, celle d'une culture personnelle rare et d'un esprit torturé d'un constant désir de combattre dans le champ des idées.

Dans les derniers débats auxquels il a pris part, il a voté contre le parti au sein duquel siège avec beaucoup de plaisir et de jactance l'honorable député de Labelle. (Je regrette qu'il ne soit pas à son siège ce soir.) Sur un sujet de grande actualité, savoir: nos relations commerciales avec l'Angleterre et le Commonwealth. M. Bourassa, le 15 mai 1930, disait, ainsi que l'atteste la page 2087 du hansard:

> Je sympathise avec les Anglais; je pense que le monde souffrirait de leur disparition et même d'un trop grand affaiblissement du prestige de la Grande-Bretagne. Cependant, il est ridicule d'imaginer que nous pouvons régler ses affaires; c'est là le raisonnement d'un parvenu, ou d'un enfant qui n'a pas encore mesuré ses forces. Revenons plutôt aux idées exprimées si fréquemment par le premier ministre et le ministre de la Justice (M. Lapointe). Adaptons d'abord notre politique à nos besoins, mais ayons les yeux ouverts et traitons d'une manière différente ceux qui veulent commercer avec nous. J'ajouterai qu'il n'y a aucun peuple au monde avec qui j'aimerais mieux commercer, ou avec qui je serais en plus étroite communion d'idées dans le domaine intellectuel ou politique, que la nation anglaise.

Actuellement, le très honorable premier ministre du Canada (M. St-Laurent) et l'honorable ministre des Finances (M. Abbott) sont en Angleterre où ils assistent à une conférence où il sera question de problèmes semblables à ceux qui se posaient en 1930. Nous n'avons aucun doute, de ce côté-ci de la Chambre, que nos représentants canadiens sauront prendre des attitudes conformes aux meilleures traditions de notre parti et dans le plus grand intérêt de notre pays. Nous ne voyons pas bien en quoi nos relations avec la Grande-Bretagne et les pays du Commonwealth pourraient nuire à notre souveraineté réelle et à l'autorité du Parlement sur nos propres affaires comme nation. Il est difficile de savoir ce qu'a voulu dire le chef de l'opposition (M. Drew) quand il a déclaré au cours du présent débat sur l'Adresse, soit le 24 novembre 1952, ainsi qu'en témoigne la page 29 du hansard:

> La souveraineté réelle du Canada et sa maîtrise complète sur ses propres affaires sera en fonction, dans une très large mesure, du succès que le gouvernement du Canada obtiendra dans la réouverture des marchés de la zone sterling, ce qui assurerait un meilleur équilibre commercial et nous laisserait quelque liberté d'action en face des tempêtes économiques qui pourraient sévir aux États-Unis ou des mesures que le gouvernement américain pourrait prendre à n'importe quel moment en vue d'interrompre nos exportations. Rien dans le dis-

cours du trône n'indique que le Gouvernement ait quelque intention de prendre les mesures appropriées qui s'imposent pour répondre à ce grand besoin.

Il est étrange de voir que l'honorable leader de l'opposition ait pu songer à parler de centralisation en matière de relations fédérales-provinciales alors que, d'après lui, notre souveraineté comme nation serait en danger si nous n'allions pas plus loin dans nos relations commerciales avec l'Angleterre et les pays du Commonwealth. Faudrait-il prétendre qu'une partie de la souveraineté du Canada repose encore en Grande-Bretagne? Si c'était le cas, il serait plus que temps que l'honorable député de Labelle jette aux orties sa défroque d'arlequin. Son nationalisme est bien parent avec celui de ceux qui ont trahi M. Bourassa et dont il s'est plaint toute sa vie, après 1911.

(*Traduction*)

J'aimerais maintenant parler de quelques problèmes d'ordre international. Ce qui se dégage le plus impérieusement du discours du trône, dont nous étudions maintenant les termes, les aspects et les anticipations, ce sont des questions de politiques nationale et internationale. Il est très peu de problèmes qui ne se rattachent pas, par un côté ou par un autre, à l'ordre international, qui est instable et menaçant. Certains problèmes, qui nous apparaissent de nature purement économique et locale, se voient entremêlés à des situations qui prennent naissance dans des pays éloignés ou voisins. L'épizootie de fièvre aphteuse, par exemple, qui à l'origine était une question locale, a été suivie d'un embargo de la part des États-Unis, embargo qui suspendit temporairement l'effet d'un traité de commerce d'ordre international.

La récolte a été abondante au Canada, cette année, mais elle ne peut être profitable à nos cultivateurs de l'Ouest que si nous pouvons l'écouler sur les marchés du monde, en vertu de nos traités de commerce. Là encore, c'est l'ordre international de la politique qui intervient.

J'ai dit, précédemment, que dans l'ordre international la situation était trouble, instable et même menaçante. La guerre coréenne ne semble pas avoir soulevé, au sein des peuples démocratiques, une mystique qui la ferait comprendre par les populations comme étant une guerre sacrée et bien dans le cadre du 1er paragraphe de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, signée à San-Francisco, le 26 juin 1945. Cet article 1er se lit comme suit:

Les Buts des Nations Unies sont les suivants:

1. Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin: prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différents ou de situations, de caractère international, susceptible de mener à une rupture de la paix.

[M. Boisvert.]

Quand la Charte des Nations Unies a été signée, une lueur de confiance a baigné le monde. Il nous a semblé à tous qu'enfin la terre tout entière allait être délivrée du cauchemar de la guerre et que les peuples, après avoir marché si longtemps dans le sang, allaient enfin comprendre le sens d'une civilisation adaptée à notre ordre moderne, capable d'établir, sans qu'il soit nécessaire de recourir à des armements odieux et plus meurtriers que le feu du ciel, la souveraineté d'une justice internationale reposant sur un droit pacifique. Hélas! rien n'est changé, si ce n'est pour le pire. La Russie, grâce à ses agents communistes, a réussi à faire entrer dans sa sphère d'influence, par une force dissimulée tenant du chantage et de la menace, des peuples qui voulaient être libres, comme la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie, la Roumanie; voilà pour l'Europe. Pour l'Asie, c'est la Chine, cet immense réservoir de vies humaines, dont la pauvreté et le fatalisme peuvent permettre la formation, avec le temps, d'armées innombrables qui seraient capables de soutenir des guerres de conquêtes violentes que la Russie pourrait entreprendre, au nom de cette idéologie matérialiste qui, en quelque sorte, désincarne l'esprit humain de sa vraie fonction (qui est celle de penser) pour y substituer une idée d'obéissance animale et dont l'utilité et la servilité seraient des instruments de destructions et de meurtres.

Depuis deux ans, l'Asie mineure et l'Afrique subissent des secousses qui ne laissent rien présager de bon. Affirmer cela, c'est soulever le voile sur la question du pétrole de l'Iran; la question des traités entre l'Angleterre et l'Égypte; le soulèvement des noirs dans le Kénya; la question raciale dans le Sud-Africain. Je dis ces choses pour faire voir que du point de vue stratégique international, la superficie des territoires où des manœuvres de grande envergure pourraient se faire et amener la victoire de nos armes, devient de plus en plus étroite, de plus en plus restreinte. Si la Russie, par ses agents poussant les indigènes des contrées de l'Afrique à se révolter, réussissait à rendre précaire la situation politique, économique et militaire de nos alliés et des nations signataires du traité de l'Atlantique-Nord, s'il survenait une nouvelle guerre, ce qu'à Dieu ne plaise! il ne sera possible de la gagner que par l'écrasement vertical des ennemis de la liberté et de la sécurité de tous les peuples, solution qui réduirait au néant plus de la moitié du globe. Cela veut dire qu'il faudrait utiliser les bombes atomiques et la bombe à l'hydrogène,

dont l'emploi nécessaire comporterait une véritable trahison de notre civilisation. Entre perdre et gagner, il faudra évidemment gagner, mais à quel prix, malheureusement!

En présence de cette vision pessimiste des choses, je me demande s'il n'y aurait pas lieu de reviser la politique internationale des peuples libres et revenir à la diplomatie secrète plutôt qu'à cette diplomatie ouverte qui est pratiquée depuis la dernière guerre. Nous nous rendons bien compte que les séances des Nations Unies sont une tribune pour les diplomates russes et pour les diplomates qui reçoivent leurs directives de Moscou. Ils peuvent ainsi inonder, et de fait, ils inondent de leur propagande insidieuse et habile le monde entier. De notre côté, la Russie, par tous les moyens imaginables, tant à l'intérieur de ses frontières que de celles des pays satellites, empêche les diplomates des nations signataires du traité de l'Atlantique-Nord d'informer leurs nationaux des buts que, de notre côté, nous nous proposons d'atteindre pour maintenir l'ordre universel dans un état de stabilité pacifique, en ne prenant, pour y arriver, que des solutions amiables comportant des avantages réciproques pour les peuples avides de paix et de progrès. Du moment que les Nations Unies servent les fins de la Russie et du communisme dans le monde, ne vaudrait-il pas mieux recourir à une diplomatie beaucoup plus fermée qui tiendrait les diplomates russes et russophiles dans la perplexité quant à nos moyens, et le peuple russe dans une incertitude inquiétante pour lui?

Ne voit-on pas surgir ici et là des controverses au sein des nations membres du pacte de l'Atlantique-Nord, au point que les Nations Unies ne peuvent atteindre le but qu'elles se proposaient? Il semble bien aussi que la guerre de Corée ne sera pas réglée par l'Assemblée générale des Nations Unies, comme il semble bien que les réunions des Nations Unies deviennent une source de conflits entre les membres signataires. Ne voyons-nous pas la France, par exemple, se plaindre amèrement de l'attitude des États-Unis en ce qui a trait aux revendications des populations de la Tunisie et du Maroc. Les assemblées des Nations Unies sont de véritables marathons d'éloquence pour les Russes et les présumées démocraties populaires engendrent, dans le monde entier, une propagande de nature à reculer de plus en plus l'horizon où il nous a semblé, un jour, que l'étoile de la paix s'était levée et montait dans notre firmament encore rouge des feux de la destruction. La Russie et le communisme tirent des avantages marqués de nos divisions et de nos frictions qui, bien que naturelles et compréhensibles, ne laissent pas moins voir qu'en dépit de nos efforts en vue de la paix, nous sommes loin de bien nous entendre quant aux moyens de la réaliser.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) mérite d'être félicité de son élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette nomination est la preuve de la place qu'occupe notre pays dans le concert des nations et met en évidence la personnalité que le gouvernement du Canada, la Chambre des communes et le peuple canadien reconnaissent à notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ce dernier veut la paix. S'il ne l'obtient pas, nous savons de quel côté il faudra jeter le blâme, car il n'épargnera aucune occasion de se servir de son habileté et de sa sagesse pour trouver et faire accepter une formule qui respectera les droits basés sur une justice internationale.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'est pas loin des vues que j'exprime puisque, dans la préface du volume *Le Canada et les Nations Unies 1951-1952*, voici ce qu'il écrit:

> Les Nations Unies ne sont ni une alliance militaire contre le communisme ni une forme embryonnaire de gouvernement mondial. Au fond, la charte des Nations Unies est un traité multilatéral ratifié par la plus grande majorité des États souverains. C'est un traité d'une vaste portée qui a mené à l'établissement de rouages sous presque toutes les formes de collaboration internationale, sur les plans politique, social, économique, culturel et humanitaire.
>
> Cependant, c'est un traité qui tend tout particulièrement à protéger la compétence des États dans les affaires d'ordre essentiellement domestique. De plus, ce traité, pour être parfaitement appliqué lorsqu'il s'agit de questions de sécurité collective, exige l'unanimité des grandes puissances. Non seulement cette unanimité n'existe pas; mais il y a des divergences d'opinions très fortes entre les puissances en cause, c'est-à-dire entre le monde libre et le monde soviétique. Les Nations Unies n'ont pas créé cette division, mais elles la reflètent.

Il semblerait donc que devant le fait que les Nations Unies se voient dans l'impossibilité de prévenir la guerre et en présence de ce fait, que les Nations Unies peuvent être entraînées dans une guerre générale, il serait préférable de revenir à cette politique d'autrefois d'alliances militaires, offensives et défensives, qui grouperaient un certain nombre de nations et qui seraient liées par une disposition semblable à celle de l'Article 5 du traité de l'Atlantique-Nord et qui se lit comme suit:

> Les parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord, sera considérée comme une attaque dirigée contre les parties et, en conséquence, elles conviennent que si une telle attaque se produit, chacune d'elles, dans l'exercice du droit de légitime défense individuelle ou collective, reconnu par l'article 51 de la Charte des Nations Unies, assistera la partie ou les parties ainsi attaquées, en prenant aussitôt, individuellement et d'accord avec les autres parties, telle action

qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée pour établir et assurer la sécurité de la région de l'Atlantique-Nord.

Ce traité de l'Atlantique-Nord deviendra, sans aucun doute, la pierre d'achoppement de la paix parce qu'en vertu de ce traité, les nations signataires, plus pour se défendre d'une agression que pour menacer la Russie et ses satellites, sont à bâtir une force capable d'imposer le respect à tout ennemi probable et possible qui oserait porter atteinte à la sécurité des nations signataires et à l'intégrité de leur territoire. Des traités multilatéraux devraient être organisés même entre les nations signataires du traité de l'Atlantique-Nord, avec les nations les plus voisines pour renforcer les dispositions du traité. De pareils accords pourraient être signés entre des groupes de nations dites asiatiques, dites africaines et même sud-américaines, qui viendraient, par la suite, s'intégrer dans le traité de l'Atlantique-Nord et assureraient ainsi le respect des dispositions de la Charte des Nations Unies.

L'histoire de la diplomatie nous enseigne que les traités militaires, offensifs et défensifs, n'ont pas réussi à empêcher les guerres de 1914 et de 1939. Cela est vrai; mais il faut bien se rappeler que les nations qui se joignaient par ces traités étaient séparées par des nations qui exigeaient que leur neutralité soit respectée par les nations voisines. Il est arrivé, qu'à cause de ces traités de neutralité, la nation qui voulait faire une guerre, se jetait toujours, en vue de prendre un avantage marqué, soit sur l'une ou l'autre de ces nations qui avaient confiance qu'elles ne seraient pas englobées dans une guerre ou soumises à une invasion.

Désarmées, elles étaient une proie facile. Ce problème de la neutralité a été une des causes de l'inefficacité des ententes militaires.

La signature d'accords similaires à celui du traité de l'Atlantique-Nord entre des groupes de deux ou trois nations voisines, assurerait une défense plus effective de leurs territoires et offrirait un saillant de résistance de nature à permettre aux forces organisées par l'Organisation des nations du groupe Atlantique-Nord, advenant une attaque directe de la part de la Russie et de ses satellites, de se porter plus rapidement au secours de la nation attaquée ou du territoire en cause.

Dans un discours que prononçait à Oxford le représentant permanent du Canada au Conseil de l'Atlantique-Nord, M. Heeney, le 10 septembre, déclarait ce qui suit (Bulletin des Affaires Extérieures oct. 1952, p. 354):

"Bien sûr, nos quatorze nations ont beaucoup en commun en plus de la détermination de rester libres et de consolider leurs forces pour repousser, et au besoin pour combattre, l'agression. Mais s'il est difficile de délimiter du point de vue de la stratégie l'étendue de notre communauté, combien plus il nous sera difficile de localiser dans des cadres géographiques la communauté spirituelle des hommes libres!

Je n'entends pas dire là qu'il n'existe entre les nations qui constituent aujourd'hui l'OTAN ni unité foncière ni liens politiques ou autres. Je voudrais encore moins que l'OTAN se mît à recruter de nouveaux membres! La présente composition de notre alliance est assurément logique, mais, dans la conjoncture actuelle, elle l'est surtout du point de vue militaire. Voici, en somme, ce que j'essaie d'exprimer: nous devons nous rappeler que l'OTAN n'englobe pas toute la communauté des hommes libres. Il faut donc viser à élargir ainsi qu'à approfondir notre association, notamment dans les domaines qui relèvent de l'article 2 du Traité et que le langage particulier de l'OTAN appelle les "aspects non militaires"."

J'irai plus loin. S'il y a menace de guerre, toute la communauté des peuples encore libres devrait être organisée militairement, non pas en vue de se porter à l'attaque mais bien de se défendre plus effectivement. Les Nations devenues conscientes de pouvoir résister à une agression, voudront recourir davantage aux dispositions de l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord qui a trait aux relations internationales, pacifiques et amicales. Il est impossible de renforcer des institutions libres lorsque des peuples vivent dans l'incertitude et l'insécurité.

La guerre doit être traitée comme une institution. La mythologie avait un dieu de la guerre. Les hommes, depuis qu'ils peuvent se former en groupes et en sociétés, l'ont toujours faite et toujours, malheureusement subie. Il y eut des guerres de races, de religions, de conquêtes, de vengeances, d'esclaves, etc. Les civilisations, même les plus avancées, n'ont pu les prévenir et il faut admettre que plus les hommes furent policés et plus civilisés, plus les guerres furent destructives de vies, de biens, de villes et même de pays. Avant notre ère chrétienne, les conquérants faisaient des prisonniers pour en faire des esclaves; depuis ils font des prisonniers pour les faire mourir dans des camps de concentration ou pour faire sur les humains des expériences qui répugnent à la pensée. Les massacres massifs qu'en Chine on pratiquait avant Jésus-Christ, étaient-ils plus barbares que les massacres que nous avons connus pendant la dernière grande guerre? Si la guerre est une institution, elle doit être traitée comme telle, surtout lorsque nous savons qu'une nation ou un groupe de nations se plaît à créer des situations et des incidents qui peuvent la faire éclater à tout moment.

Des alliances militaires multilatérales rendraient les nations grandes et petites plus conscientes de leur sécurité et les gouvernements de ces nations compteraient moins sur les armées d'Amérique pour sauvegarder leur intégrité territoriale. Il y a un grand danger

pour les peuples d'Amérique d'être portés à croire qu'ils seront à eux seuls les gardiens de la paix ou de la sécurité des nations du bloc occidental. Notre puissance économique agit comme un sédatif chez bien des individus d'Europe.

Si des nations que nous nous sommes engagés à protéger et défendre étaient inhabiles à offrir la moindre résistance advenant une invasion, nos armées sur ce plan pourraient être détruites loin de leur territoire national, nos moyens de défense propre seraient affaiblis et nos populations devront subir une guerre de siège aérienne qui pourrait durer longtemps. Il y a aux États-Unis une orientation de la politique américaine dans ce sens. Je la vois, cette orientation, en rapport avec la guerre en Corée. Un député républicain en vue, Joseph W. Martin, fils, du Massachusetts, dans une entrevue qu'il donnait récemment disait:

> Nous devons sans retard édifier des forces anti-communistes en Asie. Nous devons édifier l'armée coréenne afin de pouvoir retirer nos propres troupes de la ligne de feu. Nous devrions, à mon avis, édifier des forces japonaises capables de prévenir l'agression et favoriser les révoltes sur le territoire continental de la Chine.

Je n'accepte pas la dernière partie de la déclaration de M. Martin, car en vertu du principe que les peuples et les nations doivent être libres de disposer d'eux-mêmes, il faut les laisser libres d'adopter les mesures qu'ils jugeront à propos d'adopter pour prévenir l'agression et la vaincre. Ce serait une erreur, de la part de la diplomatie des États-Unis, de se faire l'agent de révolutions et de rébellions. Nous exaspérerions les multitudes chinoises et nous élargirions le fossé entre la pensée asiatique et la pensée américaine. D'autre part, si nous pouvions organiser une armée coréenne assez puissante pour mettre fin au conflit, et, en même temps, rappeler chez nous nos troupes, nous ferions un bon pas dans la voie d'une meilleure compréhension entre l'Asie, l'Europe et l'Amérique.

Depuis qu'il a pris la direction des troupes des Nations Unies en Corée, le général Van Fleet a dirigé son activité dans cette direction. Il a recruté de jeunes Coréens, les a instruits, entraînés avec beaucoup de succès. Lors des derniers combats pour la défense des crêtes, les soldats coréens se sont montrés les égaux des nôtres. La présence de nos soldats en terre asiatique était nécessaire. Il ne faut pas se cacher, cependant, qu'elle est interprétée par ces centaines de millions d'individus, plus comme un symbole de prétentions territoriales que comme une tentative de repousser une injuste agression. L'armée des Nations Unies prend figure de commencement de conquête en Asie où nous imposerions, par la force, (la propagande russe et chinoise le proclament) notre manière de vivre, de voir les choses, etc. Avec le temps, il deviendrait possible, grâce aux efforts d'une diplomatie habile de notre part, d'amener les populations de l'Asie à songer à vivre en paix entre elles et avec nous et avoir des relations avec l'Europe et l'Amérique qui les arracheraient, petit à petit, à l'influence de Moscou.

Je n'ai pas perdu foi dans les Nations Unies. Il ne faut pas non plus que notre foi soit diminuée dans les efforts que l'Assemblée générale des Nations Unies accomplit en vue d'amener une meilleure compréhension humaine entre tous les peuples de la terre, entre les nations, entre les religions, entre les races. Nous devrons attendre beaucoup de ce qui se passe en Europe. Pour la première fois dans l'histoire, la France, l'Allemagne et l'Italie, pour ne parler que des principales nations qui ont adopté le plan Schumann, ont mis en commun le charbon et l'acier qu'elles produisent afin d'en assurer une meilleure distribution, car ceci a été cause de bien des conflits antérieurs. Puis faisant un pas de plus, une Constituante européenne s'organise en vue de la formation d'une communauté réelle de l'Europe avec des pouvoirs supra-nationaux qui se joindront à cette communauté nouvelle et unique dans l'histoire.

La liberté est une, elle doit valoir pour tous les hommes en quelque endroit qu'ils aient été appelés à vivre de par leur naissance. Pour que la liberté ait sa valeur, il faut un climat pacifique; ce climat n'existera que le jour où nous aurons vaincu la guerre. C'était bien l'esprit qui a présidé à la signature de la Charte des Nations Unies en 1945.

Nous ne répéterons jamais assez ces principes et il nous importe à tous de chercher les moyens pour que ce qui devait être soit enfin et assure au monde une paix définitive, quelque prix en argent ou en or qu'elle puisse coûter. L'or et l'argent se retrouvent, les vies humaines ne se retrouvent plus.

Si sombre que soit le ciel sous lequel l'Assemblée des Nations Unies semble siéger, il faut partager les vues de l'honorable Pearson qu'il a exprimées récemment comme il suit:

> Après sept ans, l'ONU reste une jeune organisation. Dans une large mesure elle en est encore au stade expérimental. Pourtant, une chose apparaît avec une évidence croissante. Malgré les déceptions que nous avons tous connues, il n'est pas douteux que l'esprit d'interdépendance grandit dans le monde... Les progrès sont lents, mais ils vont dans le bon sens, ils sont constants et se produisent souvent dans des institutions des Nations Unies autour desquelles on fait bien peu de réclame. Il ne faut donc pas ne penser qu'aux disputes amères qui à l'heure actuelle défraient surtout la chronique. L'espoir que nous mettons dans l'avenir de notre organisation mondiale a un fondement plus profond, plus solide, que ne le laisseraient croire les

manchettes des journaux. Sans cesse, se livre le combat contre l'ignorance, les préjugés, voire la peur. Il doit se poursuivre jusqu'à la victoire.

J'aurais bien voulu pouvoir exposer mon point de vue sur la question de la radio-télévision, sur la canalisation du Saint-Laurent, sur la question des relations fédérales-provinciales. Je ne doute pas que l'occasion nous en sera donnée dans les débats qui suivront sur ces sujets d'une si grande actualité et qui joueront un certain rôle dans le progrès et l'avancement de notre pays vers une destinée que nous voulons voir enviée par toutes les nations, destinée reposant sur le droit, la justice, la largeur de vues, la compréhension des autres et avant tout, sur le respect de la personne et de la dignité humaine.

(Sur la proposition de M. Weir, la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.)

A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 8 décembre 1952

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA TÉLÉVISION

EXTENSION DU SERVICE—DEMANDE DE PERMIS DE LA PART DE POSTES PARTICULIERS

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'ai une déclaration à formuler sur le programme du Gouvernement en matière de télévision.

Depuis un certain temps, le Gouvernement étudie avec soin le problème de l'extension des services de télévision au Canada, à la lumière du rapport préparé par la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences. La Commission a proposé que la Société Radio-Canada entreprenne la production d'émissions de télévision et qu'elle dresse des plans en vue d'étendre la télévision à tout le Canada par l'intermédiaire de postes tant publics que particuliers. Elle demande de refuser tout permis aux postes particuliers tant que la Société Radio-Canada ne sera pas en mesure de fournir des émissions nationales de télévision et veut en outre que tous les postes particuliers soient tenus de servir à la transmission des émissions nationales. La Commission insiste sur la nécessité de régir et de réglementer la télévision au Canada afin d'empêcher que les postes canadiens ne deviennent de simples moyens de transmission d'émissions étrangères. Elle veut, en un mot, qu'on favorise les émissions canadiennes.

Tout comme la Commission, le Gouvernement croit que la télévision, au Canada, doit avoir pour but de servir la cause de notre vie nationale et qu'il faut lui fournir les installations et les moyens nécessaires, dans les circonstances où nous vivons au Canada, pour qu'il soit possible à la Société d'assurer la production d'un nombre suffisant d'émissions canadiennes destinées aux Canadiens, tout en acceptant un certain apport de l'étranger.

La télévision tiendra sans doute une place considérable dans la vie de nombreuses familles canadiennes. Elle agira fortement sur l'esprit en formation des jeunes qui en seront les spectateurs dans leurs foyers. Le Gouvernement estime qu'il convient de développer la télévision, chez nous, de telle sorte qu'elle offre à nos foyers un programme judicieux d'émissions dont une bonne partie au moins seront d'origine canadienne, traduisant des idées canadiennes et reflétant les talents créateurs des nôtres et la vie de nos diverses régions.

Le Gouvernement sait également que, vu la nature de notre pays, les efforts et les ressources doivent être étroitement coordonnés si nous voulons établir un service de télévision convenable, répondant à nos besoins nationaux et atteignant au moins la majeure partie de la population de nos diverses régions. Maintenant que le service national de télévision a été mis en train, le Gouvernement estime qu'il convient de l'étendre le plus rapidement possible aux autres régions. On se propose donc de demander au Parlement d'approuver un prêt à Radio-Canada afin de lui permettre d'aménager des postes sur la côte du Pacifique, dans les provinces des Prairies et dans les provinces du littoral de l'Atlantique. Ces postes seront construits dans les régions de Vancouver, de Winnipeg et d'Halifax. Par conséquent, outre les postes de Montréal et de Toronto, et celui qui sera établi à Ottawa, il y aura des postes de Radio-Canada pouvant, dans une certaine mesure produire leurs propres émissions, au moins dans chacune des principales régions du pays.

En outre, le Gouvernement sera maintenant disposé à recevoir des demandes de permis pour des postes privés, en vue de desservir les régions qui ne sont pas ou ne seront pas desservies par les postes de Radio-Canada déjà mentionnés. Le Gouvernement a fait savoir à Radio-Canada qu'il est disposé à étudier les requêtes de permis de ce genre qui lui seront recommandées par la Société après avoir été présentées au ministère des Transports de la façon normale.

Le but de ce programme est de permettre au plus grand nombre possible de Canadiens de bénéficier de la télévision nationale, grâce à la collaboration de l'entreprise privée et publique. En vertu de ce programme, les postes privés qui obtiendront un permis diffuseront les émissions nationales en plus de leurs propres émissions. Les particuliers auront pleinement l'occasion d'exploiter le domaine de la télévision tout en aidant à

étendre l'activité des services de Radio-Canada. Étant donné qu'on s'efforcera d'étendre les services le plus possible au pays, on ne permettra pas pour le moment à deux postes de desservir la même région. Les postes de télévision ne peuvent desservir qu'une périphérie relativement petite. Le Canada est fort vaste et ce n'est que grâce à l'existence de postes très nombreux, que la plupart des Canadiens pourront profiter des programmes. Il faut d'abord tendre à ce que, dans le plus grand nombre de régions il y ait au moins un poste émetteur; ce n'est qu'ensuite qu'on pourra songer à en installer deux par région.

Le Gouvernement estime que cette ligne de conduite permettra une coordination des ressources et des efforts publics et privés, indispensable à l'essor de la télévision dont profitera notre vie familiale et nationale et qui atteindra le plus grand nombre possible de Canadiens.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, comme tout exposé du genre de celui qu'on vient de faire est présenté du consentement de la Chambre et non en vertu d'un article précis du Règlement, je suppose qu'il m'est permis de formuler quelques remarques au sujet d'une déclaration ainsi acceptée.

Je signale que ce qui vient d'être dit tient apparemment le milieu entre le discours du trône et la présentation du projet de loi même portant sur le sujet de l'exposé dont nous sommes saisis. Étant donné que cela anticipe sur des mesures à venir, il y a lieu, à mon avis, de soumettre au Gouvernement des considérations dont celui-ci ferait bien de tenir compte, à l'égard de ce très important sujet, avant de prendre une décision sur laquelle il ne saurait revenir à l'endroit de ce moyen si important de communication de la pensée et des nouvelles et de présentation visuelle d'événements divers.

Le ministre dont relève la société Radio-Canada, répétant une déclaration qui a déjà été faite, a déclaré que les postes privés ne recevront pas de permis aux endroits où des postes publics fonctionnent actuellement, ou seront établis, soit, comme on nous l'a dit aujourd'hui, à Vancouver, Winnipeg et Halifax, en plus de Montréal et de Toronto.

Je soumets au Gouvernement une proposition qu'il aurait intérêt à examiner avant de présenter cette mesure législative ou de prendre de nouvelles mesures. Cette proposition est fondée, il me semble, sur l'essence même de Radio-Canada, telle que je l'imagine et telle, aussi, que bien d'autres Canadiens l'imaginent aussi.

Si nous avons chez nous un réseau d'État, c'est qu'on a cru que, par là, on assurerait à une certaine partie de la population canadienne l'occasion d'entendre des émissions radiophoniques qu'elle ne pourrait pas entendre autrement, vu les considérations d'ordre économique qui entrent ici en ligne de compte dans un grand pays comme le nôtre. Dans le cas des émissions radiophoniques,— qu'il importe de distinguer de la télévision,— il est évident qu'il fallait arriver à desservir des régions où les postes privés ordinaires n'oseraient pas s'aventurer, eu égard à la rentabilité douteuse d'une telle entreprise. Tous les partis représentés ici ont fait leur cette idée. Sans doute peut-on différer d'opinion sur la façon dont on a réalisé ce but, sans doute aussi peut-on différer d'opinion quant à la façon dont il importe d'assurer l'administration et la surveillance de ces services. Mais, en ce qui concerne la télévision, qui entre aujourd'hui en scène et qu'on a soumis à Radio-Canada, il n'en va pas du tout de même; un autre élément entre ici en ligne de compte. D'abord, comme vient de nous le rappeler le ministre, la télévision ne saurait desservir pour l'instant, quel que soit l'avenir, qu'un territoire relativement restreint autour de chaque poste de diffusion. La retransmission est assurée de deux façons: par câble coaxial et par micro-ondes. Cependant, l'un ou l'autre de ces deux procédés ne transmettra le programme télévisé qu'à un seul autre poste, lequel à son tour n'atteint qu'une région restreinte et non pas tous les secteurs que les grands postes de radiodiffusion atteignent présentement dans les coins les plus reculés du Canada. Par conséquent, si la société Radio-Canada veut, grâce à ce nouveau procédé de transmission des pensées et des nouvelles et de la reproduction des événements, appliquer son programme tel qu'il a été conçu à l'origine, elle devrait assurément s'efforcer de fournir des émissions télévisées dans les régions où les postes privés ne sauraient le faire économiquement.

Voilà ce que se proposait de faire la société Radio-Canada en matière de radiodiffusion. Si le même principe doit s'appliquer, alors il va sans dire que la société Radio-Canada devrait avoir pour objet, en matière de télévision, de laisser les postes privés diffuser sans engager les deniers publics des émissions télévisées dans les grands centres populeux, là où il est financièrement possible de le faire, tandis qu'elle, la société Radio-Canada, s'occuperait de la télévision dans les régions où les revenus qu'on en retirerait ne justifieraient pas une mise de fonds de la part de particuliers. Voilà une conception claire et simple du rôle de la société Radio-Canada en ce qui concerne ce nouveau procédé de communication des idées et des ima-

ges, à condition de nous en tenir au principe qui a toujours servi de guide à Radio-Canada en matière de radiodiffusion, même si quelques-uns d'entre nous puissent penser qu'elle s'en est écartée.

Je conseille vivement au Gouvernement de modifier l'attitude qu'il a adoptée eu égard à ce principe de base de la nationalisation de la radiodiffusion, ou de la télévision; avant qu'on soumette à la Chambre un projet de loi autorisant ces dispositions, il faudrait que le Gouvernement tienne bien compte des buts visés par Radio-Canada et des raisons pour lesquelles on s'était décidé en faveur d'un réseau d'État. J'espère qu'en passant en revue l'état de choses existant, le Gouvernement aboutira à la conclusion d'après laquelle tout retour aux principes fondamentaux entraînera une modification du régime qu'on nous a annoncé.

Je signale également qu'on ne nous donne aucune raison justifiant l'établissement d'un seul poste dans chaque centre. Personne ne nous a expliqué pourquoi l'on ferait une telle différence entre la télévision et la radio, en ce qui concerne les émissions de ce genre. Qu'il s'agisse de postes privés ou publics, la concurrence sera sans doute dans les régions en cause d'un grand avantage au point de vue de l'établissement d'émissions définitives dans les grands centres et de leur variété.

Somme toute, il y a lieu de se rappeler que dans un grand nombre de grands centres canadiens, le public peut déjà choisir entre divers programmes. A Toronto, Vancouver, Windsor, Sarnia, Niagara-Falls et dans d'autres endroits encore de l'Ontario et du Canada, on est en mesure de capter diverses émissions qui concurrencent les nôtres.

Si nous désirons élever le niveau de notre télévision jusqu'au point où le public la préférera aux émissions américaines dans les régions qui bénéficient maintenant de ce service, il serait avantageux pour nous de profiter du jeu de la concurrence au Canada même, autant que de celle que peuvent nous faire les États-Unis.

Je fais aussi observer que l'exposé que vient de faire le ministre à la Chambre au sujet de la politique du Gouvernement à cet égard contient une anomalie. Il a déclaré que le Gouvernement veut empêcher, autant que possible, les postes émetteurs de devenir de simples postes de retransmission des émissions des États-Unis. Il faut cependant remarquer que, malgré le désir apparent de Radio-Canada de faire en sorte que nos postes émetteurs ne deviennent pas des postes de retransmission d'émissions américaines, la société Radio-Canada a déjà organisé un relais sur micro-ondes à partir d'un poste qui n'a rien de bien canadien, à Buffalo, de sorte que le Canada peut retransmettre des émissions de cet endroit.

Nous n'avons pas à retransmettre les émissions de Buffalo, puisque nous les captons déjà. De fait, on sait que ces émissions ont un auditoire canadien bien plus nombreux que les programmes canadiens dans cette région.

L'hon. M. McCann: Radio-Canada n'a pas de relais!

M. Drew: Pardon!

L'hon. M. McCann: Radio-Canada n'a organisé aucun relais sur micro-ondes.

L'hon. M. Sinclair: Sommes-nous lancés dans un débat?

M. l'Orateur: A l'ordre! Il me semble que la Chambre transforme la question en débat. Il va de soi que je ne puis permettre de débat sur le sujet en ce moment. Les remarques du chef de l'opposition (M. Drew) doivent se rapporter directement à la déclaration qui a été lue. Nous ne pouvons généraliser.

M. Drew: Je m'en tiens rigoureusement à la déclaration du ministre. Je signalais la mention qu'il a faite à propos de l'inauguration d'émissions en notre pays. J'étais en train de parler des dispositions que Radio-Canada a prises en vue de téléviser des émissions américaines au Canada et des regrets qu'elle a exprimés parce qu'elle ne pouvait prendre les mesures voulues pour les téléviser à cause de certains pourparlers qui se poursuivent encore.

Je soutiens de nouveau que le Gouvernement devrait formuler une ligne de conduite bien précise à cet égard et en saisir la Chambre des communes. Cette ligne de conduite devrait faire l'objet d'un examen avant d'être appliquée. Bien que l'intention soit de téléviser des émissions canadiennes réalisées chez nous, si l'argent des contribuables canadiens est affecté à des postes d'État établis dans des régions où l'entreprise privée a indiqué qu'elle était prête à s'installer, alors je déclare qu'il est inutile de dépenser l'argent des contribuables canadiens pour téléviser des émissions venant des États-Unis, parce que les hommes d'affaires intéressés sont prêts, de toute façon, à les transmettre.

ÉMISSION INTITULÉE: "HILDA MORGAN"

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Le ministre a parlé de la qualité des émissions. A la suite de ce que j'ai déclaré à la Chambre l'autre jour, j'espère bien qu'il nous dira également quelle sera sa réponse à pro-

pos de l'émission scandaleuse que Radio-Canada a télévisée et que j'ai mentionnée à la Chambre il y a quelques jours.

L'hon. J. J. McCann (Ministre du Revenu national): Qu'il me soit permis de répondre dès maintenant. Sauf erreur, les observations du député se rapportent à l'émission intitulée "Hilda Morgan". Le Gouvernement n'a nullement l'intention d'intervenir relativement à cette émission récemment télévisée par Radio-Canada. La loi canadienne de la radiodiffusion confie à Radio-Canada toute la responsabilité des émissions qu'elle diffuse.

Radio-Canada n'a reçu que trois messages défavorables relativement à la pièce; d'autre part, les témoignages favorables ont été bien plus nombreux. De tous les journaux, seul le *Telegram* de Toronto a abordé le sujet, se prononçant en faveur de l'émission.

LE CODE CRIMINEL

CAMPAGNE COMMUNISTE TENDANT À JETER LE DISCRÉDIT SUR UNE MESURE LÉGISLATIVE DU SÉNAT

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): La plupart des députés ont reçu récemment des cartes postales portant le texte suivant:

Je suis profondément inquiet de la portée des articles 46, 49, 63, 365 et 372 du bill H8 (projet de révision du Code criminel) dont est actuellement saisi le comité permanent de la banque et du commerce, au Sénat.

Ces articles, comme certains autres que renferme le bill, sont inadmissibles dans les statuts d'un pays démocratique. Je vous demande instamment de vous opposer à de telles mesures dignes d'un état policier, si la Chambre des communes en est saisie.

Le nom et l'adresse des députés qui ont reçu de ces cartes ne sont pas dactylographiés mais imprimés sur chaque carte, ce qui démontre clairement que les organisateurs de la campagne s'efforcent par tous les moyens de présenter les cartes de façon que les citoyens qui les reçoivent n'aient qu'à les signer et les envoyer en profitant de la franchise postale dont jouissent les députés à qui elles sont adressées. Les cartes ne font aucune mention de la teneure ni des buts des articles du code dont il est question, de sorte qu'il est impossible à ceux qui envoient les cartes de se faire la moindre idée de l'objet de leur protestation. La distribution de ces cartes marque le stade le plus récent d'une campagne systématique et bien financée contre l'adoption de ces articles du bill O du Sénat. Bien que la Chambre ne soit pas encore saisie des propositions de révision du code, c'est-à-dire du bill O du Sénat, suivant la désignation adoptée maintenant, l'intérêt public exige que la Chambre connaisse la véritable origine, le sens et les buts de cette campagne systématique dirigée contre cette mesure.

Certains députés que le sens de cette campagne rendait perplexes ont exprimé l'opinion qu'une déclaration à ce sujet intéresserait peut-être tous les députés.

Cette campagne intense est menée, au Canada, par les communistes. Pour dissimuler l'influence communiste qui dirige cette campagne, l'attaque lancée contre le projet de loi "O" a été effectuée par l'entremise de la Ligue des droits démocratiques, organisme qui sert de façade; d'inspiration communiste, il est entièrement entre les mains des communistes. Tout en visant une très grande variété de groupes, la propagande de la Ligue des droits démocratiques vise spécialement les syndicats ouvriers.

Bien avant que ces cartes postales soient distribuées au sein de nombreux syndicats canadiens, j'étais allé aux renseignements auprès des bureaux chefs du Congrès canadien des métiers et du travail et du Congrès canadien du travail afin de m'assurer qu'ils étaient au courant de ce qui se passait. Non seulement étaient-ils depuis assez longtemps au courant des efforts que la Ligue des droits démocratiques faisait pour amener leurs syndicats respectifs à se prononcer contre le bill "O", mais je suis heureux de leur rendre hommage pour les mesures qu'ils ont prises afin de dévoiler la manœuvre communiste non déguisée qui cherchait à influencer leurs sections et leurs membres.

A titre d'exemples des mesures ainsi prises, les honorables députés accueilleraient peut-être volontiers, je pense, quelques citations tirées d'articles de fond parus dans les journaux ouvriers, ne serait-ce que parce que les députés eux-mêmes pourraient utiliser à leur tour ces citations en répondant aux cartes postales qu'ils ont reçues. Je déplore cependant que dans de nombreux cas de bons Canadiens patriotes et sans méfiance se soient laissés prendre à cette sorte de propagande. Je citerai un extrait du *Journal* du Congrès des métiers et du travail, livraison de novembre, qui n'est pas encore venu, je pense, à la connaissance de tous les députés. Ce passage est ainsi conçu:

L'un des plus difficiles problèmes que les gouvernements élus de façon démocratique aient à résoudre consiste à élaborer les lois qui assureront la protection nécessaire contre ceux qui s'efforcent par leurs actes et leurs manœuvres de détruire la démocratie et les institutions démocratiques tout en se gardant en même temps d'empiéter sur les libertés et droits fondamentaux chers aux peuples du monde libre.

La plupart des citoyens bien pensants désirent certaines mesures de protection contre la trahison des Boyer, Allen, May, Rose et bien d'autres qui exploitent activement et continuellement les faiblesses de la démocratie et dont le seul objectif

est de substituer la dictature à la démocratie, l'esclavage à la liberté. Personne ne se rend mieux compte du problème que le parti communiste international. C'est pour cette raison que des organismes de façade, comme la Ligue des droits démocratiques, ont pris naissance. En Grande-Bretagne, on les désigne sous le nom de Conseil national des libertés civiles.

"A l'heure actuelle la prétendue Ligue des droits démocratiques expédie par la poste une foule de circulaires au sujet des modifications au Code criminel du Canada projetées et énoncées dans le bill H8. On serait censé croire, à la lecture de ces circulaires que leurs auteurs s'intéressent réellement au mouvement syndical ouvrier et qu'ils dirigent pour lui une campagne coûteuse afin de soustraire à l'exécuteur des hautes œuvres les ouvriers canadiens coupables du crime bien reconnu d'avoir critiqué le Gouvernement. Pour étayer ce bourrage de crâne, la Ligue des "torts" démocratiques, appuyée par les journaux d'inspiration communiste (qui ont reçu l'ordre de battre la grosse caisse) déclare: "L'opinion britannique déplore les modifications apportées au Code criminel du Canada". Voyons un peu en quoi consiste cette opinion britannique. Ce n'est pas celle du *British Trades Union Congress*, ni celle du parti travailliste anglais, ni celle du gouvernement Churchill, mais bien celle qui sert à la propagande de la contrepartie du même organisme en Grande-Bretagne."

Le renvoi au bill H8 est en réalité un renvoi au bill O du Sénat. Ce projet de loi a été présenté au Sénat l'an dernier et y a été longuement et soigneusement étudié. Il a été présenté de nouveau cette année dans l'autre Chambre, puis déféré au comité de la banque et du commerce du Sénat qui est à l'examiner. Lorsqu'il sera renvoyé à la Chambre, nous établirons un comité autorisé à entendre les dépositions des personnes et organismes intéressés. C'est ce que j'ai dit l'autre jour en réponse à une question du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). On me dit que les syndicats canadiens s'étaient proposés dès le début d'étudier cette mesure du point de vue syndicaliste. Ils auront amplement l'occasion de faire entendre leurs vues.

ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE

MODIFICATION VISANT À AUGMENTER LE NOMBRE DE DÉPUTÉS REQUIS POUR FORMER QUORUM À LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande à présenter le bill n° 18, loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1952, au sujet du quorum à la Chambre des communes.

Une voix: Expliquez-vous.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, le projet de loi se fonde sur l'autorité accordée au Parlement du Canada de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique sur des points relevant exclusivement de la compétence fédérale. L'objet du bill est de porter de 20 à 30 le nombre de députés requis pour former quorum à la Chambre des communes. On aurait bien pu proposer un nombre plus élevé mais le nombre de 30 a été choisi parce qu'au moins il maintient la proportion établie en 1867. La Chambre se composait alors de 181 députés et le quorum était de 20. Comme il y a maintenant 262 députés et qu'il y en aura 265 après les prochaines élections, le quorum devrait donc être d'au moins 30 députés si l'on veut garder la même proportion.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LOI AIDANT À LA CONSTRUCTION DE NAVIRES AU CANADA

PERCEPTION DE MONTANTS REPRÉSENTANT DES EXEMPTIONS D'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports) propose la première lecture du bill n° 19, loi modifiant la loi aidant à la construction de navires au Canada.

M. Green: Expliquez-vous.

L'hon. M. Chevrier: L'article 7 de la loi aidant à la construction de navires au Canada accorde au contribuable,—dans le cas présent, à l'armateur,—le droit d'inscrire à son crédit, lors de sa déclaration d'impôt sur le revenu, le montant qu'il se propose d'établir à titre de réserve pour des dépenses occasionnées par des expertises quadriennales ou autres expertises spéciales, conformément à la loi de la marine marchande du Canada. La nouvelle loi autorisera la perception des montants inscrits à titre d'exemption mais non effectivement dépensés parce que le navire auquel ils s'appliquaient a été perdu, détruit, vendu ou cédé ou pour toute autre raison acceptée comme valable au sens dudit article.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LOI DES PRISONS ET DES MAISONS DE CORRECTION

TRAITEMENT ET RÉHABILITATION DES JEUNES DÉLINQUANTS—COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice) propose la première lecture du bill n° 10 (du Sénat) tendant à modifier la loi des prisons et des maisons de correction.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE—BILLS DU SÉNAT

Bill n° 11, intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Carrigue Cordeau".—M. Winkler.

Bill n° 12, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Kenneth Hare".—M. Winkler.

Bill n° 13, intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Wavertree Harris McClure".—M. Winkler.

Bill n° 14, intitulé: "Loi pour faire droit à Nicole Jeanne Andrée Marion Comys".—M. Winkler.

Bill n° 15, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Mattioli".—M. Winkler.

Bill n° 16, intitulé: "Loi pour faire droit à Gabrielle Bertrand McCullough".—M. Winkler.

Bill n° 17, intitulé: "Loi pour faire droit à Katherine Jessie McArthur".—M. Winkler.

PERSÉCUTION RELIGIEUSE

SÉVÉRITÉ ACCRUE DANS LES PAYS DE L'AUTRE CÔTÉ DU RIDEAU DE FER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. Dickey (Halifax): Avant de passer à l'ordre du jour, je désire poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, lui ayant donné avis de ma question. A-t-on appelé l'attention du Gouvernement sur l'aggravation apparente de la persécution religieuse de l'autre côté du rideau de fer, en particulier en Bulgarie?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): M. l'Orateur, la réponse à cette question est "oui". Me permettrez-vous de faire quelques brèves remarques sur cette persécution.

Au cours des dernières années, la persécution brutale des chefs religieux dans les pays situés de l'autre côté du rideau de fer, a révolté le monde civilisé. Le Gouvernement a fait entendre des protestations à la Chambre et à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Récemment, 40 membres d'une communauté religieuse de Bulgarie ont été traduits devant les tribunaux et accusés de menées subversives. Le procès s'est poursuivie de la façon grotesque et horrible qui est coutumière aux communistes; des sentences de mort ont été passées contre les principaux accusés, en l'occurrence, quatre prêtres dont Mgr Eugène Bossilkoff, évêque passioniste de Nicopol.

Je suis certain d'exprimer les sentiments de la Chambre en déclarant que nous détestons et condamnons ce nouveau cas de révoltante persécution religieuse. Nous avons l'intention de protester, à la première occasion, à l'Assemblée générale des Nations Unies.

[L'hon. M. Garson.]

RADIODIFFUSION

SERVICE INTERNATIONAL—EXTENSION À LA POLOGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): J'aimerais répondre à une question posée le 5 décembre au sujet de la Pologne par le chef de l'opposition. Je ne répéterai pas la question, mais, en réponse, je dirai qu'aucune émission régulière du service international n'est dirigée sur la Pologne. Des questions de principe comme celle-ci sont réglées après consultation du ministère des Affaires extérieures. On reconnaît parfaitement l'importance du rôle que le peuple polonais est appelé à jouer dans les affaires de l'Europe, ainsi que la gravité de ses tribulations actuelles. Il reste pourtant que le nombre d'heures consacrées à la diffusion vers l'Europe est limité et d'ailleurs entièrement pris en ce moment. Toutes choses bien considérées on a jugé que le nombre d'heures de diffusion et les crédits disponibles sont bien répartis comme ils le sont. On dirige en ce moment des émissions régulières vers les pays suivants situés derrière le rideau de fer: URSS en russe et en ukrainien, Tchécoslovaquie en tchèque et en slovaque. Les autres services pour l'Europe sont en français, en allemand, en italien, en hollandais, en danois, en suédois, en norvégien et en finlandais.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): J'aimerais poser une autre question. Le ministre peut-il dire à la Chambre si un monsieur d'ascendance polonaise aurait été employé pour commencer une émission de ce genre? Dans le cas de l'affirmative, quel est son nom?

L'hon. M. McCann: Cette nomination n'a pas été faite et il n'en a pas été question, que je sache.

M. Drew: Je prie le ministre de considérer cette question comme avis de demande de renseignements. Il voudra bien vérifier le nom de la personne dont les services, dit-on, ont été retenus, dire à la Chambre si le renseignement est exact et, s'il en est ainsi, quel est le nom de l'intéressé.

COMMUNICATIONS

POURPARLERS RELATIFS À LA VENTE DES SERVICES DU TÉLÉPHONE ET DU TÉLÉGRAPHE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. D. Fulton (Kamloops): J'ai une question à poser au ministre des Transports. Peut-il nous dire où en sont les pourparlers relatifs à la vente des services téléphoniques

et télégraphiques en Colombie-Britannique? Peut-il nous exposer brièvement les mesures qu'on prendra en vue de protéger la situation des employés de ces services en ce qui concerne...

Des voix: Règlement!

M. Fulton: ...la conservation de leur emploi et leurs droits à la pension?

M. l'Orateur: La question ne pourrait-elle être inscrite au *Feuilleton*?

M. Fulton: La question intéresse un grand nombre d'employés et d'autres personnes de là-bas. Des pourparlers ont été engagés il y a quelque temps déjà...

Le très hon. M. Howe: La question peut attendre jusqu'à mercredi.

M. Fulton: ...et je crois que la question est considérée par les intéressés comme importante et pressante. Je crois que le ministre est en mesure de répondre. Je lui ait téléphoné ce matin pour lui dire que j'allais demander ce renseignement.

M. l'Orateur: Compte tenu des circonstances, le ministre des Transports pourrait y répondre dès maintenant.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je tiens ma réponse toute prêt. Le député m'avait averti de la question qu'il allait poser, mais j'estime (comme le fait sans doute la Chambre) que c'est une question qu'il conviendrait d'inscrire au *Feuilleton*. Je veux être équitable envers mon honorable ami. Je puis lui répondre, si la Chambre le désire.

M. l'Orateur: Étant donné les circonstances, le ministre voudra peut-être communiquer sa réponse s'il l'a toute prête.

L'hon. M. Chevrier: J'estime devoir dire en toute justice que le ministre des Pêcheries et le Solliciteur général avant et depuis leur nomination,—ainsi que les députés de Cariboo et de Skeena,—ont montré un intérêt très vif pour la question posée par mon honorable ami.

M. Fulton: Pourquoi s'opposaient-ils à ce qu'on y réponde?

L'hon. M. Sinclair: Nous connaissons la réponse.

L'hon. M. Chevrier: J'ai compris que la Chambre s'y opposait, mais, en tous cas je puis dire qu'en un mot, ma réponse au député est: non. Je ferais peut-être bien d'ajouter qu'on a tenu des pourparlers et que les *Canadian National Telegraphs* et la *British Columbia Telephone Company* ont établi un rapport complet traitant des moyens de communication exploités par le gouvernement; mais il n'a pas été possible d'étudier ce rapport. J'ai pris contact avec les employés supérieurs des deux compagnies et je ne crois pas qu'on puisse entamer des pourparlers avant le début de l'an prochain.

DÉFENSE NATIONALE

L'ADMINISTRATION DU CAMP DE PETAWAWA —DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Je poserai une question au ministre suppléant de la Défense nationale. Est-il en mesure de nous indiquer exactement quand nous pourrons recevoir un exemplaire du rapport de M. Currie qu'on nous avait promis le printemps dernier?

L'hon. R. O. Campney (ministre suppléant de la Défense nationale): Non, monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de le dire parce que je n'ai moi-même pas encore reçu le rapport en question.

M. Drew: Le ministre suppléant s'informera-t-il auprès de M. Currie de la date à laquelle on pourra se procurer le rapport?

L'hon. M. Campney: J'ai cru comprendre, à la suite des observations que le ministre a formulées il y a quelques jours, que d'après M. Currie le rapport serait publié d'ici une semaine à dix jours. Je suppose qu'en formulant cette estimation, celui-ci se fondait sur ce qu'il lui serait possible de faire. Je suis tout disposé à me renseigner, si on l'estime utile.

M. Drew: Je signalerai que le ministre a fait une déclaration de caractère général...

Des voix: A l'ordre.

M. Drew: ... à ce sujet, avant d'affirmer à la Chambre qu'il ne s'était pas mis en rapport avec M. Currie. C'est pourquoi je demanderai sans ambages si le ministre suppléant se renseignera auprès de M. Currie afin de savoir quand le rapport sera prêt.

M. Graydon: Pourquoi ce retard, d'ailleurs?

SECTEUR D'INSTRUCTION MILITAIRE PROJETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. A. Riley (Saint-Jean-Albert): J'ai une question à poser au premier ministre suppléant. A-t-il eu l'occasion d'étudier, soit avec M. Donald Gordon, soit avec des administrateurs ou des hauts fonctionnaires du National-Canadien, l'emplacement où sera

érigé l'édifice administratif ou les installations destinés au secteur d'instruction militaire au Nouveau-Brunswick?

Le très hon. C. D. Howe (premier ministre suppléant): La réponse est: non. Je n'ai pas étudié cette question avec M. Donald Gordon, ni avec aucun administrateur du chemin de fer; à la vérité, je n'ai vu aucun d'eux depuis plusieurs mois, sauf peut-être M. Gordon avec qui j'ai déjeuné l'autre jour; mais il n'a pas été question de ce sujet. Je ne connais rien à la question, qui relève du ministère de la Défense nationale. Je n'en ai parlé à personne et je n'ai pas compétence en la matière.

M. Riley: J'aimerais poser la même question au ministre des Transports.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Je crois devoir faire la même réponse. Toutefois, je puis dire que j'ai des entretiens avec M. Donald Gordon de temps en temps; mais je ne me rappelle pas d'avoir jamais abordé cette question avec lui, question qui, de toute façon, relève du ministère de la Défense nationale.

Une voix: Essayez un autre ministre!

RAPPORTS SUR LE MORAL DES TROUPES POSTÉES EN EUROPE

M. P. E. Wright (Melfort): J'aimerais poser une question au Solliciteur général et ministre suppléant de la Défense nationale. Vu que la *Gazette* de Montréal, dans son numéro de ce matin, a publié une dépêche de la *Presse canadienne* selon laquel le moral de nos troupes postées en Europe est bas . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! A la dernière séance de la Chambre, j'ai signalé aux honorables députés que, s'ils voulaient attirer l'attention d'un ministre sur une dépêche de journal, la façon régulière de procéder était de la faire parvenir au ministre. Je ne puis permettre que se continue la pratique de lire des dépêches de journaux.

M. Wright: Je ne lisais pas de dépêche de journal. J'ai simplement demandé si elle avait été porté à l'attention du ministre. Le ministre suppléant de la Défense nationale peut-il dire à la Chambre s'il a reçu un ou plusieurs rapports présentés par des ministres de diverses confessions religieuses canadiennes qui ont rendu visite, dans le courant de l'année, à nos troupes postées en Europe? Le ministre déposera-t-il les rapports en question?

L'hon. R. O. Campney (ministre suppléant de la Défense nationale): Je ne sache pas que le ministre ait reçu de tels rapports, mais je puis aller aux renseignements.

[M. Riley.]

IMMIGRATION

MISE EN VENTE D'UN ENFANT D'IMMIGRANT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough-ouest): J'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Je crois qu'il a fait enquête sur le cas de cet immigrant qui a mis en vente un enfant.

M. l'Orateur: L'honorable député voudrait-il formuler sa question?

M. Fraser: J'aimerais demander au ministre quelle mesure prend le Gouvernement au sujet de l'immigrant qui a offert de vendre un enfant au prix de $1,000. Je crois qu'il a fait une enquête à ce sujet.

L'hon. W. E. Harris (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Je ne sais pas du tout de quoi parle l'honorable député, sauf qu'il a peut-être lu dans les journaux de ce matin qu'un magistrat de Sarnia avait, paraît-il, déclaré dans un discours qu'il connaissait un cas où une immigrante avait cherché à se débarrasser de son enfant en le cédant à des parents adoptifs moyennant une somme de $1,000. Mes connaissances à ce sujet se bornent à ce que j'ai lu dans les journaux de ce matin. Si mon honorable collègue le désire, je pourrai probablement faire enquête et chercher à découvrir pourquoi cette mère a agi de la sorte, mais on me répondrait vraisemblablement que c'est elle que cela regarde, et non le gouvernement.

M. Fraser: J'ai posé cette question parce que si cela s'est produit, l'immigrant devrait être expulsé.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

MONSEIGNEUR FULTON SHEEN—QUESTION VISANT LA TÉLÉVISION DE SON ÉMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. G. Hansell (MacLeod): J'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. Je m'excuse de n'avoir pu lui en donner préavis; peut-être voudra-t-il considérer ma question comme un préavis. Monseigneur Fulton Sheen ou ses commanditaires ont-ils demandé à Radio-Canada de téléviser leur émission? Dans le cas de l'affirmative, la demande a-t-elle été repoussée? Le ministre désire-t-il faire une déclaration au sujet de cette demande?

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Je considère la question de l'honorable député comme un préavis et je lui répondrai demain ou après-demain.

LE LOGEMENT

CONDITIONS D'ACHAT DES MAISONS POUR OUVRIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): J'aimerais poser une question au ministre des Ressources et du Développement économique. Le ministre, ou le Gouvernement, a-t-il reçu de la part des syndicats ouvriers des demandes d'étudier l'à-propos de fournir aux ouvriers, qu'atteint un déplacement tel celui de la *Ford Motor Company* vers Oakville, l'occasion d'acheter des maisons aux mêmes conditions que les employés de la défense? Dans le cas de l'affirmative, quel cas le Gouvernement a-t-il fait de ces requêtes?

M. l'Orateur: Les questions posées par l'honorable député d'York-Sud (M. Noseworthy) et celui de Macleod (M. Hansell) devraient, je crois, être inscrites au *Feuilleton*. Ces honorables députés pourront inscrire leurs questions au *Feuilleton*.

LA PENSION DE VIEILLESSE

ÉMISSION DES CHÈQUES AVANT NOËL

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Ellen L. Fairclough (Hamilton-Ouest): Puis-je poser une question à l'adjoint parlementaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. McCusker)? Le ministère a-t-il l'intention d'émettre les chèques de pension de vieillesse avant Noël, comme c'était la coutume, lorsque les chèques étaient distribués par les provinces?

M. E. A. McCusker (adjoint parlementaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je vais considérer la question comme un préavis, monsieur l'Orateur.

TERRE-NEUVE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA VISITE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. F. Higgins (Saint-Jean-Est): J'aimerais poser une question au premier ministre suppléant (M. Howe). Pourquoi le secrétaire d'État (M. Bradley) est-il à Terre-Neuve présentement?

Le très hon. C. D. Howe (premier ministre suppléant): Je me ferai un plaisir de transmettre votre question au secrétaire d'État dès qu'il sera de retour et je n'ai aucun doute sur le sens de sa réponse.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

VACANCES DE NOËL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): J'ai une question à poser au ministre des Travaux publics (M. Fournier) en sa qualité de leader de la Chambre. Peut-il nous dire à quelle date on projette d'ajourner pour les vacances de Noël qui approchent? Nous avons besoin de ce renseignement pour retenir nos places.

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): Je donnerais volontiers ce renseignement si je savais à quelle date se terminera le débat sur l'Adresse. Le Gouvernement a l'intention de laisser ce débat se poursuivre jusqu'à ce qu'il prenne fin. Nous estimons qu'il ne serait pas raisonnable d'en renvoyer la suite après le congé de Noël. Si tous les membres de la Chambre veulent bien collaborer, je serai bientôt en mesure d'annoncer une date.

M. Drew: Je signale que la date de Noël n'est pas mobile et que le débat sur l'Adresse ne peut pas se régler d'après cette date. Il est certain que les députés qui habitent à une certaine distance d'Ottawa et qui veulent passer la Noël dans leur famille, partiront d'ici le 20. On pourrait donc dès maintenant fixer l'ajournement à ce jour-là.

L'hon. M. Fournier: L'an dernier, durant la session, Noël a été célébré le 25 décembre.

Des voix: Très bien!

L'hon. M. Fournier Nous avons siégé jusqu'à la veille du Jour de l'An.

M. Drew: Nous ne voulons pas qu'il y ait malentendu. Nous ne projetons rien qui ne soit parfaitement normal. L'an dernier, vers ce temps-ci, nous voulions empêcher le Gouvernement de hâter indûment l'adoption d'une mesure que nous trouvions inacceptable.

M. Coldwell: Le ministre me permettrait-il une question supplémentaire? Faut-il conclure de sa première réponse que si le débat sur l'Adresse prenait fin demain, la Chambre s'ajournerait immédiatement?

L'hon. M. Fournier: Je n'irais pas jusqu'à l'affirmer, car la liste des mesures législatives que nous sommes prêts à présenter couvre environ deux pages.

ÉDIFICE DU PARLEMENT

DÉCORATION DE LA SALLE DE RÉUNION DE L'OPPOSITION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. Ferguson (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de poser une question au ministre des Travaux publics (M. Fournier). Lorsqu'il a fait redécorer la salle

de réunion de l'opposition, s'est-il dit qu'après les prochaines élections un certain nombre de membres du parti ministériel utiliserait ce local?

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 5 décembre, sur la motion de M. J.-L. Deslières, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement présentée par M. Drew et la proposition de sous-amendement présentée par M. Coldwell.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de cette occasion, la première qui me soit offerte au cours de la présente session, de prendre part au débat sur l'Adresse afin de formuler une déclaration qui sera aussi brève que possible. Je m'efforcerai, cependant, d'aborder le plus grand nombre de sujets possible, surtout en ce qui concerne le travail de l'Assemblée des Nations Unies, que je viens de quitter et où je dois retourner. Si j'en ai le temps, j'aborderai aussi une ou deux autres questions d'intérêt international.

Monsieur l'Orateur, à la septième session de l'Assemblée des Nations Unies j'ai participé à des discussions d'ordre international; au cours des débats, je me suis rendu compte qu'il y avait un rapport direct entre les questions à l'étude à New-York et les problèmes qui intéressent le Canada de plus près, problèmes qui pouvaient même faire l'objet de discussions en cette enceinte. Nous avons abordé des questions d'ordre international, qui ont trait à la paix, au bien-être, aux saines relations entre États, l'aide mutuelle entre États et toutes ces questions influent très directement sur la politique intérieure et les intérêts nationaux de notre pays, voire sur des questions qui nous touchent d'aussi près que le commerce et les impôts. A la vérité, monsieur l'Orateur, on a dit que la politique étrangère était tout simplement la politique intérieure en habit du dimanche.

Cet après-midi, je me placerai donc à ce point de vue pour commenter brièvement le rôle de l'Assemblée des Nations Unies et, peut-être, la prochaine session du Conseil de l'OTAN qui aura lieu à Paris.

Qu'il me soit permis de signaler en commençant que notre Parlement est, je crois, bien représenté à cette session de l'Assemblée qui paraît devoir être très importante. Elle pourrait même marquer un tournant décisif dont dépendrait le sort des Nations Unies. Au sein de notre délégation à New York,—et je crois pouvoir dire avec raison qu'elle travaille bien,—tous les groupes politiques de la Chambre sont représentés et travaillent de concert. Chacun a sa méthode mais tous travaillent en collaboration formant, pour ainsi dire, une équipe canadienne. Les membres de la délégation qui représentent le parti au pouvoir doivent assumer des responsabilités spéciales. D'autres membres, représentant d'autres partis, ont leurs propres responsabilités à titre d'opposition. Toutefois, cela ne les a jamais empêchés de collaborer, à New-York, de façon utile et amicale.

La grande question dont est restée saisie l'Assemblée des Nations Unies, celle qu'elle se doit manifestement de résoudre à cette session-ci, c'est l'affaire de Corée. Presque au début de notre session on a reconnu, unanimement autant que je me souvienne, que cette question méritait la priorité dans nos discussions. Et c'était très bien ainsi puisqu'en ce moment on se bat toujours en Corée et que la première responsabilité des Nations Unies consiste à mettre fin aux hostilités, pourvu toutefois que cela puisse se faire honorablement, à des conditions acceptables. Dans les débats qui ont eu cette question pour objet, une grande partie des propos formulés, une grande partie de nos préoccupations, ont tourné autour du seul obstacle qui reste toujours à un armistice honorable, soit la question des prisonniers de guerre.

En traitant cette question-là en particulier, les délégations communistes ont exploité à fond la situation qui, prétendent-ils, mais sans preuves suffisantes, existe dans les camps de prisonniers de guerre, notamment dans celui de l'île de Kojé. En lisant les débats de la Chambre, j'ai constaté avec intérêt qu'au moins un d'entre nous, l'honorable député de Nanaïmo (M. Pearkes), s'était intéressé particulièrement à ce qui s'était passé à ce camp, et au rapport entre ce problème-là et la mise à la retraite d'un officier de l'Armée canadienne. En guise d'interpolation et afin de dissiper la méfiance qui semble s'être insinuée dans son esprit au sujet de mes relations et celles du ministère que je dirige avec l'incident en cause, je ne dirai que ceci (pour tirer la chose au clair, du moins je l'espère, en ce qui concerne le ministère des Affaires extérieures): ni moi ni mon ministère n'ont jamais fait de représentations, orales ou écrites, officielles ou non, auprès du ministère de la Défense nationale au sujet du brigadier Connelly ou de l'incident de Kojé. Ni moi ni mon ministère n'avons eu quelque chose à voir avec sa mise à la retraite. Cet aveu, monsieur l'Orateur, n'est

qu'une digression que j'estime toutefois nécessaire dans les circonstances, étant donné que je n'ai pas eu l'avantage d'être présent à la Chambre lorsque cette question a été soulevée.

La question des prisonniers de guerre,—et les communistes eux-mêmes nous le disent,—est le seul obstacle à la conclusion des négociations d'armistice. C'est la seule question qui reste à régler. Cette question et le problème de la Corée en général ont fait l'objet,—les députés qui ont été à New-York en savent quelque chose,—de quatre résolutions, soumises à notre assemblée.

Une de ces résolutions émanait des États membres des Nations Unies et dont les troupes participaient aux opérations en Corée. On la désigna sous le nom de résolution des 21 Puissances. Le Canada était au nombre des pays qui ont pris l'initiative de cette résolution; elle appuyait les mesures prises et les efforts tentés par le commandement unifié en Corée et l'autre partie en vue d'obtenir un armistice et invitait l'autre partie à accepter ces propositions, à ménager un armistice.

Deux autres résolutions, dues à l'initiative du Mexique et du Pérou, portaient sur des aspects plus précis de la question et la délégation soviétique en présenta une quatrième tendant à l'institution d'une commission de 11 puissances, représentant les deux parties au conflit, qui aurait été autorisée à connaître, non seulement de la question des prisonniers de guerre, mais du problème coréen en général, voire d'autres questions intéressant l'Asie. A première vue, cette résolution soviétique pouvait sembler non dénuée de fondement et de possibilité. La commission de 11 Puissances comptait quatre membres communistes, mais, pour être bien sûrs que cette commission de 11 membres ne pourrait passer à l'action, les Soviets, moins d'un jour après avoir soumis leur résolution, présentaient un amendement précisant que cet organisme ne pouvait se prononcer qu'à la majorité des deux tiers. Les deux tiers d'une majorité de 11 membres, égale sept et un quart; il aurait donc fallu un minimum de 8 membres de la commission qui fussent d'accord pour qu'on pût aboutir à une décision. Le sens de cette clause est extrêmement clair. Elle aurait abouti à accorder à l'URSS et à ses satellites le droit de veto sur toutes les actions et toutes les initiatives de la commission.

Une fois ces quatre résolutions soumises, les représentants de l'Inde, ayant consulté bon nombre de délégations asiatiques et arabes ainsi que les membres d'autres délégations, en ont présenté une autre visant à réduire le problème dont l'assemblée et le comité politique étaient saisis, à la seule question des prisonniers de guerre; ainsi on aurait éliminé de la résolution tous les autres aspects du problème précédemment étudiés, pour ne laisser subsister que celui des prisonniers de guerre. Les délégués soumirent une proposition tendant à établir un compromis entre les deux formules: celle à laquelle notre camp se raccroche, parce qu'il la croit raisonnable et juste, et celle que préconisent les communistes comme un *sine qua non* sans lequel ils repousseraient tout accord quant à la question des prisonniers de guerre. Ces deux conceptions étaient, d'une part, la garantie du droit de rapatriement sous le régime de la convention de Genève signée en 1949 et, de l'autre, le refus de contraindre les prisonniers de guerres à retourner en pays communistes contre leur gré.

En ce qui concerne la première question, il me semble nettement établi, malgré les nombreuses discussions auxquelles celle-ci a donné lieu, qu'au point de vue juridique, la convention de Genève dont il s'agit garantit le droit au rapatriement. A mon avis ce droit est nettement établi, établi sans ambiguïté. Il me semble que les délégations qui ont rédigé la convention relative aux prisonniers de guerre (c'est-à-dire la conférence de la Croix Rouge qui a eu lieu à Genève en 1949) pensaient, tout naturellement, à ce moment-là, surtout à une guerre future où le problème serait plutôt celui de la rétention forcée que celui du rapatriement obligatoire. A l'époque, la question du rapatriement obligatoire n'est pas entrée dans leurs conjectures, du moins pas dans une mesure sensible. De sorte que le droit au rapatriement existe, sans toutefois comporter dans ces termes cette qualification particulière.

M. Graydon: C'est-à-dire le droit du prisonnier?

L'hon. M. Pearson: Le droit du prisonnier; le droit au rapatriement.

M. Graydon: Il s'agit du droit du prisonnier au rapatriement.

L'hon. M. Pearson: De la faculté qu'a le prisonnier d'exiger son rapatriement et le respect de son droit à cet égard; chaque prisonnier a, à titre particulier, droit au rapatriement.

D'autre part, en ce qui concerne l'autre problème, celui de ne pas user de contrainte à l'égard des prisonniers de guerre, il s'agit d'un principe que nous, de notre côté, ne pouvions et n'avons pas voulu abandonner; car, si nous avions agi ainsi, nous aurions violé l'entente conclue et l'engagement que nous avons pris envers certains de ces prisonniers qui sont passés de notre côté.

La résolution indienne visait à concilier ces deux points de vue, d'une façon qui fût acceptable aux hommes de bonne volonté d'un côté comme de l'autre. Tel était le sens que comportaient les conditions énumérées dans la résolution et, afin de mettre ces conditions en vigueur et d'assurer une conciliation véritable, aussi bien en pratique qu'en principe, la résolution prévoyait l'institution d'une commission de rapatriement à laquelle, comme premier pas vers le rapatriement, tous les prisonniers seraient immédiatement remis. Cette commission de rapatriement, qui aurait reçu les prisonniers des puissances qui les détenaient, aurait été composée de représentants de la Tchécoslovaquie et de la Pologne, deux pays communistes, et de la Suède et de la Suisse, deux pays non communistes. Une disposition prévoyait la nomination d'un arbitre qui serait membre important de ladite commission, si jamais elle était instituée. Si une commission de ce genre ne pouvait être instituée, la résolution mentionnait une autre méthode permettant d'en établir une.

Nous avons trouvé que cette résolution présentée par la délégation indienne était une mesure importante et constructive en vue de régler cette question. La résolution n'était pas parfaite; les termes n'en étaient pas tous clairs et, dans certains cas, il y avait des raisons à cette ambiguïté. Nous avons tout de même pensé qu'elle pouvait donner des résultats et, dans ce cas, amener la fin des hostilités en Corée. Voilà pourquoi la délégation canadienne l'a appuyée dès le début.

Nous avions alors à envisager deux problèmes. Devait-on donner à cette résolution la priorité sur notre propre résolution des vingt et une puissances? C'est ce que nous avons accepté de faire, de même que les délégations de toutes les autres nations qui appuyaient la résolution des vingt et une puissances. Il s'agissait ensuite de gagner le plus d'appui possible à la proposition de l'Inde. A cette fin, certaines précisions,—certaines modifications, si on le préfère,—s'imposaient. Ces dernières, à leur tour, ont nécessité des discussions et des négociations longues et difficiles entre les auteurs de la proposition et certains autres gouvernements qui désiraient qu'on y apportât certaines précisions.

Qu'il me soit permis ici, monsieur l'Orateur, de rendre hommage aux Indiens qui ont fait preuve de sincérité et de zèle, qui ne se sont pas laissé décourager, en présentant leur proposition; aux Nations Unies, ils ont assumé une responsabilité et ils continuent d'assumer une responsabilité à laquelle nous devons tous applaudir. Les journaux ont évidemment parlé de divergences d'opinions. Au cours des négociations visant à préciser certains points entre la délégation des États-Unis et d'autres délégations, il y a eu de telles divergences, mais elles n'ont pas été aussi fondamentales ni aussi importantes qu'on aurait pu le croire à lire certains journaux. Cependant, il y a eu de sincères divergences de vues et d'opinions au sujet des points à préciser dans la proposition, afin de la rendre acceptable à tous.

On a finalement eu raison de ces divergences. La délégation de l'Inde a apporté des modifications qui ont rendu le texte de la proposition parfaitement acceptable à presque toutes les délégations à l'Assemblée. L'acceptation et l'entente ont été moins difficiles, à mon sens, par suite de l'attitude des Soviets à l'égard de la proposition; ces derniers ont manifesté une opposition complète, inaltérable et violente à une initiative pratique prise par la nation qui en est l'auteur. De fait, le chef de la délégation soviétique l'a qualifiée de "sale compromis". Leur opposition se fondait sur l'idée que nous devrions automatiquement faire déclarer d'abord la trêve, quittes à entamer plus tard des négociations en vue d'un armistice. Naturellement, on a objecté à cela que si une trêve avait lieu sans qu'elle fût suivie d'un armistice, les prisonniers resteraient toujours prisonniers, les problèmes qu'ils posent ne seraient pas résolus et nous n'aurions nullement l'assurance qu'ils pourraient l'être.

Par ailleurs, du point de vue de la sécurité militaire, l'armistice signifierait qu'un adversaire se trouverait dans une situation désavantageuse par rapport à l'autre resté près de sa base.

Cependant, je le répète, le texte de la proposition de l'Inde a été clarifié et le projet de résolution a été mis aux voix, il y a quelques jours. Le résultat a été bien différent de ceux qu'on obtient généralement à l'Assemblée des Nations Unies de nos jours. Cinquante-quatre États membres de l'Assemblée ont voté pour la proposition, y compris toutes les nations asiatiques, arabes et africaines, ainsi que les pays de l'Amérique latine. Seuls, cinq États se sont opposés à la proposition: la Russie et ses quatre satellites communistes. La délégation chinoise a été la seule à s'abstenir. La résolution présentée par l'Inde a donc été adoptée par les Nations Unies. A mon titre de président de l'Assemblée, et conformément aux termes de la résolution, j'ai soumis la résolution au ministre des Affaires étrangères du gouvernement communiste de Pékin, ainsi qu'au ministre des Affaires étrangères du gouvernement de la Corée du Nord, en y ajoutant une lettre dans laquelle j'ai essayé de répondre à certaines des objections qu'ils avaient formulées à la radio et par d'autres intermédiaires. Je me suis aussi efforcé de préciser certains points sur lesquels ils

disaient avoir encore des doutes. J'ai pensé qu'il n'était pas déplacé de ma part, à mon titre de président de l'Assemblée, de leur demander d'accepter ces propositions comme la base d'un armistice, et peut-être de la conclusion de la paix, s'ils souhaitaient réellement mettre fin à la guerre de Corée.

Je ne saurais bien entendu dire quels seront les résultats de cette communication et de cet appel. Il peut entraîner ou non un armistice. Je n'aimerais pas miser sur les résultats, mais que les communistes l'acceptent ou non, cette résolution des Nations Unies n'en a pas moins une grande valeur pour l'Organisation et pour nous tous, puisqu'elle devient, même si elle est repoussée, la base sur laquelle les Nations Unies s'appuieront pour entamer maintenant les négociations si elles doivent reprendre. Elle peut se révéler plus tard comme un fait très important et très utile car ayant été acceptée par le gouvernement des États-Unis ladite résolution devient maintenant applicable en ce qui concerne le commandement unifié en Corée. Je prétends monsieur l'Orateur que quel que soit le sort fait à cette résolution à Pékin et à Pyongyang, elle représente une initiative tout à fait digne d'éloges, une réalisation très précieuse puisque elle vient d'un grand pays asiatique qui a reçu l'appui enthousiaste de tous les autres pays asiatiques, arabes et africains.

Que ferons-nous si la résolution est rejetée? Au moins trois voies, évidemment, nous restent ouvertes: Les Nations Unies maintiennent la présente ligne de défense en Corée et obtiennent tous les succès militaires possibles dans les limites de la stratégie actuelle. On pourra peut-être dans ces limites,—les autorités militaires du commandement unifié étudient actuellement la question,—accroître le nombre des Coréens qui défendent leur propre pays. A cet égard cependant, il ne faut pas oublier, et l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) l'a signalé l'autre jour à la Chambre, qu'un front d'une longueur de 155 milles est présentement défendu en Corée par 15 divisions, dont 9, je crois, de la république de Corée, 5 des États-Unis et une du Commonwealth. Les troupes coréennes tiennent les trois cinquièmes de la ligne de feu, celles des États-Unis en tiennent le quart et d'autres troupes des Nations Unies en défendent 15 p. 100. Il va sans dire que l'application de la stratégie actuelle exigera de la fermeté et de la patience, non seulement en Corée, chez les soldats, mais aussi au pays; elle exigera de la fermeté militaire et certes aussi de la fermeté politique.

La seconde solution, serait d'accroître la pression militaire, d'élaborer une nouvelle stratégie avec l'espoir de mettre fin au conflit par la force des armes. Une telle ligne de conduite entraîne des risques évidents. D'abord, elle comporte le risque d'étendre la guerre au continent asiatique sans mettre fin aux hostilités en Corée. C'est là un risque auquel nous pensons tous et qui a déjà fait l'objet de discussions à la Chambre.

Enfin, troisième solution, on pourrait évacuer la Corée en l'abandonnant aux agresseurs; toutefois, une telle ligne de conduite ne saurait recevoir l'appui d'aucun gouvernement, d'aucun parlement, ni d'aucun pays qui a accepté l'intervention des Nations Unies en Corée pour arrêter l'agresseur.

Il est intéressant de rappeler, monsieur l'Orateur, que le président élu des États-Unis,—avec qui j'ai eu le plaisir de renouer connaissance l'autre jour à New-York,—est maintenant revenu de Corée en déclarant qu'il n'y a pas de solution facile ni magique, pas de panacée à l'égard du problème de la Corée. Les journaux nous apprennent que, durant son séjour là-bas, il aurait déclaré, à Séoul:

> Comme il semble difficile, quand on livre une guerre de cette nature, de trouver un moyen de remporter une victoire réelle et décisive sans courir le terrible risque d'étendre le conflit!

Bien que nous soyons peut-être déçus de n'avoir pu réaliser de progrès immédiats en vue de mettre fin à cette campagne qui met à si grande contribution les ressources humaines et matérielles des Nations Unies et surtout des États-Unis, puisque ce sont eux qui, avec les troupes coréennes, sont au plus fort de la lutte,—qu'ils soutiennent, du reste, avec aplomb et avec courage,—n'oublions pas que notre intervention en Corée a été profitable puisque nous y avons enrayé l'agression. Notre effort n'est donc pas perdu puisque ceux qui seraient enclins à tenter ailleurs une agression s'en souviendront. Ce n'est pas seulement la voie de l'honneur mais, en définitive, celle de la sécurité qui nous dicte de ne rien faire qui puisse affaiblir la portée de l'intervention des Nations Unies en Corée et, en même temps, de ne perdre aucune occasion de proclamer que nous sommes prêts à en venir à une solution politique honorable avec le gouvernement communiste de la Chine.

La résolution indienne,—et également la lettre que j'ai envoyée au ministre des Affaires étrangères de la Chine communiste,—a insisté sur le fait suivant: quand l'armistice sera en vigueur en Corée,— et, censément, un seul obstacle s'oppose actuellement à cette mise en vigueur,—nous aborderons avec la Chine, à une conférence politique, l'étude de l'ensemble des problèmes politiques de la Corée. Cette disposition n'est

pas simplement implicite, elle est incluse dans les termes de cette résolution des Nations Unies.

D'autre part, le gouvernement communiste de la Chine n'a rien à perdre mais tout à gagner s'il abandonne l'agression qui s'est poursuivie en Corée et s'il s'abtient de prendre part à une agression ailleurs dans le monde.

Voilà tout ce que j'estime nécessaire de dire au sujet de la Corée pour le moment. Je ne voudrais cependant pas que, parce que j'ai insisté sur la Corée, la Chambre ait l'impression,—je suis sûr que ce n'est pas le cas, car elle est bien au courant des problèmes internationaux,—que la Corée soit le seul point de danger en Asie. Il suffit en effet de mentionner l'Indochine, où la situation n'est pas favorable; la Malaisie, où sévit toujours le banditisme et où les combats n'ont pas cessé, bien que la situation aille s'améliorant; l'Iran, où le mécontentement peut dégénérer en chaos,—on sait qui tire le plus profit du chaos,—et dans tout le moyen Orient, en proie à la division, aux dissensions, au malaise social et à l'éveil politique.

Bien entendu, l'Assemblée des Nations Unies a été saisie d'autres questions importantes dont certaines sont encore à l'étude. L'autre jour, au cours d'une réunion plénière de l'Assemblée, j'ai entendu le chef d'une importante délégation asiatique parler d'un projet de résolution qui a reçu l'appui de tous les Arabes et de tous les Africains, mais auquel un grand nombre de puissances occidentales se sont opposées. Ce délégué, qui n'est pas antipathique aux puissances occidentales, déplorant le manque d'entente à propos de projets de résolution de ce genre, a déclaré que l'Asie et l'Afrique sont en plein essor et qu'elles ne se laisseront pas frustrer.

Nous devons nous rendre compte, ce qui n'est parfois pas très plaisant, qu'elles n'emboîtent pas invariablement le pas avec les puissances occidentales. Dans un très intéressant article publié récemment sous le titre significatif de *l'Univers et l'Occident,* le philosophe et historien Arnold Toynbee, donne trois raisons de cette décevante constatation que l'Asie et les Asiatiques ne semblent pas toujours partager notre point de vue sur des questions que nous estimons essentielles à l'essor de la liberté et de la démocratie dans leur propre partie du monde.

Selon M. Toynbee, ces trois raisons résident dans l'attrait qu'a la doctrine communiste pour les habitants de ces pays. Les communistes russes cherchent par trois moyens à s'attirer la faveur de ces nations, qui ont souvent beaucoup de difficulté à y résister. Assurément, il n'est pas facile d'y résister aux Nations Unies, et les Russes savent comment exploiter cet appel au maximum.

[L'hon. M. Pearson.]

Le premier appel qu'ils ont fait aux peuples asiatiques est le suivant. Ils leur disent: Si vous suivez l'exemple de la Russie, le communisme vous donnera la force de résister aux puissances occidentales, comme le fait la Russie aujourd'hui. Pour certains asiatiques, l'Ouest n'est pas,—comme il devrait l'être, nous le savons bien,—synonyme de liberté et de démocratie, et c'est pourquoi cet argument fait réfléchir certains asiatiques.

Le deuxième appel s'adresse à la paysannerie asiatique. On lui dit que le communisme peut (tandis que l'entreprise privée ne le peut pas et ne le ferait pas, même si elle le pouvait) mettre fin aux inégalités extrêmes qui existent entre une minorité vivant dans le luxe et une majorité plongée dans la misère.

Le troisième appel des communistes, dont on entend souvent des échos aux Nations Unies et ailleurs,—qui se fait d'une façon dogmatique et avec beaucoup d'assurance,—réclame une unité de politique et de doctrine qui, d'une façon ou de l'autre, est le seul moyen de prévenir l'autodestruction au cours de l'âge atomique. Nous savons qu'il s'agit d'une unité trompeuse et fatale mais cette opinion n'est pas partagée par tous les peuples asiatiques auxquels l'appel s'adresse.

On peut constater aujourd'hui les dangers que présente cette espèce d'appel. L'effet qu'il peut avoir est en train de se manifester dans les incidences des autres grands, difficiles et complexes problèmes dont est actuellement saisie l'Assemblée générale. Ces problèmes complexes et connexes ont trait au rapport des peuples coloniaux et des puissances qui les administrent. Ils s'expriment sous forme d'accusations de distinction raciale, de rapports tendus entre ceux qui ont tout et ceux qui n'ont rien, ou du devoir qu'ont les premiers de fournir aux seconds de l'aide, technique ou autre. On entend aussi les premiers se plaindre de ce que, constitués en bloc, les autres puissent faire adopter par les Nations Unies des résolutions extrémistes ou prématurées, de par le simple jeu de la majorité numérique.

Ces problèmes figurent à divers numéros du programme des Nations Unies dont certains n'ont fait l'objet d'aucun débat. En les examinant, on se rend compte avec tristesse que, presque toujours, les États arabes et asiatiques font bloc et pas toujours pour nous appuyer. Il nous arrive souvent de ne pouvoir compter que sur quelques-uns des pays du monde occidental.

L'Assemblée des Nations Unies, avec tous ses défauts et toutes ses virtualités, est devenue la tribune où on évoque ces mécontен-

tements, ces confusions et divisions, où on exprime ces aspirations, voire ces craintes. Et les problèmes qu'ils posent et les solutions que nous réussissons à la longue à apporter à ces problèmes, peuvent se révéler tout aussi importantes pour la paix et, en vérité, pour l'avenir des Nations Unies, que la question coréenne elle-même. Il nous faut essayer de concilier la compétence des États souverains en matière domestique et la responsabilité administrative de certains de ces États souverains à l'égard des peuples qui dépendent d'eux dans leur marche vers l'indépendance, avec les intérêts légitimes des Nations Unies en matière de droits de l'homme et de distinctions raciales, ainsi que de liberté pour tous les peuples.

Cet effort de conciliation ne pose pas une tâche facile à l'Assemblée des Nations Unies. A mon avis, ce n'est pas là qu'il faut compter sur des progrès dans ce sens,—et d'ailleurs ce n'était pas l'intention de la charte,—progrès dont nous convenons tous de la nécessité, qu'ils soient révolutionnaires ou violents; mais c'est à l'ONU de voir à ce que ces progrès soient constants et assurés.

Dans une délégation comme celle du Canada, il n'est jamais facile de prendre des décisions sur des résolutions particulières, en face de ces problèmes fondamentaux à longue échéance, notamment en ce qui concerne les différends entre les puissances coloniales et les membres qui viennent à peine de se défaire d'un statut colonial, et les autres qui sont déjà parvenus à un stade encore plus avancé.

Ces différends provoquent la soumission de nombreuses résolutions qui posent des problèmes difficiles pour une délégation comme celle du Canada. Qu'on me permette d'exposer quelques-unes de ces difficultés, ainsi que les principes qui ont guidé notre délégation, principes approuvés par le Gouvernement.

Dans la Charte des Nations Unies, les Puissances administratrices acceptaient comme une obligation internationale rigoureuse un impératif moral qu'elles reconnaissaient depuis longtemps: le développement de la capacité des nations non autonomes de s'administrer elles-mêmes. Elles acceptaient cette obligation en toute liberté. A l'époque, aucune Puissance extérieure n'aurait pu forcer les États victorieux à renoncer à la moindre parcelle de leur souveraineté. Leur attitude n'était pas le résultat de pressions extérieures: elle leur était dictée par leur conscience. Si l'opinion mondiale a influé sur leur décision,—ce qui est incontestable,—c'est qu'elle venait renforcer ces courants irrésistibles qui se faisaient déjà sentir au sein des démocraties.

C'est là la conséquence inévitable de l'acceptation des responsabilité coloniales par un État démocratique. Peut-on croire qu'un État totalitaire aurait accepté une telle conséquence? Cette conséquence aurait-elle été reconnue par les États totalitaires qui, à l'Assemblée des Nations Unies, attaquent, souvent rageusement, ce qu'ils appellent les Puissances coloniales?

L'Inde et la Birmanie auraient-elles obtenu leur indépendance d'un régime totalitaire ayant ses camps de travail forcé et sa police secrète? L'opinion mondiale aurait-elle été de quelque secours à l'Indonésie, si celle-ci avait eu de tels maîtres?

A cet égard, la dialectique matérialiste peut-elle expliquer que de tels progrès vers la liberté soient possibles, non pas simplement avec l'assentiment mais même avec la collaboration effective des puissances qui ont en main l'administration?

Nous avons observé aux Nations Unies et ailleurs les efforts soutenus que déploient les tenants de la doctrine totalitaire pour appliquer au travail forcé les nobles vocables de liberté et de démocratie. Au cours de la présente session de l'Assemblée des Nations Unies ils en ont été réduits à repousser les faits accomplis et à nier toutes les preuves de l'essor des territoires coloniaux.

De leur côté, les puissances administrantes ont pris l'engagement de contribuer au remplacement progressif de leur propre autorité par celle des populations qui, jusqu'à présent, lui avaient été soumises. La charte accepte ce principe et emploie les puissances administrantes comme moyens en vue de cette fin. Ainsi, elle reconnaît que ce qu'on nomme "colonialisme" est un des aspects de l'effort visant à instaurer la paix et la stabilité. Mais elle n'offre aucun appui à l'illusion d'après laquelle une évacuation immédiate et sans conditions des territoires dépendants, serait une formule dont bénéficierait la collectivité internationale.

Tout le contenu de la charte des Nations Unies suppose une évolution équilibrée et progressive. Le document impose des obligations aux puissances administrantes et il admet, dans chaque alinéa, que ces obligations ne peuvent être remplies que grâce à une évolution graduelle, dont la rapidité variera selon chaque cas d'espèce. Bref, le colonialisme devient l'instrument de sa propre disparition.

C'est là une obligation dont ceux qui ne la partagent pas doivent, sans doute, reconnaître la nature redoutable. Il s'agit de la tâche de préparer des sociétés diverses, dont certaines

sont encore primitives, à prendre leur place dans notre monde moderne si fortement intégré. Il ne suffit pas d'éveiller chez ces collectivités le désir de diriger leurs propres affaires; on devra également les former de façon qu'elles puissent atteindre le niveau requis d'habileté; si l'on s'ingérait dans cette évolution nécessaire, si on la contrecarrait, ou si, au contraire, on la poussait avec témérité et précipitation, elle jouerait au détriment de la prospérité, de la sécurité et des progrès futurs de ces mêmes territoires coloniaux.

Tout en approuvant ces principes, les décisions du Canada, à l'égard de chaque question coloniale qui se pose aux Nations Unies, se fondent sur la valeur que nous leur attribuons, en nous inspirant uniquement du désir sincère de collaborer à l'obtention du maximum d'entente générale compatible avec le bien-être des peuples dépendants eux-mêmes et les intérêts de la collectivité internationale.

Le cas, je crois bien, s'est posé d'une façon des plus concrètes en ce qui a trait aux questions sud-africaines, qui sont en ce moment au programme des Nations Unies et qui ont été étudiées la semaine dernière. Il ne s'agit pas, en soi, de problèmes coloniaux; ces questions représentent plutôt la difficulté que font surgir les relations qui existent entre des peuples dépendants et un État ou un gouvernement souverains. Il s'agit de la disparité de traitement.

Les questions sud-africaines indiquent bien les difficultés du problème et comment aussi il est à craindre que des nations amies ne les abordent pas toutes de la même façon. Le meilleur exemple qu'on puisse donner de cette difficulté, c'est l'article inscrit au programme lui-même sous le titre: *Conflit racial en Afrique du Sud,* et, sous ce titre, la présentation d'une résolution de la part de certains États asiatiques qui critiquent la loi et la politique de l'Afrique du Sud et proposent l'institution d'une commission des Nations Unies qui sera chargée d'intervenir en cette affaire.

Mais, en même temps, d'autres résolutions ont été présentées au sujet de la même question. L'Afrique du Sud rejette ces accusations (la défense des représentants de l'Afrique du Sud aux Nations Unies a été longue, vigoureuse et intelligente) et soutient que, du point de vue juridique, l'Assemblée n'a même pas, en vertu de l'alinéa 7 de l'article 2 de la charte, compétence en ces matières, lesquelles relèvent essentiellement de la compétence nationale des États eux-mêmes. D'autre part, les États membres favorables à la thèse contraire ont attiré l'attention sur les articles de la Charte qui imposent aux États membres des Nations Unies l'obligation de collaborer en vue d'en arriver au respect universel des droits humains et des libertés fondamentales sans distinction de race. Les États membres favorables à la thèse contraire, c'est-à-dire à la thèse contraire à celle de l'Union Sud-Africaine, ont cherché à démontrer qu'une mesure législative de cette nature, qu'une ligne de conduite de ce genre en Afrique du Sud est en soi une menace à la paix internationale par suite de l'agitation qu'elle crée dans l'esprit des gens de couleur de ce continent.

Quant aux décisions prises par la délégation du Canada,—sauf erreur, ces décisions ont provoqué des commentaires au pays,—nous nous sommes joints à la majorité de l'Assemblée et nous avons voté contre l'Union Sud-Africaine qui soutenait que les Nations Unies, aux termes de la Charte, n'étaient même pas compétentes pour étudier ces questions. En votant de cette manière nous avons établi une distinction, dans l'examen de la question, entre la discussion et l'intervention.

Nous avons exprimé l'avis,—et je crois que cette méthode devient la jurisprudence établie et la doctrine établie des Nations Unies,—qu'il est maintenant loisible à l'Assemblée, en tant que lieu mondial de discussion, de discuter toute question, mais qu'il ne s'ensuit pas que l'Assemblée peut s'immiscer dans les affaires nationales des États membres, en adoptant certaines propositions ou en établissant des comités et des commissions chargés de visiter des pays, de faire rapport et, peut-être, de prendre des mesures à des assemblées subséquentes. C'est en nous inspirant de ces motifs que nous avons pris notre décision à propos de cette résolution.

Nous avons voté pour une résolution inspirée par les États scandinaves et appuyée par dix-huit délégations, je crois, qui, sans spécifier qu'il s'agissait de l'Afrique du Sud, ni établir d'organisme qui doive aller en Afrique du Sud, ni même demander à l'Union Sud-Africaine d'abroger aucune de ses lois, demande à l'Afrique du Sud ainsi qu'à tous les autres États membres d'adopter une ligne de conduite qui soit conforme à l'engagement qu'ils ont pris en acceptant la charte de collaborer en vue d'établir à travers le monde le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

On a dit qu'en votant pour cette résolution et en nous abstenant de voter au sujet des autres propositions, nous nous étions soustraits à nos responsabilités. A titre de chef de la délégation canadienne, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a déclaré:

> La proposition scandinave ne constitue pas seulement un moyen de contourner le problème; c'est plutôt un moyen d'éviter une réaction qui pourrait nuire aux intérêts de ceux que nous voudrions aider.

Quant à la résolution asiatique, nous nous sommes abstenus de voter à son sujet parce que nous doutions de sa légalité. Pour la même raison, nous nous sommes abstenus de voter également au sujet de la résolution de l'Union Sud-Africaine d'après laquelle la résolution asiatique était anti-statutaire. A la commission chargée de l'étude de la question, vingt et une autres délégations se sont elles aussi abstenues de voter à ce sujet. Au cours de la séance plénière de vendredi dernier, la plupart de ces délégations sont revenues sur leur décision et, au lieu de s'abstenir, ont voté contre la proposition asiatique et pour la proposition de l'Union Sud-Africaine, d'après laquelle une certaine disposition contenue dans la résolution asiatique est anti-statutaire. Nous ne sommes pas revenus sur notre position et nous nous sommes abstenus de voter à ce sujet.

Toutefois, notre abstention en cette circonstance particulière, motivée par les doutes que nous entretenions au sujet de la légalité de la mesure en cause et des effets pratiques qu'elle pourrait avoir, ne signifie aucunement, de notre part, que nous avons préjugé la question dans un sens ou dans l'autre. Comme l'a déclaré le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social lorsqu'il a pris la parole à ce sujet:

> Nous avons pour le peuple de l'Afrique du Sud une amitié profonde et durable. Au Canada, nous reconnaissons l'immensité du problème racial qui se pose,—et non seulement en Afrique du Sud,—mais nous avons aussi le sentiment aigu de l'inquiétude que suscitent chez le peuple canadien et tous les autres peuples les questions que soulèvent les inégalités de traitement fondées sur la race. Les mesures discriminatoires de tous genres sont en tous lieux incompatibles avec l'esprit de la Charte et celui des temps actuels. Nous ne pensons pas qu'à la longue l'histoire permette d'espérer beaucoup que ces mesures atteindront leur objectif ou qu'elles pourront se maintenir.

L'Assemblée a été saisie d'autres questions de ce genre qui n'ont pas encore été présentées aux fins de décision; aussi estimerai-je inopportun pour moi d'en parler maintenant. En terminant mes observations sur les Nations Unies ou l'Assemblée générale, j'aimerais faire une ou deux remarques de caractère général. L'Organisation des Nations Unies,—les réunions actuelles le prouvent à l'évidence,—en est à un stade très difficile de sa croissance. Elle est aux prises avec de nouvelles difficultés et de nouveaux obstacles. Elle a ses déceptions et ses échecs mais, à ceux qui seraient portés à la critiquer trop hâtivement, trop légèrement ou trop violemment, je rappelle que les Nations Unies ne sont ni un tribunal ni un super-État. L'Organisation n'est, si je puis dire, qu'un miroir où se réflètent les événements internationaux actuels. Si les images sont laides ou parfois mêmes terrifiantes, la faute n'en est pas au miroir qui les réfléchit fidèlement. La faute en est aux membres des Nations Unies qui, par leurs actes, rendent impossible à cet organisme de jouer le rôle que voulaient lui confier ceux qui ont rédigé la charte de San-Francisco.

La faute en est, par-dessus tout, à la division du monde en deux camps, division qui se traduit par la guerre froide. Presque tous les sujets, même les points les plus insignifiants ou les plus techniques, qui sont soumis à l'examen d'organismes des Nations Unies, y compris l'Assemblée générale, sont interprétés en fonction de la guerre froide. C'est un fait tragique qu'on ne pouvait guère prévoir au moment où la charte a été rédigée. Quand on présente, à New-York, une résolution, un projet ou une déclaration, la plupart des gens commencent par se demander non pas ce que ces propositions comportent mais par qui elles ont été préparées. Cet élément suffit, à lui seul, à assombrir passablement le tableau en ce qui a trait à la possibilité de progresser vers la solution de ces problèmes politiques principaux, tant que subsistera cette tragique scission.

L'incertitude et le climat déprimant qui règnent au sein du secrétariat des Nations Unies, qui est chargé de la conduite journalière des affaires de l'Organisation, compliquent les difficultés existantes. Certains événements portent un certain nombre de gens à penser que le caractère international du secrétariat, sur lequel nous avons insisté avec raison à San-Francisco, risque de disparaître, les membres du secrétariat devenant de simbles délégués de leurs gouvernements respectifs, la fidélité professionnelle de ce personnel étant acquise en premier lieu non pas à l'Organisation internationale,—ce qui devrait être le cas,—mais à ces gouvernements.

Néanmoins, en dépit de toutes ces difficultés extérieures et intérieures, aux Nations Unies, j'estime qu'il serait inopportun de travailler avec moins de fermeté,—et encore moins, de cesser de travailler,—au maintien de cet indispensable organisme international, même s'il a fonctionné de façon à dissiper certaines des illusions que nous avons pu avoir au moment où la charte des Nations Unies a été élaborée. Pour employer une comparaison, on ne met pas une automobile au rebut parce que le moteur refuse de fonctionner quand on l'alimente de mauvais carburant.

Après avoir peint un tableau plutôt sombre de certaines phases du travail de l'Assemblée, il faut en toute justice ajouter que la septième Assemblée a obtenu certains résultats vraiment appréciables. Il faut également signaler que le simple fait qu'on y a étudié des questions fort débattues et que les grandes Puissances ont montré par la façon dont elles ont poursuivi le débat l'importance qu'elles

attachent à l'organisme, est un témoignage en faveur des Nations Unies et en faveur de l'Assemblée. L'ONU serait un organisme bien inutile s'il devenait un endroit servant uniquement à l'échange de simples courtoisies dénuées de sens. D'autre part, les controverses qui sont étalées en manchettes dans les journaux ne doivent pas nous faire oublier les belles réalisations qu'ont accomplies les Nations Unies dans les domaines social, humanitaire et économique. La septième session de l'Assemblée réalise des progrès dans ces domaines, mais ils ne sont pas de nature à susciter beaucoup d'attention.

Je voudrais maintenant dire quelques mots d'une autre question qui n'est pas complètement étrangère à la première, soit l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, dont le Conseil ministériel doit se réunir à Paris lundi prochain. L'OTAN a continué de réaliser des progrès depuis le dernier rapport que j'ai présenté à la Chambre à ce sujet. L'adhésion de la Grèce et de la Turquie, qui possèdent des forces nationales considérables, a accru la puissance de l'organisation surtout sur le flanc sud-est; en outre, on a établi à Norfolk (Virginie) un poste de commandement de l'OTAN sur l'Atlantique. Les troupes du général Ridgway en Europe sont plus nombreuses et plus efficaces du point de vue des installations de défense, surtout en ce qui concerne les terrains d'aviation et les manœuvres. En septembre dernier, j'ai eu l'avantage d'assister à l'une des dernières manœuvres de ce genre qui a démontré combien on a acquis d'expérience dans le domaine de la collaboration entre les forces nationales, bien que ce genre d'opérations n'ait lieu que depuis relativement peu de temps.

La presse a affirmé de temps en temps dans ses commentaires que le programme de l'OTAN arrêté pour 1952, et accepté à Lisbonne en février dernier, lequel a été vivement critiqué en certains milieux, ne sera pas entièrement complété à la fin de la présente année. Il est probable qu'il en sera ainsi. Cependant, nous ignorons encore quel sera exactement le total des forces que l'OTAN aura à sa disposition à la fin de cette année. Toutefois, d'après les renseignements qu'on m'a communiqués, j'ai bon espoir actuellement que le programme, connu sous le nom d'*objectifs de Lisbonne pour 1952*, sera en grande partie atteint. Plusieurs s'en étonneront, qui croyaient impossible d'atteindre ces objectifs et prétendaient que la seule tentative en vue d'y parvenir provoquerait un bouleversement économique. Je ne crois pas devoir m'attarder davantage sur ce sujet avant la réunion du Conseil.

De toute façon, à mon avis, il ne faut pas insister trop, en ce qui a trait aux forces armées, sur des objectifs mathématiques qui doivent être atteints à une date déterminée, pourvu que nous nous rapprochions sans cesse de nos objectifs et qu'en aucun temps nous ne nous trouvions pas dangereusement éloignés des chiffres prévus pour une période en particulier.

A un point de vue important, qui échappe souvent à l'attention, les pays de l'OTAN sont sans aucun doute plus forts. Les chaînes de production de matériel militaire fonctionnent actuellement dans l'Amérique du Nord et au Royaume-Uni et, dans ce domaine, l'Europe occidentale a accompli des progrès notables. L'état des approvisionnements des troupes de l'OTAN s'améliore constamment et de façon encourageante.

Si certains signes d'apaisement se sont manifestés dans la situation internationale,—et c'est effectivement le cas,—il faut les attribuer à la puissance grandissante et à l'unité persistante de l'alliance nord-atlantique. Mais rien ne nous autorise à ralentir nos efforts, encore que nous puissions bien nous décider à aller un peu moins vite en besogne. Rien ne nous permet de croire que la puissance militaire russe ait diminué. Au contraire, certains indices laisseraient croire qu'une plus forte proportion du budget militaire de l'URSS est désormais consacrée à la mise au point et à la production de matériel neuf destiné à ses armées déjà énormes. Là-bas, on se prépare certainement à une lutte de longue haleine; on y est persuadé de pouvoir tenir plus longtemps que l'Occident et, s'il le faut, de pouvoir attendre que les contradictions essentielles et inévitables de la société capitaliste finissent par nous diviser, nous affaiblir et, en définitive, nous détruire.

Dans cette longue lutte, nous ne devons pas oublier l'effet du réarmement sur les économies des États membres. L'économie nationale de tous ou presque tous les pays européens membres de l'OTAN est une plante bien fragile, depuis la guerre. Pour les peuples européens en particulier, le réarmement a été synonyme de sacrifices persistants. Si pressé qu'il soit, il faut qu'il se conforme aux possibilités économiques et politiques des États membres. Procéder autrement, ce serait provoquer chez eux l'apparition de ces problèmes économiques et sociaux qui constituent précisément le climat favorable à la croissance du communisme.

C'est afin d'éviter ce péril que le conseil de l'OTAN, lors de sa réunion d'Ottawa il y a plus d'un an, a constitué une commission provisoire chargée de revoir les nécessités militaires et les programmes nationaux à la lumière des capacités économiques, sociales et politiques des États membres. Un relevé analogue est en voie de préparation pour

[L'hon. M. Pearson.]

l'année courante, et sera bientôt terminé; mais ce relevé a été effectué de façon différente. Je crois que cela est de quelque intérêt, étant donné les craintes exprimées ici à la dernière séance, à savoir que l'OTAN pourrait tomber complètement sous la férule des militaires. Le conseil de l'OTAN, dont le statut est maintenant bien établi, est l'organe directeur de l'Organisation et siège désormais en permanence. Par l'entremise de ses secrétariats, le conseil entreprend ces études annuelles et aura désormais le dernier mot à dire sur les décisions qui seront prises à l'égard de ces études, décisions qui seront ensuite transmises aux divers gouvernements et parlements. Lorsque ce relevé sera terminé, ce qui ne devrait pas tarder, les membres de l'OTAN recevront sans doute d'autres directives quant aux besoins de l'Organisation et aux divers programmes nationaux. Tous ces programmes, bien que déterminés après entente, doivent être flexibles et se prêter à une revision constante, suivant les circonstances et les besoins changeants de l'heure.

Monsieur l'Orateur, il est certain que nous n'avons pas encore réussi à assurer la sécurité militaire et nationale. Bien que nous ayons réalisé de véritables progrès dans ce sens, il nous reste encore beaucoup à faire pour que l'OTAN devienne un bastion contre l'agression et l'un des éléments de cette sécurité. Le risque de l'agression demeure toujours et nos récents progrès en matière de puissance défensive doivent être consolidés et multipliés, de même qu'il faut raffermir et multiplier notre collaboration avant de pouvoir nous sentir en sûreté. Nous devons donc, au Canada et dans les autres États membres de l'OTAN, pousser le renforcement de l'Alliance, non seulement sur le plan militaire, mais aussi édifier sa puissance sur les plans politique, économique et moral, domaines où les progrès sont parfois difficiles et d'une lenteur désespérante.

Nous n'avons aucun motif de croire que le Kremlin et ses satellites ont modifié leur ligne de conduite ou leur façon de voir ces derniers mois, depuis le jour où Staline exposait la nouvelle ligne de conduite du parti dans un article confié,—ce qui était bien de lui,—à une revue. Il se peut, cependant, que Moscou ait modifié sa tactique, comme cela s'est vu plus d'une fois dans l'histoire de l'impérialisme communiste. Dans l'après-guerre immédiat, son but dans l'Ouest était d'étendre sa domination politique sur toutes les régions occupées par ses armées et d'exploiter l'instabilité qui régnait alors dans les autres pays de l'Europe occidentale, afin d'y faire accéder au pouvoir des gouvernements qui seraient favorables au Kremlin et éventuellement soumis à sa volonté. Mais les gouvernements et les populations des démocraties ont vu le danger et, surtout par le truchement de l'OTAN, ont commencé à élaborer leurs moyens de défense. Un des buts immédiats du Kremlin est sûrement d'enrayer cette marche vers la sécurité et l'unification en semant la division au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, pour faire échouer l'organisme, en exploitant la méfiance à l'égard des États-Unis dans l'OTAN et en dehors de l'OTAN.

Dans ce dessein, les impérialistes rouges ont mis sur pied une offensive de propagande et de menées subversives destinées à affaiblir, à embrouiller et à décourager les démocraties. Dans l'arsenal de cet assaut, ce qui, jusqu'à ces derniers temps, a été l'arme principale (bien que certains signes permettent de conclure qu'on l'ait attenuée) est la prétendue "campagne de paix à laquelle participaient activement non seulement l'organisation officielle de la paix mais encore tous les groupements communisants. Entre temps on fait porter l'accent d'importance sur la possibilité de l'existence simultanée et pacifique des univers communiste et démocratique, et que seuls empêchent, nous affirme-t-on, les bellicistes des États-Unis, ce qui est de nature à causer quelques malentendus.

Mais cet idéal d'une co-existence pacifique, auquel doivent croire tous les hommes de bonne volonté, a comme condition préalable l'absence d'intentions agressives. Les impérialistes soviétiques n'ont pu prouver que leur ligne de conduite se marie en réalité à leurs professions de foi pacifistes. Très certainement, ils n'ont pu aucunement en faire la preuve au cours de l'Assemblée actuelle des Nations Unies. C'est qu'une politique tendant véritablement à la co-existence pacifique de deux mondes différents, implique une volonté de collaboration vers des buts de paix et d'instauration de bien-être universel. Mais, au lieu d'être prêts à collaborer à ces fins, les impérialistes rouges ont recours à une propagande de haine et de mensonges. "La co-existence pacifique" semble signifier, dans la terminologie des Soviets, "toute la discorde possible sauf la guerre", de même que la ligne de conduite des Soviets paraît vouloir dire "agression à main armée si nécessaire", mais pas nécessairement l'agression à main armée.

J'ai omis beaucoup de questions que j'avais espéré aborder cet après-midi, mais pensant au temps qui m'est alloué et à votre patience, je m'en abstiens. J'espère avoir, avant que

la présente session soit trop avancée, l'occasion de formuler un autre exposé sur les résultats définis de l'Assemblée des Nations Unies ainsi, d'ailleurs, que sur ceux de la réunion du Conseil de l'OTAN qui aura lieu au cours du mois présent. Toutefois, mes propos au sujet de notre ligne de conduite aux Nations Unies, ainsi que des principes que nous poursuivons toujours au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, confirment, je l'espère, ce qu'il n'y a d'ailleurs probablement pas même lieu de confirmer, c'est-à-dire que la politique du Canada vise uniquement, tant aux Nations Unies qu'à l'OTAN et dans toute autre organisation vouée à l'entente pacifique, une paix dont la valeur dépassera celle que nous avons aujourd'hui. Elle tend vers une paix qui signifiera plus qu'une absence de combats; mais qui tend à atteindre une sécurité fondée, enfin, sur quelque chose de plus solide et de plus permanent que la force.

M. Graydon: Le ministre me permet-il une simple question? On ne le voit pas ici bien souvent et j'aimerais lui demander, s'il m'est permis, si M. Trygve Lie va résigner sa fonction de secrétaire général? Dans le cas de l'affirmative, est-il question de son successeur?

L'hon. M. Pearson: Pour répondre à la première partie de la question, je dirai qu'un article de l'ordre du jour de l'Assemblée se lit, sauf erreur, ainsi qu'il suit: nomination d'un nouveau secrétaire général. Voilà qui répond sans doute à la première partie de la question. Quant à la seconde partie, on s'est, en effet, beaucoup demandé qui pourrait bien être son successeur, mais il s'agit, en somme, de pures spéculations et d'hypothèses.

M. Green: Le ministre ferait-il une déclaration au sujet du Pacifique?

L'hon. M. Pearson: Je regrette beaucoup. C'était là une des questions que j'avais inscrites sur ma liste en vue de la traiter; mais je n'ai pas voulu paraître en diminuer l'importance en disant simplement quelques mots sur le sujet. Que le député patiente jusqu'à ce que je me présente de nouveau en cette enceinte et je lui promets de consacrer à cette question très importante le temps et l'attention qu'elle mérite.

M. Hansell: Les députés n'y trouveraient-ils pas tous leur profit si le ministre insérait au hansard (en appendice, peut-être) les résolutions des Nations Unies dont il a parlé? Nous serions alors plus en mesure d'analyser le discours du ministre et la situation actuelle.

L'hon. M. Pearson: Si la Chambre le désire, la chose est facile à faire.

M. l'Orateur: Est-ce convenu?

[L'hon. M. Pearson.]

Des voix: D'accord!

M. Knowles: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il, en outre, inclure des copies des lettres qu'il a adressées aux ministres des Affaires étrangères de la Chine et de la Corée du Nord, lettres dont il a parlé?

L'hon. M. Pearson: Oui.

Des voix: D'accord!

(*Les documents précités paraîtront en appendice aux Débats,* pages 539 à 545.)

M. W. J. Browne (Saint-Jean-Ouest): Bien que j'aie le grand honneur de prendre la parole après le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), je suis sûr que personne ne s'attend que je fasse des commentaires sur l'intéressant exposé qu'il vient de nous présenter à son retour des Nations Unies qui siègent à New-York. Cependant, je puis dire à bon droit,—et je crois exprimer l'opinion de tous les députés,—que nous lui sommes reconnaissants de nous avoir donné une bonne idée de ce qui se passe là-bas et de nous avoir exposé certaines des difficultés qui se posent à l'Organisation des Nations Unies.

(*Texte*)

Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de féliciter l'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Deslières), de son premier discours à la Chambre. Je suis sûr que tous les députés l'ont trouvé très intéressant et préparé d'une manière intelligente.

Je désire aussi offrir mes félicitations les plus respectueuses à Son Éminence le cardinal Paul-Émile Léger, archevêque de Montréal, à l'occasion de sa récente élévation au Sacré Collège des cardinaux, par notre Saint Père le Pape.

Nous sommes heureux de compter, de nouveau, deux cardinaux au Canada, et l'honneur qui échoit à notre nouveau cardinal d'être le 2e plus jeune membre du Sacré Collège rejaillit sur les Canadiens français. Je suis persuadé que tous les Canadiens s'unissent pour lui présenter leurs vœux les plus respectueux.

(*Traduction*)

Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter l'honorable député de Waterloo-Nord (M. Schneider) de son premier discours, et réitérer l'espoir que les nouveaux appareils d'amplification du son qui viennent d'être installés,—pour lesquels nous vous remercions, monsieur l'Orateur, ainsi que le comité et le ministre des Travaux publics (M. Fournier),—nous permettront d'entendre des critiques utiles et pratiques. Je crains, cependant, que ces appareils n'aient pas reçu

l'approbation de tous, car un vénérable et distingué courriériste parlementaire a dit récemment en rapportant un discours, que "nous entendions tous mieux mais que personne ne semblait avoir observé d'amélioration dans la qualité des discours".

J'ai lu dans le hansard les discours prononcés ici, n'ayant pu assister à toutes les séances de la Chambre, et il me semble que nombre d'entre eux ont été fort intéressants. J'aimerais féliciter mon collègue, le député de Gloucester (M. Robichaud) du magnifique discours qu'il a prononcé ici. Je tiens aussi à féliciter le représentant de Victoria-Carleton (M. Montgomery) de son premier discours. Et puisque nous en sommes aux félicitations, je crois qu'on devrait mentionner l'excellent discours qu'a prononcé l'autre jour l'honorable député d'Edmonton-ouest, qui est aussi ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Prudham). S'il ne nous l'avait pas indiqué, je ne me serais pas douté qu'il avait écrit ce discours, étant donné la verve avec laquelle il l'a prononcé et l'exactitude du tableau qu'il a brossé des malheurs du Crédit social et des erreurs du gouvernement de l'Alberta.

Une voix: Interprétation erronée.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Je veux également féliciter le nouveau solliciteur général (M. Campney) ainsi que le nouveau ministre des Pêcheries (M. Sinclair). Le nouveau ministre des Pêcheries est, j'en suis sûr, le plus jeune membre du cabinet. Il est réputé pour ses capacités, son énergie et pour dire ce qu'il pense. J'aurai autre chose à dire sur son compte, quand je parlerai des affaires de Terre-Neuve.

A l'heure actuelle j'aimerais exprimer ma gratitude et celle d'une petite collectivité se trouvant dans ma circonscription, soit de l'île Colinet, envers le ministre des Transports (M. Chevrier) qui a établi en cet endroit un réseau de communications par radio. Cette île est située à environ trois milles du plus proche téléphone et à six milles de la route de communication. L'établissement de ce réseau a été un grand bienfait pour ces insulaires. Un certain nombre d'autres endroits de Terre-Neuve seront dotés des mêmes installations. Je suis sûr que tous les intéressés seront reconnaissants au ministre des Transport d'avoir fait installer ces appareils de radiotéléphonie. L'île Colinet, collectivité admirable, renferme deux centres de colonisation. La plupart des hommes sont pêcheurs. Ils sont des plus heureux grâce à la collaboration du ministre des Travaux publics (M. Fournier) qui a fait installer des quais et percer des canaux pour abriter leurs bateaux, grâce aussi au réseau de communication qu'ils doivent au ministre des Transports.

J'aimerais remercier également le ministre des Transports (M. Chevrier) de l'aide qu'il a apportée aux divers organismes intéressés en obtenant la réduction du tarif des appels téléphoniques à longue distance entre Terre-Neuve et la terre ferme. Il nous a donné lecture l'autre jour du rapport qui lui a été soumis au sujet des négociations qui ont eu lieu entre les six organismes intéressés. Il s'agissait de deux organismes de l'État, soit la Société canadienne des télécommunications transmarines et les Services télégraphiques du National-Canadien; ainsi que de la compagnie de téléphone Avalon de Terre-Neuve, de la compagnie de télégraphe et de téléphone des Maritimes, de la compagnie de téléphone Bell et de la compagnie de téléphone du Nouveau-Brunswick. Ces divers organismes se sont entendus pour effectuer certaines réductions.

Je signale d'abord qu'un appel téléphonique Ottawa-Saint-Jean (Terre-Neuve) ou tout autre endroit de Terre-Neuve était considéré comme un appel outre-mer et coûtait $7.50 pour trois minutes. On regardait Terre-Neuve presque comme un pays étranger, de sorte que la province ne jouissait pas des mêmes avantages que la terre ferme du Canada. Le prix des appels entre Terre-Neuve et les provinces Maritimes est le plus réduit. Le ministre a annoncé que le tarif, au lieu d'être uniforme, se fondra sur la distance en milles. Un appel de Port-aux-Basques à Sydney-Nord, soit une distance d'environ 100 milles seulement par eau, coûtait $7.20. Le coût en est maintenant réduit à $2.65. Un appel de Terre-Neuve à la province de Québec coûte $4.50. Pour les appels en Ontario ou au Manitoba, le tarif est de $6.

J'ai immédiatement signalé au ministre qu'au Canada et aux États-Unis on a coutume d'exiger des prix moins élevés après les heures d'affaires, c'est-à-dire après six heures le soir ainsi que le dimanche. Ce n'est que raisonnable, puisque c'est à ces heures-là que se font les appels entre amis ou entre membres d'une même famille. Il y a un tarif spécial pour les appels de poste à poste. Si vous voulez qu'on vous relie à un poste récepteur à Winnipeg ou à Vancouver, vous obtenez un tarif spécial si vous ne demandez pas à parler à quelqu'un en particulier. Si vous tenez à parler à quelqu'un personnellement, le tarif est plus élevé. Nous avons donc quatre échelles différentes au Canada. Pour les appels de jour, il y a deux tarifs: celui de personne à personne et celui de poste à poste. Pour le soir et les dimanches, il y a deux autres tarifs, dans ce cas-là aussi, de personne à personne et de poste à poste. Au cours de la semaine dernière, j'ai pu appeler New-York trois fois pour le prix d'un appel

à Terre-Neuve. Pourtant, New-York est à près de 600 milles d'ici. Évidemment, la distance d'Ottawa à Terre-Neuve est beaucoup plus grande.

Répondant à mes objections, le ministre a dit que les sociétés en cause vont considérer le nouveau barème comme un barème expérimental, qu'elles vont observer comment les choses se passent et étudier ensuite la possibilité d'adopter un nouveau tarif. Pourquoi ne bénéficierions-nous pas d'un meilleur barème dès maintenant? Pourquoi, après trois ans et demi de confédération, traiter Terre-Neuve différemment du reste du pays? Pourquoi n'accorderait-on pas ce barème immédiatement? Pourquoi ne l'a-t-on pas accordé dès le début? Je soutiens que point n'est besoin d'une période d'étude prolongée pour établir si le barème actuel est satisfaisant et acceptable.

J'ai préparé un tableau des distances, le ministre ayant dit que le coût des communications entre Terre-Neuve et les provinces Maritimes serait fondé sur la distance, au lieu d'être fixe, soit de $7.20. Un appel, de Corner Brook à Moncton, coûtera $2.65; de Saint-Jean à Halifax, $3.20. J'ai calculé les distances. Entre Corner Brook et Moncton, il y a 572 milles. Je signale qu'on peut appeler New-York, au taux le plus bas, pour 75c., les distances étant à peu près les mêmes. Entre Saint-Jean et Montréal, il y a 1,629 milles et l'appel coûtera $4.50, soit 25c. par mille. L'ancien taux était de $7.20. La réduction est de 40 p. 100. J'ai préparé un petit tableau et si la Chambre y consent, je vais le consigner au hansard sans en donner lecture. Notons, toutefois, qu'entre Saint-Jean et Ottawa, il y a 1,746 milles et que le coût de l'appel est maintenant de $6. soit de 34c. par mille. L'ancien taux était de $7.50, la réduction est donc de 20 p. 100. De Saint-Jean à Winnipeg, il y a 2,988 milles. Or le taux est le même que pour les appels entre Saint-Jean et Ottawa, bien que la distance soit des deux tiers plus grande. C'est le plus bas tarif accordé, 20c. par mille. L'ancien tarif était de $9; la réduction est donc de 33 p. 100.

Je tiens en main, monsieur l'Orateur, le tableau comparatif du tarif téléphonique entre Ottawa et divers endroits du Canada. Dois-je en donner lecture ou le consigner au compte rendu?

M. l'Orateur suppléant: L'honorable député est-il autorisé à consigner le tableau au hansard?

Des voix: D'accord!

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Voici le tableau:

	Dist.	*Nouv. tarif*	*Tarif par mille*	*Anc. tarif*	*Réduction en pourcentage*
Corner-Brook à Moncton	572	$2.65	.45c.	$7.20	63
Saint-Jean à Halifax	915	3.20	.34	7.20	55
Saint-Jean à Montréal	1,629	4.50	.25	7.20	40
Saint-Jean à Ottawa	1,746	6.00	.34	7.50	20
Saint-Jean à Winnipeg	2,988	6.00	.20	9.00	33

	Dist.	Tarif de jour				Tarif de nuit			
		Poste à poste		*Pers. à pers.*		*Poste à poste*		*Pers. à pers.*	
Ottawa—Saint-Jean (N.-B.)	600	1.70	(.28)	2.20	(.37)	1.00	(.16)	1.50	(.25)
Ottawa—Moncton		1.85		2.40		1.10		1.60	
Ottawa—Charlottetown	795	2.35	(.30)	3.10	(.40)	1.35	(.17)	2.10	(.26)
Ottawa—Halifax	957	2.35	(.25)	3.10	(.30)	1.35	(.14)	2.10	(.22)
Ottawa—Winnipeg	1,242	3.00	(.25)	3.85	(.30)	1.80	(.15)	2.65	(.21)

Il suffit d'examiner ces taux pour se rendre compte qu'on ne traite pas Terre-Neuve équitablement dans ce domaine.

J'ai dit tout à l'heure que j'avais l'intention de parler des déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet de la Corée, question qui occupe, je suis heureux de le constater, le premier rang à l'ordre du jour des Nations Unies. Le discours du trône renferme, au sujet de la Corée, le passage suivant:

> Néanmoins, grâce à la ferme résistance de nos troupes et de celles qui combattent à leurs côtés en Corée, grâce aussi à la puissance croissante des forces de la liberté en Europe, il existe certains indices d'une diminution du danger d'un conflit mondial.

Il convient certes de rendre les hommages appropriés à nos vaillants soldats qui accomplissent de la belle besogne en Corée, mais je pense qu'il était bon que quelqu'un dise un mot des Coréens du Sud. On a reconnu qu'ils sont très patriotes. Ils désirent vivement jouer un plus grand rôle dans la guerre, bien qu'ils assument présentement la plus grande partie du fardeau. Cet après-midi, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit qu'ils fournissent les trois cinquièmes des troupes de neuf divisions et qu'ils désirent en contribuer davantage. Ils réclament une meilleure instruction militaire. Les soldats sud-coréens ne sont pas inférieurs aux autres pourvu qu'ils reçoivent l'instruction néces-

saire. A mon avis, il faut les armer et les équiper de façon à exiger un apport moins considérable des forces américaines et de celles des autres États-membres des Nations Unis qui ont des troupes en Corée.

Les honorables députés me permettront de signaler à leur attention un article paru en juin 1951 dans le journal *Ensign* et qui se se rattache à cette proposition. Comme vient de nous l'aprendre l'exposé qu'a présenté aujourd'hui le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, aucun progrès ne s'est fait depuis et aucun n'est prévu, parce que les communistes Chinois vont rejeter l'appel qui leur a été adressé. La plupart des membres de l'opposition, sinon la plupart des députés, prévoyaient dès le début que ces négociations devaient aboutir à ce résultat, ou devaient traîner de cette façon. Il est donc important, je crois, d'écouter ce qu'un écrivain, M. Edgar Ansel Mowrer, écrivait dès juin 1951. Je cite:

> On peut sauver l'Asie du communisme sans une troisième Grande Guerre. On peut y arriver, en effet, par la création immédiate de forces anti-communistes locales, à peu près égales aux forces communistes adverses. Que les Américains partagent l'avis du générale MacArthur ou celui des chefs d'état-major réunis, ils peuvent certainement se mettre d'accord sur un point. C'est que la faiblesse des nations libres en Asie vient de ce qu'elles sont contraintes d'employer leurs principales troupes, américaines, britanniques ou françaises, contre des satellites asiatiques, Nord-Coréens, Chinois, Indochinois ou Malais, tandis que l'URSS conserve ses propres armées intactes, à l'abri de toutes ces guerres locales.

N'est-ce pas ce que, paraît-il, le général Eisenhower disait l'autre jour, en déclarant que nous employions nos meilleures troupes contre une équipe "B"? L'auteur de cet article précisait ensuite les six conditions indispensables d'une défaite communiste en Asie. Je pense que nous pourrons tous y souscrire. J'ai été stupéfait que certaines des expressions employées par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures soient textuellement les mêmes que certaines expressions qu'on trouve dans cet article-ci. Voici la première condition:

> Tenir en Corée jusqu'à ce que les communistes chinois se rendent ou jusqu'à ce que les troupes françaises et viet-namiennes aient écrasé les rebelles communistes en Indochine, que les Britanniques les aient écrasés en Malaisie et que les Philippins les aient éliminés de leurs îles. Tout cela n'est pas impossible.
>
> 2. Régler le différend du Cachemire, à n'importe quelle condition raisonnable, de manière à libérer ainsi l'énergie et l'influence considérables du Pakistan qu'il serait possible d'employer ailleurs, ainsi qu'à donner aux adversaires indiens du neutralisme la chance de se faire entendre.
>
> 3. Faire entrer la Birmanie, le Siam et le Viet-Nam libre dans une alliance du Sud-est asiatique, comprenant l'Inde et le Pakistan, dès que l'un ou l'autre de ces derniers serait disposé à en faire partie.
>
> 4. Étendre le nouveau pacte du Pacifique, conclu entre les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et l'Australie, aux Philippines et au Japon réarmé. Au moment opportun, lier ce pacte à l'alliance du Sud-est asiatique.
>
> 5. Au lieu de reconnaître la Chine rouge, lui créer toutes les difficultés possible. Cela voudrait dire appuyer Tchiang-Kai-chek à Formose et encourager toutes autres forces anti-communistes qui pourraient surgir.
>
> 6. Exhorter les Japonais, dès qu'ils deviendront de nouveau indépendants, à créer aussi rapidement que possible une force militaire importante.

Je crois que l'application de ces six principes, ou du moins de la plupart d'entre eux, sauverait l'Asie: rien de moins n'y parviendra.

Je consacrerai le reste de mon temps de parole à la proposition de sous-amendement présentée par la CCF, puis à l'état dans lequel se trouvent les pêches à Terre-Neuve. La proposition de sous-amendement préconise l'adoption immédiate d'un programme national d'assurance-santé. Le parti cécéfiste semble avoir quelque motif de vouloir obtenir cette initiative à tout prix au cours de la présente session. Les rapports qui ont été déposés par les diverses provinces indiquent que l'Alberta, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan semblent être en faveur du projet, mais que les autres provinces s'y opposent. Terre-Neuve est la seule province qui n'ait pas encore fait connaître ses vues. Cependant, d'après l'état de choses existant là-bas, j'estime que ce serait courir à la confusion que d'y établir dès maintenant un tel programme d'assurance-santé.

Les députés de l'Alberta et de la Saskatchewan, le chef du parti créditiste (M. Low) et le chef de la CCF (M. Coldwell) ont tous parlé des progrès merveilleux réalisés dans leurs provinces. Je crois que les représentants de toutes les provinces pourraient en faire autant. Pour ce qui est de Terre-Neuve, par exemple, depuis 1934, la tuberculose a presque été supprimée en tant que cause importante de décès, on a élevé 26 hôpitaux répartis en chalets et les soins hospitaliers et médicaux sont maintenant accessibles aux trois cinquièmes de la population; cependant, en dépit du grand nombre de lits d'hôpitaux mis à la disposition de la population depuis dix ans, les moyens d'hospitalisation ne sont pas suffisants pour légitimer l'adoption d'un régime complet d'assurance-santé.

Sauf erreur, les gens de l'Ontario ont tenu compte de la question au cours des élections de l'an dernier. Le chef des libéraux parcourut le pays, à ce moment-là, armé d'un plan national d'assurance-santé qui était la pièce essentielle de son programme. Le premier ministre de l'Ontario a déclaré alors qu'on abuserait de la confiance des gens en leur laissant croire qu'un tel plan était possible à cette époque. Il avait raison, c'est pourquoi, il me semble que la proposition du

chef de l'opposition (M. Drew) trace la ligne de conduite la plus sage que le Canada puisse adopter.

Les libéraux proposent la création d'un comité de la Chambre. Mais la formule s'arrêterait à mi-chemin, étant donné que les gouvernements des diverses provinces et les municipalités les plus importantes qui exploitent les hôpitaux reliés aux problèmes de santé, doivent se mettre d'accord. C'est pourquoi, à mon sens, et jusqu'à ce que les cécéfistes nous montrent la solution voulue, la meilleure méthode serait d'organiser une conférence entre les représentants du gouvernement fédéral, des provinces, des municipalités et du corps médical, suivant la formule tracée l'autre jour, dans son discours, par le chef de l'opposition.

Je voudrais maintenant mentionner la situation des pêcheries. Je me réjouis de ce que le ministre soit présent pour entendre mes observations, car je sais qu'il y prendra intérêt. Je n'ignore pas qu'il a envoyé le sous-ministre à Terre-Neuve, pour se rendre compte de l'état de chose existant et j'imagine que celui-ci lui en a fait rapport.

Peut-être mon exposé ne sera-t-il qu'une analyse de ce qui s'est produit depuis quelques années, mais il est bon, je pense, de résumer les événements. Il existe à Terre-Neuve depuis dix ou douze ans une tendance bien marquée vers l'expansion des marchés du poisson frais, surtout aux États-Unis. Durant la guerre, nous avions en Grande-Bretagne un grand marché du poisson frais, marché aujourd'hui complètement perdu, au point que nous devons compter sur le marché des États-Unis. Le gouvernement de Terre-Neuve a mis l'accent si fort sur la question du poisson frais que chacun s'y intéresse.

Il me semble cependant qu'une mise en garde s'impose, parce que les États-Unis peuvent nous enlever d'un trait de plume, par une modification du tarif douanier, ce qu'ils nous donnent en ce moment. Ainsi le marché du poisson frais serait perdu. Nous savons qu'il y a dans Gloucester des commerçants de poisson qui se préoccupent beaucoup de l'entrée du poisson canadien aux États-Unis et qui peuvent à tout moment demander au gouvernement des États-Unis de rendre plus difficile au poisson canadien ou étranger l'accès de ce marché.

Il est indubitable que le marché des États-Unis a été, règle générale, très avantageux pour les pêcheurs de Terre-Neuve. Cependant, il a contribué au déclin de l'industrie de la morue salée. La pêche à la morue est une industrie qui existe depuis le temps des voyages de Cabot. Dans son rapport, l'explorateur avait écrit que les eaux qui entourent la terre nouvelle, c'est-à-dire Terre-Neuve, fourmillent de morue. Des pêcheurs d'Angleterre, d'Espagne, du Portugal, comme aussi de France, visitaient ces eaux chaque année. Il en est venu de ces mêmes pays presque chaque année depuis ce temps, sauf durant les périodes de guerre. Tous ces gens s'intéressaient aux pêcheries de morue salée.

Avec le développement de Terre-Neuve, la pêche de la morue est devenue la principale industrie. On ne peut plus cependant la considérer comme l'industrie la plus importante de Terre-Neuve. Rappelons-nous, en effet, l'énorme quantité de papier que Terre-Neuve produit et les richesses que lui valent la découverte et l'exploitation de gisements de minerais. Néanmoins, l'industrie de la morue salée est jugée très importante à cause du grand nombre de gens qui y sont liés. Ces gens habitent les nombreuses baies, les anses et les ports le long du littoral de six mille milles. Leurs petits jardins et leurs fermes, en même temps que la pêche, leur assurent une existence très confortable dans la plupart des cas.

L'importance de la pêche à la morue a décliné, selon moi, pour les motifs que je vais exposer. Tout d'abord, la guerre. Nombreux sont ceux qui, après s'être engagés dans l'armée, ne sont pas revenus dans leurs foyers. Il y a également eu l'aménagement de bases américaines et canadiennes à Terre-Neuve, en vue de la défense du continent. Depuis la guerre, les troupes américaines dans l'île sont devenus beaucoup plus nombreuses. Il en est résulté que des milliers de gens ont cessé de se livrer à la pêche. J'ai été fort étonné, lorsque j'ai rendu visite récemment à plusieurs villages où l'on se consacrait à la pêche, de constater que le poisson venait de Saint-Jean. On ne voyait ni barques sur le rivage, ni pêcheurs dans le village. Des centaines d'autres citoyens sont allés participer aux Sept-Îles à l'aménagement du chemin de fer et aux autres travaux qu'il faut effectuer pour rendre possible l'exploitation des gisements de fer découverts sur la frontière qui sépare Québec du Labrador.

Ajoutons, à ces éléments, le programme d'aménagement industriel du gouvernement. J'estime que le gouvernement de Terre-Neuve a manqué de sagesse, en se lançant dans des entreprises industrielles: ouverture de fabriques de ciment, de plâtre, d'outils et d'usines de préparation de bois dur, dont le succès est pour le moins problématique. Toutefois, ces entreprises attirent un grand nombre de pêcheurs loin de leur profession. On a délibérément fait en sorte de réduire le nombre des pêcheurs.

Nous nous souvenons aussi des bas prix de 1950. Cette année-là, le prix du poisson a été le plus bas que nous ayons connu depuis dix ans. Bien des pêcheurs ont été découragés, à

tel point qu'ils ont abandonné la pêche en 1951 et depuis. Le gouvernement du Canada a ensuite déclaré qu'il n'accorderait aucune assistance, par l'intermédiaire de l'Office de soutien des prix des produits de la pêche, aux pêcheurs qui se rendraient au Labrador. S'ils y allaient, ce serait à leurs propres risques.

Puis, nous avons perdu nos marchés par suite des difficultés de change. Le Brésil, pays de l'Amérique du Sud qui compte une population de 53 millions d'habitants, avait l'habitude d'acheter chez nous des milliers de quintaux, mais il n'en a pas acheté récemment. Il en va de même de l'Espagne. Cette année, il a fallu faire des instances auprès du Portugal pour qu'il en achète. La situation a changé et cet état de choses influe grandement sur notre population. A mon avis, le ministre aura une tâche bien difficile. Comme j'ai beaucoup d'estime pour lui, je suis disposé à l'aider de mon mieux.

De concert avec le gouvernement fédéral, le gouvernement de Terre-Neuve a fait des expériences sur les façons de prendre le poisson. Sauf erreur, c'est le gouvernement provincial qui a lancé l'idée qu'il faut affranchir les pêcheurs de l'esclavage que constitue la production de morue salée. "Esclavage": tel est le mot dont s'est servi le premier ministre de la province. Je ne suis pas d'accord avec lui; cela a produit un effet psychologique déplorable. De toute façon, on a fait venir cinq bateaux d'Islande. L'expérience a coûté $450,000. Les Islandais devaient montrer aux Terre-Neuviens à prendre du poisson. Ces bateaux se trouvent dans le port de Saint-Jean. Tous ceux qui les voient ne peuvent s'empêcher de se demander: "Comment a-t-on pu faire venir ces quatre vieilles coques".

L'expérience a été une faillite. On a ensuite introduit les palangriers. Le secrétaire d'État (M. Bradley), je crois, espère résoudre grâce aux palangriers les difficultés de Terre-Neuve. Les gouvernements fédéral et provincial ont conduit des expériences à l'aide de ces palangriers. Si je ne m'abuse, le gouvernement provincial y a renoncé pour adopter la seine danoise, afin que les Danois puissent nous enseigner la pêche. Par malheur, un des palangriers du gouvernement fédéral a fait explosion l'an dernier. On manque de données établies pour juger de la valeur des expériences. Je ne doute pas qu'en employant un équipage réduit, pourvu que le bateau et l'équipement ne coûtent pas trop cher, des opérations de ce genre peuvent rendre profitable la pêche de la morue. Cependant, je ne vois pas comment cela pourrait jamais remplacer la pêche à la trappe; quand celle-ci est profitable elle permet dans l'espace d'un ou deux mois de prendre 800, 900 ou mille quintaux de poisson (un quintal équivaut à 112 livres de poisson séché).

Mais, outre ce problème relatif aux expériences, le ministre aura, d'ici moins d'un an ou environ, à régler le problème de la vente de la morue salée. La vente de la morue constitue toujours un problème difficile. Autrefois, à l'époque de la liberté du commerce, il était bien connu que, parmi les marchands, c'était à qui payerait le moins cher. Une fois même, à la fin de la première Grande Guerre, l'industrie tout entière a été la proie du plus terrible désordre à cause de ce procédé de vente.

En 1936, à l'époque de la Commission de gouvernement, on a créé un Office de la pêche. Plus tard on a résolu de laisser aux seuls marchands le droit exclusif de la vente de morue salée, ce droit étant exercé par une société connue sous le nom de *Newfoundland Association of Fish Exporters, Limited.* Cette société a toujours le droit d'exporter du poisson. Seuls peuvent en faire partie des marchands. Les honorables députés pourront se faire une idée de ce qu'elle peut être si je leur dis que, pour y entrer, il faut payer $10,000. Seuls les marchands riches peuvent y adhérer dans ces conditions.

C'est dire qu'en fin de compte tout le poisson est exporté par ses membres. On prélève un montant de 3 p. 100 afin de le verser dans les coffres de la NAFEL. J'ignore si les intéressés font la distribution. Récemment, alors en visite à Saint-Jean, le sous-ministre des Pêcheries, M. Bates, a dit que le ministère aimerait savoir ce que les pêcheurs veulent: le maintien des méthodes actuelles d'exportation du poisson, ou l'adoption d'un régime différent.

Le *Daily News* a répondu à l'invitation et a déclaré, dans un article publié le 8 novembre, qu'il n'y avait que deux autres solutions possibles à part le maintien de l'association existante.

Il devrait y avoir soit une coopérative de vente pour les pêcheurs soit une commission. A mon avis, la commission à laquelle ils songeaient ressemblait à la Commission du blé dans l'Ouest du Canada. Étant donné que la question m'intéresse, j'ai pris le temps de vérifier la constitution de la Commission, qu'on a instituée en vertu de la loi adoptée en 1935 au temps du gouvernement Bennett. Je l'ai parcourue et il me semble que l'idée en était bonne, que si une commission pouvait s'occuper de l'exportation de millions de boisseaux de blé, un organisme analogue serait capable de pourvoir à l'exportation d'un million de quintaux de morue salée en provenance de Terre-Neuve.

Il existe actuellement à Terre-Neuve un autre organisme qui a beaucoup à dire en ce qui concerne la pêche; je veux parler de la Fédération des pêcheurs. Certains députés se souviendront que, le 6 février 1951, j'ai tenu, pendant le débat portant sur l'Adresse en réponse au discours du trône un discours, dans lequel j'ai parlé des pêcheries de Terre-Neuve et formulé le vœu que le Gouvernement suive l'exemple donné en 1929, alors qu'une commission a recommandé d'enseigner les méthodes coopératives aux pêcheurs. J'ai proposé d'envoyer M. Coady à Terre-Neuve pour y établir une école où l'on enseignerait aux pêcheurs ces méthodes coopératives. Le gouvernement provincial a donné suite à cette idée, en envoyant M. Coady dans la région en cause et en subventionnant la création de la Fédération des Pêcheurs, qui compte maintenant de dix mille à quinze mille membres le long des côtes de Terre-Neuve. La plupart des gens qui s'occupent de la pêche de la morue fraîche et de sa salaison, font partie de la Fédération. Selon un article paru dans le *Daily News* du 8 août 1951, M. Lane, secrétaire de la Fédération, indique que son organisme s'oppose au maintien de l'organisme NAFEL.

Le secrétaire d'État (M. Bradley) n'est-il pas allé par là récemment et n'y a-t-il pas dit que cet organisme serait maintenu? Je n'ai pas pris connaissance de tout ce qu'il y a déclaré; mais j'ai lu ce que nous a dit le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) l'autre jour en réponse à une question du député de Saint-Jean-Est (M. Higgins). Il me semble que la situation est encore instable et j'espère que le ministre songe à des mesures qui seront dans le meilleur intérêt des pêcheurs. C'est la norme dont il ne faudrait pas se départir, quand il s'agit des pêcheurs de Terre-Neuve: quel est le meilleur intérêt des pêcheurs?

On peut recourir à trois mesures. On peut maintenir l'organisme actuel ou établir des coopératives de vente composées de pêcheurs. Je suis sûr que le ministre se rend compte que ce ne serait pas une mince tâche puisqu'il s'agirait d'enseignement. Il faudrait un certain temps pour former ces gens aux principes de la coopération, bien que, depuis douze ou quinze ans, beaucoup d'entre eux se soient familiarisés avec les méthodes d'achat et de crédit coopératifs. Ils n'ont pas, cependant beaucoup d'expérience de la vente coopérative. Ou bien,—et c'est la troisième solution,—on pourrait établir un organisme du genre de la Commission du blé. A l'occasion, le ministre aura à décider de ce qui est le plus avantageux.

[M. Browne (Saint-Jean-Ouest).]

Je ne sais pas quel serait le meilleur parti à prendre. Aux termes de l'union, l'office actuel des pêcheries continue d'exister pendant cinq ans après le 1er avril 1949, de sorte qu'il cessera son activité le 1er avril 1954, à moins qu'on ne présente une mesure législative en vue de le maintenir.

L'article du *Daily News*, dont j'ai parlé, renferme une autre critique. On y déclare que le sous-ministre a semblé dédaigner le premier ministre de la province, qu'il n'a pas consulté le Gouvernement, mais qu'il s'est contenté de demander l'avis du public et des journaux sur les méthodes futures à adopter à Terre-Neuve en ce qui concerne la vente. Vu que les pêches relèvent du gouvernement fédéral, il m'a semblé que nul ne devait s'opposer vivement à ce qu'on posât cette question ou qu'on fît cette proposition.

Je ne suis pas en mesure de dire quelle est la meilleure méthode; mais je suis persuadé que le critère dont j'ai déjà fait mention, à savoir qu'il faut servir les meilleurs intérêts des pêcheurs, devrait être adopté. Depuis que le ministre occupe son poste, je ne doute pas qu'il se soit rendu compte de certaines des difficultés qui existent là-bas. Avant de terminer, j'aimerais lui signaler certaines particularités de la situation où se trouvent les pêcheurs de Terre-Neuve. Il sait que chaque année des centaines de chalutiers et de morutiers viennent du Portugal, de France et d'Espagne. La plupart de ces navires sont des bâtiments à voiles munis de moteurs diésels, qui portent de 50 à 75 doris, ce qui veut dire que le nombre des pêcheurs est de 50 à 75, étant donné que chaque doris contient un homme. Le discours du trône indique qu'on présentera bientôt un projet de loi relatif aux voyages que font ces navires portugais et espagnols aux ports de Terre-Neuve afin de s'approvisionner en boëtte et en équipement.

Les autres provinces ont mis fin à cette pratique le premier juillet, mais à cause de l'accord conclu entre Terre-Neuve et les pays en question, accord qui était en vigueur au moment de l'union et qui permettait aux pêcheurs de venir s'approvisionner à Terre-Neuve, la pratique s'est poursuivie dans cette province. Je ne sais pas si le Gouvernement a l'intention d'interdire à ces bateaux l'entrée des ports de Terre-Neuve, mais je prie instamment le ministre d'étudier sérieusement la question avant de prendre semblable décision.

Ces hommes sont extrêmement laborieux, et leur vie est très dure. Ils sont braves et font un rude métier. Ils ne causent d'ennuis à personne à Saint-Jean. Nombre d'entre eux sont mariés, pères de familles et vivent dans des pays dont le niveau de vie est bien

inférieur au nôtre. Je demande donc qu'on étudie le problème avant d'adopter une règle rigoureuse qui leur interdirait de venir aux ports de Terre-Neuve acheter leur boëtte et autres approvisionnements, comme ils en ont l'habitude depuis si longtemps.

Le gouvernement du Portugal s'est fort intéressé à ses pêcheurs et a veillé à ce qu'ils aient bateaux et matériel du dernier modèle. Il s'occupe de leur bien-être au foyer en leur assurant des maisons, des allocations de maternité pour leurs femmes et des prestations au titre des loisirs pour eux et leurs familles. Personne ne semble porter pareil intérêt aux pêcheurs de Terre-Neuve.

J'ai déjà en d'autres occasions appelé l'attention sur les prestations accordées aux cultivateurs de l'Ouest du Canada, et d'autres régions, par l'entremise de prêts destinés aux améliorations agricoles. Les cultivateurs de Terre-Neuve ont été fort peu avantagés du fait de cette mesure législative, car pour une raison ou une autre ils n'ont pu se faire consentir d'emprunts. Les pêcheurs du Canada ne jouissent d'aucun avantage analogue, puisqu'il n'y a pas chez nous de loi de ce genre. L'honorable représentant de Charlotte (M. Stuart) a, je crois, fait inscrire une résolution au *Feuilleton* invitant le Gouvernement à examiner l'à-propos de fournir aux pêcheurs des avantages analogues à ceux qui sont consentis aux cultivateurs.

Ne paraît-il pas étrange que des millions d'habitations s'élevent dans les villes et leurs alentours au prix de millions de dollars provenant soit du gouvernement, soit d'organisme de l'État, alors que rien n'est prévu pour les milliers et milliers de pêcheurs qui vivent dans de petites localités, simplement parce qu'ils n'habitent pas des terres munies de services municipaux. Il faudra attendre mille ans avant que certains de ces petits établissements soient pourvus de terrains munis de ces services. La chose est impossible. Pourtant ne semble-t-il pas injuste de les priver du privilège de pouvoir emprunter une somme d'argent pour améliorer les moyens de gagner leur vie ou leurs maisons? Il me semble raisonnable qu'un pêcheur soit traité de manière à ce qu'il lui soit possible d'obtenir un emprunt de ce genre. Je connais bon nombre de pêcheurs qui, leur accordât-on sept ans pour rembourser leur emprunt, seraient très heureux de l'obtenir afin d'améliorer leurs maisons et les moyens de gagner leur vie.

Puis il y a la question des dommages causés par les tempêtes, question qui a été soulevée l'autre jour à la Chambre; à cette occasion le ministre a répondu à une question posée par l'honorable député de Burin-Burgeo (M. Carter). Cet automne, j'ai été témoin des ravages causés par une tempête. Je me trouvais sur une falaise dans le petit village de St. Michaels près de Ferryland. Comme je regardais la mer en furie, je vis des débris de bateaux, d'appontements et de quais qui flottaient ici et là et les pêcheurs sur la grève qui essayaient de récupérer ce qu'ils pouvaient. Un ou deux villages seulement ont été atteints à ce moment-là. L'autre jour, une tempête beaucoup plus tumultueuse a causé des dégâts encore plus considérables. C'est à cause de cette tempête que l'honorable député de Burin-Burgeo, dont la région a été ravagée plus que toute autre, a posé sa question.

Si je ne m'abuse, le Gouvernement étudie la question. Le ministre précédent nous a dit qu'il étudiait une formule d'assurance à laquelle participeraient les gouvernements fédéral et provincial, et peut-être aussi les pêcheurs, afin que ces derniers, alors assurés contre les dégâts de ce genre, puissent les réparer sans délai. J'ignore le sort qui sera maintenant fait au projet, mais je sais qu'une tempête, qu'elle frappe tout le pays où qu'elle se limite à un ou deux villages, entraîne des effets désastreux pour les pêcheurs qui la subissent.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je dois dire au député que son temps de parole est écoulé.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Il me reste seulement une autre considération à mettre en relief.

M. l'Orateur suppléant: Le député peut poursuivre ses observations, s'il obtient le consentement unanime de la Chambre; mais je dois lui dire que son temps de parole est écoulé depuis trois minutes.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Il s'agit d'une seule considération.

M. l'Orateur suppléant: Le député comprend qu'il ne m'appartient pas de lui accorder cette permission; il doit la demander à la Chambre.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Je voulais simplement féliciter le ministre.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député poursuivre ses observations?

Des voix: D'accord!

M. l'Orateur suppléant: Le député de Saint-Jean-Ouest peut continuer puisqu'il a l'approbation unanime de la Chambre.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Je voulais me reporter à une déclaration publiée récemment dans un journal et ayant trait aux dépôts de boëtte. Je n'ai rien entendu dire à la Chambre à ce sujet, mais le ministre

a peut-être l'intention d'aborder la question plus tard. J'ai soulevé le problème à plusieurs reprises et j'ai conseillé au ministre précédent de mettre des dépôts de boëtte à la disposition du plus grand nombre possible de pêcheurs. A quoi servirait d'avoir un dépôt de boëtte à dix milles de distance, s'il faut s'y rendre en bateau? Les pêcheurs veulent pouvoir obtenir de la boëtte fraîche à trois heures du matin, afin de pouvoir aller à la pêche de bonne heure. Je suis heureux de constater que le ministre étudie le problème; j'espère qu'il pourra bientôt dire à la Chambre quand ce programme sera mis en pratique et les conditions qui s'y rattacheront.

L'hon. M. Sinclair: Je remercie vivement le député de Saint-Jean-Ouest de son discours qui me sera d'un grand secours et auquel je répondrai plus tard. Toutefois, je tiens à corriger une de ses observations, par esprit d'équité envers mon sous-ministre. Celui-ci a bien consulté le gouvernement de Terre-Neuve au cours de son séjour là-bas, et le ministre des pêcheries de Terre-Neuve lui a rendu sa visite, en venant à Ottawa la semaine dernière. Je suis fort obligé au député pour le discours qu'il a prononcé.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Puis-je formuler une observation?

Des voix: Non.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): C'est après que M. Bates eût déclaré qu'il avait pris contact avec les membres du Gouvernement.

M. T. H. Goode (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, étant originaire de Colombie-Britannique, je puis dire que, de l'avis de tous, on n'aurait pu faire de meilleures nominations que celles du ministre actuel des Pêcheries (M. Sinclair) et du présent Solliciteur général (M. Campney). La Colombie-Britannique est une jeune province qui mérite d'être représentée comme elle le sera par ces deux jeunes hommes. Étant donné l'essor actuel de la province et l'affluence de nouveaux habitants en provenance de la Saskatchewan et de l'Alberta, je m'attends à ce qu'un jour, qui n'est pas trop lointain, notre développement nous vaudra un autre ministre originaire de Colombie-Britannique.

Je mentionnerai d'abord le sous-amendement proposé par le chef de la CCF (M. Coldwell), dont un passage est ainsi conçu:

> Nous déplorons, en outre, que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas
> *a*) recommandé une mesure tendant à établir un programme national d'assurance-santé...

Il me semble que personne n'est plus compétent pour parler de la santé et de l'hospitalisation qu'un député de la Colombie-Britannique. Nous avons, au cours des ans, constaté la confusion qui régnait non seulement sous le gouvernement actuel, mais sous le gouvernement précédent, en partie composé de représentants du parti libéral. A mon avis, rien ne cloche en ce qui concerne l'hospitalisation en Colombie-Britannique. L'idée était bonne. Ce qui ne marchait pas dans l'administration était dû à l'adoption d'un programme, qui était d'un ou deux ans prématuré. La loi une fois adoptée, sur les instances de certains personnages éminents, le programme d'hospitalisation a été appliqué en Colombie-Britannique avant que nous fussions prêts.

Tout d'abord, les primes ont été établies à un niveau plutôt bas et, à ma souvenance, on les a augmentées à deux ou trois reprises. Nous avons constaté que les hôpitaux de la Colombie-Britannique n'étaient pas en mesure d'accueillir un tel nombre accru de malades, que nos écoles d'infirmières ne pouvaient fournir le personnel exigé par un plan d'hospitalisation tel celui qui fut institué en Colombie-Britannique. Nous avons aussi constaté que la construction de nouveaux hôpitaux dépassait, ainsi que l'a fait remarquer l'autre jour le ministre créditiste de la Santé et du Bien-être, "les moyens dont disposait la population de la Colombie-Britannique". On ne peut trouver nulle part ailleurs qu'en Colombie-Britannique d'exemple plus probant d'un programme d'hospitalisation appliqué bien longtemps avant le moment propice et sans examen préalable suffisant.

J'y reviens: l'intention était bonne. Je ne sache pas que personne, en Colombie-Britannique, prétende que le programme d'hospitalisation tel que nous le connaissons maintenant n'est pas à l'avantage des personnes qui doivent en bénéficier, ceux qui sont d'abord incapables de payer leurs notes d'hôpital. Mais on a là un exemple frappant d'un gouvernement qui adopte une mesure avant même que les gens soient disposés à verser un montant supplémentaire d'impôt et, en second lieu, avant que le gouvernement sache comment appliquer une loi relative à une telle question. En Colombie-Britannique, la confusion règne en matière d'hospitalisation. Le présent gouvernement a été appelé au pouvoir non seulement à cause des choses que la coalition n'avait pas faites mais encore parce qu'il a déclaré que le programme d'hospitalisation deviendrait un régime à participation facultative dès son arrivée au pouvoir. Plus de primes, plus d'impôts supplémentaires; toutefois, quiconque voulait adhérer au nouveau programme d'hospitalisation pouvait le faire sur le principe de la contribution.

Le Gouvernement a laissé toute la latitude voulue à ceux qui ne veulent pas adhérer au

plan et qui préfèrent acquitter leurs frais d'hospitalisation de la façon ordinaire. Je ne parle pas ainsi parce que mes amis les créditistes siègent de l'autre côté de la Chambre. Sauf le représentant de Macleod (M. Hansell), ils n'ont eu rien à voir à l'organisation provinciale. Il doit accepter la responsabilité de toutes les déclarations que les candidats du Crédit social ont faites avant les dernières élections en Colombie-Britannique. A l'encontre des désirs de leur congrès électoral, on a fait venir en Colombie-Britannique le représentant de Macleod. C'est sans doute lui, bien que ce soit à peine croyable, qui a imposé sa volonté, en ce qui concerne le Crédit social et le parti provincial. Je ne m'étonne pas que mes honorables vis-à-vis du parti créditiste aient déclaré ne pas accepter certaines des vues exprimées au cours de ces élections.

Néanmoins, nous avons eu au pouvoir pendant peu de temps un Gouvernement qui s'est engagé à accorder l'hospitalisation gratuite aux gens de la province, s'ils le voulaient. Cependant, je lis dans la *Province* de Vancouver, en date du 1er décembre, que, malgré le coût supplémentaire de construction des hôpitaux et bien que le gouvernement provincial sache que les ententes conclues tout dernièrement prévoient que les conseils des hôpitaux se chargeront des frais supplémentaires,—dans la ville où j'habite, les frais des traitements augmenteront de plusieurs milliers de dollars à notre nouvel hôpital de Burnaby, qui ne contient que 100 lits,—et bien que le déficit de l'Hôpital général de Vancouver doive s'établir à environ un million de dollars l'an prochain, ce Gouvernement temporaire. . .

Des voix: Bravo!

M. Goode: . . . a jugé bon de geler ses versements aux hôpitaux dans toute la province. Non seulement le Gouvernement a déclaré à la population de la Colombie-Britannique que nous allions avoir l'hospitalisation volontaire, mais il a même laissé entendre que les hôpitaux allaient recevoir des sommes plus élevées. Je les ai entendu le dire. J'ai aussi entendu le ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Prudham) dire l'autre soir que d'après son expérience cette méthode aurait pour effet d'augmenter le fardeau des municipalités de toutes les provinces canadiennes.

M. Wylie: Le croyez-vous?

M. Goode: Je ne crois que ce que je lis et ce que j'observe et la preuve en est là dans le journal. Si mon honorable collègue veut prendre la parole pour le nier et pour déclarer qu'il n'appuie pas la décision de son parti de geler les versements pour l'hospitalisation, je suis prêt à lui céder incontinent la parole.

M. Wylie: Ce n'est pas de cela que vous parlez.

M. Goode: Le ministre a dit que le fardeau retomberait sur les municipalités. Comme il a raison. Si le Gouvernement, à Victoria, gèle les versements aux hôpitaux, étant donné les frais supplémentaires de 1953, les municipalités devront alors payer la différence. Je crois que cela confirme la déclaration du ministre qui disait que dans n'importe qu'elle province dirigée par un gouvernement créditiste, les municipalités se verraient contraintes d'assumer le fardeau.

Des voix: Bravo!

M. Shaw: Il n'en est pas ainsi.

M. Goode: Il en est ainsi en Alberta.

M. Wylie: L'honorable député entendra encore parler de cette question.

M. Goode: Lorsque mes honorables amis auront fini d'exposer leurs vues de leur côté de la Chambre, qu'ils veuillent bien se rappeler que, lorsqu'ils prennent la parole à la Chambre, j'estime qu'ils expriment leurs opinions et que ces opinions sont sincères. C'est dans cet esprit que je les écoute; tout ce que je demande, ce sont les mêmes égards.

M. Wylie: Avec quelques interruptions.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

M. Wylie: Il est difficile de les accepter.

M. Goode: Ayant exprimé ce que j'avais à dire au sujet de l'hospitalisation en Colombie-Britannique, je veux maintenant revenir sur une déclaration que j'ai faite avant de quitter ma région. J'ai fait cette déclaration car j'avais l'idée que le parti cécéfiste proposerait le sous-amendement. J'estime que l'idée est bonne mais je crois qu'elle est un peu avant le temps.

Quiconque vient de la Colombie-Britannique peut prouver que l'établissement d'un régime national de santé serait aujourd'hui prématuré de plusieurs années. La population n'y est pas prête. Si le pays était appelé à se prononcer sur la question, il n'y en a pas un très grand nombre, sauf peut-être quelques personnes mal avisées qui appuieraient la CCF, qui approuveraient un tel programme.

J'ai beaucoup de respect pour l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Il a dit, au cours de son discours, qu'il portait la proposition à l'attention de la Chambre. C'est là, je crois, un énoncé raisonnable. Je ne crois pas que l'honorable député ait pris

le sous-amendement trop au sérieux. Ce sera un pas vers la réalisation du projet formulé l'autre jour par l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Laing) lorsqu'il a dit que la meilleure façon de procéder, à ce sujet, était d'en confier l'étude à une commission parlementaire. Je crois qu'il a parlé d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes; à tout événement, il a fait mention d'un comité. Le comité en question étudierait à fond la question et nous permettrait ainsi d'éviter le grave problème qui se pose maintenant en Colombie-Britannique.

Si le Gouvernement fédéral adopte le programme de santé nationale il se verra aux prises non seulement avec les difficultés qu'éprouve la Colombie-Britannique, si petites qu'elles paraissent sur le plan national, mais il lui faudra vaincre des difficultés cent fois plus nombreuses. Ce serait, je crois, l'erreur la plus tragique que pourrait commettre le Gouvernement, que de se lancer en ce moment dans l'établissement d'un régime national de santé, tant il est mal préparé au point de vue des services d'hygiène et tant la population est peu disposée à défrayer l'application d'une telle mesure. Je voterai contre le sous-amendement, non pas seulement parce qu'il représente une motion de défiance à l'endroit du Gouvernement, ce qui, à mon avis, n'a guère d'importance car, je tiens à le dire, s'il avait été rédigé un peu différemment, je l'aurais peut-être approuvé de mon vote.

M. Knowles: Dites-nous comment il aurait dû être rédigé pour vous être acceptable.

M. Goode: Si mon honorable ami veut que je propose un programme à la CCF, je le ferai volontiers.

M. Knowles: Dites-nous simplement quel est le texte que vous auriez approuvé.

M. Cruickshank: Il vous le dira en temps et lieu.

M. Goode: Quand viendra le moment de mettre sur pied un programme national d'assurance-santé, je puis dire à mes honorables amis que c'est un gouvernement libéral qui présentera ce programme et que ce sera un programme approprié.

M. Johnston: Dans combien d'années?

M. Cruickshank: Vous ne serez pas ici.

M. Knowles: Est-ce à dire qu'il faudra encore trente-trois ans pour que les libéraux interviennent?

M. Goode: Mon honorable ami ne sera plus ici.

M. Johnston: Ce n'est pas une réponse.

M. Goode: Si le député veut bien passer à mon bureau, je le lui dirai. J'aborde maintenant une autre question qui ne soulèvera guère de protestations de la part de mes honorables amis.

Une voix: Maintenant que la première question est réglée.

M. Goode: Si le *Citizen* d'Ottawa, numéro du 6 décembre, a reproduit fidèlement les paroles du député de Nanaïmo (M. Pearkes), celui-ci se propose de saisir la Chambre cette semaine d'un certain fait qui se serait produit en Corée pendant le séjour là-bas du prochain président des États-Unis. J'ai été grandement étonné que le député ne porte pas la question à l'attention du Gouvernement aujourd'hui même. S'il l'avait fait, il est très probable que je me serais abstenu de formuler les remarques qui vont suivre.

Le numéro du 6 décembre du *Citizen* publie un article de Bill Boss, correspondant de la *Presse canadienne* en Corée. Je puis dire, je crois, que je n'ai pas toujours approuvé les articles que ce journaliste a écrits sur les événements de Corée. Quoi qu'il en soit, il a porté, je crois, à l'attention des Canadiens, la question d'une garde d'honneur en Corée, qui comprenait un certain nombre de soldats canadiens, qui ont dû attendre sept heures environ. Certains d'entre nous à la Chambre savent exactement à quoi s'en tenir sur ce point. Voici comment l'article est conçu:

> L'inspection par le général Eisenhower devait avoir lieu à 3 heures de l'après-midi; les troupes se sont rendues sur la piste d'atterrissage à 1 heure et quart de l'après-midi. Elles se sont réchauffées en se frappant les mains, en frappant le sol de leurs pieds et en se tapant dans le dos les uns les autres.
>
> Les Canadiens ne se sont pas plaints, car ils estimaient que c'était un honneur que de pouvoir rendre hommage au général Eisenhower. Cependant, les journalistes ont fortement critiqué la chose, déclarant qu'on n'avait eu aucun égard pour les soldats...
>
> Les Canadiens ont suscité l'admiration générale d'une façon bien pénible mercredi dernier. Sur la piste d'atterrissage balayée par le vent, par un froid de cinq degrés au-dessus de zéro, les militaires ont enlevé leur parka, afin de faire meilleure figure dans leur uniforme de combat bien pressé.
>
> Les militaires ont pris cette décision d'eux-mêmes, déclarant à M. Hanson avant les exercices du matin: "On ne peut manœuvrer à l'aise en portant un parka!"

Si les journaux ont rapporté la nouvelle exactement, à la suite de cet article le prochain président des États-Unis a dû s'excuser auprès de certaines autorités en Corée parce qu'il avait fait attendre nos soldats et d'autres également pendant sept heures. L'honorable représentant de Nanaïmo a dit qu'il allait porter la question à l'attention de la Chambre et je crois qu'il devrait le faire. Mais avant, je me permets de lui signaler que je suis resté un jour cinq heures et demie sur le terrain

d'exercice avec quelques centaines d'hommes à attendre l'honorable représentant de Nanaïmo. Je dois dire, cependant, qu'il était à l'heure. Étant sergent-major de service ce jour-là, j'ai constaté qu'il était une minute et demie en retard. J'ai protesté auprès de certains officiers supérieurs, tout comme je proteste maintenant. Je ne crois nullement qu'un officier canadien ait été chargé du commandemant de cette garde d'honneur coréenne; cependant je crois qu'un officier canadien commandait les Canadiens qui faisaient partie de cette garde mixte.

Comme vous savez, monsieur l'Orateur, les officiers ne sont pas toujours faciles à comprendre. Un homme qui passe la journée assis à un bureau, va faire faire une promenade à son chien le soir à son retour chez lui, se fait mener par sa femme, se comporte chaque jour comme un timide, et se transforme subitement en lion enragé, lorsqu'on lui donne un grade. J'ai connu des officiers de cette trempe. Dieu merci, ils ne sont pas nombreux. Il n'y en a certes pas parmi les anciens officiers qui siègent à la Chambre. Cependant, il y en a dans l'armée canadienne. Je ne saurais en tenir responsable ce Hanson, qui n'est pas en mesure de se défendre et je ne tiens nullement à l'attaquer ici, mais, enfin, quelqu'un doit répondre de la station de sept heures effectuée par ces soldats canadiens sur le terrain. Et puis comment peut-on avoir l'effronterie d'essayer de me faire croire, à moi qui ait eu tout de même quelque chose à voir aux troupes canadiennes, que des soldats canadiens aient dit qu'ils avaient envie de faire du maniement d'armes portatives sans parkas, à cinq degrés au-dessus de zéro! Je n'y comprends absolument rien, pour peu que je songe à la bêtise de tout cela. On ne saurait rêver de pire reportage.

Je me suis déjà plaint de ce monsieur. On se souviendra que j'ai déjà dit un mot des pertes ou des unités dont on parlait dans le journal avant que les parents des intéressés en aient entendu parler. Ne pouvait-on pas empêcher les femmes et les mères de nos soldats d'être ainsi inquiétées inutillement? C'est encore une fois du même monsieur qu'il s'agit. Il nous dit que les Canadiens, dans leurs tenues de serge fraîchement repassées, avaient envie de faire l'exercice en tenue de combat plutôt que d'utiliser leurs parkas. La plupart d'entre nous savent que ce n'est pas vrai. Ce qui est vrai, pourtant, c'est que les troupes canadiennes, et d'autres, sont restées sur le terrain pendant plusieurs heures par une température voisine de zéro.

Je ne prétends pas que le gouvernement soit responsable. Dieu sait que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) ne sait pas tout ce qui se passe en ce qui concerne ces petites histoires, encore qu'il soit bien au courant de la plupart des choses importantes. Il reste qu'à mon avis il y aurait lieu de commencer immédiatement une enquête. Après tout l'affaire est grave. Voici le prochain président des États-Unis qui est à peu près obligé de présenter des excuses, alors qu'il est lui-même arrivé à l'heure dite, très exactement. On a pris sept heures pour former une garde d'honneur avec quelques hommes.

J'ai été moins que d'autres, membre des forces canadiennes et en ai fait moins, certainement, que la plupart de mes collègues anciens combattants de la Chambre. Mais je puis vous assurer que je puis mettre en position, en une demi-heure, une garde d'honneur composée de mille hommes; et je ne connais pas de sergent-major de l'armée canadienne, —surtout de l'armée régulière,—qui ne pourrait le faire en quinze minutes. Je crois que cette garde d'honneur compte entre 30 et 40 hommes, bien que je ne sache pas le chiffre exact. Mais il n'y a pas un sergent-major de l'armée canadienne qui n'aurait pu s'acquitter de cette tâche en un quart d'heure. Pourtant cet article soutient que nous avons tenu nos troupes à l'exercice pendant sept heures. Après six mois d'instruction dans l'armée, un fantassin canadien en sait plus sur le maniement des armes portatives que la plupart des soldats des autres armées. On a reconnu, je crois, que le soldat canadien est un spécialiste des armes portatives. Pourtant, il nous faut prendre sept heures pour mettre une garde d'honneur en position, de sorte que ces soldats reçoivent une instruction élémentaire qu'ils savaient déjà très probablement depuis deux ans.

Je conseillerais au ministre suppléant de la Défense nationale (M. Campney) de faire procéder à une enquête approfondie sur cet incident. J'ai d'autres questions à poser à la chambre à ce sujet. Je veux savoir pourquoi on a tenu des troupes canadiennes pendant sept heures dans cette position, et d'ordre de qui ils étaient là et qui était l'officier canadien supérieur chargé de cet exercice.

Comme ce que je viens de dire pourrait porter à croire que je m'en prends au ministère de la Défense nationale, bien que ce ne soit pas là mon intention,—j'estime qu'il fallait le dire étant donné les nombreuses déclarations que nous avons entendues au cours de la présente session au sujet des points faibles de certaines personnalités. J'ai en main un très long article paru dans le *Times* de New-York en date du lundi 10 novembre 1952 et je me propose de le consigner au compte rendu. Il faudra dix minutes environ, mais j'estime que cet article devrait

être versé maintenant au hansard. Écrit en France par un correspondant du *Times* de New-York, il est conçu en ces termes:

Sans faire de bruit mais avec efficacité les Canadiens ont mis au point ici ces quatre derniers mois une base d'avions de chasse à réaction qui peut soutenir la comparaison, du point de vue de la rapidité d'aménagement, de l'efficacité de l'exploitation et des conditions d'existence prévues pour les officiers et les hommes avec n'importe laquelle des vingt et une autres bases aériennes de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord déjà aménagées en France.

C'est le foyer de la première escadre d'avions F-86 Sabre à réaction de l'alliance sur le continent européen; les soixante Sabres sont de fabrication canadienne. Entièrement composé de membres réguliers de la deuxième escadre d'avions de chasse du Corps d'aviation royal canadien, le groupe canadien constitue la première de quatre escadres semblables qui doivent s'envoler vers le continent au cours des prochains dix-huit mois, pour y rejoindre les forces aériennes alliées, Europe centrale, sous le commandement du lieutenant-général Lauris Norstad des forces aériennes des États-Unis.

Cette base canadienne de 1,000 acres est plus qu'une simple installation technique: c'est un exemple de collaboration entre le Canada et la France qui pourrait être proposé aux États-Unis, à qui revient la lourde tâche d'aménager une chaîne de bases aériennes en pays étrangers en vue de la défense du monde libre.

Les progrès accomplis ici sont remarquables, quelque critère qu'on leur applique. Ainsi, le 3 juillet, il n'y avait ici qu'une piste d'envol pour avions de chasse, construite en béton par la France et longue de 8,000 pieds, une voie parallèle de roulement, d'autres surfaces à revêtement dur et quelques hangars.

Aujourd'hui, quatre mois plus tard, les ingénieurs civils français, appliquant des plans canadiens, ont construit soixante nouveaux bâtiments préfabriqués revêtus d'aluminium qui, déjà, logent près de 1,000 officiers et hommes canadiens, sans compter le matériel nécessaire aux opérations et les approvisionnements. Et 1,000 autres Canadiens doivent arriver au cours de l'an prochain.

Tandis que les pluies d'automne et le froid balayent ce plateau désolé de la vallée de la Moselle, le personnel canadien est confortablement installé dans des maisons préfabriquées, chauffées à la vapeur et bien isolées; chaque maison peut contenir 104 officiers ou aviateurs, ou encore être employée comme centre récréatif, édifice d'administration, chapelle, salle de mess ou centre d'approvisionnement. Chaque édifice, en forme d'H géant, revient à environ $88,000.

Nous sommes fort satisfaits des matériaux français et des travaux de construction. Le capitaine de groupe, C. F. Johns, surveillant canadien de la construction a déclaré hier: "Ces bâtiments sont aussi bons que ceux qui sont construits dans nos propres stations au Canada".

D'après les règlements de l'organisation du Pacte de l'Atlantique, c'est la France qui désigne les endroits et aménage les pistes, ainsi que certains hangars destinés aux bases aériennes de l'organisation situées en France; mais c'est au pays dont les unités aériennes font usage des champs d'aviation, que revient le soin de bâtir ses propres casernes, ses entrepôts, ses centres récréatifs, etc. Il apparaît aujourd'hui que les Canadiens ont su éviter les écueils ayant retardé l'aménagement, chez nous, des bases américaines.

Les progrès réalisés par les Canadiens semblent attribuables à trois causes: Une étroite collaboration avec les Français avant même que les travaux de terrassement soient entrepris; une réelle délégation d'autorité d'Ottawa aux représentants canadiens officiels envoyés en France pour surveiller les travaux et du tact dans les rapports avec les Français à tous les niveaux, depuis le gouvernement jusqu'à l'entrepreneur local. Ces trois moyens réunis ont donné d'excellents résultats.

L'Aviation canadienne a étudié à fond les méthodes françaises de construction bien avant d'envoyer sa première escadre de Sabres à Grostenquin, le 11 octobre. On savait déjà à Ottawa l'an dernier quels sont les travaux de construction que les Français sont capables de bien exécuter et quels sont ceux dont on ne saurait attendre d'eux l'exécution.

Lorsque l'Aviation canadienne a commencé à dresser, l'hiver dernier, des plans et devis détaillés des casernes et autres immeubles semi-permanents, elle a vérifié ses plans de concert avec des ingénieurs à l'ambassade de France à Ottawa. Elle a ensuite préparé les plans complets tant en anglais qu'en français et tant à l'échelle en pouces qu'à l'échelle métrique en usage sur le continent. Lorsque les plans ont été finalement soumis au gouvernement français, à ses ingénieurs et à ses entrepreneurs civils au printemps, tous savaient exactement ce que voulait le Canada. Du commencement à la fin, les Français ont fait preuve des meilleures dispositions à notre endroit.

L'Aviation américaine s'est assurée les services de quelques-uns des ingénieurs en construction les plus expérimentés des États-Unis et les retiendra en Europe un an au moins jusqu'au mois d'octobre 1953 pour qu'ils y surveillent les travaux d'aménagement de trois bases cédées aux États-Unis, en France, sous le régime du pacte de l'Atlantique.

Quelques-uns de ces techniciens se sont rendus en avion à la base canadienne pour y puiser des idées nouvelles. Il est encore trop tôt pour qu'ils puissent préparer un compte rendu complet mais déjà, par comparaison, ils ont relevé deux importantes lacunes à l'égard des méthodes américaines d'aménagement de bases en France.

C'est un exemple qui peut servir au reste du monde. Je tiens donc, après avoir mentionné certains officiers canadiens qui forment une très petite minorité, à féliciter également ces officiers de l'armée active qui font un si beau travail et qui forment la grande majorité de nos troupes au Canada.

Je mentionne maintenant deux questions qui concernent ma circonscription. L'une a trait à l'industrie de la pêche sur le Fraser. Elle concerne également les députés de New-Westminster (M. Mott) et de Fraser-Valley (M. Cruickshank). Ils voudront certainement traiter ce sujet plus tard, à leur tour, et en parleront peut-être mieux que moi. Je parlerai quelques instants de la vente du saumon en conserve au Canada, sur laquelle j'appellerai l'attention du ministre des Pêcheries (M. Sinclair). Le député qui m'a précédé a mentionné la situation des pêches sur la côte est. Le même état de choses existe maintenant en Colombie-Britannique. Nous commençons à constituer des stocks excédentaires de saumon en conserve de première qualité, et il y aurait lieu de faire, avant la prochaine saison de pêche, quelque chose pour l'industrie canadienne du saumon, qui

aiderait pour le moins celle-ci à trouver les fonds nécessaires pour subsister l'année prochaine.

Je n'irai pas proposer une ligne de conduite au ministre des Pêcheries; je lui dirai, cependant, que la situation, surtout en ce qui a trait à certains préparateurs et aux dettes qu'ils ont contractées envers les banques, est telle que, selon moi, le gouvernement fédéral devra y voir. Me trouvant chez moi, durant l'intersession, j'ai dit qu'une subvention à l'industrie de la pêche pourrait être la solution définitive. Je n'en suis pas trop sûr aujourd'hui. C'est possible; mais quand on représente, comme les députés de la Colombie-Britannique, de 6,000 à 7,000 pêcheurs, il faut être très circonspect et éviter les déclarations inexactes. Je n'affirme pas que l'idée d'une subvention soit mauvaise; mais je laisse au ministre des Pêcheries le soin de se former une opinion et de décider, peut-être après en avoir causé avec le reste d'entre nous, de ce qu'il faut faire pour venir en aide à l'industrie du saumon en conserve de la Colombie-Britannique. Nul doute que certains ex-militaires qui possèdent des bateaux de pêche seront dans une situation difficile à la fin de l'an prochain, à moins que nous ne trouvions moyen d'assurer les fonds à l'égard des stocks excédentaires de saumon en conserve qu'on possède un peu partout au pays en ce moment.

Non pas que le Gouvernement doive accorder dès maintenant des prêts importants ni recourir à quelque mesure de cette sorte. Peut-être pourrait-il acheter certains stocks, pourvu que l'industrie de la pêche trouve des débouchés supplémentaires. Mais, j'y reviens, ces faibles propositions de ma part ne visent nullement à influencer le ministre des Pêcheries quand il examinera à fond la question; je suis bien sûr qu'elles ne l'influenceront pas. Cependant, j'espère bien que nos pêcheurs de la Colombie-Britannique seront assurés d'un marché au moins satisfaisant où revendre leur poisson en 1953.

En terminant, j'aimerais effleurer un autre sujet. Comme nous le savons tous, la Légion canadienne a demandé à chacun de nous, soit dans nos circonscriptions, soit ici, d'appuyer son mémoire ou de nous y opposer. Nous savons tous en quoi consiste ce mémoire. Certains d'entre nous sont prêts à aller jusque-là; d'autres ne le sont pas. J'ai toujours trouvé que les membres de la Légion, surtout ceux de ma circonscription, se montraient assez raisonnables. Je ne doute pas que certains anciens combattants titulaires d'allocations éprouvent de grandes difficultés. Je demanderais au ministre que, d'ici la prochaine session et en attendant la formation d'un autre comité des affaires des anciens combattants, le montant de $10 qui est puisé dans la caisse de secours et que nous versons à quelques ex-militaires moyennent évaluation de leurs ressources,—certains n'en reçoivent pas du tout,—s'ajoute à l'allocation accordée aux anciens combattants sans évaluation de leurs ressources, c'est-à-dire sans cette seconde évaluation des ressources. Ajoutons ces $10 à l'allocation de base. Peut-être n'est-ce pas une somme bien considérable, mais je sais que quelques-uns de nos ex-militaires âgés pourront ainsi passer un Noël convenable, tandis qu'autrement ils devront peut-être prendre leurs repas ailleurs que dans leur propre foyer.

Je tiens à dire au ministre des Travaux publics que le fleuve Fraser intéresse les députés de la Colombie-Britannique. Je ne parlerai que de la région que je représente et qui longe la municipalité de Richmond. Les ingénieurs du ministère ont décidé, à tort ou à raison, à New-Westminster, de rétrécir le fleuve Fraser de façon à laisser le courant transporter la boue au Pacifique et, d'après ce que j'en sais, le projet me semble excellent. Ils ont maintenant déposé en face de Richmond, sur la rive sud, des centaines de milliers de tonnes de pierre, et ils ont consolidé la rive. Ils ont ainsi poussé la partie la plus forte du courant vers la rive nord du fleuve, le long de la municipalité de Richmond.

Il n'y a actuellement pour retenir l'eau en cet endroit qu'une vieille digue construite bien avant ma naissance. Je signale au ministre des Travaux publics (M. Fournier) que cette digue, à mon avis, ne résistera pas aux prochaines inondations printanières du fleuve Fraser qui auront lieu si nous avons une quantité normale de neige dans le cours supérieur du Fraser. Je lui demande de collaborer avec le reeve et le conseil municipal de Richmond afin de prendre des mesures pour consolider la rive nord du fleuve car si jamais l'inondation démolit la digue nous nous trouverons dans une situation qui nous coûtera de nombreux millions de dollars. Si le Fraser franchit ces digues et si le niveau des eaux est assez élevé, comme c'est le cas lors des crues, les eaux atteindront presque Brighouse et causeront du tort à des milliers de citoyens. Il faudrait étudier le problème sans retard car le temps viendra vite, comme le savent les habitants de la Colombie-Britannique, où le Fraser sortira de son lit, comme il le fait chaque année.

M. Victor Quelch (Acadia): Monsieur l'Orateur, j'aimerais exprimer ma satisfaction à l'égard du réseau de hauts parleurs installés à la Chambre. Pour la première fois depuis dix-sept ans, je peux entendre ce qui se dit de n'importe quelle extrémité de la Chambre. Voilà, en vérité, un agréable changement, car,

en de nombreuses occasions, nous ne pouvions aucunement entendre distinctement ce qui se disait.

Je remarque que de nombreux députés qui siègent du côté opposé de la Chambre manifestent, pour le Crédit social, un intérêt croissant. Cela s'applique surtout aux représentants qui viennent de la Colombie-Britannique, notre province-sœur; un certain nombre ont lancé des interpellations des plus énergiques. Je songe, en particulier, aux honorables représentants de Kootenay-Est (M. Byrne), de Vancouver-Sud (M. Laing) et de Fraser-Valley (M. Cruickshank). Ils devraient du moins avoir la satisfaction de constater que leurs commettants évoluent. Si ces honorables représentants ne sont pas capables d'agir en dirigeants, ils devraient au moins essayer de se tenir au niveau de ceux qu'ils représentent. Il est évident que les gens de la Colombie-Britannique, y compris ceux de Fraser-Valley, ne consentent plus à s'en remettre à d'autres.

M. Cruickshank: Ils nous renverront ici; ne vous inquétez pas.

M. Quelch: Avant d'attaquer la prochaine partie de mon discours, je me demande si nous ne devrions pas déclarer qu'il est six heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Quelch: Dans le discours qu'il a prononcé le 4 décembre, le ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Prudham) a formulé certaines critiques à l'égard du programme du gouvernement provincial de l'Alberta et il a donné à entendre que les autorités provinciales accablaient les municipalités d'un fardeau trop lourd. Cet après-midi, le député de Burnaby-Richmond (M. Goode) a repris le même thème et les mêmes arguments. J'estime que le gouvernement de l'Alberta s'est montré généreux envers les municipalités et son attitude sur ce point se compare favorablement à celle de n'importe quel autre gouvernement provincial. Il a accordé aux municipalités une aide appréciable. Qu'on me permette de consigner au compte rendu le bilan de l'aide fournie. Ce bilan, qui est exposé dans une publication officielle du ministère des Affaires économiques, Édifice de l'Assemblée législative, Edmonton (Alberta), a pour titre: *État de l'assistance accordée aux municipalités.* Je cite:

	1952-1953
Instruction publique:	
Subventions aux écoles	$ 9,870,000
Caisse de retraite des instituteurs	565,000
Loi d'assistance à la construction des écoles	2,000,000
Santé publique:	
Subventions aux hôpitaux, à tant par jour	1,102,000
Subventions spéciales d'hospitalisation	1,504,000
Subventions pour la construction d'hôpitaux	500,000
Subventions aux services d'hygiène	58,000
Travaux publics:	
Subventions pour les routes dans les municipalités et les districts en voie d'aménagement	3,880,000
Subventions pour la construction de ponts	800,000
Trésorerie:	
Subventions aux municipalités tenant lieu d'impôts à l'égard de certains immeubles du gouvernement	30,000
Subventions sous le régime de la loi sur l'aide aux municipalités	5,991,000
Ministère des Terres et Forêts:	
Augmentation des versements aux municipalités à même les revenus des pâturages	200,000
Total de l'aide financière directe:	$26,500,000

Ce sont les chiffres de 1952-1953. Voici certaines sommes supplémentaires:

Augmentation de la part versée par la province au chapitre du bien-être:	
3/5 de l'aide aux indigents et du bien-être des enfants	$ 585,000
1/10 du montant principal de la pension de vieillesse et de la pension aux aveugles, autrefois versé par les municipalités	500,000
Diminution du 1/4 au 1/5 de la part versée par les municipalités en ce qui a trait aux allocations aux mères nécessiteuses	50,000
Coût de l'hospitalisation des pensionnés, autrefois acquitté par les municipalités	1,450,000
	$29,085,000

Ces chiffres représentent environ les deux cinquièmes des dépenses que la province entend faire à même le revenu de 1952-1953. Le ministre a également déploré que la dette des municipalités de l'Alberta aille croissant. Les municipalités des autres provinces sont dans le même cas. Il y a une raison particulière pour laquelle la dette des municipalités de l'Alberta a augmenté, c'est que, dans toute la province, elles bénéficient du crédit que le gouvernement provincial accorde, à 2 p. 100 d'intérêt seulement, conformément à la loi sur les projets rentables, le remboursement s'échelonnant sur une période de vingt ans.

Nombreuses sont les municipalités,—je me réjouis qu'il en soit ainsi,—qui tirent parti de cette loi afin d'installer les aqueducs et d'aménager les usines de traitement des eaux-vannes et les autres services requis. On reconnaîtra qu'agir ainsi est tout à l'avan-

tage des citoyens car ils peuvent de la sorte faire face plus facilement aux obligations financières qui découlent de la possession de leur maison et bénéficier de conditions sanitaires plus satisfaisantes que dans les municipalités où les maisons sont dépourvues du service d'aqueduc. L'article dont je vais maintenant parler m'a fort intéressé. Il porte sur le sujet à l'étude et a paru dans le *Journal* d'Edmonton, du 1er novembre 1951. Voici:

Depuis le 31 mars, vingt-sept municipalités de l'Alberta ont obtenu du fonds destiné aux entreprises rentables des prêts à 2 p. 100 au montant total de $4,770,950. C'est ce qu'a annoncé le trésorier adjoint de la province, M. Kenneth Hawkins.

Cette année, l'Assemblée législative a voté un montant total de 7 millions pour cette caisse et il reste encore à prêter aux municipalités 2 millions et demi afin de financer des entreprises rentables comme les services d'aqueduc et d'égout.

La loi de l'Alberta relative aux entreprises rentables a été adoptée il y a deux ans. Au cours de la première année, on a prêté près de 5 millions aux municipalités. La caisse a prêté jusqu'ici près de 10 millions en tout. La première année, il y a eu 34 prêts au montant total de $4,978,353.

C'était le 1er novembre 1951. Sauf erreur, on a depuis accordé d'autres prêts au montant de 6 millions, ce qui porte à 16 millions le total des prêts à 2 p. 100. Je suis certain que le ministre des Mines et des Relevés techniques ne censurera pas ce programme qui est à l'avantage de l'Alberta. Je souligne qu'il n'a pas été imposé à la population; c'est elle qui l'a réclamé. On tient un plébiscite afin de savoir si les gens désirent qu'on s'endette en vue d'aménager un aqueduc et d'autres services. Ce n'est qu'après la tenue du scrutin qu'un prêt peut être consenti.

Le ministre des Mines et des Relevés techniques rendrait service à la province et à la population du Canada en exhortant le gouvernement fédéral à consentir des prêts semblables à l'égard des entreprises fédérales. Si je ne m'abuse, il existe encore une loi autorisant des prêts dits d'amélioration aux municipalités, à un taux d'intérêt de 2 p. 100. La mesure a été provisoirement mise au rancart pendant la guerre; aucun prêt n'a été accordé depuis en vertu de cette loi. Je pense que le ministre devrait exhorter le Gouvernement à mettre de nouveau ces prêts à la disposition des municipalités.

Il est vrai que les municipalités albertaines peuvent obtenir des prêts du gouvernement provincial à 2 p. 100, mais il n'en est pas ainsi dans la majorité des provinces. Lorsqu'une municipalité désire lancer un projet de ce genre, elle doit emprunter à 4½ ou 5 p. 100 (même davantage). Le ministre rendrait grandement service à la population si, au lieu de critiquer l'Alberta, il demandait au Gouvernement de prêter aux municipalités à des taux d'intérêt aussi bas.

Permettez-moi d'aller plus loin. Le ministre ferait bien de convaincre le gouvernement fédéral de réduire à 2 p. 100 l'intérêt des prêts à l'habitation. Il ferait bien également de presser le gouvernement fédéral de réduire de 3½ à 2 p. 100 l'intérêt payé par les anciens combattants.

L'hon. M. Prudham: Mon honorable ami pourrait-il me dire ce que le gouvernement de l'Alberta a encore fait pour résoudre le problème du logement?

M. Quelch: En prêtant à 2 p. 100 pour installer des services d'aqueduc et d'égout, il y contribue directement.

Je veux maintenant parler de...

M. Low: Le ministre ferait bien de se tenir tranquille.

M. Quelch: ...la question de l'agriculture.

M. Blackmore: Qu'il se renseigne un peu.

M. Quelch: Je crois que la plupart d'entre nous conviendront que la situation actuelle de l'agriculture doit inspirer les plus vives inquiétudes. Il est certain qu'elle préoccupe les cultivateurs eux-mêmes. Si je parle ainsi, c'est qu'encore qu'il y ait eu deux récoltes record dans l'Ouest les revenus agricoles sont inférieurs cette année de 5 p. 100 à ce qu'ils étaient l'an dernier. Cela tient surtout à ce que le prix payé pour les denrées agricoles à la ferme s'est abaissé du dizième alors que le prix que l'agriculteur doit payer pour les choses qu'il achète s'est relevé du vingtième environ. La preuve de ce que j'avance, on le trouvera dans *La revue d'actualité de la situation agricole au Canada,* novembre 1952. Voici ce qu'on trouve à la page 9:

Revenus agricoles: Même si les revenus en espèce des cultivateurs, attribuables à la vente des produits de la ferme et des paiements au titre de la participation, y compris ceux des moissons des années précédentes, allaient atteindre cette année un chiffre record, on estime qu'une baisse des revenus en nature, la valeur réduite des inventaires de fin d'année et la hausse des frais d'exploitation pourra rabaisser les revenus agricoles nets à 5 p. 100 de moins que l'an dernier.

A la prochaine page, sous la rubrique: "Prix à la ferme des denrées agricoles", je trouve ce qui suit:

A l'exception du mois de janvier, l'indice des prix payés aux cultivateurs pour les produits agricoles a été sensiblement inférieur au cours des huit premiers mois de 1952 à ce qu'il avait été au cours de la période correspondante de 1951... Même si l'on peut maintenir l'indice actuel jusqu'à la fin de la présente année, on estime que la moyenne annuelle pour 1952 sera au moins de 10 p. 100 inférieure à celle d'il y a un an.

Sous la rubrique intitulée: "Prix des denrées et des services utilisés par les cultivateurs", je lis ce qui suit:

Les prix que les cultivateurs ont payés pour les denrées et les services utilisés pour fins de production et pour leur propre subsistance ont continué d'augmenter en 1952. L'indice composé du prix des marchandises, des services et du coût de la vie en 1952 dépasse de près de 5 p. 100 celui de 1951, la hausse la plus élevée se manifestant dans les salaires payés aux travailleurs agricoles, suivie de près par le coût de la vie, du matériel et de l'outillage.

Je voudrais signaler que, n'eûssent été les récoltes abondantes de l'Ouest, le revenu aurait enregistré une baisse de beaucoup supérieure à 5 p. 100. Mais nous ne saurions nous attendre à des récoltes comme celles que nous avons dans l'Ouest depuis deux ans. La situation actuelle cause déjà beaucoup d'inquiétude. L'humidité du sol aujourd'hui est de 30 p. 100 au-dessous de la normale et à moins que n'ayons des pluies abondantes d'ici au mois de juin prochain, nous ne saurions espérer obtenir une récolte l'an prochain comme celles que nous avons eues depuis deux ans.

J'avoue franchement que la situation du producteur de céréales est bien meilleure que celle de l'éleveur, qui est vraiment malmené, au Canada, à l'heure actuelle. Je songe à l'éleveur de porcs, à l'aviculteur et au producteur laitier, qui sont tous durement atteints. Alors que la provende leur coûte cher, le prix de leurs produits baisse rapidement. Aussi est-il beaucoup question, au sein des groupements agricoles, de la nécessité, pour ne pas dire de l'opportunité, de réduire la production. A ce propos, on me permettra d'invoquer le témoignage du *Rural Co-Operator*, livraison du 25 novembre 1952. Voici ce que je relève en première page, sous le titre: "Le moment de restreindre la production?":

La régularisation de la production ou l'aide de l'État sont les deux voies ouvertes aux cultivateurs, a déclaré le président de la Fédération des agriculteurs de l'Ontario, M. C. A. Milligan, de Napanee, au cours du discours qu'il a prononcé lors de la récente réunion annuelle, à Toronto, de l'Association des producteurs de crème de l'Ontario. Il a affirmé que le cultivateur ne peut continuer à produire en face des cours actuels. Il s'est demandé si le moment ne serait pas venu de restreindre la production au niveau des besoins domestiques afin de s'assurer un juste prix.

Si le Gouvernement n'a pas l'intention de maintenir les prix agricoles à un niveau qui ne s'écartera pas trop des prix des autres denrées, il semble que la seule solution ouverte aux agriculteurs serait de restreindre leur production. Si les agriculteurs doivent se soumettre à ce qu'on appelle la loi de l'offre et de la demande, ils n'ont qu'à se conformer à cette loi et réduire leur production afin que, la demande ne dépassant plus l'offre, les prix puissent monter. C'est ce que font les

[M. Quelch.]

fabricants, c'est ce qu'ils ont fait au cours des années de crise. Ils n'ont pas baissé leurs prix pour favoriser la vente de leurs produits. Ils ont réduit leur production; tandis que le prix des produits agricoles a fléchi au cours de cette époque de 65 p. 100, le prix des produits fabriqués n'a baissé que de 25 p. 100 au cours de la même période, par suite de l'adaptation des industriels à la loi de l'offre et de la demande.

Je veux en venir à ceci: si les agriculteurs adoptent une ligne de conduite semblable s'ils consentent à réduire leur production, le gouvernement fédéral devra assumer la responsabilité pleine et entière de cette initiative. Si aujourd'hui, compte tenu de la conjoncture mondiale, les cultivateurs réduisent leur production, ils suivront une ligne de conduite extrêmement malavisée et, je le répète, le gouvernement fédéral devra en accepter la responsabilité. S'ils s'engagent dans cette voie, ce sera par suite d'un abus de confiance dont le gouvernement fédéral se sera rendu coupable.

Je signale d'abord qu'un réduction de la production ne serait nullement justifiée dans l'état où se trouve le monde à l'heure actuelle. Nous avons écouté, cet après-midi, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson); le tableau qu'il a peint était quelque peu sombre. Il nous a exposé les problèmes des nations dépourvues et la difficulté de les ravitailler. J'ai été très frappé par un article récemment rédigé par M. Hugh Keenleyside, ancien sous-ministre des Mines et Ressources. Il est, maintenant, je crois, directeur du Programme d'Assistance technique des Nations Unies. L'article a paru, le 6 décembre, dans *Saturday Night*. Je le cite parce que, même si certains députés l'ont lu, il y en a beaucoup d'autres qui n'en ont, sans doute, pas pris connaissance. Il me semble que cet article fait ressortir certains points très importants que les députés et le Gouvernement devraient étudier. L'article, intitulé: "La défense sur le plan militaire suffit-elle?", figure à la page 23 et est ainsi conçu:

Il est possible d'avancer diverses opinions valables quant à la mesure d'efforts nécessaire et à l'exacte répartition de nos ressources par rapport à chaque aspect que présente ce problème fondamental. Certains de nos dirigeants politiques affirment qu'en ce qui concerne le Canada, le rapport de $100 pour la défense directe contre $1 pour l'aide d'ordre technique et économique apportée aux régions du monde en ébullition et en proie à la révolution, est à peu près équitable.

Aux yeux de beaucoup d'autres, pareille répartition de nos ressources en tant que nation démocratique semble dénoter un manque dangereux de sens pratique. Partageant cette opinion, la Commission sur la politique économique étrangère qu'a nommée le président des États-Unis et que dirige M. Nelson Rockefeller, ainsi que toute une légion d'hommes d'État et d'économistes également distingués et également conservateurs.

On peut prétendre,—on le prétend de fait,—qu'en ce qui concerne le Canada, notre population n'est pas disposée à accepter des sacrifices financiers supplémentaires qui ne seraient pas nécessaires pour assurer les deux sortes de protection. Cela peut être vrai dans le moment. Ce n'est, toutefois, pas le dernier mot des Canadiens à cet égard.

Notre gouvernement s'est efforcé, fort courageusement, avec beaucoup de talent et de ténacité, de convaincre les Canadiens de la nécessité des canons. Il me semble qu'une ténacité, un talent et un courage analogues amèneraient une réponse semblable sur nos autres fronts de défense. L'heure est venue de battre la voie et de ne pas se contenter simplement d'admettre les opinions courantes. Qu'on fasse connaître les faits au public et l'opinion pourra changer. La popularité n'est pas l'épreuve décisive de la grandeur d'un gouvernement. Quels sont certains de ces faits que le public devrait connaître? Eh bien! jetons un coup d'œil sur le monde qui nous entoure.

Je vais mentionner deux exemples qu'il donne. Voici:

La moitié des habitants du monde sont malades et s'attendent de mourir avant l'âge de 35 ans. Mais ils savent qu'ils pourraient et devraient être guéris et qu'ils atteindraient probablement l'âge de 70 ans s'ils étaient Canadiens, Néo-Zélandais ou Suédois.

La moitié des habitants du globe ont un revenu inférieur à $100 par année; c'est dire que la plupart des habitants de la terre ne peuvent apaiser leur faim. Ils savent qu'il pourrait y avoir suffisamment de vivres, de vêtements et de logements pour tous.

L'article signale que l'opinion publique n'est peut-être pas encore assez bien préparée, mais que les peuples favoriseraient probablement une aide économique plus grande si on les mettait au courant de la véritable situation dans le monde. Le ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Prudham) a dit aux gens d'Edmonton qu'il y avait, à Ottawa, un groupe d'hommes d'État, non pas des politiciens. Si le cabinet se composait d'hommes d'État, ces derniers seraient sûrement prêts à risquer leur réputation en adoptant une politique d'aide économique au lieu de s'en tenir dans les limites où ils croient recevoir l'appui du public. Les Canadiens ont besoin de chefs, non pas seulement d'hommes qui suivent l'opinion publique en général.

La question qui se pose est la suivante: est-il possible de motiver une production réduite des denrées alimentaires en face de cette situation? Je suis convaincu que la grande majorité des Canadiens au courant de la situation répondraient par la négative. Il est incontestable qu'une production accrue de denrées alimentaires et la distribution de ces aliments aux peuples affamés seraient une des armes les plus importantes que nous pourrions utiliser pour maintenir la paix. La politique ministérielle devrait tendre à favoriser l'augmentation, non pas la diminution, de la production des denrées alimentaires. Malheureusement, il peut fort bien arriver qu'il y ait diminution, à moins que le Gouvernement ne garantisse aux cultivateurs, au cas où ils augmenteront leur production, qu'ils ne seront pas obligés d'accepter un prix réduit, ce qui pourrait vouloir dire qu'ils toucheraient, à l'égard de leur production accrue, un prix moins élevé qu'ils n'eussent reçu pour leur production réduite.

Dans son article, M. Keenleyside déclare que cet état de choses pourrait exiger des sacrifices. A mon sens, le maintien de la production à un niveau élevé et même l'expansion de la production nous assureraient une plus grande prospérité au pays. La prospérité serait sûrement plus grande que si on laissait diminuer la production. Aucun pays ne peut devenir prospère en diminuant sa production.

Certains se demandent s'il n'en résultera nécessairement pas une augmentation des impôts au cas où nous donnerions une partie de cette production à d'autres nations. Étant donné la situation qui existe au Canada, je dis que le coût total de l'aide accordée aux nations étrangères ne devrait pas être acquitté au moyen d'impôts. Je l'affirme, car des stocks s'accumulent chez nous. Il y a excédents dans beaucoup d'industries; il y en a dans l'agriculture; l'honorable représentant de Burnaby-Richmond (M. Goode) a parlé d'un excédent de poisson. On peut continuer ainsi et trouver des excédents dans bien des domaines. Malheureusement, en plusieurs régions du Canada nous voyons que les gens ont un pouvoir d'achat réduit qui ne leur permet pas d'acheter toutes les denrées dont ils ont besoin et, en conséquence, nous constatons que les achats à tempérament et les achats à crédit ont augmenté rapidement, pour la simple raison que les gens n'ont pas l'argent nécessaire. C'est pour cela qu'ils achètent à tempérament. Cet état de choses indique un manque de demande.

Il y a un peu de chômage et des ressources non exploitées. Afin d'assurer la distribution des excédents de denrées, le Gouvernement serait fondé à demander des fonds à la Banque du Canada au lieu de compter sur les épargnes du public ou un accroissement des impôts.

On épargnerait ainsi ces frais d'intérêt et finalement notre dette n'augmenterait pas.

J'affirme que le Gouvernement a mis les cultivateurs dans une telle situation qu'il leur faut, pour obtenir un bon prix, réduire leur production; s'il en est ainsi, c'est que le Gouvernement n'a pas tenu parole. Voici la raison qui me fait m'exprimer ainsi. Les honorables députés qui étaient présents à la Chambre au cours des dernières années de la guerre se rappelleront que des prix maximums avaient été fixés pour les produits agricoles. On les présentait comme partie d'un programme de

stabilisation. Le Gouvernement a demandé aux organismes agricoles d'appuyer ce programme, en leur donnant les assurances les plus certaines qu'il ferait partie d'un programme de stabilisation qui comporterait la stabilisation des prix agricoles dans l'après-guerre. Le Gouvernement a créé l'Office de soutien des prix agricoles chargé d'empêcher les prix de tomber au-dessous d'un certain niveau.

A mesure que s'écoulaient les années, les organismes d'agriculteurs non convaincus que les prix étaient maintenus à un niveau raisonnable, demandèrent au gouvernement d'établir une formule. S'adressant à la Fédération canadienne des agriculteurs, lors de la convention annuelle qui s'est tenue à Niagara il y a deux ans, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a annoncé ce que serait la formule. Il a aussi annoncé cette formule à la Chambre lors de la dernière session. Il a dit que les prix de soutien seraient maintenus de façon à assurer que le prix actuel des produits agricoles soit, à l'égard du prix des autres denrées, dans le même rapport que celui qui existait au cours des années de base 1943, 1944 et 1945.

Peut-on dire que les prix actuels sont conformes à une telle formule? N'étant pas convaincu de la chose, j'ai demandé au Bureau fédéral de la statistique quels seraient, d'après cette formule, les prix des produits agricoles. J'ai consigné le renseignement au compte rendu lors de la dernière session, mais afin de rafraîchir les souvenirs des honorables députés, je vais citer quelques chiffres.

D'après la formule en cause, le prix des porcs serait de $29.72 les cent livres. Le prix de soutien n'est que de $26 et, sauf erreur, on doit le réduire à $23, en janvier. Quel motif peut-on invoquer pour réduire ce prix de $26 à $23 lorsqu'il est déjà 3c. la livre plus bas que la formule et que le prix de tout le reste est à la hausse?

Prenons maintenant le prix des œufs. D'après la formule, il devrait être de 73c. la douzaine; toutefois, le prix de soutien est de 38c. Le prix du beurre devrait être de 64c. la livre, mais le prix de soutien, en janvier, était de 58c.; il a pu changer depuis. Se fondant sur la formule, les cultivateurs ont parfaitement raison de demander au Gouvernement de maintenir les prix de soutien à un niveau plus élevé de façon que le prix actuel des produits agricoles soit en juste rapport avec celui des autres denrées, dans les mêmes proportions que durant les années de base 1943-1945. Le Gouvernement ne doit négliger aucun effort en vue d'accroître la production des vivres et d'aider à répondre aux énormes besoins qui se font sentir dans le monde, comme le rappelait cet après-midi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson).

Je veux maintenant consacrer quelques instants à l'accord international sur le blé parce que l'entente sur les prix de soutien des produits agricoles ne porte pas sur le blé. Comme l'a dit, à la Chambre, le député de Battle-River (M. Fair), notre groupe est en faveur de la signature d'un nouvel accord international à l'égard du blé mais nous insistons sur certaines modifications. Il faut remédier à certaines lacunes du nouvel accord et, à ce propos, nous avons été heureux d'entendre le ministre nous dire qu'il s'efforcerait d'obtenir des prix plus élevés.

Voici quelles sont les principales faiblesses que je relève dans l'accord international sur le blé. On se rappelle que lorsque l'accord avec l'Angleterre a été signé en 1945, presque tout le monde s'attendait à une chute des prix. Tout le monde semblait avoir cette impression et c'était, certes, l'opinion du gouvernement. On a donc signé l'accord anglo-canadien sur le blé. Toutefois, au lieu d'une baisse générale des prix, le prix de tout, sauf du blé, est monté et les cultivateurs se sont fait échauder financièrement. Lorsqu'il a été question de l'accord international sur le blé en 1948, tout le monde de nouveau semblait supposer que le prix de toutes les denrées ne pouvait que baisser et on a signé un accord qui prévoyait que le prix minimum baisserait de 10c. par année, sans tenir compte de ce qui pourrait arriver au niveau des prix.

Parlant au nom de notre parti, j'ai à cette époque mis la Chambre en garde contre l'adoption d'une telle disposition. J'ai signalé que rien n'assurait que les prix baisseraient, qu'ils pourraient fort bien monter et que dans ce dernier cas, il n'y avait aucun motif d'abaisser le prix minimum. J'ai proposé que le prix versé pour le blé soumis à l'accord international fût rattaché au niveau des prix des pays importateurs de façon à fluctuer de concert avec le prix des autres denrées. Il en serait résulté que nos exportations de blé vers un pays donné eussent été équilibrées par des importations de valeur égale, en provenance de ce pays.

On sait que les associations d'agriculteurs n'ont pas alors appuyé la proposition que nous avons formulée ici. Je suis heureux de constater, cependant, que ces associations demandent précisément aujourd'hui l'insertion d'une clause dite ascensionnelle. Le ministre du Commerce (M. Howe) partage sans doute cette opinion car il a déclaré, il y a quelques années, qu'il n'aimait pas vendre le blé d'avance sans savoir quel en serait le prix. Il n'aimait pas qu'on en fixe le prix quatre ans d'avance.

Un prix établi d'avance, comme il l'est à l'égard de l'accord international du blé, ne peut se fonder que sur des conjectures.

Cependant, si dès la première année, vous fixez un prix qui semble juste par rapport aux prix des autres denrées, et si vous rattachez ce prix au niveau des prix des autres denrées, vous ne faites rien au hasard. Au cours des prochaines années, un rapport convenable se maintiendra entre ce prix du blé et celui des autres denrées. Donc, chaque fois qu'un accord sur le blé intervient, il faudrait y insérer une disposition à cet effet. J'exprime cet avis sans vouloir pour autant me montrer trop intransigeant. Il s'ensuivrait que, si les prix montaient au lieu de baisser, le cultivateur ne subirait aucun préjudice, comme il en a subi à la suite de l'accord international relatif au blé et de l'accord britannique relatif au blé. J'espère que des mesures seront prises dans ce sens.

Le prix du blé aujourd'hui est vraiment bas comparativement au prix réel du blé en 1948. Par ailleurs, le prix des articles que le cultivateur est obligé d'acheter, a monté considérablement, ce qui a placé le producteur de blé dans une situation défavorable. Même si la loi sur le soutien des prix agricoles ne s'applique pas au blé, il n'est pas moins intéressant de noter qu'avec la formule du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), qui prend pour base les années 1943, 1944 et 1945, le prix du blé serait aujourd'hui de $2.53 le boisseau, selon le Bureau fédéral de la statistique. Je ne veux pas dire que nous devrions nous efforcer d'obtenir $2.53 le boisseau. Je signale simplement ce fait afin de montrer que le prix actuel du blé est bas en comparaison du prix des autres denrées. Selon moi, il faudrait commencer par en obtenir un meilleur prix,—le ministre nous a promis qu'il va essayer d'y arriver,—ou bien relever le prix minimum. Il faudrait que l'accord comportât une disposition grâce à laquelle on pourrait rectifier les prix à la lumière des circonstances. Il faudrait, en somme, une sorte de clause ascensionnelle.

J'aimerais aussi faire miens les propos de l'honorable député de Battle-River (M. Fair) qui nous a parlé de la Commission du blé. Je crois que cet organisme a fait une besogne magnifique dans des circonstances extrêmement pénibles. Je sais exprimer les sentiments des habitants de ma circonscription en disant qu'ils ne tiennent nullement à sa suppression. Ils tiennent à ce que la Commission continue à écouler la totalité de la récolte. Ils ne veulent plus être obligés de compter avec les fantaisies de la Bourse des céréales, autrement dit d'avoir à souffrir de l'affaissement des cours chaque fois qu'ils essayeraient d'augmenter leur production. Le monde a besoin aujourd'hui d'un accroissement de la production. Il nous faut un programme grâce auquel on pourra augmenter celle-ci sans que le producteur ait à en souffrir sous forme de baisse des prix qu'il reçoit.

Je crois que je serai bientôt arrivé au bout de mon temps de parole; mais, avant de conclure, j'aimerais dire quelques mots de l'impôt sur le revenu. Le ministre, je le vois, est à sa place. Je ne dirai pas grand chose pour l'instant car je sais que c'est à l'occasion du débat sur le budget qu'il convient d'aborder cette question. Je tiens néanmoins à protester, au nom de mes commettants, contre un procédé institué l'automne dernier et qui provoque énormément de mécontentement.

Vers le mois d'octobre, plusieurs cultivateurs de ma région ont reçu une lettre qui les invitait à comparaître devant un enquêteur du gouvernement fédéral, soit à Drumheller ou à Stettler, et à apporter un relevé complet de leurs dépenses et revenus, ainsi que leur livre de banque, les titres à toute propriété qu'ils pourraient posséder, leurs obligations et tout le reste, et cela à partir de 1946. Vous pouvez imaginer sans peine quelle a été la réaction de ces cultivateurs. Nous sommes en 1952. Le ministère les obligeait à remonter à l'année 1946. Cette situation causa beaucoup de ressentiment et l'on se heurta à toutes sortes de difficultés, dont voici la première: lorsqu'ils se rendirent à la banque pour obtenir les titres de leurs propriétés, les refus furent nombreux, et vous ne sauriez vous attendre à ce qu'elle pût acquiescer. Les cultivateurs se présentèrent avec la moitié environ des documents qu'on leur avait demandé d'apporter. Dans certains cas, au dire même des cultivateurs, certains d'entre eux furent bien traités par les enquêteurs. D'autres m'ont cependant dit le contraire. Je présume que tout dépendait de l'humeur du cultivateur.

Je dirai au ministre que ce n'était guère politiquement sage de se livrer à une plaisanterie de ce genre, juste avant une élection. Évidemment je ne suis pas libéral, et par conséquent je n'ai pas raison de m'inquiéter, mais je n'en persiste pas moins à croire que ce n'était guère sage. Si la lettre en question avait renfermé une ligne ou deux pour expliquer aux cultivateurs qu'on voulait les aider à préparer leur formule d'impôt, qu'on ne croyait pas que leurs déclarations fussent tout à fait exactes mais que s'ils se présentaient au bureau, on les aiderait à remplir leur formule correctement, il n'y aurait pas tant de ressentiment. Mais la teneur de la lettre se ramène à ceci: "Vous avez mal agi, et nous allons voir comment." Elle reflète

une attitude dictatoriale que les gens n'aiment pas. Encore une fois, c'est de mauvaise politique.

On m'a signalé un autre point, qui a trait à la ménagère que doit employer un cultivateur. Celui-ci estime qu'il devrait être autorisé à déduire le salaire qu'il verse à sa ménagère. La question a été débattue ici il y a deux ou trois ans et on a refusé d'accorder un dégrèvement à ce titre, mais je prie le ministre d'étudier de nouveau ce point. Le cultivateur peut déduire les salaires qu'il verse à ses aides agricoles. Or, en plusieurs cas, la personne qui est engagée à titre de ménagère accomplit une bonne part des opérations agricoles: traite des vaches, soin des volailles et des porcs, etc. J'ai rappelé à un ou deux de mes correspondants qu'on avait refusé dans le passé de faire droit à cette demande, mais je leur ai promis de signaler de nouveau la question au ministre. En attendant, je leur ai conseillé, s'ils avaient à leur emploi une personne dont une partie du temps était occupé aux travaux du ménage et l'autre à ceux des champs de répartir son salaire en deux et d'inscrire par exemple, si son salaire était de $50, $25 au titre de ménagère et $25 au titre de main-d'œuvre agricole. J'ignore si je leur ai donné là un conseil qui pourra leur attirer des ennuis. Je leur ai expliqué que ce conseil ne reposait sur aucun renseignement officiel, mais qu'il me paraissait conforme au bon sens. J'espère que le ministre, voudra examiner le problème.

Je crois, monsieur l'Orateur, que le temps de parole qui m'est accordé tire à sa fin. Mais avant de me rasseoir, je voudrais dire ceci: j'avais demandé qu'on étende une aide économique plus importante à certains pays étrangers, à ceux qu'on estime être des nations "non-possédantes". On peut le faire sans demander de sacrifices aux Canadiens, étant donné qu'on pourrait tout simplement puiser dans une production accrue. Mais avant d'étendre à l'étranger une aide plus généreuse, nous devrions tout d'abord nous assurer que nous offrons le maximum à notre propre population.

A mon sens, une catégorie de Canadiens mérite une attention toute spéciale, qui d'ailleurs aurait dû lui être accordée il y a belle lurette; je songe ici aux infirmes. De simples députés ont proposé maintes résolutions dans ce sens; tous les membres de cette assemblée qui ont évoqué le sujet, l'ont fait dans un esprit de sympathie. Si demain, les députés pouvaient en toute liberté répondre à la question suivante: faut-il accorder ou non des pensions aux infirmes? je suis persuadé que la Chambre voterait oui à l'unanimité. J'espère que le Gouvernement étudiera la chose; en effet, je suis convaincu qu'un pays comme le Canada est en mesure d'assurer un niveau de vie raisonnable à tous ses habitants, à condition qu'ils ne rechignent pas à la tâche. La pension doit être accordée même à ceux qui ne peuvent travailler par suite d'incapacité physique.

[M. Quelch.]

M. J. J. Smith (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, on doit se rendre compte, en participant à une discussion qui entre aujourd'hui dans sa troisième semaine, qu'on aura du mal à faire un discours sans répéter des choses déjà dites; mais je m'efforcerai d'y réussir. Je ne peux pas ce soir prononcer un discours politique. Il est trop tôt encore, je pense, pour commencer la campagne. J'aime autant la faire plus tard. Je n'ai pas une longue expérience des campagnes électorales, mais lorsqu'elles commencent, j'aime bien qu'elles soient chaudes et pleines d'allant. Je vais donc conserver mes munitions.

J'aimerais tout de même aborder quelques questions, surtout la proposition de sous-amendement au sujet de l'assurance-santé ou d'un programme national d'hygiène publique. Il reste pourtant quelques autres questions dont j'aimerais dire un mot. J'aimerais, pour commencer, dire un tout petit mot du commerce.

Il va de soi que, nous de l'Ouest, nous nous intéressons au commerce puisque nous produisons beaucoup plus que ce que notre pays est en mesure de consommer. D'où l'intérêt très vif que nous portons à la question. Je devrais peut-être m'arrêter aux critiques qu'on a formulées à l'égard du Gouvernement. Elles n'ont rien à faire avec la perte de nos échanges, en particulier de ceux avec la Grande-Bretagne. Il est peut-être partiellement exact que nous avons perdu notre commerce avec la Grande-Bretagne, mais il y aurait lieu d'en examiner les raisons. On dit que la Grande-Bretagne manque de dollars et qu'ainsi, elle ne peut acheter nos produits. A mon avis, ce n'est pas là toute l'histoire. Je constate que la Grande-Bretagne a effectué plus d'achats au Canada au cours de l'année dernière qu'en 1939. Il est vrai que, pendant la guerre, nos échanges avec la Grande-Bretagne s'étaient considérablement accrus. Mais, après la fin des hostilités, et depuis 1946 et 1947, ceux-ci ont décliné. Il reste que la Grande-Bretagne a dépensé l'année dernière, au Canada, un peu plus de 600 millions de dollars environ, contre 300 millions en 1939. Si la Grande-Bretagne dépense deux fois plus de dollars au Canada qu'avant la guerre, je ne crois pas que déclarer qu'il existe une pénurie de dollars réponde entièrement aux faits.

Si l'on dépense au Canada deux fois autant d'argent qu'avant la guerre, il y aurait tout lieu de se demander ce que l'on y achète. La Grande-Bretagne se trouve dans une situation où elle croit avoir un plus grand besoin de nos matières premières que de nos produits alimentaires, bien qu'elle ait également besoin de ceux-ci. Mais elle peut se procurer certains de nos produits agricoles bien meilleur marché dans d'autres pays. L'Anglais a toujours été quelque peu homme d'État. Il l'est encore aujourd'hui, et il achète ce dont il a besoin là où il l'obtient à meilleur compte.

Songeons au bœuf, au fromage et au beurre. Dans l'Ouest du Canada, nous nous intéressons surtout au bœuf, jusqu'à un certain point au beurre, mais nous ne produisons pas de fromage. Quelle est la situation? Le ministre du Commerce (M. Howe) a déjà consigné au compte rendu ce qui en est, j'en suis sûr; mais qu'il me soit permis d'y revenir. En juin, le prix minimum du bœuf était de 25c. à Toronto et à Montréal. A la même date, la Grande-Bretagne, en vertu de son contrat passé avec la Nouvelle-Zélande, payait le bœuf $14.20, franco à bord Nouvelle-Zélande. Il est donc facile de comprendre pourquoi nous ne vendons pas de bœuf à la Grande-Bretagne dans le moment. Le seul motif, le seul motif intelligent et logique, c'est que nous avons des débouchés plus avantageux ailleurs où nous pouvons recevoir davantage en retour, c'est-à-dire aux États-Unis.

A la même époque, notre beurre se vendait 58c. la livre au Canada: c'est-à-dire que le prix minimum assuré était d'au moins 58c., et de 35c. en Nouvelle-Zélande. Le printemps dernier, le prix initial garanti était de 24c. en Ontario et de 19c. en Nouvelle-Zélande à l'égard du fromage. D'après ces chiffres, si le gouvernement du Canada ou le ministre du Commerce ont perdu ces débouchés,—et nous admettons tous qu'il y a d'excellentes raisons pour que nous n'en jouissions plus,—il ne me semble pas que la population de l'Ouest du pays, surtout les producteurs de bœuf de boucherie verraient d'un bon œil que le ministre du Commerce ou le gouvernement, nous contraignent à vendre notre bœuf et à concurrencer la Nouvelle-Zélande, alors que nous avons de bien meilleurs débouchés au Sud.

Nous entendons parler du commerce et encore plus de protection. Je n'ai jamais été en faveur de la protection. J'ai toujours pensé que les droits douaniers et les subventions étaient des avantages que certains obtenaient en retour de quelque chose qu'ils n'avaient pas réellement. Dans l'Ouest canadien, il nous faut produire des denrées et rivaliser sur les marchés du monde et, naturellement, nous pensons que les autres doivent faire de même.

C'est tout ce que j'ai à dire à propos du commerce; mais, pendant quelques minutes, je veux parler des prix de transport des marchandises. J'avoue immédiatement que je suis très peu renseigné sur cette question. Peut-être y a-t-il d'autres membres de la Chambre qui en connaissent aussi peu que moi ou probablement moins.

Si je parle des prix de transport des marchandises, c'est parce que j'ai remarqué que le *Leader Post* de Regina, en date du 17 juillet, affirme que le représentant d'Assiniboïa (M. Argue) a adressé la parole à un congrès provincial de la CCF tenu à Saskatoon. Le *Leader Post* déclare:

> Argue affirme que les élections fédérales auront lieu le 29 juin 1953.

Je ne sais pas s'il a cherché à convaincre les congressistes qu'il connaissait la date exacte des élections. Sous le titre nous trouvons le passage suivant:

> Il s'en est pris au gouvernement fédéral au sujet des prix de transport, des mesures prises lors de l'épizootie de fièvre aphteuse et des prix minimums. Les chemins de fer ont demandé une augmentation de prix qui leur permettrait de fonctionner avec un excédent. Étant donné le genre de gouvernement que nous avons à Ottawa et son état d'esprit, ils obtiendront tout ce qu'ils réclament, a-t-il dit.

J'ai dit que je ne savais pas grand chose des prix de transport, monsieur l'Orateur, mais je crois que la déclaration dont je viens de lire un extrait est loin d'être conforme aux faits. Il me semble, et je suis sûr qu'on me reprendra si je me trompe, du moins je l'espère, il me semble que le gouvernement fédéral n'a rien ou peu à voir aux prix de transport. C'est la Commission des transports qui est chargée intégralement de la question. Je crois qu'en 1938 on a modifié la loi de façon à accorder à la Commission des transports l'autorité et la compétence complète pour décider de l'augmentation des prix de transport. Les gouvernements provinciaux et les représentants de l'agriculture et des autres groupes peuvent se présenter à la Commission et lui soumettre leur cas et la Commission doit alors décider s'il y aura ou non une augmentation des prix de transport.

C'est ce que j'ai compris. Je m'adressais à un de mes amis de ma circonscription qui assistait au congrès dont je viens de parler; il n'était pas naturellement un de mes partisans. Il m'a demandé si la déclaration de l'honorable représentant d'Assiniboïa était exacte, si le gouvernement fédéral allait consentir tous les relèvements demandés par les chemins de fer. Je lui ai demandé de qui il tenait ces renseignements. "M. Hazen Argue

nous a dit ces choses à la convention cécéfiste en question", m'a-t-il répondu. Ma foi, tout ce que je pouvais lui dire et que je lui ai dit en effet fut de ne pas prendre M. Argue trop au sérieux quand il parlait à la tribune. Ce n'est pas un mauvais bougre; il suffit de le prendre à part et de lui parler privément. Voilà ce que j'ai constaté. C'est ce qui m'a amené à parler du tarif-marchandises. Je suis sûr que l'honorable représentant ne pourra pas dire que ce soir je n'ai pas fait cas de lui.

Je n'ai cessé d'observer l'honorable député depuis mon arrivée à la Chambre. Je dois avouer qu'en général quand il prononce un discours il se garde assez bien; sa défense est bonne. Mais quand il a porté la parole l'autre soir il fonçait à découvert, sans défense aucune. Je ne traiterai pas de ce discours, mais je tiens cependant à mentionner ce qu'il a appelé une affaire privée intervenue dans la ville d'Estevan qui fait partie de ma circonscription, affaire qui, aux dires de l'honorable député, serait de notoriété publique. Je confesse que je n'en savais rien. Depuis, je suis allé aux renseignements. Quelques jours plus tard, j'ai constaté que l'hebdomadaire *Free Press* publiait l'histoire racontée par l'honorable député d'Assiniboïa, sous le titre: "Affaire privée à Estevan". Le *Leader Post* publiait un article un peu plus tard mais donnait des chiffres quelque peu différents. La *Free Press* a cité le chiffre que l'honorable représentant d'Assiniboïa a communiqué à la Chambre, qui était de 100,000 boisseaux. Le *Leader Post* l'avait réduit à 10,000 boisseaux. J'ai appris personnellement à cet endroit qu'il était de fait de 8,500 boisseaux. De toute façon, nous nous en tiendrons au chiffre du *Leader Post* et de la *Free Press*. C'est 10,000 boisseaux pour 100,000. Il suffit d'un simple calcul pour constater que l'honorable député avait raison dans une proportion d'un dixième et qu'il fasait erreur dans une proportion de neuf dixièmes. Je dois admettre qu'il s'améliore. J'ai fait enquête sur le marché et appris des vendeurs de véhicules motorisés qu'ils ont accepté des céréales, ou du moins convenu d'en accepter en retour de la vente de véhicules. Dans la plupart des cas cependant, les céréales sont restées sur la ferme et doivent être écoulées au titre du contingent du cultivateur.

J'aborde maintenant pendant quelques instants l'objet du sous-amendement, un programme national d'assurance-santé. Tous conviennent, je crois, qu'un programme national d'assurance-santé est souhaitable. La Chambre a convenu qu'il faudra en payer les frais. Nous sommes assez bien d'accord, je crois, sur la source des fonds nécessaires à cette fin; il faudra les obtenir du contribuable.

[M. Smith (Moose-Mountain).]

On se rappelle que lorsque la Chambre a été saisie du projet de loi visant à assurer la pension de vieillesse sans évaluation des ressources à tous les vieillards de 70 ans et plus, je n'étais pas complètement en faveur d'une telle mesure. J'ai déclaré alors que je me préoccupais un peu du contribuable. J'ai signalé que les bénéficiaires d'allocations familiales et les titulaires de la pension de vieillesse se partageaient les fruits de la lourde contribution du groupe moyen. Mes commettants s'attendent, je crois, que je plaide la cause de celui qui soutient le fardeau parce qui'l mérite notre attention. S'il cède sous le poids, ceux qui sont aux deux extrémités s'affaisseront avec lui et devront ensuite se tirer d'affaires seuls.

Dans le sous-amendement, on engage le Gouvernement à mettre sur pied immédiatement un plan national d'assurance-santé. D'après les chiffres cités par le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), l'auteur du sous-amendement, le plan coûterait entre 500 et 600 millions de dollars, soit plus d'un demi-milliard. Je ne crois pas pouvoir motiver pour le moment cette dépense auprès de la population de ma circonscription.

En outre, si nous acceptions cette idée, nous constaterions vraisemblablement, comme l'a fait la Grande-Bretagne après avoir établi son régime de santé nationale, que le coût dépasse sensiblement les prévisions. C'est ce que quelqu'un a déjà signalé. On nous dit qu'en Angleterre, le programme a coûté 300 millions de dollars de plus qu'on ne l'avait prévut. J'estime que pour que le plan donne des résultats satisfaisants, il faut nécessairement que ceux qui sont chargés de son exécution approuvent le principe dont il s'inspire. Dans ce cas-ci, ce sont évidemment l'ensemble de la population et les médecins. Il semble que, petit à petit, les membres de la profession médicale en viennent à reconnaître que, dans une certaine mesure du moins, un plan national d'assurance-santé est nécessaire.

Dans son discours, lorsqu'il a participé au débat, le représentant de Rosetown-Biggar a mentionné les opinions exprimées à l'Université Laval par le docteur Jobin, président de l'Association canadienne des médecins de langue française. Il a signalé que M. Jobin avait dit qu'il était temps d'adopter un tel programme. Ceux d'entre nous qui préconisent cette mesure se réjouissent de voir un médecin partager leurs vues. Il faudra cependant qu'un plus grand nombre de ses confrères se prononcent comme lui, car, que nous le voulions ou non, ce sont les médecins

qui devront réaliser un tel projet, du moins il devront aider en ce sens, pour en favoriser le succès.

On a parlé du programme d'hospitalisation en vigueur en Saskatchewan. Je vais m'y arrêter un instant. Nous avons là-bas un plan d'hospitalisation prévoyant une prime de $30 par famille au maximum, ou $10 par personne, prime à laquelle s'ajoutent une taxe de vente et une somme de plus de 6 millions par an puisée à même le trésor provincial. Je tiens à rendre hommage au gouvernement de la Saskatchewan ainsi qu'au premier ministre de cette province pour les efforts qu'il a déployés alors qu'il était ministre de la santé, en vue de mettre le programme sur pied.

On a dit que nul de ceux qui s'occupent des affaires publiques en Saskatchewan n'ose critiquer le plan d'hospitalisation de cette province. Je n'entretiens aucune crainte de ce genre. A titre de représentant des citoyens de ma circonscription, je crois être en mesure de signaler à la Chambre les bons et les mauvais côtés de ce plan, sans nuire à ma carrière politique. Je puis m'exprimer librement sur cette question, je pense, car les gens de ma circonscription savaient quelle était mon opinion avant même que je m'intéresse à la politique. J'ai consacré beaucoup de temps et d'efforts à la mise en œuvre du programme d'hospitalisation dans la troisième région sanitaire de ma province, soit la région de Weyburn-Estevan, qui englobe une grande partie de la circonscription que je représente maintenant à la Chambre.

En cette occasion, nous avons pris les plans municipaux, dont on avait parlé au cours du débat, et nous les avons incorporés au plan général, afin d'assurer les services d'hospitalisation à cette région sanitaire. Le ministère de la Santé de la Saskatchewan nous surveillait de près. Ce ministère a aidé les représentants des municipalités au sein de la Commission, afin de mener l'entreprise à bien. A mon avis, elle a réussi. Les autres provinces seraient bien avisées de lancer un programme semblable.

Le programme fonctionnait bien lorsque son application était répartie entre diverses unités sanitaires, mais le gouvernement provincial a décidé de l'administrer sur le plan provincial. Je n'ai rien à redire à ce sujet. J'étais alors d'avis,—et je le suis encore,—que c'était une bonne idée. Il ne faut pas oublier, cependant, qu'il est beaucoup plus facile de mettre en œuvre un programme d'hospitalisation qu'un programme de services médicaux. Il nous suffisait de faire affaire avec les hôpitaux, après avoir établi un tarif; la chose était relativement facile. Mais le côté médical pourrait être plus difficile.

C'est avec raison je crois qu'on a dit dans cette enceinte que nous sommes en Saskatchewan plus intéressés aux problèmes de santé qu'on ne l'est dans d'autres provinces. L'autre soir, au cours de son discours, l'honorable représentant d'Assiniboia (M. Argue) a dit qu'aux dernières élections provinciales en Saskatchewan la question du programme d'hospitalisation n'a pas été en jeu, ajoutant que tous les partis, y compris le parti libéral, y sont favorables. Ce n'est pas la seule fois que les libéraux se sont déclarés en faveur des services sociaux en Saskatchewan. Si on veut bien examiner les faits, on constatera qu'ils l'étaient longtemps avant qu'on ait jamais entendu parler de la CCF.

J'ai dit il y a un instant que nous nous intéressions beaucoup aux problèmes de santé en Saskatchewan. Je ne crois pas devoir me contenter à ce sujet d'une assertion générale. Il n'y a pas longtemps, à l'occasion d'élections provinciales le programme d'hospitalisation était en jeu. Je me souviens d'avoir écouté à la radio la récente campagne électorale en Ontario, au cours de laquelle les libéraux promettaient que s'ils étaient élus, ils mettraient sur pied un programme d'hospitalisation gratuit. J'ai entendu le chef du parti libéral, M. Thomson, déclarer à la radio que cela se ferait et il a mentionné ce qui se faisait en Saskatchewan. Apparemment, la population de l'Ontario n'était pas prête à accueillir un tel programme, et je n'ai pas besoin de vous dire ce qui est arrivé à ce parti.

Je crois que si les autres provinces avaient un programme d'hospitalisation comme celui que nous avons dans notre province, il serait plus facile de faire adopter le programme dont il est présentement question. Je crois comprendre que le gouvernement fédéral a demandé aux gouvernements provinciaux de lui faire connaître leur opinion au sujet d'un programme de ce genre et que, jusqu'ici, trois d'entre eux seulement s'y sont montrés favorablement disposés. J'espère que l'on me pardonnera de tant parler de ma province mais j'aimerais citer ce que le docteur Taylor, directeur de la commission du programme d'hygiène de la Saskatchewan, pense d'un programme complet d'hospitalisation. On peut lire en effet dans le *Toronto Star* ce qui suit:

> Le docteur Taylor estime que le succès dépendrait des réponses que l'on apporterait aux questions suivantes, entre autres:
>
> 1. Ce programme devrait-il être national, d'après le modèle britannique, ou devrait-il y avoir dix programmes différents, organisés par les provinces?
>
> 2. Les associations professionnelles devraient-elles exercer l'autorité administrative? Les fonds de l'État devraient-ils être versés à un groupement professionnel ou à une association pour fins de distribution à ses propres membres?

3. De quelle façon l'assurance-santé sera-t-elle payée? Les frais devraient-ils en être partiellement ou entièrement à la charge de l'État? Devrait-il être obligatoire ou libre? A quel échelon de gouvernement y participerait-on, et dans quelle proportion? Les particuliers acquitteraient-ils une cotisation uniforme ou un prélèvement fiscal établi en fonction de leur revenu? Les patrons y contribueraient-ils?

4. Tous les services devraient-ils être assurés dès le départ? Sinon, quels services seraient offerts et quels services ne le seraient pas?

Le Docteur Taylor se demande comment les frais de l'assurance-santé seraient acquittés. J'ai proposé ce qui, selon moi, constitue la seule réponse à cette question. A mon avis, sa dernière question est peut-être la meilleure.

Je ne crois pas que même l'auteur de la proposition d'amendement puisse répondre à plusieurs de ces questions. Le sujet demande un examen sérieux. L'autre soir, parlant de cette question, le représentant d'Assiniboïa (M. Argue) a exhorté le Gouvernement à adopter un texte législatif qui assurerait à la population un programme général d'hygiène publique. Voici les propos que lui attribue le hansard du 27 novembre (page 165):

En réalité, nos gens s'intéressent à ce point à la santé que, même si le gouvernement fédéral continue de retarder l'établissement d'un programme d'assurance-santé, nous ne nous croiserons pas les bras. La tâche sera beaucoup plus difficile, mais petit à petit nous ajouterons de nouvelles mesures à notre régime actuel d'hospitalisation jusqu'à ce qu'enfin, avec ou sans l'aide du gouvernement fédéral, nous ayons établi un programme d'assurance-santé dans la province.

Je ne crois pas que le député d'Assiniboïa soutienne de bonne foi que la Saskatchewan n'a bénéficié d'aucune aide du gouvernement fédéral, pour la mise en œuvre de son programme. Il ne peut ignorer qu'on nous a donné des millions de dollars, sous forme de subventions, pour nous aider à bâtir des hôpitaux et pour organiser d'autres services de santé. Le député a poursuivi en disant:

Toutefois, si nous pouvons obtenir du Trésor fédéral, du gouvernement fédéral, au moins un programme d'hospitalisation auquel nous pourrions participer, les deniers que nous épargnerions en ce qui concerne notre propre programme d'hospitalisation aideraient la Saskatchewan à assurer les soins médicaux et dentaires ainsi que d'autres mesures d'hygiène dans un très bref délai.

A l'instar de mon collègue d'Assiniboïa j'estime que nous pouvons faire bien des choses; nous pouvons en faire davantage dans la province de la Saskatchewan si le gouvernement fédéral se charge de la perception des impôts et en acquitte le coût. Le député a continué en ces termes:

J'entends un député créditiste qui m'invite à prendre mon temps. C'est précisément le conseil que le chef de son parti donne au Gouvernement à propos de l'assurance-santé. Les conservateurs, eux, demandent la convocation d'une autre conférence fédérale-provinciale. Au contraire, à mon avis, la population réclame des actes. Si le Gouvernement n'agit pas, une bonne partie de la population se tournera vers la CCF, parti qui, dès qu'il en aura l'occasion, établira un régime national d'assurance-santé.

[M. Smith (Moose-Mountain).]

M. Fair: Dites la vérité à la population.

A mon avis, c'est là une observation judicieuse de la part du représentant de Battle-River (M. Fair) et elle mériterait qu'on l'examine davantage. Lorsque le député de Saskatoon (M. Knight) a parlé l'autre soir sur le même sujet, il nous a exposé d'une façon fort touchante ce qui se passait dans notre province. Je suppose qu'il parlait de l'époque des homesteads. Il nous a raconté comment les gens allaient dans l'Ouest courir leur chance, et comment certains avaient dû creuser une tombe au flanc d'un coteau à la lumière d'une lanterne pour y ensevelir une mère qui était morte avant de donner le jour à son enfant, par suite du manque de soins médicaux. Aussi touchante que soit cette histoire, il me semble qu'il nous faudra sécher nos larmes et réaliser d'une façon ordonnée les progrès que nécessitera notre organisation médicale dans le domaine de l'hospitalisation.

Je pourrais vous raconter une anecdote fort brève, bien que moins touchante, sur ce qui s'est passé dans notre partie de la province. Elle fera ressortir l'écart qui existe entre l'état de choses du temps des pionniers et la situation actuelle. Mes parents sont partis dans l'ouest il y a 45 ans et l'on m'a dit qu'il y a 40 ans de cela, en mai dernier, mon père a dû faire environ 27 milles à cheval dans la nuit pour chercher un médecin. Je n'étais pas là quand il est parti, mais j'y étais à son retour. On m'a dit que je suis arrivé ici avant que le médecin se rende là. Mais il y a 40 ans de cela. Aujourd'hui, nous avons des hôpitaux et des médecins dans la région et les gens sont soignés selon les règles. Si nous réalisons dans l'organisation de notre médecine au cours des prochaines 40 ou 50 années, les mêmes progrès qu'au cours des 40 dernières, nous ferons bien les choses.

J'ai été en contact avec les médecins pendant la crise économique alors que j'occupais le poste de conseiller municipal. Tout va bien quand les gens ont l'argent nécessaire pour payer le médecin. Il arrive cependant que des personnes dépourvues d'argent aient besoin de soins médicaux. On entend dire, quelquefois, que tel ou tel médecin a refusé de prendre soin de quelqu'un ou d'effectuer une intervention chirurgicale avant de savoir si le malade ou sa famille avaient assez d'argent pour payer. Je ne puis croire qu'il en soit ainsi. Il se peut qu'un médecin sur un million soit assez vil pour agir de la sorte mais j'en doute. Je crois qu'on demande parfois aux médecins de fournir plus que leur part, du

point de vue des responsabilités. Il se peut également qu'ils aient à refuser certaines faveurs par suite du manque d'argent.

Peut-être était-ce la municipalité, la ville qui ne remplissait pas son devoir et ne s'assurait pas que les médecins recevaient certains honoraires. Le médecin ne peut se priver de ses honoraires que pendant un certain temps. Il est vrai que, parfois, nous sommes d'avis que les médecins exigent des honoraires beaucoup trop élevés; mais si nous savions également tout ce qu'ils font gratuitement, je pense que, dans l'ensemble, nous ne trouverions pas trop à redire.

On entend dire aussi que certaines gens ne consultent pas le médecin, parce qu'ils n'ont pas d'argent. Ce n'est pas, dans la plupart des cas, le manque d'argent autant que l'insouciance. On m'excusera de donner de nouveau mon cas en exemple, mais je détiens une police d'assurance et, par trois fois, ces dernières années, j'ai reçu une formule me permettant de me présenter à n'importe quel médecin et d'y subir un examen complet sans qu'il m'en coûte un sou. Ce n'est pas parce que je manquais d'argent que je n'y suis pas allé, mais parce que j'ai été insouciant. Je me suis, cependant, promis de faire mieux à l'avenir.

Une voix: Avant les prochaines élections!

M. Smith (Moose-Mountain): Il est également question de la médecine d'État. Je doute qu'il y ait beaucoup de différence entre la médecine d'État et ce qui est proposé dans le sous-amendement. J'ai remarqué que le chef de l'opposition (M. Drew), l'autre jour, a frappé son pupitre en clamant qu'une chose dont ne voulait pas le pays, c'était la médecine d'État. J'ai aussi remarqué que certains libéraux l'ont approuvé; mais je n'en ai rien fait, parce que, pour moi, médecine d'État et assurance-santé sont la même chose. Vous pouver diluer l'un ou déguiser l'autre, c'est encore la même chose. Je ne crois pas que, dans un pays comme le nôtre, il se passe beaucoup d'années avant que nous nous acheminions vers l'une ou l'autre. C'est écrit dans le ciel.

Si l'on me demandait,—et on me le demandera vraisemblablement,—quand, à mon avis, nous prendrons d'autres mesures en vue d'établir un programme national complet en matière de santé, la seule réponse,—la seule honnête,—que je pourrais donner serait de dire que nous les prendrons lorsque nos dépenses aux fins de la défense seront moins élevées. A l'heure qu'il est, nous affectons à la défense nationale la moitié du dollar perçu en impôts. Quand je parle du budget à mes électeurs, je leur dis que nous le divisons en quatre parties. Je dis qu'il s'élève à quatre milliards de dollars, bien qu'il soit plus considérable. Je dis à mes électeurs qu'un quart du budget est consacré aux services sociaux, qu'il y en a un quart pour Doug Abbott afin qu'il administre les affaires du pays et que l'autre moitié est affectée à la défense nationale. Je suis d'avis que, lorsque le programme de défense aura ralenti, il serait peut-être bon d'entreprendre un programme national de santé; mais je regrette de dire que je puis nullement pour le moment appuyer le sous-amendement.

Bien que je ne m'y oppose pas, je ne puis l'appuyer car je pense que le contribuable porte un fardeau assez lourd en ce moment. Si je suis candidat aux prochaines élections, je ne crois pas pouvoir convaincre les gens de ma circonscription que je devrais venir ici afin de voter en faveur d'une mesure qui augmenterait leurs impôts d'un autre montant d'un demi-milliard de dollars. Je ne pourrais le faire.

Je tiens à me reporter au discours que le député de Spadina (M. Croll) a prononcé l'autre jour. J'ai trouvé son discours à la Chambre excellent. L'honorable député de Regina (M. McCusker) nous a signalé un grand nombre de faits et je crois que s'il y a quelqu'un qui n'a pas entendu ces discours, il devrait les lire. Toute personne qui pense se verra portée à réfléchir après les avoir lus. L'honorable député de Spadina a proposé que nous établissions un comité. J'appuie cette proposition car à mon avis nous avons un grand nombre de questions à étudier, y compris celles que pose le docteur Taylor dans l'article du *Star* de Toronto que j'ai cité. Ce sont là des problèmes qu'il faut considérer.

Le chef de l'opposition a proposé la tenue d'une conférence fédérale-provinciale. Je crois que l'idée n'en serait pas mauvaise en effet, car il a aura beaucoup de travail à faire. Je ne crois pas que nous puissions nous lancer dans un tel programme sans l'étudier attentivement auparavant. J'aime la façon dont l'honorable député de Spadina a résumé la question et j'aimerais répéter les paroles qu'il a prononcées lorsqu'il a résumé l'attitude des divers partis, comme le rapporte le hansard du 4 décembre en page 364.

Comme on peut le voir à la page 30 du hansard du 24 novembre, l'attitude de l'opposition officielle est la suivante:

"C'est pourquoi il doit être reconnu, de façon générale, que la première étape à franchir consiste nécessairement, à instituer une enquête qui serait menée par les représentants de la profession médicale, des conseils d'administration des hôpitaux, ainsi que des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux."

Quant au point de vue du Crédit social, il est défini à la page 59 du hansard du 24 novembre:

"Le genre de programme national de santé préconisé par les créditistes verrait d'abord à assurer

un nombre suffisant de médecins, de dentistes, d'infirmières, de techniciens, de cliniques et de lits d'hôpitaux pour répondre aux besoins du programme à mesure qu'il prendra de l'ampleur.

Voilà la déclaration faite par le chef du parti créditiste; on peut la critiquer si on veut, mais elle mérite d'être examinée. L'honorable représentant de Spadina a continué en ces termes:

La CCF, elle, dit: "L'assurance-santé, il nous la faut maintenant. En voilà assez de comités et de relevés. Il faut maintenant passer à l'action".

L'honorable représentant de Spadina a ajouté:

Les documents et notre expérience parlementaire nous renseignent sur l'attitude de tous les partis. Une seule conclusion s'impose: seul le parti libéral peut donner au pays l'assurance-santé, parce que les tories ne le veulent pas et la CCF ne le peut pas.

L'attitude des divers partis a été exposée mais il reste encore à entendre un porte-parole du Gouvernement. J'espère qu'à son retour l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous dira quelles sont à cet égard les intentions du Gouvernement. Je crois qu'il faudrait aller de l'avant en ce qui concerne un régime d'assurance-santé. Nous irons peut-être lentement, mais cela est nécessaire, je crois, pour nous permettre, lorsque nous établirons notre régime national d'assurance-santé de l'asseoir sur des fondations durables. Rien ne sert de l'établir sur pilotis, car il s'effondrera. Le Gouvernement ne devrait pas, à mon avis, accorder trop d'attention au sous-amendement car s'il haussait actuellement l'impôt des contribuables d'un demi-milliard de dollars, je crois que les Canadiens feraient eux aussi, ce que les gens de ma circonscription me feraient si je contribuais à faire majorer les impôts.

M. J. H. Ferguson (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur...

M. Cruickshank: Allez droit au but.

M. Ferguson: Il existe deux revues très célèbres connues dans le monde entier, *Life* et *Punch*. Cette dernière est connue de tous pour son genre satirique et spirituel, tandis que *Life* a la réputation de peindre, en général, de façon très fidèle les événements mondiaux. Le 17 novembre, je me suis demandé si *Life* ne tentait pas de se substituer à *Punch* dans le rôle de publication spirituelle qui s'attache aux événements comiques. J'y ai remarqué des vignettes annonçant le magnifique essor du Canada dans le domaine du pétrole et du fer et j'ai également relevé une photo qui ressemblait autant que cela se puisse voir à une de ces anciennes photos sur ferrotype. C'était l'œuvre du très célèbre photographe Karsh. On y voyait le premier ministre (M. St-Laurent), le ministre du Commerce (M. Howe), le ministre de la Défense nationale (M. Claxton), le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et le ministre des Finances (M. Abbott), le gouvernement à cinq du parti libéral. A eux revient, d'après l'auteur, le mérite d'avoir mis en valeur toutes les ressources du Canada.

[M. Smith (Moose-Mountain).]

Des voix: Bravo!

M. Ferguson: J'invite les honorables députés à revenir à *Punch* s'ils veulent de l'esprit authentique, car cet article manque totalement d'esprit.

M. Dickey: Vous n'êtes pas mal.

M. Ferguson: Cela m'a fait penser à l'ancien Kaiser qui disait "Moi et Dieu". Il accordait au moins une part du mérite à quelqu'un d'autre, même s'il lui donnait la seconde place. Cette revue, cependant, n'accorde aucune part du mérite à la nature ni au Créateur. On croirait que ces cinq hommes et le Gouvernement ont eux-mêmes placé les ressources de pétrole et de fer dans le sol et les ont eux-mêmes exploitées. Elle ne tient aucunement compte de l'apport des provinces ni des millions de dollars que nos voisins du Sud ont affectés à la mise en valeur de ces ressources. Voilà les cinq hommes à qui en revient le mérite.

Un membre du groupe dans cette photo sur ferrotype, le ministre de l'Agriculture était tellement pressé de se faire photographier, qu'il n'a pas eu le temps de se trouver un fauteuil; il est debout.

Que fait-on des autres membres du Cabinet? Ce n'est pas aussi drôle que certains semblent le croire. Bien des Canadiens lisent cette revue. Ils croiront sûrement que le Gouvernement se compose uniquement de ces cinq hommes. Il y a d'autres ministres...

M. Cruickshank: Leur photo paraîtra dans le prochain numéro.

M. Ferguson: Oui, elle paraîtra dans la prochaine livraison, afin de démontrer irréfutablement qu'il y a scission au sein du parti libéral.

M. Gibson: Vous pensez aux créditistes.

M. Ferguson. Ils ont été passablement divisés et, pour ma part, je crois que c'est un gouvernement à cinq. C'est le meilleur exemple d'organisation à rebours que j'aie encore vu. Nous sommes favorisés par la Providence au Canada. Nous possédons des richesses naturelles inépuisables, et le gouvernement libéral a été longtemps au pouvoir pour préparer la mise en valeur des richesses du pays et donner l'orientation voulue.

Quelques voix: Très bien.

M. Cruickshank: Vous l'avez dit.

M. Ferguson: J'ai dit qu'ils ont été au pouvoir assez longtemps pour donner l'orientation et l'impulsion voulues, mais ils ne l'ont pas fait. Le présent Gouvernement n'a formulé aucun programme concret, positif. Le présent Gouvernement a grandi malgré lui, malgré la population. Notre pays a grandi en dépit du Gouvernement...

M. Dickey: Il est de plus en plus drôle.

M. Ferguson: Ceux qui ont mis en valeur ces gisements de pétrole et ces dépôts de minerai se sont adressés aux services provinciaux. Leur expérience et leurs connaissances dans le domaine du fer et du pétrole leur ont permis de concevoir et de préparer les plans nécessaires à la mise en valeur des richesses naturelles du Canada. C'est ce qu'ils ont fait avant de demander une charte au gouvernement. Tout le travail préliminaire avait déjà été accompli.

M. Cruickshank: Nous leur avons donné une charte.

Le très hon. M. Howe: Mais il a fallu lutter.

M. Ferguson: Nous, Canadiens, ne devons pas oublier que notre pays devrait compter aujourd'hui 20 ou 25 millions d'habitants.

M. Cruickshank: Bravo!

M. Ferguson: Et qu'est-ce que nous avons? Regardons un peu les faits et gestes de quelques-uns des administrateurs de second plan du Cabinet, du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Harris) et tous les autres excepté les cinq. Quelle vanité sont-ils en droit de tirer de l'immigration? Nous manquons aujourd'hui de main-d'œuvre spécialisée. Si le Gouvernement avait organisé rationnellement la mise en valeur des immenses ressources du Canada,—et il en avait tout à fait le pouvoir,—il aurait pu obtenir tous les immigrants qu'il voulait, il aurait pu les faire venir dans cinq fois plus de bateaux qu'il n'en a effectivement employé pour faire venir chez nous les immigrants que nous avons reçus. On parle aujourd'hui de diminuer l'immigration à cause du défaut d'organisation. Ces étrangers qui viennent ici deviennent de grands Canadiens, mais qu'est ce qui se passe? Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration nous dit: Attention, attention; il faut y aller doucement puisqu'il n'y a pas assez de maisons ni assez de situation,—ni assez de mise en valeur.

Voilà l'organisation telle que la pratique le Gouvernement. Je félicite certainement les motionnaires de l'Adresse d'avoir si bien parlé de rien du tout. Le discours du trône n'a rien appris aux Canadiens, rien du tout. Cela ne nous a guère encouragés, quant à ce que le Gouvernement se propose de faire à l'égard de notre vaste pays. En ma qualité de Canadien, je suis las, fatigué de voir mon pays avancer en tâtonnant.

Une voix: Surtout fatigué.

M. Ferguson: J'admets avoir vu notre pays tâtonner dans le passé, sous des régimes conservateurs, mais je m'en prends aujourd'hui au gouvernement au pouvoir et c'est lui qui continue à faire tâtonner notre pays. Ce ne sont pas nos grands-pères que nous écoutons aujourd'hui dans cette chambre: ce sont des hommes qui sont arrivés ici en 1949 et le peuple canadien veut que ces hommes remplissent les promesses qu'ils ont faites quant au progrès de notre pays. La population ne tient pas à les voir figurer, tous les cinq, dans la revue *Life*, s'arrogeant tout le mérite des progrès réalisés par notre pays, lorsque ce mérite devrait aller à l'entreprise privée.

M. Stuart (Charlotte): Tournons la page.

M. Ferguson: J'ai encore trois ou quatre pages à lire. Saviez-vous que notre pays est dans un tel état qu'il y a pénurie d'argent à placer en hypothèques sur la construction de maisons?

M. Gibson: Personne ne vous l'a demandé.

M. Cruickshank: Il n'est rien que je puisse obtenir plus facilement qu'une hypothèque.

M. Ferguson: Pendant et après la guerre, les sociétés de prêts hypothécaires ont été invitées à placer leurs fonds dans des obligations de l'État à 3 p. 100. Comme on ne faisait pas appel à elles pour la construction de maisons et d'immeubles commerciaux, elles ont acheté ces obligations de l'État, le Gouvernement en place leur promettant qu'elles pourraient en toucher le pair quand elles auraient besoin d'argent pour participer à la mise en valeur du pays et favoriser la construction de maisons dont le besoin se faisait grandement sentir. Or, que s'est-il produit? Les obligations se vendent environ $92, alors que leur valeur nominale est de $100.

M. Gibson: Pas $92.

M. Ferguson: Si elles les vendent, les sociétés perdent 8 p. 100. Les sociétés de prêts hypothécaires manquent actuellement de fonds à prêter pour la mise en valeur du pays. Voilà la situation vraiment lamentable dans laquelle se trouvent actuellement des Canadiens. Des jeunes gens viennent me dire: "J'ai épargné $3,000. C'est un miracle qu'il m'a fallu accomplir, puisque j'ai réussi, ces dix dernières années, après avoir acquitté les

impôts excessifs et grossi les excédents de M. Abbott, à économiser $3,000, que je veux faire servir à la construction d'une maison pour moi et les miens.

M. Gibson: Creusez-lui un trou!

M. Ferguson: Ce jeune homme me dit qu'il veut emprunter $4,000. Que le député de la Colombie-Britannique essaie d'obtenir pareille somme d'argent. Cette homme a été économe, sage, travailleur, bon citoyen canadien, mais il lui est difficile de trouver les $4,000 qui, joints aux $3,000 ou $4,000 qu'il possède, lui permettraient de se construire une maison à l'heure actuelle.

Le ministre des Finances (M. Abbott) a conçu l'idée d'un impôt sur le tabac. Il a relevé la taxe de 3c. Il est l'un des cinq personnages dont *Life* a reproduit la photographie sur ferrotype, l'un des grands génies et promoteurs du Canada. Quels sont les fruits concrets de cette brillante idée? Les voici: M. Abbott avait prédit un accroissement du revenu national de 26 millions, mais en réalité il a fait perdre de l'argent au Trésor. Il a occasionné du chômage dans les usines de transformation du sud-ouest de l'Ontario et dans les usines de Québec. Il a réduit les revenus des Canadiens, d'un bout du pays à l'autre, de plusieurs milliers de dollars.

Une voix: Bingo!

M. Ferguson: J'ai montré sans erreur possible ce qui s'est produit. Je veux le prouver à ceux qui m'interrompent et qui ne veulent pas entendre. Ils ne prennent jamais officiellement la parole pour nous communiquer les fautes qu'ils auraient pu observer. Je ne sais s'ils ont eu le loisir d'observer l'essor de notre pays ou le fait que le gouvernement actuel ait relâché les rênes du pouvoir; mais on les élit et ils viennent à la Chambre pour formuler des observations ineptes quand un de leurs collègues a la parole.

Des voix: Bravo!

M. Ferguson: Je veux prouver que le ministre des Finances a agi à tâtons. Voici ce qui s'est produit: bien qu'il ait subi des pressions considérables, il a décidé qu'il n'en ferait qu'à sa tête:

"J'agirai ainsi quand cela me plaira; non que je n'y voie pas quelque chose de mal, mais j'agirai quand je le jugerai bon; je suis ministre des Finances et je conseille mon Gouvernement." Il a supprimé la taxe. Que s'est-il passé lorsqu'il l'a supprimée? Voici: Le tableau l'a nettement démontré. La taxe canadienne sur les cigarettes est à l'heure actuelle d'environ 22c. le paquet de vingt, contre 8 c. aux États-Unis. Quand le ministre a supprimé la taxe supplémentaire, voici ce qui est arrivé: le tableau indique une augmentation extraordinaire de la consommation de cigarettes à la suite de l'abolition de la taxe de 3 c. au mois d'avril 1952. Le tableau a trait au semestre allant de mai à octobre inclusivement. Le ministre a prédit une perte de revenus de 10 millions de dollars pour le Trésor. Et que s'est-il passé? La taxe une fois diminuée de 3 c., il a réalisé un bénéfice de 10 millions de dollars pendant la période allant de mai à octobre. Voyez ces tâtonnements!

Tout récemment, le premier ministre a déclaré à la Chambre qu'un ministre faisant partie du cabinet ne peut être considéré comme plus responsable de telle ou telle chose qu'un membre de la bande Boyd. Il a même fait figurer dans le débat les pensionnaires de Kingston et les assassins pour nous dire: "Ne nous comparez pas avec eux". Mais il voudrait, d'après la revue *Life* s'attribuer le mérite qui revient a ce qui a procuré ce bénéfice. Il voudrait s'attribuer tout le mérite qui revient aux premiers ministres des provinces pour leur travail en faveur du cabinet des cinq. Qu'il s'attribue donc le mérite de ce membre de son cabinet, dont les prédictions ont accusé un écart de 10 millions des deux côtés; puis lorsqu'il a aboli son impôt en déclarant y perdre 26 millions de dollars, il s'est de nouveau trompé. Non seulement se trompte-t-il, mais la population aussi est trompée. Peu m'importe à quel propos il se trompe, mais je m'oppose assurément à ce qu'on trompe les Canadiens. C'est à la population que je songe, à mes commettants qui m'envoient ici les représenter. Certains semblent oublier qu'ils sont envoyés ici pour représenter la population, mais, moi, je ne l'oublie pas. Je représente un important groupe de producteurs de tabac. J'ai vu certaines de ces femmes revenir du champ de tabac pieds nus, après y avoir travaillé depuis le lever du soleil jusqu'à six heures. L'une d'elles m'a dit qu'un cheval n'en ferait pas tant et elle a éclaté en sanglots. Ce travail vaut 215 millions de dollars authentiques à M. Abbott. Revenons donc en ce bas monde. Il y aura des élections on ne saurait en douter.

Une voix: Quand?

M. Ferguson: J'espère que ce sera à l'automne 1953. Espérons que les Canadiens liront *Punch* et s'apercevront que ses pointes et facéties frappent juste. Mais, lorsque *Life* a essayé de se lancer dans ce domaine, elle a certainement manqué d'esprit et d'humour, ou de sincérité. C'est cela, ou bien il faut voir une autre signification à l'article en question et à la photo sur ferrotype que j'ai ici. Je crois qu'il y a eu un effort sincère en vue d'amener à tort la population du pays à croire que ces intelligents génies sont

à la source de l'expansion qu'a prise l'industrie pétrolière et de l'immense essor de notre minerai de fer au pays. Mais, à l'automne de 1953, je suis sûr que les Canadiens vont montrer qu'ils ne croient pas à l'article de *Life*, qu'ils se rendront compte de la façon dont on les a chargés d'impôts et verront à ce que la salle nouvellement repeinte des réunions intimes de l'opposition soit occupée par quelques-uns seulement des messieurs qui siègent en ce moment sur les banquettes ministérielles.

M. H. P. Cavers (Lincoln): Monsieur l'Orateur, je dois d'abord féliciter le député qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Deslières) et celui qui l'a appuyé (M. Schneider). J'ai été étonné de la facilité avec laquelle l'honorable représentant de Brôme-Missisquoi a passé de l'anglais au français et du français à l'anglais. Je serais certes très heureux de pouvoir parler comme il l'a fait dans le premier discours qu'il a prononcé à la Chambre des communes.

J'ai été très fier de l'honorable représentant de Waterloo-Nord, qui est le digne successeur d'un de ceux qui ont été les plus populaires membres de la Chambre des communes et qui s'acquitte maintenant de ses fonctions, de façon fort distinguée, dans une autre sphère de la vie publique.

J'approuve les observations que le député de Waterloo-Nord a faites à propos de la pension de cécité; elles m'ont particulièrement impressionné. Comme il l'a déclaré dans son discours, je crois qu'il faut abolir l'évaluation des ressources imposée à l'égard de la pension de $40 par mois versée aux aveugles.

Les aveugles portent un lourd fardeau et ils le portent avec courage. Ils sont moins en mesure de suppléer à leurs revenus que ne le sont nos citoyens âgés de plus de 70 ans, lesquels ne sont pas assujétis à l'évaluation des ressources. Ces aveugles ont acquis l'initiative et le courage de développer leurs talents et leur habileté, s'assurant ainsi des occupations qui leur conviennent. Une loi stipulant qu'un célibataire ne peut gagner plus de $840 par année et qu'une personne mariée ne peut gagner plus de $1,320 par année me semble décourager l'initiative et l'embauchage. Je partage l'avis que le député de Waterloo-Nord a exprimé à cet égard.

La plupart des Canadiens se réjouissent de ce que le premier ministre (M. St-Laurent) et le ministre des Finances (M. Abbott) soient allés à Londres assister à la conférence des ministres des finances du Commonwealth. Nous leur souhaitons les meilleurs succès. Nous espérons qu'ils trouveront un moyen d'assurer la convertibilité de la livre sterling en dollars canadiens de façon que nous puissions reprendre nos échanges commerciaux avec le Royaume-Uni. Nous avons chez nous les produits dont a besoin la Grande-Bretagne, et je suis sûr que notre espoir à tous est que nos représentants reviendront en cette Chambre plus tard cette semaine en nous rapportant des ententes satisfaisantes qui seront pour nous une source de prospérité et qui nous assureront un commerce continu avec l'Angleterre.

Les hommes d'affaires du pays ont accueilli avec un grand enthousiasme la nouvelle voulant que le ministre du Commerce (M. Howe) fasse une tournée de bonne entente en Amérique du Sud et en Amérique centrale. On m'a dit que sa mission lui ferait visiter neuf pays. Cette mission a pour but principal de favoriser les échanges commerciaux entre le Canada et les pays qu'il visitera, et de raviver nos relations en général avec ces pays.

Le Canada a tiré profit par le passé de semblables missions en Amérique du Sud, monsieur l'Orateur. En 1941, l'honorable James MacKinnon a dirigé une délégation qui s'est rendue en Amérique du Sud. Puis, en 1946, il est retourné dans huit pays de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale. En 1939, avant que nous envoyions notre mission commerciale dans des pays d'Amérique du Sud, le volume total de notre commerce avec ces pays était de 27 millions de dollars. En 1951, après les deux visites de la mission commerciale, notre commerce global atteignait 404 millions de dollars. Je sais que la mission qui a à sa tête le très honorable ministre du Commerce (M. Howe) est entre bonnes mains; celui-ci se fera accompagner des hommes d'affaires les plus éminents qui affirmeront notre position dans ces pays de l'Amérique latine.

Mes compatriotes du comté de Lincoln seront heureux d'apprendre que le projet touchant le Saint-Laurent et les Grands lacs ainsi que l'entreprise d'aménagement hydro-électrique sera mis à exécution immédiatement. Dans notre région, nous avons besoin d'énergie pour faire tourner la grande machine industrielle. Nous ne pouvons que tirer le meilleur parti possible du grand canal Welland avec son chenal de 27 pieds de profondeur en éliminant tous les points d'embouteillage et en assurant ainsi une grande voie d'eau allant de Port-Arthur et Fort-William jusqu'au littoral atlantique. Dans la réalisation de ce projet, je vois une grande expansion de l'industrie.

Cet automne, j'ai eu l'honneur d'assister en compagnie de l'actuel Secrétaire à la défense des États-Unis à l'ouverture de la nouvelle fonderie McKinnon située sur les rives du canal de navigation Welland. Cette industrie n'est à mes yeux que le précurseur

de beaucoup d'autres industries qui s'établiront dans la région. C'est l'établissement d'entreprises de ce genre qui assure à la population de notre région le plein emploi.

Je voudrais m'arrêter un instant au discours prononcé le 25 novembre 1952 par l'honorable représentant de Middlesex-Est (M. White). Il a alors déclaré ainsi que l'atteste la page 95 du hansard:

Les gens ne rechignent pas à contribuer de leurs deniers à l'achat d'avions, de canons et d'autres fournitures pour nos troupes; mais il me semble que les Canadiens en ont par-dessus la tête de cette armée en pantoufles pour laquelle nous achetons des fournitures.

Je présume que l'honorable député ne parlait pas des troupes qui combattent en ce moment en Corée, car nous sommes tous au courant des graves difficultés, des intempéries et des misères qu'ils ont à subir l'à-bas. Il ne parle pas non plus, j'en suis sûr, des trois destroyers qui accomplissent leur tâche de combattants en mer par roulement dans les eaux coréennes, ni du Corps d'aviation royal canadien qui s'est si brillamment acquitté du transport des troupes à la Corée. La 27e brigade postée en Allemagne s'est acquis une belle réputation et je ne veux citer à l'appui de cette affirmation que deux ou trois témoignages attestant l'opinion que les journalistes se font des troupes canadiennes. Je cite d'abord le *Globe and Mail* qui publiait, le 18 octobre 1952, un article éditorial intitulé: "Un destroyer de la Marine canadienne dirige un raid contre la côte de Corée."

La censure vient tout juste d'autoriser la divulgation du fait que l'Iroquois a dirigé, en septembre, un assaut amphibie auquel participaient quatre nations et qui a tué et blessé 200 soldats ennemis et pratiqué une brèche dans les défenses communistes le long du littoral occidental de la Corée.

Je cite également un article du *Star* de Sudbury, numéro du 15 octobre 1952, intitulé: "A la louange des Canadiens":

On ne saurait rendre aux aviateurs canadiens un hommage plus éloquent que celui que leur a rendu le chef adjoint de l'état-major de l'Air en Angleterre, le maréchal en chef de l'Air sir Ralph Cochrane, à la suite de la participation canadienne à une épreuve de neuf jours des défenses aériennes de la Grande-Bretagne.

"Les Canadiens sont d'excellents aviateurs. Ils se sont très bien comportés au cours de cet exercice", a dit sir Ralph.

Les jeunes aviateurs Canadiens "font leurs preuves" sur les fronts aériens internationaux et toute louange émanant de l'état-major de l'Air de la Grande-Bretagne mérite d'être prise au sérieux.

Enfin, je me reporte au numéro du 3 septembre 1952 du *Daily Star* de Montréal. Je cite:

En Allemagne, la 27e brigade d'infanterie canadienne, commandée par le brigadier Geoffrey Walsh, de St-Catharines (Ont.), vient de terminer ses premières grandes manœuvres au cours desquelles on a soumis à une rigoureuse épreuve l'instruction militaire donnée pendant les dix derniers mois

[M. Cavers.]

Les observateurs militaires ont déclaré que les manœuvres avaient complètement réussi, démontrant que la brigade canadienne fournie à l'OTAN constituait un des principaux remparts de défense contre les forces du rideau de fer. On est à aménager à Soest, près du Rhin, de nouvelles casernes plus vastes pour la brigade, mais pour l'instant les troupes resteront à Hanovre, où elles jouissent d'une grande popularité.

Je me permets, monsieur l'Orateur, de parler de trois hommes, originaires du comté que je représente. D'abord, le brigadier Geoffrey Walsh, CBE, commandant de la 27e brigade canadienne en Allmagne. Brillant élève du Collège militaire royal de Kingston, à sa graduation il s'est engagé dans l'armée active du Canada, puis s'est rendu outre-mer où il a servi sur les théâtres d'opérations pendant toute la seconde Grande Guerre. A son retour d'outre-mer il a continué de faire partie de notre armée permanente. Il commande maintenant la 27e brigade en Allemagne. Le deuxième, le capitaine Herbert S. Rayner, qui occupe un poste important dans la marine royale canadienne. Le capitaine Rayner a d'abord obtenu son diplôme à l'école royale d'artillerie navale de Whale Island. Il est revenu au Canada pour faire partie de la marine royale canadienne. Au cours de la seconde guerre mondiale, il a servi à bord de navires de guerre. Il commande aujourd'hui le *Magnificient*.

Troisièmement, le capitaine de groupe Leonard J. Birchall est un autre militaire canadien éminent; il dirige le service des plans pour le CARC à Ottawa. On a salué en lui, pendant la guerre, le sauveur de Ceylan. C'est lui qui avait prévenu de l'attaque prochaine de forces ennemies sur ce point. Il a été gardé prisonnier de guerre au Japon. C'est pourquoi j'affirme que nous n'avons pas une armée de bureaux, que ces hommes ne sont pas des généraux de bureaux. Je les salue tous les trois.

J'aimerais rappeler en un mot quelques propos de l'honorable député d'Eglinton (M. Fleming) au sujet du budget de la défense. Il disait à la Chambre le 26 novembre, ainsi qu'en fait foi la page 123 du hansard:

On ne peut expliquer ni justifier des commandes si élevées qu'en supposant qu'elles sont données avec l'idée bien arrêtée de gagner des amis au Gouvernement.

J'habite une localité industrielle. Il est vrai que le ministère de la Production de défense a passé pas mal de commandes chez nous. On les a accordées après adjudication à des maisons aptes à les exécuter. Nous possédons une organisation industrielle bien rodée, servie par des travailleurs consciencieux et expérimentés, tout à fait disposés et capables d'exé-

cuter la besogne qu'on attend d'eux. Voilà pourquoi ils ont reçu des contrats dans notre région.

On a accordé des contrats de plus de $50,000 à des sociétés comme la *Metal Craft Company* de Grimsby, la *Canada Hair Cloth*, la *E.T.F. Tools Limited*, la *Genaire Limited*, la *Grout's Limited*, la *Guaranty Silk Dyeing and Finishing*, les *Thompson Products*, la *Conroy Manufacturing Company Limited*, la *Foster Wheeler Limited*, l'*English Electric Company Limited* et la *Newman Brothers*. D'autres affaires plus modestes ont été accordées en sous-entreprise à des maisons locales, telles que la *Hayes Steel*, la *Court Radiator Plant Limited*, la *McKinnon Industries Limited*, l'*Anthes-Imperial Foundry*. Je le demande au député d'Eglinton: où sont donc les amis ou les favorisés du gouvernement dans cette liste? Peut-il nous les désigner? J'aimerais le savoir, parce que, pour autant que je sache, c'est sur la base de leur mérite et de leur capacité à s'acquitter de la tâche qui leur est confiée, que toutes ces maisons ont obtenu leurs contrats.

Oui, c'est un fait que la circonscription de Lincoln que je représente a obtenu des contrats de défense d'une valeur d'environ 11 millions de dollars depuis dix-huit mois et que la plus grande partie de cet argent est demeurée dans la circonscription. Mais ces contrats ont été adjugés selon la justice et les principes d'une saine économie et je sais qu'ils ont créé de nouveaux emplois pour les gens de la région qui étaient en chômage. En toute équité envers le ministre de la Production de défense (M. Howe) et envers les fonctionnaires de son ministère, il convient d'affirmer clairement que le gouvernement a obtenu plein rendement pour chaque dollar qu'il a placé dans ma circonscription.

Je désire me joindre à ceux qui, au cours du débat actuel, ont réclamé l'établissement d'un comité parlementaire mixte chargé de faire enquête sur toutes les phases d'un programme national d'assurance-santé. Je ne dis pas que je suis en faveur de la préparation immédiate d'un plan. Beaucoup de citoyens sont maintenant protégés par des associations comme celle de la Croix-bleue et ont droit aux services des médecins et chirurgiens. Il y en a d'autres cependant qui n'ont pas pu profiter de ces plans.

Je ne suis pas en faveur de la médecine d'État. A mon avis, le malade a le droit de choisir son médecin. Le temps est peut-être mal choisi de mettre sur pied un programme d'assurance-santé. De fait, j'estime qu'à cause des lourdes dépenses que nous devons de toute nécessité supporter, nous sommes incapables, pour le moment, de mettre à exécution un plan de cette envergure. Le problème requiert des études approfondies de la part de tous les partis, de tous les députés. Voilà pourquoi je soutiens que la création d'une commission chargée d'étudier à fond le problème serait conforme aux intérêts du pays. Je suis sûr que toute la population souhaite que nul de ceux qui sont victimes de la maladie, d'accidents ou d'infirmités ne manque des soins que peuvent rendre les médecins ou les hôpitaux. Nous devons donc tout faire pour que le problème soit étudié attentivement de façon que la Chambre soit saisie d'un rapport complet préparé avec soin.

(Sur la motion de M. MacInnis, la suite du débat est remise à une séance ultérieure.)

Sur la motion du très honorable M. Howe, la séance est levée à 9 heures et 55 minutes du soir.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 9 décembre 1952

La séance est ouverte à deux heures et demie.

RESPONSABILITÉ DE LA COURONNE

ACTES PRÉJUDICIABLES ET INDEMNITÉ DE SAUVETAGE CIVIL

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance, pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi en ce qui concerne la responsabilité de la Couronne en matière d'actes préjudiciables et d'indemnité de sauvetage civil afin de placer la Couronne dans une situation sensiblement analogue à celle d'un particulier pour ce qui concerne sa responsabilité à l'égard

a) d'actes préjudiciables commis par des préposés;

b) d'actes préjudiciables nés d'un manquement au devoir afférent à la propriété, l'occupation, la possession ou le contrôle de biens;

c) de dommages causés par un véhicule à moteur sur une grande route, et

d) de l'indemnité de sauvetage civil,

et afin de permettre l'introduction de certaines actions contre la Couronne devant les cours provinciales.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LES POSTES

RÉCLAME DU MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Graydon (Peel): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Postes une question dont je lui ai donné avis. La réclame spéciale d'avant Noël que fait le service du ministre est-elle confiée à tous hebdomadaires du pays; sinon quelle est la ligne de conduite à ce sujet?

Si le ministre répond à ces questions, il pourrait peut-être nous renseigner en même temps sur la ligne de conduite de son ministère à l'égard de la réclame qu'il fait pendant toute l'année.

Une voix: Inscrivez la question au *Feuilleton*.

L'hon. Alcide Côté (ministre des Postes): Je regrette de ne pas avoir été prévenu de la question, mais je prendrai volontiers la question comme avis et je répondrai en temps opportun.

M. l'Orateur: Il était conforme au Règlement de poser en ce moment la première partie de la question, mais non la seconde partie.

RADIODIFFUSION

SERVICE INTERNATIONAL—POLOGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, hier, le chef de l'opposition (M. Drew) a posé la question suivante:

J'aimerais poser une autre question. Le ministre peut-il dire à la Chambre si un monsieur d'ascendance polonaise aurait été employé pour commencer une émission de ce genre? Dans le cas de l'affirmative, quel est son nom?

Il s'agit d'émissions à l'intention de la Pologne. La réponse est que personne n'a été employé pour commencer des émissions dirigées vers la Pologne pour le compte du service international ou pour conseiller celui-ci au sujet d'émissions éventuelles de ce genre.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

MONSEIGNEUR FULTON SHEEN—QUESTION VISANT LA TÉLÉVISION DE SON ÉMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'aimerais aussi répondre à une question posée par l'honorable représentant de Macleod (M. Hansell). Cette question se lit ainsi:

Monseigneur Fulton Sheen ou ses commanditaires ont-ils demandé à Radio-Canada de téléviser leur émission? Dans le cas de l'affirmative, la demande a-t-elle été repoussée? Le ministre désire-t-il faire une déclaration au sujet de cette demande?

Voici la réponse à cette question. On m'apprend que Radio-Canada n'a pas encore décidé d'une façon définitive si l'émission de télévision de monseigneur Sheen commanditée à des fins de réclame doit être acceptée. Radio-Canada a demandé l'opinion de son conseil consultatif national en matières religieuses.

Le conseil a étudié la question mais il n'a pas encore exprimé d'opinion définitive. Lorsqu'il en exprimera une, ce qui ne devrait pas tarder, Radio-Canada prendra une décision.

LA PENSION DE VIEILLESSE

ÉMISSION DE CHÈQUES AVANT NOËL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. A. McCusker (adjoint parlementaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant d'Hamilton-Ouest (Mme Fairclough) a demandé hier si les chèques de la pension de vieillesse seraient émis avant Noël.

Si vous le permettez, monsieur l'Orateur, je répondrai dès maintenant à sa question.

On a l'intention d'envoyer les chèques un ou deux jours avant la fin du mois, comme c'est la pratique tous les autres mois de l'année. Il existe plusieurs raisons pour lesquelles on a pris la décision de s'en tenir à la méthode ordinaire et de distribuer les chèques de la pension de vieillesse à la fin du mois, même en décembre.

1°) En les envoyant plus tôt, on laisserait s'écouler entre les versements de décembre et ceux de la fin de janvier un intervalle plus long que d'ordinaire. Cela créerait sans doute de la confusion pour nombre de pensionnés et il s'ensuivrait une correspondance considérable.

2°) D'après notre expérience en ce domaine, tout changement sensible de la date de distribution des chèques donne lieu à un flot de correspondance au cours du mois suivant ainsi qu'à un grand nombre d'appels téléphoniques dans les grandes villes où nous avons des bureaux, à Toronto, par exemple. Si les chèques étaient émis, disons le 20 décembre, des milliers de retraités s'attendraient pour une raison ou pour une autre à ce que les chèques soient émis le 20 janvier et ainsi de suite.

M. Knowles: Et pourquoi pas?

M. McCusker: 3°) L'émission des chèques présente un côté mécanique dont il faut aussi tenir compte. Dans tous nos bureaux, l'émission des chèques d'assistance-vieillesse est étroitement liée à celle des chèques d'allocations familiales. Il ne serait pas du tout facile de préparer les chèques d'allocations familiales et les chèques d'assistance-vieillesse pour le 20 ou le 22 du mois. Nous préparons tous les chèques d'allocations familiales dans la première moitié du mois et les chèques d'assistance-vieillesse dans la dernière partie du mois. A Toronto, par exemple, où le bureau doit préparer plus de 600,000 chèques d'allocations familiales et près de 250,000 chèques d'assistance-vieillesse, il est très important de répartir le travail également sur tout le mois.

4°) Enfin, le ministère des Postes a beaucoup insisté pour que le volume du courrier mis à la poste juste avant Noël soit maintenu le plus bas possible. Émettre près de 700,000 chèques d'assistance-vieillesse juste avant Noël augmenterait sensiblement le volume du courrier de première classe et pourrait fort bien entraîner la perte, la distribution erronée et le retard des chèques de pension, d'où des difficultés pour les pensionnés.

Dans l'ensemble, l'intérêt de tous, surtout des pensionnés, réclame que la date ordinaire de distribution soit maintenue à la fin du mois. L'intention est d'expédier les chèques de façon qu'ils soient reçus, si la chose est possible, la veille du Jour de l'An.

Mme Fairclough: Puis-je poser cette autre question: Le ministère a-t-il pris en considération le fait que les pensionnés ont l'habitude de recevoir les chèques avant Noël?

M. McCusker: Les pensionnés n'ont pas l'habitude de recevoir les chèques du gouvernement fédéral. Lorsque les provinces les distribuaient, sous le régime de l'évaluation des ressources, trois d'entre elles les envoyaient avant Noël. Les autres provinces procédaient de la même façon que nous.

M. Graydon: Voyez-vous à ce que les circulaires du gouvernement ne soient pas expédiées par la poste durant le temps de Noël?

LES PÊCHES

RÈGLEMENT RELATIF À LA MISE EN CONSERVE DU HOMARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. Chester S. McLure (Queeens): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Pêcheries. Quelles modifications du règlement relatif à la mise en conserve du homard a-t-on effectuées ou étudiées à la réunion tenue dans les provinces Maritimes le lundi 8 décembre?

L'hon. James Sinclair (ministre des Pêcheries): Mon prédécesseur au poste que j'occupe, M. Mayhew, avait pour ligne de conduite d'étudier à fond avec les représentants des pêcheurs et de l'industrie de la pêche tout projet de modification du règlement. Conformément à cette ligne de conduite, le ministère des Pêcheries a tenu, le lundi 8 décembre 1952, une réunion à laquelle assistaient des délégués de l'industrie de la préparation du homard en vue de l'examen de modifications projetées aux règlements établis sous l'empire de la loi des viandes et conserves alimentaires, concernant l'inspection des conserves de poisson et de crustacés ainsi que l'exploitation des conserveries.

Le ministère a été saisi d'un mémoire préconisant certaines modifications relatives à

l'inspection obligatoire du homard frais et congelé. Le ministère est en train d'étudier ces vœux.

Des projets de modifications du règlement régissant les désignations de poids pour le homard en conserve et le homard frais et congelé ont également fait l'objet de discussions. Toutes les discussions se sont déroulées dans la plus grande harmonie. Toute modification apportée au règlement sera annoncée de la façon ordinaire.

L'IMMIGRATION

DEMANDE D'UN RAPPORT AU SUJET D'IRRÉGULARITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Immigration. Le ministre est-il en mesure de nous dire quelles mesures on a prises à la suite des cas de conduite frauduleuse dont nous avons parlé à la Chambre à la dernière session et à l'égard desquels on nous a dit qu'une enquête se poursuivait et qu'on prendrait les dispositions qui s'imposeraient.

L'hon. W. E. Harris (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Oui. Après avoir consulté le ministère de la Justice, nous sommes à établir l'acte d'accusation contre cinq ou six personnes. Je pense,—et ce n'est là qu'une opinion personnelle,—que les accusations seront portées au plus tard au cours du mois prochain.

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

IMPOSITION DES REMBOURSEMENTS AFFÉRENTS À LA CAISSE DE RETRAITE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai une question à poser au ministre des Transports. Aurait-il l'obligeance de s'entendre avec ses collègues, le ministre des Finances (M. Abbott) et celui du Revenu national (M. McCann), pour qu'on accède à la demande des employés du National-Canadien qui voudraient que les remboursements afférents à la caisse de retraite qu'on est en voie d'effectuer ne soient pas ajoutés au revenu de 1952, aux fins de l'impôt, mais soient reportés aux années pour lesquelles les cotisations ont été versées, les déclarations d'impôt de ces années-là étant modifiées en conséquence?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): J'ai reçu un avis de cette question juste au moment où j'entrais à la Chambre. Je l'ai lu aussi attentivement que j'ai pu pendant le temps à ma disposition. C'est une nouvelle sorte de question en ce sens que ce n'est pas un renseignement que le député demande; il veut plutôt que je m'entretienne avec deux de mes collègues au sujet d'une certaine question.

Tout ce que je puis répondre, c'est que, autant que je m'en souvienne, je n'ai pas reçu de communication des présidents de l'association générale à ce sujet. Il se peut qu'on m'ait soumis des observations mais je ne m'en souviens pas. Si les présidents de l'association m'adressent un mémoire,—à supposer qu'ils ne l'aient pas encore fait,—j'accorderai à ces observations toute l'attention qu'à mon avis elles méritent.

D'ici là cependant, c'est à mes collègues, le ministre du Revenu national ou celui des Finances, que cette question devrait être posée car, à mon sens, il ne peut s'agir d'une intervention de ma part comme semble le croire mon honorable ami.

M. Knowles: Si je me suis adressé au ministre des Transports, c'est que je croyais qu'il voudrait appuyer les employés du National-Canadien en l'espèce.

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: L'ordre du jour.

IMMEUBLES PUBLICS

IMMEUBLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À CHARLOTTETOWN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. Chester S. McLure (Queens): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de poser une question au ministre des Travaux publics. A-t-on terminé la préparation des plans et des cahiers de charges relativement à l'immeuble du gouvernement fédéral à Charlottetown, dont on a si souvent promis la construction? Sinon, pourquoi?

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): La teneur de la question me porte à fournir une réponse spéciale. Le député demande tout d'abord: A-t-on terminé la préparation des plans et des cahiers de charges relativement à l'immeuble du gouvernement fédéral à Charlottetown, dont on a si souvent promis la construction? On sait,—il convient de le mentionner tout d'abord,—que le député promet la construction de cet immeuble depuis bien longtemps et qu'il a de la difficulté à remplir cette promesse politique.

Disons ensuite que les plans ne sont pas prêts.

Le député demande ensuite: "Sinon, pourquoi?" C'est parce que nous voulons établir des plans parfaits pour un immeuble parfait, à Charlottetown.

M. McLure: N'est-il pas étrange que les plans ne soient pas prêts, vu que...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: L'ordre du jour.

SERVICE DE TRAVERSIER

WOOD-ISLAND—CARIBOU—AIDE FÉDÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. Chester S. McLure (Queens): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Peut-il me dire s'il a reçu un rapport de la Commission maritime canadienne au sujet d'aide fédérale en vue d'améliorer le service de traversier entre Wood-Island et Caribou, qui sert à relier l'Île du Prince-Édouard à la Nouvelle-Écosse? Sinon, pourquoi pas?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je dois répondre non à la question.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi 8 décembre, sur la motion de M. J.-L. Deslières, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement présentée par M. Drew et la proposition de sous-amendement présentée par M. Coldwell.

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, en écoutant au cours des deux dernières semaines les honorables députés qui ont, avant moi, participé au débat, j'ai eu l'impression que bien que nous professions des doctrines politiques ou économiques différentes et soyons en désaccord sur beaucoup de points, nous convenons tous au moins d'une chose, c'est que nous sommes bien fortunés d'habiter une patrie si favorisée.

On nous parle sans cesse de notre économie en pleine expansion, de notre revenu national qui va en s'accroissant, de notre niveau de vie qui se relève sans cesse. Dans une très large mesure tout cela est bien vrai. Le Canada, cela n'est pas douteux, est un pays riche. Jamais, au cours de notre histoire, n'avons-nous été aussi prospères que nous le sommes aujourd'hui. Pourtant, il y a une ombre au tableau de notre prospérité. Peut-être n'est-ce pas une ombre très grave, mais elle est là, et elle a justement les effets auxquels on peut s'attendre d'une ombre au tableau.

Notre richesse n'est pas répartie équitablement. Ce que j'ai à l'esprit ce n'est pas un programme en vertu duquel chacun recevrait une part égale de la richesse. Ce qui me préoccupe c'est que certaines gens ont beaucoup plus qu'ils n'en ont besoin et, en vérité, beaucoup trop pour leur bien. La grande majorité de notre population possède suffisamment, comme on dit, pour se tirer d'affaire. Mais un grand nombre de nos gens souffrent beaucoup pendant une bonne partie de leur vie parce qu'il leur manque l'essentiel.

A mon avis, un tel état de choses ne devrait pas exister dans un pays riche comme le nôtre où nous avons tous les moyens d'obvier à une telle situation. Cet après-midi, je profiterai de l'occasion que m'offre ce débat pour appeler l'attention du Gouvernement et de la Chambre sur le sort malheureux de certains groupes au Canada qui ne se rendent pas compte qu'ils sont citoyens du plus riche pays au monde. Je sais qu'ils voient la prospérité fleurir autour d'eux mais eux-mêmes n'y ont aucune part.

Le premier groupe dont je veux parler a déjà été mentionné plusieurs fois ici. Je veux dire ceux qui touchent des allocations d'anciens combattants. Dans la livraison de décembre de la revue *The Legionary*, dont chacun ici possède un exemplaire, je suppose, on peut lire un article du rédacteur en chef, que tous les ministres, voire les députés libéraux en général, devraient se faire un devoir de lire. Cet article s'intitule: "Pourquoi il faut augmenter les allocations aux anciens combattants". L'auteur décrit certaines des conditions dans lesquelles se trouvent certains de ceux qui reçoivent des allocations d'anciens combattants.

Il signale le cas d'un ex-militaire d'Ottawa qui s'est enrôlé et a combattu au cours de la première Grande Guerre, qui a été blessé et gazé et dont la santé est, en conséquence, délabrée depuis 1918. Sa mauvaise santé ne l'a pas empêché de travailler, mais elle ne lui a pas permis de conserver ses emplois très longtemps. Il a perdu emploi sur emploi. La santé de sa femme laisse également à désirer. Le dernier emploi qu'il a occupé relevait du ministère des Travaux publics; il l'a conservé pendant dix ans, ce qui est une période plutôt longue pour ce genre d'emplois.

Lui et sa femme élèvent un petit-fils. Il a demandé et obtenu une allocation aux anciens combattants. Ils vivent dans ce qu'ils appellent un deux pièces dans un sous-sol, mais je qualifierais plutôt ce sous-sol de cave, car il est à sept pieds au-dessous du sol. On y emmagasinait le charbon, qu'on a, bien entendu, fait transporter ailleurs avant l'arrivée de ces gens et de leur petit-fils.

Cet ex-militaire touche une allocation aux anciens combattants de $90 par mois, somme à laquelle s'ajoutent les $5 par mois qui sont versés à ce couple au titre des allocations familiales. Les dépenses mensuelles de cette famille s'établissent à $25 pour le loyer, $60 pour la nourriture, $4 pour le gaz servant à la cuisine et $4 pour la Croix-bleue. On notera que cet ex-militaire prend sur son maigre revenu l'argent nécessaire pour faire face à la maladie, acquitter les notes du médecin et de l'hôpital. Il verse également $2.36 au chapitre de l'assurance. Ses dépenses s'établissent donc à $95.36, soit 36c. de plus que son revenu global.

L'auteur de l'article publié dans *The Legionary* signale que ce couple ne dispose d'aucun argent pour ce qui est des livres, d'un appareil de radio, des vêtements, de la vaisselle de porcelaine, du mobilier à remplacer et des mille et une choses que, pour la plupart, nous tenons pour essentielles.

Peut-être serait-il injuste de voir ici un cas-type, mais il est loin d'être isolé. Cela indique sans l'ombre d'un doute qu'à l'heure actuelle l'allocation aux anciens combattants est insuffisante. L'article mentionne une enquête faite dans tout le Canada par la Légion. L'auteur écrit:

> Dans un cas après l'autre, les trois quarts des revenus sont affectés à la nourriture et au logement. Dans des douzaines de cas, les rapports montrent que ces gens habitent des cabanes, des cabines ou des chalets. Ils occupent une pièce unique, ou des maisons qui ont besoin de réparations; ils cohabitent avec des parents ou des amis. Un ancien combattant, invalide complet, réside avec sa femme et leurs trois enfants, dans trois pièces installées au sous-sol.

Et ainsi de suite. Depuis longtemps la Légion a soumis ses avis au Gouvernement et au comité des anciens combattants chargé du problème. Sauf erreur, la Légion réclame $60 par mois pour les anciens combattants célibataires et $120 par mois pour les hommes mariés. Je suis sûr que tous les députés qui songent au coût actuel de la vie seront contraints d'admettre que ces exigences sont fort modestes et qu'il n'est point aujourd'hui de célibataire qui puisse vivre convenablement avec $50 par mois, pas plus qu'il n'est d'homme marié qui puisse subsister avec sa femme avec $90 par mois. C'est une honte pour nous qui habitons le Canada, un pays si richement doté, que l'existence de ces choses.

Il est un autre groupe dont je voudrais dire un mot, un groupe encore plus restreint. Je songe aux titulaires de la pension de cécité. Je ne veux pas en parler beaucoup. Autant que je me souvienne, il n'y en a guère que 12,000 au Canada, mais je crois que leur infirmité leur donne des titres à notre considération toute particulière. Ils ont droit à plus d'égards, à plus de sympathie peut-être que celle que nous accordons à des gens moins désavantagés qu'eux. Je ne saurais mieux exposer la question telle que je la comprends qu'en citant un article paru, le 14 avril de cette année, dans la *Province* de Vancouver. L'auteur est M. D. A. McGregor. J'ignore si c'est un des rédacteurs attitrés du journal ou un collaborateur régulier. Voici ce qu'il dit:

> Si un individu normal a un revenu de $1,000 ou moins, il n'a pas à payer d'impôt sur le revenu. On suppose, en effet que, pécuniairement, il n'a pas les moyens de le faire. Mais si un aveugle titulaire de la pension ose seulement, par ses propres efforts, pousser son revenu au delà de $840, la même loi charitable qui lui accorde la pension lui retire tout ce qui dépasse $840.

Voilà la situation. Exprimée de cette façon la chose en apparaît d'autant plus frappante. Puis, poursuivant son article, l'auteur évoque le cas de l'aveugle marié, dans les termes suivants:

> La loi de l'impôt sur le revenu présume qu'un couple marié a besoin de $2,000 par année. Mais si l'aveugle marié, ou sa femme, ajoute plus de $360 à la pension qu'il reçoit, et porte le revenu familial à plus de $1,320, l'excédent de revenu devra également faire l'objet d'une réduction. L'argent n'est pas effectivement enlevé sous forme d'impôt, mais en fait il disparaît de la bourse du pensionné d'une façon tout aussi efficace.

En ce qui concerne les allocations aux aveugles et aux anciens combattants, je suis d'avis qu'il faudrait éliminer immédiatement toute limite au revenu supplémentaire. Pour quelle raison, je me demande, une personne qui touche une allocation d'ancien combattant devrait-elle être limitée à $10 par mois de revenu supplémentaire? Un tel règlement est dommageable non seulement à la personne elle-même mais à tout le monde. Il est bon que l'homme travaille. Le travail contribue à augmenter le respect et l'estime qu'il a de lui-même, et fait de lui un meilleur citoyen. Je ne vois pas qui pourrait souffrir de ce qu'une personne qui touche une allocation d'ancien combattant gagne $50 par mois de revenu supplémentaire. Personne n'en souffrirait; au contraire, tout le monde s'en trouverait mieux, y compris, j'en suis sûr, l'État lui-même, car la qualité de citoyen au pays s'en trouverait rehaussée.

Il est une catégorie de gens, quoique pas très nombreuse, dont je voudrais parler. Il s'agit des fonctionnaires retraités qui comptent sur un revenu très mince qu'ils ont mis de côté, avec l'aide du gouvernement, à un moment où le montant de la pension qu'ils touchent présentement avait une valeur beaucoup plus grande qu'aujourd'hui.

Nous ne pouvons prétendre que le sort de ces gens ne nous regarde pas. En somme, ce sont des citoyens canadiens, qui ont servi

leur pays alors qu'ils en étaient capables; si les sommes qu'ils ont pu mettre de côté, au cours de ces années, ne suffisent pas aujourd'hui à leur assurer un niveau de vie convenable, ce n'est guère de leur faute. Si faute il y a, c'est une faute collective et c'est la collectivité qui devrait y remédier en adoptant d'autres mesures dans leur intérêt.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a si souvent fait consigner au compte rendu le nombre de personnes en cause et les montants qu'elles touchent, que je ne dois pas faire perdre du temps à la Chambre aujourd'hui en répétant ces données. Toutefois, je consignerai au compte rendu certains chiffres, remontant à mars 1952. Mille cent six personnes touchent moins de $20 par mois. Il y en a 1,365 qui touchent de $20 à $29.99,—mettons $30 puisque c'est plus facile. Mille cent quarante-sept personnes touchent de $30 à $40, 1,384 personnes touchent de $50 à $60 et 1,017 de $60 à $70. Quatre mille personnes environ touchent de $80 à $100. Tous ces gens, surtout ceux qui ont des personnes à charge, n'ont (je le répète, sans que ce soit leur faute) qu'un revenu insuffisant pour leur permettre de s'assurer ainsi qu'à ceux qui sont à leur charge, un niveau de vie convenable. C'est au cours de la présente session, tandis que notre économie prend un vaste essor, qu'il est temps de recourir à des mesures à l'égard de tous les cas que j'ai mentionnés, et j'espère que les autorités compétentes remédieront à ces lacunes de façon à mettre ces gens en mesure de participer à la prospérité dont jouit la majeure partie des citoyens du Canada.

Je dirai quelques mots au sujet du sous-amendement proposé par le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), qui insiste pour que soit présentée au cours de la présente session parlementaire, une mesure prévoyant l'assurance-santé sur le plan national. Après avoir écouté les déclarations à ce propos, j'ai constaté que ce programme ne rencontre que très peu d'opposition à la Chambre. Il y a bien eu quelques discours ambigus, mais, pour autant que j'aie pu le constater, il n'y a pas d'opposition générale. Je crois qu'un orateur s'est déclaré hostile à l'assurance-santé sur le plan national. C'est aujourd'hui une chose acceptée dans tous les pays civilisés comme faisant essentiellement partie de la législation relative à la sécurité sociale. Certains députés ont indiqué qu'ils voteraient contre l'amendement de la CCF, parce qu'il propose l'étatisation de la médecine.

Franchement, j'ignore ce qu'est la médecine d'État. Persone ne m'a éclairé là-dessus au cours du présent débat. Quoi qu'il en soit, les députés qui décèlent un tel danger dans la proposition de sous-amendement prêtent à celle-ci beaucoup plus que ce qu'elle renferme. En effet, elle ne trace les grandes lignes d'aucun régime d'assurance-santé, mais se borne à demander au Gouvernement de présenter, au cours de la présente session, une mesure tendant à l'établissement de l'assurance-santé sur le plan national. Quant à la forme que prendrait cette mesure, elle dépendrait du genre de mesure législative que présenterait le Gouvernement.

Je dirai en passant que je fais partie de la Chambre depuis assez longtemps et que, envisageant ces questions objectivement, je suis sûr que notre groupe appuierait toute mesure,—quoi qu'il pût en penser et même si elle ne répondait pas à ses ambitions,—qu'il tiendrait pour conforme aux intérêts de la population du Canada. Nous jugerions la mesure à sa valeur intrinsèque, sans rechigner sur ceci ou sur cela, pourvu qu'elle fût à l'avantage du pays. Ceux qui se disent opposés à la proposition de sous-amendement parce que la CCF souhaite la médecine d'État parlent pour ne rien dire.

Le député de Lanark (M. Blair), l'un des députés qui m'inspirent le plus profond respect à la Chambre, s'est tout embrouillé au sujet de cette question, surtout, à mon avis, parce qu'il favorise personnellement un programme national d'assurance-santé, bien qu'il ne soit pas sûr si le parti auquel il appartient est en faveur d'un tel programme. Dans son discours, écrit et oral, il a avancé deux ou trois propositions, puis il a conclu en disant qu'il désapprouvait l'amendement cécéfiste et le repousserait, parce qu'il se ramenait à la médecine d'État. Je lui rappelle simplement que, peu importe que ce soit son parti ou le parti actuellement au pouvoir qui adopte une mesure nationale d'assurance-santé,—je le répète, peu importe que cette mesure réponde parfaitement ou non à ce à quoi nous songeons,—nous l'appuierons, pour peu qu'elle soit à l'avantage des Canadiens.

Je rappelle en passant que le député de Vancouver-Sud (M. Laing) a dit qu'il ne voulait pas, lui non plus, de la médecine d'État et j'ai remarqué qu'à ce moment-là il s'est tourné du côté de notre groupe. Il me semble que ce qui différencie la présumée médecine d'État de l'assurance-santé ordinaire ou ce que mes amis considéreraient une assurance-santé satisfaisante, c'est la question de savoir si les médecins doivent toucher un traitement ou des honoraires.

L'hon. M. McCann: L'enrégimentation!

M. MacInnis: Je n'ai pas compris ce qu'a dit le ministre du Revenu national.

L'hon. M. McCann: J'ai dit que c'était de l'enrégimentation.

M. MacInnis: De l'enrégimentation? Je ne sais vraiment pas ce que cela signifie en ce qui concerne la médecine. Si mon honorable ami a déjà dû se rendre au dispensaire d'un hôpital de nos grandes villes et y attendre sur un banc que quelqu'un vienne lui tâter le pouls et regarder la langue...

M. Graydon: Il s'assied dans l'hôpital même.

M. MacInnis: ...il saura ce qu'il faut entendre par enrégimentation.

J'ai lu différents articles à ce propos. J'ai remarqué que lorsque des médecins établissent une institution de services médicaux, comme celle de la clinique Mayo à Rochester (Minnesota), les médecins de la clinique reçoivent un traitement fixe tandis que les malades versent des honoraires selon les services qu'ils reçoivent. J'ai sous les yeux la revue *Atlantic*, numéro de décembre. J'y trouve un article fort instructif du Dr James Howard Means qui, pendant vingt-sept ans, a été professeur de médecine clinique à l'Université Harvard et chef des services médicaux de l'Hôpital général du Massachusetts. Je me contente de citer ce que le Dr Means dit à ce sujet:

A tout prendre, je crois que la meilleure méthode de rétribution du médecin est de lui verser un traitement; c'est la meilleure pour lui et ses malades, pourvu qu'il s'y ajoute au moins certaines garanties afin qu'il ne soit pas surchargé de travail.

Je n'ai pas besoin de continuer plus longtemps à parler de ce sujet; je me contenterai de répéter qu'à ma connaissance nous ne songions à aucun programme d'assurance-santé en particulier car nous n'avons pas étudié le problème sous cet aspect.

Avant de passer à une autre question cependant, j'aimerais dire que l'honorable député de Spadina (M. Croll) a prononcé un excellent discours à ce sujet. Son discours n'aurait pas pu être meilleur, si ce n'est que, bien qu'il soit en faveur de l'assurance-santé, il n'en veut pas maintenant. D'après lui, nous en avons un besoin "extrêmement urgent", mais pas assez urgent cependant pour établir de programme immédiatement. Il nous faudrait d'abord une commission. Je répondrai à l'honorable député de Spadina que notre parti a demandé la création d'une commission. D'ailleurs, non seulement nous avons réclamé la formation d'une commission, mais nous en avons même obtenu la promesse. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) nous a promis l'établissement d'une commission de l'assurance-santé au cours de la première session de 1952. C'est parce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a changé d'idée et qu'il a été décidé de ne pas procéder à la création de la commission, que nous disons maintenant que, même si nous ne pouvons obtenir l'institution d'une commission, la population canadienne a néanmoins droit à un programme national d'assurance-santé. Il est donc assez inutile maintenant de dire qu'il nous faut une commission.

Je ne m'oppose pas aux commissions qui ont leur utilité. J'ai été membre d'un certain nombre d'entre elles et je sais qu'elles accomplissent d'excellents travaux. Mais supposons qu'on établisse maintenant une commission, une commission mixte de la Chambre des communes et du Sénat. Que nous faudrait-il faire? Nous commencerions par demander au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social de nous fournir des renseignements sur les plans établis dans divers autres pays. Nous ne disposerions, en somme, que de l'information qui nous serait communiquée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Les membres du comité pourraient se prononcer pour ou contre le projet mais il leur faudrait s'en tenir à la documentation fournie par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Tout ce que celui-ci soumettrait alors au comité pourrait servir dès maintenant à la préparation d'une mesure législative en vue de sa présentation à la Chambre.

M. Knowles: C'est déjà prêt.

M. MacInnis: Ça ne m'étonnerait pas. Mon ami, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), dit que c'est déjà prêt. Certaines parties du pays ont déjà fait un pas vers l'établissement des services de santé publique. Les provinces de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan ont un service hospitalier assez complet. Elles ont donc déjà établi à peu près la moitié des services requis dans un plan national d'assurance-santé.

Qu'on me permette de donner lecture à la Chambre de deux petites notes relatives au plan d'assurance-hospitalisation de la Colombie-Britannique. Dans le compte que j'ai reçu l'autre jour pour l'année 1953, j'ai trouvé un message personnel du ministre provincial de la Santé et du Bien-être, l'honorable E. C. F. Martin.

M. Knowles: Est-ce un parent de l'honorable Paul Martin?

M. MacInnis: Je l'ignore, mais je ne crois pas que la chose importe. Je me permets de donner lecture d'un bref passage de la note. Il déclare:

La facture ci-jointe n'est pas un simple état de compte.

Si une telle observation semble nécessaire, c'est qu'en Colombie-Britannique l'assurance-

hospitalisation est obligatoire. Sauf erreur, le gouvernement actuel s'oppose à ce qu'il en soit ainsi.

M. Laing: De part et d'autre.

M. MacInnis: Il est peut-être difficile de préciser ce qu'il préconise et ce à quoi il s'oppose. Voici ce qui se passe en pratique, je crois. Le représentant de Vancouver-Sud et moi-même versons, si nous le voulons, les primes d'assurance-hospitalisation,—je le fais et je suppose que le représentant de Vancouver-Sud le fait également,—mais rien ne nous y oblige. On nous envoie un compte mais rien ne nous force à le payer.

M. Laing: Le gouvernement vous prie de le payer.

M. MacInnis: Cependant, dans le cas des employés d'une entreprise qui effectue des prélèvements à la source, le gouvernement voit à ce que la déduction soit faite chaque mois ou à peu près. Je ne m'arrêterai cependant pas sur ce point.

M. Low: C'est l'ancien gouvernement libéral qui a rendu cette assurance obligatoire.

M. MacInnis: Le représentant de Peace-River (M. Low) dit que l'ancien gouvernement avait rendu la mesure obligatoire. Si le présent gouvernement ne la rend pas obligatoire, je lui conseille de ne pas obliger l'employé à participer au programme, pas plus qu'il n'oblige les autres.

Voici un extrait de la note:

La facture ci-jointe n'est pas un simple état de compte; elle vous assure la tranquillité de l'esprit advenant le cas où vous devriez faire un séjour à l'hôpital; elle vous protège contre des comptes élevés d'hôpital qui vous ruineraient financièrement.

Je sais qu'il s'en faudrait de peu pour ruiner certaines gens.

Elle vous assure les meilleurs soins hospitaliers; elle constitue la meilleure solution aux graves problèmes d'hospitalisation et de soins hospitaliers.

En somme, en acquittant ce compte, vous faites un placement de moins de 11c. par jour, qui vous assure la protection de votre bien le plus précieux: une bonne santé, et qui vous met à l'abri des comptes d'hôpitaux.

A mon avis, aucun gouvernement ne devrait rougir de rendre une telle mesure obligatoire. Un gouvernement qui ne la rend pas obligatoire manque à son devoir.

Je voudrais donner lecture d'un autre article, afin de vous faire connaître l'opinion générale de ma province sur la question d'assurance-santé dont cette mesure, je le répète, constitue une partie essentielle. Il s'agit d'un éditorial du *News* de Nelson. Je regrette d'avoir oublié d'en inscrire la date. Sauf erreur, il a été publié environ deux jours avant les dernières élections provinciales, soit vers le 10 juin 1952:

[M. MacInnis.]

Le service d'assurance-hospitalisation assure à ceux qui en ont besoin, les soins hospitaliers suivant le tarif le plus bas possible peut-être. Cela est reconnu sans hésitation par ceux qui ont eu à payer les frais d'hospitalisation, de radiographie, de services de thérapeutique ou de laboratoire et le prix des remèdes. De plus, comme ce service est maintenu surtout au moyen de paiements directs, nous savons ce qu'il en coûte, ce qui nous épargne des impôts supplémentaires occultes.

Le service et son application comportent certaines imperfections. Mais la mise en œuvre d'un programme de cette importance est de nature à susciter des hésitations et des erreurs. Il ne faut pas les excuser mais les gens sensés, quand ils possèdent quelque chose de bon, peuvent toujours en corriger les fautes pour le rendre meilleur. Entretemps...

Voici ce que je prie les membres de la Chambre de noter:

...depuis les trois années et demie que ce programme d'assurance-hospitalisation est en vigueur, plus de 740,000 malades ont trouvé leurs comptes d'hôpital plutôt négligeables grâce à cette loi sociale.

J'ai eu la mauvaise fortune de me trouver au nombre de ces 740,000 malades, et l'avantage de profiter de l'assurance-hospitalisation. Je n'aimerais pas à dire ici ce que cela a coûté dans mon cas. Lorsque nous proposons l'adoption par la Chambre d'une mesure destinée à compléter ce service, nous reconnaissons qu'il s'agit d'une question réclamant une collaboration fédérale-provinciale. Quand le gouvernement fédéral a mis sur pied d'autres services sociaux, nous n'avons pas toujours attendu que toutes les provinces soient prêtes. Dans le cas des pensions de vieillesse, par exemple, certaines provinces n'ont été prêtes qu'au bout de longues années. Je crois que la seule province qui ait été disposée à agir au moment de l'entrée en vigueur de la loi était la Colombie-Britannique. Elle avait déjà adopté les mesures législatives qu'il fallait et était toute prête à profiter de la mesure fédérale dès sa promulgation. Depuis 1927 jusqu'à l'adhésion de la dernière province, en 1936 à peu près, si je ne m'abuse, il s'est écoulé neuf ans. Mais ce n'est pas une raison pour que les provinces qui sont déjà disposées à donner suite à l'assurance-santé sur le plan national n'en aient pas l'occasion. Tout cela serait parfaitement démocratique. Ce serait légiférer par consentement. Personne n'a à avoir honte de le proposer. En tout cas, si quelqu'un a honte, ce n'est certainement pas nous.

Je voulais dire un mot d'une autre question. J'espère en avoir le temps, persuadé que je suis qu'elle gagnera en importance à mesure que les jours passeront. C'est avec intérêt que j'ai écouté la déclaration que l'honorable député de MacLeod (M. Hansell) faisait dans le présent débat le 1er décembre. Le député

de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) lui posait en effet une question qu'on trouvera à la page 254 du hansard:

M. Knowles: Voulez-vous renoncer à la législation sociale? (...)

M. Hansell: Je voudrais répondre à la question du député, si on me le permet. On a toujours constaté que personne ne peut facilement retirer ce qui a été donné ni défaire ce qui a été fait.

J'aimerais savoir précisément ce que cela veut dire.

Une voix: Ah, voilà justement la grande affaire!

M. MacInnis: Peut-être pour vous mais non pour moi. Je continue à citer:

...A mon avis cependant, le plus grand bien qu'on puisse faire à la population c'est de lui laisser entière liberté d'agir selon sa conscience et selon sa volonté et voir à ce que le revenu des particuliers leur permette d'atteindre le plus haut niveau d'existence que le pays peut promettre sans que leur liberté en souffre. Voilà ma conception de l'État-providence le plus parfait.

Si cela veut dire quelque chose, cela veut dire que ce que nos amis créditistes ont à l'esprit est qu'il y aura suffisamment d'argent à la disposition de chaque personne qui en fera ce que bon lui semblera. Je ne suis pas opposé à cela, si la chose est possible. Mais après tout, cela doit signifier l'une ou l'autre chose. Il doit exister une réserve, valise ou banque illimitée d'argent dans laquelle chacun peut puiser à son aise, ou il doit y avoir quelqu'un pour distribuer cet argent. Dans le premier cas, ma foi, on n'a qu'à puiser.

Mais dans le second cas,—et j'aimerais que quelqu'un me fournisse des explications là-dessus,—quelqu'un devra décider du montant que chacun recevra.

Or, sur le même sujet, il est une autre question que j'ai posée à maintes reprises lorsque je participais à des assemblées avec des créditistes. Un des principes fondamentaux du régime créditiste est le principe du prix équitable et du dividende national. Ce que je veux d'abord savoir, c'est ceci: qui fixera le prix équitable? Peut-on fixer ce prix sans l'ingérence de l'État? Quelqu'un doit le faire. Qui déterminera le montant du dividende? Ces questions sont importantes, car certaines propositions d'ordre économique mêlées à des allusions aux "vérités éternelles",—Dieu sait ce que cela veut dire,—semblent induire les gens en erreur. Mais un jour viendra où la population, par manque de sagesse, fera face à une situation qu'elle ne prévoyait pas, et au lieu de disposer d'une banque d'argent dans laquelle puiser à volonté, elle sera aux prises avec le chaos.

M. G. A. Cruickshank (Fraser-Valley): C'est à regret que je prends la parole après un député pour lequel j'ai le plus grand respect, et j'imagine que ces sentiments sont partagés par tous les membres de cette assemblée. C'est un de nos plus anciens députés, en années de service s'entend, et je puis vous affirmer que dans ma province, tous les partis le tiennent en haute estime. Dans ma propre circonscription, il sera toujours le bienvenu et je serais heureux de pouvoir le présenter à mes commettants. Je n'en dirai pas autant de tout le monde. Les habitants de ma circonscription respectent tous les hommes sincères. Les hypocrites exclusivistes ne m'inspirent que le mépris et il me répugnerait de les avoir dans ma circonscription.

Tout d'abord, je tiens à féliciter le Gouvernement; jusqu'à présent, les félicitations venaient en sens contraire. Je veux le féliciter d'avoir choisi deux nouveaux membres du cabinet parmi les députés de la Colombie-Britannique. Personne ne contestera, je pense, que notre province est celle dont l'essor est le plus rapide. Je ne prétends pas que c'est la meilleure province (j'y reviendrai plus tard), mais je soutiens que notre essor est plus rapide que celui de toutes les autres provinces du Canada. Voilà beau jeu que nous estimions avoir droit à deux ministres. Fort heureusement aujourd'hui deux hommes de haute valeur étaient disponibles. Je puis affirmer à la Chambre que tous les députés libéraux de la Colombie-Britannique, jusqu'au dernier, s'enorgueillissent de ces deux membres du cabinet et qu'ils collaboreront avec eux dans un esprit de parfaite harmonie.

J'ai l'intention de m'en prendre à l'assurance-santé, puisque mon ami a fait de même. Nous ferions bien de définir l'assurance-santé. Tous les députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre préconisent l'assurance-santé. Je me souviens fort bien qu'il y a quelques années, croyez-le ou non, j'ai essayé de faire adopter certaines mesures législatives qui existaient déjà en Saskatchewan ou peut-être en Alberta. Je parle du programme d'assurance-santé municipal. Je me suis efforcé de faire modifier la loi municipale en Colombie-Britannique de façon à pouvoir les y insérer. A l'hôtel Empress, je me suis heurté pour la première fois aux intrigues de couloirs. Quatre-vingt-dix-huit p. 100 des médecins de Vancouver s'y trouvaient, afin de veiller à ce que la loi ne fût pas modifiée. Ils recouraient, à cette fin, à la pression politique. J'en ai conclu qu'ils avaient probablement raison et que j'avais tort à ce moment-là.

On nous a critiqués à l'extérieur lorsque nous avons proposé les allocations familiales à la Chambre; ces critiques émanaient surtout du chef de l'opposition (M. Drew), qui a fait de son mieux pour nous faire battre en retraite. Je suppose qu'il avait l'appui de tout son parti. On a dit que nous présentions la mesure à un moment opportun pour nos visées politiques. Si vous vous en souvenez,

monsieur l'Orateur, la mesure, si elle a été présentée, n'est pas immédiatement entrée en vigueur. Si ma mémoire ne me fait pas défaut, elle n'a été appliquée qu'au mois de juillet. On a dit qu'il s'agissait d'une manœuvre électorale. Si on ne l'a pas appliquée immédiatement après son adoption, c'est qu'il fallait d'abord perfectionner l'organisation en vue de cette application, et ainsi de suite, de sorte que les premiers versements d'allocations familiales ont été effectués sans la moindre anicroche.

On se souvient d'une autre mesure que nous avons présentée, l'assurance-chômage. Elle n'est pas entrée en vigueur le jour, ni même le mois où elle a été adoptée à la Chambre, parce qu'il fallait mettre au point un organisme qui appliquerait l'assurance-chômage sans heurts. Je le demande aux députés, je le demande aussi aux ouvriers: n'est-ce pas la façon dont la loi a été appliquée? Voici pourquoi je mentionne ce point particulier: je regrette de dire qu'en Colombie-Britannique nous avions un gouvernement qui comprenait certains libéraux. Je ne dirais pas qu'ils étaient des libéraux, mais qu'ils croyaient l'être. Ils ont présenté un programme d'assurance-hospitalisation. Les neuf dixièmes de la population de la Colombie-Britannique appuyaient et appuient encore un programme d'assurance-hospitalisation; mais les neuf dixièmes, au moins, ne veulent pas de maternités installées dans les corridors.

Je connais bien peu de choses au sujet des salles de maternité; mais j'ai certaines connaissances au sujet des hôpitaux. Tout ce que je sais des salles de maternité, c'est d'y avoir vu des pères dans l'attente regarder à travers les séparations vitrées; mais je sais fort bien qu'un corridor n'est pas l'endroit qui convient pour en installer une. Voici ce à quoi je veux en venir: selon moi, tous les députés de ce côté-ci de la Chambre sont autant en faveur d'un programme d'assurance-hospitalisation que nos bons amis du parti cécéfiste. Mais nous croyons qu'il faut adopter un tel programme de façon méthodique. En Colombie-Britannique, nous avons adopté un programme d'assurance-hospitalisation à demi mûri et sous le coup d'un zèle intempestif et de pressions intenses. Tout d'abord, c'est un commis du ministère des Travaux publics qu'on a chargé d'en prendre la direction, au lieu d'y désigner une personne compétente recrutée peut-être parmi le personnel d'une importante société commerciale, d'une compagnie d'assurance ou autre. En conséquence, notre assurance-hospitalisation en Colombie-Britannique a été une farce. L'intention était bonne. Peut-être le premier ministre n'a-t-il pas été assez prudent. Je crois que nous avons eu trois différentes évaluations en une année. Le programme n'avait pas été organisé. Nous savons qu'au temps de Noël,—il y a environ un an, je crois,—les gens ne pouvaient être hospitalisés; ils ne pouvaient même pas pénétrer dans les corridors des hôpitaux en Colombie-Britannique.

Une nouvelle équipe a pris le pouvoir. J'allais dire: un nouveau gouvernement a pris le pouvoir; mais, monsieur l'Orateur, je ne puis employer de paroles flatteuses quand on ne le mérite pas. Ce groupe provisoire a pris le pouvoir à Victoria et a déclaré: "Nous en ferons un programme non obligatoire". Nous nous trouvions à Ottawa lorsque ces gens ont annoncé cette affaire. Je sais que quelques députés élus au Parlement pour représenter leur circonscription fédérale n'étaient pas à Ottawa, mais qu'ils faisaient la campagne électorale là-bas. Ils déclaraient, sur les tribunes populaires, qu'ils en feraient un programme non obligatoire. Je le demande à tous les membres de la Chambre,—et je crois que 261 d'entre eux ont du bon sens,—comment est-il possible de faire d'un programme d'assurance-hospitalisation un régime non obligatoire? Est-il raisonnable de s'attendre que Pierre paie tandis que Jacques ne paie pas? Je me demande si le ministre du Revenu national (M. McCann) pense qu'il percevrait l'impôt sur le revenu s'il laissait les gens libres de le verser. La ville d'Ottawa percevra-t-elle ses impôts en appliquant un régime de versements facultatifs? Non. C'était une supercherie pour recueillir des voix, voilà tout. Mais le projet ne s'est pas révélé réalisable. Le représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis) a donné lecture du petit document qu'on joint maintenant à la note qu'on nous adresse. On a constaté que le régime n'était pas pratique, qu'il n'était pas judicieux. Mais pourquoi perdre mon temps à parler d'un gouvernement non existant en Colombie-Britannique? Cependant, je tiens à préciser que, pour ma part,—et je crois que tous les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre partagent mes sentiments,—je suis en faveur de l'assurance-santé, mais je ne crois pas que nous soyons en mesure de l'appliquer. Voici, à mon avis, ce que nous devrions faire, d'après une formule qu'on est sur le point d'appliquer dans ma circonscription. On se procure une somme minimum de $800,000 en vue de construire un nouvel hôpital de cinquante lits. Sauf erreur, le gouvernement fédéral accorde actuellement $1,000 par lit. Il faudrait immédiatement doubler ce montant en vue de l'aménagement de nouveaux hôpitaux et d'espace additionnel dans les hôpitaux existants. Il faudrait accorder des bourses en vue de former plus de médecins et de dentistes. Même si nous avions

tous les lits d'hôpitaux dont nous avons besoin aujourd'hui, nous n'aurions pas assez de médecins et de dentistes au Canada pour adopter un programme d'assurance-santé. Le Gouvernement devrait doubler les montants qu'il accorde en ce moment en vue de la construction de nouveaux hôpitaux et accorder des bourses ou recourir à d'autres mesures qui permettraient de former plus de médecins, de dentistes et d'infirmières.

Je crois aussi que le Gouvernement et les membres du Parlement ont manqué à leur devoir sous un autre rapport. Cette année, nous avons eu, dans l'Ouest, une grave épidémie de poliomyélite. L'Est du pays a été également éprouvé; mais je crois que la situation a été pire dans l'Ouest. A mon sens, il est très regrettable qu'un pays comme le nôtre doive improviser quand il s'agit d'une question comme les poumons d'acier. Je ne sais au juste comment fonctionnent ces poumons, mais je sais fort bien que nous avons dû recourir à un expédient et en faire venir par avion. Voilà pourquoi, dès cette session-ci, à titre de première mesure en vue de l'assurance-santé, le Parlement devrait faire en sorte de munir d'un poumon d'acier tous les hôpitaux du pays qui sont outillés pour s'en servir.

Mes amis de la CCF ont omis d'appuyer sur un point, c'est-à-dire qu'on ne devrait trouver au pays aucun hôpital où le malade le plus pauvre ne puisse recevoir exactement les mêmes soins médicaux que le plus riche. Il est honteux, dans un pays comme le Canada, qu'il nous ait fallu, au cours de l'épidémie de poliomyélite, improviser des poumons d'acier et les faire venir par avion d'autres parties du Canada ou des États-Unis. Au cours de la présente session, nous devrions prendre des mesures pour que chaque hôpital du pays ait les installations voulues, qu'il en ait autant qu'il lui en faut. Je crois que nous devrions doubler nos subventions aux hôpitaux pour de nouveaux lits.

Je trouve difficile de parler des anciens combattants, car plusieurs autres orateurs, de ce côté-ci et de l'autre côté de la Chambre, ont fort bien traité le sujet. Depuis ma venue à Ottawa, j'ai eu l'avantage de faire partie du comité des affaires des anciens combattants. J'espère qu'on en établira un cette année et que j'en serai encore membre. J'espère aussi qu'on en fera un comité permanent.

J'appuie de tout cœur ce que la Légion canadienne a déclaré au sujet des anciens combattants. Je ne crois pas qu'un pays aussi riche que le nôtre ait accompli tout ce qu'il aurait dû pour nos anciens combattants titulaires de la pension d'épuisement. On a cité des articles de journaux. On me permettra peut-être de citer un bref extrait du *Sun* de Vancouver, car je crains qu'un trop grand nombre de mes collègues de la Chambre des communes,—probablement parce qu'ils ne sont pas ex-militaires,—oublient que l'allocation d'ancien combattant a été établie à l'intention de ceux qui ont vieilli prématurément par suite de leur service en France pendant la première Grande Guerre. On estimait alors qu'ils vieillissaient prématurément de dix ans. Je parle des anciens combattants de la première guerre mondiale car je ne suis pas au courant de ce qui a trait à ceux de la seconde. J'ai en effet pris part à la première Grande Guerre. Tous ceux qui ont alors servi en France ont vieilli prématurément d'au moins dix ans. C'est aux cas de ce genre que s'applique le règlement. L'éditorial dont je parle, et qui s'intitule: "Ils méritent un meilleur traitement", est ainsi conçu:

> Mais comme le dit la Légion, l'allocation aux anciens combattants tient à ce que le pays reconnaît avoir une dette particulière envers des hommes qui ont fait à leur patrie le sacrifice de leur santé et de certaines années de leur vie en servant outre-mer. Ces allocations n'ont rien de comparable à celles qui sont versées aux civils.

J'ai lutté longtemps pour l'établissement de la pension de vieillesse, même avant d'être élu à la Chambre des communes. Je suis sûr que tout titulaire de cette pension conviendra qu'un ancien combattant du même âge que lui a droit à une indemnisation différente. Autrement dit, si un titulaire d'une pension de vieillesse reçoit son allocation à l'âge de 65 ans, alors un ancien combattant devrait recevoir la sienne à 60 ans. Cela me semble juste et je propose que le Gouvernement prenne des mesures à ce sujet au cours de la session actuelle. J'aimerais qu'on établisse un comité, mais même si on ne le fait pas, il est facile de modifier la loi.

Si on y venait, je ne crois pas finalement qu'il en coûterait beaucoup plus cher qu'il n'en coûte maintenant pour permettre à cette gestapo de parcourir le pays et de pénétrer dans la vie des hommes et des femmes qui nous ont tant donné et dont les aptitudes ont diminué. Même si ce n'est pas le cas, les intéressés ne sont autorisés à gagner aucune somme d'argent assez importante; les règlements idiots qui existent actuellement les en empêchent. Il n'en coûterait pas autant pour traiter ces gens convenablement qu'il en coûte pour permettre à la gestapo de circuler.

Je désire maintenant parler d'une question qui intéresse particulièrement ma propre circonscription, mais également, je crois, la Colombie-Britannique tout entière. Je veux

parler de l'érosion des rives. Un de mes collègues de la province de Québec a fait inscrire au *Feuilleton* une résolution en ce qui a trait particulièrement au fleuve Saint-Laurent. Rien ne préoccupe davantage la vallée du Fraser ou l'économie de la Colombie-Britannique que l'érosion des berges. Lorsqu'une municipalité quelconque de la vallée du Fraser est inondée, c'est déjà assez grave mais cela le devient bien plus encore lorsque la troisième ville du Canada, par rang d'importance, est coupée du reste du pays pendant un mois ou deux comme cela s'est produit en 1948. Pour le reste du Canada, il importe tout particulièrement que la troisième ville de notre pays, notre port sur le Pacifique, le point de départ vers la Corée et d'autres ports de l'Orient, ne soit pas isolée en temps de guerre.

Je désire signaler au Gouvernement la gravité du problème. Il ne suffit pas de dire qu'il s'agit d'une affaire d'intérêt régional. Quiconque s'y connaît en matière d'érosion des rives ou d'inondation sait que les régions en cause n'ont pas les moyens de parer à cette menace et qu'il n'y a pas lieu de leur demander de le faire lorsqu'il s'agit de protéger l'économie de tout le pays. Une des raisons pour lesquelles les inondations sont aujourd'hui plus fréquentes est le déboisement général.

Le discours du trône renferme un alinéa prévoyant des mesures qui, grâce à la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, apporteraient un certain soulagement. On pourrait résoudre le problème sous le régime de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Il n'y a aucune raison pour que l'application de cette loi ne s'étende pas à toutes les provinces et soit restreinte à deux ou trois provinces seulement. La loi devrait s'appliquer à toutes les provinces du Canada. J'espère que le Gouvernement tiendra compte de cette idée dès la présente session.

Je veux parler brièvement d'un autre sujet. Je n'y consacrerai pas beaucoup de temps, parce que je suis seul depuis trop longtemps à défendre mon idée. Je veux parler de la margarine. Je ne me préoccupe pas aujourd'hui de la margarine au titre de margarine. J'admets qu'elle est entrée au Canada pour y rester, sauf dans deux provinces.

Une voix: Très bien!

M. Cruickshank: Un de mes collègues s'écrie: "Très bien". Je me demande s'il se rend compte de l'importance de l'industrie laitière pour le Canada. Depuis quelques années, je m'étonne que cette industrie n'ait pas pu compter sur une plus grand collaboration de la part de certains députés du Québec et de l'Ontario. A ce propos, qu'on me permette de donner lecture d'un passage que j'estime important. Le fait est qu'aucune industrie, au Canada, n'est plus essentielle que l'agriculture à la prospérité de chacun d'entre nous. Or l'industrie laitière est peut-être la branche la plus difficile de l'agriculture. N'oublions pas qu'il s'agit d'une tâche qu'il faut accomplir 365 jours par année.

Voici le passage dont j'ai parlé:

> Rappelez-vous que, bien que le prix du gras de beurre soit actuellement d'environ 75c., le producteur laitier est obligé de soutenir la concurrence d'un autre produit coûtant de 10 à 15c. la livre. Rappelez-vous également que notre cultivateur laitier, qui doit se procurer de la main-d'œuvre sur un des marchés de main-d'œuvre les plus coûteux du monde, serait forcé de faire concurrence à un produit récolté, dans bien des cas, dans des régions où le prix de la main-d'œuvre est le plus bas au monde, pouvant descendre jusqu'à 25c. par jour, même à l'époque actuelle.

En supposant qu'il fût possible de perfectionner le rendement,—on pourrait apporter des améliorations à l'industrie laitière,—il est juste d'affirmer qu'aucune mesure d'économie ne permettrait au gras de beurre de concurrencer l'huile de coprah. Cela n'a aucun sens. Et il me paraît dépourvu de sens de permettre l'importation de ces huiles à bon marché afin qu'elles nous fassent concurrence ici, comme l'indique l'article en question. L'article signale que la production de ces huiles s'effectue au moyen de main-d'œuvre qui ne reçoit parfois que 25c. par jour. Il y a quelques années, certains députés qui représentaient des circonscriptions de pêcheurs ont exprimé au sujet de la margarine des opinions contraires aux miennes. Je n'ai pas l'intention de lire ce que déclare l'Association des pêcheurs de la Colombie-Britannique, mais afin de renseigner l'honorable député d'une petite circonscription du Nouveau-Brunswick, qui a posé des questions l'autre jour au ministre des Pêcheries (M. Sinclair), je dirai que nous prenons autant de poisson en Colombie-Britannique que n'en prend tout groupe de cinq provinces réunies, et que le ministre des Pêcheries représente lui-même quelque 5,000 pêcheurs.

L'Association des pêcheurs de la Colombie-Britannique groupe tous les chefs d'entreprises de pêche importantes de la province. Mon ami, qui est un grand admirateur du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), M. H. R. MacMillan, fait partie de cette association. Les pêcheurs éprouvent quelque difficulté à vendre leur huile de hareng. Voici ce qu'ils disent:

> Le marché de l'huile de hareng n'est ni aussi stable ni aussi bien défini que celui des autres produits de la pêche. Nos clients principaux, au Canada, sont *Proctor and Gamble* et la compagnie *Canada Packers*. Aux États-Unis nous avons pour

meilleurs clients des entreprises comme celles qui fabriquent du savon, de la friture et de la margarine.

Monsieur l'Orateur, vous n'êtes probablement jamais allé dans une fabrique de margarine, mais s'il vous arrive d'en visiter une, vous y verrez un réservoir dans lequel on jette cette huile de poisson, de l'huile de coprah et des matières de ce genre. On voit aussi un tuyau d'où sort ensuite une livre d'un produit que les créditistes veulent à tout prix colorer, en Colombie-Britannique, et qu'ils présentent au public pour du beurre, trompant la population comme c'est leur habitude.

Je ne soutiens pas que la margarine va être supprimée car je sais parfaitement qu'elle est ici à demeure. Mais les producteurs laitiers du Canada représentent certes pour le pays une valeur suffisant à leur mériter d'être, dans une certaine mesure, protégés. J'aimerais citer juste un passage d'un discours prononcé par un grand champion de la margarine; le voici:

Si les femmes du Canada voulaient bien préparer un seul repas de poisson de plus par semaine pour leur famille, le problème de l'industrie en matière d'exportation serait dans une grande mesure résolu. Elles aideraient à édifier une industrie de la pêche plus forte et plus saine et, ce qui doit leur importer davantage, à assurer le développement d'enfants plus forts et en meilleure santé. Un vieux proverbe veut que le poisson favorise l'activité de l'esprit. Je ne sais pas si cette assertion a jamais été réellement prouvée, mais je sais que la proposition converse est vraie,—les gens intelligents mangent du poisson, car les personnes intelligentes savent qu'il s'agit d'un aliment délicieux, facile à digérer et riche en propriétés nutritives.

L'honorable député qui a prononcé ces paroles et qui fait maintenant partie du cabinet est mieux placé aujourd'hui pour venir en aide aux producteurs laitiers que lorsqu'il était simple député. Ce discours a été prononcé le 25 novembre 1952 par le ministre des Pêcheries. J'espère qu'il fera de son mieux pour les producteurs laitiers.

Je ne veux pas épuiser tout mon temps de parole, mais j'aimerais traiter encore une autre question. J'estime qu'il conviendrait d'abolir le droit de permis sur les postes récepteurs de radio et d'assurer le fonctionnement de ce service au moyen de prélèvements sur les recettes générales. Il est très facile, je le sais, de prétendre que si l'on abolit un impôt on peut avoir quelque peine à trouver les deniers ncessaires pour se tirer d'affaire; toutefois, nous conviendrons, si nous voulons être sincères, que le droit de permis à l'égard des appareils de radio s'apparente à l'impôt du Crédit social en matière d'assurance-hospitalisation, en ce sens que la moitié des gens seulement l'acquitte tandis que l'autre moitié n'en fait rien. On ne saurait être moitié libre et moitié esclave, à moins de vouloir vivre sous une telle forme de gouvernement, et certes je ne le veux pas. Je prie instamment le Gouvernement d'abolir ce droit.

Je veux parler aussi de la ligne de conduite à adopter en matière de télévision et peut-être ne serai-je pas entièrement d'accord avec mon parti sur ce point. J'ai assisté la semaine dernière, à Toronto, à la partie où se disputait la coupe Grey. Je n'avais jamais encore visité une ville où l'on jouissait de la télévision. Je ne savais pas d'abord ce qu'étaient les installations qui surmontaient les maisons, on m'a dit que ces tours servaient à la télévision. Je ne vois aucune raison pour que Toronto et Montréal jouissent de la télévision aux dépens de Vancouver, de Winnipeg et du reste du Canada. Si Radio-Canada ne peut dispenser ces services immédiatement qu'on permette à l'entreprise privée de le faire. Je diffère d'avis avec le parti cécéfiste à ce sujet, mais nous avons donné à Radio-Canada assez d'argent pour en obtenir des services.

Une voix: Trop long.

M. Cruickshank: Il semble que la Société ne peut desservir la côte du Pacifique. Si l'entreprise privée n'est pas autorisée à le faire, les gens devront se contenter d'émissions du genre de celles que commanditent les fabricants de savon et télévisées par Radio-Canada ou d'émissions provenant de postes des États-Unis.

J'insiste auprès du Gouvernement afin qu'il abolisse le droit de permis pour les postes récepteurs de radio et qu'il permette à l'industrie privée de participer aux émissions télévisées. Avant tout, je demanderai au Gouvernement, au cours de la présente session parlementaire, de bien se souvenir d'une chose: il est bon d'avoir des excédents, parce que, dans l'industrie privée, chacun préfère un excédent à un déficit. Mais lorsqu'il y a excédent, je crois que la meilleure façon de l'utiliser est de régler ses dettes; or je crois que nous devons tout d'abord régler celle que nous devons aux anciens combattants qui nous ont si bien servis.

M. D. S. Harkness (Calgary-Est): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le motionnaire (M. Deslières) de l'Adresse en réponse au discours du trône de même que celui qui l'a appuyé (M. Schneider) et à faire mention en particulier des observations de ce dernier au sujet des aveugles. Avec lui, j'exhorte le Gouvernement à prendre en plus sérieuse considération le cas de ces personnes gravement désavantagées. Pendant des années, les associations d'aveugles ont demandé que la pension aux aveugles soit distincte de la pension de vieillesse et relève d'une loi différente. Elles voulaient également que le nom

de la pension aux aveugles fût changé en celui d'allocation. On a accédé à cette demande en adoptant simultanément deux mesures distinctes, la loi sur la sécurité de la vieillesse et la loi sur les aveugles.

On me dit que quelques aveugles ont constaté qu'ils touchent effectivement moins sous le régime de la nouvelle loi. Je suis sûr que personne ne supposait que l'allocation pourrait être diminuée lorsque les deux lois ont été adoptées par le Parlement. Je crois savoir que cette diminution tient aux subventions provinciales auxquelles ces aveugles ont droit. J'espère que le ministère intéressé étudiera la question et qu'il présentera, au besoin, un amendement à la loi sur les aveugles de façon qu'il soit impossible qu'un aveugle touche une allocation moindre que celle qu'il recevait avant l'adoption de la loi.

Je prie également le Gouvernement de supprimer l'évaluation des ressources dans le cas des aveugles qui demandent l'allocation de cécité. Il y a infiniment plus de motifs d'agir de la sorte qu'il n'y en avait pour supprimer l'évaluation des ressources dans le cas de la pension de vieillesse. C'est manquer de logique que de maintenir l'évaluation dans le cas des aveugles alors qu'on l'a supprimée dans le cas des citoyens de 70 ans en ce qui a trait à la pension de vieillesse. Tous les arguments qu'on a avancés pendant des années en faveur de la suppression de l'évaluation des ressources des candidats à la pension de vieillesse s'appliquent aussi bien à l'allocation de cécité. Cette évaluation tue l'initiative au point que les aveugles ne s'efforcent pas de gagner quelque argent supplémentaire, et elle donne lieu à des frais administratifs qui représentent une part considérable des montants que le maintien de l'évaluation des ressources épargne au contribuable.

Les dépenses augmenteraient bien peu si on supprimait l'évaluation des ressources: j'espère donc qu'on en annoncera la suppression lors du prochain exposé budgétaire. J'ai même vu, il y a quelque temps, un article de journal selon lequel le ministre des Finances (M. Abbott) aurait donné à entendre qu'il y avait peut-être lieu d'espérer que la chose se fasse. Je souhaite fort que la nouvelle soit exacte.

Autre point touchant les aveugles. Feu Arthur Smith, mon collègue de Calgary-Ouest, demandait presque à chaque session le relèvement de la pension de cécité et, notamment, l'abaissement de l'âge auquel on accorde l'allocation de cécité.

Il n'a jamais pu comprendre, ni moi non plus, pourquoi un aveugle ne pouvait toucher l'allocation avant l'âge de 21 ans. A mon avis, on pourrait au moins abaisser l'âge à 16 ans, car c'est à cet âge que cessent les allocations familiales. Les parents d'un enfant aveugle doivent certes dépenser plus pour l'instruction d'un tel enfant que les parents d'un enfant normal. Comme les parents en assument entièrement les frais jusqu'à 16 ans, il me semble que lorsque l'allocation familiale cesse on devrait leur verser l'allocation de cécité.

Je voudrais maintenant aborder brièvement certaines questions qui préoccupent grandement l'industrie la plus importante du Canada: l'agriculture. Bien que les yeux du monde soient tournés vers l'Alberta depuis les grandes découvertes de gaz naturel et de pétrole en ces dernières années, il n'en reste pas moins vrai que la majorité des habitants de la province doivent compter, directement ou indirectement, sur l'agriculture pour assurer leur subsistance.

Cette année, l'Ouest a souffert plus que jamais de la difficulté que pose la livraison des céréales aux élévateurs, aux fins d'exportation. Peu avant mon départ pour Ottawa, j'ai causé avec plusieurs cultivateurs qui avaient entreposé de fortes quantités de céréales dans des greniers sur leurs fermes ou qui en avaient laissé des tas dans les champs, parce qu'ils ne pouvaient les livrer aux élévateurs. Je me contenterai d'un exemple. Il s'agit d'un cultivateur qui a eu cette année une très abondante récolte d'avoine. Sa terre est située dans une région productrice de céréales secondaires. Cette année, il a récolté plus de 100 boisseaux par acre. On lui a permis de livrer, je crois, six boisseaux par acre. Il a ainsi obtenu à titre d'avance un montant de $3 par acre. Sa récolte d'avoine lui a coûté $1 l'acre pour faucher et $4 pour moissonner et lier, soit au total $5 l'acre. Tout l'argent qui lui est revenu et, autant qu'il lui était possible de le prévoir, tout ce qui devait lui revenir d'ici quelque temps, était $3 l'acre. Il se trouvait ainsi incapable de payer ses frais de moissonnage, d'entreposage, etc.

La situation est pire cette année qu'elle ne l'a jamais été par suite de l'abondance de la récolte qui a été moissonnée. Il a fait beau durant le temps de la moisson et toute la récolte a pu être rentrée. Rien n'a été laissé dans les champs pour l'hiver. De plus, la situation est mauvaise à un autre point de vue. En effet, alors que la nouvelle récolte aurait pu être livrée, les élévateurs et tout le service de manutention se trouvaient encombrés par la récolte de qualité inférieure que nous avons eue l'an dernier. Le Gouvernement doit porter dans une large mesure la responsabilité de cette situation. En effet, la ligne de conduite qu'il a suivie a contribué à entraver l'écoulement de la grande quantité

de blé de qualité inférieure livrée aux élévateurs l'an dernier et le printemps dernier. Ce blé était du blé de provende et du blé nº 6. C'est un blé impropre à la meunerie. Il faut s'en servir pour nourrir le bétail et à d'autres fins analogues.

Le prix du blé de provende s'est maintenu à $1.50 le boisseau. A ce prix, aucun engraisseur qui en avait fait l'essai et était au courant de la situation, n'en voulait, alors que l'orge de provende de qualité nº 1 se vendait à des prix allant de $1.20 à $1.30 le boisseau. Il y a beaucoup plus de valeur nutritive dans un boisseau d'orge nº 1 de provende que dans un boisseau de blé de provende. En conséquence, une grosse quantité de ce blé nous est restée sur les bras, ce qui n'a pas facilité la manutention.

En fait, le système de manutention que nous utilisons présentement est démodé. Ce système a été établi à l'époque où les récoltes s'effectuaient au moyen de lieuses et où le blé était livré des fermes aux élévateurs par des voitures à chevaux au cours de l'hiver. Par conséquent, la livraison était échelonnée et graduelle. Les méthodes de moissonnage ont évolué. La récolte d'une année s'enlève maintenant très rapidement. On la transporte immédiatement aux élévateurs par camion, et le système actuel de manutention n'est plus à la hauteur de la situation.

Malheureusement, on n'a rien fait pour améliorer la situation. Les difficultés que pose la livraison des céréales persisteront tant qu'on n'aura pas trouvé de remède, et il faut en trouver un. On ne saurait laisser persister une telle situation indéfiniment. Le Gouvernement n'a absolument rien fait à ce sujet et son inaction mérite condamnation. Certains groupements agricoles ont prétendu que la Commission du blé devrait instituer un système d'entreposage des céréales sur les fermes ainsi qu'un système d'avances en espèces à l'égard de ces céréales. Il se peut que ce soit là la solution. Je n'en sais rien car je ne suis pas suffisamment expert en ces matières pour pouvoir le dire.

Quoi qu'il en soit, il existe sûrement des solutions au problème. Mais le Gouvernement ne les trouvera pas en s'en tenant à sa ligne de conduite actuelle. Il a complètement éludé ses responsabilités. Les cultivateurs subissent les conséquences de son inertie quand vient le moment de vendre leurs céréales.

Je passe à l'élevage du bétail. Tous ceux qui s'occupent de cette industrie savent que la situation n'a pas été bonne pour la majeure partie de l'année écoulée. La fièvre aphteuse nous a privés du seul marché extérieur qui nous restait en ce qui concerne le bétail. Heureusement, on nous annonçait voici peu que les États-Unis lèveraient le 1er mars prochain l'interdiction frappant nos exportations outre-frontière. Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que cette annonce a fait tomber la grande inquiétude qui pesait sur tous les éleveurs de bétail du pays. Ils ont maintenant l'assurance de disposer, l'an prochain, d'un marché où l'on pourra écouler l'excédent de bétail qui s'est accumulé sur les fermes et les ranches depuis un an. Ils n'ont plus à craindre, en particulier, une baisse encore plus prononcée des prix, que nombre d'entre eux prévoyaient, à moins que l'interdiction ne fût levée au début du printemps ou, au plus tard, au cours de l'été.

Une voix: Allez-vous en féliciter le Gouvernement?

M. Harkness: Non, je n'en félicite pas le Gouvernement. De fait, je félicite le gouvernement des États-Unis.

Quand l'an dernier le comité permanent de l'agriculture faisait enquête sur l'épidémie de fièvre aphteuse, le gouvernement fédéral s'évertuait à étouffer la question, tout en soutenant que ce qui pourrait être dit, aurait pour résultat d'empêcher le gouvernement américain de jamais lever l'interdiction qu'il avait prononcée. Mais, en réalité, le gouvernement des États-Unis a suivi la ligne de conduite qu'il avait annoncée et levé l'interdiction dès qu'il fut prouvé qu'on avait vaincu l'épidémie; cela suffit à réfuter entièrement les opinions soumises au comité, à faire ressortir l'inutilité des moyens auxquels on a recouru pour étouffer toute enquête approfondie que ce comité aurait voulu mener: cela fait ressortir l'absurdité de la chose. L'annonce a clairement pris le Gouvernement par surprise. Autrement, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) en aurait lui-même fait part à la Chambre. D'après les journaux, il a été pris au dépourvu.

Une voix: Ce n'est pas ce que j'ai entendu dire.

M. Brooks: Il n'avait rien à voir là-dedans.

M. Harkness: En tous cas, je tiens à souligner que la plupart des Canadiens ne se rendent pas compte de combien ont fléchi les prix du bétail depuis l'an dernier; les seuls qui le sachent, sont ceux qui font partie de cette industrie. Je veux faire consigner au compte rendu un tableau comparatif des prix de décembre 1952 et décembre 1951, publié dans la *Free Press* de Winnipeg. Malgré certains discours, lumière est ainsi faite sur la question. Le député de Vegreville (M. Decore), il y a 8 ou 10 jours, essayait de prouver à la Chambre que le niveau des prix du bétail était toujours excellent, que tout allait bien, que personne ne pâtissait, et ainsi de suite.

Voici quelques comparaisons qui montreront ce qui s'est produit, durant l'année qui vient de s'écouler, dans l'industrie de l'élevage:

	1952	*1951*
Bœuf de choix (par quintal)	$24 à $24.50	$34
Bœuf de bonne qualité	$21 à $23	$32 à $33.50

Autrement dit, dans le cas du bœuf de choix et du bœuf de bonne qualité, les prix ont baissé environ du tiers. C'est encore pire dans le cas des vaches:

	1952	*1951*
Vaches de bonne qualité (par quintal)	$12.50 à $14	$23 à $24.50
Vaches de qualité moyenne	$11 à $12	$21.50 à $24.50

Si nous passons maintenant aux animaux destinés à la mise en conserve et aux animaux à découper,—c'est malheureusement cette qualité de viande qu'on nous a servie hier soir au Restaurant du Parlement,—nous avons les chiffres suivants:

	1952	*1951*
Animaux à découper ou mis en conserve (par quintal)	$7 à $10	$16 à $21

J'en viens maintenant aux animaux migras,—bovins qu'il faut engraisser plus ou moins longtemps,—et je constate que les variations de prix se classent respectivement entre celles qui ont trait aux bœufs et celles qui ont trait aux vaches. Je ne fournirai pas de chiffres à cet égard, je me contente de signaler que la baisse de prix a varié du tiers à la demie. Dans l'ensemble, depuis un an, les prix sont donc du tiers à la demie plus bas, et même davantage dans certains cas. Cette situation a grandement abaissé le revenu des familles de cultivateurs dans tout le pays. Malheureusement, ce fléchissement des prix ne s'est pas reflété de la même façon dans le prix de détail de la viande à la consommation. Par conséquent, la plupart des habitants des régions urbaines, les citadins d'une façon générale, estiment encore que les cultivateurs touchent des prix trop élevés pour leurs bestiaux. Ils verraient donc probablement d'un bon œil l'adoption de toute mesure destinée à abaisser davantage le prix des bestiaux.

J'ignore qui a bénéficié de la différence entre ces prix. Elle a sans doute été partagée par les exploitants d'abattoirs et les détaillants. A mon avis, les fonctionnaires du Bureau fédéral de la statistique devraient enquêter afin de savoir qui a bénéficié de la différence. D'ailleurs, ils doivent recevoir ces données parmi les chiffres qu'on leur envoie. La publication de ces renseignements pourrait aider à diminuer l'écart entre les prix.

[M. Harkness.]

Quand le comité des prix a enquêté, il y a trois ou quatre ans, nous avons procédé à une étude qui a révélé l'écart entre les prix et la mesure dans laquelle les commerçants bénéficiaient des prix exigés des consommateurs à l'égard de la viande. J'hésite à proposer l'institution d'un nouveau comité de ce genre, bien que le moment soit sans doute venu de le faire. Il est certain que les prix de détail de la viande devraient baisser en proportion de la diminution du tiers ou de moitié dans les prix versés aux cultivateurs à l'égard de leurs bestiaux, mais il n'en a certes pas été ainsi.

Pour ce qui est du porc, la situation actuelle est tout simplement désastreuse; lorsque la baisse de $3 le quintal du prix minimum entrera en vigueur en janvier, comme l'a annoncé le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), la situation pour ce qui est du porc sera intenable. Il y a un peu plus d'un an, soit le 15 janvier 1951, j'ai donné ici une ventilation des frais d'élevage du porc. On y voyait que, seulement pour le fourrage, il en coûtait $39 en Ontario avant de pouvoir vendre un porc. Depuis, le prix des céréales a augmenté. J'estime qu'actuellement il en coûte $41 pour le fourrage seulement afin d'obtenir un porc de 200 livres. A Montréal et à Toronto, les plus beaux porcs, ceux de qualité A, rapportent $26 les cent livres. Le cultivateur reçoit donc $40.30 pour un porc de 200 livres, soit 155 livres préparé, ce qui est un peu au-dessus de la moyenne. Il faut ajouter la prime de $2 que paie le gouvernement fédéral à l'égard de la production de bacon de qualité supérieure. Le cultivateur reçoit dont $42.30 pour son porc, soit $1.30 de plus que ce qu'il a fallu dépenser seulement pour l'engraisser. A même cette somme de $1.30, il doit payer les frais de transport au marché, l'assurance contre l'abattage forcé et, en bien des cas, une commission. Vous pouvez donc conclure qu'il en coûte à un cultivateur seulement pour engraisser un porc tout ce que lui rapporte sa vente. Il faut qu'il achète le fourrage, ou, s'il le produit lui-même, il pourrait le vendre au même prix.

Une voix: Il n'y a pas beaucoup de porcs de catégorie "A".

M. Harkness: Mon honorable ami a raison de signaler qu'il n'y a pas beaucoup de porcs de catégorie "A", toutes proportions gardées. J'ai oublié quel peut en être le pourcentage à l'heure actuelle, mais j'ai l'impression qu'il doit s'établir aux environs de 10 à 15 p. 100. Pour tout porc de catégorie inférieure, élevé par le cultivateur, il y a, pour ce dernier, une perte véritable, au seul chapitre de la provende, pour ne pas parler des frais ordinaires: réparations des clôtures ou des bâtiments par exemple, main-d'œuvre, frais fixes, etc.

Voilà où on en est actuellement. Voyons un peu, toutefois, où nous en serons le jour où le prix de soutien sera diminué de $3, pour tomber, le 1er janvier 1953, à $23. Le cultivateur réalisera pour un porc de 200 livres de catégorie "A", $35.65. Or, pour chaque porc ainsi élevé après le 1er janvier, le cultivateur perdra $3.35, à ne compter que la provende, plus tout ce qui s'inscrit aux autres chapitres, main-d'œuvre etc. Pour les porcs de catégorie inférieure, la perte sera proportionellement plus élevée.

Les seules personnes qui s'occupent toujours d'élevage de porcs ou qui ne l'abandonnent pas aussi vite qu'elles peuvent sont celles qui, ignorant leurs frais, ignorent par conséquent leurs pertes. Il est une autre catégorie d'éleveurs, notamment ceux qui élèvent des animaux de race, qui attendent toujours. Dans bien des cas ils ont diminué la production et attendent le jour où la situation créera des pénuries et fera grimper les prix en flèche; mais un grand nombre de cultivateurs ne sont pas en mesure d'attendre ainsi.

Or il semble que la politique délibérée du Gouvernement soit de détruire l'industrie du porc au Canada. Cela ressort nettement de la comparaison qu'on établit entre les prix de soutien du porc et ceux du bétail. Au 1er janvier, le prix de soutien de chacun sera de $23 le quintal, mais, dans le cas du porc, ces $23 seront pour 100 livres de viande fraîchement tuée et préparée. Dans le cas du bétail, c'est $23 pour 100 livres de l'animal vivant. Si l'on calcule le prix de soutien du bétail sur la même base que celui du porc, c'est-à-dire d'après le poids de la viande préparée, on arrive à $41 les 100 livres. Le poids de la viande préparée est, en moyenne, de 55 p. 100 du poids de la viande d'animal vivant. On arrive donc à une différence de prix de soutien qui s'établit ainsi: $23 pour le porc et $41 pour le bétail.

Or, voilà une injustice criante à l'égard des producteurs de porc, une tentative délibérée, dirais-je, pour chasser ces producteurs du marché. Cela semble d'autant plus vrai lorsqu'on examine le prix à longue échéance du porc en regard de celui du bétail. Dans cette brochure, qui est un rapport sur le commerce du bétail et de la viande, publié par le ministère de l'Agriculture, nous voyons les relations qui existent entre les prix du bétail et du porc. A Toronto: moyenne à long terme de 75·7 p. 100. Il s'agit de la période allant de 1914 à 1941. Pendant cette période, le prix du bétail était les trois quarts du prix du porc. A l'heure actuelle, soit le 29 novembre 1952, le rapport entre les deux s'établit à 121·9 p. 100. En d'autres termes, le bétail est maintenant de 21·9 p. 100 plus cher que le porc, alors qu'auparavant il n'était que de 75 p. 100 du prix du porc. Cela indique clairement, je crois, que le Gouvernement essaie de détruire l'industrie du porc.

Il n'est pas très difficile de deviner le motif qui pousse le Gouvernement à agir ainsi. Pendant longtemps, nous avons vendu à la Grande-Bretagne notre excédent de porc. Nous avons, sur une période de plusieurs années, édifié notre industrie porcine en recourant aux subventions fédérales, à l'importation de certaines catégories de verrats et à divers autres moyens, afin de répondre aux exigences du marché anglais. Ce marché, les programmes appliqués par le gouvernement en place nous l'ont fait perdre. Pour éviter les problèmes inhérents à la perte de ce marché, le Gouvernement ruine l'industrie porcine, sans se soucier de ceux qui y trouvaient leurs moyens de subsistance et pour qui la ligne de conduite adoptée par l'État entraînera de lourdes pertes.

Cependant, les effets à longue échéance de cette ligne de conduite sont plus importants que les pertes actuellement subies par les particuliers. Ces effets seront très graves. D'abord, la suppression de notre industrie porcine fera disparaître le principal débouché pour nos céréales secondaires et notre blé de qualité inférieure. Cela nous ramène à la question que j'ai d'abord étudiée, celle des forts excédents de blé des catégories inférieures qui encombrent actuellement nos élévateurs et gênent notre mécanisme de distribution. Le résultat ultime sera, cela va de soi, l'extrême rareté du porc, ce qui obligera le consommateur à le payer beaucoup plus cher.

Un autre secteur agricole qui est important en Alberta et dont j'aimerais dire un mot, c'est l'industrie de la betterave sucrière. La ligne de conduite que le Gouvernement a adoptée à l'égard de cette récolte la place dans une situation précaire. Le succès de l'irrigation agricole dans le Sud de l'Alberta repose sur la culture des betteraves sucrières. On a presque achevé l'aménagement du barrage de la St. Mary et des canaux qui en partent pour distribuer les réserves d'eau; c'est un programme dont nous avions souvent parlé à la Chambre au cours de ces dernières années. Afin de rendre rentable ce projet ayant exigé des dépenses considérables, il est essentiel de veiller à ce que l'industrie de la betterave sucrière demeure en bon état. L'irrigation des terrains dans le sud de l'Alberta a entraîné une augmentation considérable de la population. L'irrigation de nouveaux terrains secs déterminera un nouvel accroissement.

Une voix: Par quel gouvernement?

M. Harkness: Un député demande: "Par quel gouvernement?" Le programme a été mis en œuvre grâce aux efforts conjugués du gouvernement fédéral et du gouvernement de l'Alberta.

M. Murphy: Sous la pression des tories.

M. Harkness: Oui, et sous la pression de bon nombre d'organismes de toute sorte. J'imagine qu'en réalité la question relève de l'immigration; mais ce n'est que grâce aux travaux d'irrigation que les terres cultivables de l'Alberta peuvent absorber un grand nombre d'immigrants. Je le répète, ce sont les récoltes de betteraves sucrières qui assurent la bonne marche des fermes irriguées.

En cas de guerre, l'importance de l'approvisionnement domestique en sucre est entièrement apparent. Nous savons tous que le sucre était rationné pendant les deux guerres, et un approvisionnement assuré en ce qui concerne cette denrée constitue un élément de défense tout aussi important qu'aucun autre, car nos sources extérieures de ravitaillement pourraient fort bien être coupées. L'industrie du sucre est menacée par suite de ce qui est, à mon avis, une erreur du Gouvernement. J'allais dire, "une pure erreur", mais il n'y a pas "d'erreurs pures". Le ministre du Commerce (M. Howe), mû par le désir, fort compréhensible d'ailleurs et que j'approuve entièrement, d'augmenter nos échanges, a conclu avec Cuba un accord en vertu duquel on espérait y envoyer certaines quantités de marchandises canadiennes, surtout de la morue séchée et des pommes de terre, en échange de 75,000 tonnes de sucre brut par an. Je ne m'oppose nullement à cette entente. Le seul point noir, c'est qu'on n'a prévu aucun moyen d'empêcher le déversement au Canada de quantités illimitées de sucre raffiné en provenance de Cuba.

Cuba a, d'autre part, un excédent considérable de sucre que ce pays est extrêmement désireux de liquider. Tout ce que demande l'industrie de la betterave à sucre est que l'on contingente d'une façon quelconque les importations de sucre raffiné. Elle ne réclame ni des droits de douane élevés ni rien de la sorte. Tout ce qu'elle veut obtenir c'est l'assurance que le marché canadien ne sera pas inondé de ces vastes excédents de sucre cubain, ce qui entraînerait sa perte. L'industrie de la betterave pourrait en effet fort bien être détruite dans un ou deux ans, alors que l'excédent n'existerait plus. Une récolte manquée dans les régions productrices de sucre de canne pourrait provoquer un relèvement général du prix. Il me semble raisonnable d'accorder une certaine attention à ces gens à cet égard. Ainsi qu'on me l'a fait remarquer, c'est très bien d'accroître notre commerce extérieur avec Cuba et d'autres pays; mais n'est-il pas plutôt insensé d'acheter une Cadillac pour vendre un sac de pommes de terre? C'est au fond tout ce à quoi se ramène cette sorte de marché.

Au cours des quelques minutes qui me restent, j'aborderai les questions relatives à la défense, sujet évidemment très délicat pour les députés libéraux, parce que, au cours du débat, plusieurs d'entre eux ont tenté de trouver une explication aux cas de folles dépenses et de gaspillage qui ont été portés à l'attention de la Chambre. Dans son discours sur ce sujet, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a tenté, en vue de motiver l'attitude qu'a adoptée le Gouvernement, de se servir de paroles que j'ai prononcées en 1949. C'est très flatteur de constater que le ministre doit consacrer tant de temps à relever ce qu'on a dit même en 1949, d'autant plus que le premier ministre (M. St-Laurent) a dit que le ministre de la Défense nationale est tellement occupé qu'il n'a pas eu le temps d'examiner soigneusement les contrats de défense. Vu ce qu'a dit le ministre au sujet des écrivains anonymes, il ne viendrait à l'idée de personne que le ministre n'a pas relevé lui-même ces citations et qu'il n'a pas préparé son discours lui-même. C'est la seule déduction que nous puissions faire, d'après ce qu'il a dit. Je suis fort surpris qu'il ait dû consacrer tant de temps à consulter les vieux hansards, afin d'y relever des exemples de cette sorte.

L'essentiel, cependant, c'est que la déclaration qu'on m'attribue et que j'ai formulée, il va sans dire, ne s'applique pas réellement à ce que le ministre a accompli, ni à ce que le ministère de la Production de défense a accompli, de façon générale. Le passage que le ministre a cité se trouve à la page 145 du hansard du 27 novembre; il a trait à ce que j'avais dit, à propos de la difficulté d'équiper nos troupes, en 1939. J'ai ajouté qu'un tel état de choses ne devait pas se répéter. Ce n'est pas de mise, surtout si l'on tient compte du montant considérable que nous affectons à la défense. J'ai interrompu le ministre pour lui dire qu'il n'était pas nécessaire de pousser jusqu'à l'extrême, et le ministre a répondu:

Je suis heureux de constater la présence ici de l'honorable député. Il s'en tiendra sans doute à ce qu'il a déclaré en 1949.

Je m'en tiens certes à ce que j'ai déclaré, monsieur l'Orateur; je n'en démords pas. Je le répète, cependant, ces paroles ne s'appliquent pas à ce que le Gouvernement a accompli jusqu'ici en ce qui concerne notre prétendu programme de réarmement. Tout d'abord, il doit évidemment y avoir une

raison à tout. Assurer la quantité voulue de matériel de mobilisation ne veut pas dire qu'il faut en assurer bien des fois la quantité dont on aura vraisemblablement besoin. Aucun Canadien ne soutient que nous ne devrions pas avoir une quantité suffisante de matériel de mobilisation. De fait, que s'est-il produit? On a acheté une foule de choses qui ne sont pas essentielles à la mobilisation, tandis qu'on ne s'est pas procuré celles qui sont essentielles à cette fin.

On a accumulé de vastes quantités de cravates, de tapis, de théières, de meubles, de lampes de boudoir et d'articles du genre, mais en même temps, les réserves de fusils, de mitrailleuses et de pièces d'artillerie se sont épuisées. Autrement dit, pendant ces deux dernières années où on a dépensé de fortes sommes en vue du réarmement, on a négligé de remplir les dépôts dont l'importance est essentielle, bien que le Gouvernement ait déclaré que c'était à cause de l'accumulation de ces réserves que les dépenses avaient dû être aussi élevées.

Nous avons envoyé, par exemple, aux pays d'Europe des quantités d'armes et d'équipement suffisantes pour équiper trois divisions d'infanterie, ainsi que des canons de campagne pouvant suffir à un régiment, et, je crois, presque tous les canons antichars automoteurs que nous avions. On peut alors demander quelles mesures ont été prises en vue de remplacer ces quantités de matériel. Si nous examinons les renseignements donnés, l'année dernière, au comité des dépenses aux fins de la défence et particulièrement un document relatif aux commandes de la défense, d'avril 1950 à janvier 1952, nous voyons à la page 16 que nous nous sommes procuré 138 canons howitzer de 105 millimètres. Ces pièces sont destinées à remplacer les canons howitzer à obus de 25 livres que nous avons envoyés en Europe. Or nous avons envoyé en Europe 240 de ces canons. Si on déduit de ce chiffre les pièces que nous avons obtenues, nous constatons qu'il nous manque encore 102 canons de campagne. Il nous manque donc beaucoup plus de canons de campagne qu'avant le début de notre programme de réarmement.

Pour ce qui est des fusils, je crois que le chiffre de 30,000 au moins pour les trois divisions est une estimation qui reste en deçà de la vérité. Pour les remplacer, nous avons commandé, comme l'indique la page 11 de la même pièce, 12,250 fusils et 7,481 carabines qui, apparement remplacent des fusils, ainsi qu'on nous l'a expliqué. On obtient donc un chiffre d'environ 19,000, soit un peu moins des deux tiers du nombre d'armes qu'on a cédées.

On peut en dire autant d'une bonne partie de l'équipement de combat que nous avions à la fin de la guerre ou que nous sommes censés avoir commandé depuis. Dans certains cas, non seulement nous n'avons pas accumulé de réserves mais nous avons épuisé celles que nous avions à la fin des hostilités. Dans l'excitation provoquée par la révélation de l'achat, en grandes quantités, d'articles non essentiels, les graves insuffisances à l'égard des articles essentiels d'équipement de combat ont échappé au public. Peut-être même ces insuffisances n'ont-elles jamais réellement atteint la conscience nationale.

C'est un fait qui peut s'expliquer assez facilement car on invoque toujours des raisons de sécurité pour ne pas communiquer de renseignements sur beaucoup de nos achats d'armes. Par exemple, à la page 10 de la pièce qui a trait aux commandes de la défense, un article se lit ainsi: 87A, fournisseurs divers; avions; date des commandes, divers; nombre d'unités; documents classés,—autrement dit secret,—valeur estimative des contrats, $668,962,840. Or, monsieur l'Orateur, ce seul poste représente un tiers de toutes les dépenses de l'année afférentes à la défense nationale.

On ne nous a pas permis une seule question sur cet article. Dans son discours, l'adjoint parlementaire au ministre de la Production de défense a fait grand état de ce que, selon lui, certains députés n'avaient pas lu le compte rendu des témoignages obtenus par le comité. Qu'on se reporte à la page 412 de ce compte rendu et l'on verra que j'ai voulu poser des questions sur ce point mais que dans chaque cas la réponse a été que ces détails devaient demeurer absolument secrets. Nous n'avons même pas pu savoir quels montants, par exemple, *Canadair* ou *A. V. Roe* avaient obtenus. Rien n'a été révélé sur ce point. Je suis fermement convaincu que le gaspillage constaté relativement à certains achats secondaires, tapis et le reste, n'est rien par rapport au gaspillage que nous découvririons si nous pouvions contrôler par le détail les dépenses auxquelles ce poste d'environ 668 millions a donné lieu.

Il y a eu retard dans la livraison des avions à réaction F-86E Sabre et CF-100, bien que les déclarations des ministres intéressés nous aient fait espérer que l'aviation militaire du pays serait pourvue avant aujourd'hui d'appareils CF-100. Or elle n'en a pas encore, du moins pas plus de trois ou quatre modèles expérimentaux. Ces retards, si on les considère à la lumière des changements apportés à la direction de l'usine où l'on fabrique le

CF-100, ne montrent que trop que le programme de production de cet avion, ne s'est pas réalisé aussi rapidement qu'on le prévoyait.

Combien d'avions ont effectivement été livrés? Combien en a-t-on obtenus ou en obtiendra-t-on pour cette importante somme? Je l'ignore et, bien entendu, on ne nous le dira pas. Cependant, je suis bien certain que le nombre est de beaucoup inférieur à 600. Fût-il de 600, le coût de chaque appareil dépasserait de beaucoup le million. Si j'ai bonne mémoire, le ministre nous a dit qu'un de ces avions F-86E coûtait de $300,000 à $350,000.

Voici à peu près à quoi se résume la situation à l'égard des contrats aux fins de la défense. Tout le monde au Canada sait ce qu'est une cravate et un tapis. Or, quand on apprend combien de ces articles ont été achetés, on peut, d'après sa propre expérience, juger si la quantité achetée était trop forte et s'il y a eu ou non dépenses excessives et gaspillage. Cependant, rares sont les Canadiens qui peuvent déclarer qu'il y a eu dépenses excessives ou gaspillage dans l'achat de navires de guerre perfectionnés, d'avions à réaction ou de pièces d'artillerie perfectionnées. Bien peu pourraient se prononcer, même si on leur fournissait les renseignements nécessaires, ce qu'on ne fait pas. C'est pourquoi l'attention des gens se porte naturellement vers les petits articles non indispensables. Pour ce qui est des importants articles de réarmement, nous ne savons pas à quoi nous en tenir. Cependant, ce que nous savons a suscité beaucoup d'inquiétude.

Le comité des dépenses relatives à la défense sera formé de nouveau cette année. Une motion à cet effet est inscrite au *Feuilleton*. J'espère qu'il ne fonctionnera pas cette année de la même façon que l'an dernier. D'une façon générale, l'an dernier, nous avons été inondés par une masse de détails de peu d'importance, d'aucune importance bien souvent. En conséquence, nous avons été immobilisés comme si nous avions été pris dans une avalanche, et nous n'y avons pas vu grand chose.

Il m'est arrivé une ou deux fois l'an dernier de proposer l'examen de questions particulières, faisant observer que le seul moyen d'obtenir des résultats était de s'attacher à une question particulière et de l'étudier à fond.

L'autre jour, dans son discours, l'honorable représentant de Red-Deer (M. Shaw) a proposé que cette année le comité étudie des questions de construction à deux stations. C'est de cette façon qu'à mon avis le comité devrait procéder. Sans aucun doute, enquêter à l'aventure à l'aide d'une masse formidable de documents, ne nous mènera jamais nulle part. J'ose espérer que le comité des dépenses relatives à la défense fera porter cette année ses efforts et ses délibérations sur les armes et les armements, points essentiels du réarmement de notre pays.

M. Darroch: Je ne voulais pas interrompre l'honorable représentant de Calgary-Est (M. Harkness) au cours de son si intéressant discours mais je me demande s'il me permettrait de lui poser une question.

M. Harkness: Oui.

M. Darroch: Pourrait-il dire à la Chambre quel prix les cultivateurs pourraient compter recevoir si leurs porcs étaient expédiés aujourd'hui à la Grande-Bretagne?

M. Harkness: J'ignore quelle pourrait être la réponse à cette question. De toute façon, le point importe peu: nous n'avons pas de marché dans ce pays.

(Texte)

M. Charles Cannon (Îles-de-la-Madeleine): Monsieur l'Orateur, au début de mes observations, je désire suivre la coutume qui existe dans cette enceinte de féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Deslières et Schneider). J'offre mes félicitations les plus sincères à l'honorable député de Brome-Missisquoi, tout particulièrement, pour le fond et la forme du discours qu'il a prononcé.

Ayant moi-même eu l'occasion de proposer l'Adresse en réponse au discours du trône peu de temps après mon arrivée à la Chambre, je me rends compte des difficultés qu'un nouveau député doit surmonter pour ce faire, et je suis certain que tous mes collègues se joignent à moi pour dire au député de Brome-Missisquoi qu'il s'est acquitté avec honneur de la tâche qu'on lui avait confiée.

(Traduction)

Je désire féliciter également le député de Waterloo-Nord (M. Schneider) de la grande compétence dont il a fait preuve en appuyant l'Adresse en réponse au discours du trône. Son discours témoigne des grands talents qu'il apporte à la Chambre et nous donne l'assurance que, comme nous nous en doutions déjà, il enrichira nos débats de ses judicieuses observations.

Mes félicitations encore au ministre des Pêcheries (M. Sinclair) et au ministre associé de la Défense nationale (M. Campney), qui viennent d'accéder au cabinet. Ce sont deux députés laborieux qui ont apporté un concours précieux aux travaux de la Chambre, dont ils ont enrichi les débats par le passé. Ils méritent tous deux l'honneur qui leur échoit. Il me sera particulièrement agréable de m'employer avec le ministre des Pêcheries à servir les intérêts des Îles-de-la-Made-

leine, que j'ai l'honneur de représenter et où,—personne ici ne l'ignore plus, j'imagine,—la pêche tient une très large place.

Après avoir maintes fois préconisé l'installation de haut-parleurs à la Chambre, je m'empresse de féliciter ceux qui ont vu à cette installation. C'est une réussite dont tous n'ont qu'à se féliciter.

Étant donné que la session actuelle est probablement la dernière avant les élections, je m'attendais à ce que les membres de la loyale opposition de Sa Majesté, ainsi que ceux des autres groupes de l'opposition, nous présentent leurs meilleurs arguments; je suis quelque peu déçu. J'estime que, dans une très large mesure, les membres de l'opposition ayant participé aux débats se sont complus dans de vagues généralités et des lieux-communs. A titre d'exemple, je ferai mention de l'observation formulée par le député de Calgary-Est (M. Harkness) qui m'a précédé cet après-midi. Abordant le problème des débouchés pour les porcs, il a déclaré catégoriquement que nous avions perdu le marché britannique par la faute du Gouvernement.

Ma foi, tout le monde sait que ce n'est pas exact; ce n'est vrai ni à demi ni même au quart. Il convient de prendre en ligne de compte d'autres éléments innombrables, si on veut expliquer la fermeture des débouchés pour les porcs. Un des éléments les plus importants, que le député a passé sous silence mais qui me vient immédiatement à l'esprit, (bien que je sois bien peu versé en la matière) est le fait que malheureusement les Anglais n'ont pas les dollars qui leur permettraient d'acheter nos porcs.

M. Harkness: Le député pourrait-il me dire quelle est la situation qui existe aujourd'hui dans la ville de Québec, quant aux porcs?

M. Cannon: C'est vous qui êtes le spécialiste dans ce domaine. Quand j'ai lu les discours des membres de l'opposition, j'ai accordé une attention toute spéciale à celui de mon ami, le député d'Eglinton (M. Fleming) qui, généralement enrichit nos débats d'observations judicieuses. Dans son discours, cependant, je regrette de dire que j'ai trouvé l'un des meilleurs exemples de généralisation et de banalité auxquelles je faisais allusion. Ainsi, selon la page 119 du hansard, sans doute après y avoir songé sérieusement et réfléchi profondément, l'honorable député aurait dit:

> L'histoire considérera ces derniers trois ans et demi comme perdus. On nous dit maintenant que le Gouvernement demandera une autre chance. Vu les années qu'il a gaspillées et les chances qu'il a manquées, je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que la population réfléchira sérieusement avant de fournir au Gouvernement l'occasion...

Ainsi de suite.

M. Fleming: Finissez la phrase.

M. Cannon: Ce qui m'a frappé dans ce discours, c'est la mention que fait l'honorable député des années perdues. Je demanderai à mon collègue qui s'est montré dès le début assidu aux sessions du Parlement, s'il considère que la mesure législative adoptée en 1949 et qui modifiait l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et qui permettait au gouvernement fédéral de modifier la constitution de notre pays à l'égard des questions du domaine fédéral, s'il considère que la modification de la Loi de la Cour suprême qui faisait de cette dernière le tribunal de dernière instance pour le Canada, que l'accord concernant la route transcanadienne, la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or de 1949, je lui demanderai s'il considère que tout cela représente "des années perdues et des occasions manquées".

M. Fleming: Vous voulez une réponse?

M. Cannon: Vous pourrez répondre tantôt, quand ce sera votre tour.

M. Fleming: Je serais heureux de le faire dès maintenant.

M. Cannon: Je demanderai au député s'il estime que l'année 1950, est un exemple d'"années perdues et d'occasions manquées", cette année où durant la session nous avons adopté la mesure concernant l'OTAN, où nous avons décidé d'envoyer nos troupes en Corée afin d'y renforcir les opérations militaires qu'y avaient entreprises les Nations Unies, où nous avons modifié la loi des pensions de vieillesse, où nous avons adopté la loi sur la sécurité de la vieillesse, où nous avons tenue une session spéciale en vue de régler la grève des chemins de fer; je demanderai au député s'il estime que toutes ces mesures représentent des "années perdues et des occasions manquées".

M. Fleming: Voulez-vous que je réponde tout de suite?

M. Cannon: Vous pourrez répondre lorsque vous prendrez la parole à votre tour. Si vous répondiez à tous ces points je n'aurais plus le temps de parler. Le député pourra consulter le compte rendu et les examiner plus tard, au cours du débat, s'il en éprouve le désir.

M. Knowles: Ce n'est pas l'année exacte dans le cas de la loi relative au vieil âge.

M. Cannon: Je vous demande pardon: c'est l'année exacte, j'ai vérifié.

M. Knowles: La loi a été adoptée en 1951.

M. Cannon: Mais elle a d'abord été présentée en 1950; il en était fait mention dans le discours du trône de cette année-là.

M. Knowles: Oh! non, pas du tout! Si c'est tout ce qu'en sait le député...

M. Cannon: Ne discutons pas des détails comme cela. Ce n'est pas tant l'année qui importe, mais plutôt que la mesure ait été adoptée et que le député d'Eglinton ait dit, au sujet des travaux du Parlement actuel, que ce sont des "années perdues".

L'hon. M. Fournier: Pourquoi ne pas permettre au député de prononcer son discours sans l'interrompre? Je serais heureux de l'entendre.

M. Knowles: Je voudrais qu'il soit précis.

L'hon. M. Fournier: Vous pourrez prendre la parole à Trois-Rivières la semaine prochaine.

M. Cannon: En 1951, nous avons adopté une mesure tendant à améliorer le sort des anciens combattants et à leur accorder des avantages plus grands, grâce à des pensions accrues. Nous avons adopté une mesure visant l'expédition de troupes en Europe, sous l'empire de l'OTAN. Nous avons adopté la loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et une autre qui a trait à l'aménagement hydroélectrique du Saint-Laurent. Ces années ont-elles été perdues? Ont-elles été gaspillées?

(Texte)

N'est-ce pas, monsieur le député d'Eglinton (M. Fleming)?

M. Fleming: Oui, mais oui, toujours oui.

M. Cannon: Votre réponse dénote que vous n'attachez pas beaucoup d'importance aux débats de la Chambre.

M. Fleming: Je répondrai plus tard; vous ne me le permettriez pas dans le moment.

(Traduction)

M. Cannon: En 1952, nous avons adopté une loi ratifiant le traité de paix avec le Japon. Nous avons donné suite au plan de Colombo et nous avons conclu des ententes fiscales avec neuf provinces. Nous avons modifié l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en ce qui concerne les règles régissant la députation, et cela pour la première fois au Canada. Nous avons adopté une mesure importante concernant la revision du capital des chemins de fer Nationaux du Canada. Ce ne sont là que quelques-unes des principales mesures que nous avons prises au cours de ces années. Je le demande de nouveau à mon honorable ami: Ces années ont-elles été gaspillées? Sont-ce là des occasions manquées?

M. Fleming: Quand me fournirez-vous l'occasion de répondre à ces envolées oratoires?

[M. Cannon.]

(Texte)

M. Boisvert: Les prix de soutien.

M. Chevrier: Il répondra plus tard.

M. Fleming: Il ne me le permettrait pas dans le moment.

(Traduction)

M. Cannon: L'opposition a répété, a porté d'anciennes accusations auxquelles nous avons répondu maintes et maintes fois. Nous les avons entendu plusieurs fois répéter que le ministère de la Défense nationale ainsi que le ministère de la Production de défense se livraient au gaspillage, à de folles dépenses. Ces accusations ont été présentées au comité qui a été établi l'an dernier et des preuves satisfaisantes ont été données. Je tiens à féliciter l'honorable député d'Halifax (M. Dickey) du discours qu'il a prononcé à ce sujet l'autre jour. Il a démontré qu'on avait refuté la plupart de ces accusations. Il a montré aussi que des fonctionnaires du ministère avaient fourni des renseignements au cours des séances du comité et il a rappelé le fait que je souligne encore, que l'opposition se contentait de répéter les vieilles accusations auxquelles on avait répondu. Les membres de l'opposition semblent connaître et approuver le mot de Voltaire: "mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose." Ils semblent en effet croire que si on répète assez souvent la même accusation les gens s'en souviendront mais oublierons la réponse.

Ce n'est pas là agir équitablement envers la population du pays. Ce n'est pas agir équitablement envers les électeurs. Nous savons tous qu'il n'y a pas beaucoup de personnes qui lisent les comptes rendus des séances des comités. Presque tout le monde lit ce qui se passe en Chambre car les journaux en donnent le compte rendu, mais relativement peu nombreux sont ceux qui lisent les délibérations des comités. On formule donc des accusations générales à la Chambre et on y répond ensuite en détail au comité. Si ces accusations sont répétées assez souvent, il ne fait aucun doute que le public en fera un plus grand cas et qu'elles auront en définitive plus de poids que les réponses qu'on pourra fournir. A mon avis, ce n'est pas une façon loyale de traiter ce sujet.

A propos du prétendu gaspillage et des prétendues dépenses folles, j'ai été stupéfait de constater que c'est à des articles comme les cravates et les chaussures que l'opposition attache le plus d'importance. Nous pouvons dire, je crois, que notre pays en a de la chance puisque la seule critique que l'opposition peut lancer contre le Gouvernement qui, pourtant, dépense deux milliards en approvisionnements, armements et articles

nécessaires à la défense nationale, se rapporte à des articles comme les cravates et les chaussures. Nous devons nous compter chanceux quand nous songeons aux sommes énormes affectées à d'autres articles beaucoup plus coûteux en deniers publics.

M. Fleming: Au sujet desquels le Gouvernement refuse de donner des renseignements.

M. Lesage: Le député sait que ce n'est pas vrai.

M. Cannon: Encore une généralisation, une autre déclaration vague qui ne s'appuie sur aucun fait. Quand le député prendra la parole, je voudrais qu'il prouve ce qu'il affirme, qu'il démontre à la Chambre qu'il n'a pas pu obtenir les renseignements qu'il réclamait. Je sais pertinemment qu'on a communiqué aux membres de l'opposition tous les renseignements qu'il était possible de fournir sans nuire à la sécurité nationale.

M. Fleming: Mon ami ne semble pas avoir lu le compte rendu des délibérations du comité des dépenses relatives à la défense.

M. Cannon: Je ne fais pas partie du comité.

M. Fleming: Il est évident que vous n'avez pas non plus lu le compte rendu des délibérations de ce comité.

M. Cannon: L'une des accusations que l'opposition lance le plus fréquemment contre le Gouvernement, c'est que le gouvernement fédéral se réserve une trop grosse part des impôts perçus au Canada. Dans son discours du début de la session, le chef de l'opposition (M. Drew) a dit qu'en 1939 le gouvernement fédéral percevait 51 p. 100 du dollar perçu en impôt, les gouvernements provinciaux, 19 p. 100, et les municipalités, 30 p. 100. Il a déclaré ensuite qu'en 1951, le gouvernement fédéral en percevait 77 p. 100, les gouvernements provinciaux, 12 p. 100 et les municipalités, 11 p. 100. Il en a donc conclu, semble-t-il, que le gouvernement fédéral empiétait sur des domaines fiscaux des deux autres organismes, qu'il se réservait tant d'impôts que les autres n'avaient plus rien. Toutefois, une étude sérieuse de ces pourcentages fait ressortir d'autres conclusions que celle-là.

Examinons maintenant quelles dépenses fédérales ont entraîné une augmentation de 51 p. 100 en 1939 à 77 p. 100 en 1951.

M. Lesage: Les chiffres sont inexacts.

M. Cannon: Mon honorable ami dit que les chiffres sont inexacts. Cependant, j'accorde le bénéfice du doute au chef de l'opposition et je les suppose exacts. En examinant ces chiffres, je me permets de signaler à la Chambre que les deux postes qui ont entraîné l'augmentation du pourcentage sont la défense nationale et la sécurité sociale.

Personne n'a jamais proposé de confier l'administration de la défense nationale aux autorités provinciales ou municipales. Le gouvernement fédéral doit s'en occuper, que la chose lui plaise ou non. Par la force des circonstances, il doit prélever des fonds, au moyen d'impôts, aux fins de la défense nationale. Il n'a pas le choix.

Le Gouvernement affecte environ un milliard par année à la sécurité sociale: allocations familiales, pensions de vieillesse et autres mesures semblables. Les sommes relatives aux pensions de vieillesse et aux pensions de cécité sont versées par le gouvernement fédéral à la suite d'ententes conclues avec les provinces. Sauf erreur, aucune entente n'a été conclue à l'égard des allocations familiales; le gouvernement fédéral a tout simplement décidé de verser des allocations familiales. Aucune province n'a protesté, sauf l'Ontario, province dont le chef de l'opposition était alors premier ministre. Il s'est vivement opposé aux allocations familiales, croyant qu'elles profiteraient à ma province au détriment de l'Ontario. Je le sais, il n'aime pas qu'on appelle là-dessus l'attention de la Chambre ou du pays. Malheureusement, la Chambre et le pays entendront parler de cela à plusieurs reprises avant les prochaines élections.

M. Fleming: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Cannon: Personne ne veut que les allocations familiales soient administrées par les provinces. Si c'est ce que désire mon honorable ami, qu'il le dise. A mon avis, cela ne serait pas très bien accueilli. Car il pourrait en résulter différents taux d'allocations familiales dans les différentes provinces et aussi diverses méthodes d'administration. J'en suis convaincu, la population du Canada ne veut pas que les allocations familiales soient administrées par les provinces.

Là où je veux en venir, c'est que le gouvernement fédéral, qu'il le veuille ou non, doit prélever cette année 3 milliards de plus qu'il n'a prélevé en 1939, deux milliards pour la défense nationale, un milliard pour la sécurité sociale. Si l'on examine les chiffres qu'a fournis l'opposition, chiffres inexacts, d'après le député de Montmagny-L'Islet (M. Lesage), mais en donnant le bénéfice du doute...

M. Fleming: Mon collègue permet-il une question?

M. Cannon: ...ils indiquent que 77 p. 100...

M. Fleming: Mon collègue permet-il une question?

M. Cannon: Pas dans le moment.

M. Fleming: Vous préférez les poser qu'y répondre.

M. Cannon: C'est mon tour de parler. C'est moi qui ai la parole et il y a là une légère différence. Le député d'Eglinton (M. Fleming) ne se rend-il pas compte qu'il y a une certaine différence entre une question posée par celui qui a la parole et une question posée par un autre député qui n'a pas la parole? Il me semble que cela est élémentaire.

M. Fleming: Le député a-t-il oublié qu'en 1939, certaines dépenses se rapportaient à la défense? Il n'en a pas fait mention.

M. Cannon: Même s'il n'aime pas mes observations, je demande à mon honorable ami de rester tranquille et d'écouter encore un peu.

L'hon. M. Fournier: Réprimez votre grand désir de parler.

M. Cannon: Si nous prenons les chiffres fournis par l'opposition, à savoir que 77 p. 100 des revenus sont allés au gouvernement fédéral, 12 p. 100 aux provinces et 11 p. 100 aux municipalités, et si nous revenons à la proportion de 77 p. 100 fondée sur un budget fédéral total d'environ quatre milliards de dollars, nous trouvons que le total des impôts prélevés par les trois pouvoirs fiscaux s'est établi à environ 5,200 millions de dollars. Si l'on s'en tient à ces chiffres, le gouvernement fédéral a perçu quatre milliards de dollars, les provinces 626 millions et les municipalités 574 millions. Si l'on soustrait les deux milliards que le gouvernement fédéral a dû dépenser bon gré mal gré pour la défense nationale, le total baisse à 3,200 millions de dollars. Si l'on garde les mêmes montants à l'égard des provinces et des municipalités, on constate qu'il reste deux milliards au gouvernement fédéral, 626 millions aux gouvernements provinciaux et 574 millions aux municipalités.

Examinons maintenant les pourcentages. Ils se ramènent à 62 p. 100 pour le gouvernement fédéral, 19·5 p. 100 pour les gouvernements provinciaux et 18·5 p. 100 pour les municipalités. Déjà, nous nous rapprochons davantage des chiffres de 1939. Si nous soustrayons le milliard de dollars que le gouvernement fédéral a dû affecter à la sécurité sociale...

M. Fleming: N'y a-t-il pas eu de dépenses aux fins de la défense nationale en 1939?

Une voix: A peu près pas.

M. Cannon: Elles ont été très faibles.

[M. Cannon.]

M. Fleming: Vous parlez comme s'il n'y en avait pas eu.

M. Cannon: Je m'étonne que l'honorable député d'Eglinton, qui est au courant du Règlement de la Chambre, ne m'ait pas demandé la permission de poser une question.

M. Fleming: Vous avez indiqué clairement que vous ne me l'auriez pas accordée.

M. Cannon: Si nous déduisons le montant de 1 milliard affecté à la sécurité sociale, le montant total des impôts baisse à 2,200 millions. La partie prélevée par le gouvernement fédéral baisse alors à 1 milliard et les deux autres restent au même niveau, soit 626 millions par les provinces et 574 millions par les municipalités. Quels sont maintenant les pourcentages? Quarante-cinq p. 100 pour le gouvernement fédéral, 29 p. 100 pour les gouvernements provinciaux, et 26 p. 100 pour les gouvernements municipaux, en regard de 51 p. 100 pour le gouvernement fédéral, 19 p. 100 pour les gouvernements provinciaux, et 30 p. 100 pour les gouvernements municipaux, en 1939.

Si on considère que le gouvernement fédéral a été obligé,—il n'avait aucun choix à ce sujet,—d'assumer des dépenses de 2 milliards pour des fins de défense nationale, ainsi que 1 milliard aux fins de la sécurité sociale, la partie des impôts qu'il a recueillis et dépensés a été moins élevée, en pourcentage, en 1951 qu'en 1939, soit 45 pour cent à comparer à 51 pour cent.

M. Fleming: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Cannon: Je ne crois pas, car il me reste très peu de temps. J'écouterai plus tard la réponse de mon honorable ami.

L'hon. M. Fournier: Il est nerveux aujourd'hui.

M. Cannon: Si je permettais à mon honorable ami de poser toutes les questions qu'il désire poser, il parlerait tout le temps et je ne pourrais ouvrir la bouche.

L'hon. M. Chevrier: Il n'aime pas le discours de l'honorable député.

M. Cannon: J'affirme que le gouvernement fédéral a été amené à prélever une part aussi importante du dollar versé en impôts, en raison des circonstances, en ce qui concerne la défense nationale, et de par la volonté du peuple quant à la sécurité sociale.

M. Knowles: Ce n'était certainement pas la volonté du parti libéral.

M. Cannon: Si les provinces et les municipalités prenaient à leur compte une forte partie quelconque des recettes consacrées à la sécurité sociale, elles auraient à assurer les

pensions et les allocations de sorte que leur situation ne serait guère meilleure. Elles percevraient l'argent, le verseraient aux gens et ne seraient guère plus avancées qu'elles ne le sont maintenant. Je reconnais que le problème est difficile. Je ne cherche pas à le minimiser. Je signale tout simplement qu'il n'y a pas lieu de tenir le gouvernement fédéral responsable de la situation actuelle et je dis que l'accusation portée par l'opposition ne tient pas debout.

Dans le discours que le chef de l'opposition a prononcé à la Chambre le 24 novembre et qui figure à la page 26 du hansard, je relève le passage suivant relatif à la conférence des premiers ministres qui était alors sur le point de s'ouvrir à Londres:

On a maintes fois rapporté également qu'avant de conclure des engagements précis avec l'Angleterre, le Canada insisterait pour qu'elle prenne certaines mesures propres à améliorer sa situation.

Il a dit également:

Je suis certain que les Canadiens seraient indignés, et les membres du Gouvernement plus que tous les autres, si quelqu'un de Grande-Bretagne osait dire au gouvernement canadien comment il devrait modifier sa façon de procéder avant qu'il puisse faire affaire avec nous. Avant d'oser dire au gouvernement anglais comment diriger ses affaires, il conviendrait d'examiner la situation qui règne chez nous.

J'ai relevé avec beaucoup d'intérêt dans le *Star* de Montréal, numéro du 27 novembre, un extrait du bon vieux *Times* de Londres qui, pour une fois, n'est pas de l'avis du chef de l'opposition. L'article est ainsi conçu:

Le *Times* présente aujourd'hui sur la conférence économique du Commonwealth une analyse qui semble en parfait accord avec le point de vue canadien. Dans son principal article de fonds, le journal indépendant dit que les ministres du Commonwealth doivent étudier deux problèmes principaux: comment s'aider soi-même à l'intérieur de la zone du sterling et résoudre le problème fondamental de la prédominance des États-Unis.

Le danger, dit le *Times*, c'est que la zone du sterling peut exploiter le second problème comme prétexte à ne pas mettre ordre à ses affaires. "A cause de l'excédent persistant des États-Unis, ajoute le journal, on prétend que les mesures requises pour rétablir l'équilibre dans les économies des pays du Commonwealth... n'atteignent pas l'objectif. En réalité, c'est précisément le contraire qui est vrai.

"Plus il est difficile de joindre les deux bouts sur les marchés du monde, plus il importe de ne rien négliger pour tirer le meilleur parti possible des ressources du Commonwealth dans le domaine de la concurrence. S'aider soi-même, voilà le premier et le dernier article à l'ordre du jour". Il est clair, dit le *Times*, comme l'ont toujours compris les Canadiens, avantageusement placés sur le continent nord-américain, que des restrictions perpétuelles n'aboutissent à rien.

Ce n'est que lorsque les problèmes d'une saine économie nationale de la zone du sterling auront été réglés,—notamment par des placements plus prudents,—que les ministres pourront se demander avec raison s'il est possible d'envisager un but plus vaste, celui de la convertibilité des monnaies, du libre écoulement des denrées et du libre déplacement des capitaux entre la zone du sterling et celle du dollar.

Autrement dit, le *Times* de Londres soutient exactement le point de vue exposé dans les passages cités par le chef de l'opposition dans son discours, à savoir que le Canada, avant d'en venir à des ententes positives avec la Grande-Bretagne, exigerait que celle-ci prenne certaines mesures pour améliorer sa propre situation.

Je tiens à appeler l'attention de la Chambre sur le fait qu'en décembre 1951, il y a un an exactement, nous étions tous gravement inquiets de la hausse du coût de la vie. Tous les membres de l'opposition soutenaient qu'il était absolument nécessaire, pour éviter une inflation désastreuse et pour protéger notre économie, de rétablir les régies. Le Gouvernement a tenu bon. Ne faites pas signe que non. Le député n'a peut-être pas préconisé cette mesure mais d'autres membres de l'opposition l'ont fait. Je m'en souviens parfaitement. Le Gouvernement a décidé, pour ne pas empiéter directement sur la liberté des citoyens, de ne pas imposer de régies qu'il jugeait alors non nécessaires. Il décida de recourir à des méthodes indirectes pour juguler l'inflation. Il m'est très agréable de signaler,—tout particulièrement aux membres de l'opposition, s'ils ne l'ont pas déjà noté,—que l'indice du coût de la vie a baissé, d'après l'ancien indice officiel, de 191 qu'il était en janvier de cette année à 185 lors du dernier rapport disponible. Le ministre des Finances (M. Abbott) et le cabinet tout entier méritent les félicitations de la Chambre et de tous les Canadiens impartiaux, car c'est à leur très sage prise de position que nous devons ces résultats.

Des voix: Très bien!

M. Cannon: A ce propos, je signale aux membres de l'opposition de Sa Majesté, car je tiens toujours à ce qu'ils soient bien renseignés, un éditorial paru dans le *Times* de New-York, livraison du 5 novembre 1952, et portant sur la façon dont le Canada a conjuré le danger d'inflation et réussi à abaisser le coût de la vie. Je me dispense de donner lecture du premier paragraphe, car ce serait revenir sur les chiffres que j'ai déjà cités. Le deuxième paragraphe se lit ainsi qu'il suit:

Ce qui rend la réussite canadienne d'autant plus impressionnante, quand nous la comparons avec les tâtonnements de notre propre administration dans ce domaine, c'est la façon dont elle a été obtenue. D'après le ministre des Finances, M. Abbott, la ligne de conduite de son Gouvernement a tendu à diriger l'économie dans la bonne voie, sans imposer de directives minutieuses à l'activité économique du pays. Autrement dit, le Canada a su éviter

complètement la réglementation des prix et des salaires, ainsi que toute ingérence directe dans les affaires privées; le Gouvernement a eu recours à des impôts accrus (directs et indirects), à une réglementation sévère du crédit aux consommateurs, à un programme volontaire de restrictions du crédit et à une politique anti-inflationniste de gestion de la dette.

Cette manière d'aborder le problème de l'inflation par son côté strictement économique, se réflète d'une manière caractéristique dans la politique fiscale du Canada. A l'inverse de notre propre gouvernement, le Gouvernement canadien s'est efforcé de maintenir un équilibre raisonnable entre l'impôt sur le revenu et l'impôt de consommation.

A mon sens, cet éditorial du *New York Times*, journal jouissant d'une réputation et d'une estime universelles, rend un hommage bien mérité au Gouvernement actuel de notre pays, Gouvernement qui restera au pouvoir après les prochaines élections, en dépit des députés de l'opposition qui soutiennent que nous n'avons pas la moindre chance de succès. A mon sens, ce n'est pas par pure coïncidence que deux journaux d'une grande réputation, le *Times* de Londres et le *Times* de New-York, aient jugé, l'un et l'autre à peu près en même temps, opportun de faire l'éloge du gouvernement canadien.

La question suivante que je me propose de traiter a trait au discours prononcé par le représentant de Trois-Rivières (M. Balcer). Comme on voit dans le hansard du 2 décembre, à la page 273, il a dit:

(Texte)

C'est en français, monsieur l'Orateur, alors je reviens à la langue française. L'honorable député de Trois-Rivières (M. Balcer) disait, comme en fait foi le hansard, à la page 293:

Ottawa avait pris l'habitude, durant la guerre,...

Il cite le journal *Le Devoir*.

...de taxer à fond; il ne s'en est pas totalement départi après 1945. Il a fait servir ces recettes à l'établissement des services sociaux, domaine réservé aux provinces.

Ce que je signale en particulier, c'est l'expression: "domaine réservé aux provinces". En parlant de services sociaux, cela me rappelle les observations que l'honorable premier ministre de la province de Québec a faites dernièrement, alors qu'une délégation lui demandait de l'aide relativement à la construction de maisons dans les villes, je crois, ou quelque chose du genre. Il s'est élevé contre ce qu'il appelle le "paternalisme" de l'État. Je voudrais bien savoir au juste ce qu'il entend par "paternalisme" de l'État.

L'honorable député de Trois-Rivières appuie-t-il l'opposition de l'honorable premier ministre de la province de Québec au "paternalisme" de l'État? Je prie l'honorable député de Trois-Rivières de demander à l'autre député de Trois-Rivières, celui qui siège à Québec, si par "paternalisme de l'État, il entend la gratification des allocations familiales, de la pension aux aveugles, de la pension aux invalides et de celle des vieillards, enfin, si par ce "paternalisme de l'État", il entend la sécurité sociale? De plus, j'aimerais savoir si, quand il s'élève contre le paternalisme de l'État du gouvernement fédéral, il veut dire qu'il est opposé aux allocations familiales, aux pensions aux vieillards et aux aveugles? C'est sans doute là son opinion, car je ne vois pas que son expression puisse être interprétée autrement,—et si l'on accédait à la suggestion du député de Trois-Rivières, l'administration des services sociaux, que dirige actuellement le gouvernement fédéral, devrait passer aux provinces. Et alors, ces services sociaux, surtout dans la province de Québec, risqueraient fort de diminuer, s'ils ne disparaissaient pas complètement, parce que l'honorable premier ministre de la province de Québec réunirait toutes ces gratifications sous le titre général de "paternalisme" de l'État et les mettrait au rancart. C'est une chose à laquelle on devrait songer, quand on reproche au gouvernement fédéral d'administrer la sécurité sociale.

Je crois, comme je l'ai dit en anglais il y a quelques instants, que le peuple du Canada est satisfait que la sécurité sociale soit administrée par le gouvernement fédéral et que tous les canadiens soient traités sur un pied d'égalité, parce que, dans ma province, le favoritisme a certainement occupé une place d'honneur dans l'administration de certaines mesures sociales, lorsque le gouvernement provincial en avait la charge.

(Traduction)

Avant de terminer la première partie de mes observations, monsieur l'Orateur, je dirai que, j'en suis convaincu il est temps que le Gouvernement diminue les impôts.

M. Fleming: Ah! Non! Vous n'y pensez pas.

M. Cannon: S'ils se rendent compte que l'état de choses actuel nécessite des impôts, les gens qui sont disposés à acquitter des impôts élevés, hésitent cependant à verser des impôts lorsqu'ils les jugent excessifs et qu'ils estiment qu'on pourrait les diminuer. Nous avons eu de forts excédents les deux dernières années, excédents qu'on a expliqués de manière satisfaisante, en ce qui me concerne, en démontrant que le produit national du Canada a considérablement augmenté au cours de ces deux années, de façon à même dépasser le point qu'il devait atteindre d'après les prévisions des spécialistes qui avaient fixé le taux de l'imposition. Le fait même que le revenu national et le produit national ont augmenté, explique peut-être un excédent plus considérable, mais il justifie également une réduction des impôts à l'heure actuelle.

Ainsi que l'a exprimé un député l'autre jour pendant le débat (je suis, d'ailleurs, tenté de faire une comparaison dont on se sert souvent à l'Assemblée législative de Québec), le ministre des Finances est le meilleur ministre des Finances qu'on ait eu depuis la Confédération. Étant le meilleur ministre des Finances depuis la Confédération, il se rendra compte qu'il est temps de réduire les impôts et que le fardeau que porte actuellement la population du Canada devrait être allégé dans la mesure où le permettront les obligations auxquelles doit faire face le gouvernement fédéral.

Je voudrais maintenant, monsieur l'Orateur, revenir à la question des Îles-de-la-Madeleine, mon comté, et consacrer le reste de mon discours aux besoins de cette région. Mon comté n'est pas très grand, mais il renferme plus de pêcheurs que n'importe quel autre de la province de Québec. A ce titre, il mérite certainement d'attirer l'attention du ministre des Pêcheries (M. Sinclair). Il n'est pas ici présentement, mais je ne manquerai pas de lui rappeler ce que je viens de dire.

J'ai toujours porté un intérêt particulier aux problèmes des pêcheurs, parce qu'ils sont tellement nombreux dans ma circonscription, et j'ai toujours essayé de les aider autant que possible.

J'ai demandé qu'on vienne directement et indirectement en aide aux pêcheurs. Parmi l'aide directe, je range ma demande tendant à la modification du règlement relatif aux subventions fédérales versées pour favoriser la construction de grands bateaux de pêche, de façon à abaisser à 45 pieds la longueur minimum qui donne droit à la subvention. On s'est rendu à ma demande. Je remercie donc le Gouvernement d'avoir adopté le décret du conseil qui était nécessaire.

J'ai formulé d'autres demandes en vue de venir directement en aide aux pêcheurs mais jusqu'à présent je n'ai pas aussi bien réussi. Je crois de mon devoir de les porter de nouveau à l'attention de la Chambre. Deux de ces demandes avaient trait à l'aide aux pêcheurs par l'entremise de l'Office de soutien des prix des produits de la pêche et de la Commission d'assurance-chômage. Ces deux demandes ont trait à l'aide directe. Pour ce qui est de l'aide qu'on pourrait accorder en vertu du programme de soutien des prix, je me permets de donner lecture de certains passages du discours que j'ai prononcé ici en 1951, comme en fait foi le hansard à la page 2418.

On me remet une note de M. l'Orateur m'informant que mon temps de parole est expiré. Je dois donc interrompre les observations que je formulais au sujet de la situation dans laquelle se trouvent les pêcheurs. Je saisirai une autre occasion de présenter leurs requêtes à la Chambre. Avant de reprendre mon siège, je me permets de dire que j'attends avec beaucoup d'intérêt le discours du représentant d'Eglinton (M. Fleming). Il aura alors l'occasion de me poser toutes les questions qu'il voulait me poser cet après-midi. J'ai dû couper court à mes observations, ce qui indique, je crois, que j'ai bien fait de ne pas lui laisser poser ses questions.

M. Rodney Adamson (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, étant donné la bonne humeur qui semble régner à la Chambre en ce moment, je ne jetterai pas de note discordante, j'en suis sûr, en prononçant un discours sur l'or et la convertibilité des changes. Cette question continue d'être l'une des plus importantes dont aient à s'occuper les nations démocratiques. C'est une question qui fait l'objet de discussions intenses et vitales de la part des premiers ministres qui sont réunis à Londres en ce moment. Il convient donc de signaler certains faits à la Chambre à ce sujet.

Je voudrais d'abord dire quelques mots du nouveau règlement relatif à l'aide d'urgence à l'exploitation des mines d'or, annoncé au début de la session. La nouvelle formule maintient en vigueur l'ancienne méthode d'assistance que prévoyait la loi sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. Bien que la mesure relève un peu les versements que le gouvernement effectuera, la nouvelle formule, comme celles qui l'ont précédée, n'aidera pas beaucoup les exploitants. Plusieurs d'entre eux ont calculé combien ils pourront toucher par suite de cette mesure. L'un d'eux, qui exploite la mine *Bralorne* en Colombie-Britannique, a calculé qu'il touchera un peu moins de 50c. l'once. De fait, on peut affirmer que l'augmentation ne correspondra pas à la hausse du coût de l'acier qui s'est produite au cours de l'année écoulée. De toute façon, autant que je sache, l'augmentation ne correspondra pas à l'augmentation dans le coût de l'acier et des produits chimiques employés dans les mines. Bien entendu, aucune mesure n'est proposée en vue de résoudre la difficulté que comporte l'écart considérable, en ce qui a trait à la main-d'œuvre, entre les mines d'or et les mines de bas métaux, différence qui est la cause de tant d'ennuis. On m'a dit que l'augmentation ne compensera pas l'accroissement du coût des boulets et des tiges de broyage employés dans la plupart des mines.

Je veux exposer la situation au sujet de cette loi aussi clairement que je le puis. Les mines d'or n'ont pas demandé de prime. J'ai toujours soutenu dans cette enceinte qu'il n'était pas juste que les contribuables canadiens subventionnent une industrie. L'or,

tout comme n'importe quel autre métal, devrait se vendre au prix qu'il commande, et l'on devrait arrêter l'exploitation de toutes les mines incapables de se maintenir à ce prix. Ce prix, toutefois, et c'est un point important, devrait être le prix obtenu sur le marché libre et non le prix actuel déterminé par les courtiers. Il ne devrait y avoir aucune restriction touchant la possession, la thésaurisation, la vente ou l'exportation de l'or sous quelque forme que ce soit. C'est la seule façon d'obtenir un prix réel. Les 14 millions que nous demandons actuellement aux contribuables constituent pour eux un fardeau inutile. De plus, cette subvention n'est pas réellement utile aux mines. Malheureusement, l'industrie dépend maintenant de cette assistance et il sera probablement impossible d'y mettre fin tant que le marché libre n'aura pas été solidement établi. Entretemps, le prix de cette aide aura pu s'élever jusqu'à 20 ou 25 millions de dollars par année.

Examinons maintenant la question du marché libre. Le ministre des Finances (M. Abbott) a déclaré à maintes reprises dans cette enceinte que les États-Unis fixent le prix de l'or. De fait, monsieur l'Orateur, rien ne peut être plus éloigné de la vérité. Les États-Unis, à cause des restrictions qu'ils imposent à la possession de l'or, restrictions semblables aux nôtres, ne peuvent d'aucune façon être regardés comme assujétis au régime de l'étalon-or. Tant que la trésorerie ou la banque centrale ne vend pas l'or librement ni ne remet de l'or en échange de devises aux citoyens qui le désirent, un pays ne peut être considéré comme étant assujéti à un régime d'étalon-or librement convertible.

Je le répète, aujourd'hui, les États-Unis ne règlent pas le prix de l'or. S'ils n'achetaient plus d'or du tout, l'industrie aurifère du Canada n'en souffrirait pas. Je crois qu'effectivement elle en profiterait.

Comme preuve de ce que j'avance, je veux faire consigner au compte rendu le montant d'or que les diverses banques centrales et les divers gouvernements ont acheté au cours de l'an dernier. Les chiffres sont exprimés en millions de dollars et je ne citerai que les plus importants.

Pays	*Millions de dollars*
Argentine	52
Australie	24
Belgique	48
Canada	262
Cuba	40
Égypte	78
États-Unis	53
France	24
Indonésie	71
Italie	77
Pérou	15
Portugal	72
Suède	62

[M. Adamson.]

Cela donne à notre trésorerie la plus forte augmentation d'or de l'an dernier, soit à peu près cinq fois la quantité ajoutée au trésor américain au cours de l'an dernier. J'appelle cela "trésor", on l'appelle là-bas "réserve". Est-il quelqu'un ici qui puisse prétendre que, lorsque notre pays achète cinq fois plus d'or que n'en ont acheté les États-Unis l'an dernier, ce sont ces derniers qui règlent le prix de l'or? Je ne le pense pas. Voici le point le plus important: de tout l'or vendu l'an dernier, au moins 694 millions se sont retrouvés entre les mains de particuliers. Se trouvera-t-il quelqu'un ici pour prétendre que le marché privé, ou libre, n'est ni assez important, ni assez organisé pour acheter tout l'or que nous sommes en mesure de produire? Ce serait là, à mon avis, une thèse insoutenable. Ces chiffres sont publiés par le Fonds monétaire international et, quoique, par le passé, je me sois trouvé en désaccord avec le Fonds, et que je reste en désaccord avec sa politique générale, il n'en reste pas moins que ces chiffres sont certainement exacts.

Nous en venons maintenant à examiner le fait que l'or est ce qu'on appelait jadis, du temps où j'allais en classe, le facteur X de l'équation simultanée, c'est-à-dire qu'il constitue le dénominateur commun qui sert à fixer la valeur de toutes les monnaies. Aujourd'hui, le principal problème commercial est celui que posent les relations entre le Commonwealth et le bloc sterling, et nous-mêmes qui appartenons au bloc du dollar. On a créé cette fiction: la pénurie de dollars. Le Royaume-Uni continue à parler de pénurie de dollars; tout le bloc sterling parle de pénurie de dollars. Ce qu'ils veulent dire, c'est qu'ils manquent de produits à échanger contre de l'or. Comment allez-vous vous y prendre pour obtenir ces dollars américains, si les États-Unis n'acceptent que des dollars ou de l'or?

La façon d'y arriver est de permettre la circulation de l'or, de sorte que le propriétaire de n'importe quelle devise, de n'importe quelle marchandise, pourra se faire payer en or, métal dont le pouvoir d'achat est reconnu partout dans le monde. Je ne dis pas que cette solution serait le remède à la difficulté, mais c'est là une mesure qui devrait être adoptée si le bloc sterling et le bloc du dollar doivent jamais trouver un dénominateur commun sur les marchés mondiaux, au moyen de la seule chose dans laquelle toutes les devises peuvent être converties, c'est-à-dire l'or. Je suis d'avis, monsieur l'Orateur, que notre jeune nation a laissé passer une belle occasion en n'organisant pas ce marché longtemps avant aujourd'hui.

Ja passe maintenant aux problèmes du Royaume-Uni. Par deux fois dans une seule vie d'homme, la liberté du monde a été sauvée par l'héroïsme des habitants de cette

petite île. Il se peut bien que la sagesse qui a inspiré la réunion de Londres réussisse à résoudre les difficultés dans lesquelles se débat actuellement l'ONU. Quiconque est libre à l'heure actuelle ne pourra jamais s'acquitter de sa dette envers le Royaume-Uni. Mais, monsieur l'Orateur, tant que les programmes reposeront sur un régime économique faussé, on ne pourra guère remédier à la situation. Tant qu'il est assujéti à la réglementation de sa monnaie, aux interdictions et aux restrictions de toutes sortes qu'il peut avoir adoptées, un pays ne peut progresser normalement, quels que soient les efforts consentis par sa population.

Il faut tenir compte ici, bien entendu, des soldes en sterling vis-à-vis de l'Égypte et des soldes en sterling vis-à-vis de l'Inde. Les dettes en sterling que le Royaume-Uni a acceptées si promptement pour préserver la liberté de l'Inde et de l'Égypte devraient être considérées à peu près de la même façon que les dettes de guerre envers les États-Unis dont le paiement s'est révélé impossible après le premier conflit mondial. C'est un peu comme si on empruntait le tuyau d'arrosage du voisin pour éteindre l'incendie qui menace sa maison, pour se voir ensuite demander par lui le prix de l'eau dont on s'est servi pour combattre l'incendie.

C'est cependant là, un problème que pose la question de la convertibilité; et je n'entrerai pas dans les détails, dans un discours prononcé à la Chambre. On peut aider à résoudre le problème de la convertibilité en établissant un marché libre du dénominateur commun à toutes les monnaies, c'est-à-dire l'or. Mais la convertibilité est inséparable des échanges commerciaux. Heureusement, le sentiment américain en cette matière dénote actuellement un changement marqué.

On me permettra d'invoquer le témoignage de M. Benjamin Beckhart, conseiller économique de la *Chase National Bank* et professeur à la *Colombia Graduate School of Business*, où il enseigne les opérations de banque. M. Bechhart est un économiste distingué. Mais ce n'est pas pour sa compétence dans le domaine économique que je cite à présent ses opinions. C'est parce que ses paroles indiquent bien la nouvelle tendance de la pensée américaine. M. Beckhart a déclaré qu'afin de surmonter les difficultés du problème de la convertibilité et des échanges, il y aurait lieu de prendre certaines mesures. Il a proposé que les États-Unis viennent en aide à la Grande-Bretagne et à d'autres pays d'Europe, qui cherchent à revenir au régime de la convertibilité des changes, afin de préserver leurs devises. Il a, en outre, émis l'avis que le Fonds monétaire international devrait ouvrir un compte de dépôts de réserve.

Une autre proposition très importante tendait à la révocation des lois restreignant les achats aux denrées américaines, à l'extension des mesures concernant les accords de réciprocité commerciale, ainsi qu'à la radiation de la clause concernant le point périlleux et des clauses de sauvegarde. Il a également indiqué qu'il y aurait lieu de rédiger à nouveau la loi des douanes, de manière à la simplifier considérablement.

Cet homme est un représentant de tout premier ordre du monde des affaires américain. Il représente, pour ainsi dire, les idées dont sera imbu le futur gouvernement républicain des États-Unis. A mon avis, c'est un changement significatif de l'attitude américaine, qui permet des espoirs, lorsque des hommes de l'envergure de M. Beckhart formulent de pareilles propositions.

Passons maintenant à l'inflation; nous en ressentons encore les effets et, parce que, l'an dernier, le coût de la vie a quelque peu baissé, nous serions insensés de croire qu'on a fait machine arrière. De fait, si l'on trace la courbe de l'indice du coût de la vie et d'autres indices, comme celui des prix de gros, on se rend compte que les chiffres de 1951 ont accusé ce qui s'appelle une déviation supérieure, en ce sens qu'ils dépassaient de beaucoup la courbe générale de l'inflation telle qu'elle se manifeste depuis 1935.

Il conviendrait, je pense, de consigner une liste de chiffres au hansard. Je me suis arrêté aux prix de gros, parce que c'est l'indice sur lequel l'État a le moins d'emprise. Il va sans dire que l'État exerce une certaine emprise à l'égard de tous les indices; mais les prix de gros s'appliquent d'une façon très générale et permettent de dresser un indice qui représente probablement le plus exactement possible l'économie de la nation.

Les chiffres que j'ai ici viennent du Bureau fédéral de la statistique et ils ont paru dans le bulletin de septembre de ce service. Voici:

Année	*Indice des prix*
1935	94·4
1936	96·8
1937	101·2
1938	102
1939	99·2
1940	108
1941	116·4
1942	123
1943	127·9
1944	130·6
1945	132·1
1946	138·9
1947	163·3
1948	193·4
1949	198·3
1950	211·2
1951	240·2

En 1952, l'indice est retombé à 232. Mais au mois de décembre de la même année le chiffre, pour 1952, remonte à 241·7. Qu'est-ce que cela signifie? Cela veut dire que, chaque année, les prix de gros des marchandises ont augmenté; ils ont même augmenté d'environ 135 points au cours de ces dix-sept années, ce qui représente un accroissement annuel d'environ 8 points. Ou, si nous prenons le chiffre 100 pour l'année 1938, il s'agit d'une augmentation annuelle d'environ 8 p. 100. Cette tendance se maintient. Un autre point intéressant: la courbe est analogue à celle de tous les autres indices au Canada, y compris ceux des matériaux de construction et des salaires. Je le répète, le coût de la vie comporte certaines généralisations qui l'amortissent dans une certaine mesure, mais il y a là encore une analogie frappante.

Qu'arrivera-t-il si cette augmentation se continue? Tout simplement, que la valeur du dollar diminuera d'autant chaque année. Si cette tendance se maintient, dans le cas de la pension de vieillesse, par exemple, la personne dans la cinquantaine qui paie pour s'assurer une pension de vieillesse retirera, quand elle aura 70 ans, une somme d'environ $19 en fonction de la valeur actuelle du dollar. La personne qui paie une assurance-vie et qui compte retirer un capital de $10,000, par exemple, devra épargner $20,000 afin d'avoir $10,000 en pouvoir d'achat dans vingt ans d'ici. Le détenteur d'obligations d'État, qui encaisse 3 p. 100 pendant cette constante inflation, subira une perte nette d'environ 4½ à 5 p. 100 en pouvoir d'achat chaque année où il gardera ces obligations.

Il faut y mettre un terme. Si nous n'enrayons pas l'inflation, nous détruirons la sécurité que nous cherchons à garantir. Certains diront peut-être qu'on peut fort bien placer ses fonds dans des actions ordinaires, dans des valeurs immobilières de première importance, dans une ferme, ou les placer en dehors du pays. C'est bien beau dans le cas des riches. Mais actuellement, à Montréal et à Toronto, 6 p. 100 seulement de tous les salariés gagnent plus de $4,000 par année. Des relevés récents indiquent que 94 p. 100 de tous les salariés habitant Montréal et Toronto touchent $4,000 ou moins et doivent compter sur l'assurance-vie, les obligations d'État et les épargnes déposées aux banques. C'est leur sécurité que nous détruisons par cette inflation constante.

J'ai exprimé plusieurs fois l'opinion que la seule façon de lutter contre l'inflation, la seule façon d'arrêter cette dépréciation de la monnaie, est de retourner à l'étalon-or fixe. Il s'agit là d'un but à atteindre dans l'avenir. La chose n'est pas possible immédiatement parce que nous ne savons pas quel va être le cours de l'or. Nous ne savons pas à quel niveau s'effectuera la stabilisation. Mais nous voyons bien cependant le vice de notre monnaie et nous sommes actuellement incapables de le supprimer.

Le coût de la vie ayant diminué durant les six ou huit derniers mois, pouvons-nous dire que c'est là la tendance qui existe, surtout si on songe que le coût de l'acier Thomas a augmenté ainsi que le coût du charbon et que les frais de transport augmenteront sans aucun doute par suite de l'augmentation des salaires des employés des chemins de fer? J'estime que ce serait peu sage et commettre une erreur que de le croire.

Nous disons que nous sommes dans une période de prospérité. Le volume de notre commerce a atteint un sommet. Nous dépensons 500 millions de dollars à Kitimat. Nous réalisons seuls le projet de canalisation et d'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent. Notre dollar fait prime et notre budget accusera un fort excédent. Ce sont là des réalisations splendides dont tout Canadien devrait être fier. Mais quelle valeur ont ces réalisations si disparaît la sécurité de la population, que nous essayons de maintenir? L'inflation ne progresse pas avec la rapidité de celle qui a eu lieu en Allemagne, mais le pouvoir d'achat de notre monnaie diminue de façon continue et les économies de nos gens s'épuisent ainsi.

Déclarer que l'indice est en baisse et qu'on a vaincu l'inflation parce que quelques prix ont fléchi, n'est-ce pas affirmer que les accidents de la route ont cessé, que le problème des accidents routiers a été résolu parce qu'une fin de semaine il n'y a pas eu de victimes ou qu'une saison des Fêtes s'est déroulée pour ainsi dire sans accidents? Ces deux raisonnements seraient à mon avis entièrement fallacieux.

J'aimerais dire un mot au sujet du prix de l'or. Il n'est dans les attributions d'aucun gouvernement de fixer le prix de l'or. L'or n'est le jouet d'aucun parti politique. L'or garantit la sécurité du peuple contre tous les partis politiques. Tant que le peuple n'est pas autorisé à posséder de l'or, sa sécurité est emportée par l'inflation dont j'ai parlé. Je ne sais pas à combien sera fixée l'once d'or. Je n'ai aucune idée du niveau auquel le prix se stabilisera. Mais, s'il suit la tendance générale et si le prix pratiqué avant la guerre était satisfaisant, nous devons évoquer au sujet de ce prix les indices dont j'ai parlé et nous attendre que le prix double, ou même plus, le prix d'avant-guerre avant qu'il puisse remplir convenablement sa fonction. Fixer le prix de l'or et lui refuser la liberté, serait tout aussi dangereux et aussi pernicieux que de le maintenir à son

[M. Adamson.]

niveau actuel, détruisant ainsi l'industrie de l'extraction de l'or. La principale fonction de l'or c'est de servir de valeur monétaire. Le stabiliser stérilement à n'importe quel niveau, ne pas lui permettre de remplir sa fonction historique, qui est de constituer la sauvegarde des épargnes des gens, est à la fois un mal et un danger. En outre, c'est la voie qui conduit à la révolution.

Monsieur l'Orateur, il me reste encore cinq minutes; or, il y a un autre sujet que j'aimerais traiter. Allons-nous déclarer qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Adamson: Avant la suspension de la séance, j'essayais d'établir, monsieur l'Orateur, qu'aucun gouvernement n'a le droit ni la prérogative de déterminer le prix de l'or à moins d'être prêt à convertir la monnaie nationale en or au prix déterminé sans restriction d'aucune sorte. Je crois que le prochain gouvernement de Washington s'en rend compte. L'or est la suprême sauvegarde des citoyens contre la malhonnêteté d'un gouvernement.

Je veux dire quelques mots du détournement éventuel, je dis "éventuel" et non "projeté", bien qu'il le soit, des eaux des lacs Atlin en Colombie-Britannique et au Yukon, ainsi que du lac Laberge, par le col, jusqu'à Skagway en Alaska, en vue de la mise en valeur d'une très grande réserve d'énergie hydro-électrique et la création d'une fonderie d'aluminium. Il y a lieu de tenir compte de certains éléments. Le Yukon a besoin d'énergie pour mettre en valeur ses ressources naturelles et la perspective de cette abondance d'énergie est certes très tentante. Toutefois, l'eau appartient à la province de la Colombie-Britannique qui, aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, est propriétaire de ses propres ressources naturelles et, certes, il faut tenir compte des intérêts de la province. Si j'habitais la Colombie-Britannique, en particulier le nord de la province, j'y penserais à deux fois avant d'approuver la cession d'une aussi forte quantité de force motrice indispensable.

Mon point suivant, c'est que l'avenir du Yukon est lié à la mise en valeur de ses ressources minérales. Deux moyens d'action lui sont essentiels à cette fin, l'énergie hydro-électrique et l'eau, par opposition à la force motrice. On aura besoin de force motrice pour l'exploitation des vastes réserves minérales découvertes par des sociétés comme la *Hudson Bay Company*, la *Ventures* et d'autres, mais il faudra aussi de l'eau, notamment pour l'extraction et pour le broyage de même que pour approvisionner les localités qui pourront se grouper autour des mines. On n'a fait jusqu'ici qu'effleurer de loin les richesses latentes du Yukon. Les renseignements obtenus au cours des quelques derniers mois indiquent que les réserves de minéraux y sont égales sinon supérieures à celles du vieil Ontario et du vieux Québec. Par "vieil Ontario", on entend la région de Timmins et de Kirkland-Lake et par "vieux Québec" celle de Noranda et de Bourlamaque.

Pour mettre en valeur les réserves minérales du Yukon, il faudra de l'énergie hydro-électrique et de l'eau. Si les eaux du Yukon sont détournées au point de nous priver d'une eau qui nous est indispensable, le développement des nouvelles propriétés minières se trouvera gravement compromis.

Je sais fort bien qu'à volume égal, l'eau produira beaucoup plus d'énergie si on lui fait franchir le col, de façon à obtenir une chute d'eau de mille pieds, au lieu de lui laisser suivre le cours du Yukon. On produirait alors infiniment plus d'énergie que si on aménageait des barrages au canyon Miles, par exemple, ou ailleurs le long du fleuve; mais il est essentiel de ne pas perdre l'eau et, de prendre des précautions suffisantes.

Il est également important de protéger la navigation. Le Yukon est peu profond et on risque de rendre la navigation beaucoup plus difficile si on détourne une trop forte proportion des eaux des lacs ou des affluents du cours supérieur du Yukon. On exploite certains gisements de houille à Carmacks mais le combustible n'est pas de très bonne qualité et il est fort douteux, sur le plan économique, qu'on puisse l'utiliser à la production d'énergie. Le Yukon se couvre d'une couche de glace de cinq ou six pieds d'épaisseur en hiver mais, à Dawson, l'eau coule quand même sous la glace. Si on réduit considérablement le débit du fleuve, il se peut que la glace atteigne le fond, comme c'est le cas de la rivière Hay, et qu'en hiver les approvisionnements d'eau soient supprimés.

Dans le cas des entreprises projetées à Keno-Hill ou ailleurs, on est certain d'un approvisionnement suffisant d'eau, l'année durant, à même certains lacs profonds. Ces projets seraient réalisés non pas sur le Yukon mais sur un de ses affluents. Je mentionne ces faits non pas parce que je crois qu'il faille de prime abord condamner le projet, mais parce que j'estime qu'il faut réfléchir profondément avant de permettre de détourner de l'eau, une de nos ressources naturelles, d'un bassin canadien à un bassin américain, détournement qui nous priverait de l'eau et de l'énergie que

nous pourrions en tirer. Il se peut qu'il y ait un accord ou qu'un accord puisse se conclure entre l'*Aluminum Company of America* et les autres gouvernements,—le gouvernement du Yukon, le gouvernement de la Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alaska,—néanmoins je m'opposerais certainement à l'heure actuelle à tout accord de ce genre, tant que je ne serais pas absolument convaincu qu'aucun tort ne serait causé à l'économie générale du Yukon. Pour l'instant, monsieur l'Orateur, j'estime que le danger de causer un dommage irréparable à la vie même du Yukon est trop grand pour ne pas entamer l'étude de cette question avec le plus grand soin.

(Texte)

M. Paul-Henri Spence (Roberval): Monsieur l'Orateur, avant de faire mes observations, j'aurais mauvaise grâce de ne pas adresser mes cordiales félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Deslières et Schneider), et il m'est d'autant plus agréable de le faire que ces deux députés ont été élus le même jour que moi. Cependant, malgré toute la considération que je puis avoir pour eux, je dois vous avouer que je ne partage pas leurs idées.

Les électeurs de la circonscription de Roberval m'ont chargé de quelques messages à l'adresse du Gouvernement et, veuillez le croire, ce m'est un agréable devoir que de me faire leur porte-parole.

Le comté que je représente est situé à quelque 200 milles au nord de la ville de Québec, en bordure sud et ouest du lac Saint-Jean. Si je désire en situer la position, c'est parce que mes électeurs ont l'impression qu'on l'a ignoré dans le passé. J'espère que les circonstances dans lesquelles mon élection a eu lieu auront contribué à le remettre sur la carte.

Je ne prétends pas que mon comté a été complètement et totalement ignoré, puisque l'un de mes prédécesseurs était nommé, il y a quelques années, à la Commission des Transports et, celui qui me précéda immédiatement à la Chambre—votre assistant à la Chambre—occupait le fauteuil que vous occupez en ce moment monsieur l'Orateur. Je dois rendre hommage à mon prédécesseur immédiat, l'honorable juge J.-Alfred Dion qui, grâce à ses qualités personnelles, a mérité d'être nommé juge de la cour supérieure.

Si mon comté a été favorisé dans ses représentants, il ne l'a malheureusement pas été dans ses besoins particuliers et c'est, à n'en pas douter, une des raisons pour lesquelles les électeurs ont décidé, une fois pour toutes, d'enlever leur confiance au parti libéral...

M. Dupuis: Pour la dernière fois.

[M. Adamson.]

M. Spence: "You said it". Nous verrons tout à l'heure. Notre région, qui comprend les comtés de Chicoutimi, Lapointe, Lac-Saint-Jean et Roberval, est desservie par le chemin de fer National-Canadien. J'appartiens à une famille dont plusieurs membres ont été des employés de ce chemin de fer, au fait j'ai moi-même travaillé pendant une couple d'années pour le chemin de fer National-Canadien. Il y a même un membre de ma famille qui y a laissé sa vie dans un accident.

J'appartiens en outre à une famille de pionniers de ce beau pays renommé par la saveur et l'abondance de ses bleuets. Au sein de ma famille, j'ai appris l'histoire de diverses transformations qui se sont effectuées, au cours des ans, dans la structure et dans les noms des compagnies qui ont précédé le National-Canadien et qui ont finalement amené le gouvernement canadien à prendre notre chemin de fer à sa charge.

Notre premier chemin de fer a été construit il y a quelque 70 ans, pour répondre aux besoins d'une colonisation à ses débuts; depuis sa construction, il n'a subi aucun changement dans son tracé et la voie elle-même n'a été améliorée que très lentement et plus souvent à la suite de déraillements désastreux ou de collisions dues à la mauvaise organisation du réseau.

Veuillez croire, monsieur l'Orateur, que ces accidents n'étaient pas le résultat d'excès de vitesse, car encore aujourd'hui,—histoire d'établir une comparaison,—il faut demeurer dans le train pendant 10·35 heures pour parcourir la distance entre Québec et Dolbeau, une distance de 233·4 milles, soit une vitesse moyenne de 22 milles à l'heure. Par contre, grâce aux voies modernes et droites qui relient entre elles nos grandes agglomérations urbaines, il est possible de se transporter d'Ottawa à Québec en 6 heures, après avoir parcouru une distance de 289·5 milles.

J'admets que le transport des passagers n'est peut-être pas très lucratif dans notre région, mais je sais que le transport des messageries et des marchandises rend cette section du réseau du chemin de fer National-Canadien l'une des plus intéressantes à exploiter de tout le réseau. De nombreux convois de marchandises circulent sur cette voie chaque jour, transportant les produits de nos fermes, de nos 6 usines de pâte de bois et de papier-journal, de nos 2 usines d'aluminium et de nos nombreux moulins de bois de construction. Ils transportent aussi les marchandises essentielles à nos industries et à notre population.

Le recensement de 1951 révèle que la population de notre région, qui est desservie par cette unique voie de chemin de fer, que l'on appelle la voie du Lac-Saint-Jean,

et qui est exploitée par le National-Canadien, est de 197,910, soit plus que le double de celle de la province de l'Île du Prince-Édouard et 55 p. 100 de celle de la province de Terre-Neuve.

Depuis de nombreuses années, nous réclamons la reconstruction de cette voie, ou la construction d'une voie nouvelle qui répondrait à nos besoins; mais ce fut toujours en vain. Le National-Canadien devrait, sans tarder, mettre un tel projet à exécution, comme il devrait d'ailleurs entreprendre la construction d'un chemin de fer pour desservir notre région minière de Chibougamau où, de l'avis de personnes autorisées, les capitaux continueront de s'engouffrer inutilement aussi longtemps qu'on n'y construira pas de chemin de fer. J'aurai d'ailleurs l'occasion de revenir sur ces sujets au cours de la présente session.

Je voudrais tout de même mettre en parallèle, devant la Chambre, la différence qui existe entre notre réseau ferroviaire et notre réseau routier. Par chemin de fer, le trajet entre Québec et Chicoutimi est de 227·4 milles; par voie d'automobile, la distance n'est que de 132 milles, soit moins que les deux tiers, et elle peut être facilement parcourue en 3 heures, alors qu'en chemin de fer, il en faut 10.

Notre réseau routier a suivi, et parfois précédé, la mise en valeur agricole, industrielle et commerciale de notre région, tandis que notre réseau ferroviaire n'a subi aucun changement depuis les jours où notre région s'ouvrait à la colonisation. Je dois à la vérité de signaler que cette amélioration de notre réseau routier est due à la générosité de l'honorable premier ministre actuel de la province de Québec, au dévouement inlassable et à la compétence incontestée du député de Chicoutimi à la législature provinciale, l'honorable Antonio Talbot, ministre de la Voirie.

Monsieur l'Orateur, je désire vous confesser que si vous aviez l'occasion de voyager sur le réseau ferroviaire de mon comté, vous seriez parfaitement rassuré que ce n'est pas nous qui, dans le dessein d'améliorer notre voie ferrée, avons volé les rails du camp militaire de Petawawa.

Au cours de récents débats, j'entendais l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) dire ce qui suit, et je cite l'extrait du hansard, page 169:

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, je me proposais de parler de ce qui me paraît une injustice évidente dans la perception de l'impôt sur le revenu chez les cultivateurs des différentes parties du pays. J'allais signaler, comme je l'ai fait maintes fois, qu'on a perçu environ $6,725,000 des cultivateurs de la Saskatchewan, en 1949, contre $51,000 seulement de tous les agriculteurs du Québec. Je voulais aussi répondre à certaines déclarations formulées par le ministre du Revenu national (M. McCann) vers la fin de la dernière session. Le ministre avait dit, je m'en souviens, qu'il est difficile de percevoir l'impôt sur le revenu chez les cultivateurs du Québec mais même dans ce cas le gouvernement n'y a que vingt-deux inspecteurs, tandis qu'en Saskatchewan où, d'après le ministre, cette perception est beaucoup plus simple, le nombre des inspecteurs y est de soixante.

(Texte)

Les autorités du ministère du Revenu national, à mon point de vue, savent, à n'en pas douter, où aller chercher l'argent, et si ce ministère a 60 inspecteurs en Saskatchewan, alors qu'il n'en compte que 22 dans la province de Québec, c'est peut-être parce qu'il y a plus de surveillance à exercer dans la province de l'honorable député. De toute façon, c'est certainement parce qu'il y a beaucoup plus d'impôts sur le revenu à percevoir chez les producteurs de la Saskatchewan que chez ceux de la province de Québec.

Je crois, monsieur l'Orateur, que la déclaration de l'honorable député d'Assiniboïa est d'une nature tendancieuse et qu'elle ne peut que nuire à la réputation d'honnêteté du groupe social le plus respectable et le plus méritant de la province que je représente.

Je ne voudrais pas m'étendre en éloges sur les mérites des agriculteurs du Québec, mais permettez-moi de rappeler qu'ils sont les pionniers de ce pays et qu'à ce titre, ils ont droit de s'attendre qu'on ne lance pas d'insinuations tendancieuses à leur endroit.

Que les cultivateurs du Québec paient moins d'impôts que ceux de l'Ouest, personne n'en est surpris. Les cultures ne se comparent pas du tout, ni les revenus. Ils ont bien des prix de soutien garantis pour leurs produits, mais ces prix ne leur permettent même pas de balancer leur rapport de profits et pertes. En dépit de ces prix de soutien, ils sont présentement obligés de sacrifier leurs produits à des prix moindres que ceux qui sont fixés. Alors, leur formule de déclaration d'impôt se balance, dans la plupart des cas, avec une perte nette.

Je disais, dans un premier discours en cette enceinte, le 26 juin dernier; je cite un extrait des *Débats* de la Chambre, aux pages 4052-4053:

En raison du coût actuel de production et de la fermeture des marchés extérieurs, nos agriculteurs subissent des pertes considérables dans la vente de leurs produits, pertes variant entre 10 p. 100 et 25 p. 100.

Et plus loin, à la même occasion:

Les cultivateurs de ma province ont l'impression de ne pas recevoir du ministère de l'Agriculture toute la protection que l'on accorde aux cultivateurs d'autres parties du pays. Ils ne s'opposent pas, remarquez-le bien, à l'aide dont bénéficient les producteurs de blé des régions de l'Ouest, ils désirent simplement bénéficier eux aussi de la même sollicitude de la part des autorités gouvernementales.

J'ai l'impression que si les cultivateurs du Québec étaient mieux traités, ils pourraient eux aussi payer de l'impôt sur le revenu.

Pour revenir à la question de l'impôt chez les cultivateurs, je me permets de signaler à l'attention des membres de la Chambre que les organismes professionnels agricoles de la province de Québec fournissent à leurs membres des officiers compétents pour les conseiller dans leur problème d'impôt.

On leur conseille d'envoyer leur déclaration même s'ils n'accusent aucun bénéfice. On leur conseille de les préparer parce que cela les oblige à tenir une comptabilité et leur permet de discerner les productions déficitaires. Sur ce point, je ne crois pas qu'on puisse accuser qui que ce soit de mauvaise foi.

Je désire, de plus, signaler une profonde anomalie qui existe dans la loi de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne notre agriculture familiale. Notre loi, malheureusement, n'en tient aucun compte.

L'entreprise agricole, dans le Québec, est une affaire familiale. Tous les membres de la famille participent au travail de la ferme. Les enfants aident dès l'âge de 10 ou 12 ans. Les jeunes filles elles-mêmes, en certaines périodes de l'année, fournissent leur large part de travail, et la mère partagera souvent son temps entre les soins de la maison et les travaux de la ferme. C'est la mère, par exemple, qui prendra charge du jardin potager, et dans bien des campagnes, lorsque le chef de famille sera forcé de s'absenter en hiver pour aller gagner de l'argent dans les chantiers pour lui permettre de faire subsister sa ferme en été, la mère prendra charge du soin des animaux.

Le texte relatif à la question de l'aide familiale dans notre loi du Revenu national, d'après le *Guide des cultivateurs et des pêcheurs*, édition de 1951, tel que reproduit dans l'*Action Catholique* du 27 novembre, se lit ainsi:

Les salaires payés aux enfants ne sont admis en déduction de revenu que dans la mesure où:

a) les salaires ont été payés comptant durant l'année.

b) les services ont été rendus en vue de produire le revenu.

c) les services auraient autrement exigé l'embauchage de main-d'œuvre, et

d) le montant est raisonnable vu l'âge de l'enfant et la somme qu'il faudrait payer à un ouvrier du dehors pour le même travail.

La valeur de l'entretien fourni aux enfants à charge ne peut être réclamée à titre de dépenses.

Et le journal l'*Action Catholique*, d'où j'ai puisé cette citation, continue en ces termes:

[M. Spence.]

Supposons qu'un cultivateur a trois fils et que le travail fait sur la terre demeure sans salaire partant du fait que cette dernière doit un jour leur revenir et qu'ils jouiront des améliorations faites. Or, dans ce cas, si le père ne paie aucun salaire à ses enfants, tous les revenus de la terre figureront, au point de vue impôt sur le revenu, comme provenant d'un seul homme c'est-à-dire, du père de famille. Situation injuste, contraire au bon sens mais qui demeure tout de même celle créée par la présente loi de l'impôt sur le revenu.

Notre loi ne prévoit que les cas où les salaires ont été payés dans l'année en cours; par conséquent, ceux des années précédentes ne peuvent être considérés, dans le cas, par exemple, du décès du chef de famille; et ils ne sont déductibles que s'ils ont servi à payer des services en vue de produire un revenu, pour lesquels services le cultivateur aurait autrement été obligé d'engager de la main-d'œuvre.

Ce qui, d'une façon pratique, revient à dire que le cultivateur qui paie un salaire aux membres de sa famille, ne peut inscrire ces salaires au compte de ses dépenses, parce que, dans bien des cas, il n'aurait pas engagé de main-d'œuvre pour accomplir ces travaux.

A mon avis, il est urgent que le ministère du Revenu national fasse une révision de notre loi de l'impôt afin de corriger cette anomalie.

Je regrette, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement n'ait pas encore trouvé de débouchés pour les produits de nos fermes. Pendant ce temps, nos agriculteurs voient leurs produits s'accumuler de façon alarmante dans les entrepôts. On est en train de remplir à pleine capacité tous les entrepôts frigorifiques du pays avec les produits de nos fermes que l'on ne trouve pas à écouler.

Malgré les prix de soutien, nos producteurs ne trouvent à vendre leur porc et leur bœuf qu'aux prix qu'on veut bien leur accorder, à cause de l'encombrement du marché. Les prix de soutien étant déjà insuffisants, puisqu'ils sont de 15 à 20 p. 100 inférieurs à ce qu'ils étaient il y a 6 ans, (alors que le porc à bacon se vendait 32c.), et les prix des moulées et de la main-d'œuvre ayant augmenté, nos éleveurs accusent cette année des déficits injustifiés.

On se rappelle qu'au cours du dernier conflit mondial nos producteurs laitiers et nos producteurs agricoles ont consenti de lourds sacrifices afin d'aider la cause des peuples libres. On leur avait promis, dans le temps, qu'en raison de leur généreuse contribution, lorsque la guerre serait terminée et que les affaires reprendraient leur cours normal, ils auraient d'excellents marchés tout

trouvés pour écouler leurs produits. Malheureusement, ceux qui ont attaché foi à ces promesses sont bien déçus aujourd'hui. Pendant quelque temps après la fin des hostilités, il leur fut possible de toucher des prix raisonnables. Ils ont alors fait des déboursés importants pour améliorer leur production et moderniser leurs fermes. Et voici que d'une année à l'autre depuis 1946, alors que l'indice du coût de la vie, pour eux comme pour les autres classes de la société, s'est élevé du point 143 à près de 185, les possibilités de vente diminuent, entraînant une baisse considérable des prix de nos produits agricoles. Nos agriculteurs luttent et sont dans une situation sans issue, à moins d'une intervention immédiate du ministère de l'Agriculture.

Je désire traiter brièvement d'un des problèmes les plus importants de l'heure présente, celui des relations fédérales-provinciales.

La province de Québec tient à ce que la question des droits de taxation dans le domaine des impôts directs, qui relèvent des provinces, et qui ont été accaparés par le gouvernement central, soit réglée une fois pour toutes, suivant une formule acceptable par tous. La province de Québec n'est pas la seule d'ailleurs à vouloir cela. D'autres provinces ont déjà manifesté leur mécontentement à la suite des ententes actuellement en vigueur.

Mais si l'impression générale peut laisser croire que seul le Québec n'est pas satisfait, c'est parce que son premier ministre a toujours refusé les propositions du gouvernement fédéral et fait preuve d'une détermination irrévocable de conserver à sa province les droits qui ont été réservés aux provinces lors de la création de la confédération canadienne.

Quand le gouvernement central pénètre dans les domaines provinciaux, il viole la Constitution. Le gouvernement fédéral n'est pas un gouvernement supérieur, qui a délégué certains pouvoirs à des gouvernements secondaires ou régionaux et qui peut les leur retirer selon son bon vouloir ou selon le caprice de ceux qui le dirigent. Non, le Canada est une union d'états provinciaux autonomes, autrement dit, indépendants entre eux et indépendants du pouvoir central dans les domaines qui leur sont propres.

Que notre système fédéral, qui date de 75 ans, ait besoin de quelque modification ou de quelque rajustement, cela est possible, et je n'ai pas la compétence juridique pour répondre oui ou non, mais cependant, si quelque réadaptation était nécessaire, elle ne devrait s'effectuer que du consentement unanime de tous les contractants...

M. Dupuis: Cela a été fait.

M. Spence: Mais qu'un de ces contractants pénètre dans le champ du voisin, et nous tombons alors dans l'abus de pouvoir, dans la division. Nous risquons aussi de tomber dans la multiplication, dans la superposition de services travaillant dans les mêmes sphères, doublant ainsi les charges et en accablant le contribuable.

A notre regret, le discours du trône ne fait aucune mention de l'intention du gouvernement fédéral d'entamer des pourparlers avec les provinces pour régler cette question définitivement.

Aussi longtemps que la présente situation existera, les conflits se multiplieront entre les provinces et le fédéral, et nos municipalités et nos commissions scolaires devront se contenter de budgets nettement insuffisants. Nos conseils municipaux et nos commissions scolaires auront beau s'évertuer, se morfondre à trouver des solutions à leurs problèmes, leurs efforts n'aboutiront jamais à rien, parce que les contribuables sont déjà abondamment surtaxés. Ce n'est qu'à la faveur d'une redistribution de l'assiette des impôts qu'il leur sera possible d'obtenir de nouvelles sources de revenu. Et cette redistribution ne sera possible que lorsque les droits de taxation accaparés par le gouvernement central auront été remis aux provinces. Des ententes entre les municipalités et les provinces seront alors possibles et avantageuses.

Je félicite l'honorable chef de l'opposition (M. Drew) de l'attitude qu'il a adoptée relativement à cette question. Les provinces en général, tant le Québec que les autres, l'approuvent. La presse a été unanime à le féliciter.

Le Devoir du 29 novembre, sous la signature de son directeur, M. Gérard Filion, dans un article intitulé: "Le pouvoir d'affamer, déclarait":

> Le chef du parti conservateur, M. Drew, a affirmé plus vigoureusement qu'il ne l'avait jamais fait dans le passé, la position de son parti en matière de répartition des impôts. Il s'est prononcé carrément contre les ententes fédérales-provinciales en vigueur et il s'est dit favorable à une entente entre Ottawa et les provinces laissant à chaque pouvoir les sources d'impôts nécessaires à l'accomplissement de ses devoirs.

M. Fleming: Très bien.

M. Spence: Je continue la citation:

> M. Drew a rappelé le caractère temporaire de ces ententes et il a reproché à Ottawa sa mauvaise foi évidente en maintenant en temps de paix des accords conclus pour le temps de guerre seulement. Il a relevé les protestations récentes du premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Macdonald, le mécontentement du premier ministre de l'Ontario, M. Frost, lors de la signature de l'entente Ottawa-Toronto. Il a accusé le gouvernement libéral de pratiquer une politique tendant à ruiner graduellement les provinces et à les mettre sous la dépendance financière du gouvernement central.

En somme, M. Drew s'est rangé définitivement du côté des partisans de la décentralisation fiscale. Il est pour le respect intégral de la lettre du pacte confédératif qui donne aux provinces une priorité en matière d'impôts directs pour les fins provinciales, et de l'esprit de la Confédération qui fait d'Ottawa et des provinces des pouvoirs autonomes dans la limite de leur juridiction.

Je suis convaincu que la province de Québec accorderait son appui à une formule qui sauvegarderait ses droits. Et M. Duplessis, le champion des droits provinciaux dans le Québec, nous a prouvé assez clairement la sincérité de ses intentions, quand il a dit à une délégation qu'il recevait récemment, tel qu'en fait foi *Le Devoir* du 27 novembre dernier:

Si je savais que ma disparition pourrait régler définitivement le problème constitutionnel, j'abandonnerais la vie politique, car la vie d'un homme ne compte pas eu égard à la survivance d'un peuple.

Monsieur l'Orateur, si j'étais un adhérent du gouvernement...

M. Langlois (Gaspé): C'est bien naïf, ça!

M. Spence: ...je crois que je prendrais note de cette déclaration de l'honorable premier ministre de la province de Québec...

M. Dupuis: Ne soyez pas inquiet, il ne s'en ira pas.

M. Spence: ...car cette déclaration devrait induire le gouvernement fédéral à engager immédiatement des pourparlers avec les provinces.

Je regrette aussi que le Gouvernement ne fasse pas mention dans le discours du trône de son intention de mettre fin au gaspillage des fonds publics, dont certains exemples ont été donnés dans cette enceinte par l'honorable chef de l'opposition.

Étant donné que mon temps de parole est limité, je ne m'attarderai pas à parler des achats de bottes, de souliers, de chaussures, de cravates, de théières, de tapis et de carpettes; je ne parlerai pas non plus des achats d'imperméables.

Je désire vous dire, cependant, que dans le comté de Roberval, que j'ai l'insigne honneur de représenter à la Chambre, je connais très peu de pères de famille dont les ressources sont suffisantes pour se procurer ou pour acheter à leurs enfants des chaussures à $15 la paire, à raison de 10 paires par année, des vêtements au rythme de $1,400 par personne par 2 ans, des imperméables à raison de $16 par personne par année, des cravates à la douzaine...

M. Dupuis: Pendant la crise, ils n'avaient pas $10 non plus.

M. Spence: Vous êtes venu chez nous, vous, et les gens ne vous ont pas écouté!

[M. Spence.]

Je connais un grand nombre de pères de famille, par contre, dont une large partie du revenu, qu'ils gagnent par leur travail dans des conditions difficiles, est dirigée, par le truchement des impôts indirects et directs, vers les coffres du gouvernement fédéral et dilapidée sans aucun souci de l'économie la plus élémentaire. Pourtant, ils auraient bien besoin de garder un peu plus de leurs revenus pour procurer à leurs enfants le bien-être et l'éducation qu'ils sont en droit de recevoir.

Les conseillers financiers du ministère des Finances devraient se mêler au peuple pour se rendre compte du mécontentement qui règne un peu partout à cause du fardeau des taxes. A leur retour, ils pourraient peut-être offrir quelques judicieux conseils à leurs supérieurs.

M. Langlois (Gaspé): La taxe de vente de M. Duplessis aussi.

M. Spence: Il n'y a pas de M. Duplessis ici.

M. Fleming: Les impôts élevés vous feront perdre les prochaines élections.

M. Spence: Nous souffrons d'une pénurie de logement dans le comté de Roberval. Nous sommes en face d'une situation qui s'aggrave de jour en jour de façon alarmante.

Les jeunes gens qui fondent un foyer n'ont pas d'endroit où se loger, à moins qu'ils ne se contentent que d'une ou deux chambres; les chefs de famille, qui ont quelques enfants, sont forcés d'avoir recours à la loi pour conserver les logements qu'ils occupent. C'est une situation qui ne peut durer indéfiniment. Lorsque la régie des loyers sera abandonnée par le gouvernement du Québec,—et cela se produira nécessairement tôt ou tard,—les familles qui seront jetées sur le pavé seront innombrables.

M. Boisvert: Cela relève du gouvernement provincial, encore.

M. Spence: Laissez faire, vous aurez aussi votre tour.

Le coût élevé de la vie, le coût des matériaux de construction, le coût de la main-d'œuvre sont autant de facteurs qui rendent impossible, d'une façon pratique, la construction d'une habitation pour une famille à revenus moyens, dans les conditions actuelles. Et je crains fort que, lorsque tout sera à la baisse, on n'ait plus d'argent pour construire.

On tente de louables efforts ici et là pour contourner la difficulté. Les coopératives de maisons d'habitation ont quelques belles réussites à leur crédit, mais elles ne peuvent satisfaire à toutes les demandes, parce que les compagnies de prêts se désintéressent, en général, de ce genre d'entreprise, ou parce

que le montant initial que doit verser l'aspirant propriétaire est trop élevé,—ou encore parce que nos municipalités ne sont pas en mesure de fournir les services municipaux à ceux qui désirent construire, comme c'est le cas par exemple dans la ville de Mistassini.

M. Boisvert: M. Duplessis ne veut pas.

M. Spence: Nous avons fondé, il y a une quizaine d'années, à Dolbeau,—le centre industriel le plus prospère et le plus intéressant de mon comté,—une coopérative pour la construction de maisons d'habitation, et ce n'est qu'après des années de travail, de recherches, d'étude, de démarches auprès de compagnies de prêts et de dévouement de la part des officiers de cette coopérative, dont les services étaient bénévoles,—j'aime à vous le dire,—qu'il a été possible d'entreprendre la construction d'une vingtaine de maisons.

Je me permets, en passant, de souligner que le coût de ces habitations est des plus avantageux, et les plans dont se sont servies les coopératives leur ont permi de construire des maisons des plus coquettes. Ce projet, néanmoins, se serait avéré irréalisable si la Société des Artisans Canadiens Français n'avait pas fait confiance à cette coopérative et n'avait pas consenti les prêts. Il me fait plaisir de rendre hommage à cette Société qui, grâce à sa grande compréhension des problèmes sociaux, a rendu possible la réalisation du projet de Dolbeau.

Il est urgent que le Gouvernement effectue les modifications indispensables à la Loi relative à l'habitation afin de permettre aux aspirants propriétaires de s'en prévaloir.

Le problème du logement se pose partout, aussi bien dans nos petites villes industrielles, dans nos paroisses rurales, que dans les grandes agglomérations urbaines.

Les sociétés coopératives de maisons d'habitation sont les organismes tout à fait indiqués pour entreprendre de tels projets. Et le ministère des Ressources et du Développement économique (M. Winters), à mon sens, serait bien avisé de s'adresser aux coopératives de maisons d'habitation pour obtenir des suggestions en vue de l'élaboration d'un programme réellement pratique et économique.

Elles ont l'expérience pratique et leurs conseils ne pourraient être que très judicieux.

Étant donné qu'il a été question récemment dans cette Chambre de l'élection de Roberval, qu'il me soit permis, en terminant, d'adresser un message à l'honorable député qui a soulevé la question.

A la page 134, volume 1, session de 1944, des *Débats* de la Chambre, au lendemain d'une élection partielle au cours de laquelle un candidat du Bloc Populaire canadien avait été élu à la Chambre, l'honorable député de Portneuf (M. Gauthier) disait:

> Qu'il me soit permis de noter avec satisfaction que les députés libéraux semblent tout à fait remis des fatigues de leur pélerinage dans Stanstead.

Monsieur l'Orateur, j'ai constaté moi-même, depuis mon arrivée à la Chambre, que les quelque 15 ou 16 députés libéraux, y compris un honorable ministre et un adjoint parlementaire, qui sont venus faire une croisade dans Roberval en mai dernier, ne sont pas encore remis de leur désappointement.

M. Langlois (Gaspé): Vous n'êtes pas, vous-même, revenu de votre surprise.

M. Brisson: Il est difficile de s'en remettre!

M. Spence: Ce fut, monsieur l'Orateur,...

L'hon. M. Chevrier: C'est le temps d'applaudir.

M. Spence: Ce fut, monsieur l'Orateur, une véritable croisade, en effet, et les électeurs de Roberval n'ont pas été peu surpris de reconnaître, parmi les députés libéraux qui sont venus leur rendre visite à cette occasion, l'ancien organisateur du Bloc Populaire canadien, l'honorable député de Portneuf, et l'ancien organisateur du parti conservateur dans la province de Québec, l'honorable député de Bonaventure (M. Arsenault).

M. Langlois (Gaspé): Vous conviendrez, vous aussi, que c'est le seul temps où vous avez gagné une élection.

M. l'Orateur suppléant: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je dois lui rappeler que son temps de parole était déjà écoulé à 8 heures et 53 minutes. L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour continuer?

Des voix: Oui, laissez-le continuer.

M. l'Orateur suppléant: Très bien. L'honorable député a le consentement unanime de la Chambre.

M. Spence: Monsieur l'Orateur, je n'ai que quelques mots à ajouter. L'honorable député de Portneuf a parlé de cravates dans son discours. Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de vous dire que cela lui rappelle sans doute, une certaine histoire de culottes qui, il y a quelques années, a entraîné le balayage d'une législature provinciale dont il faisait partie. Peut-être craint-il que cette histoire de cravates ne fasse subir les mêmes conséquences, l'an prochain, au parti dont il est membre aujourd'hui.

M. Gauthier (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. L'honorable député a parlé de mon passage dans son

comté à titre d'organisateur du Bloc Populaire pendant la lutte provinciale de 1944; mais il a oublié de vous dire qu'il était alors un de nos partisans et que je me suis rendu à son établissement...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

M. Spence: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. L'honorable député de Portneuf a posé la question de privilège, mais je dois malheureusement l'informer que le point qu'il a soulevé n'a rien d'une question de privilège.

M. Gauthier (Portneuf): C'était son privilège comme le mien!

(Traduction)

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je regrette qu'il me faille empêcher la mise aux voix en ce moment, mais j'ai des observations à formuler qui portent directement sur la proposition de sous-amendement. Avant de passer à ces observations, je dois dire que tous ces dispositifs pendus au plafond donne à la Chambre l'aspect des salles de douches qu'on trouve dans nos houillères. Dans ces salles, un certain nombre de câbles pendus au plafond retiennent chacun un petit panier où le houilleur place ses vêtements quand il s'est changé. Quand j'ai aperçu tous ces dispositifs, je me suis dit qu'on avait transformé la Chambre des communes en salle de douches pour houilleurs. Il se peut que l'acoustique s'en trouve améliorée pour les gens des tribunes, mais, pour ce qui est de la Chambre elle-même, l'amélioration n'y paraît guère.

M. McIvor: Au contraire.

M. Gillis: A mon avis, nos voix sont simplement plus rauques; elles rendent un son grinçant. L'acoustique, dans la Chambre même, n'est guère meilleure. De fait, quand M. l'Orateur se prononce sur un rappel au Règlement, comme il vient de le faire au milieu du tumulte, il est très difficile de saisir ses paroles. Je n'ai pu entendre qu'une voix étouffée, indistincte, une espèce de bruit sourd, et les instructions ou ordres de M. l'Orateur étaient loin d'être clairs. S'il nous arrive de ne pas observer fidèlement ses instructions, il faudra en imputer la faute à ces dispositifs. Je crois qu'il faudrait les mettre au point, car ils ne sont guère efficaces.

Autre chose, dont je voudrais faire mention, avant d'en venir à mon sujet principal. Depuis le dernier ajournement de la Chambre, il m'est arrivé quelque chose d'agréable. Comme le savent les députés les plus anciens, j'ai, au cours d'une période de dix années environ, souvent pris la parole afin de demander l'aménagement d'une voie de passage permanente sur le détroit de Canso. Nombre d'esprits sceptiques m'ont dit qu'il ne pouvait s'agir là que d'un enjeu politique, d'un rêve qui ne se réaliserait jamais. Toutefois, je n'ai jamais perdu confiance car je savais que le ministre des Transports (M. Chevrier) qui avait beaucoup à dire quant à cette entreprise témoignait d'une confiance égale à la mienne.

Un beau jour le Gouvernement a voté les crédits nécessaires; il y a environ deux mois, j'ai eu le plaisir de me rendre au détroit de Canso, sur l'invitation de la société de construction à qui on a confié le contrat. A l'heure actuelle, les travaux sont en fort bonne voie; ils se poursuivent nuit et jour et on fait de bonne besogne.

J'ai été heureux (je puis dire que j'en ai été vraiment heureux) de voir, par un après-midi morne et très froid, le ministre des Transports tirer le levier qui a déclenché la première explosion, laquelle a précipité un énorme pan du cap Porcupine dans le détroit de Canso. Un vieux monsieur d'environ 80 ans se tenait près de moi; il y avait au moins soixante ans qu'il était libéral. Il ne me connaissait pas du tout et il me tapa sur l'épaule en disant: "Mon ami, voilà le genre de ministre qu'il faut. Quand une montagne lui barre la route, il la fait sauter." C'était un moment très agréable; ayant, pendant des années, fait entendre des critiques malignes, je suis très heureux de pouvoir dire ce que je viens de dire. J'avais raison d'avoir confiance; ici-bas quand on a perdu toute confiance, il ne reste plus grand chose.

Je m'arrêterai aussi pendant quelques instants à une question qui n'intéresse pas seulement le Canada, mais toutes les nations. Quand je vois, en cette enceinte, des députés s'arrêter à des questions politiques peu importantes, réclamer une plus grande sécurité sociale, des impôts moins lourds, et ainsi de suite, je me rends compte que la démocratie fonctionne bien. Mais il ne faut pas oublier de très bien choisir nos représentants et de ne pas leur confier le pouvoir uniquement pour qu'ils le détiennent. Les problèmes extérieurs, qui en ce moment suscitent au monde entier des problèmes d'ordre économique, influent sur la plupart de nos problèmes intérieurs et exigent beaucoup d'attention.

J'ai écouté, hier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Nous sommes tous très fiers de son élévation au poste qu'il occupe. Quel que soit l'endroit où il siège en cette enceinte, il est toujours Canadien, et sa nomination à ce poste d'importance internationale indique que c'est un homme de grande réputation. Alors que je l'écoutais hier après-midi, je me rappelais avoir écouté

le même homme il y a trois ou quatre ans et je songeais qu'il n'était plus le brave Mike Pearson d'alors. Je ne dis pas qu'il ne s'est pas montré brave hier après-midi; mais, dans le bref exposé qu'il a présenté, il m'a semblé hésitant, indécis, incertain et craintif. Ce sont des complexes qui ne sont pas particuliers, à l'heure qu'il est, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. On les rencontre chez presque tous les Canadiens. Tout député qui parcourt le pays, rencontre les gens et s'entretient avec eux constate exactement les mêmes complexes dans toutes les classes de la société: l'incertitude, le doute et la crainte.

A mon avis, cette constatation confirme que personne n'a été à la hauteur de la responsabilité qui consiste à donner des directives sans crainte et indépendamment des opinions politiques, religieuses ou autres. Je me suis un peu renseigné sur le problème grâce à des lectures. Comme la plupart des députés le savent, je ne suis pas spécialiste. Je ne suis qu'un mineur de charbon, mais je cherche à analyser les données du problème tel qu'il existe. Nous devons nous arrêter un moment afin de songer aux événements qui se passent en dehors du Canada, événements qui ont de graves répercussions sur nos problèmes nationaux. Nous ne devons pas oublier que, depuis que les batailles d'importance majeure ont cessé en 1945, la guerre n'ayant jamais pris fin, nous nous sommes engagés dans une guerre d'une nouvelle forme, la guerre froide, la guerre des idées. A mon avis, les pays qui sont actuellement membres de l'OTAN ont adopté en 1945 une ligne de conduite sage et juste. Ils avaient l'intention d'effectuer un rétablissement. Leur but était d'utiliser l'économie des pays producteurs de façon à permettre aux pays dévastés par la guerre de se relever. Nous avons immédiatement commencé à désarmer et à reprendre nos services commerciaux. En Grande-Bretagne et en Amérique du Nord, le but principal a été le relèvement. On a demandé de très grands efforts aux économies de l'Angleterre, du Canada et surtout des États-Unis.

Notre but principal a été le relèvement, mais l'Union soviétique, elle, qui menace actuellement la paix du monde, a pris une attitude opposée. Au lieu de s'en tenir au principe du refus de toute ambition territoriale, principe qu'elle avait toujours observé auparavant, et de se considérer comme notre alliée dans une grande croisade contre le fascisme, l'Union soviétique a immédiatement entrepris la réalisation d'un programme d'expansion impérialiste et s'est mise à utiliser les pays satellites afin d'atteindre ses propres buts. Cette attitude nous a obligés à adopter la ligne de conduite que nous avons prise. Nous avons été forcés d'établir l'Organisation du Traité de l'Atlantique-nord et de recourir à d'autres mesures, comme l'UNRRA, le plan Marshall et bien d'autres.

Pour empêcher la guerre nous sommes aujourd'hui réduits à épuiser nos économies. Nous devons affecter des milliards de dollars à la production de matériel militaire nécessaire aux fins de la défense durant la guerre froide. Nous devons faire face à la situation qui règne en Corée. Nous avons à résoudre toutes sortes de problèmes, d'où il suit que les nations libres épuisent leurs économies à une double fin. D'abord, nous essayons d'une année à l'autre, grâce à notre production, de restaurer les pays dévastés par la guerre et de venir en aide aux pays peu développés; et puis, nous devons réarmer pour nous défendre dans la guerre froide qui se poursuit en ce moment.

Les pays qui nous ont contraints à adopter cette ligne de conduite attendent les événements. Ce sont des pays militaires. Ils n'ont pas à faire accepter à leur population l'idée d'un programme de défense ni celle des impôts. Ils les ordonnent chez eux tandis que nous devons les faire accepter par notre population. Le régime totalitaire se fonde exclusivement sur la force et l'action. Sans perdre de vue leur objectif, ils sont tranquilles derrière leurs frontières, épargnant leurs effectifs, conservant leurs ressources et utilisant le capital humain, les économies et toutes les autres ressources des pays satellites. Voilà le problème que nous avons à résoudre et qui n'est pas clairement exposé à notre population.

Ils ne sont pas nombreux aux pays aujourd'hui ceux qui prêchent publiquement que pour conserver notre civilisation et prévenir un désastre il nous faut édifier notre sécurité, nous armer afin de pouvoir nous défendre en cas d'attaque, tout en assurant à notre population toute la sécurité sociale possible. J'affirme que les journaux du pays ne se préoccupent pas assez de cette tâche. Qu'on choisisse à peu près n'importe quel journal de n'importe quelle région du pays et qu'on jette un coup d'œil sur les éditoriaux dans lesquels les lumières du journalisme sont censées exposer les problèmes avec lesquels notre pays est aux prises. Vous y constaterez qu'on s'y contente de phrases creuses.

Des voix: Très bien!

M. Gillis: Beaucoup d'éditoriaux ne veulent rien dire. Chaque journal devrait confier à un journaliste le soin d'étudier la situation internationale, la guerre froide et les moyens de se défendre dans cette guerre. On pourrait ainsi renseigner la population et lui assigner

un but à atteindre, en particulier pour le temps où la crise actuelle prendra fin. Il faudrait confier cette tâche à quelqu'un. Si je mentionne ce fait ce soir c'est que, au cours de mes voyages dans le pays, je constate avec effroi que les gens sont indécis, craintifs et ne savent pas du tout où on les mène.

J'entends des gens s'élever contre les impôts. Certes, l'homme le plus populaire au monde serait celui qui se déclarerait contre tout impôt et qui proclamerait que personne ne devrait payer de taxes. Ce serait un excellent programme mais je ne voudrais pas pousser la malhonnêteté jusqu'à le proposer aux membres du Gouvernement. Mon attitude serait la même si j'avais en face de moi les conservateurs et elle serait encore la même s'il s'agissait des créditistes.

Une voix: Que dites-vous de la CCF?

M. Gillis: Si les cécéfistes siégeaient en face, mon attitude serait toujours la même. Il est impossible de persuader la population de dépenser 5 milliards de dollars pour des armements, à moins qu'elle ne le considère nécessaire. Environ 51·6 p. 100 de chaque dollar perçu à titre d'impôt vont à la défense nationale. Environ 11 p. 100 sont destinés à la sécurité sociale, et le reste à l'administration du pays, aux allocations aux anciens combattants et à d'autres choses analogues. Si je disais que je ne voulais pas verser plus d'impôts, je devrais être assez honnête pour dire aux autres qu'ils devraient supprimer quelque chose; et je ne vois pas ce que l'on pourrait supprimer à l'heure actuelle.

Je dirai maintenant quelques mots au sujet du sous-amendement. Si ce sous-amendement est adopté, comme je m'y attends . . .

M. Coldwell: Encore de la confiance. Une très grande confiance.

M. Gillis: . . . il entraînera d'autres dépenses. Le sous-amendement est fort simple. Il n'exige rien et ne dit pas au Gouvernement de faire quelque chose. Il est très simple, et je le consignerai à nouveau au compte rendu, parce que tout ce qui est bon, vaut la peine d'être répété. Le voici:

> Nous déplorons, en outre, que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas
>
> *a*) recommandé une mesure tendant à établir un programme national d'assurance-santé administré par les provinces;
>
> b) donné suite aux propositions qu'ils ont formulées lors de la conférence fédérale-provinciale de 1945.

Il n'est nullement question là d'enrégimentation, ni d'un empiétement quelconque sur la compétence des provinces. On invite les provinces à collaborer. Il n'est pas hors de propos de demander au Gouvernement d'appliquer ou d'essayer d'appliquer des mesures qu'il a déjà proposées. N'a-t-il pas avancé ces propositions en 1945?

Voyons maintenant ce qui en est de cette question d'une assurance-santé sur le plan national. Certains disent, en cette enceinte, que ce serait la médecine d'État. Mais personne n'a dit ce qu'est la médecine d'État. Qu'est-ce que la médecine d'État? Moi, je l'appellerais la médecine coopérative. Je dirais qu'elle est analogue à la sécurité du vieil âge. Personne ne s'oppose à ce que l'État verse des pensions aux vieillards. Le programme est à participation. Les contribuables versent 2 p. 100 de leurs impôts. Ils paient la note et reçoivent la pension, sans que la moindre flétrissure y soit attachée.

Qu'il me soit permis de dire ce que serait l'assurance-santé nationale. J'ai deux excellents exemples à citer. En compagnie du représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et de celui de Melfort (M. Wright), je me suis rendu en France en 1944. Nous y avons visité un important hôpital de l'aviation allemande, qui était alors entre les mains des Alliés. Pendant notre visite, je me suis entretenu avec un médecin très compétent, originaire de Vancouver, dont je tairai le nom. Nous l'avons vu exécuter des opérations. Il était aussi rapide et compétent que tout autre médecin que j'ai jamais vu. Nous avons passé environ 24 heures avec lui et, avant notre départ, il nous a demandé à quel point nous en étions au Canada en ce qui concerne l'assurance-santé nationale. Je lui ai répondu que nous en parlions encore, que nous ne faisions pas grand chose à ce propos et que le Gouvernement hésitait encore beaucoup. J'ai ajouté que nous réalisions des progrès, à mon avis, et que nous commencions à convaincre au moins le public canadien. A la fin, je lui ai dit que, lorsqu'on rend une demande assez populaire, les politiciens en quête de votes agréent généralement la demande. On agit lorsque les pressions sont assez fortes. La question m'intéresse beaucoup, a-t-il répondu. Il m'a déclaré qu'il était jeune médecin avant la guerre et qu'il vivait péniblement. Il a ajouté qu'il était assez bon médecin et qu'il s'était spécialisé en chirurgie à Vancouver, et qu'il y avait un petit bureau, qu'il avait une bouteille miraculeuse sur une tablette et une autre bouteille miraculeuse sur une autre tablette. Il n'était pas attaché au service d'un hôpital, ni à un conseil d'administration d'hôpital, mais il était praticien général. Il m'a dit que lorsque des gens allaient le consulter il savait assez bien ce dont ils avaient besoin mais ils n'avaient pas de quoi le payer et lui n'avait pas les moyens de les soigner. Il a déclaré: "Je leur donnais une petite

gorgée du contenu de ma bouteille miraculeuse et si celà ne leur faisait pas de mal, celà ne leur faisait pas beaucoup de bien non plus. En fin de compte, nous étions tous contents et cela ne nous avait pas coûté cher ni aux uns ni aux autres."

C'est alors que la guerre a éclaté et que le gouvernement l'a appelé. On avait besoin de lui dans l'armée. Il a dit qu'il s'opposait fermement alors à un programme national d'assurance-santé. Il ne s'y opposait pas à cause de ce qu'il en savait, mais à cause de ce que quelqu'un lui avait dit à ce sujet. En entrant dans l'armée, il reçut un uniforme et on lui accorda une bonne solde. Sa femme et ses enfants retiraient une allocation et il jouissait de la sécurité économique. Il a ajouté qu'il s'est trouvé posté dans un hôpital, avec des infirmières, un laboratoire, des techniciens et un matériel dont il n'avait jamais même rêvé auparavant. N'ayant plus à se soucier des questions économiques, il se mit au travail à titre de médecin et de nouvelles méthodes furent bientôt établies. Il a déclaré que c'est alors qu'il s'est aperçu soudainement que c'était là un régime de médecine socialisée, et il a ajouté: "Ce qui me préoccupe maintenant, c'est ce qui arrivera lorsque je quitterai l'armée et que j'abandonnerai l'uniforme. Devrais-je reprendre ma bouteille miraculeuse? Qu'arrivera-t-il à tout ce matériel, aux infirmières, aux techniciens et à toute l'organisation?"

Je lui ai dit que je ne savais pas mais que nous faisions de notre mieux pour diffuser l'idée en prévision du jour où ceux qui cherchent à recueillir des votes devront l'accorder aux Canadiens pour obtenir leurs voix.

C'est un exemple. Le second est plus récent. Il y a un mois, j'ai eu l'occasion de visiter l'hôpital de Camp-Hill à Halifax en Nouvelle-Écosse. Je tiens à dire au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe) et, s'il n'est pas ici, ma déclaration figurera du moins au compte rendu, que cet hôpital est l'un des meilleurs établissements du genre en Amérique du Nord. J'y ai passé deux jours et je tiens à rendre hommage aux médecins, infirmières et infirmiers, ainsi qu'à tous les gens que j'y ai rencontrés. La profession médicale n'offre pas, sur tout le continent nord-américain, de personnel plus compétent, plus renseigné ou plus consciencieux. Dans 99 p. 100 des cas, les hôpitaux particuliers ne peuvent pas rivaliser avec ces hôpitaux d'anciens combattants,—j'imagine que tous sont aussi bien outillés, partout au Canada,—pour ce qui est de l'équipement, parce qu'ils n'ont pas assez d'argent.

Pendant mon séjour là-bas, je me suis entretenu avec un ou deux médecins du sujet qui nous occupe. Dans la conversation, ils ont exprimé des craintes, tout comme le médecin que j'avais rencontré en France, à cause de ce qu'ils avaient entendu dire sur le sujet. Ce qui les effrayait, c'était l'enrégimentement et autres raisons analogues. J'ai demandé à l'un d'eux s'il estimait qu'il pouvait rendre de plus grands services dans l'institution où il travaillait pour un salaire et où il avait à sa disposition des laboratoires, de l'équipement et des techniciens, que dans un bureau à la campagne où il lui faudrait soigner des malades dont deux sur cinq seraient incapables de le payer. Ces hôpitaux d'anciens combattants sont en quelque sorte un régime d'assurance-santé pour nos ex-militaires. C'est un régime de soins médicaux sans participation, dont les frais sont acquittés, au moyen des impôts, par l'ensemble des contribuables. C'est donc un plan national d'assurance-santé au bénéfice des anciens combattants. Nous payons les ex-militaires pendant qu'ils se font traiter.

Dans 99 p. 100 des hôpitaux du pays, on n'a ni l'outillage ni le personnel dont disposent les hôpitaux d'anciens combattants. A mon avis, ces institutions sont sans égales sur le continent nord-américain. Si nous pouvons agir de la sorte à l'égard de nos anciens combattants et acquitter les frais de ces services avec les impôts, sans que les bénéficiaires versent un seul sou, pourquoi ne pouvons-nous pas accomplir la même chose pour tous les Canadiens grâce à un régime à participation? Nous pourrions en assurer les frais au moyen de l'impôt sur le revenu, comme nous l'avons fait dans le cas de la pension de vieillesse, en ajoutant à l'impôt un autre relèvement de 2 p. 100 ou de tout autre ordre que les actuaires pourraient établir. Ce n'est plus une vision, ni un rêve; c'est une nécessité.

Certains me disent que nous ne sommes pas prêts à cet égard. Quand le serons-nous? Plaçons à la disposition de tous les Canadiens les moyens que nous avons. Tous ceux qui ont écouté le ministre des Finances (M. Abbott), lorsqu'il a présenté son dernier budget, ont dû se rendre compte que la moitié de nos gens sont incapables de payer les services médicaux. La moitié des salariés de notre pays touchent un salaire inférieur au niveau imposable aux fins de l'impôt sur le revenu. Comment quelqu'un dont le revenu est inférieur à $2,000 par année, dans le cas d'une personne mariée, ou dont le revenu est inférieur à $1,000 par année, dans le cas d'un célibataire, peut-il payer des notes d'hôpital ou des honoraires de médecins vu le coût actuel des services médicaux? En conséquence, ces gens n'obtiennent pas de traitements. Il y a négligence et une foule de victimes à cause de cette négligence. Tout cela tient à ce que les gens ne peuvent se

permettre d'obtenir des soins médicaux. Il nous faut plus d'hôpitaux, plus de médecins, un personnel compétent plus nombreux et le reste. Mettons à la disposition de tous les Canadiens ce que nous avons, car des centaines ne peuvent se permettre d'obtenir de soins médicaux.

Comparons les deux régimes, particulier et national. Des témoignages présentés à la commission présidentielle sur la santé, aux États-Unis, ont indiqué que certains plans privés retiraient jusqu'à 94c. par dollar et ne fournissaient qu'une valeur de 6c. en soins. Même au Canada, l'*Associated Medical Services* retire 25c. par dollar tandis que la Croix-bleue retire environ 18 p. 100, 9 p. 100 étant destinés à défrayer les dépenses, et 9 p. 100 étant affectés aux réserves. Les régimes prévoyant des soins des médecins prennent de 10 à 15 p. 100 en frais d'administrations.

Par ailleurs, en Saskatchewan, le programme provincial d'hospitalisation qui s'étend à toute la province, n'exige qu'environ 4·6 p. 100 pour les dépenses, tandis que le programme de santé de Swift-Current, qui est un programme de santé à participation obligatoire, n'exige que 5·6 p. 100. L'expérience montre que les programmes d'État coûtent moins cher et permettent d'obtenir plus de services par dollar affecté à la santé. Les régimes particuliers ont pour résultat de limiter les moyens de l'intéressé. Ils imposent les mêmes prix au riche comme au pauvre. D'autre part, un programme national aurait pour effet d'établir une échelle de cotisations de façon que les éléments de la population dont le revenu est bas auraient à débourser des sommes moins élevées que celles que devraient payer pour obtenir les mêmes soins, les gens dont les moyens sont plus vastes. Les programmes particuliers n'atteignent, tout au plus, qu'une partie de la population. Actuellement, seulement la moitié de la population bénéficie de programmes d'hospitalisation, y compris les programmes des gouvernements de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, et seulement 25 p. 100 bénéficient de programmes de soins médicaux.

Un programme national de santé s'appliquerait à tous les citoyens, de Vancouver à Terre-Neuve. La protection qu'offre un programme privé est limitée par toutes sortes de restrictions en matière d'étendue et de paiements, tandis qu'un programme national ne souffre que de très rares restrictions ou même aucune. Il assure toute la protection dont on a réellement besoin. Les programmes privés s'appliquent bien plus aux citadins qu'aux ruraux, alors que le besoin est plus pressant dans les régions rurales. Un programme national s'appliquerait aux régions rurales aussi bien qu'aux régions urbaines. Les programmes privés n'arrivent pas à accroître le nombre des médecins, dentistes et infirmières. Un programme national assurerait la formation d'un personnel professionnel plus nombreux et la construction d'un plus grand nombre d'hôpitaux. Tout cela fait partie d'un programme national. Les programmes privés sont laissés à la libre volonté de chacun, de sorte qu'ils ne s'appliquent pas à ceux qui n'ont pas les moyens d'y participer, qui ne font pas partie de groupements ou simplement l'oublient. Ceux qui y participent volontairement n'obtiennent pas toujours des services proportionnés à leur argent. Par ailleurs, un programme national est obligatoire et s'applique effectivement à tout le monde.

Lorsque le gouvernement présente un plan d'une manière démocratique, chacun paie sa juste part, au moyen de l'impôt général et d'une participation proportionnelle à la sécurité sociale. Aujourd'hui, sous le régime des programmes privés, les Canadiens dépensent déjà environ 450 millions de dollars en frais d'hospitalisation, de médecins et d'autres soins nécessités par la maladie. En outre, nos gouvernements dépensent un autre montant de 150 à 200 millions, ce qui forme un total de plus de 600 millions de dollars.

Avec un programme national de santé, nous ne dépenserions probablement pas plus d'argent, à la longue, que nous n'en dépensons maintenant, mais nous le dépenserions plus judicieusement. Nous verserions le montant actuel de nos dépenses au fonds du régime national et nous obtiendrions plus de services pour notre argent.

Je vois monsieur l'Orateur qui me sourit, ce qui indique que mon temps de parole est près d'expirer. Je tenais à formuler ce soir ces quelques observations sur le régime d'assurance-santé. L'exposé que j'ai consigné au compte rendu montre clairement que la question d'un régime national d'assurance-santé ne constitue plus une question d'intérêt purement politique. Toutes ces remarques relatives à "l'enrégimentement", toutes ces déclarations analogues ne sont qu'épouvantails futiles. On ne devrait les inclure ni dans les programmes politiques ni dans les discours prononcés à la Chambre des communes du Canada.

Nous ne pouvons nous passer d'un programme national d'assurance-santé. C'est une des choses qui me paraissent essentielles. J'habite une région minière. Nous bénéficions d'un régime de soins médicaux fort acceptable. Les honoraires des médecins sont établis conformément à un barème. Nous avons fait construire nos propres hôpitaux. Nous détenons la moitié des postes administratifs au sein des conseils. C'est ainsi que nous dirigeons le fonctionnement du régime.

J'estime que notre régime de soins médicaux est bien supérieur à la plupart de ceux qui existent ailleurs au pays, mais il est loin d'être assez complet. Depuis dix ans, il nous a fallu relever à maintes reprises le chiffre de la cotisation et, malgré cela, l'hôpital enregistre constamment des déficits.

La moitié de la population a besoin de soins de spécialistes. Chaque semaine, le comité se voit dans la triste obligation d'aller de porte en porte recueillir les fonds requis pour envoyer quelqu'un à Montréal ou à Halifax afin d'y subir une intervention chirurgicale compliquée, car l'hôpital local n'est pas équipé pour effectuer, par exemple, les opérations qui intéressent le cerveau. Les besoins augmentent de jour en jour. Les hôpitaux locaux ne peuvent plus suffire. Les frais deviennent excessifs. On ne peut assurer les services qui s'imposent. Il est impossible d'obtenir le matériel nécessaire.

J'aimerais inviter le chef de l'opposition (M. Drew) ou tout député pour qui la médecine d'État signifie enrégimentation à rendre visite à certains des hôpitaux pour anciens combattants, à examiner ces hôpitaux, leurs installations et à se rendre compte combien la tâche se trouve simplifiée pour les médecins grâce aux infirmières, techniciens et autres à leur service.

En terminant, je ferai observer que l'honorable représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis) a fait cet après-midi un excellent discours. Les applaudissements qui l'ont accueilli indiquent que tous les députés étaient très heureux de le voir de nouveau en bonne santé, reprenant la besogne et accomplissant la tâche à laquelle il se consacre depuis vingt-cinq ans. Il a parlé de l'évaluation des ressources dans l'attribution des allocations aux anciens combattants; il a préconisé la suppression de cette évaluation à l'égard des pensions de cécité. Je n'ai pas l'intention de m'attarder sur ces points. J'en ai déjà parlé. Je tiens tout simplement à m'associer à l'honorable représentant en ce qui concerne toutes les propositions qu'il a présentées en vue d'améliorations à apporter à la législation déjà en vigueur. J'espère que le sous-amendement dont la Chambre est actuellement saisie sera adopté à l'unanimité.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Je veux parler du sous-amendement, monsieur l'Orateur, parce que je veux consigner au compte rendu l'attitude de notre parti avant la mise aux voix. Avant cela cependant, je me propose d'aborder certaines questions dont il a été fait mention depuis que j'ai pris la parole, plus tôt au cours du débat, surtout certains énoncés qui ont été faits après que j'eus prononcé mon discours et auxquels je ne pouvais pas répondre sans avoir l'occasion, comme en ce moment, de participer de nouveau au débat.

Je veux parler d'abord de la télévision et de la déclaration que le ministre compétent a faite hier à la Chambre. Il est intéressant de constater que le ministre ait trouvé bon de faire un nouvel énoncé de politique avant que nous soyons saisis du projet de loi visant à y donner suite. Nous aurons probablement un nouvel exposé avant longtemps, parce que celui d'hier n'était pas complet. Il n'a pas fait mention, en effet, des droits de permis qui intéressent les honorables vis-à-vis tout aussi bien que les membres de notre groupe. Il vaut mieux sans doute attendre un nouvel énoncé de politique avant de débattre la question. Il serait bon en ce moment, je crois, monsieur l'Orateur, que nous en venions à une entente au sujet de ces discours que les ministres prononcent à l'appel de l'ordre du jour, comme deux ministres l'ont fait hier. L'exécution des travaux de la Chambre en serait facilitée si nous en venions à une entente à ce sujet.

Je me suis levé hier, immédiatement après la déclaration du ministre, pour formuler certains commentaires mais des députés ont semblé d'avis que mes observations étaient irrégulières. Je signale, monsieur l'Orateur, qu'aucun article du Règlement ne permet à un membre du cabinet de formuler une déclaration comme celle que le ministre a communiquée hier à la Chambre et comme celles qu'on a pris l'habitude de nous communiquer de cette façon. A mon sens, on devrait accepter comme règle que la Chambre doit avoir l'occasion de débattre immédiatement toute déclaration ministérielle formulée par un membre du cabinet. Je ne parle pas ici des questions auxquelles un ministre veut répondre ni de celles qui sont posées de la façon habituelle à l'appel de l'ordre du jour. Autrement, il faudrait insister sur l'observance du Règlement ou suivre la procédure si souvent adoptée à Westminster et suivant laquelle une déclaration ministérielle est précédée de la présentation d'une motion.

Beaucoup de députés estimeront, j'en suis sûr, que les travaux de la Chambre seraient facilités et pourraient s'accomplir de façon satisfaisante si l'on s'en tenait à cette méthode. En pareil cas, il faudrait qu'il fût bien entendu, cependant, que les députés ont le droit de répondre et que ceux qui ont eu la courtoisie de permettre au ministre de faire sa déclaration, avec le consentement de la Chambre, ne doivent pas être privés du droit de faire des déclarations ultérieures. J'ai saisi l'occasion qui m'était ici offerte de formuler ces observations, que je n'ai pu faire hier au moment de la déclaration en cause.

Pour ce qui est des déclarations relatives à la télévision, je crois qu'il convient de s'arrêter maintenant à cette question, alors que les députés ont encore à l'esprit la déclaration du ministre et que le Gouvernement a encore le temps de revenir sur sa décision avant qu'il nous saisisse d'un texte législatif, pour ensuite chercher à obtenir l'appui des membres de son parti quant à l'adoption de ce texte législatif.

Dans la déclaration qu'il a faite hier, le ministre du Revenu national (M. McCann) nous a appris que la Société Radio-Canada, d'accord avec le Gouvernement, prend certaines dispositions et que les députés seront invités à approuver de nouveaux prêts à consentir à la Société en vue de lui permettre d'étendre son champ d'action.

Une des graves difficultés qui a dû de temps en temps être le lot des députés qui ne font pas partie du Gouvernement ou que ceux-ci ont dû éprouver vient de ce que le Gouvernement nie toute responsabilité à l'égard des mesures prises par Radio-Canada lorsque cela lui convient et qu'il se reconnaît cette responsabilité lorsqu'il y va de son intérêt. Hier, nous avons appris que le Gouvernement avait décidé d'étendre la télévision d'État à certaines régions du Canada. Le ministre a déclaré, ainsi qu'en témoigne la page 441 du compte rendu d'hier:

> Depuis un certain temps, le Gouvernement étudie avec soin le problème de l'extension des services de télévision au Canada, à la lumière du rapport préparé par la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences. La Commission a proposé que la Société Radio-Canada entreprenne la production d'émissions de télévision et qu'elle dresse des plans en vue d'étendre la télévision à tout le Canada par l'intermédiaire de postes tant publics que particuliers. Elle demande de refuser tout permis aux postes particuliers tant que la Société Radio-Canada ne sera pas en mesure de fournir des émissions nationales de télévision et veut en outre que tous les postes particuliers soient tenus de servir à la transmission des émissions nationales.

On verra que le Gouvernement prétend suivre les recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada; on nous dit que, pour se conformer auxdits avis, aucun poste privé ne devait obtenir de permis jusqu'à ce que Radio-Canada soit en mesure de fournir des émissions nationales de télévision . . .

> . . .et que tous les postes particuliers soient tenus de servir à la transmission des émissions nationales.

On nous a fait connaître l'attitude du Gouvernement, en ce qui concerne la diffusion. Pour clore ses observations d'hier, portant sur la diffusion, le ministre (répondant à une question que je lui avais posée quant à un programme diffusé par le poste de télévision de Radio-Canada situé à Toronto) a déclaré qu'il n'appartient pas au Gouvernement de surveiller des émissions de ce genre. Je cite ses propres paroles:

> La loi canadienne de la radiodiffusion confie à Radio-Canada toute la responsabilité des émissions qu'elle diffuse.

Ou le Gouvernement ou Radio-Canada doit en accepter la responsabilité: l'un ou l'autre. La déclaration que je viens de lire avait trait à une émission abominable télévisée par un poste de Radio-Canada de Toronto et au sujet de laquelle j'ai reçu des plaintes nombreuses de la part de parents qui l'avaient vue. On nous dit que Radio-Canada est responsable, non pas le Gouvernement.

Mais précisément au moment où l'on fait une telle déclaration, le Gouvernement nous dit qu'il accepte l'entière responsabilité en ce qui a trait au programme envisagé et, il va de soi, de tout ce qui s'ensuit. Je me demande si le ministre est d'avis qu'une émission comme celle qui s'intitule: *Hilda Morgan,* et dont il a parlé au cours de ses remarques d'hier, est bien ce qu'avait en vue la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences, lorsqu'elle a proposé que les plus hautes normes possibles soient maintenues à l'égard de ces moyens de communication des idées, les moyens d'enseignement et de culture.

J'espère que le ministre responsable s'intéressera à cette émission plus qu'il ne l'a fait jusqu'ici et exposera à la Chambre les parties de cette émission à l'égard desquelles il n'entretient aucune inquiétude. J'ose espérer que le ministre soit disposé à le faire, vu qu'il a laissé à Radio-Canada le soin de décider en la matière, donnant à entendre qu'il s'agit là d'une question qui ne devrait pas inquiéter les députés.

J'en parle de nouveau parce qu'il se posera un problème très réel en ce qui concerne ces émissions télévisées. Une des questions qui s'imposent à l'examen de la Société Radio-Canada et des membres de la Chambre des communes est le degré de surveillance qui doit s'exercer à l'égard des émissions. On s'est déjà demandé si les émissions fondées sur un film cinématographique seraient assujéties à la même surveillance provinciale que les films cinématographiques. On ne peut écarter cette question en disant qu'il a déjà été démontré que les émissions radiophoniques ressortissent au gouvernement fédéral. Un nouvel élément surgit en ce qui concerne la télévision.

Il serait certes bizarre qu'un organisme du gouvernement provincial, établi aux fins d'examiner les films qui doivent être projetés

dans les cinémas, ait l'autorisation de déclarer qu'un film ne doit pas être projeté dans un cinéma, mais que le film en question puisse être transmis par un poste de télévision situé de l'autre côté de la rue et capté dans les foyers de tous ceux qui ont des appareils de télévision, et cela sans surveillance aucune.

La situation qui en résulterait serait véritablement étonnante. Des films qui ne pourraient être montrés à des personnes de tout âge dans certains cinémas, pourraient toutefois être montrés dans les foyers où les enfants de tous âges pourraient suivre les émissions télévisées.

Il n'est pas nécessaire que je poursuive sur ce sujet. Il est évident que de grandes difficultés se posent. A moins qu'il ne soit probable que le public demande immédiatement une surveillance très rigoureuse des émissions télévisées, il faut que la Société Radio-Canada accepte de grandes responsabilités en ce qui concerne les émissions de télévision qu'elle diffuserait dans les foyers canadiens. Venons-en maintenant à la ligne de conduite énoncée hier au sujet de ces nouveaux postes. Le ministre a dit, comme en fait foi la page 442 du hansard du 8 décembre:

> Les postes de télévision ne peuvent desservir qu'une périphérie relativement petite. Le Canada est fort vaste et ce n'est que grâce à l'existence de postes très nombreux que la plupart des Canadiens pouront profiter des programmes.

Telles sont les paroles du ministre. C'est là un énoncé dont il y a lieu de tenir compte dans l'analyse de ce qui arrivera probablement au pays en matière de télévision. Après avoir signalé que les postes de télévision ne peuvent desservir que des zones relativement restreintes et que, dans un pays vaste comme le nôtre, il faudra de nombreux postes pour répondre aux besoins du public, le ministre précise que le Gouvernement a adopté pour ligne de conduite de doter Toronto, Montréal, Ottawa, Vancouver, Winnipeg et Halifax de postes de télévision grâce à l'argent des contribuables.

Radio-Canada exercera son monopole sur les régions où l'initiative privée aurait le plus promptement organisé des émissions télévisées sans frais pour les bénéficiaires des émissions, comme sans frais pour les contribuables. Au lieu de cela, le Gouvernement a décidé,—et il le dit,—que Radio-Canada sera maîtresse de ces zones, qu'elle en aura le monopole absolu pour le moment et qu'aucun poste privé n'obtiendra dans ces zones de permis lui permettant de faire concurrence aux postes de Radio-Canada. Cette déclaration de principe dont le Gouvernement accepte la pleine responsabilité,—ce qu'il doit faire puisqu'il a présenté cette déclaration comme l'énoncé de son programme, —ne contient pas un mot d'explication sur les motifs qui exigent que la diffusion d'émissions télévisées soit traitée de façon totalement différente de la radiodiffusion.

Comment se fait-il qu'en ce qui a trait à la radio, plusieurs postes, à Toronto, Montréal, Winnipeg, Vancouver, Halifax et Ottawa, se font concurrence, de poste privé à poste d'État et vice versa, mais que, lorsqu'il est question de télévision, il ne doit y avoir aucune concurrence? N'est-ce pas précisément là qu'il devrait y avoir concurrence? Seule la concurrence pourra, dans ce domaine, assurer le maintien de normes propres à porter les citoyens à utiliser ce nouveau mode de communication, qu'il s'agisse d'idées, de nouvelles, d'émissions récréatives ou culturelles.

Il y a un autre élément important à considérer. Le ministre a dit hier à la Chambre qu'il faudra aménager un grand nombre de postes émetteurs de télévision avant qu'on puisse faire bénéficier à peu près toute la population du pays de ces nouvelles émissions, car les postes émetteurs n'irradient que dans un rayon beaucoup plus faible que ne le font les puissants postes émetteurs de radio. Le programme que le Gouvernement a annoncé hier, à la Chambre,—il s'agit bien du Gouvernement et non de Radio-Canada,— est le suivant: Radio-Canada va établir des postes de télévision dans des régions où, par suite des recettes financières, il aurait été possible d'obtenir des émissions de postes privés, sans qu'il en coûtât un sou aux contribuables. On laisserait à l'initiative privée les régions éloignées où le manque de recettes rendrait plus difficile l'établissement de postes particuliers.

Comme je l'ai signalé hier, le principe fondamental dont s'est inspiré l'établissement d'un réseau public de radiodiffusion, c'était d'étendre à tout le pays les émissions radiophoniques. Ce fut surtout pour assurer certains services d'émissions aux régions éloignées qu'on a pourvu à une certaine réglementation.

Le Gouvernement déclare maintenant qu'il accepte d'être tenu responsable de ce que la Société refuse aux régions éloignées l'occasion d'entendre les émissions que l'argent des contribuables lui permet de diffuser. Si le Gouvernement s'en tient au programme qu'il a exposé hier, les contribuables de la

Colombie-Britannique, ceux des régions septentrionales, de l'Atlantique au Pacifique, et, de fait, ceux de la plupart des régions du Canada à l'exception des régions desservies par les six postes mentionnés hier, paieront leur part d'un service dont ils ne profiteront aucunement et seront appelés à fournir des fonds pour que les gens de Montréal, de Toronto, d'Ottawa, d'Halifax, de Winnipeg et de Vancouver puissent en bénéficier.

Manifestement, on s'écarte tout à fait des notions fondamentales dont s'inspirait la création du réseau d'État établi il y a quelques années, au Parlement du Canada, par un gouvernement conservateur.

(Sur la motion de M. Drew, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.

APPENDICE

LETTRE D'ENVOI; RÉSOLUTIONS RELATIVES À LA CORÉE; RÉSOLUTIONS SUR LE CONFLIT DE RACES EN AFRIQUE DU SUD.

le 5 décembre 1952

Monsieur le ministre,

L'Assemblée générale des Nations Unies, à sa 399e séance plénière, tenue le 3 décembre 1952, a adopté une résolution en vertu de l'article 16 *a*) de son ordre du jour, ainsi libellé: Coree—rapports de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le rétablissement de la Corée. Aux termes de cette résolution, dont le gouvernement de l'Inde s'était d'abord fait le parrain, le président de l'Assemblée générale est prié de "communiquer les propositions suivantes au Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine et aux autorités de la Corée du Nord, propositions qui constituent une base juste et raisonnable d'entente en vue d'obtenir l'application d'un armistice immédiat; les inviter à accepter ces propositions et présenter un rapport à l'Assemblée générale le plus tôt possible durant la présente session." Pour m'acquitter du devoir qui m'incombe aux termes de la résolution, j'ai l'honneur de vous transmettre le texte de cette résolution et de vous inviter à accepter les propositions qu'elle renferme.

2. En vous adressant ce message, je songe aux pertes de vie, aux souffrances et à la destruction survenus en Corée, conséquences inévitables de la guerre, et vous exhorte personnellement à y accorder l'attention la plus bienveillante et la plus sympathique. La décision unanime de la première Commission de l'Assemblée générale de considérer la question coréenne comme une question urgente, reflétait l'inquiétude générale des États membres des Nations Unies, inquiétude que partagent, j'en suis sûr, tous les peuples du monde, devant la tragédie de la guerre et les dévastations dont la Corée est le théâtre, et leur vif désir de mettre fin à cette guerre à des conditions acceptables aux deux parties. A cette fin, des négociations se poursuivent depuis environ seize mois à Pan-mun-jom, au cours desquelles on en est venu à s'entendre, dans une large mesure, sur les termes d'un armistice. La seule question qui n'a pas encore été réglée durant ces négociations d'armistice a trait aux méthodes et aux principes relatifs au rapatriement des prisonniers de guerre.

3. La question des prisonniers de guerre qui, en elle-même, fait appel aux aspirations humanitaires fondamentales de tous les peuples, exige une prompte solution. Dans les camps des deux côtés, on a gardé des prisonniers de longs mois sous un régime de détention militaire, tandis que se poursuivaient les longues négociations où leur sort était en jeu. Il est absolument certain que les deux parties au conflit coréen sont l'une et l'autre moralement obligées de ne rien négliger pour que ces prisonniers de guerre soient libres de retourner dans leurs patries et d'assurer leur rapatriement par les moyens les plus rapides.

4. Cette question a été étudiée à la première commission de l'Assemblée. On a ainsi pu se rendre nettement compte que, de l'avis général des Nations Unies, le problème devait être étudié à la lumière de la Convention de Genève du 12 août 1949 relative aux prisonniers de guerre, en conformité des principes et précédents bien établis du droit des gens, et des dispositions pertinentes du projet d'armistice. Le rapatriement éventuel des prisonniers était soumis aux mêmes exigences. On a également convenu, dans l'ensemble, que les prisonniers de guerre devaient être soustraits à la compétence des puissances gardiennes et confiées à une commission de rapatriement, de façon à pouvoir librement exercer leur droit strict d'être rapatriés et qu'en vertu des principes humanitaires communément admis, il était inconcevable qu'une puissance gardienne pût gêner le rapatriement même d'un seul prisonnier de guerre. Enfin on reconnaissait généralement que la Convention de Genève n'autorisait nullement la puissance gardienne à employer la force pour contraindre chaque prisonnier de guerre pris en particulier à rentrer dans sa patrie.

5. La résolution de l'Assemblée générale précise clairement les principes énoncés ci-dessus en ce qui concerne la solution de la question des prisonniers de guerre. Elle énonce, en outre, des propositions concrètes au sujet des modalités de rapatriement. Elle exprime des idées émises par un grand nombre de gouvernements représentés au sein de l'Assemblée générale et dont le désir unanime est d'apporter la paix en Corée. Grâce à la résolution, on peut donner réalité à ce désir. Si on l'accepte, en effet, on pourra en arriver à un armistice, à une cessation complète et immédiate des hostilités.

6. La résolution, en outre, signale le désir de l'Assemblée générale de faciliter, dans les délais les plus brefs, et dès qu'un armistice sera intervenu, la tenue d'une conférence

d'ordre politique, ainsi qu'il est prévu à l'article 60 du projet d'armistice déjà accepté par les négociateurs militaires à Pan-mun-jom.

7. Je souhaite sincèrement que le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine veuille bien accepter ces propositions de l'Assemblée générale et en faire la base de la solution de la seule difficulté qui s'oppose encore à la conclusion de l'armistice négocié à Pan-mun-jom. Une fois ce problème réglé, il sera possible de mettre fin aux hostilités et de mener à terme le programme d'un règlement pacifique de l'affaire coréenne. On pourra ainsi, nous devons l'espérer, réaliser un règlement de nature plus générale, apte à favoriser la paix en Asie et dans le monde.

8. Les Nations Unies sont déterminées à faire tout en leur pouvoir pour mettre fin aux hostilités en Corée. C'est là également le but avoué du Gouvernement central du peuple. Ce but commun peut être atteint si les propositions maintenant soumises à votre examen sont, comme je l'espère sincèrement, acceptées dans l'esprit où elles sont soumises. Fort de cet espoir, à titre de président de la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, je vous exhorte à accepter ces propositions des Nations Unies comme le fondement juste et raisonnable d'un accord qui servira à faire naître une paix féconde et durable en Corée.

9. J'espère recevoir le plus tôt possible votre réponse à cette communication et j'en ferai part à l'Assemblée générale quand je l'aurai reçue.

10. Conformément à la décision de l'Assemblée générale, le texte de la résolution a été également transmis aux autorités nord-coréennes, à qui j'adresse un message semblable.

11. Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président de l'Assemblée générale,

Lester B. Pearson.

Son Excellence M. Tchou En-lai,
ministre des Affaires étrangères,
ministère des Affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine
Pékin (Chine).

LA CORÉE

RÉSOLUTION FORMULÉE PAR 21 PUISSANCES

(La présente résolution n'a pas été mise aux voix.)

L'Australie, la Belgique, le Canada, la Colombie, le Danemark, l'Éthiopie, la France, la Grèce, le Honduras, l'Islande, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Nicaragua, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, les Philippines, la Thaïlande, la Turquie, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Uruguay: *projet de résolution relatif à la Corée.*

L'Assemblée générale,

1. Ayant reçu le rapport spécial du Commandement unifié, rapport daté du 18 octobre 1952, relativement à l'état de l'intervention militaire et aux négociations en vue d'un armistice en Corée,

2. Notant et approuvant les efforts que déploient les négociateurs des Nations Unies pour conclure un armistice juste et honorable, en vue de mettre fin au combat en Corée, conformément aux principes dont s'inspirent les Nations Unies,

3. Notant en outre que le désaccord sur une seule question non encore résolue a empêché la conclusion d'un tel armistice,

4. Réaffirme l'intention sincère des Nations Unies de conclure un règlement juste et honorable du conflit en Corée;

5. Note et approuve les ententes provisoires que le Commandement des Nations Unies a conclues au nom des Nations Unies;

6. Note et approuve le principe dont s'inspire le Commandement des Nations Unies en ce qui concerne le rapatriement des prisonniers de guerre, et les nombreuses propositions que le Commandement des Nations Unies a fomulées en vue de résoudre les questions conformément à ce principe humanitaire;

7. Note en outre que d'autres propositions conformes à l'attitude foncièrement humanitaire du Commandement des Nations Unies ont été formulées par divers membres des Nations Unies;

8. Exhorte le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine et les autorités de la Corée du Nord à éviter d'autres effusions de sang, en veillant à ce que leurs négociateurs souscrivent à un armistice qui reconnaisse les droits de tous les prisonniers de guerre à toutes les chances possibles de rapatriement et qui évite le recours à la contrainte dans leur rapatriement;

9. Prie le Président de l'Assemblée générale de transmettre la présente résolution au Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine et aux autorités de la Corée du Nord, et de soumettre à l'Assemblée générale, dès qu'il le jugera approprié au cours de la présente session, un rapport sur le résultat de cette intervention.

LA CORÉE

(La présente résolution n'a pas été mise aux voix.)

Mexique: projet de résolution

Attendu que les Nations Unies ont pour objet de rétablir la paix et, par conséquent, d'amener la fin des hostilités en Corée par la conclusion d'un armistice juste et honorable;

Attendu que, d'après les rapports officiels dont dispose l'Assemblée générale, l'unique obstacle à la conclusion de l'armistice réside en ce qu'il n'a pas été possible d'en arriver à une entente relativement à l'échange des prisonniers de guerre;

Attendu que les Nations Unies doivent sauvegarder l'application des principes humanitaires dont s'inspirent les conventions internationales en vigueur relativement aux prisonniers de guerre;

l'Assemblée générale

A

Prie le Président de l'Assemblée générale d'inviter, par les voies qu'il jugera à propos, les commandants militaires des forces nord-coréennes et chinoises en Corée d'étudier, en vue de faciliter la conclusion prochaine de l'armistice, les conditions générales suivantes qui pourraient servir de base à l'échange des prisonniers de guerre:

1. Les prisonniers de guerre détenus par l'une ou l'autre des parties, qui ont volontairement exprimé le désir de rentrer dans leur pays d'origine, seront rapatriés sans retard, dès la conclusion de l'armistice.

2. Les autres prisonniers de guerre détenus par l'une ou l'autre des parties, qui désirent établir provisoirement leur résidence dans d'autres États, ne rentreraient pas dans leur pays d'origine avant l'entrée en vigueur des décisions qui pourraient être prises, afin de réaliser un règlement pacifique de la question coréenne, au sein de la Conférence politique qui aura lieu après l'armistice, conformément à l'accord intervenu entre les commandants militaires à l'égard de l'article 5 de l'ordre du jour d'armistice.

3. En attendant l'entrée en vigueur des décisions précitées, la situation des prisonniers de guerre mentionnés au paragraphe 2 sera régie par les règles suivantes:

a) L'Assemblée générale, de la façon et par les voies qu'elle jugera à propos, entamera des négociations avec chaque État consentant à participer au plan qu'envisage la présente résolution, relativement au nombre de prisonniers que tel État pourrait être disposé à recevoir sur son territoire, ainsi qu'aux conditions inhérentes à leur admission.

b) Une fois les prisonniers rendus dans le pays de résidence provisoire, les autorités du pays en question leur accorderont l'état d'immigrant leur permettant de travailler pour subvenir à leurs besoins.

4. Lorsque la situation prévue pour leur rapatriement se présentera, comme il est exposé au paragraphe 2 ci-dessus, les autorités des pays d'origine fourniront le moyen d'effectuer le retour des ex-prisonniers de guerre et se porteront garantes quant à la protection ultérieure de leur liberté et de leur vie.

5. Quant aux ex-prisonniers de guerre qui tout en résidant provisoirement dans un autre pays en vertu de la présente résolution exprimeraient leur volonté de rentrer dans leur pays d'origine avant que se présente la situation prévue pour leur rapatriement aux termes du paragraphe 2, les Nations Unies leur fourniraient le moyen de donner suite à leurs désirs.

B

Prie le Président de l'Assemblée générale de faire rapport à l'Assemblée en temps utile relativement au résultat des mesures que l'invite à prendre la présente résolution.

LA CORÉE

(Cette résolution n'a pas été mise aux voix)

Pérou: projet de résolution

L'Assemblée générale,

Exprimant le désir qu'éprouve l'humanité d'en arriver à une paix immédiate, juste et honorable, et considérant que la seule question qui a empêché la conclusion de l'armistice est celle qui se rapporte au rapatriement des prisonniers de guerre,

Décide:

1. De constituer une commission composée de cinq membres, à laquelle chacune des parties au conflit sera représentée par un délégué. L'Assemblée générale, de son côté, nommera deux délégués et demandera la collaboration d'un État neutre qui ne sera pas membre des Nations Unies, lequel fera partie de la Commission et y assumera les fonctions de président.

2. La commission constituée ainsi qu'il est prévu ci-dessus prendra immédiatement des mesures en vue de collaborer au rapatriement des prisonniers en conformité de leur désir librement exprimé.

3. Les prisonniers qui ne désirent pas être rapatriés resteront sous la protection de la commission dans une zone neutralisée aussi longtemps qu'on n'aura pris aucune disposition en ce qui concerne leur avenir.

4. Ladite commission proposera le plus tôt possible aux Nations Unies les mesures les plus appropriées en vue d'en arriver à une décision définitive quant à l'avenir des prisonniers restés sous sa protection, une des mesures à étudier devant être soit leur transport dans le territoire de Puissances disposées à les recevoir, soit leur établissement dans des territoires sous tutelle, de concert avec la Puissance chargée de l'administration intéressée. Les prisonniers seront, à tout événement, libres de prendre plus tard une décision au sujet de leur retour dans leur lieu d'origine.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, la commission s'en tiendra aux principes établis par la Charte des Nations Unies et la Déclaration des droits de l'homme.

LA CORÉE

(La présente résolution a été rejetée à l'Assemblée générale)

L'Union des Républiques socialistes soviétiques: projet de résolution revisé

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de la Commission sur l'unification et le rétablissement de la Corée,

Juge nécessaire:

D'instituer une Commission chargée de régler de façon pacifique la question coréenne, des dispositions étant prises en vue d'assurer la participation des parties directement intéressées et d'autres États, y compris les États qui n'ont pas pris part à la guerre de Corée. La Commission sera composée des membres suivants: les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la France, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, la République du peuple de Chine, l'Inde, la Birmanie, la Suisse, la Tchécoslovaquie, la République démocratique du peuple de Corée et la Corée du Sud.

D'ordonner à ladite Commission de prendre des mesures immédiates en vue d'un règlement de la question coréenne, fondé sur l'unification de la Corée,—cette unification devant être effectuée par les Coréens eux-mêmes sous la surveillance de la Commission susmentionnée,—lesdites mesures devant comprendre une action d'ensemble destinée à faciliter le rapatriement de tous les prisonniers de guerre par les deux parties.

REVISION DE LA RÉSOLUTION SOVIÉTIQUE RELATIVE À LA CORÉE

Le 23 novembre, la délégation soviétique a présenté, en vue de son insertion à titre de premier paragraphe de la résolution soviétique revisée, l'alinéa suivant:

"De recommander aux belligérants de Corée un cessez-le-feu immédiat et complet, c'est-à-dire la cessation des opérations militaires par les deux parties sur terre, sur mer et dans les airs, selon les conditions établies dans le projet d'accord d'armistice déjà approuvé par les belligérants, la question du rapatriement complet des prisonniers de guerre devant être déférée, en vue de sa solution, à la Commission pour le règlement pacifique de la question coréenne prévue dans le projet de résolution de l'URSS et au sein de laquelle les questions devront être décidées par le vote majoritaire des deux tiers de ses membres".

TEXTE DE LA RÉSOLUTION RELATIVE À LA CORÉE

ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES LE 3 DÉCEMBRE 1952

(La présente résolution se fonde sur une résolution présentée par la délégation de l'Inde dont elle est principalement constituée)

L'Assemblée générale,

Ayant reçu le rapport spécial établi par le commandement des Nations Unies le 18 octobre 1952, au sujet de "l'état actuel des opérations militaires et des négociations d'armistice en Corée", ainsi que d'autres rapports pertinents ayant trait à la Corée,

NOTANT AVEC APPROBATION les progrès considérables réalisés dans la voie d'un armistice à la suite des négociations de Panmun-jom et les accords provisoires tendant à mettre fin aux combats en Corée et à apporter une solution au problème coréen,

Notant encore que seul le désaccord régnant entre les parties sur un seul autre point empêche la conclusion d'un armistice et que l'entente existe déjà dans une grande mesure au sujet des principes pouvant servir de base à la solution de cet unique problème qui reste à résoudre,

Tenant compte des pertes de vies, considérables et continuelles, de la dévastation et des souffrances qui résultent de la poursuite des hostilités et qui l'accompagnent,

Profondément consciente de la nécessité de mettre rapidement fin aux hostilités et d'en arriver à un règlement pacifique du problème coréen,

S'efforçant d'accélérer et de faciliter la tenue de la conférence politique prévue par l'article 60 du projet d'accord sur un armistice,

Affirme que la libération et le rapatriement des prisonniers de guerre s'effectueront conformément à la "Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre", en date du 12 août 1949, aux principes et aux usages bien établis du droit international, ainsi qu'aux dispositions pertinentes du projet d'armistice;

Affirme qu'on n'aura pas recours à la force contre les prisonniers de guerre, pour empêcher ou assurer leur retour dans leur patrie et qu'ils seront en tout temps traités avec humanité, conformément aux dispositions précises de la Convention de Genève et à l'esprit général de ladite Convention;

Et demande, en conséquence, au président de l'Assemblée générale de communiquer les propositions suivantes au gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine, ainsi qu'aux autorités de la Corée du Nord, à titre de point de départ juste et raisonnable d'un accord visant la conclusion et l'application immédiate d'une trêve; de les inviter à accepter ces propositions et de présenter un rapport à l'Assemblée générale aussitôt qu'il conviendra au cours de la présente session de l'Assemblée:

PROPOSITIONS

1. En vue de faciliter le retour dans leur patrie de tous les prisonniers de guerre, on établira une Commission de rapatriement composée de représentants de la Tchécoslovaquie, de la Pologne, de la Suède et de la Suisse, c'est-à-dire des quatre États qui devaient, ainsi qu'il avait été convenu, constituer la Commission de surveillance des nations neutres et dont il est question à l'alinéa 37 du projet d'armistice, ou composée des représentants de quatre États ne participant pas aux hostilités et dont deux seraient nommés par chacune des parties, mais à l'exclusion des représentants d'États qui sont membres permanents du Conseil de sécurité.

2. La libération et le rapatriement des prisonniers de guerre s'effectueront conformément à la "Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre", du 12 août 1949, aux principes et aux usages bien établis du droit international et aux dispositions pertinentes du projet d'armistice.

3. La force ne sera pas employée à l'endroit des prisonniers de guerre, en vue d'empêcher ou d'assurer leur retour dans leur patrie, et aucune violence ne pourra être exercée contre leur personne, ni aucune atteinte portée à leur dignité ou à leur fierté de quelque façon, ni pour quelque fin que ce soit. La Commission de rapatriement et chacun de ses membres sont chargés et investis de cette mission. Les prisonniers de guerre doivent toujours être traités avec humanité, conformément aux dispositions précises de la Convention de Genève et à l'esprit général de cette Convention.

4. Tous les prisonniers de guerre doivent être soustraits à l'autorité militaire et à la garde de la puissance détentrice, puis remis à la Commission de rapatriement en nombre convenu et à des endroits d'échange convenus des zones démilitarisées acceptées.

5. Le classement des prisonniers de guerre selon la nationalité et le domicile, tel qu'il est proposé dans la lettre adressée, le 16 octobre, par le général Kim Il Sung, commandant suprême de l'armée du peuple de Corée, et le général Peng Teh-Huai, commandant des volontaires du peuple de Chine, au général Mark W. Clark, commandant en chef, des Nations Unies, doit être exécuté immédiatement.

6. Après avoir été classifiés, les prisonniers de guerre devront être libres de retourner immédiatement dans leur patrie, et toutes les parties intéressées devront faciliter leur prompt retour.

7. En conformité des dispositions prescrites à cette fin par la Commission de rapatriement, chaque partie au conflit devra avoir la liberté et les moyens d'expliquer leurs droits aux prisonniers de guerre "dépendant d'elle" et de renseigner les prisonniers de guerre sur toute question relative à leur retour dans leur patrie et particulièrement sur leur entière liberté d'y retourner.

8. Des équipes de la Croix-rouge des deux parties en cause devront aider la Commission de rapatriement dans son travail et devront avoir accès, conformément aux termes du projet d'armistice, aux prisonniers de guerre pendant qu'ils relèvent provisoirement de la Commission de rapatriement.

9. Les prisonniers de guerre devront avoir la liberté et les moyens d'adresser des observations et des communications à la Commission de rapatriement, ainsi qu'aux groupes et organismes travaillant sous les ordres de la Commission de rapatriement, et d'informer un de ces organismes ou chacun d'eux de leurs désirs à propos de toute question les concernant, conformément aux arrangements conclus à cette fin par la Commission.

10. Nonobstant les dispositions du paragraphe 3 ci-dessus, rien dans le présent accord de rapatriement ne devra être interprété comme portant atteinte à l'autorité dont jouit

la Commission de rapatriement (ou ses représentants autorisés) d'exercer ses fonctions et ses responsabilités légitimes en ce qui concerne la surveillance des prisonniers qui lui sont provisoirement confiés.

11. Tous les prisonniers de guerre devront être informés des termes de l'accord sur le rapatriement ainsi que des arrangements qui en découlent.

12. La Commission de rapatriement aura le droit de demander aux parties au conflit ainsi qu'aux États membres de la Commission et aux États membres des Nations Unies, de lui fournir l'aide légitime dont elle pourra avoir besoin dans l'exécution de ses fonctions, conformément aux décisions pertinentes de la Commission.

13. Lorsque les deux parties auront conclu, relativement au rapatriement, un accord fondé sur les présentes propositions, la Commission de rapatriement sera chargée de l'interprétation de l'accord. En cas de désaccord au sein de la Commission, l'opinion de la majorité prévaudra. S'il est impossible d'obtenir une décision majoritaire, le vote décisif appartiendra à un arbitre choisi d'un commun accord d'après le paragraphe ci-dessous et en conformité de l'article 132 de la Convention de Genève de 1949.

14. La Commission de rapatriement devra, à sa première séance et avant la conclusion de tout armistice, choisir et nommer l'arbitre qui restera continuellement à la disposition de la Commission et qui agira en qualité de président à moins d'entente contraire. Si la Commission ne peut pas en venir à une entente sur le choix d'un arbitre au cours des trois semaines qui suivent la date de sa première réunion, la question devra alors être renvoyée à l'Assemblée générale.

15. Après l'armistice, la Commission de rapatriement devra également prendre des dispositions afin que des dignitaires jouent le rôle d'arbitres avec les équipes d'inspecteurs ou autres organismes auxquels des fonctions sont déléguées ou attribuées par la Commission ou en vertu des dispositions du projet d'armistice, en vue d'accélérer le retour des prisonniers de guerre dans leur patrie.

16. Lorsque les parties intéressées auront adhéré à l'accord de rapatriement et qu'un arbitre aura été désigné aux termes du paragraphe 14 ci-dessus, le projet d'armistice, à moins qu'il ne soit autrement modifié après entente entre les parties, sera censé avoir été accepté par elles. Les dispositions du projet d'armistice s'appliquent, sous réserve des modifications y apportées en vertu de l'accord de rapatriement. Les dispositions en vue du rapatriement aux termes du présent accord commenceront lorsque l'accord d'armistice aura été ainsi conclu.

17. Après un délai de *quatre-vingt-dix jours* à compter de la signature de l'accord d'armistice, le cas des prisonniers de guerre dont le retour dans leur patrie n'aurait pas été assuré conformément à la méthode prescrite dans les présentes propositions ou à tout autre accord, devra être soumis, accompagné de recommandations comprenant une date prévue comme terme à leur détention, à la conférence politique qui devra être convoquée aux termes de l'article 60 du projet d'armistice. Si, au bout de trente jours supplémentaires, il reste des prisonniers de guerre dont le retour dans leur patrie n'a pas été assuré conformément à la méthode ci-dessus prescrite, et dont le sort n'a pas été décidé par la conférence politique, la responsabilité de leur subsistance et de leur sort incombera alors aux Nations Unies, qui devront prendre des mesures strictement conformes aux principes du droit international en tout ce qui concerne les prisonniers dont il est fait mention.

TEXTE DE LA RÉSOLUTION DES DIX-HUIT PUISSANCES

ADOPTÉE PAR LE COMITÉ SPÉCIAL DES QUESTIONS POLITIQUES LE 20 NOVEMBRE 1952

L'Assemblée générale,

Ayant pris acte de la communication, en date du 12 septembre 1952, adressée au Secrétaire général des Nations Unies par les délégations des pays suivants: Afghanistan, Arabie séoudite, Birmanie, Égypte, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Liban, Pakistan, Phillipines, Syrie et Yémen, au sujet du conflit de races qui sévit en Afrique du Sud par suite des mesures d'*aparthéide* du Gouvernement de l'Union Sud-Africaine;

Considérant que l'un des buts des Nations Unies est de réaliser la collaboration internationale en développant et encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion;

Rappelant que l'Assemblée générale a déclaré dans sa résolution 103(I) qu'il convient, dans l'intérêt supérieur de l'humanité, de mettre fin aux persécutions religieuses et aux persécutions dites "raciales" et a demandé à tous les Gouvernements de se conformer à la lettre et à l'esprit de la Charte afin de prendre à cette fin les mesures les plus promptes et les plus vigoureuses;

Considérant que l'Assemblée générale a soutenu, dans ses résolutions 395 (V) et 511 (VI), qu'un programme de "ségrégation raciale" (*apartheid*) est nécessairement fondé sur des principes de discrimination raciale;

1. *Crée* une commission, composé de .....et chargée d'étudier le problème racial dans l'Union Sud-Africaine en fonction des Buts et Principes de la Charte, compte dûment tenu des dispositions de l'Article (2), paragraphe 7, ainsi que des dispositions de l'Article premier, paragraphes 2 et 3, de l'Article 13, paragraphe 1 *b*), de l'Article 55 *c*) et de l'Article 56 de la Charte ainsi que des résolutions des Nations Unies sur la persécution et la discrimination raciales et de soumettre ses conclusions à la huitième session de l'Assemblée générale;

2. *Invite* le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine à apporter son entière collaboration à la Commission;

3. *Prie* le Secrétaire général de fournir à la Commission le personnel et les moyens nécessaires;

4. *Décide* de garder la question à l'ordre du jour de la huitième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

TEXTE DE LA RÉSOLUTION DES PAYS SCANDINAVES

ADOPTÉE PAR LE COMITÉ SPÉCIAL DES QUESTIONS POLITIQUES LE 20 NOVEMBRE 1952

L'Assemblée générale,

Ayant pris connaissance de la communication, en date du 12 septembre 1952, adressée au secrétaire général des Nations Unies par les délégations des pays suivants: Afghanistan, Birmanie, Égypte, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Liban, Pakistan, Philippines, Syrie, Arabie Séoudite et Yémen, touchant la question du conflit de races qui sévit en Afrique du Sud, par suite des mesures d'*aparthéide* du Gouvernement de l'Union Sud-africaine.

Considérant, que l'un des buts des Nations Unies est de réaliser la collaboration internationale en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion,

Rappelant que l'Assemblée générale, dans sa résolution 103(1), a déclaré qu'il convient, dans l'intérêt supérieur de l'humanité, de mettre fin aux persécutions religieuses et aux persécutions dites raciales et a demandé à tous les gouvernements de se conformer à la lettre et à l'esprit de la Charte afin de prendre, à cette fin, les mesures les plus promptes et les plus vigoureuses,

1. *Déclare* que, dans une société où cohabitent des races diverses, l'harmonie, le respect des droits et des libertés de l'homme et l'essor pacifique d'une collectivité unie, sont le mieux assurés lorsque les mesures législatives et la pratique établie tendent à assurer l'égalité de tous devant la loi, sans distinction de race, de religion ou de couleur, et lorsque la participation économique, sociale, culturelle et politique de tous les groupes raciaux se fait sur une base d'égalité;

2. *Affirme* que la ligne de conduite des gouvernements des États membres qui ne tend pas vers ces buts, mais vise à perpétuer ou à accroître les distinctions injustes, va à l'encontre des obligations assumées par les États membres aux termes de l'Article 56 de la Charte;

3. *Exhorte solennellement* tous les États membres à aligner leur ligne de conduite sur les obligations contractées sous le régime de la Charte et visant à favoriser le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Texte de la résolution sud-africaine rejetée au Comité spécial des questions politiques le 20 novembre 1952

Compte tenu des dispositions de l'Article 2, paragraphe 7, de la Charte des Nations Unies,

Le Comité spécial des questions politiques juge qu'il n'a pas la compétence voulue pour étudier l'article intitulé: "La question du conflit de races qui sévit en Afrique du Sud par suite des mesures d'*aparthéide* adoptées par le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine".

Texte de la résolution de l'Union sud-africaine rejetée à la séance plénière de l'Assemblée générale le 6 décembre 1952

L'Assemblée générale,

Compte tenu des dispositions de l'Article 2, paragraphe 7, de la Charte,

Juge qu'elle est inhabile à adopter les propositions relatives à l'article intitulé: "La question du conflit de races qui sévit en Afrique du Sud par suite des mesures d'*aparthéide* adoptées par le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine", contenues dans le rapport du 2 décembre 1952 présenté par le rapporteur du Comité spécial des questions politiques.

68109—35

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 10 décembre 1952

La séance est ouverte à deux heures et demie.

MARINE ROYALE CANADIENNE

LE PORTE-AVIONS "BONAVENTURE"

M. Bona Arsenault (Bonaventure): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) et la Marine royale canadienne qui a donné le nom de *Bonaventure* au nouveau porte-avions qui remplace le *Magnificent* comme principale unité de la flotte canadienne.

Ce matin, les journaux signalent l'existence d'une île isolée le long de la côte de la Gaspésie et qui porte ce nom.

M. Langlois (Gaspé): Il a été baptisé d'après cette île.

M. Arsenault: Je suis certain que dorénavant on saura qu'il existe un village et un comté dans la province de Québec qui portent le nom de Bonaventure. C'est le village où je suis né et le comté que je représente à la Chambre des communes. De fait, même le nom de Bona est simplement une abréviation du mot Bonaventure.

C'est donc avec beaucoup de fierté que les électeurs du comté de Bonaventure accueillent cette décision.

M. Graydon: Mes hommages, mon amiral!

RAPPORTS ET DOCUMENTS

M. Jean Lesage (adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) je demande l'autorisation de déposer les documents suivants:

Le rapport de la Commission de la frontière internationale, en date du 26 novembre 1951, concernant l'arpentage et la démarcation de la frontière entre le Canada et les États-Unis depuis Tongass Passage à Mount St. Elias, ainsi que copie de l'atlas qui accompagne le rapport.

Je profite aussi de l'occasion pour déposer des exemplaires anglais et français de certains instruments diplomatiques. Le premier groupe a trait à des accords plurilatéraux dont voici la liste:

Acte final de la seconde conférence d'assistance technique des Nations Unies, signé à Paris le 7 février 1952.

Accord concernant le règlement des différends relatifs à l'article 15 *a)* du traité de paix avec le Japon, signé à Washington le 13 juin 1952.

Protocole prorogeant la durée de l'accord relatif aux stations météorologiques de l'Atlantique-Nord, en date du 12 mai 1949, signé à Montréal le 19 juin 1952.

Je voudrais aussi déposer des exemplaires des accords bilatéraux suivants:

Échange de notes portant remise en vigueur de la convention conclue entre Sa Majesté et le président fédéral de la République d'Autriche au sujet des procédures juridiques en matières civiles et commerciales, signée à Londres le 31 mars 1931. Signé à Vienne le 18 janvier 1952.

Échange de lettres entre le Canada et les Pays-Bas comportant un accord sauvegardant les droits des détenteurs authentiques d'obligations canadiennes volées à leurs propriétaires néérlandais au cours de la deuxième Grande Guerre. Signé à Ottawa le 10 avril 1952.

Échange de notes entre le Canada et la Nouvelle-Zélande comportant un accord modificateur de l'accord intervenu le 16 août 1950 entre les deux pays au sujet des transports aériens. Signé à Wellington le 29 septembre 1952.

Échange de notes entre le Canada et l'Espagne comportant un accord intéressant le règlement des dettes commerciales. Signé à Madrid le 29 janvier 1952.

Échange de notes entre le Canada et le Royaume-Uni étendant l'application de l'accord du 5 juin 1946 intéressant la double imposition, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu aux gouvernements de la Guyane anglaise et de Sainte-Lucie. Signé à Ottawa les 9 et 22 mai 1952.

Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique comportant un accord portant création d'une zone pour exercices de tirs dans le lac Érié. Signé à Ottawa les 26 avril, 22 octobre et 15 novembre 1951 et, enfin:

Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique intéressant le réapprovisionnement des stations météorologiques communes du CARC et de l'USAF dans l'Arctique. Signé à Ottawa les 9 octobre et 12 décembre 1951 et le 7 février 1952.

QUESTIONS

MARINE ROYALE CANADIENNE—EXAMEN CONCERNANT L'ABSENCE DE GAZ

M. Balcom:

1. Les préposés qui examinent gratuitement l'essence pour le compte de la Marine royale canadienne détiennent-ils des certificats de l'*American Bureau of Shipping* ou d'un organisme semblable qui délivre des certificats?
2. Quels sont les titres et qualités de ceux qui, actuellement, accomplissent ce travail?

M. Dickey:

1. Non.

2. C'est le service des recherches navales qui est responsable de l'émission de certificats portant que les réservoirs et les compartiments des navires de la MRC sont libres de gaz explosifs ou toxiques. Les navires de la MRC sont soustraits à l'autorité de l'*American Bureau of Shipping* ou d'organismes semblables qui délivrent des certificats. Toutefois, les employés du service de recherches navales qui font l'examen pour déterminer l'absence des gaz à Halifax et Esquimalt sont parfaitement qualifiés et possèdent des diplômes en science. L'employé à Halifax a suivi des cours spéciaux à la *Milton Hersey Company*, en chimie analytique, afin de pouvoir délivrer des certificats attestant l'absence de gaz.

CRIMINELS DE GUERRE—CONDAMNATIONS ET APPELS

M. Hodgson:

1. Depuis la fin de la seconde Grande Guerre, quel a été le nombre de criminels de guerre condamnés et détenus au nom du Canada?
2. Quel a été le nombre des susmentionnés dont la condamnation a été changée sur l'ordre du gouvernement canadien, et quel changement a-t-on opéré dans chaque cas?
3. Y a-t-il des appels en suspens à l'égard d'autres prisonniers? Dans le cas de l'affirmative, quel en est le nombre?

M. Dickey:

1. 7.

2. Un: première peine, 15 ans d'emprisonnement; libéré par décret du conseil, en 1951, après 6 ans.

3. Non.

COURS D'ANGLAIS ET DE CITOYENNETÉ—FRAIS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Coyle:

Quel pourcentage du total des frais le gouvernement fédéral a-t-il versé, au cours de 1951, à l'égard des cours d'anglais et de citoyenneté destinés aux Néo-Canadiens, au Canada?

L'hon. M. Harris:

Le renseignement n'est pas disponible, étant donné que l'instruction relève des gouvernements provinciaux.

[M. Lesage.]

DUMPING DE VÊTEMENTS FÉMININS—ENQUÊTES

M. Blair:

1. Depuis le 1er janvier de cette année, le Gouvernement a-t-il effectué des enquêtes relativement aux accusations de dumping sur le marché canadien de vêtements féminins fabriqués aux États-Unis?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelles mesures, s'il y a lieu, le Gouvernement a-t-il prises pour remédier à une telle situation?

L'hon. M. McCann:

1. Oui.

2. Le ministère a fait enquête sur de supposés cas de dumping en se renseignant auprès des bureaux d'exportateurs et au moyen de correspondance. Dans des cas d'évaluation insuffisante, on a demandé une modification des inscriptions à l'entrée, en procédant, là où la chose était nécessaire, à la perception de droits spéciaux ou antidumping.

PRODUCTION D'AVIONS—ÉCOLES HARVARD

M. White (Middlesex-Est):

1. Depuis le 1er juillet 1951 jusqu'à ce jour, quel a été le nombre d'avions-écoles Harvard fabriqués à l'usine de la *Canadian Car*, à Fort-William (Ontario)?
2. Combien de ces avions *a*) ont été fabriqués de pièces d'excédents de guerre ou de pièces qui avaient été remisées, *b*) ont été fabriqués de toutes pièces?

M. Dickey:

1. La *Canadian Car and Foundry* a fabriqué 219 avions Harvard jusqu'ici. Les 40 premiers ont été fabriqués presque en entier à l'usine de Saint-Laurent de la *Canadian Car*, mais les autres ont été entièrement fabriqués à Fort-William.

2. *a*) On a utilisé de moins en moins les excédents et les pièces remisées après que les 20 premiers avions eurent été fabriqués. Les pourcentages suivants indiquent la quantité approximative des excédents utilisés:

1 à 20: 60 p. 100; 20 à 30: 60 à 30 p. 100; 30 à 40: 30 à 15 p. 100; 40 à 60: 15 à 5 p. 100; au delà de 60: presque aucune.

b) 159 avions ont été fabriqués de toutes pièces.

QUARTIER-GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE—VOITURES D'ÉTAT-MAJOR

M. White (Middlesex-Est):

1. Quel est le nombre de voitures d'état-major affectées au quartier général de la Défense nationale à Ottawa?
2. Sur ce nombre, s'il y a lieu, combien ont été munies de postes de T.S.F. récepteurs, et quel en a été le coût global, y compris les appareils transmetteurs?

M. Dickey:

1. 29.

2. *a*) 14. *b*) Coût total, y compris les appareils transmetteurs, $10,661.10.

DÉFENSE PASSIVE—AIDE FÉDÉRALE

M. Coyle:

Quelle aide le gouvernement fédéral a-t-il accordée aux municipalités du Canada relativement aux frais d'établissement de la défense passive contre les raids aériens, sous forme *a*) de contributions en espèces, *b*) d'outillage?

M. McCusker: Depuis la ranimation de l'organisation de défense passive en 1948, le gouvernement fédéral a prêté une mesure d'aide considérable aux organismes de défense passive provinciaux et municipaux, sous forme *a*) de programme d'instruction pour le personnel important de la défense passive; *b*) de consultations et de collaboration lors de l'organisation de la défense passive sur le plan local, et *c*) de matériel. Au début de la présente année financière, le gouvernement fédéral a accru l'aide qu'il fournissait en y ajoutant à l'égard de certains travaux de défense passive approuvés et entrepris par les provinces et les municipalités, des subventions équivalentes à celles que versaient les provinces. Le montant de $1,400,000 a été inclus à cette fin dans les crédits de l'année financière en cours. Il va sans dire, se conformant à la tradition, le gouvernement fédéral ne traite pas directement avec les municipalités; il traite avec les provinces, puisque l'une des conditions régissant le programme de subvention est que toute entreprise municipale subventionnée par le gouvernement fédéral doit recevoir de la province intéressée le même montant prélevé sur les fonds provinciaux. Toute entreprise municipale de défense passive que recommande la province et qu'approuvent les autorités fédérales peut recevoir une aide financière, couvrant le tout ou une partie des dépenses, à condition que les montants versés par la province et le gouvernement fédéral soient à part égale. Jusqu'ici, tous les projets soumis par un organisme provincial de défense passive en vertu du programme de subvention ont reçu l'approbation du gouvernement fédéral, sauf une entreprise qui fait actuellement l'objet d'un examen.

a) Jusqu'ici, 1,776 préposés provinciaux et municipaux à la défense passive,—pour la majeure partie, des préposés municipaux,—ont suivi, entièrement aux frais du gouvernement fédéral, des cours d'instruction relevant du gouvernement fédéral et payés par lui.

b) Les services de conseillers fédéraux à l'égard des diverses sections de la défense passive sont toujours à la disposition des autorités municipales de la défense passive, bien qu'on s'attende d'ordinaire que les demandes à l'égard d'une telle aide parviennent par l'entremise des autorités compétentes en matière de défense passive.

c) L'outillage et les fournitures relatives à la défense passive distribuées jusqu'ici par les autorités fédérales de la défense passive aux provinces en vue de servir à l'organisation provinciale et municipale de la défense passive atteignent une valeur totale d'environ $999,000. Ce montant a trait à une grande variété de matériel d'instruction et certain matériel militaire. La majeure partie de cet outillage est destiné à servir au programme de défense passive des municipalités. Voici certains articles inclus dans le chiffre total mentionné ci-dessus:

(1) Sirènes d'alerte en cas de raid aérien, destinées à des régions-cibles municipales, $112,000; (2) masques à gaz, 444,000; (3) casques d'acier, 133,000; (4) combinaisons, 65,000; (5) bandages en triangle, 42,000.

d) Jusqu'ici, trois provinces, le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, faisant état du programme de subventions, ont présenté 15 projets représentant un total de $318,274. Ces chiffres comprennent les projets de défense passive des provinces et des municipalités. Le gouvernement fédéral les a tous approuvés, sauf un, et les engagements financiers du gouvernement fédéral à l'égard de ces entreprises s'élèvent à $159,137. Le projet qui n'a pas été approuvé fait encore l'objet d'une étude.

L'aide financière du gouvernement fédéral aux entreprises de défense passive provinciales et municipales est offerte aux autres provinces aux mêmes conditions qu'aux trois provinces mentionnées ci-dessus et on s'attend que les autres provinces tirent prochainement parti de cette disposition.

AIDE À L'OTAN—EXPÉDITIONS D'APPROVISIONNEMENTS MILITAIRES, ETC.

M. Tustin:

1. Jusqu'à ce jour, quelle est la valeur globale d'approvisionnements militaires, munitions et armements expédiés du Canada à destination de tout pays, en vertu des dispositions d'aide mutuelle prévue par le Traité de l'Organisation de l'Atlantique-Nord?

2. A quelles dates a-t-on effectué des expéditions et en quelle quantité à chaque pays?

M. Dickey:

1. 264 millions (dollars canadiens).

2.	En millions de dollars canadiens	Livraison durant la période
Pays-Bas	67·9	Déc. 1950 à août 1952
Belgique	70·6	Mars 1951 à sept. 1952
Italie	85·1	Juin 1951 à oct. 1952
France	23·8	Fév. 1952 à oct. 1952
Portugal	8·4	Déc. 1951 à oct. 1952
Luxembourg	1·1	Mars 1951 à oct. 1952
Danemark	3·6	Juin 1952 à sept. 1952
Norvège	2·3	Janv. 1952 à juil. 1952
Royaume-Uni	1·2	Janv. 1952 à oct. 1952
Total	264·0	

CASERNES DE LA GENDARMERIE À GLASLYN (SASK.) —FRAIS DE CONSTRUCTION—M. WM. DIDULA

M. Knight:

1. Quel a été le coût global de construction des casernes de la gendarmerie à Glaslyn (Saskatchewan), en 1951-1952?
2. A-t-on nommé un certain Wm. Didula en qualité de surveillant de ces travaux?
3. Dans le cas de l'affirmative, pendant combien de temps a-t-il été employé à ce titre?
4. Quelle somme globale a-t-il reçue en rémunération relativement à ces travaux?

L'hon. M. Garson:

1. $34,780.65.
2. Oui. Il a été nommé commis aux travaux, classe 2.
3. Du 16 novembre 1951 au 15 mai 1952.
4. $1,395.08.

FONTIONNAIRES RETRAITÉS ET VEUVES—PENSIONS

M. Knowles:

1. Combien de fonctionnaires civils retraités reçoivent une pension mensuelle de l'une des catégories suivantes: *a*) moins de $20; *b*) de $20 à $29.99; *c*) de $30 à $39.99; *d*) de $40 à $49.99; *e*) de $50 à $59.99; *f*) de $60 à $69.99; *g*) de $70 à $79.99; *h*) de $80 à $89.99; *i*) de $90 à $99.99; *j*) de $100 ou plus?
2. Combien de veuves de fonctionnaires retraités reçoivent une pension dont le montant correspond à chacune des catégories mentionnées à la question précédente?
3. Quel est le nombre de fonctionnaires civils retraités et de veuves de fonctionnaires civils retraités résidant actuellement dans chaque province?

L'hon. M. Garson (pour l'hon. M. Abbott):

1.	Fonctionnaires à la retraite	2. Veuves
a)	312	942
b)	482	970
c)	674	854
d)	763	742
e)	750	575
f)	827	328
g)	828	233
h)	896	158
i)	807	109
j)	4,233	212
	10,572	5,123

3. Province	Fonctionnaires à la retraite	Veuves
Terre-Neuve	40	19
Nouvelle-Écosse	406	196
Île du Prince-Édouard	65	30
Nouveau-Brunswick	246	155
Québec	1,700	995
Ontario	4,802	2,461
Manitoba	472	220
Saskatchewan	243	102
Alberta	490	174
Colombie-Britannique	1,822	570
Ailleurs	286	201
	10,572	5,123

SAISIES DE CIGARETTES AMÉRICAINES

M. Coyle:

1. Depuis le 1er janvier 1951 jusqu'à ce jour, quel a été le nombre de saisies de cigarettes américaines?
2. Quel a été le nombre de cigarettes saisies?
3. Combien de personnes coupables d'infraction ont été condamnées à une amende?
4. Quelle somme globale a-t-on perçue en amendes?

L'hon. M. McCann:

1. 5,803.
2. 30,387,648.
3. 1,035.
4. Le total des amendes imposées s'établit à $126,845.

PORC DE CONSERVE—ACHATS, VENTES, ETC.

M. Catherwood:

1. De combien de livres de produits de porc de conserve le gouvernement dispose-t-il actuellement?
2. Combien de livres le gouvernement a-t-il vendues depuis qu'il a commencé à acheter du porc?
3. Combien de livres de porc de conserve a-t-on vendues *a*) aux États-Unis, *b*) au Canada, *c*) ailleurs?
4. Quel a été le coût global du porc de conserve acheté par le gouvernement?
5. Quelle somme globale le gouvernement a-t-il perçue pour la vente du porc de conserve?
6. Le gouvernement a-t-il perdu de l'argent dans cette transaction? Dans le cas de l'affirmative, quelle somme?

M. McCubbin:

1. De 49,011,858 livres, au 31 octobre 1952.
2. 16,493,472 livres, au 31 octobre 1952.
3. La destination finale du porc de conserve vendu n'est pas connue, étant donné que l'acheteur primitif peut exporter le produit sans que la Commission le sache. On estime à quelque 16 millions de livres les quantités vendues sur le marché national, le reste ayant été exporté vers les États-Unis et autres pays.
4. $38,990,793.72, au 31 octobre 1952.
5. Somme nette touchée au 31 octobre 1952: $5,681,684.36.
6. Perte nette au 31 octobre 1952: environ 3 millions et demi de dollars.

OUVRAGES PORTUAIRES DE PORT-BRUCE—AMÉLIORATIONS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Coyle:

1. Au cours de l'année écoulée, le gouvernement a-t-il apporté des améliorations aux ouvrages portuaires de Port-Bruce?
2. Dans le cas de l'affirmative, qu'elle en a été la nature?
3. Sinon, le gouvernement songe-t-il à le faire?

L'hon. M. Fournier:

1. Non.
2. Voir réponse n° 1.
3. On a approuvé les plans et les devis pour améliorations aux ouvrages portuaires et ils seront mis en adjudication avant la fin de l'année financière.

OUVRAGES PORTUAIRES DE PORT-STANLEY—AMÉLIORATIONS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Coyle:

1. Au cours de l'année écoulée, le gouvernement a-t-il apporté des améliorations aux ouvrages portuaires de Port-Stanley?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelle en a été la nature ?
3. Sinon, le gouvernement songe-t-il à le faire?

L'hon. M. Fournier:

1. Oui, on y a effectué des réparations d'entretien.

2. On a revêtu de pierres le côté du quai public, afin de le protéger, et on a érigé une nouvelle estacade de protection le long de la jetée ouest.

3. En plus des travaux ci-dessus mentionnés, on projette de doter le brise-lames de l'ouest d'un prolongement fait de moellons.

IMPORTATIONS DE PÉTROLE ET PRODUITS DU PÉTROLE

M. Laing:

A l'égard de l'année la plus récente pour laquelle on possède une statistique, quelle a été la valeur des importations de pétrole et des produits du pétrole, en provenance *a*) des États-Unis, *b*) de tous les autres pays?

M. McIlraith: Importations canadiennes de produits du pétrole, année civile 1951:

Des États-Unis	$158,026,356
D'autres pays	195,867,307
Total	$353,893,663

IMPORTATIONS DE BAUXITE ET D'ALUMINIUM

M. Laing:

Au cours de l'année écoulée, quels ont été le tonnage et la valeur des importations canadiennes de bauxite et d'alumine pour fins de production d'aluminium, et d'où provenaient ces importations?

M. McIlraith: Importations canadiennes par pays, année civile 1951:

Pays	Quintaux	Valeur
Bauxite:		
Côte de l'Or	228,435	$ 63,738
Guyane anglaise	35,650,136	9,419,892
Trinité	6,292,795	1,599,632
Surinam	3,071,569	1,140,516
États-Unis	2,792,244	3,149,235
Totaux	48,035,179	$15,373,013
Alumine:		
Royaume-Uni	492	6,269
États-Unis	4,992	92,752
Totaux	5,484	$ 99,021

IMPORTATIONS DE FOREUSES ET DE MATÉRIEL DE FORAGE

M. Laing:

1. Au cours de l'année écoulée, quelle a été la valeur des importations canadiennes de foreuses et de matériel de forage utilisées dans l'industrie pétrolière?
2. D'où provenaient ces importations?

M. McIlraith:

1 et 2.

Les importations de matériel de forage utilisées dans l'industrie pétrolière pour l'année civile 1951.

Pays	Montants
Royaume-Uni	$ 198,582
Australie	72,150
États-Unis	37,104,690
Total	$37,375,422

L' "AORANGI"—SUBVENTION—MARCHANDISES ET PASSAGERS

M. Laing:

1. Jusqu'à ce jour, quelle somme le Canada a-t-il versée en subventions à la *United Steamship Company* de la Nouvelle-Zélande en vertu de l'accord actuellement en vigueur concernant l'exploitation de l'*Aorangi*?
2. Au cours de la durée de l'accord actuel, *a*) quelle quantité de marchandises en tonnes, *b*) quel nombre de voyageurs ce navire a-t-il transportés (i) en direction de l'ouest, (ii) en direction de l'est?

M. Benidickson:

1. Jusqu'à ce jour, depuis le 1er avril 1952, date de la mise en application de l'accord actuellement en vigueur, on a versé $83,333.32 à la *Canadian Australasian Line Limited* avec laquelle l'accord a été conclu.

2. Pour la durée de l'accord actuel, à partir du 1er avril 1952 jusqu'au 30 septembre 1952, date à laquelle on a reçu les derniers rapports de navigation.

a) (i) 3,969 tonnes; *a*) (ii) 3,690 tonnes; *b*) (i) 1,403 passagers; *b*) (ii) 1,122 passagers.

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE—IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Laing:

1. Au cours de l'année écoulée, quelle a été la valeur de l'énergie électrique exportée aux États-Unis?
2. Au cours de la même période, a-t-on importé de l'énergie électrique des États-Unis d'Amérique? Dans le cas de l'affirmative, quelle a été la valeur de cette importation?

M. McIlraith:

1. Exportations canadiennes à destination des États-Unis, année civile 1951: $7,938,218.

2. Importations des États-Unis au Canada, année civile 1951: $155,815.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DE PHOSPHATES

M. Laing:

1. Au cours de l'année écoulée, quels ont été le tonnage et la valeur des importations canadiennes de phosphate brut en provenance des États-Unis?
2. Au cours de la même année, quels ont été le tonnage et la valeur des exportations canadiennes de superphosphates et de phosphates d'ammonium à destination des États-Unis?

M. McIlraith:

1. Importations canadiennes de phosphate brut en provenance des États-Unis au cours de l'année civile 1951:

Quintaux	Valeur
9,746,237	$3,028,071

2. Exportations canadiennes d'engrais phosphatés vers les États-Unis, année civile 1951:

Quintaux	Valeur
2,372,425	$7,432,100

ACCIDENTS D'AUTOS—VICTIMES ET CONDAMNATIONS

M. Dienfenbaker:

1. Depuis le 1er janvier 1952, quel a été, par province, le nombre de personnes tuées dans des accidents ou collisions d'automobile?
2. Depuis cette date, quel a été, par province, le nombre de personnes condamnées *a*) pour homicide involontaire à la suite d'un accident d'automobile, *b*) pour conduite en état d'ivresse, *c*) pour conduite pendant que la capacité de conduire est affaiblie, *d*) pour conduite imprudente ou dangereuse?

M. McIlraith:

1. Personnes tuées dans des accidents d'automobile.

	1er janvier au 30 juin 1952
Terre-Neuve	1[1]
Île du Prince-Édouard	3
Nouvelle-Écosse	45
Nouveau-Brunswick	43
Québec	[2]
Ontario	377
Manitoba	33
Saskatchewan	36
Alberta	54
Colombie-Britannique	62
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	1
	655

[1]Ville de Saint-Jean seulement. Les rapports relatifs aux autres localités de la province ne sont pas disponibles.

[2]Non encore disponible.

2. Les relevés concernant le nombre de poursuites intentées, par provinces, contre les personnes accusées de délits criminels sont établis selon la "date du procès". Les renseignements relatifs à l'année 1952 ne sont donc pas disponibles.

[M. McIlraith.]

ÉCOLE INDIENNE DE BRANDON —NOUVELLE GRANGE

M. Dinsdale:

Quand commenceront les travaux de la nouvelle grange à l'école indienne de Brandon, dont il était fait mention dans le budget des dépenses de la dernière session du Parlement?

L'hon. M. Harris: Avant la fin de la présente année financière.

EXPÉDITIONS DE SUCRE RAFFINÉ PROVENANT DE CUBA

M. Blackmore:

1. Depuis le 1er septembre 1952, quelle a été la quantité des cargaisons de sucre raffiné provenant de Cuba débarquées aux ports canadiens?
2. Quelle est la quantité des cargaisons de sucre raffiné provenant de Cuba actuellement en voie de débarquement ou attendant d'être débarquées dans les ports canadiens?
3. A-t-on signalé que des cargaisons de sucre raffiné en provenance de Cuba étaient en voie d'embarquement à Cuba en vue d'être expédiées à destination de ports canadiens avant le 1er avril 1953?
4. Dans le cas de l'affirmative, en quelle quantité?

M. McIlraith:

1. Les renseignements ne sont pas disponibles.

Sucre raffiné importé de Cuba et destiné à la consommation: septembre 1952: 24,850 quintaux; octobre 1952: 90,000 quintaux (chiffre provisoire).

2. Les renseignements ne sont pas disponibles.

3. Les renseignements ne sont pas disponibles.

4. Voir réponse au no 3.

IMPORTATIONS DE SUCRE BRUT EN PROVENANCE DE CUBA—DÉTAXE

M. Murphy:

Quel a été le montant global de la détaxe accordée par le gouvernement canadien aux raffineries canadiennes sur les importations de sucre brut en provenance de Cuba et expédié au Canada en vertu de l'accord conclu entre Cuba et le Canada, et quelle était la quantité de sucre visée par cette détaxe, *a*) en 1951, *b*) en 1952?

L'hon. M. McCann:

a) 1951: Montant global, néant; quantité, néant, *b*) 1952: montant global, $53,265.83; quantité, $28,445,776.

IMPORTATIONS DE SUCRE BRUT EN PROVENANCE D'HAÏTI—DÉTAXE

M. Murphy:

Quel a été le montant global de la détaxe accordée par le gouvernement canadien aux raffineries canadiennes sur les importations de sucre brut en provenance d'Haïti et expédié au Canada en vertu de l'accord conclu entre Haïti et le Canada, et quelle était la quantité de sucre visée par cette détaxe *a*) en 1951, *b*) en 1952?

L'hon. M. McCann:

a) 1951: néant; *b*) 1952: néant.

BOUÉES SUR LE SAGUENAY

M. Gagnon:

1. Qui est préposé au mouillage et à l'enlèvement des bouées sur la rivière Saguenay?
2. Quelle somme verse-t-on pour ce travail et quelle est la durée prévue de cet emploi?

M. Benidickson:

1. M. G.-H. Lavoie.
2. $2,100.00 par an; 3 ans à compter du 2 juillet 1950.

IMPORTATIONS DE POISSON CONGELÉ EN PROVENANCE DU JAPON

M. Pearkes:

1. Au cours de 1951 et 1952, a-t-on importé, au Canada, du poisson congelé, en conserve ou autrement traité, en provenance du Japon?
2. Dans le cas de l'affirmative, indiquer les espèces, variétés et quantités?

M. McIlraith:

1. Oui.

2.

Produit	Année civile 1951 Liv.	Valeur $	Du 1er janvier au 30 sept. 1952 Liv.	Valeur $
Poisson séché	9,414	4,328	3,550	1,563
Crabes, palourdes ou crevettes, en conserve	67,446	16,335	153,119	94,295
Huîtres préparées ou en conserve, n.d.	13,908	8,775	38,767	29,356
Thon en conserve	518,718	174,369	132,276	46,315
Poisson conservé à l'huile, n.d.	**	3,010	**	645
Poisson préparé ou en conserve, n.d.	**	16,989	**	14,961

** Les renseignements ne portent que sur la valeur.

LOI SUR L'APTITUDE PHYSIQUE NATIONALE—FONCTIONS DES EMPLOYÉS

M. Thatcher:

1. Quel est le nombre de personnes employées au Canada sous le régime de la loi sur l'aptitude physique nationale?
2. Quelles sont les fonctions de chacune de ces personnes?
3. Quelle tâche précise chacune de ces personnes accomplit-elle actuellement?

M. McCusker:

1. Dans les crédits de 1952-1953 (voir page 346), on pourvoit à la rémunération de onze employés chargés de l'application de la loi sur l'aptitude physique nationale. De ces onze postes, deux sont actuellement vacants.

Les sept provinces avec lesquelles le gouvernement fédéral a conclu des ententes sous le régime de la loi sur l'aptitude physique nationale ont leur propre personnel chargé d'appliquer le programme d'aptitude physique sur leur territoire respectif.

2 et 3. Voici quelles sont les fonctions des onze employés ci-dessus mentionnés:

1 Directeur national, poste vacant.

1 Directeur adjoint (fonctionnaire administratif, classe 3)

1 Technicien, classe 3

1 Adjoint en bibliographie, poste vacant

1 Commis principal

1 Sténographe, classe 3

1 Sténographe, classe 2B

1 Dactylographe, classe 2B

1 Dactylographe, classe 2A

1 Dactylographe, classe 1

1 Commis, classe 2B

Le directeur adjoint voit à l'administration de la Division de l'aptitude physique, agit à titre de conseiller en matière d'éducation physique et de récréation et, en outre, remplit les fonctions de secrétaire général du Conseil national de l'aptitude physique. Le technicien, classe 3, est un spécialiste en matière de théâtre récréatif et agit à titre de conseiller auprès des provinces dans ce domaine particulier. Les autres membres du personnel de la Division exécutent les travaux habituels d'écritures et de sténographie.

IMPORTATIONS DE SUCRE BRUT EN PROVENANCE DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE—DÉTAXE

M. Murphy:

Quel a été le montant global de la détaxe accordée par le gouvernement canadien aux raffineries canadiennes sur les importations de sucre brut en provenance de la République Dominicaine et expédié au Canada en vertu de l'accord conclu entre la République Dominicaine et le Canada, et quelle était la quantité de sucre visée par cette détaxe, *a*) en 1951, *b*) en 1952?

L'hon. M. McCann:

a) 1951: néant; *b*) 1952: néant.

ENTREPRISE DE LA SASKATCHEWAN-SUD—DÉPENSES

M. Diefenbaker:

Au cours de chaque mois, depuis le 1er juin 1952, quelle somme d'argent a-t-on dépensée à l'égard du projet d'aménagement hydro-électrique et d'irrigation de la rivière Saskatchewan?

M. McCubbin:

Juin, $39,563.48; juillet, $51,152.21; août, $33,273.30; septembre, $39,355.86; octobre, $37,151.02.

LE "ST. STEPHEN"

M. Pearkes:

1. Le *St. Stephen* a-t-il été cédé au ministère des Transports? Dans le cas de l'affirmative, quand?
2. Le *St. Stephen* a-t-il été transformé en navire météorologique?
3. Sinon, quand s'attend-on qu'il soit prêt à servir de navire météorologique dans l'océan Pacifique?
4. Quand le *St. Stephen* est-il arrivé à Esquimalt (Colombie-Britannique)?
5. Quel est l'effectif de l'équipage actuel?
6. Quand compte-t-on y recevoir l'équipage complet?
7. L'équipage actuel du *St. Stephen* reçoit-il une pension et des prestations de maladie semblables à celles que l'on accorde aux équipages des autres navires météorologiques?

M. Benidickson:

1. Le *St. Stephen* a été prêté au ministère des Transports le 16 août 1950:
2. Le *St. Stephen* a servi de navire météorologique sur l'Atlantique.
3. Le navire ne restera à la disposition du ministère que tant que la Marine de guerre le voudra bien. Il contient de nombreux appareils météorolgiques qui y ont été installés et on a jugé bon de lui laisser cet équipement plutôt que de le transformer en unité de la Marine, afin que le ministère puisse disposer d'un navire supplémentaire au cas où un accident arriverait à un de ses navires en service.
4. Le *St. Stephen* est arrivé à Esquimalt le 15 août 1950, durant la matinée.
5. On n'a jamais installé d'équipage à bord du navire, mais 9 personnes y prennent part à des services de surveillance.
6. Le Gouvernement n'a pas l'intention de mettre ce navire en service.
7. Les personnes qui travaillent actuellement à bord du *St. Stephen* sont des employés rémunérés au taux courant et leur cas est sujet aux lois qui s'appliquent à ce genre d'emploi. Ces personnes ne reçoivent ni retraites ni allocations aux marins malades.

INDEMNITÉS DE FIÈVRE APHTEUSE—DÉCLARATION COMME REVENU

M. Diefenbaker:

Le Gouvernement a-t-il étudié la question d'exempter les agriculteurs de la Saskatchewan d'avoir à inclure comme revenu courant toute somme reçue du ministère de l'Agriculture à titre de dédommagement pour le cheptel abattu lors de l'extirpation de la fièvre aphteuse?

L'hon. M. McCann: Le Gouvernement n'a pas étudié l'opportunité qu'il y aurait d'exempter les agriculteurs de l'obligation d'inclure à titre de revenu les sommes reçues du ministère de l'Agriculture en qualité de dédommagement résultant de l'extirpation de la fièvre aphteuse lorsque les sommes reçues constituent des revenus imposables aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu.

[M. McCubbin.]

SOUFRE PUR—IMPORTATION ET CAPACITÉ DE RENDEMENT

M. Laing:

1. Au cours de chaque année, de 1945 à 1951, quels ont été le tonnage et la valeur des importations canadiennes de soufre pur en provenance des États-Unis?
2. Quelle est, en tonnes, la capacité de rendement des usines canadiennes, déjà construites ou en voie de construction, destinées à la production du soufre pur?

M. McIlraith:

1. Les importations de soufre des États-Unis s'établissent comme suit:

	Tonnes	Valeur $
1945	248,846	4,063,215
1946	273,493	4,269,864
1947	361,424	5,466,201
1948	354,622	5,528,740
1949	280,557	5,213,921
1950	390,333	7,730,126
1951	393,172	8,696,233

2. Les usines actuellement exploitées en Alberta ont un rendement annuel combiné de 20,000 tonnes. On a récemment annoncé qu'une usine serait construite à Welland (Ontario); elle récupérera environ 9,000 tonnes par an pour commencer et pourra peut-être porter sa production à 20,000 tonnes.

VENTILATION DE CATÉGORIES—BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE

M. Knowles:

Relativement à la brochure publiée en 1952 par le Bureau fédéral de la statistique et intitulée *Comptes nationaux, revenu et dépenses, 1926-1950,* quelle est la ventilation des douze catégories de dépenses inscrites sous la rubrique VII à la page 123 et dont font mention les item 23, 24, 25 et 26 du tableau nº 36 aux pages 74 et 75 de ladite publication?

M. McIlraith: On ne dispose pas, avec l'abondance de détails dont il est question à la page 123 des *Comptes nationaux, revenu et dépenses, 1926-1950,* des chiffres estimatifs des différents postes inscrits sous la rubrique VII, *Dépenses personnelles et frais médicaux et funéraires.* La raison en est que les diverses rubriques découlent de renseignements recueillis au cours des recensements de 1931 et 1941 ainsi que d'autres renseignements essentiels. Le recensement de la population, effectué en 1951, et celui de la distribution, également établi en 1951, fourniront d'autres renseignements qui seront ajoutés aux chiffres déjà obtenus, en vue de la classification complète et détaillée. Entretemps, on trouvera à la page 74 de la publication susmentionnée le détail par lequel on peut fournir des estimations sûres dans la catégorie: *Dépenses personnelles et frais médicaux et funéraires.*

SEMAINE DE CINQ JOURS À WINNIPEG

M. Knowles:

1. A quelle date et de qui le Conseil du Trésor a-t-il obtenu ses renseignements relativement à l'application de la semaine de cinq jours dans l'entreprise privée à Winnipeg?
2. Dans quelle proportion la semaine de cinq jours est-elle en vigueur à Winnipeg, selon ces renseignements?
3. Cherche-t-on à compléter ces renseignements?
4. Dans quelle mesure, d'après le Conseil du Trésor, la semaine de cinq jours doit-elle être appliquée, dans l'entreprise privée, dans une ville quelconque avant que le régime annuel d'une telle semaine soit étendu au personnel des services de l'État dans cette ville?
5. La question fait-elle l'objet d'un nouvel examen en ce qui a trait à Winnipeg?
6. Fait-elle aussi l'objet d'une nouvelle étude en ce qui a trait à d'autres villes? S'il en est ainsi, quelles sont ces villes?

L'hon. M. Garson (pour l'honorable M. Abbott):

1. *a*) "La semaine normale de travail dans 29 villes canadiennes, octobre 1951" (Source: *Gazette du travail,* septembre 1952.)

b) Renseignements obtenus, par l'intermédiaire de la Commission du service civil, des bureaux locaux de la Commission d'assurance-chômage, septembre 1952.

2. *a*) Selon la source de renseignements indiquée à 1 *a*), 43·1 p. 100 du total des employés de bureau dont il a été fait rapport et 64·5 p. 100 du total des employés industriels dont il a été fait rapport, travaillaient cinq jours par semaine.

b) Selon la source de renseignements indiquée à 1 *b*), 50·8 p. 100 des employés de bureau.

(Le personnel du Conseil du Trésor a complété et confirmé ces renseignements à l'aide de renseignements obtenus à Winnipeg.)

3. Oui. (Par la Commission du service civil.)

4. On ne suivra probablement pas une règle immuable. D'une façon générale, lorsqu'il est évident que la plupart des entreprises commerciales et industrielles d'une localité ont adopté la semaine de cinq jours, on songera à permettre aux services de l'État d'appliquer aussi la semaine de cinq jours, à condition que cette mesure n'entraîne aucune augmentation du personnel ni des dépenses et ne porte aucunement atteinte aux services rendus au public. Cependant, la décision relative à certaines localités en particulier pourra aussi dépendre d'autres facteurs, comme les difficultés qu'éprouve la Commission du service civil à recruter des employés dans la région.

5. Oui. (Par la Commission du service civil).

6. Oui. En réponse aux diverses requêtes et propositions qu'on lui a adressées, la Commission du service civil étudie actuellement la situation dans les villes suivantes:

Ontario: Peterborough; Oshawa; Niagara-Falls; St. Catharines-Welland; Hamilton; Brantford; Kitchener-Waterloo; Galt-Preston; London; Windsor; Sarnia; Sudbury; Sault-Sainte-Marie; Fort-William-Port-Arthur.

Saskatchewan: Regina.
Alberta: Edmonton.
Québec: Québec.
Nouvelle-Écosse: Halifax; Sydney.
Nouveau-Brunswick: Saint-Jean; Moncton.
Colombie-Britannique: Vancouver; Victoria.

La Commission du service civil a fourni une réponse complète à cette question. En effet, la Commission du service civil reçoit des ministères des demandes relatives à l'application de la semaine de cinq jours et les soumet, après les avoir étudiées, au Conseil du Trésor. Le Conseil du Trésor, lorsqu'il a reçu une réponse du Conseil national mixte à la lettre du ministre des Finances, déposée à la Chambre des communes le 28 novembre 1952, n'était saisi que des cas suivants: Belleville, Brantford, Fort-William-Port-Arthur, Hamilton, Kitchener, London, Port-Colborne, St. Catharines, Welland, Windsor.

BŒUF ET AUTRES VIANDES—ACHATS, VENTES, ETC.

M. Wright:

1. Quelle quantité *a*) de bœuf, *b*) d'autres produits carnés, le gouvernement canadien a-t-il achetée de la Nouvelle-Zélande au cours de 1952?
2. Quelle quantité de ce bœuf ou de ces autres produits carnés a été livrée jusqu'à ce jour?
3. Quelle quantité est actuellement entreposée aux États-Unis?
4. Quelle quantité a-t-on écoulée sur le marché des États-Unis?

M. McCubbin:

1. Le gouvernement canadien n'a acheté ni bœuf ni autres produits carnés de la Nouvelle-Zélande. En vertu des mesures annoncées à la Chambre le 9 mai par le ministre de l'Agriculture, l'excédent de bœuf canadien a été acheté par l'Office de soutien des prix agricoles et expédié au ministère des Vivres du Royaume-Uni. Le ministère des Vivres du Royaume-Uni a prélevé sur la quantité de bœuf achetée en Nouvelle-Zélande une quantité équivalente à celle qui a été fournie par le Canada, laquelle sera vendue aux États-Unis en échange du bœuf expédié au Royaume-Uni.

2. Au 20 novembre: 59,537,760 livres
3. Au 20 novembre: 53,621,003 livres
4. Au 20 novembre: 5,916,757 livres

MINERAI DE FER ET ACIER—PRODUCTION, IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

M. Higgins:

1. Quel a été le volume global de l'exploitation du minerai de fer au Canada en 1951; indiquer le nombre de tonnes par province?
2. Quel a été le volume global de la production d'acier au Canada en 1951; indiquer le nombre de tonnes par province?
3. Quel a été le nombre de tonnes de minerai de fer expédiées du Canada à d'autres pays en 1951 et quelle en a été la quantité expédiée à chaque pays?
4. De quels pays et en quelle quantité a-t-on importé de l'acier au Canada en 1951?

M. McIlraith:

1. Production (expéditions des mines) de minerai de fer, en 1951

	Tonnes courtes
Terre-Neuve	1,724,991
Ontario	2,841,984
Colombie-Britannique	113,535
	4,680,510

2. Production d'acier en lingots et de pièces coulées, en 1951

	Tonnes courtes
Nouvelle-Écosse	709,451
Québec	120,310
Ontario	2,619,072
Manitoba	78,666
Alberta	1,037
Colombie-Britannique	40,184
	3,568,720

3. Exportations de minerai de fer, en 1951

Vers	Tonnes courtes
Le Royaume-Uni	775,832
L'Allemagne	151,863
Le Japon	113,364
Les États-Unis	2,184,708
	3,225,767

4. Importations de fer brut et d'acier

De	Tonnes de lingots*
États-Unis	1,410,000
Royaume-Uni	378,000
Belgique	233,000
France	92,000
Allemagne	72,000
Japon	12,000
Suède	3,000
Autres pays	4,000
	2,204,000

* Les tonnes de métal sous forme de barres, tiges, charpentes et autres formes grossières sont exprimées en nombre de tonnes correspondant du métal sous forme de lingots.

[M. McCubbin.]

"WESTERN CANADIAN GREYHOUND LINES"—CONTRAT POSTAL

M. Fulton:

1. Quelle somme la *Canadian Greyhound (Western) Limited* recevra-t-elle pour le transport du courrier d'Ashcroft-North aux principaux bureaux de poste sur la route de Cariboo?
2. Quels sont les services de transport postal stipulés au contrat?
3. Quand a-t-on octroyé ce contrat?
4. A-t-on demandé des soumissions?
5. Dans le cas de l'affirmative, de qui a-t-on reçu des soumissions et quel a été le montant de chaque soumission?
6. Si l'on n'a pas demandé de soumissions, quelle en est la raison?

M. Langlois (Gaspé):

1. $3.776.00 par année.

2. Le transport des lettres seulement entre les bureaux de poste de Clinton, de 70 Mile House, de 100 Mile House, du Lac-la-Hache, de 150 Mile House, de Williams-Lake (à l'arrêt des autobus) et de Quesnel (à l'arrêt des autobus).

3. L'approbation date du 8 juillet 1952 et le contrat est entré en vigueur le 15 septembre 1952.

4. Non.

5. Voir réponse au nº 4.

6. L'offre faite par la société *Western Canadian Greyhound Lines, Ltd.* d'accomplir cette tâche à raison de $3,776 par année, soit au taux de 2·77c. par mille parcouru, était des plus raisonnables et n'était possible que par suite des parcours réguliers que doit effectuer la société. De plus, on sait que cette société est digne de confiance et qu'elle remplit avec fidélité ses contrats de courrier d'entreprise. On a donc estimé qu'en de telles circonstances rien n'aurait servi de demander des soumissions publiques et on a accordé le contrat conformément à l'article 29 de la loi des postes.

CHINOIS ENTRANT AU CANADA—TAXE PERSONNELLE

M. Pearkes:

1. Les immigrants chinois ont-ils à payer une taxe personnelle lors de leur entrée au Canada? Dans le cas de l'affirmative quel en est le montant?
2. Les Chinois nés au Canada et les Chinois naturalisés Canadiens ont-ils à payer une taxe personnelle à leur retour au Canada après un séjour en Chine?
3. Une femme née en Chine, qui épouse un citoyen canadien d'origine chinoise, peut-elle entrer au Canada sans avoir à payer une taxe personnelle?

L'hon. M. Harris:

1. Non.

2. Non.

3. Une femme d'origine chinoise, qui épouse un citoyen canadien, peut entrer au Canada sous réserve des dispositions de la loi et des règlements relatifs à l'immigration. Voir aussi la réponse au nº 1.

ENVOLÉE D'UN AVION DU CARC DE TORAY À GANDER—M. BROUN-WOGAN

M. Higgins:

1. A-t-on soldé la note, au montant de $233.85, envoyée au Trésorier provincial de la province de Terre-Neuve, le 9 janvier 1952, relativement au coût de l'envolée d'un avion *Canso* du CARC de l'aéroport de Torbay (Terre-Neuve) à l'aéroport de Gander, la nuit du 22 novembre 1951, qui transportait un ressortissant allemand, nommé Broun-Wogan, à l'emploi du ministère du Développement économique de Terre-Neuve?

2. Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement de Terre-Neuve a-t-il soldé cette note?

3. Sinon, des démarches ont-elles été tentées en vue d'obtenir le règlement de cette note, depuis le 9 janvier 1952?

M. Dickey:

1. Oui.

2. Oui.

3. Ne s'applique pas.

TRAVAILLEURS INDUSTRIELS ET EMPLOYÉS DE BUREAUX—SEMAINES DE TRAVAIL

M. Knowles:

1. Le Gouvernement possède-t-il une statistique plus récente que celle publiée dans les *Débats* du 3 décembre 1951, relativement au nombre, *a*) des travailleurs industriels, *b*) des employés de bureaux, actuellement assujétis au régime (i) de la semaine de cinq jours, (ii) de la semaine de cinq jours et demi, (iii) de la semaine de six jours?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel est le nombre des employés appartenant à chacun de ces groupes et relevant de chacun des régimes ci-dessus mentionnés?

3. La statistique donnée en réponse à la question nº 2 tient-elle compte des employés de banque et de tous autres employés récemment assujétis à la semaine de cinq jours?

M. Côté (Verdun-La Salle):

1. Oui.

2.

État comparatif des ouvriers et des employés ayant la semaine de cinq jours ou la semaine de plus de cinq jours, selon une étude faite en 1951 par le ministère du Travail.

Industries	Ouvriers industriels		Employés de bureau		Total visés par le relevé du ministère du Travail	Total payé aux ouvriers de ces industries (relevé de la main-d'œuvre de novembre 1951)
	Semaine de 5 jours	De plus de 5 jours	Semaine de 5 jours	De plus de 5 jours		
Expl. forestière	10,000	77,000	.....	.....	87,000	93,000
Mines	33,000	48,000	3,000	5,000	89,000	*a*) 96,000
Fabric. indust.	537,000	233,000	119,000	38,000	927,000	1,256,000
Transports, Entreposage et communications	44,000	52,000	12,000	8,000	116,000	175,000
Utilités publiques	21,000	8,000	11,000	2,000	42,000	58,000
Commerce	47,000	95,000	28,000	31,000	201,000	595,000
Services	17,000	67,000	5,000	6,000	95,000	814,000
Total	709,009	580,000	178,000	90,000	1,557,000	3,087,000

a) Statistique de l'emploi et des salaires.

b) Ne comprend *pas* les chemins de fer à vapeur.

N.B. Ce relevé du ministère du Travail se fonde sur des rapports fournis par environ 16,000 établissements comportant chacun 15 employés ou plus.

On ignore la mesure dans laquelle la semaine de 5 jours s'applique aux travailleurs des industries indiquées ci-dessus mais non visées par le relevé en question.

Parmi les industries non comprises dans le tableau ci-dessus, les plus importantes sont l'agriculture, le bâtiment, la finance, l'assurance et les chemins de fer à vapeur. Ces

groupes comptent 2,243,000 salariés. L'effectif de la main-d'œuvre, en novembre 1951, atteignait 3,800,000 salariés et 5,110,000 en tout, chiffre incluant à la fois les salariés et les travailleurs à leur propre compte.

Le nombre de salariés dans l'agriculture varie selon les régions et les saisons, mais bien peu ont la semaine de 5 jours. En novembre 1951, on comptait 90,000 ouvriers agricoles pour 875,000 personnes dans cette branche de l'activité économique.

Dans l'industrie du bâtiment, la semaine de 5 jours est la règle pour la plupart des ouvriers syndiqués. Parmi les 107 contrats collectifs relatifs au bâtiment dans les grandes villes, et qui ont fait l'objet d'une étude récente, environ 80 p. 100 prévoyaient la semaine de 5 jours. On ne possède aucun renseignement en ce qui concerne les autres genres de construction. L'industrie du bâtiment groupe environ 299,000 salariés et 367,000 travailleurs en tout.

L'assurance et la finance réunissaient, en novembre 1951, 147,000 salariés et 158,000 employés en tout.

Sur les 190,000 employés des chemins de fer à vapeur, 143,000 employés autres que ceux du personnel du mouvement ont la semaine de 5 jours.

3. Non.

TRANSFERT DE M. R. S. PITT

M. Macdonnell:

1. *a*) Depuis combien de temps M. R. S. Pitt, ancien gérant de l'hôtel Fort-Garry, à Winnipeg, était-il à l'emploi du réseau des hôtels des chemins de fer Nationaux du Canada? b) Quelle expérience dans l'administration des hôtels possédait-il avant sa nomination à l'hôtel Fort-Garry? c) Pendant combien de temps a-t-il été à l'hôtel Fort-Garry? d) Quelqu'un s'était-il plaint de son travail à cet endroit?

2. *a*) Quel traitement touchait-il comme gérant de l'hôtel Fort-Garry? b) A-t-on abaissé son traitement à la suite de sa nomination comme gérant de l'hôtel Prince-Edward à Brandon? c) Quel traitement touchait l'ancien gérant de l'hôtel Prince-Edward?

3. La direction des chemins de fer ou des hôtels, ou le ministère des Transports, ou l'un de leurs représentants, ont-ils reçu, de vive voix ou par écrit, quelque plainte formulée par le premier ministre, ou en son nom, ou au nom de l'un de ceux qui l'accompagnaient à Winnipeg le 10 septembre dernier, au sujet de quelque incident survenu à l'hôtel Fort-Garry lors de son passage, à cette date?

M. Benidickson:

Le National-Canadien fournit les renseignements suivants:

1. *a*) Depuis le 22 mai 1928.

b) Il a été gérant du *Nova Scotian* à Halifax du 8 décembre 1931 au 1er novembre 1941. De retour de son service militaire, il a été nommé gérant du *Bessborough* à Saskatoon, le 15 août 1946.

c) Depuis le 12 juillet 1951.

d) Oui.

[M. Côté (Verdun-La Salle).]

2. *a*) La direction du National-Canadien a toujours été d'avis qu'il ne serait pas dans l'intérêt de la société ni de son personnel de faire connaître publiquement les traitements ou rémunérations que touchent ses fonctionnaires.

b) Non.

c) Voir réponse à 2 *a*).

3. Non.

Pour ce qui est du ministère des Transports:

3. Non.

MING SUNG INDUSTRIAL COMPANY

M. Blair:

1. La *Ming Sung Industrial Company* a-t-elle failli à ses engagements de rembourser à quelque banque canadienne des prêts qu'avait garantis le gouvernement canadien et, dans le cas de l'affirmative, quels sont les montants et la date en cause?

2. Si l'entreprise n'a pas remboursé ces prêts, quelle somme le gouvernement canadien a-t-il été obligé de verser jusqu'à ce jour à cet égard?

3. Quel est le montant global du prêt, s'il en est, garanti par le gouvernement canadien?

L'hon. M. Garson:

1. Oui, à l'égard du principal et de l'intérêt, échus le 30 juin, au montant de $2,962,977.30.

2. $2,962,977.30.

3. Le montant global du prêt garanti par le gouvernement canadien est de $10,200,000.

RÉSOLUTIONS DE L'UNION DES AGRICULTEURS DU MANITOBA

M. Dinsdale:

1. Le ministre de l'Agriculture a-t-il reçu copie des résolutions adoptées lors de l'assemblée annuelle de l'Union des agriculteurs du Manitoba, tenue en décembre 1951?

2. Dans le cas de l'affirmative, le ministre a-t-il accusé réception de ces résolutions?

3. Quelles mesures, s'il en est, ont été prises relativement à ces résolutions?

M. McCubbin:

1. Rien n'indique que des résolutions adoptées en décembre 1951 par l'assemblée annuelle de l'Union des agriculteurs du Manitoba aient été reçues au bureau du ministre de l'Agriculture.

2 et 3. Voir réponse au nº 1.

DOUANE ENTRE ST-LÉONARD (N.-B.) ET CLAIR (N.-B.)

M. Dubé:

Quand commenceront les travaux de construction des nouveaux édifices de la douane à Saint-Léonard (Nouveau-Brunswick) et à Clair (Nouveau-Brunswick), dont il a été fait mention dans le budget des dépenses adopté à la dernière session du Parlement?

L'hon. M. Fournier:

On s'attend que les travaux de construction des nouveaux édifices de la douane à St-Léonard et à Clair (N.-B.) commencent au cours de l'été de 1953.

EXPORTATIONS, LIVRAISONS, ETC., D'URANIUM

M. Hodgson:

1. A-t-on demandé au gouvernement du Canada, ou à l'un de ses ministères, l'autorisation d'exporter aux États-Unis du minerai ou des concentrés d'uranium?
2. Dans le cas de l'affirmative, qui a demandé cette autorisation?
3. A-t-on livré, pour des fins de recherches et d'analyse, du minerai d'uranium provenant du comté d'Haliburton (Ontario), ou de la région avoisinante, à quelque ministère du gouvernement fédéral, à Ottawa?
4. Dans le cas de l'affirmative, qui a livré ce minerai d'uranium?
5. Quels ont été les résultats de ces recherches ou de cette analyse et a-t-il été remis un rapport à la personne ou aux personnes qui ont livré ce minerai?
6. Sinon, pour quelle raison?

Le très hon. M. Howe: Vu que les livraisons d'uranium constituent un renseignement des plus secrets qui ne peut être divulgué, il est impossible de répondre à cette question.

M. l'Orateur: Rayé!

AÉROPORT DE CHARLOTTETOWN—EXTENSION DES PISTES D'ENVOL

M. McLure:

1. Quelle est la longueur des pistes d'envol à l'aéroport de Charlottetown?
2. Le ministre des Transports a-t-il reçu des observations de la part, *a*) de la ville de Charlottetown, *b*) du gouvernement de l'Île du Prince-Édouard, demandant que ces pistes d'envol soient rallongées en vue de permettre l'atterrissage de plus gros avions?
3. Quelles mesures, s'il y a lieu, prendra-t-on pour rallonger ces pistes d'envol?

M. Benidickson:

1. Est-ouest (09-27): 2993 pieds de longueur; sud-est-nord-ouest (14-32); 2496 pieds de longueur; nord-sud (18-36); 2705 pieds de longueur.

2. *a*) Oui.

b) Oui.

3. Le ministère songe à inclure dans ses estimations budgétaires pour 1953-1954 un crédit relatif au premier stade de l'aménagement d'une nouvelle piste de 7,000 pieds de longueur.

NATIONAL-CANADIEN À TERRE-NEUVE—TRANSFORMATION EN VOIE NORMALE

M. Higgins:

A combien évalue-t-on les frais de transformation en voie à grand écartement du réseau du National-Canadien à Terre-Neuve?

M. Benidickson: Voici les renseignements que nous fait tenir le National-Canadien: On n'a pas effectué d'estimation détaillée. En gros, on peut dire que les frais, y compris le coût du nouvel outillage, la transformation des installations, etc., atteignent au moins 100 millions de dollars.

DÉCORATIONS DU DRAPEAU

M. Pearkes:

1. Quels combats de la seconde Grande Guerre donneront droit à des décorations du drapeau?
2. Quand décernera-t-on des décorations du drapeau à des régiments de l'armée canadienne?
3. A combien de décorations chaque régiment aura-t-il droit?

M. Dickey:

1, 2 et 3. La "Commission de désignation des noms de champs de bataille" du Commonwealth britannique étudie présentement le problème de choix des combats de la seconde guerre mondiale qui donneront droit à des décorations du drapeau. Le directeur de la Division historique de l'Armée est le représentant du Canada. On ne s'attend pas à une décision définitive avant la fin de 1953 ou le début de 1954.

FORCES ARMÉES—OFFICIERS DES RELATIONS EXTÉRIEURES

M. Thatcher:

Quel est le nombre d'officiers des relations extérieures qui sont actuellement membres, *a*) de l'Armée, *b*) de la Marine, *c*) de l'Aviation, ou qui y sont affectés?

M. Dickey:

	Canada	Corée	Europe et Royaume-Uni	Total
Marine 8	(y compris navires en mer)	1	0	9
Armée 9		3	4	16
Aviation 10		6	2	12
				37

GARE DE JACQUET-RIVER (N.-B.)

M. Dubé:

1. A quelle société a-t-on octroyé le contrat de construction de la gare de chemin de fer, à Jacquet-River (Nouveau-Brunswick)?
2. Quelle est la superficie de la gare?
3. Quel sera le coût global de la gare?
4. A-t-on demandé des soumissions?
5. Combien de sociétés ont soumissionné et quel était le montant de chaque soumission?

M. Benidickson:

Voici la réponse que nous transmet le National-Canadien:

1. M. Louis Ouellon, Campbellton (N.-B.)

2. 79 pieds sur 26 pieds 8 pouces.

3. La société des chemins de fer Nationaux a pour principe de ne pas rendre publics les chiffres relatifs aux contrats accordés à la suite de demandes de soumissions

4. Oui, par la voie de journaux de Moncton, Saint-Jean et Campbellton (N.-B.)

5. *a*) deux, *b*) voir la réponse au n° 3.

BAC TRANSBORDEUR ENTRE PORT-AUX-BASQUES ET NORTH-SYDNEY

M. Higgins:

1. A quelle date commencera l'exploitation du bac transbordeur entre Port-aux-Basques et North-Sydney?

2. Quand aura-t-on complété l'aménagement des terminus à North-Sydney et à Port-aux-Basques?

M. Benidickson:

1 et 2. Au cours de l'été de 1954.

CIGARETTES SHIRLEY ET SOUTHLAND

M. Murray (Oxford):

1. Qui a été ou est l'importateur de cigarettes américaines des marques Shirley et Southland?

2. D'où proviennent et où sont fabriquées ces marques de cigarettes?

3. Ces cigarettes sont-elles reconnues comme des marques régulières aux États-Unis?

4. Ces cigarettes sont-elles distribuées ou vendues au détail dans toutes les provinces du Canada?

5. Quelle est la valeur estimative du tabac dans un paquet de cigarettes, *a*) Shirley, b) Southland?

L'hon. M. McCann:

1 et 2: Il est contraire à l'usage du ministère de fournir des renseignements qui révéleraient les transactions privées des importateurs et des exportateurs aux douanes.

3, 4 et 5: Aucun renseignement disponible.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT—RETRAITES ET PÉRIODES D'EMPLOI

M. Tustin:

1. Au 1er février 1952, combien de personnes employées par le gouvernement du Canada relevaient de la loi de pension du service civil et versaient des cotisations au compte de pension du Fonds du revenu consolidé?

2. Au 1er février 1952, combien de personnes étaient à l'emploi du gouvernement du Canada et versaient des cotisations au fonds de retraite des employés temporaires, mais n'avaient pas droit à des allocations aux termes de la loi de la pension du service civil?

3. Au 1er février 1952, quel était le nombre des personnes employées par le gouvernement du Canada auxquelles ne s'appliquait pas un régime de retraite pour les employés?

4. Sur le nombre des personnes non comprises dans quelque régime de retraite, combien ont été régulièrement employées durant des périodes *a*) d'un an à trois ans, b) de trois à cinq ans, c) de cinq à dix ans, *d*) de dix ans ou plus?

ACHATS DE CONSERVES DE BŒUF DÉSOSSÉ

M. Wright:

1. Le Gouvernement a-t-il conclu quelque accord ou entente relativement à l'achat de conserves de bœuf désossé, des conserveries canadiennes?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont les conditions et les sommes stipulées dans toute entente de ce genre?

[M. Benidickson.]

CONTRATS FÉDÉRAUX DE CONSTRUCTION EN RÉGIE INTÉRESSÉE

M. Thatcher:

1. Depuis le 1er janvier 1951, le ministère de la Production de défense ou tout autre ministère du gouvernement a-t-il octroyé des contrats de construction (supérieurs à $100,000) en régie intéressée?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle était la nature de chacun de ces contrats et quelle y était la somme stipulée?

SERVICES D'AVOCATS RENDUS AU GOUVERNEMENT DANS CHICOUTIMI

M. Gagnon:

1. Quels sont les noms des avocats et des notaires demeurant dans le comté de Chicoutimi qui ont agi en qualité de représentants des divers ministères ou commissions du gouvernement fédéral, de 1948 jusqu'à ce jour?

2. Quelle somme a-t-on versée en honoraires à chacun d'eux et à l'égard de quels services a-t-on versé cette somme?

TRANSPORT POSTAL RURAL DANS CHICOUTIMI

M. Gagnon:

1. Combien y a-t-il actuellement de services de transport postal rural dans le comté de Chicoutimi et combien d'entrepreneurs transportent le courrier du point d'arrivée aux divers bureaux de poste?

2. Quel est le nom de chacun de ces entrepreneurs?

3. Quel est son salaire?

4. Quelle distance doit-il parcourir pour faire son travail?

5. Quand expire son contrat?

M. Langlois (Gaspé): Je dépose le document.

PUBLICATIONS DU GOUVERNEMENT

M. Thatcher:

1. Depuis le mois de juin dernier, le Gouvernement a-t-il tenté de diminuer la quantité des brochures, périodiques, bulletins ou autres publications semblables publiés par l'Imprimeur de la Reine?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels résultats a-t-il obtenus?

3. Depuis le mois de juin dernier, de quels bulletins, brochures, périodiques, etc., s'il en est, antérieurement publiés par quelque ministère du gouvernement, a-t-on cessé la publication?

4. Le Gouvernement a-t-il étudié le vœu du comité sénatorial permanent des finances, soumis le 23 juin dernier, en vue d'exiger un prix équitable pour les publications gouvernementales nécessaires, comme, par exemple, les levés géologiques, les cartes, les documents scientifiques, et ainsi de suite?

5. Dans le cas de l'affirmative, des mesures particulières ont-elles été prises en vue de donner suite à ce vœu?

SERVICES D'AVOCATS DU GOUVERNEMENT DANS RESTIGOUCHE-MADAWASKA

M. Dubé:

1. Quels sont les noms des avocats et des notaires demeurant dans le comté de Restigouche-Madawaska qui ont agi en qualité de représentants de divers ministères ou commissions du gouvernement fédéral, de 1949 à 1952?

2. Quelle somme a-t-on versée en honoraires à chacun d'eux et à l'égard de quels services a-t-on versé cette somme?

AIDE FINANCIÈRE ET AUTRE AUX CULTIVATEURS POUR L'EXTRACTION DE L'OR

M. Fair:

1. Au cours des treize dernières années, quelles subventions et quelle autre aide financière a-t-on versées aux agriculteurs?
2. Au cours de chaque année, à l'égard de quels produits en particulier a-t-on versé ces subventions et quelle en a été la somme à l'égard de chaque produit?
3. Au cours de la même période, quelles subventions et quelle autre aide financière a-t-on versées aux exploitants de mines d'or?

AÉROPORTS DE GANDER, TORBAY, GOOSE-BAY, HARMON ET DORVAL

M. Higgins:

1. Quel est le coût d'entretien des aéroports *a*) de Gander, *b*) de Torbay, *c*) de Goose-Bay?
2. Quelle est la recette à chacun de ces aéroports?
3. Quel est le nombre moyen quotidien d'atterrissages d'avions commerciaux aux aéroports suivants: *a*) Gander, *b*) Goose-Bay, *c*) Harmon, *d*) Dorval?
4. Quel est le coût d'exploitation de l'aéroport de Dorval?
5. Quelle est la recette à l'aéroport de Dorval?

DEMANDES DE DOCUMENTS

CODE CRIMINEL—CHANGEMENTS OU MODIFICATIONS

M. Diefenbaker:

Copie de toute correspondance échangée entre les ministères des procureurs généraux des provinces et/ou des associations de barreaux et le ministère de la Justice, dans laquelle on a recommandé d'apporter des modifications ou des corrections à l'avant-projet de loi du Code criminel, depuis le 1er juillet 1952.

TRANSFERT DE M. ROBERT PITT

M. Diefenbaker:

Copie de toutes lettres reçues par le ministère des Transports relativement à la permutation de M. Robert Pitt de l'hôtel Fort-Garry, de Winnipeg, depuis le 1er septembre 1952.

M. Benidickson: Je dépose le document.

BŒUF—INSTRUCTIONS DU GOUVERNEMENT AU SUJET DU PRIX MINIMUM

M. Wright:

Copie de tous arrêtés en conseil, règlements et de toutes directives, instructions ou circulaires du gouvernement relativement au prix minimum du bœuf, datés depuis le 1er janvier 1952.

ACHATS DE SUCRE BRUT EN PROVENANCE DE CUBA

M. Murphy:

Copie de l'accord conclu entre le Canada et Cuba, rendu public par le ministre du Commerce, le 8 mai 1951, en vertu duquel le Canada a consenti à acheter 75,000 tonnes de sucre brut au cours de chacune des années 1951, 1952, 1953.

Le très hon. M. Howe: J'ai examiné la question et je puis dire au député qu'il n'existe aucun accord. Il y a eu échange de correspondance et, si cela suffit, je serai heureux de la déposer sur le Bureau.

M. l'Orateur: Adopté, compte tenu de la déclaration du premier ministre suppléant.

LES POSTES

RÉCLAME DU MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alcide Côté (ministre des Postes): Avant l'appel de l'ordre du jour, j'aimerais répondre à une question qu'a posée hier le député de Peel (M. Graydon) au sujet de la réclame du ministère des Postes parue dans les hebdomadaires à l'occasion de Noël. La question figure à la page 493 des *Débats* du 9 décembre et se lit ainsi qu'il suit:

La réclame spéciale d'avant Noël que fait le service du ministre est-elle confiée à tous les hebdomadaires du pays; sinon quelle est la ligne de conduite à ce sujet?

Si le ministre répond à ces questions, il pourrait peut-être nous renseigner en même temps sur la ligne de conduite de son ministère à l'égard de la réclame qu'il fait pendant toute l'année.

Dans la première partie de sa question, il a demandé si la réclame spéciale d'avant Noël émanant du ministère des Postes était confiée à tous les hebdomadaires du pays; ma réponse est non. Pour sa réclame, le ministère des Postes s'adresse aux journaux quotidiens dans tous les centres où le courrier est livré par les facteurs; mais en l'absence de journaux quotidiens, le ministère s'adresse à tous les hebdomadaires publiés dans les mêmes centres. En outre, et parce qu'il faut que la réclame produise son plein effet dans les régions de Toronto et de Montréal, le ministère y fait appel non seulement aux quotidiens mais encore à certains hebdomadaires.

Quant à la dernière partie de la question, portant sur le programme de publicité du ministère englobant tous les mois de l'année, Votre Honneur se souviendra qu'il l'avait proclamée contraire au Règlement. Toutefois, si Votre Honneur me permet maintenant d'y répondre, je le ferais volontiers.

M. l'Orateur: Si la Chambre y consent.

L'hon. M. Côté: Merci, monsieur l'Orateur. J'imagine que le député songe aux hebdomadaires auxquels le ministère a recours pour la campagne publicitaire qu'il mène d'un bout de l'année à l'autre. La ligne de conduite du ministère, dans ce domaine, est identique à celle qu'il suit durant la saison de Noël, avec la réserve suivante: il ne fait pas usage des hebdomadaires de Montréal ni de Toronto dont j'ai fait mention il y a un instant. En tout, près de 140 hebdomadaires canadiens impriment régulièrement les annonces du ministère.

FRAIS DE PORT À L'ÉGARD DES CARTES DE NOËL NON CACHETÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. G. Hansell (Macleod): Je désire poser au ministre des Postes une question qu'il pourrait considérer comme préavis puisque,

je le regrette, je ne lui en ai pas donné avis. Comme il ne reste que deux semaines avant Noël et vu le grand nombre de cartes de Noël en circulation, le Gouvernement étudiera-t-il l'à-propos de réduire jusqu'après Noël les frais de port de ces cartes non cachetées?

L'hon. Alcide Côté (ministre des Postes): Je doute beaucoup que la chose puisse se faire, mais je serai heureux d'aller aux renseignements et de répondre en conséquence.

LÉGISLATION

RENVOI DE CERTAINES LOIS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC À LA COUR SUPRÊME DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Je poserai une question au ministre de la Justice. Le ministre a-t-il conseillé au Gouvernement de renvoyer certaines lois adoptées par l'assemblée législative du Québec à la Cour suprême du Canada, en particulier une loi autorisant la saisie de véhicules transportant certains produits, en vue de recueillir une opinion sur leur constitutionnalité, compte tenu des conséquences qu'elles pourraient avoir, entre autres, sur le commerce interprovincial? Sinon, le fera-t-il?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Cette question, au sujet de laquelle j'ai reçu avis de l'honorable député, ce dont je le remercie, en soulève une autre concernant les conseils que les légistes de la Couronne pourraient avoir donnés au Gouvernement. A mon avis, la Chambre a pris pour règle que tout conseil de ce genre doit être considéré comme confidentiel. La 14e édition de May dit, en effet, à la page 337 (texte anglais), ce qui suit:

> On ne peut poser une question "visant à obtenir des renseignements quant aux conseils donnés à la Couronne par ses légistes".

Bourinot s'exprime, à la page 250, de la façon suivante:

> Règle générale, les opinions des légistes de la Couronne sont considérées comme des "communications privées", lorsqu'elles sont données en vue de la gouverne des ministres, et le Gouvernement peut légitimement refuser de les communiquer.

A la page 256, May déclare:

> Les opinions des juristes de la Couronne données pour la gouverne des ministres à propos de toute question de diplomatie ou d'orientation politique établie étant comprises dans la catégorie des documents confidentiels, on a généralement refusé de les communiquer au Parlement.

M. Coldwell: Je pose la question de privilège. Je n'ai pas demandé quel avis ont fourni les légistes de la Couronne. J'ai demandé quel avis le ministre donnait à cet égard, ce qui est une tout autre question, à mon sens.

L'hon. M. Garson: Non; sauf respect, monsieur l'Orateur, si mon honorable ami examine la teneur de sa question, il verra qu'elle est ainsi conçue:

> Le ministre de la Justice a-t-il conseillé au Gouvernement de déférer certaines lois de l'Assemblée législative de Québec à la Cour suprême du Canada...

Il s'agirait d'un avis juridique qu'on donnerait en se fondant sur une opinion selon laquelle la loi de Québec pourrait être dûment soumise à un tribunal, étant donné que se pose la question de sa validité.

SERVICE DE L'ÉTAT

WINNIPEG—PÉTITION EN VUE D'OBTENIR LA SEMAINE DE CINQ JOURS— DEMANDE D'EXAMEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'aimerais poser une question au ministre de la Justice. J'ai fait parvenir au ministre la résolution sur laquelle se fonde ma qustion. Elle a été adoptée avant-hier soir par les fonctionnaires fédéraux de Winnipeg. Elle demande au Gouvernement d'accorder la semaine de travail de cinq jours aux fonctionnaires fédéraux de Winnipeg. Cette pétition sera-t-elle mise à l'étude? Le ministre a-t-il l'intention de se rendre à l'invitation contenue dans la résolution? Assister à une assemblée générale des fonctionnaires de Winnipeg qui sera tenue en vue de discuter la question?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Je vois que mon honorable ami n'a pas eu le temps d'examiner la réponse à la question nº 71 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, réponse que j'ai déposée cet après-midi. Voici le texte du nº 5 de cette question: "La situation qui existe à Winnipeg a-t-elle été remise à l'étude?" et la réponse est: "Oui, par la Commission du service civil". Je crois avoir répondu à la première partie de la question de mon honorable ami. Quant à ce qui a trait à l'invitation, en examinant la résolution, l'honorable député verra qu'il y est dit qu'une assemblée générale sera convoquée si la question n'est pas remise à l'étude et qu'on ne décide pas de prendre des mesures à ce sujet. Comme je n'ai reçu aucune invitation du genre, la question est purement hypothétique et j'y répondrai avec plaisir lorsqu'elle se fondera sur la réalité.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi 9 décembre, sur la motion de M. J.-L. Deslières, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement présentée par M. Drew et la proposition de sous-amendement présentée par M. Coldwell.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Dans le court laps de temps dont j'ai disposé hier à la Chambre, j'ai traité de la télévision, question qui avait été amorcée la veille par le ministre du Revenu national (M. McCann), ministre compétent en la matière. J'avais exprimé l'espoir que le ministre serait disposé à fournir à la Chambre quelques indications sur la nature d'un programme au sujet duquel on l'a déjà interrogé et qui semble le préoccuper si peu. Puisque le ministre n'a pas jugé bon de saisir la Chambre de la question, il convient, à mon avis, d'indiquer la nature des programmes que réalisent nos stations de télévision; c'est au su du Gouvernement que ces programmes sont autorisés à passer sur les écrans et cela à un moment où le Gouvernement accepte l'entière responsabilité de la ligne de conduite adoptée à l'égard de l'expansion de la télévision au Canada.

Le Gouvernement, je le répète, a dissipé toute incertitude quant à ceux à qui revient la responsabilité. Avant hier, le ministre du Revenu national a déclaré que le Gouvernement a arrêté, après mûre réflexion, la ligne de conduite qu'il entend suivre au sujet de l'expansion de la télévision au Canada. J'ai signalé que l'émission en cause est particulièrement offensante. Je ne veux pas dire du tout que c'est là la seule émission du genre. Au contraire, il y en a d'autres; mais je reviens sur la question aujourd'hui parce que les journaux de tout le pays, abonnés au service de la *Presse canadienne*, ont abordé le sujet et publié une déclaration très condensée sur la nature de l'émission, laquelle a été diffusée par Radio-Canada, le 29 novembre, pendant une heure et demie, me dit-on, sous le titre: *"Hilda Morgan"*.

Dans son numéro d'hier soir, le *Citizen canadienne* dont j'extrais le passage suivant: d'Ottawa, publiait une dépêche de la *Presse*

La pièce *Hilda Morgan*, que Radio-Canada a diffusée le 29 novembre, raconte l'histoire d'une institutrice de Toronto devenue enceinte et dont le fiancé est tué avant le jour où devait avoir lieu le mariage. Elle décide d'avoir son enfant et de supporter les commérages ou la perte de réputation que peut entraîner son acte.

Maintenant que la nouvelle a été publiée par tout le pays sous forme d'une dépêche de la *Presse canadienne*, j'hésite moins à revenir sur ce sujet à la Chambre, car j'estime que la question mérite d'être étudiée plus à fond. D'après les renseignements que j'ai reçus, l'émission télévisée suivait le plan général exposé dans la dépêche de la *Presse canadienne* mais elle allait beaucoup plus loin. La pièce représentait aux téléspectateurs la fâcheuse situation de cette malheureuse jeune fille. Au cours d'un entretien, sa mère lui conseille de recourir à un moyen qui, pour beaucoup de Canadiens, prête à de très graves objections. Une émission de ce genre est de nature à inquiéter sérieusement beaucoup de parents canadiens.

Dans la pièce, la demoiselle décide alors d'étudier le problème avec celui qui était devenu son fiancé. Il est question d'une intervention chirurgicale illégale, du coût de celle-ci, du lieu où elle pourrait être effectuée, du coût de tels services médicaux et du montant des dépenses supplémentaires qui se présenteraient. Après la mort tragique de son fiancé, l'héroïne est en proie à une incertitude toute naturelle quant à la décision à prendre. Finalement, elle adopte la solution dont il a été question dans la dépêche de la *Presse canadienne*.

Monsieur l'Orateur, la télévision est bien différente de la simple radiodiffusion. Tout humain capable de voir est bien plus attiré par une image que par des mots. Le proverbe chinois dit qu'une image vaut dix mille mots. Il est particulièrement vrai dans le cas des jeunes. De jeunes enfants peuvent fort bien ne prêter qu'une oreille distraite à de tels textes lorsqu'ils émanent du poste de radio sans images. Étayés sur le plan dramatique par une image sur un écran, de tels textes deviennent intensément réels, surtout lorsque les spectateurs sont jeunes et pleins d'imagination.

Voilà l'émission dont j'ai parlé au ministre du Revenu national (M. McCann) le jour même où le Gouvernement a déclaré que l'expansion des services de télévision tient à la ligne de conduite du Gouvernement et non de Radio-Canada, du Gouvernement qui décide où et comment on étendra les services. Le même jour, le ministre a indiqué qu'il ne se préoccupait pas de la chose en donnant l'impression que le rapport qu'il avait reçu n'était pas de nature à causer de l'inquiétude.

Monsieur l'Orateur, je sais quelle serait mon attitude si je pénétrais dans une salle où ma fillette de 12 ans regarderait un spectacle de ce genre. Je sais parfaitement quels seraient les sentiments de n'importe quels

parents qui trouveraient leur fils ou leur fille de cet âge, ou même plus âgé, contempler un spectacle de cette nature. (*Interruption insaisissable.*) Je ne porte aucune attention à l'interruption car je sais qu'il n'y a qu'un ou deux députés qui traiteraient une question comme celle-ci à la légère. Je sais que certains parents aimeraient mettre la main au collet de la personne responsable de la télévision d'une émission de ce genre dans leur foyer. Il me semble que la plupart des gens conviennent qu'il est honteux de téléviser une émission de cette nature dans des foyers où les parents n'ont peut-être aucune occasion d'exercer une surveillance sur les spectacles que leurs enfants peuvent regarder à certains moments. Ils peuvent au moins exercer une certaine surveillance sur leurs enfants en ce qui a trait à leur fréquentation du cinéma. Il convient de rappeler que des organismes provinciaux font la censure des films dans toutes les provinces.

Monsieur l'Orateur, étant donné le peu d'intérêt qu'a manifesté le ministre à cette occasion, si le gouvernement fédéral, qui accepte la responsabilité entière de la ligne de conduite adoptée par Radio-Canada, ne désire pas prendre des mesures à l'égard de questions de ce genre, je ne puis que souhaiter que les gouvernements provinciaux interviennent dans tout le pays en vue d'empêcher que les postes de télévision ne nous servent des saletés de ce genre.

L'hon. M. McCann: Vous ne m'avez pas demandé mon opinion.

M. Drew: Si nous ne pouvons attendre l'établissement de certaines normes de décence de la part du Gouvernement qui assume maintenant la responsabilité, j'espère que les gouvernements qui ont la responsabilité de la propriété, des droits civils et du bien-être général de la population de leur territoire, s'efforceront de trouver un moyen d'exercer une surveillance à l'égard de ce genre de choses.

Passons maintenant à certains aspects techniques de la télévision. Avant-hier, lorsque la Chambre discutait ce sujet, j'ai parlé de dispositions que l'on était en train de prendre en vue de relayer des programmes américains par l'intermédiaire d'un poste de Buffalo. Il s'agissait du relais sur micro-ondes avec Buffalo. Le ministre m'a interrompu en disant, "Radio-Canada n'a pas de relais!" Or, monsieur l'Orateur, Radio-Canada a pris des dispositions en vue d'avoir un relais.

L'hon. M. McCann: Vous parlez de deux choses différentes.

M. Drew: Mais non.

[M. Drew.]

L'hon. M. McCann: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. L'autre jour l'honorable député. au cours de ses observations, a laissé entendre que Radio-Canada était en train d'aménager une série de relais. Ce n'est pas le cas. Ces relais sont aménagés par la compagnie de téléphone Bell et Radio-Canada, selon toute vraisemblance, s'entendra avec celle-ci pour les lui louer.

Une voix: Voilà une façon de s'en tirer.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, c'est maintenant que le ministre cherche à s'en tirer. Lorsqu'on a commencé la construction de ces relais, il était parfaitement entendu, entre la Bell et le Gouvernement,—ou plus exactement Radio-Canada, mais celle-ci avait dû primitivement obtenir l'autorisation du Gouvernement qui est seul responsable de cette affaire,—que l'État payerait un loyer annuel que les journaux estiment à $235,000. Je me borne à dire que je serais fort étonné si, vu les renseignements que j'ai reçus, le ministre osait nier qu'on s'est entendu avec la Bell pour lui payer la location de ce relais par micro-ondes de Buffalo, qui va servir à introduire dans le circuit canadien ces émissions américaines mêmes, dont, paraît-il, on entendait nous préserver. Pourquoi ce faux-fuyant? Je n'en sais rien. On a érigé cette station sachant qu'elle serait utilisée. Il n'y a jamais eu de doute à ce sujet. Il n'y a rien de mystérieux là-dedans. Les journaux en ont parlé. Ceux qui sont en relations avec Radio-Canada ont exprimé une vive inquiétude parce qu'ils n'ont pu téléviser ces émissions contre lesquelles Radio-Canada voulait nous protéger. Je dis bien "contre lesquelles Radio-Canada voulait nous protéger", car c'est ce qu'on a déclaré. Évidemment, Radio-Canada est maintenant bien disposée à téléviser ces émissions.

Certaines des personnes qui réalisent ces émissions outre-frontière ne sont évidemment pas prêtes à les laisser transmettre à des prix d'aubaine. Autant que je sache, la seule émission qui a causé une certaine incertitude, parce que Radio-Canada doit prendre une décision, est celle où apparaît l'évêque Sheen et qui est fort goûtée aux États-Unis. On se demande si les autorités permettront qu'elle soit télévisée au Canada. Il serait très bizarre, à mon sens, qu'on refusât de téléviser une émission religieuse, tandis qu'on accorde toute liberté aux émissions comme celles dont j'ai parlé et qu'on permet de capter dans les foyers.

Il y a un relais à micro-ondes. De fait, quiconque a fait le voyage d'Ottawa à Toronto en automobile a vu les pylônes, ou du moins quelques-uns des pylônes du relais à micro-ondes de Radio-Canada.

L'hon. M. McCann: Il s'agit du relais de la compagnie de téléphone Bell.

M. Drew: C'est un relais à micro-ondes établi par la compagnie de téléphone Bell, à la condition que Radio-Canada s'en serve et que cette dernière trouve des commanditaires commerciaux pour utiliser ces stations de retransmission à micro-ondes. De fait, elle n'obtiendrait pas de contrat à moins de fournir cette garantie.

J'en viens maintenant à la question générale de la ligne de conduite adoptée par le Gouvernement. Le Gouvernement a décidé d'acquérir d'avance les droits d'émission dans les centres où la population est la plus nombreuse et où il aurait été facile d'obtenir la télévision sans que le public ni le contribuable ait à en acquitter le coût. Le Gouvernement a donc acquis ces droits et il laisse aux entreprises privées le soin d'aller assurer les mêmes services aux régions éloignées. Il est intéressant d'observer que par suite de ce rideau de fer imposé à la télévision par le Gouvernement, et je dis bien par le Gouvernement, presque tous les habitants des États-Unis pourront suivre à la télévision les cérémonies du couronnement pendant les vingt-quatre heures qui suivront l'événement, tandis que seuls une poignée de Canadiens qui auront la chance de capter les émissions américaines pourront profiter des mêmes services. Voilà le résultat des mesures restrictives que notre Gouvernement a adoptées afin de protéger la vache sacrée qu'est Radio-Canada et dont il a fait une sorte de surmonstre auquel on ne doit imposer aucune contrainte et auquel il a accordé des avantages spéciaux pour lui permettre de faire concurrence à ces rivaux.

Et ce gouvernement se qualifie de gouvernement libéral, de tenant de la libre entreprise. (*Exclamations*). Il n'est même pas prêt à prôner l'étatisation. Il n'est disposé à le faire que dans le domaine de la télévision où les succès sont très faciles. Mais dans le cas de secteurs qui présentent des difficultés, secteurs qui ont amené la création de la Société Radio-Canada, qui devait les prendre en charge, c'est l'initiative privée qui doit desservir le public. Voilà, en vérité, un renversement complet de la ligne de conduite qui a été énoncée.

Il y aura encore un autre obstacle. On avait donné à entendre qu'une fois la vache sacrée installée, d'autres membres moins importants de la même race pourraient peut-être envahir le domaine. On a maintenant décidé le contraire. En réalité, le Gouvernement sait maintenant à quelle concurrence rigoureuse il peut s'attendre de la part de l'entreprise privée et il ne l'autorisera pas. Il a constaté, dans la région de Toronto, par exemple, où la concurrence joue entre le poste privé de Buffalo et Radio-Canada qu'une faible fraction des spectateurs s'intéressent aux émissions de la Société. C'est peut-être une grâce de salut en ce qui concerne la sale émission diffusée par la Société Radio-Canada; il est probable qu'il n'y avait pas trop de gens à s'intéresser à cette émission, laquelle a ainsi fait moins de mal qu'elle l'aurait pu. Menacé de toutes sortes de concurrence, le Gouvernement ne la permettra pas. Il obtiendra un monopole absolu. Lorsque le match de football pour la coupe Grey disparaîtra pendant un tiers de la joute et que s'accroîtra la tension artérielle des gens qui se demanderont ce qui se passe, il n'y aura pas de concurrence capable d'exposer le monopole bien protégé que le Gouvernement est en train, par sa ligne de conduite, d'établir.

Le problème revêt un autre aspect très intéressant que signale un article paru aujourd'hui dans la *Gazette* de Montréal. L'article intitulé: *Déclaration à publier et à taire* est ainsi conçu:

> Tournure que prend la télévision: Lorsque Burlington (Vermont) aura son poste de télévision, probablement en octobre prochain, on peut s'attendre à la répétition de la situation qui existe à Buffalo (New-York) où de généreuses tranches du temps prévu pour les émissions sont retenues par des commanditaires qui s'adressent aux Canadiens de la région Niagara-Hamilton-Toronto, plutôt qu'aux habitants des États-Unis. C'est pour cette raison que le poste de télévision WBEN de Buffalo vient de recevoir l'autorisation d'accroître sa puissance à 50,000 watts et d'augmenter la hauteur de ses mâts à 1,100 pieds; il occupera alors, par la hauteur de ses mâts, le deuxième rang en Amérique du Nord. Ces améliorations permettront au poste d'assurer virtuellement jusqu'à Toronto une réception aussi claire que celle d'un poste local. Les intéressés au poste de Burlington prévoient une situation analogue à celle de ce poste de l'État de New-York. Comme les quatre cinquièmes des postes récepteurs canadiens de télévision sont branchés sur WBEN, on s'attend que la proportion soit sensiblement la même.

Pendant que j'étais à Vancouver, il y a quelque temps, j'ai lu qu'une demande serait présentée en vue de l'établissement d'un poste de télévision juste au sud de la frontière, à seule fin de diriger des émissions commerciales vers le Canada. Quant au service canadien, il se limitera au seul poste qu'on doit établir à Vancouver. Cela ne peut signifier qu'une chose: que les Canadiens qui habitent à proximité de la frontière pourront entendre une voix libre qui leur viendra d'au delà du rideau de fer. Ils entendront effectivement des émissions préparées par ceux que la concurrence force à donner des représentations intéressantes, sans quoi ils ne pourraient obtenir de temps à ces stations pour des émissions commerciales.

Il faut à tout prix que le Gouvernement reconnaisse qu'il y a place pour la télévision d'État. Comme il ne s'agissait que d'une déclaration préliminaire, ou de l'annonce d'une deuxième étape dans l'exécution du programme ministériel, espérons que le Gouvernement passera à une troisième étape et nous fera part de ses projets définitifs avant la présentation d'une mesure législative. Nous saurions, par une telle déclaration, que le Gouvernement reconnaît avoir procédé à rebours, qu'il a décidé que dans les grands centres les postes émetteurs de télévision seraient sous la direction de l'entreprise privée, qu'il va réaliser le programme primitif de Radio-Canada et qu'il va établir des postes émetteurs de télévision dans les régions éloignées que l'entreprise privée ne peut servir par suite du manque de population. C'est à cette fin que la radiodiffusion d'État a été instituée et ce serait la raison qui motiverait l'extension du principe au moyen d'un réseau de postes émetteurs de télévision appartenant à l'État.

Afin de démontrer que les critiques formulées au sujet des restrictions imposées dans le domaine de la télévision ne se fondent pas sur de simples considérations de parti, je me permets de citer un journal qui appuie d'ordinaire le gouvernement actuel, le *Sun* de Vancouver. L'éditorial porte le titre: "Despotisme enraciné". Le voici:

L'industrie de la radiodiffusion au Canada est malade...

La suppression du droit de faire concurrence met obstacle à la croissance de l'industrie privée et permet à Radio-Canada de s'enliser dans l'indolence. La situation ne peut que s'aggraver avec l'avènement de la télévision... Radio-Canada conserve le monopole de la télévision dans les grands centres, les meilleures sources de revenus. Les postes émetteurs privés ne pourront diffuser que dans les petits centres dont Radio-Canada ne veut pas.

Il est évident que les postes de télévision privés ne pourront accomplir qu'une tâche médiocre car ils n'auront pas les fonds requis pour défrayer le coût de programmes de grande classe. Radio-Canada n'aura pas à s'efforcer de plaire au grand public urbain puisque les citoyens ne pourront capter les images d'aucun autre poste local.

Le programme est illogique. Il faudrait en adopter un tout différent, si vraiment Radio-Canada doit chercher uniquement à fournir à la population les meilleures émissions de télévision.

Monsieur l'Orateur, les derniers mots dont j'ai donné lecture décrivent exactement la question que j'ai soumise à la Chambre. Je me permets de les répéter:

Le programme est illogique. Il faudrait en adopter un tout différent, si vraiment Radio-Canada doit chercher uniquement à fournir à la population les meilleures émissions de télévision.

Monsieur l'Orateur, il est inutile que le Gouvernement prétende qu'il n'a jamais reconnu cette ligne de conduite. Il l'a reconnue en ce qui concerne les communications téléphoniques. Ainsi, il y a quelques jours à peine, le représentant de Kamloops (M. Fulton) a posé à la Chambre une question au ministre des Transports (M. Chevrier) au sujet de certaines lignes téléphoniques qui appartiennent à l'État en Colombie-Britannique.

[M. Drew.]

En Colombie-Britannique (et je cite ce cas seulement à titre d'exemple) le Gouvernement a reconnu qu'il existe certaines circonstances où l'État doit s'ingérer, afin d'assurer certains services que l'entreprise privée n'est probablement pas en mesure de fournir. C'est pourquoi le gouvernement du Canada a décidé d'intervenir en assurant un service téléphonique d'État à certains endroits reculés de la Colombie-Britannique. Nous avons discuté la question en une autre occasion, à propos de certaines nouvelles d'après lesquelles on avait restreint la diffusion dans l'île Vancouver. Nous avons constaté que le gouvernement fédéral s'intéresse activement à l'exploitation de lignes téléphoniques. Par conséquent, lorsque l'entreprise privée ne pourra, dans le cours normal des choses, assurer les services à des endroits éloignés, le Gouvernement se chargera d'en faire les frais.

Cette façon d'agir a été acceptée à titre de ligne de conduite à l'égard du téléphone et cette politique a servi de base au fonctionnement de Radio-Canada. Ne voulant pas formuler uniquement des critiques, je prie instamment le Gouvernement de revenir sur la ligne de conduite qu'il a annoncée avant de soumettre ses mesures législatives et de se rappeler que l'un des objectifs fondamentaux de Radio-Canada était d'assurer le service dans les régions éloignées où, dans des conditions ordinaires, il est impossible de compter sur l'entreprise privée à cet égard. Puis-je également prier instamment le Gouvernement de revenir sur l'attitude plutôt indifférente qu'il a adoptée relativement à certaines de ces émisions dont on permet actuellement la diffusion par les postes dont il a accepté toute la responsabilité.

Monsieur l'Orateur, je veux parler maintenant d'une remarque qui a été faite après que j'ai eu fini de parler. Cette remarque a été formulée en différentes occasions depuis lors au cours du présent débat. En diverses occasions, on a affirmé que le comité des dépenses relatives à la défense, établi l'an dernier, permettait d'examiner à la satisfaction de tous les dépenses relatives à la défense. Je n'ai pas l'intention de provoquer une discusion sur ce point. Cependant, je veux signaler quelques points saillants à l'attention de ceux qui ont été induits en erreur par une explication complètement dénuée de fondement et fournie ici par le ministre de la Défense nationale (M. Claxton)

et par d'autres à l'égard de certaines commandes extraordinaires qui ont été passées en ce qui a trait à des fournitures militaires d'un caractère non essentiel.

L'honorable député de Calgary-Est (M. Harkness) nous rappelait hier que lorsque le comité a été, l'an dernier, saisi du poste le plus important de notre budget de dépense, soit $668,962,842 qui figuraient là en vrac, on a noté qu'aucun examen détaillé des détails de ce poste énorme ne serait autorisé, sous le ridicule prétexte que cela serait préjudiciable à la défense nationale. Quelle plaisanterie que d'oser prétendre que, pour des motifs de sécurité nationale, nous ne saurions être renseignés sur la composition d'un chiffre comme celui-là! La plupart des gens raisonnables reconnaissent que c'est essentiellement sur les forces armées des États-Unis qu'on doit compter pour la défense de notre continent.

Monsieur l'Orateur, je me propose d'attendre la fin du deuxième débat . . .

Une voix: Allez, allez, continuez.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je veux signaler qu'aux États-Unis chacun des postes de ce genre-là est soumis à des commissions du Congrès et qu'il est loisible de les y examiner. Et pourtant on nous dit ici, lors même que nous fabriquons précisément le même matériel, qu'on ne doit pas faire connaître ces chiffres dans notre pays. Si je soulève ce point-là c'est pour la raison suivante, plus particulièrement. Lorsqu'il a été question d'autres objets, on a cherché à démontrer qu'un million et demi de paires de chaussures, plus d'un million de cravates, 29,000 théières et un certain nombre d'autres choses de ce genre, constituaient simplement des stocks destinés à servir en cas d'urgence. Me permettra-t-on de dire qu'il n'y a pas un seul député ici qui ne se rende compte que la constitution de stocks, si tant est qu'il doit y en avoir, doit avoir un rapport quelconque avec un certain chiffre. S'il s'agissait effectivement ici de stockage, il faudrait supposer qu'on songe à une armée de 500,000 hommes alors que nous savons tous qu'elle n'en compte guère aujourd'hui que 50,000. Comme on l'a noté hier, il n'y a pas constitution de stocks pour d'aussi importants effectifs en ce moment. On n'accumule ni canons, ni chars, ni mitrailleuses, ni autres armes pour équiper une force de cette ampleur.

M. Ferguson: On se défendra avec des théières.

M. Drew: Oui, il semble bien que ce soit là la conception qu'on se fait de la défense, puisqu'il faut, semble-t-il, accumuler les théières. En d'autres termes, je n'ai aucun doute que si un état d'urgence se présentait et que quelqu'un demandait où se trouvent les armes dont devra disposer la force qui serait levée pour parer au danger, la réponse du Gouvernement serait la suivante: "Soyez sans crainte; tout va bien. Nous n'avons ni canons ni chars, mais nous avons des cravates et des théières en quantité."

Voilà qui permet de mesurer la sincérité de la réponse qui a été donnée au sujet des commandes énormes dont la Chambre a pris connaissance.

M. Mutch: Et cela permet aussi d'apprécier les critiques.

L'hon. M. Rowe: Remarque très judicieuse!

M. Drew: En effet, j'estime que cette remarque souligne on ne peut plus exactement le sérieux avec lequel les députés qui siègent de l'autre côté envisagent ce très grave problème.

J'aimerais maintenant aborder un sujet qui a été soulevé hier en cette enceinte par l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis),—et ceci m'amène au sous-amendement à la motion dont la Chambre est présentement saisie.

M. Dickey: Enfin!

M. Drew: J'exprime, j'en suis sûr, les sentiments de tous quand je dis combien il nous a été agréable d'entendre de nouveau le représentant de Vancouver-Est s'exprimer avec sa vigueur habituelle et d'une voix forte. J'incline à croire que la plupart des députés qui accordent à ces questions un examen sérieux souscrivent à la majeure partie des observations qu'a formulées hier le représentant de Vancouver-Est quand il a souligné la nécessité de remédier à la situation dans ce domaine. Quant aux moyens à prendre pour y remédier, il y a désaccord, désaccord très sincère. On ne s'entend pas quant à la méthode qui serait la plus efficace.

N'est-on pas revenu hier sur ce qui a été souligné à maintes reprises: nous sommes privilégiés de vivre dans un pays très prospère?

M. Dupuis: Sous un bon Gouvernement.

M. Drew: Et, dans les observations dont je viens de parler, on a signalé à la Chambre qu'il existe ici et là, au pays, des gens qui ont un grand besoin d'aide et de soutien à l'heure actuelle. L'adoption d'un régime qui assure à tous les Canadiens un diagnostic sûr, prompt et efficace, des soins préventifs, médicaux et chirurgicaux, tel devrait être, et tel est, je l'espère, le vœu que formule chaque membre de la Chambre. Bien des gens aujourd'hui au Canada ne bénéficient pas en cas de maladie grave d'un diagnostic prononcé en temps utile, parce qu'ils reculent devant les dépenses médicales qu'ils devraient faire,

si ce diagnostic était défavorable. On doit abolir cette crainte; elle existe dans l'esprit de ceux que ce problème intéresse réellement...

M. Dupuis: Vous, par exemple.

M. Drew: ... même si le député qui s'acharne à m'interrompre ne s'y intéresse guère. Mais, vu le nouveau système acoustique de la Chambre, peut-être ces interruptions ne figureront-elles pas au compte rendu.

M. Dupuis: J'ai dit: "Vous, par exemple".

M. Drew: Nous pouvons passer outre à cette observation. Je pense que la plupart des députés s'intéressent à la question; il se peut qu'un ou deux de nos collègues se soucient peu des personnes dans la gêne qui auraient besoin de soins médicaux et d'une aide de ce genre, mais que cela ne détourne pas l'attention des autres du problème que nous examinons.

M. McIlraith: Personne ici n'a rien dit dans ce sens.

M. Mutch: Vous bénéficiez d'un appui auquel vous ne vous attendiez pas.

M. Dupuis: J'approuve.

M. Drew: Le sujet a fait l'objet d'études pendant bon nombre d'années. Je comprends parfaitement l'exaspération qu'ont manifestée certains députés d'après lesquels il serait grand temps de trouver un moyen efficace de régler le problème en question. Il est plus que temps et c'est le Gouvernement qui en est entièrement responsable.

La question a été soumise pour étude à la conférence fédérale-provinciale en août 1945. Certaines propositions ont été faites à l'époque aux représentants du Dominion et des gouvernements provinciaux. Tous les gouvernements étaient convenus, je le répète, qu'il faudrait obtenir beaucoup de renseignements supplémentaires avant de pouvoir s'attaquer au problème de l'assurance-santé. Mais, monsieur l'Orateur, chacun des gouvernements qui y étaient représentés,—je répète, chacun des gouvernemnts,—a approuvé en principe l'assurance-santé. Il n'y a jamais eu de doute à ce sujet. Ce que les gouvernements tentaient d'obtenir, c'était l'occasion de jeter les fondements d'un projet viable, en soulignant que les divers gouvernements ainsi que les autorités dans le domaine de la santé seraient en mesure de collaborer à un programme intégré de nature à résoudre efficacement ce problème considérable.

Le député de Vancouver-Est a signalé que lui-même donnerait, ainsi que les autres membres de son parti, son appui à tout ce qui pourrait faire aboutir l'affaire et établir les bases d'application d'un programme utile. Voilà précisément, monsieur l'Orateur, l'objectif que vise l'amendement dont la Chambre est saisie. On sait que dans ces amendements il est impossible d'énumérer en détail un programme de cette sorte. En termes généraux, on appelle l'attention sur la question en proposant la nécessité de l'étudier.

J'espère donc que les membres du parti auquel appartient le député de Vancouver-Est appuieront l'amendement que nous avons proposé lorsqu'il sera mis aux voix. Le député a été plus catégorique et il a même dit que, la situation étant parfaitement claire, il espérait qu'une mesure serait présentée au cours de la session actuelle. Il a dit, et je crois répéter exactement ses paroles, qu'une mesure comme celle-là en est une d'assentiment.

Pour qu'une mesure de cette sorte soit efficace, il faut que l'assentiment et l'accord soient obtenus d'avance. Si nous voulons qu'une mesure de ce genre aboutisse aux résultats que nous en attendons, il faut d'abord que nous sachions si les gouvernements provinciaux et les municipalités seront capables de l'appliquer.

Il est un certain nombre de points qu'il importe d'étudier à fond avant qu'il soit possible de donner corps, de façon définitive, sous forme de mesure législative, aux désirs de ceux qui, effectivement, veulent que l'assurance-santé soit mise en vigueur. Il y a quelques jours l'adjoint parlementaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. McCusker) a déposé des exemplaires des nouveaux rapports présentés par les provinces. Je ne m'attarderai pas à commenter sa remarque, totalement inutile, selon laquelle si j'avais eu plus de temps pour lire ces rapports, je n'aurais pas fait les observations que j'ai faites. Je reconnais qu'il est tout à fait dans l'ordre, au cours de débats de ce genre, de formuler des remarques facétieuses et étourdies.

Je sais que l'honorable député aurait toutes les raisons de savoir que j'ai été mêlé plutôt de près à certaines de ces activités, à l'époque où se tenaient les discussions préliminaires sur la façon dont ces rapports devaient être préparés. Je connais le contenu de ces rapports. Je me demande même si, au sujet de certains d'entre eux, je n'en connais pas plus que l'adjoint parlementaire au ministre. Mais il n'en reste pas moins qu'il serait bon que les honorables députés examinent certains de ces rapports.

Ainsi, j'ai sous les yeux un tome du rapport qu'a publié le gouvernement de l'Ontario sur l'enquête qu'il a effectuée en matière d'hygiène publique. Neuf de nos dix gouvernements provinciaux ont publié des rap-

ports tout aussi intéressants sur un sujet semblable. Compte tenu des rapports déposés ces jours derniers et qui émanaient de Québec, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, nous disposons maintenant des rapports de neuf provinces. La seule province à ne pas avoir déposé de rapport est Terre-Neuve. Cela tient, j'en suis sûr, à ce qu'il y a moins longtemps que cette dernière bénéficie des services statistiques établis de façon de plus en plus uniforme par les diverses provinces; je ne doute pas qu'elle ne prenne les moyens de compléter son rapport.

A la neuvième page, troisième chapitre du troisième tome du rapport publié par l'Ontario sur l'hygiène publique, on mentionne les divers genres de programmes qui sont appliqués en vue d'offrir l'assurance-santé sous une forme ou sous une autre. Il y a là une statistique très intéressante qui nous permet de juger du nombre de Canadiens qui bénéficient déjà de l'assurance-santé, sous une forme ou sous une autre. Afin que les députés puissent mesurer la complexité du problème, je me permets de leur signaler les constatations du gouvernement ontarien. La population de l'Ontario jouit maintenant de quelque genre de protection au chapitre des soins médicaux et hospitaliers, en vertu des formules suivantes:

Programme de la Croix-Bleue pour soins hospitaliers.
Programmes coopératifs médicaux.
Physicians Services Inc.
Associated Medical Services, Inc.
Windsor Medical Services, Inc.
Services médicaux des employés de la Hollinger.
Services médicaux des employés de la Porcupine.
Mines Ross & Young-Davidson.
Sociétés fraternelles et mutuelles.
Sociétés d'assurance-accidents et d'assurance-maladie.
Contrats collectifs des sociétés d'assurance-vie.
Commission des accidents du travail.
Camps industriels.
Bénéficiaires de prestation du ministère ontarien du Bien-être.

On estime à 4,325,000 le nombre des assurés bénéficiant de l'ensemble de ces assurances. Évidemment, il y a double emploi, la population totale de l'Ontario s'établit autour de 4,700,000 âmes. Je voudrais citer l'alinéa du haut de la page 5 du 3e tome du rapport. En voici le texte:

Près de la moitié (environ 46 p. 100) de ce total, englobe les participants aux programmes sans but lucratif; 21 p. 100 consistent en détenteurs de polices d'assurances des sociétés commerciales; le restant peut bénéficier d'une forme ou d'une autre d'aide provinciale, quand des soins médicaux s'imposent. Se fondant sur ces estimations et tout en tenant compte du double emploi, on s'est risqué à dire que près des deux tiers de la population totale de l'Ontario sont plus ou moins protégés contre les pertes financières qu'entraînent la maladie ou les accidents. Toutefois, au moment où on a procédé à cette enquête les faits recueillis étaient insuffisants pour appuyer telle ou telle opinion.

Je répéterai les derniers mots:

Toutefois, au moment où on a procédé à cette enquête, les faits recueillis étaient insuffisants pour appuyer telle ou telle opinion.

Si les députés veulent bien examiner les rapports présentés par neuf des dix provinces, ils constateront que, même si l'on y parle de différents programmes de ce genre, la portée de ces divers programmes reste vague. C'est cependant là, la clef de ce problème extrêmement ardu; sauf si nous nous lançons dans un programme d'assurance d'État, en vertu duquel tous les services médicaux seraient nationalisés dans le cadre d'un plan d'application uniforme, il n'y a pas d'autre choix.

Nul besoin de souligner, à mon avis, que presque tous les députés ont déjà eu l'occasion de s'occuper, d'une façon ou d'une autre, des services concernant les hôpitaux et les soins médicaux. La plupart des députés ont eu, soit en leur qualité de membres de la Chambre, ou de députés aux assemblées législatives des provinces, soit à titre de conseillers municipaux, de membres du conseil d'administration des hôpitaux ou à tout autre titre, des contacts de cette nature, de sorte qu'ils connaissent bien l'anxiété des gens qui se trouvent subitement à envisager la possibilité d'une grave et dangereuse maladie sans savoir où s'adresser pour obtenir les ressources financières dont ils auront besoin pour subvenir aux frais considérables qu'occasionneront les services requis.

Heureusement, les médecins et les services médicaux de notre pays ont fait de leur mieux pour répondre à ces besoins. Je doute même qu'on puisse citer un seul cas signalé à l'attention de médecins ou d'infirmières, dans lequel les soins nécessaires auraient été refusés. Dans un grand nombre de cas, la vraie difficulté résultait de la crainte des intéressés à consulter un médecin ou à se rendre à l'hôpital, à cause des frais qu'ils risqueraient d'encourir. Notre but doit donc être l'adoption, aussitôt que possible, d'un programme qui assurera à tous les Canadiens, dans notre pays des plus fortunés et dont les richesses sont très grandes, les services de diagnostic et les soins prophylactiques, médicaux et chirurgicaux nécessaires à chacun, et qui, en même temps, permettra à tous d'être des membres sains de notre société. De quelque façon que nous nous y prenions pour atteindre ce but, il me semble qu'on ne peut qu'accepter une telle fin commune. Je ne mets pas en doute la sincérité de ceux qui tentent d'atteindre cette fin par des méthodes

différentes, ni de ceux qui disent: "Allons de l'avant; fi des aspects techniques; adoptons une mesure!"

Par malheur, la constitution comporte certaines exigences dont se rend parfaitement compte le Gouvernement, il va de soi, puisqu'il a invoqué la constitution lorsqu'il a désorganisé certains services sociaux fournis par le gouvernement conservateur avant que les libéraux prissent le pouvoir en 1935. Ils en avaient évidemment le droit et c'est aussi une raison pour laquelle ils doivent respecter le point de vue de ceux qui s'intéressent quelque peu à la constitution elle-même, puisque c'est l'argument qu'ils ont avancé pour ne pas appliquer les services sociaux que le gouvernement conservateur avait présentés à cette époque. (*Rires*). Les rires comme ceux que j'entends de l'autre côté de la Chambre témoignent d'un esprit vide.

M. Graydon: L'assurance-santé vous serait peut-être profitable, à vous de l'autre côté.

M. Drew: Les députés qui ont suivi l'histoire du Parlement sont bien au courant des faits que j'ai mentionnés. Le Gouvernement avait sûrement le droit, je le répète, d'en appeler, en invoquant la constitution, de l'inauguration de services sociaux établis par la suite. C'était son droit. Vu que le Gouvernement a fait valoir l'importance de la constitution, ne nous enchevêtrons pas en allant de l'avant sans tenir bien compte de l'attitude que le Gouvernement prendra vraisemblablement en tout temps, si la chose lui convient. A ce propos, il y a une autre raison de ne pas dédaigner le point de vue constitutionnel. Les provinces de notre pays, sous notre . . . (*Exclamations*). J'entends des exclamations qui viennent de la même source. J'entends les exclamations d'un député qui, évidemment, pense que les provinces ne devraient avoir aucun droit. De fait, ces exclamations qui parviennent de l'autre côté témoignent de l'attitude du Gouvernement à l'égard de l'autorité que la constitution accorde aux provinces. Nul ne doit en douter.

Une voix: Très drôle!

Le très hon. M. Howe: Qu'il continue son discours!

M. Drew: Il a toujours été évident que le Gouvernement est bien déterminé à saisir le pouvoir en centralisant continuellement entre ses mains les ressources fiscales.

Une voix: Vous perdez votre temps.

M. Dickey: Les succursales.

M. Hodgson: Ils s'exclameront après les prochaines élections.

Le très hon. M. Howe: Vous commencez votre troisième heure maintenant.

[M. Drew.]

M. Stuart (Charlotte): Les succursales.

M. Drew: J'espère que ces interruptions feront comprendre à ceux qui croient encore que notre régime est un régime fédéral qui doit être respecté, que le Gouvernement supporte difficilement même qu'on parle des droits reconnus aux provinces par la constitution qui devrait orienter l'activité conjointe des gouvernements du pays.

Le très hon. M. Howe: Nous avons subi les deux premières heures, mais la troisième est plus pénible.

M. Drew: Si quelqu'un devait jamais relever le temps que le ministre qui vient d'interrompre consacre à annoncer, à l'extérieur de la Chambre, les lignes de conduite du Gouvernement, je soutiens qu'aucun discours prononcé en cette enceinte ne pourrait aucunement être considéré comme un long discours. De fait, le ministre en question ne croit même pas au Parlement, encore moins à la constitution. Il trouve bon d'annoncer les lignes de conduite du Gouvernement à New-York, Détroit, partout ailleurs qu'au Parlement.

M. Hodgson: Et comment! (And "Howe"!)

Une voix: Que l'honorable député ne se fâche pas.

M. Dickey: Qu'il ne perde pas sa place.

M. Drew: La question est à l'étude depuis longtemps déjà, et cela même nous fait un devoir d'être absolument certains de la direction que nous prenons à l'égard de cette très importante question. Elle a été pleinement débattue lorsque les gouvernements fédéral et provinciaux se sont réunis en 1945. Ceux qui ont assisté à la conférence se souviendront que le Gouvernement a présenté certaines propositions touchant la santé, mais elles étaient assorties d'une taxe spéciale destinée à en défrayer le coût; or jusqu'ici nous attendons encore d'autres propositions précises. Je me rappelle ce que j'ai déclaré au nom de la province d'Ontario, déclarations qui figurent à la page 271 du compte rendu des délibérations. J'ai dit:

> Le gouvernement fédéral propose aux provinces de participer au financement de l'assurance-santé au moyen de "frais d'inscription à acquitter par ou au nom de toute personne ayant seize ans révolus et dont le domicile ordinaire est situé dans la province ou la région bénéficiant des services en cause"... Mais quiconque a déjà perçu une capitation comprendra combien il est difficile de recueillir des frais d'inscription qui n'ont rien à voir avec les moyens de gagner sa vie ni avec la question de savoir si la personne inscrite est un employé rémunéré, un vieillard pensionné ou un étudiant n'ayant aucun moyen personnel de gagner sa vie.
>
> Le ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social de même que certains fonctionnaires fédéraux ont déclaré, en outre, que le gouvernement

fédéral a l'intention de participer au financement de l'assurance-santé ou de la pension de vieillesse au moyen d'un impôt de sécurité sociale prélevé sur tous les revenus, sans exemption. Le montant qui sera ainsi prélevé n'a pas été indiqué avec précision, et, en réalité, le texte imprimé des Propositions ne fait aucune mention de cet impôt spécial, mais le chiffre cité au cours de la discussion est de 5 p. 100. Cela s'ajouterait aux impôts actuels sur le revenu et aux droits d'inscription ou à la capitation que devront prélever les provinces. Cela veut dire que, si les provinces renonçaient à leurs impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés et sur les successions, le domaine d'imposition qui leur resterait deviendrait encore plus encombré et embrouillé par suite de l'impôt spécial que le gouvernement fédéral y prélèverait.

On a soulevé ce point à l'époque et ceux qui ont assisté à la conférence l'ont à l'esprit depuis ce temps-là. A ceux qui demandent la mise à exécution des propositions de 1945, je rappelle donc qu'il faudrait commencer par savoir comment on s'y prendra. Il nous faut savoir d'abord quels seront les moyens de financement et déterminer si les provinces et les municipalités seront capables de payer leur part. Pour le moment, nous n'avons pas ces renseignements.

Pour ce qui est de l'assurance-santé, on a maintes et maintes fois répété que tout le monde s'entend, en principe, mais qu'il convient de déterminer les méthodes à prendre. La question met nécessairement en cause les municipalités, les conseils d'hôpitaux et les gouvernements provinciaux. Qu'on me permette de lire le dernier alinéa d'un article très profond, propre à donner à réfléchir. L'auteur en est le Dr R. P. Vivian, professeur au Strathcona et président de la faculté de l'hygiène et de la médecine sociale de l'université McGill. L'article a paru dans le numéro d'octobre du *McGill Medical Journal*. Après avoir examiné l'ensemble des problèmes que pose le coût des services médicaux et étudié les méthodes diverses qui permettraient d'assurer de tels services à tous sans exception, le Dr Vivian termine ainsi son article:

> On ne trouvera de solution réelle au problème complexe que pose le coût des services médicaux que le jour où des représentants autorisés des groupements professionnels, des conseils d'administration des hôpitaux et des gouvernements aborderont conjointement la question. L'assurance-santé obligatoire n'apporterait pas de solution aux problèmes dont il a été question. Les montants en cause élèveraient sensiblement le niveau des impôts sans assurer pour cela ni l'exercice d'une surveillance suffisante ni des services satisfaisants. On peut également se demander si la population accueillerait bien une augmentation du fardeau des impôts.
>
> Il semble que ce soit le gouvernement fédéral qui ait la responsabilité d'entreprendre une enquête approfondie sur le problème. Pour améliorer les méthodes de paiement des services médicaux, il faudra que les groupements professionnels, les hôpitaux et la population collaborent pleinement. On espère atteindre ce but dans un avenir assez rapproché afin de simplifier le problème et, peut-être même, le résoudre.

Monsieur l'Orateur, ces paroles d'un éminent médecin, dont les gouvernements de plusieurs pays ont voulu s'assurer les services pour étudier la question, indiquent bien le problème qui nous préoccupe, tout comme le faisaient les rapports médicaux que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a déposés à la Chambre. Ces rapports indiquent clairement qu'on ne peut encore présenter un programme arbitraire, car ce serait rétrograder dans le domaine des services médicaux améliorés que de vouloir imposer un programme uniforme, par l'adoption d'une mesure législative, avant qu'il y ait eu entente sur le rôle qu'assumeront, dans son exécution, les autorités provinciales, les conseils municipaux, les bureaux d'hygiène et les autres organismes officiels.

Je comprends que certaines personnes puissent réclamer instamment l'adoption d'un programme quelconque, quelles qu'en soient les répercussions d'ordre constitutionnel. Je comprends la hâte des gens qui ont eu à acquitter eux-mêmes des frais médicaux élevés. Tous les députés souhaitent, j'en suis sûr, l'adoption d'un programme qui assurera à tous les Canadiens les services de diagnostic et les meilleurs soins médicaux, d'ordre préventif ou chirurgical, ainsi que l'hospitalisation et les traitements nécessaires.

Monsieur l'Orateur, n'oublions pas, cependant, de tenir compte de la situation des provinces. N'oublions pas, un seul instant, qu'il serait impossible de mettre ce programme à exécution tant qu'une entente sur la situation financière générale des provinces n'aura pas été conclue. Une seule des provinces n'a pas encore signé l'accord relatif aux impôts. Cette province a parfaitement le droit de prendre l'attitude qu'elle a adoptée. La province de Québec a jugé bon de ne pas signer l'accord qui a été offert. Comment serait-il possible alors de mettre à exécution un programme tant qu'une situation pareille existe. Toutefois, monsieur l'Orateur, j'espère qu'aucun honorable député ne dira que c'est la province de Québec qui empêche l'exécution de ce programme. Aucune autre province n'est capable de l'appliquer sous l'empire des accords actuellement en vigueur. Ce n'est pas la province de Québec qui est de quelque façon la cause de ce retard, et que personne ne le prétende.

Les accords que les provinces ont signés leur assurent des moyens financiers leur permettant de faire face aux besoins actuels. Lorsque l'Ontario a signé un accord, le premier ministre de cette province a signifié clairement qu'il ne s'agissait que d'une mesure provisoire qui ne répondait pas aux exigences actuelles de l'Ontario. Le premier

ministre de la Nouvelle-Écosse a fait la même déclaration, ainsi que les premiers ministres d'autres provinces.

Il ne fait donc pas le moindre doute que les provinces ne sont pas en état de s'acquitter de la part de responsabilité qui pourrait leur incomber en vertu d'une mesure législative du genre de celle à laquelle nous songeons. Il ne fait pas non plus le moindre doute,—et cela a été clairement indiqué par les maires qui se sont réunis ici, à Ottawa, la semaine dernière,—que les municipalités ne sont pas davantage en état de se charger d'un fardeau accru. En ce moment même, elles ont du mal à supporter le fardeau qui pèse sur elles; il faudra, pour les soulager, qu'interviennent des mesures quelconques destinées à augmenter leurs ressources. Ce sont les municipalités qui doivent se charger de la plus grande partie des responsabilités en ce qui concerne l'application d'un programme de ce genre. On ne saurait exiger d'elles qu'elles le fassent dans les circonstances actuelles.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, nous avons présenté notre proposition de modification, par laquelle nous regrettons que le Gouvernement n'ait pas jugé bon de . . .

d) faire enquête, de concert avec les autorités provinciales, afin de recueillir les renseignements dont les gouvernements fédéral ou provinciaux ont besoin en vue d'une étude conjointe d'un programme national d'assurance-santé.

Précisément pour les raisons que je viens de signaler,—c'est à dire les déclarations que renferment les rapports des gouvernements provinciaux, les déclarations du gouvernement fédéral lui-même, au moment où ces questions étaient à l'étude,—je soutiens que la première étape à franchir résiderait en pourparlers entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux de concert avec les conseils municipaux et les représentants accrédités du corps médical et des conseils d'hôpitaux du pays.

A ceux qui s'impatientent devant la lenteur de ce programme, je dirai que nous avons demandé à maintes reprises au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre d'un programme d'assurance-santé qui reconnaîtrait pleinement les divers services déjà disponibles sous plusieurs formes à travers le pays. Telle a été notre demande, et telle est notre demande aujourd'hui. Nous présentons cette demande avec la plus grande instance. Nous le faisons, néanmoins, en précisant que négliger la constitution, que ne pas tenir compte de la constitution, ne ferait qu'embrouiller davantage la question et différer encore le moment où les Canadiens qui ont besoin d'une aide de ce genre pourront obtenir l'assistance à laquelle ils ont droit.

Des voix: Bravo!

M. Drew: Monsieur l'Orateur, pour ces motifs, et parce que la proposition de sous-amendement cherche à créer l'impression que le Gouvernement peut agir sans consultation de cette nature, nous entendons, sans pour autant mettre en doute la sincérité de ses auteurs ni l'objectif qu'ils visent, refuser notre appui à la proposition. Vu les propos tenus par le représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis), je me permets de formuler l'espoir que nos amis, quand la proposition d'amendement sera mise aux voix, voudront l'appuyer afin de faire ainsi comprendre au Gouvernement, qui gêne la tenue de ces conférences fédérales-provinciales, que nous voulons des mesures concrètes, un programme d'assurance-santé élaboré de concert avec les provinces, lequel assurera aux Canadiens qui en ont besoin les services de santé qu'un pays comme le nôtre est en mesure de mettre à leur disposition.

M. C. E. Johnston (Bow-River): Avant que la proposition de sous-amendement soit mise aux voix, je tiens, moi aussi, à dire un mot au sujet de l'assurance-santé. J'ai toutefois une ou deux observations à formuler au préalable.

Lorsque le premier ministre (M. St-Laurent) a pris la parole ici l'autre jour, notamment pour répondre au chef de l'opposition (M. Drew), il a fortement souligné les progrès réalisés, au pays, ces dernières années.

Il a signalé que la prospérité du Canada était à une apogée qu'on n'avait jamais atteinte encore; que le produit national de notre pays est d'environ 22 milliards, bien que (et ceci est d'importance) 10 p. 100 de ce produit national soient consacrés à la défense. Qu'il me soit permis de dire sans plus tarder que les créditistes n'ont jamais lésiné sur l'argent nécessaire à notre défense nationale. Même en remontant jusqu'en 1935, époque où nous entrâmes pour la première fois à la Chambre, le compte rendu montrera, sauf erreur, que nous étions parmi ceux qui affirmaient qu'on ne pouvait faire trop pour nos militaires, surtout pour ceux d'entre eux qui combattaient l'ennemi en Corée ou ailleurs. Nous avons toujours cru qu'il fallait leur fournir le meilleur équipement et les meilleurs vêtements possibles, et, en règle générale, tout ce que nous avions de meilleur.

Nous ne faisons qu'un avec les autres, dans ce domaine; nous tenons également à souligner que la prospérité du Canada nous remplit de fierté. Cependant, ne nous laissons

pas induire en erreur; ainsi l'autre jour, le ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Prudham) a prétendu que la prospérité du Canada est, en grande partie, le fruit des efforts du gouvernement fédéral. Sans doute, j'ai déjà eu l'occasion de parler à ce sujet et je n'ai pas l'intention de me répéter. J'ai reçu hier une revue publiée en Alberta et qui m'a impressionné. Elle s'intitule: *Within our Borders*. Je voudrais donner lecture d'un passage paru dans le numéro du 1er décembre 1952, car il fait ressortir que les progrès que l'on constate, résultent d'efforts autres que ceux du gouvernement fédéral. Cet article porte, en en-tête: "Le nombre des travailleurs industriels de l'Alberta double en l'espace de 13 ans". Je cite:

On estime que, cette année, l'industrie manufacturière de l'Alberta représente une valeur brute de 510 millions de dollars, tandis que son rendement brut en 1939 représentait 87 millions.

On notera que c'est à l'automne de l'année 1935 que le gouvernement créditiste a pris la direction de l'Alberta. On remarquera également l'importance des résultats obtenus depuis.

Entre 1939 et 1952, le chiffre de l'emploi dans les industries manufacturières de l'Alberta est monté de 13,000 à 29,000, tandis que le nombre des entreprises a passé de 1,000 à 1,900. Plus de 11 p. 100 de l'effectif de la province est employé dans les industries manufacturières et 25 p. 100 dans d'autres industries. L'agriculture absorbe 38 p. 100 de la main-d'œuvre disponible et d'autres industries primaires, 9 p. 100.

Les nouveaux placements dans l'industrie manufacturière de l'Alberta ont monté en flèche depuis 1947. Cette année-là, les nouveaux placements atteignaient $10,700,000; en 1950, ils étaient de 16 millions; en 1951, de $24,400,000 et l'on prévoit que 1952 verra investir environ $77,400,000 dans l'industrie. Les placements dans les industries de fabrication ont donc augmenté de 623 p. 100 de 1947 à 1952, ou de 390 p. 100, si l'on tient compte des effets de l'inflation sur les valeurs. Les bénéfices des sociétés albertaines ont accusé entre 1946 et 1950 une augmentation dépassant légèrement 100 p. 100.

Les députés voient par là quel progrès peut s'accomplir au pays grâce à la surveillance des provinces. La grande difficulté, c'est qu'en même temps la dette des municipalités s'est accrue. Qu'on me permette de citer un exemple. Le maire de Calgary, l'une des municipalités qui sont endettées par-dessus la tête, était candidat libéral lors de la dernière élection fédérale. On a donc là un excellent exemple de la politique du gouvernement libéral. Si l'on veut remédier à ces maux, et rapidement, il n'y a qu'à se débarrasser de ces libéraux et à recourir à un régime créditiste. Ainsi que je l'ai indiqué, c'est alors qu'on aura la prospérité.

J'ai dit tantôt que le premier ministre (M. St-Laurent) avait indiqué que le dixième de notre produit national devait être consacré à la défense. En d'autres termes, le budget s'est élevé à un peu plus de 4 milliards de dollars et environ la moitié de ce montant est consacré à la défense nationale. Cela nous porte à croire que ce sont les dépenses relatives à la défense nationale qui maintiennent la prospérité du pays. Elles stimulent des entreprises qui, autrement, n'existeraient pas. Il est malheureux que les affaires du pays, pour être prospères, doivent dépendre des préparatifs de guerre. Supprimons cet élément de notre économie et nous nous trouverons aux prises avec une autre crise.

L'un des signes qui font prévoir que nous ne sommes pas en aussi bonne posture que nous le devrions, lorsqu'on considère le niveau élevé de notre produit national (le député d'Acadia (M. Quelch) n'en a-t-il pas fait mention l'autre jour?), c'est que tant de Canadiens doivent acheter à crédit de nos jours. Il est bien évident que, si les Canadiens avaient un pouvoir d'achat suffisant, ils n'achèteraient pas ces articles nécessaires à crédit. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le journal pour se rendre compte qu'on annonce les réfrigérateurs et les lessiveuses à des prix fort réduits. Celui qui se rend dans un magasin pour acheter une lessiveuse obtient une remise de $75 ou $100 pour sa vieille machine, sans même que le marchand la voie. Les marchands cherchent à contraindre les gens qui n'ont pas d'argent à acheter ces articles à crédit. Les conditions seraient encore bien pis si nous n'affections pas, chaque année, plus de deux milliards de dollars à la production de guerre. Cet argent se trouve réparti entre les gens, ce qui leur procure du pouvoir d'achat pour acheter des articles de consommation. Autrement, nous serions dans une piètre situation.

Il est tragique de se rendre compte que nous devons compter sur une économie de cette nature afin de maintenir un certain indice de prospérité. Ce matin, je me suis rendu dans la salle du comité des chemins de fer, où j'ai entendu M. Dymond qui a pris la parole au cours de la réunion du conseil de l'effectif national. Il a fait d'importantes déclarations sur le sujet que je traite. M. Dymond nous a dit,—et j'en ai pris note,—que la défense est l'appui fondamental de notre économie. J'ai trouvé que la question était assez importante, car j'avais l'intention d'en parler cet après-midi. Un des fonctionnaires du ministère du Travail a déclaré que l'appui fondamental de notre économie est notre effort de défense.

Qu'arriverait-il si nous liquidions notre effort de guerre? Que se produirait-il si, en ce monde, on déclarait la paix? Je ne prétends pas un seul instant que tous les humains ne seraient pas très heureux de pareil événement, mais je me demande quelles répercussions désastreuses il aurait sur notre écono-

mie? M. Dymond a signalé que si nous avons un embauchage aussi fort, c'est, entre autres raisons, parce que nos industries de guerre sont maintenant sur le point de passer à la production massive.

Malgré cela—et peu importent les chiffres déposés au cours de la réunion ce matin,—malgré ce que nous appelons une période d'embauchage élevé, il y a plus de 100,000 chômeurs aptes au travail. Voilà la situation qui existe en cette période de grande prospérité.

Voilà des signes que nous devons considérer comme avertissements. Il y a aussi des indices qui révèlent que notre économie n'est pas aussi florissante qu'elle devrait l'être. L'autre jour, en examinant certaines coupures que je conserve dans mon pupitre, j'en ai trouvé une du *Herald* de Calgary, en date du jeudi 9 octobre 1952. L'article est intitulé: "La production a augmenté en juillet". Il s'agit de la réimpression d'une nouvelle de la *Presse canadienne*, émanée d'Ottawa. En voici le texte.

Le rythme de la production et des affaires s'est accru en juillet, par suite de ventes plus fortes, en gros et au détail, et d'une plus abondante production de certains métaux, d'énergie électrique, de papier-journal et d'automobiles.

L'indice de la production industrielle, (qui se fonde sur la période 1935-1939, dont le chiffre est fixé à 100) a atteint 210·8 en juillet, comparativement à 208·0 l'an dernier. Voilà ce qui ressort des chiffres publiés mardi dernier par le Bureau fédéral de la statistique. Toutefois, comparativement à la même période de l'an dernier, la production a fléchi d'environ 1·6 p. 100 au cours des sept premiers mois de cette année.

Le rythme de la diminution, qui était de 2·8 p. 100 durant le premier trimestre, est passé à 9·7 p. 100 dans le deuxième. Une baisse de production manufacturière explique cette diminution.

Cependant, en juillet, la production d'or est passée à 375,000 onces de fin, comparativement à 344,000 en juillet l'an dernier. La production d'acier est passée de 275,000 tonnes à 293,000 tonnes; la production de papier-journal est passée de 452,000 tonnes à 486,000 tonnes.

Voilà, monsieur l'Orateur, le point que je vous prie de noter. Si ce n'eût été de l'augmentation de la production d'or, d'acier et de papier-journal, l'indice aurait baissé bien davantage, et c'est dans l'industrie manufacturière que s'est manifestée la tendance à la baisse la plus prononcée. Cela montre clairement que notre industrie manufacturière ne se trouve pas dans une situation qu'il serait possible de qualifier de saine. Lorsqu'il y a environ 100,000 chômeurs, cela veut dire que la situation réclame notre attention.

A plusieurs reprises dans cette enceinte, nous avons entendu des honorables députés signaler une baisse de production industrielle dans leurs circonscriptions. Celui dont le nom me revient à l'esprit en ce moment est l'honorable représentant de Lanark (M. Blair). Il nous a parlé cette année de la baisse de production aux filatures de laine de sa circonscription. Voilà des faits dont il y lieu de tenir compte. Il faut surveiller d'autres indices si nous voulons que notre pays soit prospère. L'agriculture est une des industries qui réclament notre attention. Elle est l'industrie fondamentale de notre pays, depuis que celui-ci existe.

Une voix: Et le sera toujours!

M. Johnston: Nous nous rendons compte en ce moment que ceux qui s'occupent d'agriculture se demandent sérieusement s'ils vont pouvoir écouler leurs produits en réalisant un bénéfice raisonnable. Il est vrai que la moisson de l'an dernier a été assez abondante, mais c'étaient des céréales de mauvaise qualité, gourdes, etc., qui ont rendu la vente difficile. La Commission du blé, à cet égard, a fait de la très bonne besogne. Cette année,—c'est-à-dire 1952,—la moisson a encore été bonne; mais, encore une fois, nous avons eu du mal à l'écouler. Certains cultivateurs se trouvent à court d'argent, phénomène attribuable à l'insuffisance des contingents de livraison.

L'agriculture est l'une des branches de l'activité économique qu'il importe de surveiller de plus près de peur qu'à son tour elle ne revienne au point où elle était pendant les mauvaises années trente. Les cultivateurs le savent. Lorsqu'ils se rendent compte que le prix de soutien du porc va passer de 26 à 23c., cela les inquiète fort. Lorsqu'ils s'aperçoivent qu'ils ont perdu leur marché pour le bœuf, ils n'en sont pas moins préoccupés. Il est vrai que cette perte est attribuable à la fièvre aphteuse. L'interdiction disparaîtra d'ailleurs le 1er mars et on peut espérer un certain soulagement à cet égard. Il reste que nous continuerons d'avoir du mal à écouler notre viande de bœuf.

Le cultivateur constate également qu'il perd à la vente des œufs. Il en est de même pour ce qui est des produits laitiers. Il est impossible d'avoir une industrie agricole saine si nous permettons aux prix de tomber au point où les cultivateurs ne peuvent réaliser des bénéfices sur les articles qu'ils produisent. Cela est d'autant plus vrai, monsieur l'Orateur, lorsque nous savons que les articles que les cultivateurs doivent acheter augmentent continuellement de prix. Même le taux de l'intérêt augmente sur l'argent qu'ils doivent emprunter afin de pouvoir poursuivre leur activité saisonnière. Le prix des instruments aratoires augmente même davantage. Les industries qui produisent les denrées secondaires sont dans une situation telle qu'elles peuvent réglementer leur production de manière à maintenir les prix. Mais comme le signalait l'autre jour l'honorable député

d'Acadia (M. Quelch), dans quelle situation serait notre pays, voire le monde entier, si les cultivateurs partout dans l'univers décidaient de restreindre leur production afin de maintenir les prix?

On s'inquiète beaucoup au Canada de ce problème. Certains des principaux journaux en parlent. L'autre jour j'ai découpé un article paru dans le *Journal* d'Ottawa, du jeudi 4 décembre. C'est un éditorial intitulé: "La situation des cultivateurs", lequel se lit ainsi:

Les prévisions qui ont été lues au cours de la conférence agricole fédérale-provinciale à Ottawa indiquent que le cultivateur canadien touchera en 1953 un revenu moindre pour ses produits, alors que le coût des services et des approvisionnements dont il a besoin sera plus élevé.

Voilà qui devrait dissiper à jamais l'opinion selon laquelle tous les cultivateurs s'enrichissent facilement, même s'il peut être exact que les producteurs de blé de l'Ouest, bénéficiant d'une récolte sans précédent et de prix fermes, connaissent une prospérité inhabituelle.

Les délégués qui ont entendu les prévisions établies par les économistes de l'administration ne se sont pas gênés pour dire qu'ils les tenaient pour trop optimistes. Le problème auquel ils ont à faire face tient essentiellement à l'incertitude des marchés; les interdictions ou les contingents imposés par les États-Unis à l'égard des importations de produits laitiers et l'impossibilité dans laquelle se trouve le Royaume-Uni de maintenir ses achats traditionnels de produits canadiens comme le fromage sont deux importants facteurs à cet égard.

Le cultivateur doit, en l'occurence, se tourner vers le gouvernement fédéral, l'autorité centrale qui est en mesure de faciliter la négociation de meilleurs accords commerciaux et la solution des difficultés de change qui gênent l'exportation de nos excédents.

Le cultivateur qui voit les excédents s'accumuler sur sa ferme, alors que des millions de gens ne mangent pas à leur faim, se sentira trahi si le gouvernement fédéral ne pose pas les gestes énergiques et efficaces qu'il est en droit d'en attendre.

Les prévisions revêtent d'autant plus d'importance que ce sont les services de l'État qui prévoient la baisse des prix agricoles et la perte de marchés. Le lundi 1er décembre, alors que la conférence fédérale-provinciale était réunie ici, à Ottawa, le *Journal* d'Ottawa publiait un article intitulé: "Les recettes agricoles seront vraisemblablement plus faibles l'an prochain; la Conférence fédérale-provinciale envisage le programme de 1953". Voici un passage de cet article:

Les économistes du gouvernement fédéral ont dit aujourd'hui aux délégués à la Conférence agricole fédérale-provinciale que les recettes agricoles seront probablement plus faibles en 1953, bien que la demande de produits alimentaires doive demeurer forte.

De son côté, M. C. V. Parker, directeur de la Division de l'agriculture du Bureau fédéral de la statistique, a déclaré:

Les prévisions actuelles n'indiquent guère de changement important, en 1953, par rapport à la prospérité économique générale qui a régné en 1952.

En ce qui concerne les exportations, les prévisions sont plus douteuses. En raison surtout des difficultés dans le domaine du change, le volume des exportations à certains pays d'outre-mer ne semble pas devoir rester au niveau élevé de 1952.

Le gouvernement fédéral est directement responsable des difficultés dans le domaine du change. M. Parker a ensuite ajouté:

On prévoit une certaine diminution du revenu agricole net en 1953. On évalue ce revenu net en additionnant le revenu en nature et le revenu en espèces, en soustrayant les dépenses et les pertes résultant de la dépréciation agricole et en ajoutant ou en déduisant, selon le cas, la différence dans la valeur des stocks de bétail et de céréales qui restent dans les fermes à la fin de l'année.

Aucun changement important ne semble guère devoir survenir en 1953 dans le total des frais d'exploitation agricole; il se peut, d'autre part, que les impôts et les taux d'intérêt soient en moyenne plus élevés.

Il est donc clairement indiqué qu'à moins de quelque changement dans la politique agricole du Canada, notre pays va au-devant de difficultés, compte tenu toujours de ce que le grand facteur qui favorise actuellement notre prétendue prospérité est notre effort en vue de la défense. Chacun de nous espère, bien entendu, que cet effort ne sera bientôt plus nécessaire. Quelle sera la situation de notre économie lorsque cela se produira?

Le Gouvernement a, en la matière, quelque responsabilité. Il est sur le point de négocier un nouvel accord international sur le blé. Les organisations agricoles des trois provinces des Prairies demandent la modification du prix du blé. Dans certains cas, elles demandent un prix maximum de $2.35 et un prix minimum de $1.85. Aux États-Unis, certains organismes demandent un prix de $2.50.

Je ne préciserai pas quel devrait être le prix, mais je n'hésite pas à dire que le prix prévu par l'accord international sur le blé devrait être beaucoup plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui. Je sais que le ministre du Commerce (M. Howe) aura pour mission de négocier l'accord. Il a déjà dit qu'on le trouverait assez raide; je l'espère. Il est habile négociateur et j'espère que lors de la négociation du nouvel accord le prix sera sensiblement relevé, tant le prix maximum que le prix minimum.

La Commission du blé est un élément dont les cultivateurs ont grandement bénéficié depuis quelques années. Toutefois, la Commission du blé est en butte à des attaques de tous côtés. Je suis sûr que je me fais l'interprète des cultivateurs de l'Ouest canadien en disant qu'ils ne veulent pas se passer de la Commission. Ils veulent la vente ordonnée de leurs produits. Nous ne savons que trop, par expérience, que les cultivateurs de l'Ouest canadien, en particulier, ont dû vendre leurs céréales au moment où les prix étaient le plus

bas. C'est exclusivement parce qu'ils étaient à la merci de la Bourse des céréales. Tous les billets que le cultivateur avait donnés au cours de l'année pour financer son exploitation arrivaient à échéance dès après le battage. C'est le moment où ordinairement les prix sont bas. La Bourse des céréales pouvait donc acheter le blé à dès prix très réduits et réalisé ensuite de jolis bénéfices. Ces gens qui se plaignaient de pertes de revenu parce que la Bourse des céréales avait été, dans une large mesure, immobilisée, font maintenant tout ce qu'ils peuvent pour que la bourse reprenne son activité et pour qu'on se défasse de la Commission du blé.

J'ai lu l'autre jour dans le *Manitoba Co-operator* un article intéressant qui me semble résumer assez bien la situation. Sous la rubrique "Moyennes", on y déclare:

M. Stanley Jones, président de la Bourse des céréales de Winnipeg, est d'avis que le paiement final, de 25c. le boisseau en moyenne, versé par la Commission du blé à l'égard des livraisons de la récolte de 1951, est inférieur au prix moyen du marché. Ce paiement a établi le prix du blé à $1.83⅛ pour le blé du Nord nº 1 au point terminus.

M. Jones en a dit autant du paiement de la Commission à l'égard de l'orge.

Le vice-président de la Bourse des céréales a formulé la même remarque au sujet du paiement de la Commission du blé à l'égard de l'avoine.

La monotonie de ces déclarations serait rompue si les commentaires étaient un peu plus variés. Un perroquet bien stylé pourrait se tirer d'affaire aussi bien.

M. Jones ne se donne pas la peine d'expliquer que les prix moyens qu'il cite ne tiennent compte ni des frais d'entreposage, ni du coût de traitement des grains gourds et humides, ni de l'intérêt sur les sommes empruntées, ni d'aucune autre dépense.

Il ne fonde pas ses calculs sur les prix qui ont cours à l'époque des grosses livraisons, ce qui serait pourtant nécessaire pour donner une idée exacte des faits.

Tous ses efforts tendent à jeter du discrédit sur la Commission canadienne du blé, qui, il n'est de cultivateur qui l'ignore, a accompli l'exploit de vendre la récolte de 1951, qui avait été fort endommagée.

On peut comparer ces résultats à ceux qu'on a obtenus sur le marché libre et ouvert des années 30. Sur le marché libre, sans restrictions, le prix moyen du blé livré aux entrepôts de tête de ligne a été de 69c. le boisseau pour la période de six ans allant de 1930 à 1935 inclusivement.

En 1932, les cultivateurs de l'Alberta ont vendu une récolte considérable, de bonne qualité, au prix moyen de 32c. le boisseau. Ils ont perdu de l'argent sur chaque boisseau qu'ils ont vendu.

Cet article résume bien, selon moi, ce qu'on peut dire de la Bourse des céréales. Je n'en dirai pas plus long. Qu'on ne pense pas que les cultivateurs de l'Ouest veulent la suppression de la Commission canadienne du blé.

Quelques mots maintenant de la pension de vieillesse et de la pension aux malades incurables. Ce sont là deux groupes de citoyens qui méritent notre attention. Je suis

[M. Johnston.]

fermement convaincu que si on invitait les députés à se prononcer librement et ouvertement, presque tous,—j'insiste sur ce "presque tous",—s'opposeraient à ce qu'on relève la pension de vieillesse. Je soutiens que le critère à ce sujet ne doit pas nécessairement être: "Avons-nous les montants requis pour relever la pension?" mais plutôt: "Pouvons-nous les produire? Avons-nous les biens et les services qu'il faut pour relever les pensions sans nuire d'aucune façon à la prospérité et au progrès du pays?"

Je suis certain que nous pouvons parfaitement nous permettre d'augmenter les pensions. Si l'on considère que notre produit national atteint environ 22 milliards de dollars, que le premier ministre (M. St-Laurent) parle de la prospérité du Canada, que les députés décrivent l'avenir grandiose qui attend notre pays, il ne faut pas hésiter à augmenter la pension de ceux qui en ont besoin. Nous avons non seulement le rendement réel, mais encore un immense potentiel de production.

La saison dernière, nous avons eu la meilleure récolte du meilleur blé que le Canada ait jamais eue.

Qui donc oserait prétendre, dans ces conditions, que les titulaires de pension de vieillesse ne peuvent toucher une autre miche de pain? Qui se risquerait à soutenir qu'en profitant de conditions de vente favorables et en accordant une aide suffisante à l'agriculture, nous ne pourrions donner à nos vieux pensionnés ou à nos incurables une livre supplémentaire de bacon, une autre douzaine d'œufs ou une livre de beurre en sus? Nul homme jouissant de tout son bon sens n'avancerait que nous ne pouvons nous permettre de relever le niveau de la pension de vieillesse. Néanmoins, le fait lamentable demeure que la pension n'est pas relevée.

Sans doute, on dira qu'elle a été portée à $40 par mois sans évaluation des ressources: c'est une bonne chose; mais entendons-nous bien: aujourd'hui on ne peut pas vivre plus largement avec $40 par mois qu'on ne pouvait le faire avec $20, pendant la crise. Vous reconnaîtrez donc que de nouvelles augmentations s'imposent.

Une société de titulaires de pension de vieillesse m'a envoyé une lettre que j'aimerais consigner au hansard. Cette lettre vient de l'*Alberta Old Age Pensioners' Society*, filiale de Calgary; elle m'est adressée en ma qualité de député de la circonscription de Bow-River. Je tiens à reconnaître publiquement son bien-fondé. Voici le texte de la lettre:

Cher monsieur Johnston,

Qu'il nous soit permis de vous signaler les points et les requêtes qui suivent.

En 1940, lors de la création de notre succursale, nos vieillards de 70 ans cherchaient à "subsister"

avec la pension mensuelle de base de vingt dollars. Nous n'avons cessé, depuis lors, de demander au Parlement de porter la pension à cinquante dollars. Par le passé, ce montant était peut-être suffisant pour "subsister". Au cours des douze dernières années, la pension de base a été relevée graduellement à quarante dollars, de sorte que nous n'avons pas encore atteint l'objectif de cinquante dollars que nous avions réclamé. Étant donné que le coût de la vie, surtout des loyers, est élevé, le montant actuel de quarante dollars n'est qu'à peu près le même, toutes proportions gardées, que le montant de vingt dollars qu'on versait en 1940.

Sachant que nos citoyens "vraiment nécessiteux" (ceux qui n'ont pas d'autres biens) ne continuent toujours qu'à "subsister" avec la pension actuelle de quarante dollars et qu'ils sont toujours dans un état de "quasi-famine", nous prions instamment nos représentants au Parlement d'étudier sérieusement la question d'une pension de base "suffisante", afin que nos citoyens "vraiment nécessiteux" puissent, au soir de leur vie, connaître autre chose que la "quasi-famine". On n'a jamais vraiment amélioré les conditions d'existence de ces vieux citoyens. Vu qu'ils sont les construteurs de notre merveilleux pays, on devrait leur témoigner les plus grands égards.

Nous demandons également que l'âge soit abaissé à soixante ans, de manière à comprendre ceux qui, pour diverses raisons, ne peuvent assurer leur propre subsistance. Nos vieillards "vraiment nécessiteux" devraient être les premiers à qui témoigner des égards; ils devraient toucher une pension "suffisante" pour subsister.

Nous avons été déçus lorsqu'un maximum de soixante dollars a été établi à l'égard de tous les vieillards de plus de soixante-dix ans qui demandaient la pension, ou une proportion représentant deux pour cent du revenu jusqu'à concurrence de trois mille dollars, ce qui ne faisait que désavantager les personnes touchant un revenu moyen ou plus bas. Nous vous demandons donc, pour des motifs évidents, de songer immédiatement à établir un impôt progressif à l'égard de tous les revenus. Nous vous faisons respectueusement remarquer que nos citoyens plus riches devraient être assujétis à un impôt plus élevé que ceux qui touchent des revenus moyens, s'il doit exister un impôt.

Nous aimerions connaître vos vues personnelles sur ce grave état de choses. Nous espérons qu'elles seront favorables et nous vous remercions d'avance de votre aide bienveillante.

Une voix: Pourquoi n'y donne-t-on pas le dividende de base?

M. Johnston: On le demande en Colombie-Britannique et les habitants en manifestent une certaine satisfaction. Les services médicaux fournis en Alberta aux vieillards pensionnés sont en sus de ce qu'accorde le gouvernement fédéral et intéressent de plus en plus les habitants, non seulement de la Colombie-Britannique, mais aussi d'autres parties du monde.

Ceci m'amène à traiter mon dernier point: un service national d'hygiène. Il en est question dans le sous-amendement. Mon chef a déjà déclaré à la Chambre que le mouvement du Crédit social au Canada préconise l'instauration, le plus tôt possible, d'un programme général d'assurance-santé et il a exposé assez en détail le genre de programme qu'il favorise. Je ne reviendrai pas sur ce qu'il a dit le lundi 24 novembre; ceux qui veulent savoir en quoi consiste ce programme n'ont qu'à consulter le hansard de cette date.

Au nom du groupe créditiste, je tiens à préciser que nous ne sommes pas favorables à une forme socialiste de médecine d'État dont certains socialistes se sont faits les champions. Cependant le sous-amendement présenté par la CCF ne réclame pas, dans ses termes, l'établissement de la médecine d'État, non plus, à la vérité, un programme national d'assurance-santé d'inspiration socialiste. C'est pourquoi nous reconnaissons que la forme de programme national d'assurance-santé que nous préconisons se trouve prévue dans les termes du sous-amendement et nous voterons par conséquent en faveur de celui-ci.

M. W. Ross Thatcher (Moose-Jaw): Monsieur l'Orateur, le présent débat est devenu si morne que je ne risque pas, je suppose, de le rendre plus morne. Cependant, j'aimerais traiter pendant dix minutes environ la question du niveau des impôts au Canada. Je soutiendrai aujourd'hui comme je le fais depuis un an que les impôts fédéraux ont atteint le point dangereux. J'estime qu'une réduction importante s'impose dans l'intérêt national et j'aimerais présenter en ce moment au Parlement une proposition dans ce sens.

Les honorables députés savent qu'en 1952 nos dépenses seront de plus de 4,500 millions de dollars, soit dix fois celles de 1939. Je rappellerai aux honorables représentants que même dans les années critiques de la seconde Grande Guerre, soit les années 1940, 1941, 1942 et 1943, alors que nous luttions pour la vie même de la nation, nos budgets ne dépassaient pas le montant du budget de l'année courante. Depuis la confédération, les impôts n'ont jamais été aussi élevés, sauf une fois. Aujourd'hui, la plupart des Canadiens versent plus d'argent en impôts qu'ils n'en dépensent pour la nourriture. Voilà à mon sens une situation dangereuse.

Il n'y a pas lieu de s'étonner beaucoup qu'un grand nombre de citoyens se montrent de plus en plus rétifs à l'égard du niveau élevé de l'impôt. A l'instar d'autres Canadiens, je ne contesterai pas l'utilité des impôts prélevés pour les fins suivantes: premièrement pour les dépenses essentielles du gouvernement, deuxièmement pour la réalisation des programmes d'assistance sociale prévus par le Parlement et troisièmement pour la défense nationale. Mais comme la plupart des Canadiens, j'en ai assez d'une part des impôts excessifs que maintient le Gouvernement et d'autre part de ce qu'il n'élimine pas le gaspillage et les dépenses exagérées.

Au cours du débat, le premier ministre (M. St-Laurent) nous a dit qu'à son avis,

il n'y avait pas beaucoup d'imposition excessive. Quels sont les faits? La première année financière passée sous le ministre actuel des Finances (M. Abbott) a commencé le 1er avril 1947. Depuis cette date jusqu'au 31 octobre dernier, il s'est écoulé 2,131 jours. Au cours de cette période, le gouvernement libéral a soutiré des goussets des contribuables canadiens 2,150 millions de dollars de plus que ce qu'il pouvait dépenser. En d'autres termes, depuis que le ministre des Finances exerce ses présentes fonctions, il y a eu imposition en trop de plus d'un million de dollars tous les jours, y compris les dimanches et jours de fête. Cependant, le premier ministre nous dit candidement qu'il n'y a pas eu imposition excessive, mais les chiffres se passent de commentaires.

Il est assez intéressant de noter que durant la même période les placements faits par les États-Unis dans l'exploitation de notre minerai de fer, de notre pétrole, de notre aluminium et dans d'autres domaines de ce genre se sont élevés à environ 2,000 millions de dollars. Il n'est que raisonnable de dire que si l'impôt n'avait pas été si lourd, les Canadiens auraient financé une plus grande partie de notre programme d'immobilisations d'après-guerre.

Les excédents énormes que nous avons eus ces dernières années ne sont pas le fruit de l'économie; ils ont été réalisés plutôt en dépit de dépenses fortement exagérées de la part du Gouvernement.

Il y a plusieurs années, le ministre des Finances, de même que son adjoint parlementaire et plusieurs autres personnages, nous ont donné l'assurance que les dépenses civiles seraient réduites et rigoureusement contrôlées. De fait, certains membres du cabinet avaient déclaré qu'on différerait certaines dépenses dans l'intérêt de notre effort de défense. Apparemment, on a oublié cette promesse car le budget de cette année pour des fins autres que la défense représente près du triple des budgets d'après-guerre. On continue de dépenser de plus belle et les crédits de presque tous les ministères ont augmenté sensiblement.

J'ai ici un bilan des dépenses de chaque ministère pour les sept premiers mois de l'année financière en cours, mises en regard des dépenses correspondantes en 1951. Du 1er avril au 31 octobre cette année, les dépenses sont beaucoup plus élevées dans le cas de tous les ministères sauf un, celui du ministre du Commerce (M. Howe). La raison de cette exception apparente est évidemment le recensement effectué l'an dernier par le Bureau fédéral de la statistique et pour lequel il n'y a pas de dépense correspondante cette année. Au cours de cette période de sept mois, les dépenses civiles ont augmenté de 231 millions comparativement à l'an dernier. Si vraiment on a pratiqué l'économie, je voudrais savoir où.

La prétendue campagne en faveur de l'économie, annoncée par le ministre il y a plusieurs années, a été une faillite totale. Je crois que, dès le début, c'était une vaste fumisterie politique. Le ministre des Finances n'a pas tenu compte ou s'est moqué des propositions qui ont été faites. Il ne semble guère intéressé à la question et je me permets de lui dire et de dire au Parlement que l'ensemble de la population s'étonne et se préoccupe de l'attitude prise à cet égard par le ministre des Finances. Depuis mon arrivée ici, je me suis efforcé de comprendre pourquoi le Gouvernement semble s'intéresser si peu aux économies qu'il y aurait moyen de réaliser. On rira, mais je n'en soutiens pas moins qu'il en est ainsi parce qu'ici à Ottawa il n'y a pas assez d'hommes d'affaires.

On peut dire que le Parlement dirige une entreprise de quatre milliards et demi, la plus grosse entreprise qui soit au pays, et pourtant, nous dépensons ce montant en suivant des méthodes qui mèneraient toute entreprise privée vers la ruine si elle les adoptait. Un exemple: ce fantastique dédoublement des services, dans cet immeuble même. Nous avons ici deux bureaux de poste, deux ou trois services de protection policière, deux services de messagers, deux services d'impression des compte rendus, deux deux services de sténographes, deux trésoreries; dans tous les domaines, tout est en double. Y a-t-il au pays une seule entreprise commerciale qui négligerait de remédier à la situation surtout si on lui signalait un état de choses analogue?

C'est le contribuable canadien qui doit aujourd'hui faire les frais de ce genre de dilapidation. A mon avis, la constitution du cabinet est plutôt intéressante. En examinant le *Guide parlementaire* l'autre jour, j'ai constaté que quatorze des vingt membres du cabinet sont avocats, trois sont ingénieurs, un est cultivateur, un est médecin et un autre est homme d'affaires. Toutes les professions représentées sont excellentes, à mon avis. Toutefois, je ne puis m'empêcher de songer que l'addition de quelques autres hommes d'affaires, d'un houilleur et de quelques cultivateurs nous donnerait un gouvernement qui s'intéresserait davantage à l'économie et à la diminution des impôts. J'exhorte le premier ministre à songer à une telle réforme la prochaine fois qu'il voudra modifier la composition de son cabinet.

Les impôts élevés abaissent notre niveau d'existence et nuisent à l'esprit d'initiative en général. Ce qui est plus renversant dans cette affaire, c'est que le ministre des Finances

reconnaît franchement et d'un air indifférent que les impôts sont trop élevés. Au cours d'une tournée qu'il a faite l'été dernier, il a parlé des impôts. Je me contenterai de citer une seule phrase d'un de ses discours. Lorsqu'il a adressé la parole à London, la *Presse canadienne* rapporte qu'il s'est exprimé de la façon suivante:

Comme la plupart des gens, je reconnais que les taux de l'impôt sont beaucoup trop élevés et que nous devrions adopter des programmes fiscaux qui tendraient à les abaisser.

Voilà une déclaration qui est claire. Le ministre reconnaît que les impôts sont trop élevés. Cependant, en dépit des démarches qu'ont faites les particuliers et les entreprises, malgré des excédents sans précédent, le ministre n'a rien fait jusqu'ici pour apporter un dégrèvement. Pourquoi? La seule raison, c'est qu'il attend la venue d'une année d'élection. Le ministre des Finances a déclaré à la population de toutes les régions du pays qu'elle ne pourra s'attendre à des dégrèvements que lorsqu'elle aura augmenté le rendement et la production. Je signale au ministre et au parlement que, s'il y a une chose au Canada qui contribue à réduire la production et le rendement, c'est bien les impôts élevés. Les impôts élevés portent aujourd'hui dans notre pays les particuliers et les industriels à se préoccuper d'impôts plutôt que de rendement.

Des femmes mariées qui travaillaient une partie du temps, ont quitté leur emploi lorsque leurs revenus eurent atteint un certain niveau, parce qu'elles ne voulaient pas passer à un palier d'impôt plus élevé. Un grand nombre de salariés ne tiennent pas à faire de surtemps, parce que le percepteur prend en impôts une trop grande part du revenu supplémentaire. Tous les membres de cette Chambre, ceux de l'Ouest tout au moins, connaissent des cultivateurs qui ont abandonné l'élevage des porcs, des bestiaux ou des volailles. Pourquoi? Ils répondent eux-mêmes à cette question en disant: "Pourquoi travailler 14 heures par jour pour M. Abbott?" Dans notre pays, des maisons d'affaires, des sociétés, recherchent le moyen d'utiliser leurs bénéfices à faire de la réclame, des dons, à acheter du matériel ou à entreprendre des réparations, alors que tout cela n'est pas nécessaire, afin de ne pas être saignées à blanc par le ministère du Revenu national.

J'affirme qu'en ce moment on constate une tendance de plus en plus nette chez les industriels à ne pas agrandir leur entreprise. Si celle-ci allait réussir, le ministre des Finances ne leur enlèverait la meilleure partie des bénéfices. Si, d'autre part, l'affaire se soldait par un échec, la stabilité financière de l'organisation tout entière s'en trouverait compromise.

L'hon. M. Sinclair: Vous êtes-vous vous-même agrandi depuis cinq ans?

M. Thatcher: Je vais m'occuper de vous dans un instant.

L'hon. M. Sinclair: Vous êtes-vous vous-même agrandi depuis cinq ans?

M. Thatcher: Si je l'ai fait c'est malgré le programme fiscal du gouvernement libéral, pas à cause de lui.

L'hon. M. Sinclair: Mais l'avez vous fait, vraiment?

M. Thatcher: Autrement dit on en arrive rapidement au point, chez nous, où c'est être ridicule que d'être économe. Dans un pays où il faut à peu près $6,000 de capitaux pour créer une nouvelle situation, cela me paraît assez périlleux. Je conviens avec le ministre des Finances qu'il faut que nous augmentions notre production. C'est indispensable au maintien de notre effort de défense nationale comme à l'extension de notre programme de bien-être social. Pourtant, rien ne gêne tant l'augmentation de la production chez nous que son propre programme d'impôts excessifs. Je crois que l'on peut et que l'on doit diminuer les dépenses du gouvernement fédéral. Je crois que la première mesure à adopter à cette fin serait de fournir aux députés une meilleure chance de passer au crible les dépenses projetées. A cette fin, j'estime qu'avant tout il faudrait présenter les crédits au début de la session et non pas au milieu. Les crédits ayant été présentés, je ne crois pas qu'on devrait les soumettre au comité plénier, car les députés qui siègent au sein d'un comité nombreux, difficile à manœuvrer et pressé ne peuvent obtenir satisfaction. Si les crédits étaient soumis à des comités spéciaux de crédits, où il serait possible d'interroger oralement des fonctionnaires responsables et des chefs de services, j'estime qu'on pourrait obtenir de bien meilleurs résultats. Les députés auraient alors plus de chance de déceler les cas de prodigalité qu'ils l'ont présentement.

J'aimerais proposer au ministre des Finances plusieurs diminutions d'impôts dans son prochain budget. Premièrement, la taxe générale de vente devrait être réduite de 2 p. 100. Ce serait la façon la plus simple et la plus efficace d'alléger le fardeau de ceux dont le revenu n'est pas élevé. Je crois qu'une réduction de ce genre diminuerait le revenu d'environ $140 millions pour la présente année. En second lieu, j'estime que l'impôt sur le revenu des particuliers devrait être

réduit de 10 p. 100 au moins, et ceux qui gagnent moins devraient être les mieux favorisés à cet égard.

Une telle diminution d'impôt réduirait les recettes de quelque 130 millions, je crois. En troisième lieu, le Gouvernement devrait reviser complètement l'impôt sur les sociétés commerciales. Je rappelle à la Chambre qu'une bonne part des recettes nécessaires pour faire les frais des programmes de services sociaux doit venir de l'industrie. C'est pourquoi j'estime que les impôts ne doivent pas être élevés au point de gêner l'expansion industrielle.

A mon avis, le ministre devrait, dans le prochain budget, réduire d'au moins 375 millions les impôts en général. Ces diminutions sont possibles et judicieuses parce que les spécialistes de l'impôt nous disent que le produit national augmentera d'au moins 4 p. 100 en 1953. S'il en est ainsi, l'accroissement des recettes fiscales atteindra au moins 250 millions, qui viendront s'ajouter à l'excédent courant.

Les Canadiens en ont assez d'une fiscalité inutilement lourde. Si le gouvernement libéral ne leur apporte pas quelque soulagement en matière d'impôt,—surtout pour ce qui est des gens à faible revenu,—il sera renversé aux prochaines élections de façon aussi décisive que les démocrates l'ont été aux États-Unis.

L'hon. James Sinclair (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je serais heureux de répondre brièvement à cet exposé de dix minutes portant sur les impôts; je n'ai plus aucun lien avec le ministère des Finances, mais j'aimerais répondre aux observations du député de Moose-Jaw (M. Thatcher). Nombre de ses collègues auront reconnu, dans son exposé, de nombreux passages du discours sur l'impôt qu'il a prononcé il y a un an et qui est devenu fameux.

Je voudrais surtout commenter les chiffres qu'il a cités à propos du budget fédéral et montrer avec précision comment se répartissent les augmentations de dépenses. Pour commencer, le député a signalé, qu'aujourd'hui le budget fédéral est dix fois plus élevé qu'en 1939. Cependant, toute la structure du budget fédéral a été profondément modifiée depuis cette date. Sur un budget d'environ quatre milliards et demi, la moitié à peu près couvre les besoins de la défense, créés par la guerre de Corée et l'agression communiste ici et là dans le monde. Il a signalé, dans son discours, qu'il ne critiquait pas les dépenses nécessitées par la défense. Nous pouvons donc passer à autre chose.

[M. Thatcher.]

Succinctement et sans procéder à une ventilation par ministère, le poste de dépenses importantes qui vient ensuite est celui de 1 milliard pour les mesures fédérales de sécurité sociale; cette somme se répartit en quatre rubriques principales: pension de vieillesse; allocations familiales; pensions et allocations aux anciens combattants; quote-part du Gouvernement à l'assurance-chômage. Cette somme de 1 milliard ne serait pas classée par les économistes professionnels dans la catégorie des dépenses du Gouvernement.

L'État ne dépense pas cet argent en engageant des personnes, ou en achetant du matériel. Cet argent est prélevé sur les rentrées fiscales et versé en espèces à divers groupements au Canada,—aux vieillards, par exemple, à titre de pension de vieillesse et aux mères canadiennes sous forme d'allocations familiales. Je n'ai jamais entendu son parti proposer qu'en ce domaine nous devrions faire des économies en diminuant les dépenses au titre de la pension de vieillesse. Je crois que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) en conviendra. En ce qui concerne le coût des allocations familiales, il faudrait également les diminuer si nous voulions baisser les impôts. Le député de Moose-Jaw peut avoir sa propre opinion, mais je sais que celle de son parti s'oppose à cette façon de réaliser des économies. On pourrait avancer des arguments analogues en ce qui concerne l'assurance-chômage, les pensions et les allocations versées aux anciens combattants. On ne saurait baisser les impôts requis pour solder ces services sans diminuer ces prestations et ces pensions.

Le paiement de ce milliard n'est qu'un transfert. Ce ne sont pas des dépenses de l'État. On prend cet argent en impôts à ceux qui ont bien réussi dans notre pays, à ceux qui se trouvent sur le palier de revenu supérieur. Le fisc prélève 52 p. 100 sur les bénéfices de chaque société commerciale ou industrielle prospère comme part de tout le pays dans cette prospérité et cette méthode a l'approbation du Parlement. C'est le parti libéral qui a institué ces mesures de sécurité sociale et la Chambre l'a approuvé. Nulle part sur les tribunes électorales, sauf à Moose-Jaw, n'ai-je entendu, de la part de membres de son parti, des critiques à l'égard de ces versements. Ainsi on ne saurait baisser les impôts que représente ce milliard de dollars.

Et voilà donc pour ce qui est des deux milliards et quart de dollars consacrés à la défense et du milliard destiné à la sécurité sociale, à l'égard desquels son parti n'a rien à redire. L'élément suivant résulte de ce

que nous avons livré une guerre pour sauvegarder notre liberté, la guerre la plus coûteuse de toute l'histoire. Grâce aux mesures financières courageuses de M. Ilsley, nous avons pu faire les fonds de cette guerre bien mieux que tout autre pays au monde, si l'on tient compte de ce que nous avons acquitté une plus forte proportion de ce qu'a coûté la guerre à même les impôts courants. Et malgré tout, il nous a fallu emprunter; mais, cette fois, nous n'avons pas emprunté à l'étranger. Nous n'avons pas fait comme à la première guerre, alors que, sous un régime conservateur, nous avons emprunté à 5½ p. 100 libres d'impôt sur le revenu. Nous avons emprunté des Canadiens à 3 p. 100, tout en restant assujéti à l'impôt. Ces emprunts de guerre sont remboursables à la population du pays et, chaque année, nos crédits indiquent (de mémoire, le montant était de 425 millions de dollars l'an dernier) un poste destiné à verser l'intérêt à l'égard de notre dette nationale. Les neuf dixièmes de la dette nationale ont été contractés par suite de la guerre.

L'honorable député affirme que nous avons accumulé des excédents; il est évident que c'est ce que nous avons fait. En 1945, le ministre du Commerce (M. Howe) n'a-t-il pas annoncé un tel programme dans son fameux Livre blanc sur la politique d'après-guerre: nous aurions des excédents dans les bonnes années et nous allions réduire la dette, ligne de conduite suivie par toutes les bonnes administrations. C'est la seule façon de réduire les frais obligatoires considérables qu'exige le service de notre dette nationale. Le gouvernement canadien ne dépense pas ces 425 millions qui figurent à notre budget annuel pour engager des employés ou acheter du matériel. Cette somme, perçue en impôts, est distribuée sous forme d'intérêt aux citoyens qui, pendant la guerre, nous ont prêté des fonds en vue de faire la guerre.

Nous pouvons diminuer notre dette nationale de deux façons. La première méthode, celle à laquelle le gouvernement créditiste a eu recours en 1935, consiste à répudier nos dettes. Nous ne le ferons jamais. La seule autre ressource qui nous reste est de diminuer le principal de la dette et d'épargner ainsi sur les montants versés en intérêt. Nous réduisons notre dette nationale tous les ans. Il est à l'honneur de notre ministre des Finances actuel (M. Abbott) que, depuis qu'il est en fonctions, chaque année a été marquée d'un excédent budgétaire. Il a diminué notre dette nationale de plus de 2 milliards, soit presque 20 p. 100, ce qu'aucun autre pays au monde n'a réussi à faire.

Si mon honorable ami dit que nous aurions pu placer ces fonds dans l'Ungava, à Kitimat ou ailleurs, c'est qu'il ne se rend pas compte, ou ne veut pas se rendre compte, que c'est surtout grâce à notre excellente administration financière que nous avons attiré chez nous des fonds provenant de toutes les parties du monde. Les Américains qui viennent faire des placements ici se plaignent surtout des déficits qu'accuse constamment leur pays. Le gouvernement des États-Unis dépense chaque année plus qu'il ne peut recueillir en impôts, déficits qui augmentent le fardeau des impôts.

Mon honorable ami a pris soin de ne pas parler d'un autre nouvel élément de notre budget fédéral, des ententes en matière de location de domaines fiscaux qui ont été conclues par neuf provinces sur dix. J'en ai parlé l'été dernier, après que le chef de l'opposition (M. Drew) les eut condamnées de façon non équivoque. J'ai alors exprimé l'espoir que la sagesse du premier ministre Frost le porterait bientôt à conclure une entente du genre. Je vois avec plaisir qu'il a compris la valeur de ces accords en matière de location de domaines fiscaux, qui contribuent à égaliser les avantages de toutes les provinces. Ces accords permettent aussi aux provinces de retirer des sommes beaucoup plus élevées que celles qu'elles pourraient percevoir elles-mêmes. Nous percevons actuellement, au nom des provinces, un montant approximatif de 300 millions au moyen de l'impôt sur le revenu, des impôts sur les sociétés commerciales et des droits de succession que nous leur rendons. Nous ne le dépensons ni en matériaux ni en travail, mais nous le remettons en espèces aux provinces. Les provinces approuvent entièrement cette méthode. Pourquoi ne l'approuveraient-elles pas? C'est le gouvernement fédéral que l'on critique pour ces impôts élevés, même s'il remet ces fonds. Les provinces touchent le produit des impôts sans subir les critiques. La province d'où vient l'honorable député, la Saskatchewan, n'a jamais pu percevoir dans ces domaines le quart du montant qu'elle obtient aujourd'hui du gouvernement fédéral en nous les louant. Ces réalisations obligent le ministre des Finances à percevoir 300 autres millions. L'honorable député ne voudra pas qu'on diminue les versements à sa province en baissant les impôts.

Si nous retranchons des dépenses globales du gouvernement fédéral ces postes nouveaux, soit les dépenses pour la défense et les versements en espèces aux Canadiens et aux provinces, il nous reste en chiffres ronds

environ 700 millions de dollars pour toutes les autres dépenses, ce qui représente les dépenses normales affectées à tous les autres services du Gouvernement au Canada. Ce chiffre n'est environ que le double du montant affecté à des fins semblables en 1939. Si l'on considère le changement survenu depuis lors dans la puissance d'achat du dollar et l'expansion que le pays a prise, ce qui a nécessité l'expansion des services de l'État, nous constatons que les dépenses réelles pour les services n'ont pas beaucoup changé depuis 1939. On nous critique présentement parce que nous n'avons pas étendu davantaga plusieurs services essentiels.

Mon honorable ami parle d'impôts et recourt à un argument utilisé généralement par des ignorants sur les tréteaux politiques; il dit que les gens refusent de faire du surtemps, de peur de perdre de l'argent en passant à un palier d'impôts plus élevé. Suivant notre régime d'impôts gradués, il est impossible de gagner davantage pour se trouver en possession de moins d'argent, une fois les impôts acquittés. Tous ceux qui étudient les tables d'impôts le savent.

On ne passe pas soudainement, par exemple, de l'impôt de 17 p. 100 à celui de 19 p. 100 sur l'ensemble du revenu. L'impôt est de 17 p. 100 pour la première tranche de mille dollars du revenu imposable, après les abattements, et il passe à 19 p. 100 à partir de la tranche de mille dollars suivante, laissant 81 c. de revenu sur tout dollar additionnel gagné. Au cours de la guerre, une rumeur était très répandue dans les chantiers navals de ma circonscription; elle voulait que le contribuable perde de l'argent en effectuant des heures supplémentaires. Au Canada, personne ne perd d'argent lorsqu'il effectue des heures supplémentaires. La plus grosse part des gains additionnels reste entre les mains du contribuable, à moins qu'il ne s'agisse d'un de ces hommes d'affaires qui réussissent fort bien et qui ont tellement développé leur entreprise dans les années d'après-guerre que leurs revenus se trouvent situés dans les paliers supérieurs de l'impôt sur le revenu. Dans ce cas, l'impôt versé augmente, mais même le millionnaire garde une partie de ses gains supplémentaires.

L'honorable député s'est servi d'une expression qui m'a quelque peu étonné vue qu'il est socialiste; il a dit que les affaires étaient saignées à blanc et que les hommes d'affaires hésitaient à développer leurs entreprises à cause des impôts élevés. Voilà les mots qu'il a employés. Que se passe-t-il dans notre pays? En vérité, le Canada n'a jamais connu auparavant l'énorme expansion commerciale qui se poursuit sans cesse depuis sept ans dans tout le pays et ne paraît vouloir se ralentir. Au cours des débats antérieurs, mon honorable ami était toujours prêt à citer des exemples personnels. Je prétends que le genre d'expansion qui s'est produite dans sa propre entreprise depuis sept ans contredit sa déclaration voulant que le commerce soit saigné à blanc et qu'il hésite à se développer. Propriétaire d'une unique quincaillerie, il est devenu durant ces années un puissant financier dirigeant une série de magasins en Saskatchewan.

L'honorable représentant sourit de joie maintenant à la simple pensée qu'un gouvernement libéral lui ait fourni de si belles occasions. Nous lui avons fourni ces occasions et avons vu à ce que le peuple canadien reçoive sa part de l'accroissement de prospérité, grâce à l'impôt de 52 p. 100 sur les revenus des sociétés qui frappe l'entreprise de l'honorable député.

Pour terminer,—je tenais à parler immédiatement après l'honorable député parce que ces histoires se répandent si personne n'en indique la fausseté,—je veux dire que l'honorable député a tenu un language très facile à comprendre pour les électeurs. Il ne s'est guère préoccupé des faits ou de la statistique. Je vais récapituler ce qui en est, à l'égard du budget fédéral. Pour ce qui est des dépenses du genre de celles qu'effectuait le gouvernement en 1939, le budget d'aujourd'hui double celui d'alors en dollars, mais il reste sensiblement le même en valeur réelle. Aujourd'hui, la moitié de notre budget va à la défense,—ce que nous n'avions pas en 1939—; il y a un autre montant d'un milliard de dollars représentant le paiement du programme de sécurité sociale,—ce que nous n'avions pas en 1939—et que tous les partis ont approuvé. Il nous faut faire honneur à l'obligation que nous avons contractée de payer l'intérêt sur les emprunts que nous avons faits à la population canadienne durant la guerre, 423 millions que nous n'avions pas en 1939. Nous avons, en outre, essayé de niveler les normes d'existence d'un bout à l'autre du pays, afin qu'il n'y ait plus de provinces riches ni de provinces pauvres. Les provinces pauvres,—la Saskatchewan était du nombre avant la guerre,—éprouvaient beaucoup de difficultés à assurer un niveau d'existence même minimum.

Les accords fiscaux d'après-guerre ont abouti à une hausse du niveau des avantages dans tout le pays, et ont signifié que le gouvernement fédéral a dû prélever en impôts 300 millions de dollars de plus, ce que nous n'avions pas en 1939. Le gouvernement fédéral ne dépense pas cet argent; il le verse en espèces aux provinces. Nous arrivons, enfin, au résidu d'environ 700 millions qui sert aux dépenses réelles du Gouvernement en retour de tous les services que notre population réclame

depuis des années des autorités fédérales: ouvrages publics, transports, gendarmerie, postes et ainsi de suite. Je ne voudrais pas terminer par une question. Je regrette que le chef de la C.C.F. ne soit pas à son siège mais je constate que le député de Vancouver-Est (M. MacInnis) est présent. Je suis sûr que la Chambre voudrait savoir si la déclaration faite par le député de Moose-Jaw et portant que les impôts qui frappent les sociétés sont trop élevés est un nouvel exposé du programme de la C.C.F. Les députés seraient heureux, j'en suis certain, d'être renseignés sur ce point.

M. Thatcher: Le ministre me permet-il de lui poser une question? Il a donné à entendre que les dépenses fixes représentent une somme d'environ 3·7 milliards, je crois, dans le budget actuel. Il s'agit là des services sociaux, de l'intérêt de la dette, des paiements aux provinces et ainsi de suite. Peut-il dire, au nom du Gouvernement, qu'il est impossible actuellement d'abaisser ces dépenses? C'est ce que j'ai cru comprendre.

L'hon. M. Sinclair: Vous vous souvenez, monsieur l'Orateur, que je n'ai rien dit de tel. J'irai plus loin en disant que, dans son discours, le député n'a proposé aucune économie spécifique. Il y a loin...

M. Thatcher: J'en ai certainement proposé. J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai dit qu'ici même, à la Chambre, nous aurions beaucoup d'occasions d'économiser.

L'hon. M. Sinclair: Le député a repris un ou deux exemples qu'il avait donnés déjà. On se rappelle que l'an dernier il a proposé des économies aux chapitres des allocations familiales et de la pension de vieillesse, mais son parti a immédiatement répudié ces propositions. Les seules économies qu'il a proposées dans sa présente version du discours de l'an dernier ont trait au bureau de poste du Sénat et à celui de la Chambre des communes. Le député fait partie de la Chambre depuis sept ans et il devrait savoir que l'administration de la Chambre des communes et du Sénat ne relève pas du Gouvernement, mais plutôt de la Chambre et du Sénat.

M. Thatcher: Le ministre des Pêcheries, depuis qu'il occupe ce poste, a-t-il fait quelque chose pour économiser? La brochure dit que les dépenses du ministère des Pêcheries ont augmenté de 35 p. 100 durant les sept premiers mois de l'année courante. Lundi, la semaine dernière, j'ai reçu de ce ministère un bulletin...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Le député peut poser une question mais non prononcer un nouveau discours.

M. Thatcher: Le ministre estime-t-il que ces huit bulletins dans lesquels on donne la façon de préparer certaines salades, certains mets délicieux contenant du thon, certaines recettes pour la préparation du poisson canadien, etc. sont particulièrement nécessaires?

Des voix: Certainement!

L'hon. M. Sinclair: Quand j'ai appris que le député se proposait de parler d'économie, j'ai appris en même temps qu'il parlerait peut-être des brochures sur la préparation du poisson que nous distribuons au public. Je réponds à la question du député, monsieur l'Orateur, ce n'est pas un discours distinct que je prononce. J'ai été enchanté d'apprendre une telle nouvelle et j'ai fait recueillir la documentation qui se trouve sur mon pupitre. Depuis le départ de M. Harry Archibald en 1949, le député est le premier cécéfiste qui manifeste quelque intérêt, bien que négatif, pour les pêcheries. Les pêcheurs et l'industrie de la pêche nous demandent principalement d'accroître les ventes de leur poisson au Canada. Voilà un travail qui les intéresse. C'est pour ce motif qu'ils nous ont demandé de rédiger ces excellentes brochures, qui ont été si bien accueillies par les associations et les groupements féminins du pays, et tant contribué à augmenter les ventes de poisson. Le coût global d'impression s'élève à $24,000, somme qui représente ·012 p. 100 de la valeur annuelle de l'industrie de la pêche au Canada.

Je me permets de signaler ceci à l'honorable député. Il ne connaît pas grand chose au sujet de l'industrie de la pêche, comme je ne suis guère renseigné sur le commerce de la quincaillerie. Cependant, s'il n'avait affecté que ·012 p. 100 de ses ventes à faire de la publicité autour de son commerce depuis 1945, il ne serait pas aujourd'hui propriétaire d'une série de magasins de quincaillerie, mais il se tiendrait lui-même derrière un comptoir à vendre des clous pour le compte d'un autre.

M. Cruickshank: Y a-t-il d'autres questions?

(Le sous-amendement de M. Coldwell, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.:	MM.:
Argue	Knowles
Blackmore	Low
Bryce	MacInnis
Coldwell	Noseworthy
Fair	Quelch
Gillis	Shaw
Hansell	Thatcher
Herridge	Thomas
Johnston	Wright
Jones	Wylie—21
Knight	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.:	MM.:
Adamson	Gibson
Anderson	Gingras
Applewhaite	Gingues
Arsenault	Goode
Ashbourne	Gour (Russell)
Balcer	Graydon
Balcom	Green
Bater	Gregg
Beaudoin	Harkness
Benidickson	Harris
Black (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)	Harrison
Black (Cumberland)	Hees
Blair	Hellyer
Boisvert	Helme
Boivin	Henderson
Bonnier	Henry
Boucher	Hetland
Bourget	Higgins
Bourque	Hodgson
Bradette	Hosking
Breton	Howe
Brisson	Huffman
Brooks	Hunter
Brown (Essex-Ouest)	Jeffery
Browne (St-Jean-Ouest)	Jutras
Bruneau	Kickham
Byrne	Kirk (Antigonish-Guysborough)
Cannon	LaCroix
Cardiff	Lafontaine
Cardin	Laing
Carter	Langlois (Berthier-Maskinongé)
Casselman	Langlois (Gaspé)
Catherwood	Lapointe
Cauchon	Larson
Cavers	Leduc
Charlton	Lefrançois
Churchill	Léger
Cleaver	Lennard
Cloutier	Lesage
Corry	Little
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville)	Macdonald (Edmonton-Est)
Côté (Verdun-La Salle)	Macdonnell (Greenwood)
Courtemanche	MacDougall
Coyle	MacKenzie
Crestohl	MacLean (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Cruickshank	MacLean (Queens, Î. P.-É.)
Darroch	MacNaught
Dechêne	Macnaughton
Decore	McCann
Demers	McCubbin
Denis	McCulloch
Deslières	McCusker
Dewar	McDonald (Parry-Sound-Muskoka)
Dickey	McIlraith
Drew	McLure
Dubé	McMillan
Dumas	McWilliam
Dupuis	Major
Eudes	Massé
Eyre	Monette
Fairclough (Mme)	Montgomery
Ferrie	Mott
Follwell	Murphy
Fournier (Hull)	Murray (Cariboo)
Fraser	Murray (Oxford)
Fulford	Mutch
Fulton	Nickle
Gagnon	Nixon
Gardiner	Nowlan
Garland	Pearkes
Garson	Pinard
Gauthier (Lac-St-Jean)	Poulin
Gauthier (Lapointe)	Power
Gauthier (Portneuf)	Proudfoot
Gauthier (Sudbury)	Prudham
George	Richard (Ottawa-Est)
	Roberge
	Robertson
	Robichaud
	Robinson
	Rooney
	Ross (Hamilton-Est)
	Ross (Souris)
	Rousseau
	Rowe
	Schneider
	Simmons
	Sinclair
	Smith (Moose-Mountain)
	Smith (York-Nord)
	Stanfield
	Starr
	Stick
	Stuart (Charlotte)
	Studer
	Tremblay
	Valois
	Viau
	Ward
	Warren
	Weaver
	Weir
	Welbourn
	White (Hastings-Peterborough)
	White (Middlesex-Est)
	Whiteside
	Whitman
	Winkler
	Wood—185

[M. Cruickshank.]

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, appuyé par l'honorable député d'Acadia (M. Quelch), je propose:

Que la proposition d'amendement soit modifiée par l'adjonction de l'alinéa suivant: *f*) proposer à la Chambre un programme financier et économique qui, tenant compte des faits, assurerait la mise en valeur rationnelle des ressources du Canada, garantirait aux producteurs des marchés suffisants, à des prix rémunérateurs et fournirait à chaque Canadien sa juste part des richesses qu'on peut tirer de nos ressources.

Il y a environ sept ans, au mois de décembre, il se livrait ici même un rude combat autour des accords de Bretton-Woods. Les honorables députés présents à cette occasion se souviendront que les seuls qui se soient ici opposés à l'adoption de ces accords et qui en aient signalé les dangers et les insuffisances ont été les créditistes. Nous constatons maintenant que cet accord est loin, très très loin d'avoir réalisé ces buts que tous les autres députés étaient convaincus qu'il allait atteindre.

Depuis, la situation mondiale s'est aggravée. Si nous avions eu, en 1945, la sagesse de nous rendre compte que les accords de Bretton-Woods étaient absolument inaptes à résoudre les problèmes qui se posaient alors au monde, nous aurions pu, pendant sept ans, en chercher utilement la solution. La situation mondiale et, dirais-je, le moral du monde entier ne cessent de s'aggraver depuis sept ans, et les conditions sont de beaucoup pires qu'elles ne l'étaient en 1945.

J'aimerais vous lire des extraits de quatre discours prononcés par des hommes qui, je crois, ont le respect de la Chambre, et qui confirment la véracité des affirmations que je viens de faire. Les directeurs du Fonds monétaire international déclaraient dans leur rapport annuel de 1952:

Il est triste de constater que sept ans après la guerre, nous soyons forcés de déclarer que les paiements internationaux sont loin d'avoir atteint un état d'équilibre et que les difficultés du change ainsi que les restrictions au change soient encore, dans plusieurs parties du monde commercial, la règle plutôt que l'exception.

M. Horacio Lafer, président du conseil des gouverneurs de la Banque internationale, déclarait au cours d'une allocution prononcée le 3 septembre 1952:

> Le troisième problème grave auquel nous sommes aux prises est le déséquilibre très étendu de la balance des paiements qui afflige beaucoup de pays. Alors qu'il existe un excédent de production dans bien des régions et des besoins aigus dans d'autres, le commerce ne peut s'effectuer à cause d'une pénurie de la devise nécessaire.

Voici un autre extrait d'un article intitulé *Trade Winds,* publié dans le *Washington Forecast* de Babson en date du 22 septembre 1952:

> Les exportations et les importations américaines continuent de décroître. Alors que nous réussissons à maintenir une balance commerciale favorable, des signes d'orage surgissent ici et là dans le monde.
>
> En dépit de l'aide économique que nous accordons et de nos acquisitions à l'étranger, le grand cauchemar est la pénurie de dollars dans les pays de la zone sterling. A la suite de notre fièvre de dépenses après l'agression de Corée, les dollars étaient plus abondants. Nos produits trouvèrent alors à l'étranger des débouchés nombreux. Mais aujourd'hui, le flot des dollars se tarit. En conséquence, nos exportations ont baissé en moyenne, depuis le début du printemps, de presque 10 p. 100 par mois.

Voici une autre citation, tirée de *A World Economic Crisis,* publié dans le bulletin Whaley-Eaton du 6 septembre 1952:

> Les prodromes d'une crise économique mondiale s'amassent, comme il ressort du rapport du Fonds monétaire international, qui signale que la situation financière a empiré. Nous sommes retombés dans l'ornière de la réglementation des changes et du commerce. On n'a pas encore trouvé de solution valable. On s'attend que les Anglais préparent un programme de toute première importance, qu'ils soumettraient au nouveau président des États-Unis, peu après les élections. Comme nous l'avons signalé la semaine dernière, cela entraînerait probablement l'abolition des barrières douanières sur une échelle qu'on aurait jusqu'aujourd'hui crue inconcevable.

A tous ceux qui ont accordé beaucoup d'attention aux affaires internationales, qui ont étudié d'assez près les causes des deux Grandes Guerres et celles de la grande crise qui a amené la seconde guerre mondiale, je dirai que les vues exprimées dans ces commentaires sont lourdes de sens. Les textes que je viens de citer indiquent fortement que le principal problème qui se pose actuellement dans le monde est un problème d'ordre monétaire. Les membres de notre groupe ont prétendu, à tout propos et hors de propos, dès leur arrivée à la Chambre en 1936, que nos difficultés tiennent à un problème d'ordre monétaire. Nous ne pourrons trouver de solution à ces difficultés ailleurs que sur le plan monétaire.

Il faut donc étudier très soigneusement notre régime monétaire. Jusqu'ici, je dirais qu'on a, dans une large mesure, fait la sourde oreille à nos plaidoyers. Les membres du parti conservateur, les membres du parti cécéfiste et certains députés libéraux en sont venus à se demander comment il se faisait que les créditistes avaient raison au sujet de Bretton-Woods, tandis qu'eux se trompaient; mais ils n'ont pas la moindre idée que les créditistes possédaient certains principes fondamentaux importants dans le monde au sujet du commerce et de la monnaie, principes que malheureusement ces messieurs n'avaient pas appris ou dont ils n'avaient pas saisi le sens. Encore une fois, j'affirme devant la Chambre et le pays, devant les pays voisins s'ils veulent bien entendre, que notre problème devient un problème monétaire, surtout dès que les préparatifs de guerre cessent dans le monde.

La monnaie est un rouage remarquable qui ne comporte rien de mystérieux ni de sacré. On crée de la monnaie pour répondre aux besoins de l'homme et afin de résoudre les problèmes que posent la production et la distribution. L'argent doit être le serviteur de l'homme; mais jusqu'ici, dans l'histoire du monde, il a été son maître et lui a causé quelques-uns des plus graves embarras qu'ait connus notre planète. Par toute la terre, il n'est pas un dollar, pas une livre, pas un mark, pas un franc, pas une lire, pas un yen, pas un rouble qui n'ait vu le jour, si ce n'est au gré d'institutions humaines.

Pourquoi les gens redoutent-ils l'argent? Pourquoi redoutent-ils la proposition selon laquelle l'État doit créer l'argent, puisque la constitution des États-Unis et celle du Canada accordent précisément au gouvernement central l'autorisation et l'obligation de créer l'argent? Qu'on ne vienne pas prétendre que l'État doit confier cette responsabilité aux banquiers? Les rois de Grande-Bretagne ont créé l'argent de la nation, et la monnaie a été la monnaie du roi pendant des siècles. En ce temps-là, le pays était plus heureux, si l'on songe à l'évolution économique, qu'il ne l'a jamais été depuis que les banquiers ont commencé de créer l'argent.

En conséquence, nous avons eu beaucoup d'ennuis. Pourquoi les gens craignent-ils l'argent? Tous les députés et tous les Canadiens savent qu'une trop grande quantité d'argent en circulation tend à causer l'inflation ou une hausse des prix, parce qu'il y a trop peu de marchandises par rapport à l'argent en circulation. Autrement dit, on aurait trop de dollars et pas assez de marchandises, comme l'a si bien dit l'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell), ce qui produirait une pénurie de marchandises et une augmentation des prix. Des quantités insuffisantes d'argent dans une économie ont tendance à provoquer une déflation ou une

baisse des prix et du travail en mettant trop de produits sur le marché, étant donné la quantité d'argent en circulation, ce qui revient à dire qu'il y aurait trop peu de dollars pour faire la chasse à trop de marchandises.

Il devrait venir à l'esprit de tout le monde que l'humanité doit, surtout aujourd'hui, avoir comme un de ses buts principaux de trouver une méthode qui permette de maintenir un rapport constant entre la quantité d'argent et la quantité de marchandises, de façon qu'il y ait toujours une juste quantité d'argent en quête d'une juste quantité de marchandises.

Une époque qui a créé le radar, les projectiles téléguidés, l'avion à réaction, la bombe atomique, la bombe à hydrogène, qui songe aux voyages interplanétaires, peut élaborer une méthode qui garantirait un rapport constant entre la monnaie en circulation et les biens disponibles pour les consommateurs. Comment se fait-il qu'à part les créditistes personne n'ait songé, du moins apparemment, à étudier quelque peu la question? Cela me paraît stupéfiant.

D'ordinaire, des facteurs venaient compliquer la situation; c'est l'une des raisons qui expliquent pourquoi il était difficile de dépister tout aspect particulier de l'inflation ou de la déflation. De tout cela, il est résulté que la science monétaire est encore absolument insuffisante et que ses conclusions sont très contestables. On en trouve un exemple de nos jours et dans notre propre génération. Aux États-Unis et au Canada, la hausse des prix a été provoquée à dessein par des hommes d'un égoïsme grossier et honteux; à l'heure actuelle, presque tous les hommes d'État cherchent à montrer que la hausse des prix résultait de la trop grande abondance monétaire, ce qui est une fausseté indéniable.

Au Canada, la hausse des prix a commencé en 1946 comme je l'ai maintes fois signalé à la Chambre lors du relèvement de $5 la tonne du prix de l'acier. De là, elle a gagné l'armature des prix qu'elle a complètement désorganisée. Prétendre que cette hausse des prix est attribuable à la trop grande abondance d'argent ne viendrait à l'idée d'aucune personne sensée, à moins qu'elle ne soit d'une naïveté et d'une ignorance inconcevables ou encore d'une hypocrisie calculée; il faut que ce soit l'un ou l'autre. J'imagine que la période 1945-1951 passera à l'histoire comme une des preuves qu'il est mauvais de mettre trop d'argent en circulation. C'est tout simplement un élément qui complique les choses et rend si difficile de comprendre les faits véritables concernant la monnaie. Avant de demander le renvoi de la suite du débat, je me permets de citer un bref passage que je crois bon de consigner au hansard d'aujourd'hui. Voici ce que disait sir Basil Blackett en 1931:

> Après ce que nous avons fait avec la monnaie et après ce que la monnaie a fait de nous, depuis vingt ans, nous sommes tous mûrs pour l'asile d'aliénés. Si beaucoup de spécialistes de la monnaie perdent la raison, c'est tout simplement parce qu'ils se seront rendu compte de la stupidité du régime monétaire au sujet duquel l'homme se torture depuis qu'il a renoncé au troc.

Vingt et un ans ont passé depuis que ces paroles ont été prononcées et elles sont sans doute doublement vraies maintenant. La même incroyable folie persiste.

(Sur la motion de M. Blackmore, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 11 décembre 1952

La séance est ouverte à deux heures et demie.

ÉDIFICES DU PARLEMENT

PANNE PROVISOIRE DES HORLOGES

M. l'Orateur: Les honorables députés auront sans doute remarqué que les horloges n'indiquent pas l'heure exacte et qu'il peut sembler que nous commencions aujourd'hui la séance avant l'heure fixée. Je tiens à informer la Chambre que des 160 horloges du Parlement, 40 sont en ce moment en panne, mais qu'on s'attend à les remettre en marche au cours de l'après-midi.

M. Cruickshank: Tout à fait comme l'opposition.

TERRE-NEUVE

PÉTITION AU SUJET DE L'AMÉNAGEMENT DE TERMINUS POUR LE SERVICE ENTRE L'ÎLE BELL ET L'ÎLE DE TERRE-NEUVE

M. G. F. Higgins (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, c'est aujourd'hui le quatrième anniversaire de la signature de la convention d'union entre le Canada et Terre-Neuve. Malgré le caractère un peu forcé de ce mariage, je dois dire que cette union n'a pas été malheureuse. Si je prends la parole en ce moment, toutefois, ce n'est pas pour formuler des observations là-dessus, mais pour présenter une pétition venant de Terre-Neuve, la première non falsifiée, d'ailleurs, à venir de cette province. Elle nous est envoyée de la principale circonscription terre-neuvienne. Le Règlement de la Chambre m'interdit, je pense, d'en dire grand-chose pour l'instant. Je voudrais simplement noter qu'elle vient de l'île Bell et qu'elle prie la Chambre de songer à l'aménagement de terminus pour le service entre l'île Bell et l'île de Terre-Neuve elle-même.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE—BILLS DU SÉNAT

Bill nº 20, intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Cohen Lintz".—M. Winkler.

Bill nº 21, intitulé: "Loi pour faire droit à Fernande Robitaille Viel".—M. Winkler.

Bill nº 22, intitulé: "Loi pour faire droit à John Joseph Francis".—M. Winkler.

Bill nº 23, intitulé: "Loi pour faire droit à Olga Andrews Martin".—M. Winkler.

Bill nº 24, intitulé: "Loi pour faire droit à Lois Hattie Adelstein Green".—M. Winkler.

Bill nº 25, intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Slade McCue".—M. Winkler.

Bill nº 26, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Davis Brady".—M. Winkler.

Bill nº 27, intitulé: "Loi pour faire droit à Dominique Fiorito".—M. Winkler.

Bill nº 28, intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Elmeda Clarke Staples".—M. Winkler.

Bill nº 29, intitulé: "Loi pour faire droit à James Arthur Bruce".—M. Winkler.

Bill nº 30, intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice Rosen Rapps".—M. Winkler.

Bill nº 31, intitulé: "Loi pour faire droit à Murray Cecil Day".—M. Winkler.

Bill nº 32, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Florence Robson Hamilton".—M. Winkler.

Bill nº 33, intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred Ann Maltby Gurlevitch".—M. Winkler.

Bill nº 34, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Claude Audette Isabelle Boulanger Douglas".—M. Winkler.

Bill nº 35, intitulé: "Loi pour faire droit à Gaston Courtemanche".—M. Winkler.

Bill nº 36, intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Bernstein Cohen".—M. Winkler.

ARTS, LETTRES ET SCIENCES

VŒUX DE LA COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Knight (Saskatoon): Je désire poser au premier ministre suppléant une question fondée uniquement sur l'exposé d'opinions soumis par le Conseil canadien des arts. J'ai fait tenir au ministre copie de la lettre de cet organisme. Vu les vœux que renferme le rapport soumis par la commission Massey qui a enquêté sur les arts et les sciences, le Gouvernement se propose-t-il d'instituer sous peu un conseil canadien pour l'encouragement des manifestations d'activité culturelle, comme on l'envisage dans ce rapport?

Le très hon. C. D. Howe (premier ministre suppléant): Le Gouvernement étudie le sujet qui fait l'objet de cette question. Dès qu'une décision sera arrêtée, on en fera part à la Chambre.

EFFECTIF NATIONAL

DÉMISSION AU SEIN DU CONSEIL CONSULTATIF

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): J'aimerais poser une question à l'adjoint parlementaire au ministre du Travail. Y a-t-il eu des démissions au sein du Conseil consultatif de l'effectif national? Dans le cas de l'affirmative, quelles sont les personnes qui ont donné leur démission? Une déclaration sera-t-elle faite à ce sujet?

M. Paul-É. Côté (adjoint parlementaire au ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier l'honorable député de m'avoir donné préavis de la question. Le Conseil a reçu deux avis de démission, dont un de la part d'une des deux représentantes des femmes canadiennes, Mme de la Durantaye. C'est Mme Flore Jutras, de Montréal, qui l'a remplacée. L'autre démission a été donnée par M. Rhys M. Sale, président de la *Ford Motor Company,* qui était l'un des représentants des employeurs. Je ne crois pas qu'il ait encore été remplacé.

QUESTION OUVRIÈRE

CANADIAN ARSENALS LIMITED—LIMITE D'ÂGE DES EMPLOYÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): Je voudrais poser une question au ministre de la Production de défense, qui est actuellement premier ministre suppléant. Ma question est inspirée par une annonce insérée dans le *Telegram* de Toronto par la *Canadian Arsenals Limited;* j'ai envoyé un numéro du journal au ministre. Étant donnée l'attitude du ministère du Travail, qui demande aux entreprises privées d'embaucher les personnes de plus de 45 ans, le ministre peut-il nous expliquer pourquoi la *Canadian Arsenals Limited,* société de la Couronne, établit une limite d'âge de 35 ans pour ses nouveaux employés?

Le très hon. C. D. Howe (ministre de la Production de défense): J'avoue que l'annonce en cause m'a déplu autant qu'à mon honorable ami. J'ai fait des enquêtes et je n'ai pu obtenir de motif valable expliquant l'établissement de cette limite d'âge—si ce n'est le fait que les gens de moins de 35 ans semblent mieux adaptés à ce genre de travail que les personnes de plus de 35 ans. J'ai donné des instructions aux termes desquelles les emplois seront accordés en tenant compte de l'adaptabilité de chaque candidat, sans distinction d'âge.

[M. Knight.]

LES POSTES

CARTES DE NOËL NON CACHETÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alcide Côté (ministre des Postes): Je répondrai à la question posée hier par l'honorable député de MacLeod (M. Hansell), et qui figure à la page 561 du compte rendu. Le député voulait savoir s'il serait possible de diminuer les frais de port des cartes de Noël non cachetées jusqu'au Jour de Noël. La réponse est: "non".

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. POULIOT—RECTIFICATION RELATIVE À UN ARTICLE DU JOURNAL "LE SOLEIL"

(Texte)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jean-François Pouliot (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, j'ai dû m'absenter des Communes pendant quelques jours pour aller chez nous, à la Rivière-du-Loup. En arrivant, je m'empresse de faire une rectification au sujet d'une correction qui a paru dans *Le Soleil* du 4 décembre, à la page 3, à l'endroit où l'article, dont je m'étais plaint la veille, avait été publié. Je tiens compte de la bonne foi du *Soleil,* et je tiens à lui rendre justice.

Le Soleil me demande d'exposer certains faits. Dans une note de la rédaction, il dit, premièrement, qu'il n'y a pas de cafétéria dans la bâtisse du journal *Le Soleil* et, deuxièmement, que l'article que j'ai mentionné en Chambre a été écrit par le correspondant parlementaire de ce journal et expédié d'Ottawa à Québec.

Le Soleil me demande de faire ces rectifications et je me rends avec grand plaisir à cette demande parce que, entre gentilshommes, il est facile de s'entendre.

(Traduction)

BŒUF DE BOUCHERIE

VENTE DE PRODUITS NÉO-ZÉLANDAIS ENTREPOSÉS AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. E. Wright (Melfort): Je poserai une question au ministre de l'Agriculture à la suite de la réponse donnée hier à une autre question. Lequel des quatre gouvernements intéressés, c'est-à-dire le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande, le Canada ou les États-Unis, a vu à la vente de 53½ millions de livres

de viande de bœuf congelée de Nouvelle-Zélande, entreposée aux États-Unis, le 20 novembre?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): L'usage établi en vertu de l'accord veut que les Anglais prennent les mesures nécessaires pour faire transporter aux États-Unis le bœuf de boucherie qu'ils ont acheté en Nouvelle-Zélande, tandis que nous, c'est-à-dire le Canada, voyons aux ventes effectuées aux États-Unis dans la mesure où tout gouvernement en dehors des États-Unis y voit.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi 10 décembre, sur la motion de M. J.-L. Deslières, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement présentée par M. Drew et la proposition de sous-amendement présentée par M. Blackmore.

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, à la levée de la séance, hier soir, j'appuyais l'amendement qu'a présenté le Crédit social et je regrettais que le Gouvernement n'eût pas soumis à l'assentiment de la Chambre un programme financier qui tienne compte de la réalité et qui, pourrait-on dire, soit de nature à rendre matériellement possible ce qui l'est financièrement à une nation. Évidemment, le régime actuel ne peut permettre d'atteindre une telle fin. J'ai cité des déclarations d'éminentes autorités officielles d'aujourd'hui, déclarations qui annoncent la venue d'une crise économique mondiale et indiquent le principal problème dans le monde, le problème monétaire.

J'ai regretté que l'humanité semble tant appréhender tout ce qui pourrait véritablement réformer notre régime monétaire actuel; elle refuse même d'examiner ce que sir Basil Blackett a appelé, en 1931, "le régime monétaire insensé par lequel l'homme s'est sans cesse torturé depuis qu'il a abandonné le troc pour la monnaie."

Si nous voulons un exemple de cette folie et de cette torture, songeons à la grande crise économique aux États-Unis. De 1929 à 1934, le volume de l'argent en circulation dans ce pays a diminué de 23 milliards à 15 milliards. Cette quantité d'argent, 8 milliards, a été effectivement retirée de la circulation dans ce pays. La grave crise économique a accompagné ce retrait de 8 milliards qui a entraîné des pertes, du chômage et de la misère.

A titre d'autre exemple, prenons le Canada. De 1929 à 1934, on a retiré de la circulation dans notre pays 932 millions de dollars et le marasme économique nous a assallis. J'aimerais demander à ceux qui s'estiment les deux plus grandes intelligences du parti conservateur, en ce qui concerne la monnaie, de nous dire s'ils ont une idée de ce que les conservateurs feraient advenant le cas où pareil état de choses allait se produire et qu'ils soient au pouvoir. J'aimerais également que les deux plus grandes intelligences du parti libéral nous disent ce qu'ils feraient.

Une voix: Nous n'en avons pas le temps.

M. Blackmore: Vous n'avez pas du tout le temps d'envisager l'avenir? Voilà pourquoi vous êtes si stupides et vous dites de telles bêtises.

M. Goode: Je demande l'application du Règlement. Je ne crois pas qu'un député important comme celui qui a la parole doive traiter un autre député de stupide. Nous sommes là à l'écouter et nous avons de lui la même opinion qu'il a de nous.

M. Blackmore: Mais le député important qui a la parole a assez de bon sens pour ne pas dire qu'il n'a pas le temps d'envisager un des plus importants problèmes qui se posent dans le monde. Voilà exactement d'où viennent les difficultés. Il y a trop de personnes dans le pays actuellement qui sont prêtes à qualifier de stupide quiconque s'efforce de trouver une solution. Ces gens se complaisent à l'idée que ces terribles problèmes se résoudront d'eux-mêmes. C'est là le danger, et sous cet aspect les libéraux et les conservateurs méritent les mêmes reproches. J'aimerais demander aussi aux deux cécéfistes les plus éminents de nous dire, lorsqu'ils en auront l'occasion, ce qu'ils feraient s'ils étaient au pouvoir en une telle occurrence. Peu importe qui seront ces deux-là: ils le diront aussi bien que d'autres. Or, qui a tiré le Canada de la crise?

M. Dickey: Le parti libéral.

M. Blackmore: Voilà qui est bien fort. Je poserai d'abord la question suivante: Qu'est-ce qui a plongé le Canada dans la crise?

L'hon. M. McCann: Les torys.

Des voix: Très bien!

M. Blackmore: C'est le parti libéral et le chef du parti libéral a été assez habile pour s'en sortir en laissant toute la responsabilité aux conservateurs.

Des voix: Très bien!

M. Blackmore: Voilà ce qui est arrivé en réalité. Il savait que la crise s'en venait.

Une voix: Il l'a déclenchée.

M. Blackmore: Il a tout de suite commencé à rejeter tout le blâme sur le parti conservateur lorsqu'en fait une grande crise sévissait justement aux États-Unis. R. B. Bennett et le parti conservateur seraient aussi, je suppose, à l'origine de cette crise? Voilà qui montre avec quelle intelligence les chefs du parti libéral ont abordé ces grands problèmes.

Des voix: Très bien!

M. Blackmore: La première mesure, grâce à laquelle le Canada a commencé à sortir du marasme économique, a été, à mon avis, monsieur l'Orateur, la signature des accords d'Ottawa en 1932. Le second élément a été la préparation de la seconde guerre mondiale. Vers 1933, Hitler a commencé à alarmer les gens et les libéraux qui s'attribuaient le mérite de l'amélioration de la situation au Canada après 1935, ignoraient qu'une amélioration analogue se produisait au lointain Chili. Ils n'ont pas encore pris la peine d'expliquer comment ils ont réussi à favoriser ainsi le Chili. En réalité, ils ne se donnent jamais la peine d'expliquer des problèmes de ce genre. Le troisième événement qui a fait sortir le Canada et les États-Unis du marasme est la seconde Grande Guerre. Sans les préparatifs de guerre et la participation à une guerre, nous serions encore plongés dans le marasme économique avec ou sans les libéraux.

Des voix: Non, non.

D'autres voix: Bravo.

M. Blackmore: C'est la ligne de conduite que les hommes avaient adoptée qui a provoqué les difficultés et tant qu'on ne saura pas voir les faits, personne ne comprendra rien à la situation. Les honorables députés ont besoin d'ouvrir les yeux et de se renseigner.

Une voix: De quel livre s'agit-il?

M. Blackmore: Je pourrais vous en procurer plusieurs.

Comment la guerre a-t-elle mis fin à la crise? Disons d'abord qu'elle a diminué la production des biens de consommation. Pendant toute la durée de la crise, on nous a dit qu'il y avait surproduction. Tous les membres de la Chambre s'en souviennent. On ne parlait pas d'une insuffisance de consommation mais d'un excès de production. Cela peut sembler curieux aujourd'hui, n'est-ce pas? Cependant, certaines gens n'y trouvaient rien d'étrange puisqu'ils continuaient allègrement à s'illusionner eux-mêmes et à tromper ceux qui les écoutaient. Quoi qu'il en soit, la guerre a abaissé la production des denrées de consommation en concentrant les efforts de la nation vers la production de matériel de guerre. En même temps, on distribuait un peu partout au pays l'argent affecté à la production de ce matérial et cet argent servait à l'achat de biens de consommation restés jusque là invendus. C'est ainsi qu'on fit un pas vers une plus grande prospérité économique.

La guerre a fourni du travail aux chômeurs, tant dans les forces armées que dans les usines. Personne, pas même les libéraux, ne le niera.

Nous avons distribué à la population de fortes sommes d'argent au moyen des diverses dépenses nécessaires à la poursuite de la guerre. C'est pour cette raison que nous sommes sortis de la crise économique. Aussi, quand un de nos bons amis libéraux prétend qu'il peut réfuter ces déclarations, je me déclare prêt à l'entendre pendant tout le temps qu'il voudra car je suis convaincu qu'il ne le peut pas.

Comment aurait-on pu empêcher le retrait de la circulation de huit milliards de dollars aux États-Unis? Comment aurait-on pu enrayer cette tendance? Je laisse chaque membre de la Chambre se poser la question. Je sais que tous les députés sont des hommes honorables et bons mais...

Une voix: Merci.

M. Blackmore: Que chaque député se demande quelle mesure précise il aurait prise si, président des États-Unis en 1930, il eût été témoin de ce retrait. Qu'aurait-il fait pour y remédier si, président des États-Unis en 1935, il eut eu pleins pouvoirs? Qu'aurait-il fait pour résoudre la difficulté, pour faire circuler de nouveau ces huit milliards de dollars? Celui qui peut répondre à la question est en mesure de commencer à acquérir le véritable savoir dans ce domaine.

Pour le moment, notons que la crise économique qui a sévi au Canada et aux États-Unis a été avant tout une crise monétaire. A mesure que l'argent cessait de circuler, le chômage augmentait. La population ne pouvait plus acheter. Les prix ont baissé, particulièrement ceux des produits primaires, et les maux terribles que nous associons dans notre esprit au mot "crise économique" sont survenus.

Je répète la question aux députés. J'ai dit que je ne m'adresserais à aucun député en particulier, afin de ne pas l'embarrasser, mais je demande à n'importe qui à la Chambre de répondre à la question suivante: Comment

auriez-vous remis cette monnaie en circulation au Canada? Comment auriez-vous pu l'empêcher d'être retirée de la circulation?

Pourquoi l'a-t-elle été? Parce que les banquiers, qui sont les seuls à prêter de l'argent, ont perdu confiance, ont retiré leur argent et ont refusé de consentir d'autres prêts. Comment aurait-on pu empêcher cela? Comment auriez-vous pu le faire au moyen de votre régime monétaire démodé et inefficace actuel, régime que j'ai qualifié tout à l'heure d'idiot.

Revenons un peu en arrière et voyons ce qui s'est passé aux États-Unis en 1918. L'événement qui s'est produit alors est l'une des principales causes de la situation avec laquelle le monde est aux prises. Avant 1914, les États-Unis étaient une nation débitrice. Ils s'inquiétaient tout autant que nous le faisons maintenant de la façon de maintenir favorable leur balance commerciale. Après 1918, le pays était fortement industrialisé, car les États-Unis avaient été appelés à produire les approvisionnements nécessaires aux troupes alliées. Ils avaient grandement accru leur puissance de production de sorte que, la guerre finie, ils se demandaient à quels pays ils pourraient bien vendre l'excédent de leur énorme production. C'est alors que commencèrent les difficultés avec lesquelles nous sommes aux prises en ce moment.

Si vous aviez été alors président des États-Unis, qu'auriez-vous fait? Ce pays a constaté qu'il avait pour 60 milliards de dollars en marchandises et seulement 45 milliards de dollars en circulation pour les acheter. Qu'auriez-vous fait si vous aviez été président des États-Unis et muni de pleins pouvoirs? Si vous pouvez répondre à cette question, c'est que vous êtes en mesure de discuter d'une façon intelligente les problèmes économiques actuels.

De fait, les États-Unis ont eu recours à deux mesures. D'abord, ils ont inauguré un régime de prêts à l'étranger. Ils ont prêté à l'Europe et à d'autres pays afin de leur permettre d'acheter l'excédent de production. Tant qu'ils ont pu continuer d'envoyer cet argent à ces pays, ceux-ci achetaient l'excédent de production américain, permettant ainsi aux États-Unis de maintenir leur industrie et leur population au travail. Dès que ce pays a constaté qu'il ne pouvait plus consentir des prêts à l'étranger, en 1928 et en 1929, des difficultés économiques se sont immédiatement produites aux États-Unis, qui nous ont entraînés avec le reste du monde dans le marasme économique.

Un grand nombre d'entre vous me font l'honneur de m'écouter avec attention. Afin de justifier les remarques que je suis en train de faire, je leur conseille de lire un passage de ce livre: *"The United States in the World Economy"*, qui explique tout cela avec beaucoup de simplicité, sans mettre en cause libéraux, conservateurs ou autres. On y raconte seulement ce qui est arrivé. Lorsque, en 1922, les États-Unis ont recouru à la clause sans réserve de la nation la plus favorisée, ils ont tellement gêné les nations du point de vue économique qu'ils ont contribué à la venue de la crise. Impossible de saisir ce qu'est la situation présente si on ne comprend pas cela.

Une voix: Allez le leur dire!

M. Blackmore: J'en serais heureux. N'ai-je pas, d'ailleurs, prononcé plusieurs discours sur le sujet à la dernière session?

Qu'auriez-vous fait à la place du président des États-Unis, je vous le demande de nouveau? Auriez-vous agi comme l'ont fait les États-Unis ou auriez-vous mis à l'essai un système financier en vertu duquel les gens auraient obtenu l'argent nécessaire pour acheter les excédents de denrées?

Les États-Unis ne seraient pas en mesure de le faire, à cause de la mauvaise méthode à laquelle ils avaient et ont actuellement recours, tout l'argent qu'ils font circuler provenant de l'emprunt. Ils ne peuvent faire circuler de l'argent avant d'avoir trouvé des prêteurs. Voilà le vice de notre régime actuel.

Les socialistes diraient: "Eh bien, redistribuons!" Je demande aux socialistes comme à tous ceux qui m'écoutent, comment, par redistribution, on peut arriver à distribuer 45 milliards d'argent pour leur faire acheter pour 60 milliards de marchandises. Si j'invoque cet exemple, c'est pour montrer à quel point il est absurde de songer à résoudre ce problème par la redistribution.

D'autres parleront du commerce. Tous ceux qui diront que les États-Unis n'ont pas tout fait pour commercer, montreront l'étendue de leur ignorance. Ils faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour pénétrer à grand fracas dans les marchés du monde, d'une façon bien supérieure à celle qu'ait jamais songé à employer R. B. Bennett. Sans cesse, lorsqu'ils ont voulu commercer, ils se sont butés à un solde commercial déficitaire.

Et qu'est-ce que les États-Unis ont vraiment fait? J'ai dit qu'ils avait eu recours à deux méthodes. Ils ont commencé à prêter à l'étranger, procédé qui ne pouvait resservir indéfiniment si on songe qu'ils prêtaient de l'argent grevé de dettes. Puis ils ont, en 1922, institué la disposition dite de la nation la plus favorisée, sans conditions. Le principe essentiel à la base de cette disposition est celui du régime de non exception, qui avait, semble-t-il, conquis l'adhésion complète, fanatique, de nos propres dirigeants.

C'est ainsi qu'on a commencé à parler du principe du traitement égal. En réalité, il se résume à la pire forme de disparité, notamment à l'égard des économies les plus faibles. En définitive, ces mesures ont porté les autres nations à recourir aux contrôles sur le change, les contingentements, les barrières tarifaires élevées, les tentatives de troc et les efforts tendant à conclure des ententes tarifaires réciproques, bref tout ce que les États-Unis, dans leur ignorance, ont qualifié d'agression économique. Ce sont les États-Unis qui ont conçu les accords de Bretton-Woods, destinés à prévenir "l'agression économique", pour employer leurs propres termes; mais ils n'ont absolument rien fait pour rétablir le déséquilibre qui s'est affirmé, et qu'illustrent bien les 60 milliards en marchandises qu'ils possèdent et les seuls 45 milliards de dollars en circulation pour acheter ces marchandises.

Toute cette affaire n'a réussi qu'à provoquer une guerre. Je le répète pour ceux qui se donneront la peine de lire mes remarques, que vous les écoutiez ou non,—et je ne dis pas que vous n'y portez pas attention,—à moins que nous comprenions ces faits, nous n'avons pas l'ombre de la sagesse qu'il faut pour comprendre les citations que j'ai consignées au compte rendu hier soir.

On demandera: mais qu'est-ce que les créditistes auraient fait? Les créditistes aimeraient bien le dire. Ceux qui n'en savent rien sont prêts à tout expliquer. Ceux qui ne comprennent rien à ces grands problèmes sont prompts à dire que le crédit social ne saurait fonctionner. C'est tout à fait idiot. Des chefs aveugles dirigent un troupeau d'aveugles, lorsqu'ils se comportent comme certains l'ont fait ici, notamment certains députés de la Colombie-Britannique.

Les créditistes voudraient avant tout établir un régime financier pratique qui rendrait financièrement réalisables des projets qui le sont physiquement.

A première vue, n'est-ce pas là justement ce que tous ici souhaitent? Mettons que les États-Unis disposent de marchandises d'une valeur de 60 milliards, mais que l'argent disponible n'y soit que de 45 milliards; la première chose à faire, c'est de rendre financièrement possible l'achat de ces marchandises qu'il a été physiquement possible de produire. Le gouvernement des États-Unis ne l'a pas fait: de là vient tout le mal.

Le crédit social appliquerait un régime monétaire dans lequel la monnaie reposerait sur les denrées et les services; elle ne serait pas fondée sur l'or, ni directement ni indirectement. Presque tous les députés, je crois, souscriraient à cette idée, s'ils pouvaient librement exprimer leurs sentiments en la matière. Le crédit social instituerait une commission monétaire dont la fonction serait de voir à ce que la monnaie mise en circulation correspondît aux besoins de l'activité commerciale, l'expression embrassant la production et la distribution de denrées et de services. Une des difficultés auxquelles se heurtent les tenants du régime orthodoxe tient à ce qu'ils sont disposés à émettre de la monnaie en fonction des besoins du commerce pour ce qui est de la production, mais non en ce qui regarde la consommation de la distribution. La distribution, en l'espèce, c'est l'échange de denrées et de services dans la mesure nécessaire pour que tous jouissent des produits découlant des ressources du pays jusqu'au degré désirable de production optimum. A première vue, il n'y a rien à redire à cela, n'est-ce pas?

Cette commission monétaire se concerterait au besoin avec les banques et autres institutions de prêts du pays; elle leur apporterait son concours en vue d'assurer, s'il le méritait, à tout producteur possible de denrées ou de services requis le crédit financier nécessaire pour qu'il pût fournir une production suffisante.

Personne ne s'opposera à cela, mais ils ne savent comment s'y prendre sous le régime actuel. En outre, cette commission monétaire émettrait des dollars libres de dettes et les distribuerait aux personnes indiquées et en quantités calculées pour permettre aux gens d'absorber ou bien la fraction de la production nationale qui, autrement, ne pourrait être consommée, ou encore les biens obtenus à l'étranger en échange d'une portion désignée de ladite production. Je suis convaincu que nul ne contestera le bien-fondé de cette formule, mais on ne sait comment l'appliquer. Sa mise en pratique implique une monnaie libre de dettes.

Le parti du Crédit Social voudrait adopter des mesures favorables à l'établissement et au maintien d'un prix équitable aux producteurs, prix englobant les frais de production auxquels s'ajouterait un profit raisonnable. Tout le monde est sans doute d'accord sur ce point? Mais comment s'y prendre? Impossible sans monnaie libre de dettes.

Par le truchement de la commission monétaire, les créditistes voudraient distribuer aux consommateurs une puissance d'achat dont la forme et le montant permettraient d'équilibrer la consommation et la production dans les cadres de l'économie nationale. Cela ne semble-t-il pas raisonnable? Mais, pour cela, il faut une monnaie libre de dettes. Cette émission de puissance d'achat aux consommateurs, peut être baptisée avec raison: dividende national.

Pour en venir au régime financier...

M. Cruickshank: Il serait de $25 par mois?

M. Blackmore: C'est cela, 25 dollars par mois. Les gens qui se moquent aujourd'hui de 25 dollars par mois se rendront ridicules aux yeux de leurs petits-enfants.

Le régime financier dont j'ai esquissé les grandes lignes, rendrait possible, au point de vue financier, ce que la situation économique de la nation rend matériellement possible. Aucun régime financier qui ne comporte ni les principes ni les méthodes que j'ai exposées ne pourra jamais rendre possible au point de vue financier ce qui est matériellement possible.

La question que tout le monde pose est de savoir si de pareils dollars, créés par la Commission et émis libres de dette, seraient une monnaie saine? On entend beaucoup de bêtises au sujet des dollars "élastiques" et de la monnaie "bizarre". Ces allégations se fondent sur un manque de connaissances et de compréhension, c'est tout. C'est ce que je puis dire de plus aimable.

Le principe régissant l'émission d'une telle monnaie peut-il être raisonnable? Dans son rapport paru dans le *Times* du 30 janvier 1936, le très honorable Reginald McKenna a fait sur ce point la déclaration suivante:

> Les autorités sont, toutefois, en mesure de fournir de la monnaie supplémentaire si elles veulent exercer leurs pouvoirs sans puiser aux réserves d'or de la banque centrale. C'est ainsi que le dix-neuvième siècle, qui a généralisé l'emploi d'un moyen de paiement qu'on ne connaissait, jusqu'ici, guère en dehors de Londres, a créé également les rouages permettant de le régir d'une façon intelligente.
>
> Nous avons appris qu'une pénurie d'argent peut être aussi néfaste dans ses conséquences qu'une surabondance, bien que la déflation ait gardé un aspect favorable dans l'esprit de beaucoup de gens. Néanmoins, on reconnaît de plus en plus qu'un accroissement de la productivité exige une plus forte circulation monétaire, sinon les prix baisseront, les affaires s'arrêteront, et la capacité croissante de production ne pourra être utilisée.
>
> Pour qu'une monnaie soit vraiment "saine", il faut qu'il y en ait en quantité suffisante pour faire les fonds d'un volume de commerce, croissant normalement, pas suffisamment toutefois pour qu'il se produise une inflation des prix.

Il me semble impossible d'obtenir cette monnaie supplémentaire dont parle le très honorable Reginald McKenna sans recourir à la création et à l'emploi d'une monnaie libre de dette. Il est parfaitement clair que le très honorable Reginald McKenna songeait à la création de monnaie ne reposant pas sur l'or.

Passons maintenant à l'essai qu'on a fait des *bradburys*, en Grande-Bretagne, durant la première Grande Guerre.

M. Murray (Cariboo): Que feriez-vous au sujet...

M. Blackmore: Je répondrai à toutes vos questions plus tard. On explique très bien ce qu'a été cette expérience dans *Currency, Credit and the Exchanges*, dû à la plume de M. William A. Shaw et publié en 1926.

M. Murray (Cariboo): Que dire des mines d'or de la Colombie-Britannique?

M. Blackmore: M. Shaw est directeur du *Calendar of Treasury Records*, au bureau des archives publiques de Sa Majesté. J'ai traité cette question le 7 juin 1951.

En 1930, M. William A. Shaw a publié un ouvrage intitulé: *The Theory and Principles of Central Banking*. A la page 50 de son ouvrage, il manifeste beaucoup d'admiration pour l'expérience du bradbury. A la page 51, il s'exprime dans les termes suivants:

> Après une expérience lumineuse qui a duré dix ans, on a abandonné ce régime monétaire automatique qui était parfait, incontrôlé et incontrôlable, on a renoncé au principe de l'automatisme; et notre monnaie, bien que la loi en fît une valeur-papier non convertible, a été placée (ou est censée avoir été placée) sous la surveillance de la Banque d'Angleterre et elle est redevenue sensible (ou est censée être redevenue sensible) aux caprices des fluctuations d'une caisse de couverture-or.
>
> Pourquoi cette mesure rétrograde? Pourquoi l'Angleterre a-t-elle ainsi rejeté la théorie pure de l'émission de la monnaie, qu'elle avait découverte par accident et dont elle avait donné un exemple si merveilleux au monde?

Tous ceux qui qualifient de "monnaie bizarre" les propositions du Crédit social feraient mieux d'examiner les opinions de M. William A. Shaw, une des plus grandes autorités au monde. Aucune raison suffisante n'empêche d'émettre de la monnaie d'État comme le bradbury, et de la dépenser en la mettant en circulation libre de dette.

Combien d'argent libre de dette peut-on créer et émettre en toute sécurité? Ce montant dépend exactement de l'excédent de marchandises non achetées dans l'économie du pays et de la productivité inutilisée en ce qui concerne les articles de consommation. Telle est la réponse que voulait obtenir, il y a quelques jours, le représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis).

M. l'Orateur suppléant (M. Robinson): A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je dois lui indiquer qu'il a épuisé son temps de parole.

M. Blackmore: Merci, monsieur l'Orateur.

M. Gordon Graydon (Peel): Monsieur l'Orateur, je me permets d'attirer l'attention de la Chambre cet après-midi sur un autre sujet que les honorables députés trouveront, j'espère, aussi important et même à un certain point de vue aussi intéressant que les autres questions qui ont été discutées. Une des raisons qui me font prendre part au débat est que, cet automne, j'ai eu l'honneur de faire partie de la délégation canadienne à la septième Assemblée générale des Nations Unies. Le ministre nous a présenté un exposé assez complet de certains problèmes étudiés

à l'Assemblée générale et j'ai jugé bon, à titre d'observateur parlementaire, d'exprimer brièvement mes vues sur ce sujet.

Nous nous sommes réunis cet automne dans de nouveaux locaux dont la décoration était élaborée et les installations des plus modernes. L'atmosphère y était assez paisible. Je souhaiterais que cet atmosphère paisible se dégageât plus souvent de la situation internationale telle que la représentent les divers pays à l'Assemblée.

En entrant dans le nouvel édifice, on trouve sept portes faites de nickel canadien par lesquelles le public passe pour se rendre au siège des Nations Unies. Ces portes sont un don du peuple canadien. Bon nombre de Canadiens participent à la séance plénière de l'Assemblée générale ainsi qu'aux séances des comités. Notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) remplit pour la première fois les fonctions de président de cette organisation mondiale, tandis que le président de notre délégation est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin). On y rencontre aussi l'honorable député d'Huron-Perth (M. McLean), l'honorable représentant de Kootenay-est (M. Byrne), qui est ici cet après-midi, et le sénateur Isnor.

Lorsqu'on y rencontre ces Canadiens ainsi que d'autres qui participent aux travaux de la délégation, comme membres du personnel, conseillers ou à d'autres titres, on se sent actuellement tout à fait chez soi aux Nations Unies.

Lors de mon passage aux Nations Unies, je me suis plu à me remémorer les changements qui sont survenus depuis la conférence de San-Francisco. En réalité, deux d'entre nous seulement, présents à la première partie de cette assemblée générale, avaient été du nombre des représentants qui avaient constitué la délégation canadienne à la conférence de San-Francisco il y a environ sept ans. En d'autres termes, on pourrait dire qu'à la Conférence de San-Francisco le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même étions des pionniers.

Il était intéressant de constater les changements qui se sont produits. Parmi les 550 délégués qui agissent en qualité de suppléants au cours de cette assemblée générale, moins d'une vingtaine ont représenté leurs pays respectifs à la conférence de San-Francisco. Voilà qui indique les changements qui se produisent partout dans le monde tant chez les gouvernements que chez les dignitaires. Il vous intéressera, tout comme cela m'a intéressé, de comparer le nombre relatif des représentantes d'aujourd'hui avec celui de la conférence de San-Francisco. Lors de la conférence de San-Francisco, une femme faisait partie de notre délégation, mais peu d'autres pays avaient choisi des femmes pour les représenter. Il y a aujourd'hui 22 femmes déléguées de diverses parties du monde. Je suis parfaitement sûr d'une chose, c'est qu'elles ne se distinguent pas seulement par leur petit nombre mais aussi par leur apport à la cause de la paix mondiale. Peut-être le monde entier y perd-il beaucoup de ce que l'Assemblée générale des Nations Unies ne compte pas parmi ses membres une plus forte proportion de femmes qui travaillent à conserver la paix à l'humanité. Aucun secteur de la population mondiale n'a dans la conservation de la paix un plus grand enjeu que l'élément féminin. Parmi les personnalités qui représentent leur pays là-bas, je relève des noms de femmes, tels les suivants: Mme Roosevelt, Mme Emmett, du Royaume-Uni, Mme Pandit, de l'Inde, Mme Figuerva, du Chili et, il va sans dire, la communiste qui est sous-ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie, ainsi que deux autres représentantes communistes qui font partie des deux autres délégations soviétiques. Je veux ajouter cependant que les femmes de chez nous ne seraient pas très édifiées par ces trois femmes qui viennent de derrière le rideau de fer.

Si vous le permettez, j'aimerais dire un mot de notre déléguée, Mme Berger, de Québec, qui est en outre secrétaire de la Société anti-cancéreuse de Québec. Je tiens à dire que le Canada et la Chambre peuvent être fiers de cette dame qui représente les femmes de notre pays auprès des Nations Unies. On peut la comparer favorablement avec n'importe quelle autre déléguée d'autres pays, tant pour son charme, son aptitude et son application énergique au maintien de la paix.

Les élections aux États-Unis constituaient la toile de fond de notre réunion. Il était naturel que le choix du chef de la première puissance mondiale absorbât l'attention de nombreuses gens de tous les pays, pendant que nous étions là. Je ne dirais pas la vérité si j'affirmais que tout dans les élections américaines, du moins la manière dont on procède, était à mon goût; peut-être y a-t-il un grand nombre d'Américains qui ne penseraient guère mieux de certaines choses qui se passent dans nos propres élections. Mais, à tout prendre, ces élections ont constitué à mes yeux un spécimen aussi beau et sain de bonne démocratie que j'aie vu depuis longtemps. L'enthousiasme et l'intérêt,—il est vrai qu'il y avait un aspect de carnaval et un aspect de sérieux,—étaient étonnants. Tout le monde semblait connaître les questions en litige; tout le monde s'intéressait au résultat;

tout le monde discutait. De plus, tout le monde a pris les élections très au sérieux.

Je me suis rendu à une réunion tenue en faveur du général Eisenhower à Hackensack (New-Jersey). J'avais à mes côtés, au milieu d'une foule considérable, une grand mère qui me demanda de l'aider à soulever son petit-fils, afin qu'il pût voir le grand général. Se tournant vers son petit-fils, un petit homme de huit ans, elle lui dit: "Regarde-le bien, mon enfant, ton père s'est rendu outremer avec lui." Je lui demandai si le père était revenu. Elle me répondit, les larmes aux yeux, qu'il n'était pas revenu. A en juger par l'attitude qu'elle manifestait, la foule qui se trouvait là considérait la venue parmi elle du général Eisenhower comme la visite d'un personnage royal, tellement fut grande l'ovation qu'elle lui fit.

La plus grande réunion à laquelle il me fut donné d'assister sur le midi avait lieu en faveur de l'autre candidat, M. Adlai Stevenson. Elle groupait de 75,000 à 100,000 employés de l'industrie du vêtement de New-York. Tous, dans cette foule serrée, s'intéressaient vivement aux discours des orateurs et aux élections en général. Un jeune ouvrier du vêtement, qui se trouvait serré contre moi, me permit de me rendre compte des sentiments de la foule. Il lisait un livre dont je pus, par-dessus son épaule, lire le titre. C'était *The Constitution of the United States*. Nous avons donc à nous louer d'avoir pour voisin cette grande république, qui pratique la démocratie.

Nous pouvons dire avec raison que nos voisins sont pour nous de fort bons amis, aujourd'hui et toujours; quelle que soit là-bas leur façon de conduire les élections, quels que soient ceux qu'ils élisent, les habitants de ce pays-ci et d'ailleurs éprouvent une grande confiance dans le peuple américain, son gouvernement actuel et dans le futur président, qui sera bientôt appelé à diriger cette nation.

Deux nations seulement, à l'Assemblée générale, ont des délégations de plusieurs partis, en ce sens que les partis de l'opposition y sont représentés. Le Canada a su tirer un bon parti du régime des délégations de plusieurs partis. A l'ouverture de cette Assemblée mondiale, le Sénateur républicain Wiley, des États-Unis, et moi-même étions les seuls représentants de l'opposition parmi toutes les nations de l'univers; une lourde tâche nous incombait donc quoique nous n'ayons pas eu à représenter l'opposition de derrière le rideau de fer, si, de fait, il y en reste une.

J'ai constaté avec intérêt que M. Dulles, le nouveau secrétaire d'État américain, a demandé que la délégation américaine, aux Nations Unies soit bipartite. C'est avec plaisir que j'apprends en outre que M. Henry Cabot Lodge (qui était notre voisin à l'Assemblée générale de 1950 comme membre de la délégation américaine), doit diriger, à New-York, la délégation permanente des États-Unis à l'Organisation des Nations Unies.

Je puis affirmer que j'ai pour ainsi dire grandi sous le régime des délégations de plusieurs partis aux Nations Unies. Le régime appliqué au Canada est bon parce que, somme toute, le Gouvernement ne s'attend pas à ce que l'opposition se charge de la politique extérieure, et il ne demande pas, non plus, à ce qu'elle assume la responsabilité de la ligne de conduite suivie dans d'autres domaines. D'autre part, l'opposition n'est nullement liée par les décisions du Gouvernement. Elle assiste parfois aux séances qui réunissent les membres de la délégation, et prend connaissance des raisons de la politique qu'on y élabore. Elle assure la continuité de cette pratique et une certaine mesure de responsabilité dans les débats à la Chambre et s'efforce, autant qu'il est humainement possible et que le permettent les différences qui séparent les partis, à assurer au moins un semblant d'opinion commune dans les conseils internationaux.

Ceux parmi nous qui s'efforcent d'agir en ce sens voudraient évidemment obtenir des explications sur certains aspects de la politique étrangère du gouvernement. Je veux simplement tirer la question au clair, parce qu'elle est importante et qu'elle a créé chez moi beaucoup de confusion. J'aimerais obtenir des précisions sur l'attention et l'importance qu'il nous faut accorder à un ministre qui n'est pas secrétaire d'État aux Affaires extérieures, lorsqu'il aborde certaines questions afin d'exprimer lui-même, en tant que membre du cabinet, son avis sur les affaires extérieurs, par exemple, sur l'importante question qui consisterait, pour le Canada, à prendre des mesures tendant à l'établissement d'une union politique de l'Atlantique-Nord, ou l'abolition progressive des barrières douanières entre les quatorze nations de l'OTAN, ainsi que la création d'un nouvel instrument politique que ratifieraient toutes ces nations. Certain membre du cabinet a exprimé très librement ses vues, et vous comprendrez bien, monsieur l'Orateur, que je demande certaines précisions au sujet de la ligne de conduite adoptée par le Gouvernement.

D'après le texte même de ses discours, on pourrait supposer qu'il parlait en son propre nom; mais j'aimerais savoir si un membre du cabinet, en l'occurrence l'honorable Wishart Robertson, peut exprimer un avis personnel à l'égard de questions semblables,

sans que le cabinet se trouve lié par rapport aux idées qu'il préconise. Il me semble que cela découle tout naturellement du principe dont s'inspire la solidarité ministérielle.

Je n'entends pas traiter le bien-fondé de ce qu'il a dit. Cela serait inconvenant de ma part, vu que les idées énoncées l'ont été à un autre endroit. Bien plus, je ne veux nullement discréditer l'honorable monsieur, car tous reconnaissent le rôle important qu'il remplit au Parlement. Je veux que cela soit bien entendu. C'est le principe en jeu que je voudrais élucider, étant donné surtout qu'aucun membre du cabinet n'a, à la Chambre des communes, autant que je sache, énoncé ni appuyé les propositions que l'honorable monsieur a préconisées à l'autre endroit à titre de membre du cabinet. Nous aimerions également savoir si ses déclarations sont conformes au programme ministériel, parce que, selon moi, il nous faut prendre bien garde de n'avoir pas une politique extérieure aux Communes et une autre au Sénat.

Je reviens brièvement aux Nations Unies elles-mêmes. Ceux d'entre nous qui ont assisté à la naissance des Nations Unies, à San-Francisco, ne sont guère disposés, j'imagine, à se laisser convaincre par les forces qui voudraient tenter de dissoudre l'ONU. On entend souvent dire, peut-être pas au Canada mais dans d'autres pays, que l'Organisation des Nations Unies semble avoir perdu son utilité. Je ne me suis jamais rallié à cette opinion car, comme quelqu'un l'a si bien dit, il ne faut pas tuer le médecin pendant que le monde est malade. Il se peut que le médecin n'obtienne pas de résultats très rapides ni très satisfaisants mais il me semble qu'on peut encore dire du bien du seul organisme qui, sur le plan international, offre aux nations l'occasion de se rencontrer et de débattre leurs problèmes plutôt que de se lancer dans une guerre réelle. Ne fût-ce que pour cette raison, l'Organisation actuelle des Nations Unies mérite l'appui des Canadiens.

A ceux qui parfois s'attaquent à l'Organisation,—je reconnais qu'on peut trouver bien des raisons de la critiquer,—je signale qu'à tout prendre il faut user de prudence et de modération et se garder d'exprimer des opinions trop violentes à l'endroit d'un organisme qui constitue peut-être encore le fondement d'une paix juste et durable. L'Organisation groupe soixante nations dont aucune ne s'est encore déclarée prête à se retirer. Quatorze autres réclament à grands cris leur admission. C'est donc que les résultats obtenus par les Nations Unies ne sont pas aussi décourageants qu'on l'a dit.

Comme tout parlement ou tout autre organisme, l'Organisation des Nations Unies reflète et représente simplement le monde dans lequel nous vivons, un monde divisé en deux. Telle est la situation en ce qui a trait aux Nations Unies.

L'un des aspects les plus décevants de l'Organisation, c'est qu'elle n'est jamais devenue ce que nous espérions qu'elle deviendrait, à San Francisco, un véritable lieu de rencontre des esprits. On peut se demander, relativement aux assemblées des Nations Unies, si la publicité qui entoure tout ce qui se dit, non seulement dans les journaux mais à la radio et à la télévision, n'est pas de nature à diviser plutôt qu'à unir. Trop souvent de la sorte on envenime de vieilles blessures et l'on crée des situations délicates.

Je suis de ceux qui croient qu'il faut donner à l'Organisation tout l'appui qu'elle mérite. A cet égard, le journal de Londres, *The Economist*, disait dernièrement:

> Le danger qui menace plutôt les Nations Unies c'est l'embaumement dans le miel des paroles, de sorte que, morte, l'Organisation continue de subsister.

Je pense que nous n'apprécions pas à leur juste valeur les grands services que rendent les Nations Unies. On pourrait sans doute changer bien des choses et formuler de nombreuses critiques. On se fatigue vite de délibérations quotidiennes qui deviennent routinières et ne semblent se rapporter que de très loin au maintien de la paix. J'étais de ceux qui ont cru qu'il fallait établir le quartier général des Nations Unies aux États-Unis. Quand nous étions à Londres, en 1945, j'étais de ceux qui pensaient que c'était une bonne idée. Peu de membres de la délégation canadienne m'ont appuyé, mais j'ai formulé une proposition en ce sens. Je ne suis pas convaincu d'avoir eu raison. Toutefois, une chose est certaine en ce qui concerne l'Union soviétique. Comme le siège des Nations Unies se trouve en pays où règne la liberté de la presse, de la radio et de la télévision, ils en ont profité pour transformer les séances en une sorte de grande conférence de presse, ce qu'ils n'auraient jamais pu faire en un autre temps ni dans un autre pays. Bien plus, je pense que ce fut, dans une certaine mesure, une provocation à l'endroit des habitants des États-Unis, qui sont très chatouilleux sur la question des cinquièmes colonnes d'inspiration communiste. A mon avis, il convient de mentionner ces choses.

Lorsqu'on constate chaque jour l'obstruction, les notes discordantes, le manque d'harmonie et les obstacles dont sont responsables, —au cours des discussions relatives au problème de la paix,—les délégations des pays situés derrière le rideau de fer, il n'y a pas lieu de s'étonner que des gens comme moi envisagent avec beaucoup d'appréhension la

venue au sein des Nations Unies de pays comme la Chine communiste, qui ajouteraient de nouvelles notes discordantes aux délibérations. C'est que je crois qu'étant donné la situation qui existe aux Nations Unies, nous devons prendre soin de ne pas admettre des États qui seraient ou communistes ou de tendances communistes. Ceux-ci ne manqueraient pas de se joindre au bloc communiste et de se servir de l'organisation comme d'une grande conférence de presse d'où leurs délibérations pourraient être diffusées à tous les pays du monde. C'est mon expérience personnelle qui me dicte cette opinion.

Avant de quitter le sujet des Nations Unies, je veux ajouter qu'on ne peut s'attendre qu'elles fonctionnent d'une façon parfaite tant qu'elles seront en guerre en Corée sans pouvoir compter sur l'appui de cinq puissances plutôt importantes au sein de l'organisation elle-même. Il en résulte une situation confuse et contradictoire. Cependant, je ne doute pas que cette situation ne se clarifie avec le temps.

Je veux signaler également un changement d'attitude qui est très remarquable aux Nations Unies. Quand cette organisation a été formée, les grandes puissances attiraient la plus grande partie de l'attention. Elles avaient la haute main au Conseil de sécurité; elles disposaient du veto. L'Assemblée générale était dominée par les grandes puissances, cela va sans dire, mais les petites puissances disposaient d'une majorité considérable à cet endroit et c'est ce qui comptait. Avec le temps, comme le Conseil de sécurité se trouvait paralysé dans une grande mesure et qu'il était devenu nécessaire de passer outre au Conseil de sécurité et d'accorder des pouvoirs plus étendus à l'Assemblée générale, ce que les États-Unis et les autres pays libres ont tenté de faire il y a une couple d'années, à propos de la Corée, l'Assemblée générale a pris de l'importance.

Je crois que cette tendance se manifeste notamment dans les initiatives des blocs arabes et asiatiques ainsi que dans celles d'une partie du groupe de l'Amérique latine. Une troisième force apparaît donc dans l'Assemblée générale des Nations Unies.

Au sein de cette troisième force, où Arabes et Asiatiques se meuvent rapidement, la délégation canadienne se trouve dans une situation tout à fait difficile. Elle n'a peut-être pas eu de problème plus grave à résoudre que celui qui s'est posé lorsqu'elle a eu à s'occuper du conflit qui oppose les puissances coloniales et celles qui n'ont pas encore reçu leur indépendance. Hier encore, dans une des commissions des Nations Unies, le Canada a été obligé de prendre position contre son vieil allié, la France, au sujet de la compétence de l'Assemblée générale des Nations Unies en ce qui concerne les affaires tunisiennes et marocaines.

Qu'on ne s'y trompe pas. Au moyen du nouveau programme adopté l'été dernier, les Soviets essayent de diviser les puissances libres. Il leur arrive souvent de soulever des différends coloniaux et autres précisément à cette fin. Il est intéressant de noter que lorsque nous étions à San-Francisco un habitant du globe sur douze vivait sous un gouvernement communiste. Cet automne, à l'Assemblée générale, nous avons constaté que cette proportion était passée à un sur trois. D'autre part, on a bien constaté que pendant ce temps pas moins de 624 millions de personnes ont, depuis la fin de la guerre, acquis leur indépendance par voie démocratique. Tout n'est donc pas désespéré. Néanmoins, je tiens à signaler que la question de la Corée est indubitablement le principal sujet discuté à la septième Assemblée générale. C'est également le principal sujet que le ministre a traité fort à propos l'autre jour. J'ai écouté, à l'assemblée, les discours qu'ont prononcés MM. Vishinsky, Lloyd, Acheson, l'honorable Paul Martin et d'autres orateurs. Je me suis rendu compte que pendant que le sang coule en Corée, les Soviets posent des obstacles à New-York. L'obstacle contre lequel s'est buté la trêve est évidemment la question des prisonniers de guerre.

Je ne veux pas traiter cette question dans tous ses détails. Je me borne à dire qu'on a réglé de nombreux problèmes à la conférence de Pan-Mun-Jom, des problèmes tellement nombreux que nous en sommes maintenant rendus à la question du rapatriement des prisonniers de guerre. Les estimations varient quant au nombre des prisonniers de guerre qui, après avoir subi le filtrage, voudront demeurer en deçà du rideau de bambou. On estime leur nombre à 38,000 et plus. Bien entendu, les Soviets ont déclaré de temps à autre que les prisonniers de guerre n'avaient pas été interrogés comme il convient et qu'il y a eu intrigues de la part des puissances capitalistes qui veulent laisser les prisonniers de guerre là où ils se trouvent. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'honorable Selwyn Lloyd, ministre d'État dans le gouvernement Churchill. Soit dit en passant, je ne crois pas avoir vu, aux assemblées des Nations Unies auxquelles j'ai assisté, de meilleur représentant du Royaume-Uni que l'honorable Selwyn Lloyd. Il a créé chez moi une profonde impression, de même que chez la plupart des délégués, je crois. Voici, en résumé, ce qu'il a répondu à M. Vishinsky:

Il était allé lui-même en Corée en juin 1952, et il avait pu constater les conditions qui régnaient dans un camp de 10,000 prisonniers nord-coréens

qui ne voulaient pas être renvoyés dans leur pays. Les conversations qu'il avait eues avec nombre de ces prisonniers, choisis au hasard, en la seule présence de l'interprète, l'avaient convaincu que leur décision avait été prise de façon réfléchie. Ils avaient vécu sous un régime totalitaire et ils savaient qu'en retournant chez eux ils mettraient certainement en danger leur liberté, et peut-être même leur vie. Il serait peut-être encore possible de persuader certains d'entre eux de rentrer dans leur pays; il est à espérer qu'il en soit ainsi, car nul ne voudrait voir, dans le monde, un grand nombre de réfugiés politiques. On pouvait cependant se demander s'il était juste et humain de livrer ces hommes à la merci de gouvernements qu'ils détestaient et de les forcer à traverser la frontière. Si on essayait d'agir de la sorte, il s'ensuivrait probablement des évasions, des suicides, et d'autres accidents pénibles qui constitueraient des crimes contre l'humanité.

Je crois que nous avons là, de la part d'un témoin oculaire, le meilleur exposé de la situation. Les Soviets prétendent évidemment que la Convention de Genève, conclue en 1949, leur donne le droit de forcer ces prisonniers à retourner chez eux, mais cette convention ne dit pas précisément ce que M. Vishinsky lui fait dire.

Ce n'est pas tout: lorsque M. Vishinsky eut terminé son long discours en faveur du rapatriement forcé, l'honorable représentant de Kootenay-Est (M. Byrne) et moi-même avons entendu le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) réfuter entièrement les arguments de M. Vishinsky en lui lisant le texte d'une thèse tout à fait contraire à celle qu'il soutenait devant la Première commission de l'Assemblée générale, texte extrait de l'ouvrage de M. Vishinsky sur le droit en URSS, dont M. Martin s'était procuré un exemplaire.

En fait, la convention de 1949 exige que tout transfert de prisonniers soit effectué avec humanité et que l'on tienne compte des intérêts propres des prisonniers. Tout comme la résolution de l'Inde, elle prévoit la libération avant le rapatriement. En d'autres termes, non seulement avons-nous raison quand il s'agit des dispositions techniques de la convention mais je prétends encore que nous avons incontestablement raison quand il s'agit des facteurs humains. La question peut se résumer ainsi: En toute humanité, pouvons-nous forcer ces hommes à rentrer chez eux, à la pointe de nos baïonnettes, pour y faire face aux tortures ou à la mort aux mains de terroristes implacables? Je ne crains pas de dire à la Chambre que la conscience des Canadiens se révolterait si notre pays n'adoptait pas l'attitude qui est actuellement la sienne au sujet du rapatriement des prisonniers de guerre en Corée.

La résolution de l'Inde visait, il va sans dire, à trouver une solution médiane grâce à l'intervention de pays désintéressés, mais, comme d'autres propositions, elle a été accueillie par les mêmes explosions hostiles et provocatrices de la part des Soviets, bien qu'elle fût appuyée par 51 pays et combattue par cinq seulement. Les Soviets ne se sont même pas montrés polis envers les Indiens; or, quiconque manque de politesse envers les Indiens ne saurait être poli envers personne, car personne n'est plus digne de politesse et d'égards que la délégation de cette très grande nation.

Le ministre dit que nous sommes en face d'un triple choix, si la Chine communiste répond par un non catégorique à la résolution indienne. Il va sans dire que ces solutions n'ont rien de nouveau; elles ont toujours existé. D'abord, le retrait des troupes de Corée, ce qui serait absurde, impossible et inimaginable. En fin de compte, si nous y sommes allés, c'est pour la défense d'un principe que nous ne pouvons maintenant abandonner. S'il est une chose que les Nations Unies ont accomplie jusqu'ici en vue de restaurer la paix au monde, ce fut d'enrayer l'agression là où elle a été commise au lieu d'attendre et de tergiverser, comme cela s'est vu déjà dans l'histoire du monde. Il ne saurait donc être question de cette éventualité.

Pour ce qui est de l'idée de tenir la ligne de feu actuelle ou d'intensifier l'offensive en Corée, le ministre a pris soin de ne pas trop insister là-dessus. Les deux propositions renferment certains dangers. La Corée elle-même porte les germes du danger. Il nous faut cependant nous assurer, entre autres choses, qu'aucun des pays du monde libre ne jouera le rôle de casseur de vitres, soit en Corée soit en quelque autre point où des troubles pourraient éclater. Si jamais le temps fut à la prudence, à la modération, à la persévérance, à la fermeté et à la détermination, c'est bien maintenant puisque pour bien jouer notre rôle dans l'établissement de la paix nous ne pouvons nous permettre la moindre erreur. Nous nous trouvons dans une situation délicate.

M. Stick: Mais il ne faut pas recourir à l'apaisement.

M. Graydon: Non, pas d'apaisement. Je puis dire à mon honorable ami que lorsque la question de l'apaisement a surgi, un des hommes avec lesquels je me suis toujours entendu et que l'honorable député approuve, j'en suis sûr, a déclaré qu'à son avis l'apaisement n'est en réalité qu'une simple capitulation par versements. Cette opinion définit bien mon attitude. Notre pays ne veut ni ne voudra jamais de l'apaisement.

Il y a quelques instants, j'ai proclamé ma grande confiance en M. Eisenhower, président élu. Nous entrevoyons qu'il fera de grandes

choses pour remédier à la situation inquiétante et troublée qui existe dans le vaste secteur de l'Est. Nous attendons les résultats de l'entretien qu'il aura d'ici quelques jours avec le général MacArthur. Il est malheureux qu'un différend qui de prime abord ne paraît pas très grave, celui du rapatriement des prisonniers, ne puisse être aplani. Il est attristant de constater que cet obstacle se dresse encore entre la guerre et la paix, après que nous sommes venus si près de nous entendre.

Je tiens à exprimer mes vues de profane quant aux raisons pour lesquelles la Russie ne veut pas démordre. Soit dit en passant, mes vues sont toujours celles d'un profane car je ne prétends pas être un spécialiste des affaires étrangères. Néanmoins, quand j'assiste aux réunions des Nations Unies, je ne me sens pas tout à fait dépaysé parce que j'ai à mes côtés beaucoup de gens venus de toutes les parties du monde et qui, eux non plus, ne posent pas en experts. Néanmoins, je veux dire, à titre de profane appelé à se prononcer sur la situation, que la clé de l'énigme ou de l'attitude soviétique, c'est que les Soviets n'osent pas, en l'occurrence, permettre aux prisonniers de guerre de décider eux-mêmes de l'endroit où ils iront après la guerre. Il est naturel que des gens qui ne font pas confiance à leurs troupes sur le champ de bataille prennent le problème très au sérieux. On se rend compte en effet de ce qui arriverait au sujet de l'Ukraine, de la Tchécoslovaquie, de la Pologne et de toutes les troupes des pays situés derrière le rideau de fer, qui rencontreraient des troupes démocratiques, si un tel principe était établi. J'imagine, monsieur l'Orateur, que la réponse n'est que trop connue d'eux-mêmes aussi bien que de nous.

L'attitude vigoureuse et irréductible que les Soviets ont adoptée porte un très rude coup à l'ensemble du régime soviétique. Elle révèle qu'ils ne peuvent faire confiance aux troupes qu'ils commandent. Tous les peuples consciencieux d'un bout du monde à l'autre devraient appuyer, je crois, le principe que nous avons adopté là-bas.

Je dois m'en rapporter à ma montre, monsieur l'Orateur, mais il me reste du temps...

Une voix: Deux minutes.

M. Graydon: Je voudrais qu'on m'accordât plus de temps.

Lorsque le premier ministre Menzies d'Australie est venu au Canada le printemps dernier, il a prononcé un intéressant discours au *Canadian Club* où j'étais allé l'entendre. Il a assez bien résumé la situation. Nous vivons dans un monde étrange, a-t-il dit. Jamais nous n'avons eu autant de prospérité ni autant de difficultés. Nous avons la paix tout en étant en guerre et la guerre tout en étant en paix.

Notre pays et les autres nations doivent donc recourir à une diplomatie et à des méthodes entièrement nouvelles. On pourrait dire, j'imagine, que nous assistons à la paix des nerfs plutôt qu'à la guerre des nerfs. C'est peut-être celui qui saura le mieux garder la maîtrise de ses nerfs qui triomphera en définitive.

Plus j'assiste aux conférences internationales, plus je suis convaincu que le poids et l'influence réelle d'un pays à ces réunions dépend de sa puissance chez lui.

Des voix: Très bien!

M. Graydon: Il est donc très important pour nous de mettre ordre à nos affaires au pays même, dans les domaines politique, militaire, économique, social et culturel. Pour être fort à l'étranger, il faut commencer par être fort chez soi. Voilà, selon moi, quelle attitude doit adopter, quelles résolutions doit prendre le Canada, en ces jours si troublés.

Tout comme les individus, en un monde où la concurrence est si acharnée, les nations ne peuvent, seules, fournir tout l'effort qu'elles peuvent donner conjointement. Les distances ont tellement diminué que chaque pays est pour ainsi dire devenu le voisin de tous les autres, chacun côtoie son voisin. Il en résulte qu'un pays ne peut plus comme autrefois agir isolément. Les pays situés au delà du rideau de fer n'estiment le prestige et l'influence des autres nations qu'en fonction de leur puissance militaire. Le plus tôt les autres nations deviendront à peu près aussi puissantes qu'eux, sur le plan militaire, le plus tôt ces apôtres de la révolution universelle consentiront à participer à une conférence ayant pour but de régler de quelque façon au moins les différends qui divisent le monde.

Je sais qu'une telle paix n'est pas celle que les Canadiens souhaitent. Ce n'est pas celle que désirent les citoyens des pays libres. Malheureusement, on ne peut pas toujours obtenir le genre de paix que l'on souhaite. Il nous faudra peut-être nous contenter d'une paix de deuxième ordre, d'une paix fondée sur la force, d'une paix qui ne correspond pas à notre façon de penser. Cependant, quel que soit le genre de paix que nous obtenions, nous devons prendre une résolution solennelle: faire en sorte que, tout en sauvegardant notre honneur et notre respect de nous-mêmes, ainsi que la sécurité de notre pays, nous chercherons à obtenir une paix qui ne plongera pas la prochaine génération dans un bain de sang comme le cas s'est produit pendant les deux derniers conflits. Bien entendu, cette paix c'est l'objectif de l'OTAN.

Le but de l'OTAN est d'amener, de forcer ceux qui sont derrière le rideau de fer à discuter avec nous, dans un effort sérieux et résolu, en vue d'assurer la paix. Sans la paix le monde ne peut espérer survivre. Je tiens à le souligner. Je suis convaincu du bien-fondé de cette affirmation, comme la Chambre l'est aussi, je pense. La paix est notre seule chance de survivre. L'OTAN est notre meilleure moyen d'assurer la sécurité dans notre monde troublé. Notre pays et notre parlement ne doivent ménager aucun effort si nous voulons assumer pleinement le rôle qui nous revient dans l'élaboration des mesures pratiques destinées à nous assurer la paix. En tant que nation, nous ne pouvons faillir à la tâche; nous devons être à la hauteur de la situation.

Puis-je parler encore quelques minutes, monsieur l'Orateur?

Des voix: Très bien!

M. Graydon: Comme les Soviets ont fait savoir qu'ils étaient décidés à susciter de la discorde entre les puissances du monde libre, nous devrions éviter toute parole ou toute action qui puisse favoriser les desseins soviétiques. Chaque geste que posent les Soviets aux Nations Unies nous révèle leur ligne de conduite. C'est une situation délicate. Par exemple, dès les premières séances de l'Assemblée le problème de la Tunisie et du Maroc a été soulevé. La question était de savoir où ce problème devait figurer à l'ordre du jour, à la première, à la deuxième, à la troisième ou à la quatrième place. Cette décision a causé de graves complications internationales. A cette occasion, les États-Unis se sont prononcés en faveur d'accorder au problème de la Tunisie et du Maroc un rang plus élevé que ne le voulait le gouvernement français. Les répercussions graves provoquées en France par ce seul vote ont réjoui partout le cœur des communistes.

C'est pourquoi je dis qu'il nous faut apporter une attention extrême à ce que nous disons au sein de notre grande alliance. Je m'étonne d'entendre à la Chambre des communes en Grande-Bretagne et sur les tréteaux politiques dans ce pays, un de leurs soi-disant chefs faire de temps en temps des déclarations qui causent un tort inouï au monde libre. Je me dis qu'il ne le font pas intentionnellement mais, tout de même, je crois qu'aujourd'hui nous devrions peser nos mots et ne prononcer que des paroles sensées. Nos paroles doivent être réfléchies, vu les circonstances, parce que l'adversaire exploite dans la guerre froide, afin de nous diviser, tout défaut qu'il peut y avoir dans la cuirasse du monde libre. Notre seul moyen de survivance est de serrer les rangs, de persévérer et de traverser résolument l'épreuve.

[M. Graydon.]

Au sein du chaos,—division entre démocraties et communistes, entre Occident et Orient, entre riches et pauvres, entre puissances coloniales et leurs colonies,—il y a cette famille indescriptible et significative que constitue le groupe de nations appelé le Commonwealth et l'Empire britannique. Depuis les dix-sept ans que je siège ici, je ne crois pas avoir jamais vu autant de personnes qui fussent aussi fières et heureuses de se lever pour dire un bon mot à l'endroit du Commonwealth britannique. Peut-être n'étaient-ils pas aussi enclins à le faire autrefois. Je suis content de leur attitude aujourd'hui. Lorsque notre souveraine sera couronnée en juin, nous verrons ce vaste commonwealth impérial s'étendant sur le monde entier et dont les parties ne sont reliées entre elles par rien d'autre que des liens de famille, sans constitution écrite ni aucune forme de centralisation.

Le Commonwealth est peut-être le seul groupement du genre qui se soit vu. Il se compose en grande majorité, comme l'Empire du reste, d'Asiatiques, la race blanche ne représentant que le sixième de l'ensemble. Ne peut-on pas en déduire que nous pourrions peut-être servir de lien bénévole entre tous les continents du globe, en une période où l'Orient et l'Occident semblent s'éloigner l'un de l'autre? Nous pourrions servir de lien entre les diverses races, les diverses religions et les divers groupes ethniques. Si ce vœu se réalise, le Commonwealth britannique et l'Empire continueront d'être l'élément le plus important et le plus constant qui puisse militer en faveur du maintien de la paix dans notre monde troublé.

Comme bien d'autres députés, je revois encore fort bien le jour de 1943 où le très honorable Anthony Eden, alors secrétaire aux Affaires étrangères, est venu ici, au bout du bureau, nous dire qu'il se proposait de ne faire qu'une seule déclaration au cours de l'importante conférence de paix qu'on allait tenir, c'est-à-dire qu'avant de choisir les bases sur lesquelles la paix devait s'asseoir, il convenait de se rappeler que le meilleur mode d'organisation propre à assurer la paix au monde était sans doute celui qu'avaient adopté le Commonwealth britannique et l'Empire. Je tiens également à m'arrêter sur un point qu'a soulevé maintes fois le représentant de Vancouver-Quadra (M. Green). Point n'est besoin d'y revenir dans le détail. Il s'agit de ce que représente pour nous l'océan Pacifique. Il est facile aux habitants de l'est du pays et du littoral de l'Atlantique d'oublier que le Canada est non seulement une puissance atlantique mais aussi un pays qui a de nombreux intérêts dans le Pacifique. Je ne dirai qu'une chose à ce sujet. Étant donné que

nous avons un plus grand intérêt dans les mesures destinées à assurer la paix dans le Pacifique, l'alliance entre les États-Unis et le Japon, l'alliance entre les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et l'Australie ou d'autres alliances qui s'y ajoutent ne suffisent pas. Au cours de la dernière session, j'ai cru que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures allait changer d'avis sur la question et peut-être y songe-t-il en ce moment. Je suis d'avis que nous, du Commonwealth britannique, devrions participer de quelque façon à ce pacte général du Pacifique. Il ne faut pas oublier que pour le Canada et le Royaume-Uni la paix dans le Pacifique est d'un intérêt capital, constant et primordial.

En terminant, je me permets une observation. Ceux qui assistent aux réunions de l'Assemblée générale se rendent compte du désir des nations peu évoluées d'améliorer leur sort. Il y a quelque temps, quelqu'un disait à New-York que nous possédons sur notre continent les deux tiers de la richesse et de l'aptitude de production du monde, quand nous n'avons que le quinzième de la population mondiale. Je pense que cela en dit long. Cette affirmation est sans doute plus convaincante que ne pourrait l'être toute déclaration formulée à la Chambre ou à l'ONU. Autrefois, les détenteurs d'une grande richesse et d'une grande aptitude de production n'avaient peut-être pas d'aussi lourdes responsabilités qu'en ce moment, mais aujourd'hui les choses ont changé. La révolte en Égypte, dirigée par Naguib, nous en donne un exemple. On me dit qu'en Égypte l'une des principales sources des difficultés était qu'un petit nombre de gens possédaient tout l'argent tandis qu'un très grand nombre étaient dans l'indigence. Les riches ne comprenaient aucunement leurs responsabilités envers les déshérités.

Si cette considération s'applique aux nations prises en particulier, elle s'applique à notre pays; elle s'applique ici chez nous. Nous prenons conscience de la responsabilité de ceux qui possèdent à l'égard de ceux qui n'ont rien, comme on peut le voir non seulement dans les mesures législatives adoptées par cette Chambre mais encore aux Nations Unies elles-mêmes. Quiconque sur ce continent nord-américain repoussera ou traitera avec indifférence dans les années à venir cette responsabilité, alors qu'un quinzième de la population du globe détient les deux tiers de la richesse et de la production, doit s'attendre à en subir la rude conséquence. Je soumets cette considération à la Chambre des communes tout au moins à titre d'exemple des problèmes auxquels il faudra faire face aussi bien dans ce pays que dans les autres pays du monde.

Je suis de ceux qui croient que les besoins d'ordre militaire à l'égard de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et de notre propre défense, réclament la première attention du Gouvernement et du Parlement. Ne nous illusionnons pas à ce sujet. Je veux faire la remarque supplémentaire suivante. Au cours des longs et difficiles efforts que réclame l'établissement d'une paix permanente dans le monde, il nous faudra reconnaître nos obligations envers nos semblables dans le monde libre et nous en acquitter, si nous voulons que les nuages qui obscurcissent l'horizon lointain d'une paix honorable et durable se dissipent et que brille de nouveau le soleil de l'harmonie et de la justice.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, ceux qui ont pris la parole avant moi me pardonneront, j'espère, si je ne parle pas dans le même sens qu'eux. Me sera-t-il aussi permis d'espérer, au moment où je commence mes observations, qu'ils me témoigneront la même indulgence, en ce qui concerne le temps de parole, qu'à l'honorable député qui vient de reprendre son siège? Je n'en essayerai pas moins de m'en tenir à mes quarante minutes.

Je prends immédiatement la parole pour répondre à l'attaque directe dirigée contre moi le 25 novembre par l'honorable député de Peace-River (M. Low).

A ce moment-là il a employé des termes dont vous, monsieur l'Orateur, l'avez prié de ne plus se servir. En lui répondant, j'éviterai de m'exprimer de la même façon. J'étais d'ailleurs prêt à répondre à l'époque et à prouver que ce que j'ai dit en Colombie-Britannique était à la fois vrai et démontrable. C'est ce que je vais faire maintenant.

L'honorable député a cité un article de journal selon lequel j'aurais dit:

> ...le mouvement créditiste, par son chef, Solon Low, a fait montre d'antisémitisme et d'une attitude hostile envers certains groupes ethniques.

Me permettra-t-on de consigner au compte rendu mes propos exacts, puisqu'il s'agit ici de résumés et qu'il serait bon que nous nous entendions parfaitement? J'ai prévenu mes auditeurs que le mouvement créditiste était plongé jusqu'au cou dans le préjugé de race et qu'il avait manifesté, pendant toute son existence, des tendances à la fois anti-démocratiques et dictatoriales. Je n'ai rien dit du gouvernement de la Colombie-Britannique ni même, nommément, de M. Manning, encore qu'étant promoteurs et dirigeants de ce mouvement, une certaine part de responsabilité leur revient certainement, à moins qu'ils ne soient disposés à répudier publiquement le mouvement créditiste. Je n'en ai pas fait mention dans le sens que suppose l'honorable député de Peace-River, même si j'ai, un peu

plus loin, mentionné leur nom, mais pour d'autres raisons. J'ai ensuite apporté à l'appui de ma thèse des citations tirées de deux documents auxquels je veux me reporter aujourd'hui.

Je veux d'abord montrer que je parlais, non pas de rares déclarations isolées de l'honorable député de Peace-River ou des partisans du Crédit social en général, mais d'une partie intégrante de leur propagande en général.

Le créateur du Crédit social est feu le major Douglas. Je connais bien ses écrits. Autant que je sache, je suis le premier à avoir exposé les grandes lignes de ces théories, en les critiquant, lorsque ses six premiers articles ont paru dans une publication anglaise appelée *The New Age*, en 1919 ou 1920.

Le major Douglas était un écrivain très prolifique mais il a résumé sa théorie et les principes qui en sont la base dans un volume intitulé *The Brief for the Prosecution* dont on a cité des extraits abondants ici même, à certaines occasions; un créditiste notamment l'a fait. Grâce à cet ouvrage, comme je le démontrerai, on pourra replacer dans son contexte véritable l'extrait que j'ai emprunté à l'honorable député de Peace-River (M. Low) et que j'ai lu en Colombie-Britannique, ainsi que certains de ses discours à la Chambre.

Examinons d'abord la genèse du mouvement. Un coup d'œil sur l'un des derniers écrits du major Douglas suffira. Dans son livre *The Brief for the Prosecution*, l'auteur du crédit social emploie la même tactique dont mon honorable ami se sert à la radio et dans ses discours à la Chambre, dont j'ai l'intention de lire des extraits.

La condamnation des idées, des programmes ou des mouvements qu'ils n'aiment pas s'accompagne de la mention de noms de juifs et le plus souvent seulement de juifs qui ont des relations vraies ou supposées avec de tels mouvements ou de telles idées. Non seulement cela, mais, si le temps me le permet, je démontrerai que cette tactique fait invariablement appel à des écrivains et pamphlétaires créditistes, dont les écrits sont publiés et diffusés officiellement ou non par le mouvement créditiste au Canada, au Royaume-Uni ou ailleurs.

On peut certes dire du major Douglas et, en vérité, de feu M. Jaques, ancien député créditiste de Wetaskiwin, qu'ils exprimaient leur antisémitisme avec une franchise brutale; du moins, ils ne condamnaient personne par simple ouï-dire ou insinuation.

[M. Coldwell.]

A la page 162 du livre du major Douglas, qui renferme des attaques répétées contre les juifs, nous pouvons lire le paragraphe suivant:

En 1290, Édouard Ier expulsa les juifs d'Angleterre, et, vingt ans plus tard, supprima les Templiers, ancêtres directs de la franc-maçonnerie. Il est intéressant de noter que les lois anglaises, qui sont considérées comme de "bonnes lois" jusqu'à nos jours, à moins d'être spécifiquement abrogées, datent d'Édouard Ier.

On peut noter également (p. 163) ce qu'il pense de l'ordre maçonnique britannique, de caractère non politique, qui compte des princes de notre famille royale qui y ont occupé les plus hautes fonctions à une période ou une autre:

Sept cents ans ne sont qu'un moment dans la vie d'une race et l'examen des documents relatifs à l'administration de l'Angleterre ou de l'Écosse à l'époque d'Édouard Ier convaincra quiconque que nous n'avons pas appris autant de choses importantes que nous en avons oubliées. Mais il est certain qu'il s'agit en l'occurrence d'une situation qui menaçait l'Angleterre du désastre, et il devrait sauter aux yeux que la première mesure à prendre est de restreindre catégoriquement l'immigration étrangère et de faire de la naturalisation une concession rare et exceptionnelle.

Quand, au cours de l'émission "Conférence de presse", diffusée sur le réseau de Radio-Canada le 19 novembre 1951, M. Robert McKeown interrogea le député de Peace-River sur ceci:

M. Douglas, l'initiateur du crédit social, insistait sur l'antisémitisme et autres choses semblables...

Le député lui répondit:

Je crois que vous vous méprenez sur le sens des propos du major.

Et il ajoutait:

Permettez-moi de vous signaler que vous rangez sous l'antisémitisme des expressions qui peuvent ne pas révéler un sentiment antisémite. (Copie de Radio-Canada.)

Le 12 juillet 1943, après de violentes attaques antisémites dont plusieurs se souviendront, on consignait au compte rendu un passage d'un éditorial de la *Free Press* de Winnipeg. Voici ce passage, que je relève à la page 4793 des *Débats* de cette année-là:

Il n'existe aucun mystère quant à la source des idées de M. Jaques. Il est un des disciples du major C. H. Douglas, auteur de la théorie du crédit social, et le major Douglas a fourni à ses disciples et adeptes la directive requise relativement à la politique antijuive. Le major Douglas a écrit son principal ouvrage *Social Credit* en 1924, vers le temps où Adolf Hitler terminait *Mein Kampf*, et, coïncidence curieuse, ces deux ouvrages subissent l'influence d'un ouvrage antérieur: *Les Protocoles des Sages de Sion.*

On trouve la déclaration de M. Jaques à la page suivante de notre compte rendu officiel. La voici:

J'affirme, au nom des créditistes du monde entier, que nous répudions complètement et que nous dénonçons les principes exposés dans les *Protocoles des Sages de Sion.*

C'est-à-dire que les créditistes rejettent les principes que les Protocoles attribuent faussement aux Sages de Sion. "Mais, ajoutait M. Jaques, comment peut-on, à la lecture de ces Protocoles, raisonnablement nier leur authenticité?" Ces paroles ont été prononcées ici même, et aucun créditiste ne s'est levé pour dire que leur auteur ne parlait pas au nom des "créditistes du monde entier".

Quand le major Douglas est mort, ces derniers temps, le premier ministre suppléant de la Colombie-Britannique, M. Eric Martin, a dit:

Au nom du premier ministre Bennett et du gouvernement créditiste, j'affirme que sa mort (il s'agit du major Douglas) constitue une perte énorme pour le mouvement créditiste partout dans le monde. Tous ceux qui adoptent la doctrine créditiste considèrent le major Douglas comme un génie de la finance et souscrivent sans réserve à ses propositions visant la réforme monétaire.

(*Citizen* d'Ottawa, dépêche de la *Presse canadienne*, Victoria, 30 septembre 1952).

On peut soutenir qu'appuyer les vues générales du major Douglas, et son opinion quant aux problèmes économiques, ne revient pas au même. Toutefois, une connaissance même superficielle de ses écrits et de ceux de ses associés montrerait que tous ses points de vue sont interdépendants et forment partie intégrante de la même trame.

Maintenant que nous avons établi son dossier, je voudrais relever certaines déclarations du député de Peace-River; le député est entré à la Chambre en 1945. Nous avons fait connaissance en septembre, après les élections. Le 18 octobre 1945 le député voulut étudier l'Accord des Nations Unies. Je cite les pages 1289 et 1290 du hansard:

L'idée d'un telle autorité centrale...

La formation d'une fédération mondiale de nations.

...fut exprimée dans un livre portant le titre alléchant de *Peace in our Time*. L'auteur, James P. Warburg, fils de Paul Warburg, financier international d'origine allemande a joué avec Jacob Schiff, un rôle de premier plan dans la centralisation des puissances d'argent aux États-Unis et dans leur intégration aux puissances d'argent hautement centralisées de l'Allemagne. Ce groupe particulier de banquiers internationaux se compose en grande partie de membres d'origine allemande descendant de la maison Rothschild de Francfort-sur-le-Main. Il est devenu le groupe financier le plus puissant du monde, préconisant constamment le programme de centralisation de son empire en vue de dominer un jour le monde.

C'est de ce groupe qu'est sortie l'idée d'une fédération mondiale des nations. Toutefois ce n'est pas le livre de James Warburg qui a servi de premier instrument de propagande, mais un autre, intitulé *Union Now* et dû à la plume de Clarence Kirshman Streit. Cet ouvrage expose dans le détail la fédération mondiale qui devait s'accompagner de la régie centralisée de la finance, du commerce international et des forces armées. Les rouages étaient ingénieux et devaient permettre une dictature mondiale sous le manteau de la démocratie. Cette dictature, de par son essence même, devait graduellement conduire à une tyrannie totalitaire absolue et mondiale.

Il est significatif que le député de Peace-River isole les juifs et les condamne comme uniques promoteurs de l'idée de fédération universelle dont il est l'adversaire. Il est tout aussi significatif qu'il ne fasse mention d'aucune personne non juive (à l'exception de Clarence Streit) dans son examen des diverses étapes menant vers la formation des Nations Unies. Je cite comme exception Clarence Streit, un non juif, mais que les créditistes ont apparemment souvent pris pour un juif.

Il est intéressant de constater qu'un créditiste a découvert que le deuxième prénom de M. Streit était Kirshman. Quelle occasion! Avec un nom comme celui-là, M. Streit ne pouvait être que juif. De sorte que chaque fois que ses livres ont fait l'objet de critiques dans les journaux créditistes, on donnait invariablement son nom au complet, c'est-à-dire "Clarence Kirshman Streit", afin de bien faire comprendre aux lecteurs que c'était là encore un autre juif qui songeait à un gouvernement international, un autre rouage dans "le sinistre complot international des juifs en vue de s'emparer du pouvoir mondial", "Les protocoles de Sion". Il est intéressant, je le répète, de souligner que M. Streit n'est pas juif.

Le 1er septembre 1950, ainsi qu'en fait foit la page 129 du compte rendu, le chef créditiste s'est proposé d'examiner les raisons pour lesquelles "la Russie, depuis 1917, était devenue si puissante, si belliqueuse". Il a posé la questions suivante:

L'accession de la Russie au titre de premier pays belligérant du monde résulte-t-elle d'un développement accidentel ou provient-elle d'une ligne de conduite déterminée de la part d'intérêts puissants existant à l'intérieur autant qu'à l'extérieur de la Russie?

Puis il poursuit son exposé en disant que les faits qu'il exposera à la Chambre aideront peut-être à élucider la question dans son ensemble et à y répondre partiellement. Quels sont donc ces "faits"?

Il mentionne un groupe de banquiers de Wall street qui auraient baillé des fonds à Lénine et à Trotsky dès 1907. Il choisit, de nouveau, des personnes juives: la banque Dresdner, Jacob Schiff et Paul Warburg sont attaqués. La maison Kuhn, Loeb & Cie, de Wall Street aurait, d'après lui, fomenté et financé la révolution russe. Il parle également à ce propos des Krupps, des Hugo Stinnes bien que ceux-ci ne soient évidemment pas juifs.

Au cours du même débat, M. Low s'est exprimé de la façon suivante (voir page 131 du compte rendu du 1er septembre 1950):

Une étude minutieuse de l'histoire russo-américaine révèlerait, j'en suis sûr, les véritables ennemis de la civilisation et je crois que nous devrions les poursuivre.

Voilà un exemple des insinuations malignes auxquelles s'adonne volontiers le député.

J'arrive maintenant à la citation dont je me suis servi en Colombie-Britannique, afin d'appuyer mon affirmation concernant l'honorable député. Le 18 décembre 1946, lors d'un discours prononcé dans le cadre d'une émission de Radio-Canada, intitulée *Affaires de l'État,* le député a déclaré ce qui suit:

Savez-vous que le même groupe de gangsters internationaux, qui intriguent aujourd'hui pour fomenter une révolution mondiale, est précisément celui qui a favorisé la guerre mondiale? Savez-vous que ces mêmes gens ont favorisé la révolution russe et lui ont baillé des fonds? Vous rendez-vous compte que ces archicriminels sont responsables du chaos économique, des souffrances et de la famine des années trente, qu'ils ont financé la prise de pouvoir d'Hitler, qu'ils ont poussé à la seconde guerre mondiale, à ses tragiques carnages? Savez-vous qu'il existe un lien étroit entre le communisme international, la finance internationale et le sionisme politique international?

Ce passage est révélateur par sa confusion et sa démagogie. On accuse le même groupe d'avoir favorisé des mouvements absolument opposés l'un à l'autre: la révolution russe et la finance fournie à Hitler; le communisme international, la finance internationale et le sionisme politique. Une déclaration si évidemment absurde ne pouvait être présentée comme document historique sérieux. Les événements récents en Tchécoslovaquie en confirment l'absurdité.

Le 13 décembre 1951, ainsi que le rapporte la page 1982 des *Débats,* le député de Peace-River, se reportant aux critiques qu'avait formulées en une occasion précédente le député de Winnipeg-Nord (M. Stewart) au sujet de cette déclaration d'après laquelle il y avait un lien entre le communisme international, la finance internationale et le sionisme politique international, s'est exprimé dans les termes que voici:

Dans cette émission, citée par le député de Winnipeg-Nord, j'ai déclaré que, depuis bien longtemps, je suis profondément persuadé qu'il existe un lien entre trois grands mouvements internationaux: le communisme international, la finance internationale et le sionisme politique international. Je ne vais pas discuter cette proposition aujourd'hui, parce que l'endroit serait mal choisi. Mais j'affirme que je suis prêt à en discuter avec le représentant de Winnipeg-Nord ou toute autre personne, car j'ai des renseignements et des preuves à l'appui de cette conviction et de cette affirmation.

Le député a voulu débattre la question avec moi. Qu'il produise les preuves, s'il en est capable.

[M. Coldwell.]

J'y reviens: quiconque se donnerait la peine d'examiner le document intitulé: *The Brief for the Prosecution,* dû à la plume du fondateur du mouvement du Crédit social, le major C. H. Douglas, y trouverait les mêmes tactiques, c'est-à-dire la répudiation des mouvements et des idées qui ne sont pas généralement admises et, en rapport avec ces mouvements et ces idées, le nom de personnes d'origine juive. Que ce soit au pays, en Grande-Bretagne ou ailleurs, les pamphlétaires et écrivains du crédit social recourent invariablement à de telles tactiques. Loin de moi, cependant, le dessein de défendre la finance internationale ou ses banquiers! Je les ai vertement critiqués à maintes reprises. Je ne veux pas les défendre, mais simplement souligner que, même si beaucoup de banques internationales puissantes et leurs banquiers sont anglais, américains, français ou hollandais, mes honorables amis nomment seulement ceux dont le nom est juif.

Je m'arrêterai brièvement au rapport annuel de 1946 de la Commission du Crédit social, organisme officiel de l'Assemblée législative d'Alberta. Ce rapport a été présenté à l'Assemblée législative de la province d'Alberta à sa session régulière de 1947. Je veux tout simplement démontrer que les mêmes tactiques d'allusions et d'insinuations ressortent d'un grand nombre de déclarations du Crédit social. Je pourrais ajouter que ce rapport a été présenté par M. A. B. Bourcier, président, M. N. B. James, secrétaire, et MM. William Tomyn et F. M. Baker, qui étaient tous alors députés créditistes à l'Assemblée législative de l'Alberta. Et aucun d'entre eux n'a été expulsé, ni suspendu de ses fonctions pour avoir joué un rôle dans la préparation de ce rapport. Le rapport fait mention des prétendus conspirateurs mondiaux, de ceux qui sont censés vouloir établir une dictature absolue à échelle mondiale. Il s'agit encore des Protocoles de Sages de Sion.

Qui sont ces prétendus conspirateurs mondiaux? De nouveau, on y mentionne nominativement des juifs sous la rubrique "D'autres preuves", à la page 5 de ce rapport que j'ai sous les yeux. On y parle de M. Eugene Meyer dans les termes suivants:

"Au début de cette année, le président Truman a prié M. Eugene Meyer d'accepter la présidence de la nouvelle Banque mondiale... Elle est dirigée par des particuliers qui ne sont comptables ni à des gouvernements nationaux, ni à des gouvernements internationaux.

Qu'on veuille bien écouter le passage que j'extrais de la page 6 du rapport:

"En mars dernier, le président Truman a nommé M. Bernard M. Baruch représentant des États-Unis à la Commission de l'énergie atomique des Nations Unies. M. Baruch a annoncé que son équipe de "suppléants et collaborateurs" comprend M. John

Hancock, banquier de Wall Street; M. Ferdinand Eberstadt, banquier en valeurs de New-York; M. Herbert Bayard Swope, publiciste et journaliste; M. Fred Searis, ingénieur minier de New-York."

La page 7 du rapport mentionne lord Rothschild. Voici:

"Lord Rothschild, qui est un des hommes les plus riches au monde et qui occupe une place de premier plan parmi les initiés de la haute finance internationale, dirige le groupe socialiste à la Chambre des Lords de Grande-Bretagne."

Lord Rothschild n'a jamais été chef des socialistes à la Chambre des Lords, ni ailleurs. A la même page, on déclare que feu le professeur Harold Laski était bien influent au Parlement anglais. Vient ensuite, à la page 7, le paragraphe suivant:

"Les événements de l'année dernière fournissent d'autres preuves de l'existence d'un plan délibérément conçu qui imposera la tyrannie d'un État mondial d'esclaves aux peuples de toute la terre. Les faits susmentionnés ne sont qu'une partie des preuves qui peuvent s'ajouter à celles qui sont fournies dans les rapports de la commission; elles révèlent le lien étroit qui existe entre les dirigeants socialistes et les dirigeants de la finance internationale. En outre, il devient de plus en plus évident, à mesure qu'ils exécutent leurs plans, que les forces du socialisme et de la finance travaillent de concert et avec toute l'énergie possible afin d'atteindre le même objectif: l'établissement d'un État totalitaire mondial."

Les protocoles des sages de Sion ont évidemment été diffusés à l'Assemblée législative de l'Alberta par l'intermédiaire du Crédit social.

Le rapport, dans une autre partie fort révélatrice, condamne la règle de la majorité, le scrutin secret et l'organisation des partis politiques. On y dit que le votant devrait signer son bulletin avant de le déposer dans la boîte du scrutin.

Au cours de la session de l'Assemblée législative qui a eu lieu en 1947, le premier ministre Manning, pressé par les partis de l'opposition et les journaux de l'Alberta, a formulé une déclaration au sujet de ce rapport. Sans rejeter le rapport, il a déclaré qu'il désirait rester étranger à "tout ce qui pourrait être considéré comme antidémocratique".

Pour montrer que le rapport de 1946 de la commission du Crédit Social de l'Alberta n'était pas le seul de son genre, je citerai de courts extraits d'un rapport semblable de la commission, ainsi que l'a publié le journal officiel de la Ligue du Crédit Social de l'Alberta, intitulé *Today and Tomorrow*, le 4 mai 1944. Le rapport en question est celui de 1943 de la commission et il a été présenté à l'Assemblée législative en 1944. Remarquez bien le titre:

7e partie

COMPLOT VISANT UNE GUERRE MONDIALE

Les manuels qui font le plus autorité en ce qui a trait au gouvernement international, aux forces policières internationales, à la monnaie internationale, et à d'autres sujets du même genre, sont *Union Now*, de Clarence Kirshman Streit, et *Peace in our Time*, de James Paul Warburg.

Clarence Kirshman Streit a longtemps été le correspondant international d'un grand journal de New-York qui appartenait à la banque internationale la plus puissante de cette ville.

James Paul Warburg est le fils de Paul Warburg, fondateur de l'*American Federal Reserve System*, un des administrateurs de la même banque internationale, et un personnage influent dans les milieux de la finance internationale.

L'honorable député de Peace-River siégeait alors à l'Assemblée législative, je crois, de même que le premier ministre M. Manning. Ils ont toléré, sans protester, cette insinuation dont le sens était évident.

Je parlerai maintenant d'un genre de publication officielle distribuée pendant plusieurs années par la Ligue du Crédit Social de l'Alberta et des textes distribués pendant les réunions nationales et régionales du Crédit Social. Il en a été question en novembre dernier au cours des conférences de presse diffusées par Radio-Canada.

M. O'Leary a demandé pourquoi on avait fait circuler des œuvres antisémitiques pernicieuses durant les réunions du Crédit Social. M. Low a répondu qu'on avait mis fin à cette pratique aussitôt qu'on l'avait découverte. M. O'Leary a dit alors que ce n'était pas le Crédit Social qui avait interrompu cette pratique mais qu'elle avait pris fin parce qu'il l'avait signalée au procureur général de l'Ontario, alors que ces écrits étaient distribués à Toronto, et parce qu'une loi contre les distinctions fondées sur des différences raciales avait été adoptée dans cette province la même année.

Comme les honorables députés peuvent le voir, j'ai sur mon bureau une pile de reproductions au photostat de la publication *Today and Tomorrow*, qui était l'organe officiel de la Ligue du Crédit Social de l'Alberta jusqu'à ce qu'elle soit absorbée par la publication officielle à tirage national: *The Canadian Social Crediter*. Je ne puis citer que quelques autres exemples d'insinuation et d'allusions sournoises du même genre qui ont pour but de fomenter la méfiance et la haine raciales. En voici une:

30 mars 1944

OH! OH!

Washington.—Le président Roosevelt a annoncé, mardi, que le juge Samuel I. Rosenman avait démissionné comme membre de la Cour Suprême de l'État de New-York pour devenir son conseiller spécial. (Le *Journal* d'Edmonton, 15 septembre.)

MM. Felix Frankfurter, Benjamin Cohen, Bernard Baruch et les autres conseillers du Président n'ont pas, nous le supposons, soulevé d'objection sérieuse.

3 juin 1943

"RUE PRINCIPALE"

par N. B. James, M.A.L.

A l'heure actuelle, ces gens prétendent, de manière subtile et détournée, que nous n'avons plus besoin de notre roi, ni de notre reine, ni de la Couronne, ni de notre constitution ni de l'Empire britannique et qu'il conviendrait dorénavant d'accorder notre loyauté à quelque mystérieuse PUISSANCE INTERNATIONALE non définie, qui serait composée de certains individus sans couleur de nul pays en particulier et qui sont incapables de loyauté, si ce n'est envers l'Or ou ses équivalents.

Rappelons-nous que ceci se passait avant l'établissement de l'État d'Israël et avant que surviennent toutes difficultés au sujet de cet établissement, alors que des troupes juives combattaient aux côtés des forces alliées. J'en viens maintenant au 12 octobre 1944; je cite:

Extrait de leur publication nationale officielle: *The Canadian Social Crediter.*

"Trois sphères d'activité sont incontestablement dominées par la franc-maçonnerie juive. Ce sont les milieux financiers partisans de l'étalon-or, le cartel international et le socialisme international, ce dernier se dissimulant sous diverses appellations locales: CCF, etc."

Voici un extrait de la même publication, numéro du 9 septembre 1944, intitulé: "La race juive organisée constitue généralement le personnel du matérialisme militant." Voyez plutôt quels sont les préjugés qu'ils essaient de soulever contre l'un de nos plus brillants fonctionnaires dans leur publication en langue française *Vers Demain* et qu'ils ont reproduits le 31 août 1944 dans leur publication en langue anglaise: *Today and Tomorrow* dans les termes suivants:

CE SONT DES GENS DE MÊME FARINE

"Qui est l'homme de confiance de Graham Towers (gouverneur de la Banque du Canada) et celui qui inspire la politique financière d'Ottawa? Louis Rasminsky, petit-fils d'un réfugié juif, qui a reçu sa formation à la *London School of Economics.*

Je pourrais continuer et citer des douzaines de passages du même genre pour démontrer que le Crédit Social est imprégné d'antisémitisme.

Sans doute l'honorable député va-t-il nous dire qu'il s'est dissocié, avec son parti, de la section de langue française. On trouve encore une fois dans *Press Conference* une question et une réponse tout à fait révélatrice à ce propos. Voici:

M. Blakely: Quels sont actuellement vos liens avec un groupement québecois connu sous le nom d'Union des électeurs?

M. Low: C'est une bonne question. Il n'y a pas le moindre lien. L'Union des électeurs s'est dissociée de nous il y a environ trois ans et demi et il n'y a pas eu depuis le moindre rapport.

[M. Coldwell.]

Remarquons les mots "elle s'est dissociée de nous".

Lorsqu'on lui a demandé pourquoi, l'honorable député de Peace-River l'a critiquée dans les termes suivants:

Nous estimions qu'ils se préoccupaient bien trop de questions telles que celles dont vous parliez il y a un instant, la question du sionisme. Nous estimions qu'on insistait beaucoup trop là-dessus.

Notons que ce n'est pas parce que c'était faux, mais parce que c'était trop exagéré pour convenir aux besoins politiques de mon honorable collègue et de ses amis. De la campagne en français le *Canadian Register*, organe des Catholiques canadiens de langue anglaise disait (on trouvera ceci au hansard du 16 mai 1947, page 3150):

C'est donc avec un sentiment de honte et d'horreur que nous avons noté la publication dans la revue *Vers Demain*, organe du parti créditiste dans la province, des Protocoles des Sages de Sion, tissu de calomnies dirigées contre les Juifs. Ce faux abominable, que tous les gens sérieux reconnaissent depuis longtemps comme une pure invention, renferme toutes sortes de révélations stupides à propos de "complots" imaginaires. C'est une diffamation grossière et brutale contre nos frères israélites; elle peut causer beaucoup de tort chez des lecteurs partiaux et non avertis.

Les créditistes ont fait circuler à travers l'ouest du pays les Protocoles de Sion, qui sont inscrits sur la liste des nombreux ouvrages dont le major Douglas recommande la lecture aux créditistes d'Angleterre et, je le suppose, à ceux du monde entier.

J'en arrive maintenant à une reproduction officielle d'un article qui a paru dans le *Canadian Social Crediter,* intitulé "Intrigues en hauts lieux; étude objective par l'ONU" par le député E. G. Hansell. Voici quelques paragraphes illustrant cette méthode ordinaire qui consiste à faire porter sur des juifs exclusivement une condamnation toute particulière, bien qu'on puisse dire que la réputation d'autres personnages de renommée internationale soit aussi gravement compromise.

Certains des conseillers de Hiss étaient déjà des personnages de la finance internationale. Parmi eux se trouvait M. Henry Morgenthau, fils, dont le plan en vue de restreindre et de désorienter l'économie allemande au profit des financiers américains a provoqué des pétarades.

Il y avait aussi M. James P. Warburg, qui est un ardent apôtre du gouvernement mondial. Son ami, M. Eugene Meyer, autre banquier puissant, est devenu le premier directeur de la Banque internationale. Son successeur a été M. John J. McCloy, qui a suivi les cours du marxiste Felix Frankfurter, de la faculté de droit de Harvard. M. Frankfurter a été élevé à son poste et au pouvoir par le président Roosevelt; il est aujourd'hui l'ami intime et l'associé du secrétaire d'État Dean Acheson, qui est le principal auteur du revirement de la politique étrangère des États-Unis à l'égard de la Chine.

Je me borne à dire que la Cour suprême des États-Unis ne compte pas de juge plus conservateur que M. le juge Frankfurter; mais, parce qu'il a un nom juif, le représentant de Macleod (M. Hansell) le qualifie de marxiste afin de le condamner aux yeux de ceux qui liront l'article. Politique dégoûtante! Cet article du représentant de Macleod n'est qu'une longue attaque délibérément dirigée contre des juifs. Dans le même article, il laisse entendre que le président Roosevelt est mort dans des circonstances étranges:

La mort de Roosevelt a été mystérieuse. Personne n'a pu voir son corps.

L'honorable représentant de Lethbridge (M. Blackmore) a dit à Trail des choses qui, de l'avis du *Times* de Trail, numéro du 17 avril 1952, et de M. Elmore Philpott, du *Sun* de Vancouver, pouvaient donner lieu à des interprétations comme celle dont j'ai parlé. D'après le *Times* de Trail, l'honorable député aurait déclaré:

M. Lester B. Pearson, ministre des Affaires Extérieures du Canada, était le protégé d'un homme connu sous le nom d'"Empereur du Canada", probablement l'homme le plus riche du pays.

Selon le *Times* de Trail, il aurait insinué que l'homme riche dont on taisait le nom aurait été à l'origine de l'appui donné par M. Pearson à l'établissement du nouvel État d'Israël. M. Philpott a fait observer qu'on en appelait au vieux préjugé antisémite. L'honorable représentant de Lethbridge doit à son pays et à la Chambre de nommer ce prétendu empereur du Canada, dont le protégé serait notre ministre des Affaires extérieures et l'actuel président de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Pour appuyer la déclaration que j'ai faite en Colombie-Britannique, déclaration que je renouvelle et selon laquelle le mouvement du crédit social baigne depuis sa naissance dans le racisme et a fait preuve de tendances dictatoriales et antidémocratiques, je ne me suis servi que des déclarations officielles et consignées de ce parti. Je n'ai pas le temps de m'arrêter à des articles méchants qui sont parus dans la publication officieuse *Social Credit*, dans cette province, de même que dans d'autres publications mises en circulation par l'honorable député. J'ai ici des liasses de photostats. Je n'ai pas parlé de la façon dont William Aberhart et deux conseillers d'Edmonton ont procédé au choix définitif des candidats créditistes pour l'Alberta, en 1935, et pour ma propre province de Saskatchewan, en 1938. Ils ont en effet pris sur eux-mêmes de choisir officiellement les candidats du Crédit social pour l'Alberta en 1935 et pour la Saskatchewan en 1938.

M. Hansell: Ce n'est pas exact.

M. Coldwell: L'honorable député dit que ce n'est pas exact. Voici comment je le sais. Mon nom a été proposé à Aberhart contre mon gré exprimé; je suis heureux de le dire, M. Aberhart a écouté ce que j'avais à lui dire et ne m'a pas appuyé. L'eût-il fait, je l'aurais répudié.

Je n'ai pas eu le temps de parler des mesures adoptées par la législature créditiste de l'Alberta en vue de réglementer les journaux et le reste. Les mesures législatives autres que celles qui visaient les programmes financiers projetés pour l'Alberta ont été rejetées parce qu'elles étaient considérées comme empiétant sur les pouvoirs fédéraux et les droits démocratiques fondamentaux.

Je crois avoir étayé mon assertion. Je m'oppose à ce que l'honorable député qualifie de politique dégoûtante des énoncés exacts qui se fondent sur des faits. La semaine dernière, le chef du Crédit social a dit à Edmonton que l'Ontario voulait revenir aux vieux principes de droiture. Ce langage est conforme à l'attitude pharisaïque que prend ici l'honorable député. Mais à Victoria, il a donné un bon exemple du ton qu'il a adopté pendant sa campagne électorale. Voici un passage que j'extrais de la *Province* de Vancouver, numéro du 27 septembre 1952:

"En Colombie-Britannique, a-t-il dit, il y a des gens qui ont conquis le pouvoir avec de l'argent et qui s'y sont maintenus par un chantage continuel."

"Ils ont cru qu'il leur suffirait de distribuer des bas de nylon aux dames et du whiskey aux hommes."

Le député pourra donner ses preuves lorsqu'il prendra la parole; son nom suit presque immédiatement le mien sur la liste des orateurs. Qu'il prouve qu'on a distribué des bas de nylon aux dames et du whiskey aux hommes et que les conservateurs et les libéraux, dont les amis formaient un gouvernement de coalition en Colombie-Britannique, ont recouru au chantage.

Son compagnon de pupitre dit que M. Pearson est le protégé d'un richard qu'il ne nomme pas mais qui serait connu sous le titre d'empereur du Canada. Qu'il le prouve. Le député de Macleod, dans l'odieuse attaque dont j'ai parlé, c'est-à-dire dans l'article qu'il a écrit, donne à entendre que feu l'ancien président des États-Unis a peut-être été assassiné par un scélérat dont on ne dit pas le nom.

Oui, monsieur le premier ministre de l'Alberta, un retour à la Bible est nécessaire mais, comme la charité, la religion doit commencer chez soi. C'est pourquoi je dis qu'il devrait prêter attention à au moins trois de ses adeptes créditistes à la Chambre des communes et les prier de relire l'Évangile selon saint Luc, chapitre 18, versets 10 à 13.

On se rappelle la parabole des deux hommes qui montèrent au temple pour y prier; l'un était pharisien et l'autre publicain. Le pharisien avança aux premières places et dit: "O Dieu, je te rends grâces de ce que je ne suis pas comme le reste des hommes, ou même comme ce publicain". Le publicain, debout, à distance, n'osait même pas lever les yeux au ciel. Il dit: "Dieu, sois apaisé envers moi, qui suis un pécheur." Au lieu de prendre une attitude de petit saint, on ferait bien de lire cette parabole. Il pourrait ensuite appeler l'attention des auteurs des discours que j'ai cités, sur le 20e chapitre de l'Exode, où se trouvent les dix commandements, et leur signaler le 9e: "Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain."

M. J. A. Byrne (Kootenay-Est): Monsieur l'Orateur, pour ouvrir mes observations de cet après-midi, je voudrais appuyer le discours qu'a prononcé le député de Peel (M. Graydon). Comme il l'a signalé, j'ai eu l'honneur d'assister à l'Assemblée générale des Nations Unies pendant plus d'un mois. Puis-je ajouter à ses dires que c'est avec une fierté profonde, que j'ai assisté, dans la grande salle où se réunit l'Assemblée générale en session plénière, à l'élection du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) au poste de président. Cette fierté ne découlait pas du fait que le nouveau président soit membre de mon parti, mais du fait que c'est un Canadien, représentant là-bas une grande nation. Je tiens à ajouter que l'expérience que j'ai acquise, en compagnie des délégués politiques canadiens, des représentants choisis dans d'autres milieux et des fonctionnaires de l'État, m'a permis de mieux apprécier la valeur de nos fonctionnaires et la lourde tâche qui leur incombe d'ordinaire. J'ai été extrêmement impressionné par la besogne qu'ils accomplissent; m'inscrivant en faux contre l'opinion que certains professent, je veux dire que toutes les déclarations de nos délégués étaient soigneusement étudiées au préalable, au sein de comités ou de réunions intimes, avant qu'on ne se soit mis d'accord sur leur forme définitive. Nos représentants n'ont jamais émis d'opinions mal fondées.

En ma qualité de citoyen de la Colombie-Britannique, je tiens à me joindre à ceux qui ont félicité les deux nouveaux ministres, qui sont députés de cette province: le député de Vancouver-Centre (M. Campney) et son collègue de Coast-Capilano (M. Sinclair). Je suis persuadé que leur accession au Cabinet permet de prévoir de grandes choses pour la Colombie-Britannique. J'estime que la nomination de M. Mayhew comme ambassadeur au Japon est un excellent choix. Il a participé à la vie publique depuis beaucoup d'années et connaît fort bien les affaires d'extrême-Orient. Je suis certain qu'il s'acquittera de sa nouvelle tâche d'une façon exemplaire, comme il l'a fait jusqu'ici à la Chambre des communes.

En ce qui concerne l'opposition officielle, je n'ai presque rien à dire. Le chef de l'opposition (M. Drew) n'a pas présenté son amendement d'une manière très persuasive, et certainement pas de façon à me le faire appuyer. Même si le CF-100 coûte près de trois quarts de millions de dollars, il a parlé de cravates, et bien que les chars de combat *Centurion* coûtent plusieurs milliers de dollars, il a parlé de théières. Lorsque le chef de l'opposition eut terminé son discours, il m'est venu à l'idée qu'il s'était livré à son passe-temps favori qui consiste précisément à soulever une tempête dans un verre d'eau.

Quant à ma propre circonscription de Kootenay-Est, il me semble que cette région a été plus ou moins oubliée lorsqu'il s'est agi de l'exploitation du gaz naturel dans l'ouest du Canada. J'espère beaucoup que le ministre du Commerce (M. Howe) veillera, comme j'estime qu'il en a le pouvoir, à ce que les régions de Kootenay-Est et de Kootenay-Ouest soient assurées d'un ravitaillement convenable, avant d'exporter ce gaz aux États-Unis. Ces deux régions consommeront à elles deux autant de gaz naturel que toute la région du grand Vancouver. Il s'agit donc d'une région importante en ce qui concerne la consommation de gaz et il faut nous en garantir le ravitaillement.

Les mineurs de charbon de la région du pas du Nid-de-Corbeau perdront assurément certains de leurs débouchés, lorsque le gaz atteindra le nord-ouest du Pacifique et la région de Vancouver. Il serait donc très malheureux que cette région ne reçoive pas du gaz naturel en retour, afin de pouvoir prendre une expansion encore plus grande. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) devrait prendre tous les moyens possibles en vue d'assurer les avantages de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies à la Colombie-Britannique. Étant donné la température que nous avons eue depuis six mois, je crains que nous ne soyons menacés d'une sécheresse. Il s'agit d'un cycle et, lorsqu'il revient, une très forte sécheresse peut sévir durant quatre ou cinq ans.

La région de Camp-Lister, dans ma circonscription, fournit actuellement une bonne partie du foin nécessaire à l'industrie laitière des régions de Trail et Kimberley. Ce serait un désastre si les producteurs de foin étaient incapables de ravitailler l'industrie laitière, parce qu'alors, la population entière manquerait de lait. S'il est impossible d'étendre à la Colombie-Britannique les avantages de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, si le ministre ne croit pas que, sous le régime

du triangle Palliser, la Colombie-Britannique puisse être considérée comme une prairie, il faudrait alors recourir à une mesure qui permette d'accorder une aide analogue à la population des régions plus sèches de la Colombie-Britannique, ainsi qu'aux endroits où le drainage est nécessaire.

Monsieur l'Orateur, un autre problème de l'heure intéresse une proportion assez élevée de mes commettants, celui des pourparlers entre certains employés de chemin de fer et leurs patrons. L'honorable représentant de Springfield (M. Sinnott) a donné à entendre qu'il se propose de présenter une résolution dont je vais donner lecture afin qu'elle soit publiée en même temps que mes observations:

La Chambre est d'avis que, vu l'état d'urgence qui existe actuellement et vu l'urgence du programme de préparation à la guerre, le Gouvernement devrait étudier l'opportunité de présenter une mesure législative tendant à déclarer toute grève illégale, pendant les deux prochaines années, et à assurer, en même temps, le règlement par voie d'arbitrage des conflits entre patrons et employés.

Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à demander personnellement au député de ne pas présenter une telle résolution au nom du parti libéral.

Des voix: Très bien!

M. Byrne: Elle va à l'encontre des principes libéraux et à l'encontre des meilleurs intérêts du pays en général. Bien plus, je ne vois pas pourquoi on accorderait un traitement de faveur aux employés de chemin de fer. La situation est sans doute critique, comme l'a signalé cet après-midi le représentant de Peel (M. Graydon), mais elle l'est aussi dans la cuisine de bien des employés des chemins de fer canadiens.

J'ai ici des chiffres, extraits d'ententes syndicales, qui révèlent nettement que les cheminots, d'une façon générale, touchent un revenu inférieur à celui des ouvriers d'autres industries syndiquées. L'industrie ferroviaire est la plus importante du Canada. Sans les chemins de fer, toutes les autres industries ne pourraient exister. La plupart des Canadiens croient, à tort, que les cheminots constituent l'aristocratie des ouvriers, qu'ils sont les mieux rémunérés. C'est absolument faux. Je suis certain que bien peu d'ouvriers de l'aristocratie travaillent pendant des heures aussi longues que doivent le faire les cheminots qui gagnent $4,000 ou même $3,000. Les employés du service de la circulation, qui gagnent $3,000, doivent travailler des heures plus longues que les ouvriers de la plupart des industries syndiquées. Ils doivent nécessairement accomplir 300 périodes de travail. Dans les autres industries, un homme qui accomplirait 300 périodes de travail toucherait un salaire beaucoup plus élevé que $3,000. J'ai connu un homme qui avait travaillé plus de 400 périodes en une année, mais dont le salaire ne fut que de $4,000. Dans les industries où il existe des ententes syndicales, un ouvrier qui aurait accompli une période semblable de temps supplémentaire aurait touché $6,000 ou $6,500.

Je n'ai pas l'intention de consacrer trop de temps à cette question, car j'estime qu'il ne m'appartient pas de me faire ici le défenseur d'un groupe particulier d'ouvriers syndiqués. Je souligne, cependant, que nous devons tenir compte du fait que les cheminots sont assujétis à une certaine mesure de réglementation de la part de l'État. C'est un groupe dont la liberté est restreinte. Les chemins de fer ne peuvent négocier et accorder des augmentations de salaires sans, pour compenser, augmenter les tarifs. Ces augmentations, à la vérité, ont des répercussions politiques. Les chemins de fer sont suffisamment importants, ce me semble, pour qu'on attire l'attention de la Chambre sur cette question à ce moment. La meilleure façon, je crois, de le faire est de lire un passage d'un discours récent du président des chemins de fer Nationaux devant le Canadian Club. Je n'ai pas l'intention de parler des tarifs-marchandises mais je crois qu'il faudrait commencer à songer à toute cette question:

Les chemins de fer canadiens se trouvent actuellement privés de la réserve de matériel roulant et d'installations dont ils se sont servis pour faire face à une expansion énorme du trafic au début de la guerre en 1939.

Il ajoute:

... il faut pour être pratique reconnaître que le transport ferroviaire est à la base de tout effort de défense du Canada et cette admission doit se manifester par le désir d'accorder aux chemins de fer au moins autant d'encouragement et d'aide qu'en reçoit l'industrie de défense d'une façon générale. Quelles que soient les circonstances il serait insensé de nier aux chemins de fer le droit à des recettes suffisantes pour les faire vivre, mais le faire dans les temps troublés que le monde connaît en ce moment, cela pourrait aboutir à un drame.

J'en viens maintenant, monsieur l'Orateur, à une autre partie de mon discours. Peut-être paraîtra-t-elle sans importance aux uns, mais, pour moi, elle n'en est certainement pas dépourvue. Depuis cinquante ans le Canada espère voir régner chez lui une unité plus grande entre les divers groupes ethniques ou religieux. Ses espoirs ont d'ailleurs été en grande partie réalisés. Les controverses religieuses et les critiques en matière religieuse sont à peu près strictement interdites, du consentement commun, sauf en ce qui concerne certains énergumènes. Il n'est pas un groupe religieux sérieux qui oserait reprocher publiquement à un autre ses croyances ou ses droits sacrés. Dans

l'intérêt de cette unité canadienne si indispensable à notre développement culturel et économique, il ne faudrait jamais, au grand jamais, violer cette règle. C'est pourquoi je constate avec une grande inquiétude qu'un parti politique canadien semble vouloir profiter de cette immunité générale. Réfugié sous le manteau de la religion, il espère échapper à toutes les critiques en réalisant son rêve, qui est de devenir chez nous une véritable puissance politique.

On demandera peut-être sur quoi je me fonde pour formuler pareille déclaration. J'ai à la main une coupure du *Star* de Windsor du 6 décembre, datée de Kingsville:

Le chef du Crédit social estime qu'un réveil religieux s'impose.

Le député de Peace-River (M. Low) s'adressait alors, je crois, à un groupement religieux dans cette ville; voici les paroles qu'on lui prête:

Tout au long de son discours, M. Low a cité des passages de la bible qui indiqueraient que le Crédit social, bien qu'il représente un parti politique parmi les autres, cherche à fonder la politique du gouvernement sur la loi divine que Dieu a remise à Moïse.

Cet après-midi, l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a cité un passage d'un des journaux de Victoria que j'espérais me procurer moi-même. A défaut de cet extrait, je me proposais de paraphraser ce que je croyais que le chef créditiste avait déclaré pendant son séjour à Victoria. Étant donné que ses paroles figurent au compte rendu, je n'ai pas besoin de les répéter. L'honorable député de Rosetown-Biggar a cité un texte biblique très pertinent, et il a certainement bien fait de mentionner les commandements.

Je n'aime pas présenter mon seul parti comme étant un parti qui, je crois, se fonde sur des principes religieux, mais j'aimerais citer un extrait d'une résolution adoptée aux conventions libérales de 1948 et de 1952:

Le libéralisme s'appuie sur trois mots-clés: unité, sécurité, liberté. Les programmes libéraux sont ceux qui protègent, appuient et augmentent la liberté de l'individu. Un libéral est celui qui croit qu'il ne convient à personne d'exercer une autorité irresponsable sur ses semblables. Il croit à la liberté parce qu'il croit que les ressources de la personnalité et de l'œuvre humaines sont d'une richesse et d'une variété qui dépassent tout calcul ou prédiction. Il croit à la liberté parce qu'il croit qu'une collectivité d'individus groupés par famille, par église et par autres associations libres est plus étendue et plus riche d'expérience que l'État.

Ces divers principes ont été appliqués grâce à des mesures législatives libérales, comme les allocations familiales. Est-ce que l'honorable député de Peace-River (M. Low) dira que cette mesure est antichrétienne? La législation sur les pensions aux vieillards est également une législation libérale. L'honorable député dira-t-il que cela est antichrétien? Je ne dis pas que les membres de l'opposition n'ont pas accordé leur appui à ces mesures législatives, mais je signale que les libéraux, en plus de les approuver, ont eu le courage de les présenter et de trouver les fonds nécessaires pour en faire les frais. Tel a été le programme libéral et il a été suivi par des gouvernements libéraux. Je me dispense de citer d'autres cas concrets, mais je puis dire qu'on retrouve plusieurs principes chrétiens de ce genre dans les mesures législatives dont des gouvernements libéraux ont pris l'initiative et qu'ils ont présentées ici.

Que dit le représentant de Macleod (M. Hansell) quand le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'interroge au sujet du programme créditiste en matière de mesures sociales? Les passages que je vais citer sont tirés du hansard (page 254) du 1er décembre 1952:

M. Knowles: Voulez-vous renoncer à la législation sociale?

M. Hansell: Je voudrais répondre à la question du député, si on me le permet. On a toujours constaté que personne ne peut facilement retirer ce qui a été donné ni défaire ce qui a été fait.

A quoi bon, monsieur l'Orateur, faire une telle déclaration, si l'on ne songeait pas à défaire cette législation?

A mon avis, cependant, le plus grand bien qu'on puisse faire à la population, c'est de lui laisser entière liberté d'agir selon sa conscience...

Nous aurions facilement pu nous en tenir à cela et nous dispenser de soumettre les mesures sociales que nous avons présentées. J'ai d'autres extraits du discours de mon collègue de Peace-River. Je ne puis croire qu'ils s'inspirent d'une intégrité intellectuelle absolue. J'en reviens à l'article du *Windsor Star* du 6 décembre. En voici un passage:

Citant des exemples d'impôts occultes dont les consommateurs portent le fardeau, M. Low affirme que 84 p. 100 du prix d'une pinte d'huile de graissage, se composent de taxes...

M. Low: C'est exact.

M. Byrne: Si c'est exact, ces taxes sont des redevances qu'on verse au Gouvernement de l'Alberta, qui en est friand.

M. Wylie: Et le gouvernement fédéral? Parlez-nous en un peu.

M. Byrne: Je vais vous en parler. La taxe de vente fédérale sur l'huile est de 10 p. 100. Je ne connais pas les chiffres précis mais j'imagine qu'une pinte d'huile, à la sortie de l'usine, vaudrait entre 25 et 30c. Malgré cela, la taxe est de 10 p. 100 et les autres 74 p. 100 vont, semble-t-il, au gouvernement de l'Alberta.

N'est-il pas significatif, monsieur l'Orateur, que l'essence à Ottawa coûte 43·5c. le gallon, taxes provinciales et fédérales comprises? La

taxe fédérale est de 3c. tandis que la taxe provinciale est de 11c. A Kimberley, la ville la plus importante de ma circonscription, on vend l'essence de 45 à 47c. le gallon, à deux pas des puits de pétrole. La chose mérite qu'on l'examine, si on se rappelle que l'essence vendue dans l'Ontario nous vient d'aussi loin que le Texas.

D'après le même article de journal, voici ce qu'a dit le député:

> ... à $4.95, les salopettes rapportent des impôts au rythme de 75 p. 100 du prix d'achat.

M. Low: C'est exact!

M. Byrne: Peut-être est-ce exact. Je crois, cependant, qu'une certaine partie de ces impôts sont allés gonfler le trésor du gouvernement de l'Alberta, sous forme de versements qu'a effectués le gouvernement fédéral aux autorités provinciales.

Afin d'indiquer leur profond sens religieux, que la Chambre me permette de mentionner un article paru dans le *Colonist* de Victoria, le 29 novembre. L'auteur, M. T. A. Myers, membre du personnel du journal, a évidemment assisté au congrès du Crédit social à Vancouver.

M. Wylie: Cela vous inquiète un peu!

Une voix: Nous nous inquiétons à votre sujet.

M. Wylie: Ne vous en faites pas à mon sujet.

M. Cruickshank: Je n'en verrais pas la raison.

M. Byrne: Lors de ce congrès, on a fait savoir à l'assistance qu'un de leurs membres se mourait. L'assemblée législative de la Colombie-Britannique sera la première en mesure de revendiquer l'honneur d'avoir désigné un président sur qui avait tiré un libéral. On a dit au congrès que la vie d'un certain Thomas Irwin, député provincial de Delta, était en danger. L'assemblée a été invitée à prier pour le retour à la santé de ce député. Ce geste a fait honneur à la réunion, si la vie du député était en danger. Cependant, à la même réunion,—je ne veux pas dire au même moment,—le ministre de la Santé, M. Eric Martin, s'est présenté à la tribune et voici ce qu'il a dit à propos de M. Philpott. Le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a parlé de lui. Je tiens à dire que je me suis rencontré avec M. Philpott dans la circonscription de Columbia et que je l'ai entendu parler. Je sais que ce ne sont pas des compliments qu'il a adressés au parti créditiste. De fait, monsieur l'Orateur, il a exposé à ses auditeurs la fausseté de la doctrine créditiste.

M. Blackmore: Non; il ne l'a pas fait. Il ne pouvait le faire.

M. Byrne: L'article se lit ainsi:

> Vendredi, le ministre de la Santé, M. Eric Martin, n'a pas dissimulé son acrimonie à l'égard de M. Elmore Philpott, journaliste du *Sun* de Vancouver, qui s'est opposé au Crédit social au cours des récentes élections complémentaires.
>
> Se désignant ancien fossoyeur, M. Martin a dit qu'il proposait d'élever deux pierres tombales à la mémoire de la CCF, pierres tombales qui porteraient la simple inscription "Similkameen" et "Columbia".
>
> "Au côté de ces pierres, il y aurait deux petits tombeaux, a déclaré le ministre de la Santé au congrès créditiste, un de ces tombeaux serait celui de Harold Winch. Et nous aurions assez de dignité pour écrire R.I.P. sous son nom."
>
> "L'autre tombeau serait celui de Elmore Philpott. Mais nous n'inscririons pas R.I.P. sous son nom.
>
> "Nous y inscririons R.I.H." a dit M. Martin avec force.

M. Coldwell: Quel sentiment chrétien!

M. Byrne: Et je ne crois pas qu'il ait voulu parler du ciel.

M. Wylie: Racontez-nous ce qui est arrivé aux élections complémentaires.

M. Byrne: Je crois bien, monsieur l'Orateur, que M. Martin condamnait M. Philpott aux supplices éternels. Je crois que c'est ce qu'il a voulu dire, pour rire probablement, mais c'est néanmoins ce qu'il a dit. Et ceci au même moment, ou peut-être quelques instants après qu'ils aient prié pour un des députés.

Une voix: Enfantillages!

M. Byrne: Quelle attitude illogique! Un autre chroniqueur du *Sun* de Vancouver, M. Barry Mather, a fait quelques jours après le commentaire suivant, dans une lettre ouverte qu'il avait mis en tête de sa colonne et qui était adressée au "ministre de la Santé, l'honorable M. Eric Martin":

> Je vois que vous avez expédié Elmore Philpott "chez le D...". Jusqu'où peut aller le christianisme des créditistes?

M. Wylie: Savez-vous ce qu'il y avait entre les guillemets? Vous semblez être au courant de tout le reste.

M. Byrne: Monsieur l'Orateur, j'ai reçu mon éducation chrétienne sur les genoux de ma mère et aux endroits où se donne d'habitude cette formation. Je n'ai pas l'intention de me laisser convertir par un politicien qui pose au prophète. Je suis sûr que le parti libéral ne s'oppose aucunement à ce que la religion ait plus de place dans la politique et qu'il accepterait la chose avec plaisir. Mais je m'oppose à ce que la politique tienne une trop grande place dans la religion.

M. Wylie: D'où vient ce que lit maintenant l'honorable député?

M. Byrne: L'honorable député veut connaître la source de ce que je lis. Il s'agit de l'une de ces nombreuses interruptions. On me rappelle justement qu'en prenant la parole l'autre soir, l'honorable représentant d'Acadia (M. Quelch) a vivement critiqué les interruptions venues de ce côté-ci de la Chambre lors des discours prononcés par lui-même ou les membres du Crédit social. Je me suis donné la peine d'examiner le discours prononcé par le ministre des Mines et Relevés techniques (M. Prudham); or, j'ai constaté que le ministre avait été interrompu trente fois, dont vingt-trois par les créditistes. Deux interruptions ont marqué le discours de l'honorable représentant d'Acadia, toutes deux venues de membres du parti créditiste.

M. Quelch: Monsieur l'Orateur, puis-je signaler à l'honorable député que je ne me suis pas élevé contre les interpellations. J'ai simplement signalé que les interruptions de la part de députés témoignent de leur intérêt à l'égard du mouvement créditiste. Je n'y voyais aucun inconvénient.

M. Byrne: L'honorable député a indiqué que l'honorable représentant de Kootenay-Est (M. Byrne) et celui de Vancouver-Sud (M. Laing) retardaient sur l'évolution de leurs circonscriptions et, si je me souviens bien, il les invitait à rattraper ce retard. Que l'honorable député me permette de lui dire que l'organisation dont je faisais partie avant de venir à la Chambre n'était pas particulièrement réputée pour ses tendances réactionnaires.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, je m'étais proposé de répondre aujourd'hui au discours prononcé jeudi soir dernier par le ministre des Mines et Relevés techniques (M. Prudham). Toutefois, puisque le chef de la CCF s'est déjà lancé dans le débat...

M. Coldwell: S'est lancé? Je crois que c'est l'honorable député qui s'est lancé dans une basse attaque.

M. Low: Je garde l'expression "s'est lancé", monsieur l'Orateur. Comme le chef de la CCF s'est lancé dans le débat, il m'est nécessaire de relever les propos qu'il vient de tenir. Le plaidoyer que je veux faire en réponse au discours du ministre des Mines et Relevés techniques attendra un jour ou deux, mais je le tiens en réserve pour le jour où j'aurai l'occasion de le prononcer.

Le chef de la CCF a mis deux semaines à préparer sa thèse et il a débité son exposé si vite qu'il ne s'est même pas arrêté pour nous dire où commençaient et où finissaient les citations.

M. Coldwell: Non, monsieur l'Orateur. J'ai signalé toutes les citations et tous les renvois. Si l'honorable député ne sait pas être juste, qu'il essaie de dire la vérité.

M. Low: Monsieur l'Orateur, quelle qu'ait été mon opinion sur ce que le chef de la CCF a dit, je lui ai fait la politesse de l'écouter en silence comme tout le monde. En toute justice, je demande au chef de la CCF d'en faire autant.

M. Coldwell: Je le ferai.

M. Low: Il aura l'occasion de reprendre la parole s'il le veut et de dire tout ce qu'il voudra à propos des remarques que je vais maintenant formuler. Mais jamais dans sa vie il n'a été assez courtois pour le faire et, à mon avis, il est grand temps qu'il apprenne ce que c'est que la politesse.

M. Cruickshank: Ce n'est pas de vous qu'il l'apprendra.

M. Low: Ce coassement qui nous vient de la direction de Fraser-Valley, monsieur l'Orateur, atteste que son auteur est tellement mécontent qu'il a envie de se jeter de sa feuille de nénuphar dans la mare pour s'y noyer. C'est peut-être ce qu'il devrait faire.

M. Cruickshank: Quelle élévation de pensée!

M. Low: Nous entendons assez souvent ce coassement; il n'a guère de sens.

M. Knowles: La bonne vieille honnêteté.

M. Low: Le chef de la CCF a eu plus de deux semaines pour préparer son discours et il l'a lu si vite qu'il nous était impossible de savoir où les citations commençaient et où elles se terminaient. Tant que je n'aurai pas eu l'occasion de lire le compte rendu, il me sera donc impossible de reprendre son discours point par point. Lui-même reconnaîtra, je crois, qu'à cet égard j'ai raison. J'examinerai, toutefois, certains points que j'ai pu saisir à mesure qu'il parlait. Je dirai, dès maintenant, monsieur l'Orateur, que le chef de la CCF est passé maître dans l'art de s'esquiver à la Chambre, de même qu'il est passé maître dans l'art de vilipender et de recourir aux faux-fuyants.

M. Coldwell: Monsieur l'Orateur, les termes "maître dans l'art de vilipender et de recourir aux faux-fuyants" sont-ils parlementaires?

M. Cruickshank: Nouvelle religion.

M. Coldwell: Nouvelle religion.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je crois que l'objection soulevée par le chef de la CCF est justifiée. Il me semble que le député de Peace-River ne devrait pas accuser un autre député d'être passé maître dans l'art des faux-fuyants. Il devrait, à mon avis, se retracter.

M. Murray (Cariboo): Crucifiez-le.

M. Low: Je voudrais, certes, respecter le Règlement, monsieur l'Orateur, et je n'emploierai aucun terme offensant. Toutefois, je voudrais m'exprimer aussi fortement que possible dans la limite de ce Règlement pour condamner une coutume qui est, à mon avis, déplacée dans notre mode de vie au Canada.

M. Coldwell: Le whisky, les nylons, les bas de soie.

M. Low: Je répondrai au député le moment venu. Toute cour de justice, lors de la mise en accusation, a deux tâches importantes à remplir: premièrement, se rendre compte ou juger si le témoin ou les témoins sont dignes de foi; deuxièmement, peser les témoignages présentés en fonction de l'accusation ou des accusations qu'on a portées et décider de la culpabilité ou de l'innocence des accusés en se fondant sur ces faits. Dans ces conditions, nous pouvons certes examiner sommairement si les témoins que nous avons entendus aujourd'hui sont dignes de foi.

Tout d'abord, les déclarations dont je me suis plaint, le deuxième jour de la présente session, ont été formulées lorsque le chef de la CCF s'est rendu en Colombie-Britannique pour participer à la campagne électorale contre le gouvernement de cette province, non pas contre moi. Je rappelle aux députés qu'il en a été ainsi. Il n'a lutté ni contre moi, ni contre mon parti. Il luttait alors contre le gouvernement de la Colombie-Britannique. Du moins, il n'a commencé à s'en prendre à moi que lorsque le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bennett, lui a lancé un défi. Il a alors changé de tactique: il a dirigé ses attaques contre moi et contre M. Manning.

Afin de prouver ce que je viens de dire, j'aimerais consigner dans les *Débats* certains comptes rendus des réunions qu'il a tenues, afin d'indiquer ce qui s'est passé. J'en appelle à des journaux de la Colombie-Britannique. Tout d'abord, je citerai un extrait de la *Province* de Vancouver qui, le 8 novembre 1952, a publié un article intitulé: "Coldwell réprimande les cécéfistes":

> Les cécéfistes qui ont entendu les paroles qu'a prononcées leur chef national à l'auditorium Pender vendredi soir n'accorderont probablement pas la deuxième place sur leurs bulletins de vote aux candidats créditistes durant les prochaines élections.
>
> M. Coldwell a en effet déclaré que le nouveau gouvernement de la province était imbu de "préjugés raciaux" et constituait "un danger pour la liberté et l'évolution sociale".

C'est ce qu'il a dit ce soir-là, d'après la *Province* du 8 novembre.

M. Coldwell: J'ai dit exactement la même chose qu'aujourd'hui.

M. Low: Je répète que je présente mes témoins. Vous avez eu l'occasion de présenter les vôtres. Deux jours après, le premier ministre de la Colombie-Britannique s'en est pris au chef de la C.C.F., comme le rapporte le *Times* de Victoria le 10 novembre. Un article de ce journal disait:

> Le premier ministre, M. W. A. C. Bennett, a insisté aujourd'hui pour que le chef national de la C.C.F., M. M. J. Coldwell, nomme les membres du cabinet qui sont, selon lui, "imbus de préjugés raciaux", ou qu'il présente des excuses publiques à la population de la Colombie-Britannique.

L'article continue encore sur le sujet de ce que pensait M. Bennett; vers la fin de cet article du *Times* de Victoria, nous trouvons le passage suivant:

> Après avoir dénoncé le gouvernement du crédit social comme baignant dans les préjugés raciaux et constituant "un danger pour la liberté et le progrès social", M. Coldwell, au cours du discours prononcé à Vancouver, a reproché à son parti d'avoir élu cinq candidats du parti créditiste, comme candidats de deuxième choix.

Voilà l'essentiel de ce que renfermait l'énoncé paru le 8 novembre dans la *Province* de Vancouver.

M. Coldwell: Il s'agissait du même journaliste.

M. Low: Non, ce n'était pas le même journaliste. L'un des journaux était le *Times* de Victoria, l'autre la *Province* de Vancouver. Mon troisième témoin est le *Sun* de Vancouver, numéro du dimanche 10 novembre. Sous le titre: "Coldwell pris de panique, déclare Bennett", il disait ce qui suit:

> Coldwell a lancé son attaque au cours d'une réunion tenue à Vancouver vendredi soir.
>
> Le premier ministre, M. Bennett, a nié catégoriquement que son gouvernement fût pétri de préjugés raciaux".
>
> "Cette affirmation n'est pas exacte", a-t-il déclaré.

Le 11 novembre, un autre journal de Victoria, le *Colonist* a publié, sous le titre: "Bennett ne réussit pas à obtenir des excuses" un article ainsi conçu:

> Le premier ministre provincial W. A. C. Bennett n'a pas reçu hier soir les excuses publiques qu'il réclamait du chef national de la C.C.F., M. J. Coldwell, qui aurait dit que le nouveau gouvernement de la Colombie-Britannique est "pétri de préjugés raciaux".
>
> En réalité, le discours prononcé hier soir à Courtenay, dans l'île Victoria, par M. Coldwell, a pu donner au premier ministre de nouveaux motifs d'exiger des excuses.

Le chef de la C.C.F. a dit à un auditoire réuni dans la salle des Fils natifs qu'il n'avait aucunement l'intention de faire des excuses au premier ministre Bennett, "ni à aucun autre", au sujet de ce qu'il aurait pu dire pendant sa tournée de discours dans l'Ouest.

"Je n'ai pas traité les tenants du Crédit social de fascistes", dit M. Coldwell. "Toutefois, j'ai dit que le parti du Crédit social, durant toute son histoire, affiche des attitudes dictatoriales, des tendances non-démocratiques et, dans la personne de son chef, fait preuve d'antisémitisme et d'injustice raciale."

"Je puis également vous affirmer, dit-il, que le groupement de sir Oswald Mosley et le parti anglais du Crédit social logent à la même adresse à Londres."

M. Coldwell: C'est exact!

M. Low: "La même adresse à Londres." Voyons maintenant la coupure suivante qui vient du *Times* de Victoria et est datée du mardi 12 novembre. Voici ce qu'on y rapporte sous le titre: *On répète ici les accusations de M. Coldwell.*

Le chef CCF refuse de s'excuser auprès de M. Bennett; il affirme que les créditistes prêchent "l'antagonisme racial".

Adressant la parole à un auditoire de 600 personnes qui remplissaient le Crystal Garden, mardi soir, M. M. J. Coldwell, chef de la CCF, a réitéré son refus de présenter la moindre excuse au premier ministre W. A. C. Bennett à la suite des remarques qu'on lui attribue, savoir que le gouvernement de la Colombie-Britannique "est imbu de préjugés raciaux".

M. Coldwell a dit qu'on avait mal rapporté ses paroles.

"Mes remarques, a-t-il dit, ne visaient pas le cabinet du premier ministre Bennett, mais son parti." Il a dit que le parti du Crédit social avait prêché l'antagonisme racial et la haine raciale en Colombie-Britannique et ailleurs.

M. Coldwell a cité des extraits d'un discours de M. Low, chef créditiste, diffusé sur les ondes de Radio-Canada en décembre 1946. Il accusa M. Low d'avoir dit: "Savez-vous que le même groupe de bandits internationaux doit être tenu responsable de la période de disette des années 30, d'avoir fourni des fonds à Hitler, d'avoir fomenté la seconde Grande Guerre... ce sont les communistes internationaux, les financiers internationaux et le sionisme international... les juifs sont les coupables."

C'est absolument le contraire de ce que j'ai dit, ainsi que je le montrerai tantôt. Je vais consigner au compte rendu ce que j'ai dit exactement.

M. Coldwell: J'ai remis au journaliste le document d'où j'avais tiré ma citation. Je lui ai dit: "Tout est là!"

M. Fair: Peut-on permettre de telles choses à la Chambre?

M. Low: Le compte rendu que donnent les journaux de la déclaration du chef cécéfiste indique qu'il a déformé mes paroles. Je donnerai tantôt des extraits du discours que j'ai prononcé le 28 décembre 1946. Le 12 novembre, le *Sun* de Vancouver a publié ce qui suit:

[M. Low.]

COLDWELL DE NOUVEAU ATTAQUÉ PAR BENNETT

La lutte active que se livrent le premier ministre W.A.C. Bennett et le chef national de la CCF, M. J. Coldwell, s'est poursuivie aujourd'hui alors que le premier ministre a accusé M. Coldwell "d'user de faux-fuyants" puisqu'il refuse de présenter des excuses et de revenir sur certaines de ces déclarations antérieures.

M. Coldwell est censé avoir dit, à Vancouver, la semaine dernière, que le nouveau gouvernement provincial est "imbu de préjugés raciaux" et constitue "un obstacle au progrès social".

Le premier ministre, M. Bennett, a immédiatement demandé des excuses.

Parlant plus tard à Courtenay et à Victoria, M. Coldwell a carrément refusé de se rétracter.

L'article parle ensuite de certaines déclarations sur lesquelles je ne m'arrêterai pas pour le moment, puis continue:

IL RECOURT À DES FAUX-FUYANTS

"Je ne partage pas les opinions politiques de M. Coldwell mais je l'ai toujours considéré comme un homme impartial. Je ne puis donc comprendre pourquoi, lorsqu'on lui demande de s'expliquer ou de se rétracter, il use de faux-fuyants, refuse de revenir sur ses déclarations antérieures et se contente plutôt de parler de ce que les créditistes font ailleurs", a-t-il dit. Le premier ministre Bennett a déclaré être persuadé que le premier ministre Manning et autres créditistes dont a parlé M. Coldwell "sont bien capables de se défendre tout seuls."

"Je prie encore M. Coldwell, avant qu'il ne quitte la province, soit de nommer les membres de mon Cabinet dont il parle, soit de présenter des excuses à la population de la Colombie-Britannique", a déclaré le premier ministre.

Il n'a fait aucune excuse. La chose s'est poursuivie pendant plusieurs jours. A mon avis, c'est une chose dont il convient de tenir compte quand nous discutons ce problème. Voilà l'une des choses qui nous permettra de juger s'il est digne de foi.

D'ailleurs, il était fâché quand il a prononcé ces paroles. Il a censuré les membres de la CCF en Colombie-Britannique parce qu'ils avaient accordé des seconds choix au scrutin au Crédit social, comme si ce n'était pas leur droit. Ils avaient le droit de voter comme ils l'entendaient. Toute l'affaire l'a mise de mauvaise humeur, surtout lorsque la CCF n'a pas réussi à s'emparer du pouvoir. Il était donc naturel qu'il s'en prenne à ceux qui étaient responsables d'avoir ainsi frustré ses espoirs.

Il était déçu et fâché parce que les habitants de la Colombie-Britannique ont indiqué qu'ils ne veulent pas du socialisme. C'est clair. Pour juger la bonne foi du témoin, il faut tenir compte d'un troisième facteur, qui met grandement en doute sa bonne foi. C'est que depuis la naissance de la CCF au Canada, cet homme et ses collègues n'ont cessé de chercher à susciter la haine des classes au pays et à blâmer l'entreprise privée et les capitalistes chaque fois que les choses allaient mal. Ce seul fait met sérieusement en doute sa bonne foi. Je pense que des juges impartiaux hésiteraient beaucoup à accorder foi

aux paroles d'une personne qui se rend coupable d'aussi violentes accusations non motivées, comme le chef de la CCF l'a fait, en se fondant sur des preuves aussi futiles et déformées.

Il doit croire nos gens très naïfs s'il pense qu'ils vont se laisser convaincre par les arguments tirés par les cheveux qu'il leur servait au cours de sa tournée électorale en Colombie-Britannique, ou même qu'il nous a servis ici aujourd'hui.

Voici la question qu'il nous faut envisager actuellement: Quelles sont les accusations qu'il a formulées, accusations dont je me suis plaint il y a deux semaines à la Chambre. Il a dit que le groupe créditiste de Colombie-Britannique était imbu de préjugés de race. Il a, en deuxième lieu, accusé M. Solon Low, chef du parti créditiste, d'avoir pratiqué et prêché l'antisémitisme et une distinction sociale injuste. En troisième lieu, il a dit que le premier ministre d'Alberta, M. Ernest Manning, avait mis en doute la valeur du bulletin de vote secret. En quatrième lieu, il a affirmé que le mouvement créditiste lui-même était entaché de préjugés de race, d'antisémitisme et de racisme de tout genre.

Comme je l'ai dit, le jour où j'ai soulevé cette question à la Chambre, ce sont là de graves accusations qu'il ne faudrait pas prendre à la légère. Si le chef de la CCF a cherché à gagner la sympathie de la Chambre cet après-midi en déclarant que j'ai porté des accusations contre lui, qu'on sache bien que j'ai été l'objet d'une attaque de sa part en un endroit où je ne pouvais lui répondre. Voilà les faits. Je suis certain que, les connaissant, la population n'apportera pas trop de sympathie à l'honorable député lorsqu'il affirmera avoir été attaqué.

Je dirai même, comme je disais à l'époque, que ces accusations ne tiennent même pas debout pour peu qu'on réfléchisse à la façon dont nous, créditistes, nous comportons depuis des années et à la façon dont nous avons traité les gens dans leur vie quotidienne. Le chef de la CCF peut consulter le hansard des années passées, ou les journaux ou tout autre document et il ne trouvera pas plus d'une ou deux occasions où un ou deux de nos membres a même mentionné le nom d'un juif, et ce n'était pas pour le tourner en dérision à ce titre.

Une voix: A titre de juifs.

M. Low: Certainement pas à ce titre. Nous nous sommes efforcés de vivre en harmonie avec nos concitoyens et de nous préoccuper constamment, comme le compte rendu en fait foi, des grands problèmes qui confrontent la population du Canada et le monde en général. Par conséquent, il me semble pitoyable que le chef de la CCF doive gaspiller son temps à lancer des attaques perfides ou à soulever des réactions hystériques avec des accusations inventées et fausses, plutôt que d'essayer d'indiquer aux Canadiens les solutions qu'il a à offrir aux terribles problèmes dans lesquels ils se débattent ainsi qu'aux profondes afflictions dont ils souffrent.

Le genre de commérage,—et c'est du commérage, rien de plus,—dans lequel le chef de la CCF se complaît sur les tribunes est quelque chose que l'on pourrait fustiger chez un enfant, notamment chez un écolier. Mais cela devient méprisable lorsque cette complaisance se manifeste chez un soi-disant adulte.

Ayant les pièces en main, nous devons nous demander: qu'est-ce que l'antisémitisme? J'estime que les députés devraient étudier quelque peu cette question. Le chef cécéfiste n'a pas défini du tout ce terme, parce qu'il veut que les Canadiens pensent que par antisémitisme il faut entendre simplement une attitude antijuive, incitant à mépriser ou à ridiculiser les juifs, à organiser des pogroms et autres choses du genre. En réalité, les antisémites seraient ceux qui se posent en adversaires du ou des peuples qui descendent de Sem. Il faudrait donc englober dans cette animosité les Anglais, les Américains, les Juifs, les Arabes et d'autres peuples peut-être.

Une voix: Et les Canadiens?

M. Low: Parfaitement, les Canadiens. En réalité, l'antisémitisme contemporain, sur le plan pratique, signifie exactement tout cela.

Une voix: Ne vous excusez pas.

M. Low: Je ne m'excuse pas.

Une voix: Vous vous excusez en ce moment.

M. Low: Le député de...

Une voix: Et les francs-maçons?

M. Low: Je ne sais rien sur leur compte.

Une voix: Je m'y attendais.

M. Low: Je n'ai jamais rien dit contre eux.

Une voix: Si vous étiez renseigné sur eux, vous n'en feriez même pas mention.

M. Low: Quand le chef cécéfiste et ses collègues nous accusent d'antisémitisme, ils veulent dire sans doute qu'inspirés par le désir de nuire, nous voulons ridiculiser la race juive ou même inciter aux persécutions antijuives. Si je me trompe, je voudrais que le chef de la CCF me reprenne.

M. Coldwell: Si le député le désire vraiment, je lui répondrais que les extraits que j'ai cités sont assez éloquents.

M. Low: Maintenant que nous avons défini l'antisémitisme, arrêtons-nous un instant à un autre point. Il ne suffit pas de mentionner quelqu'un nommément. J'ai entendu, par exemple, des députés, parlant d'un collègue qui siégeait ici à notre gauche il y a quelques années, l'appeler "Fred Rose, le communiste". Or il se trouve que Fred Rose est un juif. Si quelqu'un, ici ou ailleurs, dit de Fred Rose qu'il a eu ce qu'il méritait, qu'il était communiste, qu'on aurait dû l'emprisonner pour quatorze ans, ou que sais-je encore, sur quoi pourrait-on se fonder pour accuser d'antisémitisme celui qui dirait cela? Songeons-y un instant. Quelle était l'intention? Il faut tenir compte de cette considération, monsieur l'Orateur, quand on envisage cette question. C'est l'intention qui fait foi de tout.

J'affirme que le chef de la CCF (M. Coldwell) n'a pu citer un seul fait qui prouve l'intention et c'est pourquoi toute sa thèse s'effondre. Pour convaincre quelqu'un d'antisémitisme au sens de la définition que j'ai donnée,—il n'y a pas d'autre définition qui soit juste, à mon avis,—ou pour prouver que quelqu'un est coupable de racisme, pour employer les termes des cécéfistes, il faut démontrer qu'il avait l'intention de soulever la haine contre une race en particulier et de provoquer des manifestations d'hostilité. Les affirmations superficielles du chef de la CCF ne constituent même pas un semblant de preuve. Pour ma part, si j'ai jamais parlé de quelqu'un en particulier, qu'il s'agisse de Juifs, de Français, d'Écossais, de Chinois ou de citoyens d'autres pays, je n'ai certainement pas eu l'intention de prêcher la haine contre la race à laquelle ces gens appartiennent. Je me réserve le droit de parler à ma guise de qui que ce soit de n'importe quelle race, si j'estime qu'il y a lieu de parler à propos ou à l'encontre de sa conduite.

Le chef de la CCF, parce que j'ai parlé à la Chambre, il y a deux semaines, de ce qu'il a dit au cours d'assemblées publiques aurait autant raison de m'accuser de fanatisme religieux sous le prétexte que j'accuserais un membre, mettons de l'Église anglicane, qu'il en a de prétendre que nous sommes antisémites parce que certains membres de notre parti ont parlé de certains juifs. S'il était possible d'établir aussi facilement des accusations puériles comme celles-là, aussi facilement que le croit le chef cécéfiste, on pourrait l'accuser lui-même de fanatisme religieux et de tendances persécutrices puisqu'il m'attaque moi-même. Ce n'est pas l'interprétation que je donne à ses paroles car je ne m'abaisserais pas à de tels enfantillages même s'ils me valaient certains avantages politiques.

[M. Coldwell.]

M. Coldwell: On rend maintenant grâce à Dieu de ce qu'on est meilleur que les autres!

M. Low: La méthode dont le chef de la CCF se sert aujourd'hui pour essayer de démontrer ma culpabilité et celle du mouvement créditiste, que j'ai l'honneur de diriger, a été employée, par le passé, pour essayer de démontrer la culpabilité de certaines personnes avec lesquelles nous étions autrefois liées. Je me demande ce que dirait le chef de la CCF si nous accusions son parti d'être dénué de tout sentiment patriotique, tout simplement parce qu'en 1939 le fondateur de son parti, M. Woodsworth, a déclaré à la Chambre, comme l'atteste la page 49 des *Débats* du 8 septembre 1939:

> Nous louons le courage de ceux qui font la guerre. Eh bien, j'ai des fils et j'ose croire qu'ils ne sont pas des lâches. Mais, si l'un d'eux, non pas par lâcheté mais par conviction, consent à s'affirmer nettement à cet égard et, s'il lui faut courir le risque du camp de concentration ou du peloton d'exécution, il me causera plus de fierté que s'il s'enrôlait dans l'armée.

Je me contente de poser la question. Je ne m'en prendrai aucunement à M. Woodsworth. Je n'attaquerai pas non plus ses partisans d'aujourd'hui d'être des gringalets dénués de patriotisme, tout simplement parce que leur chef d'alors s'est exprimé de cette façon. Cependant, c'est exactement le genre d'accusations que le chef de la CCF lance contre nous en citant les paroles du major C. H. Douglas, fondateur du mouvement créditiste. Parce que celui-ci a formulé certaines remarques à propos des Juifs, il en conclut que tous les partisans de ce mouvement sont antisémites. C'est enfantin.

M. Coldwell: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Low: C'est exactement ce que vous avez dit, et je continue. Je me demande s'il est prêt à accepter, au nom de son parti tout entier, la pleine portée des paroles prononcées par M. Rodney Young, un des membres de son parti, au cours du débat sur le Traité de l'Atlantique-Nord, à la Chambre, le 29 avril 1949. Je le lui demande. Si jamais discours communiste a été prononcé à la Chambre, ce fut bien celui-là. Il se trouve à la page 2812 du hansard, à la date du 29 avril 1949. Est-il prêt à accepter au nom de son parti tout entier ce discours dans toute sa portée?

M. Coldwell: Non, je ne le suis pas. Je me suis servi de votre propre discours.

M. Low: Non, certes. Par conséquent, nous n'avez pas le droit de recourir à des tactiques semblables.

M. Coldwell: J'ai utilisé votre propre discours.

M. Low: On verra bien.

M. Coldwell: Votre propre discours.

M. Low: On verra bien. J'en viendrai finalement à mon propre discours mais qu'on me laisse exposer mon point de vue.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Low: Vous voyez, monsieur l'Orateur, quand ces gens commencent à avoir peur, ils ne vous laissent pas de chance.

M. Coldwell: Oh, oui, nous vous en laisserons.

M. Low: Je me demande aussi si le chef de la CCF et ses collègues à la Chambre sont disposés à appliquer au mouvement CCF tout entier les conclusions qu'on est en droit de tirer de propos tenus à Calgary en 1943 par un certain Harold Winch. Ce M. Winch, justement, est le même pour qui le chef de la CCF faisait campagne en Colombie-Britannique, et qu'il espérait voir arriver au poste de premier ministre de cette province, lorsqu'il a parlé de moi et du mouvement créditiste dans les termes que l'on sait. Me permettra-t-il de lui demander s'il est disposé à faire siennes les conclusions qu'on peut tirer de ces fort intéressants propos. Je cite du *Herald* de Calgary, numéro du 11 novembre 1943, le passage suivant:

Le chef CCF de la côte ouest, M. Harold Winch, proclame le recours à la force. Le leader CCF à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique a prononcé un autre discours ici mardi soir et les observations qu'il formulait alors s'insèrent parfaitement dans le contexte de ses remarques antérieures. M. Winch marche crânement sur un terrain où M. J. H. Coldwell...

Je crois que les initiales sont de travers, mais c'est écrit comme cela.

..son chef national, ne s'aventure qu'avec la plus grande prudence Ce dernier veut rassurer tout le monde jusqu'à ce qu'il arrive au pouvoir, mais M. Winch laisse échapper la vérité. Il nous déclare que la force, et en doses massives, servira à instaurer un régime socialiste chez nous dès que son parti arrivera au pouvoir à Ottawa. Il aime le mot "révolution". Ce mot lui tombe volontiers des lèvres et il n'y a pas lieu de le confondre avec "évolution".

En nous parlant de "la forme des choses à venir", ce chef du troisième parti, dont la côte ouest est la patrie, ne nous a pas permis d'ignorer ses idées et ses préférences. Ce n'est pas un petit timide, mais un zélote, dans le genre de Herr Hitler. Il est évident qu'il a bien étudié la façon dont le Fuhrer a écrasé tous ses adversaires au cours de sa marche vers le pouvoir suprême. Tous les propos de Winch respirent la dureté et l'intolérance.

Une fois au pouvoir, a-t-il dit à son auditoire de Calgary, le gouvernement CCF agirait à tout prix, même s'il fallait sacrifier les institutions libres. Pour ce qui est de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui est notre constitution, il a répondu à quelqu'un qui l'interpellait, qu'il le mettrait au rancart et qu'il en formulerait un qui serait plus conforme aux désirs de la CCF. Hitler a proféré des menaces analogues en 1933 et plus tard.

Voici le passage que je voudrais souligner:

M. Winch a déclaré que lorsque son parti prendrait le pouvoir à Ottawa, il établirait immédiatement le socialisme et se servirait des forces policières et militaires du pays pour faire triompher sa volonté contre tous ceux qui s'opposeraient à la loi.

Le *Herald* de Calgary, du même jour, renferme aussi un article au sujet de ce monsieur. Cet article s'intitule: "Le temps est venu de se révolter, déclare le chef de la CCF", et se lit ainsi:

M. HAROLD WINCH DIT À SES AUDITEURS, ICI, QU'UN CHANGEMENT S'EFFECTUERA AU CANADA "PAISIBLEMENT OU NON"

Sur le plan politique et économique, un changement s'effectuera au Canada, et il s'effectuera que ce soit "paisiblement ou non". Voilà la menace que M. Harold Winch, représentant cécéfiste de Vancouver à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, a lancée hier soir en répondant à une question que lui avait posée un auditeur au *Memorial Hall*, où il a prononcé un discours sur "ce qui nous attend".

Je vous le demande, monsieur l'Orateur, la CCF ne soulèverait-elle pas de sérieuses objections, ne riposterait-elle pas, si nous ou quelqu'un d'autre allions qualifier le mouvement cécéfiste de fasciste ou de communiste uniquement parce qu'un membre de ce mouvement, un membre irréfléchi, prompt aux emballements, a formulé semblable déclaration en 1943.

M. Coldwell: Dans vos propres discours.

Une voix: Cela remonte loin.

M. Low: J'aimerais savoir si la CCF est disposée à reconnaître des propos comme ceux-ci:

On crie au socialisme, au bolchévisme. Et après?

C'est une déclaration de leur propre fondateur, de leur chef, citée par le *Border Cities Star* du 12 décembre 1932. Sont-ils disposés à accepter la responsabilité qui en rejaillit sur tout leur parti?

Ma foi, il pourrait être sage de ne pas remonter si loin dans le passé. Hier, sauf erreur, j'ai entendu ici l'intéressant discours qu'a prononcé le député de Moose-Jaw (M. Thatcher) et je demande au chef cécéfiste si son groupe consent à assumer les conséquences de ce qu'a dit le député, quant à l'impôt sur les sociétés et les affaires? Son discours reflète-t-il le programme de la CCF?

M. Coldwell: Vous posez la question, je vais y répondre. Ce discours ne condamne certainement pas les opinions de notre parti.

M. Low: Bon.

M. Coldwell: Je dis non cette fois.

M. Low: La presque totalité des affirmations du chef cécéfiste se fondent sur des preuves de ce genre.

M. Coldwell: Pas du tout.

M. Low: Si fait. Je sais bien que le chef de la CCF protesterait, si j'essayais de faire retomber sur son parti les conclusions dont j'ai parlé. Je sais qu'il nous flétrirait comme des gens qui défigurent la vérité, si nous essayions de fonder ce genre d'accusation sur des témoignages qui sont, à mon avis, tout aussi peu solides et pas plus pertinents. On tâche de me désigner, ainsi que tout notre mouvement, comme des antisémites, parce qu'on a découvert que quelqu'un qui était, à un moment donné, lié avec nous a fait une déclaration à propos d'un juif. C'est évidemment tout à fait enfantin et il est incroyable qu'un adulte se laisse influencer par ce genre d'argument.

Il y a encore une ou deux déclarations du député, monsieur l'Orateur, dont je voudrais parler. Il m'est impossible de répliquer à tout ce qu'il a dit, parce ce que je n'ai pas assez de temps mais j'en trouverai le loisir, car ceci n'est qu'un début. Je prendrai mon temps et, si la Chambre veut s'amuser, nous en parlerons. Avant qu'on déclare qu'il est six heures, je dirai ce qui suit: le chef de la CCF s'est reporté à un discours que j'aurais prononcé à la radio le 18 décembre 1946, et c'est le seul témoignage sur lequel il se fonde pour m'accuser d'antisémitisme.

M. Coldwell: Et vos discours à la Chambre.

M. Low: Il s'agissait d'un discours prononcé à Radio-Canada, le soir du 18 décembre 1946; je résumais l'état de choses existant au Canada au moment des procès d'espionnage et des révélations faites à la Chambre concernant l'espionnage. J'ai mentionné plusieurs faits intéressants qui s'étaient passés et j'ai ajouté qu'ils faisaient courir un grave danger au Canada et au Commonwealth, y compris la Grande-Bretagne. En terminant, j'ai déclaré,—et je ne me contenterai pas d'extraire un court passage de son contexte, comme le chef de la CCF aime tant le faire, pour chercher à faire croire quelque chose qui n'est pas vrai,—j'ai déclaré, dis-je, et je laisse le passage dans son contexte:

> Or, mes concitoyens, comment un tel état de choses a-t-il pu se produire au Canada à moins que des personnes haut placées ne fussent favorables à la trahison? Comment se fait-il qu'on n'ait presque pas tenu compte des conclusions de la commission?
>
> Comment se fait-il que Zaroubin, ambassadeur des Soviets, qui par sa conduite a violé le code reconnu des relations diplomatiques, ait été rappelé du Canada, promu et désigné ambassadeur en Grande-Bretagne par ses maîtres soviétiques et,—chose incroyable,—ait été accepté par le gouvernement anglais, sans aucune protestation de la part du gouvernement du Canada? Cette situation ne vous indique-t-elle pas que des forces très puissantes sont à l'œuvre?

Je suppose que mon honorable ami essaiera de faire croire que lorsque j'ai parlé de Zaroubin je pensais qu'il était juif.

> Savez-vous que les membres de la bande de gangsters qui complotent actuellement une révolution mondiale sont les mêmes qui sont responsables de la guerre mondiale? Savez-vous que ce sont les mêmes qui ont suscité et financé la révolution russe? Savez-vous que ces parfaits criminels sont responsables des désordres économiques et de la famine des années 30, qu'ils ont contribué les fonds qui ont permis à Hitler d'accéder au pouvoir, qu'ils ont provoqué la seconde guerre mondiale et ses carnages? Savez-vous qu'il existe des rapports étroits entre le communisme international, la finance internationale et le sionisme politique international?

C'est la fin de la citation, monsieur l'Orateur, et le texte ne contient pas un mot au sujet de juifs.

(*Exclamations*)

Depuis combien de temps, monsieur l'Orateur, est-il impossible aux Canadiens de discuter une ligne de conduite sans que certaines gens essaient de travestir leurs paroles de façon à leur prêter un sentiment de haine envers une race?

Le communisme international est une politique, un mouvement. La finance internationale est une politique et un mouvement. Le sionisme politique international est une politique et un mouvement. Je me suis opposé à ces trois mouvements à l'époque. Je les associe dans ma pensée car les témoignages abondent et j'ai en main des preuves que je peux présenter en temps opportun.

M. Coldwell: C'est maintenant le moment.

M. Low: Ces trois grands mouvements ont de propos délibéré comploté en vue de faire obstacle aux tentatives de la Grande-Bretagne d'exercer son mandat en Israël comme elle était censée le faire. Ils lui ont rendu la tâche impossible; ils étaient déterminés à détruire la puissance de la Grande-Bretagne et à atteindre leurs fins par des méthodes révolutionnaires, que j'estimais alors et estime encore être des méthodes qui jetteraient le monde dans la guerre. Voilà porquoi je les ai dénoncés. Je n'ai jamais eu l'intention d'attaquer les Juifs.

Je tiens à dire ceci, monsieur l'Orateur, et j'espère que vous m'en reconnaîtrez le privilège: Il saute évidemment aux yeux de quiconque a fait des études ou s'est arrêté à penser que lorsqu'une personne mentionne le sionisme politique international, il s'agit de bien d'autres adhérents que les Juifs. Le sionisme politique international a et a eu des

adhérents dans toutes les parties du monde, —ils sont nombreux chez les Écossais, chez les Anglais et chez les Américains.

Des voix: Oh! Oh!

M. Low: Certes, je puis en nommer quelques-uns au pays même.

Des voix: Que l'honorable député les nomme.

M. Low: Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de poursuivre mon plaidoyer et de le compléter une autre fois.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): J'estime qu'un mot d'explication ou d'excuse s'impose, monsieur l'Orateur, lorsqu'on participe à un même débat pour la seconde fois. J'ai une excuse, puisqu'il s'agit d'un incident qui, même s'il intéresse avant tout un particulier, n'est pas sans intérêt pour nous tous en raison de la grave injustice qui, je le crois fermement, a été commise par suite d'ingérence politique. Je veux parler de Robert Pitt, de l'hôtel Fort-Garry de Winnipeg. Je vais essayer de convaincre la Chambre de la vérité de ce que j'avance et de l'impossibilité pour tout homme raisonnable d'en venir à une autre conclusion après examen des faits.

M. Pitt lui-même a gardé le silence et je dois m'appuyer exclusivement sur ce qui a paru dans les journaux. Tous les passages que je vais citer sont tirés, je crois, de la *Tribune* de Winnipeg. Bien des membres de la Chambre sont à même de savoir par eux-mêmes, bien que la *Tribune* n'ait pas besoin de ce genre de témoignage, que la *Tribune* publie la vérité.

Le 10 septembre dernier, le premier ministre (M. St-Laurent) et le groupe qui l'accompagnait sont descendus à l'hôtel Fort-Garry. Environ deux mois plus tard, le directeur de l'hôtel Fort-Garry de Winnipeg, serviteur estimé depuis longtemps au service du réseau d'hôtels du National-Canadien, a été envoyé de l'hôtel Fort-Garry de Winnipeg à l'hôtel Prince-Edward de Brandon. Il est intéressant de noter que la nouvelle parue dans la *Tribune* avait été communiquée à ce journal par l'intermédiaire des employés de l'hôtel. La *Tribune* dit expressément qu'un porte-parole des employés de l'hôtel Fort-Garry lui a transmis les renseignments. Ce point est d'importance toute particulière. J'aurai autre chose à dire sur le compte de M. Pitt mais il est important de savoir que la *Tribune* a obtenu son compte rendu de personnes qui ont travaillé sous les ordres de M. Pitt. Soit dit en passant, on signale qu'il avait passablement réduit le personnel de l'hôtel; il semble donc qu'il ne s'est peut-être pas toujours conformé aux désirs du syndicat.

J'ajoute qu'il s'agissait là d'une déclaration officielle de la part du syndicat. De peur de l'oublier, je cite dès maintenant ce que le syndicat avait à dire sur ce point. Ses représentants officiels ont nié que leur organisme ait jamais soutenu qu'il y avait eu ingérence politique à l'égard de l'abaissement de M. Pitt à un grade inférieur. Voici ce qu'ils déclarent:

> Bien que les membres du personnel aient eu l'intention de protester contre la décision du National-Canadien, même s'il s'agissait d'une question relevant du conseil d'administration, ils jugent que cette intervention n'est plus nécessaire puisque la situation a été élucidée par l'article paru dans la *Tribune*.

Dans une nouvelle de la *Tribune*, en date du 13 novembre, je lis ce qui suit:

> Mais les employés de l'hôtel ont cité deux incidents en particulier au sujet desquels, prétendent-ils, M. Pitt a eu à s'expliquer.

En premier lieu, on dit que le premier ministre et ceux qui l'accompagnaient n'ont pas été reçus comme il le fallait dans le hall de l'hôtel. Le journal explique exactement comment les choses se sont passées, et il est très facile de se l'imaginer. Je cite encore le journal:

> Quand le groupe est arrivé à l'hôtel, le très hon. M. St-Laurent était entouré d'un groupe de jeunes libéraux qui étaient allés le rencontrer à la gare, à onze heures du matin. A travers la foule qui remplissait le hall, ils se sont frayé un chemin vers la cage de l'ascenseur, de sorte que M. Pitt, qui attendait dans le hall, a eu de la difficulté à approcher du premier ministre pour lui souhaiter la bienvenue.

Le second grief est que tous les membres du groupe n'ont pas pu obtenir immédiatement les chambres qu'ils désiraient. Elles n'avaient pourtant été réservées que de la veille.

Je ne sais lequel des deux griefs est le plus enfantin et le plus insignifiant. Représentons-nous la scène: le premier ministre entre dans l'hôtel, entouré de ses admirateurs, qui, sans doute, sont fort nombreux à Winnipeg. Ils forment masse compacte autour de lui jusqu'au moment où il prend l'ascenseur pour se rendre dans l'appartement qui lui est destiné.

Tout ce qu'on pourrait reprocher à M. Pitt,— pour ma part je trouve que c'est absurde,— c'est de ne pas s'être frayé un passage au

travers du groupe afin de se présenter au premier ministre, de n'avoir pas brisé le cordon.

La seconde plainte est peut-être plus sérieuse. On a dit que tous les membres du groupe ne pouvaient obtenir une chambre immédiatement. Ici, la chose est peut-être plus facile à comprendre. Il y a des gens très importants, du moins qui se croient tels et ont une haute opinion d'eux-mêmes, qui peuvent estimer qu'on ne les a pas traités avec toute la déférence qui leur est due. L'article indique clairement que les chambres n'avaient été retenues que la veille. Nous savons tous que dans un hôtel aussi occupé on risque de ne pas avoir de chambres si on ne les retient pas plus à l'avance. Je comprends que certaines de ces personnes ont pu être de mauvaise humeur. On me dit, comme je l'indiquerai tout à l'heure, que les plaintes qui ont été formulées n'émanaient pas du premier ministre. Je pense que ce genre de démêlés le préoccupe moins que la plupart des gens. Les plaintes ont été formulées par des membres de son personnel.

Voici la description qu'en fait Shakespeare:

But man, proud man,
Drest in a little brief authority,
Most ignorant of what he's most assured...
Plays such fantastic tricks before high heaven
As make the angels weep.

Voilà ce qui se passait à Winnipeg le 10 septembre. Deux mois après, M. Pitt apprenait qu'il était affecté à l'hôtel Prince Edward, à Brandon.

Je veux, maintenant, monsieur l'Orateur, signaler à votre attention l'expérience de cet homme dans le domaine de l'hôtellerie, au service des hôtels du National-Canadien. Il a été gérant du Nova Scotian, à Halifax, du 8 décembre 1931 au 1er novembre 1941, soit environ dix ans. Je cite ceci de la réponse que j'ai reçue du ministère des Transports. Il s'est ensuite engagé dans l'armée où il est resté plusieurs années, faisant partie du corps blindé. En passant, je signale qu'il a perdu un œil durant la guerre. De retour, il a pu, cependant, reprendre ses fonctions. Il a été gérant de l'hôtel Bessborough, à Saskatoon, du 15 août 1946 au 12 juillet 1951, alors qu'il a été affecté au Fort-Garry. Peut-on s'imaginer qu'un homme possédant une telle expérience dans la direction des hôtels ne sache pas traiter convenablement un premier ministre ou les personnes qui l'accompagne? De toutes les conditions auxquelles doit satisfaire un directeur d'hôtel, il me semble que la connaissance qu'il doit avoir de la façon de traiter les voyageurs doit être parmi les principales. Devons-nous supposer que ces insinuations puériles pourraient s'appliquer ainsi à un homme expérimenté comme lui, qui, après son service sous les drapeaux, a pu retrouver sa situation et aller d'un grand hôtel à un autre; devons-nous le croire un seul instant? Je ne le peux pas, et personne à la Chambre ne peut le croire. Il reste qu'à en croire ce document qui, je le répète, vient du syndicat, il a été cassé précisément pour ce motif. Je regrette de dire que le président du National-Canadien a donné une autre raison. Je regrette que M. Gordon, pour qui j'ai un immense respect, ait invoqué un motif comme celui-là, auquel je ne peux pas plus croire que ne le peuvent les autres députés qui siègent ici. Il dit:

C'est le directeur général des hôtels qui procède aux changements de direction intéressant plusieurs hôtels à la fois, après avoir revu, de la façon normale, le service de l'exploitation hôtelière.

Autrement dit, on nous demande de croire que cet homme qui a été dix ans directeur de l'hôtel Nova Scotian, établissement de 150 chambres...

Le très hon. M. Howe: Il n'a jamais été directeur du Nova Scotian.

M. Macdonnell: Ce dont je donne lecture en ce moment c'est d'une réponse que j'ai reçue du ministère des Transports; j'aime croire qu'elle est exacte.

M. Ross (Souris): Ou du moins partiellement exacte.

M. Macdonnell: Je lis:

Il a été gérant du Nova Scotian à Halifax, du 8 décembre 1931 au 1er novembre 1941.

Si cela est inexact, j'aimerais bien que le premier ministre suppléant (M. Howe) le dise au ministère des Transports.

Le très hon. M. Howe: J'en parlerai un peu plus tard.

M. Macdonnell: Très bien. Il a été gérant de l'hôtel Nova Scotian pendant 10 ans, selon le ministère des Transports; il a quitté cet emploi pour entrer dans l'armée. Il est passé ensuite à l'hôtel Bessborough, hôtel de 260 chambres; et selon le ministère des Transports,—qui apparemment peut se tromper,—il a été nommé le 15 août 1946, et rien n'indique qu'il ait occupé un autre emploi par la suite. J'en conclus donc que lorsqu'il est passé au Fort-Garry le 12 juillet 1951, il venait du Bessborough.

Une voix: Combien de chambres y a-t-il au Bessborough?

M. Macdonnell: Le Bessborough compte 260 chambres; il passe donc d'un hôtel de 260 chambres à un autre qui n'en compte que 80. Et pourtant l'on nous demande de croire qu'il s'agit là d'une façon normale de procéder. Si cela est normal, tout ce que je

puis dire c'est que les affaires du National-Canadien sont menées de façon anormale, ce que je ne crois pas. Rien d'étonnant à ce que le *Winnipeg Tribune* rapporte ce qui suit:

Aucune des personnes interrogées par la *Tribune* aujourd'hui...

C'était le 14 novembre.

...n'a admis l'explication donnée par le président du National-Canadien, M. Donald Gordon, au sujet du transfert de M. Pitt à un poste moins important, transfert qui a été annoncé mercredi.

Rien d'étonnant à ce qu'on n'ait pas admis cette explication, car aucune personne sensée ne l'admettrait.

Je rappelle brièvement les réponses que j'ai obtenues du ministère des Transports aux questions que j'avais posées. Je ne donne pas lecture de toutes les réponses, certaines d'entre elles portant simplement sur les états de service de l'intéressé auprès de la compagnie de chemin de fer. Voici la première question à laquelle je veux m'arrêter:

Quelqu'un s'était-il plaint de son travail à cet endroit?

Il s'agit de l'hôtel Fort-Garry. La réponse est "oui". Je considère cette réponse comme étant méprisable, car les témoignages ne manquent pas,—j'en invoquerai quelques-uns tantôt,—au sujet de la haute compétence de l'intéressé. Le chemin de fer l'a certes tenu pour compétent pendant de nombreuses années; sinon, il ne lui aurait pas confié ces divers postes. Ou cette réponse est très inexacte, ou elle se rattache à quelque incident de peu d'importance. Sans doute est-il possible qu'elle ait trait à la plainte contre laquelle je m'élève. Il est possible qu'il s'agisse de la plainte formulée après le 10 septembre. Mais j'estime que nous avons droit à plus de renseignements sur ce point. Je ne crois pas qu'une plainte véritable ait été formulée contre lui. Je le répète, les rapports sur sa carrière dans les hôtels n'y donneraient pas prise.

La seconde question que j'avais posée était celle-ci: A-t-on réduit son traitement, lors de son transfert dans un hôtel plus modeste? On m'a répondu par la négative. J'avais également demandé quel traitement touchait l'ancien gérant mais on a refusé de me renseigner. C'est une question intéressante; en effet, si, de fait, le National-Canadien exploite ses affaires de façon à ce que le gérant d'un hôtel plutôt modeste de 80 chambres, touche le même traitement que le gérant d'un des plus grands hôtels du National-Canadien, situé dans une métropole de l'ouest et renfermant trois fois plus de chambres, si c'est bien le cas, je me bornerai à constater que c'est là une étrange conception des affaires. Je serais fort surpris que ce soit ainsi que les choses se passent. J'aimerais connaître la réponse (j'attends toujours de savoir quel était le traitement de l'ancien gérant) et je me demande si ce traitement n'était pas moins élevé.

Cette pensée fait naître une question dans mon esprit, comme dans l'esprit de tous les députés. Si (comme je l'imagine, après simple examen des faits) il est exact qu'on l'ait affecté à un hôtel plus petit, tout en lui versant le même traitement (que normalement il n'aurait pas obtenu), ne semblerait-il pas que ses employeurs aient eu des remords tardifs et qu'après lui avoir fait subir un traitement indigne, ils lui aient conservé son salaire à titre de compensation. C'est ce que l'on suppose, mais je crois néanmoins que tout homme raisonnable ferait cette supposition à la suite des faits que j'ai avancés.

L'autre question que j'avais posée et que je mentionnerai maintenant est la suivante:

La direction des chemins de fer ou des hôtels, ou le ministère des Transports, ou l'un de leurs représentants, ont-ils reçu, de vive voix ou par écrit, quelque plainte formulée par le premier ministre, ou en son nom, ou au nom de l'un de ceux qui l'accompagnaient à Winnipeg le 10 septembre dernier, au sujet de quelque incident survenu à l'hôtel Fort-Garry lors de son passage, à cette date?

On a répondu à cette question d'une façon assez bizarre. En la recevant j'ai attribué à cette réponse un sens qu'après nouvel examen je n'ai plus cru intentionnel. Je vous ai lu la question. Elle ne comportait aucune division. Il ne s'agissait que d'une question, portant le numéro 3. La réponse est ainsi conçu:

3. Non.

Puis on lit en dessous:

Pour ce qui est du ministère des Transports.

Et on lit encore après cela:

3. Non.

Quand j'ai tout d'abord pris connaissance de ces réponses, j'ai pensé que le ministère répondait seulement au sujet de ce qui le concernait et ne fournissait aucune réponse en ce qui avait trait au chemin de fer.

Mais on m'a laissé entendre,—et je crois que cela est conforme à ce qu'a dit M. Gordon; j'y reviendrai d'ailleurs,—que le premier "non" visait l'ensemble de la question que j'avais posée. En tout cas, l'affaire n'a pas grand importance, puisque M. Gordon a fourni une réponse distincte dans les termes que voici:

Aucune plainte n'a été formulée par le premier ministre, ni en son nom, à l'égard de son récent passage au Fort-Garry.

Ce sont les propres paroles de M. Gordon. Si la question doit en rester là, il me semble, monsieur l'Orateur, que nous nous trouvons en une très fâcheuse posture. Selon moi, ces réponses ont été fournies sans une parfaite connaissance des faits. Je ne crois pas qu'il soit possible d'examiner ce qui s'est passé, et de penser que ce qui est arrivé le ou vers le 12 novembre n'a pas de rapport avec ce qui s'est passé le 10 septembre, et j'espère que personne ne cherchera à dire qu'il n'en a pas été ainsi.

Une personne ingénieuse attribue un certain sens à la déclaration de M. Gordon, dont je viens de donner lecture. Je m'en rapporte de nouveau à la *Tribune*. Après avoir dit que les membres du personnel de l'hôtel ont déclaré que les plaintes n'avaient pas été portées par M. St-Laurent, mais par un ou plusieurs membres de son groupe, ce journal ajoute:

M. Gordon n'a pas mentionné que d'autres membres du groupe du premier ministre ont formulé des plaintes, ainsi que l'avaient rapporté l'informateur local de la *Tribune* et des sources d'Ottawa.

En d'autres termes, on laisse entendre que le démenti de M. Gordon n'intéressait que le premier ministre, mais il n'a rien nié à propos des membres du groupe. Je vais relire l'extrait:

Aucune plainte n'a été formulée par le premier ministre, ni en son nom, à l'égard de son récent passage au Fort-Garry.

Je crois que la dénégation visait tous les membres du groupe. Où cela nous a-t-il conduit, monsieur l'Orateur? Il me semble qu'aucune personne normale ne doutera du lien qui relie ces deux incidents. Supposer le contraire revient à supposer que les directeurs des hôtels du National-Canadien perdent la raison. C'est supposer qu'un homme indigne, un homme qui ignorait comment saluer le premier ministre, un homme qui n'a pas su traiter avec les égards qui leur étaient dus ceux qui accompagnaient le premier ministre dans ses voyages, est resté au service de la compagnie pendant toutes ces années et qu'il a été affecté à des postes supérieurs à diverses occasions.

Je désire souligner que les clients de l'hôtel eux-mêmes ont apporté le démenti le plus formel à l'idée qu'il était incompétent en quelque manière. Je cite encore la *Tribune*:

Les clients qui résident à l'hôtel de façon permanente et que nous avons interrogés ont affirmé aujourd'hui qu'ils n'avaient aucune plainte à formuler se rapportant à la façon dont M. Pitt avait dirigé l'hôtel.

Tous ont déclaré qu'il rendait de précieux services à l'hôtel.

Un des clients a dit: "Je suis ici depuis 12 ans et je n'ai jamais rencontré personne de plus sympathique. C'est la distinction même, et il cherche toujours à aider tout le monde. La situation nous peine profondément."

Je répète que supposer qu'il n'existe aucun lien entre ces deux événements, c'est supposer que nous habitons un monde absurde où deux et deux ne font pas quatre. Il n'y a pas lieu de s'étonner que la *Tribune* pose la question suivante dans un éditorial du 13 novembre;

La nouvelle publiée dans la *Tribune*, selon laquelle M. Robert S. Pitt aurait été démis de ses fonctions comme directeur de l'hôtel Fort-Garry et transféré ensuite à Brandon, est importante surtout parce que le public est amené à se poser la question suivante: Y a-t-il ingérence politique dans la direction du National-Canadien ou de son réseau d'hôtels de la part des fonctionnaires de l'État qui sont près du premier ministre?

Et plus loin:

M. Pitt a-t-il bénéficié d'un juste procès? A-t-on examiné les plaintes portées contre lui et son hôtel? Nous n'avons rien pu découvrir qui permette de conclure affirmativement dans l'un ou l'autre cas. Il semble pluôt que le directeur de l'hôtel ait été privé de son poste sans enquête préalable suffisante parce qu'un membre du Gouvernement ou une personne touchant de près le Gouvernement a tempêté. Le National-Canadien se trouvera en mauvaise posture s'il doit compter avec l'ingérence du Gouvernement dans la direction de ses affaires.

Je veux vous demander, monsieur l'Orateur, comment la chose a pu arriver. Nous ne sommes pas des gens de cette sorte. A la Chambre les divergences d'opinion sont nombreuses; toutefois, j'ose dire que la Chambre a le sens de la justice et je crois que si tous les députés étaient libres d'exprimer leurs opinions ils conviendraient avec moi qu'il s'agit d'un cas d'injustice outrageante et qu'il est impossible de conclure autrement qu'en admettant que, directement ou indirectement, une certaine pression s'est exercée. C'est ce que soutient la *Tribune* et ce que je crois. Nous ne sommes pas des gens de cette sorte. Comment ces abus se produisent-ils? Il est clair, à mon avis, qu'ils découlent de ce que des gens détiennent trop de pouvoir trop longtemps. Ils arrivent à se prendre trop au sérieux et à abuser de leur influence. C'est une contrefaçon lamentable du sens de justice qu'on trouve d'ordinaire chez le Canadien moyen, que de se prendre trop au sérieux et de faire sentir le poids de son influence simplement parce qu'on est arrivé à un certain niveau.

L'importance de la question dépasse de beaucoup l'affaire de l'hôtel Fort-Garry et de M. Pitt. Elle met en cause tout le problème du National-Canadien et de l'exercice du pouvoir. J'espère qu'elle soulèvera l'indignation générale au point qu'on ne pourra pas l'étouffer, mais que justice sera faite. J'espère que la Légion se portera au secours de cet excellent fonctionnaire. J'espère que

le syndicat qui s'est déjà acquis notre gratitude pour avoir signalé l'incident au public fera pression, ainsi que tous les gens impartiaux, pour que les torts soient réparés dès maintenant et non pas dans des mois à la douce, à l'insu de tout le monde et sans véritable réparation puisque la victime de cette injustice voit sa réputation encore atteinte.

Enfin, je soumets la question au premier ministre, qui était là. Je suis certain qu'il ne tolérerait pas ce genre de choses. Je signale au premier ministre qu'il y a eu injustice qu'il faudrait redresser, non pas plus tard, mais immédiatement, non pas en cachette, mais ouvertement, afin que tout le monde sache à quoi s'en tenir.

Le très hon. C. D. Howe (premier ministre suppléant): Je ne me proposais pas de participer au débat actuel. J'y prends part à cause du discours qui vient d'être prononcé et pour une importante raison. Depuis nombre d'années, depuis bien des années avant mon entrée aux Communes, le Parlement a reconnu, en principe, qu'on ne peut intervenir à l'égard de l'administration interne du National-Canadien. Tous ceux qui sont ici depuis aussi longtemps que moi reconnaîtront que jamais depuis qu'ils sont membres de la Chambre des communes on n'a entendu un discours comme celui que nous venons d'écouter au sujet d'une personne qui n'est pas un fonctionnaire de l'État mais un employé du National-Canadien. Quoi qu'il en soit, ce discours a été prononcé par l'honorable préopinant et mon honorable ami doit en accepter la responsabilité.

M. Macdonnell (Greenwood): Je l'accepte.

Le très hon. M. Howe: Voyons quels sont les faits sur lesquels il se fonde. Il ne connaît de l'hitoire que ce qu'il a lu dans les journaux. Il le dit lui-même.

M. Macdonnell (Greenwood): Je suis au courant des faits.

Le très hon. M. Howe: De qui les tenez-vous?

M. Macdonnell (Greenwood): J'ai déclaré clairement que je ne répétais pas ce que j'avais entendu dire, que je m'en tenais aux nouvelles parues dans les journaux. Je suis bien satisfait de m'en tenir à ce qu'en ont dit les journaux, sans aller plus loin.

Le très hon. M. Howe: Le député ne sait que ce qu'il a appris par les journaux. Tout le monde a accès à cette source de renseignements.

M. Macdonnell (Greenwood): Vous ne savez même pas ce que renferme le journal.

Le très hon. M. Howe: Je dois corriger ce qui m'a échappé dans la chaleur de la discussion. J'oubliais que M. Pitt a été gérant de l'hôtel Nova Scotian. J'avais perdu cela de vue et je tiens à rectifier les faits.

Je ne sais rien quant à la compétence de M. Pitt. J'ai fait des séjours dans les hôtels dont il a été gérant; je ne l'ai jamais rencontré à l'hôtel Fort-Garry et je ne me suis jamais imaginé que je le rencontrerais autrement que par hasard. Depuis qu'il y avait assumé ses fonctions d'administrateur, j'y ai fait deux ou trois séjours. Le premier ministre a dit exactement ce que je suis en train de dire. Quand l'affaire a été rendue publique pour la première fois, il a dit: "Je n'ai pas rencontré M. Pitt; je ne m'attendais pas de le voir, et je ne l'ai pas vu".

M. Macdonnell (Greenwood): Ce n'est pas le premier ministre.

Le très hon. M. Howe: Le premier ministre ne faisait pas partie du groupe arrivé la veille. Il semble que certains incidents désagréables se soient alors produits relativement au groupe qui est arrivé plus tôt.

M. Macdonnell (Greenwood): Pourquoi le dites-vous si vous n'en savez rien?

Le très hon. M. Howe: C'est ce qu'on m'a dit...

M. Macdonnell (Greenwood): Pourquoi le croyez-vous?

Le très hon. M. Howe: Vous avez prononcé votre discours, un bien mauvais discours.

Une voix: Pas aussi mauvais que le vôtre.

Une voix: Il était bien meilleur que celui que nous entendons en ce moment.

Le très hon. M. Howe: Le ministère des Transports a répondu à la question de la façon qu'on répond toujours à de telles questions, en se fondant sur les renseignements que ce ministère possède.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre peut-il nier l'exactitude des avancés de la *Tribune*.

Le très hon. M. Howe: Je n'ai pas cherché à nier l'exactitude d'un journal. J'ai donné la réponse qui correspondait aux faits connus du ministère.

M. Macdonnell (Greenwood): Répondez à ma question!

M. l'Orateur: A l'ordre!

Le très hon. M. Howe: Il n'est pas nécessaire que le député fasse une crise d'hystérie. Il a commis une bien malheureuse gaffe. Il est préférable qu'il laisse les choses où elles en sont et me permettre de dire quelques mots. Si nous acceptons le principe énoncé ce soir,—c'est la raison pour laquelle je m'oppose à son attitude,—on pourra discuter à la

Chambre le déplacement de tout surveillant d'un endroit à un autre; on pourra en faire autant à propos de la promotion ou de la rétrogradation de tout gérant d'hôtel. Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'on peut administrer de cette façon le National-Canadien. C'est tout ce que je tiens à dire sur la question.

M. Macdonnell (Greenwood): Ce n'est pas un argument très solide.

Le très hon. M. Howe: Je ne connais rien qui puisse militer en faveur de M. Pitt ou lui nuire. Cependant, je suis assez renseigné sur l'administration des grosses sociétés commerciales pour savoir que les remarques de l'honorable député n'aideront aucunement l'avancement de M. Pitt dans le service où il est employé, service qui ne relève pas du gouvernement canadien.

Une voix: C'est précisément ce que nous attendions de vous. (*Exclamations*).

M. Macdonnell (Greenwood): Est-ce une menace?

Le très hon. M. Howe: Je n'ai aucune autorité sur l'administration du National-Canadien.

Une voix: La politique de la force.

Une autre voix: Nous pensions bien que vous y auriez recours.

Le très hon. C. D. Howe: Même l'honorable député de Lambton-Ouest (M. Murphy) est suffisamment intelligent pour savoir à quoi s'en tenir au sujet de ce que je viens de dire.

Une voix: Ça, c'est parler; merci beaucoup!

Le très hon. M. Howe: C'est le plus grand compliment que je puisse lui faire; il a à peu près juste cette intelligence-là. Ce que je veux prouver pour l'instant c'est que nous avons assisté ce soir à une tentative d'ingérence dans la régie interne du National-Canadien, faite de propos délibéré et sous prétexte de faire du bien à quelqu'un. Mon honorable ami avoue qu'il ne connaît rien à la question en dehors de ce qu'il a lu dans les journaux. Je suis disposé à le croire, à croire donc qu'il parle de quelque chose qu'il ne connaît pas directement et que je ne connais d'ailleurs pas directement moi-même. Quant aux insinuations selon lesquelles le premier ministre (M. St-Laurent) ou qui que ce soit en son nom ait présenté des observations quelconques à l'endroit de M. Pitt, favorables ou défavorables, je les nie, au nom même du premier ministre qui m'a assuré du contraire.

M. J. H. Dickey (adjoint parlementaire au ministre de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, en participant au débat à ce stade je n'ai pas l'intention de présenter un rapport détaillé du programme de production de défense. Il convient davantage que ces détails soient communiqués aux honorables députés dans le rapport du ministère de la Production de défense pour l'année en cours, et par l'entremise du comité spécial des dépenses relatives à la défense ou lorsque les crédits du ministère seront étudiés à la Chambre. D'un autre côté, il y a environ six mois que le ministre de la Production de défense (M. Howe) a parlé de ce programme pour la dernière fois à la Chambre; or il s'est passé depuis lors des choses importantes. Elles ont trait tant au domaine des matières brutes qu'aux programmes mêmes de production et d'acquisition.

La plupart des honorables députés savent qu'une amélioration marquée s'est produite ces derniers mois dans la situation mondiale des approvisionnements de matières brutes. En effet, au cours des derniers six mois, la Conférence internationale relative aux matières brutes a jugé que la situation justifiait la dissolution des comités de la pâte de bois et du papier, de la laine, du coton et de la bourre de coton. De plus, elle a décidé qu'il ne serait plus nécessaire de recommander de contingentements à l'égard du cobalt, du tungstène et du zinc.

Ici, au Canada, nous avons continué à suivre la ligne de conduite visant à lever le plus tôt possible les régies. Le 26 mai, les règlements régissant le plomb, le zinc et le cadmium ont été abrogés. Le 9 septembre, le ministre a annoncé que la mine de tungstène Emerald avait été vendue à la *Canadian Explorations Limited.* Au cours de l'année écoulée, les explorations que cette compagnie a effectuées sur ses propres claims ont révélé la présence d'une forte quantité additionnelle de minerai de tungstène, ce qui a eu pour effet d'améliorer la situation du Canada dans ce domaine.

Le 17 septembre, le ministre a également annoncé que les décrets de réglementation relatifs au fil et aux tiges de cuivre, au cuivre à tige et aux alliages de cuivre, ainsi qu'à l'aluminium, avaient été abrogés, de sorte qu'il n'était plus nécessaire pour l'industrie de soumettre ses commandes à l'approbation du ministère.

L'arrêté en conseil C. P. 4212, en date du 9 octobre 1952, supprimait de la liste des matériaux déclarés essentiels aux termes de la loi sur la production de défense, le bois de pulpe et le papier-journal. Ces denrées avaient été déclarées essentielles, non pas pour des raisons d'ordre national, mais afin de permettre au Gouvernement d'appliquer les répartitions qui ont été recommandées par la conférence internationale des matières pre-

mières. Lorsque la commission de la pulpe et du papier de la conférence internationale des matières premières a signalé qu'il n'était plus nécessaire de répartir la pulpe et le papier pour des raisons d'ordre stratégique, le Gouvernement a rayé ces denrées de la liste de produits essentiels.

Aux termes de l'arrêté en conseil C.P. 4551, en date du 28 novembre, la plupart des produits chimiques qui avaient été déclarés essentiels aux termes de la loi sur la production de défense ont été rayés de cette catégorie. Ici encore, une telle initiative a pu être prise parce que l'accroissement de la production avait, pour ce qui est de ces matières, rétabli l'équilibre entre l'offre et la demande.

Le 17 novembre, on rapportait le décret relatif à la réglementation du soufre. On a pu procéder à cette révocation d'abord parce que, ces derniers mois, les approvisionnements de soufre ont été, aux États-Unis, légèrement supérieurs à la demande, ce qui a permis aux autorités de là-bas de révoquer leur ordonnance de réglementation, et ensuite parce que les installations récemment aménagées au Canada en vue de la production du soufre ont commencé à fonctionner.

Ces mesures de déréglementation ont, bien entendu, été annoncées par le ministre dès qu'elles ont été décidées. Si je les ai passées en revue ce soir, c'est afin de souligner que le Gouvernement applique effectivement le programme qu'il avait annoncé et qui était de maintenir les mesures de réglementation au plus bas minimum compatible avec les exigences de notre effort de défense. D'autre part, à titre de pays occupant le premier rang pour ce qui est de l'exportation de plusieurs de ces matières, le Canada est tenu de collaborer le plus possible à satisfaire les besoins essentiels de ses alliés. Aussi devons-nous revoir constamment les approvisionnements de ces matières d'importance stratégique, et c'est ce que nous entendons faire.

Nous continuerons également à favoriser l'accroissement de la production au pays. A cet égard, il suffit de dire que les programmes d'expansion entrepris par nos plus importants producteurs primaires progressent de façon satisfaisante.

L'acier est un des produits d'importance stratégique qui tombaient sous le coup de notre réglementation mais, à l'heure actuelle, on peut discerner des symptômes d'amélioration dans nos stocks d'acier. L'industrie canadienne a tourné constamment à plein rendement et la production de l'acier aux États-Unis a rapidement rattrapé l'arrêt dans la production qui s'est produit l'été dernier.

Le mois dernier, une usine de finissage d'acier a été mise en train à Sault-Sainte-Marie; cette usine produira annuellement 250,000 tonnes supplémentaires de produits d'acier laminé. En outre, de nouvelles installations ont été mises en marche cette semaine à Hamilton; elles ajouteront par an 650,000 tonnes de lingots d'acier à notre production actuelle.

Toutefois, malgré cet accroissement de la production canadienne, la demande d'acier augmente constamment, de sorte qu'on s'attend à maintenir le niveau de nos importations en provenance des États-Unis, du Royaume-Uni et d'autres pays encore.

Au cours des deux dernières années, nous avons eu pour principe de régir la production et la répartition de l'acier, afin de nous assurer que les besoins immédiats de la défense seraient satisfaits en premier lieu, mais toujours en troublant le moins possible le courant du commerce normal. Étant donné qu'on peut s'attendre à un meilleur approvisionnement en 1953, le ministre de la Production de défense (M. Howe) estime qu'il est en droit d'abroger, à partir du 31 décembre de cette année, l'ordonnance SD-2 qui interdit les constructions de moindre urgence. Les restrictions concernant les stocks que prévoit l'ordonnance SD-1 seront également abolies à partir de la même date.

Il sera, néanmoins, toujours nécessaire de soumettre la répartition de l'acier à une réglementation, afin d'assurer les livraisons requises pour la défense. Même si nous pouvons envisager au cours des quelques prochains mois une amélioration constante des stocks d'acier en général, il y a lieu de souligner qu'il y aura encore, pendant quelque temps, pénurie de certains modèles et sortes d'acier déterminés, surtout de tôles d'acier et d'acier de construction. C'est pourquoi les annonces du relâchement des restrictions concernant l'acier ne signifient pas qu'on disposera immédiatement de grandes quantités d'acier à toutes les fins.

Je reviens maintenant à l'espect production de notre programme de défense. Dans la période d'incertitude que nous traversons, nous avons visé un triple but: tout d'abord, produire le matériel nécessaire pour faire face à nos engagements internationaux et assurer la défense de notre pays; en deuxième lieu, fournir les moyens de production nécessaires pour que le pays soit en mesure de produire à fond, si besoin en était, et, en troisième lieu, consolider notre économie de façon à ce qu'elle puisse fournir les matières

premières, les usines et l'outillage nécessaires au maintien de notre vie économique en cas de guerre totale.

Le ministre a souligné à la Chambre, le printemps dernier, que la première année de la mise en œuvre du programme de défense se ramenait, du point de vue de la production du matériel militaire, à une période de préparation et d'organisation et que, la seconde année, nous verrions les livraisons s'effectuer réellement et les installations se parachever. Bien qu'il reste encore quatre mois avant que soit terminée l'année financière en cours, la production est décidément commencée à tous égards. En ce qui a trait à certains aspects du programme, la plupart des livraisons ont été effectuées. Dans d'autres cas, la mise en train de la production d'ensemble vient juste de commencer. Quand il s'agit d'articles obtenus de la production commerciale courante, il est comparativement facile de satisfaire aux besoins du ministère de la Défense nationale. S'il s'agit d'armes militaires compliquées exécutées d'après de nouveaux dessins, il va de soi que ce n'est plus la même chose.

Une étude attentive du programme visant la production de défense indique que ni le Gouvernement, ni l'industrie n'ont pleinement prévu quelle tâche ardue ce serait de satisfaire aux exigences de la guerre moderne dans le domaine de la production, exigences qui ne sont pas moindres du fait que, afin de tenir compte des découvertes techniques les plus récentes, les devis sont sans cesse modifiés. Il est maintenant nécessaire de se prémunir contre le danger que le matériel ne devienne désuet avant même qu'on en commence la fabrication. Ces problèmes ne sont pas particuliers au Canada. Nous savons qu'ils se manifestent aux États-Unis et au Royaume-Uni. Ils tourmentent sans doute d'autres pays, y compris, nous l'espérons, l'URSS.

Une partie du problème tient à ce que nous travaillons dans des domaines tout à fait nouveaux et souvent avec de nouveaux matériaux. L'utilisation de la thermopropulsion, en ce qui concerne les avions, est un problème que nous n'avions jamais abordé auparavant. Il nous faut, en ce cas, fabriquer un moteur pesant plus d'une tonne et pouvant exécuter 8,000 révolutions à la minute. Dans la construction des navires, on emploie plus d'aluminium à la place du bois et de l'acier, ce qui exige la création de nouvelles techniques. Les facteurs de grande résistance, dans la construction des avions modernes, ont nécessité l'emploi de pièces forgées au lieu de pièces fabriquées. Les pièces forgées à haute résistance ont déterminé l'établissement d'exigences nouvelles et rigoureuses dans le domaine de la métallurgie. Pour ce qui est de la précision, tandis que la tolérance était d'un millième de pouce au cours de la dernière guerre, elle est maintenant d'un dix-millième de pouce.

[M. Dickey.]

Malgré ces problèmes, nous réalisons de bons progrès. Nous avons déjà livré du matériel compliqué en assez grande quantité aux trois armes. Avant la fin de la présente année financière, il y aura une augmentation accentuée des livraisons. Il importe de remarquer qu'une bonne partie de cette production sortira d'établissements canadiens qui n'existaient pas il y a dix-huit mois. Tous les honorables députés connaissent les immenses progrès accomplis par l'industrie canadienne pendant la guerre, ainsi que les immobilisations effectuées depuis. Cette multiplication de nos ressources industrielles a été d'une valeur inappréciable lorsque nous avons entrepris la réalisation de notre programme de défense actuel. Cependant, par suite de certains perfectionnements des armes de nos jours et parce que nous avons voulu fabriquer plus de pièces dans le pays, nous avons senti la nécessité de nouvelles installations et de nouvelles techniques pour réaliser notre projet. Dans certains cas, l'industrie a pu s'acquitter de cette tâche sans l'aide du Gouvernement, mais dans d'autres, on a permis l'établissement de la dépréciation anticipée pour compenser une partie des risques; parfois aussi nous sommes intervenus et nous avons fourni les usines ou les machines-outils nécessaires, en appliquant le principe de l'étatisation.

Ces aménagements représentent un élément principal de notre programme de production de défense. On a étudié soigneusement les domaines dans lesquels, pour des raisons économiques ou stratégiques, la production devait se faire au Canada, et nous avons pris des mesures afin d'établir ces installations de façon qu'elles puissent non seulement répondre aux besoins actuels mais aussi assurer une production à un rythme accéléré en cas d'effort maximum.

Je veux mentionner ce soir quelques-unes de ces installations qui fonctionnent actuellement. La plus grande partie du programme a trait à l'industrie de la construction d'avions. Il y a deux ans, le Gouvernement a acheté un terrain à Malton et a conclu un contrat avec A. V. Roe en vue de l'établissement de plans et de la construction d'une usine de moteurs à réaction qui devait être la propriété de la Couronne. La construction de cette usine est maintenant terminée.

L'outillage et le matériel ont été obtenus, en partie, de la première usine Roe de New-York où ont été fabriqués les premiers Orendas, mais surtout de diverses sources, en concurrence serrée avec les fabricants d'avions d'autres pays. Pour répondre aux nouvelles techniques de fabrication, il a fallu établir des modèles spéciaux pour la majorité de l'équipement. Ce n'est pas que cette usine puisse satisfaire à nos besoins immédiats, mais elle peut apporter une aide précieuse quand il s'agit de faire face à des besoins de production accrus. Des moteurs Orenda sortent maintenant des chaînes de production en assez grand nombre; ils sont destinés non seulement au CF-100 mais également au Sabre F-86, dont ils amélioreront grandement le rendement.

Nous fabriquons maintenant un plus grand nombre de pièces et d'éléments de fuselages et de moteurs aéronautiques qu'à aucune autre époque de notre histoire. Nous avons installé une usine qui fabrique le dispositif d'alimentation de l'Orenda tandis qu'une autre fabrique les chambres de combustion. Nous avons des usines qui fabriquent des lames pour les moteurs à réaction. Ces lames ressemblent à de petites ailes; elles doivent être forgées, usinées et finalement rodées jusqu'à une tolérance de deux millièmes de pouce. Une nouvelle usine canadienne fabrique actuellement, à partir d'un alliage spécial résistant à la chaleur, des pièces moulées et des anneaux destinés à l'extrémité du moteur à réaction, là où la température atteint 1,300 degrés Fahrenheit.

Certaines personnes s'imaginaient que le Canada serait incapable de produire les moulages de magnésium nécessaires à la réalisation du programme de construction d'appareils à réaction. Aujourd'hui des moulages sont produits en grandes quantités.

Les vitesses considérables des avions à réaction ont imposé un effort supplémentaire aux cellules d'avions; ce fait, joint à des chargements militaires plus importants, a entraîné un accroissement de poids. Nous avons dû accomplir de grands efforts pour produire des cellules perfectionnées, en vue d'obtenir le plus fort rendement possible. Dans le Sabre F-86, le revêtement du plan sustentateur se compose d'une plaque de tôle de trois huitièmes de pouce d'épaisseur. Aujourd'hui, au Canada, nous avons l'équipement capable de produire une plaque de 15 pieds de long qui va diminuant en épaisseur de cinq seizièmes à un seizième de pouce. Cette opération est vérifiée jusqu'à concurrence de trois millièmes de pouce.

Nous avons également d'autres usines qui produisent les éléments de trains d'atterrissage, des boîtes de changement de vitesse, des "radomes", des hélices, des raccords flexibles de tuyauterie et des filtres. Tout cela aboutit à rendre notre industrie aéronautique bien plus indépendante que par le passé.

Dans le domaine des constructions navales, des installations nouvelles permettent de produire des mécanismes de mouvement et l'équipement naval auxiliaire. Une nouvelle fabrique de turbines, aussi à jour que n'importe quelle usine du genre, n'importe où dans l'univers, produit actuellement des appareils complets de propulsion pour nos navires d'escorte.

En ce qui concerne les canons et les munitions, la plupart des travaux ont eu lieu dans les diverses divisions de la *Canadian Arsenals Ltd.* Les députés en général savent que la plupart de ces divisions ont été maintenues en état après la seconde guerre mondiale, de façon à pouvoir servir au besoin. En remettant ces usines en activité, nous y avons rétabli une partie des machines entreposées en y ajoutant des machines partout où il fallait.

Notre capacité de production en ce qui concerne les explosifs s'est accru constamment. L'usine de Salaberry à Valleyfield a été complètement restaurée et remise en marche par la *Defence Industries (1951) Limited,* filiale des *Canadian Industries Ltd.* Il y a environ deux mois, ainsi que l'a annoncé le ministre, la *Canadian Arsenals* s'est chargée de cette usine en tant qu'unité de production.

Voilà certaines des nouvelles installations mises sur pied au cours des deux dernières années. Dans certains cas, il a fallu creuser le sol, bâtir et outiller des usines. Dans d'autres, il a fallu procurer à des usines déjà en marche un supplément de machines-outils. Depuis la création du ministère en avril 1951, celui-ci a commandé environ 4,000 machines-outils dont la valeur est estimée à environ 35 millions de dollars. En dépit des longs décalages à l'égard des livraisons, 2,700 de ces machines étaient déjà installées dans les usines canadiennes en octobre de cette année. Elles sont venues s'ajouter à l'outillage remis en état, qui appartenait à la Couronne et avait été mis en réserve depuis la dernière guerre, pour être, à présent, attribué à la *Defence Industries.*

Ces entreprises, qui produisent dans le moment, ne constituent pas le fond uniquement de notre effort de préparation, mais elles forment aussi le noyau d'un effort de guerre totale, si jamais il nous est imposé. Ces entreprises se révéleront également importantes, pour peu que le permette la situation internationale, en ce qui a trait à notre économie générale.

J'ai traité deux aspects de notre programme de défense, c'est-à-dire la production d'armes et de matériel nécessaires pour faire face à nos besoins courants et l'aménagement d'installations en prévision d'un cas d'urgence réelle. Pour avoir une idée du programme d'ensemble, qu'il me soit permis de m'arrêter quelques instants à la troisième partie du programme que j'ai mentionnée tantôt, à l'importance d'une économie ferme et d'une vaste industrie de base comme mesure de défense au cas d'une agression future.

Au cours des dernières années, notre production, notre revenu et notre embauchage ont atteint des niveaux sans précédent. Fait particulièrement significatif, du point de vue de la défense, l'expansion économique s'est produite dans les domaines de notre économie qui seraient appelés à faire tous les frais de la mobilisation totale. L'ensemble des mises de fonds s'est maintenu à un très haut palier ces toutes dernières années; mais, depuis la guerre de Corée, leur caractère a subi une modification bien marquée. En vue de satisfaire aux besoins de la défense, nos industries de base ont pris une expansion marquée, accompagnée d'un changement qui a relégué au second plan les placements relatifs aux articles de consommation et aux services. C'est dire que nous pouvons maintenant fabriquer plus d'articles en fer et en acier, plus d'appareils électriques et une plus grande variété de produits chimiques qu'auparavant. En même temps, nous avons accru notre capacité de production d'énergie et nous avons réalisé des progrès dans d'autres domaines qui assureront le fondement nécessaire à la production massive de matériel militaire.

Dans le domaine de la collaboration internationale, des progrès constants n'ont cessé de raffermir le système de défense du monde libre. Dans nos relations avec les États-Unis, nos deux pays ont pris des mesures afin de collaborer plus étroitement à l'effort commun de défense. En février dernier, nous avons signé une entente qui simplifie et coordonne la méthode à suivre relativement aux contrats de défense, et qui assure une base plus satisfaisante d'après laquelle nos deux gouvernements peuvent effectuer des transactions. Un autre accord sur la sécurité permet au Canada et aux États-Unis d'échanger des renseignements relatifs à la production de défense avec un minimum de retard et de chinoiseries administratives.

L'utilisation la plus efficace des ressources du Canada et des États-Unis est essentielle au succès de l'effort de défense. Il y a plusieurs mois, alors que les commandes canadiennes placées aux États-Unis étaient à peu près deux fois plus considérables que les commandes placées dans notre pays, le ministre a signalé qu'il y aurait augmentation des commandes américaines et qu'il y aurait égalité entre ces dernières et les achats canadiens.

C'est ce qui se passe actuellement. Le nombre des contrats américains accordés dans le pays a augmenté de façon notable. Leur total a atteint la valeur de 325 millions durant l'année financière américaine 1951-1952. Au cours de la même période, les contrats canadiens ont atteint la valeur de 270 millions. La production ayant commencé dans nos installations, nous avons pu diminuer le nombre des vastes achats initiaux que nous devions faire aux États-Unis avant d'entreprendre la réalisation de notre programme de défense.

Par ailleurs, nos achats pour fins de défense au Royaume-Uni augmentent. Au cours de l'année financière 1950-1951, la valeur des commandes de défense placées au Royaume-Uni par le gouvernement canadien a atteint le montant de 8 millions. Durant l'année financière 1951-1952, le montant en a été d'environ 38 millions. Au cours des sept premiers mois de l'année financière actuelle, la valeur des commandes a été d'environ 55 millions.

Je n'ai pas l'intention de prolonger mon exposé, monsieur l'Orateur. Pour résumer brièvement, la situation s'est améliorée en ce qui a trait aux matériaux d'importance stratégique, et nous profitons de l'occasion pour hâter la déréglementation, compte tenu des exigences en matière de défense. Des quantités importantes de matériel compliqué sont maintenant à la disposition des forces armées et le nombre de livraisons en augmentera de façon notable avant la fin de l'année financière. Un réseau impressionnant de nouvelles installations a été établi durant les deux dernières années. Ces installations forment la véritable base de notre effort de défense. Nous avons enfin réussi à maintenir l'économie canadienne à un niveau sans précédent, de façon non seulement à opposer un puissant rempart au communisme, mais aussi à assurer à nos compatriotes le niveau de vie le plus élevé de notre histoire.

M. George H. Hees (Broadview): Monsieur l'Orateur, le 24 novembre dernier, le premier ministre (M. St-Laurent) disait à la Chambre qu'il ne croyait pas que la population avait été imposée avec exagération. Je tiens à lui dire aujourd'hui, au nom des gens que j'ai l'honneur de représenter, qu'ils se croient frappés d'impôts excessifs et depuis très longtemps.

Ils savent que depuis l'entrée en fonctions du ministre actuel des Finances (M. Abbott), en décembre 1946, le Gouvernement a soutiré à la population plus d'un million de dollars par jour en plus de ce dont il avait besoin pour acquitter toutes les dépenses de l'État.

D'où il suit que depuis six ans la famille canadienne moyenne de cinq membres a été imposée de plus de $750 en trop.

Les chefs de famille de ma circonscription estiment que $750, c'est beaucoup d'argent qu'ils auraient pu dépenser de bien des manières au lieu de le confier au Gouvernement. Ils sont d'autant plus mécontents d'avoir donné ces $750 qu'ils savent qu'on n'en avait pas besoin pour acquitter les dépenses que le Gouvernement...

M. Cannon: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. Hees: Monsieur l'Orateur, je serai heureux de répondre aux questions de l'honorable député lorsque j'aurai terminé mes observations. Les habitants de ma circonscription sont mécontents, je le répète, monsieur l'Orateur, d'avoir eu à donner ces $750 parce qu'ils savent que le Gouvernement n'en avait pas besoin pour acquitter ses dépenses. Ils ne voient aucune raison de donner cet argent au ministre des Finances (M. Abbott).

Durant la guerre, un des dangers les plus à craindre est le sabotage. En temps de paix, il semble que le danger qu'on ait le plus à craindre soit "l'abbottage".

Le très hon. M. Howe: Faut-il voir là un trait d'esprit?

M. Hees: Je tiens à dire quelques mots, monsieur l'Orateur, de la retraite forcée du brigadier A. B. Connelly, jeune et brillant officier qu'on a congédié afin d'avoir un bouc émissaire sur qui faire retomber l'échec du Gouvernement lors de l'affaire de l'île Koje. Pendant quatre ans, de 1927 à 1931, le brigadier Connelly a été mon compagnon de classe au Collège militaire royal. En quatre ans, on a le temps d'en apprendre long sur le caractère et la compétence d'un homme. Tous ses camarades de l'époque étaient convaincus qu'il était l'un des cadets les plus brillants, les plus intelligents et les mieux doués jamais sortis de cette institution. Comme l'a signalé l'autre jour le député de Nanaïmo (M. Pearkes), la carrière du brigadier, depuis sa graduation, a été marquée par un avancement rapide vers un des postes les plus élevés de l'armée.

J'ai connu beaucoup de gens qui ont été associés au travail du brigadier Connelly jusqu'au moment où il a été destitué. J'en ai connu beaucoup d'autres qui ont servi sous ses ordres. Tous sont unanimes à reconnaître qu'il était destiné aux plus hautes fonctions.

Quelle grave erreur le brigadier Connelly est-il censé avoir commise? Il a simplement traité comme une question de routine, au lieu d'en informer les autorités par câblogramme de première priorité, l'intention de confier des travaux de garde à une compagnie de notre 25e brigade, sur l'île Koje. N'importe quel militaire aurait agi exactement comme l'a fait le brigadier Connelly parce que, pour des soldats, l'affectation d'une compagnie à des travaux temporaires de garde est une affaire courante qui ne requiert pas de décision formelle de la part du Gouvernement.

Si tous nos officiers supérieurs doivent savoir, à l'avenir, se plier aux excentricités de la mentalité politique libérale, il leur faudra sans aucun doute suivre un cours spécial pour se familiariser avec cette science très inexacte. Je crois que ce serait là imposer de bien trop lourdes responsabilités à des hommes dont la tâche est d'apprendre à mener nos troupes de Corée au combat.

Je consacre un instant à un autre point soulevé par le représentant de Nanaïmo dans un discours prononcé ici, le 1er décembre. Il a parlé des dispositions d'après lesquelles, à l'avenir, le temps passé aux écoles militaires sera inclus dans la période de service militaire lors du calcul de la pension des officiers de nos forces armées. Comme lui, j'estime que c'est là une décision aussi juste que souhaitable. Il convient également que les officiers qui détiennent déjà leur brevet puissent inclure le temps qu'ils ont passé dans les écoles militaires dans la période qui sert de base pour établir le chiffre de la pension. Le gouvernement devrait étudier une mesure aussi nécessaire que celle-là. J'espère donc que le gouvernement étendra prochainement la portée du règlement afin d'inclure ces officiers.

(Texte)

M. J.-E. Lefrançois (Laurier): Monsieur l'Orateur, je ne suis entré dans cette enceinte qu'à l'automne de 1949 et c'est la première fois que je prends la parole. Le mandat que j'ai reçu des électeurs de mon comté est très explicite: on a voulu que je vienne ici appuyer la politique du Gouvernement. Je pourrais même dire que ce fut l'expression presque unanime de la volonté des électeurs du comté de Laurier, puisque le parti conservateur progressiste, conscient du désir de la population, n'a pas présenté de candidat. Le parti C.C.F., à son tour, suivit l'attitude des conservateurs progressistes. Le seul adversaire que j'eus, alors, fut un candidat ouvrier progressiste, qui réussit à recueillir à peine quelques centaines de votes, en évitant le plus possible de mentionner le nom de son parti.

Ce mandat, j'ai conscience de l'avoir rempli sans devoir intervenir dans la politique du Gouvernement qui, depuis 1949, a conservé la même orientation.

En 1949, les électeurs de la circonscription de Laurier, à la suite de ceux de tout le pays, ont exprimé leur confiance dans le parti libéral, parce qu'il avait été l'artisan d'un Canada uni, souverain et prospère, où tous les citoyens jouissaient déjà de la sécurité à un degré élevé.

En 1949,—est-il nécessaire de rappeler un souvenir si vivace au sein de la population, aussi cuisant pour nos adversaires; les Canadiens, d'un océan à l'autre, ont choisi le très honorable Louis St-Laurent comme chef de la nation.

Personne n'a eu à le regretter. Sous le régime du parti libéral, le Canada n'a cessé de raffermir son unité, sa souveraineté, sa prospérité et la sécurité de sa population. Incidemment, les conservateurs qui, depuis les élections des États-Unis, se plaisent à s'identifier aux républicains américains,—on s'illusionne autant qu'on peut,—devraient se rappeler que toutes les grandes revues et tous les grands journaux américains qui ont combattu pour la victoire du parti républicain ont, depuis un an surtout, glorifié la mise en valeur économique et financière du Canada de même que sa prospérité grandissante. Plusieurs ont même formulé le souhait que leur pays soit dirigé par un groupe d'hommes tels que ceux qui constituent actuellement le Gouvernement canadien.

Au cours de la campagne électorale de 1949, nos adversaires, transformant leurs espoirs en prévisions, pronostiquaient la démission du très honorable Louis St-Laurent dès le lendemain des élections.

A la satisfaction et pour le bonheur des électeurs de mon comté, comme de ceux de tout le pays, le très honorable Louis St-Laurent est encore chef du parti libéral et du Gouvernement. Pour tous, il demeure l'homme de toute la nation; et ce n'est pas simple galanterie que de souligner que la première dame du Canada est encore aujourd'hui Mme Louis St-Laurent.

Monsieur l'Orateur, je désire rendre hommage à mon prédécesseur, l'honorable Ernest Bertrand qui, pendant 14 ans représenta avec une remarquable dignité le comté de Laurier. Ses électeurs furent honorés par sa nomination au sein du cabinet, où il fut d'abord ministre des Pêcheries, puis ministre des Postes. Les électeurs de Laurier lui conservent un souvenir reconnaissant, et l'admiration qu'ils lui témoignaient n'a en rien diminué malgré son éloignement de la scène publique, depuis son élévation à la magistrature.

L'appui de mon comté au Gouvernement est aussi assuré aujourd'hui qu'il l'était en 1949; et il est également puissant dans toutes les paroisses qui s'y trouvent. Aussi n'ai-je eu besoin de formuler aucune protestation lorsqu'on l'a considérablement modifié lors du dernier remaniement de la carte électorale.

Je n'ai qu'un seul regret, c'est de perdre ainsi une partie considérable de la population qui m'a fait confiance lors de ma première élection et, en même temps, d'organisateurs et d'amis dévoués qui ne m'ont jamais ménagé leur appui. En les perdant, cependant, j'ai le bonheur d'en connaître d'autres, car les limites de mon comté comprendront dorénavant une plus grande partie de la paroisse Saint-Jean-Baptiste, où j'ai toujours reçu un accueil si sympathique.

A l'approche des élections générales, nos adversaires multiplient leurs déclarations imbues du souci électoral. Ainsi ils parlent beaucoup d'assurance-santé.

Il n'est pas surprenant que nos socialistes préconisent une nouvelle mesure de sécurité sociale; ils voudraient tellement que tous les citoyens dépendent d'un État qu'ils dirigeraient un jour. Pourtant, s'ils réussissaient à tout étatiser, suivant leur politique, la misère serait telle dans notre pays que chaque citoyen devrait compter sur l'État pour manger son pain quotidien.

Cependant, lorsqu'on voit les tories,—qui, par principe, ont toujours été opposés à toute mesure de sécurité sociale,—favoriser une telle mesure, on ne peut en conclure qu'une seule chose: ils sont fatigués d'être dans l'opposition et ils ont résolu de renoncer à leurs principes et à leur passé pour tenter de s'emparer du pouvoir.

En réclamant l'établissement d'un système d'assurance-santé, nos adversaires ne font cependant qu'approuver d'avance une mesure que le gouvernement libéral adoptera en temps opportun.

Il est d'ailleurs remarquable de constater que ce que l'on a pu trouver de bon dans les programmes de nos adversaires, à une époque quelconque, ce sont les libéraux qui l'ont finalement réalisé.

A mon sens, avant d'adopter un système d'assurance-santé, il est nécessaire d'agrandir et de multiplier le nombre des hôpitaux, sanatoriums et autres institutions médicales.

Avant de permettre à un plus grand nombre de citoyens d'entrer dans ces institutions, il faut augmenter l'espace disponible et le nombre des instruments nécessaires.

Avant même d'appeler les ambulanciers, il faut s'assurer qu'il y a, à l'hôpital, un lit pour recevoir le malade.

Aussi, le Gouvernement fait-il preuve de sagesse en réalisant, étape par étape, son programme relatif à la santé.

Tout près du malade, il y a cependant l'invalide. Un malade peut être privé pendant quelques jours, quelques semaines ou quelques mois, des revenus nécessaires pour sub-

venir à ses besoins et à ceux des membres de sa famille. L'invalide, lui, en sera peut-être privé pendant toute sa vie. Le malade doit acquitter des frais considérables pendant une période plus ou moins longue. L'infirme devra probablement assumer, sa vie durant, les frais qu'entraîne son infirmité.

Il se fait actuellement au Canada un travail remarquable pour la réhabilitation des invalides, surtout chez les anciens combattants. On y obtient des résultats extraordinaires.

Cependant, une grande proportion des infirmes ne pourra jamais se réhabiliter. Il y a quelques années, l'honorable député de Terrebonne (M. Bertrand) proposait l'adoption d'un plan d'allocations spéciales en leur faveur. Je le félicite d'avoir ainsi appelé l'attention du Gouvernement sur leur sort et je formule à mon tour le vœu que, lorsque l'heure sera venue d'instituer un système national d'assurance-maladie, on pense également aux invalides.

On connait déjà la pension aux aveugles; mais combien d'autres infirmités de toutes sortes affligent un aussi grand nombre de citoyens qui, débiles, vivotent misérablement en laissant dans la misère ceux qui dépendent d'eux.

S'il est un cas où la charité ne peut suffire à la tâche, c'est bien celui-là. Je suis convaincu que toute la population approuverait avec enthousiasme l'adoption d'un système d'allocations aux infirmes.

Je suis également assuré que mon parti, qui a si rapidement élevé le régime de vie du citoyen canadien, voudra procurer à l'infirme le minimum de confort et de sécurité auquel tout homme a droit dans un pays véritablement civilisé.

Avant de reprendre mon siège, je veux féliciter le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Deslières) et celui qui l'a appuyé (M. Schneider). Ils ont su exprimer l'opinion et les sentiments de la grande majorité des Canadiens.

J'ai écouté avec grand plaisir l'honorable député de Brome-Missisquoi, que j'ai appris à connaître et à estimer au cours de sa campagne électorale. La Chambre a eu l'occasion de constater avec quelle facilité il peut s'exprimer dans les deux langues.

Je veux, en terminant, souhaiter que le Gouvernement, après nous avoir gratifiés d'un aussi parfait système d'amplificateurs, veuille bien nous favoriser de la traduction simultanée, ce qui permettrait à chacun d'écouter tous les discours dans sa propre langue, quelle que soit celle de l'orateur. Je suis convaincu que pareille innovation assurerait une meilleure compréhension entre tous les membres de la Chambre.

(*Traduction*)

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, avant qu'on mette aux voix cette proposition de sous-amendement, je veux dire en quelques mots,—j'assure aux députés que je serai bref,—pourquoi le groupe cécéfiste peut appuyer et appuiera la proposition. Voici le sous-amendement que le député de Lethbridge (M. Blackmore) a proposé hier après-midi:

> Que la proposition d'amendement soit modifiée par l'adjonction de l'alinéa suivant: *f*) proposer à la Chambre un programme financier et économique qui, tenant compte des faits, assurerait la mise en valeur rationnelle des ressources du Canada, garantirait aux producteurs des marchés suffisants, à des prix rémunérateurs, et fournirait à chaque Canadien sa juste part des richesses qu'on peut tirer de nos ressources.

Si j'en avais eu le temps, j'aurais aimé lire les observations faites cet après-midi par le député de Lethbridge. Ce discours ne manquait pas, à mon avis, de substance, mais je ne pense pas ainsi, je le crains, pour les raisons que pourrait imaginer l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore). Pour ce qui est de l'honorable représentant lui-même, nous sommes voisins depuis longtemps et il est un bon voisin; j'aimerais seulement le voir faire ce que le poète Burns considérait comme une bonne chose, "*O wad some power the giftie gie us, to see oursel's as others see us!*" Cela lui ferait du bien, car si quelqu'un peut se rendre ridicule à la Chambre, c'est bien l'honorable représentant de Lethbridge. Je déplore que l'honorable député ne soit pas présent actuellement, mais lorsqu'il enfourche son sujet favori, il semble perdre tout sens de la mesure et ne pas tenir compte de la mesure que le reste d'entre nous peut conserver.

Je suis peut-être aussi stupide qu'il le prétend et pourtant je ne me fais pas trop de soucis à ce sujet. Ce n'est déjà plus de mon âge. Mais si je n'étais pas plus versé que l'honorable représentant de Lethbridge en matière économique, je m'inquiéterais sûrement.

J'ai dit que le parti cécéfiste voterait en faveur de son sous-amendement et j'en ai indiqué les raisons. A vrai dire, le parti cécéfiste est bien le seul groupe de la Chambre qui puisse en toute logique et conscience voter pour le sous-amendement. A mon sens, les créditistes eux-mêmes ne peuvent voter en faveur de ce sous-amendement en toute logique et conscience, car pour ce faire ils devraient répudier entièrement ce que disait il y a seulement deux ou trois jours l'honorable député de Macleod (M. Hansell). Je vais donner lecture de ce qu'il a dit. Je l'ai

déjà fait au cours du débat, soit mardi dernier, mais je vais en donner de nouveau lecture. Il s'agit de la page 254 du hansard. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a posé la question suivante:

M. Knowles: Voulez-vous renoncer à la législation sociale?

M. Hansell: Je voudrais répondre à la question du député, si on me le permet. On a toujours constaté que personne ne peut facilement retirer ce qui a été donné ni défaire ce qui a été fait.

Qu'est-ce que cela signifie? Cela veut dire qu'il aimerait se débarrasser le plus tôt possible de notre législation sociale. Il aimerait rayer des statuts du Canada toute la législation sociale qu'ils renferment. Je poursuis la citation:

... A mon avis cependant, le plus grand bien qu'on puisse faire à la population c'est de lui laisser entière liberté d'agir selon sa conscience et selon sa volonté.

Si l'on veut lui laisser entière liberté d'agir selon sa conscience, pourquoi préconiser un régime financier et économique propre à assurer la mise en valeur méthodique des ressources du Canada? Pourquoi proposer un programme financier et économique qui garantirait aux producteurs des marchés suffisants, un programme qui fournirait à chaque Canadien sa juste part des richesses qu'on peut tirer de nos ressources? Tous les projets que comporte ce sous-amendement exigent des préparatifs de grande envergure. Qui décidera quelle doit être la part de chacun? S'en remettra-t-on au hasard? Si c'est affaire de hasard, comment le faible pourra-t-il faire concurrence au fort? A-t-on jamais rien vu de plus renversant que la contradiction manifeste entre la déclaration que formulait ici le 1er décembre le député de Macleod et le sous-amendement que le député de Lethbridge a proposé le 10 décembre?

On peut dire que les créditistes nous en passent de belles. D'une part, ils proclament qu'ils défendent la libre entreprise et qu'ils en sont les seuls champions. En Colombie-Britannique, ils se disent le seul parti au service de l'entreprise libre. Les libéraux, comme la CCF, sont des socialistes. Je ne sais pas ce que sont les conservateurs, c'est-à-dire les quelques rares conservateurs qui ne se sont pas ralliés au parti créditiste.

L'hon. M. Sinclair: Il y en a très peu.

M. MacInnis: Quoi qu'il en soit, ils ne favorisent pas la libre entreprise. Les créditistes sont les seuls véritables défenseurs de la libre entreprise. Si l'on en croit le représentant de MacLeod, leur programme est de fournir l'argent requis, tout l'argent que la population demande, et de s'en remettre ensuite à la Providence.

[M. MacInnis.]

M. Laing: Et tout sera pour le mieux.

M. MacInnis: Il n'est pas étonnant que leurs réunions débutent par le chant de l'hymne *Oh God, our help in ages past,* car nous aurions certainement besoin de l'aide divine dans quelques années si leur programme était mis à exécution.

J'ai étudié la doctrine du crédit social,—ce que l'on fait passer pour du crédit social. Je ne crois pas qu'une telle chose existe,—et là je n'adopte pas l'attitude de celui qui voyait une girafe pour la première fois,—je ne crois pas que le crédit social existe.

M. Shaw: Y croyez-vous?

M. MacInnis: Non, je n'y crois pas.

M. Shaw: Pourquoi avez-vous appuyé, en 1935, la motion tendant à la mise en vigueur de ce régime?

M. MacInnis: Je ne crois pas à ce système.

M. Shaw: J'ai consigné les faits il y a trois ans.

M. MacInnis: Fort bien. Vous pouvez recommencer si vous le voulez. Même si j'ai agi de la sorte, en 1935, je ne le ferais pas de nouveau, car mes honorables amis ont montré qu'ils n'avaient rien appris depuis 1935. Je le répète, j'ai lu tous les livres que le major Douglas a écrits.

Après avoir lu ses écrits et ceux de nombreux autres économistes, j'ai tiré mes propres conclusions sur l'impasse dans laquelle se trouve de temps à autre notre régime économique. Notre désorganisation économique n'est pas attribuable, j'en suis persuadé, au fait que les ressources monétaires sont insuffisantes pour assurer la distribution des denrées produites. Je l'ai répété maintes fois ici et je le redirai encore ce soir, c'est que, bien que les ressources monétaires soient suffisantes, certains ont plus d'argent qu'ils n'en peuvent dépenser tandis que d'autres n'en ont pas assez pour faire face à leurs besoins. C'est pourquoi les denrées s'accumulent et ne peuvent se vendre. Je ne m'attends pas que tout le monde soit d'accord là-dessus, et je ne tiens pas pour stupides ceux qui ne partagent pas cet avis.

L'objet de notre régime économique actuel n'est pas de produire des biens et des services pour répondre à des besoins sociaux, mais de produire des biens et des services en vue de permettre au propriétaire du capital utilisé de réaliser des bénéfices; ce n'est qu'à titre accessoire que notre régime répond en même temps à des besoins sociaux. L'objet du régime est le bénéfice; le reste n'est qu'accessoire. Tant que mes amis qui sont à ma gauche ne l'apprendront pas, ils n'entendront rien à notre régime économique.

M. Low: On ne peut apprendre ce qui ne correspond pas à la réalité.

M. MacInnis: Vous avez appris une foule de choses qui ne correspondent pas à la réalité. Le *Journal* d'Ottawa, livraison du 4 décembre, renfermait un éditorial sur le cabinet d'hommes d'affaires formé par le président désigné, le général Eisenhower. Cet éditorial est intitulé: "Gageure pour le monde des affaires".

Les hommes d'affaires ont soutenu depuis longtemps que le gouvernement avait besoin de plus d'habileté dans le domaine des affaires, ou, en d'autres termes, de plus d'hommes d'affaires dans ses rangs. Ils doivent être ravis, en voyant les hommes que le général Eisenhower a nommés dans son Cabinet ou désignés pour d'autres fonctions de premier rang. Voilà bien au moins une génération que les États-Unis n'avaient eu, parmi leurs fonctionnaires, si abondante moisson d'hommes d'affaires réputés.

Ainsi, nous voyons le directeur de la *General Motors* devenir secrétaire à la Défense, un homme occupant une position-clef dans l'industrie du charbon et de l'acier, nommé secrétaire du Trésor un des dirigeants dans le champ à forte concurrence des ventes d'automobiles, devenir directeur général des Postes, le directeur de la deuxième banque américaine quant à son importance, nommé ambassadeur en Grande-Bretagne et ainsi de suite, jusqu'au bas de l'échelle.

Les beaux jours des "économistes", des idéologues et mêmes des politiciens "pratiques" semblent bien finis.

Pour moi, je serais plus sûr de ce déclin, quand nous aurons la paix en Corée, quand la guerre froide aura touché à son terme, à condition bien entendu qu'un conflit véritable n'ait pas éclaté. Je suis prêt à bouffer mon chapeau qu'Eisenhower sera incapable de faire mieux que ses prédécesseurs, Hoover ou Coolidge; je boufferai mon chapeau; peut-être ai-je tort de dire mon chapeau, car avec mon dentier ce ne sera pas facile; mais je suis prêt à manger quelque chose de coriace. Le *Journal* poursuit en disant:

C'est, pour les hommes d'affaires, un défi; ils devront relever le gant en prouvant que de nos jours le monde des affaires est autre chose que le simple égoïsme systématique.

Ce qui veut dire qu'hier ou à l'époque de Hoover, les affaires n'étaient rien qu'égoïsme systématique. De fait, s'il en va différemment aujourd'hui, ce n'est guère la faute des hommes d'affaires mais bien des syndicats et du mouvement socialiste. Ils ont civilisé les affaires. L'éditorial continue en ces termes:

que le capitalisme libre est plus que la liberté d'exploiter . . .

Cela veut dire que le capitalisme libre signifiait la liberté d'exploitation.

que les capitaines d'industries sont maintenant bien éloignés de leurs prédécesseurs aux méthodes méprisantes à l'égard du public, des exploiteurs qui ont amassé d'immenses fortunes par leur conduite antisociale, pour ajouter au scandale en exhibant leur richesse grossière.

Voilà le portrait de l'homme d'affaires tel qu'il était avant d'être civilisé par les événements et les tendances actuelles. Ils ne seraient pas mieux aujourd'hui et ne pourraient même pas l'être, si l'on supprimait les restrictions, car, je le répète, leur objectif n'est pas de fournir des marchandises ni des services, de nourrir, de vêtir et d'abriter la population, ni de lui procurer tout ce qui est nécessaire à la famille; mais de réaliser des bénéfices en exploitant nos moyens de production. On ne pourrait remédier à cet état de choses en nommant une commission monétaire, même si l'on pouvait l'améliorer.

J'appellerai l'attention sur le fait que le député de Lethbridge a déclaré que son groupe instituerait une commission monétaire. Dans quel but? Je me souviens du moment où l'on a (j'allais dire fait un chahut du diable, mais ce ne serait pas parlementaire) où l'on a formulé des critiques acerbes contre ce groupe parce qu'il préconisait la création d'une commission d'organisation? Quelle différence y a-t-il entre une commission monétaire et une commission d'organisation? Je l'ignore.

Voyons donc un peu ce que cette commission monétaire va organiser. Elle doit prévoir l'instauration et le fonctionnement d'un programme financier et économique qui assurera la mise en valeur méthodique des ressources du pays. Tâche considérable! Elle établira un programme financier et économique qui assurera des débouchés convenables et des prix satisfaisants aux producteurs. Elle établira un programme financier et économique qui assurera à chaque Canadien sa juste part de la richesse que nos ressources peuvent fournir.

Voilà un parti qui tient à la libre entreprise. Je ne suis pas tout à fait certain que les grandes entreprises, apprenant ce qu'il est vraiment, soient aussi disposées à contribuer à sa caisse électorale qu'elles le sont dans le moment ou qu'elles l'ont été récemment.

Le député de Lethbridge a parlé aujourd'hui du "juste" prix. Ainsi que je l'ai dit l'autre jour, il y a longtemps que j'essaye de savoir ce qu'est le juste prix. Je l'ai demandé à tous les membres du parti du Crédit social qui auraient voulu me le dire, mais aucun ne l'a fait jusqu'ici. Le député de Lethbridge en est peut-être venu plus près que quiconque.

Cette commission monétaire serait chargée d'établir le prix de tout. On sait ce que "tout" veut dire. Ce sera notre chemise, notre chapeau, notre pardessus, nos chaussures, les choux, le foie et tout ce que nous mangeons, les souricières et tout ce que nous achetons. On établira un juste prix pour tout article. S'il n'y a pas de juste prix, les prix injustes donneront lieu à des bénéfices exagérés.

Il y a quelques années, j'ai discuté cette question avec le représentant de Lethbridge. Il a pris la parole le 21 juin 1948. Dans les discours qu'il a prononcés hier et aujourd'hui, il n'a fait que répéter ce qu'il a déjà dit à la Chambre une douzaine de fois. Il y a peut-être exprimé quelques nouvelles idées, mais je connais son discours presque par cœur. Je savais qu'il parlerait des bradburies, qu'il ferait intervenir sir Basil Blackett et tous les autres.

Cela me rappelle l'époque où j'étais au service d'un cultivateur. On y faisait la prière en famille tous les matins. Pendant que le cultivateur lisait la Bible et faisait sa prière chaque matin, il me fallait surveiller les vaches pour qu'elles n'aillent pas dans le champ de trèfle. A peu près toujours au même moment, au milieu de sa prière, le cultivateur regardait à travers la fenêtre et me disait: "Angus, allez envoyer les vaches". Je pourrais répéter cette prière par cœur, tout comme je pourrais répéter le discours du représentant de Lethbridge. Dans son discours du 21 juin 1948, ainsi qu'on peut le voir à la page 5770 du hansard, le député de Lethbridge a déclaré:

> Je préfère l'expression "entreprise privée" à celle d'"entreprise libre"...

J'ai entendu à Vancouver un créditiste déclarer que l'entreprise individuelle existe en Alberta, oui, l'entreprise individuelle à la *Imperial Oil*. Le député a poursuivi ainsi:

> ...parce que le mot "libre" donne à entendre la liberté complète, celle par exemple de créer des monopoles ou de fixer à sa guise les prix, ce qui va à l'encontre de la doctrine créditiste. Le Crédit social soutient que l'entreprise privée, mûe par le stimulant le plus naturel qui soit, orientée vers la production de denrées et stabilisée par le programme créditiste du juste prix qui permet d'ajouter des bénéfices raisonnables au coût de revient, constitue entre nos mains un remarquable instrument qu'on pourrait comparer à un puissant cheval que l'homme maîtrise et utilise à ses fins. Elle peut produire abondamment sans nuire à d'autres ni à elle-même. Telle est la doctrine du Crédit social.

M. H. R. MacMillan est-il ici? Je répète que j'aurais vraiment aimé avoir le temps de lire le reste du discours que l'honorable député de Lethbridge a prononcé aujourd'hui.

M. Low: Je croyais que vous aviez dit que vous le connaissiez par cœur.

M. MacInnis: Je le connais par cœur; mais tout comme monsieur l'Orateur s'assure une copie du discours du trône pour éviter toute erreur, ainsi j'aimerais avoir un exemplaire du discours de l'honorable représentant afin de m'éviter toute erreur et de me faire rappeler au règlement parce que j'aurais mis un "et" ou un "le" au mauvais endroit.

[M. MacInnis.]

Nous pouvons appuyer cet amendement, mais je suis étonné de voir non seulement que le parti créditiste a présenté ce sous-amendement, mais encore qu'il lui donnera ses voix, car ce sous-amendement ne procède sûrement pas de la ligne de conduite qu'il préconise en Colombie-Britannique.

(Texte)

M. J.-H. Rousseau (Rimouski): L'an passé, lorsque j'ai fait mon premier discours, j'ai parlé en français et j'ai donné la raison pour laquelle je le faisais, c'est-à-dire que je me prévalais du privilège de tout nouveau député de se servir de sa langue maternelle en prononçant son premier discours.

Cette année encore, je vais parler français, et pourquoi? Ma paroisse natale, où j'ai toujours vécu depuis 75 ans, étant sans vantardise, depuis 20 ans, un petit Canada, et je pourrais ajouter la capitale, le siège, le foyer de la bonne entente, j'estime de mon devoir de faire mes observations dans cette langue française que presque tous les honorables messieurs de la Chambre, de nationalités différentes de la nôtre, comprennent et désirent parler. En effet, lorsque je rencontre dans les corridors ou ailleurs des honorables collègues de langue anglaise, ils me disent à chaque fois, et avec leur plus beau sourire: M. Rousseau, comment ça va? il fait beau aujourd'hui; il n'y a plus de neige?

Et les honorables députés de la Chambre ne sont pas les seuls à vouloir s'exprimer en français. Ce n'est un secret pour personne que Lord Alexander, l'ancien et si distingué Gouverneur général, prenait des leçons de français plusieurs fois la semaine d'une religieuse française de la rue Sussex! Lorsqu'il lisait la version française du discours du trône, sa prononciation était, je pourrais dire, presque parfaite. Avant de s'embarquer pour l'Angleterre, à Halifax, où il a fait son discours d'adieu à la population qu'il avait tenu à connaître dans toutes ses œuvres par de fréquentes visites à travers le Canada, population qu'il aimait tant, il a naturellement parlé dans sa langue maternelle d'abord, mais la partie de son discours qu'il a prononcée en français laissait voir, par l'intonation de sa voix, l'estime qu'il vouait aux Canadiens-français, détail que tous ses auditeurs de langue française ont discerné.

Nous avons le grand honneur, vous le savez tous, d'avoir comme Gouverneur général un Canadien du Canada, fait remarquable et unique dans notre histoire, dû au parti qui dirige si bien les destinées du pays, page glorieuse au livre d'or du Canada.

Or, comme son distingué prédécesseur, Son Excellence le Gouverneur général M. Vincent Massey, histoire de connaître les honorables membres du Sénat et de la Chambre des communes, les a convoqués à sa demeure, par petits groupes, afin de pouvoir converser intimement avec chacun d'eux.

Au cours de cette visite, lorsqu'il m'a présenté la main, je lui ai dit ceci: "Your Honour, am I going to speak French or English to you?" Votre honneur, vais-je vous parler anglais ou français? Et alors, notez bien sa réponse: "A votre goût". Et durant dix bonnes minutes, il m'a demandé, en français, des informations relativement à mon comté, sa population, ses industries, et il a même voulu savoir pourquoi Trois-Pistoles se nommait ainsi. Naturellement, il m'a demandé des explications au sujet de cette école d'été qui semble produire de si bons effets et de si bons résultats de bonne entente. Il y était d'autant plus intéressé que cette école avait été fondée par un de ses meilleurs amis, le Dr. Sherwood Fox, ancien président de l'université Western de London, Ontario, école qui est la réalisation du rêve de ce grand Canadien puisqu'il avait, depuis son jeune âge, voulu l'union des deux grandes races du Canada et en était venu à la conclusion que pour se comprendre et s'entendre il fallait apprendre à se parler.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de vous dire que l'été dernier on comptait au nombre des élèves de cette école l'un des juges de la cour suprême d'Ontario, l'honorable juge Kelly, ainsi que le président actuel de l'université Western, M. Hall. Cette école est encore sous l'habile direction de M. H. E. Jenkin de London, qui la dirige, toujours imbu du bel idéal pour lequel elle a été fondée: la compréhension et l'union entre les deux grandes races qui habitent le Canada.

Je tiens aussi à signaler la visite que le très honorable premier ministre (M. St-Laurent) a bien voulu faire, au mois d'août dernier, à cette école. Durant 45 minutes, il a parlé aux élèves avec son intelligence, mais surtout avec son cœur, en vrai père de famille. Pendant que je le remerciais, M. le directeur de l'école lui a demandé s'il voulait choisir, dans le recueil de chansons françaises, celle qu'il aimerait entendre chanter par les élèves; il a choisi la chanson "en roulant ma boule", et il disait en sortant: J'ai été très ému, car cette chanson est celle que ma mère me chantait pour m'endormir sur ses genoux, lorsque j'étais enfant, réflexion admirable d'un grand homme qui, rendu au sommet des honneurs, se rappelle encore avec émotion les jours de son enfance.

Je veux aussi profiter de la circonstance, monsieur l'Orateur, pour vous offrir mes sincères félicitations pour l'amélioration de votre prononciation française, laquelle se révèle particulièrement lorsque vous récitez les prières d'ouverture.

Maintenant, monsieur l'Orateur, avant de vous dire pourquoi je voterai avec enthousiasme pour l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône, je veux suivre le sillon tracé par tous les honorables messieurs qui ont adressé la parole en cette enceinte après le proposeur de l'Adresse (M. Deslières) et celui qui l'a appuyé (M. Schneider).

Je fais demi-tour à droite et j'ai le plaisir d'avoir devant moi ces deux messieurs qui ont immédiatement fait leur marque et dont leurs électeurs ont raison d'être fiers. J'appuie avec beaucoup de plaisir les orateurs qui leur ont adressé de sincères félicitations et je seconde tout spécialement le bel éloge qu'a fait d'eux le très honorable premier ministre, qui s'y connaît en fait de discours solides et sait si bien apprécier les personnes et les choses.

J'éprouve aussi grand plaisir à seconder les félicitations qu'on a eues à l'adresse du nouveau ministre des Pêcheries (M. Sinclair) et du Solliciteur général (M. Campney), confirmant publiquement celles que je me suis fait un devoir de leur présenter dans une lettre personnelle.

Avant de continuer mes observations, je voudrais saluer bien amicalement les photographes de la Chambre, c'est-à-dire messieurs les courriéristes parlementaires. Ce sont eux qui photographient nos idées, nos sentiments, nos paroles; ce sont eux qui, d'un flot de paroles, savent condenser les faits saillants de nos discours et leur donner une forme agréable pour leurs lecteurs, travail exténuant qui demande un esprit d'observation remarquable, dont il faut les féliciter et les remercier.

Le monde ecclésiastique du Canada et tout spécialement celui de la province de Québec se réjouit de l'élévation de Son Excellence l'archevêque de Montréal, Monseigneur Léger, au rang de cardinal, avec résidence dans sa ville archiépiscopale.

C'est la première fois dans l'histoire du pays que la ville de Maisonneuve aura son cardinal chez elle. Son Éminence le regretté cardinal Villeneuve était de Montréal, mais il était archevêque de Québec lors de son élévation à cette haute dignité.

Nous félicitons sincèrement tous nos collègues de la ville de Montréal et du diocèse de Montréal du grand honneur qui leur échoit. Ils ont le droit d'être fiers de compter parmi eux cette illustre figure ecclésiastique que tous, sans distinction de religion ni de

nationalité, respectent et admirent pour sa grande sainteté, son éloquence à nulle autre pareille, sa diplomatie éclairée et son grand dévouement pour tout ce qui est beau et grand.

Voilà deux ans que j'ai l'honneur de représenter l'intéressant comté de Rimouski.

Pour répondre aux nombreuses demandes qui m'ont été faites et dans le dessein d'y satisfaire, j'ai eu l'agréable devoir de visiter plusieurs ministères et je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que j'y ai toujours reçu de la part des honorables ministres, de leurs adjoints parlementaires et de leurs subalternes, l'accueil le plus sympathique, le plus courtois et le plus aimable possible. On a accédé, je puis dire, à presque toutes les requêtes légitimes et raisonnables que je leur ai soumises et, lorsqu'on ne pouvait m'accorder ce que je demandais, on me le refusait si poliment et si galamment que je ne pouvais m'en formaliser. C'est pourquoi je tiens à mentionner spécialement toutes ces amabilités qu'on a eues à l'égard de mes électeurs.

Dans mon premier discours, l'an passé, j'ai exposé bien des besoins, en situant chaque localité. Eh bien, Mont-Joli, coquette petite ville à la limite est de mon comté, voit son viaduc s'améliorer lentement mais sûrement; il faut dire que cette amélioration était devenue nécessaire et impérieuse par suite de l'augmentation de la circulation à cet endroit. L'exploitation des mines de la côte nord et de la Gaspésie ont augmenté considérablement le va-et-vient des voyageurs qui nous arrivent des États-Unis par avion et par chemin de fer, de telle sorte que l'aéroport de l'endroit prend de l'importance de jour en jour.

Je sais l'honorable ministre des Transports (M. Chevrier) très bien disposé et je suis convaincu qu'il écoutera d'une oreille attentive toutes les demandes justes et raisonnables que je lui ferai à ce sujet. Mont-Joli, étant le terminus du chemin de fer de Matane, il convient que la gare du National-Canadien soit agrandie et améliorée; au fait, cette nécessité se fait sentir depuis longtemps. Le conseil de ville et la Chambre de Commerce m'ont fait parvenir des résolutions dans lesquelles ils réclament cette amélioration, et je concours de tout cœur dans la conclusion de leurs résolutions.

Les circonstances actuelles commandent l'établissement d'un bureau de douanes à Mont-Joli. Les raisons qui militent en faveur de l'ouverture immédiate de ce bureau sont très fortes et je les ai énumérées et fait valoir à qui de droit. Aussi, ai-je la ferme conviction qu'on se rendra à ma demande. Il faudrait de plus établir un bureau d'assurance-chômage à Trois-Pistoles.

[M. Rousseau.]

On a exécuté des travaux importants dans chacune des paroisses longeant le fleuve, et je tiens à en remercier sincèrement l'honorable ministre des Travaux publics (M. Fournier).

Il reste encore l'amélioration du quai de la Pointe-au-Père, amélioration que réclament les navigateurs, le conseil de la paroisse et surtout la corporation des pilotes. Ces travaux, dans mon humble opinion, sont à la charge et du département des Travaux publics et du département des Transports. C'est pourquoi je suis convaincu que les honorables ministres de ces deux importants départements se donneront la main et s'entendront pour procéder à l'exécution de ces travaux dans le plus court délai possible.

A Sainte-Flavie et Sainte-Luce, on devait construire un mur de soutènement cette année en vue d'arrêter l'érosion que causent les grandes marées; ce travail a été remis au printemps prochain, le budget pour ces travaux étant épuisé.

A Rimouski, le brise-lames incendié a été reconstruit; le mur de soutènement sera continué jusqu'à la rue de la Cathédrale. Comme une compagnie d'initiative privée a décidé de construire, en face de la ville, une cale-sèche, —la seule à l'est de la ville de Québec, du côté du fleuve,— il faudra bâtir un brise-lames pour la protéger. A ma demande, les ingénieurs du département des Travaux publics ont préparé les plans de ce brise-lames, et j'ai le ferme espoir qu'il sera bientôt construit.

Mon regretté et distingué prédécesseur avait obtenu la construction d'un bureau de poste à Rimouski. Ce bel édifice, un des plus beaux et des plus imposants à l'est de Québec, a été béni et inauguré au cours du mois de juin dernier. Ce m'est un agréable devoir que d'en remercier l'honorable ministre des Travaux publics.

L'aéroport de Rimouski a aussi besoin d'améliorations. Il m'a fait plaisir d'accompagner une nombreuse délégation des principaux citoyens de la ville et de les présenter à l'honorable ministre des Transports, qui nous a accueillis avec son amabilité coutumière et a promis d'accorder une attention particulière à leur requête.

Je dois aussi remercier l'honorable ministre des Postes (M. Côté), son adjoint parlementaire (M. Langlois) et certains employés de cette division d'avoir bien voulu améliorer notre service postal à certains endroits.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je tiens à préciser la raison pour laquelle je voterai avec enthousiasme en faveur de l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône. A mon humble avis, j'estime que le gouver-

nement libéral dirige les affaires du pays à la façon des directeurs des grandes compagnies. Ceux-ci, en effet, gèrent leurs affaires de manière à accuser, à la fin de l'année, un surplus substantiel en vue d'acquitter les intérêts sur les actions privilégiées, de racheter ces actions à leur échéance, de payer un dividende raisonnable aux détenteurs d'actions ordinaires, tout en conservant en réserve une somme suffisante pour parer aux éventualités.

Pour accumuler ces surplus, le Gouvernement doit recourir à la perception des droits de douane, d'accise et d'impôts.

Il n'est pas juste de reprocher au Gouvernement d'accumuler de forts surplus, lorsque l'on sait très bien que ces surplus servent d'abord à amortir la dette,—laquelle a d'ailleurs déjà été diminuée de plusieurs milliards, —à défrayer le coût des pensions aux vieillards et aux aveugles, à payer les allocations familiales et surtout à acquitter le coût énorme de la production de défense du pays.

Il ne faut pas oublier, monsieur l'Orateur, qu'il a fallu l'expérience de deux guerres, coûteuses en vies humaines et en argent, pour apprendre aux alliés la nécessité de se préparer.

Lors de la guerre de 1914-1918, l'empereur Guillaume seul était prêt. Et c'est tellement vrai que ses armées, ne trouvant aucun obstacle sérieux sur leur passage, s'emparèrent facilement de la Belgique et d'une partie de la France. Elles marchaient déjà sûrement sur Paris quand, par une intervention céleste, les alliés purent gagner la bataille de la Marne. On rapporte que les généraux allemands ont alors commis des erreurs de commandement inexplicables. De plus, on prétend que les armées allemandes furent aveuglées par l'apparition de la Sainte Vierge qui a voulu protéger la fille aînée de l'Église. Ce miracle n'était qu'une répétition de ce qui s'était produit autrefois lorsque la croix, surmontée de la devise *In Hoc Signo Vinces,* (par ce signe tu vaincras), est apparue dans le firmament à l'empereur Constantin et à ses armées dans leur lutte contre les païens.

La victoire de la Marne a permis aux alliés d'arrêter les Allemands, de se terrer dans les tranchées et de se préparer tout en se défendant. Cette guerre a coûté des millions de dollars et des centaines de milliers de vie.

Vingt ans plus tard, soit en 1939, Hitler déclenchait la seconde grande guerre. Il était tellement bien préparé à faire la guerre que tout espoir semblait perdu pour les alliés qui, cette fois encore, n'étaient pas préparés. C'était la guerre-éclair, avec toutes ses horreurs; les pays étaient vaincus les uns après les autres et tout semblait perdu, surtout après le désastre de Dunkerque. Seule l'Angleterre, désarmée mais courageuse avec Churchill à sa tête, décida de tenir le coup. A cette époque critique, les États-Unis n'étaient pas encore entrés dans la mêlée; l'Italie était devenue l'alliée d'Hitler, pendant que la Russie signait un traité avec l'Allemagne.

Il convient donc de rendre hommage à l'Angleterre, car, sans cette décision admirable de Churchill et de son peuple, le monde entier aurait été soumis au régime néfaste du nazisme, régime de terreur et de sans-Dieu. Vous vous rappelez que ce génie du mal avait implanté et imposé la croix gammée afin de ridiculiser la croix du Christ.

Cette guerre, nous le savons tous, a coûté des milliards de dollars, des millions de vies humaines et a plongé près de la moitié de la terre dans la misère et le désarroi.

Là encore, un an avant la fin de la guerre,— en présence de près de 100,000 personnes de toutes les croyances, un miracle se produisait, alors que la Vierge et son Fils apparaissaient dans le firmament de Fatima.

Lors de son apparition à 3 petits enfants, 3 petits bergers, la Sainte Vierge a recommandé de prier et de faire pénitence. Et, monsieur l'Orateur, tous ces faits extraordinaires sont admis par le monde entier.

Ce n'est un mystère pour personne que les dangers de guerre sont encore menaçants, mais cette fois, grâce à l'expérience acquise au cours des deux guerres précédentes, les alliés se préparent. Et c'est ce danger qui a déterminé tous les pays libres à entreprendre une préparation très coûteuse mais nécessaire, car vous connaissez tous cet axiome ou plutôt cette grande vérité en vertu de laquelle on dit: Aide-toi et le ciel t'aidera.

(Traduction)

(Sur motion de M. Rousseau, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A 10 heures et 4 minutes du soir, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 12 décembre 1952

La séance est ouverte à deux heures et demie.

IMPOSITION

ALLUSION DANS UN JOURNAL AU DISCOURS DU DÉPUTÉ DE MOOSE-JAW

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je prends la parole sur un fait personnel. Dans la *Gazette* de Montréal de ce matin, il y a un éditorial traitant du discours prononcé il y a deux jours à la Chambre par le député de Moose-Jaw. L'éditorial renferme la phrase suivante:

Quand il...

Il s'agit du député de Moose-Jaw.

...plaida en faveur d'un allègement des impôts, un de ses collègues CCF s'écria: "On me tuera plutôt que de me faire approuver cette mesure!"

Je suis persuadé que tous les membres de la Chambre...

Une voix: Vous l'avez dit il y a des années.

M. Knowles: Les députés confirment le fait personnel que je désire soulever. En disant que je préférais être tué, j'avais en vue l'évaluation des ressources, appliquée aux allocations familiales ou à la pension de vieillesse. Je puis ajouter, en mon nom propre et au nom des membres de mon parti, que nous sommes en faveur d'une réduction de l'impôt personnel sur le revenu, surtout pour les personnes à revenu faible...

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Knowles: ...mais nous sommes contre toute réduction de l'impôt sur les sociétés.

PRODUITS AGRICOLES

BÉTAIL, VIANDE ET FOIN—LEVÉE DE L'INTERDICTION DES ÉTATS-UNIS

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Je désire faire une brève déclaration au sujet de la levée de l'interdiction des États-Unis frappant notre bétail, notre viande et notre foin. La plupart des députés ont sans doute lu dans les journaux ou entendu à la radio la nouvelle émanant de Washington, d'après laquelle l'interdiction serait levée prochainement en ce qui concerne le foin des provinces de l'est. On se souvient aussi qu'une information émanant également de Washington, en date du 28 novembre, a été interprétée comme signifiant que, le 1er mars 1953, serait levée l'interdiction frappant le bétail, la viande et les autres produits en cause. Cette information disait que "si la situation favorable actuelle se maintenait, le Canada sera déclaré libre de fièvre aphteuse le 1er mars 1953".

Vu que cette déclaration ne mentionnait vraiment pas que l'interdiction serait levée le 1er mars et vu que nous étions fréquemment entrés en relations avec les autorités des États-Unis et que nous avions raison de nous attendre que l'interdiction pourrait au moins être levée avant le 1er mars à l'égard de certains produits, nous nous sommes abstenus de tout commentaire public en attendant un plus ample examen de la question avec les autorités des États-Unis.

Peu après, j'ai pris des mesures en vue de me rencontrer avec le secrétaire Brannan, à Washington; de fait, je l'ai vu le 5 décembre. Je puis dire à la Chambre que la conversation a été des plus fructueuses, que les autorités des États-Unis considéraient que les mesures que nous avions prises en vue d'extirper la fièvre aphteuse avaient été pleinement efficaces et qu'en outre elles désiraient ardemment que le commerce normal du bétail, de la viande et des autres produits en cause reprît le plus tôt possible.

A la suite de ma visite à Washington, le secrétaire suppléant à l'Agriculture a publié un avis dans le *Federal Register*, avis indiquant l'intention du ministère de lever l'interdiction frappant le bétail et la viande du Canada et déclarant que des observations de la part du public au sujet de cette proposition seraient reçues jusqu'au 16 janvier.

Ainsi que je l'ai mentionné il y a un instant, certains ont pensé, d'après la nouvelle émanée de Washington, hier, que l'interdiction était réellement levée, au moins en ce qui a trait au foin expédié des provinces de l'est du Canada. Selon les renseignements que nous avons reçus de Washington, tel n'est pas précisément le cas. Hier, le ministère de l'Agriculture des États-Unis a publié un avis public indiquant que le foin destiné au fourrage pourrait être expédié de l'est du Canada aux États-Unis, une fois l'avis officiel paru dans le *Federal Register*. Sauf erreur, l'avis officiel peut paraître d'ici quelques jours.

Bien que rien ne puisse laisser prévoir à quelles autres mesures, s'il en est, les États-Unis peuvent recourir en vue d'avancer la date de la levée de l'interdiction, je pense bien que la Chambre admettra que les mesures auxquelles le gouvernement des États-Unis a déjà recouru nous réjouissent beaucoup, car elles laissent prévoir que d'autres dispositions seront peut-être prises avant le 1er mars.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE—MODIFICATION DES HEURES DES SÉANCES

M. l'Orateur: Le premier ministre a proposé une motion portant sur les heures de séance; nous pouvons l'aborder dès maintenant, ou lors de l'appel des avis de motion du Gouvernement.

Des voix: Maintenant.

Le très hon. C. D. Howe (premier ministre suppléant): propose:

Que, le lundi 15 décembre 1952 et chaque jour de séance subséquent, jusqu'à ce que le débat sur la motion concernant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à Son discours prononcé à l'ouverture de la session soit terminé, la Chambre se réunisse à onze heures du matin et continue à siéger jusqu'à onze heures du soir; et que, en plus de l'interruption habituelle de six heures à huit heures du soir, il y ait une autre interruption de une heure à deux heures et demie de l'après-midi; et que les dispositions des articles 2, 6 et 7 du Règlement soient suspendues à cet égard.

—Je puis, dès maintenant, faire une brève déclaration. Nous avons entendu, à ce jour, 106 discours durant le présent débat; cela veut dire qu'encore 150 députés ou davantage pourront prendre la parole. Je crois que nul d'entre nous ne désire aucunement abréger le débat. Pour ma part, j'estime qu'il a été excellent et je pense que tous ceux qui désirent parler doivent pouvoir le faire.

Par ailleurs, bon nombre de députés (surtout ceux qui vivent assez loin d'Ottawa) veulent pouvoir prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer leur retour chez eux, avant les Fêtes. Je peux me risquer à dire que si le débat prenait fin mercredi, la Chambre s'ajournerait mercredi; sinon, elle s'ajournerait le jour même de la clôture du débat.

Les heures de séance s'étendront de 11 heures du matin à 11 heures du soir, selon l'ancienne formule des séances du matin. On peut avancer sans crainte que, si nous avons à dix heures du soir abattu beaucoup de besogne et si un orateur termine son discours avant 10 heures ou à 10 heures, la Chambre appuierait une motion remettant la suite du débat à une séance ultérieure.

[Le très hon. M. Gardiner.]

Mais, à mon sens, c'est la Chambre qui devra décider de l'heure de cette remise, une fois 10 heures sonnées. En tous cas, la motion stipule que la Chambre lèvera séance à 11 heures du soir.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le premier ministre suppléant d'avoir répondu en partie à la question au sujet de laquelle j'allais prendre la parole il y a un instant. Je suis heureux d'appuyer la motion pour autant qu'elle prévoit des séances du matin tant que durera encore le débat portant sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je lui donne mon appui, parce que j'ai fait partie du comité de Votre Honneur concernant la procédure, comité qui, s'étant donné beaucoup de peine pour résoudre la question des heures, a proposé de recourir à des séances supplémentaires le matin, si le débat relatif à l'Adresse en réponse au discours du trône devait durer plus d'une semaine.

Toutefois, je m'étonne,—bien que je trouve quelque assurance dans les paroles que vient de prononcer le premier ministre suppléant,—que la motion demande à la Chambre de siéger jusqu'à onze heures du soir. A mon avis, il y aurait lieu de consigner au compte rendu le vœu formulé par le comité à cet égard, ainsi qu'en fait foi la page 602 des *Procès-verbaux* du 27 juin 1952, dont voici l'extrait pertinent:

Le Comité recommande de plus que, sans modifier le Règlement, la Chambre devrait, au commencement de la prochaine session, étudier la question de siéger le matin pendant la durée du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Ces séances commenceraient environ une semaine après l'ouverture du Parlement, sous la réserve que cesdites séances du matin soient suspendues si d'autres travaux viennent interrompre le débat sur l'Adresse.

Je signale qu'au moment où nous avons émis ce vœu il n'a pas été question de prolonger les séances au delà de dix heures du soir. Je crois pouvoir dire que non seulement le comité, mais la Chambre dans son ensemble s'étant efforcés de résoudre la question des heures de séance convenables pendant deux sessions entières, nous sommes tous parfaitement satisfaits de la période fixée, c'est-à-dire de 2 h. 30 à 10 h., avec l'interruption habituelle.

Je crois que tous, et en particulier ceux d'entre nous qui ont connu pendant des années la clôture de onze heures, nous trouvons celle de dix heures en tous points plus agréable. Je ne crois donc pas qu'il y ait lieu de prolonger les séances au delà de dix heures du soir. J'accueille avec plaisir la proposition du premier ministre suppléant tendant à ce que la séance soit levée tous les soirs à dix heures nonobstant les termes de la motion.

J'espère qu'à l'avenir, on n'incluera même pas dans la motion la possibilité de la prolonger jusqu'à onze heures, parce qu'établir dix heures comme une heure suffisamment avancée de la nuit répond, d'après moi, à l'esprit des vœux émis par le comité et à la volonté de la Chambre dans son ensemble, d'autant que pour plusieurs d'entre nous la journée commence à 9 heures du matin.

(La motion est adoptée.)

LOI SUR LES INDIENS

MODIFICATIONS VISANT LES PRÊTS, LES SAISIES DE BIENS, ETC.

L'honorable Alphonse Fournier (au nom du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration) propose la 1re lecture du bill nº 37 (du Sénat), tendant à modifier la loi sur les Indiens.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.

SAINT JOHN BRIDGE AND RAILWAY EXTENSION COMPANY

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT DU PRINCIPAL

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports) propose la 1re lecture du bill nº 38 (du Sénat), concernant la *Saint John Bridge and Railway Extension Company* (Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean).

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.

LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS TRANSMARINES

MODIFICATIONS VISANT LES CERTIFICATS DE PAIEMENT, LE BUDGET ANNUEL, ETC.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports) propose la 1re lecture du bill nº 39 (du Sénat), tendant à modifier la loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.

LE NATIONAL-CANADIEN

NOMINATION DE VÉRIFICATEURS POUR LES CHEMINS DE FER NATIONAUX

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports) propose la 1re lecture du bill nº 40 (du Sénat) relatif à la nomination de vérificateurs pour les chemins de fer Nationaux.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

INTERPROVINCIAL PIPE LINE COMPANY

DISPOSITION VISANT LA DIVISION DU CAPITAL-ACTIONS

M. J. N. Corry (pour M. Bennet) propose la 1re lecture du bill nº 41 (du Sénat) relatif à l'*Interprovincial Pipe Line Company*.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

RÉPARATIONS

PAIEMENTS DES RÉPARATIONS DE LA PART DU JAPON ET DE L'ALLEMAGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, avant l'appel de l'ordre du jour, je désire poser une question au ministre suppléant du secrétaire d'État; nous dira-t-il où en sont le Japon et l'Allemagne dans le paiement des réparations prévues dans le rapport que le juge en chef Isley de la Nouvelle-Écosse a présenté au Gouvernement?

Le très hon. C. D. Howe (premier ministre suppléant): Le ministre et son suppléant, je le regrette, sont absents aujourd'hui. Si la question peut servir d'avis, la réponse sera donnée lundi.

LA PÊCHE

MISSION COMMERCIALE QUI DOIT SE RENDRE EN AMÉRIQUE DU SUD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. T. Stick (Trinity-Conception): J'ai une question à poser au ministre des Pêcheries. Peut-il nous dire si la NAFEL, seul organisme d'exportation de morue salée de Terre-Neuve, a demandé au ministère des Pêcheries d'être représentée au sein de la mission commerciale qui doit partir prochainement pour l'Amérique du Sud sous la direction du ministre du Commerce (M. Howe)?

L'hon. James Sinclair (ministre des Pêcheries): Je remercie le député de m'avoir donné avis de sa question. On n'a pas adressé de communication directe au ministère des Pêcheries mais, depuis quelques années, celui-ci, de concert avec le ministère du Commerce, a continuellement collaboré avec NAFEL et avec les exportateurs de morue des provinces Maritimes en vue de s'assurer l'accès au marché brésilien. La mission commerciale qui doit partir bientôt a été parfaitement renseignée sur le problème et je suis sûr qu'elle ne négligera aucun effort en vue de surmonter les difficultés actuelles.

LE NATIONAL-CANADIEN

UTILISATION DE LOCOMOTIVES DIESEL ENTRE TRURO ET SYDNEY

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): J'aimerais poser au ministre des Transports une question ayant trait à un télégramme que j'ai reçu du président du syndicat des mineurs de la Nouvelle-Écosse et dont j'ai envoyé une copie au ministre. Peut-il dire à la Chambre si le National-Canadien se propose de mettre des locomotives Diesel en service entre Truro (Nouvelle-Écosse) et Sydney? Ce renseignement est assez important pour le syndicat, vu qu'il est en train de négocier une entente relative aux salaires?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): J'ai reçu, quelques minutes seulement avant d'entrer à la Chambre, l'avis que l'honorable député a eu l'obligeance de m'envoyer. J'ai cherché vainement à obtenir une réponse. Si le député veut bien que sa question soit réservée jusqu'à lundi, je crois pouvoir obtenir une réponse d'ici là.

LA TÉLÉVISION

ÉMISSIONS COMMANDITÉES PAR UNE BRASSERIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. G. Hansell (Macleod): Le ministre du Revenu national veut-il faire savoir à la Chambre si la Société Radio-Canada a accepté ou songe à accepter de téléviser des matchs de boxe et de lutte pour le compte d'une brasserie de Montréal?

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député qui m'a donné préavis de sa question. La réponse à sa question est affirmative. La Société Radio-Canada est disposée, dans la province de Qnébec, à téléviser des émissions commanditées par les brasseries dans les mêmes conditions que celles qui ont été posées dans les règlements touchant la radiodiffusion sonore, règlements qui prévoient ce genre d'émissions dans une province où il est permis de faire de la réclame pour les bières et vins. Le règlement autorise à nommer le commanditaire mais ne lui permet pas d'annoncer son produit par la voie des ondes.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Puis-je poser une question supplémentaire? Peut-on interpréter la réponse du ministre comme signifiant que le Gouvernement a pour ligne de conduite de reconnaître que les autorités provinciales exercent une certaine autorité sur les émissions de télévision?

[L'hon. M. Sinclair.]

L'hon. M. McCann: Je ne vois pas quel rapport cela peut avoir avec la question qui vient de m'être posée. Je la tiendrai pour un préavis.

L'ARMÉE

PAIEMENT DES FRAIS DE VOYAGE DES MILITAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. F. Higgins (Saint-Jean-Est): L'adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale peut-il nous dire si l'on a pris une décision au sujet du paiement des frais de voyage des militaires qui se rendent dans leurs familles pendant leur congé?

M. J.-A. Blanchette (adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale): L'honorable député a eu la bienveillance de me donner avis de sa question. L'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) s'est également informé de la même chose.

Voici brièvement ce qui en est, présentement, des frais de transport des militaires en congé: les militaires qui s'en vont en activité de service en extrême Orient ou en Europe, ou qui en reviennent, jouissent, aux frais du public, de la gratuité du transport, du logement et des repas jusqu'au lieu déclaré de leur domicile; en d'autres termes, ils en jouissent lorsqu'ils sont en congé spécial d'embarquement ou de débarquement.

Quant aux militaires en service au Canada, ils ont droit à un congé annuel et bénéficient d'une allocation d'1½c. du mille pour chaque mille du trajet complet qui dépasse 500 milles. On étudie présentement l'à-propos de relever le taux de l'allocation par mille ainsi que de réduire la distance maximum au delà de laquelle ladite allocation est payable. Pour ce qui est des autres congés, tout membre de l'armée doit acquitter ses propres dépenses.

Je puis signaler que, dans bien des cas où les moyens de transport militaires suivent le même trajet que doit parcourir un militaire en congé, ce dernier bénéficie du transport gratuit s'il y a de la place.

DÉFENSE NATIONALE

ADMINISTRATION DU CAMP DE PETAWAWA— INTERPELLATION AU SUJET DU RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): En l'absence du ministre de la Défense nationale et de son suppléant, je désire demander un renseignement à l'adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale. Peut-il nous donner l'assurance que le rapport de M. George S. Currie sera communiqué à la Chambre avant le congé de Noël?

M. J.-A. Blanchette (adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale): Je n'ai pas de renseignement à ce sujet, monsieur l'Orateur. La question me servira d'avis.

M. Drew: A la suite de l'assurance qu'on nous avait donnée le printemps dernier, puis-je demander quelles mesures on a prises pour se renseigner sur la date où ce rapport sera prêt?

M. Blanchette: Si j'ai bonne mémoire, on a posé cette question avant le départ du ministre de la Défense nationale et il a répondu que le rapport serait communiqué dans quelques jours.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, c'est à vous que j'adresse...

Des voix: Règlement!

M. Drew: Monsieur l'Orateur, c'est à vous que j'adresse ma question. Le printemps dernier, le 21 avril, on nous a assuré que le rapport serait présenté le plus tôt possible. La Chambre a accepté cette promesse. Or on ne nous a fourni aucun renseignement, malgré des questions répétées. A mon avis, la conduite du ministère le rend coupable de mépris des droits de la Chambre.

M. l'Orateur: Je suis certain que je ne puis rien faire à cet égard.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 11 décembre, sur la motion de M. J.-L. Deslières, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement présentée par M. Drew et la proposition de sous-amendement présentée par M. Blackmore.

(Texte)

M. J.-H. Rousseau (Rimouski): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de résumer, en quelques phrases, les observations que j'ai faites avant l'ajournement de la séance hier soir. J'ai tout d'abord énuméré les raisons pour lesquelles je parle encore français cette année; je vous ai félicité de l'amélioration de votre prononciation surtout lorsque vous lisez les prières d'ouverture en français; et j'ai appuyé les félicitations qu'on a adressées aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Deslières et Schneider). J'ai offert mes félicitations aux courriéristes parlementaires, que j'ai appelés les photographes de nos idées, de nos sentiments et de nos discours, qu'ils savent condenser sous une forme agréable pour leurs lecteurs; j'ai rapporté les faits extraordinaires et même les interventions célestes qui ont contribué à la victoire des alliés lors des guerres de 1914-1918 et 1939-1945, conflits auxquels ils ne s'étaient pas préparés. De plus, j'ai mentionné le fait que ces deux guerres avaient coûté très cher en vies et en dollars et que, sans le courage et l'énergie indomptables du très honorable M. Churchill, après le désastre de Dunkerque, le monde entier serait sous le joug insupportable du nazisme. J'ai adressé mes remerciements aux honorables ministres, à leurs adjoints parlementaires et à leurs subalternes pour leur générosité à répondre aux demandes justes et raisonnables de mes électeurs et j'ai affirmé que le gouvernement libéral dirigeait les affaires du pays à l'avantage des Canadiens, comme le font les directeurs des grandes compagnies, pour le bénéfice et l'avantage de leurs actionnaires.

Voilà où j'en étais rendu dans mes observations.

Dans mon humble opinion, trois choses peuvent empêcher une nouvelle guerre qui serait plus terrible et plus désastreuse que celles de 1914-1918 et de 1939-1945, à cause des nouveaux engins de guerre qu'on utilise. Les voici:

D'abord, la croisade du chapelet qui se récite à travers tout le Canada, réponse des fidèles à la demande de la Vierge de Fatima. Ensuite, le réarmement moral, ce mouvement admirable qui a produit de si bons résultats dans tous les pays où il est connu, mouvement qui met de l'ordre dans toutes les classes de la société, tant au point de vue spirituel et moral qu'à celui de l'activité humaine. Au fait, tous ceux ou celles qui font partie de cet admirable mouvement deviennent des citoyens respectueux des lois religieuses, morales et civiles, et j'ajouterai que c'est le mouvement que le communisme craint le plus. Enfin, la préparation de notre défense coûteuse mais nécessaire, car les dollars se regagnent mais on ne peut en faire autant pour ce qui concerne les vies perdues.

J'estime donc que nous ne devons pas critiquer le Gouvernement relativement aux dépenses qu'il fait en vue de cette préparation, surtout lorsque toutes les sommes dépensées le sont honnêtement.

Malgré ces dépenses énormes, le Gouvernement a trouvé le moyen de faire bénéficier le peuple canadien de lois sages et prévoyantes, d'exécuter des travaux nécessaires au maintien de la bonne économie du pays, d'un océan à l'autre, comme le pont qui relie Halifax à Dartmouth et celui du détroit de Canso, dans l'Est, la canalisation

du Saint-Laurent pour le Centre et l'irrigation de 500,000 acres de terre dans la Saskatchewan. Parmi les lois sages auxquelles je viens de faire allusion, je n'en mentionnerai que deux: la pension aux vieillards et les allocations familiales.

Dans 50 ans d'expérience de ma profession de notaire de campagne, j'ai été le confident de familles dont la situation était bien triste. En effet, bien souvent un bon vieillard ou une bonne vieille, après avoir donné leur bien à leur fils, venaient en pleurant demander l'explication de certains articles de leur acte de donation, afin de savoir si leur rente pouvait leur être enlevée, ce qui signifiait que le fils désirait voir disparaître ses vieux parents pour ne plus leur payer de rente. Aujourd'hui, grâce à cette loi sage et prévoyante, les enfants ont intérêt à ce que les vieux parents, qui sont les paratonnerres des familles, vivent le plus longtemps possible, car les chèques mensuels de $40 continuent d'être distribués à ces braves vieillards qui en font bénéficier leurs enfants et leurs petits enfants.

Nous sommes tous chrétiens et tous nous connaissons ce grand commandement: "Père et mère tu honoreras, afin de vivre longuement". Cette loi aide donc aux enfants à le mettre en pratique et ces jeunes se préparent ainsi une heureuse vieillesse, car vous le savez bien, monsieur l'Orateur, on récolte toujours ce que l'on a semé. Donc, honneur au Gouvernement libéral, qui a bien voulu inaugurer cette politique admirable de la pension aux vieillards de 70 ans. Un vieillard n'a plus la force ni le courage de tendre la main pour demander, mais seulement de l'ouvrir et donner, ce qui lui procure joie et bonheur.

Honneur aussi au Gouvernement libéral pour ses allocations familiales qui constituent, en faveur de chaque enfant, un avoir de $1,188, à compter du jour de sa naissance jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de 16 ans. Aussi, depuis ce temps, voyons-nous les couvents et les collèges bondés d'élèves, qui font des études qu'ils ne pourraient faire sans ces allocations.

Monsieur l'Orateur, j'ai reçu des centaines de lettres de dames de mon comté qui réclamaient que ces allocations soient doublées au lieu de faire des dépenses de guerre.

A ceci, je réponds franchement et clairement: les dépenses de guerre, comme j'ai tenté de le prouver, sont absolument nécessaires à la sécurité du Canada. De fait, si les communistes réussissaient à s'emparer du pays, nos libertés seraient anéanties: liberté religieux, civile et industrielle, et, tous les biens deviendraient propriété de l'État. Il va sans dire que les allocations familiales, telles qu'elles existent actuellement, disparaîtraient.

Je suis donc certain que tous admettent qu'il est préférable de continuer nos préparatifs de guerre afin d'empêcher qu'elle n'éclate et de conserver nos allocations familiales à leur niveau actuel.

Mais je m'empresse d'ajouter ceci: lorsque les dangers de guerre auront été dissipés et que les dépenses de guerre n'auront plus leur raison d'être, je demanderai au Gouvernement de bien vouloir augmenter et même doubler le montant des allocations familiales qui font tant de bien chez nos familles nombreuses.

Je demanderai aussi au Gouvernement de bien vouloir venir en aide aux infirmes qui n'ont pas encore atteint l'âge requis pour recevoir la pension accordée aux vieillards et aux aveugles et qui, ne pouvant gagner leur vie, sont cependant une lourde charge pour leur famille.

Monsieur l'Orateur, puisque nous avons un bon Gouvernement, composé d'honorables ministres honnêtes, compétents, consciencieux et dévoués, devons-nous les mettre de côté pour la seule raison qu'il faut un changement? Les actionnaires d'une compagnie cherchent-ils à mettre de côté les directeurs qui administrent sagement et qui accusent à la fin de chaque année, des excédents de bénéfices? Non, n'est-ce pas!

C'est pourquoi nous, les libéraux, nous considérons que la population du Canada continuera d'accorder sa confiance au parti libéral qui lui a donné de si bonnes lois et qui dirige honnêtement la chose publique, de telle sorte qu'il y a plus d'argent en dépôt dans les banques qu'il n'y en a jamais eu dans le passé et que toutes les classes de la société peuvent se donner plus de confort et de jouissances qu'elles ne s'en sont jamais procurées depuis que le Canada est Canada.

Le bateau canadien a, pour le diriger, un équipage de tout premier ordre. Son capitaine est prudent, éclairé, consciencieux, parfaitement honnête. Au fait, notre très distingué premier ministre a su s'entourer d'officiers compétents et travailleurs, chacun dans sa propre sphère. Pourquoi, alors, changerait-on, quand on ne connaît pas d'avance les conséquences d'un pareil changement?

A ce propos, permettez-moi de vous rappeler un mot heureux du grand canadien que fut sir Wilfrid Laurier. C'était en 1908, lors d'une grande assemblée à la Malbaie, dans le comté de Charlevoix. Voici ce que sir Wilfrid disait: Mes bons amis, nos adversaires vous proposent un changement de Gouvernement. Auriez-vous à y gagner? Je réponds non, et je vous rapporte un fait, ancien comme le

monde, mais vrai. Le bon Dieu avait terminé son œuvre créatrice admirable, qu'il avait faite belle pour le bonheur parfait d'Adam et d'Ève. Ces deux êtres humains étaient parfaitement heureux dans le paradis terrestre et ce bonheur complet durait depuis longtemps lorsqu'un jour, Satan, jaloux de leur bonheur, vint trouver Ève et lui demanda si elle était heureuse; et Ève de lui répondre: nous le sommes. Alors, Satan lui dit: tu ne dois pas l'être complètement puisque tu ne peux manger les belles pommes que tu vois sur cet arbre, car je sais que défense vous a été faite d'en manger. Mais, ajouta-t-il, Dieu vous l'a défendu parce qu'Il ne veut pas que vous soyez son égal; mangez-en et vous serez des dieux.

Ève alla trouver Adam et le persuada si bien qu'ils en mangèrent. Et vous savez ce qui est arrivé au genre humain, par suite de cette grave erreur de nos premiers parents.

Je termine en disant: nous avons un bon Gouvernement, gardons-le.

(Traduction)

M. W. Chester S. McLure (Queens): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de participer brièvement moi aussi au débat-marathon qui se poursuit actuellement. Tous les députés peuvent y prendre part: il suffit de se placer sur la ligne de départ. On peut ensuite parler pendant le temps qu'on veut, quarante minutes s'il le faut et même davantage. Ce débat a porté sur l'examen du discours du trône, tel qu'il a été présenté par Son Excellence au Sénat et à la Chambre des communes. Notre province a été on ne peut plus heureuse, l'automne dernier, de recevoir la visite de Son Excellence. Nous avons beaucoup joui de ce séjour, mais il n'a été que trop bref. Nous souhaitons que lorsqu'il reviendra nous voir il passera au moins deux ou trois jours dans notre province pour y voir la meilleure terre rouge de tout le Canada. Son Excellence me permettra aussi de lui suggérer de suivre l'exemple de son prédécesseur et de passer une ou deux fois ses vacances chez nous tandis qu'il exercera les hautes fonctions de gouverneur général du Canada.

On pourrait évoquer au cours de ce débat toutes sortes de choses, mais je pense que la coutume veut que je félicite d'abord les motionnaires de l'Adresse (MM. Deslières et Schneider). D'autres méritent des félicitations; l'occasion de leur en faire viendra sans doute plus tard.

Au cours de l'intersession, il s'est produit une vacance au sein du Cabinet. Pour la remplir, il s'est livré une véritable bataille. Dame rumeur nous dit qu'on s'est en vérité battu comme chien et chat et que le premier ministre (M. St-Laurent) a eu bien du mal à rétablir la paix et l'harmonie dans son parti. La seule façon dont il a pu y arriver ça été de désigner deux hommes d'une même province, quoiqu'on ne tienne à peu près jamais compte dans ces nominations de l'élément ethnique. C'est pourtant ce qui s'est passé cette fois-ci. A cet égard, j'aimerais revenir sur ce que j'ai déjà dit, à savoir la négligence du parti libéral à l'égard d'une province en particulier. Les libéraux semblent toujours laisser de côté la neuvième province, la province de la confédération, lorsqu'il s'agit de faire des nominations, et lorsque l'occasion se présente de nommer quelqu'un au cabinet.

J'ai écouté avec fierté l'honorable député de Royal (M. Brooks) lorsqu'il a soulevé cette question. Il a déclaré qu'en toute justice envers les provinces Maritimes, et notamment envers l'Île du Prince-Édouard, lorsque l'occasion s'en est présentée, l'adjoint parlementaire à l'ancien ministre des Pêcheries aurait dû figurer parmi ceux qui ont été choisis et il devrait être ministre des Pêcheries à l'heure actuelle. Ce que l'honorable député de Royal a dit en cette occasion, a dû certainement convaincre plusieurs d'entre vous, des deux côtés de la chambre, que l'Île du Prince-Édouard était encore laissée dans l'ombre alors que de nouvelles nominations étaient faites au cabinet.

M. Gibson: Vous avez quatre sénateurs.

M. McLure: Vous n'en êtes pas un, en tout cas.

M. Gibson: Je suis de Vancouver; nous n'en avons aucun et pourtant nous avons quatre fois la population que vous avez.

M. McLure: Vous feriez bien d'y rester où vous êtes vous savez où demeurer pour être bien traité.

Quand le député m'a interrompu, j'avais à peu près terminé mes observations au sujet de l'adjoint parlementaire à l'ancien ministre des Pêcheries. S'il faut en croire une nouvelle parue dans un journal d'Ottawa, une occasion pourrait encore se présenter en ce qui regarde notre province. Selon cette nouvelle, on pourrait encore faire place au député de Prince (M. McNaught) en le nommant solliciteur général. Qui vivra verra, quand sonnera l'heure de cette nomination.

Quand les diverses nominations ont été annoncées, j'ai été heureux de constater qu'on accordait au ministre de la Défense nationale (M. Claxton) un co-ministre, si je puis dire. A mon humble avis, le ministre de la Défense nationale, en raison surtout de la période difficile que nous traversons, était chargé d'une tâche dont aucun homme ne pouvait s'acquitter à lui seul. Il a maintenant un adjoint; nous pourrons donc obtenir, je l'espère plus de renseignements. Tous con-

viendront avec moi que le ministre de la Défense nationale, qui a maintenant un adjoint, a accompli plus de travail que tous les autres ministres réunis. J'espère qu'il pourra désormais prendre les choses un peu plus tranquillement.

Le parti libéral n'a jamais tenu ses engagements envers notre province. Nous espérons toujours qu'il s'amendera, qu'il nous permettra, non seulement d'être représentés au cabinet, mais d'obtenir ce que nous méritons véritablement dans d'autres domaines.

Avant d'entrer dans le vif de mes observations d'ordre général, je voudrais mentionner un point que d'autres orateurs ont soulevé avant moi. Je songe à la mauvaise presse que notre province a auprès d'un hebdomadaire qui s'intitule *MacLean's*. Cette campagne publicitaire à rebours a donné lieu à de nombreux commentaires. Le député junior de la circonscription double de Queens (M. MacLean) l'a mentionné au cours de son exposé sur l'industrie touristique de notre province. Parlant de l'hebdomadaire contenant ces articles, il a dit, comme on l'a consigné à la page 390 du hansard.

J'ai mangé dans la plupart des endroits publics du comté de Queens.

Il a poursuivi en disant:

J'ose affirmer que le député senior de Queens et moi-même semblons assez bien nourris.

Puisque je suis l'un des deux exemples concrets en cause, je tiens à rendre à César ce qui est à César. Au cours du dernier demi-siècle, j'ai eu, chez moi, le même préposé aux fourneaux, le même corbon bleu, et ce cordon bleu, c'est ma femme.

Le député junior de Queens vient de s'embarquer dans une campagne de ce genre, à titre de premier essai.

Je dirai tout de suite que j'ai reçu un grand nombre de lettres au sujet de la publicité dont j'ai fait mention. Certaines de ces lettres ne peuvent être consignées au compte rendu parce que leur langage serait, à mon avis, considéré comme anti-parlementaire. Je m'arrêterai toutefois à une coupure que j'ai ici et qui a paru sous une rubrique régulière intitulée "Par les yeux du *Journal*" (*As the Journal sees It*) et signée J. J. Le rédacteur du *Journal* y indique son opinion; j'ajouterai qu'il s'agit ici de *The Journal and The Pioneer* publié à Summerside (Île du Prince-Édouard). L'auteur qui signe J. J. est assez remarquable dans son domaine.

L'extrait de la chronique que je mentionne plus spécialement s'intitule "Sapristi" (*By Gorsh*) et commence par le petit poème que voici:

Certaines photos de Karsh Manquent de douceurs
C'est l'avis des éleveurs De Fullerton Marsh

Some photos...by Karsh! Can really be harsh;
So say cattle owners Near Fullerton's Marsh.

L'auteur continue ainsi:

Cet étranger aux grands sentiments, qui, devenu Canadien, a visité Charlottetown cet été au cours de sa tournée pour le compte de la revue *Maclean's* aurait, d'après le dernier numéro de cette publication, déclaré que la cuisine dans l'Île du Prince-Édouard était lamentable et que le plus mauvais repas qu'il ait jamais mangé lui aurait été servi à l'hôtel où il était descendu à Charlottetown.

L'incident le plus désagréable qui lui soit arrivé durant son séjour dans la capitale de l'île s'est produit lorsqu'on lui a présenté un mets qui était censé être des pommes de terre à la florentine. D'après *Maclean's*, "à la vue de cet horrible spectacle, M. Karsh s'est tout simplement voilé la face."

C'est vraiment là une situation épouvantable. Quelle déception après les mets arabes savoureux ou les autres plats auxquels il était habitué avant de venir dans ce pays frugal qu'est le Canada.

Quel compliment pour le voyageur! Il mérite tout ce qui lui est arrivé. J'ajouterai, non pas au nom de M. "J. J.", mais en mon propre nom, que si jamais il arrive à ce personnage de visiter de nouveau la province où j'habite, avec la revue *Maclean's* en mains, il y sera aussi bienvenu qu'une mouffette dans un camp de nudistes.

Des messieurs et dames de la meilleure société sont venus passer leurs vacances dans notre province. Les habitants de n'importe quelle province auraient été fiers de les recevoir. D'autres visiteurs de diverses sortes nous viennent de temps en temps; au cours de la dernière saison, il en est venu comme d'habitude. Outre les touristes réguliers, il nous vient toujours aussi certains hommes politiques.

Il serait sans doute à propos d'en mentionner quelques-uns qui nous ont visités au cours de la dernière saison, entre autres, le ministre des Transports (M. Chevrier). Il s'est rendu chez moi et je l'ai reçu amicalement à ma demeure. J'ai été heureux d'avoir la visite de ce monsieur, parce que beaucoup d'hommes politiques qui nous viennent d'Ottawa ne pensent pas à moi.

Puis, l'imposant ministre des Ressources et du Développement économique (M. Winters) a visité notre province; il m'a appelé au téléphone pour exprimer son regret,—je ne doute nullement de sa sincérité,—de ne pouvoir me rendre visite. Mais j'ai été enchanté de pouvoir au moins converser avec lui au téléphone. Nous avons été charmés de la visite de ces deux messieurs dans l'accomplissement de leur fonction officielle. Sauf erreur, il me semble toujours que je mérite d'avoir la visite du meilleur aussi bien que du pire des hommes politiques.

[M. McLure.]

J'ai reçu un visiteur très agréable chez moi dans la personne du jovial député d'Ottawa-Est (M. Richard). Le député de Lambton-Kent (M. MacKenzie) m'a également rendu visite à ma demeure. Nous laissons nos portes ouvertes à tous ces gens qui désireraient nous rendre visite durant les vacances.

Si la revue *Maclean's* voulait obtenir des renseignements sur l'île du Prince-Édouard, pourquoi ne s'est-elle pas adressée à quelques-unes des personne qui viennent dans l'île du Prince-Édouard depuis des années, au lieu de s'adresser à un étranger,—qui est maintenant un Canadien douteux,—cherchant à faire paraître un compte rendu que la revue pourrait publier plus tard, comme elle l'a fait en ce cas.

Je regrette d'avoir été obligé de mentionner cet événement. Cependant, je l'ai fait, afin que tous les membres de la Chambre soient au courant de ce qui s'est dit et accompli au détriment de la plus belle région touristique qu'on puisse trouver au Canada.

Je n'avais pas l'intention de parler du transport; mais, vu ce qui s'est passé il y a quelques jours, je devrais peut-être traiter cette question. Comme les députés le savent, j'ai toujours parlé du transport parce qu'il est essentieel à l'existence même de l'île du Prince-Édouard. Les acheteurs et l'Office des ventes retireraient de grands avantages si nous pouvions obtenir ce que nous devrions avoir, c'est-à-dire de meilleurs moyens de transport.

Examinons brièvement ce qui s'est passé dernièrement. Le mardi 9 décembre, avant l'appel de l'ordre du jour, j'ai posé une question bien simple et bien ordinaire au ministre des Transports.

J'ai posé la question suivante:

Peut-il me dire s'il a reçu un rapport de la Commission maritime canadienne au sujet d'aide fédérale en vue d'améliorer le service de traversier entre Wood-Island et Caribou, qui sert à relier l'Île du Prince-Édouard à la Nouvelle-Écosse? Sinon, pourquoi pas?

On m'a répondu par un "non" simple et net. Il semblerait donc que, d'après la réponse à la première question, il n'y ait pas eu de rapport. A mon avis, on aurait cependant pu répondre à la dernière partie de ma question dans laquelle je demandais pourquoi on n'avait pas fait de rapport.

A titre de représentant des gens de la circonscription de Queens et de l'Île du Prince-Édouard en général, j'ai droit qu'on réponde convenablement à cette partie de la question. S'il l'avait voulu, il aurait pu s'adresser à cette commission-tampon et lui demander de faire rapport immédiatement. En ce qui nous concerne, c'est toujours la même vieille rengaine. La *Northumberland Ferry Company Limited* a maintes fois protesté auprès du Gouvernement, mais elle s'adresse toujours à un organisme qui n'est pas compétent. Elle s'adresse à la Commission maritime canadienne, tandis qu'aux termes de la confédération établie en 1873 entre la province de l'Île du Prince-Édouard et le Canada, cette commission n'est nullement autorisée à s'occuper de questions de transport. La Commission maritime n'est qu'une commission-tampon. Mon secrétaire l'appelle la commission-illusion. Cette commission n'est qu'une commision-tampon pour le ministre des Transports ainsi que pour le Gouvernement.

Comme je l'ai dit il y a un an, lorsque les représentants de la *Northumberland Ferry Company* sont venus à Ottawa, ils n'auraient jamais dû se mettre en rapport avec cette commission. Ils devraient présenter leurs demandes au ministre des Transports et au Gouvernement. C'est à eux qu'ils devraient présenter leurs arguments et leurs revendications ainsi que leur mémoire. De cette façon, ils n'auraient pas à attendre des jours pendant lesquels la commission-tampon préparerait les excuses que le Gouvernement pourrait ensuite invoquer pour se tourner vers les requérants et leur dire qu'au jugement de la Commission maritime, il ne peut faire ou ceci ou cela.

J'ai dit, il y a un instant, que je ne parlerai pas de la question, mais puisque je l'ai abordée, je vais en dire davantage. Le mémoire soumis à la Commission maritime canadienne au nom de la *Northumberland Ferry Company Limited* était excellent. J'ai donné les détails, faits et chiffres, et peint l'expansion de cette entreprise de transbordement privée depuis ses débuts. Depuis deux ou trois ans, le service ne peut suffire qu'aux deux tiers des marchandises, voyageurs, automobiles et camions qu'il faut transporter de Cariboo à Wood Islands de l'autre côté du détroit. Pour franchir le détroit durant la saison active, il faut réserver quarante-huit heures à l'avance l'espace requis pour sa voiture ou son camion à moins qu'on ait un droit de priorité.

Ce que nous voulons et ce que la *Northumberland Ferry Company* désire, c'est une aide. La société ne cherche pas à obtenir quelque chose pour rien. Elle demande de l'aide en vue d'obtenir un autre navire ou deux, du moins un gros navire, afin de répondre aux besoins qui existent à ces endroits depuis la mise en œuvre du service. C'est le seul lien que nous avons entre l'Île du Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse. Peut-être les honorables députés ne sont-ils pas au courant des difficultés et des perplexités

que nous cause notre système de transport, mais si j'en juge par ce que j'ai observé des autres députés, aucun d'eux, ni aucune province canadienne, n'endurerait le sort que nous fait le Gouvernement en matière de transport.

Tous les députés savent qu'il nous a fallu insister pendant près de quatre ans auprès du Gouvernement avant d'obtenir l'*Abegweit* pour le service entre Borden et Tormentine. Ce service est maintenant excellent mais le navire ne peut pas suffire à la demande. Durant la saison d'activité, il nous faudrait d'autres moyens de transport. C'est une promesse qu'on nous avait faite quand notre province est entrée dans la confédération. Elle figure dans l'entente mais jamais un gouvernement libéral n'est allé jusqu'à tenter de se conformer aux termes de cette entente. Nous avons un bon service de transbordeur entre Borden et Tormentine mais c'est au gouvernement Borden que nous le devons. Pendant sa tournée politique de 1910, sir Robert Borden avait promis d'établir ce service et il a tenu parole mais c'était quarante ans après notre entrée dans la confédération.

Je répète que pas une seule autre province du Canada ne tolérerait qu'on restât, ne fût-ce que cinq ans, sans exécuter les conditions posées dans le pacte fédératif. Je me suis dit souvent qu'il devrait être possible à une province qui se croit injustement traitée par le gouvernement fédéral de porter sa cause devant les tribunaux du pays et d'y exposer ses réclamations. On n'a pas rempli la moitié des conditions que nous avions mises à notre entrée dans la confédération. En 1926, une commission dirigée par sir Andrew Rae Duncan a été chargée d'étudier cette question. C'était une excellente commission. Elle a étudié la question jusque dans ses moindres détails et a formulé diverses propositions mais le gouvernement libéral n'a donné suite à aucune d'elles bien que ce fût lui qui avait établi la commission.

Je dois signaler toutefois que durant la courte période où le parti conservateur a été au pouvoir on a donné suite à certains des vœux de la commission. La Chambre peut être certaine que dès l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement conservateur, nous lui demanderons de mettre pleinement à exécution les termes de la confédération de 1873. La commission maritime-tampon qui ne fait que tergiverser, appuyée par le Gouvernement et le ministère des Transports, dit: "Attendez un peu, nous vous ferons part de notre décision, d'ici quelque temps." L'an dernier, c'était la même chose, et que s'est-il produit? La saison du tourisme est arrivée et nous n'avons même pas pu faire passer aux îles Wood la moitié des touristes qui arrivaient à Cariboo dans cette intention. Je le répète, ce n'est pas une aumône que nous demandons au Gouvernement. Nous demandons simplement un peu d'égards et un peu d'aide afin que nous puissions obtenir un ou deux transbordeurs plus gros, ainsi qu'une subvention, car le service de transbordement Bordon-Tormentine en reçoit une.

Les deux services ne reçoivent pas les mêmes subventions. La *Northumberland Ferry Company Limited* demande chaque année au gouvernement de lui verser une subvention. Si elle l'obtient, la société sait d'avance de quel montant il s'agira. Le service de transbordeurs de Borden-Tormentine reçoit également une subvention mais elle est déterminée par le National-Canadien selon des méthodes de comptabilité qui lui sont propres.

Au début de la saison, ils ne connaissent pas le montant de la subvention et, à la fin de la saison, quand ils demandent quel en sera le montant, on leur dit qu'il sera calculé d'après les livres de comptabilité. Voilà ce que doit leur verser le gouvernement. La société qui exploite le traversier de Northumberland n'en demande pas tant. Elle désire seulement savoir au début quel sera le montant de la subvention qu'elle touchera.

Je dois dire que les gens sont dégoûtés de la façon dont le Gouvernement les traite en ce qui concerne les moyens de transports. Ils me demandent ce qui ne va pas. "Le Gouvernement cherche-t-il à nous faire passer aux mains du National-Canadien et à supprimer la libre entreprise?" me demandent-ils. Voilà ce qui se passe. Nous entendons ces choses tous les jours. Ils pensent qu'on cherche à supprimer la concurrence de la *Northumberland Ferries Limited.*

Tout le monde sait que l'État est propriétaire du traversier qui assure le service entre Borden et Tormentine. L'exploitation en est confiée à un sous-traitant, le National-Canadien. Je n'ai aucun reproche à faire au National-Canadien, mais j'en ai à l'adresse du Gouvernement, qui a confié l'exploitation du traversier au National-Canadien, lequel n'a affecté aucune mise de fonds à l'entreprise. Jusqu'à il y a trois ans, il pouvait exiger les tarifs de transport qu'il voulait à l'égard des marchandises.

A mon retour à la Chambre en 1945, je me rappelle que les camions ne faisaient que de commencer à transporter des produits de l'île du Prince-Édouard. Un camion de cinq tonnes chargé, en route de l'île du Prince-Édouard pour la terre ferme, devait payer pour le voyage aller et retour $60.65. La charge qu'il transportait ne pouvait rapporter autant en bénéfices. Grâce aux instances que nous avons faites à la Chambre, nous avons finalement obtenu une réduction de

ce tarif. Cependant, on ne l'a pas encore suffisamment baissé pour que nous puissions le dire conforme aux conditions de la confédération. En vertu des conditions de l'union fédérative de 1873, il devrait y avoir un service transbordeur gratuit. Je pourrais m'étendre longtemps sur cette question du transport mais l'absence opportune du ministre me persuade de terminer ici l'exposé de ma cause.

Je n'ai pas été très chanceux le 9 décembre. J'ai troublé certains ministres dans leur quiétude en posant une question qui, apparemment, a déplu quelque peu à au moins l'un d'entre eux. Cette question se rapportait à un édifice du gouvernement fédéral. On la trouve à la page 495 du compte rendu de ce jour-là. J'ai obtenu ce qui m'a semblé une réponse arrogante, une réponse que je ne m'attendais pas de recevoir. Cependant, une seconde occasion se présente toujours. Il m'était impossible de répondre lorsque j'ai posé au jovial ministre ce qui me semblait être une question polie. Ma question était la suivante:

Qu'il me soit permis de poser une question au ministre des Travaux publics. A-t-on terminé la préparation des plans et des cahiers de charges relativement à l'immeuble du gouvernement fédéral à Charlottetown, dont on a si souvent promis la construction?

Il y a un instant je qualifiais la réponse que j'ai reçue à ce moment-là d'un peu dédaigneuse. Je me demande si le terme est assez exact ou assez vigoureux, mais il est certain que je ne m'attendais pas à la réponse que j'ai reçue et qui était:

La teneur de la question me porte à fournir une réponse spéciale...

J'ai bien reçu une réponse spéciale!

Le député demande tout d'abord: A-t-on terminé la préparation des plans et des cahiers de charges relativement à l'immeuble du gouvernement fédéral à Charlottetown dont on a si souvent promis la construction? On sait,—il convient de le mentionner tout d'abord,—que le député promet la construction de cet immeuble depuis bien longtemps...

C'est juste.

L'hon. M. Fournier: C'est une bonne réponse.

M. McLure: Le ministre poursuit:

...et qu'il a de la difficulté à remplir cette promesse politique.

Une voix: C'est juste.

M. McLure: Je me demande si j'ai tant de mal, mais il est certain que je ne serai pas le seul à en souffrir, il y en aura sans doute d'autres. Le ministre, donc, poursuit:

Disons ensuite que les plans ne sont pas prêts. Le député demande ensuite: "Sinon, pourquoi"? C'est parce que nous voulons établir des plans parfaits pour un immeuble parfait, à Charlottetown.

L'hon. M. Fournier: Vous n'êtes pas d'accord?

M. McLure: Là-dessus McLure s'est levé et a dit:

N'est-il pas étrange que les plans ne soient pas prêts vu que...

A bon droit, le ministre n'a pas voulu que j'évoque la question à ce moment-là. Cependant, j'aimerais m'expliquer au ministre à ce sujet. Il dit que j'ai promis. Le connaissant comme je croyais le connaître, j'ai cru ce qu'il m'a dit. Je suis retourné à mes commettants et je le leur ai dit. De plus, nous savons que l'on promet énormément de choses au cours d'une élection et la population voulait savoir ce qui en était de cet édifice fédéral. Juste avant la dernière élection,—ce qui sans doute a pu servir de bonne publicité aux libéraux,—un dessin d'artiste de ce gigantesque immeuble, que l'on pourrait considérer comme une sorte de plan, a paru dans tous les journaux de l'Île du Prince-Édouard. Je ne sais pas si ce genre de publicité se fait à l'insu du ministre des Travaux publics.

L'hon. M. Fournier: Il est possible.

M. McClure: Le ministre devrait être mieux au courant de ce qui se passe dans son ministère avant de déclarer que je l'ai promis. Ces choses viennent à se savoir et naturellement quand il me dit qu'il a acheté cette propriété je le crois. Le compte rendu indique qu'il y a un an il m'a dit que toutes les propriétés avaient été payées. Je n'en sais rien: cela peut être vrai ou non.

Il m'a dit également que nous avons un régime de loyer dans cette région, qu'un homme voit à la location, à l'entretien des bâtiments et à la perception des loyers. Mais le ministre ne sait pas quand cet immeuble sera construit. J'imagine qu'on nous fera une promesse dès que la prochaine élection...

Une voix: Encore?

M. McLure: Mais je n'en croirai rien. D'après ce qu'a dit le ministre lorsqu'il a répondu à ma question et qu'il m'a blâmé...

L'hon. M. Fournier: Mais non.

M. McLure: J'ai pris la première partie de...

L'hon. M. Fournier: Je désire m'expliquer sur un fait personnel. Je n'ai pas blâmé le député. Plusieurs, dans sa province, ont promis cet immeuble; il n'est pas le seul qui ait fait cette promesse. Un bon nombre de gens sont dans le même cas, "dans le même bateau".

Une voix: Le bateau prend l'eau.

M. McLure: Le ministre l'a également promis.

L'hon. M. Fournier: Je suis peut-être "dans le même bateau".

M. McLure: Votre bateau prend l'eau. Si vous n'en videz pas l'eau bientôt, vous allez couler avec lui. Je voulais simplement dire un mot de la réponse que j'ai obtenue l'autre jour.

Elle ne m'a pas plu. J'ajoute que je ne la méritais pas, car j'ai toujours essayé de traiter les ministres de la Couronne avec le respect qui leur est dû. Toutefois, je tiens à lui faire savoir dès maintenant, qu'aussi longtemps que je représenterai ici les gens du comté de Queens, et plus généralement l'Île du Prince-Édouard, je dirai ce que j'ai à dire, sans me laisser intimider par l'un ou l'autre ministre, quelles que soient les circonstances. Si le ministre l'ignorait, je veux qu'il le sache désormais; je pèse tous mes mots.

J'aborde maintenant des questions moins ltigieuses. J'avais l'intention de parler de la grand'route; mais je n'aurais pas le temps de toucher au cœur même du sujet, avant que mon temps de parole ait expiré. Puis-je vous demander, monsieur l'Orateur, combien de temps il ne reste?

M. l'Orateur suppléant: Puisque le député a eu l'obligeance de me le demander, je dois lui dire que son temps de parole est déjà expiré.

M. McLure: J'allais dire quelques mots sur...ma foi j'ai oublié sur quoi. Il y a un sujet qui me tient toujours à cœur: celui des pêcheries du Nord Rustico, mon lieu natal. Je tiens à dire quelque chose à ce sujet, mais ce faisant, je ne satisferai pas tout le monde. L'an dernier, à Nord Rustico, qui est l'un des meilleurs ports de pêche des provinces Maritimes, une tempête formidable détruisit le brise-lames. Les pêcheurs désiraient vivement le voir réparé et le ministère fut saisi de l'affaire. Je dois admettre que le ministère entreprit les travaux sans tarder, dès l'été de 1952. Le brise-lames est remis en état, mais il reste encroe bien des choses à faire.

Je dirai de l'entrepreneur qu'il a fait de son mieux. Je m'en rapporte sur ce point aux pêcheurs parce qu'ils savent si l'ouvrage a été bien fait ou non. Toutefois, lorsque l'entrepreneur élaborait ses plans, il ne s'est pas rendu compte de l'envergure des travaux à effectuer sous l'eau et je suis donc certain qu'il y perdra de l'argent. J'espère que le Gouvernement lui accordera un montant pour compenser ces frais supplémentaires.

J'allais parler de la tempête qui s'est produite l'année dernière. D'abord, j'indiquerai que le homard, le maquereau et la morue se pêchent au large du port en question. La pêche au homard a lieu tôt dans la saison. Pendant l'hiver, les pêcheurs préparent leurs pièges et, même si le salaire demandé pour les fabriquer est peu élevé, le prix des cordes, du bois et des clous fait monter le coût d'un piège à $3.25 avant qu'il n'aille à l'eau. Environ 12,000 de ces appareils en provenance du village de Rustico ont été mis à la mer le 1er mai. La saison de pêche au homard est courte; mais dix jours après la pose des pièges, cette tempête a éclaté et les pêcheurs ont perdu plus de la moitié de leur attirail. La pêche avait été bonne, mais la moitié du produit a été perdu, et la saison étant brève, les pêcheurs n'ont pu refaire ni réparer leur matériel.

En ce qui concerne la saison prochaine, le pêcheur sera encore handicapé, parce qu'il ne gagne que juste assez pour vivre. La saison prochaine, il s'adressera au Gouvernement afin d'obtenir quelque assistance, et je crois qu'un régime d'assurance est maintenant à l'étude parmi les pêcheurs. Ils contribueront pour leur part, tout comme le Gouvernement; et, lorsque surviendra une telle perte, comme cela se produit tous les trois ou quatre ans, les pêcheurs auront alors la chance d'être dédommagés.

Je pourrais parler longuement de cette question; mais je tenais à mentionner que, l'an dernier, le ministère des Pêcheries a annoncé qu'il dépenserait des millions pour venir en aide à Ceylan. Le ministère a vu là une excellente réclame. On disait que le ministère accorderait à Ceylan un million de dollars ou plus, outre des navires et du personnel qui iraient enseigner la pêche aux Cinghalais. A mon sens, il serait de beaucoup préférable que le Gouvernement achetât les excédents de poisson qui se trouvent dans les entrepôts du pays et fournît à ces gens tout le poisson dont ils ont besoin. On se débarrasserait ainsi de l'excédent de production qui encombre notre marché dans le moment.

Je sais que vous devenez mal à l'aise, monsieur l'Orateur; mais, pour conclure, je veux dire que beaucoup d'autres questions me tiennent grandement au cœur et que j'aimerais avoir le temps de les traiter, par exemple, les courriers d'entreprise qui n'ont jamais reçu le traitement qui s'imposait. Il y a aussi les invalides. Mais je devrai aborder ces questions plus tard, lorsque l'occasion m'en sera offerte.

M. H. A. MacKenzie (Lambton-Kent): En prenant la parole cette après-midi, monsieur l'Orateur, je me rends parfaitement compte que, la Chambre étant saisie depuis au moins trois semaines de la question actuellement à l'étude, toute remarque ou déclaration que je pourrais formuler ne serait que répétition. Je crois avoir assisté à grand nombre de séances de la Chambre, probablement trop longues d'ailleurs, mais je ne crois pas avoir

jamais prononcé de discours partial. Je trouve qu'il y a assez de politiciens ici sans moi. En me choisissant et en m'élisant comme député on m'a chargé de la tâche de représenter à la Chambre tous les gens et tous les groupes de ma circonscription, d'examiner les opinions exprimées et de faire de mon mieux pour éviter les malentendus, tout en restant sincère en même temps.

J'implore l'indulgence de la Chambre cette après-midi, si je m'écarte de ce but mais je tiens à parler de certaines déclarations, injustes à mon avis, qui ont été prononcées par des représentants de circonscriptions voisines. Je veux parler du représentant de Middlesex-Est (M. White) qui, comme le rapporte le hansard du 25 novembre 1952 à la page 95, a dit ce qui suit:

> Je tiens surtout à souligner la mention faite au sujet de la rétribution de nos courriers d'entreprise. Il y a beau jeu que les conservateurs signalent la nécessité de changements dans nos services de courriers d'entreprise. L'automne dernier, nombre de députés libéraux de l'Ouest ontarien ont participé au débat sur les crédits du ministère des Postes et tous, ils ont parlé des courriers d'entreprise. Il est évident qu'on leur avait laissé entendre l'imminence de changements dans ce domaine et ils ne voulaient pas se laisser distancer.

Pour moi, c'est là de sa part une intéressante déclaration. Je rappelle à l'honorable député de Middlesex-Est que le service de livraison du courrier rural est établi au pays depuis plus de 45 ans et que la même méthode d'octroi des contrats par voie d'adjudication, adoptée au début, est encore en honneur. Aux termes de la loi des postes le contrat doit être accordé à celui dont la soumission est la plus basse, pourvu qu'il soit digne de confiance et qu'il ait de bons garants.

S'il veut parcourir le hansard des années précédentes, il constatera que bon nombre de députés ont déploré les méfaits de cette méthode au moins dix ans avant son arrivée à la Chambre et non pas, comme il le prétend, à la veille des élections. Je suis sûr que le parti auquel l'honorable député appartient a occupé les banquettes ministérielles pendant quelque temps au cours de cette longue période et qu'il n'a nullement amélioré le règlement en cause. Je suis sûr que certains membres de la Chambre se rappellent la période de 1930 à 1935, alors que le ministre des Postes était, je crois, l'honorable M. Sauvé. Qu'a-t-il fait en 1933? Pendant au moins la plus grande partie de cette année-là, les courriers d'entreprise dont le contrat a expiré n'ont pas eu l'avantage de le renouveler, même au prix de la soumission précédente. On leur a dit cavalièrement qu'ils n'obtiendraient de contrat qu'en abaissant leur prix. On a offert à certains d'entre eux un contrat de quatre ans comportant une réduction du dixième. Dans d'autres cas, la réduction était encore plus marquée. C'était à prendre ou à laisser. En cas de refus, on demanderait des soumissions. Voilà quelle était la situation pendant les tristes années 30. Les courriers n'avaient pas de choix; il leur fallait accepter ce qu'on leur offrait et signer un contrat de quatre ans.

Lorsque j'ai été élu député en 1935, je suis allé voir les autorités du ministère des Postes pour demander que le prix des contrats des courriers d'entreprise soit rétabli à son ancien niveau mais on m'a répondu qu'on ny pouvait rien, que les contrats avaient été signés pour quatre ans et qu'il ne comportaient pas de disposition autorisant le relèvement du prix sans soumissions publiques. Les courriers ont dû attendre, pour obtenir des conditions plus avantageuses, l'adoption de la loi de 1947 sur les paiements supplémentaires applicables à des contrats de transport postal. L'application de la loi a été étendue à 1948 année où tous les contrats ont été rajustés suivant au moins une certaine norme d'égalité. Je suis sûr qu'aucun courrier d'entreprise du Canada,—je parle surtout au nom de ceux de l'Ontario,—ne se laissera prendre par cette histoire du député de Middlesex-Est. Ils savent comment on les a traités sous ce régime.

C'est le cas de dire que quand on veut savoir ce que sera quelqu'un, on n'a qu'à consulter son passé. Cet axiome s'applique aux partis politiques aussi bien qu'aux particuliers. Je conseille donc au député de Middlesex-Est de se renseigner sur le passé du ministère des Postes et sur son administration depuis quarante ans avant de formuler des déclarations comme celle dont je viens de parler.

Qu'il me soit permis de signaler au ministre des Postes (M. Côté) que la Chambre siège depuis le 20 novembre et que nous attendons toujours la création d'un comité de la Chambre qui serait chargé d'étudier le problème et de présenter les vœux opportuns. Nous souhaitons qu'il soit établi le plus tôt possible après le congé de Noël.

Qu'il me soit maintenant permis d'aborder une question qui a été fort débattue à la radio et dans les journaux ainsi qu'à la Chambre, ces deux dernières semaines. Je veux parler de l'industrie de la betterave à sucre du Canada, celle de l'Ontario et de ma circonscription de Lambton-Kent, en particulier.

Il y a quelques jours, le représentant de Kent (Ont.) (M. Huffman) a présenté un intéressant résumé de l'histoire de l'industrie de la betterave à sucre de l'Ontario, en ce qui touche Chatham surtout. Le député de Lethbridge (M. Blackmore) nous a également fourni d'intéressants détails sur l'industrie de la betterave à sucre dans l'Alberta. Je

tiens à signaler à la Chambre que Wallaceburg célèbre cette année le 51e anniversaire de sa fondation, que cette ville a l'honneur de posséder la plus ancienne usine de sucre de betterave du pays et la deuxième en importance.

Le fonctionnement de cette usine est de la plus haute importance pour quelque 2,000 cultivateurs, 500 ouvriers d'usines et un nombre considérable d'ouvriers agricoles, de marchands, de camionneurs et d'autres citoyens, qui tous voient avec alarme l'arrivée, sur les marchés de l'Ouest de l'Ontario, de sucre raffiné en provenance de Cuba. Dèjà les importations au Canada de sucre raffiné de Cuba correspondent presque à la production annuelle de notre établissement de Wallaceburg. Les cultivateurs de la région ont consacré environ 12,000 acres de terre à la culture de la betterave sucrière, afin d'approvisionner l'usine de Wallaceburg. Ils ont récemment récolté leurs betteraves. L'an dernier, l'ensemencement d'une étendue à peu près correspondante, a rapporté $2,200,000 aux cultivateurs. La perte de cette importante industrie nuirait sans doute à l'économie agricole et urbaine de cette région. Je m'efforcerai donc de consigner au compte rendu des renseignements relatifs à la situation qui a donné lieu à cet état de choses. Je tiens à être juste, je le répète. Si mes chiffres sont inexacts, je m'en excuse. Je les ai obtenus de sources qui me semblaient dignes de foi.

Comme certains préopinants l'ont signalé, nous avons au Canada sept raffineries de sucre de betteraves. Elles sont situées dans quatre provinces. Au cours de la saison qu'elles viennent de terminer, elles ont travaillé presque à plein rendement. Cette année, notre production de sucre de betteraves répondra au quart environ de l'ensemble de nos besoins. Signalons que le raffinage proprement dit ne dure que trois mois par année environ, peut-être un peu plus. Toutefois, cette industrie joue un rôle très important dans notre économie agricole.

Quand l'honorable représentant de Lambton-Ouest (M. Murphy), a abordé ici cette question il y a quelques jours, il a dit qu'au début d'octobre une délégation est venue rencontrer à Ottawa quelques représentants du gouvernement. Il a signalé qu'aucun journaliste n'était présent et qu'une déclaration a été communiquée à la presse après coup, peut-être à titre d'alibi. Je comprends sans difficulté pourquoi l'honorable représentant de Lambton-Ouest trouve cela étrange. Je suis certain que s'il avait fait partie de cette délégation tout le monde en aurait entendu parler.

Cette conférence et la délégation avaient été organisées par les raffineries et les producteurs des quatre provinces. Celles-ci étaient bien représentées. J'ai passé deux jours avec les délégués, les aidant de mon mieux. Croyez-le ou non, je m'intéresse de près à la culture de la betterave et je fréquente les meilleurs producteurs depuis 25 ans. Je connais leurs problèmes et je sais quel est l'avantage de cette industrie pour notre pays. Souvent, j'ai accompagné à Ottawa des délégations diverses. Je ne vois aucun avantage à convoquer les représentants des journaux. En effet, il arrive qu'on puisse accomplir davantage si on ne fait pas trop de publicité. Cependant, à cette occasion, je suis certain qu'aucun effort n'a été tenté par qui que ce soit pour exclure les journaux. Je n'ai lu aucun compte rendu dans les journaux. De toute façon, je ne vois ni n'attache d'importance ou de portée à cette déclaration.

En fait, nous ne pouvons augmenter d'une façon marquée notre production de betteraves sucrières si nous n'aménageons pas d'autres raffineries. Cela étant, il nous faut donc importer 75 p. 100 ou plus du sucre que nous consommons. Il est difficile de savoir quelle est la consommation de sucre par tête mais elle est élevée et devrait s'établir entre 95 et 100 livres par année.

Nos besoins s'établiraient donc effectivement à plus de 13 millions de quintaux. Par le passé, presque toute cette quantité a été importée sous forme de sucre brut. Je parle maintenant de l'importation de sucre de canne. Le Canada a importé très peu de sucre raffiné au cours des vingt dernières années, mais c'est seulement depuis cette année que le Bureau de la statistique établit des relevés distincts en ce qui concerne le sucre importé et le sucre raffiné. Le Bureau de la statistique m'a communiqué des renseignements sur la quantité et le coût du sucre brut importé au Canada en 1950, 1951 et les neuf premiers mois de 1952, c'est le relevé le plus récent dont il dispose. Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, je ne lirai pas tous ces chiffres, car j'en ai le relevé sous les yeux et j'ai les données du Bureau de la statistique. Je ne ferais que retarder nos travaux. Je puis les lire si vous le voulez, mais la liste en est assez longue. Les voici:

En 1950: 12,655,393 quintaux au prix de facture de $76,409,211.

En 1951: 10,664,393 quintaux au prix de facture de $73,395,230.

Au cours des neuf premiers mois de 1952 ou jusqu'au 30 septembre 1952: 7,660,361 quintaux au prix de facture de $40,165,880.

C'est là le prix calculé f.à.b. du point d'expédition à Cuba, dans les Antilles ou de tout autre endroit. Il faut y ajouter les droits de douane, les frais de transport et les autres frais de sorte qu'en 1950 ce sucre coûtait le quintal environ $6.04. En 1951, il coûtait $7.07

le quintal. Pendant les neuf premiers mois de 1952, ce prix était de $5.24 le quintal. De là, je conclus qu'au cours des trois derniers mois, où le marché était plutôt faible, le prix du sucre serait probablement réduit quelque peu, de sorte qu'en 1952 les raffineries auront pu acheter du sucre brut en le payant $1.83 moins cher qu'en 1951.

Le prix en janvier cité par l'honorable représentant de Lambton-Ouest (M. Murphy),—je m'en rapporte au discours qu'il a prononcé ces jours derniers,—montre que le prix du sucre raffiné, à Montréal, de janvier à maintenant est tombé de $10.20 à $8.60, d'où une baisse d'environ $1.60 le quintal. Au Canada, la baisse du prix du sucre brut a donc été plus forte que celle du sucre raffiné.

J'ai en main un article de fond du *Citizen* d'Ottawa, numéro du 2 décembre. Je n'en donnerai pas lecture, mais j'en indiquerai tout simplement l'essence. Dans son éditorial, le *Citizen* prétend que les difficultés qui surgissent actuellement en ce qui concerne le sucre ont leur origine dans un accord commercial de trois ans signé avec Cuba et aux termes duquel le Canada a accepté d'acheter annuellement 75,000 tonnes de sucre brut au cours des années 1951, 1952 et 1953 obtenant en retour des concessions à l'égard du blé, du poisson, des pommes de terre et aussi un peu de farine.

J'estime, monsieur l'Orateur, que ce traité de commerce n'a rien à voir avec nos difficultés actuelles, qu'il nous fallait importer du sucre brut d'un endroit ou d'un autre et que l'endroit d'où il vient ne fait pas grand différence. Peut-être même y avons-nous gagné à importer ce sucre de Cuba, car si nous avions obtenu tout notre sucre brut de l'Empire ou d'autres sources, Cuba aurait pu facilement écouler chez nous une plus grande quantité de sucre raffiné.

Le sucre raffiné de Cuba relève du tarif général ou de la clause de la nation la plus favorisée, ce qui, en l'occurrence, revient au même. Le droit qui frappe le sucre raffiné de Cuba est de $1.89 les cent livres à quoi vient s'ajouter, si le règlement antidumping s'applique, un autre montant maximum de 75c. les cent livres. Si Cuba vend du sucre raffiné au Canada à un prix inférieur au prix équitable du marché intérieur, le sucre est assujéti à un droit de $1.89 les cent livres, plus un droit antidumping de 75c. soit, en tout, à des droits de $2.64.

Le sucre brut de Cuba qui entre au Canada est assujetti à un droit plus élevé que le sucre des pays de l'Empire et le Gouvernement a convenu de rembourser les importateurs de tout écart afin que le prix en soit le même que celui du sucre de l'Empire pour les raffineries. Je ne saurais dire si une telle concession est de beaucoup de valeur. J'ose dire cependant, sans être économiste, que notre commerce avec Cuba a augmenté et, comme il s'agit d'un compte d'écritures, il n'en coûte rien au Fonds du revenu consolidé. Je cite de nouveau, page 200 du hansard, un extrait du discours de l'honorable député de Lambton-Ouest:

> Nos importations de Cuba pour le premier semestre de 1951, soit de janvier à juin, se chiffrent par $2,776,000. De janvier à juin 1952, elles se chiffrent par environ $10,200,000. De janvier à juin 1951, nos exportations à Cuba ont atteint environ 9 millions de dollars et, pour la même période en 1952, 13 millions environ. En d'autres termes, nos importations de Cuba en 1952 sont quatre fois plus élevées qu'elles ne l'étaient en 1951 et nos exportations environ 50 p. 100 plus élevées.

Évidemment, le député compare le premier semestre de 1951 au premier semestre de 1952 parce que ce sont ces chiffres qui lui conviennent le mieux mais il ne donne pas une juste idée des faits. Qu'on me permette de citer le chiffre global de notre commerce avec Cuba à partir de 1947 jusqu'aux neuf premiers mois de 1952 inclusivement. Ces données sont celles du Bureau fédéral de la statistique:

Commerce du Canada avec Cuba

	Exportations	*Importations*
	Millions de dollars	
1947	7·5	23·7
1948	11·0	22·6
1949	14·4	6·6
1950	18·0	4·1
1951	20·4	8·3
1951 (neuf mois)	15·3	3·8
1952 (neuf mois)	18·5	15·2

Au cours des neuf premiers mois de cette année, nos importations en provenance de Cuba ont augmenté sensiblement, passant de moins de 4 millions de dollars en 1951 à 15 milions en 1952. L'explication en est que Cuba nous a expédié son contingent de sucre de 1952 de même qu'une partie de son contingent de 1951 qu'elle n'avait pu livrer l'an dernier. A la conférence de Torquay, en 1950, les représentants de Cuba ont fait valoir que le Canada, qui exportait de plus en plus de denrées à Cuba, n'avait à peu près rien acheté de ce pays en 1949, 1950 et 1951, come l'indique le tableau que j'ai consigné au hansard. Les Cubains ont menacé d'annuler les concessions douanières qu'ils nous avaient précédemment accordées si le Canada n'achètait pas davantage de sucre et autres produits de Cuba; au cours des 9 derniers mois de 1952, notre balance commerciale a semblé équilibrer les ventes et les achats.

Sans doute a-t-on vendu des pommes de terre de semence à Cuba, mais on n'a exporté que des quantités minimes de pommes de terre de table, étant donné que le marché

intérieur était plus intéressant que tous les autres débouchés, au cours des deux dernières années. En outre, on a remplacé dans une large mesure la farine de blé par du blé, car Cuba a aménagé chez elle des minoteries et acheté, l'an dernier, du blé pour plus de 3 millions. Le député de Lambton-ouest fait mention des mesures prises par le Gouvernement de M. Bennett en 1930. Il me souvient de la conjoncture de l'époque. Je ne pense pas que le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) se la rappelle, puisqu'il n'était alors qu'un petit garçon.

L'hon. M. Sinclair: Un grand garçon.

M. Mackenzie: Je me rappelle fort bien cette époque: l'industrie de la betterave à sucre, au Canada, a alors traversé une bien grave crise car on pouvait acheter des Antilles anglaises ou du Cuba du sucre parfaitement raffiné à un prix aussi bas que $1.68 les cent livres. Le 27 janvier 1932, le Gouvernement a donc adopté le décret C.P. 181 qui donnait au ministre du Revenu national le pouvoir de déterminer le prix du sucre aux fins de la perception des droits de douanes. Trois jours plus tard, ce prix était fixé à $2.30. Si le sucre était offert à moins, on appliquait le droit antidumping.

Bien que beaucoup de gens croient le contraire, le décret C.P. 181 est encore en vigueur; toutefois, la valeur alors fixée ne s'applique plus, le chiffre de $2.30 ne pouvant nullement nous protéger maintenant.

L'importation de quantités illimitées de sucre raffiné de Cuba ou d'ailleurs pose de graves problèmes à l'industrie de la betterave à sucre. On a plusieurs fois déclaré qu'environ 30 millions de livres de sucre raffiné de Cuba ont été vendues à Montréal, Toronto et Hamilton, ces derniers mois. Durant le mois dernier,—j'emprunte mes chiffres du Bureau fédéral de la statistique,—cinq autres millions de livres de sucre ont été importées, ce qui porte le chiffre global à 35 millions de livres, soit un peu plus de 2 p. 100 de notre consommation de sucre. L'Ontario et le Québec comptent environ 8½ millions d'habitants, ce qui veut dire à peu près quatre livres par tête. La plus grande partie de ce sucre a dû être consommée dans l'Ontario et le Québec.

Ce n'est pas un événement désastreux en soi, mais il faudrait prendre des dispositions pour éviter que la chose se continue. A l'ouverture de la saison de navigation, le printemps prochain, Cuba pourrait déverser sur le marché canadien, à même ses forts excédents, d'énormes quantités de sucre qui ruineraient nos producteurs de betteraves sucrières. Cuba pourrait aussi abaisser, chez eux, le prix du sucre à un point qui ne nous donnerait aucune raison d'appliquer des droits antidumping. Les ventes de sucre à Cuba même ne représentent pas 5 p. 100 de la production globale de ce pays.

Je dois dire que l'entente conclue avec Cuba à l'égard de l'achat de sucre brut doit durer encore un an, mais cela ne modifie aucunement la situation en ce qui concerne le tarif général, relatif au sucre, en vigueur entre le Canada et Cuba. Le tarif reste le même. Le sucre brut, importé de Cuba au Canada de la façon ordinaire, est frappé d'un droit de $1.29 les cent livres; le sucre raffiné est frappé d'un droit de $1.89 les cent livres; un droit de 75c. les cent livres constitue la protection contre le dumping du sucre. Ce droit et ce même règlement sont en vigueur depuis plusieurs années.

A la vérité, Cuba, qui disposait d'un excédent de sucre, a cherché de nouveaux débouchés. Ce pays a donc exporté au Canada en vertu du tarif général quelques cargaisons de sucre raffiné. Les douaniers nous assurent que Cuba ne s'est pas rendu compte de dumping.

Un autre élément est la valeur du dollar canadien qui fait prime, ce qui aide à acquitter les droits douaniers.

Je ne crois pas que les importations de sucre brut de Cuba exercent le moindre effet sur le prix du sucre au Canada ou ailleurs. L'importation de sucre raffiné ne paraît pas, d'une façon générale, nuire à la production des raffineries canadiennes. En effet, je constate qu'au cours des premiers dix mois de l'année courante, les raffineries canadiennes ont vendu 16,000 tonnes de sucre de plus qu'au cours de la période correspondante de l'année dernière. Toutefois, dans le sud-ouest de l'Ontario, région où le sucre a été principalement acheminé, on constate la présence de stocks considérables.

Si les renseignements que j'ai fait consigner au compte rendu sont exacts, l'article publié le 1er décembre dans *Sugar Facts,* publication de la *Canada and Dominion Sugar Company,* portant comme titre "L'industrie de la betterave sucrière est menacée", n'est pas conforme aux faits. Cette déclaration n'est pas exacte. Les droits sur le sucre raffiné importé par le Canada n'ont pas changé depuis des années, et, comme je l'ai dit, l'accord signé avec Cuba et qui a trait au sucre brut, n'a nullement influé sur le prix au Canada.

Il ne faut pas oublier que l'entente conclue avec Cuba relativement à l'importation de 75,000 tonnes de sucre brut au cours des années 1951, 1952 et 1953, ne découle pas de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. C'est un accord distinct, bien que, je crois, on l'ait discuté assez longuement à Torquay.

On veut laisser croire que le sucre raffiné de Cuba peut se vendre beaucoup moins cher au Canada à cause des salaires moins élevés payés là-bas. C'est juste, mais la situation de la main-d'œuvre, dans tous ces pays-là, n'en a pas moins subi, depuis quelques années, de profondes modifications. J'ai des chiffres, qui me sont fournis par des autorités très dignes de foi, par lesquels on peut juger des salaires de certains ouvriers parmi les moins payés de l'industrie sucrière cubaine. En 1941 les préleveurs d'échantillons de sucre recevaient $1.20 par jour, en 1944, $1.98 et en 1950 $4.50. Les mécaniciens recoivent en général $9.90 et les ouvriers spécialisés encore davantage, même s'il est vrai que notre niveau de vie et notre échelle des salaires sont bien au-dessus des leurs. La *Canada and Dominion Sugar Company* possède deux des raffineries les plus perfectionnées au monde, l'une à Chatham, l'autre à Wallaceburg. L'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) voudra bien remarquer que j'ai dit "deux des plus perfectionnées"; je me rends compte, en effet, qu'il en existe d'excellentes en Alberta.

On y a fait, depuis deux ans, de grandes modifications et on y a placé des capitaux énormes. Le personnel des bureaux et des usines et le personnel itinérant sont excellents. On a mis sur pied un régime de pension destiné aux employés permanents, ainsi qu'un excellent régime d'assurance maladie et hospitalisation. Depuis quelques années on a aménagé à grands frais des plateformes de chargement dans un grand nombre de localités agricoles, afin de faciliter la manutention des betteraves jusqu'aux wagons. Les exploitants eux-mêmes ont placé de gros capitaux dans les machines productrices de betteraves à sucre qu'on ne peut utiliser pour aucune autre exploitation agricole.

Ce n'est pas le moment de faire de la politique. Ce problème est d'une importance vitale à l'industrie du sud-ouest de l'Ontario et d'autres régions du Canada et touche de près au gagne-pain même de plusieurs qui sont engagés dans cette industrie.

Il faut sauver l'industrie de la betterave à sucre au Canada. Cette industrie a joué un rôle de premier plan dans notre économie au cours de la dernière guerre. Elle a dû faire face à de graves contretemps dans le passé, mais elle a survécu et elle doit continuer à survivre. J'estime que tout Gouvernement serait en faveur de maintenir cette industrie, car si elle était détruite ou liquidée il nous faudrait en subir plus tard le contre-coup sous forme de prix élevés, advenant que nous n'ayons plus d'industrie à nous.

Je suis sûr que dans les hautes sphères gouvernementales on est au courant de la situation actuelle et je proposerais deux ou trois mesures que l'on pourrait adopter afin de protéger,—je n'aime pas le mot "protéger",—notre industrie de la betterave à sucre contre toute concurrence injuste:

1. Le Gouvernement pourrait examiner nos droits de douane afin de se rendre compte si ceux-ci offrent à nos raffineries une protection suffisante, non excessive, toutefois.

2. Il est possible que les raffineries cubaines soient en mesure d'acheter du sucre brut à des prix inférieurs à ceux qu'on paie sur les marchés mondiaux; ainsi, elles peuvent faire à nos propres raffineries une concurrence déloyale. J'espère que le Gouvernement étudie cette possibilité et qu'il prend les mesures voulues pour protéger les producteurs et fabricants canadiens contre ces procédés.

3. Appliquer de nouveau le décret C.P. 181 et fixer le prix du sucre raffiné, aux fins de la douane, à un niveau assez élevé pour protéger l'industrie du sucre de betterave contre toute possibilité de vente à perte.

Enfin, j'ai bien confiance qu'une solution satisfaisante interviendra pour sauvegarder l'industrie sucrière du Canada, qui est très importante. Avant de reprendre mon siège, je tiens à souligner une fois de plus que d'un bout à l'autre du pays on a répété et on répète encore que l'accord avec Cuba, aux termes duquel le Canada lui achète 75,000 tonnes de sucre par an, est à la source de toutes nos difficultés. Toutefois, je crois avoir fourni ici les preuves,—du moins je l'espère,—que l'accord avec Cuba n'a aucunement influé sur le prix de notre sucre.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, avant d'aborder les sujets dont je voudrais surtout parler dans les observations que je me propose de formuler aujourd'hui, c'est-à-dire les échanges commerciaux et le taux élevé des impôts, j'effleurerai un ou deux problèmes qui ont une importance particulière pour ma circonscripion. J'admets que l'on s'en préoccupe également ailleurs, mais ils font partie de ces questions d'envergure nationale que nous partageons dans une mesure toute particulière avec le reste du pays.

La première a été mentionnée dans le discours du trône; il s'agit de la possibilité de modifier la loi nationale sur l'habitation. Quiconque, se rappellant la promesse faite par les libéraux lors de la campagne électorale de 1945 de fournir une maison à chaque famille canadienne, constate combien le programme de logement du gouvernement libéral est resté en deçà de ses promesses, admettra peut-être que je suis en droit de douter fortement que même la modification de la loi nationale sur l'habitation, qu'on envisage à l'heure actuelle, réponde suffisamment aux besoins.

Je ne connais pas la situation qui règne dans les régions du pays autres que ma circonscription, mais je sais que, dans la ville de Kamloops, et dans les autres villes disséminées dans cette région, aucun problème dont la nature est, pour ainsi dire, sociale n'a la moitié de l'acuité de la question du logement. La question serait moins grave s'il s'agissait d'un état de choses de courte durée, d'une crise ou pénurie qui aurait éclaté subitement, de sorte que la population pourrait espérer qu'on y remédie ou que le problème se résolve à la suite de mesures énergiques que prendrait le Gouvernement. Il s'agit d'un problème qui dure et prend de l'ampleur depuis 1945. Chaque année, le nombre de ceux qui ont malheureusement besoin de logement s'est sans cesse accru et, à mon sens, rien dans le domaine général des lois sociales ou de la sécurité sociale n'est, en ce moment, à moitié aussi important et pressant que la nécessité de prendre des mesures en vue de mettre à la disposition des petits salariés des logements convenables et satisfaisants à un prix ou un loyer raisonnable.

J'espère bien que la modification qu'on entend apporter à la loi nationale sur l'habitation marquera un début dans la solution de ce problème. Je puis assurer au ministre qu'il sera exposé à beaucoup plus de critiques que par le passé, pour peu que l'amendement annoncé ne soit rien d'autre que de la poudre aux yeux électorale. Je suppose que le ministre désire vraiment trouver une solution au problème du logement. Il peut être certain que, de ce côté-ci de la Chambre, nous collaborerons volontiers et irons de nos propositions à l'appui de toute mesure appropriée; mais il peut être certain aussi que nous ne mâcherons pas nos mots pour dire ce que nous pensons de la modification, si elle vise uniquement à duper la population et à lui faire croire que des mesures seront prises, alors que, de fait (s'il en était vraiment ainsi) la modification reste bien en deçà des besoins.

J'aimerais maintenant passer à un autre sujet qui intéresse tout le pays. Il est vrai que cet intérêt diffère selon les régions; mais, pour ce qui est de la prospérité future du pays tout entier, je crois que c'est probablement un des sujets les plus importants que nous puissions examiner. Il s'agit du commerce, et surtout du commerce au sein du Commonwealth. C'est un sujet sur lequel nous devrions préciser nos opinions dès le début. Au cours de débats à la Chambre, nous entendons bien souvent des dénégations inutiles à propos de l'exactitude des observations des députés et nous voyons régner une confusion inutile parce que, lorsque les membres siégeant de notre côté parlent de la perte des débouchés du Commonwealth, le ministre du Commerce (M. Howe) formule des déclarations contradictoires, parfois des déclarations qu'on pourrait appeler violentes, sur l'erreur que nous commettrions quand nous affirmons que le Canada a perdu ses marchés.

Cependant, nous sommes habitués à pareille attitude de la part du ministre. Mais la difficulté vient de ce qu'il appelle le commerce croissant des denrées industrielles ou des matières brutes, entre le Canada et les autres pays du Commonwealth, tandis que nous, nous parlons surtout à cet égard du commerce des produits agricoles qui se faisait autrefois entre le Canada et la Grande-Bretagne. En parlant de la perte de nos débouchés du Commonwealth, je songe aux denrées essentielles, comme le bœuf et les autres viandes, les pommes, le bois d'œuvre, le poisson et d'autres produits essentiels pour lesquels le Royaume-Uni a toujours été le débouché le plus important et le plus stable.

Je dirai à ce sujet qu'en ce qui concerne les deux produits qui intéressent le plus la circonscription que je représente, les pommes et le bœuf, on n'en a pas vendu pour une valeur d'un cent directement au Royaume-Uni durant l'année actuelle. Les exportations de ces produits ont diminué de façon régulière au cours des quelques dernières années. Le marché du Royaume-Uni a diminué en ce qui a trait à ces produits, qui étaient jusqu'à cette année nos principales denrées d'exportation en Angleterre. La Grande-Bretagne ne nous a pas acheté directement pour un sou de ces produits.

C'est à cause de ces faits, monsieur l'Orateur, que tout le pays se réjouit tant, j'en suis sûr, des nouvelles encourageantes qui ont émané, durant les dix derniers jours, de la Conférence économique du Commonwealth qui a actuellement lieu à Londres. Il est évidemment trop tôt pour dire si les résultats définitifs des vœux formulés au cours de la conférence justifieront l'optimisme qui règne à ce sujet, mais l'émission de ces nouvelles est certainement encourageante, surtout pour nos producteurs de denrées essentielles. Il est également encourageant de voir que cette conférence a eu lieu, après que l'opposition officielle et les autres partis de l'opposition l'eussent réclamée à maintes reprises. Ce n'est pas le gouvernement canadien qui a fait les invitations, comme il aurait dû le faire à notre avis, mais la conférence a tout de même eu lieu et de très importants représentants du Canada y ont assisté. Voilà qui est certes encourageant pour nos producteurs de pommes et de viande de la Colombie-Britannique.

En passant, je ferai observer que la prétendue politique de prix minimums annoncée par le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner)

afin de remédier à la situation critique découlant de la perte des marchés américains, a été un échec total. Le programme des prix minimums n'a rien valu aux producteurs de la Colombie-Britannique. Je sais de quoi je parle, car je peux, par des exemples, montrer jusqu'où la farce a été poussée, monsieur l'Orateur, en disant que lorsque les éleveurs de la Colombie-Britannique s'apprêtaient, en une occasion,—je ne donne ici qu'un exemple,—à organiser une de leurs enchères publiques, ils sont venus me demander si je ne pouvais obtenir du ministère qu'il envoie un représentant à la vente car on s'attendait que la mise en vente d'une grande quantité d'animaux fasse tomber les prix bien au-dessous du prix minimum. Ils s'affaissaient sans cesse jusqu'à être tout à fait voisins du niveau où le prix minimum devait entrer en ligne de compte. J'ai télégraphié pour demander qu'un représentant du ministère assiste à cette vente afin de soutenir les prix dans le sens où le laissait entendre la déclaration faite par le ministre le 27 juin. Nous avons reçu un télégramme qui nous apprenait qu'un représentant du ministère assisterait effectivement à la vente, comme je l'avais demandé par mon télégramme.

Il est vrai qu'il y avait là un représentant, mais les prix n'ont pas pour autant été maintenus au niveau du prix de soutien. Au cours des opérations nous avons causé avec ce monsieur qui nous a dit qu'en effet il avait été dépêché par le ministère. Nous lui avons ensuite demandé s'il allait s'assurer que les cours restent au niveau des prix de soutien, s'il allait acheter. Il a répondu: Non, je n'ai pas l'autorisation d'acheter; je ne suis ici qu'à titre d'observateur.

Voilà un exemple caractéristique de la façon dont on a appliqué,—dont on n'a pas appliqué plutôt,—le programme de soutien des prix en Colombie-Britannique, et de la façon dont les mesures que le Gouvernement a annoncées à l'occasion, n'ont pas profité à nos producteurs de denrées primaires. Le marché américain avec toutes ses incertitudes ne saurait compenser la perte du marché britannique. A mon avis, il n'est qu'une mesure qui puisse rétablir la stabilité dans notre agriculture et dans le secteur tout entier de la production de denrées primaires chez nous, et c'est la reprise et le maintien du commerce entre notre pays et le Royaume-Uni à son ancien volume.

Ceci dit, je signale également que nous sommes heureux des rapports optimistes qui ont paru au sujet des résultats de la conférence de Londres. Je tiens à préciser que nous sommes également heureux de constater que les deux délégués du Canada ne soient pas autres que notre premier ministre (M. St-Laurent) et notre ministre des Finances (M. Abbott). Je crois que cela indique bien le degré d'importance qu'il convient d'attacher à cette conférence.

Bien que je regrette l'attitude antérieure du Gouvernement à l'égard de la question de la tenue d'une conférence économique du Commonwealth, je ne saurais pour un instant laisser entendre que la délégation du Canada, précisément parce qu'elle était composée du premier ministre et du ministre des Finances, n'a pas contribué dans une large mesure au succès de la conférence. Je dois ajouter que le degré de notre satisfaction à voir le premier ministre et le ministre des Finances se rendre à cette conférence, était attribuable surtout à l'incertitude où nous étions antérieurement de savoir si le Canada enverrait quelqu'un, à cause de l'attitude antérieure du Gouvernement à l'égard de conférences commerciales économiques de ce genre chaque fois qu'il en était question à la Chambre.

Je devrais peut-être m'arrêter ici pour faire observer qu'il y a une semaine aujourd'hui que le député de Vancouver-Sud (M. Laing) nous a fait ce qu'on peut définir un petit sermon au sujet de la logique. Il a infligé une réprimande à l'opposition officielle, c'est-à-dire au parti conservateur, et il a fait observer qu'à son avis, nous n'avons pas déployé assez d'esprit de suite en ce qui concerne la question des échanges commerciaux à l'intérieur du Commonwealth. Sans doute, connaissons-nous tous le vieux dicton: "Logique, tu es un joyau". Si elle est un joyau, on peut se risquer à dire sans exagérer que la conduite du Gouvernement dans ce domaine n'est qu'une fausse pierre.

Une voix: Oh, oh!

M. Fulton: Le député s'écrie "Oh, oh!". Il siège du côté du Gouvernement; il se rappellera donc que tous les ans, au cours des trois ou quatre années dernières, nous avons employé tous les arguments possibles aux Communes pour demander que le Canada prenne l'initiative de convoquer une conférence économique des pays du Commonwealth. Année après année, le Gouvernement a repoussé cette proposition. Par contraste avec l'attitude antérieure du Gouvernement (contraste que les Canadiens apprécieront sans doute) je voudrais donner lecture d'une part de certains communiqués publiés par le service de presse de la conférence et qui prédisent qu'elle portera fruits, et d'autre part de certaines déclarations faites à la Chambre antérieurement par ceux de nos ministres que touche davantage la question d'une conférence économique.

J'ai là quelques extraits tirés des manchettes parues depuis une semaine environ dans les journaux, pour annoncer les progrès réalisés par la conférence en question. Pour commencer par le *Globe and Mail* de Toronto, celui-ci publie, le 3 décembre, la manchette suivante:

Les dirigeants du Commonwealth se rencontreront avec le Cabinet.

Le cabinet dont il est fait mention est, bien entendu, celui de la Grande-Bretagne. L'article décrit ensuite les discussions préliminaires qui avaient lieu à ce moment-là; il annonce les espérances optimistes qu'on nourrissait quant à leur succès. La *Gazette* de Montréal du jeudi 4 décembre portait en manchette:

Les entretiens du Commonwealth progressent bien.

Puis le *Journal* d'Ottawa du 5 décembre intitule son article principal de la façon suivante:

Les dirigeants de l'Empire avancent vers la solution des problèmes que pose l'expansion des échanges.

L'article contient, entre autres, le passage que voici:

Il est entendu que les buts du Commonwealth demeurent les mêmes: susciter des conditions favorables à la convertibilité.

Et l'article poursuit:

On ne peut s'attendre que cela se produise du jour au lendemain.

Et plus loin:

La Conférence, qui en est maintnant à son septième jour, a décidément manifesté le désir de mettre de côté les restrictions et d'appuyer davantage sur l'expansion. Une personne du Canada a dit qu'on avait vraiment fait beaucoup de progrès.

Puis, pour revenir au *Globe and Mail* de Toronto, on y rapporte dans le numéro de samedi dernier encore une décision que nous avons également fortement préconisée de ce côté-ci de la Chambre. Voici la manchette:

Le Commonwealth décide de demander aux États-Unis de hausser le cours de l'or.

Puis, en sous-titre:

La hausse bénéficierait au sterling, d'après les délégués.

En outre, la *Gazette* de Montréal a publié, hier, 11 décembre, un article intitulé:

Le plan relatif à la livre est accepté à Londres.

L'article ajoute que les délégués à la conférence espèrent trouver un moyen de prendre des mesures qui aboutiront au rétablissement de la convertibilité entre le dollar et la livre. De même, la *Gazette* de Montréal a publié aujourd'hui une dernière nouvelle qui a pour titre:

Les premiers ministres indiquent une nouvelle ligne de conduite à suivre dans le domaine économique.

Je répète qu'il est encore beaucoup trop tôt pour que personne puisse dire si les résultats justifieront l'optimisme qui se dégage des titres des nouvelles. Mais si nous examinons le détail des rapports nous voyons que la conférence a accompli un effort réel en vue de comprendre et de maîtriser les problèmes qui font obstacle au commerce du Commonwealth et qui empêchent le rétablissement de la convertibilité monétaire. Je crois que nous pouvons dire de façon certaine qu'on a formulé à cet égard des propositions qui, une fois mises à exécution, et avec la collaboration de l'autre grande puissance que la question intéresse de façon essentielle, les États-Unis, marqueront véritablement un pas vers l'élimination des obstacles qui barrent la route au commerce du Commonwealth.

Si vous examinez ces nouvelles et si vous laissez ces perspectives vous encourager, il vous intéressera certainement d'examiner quelques remarques défavorables au sujet des résultats possibles de la conférence, remarques qu'ont prononcées les ministres qu'intéresse le plus la question, c'est-à-dire le ministre des Finances et le ministre du Commerce (M. Howe).

On pourrait remonter assez loin, mais aujourd'hui je me contenterai de citer un ou deux exemples faisant ressortir de façon plus frappante l'attitude de ces personnes qui prétendaient qu'une conférence de ce genre ne pouvait avoir aucune utilité et notamment que le Canada n'en devait pas prendre l'initiative. J'affirme que plus que tout autre pays au monde le Canada gagnerait au rétablissement de la convertibilité. En 1950, nous avons présenté une résolution proposant que le Canada prenne l'initiative de convoquer le plus tôt possible une conférence des pays du Commonwealth britannique et des pays de l'empire afin d'élaborer les programmes qui nous rendraient nos marchés perdus et assureraient des emplois aux Canadiens. Cette motion a été présentée le 28 février 1950 par l'honorable représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker).

Après avoir soutenu qu'il était toujours disposé à assister aux conférences,—si elles étaient convoquées par d'autres,—le ministre des Finances a déclaré, ainsi que l'atteste le hansard du 28 février 1950:

Bien qu'il serait jugé souhaitable, je n'en ai pas le moindre doute, de tenir d'autres conférences commerciales, je ne sache pas que la tenue en ce moment d'une véritable conférence du Commonwealth ou de l'empire ajouterait beaucoup aux

connaissances de tel ou tel membre du Commonwealth pour ce qui est des solutions propres à remédier aux difficultés commerciales.

Je me demande si le ministre fera la même déclaration au sujet des résultats de cette conférence lorsqu'il reviendra au pays? J'ai porté une grande attention à la chose, monsieur l'Orateur, mais à aucun moment n'ai-je constaté que les membres de la délégation canadienne ou les porte-parole du Canada se dissociaient des autres membres de la conférence à l'égard des communiqués que j'ai mentionnés et qui ont été émis par la conférence qui vient tout juste de se terminer, de sorte qu'on se demande comment le ministre pourra concilier les deux déclarations.

On pourra dire, et sans doute le ministre des Finances dira-t-il, que la déclaration que je viens de citer a été faite en 1950, il y a deux ans, et que la situation était différente. Que dire du 2 juin 1952, il y a exactement six mois? Nous avons alors présenté une motion presque identique. La proposition d'amendement du chef de l'opposition (M. Drew) portait que le Gouvernement prît des mesures en vue de convoquer le plus tôt possible une conférence des nations du Commonwealth britannique afin de rechercher les moyens d'assurer la convertibilité des devises du Commonwealth et d'étendre les marchés traditionnels dont notre prospérité dépend dans une si grande mesure. Le ministre des Finances, s'adressant à la Chambre le 3 juin 1952,—quelle logique!,—s'est exprimé, comme l'atteste la page 3049 du hansard, dans les termes suivants:

> Nous voulons tous,—et j'emploie les termes de l'amendement,—rechercher les moyens de rétablir et d'étendre les marchés traditionnels dont notre prospérité dépend dans une si grande mesure. Tout comme mon collègue, . . .

Il veut parler ici du ministre du Commerce.

> . . . si j'étais convaincu qu'une autre conférence aurait vraiment des résultats en ce sens, j'appuierais de tout cœur la tenue d'une telle conférence.

Mais il ajouta:

> Pour cette raison même et m'inspirant de cet aspect de l'amendement, j'estime que nous devons éviter toute proposition de ce genre.

C'est-à-dire la tenue d'une conférence.

Qu'en disait, de son côté, le ministre du Commerce qui est à la tête du ministère le plus directement intéressé au commerce canadien. Parlant de l'amendement proposé par le chef de l'opposition (M. Drew), il s'était arrêté à une foule d'autres questions quand finalement, mais à la suite d'interruptions seulement, il aborda le fond même de la résolution portant qu'une conférence soit convoquée. Et voici tout ce qu'il eut à dire à ce sujet en juin dernier, comme en fait foi la page 3045 du hansard:

> Elle (la résolution) n'importe guère, à mon avis. Je crois que je ne m'en occuperai pas.

Je n'ai pas entendu le ministre du Commerce nous dire que la conférence qui vient de se terminer n'a pas d'importance. Il n'a pas donné à entendre que les communiqués qui nous annoncent que la conférence est en bonne voie de régler les problèmes de la convertibilité et du rétablissement du commerce n'ont aucune importance. Comment peut-on concilier la présence,—Dieu merci,—du gouvernement actuel à cette conférence et l'attitude que prenait le 3 juin dernier le ministre du Commerce quand il déclarait (p. 3046 du hansard, même date):

> Je tiens à bien préciser que si je croyais que l'amendement proposé pouvant enchaîner la convertibilité des devises ou rendre plus assuré notre commerce avec le Royaume-Uni, je me ferais un plaisir de lui donner ma voix. Mais comme je suis persuadé que l'amendement n'aurait aucune espèce de résultat appréciable, je ne puis guère aller jusque-là.

La proposition d'amendement priait le Gouvernement de faire en sorte que fût convoquée le plus tôt possible une conférence des nations du Commonwealth britannique afin d'étudier les moyens d'assurer la convertibilité des devises du Commonwealth et le rétablissement du commerce. En juin dernier, le ministre du Commerce a dit ne pas croire qu'une telle mesure pût faire quoi que ce soit pour réaliser la convertibilité des devises ou pour renforcer notre position commerciale. Il ne croyait aucunement qu'une telle conférence pût avoir des résultats valant la peine d'être mentionnés. Où est donc l'esprit de suite du Gouvernement? Ce qui est tragique, c'est que cette conférence a eu lieu trois ans trop tard, ou à peu près. Si le Gouvernement avait voulu faire son devoir, s'il avait voulu accorder,—comme il l'aurait dû,—l'importance qu'il fallait attacher au rôle du Canada au sein du Commonwealth et à l'influence qu'il pouvait y exercer, il n'aurait pas hésité à prendre l'initiative de convoquer une conférence comme nous lui avons demandé de le faire, conférence qui, on vient de le voir, est de nature à produire d'aussi heureux résultats.

L'honorable représentant dont j'ai parlé tantôt nous a donné une autre leçon sur l'art de l'inconséquence en ce qui a trait aux façons dont on pourrait ranimer le commerce entre les membres du Commonwealth.

On nous a demandé quelle était notre ligne de conduite. Ce principe qui veut que l'opposition ne propose pas de ligne de conduite, est un principe bien établi, je pense. Il arrive parfois que nous soyons disposés à prendre

cette responsabilité, lorsque, comme cela arrive si souvent, le Gouvernement n'a pas de ligne de conduite. Par ailleurs, le Gouvernement ne s'acquitte certainement pas de sa responsabilité lorsqu'il nous demande de quelle façon nous résoudrions ces problèmes. On a dit que l'opposition avait exposé un ou deux points de vues contraires au sujet de la façon de résoudre ce problème. On a critiqué les déclarations des membres du parti conservateur à la Chambre.

Il est vrai, monsieur l'Orateur, que les députés, lorsqu'ils parlent au nom de leurs circonscriptions, font parfois des déclarations qui ne concordent pas avec celles des autres. Il n'arrive pas aussi souvent que les membres de notre parti exposent la ligne de conduite de leur parti, que ne le font les membres du parti libéral dans leurs discours. Nous sommes d'avis qu'un député doit d'abord s'intéresser à sa circonscription. Certains honorables vis-à-vis auraient parfois eu avantage à suivre cette ligne de conduite au lieu de voter aveuglément en faveur de mesures du Gouvernement ou contre des propositions présentées par l'opposition, alors que leur vote va directement à l'encontre de l'intérêt de leurs commettants. Je sais qu'on exerce une certaine pression sur eux.

Cela est ridicule et témoigne de la faiblesse de la position du Gouvernement, lorsqu'on critique notre côté ou qu'on défend la ligne de conduite du Gouvernement en alléguant qu'à l'occasion un député, parlant sans aucun doute au nom de la circonscription qu'il représente, fait une déclaration qui, sous un de ses aspects particuliers, a une application un peu différente de la ligne de conduite du parti exposée en d'autres occasions.

Que les honorables députés, et,—tout particulièrement mon honorable ami qui a parlé de divergence de vues, bien qu'il ne soit pas ici en ce moment,—nous disent comment cette divergence se compare avec les divergences de vues qui se manifestent si nettement lorsque des députés ministériels ou des membres du Gouvernement exposent des lignes de conduite qui ne concordent pas le moins du monde avec la ligne de conduite actuellement suivie par le Gouvernement, et font de telles déclarations a titre de représentants du Gouvernement? Lorsque celui qui les fait est non seulement un membre du Cabinet, mais encore le leader du Gouvernement là où il les fait? C'est ce qui vient de se passer; pourtant cette contradiction, cette variante de la politique gouvernementale passe à peu près inaperçue ou, en tout cas, ne fait l'objet d'aucune intervention gouvernementale.

[M. Fulton.]

Il serait intéressant d'entendre une déclaration d'un membre du Gouvernement expliquant cette divergence. J'espère que le premier ministre (M. St-Laurent) lui-même viendra nous dire si la déclaration de principe faite récemment dans l'autre assemblée représente effectivement le point de vue et l'attitude du Gouvernement. Il serait intéressant de le savoir.

On se souviendra très bien de la leçon qu'a voulu faire à nos amis de la CCF, le printemps dernier, je pense, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Ils avaient en effet laissé entendre que les civils n'avaient pas assez à dire dans la direction de l'OTAN. Il serait intéressant de savoir en ce moment qui parle au nom du Gouvernement, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou le leader du Gouvernement au Sénat, qui se trouve être un ministre sans portefeuille. Celui-ci nous dit en effet que la direction des civils est insuffisante à l'OTAN. Il nous dit aussi que dans l'ensemble ses récents propos ne dépassent pas les déclarations de principe du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Il serait intéressant de savoir si la politique du Gouvernement vise vraiment à l'union économique au sein de l'OTAN, de savoir aussi si le Gouvernement a foi dans l'unité intégrale, du point de vue commerciale, entre toutes les nations de l'OTAN, pour les dix prochaines années. Est-ce là la politique du Gouvernement? Est-ce là où nous allons? Nous aimerions bien le savoir; et, monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire que la Chambre et le pays ont droit de savoir, car une telle politique n'a certainement jamais été préconisée dans le passé comme celle du Gouvernement. Mais on vient de déclarer sans équivoque que c'est là la politique du Gouvernement; et en proposant cela comme objectif réalisable d'ici dix ans, l'honorable député a dit qu'il ne dépassait pas les vues et la politique du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'espère que le Gouvernement nous éclairera là-dessus. De fait, je pourrais même dire qu'il y a obligation de la part du Gouvernement et du premier ministre à préciser la position du Gouvernement à cet égard, ou quelle est sa politique, afin que la Chambre et le pays puissent le savoir; afin aussi que, si ce n'était pas sa politique, on le dise carrément et qu'on prenne les mesures nécessaires à cette fin, de manière que le pays puisse savoir à quoi s'en tenir.

A cet égard, j'aimerais consigner au hansard une ou deux citations d'une autorité en

matière constitutionnelle. La première est de Jennings, dans son livre intitulé *Cabinet Government*, page 461:

Les propositions d'un ministre, qu'elles soient approuvées ou non par le cabinet, sont considérées comme étant les propositions du Gouvernement.

A ce propos, sur un ton un peu moins didactique, Jennings formule d'autres observations qui, pour être exprimées en un langage moins savant, n'en sont pas moins pertinentes; on les trouve à la page 258:

C'est exposer la question de façon précise; ils doivent tous être d'accord.

Ayant dit que le Gouvernement doit absolument arrêter une ligne de conduite bien précise, une seule, qu'il ne peut, même si cela lui paraît fort utile, présenter quatre ou cinq lignes de conduite différentes,—bien que le Gouvernement actuel a parfois, et bien à tort, essayé d'avoir une demi-douzaine de programmes et de les poursuivre tous en même temps,—à la page 259, M. Jennings dit:

Le gouvernement qui ne peut prendre une décision sur une question fondamentale ne devrait pas constituer le gouvernement. Et c'est cette opinion qu'on aura de lui dans les circonscriptions. Sa chute peut être considérée comme imminente.

Je laisse de côté cette question de logique pour revenir au problème du commerce, auquel elle me ramène. On a dit, les députés s'en souviennent, que les propos tenus en une circonstance ou deux n'étaient pas conformes à la politique commerciale (non pas l'aide) qui devrait,—nous l'avons dit nous-mêmes et nous le répétons,—orienter notre attitude en matière de commerce entre pays du Commonwealth. Nous avons toujours soutenu que nous devons acheter au Royaume-Uni si nous voulons y vendre. Telle a été, de tout temps, notre attitude.

De fait, nous avons soutenu et soutenons toujours que c'est au Canada à acheter, surtout dans le domaine de la défense, les choses que nous ne produisons pas chez nous et que les Anglais ont les qualités et l'outillage nécessaires pour fabriquer. Quels ont été ici les résultats de la ligne de conduite que le gouvernement a suivie? Les députés siégeant vis-à-vis maintiennent béatement que le Gouvernement fait ici preuve de logique. Mais quels ont été les fruits de ces programmes? Je signale les faits suivants, relatifs à l'an dernier, que renferme un rapport du Bureau de la statistique:

Pour les importations...

Je cite un communiqué de la *Presse canadienne* qui résume ledit rapport.

...les États-Unis ont subvenu à 74·8 p. 100 des besoins du Canada, par rapport à 70 p. 100 l'année précédente, tandis que les exportations britanniques sont tombées de 10·7 p. 100 à 8·3 p. 100.

Voilà les réalisations du Gouvernement dans ce domaine. Néanmoins, nos dirigeants soutiennent béatement que la seule solution consiste dans le commerce et non dans l'aide, déclarant qu'il nous faut acheter au Royaume-Uni. Et cependant, nous constatons que les importations, déjà fort maigres, ont baissé en un an de 10·7 p. 100 à 8·3 p. 100, c'est-à-dire de plus de 2 p. 100.

M. McIlraith: A quelle source puisez-vous ces données?

M. Fulton: C'est le résumé fait par la *Presse canadienne* d'un rapport publié par le Bureau fédéral de la statistique.

M. McIlraith: A quelle date?

M. Fulton: Celui-ci est tiré de la *Gazette* du 12 décembre; daté d'Ottawa, le 11 décembre, il est rédigé de la façon suivante:

L'expansion des exportations peut porter le Canada, cette année, à la troisième place parmi les grandes puissances commerçantes du monde, ont déclaré aujourd'hui les spécialistes du Gouvernement en matière de commerce.

Je m'excuse, mais il faut que je fasse une rectification. Il ne s'agit apparemment pas du Bureau fédéral de la statistique. Pardon, monsieur l'Orateur, c'est bien cela. L'article déclare plus loin:

La possibilité pour le Canada de dépasser la France a été mentionnée dans l'étude du commerce extérieur, document de 67 pages publié par le Bureau de la statistique pour le premier semestre de 1952. Cette étude exposait les progrès réalisés.

L'article énumère les progrès ainsi realisés dans les alinéas 1 à 5; l'alinéa 5, que j'ai cité, dit que les importations en provenance du Royaume-Uni ont baissé de 10·7 à 8·3 p. 100.

Nous avons non seulement souligné la nécessité d'importer du Royaume-Uni les produits que nous devons importer, en indiquant que nous devrions nous efforcer à nous les y procurer si possible, mais nous avons soumis à cet égard des propositions précises que le Gouvernement a, malheureusement, écartées au détriment de notre pays.

Je ne citerai qu'un seul example, monsieur l'Orateur. Il y a deux ans, nous avons émis le vœu d'ordre pratique que le Canada achète, ou tâche d'acheter, les chars de combat anglais Centurion de préférence aux chars de combats américains; mais le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) et le ministre du Commerce ont tous deux déclaré nettement à ce moment-là que le Canada ferait l'acquisition du char américain. Le ministre de la Production de défense (M. Howe) a, comme en fait foi la page 930 du compte rendu de 1951, fait la déclaration suivante:

Nous achèterons nos chars des États-Unis.

Le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) disait, le 9 mai 1951, ainsi que le rapporte la page 2937 du hansard:

Nous avons maintenant l'avantage d'acheter les chars les plus récents des États-Unis. Ils nous parviendront avec le matériel destiné aux deux divisions que nous avons transféré en Europe.

Nous avons dit qu'on devrait commander des chars de combat Centurion. Le ministre, par contre, a déclaré qu'on allait acheter aux États-Unis. On vient d'annoncer qu'on a décidé d'acheter des chars Centurion. Je me demande, monsieur l'Orateur, combien au juste nous avons perdu d'argent dans l'intervalle en achetant des chars américains qui, soit dit sans intention d'offenser personne, ne sont certainement pas les meilleurs chars qui soient et ne valent certainement pas les Centurions. Combien d'argent et de temps a-t-on perdus avant de se décider à changer d'avis, ce qui aurait dû se passer plus tôt, pour des raisons d'ordre tactique, comme d'ordre économique et commercial, de façon, en effet, que les dollars payés par nous à la Grande-Bretagne pour ses chars servent à cette dernière en retour, à ses achats au Canada.

Je termine en disant qu'il est complètement absurde de la part du Gouvernement de prétendre que nous n'avons pas présenté de propositions concrètes. D'autres propositions pourraient être faites, mais je ne prolongerai pas mes observations jusqu'à englober ces propositions maintenant. Plus tard, je reviendrai sur la question avec d'autres propositions dans le même sens. J'affirme, cependant, que si nos producteurs agricoles sont actuellement privés de leurs marchés traditionnels dans le Royaume-Uni, c'est entre autres raisons et en premier lieu parce que le Gouvernement a eu recours à des mesures si dilatoires et a manifesté si peu d'intérêt à l'égard de conférences économiques et du commerce du Commonwealth et en deuxième lieu parce qu'il a laissé passer les occasions d'acheter en Grande-Bretagne soit directement soit en obtenant des permis autorisant la fabrication au Canada de matériel britannique, production dont les dollars iraient outre-mer, augmentant ainsi directement les réserves de dollars dont le Royaume-Uni disposerait pour ses achats chez-nous, tout en servant nos propres fins défensives.

L'hon. James Sinclair (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je suis très reconnaissant envers l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) pour les quelques minutes qu'il m'a accordées afin de me permettre de répondre aux questions qui ont été posées par l'honorable député de Kamloops au sujet du ministre des Finances (M. Abbott) qui, évidemment, est encore à Londres.

Cette déclaration tout à fait extraordinaire de l'honorable député de Kamloops est apparemment une tentative d'anticiper, par la simple lecture de manchettes de journaux, sur ce que le premier ministre (M. St-Laurent) déclarera demain à la Chambre à son retour. Cependant, je tiens à souligner très nettement,—et je suis certain que vous en convenez déjà tous, sauf l'honorable député de Kamloops,—que le Canada ne met aucun obstacle au commerce entre nations du Commonwealth. Quels sont les obstacles au commerce entre nations du Commonwealth aujourd'hui? Restrictions à l'importation et à l'exportation des marchandises; interdiction d'entrée à certaines marchandises; réglementation des devises; interdiction d'exporter des devises en dehors de la zone sterling. Le Canada n'impose aujourd'hui aucune restriction à l'exportation ou à l'importation de n'importe laquelle de ses marchandises, autre qu'à l'exportation de matériel d'importance stratégique à des pays situés derrière le rideau de fer. Notre devise est l'une des deux ou trois seules au monde qu'on puisse convertir en n'importe quelle autre devise sur les marchés monétaires libres. Nous avons fait ce qu'il fallait faire. Il était difficile après la guerre d'en arriver à ces échanges commerciaux libres, mais nous avons réussi à y arriver grâce aux mesures financières et économiques courageuses du Gouvernement, et notamment grâce à celles qui ont été préconisées par le ministre des Finances.

Le chef de l'opposition (M. Drew) a réclamé la convertibilité du sterling au cours de la campagne électorale, mais il n'a jamais proposé de solutions concrètes pour y arriver. Le député de Kamloops dit qu'il n'appartient pas à l'opposition d'en proposer. La solution que le colonel Drew connaît à la convertibilité du sterling est comme la solution que le général MacArthur appliquerait pour mettre fin à la guerre de Corée, mais qu'il s'est apparemment gardé de dévoiler au gouvernement.

M. Fulton: Puis-je poser une question à l'honorable ministre?

L'hon. M. Sinclair: J'ai écouté patiemment le discours du député; il peut bien souffrir que je prenne deux minutes pour y répondre.

De fait, les coupures de journaux dont il a parlé indiquent tout simplement que la conférence s'est rendu compte que le seul moyen d'accroître le commerce au sein du Commonwealth aussi bien que le commerce international est celui que le Canada a pris: plus de restrictions, plus de restrictions de change,

plus de restrictions à l'importation et à l'exportation, mais acheminement vers l'autre voie, c'est-à-dire celle de la suppression de ces restrictions quantitatives et qualitatives aux échanges commerciaux et de la suppression des restrictions de change. Ces mêmes coupures de journaux, que j'ai lues, indiquent également que, de l'avis de la majorité des États membres du Commonwealth, on favorisera l'expansion du commerce international non pas en confinant notre commerce à un seul bloc de nations, mais en cherchant à les multiplier avec tous les pays du monde, comme le Canada et trente-quatre autres pays l'ont fait dans les accords généraux sur les tarifs douaniers et le commerce qu'ils ont signés à Genève, Annecy et Torquay.

L'honorable député a également mentionné les attitudes différentes que les conservateurs et les libéraux adoptent à l'égard du commerce. Tous les ans, depuis 1935, les tories nous ont fait entendre dans cette enceinte le même chœur de lamentations, pleurant le déclin de notre commerce et sa ruine. Qu'il me soit permis, non pas de me joindre à ce chœur larmoyant, mais de citer *grosso modo* des faits concrets. En 1930, quand M. R. B. Bennett prit le pouvoir et voulut suivre la politique tory afin de s'emparer par force des marchés mondiaux, il réunit une conférence du Commonwealth.

M. Fulton: Le ministre permet-il que je lui pose une question?

L'hon. M. Sinclair: Le député n'a évidemment pas la courtoisie de m'entendre, bien que j'aie écouté son discours. Je cite maintenant des faits reconnus. Oui, M. Bennett avait réuni une conférence des pays du Commonwealth. Sa solution pour combattre la stagnation des échanges commerciaux, avait consisté à relever les barrières douanières pour tous les pays ne faisant pas partie du Commonwealth; un ministre britannique avait baptisé avec raison, à l'époque, cette politique conservatrice de "fumisterie". C'était de la fumisterie à l'époque, c'en est aujourd'hui.

Un gouvernement libéral a pris le pouvoir en 1935. Les exportations et les importations globales du Canada portèrent cette année-là sur 1 milliard 3 millions de marchandises. Cette année la valeur monétaire de ces échanges est de 8 milliards. Voilà en quoi consiste la différence de la politique commerciale conservatrice et libérale. Et, dans cette enceinte, malgré . . .

M. Fulton: Pour parler de fumisterie, en voilà bien une.

L'hon. M. Sinclair: Malgré ce que nous avons entendu cette année de la part du député de Kamloops, nous avons entendu des députés tories se prononcer en faveur d'une augmentation des droits de douane sur le sucre, sur les textiles, sur le tabac, produits qui proviennent tous des pays de la zone sterling, ce qui équivaut à un retour aux fumisteries de Bennett.

Je citerai à présent, non pas les manchettes du *Globe and Mail* inspirées par les conférences de presse de Londres, ou dues à un manque de conférences de presse là-bas, mais tout un article de fond tiré de la principale publication financière du Canada, c'est-à-dire du *Financial Post* de cette semaine. Si le député lit plus que des manchettes, il pourra prendre connaissance des faits suivants:

> Les pessimites ont encore tort.
>
> Le produit national brut du Canada, c'est-à-dire la valeur totale des denrées et services produits, atteint un nouveau record en 1952.
>
> Record qui dépasse de beaucoup l'ancien. On estime qu'il atteint 23 milliards de dollars, soit environ 8 p. 100 au-dessus du record de 21·2 milliards en 1951.

Écoutez donc ceci en vous rappelant les observations que vient de formuler le député de Kamloops:

> Le photographe de famille, au Canada, devrait nous faire voir la plupart des commerçants et des consommateurs souriants cette année.

Et ils le sont aussi. Je poursuis:

> La moitié des difficultés éprouvées à l'égard de beaucoup d'articles produits, fabriqués ou vendus ont cédé le pas à des jours plus brillants au cours des six derniers mois.

M. Cardiff: D'où vient ce texte?

L'hon. M. Sinclair: Du *Financial Post*. Je vous conseillerais aussi de le lire. L'article de fond continue:

> Par exemple, les ventes de Noël devraient être sans précédent.
>
> Il est important de remarquer, au sujet des chiffres de 1952, que les prix n'ont dépassé la moyenne de l'an dernier que de quelques points. C'est pourquoi, si l'on s'en tient aux denrées et services réels, les Canadiens produisent et vendent beaucoup plus que jamais auparavant. Et même, une fois défalqués les impôts, il leur en reste beaucoup plus à dépenser ou à épargner.
>
> Quant à 1953, les facteurs d'expansion ne seront pas disparus: des placements importants et un vif désir de la part du consommateur d'obtenir un plus grand nombre d'articles de meilleure qualité. Naturellement, il y a certains points faibles...

Et nous le reconnaissons; le commerce dans l'univers est toujours difficile en ce moment.

> ...certains déplacements d'un total à l'autre, certaines inquiétudes au sujet de nos marchés d'exportation, en plus de certaines restrictions à l'immigration qui sont l'œuvre des hommes.
>
> Mais, si nous pouvons réussir à neutraliser ces facteurs, les perspectives de prospérité en 1953 seront brillantes.
>
> Une fois de plus, semble-t-il, les pessimistes...

Tel est l'équivalent du terme (*gloomsters*) que le *Financial Post* a inventé, mais l'expres-

sion dépeint certes les députés torys qui siègent à la Chambre.

...devront différer à plus tard la période où commenceront les "temps difficiles".

M. Fulton: Le ministre me permet-il deux questions? D'abord croit-il que cette conférence donnera des résultats bienfaisants, qu'elle contribuera à rétablir la convertibilité monétaire et le commerce entre les nations du Commonwealth?

L'hon. M. Sinclair: Monsieur l'Orateur, pour ma part, j'ai hâte d'entendre le premier ministre depuis qu'il a assisté à la conférence. Si l'honorable député de Kamloops (M. Fulton) avait lu au delà des titres, il pourrait se rendre compte que la conférence porte maintenant sur ce que j'appellerai la méthode canadienne de faire disparaître les obstacles douaniers en abandonnant les restrictions monétaires. Je lui conseille encore d'attendre jusqu'au retour du premier ministre, lundi. Le premier ministre pourra répondre directement à la question que vient de poser l'honorable député, et aller au delà des titres.

M. Fulton: Voici ma deuxième question: puisque le ministre convient que la conférence a été avantageuse, ne pense-t-il pas qu'il aurait été bon d'obtenir ce résultat favorable il y a trois ans, si l'on avait pris l'initiative de convoquer la conférence comme nous l'avons demandé alors à la Chambre, et d'accomplir la tâche qu'a exécutée la conférence?

L'hon. M. Sinclair: Je répète, comme je l'ai dit tout d'abord, que si le député désire vraiment connaître les résultats de la conférence, il devrait attendre à lundi, au retour du premier ministre. Mais il me semble que le Commonwealth et les autres pays se seraient mieux trouvés de suivre de plus près la ligne de conduite que nous avons suivie quand nous avons élevé à 8 milliards de dollars le montant de notre commerce qui était de 1·3 milliard de dollars au temps où les tories étaient au pouvoir.

M. Fulton: Le ministre ne se soucie pas de répondre à cette question.

Des voix: Que l'honorable député s'assoie.

M. Fulton: Le ministre n'a pas répondu à la question. Il n'a fait que discourir.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! L'honorable député ne peut prendre la parole deux fois. Il peut poser une question; mais la dernière fois qu'il a parlé, l'honorable député ne posait pas de question.

L'hon. M. Fournier: Il faisait un second discours.

[L'hon. M. Sinclair.]

M. l'Orateur suppléant: Il disait que l'honorable député n'a pas répondu à sa question et cela équivaut à une deuxième intervention. La parole est à l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, si je participe une seconde fois au débat sur l'Adresse, c'est à cause d'un spectre qui me préoccupe, le spectre de quelque chose dont la plupart d'entre nous souhaitaient à jamais la disparition, mais qui est encore bien présent pour un grand nombre d'habitants de ma province. La détresse que ces gens subissent est telle que, vu l'approche de Noël, le Gouvernement devrait, je crois, mettre fin à son existence pour toujours.

Une voix: Bonne idée.

M. Knowles: L'honorable député veut sans doute appliquer mon observation au Gouvernement. Je n'y vois pas d'inconvénient, mais je voulais parler du spectre de l'évaluation des ressources sous l'empire de l'ancienne loi de la pension de vieillesse.

Les membres de la Chambre, même ceux qui se sont prononcés contre l'abolition de l'évaluation des ressources il y a à peine quelques mois, se réjouissent, règle générale, de ce que la chose n'existe plus, en ce qui a trait à la pension de vieillesse, à l'égard des vieillards de 70 ans et plus. Ayant réclamé pendant plusieurs années l'abolition de cette clause, j'étais également très heureux de participer à l'adoption de la mesure qui étendait les avantages de la pension de vieillesse à tous les vieillards d'au moins 70 ans. Le fait est, cependant, que dans ma province,—cela peut arriver ailleurs, mais je m'en tiendrai à ce qui se passe dans ma province parce que je suis au courant des faits,—les Canadiens de 70 ans et plus qui touchent maintenant la pension de vieillesse sans évaluation des ressources sont pourchassés en vue de remboursements de montants payés en trop, prétend-on, au cours des années où ils bénéficiaient de l'ancienne loi de la pension de vieillesse alors qu'ils étaient assujétis à l'évaluation des ressources.

On pourra me répondre immédiatement que puisque ce sont surtout des gens du Manitoba qui sont en cause, c'est au gouvernement provincial qu'il appartient de régler cette question. Oui, monsieur l'Orateur, il est vrai que les lettres,—j'en ai un certain nombre ici et j'y reviendrai plus tard,—il est vrai, dis-je, que les lettres qu'on a adressées à des vieillards pensionnés du Manitoba pour exiger des remboursements émanent de la commission provinciale de la pension de vieillesse.

Je dois cependant souligner que dans plusieurs de ces lettres,—j'en citerai des passages à l'appui de ma thèse,—on informe ces vieillards que la loi fédérale oblige la province à s'efforcer de recouvrer cet argent. Non seulement ces lettres disent-elles aux vieillards pensionnés du Manitoba que c'est le gouvernement fédéral le grand responsable, mais que tout le monde sait que le gouvernement central et les provinces se renvoient la balle depuis plusieurs mois. Je me suis trouvé moi-même au milieu de cette mêlée, comme on pourra le constater par les faits que je me propose maintenant d'exposer.

Le 12 mars, pendant la dernière session, comme en fait foi le hansard aux pages 379 et 380, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) s'il n'était pas temps de dégager les provinces de l'obligation de recouvrer, à même les successions, les pensions versées sous le régime de la loi de la pension de vieillesse ou de recouvrer les prétendus excédents de pensions versés dans certains cas. Le ministre m'a alors dit qu'il ne pouvait rien faire à cet égard puisqu'il fallait s'en tenir à la loi existante, qui régissait la question.

On ne peut guère agir si on se contente de poser des questions à l'appel de l'ordre du jour; aussi, dès que je l'ai pu, j'ai pris part au débat sur l'Adresse, qui se poursuivait alors, et signalé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que, le 12 février 1952, le ministre de la Santé et du Bien-être public du Manitoba avait formulé à l'Assemblée législative de cette province une déclaration sur cette question même.

L'Assemblée législative du Manitoba ne compte pas de service correspondant à celui du hansard, mais la déclaration a été jugée suffisamment importante pour être consignée au procès-verbal des délibérations de l'Assemblée législative du 12 février 1952. Voici la déclaration de l'honorable M. Schultz, reproduite à la page 2 du procès-verbal:

Pour ce qui est du remboursement à même la succession des pensionnés de ce groupe, la loi fédérale et les engagements que nous avons pris lors de la signature d'une entente présentée par le gouvernement fédéral obligent notre province, tout comme des accords analogues obligent les autres provinces, à percevoir les montants versés à titre de pension à même la succession du pensionné lorsque celle-ci atteint un montant net supérieur à $2,000. Ni le Manitoba ni aucune autre province ne peuvent agir autrement à cet égard.

Quand j'ai signalé la question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à la dernière session, il m'a interrompu par ces intéressantes remarques, consignées à la page 581 des *Débats* du 18 mars 1952:

L'hon. M. Martin: Bien entendu, M. Schultz aussi bien que mon honorable ami savent que la déclaration ne correspond pas aux faits.

J'ai répondu à cette déclaration par un exposé trop long pour être repris ici, le point principal étant que je disais mon espoir que les paroles du ministre de la Santé et du Bien-être social fussent de nature à régler le problème, les provinces comprenant ainsi qu'elles n'avaient plus à exiger le recouvrement des montants en cause, comme elles en avaient l'obligation sous le régime de l'ancienne loi de la pension de vieillesse.

A vrai dire, l'échange d'opinions s'est poursuivi pendant tout le discours. A la fin, selon moi, le ministre avait un peu modifié son attitude. Il n'en maintenait pas moins que la question de la perception des remboursements relevait uniquement des provinces.

Mais voici ce qu'il a dit à la fin:

La question relève d'une loi existante et d'accords conclus entre les gouvernements fédéral et provinciaux; tant que nous ne connaîtrons pas l'attitude de tous les gouvernements sur ce point, nous ne pouvons prendre aucune mesure à l'égard de la loi existante. Telle est bien la situation; mon honorable ami devrait être le premier, je pense, à reconnaître que je l'ai correctement exposée.

Il me semble que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a bien indiqué, par ses interruptions durant mon discours, qu'il n'appartenait nullement à M. Schultz de rejeter entièrement le blâme sur le gouvernement fédéral, ce qui, à mon sens, signifiait que, du point de vue du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, c'était le Manitoba qui était à blâmer. Il affirme aussi, cependant, que le gouvernement fédéral peut faire quelque chose, puisque la question relève d'une loi existante. Il s'agit de la loi des pensions de vieillesse adoptée en 1926 par le Parlement du Canada, qui se trouve toujours dans nos statuts et en vertu de laquelle le programme des recouvrements est maintenu en vigueur.

J'ai demandé à maintes reprises que cette loi antérieure soit rescindée ou abrogée (quel que soit le terme exact), afin qu'on puisse mettre un terme au programme de recouvrements qu'elle prévoit. Une disposition de la loi sur la sécurité de la vieillesse, paragraphe (2) de l'article 13 du chapitre 18 des statuts de 1951, seconde session, se lit ainsi qu'il suit:

La *Loi des pensions de vieillesse* est abrogée à une date fixée par proclamation du gouverneur en conseil.

C'est en me fondant sur cette disposition, qui accorde au gouverneur en conseil l'autorisation d'abolir l'ancienne loi des pensions de vieillesse, que j'ai demandé, il y a quelques jours, l'abrogation de cette loi. Avant de passer à la question que j'ai posée il y a quelques jours, j'aimerais faire observer que, après avoir entendu le ministre de la Santé

nationale et du Bien-être social me dire, le printemps dernier, que M. Schultz se trompait, que la loi fédérale ne contraignait pas le Manitoba à poursuivre cette ligne de conduite, qui consiste à effectuer des recouvrements, j'ai signalé ces renseignements aux fonctionnaires de la Commission des pensions de vieillesse du Manitoba. J'ai constaté chez eux beaucoup d'intérêt. Ils se sont eux-mêmes reportés au hansard et ils ont trouvé très intéressantes les paroles du ministre.

J'ai dit à ces fonctionnaires que j'espérais, à la suite des observations du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qu'ils se sentiraient libres de discontinuer les recouvrements sur les successions des pensionnés décédés, ainsi que les recouvrements exigés de vieillards encore vivants à l'égard de petits versements accordés en trop qu'ils sont censés avoir obtenus en 1951, 1950 ou auparavant. Ce sont surtout des entretiens que j'ai eus avec ces fonctionnaires; mais, en une occasion, nous avons échangé des lettres à propos d'un cas particulier. J'ai alors demandé quelle était la situation en ce qui concernait le recouvrement, et M. Locksley D. McNeill, président de l'organisme qui est maintenant la Commission de l'aide aux vieillards et aux aveugles du Manitoba, m'a donné la réponse qui suit et qui est datée du 23 septembre 1952. Voici le dernier paragraphe de sa lettre:

> La situation en ce qui concerne le recouvrement semble être à peu près la même qu'au printemps, c'est-à-dire que le gouvernement fédéral n'a pas reconnu expressément que les provinces pouvaient à leur gré mettre fin à leurs efforts en vue d'effectuer des recouvrements sur les successions dont le montant dépasse $2,000.

Voici le cercle vicieux, monsieur l'Orateur. Le Manitoba dit: nous agissons ainsi parce qu'Ottawa nous y oblige, parce que la loi fédérale nous y oblige, parce que le gouvernement fédéral ne nous a pas libéré de l'obligation d'agir de la sorte. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dit que, d'après la loi fédérale, les provinces ne sont pas obligées de le faire. Les provinces disent à leur tour qu'aucun changement ne s'est produit, que la loi fédérale les y contraint toujours.

Je parlerai un instant d'une des nombreuses lettres qui ont été envoyées aux titulaires de pensions de vieillesse du Manitoba, dans lesquelles le gouvernement cherche à recouvrer les versements en trop.

Cette communication du 1er août 1952 porte également la signature de M. McNeill, président de la Commission de la province. Elle était adressée à M. et à Mme B., anciens résidents de Winnipeg qui habitent maintenant une ville située en dehors de Winnipeg.

Après avoir insisté en faveur du remboursement,—je reviendrai là-dessus plus tard,—il a déclaré:

> Comme vous pouvez le constater, cette affaire ne dépend pas, en un sens, de nous. Nous appliquons la méthode établie par la loi fédérale.

Le dernier chapitre de cette histoire, pour ce qui est du rôle de notre Parlement, s'est déroulé au cours de la présente session lorsque le 24 novembre j'ai posé une question au premier ministre (M. St-Laurent). Je lui ai posé la question en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social comme on le verra à la page 19 du hansard de ce jour. La question est formulée dans les termes suivants:

> Le premier ministre pourrait-il nous dire quand sera abrogée l'ancienne loi des pensions de vieillesse, afin que nous sachions quand certaines provinces, comme le Manitoba, qui pressent les pensionnés dans le besoin d'effectuer des remboursements et qui effectuent encore des recouvrements sur les successions de pensionnés défunts, pourront cesser cette pratique?

Le premier ministre a renvoyé la question à l'adjoint parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dont voici la réponse:

> Je remercie le député de Winnipeg-Nord-Centre de m'avoir fait tenir avis de cette question. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a répondu à une question semblable le 24 juin (page 3847 du hansard) et le 27 juin (page 4085 du hansard). Le Gouvernement a l'intention d'abroger la loi des pensions de vieillesse dès que les provinces qui ont pris avec lui l'initiative de cette loi décideront qu'il convient de la rapporter. Toutes les provinces n'ont pas encore reconnu l'opportunité d'abroger la mesure en ce moment, mais nous espérons qu'elles en conviendront bientôt, afin que nous puissions procéder à la proclamation nécessaire.

Je me rappelle fort bien, il va sans dire, les déclarations que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a faites à ce sujet au cours de la dernière session et j'avoue que je suis perplexe à la pensée que la loi fédérale ne peut être abrogée, en dépit de l'autorisation que le Parlement a accordée au gouverneur en conseil de le faire, tant que toutes les provinces n'ont pas donné leur consentement. Dans la réponse que je viens de citer, l'adjoint parlementaire s'est servi des mots suivants: "les provinces qui ont pris avec lui l'initiative de cette loi". Puis-je lui rappeler, ainsi qu'au gouvernement, un peu d'histoire ancienne qui ne manque pas d'importance puisqu'elle se rapporte à la loi. Le 15 avril 1926, lorsque la loi des pensions de vieillesse était débattue et étudiée à la Chambre pour la première fois,—je devrais dire la seconde fois, puisque, lors du premier examen, elle a été rejetée par l'autre endroit,—l'opposition conservatrice d'alors a demandé de retarder l'adoption du projet de loi des pensions de vieillesse. Mais M. King,

qui était alors premier ministre, a répondu en ces termes, comme le rapporte le hansard du 15 avril 1926, page 2524:

Le bill a été préparé dans l'intention d'éviter les retards inutiles et de permettre aux gouvernements provinciaux, qui le voudraient, de faire adopter immédiatement une loi de pension de vieillesse conformément aux exigences de notre projet, afin d'obtenir droit aux avantages qu'il leur offre. Si certaines provinces refusent d'adopter une mesure législative en ce sens leur attitude ne changera rien à la situation sauf autant qu'elle les intéresse directement. Mais le gouvernement fédéral, comme tel, veut faire preuve de sa volonté de seconder le plus tôt possible toute province qui consent à adopter un régime conforme aux prescriptions du présent projet.

J'ai lu cette citation pour vous rappeler ce que vous savez tous, c'est-à-dire que lorsque la loi sur les pensions de vieillesse a été ajoutée aux statuts, elle avait force de loi dans ces mêmes termes précisément. Il s'agissait d'une loi habilitante qui est entrée en vigueur dans les diverses provinces à diverses époques échelonnées. Je crois qu'il a fallu attendre huit ou neuf ans avant que les neuf provinces d'alors profitent de la loi, mais celles qui étaient prêtes à faire le geste de générosité douteuse que cette mesure comportait n'ont pas été retenues de le faire parce que d'autres provinces n'étaient pas prêtes. Autrement dit, la loi initiale n'avait pas été préparée conjointement par les deux parties. C'est une loi du parlement fédéral qui comporte la participation des provinces sur un plan facultatif.

Il est donc tout à fait raisonnable de ma part de demander qu'on recoure à la même méthode, qu'on fasse preuve du même état d'esprit à l'égard de l'abrogation de la loi de la pension de vieillesse comportant évaluation des ressources. Si certaines provinces insistent pour continuer à exiger ces remboursements, il pourrait arriver que le gouvernement fédéral se sentît tenu de se rendre à leur désir. Mais il y a des provinces qui donnent à entendre, comme l'a fait M. Schultz,—il n'est plus ministre mais il l'était à l'époque,— qu'elles cesseraient d'exiger ces remboursements si le gouvernement fédéral les y autorisaient. Le gouvernement fédéral devrait informer ces provinces que, pour sa part, il leur reconnaît le droit de renoncer au recouvrement de cet argent.

Je sais que dans certains cas, on essaie de percevoir ces sommes à mêmes les successions de pensionnés. Cette pratique me semble odieuse et totalement opposée à l'esprit dont était animé le Parlement quand il a finalement décidé de supprimer l'évaluation des ressources. Elle est chose du passé, n'y revenons pas. Ce que nous trouvons encore plus odieux c'est de constater la façon dont on cherche à obtenir de vieillards encore vivants le remboursement de sommes qui leur ont été payées en 1951 ou 1950. Nous approchons de Noël. Le Gouvernement ne pourrait-il prendre une décision immédiate à ce sujet? On pourrait le faire en vertu de l'article de la loi sur la sécurité de la vieillesse, abrogeant la loi des pensions de vieillesse, quand le gouvernement en déciderait ainsi, article dont j'ai donné lecture. On pourrait ainsi mettre fin à cette situation.

Si le Gouvernement ne peut procéder ainsi, il pourrait écrire aux autorités manitobaines, par exemple, qui prétendent qu'elles agissent de cette façon parce que le gouvernement fédéral l'exige, pour leur dire qu'Ottawa ne tient pas à ce qu'elles continuent d'exiger ces remboursements de ces vieillards. Les sommes ainsi perçues sont insignifiantes, pour ne rien dire des frais d'administration et de perception, qui représentent une forte proportion des montants perçus. Quand une province obtient le remboursement d'une somme, elle ne peut en garder que le quart, parce que ce pourcentage représente l'apport de la province à l'ancienne pension. Le reste de la somme, qui est remise à Ottawa, doit représenter une partie bien infime du revenu et des recettes budgétaires du gouvernement fédéral. Je suis certain qu'on ne cherche pas à obtenir ces remboursements parce qu'ils accroissent le revenu de l'État.

J'ai promis à la Chambre d'indiquer la nature de certains de ces cas et de citer quelques-unes des lettres qui se trouvent sur mon bureau. Afin que les honorables députés sachent bien qu'il ne s'agit pas de ouï-dire ou d'un cas isolé, qu'il me soit permis de signaler que cette question a fait l'objet d'une correspondance plus volumineuse qu'aucun autre sujet, depuis mon arrivée ici pour la session à la mi-novembre.

Les lettres que j'ai reçues de certains de ces vieillards qui reçoivent seulement $40 par mois et qui croient que ce montant leur appartient en entier, sont poignantes. Ils se demandent où ils vont trouver le $5, le $10 ou le $100 ou tout autre montant dont ils ont besoin pour répondre aux exigences du gouvernement du Manitoba; or celui-ci affirme qu'il fait des réclamations parce qu'Ottawa les exige.

Voici le cas de M. et de Mme D., qui demeurent rue Agnes, dans ma circonscription de Winnipeg-Nord-Centre. Un fonctionnaire de la Commission des pensions de vieillesse à Winnipeg leur a fait savoir par écrit que le revenu provenant d'une petite propriété qu'ils avaient avant de toucher la pension, devait être considéré comme un revenu annuel tant qu'ils toucheraient la pension. Ces gens, comme tant d'autres dans la ville de Winnipeg, avaient fait un peu d'argent à la faveur de

l'inondation de 1950 alors qu'on demandait à la population de remplir toutes sortes de fonctions. Quoi qu'il en soit il ressort de tout cela que ces deux personnes ont, en 1950, obtenu $34.09,—et remarquez qu'elles étaient deux,—de plus que ce à quoi l'évaluation des ressources de cette année-là les autorisait. En 1951 l'évaluation des ressources était encore en vigueur, mais les autorités manitobaines ne sont jamais arrivées à déduire ce plus-payé supposé de $34.09. Au contraire, au moyen de leur façon de calculer bien à elles, elles ont découvert qu'en 1951 ces deux personnes étaient arriver à toucher $48.09 de plus que ce à quoi elles avait droit pour cette année-là. Et, au bout de plusieurs mois de 1952, ces deux personnes âgées qui touchent en ce moment la pension mensuelle de $40 à laquelle tout le monde a droit, à commencer par le premier ministre (M. St-Laurent) et qui estime qu'elle est bien à elles parce qu'il n'y a pas d'évaluation des ressources, reçoivent ces lettres énergiques aux termes desquelles il leur est enjoint de rendre le total de ces deux montants, soit $82.18.

Sans doute cette somme ne paraîtra pas énorme à certaines personnes, mais elle l'est dans le cas de deux vieillards qui n'ont que $40 par mois chacun, soit $80 à eux deux. En ce qui concerne cette affaire en particulier, il se trouve que pendant que se faisait cet échange de lettres, le mari est mort. Qu'est-ce qui va donc se passer si, en bousculant davantage la veuve, on veut lui faire payer à la fois sa part de la dette et celle de son mari, et cela au moment où elle ne touche plus que $40 par mois? Voilà qui mérite l'attention des honorables députés.

A mon sens, ce que font les autorités du Manitoba est répréhensible. Si je pouvais faire retomber tout le poids du blâme sur le Manitoba, je ne prononcerais pas aujourd'hui ce discours aux Communes. Mais elles affirment qu'elles sont tenues d'agir de la sorte par les lois fédérales. Elles vont jusqu'à soutenir que même si les mesures n'ont pas été abolies, elles seraient heureuses de cesser cette pratique si Ottawa voulait les libérer de l'obligation de recouvrer ces paiements en trop, mais on ne leur a pas encore accordé cette permission.

Voici le cas de M. et Mme S. résidant dans la rue Langside, dans ma circonscription. Par suite de maladie, l'un des époux partage le logement d'un de leurs fils et de la femme de celui-ci, et l'autre époux vit avec un autre fils. En novembre 1952, le conseil, étudiant de nouveau les dossiers des intéressés, a décrété que Mme S. logeait gratuitement chez son fils et sa belle-fille, qui habitent dans une ferme à la sortie de Winnipeg. En conséquence, le gouvernement, qui réclame à ce vieux ménage un paiement en trop de $5, leur demande de verser chacun $2.50.

Une voix: Un gouvernement libéral!

M. Knowles: Cette somme peut sembler négligeable à bon nombre d'entre nous; mais elle est considérable pour ces gens dont le revenu n'est que de $40 par mois. N'est-il pas honteux, de voir un gouvernement mettre en marche à grands frais les rouages d'une telle machine administrative, pour aboutir à percevoir $2.50 de chacun des époux. Je m'adresse au gouvernement fédéral et je lui dis: "Allons, un bon mouvement! C'est Noël. Que cette raison vous suffise à défaut d'autres pour abroger l'ancienne loi et abolir cette politique de recouvrements."

Il y a aussi le cas de M. S..., qui habite, avenue Preston, dans la circonscription de mon honorable ami, le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill). C'est un cas un peu compliqué, qui remonte à plusieurs années. Je ne serais pas étonné d'apprendre que l'intéressé est mort depuis la dernière fois que j'ai eu de ses nouvelles. On lui réclame une somme plutôt importante, dont le montant s'est accumulé avec les années. Il lui est tout simplement impossible de rembourser cet argent.

Et le cas de M. G..., qui habite avenue Cathedral, à Winnipeg. Tout comme pour M. D..., qui habite rue Craig, on lui réclame de l'argent parce qu'il a travaillé un peu lors de l'inondation dont a souffert le Manitoba en 1950. Il a donc touché un revenu un peu plus élevé. Dans chaque cas, le revenu dépasse seulement de $40 ou $50 celui que permettait alors le plafond en vigueur. On leur réclame le versement de ces sommes. Il ne faut pas oublier que, là encore, la Commission n'a pas effectué le rajustement en 1951, alors que l'évaluation des ressources était encore appliquée. Bien que ce rajustement soit en retard d'un an et demi, on exerce une pression sur ces gens. Les fonctionnaires du Manitoba, se disent obligés d'agir ainsi par suite des dispositions de la loi fédérale.

Je ne suis pas sûr que ce soit juste, car, me dit-on, certaines provinces n'agissent pas de la sorte. Si d'autres provinces ne sont pas obligées, en vertu de la loi fédérale, de procéder ainsi, je ne crois pas que le Manitoba puisse avoir gain de cause là-dessus. Quoi qu'il en soit, c'est l'attitude qu'il prend. Tant que cet état de choses durera, il incombera au Gouvernement fédéral à Ottawa d'y mettre fin en révoquant la loi.

Voici le cas de Mme B., qui habite rue Ingersoll. Là aussi, il y a eu versement en trop pendant deux ans, de 60.04 dollars en 1950

et de 72.01 dollars en 1951. On n'a fait aucune tentative d'effectuer en 1951 une mise au point pour compenser le prétendu montant versé en trop en 1950. Puis, bien avant dans l'année 1952, lorsque ces gens s'imaginent que l'évaluation des ressources est bien morte, voilà son vilain spectre qui revient dans ces lettres indiquant que les autorités préposées à la pension de vieillesse réclament une mise au point prélevable d'une façon quelconque sur ces 40 dollars par mois.

Je mentionnerai également le cas de M. et Mme B., qui demeuraient autrefois à Winnipeg et qui habitent maintenant dans une ville située non loin de là. Je trouve, dans les lettres adressées à ce couple, des termes fort intéressants. Cette réclamation se fonde, d'ailleurs, sur ce qu'un des intéressés a touché en 1949, en prestation d'assurance-chômage. Personne n'en a jamais fait un secret. La commission de la pension de vieillesse en a été informée. A mon avis, ces gens avaient tout droit de croire que l'évaluation des ressources une fois abolie et la nouvelle pension de 40 dollars par mois une fois mise en application, ils n'avaient plus rien à craindre. Mais voilà, lorsqu'ils n'ont plus que ces 40 dollars par mois, on leur demande d'effectuer ce remboursement.

Le couple dont il s'agit a bien écrit quelques lettres de protestation, en s'efforçant de contester de son mieux le bien-fondé de ce remboursement. Mais le directeur de l'office au Manitoba, M. L. D. McNeill, leur a écrit, le 1er août 1952, entre autres choses, ce qui suit:

> Il semble que la seule solution soit de réclamer le remboursement de ce qui a été versé en trop au titre de la pension. Si ces sommes ne sont pas remboursées ou des dispositions prises en vue d'en obtenir le remboursement, nous avons instruction de faire parvenir ce renseignement au directeur de l'aide au vieil âge (auparavant directeur du service des pensions de vieillesse) à Ottawa, qui transmet le renseignement à la division du Trésor du gouvernement fédéral. Il appartient alors au fonctionnaire du ministère du Trésor de décider s'il faut retenir ou non les versements au titre de la sécurité du vieil âge.

Imagine-t-on une telle menace à l'adresse de nos vieillards: à moins que vous ne trouviez moyen de rembourser du montant de $40 par mois les sommes que vous êtes censés avoir reçues en trop sur votre pension il y a deux ou trois ans, des mesures seront prises à l'égard de cette splendide pension mensuelle de $40 que le gouvernement fédéral vous accorde sans obligation de votre part. Mais si on étudie ce langage de près, on y découvre un sens profond. Même le directeur de la commission, au Manitoba, n'affirme pas qu'Ottawa va suspendre les versements des pensions de vieillesse. Il se contente de dire qu'il appartiendra au Trésor fédéral de décider si c'est ce qu'on fera ou non.

J'ai déjà écrit au sous-ministre du Bien-être social à ce sujet même. D'après les réponses que j'ai reçues, il paraît bien évident, jusqu'ici du moins, que le gouvernement fédéral n'a décidé de retenir aucun chèque au titre de la sécurité du vieil âge, même si l'on peut prétendre qu'il en a le droit, non pas en vertu des dispositions de la loi sur la sécurité de la vieillesse, mais des dispositions de la loi sur l'administration financière. Je suis persuadé que le gouvernement fédéral ne retiendra aucun de ces chèques émis au titre de la sécurité de la vieillesse. Je songe à une bonne raison,—s'il n'y en a pas d'autres,—pour laquelle il n'agira pas de la sorte. Mais la Commission du Manitoba fait peser cette crainte sur quelques personnes, elle se comporte ainsi en affirmant que c'est le gouvernement fédéral qui la pousse à le faire. La lettre dont j'ai cité un paragraphe se poursuit dans les termes suivants:

> D'après ce qui précède, vous pouvez constater que la question, dans un sens, ne dépend pas de nous. Nous appliquons la méthode établie en vertu de la loi fédérale.

Je pourrais citer d'autres tentatives de ce genre en vue de recouvrer de certains vieillards du Manitoba ces prétendus versements accordés en trop. Je signale que tous ces gens, vu qu'ils retiraient la pension de vieillesse alors que l'évaluation des ressources existait, sont des personnes qui en avaient besoin. Quelles qu'aient pu être leurs ressources par le passé, à l'heure qu'il est ils n'ont rien de plus que leurs $40 par mois. Qu'ils soient ainsi traqués par le gouvernement provincial avec l'autorisation apparente du gouvernement fédéral, c'est absolument contraire au principe que nous avons accepté, à savoir que l'évaluation des ressources doit être tenue pour complètement abolie en ce qui concerne nos citoyens de 70 ans et plus.

J'espère, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement accordera une plus grande attention à cette question, qu'il trouvera moyen d'ici quelques jours de recourir aux dispositions de la loi sur la sécurité de la vieillesse dont j'ai donné lecture, et fera cesser ce régime en proclamant que l'ancienne loi de la pension de vieillesse a pris fin avec son évaluation des ressources et ses dispositions relatives aux recouvrements. Mettons incontinent fin à tout cela. Il ne me reste que quelques observations à faire, monsieur

l'Orateur; mais, comme je pense qu'il me reste encore cinq minutes, je vais les remettre à huit heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je crois qu'il me reste environ cinq minutes. Les honorables députés se souviendront que durant les 35 minutes qui ont précédé la suspension de la séance, j'ai demandé au Gouvernement de proclamer au cours des quelques jours qui vont suivre l'abrogation de l'ancienne loi des pensions de vieillesse qui prévoit l'évaluation des ressources, afin de mettre fin aux recouvrements actuellement effectués aux termes de cette loi. Je ne parlerai plus de cette aspect de la question, mais je ne terminerai pas mes remarques sur ce sujet des pensions de vieillesse sans exprimer de nouveau mon opinion, à laquelle je tiens fermement, qu'on devrait maintenant augmenter le montant des sommes que nous versons aux titulaires de pensions de vieillesse.

Nombre de publications et de revues sérieuses du pays ont proposé à ce sujet divers montants dans leurs articles éditoriaux, et les recherches effectuées par divers organismes indiquent clairement qu'il n'existe aucune raison valable de maintenir à $40 par mois le montant de la pension. J'ai déjà dit que ce montant devrait être beaucoup plus élevé, et certainement d'au moins $60 par mois. J'espère que l'adoption de mesures relatives à cette question urgente ne tardera pas trop. Je répète qu'à mon avis l'évaluation des ressources devrait être abolie pour toute personne âgée de 65 ans ou plus.

J'estime que, comme tous les membres de notre groupe l'ont soutenu, le moment est venu où nous devons, en plus d'apporter ces améliorations à nos lois de bien-être social, améliorer aussi la loi des allocations aux anciens combattants, de la façon proposée par la Légion canadienne dans le mémoire qu'elle a récemment présenté au Gouvernement. Il existe d'autres groupes dont j'ai déjà parlé de temps à autre. En vérité, je les ai mentionnés au cours même de la présente session, tels par exemple les fonctionnaires retraités de l'État, nos aveugles pensionnés et d'autres qui devraient recevoir un meilleur traitement que celui qui leur est fait maintenant.

Si je reviens à l'attaque sur la nécessité d'adopter de plus amples mesures de sécurité sociale, c'est entre autres raisons, à cause de certains énoncés que le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) a faits il y a deux ou trois jours. N'est-ce pas dans un discours prononcé, je crois, mercredi de cette semaine, qu'il a cherché à ramener le budget fédéral à 675 millions seulement. C'est ainsi, monsieur l'Orateur, que s'exprime notre Gouvernement. Chaque fois que nous demandons de plus amples mesures de sécurité sociale, le Gouvernement nous répond que ça coûte de l'argent. L'idée n'est pas mauvaise de refuser ce qui est demandé parce que cela coûte trop cher. Toutefois, lorsque le Gouvernement subit des attaques à cause de son budget, des porte-parole comme le ministre des Pêcheries se lèvent pour déclarer que le budget ne s'élève aucunement en réalité à 4 milliards et demi par an. La moitié en était affecté à la défense. C'est anormal. Puis il y a un milliard pour les versements au titre du bien-être social. Mais ce ne sont pas là des dépenses mais de simples transferts. Le ministre des Pêcheries déduit ensuite l'intérêt à l'égard de la dette nationale. Donc le budget fédéral ramené aux dépenses normales définies par le ministre serait seulement de 675 millions.

Je ne m'en prendrai pas à cette façon de raisonner qui contredit le lendemain la thèse soutenue la veille, mais je souligne la vérité de ce que disait l'autre jour le ministre des Pêcheries et je veux que le ministre des Finances (M. Abbott) nous dise lorsqu'il parlera de cette question, si les sommes affectées à la sécurité sociale,—sécurité du vieil âge ou santé,—ne sont en réalité que des paiements de transfert, le transfert ou la réaffectation d'une partie de la richesse produite au pays à la réalisation du progrmme visant à assurer la santé et la sécurité à nos compatriotes. Loin de nous l'idée de dire à la Chambre ou ailleurs que nous n'avons pas les moyens de réaliser ces mesures; au contraire, j'estime que, grâce aux énormes richesses que produit le Canada et, vu que nous prétendons être une nation civilisée, nous ne pouvons pas nous permettre de n'avoir pas de mesures suffisantes et raisonnables de sécurité sociale.

Cet après-midi, le ministre des Pêcheries, prenant de nouveau part au débat, a lu avec fierté un éditorial paru dans la livraison courante du *Financial Post* signalant que le produit national brut pour 1952 dépasserait probablement 23 milliards de dollars, alors qu'en 1951 il a été de 21·2 milliards. C'est une augmentation, dont il s'est targué, de plus de 1,800 millions de dollars pour la seule année courante. Puisque nous sommes capables de réaliser un tel accroissement de la richesse produite ou du produit national brut, j'estime, monsieur l'Orateur, que l'argument fallacieux d'après lequel nous n'aurions pas

les moyens de défrayer des mesures raisonnables d'hygiène et de sécurité sociale pour les nôtres n'a pas sa raison d'être.

Comme tous les membres de la Chambre, je suis ému à la vue du progrès, de l'expansion considérables dont le Canada est actuellement le théâtre. Nous sommes heureux d'apprendre que l'avenir nous réserve sans doute des succès encore plus marqués. J'espère même avec mes confrères que les réalisations dépasseront de beaucoup les prévisions. J'insiste cependant pour qu'on adopte l'attitude sensée, civilisée, selon laquelle il ne convient pas, qu'entourés de toute cette richesse, nous laissions dans la misère certains de nos concitoyens. Il faut que nous adoptions le principe des paiements de tranfert et qu'une partie de la richesse nationale soit répartie à nouveau ou redistribuée de façon à assurer à tous les citoyens du pays un régime satisfaisant de sécurité sociale et de bien-être.

M. Laing: Le député me permet-il une question?

M. Knowles: Volontiers.

M. Laing: Au cours de ses recherches, a-t-il établi à peu près combien de citoyens de plus qu'aujourd'hui recevraient la pension de vieillesse si l'âge d'admissibilité était abaissé à 65 ans?

M. Knowles: J'ai ces chiffres dans mes dossiers, tout comme le député d'ailleurs, car nous avons tous deux fait partie du comité de la sécurité de la vieillesse en 1950.

M. Laing: Ils n'ont pas été mis à jour.

M. Knowles: Je n'ai pas ces chiffres ici, mais ce que je suis à démontrer...

M. Hosking: Répondez à la question. N'induisez pas la population en erreur.

M. Knowles: C'est l'argumentation du député qui est de nature à induire la population en erreur, lorsqu'il essaie de démontrer que nous ne pouvons nous permettre un régime de sécurité sociale suffisant. Le pays peut se permettre de réaliser le programme complet de sécurité sociale que nous préconisons, à même l'accroissement d'une seule année de notre produit national brut.

M. A. C. Murray (Oxford): Monsieur l'Orateur, on demandait une fois à un Écossais de prononcer un discours. Sa première phrase a été la suivante: "Je voudrais dire quelques mots avant de commencer."

Je veux donc dire quelques mots ce soir avant d'entrer dans le vif de mon sujet. Je tiens d'abord à exprimer la plus cordiale bienvenue à un hôte distingué de la capitale qui doit être l'invité ce soir, si je ne me trompe, de M. l'Orateur de la Chambre. Je veux parler du lord-provost d'Edimbourg, fils distingué de l'Écosse, James Miller, accompagné de son épouse, Mme Ella J. Miller. Je suis sûr de parler au nom de tous les députés, en ma qualité de Canadien qui a du sang écossais dans les veines, en présentant nos souhaits les plus sincères à ce couple éminent. Nous nous intéressons tous aux Écossais et au rôle qu'ils jouent dans les affaires du monde. Doués d'une finesse, d'une prudence et d'une modération qui leur permettent de s'acquitter de leurs devoirs avec la plus grande compétence, capables d'une puissance énorme de concentration, les Écossais ont fait leur marque dans le monde plus que toute autre race jusqu'ici. Je répète donc que je suis fier de souhaiter la bienvenue au parlement à nos hôtes distingués. Quelque soit l'endroit où nous avons planté nos tentes sur le bord des eaux de Babylone, nous sommes tous fiers de servir en ce parlement du Canada et, en particulier, de contribuer au développement de notre grand pays. Pareillement, à titre de Canadiens et de membres du Gouvernement, nous sommes fiers du premier ministre de notre pays et du chef de notre parti, le très honorable Louis St-Laurent, un homme qui s'est distingué dans le passé et qui continue de faire sa marque. Je répète ce que j'ai dit ailleurs; que ce ne sont ni les richesses ni la fortune qui font la grandeur d'un pays ou d'un parti mais les hommes qui se dévouent à son service et qui restent fidèles à leur mission.

Songeant au rôle que joue le premier ministre dans les affaires internationales et dans celles qui intéressent directement notre pays, tous les députés ministériels se joindront à moi, j'en suis sûr, pour proclamer que peu d'hommes se sont gagnés une plus grande admiration que celle que nous avons pour celui qui s'est consacré avec tant de dévouement à son peuple et à l'humanité. Quand je pense au rôle que jouent le premier ministre et les membres du gouvernement actuel, les vers suivant me reviennent à la mémoire:

> Give me men, to match my mountains,
> Give me men, to match my plains,
> Men of courage, men of action,
> Men with Canada in their brains.

Je dis donc ce soir que des hommes comme ceux qui forment le gouvernement actuel, des hommes animés de l'esprit d'unité et groupés sous une commune allégeance à l'idéal démocratique et au bien-être de toute l'humanité ne peuvent qu'assurer au Canada sa place au soleil, parmi les autres nations du monde.

Nous avons le bonheur de vivre dans un grand pays qui joue un rôle important au sein des nations. Pour m'exprimer comme

le ministre de la Justice (M. Garson), je dois dire que notre pays peut fournir un apport qui pourrait bien, en fin de compte, se révéler le plus important qu'il puisse fournir. Notre pays offre un exemple unique de la bonne entente et de la collaboration qui pourraient fort bien s'étendre à tout l'univers. Notre pays est un dominion qui s'étend d'un océan à l'autre; il est une association de provinces unies ensemble, non par la force des armes, non par une charte, non par un traité ni par aucun instrument juridique quelconque.

Ce qui unit le Canada aujourd'hui ce sont ces grands impondérables de la vie. Nos relations se fondent sur l'amitié et l'esprit de collaboration, une attitude de progrès, une foi commune en l'idéal démocratique et aux principes fondamentaux de la morale. A mon avis, ces qualités, qui ont réussi à aplanir et à faire disparaître les grandes divergences de race et de religion au sein de notre propre pays, pourraient tout aussi bien servir une fin semblable dans le monde entier.

Comme notre premier ministre l'a déjà affirmé lors d'une conférence des premiers ministres tenue à Londres, il est possible que les nations pacifiques soit obligées de maintenir pendant longtemps leur puissance militaire, afin de repousser ou d'éviter l'agression, mais il n'y aura jamais de paix réelle ni de véritable sécurité dans le monde tant que nous ne parviendrons pas à réaliser dans une certaine mesure, entre toutes les nations, le genre d'esprit de collaboration et de bonne entente que nous nous efforçons de maintenir au sein des nations du Commonwealth. Voilà, je crois, l'objectif ultime du monde entier, alors que la paix et la fraternité serviront partout d'idéal aux hommes et aux nations.

Nous vivons dans un pays fortuné. Connaissez-vous dans le monde un pays, à l'exception peut-être des États-Unis, jouissant d'un niveau de vie plus élevé que le nôtre? Un pays dont la devise fait prime sur les marchés internationaux? Un pays où les chances de succès sont si nombreuses et si facilement accessibles à tous?

Des milliers de gens partout dans le monde, au moment où je parle, seraient prêts à donner tout ce qu'ils possèdent pour pouvoir immigrer dans notre pays afin de jouir des avantages, de la prospérité que nous devons aux programmes du gouvernement libéral d'aujourd'hui, programmes que n'atteignent pas les critiques mesquines et les plaintes que nous entendons dans cette Chambre, programmes qui ont édifié et consolidé la structure de notre unité nationale, de la sécurité et de la liberté de notre peuple. Cependant, malgré nos programmes, notre prospérité, les progrès que nous avons accomplis dans le domaine technologique, malgré la

[M. Murray (Oxford).]

richesse matérielle que nous avons acquise, et toutes nos ressources naturelles, voyons-nous aujourd'hui à supprimer les entraves qui s'opposent à l'épanouissement de notre vie nationale? Sans doute ceux d'entre nous qui viennent de la mer connaissent-ils les bernaches, ces animalcules qui vivent dans l'eau et se fixent au fond des navires qui passent. Ils se propagent avec la plus grande rapidité et ont tôt fait d'étendre une espèce de ciment sur le fond des bâtiments. Si on néglige de les enlever ils diminuent la vitesse, le rendement et l'efficacité du navire.

Je suis heureux qu'on ait enlevé deux des bernaches qui, en quelque sorte, s'attachaient primitivement à la Chambre, depuis bien longtemps avant mon arrivée en 1949. L'une de ces bernaches, c'était la mauvaise acoustique. Maintenant, grâce à un homme assis devant un tableau, nous pouvons entendre la voix de l'orateur, amplifiée par ce nouvel appareillage, de tous les coins de la salle et des tribunes. Il y a lieu, je pense, de féliciter le ministre des Travaux publics (M. Fournier) de sa persévérence, de son travail et de son esprit d'initiative. Grâce à lui la bernache d'une mauvaise acoustique a été supprimée.

On me permettra aussi de féliciter l'Orateur. Grâce à lui les heures des séances du soir sont réglées de façon telle que nous pouvons maintenant lever la séance à dix heures du soir. Tous nous conviendrons, je pense, que l'ancienne heure de clôture était comme une bernache cramponnée au vaisseau de la Chambre. En cette époque de crise nationale, d'inquiétude, de tensions diverses, il faut que nous restions en forme, il faut absolument que tous les membres de notre démocratie, et des autres, se conservent en bonne santé et qu'ils aient l'esprit éveillé. J'estime que certains d'entre nous commettent une erreur effroyable en ne se préoccupant pas de leur état de santé. En effet, celui qui accomplit une heure de travail de moins par jour, mais qui ménage ses forces en vue de travailler au bien-être du pays est beaucoup plus utile étant vivant même s'il est actif une heure de moins, étant donné que ses concitoyens seraient alors privés de son génie, de son intelligence, de ses talents et de ses capacités.

Oh! monsieur l'Orateur, il y a des bernaches ailleurs, il y en a partout. J'ai été étonné, l'autre jour, de la cote à l'égard des mariages heureux. Je suis étonné, chaque année, du nombre de causes de divorce soumises au Parlement; tous les députés sont au courant. C'est incroyable. Pourquoi? Il y a des bernaches, voilà tout! Il se produit des choses insignifiantes, absurdes, qui marquent leurs empreintes sur la vie matrimoniale, qui se campronnent avec toute la ténacité d'une bernache à la coque d'un navire,

qui font dévier de sa course et projettent sur les récifs ce merveilleux navire du mariage. Ce sont des choses qu'on pourrait facilement oublier, mais qui dégénèrent en vraies batailles, tandis qu'un peu de compréhension et un petit sourire auraient pu les éviter.

Voilà ce qui arrive. Je sais parfaitement que les bernaches du Gouvernement ne se trouvent pas uniquement ici, à Ottawa. Elles se rencontrent parmi les hommes et les femmes qui ne veulent pas voter aux élections. S'il y a une guerre, ces gens combattront, ils achèteront des obligations et ils feront tout pour rétablir la paix. Mais en temps de paix ils ne se soucieront pas d'aller voter pour choisir l'homme ou la femme qui les représentera le mieux aux conseils ou au Parlement du pays. Ils retomberont de nouveau dans ce merveilleux état de léthargie du citoyen des pays démocratiques, qui ne songe à défendre la sécurité de son pays que lorsque celui-ci est menacé de quelque danger.

Des bernaches, il en existe partout. Les membres de l'opposition nous diront, je suppose, que les impôts sont des bernaches dont est affligée aujourd'hui notre vie nationale. Mais je leur rappellerai qu'il est impossible de concilier leurs demandes de diminution d'impôts avec leurs réclamations en vue d'une augmentation des services du Gouvernement qui entrainent nécessairement de fortes dépenses. Nous voyons donc les membres de la loyale opposition de Sa Majesté proposer une épargne de 116 millions de dollars par an, alors que les nouveaux services que réclame le parti conservateur progressiste ajouteraient une dépense de 600 milions par an au budget fédéral.

Je dirai donc aux honorables membres de l'opposition ce que j'ai déjà dit à d'autres occasions, qu'on ne peut avoir le drap et l'argent. Si nous voulons consolider nos défenses, si nous voulons maintenir dans le monde la dignité humaine, si nous voulons que la population du pays jouisse des avantages de la sécurité sociale, alors commençons par le début. Construisons, afin que nos successeurs soient à l'abri. N'oublions pas que si nous voulons jouir de tous ses biens nous devons être prêts à en payer le prix.

Il n'y a pas de métier ou de profession, je présume, qui n'ait ses bernaches. Celui qui n'entend rien aux principes d'un métier ou d'une profession en particulier n'a pas le droit d'y trouver à redire. Je ne prends pas la parole actuellement pour critiquer; mon intention est plutôt de proposer à ma propre reflexion, à celle des membres du Gouvernement et de tous les honorables députés qu'il vaut mieux parfois remettre le navire de l'État sur les rampes de lancement, le débarrasser des bernaches qui s'y cramponnent et de lui faire prendre de nouveau la mer, propre et nettoyé, en route vers un port heureux.

Je songe aux magnifiques réalisations du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Et pourtant, monsieur l'Orateur, l'état des réalisations de ce ministère a ses bernaches. Je me demande si nous nous rendons compte que notre longévité dépasse celle qu'on nous accordait à notre naissance, grâce aux recherches dirigées par le ministère, par de savants médecins, grâce aussi à l'avancement de la médecine et de la pharmacie. Je reconnais, bien sûr, que la femme d'aujourd'hui survit à l'homme de quatre ans et demi à cinq ans. On a prétendu que c'est parce que nous prenons si bien soin d'elle. Néanmoins, nous avons ajouté près de vingt ans aux années de vie qu'on nous accordait au cours du dernier demi-siècle. Cette survie pose un terrible problème à ceux qui s'occupent d'assurance-vie, de rentes et de pensions.

Les progrès de la science constituent, à mon avis, un facteur important. En 1928, dans l'État de New-York, près de 2,000 personnes sur 100,000 mourraient d'appendicite; en 1948, le nombre en était abaissé à 440 sur 100,000 habitants. La statistique atteste, qu'en 1928, 16,000 personnes par 100,000 mourraient de pneumonie, tandis qu'en 1948, il n'en mourrait que 5,132. En 1928, l'influenza faisait 1,950 victimes sur 100,000 habitants, tandis qu'en 1948 il n'en faisait que 114. Voilà l'explication. Au Canada également, grâce aux nouveaux produits pharmaceutiques, aux nouveaux antibiotiques, chacun de nous vit plus longtemps qu'on ne l'espérait à notre naissance.

Je songe à l'insuline qui a été découverte par un grand Canadien, sir Frederick Banting. Autrefois, lorsqu'on découvrait du sucre dans l'urine d'un enfant, on concluait invariablement qu'il n'atteindrait jamais l'âge de 21 ans. Grâce à la merveilleuse découverte, des milliers et des milliers de gens peuvent atteindre un âge avancé et utile. Et sir Alexander Fleming qui a découvert la pénicilline, quel bienfaiteur insigne de l'humanité! On peut en dire autant de la streptomycine, de l'auréomycine, de la terramycine. Je puis juger, monsieur l'Orateur, que l'avenir nous réserve des centaines de nouveaux produits pharmaceutiques pleins de promesses, car l'avenir lui-même est plein de promesses formidables.

Pour chacun de nous, le nombre probable d'années de survie a augmenté depuis l'époque de notre naissance. Que ferons-nous de ces années? Nos heures de travail sont moins longues qu'autrefois et nos heures de loisir

sont augmentées d'autant. Qu'en ferons-nous? La famille et l'école portent la terrible obligation d'enseigner à la population à bien utiliser ses loisirs, de la guider vers un emploi fructueux de ses heures libres.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a joué et continue de jouer un rôle important dans les domaines de l'hygiène et du bien-être. Il a soigneusement réexaminé les méthodes propres à assurer le bien-être de la population et, grâce à ses efforts, nous avons constamment et librement progressé vers un niveau d'existence convenable. Un puissant mouvement s'est fait jour dans les affaires des hommes. Les injustices sociales sont redressées et le progrès humain s'accomplit à pas de géant. Pourtant, malgré ces grandes réalisations, le ministère traîne un poids mort. Le député de Waterloo-Sud (M. Schneider) en a parlé dans son discours quand il a appuyé le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône. D'autres députés sont maintes et maintes fois revenus sur la question et je m'y arrête moi-même ce soir. Je veux dire, évidemment, que le gouvernement devrait songer à supprimer l'évaluation des ressources à l'égard de la pension aux aveugles. Je songe ce soir au commandement biblique:

> Je ferai marcher les aveugles sur un chemin qu'ils ne connaissent pas; je les conduirai par des sentiers qu'ils ignorent; je changerai devant eux les ténèbres en lumière, et les endroits tortueux en plaine. Voilà ce que je ferai et je ne les abandonnerai point.

Assurément, nous ne saurions faire moins. Il semble que les législateurs aient perdu de vue que l'allocation aux aveugles est précisément un paiement versé à ceux-ci en raison de leur infirmité. L'évaluation des ressources et ses règlements sont à ce point restrictifs qu'ils découragent les aveugles d'essayer d'améliorer leur sort. On m'apprend que depuis que les aveugles de plus de 70 ans sont passés au régime de la loi des pensions de vieillesse, aux termes de laquelle ils ne sont plus soumis à l'évaluation des ressources, il ne reste plus que 4,000 des 19,000 adultes aveugles qui ne touchent pas l'allocation. Ce sont ceux dont le revenu dépasse le montant permis pour être admissible à recevoir l'allocation. Ces personnes sont aveugles et ont besoin de cette allocation,—et de fait cette allocation deviendrait un réconfort dans leur infirmité. Ce ne serait sûrement pas un trop lourd fardeau pour les divers gouvernements que de s'entendre en vue d'éliminer cette loi restrictive.

Quatre-vingts pour cent des cas de cécité se produisent à l'âge adulte, et je n'ai pas besoin de dire que la perte de la vue a pour effet de frustrer les espoirs et les projets, de même que d'abolir le sens de la sécurité.

[M. Murray (Oxford).]

Il est certain, monsieur l'Orateur, qu'il n'y a personne ici qui s'opposerait à la suppression de cette entrave, de cette évaluation des ressources à l'égard des aveugles. Je sais que nos troupes combattent aujourd'hui en Corée, et nul n'est indifférent aux sacrifices énormes de ces braves. Mais il ne faut pas oublier le sacrifice de ceux qui ne voient pas. En effet, les combats les plus âpres ne sont pas toujours les plus évidents. Il est un combat qui ne se prête guère à la publicité. Il y a le combat qui, un jour nous l'espérons, amènera la paix dans le monde. Mais, aujourd'hui, tous ceux qui siègent ici ont le devoir de lutter, de servir, non pas pour les avantages qu'ils peuvent retirer eux-mêmes de cette lutte, mais afin que ceux qui vivent dans les ténèbres puissent connaître, eux aussi, la joie de vivre.

Au nom des aveugles de mon comté d'Oxford, qui m'ont demandé de me faire leur porte-parole aussi bien que celui de tous les aveugles du pays, je tiens à dire que, même si mon débit est un peu hésitant, j'ai été frappé par la sincérité dont étaient empreints les propos de ceux qui ont abordé cette question avant moi et que je souhaite de tout cœur que le Gouvernement fasse tout en son pouvoir pour supprimer cet obstacle.

Je tiens maintenant à féliciter le Gouvernement et, tout particulièrement, le ministre des Postes (M. Côté) de la mesure annoncée dans le discours du trône et dont on peut attendre qu'elle apportera une compensation aux courriers d'entreprise en raison des frais supplémentaires que comporte aujourd'hui l'exercice de leurs fonctions. Ces hommes et ces femmes voyagent par tous les temps afin que le courrier soit livré. Tous les députés, j'en suis sûr, reconnaissent que leur demande d'augmentation de rétribution est raisonnable. Le Gouvernement, après avoir pris connaissance de ce pressant problème, verra, je n'en doute pas, à assurer à ces gens une juste rétribution. A titre de député d'Oxford, je suis impatient de voir arriver le jour où le service du courrier rural se fera à domicile là où les routes sont carrossables et entretenues toute l'année. Monsieur l'Orateur, il est fâcheux que les règlements qui entravent la bonne marche de ce ministère par ailleurs si excellent, contraignent bon nombre d'habitants de nos régions rurales à payer la rançon de l'éloignement et voir tourner à leur désavantage d'autres éléments d'admissibilité. A mon sens, il conviendrait de reviser quelque peu ces lois désuètes, afin de permettre à nos campagnards (qui paient leurs impôts, comme tout le monde) de profiter d'une distribution directe de courrier à leurs portes, à l'instar de leurs voisins.

J'imagine que beaucoup de nos compatriotes songent sans sympathie à notre régime fiscal. C'est aujourd'hui un des obstacles essentiels au progrès. Je me rappelle que, parlant au cours du débat budgétaire de l'an dernier, j'avais rendu hommage à notre ministre des Finances (M. Abbott) comme au promoteur d'un programme fiscal que le monde entier nous envie. J'avais dit que, grâce à ce programme, notre crédit à l'étranger se trouvait consolidé, que l'inflation était maîtrisée, que nous attirions chez nous des capitaux de placement et que notre dollar faisait prime sur tous les marchés mondiaux. A l'époque, j'avais soutenu que le fardeau pesant sur les sociétés était trop lourd et aujourd'hui, je répète que, compte tenu des besoins de la défense nationale, nous devrions nous efforcer par tous les moyens possibles de réduire l'impôt sur les revenus des particuliers et l'impôt sur les sociétés. Je ne pourrais expliquer mieux ma pensée qu'en citant les paroles de M. B. C. Gardner, président de la Banque de Montréal. Au cours d'une réunion annuelle des actionnaires il a déclaré:

> Sur le plan national, on ne devrait pas étouffer l'exploitation des ressources du Canada ni l'expansion de son rendement industriel en grevant de lourds impôts le monde des affaires. Étant donné que les besoins de capitaux dépassent le montant que peuvent fournir des économies nouvelles, l'expansion s'effectuera en fonction des montants que l'industrie est capable de faire rentrer sous forme de bénéfices non répartis et de réserves en prévision de la dépréciation. Bien que l'impôt sur le revenu des sociétés, qui prélève plus de la moitié de chaque dollar de bénéfice, puisse représenter un moyen fiscal commode, ce fardeau qui grève directement les entreprises entraîne des conséquences extrêmement douteuses lorsqu'il s'agit de l'accroissement du bien-être national.

Commentant les observations du président, M. Gordon R. Ball, directeur général de la Banque de Montréal, s'est exprimé de la façon suivante:

> Dans un pays comme le nôtre, qui a besoin de gros capitaux de spéculation et de placement, il est nécessaire que le régime fiscal favorise de telles mises de fonds.

Je répète donc, monsieur l'Orateur, que pour autant que le permet le coût de la défense nationale, le ministre des Finances devrait étudier soigneusement la possibilité d'un relâchement du régime fiscal à l'égard de tous nos citoyens. Je suppose, d'ailleurs, monsieur l'Orateur, qu'il y a de ces "bernaches" dans toutes les circonscriptions. Il y en a une, pour autant que je sache, dans la ville d'Ingersoll, qui se trouve dans ma circonscription; il s'agit de l'embouteillage dangereux de la circulation qui s'y produit à l'endroit où les voies du National-Canadien traversent, dans cette ville, la route nº 2. Depuis que je suis député, je me suis sérieusement efforcé de le faire supprimer, et je suis reconnaissant à M. A. J. Lomas, vice-président du National-Canadien, de sa collaboration à cet égard. Dans la dernière lettre qu'il m'a adressée, le 27 novembre dernier, le vice-président m'informe qu'il a inclus cet article dans le budget des immobilisations pour 1953 et qu'il espère obtenir l'autorisation nécessaire pour procéder à cette entreprise. Je sais qu'il s'agit d'une question de régie interne, mais je ne puis qu'appuyer fortement, au nom des habitants de cette belle localité d'Ingersoll, sur l'importance et la nécessité d'affecter à cette entreprise les fonds nécessaires, afin de remédier le plus tôt possible à la situation actuelle.

A propos du National-Canadien, il convient aussi, je pense, de dire un mot de la jolie gare de ce chemin de fer dont est dotée Brantford, ville où demeure monsieur l'Orateur. Cela me permet de souligner comment, par contre, Woodstock (Ont.) possède une gare malpropre et vieille, où l'éclairage laisse à désirer et où l'intérieur est triste et mal tenu, ce qui n'est guère à l'honneur du National-Canadien ni de la charmante ville de Woodstock, d'où je viens, de ce Woodstock, en Ontario, qui est renommé pour sa beauté, son excellent accueil aux touristes, la fertilité des champs qui l'entourent et l'urbanité de ses habitants.

Je soutiens que cette gare est une excroissance parasitaire dont se ressent l'existence même de ma collectivité et qui entrave la bonne marche de la ligne principale du National-Canadien. La chose peut également dépendre d'une bonne gestion intérieure mais je la mentionne en passant, afin de souligner qu'il faut y porter remède.

Ma foi, j'ai l'honnêteté d'admettre que tous les problèmes du Gouvernement ne me sont pas familiers; mais je sais que mon commerce de pharmacie par exemple dépend de l'attitude bienveillante de mes chalands; tous ceux d'entre nous que leurs affaires ou leur profession forcent à avoir de bons rapports avec leurs clients, doivent s'assurer que les préjugés n'empoisonnent pas les esprits et que rien n'entrave le bon fonctionnement des institutions dont ils sont les rouages. C'est que ces obstacles pullulent, tout comme des bernaches s'accrochant à la coque des navires; il est aisé de dire: "Voilà une bonne idée, mais que quelqu'un d'autre la mette en pratique". Il n'est que trop facile de se convaincre que des choses pour lesquelles un besoin criant se fait sentir ne valent pas la peine qu'on s'y attelle. C'est ainsi qu'on se laisse ralentir, à l'instar de ces navires qui, cinglant vers des aventures que l'Histoire aurait recueillies, ont coulé sur les écueils, par la faute des bernaches qui

causèrent leur perte. Il en va de même pour les affaires. Il en va de même pour le Gouvernement.

Monsieur l'Orateur, je ne connais pas, je le répète, tous les problèmes que comporte l'art de gouverneur, mais il y a certains principes élémentaires concernant l'humanité que j'ai appris, et que nous pouvons tous assimiler si nous feuilletons le livre de l'Histoire. L'un de ces principes élémentaires est que, malgré toute l'animosité et toutes les divergences d'opinion, qui peuvent exister, ce qu'il y a de meilleur pour la majorité doit finir par arriver. Ce qu'il y a de plus équitable, de plus droit et de plus véritablement honnête (ce qui est, d'ailleurs, le plus avantageux) devra nécessairement un jour se produire.

Il me semble, en ma qualité de député, que la vie peut être splendide, si nous sommes disposés à en profiter pleinement; et la meilleure manière d'en profiter pleinement consiste à mettre de temps à autre le navire de l'État en cale-sèche afin de l'examiner et de le libérer de toutes les bernaches qui s'y sont cramponnées.

J'espère, monsieur l'Orateur, que ma pensée n'a pas été trop vagabonde. J'ai peut-être fait quelques détours, mais je reviens sur la voie principale, en soulignant qu'être député n'a pas une très grande importance. Ce qui importe, c'est d'accomplir notre tâche, tant que nous sommes ici. Si nous agissons ainsi, si nous nous débarrassons des bernaches qui nous entourent, notre vie de député n'en sera que beaucoup plus agréable et le Canada lui-même deviendra davantage le pays où il fait bon vivre.

M. E. G. Hansell (Macleod): Monsieur l'Orateur, si je prends part au débat sur l'amendement à ce stade-ci, c'est à cause des remarques de certains préopinants, remarques qu'il importe d'élucider quelque peu, selon moi. Il me semble qu'on devrait s'en tenir davantage aux faits lorsqu'on traite les questions dont je veux parler. Et j'espère que les sujets que je vais aborder ne seront pas considérés comme insignifiants; mais, vu que mon nom a été mentionné en rapport avec certains de ces points et que, par déduction, d'autres déclarations visaient assurément le mouvement du Crédit social, on me permettra d'apporter quelques rectifications.

Je suppose que les auteurs des remarques en question seront heureux d'obtenir tous les faits. Tout d'abord, je veux parler de ce qu'a dit le député de Burnaby-Richmond (M. Goode). A la page 469 du hansard, il a mentionné que j'étais allé en Colombie-Britannique au cours de la campagne électorale. Voici ses paroles:

[M. Murray (Oxford).]

A l'encontre des désirs de leur congrès électoral, on a fait venir en Colombie-Britannique le représentant de Macleod. C'est sans doute lui, bien que ce soit à peine croyable, qui a imposé sa volonté, en ce qui concerne le Crédit social et le parti provincial. Je ne m'étonne pas que mes honorables vis-à-vis du parti créditiste aient déclaré ne pas accepter certaines des vues exprimées au cours de ces élections.

Je tiens à faire remarquer, tout d'abord, que quiconque cherche à diriger une campagne électorale ne peut établir exactement les discours que chaque orateur doit prononcer. Celui qui dirige une campagne électorale ne peut pas nécessairement déterminer la ligne de conduite du groupe provincial de son parti. Le programme politique avait déjà été fixé avant qu'on me fît venir en Colombie-Britannique, et je ne m'en suis jamais mêlé. Ma tâche n'a pas consisté à établir le programme politique; elle a consisté à conduire le Crédit social à la victoire dans la province. Quant aux observations de l'honorable député, lorsqu'il a déclaré: "A l'encontre des désirs de leur congrès électoral, on a fait venir en Colombie-Britannique le représentant de Macleod", je dirai que je tiens le député de Burnaby-Richmond pour un parfait gentilhomme, comme un homme respecté; mais je crois qu'il était peut-être mal renseigné. On ne m'a pas fait venir en Colombie-Britannique.

M. Goode: Vu que le député a parlé de moi, je lui dirai que je n'ai pas été mal renseigné et que, si j'ai été mal renseigné, c'est par des membres de son propre parti.

M. Hansell: Je dirai à l'honorable député et à la Chambre pour quelle raison exactement il m'est arrivé d'aller en Colombie-Britannique. Le congrès a désigné celui qui dirigerait la campagne électorale. Lors de ce congrès, on a choisi quatre personnes qui étaient censées être en mesure de diriger la campagne: deux étaient de la Colombie-Britannique et deux de l'extérieur. J'étais l'un de ces deux derniers.

Je puis fort bien dire, puisque je n'ai rien à cacher, qu'il a été quelque peu question, au congrès, de savoir s'il était avantageux d'avoir quelqu'un de l'extérieur. C'était naturel et il n'y avait rien de mal à cela. Lorsqu'on a choisi les quatre personnes en question, je ne m'attendais pas d'être du nombre. Je tiens à dire que je ne recherche ni les tâches ardues ni les difficultés et, croyez-moi, je ne désire nullement aller où on ne veut pas de moi. Il ne me répugne pas d'accéder à des postes que mes amis les libéraux ne veulent pas que j'occupe. Évidemment ils ne veulent y voir aucun de nous.

Je ne tiens certainement pas à occuper des places que nos créditistes ne veulent pas que j'occupe.

Je répète que quatre hommes ont été choisis et que trois d'entre eux ont refusé, ce qui me laissait seul. J'ai dit que j'accepterais et que je ferais de mon mieux. Et je dirai à mon honorable ami,—je ne le dis pas pour me vanter ni pour quelque autre raison du même genre,—que les personnes présentes au congrès, qui étaient presque mille, m'ont fait une ovation enthousiaste.

M. Laing: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Hansell: Oui.

M. Laing: Sait-il que durant sa campagne certains de ses subordonnés étaient des personnes qui étaient venues des États-Unis et qui y sont retournées le lendemain des élections?

M. Hansell: Non, je n'en suis pas au courant.

M. Cruiskshank: Oh, oh!

M. Hansell: S'il y en avait, je ne sais pas de quoi l'honorable député veut parler.

M. Laing: Il me semble que cette pratique est contraire à la loi.

M. Hansell: J'ignore totalement de quoi l'honorable député veut parler en ce moment.

M. Cruickshank: Je croyais que vous aviez dirigé la campagne.

M. Johnston: Et vous vous en êtes rendu compte, n'est-ce pas?

M. Cruickshank: En effet, et ce sont les compagnies pétrolières qui en ont défrayé le coût.

M. Hansell: Si ces personnes s'en sont mêlées, je n'en ai rien su.

M. Cruickshank: C'est absurde.

M. Hansell: Je ne les ai pas invitées. Mon honorable ami, le représehtant de Fraser-Valley (M. Cruickshank) peut s'époumonner s'il le désire. J'expose tout simplement les faits. Si quelqu'un est intervenu et a prononcé des discours à mon insu, je n'en suis pas responsable.

M. Cruickshank: L'honorable député n'a-t-il pas dirigé la campagne?

M. Hansell: Oui, j'ai en effet dirigé la campagne. Mon honorable ami sait fort bien que j'ai mené la campagne et que je m'en suis bien tiré. C'est ce qui le gêne si fort.

M. Cruickshank: Au moyen d'importations des États-Unis.

M. Hansell: Il sait aussi que j'ai tenu une réunion dans sa circonscription.

M. Cruickshank: L'honorable député y a vécu.

M. Hansell: J'ai tenu une réunion dans la ville de Chilliwack (C.-B.) et l'honorable député le sait.

M. Low: Les honorables députés ont la frousse.

M. Hansell: Il sait aussi que 1,700 personnes y ont assisté et cela aussi l'ennuie.

M. Cruickshank: Les gens ne manquent jamais d'aller au cirque.

M. Hansell: Je rends hommage et justice à mon honorable ami en lui assurant que je n'ai jamais dit un mot contre lui.

M. Moit: L'honorable député ne le pouvait pas.

M. Cruickshank: En toute justice, monsieur l'Orateur, j'ose dire que c'est parfaitement vrai.

M. Hansell: Peut-être ne pouvais-je rien dire, mais l'aurais-je pu, que je ne l'aurais pas fait. J'ajouterai que jamais, au cours de la campagne, je n'ai attaqué qui que ce soit. J'ai pu m'amuser un peu aux dépens de quelqu'un. J'ai pu relever et je crois avoir relevé une fois ou deux fois des énoncés de M. Anscomb. Citant un énoncé, j'ai pu parler de celui qui en était l'auteur, mais je puis dire que je n'ai jamais proféré un mot désobligeant contre qui que ce soit au cours de la campagne, car ce n'est pas ma manière.

M. Blackmore: Les tenants du Crédit social n'ont pas besoin d'attaquer qui que ce soit.

M. Hansell: Je puis assurer aux honorables députés que je ne le ferai jamais. Je prétends que les gens ne votent pas pour les hommes. En réalité, ils votent pour l'idée qu'ils représentent et c'est précisément leur doctrine que j'ai exposée.

M. Cruickshank: Quelle idée l'honorable député représente-t-il?

M. Johnston: L'honorable député devrait commencer à s'en rendre compte. Cela lui rapporterait des dividendes.

M. Hansell: J'ai cru que le député de Burnaby-Richmond (M. Goode) aimerait peut-être des éclaircissements de ma part sur ce point. Je ne puis rien changer à ce qu'on a pu lui dire mais tels sont les faits ainsi que l'atteste le procès-verbal de ce congrès.

M. Goode: Ce n'est certes pas ce qu'en dit le journal.

M. Low: Le député a dit la vérité. J'étais là.

M. Hansell: Je le répète, c'est une affaire insignifiante. Elle n'a aucune espèce d'importance. Mais je ne veux pas qu'on insinue ou qu'on affirme que je me suis imposé quand on ne voulait pas de moi. Non.

M. Cruickshank: Qui désirait votre présence là-bas?

M. Low: Vous la désirerez encore moins la prochaine fois.

M. Cruickshank: Nous ne sommes jamais allés dans votre province.

M. Blackmore: Personne ne voudrait vous entendre.

M. Johnston: D'où venait Gerry McGeer?

M. Cruickshank: De la Colombie-Britannique. Il avait enlevé sa propre circonscription, ne n'oubliez pas.

M. Hansell: Le député de Fraser-Valley dit que ses amis n'envahissent pas notre province. C'est peut-être vrai mais il n'en tient qu'à eux. Je suis disposé à inviter mon honorable ami à venir dans ma circonscription. Je suis allé dans la sienne et je l'invite à venir dans la mienne.

M. Mott: S'il y va et s'il dit la vérité, vous ne serez jamais élu.

M. Hansell: Le député de New-Westminster (M. Mott) n'a pas à se préoccuper à cet égard. Si c'est le cas, pourquoi ne l'envoie-t-il pas chez moi?

M. Mott: Je le ferai. Je lui demanderai d'y aller.

M. Hansell: Accompagnez-le.

M. Mott: Je le ferai certainement.

M. Hansell: Si vous y venez tous les deux, je pourrai me reposer, assuré de gagner l'élection.

Je tiens également à m'arrêter sur une déclaration que le représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis) a faite l'autre jour. Il a dit qu'en répondant à une question, j'avais donné à entendre que les créditistes voulaient qu'on donne à chacun liberté entière d'agir à sa guise. Je sais ce que j'ai dit et en quels termes. J'ai répondu à une question à la suite de mon discours sur l'État providence. Qu'ai-je donc dit? Répondant à une question posée par le représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles),—tout cela apparaît à la page 254 du hansard du 1er décembre,—j'ai formulé une déclaration. Le député m'a demandé si je renonçais aux mesures de bien-être et j'ai répondu:

[M. Goode.]

Je voudrais répondre à la question du député, si on me le permet. On a toujours constaté que personne ne peut facilement retirer ce qui a été donné ni défaire ce qui a été fait.

Mon honorable ami s'est empressé hier soir, de conclure que les créditistes allaient supprimer à toute législation sociale. Je me contente de dire que si, après l'instauration d'une législation sociale et du socialisme, un gouvernement différent est porté au pouvoir, il arrivera peut-être qu'il ne soit pas facile de défaire ce qui aura été fait. Je n'en dis pas davantage. Nous en avons eu la preuve en Grande-Bretagne au cours des derniers mois. C'est toujours ce qui se produit. Lorsqu'un gouvernement est porté au pouvoir, il doit s'appuyer dans son travail sur les mesures législatives qui ont été adoptées ou les rejeter. Parfois, il est trop tard pour les rejeter. C'est ainsi qu'un gouvernement ajoute son apport à celui du gouvernement qui l'a précédé. Je suis certain que le député a tiré une conclusion qui n'a jamais été prévue.

Je continue à lire ma réponse:

A mon avis cependant, le plus grand bien qu'on puisse faire à la population, c'est de lui laisser entière liberté d'agir selon sa conscience et selon sa volonté...

Mon honorable ami s'est arrêté ici, lorsqu'il m'a cité. Cependant, ce n'est pas la fin de ce que j'ai dit. Il n'y avait à cet endroit qu'une virgule. Voilà un autre méfait des virgules. C'est vrai que j'ai dit cela; mais parce que j'ai dit qu'il faut laisser à la population entière liberté d'agir selon sa conscience, il n'en conclurera certes pas que les créditistes, comme moi ou d'autres, croient que l'homme doit être libre de commettre toutes sortes d'actes criminels au nom du principe de l'"entière liberté". Assurément, il ne va pas prétendre que nous voudrions que les gens aient la liberté de conduire une voiture du côté gauche de la chaussée à 100 milles à l'heure, si ça leur plaît; ni qu'un homme doit avoir la liberté d'abandonner son épouse pour une autre femme. Il n'ira pas jusqu'à dire que nous transformons la liberté en licence. Le simple bon sens lui dit qu'il n'en est pas ainsi. Oui, nous croyons à la loi et à l'ordre. Oui, nous croyons à la réglementation. J'aurais peut-être dû employé les termes mêmes de notre manifeste. Il est dit dans notre préambule qu'il faut assurer à chacun un maximum de liberté personnelle.

Si mon honorable ami exige l'exactitude, je ne m'en formaliserai pas outre mesure. Nous pourrions agir de la sorte avec certains de ses propres discours. J'ai ici un de ses discours consigné au hansard du 11 mars 1947, à la page 1261:

Je signale que le programme que nous préconisons, soit l'étatisation des moyens de vivre, est de plus en plus accepté dans le monde...

Et ainsi de suite. Admettons que je choisisse l'expression "étatisation des moyens de vivre" et que je dise: "Nous y voilà. Ces gens croient à la socialisation des fermes et à la socialisation de la nourriture". Peut-être pourrais-je dire cela. Peut-être est-ce cela qu'il veut dire. Mais je ne crois pas que ce soit le cas. Je crois qu'il voulait dire qu'il croyait à la socialisation des manufactures et des usines. Mais si je m'amusais à faire l'exégèse de cette expression, je pourrais lui faire dire ce que je veux. A tout événement, la grandeur ou la décadence de notre pays ne tient pas à une seule expression. Peut-être s'agit-il là d'un point de peu d'importance que je n'aurais même pas dû prendre le temps de soulever. Les créditistes ne s'opposent pas aux réglementations bien ordonnées. Il faut des règlements. Évidemment, nous savons cela. Mais s'il est bon d'avoir des règlements, c'est une autre histoire que de perdre sa liberté sous la férule d'un État socialiste. Voilà ce contre quoi nous nous élevons.

Voici un autre point. Encore une fois, ces choses sont sans importance. Pourtant, d'une année à l'autre, on y revient sans cesse. L'honorable député de Calgary-Est (M. Nickle) a voulu bousculer un peu les créditistes au passage, mais son coup de poing n'a pas fait grand mal, c'est à peine s'il nous a un peu chatouillé la mâchoire. Ainsi que le rapporte la page 303 du hansard, il était en train d'expliquer les programmes créditistes en disant que ce qui allait gagner nos dollars c'était Dieu sait quoi. C'est évidemment une petite phrase assez drôle. Voilà longtemps qu'on veut nous taquiner ainsi. J'ignore si mon honorable collègue a du mal à comprendre les doctrines du créditisme, mais me permettra-t-il de lui dire que les choses n'en resteront pas là et que, d'ici quelques semaines quelqu'un va certainement répéter cela. Je tiens à dire qu'il n'y a pas de différence entre les dollars du crédit social et les autres.

Une voix: Et il le sait.

M. Hansell: Nous utilisons le même dollar, le même argent. Ce qui ne nous va pas, c'est l'actuel programme financier. Il ne s'agit pas de dollars ni de gage du dollar. Pas du tout. Il n'y a pas de différence entre nos dollars et ceux de M. Abbott. La différence il faut la chercher du côté des principes généraux et du mode d'émission. Voilà la différence. Mon honorable ami ne sait pas ce qui soutient le dollar créditiste, il estime qu'il est gagé par Dieu sait quoi. Fort bien, je vais lui poser une question, une seule. Qu'il me réponde. Qu'est-ce donc qu'il y a derrière les dollars de M. Abbott?

Une voix: Beaucoup de dur labeur.

M. Hansell: Quand le député nous aura expliqué sur quoi reposent les dollars de M. Abbott, nous pourrons lui dire sur quoi reposent les dollars du crédit social. Des dollars, ce sont des dollars, voilà tout. Ce ne sont que des symboles. Ce sont des symboles financiers garantis par la loi. Un dollar, c'est ça et rien de plus, qu'il s'agisse d'un dollar du crédit social ou de tout autre dollar.

M. Hosking: Les dollars du crédit social ne vaudront rien si vous versez les dividendes envisagés.

M. Blackmore: Le député dit des bêtises.

M. Hansell: Les dollars de M. Abbott, qui servent à verser des allocations familiales, sont évidemment de tout repos.

M. Knowles: Oui, mais ils valent seulement la moitié de ce qu'ils valaient quand ont commencé les versements.

M. Hansell: Mon honorable ami dit qu'ils ont seulement la moitié de leur valeur d'il y a quelques années. C'est exact, bien entendu. On a déjà qualifié les dollars créditistes de dollars en caoutchouc. J'aimerais savoir jusqu'à quel point la ménagère doit "allonger" le dollar Abbott pour qu'il puisse lui obtenir ce qu'elle en obtenait autrefois.

On peut bien parler d'élasticité! Voilà un dollar qui n'en manque pas!

Je désire étudier un autre point avant de reprendre mon siège. Nombres d'orateurs l'ont dit l'autre soir et, parmi eux, le ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Prudham); ils ont déclaré que les créditistes n'avaient pas le monopole du christianisme. Je tiens à serrer la question d'un peu plus près.

M. Cruickshank: Nous sommes impatients de vous entendre.

M. Hansell: Cette phraséologie même, et ce genre d'arguments ont été évoqués ici plus souvent au cours de la session actuelle qu'au cours de toutes les autres sessions auxquelles il m'ait été donné d'assister. Je me demande pourquoi?

Une voix: Hypocrisie.

M. Hansell: Oui. Quelqu'un là-bas dit: "hypocrisie". Mais qu'est-ce que tout cela veut dire? Je me borne à affirmer que les créditistes n'ont jamais prétendu détenir un monopole sur le christianisme. Quelqu'un,—oui, ma foi, c'était une fois encore le député de Vancouver-Est (M. MacInnis) a affirmé que nous ouvrions nos réunions en chantant "Seigneur, toi qui fus notre aide dans les siècles passés". Eh bien, qu'est-ce que cela peut faire? Même si la chose était exacte, pourquoi soulever maintenant la question? Nous l'avons fait pendant vingt ans.

M. Blackmore: Y a-t-il une meilleure façon d'ouvrir une réunion?

Une voix: En chantant "O Canada".

M. Hansell: Nous le chantons.

M. Cruickshank: Non pas.

Une voix: Si fait.

M. l'Orateur suppléant (M. Robinson): A l'ordre!

M. Hansell: S'il est des gens plus loyaux envers le Canada que les créditistes je voudrais bien qu'on me dise où ils se trouvent. C'est étonnant qu'on ne dise pas: "Les libéraux!" (*Exclamations*) Monsieur l'Orateur, tout cela est parfaitement absurde.

Une voix: En effet.

M. Hansell: Nous connaissons tous l'histoire des débuts de notre mouvement. Nous savons que M. Aberhart s'est pénétré de l'idée du Crédit social et qu'il y a vu la solution des problèmes de l'heure. Puissant prédicateur de la Bible, il était fort écouté à la radio. Il a commencé à exposer ses idées pendant ces allocutions radiophoniques. On a formé des cercles d'études et tenu des réunions. En 1935, lors des élections tenues en Alberta, nous avons adopté comme hymne-thème "Seigneur, toi qui fus notre aide dans les siècles passés".

Une voix: Quel blasphème!

M. Murray (Cariboo): C'est condamner l'Église Unie du Canada, de Toronto à Montréal.

M. l'Orateur suppléant (M. Robinson): A l'ordre! Toute la Chambre sait apprécier un débat qui devient animé mais il convient de signaler qu'il ne faut interrompre celui qui a la parole que s'il y consent.

M. Blackmore: Animé (*Spirited*) est fort bien choisi.

M. Low: "Spiritueux" serait mieux.

M. Hansell: Nous commencions toujours par le chant de cet hymne. Y a-t-il là matière à reproche? Est-ce répréhensible? Tout groupement de citoyens intéressés au bien-être du pays a certainement le droit de chanter un tel hymne! J'espère que nous continuerons de le faire. S'il n'en tient qu'à moi, nous le ferons. Que personne ne s'imagine qu'il peut nous faire changer d'idée soit en nous effrayant soit en nous couvrant de ridicule. Je puis dire à mon honorable ami que j'ai été toute ma vie en butte à de telles attaques. Cela ne me préoccupe aucunement. Quand j'étais plus jeune, j'ai fait des sermons aux coins des rues. Et puis après? Je le ferais encore. On a ri de moi, mais cela me laisse froid. Est-ce que je m'en préoccupe?

Une voix: Non.

M. Hansell: Non, je ne m'en préoccupe pas. C'est une des libertés dont je parlais. N'allez pas croire qu'on réussira à nous faire reculer.

Conformément à la doctrine créditiste, nous sommes fondamentalement chrétiens. Ce n'est pas une raison, parce que nous exposons cet aspect de notre thèse créditiste, de nous accuser d'adopter une attitude pharisaïque. Nous savons parfaitement que nous avons parfois des faiblesses. Nous ne formulons pas d'accusations semblables.

Une voix: Oh! oui.

M. Hansell: J'aimerais donner lecture du préambule de notre manifeste. Ceux qui pensent qu'ils réussiront à nous en faire retrancher une partie, se trompent grandement. Voici donc le préambule de notre manifeste:

Qu'est-ce que le Crédit social?

Le Crédit social se compose de trois éléments: *a*) Une doctrine ou ensemble de principes: Les créditistes croient à l'inviolabilité de la personne humaine; que chacun doit avoir la liberté de développer sa personnalité conformément à ses propres aspirations, pourvu qu'il ne porte pas atteinte à des droits semblables chez autrui; que l'organisation de la société doit être subordonnée à la nécessité d'assurer à chacun un maximum de liberté personnelle. Les créditistes croient qu'une démocratie véritable doit reconnaître la souveraineté de Dieu de qui découle la fraternité humaine. Une démocratie chrétienne établie de façon que l'État, ses institutions et ses fonctions répondent aux besoins de chaque citoyen, telle est le seul régime social qui puisse assurer la liberté de l'individu. Les créditistes, de plus, croient que le peuple doit disposer de toutes les occasions d'obtenir les résultats désirés de l'administration des affaires publiques.

M. Cruickshank: L'honorable député me permettra-t-il de lui poser une question?

M. Hansell: Je ne crois pas que je veuille entendre votre question. Si mon honorable ami ne m'avait pas tellement interrompu, s'il s'était levé, s'il avait parlé comme il faut et posé ses questions, j'aurais volontiers répondu. Pour l'instant ma réponse est "non". Je ne veux pas écouter ses autres questions.

M. Cruickshank: Vous avez peur.

Une voix: Petit peureux!

M. Hansell: Notre groupe, depuis plus de dix-sept ans, n'a jamais eu peur de répondre à des questions.

M. Cruickshank: Pourquoi ne pas répondre à celle-ci alors?

M. Hansell: Je ne crois pas qu'elle va être intelligente et je n'ai pas de temps à perdre

Une voix: Comme c'est vrai!

M. Hansell: Nous allons continuer à proclamer ce préambule et ce manifeste. Il insiste sur la souveraineté de Dieu et notre désir de réaliser une démocratie chrétienne. Tant mieux. Que le ridicule vienne, nous ne le craignons pas. Croyez-moi, si on pense que nous allons céder sur ce point-là, on se trompe! Sans doute, je suis un pasteur et il m'arrive de prêcher.

Une voix: Beaucoup trop.

M. Hansell: Voilà la sorte de liberté que nous avons au pays et je continuerai à prêcher un peu plus. Si, au cours d'une réunion politique, je veux lire des extraits de la Bible, je le ferai. Ce ne sera pas la première fois que la chose se fait. L'orateur qui vient de me précéder a terminé son discours en citant un passage des Écritures. Que devons-nous faire? Allons-nous dire qu'il mêle la religion à la politique?

Une voix: Vous l'avez certainement fait.

Une voix: C'est ce que la CCF a fait hier.

M. Hansell: Permettez-moi de dire au chef de la CCF que je n'ai pas aimé la façon dont il a appliqué les passages de l'Écriture hier au sujet dont il traitait. Je n'irai certainement pas lui appliquer la parole de l'Écriture. Je lui dirai, comme je le dirais à quiconque, que j'ai le plus grand respect pour l'individu. J'ai parcouru le pays et parlé devant des milliers de personnes pour louanger certains hommes dont je n'approuvais pas les idées. Ce n'est pas la première fois que j'ai dit de M. Coldwell qu'il valait n'importe qui au pays.

Une voix: Ce qui est vrai.

M. Hansell: J'ai dit cela maintes et maintes fois. Des gens m'ont demandé ce que je pensais du premier ministre du Canada et je leur ai répondu: "Une chose certaine c'est que c'est un honnête homme".

M. Murray (Cariboo): Et un chrétien.

M. Hansell: Voilà ce que j'ai dit. Je ne cherche pas à jeter le discrédit sur les gens. Il me souvient d'une fois où j'avais été convoqué au bureau de l'ancien premier ministre, M. Mackenzie King. J'avais cru qu'il allait me retenir pendant une minute ou deux, mais, chose étrange, je passai de vingt à trente minutes dans son bureau. Je lui tenais à peu près le même langage. Il était, à l'époque, également secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je lui dis que, selon moi, de grandes forces sataniques s'employaient à détruire le genre humain. Il avoua partager mon avis. Je lui citai ce passage de l'Écriture:

> Car nous n'avons pas à lutter contre la chair et le sang, mais contre les dominations, contre les autorités, contre les princes de ce monde de ténèbres, contre les esprits méchants dans les lieux célestes.

M. Mackenzie King me dit: "Monsieur Hansell, je crois cela: personne ne pourrait probablement occuper le poste que j'occupe actuellement, assumer les responsabilités que j'assume, sans croire cela". Est-ce à dire que nous mêlons la religion à la politique? Je me contente de dire: Lancez-nous l'accusation si vous le voulez, mais je ne renierai jamais ma foi en un Dieu tout-puissant qui conduit les destinées des nations.

Une voix: Le nions-nous?

M. Hansell: Non, l'honorable député ne l'oserait. Il y en a bien peu qui le nieraient. Cependant, lorsque certaines gens cherchent à allier ce principe aux mouvements nationaux ou internationaux, on les accuse immédiatement de vouloir mêler la religion et la politique.

Eh bien, cela fait partie de mes attributions. Je répète que nous ne ferons pas marche arrière. J'ai à peu près épuisé mon temps de parole et je ne me propose pas d'en demander davantage. Je suis fort étonné de constater qu'on nous lance de telles accusations maintenant, car il y a dix-sept ans que nous sommes à la Chambre et que nous prêchons partout la même doctrine. Pourquoi s'en prendre à nous maintenant?

A vous, monsieur l'Orateur, et à la population d'en décider. Merci.

M. Cruickshank: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. Hansell: Oui, si la chose plaît à l'honorable député.

M. Cruickshank: Il reconnaîtra, je pense, que j'ai été juste envers lui. Voici ma question: Ne croit-il pas que les membres de ce côté-ci de la Chambre croient à cette partie de son manifeste qui a trait au christianisme?

M. Hansell: Oui, je le pense. Mais nous n'allons pas crier partout: Vous ne devriez pas parler de cette façon. Voilà ce que je m'efforçais de démontrer. Pourquoi tout ce chichi à propos de religion mêlée à la politique, quand nous prêchons notre doctrine?

M. Cruickshank: Je n'ai pas demandé au député de prononcer un autre discours. Je lui ai seulement posé une question.

M. Hansell: J'y ai répondu en ajoutant quelques commentaires.

M. Mott: Je voudrais dire à l'honorable député qui vient de reprendre son siège que je partage l'opinion du représentant de Fraser-Valley (M. Cruickshank). Je ne crois pas...

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. S. R. Balcom (Halifax): Monsieur l'Orateur, au regard du discours que vient de prononcer le député de Macleod (M. Hansell), je suis sûr que les vingt prochaines minutes seront tranquilles et paisibles. En tout cas, je ne me suis pas employé à gagner les élections.

Nous, modestes députés de l'arrière-plan, que le hansard laisse dans l'oubli, accueillons chaleureusement le discours du trône, parce qu'il nous fournit l'occasion d'exprimer notre avis et de présenter des propositions,—même des moyens,—en vue de tirer le monde du chaos actuel.

Monsieur l'Orateur, il en dépend surtout de vos efforts, selon moi, si l'on a enfin installé des haut-parleurs en cette enceinte. L'amélioration est déjà très sensible; la plupart des députés l'admettront sans doute. Nous avons été heureux de constater que vous-même et votre comité avez jugé à propos d'inviter une société d'électronique d'Halifax à s'occuper de cette installation. En soi, cela est digne de mention.

Je tiens aussi à offrir mes félicitations à qui de droit à la suite de l'excellent choix qui a été fait récemment des deux membres du cabinet. Le choix du député de Vancouver-Centre (M. Campney) comme Solliciteur général est excellent. Grâce à sa vaste expérience en maints domaines et à l'esprit de collaboration dont il ne fait pas seulement montre, mais qu'il possède, je suis sûr qu'il s'acquittera très bien de sa tâche.

Le nouveau ministre des Pêcheries (M. Sinclair), qui représente la circonscription de Coast-Capilano, nous a déjà manifesté ses talents, et je sais que les pêcheurs en général et l'ensemble de l'industrie ont bien accueilli sa nomination à titre de ministre des Pêcheries.

Depuis quelques années, on s'intéresse davantage tant aux recherches scientifiques qu'aux recherches dans le domaine des sciences sociales. Le Gouvernement a joué un rôle pratique et important dans la création d'aménagements et la formation du personnel. De fait, le Gouvernement a joué un rôle tellement important, comme employeur et bâilleur de fonds, qu'il se pose de graves problèmes. Nous sommes tous douloureusement au courant de l'intensification de l'activité de l'État. La période où nous vivons a suscité de nouvelles exigences auxquelles seule l'intervention de l'État peut faire face. Mais il y a un danger très réel que cette tendance à l'expansion n'aille trop loin. Des fonctionnaires trop zélés peuvent assumer des fonctions que d'autres pourraient mieux accomplir.

A mon sens, bien des recherches pourraient être effectuées par nos universités, grâce à des fondations, au lieu de l'être par des organismes de l'État. En effet, plus nous nous assujétissons à la dépendance de l'État, plus nous nous approchons de la forme socialiste de dépendance. De nos jours, nous vivons dans un monde qui n'est divisé que par les idées. Les distances ne nous divisent certes plus. Dans notre monde, dans le Canada en particulier, ce que nous chérissons le plus est la liberté, la liberté qui reconnaît l'importance de l'individu. Notre théorie à ce sujet est qu'il existe une égalité non seulement entre les individus mais aussi entre les provinces. Le principe est excellent mais la réalité n'y est pas toujours conforme. Dans les cas d'inégalité, nous aimons considérer la faute comme une faute d'omission plutôt qu'une faute délibérée.

[M. l'Orateur.]

Plusieurs questions m'ont préoccupé depuis la dernière session. Le problème du remaniement des circonscriptions sans doute a peut-être été la première; il est à propos d'examiner dès maintenant la méthode qui devra être adoptée lors du remaniement futur des circonscriptions électorales en vue de la représentation à la Chambre des communes. Maintenant que l'ardeur de la discussion s'est dissipée et avant que de nouvelles pressions s'exercent, il est des plus opportuns d'étudier les principes. Par suite du remaniement effectué à la dernière session, la Nouvelle-Écosse a perdu un représentant parce que la population de notre province n'avait pas augmenté aussi rapidement que celle des autres régions du pays. Une nouvelle conception s'impose étant donné la répartition inégale des ressources économiques entre les diverses provinces.

Les forces centralisatrices de notre vie industrielle se font toujours sentir de façon pénible. Ayant reconnu cet état de choses, le Gouvernement a adopté une mesure visant à régulariser l'élan de ces forces. On a discuté avec animation la question de l'échec ou de la réussite de cette mesure. Il est en tout cas souhaitable d'assurer aux provinces éloignées une voix dans la conduite des affaires du pays. Une représentation politique satisfaisante peut contribuer à rétablir l'équilibre de notre puissance économique. Notre pays a été fondé sur l'unité dans la diversité. Si nous voulons continuer à tirer plein profit de cette diversité et à lutter efficacement contre l'idéologie de masse si fréquente en d'autres pays, nous devons permettre aux provinces moins riches de se développer. L'un des moyens d'assurer cette expansion serait de leur permettre d'avoir voix au chapitre en ce qui a trait aux affaires de l'État. Nous nous y prenons mal, à mon avis, puisqu'en 1953 la Nouvelle-Écosse avec plus

de 700,000 habitants aura douze représentants alors qu'elle en avait vingt et un en 1867 avec la moitié moins d'habitants. En ces temps d'incertitude, on a beaucoup parlé de la nécessité pour chaque citoyen d'assumer ses responsabilités. Sur le plan de la production matérielle, le Gouvernement a activement favorisé le plein emploi de tous ceux qui sont aptes et disposés à travailler. On a demandé aux employeurs et aux employés de travailler plus longtemps et plus fort. Le Gouvernement a été plus loin; il s'est employé à convaincre l'industrie des avantages qu'il y a à employer les vieux travailleurs.

On a toujours demandé aux employeurs de ne pas rendre la retraite automatique à 65 ans, de ne pas se fonder sur l'âge chronologique pour employer les ouvriers ou les mettre à la retraite, mais plutôt de juger chaque cas séparément. L'âge établi par la Commission du service civil en vue de l'embauchage des fonctionnaires de l'État est cependant de 21 à 40 ans. S'il faut voir là la ligne de conduite réfléchie du Gouvernement, peut-on s'attendre que l'industrie prenne au sérieux les exhortations à employer des ouvriers avancés en âge ou à y penser deux fois avant d'exiger automatiquement leur mise à la retraite dès qu'ils ont atteint l'âge de 65 ans?

Le ministre du Travail (M. Gregg), mérite nos félicitations pour la largeur de vue dont il fait preuve à cet égard. Il a signalé dernièrement que la mise à la retraite automatique ou obligatoire à un âge déterminé est non seulement dure et inutile mais cruelle. Nous savons tous qu'il y a au pays une multitude d'hommes et de femmes capables et désireux de continuer à travailler après 65 ans. Je me rends compte que la Commission du service civil a besoin de principes bien établis pour se guider, mais j'estime qu'on attache trop d'importance à l'âge au lieu de la compétence ou de la personnalité. Le travail de cet organisme est loué de toutes parts et les qualités de notre fonctionnarisme font honneur au Canada, mais je dois dire que certaines lacunes sont manifestes.

J'imagine qu'on trace une ligne de conduite puis qu'on édicte des règlements pour en assurer l'application. Vu le grand nombre de fonctionnaires, il en résulte de la rigidité et de l'inflexibilité, du désappointement chez les fonctionnaires qui ont l'impression que l'esprit d'initiative et la compétence sont d'importance secondaire.

Nous devons reconnaître que le gouvernement, tout en se maintenant dans les sphères élevées, ne doit pas négliger le point de vue utilitaire. Il faut maintenir un juste équilibre entre l'administration régionale et la direction bureaucratique d'Ottawa. Loin de moi toute idée de dénigrer l'œuvre de la Commission du service civil. Ce que je veux dire c'est qu'il y a place pour beaucoup d'améliorations au sein des divers ministères. Il est décourageant d'entendre toutes sortes de critiques et d'être si peu en mesure d'améliorer la situation.

Pour ce qui est des services publics, il est très intéressant d'apprendre qu'on songe à revenir au régime de deux livraisons postales par jour. Des observations persistantes ont contribué à me convaincre que la réduction du service nuisait réellement aux établissements commerciaux et aux particuliers. La population paye amplement le service postal population paye amplement le service postal; mais elle a l'impression qu'avec le temps la qualité du service diminue. En outre, il semble inutile de transporter une lettre d'un bout à l'autre du continent dans quelques heures si cette même lettre doit traîner pendant autant de temps dans un bureau de poste local faute d'un service de livraison. On pourrait certes rétablir les deux livraisons sans nuire aux employés des Postes. On aurait de bonnes raisons d'accorder à ces employés le demi-congé du samedi, ou l'équivalent, ou même, ce qui serait mieux encore, de les mettre sur le même pied que les employés des établissements industriels et commerciaux, c'est-à-dire sur le même pied que ceux pour qui ils travaillent, en leur accordant la semaine de cinq jours.

Nous, de la Nouvelle-Écosse, nous préoccupons grandement de la façon dont ont été distribués les montants accordés par le Parlement pour venir en aide aux universités, comme l'avait proposé la commission Massey. Si on examine bien la méthode suivie, on ne peut que conclure que ce sont ceux qui font le plus qui reçoivent le moins. Lorsqu'il a annoncé il y a un peu plus d'un an que le gouvernement avait décidé de donner suite au vœu de la Commission relativement à l'aide fédérale aux universités, le premier ministre (M. St-Laurent) a dit que selon lui il y allait de l'intérêt national, puisque les universités remplissent une mission essentielle pour le pays et même pour la bonne administration du gouvernement de la nation. Tous les députés, j'en suis sûr, partagent ces vues.

En reconnaissant l'importance nationale des universités canadiennes, le premier ministre a exposé des vues semblables à celles de la commission Massey, qui a dit que les universités sont des centres locaux de formation générale qui travaillent au bien du pays d'un si grand nombre de façons directes et indirectes que leur apport doit être considéré comme l'un des plus précieux et des plus propres à accroître la force et l'unité du pays. Compte tenu de cette importance si marquée sur le plan national, n'est-ce pas regrettable que, la première année, les subventions aient

si peu aidé les universités de la Nouvelle-Écosse, dont aucune n'est riche? Le premier ministre, on le sait, a bien dit que le mode de répartition des $7,100,000 votés par le Parlement n'était pas fixé de façon irrévocable. Il a dit que le Gouvernement n'était pas en mesure de demander au Parlement d'adopter un régime permanent de subventions.

L'inefficacité de ce régime provisoire devient si apparente lorsqu'on l'examine de près, qu'il faudrait en toute équité le reviser soigneusement avant d'adopter le programme d'une façon permanente. Les habitants de la Nouvelle-Écosse et leurs amis sont d'autant plus préoccupés que la méthode de répartition des subventions en 1951-1952 a entraîné pour les universités néo-écossaises la subvention la plus basse par élève de toutes les provinces canadiennes; j'ajoute que l'écart est loin d'être insignifiant. Les députés se souviennent que les fonds affectés par le Parlement devaient être répartis proportionnellement à la population des provinces, à raison de 50c. par tête, sans tenir compte de la proportion d'élèves admissibles dans la province. Ce chiffre de 50c. par tête me rappelle qu'en 1867 on a vendu la Nouvelle-Écosse, dit-on, pour le prix d'une peau de mouton, soit 80c. Cela n'a aucun rapport avec mes remarques sur les universités.

Le mode de répartition des subventions, d'après le chiffre de la population des provinces, ne semble pas tenir compte du principe généralement reconnu, savoir que les universités ont une importance nationale. Les universités de la Nouvelle-Écosse rendent incontestablement service à la nation, car leurs diplômés se lancent dans le commerce, dans les carrières libérales ou la vie publique dans les autres parties du Canada. Il serait oiseux de m'arrêter à faire la preuve d'une telle assertion. Je voudrais exposer à la Chambre la façon dont l'aide fédérale aux universités se répartit entre les élèves des diverses provinces d'après les chiffres de 1951-1952. Je mentionne tout d'abord la Nouvelle-Écosse et je voudrais que les députés retiennent le chiffre relatif à cette province. Voici ce qui en est.

Province	*Montant par étudiant*
Nouvelle-Écosse	$ 92.45
Nouveau-Brunswick	136.19
Île du Prince-Édouard	184.27
Terre-Neuve	483.16
Québec	105.21
Ontario	126.28
Manitoba	98.74
Saskatchewan	180.73
Alberta	162.88
Colombie-Britannique	102.86

[M. Balcom.]

On se rend compte, d'après ces chiffres, que plusieurs universités reçoivent le double de ce qu'ont reçu celles de la Nouvelle-Écosse. Cela indique quelle disparité résulte de la méthode employée. N'est-il pas injuste de placer la Nouvelle-Écosse dans une situation désavantageuse, c'est bien ce qui se produit, simplement parce qu'elle possède une proportion élevée d'étudiants admissibles? Il ne devrait pas être trop difficile d'établir des normes pour tout le pays et définir exactement ce qu'il faut entendre par "université" et ce qu'il faut entendre par "étudiant admissible", de façon à établir un régime qui soit juste pour tous, un tarif uniforme par étudiant quel que soit l'endroit. A la vérité, il n'y a aucune difficulté réelle qui n'ait été surmontée dans le régime de subventions établi par le ministère des Affaires des anciens combattants. C'est un régime qui a le mérite d'être équitable, et facile à administrer. Parce qu'il est facile à administrer, nous devrions être portés à l'adopter.

Certes, il est juste de dire qu'un des objectifs de ces subventions fédérales aux universités est les encourager dans leur œuvre d'éducation au service de la nation. Cependant, un régime qui accorde aux provinces possédant la plus forte proportion d'étudiants admissibles un traitement défavorable, entrave plutôt qu'il ne favorise la poursuite de cet objectif. Notre cause, je crois, est juste. Nos universités réclament tout simplement un régime qui soit juste pour tous. Nous ne demandons pas de priver d'autres de ce qu'ils ont déjà. Nous nous contentons de demander qu'un régime de ce genre soit adopté sans retard afin qu'il puisse dicter la répartition des subventions au cours de l'année 1952-1953.

Lorsqu'il a participé au débat il y a quelques jours, l'honorable représentant de Charlotte (M. Stuart) nous a fourni matière à réflexion. Sa circonscription est contiguë au territoire des États-Unis. Les chiffres et les frais qu'il a cités, sont de nature à humilier particulièrement les citoyens canadiens qui vivent le long de la frontière américaine. Selon l'honorable député de Charlotte, si on critiquait beaucoup le versement de subventions à l'égard des produits de la pêche ou de l'agriculture, il n'en restait pas moins qu'en définitive le pire exemple de subventionnement c'était l'écart entre les prix d'un tas de produits ouvrés chez nous et aux États-Unis.

Il a indiqué quelques différences de prix entre les États-Unis et le Canada, quant à certains produits en particulier. On pourrait peut-être mettre en doute l'exactitude de ces comparaisons, mais il est certain que, pour ce qui est de plusieurs catégories de produits

dans l'ensemble, les prix sont beaucoup plus élevés chez nous qu'aux États-Unis. Il va de soi que l'honorable député attribue ce phénomène aux droits de douane et à la tendance qu'on a à en tirer avantage.

Je me demande si, à la lumière de ces exemples, un nombre de plus en plus considérable de Canadiens ne commencent pas à se demander si le prix de notre "indépendance" économique n'est pas trop élevé. Le Canada, personne ne l'ignore, a beaucoup à gagner dans la suppression des entraves au commerce et l'extension des débouchés étrangers pour ses produits. Il faut tout de même que nous convenions que la protection, sous une forme ou sous une autre, est partie intégrante des principes commerciaux de tous les pays, y compris ceux de nos deux principaux clients, le Royaume-Uni et les États-Unis. Dans notre propre pays, de nombreuses industries se sont développées à la faveur des tarifs douaniers, industries qui ont ajouté considérablement à notre richesse et à notre progrès. On nous rappelle à l'occasion que nous avons dû payer la rançon d'un tel progrès,—rançon qui se traduit par des prix plus élevés au consommateur.

Je crois qu'il serait stupide de proposer l'abolition de toutes ces restrictions. Nous sommes forcés de restreindre, jusqu'à un certain point, les éléments purement économiques. Les efforts que nous faisons pour encourager la fabrication accrue des produits de la pulpe et du bois dans le pays sont grandement justifiés. Il est préférable de transformer les matières industrielles, comme le fer, l'acier et l'aluminium plutôt que de les exporter. La position très favorable que nous occupons en ce qui a trait à certaines de ces denrées très importantes devrait déterminer notre ligne de conduite. Mais cela ne signifie pas que le même degré de protection devrait être accordé à toute entreprise qui en fait la demande.

C'est un truisme de dire que l'on tend à négliger les groupements les moins organisés de notre société. Je crains que le grand public, à son titre de consommateur qui achète, soit dans cette catégorie. Pourquoi, par exemple, celui qui achète un appareil de télévision devrait-il payer un certain prix au Canada lorsque le même appareil se vend pour pas beaucoup plus de la moitié du prix au delà de la frontière? Est-ce que les intérêts d'une grande partie de la population sont favorisés par le développement artificiel de cette industrie au Canada? Il est certain, en tout cas, que c'est à cause de la concentration industrielle dans le Québec et l'Ontario que les provinces Maritimes doivent payer des prix élevés pour tout ce qui s'achète là-bas.

La télévision nous intéresse d'une façon toute spéciale à l'heure actuelle. Quand le champ en aura été étendu aux régions de Vancouver, Winnipeg et Halifax, tous ceux que les postes émetteurs de ces régions pourront atteindre devront être en mesure de se procurer un appareil de télévision au plus bas prix possible. Chaque foyer,—pas seulement celui du riche,—devrait avoir son appareil de télévision, afin que toute la population puisse profiter des émissions instructives et éducatives qui seront diffusées.

Je propose donc respectueusement que le Gouvernement songe à l'à-propos d'abaisser les droits de douane et les taxes d'accise relativement aux appareils de télévision, afin que le service que rend Radio-Canada dans ce domaine puisse profiter au plus grand nombre de gens possible. A l'heure actuelle, c'est toute la population qui fait les frais de la protection dont jouit le petit nombre.

Encore au sujet de la protection, je signale à la Chambre un problème très grave dont se ressent le revenu des ports nationaux, des chemins de fer, des débardeurs de tous nos ports d'exportation, comme Halifax et Saint-Jean. Je veux parler de l'exportation de voitures et de pièces canadiennes par voie des États-Unis.

Les sociétés d'automobiles bénéficient, de fait, de toute la protection dont elles ont besoin mais de leur côté elles ne jouent pas franc jeu avec les Canadiens et elles ne remplissent pas leurs obligations en ce qui concerne nos ports de mer qui sont outillés de façon à servir notre commerce d'exportation. Nous déplorons le fait que ces sociétés ne s'acquittent pas de leurs obligations, puisqu'elles évitent d'expédier leur marchandise par l'intermédiaire des ports canadiens. Ces sociétés font montre d'ingratitude et prouvent qu'elles n'ont pas la fibre patriotique, en empruntant pour l'exportation de leurs articles, les ports américains, après que le Canada leur a accordé des concessions, sans compter que les débardeurs et les cheminots dépendent pour leur gagne-pain du mouvement du commerce d'exportation.

Je voudrais citer quelques chiffres ayant trait à ces exportations. En 1948, les fabricants canadiens d'automobiles ont exporté, par les ports américains, 26,082 autos, contre 22,087 par des ports canadiens. A la même époque on a chargé dans les ports américains des pièces de rechange pour automobiles, d'une valeur de $4,454,050, tandis qu'il en partait pour une valeur de $9,091,853 des ports canadiens. Nous en venons maintenant à 1951 et nous constatons presque l'opposé. Les voitures destinées à l'exportation et embarquées dans les ports américains, étaient au nombre de 50,465, contre 10,011 voitures partant des ports canadiens. En 1951 encore,

les pièces de rechange qui allèrent à l'étranger à partir de ports américains représentaient $8,435,467 tandis que celles qui empruntaient les ports canadiens n'atteignaient, en valeur monétaire, qu'environ la moitié de ce chiffre, soit $4,534,140.

J'affirme donc que les fabricants ne pêchent pas par excès de reconnaissance; mais j'irai plus loin encore. Le rapport qu'a fait, en septembre dernier, M. Matheson au ministre des Transports (M. Chevrier) au sujet de la non absorption par les chemins de fer du quayage maximum relevant du conseil des ports nationaux, contient un tableau sur lequel figurent le pays de destination, la valeur en dollars et le poids en tonnes des exportations en provenance du Canada acheminées par le port de New-York au cours du mois de février 1952. Les chiffres que je vais citer maintenant, s'appuient sur les données du service de recensement des États-Unis. La valeur en dollars des exportations acheminées en février par New-York était de $31,287,998, ce qui revient à 68,126 tonnes de marchandises transportées entièrement perdues pour nos ports canadiens et notre revenu national. Les expéditions d'automobiles, de camions, d'autobus, de remorques et de pièces de rechange ont représenté une valeur de $15,835,869 ou un poids de plus de 53 millions de livres. Les fabricants d'automobiles ne sont pas les seuls coupables, car les marchandises canadiennes en général sont sorties des ports américains au lieu des ports canadiens. En 1951, la valeur de ces marchandises s'est établie à 257 millions de dollars, ce qui constitue environ 16 p. 100 des exportations canadiennes totales dirigées outre-mer.

Ces chiffres sont troublants; ils devraient l'être pour tous les membres de la Chambre, car la tendance à expédier des ports des États-Unis s'accroît. En 1949, les exportations du Canada outre-mer, qui sont passées par des ports américains, représentaient 11 p. 100 du total, soit 155 millions; mais ce montant, je le répète, dépasse maintenant 257 millions de dollars. J'ai écouté avec grand intérêt les divers discours prononcés à la défense de l'industrie de la betterave à sucre, qui a souffert des effets de l'importation de sucre de canne venant de Cuba. Bien que je partage les regrets des orateurs, je ne puis accepter le remède qu'ils proposent: des mesures de protection supplémentaires. Il semble peut-être normal qu'une industrie cherche à obtenir de l'aide de l'État lorsqu'elle se sent menacée. Mais si les renseignements dont je dispose sont exacts, l'industrie du sucre bénéficie déjà de protection à raison de $1.89 le quintal.

En ce qui a trait à l'accroissement de la protection, nous ne devons pas oublier qu'il y a d'autres produits à part le sucre dont il faut tenir compte.

Lors de l'accord avec Cuba en 1951, des concessions ont été obtenues à l'égard de plusieurs autres denrées alimentaires, dont l'une est un produit marin important, la morue salée. L'an drenier, le Canada a exporté de la morue salée pour une valeur de $2,412,000. En plus de la morue salée, nos provinces Maritimes ont exporté d'énormes quantités de pommes de terre. N'accordons aucune protection à un produit qui compromettrait le commerce des provinces Maritimes avec Cuba. En d'autres termes, il ne faut pas voler Pierre pour payer Paul? Pour ma part, j'estime que Paul se tire maintenant très bien d'affaire.

Plus tard, au cours de la session, j'ai l'intention, monsieur l'Orateur de parler de l'assurance-santé. Comme il s'agit d'un projet de grande envergure comportant de nombreux services dont nous ne disposons pas encore, je peux fort bien remettre à plus tard d'en parler. J'aimerais pourtant dire un mot d'un sujet aujourd'hui fort brûlant, savoir le relèvement de la pension versée aux parents nécessiteux de soldats décédés, qui en sont dignes. Nous connaissons tous beaucoup de parents qui ont tout sacrifié pour faire instruire leurs enfants et qui les ont vus, à la fin de leurs études, s'engager dans les forces armées. Plusieurs de ces jeunes gens sont morts à la guerre. Beaucoup étaient mariés et laissaient au pays une famille. Tandis qu'il est pourvu automatiquement à la subsistance de l'épouse et de la famille, on laisse sans soutien les parents indigents.

Le gouvernement actuel s'est montré très raisonnable, voire généreux, à l'égard des anciens combattants et des pensionnés. Les femmes de la croix d'argent, à qui je rends un sincère hommage, ont lancé un appel opportun et urgent en faveur de ces gens qui ont fait tant de sacrifices et qui, dans bien des cas, ont tout donné. Je demande qu'on accorde le même traitement, pour ce qui est de la pension, à ces parents indigents dont un fils a été tué à la guerre et que les allocations soient réparties suivant le mode proposé par les femmes de la croix d'argent du Canada.

(Sur la motion de M. Higgins, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 15 décembre 1952

La séance est ouverte à 11 heures.

CHAMBRE DES COMMUNES

SOUHAITS DE BIENVENUE AU PREMIER MINISTRE

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je dire au premier ministre (M. St-Laurent) qu'il est le bienvenu à son retour à la Chambre. Puis-je ajouter que je suis, comme tous nos collègues, j'en suis sûr, ravi de lui voir si bonne mine après un voyage fatigant.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le chef de l'opposition (M. Drew) et tous mes autres collègues de la Chambre pour leurs salutations cordiales, à mon retour dans cette enceinte ce matin. Je vous assure, ainsi qu'à eux tous, que je suis aussi heureux d'être de retour parmi eux, qu'ils peuvent l'être de m'y voir.

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): Je ne veux pas laisser passer cette occasion sans laisser savoir au premier ministre (M. St-Laurent) que les membres de notre groupe tiennent à s'associer à leurs collègues des autres partis pour l'accueillir de nouveau parmi nous. Nous l'accueillons avec joie non seulement à cause de son titre de premier ministre et de leader de la Chambre, mais aussi à cause de sa propre personnalité, de sa courtoisie qui ne se dément jamais, et de l'état qu'il fait des sentiments des membres de la Chambre.

J'ose espérer que ce qu'il aura à nous dire de ce qui s'est passé à la conférence sera aussi bien accueilli par la Chambre et le pays et aussi utile,—si ce mot peut convenir dans les circonstances,—que le premier ministre lui-même.

Je ne sais pas, comme l'a laissé entendre le chef de l'opposition (M. Drew), si nous aurons l'occasion d'entendre le premier ministre nous expliquer le rapport. Cela dépendra peut-être, dans une certaine mesure, de l'opposition. J'aimerais bien toutefois que nous ayons cette occasion-là. Après cela, j'espère que le premier ministre voudra bien réserver un moment, immédiatement après les vacances de Noël, afin que nous puissions discuter à une date rapprochée ce très important rapport.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, nous tenons à ce que le premier ministre sache que nous nous réjouissons de son retour parmi nous et que nous sommes heureux de le voir si bien portant. Nous ne lui avons jamais ménagé notre bonne volonté et nous nous rendons compte qu'il rentre d'une mission importante et, peut-être, très ardue.

DEFENSE NATIONALE

ADMINISTRATION DU CAMP DE PETAWAWA— DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU RAPPORT

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je désire poser au premier ministre une question qui découle d'une affirmation parue dans les journaux d'aujourd'hui au sujet du rapport Currie. Le premier ministre peut-il nous donner l'assurance que le rapport Currie, dont dispose maintenant le Gouvernement, sera déposé avant le congé de Noël?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je me propose de le faire ce matin, à l'appel des motions.

(Plus tard)

DÉPÔT DU RAPPORT CURRIE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): J'aimerais aborder un point que le chef de l'opposition (M. Drew) a soulevé il y a quelques instants à propos du rapport Currie. Au moment de quitter Londres pour rentrer à Ottawa, j'ai reçu un exemplaire du rapport de M. G. S. Currie sur les services des travaux de l'armée canadienne se rapportant particulièrement aux irrégularités découvertes au camp de Petawawa. Le rapport est adressé au ministre de la Défense nationale, et je me suis assuré qu'il l'avait reçu à Paris hier après-midi.

En avril dernier, on s'en souvient, lorsque des irrégularités et des vols ont été constatés par la police dans les services des travaux de l'armée à Petawawa, des mesures furent prises immédiatement en vue d'enquêter et d'intenter des poursuites au criminel contre les coupables. Au même moment, le ministre de la Défense nationale invitait M. Currie, en raison de sa compétence et de son expérience en la matière, à mener une enquête

en rapport avec de telles irrégularités commises là ou ailleurs, et à recommander les moyens à prendre afin d'éviter à l'avenir la répétition de tels incidents. Le ministre a agi promptement dès que ces délits lui furent signalés; lorsque je me suis entretenu avec lui hier après-midi, il a exprimé le désir que le rapport soit rendu public sans délai.

Voici le texte du télégramme que j'ai reçu à cet égard:

Viens de prendre connaissance rapport Currie apporté de Londres par M. Abbott. Sous réserve de garanties juridiques satisfaisantes nous assurant qu'en le déposant à la Chambre on ne nuirait ni aux procès déjà intentés ni à des poursuites subséquentes, j'estime qu'il devrait être déposé sur-le-champ.

Bien que le rapport ne visât qu'un service plutôt secondaire de l'Armée canadienne, celui des travaux de l'armée et corroborât les constatations de la police établissant que des délits regrettables avaient été commis, on constatera qu'il contient certaines affirmations sévères et de portée générale qu'il ne convient pas de détacher de leur contexte, vu que le rapport lui-même déclare:

Il n'est pas conforme aux faits d'inculper tout le personnel des services des travaux de l'armée ni d'en ternir la réputation, à cause des méfaits d'une poignée d'escrocs.

En pareille matière personne ne croira j'ose l'espérer qu'il y aurait un avantage politique à tirer de leur contexte des affirmations de portée générale, de manière à porter atteinte en général à la loyauté de la grande majorité des officiers et des membres des forces armées et des fonctionnaires consciencieux et laborieux du ministère de la Défense nationale.

Une lecture attentive du rapport révèle que, de l'avis de M. Currie, l'expansion rapide des forces armées après l'ouverture des hostilités en Corée avait grevé trop lourdement un service secondaire de l'Armée, celui des travaux, chargé de tâches relativement peu importantes en temps de paix ordinaire, et qu'il n'avait pas été possible d'étendre les cadres de ce service assez rapidement pour lui permettre de remplir de façon satisfaisante les lourdes responsabilités qui lui incombaient.

Le rapport indique également qu'on a déjà apporté des modifications qui ont amélioré l'état de choses dans ce service de l'Armée et il propose d'autres améliorations. Dans les cas où aucune mesure n'a encore été prise pour donner suite à ces recommandations, le Gouvernement et le ministre, résolus d'intervenir promptement, étudieront ces propositions avec la plus grande attention.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

Je dépose maintenant un exemplaire du rapport de M. Currie sur le bureau. Si les honorables députés le veulent bien, je propose qu'il soit imprimé et qu'il figure en appendice à la fin du compte rendu d'aujourd'hui.

M. Drew: D'accord.

Des voix: D'accord.

(*Le rapport de M. Currie paraîtra en appendice aux* Débats, *demain.*)

Le très hon. M. St-Laurent: En attendant, j'en mettrai certains exemplaires à la disposition des chefs des partis d'opposition.

Lorsqu'il a appris que le rapport devait être publié, le chef d'état-major général a adressé au ministre un mémoire qu'il y a lieu, à mon sens, de publier en même temps que le rapport. Il est conçu dans les termes suivants:

Quartier général de l'Armée

Ottawa, le 15 décembre 1952

Monsieur le ministre,

1. J'ai lu le rapport de l'enquête que M. George Currie a menée à propos des services des travaux de l'Armée.

2. Il en est arrivé à des conclusions et il a formulé des vœux qui doivent faire l'objet d'une étude approfondie avant que je puisse vous renseigner sur la portée des mesures prises en vue de remédier à la situation et de vous recommander les autres mesures qui s'imposent.

3. M. Currie a défini la tâche qu'il a accomplie en disant: "J'ai enquêté sur les manquements et les autres irrégularités qui se sont produits au détachement du Génie, services des travaux de l'Armée, à Petawawa et ailleurs".

4. Cependant, le rapport de M. Currie renferme des déclarations que le public pourrait interpréter comme une atteinte à la compétence, l'intégrité et l'efficacité de l'armée dans son ensemble. Je mentionne en particulier les déclarations contenues dans le dernier paragraphe de la première partie de son rapport.

5. Je crois savoir que ce rapport sera publié et, si le public et les militaires pensent que les déclarations de M. Currie intéressent l'armée dans son ensemble, les effets en seront très préjudiciables.

6. Je demande donc que M. Currie précise publiquement si de telles déclarations n'ont trait, ainsi que semblent l'indiquer ses observations du début, qu'aux services des travaux de génie, ou si elles portent sur l'ensemble de l'armée canadienne. Si ses observations intéressent l'ensemble de l'armée, je demanderais, en outre, que M. Currie énonce publiquement les faits sur lesquels il fonde de telles opinions et de telles observations.

(Signature) G. G. SIMONDS,
Lieutenant-général,
Chef d'état-major général.

J'ai l'intention, dès que le Comité des dépenses pour la défense sera constitué, de proposer que le rapport et le mémoire susmentionnés lui soient déférés, pour que le comité propose les mesures qu'il jugera opportunes.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Puis-je dire un mot du rapport Currie qu'on a déposé. J'ai noté les paroles du premier mi-

nistre. Il se peut que je ne les cite pas textuellement. Je suis certain que mes paroles constituent une juste interprétation de ce qu'il a dit au début de ses remarques relatives à ce rapport. Il a dit espérer que personne ne cherchera à se procurer quelque avantage politique du rapport en sortant certains passages de leur contexte. Monsieur l'Orateur, j'espère moi-même que personne ne tentera de se procurer un avantage politique en extrayant de leur contexte des paroles quelles qu'elles soient. J'espère également que personne ne s'efforcera de créer un intérêt politique autour de ce rapport, en prétendant que ceux qui en parleront jettent, de quelque manière, du discrédit sur nos forces armées, qui jouissent de l'estime de tout le monde ici. Point n'est besoin de souligner que nous éprouvons tous ici de l'admiration et de l'estime pour nos forces armées qui se chargent aujourd'hui du fardeau de la défense de notre liberté, se tenant prêtes à servir non seulement notre pays mais encore la cause commune que nous avons embrassée.

Je doute fort, monsieur l'Orateur, que quelqu'un puisse jamais admettre une pareille interprétation. C'est pourquoi je mets en doute l'opportunité de ces remarques, formulées par le chef de l'état-major général, alors que nous n'avons pas encore eu l'occasion d'étudier le rapport.

Il s'agit d'un rapport soumis au ministre de la Défense nationale (M. Claxton) non seulement à titre d'information mais pour être présenté aux membres de cette Chambre. Je serais certainement très heureux de souscrire aux observations que pourraient faire à ce sujet le chef de l'état-major général ou un autre officier; on ne devrait pas, sur la foi du rapport, imputer la responsabilité de ces incidents à l'Armée dans son ensemble. Il me semble pourtant que quand nous aurons reçu d'autres renseignements du ministère de la Défense nationale, et que nous aurons eu l'occasion d'étudier le rapport, il conviendra que nous, représentants élus du peuple et à qui, en quelque sorte, a été confié le matériel précieux dont on sait ce qu'il est devenu, fassions connaître ici ce que nous en pensons.

Je voudrais rappeler ce qui a été dit plus d'une fois, que ce qu'on a dit d'un régime grâce auquel des choses comme celles-ci ont pu se produire, ne saurait en aucune manière, viser nos forces armées. Nous avons dit combien nous nous inquiétions de ce que l'organisation du ministère de la Défense nationale pût permettre des incidents pareils. Pour ma part, vu les déclarations faites ce matin par le premier ministre, je tiens à dire bien nettement que nous ne voulons pas donner à entendre que les forces armées soient responsables en cette affaire. La responsabilité de tout cela pèse entièrement sur le ministère de la Défense nationale.

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de suivre la ligne de conduite adoptée par le chef de l'opposition dans ses observations. Ce n'est pas le moment approprié de procéder ainsi, car nous en aurons l'occasion lorsque nous aurons les deux documents en question en main.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-nord-centre): J'aimerais poser une question au premier ministre au sujet du rapport Currie qu'il a déposé ce matin. Est-ce la première impression du rapport, ou y a-t-il eu une impression antérieure? S'il y en a eu, a-t-on effectué quelques modifications, et d'ordre de qui?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, à ma connaissance, c'est tard dans la journée du 8 décembre que le Gouvernement a reçu pour la première fois le texte sous forme de cinq exemplaires semblables à celui que j'ai déposé. Il a été porté à l'attention du ministre suppléant de la Défense nationale à son retour de Toronto, le 10 décembre. Le 9 décembre, deux exemplaires avaient été envoyés à Londres, l'un m'était destiné, l'autre était destiné au ministre de la Défense nationale (M. Claxton). J'ai reçu le mien à l'hôtel, tard dans la journée du jeudi 11 décembre. Je devais partir le lendemain matin, et j'ai pu le lire dans l'avion.

M. Abbott a emporté l'autre à Paris et l'a remis au ministre de la Défense nationale hier vers quatre heures, à l'heure de Paris.

Un député a demandé il y a quelque temps si j'avais communiqué avec M. Currie. Autant que je me souvienne, je n'ai vu M. Currie, ni n'ai communiqué avec lui au cours des deux dernières années. Je l'ai vu pour la dernière fois, il y a environ deux ans, lorsqu'il a présenté des observations au Gouvernement au nom de la société Bowater de Terre-Neuve. Avant son départ pour l'Europe, le 5 décembre, je crois, le ministre de la Défense nationale n'avait reçu aucune communication de M. Currie.

Tout ce que je peux ajouter, à titre de renseignement supplémentaire, c'est qu'ayant obtenu cinq exemplaires du bureau de M. Currie, nous avons demandé des exemplaires

supplémentaires; or 45 exemplaires de forme et de texte identiques sont arrivés je pense le 11 ou le 12 décembre.

M. Knowles: Le premier ministre voudra peut-être répondre plus tard en se fondant sur la question que je lui ai posée.

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député a demandé si un membre quelconque du ministère avait adressé une communication à M. Currie.

M. Knowles: Non, j'ai demandé s'il s'agissait de la première impression du rapport et dans le cas de la négative, s'il y avait une impression antérieure. Dans le cas de l'affirmative, je voulais savoir si des modifications avaient été faites. Si des changements avaient été apportés, qui les avait ordonnés?

Le très hon. M. St-Laurent: D'après mes renseignements, aucun exemplaire imprimé ou dactylographié du rapport n'a été communiqué à qui que ce soit du ministère avant celui-ci. Qu'on ait ou non préparé des ébauches dans le bureau de M. Currie avant la présentation du rapport, ce que j'ignore, le ministère n'a reçu aucune communication avant le rapport lui-même. M. Currie en a envoyé cinq exemplaires sous la forme actuelle vers la fin de l'après-midi du 8 décembre.

M. Drew: A la suite des observations qui ont été formulées, je désire poser une autre question au premier ministre. Le premier ministre nous dira-t-il à quelle date et sur les instructions de qui le chef d'état-major général a reçu un exemplaire du rapport?

Le très hon. M. St-Laurent: Je devrai vérifier la chose. Je sais que c'est le sous-ministre qui a reçu les cinq premiers exemplaires. C'est lui également qui en a envoyé deux à Londres, un pour moi et l'autre pour le ministre de la Défense nationale. Je vérifierai ce qu'il est advenu des autres exemplaires.

M. Drew: Je signale que des questions ont été posées à la Chambre à ce sujet durant la semaine écoulée et que les réponses fournies donnaient certes l'impression qu'on ignorait l'existence du rapport. Je rappelle au premier ministre qu'il nous a dit que le rapport est parvenu au sous-ministre de la Défense nationale. Or, je veux croire que le sous-ministre de la Défense nationale n'était pas revêtu du pouvoir de faire lui-même la distribution du rapport à moins qu'une décision en ce sens n'ait déjà été prise par le ministre de la Défense nationale ou un ministre suppléant.

L'hon. R. O. Campney (ministre suppléant de la Défense nationale): Il me sera peut-être permis de répondre. On a reçu cinq exemplaires du rapport. J'ai donné ordre, par téléphone, qu'on en fasse parvenir un immédiatement au premier ministre à Londres, qu'un autre soit envoyé au ministre de la Défense nationale, qu'on m'en réserve un, que le sous-ministre en garde un, et qu'un exemplaire soit remis au chef d'état-major général attendu que la substance du rapport visait l'armée.

M. Drew: J'ai à poser au ministre suppléant de la Défense nationale une question qui se rattache au point en discussion. Le 8 décembre, j'ai demandé à quelle date on nous communiquerait le rapport et le ministre a répondu:

> Je ne suis pas en mesure de le dire parce que je n'ai pas encore reçu moi-même le rapport en question.

Le ministre peut-il nous dire à quelle heure il a reçu le rapport?

L'hon. M. Campney: Le lundi soir, 8 décembre, à dix heures et demie, au moment où je partais pour aller prendre le train de Toronto, on m'a informé que le rapport avait été reçu. C'est alors que j'ai donné ordre au sous-ministre d'en envoyer des exemplaires au premier ministre et au ministre de la Défense nationale, en Angleterre. Ce n'est que mercredi que j'ai moi-même pris connaissance du rapport.

M. Drew: Puis-je rappeler au premier ministre que, le 12 décembre, en l'absence du ministre et du ministre suppléant de la Défense nationale, j'ai posé une autre question. L'adjoint parlementaire m'a simplement déféré à la réponse qu'on m'avait fournie précédemment. Voici ce qu'il a dit:

> Sauf erreur, monsieur l'Orateur, on a posé cette question au ministre de la Défense nationale avant son départ et il a répondu que le rapport serait déposé dans quelques jours.

J'ai, vers le même temps, déclaré que le rapport devrait être déposé ici à la Chambre. Vu les réponses qu'on nous a données, j'estime que nous avons droit à une explication sur le retard d'une semaine mis à déposer ici le rapport.

Le très hon. M. St-Laurent: Les observations de l'honorable député sont fort injustes et je laisse la Chambre et la population le soin de se former une opinion. J'ai fait exécuter des recherches et jamais il n'y a eu de promesse de déposer le rapport à la Chambre. On a déclaré que le commissaire avait été prié de faire rapport au ministre, ce qu'il a fait. Nous avons tous deux jugé que la question était si importante qu'elle méritait d'être soumise à la Chambre le plus tôt possible. S'il existe des gens raisonnables pour estimer, après les explications que j'ai données, qu'on ne s'est pas suffisamment hâté, je ne puis accepter leur opinion.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je désire m'expliquer sur un fait personnel. Le premier ministre a dit que mes remarques sont injustes. Je ne faisais que lui signaler certains événements qui se sont produits en son absence. J'espère que le premier ministre sera assez équitable pour ne pas donner à entendre que j'ai été injuste, car je me contentais de lui signaler certaines choses qui se sont passées en son absence.

Le très hon. M. St-Laurent: Je suis parfaitement disposé à reconnaître que le chef de l'opposition n'avait pas l'intention d'être injuste, mais je pense que ses paroles donnent injustement à entendre qu'on a retenu le rapport alors qu'on a tout fait pour le porter à l'attention de la Chambre quelques heures à peine après sa réception par le ministre.

CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH

COMMUNIQUÉS OFFICIELS—FORME DU TITRE ROYAL

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, lors de mon séjour à Londres, les premiers ministres ont eu l'occasion de tenir des réunions au cours desquelles ils ont étudié la question du titre royal. A la suite de ces discussions, les premiers ministres y ayant pris part ont convenu de recommander à leurs parlements respectifs les conclusions auxquelles ils sont parvenus. Je voudrais en conséquence déposer sur le Bureau des exemplaires anglais et français des communiqués publiés après ces réunions, y compris la forme du titre royal que chacun des premiers ministres a accepté de soumettre à son parlement, pour qu'elle y soit étudiée.

J'imagine que ces communiqués ont reçu une assez large diffusion; mais étant donné que nous voulons recommander au Parlement qu'ils soient étudiés ici au cours de la présente session, il me semble qu'il serait peut-être utile d'en faire un document officiel de nos délibérations. Les députés aimeraient peut-être les voir figurer sous forme d'appendice au hansard d'aujourd'hui. S'ils y consentent, je vous demanderais, monsieur l'Orateur, de donner des instructions en conséquence.

Des voix: D'accord.

(*Le texte des recommandations portant sur le titre royal figure à l'appendice B, p. 764.*)

Le très hon. M. St-Laurent: Avant que je passe à autre chose, la Chambre permettra peut-être que je lui rende compte de l'audience privée que j'ai eu le privilège d'obtenir de Sa Majesté le 1er décembre dernier. J'ai eu ainsi l'occasion de donner à Sa Majesté, au nom de tous mes collègues du Gouvernement et de la Chambre, au nom de tous ceux qu'ils représentent en cette enceinte, ainsi qu'en mon propre nom, l'assurance de la loyauté profonde et sincère de tous les Canadiens envers la personne de Sa Majesté et envers la Couronne qu'elle symbolise maintenant avec tant de distinction. J'ai reçu de Sa Majesté l'autorisation expresse de transmettre à la Chambre la satisfaction qu'elle m'a exprimée au sujet de ce message de loyauté profonde et sincère à la Couronne. Sa Majesté m'a assuré en même temps du souvenir heureux qu'elle garde de la visite qu'elle a rendue à notre pays avec le duc d'Édimbourg il y a environ un an, ainsi que des impressions qu'elle a rapportées quant à l'étendue, à la beauté et aux richesses du Canada, ainsi qu'à l'estime qu'elle a pour le peuple canadien.

(Texte)

Sa Majesté a gracieusement déclaré que son estime pour la population canadienne ne se limitait pas aux citoyens de langue anglaise qu'elle avait rencontrés ici, mais s'étendait à tous les groupes de notre population, quelle que soit leur origine raciale. De plus, Elle a ajouté qu'Elle avait été très impressionnée par les témoignages qui lui étaient venus de tous, non seulement en ce qui concerne l'attachement de nos divers groupes aux traditions, aux institutions et à la culture de leur race respective, mais en ce qui a trait à la coopération de tous à l'œuvre d'édification, dans ce grand et magnifique pays, d'une nation unie et très attachée à nos formes constitutionnelles de gouvernement.

(Traduction)

Tout Canadien qui aurait eu l'avantage comme moi d'être présent là-bas en cette occasion y aurait vu, j'en suis sûr, une autre preuve que nous jouissons d'un régime de gouvernement qui n'est surpassé par nul autre au monde. Il est réconfortant, à mon avis, de constater la façon dont notre Gracieuse Souveraine d'aujourd'hui s'acquitte de ses fonctions conformément aux traditions de la famille royale.

Monsieur l'Orateur, diverses réunions pour l'étude d'autres questions ont eu lieu durant notre séjour à Londres et, à la fin de la conférence, on a publié un communiqué officiel exposant l'essence des discussions, des décisions et des recommandations. Les journaux ont parlé de ce communiqué. Certains extraits en ont déjà été publiés; mais je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, ainsi qu'aux membres de la Chambre, que chaque mot de chaque alinéa de ce communiqué a été soigneusement pesé. Je suppose que les membres de la Chambre aimeraient examiner les

termes employés dans ce communiqué avec le même soin qu'y ont apporté ceux qui ont été chargés de le publier. C'est pourquoi j'aimerais déposer un exemplaire de ce communiqué officiel et je proposerais que ce document soit également reproduit en appendice au hansard d'aujourd'hui, afin que les députés puissent facilement le consulter. Si cela convient, je vous demanderais, monsieur l'Orateur, de donner des instructions en conséquence.

Des voix: D'accord.

(Le texte du communiqué officiel figure à l'appendice C, p. 765 à p. 768.)

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, au cours de ses observations, le premier ministre (M. St-Laurent) a traité trois sujets différents. Tout d'abord, j'aimerais dire quelques mots à propos de la mention qu'il a faite de sa visite à Sa Majesté la reine et du dépôt des documents relatifs au titre royal qui doivent être annexés au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui.

Tous les membres de la Chambre et tous les autres Canadiens, j'en suis sûr, accueilleront avec joie le message que le premier ministre nous a transmis de la part même de Sa Majesté la reine. Quand je dis "tous les Canadiens", je crois fermement que l'observation s'applique à tous les Canadiens, qu'ils soient nés au pays ou qu'ils soient venus s'y établir de leur plein gré. Une des raisons pour lesquelles, en ces temps troublés, un si grand nombre de personnes ont fait du Canada leur pays et sont devenus de fidèles citoyens de notre pays tient à ce qu'ils respectent les institutions dont la reine est le symbole vivant.

Il est particulièrement émouvant pour nous tous, en cette sombre période que nous traversons, de voir une femme jeune et belle, mais courageuse, assumer les lourdes responsabilités qui incombent au chef du Commonwealth. A une autre époque et en des circonstances différentes, une des qualités qui ont porté nos prédécesseurs dans cette association à réaliser de grandes choses sous le règne d'une autre Elizabeth a été le sens de la chevalerie qui est inhérent aux gens de différentes races dont se composent les peuples de cette grande association mondiale. Je suis sûr de n'exprimer que l'espoir général en disant que j'ai la certitude profonde aussi bien que l'espoir que de ce même sens de la chevalerie envers une jeune femme qui porte un fardeau si lourd en ces jours difficiles naîtront un nouveau sens du patriotisme et un nouveau sens de dévouement à une belle cause. C'est avec ce sentiment que j'accueille avec joie, comme le font tous ceux qui sont ici ainsi que tous les habitants du pays, le message généreux et amical de la Reine, que nous a transmis aujourd'hui le premier ministre.

J'aimerais maintenant parler brièvement du communiqué déposé par le premier ministre qui doit être annexé au compte rendu des débats de la journée. Le premier ministre nous a déclaré que chaque mot de ce communiqué avait fait l'objet d'une étude attentive et que les députés désireraient certainement étudier le document d'une façon non moins attentive avant de l'examiner dans le détail. J'espère qu'avant que la Chambre s'ajourne pour les vacances de Noël le premier ministre nous aidera à comprendre le communiqué en précisant le sens de certains termes qui, j'en suis sûr, ne veulent pas dire grand chose en ce moment pour les députés ni pour la population. Il me semble qu'il convient de signaler que c'est avec une certaine consternation que le communiqué a été accueilli par nombre de personnes qui s'attendaient à ce que la conférence produise d'importants résultats. Peut-être s'agit-il là d'une interprétation non motivée; mais, simplement pour indiquer les impressions que ces mots ont créées dans l'esprit de commentateurs londonniens bien informés, puis-je signaler que les rédacteurs de publications comme le *Times* de Londres et le *Guardian* de Manchester, reconnus pour leurs connaissances parfaites et intimes des affaires du gouvernement anglais, n'ont pas hésité à déclarer que ce communiqué n'interprète pas clairement les résultats obtenus ou que, s'il en est ainsi, les résultats sont décevants. Le *Times* de Londres, qui est encore respecté non seulement en Grande-Bretagne, mais dans le monde entier, en tant que commentateur éminent et objectif des événements mondiaux, décrit le communiqué comme une entente sur des platitudes sans aucune explication, sur des objectifs sans aucune méthode, sur des principes sans aucune application pratique.

Le *Guardian* de Manchester dit de cette déclaration qu'elle est longue et ampoulée; il donne l'impression qu'on ne peut guère se former d'opinion en se fondant sur les renseignements communiqués. Je le répète, il se peut que le *Guardian* se trompe. J'espère donc qu'avant l'ajournement nous aurons l'avantage d'obtenir du premier ministre certains éclaircissements, sous la forme qu'il pourra juger appropriée, afin que nous soyons mieux renseignés sur ce qui s'est passé.

Je reconnais pleinement la nécessité de respecter le caractère confidentiel de certains renseignements et je ne voudrais certes pas qu'on manquât au secret, fût-ce par de simples allusions. Cependant, s'il est possible de nous fournir d'autres explications, j'espère

qu'on le fera car les commentaires formulés par le premier ministre et par le ministre des Finances (M. Abbott) à l'issue de la conférence donnent à entendre, il me semble, qu'on est allé plus loin que le dit le communiqué.

A son départ du Canada, le premier ministre avait déclaré clairement, au cours d'une entrevue, qu'il espérait que des mesures seraient prises pour remédier à la pénurie de dollars, pénurie qui nuit, disait-il, aux exportations canadiennes de pommes, de fromage, de produits laitiers, de volailles et de saumon en conserve, vers le Royaume-Uni. Quelle que soit la teneur des explications qu'on nous fournira relativement à ces déclarations d'ordre général, j'estime que les producteurs de denrées alimentaires au Canada,—denrées agricoles ou autres,—voudront, avant d'élaborer des plans de production pour l'année prochaine, savoir de façon plus ou moins précise si on a ou non trouvé une solution quelconque à ce très grave problème.

Je me permets de rappeler qu'en d'autres occasions on a fondé de grands espoirs sur des déclarations d'ordre général, espoirs qui n'ont malheureusement été suivis d'aucune réalisation correspondant à ces déclarations générales. Indépendamment de ce qu'on a pu accomplir en vue d'établir les bases de programmes plus vastes pour l'avenir, la question que le pays tout entier se pose,—les cultivateurs surtout,—porte sur ce qui a été fait pour assurer la vente de nos excédents agricoles. Je suis sûr que nos cultivateurs et que tous les autres citoyens engagés dans la production d'aliments normalement exportés en grandes quantités en Angleterre souhaitent obtenir le plus tôt possible une réponse à cette question.

Pour clore mes observations sur ce sujet, je me permets de signaler qu'il y a effectivement incertitude sur cette déclaration, comme l'a fait ressortir hier M. Matthew Halton au cours d'une allocution radiophonique relayée de Londres, dans les termes suivants:

> Il y a deux façons de résoudre les difficultés de la Grande-Bretagne et de la zone sterling.

Il fait allusion à la déclaration et formule ses propres commentaires sur son insuffisance. Il dit:

> D'abord et simplement, travail plus ardu et meilleure planification. En second lieu, l'aide des États-Unis. Ces deux faits ressortent clairement du texte verbeux du communiqué publié à la suite de la Conférence.

Comme ces paroles ont été transmises hier à la population canadienne par Radio-Canada, —de même que d'autres remarques laissant croire que les gens là-bas ne voyaient pas plus clair à travers le communiqué que pendant les quelques jours de brouillard qui ont précédé sa publication,—j'espère que nous aurons le plus tôt possible des explications et des éclaircissements. Après les paroles du premier ministre, nous devrions considérer ce communiqué avec le même soin et, j'espère, la même compréhension qui ont présidé à sa rédaction à Londres.

M. Solon E. Low (Peace-River): Nous ne commenterons pas le communiqué pour l'instant. J'aimerais l'étudier de plus près et, comme l'a dit le premier ministre, en peser les mots avant de me prononcer.

Pour ce qui est du rapport Currie, je ne ferai pas de commentaires avant d'avoir eu l'occasion d'en étudier attentivement la teneur. Nous tenons à dire au premier ministre que, comme tous nos collègues, nous nous réjouissons du rapport qu'il nous a fait de l'audience que lui a accordée Sa Majesté la Reine et que nous sommes profondément sensibles au message que Sa Majesté nous a adressé.

BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE—BILL DU SÉNAT

Bill n° 42, tendant à constituer en corporation la *Peace River Transmission Company Limited*—M. Murray (Cariboo).

LES PÊCHERIES

PROTECTION DES PÊCHERIES CÔTIÈRES

L'hon. James Sinclair (ministre des Pêcheries) propose la 1re lecture du bill n° 44 (du Sénat) tendant à assurer la protection des pêcheries côtières.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES

LIMITATION AUX COMPAGNIES AYANT EN LA CIRCULATION DES OBLIGATIONS

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice) propose la 1re lecture du bill n° 45 (du Sénat) tendant à modifier la loi sur les arrangements avec les créanciers de compagnies, 1933.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MARINS DU COMMERCE

REVISION DU BARÈME DES INDEMNITÉS ACCORDÉES AUX MARINS INVALIDES

L'hon. Alphonse Fournier (au nom du ministre du Travail) propose la 1re lecture du bill n° 46 (du Sénat), tendant à modifier la loi sur l'indemnisation des marins marchands.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LOI SUR LES TERRES TERRITORIALES

ADMINISTRATION DE L'EXTRACTION DE L'OR ET DU QUARTZ

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique) propose la 1re lecture du bill nº 47 (du Sénat) tendant à modifier la loi sur les terres territoriales et à abroger la loi de l'extraction du quartz dans le Yukon, ainsi que la loi de l'extraction de l'or dans le Yukon.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

DÉFENSE DU PACIFIQUE

SITUATION DU CANADA EN CE QUI A TRAIT À LA RÉGION DE DÉFENSE DU PACIFIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au premier ministre. Une dépêche parue dans les journaux, en fin de semaine, indique que le Royaume-Uni aura voix au chapitre, en ce qui concerne la défense du Pacifique, vraisemblablement parce qu'il adhérera au traité intervenu entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis. Quelles mesures, s'il en est, le gouvernement du Canada a-t-il prises en vue d'obtenir les mêmes prérogatives ?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je n'ai pas eu l'occasion, pendant mon absence, d'examiner en aucune façon et avec qui que ce soit le pacte du Pacifique.

PASSAGES À NIVEAU

QUESTION AU SUJET DES MESURES DE SÉCURITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Graydon (Peel): Monsieur l'Orateur, je pose une question au ministre des Transports; je lui en ai donné avis et lui ai fait parvenir une coupure de journal qui y a trait. Il s'agit de l'accident survenu au passage à niveau, vendredi soir dernier, au croisement de l'avenue Lawrence et des voies du National-Canadien, à Weston, à la suite duquel deux habitants de Brampton ont perdu la vie.

La question est énoncée en une longue phrase; mais il me semble qu'on ne peut l'abréger davantage et, en même temps, lui donner la forme qui convient. Quand il y a deux voies ferrées et qu'un convoi se trouve sur l'une d'elles près d'un passage à niveau non protégé ou suffisamment près d'un passage à niveau protégé pour que le pendule avertisseur ou les feux clignotants fonctionnent, existe-t-il un règlement du chemin de fer qui oblige à poster près de l'intersection un membre du personnel du convoi arrêté, afin qu'il avertisse la circulation routière de l'approche de trains sur l'autre voie, trains qu'il serait impossible de voir à cause du convoi arrêté?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Voici la réponse à la question de l'honorable député:

A un passage à niveau protégé, comme celui qui existe à Weston et dont parle l'honorable député, les règles de la circulation approuvées par la Commission des transports n'exigent pas qu'un membre de l'équipe du train stationnaire agite un drapeau, vu qu'on estime que le pendule avertisseur ou les feux clignotants assurent une protection suffisante.

M. Graydon: Étant donné les nombreux accidents du genre survenus par le passé, le ministre voudrait-il étudier de nouveau la situation?

L'hon. M. Chevrier: Je dois ajouter que la Commission des transports revise continuellement ces règlements. A la suite de cette terrible tragédie, je suis sûr qu'elle examinera la question. De toute façon, je puis garantir à mon honorable ami que le Gouvernement étudie la question d'assurer une plus grande protection aux passages à niveau. J'espère annoncer plus tard à la Chambre des mesures plus concrètes.

DÉFENSE NATIONALE

ENTREPRISE DE DÉFENSE À TERRE-NEUVE— ENTRETIEN DE ROUTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. F. Higgins (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre suppléant de la Défense nationale. Vu le télégramme du greffier de la municipalité de Saint-Jean (Terre-Neuve), dont je lui ai envoyé copie, le ministre peut-il m'assurer que des dispositions seront prises en vue d'entretenir et de maintenir en bon état le côté sud de la route à Saint-Jean, depuis Job's Bridge jusqu'à Fort-Amherst, tant que la route servira aux entreprises de la défense nationale?

L'hon. R. O. Campney (ministre suppléant de la Défense nationale): Je remercie le député de m'avoir prévenu. Bien qu'il n'y soit pour rien, je n'ai reçu l'avis qu'au moment d'entrer à la Chambre. Il s'agit d'une question précise ayant trait à Saint-Jean, question dont je ne suis pas au courant. J'ignore si le ministère a quelque responsabilité à ce sujet, mais je me renseignerai.

CHEMINS DE FER NATIONAUX

TRURO ET SYDNEY—EMPLOI DE MOTRICES DIESEL

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Vendredi, l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) a demandé s'il y avait quelque fondement à la rumeur voulant que les chemins de fer Nationaux utilisent des motrices diesel sur la voie reliant Sydney et Truro. Puis-je répondre à l'honorable député que le National-Canadien se propose d'affecter dix motrices diesel de 1,600 chevaux-vapeur au transport des marchandises entre Moncton et Mulgrave. Le National-Canadien ne prévoit pas l'utilisation de motrices diesel dans l'Île du Cap-Breton en 1953, autres qu'une motrice diesel de manœuvre à la gare de triage de Sydney.

LA PÊCHE

DÉPÔTS DE BOËTTE—QUESTION RELATIVE À L'AIDE DU GOUVERNEMENT À TERRE-NEUVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. Browne (Saint-Jean-Ouest): Le ministre des Pêcheries peut-il ajouter à la nouvelle parue dans les journaux au sujet d'une aide financière qui serait accordée à Terre-Neuve en vue de l'aménagement de dépôts de boëtte?

L'hon. James Sinclair (ministre des Pêcheries): Je ne puis rien ajouter aujourd'hui.

QUESTION AU SUJET D'UN DOSSIER

IMPORTATION DE SUCRE BRUT EN PROVENANCE DE CUBA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. Murphy (Lampton-Ouest): Le ministre du Commerce peut-il faire savoir à la Chambre quand seront déposées les lettres dont il est question dans la motion relative à la production de documents adoptée le 10 décembre et ayant trait aux importations de sucre brut en provenance de Cuba?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): J'irai aux renseignements. Je crois qu'elles ont été transmises au bureau du secrétaire d'État (M. Bradley). Ce ne peut être qu'une question d'un ou deux jours.

L'IRRIGATION

COMMISSION DE LA SASKATCHEWAN-SUD—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RELATIVE AU DÉPÔT DUDIT RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. E. Wright (Melfort): J'aimerais poser une question au premier ministre. Vers le début de la session il a laissé entendre à la Chambre que le rapport de la commission royale constituée pour connaître de l'entreprise de la Saskatchewan-Sud serait bientôt déposée. Peut-on espérer que cela va se produire avant les vacances de Noël.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Il me faudra aller aux renseignements. Lorsque j'ai annoncé cela à la Chambre le secrétaire m'avait dit que, conformément aux instructions de la Commission, il s'occupait de faire imprimer le rapport et que celui-ci nous serait distribué dès que l'impression en aurait été terminée. Nous avons l'intention de le mettre à la disposition de la Chambre dès qu'il sera imprimé. J'irai donc aux renseignements afin de m'assurer où en est rendue l'impression.

ÉNERGIE ATOMIQUE

DÉGÂTS À L'USINE DE CHALK-RIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Le ministre du Commerce (M. Howe) voudrait-il renseigner la Chambre sur la situation existant à l'usine d'énergie atomique de Chalk-River, y compris l'étendue des dégâts à cet établissement.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): J'ai été absent pendant la fin de semaine et, depuis mon retour, je n'ai pu obtenir de rapport autorisé. M. Mackenzie est présentement en route de Chalk-River pour Ottawa.

Je puis dire qu'exprimés en dollars, les dégâts sont négligeables. Il y a eu apparemment un peu de contamination, mais je n'en connais pas la cause avec certitude. Des mesures de précaution ont rendu nécessaire la fermeture de l'usine, mais on a désinfecté les lieux et le travail a repris. Je présenterai volontiers un rapport plus complet demain.

ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): L'honorable député a demandé plus tôt si le Gouvernement songeait à établir un comité de l'énergie atomique. Je suis en mesure de dire qu'un tel comité sera constitué.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADDRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 12 décembre, sur la motion de M. J.-L. Deslières, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement présentée par M. Drew et la proposition de sous-amendement présentée par M. Blackmore.

M. G. H. Higgins (Saint-Jean-est): Je désire féliciter de leur excellent discours les députés qui ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. J'espérais qu'un des députés de Terre-Neuve aurait cet honneur, mais il nous faudra, je pense, attendre à la prochaine législature, alors que ce sera un membre du parti conservateur de Terre-Neuve qui en aura l'honneur. J'aimerais aussi unir ma voix à celle du chef de notre groupe et à celles des chefs des autres partis pour exprimer au premier ministre (M. St.-Laurent) notre joie de le revoir et le féliciter de sa bonne mine.

Je dirai dès maintenant, monsieur l'Orateur, que j'ai l'intention de parler surtout de questions d'ordre provincial à Terre-Neuve en raison de leur importance extrême. Je ne crois pas qu'il naisse de grandes divergences d'opinion, même chez nos propres députés de Terre-Neuve, maintenant que le secrétaire d'État (M. Bradley) est absent.

Une voix: Où est-il?

M. Higgins: Je ne sais pas où se trouve actuellement le secrétaire d'État. Il devrait être à Terre-Neuve, mais aujourd'hui le secrétaire municipal de Saint-Jean lui envoie un télégramme ici à Ottawa. Il n'est pas à Ottawa et il n'est pas à Terre-Neuve; en réalité, je ne sais pas où il est actuellement. Je ne sache pas que les autres ministres soient plus au courant.

Je répète que j'entends m'en tenir surtout aux questions touchant Terre-Neuve, car elles ne suscitent pas de controverses. Je n'aborderai pas de questions controversables vu que le rhum d'Ontario est en vérité de si pauvre qualité. D'où vient ceci? Dans le *Telegram* de Saint-Jean paru le 6 décembre, on lisait dans la colonne de la Chambre de Commerce des Jeunes, le passage suivant:

> Dans ces régions, le franc parler est un art qui se perd. Aujourd'hui le Terre-neuvien a besoin de trois bonnes gorgées de rhum pour s'éclaircir la voix et de jeter un regard sous le sofa et derrière la porte avant d'oser exprimer une opinion sur un sujet controversé.

Je répète qu'en Ontario le rhum n'est pas très bon; voilà pourquoi je m'en tiens à des sujets non litigieux. Ma déclaration n'atteint aucun autre représentant de Terre-Neuve que moi-même car je n'en connais pas d'autres que moi qui se livrent à ces libations.

Je désire parler d'abord de l'île Bell et de la requête présentée l'autre jour. Le sujet n'a rien de nouveau, car comme l'atteste le document parlementaire 149J du 29 juin 1951, j'ai porté la chose à l'attention du ministre des Travaux publics (M. Fournier) pour la première fois le 19 novembre 1949 et je suis revenu continuellement à la charge depuis jusqu'au 19 mars 1952. C'est une longue période au cours de laquelle j'ai insisté auprès du ministre sur l'importance d'aménager un service de terminus entre l'île Bell et l'anse Portugal. Je rappelle que l'île Bell possède aujourd'hui la mine de fer la plus considérable de l'empire britannique. Elle est en production constante depuis 58 ans et il appert, d'après une réponse consignée au hansard du 10 décembre 1952, que plus de la moitié du minerai de fer produit au Canada en 1951 venait de l'île Bell. Bien plus, monsieur l'Orateur, l'île Bell compte une population de plus de 10,000 âmes. C'est une des zones industrielles importantes de la province où l'industrie minière emploie 2,000 ouvriers. Les gains annuels qui y sont enregistrés s'élèvent à plus de 6 millions de dollars et le montant de l'argent dépensé, y compris les gains des industries secondaires de l'île, est très considérable. Il va sans dire qu'une partie considérable des impôts sur ces ventes est versée au gouvernement fédéral sous la forme d'impôts sur le revenu et les sociétés, de taxes de vente, de droits de permis et de redevances. Bell-Island fournit aux Nations Unies une part importante des matières premières dont elles ont besoin pour la défense du monde occidental.

Nous reconnaissons tous que les mines sont une industrie dangereuse et que l'établissement d'un service de transbordeur entre cette localité et Terre-Neuve est de la plus haute importance, surtout vu que les services hospitaliers nécessaires font défaut dans l'île. L'an dernier, le transbordeur a transporté au moins 100,000 voyageurs et 15,000 automobiles de même que des denrées et approvisionnements de toutes sortes destinés à cette localité florissante et prospère. Il faudrait un service rapide de livraison postale et de transport de marchandises mais pour le moment Bell-Island doit s'en passer. Les habitants de cette localité réclament l'aménagement d'un quai convenable de tête de ligne à Bell-Island et à Portugal-Cove.

Comme le ministre me l'a dit à l'occasion le gouvernement fédéral ne voit pas à l'entretien de ces quais parce que ce sont des quais de transbordeur. Je dois dire que je ne suis pas de l'avis du ministre sur ce point car j'ai lu une annonce de la *Gazette du Canada*, numéro du 4 octobre 1952, page 2726, au sujet de l'aménagement d'un quai de transbordeur (Pickett), à l'île Howe (Ont.). L'annonce portait la signature de M. Robert Fortier, secrétaire suppléant du ministère des Travaux publics.

C'est un bac provincial et c'est le gouvernement fédéral qui entretient les quais. En outre, l'article 33 des conditions de l'Union, stipule que tous les quais publics de Terre-Neuve appartiennent au gouvernement fédéral. La

province n'a jamais reçu d'avis et la question n'a jamais été débattue jusqu'à ce qu'on reçoive la demande aux termes de laquelle le gouvernement fédéral ne devrait pas se charger de l'entretien de ce quai. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, j'estime qu'il est juste et raisonnable de dire, puisqu'on ne nous a pas fait tenir d'avis satisfaisant, que ce quai doit être classé comme quai public et entretenu par les autorités compétentes.

On me dit que c'est le gouvernement fédéral qui est responsable de la construction et de l'entretien des aménagements portuaires destinés au transbordeur qui fait le trajet entre l'île Amherst et Milhaven, soit une distance de deux milles; ce transbordeur peut porter douze automobiles.

Or, l'île Bell a été le théâtre d'une activité intense. Le quai de Portugal-Cove a eu l'honneur de servir de point d'embarquement à feu le roi George VI, au cours de sa visite en 1939, ainsi qu'à notre reine actuelle, Elizabeth II, lorsqu'elle a quitté le Canada pour rentrer au Royaume-Uni après sa visite l'an dernier. Je crois que c'était une honte de voir la sorte de quai d'où notre princesse, maintenant notre reine, a dû s'embarquer sur le petit transbordeur pour rejoindre son navire. Ce n'était pas à l'honneur du ministre de dire qu'il s'agissait d'un quai à transbordeur et qu'il ne pouvait le mettre en état.

L'autre jour, lorsque j'ai mentionné que jeudi dernier marquait le quatrième anniversaire de la signature des conditions de l'union, les honorables députés ont eu la bonté d'indiquer qu'ils approuvaient mon geste et qu'ils espéraient que cette union serait un succès. Or, monsieur l'Orateur, ce quai est pour ainsi dire, si vous me permettez l'expression, enfant de cette union, et je n'ai aucun doute qu'il incombe au ministre des Travaux publics d'y voir. J'aimerais savoir ce qu'il se propose de faire au sujet de notre Bell, soit l'île Bell. En ce qui me concerne, je ne permettrai pas que la question reste plus longtemps en suspens.

J'invoquerai le témoignage du hansard du 21 juin 1951. Ce jour-là j'ai appelé l'attention des députés sur la grande différence entre les sommes consacrées à des travaux publics dans les régions de Terre-Neuve représentées par des députés siégeant de l'autre côté de la Chambre et les sommes consacrées aux mêmes fins dans les régions représentées par ceux qui siègent de ce côté-ci. Voici ce que je relève à la page 4596 des *Débats* de ce jour-là:

Du 1er avril 1949, on a affecté $38,108.56 à la circonscription de Saint-Jean-Est...

Dans celle de Bonavista, représentée par le secrétaire d'Etat, les dépenses ont atteint $267,095.21.

A la même page du hansard, j'ai dit:

"On se propose cette année (1951) d'effectuer dans la région de Saint-Jean-Est des travaux d'une valeur de $69,803;... dans Bonavista-Twillingate, circonscription du secrétaire d'État, $1,332,575."

Dans les prévisions courantes, pour le même genre de travaux, pour la construction, l'acquisition, les réparations et améliorations importantes à apporter aux ports de Terre-Neuve, une somme globale de $862,000 est attribuée aux améliorations à apporter aux quais de la circonscription représentée par le secrétaire d'État, mais pas un sou n'est affecté à la circonscription de Saint-Jean-Est.

Des voix: Honte!

M. Higgins: Je ne m'arrête pas aux autres députés libéraux de Terre-Neuve, mais ils obtiennent leur part. Si l'on consulte la page en cause des prévisions de cette année, on relève une très forte somme pour ce qui est des crédits dont ils bénéficient au chapitre des quais et autres travaux de cette nature. Aucun quai, à Terre-Neuve, n'est aussi important que celui de Portugal-Cove et celui de Bell-Island. Personne ne pourra me contredire là-dessus. Je veux savoir ce qui se passe.

J'ai ici une lettre du président du comité des citoyens et je vais en lire quelques brefs passages. Le président est M. Addison Brown, qui a été membre du cabinet quand M. Smallwood devint premier ministre pour la première fois; j'imagine que nous pouvons admettre son impartialité. Sa lettre est du 7 décembre, datée de Bell-Island. Je cite:

Je puis affirmer que le problème des transports empire chez nous de jour en jour, surtout depuis l'avènement de la saison d'hiver. Récemment les moteurs du *Maneco* ont été endommagés par un incendie; quant au *Kipawo*, dès sa remise en service il faudra le radouber et le réparer. Il ne nous restera donc, pour quelque temps, qu'un seul bâtiment.

Quant au transport des marchandises, la situation est aussi mauvaise que possible...

Je suis convaincu que vous vous rendez compte de l'urgence qu'il y a à prendre les mesures qui s'imposent...

Je cite maintenant un extrait du *Daily News* du 3 novembre:

C'est avec une inquiétude profonde que le comité a pris connaissance de l'accident qui s'est produit jeudi à Portugal-Cove où un camion chargé, appartenant à la *Chester Dawe Limited*, est tombé dans un éboulement résultant de l'effondrement de l'encaissement du tronçon de route situé près du quai.

Le 31 octobre, a paru la nouvelle suivante:

La tempête a de nouveau fourni la preuve qu'il faudrait un meilleur service de bacs. La tempête dure depuis deux jours et l'île Bell a été coupée de tout contact extérieur pendant toute la journée d'hier.

Le bac n'a fait qu'un seul voyage le jour précédent, et certaines personnes de l'île Bell ont déclaré que la nécessité d'améliorer les terminus du bac sur l'île Bell ainsi qu'à Portugal-Cove était évidente.

Ce matin, j'ai reçu un télégramme du surintendant général de la *Dominion Wabana Ore Company*, société qui a une exploitation dans l'Île Bell. En voici un extrait:

Il faut voir l'état de choses actuel pour le croire: il pourrait être cause d'un accident terrible.

Pour autant que je sache, en ce qui concerne les bacs (mes renseignements proviennent d'un fonctionnaire supérieur faisant partie du bureau du ministre) "c'est le gouvernement fédéral qui a fourni des bacs convenables ainsi que des installations aux terminus soit sous forme d'une participation soit en versant directement tous les montants nécessaires, lorsqu'on en établit la nécessité et que les provinces sont soit peu disposées soit incapables de fournir des installations appropriées". Je ne sais pourquoi le gouvernement provincial ne prend aucune mesure à cet égard. Mais, dans le cas de l'affirmative, je ne sache pas qu'il y ait eu de demandes d'aide, comme je l'ai déjà dit. J'ai appris indirectement que le gouvernement fédéral a offert au gouvernement de Terre-Neuve de payer la moitié des frais que comporterait la mise en place d'aménagements portuaires et de services de transbordement convenables. Je crois que l'offre est déjà vieille de quatre mois, mais je ne tiens du ministère aucun renseignement officiel. Représentant de cette région, j'estime qu'il n'est pas juste qu'on ne me tienne pas exactement au courant de ce qui se passe. Si le gouvernement provincial a les fonds, je me demande ce qu'on est en train de faire en vue de la mise en service d'aménagements convenables. Si c'est l'argent qui manque, il me semble que le ministre devrait, de toute façon, intervenir dans l'affaire et assurer ces services; il n'en serait que temps.

La question suivante que je tiens à aborder est celle qui a trait à l'édifice public du gouvernement fédéral à Saint-Jean. Récemment, j'ai demandé au ministre des Travaux publics ce qu'il entendait faire au sujet de la construction d'un tel édifice. Je lui ai transmis une communication que j'avais reçue de sir Brian Dunfield, président de la Commission d'urbanisme de Saint-Jean et, compte tenu de cette communication, je lui ai demandé les renseignements qu'il pouvait communiquer au sujet de l'édifice. Sauf erreur, il m'a répondu que lorsqu'il doutait, il ne faisait rien. J'ignore si le ministre doute encore. Je voudrais qu'il nous réponde sans détour si, oui ou non, il fera construire cet édifice dans le parc de l'hôtel du gouvernement. Il a reçu une telle protestation et, si on remonte même au 18 avril 1952, le sous-ministre a reçu une lettre de sir Brian Dunfield, président de la Commission d'urbanisme à St-Jean. Voici le premier alinéa de la lettre:

Je suis président de la Commission d'urbanisme de Saint-Jean, organisme statutaire, et aussi président du comité d'urbanisme de la ville de Saint-Jean, organisme bénévole plus important qu'a nommé récemment le conseil municipal de Saint-Jean en vue d'obtenir certains conseils. Les deux organismes sont distincts, mais travaillent de concert.

Un autre alinéa se lit ainsi qu'il suit:

En octobre dernier, j'ai adressé une lettre à ce propos au ministre, M. Fournier; il m'a aimablement promis qu'il nous tiendrait au courant de la question et qu'un fonctionnaire supérieur s'entretiendrait avec nous avant qu'une décision soit prise. Mais nous n'avons pas eu d'autres nouvelles depuis et nous savons que l'arpentage et les estimations se continuent.

Dans cette longue lettre adressée au sous-ministre, il énumère différents endroits où l'on pourrait ériger l'édifice, puis il termine en disant:

Nous espérons que votre ministère ne prendra pas de décision définitive, au sujet de cet emplacement, avant de nous avoir consultés. Les autorités municipales comptent naturellement être consultées; et les comités dont je fais partie, à leur titre d'organismes de la ville, s'estimeraient insultés si jamais ils apprenaient qu'un plan a été adopté sans que les autorités locales aient été consultées.

Nous entendons dire que des techniciens ont arpenté le parc de l'hôtel du gouvernement. Vous savez, j'imagine, que la commission d'urbanisme s'opposera énergiquement à ce qu'on utilise ainsi un espace libre aussi important, situé au milieu d'une région d'habitations de premier ordre. Nous l'avons déjà déclaré.

C'est en 1951 que j'ai discuté cette question avec le ministre la dernière fois, comme on peut le voir à la page 4599 du hansard de cette année-là. Sans entrer dans tous les détails fournis au cours du débat qui s'est alors déroulé, il est clair que le ministre a dit qu'on avait choisi un emplacement. Il a alors déclaré que ce devrait être à l'angle de Circle-Road et de l'avenue Bannerman. En réalité, il voulait dire Circular-Road et Bannerman-Road. C'est de cet endroit précis qu'il s'agit présentement. Les objections formulées ont trait au choix de cet emplacement, et c'est à ce choix que je m'oppose.

Le ministre a déclaré alors, en 1951, qu'il ne restait plus qu'à régler la question du prix, qu'il s'était entretenu avec le premier ministre de Terre-Neuve, M. Smallwood, et que celui-ci avait accepté de lui céder le terrain en question mais sans toutefois en avoir fixé le prix, et que c'était la seule question qu'il restait à régler.

La dernière fois que des terrains ont été retranchés de la propriété de l'hôtel du gouvernement ils l'ont été par le secrétaire d'État actuel (M. Bradley) alors qu'il était solliciteur général, dans le gouvernement de sir Richard Squire, il me semble. Je m'oppose de nouveau à ce que le gouvernement de M. Smallwood vende ce terrain au gouvernement fédéral en vue de la construction d'un édifice public. J'ai déjà signalé au ministre les protestations énergiques qui ont parues dans des journaux de Terre-Neuve ainsi que celles qui ont été formulées par divers organismes

publics comme le conseil municipal et le board of trade. J'espère donc que le ministre non seulement demeurera dans le doute à ce sujet mais qu'il prendra la ferme décision de ne plus adopter aucune mesure en vue de construire un édifice à cet endroit. Le président de la commission d'urbanisme lui a proposé des emplacements propices et je lui demande de bien vouloir se rendre au désir de la commission.

Je traiterai maintenant la question de l'établissement de la route transcanadienne, en ce qui concerne Terre-Neuve. A plusieurs reprises au cours de la dernière session lorsque j'y ai assisté et auparavant, j'ai demandé au ministre chargé de cette entreprise particulière s'il y avait eu accord pour s'écarter des normes en ce qui concerne le tronçon de la route transcanadienne qui passe à Terre-Neuve. Chaque fois on m'a répondu qu'il n'existait pas d'accord de ce genre. La dernière fois la question fut posée officiellement et inscrite au *Feuilleton*; elle portait le numéro 20 mais je ne me souviens malheureusement pas de la date. C'était au cours de la dernière session et la question était ainsi conçue:

Est-ce que la route parachevée à Terre-Neuve répondra aux mêmes normes que celles des autres provinces?

Voici la réponse:

Le gouvernement de Terre-Neuve a signé le même accord que les sept autres gouvernements provinciaux. L'accord prévoit certaines variations et renferme certaines stipulations requises par les exigences locales mais en général les mêmes normes s'appliquent dans toutes les provinces.

J'imagine que les stipulations mentionnées par le ministre sont en réalité d'ordre secondaire. Or que constatons-nous? On cherche à tromper quelqu'un. Je n'accuse pas le ministre, mais il y a sûrement quelqu'un qui s'emploie à tromper. J'ai en main une déclaration du ministre des Travaux publics de Terre-Neuve; datée du 17 juillet 1952, elle a été publiée dans l'*Evening Telegram* du même jour sous le titre suivant: "Les travaux relatifs à la route transcanadienne font l'objet de discussions...

...la collaboration fédérale-provinciale à l'aménagement de tronçons de la route transcanadienne à Terre-Neuve...

Les normes de la route transcanadienne exigent que le terrain marécageux soit creusé ou miné à une profondeur de 10 pieds et rempli de pierre ou de gravier. A Terre-Neuve on a l'habitude d'aménager les routes à travers les marécages au moyen d'un clayonnage ou de rondins.

Même si la méthode terreneuvienne s'est révélée tout à fait satisfaisante pour les routes de circulation légère à revêtement de gravier, elle ne répondra pas aux exigences d'une route pavée, dit M. Spencer, parce que l'assiette de la route tend à se tasser et la surface rigide à se briser.

"Nous avons adopté pour ligne de conduite, poursuit M. Spencer, de ne creuser le marécage qu'à une profondeur de deux pieds et nous ne savons pas encore si nous tenterons de réaliser pleinement dans la région les normes de la route transcanadienne."

La question est d'une extrême importance. Si la route transcanadienne doit être aménagée à Terre-Neuve,—et je crois qu'une partie considérable en a déjà été aménagée et que les frais en ont été acquittés par le gouvernement fédéral,—nous aimerions savoir si elle est aménagée en conformité des normes prévues, dans quelle mesure on se serait écarté de ces normes et qui a conclu un accord à cette fin. J'invite le ministre, lorsqu'il aura l'occasion de répondre, à nous fournir d'autres renseignements à ce sujet. Il va sans dire que lui et le ministre des Travaux publics de Terre-Neuve ne peuvent avoir tous deux raison. S'ils parlent de sujets différents, alors c'est une tout autre affaire.

Je désire poursuivre sur la question des routes. Plus j'y pense plus il me semble que la vitesse des automobiles est un sujet que nous devons débattre ici. Je ne voudrais offenser personne et je me tiendrai sur mes gardes à cet égard, en tout cas. Comme le savent les députés, j'ai été immobilisé pendant quelque temps et, après ce qui m'était arrivé, je me suis mis à suivre de plus près qu'auparavant dans les journaux le récit des accidents d'automobiles. Il m'a semblé que la vitesse est de beaucoup la principale cause des accidents. Dans une réponse fournie à une question du député de Lake-Centre (M. Diefenbaker), à la page 552 du hansard, on indique que, du 1er janvier au 30 juin cette année, 655 Canadiens ont perdu la vie dans des accidents de la route. Ce chiffre ne comprend pas le nombre de personnes tuées dans le Québec. En Ontario, le nombre de morts a été de 377. On peut dire, j'imagine, qu'il y en a eu autant dans le Québec. Autrement dit, près de 1,000 personnes ont été tuées pendant ce semestre. Il y a lieu de s'en alarmer, surtout après ce qu'a écrit M. le professeur Oscar Martin, à la page 21 du numéro du 2 décembre du *Citizen* d'Ottawa. L'article est intitulé: "Une vitesse de plus de 50 milles à l'heure est dangereuse sur les routes de l'Ontario":

Les automobilistes qui roulent à plus de cinquante milles à l'heure, sur la plupart des routes de l'Ontario, s'exposent gravement à des accidents. Voilà ce qu'a déclaré lundi un spécialiste en circulation routière de l'Université Queen's. M. Oscar Martin, qui a étudié le réseau routier de plusieurs pays d'Europe, y compris la Russie, avant de venir ici, a déclaré que les routes de l'Ontario, à l'exception des routes à quatre voies, ne sont conçues que pour une vitesse maximum de cinquante milles à l'heure. Les routes à quatre voies de circulation peuvent être parcourues à une vitesse de 60 à 65 milles à l'heure. L'automobiliste qui dépasse la vitesse en fonction de laquelle la route a été conçue s'expose donc certainement au danger.

Il dit avoir parcouru 15,000 milles sur les routes de l'Ontario, l'été dernier, puis il ajoute:

Une automobile qui roule à 60 milles à l'heure prend quatre fois plus d'espace pour arrêter que ne le fait une voiture qui ne va qu'à trente milles à l'heure.

Sauf erreur,—vous apporterez la rectification voulue, monsieur l'Orateur, si je me trompe,—une voiture qui roule à vingt milles à l'heure parcourt encore quarante pieds après l'application des freins, avant de s'immobiliser. Je crois que c'est là le chiffre exact.

Une voix: Sur une route horizontale.

M. Higgins: Oui, et si la chaussée est sèche. Quand on y songe, on se rend compte des dangers que comportent les voitures d'aujourd'hui. Nous savons tous qu'on s'efforce de les rendre de plus en plus rapides. Les modèles qui sortiront des usines l'an prochain comporteront des moteurs beaucoup plus puissants que ceux de l'an dernier. Nous nous demandons pourquoi on veut rendre les voitures si rapides, où on veut en venir. Pourquoi voyageons-nous à si grande allure? Vaut-il vraiment la peine d'épargner dix minutes? Jouissons-nous d'un voyage accompli si rapidement? Je dois avouer que j'ai déjà conduit à grande allure, mais pas en ces derniers temps. A mon avis, il est temps d'adopter une loi régissant la vitesse maximum des automobiles, afin qu'elles ne dépassent pas une limite prudente. J'ignore cependant comment nous pourrions y arriver. Je ne sais s'il y aurait lieu d'ajouter un régulateur de vitesse au moteur. Si nous le faisions, qui nous assure que le propriétaire ne l'enlèverait pas? Si nous adoptons une mesure quelconque, nous devrons exiger que les moteurs soient conçus de façon à les empêcher de dépasser une vitesse de soixante milles à l'heure, tout au plus.

Une voix: Très bien!

M. Higgins: Êtes-vous de mon avis? Je m'explique mal pourquoi certaines gens tiennent à faire du 75 ou du 80 à l'heure. S'ils y tiennent tant, pourquoi ne s'achètent ou ne louent-ils pas un avion, car lorsqu'une voiture atteint 85 ou 90 milles à l'heure, elle approche de la vitesse de décollage d'un avion.

L'hon. M. Prudham: A moins que le rhum de Terre-Neuve n'y soit pour quelque chose.

M. Higgins: Peu importe alors où nous allons.

Il y a une autre critique que je veux formuler. Il s'agit d'un entrefilet paru dans l'*Examiner* de Peterborough il n'y a pas très longtemps. Je n'en parlerais pas s'il avait été publié dans cette feuille à commérages que publie Bertie McCormick mais comme elle a paru dans un journal de bonne réputation comme l'*Examiner* de Peterborough, il faut bien que je m'en occupe. Je regrette de ne pouvoir retrouver la coupure. On s'y plaint des dépenses qu'entraîne pour le Canada l'administration de la province de Terre-Neuve. Tout ce que je veux dire à l'auteur de cet entrefilet, monsieur l'Orateur, est ceci: Quels que soient les montants que Terre-Neuve reçoit du gouvernement fédéral sous forme d'allocations familiales, de pensions de vieillesse, et d'autres services sociaux, le gouvernement fédéral reçoit de Terre-Neuve des sommes équivalentes sinon plus élevées. Je ne veux pas que l'*Examiner* de Peterborough, ou tout autre journal au Canada, ou qui que ce soit à la Chambre, croie que nous de Terre-Neuve ne payons pas notre écot. Je n'en dirai pas davantage parce que mon temps de parole est limité, et il me reste encore quelques sujets à traiter.

Un autre journal, le *Globe and Mail*, qui, je crois, n'est pas en mauvais termes avec le parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir, souligne que la première génération de Terre-Neuviens à acquérir une instruction sera celle qui suit l'union fédérative. Que de sornettes et d'inepties! Je signale cette remarque en passant sans vouloir offenser personne à la Chambre. Je causais hier avec un sénateur terre-neuvien qui, avant sa nomination au Sénat, s'était beaucoup occupé d'instruction publique. Je lui ai demandé ce qu'il en pensait. Il m'a répondu: "Les Canadiens ignoraient jusqu'à quel point ils étaient ignorants avant de se joindre à Terre-Neuve." Ce n'est pas moi qui parle, mais un honorable sénateur. Pourtant je m'élève violemment contre quiconque ose prétendre qu'avant la confédération nous n'avions pas de moyens d'instruction à Terre-Neuve. Sans doute, nous ne possédions pas autant d'universités décernant des diplômes qu'ici, mais il reste qu'une personne qui peut faire suivre son nom des lettres B.A. n'est souvent qu'un B.A. et non un bachelier-ès-arts. Restons-en là.

Il est une autre question que je voudrais aborder. Il s'agit de la déclaration de principe faite par le maire de la ville de Saint-Jean, M. H. G. R. Mews et son conseil de ville, le 1er décembre 1952, telle qu'elle figure au *Daily News* de cette date-là:

Lors de mon séjour à Ottawa, au début de la présente année, j'ai rendu visite au ministre de la Défense nationale et lui ai présenté un exemplaire de ce rapport.

Après avoir expliqué le rapport sur les services d'eaux de la ville de Saint-Jean, il poursuit:

J'ai appelé son attention sur le fait que la ville de Saint-Jean devait fournir les services d'eaux

aux divers établissements et cantonnements de défense, dans Saint-Jean même et aux alentours. J'ai souligné également la nécessité d'avoir une seconde source d'approvisionnement en cas d'urgence, et signalé que le gouvernement fédéral serait tout désigné pour nous aider à répondre à la demande d'eau considérable de la part de toutes les forces de défense. Comme le ministre chargé de la défense passive était absent d'Ottawa, j'ai discuté de la question avec son sous-ministre. Dans l'un comme dans l'autre cas, je n'ai soulevé qu'un intérêt tiède et une grande sympathie.

M. l'Orateur suppléant (M. Robertson): A l'ordre. Je uis désolé, mais je dois dire que le temps accordé à l'honorable député est maintenant expiré.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, mon intervention sera brève. Elle procède des observations formulées par quelques députés au sujet du ministère des Transports. Si elle n'embrasse pas tout ce qu'on a dit au sujet du ministère, on voudra bien croire que cela ne tient pas à ce que je considère peu importantes les questions soulevées. J'espère également que le préopinant m'excusera de ne pas avoir très bien saisi son raisonnement.

Voici les quatre questions auxquelles je veux m'arrêter.

D'abord, les commentaires formulés, vendredi soir dernier, par le député senior de Queens (M. McLure). Le député semblait peu satisfait de la réponse que j'avais donnée à une question qu'il avait posée. J'en suis désolé, mais c'était la seule réponse que je pouvais faire à la question, telle qu'elle était posée. Il arrive très souvent,—et je suis sûr que le député n'y verra pas un reproche,—que les questions qu'il pose devraient être inscrites au *Feuilleton*. A mon sens, celle-là était du nombre.

Quoi qu'il en soit, je lui ai donné la seule réponse qui était alors possible, c'est-à-dire qu'il me fallait répondre non à la question de savoir si la Commission maritime avait étudié une demande soumise par la *Northumberland Ferry Company Limited*.

Je puis peut-être ajouter ceci: le député se plaignait également de la façon dont l'Île du Prince-Édouard a été traitée par un gouvernement libéral. Ma foi, je m'inscris absolument en faux contre cette affirmation, car je ne crois pas qu'elle corresponde aux faits. Tout au contraire, j'estime que dès son accession au pouvoir, le Gouvernement a pris en considération toutes les réclamations motivées des habitants de l'île, les a étudiées selon leurs mérites, et y a fait droit dans plusieurs cas.

Le député a dit, dans son discours que:

> ...dès l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement conservateur, nous lui demanderons de mettre pleinement à exécution les termes de la confédération de 1873.

Mais, avec tout le respect que je lui dois, puis-je lui rappeler que depuis 1873, des gouvernements conservateurs ont pris le pouvoir à trois sinon à quatre reprises. Sans aucun doute le député, et d'autres qui ont représenté ici sa circonscription, ont-ils eu l'occasion de signaler à ces gouvernements l'accord de 1873. Cependant, les conservateurs n'ont jamais rien fait dans ce domaine. Il me semble par conséquent que la thèse de mon collègue pêche par la base.

En outre, il paraît croire qu'il est seul à prendre à cœur le bien-être des habitants de l'île. Qu'il me soit permis de lui dire qu'il n'en est rien. De ce côté-ci de la Chambre, il y a nombre de députés (parmi lesquels je m'inscris) qui étudient avec grand soin les affaires de l'île du Prince-Édouard. Je dirai à mon honorable ami, qui l'ignore peut-être, que j'ai reçu au début de la semaine dernière, dans mon bureau, une délégation représentant la *Northumberland Ferry Company Limited*. Celle-ci qui avait été conduite chez moi par l'adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries, était accompagnée par le député de Kings (M. Kickham) ainsi que par deux membres de l'autre endroit et un ministre du gouvernement provincial. Ils sont venus me voir au sujet du problème qui m'occupe en ce moment, c'est-à-dire, la demande déposée par la *Northumberland Ferry Company Limited* en vue d'obtenir un nouveau navire.

Après avoir écouté leurs observations, je leur ai proposé une méthode qu'ils ont adoptée, c'est-à-dire de présenter leur demande à la commission maritime à qui il appartient de recommander une augmentation des subventions

Le député a traité la commission de "commission-tampon". Eh! bien, je pourrai lui dire que cette commission-tampon s'est montrée fort généreuse, ou, du moins très équitable, envers la *Northumberland Ferry Company Limited*. Celle-ci a commencé son exploitation en 1941, date à laquelle elle a reçu une subvention de $34,000. Cette subvention, grâce à l'attention qu'a portée la Commission maritime à la question, a été portée de $34,000 à $158,000. Bien qu'à la vérité, la Commission n'ait pas étudié l'inauguration du service, il faut se rappeler que le service a été inauguré en 1941 et qu'à l'époque où a été versée la subvention de $34,000, un seul navire était en service. Il y en deux aujourd'hui, ce qui a amené l'accroissement de la subvention.

De toutes façons, depuis que le service existe, soit de 1941 à 1952, on a versé à la *Northumberland Ferry Company Limited* une subvention de plus de $1,030,000, la majeure

partie à la suite de recommandations de la Commission maritime canadienne que mon collègue appelle commission-tampon.

Le député semble ensuite croire qu'on n'a guère tenu compte des justes réclamations des habitants de l'île. Or, je puis assurer au député que je ne rejette aucune de leurs réclamations; je les examine avec le plus grand soin, tout comme le fait la Commission en ce qui a trait à la demande actuelle.

La demande a été présentée à la Commission maritime. De fait, elle vise l'obtention d'un nouveau navire. En d'autres termes, la *Northumberland Ferry Company Limited* tâche d'obtenir de la Commission la permission de construire un nouveau navire. Il s'agit là d'une question assez importante, et voilà pourquoi la Commission doit l'étudier avec soin. Elle a demandé à la société des renseignements supplémentaires qu'elle n'a pas encore obtenus. Lorsque la Commission les aura reçus, elle les examinera soigneusement et m'en fera rapport. Je serai alors en mesure de dire à mon honorable ami et aux autres députés quel est le vœu de la Commission.

Si on me permet de passer à un deuxième sujet, j'aimerais parler d'une plainte formulée par le nouveau représentant de Gloucester (M. Robichaud), alors qu'il a critiqué la construction du transbordeur destiné à assurer le service entre Yarmouth et Bar-Harbour. Cette critique m'a plutôt étonné, car lorsque le Gouvernement a annoncé qu'il y aurait un nouveau transbordeur dans cette région, la Chambre a bien accueilli la nouvelle. Autant qu'il m'en souvienne, tous les députés, même ceux du Nouveau-Brunswick, étaient nettement d'avis qu'il était opportun d'ajouter un nouveau navire pour assurer ce service essentiel entre un État des États-Unis et la province de la Nouvelle-Écosse.

Voilà pourquoi j'aimerais examiner la question pendant quelques instants, en ce qui concerne la décision prise au sujet de ce service de transbordement.

Les députés se souviendront qu'en 1949 une société américaine qui exploitait un service de transport de passagers entre Boston et Yarmouth, l'*Eastern Steamship Lines*, a donné avis de son intention d'abandonner complètement ce service. La première mesure prise par le Gouvernement a été de chercher un autre entrepreneur qui serait prêt à étudier la possibilité d'assurer le même service. Après avoir communiqué avec diverses sociétés, le Gouvernement n'a reçu qu'une seule offre, que deux raisons empêchaient d'accepter. Tout d'abord, la société réclamait le versement d'une subvention annuelle de $300,000 pendant une période de dix ans, et en plus que le Gouvernement garantisse des obligations de $500,000 émises par le réquérant. La deuxième raison pour laquelle il était impossible d'accepter la proposition était que le requérant voulait acheter et mettre en service le *Yarmouth*, navire qu'utilisait alors l'*Eastern Steamship Lines* sur cette ligne. Notre enquête a révélé, qu'il était absolument impossible d'assurer un service conforme aux exigences modernes au moyen de ce navire qui avait été construit 21 ans auparavant.

N'ayant pu trouver d'entrepreneur qui exploiterait la ligne, nous avons établi une commission composée de représentants de la province de la Nouvelle-Écosse, du ministère des Transports et du National-Canadien. La commission a étudié tous les aspects d'ordre économique et pratique de l'établissement d'une ligne entre Yarmouth et Boston, et, après avoir examiné soigneusement la question, en est venue à ces conclusions.

D'abord, il faudrait construire un navire capable d'assurer un service quotidien aller et retour et qui aurait été spécialement conçu en vue du transport d'un grand nombre de camions frigorifiques et d'automobiles de tourisme. Ensuite, il y aurait lieu de choisir Bar-Harbour comme terminus en Nouvelle-Angleterre, cette localité étant assez rapprochée pour permettre un service quotidien dans les deux sens.

L'honorable député a soulevé deux points. Il a d'abord proposé que le nouveau navire assure un service triangulaire et englobe Saint-Jean (Nouveau-Brunswick). Je ferai observer qu'un navire effectuant un tel service aurait besoin de locaux pour les passagers de nuit. Le navire en construction que nous destinons au service Bar-Harbor—Yarmouth doit assurer l'aller et le retour de jour. S'il devait aussi desservir Saint-Jean, il ne pourrait certainement pas le faire dans les conditions actuelles. Un tel service ne serait pas avantageux et nous ne pouvons simplement pas y songer. Le rapport du comité dont j'ai parlé il y a quelques instants démontre que, du point de vue économique, nous ne pourrions justifier la construction d'un navire de ce genre, c'est-à-dire d'un bâtiment comprenant cabines et salle à manger pour les voyageurs et, nécessairement, un équipage plus nombreux.

Puis on a préconisé la reprise du service Saint-Jean-Boston. Si nous ne pouvons trouver un exploitant pour le service Yarmouth-Boston, je doute fort que nous en trouvions un qui puisse avantageusement assurer le service Saint-Jean-Boston. Il est très douteux qu'une telle entreprise puisse être avantageuse de toute façon, vu la hausse des frais d'exploitation et la tendance des touristes à utiliser actuellement l'automobile.

Je pense que cette dernière proposition se passe de commentaire.

Nous fondant sur des études faites par le comité dont j'ai parlé et sur un examen que nous avons fait nous-mêmes, nous sommes d'avis que l'entrée en activité du nouveau service de transbordement entre Yarmouth et Bar-Harbour ne nuira aucunement au tourisme au Nouveau-Brunswick. Au contraire, nous nous attendons que ce service favorise une plus grande affluence de touristes américains qui pourront ainsi effectuer un voyage circulaire en entrant par le Nouveau-Brunswick pour sortir par la Nouvelle-Écosse ou vice versa.

J'aborde maintenant mon troisième point, celui de l'aéroport de Vancouver. L'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green) a critiqué le Gouvernement de ne pas acheter l'aéroport. Il semble avoir l'impression que la municipalité ayant fait une offre d'un peu plus de 1 million et le Gouvernement une contre-offre d'un peu moins de 1 million, nous devrions, soit partager la différence, soit acquérir l'aéroport à des conditions plus généreuses. Je puis l'assurer immédiatement que le Gouvernement n'a fait aucune offre de $900,000.

Peut-être devrais-je exposer les faits tels que je me les rappelle. Des représentants de la municipalité de Vancouver se sont mis en relation avec le Gouvernement au sujet de l'achat de l'aéroport. Après avoir reçu cette demande, nous en sommes venus immédiatement à la conclusion à laquelle en serait venue toute personne raisonnable dans les circonstances, à savoir qu'il y avait lieu de faire dresser une évaluation indépendante des bâtiments, installations et immeubles de l'aéroport.

Une estimation indépendante a été faite; elle a fixé la valeur de l'aéroport à un million et demi. Nous avons fait valoir certains petits paiements déjà versés par le gouvernement fédéral et, déduction faite de ces sommes, la valeur était abaissée à un million et quart. Après une étude de la question, on a fait une offre de $400,000 à $500,000 au comité qui représentait la municipalité. Cette offre se fondait sur la part des bâtiments et de l'équipement qui revenait à la ville et supposait que la municipalité fournirait le terrain. Comme le sait mon honorable ami, c'est la pratique habituelle au ministère; nous supposons que la municipalité fournira le terrain ou la plus grande partie du terrain.

M. Green: Est-ce ce qu'on a fait à Dorval?

L'hon. M. Chevrier: Non, pas à Dorval mais j'ai dit plusieurs fois déjà à mon honorable ami que tel était le programme du gouvernement. Il n'y a eu que deux exceptions. On a fait exception pour Dorval parce que l'aéroport a été aménagé en temps de guerre, en période d'urgence, et qu'il fallait agir sans retard. Au début, les installations servaient à des fins de guerre et c'est pour cette raison que nous sommes intervenus et que nous avons pris possession du terrain. Il n'y a qu'une autre exception, outre celle de Dorval. Règle générale, c'est la municipalité qui fournit le terrain ou la plus grande partie du terrain.

M. Green: Quelle est l'autre exception?

L'hon. M. Chevrier: Uplands. Nous avons offert $400,000 et la municipalité a répondu qu'elle estimait avoir droit à $1,287,000. Au cours d'un entretien, à mon bureau, avec les autorités municipales en cause, ou avec leurs représentants, j'ai dit que je consentirais à conseiller à mes collègues de verser un montant d'environ $900,000, mais j'ai bien précisé qu'il ne s'agissait pas du tout d'une offre. Je formulais la proposition sous réserve de leur approbation. Mais les représentants ont persisté à exiger $1,127,000. Je ne leur en ai pas fait reproche. Je les félicite d'avoir décidé d'assumer eux-mêmes l'exploitation de l'aéroport.

Nous sommes fort satisfaits de la façon dont Vancouver administre son aéroport. Vu l'emploi qu'en font les avions de plusieurs pays, je pense que la municipalité peut faire en sorte qu'il soit rentable. On y assure d'excellents services, l'exploitation est un succès et j'espère qu'il en sera toujours ainsi. Nous sommes même en voie de conclure avec Vancouver une entente en vue de lui louer l'aéroport et son outillage pour une nouvelle période.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

DÉFENSE NATIONALE

RAPPORT CURRIE—PRÉTENDUS CHANGEMENTS DANS LES EXEMPLAIRES IMPRIMÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Il s'agit de la question que j'ai posée ce matin au premier ministre (M. St-Laurent) à l'appel de l'ordre du jour. Je crois de mon devoir, à la lumière de cette question, de le prier de donner suite à la demande de renseignements que j'ai formulée ce matin. Voici pourquoi. On sait que j'ai demandé s'il existait une autre impression du rapport Currie.

Depuis que j'ai posé ma question ce matin, j'ai eu l'occasion,—qui m'avait précédemment manqué,—de comparer certaines pages du rapport imprimé qui a été déposé ici ce matin aux pages correspondantes d'un autre exemplaire imprimé du rapport, en ma possession depuis quelques jours. Je n'ai pu comparer que 38 pages du rapport mais je

suis en mesure d'affirmer que sept pages contiennent, semble-t-il, des modifications. Certains changements ne touchent qu'à la forme; dans au moins trois cas, les pages 7, 13 et 17, les modifications semblent assez importantes.

A la page 7, on a supprimé un paragraphe et la page a été refaite à triple espacement au lieu du double interligne. A la page 13, le nombre de règles enfreintes, qui sont mentionnées dans cette partie, ont été réduites de 34 à 33. On en a laissé une de côté. A la page 17, où la phrase se lisait autrefois ainsi:

...mais si cet état d'esprit avait atteint les échelons inférieurs de l'armée, il est plus difficile d'excuser cette attitude aux échelons supérieurs ou près de ceux-ci.

La dernière partie de la phrase a été modifiée, de façon qu'elle se lit maintenant ainsi qu'il suit:

...il est plus difficile d'excuser cette attitude à des échelons supérieurs.

Si je signale ces choses maintenant, c'est à la seule fin d'appuyer la question que je posais ce matin. J'espère que le premier ministre se renseignera à fond sur toutes les circonstances qui ont entouré les deux impressions du rapport et qu'il obtiendra, en particulier, des explications complètes sur les raisons qui ont motivé ces changements et d'autres qu'il pourrait y avoir. Qui les a faits? M. Currie les a-t-il apportés lui-même? L'a-t-il fait sur l'ordre du chef d'état-major général? Les a-t-il apportés à la demande de quelqu'un d'autre ou sur les conseils de ces gens?

Monsieur l'Orateur, j'accepte sans réserve la déclaration que le premier ministre a faite ce matin et qu'il m'a réitérée depuis. Il a dit qu'il n'était au courant d'aucune autre impression du rapport que celle qui a été déposée ce matin. Étant donné les renseignements que j'ai communiqués à la Chambre, je crois qu'il faudrait étudier cette affaire très soigneusement.

Pendant que j'ai la parole, je signale que si mon chef, l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) n'avait été malade aujourd'hui, il aurait soulevé ce point. C'est lui qui a reçu cet exemplaire de l'impression antérieure. Il me l'a remis et m'a demandé, ne se sentant pas bien, de soulever cette question à cette Chambre.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): J'avoue que je suis très surpris d'entendre dire qu'une autre impression du rapport a été mise à la disposition de qui que ce soit avant que le rapport signé soit remis au ministère de la Défense nationale tard dans l'après-midi ou au cours de la soirée du 8 décembre. Je verrai certainement à ce que soit menée une enquête détaillée. Cette enquête portera également sur le fait que des exemplaires d'un rapport au ministre ont été distribués avant que le rapport ait été envoyé au ministre.

[M. Knowles.]

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, me permettra-t-on de soulever une autre question découlant de la communication à la Chambre de ces renseignements on ne peut plus étonnants par un des plus sérieux de nos collègues. Certes, nous ne partageons pas tous ses avis, mais jamais personne n'a mis en doute le sérieux avec lequel il s'acquitte de ses fonctions ici. Je signale qu'on est en droit de se demander comment le député de Rosetown-Biggar est parvenu à mettre la main sur cet exemplaire.

Des voix: C'est cela! Bravo!

M. Drew: C'est la première fois que j'entends parler d'un autre rapport. Le fait qu'il existe deux exemplaires, dissemblables, constitue en soi une question des plus importantes, mais il s'agit aussi de connaître les circonstances de cette autre distribution. Pour ma part, je n'en savais certainement rien du tout.

M. Mutch: Je pense que vous pouvez être assuré qu'il y aura enquête.

Le très hon. M. Howe: La grande question!

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. J.-L. Deslières, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement présentée par M. Drew et la proposition de sous-amendement présentée par M. Blackmore.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai pris la parole la dernière fois, j'ai fait savoir à la chambre qu'il y avait quatre questions sur lesquelles je désirais parler au cours du présent débat. J'ai déjà abordé trois d'entre elles et j'en viens maintenant à la quatrième, c'est-à-dire celle que l'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell) a abordée au cours de la fin de la semaine dernière.

Avant de faire toute observation à ce sujet, j'aimerais féliciter l'honorable député de Greenwood de la nouvelle étape importante de sa vie, qu'il vient de franchir. C'est aujourd'hui son anniversaire de naissance et je lui souhaite mes meilleurs vœux à lui personnellement; quant à sa personne politique,

j'espère qu'il continuera encore longtemps de se prélasser sous les frais ombrages de l'opposition.

M. Fulton: Ne le chauffez pas trop.

L'hon. M. Chevrier: J'espère que l'honorable député ne s'offusquera nullement de ce que j'ai à dire au sujet des observations qu'il a faites. Il n'y a rien de volontairement offensant dans ce que j'ai à dire, et j'hésiterais d'ailleurs à le critiquer en un jour comme aujourd'hui.

M. Macdonnell (Greenwood): Ne vous gênez pas.

L'hon. M. Chevrier: Je me dois, cependant, de dénoncer le discours qu'il a prononcé. C'était, à mon sens, un des discours les plus faibles qu'il ait prononcés à la Chambre des communes. Le député a souvent enrichi de ses observations les débats sur les exposés budgétaires, mais ce discours, j'ai le regret de le dire, est faible, non seulement du point de vue de la logique et du droit, mais aussi du point de vue politique.

Le député a commencé ses observations en reprochant au Gouvernement le transfert d'un directeur d'un hôtel à un autre, soit de l'hôtel Fort-Garry, à Winnipeg, à l'hôtel Prince-Edward, à Brandon. Il a accusé le Gouvernement d'avoir commis une grossière injustice en l'occurrence, d'avoir commis une grossière injustice en une autre circonstance; il lui a reproché de s'être livré à des menées politiques, de s'être rendu coupable d'ingérence politique. Toutes ces accusations reposaient, non sur des faits, mais sur des conjectures. Elles étaient fondées, non sur des pièces qu'il possède, non sur des faits qu'il connaît, mais sur des renseignements qu'on lui a fournis. En d'autres termes, les preuves, ou, du moins, les renseignements qu'il a obtenus, proviennent d'une nouvelle de journal. Le journal a lui-même obtenu ces renseignements de son reporter, lequel les a obtenus d'un employé ou d'un groupe d'employés de l'un des hôtels en cause. Cette accusation sérieuse, cette accusation d'injustice criante et indigne, ne se fonde pas sur des faits mais sur des on-dit de la pire espèce. Si mon collègue se chargeait de défendre un particulier ou un groupement, ou une société mis en accusation selon les méthodes mêmes qu'il a employées pour accuser le Gouvernement, le ministère et la société de chemins de fer, il ne lui resterait plus qu'à demander une ordonnance de non-lieu; je suis persuadé que non seulement le juge lui accorderait cette ordonnance, mais encore qu'il refuserait de tenir compte de ces preuves qui ne reposent que sur des racontars de l'espèce la plus méprisable.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre permettra-t-il une question?

L'hon. M. Chevrier: Oui.

M. MacDonnell (Greenwood): Je poserai une seule question. Le ministre conteste-t-il un seul des faits relatés par la *Tribune* de Winnipeg, sur lesquels j'ai fondé mon argument?

L'hon. M. Chevrier: Je demanderai à mon honorable ami d'écouter tranquillement ce que j'ai à dire. S'il a quelque question à me poser lorsque j'aurai fini, je ferai de mon mieux pour y répondre. A mon avis, l'accusation se fondait sur les pires suppositions; c'est ce que j'ai déjà dit.

Je signalerai ensuite que les observations du député étaient entièrement contradictoires. D'abord, il déclare que nous ne mêlerons pas le premier ministre à cette histoire; qu'il n'a rien à y voir. Mais, dans la majeure partie de son discours, il l'y mêle par allusion. J'espère que l'honorable député ne me demandera pas de citer des passages, parce que son discours contient au moins cinq allusions différentes au rôle qu'aurait joué le premier ministre. Je suis convaincu que le député ne se proposait pas de leur conférer ce caractère, et je ne doute pas qu'il se rende au fond bien compte que le premier ministre est absolument étranger à l'incident. Mais qu'il en soit ainsi ou non, il reste que, dans sa déclaration, le député formule des allégations qui, en réalité, mettent en cause le premier ministre.

Un autre point que je veux souligner; bien que ces déclarations s'appuient, sur des suppositions et des nouvelles de journaux le député cite le président du National-Canadien qui les nie toutes. D'un côté, on a les nouvelles des journaux et, de l'autre, la déclaration de celui qui est au courant ou devrait l'être. Mais le député dit qu'il n'en croit rien, que cela ne peut être vrai et qu'il n'accepte pas la déclaration du président.

Il est un autre aspect que le ministre du Commerce (M. Howe) a fait ressortir avec énergie l'autre soir. Voici: la personne en cause n'est pas à l'emploi de l'État. Si elle l'était, le député serait sans doute en meilleure posture qu'il ne l'est en ce moment. Cette personne n'est pas à l'emploi de l'État, mais du National-Canadien, organisme établi par le Parlement et qui possède un conseil d'administration chargé de s'occuper des affaires du National-Canadien.

Puis, le député semble croire qu'il y a du mystère dans la façon dont le ministère a répondu aux questions qu'il a posées. Il n'y a là absolument rien de mystérieux. Qu'il lise simplement les questions et il constatera qu'elles sont parfaitement régulières et aussi

qu'il y a été répondu de la même façon qu'à toutes les questions qui ont trait au National-Canadien. Voici le début de la réponse:

Le National-Canadien communique les renseignements suivants:

Viennent ensuite les réponses aux questions n° 1 *a*) et *b*), au n° 2 *a*), 3 *a*) et ainsi de suite. On répond de cette manière à toute question intéressant le National-Canadien. En réponse à la question n° 3, le National-Canadien a déclaré qu'aucune plainte ne lui avait été adressée, ni à la direction de l'hôtel, ni aux chemins de fer, au nom du premier ministre ou d'un membre de son groupe. Le ministère des Transports répond par la négative, vu que l'honorable député a associé les deux groupes dans cette question. Voilà pourquoi il y a deux réponses négatives à cette partie de la question; c'est tout simplement parce que le député a groupé les deux sujets dans sa question. La réponse est bien claire. Je ne crois pas qu'il y ait quoi que ce soit de mystérieux quant à la manière dont on y a répondu.

Au sujet de la question n° 1 *d*), à savoir si quelqu'un s'était plaint de son travail à cet endroit, le député a dit que c'était une réponse méprisable. Je ne suis pas de cette avis. C'est le National-Canadien, par l'entremise de la direction, qui a fourni cette réponse. Je ne crois pas que la réponse soit plus méprisable que le discours prononcé par mon honorable ami. Je le répète, je ne crois pas qu'il ait eu l'intention d'impliquer le premier ministre dans cette affaire comme il l'a fait. Mais, qu'il en ait eu ou non l'intention, il l'a certes fait, ainsi qu'en fait foi le hansard. L'honorable député a reçu du président du National-Canadien un démenti catégorique à sa troisième question qui est ainsi conçue:

La direction des chemins de fer ou des hôtels, ou le ministère des Transports, ou l'un de leurs représentants, ont-ils reçu, de vive voix ou par écrit, quelque plainte formulée par le premier ministre, ou en son nom, ou au nom de l'un de ceux qui l'accompagnaient à Winnipeg le 10 septembre dernier, au sujet de quelque incident survenu à l'hôtel Fort-Garry lors de son passage, à cette date?

La réponse est:

Le National-Canadien répond ce qui suit: non. Pour ce qui est du ministère des Transports: non.

Voici donc la réponse à la question de mon honorable ami, et je lui demande de l'accepter. Mais s'il ne veut pas s'en contenter, je lui ferai l'observation suivante. Il existe un comité chargé par la Chambre d'examiner les affaires du National-Canadien. Il est lui-même membre de ce comité, ou du moins il l'était à la dernière session. Il peut donc se présenter devant le comité et demander lui-même aux fonctionnaires du National-Canadien ce qui en est. C'est d'ailleurs au comité qu'il devrait obtenir ses renseignements, et non pas ici. Depuis de très nombreuses années, la Chambre, après l'avoir établi, a suivi le principe, que des gouvernements qui professaient la même foi que mon honorable ami ont eux aussi suivi, que lorsqu'il s'agit de toute question qui concerne l'administration interne du National-Canadien il ne faut pas intervenir. S'il se pose quelque problème, c'est au comité des chemins de fer et de la marine marchande que la question doit être posée ou réglée.

L'honorable député prétend qu'il s'agit d'ingérence politique. Qu'on me permette de signaler que ce qu'il fait actuellement constitue une ingérence politique dans les affaires du National-Canadien. Même si l'affaire lui semble importante, il conviendra que, dans le cadre des affaires du Gouvernement, du Parlement et du National-Canadien, elle est plutôt secondaire. Je m'étonne que mon honorable ami ait cru devoir faire à ce sujet le long discours qu'il a prononcé jeudi dernier.

M. Macdonnell (Greenwood): Je ne crois pas que la justice soit une affaire secondaire.

L'hon. M. Chevrier: Si l'honorable député estime que la justice n'est pas une affaire secondaire et s'il désire obtenir justice, qu'il présente le problème de la manière habituelle et appropriée, c'est-à-dire qu'il en saisisse le comité des chemins de fer et de la marine marchande.

J'aimerais signaler encore un ou deux points avant de terminer. D'abord, le réseau d'hôtels du National-Canadien est placé sous la direction d'un conseil d'administration des chemins de fer Nationaux du Canada et, à mon humble avis, devrait être laissé à la direction de ce conseil. Autrement, les enquêtes pleuvraient continuellement à la Chambre et je serais tenu d'enquêter sur tout transfert, rétrogradation et avancement d'un surintendant du National-Canadien. Le Parlement a décidé qu'il n'en serait pas ainsi et qu'il appartient à la direction elle-même de s'occuper de ces choses.

L'autre point, c'est que le Gouvernement a adopté depuis longtemps la ligne de conduite qui consiste à ne pas s'ingérer dans l'administration du chemin de fer. J'ai tâché de ne pas intervenir au cours des années passées, et j'espère m'en tenir à cette ligne de conduite à l'avenir. Et puis, l'employé en question est un employé du National-Canadien et relève, non pas du ministère des Transports ni du Gouvernement, mais de la direction de cette compagnie. Ce n'est pas un employé de l'État, et comme je l'ai dit plus haut, sa position n'est pas sujette à l'ingérence ou au contrôle politique. Dans

le cas qui nous occupe, pour nous en tenir aux termes mêmes de la question, il n'y a pas eu d'ingérence.

Dans sa réponse la société ferroviaire nie qu'une plainte ait été portée par le premier ministre ou en son nom, ou par aucun de ceux qui l'accompagnaient le 10 septembre dernier à Winnipeg. La même réponse a été fournie, en ce qui concerne le ministère des Transports. Les accusations portées par l'honorable député de Greenwood sont fondées sur des articles de journaux s'appuyant sur de prétendues déclarations d'employés d'hôtel qu'on ne nomme pas et d'autres personnes également anonymes que le journal en cause aurait questionnées.

Il s'agit en l'occurrence, je le répète, de ouï-dire de la pire espèce. La seule intervention politique qui s'est produite en cette affaire est celle de l'honorable député de Greenwood qui a fait de l'ancien directeur de l'hôtel Fort-Garry l'objet d'un débat parlementaire absolument inutile. Les dirigeants du National-Canadien exploitent leur réseau de transport, y compris les hôtels qui en font partie, avec compétence et dans l'intérêt du public. A cette fin, ils doivent être libres d'exercer efficacement leur autorité à l'égard de leurs employés.

M. Macdonnell (Greenwood): Puis-je répéter la question que j'ai déjà posée au ministre? Nie-t-il les faits signalés dans l'article de la *Tribune* sur lesquels j'ai fondé mes observations.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, je répète que la nouvelle parue dans la *Tribune* s'appuie sur des ouï-dire et je ne suis pas prêt à accepter des témoignages qui n'ont pas d'autre fondement.

M. Drew: Il ne nie pas le rapport.

M. Macdonnell (Greenwood): J'ignore ce que l'honorable député traite de ouï-dire, mais je signale qu'il n'a pas tenté...

Des voix: Règlement!

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): D'habitude, je ne prends la parole qu'une fois au cours du débat sur l'Adresse. Je tiens cependant à porter à l'attention de la Chambre, cet après-midi, une question qui mérite notre attention. J'ai sur mon pupitre plusieurs coupures de journaux qui nous apprennent des choses qui, pour notre époque, sont presque incroyables.

Une voix: S'agit-il de ouï-dire?

M. Gillis: J'ai ici une coupure du *Citizen* intitulé: "Émeutes à Louiseville". Un autre titre, en gros caractères, annonce: "La police de Québec fait feu; une douzaine de grévistes sont blessés". On ajoute que la police a fait usage de bombes lacrymogènes. Ce ne sont que deux exemples; j'en ai ici tout un dossier.

Si je prends la parole cet après-midi, c'est pour appeler l'attention de la Chambre en particulier sur la grève de Louiseville et sur l'attitude du gouvernement provincial du Québec en matière de relations ouvrières. Le ministre du Travail (M. Gregg), s'il était à son siège, ou son adjoint parlementaire, pourrait me répondre que les relations ouvrières dans la province de Québec relèvent du gouvernement provincial. C'est vrai mais cette grève, par certains côtés, touche au domaine fédéral. Louiseville se trouve maintenant sous l'autorité exclusive de la police puisque celle-ci en a assumé l'administration et a donné les sommations réglementaires. Les provinces, il est vrai, appliquent le Code criminel,—les sommations relèvent du Code criminel,—mais c'est le Parlement qui adopte ces lois et qui est responsable de leurs modalités d'application dans les provinces.

Pour la gouverne de l'adjoint parlementaire intéressé, j'insiste sur le fait suivant: une fois que la sommation réglementaire a été formulée et que la municipalité est placée sous l'autorité de la sûreté provinciale, comme c'est le cas de cette ville du Québec, certaines sanctions s'appliquent. Dès que la sommation a été faite et que la sûreté se charge du maintien de l'ordre dans la ville, il suffit de faire partie d'un attroupement, si petit soit-il, ou d'enfreindre quelque loi, ou de faire fi du couvre-feu imposé conformément à la loi, pour être passible d'emprisonnement à perpétuité, si la sentence maximum est imposée. Comme c'est le Parlement qui adopte de telles lois, j'estime que nous devrions nous arrêter sur ce point lorsque nous serons saisis du bill modificateur du Code criminel.

Comme dans tout conflit, deux groupes sont en présence. Il y a d'une part environ mille tisserands, employés à l'usine de la société *Associated Textiles of Canada Ltd.* Ces ouvriers du textile sont citoyens de la province de Québec et du Canada, ce sont des contribuables. Dans la majorité des cas, les salaires versés dans cette industrie, dans le Québec notamment, sont bien peu élevés.

La grève a débuté en mars dernier. On comprend sans peine qu'un différend qui dure si longtemps s'est vraiment trop prolongé. Cela rappelle ce qui s'est passé il y a quelque temps dans l'industrie de l'amiante, dans la même province, alors que la police avait utilisé les bombes lacrymogènes et les bâtons. La grève à l'usine d'amiante de la *Johns-Mansville Company* aurait dû enseigner au gouvernement de la province de Québec, peut-être aussi au syndicat, que la façon de régler les problèmes relatifs aux salaires n'est pas dans la rue, en ayant recours aux policiers

et à leurs bâtons. On n'a apparemment pas compris la leçon qu'a donnée la grève dans l'industrie de l'amiante; c'est pourquoi nous avons ces événements de Louiseville. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons, d'une part, un millier d'ouvriers du textile; ce sont des Canadiens, pères de familles, qui touchent des salaires peu élevés et ont de justes griefs. Les syndicats en cause sont les Syndicats catholiques. D'autre part, il y a l'industrie.

Examinons la situation un instant. J'en ai ici un bref résumé. Il s'agit de l'*Associated Textiles of Canada Limited*, société que possède entièrement la *United Merchants and Manufacturers Incorporated*, entreprise américaine dont le siège social est dans le Delaware (É.-U.). La société-mère est une société par actions, qui possède plusieurs établissements textiles: filatures, usines de finition, de transformation, manufactures et magasins aux États-Unis, en Argentine, au Canada et dans plusieurs autres pays. Nous ne pouvons obtenir de chiffres distincts à l'égard des bénéfices réalisés par la filiale canadienne, l'*Associated Textiles of Canada Limited*. Cependant, le 30 juin 1951, son avoir net s'établissait à $4,610,688. Les bénéfices nets de l'ensemble des sociétés, y compris la filiale canadienne et les autres filiales s'établissaient à $10,805,200 en 1950 et à $16,158,186 en 1951, soit une augmentation de 49 p. 100 sur l'année précédente. Ces renseignements sont à la page, car ils sont tirés de *Moody's Industrials*, 1952.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons un important groupe d'ouvriers d'une part et, d'autre part, cette grande société. Le différend a trait aux salaires. D'après les chiffres que j'ai indiqués ici, on peut dire que la situation financière de la société n'était pas mauvaise en 1950 et 1951. Elle a réalisé des bénéfices appréciables. En 1951 ses bénéfices ont augmenté de 49 p. 100 comparativement à 1950. Les ouvriers de cette usine ne demandent pas une majoration de salaire de 49 p. 100, mais ils seraient motivés de le faire.

Pour ce qui est du différend et de la question financière, tous les arguments favorisent les salairiés qui cherchent à régler leurs difficultés de la seule façon qui convienne à notre époque, au moyen de pourparlers amicaux. Les mesures prises dans la province à l'égard de ce différend ouvrier révèlent que la législation ouvrière et les méthodes de conciliation en vigueur dans la province de Québec retardent d'au moins trente ans, car c'est ainsi qu'on procédait dans ma propre province, il y a trente ans. Le gouvernement de ma province et l'industrie ont découvert que ce n'est pas la façon de régler les problèmes. La chose ne s'est pas répétée depuis trente ans. Les organismes de conciliation évitent cela.

Au cours de l'an dernier, le syndicat des ouvriers de l'acier de ma province a participé à des pourparlers pendant cinq mois. Leur contrat a été prorogé. On a institué plusieurs conseils d'arbitrage. On n'en est pas moins arrivé à conclure un accord convenable, ce qui montre combien la patience et l'esprit de compréhension sont indispensables, de part et d'autre, si on veut résoudre les problèmes qui se posent aux travailleurs.

Il y a longtemps que le gouvernement fédéral aurait dû songer à édicter, à l'égard des questions ouvrières une loi générale qui aurait au moins fourni le cadre dans lequel les provinces auraient pu, à leur tour, inscrire leurs propres lois habilitantes. On aurait pu, de cette manière, empêcher que ne se produisent des incidents comme ceux-là. Rien ne saurait justifier ce qui se passe en ce moment dans cette filature québecoise. Il me semble que le ministère du Travail devrait au moins procéder à une enquête sur ce qui se passe là-bas, dans l'intérêt de la paix, de l'ordre et de la saine administration. Je suis persuadé que l'adjoint parlementaire au ministre conviendra avec moi que ce qui se passe actuellement dans la province de Québec est tout à fait propre à réjouir ceux dont le rôle, à l'intérieur des syndicats, est précisément de fomenter des troubles. M. Duplessis et sa politique leur facilitent singulièrement la besogne et je suis d'avis, pour ma part, que dans l'intérêt de la paix, de l'ordre et d'une saine administration, le ministère fédéral du Travail devrait se faire un devoir de se renseigner sur ce qui se passe là-bas.

Et ce n'est pas tout. On va, au cours de l'année qui vient, codifier le Code criminel. Il faudrait en profiter pour envisager des modifications éventuelles à ces dispositions qui permettent l'intervention de la police, la lecture des dispositions du Code criminel contre les attroupements, le couvre-feu, l'occupation d'une ville avec les dispositions pénales terribles que cela comporte. Cette ville est aujourd'hui dans la situation suivante: si un petit groupe d'hommes s'assemblent, ils risquent l'arrestation; on peut les accuser de contraventions aux termes de cet article du code, et la peine maximum est l'emprisonnement à vie. Si j'en juge par l'attitude adoptée à l'égard de ce domaine particulier, à l'heure actuelle, je ne serais pas surpris si un juge du Québec prononçait cette sentence maximum.

Je me suis levé cette après-midi, parce que j'estime que les manchettes relatives à cette grève dans le Québec révèlent qu'une initiative quelconque de la part du gouvernement fédéral s'impose si l'on veut redresser cette

situation, et qu'une loi générale sur les relations ouvrières devrait être édictée afin qu'une législation fondamentale puisse empêcher le retour d'incidents de ce genre.

M. Raymond Bruneau (Prescott): Monsieur l'Orateur, avant de participer au débat, je tiens à féliciter celui qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Deslières) et celui qui l'a appuyé (M. Schneider) de la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche très difficile et de l'honneur qu'ils ont fait rejaillir sur eux-mêmes et sur les circonscriptions qu'ils représentent à la Chambre des communes.

(Texte)

Je tiens à dire à l'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Deslières) que l'éloquent exposé qu'il a présenté et les précieux renseignements qu'il nous a donnés sur la circonscription électorale qu'il représente ici ont suscité une vive admiration chez ses collègues.

(Traduction)

Le député de Waterloo-Nord (M. Schneider) s'impose tout autant à notre attention par le discours très intéressant qu'il a prononcé. Ses commettants n'auront pas à regretter de l'avoir choisi pour les représenter.

Aux députés de Coast-Capilano (M. Sinclair) et de Vancouver-Centre (M. Campney), mes plus sincères félicitations à l'occasion de leur récente accession au cabinet.

Je tiens à mentionner également la participation du premier ministre (M. St-Laurent) et du ministre des Finances (M. Abbott) à la conférence qui vient de se tenir en Grande-Bretagne. Le rôle remarquable qu'ils y ont joué, les propositions très utiles qu'ils ont formulées, la façon dont ils se sont occupé de problèmes difficiles leur ont acquis toute notre admiration.

Le brillant exposé qu'il a fait à la Chambre, voici quelques jours, son élection à la présidence du Conseil des Nations Unies, la façon compétente dont il traite les questions les plus délicates, sa tenue parfaite à la table du Conseil, mettent le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) en vedette et motivent bien l'estime que nous avons tous pour lui.

Dans un univers déjà déchiré par des idéologies fallacieuses, d'où a déjà été chassée la paix de l'âme et de l'esprit, où manquent l'harmonie, la bonne volonté, et la compréhension et où règnent les guerres froides, espérons du moins que la bonne volonté persévérante des représentants des démocraties, aboutira à une solution de la guerre coréenne. La bataille fait rage avec la même fureur qu'avant les pourparlers d'armistice, qui sont entrés dans leur deuxième année,—un fait probablement sans précédent dans l'histoire. Toutefois, il semble toujours impossible d'entrevoir à l'horizon une lueur de paix ou de bonne entente. On demande à des hommes valeureux d'immenses sacrifices et nombre d'entre eux ont déjà donné leur vie afin que leurs frères puissent vivre et faire triompher dans le monde les principes de la liberté; derrière le rideau de fer, les "purges" se poursuivent et bien des pays démocratiques ont été brutalement réduits au silence par le claquement du knout russe.

Une fois de plus, notre génération se prépare à faire face à l'envahisseur. Il est vrai que son nom n'est plus le même, mais il est toujours animé d'esprit de domination, pénétré de tendances impérialistes et impatient d'imposer son joug aux pays qui tombent sous sa botte; il veut qu'ils adoptent son mode de vie, ses idéologies et sa ferme croyance dans l'évangile matérialiste; le communisme, conçu par le cerveau fumeux d'un professeur déséquilibré, Karl Marx, appliqué par Lénine et imposé à maints pays de l'univers par des méthodes impitoyables, s'accompagne de nouvelles violations des frontières de nations qui avaient, jadis, connu la liberté.

Hier, il nous a fallu combattre l'impérialisme prussien et, plus récemment, le nazisme, concept d'un peintre fou. Les pays libres du monde ont toujours formé un front uni, qui leur permet de supprimer ces affreux cauchemars qui nous ont hantés. Au lendemain d'une terrible épreuve, ces mêmes nations libres se sont réunies à San-Francisco, afin d'y préparer une charte des Nations Unies. Le Canada était parmi les nations qui ont signé les dispositions de cette charte où il était dit qu'advenant une attaque contre un des pays signataires par une autre puissance, ces nations s'engageaient à fournir de l'aide et offraient à se porter au secours de la victime.

Le 25 juin 1950, la commission des Nations Unies en Corée du Sud faisait savoir à Trygve Lie, alors secrétaire général des Nations Unies, que les troupes de la Corée du Nord avaient franchi le 38e parallèle et envahissaient le pays de l'est à l'ouest. Le Canada, en sa qualité de signataire de la Charte des Nations Unies, avait des obligations, et de même que certains autres pays, nous nous sommes trouvés en pleine activité militaire dans ce coin de l'Asie.

Notre apport sous forme de troupes et de matériel de défense a provoqué une forte saignée de notre budget national. Discuter les diverses prévisions et conséquences du budget peut, à juste titre, être considéré comme une enquête générale sur l'économie

nationale et une étude de l'état dans lequel se trouve le pays. Les discours qu'ont prononcés jusqu'ici, les députés membres de l'opposition, révèlent le dessein précis de se livrer à une attaque concertée sur le plan fiscal. Dans certains cas, les critiques ont été remarquables en ce qu'elles n'apportaient aucune proposition d'ordre pratique et tout froid observateur aurait été porté à penser que la critique visait à amener la destruction du régime fiscal plutôt qu'à en assurer la base.

Le Parlement, qui est composé de représentants de tous les partis, des tenants du Gouvernement et des membres de l'opposition, est censé être le miroir de la nation. Or, on peut fort bien se demander, à ce stade-ci, quelle partie importante de la nation exprime son opinion par les critiques entendues jusqu'ici. On a avancé certaines propositions à l'égard des impôts élevés ou de certaines mesures fiscales qu'il faudrait mettre de côté, ainsi qu'à l'égard du programme fiscal qu'il faudrait appliquer, afin d'obtenir les revenus nécessaires à l'administration des affaires du pays.

Le régime fiscal du pays est, pour le moins, délicat. Il doit être conçu de façon à assurer l'équilibre qui convient entre l'économie nationale et l'économie des dix provinces qui composent le pays. Aucun gouvernement, ni fédéral, ni provincial, n'affectionne l'accroissement des impôts; mais le moment vient où un état de crise nationale ou un état voisin ne laisse au gouvernement aucune autre solution.

L'intérêt du pays impose parfois au Gouvernement des obligations extraordinaires, comme le prélèvement d'impôts en vue de s'assurer les revenus nécessaires afin d'acheter des armes meurtrières et de livrer la guerre contre les forces dont le seul but est de détruire notre civilisation et tout ce qui touche le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La mesure que le Gouvernement a prise au nom des Canadiens n'est inspirée que par un seul désir: la détermination de prévenir des événements comme le viol de la Corée et l'asservissement plus poussé des peuples libres du monde.

Une nation n'est pas plus forte que ne l'est l'ensemble de ses forces individuelles. En cette période de crise, les gens qui habitent les 262 circonscriptions constituant le Dominion doivent conjuguer leurs efforts afin d'aider autant que possible le Gouvernement à atteindre son principal but, qui consiste à raffermir le pays au-dedans et à aider les nations amies et encore libres à affronter la menace de l'ennemi commun.

[M. Bruneau.]

Il est vrai que tous les députés accueilleraient avec plaisir une réduction considérable des impôts, mais aucun ne le voudrait si le régime de gouvernement démocratique en était le prix.

Un homme d'une remarquable sagacité a énoncé, avec une précision qui ne s'est jamais démentie, un axiome sur l'art de gouverner. L'éminent législateur Junius a dit: "La vigilance éternelle est le prix de la liberté" et, comme sir Wilfrid Laurier, j'ajouterai que: "La formule du gouvernement par cabinet se prête admirablement à l'exercice de cette vigilance nécessaire: d'un côté de la Chambre, ceux qui gouvernent; de l'autre, ceux qui surveillent". En tout cas, je suis certain que nos législateurs, en songeant que leur premier souci est la sécurité de notre pays, le bien-être de nos combattants et le bien-être de la population en général, allégeront le fardeau des impôts dès que la chose sera possible. Des millions de dollars ont servi à instituer des mesures de sécurité sociale comme les allocations familiales, l'assurance-chômage, la pension de vieillesse, les allocations aux anciens combattants, les allocations aux invalides dans certaines provinces. Espérons que nous pourrons aussi, bientôt, établir un programme d'assurance-santé dont profitera toute la population du pays. Le Gouvernement actuel accomplirait une réussite merveilleuse en instaurant un programme semblable, en collaboration étroite avec les provinces.

Notre programme de défense à lui seul a absorbé de considérables montants de notre budget national. Personne ici ne demandera d'importantes réductions d'impôts si nous devons y sacrifier nos préparatifs de défense. La circonscription que je représente a la chance de pouvoir contribuer dans une mesure appréciable à cet effort national. Au cours de la seconde Grande Guerre, la circonscription dont je suis le représentant a eu l'avantage d'avoir sur son territoire, dont la topographie est idéale aux fins de l'aviation, deux aéroports dont l'un était à Pendleton et l'autre à Saint-Eugène.

Ces deux champs d'aviation qui ont joué un si grand rôle dans l'organisation et la réalisation complète d'un plan d'entraînement aérien du Commonwealth parfaitement réussi sont presque inutilisés depuis 1945 ou 1946. Il suffirait de dépenses modérées pour les remettre en état et les rendre utilisables. A Hawkesbury, il existe un aéro-club depuis plusieurs années déjà. Il est exploité avec succès, en dépit de nombreux obstacles dont la pénurie financière, grâce à l'enthousiasme inlassable de ses membres. La formation préliminaire des pilotes, placés sous la direction d'aéro-clubs comme celui des environs d'Hawkesbury, se rattache directement au

vaste programme de la défense nationale. Les connaissances théoriques et pratiques que ces groupes acquièrent en matière de vol constituent une première phase importante de tout programme national de formation aérienne. Si l'on songe à ce qu'il en coûte, en tout, pour former un pilote, le budget national se trouve donc soulagé d'une partie des obligations financières qu'entraîne le cours complet de formation aérienne.

J'aimerais souligner un autre facteur qui se rattache étroitement au programme national de défense. Je veux parler de la décentralisation de l'industrie, décentralisation que des raisons d'ordre économique et stratégique rendent de plus en plus nécessaire. La décentralisation remédie à la congestion des transports dans les régions à population dense et facilite la prompte circulation tant en temps de paix qu'en temps de guerre. Les nouvelles méthodes de guerre fondée sur l'emploi de la bombe atomique et de son pendant encore plus destructeur, la bombe à hydrogène, sont les raisons les plus pressantes, sans doute, qui militent en faveur de la décentralisation de l'industrie. Le comté de Prescott, situé comme il l'est entre Ottawa et Montréal, est tout indiqué pour répondre aux exigences de la décentralisation. On peut y fournir l'énergie motrice à n'importe quel genre d'industrie ou à peu près, le comté est bien doté en ce qui a trait aux moyens de transport, par rail ou par route. Un autre sujet d'importance primordiale est la pleine mise en valeur des ressources agricoles du Canada. La circonscription est des plus favorisée en ce qu'il existe un assez heureux équilibre entre son agriculture et son industrie. Nous sommes tous parfaitement au courant du rôle remarquable qu'a joué l'agriculture canadienne dans l'heureuse poursuite de deux guerres mondiales.

Compte tenu de sa population agricole, le comté de Prescott vient au premier rang pour la production du fromage dans le Commonwealth britannique, avec un rendement annuel de plus de 5,872,198 livres de fromage qui sortent de ses 43 fromageries et représentent une valeur d'au moins $2,024,521. Ma circonscription compte sur la fabrication de cette denrée pour s'assurer un revenu qui joue un rôle très important dans son économie; c'est pourquoi je prie instamment le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) de veiller avec toute la diligence possible au maintien du prix de soutien à un niveau d'au moins 30c. à 32c. pour le fromage Cheddar. J'espère que nous ne verrons pas au printemps une chute des prix du fromage comparable à celle qu'ont dû subir le printemps dernier les agriculteurs de ma circonscription. Nos agriculteurs s'inquiètent également des prix du bœuf et du porc.

La Chambre sera saisie de projets de modifications à la loi nationale sur l'habitation. Partout au pays, les Canadiens ont un pressant besoin d'habitations à bon marché car les petits salariés sont incapables de payer un loyer élevé pour un logis insuffisant. Dans la période d'agitation et d'incertitude que traverse le monde, un des plus grands éléments de stabilité serait la possession, par les citoyens canadiens, de leur propre habitation, un état de choses où nos gens n'auraient plus à vivre dans des maisons louées où ils ne sont que des touristes liés par un bail de deux ans et d'où ils peuvent être expulsés à l'expiration de leur bail.

Nous venons de terminer un deuxième conflit mondial après lequel beaucoup de jeunes couples ont tenté de s'établir pendant que régnait la prospérité. Beaucoup de jeunes gens ont l'avantage de gagner de bons salaires et ils ont décidé de s'acheter une maison mais, après un certain temps, ils peuvent constater que ce placement dépasse leurs ressources. La force d'un pays dépend dans une large mesure de la sécurité de ses habitants. Les propriétaires d'habitations sont un puissant élément d'actif pour tout gouvernement parce qu'ils jouissent d'une forme de sécurité à la préservation de laquelle ils sont prêts à consentir de grands sacrifices. En outre, un programme national du logement serait avantageux non seulement pour les particuliers, mais pour l'ensemble de la nation puisqu'il serait une des armes les plus efficaces dans la lutte contre le communisme.

Nous voulons tous voir de nouvelles habitations s'élever partout au Canada et j'espère qu'on trouvera des méthodes propres à mettre les propriétaires éventuels en mesure de construire de nouvelles maisons. Mais il faudra nous assurer que le paiement initial, que tout futur propriétaire doit verser, n'est pas trop élevé pour le salarié moyen.

Le Canada va de l'avant vers l'aménagement de la voie navigable du Saint-Laurent. Ces travaux amélioreront immensément les communications par eau entre la tête des Grands lacs et l'océan, le transport par eau prenant ainsi un immense essor et l'agriculture, tout comme l'industrie, devenant plus forte, tant dans l'Est que dans l'Ouest du pays. En outre, j'estime que, du point de vue militaire, du point de vue stratégique, la nouvelle voie nous vaudra bientôt de très grands avantages.

J'ai l'honneur de représenter ici des citoyens de nationalités et de religions différentes qui vivent dans l'harmonie et la bonne entente. Il n'y a ni friction ni conflit entre les

divers éléments de cette population. Au contraire, les relations sont les plus cordiales et les plus empreintes de sympathie. Nous nous comprenons mutuellement et, dans nos relations pleines de courtoisie, nous ne prenons pas la peine de nous demander si notre interlocuteur est irlandais, écossais, anglais ou français. Nous nous considérons simplement comme des Canadiens qui partagent les mêmes intérêts, les mêmes aspirations et le même amour de la patrie.

Combien ces liens, ces attaches qui cimentent l'harmonie et l'unité seraient resserrés si tous nous possédions le même symbole, un drapeau vraiment canadien qui nous servirait d'inspiration, qui nous rallierait, que nous respecterions et aimerions, un drapeau pour lequel nous irions au combat et même à la mort! Notre pays est l'un des plus importants du monde et je crois sincèrement que nous, les législateurs, nous devons de donner à la population un vrai symbole du canadianisme. Nos gars se battent et meurent en Corée mais c'est pour l'humanité et c'est sous le drapeau des Nations Unies. C'est assez idéaliste, mais ne croiraient-ils pas qu'ils combattent pour une cause qui leur est encore plus chère s'ils pouvaient voir leur propre drapeau national flotter aux côtés de celui des Nations Unies? J'espère sincèrement qu'avant bien longtemps une mesure sera présentée à la Chambre en vue de doter la population d'un drapeau canadien qu'elle pourrait considérer et aimer comme étant le sien.

Comme je l'ai déjà signalé, le Canada est maintenant considéré comme une des grandes nations du monde. J'estime qu'il serait utile d'avoir nos représentants dans la ville des sept collines, où la plupart des pays ont leurs ambassadeurs, qui peuvent échanger des vues et fournir à leurs gouvernements des renseignements nécessaires à l'administration de leurs propres affaires dans le domaine des relations internationales.

A la suite de la présentation du rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada, nous devrions nous efforcer d'assurer à nos jeunes de véritables occasions de démontrer leur valeur et de mettre leurs talents à profit. En ce moment, bon nombre d'entre eux en sont empêchés par le manque d'argent. Je suis d'avis qu'on devrait créer une sorte de ministère de la jeunesse, qui n'empiéterait aucunement sur les prérogatives des provinces, mais constituerait une espèce d'école d'orientation professionnelle pour nos jeunes; il les guiderait, sur le plan national, dans les domaines des arts libéraux, des sciences et dans les diverses sphères de connaissances, ainsi que l'agriculture. Nous pourrions ainsi inculquer une meilleure formation spécialisée à nos propres citoyens, au lieu d'importer de la main-d'œuvre spécialisée. Cette division, qui serait placée sous l'autorité d'une commission fédérale, fonctionnerait de telle sorte que les jeunes pourraient fréquenter les écoles, les universités, les centres de formation industrielle et d'expérimentation de leur choix, dans leur propre région, dans la langue qui leur est la plus familière et dans le milieu qui conviendrait le plus à l'épanouissement de leurs talents particuliers.

En terminant, monsieur l'Orateur, je dirai qu'il est très réconfortant pour nous, législateurs à la Chambre des communes, de pouvoir librement y discuter un programme législatif préparé en vue de parfaire la sécurité, la prospérité et le bien-être de la population qui nous a confié un mandat et, à cet égard, de collaborer aussi à procurer la liberté d'expression et la liberté en général à d'autres peuples qui vivent dans des pays où n'existe plus la démocratie.

M. O. C. Nowlan (Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, participant au débat plusieurs semaines après son début, il est peut-être un peu oiseux de féliciter les motionnaires de la façon dont ils ont inauguré la discussion. Mais il n'est pas un d'entre nous qui, pour peu qu'il ait eu la responsabilité, le grand honneur de proposer l'adoption d'une Adresse, ou d'appuyer une proposition de ce genre, ici ou dans une autre assemblée, qui ne se rende compte du caractère de gravité et de difficulté de la tâche qui incombe à un nouveau député en une occasion comme celle-là. Il est certain que nous pouvons féliciter l'un et l'autre de ces deux messieurs de l'excellence de leurs discours.

Bien entendu, je n'ai pas l'intention de poursuivre mes propos dans le même sens que l'honorable député de Prescott (M. Bruneau) qui vient de reprendre son siège. Il est une question, toutefois, qu'il a effleurée indirectement et à laquelle j'entends revenir dans un instant.

Avant de poursuivre, je voudrais, à l'instar d'un grand nombre de mes collègues, féliciter les deux nouveaux ministres qui, depuis la dernière session, ont pris place sur les banquettes ministérielles. Quoi que nous puissions penser de leur doctrine politique, nous savons quels sont leurs mérites personnels. Nous savons quel hommage on leur a fait en les nommant à ces postes et leur souhaitons du succès dans leur carrière personnelle. Nous savons que leurs qualités propres les rendent particulièrement aptes à orner les banquettes de l'opposition, à condition toutefois qu'ils

survivent aux prochaines élections. Dans cet endroit, ils continueront certainement à aller de progrès en progrès.

Des voix: Très bien!

M. Nowlan: La journée actuelle présente peut-être un caractère tout à fait exceptionnel. En effet, on pourra trouver dans le hansard, dans le discours du premier ministre (M. St-Laurent), la proclamation dont il a ce matin donné lecture. Cette proclamation, document d'intérêt historique, nous apprend le nouveau titre de Sa Majesté, adopté en guise de préliminaire au couronnement. Je sais que son discours d'aujourd'hui avec les déclarations particulières qu'on y trouve aura, désormais, une grande portée historique. On pourra voir par là l'évolution dans le temps de la Chambre et du Commonwealth. D'autres l'ont dit avant moi, mais je m'en voudrais de ne pas faire observer, en passant, combien nous sommes tous remués et heureux à l'idée du couronnement qui aura lieu bientôt. Ceux d'entre nous qui ont l'honneur de siéger à la Chambre sommes heureux d'avoir ainsi l'occasion d'être ici au cours de l'année qui précède immédiatement le couronnement.

L'autre soir, le député junior d'Halifax (M. Balcom) a prononcé un discours auquel, je pense, il convient d'attacher une importance particulière. Ces propos avaient pour moi, un sens spécial, certaines des questions que j'entendais aborder ce soir y étant déjà suffisamment traitées. Je ne dirai donc qu'un mot ou deux des points soulevés par lui.

Il a parlé, notamment, du problème auquel font face les universités du pays, surtout celles de la Nouvelle-Écosse, ainsi que des subventions qui leur sont versées. Je ne reviendrai pas sur les points qu'il a étudiés par le détail, mais me contenterai de signaler qu'on trouve à la page 684 du hansard la moyenne des subventions que touchent les diverses universités dans chaque province du pays. Ce sont les universités de la Nouvelle-Écosse qui sont les moins bien partagées: elles touchent seulement $92.45 par étudiant, alors que les subventions atteignent jusqu'à $483.16. Ce dernier chiffre est peut-être un peu extraordinaire, puisqu'il s'applique à Terre-Neuve, province où les universités sont peu nombreuses. Il n'en reste pas moins que l'écart est considérable entre les montants versés aux diverses universités dans chacune de nos provinces. Qui plus est, on constate un écart sensible entre les montants versés aux diverses universités au sein d'une même province. Le député d'Halifax a raison quand il demande qu'on se penche sur le problème, non pas en fonction d'un versement de 50c. par étudiant, mais en tenant compte du nombre des étudiants dans chaque province.

En Nouvelle-Écosse, nous faisons face à un problème spécial. Il tient à ce que l'Université Dalhousie, située à Halifax, et ses écoles professionnelles,—facultés de médecine, de pharmacie, d'art dentaire et je puis ajouter, sans qu'on m'accuse de vantardise, la faculté de droit, qui est certes éminente,—desservent les provinces Maritimes et même des régions en dehors des Maritimes. Nous avons donc des étudiants de l'Ontario, des provinces de l'Ouest et des autres provinces canadiennes, qui suivent les cours de cette école de droit. Ce flot d'étudiants qui fréquentent les écoles professionnelles de Dalhousie détermine la part de cette dernière dans la subvention par tête accordée à notre province et, en conséquence, les autres universités de la province n'obtiennent que des subventions fort inférieures. Ces diverses écoles, qui offrent des cours aux étudiants non diplômés et enseignent les humanités, les arts et les sciences, ne touchent que $50 par étudiant. Ces universités remplissent un rôle fort utile et sans vouloir, une fois de plus, nous vanter, nous pouvons affirmer qu'elles contribuent, de fait, à la culture du Canada. Un des avantages dont nous profitons aujourd'hui est le suivant: au lieu d'aller gagner leur vie aux États-Unis, nos diplômés se rendent en Ontario, dans le Québec, en Alberta et en Colombie-Britannique, où ils contribuent à l'exploitation des ressources naturelles de ces provinces. Il suffit de nommer Borden de la *Brazilian Traction* ou Godsoe de la *British American,* ou encore Perry, des *Consolidated Mining and Smelting,* pour concevoir dans une certaine mesure l'ampleur de l'apport de ces modestes universités à la mise en valeur des richesses de nos autres provinces.

Sans trop insister là-dessus, je puis affirmer que c'est une question qui a causé au ministre des Finances (M. Abbott) une certaine inquiétude. J'en ai discuté avec lui et je ne crois pas que l'accord auquel on est parvenu lui paraisse entièrement satisfaisant.

J'affirme, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas convenable, que ce n'est pas juste, et qu'il y aurait lieu de prendre des mesures à cet égard. Les professeurs qui fournissent des efforts considérables dans les collèges, qui y enseignent, rendent un véritable service à la nation, mais par suite de circonstances d'ordre économique, ils vivent sur des traitements qui ne répondent nullement à ceux que l'on verse ailleurs au Canada, ni aux services qu'ils rendent. J'insiste auprès du Gouvernement, afin qu'il prenne des mesures pour que la question des subventions

accordées aux universités fasse l'objet d'une nouvelle étude; il serait peut-être possible de créer un groupement pour les Maritimes. Somme toute, l'Université de Dalhousie dessert l'ensemble des provinces Maritimes et l'on pourrait ainsi obtenir une répartition plus équitable qu'aujourd'hui, où il existe des divisions, des compartiments étanches, entre les provinces.

Personne n'affirme que le Gouvernement est préposé à l'instruction au Canada; mais il a accepté une tâche à l'égard des universités, en conformité des vœux exprimés dans le rapport Massey. Le Gouvernement a fourni un travail remarquable en aidant les universités.

M. McIlraith: Je me demande si le député me permettra de poser une question? Ce qu'il dit au sujet des subventions aux universités m'intéresse. Dois-je comprendre qu'il propose de modifier la base de la subvention accordée à Dalhousie, de façon à grouper d'abord les province Maritimes, puis à répartir ensuite le montant en question?

M. Nowlan: Sauf erreur, on établit la subvention en prenant pour base 50c. par habitant de la province. La Nouvelle-Écosse ayant une population de 750,000 ou 800,000 habitants reçoit 50c. par personne. Étant donné que les écoles professionnelles desservent une région plus vaste, des étudiants venant du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Édouard et d'autres provinces du pays, ces écoles sont de fait maintenus au détriment du montant que nous recevons en Nouvelle-Écosse d'après le chiffre de la population.

M. McIlraith: Quel remède a-t-on proposé? Voudrait-on calculer d'après l'ensemble de la population des provinces Maritimes?

M. Nowlan: Je répète que ce serait une amélioration. La situation est la même en ce qui a trait à Acadia, Saint-François-Xavier et Mount-Allison. Elles desservent les provinces Maritimes, peut-être à un moindre degré que les écoles professionnelles. Je crois vraiment qu'il serait utile d'élargir la base en ce qui concerne les provinces Maritimes prises comme unité. J'estime que nous devrions aller plus loin et songer à accorder une aide directe par étudiant, comme le Gouvernement l'a fait pendant la guerre de façon remarquable dans le cas du rétablissement des anciens combattants. Le Gouvernement a versé un certain montant à chaque université à l'égard de chaque étudiant qui suivait les cours. Je ne cherche pas à fournir une solution concrète au problème, monsieur l'Orateur. Je comprends parfaitement la question de mon honorable ami; mais j'affirme que tel est le problème qui se pose à nous et qu'il faut résoudre, si l'on veut que les universités de l'Est fonctionnent convenablement.

L'utilisation des ports des provinces Maritimes, surtout celui d'Halifax, est une autre question que le représentant d'Halifax (M. Balcom) a traitée et dont j'avais l'intention de parler assez longuement; mais je ne m'étendrai pas beaucoup sur ce sujet. Le journal m'a appris, l'autre jour, que le ministre des Ressources et du Développement économique (M. Winters), le ministre représentant la Nouvelle-Écosse, a pris la parole à Halifax,—je ne me rappelle plus si c'est devant un *board of trade* ou devant un autre groupement,—et qu'il a traité cette question assez longuement. Vendredi soir, le député d'Halifax a consigné au hansard des chiffres alarmants indiquant qu'il y avait eu diminution considérable des exportations de produits canadiens expédiés des ports de l'Est du Canada et une augmentation énorme des exportations de ces produits expédiés des ports des États-Unis. Je ne consignerai pas de nouveau ces chiffres au hansard, ni ne lasserai la Chambre en les répétant. Les honorables députés les trouveront dans le discours et ces données accusent une tendance marquée. Malheureusement, il s'est produit un changement au cours des trois dernières années.

Lorsque le ministre a parlé l'autre soir, il a, je crois, demandé ce qu'on pouvait faire à ce sujet. J'ai deux mesures à proposer. Tout d'abord, il y a ces foires et ces expéditions de diverses sortes, comme celles qui ont été tenues à Toronto. Nous savons que des commerçants, des fabricants, et des hommes d'affaires viennent, non seulement du Canada, mais de tous les pays du monde assister à ces expositions industrielles. Des personnes qui connaissent bien la situation, car je ne suis moi-même aucunement au courant de ces questions, m'apprennent qu'à toutes ces expositions industrielles on trouve des fonctionnaires des relations extérieures qui représentent la commission du port de New-York, de Boston, de Baltimore et de toutes les grandes villes de l'est des États-Unis. Ces fonctionnaires semblent occuper des appartements géants et leur compte de dépenses semblent n'avoir pas de limites. Je ne dis pas que les grands appartements ou les comptes de dépenses de ces messieurs aient la moindre répercussion sur le volume de leurs affaires, mais il reste que ces ports semblent considérer cette pratique comme un bon placement. Je me demande combien de fonctionnaires des relations extérieures, de représentants de nos

ports assistent à des foires ou à des expositions industrielles de ce genre. On me dit qu'il n'y en a pas, bien qu'évidemment il y ait les représentants officiels du ministère des Transports et des autorités des ports.

Toutefois, il faut une campagne de réclame plus vigoureuse, ce qui dans une certaine mesure pourrait se faire en veillant à ce que nos ports soient plus justement représentés à toutes les expositions et à toutes les réunions d'hommes d'affaires. Dans un document déposé l'autre jour, j'ai constaté que notre armée en Europe occidentale, qui est en somme une brigade, compte quatre officiers chargés des relations extérieures. Si nous disposons de quatre officiers des relations extérieures pour une brigade, je prétends qu'une personne au moins devrait être chargée des relations extérieures en ce qui concerne nos ports canadiens et notamment nos ports de l'Est.

L'honorable représentant d'Halifax a de nouveau déclaré que de nombreuses industries bénéficiaient de la ligne de conduite nationale. Il a cité l'industrie de l'automobile et il a dit que puisqu'elle bénéficiait de la ligne de conduite adoptée par le gouvernement,—voilà au moins ce qu'on en pouvait conclure, car je ne reprends pas exactement ses paroles mais j'estime que je conclus justement de sa déclaration,—celui-ci avait le devoir de veiller à ce que cette industrie et d'autres qui bénéficient ainsi de sa ligne de conduite s'acquittent de leurs responsabilités envers la nation. En conséquence, l'industrie automobile devrait utiliser les ports canadiens pour l'expédition de ses produits. Je crois qu'il y a là matière à discussion.

De toute façon, de nos jours les affaires et le Gouvernement sont si étroitement unis en matière d'impôts, de priorités, d'allocations et de douzaines d'autres manières directes et indirectes que le Gouvernement pourrait facilement presser l'industrie, la conseiller et l'encourager à utiliser les ports du Canada pour ses exportations. La chose s'impose certes d'autant plus que le pays a besoin de ces ports qui jouent en temps de guerre un rôle national. La nation ne saurait exister sans eux. Il semble que quelque chose va foncièrement mal lorsque, tout en faisant grand état de l'accroissement du produit national brut, on est forcé de constater que la part de ce produit qui passe par ces ports canadiens va sans cesse diminuant au lieu d'augmenter.

J'ai assisté un jour à la représentation d'un film commandité par le ministre des Finances. Il l'a sûrement regretté, lui qui venait de la Nouvelle-Écosse. J'assistais dans une salle de cinéma à l'inauguration d'une nouvelle campagne d'obligations sous les auspices du ministre. La société qu'on avait chargée de préparer le film montrait le Canada s'étendant du Pacifique jusqu'au fleuve Saint-Laurent et s'arrêtant là. Je suis sûr que la chose fut plutôt embarrassante pour le ministre. J'ai vu l'autre soir un autre film puissant préparé pour la série *March of Time*. J'en ai vu l'avant-première qui est très prometteuse pour les Canadiens. La seule mention qui y est faite des ports et la seule scène qui s'y rapporte nous montre un groupe d'immigrants traversant les hangars d'Halifax. On dit qu'ils s'en vont participer aux possibilités qui les attendaient au Canada. C'est là une attitude que les gens de l'Est ne prisent guère. Je crois qu'il est temps d'en tenir compte.

Pour ce qui est du problème des transports, monsieur l'Orateur, je n'aborderai qu'un sujet d'intérêt régional. Je répète ce que j'ai dit maintes fois à la Chambre: un des problèmes qui se posent dans l'Est et qui méritent notre attention est celui de faire pénétrer le Pacifique-Canadien en Nouvelle-Écosse en prolongeant la ligne de Saint-Jean à Digby et de là, à travers la vallée, jusqu'à Halifax.

Autrefois, le principe dont s'inspirait notre programme national exigeait que nous n'ayons accès aux marchés du Canada central que par une route longue et tortueuse qui contournait la baie des Chaleurs, suivait la vallée de la Matapédia et, enfin, remontait le Saint-Laurent. A cette époque, il fallait nous tenir aussi éloignés que possible de la frontière américaine parce qu'on supposait qu'un jour ou l'autre les États-Unis envahiraient le Haut-Canada et que les Néo-Écossais seraient appeler à se porter au secours des autres provinces.

Aujourd'hui, notre intérêt exige une étroite collaboration avec les États-Unis. Il y a là des marchés auxquels nous avons accès. Il nous faut cependant suivre cette route longue et tortueuse et expédier nos cargaisons par le transbordeur, à raison de moins d'un char à la fois, quittes à les recharger ensuite. Des travaux d'aménagement semblent nécessaires tant à Saint-Jean qu'à Digby et j'espère qu'avant longtemps on verra à mettre les choses au point.

On me rappelle ce que disait il y a quelques instants le député de Prescott (M. Bruneau) au sujet d'un drapeau national. Je ne m'aventurerai pas sur ce terrain pour le moment. Cependant, puisque le ministre des Travaux publics (M. Fournier) est présent et puisque c'est de son ministère que relève l'administration de l'immeuble du parlement, je m'arrête à une question à laquelle j'attache une très grande importance. Vers la mi-juillet cette année, je suis revenu à

Ottawa, dans les immeubles du parlement, centre et capitale du Canada. Les touristes, tant Américains que Canadiens, y fourmillaient comme on dit; il y en avait des milliers. Les membres de la Gendarmerie, en tuniques rouges, se promenaient devant le Parlement. Il y en avait même un, en tunique rouge lui aussi, qui était monté sur un cheval, sans doute pour donner au paysage un air plus canadien. Jetant un coup d'œil sur la gracieuse tour surmontée d'un mât qui s'élance vers le ciel, comme un doigt noueux, je n'y ai pas vu de drapeau.

C'est une honte, à mon avis, que dans la capitale du Canada, pleine de touristes,—Américains ou Canadiens, peu importe,—le seul drapeau qu'ils puissent découvrir du Parlement lorsqu'ils viennent le visiter, soit le drapeau de Norvège qui flotte au dessus du consulat norvégien, rue Sparks. Sans doute, la question d'un drapeau national est-elle difficile à résoudre. Je conviens qu'il faudrait s'entendre une bonne fois là-dessus. Je n'ignore pas les difficultés qui peuvent retarder la solution du problème. Mais, enfin, un drapeau qu'on juge actuellement digne de flotter au dessus du Parlement pour apprendre aux citoyens d'Ottawa, la présence de leurs députés,—ou pour leur faire peur,—qu'on arbore tous les jours de la session, qu'on met en berne chaque fois que meurt l'un d'entre nous ou un membre de l'autre endroit, devrait flotter tous les jours de l'année. Sans doute, pour favoriser l'instinct national, faudrait-il se mettre d'accord sur un drapeau national. Mais le représentant de Prescott (M. Bruneau), et les autres députés me permettront de leur dire que tout vaut mieux que ce mat nu qui se dresse là-haut, au vu et au su de tout le monde, tous les jours que la Chambre ne siège pas.

Il y a un instant je parlais du ministre des Pêcheries (M. Sinclair), mais je m'aperçois qu'il a quitté la Chambre. Il y avait certaines choses que je voulais dire au sujet de son ministère. Je n'ai pas l'intention de m'attarder longuement sur ce sujet maintenant, car d'après le *Feuilleton* et les renseignements des journaux sur ce qui se passe ailleurs, j'apprends qu'avant très longtemps nous aurons une mesure législative visant le problème des pêcheries au Canada, et notamment peut-être, celui qui se pose sur le littoral est. Je crois qu'il serait souhaitable, monsieur l'Orateur, que le nouveau ministre accordât une attention spéciale à ce problème. Son prédécesseur a travaillé ardemment et il a sans doute apporté une contribution notable au ministère qu'il dirigeait. Le nouveau ministre, avec de l'imagination et de l'énergie, pourra peut-être faire encore mieux.

[M. Nowlan.]

Un des problèmes auxquels nous devrons faire face avant la fin de la session est, à mon avis, celui qui a trait aux eaux côtières. Je crois que la question fait actuellement l'objet d'un débat ailleurs qu'ici. J'ai entendu dire qu'un comité inter-ministériel avait déjà été chargé de s'occuper de la question et qu'il s'en occupe présentement. J'espère que ce comité s'en occupe sérieusement. J'espère que le président demeure ici à Ottawa et qu'il y consacre quelque temps. J'estime que le Canada devrait être à l'avant-garde pour ce qui est de cette question des eaux côtières. Comme nous le savons tous, la conception de ce problème a changé du tout au tout. La conception européenne a évolué également. Avec ses milliers et dizaines de milliers de milles de littoral, de promontoires, de havres et de baies, je crois que le Canada, plus que n'importe quel autre pays peut-être, devrait accorder une attention spéciale à ce problème et lorsque le temps viendra nous étudierons la question à fond.

Je veux bien faire comprendre au ministre dès maintenant, ou du moins quand il lira le hansard, que la baie de Fundy pose un problème bien réel, problème qui revêt un intérêt historique et qu'il est possible de résoudre à l'heure actuelle. S'il remonte dans l'histoire, il constatera, je crois, que, lors des conversations Rush-Bagot ou dans la convention, les Anglais qui étaient alors chargés des pourparlers du Canada soulignèrent que la baie de Fundy faisait partie des eaux territoriales. Les Américains répondirent qu'il ne s'agissait pas d'eaux territoriales, mais de haute mer. On n'en vint pas à un accord, mais on différa à l'amiable et la question en resta là. Maintenant qu'on doit revoir cette question, je crois qu'il faudrait prendre des mesures concrètes dans un avenir rapproché.

On me permettra une brève digression. Il s'agit d'une affirmation qu'a faite le ministre des Pêcheries vendredi après-midi et qui n'a pas laissé de m'intriguer. Le ministre est un orateur qui ne manque jamais d'entousiasme, qui aime à se battre contre des moulins à vent et à prononcer des discours politiques qui sont parfois étincelants et spirituels mais peut-être non rigoureusement exacts. Nous en avons eu un remarquable exemple vendredi après-midi lorsque, à propos de certaines observations du député de Kamloops (M. Fulton), mon compagnon de pupitre, il a déploré les principes commerciaux torys appliqués par M. Bennett à l'époque de la crise. Il a dit, comme en fait foi la page 663 du hansard: "Voyez ce que nous autres libéraux avons obtenu, grâce à notre

superbe politique commerciale et comparez-là au malheureux et stupide programme tory de répression, de Bennett."

Une voix: Bravo!

M. Nowlan: Mon collègue dit: "Bravo". Mais qu'il me laisser finir, et nous verrons bien s'il aplaudira encore. Il a évoqué les chiffres cités ici, à la page 663 du hansard. Il a affirmé qu'alors que sous le tory Bennett, les échanges commerciaux du Canada n'atteignaient qu'une valeur de 1·9 milliard, ces échanges valaient aujourd'hui en dollars 8 milliards, ce qui représente une augmentation dépassant légèrement 400 p. 100 grâce à l'administration fructueuse et brillante du gouvernement actuel. Ces chiffres m'avaient quelque peu intrigué. J'ai été impressionné; en effet c'était l'une des premières choses qui m'avaient impressionné en ce qui a trait à la politique du Gouvernement. Je pensai en conséquence qu'il convenait peut-être de vérifier un peu ces chiffres. J'ai demandé qu'on me communique les chiffres publiés par le service des États-Unis tout en songeant à ce que serait probablement l'étendue de leur faillite là-bas et combien les résultats obtenus aux États-Unis se compareraient à ceux qui étaient les fruits de la brillante direction donnée au Canada par le présent gouvernement libéral. Mais j'ai découvert que chez nos voisins, pendant la même période, les échanges commerciaux avaient monté de 3·7 milliards à 25·99 milliards,—autrement dit, ils étaient 7 fois plus considérables par rapport à l'augmentation réalisée par le Canada. Est-ce une coïncidence? Je l'ignore. J'avoue que la logique de la thèse du ministre m'échappe; mais c'est bien ce qu'il a soutenu.

Si l'argument était aussi logique que bien fondé, il y aurait, à mon avis, lieu d'appliquer la comparaison; nous pourrions alors déplorer de ne pas avoir les démocrates, les torys de Bennett ou n'importe qui, à la place de ces libéraux dont la politique ne nous a pas tant rapporté. Je signalerai également au ministre ce qui est arrivé au Gouvernement qui a augmenté les échanges du pays au septuple, tandis que son gouvernement à lui n'a fait que les quadrupler. Il y a trois ou quatre semaines, la population qui s'en lassait, s'en est débarrassé. Ce n'était pas, de la part du ministre, une illustration très heureuse.

Il a également parlé des pessimistes torys sur tous les tons. Je ne crois pas révéler un secret en disant que les torys ne sont pas les seuls pessimistes, mais que certains autres près d'ici le sont beaucoup plus qu'eux. S'il veut savoir quels sont les pessimistes au Canada, je le lui dirai, je lui en désignerai, au moins, quelques-uns; je ne pourrai les nommer tous parce que je n'en aurai pas le temps. Il y a les pomiculteurs de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Écosse, les pêcheurs et les bûcherons qui ont perdu leurs débouchés anglais. Voilà quelques-uns des pessimistes. Il y a encore les fabricants de fromage, auxquels on défend de vendre leur produit aux États-Unis; les producteurs de tabac, parce que la politique fiscale insensée du Gouvernement menace de détruire complètement leur industrie. Vient ensuite l'agriculture en général. D'après les chiffres parus l'autre jour dans les colonnes de Chester Bloom et obtenus du Bureau de la statistique, les divers coûts de revient de la production agricole ont augmenté à un rythme alarmant, tandis que le prix que reçoivent les agriculteurs, ainsi que l'indique l'enquête, a diminué d'une façon non moins alarmante.

On pourrait énumérer beaucoup d'autres pessimistes au pays et il me semble qu'il ne manque pas de raison d'être pessimiste. Ces gens ne trouveront guère d'encouragement dans le rire moqueur qu'avait le ministre des Pêcheries en parlant d'eux. Je me permets de rappeler au ministre des Pêcheries qu'un M. Stevenson s'est récemment lancé dans une campagne électorale en disant qu'il ne ferait pas la lutte à Herbert Hoover; mais, avant que la campagne fût terminée, il s'est trouvé à lutter contre Herbert Hoover. Nous savons ce qui est arrivé. Je crois que lorsque mes amis d'en face s'attaquent à R. B. Bennett, du temps de la crise, ou ressuscitent d'autres discours prononcés autrefois, ils révèlent que l'indigence politique de leur parti est beaucoup plus grande qu'on ne le pense et que leur désespoir est même plus grand que ce que nous avions prévu.

Je dois dire, monsieur l'Orateur, que cette habitude de faire des discours me semble une maladie chez les nouveaux ministres de la Colombie-Britannique. Nous avons lu dans les journaux des comptes rendus de discours prononcés par des ministres représentant cette province. Je ne suis pas encore fixé sur le statut exact d'un des ministres représentant la Colombie-Britannique. Il est un peu comme Lucifer, suspendu à mi-chemin entre le ciel et l'enfer. Bien qu'il soit encore solliciteur général, il assumera la direction, du ministère de la Défense nationale ou d'une partie de ce ministère, lorsque les mesures législatives nécessaires seront adoptées. Une des fonctions du solliciteur général consiste à recommander la clémence et à exercer le droit de grâce. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles ce titulaire est affecté au ministère de la Défense nationale. Je ne veux pas lui dire que le ministère de la Défense nationale est plus suspect qu'un autre ministère du Gouvernement, qu'il est plus critiqué et que les Canadiens en général en parlent plus qu'un autre; et c'est beaucoup

dire. Si le ministre compte rétablir la confiance des Canadiens dans ce ministère, il doit éviter d'assister à des tournées politiques et d'y prononcer des discours politiques mesquins, car s'il est un dossier qui a besoin d'être amélioré, c'est bien celui du ministère de la Défense nationale.

M. Fleming: Ce travail le tiendra occupé, d'ailleurs.

M. Nowlan: Je ne sais pas très bien combien de temps il me reste. Je voudrais parler d'une question qui a été portée à mon attention l'autre jour. Un journal de Toronto, qui de façon générale a la réputation de pouvoir obtenir certains renseignements du Gouvernement, et qui ne lui est certainement pas hostile, a déclaré qu'il y aura des réductions d'impôts en juillet, de sorte que les contribuables pourront en profiter avant les élections qui seront tenues en octobre. D'après l'article, le renseignement provient de sources bien informées, quelles qu'elles soient. Ce sont de ces sources de renseignements bien informées et anonymes dont nous entendons parler par ici.

J'ai remarqué que l'article vient d'Ottawa, et est daté du 8 décembre. Cette possibilité d'une réduction d'impôts, que l'opposition a si souvent réclamée, m'a assez intrigué. Je me suis demandé si on les effectuerait de nouveau à la veille des élections. J'ai étudié d'autres cas de réduction d'impôts et d'autres évènements afin de voir ce qui s'est produit à l'occasion des quelques dernières élections et j'ai découvert que par exemple en 1945 la taxe d'accise sur les réfrigérateurs, dont le montant était de 25 p. 100, avait été abolie par un décret du conseil vingt-huit jours avant les élections. Cette taxe a été rétablie par la suite, pour être abaissée de nouveau de façon notable avant les élections de 1949. J'ai découvert aussi que la taxe de 25 p. 100 sur les appareils électriques a été abaissée par un décret du conseil 28 jours avant les élections. Après que les élections de 1945 eurent été gagnées, la taxe a été imposée de nouveau, puis rabaissée de nouveau avant les élections de 1949 et établie à 15 p. 100 dans le budget de 1951.

On pourrait continuer longtemps. On a ensuite imposé les poêles et les cameras, les eaux gazeuses. La taxe de 25 p. 100 abolie en 1949 a de nouveau été imposée en septembre 1950, portée cette fois à 30 p. 100. La taxe de 30 p. 100 sur les bonbons et les confiseries supprimée en 1949 a été imposée de nouveau en 1950. La taxe de 25 p. 100 sur les appareils de radio, ramenée à 10 p. 100 par décret du conseil juste avant les élections de 1945, a de nouveau été imposée. Voilà l'origine de l'ukase décrété par le gouvernement libéral en 1947 par la voie de la radio au Canada. Ramenée à 10 p. 100 juste avant les élections de 1949, la taxe a de nouveau été augmentée après l'élection de 1949. On pourrait continuer longtemps, monsieur l'Orateur, et citer maints et maints cas de semblables réductions de taxes et montrer la ligne de conduite qui a ainsi été créée, grâce à une réduction de taxe accordée avant les élections de 1945, suivie d'une augmentation après l'élection, d'une autre diminution avant les élections de 1949 et d'une nouvelle hausse après les élections de 1949; à l'heure actuelle, soit avant les élections de 1953, il y a de nouveau réduction qui sera indubitablement suivie d'une autre augmentation des impôts dans le prochain budget si, par malheur, le présent gouvernement revenait au pouvoir.

Nous avons beaucoup entendu parler de budget cyclique. C'est ainsi qu'on a déjà décrit le budget, mais nous savons tous que la tribune des journalistes a trouvé une expression beaucoup plus imagée: celle de budget cynique. Si le peuple canadien se voit accorder une réduction d'impôts à la veille de cette élection, on aura l'exemple le plus frappant de budget cynique que le Canada aura jamais connu.

M. Graydon: Méfiez-vous des Grecs qui apportent des cadeaux.

M. Nowlan: Ce matin le premier ministre nous a donné une idée ou un résumé de ce qui s'est passé récemment à Londres. Aucun problème concret n'a plus d'importance pour les Canadiens que celui de la convertibilité des changes et de l'accès aux marchés britanniques. Il n'y a certes pas de problème qui soit d'un intérêt plus capital pour l'Est du Canada. Lorsqu'on nous aura fourni un nouveau rapport et communiqué plus de détails, nous pourrons débattre la question, au moment du débat sur le budget, par exemple, ou en quelque autre occasion. Nous espérons qu'à la suite des efforts que le Gouvernement a déployés, à la conférence des Ministres du Commonwealth, en vue de résoudre le problème de la livre sterling, les producteurs primaires du Canada, qui dépendent du marché britannique, obtiendront des avantages concrets.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Il est d'usage, monsieur l'Orateur, que celui qui prend part à ce débat félicite d'abord les motionnaires de l'Adresse, (MM. Deslières et Schneider). Je suis très heureux de le faire, d'autant plus qu'on m'accuse souvent d'être ardent libéral, c'est du moins ce qu'on dit de moi; je suis donc d'autant plus heureux de m'acquitter de ce devoir que les deux honorables députés confirment l'opinion que

j'ai toujours exprimée à la Chambre sur la méthode efficace de gouverner aujourd'hui non seulement le pays mais le monde.

Je suis profondément convaincu de la valeur du mode de gouvernement canadien et du rôle qu'y joue la Chambre des communes. Au cours des douze ans que j'ai passés à la Chambre, les occasions qui se sont présentées d'entrer en relations avec des membres d'autres organismes gouvernementaux d'autres pays n'ont fait que raffermir mon opinion à ce sujet. L'histoire de chacun des honorables députés en cause confirme une fois de plus mon opinion.

Je désire dire un mot au sujet de l'honorable préopinant, surtout d'un des points qu'il a soulevés. Il a parlé des difficultés que certaines de nos universités éprouvent à boucler leur budget, en particulier, dans la région à laquelle il s'intéresse de plus près. C'est là sans doute un très réel problème et je suis fort heureux que l'honorable député en ait fait mention au cours du présent débat.

Le problème est à la fois embarrassant et difficile, car d'après l'histoire de notre pays il est impossible et indésirable que le gouvernement fédéral intervienne en matière d'instruction. Tout en reconnaissant ce fait, il est indubitable que les universités et d'autres maisons d'enseignement éprouvent quelque difficulté à poursuivre leur effort et qu'elles ont besoin d'autre aide.

J'ai été heureux d'entendre l'honorable député reconnaître le bon travail accompli dans l'après-guerre en ce qui concerne l'instruction de nos anciens combattants et de l'entendre mentionner les octrois fédéraux aux universités. Il aurait pu aborder un autre aspect du sujet et parler de l'aide très réelle apportée à certaines universités grâce notamment aux octrois et aux bourses du Conseil national de recherches. Ces subventions constituent une aide très concrète, du moins pour les facultés des sciences.

Je regrette que l'honorable représentant senior de Queens (M. McLure) ne soit pas présent. J'ai l'intention de dire quelques mots sur les observations qu'il a présentées vendredi dernier.

J'ai été profondément bouleversé et ennuyé par ces remarques et je suis sûr que la majorité des autres députés sont dans le même cas. Le représentant de Queens (M. McLure) est naturellement très fier de sa circonscription et de sa province,—il a raison, je crois,—et je ne puis que le féliciter de tels sentiments. Je ne doute nullement que sa circonscription soit des plus belles. Chaque député estime que sa circonscription est la meilleure et que sa province n'a pas d'égale. La province que représente le député est vraiment une magnifique province. On en est même venu à la désigner non pas par son nom, mais par l'appellation "L'Ile". On sait avec quel amour le reste du pays emploie ce terme pour désigner l'Île du Prince-Édouard.

Malheureusement, mon honorable ami a prononcé certaines paroles qu'il me faut absolument relever. Il a parlé de la mauvaise presse dont sa province a souffert à la suite de la publication d'un article dans une revue canadienne. Il a mentionné un photographe qui habite la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Au cours de ses remarques, il a cité un journal, *The Summerside Journal and the Pioneer*. Dans la première phrase de son article sur ce photographe-portraitiste, le journal dit ce qui suit:

> Cet étranger aux grands sentiments, qui, devenu Canadien, a visité Charlottetown cet été au cours de sa tournée pour le compte de la revue *Maclean's* ...

Et le reste. L'honorable député semble avoir approuvé cet extrait qu'il a cité. Voici ses propres paroles, qui figurent à la page 647 des *Débats*:

> Si la revue *Maclean's* voulait obtenir des renseignements sur l'Île du Prince-Édouard, pourquoi ne s'est-elle pas adressée à quelques-unes des personnes qui viennent dans l'Île du Prince-Édouard depuis des années, au lieu de s'adresser à un étranger,—qui est maintenant un Canadien douteux,—cherchant à faire paraître un compte rendu que la revue pourrait publier plus tard, comme elle l'a fait en ce cas.

C'est au sous-entendu de ces remarques que je voudrais m'arrêter. Il a parlé d'un citoyen canadien, qui jouit de ce statut depuis de nombreuses années, comme d'un étranger, en donnant à entendre qu'un étranger mérite moins d'estime, pour ne pas dire qu'il faut le mépriser. Ce compatriote canadien dont le député a parlé est un homme qui est venu au Canada tout jeune garçon en 1924; il venait d'un pays en proie à de grands bouleversements politiques. Sans doute serait-il venu chez nous à une époque plus rapprochée, on aurait employé le mot "réfugié". Il avait alors seize ans. Il s'installa dans la région de Sherbrooke (Qué.). En 1933, une de ces années où le commerce ne marchait pas très bien dans notre pays,—c'était l'époque, justement, où le chef du parti auquel appartient l'honorable député de Queens était premier ministre,—ce jeune homme, qui avait été naturalisé canadien dès l'expiration du délai légal exigé après son entrée chez nous, se lançait dans les affaires à Ottawa.

Au début, il était à l'emploi de quelqu'un. Puis, au bout de quelques mois seulement, le patron, qui était le plus âgé des deux, abandonna les affaires et notre jeune homme prit l'entreprise à son compte. Il l'a fait prospérer et est devenu un photographe-portrai-

tiste dont la réputation s'étend bien au delà de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Elle a gagné le pays tout entier, les États-Unis, le Royaume-Uni, bref, le monde entier. Il est peut-être l'un des meilleurs photographes-portraitistes au monde. Ce qui est certain, en tout cas, c'est qu'il est certainement parmi les plus grands.

Je ne suis pas prêt à discuter son degré précis de grandeur, mais on peut assurément affirmer que c'est un des plus grands photographes-portraitistes au monde. Je ne sais pas si on a demandé à d'autres honorables députés au cours de leurs voyages dans d'autres pays, comme on me l'a demandé à moi, si je connaissais ce photographe canadien qui a pris des clichés très fameux de personnalités bien connues dans le monde. Bien que ce photographe canadien ne soit pas très grand, du point de vue physique, c'est un homme d'une réelle envergure, et je suis sûr que les attaques dirigées contre lui et ce qu'on a dit de lui ne le touchent guère personnellement. Pour parler au sens figuré, c'est un homme aux épaules larges et il est capable d'encaisser les attaques de ce genre, et beaucoup d'autres, sans le moindre inconvénient. Mais le sens de ces attaques est d'une importance réelle, car notre pays est formé de personnes venant de pays très divers. Nos origines raciales sont très diverses. Quelque 48 p. 100 viennent des îles Britanniques. Le groupe racial qui vient en second rang se compose de personnes d'origine française, et les autres groupes ethniques viennent de quelque trente ou quarante pays, le pourcentage variant avec chacun.

Une forte proportion de notre population est venue chez nous, de propos délibéré, à titre d'immigrants. Dans la plupart des cas, ces immigrants sont venus chez nous, croyant trouver ici l'occasion de développer leurs personnalités, de gagner leur vie, et de bien lancer leurs enfants dans la vie. Ces gens ont apporté avec eux, de leurs pays d'origine, des talents particuliers et des traits culturels. Ces talents et cette culture ont largement contribué au développement du pays. Ils ont joué un grand rôle dans l'expansion que nous constatons à l'heure actuelle. Nous avons à nous féliciter, au Canada, non seulement de posséder de vastes ressources naturelles, mais encore de compter une population aux origines ethniques diverses, chaque immigrant enrichissant le pays de sa propre culture et de ses talents. Ces diverses cultures et ces divers talents se sont fusionnés pour nous donner notre nationalité canadienne, dont chacun peut, à bon droit, être fier.

Ce photographe d'Ottawa, cet "étranger", ce "Canadien douteux",—pour reprendre les termes du député de Queens,—a été choisi comme représentant d'Ontario à une cérémonie fort impressionnante qui s'est déroulée chez nous quand la nouvelle loi de la citoyenneté est entrée en vigueur, au début de 1947. Une cérémonie fort impressionnante eut lieu à cette occasion à la Cour suprême du Canada, alors que le juge en chef remit des certificats de citoyenneté à des Canadiens représentatifs. Celui qu'on a choisi dans l'Ontario à cette occasion était ce photographe qui exerce son activité dans la circonscription d'Ottawa-Ouest.

Si nous voulons continuer à mettre notre pays en valeur, nous devons recevoir des immigrants. Il faut que ces immigrants viennent chez nous en ayant le sentiment qu'ils peuvent devenir des Canadiens réguliers, s'ils satisfont aux exigences, après les détails prévus. Ils ne doivent jamais sentir qu'ils seront des Canadiens de deuxième, de troisième ou de quatrième zone.

Ils ont le droit de savoir qu'eux et leurs enfants (à condition d'avoir fait ce qui convenait et agi selon les règles) sont de véritables Canadiens, tout comme les autres. Les mots "unité nationale" doivent représenter une réalité tangible et non pas une simple phrase qu'on emploie dans des discours. Je ne veux pas faire d'autres remarques personnelles au sujet de M. Yousuf Karsh, mais je voudrais protester au nom des millions de Canadiens qui sont dans une situation semblable à la sienne, qui sont venus ici de leur plein gré, qui ont été naturalisés, qui veulent agir en citoyens canadiens et veulent que leurs enfants agissent de même.

M. Brooks: Le député ne croit-il pas qu'il fait d'une mouche un éléphant?

M. McIlraith: Non pas. Je suis heureux que la question ait été soulevée. Pour moi, la chose va jusqu'à la racine même de notre unité nationale. Je dirai plus: elle implique un principe profondément enrachiné chez nous. Quand je débutais dans ma profession à Ottawa, environ à l'époque où M. Karsh avait ouvert une petite boutique, je m'intéressais vivement à la politique. Je travaillais alors dans certaines filiales des groupements nationaux des jeunesses libérales. La chose qui, peu à peu, finit par m'impressionner était le problème de notre unité nationale. Notre ex-premier ministre s'était beaucoup servi de cette expression qui le fit couvrir de ridicule.

Au cours de cette activité, j'ai constaté qu'en étudiant les affaires courantes, on en arrivait toujours à examiner ce principe. On se rendait compte qu'elle ne s'appliquait pas seulement à cette bande de terre au point de vue géographique...

M. Brooks: Je considère qu'il s'agit d'une affaire à régler entre le député de Queen's (M. McLure) et M. Karsh.

M. McIlraith: La question a été soulevée par le député à la Chambre et, à en juger par les appels que j'ai eus à ce sujet, j'estime qu'il s'agit d'une question de principe importante. Permettez-moi de terminer mes observations. Nous avions à examiner la question d'unité nationale, non seulement sous son vaste aspect géographique et au point de vue des différences qu'impliquent les grandes distances; la question intéressait les gens en raison de leurs différentes origines raciales et de leur langue. Pendant les dernières années, au cours desquelles j'ai eu l'occasion de me rencontrer avec les représentants d'autres pays, occasion dont je suis extrêmement reconnaissant, j'ai remarqué qu'ils semblaient être frappés par le fait que notre pays est celui où l'on s'occupe plus que dans tous les autres à mettre en pratique l'idée d'unité nationale, et où l'on nourrit plus d'espoirs à cause de cela que partout ailleurs.

M. Kickham: Le député me permettra-t-il de poser une question? Estime-t-il que M. Karsh a dit vrai en parlant de la nourriture servie dans l'Île du Prince-Édouard?

M. McIlraith: Je trouve que le député de Queens avait parfaitement raison de soulever la question des aliments servis dans cet hôtel. Il est absolument vrai que le député avait parfaitement raison de soulever cette question et de défendre tant qu'il pouvait son point de vue. Toutefois, cela ne lui donnait pas le droit d'attaquer et calomnier un autre citoyen canadien, sous prétexte qu'il est originaire d'un autre pays.

M. Kickham: Si le député disait cela en Arménie, il se ferait expulser du pays.

M. McIlraith: Je regrette, mais je n'ai pas compris ce qu'a dit le député.

M. Hodgson: Tiens! tiens!

M. McIlraith: Je puis en dire bien plus au député de Victoria (Ont.) (M. Hodgson), s'il le veut. Il ferait mieux de s'en tenir aux questions de principe, en cette enceinte, au lieu de voir son chef affirmer qu'il ne doit pas parler de principes, vu qu'il est le chef de l'opposition. Toutes les fois que le député voudra aborder des questions de principe libéral, je serai heureux de lui faciliter la tâche.

Ainsi donc, lorsque je travaillais alors de concert avec le parti libéral, il était très souvent question d'unité nationale et j'en était fort impressionné. Je crois que l'une des raisons pour lesquelles je suis aujourd'hui aussi fervent libéral, c'est que j'estimais qu'il était indispensable que tous nos programmes s'inspirent fortement du désir d'atteindre à l'unité nationale. Je le répète, je suis prêt à discuter cette question n'importe quand avec le représentant de Victoria et je lui fournirai tous les moindres détails qu'il voudra.

M. Hodgson: J'invite le député à se rendre à Victoria, où je discuterai la question avec lui quand il le voudra. Il peut fixer la date et l'endroit.

L'hon. M. Sinclair: L'honorable député a-t-il la langue liée ici?

Une voix: Faut-il que vous soyez chez vous pour parler?

M. l'Orateur suppléant (M. Robinson): A l'ordre!

M. McIlraith: Si le représentant de Royal estime que ce sujet ne comporte aucune question de principe, il me permettra de lui dire que le parti libéral discute ce genre de principe depuis des années et, pour ma part, il continuera de le discuter pendant des années encore.

M. Brooks: Je pose la question de privilège. Je n'ai pas dit qu'il ne comporte pas de question de principe. J'ai dit qu'il s'agissait d'une question intéressant le représentant de Queen's et M. Karsh et que le député cherchait simplement à se noyer dans une goutte d'eau. Voilà ce que j'ai déclaré. Des excuses de la part de ces messieurs seraient de mise. Cette affaire ne met pas en peu le principe de deux partis au pays.

M. McIlraith: Elle met en jeu le principe de la citoyenneté de premier ordre, de deuxième ordre et de troisième ordre au pays. En ce qui me concerne, elle sera discutée et traitée comme une question de principe, car on ne peut avoir dans un pays des citoyens de premier, de deuxième et de troisième ordres.

M. Fulton: Vous devriez le savoir.

M. McIlraith: Je remarque que l'honorable député de Kamloops (M. Fulton) semble agité; il devra cependant garder ses remarques pour une autre occasion.

M. Fleming: J'aimerais demander au député s'il a parlé dans le même sens à ses collègues de la Colombie-Britannique lorsque la Chambre a été saisie de la question du traitement fait aux Canadiens d'origine japonaise.

M. McIlraith: Oui, je l'ai fait. Et j'ai même parlé à une assemblée qui a eu lieu non loin de la Chambre au cours de la campagne électorale. J'ai dit à ceux qui étaient à l'assemblée qu'ils cherchaient à faire naître des préjugés raciaux, mais que nous étions, tous et chacun, des Canadiens. Une des personnes présentes, appuyée par des membres du parti

de l'honorable député, a contesté l'exactitude de ce principe. Je lui ai même dit que dès que j'aurais fini de parler j'allais prendre part à une réunion d'un groupe de Canadiens d'origine syrienne, dans l'ouest de la ville, et que j'avais l'intention de leur dire la même chose. J'ai demandé à cette personne si elle désirait que je quitte la réunion, qui avait lieu au coin des rues Metcalfe et Queen, avec un message indiquant qu'il existait diverses classes de citoyens parmi les Canadiens.

M. Fleming: Vous n'avez donc pas appuyé la ligne de conduite du Gouvernement.

M. McIlraith: Je ne me laisserai pas trop écarter de mon sujet par les remarques de l'honorable député d'Eglinton, mais je peux lui rappeler une assemblée tenue dans sa propre circonscription et où il a porté la parole. Un de ses amis qui faisait partie de l'auditoire a pris la porte et n'a jamais voté pour les conservateurs depuis.

Une voix: Il est sensé.

M. McIlraith: Et je puis donner son adresse au député s'il le désire.

M. Fleming: Je peux vous en donner cent de l'autre espèce.

M. McIlraith: Peut-être, mais je veux tout simplement signaler les procédés qui ont été employés. Je répète que nous parlons tous d'unité nationale et d'autres questions du même genre. Pour qu'on ne m'accuse pas d'inventer quelque chose et d'en faire une question de principe, j'aimerais m'appuyer sur le compte rendu. Les libéraux ne rougissent pas de remonter dans le passé et de relire les discours antérieurs de leurs chefs. Nous ne craignons pas de les voir cités. L'honorable représentant d'Eglinton s'inquiète à bon droit. Qu'on me permette de donner lecture des observations formulées par l'ancien premier ministre du Canada, au grand congrès libéral d'août 1948 alors qu'il a abandonné la direction du parti. Il existe un enregistrement sonore de ce discours que je recommande à l'honorable représentant d'Eglinton et à tous ses collègues que cela peut intéresser. Je ne consignerai au compte rendu que deux ou trois phrases de ce discours. Les voici:

> Un des principes de base du libéralisme veut que toutes les politiques adoptées se proposent le maintien et l'affermissement de l'unité nationale. Toute maison divisée contre elle-même périt. Nous ne devons négliger aucun effort qui nous permette de donner à tous nos gens une même foi dans les destinées de notre grand pays. Nos lignes de conduite devraient être conçues en vue de servir l'intérêt général et non les intérêts d'une fraction de la population, d'une classe ou d'un groupe. Nos perspectives doivent dépasser le cadre local ou provincial. Elles doivent être d'envergure nationale.
>
> Notre pays est un État fédéral, occupant la moitié d'un continent. Il nous faut chercher l'unité dans la diversité, non dans l'uniformité. Le Canada a été fondé par des éléments divers, possédant chacun ses nobles et fières traditions et ses usages.
>
> Il se compose de plusieurs provinces, ayant chacune sa propre histoire et ses responsabilités constitutionnelles qu'il faut respecter et sauvegarder. Si nous voulons être de vrais libéraux, nous devons tous nous efforcer de comprendre les antécédents, les sentiments et les aspirations des autres Canadiens.

M. Fulton: Je remarque qu'il a attendu d'être à la retraite pour tenir ces propos.

M. McIlraith: Une telle remarque retourne à son auteur.

M. Fulton: Programme inhumain, voilà l'expression juste.

M. Sinclair: Il s'est retiré volontairement; il n'a pas été expulsé par son propre parti.

M. McIlraith: Le discours s'adressait à ses propres tenants et expose la doctrine du parti libéral.

M. Fleming: Ce sont les mots du parti libéral,—non ses actes.

M. Cruickshank: Un autre boursier Rhodes?

Une voix: Il s'inquiète.

M. McIlraith: Je viens de terminer la lecture d'un livre.

Mme Fairclough: Est-ce le premier que l'honorable député lit?

M. McIlraith: La brillante réflexion de l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest (Mme Fairclough) est probablement méritée et je l'accepte de très bonne grâce. C'est le premier volume de M. Creighton sur la vie du premier de nos premiers ministres canadiens, sir John A. MacDonald. On ne peut lire ce livre sans être frappé de l'importance que le premier de nos chefs d'État attachait au problème de l'unité nationale et aux luttes menées pour faire reconnaître les aspirations diverses des différents éléments qui ont formé le Canada. On ne peut qu'être saisi de sa compréhension du problème. Je regrette que les adeptes actuels de son parti n'aient pas la bonne idée d'étudier ses vues sur cette question et de chercher à marcher sur ses traces dans l'élaboration de leur programme. Je n'ai pas à m'excuser d'avoir mentionné ce fait.

Une voix: Ce n'est que votre opinion.

M. McIlraith: C'est le jugement que je porte sur le premier de nos chefs d'État et

sur sa compréhension du problème. Il est tragique que le parti qu'on appelle, à juste titre, l'opposition officielle, ce qui veut dire, sous notre forme de gouvernement, qu'il peut être appelé à former un jour un gouvernement...

Une voix: Qui formera le prochain gouvernement.

M. McIlraith: ...n'ait pas jugé bon de reconnaître, ce que notre premier grand chef national a reconnu, une politique à vues plus vastes...

M. Fleming: C'est tout simplement absurde.

M. McIlraith: Je ne me servirai pas des mêmes termes pour répondre au représentant d'Eglinton car il a déjà employé le mot "stupide" et s'est opposé à ce que je m'en serve dans ma réponse. Je m'abstiens d'employer le mot "absurde" qu'il s'agisse de répondre à son interpellation de façon directe ou de façon indirecte. Le représentant d'Eglinton s'agite et il a raison, car je me propose de parler quelques instants du commerce au Canada.

M. Fleming: Pourquoi ne pas parler du remaniement de la carte électorale?

M. McIlraith: Depuis la confédération, on n'a jamais remanié la carte électorale du pays de façon aussi satisfaisante.

M. Fleming: Vous voulez dire que jamais on a vu un tel charcutage des circonscriptions dans l'espoir de mettre le Gouvernement en meilleure posture!

M. McIlraith: Je me permets de signaler à l'honorable député qu'un de ses collègues, appartenant au même parti que lui, s'est abstenu d'entrer à la Chambre quand le député faisait des histoires à propos du remaniement. Il a été trop dégoûté du tapage que faisait le représentant d'Eglinton.

M. Fleming: C'est absolument faux!

M. Sinclair: Ne faites pas l'enfant!

M. Fleming: La déclaration de l'honorable député ne peut passer au compte rendu sans qu'on la relève. Il a déclaré que certains membres du parti conservateur-progressiste se sont abstenus d'entrer à la Chambre pour des motifs définis.

L'hon. M. Rowe: Il y en a de ce groupe-là qui sont absents.

M. Fleming: L'affirmation selon laquelle certains députés conservateurs ne sont pas entrés à la Chambre pour la raison qui a été alléguée est dépourvue de la moindre parcelle de vérité. Il est temps que le député le sache, s'il l'ignore.

M. McIlraith: Si j'ai, d'une manière ou d'une autre, blessé mon collègue...

M. Fleming: Ce n'est pas moi que vous blessez, mais la vérité.

M. McIlraith: Je retire mon observation ayant trait à l'absence de mon collègue; je signale toutefois qu'un député siégeant au sein du comité et appartenant au parti conservateur, n'était pas ici tandis que mon collègue parlait du remaniement de la carte électorale.

Quant à la question du commerce national, que le député d'Eglinton ne veut pas voir aborder et dont il s'efforce d'empêcher la discussion...

M. Fleming: Autre entorse à la vérité.

M. l'Orateur suppléant (M. Robinson): Je dois rappeler aux députés que celui qui a la parole ne peut être interrompu sans son consentement.

M. Fleming: Je prends la parole sur un fait personnel. Mon collègue affirme que je veux l'empêcher d'étudier le problème de notre commerce. C'est tout à fait inexact et je serais heureux d'entendre tout ce qu'il a à dire à ce sujet.

M. McIlraith: Je remercie mon collègue pour sa courtoisie et c'est avec plaisir que je poursuis.

Au cours des dix premiers mois de 1952, les chiffres totaux et bruts de nos échanges commerciaux doivent satisfaire tous les Canadiens. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Nos exportations ont sensiblement augmenté. Cette augmentation est de 23 p. 100 pour notre commerce avec le Royaume-Uni et pour l'ensemble des pays; elle est d'environ 10 p. 100. J'ai ici des tableaux; si la Chambre veut les faire consigner au compte rendu, j'en serais heureux. L'un des tableaux indique nos exportations pour 1935, 1937, 1938, 1939, 1950, 1951, les dix premiers mois de 1951 et de 1952. La ventilation s'établit par pays: États-Unis, Royaume-Uni, autres pays

du Commonwealth. Il en va de même pour la ventilation des importations. Je serais heureux de faire consigner les chiffres ainsi classés au compte rendu.

COMMERCE EXTÉRIEUR DU CANADA
(en millions de dollars)

Exportations (réexportations y comprises)

	Total	*É.-Unis*	*R.-Uni*	*Autres pays du Commonwealth*	*Tous autres pays*
1935	729	266	304	74	86
1937	997	360	402	104	131
1938	838	380	328	103	125
1939	924	380	328	103	113
1950	3,118	2,021	470	185	442
1951	3,914	2,298	631	241	744
1951 (10 mois)	3,156	1,899	510	195	552
1952 (10 mois)	3,512	1,977	625	223	787

Importations

	Total	*É.-Unis*	*R.-Uni*	*Autres pays du Commonwealth*	*Tous autres pays*
1935	550	312	117	57	64
1937	809	491	147	89	82
1938	677	425	119	67	66
1939	751	497	114	75	65
1950	3,174	2,130	404	241	399
1951	4,085	2,813	421	306	545
1951 (10 mois)	3,486	2,385	369	274	458
1952 (10 mois)	3,324	2,449	296	160	419

Ces chiffres prouvent l'existence d'un accroissement prononcé de nos échanges commerciaux. On a beaucoup parlé, dans cette enceinte, de tel ou tel article et je ne trouve rien à y redire. Mais il est toujours épineux, dans un pays qui, comme le nôtre, a un volume considérable d'échanges commerciaux, d'aborder de temps à autre la question d'un produit en particulier. Il est intéressant de noter que les exportations canadiennes de légumes et de produits agricoles s'établissent à peu près ainsi:

Exportations canadiennes de légumes et autres produits agricoles

1938	$191,000,000
1950	637,000,000
1951 (année entière)	894,000,000
1951 (10 mois)	677,543,000
1952 (10 mois)	918,324,000

Voici le tableau relatif aux animaux et aux produits d'origine animale:

Exportations canadiennes d'animaux et de produits d'origine animale

1938	$118,000,000
1950	366,000,000
1951 (année entière)	348,000,000
1951 (10 mois)	294,000,000
1952 (10 mois)	192,000,000

On constatera donc, que la réduction des exportations d'animaux et de produits d'origine animale est, pour les dix premiers mois de cette année, beaucoup moins considérable que la perte accusée par les exportations de ces mêmes produits à la suite de l'interdiction due à la fièvre aphteuse; beaucoup moins considérable. On constatera également que les chiffres concernant les animaux et les produits d'origine animale, les légumes et autres produits agricoles que notre pays a exportés au cours des dix premiers mois de cette année ont sensiblement augmenté. En examinant séparément chaque produit, il est tout à fait erroné de dire que nous avons perdu nos débouchés agricoles et que les cultivateurs sont, en général, en mauvaise posture.

On parle beaucoup des exportations au Royaume-Uni. Voici certains des principaux articles dont l'exportation au Royaume-Uni accuse une forte augmentation. Arrêtons-nous y un instant. Le temps ne me permet pas d'en fournir la statistique, mais je l'ai ici à l'égard de chaque article et je puis la fournir au gré de la Chambre. Il y a accroissement de nos exportations d'orge, de blé, de tabac,—l'accroissement des exportations de tabac au Royaume-Uni est très prononcé,—d'étais de mine, de bois tendre, de pâte de bois au sulfate, non blanchie, de papier à journal, de ferrosilicium, d'aluminium, de zinc à souder, de fibre d'amiante foulé. J'en ai la statistique. On remarquera que les premiers articles sont l'orge, le blé, le tabac et même les étais de mine; tous sont des pro-

[M. McIlraith.]

duits agricoles. Quiconque connaît les méthodes agricoles du Nouveau-Brunswick, regarde certainement ces derniers comme des produits agricoles. Si la Chambre m'y autorise, je vais consigner le tableau au hansard:

Des voix: D'accord.

Certains produits canadiens représentatifs dont l'exportation au Royaume-Uni a augmenté

	Neuf mois 1950	Neuf mois 1951	Neuf mois 1952
Orge ..... boisseaux		536,664	1,032,067
Blé ..... boisseaux	65,934,335	62,730,157	82,646,080
Tabac, clair, séché ..... livres	13,714,922	18,441,788	28,471,854
Étais de mine ..... cordes	12,798	40,325	248,030
Bois tendre ..... M. pieds	177,930	668,128	741,653
Pâte de bois au sulfate, non blanchie .... quint.	49,534	382,748	593,868
Papier à journal ..... quint.	155,282	1,056,126	1,769,966
Ferrosilicium ..... tonnes	32,346	32,927	41,530
Aluminium ..... quint.	1,647,473	2,831,745	3,909,259
Zinc à souder ..... quint.	556,301	746,469	1,373,671
Fibre d'amiante foulé ..... quint.	21,666	21,315	25,754

Le député de Vancouver-Quadra (M. Green) a déploré la perte du marché britannique, pour ce qui est de la vente des pommes de la Colombie-Britannique. Environ un mois avant qu'il prononce son discours à la Chambre, toutes les pommes de la Colombie-Britannique avaient été vendues, à un très bon prix, je suis heureux de le dire. Je n'ai pas eu l'occasion d'étudier en détail la question du prix mais on me dit qu'il est le plus élevé depuis dix ans. Je le répète, je n'ai pas vérifié les chiffres mais je sais qu'en tout cas le prix est élevé.

M. Fulton: Je ne crois pas que vos renseignements soient exacts.

M. McIlraith: Je ne sais pas sur quoi se sont fondés ceux qui ont affirmé qu'on avait de la difficulté à vendre les pommes de la Colombie-Britannique.

Le chef de l'opposition (M. Drew) a abordé un autre point qui se rattache aux marchés. Je comprends très bien le député d'Annapolis-Kings (M. Nowlan) quand il dit qu'il ne veut pas que nous nous reportions aux anciens discours de son chef. Celui-ci a dit que les quatre cinquièmes de nos exportations vont aux États-Unis. Je ne puis rien trouver à l'appui de cette affirmation, fût-ce pour un seul mois. En 1950, le pourcentage était de 65 p. 100. En 1951, il était de 59 p. 100 et le chiffre actuel, celui de cette année, c'est-à-dire le chiffre de nos exportations aux États-Unis, est de 53 p. 100. De fait, je n'ai pu trouver nulle part de chiffres à l'appui de son affirmation portant que 80 p. 100 de nos exportations vont aux États-Unis. S'il se fonde sur des données positives, elles ne se trouvent nulle part dans notre statistique commerciale.

Je me proposais de relever une autre déclaration, selon laquelle ces chiffres relatifs au commerce n'influent pas sur le véritable niveau de vie. Je soutiens qu'ils influent considérablement sur le niveau de vie, au pays. Il me faudra abréger mes remarques mais je me permets de signaler que le consommateur dépense beaucoup plus qu'auparavant, environ 6 p. 100 de plus qu'en 1951. Pour le moment, l'augmentation du prix de détail est de 6½ p. 100 à peu près sur celui de 1951; l'augmentation du volume est d'au moins 3½ p. 100. Durant la dernière session, l'opposition a beaucoup parlé de certaines industries, de certains domaines commerciaux qui seraient atteints, qui souffriraient. Or, entre autres exemples, les ventes au détail d'automobiles dépassaient de 12 p. 100, en septembre 1952, les ventes enregistrées durant le mois de septembre précédent, tandis que les ventes d'appareils de radio et d'appareils électro-ménagers étaient de 43 p. 100 environ plus élevées.

Il ne convient peut-être pas d'isoler un produit particulier. Prenons donc les achats de nourriture. Durant les 9 premiers mois de 1952, le chiffre des achats a été de 7½ p. 100 plus élevé en valeur, de 7 p. 100 plus élevé en volume que durant la période correspondante de 1951. N'oublions pas, lorsque nous évaluons la signification de ces chiffres, qu'il existe en 1952 environ 400,000 consommateurs de plus qu'en 1951. Il n'en reste pas moins, compte tenu de cet élément, que la consommation d'aliments au Canada a considérablement augmenté. Je ne connais pas d'indice qui dise mieux que celui-là le niveau de bien-être dont jouissent les Canadiens. Tous les autres indices, bien entendu, manifestent les mêmes tendances.

Dans un autre discours qu'il a prononcé au cours de la dernière fin de semaine et qui fait l'objet d'un compte rendu dans le *Globe and Mail* de lundi 8 décembre, le chef de l'opposition parle de la politique commerciale du gouvernement libéral. Il a dit qu'il ne se contenterait pas de rester dans une paralysie décrépite. Voilà le sens de ses paroles. Il a dit que la politique commerciale du Gouvernement était empreinte d'une pa-

ralysie décrépite. Comment peut-il qualifier ainsi un programme qui nous a permis de porter à plus de huit milliards le volume de notre commerce l'an dernier? Cette année, le chiffre sera un peu plus élevé. Le Gouvernement a certes manifesté dans sa politique commerciale tout le contraire de cette paralysie décrépite dont a parlé le chef de l'opposition. Le Gouvernement a eu comme ligne de conduite d'étendre et d'accroître nos échanges commerciaux sur une base plurilatérale. On l'a répété tellement souvent que certains députés commencent sans doute à se fatiguer de l'entendre.

Je me contenterai de signaler, par exemple, que durant les années de la guerre le ministère du Commerce a dû fermer ses commissariats du commerce dans quelque douze pays. Or, depuis la fin des hostilités, nous en avons rouvert dix; en outre, nous en avons établi dix-sept autres. Nous avons créé une division des denrées, une division de l'agriculture et de la pêche. Nous avons constitué, de concert avec le Royaume-Uni, un comité permanent du commerce et des questions économiques qui se réunit à intervalles irréguliers au cours de l'année. Notre programme a donc été de faire constamment de grands efforts en vue d'accroître notre commerce.

Au cours d'une légère passe d'armes qui s'est produite l'autre soir, un des membres de l'opposition, je regrette de ne pas pouvoir donner de détail précis, a parlé de la période de 1935 à 1939. Je me contenterai de rappeler aux honorables députés qu'en bien peu de temps j'ai réussi à découvrir quelque onze ou douze traités de commerce qui ont été conclus par ce même parti libéral durant ces années-là. Les honorables députés estiment-ils que c'est là un cas de paralysie? A mon avis, ce sont plutôt les membres de l'opposition qui sont frappés de paralysie puisqu'ils ne peuvent ni élaborer ni exposer de politique commerciale.

M. Fleming: Même vos collègues rient.

M. McIlraith: Je suis heureux qu'ils se réjouissent de mes remarques. J'apprécie leur attitude.

M. Fleming: C'est un rire de paralytique.

M. McIlraith: Je vois que l'honorable député d'Eglinton (M. Fleming) tient toujours à m'interrompre. Je sais qu'il est incapable de se maîtriser, mais j'ignore si cet état est chronique chez lui ou si ce sont mes remarques qui l'ont provoqué. On remarquera que le commerce avec l'Amérique latine s'est accru considérablement. Bien plus, une mission commerciale dirigée par l'ex-ministre du Commerce (M. MacKinnon) s'y est rendue depuis la fin de la guerre et une autre s'y rend, dirigée par l'actuel ministre du Commerce (M. Howe). A mon sens, ces excellentes initiatives témoignent parfaitement de l'attitude du parti libéral, qui est la bonne attitude.

J'avais l'intention de parler des matières premières industrielles en fonction du commerce; mais, comme il ne me reste, je crois, que très peu de temps, j'essaierai de condenser mes observations. J'aimerais simplement rappeler un ou deux faits fondamentaux aux députés qui traitent cette question de l'exportation des matières premières industrielles. L'an dernier, notre industrie a dû importer environ trois fois plus de matières premières que le Canada n'en a exporté. C'est un fait brutal. Il nous faut maintenant moins compter sur les autres pays pour l'obtention des matières premières industrielles. Je ne puis peut-être pas m'étendre, au cours du temps à ma disposition, sur les progrès que l'industrie canadienne a réalisés dans le traitement des matières premières d'origine canadienne; mais il est intéressant de remarquer que les principales exportations de matières premières industrielles sont le bois à pâte, le nickel, l'amiante, le zinc, le minerai de fer et le cuivre. Nous importons du pétrole brut, du charbon, du coton brut, du caoutchouc brut, de la laine brute, du minerai de fer et des fibres végétales. En outre, nous devons importer toute la bauxite et toute la cryolithe destinées à l'industrie de l'aluminium et, bien entendu, du soufre destiné à l'industrie du papier-journal, dont le produit constitue par sa valeur un très important article d'exportation.

En ce qui concerne le minerai de fer, le Canada est actuellement dans une situation où il doit importer plus qu'il n'exporte. Nous importons une valeur d'environ 23 millions de dollars de minerai de fer, et nous en exportons une valeur de 19 millions. Lorsque certains honorables députés ainsi que d'autres personnes se plaignent que nous exportons du minerai de fer, je leur ferai simplement observer que nos acieries ne pourraient pas fonctionner si nous n'importions pas plus de minerai de fer que nous n'en exportons actuellement. Il existe une raison pour cet état de chose. La raison a trait à la qualité du minerai et à d'autres questions, ainsi qu'au besoin de mélanger différents minerais.

En 1939, nous avons exporté pour environ 56 millions de dollars de matières premières industrielles, tandis que nos importations s'établissaient à 142 millions la même année. En 1951, nos exportations de matières premières industrielles ont été de 251·6 millions, nos importations, de 724·1 millions. En 1952, durant les huit premiers mois de l'année, je cite les derniers chiffres que j'ai pu obtenir,

les exportations de matières premières industrielles ont été de 184·2 millions de dollars, et les importations de 376·8 millions.

En 1951, les exportations dont nous dépendons largement, celles des produits alimentaires, ont été d'environ 905 millions de dollars. Je demanderai aux honorables députés de songer à ce qui arriverait à nos exportations de produits alimentaires si nous mettions fin à nos exportations de matières premières industrielles.

Les exportations de produits partiellement ouvrés ont été d'environ 1,259·8 millions de dollars en 1951. Les exportations de produits entièrement ou presque entièrement ouvrés ont atteint environ 1,497·3 millions de dollars. Ainsi le total des exportations pour 1951 est donc de 3,914·5 millions de dollars. En d'autres termes, sur un total d'exportations de 3,914·5 millions de dollars en 1951, la valeur des importations de produits industriels bruts s'élevait à 251·6 millions de dollars. J'ai ici le tableau précis tracé pour 1939, 1951 et les huit premiers mois de 1952, sauf que je n'ai pu obtenir la répartition entre les articles partiellement ouvrés et ceux qui l'étaient totalement ou principalement pour les huit premiers mois de 1952. Je serai heureux de consigner le tableau au compte rendu, si tel est le désir des honorables députés.

Des voix: Adopté.

M. McIlraith: Voici le tableau:

TABLEAU 2.—EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DE PRODUITS INDUSTRIELS BRUTS, CANADA, 1939, 1951 ET 1952

Article	1939		1951		1952(2)	
	Exportations (En millions de dollars)	Importations (En millions de dollars)	Exportations (En millions de dollars)	Importations (En millions de dollars)	Exportations (En millions de dollars)	Importations (En millions de dollars)
Produits industriels bruts (2)	56·4	142·4	251·6	724·1	184·2	376·8
Produits alimentaires, etc (3)	217·4	58·4	905·8	282·0	—(4)	—(4)
Sous-total	273·8	200·8	1,157·4	1,060·1	—(4)	—(4)
Partiellement ouvrés	247·0	66·0	1,259·8	304·0	—(4)	—(4)
Entièrement ou principalement ouvrés	404·1	484·2	1,497·3	2,774·8	—(4)	—(4)
Total	924·9	751·0	3,914·5	4,084·9	2,805·8	2,596·4
Produits industriels bruts en pour-cent du total	6·1	19·0	6·4	17·7	6·6	14·5

Source: Commerce du Canada.

(1) Pour les huit premiers mois de 1952.
(2) Produits d'une valeur d'au moins un million de dollars en 1951.
(3) En plus des produits alimentaires, comprend le tabac, les semences, les animaux vivants, les fourrures, les peaux et les pelleteries.
(4) Non encore disponibles.

Je me rends compte que la Chambre s'est montrée indulgente envers moi en me laissant la parole pendant plus des quarante minutes réglementaires. Je tiens donc à la remercier de cette marque de courtoisie.

M. Romuald Bourque (Outremont-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, avant de commencer mon discours, j'aimerais me joindre aux nombreux députés qui m'ont précédé pour offrir mes félicitations à l'honorable représentant de Brome-Missisquoi (M. Desliè-res) et à celui de Waterloo-Nord (M. Schneider) qui se sont si brillamment acquittés de leurs tâches respectives, celles de proposer et d'appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône.

Monsieur l'Orateur, je suis parfaitement conscient de l'honneur et du privilège qui échoit à tout Canadien appelé à représenter ses concitoyens à la Chambre. Je me rends également parfaitement compte de la responsabilité qui incombe à quiconque prend ici la parole au nom de ses commettants. Je ne prends pas cette responsabilité à la légère.

Le Canada se trouve aujourd'hui au seuil même de sa plus grande expansion nationale. Tous ceux qui sont réunis en cette enceinte connaissent bien les grands développements qui ont eu lieu au cours des deux dernières décennies. Nous avons conscience du vaste progrès industriel qui a été réalisé, de la profonde amélioration de nos conditions de vie; nous savons qu'un nouvel esprit canadien, un esprit d'unité canadienne, préside à la création d'un pays aux possibilités sans égales.

Il faut aussi nous rendre compte, en écoutant les discours des honorables vis-à-vis, qu'au Canada il faut toujours se garder des influences qui tendent à diviser, de cet esprit régionaliste qui, dans d'autres pays, a conduit à la confusion et au désespoir. Le Canada n'est pas un pays totalitaire. Il entend laisser libre cours à l'expression de toute nuance d'opinion qui n'outrepasse pas les bornes des convenances et qui ne s'apparente pas à la trahison ni à la sédition. Il tient à la conservation de tous les droits et privilèges de ceux qui sont dans l'opposition, afin qu'ils puissent rendre service, comme c'est leur devoir, à titre de critiques constants et vigilants des mesures du Gouvernement.

Tout cela est destiné à protéger le public. C'est le fondement même de notre régime politique; toutefois, la critique ne doit pas dégénérer en manie de critiquer pour le plaisir de le faire, ni consister en une série d'attaques et d'insinuations jetant le discrédit sur les actes honorables de ceux qui sont chargés d'administrer les affaires de la nation.

Je dois déclarer ici que je n'approuve pas la campagne de dénigrement menée par de nombreux membres des partis politiques de l'opposition. Par voie d'insinuations et d'accusations indirectes, ils font allusion à des pratiques corrompues et irrégulières. S'ils ont des accusations à lancer contre le Gouvernement au pouvoir, pourquoi ne le font-ils pas ouvertement? Des milliards de dollars perçus en impôts, il n'y a pas eu une seule accusation de corruption ni de scandale contre un membre quelconque de l'administration libérale. Des impôts perçus au cours des quelques dernières années, plus de 2 milliards ont servi à amortir la dette nationale, et cela grâce à un régime libéral.

M. Fleming: Grâce aux contribuables.

M. Bourque: Certainement. Nous entendons constamment des députés qui siègent en face ce refrain qui semble être leur cheval de bataille: "Il est temps de changer". Temps de changer, lorsque notre argent fait prime sur le marché américain; temps de changer, lorsque le Canada connaît une période de plein emploi; temps de changer, lorsque nos industries sont plus occupées que jamais et que les feuilles de paye sont plus élevées que jamais dans l'histoire du Canada; temps de de changer, lorsque le salaire du travailleur canadien moyen est plus élevé qu'il ne l'a jamais été; temps de changer, lorsque chaque citoyen canadien dispose de plus de choses que jamais auparavant, comme une automobile, un réfrigérateur électrique, un poêle électrique, un appareil de radio, une maison, et de nombreuses autres choses qu'il n'avait jamais possédées auparavant; temps de changer, lorsque toutes les classes et tous les groupes de citoyens jouissent d'une prospérité nouvelle; un changement s'impose à une époque où le Canada jouit de l'estime de presque toutes les autres nations de l'univers et alors que des millions de gens demandent à grands cris à entrer au Canada pour y fonder leur foyer; un changemnt s'impose maintenant que le Canada est au seuil de sa plus grande période de prospérité et s'y engage, guidé et aidé par l'excellent chef de notre gouvernement et par ses ministres.

Je voudrais maintenant, monsieur l'Orateur, consigner au compte rndu les déclarations que deux spécialistes financiers canadiens ont faites quant aux affaires de notre pays. Je ne lirai pas le texte entier de la réclame de la Banque Dominion, mais seul l'extrait ayant trait au sujet. M. Robert Rae, président de ladite banque, dans une annonce publiée le jeudi 11 décembre 1952 dans un journal de Montréal, a dit:

En 1975, le Canada pourra avoir 30 millions d'habitants. D'après le président de la banque Dominion l'avenir dépend des placements de l'épargne.

Le revenu national canadien vient d'atteindre une fois de plus un nouveau sommet. Le volume physique de la production a également battu tous les records. La récolte de blé et de céréales secondaires de 1952 dépasse celle de toute année précédente. Le commerce d'exportation est plus considérable qu'avant, en dollars et en volume. Les immobilisations en usines et outillage nouveaux n'avaient jamais encore atteint un tel niveau. Les ventes au détail ont été soutenues. Le coût de la vie n'a guère changé depuis l'an dernier. Par conséquent les Canadiens jouissent aujourd'hui d'une existence qui n'a jamais été si aisée.

L'accroissement du taux de la population prouve d'une manière frappante que les Canadiens de naissance et les nouveaux Canadiens immigrés ont confiance dans l'avenir de notre pays. Au cours des 12 mois écoulés, la population a augmenté de pas moins de 3 p. 100,—ce qui est considérable. Si ce taux d'accroissement se maintient, le Canada, en 1975, aura près de 30 millions d'habitants, deux fois sa population actuelle.

Au cours de ces quatre dernières années, tandis que les Canadiens épargnaient 8·5c. sur chaque dollar de revenu, les Anglais (devant faire face à des besoins d'une ampleur jusqu'ici inconnue, pour la reconstruction ou le perfectionnement des usines, de l'outillage et des maisons d'habitation) ne parvenaient à économiser que 1c. par dollar.

par suite du caractère et du poids de leur régime fiscal. La presque totalité des placements britanniques de l'après-guerre, consiste en fonds d'État et en épargne des sociétés. Dans ces domaines encore, le volume de l'épargne a été inférieur là-bas à celui de l'épargne canadienne.

Nous autres, Canadiens, pouvons tirer des leçons fructueuses de la situation actuelle de la Grande-Bretagne. Le fardeau des impôts qui nous accable est moins lourd que celui que supportent les Anglais. Notre régime fiscal est moins nuisible à l'entreprise que le régime fiscal britannique.

Les ressources du Canada sont abondantes. Notre avenir lointain semble brillant.

Les entreprises actuellement en cours augmenteront de beaucoup la variété et le volume des produits dont le monde a besoin, qu'il doit avoir et que le Canada sera en mesure de fournir à des prix équitables et pouvant soutenir la concurrence. Si l'on encourage le goût du risque et l'esprit d'entreprise, si l'on donne aux Canadiens des raisons pour épargner et placer leur argent, le Canada continuera à marcher vers des réussites encore plus remarquables.

Je citerai maintenant, monsieur l'Orateur, et je consignerai les déclarations qu'a formulées M. Gordon R. Ball, président de la Banque de Montréal, dans un article publicitaire paru le vendredi 12 décembre 1952, dans un journal d'Ottawa:

Le Canada d'aujourd'hui...

qui a la part du lion?

Il n'est guère étonnant que le Canada soit considéré comme un champ de placement fertile pour l'argent étranger et encore moins surprenant que, dans l'état de choses actuel, les États-Unis aient la part du lion de ces capitaux. En ce qui concerne la mise en valeur des ressources de notre continent, la frontière internationale perd de plus en plus de son importance.

Mais, en réalité, le rôle que jouent les capitaux de l'extérieur dans l'exploitation du Canada n'a pas été proportionnellement aussi considérable qu'on le suppose généralement.

Par exemple, de 1949 à 1951 inclusivement, la valeur comptable des placements effectués au Canada par des étrangers s'est accrue d'environ 1,900 millions de dollars, dont 1,700 millions représentent une augmentation des placements américains chez nous.

Bien que ces chiffres semblent considérables en eux-mêmes, il faut les rapprocher de la somme de 12 milliards de dollars qui a été dépensée au Canada, durant la période correspondante, en vue de nouvelles immobilisations de tous genres.

En d'autres termes, les Canadiens eux-mêmes ont fourni, au cours de cette période, environ 84 p. 100 de toutes les immobilisations au pays, tandis que les capitalistes étrangers ont versé les autres 16 p. 100. Il est également avéré que, à la fin de 1951, la proportion des industries canadiennes relevant d'une direction étrangère a été plus faible qu'en 1939.

...Si des Canadiens sont portés à s'alarmer de l'importance de la participation étrangère à l'industrie canadienne, les faits que j'ai mentionnés devraient sûrement contribuer à alléger leurs craintes.

A mon sens, les citoyens canadiens jouissent aujourd'hui de l'existence la plus merveilleuse qu'on puisse imaginer et je suis sûr que très peu d'entre eux voudraient revenir aux jours passés. Nous entendons bien des gens se plaindre, mais n'est-il pas humain que les gens intelligents se plaignent? Nous n'avons pas accédé à une utopie; personne n'y arrivera jamais. Quel que soit notre niveau de vie, il y en aura encore qui souhaiteront qu'il soit plus élevé. Le travailleur veut-il un plein panier de pain alors que son salaire est élevé, —et les impôts aussi,—ou préfère-t-il retourner à l'état d'incertitude du temps de la crise économique où les impôts étaient peu élevés, mais où une foule de gens faisaient queue pour réclamer leur pitance? Le travailleur, qui gagne environ $75 par semaine et qui paie environ $10 par semaine en impôt sur le revenu, veut-il retourner aux jours qui ne sont pas si lointains où il gagnait en moyenne $25 par semaine, lorsqu'il avait la chance d'avoir un emploi, et où il ne payait pas d'impôt sur le revenu?

Pour ma part, je ne le crois pas. Il est aujourd'hui en meilleure posture que jamais, du point de vue tant financier que social et économique.

Le travailleur veut-il retourner à l'époque d'avant-guerre où la main-d'œuvre était pour ainsi dire réduite à la famine? Les gens veulent-ils revenir au temps, pas si lointain, où notre commerce extérieur était presque au point d'arrêt? La population veut-elle revivre les jours où nos cultivateurs et nos usines ne pouvaient trouver de marché ni au pays ni à l'étranger? La peuple canadien regrette-t-il l'époque où le dollar canadien était coté à 20 ou 25 p. 100 de moins que sa valeur nominale sur le marché américain?

Nulle part ailleurs dans le monde, sauf aux États-Unis, le niveau d'existence n'est aussi élevé qu'au Canada. Le gouvernement libéral verse les allocations familiales,—mesure que beaucoup de membres de l'opposition ont grandement ridiculisée en disant qu'elle était une prime à la natalité,—la pension de vieillesse et la pension aux aveugles. Ce sont là quelques-uns des fruits que porte un programme fiscal propre à assurer aux Canadiens une vie plus saine et plus heureuse. Le gouvernement libéral a pourvu à la protection de tous les travailleurs grâce à un sain programme d'assurance-chômage qui a supprimé à jamais la nécessité des secours directs. L'ouvrier canadien ne demande pas la charité. Le Gouvernement respecte ce désir en instituant un régime de protection auquel l'ouvrier peut participer dignement, sans perdre le respect qu'il mérite à cause de sa participation à la création de notre richesse nationale.

Chacun de nous ici représente une circonscription différente, dans laquelle se posent des problèmes bien particuliers et qui demande, pour des raisons particulières, une aide particulière. Nous n'en comprenons pas moins

que tous ensemble nous représentons un pays dont l'importance ne fait que grandir. Nous ne cherchons pas à rendre uniformes les opinions et les idées, pas plus que nous ne voulons détruire la personnalité distincte de chacun des citoyens du pays. Le Canada a accueilli une foule de races; nous apprécions grandement le rôle qu'ont joué dans l'élaboration de la civilisation canadienne les Anglais, les Français, les Juifs, les Italiens, les Allemands, les Scandinaves et les membres d'autres groupes ethniques venus établir ici leur nouvelle demeure. Chacune de ces races a un rôle essentiel à jouer dans la création de notre mentalité nationale, et chacune doit être convaincue qu'elle est bien représentée au sein de notre Parlement, dans lequel règnent la liberté et la démocratie. Nous ne voulons pas au Canada de ces haines qui, en Europe, font de nouveau naître des campagnes d'antisémitisme comme celles qui ont naguère caractérisé l'Allemagne nazie.

Nous avons ici, à la Chambre, un devoir à remplir envers le pays entier. C'est un devoir auquel on ne satisfait pas uniquement en adoptant des bills ou des résolutions, mais surtout en indiquant vraiment la voie au reste de la population. La presse et la radio n'accordent aux délibérations d'aucun autre organisme canadien la même attention qu'à celle de cette Chambre. Pendant la session, les Canadiens se tournent vers le Parlement d'où ils espèrent tirer l'inspiration et la direction qui refléteront leur propre confiance dans leur pays. Dans nos paroles et dans nos actes, ils espèrent trouver l'expression du véritable canadianisme qui leur donnera le courage et l'enthousiasme dont ils ont besoin pour accomplir leurs tâches individuelles. Il nous appartient donc de leur donner l'inspiration et l'exemple qu'ils recherchent.

Grâce au programme mis en œuvre depuis quinze ans, sous la direction de feu le très honorable William Lyon Mackenzie King et sous l'habile direction actuelle du premier ministre (M. St-Laurent), grâce au programme annoncé dans le discours du trône, le gouvernement du Canada s'est efforcé de donner la direction qui s'imposait et je crois qu'il a réussi. Jamais ce programme ininterrompu n'a eu pour objet de favoriser les intérêts d'un groupe, d'une partie ou d'une classe de la population en particulier. Les mesures législatives ont toujours été présentées et appliquées dans le meilleur intérêt de l'ensemble de la population. Lorsqu'il a commis des erreurs,—et qui peut prétendre qu'il est parfait et ne commet jamais d'erreurs?—il les a reconnues et les a rectifiées. Les affaires nationales ont été dirigées vers un but précis, soit assurer au Canada et au gouvernement du Canada la meilleure administration possible, confiée à des ministres habiles et, essentiellement, à des hommes honnêtes.

Nos honorables amis de l'opposition peuvent critiquer les méthodes et les mesures législatives déjà adoptées ou à venir. C'est là leur rôle légitime. Des critiques de ce genre ne provoquant aucune animosité personnelle sont acceptées, de bonne foi, en tant que contribution au bien-être de la nation. Elles n'ont rien à voir avec celles qui ne trouvent rien de bon dans tout ce que le Gouvernement peut entreprendre, qui jettent des soupçons sur tous nos administrateurs, qui peuvent même aller jusqu'à dresser une partie de la population contre une autre. La circonscription que j'ai l'honneur de représenter est, en somme, un Canada en miniature. Sa population contient divers groupes ethniques, diverses religions. Il y a chez nous toutes sortes d'antécédents nationaux, toutes sortes d'intérêts, mais tous nous nous retrouvons dans notre foi en notre propre circonscription d'abord, et en notre pays ensuite. Nous ne saurions accueillir dans Outremont-Saint-Jean ces forces qui voudraient nous diviser. C'est d'un mauvais œil que nous les voyons à l'œuvre dans notre pays. Nous croyons qu'au Canada il y a de la place et des occasions pour tout le monde, et nous croyons qu'il est bon de voir à ce que tous ceux qui vivent et travaillent parmi nous aient une chance égale.

Nouveau venu à la Chambre, j'ai beaucoup à apprendre, et j'apprécie la bienveillance et les attentions dont j'ai déjà été l'objet, non seulement de la part des députés de mon propre parti mais également de ceux de l'opposition. Je suis heureux de constater que je ne suis pas accueilli ici comme un partisan aveugle, mais à titre de Canadien loyal, désireux d'apporter quelque contribution au bien-être de son pays. J'ai confiance au programme du Gouvernement qui, au cours des dix-sept dernières années, a contribué à créer une telle prospérité au Canada. J'ai confiance aux nombreuses mesures qui ont tant contribué au bien-être et au bonheur de toute notre population. Je crois à l'esprit qui anime toute la législation que le Gouvernement a adoptée au cours des années et qu'il a mise en œuvre de façon efficace. Et je crois également au droit de tous ceux qui s'opposent au Gouvernement, de formuler leurs objections de manière à ce que tous les députés ici présents puissent les étudier avec soin.

C'est le privilège et le devoir de l'opposition de présenter des contre-mesures; il lui incombe d'offrir en tout temps un programme différent de celui du Gouvernement au pouvoir. Mais je ne puis concevoir qu'on travaille

au bien du pays en se bornant à des critiques, véritables ou sous-entendues, fondées, non pas sur des faits, mais sur de pures considérations d'ordre politique. Je suis sûr que mes amis d'en face admettront que nous devons penser tout d'abord à la population du pays et que nos séances devraient s'inspirer uniquement de ce qui est de nature à accroître le prestige du Parlement et à contribuer au bien-être de la nation.

Jamais les Canadiens n'ont eu de plus belle occasion que nous d'accroître la gloire et le prestige du Canada. Ne manquons pas une telle occasion et, quelles que soient nos opinions politiques personnelles, aimons tous notre pays et travaillons de concert à la réalisation des mêmes objectifs.

(Texte)

M. Raoul Poulin (Beauce): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de voter, en faveur de l'amendement proposé par l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) et, afin que personne ne se méprenne sur mon attitude, je tiens à dire quelques mots d'explication.

Je ne suis pas un partisan du crédit social et je ne fais pas partie de ce que l'on appelle, dans le Québec, l'Union des électeurs.

Si je tiens à voter en faveur de cet amendement, ce n'est pas tant que je veuille appuyer un avancé de principe de la doctrine du Crédit social, mais bien plutôt poser un geste qui, je l'espère, permettra de donner un peu de relief à une suggestion que je désire formuler ici.

Depuis quelques jours, nous avons été témoins, à la Chambre, de discussions plutôt acerbes entre les tenants de la doctrine du Crédit social et ceux des autres groupes, et je suis bien enclin à penser que la qualité et le ton de cette discussion ne serviront guère la cause d'aucun de ces groupes auprès du grand public.

Mais, ce n'est pas là le point que je désire soulever. Depuis 1949, date à laquelle j'ai commencé à siéger ici, j'ai été étonné, à plusieurs reprises, de l'attitude d'indifférence, quand ce n'est pas de ridicule, qu'on affiche en écoutant les exposés de la doctrine créditiste.

Pour ma part, je m'intéresse à cette théorie comme à bien d'autres et, autant que je puisse la comprendre, il me semble qu'on aurait peut-être intérêt à connaître cette théorie, d'autant plus que ses propagandistes se font fort de régler de nombreux problèmes que nos procédés financiers courants n'ont pas toujours réussi à solutionner convenablement.

Bien loin de moi l'idée de jouer au prophète de malheur, mais je me demande, monsieur l'Orateur, ce qui se produirait ici au Canada si, à un moment donné, les organismes internationaux ou supra-nationaux qui, de plus en plus, influencent notre politique nationale, se décidaient à déclarer la paix; car il faudra bien que cela arrive un jour ou l'autre.

Notre pays, pas plus que les autres, d'ailleurs, n'est en mesure de soutenir indéfiniment une économie de guerre comme celle que nous connaissons actuellement. Autrement, il faudrait mettre de côté le grand principe en vertu duquel un pays, avant de se défendre, doit d'abord subsister. Or, si nous continuons à l'allure actuelle pendant une période trop prolongée, ce sera peut-être notre existence même qui sera mise en jeu, précisément au moment où nous devrons passer d'une économie de guerre à celle du temps de paix.

Les tenants de la doctrine créditiste prétendent être capables d'amoindrir, ou même de prévenir ces catastrophes économiques. Ne vaudrait-il pas la peine de donner à ces messieurs l'occasion d'exposer librement leur théorie, ici ou quelque part ailleurs, devant des gens sérieux et non préjugés, qui les écouteraient d'une oreille attentive et pour le moins intelligente?

De deux choses l'une: ou bien cette théorie est absurde, irréalisable et, conséquemment, dangereuse, ou bien elle est pratique, réalisable et, en conséquence, mérite d'être considérée.

Pour ce qui est de la première partie de cette donnée, nous serions déjà bien en retard, car le mal serait à l'heure actuelle très répandu et les vieux partis politiques,—sans donner au mot vieux un sens péjoratif,—le savent par expérience, puisque dans au moins deux des provinces canadiennes, ils sont en train de se faire administrer une raclée magistrale par les partisans de la théorie nouvelle.

Quant à la seconde partie, trop heureux serait-on de démontrer de façon intelligente, et autrement qu'au moyen de plates dénégations ou d'interruptions malséantes, l'insanité et le danger économique de cette doctrine.

Pour ma part, je me refuse à croire que tout est foncièrement mauvais dans la doctrine créditiste, aussi longtemps, tout au moins, que la preuve n'en n'aura pas été donnée. Je me refuse également à croire qu'un groupe considérable de l'électorat canadien, qui s'accroît d'ailleurs graduellement, puisse se tromper totalement sur sa valeur et celle de ses défenseurs.

Il doit y avoir quelque chose de bon dans cette doctrine tout comme il y en a dans les théories des socialistes, des libéraux, des conservateurs et, qu'on me permette d'ajouter, des indépendants. Autrement, notre régime démocratique serait une faillite totale.

En terminant, monsieur l'Orateur, je tiens à répéter que si je vote en faveur du sous-amendement de l'honorable député de Lethbridge, c'est surtout en vue de faire ressortir l'idée que l'on devrait accorder plus d'attention à la théorie monétaire du Crédit social, afin de fourbir nos armes pour la pourfendre si elle est dangereuse, sinon, cela nous permettra d'utiliser au maximum ce qu'elle pourrait contenir de réalisable et de pratique.

(Traduction)

M. Alan Macnaughton (Mont-Royal): Monsieur l'Orateur, mes observations porteront sur la question d'intérêt urgent et vital que constituent nos aéroports, la place qu'ils occupent dans la vie de notre pays en pleine expansion, la fonction qu'ils pourront remplir dans notre économie et l'importance des aéroports en ce qui concerne la défense du monde libre. Nous sommes, pour la plupart, justement fiers des moyens que mettent à notre disposition Air-Canada, les lignes aériennes du Pacifique-Canadien et autres sociétés canadiennes. Nous reconnaissons avec le ministre des Transports (M. Chevrier) que l'aviation progresse plus vite que le pays, mais qui parmi nous mesure tout le sens d'une affirmation récente du rédacteur de *Canadian Aviation,* M. Ronald Keith? Voici ce qu'il disait:

> Il est difficile d'admettre qu'en 1937,—il y a seulement quinze ans de cela,—il fallait six jours pour traverser le Canada et que le nombre des Canadiens qui avaient voyagé en avion était relativement restreint. Aujourd'hui, on franchit le pays, d'un littoral à l'autre, en vingt heures et, l'an dernier, Air-Canada a transporté, à elle seule, près d'un million de voyageurs.

Mais ce ne sont là que quelques faits et quelques chiffres qui viennent s'ajouter aux autres témoignages. Si l'on veut en dégager tout le sens, il faut surveiller attentivement, d'un œil critique, les arrivées et les départs d'avions à nos divers aéroports, les camions et les automobiles qui arrivent à ces aéroports ou qui les quittent; il faut surveiller surtout les gens. Si l'on a quelque doute, on n'a qu'à s'adresser au premier garçon de douze ans qui se présente. Il peut nous dire, mieux que je ne saurais le faire, ce que cela signifie vivre dans un pays qu'on peut traverser en vingt heures, car ce qu'il souhaite par-dessus tout, c'est qu'on puisse le franchir en dix heures quand il atteindra l'âge d'homme. Ce qui se fera sans aucun doute, à la condition que la science ne soit pas entravée et que la Chambre voit à ce que les installations de nos aéroports puissent répondre aux besoins, non seulement quant au nombre croissant de voyageurs mais aussi quant à l'essor industriel et commercial de notre pays.

[M. Poulin.]

J'ai voulu dire que la situation de nos aéroports devrait être étudiée dans un esprit critique mais je ne voudrais pas qu'on s'efforce uniquement de rechercher les points faibles. A la vérité, et vous en conviendrez j'en suis certain, en dépit de carences évidentes, la situation de nos aéroports est si bonne qu'il nous est possible de critiquer nos propres réalisations dans ce domaine. Je ne suis pas le seul à penser ainsi. C'est aussi l'opinion des plus grands spécialistes du monde en matière de transport par avions. Nous avons fait beaucoup de chemin depuis l'époque récente où des pâturages ont fourni l'emplacement de 415 aéroports autorisés. Nous avons assurément accompli de grands progrès depuis ce temps qui a suivi immédiatement la première Grande Guerre où nos immobilisations au chapitre des aéroports étaient à peu près nulles; ces immobilisations s'établissent aujourd'hui à plus d'un demi-milliard de dollars.

Vous pourrez dire, avec raison, qu'une grande partie de cette expansion nous a été imposée par les circonstances. Je dis qu'il faut attribuer au ministère des Transports le mérite impérissable d'avoir, au cours des années, compris l'importance des décisions qu'il prenait et d'avoir encouragé et favorisé les progrès de l'aviation canadienne, d'en avoir orienté l'essor conformément aux dictées d'un indubitable sens pratique. Nous avons donc aujourd'hui des bases solides sur lesquelles ériger notre avenir. Car il nous faut construire si nous voulons suivre le cours de notre évolution naturelle et satisfaire aux nouvelles exigences de nos progrès techniques dans le domaine de l'aviation. Vous rappelez-vous quand on disait: "Nous verrons bientôt des avions à réaction"?

Vous demanderez sans doute comment nous sommes passés des pâturages aux pistes d'avions. La réponse est que l'histoire de l'aviation civile a véritablement commencé au Canada immédiatement après la première guerre mondiale, alors que nous nous sommes trouvés avec un grand nombre de pilotes et de techniciens compétents, quelques aéroports et quelques avions, une légère expérience, et beaucoup d'enthousiasme. En juin 1919, la Chambre a adopté la loi qui établissait la Commission de l'aviation. Cette loi, maintenant connue sous le nom de loi de l'Aéronautique, ainsi que les règlements de l'aviation qui ont tout d'abord été adoptés en 1920, constituent les éléments du droit aérien canadien. Au jour de l'An de 1923, le ministère de la Défense nationale, qui venait d'être établi, a été chargé de la direction de l'aviation civile. Les progrès accomplis, bien que réguliers,

n'ont pas été spectaculaires. Quelques anciens pilotes de guerre ont assuré le service aérien dans le nord du pays. Quelques compagnies ont été créées qui s'occupaient de vols pour des fins photographiques et assuraient des services nolisés. Puis en 1936, nous avons institué le ministère des Transports, et sous la direction du très honorable C. D. Howe, ce nouveau ministère a été chargé des questions d'aviation civile qui ressortissaient auparavant au ministère de la Défense nationale. Le ministère des Transports a ensuite été fusionné avec la division météorologique et les services radiophoniques, qui forment maintenant la division des télécommunications, pour former la section des services aériens.

Entre les deux guerres, on a commencé à organiser le service postal aérien dans les provinces des Prairies. Le gouvernement fédéral a établi de petites pistes de secours et installé un balisage aérien dans les aérodromes intermédiaires. Les grands centres, tels Winnipeg, Calgary et Edmonton fournirent leurs propres aéroports, installations fort primitives d'après les critères actuels. La création d'Air-Canada en 1937 rendait nécessaire l'amélioration de ces champs d'aviation. Le gouvernement fédéral accorda son assistance dans les cas où les municipalités voulaient et pouvaient réaliser les améliorations nécessaires. Lorsque la collectivité était trop restreinte pour apporter une participation importante ou que, pour d'autres raisons, on estimait qu'il ne fallait pas s'attendre que la collectivité prenne l'initiative, le gouvernement fédéral a aménagé les aéroports et services nécessaires, de manière à obtenir une chaîne d'installations terrestes continues.

Les exigences de la seconde Grande Guerre ont amené d'autres améliorations. Des aéroports municipaux ont été pris à bail et développés à titre d'aéroports combinés tant civils que militaires. Un grand nombre d'aéroports absolument nouveaux ont été aménagés pour répondre aux besoins de la défense. Lorsque la chose a été possible, ces nouveaux aéroports ont été installés de façon à satisfaire aux besoins civils lorsque le Corps royal d'aviation canadien en aurait fini.

En 1946, nos aéroports étaient méconnaissables. Les pâturages avaient cédé la place à des organismes complexes, vastes et coûteux, exigeant l'effort coordonné de nombreux services spécialisés. Il est devenu de plus en plus évident qu'il faut envisager l'activité des aéroports à un double point de vue; d'abord, à celui de l'exploitation et de l'entretien des pistes d'envol, des hangars, des ateliers, des bâtiments du service d'administration et ainsi de suite; puis, en second lieu, au point de vue des dispositifs de balisage tels que les radiophares, les moyens de communications, le mode d'atterrissage aux instruments ou à commande au sol, la surveillance de la circulation aérienne, tant à l'aéroport que sur les routes aériennes, c'est-à-dire les services météorologiques incapables de fonctionner sous un réseau vaste et complexe de communications s'étendant à tout le pays et dépendant d'un réseau encore plus vaste qui couvre tout le continent. Aucune municipalité ne saurait porter le fardeau des frais d'un réseau si complexe et si formidable.

Pour ce qui est des dépenses, il faut de cinq à dix millions de dollars pour aménager un aéroport important assurant les services dont je viens de parler. Il en coûte encore autant pour le doter des immeubles et services organisés par et pour le C.A.R.C. comme dans le cas des aéroports.

Dès le début, il a été entendu que ces balisages aériens relevaient du gouvernement fédéral, en partie parce que ces services font partie d'un réseau coordonné plus vaste et, en partie, parce que le coût en dépasse les moyens financiers des municipalités prises séparément. Dans les cas où les municipalités se sont jugées incapables de voir à l'entretien de leur aéroport, le gouvernement fédéral a dû supporter le coût entier de l'aménagement, de l'exploitation et de l'entretien.

Pour saisir pleinement le tableau d'ensemble, il faut se rappeler qu'en 1939 le Canada avait soixante-cinq aéroports. Nos lignes aériennes s'étendaient sur environ trois mille milles et le chiffre de cinq millions de dollars est une estimation assez juste de la valeur globale de nos aéroports et de nos lignes aériennes en 1939. Actuellement, le Canada compte 143 aéroports pavés. Nos voies aériennes s'étendent sur plus de 14,000 milles. Le nombre de permis en vigueur, pour ce qui est des aéroports, s'établit à 415. Le chiffre global de la valeur, en capitaux, de cet énorme réseau d'aéroports et de voies aériennes s'établit à 550 millions de dollars, soit 110 fois autant qu'il y a treize ans.

Pour ce qui est du financement de nos principaux aéroports, il faut se rappeler que tous ont une valeur, immédiate ou possible, du point de vue de la défense nationale. Il faut cependant se demander comment ces aéroports pourraient devenir rentables. Certes, autant que possible, chaque aéroport devrait faire ses frais.

L'exploitation d'un aéroport devrait tomber sous deux chefs principaux, pour ce qui est de la comptabilité. Le premier inclut tout ce qui a directement trait à l'atterrissage, à l'envolée et aux évolutions des avions. Soit

dit en passant, les revenus provenant des droits d'atterrissage sont suffisamment élevés dans le cas des aéroports principaux, dit-on, pour couvrir les frais d'entretien et d'exploitation qui se rapportent directement au mouvement des avions. Le second chef inclut les installations ne se rapportant pas directement au mouvement des avions: hangars, ateliers, immeubles administratifs, outillage, garages, bureaux, restaurants, etc. Une partie des frais d'exploitation est imputable sur le fonctionnement de ces services. Le problème, c'est d'accroître les revenus de façon à défrayer le coût de services qui ne se rattachent pas directement au mouvement des avions.

Montréal et Ottawa exceptées, toutes les villes importantes auxquelles on pourrait demander de verser une subvention à un aéroport l'ont fait. A titre de simple renseignement, il convient de signaler que la ville de Montréal est censée bénéficier d'un revenu supplémentaire de trois millions par année du simple fait de l'existence des bureaux de l'OACI dans cette ville. Ces deux villes exceptées, la plupart des municipalités qui possèdent un aéroport ont dû acheter le terrain qu'il occupe. Dans certains cas, dans l'Ouest du pays notamment, les municipalités se sont de plus intéressées grandement à l'aménagement d'aéroports. Dans le cas d'Ottawa, on prétend que le coût de l'aéroport de la capitale du pays doit être acquitté par l'ensemble du pays. Peut-être bien, car il est situé à proximité du quartier général de la Défense nationale et de plusieurs organismes de science et de recherches. On est à agrandir les pistes d'atterrissage et les installations à l'aéroport d'Ottawa de façon à en faire l'un des plus grands du monde, beaucoup plus grand qu'il n'est nécessaire pour desservir une ville de l'importance d'Ottawa. Les frais d'aménagement dépassent de beaucoup les moyens d'une seule municipalité.

L'aéroport actuel de Montréal, situé à Dorval, a été aménagé surtout en vue de faciliter le mouvement d'avions à destination du Royaume-Uni pendant la guerre. Dorval a aidé à faire de Montréal la capitale mondiale de l'aviation. C'est pourquoi l'Organisation de l'aviation civile internationale y a établi son siège. On y trouve aussi l'Association internationale du transport aérien, organisme non moins important, car il coordonne l'activité de tous les exploitants de lignes aériennes du monde.

Le tableau que j'ai brossé jusqu'ici est plutôt réjouissant. Il l'est tellement, qu'il ne nous nuira pas de nous adresser quelques reproches, qui ne sauraient diminuer l'œuvre magnifique que le ministère des Transports a accomplie depuis plusieurs années. A une seule exception près, notre prospérité dans le domaine de l'aviation, les énormes progrès que nous avons réalisés nous ont été imposés avant que nous soyons véritablement prêts. Du point de vue technique, nos aéroports sont parmi les meilleurs au monde; ils sont sûrs et perfectionnés. Nos ingénieurs et nos techniciens savent se tenir au courant des plus récentes réalisations et les appliquer à nos aéroports. Cependant, lorsque le public voyageur,—vous et moi,—passe par nos aéroports, il ne peut s'empêcher de ressentir une impression plutôt déprimante. Il arrive souvent de trouver une foule de gens entassée dans une salle d'attente trop petite. S'ils sortent pour respirer un peu d'air frais, bien entendu si les fonctionnaires de la douane et de l'immigration le leur permettent, ce court moment de répit n'est guère plus agréable. En hiver, la neige et un vent glacé les fouette au visage; en été, un monotone paysage brûlé par le soleil se déroule à leurs yeux. De retour à l'intérieur, après le froid, la chaleur ou la poussière de l'extérieur, vous vous entassez de nouveau pour prendre un repas à peine suffisant à certains des principaux aéroports, ou pour introduire une pièce de cinq sous dans le distributeur d'eau gazeuse ou la cireuse de bottes automatique, aux petits aéroports. Pour ce qui est des passagers en retard, ils se contentent de s'asseoir et rouspéter. Parfois, il leur est même impossible de s'asseoir.

Laissons un moment le sujet de l'insuffisance des services de nos aéroports en ce qui a trait aux besoins des voyageurs. Bien que ces carences soient assez contrariantes, elles ne peuvent nous empêcher de constater les progrès accomplis. Entre-temps, considérons sérieusement l'importance du transport aérien des voyageurs et des marchandises dans notre pays. Il y a un instant, le ministre des Transports (M. Chevrier) prévoyait que le total des revenus de nos entreprises de transport aérien atteindrait cette année le chiffre de 80 millions de dollars. C'est cinq fois autant qu'en 1946. A vrai dire, les revenus ont augmenté dans la proportion de 17 à 20 p. 100 pendant les quelques dernières années et rien ne permet de croire qu'il ne continuera pas à en être ainsi. M. J. R. Baldwin, président de la Commission des transports aériens, a rappelé:

> Si le rythme du progrès qu'on constate depuis trois ans au Canada et aux États-Unis allait se poursuivre,—et il semble bien que cela doive être le cas,—le rythme plus rapide du progrès, au Canada, pourra, dans à peu près tous les domaines de l'aviation, à la seule exception possible de celui des transports de marchandises, non seulement conserver à notre pays une place égale à celle des États-Unis, toutes proportions gardées, mais encore lui assurer l'avantage.

En ce qui concerne les progrès futurs, il est évident que nos services aériens et nos aéroports recevant chaque année un million de Canadiens,—soit un habitant sur quatorze,—un demi-milliard étant placé dans les aéroports et des centaines de millions dans des appareils, du personnel et du matériel en général, le rythme de progrès de notre aviation n'est pas celui de l'ensemble de notre économie. Pour reprendre les termes mêmes de M. Baldwin, elle "occupe de nouveaux domaines d'activité et est encore loin d'avoir pénétré au maximum dans les nouveaux marchés".

Il y a d'énormes sources de trafic aérien qui restent encore à canaliser par le wagon ou le cargo aérien. Vous ne trouverez pas oiseux que je vous rappelle que plus les richesses continuent d'arriver de nos territoires du Nord, plus nos lignes d'apport nord-sud et nos lignes principales est-ouest transporteront de voyageurs et de marchandises. En effet, sans avions, il serait impossible d'ouvrir le pays à la civilisation, et sans avions, il serait certainement impossible de maintenir le contact avec les régions nouvellement ouvertes à la civilisation. Par conséquent, l'avenir d'un vaste secteur de l'économie canadienne dépend sans aucun doute de ce qu'on peut transporter par la voie des airs de l'endroit où l'on peut le déposer et en quelle quantité. Par conséquent, la circulation s'accroît beaucoup plus rapidement qu'on ne peut aménager les installations nécessaires au sol. La gare aérienne de Toronto, à Malton, a peine à suffire à la circulation qui s'y effectue. Il en est de même de la gare aérienne de Vancouver. La gare aérienne de Calgary a été convertie à son usage actuel aux frais de l'État. Le gouvernement fédéral est propriétaire de l'immeuble dont l'extérieur est de papier goudronné et l'intérieur de bois tendre. A l'heure actuelle, on procède à l'érection de nouvelles gares aériennes à Lakehead et à Moncton, lesquelles devraient suffire à nos besoins pour au moins quelques années. A d'autres endroits, dans l'Est et dans l'Ouest, dans les villes plus petites, la situation n'est pas critique, bien que les aménagements ne soient pas tout à fait à la page, tout à fait efficaces ou confortables.

Le problème fondamental consiste évidemment à assurer la rentabilité des gares aériennes, étant donné surtout que la douane, l'immigration, la santé et la poste occupent beaucoup de place gratuitement. Il faut également affecter un espace convenable aux besoins du public. Les services aériens doivent eux-mêmes avoir assez d'espace pour loger le directeur de l'aéroport et son personnel, les services de contrôle de la circulation aérienne, les services radiophoniques et les services météorologiques. A Dorval, par exemple, ces différents services gouvernementaux et aériens accupent 29·7 p. 100 de tout l'espace. D'autre part 25·7 p. 100 de l'espace ne se loue pas; 31·9 p. 100 peut être loué; le reste, soit 11·7 p. 100 consiste en sous-sols vides et probablement inutilisables. Il en ressort clairement que la proportion de l'espace non rentable par rapport à celle de l'espace rentable est fort élevée et sauf erreur, les spécialistes estiment qu'aussi longtemps que cette proportion restera inchangée, les gares ne feront pas leurs frais. Les opérations aériennes s'amortissent dès maintenant, comme je l'ai signalé. Afin d'amortir les frais des gares, il convient donc qu'elles soient assez vastes et recèlent des entreprises commerciales assez alléchantes pour attirer la clientèle des passagers et des visiteurs.

De fait, on a démontré sans se lasser que les gares aériennes peuvent devenir rentables, abstraction faite des revenus normaux des lignes aériennes. Sur notre continent, la voix la plus autorisée dans ce domaine est celle des dirigeants du port de New-York, qui, au cours de toutes ces années, ont dû résoudre les problèmes de financement que posent les services aériens "nationaux" ou "internationaux". Comme vous le savez, les aéroports new-yorkais doivent servir au trafic aérien d'origine américaine, et au trafic avec toutes les parties de ce continent et d'Europe. Si la Commission du port de New-York devait s'occuper du problème de Dorval à Montréal par exemple (qui peut dans une certaine mesure se comparer aux aéroports new-yorkais quant au trafic domestique et international) vous pouvez être bien sûrs que ces autorités y placeraient des capitaux suffisant à fournir toutes les installations de base essentielles à l'exploitation d'un aéroport efficace. Ces immobilisations trouveraient leur contrepartie dans le revenu général de tous les services aériens faisant usage de cet aéroport et de l'exploitation des concessions commerciales.

Un plan parfait d'aéroport prévoit la construction de hangars, l'aménagement de magasins, de bureaux, de terminus pour marchandises et autres installations qui en facilitent le fonctionnement. Les dépenses à effectuer en vue de pareilles installations incomberaient, selon les new-yorkais, à la compagnie aérienne et aux autres locataires, de sorte qu'elles seraient immédiatement rentables. Tout cela est fort bien. Mais le principe fondamental que préconisent les autorités du port de New-York ne s'arrête pas là. Il prévoit que l'expansion d'un aéroport exige, si elle doit réussir, l'exploitation judicieuse de tous les domaines pouvant rapporter un revenu en tant que concessions

dans chaque aéroport terminus. Cela signifie l'encouragement, en leur accordant des concessions, des restaurants, des magasins, des installations destinées à la récréation et aux divertissements, des promenades pour les spectateurs et autres entreprises pouvant aider à financer l'entreprise et rapporter des revenus nets.

Un grand nombre de députés ont, comme moi, beaucoup voyagé aux États-Unis et en Europe; ils seront donc, j'en suis certain, tout disposés à admettre que l'idée des autorités du port de New-York quant à la rentabilité d'un aéroport terminus n'est pas trop outrée pour être comprise par les Canadiens. En réalité, ceux d'entre vous qui ont voyagé en Europe se rappelleront que les concessions susmentionnées ont été étendues de manière à comprendre des installations comme les cinémas d'actualités, les cafés, les restaurants, les bars, des salles de conférences pour les hommes d'affaires pressés, une garderie pour les mères harassées, des boutiques de souvenirs, des magasins de robes, des boutiques d'artisanat, toutes sortes de magasins, des expositions, des bureaux de tourisme, des galeries d'observation, et même des hôtels de premier ordre.

Un hôtel de 200 lits ne serait pas de trop à l'aéroport de Dorval. L'hôtel actuel, de 80 lits, est totalement insuffisant.

En outre, les aéroports qui sont vraiment à la page sont desservis par des embranchements qui permettent la manutention rapide et efficace des marchandises transportées par chemin de fer; ils ont à leur périphérie des terrains entièrement aménagés, que possèdent ou que louent les aéroports et où s'élèvent des entrepôts et même des usines qui témoignent d'une grande activité; on voit encore, aux alentours de ces aéroports, des terrains bien aménagés et des collectivités qui vivent du trafic aérien, voyageurs et marchandises, et, ce qui est presque aussi important, des tournées de visite touristique.

Ces touristes, ce sont les descendants de ceux qui, voici une génération ou deux, se portaient à la rencontre du train de l'après-midi à la petite gare, les Canadiens qui accordent tout naturellement un accueil silencieux et amical au nouveau venu et saluent le voyageur qui s'en va. L'affection qu'ils accordaient à la gare de chemin de fer ou au débarcadère, ils l'accordent maintenant à leur équivalent d'aujourd'hui. Il y a aussi, cela va sans dire, les jeunes. La plupart sont encore assez vieux jeu pour ressentir une vive émotion en entendant le ronflement et le vrombissement d'appareils à hélice désuets, mais nombre d'entre eux ont été conquis par le sifflement aigu, à la manière d'une lampe à souder, que font entendre les avions à réaction de notre milieu de siècle et leur jeune esprit s'interroge déjà sur les espaces tranquilles et glacés de la stratosphère. Voilà les touristes qu'on trouve aux aéroports. C'est à eux que je songeais, entre autres, quand, au début de mes observations, je disais qu'il fallait surtout observer les gens qu'on trouve à nos aéroports. Si vous croyez que leur nombre est insuffisant pour motiver l'intérêt des concessionnaires, veuillez considérer qu'au cours des mois d'été, tout comme en temps moins clément, des milliers de visiteurs dominicaux envahissent Dorval qui n'est pas facile à atteindre, étant à 11 milles du centre de Montréal et situé dans un paysage assez morne. Ils arrivent en autobus, en auto, en bicyclette et à pied. S'ils pouvaient emprunter des moyens de transport plus rapides, ils le feraient. D'après mes propres commettants de Mont-Royal, qui sont à deux pas de Dorval, ces visiteurs viennent voir "le plus grand spectacle gratuit de Montréal"; ils veulent voir les mille et quelque voyageurs qui y arrivent chaque jour à bord de 70 avions du service national et de 14 ou 15 avions des services transatlantiques. Je puis vous assurer, à l'instar des anciens de Dorval, que les services de jardiniers-paysagistes, ainsi que l'accroissement du confort et des distractions, attireraient plus de chalands dans ce caravansérail contemporain, non seulement au cours de la journée mais également pendant les heures de nuit, si impressionnantes dans l'aéroport, avec leurs effets de lumière multicolores et leurs vrombissements excitants.

Songeons à Dorval. C'est un aéroport international dans toute la force du terme. C'est la première étape terrestre des lignes européennes et américaines, dont les passagers prennent contact là, avec le Canada et le mode de vie canadien. Mais au lieu de permettre au voyageur de jeter ses regards sur ce qui devrait être la vitrine de la nation, on le force à prendre contact avec des salles d'attente bondées et en attendant la correspondance pour les lignes nationales, à tourner en rond avec la foule aux fins d'examens de santé, de papiers d'immigration et de douanes, dans des espaces trop étroits pour que soit possible l'accomplissement efficace des formalités d'usage. Bien que Dorval soit très près de la première ville du Canada, qui est, de plus, une ville bilingue, et que des départs et des arrivées fréquents y prévoient pour les voyageurs de passage trois ou quatre heures d'intervalle entre les vols, il faut avoir l'esprit vraiment aventureux pour risquer de faire un saut rapide à Montréal en vue d'y trouver les agréments normaux de la civilisation, qu'on ne voit guère à Dorval même. Montréal est connue

pour ses beaux magasins, ses bons hôtels, sa bonne nourriture, ses boissons et ses divertissements. Pourquoi un voyageur doit-il en être si près, tout en en restant si loin?

Pourquoi Dorval ne pourrait-il pas être reconstruit et dirigé de façon à rendre au pays des services dans le domaine des relations extérieures, pendant les courts instants qu'on donne au voyageur avisé venant d'Anvers, d'Abadan ou de Los Angeles pour changer d'avion? Et tout en voulant offrir au non-Canadien tout ce qu'il veut, il nous faut être prêts à pourvoir aux besoins de nos propres ressortissants; n'oublions pas que les aéroports sont devenus, de nos jours, des rendez-vous mondains et culturels de première importance, des lieux de réunion pour ceux qui voyagent à la manière d'aujourd'hui, ainsi que pour ceux qui pensent comme on doit le faire à l'heure actuelle. Il y en a aujourd'hui des millions. Il n'y a qu'à consulter nos données relatives aux voyages aériens. Ces millions de gens pourraient faire de votre terminus la tirelire de votre aéroport.

Commençons par Dorval, et aménageons nos terminus aériens de façon à ce qu'ils soient la meilleure "vitrine" du Canada, à l'intention non seulement des visiteurs étrangers, mais de notre propre population.

Tout ce que je viens de mentionner n'est pas uniquement de la poudre aux yeux. C'est le bon sens commercial, voilà tout. D'autres pays en ont retiré des avantages. Ne pouvons-nous en faire autant, maintenant que nous nous sommes, en tant que Canadiens, habitués à l'idée que nous ne sommes pas obligés de nous astreindre au manque de confort de la cabane en bois rond, au stade actuel de l'essor du Canada, même si les cabanes en bois rond suffisaient à nos grands-pères et qu'elles suffisent encore à une foule de gens qui poussent vers l'Arctique les frontières de nos entreprises minières? Notre pays s'intéresse à l'aviation. Rendons-nous-en compte. Comme mon bon ami, M. Leslie Roberts, l'écrit dans son magnifique ouvrage de publication récente intitulé: *Canada: The Golden Hinge,* il n'y a pas assez de Canadiens, et nous sommes portés à vivre en petits groupes, trop éloignés pour assurer notre propre bien-être. L'augmentation de la population et les progrès des communications intérieures rapides corrigent ce problème fondamental; mais il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Cependant, on me permettra de le rappeler, les électeurs des honorables députés et les miens n'ont pas besoin d'aller loin pour se rendre à l'aéroport local et, si nous le rendons assez attrayant, ils en feront le milieu mondain et culturel qu'il pourrait et qu'il devrait être.

Et voilà pour la façon d'inciter le public à fréquenter l'aéroport. Il y a évidemment d'autres sources de revenu. Pour n'en nommer que quelques-unes, il y a le transport des marchandises, les messageries aériennes et le wagon aérien. La plupart des députés savent que des compagnies canadiennes d'aviation ont toujours transporté d'importantes quantités de marchandises dans les régions éloignées, et qu'on a transporté des messageries aériennes et des marchandises dans l'espace disponible des avions destinés aux passagers et voyageant à horaire fixe sur les lignes principales. Cependant, deux événements récents ne sont pas aussi généralement connus.

Tout d'abord, certains nouveaux modèles d'avions de grandes dimensions, comme le transport Bristol et le Curtiss C-46 qui servent actuellement à des envolées de transport nolisées dans le nord du pays, ouvrent de nouveaux domaines à l'aviation dans ces régions, en vertu de leur plus grande capacité de cargaison et de leur coût d'unité plus bas. C'est grâce à de tels appareils qu'il est possible de transporter des quantités beaucoup plus grandes de marchandises et d'assurer une souplesse nouvelle aux entreprises dont le résultat est la colonisation des régions du nord.

Ce qui est encore plus important pour l'évolution du transport de marchandises par air, c'est que nous sommes à la veille de voir instituer sur les lignes principales un système de transport aérien régulier ne comprenant que des marchandises. Aux États-Unis, des services semblables effectuent déjà un volume substantiel de transport de marchandises. Le Canada, qui a jusqu'à présent souffert d'un manque de matériel aérien satisfaisant, s'orientera bientôt dans la même direction. Plusieurs propositions tendant à instituer des services de transport exclusivement destinés aux marchandises ont été présentées à la Commission des transports aériens. On peut se faire une idée de la tendance actuelle d'après ce qui s'est produit aux États-Unis où le transport aérien a progressé rapidement après l'instauration des services de transport réservés aux marchandises.

La vitesse est certainement le principal avantage qu'offre à l'expéditeur le transport aérien. Il y a aussi cependant nombre d'avantages d'ordre secondaire. L'expéditeur peut réaliser des économies parmi lesquelles on retrouve souvent les suivantes: nécessité réduite des inventaires, économies sur les emballages; accroissement des ventes de nouveautés qui doivent être disponibles pour les pointes soudaines dans les ventes; augmentation des ventes de marchandises d'intérêt courant tels les films d'actualité, les pério-

diques, et le reste; économies réalisées grâce à la prompte expédition de pièces qui empêchent les délais dans la production.

L'accroissement du volume des cargaisons qui se produira certainement dans un avenir assez rapproché exigera que d'importantes améliorations soient apportées aux installations de manutention des cargaisons non seulement des lignes aériennes mais aussi des aéroports où l'équipement de manutention et les installations d'entreposage devront être accrus.

Autre élément important de l'avenir de l'aviation canadienne, élément qui amènera également une expansion marquée du transport, l'aménagement d'un plus grand nombre de fauteuils dans les avions de tourisme. En accroissant ainsi le nombre des places et peut-être en éliminant les repas gratuits, on pourra peut-être diminuer le prix des billets de passagers et par conséquent accroître sensiblement le nombre des voyageurs. Air-Canada et d'autres transporteurs transatlantiques ayant instauré le régime des prix de touristes en mai de cette année sur l'Atlantique, on peut s'attendre que nos services aériens intérieurs manifestent en temps voulu la même tendance. A vrai dire, d'après l'expérience que les États-Unis ont acquise, une réduction du prix des transports de l'ordre de 25 p. 100, correspondrait à une augmentation du nombre des voyageurs, allant jusqu'à 40 p. 100. Cela mérite réflexion et les dirigeants des lignes aériennes du Canada réfléchissent beaucoup là-dessus en ce moment.

Ce sont ces perspectives de transport des passagers de la classe touriste et des marchandises et l'accroissement constant des services réguliers de transport de passagers, de messageries et de courrier postal qui ont motivé les commandes de nouveaux appareils à réaction Lockheed Super Constellation et Vickers Viscount placées par les Lignes aériennes Trans-Canada.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Macnaughton: Au moment de la suspension de la séance à six heures, monsieur l'Orateur, je parlais de la place qu'occupent, et du rôle que jouent nos aéroports dans notre vie nationale et dans notre vie économique. J'avais exposé brièvement les méthodes par lesquelles le ministère des Transports, au moyen d'un plan préparé de longue main, avait soigneusement et sagement établi un réseau d'excellents aéroports sur notre territoire et je m'efforçais de démontrer que la prochaine étape doit être d'améliorer nos aéroports de tête de ligne, notamment celui de Dorval, à Montréal. Ce n'est pas pour moi une simple manifestation de fierté à l'endroit de ma région. C'est beaucoup plus que cela. Mon but était de démontrer que nous avons là une occasion unique d'assurer le bon renom de notre pays auprès du public voyageur. En outre, mon projet serait rentable et, même s'il ne l'était pas, le Gouvernement aurait quand même une œuvre sociale à accomplir à cet égard. Je tentais d'indiquer de nouvelles sources de revenus et j'avais signalé que déjà l'occasion s'offrait d'établir des services aériens de transport tant de marchandises que de voyageurs.

Tout le monde sait que les hélicoptères ont rendu de grands services au cours des opérations militaires en Corée. Ils sont aussi très utiles au Canada où ils servent au transport de marchandises pour l'usine d'aluminium, dans les régions montagneuses de la Colombie-Britannique, où ils sont utilisés pour les levés géophysiques dans les régions septentrionales et où ils servent enfin au transport du courrier dans les localités isolées de Terre-Neuve. Cependant, l'hélicoptère ne sera pleinement utilisé que le jour où on mettra sur le marché un appareil permettant de transporter économiquement des passagers. Le jour n'est pas loin où de tels appareils seront employés en grandes quantités et tout indique que, en moins de dix ans, certaines de nos grandes villes seront reliées par un service régulier d'hélicoptères. L'avènement de tels services donnera lieu à une foule de nouveaux problèmes techniques et économiques allant de l'élaboration des nouvelles méthodes de circulation aérienne au-dessus de villes surpeuplées jusqu'à l'aménagement d'aires d'atterrissage sur le toit des gares de chemin de fer. Rien ne laisse supposer que l'hélicoptère remplacera l'avion classique long-courrier. Il servira au transport, mais à titre d'auxiliaire pour les faibles distances, car la possibilité de voler moins vite et d'atterrir en plein centre des villes créera de nouveaux services de transport.

L'avènement des avions à réaction s'accompagnera sans doute d'une révolution dans la conception des pistes d'atterrissage, cela pour de nombreuses raisons d'ordre technique, mais les spécialistes les plus réputés en la matière soutiennent qu'on peut dès à présent élaborer sans crainte des plans d'immeubles auxiliaires pour les aéroports et en commencer la réalisation. Même si les pistes d'envol des futurs avions à superréaction doivent ressembler, mettons, à une glissoire pour toboggans, le service fourni dans les restaurants ou les hôtels des aéroports n'en sera pas modifié.

A cet égard, il est essentiel que nous élaborions des plans sans retard car nous entrerons dans l'ère de l'avion à réaction bien plus tôt que nous ne pensons. C'est ainsi que la société d'aviation qui relève de la compagnie Pacifique-Canadien qui, il y a soixante-quatre ans, a fait enfoncer le dernier crampon,—il était en or,—dans une traverse de chemin de fer, dans un col élevé des Rocheuses, cette société, dis-je, qui a tant fait pour assurer le succès de la Confédération, déclare maintenant:

Les Comet à réaction voguent sans vibration, silencieusement et sans effort au-dessus du Pacifique...

C'est un peu émouvant. Cela vous rappelle que, dans votre jeunesse, les gens disaient: "Le Canada jouit du gouvernement responsable, de la meilleure société d'aménagement de ponts, des meilleurs moyens de transport au monde et d'un avenir très prometteur."

Oui, comme un rédacteur anonyme l'écrivait sur la jaquette du très important ouvrage de Leslie Robert, *Golden Hinge:*

Dans les premières années de la seconde moitié du XXe siècle le Canada se trouve possesseur d'une richesse sans égale dans le monde occidental. Cette richesse, on la trouve dans l'océan au large de la Nouvelle-Écosse, dans les forêts du Nord, dans les arbres géants de la côte du Pacifique et de ses îles. On la trouve aussi dans les mines de sept provinces, dans les vastes nappes pétrolières de l'Alberta, dans le sol de ses vastes plaines. On la trouve encore dans les vergers de la péninsule du Niagara et des vallées des Rocheuses, dans les eaux du littoral occidental, dans les usines bourdonnantes du Canada central, depuis Windsor jusqu'à Québec. Elle est aussi dans le peuple du Canada et les qualités qui sont siennes.

Oui, c'est la population du Canada qu'il faut observer en passant par l'aéroport suivant; il faut voir la foule qui s'y presse, patiente, curieuse et intéressée à cette merveille des temps modernes et essayant d'en faire partie. Il faut convenir, après l'avoir observée, qu'elle mérite mieux que ce que nous lui avons donné en fait d'aéroports, et convenir également que, si nous lui en donnons de meilleurs, nous verrons se réaliser une fois de plus la vérité de l'adage: "ça paie d'être de son temps", non seulement en revenus supplémentaires mais en moyens supplémentaires de défense contre ceux qui voudraient détruire notre liberté.

M. Brown (Essex-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je féliciter à mon tour les deux motionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône (MM. Deslières et Schneider)? Ils ont certainement fait honneur à la Chambre et à leurs circonscriptions électorales et je puis ajouter qu'ils ont fait honneur au Canada tout entier dans le rôle qu'ils ont joué dans la conduite des affaires du Parlement.

Je veux dire quelques mots au sujet des permis de télévision. Il m'est arrivé déjà de parler ici des permis de radio, et je ne répéterai pas ce que j'ai dit alors. Qu'il me suffise de dire de nouveau que je suis opposé aux permis de radio parce que le droit de ce permis ne peut être perçu; si ce droit de permis ne peut être perçu et est payé par seulement une partie de ceux qui possèdent des appareils de radio, j'y suis opposé.

J'ai lu dans les journaux un compte rendu dont je ne veux pas certifier l'authenticité. On annonçait qu'un permis de $15 allait être imposé pour chaque appareil de télévision. La circonscription que je représente, Essex-Ouest, se trouve bornée par les États-Unis sur trois côtés. Par un hasard de la géographie de cette partie de notre pays, nous sommes au sud des États-Unis. Dans un rayon de cent milles, on compte une population d'environ trois millions d'habitants, ce qui veut dire que trois millions de personnes pourraient capter au moyen de leurs appareils de télévision les émissions de la région de Windsor.

Nous possédons pour l'instant trois voies de télévision, toutes les trois, bien entendu, venant de Détroit. Les conditions de réception chez nous sont excellentes; nous n'avons vraiment pas à nous plaindre. A vrai dire elles y sont vraisemblablement meilleures que dans la plupart des coins de la ville de Détroit.

Tout ce que je pourrai avoir à dire, monsieur l'Orateur, ne doit pas être interprété comme une critique à l'endroit de Radio-Canada, car nous sommes bien desservis dans cette région du point de vue radiophonique. CKLW, poste de 50,000 watts, la dessert depuis plusieurs années, et fort bien. Nous étions opposés aux permis pour postes récepteurs jusqu'au jour où Radio-Canada a établi ce qu'on désigne maintenant sous le nom de poste CBE. Je ne saurais vraiment exprimer comme il faut mon admiration pour ce poste. Il mérite de nouveaux amis non seulement à Radio-Canada, mais encore au Canada tout entier. Parmi les trois millions d'auditeurs en puissance, je sais qu'il y en a plusieurs milliers,—et, si on allait aux renseignements, je pense que ces dires seraient confirmés,—qui n'écoutent que ce seul poste.

Suivant la politique de la société Radio-Canada, du moins telle qu'on l'a annoncée, je crois comprendre qu'en plus des postes de radio-télévision de Toronto et de Montréal, il y en aura d'autres à Halifax, à Winnipeg et à Vancouver. Ce programme ne prévoit pas de poste pour la région de Windsor où se trouvent trois millions d'auditeurs et de spectateurs possibles. Pour cette raison, nous

estimons qu'il ne devrait pas y avoir de taxation sans bénéfice correspondant pour cette région.

Je ne suis pas le seul de cet avis; je suis appuyé par plusieurs résolutions que j'ai reçues. Je n'ai pas l'intention de vous lire ces résolutions au complet; je ne mentionnerai que celle de Windsor, reçue le 17 octobre 1951, par laquelle on s'oppose à tout régime de permis de télévision qui pourrait nuire à ceux qui possèdent des appareils tant qu'ils ne pourront pas bénéficier des postes de l'État. Cette résolution est appuyée par d'autres résolutions émanant de Riverside, de Kingsville, de Sandwich-East, de Harrow, du canton de Mersea, du canton de Gosfield-North, du canton de Sandwich-West, et d'autres endroits.

Par conséquent, le premier point que je tiens à préciser est qu'il ne devrait pas y avoir de taxation à moins que nous ne bénéficiions d'abord d'un régime de radio-télévision de Radio-Canada.

S'il faut en croire la nouvelle parue dans les journaux, le droit de permis sera de $15. Même à notre époque, un tel droit me semble un peu lourd. Il est trop élevé. Si l'on doit fixer un droit plus tard, que ce soit un droit insignifiant.

Enfin, j'estime qu'on ne devrait pas exiger de droit tant qu'on n'aura pas trouvé le moyen d'atteindre tout le monde, c'est-à-dire de faire acquitter un droit de permis par tous les propriétaires d'appareils de télévision. D'ici là, on ne devrait pas imposer de droit.

Il convient, je crois, de féliciter le Gouvernement de faire preuve de prudence dans ce domaine, car, si nous savons mettre à profit les erreurs commises à l'étranger, nous pourrons développer ce moyen de communication essentiel de façon que la population du Canada en tire tous les avantages possibles.

L'hon. W. Earl Rowe (Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, tous remarqueront avec intérêt l'attention que provoque le discours du trône. Voilà plusieurs jours que le débat se poursuit et les députés des deux côtés de la Chambre ont dit bien des choses sur des sujets divers.

Je voudrais me joindre à ceux qui ont félicité les motionnaires (MM. Deslières et Schneider) des splendides discours par lesquels ils ont proposé et appuyé l'Adresse. Ils sont tous deux nouveaux-venus parmi nous. Je souhaite qu'ils connaissent de nombreuses années de bonheur et de satisfaction, en tant que représentants de leurs circonscriptions respectives. Nous pouvions nous attendre à ce que, en leur qualité de néophytes, ils admirent en toute confiance l'œuvre accomplie par le Gouvernement et l'en félicitent, tout en ne faisant qu'effleurer les choses qu'il n'a pas faites.

Le présent débat a sans doute appelé l'attention de la Chambre et des contribuables sur les symptômes de l'heure. Il a fourni des indications sur ce que le Gouvernement a accompli, soit qu'il fasse montre, à cet égard, d'une certaine suffisance, soit qu'il trace des projets d'avenir. Les députés conviendront que le discours du trône établit la trame ou le plan des réalisations de l'année à venir. Il n'entre guère dans les détails qu'on voudrait connaître et que nous verrons sans doute plus tard, dans le budget et les mesures législatives qui seront proposées.

Certains prédisent que le budget sortira de l'ordinaire. La chose dépend évidemment des projets que ceux qui siègent à la droite de M. l'Orateur entendent mettre à exécution au cours des douze mois à venir. Nous devrons décider nous-mêmes, après avoir entendu ce qu'on pourrait appeler des vantardises au sujet de notre grandeur, de nos vastes ressources naturelles et de la prospérité dont nous avons bénéficié, si cet état de choses est fondamentalement sain, s'il est le résultat d'un essor d'après-guerre, ou des préparations pour un nouveau conflit armé.

En tous cas, personne à la Chambre, et peu de gens seulement dans tout le pays, ne serait capable de contempler sans ressentir une immence fierté, les progrès réalisés par le Canada, pays qui offre les plus grandes possibilités de toutes les régions du monde. Tandis que les États-Unis d'Amérique ont augmenté à peu près de sept fois leurs échanges au cours des quelques dernières années, ceux du Canada ont quadruplé. Dans le monde entier, aucun groupement de même nombre, ne tire avantage de ressources plus considérables que nous.

Toutefois, je me demande parfois s'il n'importe pas, tant dans nos affaires privées, que dans nos affaires publiques, de s'arrêter, afin d'observer et d'écouter, même lorsque tout va bien. Au cours des quelques dernières années, il n'y a jamais eu de moment plus propice à cette pause de réflexion sur les fondements de la prospérité dont nous jouissons. En d'autres termes, je suis d'avis que c'est le moment de prendre l'inventaire dans notre pays. Les hommes d'affaires éprouvent quelque incertitude. Les milieux ouvriers sont en émoi; l'agriculture est instable. Les milieux militaires s'inquiètent. Tous les Canadiens se demandent: "De quoi demain sera-t-il fait?" Je me surprends souvent à me demander si nous ne sommes pas en voie de nous laisser hypnotiser par le genre de prospérité qu'a suscitée la guerre que nous venons de traverser ou, par la pré-

paration d'une autre guerre. Je songe aux millions et aux millions dépensés au cours de la guerre passée et aux millions que nous dépensons en vue d'en prévenir une autre et, parfois, je me demande si nous ne devrions pas tâcher d'imaginer ce que nous réserve l'avenir.

On a beaucoup parlé du dirigisme d'État; mais il semble qu'on n'ait guère prévu pour la période de paix. A mon avis, l'important doit toujours prendre le premier plan. Bien que siégeant à la Chambre des communes depuis de nombreuses années, il ne me semble pas qu'on puisse me qualifier de réactionnaire, étant donné que j'ai subi des revers politiques pour avoir un peu trop donné dans l'autre sens.

Personne plus que moi ne se laisse émouvoir en face des besoins d'autrui. Si je n'avais pas reconnu ces besoins, je ne serais pas resté aussi longtemps dans la vie publique. Mais, en toute sincérité, nous devrions nous arrêter et prendre des mesures pour que le plus important ait la première place. Peu importe notre ardent désir d'assurer la sécurité sociale: ce qu'il nous faut d'abord, c'est la sécurité nationale qui repose sur l'argent, la mise en valeur et l'expansion. Notre sécurité nationale dépend de l'économie saine du pays. Monsieur l'Orateur, que ce soit le parti libéral qui siège à votre droite ou que le pouvoir soit détenu par le parti qui se trouve à votre gauche, il n'en reste pas moins que c'est la sécurité nationale qui importe par-dessus tout.

Je demande instamment que nous collaborions tous à la réalisation d'un objectif commun à la Chambre. Quelle que soit l'acrimonie avec laquelle les honorables vis-à-vis fustigent le chef de notre parti et critiquent certaines choses passées, nous avons beaucoup de choses en commun. Je dis que c'est avec une commune fierté que nous songeons aux grandes ressources du Canada. C'est avec un commun intérêt que nous parlons de nos importantes réalisations. C'est avec une commune pensée que nous parlons de notre magnifique avenir et de nos immenses ressources. Mais il m'arrive souvent de penser que ce n'est pas avec des tactiques communes que nous cherchons à aborder ces questions.

En somme, un appel politique au peuple n'est pas toujours la preuve d'un sens politique judicieux, pas plus qu'une connaissance populaire n'est le signe d'une logique judicieuse. Il y en a beaucoup trop qui semblent craindre d'envisager l'avenir. Il y en a beaucoup trop peu qui semblent être assez braves pour dire ce qu'il y aurait lieu de faire, à leur avis. Je m'alarme parfois à la pensée que nous édifions la prospérité sur des préparatifs de guerre. Je constate des tendances dangereuses et je sais que tous les députés s'en rendent compte également. On ne tient pas compte des avertissements; on ridiculise les signaux de tempête.

Nous devons reconnaître que notre pays est accablé d'impôts. C'est le premier ministre (M. St-Laurent) qui a dit, je crois, qu'il ne s'agissait que de prétendus impôts excessifs, que c'était l'opposition qui le prétendait. Mais, dans le même discours, il a déclaré, me semble-t-il, que dans un ou deux cas le Gouvernement ne pourrait épargner que trois millions de dollars de toute façon, et que si l'on additionnait toutes les économies possibles, elles ne dépasseraient pas 100 millions de dollars. Voilà qui indique la tendance de notre époque. Cela montre qu'un gouvernement au pouvoir néglige certains de ces éléments fondamentaux.

Je demande aux honorables députés de se rendre compte que nous payons aujourd'hui $320 d'impôts par personne, soit $1,600 pour une famille moyenne de cinq membres. Rendons-nous compte de ce que cela signifie pour le foyer moyen. Aujourd'hui nous versons à ce gouvernement deux fois autant que ce que nous payons pour nourrir toute la population du Canada et un montant presque égal à celui que nous coûtent nourriture, vêtements et logement.

Le progrès, je le sais, ne connaît pas de recul. Je sais qu'à certains égards nous n'avons pas fait plus de progrès que les États-Unis d'Amérique. Je sais que la première Grande Guerre a été suivie d'un énorme progrès qui a duré jusqu'en 1929 et en 1930. Après cette dernière guerre mondiale, on s'attendait à un grand accroissement de prospérité. Nous avons le bonheur de posséder de riches ressources: or, argent, nickel, cuivre, amiante, toutes les sortes de métaux vils qu'on peut imaginer plus de l'huile et du minerai de fer. Nous avons, de plus, nos grandes richesses agricoles, nos ressources forestières, source de plus d'exportations que tous nos vils métaux et notre blé réunis. Voilà de grands bienfaits. Nous ne pouvons qu'être prospères en des temps comme ceux-ci, quel que soit le parti au pouvoir. Lorsque j'entends des honorables députés parler de quelque panacée qu'ils ont inventée et à laquelle ils attribuent la prospérité dont notre pays a joui ces dernières années, leur idiotie m'amuse énormément. Même sous le régime insensé de nos amis qui siègent à l'extrémité de la Chambre, nous aurions eu quand même, en ces dernières années du moins, une grande prospérité. C'était inévitable. Le monde était à nos pieds; nous avions sous la main d'immenses ressources.

Le Seigneur n'a jamais dispensé tant de biens à un si petit nombre. La prospérité était inéluctable.

Qu'a fait le Gouvernement pour favoriser la prospérité? Il a accru les impôts et exagéré les dépenses à un degré sans précédent. Je n'entrerai pas dans les détails pour l'instant, mais personne ne peut prétendre, après ce que nous entendons depuis quelques mois, que le Gouvernement est un grand champion de l'économie. Lorsqu'on veut économiser, on n'achète pas une demi-douzaine d'imperméables pour chaque femme qui fait partie de l'effectif militaire. On n'en achète même pas tant pour nos propres filles.

Une voix: Que l'honorable député parle pour lui-même.

L'hon. M. Rowe: Lorsqu'on veut économiser on n'achète pas un million et demi de paires de chaussures pour 100,000 hommes en activité de service. On ne paie pas non plus des salaires aux chevaux à Petawawa, comme cela s'est fait d'après le journal du soir. J'ai beaucoup de chevaux et je pense qu'ils me rapporteraient là plus d'argent que partout ailleurs.

Une voix: Les chevaux de l'honorable député ne rapportent jamais.

Une voix: Pas quand je parie sur eux.

L'hon. M. Rowe: Je ne tente pas de ridiculiser le Gouvernement. Pas du tout. Si je voulais le faire je tiendrais un langage plus énergique. Je prie sérieusement tous les groupes d'envisager ce qui arrive et de tenir compte des avertissements qui nous sont donnés. Ce sont les signes des temps. Si, dans sa béate suffisance, le gouvernement ne les a pas aperçus, je le prie de s'entretenir avec les pomiculteurs de l'Est, avec les producteurs de céréales et de fruits de l'Ouest, avec les bûcherons du littoral, avec les producteurs de fromage de l'Ontario et du Québec, avec les aviculteurs de l'Ontario, avec les producteurs laitiers et les cultivateurs de l'Ontario et, enfin, avec les éleveurs de bovins de cette même province.

Une voix: Tout va bien pour l'éleveur de bovins.

L'hon. M. Rowe: On voit bien que le député n'y entend rien. Pour la gouverne de mon bon ami, qui n'était pas ici à l'époque, je me reporte au 21 octobre 1949. Le député entendra avec plaisir la citation que j'extrais de la page 1041 du hansard de ce jour-là où on m'attribue les paroles suivantes:

> Dans le dessein d'aider le Gouvernement à ouvrir de nouveaux domaines d'expansion économique au Canada, à établir sur de plus larges bases notre régime fiscal, et à favoriser la mise en valeur de nos abondantes ressources de façon que la population en tire le plus de profit et que notre pays accomplisse plus facilement sa destinée, en vue aussi d'aider le Gouvernement à sauvegarder notre sécurité économique et notre progrès en général, je désire proposer, avec l'appui de l'honorable député de Danforth (M. Harris):

J'étais appuyé par feu le regretté Joseph Harris. Voici le texte de mon amendement:

> Que tout le texte de la motion, après le premier mot "que", soit supprimé et remplacé par le suivant:
>
> Cette Chambre regrette que le Gouvernement ait négligé de prendre des mesures efficaces en vue de prévenir le fléchissement actuel de notre commerce avec les pays de la zone du sterling, et elle est d'avis que le Gouvernement devrait examiner l'opportunité d'inviter les nations du Commonwealth à une conférence qui aurait lieu dans un avenir rapproché et dont l'objet serait l'élaboration de plans visant le maintien et l'accroissement des débouchés traditionnels dont dépendent dans une très large mesure l'embauchage et l'expansion économique au Canada.

Cela remonte à 1949. Au cours de chaque session depuis ce temps, un membre de notre parti, et à deux reprises notre chef, a prié le Gouvernement de prendre l'initiative de la convocation d'une conférence du Commonwealth britannique. Il est maintenant du domaine de l'histoire que le Canada n'a accepté qu'avec répugnance de prendre part à la conférence organisée par le Royaume-Uni de concert avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il fut un temps où les membres de l'opposition ne savaient plus à quoi s'en tenir car on ne nous avait pas dit si le premier ministre (M. St-Laurent) et le ministre des Finances (M. Abbott) y assisteraient. Quand le ministre des Finances nous revient tout enthousiaste, nous en sommes très fiers car, comme le disait l'autre jour un membre de la Chambre, le député de Kamloops (M. Fulton) je crois, la conférence a eu lieu trois ans trop tard.

Qu'est-il survenu depuis? Nous avons perdu dans ce pays, pour ce qui est d'à peu près tous les produits que j'ai mentionnés, les débouchés que nous avions. Nous avons perdu le marché des pommes en Angleterre et jamais depuis cinquante ans nous avons vendu aussi peu de fromage à ce pays que maintenant.

Une voix: Pas de fromage du tout!

L'hon. M. Rowe: Ni bacon, ni fromage, ni bœuf. Nous avons été à peu près éliminés de ce marché et cela pour la première fois à peu près depuis avant 1900. N'oublions pas que nous avons vendu à l'Angleterre 110 millions de livres de fromage en 1900.

M. Gibson: Pourquoi ne vous a-t-on pas envoyé alors, à titre de gratification?

L'hon. M. Rowe: On m'aurait sans doute accueilli avec plaisir mais je doute fort qu'on ait versé beaucoup pour vous avoir!

Je ne me laisserai pas interrompre, alors que je parle d'un sujet aussi important que celui-ci, par des remarques beaucoup plus tapageuses qu'opportunes. J'affirme qu'il est temps de procéder à un examen de conscience. Inutile de dire que le Gouvernement ne sera pas en mesure, si les choses continuent sur le même train, de demeurer dans une béate inactivité et de poursuivre le même programme. Les cultivateurs de l'Ouest ont perdu 750 millions de dollars à la suite de folles expériences socialisantes dans le domaine de la vente du blé. L'industrie laitière est affaiblie par l'oléomargarine et vous menacez de saper la base même de l'agriculture. Vous avez tellement accumulé de porc en ces derniers mois que je ne saurais dire s'il s'agit de 65 millions ou de 90 millions de livres de bacon. Je sais que vous avez déjà gaspillé 5 millions des sommes d'argent perçues de l'ensemble des contribuables canadiens.

Malgré tout cela, qu'a fait le Gouvernement? Où en sont ses plans relatifs à l'agriculture? Dans quelle mesure l'agriculture, cette grande industrie canadienne, a-t-elle bénéficié du programme de soutien des prix adopté par le Gouvernement? Quelqu'un dit qu'il ne fait aucun tort au bœuf. Eh bien, je m'intéresse encore au commerce du bœuf et je sais fort bien que le prix a fléchi de $2 ou $3 les cent livres au cours de la fin de semaine; au cours de l'année, le prix de certaines catégories de bestiaux a diminué de moitié. Le prix des bouvillons de choix a fléchi de 35 à 40 p. 100. Qu'auraient fait les industriels et les gens qui s'intéressent à l'industrie si le prix de leurs produits avait baissé de 35 à 50 p. 100 au cours des douze derniers mois et qu'ils aient eu à faire face aux revendications des syndicats ouvriers? Que feriez-vous? L'éleveur de bétail a vu les prix du bœuf fléchir de 35 à 50 p. 100.

Vous direz peut-être qu'il n'a pas à se plier aux revendications des syndicats ouvriers. Non, il dit tout simplement à sa femme: Je regrette, ma chère, mais tu devras remplacer l'homme engagé. Nous retirerons Sally de l'école et Johnny de l'université. Nous devrons probablement travailler plus d'heures par jour. Malgré cela, vous pouvez vous demander ce qu'il faut faire.

Monsieur l'Orateur, nous ne vendons pas de bœuf, mais nous en avons importé 13,752,000 livres au cours des huit premiers mois de 1952. Nous accumulons le bacon aux dépens des contribuables, et nous importons 7,435,000 livres de bacon au cours des huit derniers mois. Nous vendons seulement 1,214,000 livres de fromage, nos plus petites ventes en près de soixante-dix ans; pourquoi en avons-nous importé 9,716,000 livres, et cela pendant que les fromageries fermaient d'un bout à l'autre du pays?

S'il est cruel de dire que le Gouvernement n'a rien fait pour préparer la paix, je voudrais bien qu'il ait fait davantage pour préparer notre défense en vue d'une guerre qui, je l'espère, ne se produira pas. A-t-on été trop occupé? Le chef de notre parti avait-il raison l'autre jour lorsqu'il a dit qu'on aurait pu faire ceci ou cela, et le premier ministre (M. St-Laurent) n'avait-il pas raison l'autre jour lorsqu'il a dit que, si ses ministres et ses sous-ministres avaient eu le temps d'examiner ces questions, ils auraient peut-être pu faire quelques épargnes? Si les membres du cabinet et leurs associés avaient pris au sérieux les avertissements, ils auraient peut-être dit: N'aurions-nous pas un peu tort? N'y aurait-il pas lieu de nous arrêter à ce que dit l'opposition. Le chef de l'opposition (M. Drew) a peut-être eu raison de dire que nous sommes en train de perdre nos marchés étrangers. Ils sont venus pour se moquer; ils sont restés pour adorer...

Une voix: Mais qui adore George Drew?

L'hon. M. Rowe: Je vous assure qu'après les prochaines élections il y en aura plus qui l'adoreront qu'il n'y en a qui vont adorer votre chef. Allons, on ne saurait vraiment en rester à ces questions de personnes, de qui adore qui. Les contribuables de notre pays, cultivateurs, fromagers, pomiculteurs diront: En dehors de ce que ces types-là peuvent raconter des personnes lorsqu'ils n'ont rien d'autre à dire, il y a le programme, quel est-il? Ils diront: "Qui est celui qui a d'abord dit qu'il devrait y avoir une conférence du Commonwealth? Qui est l'homme qui a dit qu'il faut abaisser les impôts?"

Oui, le cultivateur du Canada devient rapidement la victime ou le cobaye de ces expériences socialistes originales. Tout cela est très bien, à moins qu'on ne surveille d'avance les marchés on ne voit pas avec quelle rapidité on les perd.

M. Decore: Qu'est-ce que vous voulez? La protection pour l'Ontario?

L'hon. M. Rowe: Non, je veux vous protéger, vous, parce que personne n'a besoin plus que vous qu'on le protège. Nous avons entendu dire, des deux côtés de la Chambre et depuis de longues années, que l'agriculture est l'industrie de base de notre pays.

En dépit de l'avenir incertain qui attend les cultivateurs,—et il y a moins de gens aujourd'hui dans l'agriculture qu'il n'y a jamais eu au cours du dernier quart de siècle,—nous constatons que les entrepôts regorgent de bacon à prime, que le Gouverne-

ment fixe un prix qui menace de plonger dans la banqueroute provisoire toute l'industrie du porc au Canada.

L'autre jour, j'ai demandé à un vieux cultivateur, qui est mêlé étroitement au commerce du porc, ce qu'il entendait faire dans ce commerce. Il a répondu: "je vais vendre mes truies reproductrices et voter conservateur." Je lui ai dit que je ne pouvais l'en blâmer car il n'y avait plus de bénéfice à réaliser dans ce commerce. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a beau rire, il n'en a pas moins été producteur de porcs dans sa vie, et je dois avouer qu'il s'y connaît un peu en matière d'alimentation des porcs.

Le très hon. M. Gardiner: Je n'ai pas l'intention de vendre les miens.

L'hon. M. Rowe: Non, mais j'imagine que les vôtres sont vendus d'avance.

Le très hon. M. Gardiner: Non, ils ne le sont pas.

L'hon. M. Rowe: Je sais, et il sait, que le prix qu'il a fixé pour le porc ne laisse au cultivateur, pour peu qu'il tienne ses comptes, qu'à peine $1.20, mais...

Le très hon. M. Gardiner: Nous n'avons pas fixé le prix du porc. Nous avons fixé un prix minimum.

L'hon. M. Rowe: Nul ne s'est plus mêlé des affaires du cultivateur depuis la confédération que le Gouvernement actuel.

Une voix: Grâce à Dieu!

L'hon. M. Rowe: Nous sommes maintenant en face d'une situation qui commence à se répercuter sur toute la ligne. Pourquoi l'industrie des instruments aratoires a-t-elle récemment congédié 2,500 employés D'où vient que l'on chôme tant dans l'industrie textile de Québec, et ailleurs? Monsieur l'Orateur, la chose est toujours aussi certaine; dès que la stabilité de la grande industrie agricole du Canada est menacée, d'autres industries très importantes sont également en danger. Le Gouvernement ne peut continuer à imposer le peuple aussi dangereusement qu'il le fait et à accorder aussi peu d'attention à l'organisation des marchés à long terme.

Aucun Canadien digne du nom ne chicanera sur les impôts qu'il acquitte et qui servent à assurer la défense du pays. Dieu nous préserve de la guerre! Je collaborerai avec le Gouvernement par tous les moyens possibles afin que nous soyons en mesure d'éviter la guerre. Voilà qui me paraît judicieux et acceptable de tous, quelles que soient nos origines ethniques, nos croyances religieuses, notre allégeance politique. Nous ne pouvons nous permettre de nous lancer de nouveau dans cette entreprise destructive, s'il nous est possible de l'éviter. Si nous pouvons l'éviter, nous n'avons pas raison de redouter une période de crise économique, simplement parce que le danger de guerre est passé.

Après la dernière Grande Guerre, monsieur l'Orateur, nous avons connu une période de prospérité semblable à partir de 1918; elle fut suivie d'une légère dépression économique en 1921 et 1922, tout comme nous avons eu un certain fléchissement des affaires en 1946-1947, mais l'activité commerciale eut tôt fait de reprendre son élan. Nous avons eu des pénuries de biens destinés à la consommation civile, après la guerre, et, ensuite, les exigences des préparatifs de défense en vue d'éviter un conflit armé. Cette année, nos dépenses se chiffrent par 4,800 millions. Il convient de ne pas oublier quelques-unes de ces considérations fondamentales.

Le chef de notre parti a maintes fois sonné l'alerte. Il a donné les avertissements nécessaires avec toute la gravité que comportaient les circonstances. Il a invoqué l'urgence et les possibilités d'une conférence du Commonwealth. Il a dit son espoir en la convertibilité des changes, qu'il croyait réalisable. Les vis-à-vis en ont ri. Mais, à la conférence qui vient d'avoir lieu à Londres, les chefs du Commonwealth ont déclaré que la convertibilité des changes est une condition fondamentale.

J'ai lu que le nouveau président des États-Unis a déclaré que la solution semble résider dans la convertibilité des changes. Le premier ministre (M. St-Laurent) nous revient plein d'optimisme; mais j'espère qu'il n'a pas oublié que la conférence du Commonwealth a été proposée par le chef de l'opposition. Je veux croire qu'il se souvient que la convertibilité des changes a été proposé ici-même par notre chef et tournée en ridicule par ceux qui siègent vis-à-vis.

L'hon. M. Sinclair: De quelle façon?

L'hon. M. Rowe: Vous avez fait des gorges chaudes à ce sujet. Vous ne prenez une chose au sérieux que le jour où quelqu'un la propose outremer. Vous n'avez rien fait pour faire adopter la convertibilité des changes ni pour favoriser la tenue d'une conférence. J'ai remarqué qu'au cours de cette conférence on a déclaré qu'il nous faut rétablir la confiance dans le régime de concurrence. Il est fort encourageant, monsieur l'Orateur, de constater que les démocraties et les hommes politiques de divers pays obliquent de nouveau un peu vers la droite. Il est très encourageant, aujourd'hui qu'à l'horizon on puisse distinguer des signes prouvant qu'en somme les gens se rendent compte que notre régime a maintenu notre prospérité et nous

a permis de traverser deux conflits. N'oublions pas que même aujourd'hui le fardeau de nos préparatifs de défense retombe dans une large mesure sur les hommes d'affaires et les industriels de notre pays.

Si nous avons recours à l'immigration, ainsi que nous devrions le faire, si nous avons les 75 millions d'habitants que nous aurons, si nous maintenons pendant 25 ans le rythme actuel de notre accroissement, il faudra leur trouver quelque chose à faire. Il n'est guère possible de procurer de l'ouvrage aux gens, si l'on ne peut trouver d'argent à risquer dans l'industrie. Il n'existe pas encore de panacée. Nous avons vu des pays suivre la voie du socialisme ou accuser des tendances socialistes. Nous les avons vu prendre tout l'argent des impôts jusqu'à ce qu'il ne reste que 1c. par dollar. Nous avons assisté à l'écroulement de ces pays. Le Canada prélève, à l'heure actuelle des sociétés commerciales, sous forme d'impôts, deux dollars pour chaque dollar destiné aux actionnaires. Il ne reste que 8c. sur chaque dollar de revenu à ceux qui effectueront de nouveaux placements au Canada. Nous souhaitons voir des gens venir ici, et notre pays devrait avoir 75 millions d'habitants. Sir John A. Macdonald, qu'on a cité cet après-midi, ainsi que sir Wilfrid Laurier, comme me l'ont dit des personnes qui les connaissaient tous deux personnellement, croyaient au fond d'eux-mêmes que nous aurions avant 1960 75 millions d'habitants, au Canada.

Nous n'avons pas fait beaucoup de progrès. Le Seigneur a été bon pour nous. Nous avons reçu d'abondantes ressources. Si nous ne les avions pas eues, nous n'aurions pu supporter le genre de Gouvernement que nous avons depuis vingt-cinq ans. On pourrait faire beaucoup plus, mais rien ne pourra être fait, avant que nous ne nous réunissions autour d'une table pour y parler affaire. Je ne dis pas, monsieur l'Orateur, que nous allons vers une crise. Je dis seulement que le Gouvernement n'a rien fait dans le sens de l'épargne, rien qui dénotât une politique de longue portée en ce qui concerne la vente de nos produits; rien qui pût encourager la libre entreprise en vue d'assurer une prospérité stable, saine et normale en temps de paix. Les libéraux se vantent d'appartenir au parti de la libre entreprise. Et pourtant, j'y reviens, ils ont presque entièrement socialisé la principale industrie du pays, celle du blé. L'État régit l'industrie de l'or. Le Gouvernement a invité les salariés qui touchent leur rémunération sur une base hebdomadaire à acquitter une part des pertes qu'ont subies les agriculteurs parce que, à cause de la ligne de conduite du Gouvernement, le bacon ne peut plus être expédié au marché anglais.

Je siège en cette enceinte depuis un certain temps, monsieur l'Orateur. Il me semble que nous revenons passablement aux anciens jours de 1927 et 1928. On verrait dans le hansard de 1928 que j'ai bien laissé entendre au gouvernement de l'époque qu'il perdait nos débouchés anglais. En 1921, nous vendions 255 millions de livres de bacon à la Grande-Bretagne; mais, en 1930, lorsque le parti qui siège à votre droite, monsieur l'Orateur, perdit le pouvoir, nous n'en vendions plus.

M. Robertson: Qu'avez-vous fait à cet égard?

L'hon. M. Rowe: Nous en vendions pour des millions de dollars!

M. Robertson: Le porc se vendait $3 les cent livres.

L'hon. M. Rowe: Mon ami n'était pas ici à cette époque-là et je suis sûr que, s'il y avait été, il aurait compris. Nous avons perdu nos marchés anglais pour le fromage et le bacon.

M. Robertson: Et vous avez perdu les débouchés pour le blé!

L'hon. M. Rowe: Vous avez perdu les débouchés pour le blé avant que notre parti prît le pouvoir.

C'est le dogme politique le plus antique qu'on prêche au pays depuis un siècle. Il est usé à la corde. Toutes les personnes au courant savent que chaque élévateur du Canada était rempli de blé invendu et nos débouchés anglais ont été perdus avant l'avènement au pouvoir du gouvernement Bennett. Qu'on demande à nos producteurs de bacon et à nos producteurs de lait si, au cours de cette période de cinq ans, il s'est produit un événement qui ait contribué autant que la conférence impériale de 1931 à nous redonner nos marchés. Ce n'est pas l'Australie ni la Nouvelle-Zélande, monsieur l'Orateur, qui ont réclamé la tenue de ces conférences; c'est le très honorable R. B. Bennett. L'opposition, de l'autre côté...

Le très hon. M. Gardiner: Voilà pourquoi nos gens ne vendent plus de pommes à la Grande-Bretagne.

L'hon. M. Rowe: Votre prédécesseur, l'honorable M. Motherwell, a été le seul de votre parti à appuyer cette ligne de conduite.

Monsieur l'Orateur, il a rétabli les marchés qui avaient été perdus. Si M. George Drew est élu, et je crois qu'il le sera, il rétablira les marchés que vous avez perdus. (*Exclamations.*) Rira bien qui rira le dernier. Tout le monde le sait dans notre pays, les meilleurs marchés que nous avons eus pour nos produits agricoles tant de l'Ouest que de l'Est étaient durant trois quarts de siècle en

Angleterre. Nous savons que souvent nous avons perdu les marchés américains. Ce sont de grands amis et d'excellents marchés quand les prix sont élevés. Vous savez ce qui s'est produit. Le ministre de l'Agriculture le sait, si certains députés plus jeunes l'ont oublié ou ne l'ont jamais su, du jour au lendemain nous avons perdu nos marchés en 1921-1922 à cause du tarif Forney-McCumber. Personne ne le sait mieux que le ministre de l'Agriculture. Nous avons perdu nos marchés du jour au lendemain en 1929 par suite du tarif Hewley-Smoot; et nous perdons actuellement nos marchés, et nous pourrons perdre encore nos marchés dans un pays qui produit les mêmes denrées que nous, chaque fois que ce pays aura un excédent chez lui.

Mais nous n'aurions jamais dû perdre le marché britannique. Il est très bien de dire qu'on n'a pas d'argent là-bas. Il nous faut trouver des moyens de rendre leurs devises convertibles. Il y a deux ou trois ans que notre chef, M. George Drew, les indique.

Une voix: Quels sont ces moyens?

L'hon. M. Rowe: Il vous les a indiqués mais vous n'avez pas voulu écouter.

Monsieur l'Orateur, je crois que mon temps de parole est épuisé.

M. Graydon: Ça y est, ils fuient; même Sinclair le pêcheur s'en va. Continuez.

L'hon. M. Rowe: Monsieur l'Orateur, je ne sais pas trop combien de temps il me reste.

Une voix: Il vous en reste encore pas mal.

M. Graydon: Dites-leur encore quelques vérités.

M. l'Orateur: Que l'honorable député me permette de lui dire qu'il lui reste quatre minutes.

L'hon. M. Rowe: Pendant ces quatre minutes, je crois pouvoir amuser ceux qui ne peuvent qu'être amusés et intéresser ceux qui sont en cause. Ces questions sont importantes, j'en suis persuadé. Il n'est pas un homme digne de siéger ici qui ne puisse distinguer les signes quand on les a montrés si souvent. Tout ce que je puis dire c'est que pour peu que mon expérience, acquise à la Chambre ou ailleurs, compte pour quelque chose, je suis persuadé que notre pays est en lui-même assez sain pour qu'on puisse encore lui rendre ses forces fondamentales indispensables. Mais il faut pour cela que nous économisions, que nous mettions fin à ce gaspillage effréné. Il faut ensuite que nous diminuions les impôts chaque fois que nous le pourrons; c'est la seule façon d'obtenir les capitaux et tout ce qu'il faut pour créer de l'emploi dans notre grand pays.

[L'hon. M. Rowe.]

Et puis il faut que le Gouvernement rende le pays au peuple au lieu d'essayer de tout régenter. Il me permettra de le prier avec instance de revenir sur sa récente décision en ce qui concerne l'étatisation de la télévision. Ma foi, monsieur l'Orateur, ce n'est ni de l'étatisation ni de la propriété privée; c'est un métissage bâtard des deux qui ne vaut ni l'une ni l'autre.

M. Harkness: C'est un véritable méli-mélo.

L'hon. M. Rowe: C'est de l'étatisation lorsque vous pouvez faire de l'argent, et de la propriété privée lorsque vous ne pouvez pas en faire. C'est de l'étatisation lorsque les gens n'ont pas besoin de télévision et de la propriété privée pour le pauvre gueux éloigné dans les concessions qui ne peut quitter son milieu. Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais été très partisan de l'étatisation, même au sein du parti auquel j'appartiens, —et laissez-moi vous dire qu'en Ontario et ailleurs on a fait quelque chose dans le domaine de l'étatisation,—mais j'aurais honte d'une politique qui n'est ni l'une ni l'autre. J'aurais honte d'une politique qui se moque de l'une, imite l'autre et est pire que l'une et l'autre.

Dans l'intérêt de la libre entreprise et de l'initiative individuelle et de tout ce qui touche aux principes traditionnels de notre développement, j'exhorterais le Gouvernement à convoquer une autre réunion du cabinet. Si ces messieurs n'ont pas le temps de compter les millions qu'ils ont perdus ou dépensés, alors je les exhorterais à avoir une autre réunion du cabinet et à reviser leur programme relatif à la télévision, de manière à mieux le conformer au visage du Canada; faites en sorte que votre programme ait quelque chose de ce caractère de liberté que lui a conféré le très honorable sir Wilfrid Laurier et qui est mutilé depuis, au point d'être devenu méconnaissable.

Le ministre de l'Agriculture ne doit pas être seul à porter le blâme; de fait, s'il peut y trouver matière à compliment, j'estime qu'il est moins mauvais que les autres; je l'exhorte, ainsi que les autres membres du Gouvernement, à ne pas s'immiscer dans les affaires de nos agriculteurs. Je les exhorte à ne pas toucher au commerce international et à rendre le pays aux Canadiens. Ne touchez pas aux entreprises privées. Permettez aux Canadiens de saisir l'occasion favorable. Si vous leur laissez les mains libres, vous découvrirez que vous n'aurez plus à verser des secours si abondants. Vous verrez qu'en suivant une ligne de conduite qui garantit l'embauche de main-d'œuvre, vous n'aurez plus à verser tant d'assurance-chômage.

M. l'Orateur: Je dois faire remarquer au député qu'il a épuisé son temps de parole.

M. G. R. Pearkes (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, je ne m'étais pas proposé de prendre part au débat et je m'en serais abstenu, n'eussent été certains incidents qui se sont produits au cours de la journée et qui appellent une mise au point immédiate.

Au cours de la séance du matin, on a déposé sur le Bureau le rapport d'une enquête effectuée au sujet de certains vols et pertes qui avaient été constatées au camp militaire de Petawawa. Au cours de l'année, on s'en souvient, le Gouvernement décidait de nommer une commission présidée par un comptable bien connu de Montréal, qui se trouvait être aussi un homme bien au fait de l'administration et de l'organisation du ministère de la Défense nationale pour avoir été, si je ne m'abuse, sous-ministre de ce département.

Ce rapport a été soumis après une longue et minutieuse enquête. C'est au début de l'année que M. Currie a été prié d'effectuer son enquête. En même temps que son rapport, il a déposé le télégramme qui venait confirmer une conversation téléphonique au cours de laquelle on lui avait demandé de faire enquête, non seulement sur le camp de Petawawa, mais sur d'autres établissements militaires où il existait déjà des indices de vols et de pertes. Cela remonte à plusieurs mois et ce n'est qu'après les demandes répétées de la loyale opposition de Sa Majesté que ce rapport a été enfin déposé.

Il vous souvient, monsieur l'Orateur, que le 1er décembre, le chef de notre parti a pris la parole pour demander si on avait reçu un rapport ou si M. Currie en avait soumis un; le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) lui a répondu. Je regrette que le ministre ne puisse être présent aujourd'hui. Il a dû se rendre à l'étranger pour s'acquitter d'une tâche officielle importante. Le ministre a fourni un réponse que l'on trouvera à la page 219 du hansard. La voici:

> Je n'ai pas été moi-même en rapport avec M. Currie depuis quelque temps, mais le sous-ministre m'affirme qu'il a communiqué avec les collaborateurs de M. Currie et qu'on s'attend que le rapport soit disponible dans une semaine ou deux.

Puis le chef de l'opposition (M. Drew) a déclaré ce qui suit:

> Puis-je demander, en outre, si le Gouvernement a reçu un rapport préliminaire?
> L'hon. M. Claxton: Non.

Le 4 décembre, le chef de l'opposition a renouvelé sa demande; s'informant de la date du dépôt de ce rapport, il s'est exprimé dans les termes suivants, ainsi qu'en fait foi la page 345 du hansard:

> Je désire lui demander . . . s'il a reçu de M. Currie, dont la nomination remonte au 21 avril 1952, des observations précises, écrites ou orales, au sujet de l'enquête et, dans le cas de l'affirmative, s'il est prêt à renseigner la Chambre sur la nature de ces observations.
>
> L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je n'ai vu M. Currie qu'une fois depuis sa nomination. Il menait alors son enquête au quartier général de la Défense nationale. Il est venu me voir à ma demande. Je lui ai alors demandé s'il obtenait tous les renseignements dont il avait besoin et il m'a répondu par l'affirmative. Je lui ai dit également que, s'il avait besoin de plus amples pouvoirs ou d'autres renseignements, il pourrait les obtenir.
>
> Je n'ai eu avec lui aucune autre communication de quelque genre que ce soit.

Voilà les paroles mêmes du ministre de la Défense nationale. Des questions subséquentes ont été posées le 8 décembre au ministre associé et plus tard à l'adjoint parlementaire. On remarque que le ministre de la Défense nationale nie catégoriquement qu'il y ait eu rapport intérimaire; qu'il ait eu avec M. Currie d'autre communication que ce bref entretien. On ne peut s'empêcher de s'étonner en lisant la première page du rapport déposé aujourd'hui, de relever au bas de la page les mots suivants:

> A noter qu'on a déjà donné suite aux recommendations provisoires que j'ai formulées au cours de mon enquête, d'importantes réformes ayant déjà été effectuées.

M. Dickey: Bravo!

M. Pearkes: Nous nous réjouissons que ces réformes aient eu lieu mais comment cela concorde-t-il avec la déclaration du ministre qui dit n'avoir reçu aucun rapport, qui dit que M. Currie n'a formulé aucune recommandation par écrit ni de vive voix.

M. Dickey: Il n'a pas dit cela.

M. Pearkes: C'est ce que je viens de lire. L'honorable député devait dormir. Il n'a qu'à consulter la page.

M. Dickey: Lisez encore une fois ce passage.

M. Pearkes: Si le député veut bien se reporter à la page en question, il constatera que j'ai cité textuellement les paroles du ministre de la Défense nationale. Ces non commencent à nous fatiguer. Plus tôt au cours de la présente session, j'ai eu l'occasion de porter un autre fait à l'attention de la Chambre et j'ai parlé de certaines mesures de censure en vigueur dans un aéroport du littoral de l'Ouest. On m'a répondu qu'il n'y avait aucune sorte de censure ni rien qui pût s'en rapprocher. Or le lendemain, nous avons appris qu'il y avait une sorte de censure. Il est vrai que les ordres n'étaient pas venus du bureau du mi-

nistre; c'est un des haut fonctionnaires du ministère qui l'avait imposée. On prend les choses trop facilement; on se hâte trop de dire non. On nous répond non chaque fois que nous cherchons à obtenir des renseignements exacts.

J'ai dit, à cette occasion, que le ministre ne possédait évidemment pas tous les renseignements. Je crois qu'il n'était pas pleinement renseigné. Ce rapport a été signé le 26 novembre. Les choses dont j'ai parlé se sont passées le 1er décembre ou plus tard mais on nous a dit que non, qu'aucune proposition n'avait été formulée. Or dans ce rapport, signé le 26e jour de novembre, M. Currie déclare qu'on s'est inspiré de ses propositions provisoires; que, déjà, des améliorations ont été effectuées.

On fait en tout point ce qu'on avait fait déjà au moment de la présentation du rapport Mainguy. On a retardé pendant longtemps la présentation du rapport Mainguy et un bon jour, le ministre de la Défense nationale nous a dit qu'il avait le plaisir de nous informer qu'on avait déjà donné suite à la majorité des vœux exprimés dans le rapport Mainguy. Je suppose que de l'autre côté de la Chambre quelqu'un va se lever afin de nous dire que déjà on a donné suite à la majorité des vœux exprimés dans le rapport Currie,—et ils sont fort nombreux.

Nul doute qu'entre le 26 novembre et aujourd'hui, et qu'entre le moment de la présentation des rapports provisoires ou des propositions provisoires,—qui de toute évidence semblent avoir été soumis,— et le moment du dépôt du rapport, on a eu bien du temps pour donner suite à plusieurs des vœux alors exprimés.

Le rapport rend ensuite hommage à l'ensemble des soldats. A titre de vieux soldat, je suis heureux qu'on le fasse. Les soldats ne sont pas des criminels. Ils ne sont pas portés naturellement au vol ou au larcin. On rencontre ici ou là un cas isolé, comme par exemple à Petawawa. Le Gouvernement a ouvert la porte à tous les excès en abaissant les normes scolaires exigées des volontaires à un niveau inférieur à celui qui était maintenu durant la seconde Grande guerre. Ces nouvelles normes n'exigent par exemple pour les officiers que le diplôme dit de l'immatriculation junior. Ce n'est pas suffisant pour un officier qui doit détenir un brevet de la Reine. Le niveau a nettement baissé; quand on abaisse ainsi les normes d'instruction, qu'on accepte n'importe qui, il est inévitable qu'il se glisse des gens indignes de porter l'uniforme militaire. Dans l'ensemble, les militaires sont aussi bons, honnêtes et francs qu'ils l'étaient par le passé, ce que souligne M. Currie dans son rapport. Il appelle l'attention sur le manque de surveillance, le relâchement de la discipline et les gens malhonnêtes, mais il signale que les soldats avaient les mêmes occasions d'agir de la sorte ailleurs qu'à Petawawa, mais ne l'ont pas fait. Voilà ce qu'il dit et je tiens à le répéter. Je voudrais les consigner au hansard car, à mon avis, ces paroles constituent un bel hommage à la masse des militaires:

> Nous le signalons afin, surtout, de louer le personnel d'autres dépôts de n'avoir pas tiré partie de l'occasion que leur fournissait un relâchement fondamental.

De nombreuses occasions s'offraient à eux, à cause de ce relâchement général, du manque de discipline d'une organisation défectueuse qui a laissé la porte grande ouverte, mais les soldats n'ont, dans la majorité des cas, aucunement profité de ce relâchement.

Puis on s'étonne de constater que les enquêtes n'ont pas eu lieu à la demande du ministère de la Défense nationale, je devrais plutôt dire, que les faits ont d'abord été portés à la connaissance du Gouvernement. Bien qu'il dût y avoir une surveillance, une inspection et des mesures de sécurité générales organisées dans les camps en question, les premiers renseignements, ou plutôt les renseignements qui ont été le point de départ des mesures prises (j'ai fait cette rectification parce que je traiterai ce point dans un instant), les renseignements, donc, qui ont été le point de départ des mesures prises, figuraient dans une lettre anonyme envoyée au Commissaire de la Gendarmerie royale du Canada.

Il est, en outre, fort intéressant de noter, à la page suivante, qu'après avoir cité la lettre en question, M. Currie poursuit en disant que les avertissements en provenance de l'intérieur n'ont pas manqué au ministère de la Défense nationale. Le vérificateur en chef du ministère s'était consciencieusement acquitté de sa tâche. A plusieurs reprises, il avait appelé l'attention sur un état de choses peu satisfaisant. L'administration des forces de défense, le sous-ministre, et même le ministre, avaient dû certainement prendre connaissance de ces rapports, rédigés par le vérificateur en chef, qui exposait l'existence d'un état de choses peu satisfaisant.

Il mentionne ensuite l'appendice "B", document vraiment effrayant qui indique, sous divers chapitres, une liste de sujets que le vérificateur en chef du ministère a dû soumettre à l'attention du ministère, ainsi que les cas non seulement à Petawawa, mais partout, dans les divers camps militaires où il y a eu des irrégularités. Puis, voici ce qu'écrit M. Currie:

> Sans compter que les rapports retardaient beaucoup trop longtemps, les dossiers indiquent que

des vérifications successives signalaient un état de choses aussi grave que les précédents et parfois même plus grave. Et la ronde continuait.

Il n'y a pas eu de surveillance convenable, non pas de la part des officiers subalternes, parce que les officiers subalternes ne prennent pas connaissance du rapport du vérificateur en chef, mais de la part du Gouvernement, de la part du ministère de la Défense nationale, de la part de son quartier général, ici, à Ottawa.

Une voix: Que fait donc l'état-major général?

M. Pearkes: Je ne me préoccupe nullement de savoir quel service a le devoir, au quartier général, d'étudier le rapport du vérificateur en chef. Je pense que la chose intéresserait de très près les chefs de tous les services. Et les chefs de ces services en auraient sans doute fait rapport au sous-ministre et au ministre.

Le rapport parle ensuite de certaines des pertes et de quelques-uns des vols qui ont eu lieu. Je ne donnerai pas lecture de tous les divers articles qu'on a enlevés du camp de Petawawa. La liste en est étonnante. On est tout simplement étonné de constater qu'il n'a pas été possible de se rendre compte de la disparition de certains de ces articles. Prenons les articles de métal, par exemple. Il y avait des articles utilisables, comme des cuisinières, des canons, des chaufferettes, des cabines à douche, des éviers et d'autres articles semblables. On a retrouvé la plupart de ces articles. Le rapport mentionne ensuite un exemple frappant, un exemple qu'il est impossible de ne pas remarquer: on a enlevé une grande quantité de rails qui appartenaient au chemin de fer Pacifique-Canadien. Et, monsieur l'Orateur, ce n'est pas une rumeur; c'est M. Currie qui le dit dans son rapport. On a enlevé une grande quantité de ces rails qui appartenaient au Pacifique-Canadien. Lorsque le Pacifique-Canadien s'est aperçu de cette perte et qu'on a commencé à poser des questions, on a enlevé les rails d'un embranchement du National-Canadien qui aboutissait au dépôt de matériel de guerre et on s'est servi des rails pour remplacer la voie manquante du Pacifique-Canadien. Si la chose n'était pas si grave, on ne pourrait s'empêcher de rire en songeant que des personnes ont volé les rails d'une compagnie et parce que cette société privée veut savoir ce qui en est, on répond:

"Il est bien facile de prendre la voie d'évitement du National-Canadien et de les remplacer" de sorte que le Pacifique-Canadien soit satisfait.

L'hon. M. Rowe: Ils pensaient que le gouvernement ne s'en apercevrait pas.

M. Pearkes: Ils pensaient que le gouvernement ne s'en apercevrait pas. Il est bien évident que le Pacifique-Canadien s'en est aperçu car il s'est mis à poser des questions. On pourrait supposer que le Pacifique-Canadien surveillait mieux son matériel et son équipement que ne le faisaient les chemins de fer de l'État.

Nous passons maintenant à la question des chevaux que, paraît-il, le personnel militaire engageait et faisait figurer sur la feuille de paie sous le nom de travailleurs fictifs. J'ai entendu des travailleurs qualifiés de diverses façons mais c'est la première fois que je les entend traiter de chevaux.

M. Graydon: Les chevaux ont-ils présenté leurs déclarations de revenu aux fins de l'impôt?

M. Pearkes: On mentionne ensuite la disparition de divers autres articles dont il est impossible de retracer la destination finale. On signale ensuite d'autres irrégularités. D'autres articles ont été fabriqués pour des militaires, y compris des bateaux, des pupitres, des commodes, des tables à café et, dans un cas, un cheval à bascule jouet, et ont servi à des fins personnelles.

On signale ensuite que des dépenses avaient été faites en vue du barrage de Tucker-Creek lequel n'était pas autorisé. On en trouve un autre exemple dans l'édition revisée du rapport mais le paragraphe a été biffé de l'édition abrégée qui a été publiée. On signale des ventes privées et injustifiées de gravier et un grand nombre d'autres choses: contrats pour la pose de tuyaux d'égouts, etc.

Les pertes se résument ainsi:

Voilà donc les cas d'irrégularité constatés à Petawawa. On ne saura sans doute jamais combien d'autres cas du même genre ont pu se produire. On s'est rendu compte dès le début de l'enquête que, vu le désordre des registres de comptabilité, ceux-ci ne serviraient guère à établir la nature et l'étendue des irrégularités. Il serait peu pratique et peut-être impossible, indépendamment du temps qu'il faudrait consacrer à l'examen des registres, de chercher par ce moyen à établir le montant et la valeur des manquants.

On pourrait difficilement, je crois, trouver un autre rapport qui condamne davantage, qui critique davantage les méthodes de comptabilité et de surveillance en cause.

Il dit encore:

Il n'est pas possible d'évaluer de façon satisfaisante le total des pertes.

Il dit que le montant global des pertes ne paraît pas formidable. Toutefois, M. Currie poursuit:

Je crois cependant que l'état généralement relâché de l'administration donne lieu à un gaspillage et

à une incompétence bien plus onéreux que la malhonnêteté elle-même.

Voilà une critique des plus sévères. Les pertes causées par le vol et le chapardage peuvent être lourdes, mais celles qui découlent de l'incompétence et du gaspillage sont beaucoup plus lourdes que celles qui sont attribuables à la malhonnêteté. Les honorables vis-à-vis nous ont cependant répété à maintes reprises qu'il n'y a aucun gaspillage, ni aucun chevauchement. Or, voici une critique indépendante. Voici le rapport d'un homme dont la haute réputation est reconnue et qui signale que les pertes attribuables à l'incompétence et au gaspillage peuvent être beaucoup plus élevées que les vols commis.

La faute n'en est pas exclusivement au règlement. A la page 12 du rapport, M. Currie dit que le régime, s'il avait été appliqué, aurait été satisfaisant et même excellent. Toutefois, on ne l'a pas appliqué. Qui est responsable de l'application du règlement? Certes, ce sont ceux qui dirigent le service à la tête du ministère de la Défense nationale. C'est à eux qu'il appartient de veiller à l'exécution des ordres qu'ils donnent.

On donne ensuite une liste de 33 rubriques où des irrégularités ont été constatées. Je ne donnerai pas lecture de cette longue liste mais je tiens à signaler que, dans l'édition abrégée du rapport, on ne fait aucune mention de dépenses excessives.

Nous constatons également un échec dans le domaine de la sécurité. Or la sécurité dépend certes de l'état-major général. C'est lui qui doit voir à la sécurité. Le rapport indique qu'en plus d'avoir failli à la tâche dans le domaine de la sécurité, on n'a à peu près rien fait pour empêcher ou pour découvrir le pillage systématique des magasins militaires, bien qu'apparemment il n'y ait eu que relativement peu de pillage. M. Currie ajoute qu'il juge grave ce relâchement en matière de sécurité. Voici ses propres mots:

> S'il est facile d'effectuer de petits vols dans les magasins militaires, il est donc aussi facile de saboter l'équipement de l'Armée.

Pourquoi affectons-nous des centaines de milliers de dollars à la défense passive si, au sein même de notre organisation militaire, un relâchement de la sécurité peut entraîner le sabotage de notre équipement. M. Currie expose ensuite certaines des causes possibles de ce relâchement dans l'administration, dans la comptabilité, dans la surveillance, dans la sécurité. Il attribue à l'expansion énorme et soudaine du ministère de la Défense nationale et des Services des travaux de l'armée et à l'activité qu'ont entraînée notre participation à la guerre de Corée et

[M. Pearkes.]

l'exécution d'un vaste programme de défense découlant des obligations que nous avons contractées envers l'OTAN.

De 1946 à 1949, j'ai maintes fois pris la parole à la Chambre pour mettre le Gouvernement en garde contre une réduction trop marquée de nos services militaires de sorte que nous ne puissions plus être en mesure d'assurer raisonnablement la sécurité du pays ni nous protéger raisonnablement dans l'éventualité d'une autre guerre. J'ai maintes fois répété qu'on laissait se vider trop rapidement les entrepôts de l'armée, qu'on laissait trop facilement certains spécialistes indispensables quitter les services militaires, qu'on se hâtait trop pour confier l'administration à une nouvelle génération de soldats dépourvus d'expérience en ce domaine.

Nous avons vidé nos magasins, nous avons laissé partir nos hommes-pivots, nous nous sommes débarrassés de notre matériel, de sorte que, lorsque nous avons fait face à la menace coréenne et lorsqu'il nous a fallu accroître nos effectifs en vue de remplir nos obligations de l'OTAN, nous avons été témoins d'une hâte indescriptible, d'efforts frénétiques pour trouver de nouveaux camps, reconstituer un parc militaire dont on s'était débarrassé pour une chanson, créer de nouvelles réserves, etc. Qu'en est-il résulté? Il en est inévitablement résulté une panne complète dans le mode d'administration des effectifs militaires.

Poursuivant notre lecture, nous en venons aux pages dans lesquelles M. Currie parle du réarmement soudain et de la négligence à réorganiser nos services en vue de la gigantesque expansion qui s'annonçait. Nous avons insisté sur la nécessité d'une telle expansion parce qu'alors nous nous étions débarrassés de services essentiels, de spécialistes essentiels et de matériel essentiel. On trouve à la page 17 du rapport une observation critique qui va au cœur même de notre organisation défensive. Ce que je cite est de M. Currie et non de moi:

> Un autre élément a compliqué la situation. Le personnel du ministère de la Défense nationale, y compris celui des Services des travaux, était composé en grande partie d'hommes qui avaient reçu leur formation militaire durant la guerre. Ses effectifs et ses méthodes d'administration étaient surtout inspirés des exigences et des besoins urgents du temps de guerre, alors qu'il importait surtout de faire le plus rapidement possible sans tenir compte des frais. A la conservation de cet état d'esprit du temps de guerre s'ajoutait une formation insuffisante des militaires qui, partant, n'étaient pas bien au courant de leurs fonctions et responsabilités administratives. En outre, le personnel militaire faisait preuve d'indifférence et se montrait peu disposé à accorder à l'administration toute l'attention nécessaire. Il n'est peut-être pas tout à fait anormal qu'on ait oublié dans une large mesure ou qu'on ait négligé délibérément ces besoins, car les militaires envisageaient les conséquences inconnues du conflit coréen et prévoyaient, dans un avenir assez rapproché, des guerres d'une

envergure encore plus grande. Mais, si cet état d'esprit a atteint les échelons inférieurs de l'armée, il est plus difficile d'excuser cette même attitude aux échelons supérieurs.

Sauf erreur, l'édition complète du rapport renfermait des mots à peu près comme ceux-ci: à l'échelon le plus élevé ou à des échelons voisins de celui-ci.

M. Knowles: "A l'échelon le plus élevé ou à un échelon voisin."

M. Pearkes: Merci. L'édition complète dit "à l'échelon le plus élevé ou à un échelon voisin". L'échelon le plus élevé est le ministre de la Défense nationale et le Gouvernement doit prendre ses responsabilités. Ce n'est pas au soldat qu'elles incombent. Le manque de discipline ou l'incompétence ont pris origine au sommet, inaptitude de ceux qui se trouvaient au sommet à se rendre compte de leur responsabilité envers la nation pour ce qui est de prévenir les dilapidations ou d'y mettre fin. Ils étaient toujours animés du complexe de guerre, selon lequel l'argent ne compte pas, selon lequel il n'y a pas besoin de vérifier les dépenses.

Je lis encore, dans le rapport de M. Currie:

Mais si cet état d'esprit a atteint les échelons inférieurs de l'armée il est plus difficile d'excuser la même attitude aux échelons supérieurs, où il importe de trouver à un plus haut degré la clairvoyance et le sens des responsabilités. Ces qualités, on n'en a pas toujours fait preuve dans la mesure voulue.

A mainte reprise, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons pressé le Gouvernement de mettre un terme à ces dépenses excessives. On nous a répondu autant de fois qu'il n'y avait pas de dépenses excessives, qu'il n'y avait pas de gaspillage, qu'il n'y avait pas de double emploi.

Je recommande à tous les députés ici présents la lecture de ce rapport. Je n'ai pas le temps de m'arrêter à tous les alinéas. Il y a un très grand nombre de vœux qui, à cause des rapports intérimaires, ont certainement déjà été mis en vigueur ou qu'on est en train d'appliquer en ce moment précis. Mais il reste un grand, un très grand nombre de conclusions qui méritent l'examen le plus sérieux de la part de ceux qui dirigent le ministère de la Défense nationale. J'imagine qu'à partir d'aujourd'hui, en tout cas, ceux-ci vont certainement s'en occuper.

Mais je ne crois pas que cela suffise. On peut conclure aisément, de la lecture de ce rapport, que les chefs, ceux qui dirigent de haut, n'ont pas compris à quel point une saine administration était nécessaire, à quel point il importait de mettre sur pied un régime qui fonctionnerait avec un égal succès tant en temps de paix qu'en temps de guerre. S'il y a eu ici un tel relâchement, on ne peut pas s'empêcher de se demander si l'examen des autres services de l'armée ne révélerait pas, là aussi, la même ignorance de ce qui est en ce moment nécessaire à la défense du Canada, nécessaire aussi pour que nous nous acquittions des responsabilités qui nous incombent de par notre participation à l'OTAN ou à la guerre de Corée.

Celui qui étudie l'histoire militaire se rendra compte que dans l'histoire des armées du Royaume-Uni, ou celle des armées des États-Unis, voire celle de la nôtre propre, il s'est produit des crises qui ont secoué ces pays jusqu'à la moëlle, grâce auxquelles ils se sont rendu compte que l'administration de leurs forces armées s'était accompagnée d'une effroyable gabegie. Pour ne donner qu'un seul exemple, rappelons le gaspillage et la malhonnêteté terribles qui fleurissaient à l'époque de la guerre de Crimée; lorsque le matériel était envoyé en Crimée, le foin était pourri, les bottines ne faisaient que pour le pied droit ou le pied gauche, et l'incompétence administrative était sans nom. Les mêmes plaintes ont été exprimées après la guerre sud-africaine. On s'est rendu compte, peu de temps avant la première Grande Guerre, que l'armée du Royaume-Uni n'était pas prête à engager une guerre européenne. Qu'est-ce qui s'est alors passé? Dans les circonstances, une commission indépendante a été constituée pour faire enquête sur tous les secteurs des forces armées. Par suite de quelques-unes de ces grandes enquêtes poursuivies par lord Esher et lord Haldane, l'armée fut complètement réorganisée.

Il y a quelques années, j'ai proposé à la Chambre de constituer une commission à peu près analogue à la commission Esher ou à la commission Haldane afin de vérifier si notre armée était organisée convenablement pour répondre aux engagements qu'on pourrait exiger d'elle. Je répète ma demande aujourd'hui et je déclare que ce rapport appuie tout ce que j'ai dit à l'époque. Ce rapport exige,—non pas dans ses termes mais plutôt dans son esprit,—qu'une enquête approfondie soit entreprise; qu'une commission indépendante soit constituée afin de procéder à une enquête sur l'organisation et l'administration, tant des types d'unités et de matériel que nous avons que de toute l'organisation et l'administration de notre armée, afin de voir si celle-ci est organisée selon des normes qui lui permettraient de défendre notre pays et de remplir les obligations du Canada.

(Texte)

M. Paul-É. Gagnon (Chicoutimi): Monsieur l'Orateur, il m'est agréable de me joindre à mes collègues pour féliciter le proposeur (M. Deslières) de l'Adresse en réponse au discours du trône et celui qui l'a appuyé. (M. Schneider).

L'année 1952 s'achève. Les contribuables de ce pays seront appelés à rendre compte à César des revenus qu'ils ont encaissés au cours des 12 derniers mois. Je voudrais, aujourd'hui,—avant de passer au sujet principal de mon discours,—faire au Gouvernement, à ce propos, une suggestion qui, sans être très nouvelle, intéresse vivement les électeurs de mon comté et, sans doute, les électeurs du Canada tout entier.

L'honorable ministre du Revenu national (M. McCann) devrait, il me semble, considérer l'à-propos d'accorder aux personnes payant l'impôt sur le revenu une exemption statutaire de 10 p. 100 pour les dons aux œuvres de charité. Afin de bénéficier des avantages de la loi, nous sommes obligés de fournir des reçus provenant soit des autorités religieuses, des sociétés de bienfaisance ou autres œuvres reconnues par le ministre. Voilà une procédure fort ennuyeuse pour tout le monde. En plus de faire perdre un temps précieux aux pasteurs de nos paroisses, cela les met souvent dans un embarras facile à comprendre. D'autre part, l'individu qui, ayant fait des aumônes d'un côté et de l'autre sans exiger de reconnaissance écrite, se voit forcé de demander à son curé des reçus pour des contributions charitables qu'il a souvent faites ailleurs ou qui n'ont bénéficié en rien à son église, est fort gêné, le moment venu, de se présenter au presbytère.

Pourquoi demander aux autorités religieuses, particulièrement, de se faire l'agent bénévole du Gouvernement? Pourquoi les obliger à travailler gratuitement pour le fisc et leur imposer parfois des tâches désagréables et agaçantes?

On en est rendu à exiger des déclarations assermentées de la part de ceux qui soumettent des pièces justificatives, signées par des prêtres, pour fins de déduction d'impôts. Je dis que c'est aller trop loin et que le zèle de certains employés du ministère du Revenu national pourrait être modéré sans inconvénient pour personne. Il est déjà assez douloureux de payer ce tribut annuel au pouvoir central; on pourrait nous éviter la peine d'affliger les ministres du culte de l'histoire de nos tracas financiers.

Le pourcentage des déboursés pour frais médicaux devrait aussi, il me semble, bénéficier d'une exemption statutaire.

Le Gouvernement serait sage de montrer plus de confiance envers la population et de lui épargner, autant que possible, les ennuis d'une paperasse souvent inutile. Les exigences intempestives d'une bureaucratie accablante sont difficiles à satisfaire, et je prie le ministre du Revenu national d'y songer dans la préparation du prochain budget.

[M. Gagnon.]

Qu'il me soit maintenant permis de faire quelques observations en marge d'un événement politique qui s'est produit depuis la dernière session.

Le gouvernement fédéral, conformément à l'esprit de centralisation qui anime ses dirigeants actuels, a réussi, après bien des efforts, à signer des ententes fiscales avec toutes les provinces, sauf une. La politique du premier ministre (M. St-Laurent) et de ses collègues a atteint son but; la province de Québec est maintenant seule, et les Canadiens-français forment, à présent plus que jamais, une section à part dans la Confédération canadienne.

La ligne de démarcation établie entre les deux grandes races de ce pays apparaît ici dans toute sa profondeur: D'un côté, les provinces anglaises coalisées avec le pouvoir central, de l'autre, la vieille province du Bas-Canada de nouveau aux prises avec les partisans de l'Union. Personne, cependant, ne pourra blâmer les autorités de ma province pour cette malheureuse situation. L'agresseur, ce n'est pas Québec, c'est Ottawa. C'est Ottawa qui a violé l'esprit du pacte confédératif en utilisant la surenchère et le chantage pour s'accaparer des droits dévolus aux provinces par la constitution.

M. Langlois: Pouvez-vous prouver cela? Pouvez-vous le prouver? Prouvez ce que vous dites!

M. Gagnon:

Québec n'est pas l'artisan de son propre isolement.

écrit M. Charles Pelletier dans l'*Action Catholique*.

Dans sa dernière conférence de presse, le premier ministre Duplessis a commenté brièvement, mais de façon catégorique, la situation nouvelle créée dans le domaine des relations fédérales-provinciales du fait que l'Ontario a conclu à son tour une entente fiscale avec le gouvernement d'Ottawa. Nous ne signerons jamais l'arrêt de mort de la province de Québec, a-t-il dit.

... Cette attitude est trop conforme aux principes que nous avons toujours défendus ici pour que nous omettions d'y applaudir.

... Que d'autres soient enclins à voir dans les rapports entre l'État central et les provinces une question de dollars, uniquement, cela peut, à la rigueur, se comprendre; mais la province de Québec a le droit et le devoir de considérer des facteurs beaucoup plus élevés que celui-là. La liberté ne s'évalue pas en argent...

... Qu'on ne dise pas, surtout, qu'en refusant de signer à son tour une entente séparée, Québec s'isole du reste de la Confédération. Cet isolement, ce n'est pas nous qui en sommes les artisans. Nous le subissons par fidélité au régime fédératif, à la démocratie canadienne. Québec ne convoite les droits de personne. Québec ne demande qu'à rentrer dans les sources de revenus qui lui ont été attribuées par la constitution.

Il ne faut pas, certes, considérer Ottawa comme un gouvernement ennemi; mais en tant que la question fiscale est concernée, il faut bien admettre que l'agresseur, c'est lui et non la province de Québec.

Sous le titre *A Separating Policy,* en date du 8 septembre dernier, on lit dans la *Gazette* de Montréal ce qui suit:

(Traduction)

Seule une province reste maintenant à l'écart de ce genre de marché. Dans sa conférence de presse de vendredi dernier, le premier ministre de la province de Québec, M. Maurice Duplessis, a réaffirmé la déclaration où il entendait préserver l'indépendance de la province, même au prix de l'argent qu'il faut refuser et des gages qu'il peut ainsi donner à ses ennemis politiques. Québec est, de toutes les provinces, celle qui peut le plus difficilement se permettre de vendre ou de "louer" une partie de son autonomie en échange des tentations que présente l'argent. Le fait historique et actuel est que Québec n'est pas simplement une des dix provinces. Elles représente une des deux races principales. La collaboration de ces deux races a été essentielle à l'existence du Dominion. Mais cette collaboration doit reposer, avant tout, sur la reconnaissance de ceci que les garanties données à Québec ne peuvent s'émousser avec les années. Il était manifeste dès le début que la méthode appliquée par le gouvernement fédéral et qui a consisté à négocier séparément avec les provinces en recourant à la pression que peut exercer la tentation devait aboutir à laisser Québec seule. Une science plus avertie du gouvernement, à Ottawa, aurait évité une ligne de conduite qui devait nécessairement aboutir à ce résultat. Car on ne pourra jamais tenter Québec au point de la faire renoncer à ce qu'elle doit préserver pour survivre et, comme elle ne peut être tentée, elle doit rester seule, jusqu'au jour où les programmes fiscaux d'Ottawa cesseront d'être des marchés séparés, conclus sous l'effet de pressions diverses, pour devenir conformes à une nationalité honorable et à un véritable esprit fédératif.

(Texte)

Enfin, M. André Laurendeau, dans un éditorial publié dans le journal *Le Devoir,* le 9 septembre dernier, dit entre autres choses:

Mêmes seuls, nous ne céderons pas. Quoi qu'on pense par ailleurs, il faut approuver la déclaration de M. Duplessis aux journalistes, vendredi dernier, qui a paru dans la presse du lendemain.

Le premier ministre n'a pas fait d'allusion aux ententes fiscales des provinces avec Ottawa. Mais tout le monde a compris de quoi il s'agissait quand il a déclaré: Sous l'Union nationale, le gouvernement ne signera jamais l'arrêt de mort de la province.

...Ottawa a donc réussi à isoler le Québec. M. Abbott s'en frotte les mains et le prend de haut avec l'État provincial.

Mais son gouvernement vient de remporter une victoire dangereuse.

Car en acculant Québec à la solitude, il nous force à reconnaître que ce sont les Canadiens français qui sont seuls.

Une lutte fédérale-provinciale où Ottawa s'opposait à l'alliance Ontario-Québec était d'abord une lutte politique.

Quand l'opposition se centre sur Québec, le problème national apparaît dans toute son ampleur. Il peut apparaître un jour dans toute sa violence.

Parlant de ces ententes, la *Gazette* de Montréal ajoutait:

(Traduction)

Les provinces n'ont signé la plupart de ces accords qu'en protestant et en invoquant la constitution. L'Alberta a déclaré que c'étaient là des pourparlers menés la baïonnette dans les reins. Le Manitoba a affirmé qu'il vaudrait bien mieux lui laisser des domaines où nul ne puisse intervenir. D'après la Nouvelle-Écosse, l'accord signifie que "les gouvernements provinciaux toucheraient une rente versée par le gouvernement fédéral et la vie publique des provinces en serait avilie et dégradée". Même l'Ontario, qui a signé en dernier cet accord, estime qu'il ne sert pas à grand chose, puisqu'il ne résout rien.

(Texte)

D'autre part, l'association des municipalités rurales du Nouveau-Brunswick s'est plainte de ne pas recevoir une part adéquate des subsides fédéraux que le trésor provincial encaisse en guise de compensation pour les sources de revenu abandonnées au pouvoir central, et elle a vivement protesté contre l'état de choses actuel lors d'un congrès tenu cette année à Saint-Jean.

Ces démêlés et ces réclamations concernant le partage d'octrois fédéraux nous donne une idée des complications et des marchandages auxquels ne manquent pas de donner lieu un système en vertu duquel les impôts sont perçus par un gouvernement et dépensés par un autre.

Ce n'est plus de la démocratie, c'est de la dictature.

L'esprit des dictateurs, c'est le renforcement de l'unité, c'est la tendance à la centralisation poussée jusqu'au totalitarisme, c'est la réduction implacable de toutes les forces réfractaires à l'unité; c'est l'annulation progressive de toutes les diversités et de toutes les aspirations, c'est l'accaparement du pouvoir dans toutes ses ramifications.

Le motif qui fait agir nos centralisateurs, c'est l'intérêt, intérêt particulier ou intérêt de leur parti.

Quant à nous, Canadiens français, notre devoir de patriotisme se rapporte d'abord à notre nationalité; notre pays vient après.

La constitution n'attribue pas au gouvernement fédéral la totalité des pouvoirs mais seulement une fraction. L'autre partie est directement octroyée aux provinces.

M. Langlois (Gaspé): Un vrai discours à la Duplessis!

M. Gagnon: Le député de Gaspé ne comprend rien à cela. D'abord, il lui faudrait posséder beaucoup plus d'intelligence et connaître de plus ce dont je parle.

M. Langlois (Gaspé): Ce sont des boutades de M. Maurice Duplessis.

M. Gagnon: Ce sont des boutades pour vous peut-être, mais pas pour les Canadiens français qui pensent à l'avenir.

M. Langlois (Gaspé): Le style à la Duplessis.

M. Gagnon: Je disais que la constitution n'attribue pas au gouvernement fédéral la totalité des pouvoirs, mais seulement une fraction. L'autre partie est directement octroyée aux provinces.

L'unitarisme économique est opposé à l'idéal démocratique. Tôt ou tard, l'économie conditionne le culturel et le spirituel. L'aide financière offerte aux universités en est la preuve. On se permet des largesses et des cadeaux avec les deniers arrachés aux provinces. Il y a entre les différents étages de l'activité humaine une solidarité implacable, de sorte que si l'on perd ses libertés dans un ordre, fût-il inférieur, les coercitions ne tardent pas à se faire sentir dans l'autre.

Les auteurs du rapport Rowell-Sirois, auquel a été mêlé de très près le premier ministre actuel, semblent avoir prévu cette éventualité lorsqu'ils suggèrent, par exemple, qu'afin d'éviter les chevauchements, les dédoublements d'emplois et de dépenses, on autorise le fédéral et les provinces à se déléguer mutuellement leurs pouvoirs, délégation qui, effectivement, serait à sens unique, étant donné que les pouvoirs en matière interprovinciale et internationale du gouvernement fédéral ne sont pas transférables à une province.

Les millions que le gouvernement fédéral fait miroiter devant nos yeux ne sont qu'un trompe-l'œil, un traquenard. Ce qu'on veut, en fait, ce sont nos droits, nos privilèges; ce qu'on recherche, c'est la diminution de nos pouvoirs, de notre souveraineté, ce qu'on désire, c'est notre mise en tutelle, notre appauvrissement et notre vassalité.

M. Boisvert: Mentionnez donc une seule loi qui a été adoptée par ce Gouvernement, qui peut nous enlever quelques-uns des droits que nous avons dans le Québec?

M. Gagnon: Ce sont encore des choses que mon honorable ami ignore. Il n'y a rien de pire qu'un sourd qui ne veut pas entendre, comme le député de Nicolet-Yamaska (M. Boisvert).

La province de Québec est encore trop jeune, son avenir est trop brillant pour être mise à sa pension par le gouvernement d'Ottawa.

La Confédération n'existerait pas si les Canadiens français avaient refusé de collaborer à son édification. C'est parce que les auteurs du pacte confédératif garantissaient aux gens de ma race l'inviolabilité de leurs droits qu'ils ont obtenu leur coopération.

M. Langlois (Gaspé): Cela existe encore.

M. Gagnon: C'est parce qu'ils croyaient qu'on respecterait les clauses de ce contrat que nos pères y ont apposé leur signature. Nous voulons donc le respect intégral du pacte de 1867. Rien de plus, mais rien de moins.

M. Langlois (Gaspé): Cela existe.

M. Gagnon: Cela existe peut-être pour le député de Gaspé, mais cela n'existe pas pour les véritables Canadiens français.

M. Langlois (Gaspé): Je ne crains pas de comparer mon patriotisme au vôtre.

M. Gagnon: Tant que ma province aura à sa tête des hommes soucieux de son avenir, de sa grandeur passée et future, son autonomie sera défendue avec acharnement.

L'autonomie provinciale pour l'honorable député de Gaspé, comme pour tous les Canadiens français, c'est une question de vie ou de mort.

M. Langlois: Pas l'autonomie de l'Union nationale.

M. Gagnon: Tous les premiers ministres de la province de Québec, sauf un peut-être, l'ont compris. Tous, libéraux, conservateurs, unionistes, ont refusé d'aliéner les droits imprescriptibles qui nous ont été garantis en 1867.

Nous ne voulons pas que se renouvelle l'opération malhonnête de 1840. L'union législative nous révolte; l'assimilation nous répugne, et l'encerclement nous étouffe. Nous demandons simplement de rester nous-mêmes, de garder nos droits, nos prérogatives et notre argent.

M. Langlois (Gaspé): Personne ne nous les enlève.

M. Gagnon: Je ne répéterai point ici les arguments que j'ai déjà développés en cette Chambre pour la défense de l'autonomie provinciale.

Qu'il me suffise de dire que le rédacteur de *La Terre de chez-nous* me rend songeur lorsqu'il écrit, sous le titre "Une invitation au séparatisme", que nous devrions peut-être étudier l'à-propos de sortir de cette galère qui ne nous a apporté que des déboires, des épreuves, des injustices, des luttes dans toutes les provinces du Canada.

Ce qui se passe présentement à Maillardville, en Colombie-Britannique, en est la plus récente démonstration. Monsieur Bérubé, dans son éditorial, dit:

> La tactique d'Ottawa qui consiste à réduire la résistance des provinces en les grignotant une à une est sans doute plus efficace que celle de traiter en bloc sur des questions qui doivent se décider d'un commun accord. Le gouvernement d'Ottawa a cru plus expéditif d'user de marchandage en négociant des ententes séparées. On trouvera peut-être le procédé habile en certains milieux. Il nous paraît, quant à nous, s'apparenter plus aux méthodes dictatoriales que nous avons combattues et combattons encore qu'à celles de la démocratie que

nous prétendons défendre jusque dans les mers de Chine. C'est, pour le dire en deux mots, la méthode déjà fort ancienne qui consistait à "diviser pour régner". La formule était déjà connue du temps des Romains.

Comme au temps des Romains, comme à celui plus rapproché des Nazis et des Soviets, ce procédé de grignotage est souverainement injuste à l'égard de ceux qui refusent de se laisser absorber.

La Chambre de Commerce de la province de Québec, dans un mémoire magnifiquement préparé, a fait connaître au gouvernement provincial ses vues sur les relations fédérales-provinciales en matière d'impôt.

La Chambre de Commerce n'est pas un corps politique. On ne peut l'accuser de travailler en faveur d'un parti au détriment d'un autre.

Groupant les Chambres des diverses régions de la province de Québec, ses vues expriment les sentiments de l'élite de la population, et ses opinions sont dictées par les intérêts supérieurs de la patrie. Quand donc elle se prononce contre la centralisation et contre cet acharnement du pouvoir central à vouloir s'accaparer des sources de revenus des provinces, elle émet un avertissement et un cri d'alarme dont on doit tenir compte.

M. Lesage: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. Gagnon: Après que j'aurai fini.

M. Lesage: C'est seulement parce que...

M. Gagnon: Non. Après que j'aurai fini. Quand elle déclare "que jamais dans l'histoire de la Confédération canadienne, l'autonomie provinciale n'a été en aussi sérieux danger", il importe de prêter une oreille attentive à ses déclarations.

Le gouvernement qui dépense...

lit-on dans le rapport de la Chambre,

...doit être autant que possible celui qui taxe. Autrement, ne portant pas l'odieux de l'imposition devant l'électorat, il est peut-être porté à la prodigalité, pour ne pas dire au gaspillage.

Cet argument aussi vieux que la Confédération ne peut que gagner en valeur à mesure que le chiffre des subventions augmente.

L'objection fondamentale du projet d'entente actuel provient néanmoins de la philosophie qui est à la base du système. En centralisant le contrôle des grands impôts modernes, les ententes compromettent sérieusement l'équilibre qui doit régner dans les relations fédérales-provinciales. Elles donnent au gouvernement fédéral un ascendant considérable qui portera nécessairement atteinte au prestige et à l'autorité effective des provinces dont l'importance pour le groupe canadien-français n'est pas à établir.

Si la Confédération doit survivre, ce ne sera qu'à condition que le pacte, pacte sacré comme aimait à le répéter Cartier, l'entente d'honneur de 1867 entre les deux grandes races de ce pays, soit respectée, non pas seulement dans la lettre, mais dans l'esprit qui l'a inspirée.

Les Canadiens français, en défendant leurs droits et leur patrimoine, travaillent aux meilleurs intérêts du Canada tout entier, et quand le premier ministre actuel du Québec combat pour la sauvegarde de l'autonomie provinciale, il combat pour son peuple et il exprime les idées de la majorité des citoyens de notre province. Les autorités fédérales feraient bien de se rappeler de cette vérité, de temps à autre.

M. Lesage: L'honorable député de Chicoutimi me permet-il de lui poser une question? Je voudrais savoir s'il a déjà lu l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique?

M. Gagnon: Je dirai à l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Lesage) que je l'ai surtout compris.

M. Lesage: Seulement, pour le bénéfice de mon honorable ami, le paragraphe...

M. Gagnon: J'ai pris des leçons semblables à celles que veut me donner l'honorable député de Montmagny-l'Islet, quand j'allais à la petite école et je les ai toutes apprises.

M. Lesage: L'honorable député n'a pas compris ce paragraphe, car s'il en était autrement, il n'aurait pas parlé comme il vient de le faire. En vertu de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le Parlement fédéral a le droit de prélever des revenus par tout mode ou système de taxation pour fins fédérales. Et, monsieur l'Orateur, je me permets...

M. Fleming: Où est la question?

M. Lesage: Je veux dire à l'honorable député de Chicoutimi...

M. Fleming: Est-ce une question ou un discours?

M. Lesage: Pouvez-vous nous dire quelles sont les sources de revenus...

M. Fleming: Est-ce une question?

(Traduction)

M. Lesage: Monsieur l'Orateur, j'ai le droit de parler à la Chambre. Je n'ai pas encore pris la parole au sujet de cet amendement.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, c'est pour vous dire que j'ai posé maintes et maintes fois cette question à laquelle on ne m'a jamais répondu: "Quelles sont les sources de taxation que le gouvernement fédéral a enlevées à la province de Québec?" Et l'on ne m'en a jamais indiqué une.

(Traduction)

M. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je crois que la situation créée à la suite de la présentation du rapport Currie a naturellement suscité des

craintes dans tous les milieux au sujet de la question générale de l'administration du ministère de la Défense nationale. Le représentant de Nanaïmo (M. Pearkes) a signalé fort à propos que, si l'administration a été défectueuse dans une région, on devrait peut-être faire enquête sur d'autres questions.

Le ministère de la Défense nationale, comme nous le savons tous, est un des ministères les plus importants du Gouvernement et dispose d'une grande partie des fonds votés chaque année pour des fins générales. Puisque nous affectons aux préparatifs de défense la moitié des impôts perçus, il est naturel que nous nous intéressions de savoir si nous obtenons quelque chose pour notre argent. De temps à autre, il s'est présenté des cas où nous nous sommes demandés si nous obtenions pleine valeur pour notre argent. Le rapport qui nous a été présenté nous porte naturellement à nous demander si l'on devrait pousser les enquêtes plus à fond.

Sur quoi le rapport porte-t-il? Se limite-t-il à ce service restreint des travaux de génie au sein du ministère de la Défense nationale ou y a-t-il d'autres services sur lesquels il vaut la peine d'enquêter?

On a déclaré à la Chambre antérieurement, qu'il serait fort à propos d'établir un comité des deux Chambres du Parlement, qui serait chargé de conduire une enquête objective et impartiale qui satisferait, non seulement le Parlement lui-même, mais tous les Canadiens. Peut-être en sommes-nous arrivés au point où l'on devrait soigneusement examiner cette proposition. Il y a quelque temps, à la Chambre, j'ai parlé de questions de défense qui intéressent nos militaires en service outremer et il me semble que le rapport qui vient d'être présenté ne fait que souligner le caractère urgent de certains sujets que j'ai mentionnés alors. Après tout, nous sommes engagés dans ce que nous aimons appeler une guerre froide. Nous avons des troupes de l'autre côté de deux océans. Malheureusement la guerre de Corée est considérée comme une mesure policière dans certains milieux et nous adoptons peut-être une attitude par trop insouciante envers les responsabilités de portée mondiale que nous avons assumées en devenant membre de l'ONU.

J'ai lu récemment le compte rendu du voyage qu'a fait récemment en Corée le président élu des États-Unis, ainsi que les remarques formulées par divers observateurs militaires relativement à la situation en Corée. Je me suis demandé si nous ne devrions pas examiner attentivement certains de ces points afin de voir si nous dirigeons nos efforts suivant les principes qui conviennent en ce qui concerne le conflit coréen. La *Gazette* du 15 décembre attribue au président élu Eisenhower la déclaration suivante:

[M. Churchill.]

> Dans nos pensées et dans nos projets, nous devons reconnaître en fin de compte que la guerre de Corée n'est présentement que la phase la plus dramatique et la plus pénible de la lutte que nous menons dans le monde entier contre l'agression communiste.

Je cherchais à savoir si les rapports émanant de Corée et concernant les approvisionnements de munitions pour l'usage de nos troupes là-bas étaient exacts. Je voulais savoir si la grave situation qui existe en Corée pour ce qui est des pertes ne nous échappait pas. Le 5 décembre, le ministre de la Défense nationale a fait une mise au point en réponse à certaines de mes observations. Je signale qu'il a changé d'attitude pour ce qui est des pertes, nous donnant à entendre qu'elles ne sont pas aussi graves ni aussi lourdes que je l'avais dit.

Commentant le raid de Dieppe,—c'est cette allusion qui a le plus frappé les journalistes parlementaires,—j'ai dit que les troupes engagées ne comprenaient que des combattants et que seuls avaient pris part au raid des soldats qui avaient été équipés et formés pour livrer combat à l'ennemi. J'ai dit que si nous faisions le compte de nos effectifs de Corée qui sont équipés pour la lutte contre l'ennemi, on obtiendrait le chiffre de 600 hommes par bataillon et de 1,800 hommes par brigade, pour ce qui est de l'infanterie. Continuant ma comparaison avec Dieppe, j'ai démontré que si les troupes de Corée n'avaient pas eu de remplaçants ou de renforts, le taux des pertes serait chez elles ce qu'il a été à Dieppe. Évidemment, si les bataillons avaient pu se relever toutes les deux heures à Dieppe, le taux des pertes aurait été beaucoup moindre, au bout de huit heures de combat, par rapport au chiffre total des effectifs engagés.

C'était la seule fin de cette comparaison, mais je remarque que le ministre a indiqué, dans la réponse qu'il m'a faite, que la proportion des pertes en Corée n'était que de 16 p. 100; je cite le passage figurant à la page 393 du compte rendu, dans lequel le ministre a déclaré ce qui suit:

> La 25e brigade canadienne d'infanterie a passé en Corée une période de temps égale à 7,900 années-hommes. Le nombre total des blessés ou tués a été de 1,248, soit 16 p. 100, comparativement à des pertes de 68 p. 100 subies en huit heures, à Dieppe.

C'est là une nouvelle façon d'évaluer les pertes subies au cours d'opérations militaires. J'ai pris soin d'indiquer que le seul moyen raisonnable d'estimer les pertes était de tenir compte des effectifs de combat d'une brigade et de voir quel était le rapport des pertes avec ces effectifs. Le général Eisenhower mentionne, dans son livre "Croisade en Europe" que 80 p. 100 des pertes d'une armée en campagne se répartissent sur 20 p. 100 des hommes, c'est à dire les 20 p. 100 qui sont

réellement en contact avec l'ennemi. A mon avis, on a fait une erreur au Canada en ne tenant pas compte de ce que les pertes se produisent dans cette petite fraction des forces totales.

Ne pas être appelés à engager directement le combat avec l'ennemi ne flétrit aucunement ceux qui servent ailleurs dans l'armée. Il faut y avoir une certaine proportion d'hommes derrière la ligne de combat, afin de maintenir cette ligne de combat en activité. Il est tout à fait évident qu'on a besoin de chauffeurs de camions, de mécaniciens pour réparer les véhicules; d'hommes chargés du ravitaillement en aliments, en munitions, en essence et autres choses encore. La réalité, c'est qu'il faut quatre ou cinq hommes à l'arrière des lignes pour maintenir un militaire en activité au front, avec son fusil, son mortier, sa mitrailleuse ou quelque arme que ce soit. Ceux qui servent à l'arrière doivent endurer les longues heures de travaux pénibles et difficiles, afin de maintenir en état les véhicules, les armes et le matériel destinés aux hommes qui sont à la ligne de feu. Au cours de la seconde guerre mondiale, j'en ai vu de ces hommes travailler du matin au soir, sans relâche, jour après jour, y compris le dimanche, et pendant tout un mois. Leur rôle était nécessaire et efficace.

Toutefois, ils ne subissaient pas de pertes. Si l'on veut le moindrement s'arrêter aux pertes, il faut s'en tenir aux troupes qui combattent et calculer les pertes d'après leur nombre. Notre brigade en Corée maintient environ 1,800 hommes d'infanterie à la ligne de feu. Ce sont eux qui portent le coup de la guerre et qui subissent des pertes. Lorsque, ainsi que l'indiquent les chiffres dans le moment, on compte quelque 1,250 morts ou blessés, il est évident que ce sont ces 1,800 hommes qui font face à l'ennemi qui ont pour la plupart subi ces pertes. Évidemment, si l'effectif des bataillons est remplacé plusieurs fois durant l'année et qu'on calcule la proportion en prenant pour base le nombre total des hommes qui sont allés au combat, cette proportion est réduite de beaucoup. Il conviendrait tout autant, et ce serait tout aussi inutile en l'occurrence, selon moi, de calculer d'après le nombre total de militaires qui se trouvent en Corée, en Europe et au Canada et de se dire: "Nos pertes s'établissent à 1,250 et le total de nos hommes en uniforme est de 100,000; la proportion de nos pertes n'est donc que de 1·25 p. 100". Mais ce raisonnement ne correspond pas du tout à la situation véritable.

Il est donc temps, à mon sens, que nous apprenions à évaluer nos pertes comme il convient et que nous tenions compte du nombre d'hommes effectivement au combat. Voilà pourquoi j'ai établi un parallèle au sujet de cette situation particulière, lorsque j'ai pris la parole l'autre jour, et que j'ai mentionné, non seulement Dieppe, mais également la première guerre mondiale.

Comme on peut le voir à la page 393 du hansard, le ministre a répondu:

> Il faut noter particulièrement que la 25e brigade canadienne d'infanterie est presque toute postée sur un théâtre de guerre actif, à l'avant du quartier général.

Cette observation peut porter certaines personnes à penser que toute la brigade est constamment exposée au danger. J'estime qu'il est peu sage de laisser croire aux parents des membres de la brigade que tous les militaires qui la composent sont constamment exposés au danger. Ce n'est pas ordinairement la situation et l'on devrait tranquiliser l'esprit des gens à ce propos. Les hommes qui servent dans l'armée outre-mer ne sont pas constamment tous exposés au danger. Souvent ils ne sont pas du tout en danger et les parents devraient le savoir. Je ne crois pas qu'il convienne de dire que notre brigade d'infanterie est presque toute dans le théâtre des opérations devant les quartiers généraux de la brigade. Le quartier général, en campagne, est généralement divisé en deux parties: le quartier général tactique, à l'avant, et même bien à l'avant, et le quartier général de l'arrière qui doit être bien à l'arrière car il comprend le personnel qui est chargé d'assurer le service du ravitaillement et dont il n'est pas prudent de mettre la vie en danger.

Mais je dirai que si on demandait aux soldats qui sont en service dans les lignes de front s'ils voulaient retourner au quartier général tactique de la brigade, ils accepteraient avec empressement. Pour eux, ce serait comme retourner au pays, et ils se se sentiraient presqu'autant en sécurité. J'ai visité trop de quartiers généraux de brigades pour ne pas savoir que telle est la situation, bien que ces hommes occupent alors des positions exposées.

C'est pourquoi je dis que la 25e brigade n'est pas toute devant le quartier général, a moins que le ministre ne veuille parler du quartier général de l'arrière de la brigade. Et il en va évidemment de même en ce qui concerne les formations plus petites. Pour un homme qui doit avancer jusqu'aux lignes ennemies, l'état-major du régiment semble être un lieu de sécurité relative. Ceux qui ont été en service outre-mer le comprendront.

La question des munitions m'intéressait peut-être plus que tout autre aspect de la guerre de Corée. J'ai demandé si on manquait de munitions en Corée. Comme l'indique la page 393 du hansard, le ministre m'a donné cette assurance:

Quant aux munitions, la situation en Corée est précisément celle que j'ai exposée l'autre jour. Nos troupes n'ont jamais couru de risques inutiles par suite du manque de munitions, et elles ne courent actuellement aucun danger de ce genre. An contraire, on emploie en Corée énormément plus de munitions que dans n'importe quelle campagne militaire menée depuis le début de l'humanité par des effectifs comparables du point de vue du nombre.

J'espérais que le ministre citerait des faits et des chiffres à l'appui de sa déclaration. On peut douter qu'il ait raison de dire qu'on a employé plus de munitions en Corée que dans n'importe quelle campagne militaire menée depuis le début de l'humanité puisqu'il ne cite aucun chiffre sur le nombre réel des obus utilisés ou des coups tirés par des armes portatives. Si les munitions utilisées sont tellement abondantes, je ne vois pas pourquoi on ne nous renseignerait pas là-dessus. Quoi qu'il en soit, ma question avait trait à la 25e brigade canadienne d'infanterie et non au chiffre global des munitions utilisées par les Nations Unies en Corée, chiffre qui comprendrait sans doute les bombes et les fusées lancées par des avions.

La situation, telle qu'elle m'apparaît, est simplement celle-ci: nous subissons de lourdes pertes en Corée. Des rapports troublants nous sont parvenus d'autres secteurs du front coréen au sujet des restrictions relatives à l'usage des munitions; par la voie des journaux, nos troupes canadiennes ont fait savoir que l'utilisation des munitions était soumise à des restrictions. Je me demande le pourquoi de ces restrictions. L'une des raisons qui motivent ma question figure dans la nouvelle que la *Gazette* publie dans son numéro du 15 décembre et où elle mentionne la visite du Général Eisenhower en Corée. D'après ce journal, le général aurait déclaré que son voyage en Corée lui inspirait trois observations bien déterminées. La seconde que je rapporte est ainsi conçue:

Deuxièmement—Sur le plan strictement militaire, certains problèmes d'approvisionnement ont atteint de graves proportions; il faut y remédier sans retard.

Pour ceux qui connaissent bien les problèmes militaires de cet ordre, cette déclaration revêt une profonde gravité. On remarquera qu'il déclare que certains problèmes d'approvisionnements ont atteint de graves proportions et qu'il y a lieu d'y remédier sans retard. Il s'en tient strictement à la sphère militaire.

Cela signifie-t-il que nous manquons de vêtements pour nos troupes, ou de nourriture ou d'essence? Manquons-nous de camions? Manquons-nous de munitions? Quand on va jusqu'à dire que ces pénuries prennent une ampleur inquiétante et qu'il faut y voir immédiatement, je ne puis m'empêcher de me demander si les munitions ne sont pas comprises dans ces pénuries, surtout si je songe aux nouvelles portant sur les restrictions imposées à l'emploi des munitions.

[M. Churchill.]

Une question surgit immédiatement à mon esprit: le gouvernement du Canada est-il aussi bien renseigné sur ces questions que l'est le président désigné des États-Unis? Le Gouvernement sait-il que le problème des approvisionnements en Corée prend une ampleur inquiétante et qu'il faut y voir immédiatement? Si le Gouvernement est au fait de la situation, quelles mesures prend-il pour y remédier? La vie de nos soldats est-elle en danger?

On devrait nous fournir les réponses à ces questions, étant donné la situation qui existe là-bas. J'avais espéré que le ministre nous aurait communiqué ces renseignements dans sa réplique de l'autre jour. Mais ce n'est pas le genre de renseignements qu'il nous a fournis: il s'est contenté de déclarations générales destinées à nous rassurer. Nous voulons être rassurés autrement qu'au moyen de déclarations générales. Nous voulons être rassurés sur nos troupes et sur la conduite de la guerre en Corée.

Je le répète, tout cela semble se rattacher aux rapports qui nous parviennent quant à la situation existant au ministère de la Défense nationale. A-t-on fait l'effort d'étudier tous ces problèmes? Le ministre et ses hauts fonctinonnaires ont-ils eu l'occasion de se tenir bien au courant de la situation qui existe en Corée?

On est tenté également de poser quelques questions au sujet de notre 27e brigade en Europe. Qu'en est-il de ses approvisionnements en armes et en munitions? Y a-t-il là-bas des stockages de munitions? Nos troupes pourraient-elles faire face à une attaque imprévue et la brigade aurait-elle les moyens de combattre en Europe? Y a-t-il eu des défaillances en ce qui a trait aux approvisionnements ou à la fabrication de matériel de guerre?

Ce sont là des problèmes extrêmement graves et ils semblent d'autant plus graves qu'on étudie les listes de morts et de blessés en Corée, listes qui s'allongent sans cesse. Une nouvelle parue dans les journaux d'aujourd'hui, et provenant des Nations Unies indique qu'au cours des trois derniers mois (septembre, octobre et novembre) il y a eu 300 morts et blessés canadiens,—soit 100 par mois. Ces chiffres dépassent largement ceux du début de l'année et de 1951.

J'ai étudié tous les rapports publiés par les revues et les journaux et se rapportant à la Corée; je me sens bouleversé. On nous assure qu'il s'agit d'opérations stationnaires, comme

au cours de la première guerre mondiale. Pour certaines raisons, le haut commandement juge bon d'envoyer des patrouilleurs, pour patrouiller sans cesse les lignes ennemies. Des membres de ces patrouilles sont tués ou blessés. Sont-elles bien utiles sur le front coréen?

On a essayé cette méthode au cours de la première guerre mondiale. Elle est censée maintenir le moral des troupes, les garder prêtes au combat, alertes et actives. Comme l'indiquent certains rapports de Corée, elle est censée également tenir l'ennemi dans un état constant d'inquiétude et d'agitation le forçant à modifier sans cesse sa position. Je me demande si des opérations de patrouille de ce genre valent ce qu'elles coûtent en précieuses vies humaines.

Que fait-on? Notre service de renseignements est-il si médiocre qu'il nous faille faire des prisonniers afin de savoir quelles sont les forces qui nous sont opposées. J'ai constaté que les services de renseignements de l'ennemi étaient si efficaces que lorsque le premier bataillon du *Princess Patricia Canadian Light Infantry* arriva en ligne, les Chinois l'accueillirent au moyen d'un placard lui souhaitant la bienvenue. Ils avaient obtenu ces renseignements sans avoir envoyé de patrouille dans nos lignes se saisir de prisonniers.

La meilleure méthode à adopter actuellement en Corée serait, à mon sens, de rester sur la défensive, ce que recommande d'ailleurs le général Van Fleet lui-même. Une armée sur la défensive n'a pas à sacrifier des vies tous les jours dans des opérations de patrouille. Ces patrouilles peuvent être nécessaires au moment de lancer une offensive, mais je ne crois pas à leur nécessité quand on reste sur la défensive.

Nombreux sont les militaires, qui ayant participé aux deux Grandes Guerres, n'ont jamais fait partie d'une patrouille. Pourtant, ils ont réussi à mettre une foule d'ennemis hors de combat sans même quitter leurs positions. L'un de mes camarades, par exemple, a au cours de la première Grande Guerre presque anéanti tout un bataillon allemand à l'aide de sa mitrailleuse. Or, il n'a jamais de sa vie pris part à une patrouille. Les Allemands qui défendaient Dieppe n'ont pas eu à prendre part à des patrouilles pour pouvoir, de leurs réduits, tirer avec beaucoup de résultats sur nos effectifs éparpillés sur la tête de plage. Je doute fort de l'avantage de telles tactiques en Corée.

J'ai dit que j'ai lu tout ce que j'ai pu trouver dans les journaux et les revues au sujet de la guerre de Corée. Je me demande, comme je me le suis demandé l'autre jour, dans quelle mesure, dans les sphères élevées, on tient compte de l'expérience militaire acquise par le Canada. Qu'allons-nous faire? D'aucuns prétendent que la guerre ne peut prendre fin qu'à la suite d'efforts en vue d'anéantir les armées de la Chine et de la Corée du Nord, ce qui entraînerait de terribles pertes au sein de notre armée et des effectifs des Nations Unies. Il faudrait également renforcer nos troupes car les forces chinoises sont beaucoup plus considérables que les troupes des Nations Unies. Si l'armée chinoise était refoulée ou partiellement détruite, elle pourrait compter sur les renforts qu'elle possède de l'autre côté du fleuve Yalou.

D'autres conseillent l'évacuation de la Corée. On ne peut souscrire à un tel projet parce que le conflit porte sur des principes fondamentaux et a pour but d'enrayer l'attaque lancée contre un pays paisible, qui, en 1950, n'avait à peu près aucun moyen de défense.

Certains commentateurs proposent de retirer peu à peu les forces des Nations Unies pour les remplacer par des Coréens du Sud. La formule semble fort raisonnable. A l'heure actuelle cinq divisions sud-coréennes combattent l'ennemi et il y a cinq divisions de réserve. Ces troupes occupent environ 60 p. 100 du front et elles pourraient, avec le temps, se déployer sur une ligne de feu plus étendue.

Mais l'entraînement et l'équipement de nouvelles troupes sud-coréennes ne se feront pas du jour au lendemain. Il faudra faire venir des munitions et des armes du continent nord-américain. Sommes-nous disposés, au Canada, à prêter secours dans ce domaine? Notre production de matériel militaire suffirait-elle à aider à constituer l'armée sud-coréenne, et partant à libérer les troupes canadiennes?

D'autre part, on propose que nous nous tenions simplement sur la défensive,—c'est l'idée qui me plaît le plus,—que nous nous retranchions solidement et que nous maintenions nos positions pendant des années au besoin. Quelle différence cela fait-il? Nous sommes engagés dans une lutte mondiale contre les ambitions impérialistes de la Russie. Il arrive, ainsi que l'a signalé le général Eisenhower, que la phase de Corée représente l'aspect la plus dramatique de cette lutte, mais la même chose se produit en Indochine et en Malaisie; et nous avons dû édifier des forces défensives en Europe afin de parer à toute attaque-surprise. Nous n'avons pas d'espoir immédiat de nous libérer de cette obligation.

Nous devons, à mon sens, regarder au delà du présent et être prêts à rester sur la défensive en Corée pendant des années au besoin. Le fait de mettre rapidement fin à la

guerre et de nous retirer de la Corée ne peut se réaliser qu'au prix de nombreuses vies et, même si nous terminions la guerre en ce pays et nous retirions de la Corée, nous ne serions pas du tout assurés que nous pourrions suivre la même méthode un an ou deux plus tard, et nous nous trouverions de nouveau engagés dans ce pays. De toute façon, si nous terminons la guerre en Corée, que dire de la situation en Indochine, en Malaisie et dans d'autres régions où les forces communistes pourraient frapper? La façon pratique d'envisager la question semble de regarder au delà du présent, de décider que nous sommes engagés dans une guerre froide qui durera des années, de prendre les mesures nécessaires en vue d'être prêts en cas d'attaque-surprise, en fournissant aux combattants les armes et les munitions. L'enquête que j'aurais aimé diriger, pour ma part, serait justement celle qui aurait pour but de nous assurer que nous fournissons les armes et les munitions nécessaires pour faire face à de telles éventualités. Si nous ne le faisons pas, il n'y a alors aucun doute que nous ne maintenons pas notre force en tant que pays. Avons-nous raison de nous borner à poser les bases d'un programme de mobilisation générale? Peut-être n'est-ce pas là ce qu'il convient de faire. Il se peut que l'avenir immédiat ne nous réserve pas de guerre générale, en tout cas espérons-le.

S'il n'est pas indispensable de préparer un programme de mobilisation générale durant les quelques semaines ou les quelques mois qui suivront, ne vaut-il pas mieux alors prendre des mesures à longue échéance soit de fournir des troupes de combat compétentes et des munitions à nos alliés de façon à pouvoir résister avec succès à travers le monde aux agresseurs communistes? Celà me semble possible, et je crois aussi que nous pourrions épargner des vies en fournissant les munitions de guerre au lieu de sacrifier des troupes d'infanterie comme il me semble que nous en sacrifions actuellement en Corée sans nécessité. A mon avis, la solution est de dépenser des quantités illimitées de munitions plutôt que d'effectuer des attaques de sondage avec des troupes d'infanterie. J'espère donc que nous pourrons en arriver à la conclusion que nous sommes bien préparés pour fournir les munitions nécessaires en quantités illimitées.

J'ai fait mention antérieurement du rapport du général Eisenhower et de sa déclaration portant que certains problèmes d'approvisionnements ont atteint des proportions alarmantes et exigent une solution. J'espère que cette remarque ne s'applique pas aux munitions. Si elle vaut aussi dans le cas des munitions, il faudrait au moins prendre des mesures pour remédier à la situation.

Tout cela cadre avec l'idée que nous nous faisons du monde, où se livre une guerre contre l'impérialisme russe, ou contre le communisme, si l'on veut. Il nous faut nous résigner à une lutte plutôt longue mais il vaut mieux consacrer notre argent et nos efforts à l'acquisition d'armes, d'engins blindés et de munitions que de nous contenter de constituer des troupes d'infanterie pour les opposer aux obus, aux mortiers et aux mitrailleuses des Chinois.

Voilà l'idée que je me fais de la situation actuelle. J'espère que, grâce à l'enquête que nous menons sur nos besoins en matière de défense et grâce à l'intérêt que le Parlement et la population portent aux questions de défense, nous finirons avant longtemps par posséder tous les renseignements qu'il nous faut sur l'état de notre défense et sur le progrès des efforts que nous déployons de concert avec nos alliés, ailleurs dans le monde, en vue de dresser un rempart contre le communisme. C'est en envisageant ces faits plutôt qu'en les camouflant que nous obtiendrons la collaboration réelle de la population du Canada. Voilà pourquoi je m'oppose à ce qu'on qualifie de mesures de police une guerre qui inflige à nos troupes de Corée de lourdes pertes. Voilà pourquoi je m'élève contre ceux qui négligent de reconnaître le problème comme il se pose en Europe. Là notre négligence, je le répète, nous a empêchés de fournir des éléments blindés afin d'assurer la protection de nos hommes. Les deux guerres ont prouvé que l'utilisation des chars de combat et des véhicules blindés épargne des vies. Si nous plaçons l'accent sur ces questions, non seulement remplirons-nous notre devoir envers notre propre pays et nous acquitterons-nous de la tâche qui nous revient dans les affaires des Nations Unies, mais nous protégerons également la vie de ces hommes qui ont si volontiers offert d'aller servir outre-mer.

(Texte)

M. Edgar Leduc (Jacques-Cartier): Monsieur l'Orateur, j'offre mes sincères félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône MM. Deslières et Schneider. Tous les orateurs qui m'ont précédé n'ont eu que des éloges à leur adresse et j'y joins maintenant les miennes.

Je ne veux pas retenir inutilement la Chambre pour prononcer un long discours, mais j'ai cru de mon devoir de prendre quelques minutes seulement pour traiter de cer-

taines questions qui intéressent les citoyens, non seulement de mon comté, mais ceux du pays tout entier.

Le prélèvement de l'impôt sur le revenu est le premier sujet dont je veux parler. Ne serait-il pas à propos, lors de la préparation du budget des dépenses pour l'année fiscale 1953-1954, que l'honorable ministre des Finances (M. Abbott) tienne compte de l'expansion économique, susceptible d'augmenter sensiblement le revenu national, pour remettre à plus tard, c'est-à-dire lorsque les conditions au pays deviendront plus difficiles, la dépense de sommes importantes.

Au fait, le commerce avec les autres pays peut devenir plus difficile, et cette situation est même à prévoir pour un avenir plus ou moins rapproché, en raison d'une diminution du pouvoir d'achat de certains autres pays parce qu'ils doivent effectuer les paiements en dollars. Ces dépenses capitales pourraient alors faire le sujet d'une mise de fonds pour éviter le relâchement des affaires au pays. C'est bien, il me semble, le mot d'ordre du Gouvernement.

Dans cet ordre d'idées, je suis porté à croire qu'une baisse de l'impôt sur le revenu serait opportune et bien vue du contribuable. Il est vrai que les dépenses pour la défense nationale sont considérables, mais elle peuvent, à mon avis, être mesurées avec l'économie du pays, étant donné que la production intensive que nous connaissons entraînera nécessairement, au cours de cette année ou l'an prochain, un excédent de marchandises qu'il nous faudra emmagasiner.

C'est la raison qui nous amène à considérer, en même temps que cette réduction de dépenses, une réduction sensible de l'impôt sur le revenu.

En agissant ainsi, le Gouvernement saura satisfaire le contribuable, ce qui l'incitera à continuer ses préparatifs de défense et à remplir les obligations que le pays a contractées en étant partie au traité de l'Atlantique Nord, qui nous assurera inévitablement la paix si lointaine qu'elle puisse être.

Une autre question d'intérêt qui a fait le sujet de quelques discours en cette Chambre l'an dernier, c'est la question de l'immigration. Loin de moi l'idée de m'opposer à la venue d'immigrants au pays, car l'immigration allège le fardeau des pays moins fortunés et fait bénéficier notre pays de compétences, dans diverses sphères d'activité, et contribue à augmenter nos revenus.

Le Gouvernement s'évertue à ne pas accepter de sujets autres que ceux qui sont susceptibles d'accorder du renfort à la main-d'œuvre experte si nécessaire à notre économie.

Je félicite le Gouvernement de continuer à suivre cette voie qu'il s'est tracée et qui apportera au pays des avantages appréciables. Je suis d'avis, cependant, que le ministère de l'Immigration doit continuer de coopérer efficacement avec le ministère du Travail, de manière à protéger la classe ouvrière, afin de ne pas priver les nôtres de leur gagne-pain.

Je tenais à signaler à la Chambre ces deux questions qui hantent l'esprit des contribuables. Si l'on peut diminuer un peu les impôts, inévitables je le conçois, en raison des dépenses qu'entraînent la préparation de notre défense et l'aide que l'on doit accorder aux plus faibles, on fera preuve de bonne administration, et tous l'apprécieront.

L'allégement des impôts non seulement redonnerait confiance au public et ferait disparaître le découragement qui l'accable, mais lui inspirerait la volonté bien arrêtée de continuer son effort dans la mesure du possible.

Au cours de la dernière guerre, le contribuable se rendait compte qu'il devait fournir son rendement maximum, d'où son consentement aux sacrifices; mais présentement, le contribuable, tout en comprenant l'effort qu'il doit faire, ne peut se soumettre aussi volontairement aux sacrifices qu'il l'a fait au cours de cette période de guerre de 1939-1944.

Au sujet de la question de l'assurance-santé, question fort débattue et fort controversée quant aux moyens et à la manière de l'appliquer, il ne fait aucun doute qu'une classe de la société, celle des collets blancs et des petits propriétaires, se trouve actuellement dans une triste situation lorsque la maladie la frappe, c'est-à-dire celle de se priver des soins nécessaires ou de s'endetter au point d'hypothéquer son salaire pour une période prolongée. Dans un avenir rapproché, il faudra trouver un moyen de faciliter à cette classe de notre société, l'obtention des soins urgents et nécessaires.

Les infirmes, qui sont une charge onéreuse pour certaines familles, posent aussi un problème. Il faudra leur venir en aide prochainement et le temps pour ce faire sera lorsque le contribuable aura été dégrevé suffisamment des taxes qu'il est nécessaire d'imposer en raison des temps troublés et difficiles que nous traversons.

Lors de mon dernier discours en cette enceinte, en 1951, j'ai traité de l'inflation et des régies. J'ai donné mon opinion sur ces deux sujets et, aujourd'hui, je suis heureux de constater que les mesures préconisées pour enrayer l'inflation, lesquelles ont été adoptées par le Gouvernement, ont eu les résultats attendus et que nous sommes sur la voie d'une amélioration sensible.

Quant aux régies, de l'aveu d'économistes avertis, le Gouvernement a été bien avisé de ne pas les établir et de laisser l'offre et la demande fixer les prix.

Depuis quelques années, le commerce et les exploitations gigantesques qui se sont opérées ont tellement amélioré notre économie qu'elle est reconnue comme étant la plus solide au monde, et, conséquemment, le commerce, chez nous, a pris un essor jamais connu jusqu'ici.

Le *New York Times*, dans un article en date du 5 novembre 1952, en fait foi. Plusieurs revues américaines n'ont que des éloges à l'adresse de l'administration sage et éclairée du Gouvernement du pays. Il en serait de même pour nos amis d'en face, s'ils s'en tenaient à la vérité et s'ils pouvaient abandonner leur ambition de convoiter le pouvoir. C'est trop leur demander, mais le peuple, qui a la faculté de juger, décidera, dans un avenir rapproché, de donner au Gouvernement du très honorable Louis St-Laurent un nouveau mandat bien mérité.

Depuis quelque temps, il est question de pouvoirs de taxation et l'on se plait à créer l'impression que le Gouvernement d'Ottawa accapare les sources de revenus au détriment des provinces et des municipalités.

Examinons ensemble la situation des provinces et celle des municipalités. L'honorable député de Montmagny-l'Islet (M. Lesage), dans un discours qu'il a prononcé à la Chambre la semaine dernière, a traité de cette question en maître. Il nous a dit, d'ailleurs, que le Gouvernement d'Ottawa n'enlevait rien aux provinces.

Au fait, la province de Québec qui, il y a 10 ans environ, percevait un revenu de 58 millions, retirait, il y a 7 ans, un revenu de 96 millions, tandis que l'an dernier, elle encaissait plus de 275 millions. Son pouvoir de taxation a-t-il diminué? Le gouvernement de Québec n'a-t-il pas imposé une taxe de vente dans certaine municipalité, taxe qu'il a permise même aux commissions scolaires? Le gouvernement de la province de Québec n'a-t-il pas aussi, dans certains cas, imposé une taxe de vente de 5 p. 100? N'est-ce pas encore le gouvernement de cette province qui impose une taxe sur l'huile et le charbon dont on se sert pour chauffer nos maisons! De plus, le gouvernement de la province ne taxe-t-il pas l'électricité que l'on utilise pour n'a-t-il pas aussi, dans certains cas, imposé sur les repas, taxe qui n'existe pas dans l'Ontario ni ailleurs? Est-ce que l'on n'impose pas une taxe sur les cigarettes? Le coût des permis pour les automobiles n'y est-il pas plus élevé qu'en Ontario? Est-ce que l'on ne taxe pas également l'essence?

La province de Québec reçoit dans le moment cinq fois plus de revenus qu'elle en recevait il y a dix ans et trois fois plus qu'il y a sept ans. Mais est-ce que le gouvernement du Québec se blâme d'avoir augmenté son revenu? On donne des contrats sans soumission. N'est-ce pas là un indice que l'on regorge d'argent dans la province de Québec?

Quant au gouvernement fédéral, il est un des rares gouvernements qui, au cours des dernières années, a diminué les impôts.

En 1945, les revenus du Gouvernement canadien étaient de 2 milliards 687 millions; en 1946, 3 milliards 13 millions; en 1947, 3 milliards 7 millions; en 1948, 2 milliards 871 millions; en 1949, 2 milliards 771 millions et en 1950, 2 milliards 580 millions.

Si le Gouvernement a été forcé de rehausser l'échelle des taxes, c'est par suite de l'effort de guerre que nous avons dû soutenir pour notre défense nationale et pour réprimer l'agression. Le Gouvernement est toujours prêt à diminuer les impôts lorsque le pays ne requiert pas autant de fonds que dans le moment.

Où vont les sommes que nous dépensons dans le moment; les 4 milliards quelque cents millions? Elles sont réparties ainsi: 3c. aux provinces, 14·5c. pour fins de sécurité sociale. 5·5c. pour les divers services des anciens combattants, 13·5c. pour l'intérêt de la dette et 6c. pour réduction de la dette, soit le surplus qui peut être appliqué pour la réduction des taxes.

Les municipalités ont-elles, de ce fait, perdu leurs moyens de taxation? Dans ma municipalité, en 1944, les revenus étaient de $800,000 et nous pouvions, avec ces revenus, diminuer les taxes. En 1952, les revenus avaient augmenté à 1,800,000 dollars, soit 1,000,000 de dollars de plus dans une période de quelque six ans. Est-ce dire que les pouvoirs de taxation des municipalités ont diminué? Je pourrais vous citer l'exemple de plusieurs autres municipalités de la province de Québec qui sont dans le même cas.

Lorsqu'une municipalité impose une taxe pour défrayer le coût de certains services municipaux, cette même municipalité élimine-t-elle cette taxe une fois la dette acquittée? Bien au contraire, on continue à se servir de ce moyen de taxation et l'on cherche même à en trouver d'autres afin de taxer davantage. C'est l'esprit d'économie qui est disparu, qui manque un peu partout dans cette sphère, tant chez nos dirigeants provinciaux que municipaux.

Les augmentations de salaires et du coût des matériaux peuvent-elles engloutir ces augmentations de revenus?

Monsieur l'Orateur, je vous ai donné tout à l'heure un aperçu de certains articles de journaux qui vantaient l'administration du Gouvernement d'Ottawa. A cet effet, per-

mettez-moi de citer un article de MM. Robertson & Morgan, courtiers de Montréal, qui se lit ainsi:

(*Traduction*)

Pourquoi le Canada a libéré son dollar.

La raison pour laquelle toutes les barrières du dollar ont été supprimées et le mouvement des échanges du Canada a été complètement libéré pour la première fois depuis que notre pays est entré en guerre en 1939, est que le gouvernement du Canada a bien compris que l'économie du pays avait atteint un degré de force et de stabilité qui la rendait inattaquable. Aucune économie au monde n'est en effet plus solide.

Le Canada est le seul pays important du monde occidental qui écrit son budget en noir. (Il pourrait, par exemple, payer les ouvrages destinés à faciliter la navigation sur la voie maritime du St-Laurent en recourant à l'excédent budgétaire de l'année financière en cours). Le Canada a été le seul membre de la Grande Alliance de la seconde guerre mondiale qui ait refusé d'accepter le prêt-bail. En plus d'acquitter toutes ses propres dépenses il a, en réalité, fait don de plus d'équipement et d'aliments, exprimés en dollar par habitant, que les États-Unis. Le Canada est à présent le seul pays membre de l'OTAN qui paye comptant ses achats de nature militaire aux États-Unis, et qui envoie, en outre, du matériel de guerre outre-mer à ses alliés à titre de dons...

A cause de ses abondantes ressources naturelles en bois, minéraux, poisson, produits de la ferme et de son énergie hydro-électrique à bon marché permettant de faire fonctionner son industrie qui croît rapidement, le Canada a joui de l'économie la plus solide de tous les pays du monde en 1952. Que sa vie industrielle se déroule dans un climat de relations stables entre ouvriers et patrons, voilà qui ne concourt pas peu au bien-être national.

La renonciation aux restrictions visant le change a été rendue possible grâce à la fermeté du dollar canadien, ce qui, en retour, indique le bon état de l'économie nationale.

Monsieur l'Orateur, j'en ai davantage à dire. Si vous me le permettez, je proposerai donc le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure.

(Sur la motion de M. Leduc, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de l'honorable M. Fournier, la séance est levée à 10 heures et 55 minutes du soir.

APPENDICE I

CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH—FORME DU TITRE ROYAL

CABINET DU PREMIER MINISTRE
CANADA

Ottawa, le 12 décembre 1952

Les premiers ministres et autres représentants des pays du Commonwealth réunis à Londres pour la Conférence économique du Commonwealth ont étudié la forme du titre royal.

Ils ont reconnu que le titre actuel ne s'accorde pas avec les relations constitutionnelles courantes au sein du Commonwealth et que le besoin s'impose d'une nouvelle forme de titre qui, en particulier, reflétera la place spéciale qu'occupe la Souveraine en tant que chef du Commonwealth. Ils en sont venus à la conclusion, après examen approfondi de la question, que, à l'étape actuelle du développement des liens du Commonwealth, il serait conforme à la situation constitutionnelle établie que chaque État membre employât à ses propres fins une forme de titre répondant à ses circonstances particulières tout en conservant un élément important qui est commun à tous. Ils ont convenu que les diverses formes du titre devraient, en plus d'une désignation territoriale appropriée, avoir pour élément commun la désignation de la Souveraine comme Reine de Ses autres royaumes et territoires et Chef du Commonwealth.

Les représentants de tous les pays du Commonwealth intéressés sont convenus de prendre, dès que se présentera le moment convenable, toute mesure nécessaire dans chaque pays pour obtenir l'approbation constitutionnelle requise à l'égard des changements actuellement envisagés. Sa Majesté sera alors engagée à exercer Sa prérogative en émettant les proclamations qui mettront en vigueur tous changements au titre qui pourront être proposés. On se propose de faire émettre les proclamations en même temps dans tous les pays intéressés.

Elizabeth Deux, par la grâce de Dieu Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

Voici les titres qui seront recommandés aux divers pays du Commonwealth:

United Kingdom—Elizabeth the Second, by the grace of God of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and of her other realms and territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

Canada—Elizabeth the Second, by the grace of God of the United Kingdom, Canada and her other realms and territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

Australia—Elizabeth the Second, by the grace of God of the United Kingdom, Australia and her other realms and territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

New Zealand—Elizabeth the Second, by the grace of God of the United Kingdom, New Zealand and her other realms and territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

South Africa—Elizabeth the Second, Queen of South Africa and of her other realms and territories, Head of the Commonwealth.

Pakistan—Elizabeth the Second, Queen of the United Kingdom and of her other realms and territories, Head of the Commonwealth.

Ceylon—Elizabeth the Second, Queen of Ceylon and of her other realms and territories, Head of the Commonwealth.

APPENDICE II

CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH—COMMUNIQUÉ OFFICIEL

CABINET DU PREMIER MINISTRE
CANADA

Ottawa, le 15 décembre 1952

Voici le texte du communiqué officiel émis à la fin de la Conférence économique du Commonwealth:

La Conférence économique du Commonwealth, qui s'est terminée aujourd'hui, avait été convoquée en vue d'adopter de concert, des mesures qui permettent d'accroître la force économique des pays du Commonwealth, y compris les territoires coloniaux, et de créer des conditions dans lesquelles leurs peuples puissent contribuer à assurer la prospérité et le bonheur chez eux et dans le monde entier.

2. Au cours des dernières années, la zone sterling a dû faire face à des crises économiques périodiques qui ont obligé ses membres à adopter des mesures restrictives d'urgence en matière de change et de commerce. Ces mesures, bien qu'essentielles, tendaient inévitablement à entraver l'expansion économique à long terme sur laquelle se fondent nos espoirs et nos perspectives pour l'avenir. On l'a reconnu, en janvier, lors de la réunion des ministres des finances du Commonwealth. Les mesures prises conformément aux conclusions formulées à cette réunion ont cependant permis à la présente Conférence de décider que les pays du Commonwealth, de leur propre chef ainsi que de concert avec d'autres pays amis, peuvent maintenant adopter une politique plus positive en vue de favoriser l'expansion de la production et du commerce dans le monde.

3. La Conférence a décidé que les pays du Commonwealth travailleront de concert à la réalisation de certains objectifs communs de caractère général. Ils n'ont pas l'intention de chercher à créer un bloc économique fondé sur l'inégalité de traitement; ils s'efforceront plutôt de consolider leur propre situation à l'avantage de l'économie du monde en général. Aussi, a-t-il été décidé d'un commun accord qu'il y avait lieu d'aborder toute la gamme des sujets à l'étude à la lumière des principes suivants:

a) le recours constant à des mesures d'économie interne destinées à enrayer l'inflation et la hausse du coût de la vie;

b) il faudrait encourager un sain essor de la vie économique, en vue d'accroître la productivité et l'aptitude à la concurrence, de procurer de l'embauchage et d'élever le niveau de vie;

c) il faudrait étendre dans la plus grande région possible un régime de commerce et de paiement plurilatéral.

4. La mise en application de ces principes exigera l'intervention de chacun des gouvernements du Commonwealth en particulier, leur collaboration et des mesures sur le plan international qui seront prises de concert avec d'autres nations commerçantes et les organismes internationaux existants.

MESURES D'ORDRE INTERNE

5. Tous les gouvernements du Commonwealth sont convenus de persévérer dans leurs efforts en vue de juguler l'inflation. L'état de choses né de l'inflation enraie la marche d'un sain essor en accroissant ses frais et en détruisant les économies nécessaires à son financement; en outre, il porte atteinte à l'équilibre du commerce extérieur en provoquant trop d'importations et en détournant à des fins d'ordre interne des biens qu'on aurait pu autrement exporter.

6. Tous les gouvernements doivent d'abord viser à établir un équilibre suffisant et stable du commerce extérieur. Sinon, les crises se multiplieront, le coût de la vie continuera de grimper, des menaces ne cesseront de peser sur l'embauchage, et la mise en valeur des ressources ne sera pas efficace. La Conférence a salué l'amélioration qui est survenue dans la balance des paiements, dans chacun des pays de la zone du sterling et dans l'ensemble de ces pays, à la suite des conclusions qu'avaient tirées les ministres des Finances du Commonwealth, lors de leur réunion tenue en janvier 1952. Elle a noté avec satisfaction que la zone du sterling atteindrait l'équilibre avec le reste du monde, pendant le second semestre de l'année en cours. Mais il a été entendu que cette réalisation, tout réassurante qu'elle soit, ne constituait que le premier pas vers la stabilité de l'équilibre dans la zone du sterling. Il a été convenu d'adopter des programmes pour 1953, qui, espère-t-on, aboutiront à d'autres améliorations des réserves au cours de cette année-là. Néanmoins, même si les réserves n'ont cessé de s'améliorer, leur niveau est encore trop bas pour motiver tout adoucissement sensible des restrictions qui frappent les importations provenant d'ailleurs que de la zone du sterling.

7. La Conférence a examiné la portée des restrictions étendues que certains pays du Commonwealth rattachés au sterling ont dû imposer aux importations du Royaume-Uni et d'autres régions du Commonwealth. Il a été entendu que les restrictions imposées en

raison des problèmes que pose la balance des paiements doivent s'adoucir à mesure que les pays améliorent l'état de leurs finances extérieures. En examinant l'ensemble du problème, les gouvernements en cause s'intéresseraient aux difficultés que les restrictions ont créé aux industries exportatrices.

8. Les objectifs d'ordre économique et social que les pays du Commonwealth poursuivent ensemble ou séparément, seront atteints dans la mesure où ces pays pourront produire et fournir, sous le signe de la concurrence, une quantité croissante d'articles d'exportation. L'entente a donc été générale au sein de la Conférence sur la nécessité essentielle d'accroître le pouvoir de gain de tous les pays de la zone du sterling.

PROGRAMME DE PRODUCTION ET DE MISE EN VALEUR

9. A travers le Commonwealth, on discerne de vastes possibilités d'accroître la fabrication des articles essentiels dont tout le monde a besoin: produits alimentaires et agricoles, minéraux, produits de la technique et d'améliorer leurs moyens de transport. La mise en valeur de ces produits de base essentiels a parfois été entravée par d'autres entreprises d'un caractère moins solide et permanent qui, tout en grevant les ressources du pays, n'ont pas contribué à l'établissement de la puissance économique. La Conférence a reconnu que, dans les pays de la zone du sterling, les initiatives de mise en valeur devraient se concentrer sur les entreprises qui contribuent directement ou indirectement à l'amélioration de la balance des paiements de la zone vis-à-vis du reste du monde. De telles entreprises devraient affermir l'économie des pays intéressés, et accroître leur puissance de concurrence sur les marchés mondiaux et accroître ainsi en améliorant la balance de leurs paiements, la prospérité de leurs populations. Dans certains pays de la zone, cependant, des programmes de mise en valeur ont été élaborés ou s'élaborent en vue d'assurer une certaine amélioration de base dans le niveau de vie, qui constitue le fondement nécessaire de tout nouvel essor économique. Certains placements d'ordre social sont également bien nécessaires dans les pays plus évolués, dans certains desquels la population s'accroît rapidement. La Conférence a reconnu, dans de tels cas, la nécessité de ces genres de placements.

10. Pour favoriser la mise en valeur, il faut assurer un flot suffisant d'épargnes dans les pays qui y entreprennent la mise en valeur ainsi que dans d'autres pays qui sont disposés à y placer leurs économies. La somme disponible d'épargnes venant de l'extérieur sera au mieux, peu considérable, au regard de l'importance des programmes de mise en valeur des pays du Commonwealth de la livre sterling. Il importe donc que ces pays adoptent eux-mêmes des programmes propres à accroître le flot des épargnes. Il s'agit là d'une méthode nécessairement lente dans le cas de pays où les revenus sont peu élevés et dépassent à peine le niveau requis pour satisfaire aux besoins fondamentaux de l'existence, mais la mise en valeur elle-même augmentera le revenu et accroîtra le flot des épargnes.

11. Le Royaume-Uni est la source traditionnelle de capitaux extérieurs placés dans le Commonwealth, et il a des responsabilités particulières dans les territoires coloniaux. Le Gouvernement du Royaume-Uni est résolu à maintenir et à accroître le flot de capitaux de Londres destinés à de saines mises en valeur dans tout le Commonwealth. La chose ne sera possible que si le Royaume-Uni peut soutenir le niveau voulu d'épargnes intérieures et réaliser un excédent sur ses comptes avec les pays d'outre-mer, en sus de celui qu'exigent ses lourds engagements actuels.

12. Le gouvernement du Royaume-Uni s'est cependant engagé à faire un effort particulier en vue d'assurer des capitaux supplémentaires aux entreprises de mise en valeur des pays du Commonwealth, en facilitant le financement de programmes dans d'autres pays du Commonwealth qui contribueront à l'amélioration de la balance des paiements de la zone du sterling. La Conférence a pris note de ce que le gouvernement du Royaume-Uni tient à s'assurer, avant de mettre quelque partie que ce soit de ces fonds supplémentaires à la disposition des entreprises de mise en valeur du Commonwealth, que le pays intéressé consacre lui-même une proportion suffisante de ses ressources à des placements propres à améliorer la balance des paiements de la zone du sterling et qu'il est disposé à contribuer suffisamment au programme particulier en question pour que les deux pays aient intérêt à en assurer l'exécution de façon aussi efficace et aussi économique que possible.

13. La Conférence a accueilli avec empressement la proposition qui a été présentée par un groupe de maisons financières, industrielles et commerciales importantes du Royaume-Uni et tendant à la création d'une société dont l'objet serait de favoriser le développement économique des autres pays du Commonwealth et de l'empire colonial. La Conférence a été heureuse de noter que ce groupe ferait une déclaration à ce sujet aujourd'hui. La Conférence a également accueilli avec empressement la déclaration des représentants du Royaume-Uni, selon la-

quelle le Gouvernement britannique avait l'intention de discuter avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement de certaines mesures destinées à donner suite à sa décision de mettre à la disposition de la Banque des devises sterling que celle-ci pourrait prêter aux fins de projets destinés à améliorer la balance des paiements de la zone sterling.

14. La Conférence a reconnu la contribution importante que les actionnaires étrangers à la zone sterling, notamment aux États-Unis, peuvent apporter au développement de la zone sterling et est convenue qu'il faudrait mettre tout en œuvre en vue d'encourager les placements de ce genre. Elle est convenue en outre que tous les gouvernements de la zone sterling devraient s'efforcer de faciliter de tels placements en réduisant les obstacles tels que les restrictions à la circulation des capitaux qu'imposent les offices de change. Le gouvernement du Royaume-Uni a limité le droit dont jouissent ceux qui habitent en dehors de la zone sterling et qui ont placé des capitaux dans des entreprises approuvées au Royaume-Uni et dans l'empire colonial depuis le 1er janvier 1950, d'exporter leurs capitaux par la voie d'offices de change. Jusqu'ici, ce droit ne s'étendait qu'à l'équivalent en sterling du placement initial. Le gouvernement du Royaume-Uni a fait savoir à la Conférence qu'il avait décidé, dorénavant, d'étendre ce droit également aux bénéfices sur les capitaux.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DENRÉES

15. La Conférence a reconnu qu'il n'existait pas de panacée au problème que pose l'instabilité des prix des denrées de première nécessité. Chaque denrée doit être étudiée selon ses caractères propres, à la lumière des conditions de l'époque, et ce sont les circonstances qui doivent déterminer quel genre de mesures serait approprié. La Conférence est convenue que les brusques fluctuations et les niveaux trop élevés des prix, en ce qui concerne les denrées de première importance, étaient contraires aux intérêts du consommateur aussi bien que du producteur. Tous les gouvernements du Commonwealth sont donc prêts à collaborer à l'étude de programmes internationaux englobant toutes les denrées et destinés à assurer la stabilité de la demande et des prix à un niveau économique. Ils reconnaissent également la nécessité d'adopter une procédure uniforme pour la convocation des gouvernements intéressés en vue d'étudier les mesures d'urgence à prendre au cas où un excédent ou une pénurie de denrées, de commerce international, se produirait subitement.

PRÉFÉRENCE IMPÉRIALE

16. La conférence a reconnu à l'unanimité l'utilité des préférences actuelles. Sur l'initiative du Royaume-Uni, on a discuté de la proposition recommandant que tous les pays du Commonwealth s'associent en vue d'obtenir un régime d'exception au règlement de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) qui prohibe toute "nouvelle préférence", et la proposition du Royaume-Uni a reçu l'appui des représentants de quelques pays. Les représentants d'autres pays ont jugé qu'une démarche de ce genre n'aiderait pas à la réalisation de l'objectif convenu qui est de restaurer les échanges plurilatéraux, sur le plan international, et la conférence n'a donc pu l'appuyer. Les gouvernements de tous les pays du Commonwealth sont cependant convenus de collaborer avec le gouvernement du Royaume-Uni dans son intervention auprès des autres parties contractantes du GATT en vue de résoudre les problèmes particuliers découlant de l'application du tarif douanier du Royaume-Uni. Cette intervention aurait pour but de permettre au Royaume-Uni conformément aux principes du GATT d'admettre en franchise les produits en provenance de pays du Commonwealth, nonobstant toutes augmentations qui pourraient s'imposer de temps à autre quant aux droits de douane destinés à protéger les intérêts de l'industrie et de l'agriculture nationale du Royaume-Uni. Les gouvernements des pays du Commonwealth sont aussi convenus d'accorder en matière de tarifs douaniers, une considération bienveillante à certains problèmes particuliers aux colonies.

MESURES D'ORDRE INTERNATIONAL

17. Bien qu'elle soit de nature à consolider dans une large mesure les économies des pays du Commonwealth qui font partie du bloc sterling, l'adoption de mesures énergiques, conformes aux conclusions précitées, ne suffira pas en elle-même. Il est nécessaire également de prendre des mesures d'ordre plus général. La Conférence est donc convenue en outre de chercher à obtenir la collaboration d'autres pays en vue d'établir un programme visant à créer une situation favorable à l'expansion de la production et du commerce dans le monde. Il s'agit d'assurer l'entente internationale à l'égard de l'adoption, par les pays créditeurs et les pays débiteurs, de programmes qui auront pour effet de rétablir l'équilibre de l'économie mondiale suivant le principe des "échanges et non de l'aide", et d'instituer, par étapes successives et dans un délai satisfaisant, un régime efficace de commerce et de paiements multilatéraux qui s'applique à la plus vaste région possible.

COMMERCE

18. Le programme prévoit l'adoption de mesures internationales positives visant à assurer, lorsque les circonstances le permettent, la suppression progressive des restrictions imposées aux importations en vue d'établir l'équilibre des comptes d'un pays vis-à-vis des autres pays. Les pays créditeurs comme les pays débiteurs devront prendre des mesures. La rapidité avec laquelle sera supprimée l'inégalité de traitement dépendra de progrès accomplis vers l'équilibre entre les États-Unis et le reste du monde.

19. Les pays du Commonwealth rattachés au sterling ne pourront pas tous lever leurs restrictions en même temps. Les représentants de certains pays ont particulièrement souligné qu'ils sont dans l'obligation de continuer à utiliser leurs ressources de change de la façon qui leur permet d'exécuter leur programme de mise en valeur arrêté le plus efficacement et ils ont déclaré qu'il leur faudra probablement encore maintenir des restrictions aux importations à cette fin.

FINANCES

20. Les pays membres de la Conférence ont reconnu qu'il importe non seulement pour le Royaume-Uni et la zone du sterling mais aussi pour le monde entier, que le sterling reprenne entièrement son rôle comme instrument de change et de commerce international. Le rétablissement de la convertibilité du sterling est un élément constitutif de tout régime multilatéral efficace, mais ce rétablissement ne peut s'effectuer que par étapes successives. La réalisation de la convertibilité dépendra fondamentalement de trois conditions:

a) le succès constant des mesures, indiquées ci-dessus, que doivent prendre les pays rattachés au bloc sterling;

b) la perspective de voir les pays commerçants adopter des politiques commerciales favorables à l'expansion du commerce international;

c) l'accès à un concours financier suffisant, par voie du Fonds monétaire international ou autrement.

FAÇON DE PROCÉDER

21. On se propose de tâcher d'obtenir l'acceptation de ce plan par les gouvernements des États-Unis et des pays d'Europe dont la collaboration est essentielle et d'agir, dans la mesure du possible, par l'entremise des institutions internationales déjà existantes qui s'occupent de finance et de commerce.

22. L'échelonnement des étapes successives de ce plan ne peut être décidé à l'heure actuelle. Il ne pourra être déterminé qu'à mesure que les conditions nécessaires seront remplies de façon satisfaisante.

CONCLUSION

23. La Conférence est heureuse de pouvoir présenter ce rapport sur l'entente confiante qui règne entre les États membres du Commonwealth et l'accord auquel, dans une large mesure, ils ont pu en venir sur le champ tout entier de la politique économique. Les objets de leur collaboration cadrent parfaitement avec les liens étroits qui les unissent aux États-Unis et aux États membres de l'Organisation européenne de coopération économique. Les pays du Commonwealth visent à une collaboration semblable avec les autres pays, non à une association étroite entre eux seuls. Leur objectif commun est d'augmenter, par leurs propres efforts et de concert avec les autres pays, le commerce international dans l'intérêt mutuel de tous les peuples.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 16 décembre 1952

La séance est ouverte à onze heures.

CORPS D'AVIATION ROYAL CANADIEN

STATION DE GOOSE-BAY—TERRAIN LOUÉ AUX ÉTATS-UNIS

L'hon. W. E. Harris (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Je demande la permission de déposer sur le Bureau copie des notes échangées le 5 décembre par le secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures et l'ambassadeur des États-Unis. Ces notes représentent un bail visant la location aux États-Unis de certaines parcelles d'un terrain de la station du CARC situé à Goose-Bay, dans la province de Terre-Neuve. Ce bail permet aux États-Unis de remplacer les édifices du temps de guerre et de construire certaines installations supplémentaires; il porte sur environ 7,000 acres de terrain, soit moins de 10 p. 100 de la superficie totale de la station. Le champ sera comme par le passé placé sous l'autorité générale du Corps d'aviation royal canadien.

L'aéroport de Goose-Bay a été aménagé par le Canada en 1942, (avant l'entrée de Terre-Neuve dans la confédération) comme étape sur la ligne aérienne de l'Atlantique-Nord et de l'Arctique. Pendant la guerre, des milliers d'avions ont atterri là au cours de vols pour le transport des avions entre les États-Unis ou le Canada et l'Europe. Depuis la guerre, Goose-Bay a été employé par le Corps d'aviation royal canadien et l'aviation des États-Unis, comme poste auxiliaire de certaines stations météorologiques septentrionales et comme centre des opérations de recherches et de secours effectuées dans la région.

En raison de la tension croissante qui règne depuis trois ans sur le plan international, les installations du Corps d'aviation royal canadien et du détachement d'aviation des États-Unis à Goose-Bay ont été considérablement étendues. Cette base constitue en effet une installation de défense que les deux détachements d'aviation utilisent en collaboration pour la défense de l'Amérique du Nord. Son utilisation par les deux pays est essentielle à l'acquittement des engagements qu'ils ont contractés aux termes du traité de l'Atlantique-Nord.

Le bail a une durée de vingt ans; il stipule que toute demande de prorogation présentée par les États-Unis sera examinée par le Canada, à la lumière des intérêts communs du Canada et des États-Unis en matière de défense.

Le bail expiré, tous les bâtiments qui auront été érigés sur les terrains loués deviendront la propriété du Canada; les installations transportables seront emportées par l'aviation américaine.

BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE—BILL DU SÉNAT

Bill nº 43 intitulé: "Loi concernant la *Beaver Fire Insurance Company*".—M. Rooney.

LOI DES ALIMENTS ET DROGUES

REVISION ET CODIFICATION

L'hon. Alphonse Fournier (au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose la 1re lecture du bill nº 48 (émanant du Sénat), concernant les aliments, drogues, cosmétiques et instruments thérapeutiques.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

DÉFENSE NATIONALE

RAPPORT CURRIE—DÉPÔT DE LA LETTRE DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir du premier ministre s'il déposera la lettre ou une copie de la lettre, dont il a parlé hier, du chef d'état-major. Cette lettre fait maintenant partie de l'ensemble des documents relatifs au rapport de M. Currie. Déposera-t-il également toute autre correspondance ayant trait à la lettre du chef d'état-major?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): J'avais l'intention, monsieur l'Orateur, de la déposer, et je pensais que le document était déposé hier; toutefois, le greffier m'a signalé que d'après ce qu'on avait dit il ne faisait pas partie du compte rendu des délibérations de la Chambre, mais serait imprimé, comme on l'a proposé, avec le rapport de M. Currie. Mais si l'on veut qu'il soit déposé sur le Bureau comme faisant partie du compte rendu officiel des délibérations de la

Chambre, je serais heureux de le faire déposer. J'ai cru que c'était fait, mais le greffier a signalé qu'en vertu de ce qui avait été dit, le rapport ne faisait pas partie du compte rendu de la Chambre. Je suppose qu'on souhaite qu'il soit intégré dans le compte rendu de la Chambre.

Des voix: Adopté.

Le très hon. M. St-Laurent: Je verrai donc à ce qu'il en soit ainsi. Je me renseignerai afin de m'assurer s'il existe ou non d'autres lettres. Il n'y en a pas, à ma connaissance, mais je m'informerai à cet égard.

M. Drew: Afin d'éviter tout malentendu à ce sujet, ce à quoi je songe, c'est qu'il existait peut-être une lettre du ministre ou d'un fonctionnaire du ministère, indiquant comment l'exemplaire du rapport était parvenu entre les mains du chef d'état-major général ou d'autres lettres qui auraient provoqué la réponse de celui-ci. C'est surtout cela que j'avais à l'esprit.

Le très hon. M. St-Laurent: D'après mes renseignements, il n'y a aucune correspondance et l'exemplaire du rapport est parvenu au chef de d'état-major général de la façon indiquée hier par le ministre suppléant de la Défense nationale (M. Campney); c'est-à-dire que, selon ses instructions, tandis que deux exemplaires ont été expédiés outre-mer, l'un destiné au ministre de la Défense nationale (M. Claxton) et l'un à moi, un autre a été remis au chef d'état-major général.

[*Plus tard*]

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, si la Chambre y consent, je vous demanderais de revenir aux motions afin de me permettre de déposer copie d'une lettre du chef d'état-major général dont le chef de l'opposition a demandé le dépôt ce matin. J'ai hier donné lecture de cette lettre dont je dépose maintenant des exemplaires.

Le chef de l'opposition a demandé:

Déposera-t-il également toute autre correspondance ayant trait à la lettre du chef d'état-major général?

Plus tard, il a dit:

Afin d'éviter tout malentendu à ce sujet, ce à quoi je songe, c'est qu'il existait peut-être une lettre du ministre ou d'un fonctionnaire du ministère, indiquant comment l'exemplaire du rapport était parvenu entre les mains du chef d'état-major général ou d'autres lettres qui auraient provoqué la réponse de celui-ci.

J'ai fait promptement enquête et je déclare qu'une telle correspondance n'existe pas.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

RÉPARATIONS

PAIEMENTS DES RÉPARATIONS DE LA PART DU JAPON ET DE L'ALLEMAGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alphonse Fournier (secrétaire d'État suppléant): Monsieur l'Orateur, en l'absence du secrétaire d'État (M. Bradley), je réponds à la question qu'a posée le chef de l'opposition (M. Drew), le vendredi 12 décembre. Voici la question:

Nous dira-t-il où en sont le Japon et l'Allemagne dans le paiement des réparations prévues dans le rapport que le juge en chef Ilsley, de la Nouvelle-Écosse, a présenté au Gouvernement?

Voici la réponse en ce qui a trait au versement d'indemnités à des Canadiens à l'égard de réclamations de guerre.

Jusqu'au 12 décembre 1952 inclusivement, on a émis et expédié à d'anciens prisonniers de guerre du Japon 1,210 chèques pour un montant total de $1,635,265. Un chèque d'un montant total de $1,085 a été émis et expédié à un ancien civil interné par les Japonais.

Sous le régime du règlement visant les réclamations de guerre provisoires, quatre chèques s'élevant au total à $7,000 ont été expédiés à des requérants civils à l'égard de décès ou de blessures à la personne; trois de ces réclamations ont été présentées par suite du torpillage de l'*Athenia* et l'autre avait trait aux Japonais.

ÉNERGIE ATOMIQUE

DÉGÂTS À L'USINE DE CHALK-RIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green) m'a demandé hier si je pouvais fournir à la Chambre des renseignements sur ce qui s'est produit à Chalk-River vendredi dernier. Je puis maintenant lui répondre.

Vers 3 h. 15, de l'après-midi, le vendredi 12 décembre, des barres d'uranium ont fait explosion au cours d'une opération normale. Comme d'habitude, le dispositif de ventilation a conduit les poussières et les gaz radioactifs qui s'étaient dégagés de l'uranium jusqu'au haut de la cheminée élevée d'où ces gaz et poussières sont normalement dissipés très loin. Par suite des conditions atmosphériques régnantes ainsi que de la gravité de l'explosion, la zone de l'usine a été contaminée, ce qui a eu pour effet de mettre en branle les signaux d'avertissement et d'interdiction de sortir. La radioactivité s'est dissipée en quelques instants dans les bâtiments éloignés mais les contrôleurs sanitaires ont constaté qu'elle subsistait dans les laboratoires les plus rapprochés du bâtiment de la

pile. Afin d'empêcher que le personnel propage la contamination en se déplaçant, ce qui aurait des répercussions sur les instruments et les laboratoires de recherche, il a été décidé de faire évacuer les lieux à toutes les personnes dont les services n'étaient pas indispensables aux opérations. On a fait retentir la sirène d'évacuation et tous les employés, excepté les hommes de science et les techniciens préposés au réacteur ainsi que les fonctionnaires supérieurs, ont quitté l'usine de façon très ordonnée, sans panique et conformément aux règles établies en de tels cas d'urgence. Personne n'a été blessé ni n'a souffert de contamination, bien que quelques hommes travaillant dans le bâtiment où se trouve la pile aient enlevé leurs vêtements à titre de mesure de précaution jusqu'à ce qu'ait disparu la radioactivité de courte durée dont ils étaient imprégnés. On m'apprend, cependant, qu'il faudra plusieurs jours pour désinfecter tous les laboratoires; même si le degré de contamination est bien tolérable de la part des humains, il nuit gravement aux instruments et aux expériences scientifiques.

Des barres ont déjà éclaté à Chalk-River, mais la dernière explosion a été plus violente et les conditions atmosphériques étaient de nature à réduire la dispersion. Des explosions se sont produites à d'autres usines d'énergie atomique; il faut s'y attendre lorsque des savants étudient une aussi puissante source d'énergie d'un nouveau genre, puisqu'ils ont encore beaucoup à apprendre au sujet du comportement de matières soumises à une forte irradiation. Les modifications métallurgiques qui peuvent résulter d'un bombardement aussi puissant de neutrons sont un problème que les savants étudient encore.

Le réacteur est en train de se refroidir, afin de permettre aux techniciens et aux savants d'entreprendre un examen complet, de découvrir la défectuosité véritable et d'effectuer les réparations nécessaires. D'autre part, tous les hommes de science et tout le personnel de l'entretien et de l'exploitation sont revenus au travail et sont pleinement occupés.

Il convient de se rappeler que N.R. X. est une usine d'expérimentation qui a été conçue durant la guerre, alors que notre expérience en matière d'exploitation était fort modeste si elle n'était pas tout à fait nulle; comme il arrive chaque fois qu'on entreprend des travaux de mise au point d'un caractère nouveau, ce sont les difficultés rencontrées dans les établissements d'expérimentation qui permettent d'acquérir l'expérience qui servira à la conception d'usines industrielles de grande envergure.

M. Green: Le réacteur restera-t-il hors de service pendant un certain temps?

Le très hon. M. Howe: On ne peut pas le décontaminer tant qu'il n'aura pas été refroidi. Quelque temps doit naturellement s'écouler avant que la contamination disparaisse. Le réacteur ne pourra fonctionner tant qu'il n'aura pas été décontaminé. Je ne saurais dire combien de temps il faudra.

QUESTION AU SUJET D'UN DOSSIER

BIENS DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. E. Lennard (Wentworth): Je désire attirer l'attention du ministre des Travaux publics sur la question nº 7 inscrite à mon nom au *Feuilleton* d'aujourd'hui. Je rappelle que, sauf une interruption d'un jour, la question est au *Feuilleton* depuis le 2 juillet et que j'espère obtenir bientôt une réponse.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi 15 décembre, sur la motion de M. J.-L. Deslières, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement présentée par M. Drew et la proposition de sous-amendement présentée par M. Blackmore.

(Texte)

M. Edgar Leduc (Jacques-Cartier). Monsieur l'Orateur, j'ai proposé le débat hier soir afin de terminer, ce matin, ce que j'avais à dire au sujet de l'Adresse en réponse au discours du trône. J'ai référé hier soir au discours de l'honorable député de Montmagny-l'Islet (M. Lesage) qui a traité devant la Chambre, le 2 décembre dernier, de la question des taux de taxation et qui a de plus déclaré que le gouvernement fédéral n'enlevait rien aux provinces. Je partage son opinion.

Le Parlement fédéral a le pouvoir exclusif de prélever des fonds par tout mode ou système de taxation, soit au moyen d'impôts directs ou indirects, tandis que les provinces ne peuvent établir d'impôts directs que pour des fins d'œuvres provinciales. Ces pouvoirs sont conférés par les articles 91 et 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867.

A-t-on répondu au discours du député de Montmagny-l'Islet à ce sujet? Point du tout. On se contente d'insinuer que la pauvre province de Québec est maltraitée.

Le gouvernement d'Ottawa a des obligations envers tout le Canada. Pour ce faire, il lui faut recueillir les revenus suffisants et il se sert des moyens de taxation à sa disposition.

Si, comme le disait l'honorable député de Chicoutimi (M. Gagnon), hier soir, la Chambre de commerce appuie l'honorable premier ministre de la province de Québec dans son obstination à ne pas accepter de subsides du gouvernement fédéral, elle n'en approuve pas moins l'administration bienfaisante du gouvernement fédéral, et c'est tellement vrai que si je prends un article intitulé "Faits et tendances de la Chambre de Commerce", en date du 19 mars 1952, j'y lis ceci:

C'est un fait que le Canada acquiert de plus en plus de prestige dans la communauté des nations. Même les Américains s'accordent à voir dans le Canada une des nations les plus progressives du monde.

L'immigration au Canada constitue un apport formidable de plus de 150,000 consommateurs chaque année. Pour des industriels et des hommes d'affaires, ces chiffres ont des conséquences économiques importantes.

En 1939, la valeur brute de la production canadienne se chiffrait à quelque 5 milliards et demi de dollars, aujourd'hui la valeur brute de production se chiffre à 17 milliards de dollars.

Le Canada a heureusement réussi à équilibrer davantage son économie, ce qui a pour effet de la rendre moins vulnérable aux fluctuations des marchés internationaux. En 10 ans, la production du fer et de l'acier a triplé; celle de l'énergie électrique a plus que triplé et le volume d'aluminium a quintuplé. En une seule année, soit en 1950, le Canada a fabriqué plus de réfrigérateurs qu'au cours des deux années 1938 et 1939 réunies.

L'Est du Canada reçoit maintenant une grande partie de son huile des puits de l'Alberta. Les champs pétrolifères canadiens se comparent avantageusement aux plus considérables de tout le continent. Nous avons des réserves pour plusieurs siècles à venir.

D'ici quelques années,—en 1955,—les travaux dans l'Ungava auront déjà permis l'exploitation des gisements formidables que cette région recèle. On prédit une exploitation de 20 millions de tonnes par année, une fois la canalisation du Saint-Laurent terminée.

D'une année à l'autre, le Canada reçoit des capitaux chez lui, qui aident à l'exploitation de ses ressources naturelles. Pendant ce temps, le Canada devient de plus en plus un pays créditeur à l'endroit des autres pays du monde.

Tous ces chiffres et toutes ces données n'ont qu'un seul but: c'est la confiance que le Canada doit inspirer à ses citoyens dans ses possibilités illimitées. Nous sommes des privilégiés et il appartient à notre initiative de nous tailler un avenir de choix. Si le Canada a réussi à s'imposer aux yeux des étrangers, à plus forte raison devons-nous avoir confiance en lui. Nous devons rester optimistes.

A la suite de cet article et des quelques autres que j'ai cités hier soir, dans lesquels on vantait l'administration du gouvernement canadien, je me demande si nous ne devrions pas tous nous unir et travailler ferme, comme le suggère l'article "Faits et tendances de la Chambre de Commerce".

[M. Leduc.]

(Traduction)

M. D. S. Harkness (Calgary-Est): J'ai des observations à formuler au sujet du rapport Currie qui a été déposé à la Chambre hier. Je n'ai eu ce document entre les mains que pendant très peu de temps et par conséquent je n'ai pas eu l'occasion de le lire et de l'analyser à fond. Même à première vue, cependant, on ne peut manquer d'être frappé par certaines déclarations vraiment bouleversantes dont quelques-unes ont été signalées hier à la Chambre par le député de Nanaïmo (M. Pearkes).

Pour mieux saisir la situation, il est bon, à mon avis, de se reporter un peu en arrière à l'origine de ce rapport. La première mention en est faite dans un discours que prononçait à la Chambre, le 21 avril dernier, le ministre de la Défense national (M. Claxton). Je cite la page 1510 du hansard:

Monsieur l'Orateur, à la suite de graves irrégularités découvertes dans le détachement du Génie posté au camp de Petawawa, des accusations ont été portées.

Et ainsi de suite. Un peu plus loin, le ministre ajoute:

Les irrégularités ont été signalées au ministère pour la première fois il y a plusieurs mois; elles découlaient de la vente de ferraille en vertu de contrats passés par la Corporation de disposition des biens de la Couronne en vue de l'écoulement de 30 tonnes en 1950 et de 15 tonnes en 1951.

M. Diefenbaker: A quelle date s'est-on aperçu pour la première fois que quelque chose n'allait pas?

L'hon. M. Claxton: En octobre 1951.

Si on se fonde sur cette déclaration du ministre, le ministère était donc au courant et savait qu'en octobre 1951 quelque chose n'allait pas, plusieurs mois avant que l'enquête de la Gendarmerie royale révèle à la population les irrégularités commises à Petawawa. La question qui se pose immédiatement est celle-ci: "Si le ministère savait que des irrégularités se produisaient, pourquoi n'a-t-il pas agi?" Le ministre dit: ". . . à la suite de graves irrégularités découvertes dans le détachement du Génie . . ." Il donne donc l'impression que les irrégularités n'ont été découvertes qu'à la suite de l'enquête de la Gendarmerie royale. Pourtant, il a lui-même déclaré qu'en octobre, déjà, c'est-à-dire plusieurs mois plus tôt, on connaissait l'existence de ces irrégularités. On constate également que le fait est reconnu dans le rapport à la page 4 et dans l'appendice A. Voici ce que M. Currie dit, à la page 4 du rapport:

Il faut avouer que les avertissements n'avaient pas manqué au sein du ministère de la Défense nationale. Le vérificateur en chef du ministère s'était acquitté de ses fonctions consciencieusement. Il avait signalé à maintes reprises des situations peu satisfaisantes.

Et le reste. L'appendice A l'indique clairement. De fait, si on se reporte à l'appendice A, on constate que le vérificateur en chef a signalé, à des dates différentes, vingt catégories différentes d'irrégularités. Un calcul rapide du nombre de ces irrégularités révèle qu'il y en a 159. Toutes ne se sont pas produites à Petawawa, mais à divers camps. Tout de même, au cours des années 1950, 1951 et 1952 on a signalé 159 irrégularités. C'est dire que les vérificateurs ont appelé l'attention sur certaines irrégularités dès 1950.

Passons maintenant aux rapports du comité des dépenses relatives à la défense, institué l'an dernier; on constate que des irrégularités ont été signalées même en 1949. Les membres du comité avaient posé des questions au sujet des vérificateurs que le vérificateur en chef du ministère avait envoyés sur les lieux. A la fin de la journée, j'ai dit, comme l'atteste la page 30 du fascicule n° 5 du compte rendu des délibérations du comité:

D. Je voudrais poser une autre question. A la page 16, il est dit:

"Lorsqu'une vérification est terminée, tous les sujets dignes d'attention sont discutés avec le commandant et les autres officiers intéressés. Un rapport écrit est adressé au sous-ministre adjoint relativement à chaque inspection et ce dernier le transmet au chef de l'état-major avec ses commentaires."

Je ne suppose pas que vous puissiez répondre aux questions dès maintenant, mais vous pourrez fournir le renseignement la semaine prochaine.

Voici quelles étaient les questions:

Quand a été faite la dernière inspection de ce genre à Petawawa? deuxièmement, quand a eu lieu l'avant-dernière inspection de ce genre à Petawawa? troisièmement, que révélait chacun de ces rapports en fait de vols ou de manquants?

Les réponse à ces questions ont été données à la séance suivante du comité, le 8 mai; on peut trouver les délibérations au fascicule n° 6. A la vérité, on s'est contenté de donner les dates, et après un long débat, on a refusé de nous fournir des renseignements sur la teneur de ces rapports, et des députés ministériels ont invoqué des arguments spécieux, disant qu'il n'était pas dans l'intérêt public de révéler le contenu des rapports des vérificateurs.

Il est évident qu'on n'a pas révélé au comité la teneur des rapports des vérificateurs parce qu'il y était question d'irrégularités, que le Gouvernement désirait alors garder secrètes. Les dates de ces vérifications sont assez révélatrices.

On en trouvera une liste à la page 173. On s'y rend compte qu'il y a eu vérification des comptes des diverses unités à Petawawa les 18 juin 1951, 5 juin 1951, 12 mai 1950,—et le même jour pour une autre unité,—6 mai 1950, 23 mai 1949, 1er mai 1949 etc. Il y en a eu deux autres en 1949.

De tout ceci il apparaît clairement que voilà plusieurs années que le ministère de la Défense nationale était au courant de ces irrégularités. Selon la méthode employée, elles étaient portées à la connaissance de l'adjoint au sous-ministre ou du sous-ministre lui-même et ensuite, certainement, au ministre de la Défense nationale (M. Claxton). Malgré toutes ces constatations, rien ne semble avoir été fait pour remettre les choses en ordre, ainsi qu'on peut le voir au rapport de M. Currie, jusqu'à ce qu'une enquête de la Gendarmerie royale les ait fait connaître au public.

Si nous nous reportons au discours prononcé le 21 avril dernier par le ministre de la Défense nationale, voici ce que nous trouvons.

L'enquête...

C'est-à-dire l'enquête à Petawawa...

...a révélé que les comptes rendus selon lesquels il y a des irrégularités et des défauts dans la construction des bâtiments faisant partie des 22 entreprises principales de construction en voie d'exécution à Petawawa, sont sans fondement.

Si l'on consulte le rapport, toutefois, on y trouve aux pages 6, 7, 8, 9 et 10 diverses irrégularités en ce qui concerne la construction. Ainsi, à la page 8, on constate que dans certains cas...

...on demandait aux personnes qui achetaient du matériel militaire de ne pas libeller leurs chèques en paiement intégral ou partiel à l'ordre du Receveur général, mais à des militaires particuliers. Les montants ainsi versés ne sont jamais parvenus au trésor public.

Puis, on mentionne la construction d'un barrage au ruisseau Tucker au coût de quelque $3,000 ou $4,000, et le rapport précise:

Je ne vois pas très bien son utilité, mais à tout événement la construction de ce barrage n'a pas été autorisée par le quartier général de l'Armée.

Et ainsi de suite. Par conséquent, on constate des irrégularités dans le domaine de la construction.

Il se peut qu'aucune de ces irrégularités intéressant la construction ne se soit produite à l'égard des entreprises importantes que le ministre a mentionnées en toutes lettres. Mais ce serait agir de façon à induire la Chambre en erreur que d'affirmer qu'aucune irrégularité n'a été constatée à l'égard de la construction, que de donner à entendre, comme l'a fait le ministre, qu'on n'a constaté rien d'irrégulier relativement aux vingt-deux importantes entreprises de construction.

De fait, nous relevons, dans quatre pages de ce rapport, divers cas d'irrégularités portant sur la construction. Dans l'appendice A, —et je n'entre pas ici dans le détail,—nous

constatons que, pour ce qui est du camp de Petawawa, un nombre considérable d'irrégularités intéressaient la construction. Elles consistaient en commandes illégales de travaux et autres choses de ce genre.

Le rapport mentionne également le manque de compétence du point de vue de l'administration et de la direction, une comptabilité qui laisse à désirer et autres lacunes de ce genre, en ce qui concerne les services de travaux de l'armée, et il ajoute que cette constatation vaut partout. Voici ce que je relève, à cet égard, à la page 17 du rapport:

> Un autre élément a compliqué la situation. Le personnel du ministère de la Défense nationale, y compris celui des services de travaux de l'Armée, était composé en grande partie d'hommes qui avaient reçu leur formation militaire durant la guerre. Ses effectifs et ses méthodes d'administration s'inspiraient surtout des exigences et des besoins urgents du temps de guerre, alors qu'il importait surtout de faire le plus rapidement possible sans tenir compte des frais. A la conservation de cet état d'esprit du temps de guerre, s'ajoutait une formation insuffisante des militaires qui, partant, n'étaient pas bien au courant de leurs fonctions et responsabilités administratives.

C'est la chose même dont nous autres, qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes plaints à plusieurs reprises par le passé. Je ne vais pas citer d'anciens textes du hansard ni des exemples précis. Toutefois, une grande partie des difficultés du ministère de la Défense nationale tenaient à l'attribution d'importants emplois administratifs à des hommes ne possédant qu'une expérience insuffisante.

Ici encore, le Gouvernement est seul responsable. Voici comment les choses se sont passées: après la guerre, le Gouvernement a suivi le principe consistant à congédier presque tous ceux qui avaient acquis une grande expérience avant la guerre dans le domaine général de l'administration de l'armée. Ce qui fait que seuls restèrent dans l'armée, les hommes qui avaient glané leur expérience au cours du conflit et qui par conséquent n'étaient pas qualifiés pour les tâches de caractère plus administratif qui s'imposent en période de paix.

Le Gouvernement a mis à la retraite un grand nombre d'officiers supérieurs, bien avant que l'âge normal de la retraite ait sonné pour eux. Mais ces mesures s'étendirent également à de nombreux sous-officiers brevetés, sergents d'état-major et ainsi de suite, qui furent également mis à la retraite alors qu'ils pouvaient encore fournir des années de service utile. C'était justement les hommes qui, pendant les années précédant la guerre, avaient suivi des cours de comptabilité, d'administration et autres sujets encore, qui sont nécessaires au fonctionnement d'une armée en temps de paix. La ligne de conduite du Gouvernement consistant à licencier ce qu'on pourrait appeler les hommes plus âgés, ayant acquis de l'expérience dans le service, et ce, bien souvent, longtemps avant leur temps, a, selon le rapport, eu pour résultat de le laisser en face d'une armée dirigée par des hommes dont l'expérience, acquise au cours des hostilités, relevait de la psychologie de guerre qui régnait alors, et pour laquelle la rapidité était tout. Les concepts d'économie et autres idées de même nature n'existaient pas à l'époque.

La prochaine question que j'aborderai a trait aux modifications apportées au rapport, ainsi que l'a indiqué le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

M. Murray (Cariboo): Puis-je interrompre le député?

Des voix: Non.

M. Harkness: Si le député a une question à poser, je serais heureux d'y répondre; mais je ne voudrais pas qu'il prononce un discours.

M. Murray (Cariboo): J'invoque le Règlement: voici ce dont il s'agit...

M. Fleming: La question.

M. Harkness: Si le député n'a pas de question à poser, je vais continuer.

M. l'Orateur: Le député peut invoquer le Règlement.

M. Murray (Cariboo): Je soutiens que l'examen de cette question est tout à fait irrégulier tant que les députés n'ont pas en main des exemplaires du hansard... (*Exclamations*)... afin qu'ils sachent sur quoi porte le débat.

Une voix: On l'a déposé!

M. Murray (Cariboo): Mais il n'est pas possible d'en obtenir le texte, de sorte que les simples députés n'ont pu prendre connaissance de la question à l'étude. Tant qu'il en sera ainsi, l'examen de cette question devrait être renvoyé à plus tard. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: On devrait permettre au député d'exposer l'objet de son appel au Règlement. Toutefois, je devrai décider que, le rapport ayant été déposé hier, on peut donc, conformément au Règlement, l'examiner aujourd'hui.

M. Harkness: Monsieur l'Orateur,...

M. McIvor: Au sujet du rappel au Règlement, il me semble qu'il serait plus loyal de la part de l'opposition d'attendre que le ministre de la Défense nationale soit présent pour discuter le rapport Currie... (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Harkness: D'ailleurs, je me permets de mentionner que la tentative actuelle en vue de m'empêcher de dire quoi que ce soit du rapport Currie est bien conforme à l'attitude adoptée l'an dernier au comité des dépenses de défense, alors qu'on s'est sans cesse efforcé d'empêcher la production de renseignements au sujet de cette question et d'autres qui, de l'avis des députés ministériels, étaient de nature à embarrasser le Gouvernement.

M. Stick: Je ne prends pas la parole très souvent à la Chambre, mais on a accusé des membres de ce comité d'avoir cherché à empêcher le comité d'obtenir des renseignements. Je repousse cette accusation et l'honorable député sait que ce que je dis est vrai.

M. l'Orateur: On devrait laisser le représentant de Calgary-Est (M. Harkness) poursuivre ses observations.

M. Harkness: Monsieur l'Orateur, j'espère que ces interruptions ne seront pas soustraites de mon temps de parole.

Quant à la remarque que vient de faire le député de Terre-Neuve, il n'a qu'à se reporter au fascicule 6, pages 13, 14, 15, 16 et suivantes du compte rendu des délibérations du comité; il y verra qu'on a refusé de communiquer les renseignements contenus dans le rapport de l'auditeur.

M. Brown (Essex-Ouest): Lisez-les.

M. Harkness: Je ne prendrai pas le temps de lire un document comme celui-là, mais on a refusé de communiquer des renseignements dans bien des cas. En refusant de reconnaître ce que j'ai dit, l'honorable député révèle qu'il ignore ce qui s'est passé au comité.

M. Stick: Pas du tout.

M. Brown (Essex-Ouest): Écoutons les galonnards.

M. Harkness: Je continue. Les modifications apportées dans ce rapport sont particulièrement significatives et de nature à faire beaucoup de tort au Gouvernement. A mon avis, la population du pays s'attend, lorsqu'un homme a été chargé de diriger une enquête sur un sujet défini, que le rapport présenté par cette personne sera celui qui est déposé à la Chambre et communiqué à la population. La population sera surprise et fortement indignée, comme le seraient, je n'en doute pas, la plupart des députés, de la moindre altération du rapport présenté.

D'après les renseignements que nous a fournis l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), il est évident que le rapport a été altéré en nombre d'endroits. Je me reporte à la page 17, en particulier où il est dit,—et je viens de lire ce qui précède en ce qui a trait à l'esprit dont l'armée était imprégnée, de la négligence, etc...

> Mais, si cet état d'esprit a atteint les échelons inférieurs de l'Armée, il est plus difficile d'excuser cette même attitude aux échelons supérieurs...

Le rapport original disait:

> Il est plus difficile d'excuser la même attitude au sommet ou presque.

Que faut-il entendre par "le sommet ou presque"? Ce terme ne s'applique qu'au ministre de la Défense nationale (M. Claxton) et à nulle autre personne.

Le rapport continue ainsi:

> ...où il importe de trouver à un plus haut degré la clairvoyance et le sens des responsabilités. Ces qualités, on n'en a pas fait preuve dans la mesure voulue.

C'est ce que dit cet exemplaire, mais celui de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre est ainsi conçu:

> ...où il importe de trouver à un plus haut degré la clairvoyance et le sens des responsabilités. Ces qualités, on n'en a pas toujours fait preuve dans la mesure voulue.

On a ajouté le mot "toujours", ce qui modifie sensiblement le sens de la phrase. L'insertion de "toujours" crée l'impression que cette condition nécessaire ne faisait défaut qu'à l'occasion. L'absence de "toujours" laisse entendre que ces éléments essentiels n'existaient en aucun moment.

Ces diverses modifications, monsieur l'Orateur, sont révélatrices de l'attitude à l'égard des questions de défense qui se manifeste à la Chambre depuis quelques années. Nous avons très souvent protesté contre cette attitude. Nous avons affirmé ne pas obtenir de déclarations franches et complètes au sujet de la situation de la défense. Les énoncés faits en cette enceinte servaient plutôt à dissimuler la vérité qu'à la faire connaître à la Chambre et au pays tout entier.

J'ai eu de fréquents échanges de vues avec le ministre de la Défense nationale au sujet du nombre de canons que nous avons eus au pays. Ils figurent dans les hansards passés. On m'a toujours donné des réponses évasives. La modification du rapport à l'étude révèle, je le répète, qu'on s'en tient aux mêmes procédés et au même esprit dont la Chambre a été témoin depuis plusieurs années. On s'est constamment efforcé, en ce qui concerne la défense, d'empêcher que les faits réels parviennent à la connaissance de la Chambre et du pays. Je m'élève une fois de plus avec énergie contre une telle attitude.

Dans le même ordre d'idées, le ministre de la Défense nationale a toujours soutenu que tout allait pour le mieux au sein du ministère de la Défense nationale. A l'entendre, toute critique, même légère, était dénuée de fondement. Peu importait la situation qui régnait à tel ou tel moment. D'après lui, nous

avions toujours les effectifs requis; nous avions tout ce dont nous avions besoin, des approvisionnements raisonnables d'armes et ainsi de suite. La situation ayant changé, il devenait évident que même si les armements étaient suffisants à un moment donné, ils ne l'étaient plus après l'ouverture des hostilités en Corée et devant l'imminence d'une guerre générale. Néanmoins, d'après le ministre tout était parfait.

Cette attitude générale du ministre devait naturellement avoir un mauvais effet sur celle du personnel de l'Armée, qu'elle a porté, tant officiers qu'hommes de troupes, à une certaine suffisance et à de la négligence. La même chose se produirait dans une entreprise commerciale dont le chef ferait savoir qu'il se soucie peu que ses employés soient ponctuels au travail. Il s'écoulerait peu de jours avant que tout son personnel arrive en retard. C'est exactement ce qui s'est passé au ministère de la Défense nationale. Le ministre a toujours soutenu que tout y était parfait. La réaction naturelle des officiers et de leurs hommes a été de ne rien améliorer et de ne pas veiller à empêcher les irrégularités; au contraire, satisfaits de la situation qui existait, ils se contentaient de laisser faire.

Si on se place à ce point de vue, on peut dire que le Gouvernement et le ministre doivent porter une large part du blâme et sont responsables de la situation qu'on a constatée et qui est exposée dans le rapport Currie. Évidemment, ce document ne vise qu'une faible fraction de l'armée, le service des travaux, et a trait à des faits survenus à un camp en particulier, celui de Petawawa, bien qu'on ait fait enquête à divers autres endroits. On se demande naturellement ce que serait ce rapport si une enquête analogue avait été menée dans les autres services de l'armée. Après la découverte de ces irrégularités au sein d'un seul petit service de l'armée, il semble qu'il soit vraiment nécessaire de mener une enquête analogue ailleurs et de préparer un rapport sur les autres secteurs et, de fait, sur l'ensemble de l'armée.

Le député de Nanaïmo (M. Pearkes) a signalé hier la nécessité de charger une commission de faire enquête sur la défense nationale. Il ne fait aucun doute qu'une enquête de ce genre s'impose.

Le rapport énumère un grand nombre d'importantes propositions propres à améliorer la situation actuelle. Qu'on me permette de m'arrêter brièvement à une de ces propositions en particulier, celle qui a trait à l'organisation de ce qu'on appelle un établissement modèle. Je cite la page 40 du rapport:

Établissement modèle

Étant donné le besoin urgent de remédier à la situation, il y aurait lieu de songer à constituer une compagnie de travaux qui serait un idéal à atteindre. Cependant, il faudra veiller à en choisir une qui se trouve dans une région appropriée et qui possède l'organisation, l'équipement et les moyens qui se rapprochent le plus de la perfection. Les dispositions administratives, ainsi que l'organisation des opérations devront être soigneusement instituées de façon à mettre sur pied une compagnie modèle. Une telle compagnie constituerait un "établissement modèle" auquel les officiers et les hommes d'autres compagnies pourraient être temporairement affectés, afin d'être rapidement et parfaitement mis au courant de la façon dont une compagnie de travaux devrait être organisée et devrait fonctionner.

C'est là une initiative qu'il faudrait prendre non seulement à l'égard des compagnies de travaux mais au sein de tous les services militaires. C'est ainsi qu'une des méthodes régulièrement employées dans l'armée allemande était l'emploi de ce qu'on appelait les bataillons de formation. C'est de cette façon que l'armée allemande a pu se constituer aussi rapidement avant la seconde Grande Guerre et combler les vides dans ses unités de combat au moyen de recrues tirées de ces bataillons de formation. C'est un vœu que j'aimerais particulièrement voir réaliser, non seulement dans le cas des compagnies de travaux mais partout dans les services militaires.

Je me suis efforcé de démontrer tout d'abord, monsieur l'Orateur, que les vols commis à Petawawa se sont échelonnés sur une longue période. Ce qui l'indique, c'est qu'on n'a pas fourni les rapports de l'auditeur pour la période allant jusqu'à 1949. Il est évident que ces rapports contenaient des passages relatifs aux irrégularités qui se commettaient alors. Comme le rapport le révèle clairement, durant tout ce temps rien n'a été fait pour mettre un terme à ces irrégularités ni pour améliorer l'ensemble des services administratifs de l'armée. Il est bien certain que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) était au courant de la situation, et, pour autant que nous sachions, il n'a rien fait pour y remédier.

Le ministre de la Défense nationale et le Gouvernement sont nettement responsables de l'état de choses que révèle le rapport, état de choses qui nous permet de croire que les même méthodes défectueuses, en matière d'administration et de comptabilité, se retrouvent dans tous les services. Au cours des observations qu'a prononcées, hier, le député de Nanaïmo, des interrupteurs, à ma droite immédiate, ne cessaient de murmurer "l'état-major général, l'état-major général".

Une voix: Les galonnards.

M. Harkness: Ils voulaient sans doute faire de l'état-major général le bouc émissaire dans cette affaire. Je ne prétends pas que

l'état-major n'a pas à répondre de ces irrégularités; il ne fait aucun doute qu'il est partiellement à blâmer.

M. Murray (Cariboo): Oh, non!

M. Harkness: Mais le pays verra clair dans toute tentative en vue de faire de l'état-major général le bouc émissaire. Le Gouvernement et le parti libéral aiment chercher des boucs émissaires. Dans le cas des coalitions, on a congédié M. Fred McGregor, on en a fait un bouc émissaire. De même pour le brigadier Connelly, relativement à certaines difficultés d'ordre international. Bouc émissaire encore M. Pitt, qui a écopé parce qu'on était contrarié sur quelque point. Autrement dit, leur politique consiste à chercher des boucs émissaires. Dans ce cas-ci, je ne crois pas qu'ils puissent s'en tirer. Dans toute cette affaire, il n'y a pas de bouc mais il y a une vache qui nourrit de son lait tous les députés libéraux: en l'occurrence le Gouvernement. Les Canadiens verront avec clarté que c'est le Gouvernement qui est la vache à lait.

M. Murray (Cariboo): Les galonnards n'auront que ce qu'ils méritent avant que la chose soit finie.

M. Harkness: Cette observation est symptomatique des commentaires qui venaient des mêmes bancs, hier. Ces messieurs veulent faire retomber l'affaire sur le dos des galonnards. Ils affirment: "Ce sont eux qui sont seuls coupables. Nous allons leur tirer les oreilles. Le public aura bientôt tout oublié et tout le monde sera content". Je suis convaincu toutefois que les choses ne se passeront pas ainsi. Ceux qu'on appelle les galonards ne joueront pas ici le rôle de boucs émissaires. On ne réussira pas à en faire les seuls coupables.

M. Larson: Mon collègue me permet-il de lui poser une question?

M. Harkness: Je voudrais terminer ce que j'ai à dire. Je répondrai ensuite aux questions.

M. Larson: Ah, ah! Vous avez peur!

M. Harkness: Il est hors de doute que c'est le Gouvernement qui est ici seul responsable. Ainsi que je l'ai indiqué, le Gouvernement, bien qu'au courant de ce qui se passait, n'a pris aucune mesure. Selon la coutume anglaise, il est absolument admis que lorsque la direction d'un ministère se révèle fort médiocre et qu'il est évident que le ministre, bien qu'étant au courant de l'état de choses, n'a pris aucune mesure à cet égard, celui-ci doit offrir sa démission. A mon avis, il faudrait se conformer à la coutume britannique; le ministre de la Défense nationale devrait, à la suite de ce que je ne puis qu'appeler sa négligence à l'égard de ses devoirs dans toute cette affaire, offrir sa démission.

M. Larson: Le député me permettra-t-il de poser une question? Qui est préposé à un camp militaire? Le ministre de la Défense nationale et son personnel ou l'officier commandant le camp en question?

M. Ross (Souris): Savez-vous ce qu'est la responsabilité ministérielle?

M. Harkness: C'est justement l'argument que j'avançais. C'est le commandant du camp qui est responsable. Il n'y a aucun doute là-dessus, mais le chef du ministère de la Défense nationale est responsable de toute irrégularité qui se produit à la suite d'un relâchement dans l'administration et lorsque rien n'est fait en vue d'améliorer celle-ci. Le rapport indique très nettement que c'était le cas. Toute tentative, de la part du Gouvernement, de nier sa responsabilité en l'occurrence est complètement réfutée par les faits. En réalité, si le député qui a posé la question et qui possède une ferme en Saskatchewan voyait des hommes, qu'on serait en train d'instruire aux alentours de sa propriété, lancer dans sa grange un obus qui tuerait quelques-unes de ses vaches de pure race, je ne crois pas qu'il en rejetterait la responsabilité sur l'homme qui aurait pressé sur la gachette, ni sur l'homme qui aurait chargé l'obus, ni sur celui qui aurait chargé le canon, ni sur l'officier commandant le détachement en question. C'est l'État qu'il tiendrait responsable; lorsqu'il intenterait une action en vue d'obtenir l'indemnisation de la perte qu'il a subie, ce n'est pas le canonnier qu'il poursuivrait, mais l'État.

M. Larson: A supposer que le député fût commandant d'un camp militaire, permettrait-il aux hauts fonctionnaires de l'État de faire des inspections à son camp et, de la sorte, laisser plus ou moins porter atteinte à son autorité de commandant du camp?

M. Harkness: Si le ministre de la Défense nationale envoyait un vérificateur ou un groupe d'inspecteurs au camp dont j'aurais charge, je ferais tout mon possible pour rendre leur séjour agréable et leur faire voir tout ce qu'il y a. Je ne pourrais faire autrement.

M. McCusker: Ai-je bien saisi lorsque le député qui vient de parler a laissé entendre que les députés libéraux vivaient de rapine aux dépens de l'État. Voudrait-il élucider ce point?

M. Harkness: Je n'ai pas prononcé le mot "rapine".

M. McCusker: Je n'ai pas dit qu'il l'avait prononcé. J'ai dit: "Insinué".

M. Hees: Que celui à qui va le chapeau s'en coiffe!

L'hon. M. Rowe: Nous n'y avions pas songé avant que le député en parle!

M. Harkness: Le fait que l'honorable député de Regina (M. McCusker) ait mentionné le mot "rapine" semblerait indiquer qu'il n'a pas la conscience entièrement tranquille.

M. McCusker: Je garantis à l'honorable député que j'ai la conscience aussi tranquille que lui quant à recevoir quoi que ce soit du Gouvernement et quant aux services rendus au pays. Comme l'honorable député qui m'a traité de poltron l'an dernier parce que je n'avais pas répondu aux questions qu'il m'avait posées pendant mon discours, j'ai droit à la parole et je n'ai pas parlé . . .

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

M. McCusker: Mais je . . .

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. L'honorable député a posé la question de privilège.

M. McCusker: Voici en quoi consiste ma question de privilège . . .

M. l'Orateur suppléant: L'honorable député de Calgary-est a expliqué ce qu'il a dit auparavant. Si l'honorable député veut prononcer un discours, il est libre de le faire, mais il doit attendre son tour. La parole est maintenant à l'honorable représentant de Northumberland (M. Robertson (Ont.)), je crois.

M. Harkness: Au sujet de la question de privilège, j'accepte volontiers la remarque de l'honorable député qui a dit qu'il avait la conscience parfaitement tranquille et qu'on ne peut lui adresser aucun reproche sur la façon dont il a servi le pays. J'accepte volontiers son observation.

M. F. G. Robertson (Northumberland, Ont.): En participant au débat, monsieur l'Orateur, je tiens à adresser des félicitations personnelles au proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Deslières) et au député qui l'a appuyé (M. Schneider). Ces deux députés à qui l'on a accordé cet insigne honneur se sont admirablement acquittés de leur tâche et méritent les hommages qu'on leur a témoignés au cours du débat.

Comme les membres de la Chambre le savent, j'ai l'honneur de représenter une des plus belles circonscriptions agricoles du Canada, le comté de Northumberland (Ont). C'est rendre un hommage justement mérité au comté de Northumberland que d'y tenir, en octobre prochain, le premier concours international de labour, à l'occasion du concours annuel international de labour de l'Association des laboureurs de l'Ontario. Ce concours de labour en vue du championnat mondial, je le répète, sera tenu au Canada pour la première fois. On a déjà annoncé qu'environ dix pays enverront des concurrents à ce concours international. Je crois que la Grande-Bretagne, l'Irlande du Sud, la Finlande, l'Allemagne de l'Ouest, la Norvège, la Suède et le Canada ont fait savoir qu'ils y participeront. On m'apprend aussi que la France, la Belgique et les États-Unis enverront probablement des concurrents.

Chaque pays sera représenté par une équipe de trois hommes composée d'un laboureur utilisant un cheval, d'un laboureur utilisant un tracteur et d'un moniteur. Ce concours de labour en vue du championnat international sera tenu d'après les règles adoptées au cours d'une conférence internationale qui a eu lieu récemment à Falkirk (Écosse). Voilà qui témoigne bien de la collaboration dont ces pays ont fait preuve; ces divers pays ont dû, certainement, se montrer disposés à abandonner certaines règles communes aux labours effectués sur leurs territoires afin d'adopter des règles propres à d'autres pays. J'apprends que les pays intéressés donneront une démonstration de leurs méthodes de labour devant un jury international. Cette grande réunion attirera, on le verra, une foule cosmopolite.

Le Canada a eu l'honneur d'être choisi comme lieu de ce premier concours international de labour. Le concours aura lieu tous les ans; il se tiendrait en Irlande en 1954, en Suède en 1955 et en Grande-Bretagne en 1956. Outre la rencontre internationale pour le championnat du monde, aura lieu à Cobourg l'an prochain une réunion qui continuera d'offrir tous les éléments qui ont fait du concours international de labour un des événements les plus marquants du monde agricole. Je tiens à féliciter tous les organisateurs de l'association internationale des laboureurs des magnifiques spectacles qu'ils montent chaque année; je les félicite de faire de ce concours annuel, grâce à leurs efforts et à leur travail ardu, un succès remarquable. J'aimerais aussi adresser mes félicitations aux citoyens de Northumberland et de Durham qui ont permis la tenue de cette épreuve dans notre région. Leur dévouement à la chose publique est digne d'éloges. Je sais que les citoyens de notre région ne négligeront aucun effort pour s'acquitter de leurs responsabilités d'hôtes. Je suis sûr que la réunion de Cobourg sera des plus remarquables. J'invite tous les membres de la Chambre à venir assister à cet important concours à Cobourg l'an prochain. Je suis sûr qu'ils seront l'objet d'un chaleureux accueil et que l'événement leur paraîtra intéressant et profitable.

J'ai déjà exprimé plusieurs fois à la Chambre l'intérêt que je porte à l'agriculture canadienne et au bien-être des agriculteurs. Je déplore le fléchissement des prix de certains produits agricoles et je suis sûr que tous nous avons réellement lieu de nous alarmer d'un tel fléchissement. Nous savons que les prix de certains produits, en particulier, les pommes, les légumes, le lait entier et les pommes de terre, sont aussi élevés qu'à toute autre époque de notre histoire. Les prix du beurre, des œufs et du fromage sont assez satisfaisants. Ce sont les prix du bœuf et du porc qui nous préoccupent surtout. Ces prix étaient très satisfaisants jusqu'au moment où la fièvre aphteuse a fait irruption au Canada et nous a fermé la frontière des États-Unis. Je tiens à féliciter le Gouvernement de l'excellent travail qu'il a accompli en vue d'extirper la fièvre aphteuse du Canada. Il est indubitable, je crois, qu'on a procédé à ce sujet avec la plus grande compétence. L'histoire n'offre aucun exemple d'élimination aussi rapide de cette épizootie.

Nous avons entendu, il y a quelques jours, l'honorable député de Calgary-Est (M. Harkness) nous parler du prix des produits agricoles au Canada, en particulier, des prix du porc. Son discours s'inspirait uniquement de considérations et de préjugés politiques. Il n'a tenu aucun compte des difficultés avec lesquelles le Gouvernement est aux prises. Il accuse le Gouvernement de vouloir délibérément ruiner les éleveurs de porcs du Canada.

Des voix: Très bien!

M. Robertson: Est-il possible de s'éloigner davantage de la vérité? Le Gouvernement a beaucoup fait pour aider les éleveurs de porcs. Il a établi des prix minimums et il achète lui-même des porcs pour les mettre en conserve. Il est vrai qu'il le fait à perte mais il n'en aide pas moins appréciablement les éleveurs. Je crois que la loi sur le soutien des prix des produits agricoles a été très utile aux éleveurs de bovins et de porcs du Canada. Sans cette mesure, les prix de ces produits auraient subi une baisse marquée et ce fléchissement aurait entraîné de lourdes pertes pour les producteurs.

Au cours du débat actuel, le député de Leeds (M. Fulford) a consigné au compte rendu un tableau des prix agricoles au Canada mis en regard des prix qui ont cours ailleurs dans le monde. Dans presque tous les cas, nos prix sont plus élevés que ceux de n'importe quel autre pays, dans une large mesure grâce à la loi de soutien des prix que le gouvernement actuel a fait adopter. Depuis plusieurs années, tous les Canadiens sont très prospères et la plupart d'entre nous serions contents si les prix de diverses denrées baissaient. Nous n'ignorons pas que les prix des produits agricoles ont baissé plus que les prix des autres denrées; mais il me semble que dans le domaine de l'économie, les prix agricoles fléchissent toujours avant ceux des autres produits. J'estime que nos cultivateurs ont le droit de s'attendre à ce que les prix des articles qu'ils achètent baissent également dans un intervalle assez rapproché. Sinon, une large portion de la puissance d'achat de nos agriculteurs s'amenuisera peu à peu et les Canadiens des autres métiers ou professions en subiront le contre-coup. La plupart de ces gens toucheront alors des salaires moins élevés qu'aujourd'hui

Au cours de ces dernières années, l'agriculture s'est profondément modifiée. Hier encore, on pouvait s'établir agriculteur avec un petit capital. Aujourd'hui il faut avoir des fonds importants. Tout cultivateur doit faire preuve d'une habileté et d'une expérience considérables dans l'exploitation de ses terres. C'est pourquoi j'estime que tous les Canadiens, quelle que soit leur occupation, doivent se rendre compte du fait que les cultivateurs ne veulent pas et ne peuvent plus accepter un niveau de prix aussi bas qu'en 1930 et 1939. Pendant la guerre, le gouvernement fédéral a institué certaines réglementations à l'égard des produits agricoles. Les tribunaux ont statué qu'en temps de paix ce domaine relève des provinces. Les gouvernements provinciaux, certains d'entre eux du moins, ont accepté cette responsabilité, et, en Ontario par exemple, on a établi des offices de vente qui ont pour mission de diriger la vente des produits agricoles en Ontario. Je trouve que ces offices de vente accomplissent énormément et ils ont certainement droit à la collaboration des cultivateurs de l'Ontario.

Je parle ainsi non pas avec l'intention de rejeter la responsabilité du gouvernement fédéral sur les gouvernements provinciaux mais parce que je veux signaler que, selon moi, tous les problèmes auxquels l'agriculture fait face peuvent trouver une solution si le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les associations d'agriculteurs unissent leurs efforts. On en a un exemple dans la solution apportée au problème du fromage, il y a quelques mois. Grâce à la collaboration du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial, on a pu conclure une entente passablement satisfaisante avec l'industrie du fromage de l'Ontario.

J'estime également que les associations d'agriculteurs ont des devoirs précis en ce qui a trait à la vente des produits agricoles. Je crois par exemple que ces associations devraient se tenir au courant des tendances

observées sur le marché des produits agricoles afin de pouvoir dire à leurs membres quand accroître ou quand diminuer la production.

On a beaucoup parlé du commerce avec la Grande-Bretagne à l'égard des produits agricoles. Les membres de l'opposition ont donné à entendre que le Gouvernement canadien a cherché à entraver le commerce avec la Grande-Bretagne. Rien ne saurait être plus éloigné de la vérité. Il n'existe aucune restriction au commerce. Notre dollar peut être librement converti en n'importe quelle devise du monde. Le Canada s'est toujours montré disposé à participer avec les autres nations du Commonwealth à des conférences commerciales. Au cours des ans, divers ministres canadiens ont assisté à ces conférences. Je suis d'avis qu'il n'appartenait pas au Canada de réclamer la convocation d'une conférence impériale avant aujourd'hui, car nous n'avons pas coutume de dicter la ligne de conduite aux autres nations du Commonwealth.

Nous nous sommes montrés disposés à collaborer avec les autres membres du Commonwealth chaque fois qu'ils estimaient qu'une telle collaboration serait dans l'intérêt de l'ensemble du Commonwealth. Voilà dans quel esprit le premier ministre (M. St-Laurent) et le ministre des Finances (M. Abbott) se sont rendus à cette conférence. Tous les députés souhaitent, j'en suis sûr, qu'il en résulte une expansion du commerce non seulement au sein du Commonwealth, mais avec tous les pays du monde.

J'appuierai toujours les mesures qui me semblent destinées à favoriser à la longue les meilleurs intérêts de l'agriculture canadienne. En agissant ainsi, je crois agir dans l'intérêt du Canada et de l'ensemble des Canadiens.

Hier on a présenté au Parlement le rapport Currie où il est question de l'enquête à laquelle a procédé M. Currie au sujet des déficiences constatées au camp de Petawawa et autres questions analogues. Je regrette que les simples députés n'aient pas eu l'occasion d'étudier ce rapport. Tout ce que j'en sais, je l'ai appris à l'audition des discours prononcés ici ou à la lecture des journaux. Il va de soi que c'est avec un vif ennui que les honorables députés ont pris connaissance des cas d'incurie et de véritable malhonnêteté relevés dans l'administration du service des travaux du camp de Petawawa. La conduite de certains membres du personnel du ministère est honteuse et mérite d'être sévèrement punie.

Pourtant, ayant entendu certains des discours de l'opposition, j'en suis encore à me demander si celle-ci n'est pas moins ennuyée d'apprendre la conduite indélicate d'une minuscule fraction du personnel militaire que réjouie de l'occasion qui s'offre ainsi d'embarrasser le Gouvernement. Elle semble oublier que c'est ce dernier qui a autorisé M. Currie à procéder à cette enquête, qu'il a donné à celui-ci toute l'aide qu'il lui fallait pour arriver à la vérité, qu'il a déjà fait traduire en justice certains des coupables et qu'il a laissé entendre que tous les responsables de cet état de choses seraient sévèrement punis.

Le rapport affirme en outre que c'est seulement à Petawawa qu'on a constaté des irrégularités graves. Encore qu'on ait fait enquête à Toronto, London, Barriefield, Vancouver, Regina, Québec et Halifax, on n'y a à peu près rien trouvé qui pût motiver des reproches. Cela est rassurant pour tous les membres de la Chambre ainsi que pour la population du Canada. Cela indique que la grande majorité du personnel militaire est honnête et s'acquitte de ses responsabilités comme il convient. Le Gouvernement examinera ce rapport avec soin, je le sais, et fera les changements nécessaires en vue de ranimer la confiance du public envers les forces armées, comme leur réputation générale le justifie d'ailleurs.

Il est un autre point que j'aimerais porter à l'attention de la Chambre. J'aurais voulu en parler il y a quelque temps, mais lorsque ces accusations ont été portées, j'assistais à une réunion du Conseil économique et social des Nations Unies, à New-York. Il s'agit des accusations portées par l'honorable député de Peterborough-Ouest (M. Fraser), le 24 juin dernier, au sujet d'un nouveau magasin militaire qui est en voie de construction dans ma ville natale de Cobourg. Comme l'indique la page 3868 du hansard, l'honorable député de Peterborough-Ouest a posé la question suivante au ministre de la Production de défense (M. Howe):

> Pourquoi les ingénieurs du ministre ont-ils choisi cet emplacement à Cobourg, pour l'aménagement de l'édifice des magasins militaires? Il s'agit d'un terrain marécageux. D'après un dossier déposé à mon intention, il en coûtera $407,250 pour le drainage et $70,000 pour les dalles de béton qu'il faudra placer sur les tuiles de béton. C'est presque un demi-million de dollars.

Je tiens à dire au représentant de Peterborough-Ouest que le dépôt de munitions et de matériel de guerre ne s'élève pas sur un terrain marécageux.

M. Fraser: C'est votre maire qui l'a dit.

M. Robertson: Que le député se tienne tranquille; je vais le renseigner. Je suis sûr que le maire n'a jamais rien dit de tel.

M. Fraser: Je l'ai lu dans les journaux.

Une voix: Le député croit-il tout ce qu'il lit dans les journaux?

M. Robertson: J'ajoute, pour la gouverne de notre collègue, que le terrain qu'on a acheté en vue de la construction de ce dépôt de munitions et de matériel de guerre se compose de plusieurs lopins. Le lopin initial est un lopin que la ville de Cobourg réservait depuis plusieurs années à des fins industrielles. Une ville réserverait-elle à des fins industrielles un terrain marécageux?

Des voix: Non!

M. Robertson: Bien plus, d'autres lopins servent à divers genres de culture, à celle des fruits, par exemple, qui est une culture hautement spécialisée. Le député cultive-t-il des fruits sur un terrain marécageux?

Des voix: Non!

M. Robertson: Je n'ai jamais vu de terrains marécageux où l'on cultivait des fruits.

M. Fraser: Quoi qu'il en soit, c'est un terrain marécageux.

M. Robertson: Quant au chiffre de $407,250 pour le drainage, j'admets en toute franchise que le député de Peterborough-Ouest a pu être induit en erreur par ce qui, à mon sens, est une réponse peu satisfaisante du ministère de la Production de défense, réponse formulée à la suite d'une série de questions portant sur les entrepôts militaires et consignées au *Feuilleton* par mon collègue. Après avoir demandé tout d'abord quelles avaient été les soumissions pour ce projet et le montant desdites soumissions, il a demandé dans la question n° 8:

Quel est le coût estimatif du drainage et qui l'acquitte?

Le ministère de la Production de défense a répondu: $407,250 versés par le ministère de la Défense nationale, coût estimatif de l'égouttement et de la canalisation d'égout. Cette réponse donne une impression fausse de ce à quoi était destiné ce montant, qui vise seulement le réseau des égouts et le drainage des eaux de ruissellement excédentaires. Quand il s'agit de bâtiments de cette nature où tous les terrains qui les environnent sont à surface rigide, on peut se faire une idée des fortes quantités d'eau dont il faut assurer l'écoulement lors des violents orages. Voilà à quelle fin a été affecté cet argent. Il aurait fallu le dépenser à l'égard de tout bâtiment de cette sorte, à quelque endroit qu'on l'ait construit. Pas un sou, dans cette entreprise, n'a été affecté, ainsi que l'a laissé entendre le député de Peterborough-Ouest (M. Fraser), au drainage du terrain.

M. Fraser: Vous n'êtes évidemment pas allé voir le terrain.

M. Robertson: J'y suis allé il y a à peine une semaine. Je me permets de souligner dans l'intérêt du député que les ingénieurs compétents sont satisfaits à tous égards de l'emplacement.

M. Fraser: C'est bien possible, maintenant qu'on a dépensé un demi-million pour l'égoutter.

M. Robertson: Je veux donner un autre exemple de l'imprécision de la déclaration qu'a faite le député de Peterborough-Ouest. Je me reporte encore au hansard, page 3868:

Je sais qu'on a placé des pilots de 80 pieds sous le bâtiment, alors que pour l'hôtel Royal-York, le plus haut édifice de l'Empire, les pilots ne mesurent que 38 pieds.

Encore une fois, le député de Peterborough-Ouest ne connaît absolument rien aux faits. Le plus long pilotis au dépôt des magasins militaires de Cobourg mesure 22 pieds et la moyenne des pilots est de 19 pieds. Afin de réfuter davantage son accusation d'après laquelle les magasins militaires sont construits sur des terrains marécageux, je lui dirai, ainsi qu'à la Chambre, que les épreuves à l'égard des pilots actuellement en place au dépôt de matériel militaire, telles que les ont effectuées les ingénieurs du personnel de l'inspection, révèlent que ces pilots supportent en ce moment une charge dépassant de beaucoup le double de ce qu'ils étaient destinés à porter. Je me permets de citer le code national de la construction, afin de donner une idée de la façon dont on fait l'épreuve de ces pilotis:

Pour éprouver un pilotis en place, il faut le charger du double de ce qu'on se propose de lui faire porter, en y ajoutant à des intervalles de pas moins de quatre heures des charges qui ne dépassent pas cinq tonnes. Le tassement doit être mesuré et inscrit immédiatement avant et après l'addition de chaque charge. On doit rectifier la mesure afin de tenir compte de la compression élastique du pilotis. On doit estimer que le pilotis suffit à supporter la charge pratique proposée, si l'affaissement total ainsi mesuré ne dépasse pas un demi-pouce et si aucun autre affaissement ne se produit après un délai de quarante-huit heures.

Les techniciens m'ont appris qu'après 48 heures, dans le cas d'une charge de 100 tonnes, l'affaissement total n'a été que de trois seizièmes de pouce, ce qui n'est pas la moitié de la tolérance d'un demi-pouce. Ces pilotis ont été construits de manière à contenir cinquante tonnes et l'on m'apprend qu'ils peuvent effectivement supporter trois ou quatre fois ce poids.

Notre personnel de techniciens, qui a la direction de ce dépôt, est très compétent. Ainsi que je l'ai dit tout à l'heure à l'honora-

ble député, ces gens sont parfaitement convaincus que l'emplacement convient à une entreprise de ce genre. En outre, une société d'architectes éminents, la *E. C. Parker and Company,* est chargée des détails architecturaux de ce bâtiment. Cette société a également signalé que nous avons un emplacement convenable. Il n'est certes pas besoin d'autres preuves attestant que l'accusation du député de Peterborough-Ouest est peu judicieuse et absolument dénuée de fondement. J'évente maintenant la mèche en disant que le représentant de Peterborough-Ouest est allé assister, dans le comté de Northumberland, à l'assemblée annuelle du parti conservateur quelques semaines auparavant et qu'il s'est satisfait des commérages racontés au cours de cette réunion comme preuves suffisantes à l'appui de ses accusations.

M. Fraser: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur; l'honorable député se trompe complètement. Je suis allé sur les lieux et j'ai vérifié moi-même l'exactitude de mes renseignements.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

M. Robertson: J'ai remarqué que l'honorable député n'a pas nié avoir assisté à l'assemblée annuelle du parti conservateur.

M. Fraser: Pourquoi l'aurais-je nié? Vous êtes allé à l'assemblée du parti libéral à Peterborough jeudi dernier, et il n'y avait que 150 personnes présentes.

M. Robertson: C'est une coïncidence que le député ait fait un discours après être allé à l'assemblée annuelle du parti conservateur à Northumberland. Il a aussi dit que j'étais allé à Peterborough il y a quelque temps. J'y suis allé en effet, et je crois que l'honorable député de Peterborough-Ouest n'est pas trop satisfait du choix que le parti libéral a fait à Peterborough. Nous avons choisi un homme qui y sera élu sans aucun doute aux prochaines élections.

M. Fraser: J'en suis bien heureux car c'est un de mes amis.

M. Ferguson: "Sans aucun doute", il y aura certains doutes.

M. Robertson: Je n'arrive pas à comprendre pourquoi un honorable député d'une circonscription adjacente critique déjà la construction d'un dépôt à Cobourg. On aurait pu croire qu'il se serait réjoui de voir accomplir ces progrès dans cette région du pays à laquelle il semble s'intéresser si vivement.

M. Fraser: J'étais heureux, mais je ne vois pas pourquoi il fallait construire sur un marécage.

[M. Robertson.]

M. Robertson: Avant de terminer mes observations, monsieur l'Orateur, j'aimerais exprimer mon opinion sur l'assurance-santé nationale. J'estime qu'il faudra, au Canada, en venir à instituer l'assurance-santé sur le plan national. Notre pays est riche et nous avons mis au point un des meilleurs programmes de sécurité sociale du monde. La mise au point de programmes comme celui de la sécurité du vieil âge, des allocations familiales, des pensions de cécité et du plan national de santé ne constituent, à mon sens, que des moyens permettant à tous les Canadiens, notamment à ceux qui ne le peuvent par eux-mêmes, de participer à la prospérité et à la mise en valeur de notre pays. Cette manière de voir a toujours constitué un des principes du libéralisme et le programme de sécurité sociale est l'un des principaux articles de la doctrine du parti libéral.

Je suis sûr que nous allons continuer d'élargir ce programme dans la mesure où la situation le permettra. A titre de médecin, je souhaite voir le jour où sera institué le régime national d'assurance-santé. Je ne peux approuver aucune forme de médecine d'État, car j'estime que notre civilisation reculerait d'un pas. Il est très important à mon avis que se continuent les relations personnelles qui, au Canada, existent entre le malade et son médecin; si elles viennent à faire défaut, les soins donnés aux malades ne seront pas aussi bons ni aussi satisfaisants qu'ils le sont aujourd'hui. Actuellement, au Canada, nous ne voulons pas, je crois, de services médicaux en série.

Le domaine de la santé, vous le savez, monsieur l'Orateur, est du ressort des provinces. Le Gouvernement ne pourrait ni ne voudrait établir un régime national d'assurance-santé sans la collaboration de la majorité des provinces. Or, une ou deux provinces seulement se sont montrées jusqu'ici intéressées à participer à la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-santé. Le parti libéral a toujours veillé avec zèle à la sauvegarde des droits des provinces et nous ne ferons jamais rien qui porte atteinte aux droits que la constitution reconnaît aux provinces.

Le programme de santé nationale a beaucoup contribué à jeter les fondements d'un programme national d'assurance-santé. Nous avons fourni bien des milliers de lits d'hôpitaux, nous avons formé des médecins, infirmières et techniciens en vue de la réalisation d'un tel programme; il n'y a aucun doute cependant que nous n'avons pas encore assez de personnel spécialisé pour établir au Canada un régime national d'assurance-santé. Tant que nous n'aurons pas les aménagements qu'il faut préparer au cours des prochaines années,

et dont l'expansion exigera probablement une aide financière supplémentaire de la part du gouvernement fédéral, je pense qu'il serait fort peu sage de notre part d'adopter l'assurance-santé sous quelque forme que ce soit à l'échelle nationale. Le coût d'un programme semblable serait extrêmement élevé et atteindrait plusieurs centaines de milliers de dollars. Nous dépensons actuellement environ deux milliards pour des fins de défense et je ne crois pas qu'on puisse demander aux contribuables du pays de verser une pareille somme à l'heure actuelle. A mon avis, nous devrions poursuivre l'étude du problème et travailler en collaboration avec les provinces afin que lorsque nous en serons à un point où il nous sera possible d'établir un programme national d'assurance-santé, nous soyons certains qu'il fonctionnera bien.

Nous ne pourrions rien faire qui soit plus néfaste à l'assurance-santé que de commencer à exécuter un programme avant d'y être prêts et avant d'être prêts à rendre à la population du pays les services que nous lui promettons. Je suis convaincu que le parti libéral établira un programme national d'assurance-santé en temps opportun et que la population canadienne peut s'attendre qu'il soit alors satisfaisant.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je me propose d'expliquer pourquoi je ne voterai pas en faveur du sous-amendement dont la Chambre est saisie et je veux en même temps aborder diverses autres questions d'actualités. J'estime qu'il convient de consigner au compte rendu les raisons pour lesquelles nous nous proposons de voter contre le sous-amendement, lequel, dans la forme où il a été rédigé, ne semble soulever aucune grave question.

Voici le texte du sous-amendement:

Que la proposition d'amendement soit modifiée par l'adjonction de l'alinéa suivant: *f*) proposer à la Chambre un programme financier et économique qui, tenant compte des faits, assurerait la mise en valeur rationnelle des ressources du Canada, garantirait aux producteurs des marchés suffisants, à des prix rémunérateurs et fournirait à chaque Canadien sa juste part des richesses qu'on peut tirer de nos ressources.

Ce texte, en soi, semblerait acceptable à la plupart des députés. Je signale cependant que, dans l'interprétation de tout amendement et de tout sous-amendement, il nous faut tenir compte de l'intention dont étaient animés ceux qui ont soumis le texte à la considération de la Chambre.

Il y a beaucoup de propositions dont nous ne saurions rejeter l'idée générale. C'est ainsi qu'il serait difficile de se prononcer contre un amendement exprimant le regret que le Gouvernement n'ait pas su dresser un plan assurant le bonheur à tous les Canadiens dans toutes les circonstances imaginables. Nous serions cependant dans l'obligation d'étudier les méthodes par lesquelles on prétend créer un tel bonheur.

Dans le cas qui nous occupe, alors que nous cherchons à décider si c'est là le programme financier et économique que nous sommes prêts à appuyer, c'est dans les explications fournies par les parrains du sous-amendement qu'il faut chercher le programme concret, en matière de finance et d'économie, qu'ils préconisent. Les observations qu'on a formulées à l'appui du sous-amendement ne permettent aucun doute quant au programme financier et économique que l'on préconise. Ceux-mêmes qui ont présenté le sous-amendement ont déclaré que le programme financier et économique doit s'inspirer de leur interprétation de la doctrine du crédit social.

J'emploie l'expression "de leur interprétation" à dessein, car je crois qu'il y a une différence énorme entre les doctrines créditistes formulées par le major Douglas et les doctrines qui se sont propagées ici au pays à partir de sources qui n'ont jamais été complètement révélées.

Pour ce qui est du programme économique du parti créditiste, je suis convaincu d'après les déclarations formulées à la Chambre à l'appui du sous-amendement, qu'on ne s'y opposera pas; il convient de se reporter aux déclarations de principes formulées par le parti à cet égard. Il convient, à mon avis, de donner lecture de l'énoncé du programme adopté en 1944 par l'Association canadienne des créditistes, programme qui, je pense, a été suivi jusqu'ici. Voici:

L'Association canadienne des créditistes affirme de nouveau trois requêtes bien simples du parti créditiste, savoir:

(i) l'établissement d'un régime national de comptabilité qui nous permettra d'établir, à des périodes déterminées, l'accroissement net de notre richesse réelle, à l'égard de laquelle il y a lieu de créer une nouvelle puissance d'achat, libre de dette et d'intérêt, et répartie entre tous les hommes, femmes et enfants du pays de deux façons:

(ii) un dividende, payé à intervalles réguliers, dont le montant augmentera proportionnellement à l'accroissement de la richesse nationale; et

(iii) une subvention, ou rectification de prix à l'égard de toutes les marchandises en demande et que les détaillants offrent en vente;

et que la proportion de la nouvelle puissance d'achat à être répartie entre (ii) et (iii) soit déterminée d'une façon démocratique par nos représentants au Parlement.

Monsieur l'Orateur, si c'est ce que les créditistes entendent par un programme financier et économique qui tient compte des réalités, comme celui dont ils réclament l'adoption dans la résolution dont nous sommes saisis, je ne pourrais, en aucune circonstance,

appuyer le sous-amendement. Ceux qui affirment, avec conviction j'en suis sûr, leur foi en ce programme, ne se rendent peut-être pas pleinement compte qu'une telle proposition entraînerait l'application d'un régime très sévère de régies, sans lequel un programme de ce genre ne pourrait jamais fonctionner. Rien de moins ne saurait rendre possible la réalisation d'un programme aussi étrange.

La vérité c'est qu'on ne connaît guère de tentative d'application de principe de ce genre par le gouvernement créditiste qui est au pouvoir en Alberta depuis plusieurs années.

Une voix: Savez-vous pourquoi?

M. Drew: L'honorable député veut laisser entendre que je devrais le savoir. Mais s'ils ne sont pas appliqués en Alberta, c'est pour la bonne raison que notre constitution l'interdit et il n'est pas impossible que ceux qui ont rédigé ces résolutions aient été bien au courant de cet empêchement. Je le souhaite pour eux, je souhaite qu'ils n'aient pas ignoré notre constitution au point de croire que, vraiment, ils pouvaient donner une forme pratique à des idées comme celles-là dans nos assemblées législatives.

Nous en sommes pourtant à examiner la question sur le plan national, là où une application pratique est possible. Pour ma part je ne saurais souscrire à une doctrine de ce genre, je me refuse à consentir à ce qu'elle soit appliquée par le parlement canadien. A vrai dire, si le gouvernement créditiste albertain a su se mériter comme il l'a fait l'appui de la population de cette province, c'est qu'il n'a jamais pu appliquer cette doctrine là-bas.

C'est pour ces motifs que je ne saurais songer à appuyer la proposition de sous-amendement. Tout ce que je veux dire, en toute déférence à l'endroit de certains de ces messieurs qui ont exprimé à la Chambre ces idées-là, c'est que certaines des déclarations que nous avons entendues au cours de cette session-ci au sujet de l'application éventuelle chez nous d'un certain programme financier, semblent sorties tout droit d'*Alice au pays des merveilles!* Loin de tenir compte des faits, ils sont complètement à côté de la question. Ils ne tiennent aucun compte des réalités économiques. Un gouvernement qui voudrait appliquer à notre pays un programme de ce genre nous mènerait tout droit à la catastrophe.

Je veux maintenant aborder une autre des questions évoquées devant nous. Elle a été soulevée hier à la chambre par notre collègue d'Ottawa-Ouest (M. McIlraith) d'une façon qui appelle quelques observations de ma part. Je songe aux déclarations faites par le député senior de Queens (M. McLure) au sujet de M. Yousuf Karsh. Le député de Queens, qui est l'un des plus respectés de nos collègues, qui a rendu à sa province d'inestimables services, a effectivement, emporté par un mouvement de colère, eu recours à certaines expressions tirées d'un article de journal. Bon nombre d'entre nous ne leur donnaient que le sens qu'elles avaient dans le contexte de l'éditorial, mais le hansard indique que le mot en question pouvait vraiment être mal interprété.

Il n'est personne ici qui ne connaisse l'immense fierté des habitants de cette magnifique province insulaire. On sait avec quelle susceptibilité, compréhensible d'ailleurs, ils accueillent les propos qui peuvent leur sembler constituer des critiques à l'endroit de leur province dont ils sont si fiers. Voilà plusieurs années que je connais M. Yousuf Karsh. Il est dommage, à mon avis, qu'il ait parlé comme il a fait des repas qu'il a pris dans l'Île du Prince-Édouard.

Tout ce que je trouve à redire au sujet des repas qu'on nous sert dans l'Île du Prince-Édouard, c'est qu'ils sont trop bons. Mon grand ennui, quand je me suis trouvé dans l'île, était de restreindre mon appétit constant pour la bonne chère. J'espère sincèrement que l'occasion me sera un jour offerte d'inviter M. Yousuf Karsh à plusieurs endroits de là-bas où l'on m'a servi des repas aussi bons que ceux que j'ai pu prendre dans tout autre endroit où je me suis rendu.

Connaissant l'Île du Prince-Édouard depuis longtemps et ayant avec des gens de là-bas des relations étroites depuis nombre d'années, je comprends la colère qu'ont pu manifester les gens de l'île en apprenant qu'on avait donné à entendre que leurs repas n'étaient pas à la hauteur des grandes traditions en honneur dans cette province. De fait, les touristes qui se rendent dans l'Île du Prince-Édouard donnent le démenti à toute suggestion de ce genre. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la liste de contrôle de l'un ou l'autre des hôtels de l'Île du Prince-Édouard pour se rendre compte que des touristes qui peuvent voyager n'importe où y sont attirés par la façon dont on les loge et les nourrit.

Je signale qu'un homme très bien vu qui a vécu au Canada pendant de nombreuses années, le feld-maréchal Alexander, alors qu'il était gouverneur général, avait choisi l'Île du Prince-Édouard pour y passer ses vacances avec sa famille. Voilà qui devrait suffire à faire tomber les doutes quant à la qualité des repas qu'on y sert.

J'estime qu'il est malheureux que ces commentaires aient été formulés et je conçois dans une certaine mesure quelle rancoeur ils peuvent provoquer.

Il y a autre chose, d'ailleurs. Ceux d'entre nous qui connaissent l'Île du Prince-Édouard sauront ce qu'il convient d'avoir présent à l'esprit en considérant ces paroles. Dans l'île, la plupart de ceux qui n'ont pas eu la chance d'être nés là ou d'y avoir été élevés sont traités d'étrangers. Cette coutume remonte aux temps jadis, alors que l'orgueil que les habitants ressentaient pour leur province (qui ne faisait pas encore partie de la confédération) tendait à les rendre critiques des gens moins fortunés qui résidaient dans d'autres régions du pays nommé aujourd'hui Canada. Cette coutume est restée vivace et pour beaucoup d'habitants de l'Île du Prince-Édouard le terme "étranger" n'a pas le sens que nous pouvons lui donner ailleurs. Néanmoins, je sais que le mot dont on a fait usage dans cette enceinte et qui a été consigné au hansard peut être mal compris. C'est pourquoi je soulève la question dès aujourd'hui; je ne veux pas que reste consigné au compte rendu ce terme avec l'interprétation que lui a donnée hier un des députés siégeant de l'autre côté de la Chambre. On a sous-entendu par "étrangers" tout ceux qui ne sont pas nés au Canada et qui ont choisi notre pays comme seconde patrie.

Ma foi, je pourrais bien moi-même me sentir blessé de cette interprétation, car, dans ce cas, elle s'étendrait à ma propre femme. Je suis parfaitement sûr qu'il ne fallait pas interpréter le terme de cette façon, mais je voudrais établir nettement que chaque fois que le thème a été débattu, longtemps avant que j'eusse le privilège de siéger à la Chambre des communes, j'ai toujours souligné dans mes dires que ceux qui avaient choisi le Canada comme patrie étaient des Canadiens, quels que fussent leur pays natal ou leur nationalité d'origine. Nous les accueillons volontiers. Nous en accueillons un grand nombre ici aujourd'hui. Nous ne souhaitons laisser dans l'esprit d'aucun d'eux l'impression qu'il existe, dans notre pays, une distinction entre les Canadiens, qu'ils le soient de naissance, ou de leur propre choix.

Notre pays a constitué sa force en mêlant des gens de races diverses et de divers sangs. Les temps sont depuis longtemps révolus où nous pouvions considérer la population de ce pays comme étant constituée par la seule collaboration des deux grandes races qui se sont donné la main il y a de nombreuses années, afin de jeter les fondement de notre nation. Il y a aujourd'hui, dans notre pays, bien des gens originaires de beaucoup de grands pays d'Europe et d'autres régions du monde.

Je veux qu'il soit bien entendu que, lorsque je parle de mon avis en cette enceinte, j'expose l'avis de mon parti, avis maintes fois répété et souligné: il n'y a pas d'étrangers au Canada, sauf les simples visiteurs qui nous viennent d'un autre pays et sont de passage chez nous; d'autre part, tous ceux qui ont choisi le Canada pour y demeurer sont des Canadiens et je les considère comme de bons Canadiens, à moins que leur conduite ne porte atteinte de quelque façon à ce titre. J'affirme que M. Yousuf Karsh est un Canadien distingué et qu'il l'est depuis des années. C'est un Canadien qui a fait honneur à notre pays, grâce aux succès remarquables qu'il remporte dans l'un des arts les plus importants d'aujourd'hui. Non seulement est-il un grand Canadien, mais il a refusé beaucoup d'offres d'aller s'établir ailleurs, offres qui devaient être fort alléchantes.

Le connaissant personnellement depuis des années, je sais qu'il a reçu, de plusieurs grandes villes des États-Unis, des offres très alléchantes du point de vue financier. Je sais aussi qu'il est demeuré au Canada parce qu'il tient beaucoup à son titre de citoyen canadien et c'est exactement pour cela qu'il a démontré qu'il est de ces citoyens canadiens qui sont disposés à conserver ce titre par choix et préférence. Encore une fois, cette question n'aurait pas dû nous retenir si longtemps, n'eût été la façon dont on l'a abordée à la Chambre hier après-midi. Je regrette beaucoup que le député d'Ottawa-Ouest ait tenté de voir, dans les paroles du député senior de Queens (M. McLure), paroles qui ont été prononcées en tenant compte des circonstances que j'ai mentionnées, une interprétation de l'attitude du parti conservateur.

Il a en même temps prononcé, au sujet des réalisations du parti libéral, un discours politique qui n'était pas du tout de mise de la part d'un député qui a siégé à la Chambre au cours de la présente session et qui a applaudi aux constants appels aux préjugés qu'ont lancés différents députés depuis le début de la session. Je signale aussi qu'il n'est guère convenable, de la part du député d'Ottawa-Ouest, de parler de ce sujet en des termes aussi pharisaïques au moment même où le représentant de Kings (M. Kickham) a lancé une interruption en disant: "Si l'honorale député faisait une telle déclaration en Arménie, il serait chassé du pays à coups de pied".

Je fais simplement remarquer que M. Karsh a formulé la même déclaration que celle dont on a fait mention. Il ne faut nullement prétendre qu'un seul membre de la Chambre soit responsable des observations ou des paroles inconsidérées qui ne sont pas interprétées comme elles l'auraient dû l'être d'après leur contexte. Je serais certes le

dernier à prétendre qu'il n'y a pas beaucoup de paroles que j'ai prononcées qui ne pourraient être extraites de leur contexte, éloignées de leurs sens, et interprétées de cette façon. J'imagine que le premier ministre (M. St-Laurent) ne dirait pas qu'il n'a pas prononcé, de temps à autre, des paroles qui eussent pu se prêter à une fausse interprétation semblable. J'imagine qu'il n'y a guère de députés qui puissent dire en toute sincérité, lorsqu'ils relisent leurs nombreuses observations, qu'aucune ne pourrait être extraite du contexte général et interprétée dans un tout autre sens que celui qu'ils voulaient leur donner. Je laisse donc ce sujet en exprimant l'espoir qu'une déclaration provoquée par une critique de quelque chose qui a trait à une province fière, une province qui a de multiples raisons d'être fière, ne sera aucunement considérée comme l'expression de l'attitude générale du député qui a manifesté tout d'abord son opposition à la critique, ni comme l'expression des opinions de tout autre député membre du même parti. Étant donné d'autres déclarations et d'autres remarques prononcées au cours de cette discussion, j'espère que l'incident sera clos...

M. Lesage: Pas du tout.

M. Dupuis: Il a la conscience trouble.

M. Drew: ...et je suis sûr qu'il n'en sera plus question pour tous les députés sincères qui ne cherchent pas à faire eux-mêmes appel aux préjugés.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie).

M. Drew: Je désire parler maintenant, monsieur l'Orateur, de certains aspects du rapport Currie et de la portée de ce rapport au point de vue des problèmes plus vastes de la défense nationale. Pour saisir l'importance de chaque aspect de ce problème, nous devons de toute nécessité nous rappeler que toute la question se rattache au premier chef à notre survivance nationale. Il ne s'agit pas de l'examen de l'administration ordinaire d'un ministère quelconque. Nous examinons l'efficacité des méthodes du ministère sur l'activité duquel nous comptons dans une très large mesure pour assurer la défense collective de la liberté. Nous devons donc étudier tous les renseignements que nous recevons sur la compétence du ministère en tenant dûment compte des conséquences qui peuvent en résulter pour la défense en général, problème d'une extrême importance au sujet duquel il s'agit de savoir si les sommes énormes affectées à la défense sont dépensées de la manière la plus efficace possible.

[M. Drew.]

Avant d'aller plus loin, je veux relever certaines questions et réponses qui sont consignées au hansard de la présente session. Je cite d'abord un extrait du hansard du 1er décembre, page 219. A l'appel de l'ordre du jour, j'ai posé la question suivante:

Je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Peut-il nous dire à quelle date il recevra le rapport que, nous a-t-on dit, M. Currie rédigeait il y a quelque temps et qui a trait à l'administration du camp de Petawawa par le ministère de la Défense nationale?

Voici la réponse du ministre de la Défense nationale (M. Claxton):

Je n'ai pas été moi-même en rapport avec M. Currie depuis quelque temps, mais le sous-ministre m'affirme qu'il a communiqué avec les collaborateurs de M. Currie et qu'on s'attend que le rapport soit disponible dans une semaine ou deux. Il n'est pas encore prêt.

Je lui ai ensuite posé une autre question:

Puis-je demander, en outre, si le Gouvernement a reçu un rapport préliminaire?

Le ministre de la Défense nationale a répondu non.

De nouveau, le 4 décembre, ainsi qu'en fait foi le hansard à la page 345, il y eut échange de questions et de réponses. Je cite:

Monsieur l'Orateur, le départ du ministre de la Défense nationale (M. Claxton) étant annoncé pour demain, je désire lui demander, avant l'appel de l'ordre du jour, s'il a reçu de M. Currie, dont la nomination remonte au 21 avril 1952, des observations précises, écrites ou orales, au sujet de l'enquête et, dans le cas de l'affirmative, s'il est prêt à renseigner la Chambre sur la nature de ces observations.

Et le ministre de la Défense nationale a répondu:

Monsieur l'Orateur, je n'ai vu M. Currie qu'une fois depuis sa nomination. Il menait alors son enquête au quartier général de la Défense nationale. Il est venu me voir à ma demande. Je lui ai alors demandé s'il obtenait tous les renseignements dont il avait besoin et il m'a répondu par l'affirmative. Je lui ai dit également que, s'il avait besoin de plus amples pouvoirs ou d'autres renseignements, il pourrait les obtenir.

Je n'ai eu avec lui aucune autre communication de quelque genre que ce soit.

J'ai ensuite posé la question suivante:

Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser. Vu que le ministre nous a donné lecture d'une lettre dans laquelle M. Currie nous assurait, au moment de sa nomination, qu'il procéderait à l'enquête le plus rapidement possible et communiquerait son opinion au ministre, puis-je savoir si le ministre lui a fait remarquer ce fait et s'il lui a indiqué qu'il serait très souhaitable que ce rapport soit déposé le plus tôt possible.

Le ministre a répondu:

Monsieur l'Orateur, je ne me suis aucunement mêlé de l'enquête de M. Currie. Il sait aussi bien que le chef de l'opposition qu'il est souhaitable qu'un rapport soit soumis le plus tôt possible.

J'ai ajouté:

Monsieur l'Orateur, j'ai encore une autre question. Le ministre sait-il si, ces dernières semaines, M. Currie a vu le premier ministre (M. St-Laurent) à ce sujet?

Le ministre a répondu:

Je n'ai absolument aucun renseignement à ce sujet. Si M. Currie avait vu le premier ministre, je suis sûr que celui-ci m'en aurait parlé. Comme il ne m'a rien dit, je présume qu'il n'a pas vu M. Currie.

Puis j'ai dit:

On semble manquer étrangement d'intérêt à l'égard de cette importante question.

Qu'on note bien le texte de cette question et de cette réponse. J'ai demandé (je cite):

... S'il a reçu de M. Currie, dont la nomination remonte au 21 avril 1952, des observations précises, écrites ou orales, au sujet de l'enquête et, dans le cas de l'affirmative, s'il est prêt à renseigner la Chambre sur la nature de ces observations.

On a répondu qu'on n'avait aucun renseignement à cet égard. Passons maintenant au 8 décembre. On trouve à la page 447 du hansard la question que j'ai alors posée:

Je poserai une question au ministre suppléant de la Défense nationale. Est-il en mesure de nous indiquer exactement quand nous pourrons recevoir un exemplaire du rapport de M. Currie qu'on nous avait promis le printemps dernier?

On a répondu:

Non, monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de le dire parce que je n'ai moi-même pas encore reçu le rapport en question.

J'ai alors déclaré:

Le ministre suppléant s'informera-t-il auprès de M. Currie de la date à laquelle on pourra se procurer le rapport?

On a répondu:

J'ai cru comprendre, à la suite des observations que le ministre a formulées il y a quelques jours, que d'après M. Currie le rapport serait publié d'ici une semaine à dix jours. Je suppose qu'en formulant cette estimation, celui-ci se fondait sur ce qu'il lui serait possible de faire. Je suis tout disposé à me renseigner, si on l'estime utile.

J'ai alors dit:

Je signalerai que le ministre a fait une déclaration de caractère général à ce sujet, avant d'affirmer à la Chambre qu'il ne s'était pas mis en rapport avec M. Currie. C'est pourquoi je demanderai sans ambages si le ministre suppléant se renseignera auprès de M. Currie afin de savoir quand le rapport sera prêt.

Le 12 décembre, en l'absence du ministre et du ministre suppléant, j'ai posé une question à l'adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale. La voici:

En l'absence du ministre de la Défense nationale et de son suppléant, je désire demander un renseignement à l'adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale. Peut-il nous donner l'assurance que le rapport de M. George S. Currie sera communiqué à la Chambre avant le congé de Noël?

Voici ce qu'a répondu l'adjoint parlementaire:

Je n'ai pas de renseignement à ce sujet, monsieur l'Orateur. La question me servira d'avis.

J'ai alors dit:

A la suite de l'assurance qu'on nous avait donnée le printemps dernier, puis-je demander quelles mesures on a prises pour se renseigner sur la date où ce rapport sera prêt?

L'adjoint parlementaire a répondu:

Si j'ai bonne mémoire, on a posé cette question avant le départ du ministre de la Défense nationale et il a répondu que le rapport serait communiqué dans quelques jours.

Sur quoi, j'ai ajouté:

Monsieur l'Orateur, c'est à vous que j'adresse ma question. Le printemps dernier, le 21 avril, on nous a assuré que le rapport serait présenté le plus tôt possible. La Chambre a accepté cette promesse. Or on ne nous a fourni aucun renseignement, malgré des questions répétées. A mon avis, la conduite du ministère le rend coupable de mépris des droits de la Chambre.

Ces questions et ces réponses me semblent extrêmement importantes et je crois qu'elles ont une signification qui dépasse de beaucoup le simple problème de l'exactitude ou de l'inexactitude de déclarations déjà formulées ou celui de la nature du rapport qui nous a été soumis. Nous avons, par exemple, la déclaration catégorique du ministre de la Défense nationale (M. Claxton),—du moins, c'est l'impression bien nette que nous avons eue,—par laquelle il affirmait que ni par écrit ni oralement M. Currie ne lui avait transmis certaines propositions concrètes.

Monsieur l'Orateur, d'après toutes les réponses dont j'ai donné lecture, il découle que le ministre, le ministre suppléant, l'adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale ne savaient rien de ce rapport et attendaient tout simplement qu'on donne suite aux instructions initiales. Vu cette impression et les déclarations dont j'ai donné lecture, les termes dont se sert M. Currie en soumettant son rapport au ministre de la Défense nationale ne peuvent que créer une grave impression. Je signale que le rapport est daté du 26 novembre. Il a été rédigé par un homme dont la grande compétence, l'intégrité et l'expérience dans le domaine des affaires ont été reconnues par les membres des deux côtés de la Chambre. Je pense qu'on devrait encore nous dire ce qui s'est passé du 26 novembre au 8 décembre. Je voudrais appeler l'attention surtout sur les mots suivants, extraits de la lettre que M. Currie a adressée au ministre et qui figure au début du rapport. A la première page, il dit ce qui suit au ministre:

A noter qu'on a déjà donné suite aux recommandations provisoires que j'ai formulées au cours de mon enquête, d'importantes réformes ayant déjà été effectuées.

Les membres de la Chambre peuvent-ils douter que ces recommandations n'aient pas été adressées au ministre de la Défense nationale ou encore qu'elles n'aient pas été portées à son attention? Qu'on se le rappelle, monsieur l'Orateur, M. Currie a dit: "d'importantes réformes étant déjà effectuées". Personne ne prétendra sans doute que d'importantes réformes ont été effectuées à l'insu du ministre. Je dois avouer que ce semblerait presque un heureux accident, mais il ne peut certes pas en être ainsi. L'incompétence qui existait ne pouvait être poussée au point que des réformes aient été effectuées dans le ministère de la Défense nationale sans que le ministre en eût connaissance ou sans qu'il fût au courant des raisons qui motivaient ces réformes. Laissons-là cette affaire. Pourtant, je prie tous les honorables députés de réfléchir à ces questions et à ces réponses, de lire ces propos de M. Currie, et de considérer, en toute sincérité, si, désormais on peut, ici, à la Chambre, croire sur parole l'actuel ministre de la Défense nationale lorsqu'il nous parle d'un aspect quelconque de l'administration de son ministère.

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Peut-être n'avez-vous pas entendu les paroles que vient de prononcer le chef de l'opposition (M. Drew). Si vous les avez entendues, je vous prie d'intervenir.

M. l'Orateur: Le chef de l'opposition, si je l'ai bien entendu, nous a dit que personne ici ne pouvait désormais croire sur parole l'actuel ministre de la Défense nationale. Je l'ai aussi entendu dire que personne ne pouvait douter que le ministre de la Défense nationale ait été effectivement au courant de certaines propositions, mais qu'il n'en avait pas moins déclaré ici qu'il n'en savait rien.

Nos règles parlementaires nous interdisent de mettre en doute l'honnêteté de nos collègues, quels qu'ils soient, y compris, bien entendu, les membres du Gouvernement. Si je dis "membres du Gouvernement" c'est pour qu'il soit parfaitement bien entendu qu'il importe peu que ce soit la parole d'un membre du Gouvernement qu'on mette en doute ou celle de n'importe quel autre député. Le chef de l'opposition doit retirer sa déclaration.

M. Drew: Monsieur l'Orateur...

Des voix: Allons, retirez!

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je dois d'abord signaler que j'ai demandé si, désormais, à la lumière de ces observations, il nous était possible de croire le ministre sur parole. Votre Honneur a-t-il dit que cela était antiparlementaire?

M. l'Orateur: Je crois que le chef de l'opposition est même allé plus loin, et je dirais que cela est également antiparlementaire. Ses paroles indiquent nettement que, dans ce cas, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a dit sciemment ce qui n'était pas vrai.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, dois-je comprendre que votre décision porte que ma question, dans la forme où je l'ai posée, était antiparlementaire?

M. l'Orateur: A cause des conséquences qu'elle comporte, je dois dire que la question est antiparlementaire.

M. Drew: Je m'incline naturellement devant votre décision. Les paroles prononcées restent au compte rendu et je demande au Gouvernement d'en peser les effets.

M. l'Orateur: Règlement! Lorsqu'on retire ses paroles, elles ne figurent pas au compte rendu; autrement, il n'y aurait pas lieu de les retirer. Si les mots sont encore au compte rendu...

M. Drew: Monsieur l'Orateur, nous ne parlons pas des mêmes mots. Je dis que les mots qui constituent les questions et les réponses que j'ai lues figurent au compte rendu et j'espère que le Gouvernement les étudiera avec soin et qu'il en mesurera toute l'importance.

M. Brown (Essex-Ouest): Retirez!

Des voix: Retirez!

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois que le chef de l'opposition a retiré la question qu'il avait posée touchant l'acceptation à l'avenir de la parole du ministre de la Défense nationale. Nous devrions mettre cette affaire au point. Je crois que le chef de l'opposition a retiré.

M. Drew: J'ai dit que j'acceptais votre décision et je m'y suis certainement conformé. Je m'apprête à parler du rapport et je vous certifie que toute tentative pour en empêcher la discussion en recourant à des restrictions d'ordre technique n'intimidera pas le peuple canadien, étant donné l'importance des constatations qui y sont faites.

J'ai signalé qu'à la première page du rapport, M. Currie a souligné en termes clairs et précis qu'il a formulé des recommandations d'un caractère provisoire, et que certaines de ces conclusions ont été mises en pratique. Puis, à la page 3, nous trouvons la révélation des incidents de Petawawa. Tout en lisant ces passages du rapport, je veux signaler les efforts évidents, qui ont été tentés et qui semblent faire partie d'un plan concerté, pour rejeter le blâme sur l'Armée.

En vertu de notre régime parlementaire du gouvernement responsable, c'est le gouvernement qui doit assumer la responsabilité de tout ce qui va mal. La responsabilité n'incombe pas seulement au ministère de la Défense nationale; elle incombe au Gouvernement en vertu de notre régime de responsabilité conjointe et le Gouvernement actuel a semblé en maintes circonstances n'en tenir aucun compte.

Je signale que M. Currie, à la page 3, parle du ministère de la Défense nationale, non pas de l'armée, des galonnards, selon le mot employé ce matin par certains vis-à-vis. Voici ses propres paroles, que je relève à la page 3 du rapport:

...il est dommage que l'enquête n'ait pas pris naissance au sein du ministère de la Défense nationale, qui dispose de tous les règlements et du personnel de surveillance voulus, mais qu'elle ait été déclenchée par la lettre anonyme que voici:

"Le Commissaire de la
Gendarmerie royale du Canada
Ottawa (Ont.)

Monsieur le commissaire,

Nous avons raison de croire que, depuis quelques jours, une transaction illégale d'effets de l'Armée s'est effectuée entre le personnel militaire de la Compagnie nº 3 des travaux du Corps de génie et la Société...

Ladite transaction comporte la vente de plusieurs wagonnées de cuisinières et réchauds sans l'autorisation militaire requise.

La lettre indique où on pourra obtenir des renseignements là-dessus. A la page suivante, nous constatons de nouveau qu'il n'est pas question de l'armée, ni de l'état-major général, ni du Génie, mais du ministère de la Défense nationale. Je cite M. Currie:

Il faut avouer que les avertissements n'avaient pas manqué au sein du ministère de la Défense nationale. Le vérificateur en chef du ministère s'était acquitté de ses fonctions consciencieusement. Il avait signalé à maintes reprises des situations peu satisfaisantes.

Pour reprendre les termes dont M. Currie s'est servi, le vérificateur du ministère de la Défense nationale avait signalé au ministère de la Défense nationale des situations peu satisfaisantes et, toujours d'après M. Currie, il s'était acquitté consciencieusement de ses fonctions.

Après avoir passé en revue diverses choses qui s'était produites et décrit les pertes encourues, M. Currie déclare à la page 9 du rapport:

Il n'est pas possible d'évaluer de façon satisfaisante le total des pertes.

Et après avoir donné quelques détails, il poursuit en disant (page 11):

Je crois cependant que l'état généralement relâché de l'administration donne lieu à un gaspillage et à une incompétence bien plus onéreuses que la malhonnêteté même.

Puis, nous trouvons, à la page 15, la déclaration qui est peut-être la plus importante de tout le rapport. Si nous admettons que le ministère en question dépense environ la moitié de tous les fonds prélevés à titre d'impôts sur les avoirs actuels de la population canadienne, il ne faut pas l'oublier en lisant le passage suivant:

Si la comptabilité inefficace est excusable, il n'en va pas de même du manque de sécurité qui revêt, dans l'armée, une gravité primordiale. Ce fléchissement est, à mes yeux, une chose très grave. S'il est facile d'effectuer de petits vols dans les magasins militaires, il est tout aussi facile de saboter l'équipement de l'Armée.

M. Murray (Cariboo): Où vous êtes-vous procuré votre exemplaire?

M. Croll: Il devrait le savoir; il s'en est très vite débarrassé d'un.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, si quelqu'un parmi les députés souhaite poser une question ou formuler une déclaration en termes intelligibles, je l'accepterai dès maintenant afin de l'examiner, mais j'admets que je suis incapable de comprendre la nature des interruptions provenant de la droite, tant des premiers bancs que des derniers.

Une voix: Elles étaient, cependant, claires.

M. Drew: Nous en venons, ensuite, à la déclaration déjà mentionnée à plusieurs reprises et qui figure à la page 17 du rapport dans les termes suivants:

Mais, si cet état d'esprit a atteint les échelons inférieurs de l'Armée, il est plus difficile d'expliquer cette même attitude aux échelons supérieurs, où il importe de trouver à un plus haut degré la clairvoyance et le sens des responsabilités. Ces qualités, on n'en a pas toujours fait preuve dans la mesure voulue.

Quand on songe aux autres déclarations, monsieur l'Orateur; quand on se rappelle qu'elles ont trait au ministère de la Défense nationale, on voit très bien ce que le rapport entend par les échelons supérieurs même si nous ne savons pas encore lequel des deux rapports est le bon, de la version inexpurgée dont on a fait mention à la Chambre ou de celle dont nous sommes maintenant saisis. On se souvient qu'un député, qui acceptait nécessairement la responsabilité de cette déclaration, a dit en cette enceinte que ces mots ont été substitués aux mots: "Au sommet ou presque." Or, d'après le contexte, le sommet ou presque signifie évidemment le ministère de la Défense nationale.

Une voix: L'état-major général!

M. Drew: Encore une fois j'entends dire ou murmurer: "L'état-major général."

M. Ferrie: Qui essayez-vous de protéger à l'état-major général?

M. Drew: Monsieur l'Orateur, j'espère que cette interruption est dûment consignée au hansard. J'ai bien entendu dire: "Qui essayez-vous de protéger à l'état-major général?" Monsieur l'Orateur,—j'entends un autre "qui" venant d'un autre député libéral,—espérons que nous ne serons pas témoins des procédés si injustes qui élèvent des doutes si graves quant à l'intégrité du ministère de la Défense nationale.

M. Ferrie: C'est ce que vous faites!

M. Drew: La persistance avec laquelle certains tentent de faire oublier que le ministère de la Défense nationale doit être tenu responsable des questions relatives à la défense nationale n'est-elle pas simplement la preuve, ainsi que je l'ai déjà souligné, qu'il y a un effort concerté en vue de faire croire que ces membres des forces armées, non pas l'état-major général...

Des voix: Oh! Oh!

M. Cruickshank: J'espère que le service du hansard l'a relevé.

M. Drew: ...ni le ministère de la Défense nationale, sont responsables.

Une voix: Vous aviez raison dans le premier cas.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, la joie évidente que d'honorables vis-à-vis ont manifestée si souvent à la pensée qu'il soit possible de censurer l'état-major général indique parfaitement quel respect ces députés ressentent pour l'armée, malgré tout ce qu'ils prétendent.

Monsieur l'Orateur, ce rapport ramène sur le tapis certaines questions restées sans réponse. Tout d'abord, j'avais espéré que le premier ministre (M. St-Laurent) nous aurait fourni, ce matin, des explications au sujet du rapport qui nous a été présenté. Cette responsabilité lui incombe à son titre de membre de la Chambre des communes.

Un député a déclaré que le texte en avait été modifié. Cette question reste à trancher. Il faut qu'elle le soit et j'espère qu'elle le sera et qu'aucun détail ne restera sans réponse avant l'ajournement. Il y a une foule de choses à expliquer au sujet de ce rapport. Il est daté du 26 novembre et nous l'avons reçu ici, à la Chambre, le 15 décembre.

Une voix: Vous ne l'avez pas encore reçu.

M. Drew: Évidemment, la plupart des députés ne connaissent pas encore tous les détails de ce rapport.

L'hon. M. Fournier: Il figure au hansard. Tout est dans le hansard.

[M. Ferrie.]

M. Drew: Le désir qu'ont de si nombreux députés qui siègent de l'autre côté de rejeter la responsabilité sur l'état-major général semblerait laisser entendre que tous les députés qui siègent de l'autre côté de la Chambre, y compris les membres du Gouvernement, tiennent fort à en rejeter la responsabilité sur l'état-major général.

Une voix: Qui devrait en être responsable?

M. Drew: J'entends un des ministres demander: "Qui devrait en être responsable?"

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Casselman: Il y a des observations continuelles.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, ceci rappelle de manière frappante l'affaire Connelly sur laquelle nous n'avons encore eu aucun renseignement. Là il s'agissait d'un bouc émissaire. Je ne crois pas qu'il y ait de personnes sensées au pays qui croient encore que nous avons entendu un exposé exact du cas du brigadier Connelly.

M. Ferrie: L'honorable député laisserait tomber s'il apprenait la chose maintenant.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, l'interruption de l'honorable représentant de Mackenzie (M. Ferrie) montre tout simplement que certains membres de la Chambre ne se rendent pas compte de la gravité réelle du rapport et de son importance en ce qui concerne la direction de la défense nationale.

Le brigadier Connelly a servi de bouc émissaire. Il est allé en Corée aux acclamations du Gouvernement. Le brigadier Connelly est allé en Corée...

Une voix: Il est allé au Japon.

M. Drew: Oui, et en Corée aussi.

Une voix: Au Japon.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Drew: Le brigadier Connelly est allé en Corée, convaincu qu'il était un officier très compétent.

Une voix: Qui a dit cela à l'honorable député?

M. Drew: En Corée et au Japon, il a rempli ses fonctions avec une efficacité qui lui a valu l'approbation de ses supérieurs hiérarchiques. On n'a aucunement expliqué son renvoi... or il ne s'agissait de rien d'autre. Il n'y a eu qu'une de ces déclarations censées venir de milieux renseignés, déclaration qui atteint très gravement le brigadier Connelly. On a ainsi porté atteinte à sa réputation sans lui donner la chance de se défendre contre qui que ce fût. Une méthode aussi lâche doit cesser immédiatement et ne jamais se répéter. Il est déjà assez mauvais que des

rapports, qui sont répudiés plus tard par les ministères qui les publient de cette manière, portent simplement sur des problèmes ordinaires d'administration; mais lorsqu'il s'agit d'un officier et de sa réputation, rien ne me semble plus injuste que de ternir cette réputation au moyen d'un énoncé formulé avec soin par une source qu'on dit bien informée mais dont on ne révèle pas le nom. Vu ce qui s'est passé dans ce cas-là, j'engage les agences de presse du pays à décider de ne pas publier de telles déclarations si celui qui les formule n'a ni le courage ni la droiture de donner la permission de mentionner son nom.

Des voix: Très bien!

M. Gauthier (Sudbury): Un bon coup, enfin!

M. Drew: Monsieur l'Orateur, voici le premier rayon d'espoir qui permette de penser que le débat qui se poursuit produit des résultats. A cet égard, nous avons accompli au moins une réforme, cet après-midi.

Le rapport dont nous sommes saisis est loin de se rattacher uniquement à l'Armée ou au service de travaux de l'Armée. Qu'il me soit permis de donner lecture d'un passage extrait de la page 17 du rapport, afin de montrer comment il touche à un point précis le ministère de la Défense nationale. Je cite:

> Le personnel du ministère de la Défense nationale, y compris celui des services de travaux de l'Armée, était composé en grande partie d'hommes qui avaient reçu leur formation militaire durant la guerre.

L'auteur parle du ministère de la Défense nationale; il signale qu'on n'avait pas encore pris les mesures requises pour faire correspondre l'ensemble des services militaires aux exigences de l'état de paix. C'est le ministère de la Défense nationale,— et j'espère qu'on n'essaiera pas de faire de l'état-major ou du reste de l'armée, le bouc émissaire dont on chargera les erreurs d'un ministère,—qui, sous notre régime de gouvernement responsable, doit accepter l'entière responsabilité de ce qui s'est produit.

Ce n'est pas la première fois qu'on soulève la question à la Chambre. Elle a souvent fait l'objet de discussions en cette enceinte. Depuis trois ans, nous signalons le besoin d'une enquête approfondie sur l'ensemble de notre organisation militaire et nous avons souligné à maintes reprises l'utilité d'une telle enquête pour le ministère de la Défense nationale. Je me permets de citer les paroles que je prononçais en cette enceinte le 3 novembre 1949. Je cite la page 1435 des *Débats* de cette date-là:

> Ce n'est pas la première fois qu'on soulève la question. On a formulé maintes et maintes fois les mêmes observations dans le passé. Les seuls progrès réalisés jusqu'ici sont attribuables à des commissions quelconques chargées d'examiner les besoins réels de notre armée et son aptitude à entreprendre les tâches qui pourraient lui être désignées. Le nouveau régime de l'armée, en Grande-Bretagne, régime que nous avons imité dans une grande mesure, a résulté des constatations de la célèbre commission Esher de 1904. Depuis la guerre sud-africaine, on réclamait une enquête sur l'organisation de l'armée, l'efficacité de ses méthodes d'instruction, son aptitude à entreprendre toute tâche qui peut lui être assignée. Ce n'est qu'après la création de ce comité qu'on a corrigé les erreurs qui ont été si manifestes dans la guerre sud-africaine, et que, par une réorganisation effective, on a adopté le régime contemporain de l'état-major général. Par la suite, d'autres enquêtes célèbres et importantes ont eu lieu à différentes époques. Après la première guerre mondiale le général Otter a publié ses conclusions fameuses dans ce qu'on a appelé le rapport Otter. Il y exposait la façon appropriée d'organiser l'armée de la défense territoriale au Canada ainsi que l'entraînement à lui faire subir en vue des tâches qu'elle pourrait être appelée à accomplir.
>
> Ce n'est qu'après quelques années qu'on a pris des dispositions effectives pour assurer la réorganisation nécessaire et, dans l'intervalle beaucoup d'événements s'étaient produits. En 1933 et 1934, la conférence des associations de défense, qui comprenait les officiers permanents et non permanents des services de défense du Canada, avait mené des enquêtes approfondies. C'est par suite de ces conseils que la réorganisation a eu lieu et que le Canada a pu mobiliser ses troupes avec efficacité au début de la dernière guerre.
>
> Une autre guerre a eu lieu qui est terminée depuis quatre ans. Il est aujourd'hui évident à tous égards qu'un examen du programme général de la défense nationale s'impose, tant au point de vue de l'adaptabilité des effectifs à ce programme, qu'à celui de l'efficacité de l'instruction militaire en honneur et de l'à-propos des dépenses engagées à cette fin. Nous n'avons pas l'occasion de nous reporter au passé, Nous sommes appelés à dépenser d'énormes sommes d'argent, qui atteindront probablement 400 millions. Il y a à peine quelques jours, on nous a donné à entendre que le gouvernement présenterait une mesure tendant à unifier les trois armes. Il n'y a pas de doute que l'unification soit désirable, mais elle ne sera guère efficace à moins qu'il n'y ait un rapport entre les troupes ainsi unifiées et les autres effectifs, compte tenu du rôle que doit jouer le Canada dans le programme d'ensemble.
>
> Ce n'est qu'en déterminant nos besoins que nous saurons si nos deniers sont employés à bon escient.

Permettez-moi maintenant, monsieur l'Orateur, de souligner que je parlais alors de 400 millions de dollars, somme qui nous paraissait énorme alors. Aujourd'hui, il s'agit de plus de 2 milliards de dollars, et il est d'autant plus important de savoir maintenant où va notre argent.

Je cite maintenant les paroles suivantes de la réponse du ministre de la Défense nationale (M. Claxton) qui témoignent, aussi nettement que des paroles peuvent le faire, quelle a été l'attitude tout le temps que nous avons appuyé sur la nécessité d'une enquête de cette nature. Je cite donc les paroles

suivantes du ministre de la Défense nationale que j'emprunte à la page 1445 du hansard du 3 novembre 1949:

Au sujet de l'organisation, je puis dire sans crainte d'être contredit que le ministère de la Défense nationale a accompli plus de progrès que celui de tout autre pays au monde quant au travail d'unification, de coordination et d'organisation simplifiée de notre armée de mer, de terre et de l'air.

Voilà quelle a été toute l'attitude du ministère lorsqu'on soutenait que des améliorations étaient possibles. La réponse obtenue était: Non, nous valons mieux que quiconque au monde. Aucun vœu n'a été pris en sérieuse considération.

Nous avons été actuellement saisis, monsieur l'Orateur, de vœux dont il est impossible de ne pas tenir compte. Cette façade pompeuse que le Gouvernement nous a présentée tant de fois, a été démolie et pour toujours par le présent rapport.

Des voix: Très bien!

M. Drew: Ce que ce rapport nous révèle fait justice des assertions impertinentes tendant à établir que le ministère de la Défense nationale est au-dessus de tout reproche. Car c'est ce ministère que le rapport cloue au pilori; il lui faut désormais porter le poids de ses fautes. C'est au ministère de la Défense nationale que le rapport lance un défi.

Nous ne voulons pas que des boucs émissaires soient sacrifiés pour le ministre et les hauts-fonctionnaires de ses services qui doivent être tenus pour responsables. Puis-je ajouter une chose encore? Ce n'est pas seulement le ministère qui est responsable, mais bien le Gouvernement tout entier, jusqu'au jour où il prendra des mesures propres à remédier efficacement à cette situation. Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures (M. Pearson) a mis en lumière le 8 décembre d'une façon remarquable l'attitude, dans ce domaine, des membres du Gouvernement. C'est un fait très révélateur, à mon sens, que l'attitude des membres du cabinet nous ait été exposée le 8 décembre, le jour même où ce rapport a été livré. Ce jour-là, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a intercalé dans son discours le passage suivant qui se trouve à la page 450 du hansard:

En guise d'interpolation et afin de dissiper la méfiance qui semble s'être insinuée dans son esprit au sujet de mes relations et celles du ministère que je dirige avec l'incident en cause, je ne dirai que ceci (pour tirer la chose au clair, du moins je l'espère, en ce qui concerne le ministère des Affaires extérieures): ni moi ni mon ministère n'ont jamais fait de représentations, orales ou écrites, officielles ou non, auprès du ministère de la Défense nationale au sujet du brigadier Connelly ou de l'incident de Kojé. Ni moi ni mon ministère n'avons eu quelque chose à voir avec sa mise à la retraite. Cet aveu, monsieur l'Orateur, n'est qu'une digression que j'estime toutefois nécessaire dans les circonstances, étant donné que je n'ai pas eu l'avantage d'être présent à la Chambre lorsque cette question a été soulevée.

Je souligne les mots: "Ni moi ni mon ministère n'avons eu quelque chose à voir avec sa mise à la retraite". Sous notre régime de solidarité ministérielle, chaque membre du cabinet est responsable de toutes les décisions du Gouvernement. A titre de membre du cabinet, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est responsable de la destitution du brigadier Connelly. Ai-je entendu un membre du Gouvernement dire non?

L'hon. M. Fournier: Vous entendez des voix. Personne n'a rien dit.

M. Drew: Non, je n'entends pas de voix. Quelqu'un en face a bien dit "non". Je répète que dans un régime de responsabilité collective comme le nôtre tous les membres du Gouvernement sont collectivement responsables de ce que fait celui-ci. Il est de la responsabilité du Gouvernement de se comporter dans des questions de ce genre avec la pleine conscience de cette responsabilité collective. Ni le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ni aucun de ses collègues ne peut se dérober à la responsabilité qui lui incombe dans l'affaire de la mise à la retraite,—qu'on choisisse l'expression qu'on veut,—du brigadier Connelly. Il ne saurait non plus se dérober aux responsabilités qui sont siennes en ce qui concerne certaines des observations contenues dans le rapport au sujet des ministères en particulier, pas plus qu'il ne saurait se dérober aux responsabilités qui lui incombent en cherchant à détourner l'attention, en trouvant un bouc émissaire parmi les militaires au lieu de convenir que les critiques sont bien méritées par ceux contre lesquels elles ont été dirigées.

Nous voilà saisis de ce rapport. Il n'a trait qu'à une petite partie de l'ensemble de la question de la défense nationale. Il n'est pas un député qui ait eu l'occasion de le lire qui ne songera à mettre en doute la sincérité, l'honnêteté et le zèle dont a fait preuve ici M. Currie. Le Gouvernement nous a assuré de sa confiance en M. Currie. Nous avons nous-mêmes exprimé cette confiance. J'espère que le rapport montre combien elle était bien placée. En ce qui me concerne, en tout cas, elle n'en est que plus grande et je suis persuadé . . . (*Exclamations*) . . . Monsieur l'Orateur, comme le hansard ne consigne pas les rires, je tiens à signaler, aux fins du compte rendu, que la remarque portant que ce rapport augmente la confiance que nous avons envers M. Currie, a été accueillie par des rires. Ce rapport augmente effectivement, sans doute, la confiance que nous avons en-

vers M. Currie, parce qu'il a abordé franchement le problème qu'on lui avait confié et qu'il rejette la responsabilité nettement sur le ministère de la Défense nationale et partant, sur le Gouvernement. Ce rapport ne touche qu'une part de la responsabilité du ministère de la Défense nationale, que M. Currie avait été chargé d'étudier. Déjà, on a proposé que d'autres enquêtes devraient être entreprises. Je serais porté à croire que le libellé du rapport, de même que ses constatations, révèlent clairement que de nouvelles enquêtes s'imposent, et ce dans un bref délai. De plus, il est clair que de nouvelles enquêtes indépendantes, du genre de celles qui ont été poursuivies et qui ont suscité la préparation de ce rapport très important, sont nécessaires.

Je proposerais donc en toute sincérité au Gouvernement, maintenant qu'il a la preuve de l'efficacité de la procédure suivie, de charger de nouveau M. Currie d'entreprendre une enquête sur tous les aspects de l'organisation et des méthodes de comptabilité du ministère de la Défense nationale. Nous avons devant nous un rapport qui ne touche qu'à un aspect de l'activité du ministère de la Défense nationale. Ce rapport, j'en suis sûr, résistera à toute contestation. C'est un rapport dont les constatations sont impartiales. Si le Gouvernement désire aborder sérieusement les problèmes dont nous sommes saisis, je l'exhorte à désigner M. Currie, le plus tôt possible, à lui conférer l'autorité la plus étendue et à lui permettre de faire enquête sur tous les aspects de l'organisation et des méthodes de comptabilité et autres domaines connexes du ministère de la Défense nationale.

M. P. E. Wright (Melfort): Monsieur l'Orateur, une chose qui a jeté en moi une certaine inquiétude alors que j'écoutais le débat qui s'est déroulé jusqu'ici, c'est l'attitude de certains députés ministériels dont les remarques dénotent que ce sont les membres de l'état-major général qui seront surtout blâmés par suite du rapport qui a été déposé hier. Nous vivons sous un régime démocratique et, cette année, quelque 2,100 millions de l'argent des contribuables sont dépensés en vue de renforcer nos forces armées afin qu'elles puissent assurer notre protection. Si ces remarques révèlent l'attitude du Gouvernement envers l'état-major général, qui est chargé de nous assurer cette sécurité dont je viens de parler, nous n'obtenons pas grand chose en retour de l'argent que nous dépensons. Pour pouvoir jouir de la sécurité, il faut que la collaboration et la confiance marquent les rapports entre le Gouvernement et l'état-major général; la sécurité ne peut s'accommoder des querelles que laissent supposer les remarques entendues au cours du débat.

Un mot au sujet de la façon dont le rapport a été déposé. En le déposant, hier, le premier ministre (M. St-Laurent) a également déposé une lettre du général Simonds. Le Gouvernement avait chargé M. Currie de faire enquête sur certaines irrégularités au sein de nos forces armées. M. Currie a rédigé un rapport, qu'il a remis au Gouvernement. Au lieu de soumettre ce seul rapport au Parlement, on y a joint une lettre du chef de l'armée, le général Simonds. J'aimerais que le premier ministre nous expliquât pourquoi on a agi de la sorte.

Le très hon. M. St-Laurent: Le député veut-il que je fournisse dès maintenant l'explication voulue?

M. Wright: Je crois que le premier ministre répondra plus tard.

Le très hon. M. St-Laurent: Pas nécessairement. Je présume que le député ne tient donc pas à entendre l'explication.

M. Wright: Le premier ministre peut nous expliquer la chose.

Le très hon. M. St-Laurent: Voici l'explication. Le général Simonds a demandé qu'on le fasse. Il a pensé que, dans le cas contraire, il pourrait sembler que le Gouvernement acceptait ce rapport,—parce qu'on pourrait l'interpréter ainsi,—comme pouvant jeter du discrédit sur l'état-major, lui-même et les officiers qui relevaient de lui; que le rapport était susceptible d'une autre interprétation parce qu'il était censé n'examiner qu'un seul service, mais que, si on le généralisait en l'interprétant et si on prenait l'alinéa dont le chef de l'opposition (M. Drew) a cité des extraits, comme une déclaration générale sur l'organisation de l'armée, il porterait atteinte à ceux dont il avait le devoir de protéger la bonne renommée. On n'a déposé ce mémoire avec le rapport que parce que j'étais convaincu d'après ses observations qu'il estimerait injuste pour lui qu'il ne soit pas rendu public en même temps.

M. Wright: C'est exactement ce que je craignais. Le Gouvernement se préoccupait plutôt de protéger les gens faisant l'objet de l'enquête que de protéger l'argent de la population du Canada.

Le premier ministre a indiqué qu'il espérait que nous n'extrairions pas, pour nous en servir, des passages du rapport de leur contexte. J'ai été étonné que le premier ministre

soit le premier à agir ainsi. De fait, il s'est servi d'une phrase que voici:

Il ne serait pas conforme aux faits d'inculper ni de ternir la réputation de tout le personnel des services des travaux de l'Armée à cause des méfaits d'une poignée d'escrocs.

Or, voyons ce qui a été dit auparavant, afin de constater s'il est tenu compte du contexte. Avant cela, M. Currie écrit:

Le présent chapitre est surtout le fruit des études que j'ai poursuivies là,...

C'est-à-dire à Petawawa.

...vu que plusieurs facteurs s'y conjuguaient: surveillance trop large, discipline peu sévère et présence d'un personnel malhonnête. La rencontre de ces trois facteurs était désastreuse.

Nous le signalons afin, surtout, de louer le personnel d'autres dépôts de n'avoir pas tiré parti de l'occasion que leur fournissait un relâchement fondamental.

En d'autres termes, le ministère de la Défense nationale a laissé la porte ouverte et le commissaire félicite le personnel de l'Armée de ne pas s'être davantage livré au pillage. A maintes reprises, le rapport indique que c'est le ministère de la Défense nationale qui doit être tenu responsable de cette situation. Il y est mentionné que l'auditeur général du ministère de la Défense nationale a fait parvenir au Gouvernement des rapports indiquant des irrégularités; mais on n'a pris aucune mesure à la suite de ces rapports. Les irrégularités se sont répétées. Quelle excuse peut offrir le Gouvernement qui a été averti de ces irrégularités et qui n'a rien fait pour les prévenir?

Est-il un seul député, en cette enceinte, qui, membre d'un conseil municipal, congédierait les membres de la police et ne prendrait aucune mesure propre à assurer la sécurité de la population de sa localité, n'encourrait de graves reproches? Dans le cas présent, cependant, nous constatons que le ministère de la Défense nationale, après des avis répétés, a négligé de prendre les mesures nécessaires pour protéger les Canadiens contre le pillage et les irrégularités. Le cabinet et des membres du Gouvernement pris en particulier ont cherché à maintes reprises, à la Chambre, à indiquer qu'il ne s'agissait que de petits larcins, qu'ils se ramenaient à peu de chose. Ce n'est pas ce que dit M. Currie dans son rapport. Il a mentionné que c'était une affaire grave. Il est très grave, par exemple, qu'un barrage soit établi sur un ruisseau au coût estimatif de $3,000 à $4,000, et que M. Currie déclare:

Je n'en vois pas l'utilité et, de toute façon, il n'a pas été autorisé par le quartier général de l'Armée.

Ce barrage est connu sous un certain nom dans la région et certains officiers s'y rendent pour pêcher dans l'étang qu'on a aménagé.

[M. Wright.]

M. Larson: Est-ce le ministre de la Défense nationale qui l'a aménagé?

M. Wright: Il savait sûrement qu'on l'aménageait. Je n'en suis pas sûr, mais il y a peut-être pêché déjà.

M. Larson: Y a-t-il pêché?

M. Dickey: Vous êtes certes en train de pêcher en ce moment.

M. Fleming: Attention qu'il ne vous attrape pas.

M. Wright: J'imagine qu'il s'agit seulement de petits larcins lorsqu'on fait disparaître 18,000 sacs de ciment, 18 wagonnées, —c'est presque la charge d'un train,—ou qu'on fait disparaître un petit char de combat ou les rails de toute une voie d'évitement.

Dans un discours qu'il a prononcé au début de la session l'honorable député de Churchill (M. Weaver) a essayé de démontrer à la Chambre que tout cela n'était pas considérable et que des mesures avaient été prises en vue de remédier à toute irrégularité qui avait pu se produire. L'honorable représentant de Red-Deer (M. Shaw) a déclaré qu'il était fort possible que la situation laissât beaucoup à désirer à Penhold en Alberta, en ce qui a trait à la construction de maisons. Le Gouvernement a-t-il indiqué qu'il a pris ce discours en considération? Quelles recherches a-t-on faites pour découvrir si ce n'était pas là un état de choses général à travers le pays et non pas uniquement au sein du ministère qui a fait l'objet d'une enquête?

Par son attitude, le Gouvernement a délibérément encouragé de pareilles irrégularités. L'an dernier, à la Chambre, nous avons affecté environ 2,100 millions de dollars à des fins de défense, tandis que l'année précédente nous y avions affecté un montant de 1,725 millions, alors que le Gouvernement savait que le pays ne disposait pas des moyens nécessaires pour produire les marchandises et les services que représentait un tel montant. Voici la déclaration formulée à la Chambre le 8 avril 1952 par le ministre des Finances (M. Abbott), comme la rapporte le hansard à la page 1326:

L'an dernier, nous avions prévu, aux fins de la défense, des dépenses atteignant au total 1,725 millions de dollars; le Parlement les avait approuvées. Nous n'avons dépensé effectivement qu'une somme d'environ 1,441 millions, soit 284 millions de moins.

Comment cela s'est-il produit? Voici un exemple. Nous avions projeté et nous nous attendions de dépenser 210 millions pour d'importantes entreprises de construction aux fins de la défense, mais, par suite de difficultés surgies dans la préparation des plans et dans la construction, du manque de main-d'œuvre et de matériaux, nous n'avons pu

affecter qu'environ 165 millions de dollars à ces entreprises avant la fin de l'année. L'acquisition aux États-Unis de machines-outils ou de matériel militaire, et leurs pièces, a fait surgir des problèmes très ardus du point de vue de l'évaluation du coût définitif, des dates de livraison ou des dates de paiement. Dans l'année qui vient de se terminer, on n'a connu que retards inévitables ou que renvois à plus tard.

En d'autres termes, nous avons voté les crédits et le gouvernement actuel aurait dû savoir, grâce à ses spécialistes des questions économiques, quel matériel militaire le pays pouvait produire en une année donnée pour utiliser ce montant d'argent. C'est, me semble-t-il, appeler le malheur que de voter à un ministère plus de crédits qu'il ne peut en dépenser, plus d'argent que ne représente la fabrication des biens que permettent les moyens dont le pays dispose. C'est donner aux gens d'énormes sommes, alors qu'il n'y a pas de biens matériels auxquels les consacrer. D'où la sorte de dépenses dont fait mention le rapport Currie. Si notre Gouvernement veut utiliser l'argent des contribuables de façon économique et de manière à assurer la sécurité, à organiser les forces armées nécessaires, il faut qu'il existe quelque méthode raisonnable de contrôle.

Nous ne jouissons pas de la sécurité à laquelle nous aurions droit. Si on peut entrer dans un camp comme celui de Petawawa et en ressortir avec une voie ferroviaire d'évitement ou encore dix-huit wagonnées de ciment, il se peut qu'il y ait sabotage dans un tel camp. Notre ministère de la Défense nationale n'a créé aucun mode de contrôle. C'est ce qui permet aux gens de pénétrer dans les camps du pays et d'en emporter autant de biens qu'on l'a montré.

M. Larson: Que faisait l'officier préposé à la garde du matériel pendant qu'on enlevait cette voie d'évitement?

M. Wright: L'honorable député demande ce que faisait l'officier préposé à la garde du matériel. De qui relève cet officier? Du ministère de la Défense nationale. Pourquoi l'honorable député de Kindersley (M. Larson) ne pose-t-il pas certaines de ces questions au ministre de la Défense nationale? C'est lui qui doit fournir à la Chambre les réponses à ces questions, et non pas l'honorable député de Kindersley. Le ministre s'est obstiné à faire peu de cas de ces abus, disant à la Chambre qu'il n'y avait pas beaucoup à s'inquiéter, qu'il s'agissait de petits larcins qui peuvent se commettre dans le voisinage de tout camp militaire. Ce n'est pas ce que révèle le rapport. Il révèle, en effet, qu'il y a eu négligence de la part du ministère de la Défense nationale à exercer la surveillance qui s'impose lorsqu'un ministère engage de si fortes dépenses. Lorsque le Gouvernement frappe le contribuable d'impôts destinés à assurer la sécurité nationale, c'est son droit de veiller à ce que l'argent soit dépensé de manière à assurer ladite sécurité et non pas dilapidé comme le révèle le rapport à l'étude.

Je serai heureux d'entendre les explications que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) et le premier ministre (M. St-Laurent) ont à fournir à ce sujet. Il est étrange qu'après deux jours de débat aucun membre du Gouvernement n'ait jugé bon de prendre la parole. Il me semble qu'on met beaucoup de temps pour en venir à une décision à propos de cette question. Ce n'est pas nouveau. C'est le Gouvernement qui a demandé la préparation de ce rapport et qui en a confié le soin à M. Currie. Il savait donc qu'il y avait des irrégularités quelque part, autrement il n'aurait pas demandé à M. Currie de préparer ce rapport. Pourtant, il semble que le Gouvernement ait été pris tellement par surprise, maintenant que le rapport a été communiqué, que personne ne semble capable de donner des explications.

M. Fraser: Ils ont perdu l'usage de la parole.

M. Wright: Je siège ici depuis plusieurs années et jamais je n'ai vu le Gouvernement garder le silence si longtemps.

M. Mutch: Nous voulons savoir d'abord de quoi on nous accuse.

Une voix: Le premier ministre circule d'une banquette à l'autre.

M. Wright: Un député dit que le premier ministre circule d'une banquette à l'autre. Peut-être lui communiquera-t-on quelques idées. J'espère qu'avant longtemps il fera part à la Chambre de son avis.

M. Mutch: Il est bien placé pour cela.

M. Wright: Voici où nous en sommes: Un grave état de choses existe depuis longtemps mais on ne nous a encore rien dit des mesures que le Gouvernement entend prendre pour y remédier. Le plus tôt le Gouvernement fournira ces renseignements, plus la population du pays sera satisfaite. Elle s'est montrée prête à consacrer les montants nécessaires au maintien de la sécurité du pays mais elle veut que ces sommes soient utilisées d'une façon propre à assurer la sécurité et non de manière qu'il soit possible à n'importe qui de se faufiler dans les établissements militaires du pays pour s'emparer de ce qui s'y trouve. C'est ce qui semble s'être produit à Petawawa, selon le rapport: les voies officielles étaient bien gardées mais la porte arrière était ouverte.

Je ne m'arrêterai pas au problème de la dualité des rapports: nous pourrons y revenir. Le rapport révèle manifestement la tendance du Gouvernement à jeter le blâme sur ceux qui occupent les échelons inférieurs. Le rapport qui nous a été transmis place l'ensemble de la responsabilité sur les échelons supérieurs. Le rapport non abrégé, c'est ainsi que l'appelle le représentant de Victoria (Ont.) (M. Hodgson), insiste davantage là-dessus. J'espère que le Gouvernement n'essaiera pas de se blanchir en accusant soit l'état-major soit les soldats les moins importants, car la question est plus complexe. Les larcins et les dépenses excessives qui se sont manifestés n'ont pu se produire que parce que la surveillance a fait défaut. Or, seul le ministère de la Défense nationale pouvait assurer une surveillance appropriée. C'est le ministère de la Défense nationale qui doit assumer la responsabilité auprès du Parlement et de la population des irrégularités révélées dans le rapport.

M. Ray Thomas (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de reprendre la parole au cours du présent débat, mais le rapport déposé hier m'y oblige. Je félicite immédiatement M. Currie du rapport courageux et complet, semble-t-il, qu'il a rédigé. J'ajoute immédiatement une légère réserve, car je ne suis pas sûr que le rapport qu'on a déposé à la Chambre soit le même que le rapport primitif remis par M. Currie. J'ai été renversé d'apprendre qu'un autre rapport, semble-t-il, circule quelque part. J'ignore comment nos amis cécéfistes ont mis la main dessus; plusieurs députés s'intéressent sans doute plus que moi à ce détail.

A en juger par certaines conversations que j'ai entendues, plusieurs députés considèrent comme un crime que nos collègues cécéfistes aient pu se procurer l'original de ce rapport. Le crime n'est pas qu'ils aient pu se procurer ce rapport, ni qu'il ait été rendu accessible. Le crime, en cette affaire, c'est qu'on n'a pas soumis à la Chambre ce rapport primitif.

Il ressort nettement du rapport de M. Currie que la première dénonciation n'a pas été formulée par le ministère de la Défense nationale, mais qu'elle a été adressée à la Gendarmerie dans une lettre anonyme, déjà citée par le chef de l'opposition (M. Drew). Cette lettre, publiée dans le rapport, ne porte aucune date et rien n'indique quand la Gendarmerie royale l'a reçue. A l'instar de mes collègues, je voudrais savoir à quelle date on a remis cette lettre entre les mains du commissaire de la Gendarmerie royale? Ce renseignement peut être fort intéressant; en effet, nous voudrions savoir quel laps de temps s'est écoulé entre la réception de cette lettre et la demande d'enquête.

Il ressort clairement du rapport que les méthodes de comptabilité adoptées par le Gouvernement sont excellentes mais que leur mise en pratique laisse à désirer. L'an dernier, au cours des réunions du comité, nous avons été mis au courant quant à l'organisation et à la comptabilité et j'avoue que je fus très favorablement impressionné. Mais au cours des réunions du comité, il y a un an, il nous fut impossible d'éclairer notre lanterne en ce qui concerne l'application du règlement. J'espérais, à l'époque, que nous y parviendrions et j'espère toujours que, pour notre gouverne, nous pourrons recueillir des renseignements beaucoup plus détaillés lors des séances que le comité tiendra au cours de la présente session.

Comme mon collègue de Melfort (M. Wright), j'ai été stupéfait de constater qu'on désigne le vol de 18,000 sacs de ciment comme étant un "menu larcin". Je pense, tout comme le député de Melfort, que ce montant représente 18 wagons couverts pleins. J'ai téléphoné aujourd'hui au service du transport-marchandises du National-Canadien où l'on m'a dit que c'est précisément ce nombre de wagons couverts qu'il faudrait pour transporter 18,000 sacs de ciment.

Ainsi que l'indique le rapport, le ciment n'était qu'un cas-type. Il y avait 5,000 autres articles qui auraient pu faire l'objet d'une enquête, ce qu'on a, toutefois, jugé inutile. Il serait, cependant, intéressant de savoir jusqu'où sont allées les choses à l'égard de ces 5,000 autres articles.

En ce qui concerne le larcin d'une voie complète d'évitement du Pacifique-Canadien, je me demande combien d'hommes il a fallu pour arracher ces rails; car, lorsqu'ils ont eu peur d'être découverts, ils ont enlevé la voie du National-Canadien pour remplacer celle du Pacifique-Canadien; à moins que ce ne soit là le travail qu'aient effectué les chevaux en question comme l'a dit quelqu'un. A propos de chevaux, je propose que le Gouvernement se livre à des enquêtes sur les autres ministères, afin de voir si certains de ces chevaux sont mariés et touchent l'allocation familiale ou la pension de vieillesse.

M. Nickle: Figurent-ils sur les listes d'électeurs?

M. Thomas: On pourrait parfois se le demander, n'est-ce pas?

Apparemment, le député de Kindersley (M. Larson) veut rejeter l'entière responsabilité sur les services inférieurs de l'Armée. Il ressort nettement du rapport qu'on ne peut leur attacher de blâme. Ainsi qu'en fait foi la page 3, dont le chef de l'opposition (M. Drew) nous a cité aujourd'hui un extrait, la faute retombe entièrement sur le ministère

de la Défense nationale, ou du moins partiellement. A l'origine, c'est peut-être l'armée qui était en faute, car c'est sans aucun doute de là que provenait le pillage. Le ministère de la Défense nationale, et personne d'autre, est responsable de la continuation de ce pillage. Je répéterai ce qu'a dit le chef de l'opposition, parce que cela en vaut la peine, je pense. Voici ce qu'on lit à la page 4 du rapport:

...il faut avouer que les avertissements n'avaient pas manqué au sein du ministère de la Défense nationale. Le vérificateur en chef du ministère s'était acquitté de ses fonctions consciencieusement. Il avait signalé à maintes reprises des situations peu satisfaisantes . C'est ce qui ressort nettement de l'appendice B qui résume ses constatations pendant plusieurs années. Dans chacun de ces cas, le sous-ministre avait chargé le quartier-maître général de faire enquête et rapport. Mais l'absence d'une intervention suffisante à cet échelon avait causé une détérioration progressive de la situation. Outre que les rapports retardaient beaucoup trop longtemps, les dossiers indiquent que des vérifications successives signalaient un état de choses aussi grave que les précédents et parfois même plus grave. Et la ronde continuait.

Ayant reçu un second rapport du vérificateur, le sous-ministre de la Défense nationale aurait certes dû voir à ce qu'on instituât une enquête quelconque. Il est parfaitement vrai qu'on trouve souvent de l'incompétence, du relâchement et, parfois, de la malhonnêteté chez les membres de l'armée et chez les officiers; mais le ministère aurait dû savoir ce qui se passait, vu que le vérificateur du ministère de la Défense nationale l'avait maintes fois signalé au sous-ministre. La responsabilité en retombe donc entièrement sur le ministère et sur le Gouvernement et sur personne d'autre.

J'ai remarqué une chose en examinant le rapport; elle n'entre peut-être pas dans le cadre de l'enquête. J'aimerais obtenir un peu plus de renseignements sur les programmes de construction qu'on exécute, sur l'adjudication des contrats. J'aimerais également savoir s'il était fait mention de ces contrats et le reste, dans la version originale de ce rapport, dans la version non abrégée, comme le dit l'honorable député.

M. Currie déclare que ces irrégularités se sont surtout produites au camp de Petawawa. Il n'y en a probablement pas eu autant dans les autres régions du Canada; mais je ne doute pas que la même chose arrive dans bien des endroits, bien que, peut-être, à un moindre degré.

Au cours de mes voyages dans diverses parties du pays, j'entends des officiers et des soldats se plaindre en disant: "Pour l'amour du ciel! ne pouvons-nous rien faire pour mettre fin à cette perte, non seulement de matériel, mais de temps?" J'ai parlé à un des employés dans un camp militaire, monsieur l'Orateur. Je ne fais que répéter ce qu'il m'a dit et je ne garantis pas l'exactitude de ses paroles, mais il m'a parlé du cas d'une camionnée de bardeaux de cèdre qui est disparue. Il semble que le camionneur soit sorti du camp avec son camion plein de ces bardeaux et soit revenu plus tard avec son camion vide. Lorsqu'un des autres employés lui a demandé ce qu'il avait fait des bardeaux, il lui a répondu textuellement: "C'est pas de tes affaires".

Si la situation n'est pas aussi grave dans d'autres camps qu'elle l'est à Petawawa, c'est que le personnel militaire et civil qui est employé par le ministère de la Défense nationale dans ces divers camps est fondamentalement honnête. Mais le fait que les conditions qui règnent à Petawawa ne se retrouvent pas dans tous les autres camps du pays n'est pas à l'éloge du Gouvernement ni de ses méthodes. Je dirai même qu'au lieu de déclarer que c'est grâce aux méthodes du Gouvernement que la situation n'est pas si grave dans ces camps, nous devrions dire que malgré les méthodes du Gouvernement, ces hommes ont réussi à rester honnêtes et à accomplir consciencieusement leur tâche.

Je répète qu'à mon avis il n'y a absolument aucun doute que cet état de choses indique que le Gouvernement, et non pas l'armée, a été absolument incapable de faire observer le règlement. On pourrait trouver des excuses si le règlement ou l'organisation laissaient à désirer, car on pourrait prétendre alors que le Gouvernement n'a pas trouvé la bonne méthode.

Mais étant donné que M. Currie déclare que le règlement suffit s'il est appliqué, cela m'amène à dire qu'il ne s'agit pas de l'absence de règlement mais de son application, et que le Gouvernement est dans le tort. Que le Gouvernement corrige ses erreurs ou qu'il en subisse les conséquences.

Un peu plus loin, le ministère de la Défense nationale est mis en cause; à la page 19 du rapport, on lit ce qui suit:

Dans tous les cas, le délégué du Trésor, détaché par le ministère des Finances auprès du ministère de la Défense nationale, doit certifier que les fonds nécessaires sont disponibles et que la dépense est effectivement conforme à l'affectation visée par le crédit.

En d'autres termes, le ministère de la Défense nationale n'est pas le seul en cause; le ministère des Finances l'est également. Il se peut que le ministère de la Production de défense, qui s'y trouve un peu mêlé, soit également en faute. En tout cas, ils sont tout aussi en cause que l'armée. Je reconnaîtrai, l'un des premiers, qu'une petite partie seulement de l'armée, un groupe restreint, est en faute. Trois ministères différents sont impliqués dans cette affaire; or, à moins que des mesures radicales ne soient prises, je

crains que le Gouvernement ne se trouve dans une position peu enviable, position qu'il s'est créée lui-même. Je ne peux pas dire que j'éprouve pour lui trop de sympathie.

(Texte)

M. Joseph Langlois (Berthier-Maskinongé): Monsieur l'Orateur, depuis quelques jours, on a accordé beaucoup de publicité, tant dans les journaux qu'à la radio, aux événements qui se sont produits récemment à Louiseville et au sujet desquels on a proclamé la loi de l'émeute. Pour bien comprendre la situation, je crois qu'il est important de se rappeler que la grève de Louiseville, qui dure maintenant depuis plus de neuf mois, est survenue à la suite d'un différend ouvrier entre le syndicat national du textile de Louiseville et la société *Associated Textiles of Canada Limited.* Cette grève constitue, aujourd'hui, je crois, un record dans les annales ouvrières du Canada.

J'espère, monsieur l'Orateur, que les événements qui se sont déroulés à Louiseville depuis le début de cette grève ne constituent pas une mauvaise publicité pour la ville de Louiseville et que cela ne nuira pas à son intérêt économique, pas plus qu'à son excellente réputation.

Louiseville est un petit centre industriel situé entre Montréal et Trois-Rivières, où demeure une population de tout temps bien paisible, tant par nature que par ses habitudes. Toutes les classes de sa société y vivent en excellente harmonie et travaillent ensemble n'ayant en vue que le progrès et la mise en valeur de leur ville. Les ouvriers y jouissent également d'une réputation enviable.

Je profite de la circonstance pour dire aux ouvriers, de même qu'à toute la population, que je sympathise avec eux. C'est, en effet, une cruelle épreuve que subit actuellement cette population. Des établissements de commerce sont en train de péricliter et j'espère bien qu'on trouvera une solution au problème avant qu'il ne soit trop tard.

Je désire également saisir l'occasion pour présenter mes félicitations à toute la population de Louiseville qui, depuis le début de cette grève qui menace de paralyser toute sa structure économique, a fait preuve d'un courage et d'une patience extraordinaire.

L'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) a fait, hier, allusion aux événements de Louiseville. Je dois vous dire, monsieur l'Orateur, que je ne partage pas les opinions qu'a émises l'honorable député qui a demandé à l'honorable ministre du Travail de faire enquête sur les événements qui se sont déroulés à Louiseville depuis près d'un an. La grève de Louiseville est, en effet, un conflit ouvrier qui relève exclusivement de la compétence de la province, et je ne connais personne qui l'ait contestée jusqu'à ce jour. Les parties en cause elles-mêmes ne s'en sont jamais plaintes. Depuis le début, j'ai surveillé moi-même les différentes péripéties du conflit, et je m'en serais occupé depuis longtemps s'il y avait eu lieu de le faire, car, connaissant l'honorable ministre du Travail (M. Gregg) comme je le connais, je suis certain que si le problème avait été du domaine fédéral, on aurait pu en arriver à une solution avantageuse tant pour les ouvriers que pour l'industrie.

Aujourd'hui, la loi de l'émeute est proclamée. Je suis encore convaincu que cela ne regarde pas le ministère fédéral du Travail. On proclame la loi de l'émeute en vertu d'une disposition du code criminel, et l'administration du code criminel, de par la constitution, est laissée aux provinces; aussi l'intervention du gouvernement fédéral, ne serait-ce que pour fins d'enquête, serait-elle considérée comme une violation des droits provinciaux en matière de travail.

Même en ce qui concerne la loi des relations ouvrières, je soutiens que le ministère fédéral ne peut intervenir que si le ministère provincial le lui demande, et cela après qu'un accord a été conclu entre le fédéral et le provincial.

Monsieur l'Orateur, si je parle aujourd'hui, c'est surtout pour appeler l'attention de l'honorable ministre du Travail de même que celle de la commission d'assurance-chômage sur la situation précaire de tous les grévistes de Louiseville en rapport avec la loi sur l'assurance-chômage. En vertu de l'article 39 de cette loi, tous les grévistes sont déchus de leur droit aux prestations d'assurance-chômage tant et aussi longtemps que l'arrêt d'ouvrage est en vigueur. Comme l'arrêt dure déjà depuis plus de neuf mois, ces ouvriers n'ont pu acquitter aucune cotisation d'assurance-chômage depuis le 10 mars dernier, date à laquelle a commencé la grève. Je soumets que les grévistes de Louiseville ne répondent plus aux conditions statutaires exigées par l'article 28 de la loi sur l'assurance-chômage et qu'ils ne peuvent pas avoir le droit de retirer leurs prestations d'assurance-chômage. Si, monsieur l'Orateur, cette grève se réglait demain et qu'après quelques jours de travail l'employeur était forcé, par suite de raisons majeures, de congédier un certain nombre de ses employés, faute de travail, il n'y a aucun doute que tous ces ouvriers congédiés seraient déchus de leur droit aux prestations, faute du nombre de contributions requises dans les délais déterminés par l'article 28.

Je soumets donc, monsieur l'Orateur, que l'honorable ministre du Travail devrait étudier, de concert avec les commissaires de la Commission d'assurance-chômage, l'urgence d'amender, dès la présente session, le paragraphe trois de l'article 28 de manière à accorder le bénéfice de la prolongation des périodes par suite de l'arrêt d'ouvrage attribuable à un différend de travail.

Je serais porté, monsieur l'Orateur, à aller un peu plus loin, même si je ne demeure pas dans les cadres de la loi. J'aimerais également appeler l'attention de l'honorable ministre du Travail sur l'opportunité d'étudier la possibilité d'accorder des prestations d'assurance-chômage aux grévistes de Louiseville étant donné que l'arrêt d'ouvrage dure déjà depuis plusieurs mois. Je comprends que ce serait créer un précédent mais, après tout, je suis d'avis qu'on poserait là un geste humanitaire qui soulagerait bien des misères et qui apporterait un peu de gaiété et même de bonheur dans les foyers de Louiseville où des épouses et des enfants sont les victimes innocentes de cette cruelle épreuve. A l'approche des fêtes, je crois que c'est le meilleur cadeau que l'on pourrait faire à chaque famille ouvrière de Louiseville.

Il y a aussi la situation anormale pour plusieurs ouvriers grévistes qui, depuis le début de la grève, se sont trouvé du travail ailleurs et qui ont travaillé pendant plusieurs jours et même quelques mois et qui, actuellement, sont sans travail. Ils réclament des prestations et on leur répond qu'ils ne sont pas admissibles à retirer des prestations d'assurance-chômage à cause de l'arrêt d'ouvrage qui persiste toujours. C'est la décision que l'on rend en se basant sur l'article 39 de la loi sur l'assurance-chômage.

Cette situation est très malheureuse, parce que ces ouvriers se sont sacrifiés, ils ont laissé leur ville pour aller travailler ailleurs; ils ont fait l'impossible pour apporter le pain nécessaire à leur famille et, aujourd'hui, ils ne peuvent plus trouver d'emploi. Ils en sont presque rendus à la mendicité. Cette situation exige une étude sérieuse et immédiate. Connaissant la sollicitude de l'honorable ministre du Travail à l'égard de la classe ouvrière, je suis convaincu qu'il accueillera favorablement mes suggestions et j'espère qu'il découvrira un moyen de lui venir en aide.

(Traduction)

M. Paul-E. Côté (adjoint parlementaire au ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots pour faire suite aux observations de l'orateur qui m'a précédé.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, je veux, en premier lieu, féliciter sincèrement l'honorable député de Berthier-Maskinongé (M. Langlois) de l'intérêt qu'il n'a cessé de manifester à l'égard de la situation particulièrement pénible qui s'est développée dans la belle ville de Louiseville depuis près de 9 mois.

J'ai pu constater personnellement cet intérêt qu'a apporté l'honorable député à cette question puisque, en plusieurs circonstances au cours de cette longue période, il est venu me consulter dans le but de procurer une atténuation aux problèmes difficiles et parfois à la misère à laquelle la plupart de ces gens affectés par la grève doivent faire face. Vu l'absence complète d'autorité du gouvernement fédéral sur le conflit même, nous avons étudié ensemble les diverses dispositions de la loi sur l'assurance-chômage qui pourraient affecter ces ouvriers. De fait, la plupart d'entre eux ont contribué à la caisse de l'assurance-chômage pendant plusieurs années et croient, en toute sincérité, avoir, de ce fait, des droits à faire valoir sous l'empire de la loi depuis qu'a cessé leur gagne-pain, Malheureusement, la loi de l'assurance-chômage, comme mon honorable ami l'a mentionné, prohibe, en vertu de l'article 39, le paiement de toute prestation aux assurés qui sont partie à une grève ou qui sont directement affectés par une grève ou un "lock-out" en cours. Sur ce point, il n'est rien qui ne puisse être fait si ce n'est par un acte de ce Parlement qui modifierait la loi dans ce sens. Je doute, pour ma part, qu'il soit sage de recommander le paiement de prestations de chômage à des ouvriers en grève. En l'autorisant, le Parlement se trouverait à prendre partie dans un différend entre ouvriers et patrons. Son action, par voie de paiement de prestations de chômage, contribuerait probablement à prolonger l'existence d'une situation que tous ont intérêt à régler le plus tôt possible.

Quant à modifier la loi en ajoutant à l'article 28, sous-paragraphe 3, une clause qui exempterait un gréviste, après son retour au travail, du calcul de la période de grève, pour la computation des 188 contributions qu'il doit avoir versées au cours des deux années précédant une demande éventuelle de prestation, je puis dire à l'honorable député que, connaissant l'esprit dans lequel il soumet cette suggestion et son ardent désir d'aider à résoudre certaines situations qui pourraient se présenter éventuellement, j'éprouve beaucoup de sympathie pour sa demande.

Je ne sais pas dans quelle mesure le comité consultatif de l'assurance-chômage pourrait recommander cette demande. Si elle était

agréée, il en résulterait que la caisse d'assurance-chômage serait affectée, cette modification ayant pour effet de retarder le paiement des prestations au delà des bornes actuellement déterminées par la loi en vigueur.

Je puis assurer à l'honorable député de Berthier-Maskinongé que j'attirerai moi-même l'attention de la Commission d'assurance-chômage et, par l'entremise des commissaires, l'attention du comité consultatif d'assurance-chômage sur le projet d'exempter, en vertu de l'article 28 de la loi, un ouvrier tombant en chômage, qui a subi, durant les deux années précédant une demande de prestations, une période de grève quelconque et, plus particulièrement, en ce qui concerne sur la situation des ouvriers de Louiseville qui sont en chômage forcé depuis au delà de 9 mois.

Monsieur l'Orateur, je n'ai rien autre chose à ajouter, mais je désire, par votre entremise, assurer la population ouvrière de Louiseville de l'intérêt que son député a apporté à cette question de cessation de travail qui les a affectés depuis si longtemps et l'intérêt que le ministre fédéral du Travail et moi-même, en ma qualité d'adjoint parlementaire, n'avons cessé d'y accorder depuis 9 mois. S'il se présentait une occasion appropriée d'alléger, de quelque façon, les misères de la population ouvrière de Louiseville, c'est avec plaisir que nous la saisirions et que nous collaborerions avec l'honorable député de Berthier-Maskinongé.

Je souhaite de tout cœur que cette pénible situation se termine le plus tôt possible. J'espère qu'à l'occasion de Noël, à défaut de pouvoir leur procurer des prestations de chômage, mon honorable ami aura la satisfaction de voir tous ses commettants reprendre leur travail dans des conditions justes et équitables pour le plus grand bien de la population de Louiseville.

(*Traduction*)

M. T. J. Kickham (Kings): Je désire féliciter d'abord l'honorable député de Coast-Capilano (M. Sinclair) de sa récente nomination au poste de ministre des Pêcheries. Connaissant les qualités exceptionnelles du ministre, je suis sûr que le ministère des Pêcheries ne manquera pas d'une vigoureuse direction.

Par son importance, la pêche vient au second rang de nos industries et même si on a élaboré, au cours des dernières années, des méthodes plus perfectionnées, j'ai confiance que sous la direction du nouveau ministre nous assisterons à un réveil de l'industrie ainsi qu'à une étude approfondie des réalisations accomplies jusqu'ici et des possibilités à venir. J'invite le ministre à se rendre à l'Île du Prince-Édouard au début de la saison de pêche afin d'y recueillir des renseignements de première main. Je le conduirai au premier établissement de préparation de filets frais et de poudre de poisson de notre province, à Souris dans ma circonscription. Le ministre y trouvera l'occasion de rencontrer les directeurs du personnel des *Island Fisheries* et d'autres citoyens progressistes, intéressés à la préparation et à la mise en conserve du poisson, afin d'étudier avec eux les méthodes de transformation, les marchés et d'autres problèmes collectifs. La société en cause possède des aménagements de congélation rapide nécessaires à la mise sur le marché de filets frais congelés préparés de diverses espèces de poisson.

Notre ministère provincial de l'Industrie et des Ressources naturelles a effectué, de concert avec le ministère fédéral, des recherches scientifiques qui ont beaucoup aidé l'industrie provinciale. Sous la direction du ministre, l'honorable Eugene Cullen, et de ses sous-ministres, ce ministère a certes démontré son utilité par les résultats qu'il a déjà obtenus sous forme de progrès et d'expansion de l'industrie.

Je constate avec plaisir que le discours du trône annonce une mesure législative propre à aider dans une certaine mesure les courriers d'entreprise. Au cours de la session de 1951, on a accordé des suppléments de rémunération aux courriers qui touchaient moins de $1,000 par année. Ceux qui ont réclamé ces augmentations ont, règle générale, obtenu satisfaction. J'ai confiance que, sous le régime de la loi projetée, le ministre des Postes (M. Côté) accordera des suppléments généreux aux courriers qui, actuellement, ne sont pas assez rémunérés.

Au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), je propose d'abaisser de vingt et un à seize ans l'âge d'admissibilité pour la pension aux aveugles de façon que les enfants atteints de cécité puissent profiter de la pension dès que cesse le paiement des allocations familiales. Tout milite en faveur de cette amélioration, car il en coûte plus cher aux parents de faire instruire un enfant aveugle pour en faire un citoyen utile qu'il n'en coûte pour faire instruire un enfant normal.

A mon sens, l'évaluation des ressources devrait disparaître en ce qui concerne les aveugles et j'aimerais que le ministre supprimât cet obstacle à la pleine pension pour les aveugles.

Ayant entendu le représentant junior de Queen's à la Chambre, je suis sûr qu'il ne cherchait pas à s'assurer d'autres avantages politiques dans son comté, car les travaux publics que le gouvernement libéral a exécutés dans la circonscription de Queen's

crèvent les yeux. Le député junior de Queens, par exemple, ne peut placer sous son chapeau l'hôtel Charlottetown du National-Canadien et, s'il se rend au rivage, il y verra un quai de chemin de fer nouvellement construit. C'est la *Canadian Dredge and Dock Company* de Toronto qui a accompli ce travail, le printemps dernier. S'il examine l'entrepôt à pommes de terre, bâtiment spacieux et à l'épreuve de la gelée, qu'on a récemment rénové et qui se dresse sur ce vaste quai, il s'apercevra qu'il ne peut le placer sous son parapluie. Toutes ces constructions sont l'œuvre de gouvernements libéraux.

Si je ne me trompe, l'aéroport de Charlottetown, dans la circonscription de Queens, sera agrandi. Je suis sûr que si feu J. L. Douglas vivait, Charlottetown aurait maintenant un spacieux immeuble public, à condition bien entendu que le ministre de la Production de défense (M. Howe) eût accordé l'acier et les autres matériaux requis. Je puis toutefois dire au député junior de Queens que cet immeuble sera construit par les libéraux dès que les matériaux seront disponibles, avec l'appui des deux prochains députés libéraux de Queens, MM. Millar et Matheson.

Je suis heureux de remercier le sympathique ministre des Travaux publics (M. Fournier), si compétent, au nom de mes commettants et en mon propre nom, d'avoir accueilli si favorablement les nombreuses demandes que j'ai formulées en vue de la construction de quais, de jetées, d'entrepôts qui préservent les pommes de terre de la gelée, ou de nouvelles ailes à ces entrepôts, ou en vue du dragage de chenaux, de ports ou de cours d'eau afin que les océaniques puissent plus facilement venir chercher les produits que nous voulons exporter, ce qui amène une baisse du prix du transport et ce qui donne des concurrents aux chemins de fer de l'État. Les dispositions prises pour venir en aide aux pêcheurs, aux nombreux endroits où on se livre à cette occupation, ont été très utiles. Il reste beaucoup à faire, cependant. Il faudrait élever des ouvrages de protection du côté nord de Murray-Harbour afin de protéger les bateaux et l'outillage des pêcheurs. A cet endroit, en effet, les bateaux et l'outillage fort coûteux sont exposés aux coups violents de la mer. Je suis certain qu'on jugera opportun d'inclure dans les prévisions budgétaires un montant suffisant pour exécuter ces travaux indispensables.

Il faudrait aussi refaire à neuf le quai de chemin de fer que possède l'État à Georgetown. Actuellement, le quai n'est pas sûr pour les gros bâtiments qui accostent le long de l'entrepôt résistant à la gelée où l'on emmagasine les pommes de terre et il n'offre pas les moyens voulus pour le chargement, à bord des navires, de la pâte de bois et des étais de mines. Le dragage s'impose dans la partie intérieure du havre. Le prolongement des ouvrages de protection au havre de Basin-Head est également nécessaire. Pour ce qui est de l'immeuble public de Montague, on a acheté les terrains nécessaires, qui appartiennent maintenant à la Couronne. La Chambre a adopté le crédit relatif à cet immeuble et le ministère des Travaux publics commencera probablement les travaux de construction dans un avenir rapproché.

Avant de passer à un autre sujet, je tiens à féliciter le sous-ministre des Travaux publics, ainsi que les ingénieurs du ministère, ceux d'Ottawa comme ceux de Charlottetown. Ils ne m'ont jamais ménagé ni leur aide ni leur collaboration.

Pour ce qui est du service de transbordement qui relie notre province au continent, la nécessité s'impose d'assurer des services supplémentaires entre Wood-Islands et Caribou, ainsi qu'entre Borden et Tormentine. Je sais, pour avoir assisté, la semaine dernière, en sa compagnie, à une réunion portant là-dessus, que le ministre des Transports (M. Chevrier) accorde toute son attention à la mise en service d'un bateau supplémentaire en ce qui concerne Wood-Islands. Quant au service de Cap-Tormentine à Borden, si nous avions un bateau pour le transport des wagons à voyageurs et à marchandises au cours des mois d'été, l'espace qu'occupent actuellement ces wagons pourrait être employé pour les automobiles et les camions.

Je suis sûr que si le Gouvernement comprenait que de nouveaux bacs transbordeurs étaient indispensables à Wood-Islands et à Borden on adopterait au cours de la présente session les crédits nécessaires à leur construction immédiate. Si ces crédits étaient votés dès la présente session, je ne pense pas que les bacs soient prêts à être mis en service avant deux années pleines. Aux termes de la confédération, nous avons droit à un service suffisant de transbordement et je suis persuadé que les Canadiens ne sauraient voir d'un bon œil des restrictions imposées à la plus petite de nos provinces. Ils veulent que notre province soit aussi bien traitée que les autres, en ce qui concerne les moyens de transport. Nous voulons élargir et exploiter à plein l'industrie touristique, afin de contribuer au financement de nos programmes routiers et d'électrification. Ces bateaux supplémentaires nous permettraient de transporter notre poisson et nos produits agri-

coles jusqu'aux marchés d'exportation. Peut-on imaginer les provinces du Québec et de l'Ontario privées, comme nous, de moyens de transport pour les touristes et les produits d'exportation?

J'ai dit en débutant que si le Gouvernement se rendait bien compte de la situation existante, il s'en montrerait naturellement très préoccupé et que, sans plus tarder, il mettrait à notre disposition des moyens de transport supplémentaires. Si l'économie canadienne peut se permettre de fournir chaque année, en vertu du plan de Colombo, des millions de dollars aux pays asiatiques, si nous pouvons prêter et donner des millions à la Grande-Bretagne, nous devrions, sans doute, être en mesure de trouver des sommes suffisantes pour procurer aux Canadiens les services de transports nécessaires.

Le mouvement coopératif a subi, dans notre province, et d'une façon générale, dans lès provinces Maritimes, une perte grave du fait du décès de M. A. B. MacDonald, l'un des pionniers de ce mouvement. J'ai bien connu M. MacDonald avec qui je me suis souvent rencontré dans notre province, pendant les quatorze années qu'il était associé aux efforts de M. M. M. Coady relatifs aux services extérieurs de l'université Saint-François-Xavier. Son énergie, son dévouement sans bornes à l'organisation de groupes d'études pour les adultes de coopératives de producteurs et de consommateurs, de caisses populaires, l'ayant entraîné dans des domaines d'action plus vastes, les dirigeants du mouvement coopératif ont reconnu, en 1944, la nécessité d'établir une organisation coopérative nationale plus importante et plus active.

Ces dirigeants qui connaissaient l'habileté sans pareille de M. MacDonald dans le domaine de l'organisation, l'ont désigné pour cette tâche. Ayant constitué cette organisation plus vaste, il a servi en qualité de secrétaire national de l'Union coopérative du Canada jusqu'à sa mort, survenue le 13 septembre dernier, lorsqu'il avait atteint l'âge relativement peu avancé de 59 ans.

M. MacDonald était un grand citoyen des Maritimes. C'était un grand Canadien. La tâche qu'il a accomplie en enseignant aux ouvriers, aux pêcheurs, et aux agriculteurs le moyen de parvenir à une prospérité plus générale, qui relèverait leur niveau de vie en leur donnant une plus grande liberté sur le plan économique, servira, à jamais, d'hommage à sa mémoire.

Pour terminer mes observations, je vous dirai, monsieur l'Orateur, que nous avons eu dans notre île un visiteur sévère, M. Karsh!

[M. Kickham.]

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Monsieur l'Orateur, le rapport Currie est malheureusement l'un des plus importants documents dont ait été saisi le Parlement de nos jours. A la vérité, il n'est pas exagéré d'affirmer que la présentation du rapport Currie à la Chambre des communes, hier, a eu l'effet d'une bombe en ce qui concerne le Gouvernement et les députés qui l'appuient. N'a-t-on pas amplement de preuves que le sens de la responsabilité parlementaire diminue, de la part tant du Gouvernement que de ceux qui l'appuient, en constatant la façon dont s'est poursuivi le débat, aujourd'hui, sur cette question d'importance vitale? Le rapport a été étudié d'une façon magistrale par certains des députés les plus en vedette de la Chambre. Hier soir, c'était le député de Nanaïmo (M. Pearkes); ce matin, le député de Calgary-Est (M. Harkness) et, cet après-midi, le chef de l'opposition (M. Drew) et le député de Melfort (M. Wright). Nous n'avons encore rien entendu, sauf des interruptions rauques, de la part des députés qui appuient le Gouvernement, ni, à plus forte raison, d'aucun ministre de Sa Majesté.

M. Pearkes: Où sont-ils?

M. Fleming: Où sont-ils? En ce moment, un ministre du Gouvernement, un seul, se trouve à la Chambre, tandis qu'environ dix-huit députés libéraux sont actuellement présents en cette enceinte. Est-ce ainsi que le Gouvernement s'occupe des affaires publiques de la plus grande importance?

M. Studer: Où sont tous les membres de votre parti?

M. Fleming: Ils sont plus nombreux ici, à l'heure actuelle, que les 185 députés libéraux à la Chambre. Si vous ne pouvez pas vous en rendre compte, vos calculs doivent être aussi mauvais que ceux du Gouvernement, dont le rapport fait état.

La situation n'est certes pas nouvelle. La responsabilité principale en ce domaine incombe au premier ministre (M. St-Laurent), surtout en l'absence du ministre de la Défense nationale (M. Claxton) qui est outremer. Le premier ministre a décidé d'honorer la Chambre de sa présence, au cours de la discussion de cette question de grande importance, pendant une période d'environ quarante à quarante-cinq minutes, cet après-midi, durant le discours du chef de l'opposition. Il est ensuite parti après avoir rapidement chuchoté avec les ministres. S'il était besoin d'autres preuves du déclin du sens de la responsabilité parlementaire qui s'est produit au cours de l'existence du Gouvernement actuel et chez tous ses disciples à la Chambre, elles nous ont été fournies en abondance aujourd'hui.

Je crois, monsieur l'Orateur, qu'on peut dire, pour avertir loyalement le Gouvernement, que si les membres du Gouvernement s'imaginent qu'ils nous décourageront de discuter ce rapport de la plus haute importance, en se livrant à une conspiration du silence, ils commettent une profonde erreur. Ce rapport est parvenu aux membres de la Chambre des communes où il devrait être examiné à fond et il le sera, que le Gouvernement le veuille ou non.

J'aimerais faire remarquer en commençant, monsieur l'Orateur, qu'en rédigeant ce rapport M. Currie a rendu service au pays. Je m'imagine fort bien,—en vérité je crois qu'à l'époque le ministre de la Défense nationale l'a signalé lui-même,—que M. Currie a accepté cette tâche un peu à contre-cœur. Il semble s'être rendu compte qu'il entreprenait un travail formidable. Le public canadien peut, me semble-t-il, remercier M. Currie d'avoir assumé cette responsabilité et d'avoir mené sa tâche à bonne fin; son rapport représente à mon avis un service d'ordre public de la plus haute qualité.

Je m'intéresse, bien entendu, à la question de la seconde édition du rapport. Le premier ministre a dit hier, lorsqu'on a soulevé la question de l'édition non expurgée, qu'il donnerait ordre d'aller au fond de l'affaire. Il a eu plus de vingt-quatre heures pour aller au fond de l'affaire, mais il continue de garder le silence. L'efficacité des services gouvernementaux a-t-elle baissé au point que le premier ministre ne peut obtenir de renseignements au sujet de cette autre édition du rapport dans le délai écoulé, ou bien le premier ministre a-t-il décidé que ce rapport lui avait causé suffisamment d'ennuis et qu'il n'allait pas s'en ouvrir à la Chambre? Je vois le ministre des Travaux publics (M. Fournier), leader de la Chambre; il pourrait peut-être nous éclairer sur ce sujet? Non, le ministre des Travaux publics reste toujours muet.

Si le Gouvernement pense qu'en fermant les yeux sur cette importante question il évitera le débat ou se soustraira à une demande de la Chambre en vue d'une explication au sujet de la version non expurgée du rapport, je puis lui dire qu'il se trompe totalement.

L'hon. M. Fournier: L'honorable député veut dresser un épouvantail.

M. Fleming: Je m'étonne que le ministre des Travaux publics se prenne pour un épouvantail, car c'est lui que je fais se dresser à la Chambre.

L'hon. M. Fournier: L'honorable député ne comprend pas l'anglais.

M. Fleming: Le ministre comprend beaucoup de choses, sauf la nécessité de conserver nos institutions parlementaires.

L'hon. M. Fournier: J'ai besoin, à ce sujet, de l'aide de l'honorable député.

M. Fleming: Je reviens au rapport au point de vue de ce que je crois être le devoir des membres de la Chambre de rattacher justement cette question à celle de la responsabilité du Gouvernement. Ce qui frappe d'abord quiconque lit le rapport est l'énoncé que M. Currie fait à la première page, en ces termes:

> A noter qu'on a déjà donné suite aux recommandations provisoires que j'ai formulées au cours de mon enquête, d'importantes réformes ayant déjà été effectuées.

Mettons cette déclaration en regard de celles qu'a formulées à la Chambre récemment le ministre de la Défense nationale. Rappelons-nous que le ministre, quand on lui a demandé s'il avait reçu des rapports préliminaires, a répondu qu'il n'avait pas communiqué avec M. Currie et qu'il ne s'était pas entretenu avec lui. Quand on met ces déclarations en regard les unes des autres, il est impossible de les concilier. Ou c'est M. Currie ou c'est le ministre de la Défense nationale qui a tort. Le ministre n'a qu'une seule porte de sortie. Il lui faut reconnaître que le ministère de la Défense nationale est organisé de telle façon que le ministre ne sait pas quand des propositions importantes,—les propositions dont il s'agit ici le sont manifestement,—sont soumises à son ministère ou même quand on y donne suite et qu'on obtient des résultats apparemment salutaires. Les choses en sont-elles rendues au point que le ministre de la Défense nationale soit tellement peu au courant de ce qui se passe au sein de son ministère que les vœux soumis par M. Currie à propos de questions de première importance échappent totalement à son attention? Les députés ministériels sont placés devant une alternative. Ou le ministre n'était pas au courant de faits que tout ministre de la Défense nationale devrait connaître ou il y a flagrante contradiction entre ce que dit M. Currie et ce qu'affirme le ministre. Je n'en dirai pas plus long, car le Règlement de la Chambre m'empêche d'aller plus loin.

Si on considère maintenant le problème du point de vue de la responsabilité du Gouvernement, on constate que certains députés qui siègent en face essaient de se remonter le moral en disant: "Ce qui survient à l'intérieur du ministère n'est pas de la responsabilité du Gouvernement." C'est une affirmation bien étonnante que je me propose d'étudier sous peu.

M. Croll: Qui a dit cela?

M. Fleming: On a formulé de telles déclarations plusieurs fois quand on m'a interrompu de façon si bruyante. Personne de l'autre côté de la Chambre n'a eu le courage de se lever pour le dire.

M. l'Orateur suppléant: Je ne crois pas que l'honorable député puisse dire d'un autre député qu'il n'a pas le courage de se lever afin de dire quelque chose. L'honorable député vient de dire, à propos de députés ministériels, qu'ils n'avaient pas le courage de se lever afin de dire telle ou telle chose. Je ne crois pas que l'honorable député puisse, lorsqu'il traite d'une question, accuser les autres députés de manquer de courage. C'est à l'emploi d'une telle expression que je m'oppose. Je crois que le député d'Eglinton (M. Fleming) comprendra ce que je veux dire.

M. Fleming: Je ne pense pas avoir parlé de façon non parlementaire. J'ai fait observer,—et je crois que la remarque valait la peine d'être faite,—qu'aucun membre du parti ministériel n'a pris la parole aujourd'hui pour aborder une question qui est la plus importante jamais soulevée à la Chambre de notre vivant. Je crois avoir le droit de tirer mes conclusions.

M. l'Orateur suppléant: L'honorable député a parfaitement raison de signaler qu'aucun député n'a cherché à soulever ni n'a effectivement soulevé une certaine question. L'expression que j'estime répréhensible, c'est de dire d'un député, même s'il ne le désigne pas nominativement, "qu'il n'a pas le courage de se lever". Il ne faut pas laisser entendre qu'un honorable député n'a pas le courage de faire ce qu'il est censé accomplir à la Chambre.

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, j'en viens maintenant de nouveau au problème de la responsabilité ministérielle. C'est avec plaisir que je prends note de l'aveu d'un député siégeant vis-à-vis (sauf erreur, mon collègue de Spadina) qui admet que le Gouvernement est responsable des faits survenus au ministère de la Défense nationale.

M. Croll: Monsieur l'Orateur, je prends la parole sur un fait personnel. Mon collègue disait que le Gouvernement s'efforçait de faire retomber toute la responsabilité sur l'état-major. J'ai répliqué: "Qui dit cela?" Il n'a pas le droit d'en tirer des déductions. Il a parlé des "députés" sans nommer personne. Il n'était pas autorisé à en venir à d'autres conclusions.

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, voilà bien un exemple des vues complètement inexactes que professent à ce sujet les honorables vis-à-vis. Je n'ai pas parlé du tout de l'état-major. Je n'y ai fait aucune allusion. Je mentionnais la responsabilité du Gouvernement pour ce qui avait eu lieu au sein du ministère de la Défense nationale.

M. Ferguson: Le député dit ce que les autres pensent.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

M. Fleming: Finissons-en avec cette question. J'ai dit que les députés siégeant de l'autre côté de la Chambre cherchent quelque consolation dans le fait que, d'après eux, le ministère de la Défense nationale n'était pas au courant de ce qui se passait. Ils n'en avaient donc pas connaissance? S'ils n'étaient aucunement responsable de ce qui se passait au moment même, n'ont-ils pas acquis une certaine mesure de responsabilité lorsqu'ils ont appris, ou lorsqu'ils auraient dû apprendre, ce qui se passait, puisqu'on pouvait fort bien le constater?

Le fait important, qu'a d'ailleurs signalé M. Currie, c'est qu'il y a eu des rapports. Je crois qu'il y aurait lieu d'appeler de nouveau l'attention sur le service qu'a rendu ce matin le député de Calgary-Est (M. Harkness) en appelant notre attention sur la révélation faite l'année dernière, au comité des dépenses pour la défense, que des rapports auraient été remis au ministère de la Défense nationale au sujet des irrégularités qui s'étaient produites à Petawawa, rapports qui remontaient jusqu'à mai 1949. On n'a pas permis au comité de prendre connaissance du contenu des rapports, mais il est à noter que des mémoires, révélant l'existence d'irrégularités avaient été, dès cette époque, soumis au ministère de la Défense nationale. C'est tout ce que le comité a pu savoir.

Que sont devenus ces rapports? Ont-ils été classés? Le ministre de la Défense nationale n'assumera-t-il aucune responsabilité au sujet des rapports envoyés à son ministère? Ignore-t-il ce qui se passe? N'est-il pas tenu de savoir ce qui se passe dans son ministère? S'il était au courant de l'existence de ces rapport, pourquoi n'a-t-il pas pris les mesures qui s'imposaient? N'est-ce pas lui,—et partant, le Gouvernement,—qui est à blâmer de n'avoir rien fait à cet égard? Pourquoi n'en savait-il rien? Pourquoi n'a-t-il pas pris connaissance des rapports?

Bien plus, voici ce que nous en dit le rapport Currie, à la page 4:

> ...les avertissements n'avaient pas manqué au sein du ministère de la Défense nationale. Le vérificateur en chef du ministère s'était acquitté de ses fonctions consciencieusement. Il avait signalé à maintes reprises des situations peu satisfaisantes.

Mais que sont devenus ces rapports? Le ministre de la Défense nationale en connaissait-il l'existence? et s'il savait qu'ils existaient, quelles mesures a-t-il prises? S'il n'en savait rien, pourquoi? Chaque membre du Gouvernement partage la responsabilité du ministre de la Défense nationale, y compris le silencieux ministre des Travaux publics.

Une voix: Où étiez-vous?

L'hon. M. Fournier: Je n'en sais rien!

M. Fleming: En avril dernier, nous avons obtenu certains renseignements du ministre. Le 21 avril, ainsi qu'en fait foi le hansard, le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a demandé au ministre de la Défense nationale quand on avait tout d'abord découvert que quelque chose n'allait pas à Petawawa. "En octobre 1951", telle fut la réponse qu'a fournie le ministre. Le Gouvernement s'est décidé à nommer M. Currie en avril 1952, soit, d'après la déclaration du ministre, six moix après qu'on eût découvert que des irrégularités s'étaient produites à Petawawa. Dans sa déclaration du 21 avril, le ministre n'a évidemment pas mentionné tous ces rapports fournis par le vérificateur en chef du ministère et dont nous apprenons l'existence, ni mentionné les rapports remontant au mois de mai 1949. Il a fermé les yeux sur tous ces rapports dans la réponse qu'il a fournie le 21 avril, mais il dit: "Nous en avons entendu parler en octobre 1951", six mois avant la date où il a pris la parole.

Qu'a-t-il fait pendant ces six mois? Apparemment la même chose qu'il avait faite pendant plus de deux ans auparavant à l'égard de rapports analogues, c'est-à-dire rien. Le Gouvernement va-t-il refuser de reconnaître sa responsabilité en présence des faits? Voici un gouvernement qui connaissait, par l'entremise du ministre, l'existence de ces irrégularités et qui, sans s'émouvoir, n'a pris aucune mesure à cet égard, ou bien le ministre semblait n'en rien savoir et alors il s'est rendu coupable du pire manquement possible à son devoir en tant que ministre et chef de ce ministère.

La question de la responsabilité ministérielle n'admet même pas de divergence d'opinions à la Chambre. J'attends tout simplement, monsieur l'Orateur, qu'un membre du Gouvernement avec courage ou non se lève et dise que le Gouvernement nie sa responsabilité, car, si le Gouvernement le fait, il aura mis au rancart tout semblant de responsabilité envers la Chambre et détruit, pour ainsi dire, le fondement même des institutions parlementaires établies en vertu de notre régime de gouvernement. Il est évident et élémentaire que tous les membres du Gouvernement doivent assumer et accepter un degré égal de responsabilité relativement à tout ce qui se passe dans les ministères. Peut-il y avoir un cas de responsabilité plus clair que celui où le ministère est mis au courant d'une situation par des rapports qui remontent à plus de trois ans? Car trois ans et demi ont passé depuis la présentation du premier de ces rapports dont nous connaissons l'existence. Nous ne pouvons que conjecturer quant à l'existence d'autres rapports. Nous savons cependant que des rapports ont été fournis il y a plus de trois ans et demi. Quelle autre preuve nous faut-il du manquement au devoir dont est coupable un gouvernement insouciant?

Et la pensée que ceci se produit au ministère de la Défense nationale nous donne à réfléchir. C'est ce même ministre, monsieur l'Orateur, et vous vous en souviendrez, qui, alors qu'il était ministre de la Santé nationale et du Bien-être social tout comme depuis qu'il est ministre de la Défense nationale, s'est opposé à l'établissement de comités permanents de la Chambre, prétendant, ainsi qu'il l'a dit chaque fois que l'occasion s'est présentée, que la création de tels comités minent notre régime de gouvernement responsable. Il a dit: "Nous ne voulons rien qui se rapproche du régime américain. Certes non. Nous voulons maintenir les liens les plus étroits possible entre le cabinet et la Chambre des communes, car c'est à la Chambre des communes que le cabinet est responsable." Il s'est même servi de cette analogie disant que nous n'avions pas besoin d'un autre comité puisqu'après tout le cabinet nétait rien d'autre qu'un comité de la Chambre et qu'en conséquence nous ne devons pas créer d'autres comités de la Chambre parce que le Gouvernement accepte toutes les responsabilités et qu'il doit rendre compte de tout à la Chambre. Et pourtant, monsieur l'Orateur, c'est dans le ministère de ce même ministre que l'on constate cette situation scandaleuse et révoltante. Il n'était pas nécessaire, bien qu'en vérité la chose soit frappante, que dans son rapport M. Currie établisse carrément où se trouvent les responsabilités,—il le fait plus clairement, il est vrai, dans l'édition non expurgée du rapport, mais n'y manque pas dans les deux éditions,—qu'il indique, dis-je, où il convient de faire porter les responsabilités, non seulement d'après les faits mais selon les pratiques élémentaires du régime britannique de gouvernement responsable et d'institutions parlementaires.

A propos de l'esprit qui règne dans le ministère du fait que les officiers et les fonctionnaires d'expérience ont été congédiés, malgré les avertissements donnés dans le passé par

l'honorable représentant de Nanaïmo (M. Pearkes) et d'autres, nous nous trouvons maintenant en face d'une situation nouvelle où la vitesse compte plus que tout et les dépenses moins que rien. Ayant constaté l'existence de cet esprit au ministère, M. Currie dit:

> Mais si cet esprit a atteint les échelons inférieurs de l'Armée, il est plus difficile d'excuser cette même attitude au sommet ou presque.

Ces mots sont tirés de l'édition non expurgée. Dans l'édition expurgée, on lit "les mêmes attitudes en haut lieu". Monsieur l'Orateur, ces mots n'étaient pas nécessaires pour fixer la responsabilité carrément sur les épaules du ministre, mais ils sont là.

Voici une enquête poursuivie par un homme désigné par le Gouvernement. J'espère, monsieur l'Orateur, qu'au moment où le Gouvernement semble tellement désireux de trouver des boucs émissaires, il n'ira pas en faire un de M. Currie. Ce serait parfaitement conforme à la façon dont, depuis quelques jours, on trouve partout des boucs émissaires. l'existence de cet esprit au ministère,

M. Smith (Moose-Mountain): Qui a choisi M. Currie?

M. Fleming: C'est le Gouvernement, et il a bien fait. Mais du silence singulier qui règne sur les banquettes d'en face en ce moment, on peut conclure, je pense, qu'il n'est pas tellement heureux de ce qui s'est passé. Qu'il se lève donc, qu'il nous dise s'il accepte le rapport de M. Currie. Sinon, qu'il motive sérieusement son refus. S'il veut transformer M. Currie en bouc émissaire, il s'attaque à bien forte partie, si fort qu'il puisse croire son appétit.

M. Smith (Moose-Mountain): C'est vous qui dressez un épouvantail.

M. Fleming: Il est inévitable, à la lumière de l'expérience qu'a eue la Chambre, expérience dont notre honorable ami ne semble guère avoir voulu profiter, que nous estimions parfaitement naturel que le Gouvernement se cherche un bouc émissaire. C'est toujours ce qu'il fait d'ailleurs, possédé qu'il est, en tout temps, d'une véritable obsession, celle de ne pas perdre la face. Peu importe ceux dont on sacrifie les affaires ou la carrière, civile ou militaire. Tout ce qui importe, c'est que le Gouvernement ne perde pas la face. C'est tout ce qui compte. L'honorable député est tout à fait disposé à jurer allégeance politique à un gouvernement dont les principes et les normes sont aussi sujets à caution que ceux de ce Gouvernement-ci.

Et maintenant, qu'en pense le premier ministre? Je pense qu'il prévoyait des ennuis dans le ministère de la Défense nationale, car le 24 novembre, comme l'indique la page 41 du hansard, il tenait absolument à nous faire savoir que ce qui s'était produit en matière de révélations au sujet des prodigalités les plus étonnantes et les plus choquantes, au sujet du gaspillage dans le ministère, et de ce qui s'était passé à Petawawa, était bien regrettable et déplorable. Il a dit: Ce n'est pas nous, du Gouvernement, qui avons fait cela. Vous n'avez pas lieu de nous en tenir responsables. Il a dit: Lorsque des gens volent de l'argent de la Banque de Nouvelle-Écosse, personne ne tient responsable le directeur de cette banque. Ma foi, monsieur l'Orateur, si c'est tout ce que le premier ministre a appris de l'essence de la responsabilité ministérielle, alors il est grand temps qu'il cède la place à quelqu'un qui comprend ces principes élémentaires.

M. Bennett: Qui proposeriez-vous?

M. Fleming: Vous le savez très bien.

M. Riley: Nous savons qui est celui que vous avez à l'esprit.

M. Fleming: Voilà la voix creuse de Saint-Jean. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter de la voix de saint Jean le mineur.

M. Riley: Je croyais que c'était M. Drew que vous aviez à l'esprit.

M. Fleming: C'est exact et je suis heureux de dire, pour la gouverne du député de Saint-Jean, de Saint-Jean le mineur, que j'envisage avec confiance le jour où, en 1953, M. George Drew accédera au poste et aux fonctions de premier ministre. *(Exclamations)* Je puis dire aux vis-à-vis que ce n'est pas la campagne méprisable d'insultes personnelles qu'ils mènent contre le chef de l'opposition qui l'empêchera de devenir premier ministre. S'ils ont autre chose à dire sur le sujet, je ne demande qu'à les entendre.

Je disais donc que le premier ministre a cherché à se dégager publiquement et d'avance de toute responsabilité quant à ce qui s'est passé à Petawawa. Le premier ministre ne peut dégager sa responsabilité, ni celle de tout autre membre du Gouvernement, quant aux révélations de ce rapport.

M. Hetland: Il n'a rien dit de tel.

M. Fleming: Il a dit tout ce qu'il pouvait dire à pareille étape sans dévoiler ce que nous révèle maintenant le rapport. C'était précisément ce qu'il voulait donner à penser. Il a dit, en substance, qu'on avait intenté des poursuites, qu'on ne pouvait faire plus; que le Gouvernement n'était pas responsable de ces irrégularités, que ce n'était pas lui qui les avait commises, qu'il n'avait pas fait en-

lever les rails. Tel est, en somme, l'argument du premier ministre, et il ne résiste pas à l'examen.

M. Heiland: C'est votre thèse, à vous.

M. Fleming: Non pas, c'est celle du premier ministre. Si le député ne s'en est pas rendu compte, je ne puis que l'exhorter à relire la page 41 du hansard; il semble évident qu'il n'a rien entendu du discours du premier ministre.

Je veux dire ceci au premier ministre: si la chose avait eu lieu à Westminster, mère des Parlements, si un haut-fonctionnaire désigné par le Gouvernement pour mener une enquête avait dévoilé dans son rapport des faits semblables à ceux qui se sont passés dans un ministère canadien et mis en lumière par le rapport Currie, le ministre anglais responsable aurait remis sa démission; il l'aurait remise sur-le-champ. Il n'aurait pas attendu que le premier ministre lui propose de le faire; il en aurait pris l'initiative sans plus tarder. Chez nous, le ministre responsable n'a pas démissionné, le premier ministre ne l'y a pas poussé, le Gouvernement n'a même pas songé à faire une déclaration à ce sujet; tout au contraire, il a gardé un silence complet. Tout cela prouve surabondamment que le sens s'est émoussé au Canada, de la responsabilité vis-à-vis des Communes.

Je m'en vais dire aux députés siégeant de l'autre côté de la Chambre pourquoi les ministres ont perdu le sens de leurs responsabilités. Il s'agit d'autre chose que de leur arrogance, de leur fatuité ou de leur indifférence; c'est que la plupart des membres de cette assemblée qui assument l'étiquette de libéraux, ont encouragé cette arrogance et cette fatuité dont fait preuve le Gouvernement. Faut-il s'étonner que le ministre du Commerce (M. Howe) ait dit, en cette enceinte, il y a un an et demi: "Si nous voulions le faire qui nous en empêcherait?" Le fond de la question, c'est que, par suite du nombre plutôt restreint de ses membres, l'opposition officielle doit se contenter de batailler; à la mise aux voix, elle ne peut écraser le Gouvernement. Mais les députés qui forment la majorité à la Chambre auraient pu empêcher le Gouvernement de faire ces choses et, vu qu'ils sont restés inactifs . . .

Une voix: Comment?

M. Fleming: Parce qu'ils sont restés inactifs en face d'une telle situation et qu'ils ont gardé le silence devant les scandales que révèle le rapport démontre amplement pourquoi le ministre du Commerce a pu poser une telle question à la Chambre et l'insulter en disant: "Si nous voulons le faire qui nous en empêchera?" C'est parce que l'opposition n'était pas assez nombreuse et que le nombre des tenants du Gouvernement, qui le sont assez, n'ont eu ni la volonté, ni le sens des responsabilités suffisants pour empêcher le Gouvernement de le faire. Comment autrement cela aurait-il pu se produire? Comment, chez une nation intelligente comme la nôtre, cela aurait-il pu se produire, alors que le Gouvernement recevait des rapports depuis trois ans et demi, si nos amis d'en face, formant la majorité à la Chambre, n'avaient tout simplement laissé faire, accepté et excusé ce que le Gouvernement laissait se produire? En effet, il sera intéressant de constater . . .

Une voix: Gardez votre sang-froid!

M. Fleming: Je suis parfaitement maître de moi!

L'hon. M. Fournier: Il n'y paraît guère!

M. Fleming: Et je le suis toujours. Le ministre des Travaux publics n'en sait pas plus à cet égard qu'il ne sait ce qui convient en ce qui a trait à la direction des affaires du ministère de la Défense nationale.

L'hon. M. Fournier: Vous devez être compétent en tout!

M. Lesage: Que savez-vous au sujet du ministre des Travaux publics?

M. Fleming: C'est un collègue très jovial et aimable à la Chambre.

L'hon. M. Fournier: Merci!

M. Riley: Vous l'êtes également!

M. Fleming: Merci!

M. Lesage: Parfois!

M. Fleming: Il faut examiner la question par rapport à la situation générale dont j'ai déjà parlé. J'ai dit qu'on avait reçu des rapports durant cette longue période, que le ministre semblait ne pas être au courant de ce qui se passait dans son ministère ou qu'il semblait fermer les yeux, mais il faut aussi tenir compte d'un autre facteur général en examinant les choses surprenantes que nous révèle ce rapport. Il s'agit des sacrifices accomplis par le peuple canadien, monsieur l'Orateur. Les Canadiens ne sont pas des gens belliqueux. Ils ont prouvé qu'ils sont prêts lorsqu'on les oblige à entrer en guerre, et qu'ils savent se battre avec le plus grand courage. Mais nous ne sommes pas un peuple belliqueux. Nous n'aimons pas maintenir des armées sur pied de guerre; nous ne faisons pas étalage d'esprit militaire aux yeux du monde.

C'est avec une certaine hésitation reconnue que le peuple canadien a fait face à ce qu'on lui a présenté comme une dure nécessité imposée par le réarmement. Les Canadiens

ont accepté le fardeau, à regret mais avec courage. Monsieur l'Orateur, il n'est que juste et légitime de dire que, lorsque les Canadiens ont été appelés à faire face à ces lourds impôts, ils s'attendaient que leurs représentants élus à la Chambre des communes et certainement que tous les députés ministériels, veilleraient à ce que chaque dollar tiré des goussets du contribuable en vue du réarmement fût soigneusement dépensé à cette fin.

Jamais Parlement ni Gouvernement chargé d'assurer que chaque dollar soit dépensé avec soin et prudence n'a eu à s'acquitter d'une obligation aussi lourde que celle qu'imposait au Gouvernement et au Parlement actuels notre programme de réarmement.

C'est en quelque sorte dans un esprit de croisade que le peuple canadien a accepté la participation du Canada aux efforts déployés par les Nations Unies pour repousser l'agression en Corée, assurer les garnisons en Allemagne et résister à toute agression éventuelle du Kremlin en Europe centrale.

Comme c'est trahir la confiance de la population du Canada, qui a fait preuve d'un véritable esprit de croisade et accepté ces lourds fardeaux et ces exactions en vue d'assurer le réarmement du pays, que d'échouer lamentablement comme l'a fait le Gouvernement, dans sa tâche de veiller à ce que les deniers ainsi obtenus fûssent dépensés avec prudence et sagesse!

Vous vous rappelez, monsieur l'Orateur, que, de l'avis de M. Currie, les pertes découlant du gaspillage et de l'incompétence qui ont été mis à jour sont beaucoup plus lourdes que les défalcations mêmes et beaucoup plus importantes que la valeur réelle des biens et articles qui ont été volés. Vu les dépenses colossales du ministère, c'était le devoir, non seulement du ministre en cause, mais à un degré bien supérieur de tous les membres du cabinet, de veiller à la compétente administration du ministère, d'assurer l'honnêteté rigoureuse de toutes les méthodes employées au sein du ministère et de faire en sorte que les deniers obtenus du public qui les avait rudement gagnés fussent dépensés avec circonspection.

Que constate notre population? Depuis quelques mois, nous avons eu la révélation d'un gaspillage effréné et d'exagération des dépenses. Et voici que le rapport à l'étude met le comble à la situation en établissant l'existence d'irrégularités révoltantes et même d'un relâchement complet du régime de contrôle des dépenses.

Aucun gouvernement ne peut, dans de pareilles circonstances, en présence de faits irréfutables, échapper à sa responsabilité. Sous notre régime parlementaire, c'est tout simplement impossible. Le Gouvernement ne peut pas échapper à sa responsabilité envers son juge suprême, le peuple Canadien.

Nous de l'opposition officielle avons livré une bataille ardue, contre une écrasante majorité de députés ministériels en cette Chambre, pour le contrôle direct des dépenses de l'État par le Parlement. Nous avons dû lutter contre le courant parce que le Gouvernement ne voulait pas nous entendre. Ils ne voulait pas écouter les sages avertissements que lui ont donné, au cours des dernières années, des députés expérimentés comme celui de Nanaïmo (M. Pearkes), celui de Calgary-Est (M. Harkness) et bien d'autres qui ont toute la compétence voulue pour donner au Gouvernement de sages conseils. Non, il a fermé l'oreille à tous les avertissements émanant de l'opposition. Pleins de suffisance et satisfaits d'eux-mêmes, les membres du Gouvernement croyaient en savoir assez long. Ils se contentaient de nous dire que, tant qu'ils seraient au pouvoir, tout irait bien. La population du Canada sait très bien maintenant que tout n'a pas été pour le mieux pendant le mandat du gouvernement actuel.

Nous fondant sur le rapport Currie, nous pourrions dire avec beaucoup plus d'exactitude, en ce qui concerne le ministère de la Défense nationale que tout a cloché. Monsieur l'Orateur, nous de l'opposition officielle pouvons rappeler les nombreuses occasions où, ici à la Chambre, nous avons mené la lutte la plus active en faveur du maintien du principe sain de l'autorité parlementaire sur les dépenses publiques. Parce que le Gouvernement a rejeté les efforts logiques, sincères et convaincus de l'opposition qui luttait pour le maintien d'une autorité parlementaire efficace sur les dépenses; parce que le Gouvernement a eu recours à la majorité écrasante qu'il possédait ici à la Chambre et au sein du comité des dépenses de la défense, à la dernière session, pour nous empêcher d'aller au fond de ces dépenses, ou même pour nous empêcher de découvrir des faits essentiels que nous avions le droit de connaître, nous qui, à titre de représentants élus du peuple, mettons le gouvernement en mesure de juger de la dépense de ces montants énormes, nous voyons dans les pénibles événements des deux derniers jours la justification éclatante du principe sain de l'autorité parlementaire sur les dépenses. La majorité libérale a commis une erreur extrêmement grave: elle doit prendre la responsabilité de la faute qu'elle a commise lorsqu'elle s'est écartée du principe précieux de l'autorité parlementaire sur les dépenses du pays.

Nous sommes fatigués de la suffisance du Gouvernement. Nous sommes fatigués de ses déclarations officielles provenant de sources

anonymes. Nous sommes fatigués de son attitude arrogante et hautaine à la Chambre. Il est déplorable que nous ne puissions trouver aujourd'hui d'autres Gilbert et Sullivan. Quelle magnifique occasion ils auraient de traiter les événements qui se déroulent au parlement aujourd'hui! Il y aurait un autre Pinafore, j'en suis sûr. Je me contenterai de rappeler un seul passage de cette opérette; vous vous en souviendrez immédiatement, monsieur l'Orateur, vous qui avez une grande connaissance des classiques. Vous vous souvenez sans doute des paroles que sir Joseph Porter adressait au capitaine Corcoran dans *HMS Pinafore*: "Capitaine Corcoran, c'est l'un des caractères les plus heureux de notre glorieux pays que les déclarations officielles soient toujours considérées comme irréfutables."

Monsieur l'Orateur, nous sommes fatigués de cette attitude de la part du Gouvernement, qui pense que tout lui est permis parce qu'il détient les rênes du pouvoir. C'est le genre de réponse qu'il nous donne. Les membres de l'opposition affirment que le rapport Currie, qui ne portait que sur un domaine restreint de l'activité de ce ministère, a révélé tellement d'irrégularités qu'il est essentiel et impérieux de pousser l'enquête plus loin, afin d'explorer tous les autres recoins de ce ministère. Le rapport a révélé assez de choses pour mettre tous les députés en garde et leur faire ouvrir les yeux. Cette responsabilité incombe à présent à tous les membres de la Chambre.

(Le sous-amendement de M. Blackmore, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.:

Argue
Blackmore
Bryce
Fair
Gagnon
Gillis
Hansell
Herridge
Johnston
Jones
Knight
Knowles
Low
MacInnis
Noseworthy
Poulin
Quelch
Thomas
Wright
Wylie.—20

ONT VOTE CONTRE:

MM.:

Adamson
Anderson
Applewhaite
Arsenault
Balcer
Balcom
Bater
Beaudoin
Bennett
Black (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Blair
Blanchette
Blue
Boisvert
Boivin
Bonnier
Boucher
Bourget
Bourque
Bradette
Breton
Brisson
Brooks
Brown (Essex-Ouest)
Browne (St-Jean-Ouest)
Bruneau
Cameron
Campney
Cardiff
Cardin
Carroll
Casselman
Catherwood
Cauchon
Cavers
Charlton
Chevrier
Churchill
Clark
Cleaver
Cloutier
Conacher
Corry
Côté (St-Jean-Iberville-Napierville)
Côté (Verdun-La Salle)
Courtemanche
Coyle
Croll
Cruickshank
Darroch
Dechêne
Decore
Deslières
Dickey
Dinsdale
Drew
Dubé
Dumas
Dupuis
Eyre
Fairclough (Mme)
Ferguson
Ferrie
Fleming
Follwell
Fournier (Hull)
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Fraser
Fulford
Fulton
Garland
Garson
Gauthier (Lac-St-Jean)
Gauthier (Lapointe)
Gauthier (Portneuf)
Gauthier (Sudbury)
Gibson
Gingras
Gingues
Gour (Russell)
Gourd (Chapleau)
Graydon
Green
Harkness
Harris
Harrison
Hellyer
Helme
Henderson
Henry
Hetland
Hodgson
Hosking
Howe
Huffman
Hunter
James
Jeffery
Jutras
Kickham
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Lafontaine
Langlois (Berthier-Maskinongé)
Langlois (Gaspé)
Lapointe
Larson
Leduc
Lefrançois
Léger
Lennard
Lesage
Little
Macdonald (Edmonton-Est)
Macdonnell (Greenwood)
MacKenzie
MacLean (Cap-Breton-Nord et Victoria)
MacLean (Queens, Î. P.-É.)
MacNaught
Macnaughton
McCubbin
McCulloch
McCusker
McGregor
McIlraith
McIvor
McLean (Huron-Perth)
McLure
McMillan
McWilliam
Major
Massé
Monette
Montgomery
Mott
Murphy
Murray (Cariboo)
Mutch
Nickle
Nixon
Nowlan
Parent
Pearkes
Picard
Pouliot
Power
Proudfoot
Prudham
Ratelle
Richard (Ottawa-Est)
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Riley
Roberge
Robertson
Robichaud
Robinson
Rochefort
Rooney
Ross (Hamilton-Est)
Ross (Souris)
Rousseau
St-Laurent
Schneider
Sinclair
Smith (Moose-Mountain)
Smith (York-Nord)
Starr
Stuart (Charlotte)
Studer
Tremblay
Tustin
Valois
Warren
Weaver
Welbourn
White (Hastings-Peterborough)
White (Middlesex-Est)
Whiteside
Whitman
Winkler
Winters.—180

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, depuis quelques heures nous parlons de ce qu'on pourrait appeler une erreur d'omission de la part du Gouvernement, erreur attribuable à la négligence du ministère de la Défense nationale. Je désire maintenant parler d'une erreur de commission imputable à une intervention inexcusable de la part du Gouvernement. Je tiens à revenir sur le sujet que j'ai soulevé jeudi dernier à propos de l'hôtel Fort-Garry et de M. Pitt. J'y reviens, non seulement parce que le ministre du Commerce (M. Howe) a répondu brièvement à la question jeudi dernier, mais aussi parce que le ministre des Transports (M. Chevrier) y a répondu plus longuement hier.

J'ai soulevé la question au début parce que j'ai pensé qu'on avait commis une grave injustice par suite de l'intervention inexcusable du Gouvernement. J'en suis maintenant plus fermement convaincu que la semaine dernière, car, à mes yeux, la justification présentée n'est pas du tout convaincante. Je ne crois pas que le premier ministre (M. St-Laurent) soit mêlé à cette affaire; mais j'espérais la semaine dernière, lorsque je lui ai lancé un appel, bien qu'il fût absent, qu'on rendrait justice à la personne en cause. La seule réponse que nous ayons eue jusqu'ici n'est, à mon avis, qu'une tentative de dissimuler la vérité, à quoi s'ajoute une idée de menace que je trouve très désagréable. C'est pour cette raison que j'y reviens.

J'ai essayé de parler à la Chambre en gardant le sens de mes responsabilités et je n'ai jamais eu plus qu'en ce moment le sens de ces responsabilités. Hier, le ministre des Transports (M. Chevrier) a jugé cette affaire sans importance. Je lui ai dit et je répète que la justice ne me paraît pas sans importance. Il semble que le Gouvernement soit d'avis,—aucun autre n'a exprimé son avis à ce sujet,—que l'affaire est secondaire. J'espère encore qu'il modifiera son attitude. Je vais essayer de convaincre la Chambre que la réponse donnée n'en est pas une. Si la Chambre accepte cette opinion, on peut encore espérer quelque chose.

Le ministre des Transports a montré plus de chagrin que de colère et a voulu me traiter comme un enfant égaré. Il m'a signalé que je commettais une erreur terrible en m'appuyant sur des ouï-dire. J'imagine que tout ce que publie un journal est, au sens technique ou juridique, ouï-dire. En fin de compte, les gens dont le journal publie l'opinion ne tiennent pas eux-mêmes la plume. Le journal rapporte leurs paroles et dans cette mesure, au sens restreint, le ministre a peut-être raison. Je crois toutefois que nous ne devons pas nous laisser berner par le jargon juridique et j'estime que c'est là ce que faisait le ministre. Quand j'ai demandé au ministre s'il niait l'authenticité d'un seul des faits sur lesquels j'appuyais mon argumentation et que j'avais recueillis dans un journal réputé, la *Tribune* de Winnipeg, tout ce qu'il m'a dit c'est que mes affirmations se fondaient sur des ouï-dire et qu'il ne s'en occuperait pas. A mon avis, il s'agit de déterminer si les faits ont été exposés fidèlement dans le journal. Je crois qu'ils l'ont été. Ni l'un ni l'autre des ministres n'a semblé vouloir le nier et, par conséquent, j'ai tout lieu de croire que ces affirmations sont vraies.

L'hon. M. Chevrier: Pourquoi ne les exposez-vous pas à l'endroit approprié?

M. Macdonnell (Greenwood): J'estime que l'endroit approprié c'est ici. Je crois que la Chambre des communes est l'endroit où des griefs peuvent être exposés et redressés. Comme il s'agit d'un grief qui intéresse directement le Gouvernement, je l'expose à la Chambre.

L'hon. M. Chevrier: Je suis de l'avis tout à fait contraire à propos de cette affaire qui relève du National-Canadien.

M. Macdonnell (Greenwood): Je crois saisir ce que veut dire le ministre mais je ne partage pas du tout ses vues. Je regrette de le dire mais il me semble,—c'est un point sur lequel j'insiste,—qu'il s'agit ici d'une de ces questions dont nous cherchons si souvent, parfois sans succès, à saisir la Chambre. C'est sans doute parce qu'il est depuis très longtemps au pouvoir que le Gouvernement en est venu à croire que c'est presque une impertinence de tenter de le critiquer. Voilà quel est son état d'esprit. C'est pourquoi j'estime que les vues exprimées par le ministre des Transports, qui habituellement est très objectif, lorsqu'il s'agit d'une telle question, vont à l'encontre des faits. On sait d'avance qu'il ne peut guère en être autrement.

Je fonde mon argumentation sur ce que je crois être des faits, que personne n'a mis en doute. On a tenté d'en diminuer l'importance ou la valeur en disant qu'il ne s'agit là que de ouï-dire. S'il s'agit de faits, la Chambre a le droit de les étudier et d'étudier ce qui en est résulté. J'ai dit jeudi dernier,—et je le répète avec beaucoup plus d'insistance maintenant,—que nulle personne intelligente ne peut rapprocher deux événements, celui du 10 septembre alors que le premier ministre était à Winnipeg, et celui de la réduction de M. Pitt à un poste moins élevé, deux mois plus tard, sans en venir aux conclusions que j'ai exposées. Le ministre du Commerce (M. Howe) a parlé "d'événements désagréables". Je reviendrai sur cette déclaration parce que le ministre a peut-être participé

plus qu'il ne voulait au débat. Il a ainsi révélé qu'il était au courant de ces événements désagréables. Je lui demanderai plus tard comment on a entendu parler "d'événements désagréables" ici à Ottawa, car le ministre des Transports ne parle pas d'événements désagréables. Tout est pour le mieux, personne n'avait de griefs à exposer.

J'ai donné deux raisons pour lesquelles on peut croire qu'il y a rapport entre les deux événements, mais il y en a plusieurs. J'ai dit en premier lieu que nulle personne sensée ne peut croire que les directeurs du National-Canadien aient pu manquer de sens pratique au point de faire passer un homme qui avait pendant dix ans dirigé l'hôtel *Nova-Scotian*, établissement considérable contenant 150 chambres, à un poste inférieur.

Il a été cinq ans gérant de l'hôtel Bessborough, qui compte 260 chambres; plus d'un an gérant de l'hôtel Fort-Garry, qui a également 260 chambres. J'ai dit qu'il est impossible de croire que l'administration des hôtels traite ainsi un homme de son propre gré, sans y être forcée par quelqu'un. Deuxièmement, j'ai apporté comme raison encore plus convaincante le fait qu'aucune personne sensée ne peut accepter l'explication du président du National-Canadien. Je trouve infiniment regrettable qu'un homme que j'ai toujours estimé ait donné une telle raison. Il a dit que cet homme de confiance, dont les états de service remontent à près de vingt ans, a été muté à un poste inférieur parce que l'exigeaient les changements apportés dans l'administration des divers hôtels, dans le cours normal des choses, par le gérant général des hôtels. A mon avis, quiconque examine les faits en tenant compte des rapports ordinaires d'homme à homme ne peut accepter une telle raison.

On peut donc croire que les faits rapportés par la *Tribune* de Winnipeg sont conformes à la vérité. Ce journal a déclaré dans la livraison du 14 novembre, je crois, qu'aucune des personnes avec lesquelles les rédacteurs ont communiqué ce jour-là n'acceptait l'explication qu'a donnée le président du National-Canadien, M. Donald Gordon, au sujet de la mutation de M. Pitt. J'affirme donc que personne ne peut accepter ces raisons. Le simple fait que le président des chemins de fer avance une raison qu'aucune personne sensée ne peut accepter révèle dans quel pétrin il se trouvait et nous oblige à chercher d'autres raisons.

Revenons pour quelques instants au discours du ministre des Transports. Les deux reproches qu'il me fait sont apparemment que je me suis fié à des on-dit. J'ai traité ce point. Il y a des choses dont l'évidence saute aux yeux, par exemple le rapport entre ces deux incidents. Point n'est besoin de nous conformer aux règles de la preuve en matière légales. Il suffit de considérer ces incidents pour se convaincre. J'en reviens à l'autre point. Le ministre dit que je n'ai pas été très logique, bien que j'aie déclaré qu'à mon avis, le premier ministre n'a eu rien à voir à cela. Je crois, en effet, que le premier ministre est au-dessus de toutes ces mesquineries.

Le très hon. M. Howe: Pourquoi persistez-vous à mentionner son nom à tout instant?

M. Macdonnell (Greenwood): Je vais vous le dire tout de suite: c'est afin de répondre à une observation du ministre des Transports. J'espère que le ministre du Commerce trouvera que c'est une raison suffisante. Le ministre des Transports a dit qu'ayant affirmé que le premier ministre n'avait rien à voir à cela, je manquais de logique puisque, si je l'ai bien compris, j'avais répété à plusieurs reprises qu'il était responsable.

L'hon. M. Chevrier: C'est bien ce que vous avez fait.

Le très hon. M. Howe: L'honorable député a mentionné le nom du premier ministre environ quatorze fois depuis qu'il a amorcé ce débat.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre du Commerce a-t-il fini?

Le très hon. M. Howe: Vous avez mentionné le premier ministre au moins douze fois depuis que vous nous parlez de cette affaire.

M. Macdonnell (Greenwood): Peut-être le ministre est-il aussi précis en ce moment qu'il l'a été l'autre soir en me contredisant lorsque je disais que M. Pitt avait été directeur du *Nova Scotia*. Il a été obligé de reconnaître un peu plus tard qu'il s'était trompé. Je reviens pour un instant au ministre des Transports. Voici ce que je veux dire. Si j'ai laissé entendre que je n'étais pas sincère et que je formulais quelques réserves en affirmant que le premier ministre n'avait rien à voir dans cette affaire, je tiens à ce qu'il soit bien compris que je n'en avais pas l'intention et que je voulais être pris au mot.

Revenons à ce que nous a dit le ministre du Commerce, selon qui il y aurait eu quelque incident désagréable. Cela, bien entendu, semble conforme à certaines déclarations de la *Tribune* de Winnipeg.

Cela ne semble pas concorder très bien avec l'explication ou la dénégation que comportait la réponse du ministre des Transports,

non plus qu'avec ce que le ministre des Transports lui-même (M. Chevrier) a dit hier. Il se peut que le ministre du Commerce (M. Howe) désire ajouter quelque chose sur cette question embarrassante.

Le très hon. M. Howe: En effet.

M. Macdonnell (Greenwood): Il se peut que la question soit embarrassante ici, après tout. Est-il exact qu'on ait soulevé ces choses? Est-il exact que ces choses aient été discutées dans son ministère? Est-il exact qu'il y ait d'autres réponses à cette question que ce que laissait entendre la réponse du ministère des Transports? Peut-être le ministre pourrait-il s'expliquer?

J'en reviens maintenant à la déclaration faite l'autre soir par le ministre des Transports et celui du Commerce, selon qui je me mêlerais de la régie interne du chemin de fer. Je m'en mêle en effet, j'essaie de m'acquitter de mes fonctions de député en protestant contre l'ingérence gouvernementale. Somme toute, le Gouvernement est responsable devant la Chambre, même s'il semble l'oublier assez souvent et nous, députés, avons sûrement le droit de nous élever contre ces choses si nous sommes persuadés,—comme c'est le cas en ce moment,—de la réalité de cette ingérence. Voilà comment, moi, je me mêle de ce qui ne me regarde pas. Je sais que les membres du Gouvernement risquent d'oublier ce fait. Si j'occupais le pouvoir depuis dix-sept ans, je pourrais, moi aussi, l'oublier. Mais le fait est là. Voici l'attitude qu'on en est venu à adopter de ce côté-là de la Chambre: nous abusons le plus possible de la situation et nous ne tenons aucun compte des doléances parce que les votants sont pour nous. Quand ils ont épuisé tous les arguments ou quand ils ne peuvent en invoquer aucun, ils ont l'habitude de nous faire entendre ceci: "Les électeurs ne sont-ils pas pour nous?" Les votants sont pour eux, mais jusqu'à quand?

M. Cruickshank: Longtemps encore.

M. Graydon: Que le député n'en soit pas trop sûr.

M. Fleming: Leurs jours sont comptés.

M. Macdonnell (Greenwood): J'ai dit la raison de mon intervention. Je crois que le Gouvernement ou quelqu'un prétendant être le porte-parole du Gouvernement a joué un rôle dans cette affaire. Cette explication semble être confirmée par ce qu'a dit le ministre du Commerce au sujet d'un incident désagréable. Je reste convaincu qu'on a commis une grossière injustice et je sais une foule de gens, à la Chambre comme en dehors de la Chambre, qui partagent ma conviction. Je crois, et je ne suis pas seul à le penser, que le Gouvernement est intervenu.

[M. Macdonnell (Greenwood).]

Je voudrais citer des extraits d'un journal qui, je pense, appuie généralement le Gouvernement. On l'a déjà cité ici mais je voudrais de nouveau en faire consigner des passages au compte rendu. Voici des extraits du journal de Saskatoon, (sauf erreur le *Star Phoenix*). Ce que cet organe dit est assez clair. Voici:

> Nous soupçonnons un membre de l'entourage du premier ministre, peut-être quelque serviteur officieux du parti pour qui le réseau de chemins de fer est peut-être la propriété exclusive des libéraux d'avoir, dans un accès de ressentiment, fait une plainte qui a bouleversé toute une carrière. Nous regrettons que le nom du premier ministre ait été mêlé à pareille affaire.

J'ajoute que cela ne se rapporte pas à ce que j'ai dit sur le premier ministre; je me borne à citer leur opinion. Je poursuis:

> Ce journal qui veut, sur ce sujet, être le porte-paroles des propriétaires du National-Canadien qui résident dans notre ville et qui ont eu l'avantage de bénéficier des services de M. Pitt, aimerait obtenir des explications plus complètes de la part de la direction de l'hôtel et du bureau du premier ministre; celui-ci, à tort ou à raison, est mêlé à l'affaire.

Je voudrais relire une phrase que j'ai lue l'autre soir dans la *Tribune* de Winnipeg.

> M. Pitt a-t-il bénéficié d'un juste procès? A-t-on examiné les plaintes portées contre lui et son hôtel? Nous n'avons rien pu découvrir qui permette de conclure affirmativement dans l'un ou l'autre cas. Il semble plutôt que le directeur de l'hôtel ait été privé de son poste sans enquête préalable suffisante, parce qu'un membre du Gouvernement ou une personne touchant de près au Gouvernement a tempêté. Le National-Canadien se trouvera en mauvaise posture s'il doit compter avec l'ingérence du Gouvernement dans la direction de ses affaires.

J'ai cru, et je crois d'ailleurs encore, que la Chambre existe pour y débattre et réparer les torts et empêcher nos dirigeants d'exercer un pouvoir arbitraire. C'est pourquoi j'ai pris la parole. Je répète que le ministre n'a pas répondu à ce que j'ai dit, sauf pour réfuter avec insistance le terme "ouï-dire", comme s'il s'agissait d'une formule magique ou d'une incantation.

Les faits que j'ai cités je le répète, n'ont été réfutés d'aucune façon. Tout ce que nous avons obtenu, ce sont ces formules magiques et ces incantations, ce retranchement derrière la dénégation formulée par son propre ministère ou par la compagnie de chemins de fer. Je répondrai que, quelle que soit la sincérité des dénégations du ministre et du président de la compagnie ferroviaire, je suis d'avis qu'il y a eu un oubli quelque part, ou que, peut-être, le mot "plainte", celui dont je me suis servi dans ma question, a été interprété d'une façon étroite, permettant de nier d'une façon artificielle. En d'autres termes, j'affirme qu'il s'agit d'une réfutation de convenance. Comme je l'ai dit l'autre soir, j'ai toujours l'espoir que malgré tout ce qui s'est passé

le premier ministre prendra des mesures pour redresser cette injustice et faire ainsi une sorte de cadeau de Noël aux dieux de la justice.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'estime que je dois ajouter quelques mots à ce propos. Contentons-nous d'examiner rétrospectivement la grave injustice qu'on a commise. Un gérant d'hôtel a été transféré, pour des raisons que je ne connais pas, de Winnipeg à Brandon. Mon honorable ami semble prétendre que c'est un sort pire que la mort. J'ignorais que Brandon fût un endroit aussi désagréable que cela. Je pensais que Brandon était une ville assez agréable. Ayant séjourné à l'hôtel de cette ville, je l'ai trouvé très confortable. Je mentionne ce fait vu qu'on cherche à apprécier l'injustice effroyable qu'on a commise à l'égard de M. Pitt.

Mon honorable ami m'a fourni des renseignements que je n'avais pas, à savoir que M. Pitt a été transféré à Brandon et qu'il touche le même salaire qu'il recevait à l'hôtel Fort-Garry. Le député analyse les raisons et parle de faits. C'est un fait que le premier ministre s'est rendu à Winnipeg. Il n'est pas descendu à l'hôtel Fort-Garry, mais il a eu l'occasion de s'y rendre afin d'assister à une réunion. J'imagine qu'il a séjourné à l'hôtel pendant les deux heures complètes qu'a duré sa visite. Il s'est rendu à l'hôtel, où il a été accueilli par le comité chargé de la réunion à laquelle il assistait. Il a été accueilli dans le hall. Il s'est rendu à la salle de la réunion, où il a prononcé son discours. Le comité l'a escorté jusqu'à la porte, puis il est parti. Voilà à quoi se résume le séjour que le premier ministre a fait à l'hôtel Fort-Garry, d'après ce qu'il m'a dit. Le premier ministre a dit qu'il avait serré la main à tous ceux qui l'ont accueilli dans le hall. Il ne sait pas s'il a serré la main au gérant de l'hôtel. Mais s'il ne l'a pas fait, il ne s'en est pas rendu compte et n'a certainement formulé aucune plainte. J'espère que l'honorable député acceptera cette explication. Ayant mentionné le premier ministre à chaque phrase, ou toutes les deux phrases depuis qu'il a abordé le sujet, j'espère que dorénavant il omettra de mêler le nom du premier ministre à cette affaire.

M. Macdonnell (Greenwood): Je l'ai dit avant vous et vous le savez.

Le très hon. M. Howe: Alors pourquoi mentionner le nom du premier ministre? Si le premier ministre ne peut se rendre à Winnipeg, y entrer dans un hôtel, y prononcer un discours au cours d'une réunion, puis quitter le même hôtel, sans qu'on ne se renvoie son nom d'un côté du pays à l'autre et qu'on ne se le renvoie à la Chambre à ce propos, c'est vraiment malheureux, à mon avis. Le député s'est certainement rendu coupable...

M. Macdonnell (Greenwood): Dites-nous ce qui a été désagréable.

Le très hon. M. Howe: C'est bon, je le ferai. Je me suis renseigné à cet égard. Je me suis renseigné auprès des seules personnes que j'avais le droit d'interroger. Je n'ai rien demandé aux chemins de fer, parce que la régie interne de la compagnie ne me regarde pas; mais je me suis renseigné auprès de deux ou trois personnes faisant partie du groupe qui s'était inscrit au Fort-Garry la veille, afin de savoir ce qui s'était passé. Un télégramme fut expédié de l'avion, lorsqu'il fut constaté qu'il était nécessaire d'arrêter à Winnipeg à cause du mauvais temps. On réserva des chambres, ce qui fut confirmé par t.s.f. Les voyageurs se présentèrent à l'hôtel mais il leur fallut attendre environ une heure et quarante minutes, je crois, avant d'avoir leurs chambres.

Fort bien, mais ce n'était tout de même pas très amusant pour ces voyageurs. La même chose m'est arrivée et cela m'a contrarié. Cependant, je n'ai formulé aucune plainte auprès de la direction des chemins de fer. Je ne me suis pas plaint auprès du gérant. J'ai peut-être fait quelques reproches au commis de la réception, ou manifesté mon mécontentement de quelque autre façon de ce genre, je l'avoue. Cependant, chacun des membres du groupe m'a assuré qu'on ne s'était aucunement plaint auprès de la direction, et je le crois. Pourquoi pas? D'autant plus que le président du chemin de fer dit qu'aucune plainte n'a été formulée à la direction contre ce qui s'est passé. Parce que les journaux se sont plu à associer cet incident avec le transfert du gérant, mon honorable ami le croit, bien qu'il n'y ait aucune preuve. Quelle preuve a-t-on?

M. Macdonnell (Greenwood): Sur la foi de renseignements obtenus d'ouvriers.

Le très hon. M. Howe: D'ouvriers? Comment des ouvriers pouvaient-ils être au courant de ce qui s'est passé?

M. Macdonnell (Greenwood): Ils se trouvaient à l'hôtel. Ils ont été témoins du facheux incident, sans aucun doute.

Le très hon. M. Howe: Ils ont été témoins du facheux incident, mettant en cause un groupe de voyageurs comprenant un ministre de la Couronne, mais non le premier ministre. Il y avait là, dans le hall de l'hôtel, un ministre de la Couronne assis sur ses valises. Le groupe étant important, j'imagine qu'il était assez facile de le remarquer.

Une voix: Qui l'a remarqué?

Le très hon. M. Howe: Ceux qui ont vu la chose.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre nous dit que le groupe du premier ministre était là. Il a commencé l'histoire par le mauvais bout.

Le très hon. M. Howe: Je n'ai rien dit du premier ministre. J'ai simplement dit qu'un ministre de la Couronne se trouvait là. J'ai dit que le premier ministre a passé deux heures, à peu près à l'hôtel le lendemain pour assister à une réunion. J'ignore si cette réunion était en même temps un déjeuner, mais il reste qu'elle a eu lieu au milieu de la journée. Le premier ministre ne s'est pas inscrit à l'hôtel; il s'était arrangé pour coucher ailleurs et, naturellement, il ne saurait être question pour lui d'avoir été mêlé au retard qui s'est produit à l'hôtel. Il y avait donc un groupe, de cinq ou six personnes dirons-nous, qui avaient retenu des chambres, la location desdites chambres ayant été confirmée. Or ces personnes doivent attendre pour obtenir leurs chambres. Ce sont des choses qui arrivent dans les hôtels. Cela m'est arrivé à moi, cela est arrivé à mon honorable collègue et cela nous a parfois ennuyé. Ces personnes étaient ennuyées mais rien ne prouve, absolument rien,—et j'ai les témoignages des membres du groupe à ce sujet qu'ils n'ont porté aucune plainte à la direction du chemin de fer. Le président du réseau nous assure qu'ils ne se sont pas plaints, que personne ne s'est plaint. Mon honorable collègue estime qu'il y a des dessous à cette histoire. Ce n'est pas flatter Donald Gordon que de croire que, si on s'était plaint d'avoir eu à attendre dans le hall de l'hôtel pendant une heure et vingt minutes il jugerait la chose assez grave pour déplacer immédiatement le gérant. C'est ridicule. Si Donald Gordon l'a fait, c'est qu'il n'est pas apte à occuper le poste de président et d'ailleurs je suis tout à fait assuré qu'il ne l'a pas fait.

Si mon honorable ami veut savoir pourquoi cet homme a été muté, il a le droit de faire étudier sa plainte au comité des chemins de fer et de la marine marchande, et s'il ne donne pas suite à cette affaire au comité je ne manquerai pas de le lui rappeler. C'est son devoir d'élucider cette affaire. Il peut exiger les faits, les dossiers relatifs à cet homme; il peut exiger les livres de l'hôtel et il peut aller au fond de la question; et il est certain que son devoir envers le Parlement est de le faire.

Il dit que c'est son droit de redresser un grief. Eh bien, des griefs, il y en a du haut en bas de l'échelle, des garde-lignes jusqu'aux contre-maîtres, des surintendants jusqu'aux gérants mis à la retraite, et ainsi de suite. Tous sont venus me voir... pas tous, mais quelques-uns, et je leur ai dit: je suis désolé, mais je n'ai rien à y voir. Cette question relève du chemin de fer; et telle est la situation en ce qui concerne M. Pitt.

Je ne crois pas nécessaire d'en dire davantage. J'ajouterai seulement qu'aucun fait ne nous a été exposé ici par l'honorable député. Mon honorable ami a en main le rapport officiel de M. Gordon, le rapport officiel du ministère des Transports. Il peut accepter ma déclaration, car je l'ai faite après avoir interrogé deux ou trois membres du premier groupe et après avoir causé de l'affaire avec le premier ministre. Il peut tenir mes renseignements pour exacts ou non, comme il lui plaira, mais il n'a pas soumis un seul fait prouvant qu'il a raison de prétendre que le Gouvernement a été mêlé à cette affaire ou que c'est une question qu'il a le droit de soulever à la Chambre.

M. Green: Puis-je poser une question au ministre? Quelles étaient les personnes qui composaient cet autre groupe?

Le très hon. M. Howe: Je ne me les rappelle pas toutes, mais le ministre en cause était M. Robert Mayhew.

M. Macdonnell (Greenwood): Quelles sont les personnes de ce groupe que vous avez interrogées?

Le très hon. M. Howe: J'ai interrogé M. Mayhew. Il était au Canada à ce moment-là; il ne l'est pas maintenant. J'ai également interrogé un ou deux autres membres du groupe, mais j'oublie qui ils étaient. Quoi qu'il en soit, j'ai interrogé assez de gens pour savoir...

M. Macdonnell (Greenwood): Qui était les autres?

Le très hon. M. Howe: Je ne m'en souviens plus.

M. Casselman: M. Pickersgill?

M. Ross (Souris): Qui s'était occupé de retenir les chambres?

Le très hon. M. Howe: Cela s'est fait de l'avion en plein vol; je suppose que c'est le pilote qui s'en est occupé.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Je désire formuler quelques observations sur le rapport Currie et dire un mot au sujet du rapport d'une commission royale que nous espérons recevoir sous peu. Auriez-vous l'obligeance de déclarer qu'il est six heures, monsieur l'Orateur?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Argue: Monsieur l'Orateur, comme d'autres députés qui ont pris la parole au cours de la présente discussion, j'ai été stupéfait du contenu du rapport Currie. Les députés en général éprouveront un vif regret, je crois à la pensée que des vols aussi considérables que ceux que mentionne le rapport ont été commis au camp de Petawawa et que des fonds publics aussi considérables ont été perdus. Les honorables députés connaissent très bien la nature de ces vols. Nous entendons parler, par exemple, de la perte de 18,000 sacs de ciment, de 550 tonnes de ce qu'on a dit être de la ferraille et dont on a découvert qu'au moins une partie n'en était point, mais consistait en fourneaux de cuisine, chaufferettes, cabines à douche et éviers. C'est là quelque chose que nous devons tous regretter amèrement.

En lisant le rapport, j'ai appris avec stupéfaction que des rails du Pacifique-Canadien étaient disparus et que dès que cette perte a été signalée à des personnes du camp, des rails de la voie d'embranchement du National-Canadien ont été arrachés et volés puis installés à la place des rails du Pacifique-Canadien qui avaient été pris.

Le rapport me semble indiquer clairement que c'est le ministère de la Défense nationale qui est responsable. Si le ministère s'était acquitté de sa tâche, ces vols n'auraient pas eu lieu. Dans son rapport, qui figure au hansard, M. Currie dit:

> A Petawawa, cependant, il y avait des escrocs pour tirer parti d'un tel état de choses. Il est dommage que l'enquête n'ait pas pris naissance au sein du ministère de la Défense nationale, qui dispose de tous les règlements et du personnel de surveillance voulus, mais qu'elle ait été déclenchée par une lettre anonyme.

Le ministère de la Défense nationale, avec tous ses officiers, tout son personnel, ne pouvait pas ou ne voulait pas découvrir que des vols avaient eu lieu. M. Currie rend le ministère de la Défense nationale parfaitement responsable de cet état de choses. Il poursuit:

> Il faut avouer que les avertissements n'avaient pas manqué au sein du ministère de la Défense nationale. Le vérificateur en chef du ministère s'était acquitté de ses fonctions consciencieusement. Il avait signalé à maintes reprises des situations peu satisfaisantes. (...) Dans chacun de ces cas le sous-ministre avait chargé le quartier-maître général de faire enquête et rapport. Mais l'absence d'une intervention suffisante à cet échelon avait causé une détérioration progressive de la situation. Sans compter que les rapports retardaient beaucoup trop longtemps, les dossiers indiquent que des vérifications successives signalaient un état de choses aussi grave que les précédents et parfois même plus grave. Et la ronde continuait.

Je répète que la responsabilité retombe sur le Gouvernement, sur le ministère de la Défense nationale. A mon avis, le Gouvernement ne peut, sous un régime responsable comme le nôtre, faire de quiconque un bouc émissaire. Même s'il prend des mesures contre les coupables, il n'en reste pas moins responsable; or, selon le présent rapport, il est nettement responsable car il a négligé de prendre des mesures pour empêcher une telle éventualité même après qu'il eut été périodiquement mis en garde par les vérificateurs.

Le rapport à l'étude est daté du 26 novembre. D'après un journaliste,—il s'agit, je crois, de M. Blakely, auteur d'un article dans la *Gazette* de ce matin, cette date du 26 novembre serait celle de la version officielle. La date de la version autorisée, l'autre édition est exactement la même. Le rapport a donc eu deux versions.

Ma foi, ce ne serait pas le seul rapport d'une commission du Gouvernement à avoir deux versions. Les représentants de la Saskatchewan, en particulier, ont espéré que le rapport d'une commission royale chargée d'enquêter sur le projet d'aménagement de la rivière Saskatchewan serait rendu public de bonne heure. Répondant à une question qui lui avait été posée par le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) le vendredi 21 novembre, le premier ministre (M. St-Laurent) a dit que le rapport était prêt depuis le 19 novembre mais qu'il n'était pas imprimé. Or d'après une lettre du secrétaire de la commission au premier ministre l'impression et la publication de ce rapport auraient lieu avant le 15 décembre.

Nous attendons maintenant que le premier ministre dépose le rapport à la Chambre pour en prendre connaissance. Nous pouvons déjà nous faire une idée de ce qu'il renferme en nous fondant sur un article paru le 22 novembre dans le *Leader-Post* de Regina et dû à la plume d'un membre très sérieux de la tribune des journalistes, M. V. J. Mackie. En voici un passage:

> La Commission royale ne conseille pas de donner suite au projet d'irrigation et d'aménagement hydro-électrique prévu parce que la réalisation en serait présentement trop coûteuse.
>
> Le rapport préconise, a-t-on appris, une autre entreprise beaucoup moins considérable d'aménagement de la rivière Saskatchewan.

Il semble que ce dont nous avons été témoins au sujet du rapport Currie se répète au moins dans une certaine mesure à l'égard du rapport de la Commission royale d'enquête sur le barrage de la Saskatchewan-Sud, car, dès le 22 novembre, le journaliste en question formule cette déclaration catégorique sur les principales conclusions de la commission.

Le premier ministre (M. St-Laurent) et le Gouvernement ont le devoir de communiquer à la Chambre, avant le congé de Noël, le rapport de cette commission royale. Je puis dire au premier ministre que si la commission se prononce contre l'aménagement d'un

barrage sur la Saskatchewan-Sud, les représentants de l'Ouest à la Chambre, du moins les membres de notre parti, auront leur mot à dit à ce sujet. Nous nous opposerons à toute idée de renoncer à l'exécution de ce projet même si la commission royale se prononce, de fait, contre cette entreprise.

Je voudrais savoir si le rapport de la commission royale se trouve résumé dans cet article. Si le rapport est défavorable, on constatera que le parti libéral a perdu la confiance de la population de la Saskatchewan, vu les promesses qu'il lui a faites pendant chaque campagne électorale depuis 1935, notamment par la voix du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner).

De fait, il me semble évident que, depuis la publication du rapport Currie qui condamne si vertement le ministère de la Défense nationale, le gouvernement tout entier a perdu la confiance du peuple. A cause du rapport Currie, et surtout si la commission royale se prononce contre l'aménagement d'un barrage sur la Saskatchewan-Sud, le gouvernement ne pourrait faire mieux que d'en appeler au peuple à une date aussi rapprochée que possible eu égard à l'état des routes et aux conditions climatiques.

Qu'il me soit maintenant permis d'appeler l'attention du ministre des Travaux publics (M. Fournier) sur un problème d'intérêt local. Je veux parler de la demande déjà formulée relativement à la construction d'un immeuble fédéral à Assiniboïa. Cette ville, qui compte une population d'environ 2,400 âmes, va de l'avant, acquiert de plus en plus d'importance: chaque année on y fonde de nouveau établissements commerciaux. Elle devrait donc inclure un immeuble fédéral.

L'hon. M. Fournier: L'honorable député vient de dire que nous avons perdu la confiance de la population. Croit-il que j'oserais présenter un crédit relatif à son bureau de poste?

M. Argue: Si l'on saisit la Chambre des crédits durant la présente session, je prie bien sérieusement le ministre des Travaux publics d'inclure un poste relatif à un immeuble public à Assiniboïa. Je ne crois pas que la population du pays, du moins je ne crois pas que la population de la Saskatchewan envoie beaucoup de libéraux au Parlement; mais, peu importe. J'estime néanmoins que la population d'Assiniboïa mérite d'obtenir un tel immeuble. Le bureau de poste est présentement installé dans un immeuble loué. On pourrait loger dans le nouvel immeuble public non seulement le bureau de poste mais aussi le détachement local de la Gendarmerie royale et les fonctionnaires fédéraux du ministère des Affaires des anciens combattants.

Je voudrais maintenant parler de la détresse des producteurs agricoles, surtout de ceux qui s'occupent de bétail et de produits laitiers. J'ai suivi avec intérêt les délibérations de la récente conférence fédérale-provinciale sur l'agriculture. Les divers rapports des fonctionnaires du gouvernement fédéral, qui assistaient à la conférence, m'ont laissé inquiet. Selon le *Leader Post* de Regina, livraison du 24 octobre, le ministre de l'Agriculture a déclaré à une réunion publique:

> Personne n'a souhaité les difficultés avec lesquelles nous sommes aux prises à l'égard des bestiaux; elles résultent de l'épizootie de fièvre aphteuse.

Il a ensuite ajouté:

> Si nous pouvions garder le bétail sur nos fermes et le nourrir de nos excédents de céréales, nous ferions d'une pierre deux coups.

Certains faits révèlent, je pense, que si les prix des bestiaux au Canada sont bas en ce moment ce n'est pas à cause de la fièvre aphteuse ni de la perte de nos marchés aux États-Unis. Je me permets de citer un extrait d'un communiqué, publié lors de la conférence fédérale-provinciale sur l'agriculture à propos de déclarations de fonctionnaires du ministère fédéral de l'Agriculture. Voici un passage qui a trait aux États-Unis:

> Le nombre de bestiaux abattus a commencé à augmenter cette année et on prévoit que le nombre augmentera encore plus rapidement en 1953.

Et plus loin:

> On s'attend en 1953 à une nouvelle diminution des prix touchés par les cultivateurs tandis que l'indice des prix des produits achetés par les cultivateurs augmentera probablement un peu.

Parlant du marché des États-Unis, ce haut fonctionnaire annonce une autre baisse probable du prix aux États-Unis. Au sujet du Canada, ce communiqué dit:

> Une baisse du prix des bestiaux au Canada en 1953, par rapport au prix correspondant d'il y a un an, suivra probablement une augmentation du nombre d'animaux mis sur le marché et une baisse prévue des prix aux États-Unis. La baisse sera probablement plus accentuée pour ce qui est des bovins et des veaux que pour ce qui est des porcs, les variations de prix seront moindres pour ce qui est des agneaux et des moutons.

Voici que des hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture annoncent qu'en 1953, les prix des bovins et du bétail baisseront de nouveau au Canada. Il y a eu une baisse très prononcée des prix du bétail au Canada depuis l'automne de 1951 jusqu'ici et les meilleures prévisions que les spécialistes des services du ministre peuvent faire est d'annoncer que les prix du bétail vont baisser davantage. Parlant du revenu actuel des

agriculteurs par rapport à leur revenu de l'année 1952, le communiqué dit:

Le revenu en argent comptant provenant de la vente des produits de la ferme et des certificats de participation peuvent atteindre un nouveau sommet, mais on prévoit qu'une diminution du revenu en nature, une valeur moindre des inventaires à la fin de l'année et des frais d'exploitation plus élevés entraîneront pour l'agriculteur une diminution nette dans son revenu de 5 p. 100 par rapport à l'an dernier.

On prédit que le revenu net de l'exploitant agricole sera cette année de 5 p. 100 inférieur à ce qu'il était en 1951. On ajoute qu'en 1953 on prévoit également un revenu agricole moins important. Bref, la situation du cultivateur empire. Même si le marché américain nous sera rouvert le 1er mars, les fonctionnaires du ministère ne laissent prévoir aucune augmentation du prix du bétail.

Ils précisent même qu'il y aura une nouvelle baisse dans les cours du bétail canadien. Le *Financial Post* du 13 décembre publie, en première page, un article intitulé: "Les cours du bétail baisseront peut-être; ils ne se relèveront pas avec la levée de l'interdiction américaine."

L'article se lit ainsi:

Il est possible que des milliers de cultivateurs canadiens, désireux de conserver leur bétail pour le marché domestique en prévision d'une hausse des prix, lorsque l'interdiction américaine sera levée le 1er mars, se préparent un réveil plutôt brusque. A moins d'un gros changement d'ici deux mois, et les meilleurs spécialistes dans le domaine du commerce du bœuf dans les deux pays ne le prévoient pas à l'heure actuelle, les cultivateurs canadiens seront forcés d'accepter des baisses sensibles dans le prix de la plupart des bestiaux afin de prendre place sur le marché américain, des baisses qui pourraient rendre nos prix domestiques actuels très alléchants. Ainsi, pour nous en tenir aux prix actuels, le Canada ne pourrait vendre qu'une sorte de bétail sur le marché américain, c'est-à-dire le bouvillon de choix. Cette catégorie de bétail ne représente que 5 à 10 p. 100 du marché total normal du Canada. Les bestiaux qui représentent le plus fort volume de notre production ne pourraient actuellement entrer en concurrence sur le marché américain, une fois payées les dépenses du transport, de la douane, du courtage et du change. Voilà la différence courante de prix.

On donne ensuite des chiffres relatifs à la différence de prix entre le bétail canadien et américain. Si on levait l'interdiction maintenant, le bouvillon de choix canadien, le bouvillon de la marque rouge, augmenterait probablement de $1.30 les cent livres. Les bons bouvillons baisseraient probablement de $4.30. Les bouvillons canadiens de commerce baisseraient de $5.35 les cent livres. Les bonnes vaches de commerce baisseraient de $2.50 les cent livres, les vaches de rapport baisseraient de $1.80 les cent livres et les vaches destinées à la mise en conserve baisseraient de $1.50 les cent livres. L'article que j'ai mentionné indique que l'ouverture du marché américain maintenant, qui permettrait au bétail canadien d'entrer aux États-Unis et au bétail américain d'entrer au Canada, aurait pour effet de faire baisser le prix du bœuf canadien plutôt que de le hausser.

J'aimerais donc que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) nous fournît, avant le congé de Noël, des explications sur sa déclaration où il impute à la seule fermeture du marché américaien le malaise que nous constatons actuellement au sein de l'industrie de l'élevage des bestiaux. J'aimerais qu'il nous expliquât comment il a pu affirmer que, pour résoudre le problème que posent notre excédent de céréales et l'insuffisance des débouchés pour notre bétail, il faut que le cultivateur emploie cet excédent à nourrir le bétail sur la ferme. Si, se rendant à la demande du ministre, les cultivateurs augmentent les troupeaux qu'ils possèdent actuellement, il s'ensuivra nécessairement que le prix du bétail baissera encore quand, dans quelques mois, ils vendront leurs animaux. Voici une dépêche de la *Presse canadienne* en provenance de Winnipeg, et portant la date du 11 décembre:

Le prix du bétail américain s'avilira probablement de 20 p. 100 au cours des quatre prochaines années, étant donné que le bétail sur pied approche du chiffre de 100 millions, niveau le plus élevé dans les annales du pays. Voilà ce qu'a affirmé aujourd'hui, le président de *Farm Reports Incorporated*, de Washington, M. Wayne Darrow. Venu à Winnipeg pour prendre la parole à la réunion annuelle de la Bourse de Winnipeg, M. Darrow a dit, au cours d'une interview, que les troupeaux des États-Unis se reproduisent à une cadence si rapide que l'accroissement démographique n'est pas suffisant pour prévenir les excédents de bétail.

On a réuni une conférence fédérale-provinciale pour étudier le problème agricole; les déclarations des hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture sont presque toujours sombres. Ils prédisent un fléchissement des prix du bétail et une réduction des revenus nets des producteurs. Compte tenu des difficultés que nous éprouvons à trouver des débouchés suffisants pour le bœuf, le porc, le fromage, les œufs et les volailles, j'estime que le ministre de l'Agriculture a le devoir, vis-à-vis de la Chambre et du pays, de faire une déclaration ici, dans laquelle il tracerait dans les grandes lignes la situation de l'industrie agricole et montrerait à nos producteurs agricoles la voie à suivre pour obtenir dans le courant de l'année à venir les plus forts revenus possibles. J'ai en mains le bulletin quotidien du Bureau fédéral de la statistique, bulletin daté du jeudi 11 décembre. Un de ses alinéas s'intitule "Baisse de l'indice des prix des denrées agricoles en octobre". En voici le texte:

L'indice des prix agricoles canadiens est tombé, en octobre, à 243·5...

Écoutez bien ceci.

...le niveau mensuel le plus bas depuis avril 1948.

Les prix des produits agricoles étaient, en octobre 1952, au niveau le plus bas qu'ils aient atteint depuis avril 1948 Tandis que les prix agricoles baissaient depuis avril 1948, les frais encourus par les cultivateurs montaient dans une proportion alarmante. Ainsi, en 1949, l'indice des prix des denrées agricoles était de 255·4 tandis que l'indice des frais de production des cultivateurs était de 204·1. En 1950, l'indice des prix agricoles était de 260·8, tandis que celui des frais d'exploitation agricole s'élevait à 210·4. En 1951, l'indice des prix des produits agricoles atteignait, pour toute l'année, 296·9, et celui des frais d'exploitations agricole 229·9. Pour octobre de cette année, l'indice des prix des produits agricoles se montait à 243·5, tandis que celui des frais d'exploitation agricole était à 243·4.

En d'autres termes, les données du Bureau fédéral de la statistique indiquent que les producteurs agricoles sont, proportionnellement, dans la même posture exactement que pendant la période de base 1935-1939. Je dirai que si l'agriculture est maintenant sur le même pied qu'en 1935-1939, elle est en voie de devenir une industrie périclitante, et si elle est en train de devenir une industrie périclitante, elle le doit à la ligne de conduite ou à l'inertie du Gouvernement. Évidemment, certains membres du Cabinet prennent la parole pour se vanter des données relatives à l'emploi, du revenu national élevé, de l'énorme produit national brut, déclarant que la prospérité règne dans tout le Canada. La prospérité y règne peut-être, mais nous nous approchons aujourd'hui d'un état de choses, où la prospérité sera générale sauf pour l'industrie de l'agriculture, que menace le marasme économique.

Quand l'indice des prix fait ressortir que les prix des produits agricoles ne sont pas plus avantageux en octobre de cette année que les prix de ces mêmes produits agricoles ne l'étaient par rapport au coût de revient, pendant la période 1935-1939, l'agriculture au Canada n'est pas en très brillante posture. Le 1er janvier, le ministre de l'Agriculture fera descendre le prix de soutien pour les porcs de trois dollars le quintal, soit de $26 à $23. Le Gouvernement a adopté une ligne de conduite tendant à abaisser le plus possible les prix minimums dans l'espoir d'empêcher l'industrie agricole de produire au maximum. Chaque fois que nous réclamons une augmentation de la pension de vieillesse ou des allocations familiales ou que nous invitons le Gouvernement à réduire les impôts, le ministre des Finances (M. Abbott) nous dit que seule une production plus accentuée, une réelle augmentation du produit national brut peuvent laisser espérer une amélioration des services ou une diminution des impôts. Pendant que le ministre des Finances dit que les Canadiens doivent travailler plus fort et produire davantage, le ministre de l'Agriculture, par suite des mesures auxquelles il recourt, dit aux agriculteurs que le volume de leur production lui cause des inquiétudes. Il veut qu'ils réduisent au minimum leur production de porcs, de bœuf et de volailles.

A cours de la conférence fédérale-provinciale sur l'agriculture, on a mentionné une question qui paraît moins sombre. A un moment donné, l'un des économistes présents a dit que les perspectives pour eux, pourraient peut-être se révéler plus encourageantes. Il a fait remarquer que le prix de la dinde étant très bas cet automne, il est évident que les éleveurs vont réduire leur production à un point tel que ceux qui persisteront à élever des dindes peuvent s'attendre d'obtenir un meilleur prix l'an prochain. J'estime que c'est une politique de banqueroute s'il en fût jamais.

Il est très rare que j'adresse des louanges à un ministre, mais je veux féliciter le ministre du Commerce (M. Howe) et le Gouvernement de ce que nous ayons, depuis quelques années déjà, une Commission canadienne du blé qui s'occupe de la vente de toutes les céréales de l'Ouest. Aucun parti n'a plus constamment appuyé la Commission canadienne du blé que celui auquel j'ai l'honneur d'appartenir. Je tiens à dire que je prise la déclaration que le ministre du Commerce a faite, lorsqu'il a adressé la parole devant l'Association des courtiers en valeurs du Canada, à Toronto, le 28 octobre dernier. J'aimerais que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) étudiât soigneusement ce discours et qu'il appliquât aux autres secteurs de l'industrie agricole le même genre de mesure qui existe à l'égard des producteurs de céréales de l'Ouest canadien. Le ministre du Commerce s'est exprimé ainsi:

En une année comme celle-ci, alors que les entrepôts sont encombrés, on peut fort bien s'imaginer l'avantage, dont jouit notre organisme de vente, d'avoir la haute main sur les principales récoltes de céréales de l'Ouest, et de pouvoir les vendre et les diriger vers les marchés lorsque l'occasion s'en présente.

Il a ajouté que la Commission avait réussi à vendre les céréales, l'an dernier, de qualité inférieure pour une bonne part, et que c'était une des réalisations les plus remar-

quables dans l'histoire du commerce des céréales. Plus tard, il a déclaré:

...à mon avis, la Commission du blé a résolu le problème de la vente des récoltes de l'ouest, pendant la guerre et depuis la guerre, avec plus de succès que toute autre méthode de vente n'aurait permis de le faire.

Le ministre a déclaré que grâce aux méthodes suivies par la Commission, tous les producteurs reçoivent, durant une année donnée, exactement le même prix pour les céréales de telle ou telle qualité. Je ne répéterai pas que j'appuie la Commission du blé ainsi que sa méthode de mise en vente. J'aimerais voir le ministre de l'Agriculture et le Gouvernement établir une commission du bétail ou des produits agricoles en se fondant sur les mêmes principes que ceux dont s'inspire la Commission du blé, afin de réunir les produits agricoles, le bœuf, les volailles et les produits laitiers qui font l'objet d'échanges commerciaux entre provinces et qui sont exportés. J'aimerais aussi que le Gouvernement établisse des prix initiaux satisfaisants et qu'il paye aux cultivateurs les mêmes prix pour leurs produits après que l'année-récolte est terminée et que le dernier versement a été effectué.

Je vois qu'il ne me reste guère de temps, monsieur l'Orateur, et j'ai un amendement à proposer. Afin d'éviter que mon temps de parole n'expire avant que j'aie terminé, je propose, avec l'appui de l'honorable député de Melfort (M. Wright):

Que l'amendement soit modifié par l'addition des mots suivants:

f) de recommender l'adoption d'une mesure visant à assurer le versement aux producteurs, à l'égard des céréales entreposées dans les fermes, d'une avance d'un montant égal à 75 pour cent du prix initial établi le 1er août de chaque année-récolte.

Il y a quelques jours, j'ai demandé au ministre du Commerce s'il étudierait l'à-propos de consentir ce paiement anticipé. Il a déclaré qu'un tel paiement n'était pas nécessaire cette année car les cultivateurs ont vendu plus de céréales que durant la période correspondante l'an dernier, et qu'ils recevaient actuellement des paiments finals s'élevant à 158 millions. Je tiens à signaler à la Chambre et au ministre ce que représente au juste pour le producteur de blé moyen ce paiement final.

Le recensement de 1951 indique que les fermes occupées étaient au nombre de 248,716 dans les trois provinces des Prairies. Selon le dernier hebdomadaire de la statistique relative aux céréales, la valeur des céréales vendues au 27 novembre de la présente campagne s'élevaient,—selon l'estimation que j'en ai faite en me fondant sur les prix initiaux,—à 335 millions. La vente de céréales rapporte donc au cultivateur de l'Ouest un revenu moyen de $1,350. Les versements de participation s'élèvent, pour chaque agriculteur, à la moyenne de $630. Donc jusque-là, le cultivateur a reçu ou devrait sous peu recevoir en paiement sur ses céréales environ $2,000 comprenant ausi bien le paiement initial que le paiement final. Cette somme représente un petit revenu brut sur lequel le cultivateur prélève ce qu'il faut pour payer ses frais d'existence, ses impôts fonciers, son outillage, les produits du pétrole qu'il achète et les autres frais. Voilà qui montre sûrement que le cultivateur moyen a besoin d'autres ressources; aussi je propose qu'elles lui soient versées sous la forme de paiments anticipés à l'égard des céréales entreposées sur la ferme.

J'ai entendu dire, monsieur l'Orateur, par divers honorables députés devisant au-dessus d'une tasse de café que le cultivateur de l'Ouest roule sur l'or; que le cultivateur de la Saskatchewan n'a jamais dans toute son histoire gagné plus d'argent. J'ai entendu dire que quiconque veut trouver les cultivateurs de l'Ouest en hiver, n'a qu'à se rendre en Californie, en Floride ou au Texas, et s'il ne peut les y trouver tous, il peut encore en trouver quelques-uns en Colombie-Britannique. Une foule de gens de l'Est semblent croire que le cultivateur moyen de la Saskatchewan possède trois ou quatre sections de terre, un outillage perfectionné, travaille quelques mois par année et passe l'hiver dans le sud des États-Unis. J'ai ici la statistique, fondée sur le recensement, de l'étendue des fermes en Saskatchewan. S'il y a, en effet, diverses catégories de fermes, le plus grand nombre se range cependant dans la catégorie de 240 à 399 acres. Sur 112,000 cultivateurs de la Saskatchewan, 29,000 exploitent un domaine équivalent à une moitié de section de bonne terre ou trois quarts de section, dont un quart n'est pas entièrement en culture. Les cultivateurs qui possèdent plus de cinq quarts de section de bonne terre arable sont dans une proportion de seulement 8 p. 100 du grand total. Les cultivateurs de l'Ouest canadien ne sont pas, en général, de grands exploitants; ils ont la moitié ou les trois quarts d'une section, et c'est dans l'intérêt de la vaste majorité des cultivateurs que je propose un nouveau sous-amendement.

Je signale, monsieur l'Orateur, que les cultivateurs des États-Unis peuvent obtenir un prêt à l'égard des céréales entreposées sur la ferme. Le ministre du Commerce dit que les banques prêteront de l'argent aux cultivateurs. D'après une nouvelle parue vers le 30 novembre, je crois, dans le *Leader Post* de Regina les directeurs des banques se disent disposés à consentir des prêts à l'égard des céréales entreposées sur la ferme, pourvu qu'elles soient en bon état et que la situation financière du cultivateur soit solide. Je crains

que les cultivateurs dont j'ai parlé et qui pour les quatre cinquièmes au moins sont de petits agriculteurs, ne soient pas tous en mesure de convaincre les banquiers qu'ils sont en bonne situation financière.

En formulant cette proposition, je ne demande pas au trésor fédéral de fournir des fonds. Ce que je réclame c'est une mesure législative permettant de faire des avances à l'égard des céréales entreposées. Ces céréales offrent la garantie la plus sûre et les cultivateurs seraient disposés, je crois, à verser de l'intérêt, à un taux minime, pour couvrir tous les frais.

Une autre raison d'accepter cette proposition, c'est que ce n'est peut-être pas le cultivateur qui est le plus durement atteint quand il ne peut pas vendre ses céréales. Ceux qui souffrent beaucoup, selon moi, ce sont les hommes d'affaires des petites collectivités. Un cultivateur peut devoir le montant de mille ou deux mille dollars. Le petit commerçant peut avoir des créances se chiffrant à dix, quinze ou vingt mille dollars. Il sait que ces dettes seront payées, car les céréales sont dans les greniers. Cependant, si le cultivateur ne peut vendre sa récolte aussi vite qu'il le souhaite, il ne peut payer promptement ses comptes.

L'an dernier, j'ai proposé l'adoption d'un amendement analogue, mais le représentant de The Battlefords (M. Bater) a proposé un sous-amendement qui a presque supprimé l'amendement lui-même, du moins la partie qui m'intéressait. Il proposait de remercier le Gouvernement de tout ce qu'il avait fait pour les cultivateurs. C'était très bien. Cette fois-ci, ce que je propose c'est un sous-amendement et, si j'interprète bien le Règlement, nous aurons l'occasion de prendre le vote sur ce sous-amendement. Je prie les représentants de l'Ouest du pays, ceux de la Saskatchewan en particulier, de quelque parti qu'ils soient, d'étudier attentivement le sous-amendement. Je soutiens qu'il doivent l'appuyer parce qu'il vaudra de grands avantages à leurs commettants.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore eu l'occasion de parler du rapport Currie, et cela pour deux raisons. La première et la plus importante, c'est que j'avais déjà épuisé le temps de parole auquel j'avais droit à l'occasion du débat sur le sous-amendement que nous avons proposé. Je ne pouvais donc pas parler avant le moment présent. La seconde raison c'est que je voulais lire le rapport avec la plus grande attention et peser le plus calmement et le plus soigneusement possible chacun des mots qu'il contient, conformément à la demande exprimée hier par le premier ministre (M. St-Laurent). Comme j'ai accordé au rapport toute l'attention que je pouvais lui consacrer dans le temps dont je disposais, j'aimerais maintenant exposer brièvement l'attitude que je prends à ce sujet.

Trois points relatifs à ce rapport me préoccupent particulièrement, trois points qui, je le crois, préoccuperont également la population. En premier lieu, le rapport prouve à maintes reprises que ce que nous avons dit au Gouvernement il y a deux ans était fondé. Maintes fois, nous avons dit au Gouvernement qu'il lui fallait faire preuve de prévoyance, qu'il se devait de prendre avec soin les mesures qui s'imposaient pour prévenir l'éventualité de délits, de pots-de-vin, d'actes malhonnêtes, par suite de l'ampleur de plus en plus considérable prise d'année en année par les préparatifs de défense, source d'occasions de plus en plus faborables à la perpétration de tels actes.

La population va certainement s'alarmer grandement des exemples de manque de prévoyance de la part de fonctionnaires à l'échelon supérieur ou près de celui-ci qui nous ont été révélés dans le rapport. Le Gouvernement a dû savoir que plus notre effort de défense serait considérable, plus grandes seraient les occasions de gaspillage, de malhonnêteté et de pots-de-vin. Je trouve donc étonnant,—et je ne suis sans doute pas le seul au pays à m'étonner,—que, dans les circonstances, le Gouvernement n'ait pas jugé à propos de confier les postes-clés à des administrateurs compétents et expérimentés, ayant la formation nécessaire, afin qu'ils puissent mettre en œuvre une méthode propre à éviter le gaspillage et les pots-de-vin dans l'administration d'un programme de plusieurs milliards de dollars. Il n'a pas confié les postes-clés à des administrateurs civils de haute compétence, bien que les membres de ce côté-ci de la Chambre l'aient prié à maintes reprises de le faire. Par conséquent, le Gouvernement n'a aucune excuse.

Il y a un autre point qui doit grandement préoccuper la population. Il existe de nombreux indices démontrant que certains hauts fonctionnaires ont fermé les yeux lorsqu'on leur a signalé des irrégularités, et continuent d'agir de la même façon. Ils ferment les yeux tant que le nombre d'irrégularités n'est pas rendu à un point qui éveille l'attention des gens, comme ce fut le cas dans la région où on a porté plainte et réclamé une enquête. D'après le rapport de M. Currie, il semble évident qu'un relâchement de la moralité a suivi le relâchement de la discipline et de la surveillance de la part du ministère de la Défense nationale. Si l'on continue de fermer les yeux devant d'aussi graves infractions aux règlements, bien des gens seront portés

à se demander si l'administration tout entière ne finira pas par croupir dans la malhonnêteté. Voilà la question principale. Le Gouvernement devrait se montrer impitoyable pour les coupables, sans oublier ceux qui occupent les plus hauts postes. Ils sont coupables. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute.

Le troisième point qui m'inquiète profondément, c'est de constater qu'on a tenté de cuisiner les rapports d'une commission royale, les modifiant afin de tempérer l'effet de leurs conclusions sur les personnes visées. C'est un déplorable état de choses qu'on nous a révélé au cours des deux derniers jours. Les contribuables ne resteront pas insensibles aux révélations fantastiques qui ont été faites. Le Gouvernement doit assumer l'entière responsabilité; c'est la seule conclusion à laquelle il me soit possible d'arriver. Puisqu'il en est ainsi, je crois devoir ajouter ma voix à celle des députés qui ont déjà affirmé que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) devrait démissionner.

D'autres aussi devraient peut-être démissionner. C'est le point que je veux développer au cours des minutes qui suivront. Ce que j'ai à dire maintenant, monsieur l'Orateur, m'est inspiré par un discours qui a été prononcé dans cette Chambre le soir du 4 décembre et auquel je n'ai pas encore eu l'occasion de répondre. Je veux parler d'une façon générale du discours prononcé par le ministre des Mines et Relevés techniques (M. Prudham) ce soir-là. La thèse qu'il développait alors était solide, parfaitement solide. J'aimerais insister surtout sur le fait que ses arguments semblaient à l'époque se recommander à certains de ses collègues libéraux apeurés, ici, à la Chambre, mais il est certain qu'ils n'ont abouti en Alberta à aucun résultat. Les habitants de cette province sont suffisamment bien informés pour se rendre compte que des discours comme celui que le ministre a prononcé ne servent qu'à montrer à quel point ils se sont trompés en envoyant au Parlement quelqu'un qui s'est révélé, en cette occasion, si inférieur à sa tâche.

Tous ceux d'entre nous qui l'ont écouté prononcer son discours ont pu se rendre compte, sans peine, que les arguments qu'on y avait insérés étaient bien peu convaincants, même pour lui. Il est l'auteur de son discours, nous a-t-il dit. Il faudra donc qu'il accepte toute la responsabilité à cet égard, qu'il prenne pour lui toutes les observations que je vais faire. Il pourra peut-être se rendre compte que d'avoir un "nègre" pour préparer ses discours, cela peut constituer un très grave inconvénient. C'est que ces individus ne sont jamais là quand il s'agit d'attraper les coups. Peut-être ne devrions-nous pas nous montrer trop sévères pour le ministre des Mines et Relevés techniques puisque ce discours est vraisemblablement une partie de la rançon qu'il doit payer pour l'honneur d'être le seul ministre albertain.

Ces choses-là ont leur prix, surtout dans son parti. L'été dernier j'ai vu le copain du ministre fort occupé à de petites besognes insignifiantes dans diverses localités de la région de la rivière de la Paix. Il s'acquittait sans doute là du prix qu'on lui avait imposé pour la sécurité qu'on lui avait assurée. Je songe au sénateur de l'Alberta. La Chambre a dû trouver singulier le spectacle d'un ministre de la Couronne, député ici, ouvrant le feu dans la campagne électorale de la rivière de la Paix, à 300 milles de sa propre circonscription d'Edmonton-Ouest. Vous ne saviez pas que le ministre préparait, depuis au delà d'un an, cette campagne.

Et ce n'était pas la première fois. Je veux vous expliquer les antécédents de cette affaire afin que vous compreniez bien ce qu'il a dit. Au début de cette année, le ministre s'est rendu au bureau de la radio d'Ottawa et a fait valoir son droit à participer aux périodes de temps gratuites destinées à l'émission dite *Reports from Parliament Hill;* il fondait sa prétention sur l'argument qu'il y a certaines gens d'un coin éloigné de sa circonscription d'Edmonton-Ouest qu'il est impossible d'atteindre par les deux postes d'Edmonton, bien qu'aucune partie de sa circonscription ne soit à plus de quelques milles de ces postes, tandis que le poste de Grande-Prairie est à 340 milles de l'électeur le plus éloigné de la circonscription d'Edmonton-Ouest. Eh bien, il a effectivement participé à ces émissions gratuites, avec moi, au poste CFGP de Grande-Prairie. Par conséquent, il n'est pas étonnant que le ministre ait réussi à faire retentir sa campagne de Peace-River jusque dans cette enceinte. Mais ce qui est étonnant, et presque incroyable, c'est qu'un ministre responsable du gouvernement fédéral, le seul qui vienne de l'Alberta, puisse se lever ici et faire des déclarations aussi irresponsables que celles qu'il a faites jeudi soir dernier.

Les gens ont le droit d'apprendre la vérité, surtout de la bouche de personnes qui occupent des postes aussi responsables que ceux de ministres de la Couronne.

L'hon. M. Prudham: Et c'est la vérité qu'ils ont apprise de moi.

M. Low: Je vais examiner ce point par le détail et nous laisserons à la population le soin d'en juger par elle-même, en fonction des faits et des témoignages, non pas en se

fondant simplement sur des ouï-dire ou sur des passages de discours dus à la plume de quelque "nègre".

Le ministre s'est montré plus irréfléchi que tous les ministres, et ils sont nombreux, qu'il m'a été donné d'entendre. Son discours était farci de demi-vérités, de travestissements des faits; deux faits au moins étaient à ce point déformés qu'il était à peu près impossible de les reconnaître et une affirmation, si elle ne constituait pas une déformation de la vérité, était absolument inexacte. Le ministre devait porter ses lunettes vertes quand il a lu le texte que j'ai entendu le 25 novembre, car il semblait ignorer que je n'ai pas dit que son voyage dans la région de Peace-River était un voyage fortuit. Je n'ai jamais rien dit de tel. J'ai dit qu'il s'y était rendu pour assister à une assemblée de mise en candidature, qu'il avait formulé certaines déclarations à cette assemblée et qu'il s'était permis certaines calomnies plutôt graves, dont celle-ci que je n'étais pas sincère. J'ai relevé ces calomnies et le discours qu'il a prononcé, l'autre soir, à la Chambre répondait à ce que j'ai dit à ce sujet. Je consacrerai fort peu de temps à l'effort, vraiment trop évident, qu'a fait le ministre pour m'amoindrir et me tourner en ridicule.

Sans doute, suis-je reconnaissant au ministre d'avoir dès aujourd'hui, démasqué ses batteries et révélé la nature des attaques que, flanqué des membres de son parti, il déclenchera contre moi au cours de la campagne d'élections fédérales de l'an prochain. C'est une bonne chose que d'être prévenu car, d'après un principe de stratégie, il faut découvrir ce que l'ennemi veut qu'on fasse, pour ne pas le faire. Je remercie le ministre de m'avoir prévenu. Le seul reproche que son parti et lui-même puissent me faire, à moi qui ai représenté pendant huit ans la circonscription de Peace-River, c'est que je n'y réside pas.

Le ministre affirme que les habitants de la région commencent à se demander pourquoi ils ne sont pas représentés par un membre de leur propre communauté. Ma foi, monsieur l'Orateur, ce sont les libéraux de la circonscription et le ministre, empruntant la voix des ondes, qui font de leur petit mieux pour exacerber ce sentiment par tous les moyens possibles et imaginables qui leur viennent à l'esprit. Je tiens à dire que je n'ai jamais cru que les commettants de Peace-River ne puissent trouver ample moisson d'hommes dans leur collectivité qui soient parfaitement qualifiés pour les représenter dans cette enceinte; mais je n'ai pas cherché à être élu, je tiens à ce que le ministre le sache. Je n'ai pas cherché à devenir député de Peace-River; j'ai été poussé par les exhortations des habitants de la région à poser ma candidature en 1945 et en 1949. Je rappellerai au ministre une chose qu'il semble oublier. En 1945, lorsque la population de la région de Peace-River a tenu son congrès créditiste pour choisir un candidat, je n'y étais même pas. J'ai été nommé en mon absence, puis avisé par télégramme de ce qui s'était passé.

Ma foi, il me semble qu'entre temps j'ai bien servi les habitants de ma circonscription. La plupart des électeurs, là-bas, admettent que chaque partie, chaque recoin de cette vaste circonscription, l'une des plus étendues du Canada, sinon la plus étendue, m'ont vu, moi leur député créditiste, plus souvent et plus régulièrement qu'il n'ont vu les autres représentants, y compris les libéraux, qu'ils ont eus auparavant. Je me suis efforcé constamment et sciemment de faire mon devoir envers ceux que je représente, et j'ai pu conclure des témoignages recueillis au cours de mon voyage le plus récent à travers cette vaste circonscription, que la grande majorité de sa population apprécie mes efforts ainsi que les services que j'ai sérieusement tâché de lui rendre.

Il est vrai que je demeure à Ottawa, mais c'est le cas de tous les autres chefs de partis; naturellement le ministre des Mines et des Relevés techniques n'a pas voulu être juste à cet égard en m'accordant le même privilège qu'il est prêt à accorder au chef de son propre parti, ainsi qu'aux chefs d'autres partis. Il prétend évidemment qu'il vit à Edmonton. En réalité, il demeure à Ottawa tout en possédant une maison dans la partie sud d'Edmonton. Je déclare bien nettement que je ne lui en veux pas de posséder cette maison. S'il en possédait trois, je dirais que nous devrions nous réjouir de vivre dans un pays où l'on peut, si l'on veut, posséder trois maisons. Il en a parfaitement le droit; mais il demeure à Ottawa, afin de s'y acquitter de ses fonctions. Pour ce qui est de la plupart d'entre nous, nous n'avons pas le moyen d'avoir deux maisons; nous trouvons bien suffisantes les dépenses que nécessite l'entretien d'une seule maison. Ceux d'entre nous qui sont invités à diriger un parti doivent demeurer à Ottawa, afin de s'acquitter fidèlement et efficacement de la tâche qui leur est dévolue. Il va de soi qu'on ne peut guère s'attendre qu'un ministre se laisse émouvoir par un sentiment de justice et d'équité à l'égard de telles questions, vu que, s'il s'arrêtait à un tel sentiment, certain avantage politique pourrait peut-être s'évanouir.

Monsieur l'Orateur, étant donné que je tiens à prouver ce que j'ai dit au début, je veux m'arrêter pendant quelques instants à certains aspects du discours qu'a prononcé

le ministre, discours rempli de demi-vérités présentées comme la pure vérité, de faux exposés et de déformation des faits. Si j'en suis incapable, j'avalerai l'exemplaire du hansard que voici en présence du ministre.

M. Riley: Avalerez-vous aussi l'histoire de l'Alberta?

M. Low: Tout d'abord, le ministre semble beaucoup s'intéresser à la région de la rivière la Paix; il en a parlé en excellents termes. J'ai été heureux de l'entendre formuler les merveilleuses observations qu'il a faites, car c'est une magnifique région. Mais voici ce qui m'intéresse. On dit que Colomb a découvert l'Amérique en 1492; en 1952, il semble que les libéraux aient découvert la région de la rivière de la Paix. Je trouve que c'est très intéressant. Il raconte des choses fascinantes au sujet de la région de la rivière de la Paix. Je ne sais pas pourquoi, mais il a mêlé cette région à l'aménagement, par la Colombie-Britannique, d'une petite route partant de très près de la frontière de l'Alberta et allant à Prince-George. De toute façon, il a déclaré que les gens de la région de la rivière de la Paix avaient hâte d'avoir une ligne de chemin de fer aboutissant à la côte du Pacifique. J'approuve cette idée, comme je l'ai fait lorsque le ministre a pris la parole. Ils sont impatients de l'obtenir. On me permettra de signaler certains points que le ministre n'a peut-être pas examinés.

Durant la campagne électorale de 1925, le premier ministre et chef du parti libéral a promis à un auditoire d'Edmonton que le parti libéral ferait de la région de la rivière de la Paix le fer de lance du programme de ce parti. C'était en 1925. Le très honorable W. L. Mackenzie King a assuré qu'il en serait ainsi à de nombreuses personnes de la région de rivière de la Paix. Une foule de gens de cette région se trouvaient à l'assemblée d'Edmonton et les libéraux voulaient élire un député libéral. Au cours de la campagne de 1926, le même chef libéral a dit à un auditoire semblable, à Edmonton, qu'il établirait un débouché vers la côte à l'intention de la région de la rivière de la Paix, dès qu'il serait humainement possible de le faire, afin d'obtenir des votes, bien entendu.

Puis au début de la campagne électorale de 1930, M. Mackenzie King a déclaré à une autre assemblée politique d'Edmonton qu'il appuierait l'aménagement d'un chemin de fer unissant la région de la rivière de la Paix à la côte du Pacifique durant l'année, si les compagnies de chemin de fer n'établissaient pas au cours de l'année une ligne allant à la côte. Environ à la même date, sir Henry Thornton, qui était alors président du National-Canadien, a affirmé que lorsque les quantités de céréales expédiées de la région de la rivière de la Paix atteindraient 10 millions de boisseaux par an, on aménagerait un chemin de fer assurant la liaison avec la côte.

Nous sommes maintenant au dernier mois de 1952, et la situation, en ce qui concerne la région de la majestueuse rivière de la Paix, est à peu près la même qu'en 1925, relativement aux transports par rail, sauf que le ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Prudham) a répété que la région de la rivière de la Paix devrait être reliée à la côte par une ligne de chemin de fer.

Les gens de ma circonscription n'ont reçu pendant vingt-sept ans que des promesses, des promesses faites par les libéraux et qui n'ont pas été tenues. On ne sait trop quand sera établie cette ligne de chemin de fer vers l'ouest, bien que la production annuelle de céréales ait atteint presque quatre fois les 10 millions de boisseaux que le président du National-Canadien estimait nécessaires pour que sa compagnie commence l'aménagement de cette ligne.

Ma circonscription, Peace-River, a vraiment besoin d'un chemin de fer débouchant sur la côte. Ces gens n'ont, pour le plus grand nombre, aucune confiance dans les promesses des libéraux. Ils sont donc disposés à appuyer un groupe qui a montré qu'il ne parcourait pas le pays en temps d'élections juste pour faire de vaines promesses. Ils savent qu'avec un gouvernement créditiste à Ottawa, le chemin de fer qui va de Hines-Creek à Dawson-Creek serait prolongé jusqu'à Prince-Rupert et (ou) Vancouver dès le premier exercice de ce gouvernement.

La région de la rivière de la Paix est, même aujourd'hui, une des plus grandes régions productrices de l'Amérique en ce qui concerne les denrées alimentaires, le bois d'œuvre et les minéraux. Les 65,000 personnes qui l'habitent ont droit à un meilleur traitement que celui qu'elles ont reçu des libéraux, à Ottawa. Elles supportent, en matière de transports, un fardeau trop lourd pour leurs moyens, sûrement plus lourd qu'il ne devrait l'être.

Le ministre des Mines et des Relevés techniques a fait une déclaration à propos de la conservation en Alberta. Il a dit d'abord qu'il n'y avait pas de programme de conservation, déclarant ensuite:

> Des mesures de conservation sont prises dans un endroit de l'Alberta, soit sur les importantes pentes orientales des Rocheuses où un magnifique programme de conservation des eaux et des forêts est appliqué, grâce à un accord fédéral-provincial. Dans ce cas-là, le gouvernement fédéral verse, aux termes de cet accord bilatéral le gros des fonds requis, somme qui s'élève jusqu'ici à près de 4 millions.

Je conviens, monsieur l'Orateur, qu'un très merveilleux programme mixte de conservation s'y poursuit. Je reconnais ouvertement, depuis de nombreuses années, ici même à la Chambre des communes que l'accord relatif au versant oriental des Rocheuses est splendide. Toutefois, ce que le ministre ne dit pas à la population à ce sujet, c'est que pendant de nombreuses années c'est l'Alberta qui a assumé seule les frais de conservation du bassin oriental des Rocheuses qui est la source de cours d'eau interprovinciaux et pose un problème essentiellement fédéral.

L'hon. M. Phudham: Combien la province a-t-elle dépensé à cet égard?

M. Low: Elle a dépensé plusieurs centaines de milliers de dollars avant même que le gouvernement fédéral s'en mêle. Je me rappelle avoir effectué des voyages à Ottawa à titre de ministre de la couronne dans le gouvernement provincial de l'Alberta dès 1937 et 1938. J'étais accompagné de l'honorable M. Tanner et nous avons tous deux prié le gouvernement fédéral de nous aider effectivement à conserver le versant oriental des Rocheuses. Il a mis beaucoup de temps à admettre que le problème ressortissait au moins en partie au gouvernement fédéral.

Je reconnais volontiers que le gouvernement fédéral accomplit aujourd'hui de l'excellent travail et que le gouvernement provincial fait de même en collaboration avec lui. Je proteste cependant contre les efforts que fait le ministre pour donner l'impression que le gouvernement fédéral a été seul à réaliser toute l'entreprise.

L'hon. M. Prudham: Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que nous avions agi de concert.

M. Low: Il a dit, ce n'est qu'une demi-vérité, que le gouvernement fédéral a assumé la part du lion. Qu'il me permette de lui rappeler qu'au moment où des pourparlers étaient en cours en vue de la présentation d'un bill établissant une commission chargée de voir à la protection du versant oriental des Rocheuses, un ancien ministre des Mines et Ressources, M. Glen, avait déclaré (je cite la page 886 du hansard du 28 février 1947):

> En terminant, je remercie sincèrement le premier ministre Manning et l'hon. M. Tanner de la collaboration entière qu'ils ont apportée à l'élaboration de cet accord. Ils n'ont jamais perdu de vue, au cours des délibérations, les intérêts supérieurs qui étaient en jeu.

Je suis sûr que si le ministre prenait la même attitude, il pourrait compter, lui aussi, sur la plus étroite collaboration.

Je passe à une autre demi-vérité: la déclaration du ministre à propos de la mise en valeur du pétrole et du gaz. Il dit que cette exploitation aurait été impossible sans les levés et les études géologiques effectués par les services fédéraux et sans la production de cartes fédérales depuis 1873. Nous reconnaissons, nous avons toujours reconnu, l'utilité des travaux effectués par le ministère fédéral.

Je signale que les libéraux de l'Alberta n'ont rien fait pendant longtemps en vue d'exploiter les ressources pétrolières de la province. A mon avis, ce fut providentiel pour les habitants du pays qu'on découvre ainsi du pétrole au moment où la province était dirigée par un gouvernement qui saurait mettre ces ressources en valeur dans l'intérêt de la population.

L'hon. M. Prudham: Croyez-vous que la Providence a ainsi arrangé les choses?

M. Low: Si j'en avais le temps, je pourrais établir des comparaisons démontrant la façon dont les ressources ont été mises en valeur dans les provinces administrées depuis longtemps par des gouvernements libéraux. La part de ressources exploitées dans l'intérêt de la population de ces provinces serait insignifiante en comparaison des avantages retirés de la mise en valeur des ressources en Alberta.

Je me permets de citer un article, publié récemment dans le *Herald* de Calgary, article rédigé par nul autre que l'honorable représentant de Calgary-Ouest (M. Nickle). Voici ce qu'il écrit:

> Au cours des six premiers mois de la présente année financière, du 1er avril au 30 septembre, le gouvernement albertain a versé dans sa caisse débordante une somme approximative de $31,338,000, somme la plus élevée jusqu'ici pour une période de six mois tirée des 132 millions d'acres de terre de la Couronne, riches en pétrole et en gaz naturel et exploités par le gouvernement au nom des propriétaires associés: les 900,000 habitants de l'Alberta.

Lorsque le ministre parle de l'aide considérable que le gouvernement fédéral a apportée à l'industrie pétrolière, je me demande s'il réclame le mérite d'avoir conçu l'idée des réserves de la Couronne. Réclame-t-il le mérite du principe du damier? Réclame-t-il le mérite du régime de baux, loyers et redevances? Voilà ce qui compte, non seulement la fourniture de quelques cartes ou l'établissement de quelques relevés, bien que, comme je le dis, nous sommes reconnaissants au ministre et à son ministère pour ce qu'ils ont fait au cours des années.

Dans son discours, le ministre a parlé du charbon. Je veux lire ce qu'il a dit à ce sujet, et je cite le compte rendu à la page 383:

> D'autre part, en ce qui concerne l'industrie du charbon, le gouvernement de l'Alberta, à mon avis, bien qu'il ait perçu de fortes sommes en redevances, a très peu accompli en vue d'aider l'industrie d'une façon pratique. Depuis qu'il est au pouvoir en Alberta, le gouvernement créditiste a recueilli

des mines de charbon un montant global de plus de $6 millions en redevances, droits, loyers et taxes minières.

Je tiens cependant à préciser clairement que le Conseil de recherches de l'Alberta a toujours collaboré dans toute la mesure de ses moyens limités avec les organismes fédéraux. Les relations entre les techniciens du Conseil et ceux du ministère des Mines et des Relevés techniques ont toujours été des plus cordiales et des plus utiles pour les deux organismes.

Eh bien, il faut conclure de cette dernière partie de la déclaration du ministre que les relations entre son ministère et les services du gouvernement de l'Alberta ne sont pas si bonnes. C'est la seule conclusion que je puisse en tirer.

L'hon. M. Prudham: Oh, non, je n'ai pas dit cela.

M. Low: Je vais laisser à ceux qui vont lire ceci le soin de décider si c'est ou non le cas. Je crois que c'est tout à fait compréhensible, vu ce que nous a dit l'autre jour le ministre. S'il ne venait pas ici calomnier sa propre province au sujet de ce qui se passe là-bas, il pourrait en attendre beaucoup plus de collaboration qu'il ne semble en recevoir.

Nous parlons de charbon. Vu les propos du ministre, je me suis donné la peine de demander les faits au ministre albertain compétent, celui qui s'occupe du charbon. J'aimerais consigner au compte rendu ce qu'a à nous dire là-dessus le ministre des Mines et Minéraux de l'Alberta qui n'est nul autre que M. Manning, premier ministre. Je cite:

L'Alberta a sans cesse réclamé l'application d'un programme national pour le charbon, ce que le gouvernement fédéral n'a pas encore fait jusqu'ici. La nature des subventions fédérales décourage ceux qui voudraient organiser des travaux à long terme ou placer des capitaux importants dans du matériel d'exploitation. Le gouvernement fédéral n'a pas prescrit et appliqué comme il aurait fallu la standardisation et la classification du charbon mis en vente. Il en est résulté un dommage pour les mines albertaines. Depuis 1935 on a affecté $407,000 aux recherches sur le charbon et $864,000 à la sécurité dans les mines.

Je laisse à ceux qui liront ces deux déclarations le soin de juger si le ministre a dit la vérité ou seulement une très petite fraction de la vérité.

L'hon. M. Prudham: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. L'honorable député vient de laisser entendre que je n'ai pas dit la vérité.

M. Low: J'ai dit que la population, en face de ces deux déclarations, c'est-à-dire celle du ministre et les faits que j'ai consignés au compte rendu, serait en mesure de juger si le ministre a dit toute la vérité ou une fraction seulement de la vérité.

L'hon. M. Prudham: On peut contrôler la statistique que j'ai citée en se reportant aux chiffres du Bureau fédéral de la statistique. Tous les chiffres que j'ai cités peuvent être confrontés avec les sources officielles. Je m'élève énergiquement contre l'insinuation que je n'ai pas dit la vérité.

M. Low: Je le répète, la population pourra juger elle-même si le ministre, s'appuyant sur tous les chiffres dont il dispose, continue d'affirmer comme il le fait à la page 383 du hansard:

D'autre part, en ce qui concerne l'industrie du charbon, le gouvernement de l'Alberta, à mon avis bien qu'il ait perçu de fortes sommes en redevances, a très peu accompli en vue d'aider l'industrie d'une façon pratique.

J'ai déjà dit quelle somme le gouvernement de l'Alberta a affectée à l'assistance aux mines de houille. Les chiffres se passent d'explications. Un peu plus loin, page 385, le ministre déclare:

On a élevé, à Edmonton, un imposant monument au grand-prêtre du Crédit social, feu l'honorable William Aberhart. C'est un beau sanatorium, moderne et bien outillé. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a versé une part de $600,000 au coût de cet immeuble et à l'achat de mobilier et d'équipement. Autant que je sache cependant, le gouvernement provincial n'a jamais reconnu publiquement l'apport du gouvernement fédéral.

Je suis sûr que la population de l'Alberta se souviendra de cette allusion voulue au fait que M. Aberhart était ministre du culte. Beaucoup de gens de la circonscription du ministre en seront offensés. Le point qui m'intéresse ici cependant c'est qu'à diverses occasions dans son discours du 4 décembre le ministre a dit que la province d'Alberta n'avait pas remercié le gouvernement fédéral de certains dons qu'il lui a faits. Dans tous les cas, y compris celui des $600,000 constituant la participation du gouvernement fédéral aux frais de construction du sanatorium Aberhart, à Edmonton, les sommes en cause ont été attribuées à la province parce qu'elle avait satisfait à certaines conditions prévues dans des lois adoptées par le parlement fédéral. Autrement dit, ce que nous avons gagné est prévu par la loi.

Quand nous méritons quelque chose en satisfaisant à certains règlements, j'imagine que cela peut se comparer aux subventions et que, avec les années, cela devient un versement d'ancienne date. Si on le mérite, on l'obtient. Tout ce qu'a mentionné le ministre rentre dans cette catégorie. Le ministre n'a pas voulu dire, je pense, que, chaque fois que nous méritons un de ces versements, il nous faudrait publier que le gouvernement fédéral, dans sa générosité, a bien voulu nous en faire cadeau.

Ce que le ministre s'est gardé de dire, c'est que le gouvernement fédéral remet tout simplement à l'Alberta une partie de ce qu'il lui a enlevé sous forme d'impôts. Il a tenté de faire croire à mes commettants et à d'autres que le gouvernement fédéral a versé de l'argent aux gens de l'Alberta. D'après les chiffres du Bureau de la statistique que j'ai sous les yeux, les sommes globales que le gouvernement fédéral a dépensées dans l'Alberta, en 1951, ne correspondent pas au seul impôt sur le revenu qu'il y a perçu. Je serai heureux de communiquer ces chiffres au ministre, afin qu'il se rende compte par lui-même. J'ai les deux états ici. Voilà, si l'on veut être juste, un point dont il faut tenir compte. Le gouvernement fédéral ne donne rien à l'Alberta. Le Gouvernement ne fait que rendre une partie des sommes qu'à son avis les Albertains ne sont pas capables d'administrer eux-mêmes. C'est pourquoi Ottawa veut centraliser l'autorité financière au sein du gouvernement fédéral—formule que nous combattons depuis de nombreuses années.

Le très hon. M. Howe: L'Alberta veut-elle pourvoir à sa propre défense.

M. Low: Nous sommes disposés à payer notre quote-part des frais de défense. Nous n'avons jamais renâclé à la dépense; mais nul n'a jamais pu se plaindre de ce que nous n'avons pas été reconnaissants chaque fois que vous consacrez un dollar à la défense de l'Alberta.

L'hon. M. Prudham: Vous allez même jusqu'à déposer du pétrole sous terre.

M. Low: Vraiment! Voici un autre exemple de fausse représentation. J'en reviens à la page 385 du hansard où sont consignés les propos suivants du ministre:

> Le domaine de la voirie nous offre un autre exemple de l'aide accordée par le gouvernement fédéral. La route transcanadienne, qu'on est à aménager en Alberta, est incontestablement la mieux aménagée et la mieux réussie, du point de vue technique, de toutes les routes de la province. Cette entreprise a été exécutée sous la surveillance du ministère des Ressouprces et du Développement économique. Jusqu'ici, on a consacré environ 10 millions de dollars à l'aménagement de cette seule route. Nous espérons qu'à l'avenir le gouvernement provincial se conformera aux principes techniques qu'on a appliqués à l'aménagement de cette route et qu'il s'efforcera d'améliorer les routes provinciales, afin de les rendre sûres.

Et, plus loin:

> J'ai constaté que les routes provinciales d'Alberta ressemblent passablement au mouvement créditiste,—la surface est très coûteuse, mais elle ne repose sur aucun fondement solide.

[M. Low.]

(*Exclamations*). Je suis heureux d'entendre les députés siégeant en face applaudir cette observation, parce qu'ils indiquent ainsi qu'ils sont de l'avis du ministre et semblent même exprimer leur approbation. Examinons les faits: Dans son ensemble, la déclaration est rédigée sous une forme laissant entendre que le gouvernement fédéral partage les frais, non seulement de la route transcanadienne, mais des autres routes de la province. Cela peut induire en erreur.

L'hon. M. Prudham: Non, pas du tout.

M. Low: Passons. Je consignerai au compte rendu certaines données concernant la route transcanadienne. Je me suis donné la peine de communiquer ce qu'a dit le ministre aux fonctionnaires compétents, en Alberta, et je citerai, afin de le consigner au compte rendu, les extraits de leurs propres dossiers qu'ils m'ont fait parvenir. En voici le texte:

> Les affirmations de M. Prudham au sujet des routes sont ridicules au point qu'il est difficile de croire qu'elles émanent d'une autorité fédérale responsable. Toutes les principales routes en voie de construction, en Alberta, y compris la route transcanadienne . . .

Le très hon. M. Howe: Est-il conforme à la pratique parlementaire de consigner à notre compte rendu une déclaration émanant d"un autre gouvernement?

Une voix: Mais si.

M. Low: Mais si.

M. Ross (Souris): Il vous est difficile de comprendre.

M. l'Orateur suppléant: Le ministre a demandé s'il était conforme à la pratique parlementaire de lire les décrets d'un autre gouvernement, est-ce exact?

M. Low: Une déclaration.

Le très hon. M. Howe: De consigner à notre compte rendu une déclaration émanent d'un autre gouvernement.

M. Fulton: Vous le saviez toujours!

Le très hon. M. Howe: Eh bien, l'usage parlementaire ne le permet pas.

M. l'Orateur suppléant: Afin d'élucider la question, le député de Peace-River (M. Low) pourrait peut-être dire à la Chambre d'où viennent ses renseignements.

M. Low: Oui, monsieur l'Orateur. J'ai transmis au ministère de la Voirie d'Alberta ce qu'a dit le ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Prudham) au sujet des grand routes de l'Alberta, durant le discours que je viens de mentionner, et j'ai demandé ce qui en était. Je suis en train de consigner

au compte rendu les faits que m'a fournis le premier ministre, lequel les avait obtenus du ministère de la Voirie.

L'hon. M. Prudham: Qu'ai-je dit de faux?

Une voix: Tout!

M. l'Orateur suppléant: Je ne crois vraiment pas que le Règlement interdise de lire un document comme celui que le député de Peace-River tient à la main.

Le très hon. M. Howe: Écoutons tout simplement les premiers mots.

M. Low: Je serais heureux de déposer le document; mais mon temps de parole s'épuise et je dois me hâter. Je recommence donc:

Les affirmations de M. Prudham au sujet des grand routes sont ridicules au point qu'il est difficile de croire qu'elles émanent d'une autorité fédérale responsable. Toutes les principales grand routes en voie de construction, en Alberta, y compris la route transcanadienne, sont aménagées d'après les mêmes devis. Outre la route transcanadienne, il y a plusieurs centaines de milles de routes aussi bien aménagées. Lorsque les circonstances l'exigent, certaines assises inférieures à base de gravier stabilisé sont plus épaisses en ce qui concerne les routes provinciales, puisqu'elles atteignent 14 pouces de profondeur comparativement à 9 dans le cas de la route transcanadienne. Aucune route principale de l'Alberta n'est aménagée sans sous-sol convenable. La déclaration de M. Prudham, selon laquelle les travaux sont exécutés sous la surveillance du ministère des Ressources et du Développement économique, est tout à fait ridicule. Le ministère des Ressources a un ingénieur en Alberta, mais tous les travaux techniques relatifs à la route transcanadienne ont été exécutés et sont encore exécutés par les ingénieurs du gouvernement provincial.

L'hon. M. Prudham: Sous sa surveillance.

M. Low: Je poursuis:

Lors d'une conférence fédérale-provinciale d'ingénieurs, convoquée dernièrement par l'hon. M. Winters, on a adressé de grands éloges aux ingénieurs de l'Alberta pour leur travail, y compris la création d'un épaulement stable à base de gravier. Toutes les dépenses afférentes à la route transcanadienne sont votées par l'Assemblée législative de l'Alberta et le gouvernement fédéral en rembourse la moitié au gouvernement de l'Alberta. Quel qu'ait été le montant versé par le gouvernement fédéral, la part que le gouvernement de l'Alberta a versée a été plus considérable, puisque nous acquittons intégralement certains frais comme ceux des droits de passage et des clôtures. Les présents devis relatifs à la route transcanadienne et à d'autres routes de l'Alberta ont été établis par des ingénieurs du gouvernement provincial et non du gouvernement fédéral. Les premiers projets de devis utilisés dans tout l'Ouest canadien ont été préparés par...

L'hon. M. Prudham: Les normes ont été établies par le gouvernement fédéral.

M. Low: Je continue:

...Alex Frame, sous-ministre de la Voirie de l'Alberta, et Harry Anderson, du ministère de la Voirie de la Colombie-Britannique. Le programme actuel de construction de quatre ans, qui prévoit l'aménagement du sous-sol, des assises inférieures de gravier stabilisé, des assises supérieures et un revêtement-tampon, a été entièrement réalisé par le gouvernement de l'Alberta. Les laboratoires d'étude du sol de l'Alberta sont comparables à n'importe quels autres qui existent au Canada. L'Alberta sera probablement la première province à remplir complètement ses engagements relatifs à l'établissement de la route transcanadienne. M. Prudham soutient en outre que le gouvernement fédéral...

L'hon. M. Fournier: Monsieur l'Orateur...

M. Low: Je continue:

...a dépensé dix millions en vue de l'établissement de la route transcanadienne en Alberta...

L'hon. M. Fournier: Monsieur l'Orateur, puis-je me permettre d'attirer votre attention sur le commentaire nº 306 de la deuxième édition de Beauchesne, qui dit:

Il est contraire au règlement de lire des articles de presse, ou des lettres ou communications émanant de personnes étrangères à la Chambre et citant, commentant ou niant des déclarations faites par un membre...

M. Low: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Lorsque le point a été soulevé, il y a un instant, j'ai pensé au commentaire nº 241 de la troisième édition de Beauchesne, dont le texte est sensiblement le même que celui dont le ministre a donné lecture et qui est tiré de la deuxième édition. Voici le texte:

Toute déclaration faite par un député parlant de sa place est considérée comme ayant été faite sur son honneur et ne peut être mise en doute ni à la Chambre ni en dehors de la Chambre.

Il y a aussi le commentaire 259 ainsi conçu:

Un principe bien reconnu veut que toute déclaration faite à la Chambre ne puisse être contredite par une déclaration faite par une personne qui n'est pas membre de la Chambre.

Comme je l'ai signalé il y a quelques instants, le ministre du Commerce a invoqué le Règlement, mais je ne pouvais entendre ce que disait l'honorable représentant, lorsqu'il a commencé d'exposer son point, ce qui ne conteste nullement la valeur des nouveaux haut-parleurs qui fonctionnent actuellement. Toutefois, d'après ce que je comprends, l'honorable député tente de contredire certaines déclarations faites à la Chambre par le ministre, au moyen de certains témoignages ou énoncés qui lui auraient été communiqués par quelqu'un qui n'est pas de la Chambre. D'après les commentaires que je viens de lire, il semble que la question de Règlement soulevée il y a quelques instants était fondée.

L'hon. M. Fournier: Si elle est fondée...

Une voix: Elle n'est pas fondée.

L'hon. M. Fournier: Je propose que Votre Honneur ordonne de rayer du hansard la partie de ce document qui y a été lue.

Des voix: Non, non.

M. Fleming: On ne peut pas faire cela.

M. Low: Est-ce que çà ne serait pas merveilleux?

L'hon. M. Fournier: Lorsque l'honorable député a commencé la lecture du document, le Règlement a été invoqué, mais aucune décision n'a été rendue et je ne puis croire, monsieur l'Orateur, que vous permettriez de conserver au compte rendu des délibérations de la Chambre quelque chose qui est absolument contraire au Règlement.

M. Ferguson: Monsieur l'Orateur, vous avez rendu une décision qui est consignée au hansard. Cela efface tout.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! C'est une règle très élémentaire, lorsque l'Orateur se lève, que les honorables députés lui accordent au moins une certaine attention et cette règle s'applique à tous les députés. Je n'ai pas, que je sache, le pouvoir d'ordonner qu'on biffe quelque chose du hansard. Peut-être la chose s'est-elle déjà faite, mais, elle ne l'a jamais été, à ma connaissance, depuis mon entrée à la Chambre. La décision que j'ai rendue sur le litige équivaut à rayer du hansard ce qui s'y trouve. C'est la même chose que, lorsque des propos offensants ayant été proférés, un honorable député est sommé de les retirer. Les propos offensants restent au compte rendu, mais la rétractation qui les suit rappelle qu'ils n'auraient pas dû être tenus. Il en va de même dans le cas présent, à moins que le ministre cite un commentaire pertinent.

L'hon. M. Fournier: Voici l'attitude que je prendrais. L'Orateur ayant déclaré que l'honorable député a enfreint le Règlement et l'honorable député aimant, comme je le sais, respecter le Règlement, je lui proposerais de retirer toute la partie du document dont il a donné lecture.

Des voix: Non, non.

M. Low: A propos du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je ferai observer à mon honorable ami, le ministre des Travaux publics et le leader de la Chambre, que s'il exigeait autant des autres députés qu'il exige de moi, il ne resterait que la moitié du hansard.

Une voix: Ce serait une bonne chose.

L'hon. M. Fournier: Tant mieux, monsieur l'Orateur.

M. Low: Je vais m'en tenir à mes observations personnelles, monsieur l'Orateur. Je puis vous assurer que je ne lirai plus de documents.

M. l'Orateur suppléant: Il est malheureux qu'on ait consacré un certain temps à débattre le rappel au Règlement. D'autre part, le temps de parole du député devait expirer à 9 h. 25. En toute justice envers le député, je l'autorise à terminer ses remarques, s'il le désire. Sinon, il n'a qu'à reprendre son siège.

M. Low: Je vais terminer mes observations à propos des routes. Il importe d'élucider un point à ce sujet et ce point fait partie de mon argumentation en réponse au discours du ministre. Le ministre a prétendu que le gouvernement fédéral a versé 10 millions de dollars. Je tiens à lui dire...

L'hon. M. Prudham: Environ.

M. Low: Le ministre n'a pas dit environ. Il a dit que le gouvernement fédéral avait affecté 10 millions au secteur albertain de la route transcanadienne. J'ai vérifié le chiffre des paiements effectivement versés par le gouvernement fédéral au gouvernement de l'Alberta à l'égard de la route transcanadienne. Le 1er décembre cette année, il s'établissait en tout à $1,321,000. Voilà qui s'appelle, selon moi, dénaturer les faits. Qu'il me soit permis d'ajouter que le gouvernement de l'Alberta attend toujours,—le besoin est pressant,—de la part du gouvernement fédéral le versement de montants qui correspondent à des réclamations supplémentaires qui ont été présentées, versement qui pour un motif quelconque est retardé.

Monsieur l'Orateur, comme vous m'avez rappelé que mon temps de parole était presque expiré, je m'en tiendrai là pour le moment. J'ai d'autres sujets à aborder auxquels je consacrerai plus de temps plus tard.

M. Murray (Cariboo): Qu'il me soit permis de relever certaines affirmations de l'honorable préopinant. Il a parlé de l'aménagement d'un chemin de fer allant de la région de la rivière de la Paix au littoral du Pacifique. N'est-il pas exact que le gouvernement provincial a le droit d'entreprendre l'aménagement d'un tel chemin de fer? Les provinces ont compétence en matière de propriétés et de droits civils. Vous avez la maîtrise des gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Pourquoi attendre pour construire le chemin de fer d'avoir la maîtrise de la Chambre des communes?

M. Low: Le représentant de Cariboo (M. Murray) préconiserait-il ou préconise-t-il l'annexion de la Colombie-Britannique par l'Alberta?

M. Murray (Cariboo): C'est un fait accompli, selon certains. C'est déjà fait. Je tiens à dire que le gouvernement de la Colombie-Britannique...

M. Fulton: Le député ne parle, je tiens à le signaler, qu'en son propre nom.

Des voix: Asseyez-vous!

M. Murray (Cariboo): ...a aménagé l'an dernier 80 milles de voies ferrées.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Le député a obtenu une réponse à sa question. Il ne devrait pas maintenant prononcer un discours.

M. Fulton: Monsieur l'Orateur, je désire m'expliquer sur un fait personnel. Je signale que l'honorable député parle uniquement en son propre nom. Les deux députés savent que la Colombie-Britannique est capable de se tirer d'affaires seule.

M. l'Orateur suppléant: Le député ne devrait pas se lever pour s'expliquer sur un prétendu fait personnel. Cela n'aide pas à maintenir la dignité de la Chambre. Je pense que les députés ne devraient pas se lever sous prétexte de s'expliquer sur un fait personnel pour ensuite aborder des sujets étrangers à la question.

M. Fulton: Appliquez le Règlement à l'égard des deux députés.

M. l'Orateur suppléant: J'ai déjà signalé à l'honorable représentant de Cariboo (M. Murray) qu'il avait obtenu une réponse à sa question et qu'il ne devrait pas prononcer de discours.

Avant de laisser tomber le sujet dont je parlais il y a un instant, je signale que le greffier vient de me remettre une décision rendue le 10 avril 1933 par M. l'Orateur Black. Elle est consignée à la page 802 de la 3e édition de Beauchesne. Cette décision indique que la Chambre a le pouvoir de faire retrancher du compte rendu certaines déclarations. L'Orateur a le droit d'agir ainsi, mais la Chambre peut en appeler de sa décision. Je tenais tout simplement à donner lecture de cette citation, afin qu'on puisse la lire en regard de mes observations concernant la question soulevée.

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Je ne me lève pas pour invoquer le Règlement, monsieur l'Orateur, mais pour faire un discours, et non un discours sur le rapport Currie.

M. Fleming: Il se fait tard.

L'hon. M. Garson: Cette question sera traitée à fond par mon collègue, le ministre associé de la Défense nationale (M. Campney).

Une voix: Quand?

L'hon. M. Garson: Demain. Cependant, il y a une ou deux remarques que je veux faire au sujet de ce rapport, et que m'inspirent les poursuites qui ont été intentées. Comme les honorables députés le savent, les causes ont été entendues à compter de mai de cette année et la dernière s'est terminée au début du mois courant. Onze personnes ont été condamnées...

M. Ferguson: De quel rapport parlez-vous?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Lorsque le député qui a la parole ne reprend pas son siège quand on sollicite la permission de poser une question, aucune question ne doit être posée.

L'hon. M. Garson: D'après les dossiers, monsieur l'Orateur, au cours de ces poursuites, onze personnes ont été condamnées et sont actuellement en train de purger leurs sentences au pénitencier, et trois ont été acquittées. Je suis certain que tous les membres de la Chambre sont au courant des faits. Ils n'ignorent pas que les services des plus célèbres criminalistes de l'Ontario ont été retenus par les parties défenderesses dans ces causes. Je ne connais pas, pour contrôler les faits, de meilleure méthode que celle à laquelle on a recours dans un procès énergiquement disputé, où les deux parties sont représentées par d'habiles avocats.

Or, dans toutes ces poursuites, il est une chose qu'on doit conclure des témoignages présentés. C'est que, quels qu'aient été les avantages ou les inconvénients de la comptabilité employée, les incidents de Petawawa,—tels que nous les révèlent les poursuites engagées,—montrent bien que ces résultats étaient attribuables, non pas à cette comptabilité, mais aux faiblesses humaines de ceux qui occupaient des hauts postes dans la compagnie des travaux de ce camp. Les personnes qui ont préparé les dossiers qui ont servi au procès m'ont donné à entendre que ceux qu'on a condamnés étaient absolument résolus à faire servir leur situation à leurs propres fins et que s'ils ont pu le faire, ce n'est pas tellement parce que le système d'archives employé était fautif que parce qu'ils étaient déterminés à y passer outre, voire à falsifier certaines inscriptions.

Il n'est personne qui ignore que, dans toute entreprise importante où les responsabilités, de par la force des choses, sont réparties entre un grand nombre de personnes, à moins qu'on ne puisse compter sur l'honnêteté de ceux qui occupent les plus hauts postes, il n'est pas un système, si parfaitement au point qu'il soit, qui puisse empêcher des irrégularités de se produire. On notera ici qu'aucun manque ne s'est produit depuis que ces hommes sont partis. Le rapport Currie lui-même nous assure que rien d'irrégulier ne s'est produit dans d'autres camps, là où il y a des hommes honnêtes, même si la comptabilité est partout la même. Je suis donc sûr que là où s'est produit des défections, par suite de ces faiblesses humaines de la part d'hom-

mes de confiance, il appartient à nous tous, en toute justice envers ceux que vise naturellement le rapport Currie, de ne pas réprouver entièrement le régime tant que le comité des dépenses pour la défense n'aura pas eu l'occasion d'examiner cette affaire afin de prendre connaissance de tous les faits pertinents.

Monsieur l'Orateur, j'ai voulu prendre part au débat, afin d'examiner des déclarations qu'ont formulées un certain nombre de membres de l'opposition, surtout, et de façon particulière, le chef de l'opposition (M. Drew), déclarations d'après lesquelles le Gouvernement fait porter aux Canadiens un trop lourd fardeau fiscal.

Je viens déclarer, au milieu des nombreuses observations vagues et des généralités, dont la plupart ne brillent même pas, que le meilleur moyen et, à vrai dire la seule façon précise, de régler cette question d'une manière satisfaisante consisterait à consigner simplement les faits au compte rendu afin de permettre au peuple canadien de déterminer, au vu de ces faits, s'il a été appelé à porter un plus lourd fardeau fiscal que les citoyens d'autres pays comparables au nôtre.

J'aimerais commencer par exposer les faits à l'égard desquels le Gouvernement et l'opposition conservatrice,—peut-être les autres partis d'opposition,—semblent d'accord. Nous reconnaissons, je pense, que dans l'ensemble les dépenses du gouvernement se soldent au moyen des impôts, quelque sage ou légitimes qu'elles soient. Donc, quand il s'agit de déterminer le montant des impôts que les Canadiens devront payer, les principaux facteurs qui entrent en jeu sont les programmes canadiens qui entraînent des dépenses. Le Gouvernement et l'opposition officielle sont-ils d'accord sur les programmes qui entraînent ainsi des dépenses? Je crois que la réponse à cette question est affirmative, si nous pouvons accepter d'emblée les déclarations faites par les membres de l'opposition officielle.

Qu'on me permette d'étayer mon point de vue en citant des paroles prononcées par le chef de l'opposition lui-même (M. Drew) lors de l'utile et intéressant discours que nous avons entendu à l'ouverture du présent débat. On le trouve aux pages 20 à 25 du hansard. Pour commencer, le chef de l'opposition,—et il en va de même, je crois, pour tous les membres de l'opposition et des autres partis, —a reconnu la sagesse de la politique étrangère du Canada et la nécessité des préparatifs militaires qui forment partie intégrante d'une telle politique. Le chef de l'opposition l'a dit très clairement en des termes que nous pourrions tous, je crois, appuyer. Sans analyser par le détail tout ce qu'il a dit, je rappelle qu'il a fort justement précisé:

[L'hon. M. Garson.]

Les Canadiens sont prêts, j'en suis sûr, à acquitter les impôts qui sont réellement nécessaires à la défense de notre liberté.

Il ne semble donc y avoir aucun doute que l'opposition appuie à fond le programme de préparatifs militaires du Gouvernement ainsi que les dépenses et les impôts qui sont réellement nécessaires pour en assurer l'exécution.

M. Fleming: Pas les dépenses du genre Petawawa. Laissez-les de côté.

L'hon. M. Garson: Je constate que l'honorable député devient impatient.

M. Fleming: Et les chevaux?

L'hon. M. Garson: Je me hâte de préciser qu'il n'est pas étranger à leur rôle d'avoir le droit de critiquer le Gouvernement au sujet de tout ce qui semble négligence ou exagération dans l'exécution d'un tel programme.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre est bien généreux!

L'hon. M. Garson: Le chef de l'opposition a également affirmé clairement que l'opposition appuie entièrement le programme de bien-être social du Gouvernement. C'est ce qu'atteste la page 22 du hansard:

Personne ne donne à entendre qu'on devrait réduire les services sociaux. Ces services sont maintenant intégrés à notre régime social et ont l'appui de tous les partis.

Notre programme de préparatifs militaires et notre programme de sécurité sociale sont deux des principaux chefs de dépenses dans notre budget. Ils représentent non moins de 3·1 milliards sur un budget global de 4·3 milliards. Le solde comporte deux autres rubriques principales, le service de la dette publique et les dépenses administratives courantes au sens qu'on donnait autrefois à cette rubrique. Ces frais ne représentent plus aujourd'hui qu'environ 15 p. 100 du budget global. Même si nous réduisions les dépenses générales au point de compromettre gravement l'efficacité administrative, la réduction n'intéresserait encore qu'une bien faible fraction du budget.

Qu'on me permette d'élucider un autre point. Le Gouvernement ne reconnaît pas qu'il y ait eu négligence ou dépenses exagérées sur une vaste échelle mais il n'hésite pas à reconnaître que son administration de toutes les affaires du pays doit se faire économiquement et sagement. Il faut supprimer aussitôt que possible toute négligence et toute dépense exagérée.

M. Fleming: En même temps que le Gouvernement.

L'hon. M. Garson: C'est ce que le Gouvernement a toujours essayé de faire. A cet égard, il convient de signaler qu'il est extrê-

mement significatif que les membres de l'opposition qui, à l'occasion, ont prétendu qu'il y avait moyen de réaliser de grandes économies au pays même, n'ont jamais, tout le temps que j'ai été présent à la Chambre, tenté de réduire un seul crédit des prévisions budgétaires du Gouvernement.

M. Ross (Souris): Mais si, l'opposition l'a fait.

L'hon. M. Garson: S'il était possible de réaliser les économies considérables dont ils parlent, comment se fait-il qu'ils n'aient pu proposer la moindre réduction au chapitre des crédits?

M. Ross (Souris): Ils ont déjà proposé certaines réductions.

M. Fleming: Ils l'ont certainement fait mais apparemment le ministre était absent.

L'hon. M. Garson: Non, mon ami fait grandement erreur. Ils ne l'ont pas fait. Le représentant de Moose-Jaw (M. Thatcher) l'a fait deux ou trois fois mais aucun autre député n'a osé prendre une telle responsabilité.

M. Fleming: Je pose la question de privilège! Je me permets de dire que le ministre fait erreur. J'ai formulé une proposition de ce genre, il y a deux ans, et le ministre s'y est opposé.

M. Fulton: Je prends la parole pour appuyer le préopinant. J'ai présenté une motion de ce genre, il y a trois ans, et le ministre a voté contre la motion.

L'hon. M. Garson: Monsieur l'Orateur, j'accepte la mise au point de l'honorable député. Je signale qu'il y a deux ans qu'un député a présenté une motien semblable et trois ans qu'un autre en a présenté une. Ils n'en ont jamais présenté de semblables depuis, bien qu'ils aient prétendu à maintes reprises qu'il y a lieu d'épargner des millions de dollars.

M. Ross (Souris): Le ministre a dit tout à l'heure que personne n'avait proposé d'abaisser le montant d'un seul poste des crédits.

M. Fulton: Si nous n'avons pas présenté d'autres motions de ce genre, c'est qu'elles sont considérées comme motions de défiance et que le ministre et les membres de son parti votent contre elles. Alors, à quoi sert d'en présenter?

M. Fleming: La majorité l'emporte.

L'hon. M. Garson: Tout député raisonnable sait que les épargnes qui pourraient résulter d'une administration serrée sont bien faibles si on les compare aux épargnes qui peuvent être effectuées à l'égard de points essentiels de nos programmes. Ainsi, si nous pouvions conclure un armistice en Corée, si la situation en Europe occidentale s'améliorait beaucoup et si nous étions en mesure de réduire considérablement notre programme de préparatifs militaires, nous savons tous qu'il en résulterait des économies beaucoup plus importantes que celles que nous pourrions réaliser au chapitre de l'administration. Si nous étions tous disposés,—mais nous ne le sommes pas,—à retrancher certains articles de notre programme de sécurité sociale, il en résulterait aussi d'importantes économies. Il est significatif que dans ces domaines où il est possible de réaliser d'importantes économies, on peut le dire sans crainte, je crois, tous les groupes d'opposition sont parfaitement d'accord avec le Gouvernement. A la lumière de ces faits, il semble illogique,—pour ne pas employer d'expression plus forte,—que le chef de l'opposition, dans le discours qu'il a prononcé au cours du présent débat, ait allégué que le Gouvernement continue toujours non seulement de prélever des impôts extrêmement lourds mais encore de pressurer la population afin d'en obtenir des revenus de beaucoup supérieurs à ceux que le Parlement a autorisés.

M. Fulton: Bravo!

Quelques voix: Bravo!

L'hon. M. Garson: Mon honorable ami, le représentant de Kamloops (M. Fulton), crie "bravo".

M. Ross (Souris): Lui et d'autres.

M. Fulton: 3,350 millions l'an dernier.

L'hon. M. Garson: Monsieur l'Orateur, il applaudit à une déclaration qui est évidemment fausse...

M. Fulton: 700 millions l'an dernier.

L'hon. M. Garson: ...parce qu'il sait très bien que tous les impôts qui sont prélevés dans notre pays le sont en vertu de lois adoptées par notre Parlement. Il est vrai que le volume des affaires, celui des placements et celui de l'activité économique permettent au tarif des impôts de donner un rendement supérieur à celui qui avait été prévu. Prétendre abusivement que cela constitue un excès de fiscalité sans autorisation est une interprétation inadmissible.

A ce même sujet, si nous examinions dans un même esprit factieux, dirais-je, les antécédents de mon honorable ami, le chef de l'opposition, lorsqu'il était premier ministre de l'Ontario, pour ce qui est de ce même genre d'imposition excessive qu'il reproche au Gouvernement, nous constaterions,—et pour ma part, je dirais que c'est tout à son crédit,—que pendant ce temps, il a pu faire état d'excédents très importants, d'une année à l'autre, grâce au même genre d'impôts ex-

cessifs qu'il reproche maintenant à un autre financier compétent, le ministre des Finances (M. Abbott).

Ceci m'amène au second point qui a été soulevé par l'opposition officielle, et en réalité le point central de toute l'affaire, à savoir si l'imposition qui pèse actuellement sur les Canadiens, en regard de n'importe quelle norme ordinaire, constitue réellement un fardeau extrêmement lourd. A cet égard, comme je l'ai dit au début de mes observations, il n'y a rien qui peut remplacer, pour une étude de ce genre, les faits et les chiffres. Ou les prétentions de l'opposition sont exactes ou elles ne le sont pas, et la seule façon de les confirmer ou de les infirmer consiste à recourir aux faits et aux chiffres et c'est ce que je me propose maintenant de faire.

D'abord, je désire présenter un état comparatif en ce qui concerne la fiscalité au Canada et dans quelques autres pays du Commonwealth des nations britanniques. Les pays les plus comparables au nôtre sont, je crois, les pays libres de langue anglaise: États-Unis, Royaume-Uni, Australie et Nouvelle-Zélande. Afin qu'on ne puisse pas m'accuser de choisir, pour les fins de ma comparaison, parmi tous les impôts, certains prélèvements fiscaux qui ne constituent pas un juste échantillon de l'ensemble, je commencerai par ce qui constitue, à mon avis, le critérium général le plus juste: l'examen du pourcentage du produit national brut qui est prélevé par le fisc à tous les domaines d'imposition, fédéral, provincial et municipal, et sous toute forme d'imposition, et la comparaison entre ce pourcentage et celui que le fisc prélève dans les pays que j'ai mentionnés.

Voici les chiffres, fondés sur la statistique de 1951. C'est aux États-Unis, comme on peut s'y attendre chez un pays plus riche, à la population plus nombreuse, à l'économie plus avancée, à la production très forte et au produit national brut très élevé, que le pourcentage des impôts par rapport au produit national brut est le plus faible, avec 23·2. Au Canada, pays beaucoup plus petit, à la population beaucoup plus faible et à la mise en valeur moins avancée, le pourcentage, qui est de 23·7, dépasse d'une fraction de 1 p. 100 celui des États-Unis. Pour l'Australie, le pourcentage est de 25·8, tandis qu'il s'établit à 27·8 pour la Nouvelle-Zélande et à 32·7 pour le Royaume-Uni. Au Canada, où la fiscalité, sur les plans fédéral, provincial et municipal réunis, est sensiblement moins lourde, le pourcentage des impôts par rapport au produit national brut est beaucoup plus faible que pour tout autre pays du Commonwealth que j'ai mentionné.

[L'hon. M. Garson.]

Je voudrais ensuite comparer le niveau des impôts dans ces pays, en ce qui concerne certains impôts particuliers; voyons un peu comment ils touchent Pierre Dupont, citoyen moyen; l'exemple que j'ai choisi est celui d'un homme marié sans personnes à charge; en effet, au Canada, les allocations familiales sont bien plus élevées que dans les autres pays avec lesquels on peut établir la comparaison; c'est pourquoi, si je considérais le cas d'un homme ayant des personnes à charge, les députés qui siègent de l'autre côté de la Chambre, qui hochent déjà la tête alors que je ne suis pas encore entré au cœur du problème, pourraient dire: "Vous avez choisi un exemple qui n'est pas équitable". Je veux par conséquent soumettre cinq parallèles entre les pays que j'ai énumérés. Avec l'approbation des députés, il conviendrait peut-être de les faire consigner au hansard. Ces comparaisons portent sur l'impôt sur le revenu des particuliers dans la période d'avant-guerre; sur les impôts maximums sur le revenu des particuliers en temps de guerre; sur le minimum auquel ces impôts descendirent dans l'après-guerre; sur le niveau élevé des impôts après l'invasion de Corée, c'est-à-dire les impôts que tous pays libres devaient imposer afin de couvrir les frais de leur programme de préparation militaire,—il s'agit d'établir quel maximum ces impôts atteignirent dans ces pays respectifs après l'agression en Corée. Enfin, il me semble que tous, nous pourrions consulter avec fruit un parallèle entre les impôts actuels sur le revenu des particuliers dans ces diverses nations.

M. Fulton: D'où le ministre tient-il ces chiffres?

L'hon. M. Garson: Ces données ont été préparées par la division des impôts du ministère des Finances.

M. Fulton: Votre nouveau ministère?

L'hon M. Garson: Non.

M. l'Orateur: A l'ordre Ai-je bien compris que les tableaux figureront au compte rendu?

L'hon. M. Garson: Oui!

M. Fulton: Non, lisez-les.

L'hon. M. Garson: Je m'y référerai plus souvent sans doute que ne le voudrait l'honorable député.

Des voix: Qu'on les lise!

M. Gauthier (Portneuf): Très drôle!

L'hon. M. Garson: Je crois comprendre, monsieur l'Orateur, que le Règlement de la Chambre interdit de lire un document de ce genre à moins de le déposer, et je me plie au Règlement.

M. Fulton: J'invoque le Règlement; celui-ci prévoit le contraire, c'est-à-dire qu'un député ne peut déposer pareil document que s'il en donne lecture, que s'il obtient d'abord l'assentiment unanime de la Chambre.

M. Laing: Demandons l'assentiment unanime de la Chambre.

M Fulton: Autrement dit, il ne peut déposer le document à moins de le lire, et il ne peut le lire à moins de le déposer.

M. Gauthier (Portneuf): Très drôle!

M. Fulton: Je suis heureux que le député de Portneuf s'amuse!

M. Gauthier (Portneuf): Pourquoi ne pas reprendre votre siège et permettre au ministre de continuer?

M. l'Orateur: A l'ordre! Voici ce que je voudrais savoir: la Chambre désire-t-elle que ces tableaux soient consignés au compte rendu?

Des voix: Convenu!

M. Fulton: J'ai simplement voulu souligner que le ministre ne peut consigner les tableaux que s'il obtient le consentement unanime et, bien que le député de Portneuf s'y intéresse beaucoup, je n'insisterai par pour que le ministre en donne la lecture.

M. Gauthier (Portneuf): Très drôle!

M. l'Orateur: Je comprends qu'ils paraîtront au hansard.

Des voix: Convenu!

L'hon. M. Garson: Voici les tableaux:

TABLEAU N° 1

TABLEAU COMPARATIF DES IMPÔTS SUR LE REVENU DES PARTICULIERS AVANT LA GUERRE

	Canada	É.-U.	R.-U.	Australie	N.-Z.
	$	$	$ (£=$4.00)	$	$
Abattements et déductions—					
Célibataire	1,000	1,000	400	Non disponible	Non disponible
Marié	2,000	2,500	720	"	"
Enfant à charge	400	400	200	"	"
Impôt payable par le contribuable marié sans personne à charge touchant les revenus suivants:					
$ 1,000	.....	.....	7		
1,500	.....	.....	x		
2,000	.....	.....	139		
2,500	18	.....	x		
3,000	36	8	x	Non disponible	Non disponible
5,000	144	80	799		
10,000	655	415	2,234		
20,000	2,835	x	6,277		
100,000	39,022	32,469	54,922		

TABLEAU N° 2

TABLEAU COMPARATIF DES IMPÔTS MAXIMUMS SUR LE REVENU DES PARTICULIERS PENDANT LA GUERRE

—	Canada	É.-U.	R.-U.	Australie	N.-Z.
	$	$	$ (£=$4.00)	$ (£=$3.58)	$ (£=$3.59)
Abattements et déductions		(a)			
Célibataire	660	500	320	376	718
Marié	1,200	1,000	560	400	897
Enfant à charge	Dégrèvement $28–$80	500	200	x	179
Impôt payable par le contribuable marié sans personne à charge touchant les revenus suivants:					
$ 1,000	.....	15	49 (61)	102	92 (50)
1,500	100 (100)	130	185 (94)	281	218 (75)
2,000	231 (200)	245	378 (127)	473	253 (100)
2,500	401 (250)	360	586 (143)	678	501 (125)
3,000	584 (300)	475	795 (160)	959	661 (150)
5,000	1,378 (500)	975	1,628 (227)	1,860	1,418 (250)
10,000	3,762 (1,000)	2,585	4,245 (260)	5,475	4,118 (500)
20,000	10,279 (1,000)	7,315	10,970 (260)	14,520	12,352 (1,000)
100,000	77,987 (1,000)	69,435	83,820 (260)	x	82,355 (5,000)

Les chiffres entre parenthèses, en ce qui concerne le Canada et le Royaume-Uni, sont des montants remboursables à verser en plus des impôts sur le revenu indiqués. Pour ce qui est de la Nouvelle-Zélande, il s'agit d'un impôt relatif aux services sociaux qu'il faut verser en plus des montants indiqués.

(a) Les abattements indiqués n'ont trait qu'à la surtaxe. Dans le cas de l'impôt ordinaire, l'abattement n'a été que de $500 pour tous les contribuables.

TABLEAU N° 3.

TABLEAU COMPARATIF DES IMPÔTS MINIMUMS SUR LE REVENU DES PARTICULIERS APRÈS LA GUERRE

—	Canada	É.-U.	R.-U.	Australie (b)	N.-Z.
	1950	1949	1952	1952-1953	1951-1952
	$	$	$ (£=$2.75)	$ (£=$2.15)	$ (£=$2.87)
Abattements et déductions—					
Célibataire	1,000	600	330	224	574
Marié	2,000	1,200	578	447	861
Enfant à charge	400	600	234	168	144
Enfant (A.F.)	150	.....	234	168	144
Impôt payable par le contribuable marié sans personne à charge touchant les revenus suivants:					
$ 1,000	.....	.....	30	39	.. (75)
1,500	.....	15	128	109	51 (112)
2,000	.....	100	264	206	137 (150)
2,500	75	174	436	324	236 (187)
3,000	150	249	621	464	346 (225)
5,000	510	548	1,360	1,213	930 (375)
10,000	1,660	1,400	4,134(a)	3,873	3,242 (750)
20,000	5,510	3,948	11,209(a)	10,823	9,779 (1,500)
100,000	53,064	45,769	86,321(a)	79,794	62,579 (7,500)

Les montants entre parenthèses, pour ce qui est de la Nouvelle-Zélande, sont ceux de l'impôt relatif aux services sociaux qu'il faut verser en plus de l'impôt sur le revenu indiqué.

(a) Il s'agit des impôts payables en 1950 (£=$2.90), alors que les taux relatifs à ces revenus étaient moins élevés qu'en 1952.

(b) L'impôt sur le revenu et les versements au titre des services sociaux sont réunis.

TABLEAU N° 4

TABLEAU COMPARATIF DES IMPÔTS MAXIMUMS SUR LE REVENU DES PARTICULIERS APRÈS LE DÉBUT DE LA GUERRE DE CORÉE.

—	Canada	É.-U.	R.-U.	Australie	N.-Z.
	$	$	1951 $ (£=$2.98)	1951–1952 $ (£=$2.35)	1950–1951 $ (£=$2.90)
Abattements et déductions—					
Célibataire	1,000	600	328	244	580
Marié	2,000	1,200	566	489	870
Un enfant à charge	400	600	209	183	145
Enfant touchant des allocations familiales	150	.....	209	183	145
Impôt payable par le contribuable marié, sans personne à charge, et touchant les revenus suivants:					
$ 1,000	.....	.....	46	36	(75)
1,500	.....	33	156	107	67 (112)
2,000	.....	133	323	205	157 (150)
2,500	88 (5)	233	513	325	260 (188)
3,000	175 (10)	333	703	468	375 (225)
5,000	596 (30)	733	1,463	1,237	984 (375)
10,000	1,946 (30)	1,823	4,290 *(a)*	4,030	3,382 (750)
20,000	6,431 (30)	5,076	11,728 *(a)*	11,512	10,206 (1,500)
100,000	61,220 (30)	56,182	88,072 *(a)*	77,443	65,406 (7,500)

Les montants indiqués entre parenthèses et s'appliquant au Canada et à la Nouvelle-Zélande représentent des impôts au titre de la sécurité de la vieillesse et des services sociaux payables en plus des impôts sur le revenu indiqués.

(a) Ces montants représentent les impôts payables en 1952 (£=$2.75), alors que les taux relatifs à ces revenus étaient plus élevés qu'en 1951.

TABLEAU N° 5

TABLEAU COMPARATIF DES IMPÔTS ACTUELS SUR LE REVENU DES PARTICULIERS

—	Canada	É.-U.	R.-U.	Australie	N.-Z.
	1952	1952	1952	1952-53	1951-52
	$	$	$ (£=$2.75)	$ (£=$2.15)	$ (£=$2.87)
Abattements et déductions—					
Célibataire	1,000	600	330	224	574
Marié	2,000	1,200	578	447	861
Un enfant à charge	400	600	234	168	144
Enfant touchant des allocations familiales	150	.....	234	168	144
Impôt payable par le contribuable marié, sans personnes à charge et touchant les revenus suivants:					
$ 1,000	.....	.....	30	39	..... (75)
1,500	.....	33	128	109	51 (112)
2,000	.....	133	264	206	137 (150)
2,500	88 (5)	233	436	324	236 (187)
3,000	175(10)	333	621	464	346 (225)
5,000	596(30)	733	1,360	1,213	930 (375)
10,000	1,946(30)	1,823	4,290	3,873	3,242 (750)
20,000	6,431(30)	5,076	11,728	10,823	9,779 (1,500)
100,000	61,220(30)	56,182	88,072	70,794	62,579 (7,500)

Les montants indiqués entre parenthèses et s'appliquant au Canada et à la Nouvelle-Zélande représentent respectivement des impôts au titre de la sécurité de la vieillesse et des services sociaux payables en plus des impôts sur le revenu indiqués.

Au sujet de ces tableaux, en toute loyauté envers les honorables députés, je dirai que les changements dans les cours des diverses monnaies en question,—ils sont tous indiqués aux tableaux,—rendent difficile l'établissement de toute comparaison, et peuvent parfois avoir pour résultat inévitable de déformer quelque peu l'idée d'ensemble. Ces déformations n'affaiblissent, cependant, ni l'emploi que je ferai de ces chiffres, ni les conclusions que je demanderai aux honorables députés d'en tirer.

Que montrent donc ces chiffres? Eh bien, la première chose qui frappe, à l'examen de ces tableaux, c'est que l'abattement à la base chez nous est beaucoup plus élevé que dans n'importe lequel de ces autres pays. Cela veut dire que l'immense majorité des Canadiens qui se trouvent aux paliers inférieurs ont à payer un impôt sur le revenu beaucoup moins lourd que la grande masse des citoyens des autres pays désignés, surtout des citoyens de revenus modestes dans des pays comme la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni, où les programmes de sécurité sociale du parti travailliste et certaines autres mesures sont notamment à l'origine du régime fiscal que les gouvernements actuels ont hérité de leurs prédécesseurs travaillistes.

Même des gouvernements travaillistes ne sauraient résoudre les difficultés financières que pose l'importance des crédits qu'il faut affecter au bien-être social simplement en pressurant les riches. D'abord il n'y a pas assez de riches à pressurer, et puis, lorsqu'on les pressure trop, ils cessent d'être riches.

On peut voir ensuite que, pendant la guerre, à l'époque où les impôts avaient atteint leur maximum, ils étaient chez nous les plus bas de tous à l'égard des revenus allant jusqu'à $2,000 par année. Au-dessus de ce chiffre ils étaient un peu plus élevés qu'aux États-Unis, mais sensiblement moins qu'au Royaume-Uni, en Australie ou en Nouvelle-Zélande, pour l'ensemble de l'échelle des revenus.

Maintenant, passons à la période creuse d'après-guerre, lorsque, la guerre finie, les impôts se sont mis à baisser dans tous ces pays? Dans quelle mesure la période creuse au Canada se compare-t-elle à celle de ces pays-là? L'impôt d'après-guerre que le Canada exigeait du contribuable marié, sans enfants, était le plus bas de tous ces pays, pour les revenus allant jusqu'à $5,000. Pour les revenus supérieurs à $5,000, les impôts canadiens étaient plus élevés que ceux des États-Unis, mais de beaucoup inférieurs à ceux du Royaume-Uni, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Après que les impôts eurent été réduits dans tous ces pays, et que le redressement économique eut commencé à se dessiner, survint l'affaire de Corée. Alors tous ces pays ont dû recourir à l'impôt afin de défendre la liberté et de parer à la menace d'agression. Et pendant la période de pointe postérieure au début de l'affaire de Corée, l'impôt sur le revenu au Canada était le plus bas de tous ces pays, pour ce qui est des revenus allant jusqu'à $5,000. Au-dessus de ce palier, il dépassait quelque peu celui des États-Unis, tout en restant bien inférieur à celui de tous les autres pays désignés.

Venons-en enfin à la question la plus importante, à celle des impôts actuels, ceux qui constituent, à en croire les membres de l'opposition, un fardeau intolérable pour la population du Canada. En ce moment, de tous les pays dont j'ai parlé, c'est le Canada qui a les impôts les moins élevés pour les revenus allant jusqu'à $5,000. Au-dessus de ce niveau, ils sont beaucoup plus faibles que dans tous les autres pays, exception faite des États-Unis. En d'autres termes, pour toutes ces époques le fardeau des impôts au Canada se compare tout à fait favorablement à celui qui a cours dans les autres pays de langue anglaise.

Étant donné que ce sont surtout les impôts actuels qu'on dénonce comme étant excessifs, on trouvera peut-être intéressants les tableaux comparatifs que je vais consigner au compte rendu. Voici, d'abord, les exonérations et déductions accordées, en 1952, à la personne célibataire:

Canada	$1,000
États-Unis	600
Royaume-Uni	330
Australie	224
Nouvelle-Zélande	574

L'exonération accordée chez nous est, de loin, la plus forte de toutes. Cela signifie que la masse de nos gens, les personnes à revenu modeste, échappent à la fiscalité plus que les gens des autres pays.

Je passe aux exonérations consenties à l'homme marié sans personne à charge:

Canada	$2,000
États-Unis	1,200
Nouvelle-Zélande	861
Royaume-Uni	578
Australie	447

Une fois de plus, le Canada prévoit l'abattement le plus important.

M. Adamson: Oui, mais l'abattement, aux États-Unis, se répartit ainsi: $1,200 à la femme, $1,200 au mari ce qui fait $2,400 en tout.

L'hon. M. Garson: J'y viens.

M. Lesage: Ils ne bénificient que de $600 chacun.

M. Adamson: Je sais de quoi il retourne, car j'ai de nombreux amis aux États-Unis.

M. Cruickshank: Vous vous trompez de $1,200.

L'hon. M. Garson: Pour les enfants à charge, le Canada accorde un abattement de $400...

M. Fulton: Et les allocations familiales?

M. l'Orateur: Le ministre devrait pouvoir citer ces chiffres sans être interrompu.

M. Adamson: Je regrette d'avoir interrompu et je m'en excuse par votre entremise, monsieur l'Orateur.

M. Lesage: Surtout étant donné que vous vous trompiez.

M. l'Orateur: je ne faisais pas allusion uniquement au député d'York-Ouest (M. Adamson).

M. Adamson: Je m'efforce de ne pas interrompre, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Garson: A propos de la question soulevée par le député qui vient, si aimablement, de se rasseoir, je ferai état d'une disposition relevée par les spécialistes du fisc, lorsqu'ils affirment qu'à la suite des crédits accordés pour les revenus gagnés et les montants minimums assujétis à l'impôt au Royaume-Uni, ainsi que d'un abattement fiscal en Nouvelle-Zélande, les abattements réels dans ces deux pays sont peut-être légèrement plus élevés que les chiffres que j'ai indiqués. Mais l'écart ne suffit pas à modifier la comparaison dans une mesure sensible.

Ce qui importe à ce propos, c'est que les allocations familiales au Canada sont en elles-mêmes considérablement plus élevées que celles des autres pays. Naturellement, les États-Unis n'ont pas d'allocations familiales.

M. Adamson: Non, mais on y a la sécurité sociale.

L'hon. M. Sinclair: A l'âge de soixante-cinq ans.

L'hon. M. Garson: Ne tenons pas compte des allocations familiales, et comparons l'impôt que doit verser un contribuable marié, sans personne à charge, sur un revenu de $1,000. Voici ces chiffres:

Canada	Pas d'impôts
États-Unis	Pas d'impôts
Royaume-Uni	$30
Australie	39
Nouvelle-Zélande	75

Voyons maintenant le palier de $2,000. Voici les chiffres:

Canada	Aucun impôt
États-Unis	$133
Royaume-Uni	264
Australie	206
Nouvelle-Zélande	287

J'invite en particulier mes amis cécéfistes à examiner ces chiffres relatifs au palier de $2,000: l'impôt au Royaume-Uni est de $264 et en Nouvelle-Zélande, de $287, tandis qu'aucun impôt n'est exigé au Canada.

M. Knowles: N'y a-t-on pas un gouvernement conservateur dans le moment?

L'hon. M. Garson: Oui, mais c'est une part de l'héritage qu'il a reçu.

M. Bryce: Je suppose que ce sont les chiffres les plus récents.

L'hon. M. Garson: Ensuite, pour parcourir rapidement ces chiffres...

M. Adamson: Oh! non, ce serait une grave erreur!

L'hon. M. Garson: Au palier de $3,000, voici l'impôt sur le revenu exigé:

Canada	$185
États-Unis	333
Royaume-Uni	621
Australie	464
Nouvelle-Zélande	571

Viennent ensuite les chiffres pour le palier de $5,000:

Canada	$ 626
États-Unis	733
Royaume-Uni	1,360
Australie	1,213
Nouvelle-Zélande	1,305

Nous passons ensuite au palier de $10,000; parce que nous voulons tenir compte des bons conseils que nous ont prodigués les membres de la CCF mais que ne suivent pas leurs confrères socialistes dans les autres pays où ils détiennent le pouvoir, pour la première fois, nos impôts commencent à être plus élevés qu'aux États-Unis. Voici les chiffres:

Canada	$1,976
États-Unis	1,823
Royaume-Uni	4,290
Australie	3,873
Nouvelle-Zélande	3,992

Il vaut peut-être mieux que je consigne tous les chiffres au compte rendu. Voici les autres, en commençant par le palier de $20,000:

Canada	$ 6,461
États-Unis	5,076
Royaume-Uni	11,728
Australie	10,823
Nouvelle-Zélande	11,279

Et, pour le palier d'imposition de $100,000:

Canada	$61,250
États-Unis	56,182
Royaume-Uni	88,072
Australie	70,794
Nouvelle-Zélande	70,079

Les chiffres du tableau embrassent les impôts sur le revenu et les impôts de sécurité sociale perçus en Nouvelle-Zélande, en Australie, au Canada et au Royaume-Uni.

Dans le cas du Royaume-Uni, les chiffres sont exprimés en dollars au taux régulier de $2.70 à la livre, non pas à l'ancien taux; dans le cas de l'Australie, au taux de $2.15 à la livre et, dans le cas de la Nouvelle-Zélande, au taux de $2.87 à la livre. Cet exemple indique que l'impôt sur le revenu,—un des impôts les plus caractéristiques et celui qu'ont longuement critiqué les mmebres de l'opposition officielle,—est non seulement moins élevé au Canada, mais que, dans les paliers inférieurs, il l'est beaucoup moins que dans tous ces autres pays.

M. Fleming: Le ministre me permet-il une question?

L'hon. M. Garson: J'aimerais que mon honorable ami la réserve pour plus tard. Je répondrai à sa question lorsque j'aurai terminé. Il est assez difficile de suivre l'ordre qu'on s'est tracé.

Pour donner un peu plus de perspective à mon exposé, je dirai que le Canadien marié n'ayant pas de personne à sa charge et touchant un revenu de $5,000 ne verse maintenant, en impôt sur le revenu, qu'environ la moitié de ce qu'il versait alors que l'impôt atteignait son maximum de temps de guerre, soit en 1945. Entendons-nous les membres de la loyale opposition nous en parler? Voici un autre fait important. Qu'est-il advenu du revenu utilisable des Canadiens? Par revenu utilisable, j'entends le revenu du particulier après acquittement des impôts directs sur le revenu.

M. Fulton: Vous entendez ce que M. Abbott lui laisse.

L'hon. M. Garson: Si mon honorable ami veut s'exprimer de cette façon peu charitable, fort bien. C'est la même rose, et peu importe qu'il l'orne d'une épine elle sent toujours bon. Le revenu utilisable par habitant au Canada,—je ne rendrai pas à mon honorable ami la monnaie de sa pièce en me reportant au régime de M. Bennett,—a été de $373 en 1939, tandis qu'il a été de $1,057 en 1951. C'est dire qu'en 1951 il a été deux fois et quatre cinquièmes plus élevé qu'en 1939.

M. Adamson: Avec des dollars de 48c. comparativement à 1939.

L'hon. M. Garson: Mon honorable ami est extrêmement subtil, il répond à tout. Chaque fois que je me prépare à soulever un point il m'interrompt.

M. Adamson: Je connais les chiffres.

L'hon. M. Garson: Bien entendu l'augmentation du revenu réel n'a pas été aussi notable parce que les prix ont augmenté au cours de cette période. Mais que mon honorable ami écoute bien ce qui suit. Compte tenu de ces augmentations de prix, le revenu moyen par personne au Canada pourrait acheter en 1951 une quantité de marchandises et de services supérieure de 50 pour cent environ à celle qu'il aurait pu acheter en 1939. Que pourrait-il y avoir de plus important pour ceux qui se plaignent à grands cris de notre loi relative à la fixation du prix de revente que le fait que ce revenu peut acheter en 1951 une quantité d'au moins trois pour cent supérieure à celle de 1950?

M. Adamson: Bravo!

M. Fleming: La question de la fixation des prix de revente n'a absolument rien à voir ici.

L'hon. M. Garson: Mon honorable ami a droit à son opinion, quelle que soit sa valeur, et à mon avis elle ne vaut pas cher.

M. Fulton: Et que dire des articles sacrifiés?

L'hon. M. Garson: Je ferai remarquer que cette augmentation considérable du revenu réel s'est produite durant une période où il a été nécessaire d'augmenter malgré nous de façon notable les impôts sur le revenu des particuliers dans le pays, afin de subvenir aux frais de la défense. Nous avons élevé les impôts, augmenté le revenu réel et de plus nous avons augmenté de façon importante nos services de bien-être social. Voilà qui établit clairement que nous avons renversé tous les obstacles économiques et que, si nous n'avons pas résolu la plupart des problèmes économiques que pose la fourniture de ces services d'assistance sociale, nous nous y sommes attaqués très sérieusement; tout cela a été accompli au moyen d'impôt dont le niveau se revèle en vérité très favorable par rapport aux normes de comparaison équitables de pays comparables au nôtre.

Tout d'ailleurs indique une autre augmentation considérable entre 1951 et 1952. Le montant total des traitements et salaires, qui, représentent une partie considérable du revenu des particuliers s'établissant en moyenne à plus de 60 p. 100 de ce revenu, a été de 12 p. 100 plus élevé dans les huit premiers mois de l'année 1952 que pour la période correspondante de 1951. Au cours des neuf premiers mois de 1952, la valeur totale des ventes au détail a été de 6·6 p. 100 supérieure à celle de la période comparable de 1951.

Pour répondre au chef de l'opposition qui veut que le lourd fardeau fiscal appauvrisse le peuple canadien, que la Chambre me permette de lui donner quelques chiffres qui m'ont été communiqués il y a quelques jours seulement et qui ont été préparés par un des plus éminents économistes canadiens.

M. Adamson: Il s'agit de M. Gilbert Jackson. Je connais ces chiffres.

L'hon. M. Garson: Je m'attends que mon honorable ami m'approuve de nouveau chaleureusement quand il saura que ces chiffres proviennent du *Globe and Mail*.

M. Adamson: Je sais; ils ont été publiés dans le *Globe and Mail* par M. Gilbert Jackson. J'ai travaillé sur ces chiffres.

L'hon. M. Garson: L'honorable député qui absorbe toute cette statistique n'en tiendra aucun compte lorsqu'il aura à juger les réalisations du Gouvernement.

M. Adamson: Oh, j'en tiens compte. C'est précisément ce que je fais. Je juge le Gouvernement d'après les chiffres qu'on a cités.

L'hon. M. Garson: L'article a pour titre:

Saviez-vous que les Canadiens ont réellement économisé, en 1951, près de treize fois plus que les Anglais, compte tenu du revenu dont ils pouvaient disposer? Voici pourquoi:

L'article poursuit:

Ce n'est pas parce que les Anglais sont moins capables d'épargner que les Canadiens lorsqu'on leur en offre les motifs et l'occasion. Cette statistique révèle cependant que le gouvernement précédent a perçu en impôts directs et en impôts destinés à la sécurité sociale une proportion beaucoup plus forte que n'en déduisent les gouvernements canadiens. Le revenu disponible en Grande-Bretagne laisse donc moins qu'au Canada à dépenser en biens et services et à épargner...

L'honorable député applaudit-il encore?

M. Adamson: Oui.

L'hon. M. Garson: L'assurance-vie en vigueur au Canada en 1939 représentait $625 par personne; en 1951, elle était de $1,279. Les épargnes déposées en banque s'élevaient, en 1939, à $150.79; en 1951, elles s'élevaient à $327.85. J'estime que le seul point sur lequel nos honorables amis peuvent fonder leur raisonnement,—je dois dire que leur cause était très faible, ils y mettent d'autant plus d'acharnement—c'est que bien que le taux d'imposition établi au pays se compare très favorablement avec celui d'autres pays dont l'économie est comparable à la nôtre... les résultats économiques des programmes du gouvernement canadien et de la somme considérable d'énergie déployée par la population canadienne sont si avantageux que ce taux d'imposition, appliqué au revenu national, produit les excédents dont se plaignent les honorables députés. Et ce n'est pas tout, le taux de l'imposition a permis aux Canadiens, au cours de la période qui a suivi la guerre, de placer au pays, environ 16 milliards de dollars dans toutes sortes d'aménagements propres à accroître la capacité de production du Canada. J'estime, monsieur l'Orateur, que l'une des raisons principales pour laquelle ces placements sont faits, dans une proportion de 85 p. 100 je crois, par des Canadiens, et le reste par des étrangers qui placent leur argent au Canada, réside dans les excédents mêmes ainsi que dans la réduction de la dette, réduction dont se plaignent toujours également certains honorables députés de l'opposition.

M. Macdonnell (Greenwood): Nous ne nous plaignons que des erreurs que commet le Gouvernement à ce sujet.

L'hon. M. Garson: Oh, vous ne vous plaignez pas de leur existence, mais de ce que nous n'avons pas procédé de la bonne façon.

M. Macdonnell (Greenwood): Parce que vous ne savez pas du tout ce que vous faites.

L'hon. M. Garson: Oh, je comprends. Il va sans dire que M. Bennett savait ce qu'il faisait. Il s'ouvrait à coups de mine les marchés du monde.

Une voix: Oui, certes.

L'hon. M. Garson: Il y a grand avantage à savoir ce qu'on fait, si l'on en juge par les résultats obtenus.

M. MacGregor: Et il a obtenu des résultats.

M. Fulton: De fait, nous ne nous plaignons pas des excédents, mais des impôts élevés.

Une voix: Vous changez maintenant votre fusil d'épaule.

L'hon. M. Garson: Je me suis efforcé de démontrer à l'honorable député que le taux des impôts n'est pas élevé si on le juge d'après des normes équitables.

M. Fulton: Mais il vous apporte 700 millions de trop.

L'hon. M. Garson: A mon avis, monsieur l'Orateur, la principale raison pour laquelle ces gens ont placé 16 milliards au Canada, c'est qu'ils avaient confiance, je ne dirai pas nécessairement dans le Gouvernement mais dans la stabilité et l'honnêteté du peuple canadien; ils l'avaient vu appuyer pendant longtemps,—je sais que nos amis de l'opposition diront pendant trop longtemps...

M. Fleming: Bravo!

L'hon. M. Garson: ...appuyer sans relâche une politique financière honnête et courageuse de la part du Gouvernement. En maintenant l'équilibre de notre budget et en abaissant la dette nationale, cette politique garantissait non seulement la sécurité de ces placements de 16 milliards, mais aussi celle de tous les placements et biens de la population canadienne. Si nous n'avions pas adopté cette ligne de conduite, une personne raisonnable peut-elle affirmer qu'on aurait entretenu une si grande confiance dans notre pays, dans

notre dollar, dans nos projets, confiance qui nous a attiré des placements aussi importants? Il est possible que certains de ces placements auraient été faits quand même mais je pense que la majorité d'entre eux ne l'auraient pas été. En effet, personne dans cette Chambre ne désirerait placer son argent dans un pays dont le gouvernement, même dans les bonnes années, s'endetterait regulièrement d'une année à l'autre sans faire aucun effort pour équilibrer son budget. Ces placements constituent de beaucoup l'élément isolé qui a déterminé la plus forte augmentation de productivité connue par notre pays.

M. Fulton: Le gouvernement patauge.

L'hon. M. Garson: Pour cette raison, ces placements sont très importants du point de vue de chacun citoyen, parce que tous nos salaires, nos pensions, nos prestations de sécurité sociale, toutes les armes qui protègent notre liberté et l'ensemble de notre niveau de vie, tiennent à une source unique, la production de biens et de services par la population canadienne, non seulement pour nous, mais aussi pour nos enfants et les enfants de nos enfants. C'est pourquoi, tout ce qui, dans la proportion de 16 milliards de dollars de placements, augmente la production, est utile à chaque citoyen, aux riches aussi bien qu'aux pauvres. Quelle que puisse être ma part de cette production nationale totale, je ne peux que bénéficier d'une augmentation de la production nationale.

Tout cela s'est accompli, puis-je le signaler à mes honorables amis, en particulier aux membres de l'opposition officielle et tout spécialement à leur critique financier, sans abaisser d'aucune façon notre présent niveau de vie. Qu'on me permette de citer une question posée dans ce grand journal conservateur qu'est la *Tribune* de Winnipeg par un correspondant d'une intelligence remarquable qui est professeur d'économie politique à l'université du Manitoba.

M. Fleming: Quel est son nom?

L'hon. M. Garson: Le professeur Barber. Il a dit:

> Estimerez-vous que l'excédent de deux milliards que le gouvernement fédéral est parvenu à constituer au cours des cinq dernières années à provoqué, en contre-partie, la perte d'un montant correspondant de marchandises pour la population de notre pays? En vérité, même si le gouvernement fédéral avait réduit ses impôts de deux milliards au cours de cette période, de façon à supprimer entièrement son excédent, il n'y aurait pas eu une seule auto, une seule maison, un seul costume de plus à la disposition de la population canadienne.
>
> Ainsi donc, s'il est possible de réduire la dette nationale sans réduire, en aucune manière, le revenu réel ou le véritable bien-être de notre peuple, pourquoi cela serait-il une politique indésirable?

[L'hon. M. Garson.]

Il n'est donc pas étonnant que, si on excepte une petite minorité de Canadiens qui espèrent gagner quelques votes en calomniant les réalisations de leur propre pays, il n'est pas une personnalité compétente au monde qui ne convienne volontiers que, depuis la guerre, le peuple canadien a admirablement su gérer son économie.

M. Fleming: Le peuple, mais pas le gouvernement.

L'hon. M. Garson: Il va de soi que la plus grande part du crédit qui s'attache à cette réalisation doit être attribuée à qui de droit, c'est-à-dire à la population et aux producteurs du Canada; mais il est également vrai qu'aucun des sophismes de mes honorables amis ne peut infirmer que si, dans ses programmes, le Gouvernement n'avait pas fait preuve d'autant de courage et de sens pratique . . .

M. Fleming: Et de prodigalité

L'hon. M. Garson: . . . d'initiative et de ressources . . .

M. Hees: Et de gaspillage.

M. Fraser: De gaspillage et de prodigalité.

L'hon. M. Garson: . . . nous n'aurions jamais obtenu ces résultats. Pour prouver que je ne suis pas le seul de cet avis, moi qui suis très intéressé, je dois l'avouer,. . .

M. Fulton: Vous voulez dire les gens qui ont écrit votre discours.

L'hon. M. Garson: . . . mais que d'autres juges très compétents et tout à fait désintéressés partagent également cette opinion, j'aimerais citer deux sources, dont l'une a déjà été citée je crois, mais on ne saurait la répéter trop souvent. La première provient de l'*Economist* du 5 juillet 1952, et il s'agit là assurément du périodique économique le plus important de langue anglaise. Je cite:

> Aucune période de grande prospérité n'est jamais venue sans peine, mais la prospérité du Canada est peut-être celle qui mérite le mieux cette distinction... Dans le court délai de deux ou trois ans, ce pays a atteint un degré de confiance en lui-même qui est la marque propre de tout pays qui aborde enfin les premiers stades de la maturité économique.
>
> Chargé déjà d'une tâche que des pays moins vigoureux mettraient une génération à accomplir, le Canada proclame qu'il peut s'atteler à l'immense projet de canalisation du Saint-Laurent et ne pas se laisser arrêter par le refus de Washington de participer aux travaux. On aurait tort d'en conclure que le Canada veut en faire trop, dans des délais trop courts. Il est exact cependant, que le programme de défense n'a pas encore fait sentir son plein effet sur l'économie du pays.

M. Fulton: Cet effet se fait pourtant sentir sur la scène politique.

L'hon. M. Garson: Je poursuit:

Mais, depuis la guerre, l'accroissement de la production industrielle et agricole a été si impressionnant que le Canada peut, après tout, être capable de s'assurer...

Que les députés écoutent bien ceci, de la part d'un journal économique sérieux:

...à la fois des canons, des usines et du beurre.

J'ai omis à dessein les trois phrases les plus importantes de ce passage, celles qui expliquent, à mon sens, tous ces résultats. Voici ces phrases:

Non seulement le Canada a l'avantage de posséder d'abondantes ressources matérielles, il a eu la sagesse,—ou la chance,—de se donner un bon gouvernement.

Des voix: Hourrah!

M. Fleming: Il est évident que l'auteur ne réside pas au Canada.

L'hon. M. Garson: Mon honorable ami dit qu'il est évident que l'auteur ne vit pas au Canada. Mais j'estime que dans le domaine des problèmes économiques propres au Canada, ses connaissances ne le céderont en rien, au contraire, à celles du député. Je poursuis:

Son économie a été dirigée avec une habileté dont on ne trouve pas d'exemple ailleurs.

M. Fleming: Preuve de son ignorance des conditions canadiennes.

L'hon. M. Garson: Consultons (mais non au point de vue politique) un autre journal, conservateur celui-là, publié aux États-Unis. Voici un extrait d'un exemplaire publié en août 1952.

M. Fleming: De quel journal s'agit-il?

L'hon. M. Garson: De *Fortune*. Voici la citation:

L'essor du Canada, au cours des douze ans qui viennent de s'écouler est l'un des miracles économiques de notre époque. Grâce à un volume de placements exceptionnellement élevé et à leur distribution bien entendue, dans les domaines publics et privés, ce pays a bénéficié d'un essor général auquel ne peut se comparer même celui des États-Unis.

Ma foi, monsieur l'Orateur, comme l'indiquent les passages cités plus haut (et il y en aurait beaucoup d'autres, ainsi que le savent et seraient même disposés à l'admettre au cours d'entretiens privés, les députés, membres de l'opposition) les principes appliqués par le Gouvernement font l'admiration des économistes et journalistes compétents dans les autres pays, parce qu'à mon avis, ceux-ci se rendent compte que la mise en application de ces principes a demandé du courage sur le plan politique, de l'honnêteté et du vrai dévouement aux intérêts de longue portée du Canada et du monde libre. Depuis la guerre, (j'en arrive au principal objet de mes observations) les grandes réalisations nationales et les préparatifs de défense du Canada ont prélevé les fonds qui leur sont nécessaires au moyen des impôts que verse la population canadienne, impôts qui soutiennent fort avantageusement la comparaison avec ceux que l'on paye dans les autres pays de langue anglaise pouvant se comparer au Canada.

M. Graydon: Je n'ai pas voulu interrompre le ministre pendant qu'il parlait, monsieur l'Orateur, mais je lui poserai une question. Le discours qu'il vient de prononcer sur les finances laisse-t-il présager un changement prochain de quelque importance parmi les titulaires des différents ministères?

M. Adamson: Il y a une observation que je voudrais faire, c'est qu'il a négligé de mentionner la taxe de vente...

Des voix: A l'ordre.

M. Adamson: ...et l'impôt sur le revenu.

M. Fleming: Le ministre a bien voulu indiquer à la fin de son discours qu'il répondrait aux questions posées. Je pose celle-ci sérieusement. A-t-il consulté le ministre des Finances avant de prononcer son discours de ce soir, dans lequel il s'est porté si vigoureusement à la défense de la politique d'extorsion et s'est si fortement opposé à toute réduction d'impôt dans le prochain budget?

L'hon. M. Garson: Le député d'Eglinton (M. Fleming) est si aimable, monsieur l'Orateur, que je suis toujours heureux de l'obliger en lui répondant, lorsque je suis en mesure de le faire. Une grande partie de la documentation que j'ai utilisée ce soir m'a été fournie par le ministre des Finances, avant son départ pour la conférence économique. Je regrette seulement de ne m'en être pas aussi bien servi que l'aurait fait le ministre s'il avait été ici.

M. John Decore (Vegreville): Je n'avais vraiment pas l'intention de prendre de nouveau part au débat; mais je me sens obligé de répondre à certaines déclarations qu'a formulées le député de Peace-River (M. Low), surtout en ce qui a trait au ministre des Mines et Relevés techniques (M. Prudham). C'est à regret que je prends la parole, parce qu'il me semble que les députés doivent être fatigués d'écouter à cœur de jour des discours de propagande comme ceux que nous servent les membres du Crédit social au sujet des questions provinciales. Il sont même allés jusqu'à se procurer des déclarations du premier ministre de l'Alberta, en vue de réfuter les paroles qu'a prononcées en cette enceinte un membre du cabinet.

Je regrette que le député de Peace-River ne soit pas à son siège ce soir. D'après ce que j'ai remarqué, certaines phrases qui ont été prononcées ici signifieraient que les Albertains ont fait erreur en élisant le ministre des Mines et des Relevés techniques. Je crois que l'Alberta peut se dire heureuse de posséder un homme du calibre du ministre des Mines et des Relevés techniques, chez qui nous respectons le sens de l'honnêteté et de la sincérité. Le député a dit que certaines déclarations du ministre étaient absolument irréfléchies, que c'étaient des demi-vérités, une présentation erronée des faits, des déclarations fausses, et ainsi de suite. On pourrait ajouter à cela les expressions suivantes qu'a employées tout récemment le député à la Chambre: maître dans l'art de salir, dans l'art de s'esquiver, tenant de méthodes condamnables, chef de bandits, salauds en haut lieu; voilà les expressions dont s'est servi un monsieur qui, le chef d'un parti politique, aspire même à devenir premier ministre du Canada.

Je constate que certains d'entre vous sourient, tandis que d'autres rient. Vous pouvez penser que c'est drôle; mais le chef créditiste ne le pense pas. On me permettra de citer un extrait d'une nouvelle qui a paru dans le *Journal* d'Edmonton, le 27 novembre 1952. En voici le titre: "Solon Low croit possible que le Crédit social ait la haute main sur le parlement fédéral". Voici une partie de l'article:

M. Solon E. Low, chef national du parti du Crédit social, a déclaré, mercredi, qu'il ne serait pas étonné que son parti ait la haute main sur les Communes après les prochaines élections fédérales.

Un peu plus loin, l'article déclare:

"Je ne prétends pas que nous constituerons le Gouvernement, mais je n'écarte aucune possibilité, a-t-il dit; c'est possible".

L'honorable député donne trois raisons pour lesquelles, à son avis, son parti aura la haute main sur la Chambre des communes ou formera le Gouvernement. Une des raisons qu'il a mentionnées est le résultat des élections tenues en Colombie-Britannique. La deuxième a été le résultat des élections qui ont eu lieu en Alberta. Quant à la troisième raison, je cite l'article

"En outre, le premier ministre Manning a fait une tournée triomphale dans l'Est canadien, non pas pour des fins politiques, mais pour des fins religieuses". Il a ajouté: "Elle a ses conséquences politiques. Le voyage aura des répercussions pour nous (le parti), j'en suis sûr.

Il a dit que des commentateurs politiques ont attribué un sens politique au voyage du premier ministre, sens que le voyage ne devait pas avoir.

Tel en sera le résultat, mais ce n'est pas à cette fin qu'il est allé dans l'est," a-t-il répété, "mais si un homme agit bien et que ses gestes ont des suites heureuses pour le mouvement politique dont il est chef, je suis prêt à le reconnaître".

[M. Decore.]

Ce monsieur pense qu'il viendra probablement à Ottawa pour former le prochain gouvernement. Il a parlé des routes et il a cité une déclaration du premier ministre de l'Alberta, M. Manning.

Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, je vous lirai un éditorial qui est paru dans le *Herald* de Calgary le 17 avril 1952. Personne n'accusera, je crois, le *Herald* de Calgary d'être un journal libéral. L'éditorial porte le titre suivant: "Des millions de dollars jetés par la fenêtre". Je lis l'éditorial.

Cette année, la province de l'Alberta se propose de consacrer $24,400,000 à la voirie, mais si les routes aménagées par le passé doivent servir de critères pour juger les futurs aménagements, l'argent est tout simplement gaspillé.

Les honorables députés viennent d'entendre ce soir le passage que citait la lettre du premier ministre de l'Alberta, M. Manning. Continuons:

Aujourd'hui, l'Alberta compte peut-être 1,200 milles de route pavées, mais à cause de la fonte des neiges, de longs bouts de ces routes ne valent guère mieux à l'heure actuelle que des champs labourés. La nouvelle route directe à destination de Cochrane remonte à quatre ans seulement. Une section de cette route principale a maintenant tout l'air d'une de ces prétendues rues du sud-ouest de Calgary, un marécage d'ornières bourbeuses propres à servir de terrains d'exercices pour chars de combat.

Les autres routes d'accès à Calgary par le sud et par le nord sont également dans un affreux état. Des rapports émanant de tous les coins de la province indiquent que les routes pavées se soulèvent fortement et signalent les fondrières habituelles sur les routes secondaires à revêtement de gravier. Le printemps, au dégel, on peut s'attendre à trouver sur les routes non pavées de l'Alberta: boue, ornières, fondrières et corruption naturelle. C'est la tradition et sans elle la province ne serait plus la même. On se demande cependant pourquoi les citoyens de l'Alberta devraient ainsi être exposés à ces dangers et à ces ennuis sur les routes censément pavées de cette province?

M. Johnston: Ça n'a pas de sens.

Une voix: Assoyez-vous.

M. Decore: C'est affaire d'opinion.

M. Johnston: Avant de lancer des affirmations comme celle-là, on devrait s'assurer de leur exactitude. Tous ceux qui ont parcouru ces routes savent que ces observations n'ont aucun sens.

M. Decore: Je regrette ...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je n'ai pas saisi ce que le député a dit.

M. Johnston: D'après l'opinion que vous avez exprimée il y a quelques instants pour ce qui est des déclarations véridiques, monsieur l'Orateur, un honorable député doit s'assurer que les documents qu'il cite sont exacts. Il ne s'agit là que d'un compte rendu de journal. Quiconque connaît le *Herald* de Calgary sait que ce journal force à l'occasion, la vérité. Nous en avons là un exemple.

M. Decore: En entendant le député parler de vérité, il me revient à la mémoire un passage des *Essais* de Bacon: Qu'est-ce que la vérité, demanda Pilate, et il ne voulut pas attendre la réponse.

M. Johnston: Le député ne peut pas peut-être faire la distinction.

M. Decore: Je répète, monsieur l'Orateur, que c'est d'un éditorial du *Herald* de Calgary que je donne lecture.

M. Johnston: Il n'est pas trop digne de foi.

M. Decore: J'aimerais avoir ici les autres éditoriaux publiés dans le *Journal* d'Edmonton, que l'honorable député a cité, et dans certains autres journaux de la province au sujet des routes de l'Alberta. Je regrette d'avoir à aborder des questions qui relèvent des provinces car, à vrai dire, ce n'est pas ici qu'il faut en parler.

M. Johnston: Pourquoi alors les soulever?

M. Decore: Étant donné que le représentant de Peace-River (M. Low) a jugé bon de consigner au hansard une déclaration signée par le premier ministre de l'Alberta, je crois qu'il m'est permis de donner lecture des éditoriaux dont j'ai parlé.

M. Quelch: Le député devrait dire à quelle date ils ont été publiés.

M. Decore: Fort bien. L'un a été publié le 17 avril 1952, c'est celui que j'ai cité. Je vais donner lecture d'un autre passage publié le 27 juin 1952.

M. Johnston: Il ne s'agissait là que de propagande politique.

M. Decore: Je poursuis la lecture de l'éditorial:

> On aurait pu penser qu'après des années d'expérience relativement aux conditions climatériques et qu'après avoir effectué des recherches sur les sols à l'Université de l'Alberta, le service de la voirie eût acquis quelque connaissance de l'art de la construction routière. Il aurait dû comprendre comme les municipalités de l'Alberta commencent elles-mêmes à le comprendre, qu'on ne peut étendre tout simplement une mince couche de pavage sur le sol des prairies et compter que la route durera éternellement. Il doit savoir que, pour durer, les routes doivent reposer sur une base épaisse non de quelques pouces mais de plusieurs pieds.

Le ministre des Mines et Relevés techniques a déjà déclaré que les routes de l'Alberta sont comme le parti créditiste, qu'elles ont une belle surface, mais que le fond ne vaut pas grand chose. Cet éditorial corrobore ses assertions. Je poursuis:

> On devrait entreprendre des recherches afin de découvrir les meilleurs matériaux qui puissent résister au gel et dégel constant en Alberta. Il devrait apprendre à aménager des routes larges et solides, non pas de longues routes étroites qui s'effondrent.
>
> Nous devons supposer que le ministère de la Voirie se préoccupe moins d'aménager des routes que de gagner des votes. Il doit répartir ses dépenses (et par conséquence établir ses devis) de façon à faire le plus de travaux avec le moins d'argent possible. Il doit s'assurer que les bonnes circonscriptions créditistes obtiennent des routes pavées, même s'il faut faire moins bien ailleurs. De cette façon, la province peut étendre la longueur de ses routes tout en conservant des normes inférieures.
>
> L'énorme somme de 24 millions qu'on dépense en Alberta est engloutie dans le pavage de trous de boue. Quand le gouvernement se décidera-t-il à employer ces fonds efficacement et convenablement?

Je voudrais aussi citer un autre éditorial, tiré du même journal, en date du 27 juin 1952, intitulé "Est-ce tout ce que nous rapporte notre pétrole?" Afin de ne pas accaparer outre mesure le temps de la Chambre, je ne le citerai pas en entier, mais je me contenterai d'en lire un extrait:

> Comme nous l'avons dit déjà, nous ne croyons pas que le gouvernement construise ses principales routes suivant des plans et devis conformes aux exigences de notre pays et de son climat. Nous n'avons pour confirmer cette opinion que l'avis d'entrepreneurs privés de construction de routes mais, certainement, l'état des routes ce printemps-ci devrait constituer une preuve suffisante.

On y dit ensuite:

> La population de cette province en a assez des excuses en ce qui a trait à l'aménagement des routes provinciales. Des millions pour le remplissage, rien pour la surface, cela ne répond pas aux désirs des automobilistes. Le gouvernement perçoit d'intéressants revenus du pétrole. Cependant, si le pavage sur le point de céder aux abords de Calgary, la chaussée raboteuse près de Waterton et les trous près de Jasper sont les meilleurs exemples d'immobilisations à long terme effectuées en vue d'assurer l'avenir de la province, eh bien! nous mangerons le discours de M. Taylor.

M. Johnston: Ce sont avec de pareils arguments que les deux libéraux ont été élus.

M. Decore: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit, ce n'est pas sans beacoup de regret que je prends la parole pour traiter des questions de ce genre dans cette enceinte. Je consentirais à écouter longtemps la propagande du groupe créditiste, si seulement celui-ci voulait être logique. Parlant de nouveau de l'honorable représentant de Peace-River, puis-je signaler qu'il a été un des premiers membres du groupe créditiste en 1935. C'était au temps où M. William Aberhart s'est rendu coupable de la plus grande supercherie vis-à-vis de la population de l'Alberta, promettant à celle-ci un montant de 25 dollars par mois, le promettant à chaque citoyen de l'Alberta, à celui qui travaille comme à celui qui ne travaille pas, sans qu'il ait à les rembourser.

C'est en 1935 qu'on a fait cette promesse à la population de l'Alberta. Le chef du crédit social ici même était à cette époque l'un des promoteurs de ce plan. La population de

l'Alberta s'est laissé berner. C'était la crise. La situation économique de l'Ouest était épouvantable. Bien des gens se sont dit: Nous voterons créditiste, car rien ne peut nous arriver de pire. On sait que les créditistes ont changé leur fusil d'épaule; ils ont changé de tactique. Il n'a jamais plus été question de dividende, de paiement.

M. Quelch: Mais le peuple n'a pas changé. Il appuie toujours le Crédit social.

M. Decore: Parce que la population de l'Alberta a cru qu'elle aurait un bon gouvernement conservateur. Voici ce que je veux dire. Je ne veux pas comparer les conservateurs aux créditistes. Je ne veux pas manquer de respect aux conservateurs parce que, justement, j'ai pour eux la plus grande estime bien que je ne suis pas toujours d'accord avec eux. Le parti conservateur, tout au long de notre histoire, a toujours su mériter la confiance du peuple et je souhaite qu'il continue à le faire à l'avenir.

M. Quelch: Comme nous en Alberta.

M. Decore: L'autre jour encore l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) parlait en ces termes.

Une voix: Où trouve-t-on cela?

M. Decore: Au hansard. Il a dit beaucoup de choses, mais voici l'une des déclarations qu'il faisait, ainsi qu'en témoigne la page 592 du hansard du 11 décembre:

> Par le truchement de la commission monétaire, les créditistes voudraient distribuer aux consommateurs une puissance d'achat dont la forme et le montant permettraient d'équilibrer la consommation et la production dans les cadres de l'économie nationale. Cela ne semble-t-il pas raisonnable?

Je me le demande. Poursuivons:

> Mais, pour cela, il faut une monnaie libre de dettes. Cette émission de puissance d'achat au consommateur peut être baptisée avec raison: dividende national.

Autrement dit, nous revenons à la théorie proclamée en Alberta en 1935. Je rappelle que depuis cette époque il est venu dans cette province quelques spécialistes des finances.

M. Powell était du nombre. Je crois qu'il avait été envoyé par M. Douglas. M. Manning en était, lui aussi. Après avoir passé quelque temps en Alberta, il a été emprisonné dans une prison de la province jusqu'au moment où il a été expulsé et renvoyé dans son pays. Un autre expert financier, M. Byrne, est venu en Alberta de la mère patrie mais on lui a donné son congé. Le seul véritable expert financier que je connaisse actuellement c'est le député de Lethbridge. Je ne sais pas ce qui l'attend.

M. Blackmore: C'est tout ce qu'il vaus faut.

M. Decore: J'en conviens. Le Crédit social a imaginé d'autres théories. Le député de Peace-River a parlé du pétrole, disant que les découvertes de pétrole en Alberta ont eu lieu en temps opportun. Je me demande s'il sait comment il se fait que l'Alberta est riche en pétrole.

M. Johnston: Ce pétrole nous vient-il des libéraux?

M. Decore: Je regrette de ne pas avoir ici la coupure de journal mais le député de McLeod (M. Hansell) doit se rappeler la date. Dans une allocution prononcée à l'Institut biblique, devant l'association créditiste de la circonscription de Calgary, il a déclaré:

> M. Hansell a terminé par une observation sur la situation financière du gouvernement de l'Alberta. D'autres partis ont affirmé, a-t-il dit, que la province était prospère à cause des découvertes de pétrole.
>
> Pourtant, a-t-il dit, le pétrole était toujours là. C'est sous un gouvernement créditiste qu'il a été découvert et il y a une raison pour qu'il en ait été ainsi. La Providence s'est peut-être dit qu'il ne fallait pas mettre ces richesses entre les mains de n'importe qui.

On a dit que les créditistes réclamaient le monopole de la religion. Il ne s'agit plus uniquement de cela mais également d'un monopole des faveurs accordées par la Providence aux gouvernements. Nous avons entendu le représentant de Lethbridge et celui de Peace-River nous exposer la doctrine créditiste. Je crois que si on groupe tous les mots employés par le représentant de Peace-River,—par exemple, chef de bandits, salauds occupant des postes élevés, méthodes malpropres, politique de ruisseau, maître de la diffamation, spécialiste en faux-fuyants, inepties, etc., et si on en fait un tout, on a le parti créditiste.

M. Roberge: Monsieur l'Orateur, étant donné que nous avons eu une journée longue et agitée, pourrais-je proposer le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure?

(Sur la motion de M. Roberge, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure).

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Graydon: Puis-je demander au ministre ce que nous ferons demain, une fois le présent débat terminé?

L'hon. M. Fournier: Nous sommes à la merci de l'opposition.

(Sur la motion de l'honorable M. Fournier, la séance est levée à 10 heures et 55 minutes du soir.)

APPENDICE

RAPPORT CURRIE

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

PARTIE I—LES IRRÉGULARITÉS CONSTATÉES À PETAWAWA ET LEURS CAUSES

Découverte et nature des irrégularités 846
Tentatives d'évaluer les pertes 848
Fléchissement des méthodes de comptabilité 849
Lacunes au chapitre de la sécurité 849
Tension causée par la guerre de Corée 849

PARTIE II—RÉORGANISATION PROPOSÉE DES SERVICES DES TRAVAUX DE L'ARMÉE

Rôle des services de travaux de l'Armée 550
Comptabilité relative aux dépenses 850
Facteurs restrictifs 851
Objectif 851
Besoin d'administrateurs compétents 851
Nécessité d'une réorganisation 852
Remaniements proposés 853

PARTIE III—PROBLÈMES QUE POSE LA RÉORGANISATION DES SERVICES DES TRAVAUX DE L'ARMÉE ET PROPOSITIONS EN VUE DE LEUR SOLUTION

Organisation 854
Personnel 856
Surveillance 857
Comptabilité 859
Matériel 861
Sécurité 862

PARTIE IV—CONCLUSISON ET RECOMMANDATIONS

Organisation et contrôle 865
Le personnel 865
Comptabilité 865
Matériel 866
Sécurité 866

DÉFENSE NATIONALE—RAPPORT DE M. G. S. CURRIE

RAPPORT SUR LES SERVICES DES TRAVAUX DE L'ARMÉE EN CE QUI A TRAIT SURTOUT AUX IRRÉGULARITÉS CONSTATÉES AU CAMP DE PETAWAWA

Le 26 novembre 1952

L'honorable Brooke Claxton, D.C.M., C.R., député,
Ministre de la Défense nationale,
Ottawa (Canada)

Monsieur le ministre,

Conformément à votre demande du 21 avril 1952, j'ai enquêté sur les manquements et les autres irrégularités qui se sont produits au détachement du Génie, services des travaux de l'Armée, à Petawawa et ailleurs. Votre télégramme du même jour précisait mes attributions ainsi qu'il suit:

Conformément appel téléphonique, veuillez faire enquête immédiatement et rapport le plus tôt possible sur manquants et autres irrégularités détachement du Génie à Petawawa et questions connexes là-bas ou ailleurs, afin d'en trouver la cause et de formuler recommandations touchant la sécurité et la comptabilité relativement au matériel et aux services des magasins, de façon à empêcher que ces irrégularités ne se renouvellent. Vous accordons pouvoirs ou attributions supplémentaires requis pour effectuer enquête complète et approfondie et en faire rapport.

J'ai accepté la tâche. Qu'il me soit permis de vous remercier ainsi que tous les ministères de l'État, y compris, bien sûr, le ministère de la Défense nationale, de la collaboration entière et empressée que j'ai reçue. Les attributions que vous m'avez fixées se sont révélées amplement suffisantes aux fins de l'enquête. A noter qu'on a déjà donné suite aux recommandations provisoires que j'ai formulées au cours de mon enquête, d'importantes réformes ayant déjà été effectuées.

Mes recherches m'ont conduit non seulement à Petawawa mais encore à Toronto, London, Borden, Barriefield, Vancouver, Regina, Québec et Halifax. A tous ces endroits, les compagnies et détachements de travaux ont fait l'objet d'un examen complet.

PARTIE I—LES IRRÉGULARITÉS CONSTATÉES À PETAWAWA ET LEURS CAUSES

J'en suis venu à la conclusion que, malgré le fléchissement général des méthodes d'administration, de surveillance et de comptabilité, c'est à Petawawa seulement que se sont produites des irrégularités importantes, pendant une période prolongée. Le présent chapitre est surtout le fruit des études que j'ai poursuivies là, vu que plusieurs facteurs s'y conjugaient: surveillance trop large, discipline peu sévère et présence d'un personnel malhonnête. La rencontre de ces trois facteurs était désastreuse.

Nous le signalons afin, surtout, de louer le personnel d'autres dépôts de n'avoir pas tiré parti de l'occasion que leur fournissait un relâchement fondamental. Il ne serait pas conforme aux faits d'inculper ni de ternir la réputation de tout le personnel des Services des travaux de l'Armée à cause des méfaits d'une poignée d'escrocs.

Découverte et nature des irrégularités

A Petawawa, cependant, il y avait des escrocs pour tirer parti d'un tel état de choses. Il est dommage que l'enquête n'ait pas pris naissance au sein du ministère de la Défense nationale qui dispose de tous les règlements et du personnel de surveillance voulus, mais qu'elle ait été déclenchée par la lettre anonyme que voici:

Le Commissaire de la
Gendarmerie royale du Canada,
Ottawa (Ont.).

Monsieur le commissaire,

Nous avons raison de croire que, depuis quelques jours, une transaction illégale d'effets de l'Armée s'est effectuée entre le personnel militaire de la Compagnie nº 3 des travaux du Corps de génie et la Société...

Ladite transaction comporte la vente de plusieurs wagonnées de fourneaux de cuisine et de réchauds sans l'autorisation militaire requise. Le chef de gare du Pacifique-Canadien au village de Petawawa est en mesure de vous indiquer la destination de ces wagons.

Impossible de signer la présente, mais plusieurs contribuables, qui ont eu connaissance de l'affaire, estiment qu'il faudrait intervenir. S'il s'agit d'une transaction légitime, des recherches ne nuiront pas; par contre, si l'affaire est illégale, elles conduiraient peut-être à la découverte d'autres transactions du même genre.

Avant d'énumérer et de circonstancier les irrégularités découvertes par la Gendarmerie royale, aidée par la suite de la Sûreté provinciale et de la Prévôté militaire, il faut avouer que les avertissements n'avaient pas manqué au sein du ministère de la Défense nationale. Le vérificateur en chef du ministère s'était acquitté de ses fonctions consciencieusement. Il avait signalé à maintes reprises des situations peu satisfaisantes. C'est ce qui ressort nettement de l'appendice B qui résume ses constations de plusieurs années. Dans chacun de ces cas, le sous-ministre avait chargé le quartier-maître général de faire enquête et rapport. Mais l'absence d'une inter-

vention suffisante à cet échelon avait causé une détérioration progressive de la situation. Outre que les rapports retardaient beaucoup trop longtemps, les dossiers indiquent que des vérifications successives signalaient un état de choses aussi grave que les précédents et parfois même plus grave. Et la ronde continuait.

Il est difficile d'exposer dans le présent rapport les irrégularités qui se sont effectivement produites à Petawawa. J'expose dans un autre chapitre les raisons pour lesquelles j'éprouve cette difficulté et pour lesquelles j'ai dû compter beaucoup sur les rapports de la police. Ces difficultés sont accrues du fait que, dans divers cas, des poursuites ont été intentées ou doivent l'être. Il importe en ce moment de ne pas compromettre ces poursuites, ni du point de vue de la Couronne, ni de celui de l'inculpé. Cependant, il semble que l'intérêt public exige que le présent rapport explique de façon plus ou moins détaillée la nature des irrégularités qui se sont produites. J'ai donc tenté de les résumer.

Dans chaque cas, on s'en souvient, le personnel militaire était incriminé, tandis que dans la plupart des cas, qu'il y ait eu poursuites ou non ou qu'il ait été fait droit à la Couronne ou non, des effets de l'armée ont été retrouvés par la police, ce qui démontre bien qu'ils étaient largement répartis dans des endroits où, d'après les règlements, ils ne devaient pas se trouver. Dans un grand nombre de cas, des militaires ont signé des déclarations reconnaissant l'exactitude des faits allégués.

Une série de transactions visaient la vente de la ferraille. Dans un cas, un contrat en bonne et due forme fut adjugé pour la vente de 30 tonnes de ferraille; dans un autre, de 15 tonnes. Il appert que près de 550 tonnes furent expédiées hors de la zone du camp et que des militaires empochèrent le produit de la majeure partie de la vente. Une partie du métal ainsi expédié ne constituait aucunement de la ferraille puisqu'il s'agissait d'un matériel utilisable, tel des fourneaux de cuisine, des poêles "cannon", des cabines de bains-douches, des éviers, et autres effets du même genre. On a recouvré presque tout ce matériel. Dans un cas frappant, un nombre important de rails appartenant au chemin de fer du Pacifique-Canadien avait été enlevé. Lorsque, s'étant aperçu de la perte, le Pacifique-Canadien posa des questions, il fallut démanteler une voie de garage du National-Canadien qui desservait le dépôt de munitions et de matériel de guerre afin d'en utiliser les rails pour remplacer ceux du Pacifique-Canadien. Dans un autre cas, le plomb des buttes de tir au fusil avait été recueilli et vendu à des particuliers.

Un contrat avait été adjugé pour le déblaiement de la zone "X" du camp. Il comportait le défrichement de 206 acres, dont 166 seulement furent déblayées, de façon peu satisfaisante d'ailleurs. Dans ce cas, comme dans ceux de la ferraille, mentionnés ci-dessus et dans d'autres encore, on se servit de l'outillage de l'Armée, quoique le contrat stipulât que la société devait utiliser son propre outillage. Au cours du défrichement de cette région, les chevaux loués par le personnel militaire furent portés sur la feuille de paye, sous des noms fictifs de journaliers. Une autre fois, un employé civil du détachement obtint un contrat pour la coupe et le transport de poteaux de cèdre. Il fut autorisé à utiliser pour l'ouvrage une déblayeuse et d'autre matériel de l'Armée. Le bois qui semble avoir été coupé dans la région en question devait être transporté par camion au camp de Petawawa; mais on ne sait pas exactement, maintenant, ce qu'il est devenu.

Un réfrigérateur électrique avait été obtenu d'une quincaillerie locale et facturé au service des travaux en même temps que d'autre matériel. Lorsque les réfrigérateurs électriques devinrent disponibles, les glacières d'acier dont on s'était servi auparavant, au lieu d'être rendues aux magasins, furent échangées, à la quincaillerie, contre d'autres marchandises, au choix des militaires. On obtint une embarcation et plusieurs lessiveuses en passant une fausse commande pour 1,000 sacs de ciment. L'embarcation a été retrouvée à Petawawa et l'une des lessiveuses dans le logement des soldats. Parmi les rouleaux de linoléum volés on en recouvra plusieurs par la suite. Lors du déblayement occasionné par la pose d'une ligne de transmission, on semble avoir fait main basse sur deux wagonnées de bois à pâte.

A diverses reprises on a constaté que des militaires avaient travaillé à construire des embarcations, des pupitres, des lits, des commodes, des tables à café, des chaises et même, dans un cas, un cheval de bois pour enfant, tous articles destinés à l'usage de particuliers et non pas au service de l'État. Les matériaux utilisés appartenaient à l'Armée et, quoique le coût d'une partie,—ceux qu'on avait utilisés pour la confection du cheval de bois du moins,—fut par la suite remboursé par les militaires intéressés, le salaire des ouvriers ne le fut pas.

Un barrage a été aménagé sur le ruisseau Tucker au prix d'environ $3,000 ou $4,000. Je n'en vois pas l'utilité; de toute façon, il n'avait pas été autorisé par le quartier-général de l'Armée.

Dans certains cas, on demandait aux personnes qui achetaient du matériel militaire

de ne pas libeller leurs chèques (en paiement intégral ou partiel) à l'ordre du Receveur général, mais à des militaires particuliers. Les montants ainsi versés ne sont jamais parvenus au trésor public.

Une autre fois, un membre du détachement, engagé par une société privée, toucha pendant 13 semaines un salaire de $100 par semaine. La société a prétendu que son employé temporaire l'avait assurée que des congés accumulés lui permettaient de s'acquitter de ses fonctions, qui comportaient la disposition et l'affectation des habitations dans l'emplacement du camp. L'inculpé rejette l'accusation, affirmant qu'il exécutait ces travaux personnels pendant ses loisirs. Il nie également le caractère secret et irrégulier de la transaction qui n'en est pas moins, au sens des règlements, nettement irrégulière.

Des ventes privées et irrégulières de gravier ont été effectuées par des personnes responsables, chargées par le ministère de la Défense nationale de la gravière louée, aux termes de conditions rigoureuses.

Il était d'usage à Petawawa de prêter du ciment et d'autres matériaux provenant des magasins militaires à des entrepreneurs privés de la région. Aucun registre n'était tenu de ces prêts; il fallait d'ordinaire que l'Armée l'exigeât pour que ces matériaux lui fussent rendus. On a allégué qu'on avait un besoin pressant des travaux privés dont il s'agissait, que les matériaux étaient rares et que seul l'État disposait de la priorité voulue pour les obtenir. On a également affirmé que le personnel manquait pour tenir les registres nécessaires.

Un entrepreneur a touché le montant intégral d'un contrat de $32,000 à l'égard de la pose de tuyaux et regards d'égout, quoique l'Armée eût déjà complété, avant que l'entrepreneur se mît à l'œuvre, une partie de l'ouvrage d'une valeur d'environ $4,000. Ce qui est arrivé dans ce cas, c'est qu'un inspecteur de la Société centrale d'hypothèques et de logement a accepté par erreur qu'un adjoint lui fasse rapport verbalement de l'état d'avancement des travaux. La Société, en outre, soutient que le montant exigé résultait de ce qu'un employé de bureau n'était guère au courant de la façon de procéder dans de tels cas.

Tentatives d'évaluer les pertes

Voilà donc les cas d'irrégularités constatés à Petawawa. On ne saura sans doute jamais combien d'autres cas du même genre ont pu se produire. On s'est rendu compte dès le début de l'enquête que, vu le désordre des registres de comptabilité, ceux-ci ne serviraient guère à établir la nature et l'étendue des irrégularités. Il serait peu pratique et peut-être impossible, indépendamment du temps qu'il faudrait consacrer à l'examen des registres, de chercher par ce moyen à établir la quantité et la valeur des articles manquants.

Nous en sommes arrivés à cette conclusion à la suite d'un effort particulier et consciencieux que nous avons tenté en vue d'établir par les méthodes comptables l'importance des manquants relatifs à un article particulier d'approvisionnement. On a décidé de faire porter l'épreuve sur le ciment surtout parce que le nombre restreint des fournisseurs de ce produit permettait de les retracer facilement. On a consacré six semaines à la tentative. Les fournisseurs ont produit leurs registres révélant les quantités de ciment fournies au camp de Petawawa. Tous les registres de l'Armée furent examinés et vérifiés. Les entrepreneurs de la région à qui on avait pu donner, vendre ou prêter du ciment, mirent volontiers leurs livres à notre disposition. L'enquête révéla qu'un prêt de 3,400 sacs de ciment n'avait pas été remboursé. Dans l'ensemble, il manquait environ 18,000 sacs, dont la majeure partie a pu soit servir à diverses entreprises non autorisées, soit être gaspillée ou volée par faibles quantités. Nous n'avons pu savoir exactement ce qui s'était passé. Mais mon enquête expérimentale sur le ciment m'avait convaincu que semblable étude des 5,000 articles de matériel n'en finirait pas et ne donnerait probablement pas de résultat.

En pareilles circonstances, et quand les rigoureuses méthodes comptables échouent, le seul recours c'est l'examen par la police. Ce qui fut fait de façon approfondie et soignée et cela m'amène à croire que la plupart sinon toutes les irrégularités importantes ont été découvertes. En outre la police a pu retrouver la plus grande partie des marchandises qui manquaient; celles-ci ont été remises aux magasins.

Il n'est pas possible d'évaluer de façon satisfaisante le total des pertes. Il paraît assez probable cependant que le total des pertes causées par les détournements et les irrégularités commises par le personnel militaire à Petawawa n'était pas considérable. On ne peut se rendre clairement compte des avantages que les civils ont retirés de leurs relations avec les militaires malhonnêtes. Je crois cependant que l'état généralement relâché de l'administration donne lieu à un gaspillage et à une incompétence bien plus onéreux que la malhonnêteté même. L'examen de la preuve ne relève pas d'irrégularités concernant des sommes relativement élevées mais, plutôt, une accumulation impressionnante de petites irrégularités sur une grande échelle.

Fléchissement des méthodes de comptabilité

Le défaut ne réside pas dans le mode de comptabilité lui-même, lequel était bon, l'eût-on appliqué comme il faut. Il s'agissait d'une nouvelle méthode, mise en usage en Angleterre et aux États-Unis aussi bien qu'au Canada et qui comportait certaines particularités permettant, théoriquement du moins, de déceler rapidement les irrégularités au fur et à mesure. D'après le règlement, l'eût-on mis en vigueur, il aurait été possible d'évaluer, grâce à l'inventaire continuellement tenu à jour, les quantités et la valeur du matériel du Génie en magasin à un moment donné. Puis, en comparant avec le calcul matériel des stocks, on aurait pu constater les manquants. Le règlement des services des travaux de l'Armée exige qu'on effectue l'inventaire du dixième du matériel tous les mois. On n'a pas bien employé ce mode de comptabilité toutefois et le règlement touchant les inventaires n'a pas non plus été méthodiquement appliqué.

Mon enquête démontre qu'au moins trente-trois articles de ce règlement ont été violés plus souvent qu'ils n'ont été observés. Conséquemment, bien des moyens de contrôle que prévoyaient les méthodes comptables devenaient inefficaces. Ils avaient trait à:

1. l'autorisation d'entreprises;
2. l'approbation de commandes de travaux;
3. la présentation d'ordres d'exécution de travaux, seul moyen d'obtenir du matériel;
4. la préparation de l'évaluation comptable du coût;
5. le contrôle par les officiers de la compagnie des travaux de l'usage efficace de la main-d'œuvre et du matériel;
6. le renvoi de l'excédent de matériaux affectés aux travaux;
7. l'excédent de matériaux provenant d'une tâche et affectés à une autre;
8. les projets et services non autorisés;
9. les dépenses inutiles;
10. la séparation des stocks et l'entreposage en général;
11. les calculs d'inventaire de matériaux;
12. la façon de disposer du matériel;
13. les prêts aux particuliers;
14. la décision des entreprises afin de ne pas outrepasser la compétence de l'autorité locale;
15. la comptabilité en ce qui concerne les modèles CAB 83 et 83A par numéros de série;
16. les modèles non autorisés;
17. la distribution des autorisations de réparation;
18. l'imputation d'une dépense à plusieurs comptes;
19. les paiements versés au personnel militaire plutôt qu'au Receveur général;
20. la majoration du bordereau de paye;
21. l'obtention de matériaux et le lancement des travaux antérieurement à l'autorisation de l'entreprise;
22. l'accumulation non autorisée de matériaux provenant d'ouvrages terminés et le défaut de porter sur les contrôles l'excédent de matériaux;
23. le défaut de tenir compte du matériel non sacrifiable distribué aux bâtiments;
24. le défaut de tenir compte du changement d'emplacement des appareils installés;
25. les erreurs dans l'inscription des valeurs sur les fiches des stocks;
26. le redressement des écarts révélés lors de l'inventaire sans consulter les autorités supérieures;
27. la délégation irrégulière d'autorité pour signer les ordres d'exécution de travaux;
28. le coût estimatif considérablement dépassé sans l'autorisation de l'autorité supérieure;
29. la main-d'œuvre et les matériaux mis au compte d'ouvrages approuvés, mais affectés à d'autres travaux;
30. l'état des registres relatifs aux biens immobiliers;
31. la répartition inexacte des inscriptions aux registres des prix de revient;
32. le défaut de consigner de façon précise aux registres des propriétés et du matériel certain équipement amovible;
33. les prêts injustifiés de matériaux ou la location d'équipement aux entrepreneurs civils.

Lacunes au chapitre de la sécurité

Il s'est produit en outre un grave fléchissement dans le domaine de la sécurité. Il existait peu de mesures visant à prevenir ou déceler le pillage organisé et systématique des magasins militaires, bien que, apparemment, ces pratiques n'étaient pas très répandues. Si la comptabilité inefficace est excusable, il n'en va pas de même du manque de sécurité qui revêt dans l'armée une gravité primordiale. Ce fléchissement, est, à mes yeux, une chose très grave. S'il est facile d'effectuer de petits vols dans les magasins militaires, il est tout aussi facile de saboter l'équipement de l'Armée. Mes propositions à cet égard sont exposées par le détail plus loin.

Tension causée par la guerre de Corée

On peut déduire de mon enquête sur les problèmes, les difficultés et les points faibles des services des travaux de l'Armée exposés ci-dessus, qu'ils ont été causés pour la plupart,—mais assurément pas tous,—par l'ex-

pansion extraordinaire et subite de l'activité de ces services, due à la guerre de Corée ainsi qu'au vaste programme de défense nécessité par notre participation à l'œuvre de l'OTAN.

L'effectif militaire des services des travaux de l'Armée qu'on a fixé après la seconde guerre mondiale ne prévoyait pas l'expansion subite qui s'est produite en 1950. L'effectif était destiné à mettre à exécution un programme d'organisation, de mise en valeur et de construction du temps de paix, grâce à un budget annuel d'environ 20 millions. Cet effectif fut rapidement surchargé par le programme de réarmement entrepris sur une grande échelle. En septembre 1950, le budget de ce programme fut porté à 80 millions environ. Au mois d'avril suivant, il était porté à quelque 200 millions. Le programme prévoyait qu'en 1952-1953 les dépenses globales pour l'année financière se chiffreraient à 250 millions. Les placements effectués dans les installations et les bâtiments, qui s'élèvent maintenant à 750 millions et qui s'accroissent sans cesse, fournissent une idée de l'importance de cette tâche.

Durant l'année 1952-1953, les seules dépenses du détachement de Petawawa dépasseront 1 million; il devra en outre porter la responsabilité de l'administration et de la surveillance de nouvelles constructions effectuées par des groupes de l'extérieur, au coût d'environ 20 millions. On voit donc que la tâche du détachement n'est pas négligeable, mais qu'elle se compare peut-être à celle d'une société commerciale de construction moyenne.

Étant donné le réarmement subit, on n'accorda pas aux services des travaux de l'Armée le temps de se réorganiser en vue de cette expansion considérable, surtout parce que, on s'en souviendra, personne ne savait si l'agression communiste en Corée n'était pas le début d'attaques concertées sino-russes sur tous les théâtres possibles de guerre. Plusieurs divisions des services devinrent complètement surchargées de travail.

Un autre élément a compliqué la situation. Le personnel du ministère de la Défense nationale, y compris celui des services des travaux de l'Armée, était composé en grande partie d'hommes qui avaient reçu leur formation militaire durant la guerre. Ses effectifs et ses méthodes d'administration s'inspiraient surtout des exigences et des besoins urgents du temps de guerre, alors qu'il importait surtout de faire le plus rapidement possible sans tenir compte des frais. A la conservation de cet état d'esprit du temps de guerre s'ajoutait une formation insuffisante des militaires qui, partant, n'étaient pas bien au courant de leurs fonctions et responsabilités administratives. En outre, le personnel militaire faisait preuve d'indifférence et se montrait peu disposé à accorder à l'administration toute l'attention nécessaire. Il n'est peut-être pas tout à fait anormal qu'on ait oublié dans une large mesure ou qu'on ait négligé délibérément ces besoins, car les militaires envisageaient les conséquences inconnues du conflit coréen et prévoyaient, dans un avenir assez rapproché, des guerres d'une envergure encore plus grande. Mais, si cet état d'esprit a atteint les échelons inférieurs de l'Armée, il est plus difficile d'excuser cette même attitude aux échelons supérieurs, où il importe de trouver à un plus haut degré la clairvoyance et le sens des responsabilités. Ces qualités, on n'en a pas toujours fait preuve dans la mesure voulue.

PARTIE II—RÉORGANISATION PROPOSÉE DES SERVICES DES TRAVAUX DE L'ARMÉE

Rôle des services des travaux de l'Armée.

Les services des travaux de l'Armée ne forment pas nécessairement une unité distincte au sein de l'Armée. Ils constituent, au Canada, une organisation spéciale, composée de membres de différentes unités et de différents groupes, en particulier du personnel du Corps de génie royal canadien, et comprennent un certain nombre de civils. Ils ont pour objet de pourvoir aux installations de toutes sortes qu'exigent les effectifs de l'active et de réserve de l'Armée canadienne en Canada, de fournir des terrains et des bâtiments, d'en assurer l'entretien, afin de permettre à ces forces armées de poursuivre leur tâche. Ils voient donc aux travaux de défense et aux travaux spéciaux, fournissent et distribuent le matériel technique, organisent les services de lutte contre l'incendie et dressent des plans d'installations et d'autres ouvrages requis par la mobilisation et la guerre.

Cet organisme fait partie de l'Armée aux seules fins de fournir les installations nécessaires au reste de l'Armée. C'est lui qui établit les contacts les plus directs avec les ingénieurs civils du Canada; les militaires qui en font partie se tiennent ainsi au courant des techniques courantes dans tous les domaines du génie civil et les domaines connexes.

Comptabilité relative aux dépenses

Les dépenses des services des travaux de l'Armée sont estimées chaque année à l'avance, puis examinées soigneusement à tous les échelons par le service, par l'état-major et finalement par les officiers généraux commandants et par le chef d'état-major général. Elles sont ensuite présentées

au ministre. Le programme annuel ordinaire des services des travaux de l'Armée comprend les travaux principaux suivants:

(1) Le programme d'entretien nécessaire, qui constitue un engagement fixe.

(2) La portion du programme des nouvelles constructions prévues, que le Gouvernement approuve pour l'année.

(3) La préparation des nouveaux ouvrages de construction ou d'entretien qui s'imposent.

Grâce au vote au Parlement de crédits par postes globaux, la population du Canada exerce un droit de regard sur l'activité militaire du pays. La surveillance exercée à l'égard des sommes aussi votées varie suivant le montant et la nature de la dépense. Dans tous les cas, le délégué du Trésor, détaché par le ministère des Finances auprès du ministère de la Défense nationale, doit certifier que les fonds nécessaires sont disponibles et que la dépense est effectivement conforme à l'affectation visée par le crédit.

En outre, l'autorité "administrative" doit approuver la dépense afin de s'assurer qu'elle cadre bien avec la ligne de conduite actuelle du Gouvernement et du ministère de la Défense nationale, qu'elle est économique et qu'elle se conforme aux pratiques commerciales sages et équitables. Pour ce qui est du ministère, une telle approbation ne peut être accordée que par le ministre, le sous-ministre et son personnel ou par les officiers supérieurs expressément délégués par le ministre. La dépense des deniers publics affectés à la construction est également régie par des règlements exigeant que les entreprises importantes soient vérifiées par le ministère de la Production de défense et le Conseil du Trésor, afin de s'assurer de leurs répercussions sur la situation actuelle de la main d'œuvre et des approvisionnements dans la localité du pays où elles sont requises. Cette vérification spéciale vise à empêcher toute ingérence non indispensable dans l'économie générale du pays.

La ligne de conduite adoptée à tous les échelons consiste à éviter les achats effectués directement des commerçants, sauf lorsque de tels achats sont essentiels, à maintenir les excellentes relations qui ont été établies avec le ministère de la Production de défense et à recourir à cet intermédiaire comme voie normale d'achats. Il est également d'usage d'employer la méthode des adjudications pour la construction et l'entretien, partout où cela est possible et conforme aux exigences de l'économie et du bon rendement. En général, tous les projets importants de constructions nouvelles sont adjugés par contrat. On ne s'écarte de cette ligne de conduite que dans des circonstances spéciales comme dans le nord du Canada où l'on désire tirer parti de la valeur d'instruction que présentent les entreprises en régie.

Facteurs restrictifs

L'aptitude des services des travaux de l'Armée à accomplir leurs tâches est gênée par:

1. L'impuissance à trouver du personnel (tant civil que militaire);
2. Les retards à faire approuver les projets et à obtenir les fonds;
3. Les conséquences des restrictions imposées par le gouvernement ayant trait au recours aux travaux en régie et d'autres restrictions que comportent le mode d'achat et l'adjudication des contrats.

Les méthodes d'administration dans les cas précités entraînent forcément, à des degrés variables, une réduction du rendement et de l'efficacité des services des travaux de l'Armée.

Objectif

Ce qu'il faut maintenant, c'est trouver une méthode adaptable à l'exécution économique et efficace d'un programme étendu et à longue portée de préparatifs dans le cadre d'une économie nationale fonctionnant à plein rendement. Conséquemment, tous les administrateurs chargés de l'application de ce programme renonceront à la psychologie de guerre qui attache de l'importance à la rapidité, laquelle entraîne le gaspillage et la prodigalité, y substituant une exploitation vigilante, économique et efficace, dont la souplesse, il va de soi, vise à faire face aux états de crise, mais également à s'intégrer de façon plus ou moins permanente dans la vie et l'administration nationale du Canada.

Besoin de talents administratifs

L'étude et l'analyse précédentes de l'état de choses régnant à Petawawa m'ont amené à dégager certaines conclusions générales d'ordre déterminé touchant l'avenir des services des travaux de l'armée et des problèmes qu'ils affrontent. Elles comprennent le recrutement et la formation du personnel, suivant des principes nettement différents de ceux dont on s'inspirait par le passé. Il faut également modifier les méthodes d'administration de façon à en répartir autrement les responsabilités, ce qui entraîne un travail d'organisation et de surveillance.

A cet égard, il y a lieu de formuler certains principes. Le premier s'énonce ainsi: il faut recruter des compétences. Cette tâche se complique, dans les services des travaux de l'Armée, parce que:

1. Le quartier général de l'Armée est foncièrement une organisation militaire qui n'est pas libre de verser les traitements qu'il faut pour placer des administrateurs de haute compétence aux postes essentiels;
2. Le personnel du Génie et de l'Armée en général obtient parfois de l'avancement pour des raisons étrangères à la compétence administrative, par exemple, dans les services des travaux de l'Armée, à cause d'aptitudes à la mécainque. Ainsi, un officier peut constater, au cours de sa carrière, qu'il doit accomplir tour à tour des besognes administratives de plus en plus importantes, qui ne correspondent pas à ses aptitudes.

La même chose se produit dans la vie civile où la plus importante qualité du directeur d'une petite entreprise est sa compétence technique. A mesure que l'entreprise prend de l'expansion, l'importance de l'aptitude administrative augmente et celle de la compétence techique diminue. Dans les entreprises moyennes, les deux tendent à s'équilibrer. La qualité la plus importante des directeurs d'une importante entreprise, c'est la compétence administrative, et plus l'entreprise est vaste, plus cette compétence est essentielle.

Nécessité de la réorganisation

On a déjà à juste titre attaché beaucoup d'importance à l'aptitude technique dans les services des travaux de l'armée, mais, vu son expansion actuelle, on devrait exiger, de la part de ceux qui détiennent des postes de commande, l'habileté administrative. On recherche de plus en plus, dans la vie civile, ceux qui sont aptes à diriger une entreprise et à en augmenter le rendement; ce sont ceux dont les services des travaux de l'armée ont le plus besoin à leur stade actuel d'expansion. Toute faiblesse à ces postes aboutit à surcharger les subalternes immédiats, ce qui détruit l'équilibre de l'organisme. Les services des travaux de l'armée ont donc à faire face à un problème de première importance lorsqu'il s'agit pour eux de compléter leurs effectifs au quartier général de la Défense.

Les services des travaux de l'Armée se heurtent à des difficultés au chapitre de l'organisation

1) Parce que leur organisation laisse à désirer à tous les échelons;
2) Parce que les changements n'étaient effectués que lorsque certains secteurs étaient débordés;
3) parce que les réorganisations approuvées par la Commission du service civil et par les comités d'effectifs ne tenaient pas compe de la réalité et dénotaient un manque de compréhension des problèmes que doivent affronter les services des travaux de l'Armée.

Pour assurer l'efficacité d'un organisme, il importe de former le personnel voulu. La façon de procéder à cet égard comporte en général:

1. Le choix des candidats en vue de les former;
2. la formation nécessaire pour répondre aux exigences de la situation;
3. l'accroissement systématique et graduel de la compétence par l'attribution de postes comportant des responsabilités;
4. la surveillance des nominations aux positions-clés;
5. la délimitation précise des responsabilités incombant à chacun dans l'application du programme.

Les services des travaux de l'Armée semblent avoir gravement failli à la tâche à cet égard. Certaines positions-clés n'ont pas même été prévues. Il y en a qui n'ont pas été remplies d'une façon satisfaisante et ni la préparation, ni le choix des candidats à l'avancement n'ont assuré un rendement maximum.

Un organisme bien dirigé exige un barème de traitements équitable et bien appliqué par un administrateur, qu'on désigne parfois sous le nom de chef du personnel. A cet égard, il n'y a pas actuellement dans les services des travaux de l'Armée assez de coordination et de vues d'ensemble, ce qui a soulevé maints problèmes en ce qui concerne le personnel civil employé par les services.

En général, on effectue les changements sans méthode, ce qui donne d'habitude lieu à des discussions inutiles avec la Commission du service civil et les comités des effectifs. Dans bien des cas, il en résulte des dispositions peu satisfaisantes. Les fonctions d'un chef de personnel consistent en général—

1. à collaborer à l'étude des emplois;
2. à déterminer la valeur relative;
3. à comparer les salaires versés avec ceux de l'extérieur;
4. à préparer des dossiers indiquant
   a) la comparaison des salaires avec les barèmes de l'extérieur;
   b) les changements proposés conformément à la ligne de conduite visant les salaires;
5. à reviser les modifications dans le classement des emplois et les barèmes;
6. en général, à coordonner et à prendre les mesures nécessaires pour créer et maintenir une échelle de salaires saine et équitable.

Des difficultés sont survenues dans l'organisation des services des travaux de l'Armée,

par suite de l'embauchage de civils qui travaillaient à côté de militaires au sein d'une même organisation. Il a été difficile d'attirer des civils compétents dans les services des travaux de l'Armée, en raison du peu d'avancement que réservent ces carrières, de l'insuffisance des salaires qu'on y touche et de l'insécurité de l'emploi.

Dans tout remaniement, il n'est pas nécessaire que l'effectif comprenne l'élément militaire proposé, et, étant donné que le personnel militaire change souvent d'affectation, il serait peut-être mieux de prévoir un plus grand nombre de civils permanents. Il est fort probable que ce problème ait surgi dans d'autres pays. Au Royaume-Uni comme aux États-Unis, les civils travaillent dans les services des travaux de l'Armée en nombre relativement plus élevé qu'au Canada. Beaucoup moins de militaires sont astreints à des emplois de ce genre et cela permet de placer des civils dûment formés plutôt que des militaires à bien des postes qui, en somme, revêtent essentiellement un caractère civil.

Remaniements proposés

En vue de la réorganisation qui s'impose, je propose l'une de ces quatre solutions:

Première solution

Il s'agit d'abord d'améliorer et de développer davantage l'organisation actuelle,

1. en réorganisant le service au quartier général de l'Armée et à d'autres échelons, de façon à le rendre plus conforme à ses vastes responsabilités administratives;
2. en améliorant la qualité du personnel civil (au moins dans les postes de commande) grâce à le revision des barèmes de traitement et par l'emploi de méthodes de sélection plus efficace;
3. en établissant des cours appropriés d'instruction en matière d'administration;
4. en créant une division convenable d'inspection et de service qui tiendrait le haut personnel pleinement au courant de ce qui se passe et qui servirait à dégager les engorgements et à former le personnel sur les lieux;
5. en insistant sur l'efficacité administrative;
6. en libérant le personnel supérieur des menus détails d'ordre administratif, afin de lui permettre de se livrer librement à des inspections complètes qui permettraient de prendre des mesures de redressements grâce aux rouages établis en vertu du quatrième paragraphe;
7. en mettant en œuvre, de façon générale, les diverses mesures préconisées dans le présent rapport.

Deuxième solution

La deuxième solution consiste à mettre sur pied une organisation civile dont l'action serait parallèle à celle d'une organisation militaire dans les diverses régions militaires jusqu'au quartier général de l'armée. Cette solution contribuerait

1. à dégager le personnel militaire de la plupart des fonctions administratives et à lui permettre de concentrer son attention sur la préparation des programmes et sur la direction des travaux;
2. à ouvrir des perspectives d'avancement aux civils et à attirer ainsi un personnel permanent de haute compétence, ce qui procurerait à l'administration une stabilité actuellement difficile à atteindre.

L'avantage de cette ligne de conduite semble être qu'elle réunirait une plus grande stabilité et une plus grande efficacité administrative à un élément précieux de formation pour le personnel du Génie.

Troisième solution

La troisième solution envisage la création de services des travaux de l'Armée entièrement civils, qui, tout en relevant du quartier-maître général, mais non de la région militaire, se rattacheraient directement au quartier général de l'Armée. Une telle organisation tendrait à éviter beaucoup de chevauchement dans l'administration et le retard dans l'exécution de besognes que comporte le fonctionnement des services des travaux de l'Armée par l'entremise du commandement de la région militaire. Cela se rapprocherait des rapports qui existent entre la société de portefeuille et ses filiales d'exploitation. La liaison entre les divers secteurs, grâce à laquelle les demandes de travaux parviendraient aux services, nécessiterait la présence d'un certain personnel militaire attaché à l'organisme. De même, la préparation générale du programme continuerait de relever du chef d'état-major général. L'exécution d'un tel plan passerait alors par l'entremise du quartier-maître général aux services des travaux de l'Armée.

Les principaux avantages que comporterait cette solution seraient, semble-t-il, une épargne de la main-d'œuvre administrative et technique et ceux qu'offre d'ordinaire une société comme la Société centrale d'hypothèques et de logement, mettons.

Inconvénient: les services des travaux de l'Armée cesseraient, pour la plupart, de servir d'écoles de formation pour le génie militaire.

Quatrième solution

La quatrième solution serait que le ministère des Travaux publics prenne la direction des services des travaux de l'Armée. Cela permettrait, dans une certaine mesure, d'économiser la main-d'œuvre technique, économie que ne permet pas de réaliser les première et deuxième solutions; cependant, la troisième permettrait certaines économies à cet égard.

Inconvénients:

1. Un service qui prend trop d'ampleur devient peu maniable et peu efficace.
2. On n'utiliserait pas le personnel du Génie militaire qui compense, dans une certaine mesure, la pénurie d'ingénieurs civils.
3. Cette méthode serait trop lente et trop embarrassante pour répondre aux besoins de l'Armée.

Dans l'appréciation des avantages que présentent ces diverses solutions, les considérations d'ordre immédiat et celles qui portent sur un avenir éloigné ont un rôle à jouer. On trouve un précédent pour la deuxième solution au Royaume-Uni et aux États-Unis, où des civils surtout constituent l'armature des services des travaux de l'Armée. Les troisième et quatrième solutions supposent des cadres entièrement différents et l'application, au présent stage d'expansion, en pourrait susciter une confusion nuisible. Il semblerait donc à propos d'adopter la première solution à l'heure actuelle et d'élaborer peu à peu l'organisation dans le sens que propose la deuxième. La nomination de civils aux postes d'officiers d'administration et du service technique des approvisionnements, à ceux de contremaître en chef des travaux et d'estimateur, constituerait un grand pas dans cette voie. Une fois cet objectif atteint, il serait relativement facile de prendre d'autres mesures dans le sens que propose la troisième solution. Tant que les services des travaux de l'Armée auront leur importance actuelle, la quatrième solution semble peu recommandable.

PARTIE III—PROBLÈME QUE POSE LA RÉORGANISATION DES SERVICES DES TRAVAUX DE L'ARMÉE ET PROPOSITIONS EN VUE DE LEUR SOLUTION

Les six principaux problèmes auxquels doivent faire face les services des travaux de l'Armée semblent être:

1. Organisation
2. Personnel
3. Surveillance
4. Comptabilité
5. Matériel
6. Sécurité

ORGANISATION

Au cours des périodes financières qui ont suisi la crise coréenne, le ministère de la Défense nationale a été physiquement incapable d'exécuter son programme de dépenses inscrit au budget. Dans le cas des services des travaux de l'Armée, les principaux obstacles tenaient à la mauvaise organisation, au manque de surveillance et de personnel technique.

Quartier général de l'armée

Par exemple, au quartier général, environ 14 fonctions différentes incombaient directement à un seul homme. Ces fonctions avaient trait aux domaines suivants:

1. Finances
2. Approvisionnements
3. Immeubles
4. Administration (Q.G.)
5. Publications
6. Inspection
7. Direction du service des incendies
8. Dessin
9. Construction
10. Entretien
11. Inspection des constructions
12. Plans de logement
13. Normes de logement
14. Normes d'architecture

La direction de services comportant une dépense de 20 millions constituait une lourde tâche. Un programme comportant une dépense de 250 millions avait rendu cette besogne impossible. Afin de remédier à cet état de choses, le ministère a récemment mis sur pied une nouvelle organisation à l'égard des services des travaux de l'Armée, au quartier général de l'armée.

Sous ce nouveau régime, on a créé le poste de quartier-maître général adjoint (section des travaux). Deux directeurs lui sont directement comptables, savoir: le directeur des travaux et celui du cantonnement; les responsabilités se partagent entre ces deux hommes d'une façon précise.

L'efficacité d'une organisation au sein d'une grande entreprise exige qu'au plus sept et de préférence cinq fonctions relèvent directement d'un homme. Le tableau suivant démontre comment on a tenu compte de ce principe:

	Nombre de personnes communiquant directement
Quartier-maître général adjoint (Travaux)	2
a) Directeur des travaux	4
(i) Directeur adjoint des travaux pour l'acquisition de matériel	5
Officier préposé à la Division des finances	3
Officier préposé à la Division des approvisionnements	4
Officier préposé à la Division des immeubles	3
Officier préposé à la Division des publications	–
Officier préposé à la Division de l'inspection	–
(ii) Directeur adjoint des travaux pour le génie	4
Officier préposé à la Division des plans	8
Officier préposé à la Division des constructions	5
Officier préposé à la Division de l'entretien	5
Officier préposé à l'inspection des constructions	–
(iii) Officier préposé à la Division de l'administration	2
(iv) Directeur du service des incendies et son adjoint	3
b) Directeur du cantonnement	3
Division de l'établissement des plans de logement	–
Division de l'établissement des normes de logement	–
Division de l'établissement des normes d'architecture	–

Compagnies de travaux

J'aborde la question que pose l'organisation des compagnies et détachements de travaux. J'affirme d'abord que le commandant de la compagnie de travaux peut, s'il jouit d'une formation appropriée, surveiller les opérations et le personnel de sa compagnie d'une façon fort efficace, à condition de suivre certains principes d'administration bien reconnus dans les sociétés civiles d'ordre commercial.

1. Il doit avoir un personnel compétent pour accomplir la besogne. Un personnel exercé lui est essentiel.

2. Il doit déléguer ses pouvoirs de façon efficace et précise. Chaque homme doit connaître quels sont ses devoirs, jouir d'une autorité déterminée, savoir à qui il est comptable et connaître ses rapports exacts avec ceux de son propre échelon. Quand il délègue ses pouvoirs, il doit donner son appui, n'intervenant que pour détourner une catastrophe. Il doit leur enseigner par des conseils, non par des interventions, à connaître et à suivre la ligne de conduite et les principes dont il s'inspire.

3. Ses contacts avec le personnel, afin de recueillir des renseignements, doivent être exempts de contrainte; mais, il doit se rappeler les domaines précis de l'autorité et ne donner aucun ordre au cours de ses enquêtes.

4. Les diverses sections de la compagnie doivent être aussi autonomes que le permettent les talents des personnes qui en assument la direction. Les décisions doivent être rendues à l'échelon le moins élevé, pourvu qu'elles puissent l'être par un homme compétent.

5. Les fonctions administratives et les travaux sur le chantier doivent être distincts et précis.

6. Son bureau doit se borner à l'essentiel ne comportant aucune fonction qui doit s'exécuter ailleurs. Il ne doit pas être trop lié par les détails; il pourra ainsi concentrer son attention sur les questions importantes. Il doit passer un minimum de temps à son bureau dont il doit sortir pour assurer la surveillance générale des travaux de la compagnie.

7. Il doit comprendre que le personnel des officiers est en spectacle aux autres gradés, qui observent à peu près tout. Toute mollesse dans l'application du règlement, tout relâchement,—comme la commission de larcins dans les approvisionnements, les détournements ou les mauvais emplois de fonds,—sont vite remarqués et détruisent la discipline.

Le 15 septembre 1952, on a approuvé un effectif revisé et amélioré pour Petawawa. Un tableau de cette organisation figure à l'appendice "A". On y verra quels employés sont considérés comme étant essentiels L'organisation comprend les postes de commande suivants que ne prévoyait pas l'effectif précédent:

1. Officier d'administration (civil) (section administrative).

2. Contremaître militaire des travaux; sous-officiers brevetés de 1re classe (section des travaux).

3. Comptable du Génie; sous-officiers breveté de 2e classe (section des finances).

4. Officier des services techniques (civil) (section des approvisionnements).

Une lacune du nouvel effectif tient à ce qu'il ne prévoit pas la présence d'un estimateur rompu à son métier; or un tel spécialiste est essentiel au fonctionnement efficace d'une compagnie.

Le personnel essentiel dont il est ici question, contribuera pour beaucoup, s'il possède les qualités requises et la formation appropriée, à stabiliser l'administration et le fonctionnement des compagnies de travaux et devrait compenser dans une certaine mesure la situation plutôt chaotique qui découle de ce que le personnel militaire change assez souvent d'affectation.

Jusqu'ici, faute d'officier d'administration, d'officier des services techniques du matériel et d'un commandant en second, le lieutenant préposé aux travaux a dirigé ces fonctions au détriment de sa besogne propre. La fonction de contremaître militaire des travaux est dévolue à un sous-officier breveté de 2e classe, qui, outre la besogne qui lui incombe normalement, a préparé les plans, les devis et les estimations et a aussi surveillé les entreprises et les travaux. Il en est résulté un embouteillage.

Il semble opportun de partager ainsi les travaux et les fonctions:

Section des travaux

Le lieutenant préposé aux travaux devrait être chargé des plans, des dessins et de la surveillance générale des travaux. Le contremaître militaire devrait être chargé de la conduite directe des travaux et de l'adminisation pertinente. Il faudrait retenir les services d'un estimateur qui préparerait et vérifierait toutes les estimations et répondrait de leur exactitude, ce qui fournirait un moyen de contrôle interne à l'égard du rendement du contremaître des travaux. Se fondant sur une étude des commandes de travaux déjà exécutées, ainsi que sur des observations et des inspections faites sur les lieux, le lieutenant préposé aux travaux pourra alors comparer les frais effectifs aux frais estimatifs et tenir qui de droit responsable de l'écart.

Un aperçu mensuel de ces documents visant les entreprises et les travaux, achevés au cours de la période en question, procurera au commandant des renseignements qui lui permettront d'évaluer et de vérifier l'efficacité de la compagnie de travaux. Cependant, il doit bénéficier d'estimés établis de façon compétente et de commandes de travaux préparées avec précision afin de posséder des normes de rendement convenables.

Section administrative

Le commandant de la compagnie de travaux peut contrôler l'efficacité administrative de l'unité par l'intermédiaire de son officier d'administration. Il doit jouir d'une formation suffisante en ce domaine afin d'agir en connaissance de cause et connaître suffisamment les questions d'ordre administratif. L'officier d'administration, de son côté, doit disposer d'un personnel indispensable convenablement formé et efficace pour bien s'acquitter de ses fonctions. L'officier des services techniques du matériel et les deux comptables qui s'occupent des finances et des frais doivent à tout prix l'aider dans sa tâche.

Section des transports

Le personnel des transports semble former un groupe assez étendu et exige donc un préposé muni d'un grade approprié.

Personnel du service des incendies

Les fonctions de ce service exigent une surveillance et une attention minutieuse. Plusieurs des bâtiments atteignent une vétusté qui les expose extrêmement aux incendies; à moins qu'on n'exerce une vigilance constante, le feu peut causer des dégâts graves aux biens. Le préposé à une telle fonction doit non seulement savoir comment combattre un incendie, mais aussi quelles mesures s'imposent pour l'éviter. Tout manque de vigilance à cet égard aboutira tôt ou tard à un malheur.

Diverses sous-sections

Les "projets" et les "Logements permanents destinés au personnel marié" sont prévus de façon appropriée dans la nouvelle organisation. Les principaux travaux d'entretien, comme le peinturage des maisons, qui s'imposent périodiquement, devraient continuer d'être exécutés par la section d'entretien, ce qui assurerait l'utilisation efficace de la main-d'œuvre.

Il importe à l'efficacité d'une organisation d'améliorer le personnel; j'aborde donc le deuxième point des principaux problèmes qui concernent les services des travaux de l'Armée.

LE PERSONNEL

Pour ce qui est de la qualité du personnel, il semble à propos de signaler que, dans de pareils domaines, des hommes compétents peuvent épargner plusieurs fois l'équivalent de leur traitement. L'incompétence aux postes de commande pèse sur les autres membres de l'organisation et détruit l'équilibre du fonctionnement, aboutit à une perte de temps, à des embouteillages et ainsi de suite.

Facteurs déterminants

Le recrutement d'un personnel approprié a été gêné par la lenteur qu'ont apportée les comités des effectifs à reviser les effectifs, et par la lenteur de la Commission du service civil à fournir le personnel. D'ordinaire ce dernier retard est aggravé par une échelle de traitements qui ne tient pas compte des réalités.

Le manque de formation préalable du personnel a contribué à l'état de choses constaté à Petawawa et ailleurs. Dans les compagnies et les détachements de travaux qui ont fait l'objet d'une enquête, il était manifeste que le personnel principal n'avait pas reçu la formation préalable suffisante parce qu'il n'avait pas suivi des cours appropriés

avant d'être affecté aux postes en cause. Il faudrait reviser les cours de formation qui se donnent actuellement afin d'assurer qu'on offre des cours suffisants qui portent sur les fonctions de tout le personnel essentiel dans les services des travaux de l'Armée.

Établissement modèle

Étant donné le besoin urgent de remédier à la situation, il y aurait lieu de songer à constituer une compagnie de travaux, qui serait idéal à atteindre. Cependant, il faudra veiller à en choisir une qui se trouve dans une région appropriée et qui possède l'organisation, l'équipement et les moyens qui se rapprochent le plus de la perfection. Les dispositions administratives, ainsi que l'organisation des opérations devront être soigneusement instituées de façon à mettre sur pied une compagnie modèle. Une telle compagnie constituerait un "établissement modèle" auquel les officiers et les hommes d'autres compagnies pourraient être temporairement affectés, afin d'être rapidement et parfaitement mis au courant de la façon dont une compagnie de travaux devrait être organisée et devrait fonctionner.

Manuels d'organisation et de fonctionnement

Comme nous l'avons déjà signalé, le commandant de la compagnie de travaux doit déléguer efficacement ses fonctions à ses subalternes; à cette fin, son organisation doit être bien précisée. La préparation de manuels d'organisation et de fonctionnement s'impose donc. Chacune des sections principales de la compagnie de travaux devrait avoir son propre manuel, exposant en langage net, concis et compréhensible, l'organisation et le fonctionnement de la section. Il doit y en avoir un nombre suffisant d'exemplaires pour permettre aux membres du personnel de se familiariser avec leurs responsabilités. Le contexte, la forme et la présentation de ces manuels doivent être de nature à inculquer au personnel l'importance des instructions qu'ils renferment et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement.

Les manuels devraient être à feuillets mobiles; on y apporterait des modifications en faisant réimprimer les pages. Le vérificateur en chef et l'équipe du service administratif de la division d'inspection seraient chargés d'examiner ces manuels et de s'assurer qu'ils sont tenus à jour. Ces manuels devraient renfermer tous les règlements touchant l'organisation et le fonctionnement des compagnies de travaux. Il ne devrait pas y avoir plusieurs sources d'autorité.

Il y a lieu de rédiger un manuel pour le commandant de la compagnie de travaux, manuel qui, joint à ceux de chaque section de la campagnie, constituerait le manuel-clé de la compagnie. On y ajouterait les suppléments appropriés pour chaque échelon du commandement jusqu'à celui du quartier général de l'armée. De tels manuels seraient d'une aide inestimable au commandant de la compagnie de travaux pour la formation de son personnel; ils seraient très utiles également aux écoles de génie qui forment les spécialistes que requiert le service des travaux de l'Armée.

Conférences

Les commandants des compagnies et détachements de travaux de l'armée au sein de la région militaire devraient se réunir périodiquement afin de discuter les problèmes qui se posent et les difficultés qui surgissent, et de collaborer à leur solution. De tels échanges de vues sont parfois très fructueux et, dans bien des cas, il en résulte de saines propositions pour l'amélioration du régime tout entier. Ces réunions pourraient être dirigées et organisées à l'échelon du commandement; un représentant du quartier général de l'armée serait chargé d'en coordonner les résultats.

Nous estimons que les programmes de formation en vigueur sont insuffisants et que des améliorations sensibles s'imposent. Les mesures préconisées ci-dessus, mises à l'essai par des organismes civils, ont démontré leur valeur; fussent-elles adoptées par les services des travaux de l'Armée, il en découlerait de grands avantages.

SURVEILLANCE

Le troisième problème d'importance majeure qui se pose aux services des travaux de l'Armée a trait à la surveillance. Outre la surveillance concernant le calibre du personnel, son acquisition et sa formation, il s'agit ici de la surveillance exercée à l'égard:

1. des lignes de conduite,
2. de l'organisation,
3. des frais,
4. des méthodes et des effectifs,
5. des dépenses,
6. du temps exigé des officiers supérieurs et des fonctionnaires exécutifs,
7. des réalisations d'ensemble.

Ce problème va au cœur même de la question. L'enquête a révélé une foule de lacunes au chapitre de la surveillance. Les dossiers de l'Armée qu'on a examinés ont révélé, dans bien des cas, l'existence, pendant plusieurs années, de conditions peu satisfaisantes, sans qu'on ait tenté de faire grand chose pour y

remédier. Un tel état de choses est attribuable au concours de circonstances que voici:

1. l'organisation désuète,
2. la négligence administrative,
3. l'inaptitude de la part des officiers supérieurs à parer à la situation en raison du manque de connaissances et d'expérience,
4. le manque d'organismes de surveillance efficaces.

Surveillance des lignes de conduite

Il y a lieu de préciser nettement les lignes de conduite afin que le personnel comprenne à quelles circonstances et dans quelles mesures elles s'appliquent. Il saute aux yeux que le personnel n'est pas pénétré de la lettre et de l'esprit du règlement concernant les services des travaux de l'Armée. Ce règlement ne revêt pas une forme facilement applicable.

Surveillance de l'organisation

Le maintien d'un service efficace exige une étude, mise au point, restification et revision constante afin de s'assurer que le programme fonctionne efficacement. On y pourvoit généralement au moyen de:

l'élaboration de plans d'organisation;
tableaux d'organisation;
descriptions des emplois;
directives de surveillance;
manuel d'organisation;
inauguration et approbation des modifications à l'organisation;
revue de la méthode d'organisation;

En ce moment, cette tâche est confiée au sous-directeur adjoint des travaux. Il convient de le féliciter des progrès qu'il a su réaliser malgré le manque de personnel. Cependant, ce travail est trop considérable pour le confier à un homme seul.

Contrôle du prix de revient

Le contrôle du prix de revient constitue un élément important de l'administration des services des travaux de l'armée étant donné que leur fonctionnement n'est pas assujéti aux mêmes exigences du point de vue économie qu'une entreprise commerciale. On a élaboré des méthodes de comptabilité du prix de revient pour contrôler les frais. Ces méthodes permettent habituellement de découvrir la dilapidation, le gaspillage et les dépenses excessives. Les services des travaux de l'armée disposent d'une méthode de comptabilité du prix de revient qui atteindrait le but visé si on l'utilisait efficacement. Cependant, on ne s'en est pas servi convenablement et le Quartier général de l'armée n'en a pas analysé les résultats et ne les a pas utilisés. La surveillance et le contrôle de la méthode de comptabilité du prix de revient devraient être confiés à un officier d'état-major au quartier général de l'armée.

Vérification de la compétence du personnel essentiel

Un coordonnateur autorisé au Quartier général de l'armée,—un directeur du personnel,—devrait diriger la surveillance apportée au choix du personnel essentiel des services des travaux de l'Armée.

Contrôle des dépenses

Le contrôle des dépenses des services des travaux de l'armée se fait au moyen de l'application d'une série de règlements. Les règlements sont suffisants, mais il arrive souvent qu'on ne les suive pas, comme nous l'indiquons ailleurs dans le présent rapport.

Surveillance de l'emploi du temps des administrateurs et officiers supérieurs

Il faut aussi organiser et surveiller l'emploi du temps des administrateurs et officiers supérieurs afin que leur temps soit utilisé de la façon la plus économique et la plus efficace possible.

A cette fin, une planification soignée s'impose conformément aux points suivants:

1. Étudier l'emploi du temps au cours de la journée de travail de tous administrateurs aux fins de répartir les tâches.
2. Confier à des adjoints d'une grande compétence la plus grande partie du travail de détail.
3. Utiliser d'une manière efficace un personnel compétent en vue d'analyser et de colliger les renseignements et de formuler des vœux.
4. Restreindre le nombre de ceux qui font rapport directement au personnel supérieur.
5. Séparer les bureaux des officiers supérieurs de ceux des officiers subalternes et ne permettre de contacts que sur rendez-vous.
6. Exiger la soumission par écrit de toutes les questions, sauf les questions urgentes.
7. Répartir les tâches d'une façon pratique afin que les officiers supérieurs puissent disposer de tout le temps dont ils ont besoin pour faire des inspections personnelles sur les lieux, réfléchir et vaquer aux affaires courantes.
8. Épargner du temps et du travail aux officiers supérieurs en mettant fin au déluge de publications, correspondances, demandes de renseignements, d'enquêtes et autres de même genre émanant de l'autorité supérieure.

Surveillance du rendement général

Une des principales raisons de libérer le personnel supérieur de tout travail de détail est de lui permettre de concentrer son atten-

tion sur le fonctionnement du service dans son ensemble. L'enquête a révélé que ceci a fait défaut dans les services des travaux de l'armée. Les raisons fondamentales en ont été esquissées ci-dessus. L'auditeur général, le Conseil du Trésor, le vérificateur en chef du ministère et le service d'inspection des services du quartier-maître contribuent tous à fournir des renseignements utiles à la surveillance. Au premier abord, cela peut sembler un ensemble imposant de vérificateurs et d'inspecteurs. Cependant, leurs efforts se trouvent dans une large mesure fractionnés par des responsabilités à l'égard d'autres services et d'autres divisions. C'est pour cette raison qu'un organisme de surveillance à l'état-major est proposé, ainsi qu'une utilisation à fond de la division de l'inspection.

Organisme de surveillance du personnel

La nature de cette surveillance dans les services des travaux de l'armée exige l'utilisation d'un organisme de surveillance à l'état-major spécialement conçu à cette fin. Comme la direction des travaux est de beaucoup la plus importante, et qu'elle est directement intéressée à ce point de vue, il est proposé que cet organisme soit dirigé par un directeur adjoint préposé aux services d'administration et placé au même niveau que le directeur adjoint préposé aux acquisitions et le directeur adjoint des travaux spécialisés. Il est possible que tous les services du quartier-maître puissent avoir besoin d'un organisme de surveillance de ce genre.

Équipes des services administratifs

La division d'inspection qui sera placée sous la direction de l'"organisme de surveillance de l'état-major" devrait comporter des équipes de services administratifs chargées des fonctions suivantes:

1. inspecter l'administration des compagnies et des détachements de travaux, au moins deux fois l'an.
2. déterminer les motifs des insuffisances administratives.
3. aider les compagnies et détachements de travaux à combler ces insuffisances.
4. fournir des renseignements grâce auxquels l'organisme de surveillance de l'État-major pourra proposer des améliorations d'ordre administratif.

Ces équipes pourront être mises à la disposition des généraux commandants à qui ils pourront aider à redresser des situations qui exigent des mesures correctives.

COMPTABILITÉ

Le quatrième problème important qui se pose au service des travaux de l'armée a trait à la comptabilité et aux règlements qui la régissent.

Méthode employée

La méthode employée a été inaugurée en 1949. Elle ne donnait pas encore satisfaction au début de 1952. Des examens auxquels on a procédé montrent que tout est loin d'être parfait, mais que, petit à petit, le personnel se tire du désordre total dans lequel il avait été primitivement plongé.

On trouvera à l'appendice B une liste des principales irrégularités comptables relevées par le vérificateur en chef du ministère de la Défense nationale. L'examen des comptes à Petawawa et ailleurs a confirmé ces constatations. On pourra conclure de la consultation de cette appendice que la méthode employée n'a pas donné des résultats satisfaisants et qu'on en était toujours à la situation qui existait avant 1949.

Voici quelques observations d'ordre général sur le fonctionnement actuel de ce régime:

Registres relatifs aux immeubles

Ces registres ne sont à jour ni à Petawawa, ni, en règle générale, dans l'ensemble du pays. Le service des travaux de l'armée ayant à s'occuper de bâtiments et d'établissements d'une valeur voisine de 750 millions de dollars, on conçoit que la tâche soit immense. Le bon fonctionnement de la méthode actuelle exige absolument la mise à jour de ces registres, dans les délais les plus brefs.

Méthode relative à l'exécution des travaux

Les règlements à cet égard semblent raisonnables. L'estimation des coûts toutefois n'est pas efficace. Encore une fois, il s'agit là d'un élément fondamental du système. Le remède à cet état de chose serait d'affecter un estimateur à chaque compagnie ou grand détachement de travaux. A l'heure actuelle, les contremaîtres font les estimations et n'ont pas ainsi le temps voulu pour surveiller les travaux comme il convient. L'officier chargé des travaux devrait être en mesure, par l'intermédiaire de son contremaître en chef des travaux et de son estimateur en chef, de coordonner l'activité de chacun et de mettre au point une méthode efficace de vérification interne. Cet élément constituerait le moyen d'ordre administratif lui permettant d'assurer le bon rendement de son unité. S'il se laisse accaparer indûment, soit par la surveillance des travaux ou par les estimations, le rendement général qui est sa principale responsabilité, en souffrira. Par conséquent, il confie ses tâches à des adjoints compétents.

On se plaint en général que l'urgence des travaux rend difficile d'apporter de la précision dans les estimations et la surveillance des travaux. Il semble que les estimations relatives aux projets devraient d'abord être approximatives jusqu'à ce que le projet ou le travail aient été approuvés dans leurs grandes

lignes. Après quoi, il faudrait les soumettre à nouveau, avec un devis détaillé et soigneusement préparé pour approbation définitive. Il importe que chaque projet approuvé soit accompagné d'un devis avant qu'on en ordonne l'exécution. Si l'on ne fait pas cela, la méthode perd sa valeur en grande partie. Cette exigence n'est pas exagérée: en somme, le succès des sociétés privées de construction dépend d'une estimation exacte.

Un autre point important a trait à l'ordre d'exécution qui, en fait, constitue un ordre émanant de l'officier commandant la compagnie des travaux, fondé sur l'approbation de l'autorité supérieure, et destiné à son adjoint qui doit mettre en œuvre le projet en question. Cet ordre constitue pour le contremaître l'autorisation d'obtenir un montant précis en argent et le matériel et l'équipement nécessaire à l'exécution d'un projet ou d'un travail particulier. Comme il est indiqué ci-dessus, toute négligence dans la préparation de l'ordre laisse beaucoup d'initiative au contremaître. En conséquence, on fait les recommandations suivantes au sujet des ordres d'exécution:

A. Les rédiger de manière à ce qu'on ne puisse les modifier facilement sans qu'on s'en aperçoive;

B. Lorsque le commandant délègue son autorité pour la signature des ordres d'exécution de travaux, faire connaître par écrit au préposé au magasin les noms des officiers autorisés à signer les ordes.

C. Établir les ordres d'exécution de travaux en quatre exemplaires et les distribuer comme il suit:

i) Un exemplaire à garder au bureau de l'ingénieur.

ii) Deux exemplaires à transmettre au contremaître des travaux.

iii) Un exemplaire sera envoyé directement aux magasins pour les informer de la distribution prochaine.

D. Les modèles de commandes relatives aux travaux devraient être distribués sous forme de blocs numérotés d'avance et la consommation qu'on en fait, être contrôlée comme pour CAB 83 et 83A. Comme il s'agit, en somme, de blancs-seings à l'égard du matériel, un contrôle s'impose, afin de prévenir les irrégularités.

E. Les besoins de matériel, déterminés d'avance, devraient être inscrits sur le modèle, que signera l'officier de la compagnie de travaux et où on inscrira le numéro de la commande de travaux, afin de prévenir les substitutions.

F. Le garde-magasin ne devrait remettre aucun matériel à l'égard duquel on ne lui présente pas une commande de travaux dûment établie.

G. Aucune distribution en trop ne sera permise à l'égard des commandes de travaux, à moins que le commandant de la compagnie de travaux n'ait remis une autorisation par écrit, cet officier ne pouvant dépasser en cela un écart déterminé par rapport à l'estimation primitive. Sinon, il faudra soumettre le point à un officier supérieur pour en obtenir l'approbation voulue.

H. Tous les matériaux seront inscrits dans les livres des magasins et les imputations "directement aux travaux" seront complètement supprimées.

I. La pratique des imputations sur divers comptes sera formellement interdite.

J. Une fois l'entreprise ou les travaux terminés et sur la remise des commandes de travaux dûment complétées, celles-ci seront comparées, au bureau de la compagnie de travaux, aux originaux et tout écart insolite fera l'objet d'une enquête immédiate de la part de l'officier de la compagnie de travaux. Grâce à l'inspection sur place, le commandant de la compagnie de travaux s'assurera que les matériaux en excédent sont retournés aux magasins et dûment passés aux comptes.

On a revisé le récent ordre de l'armée relatif aux approbations intéressant les travaux. Il semble que les normes relatives à l'entretien soient raisonnables. Cependant, dans le cas de nouvelles entreprises, le règlement exige que toute entreprise, si peu importante soit-elle,—$10, par exemple,—passe par les voies ordinaires jusqu'au quartier général de l'Armée. Cette pratique oblige plusieurs personnes à effectuer une tâche administrative et elle est de valeur douteuse. Il semblerait plus raisonnable, à l'heure actuelle, de confier ces approbations à des échelons plus convenables et, au besoin, de constituer, aux divers échelons, des caisses spéciales, afin de restreindre la somme globale de ces entreprises. Ainsi, à l'égard d'une entreprise donnée, la délégation d'autorité que voici pourrait convenir:

Officier général commandant	$2,000
Commandant de zone	300
Commandant de compagnie de travaux ..	150

Cependant, pour ce qui est de la délégation d'autorité et des pouvoirs discrétionnaires en général, il conviendrait d'attendre que la preuve ait été faite de la responsabilité chez les officiers et qu'on ait rehaussé le niveau de l'inspection et de la vérification, et établi un programme bien déterminé de sanctions en cas d'irréflexion.

Comptabilité du prix de revient

Le fonctionnement de la comptabilité du prix de revient ne peut être tenu pour satisfaisant tant qu'on n'aura pas mis fin aux irrégularités comme celles qui sont mentionnées à l'annexe "B". On nous dit que les compagnies et détachements affectés aux travaux envoient maintenant des rapports sur les prix de revient. Il est évident que ce n'est là qu'un premier pas; mais les résultats n'auront qu'une valeur toute relative, jusqu'à ce qu'on améliore la qualité des rapports sur ces prix.

La méthode de la comptabilité des prix de revient est bonne et d'application possible; si on en fait bon usage, elle aidera à obtenir un rendement semblable à celui que déterminent généralement les éléments financiers dans les établissements civils.

LE MATÉRIEL

Le cinquième problème essentiel a trait à la manutention et à la comptabilité du matériel.

Un examen récent de la manutention du matériel du Génie à Petawawa, a permis de constater que la situation était assez satisfaisante. Pour préciser, on avait sérieusement étudié les éléments suivants:

1. L'utilisation maximum de la place existante, grâce à une bonne disposition des entrepôts.

2. Une répartition des marchandises permettant d'économiser le temps et la main-d'œuvre.

3. La conservation des fournitures, obtenue en évitant de nouvelles commandes de matériel quand le matériel entreposé ne peut être immédiatement trouvé en cas de besoin.

4. L'entreposage distinct des marchandises excédentaires et stockées, dans des entrepôts, formule simplifiant les aménagements et accélérant la distribution des approvisionnements.

A la suite d'un inventaire du matériel fait au cours des mois de printemps, les états de stocks existants ont été vérifiés grâce à une prise réelle d'inventaire. Voici un tableau des excédents et des déficits ainsi mis en lumière:

	Excédents	*Déficits*
Appareillage électrique	$11,511.74	$ 5,624.75
Quincaillerie	4,505.65	3,523.61
Matériel galvanisé de plomberie	892.33	351.77
Matériel vernis de plomberie	330.75	510.85
Tuyauterie de plomberie	547.61	1,127.73
Pièces détachées de plomberie	4,602.62	1,678.92
Fourneaux et pièces détachées	658.54	1,496.69
Matériel de cuisine	1,191.96	624.00
Bois	3,150.95	5,218.75
Peintures	2,036.78	1,717.88
Matériaux de construction	6,038.12	1,037.69
Divers	1,511.02	28,195.33
	$36,978.07	$51,107.97

Le plus grand déficit était à la rubrique "Divers". Une enquête ultérieure révéla qu'il était causé par le manque d'environ 377 tentes à plancher circulaire. Un inventaire spécial permit de les trouver aux Magasins militaires au nom desquels on avait placé la commande.

Il est indispensable de se faire une idée précise de la façon dont se produisent les excédents et les déficits. Un grand nombre d'excédents et de déficits complémentaires sont le fruit d'une identification erronée des marchandises: ainsi quand deux marchandises de type semblable sont portées aux contrôles, l'une est livrée tandis que l'autre est biffée des contrôles. Il est possible d'éliminer dans une forte mesure cette sorte d'erreurs, en donnant à chaque genre d'article entreposé un numéro correspondant à un numéro analogue porté sur la fiche où l'on inscrit les stocks.

Catalogue uniforme du matériel

Pour remédier à l'état de choses existant, je recommande la préparation d'un catalogue uniforme du matériel ainsi qu'une manutention du matériel conforme à ce catalogue. Les complications auxquelles doit actuellement faire face le personnel des magasins en s'efforçant de manutentionner le matériel d'après leurs désignations commerciales, qui varient fréquemment selon leurs fournisseurs, seraient ainsi allégées.

Il ne faut pas s'imaginer que le nombre des irrégularités résulte de l'écart entre les excédents et les manquants. Pareille conclusion ne serait valable que si la comptabilité avait suivi des méthodes satisfaisantes.

Les déficits peuvent se produire à la suite de pillages directs du matériel sans qu'on procède à la mise au point correspondante des fiches indiquant les marchandises en magasin. Les excédents résultent parfois de ce qu'on remet certains articles à l'entrepôt sans, pour une raison ou une autre, y indiquer ce retour. Les articles en question peuvent représenter des distributions exagérées en vue de certains travaux, ou la récupération de matériel à la suite de démolitions.

Prises d'inventaire

Le Règlement des services des travaux de l'Armée exige qu'on établisse mensuellement l'inventaire des stocks de façon à permettre chaque année la vérification complète de ceux-ci. Cela n'a pas eu lieu par le passé. On ne peut trop souligner l'importance d'une stricte adhésion au Règlement à cet égard. D'abord parce qu'il sera ainsi possible de tirer au clair un grand nombre d'irrégularités si l'on en commet; puis, les inventaires périodiques et l'analyse des écarts qu'ils révèlent devraient

avoir pour résultat l'établissement d'états plus précis concernant le matériel, et l'accélération générale de sa manutention.

Il y a un moyen précieux de contrôle intérieur qu'on n'utilise pas encore pleinement. Il s'agit de la vérification du matériel au moyen de registres. Il est recommandé de diviser en diverses sections correspondant à la classification du matériel, les états de vérification des articles figurant au registre général. Puis, après avoir procédé à l'inventaire du matériel, en fixant un prix pour les quantités ainsi obtenues, on peut comparer la valeur totale d'une partie des stocks avec le total des soldes figurant aux fiches de matériel concernant la section en cause. On peut alors comparer les deux montants avec celui que révèle le compte de vérification figurant au registre général. En plus de dévoiler toutes manigances en ce qui concerne les fiches, cette méthode permettrait de vérifier également l'exactitude des calculs au point de vue arithmétique, exactitude par laquelle ceux-ci péchaient dans bon nombre de cas. A cet égard, l'emploi, dans les camps importants, d'un préposé à la machine à calculer facilite beaucoup le travail et réduit la tâche du personnel de bureau. Il faudra effectuer des mises au point à l'égard du matériel reçu sans facture correspondante, par suite de retards que les fournisseurs ont occasionnés. La façon de procéder dans les magasins à l'égard des certificats de réception ou de redistribution devra aussi être quelque peu modifiée; les entrées ou les sorties visant du matériel provenant de plusieurs sections devraient comporter des pièces justificatives distinctes pour chaque section. Ce sont là, toutefois, des questions peu importantes et l'on ne devrait rencontrer que peu de difficulté à cet égard.

Contrôle des stocks et excédents de matériel

Le règlement visant le contrôle des stocks et la façon de procéder relativement aux excédents de matériel est bien rédigé et satisfaisant, pour peu qu'on le suive à la lettre. Pour que l'application en soit satisfaisante, les services d'un officier magasinier capable et connaissant le matériel technique sont nécessaires. Faute de s'en tenir au règlement à l'égard du matériel excédentaire, on a ainsi contribué, dans une large mesure, à obtenir des stocks excédentaires ou à faire double emploi. Cela a aggravé les difficultés d'inventaire et a contribué aux achats inutiles.

Les compagnies de travaux de l'armée ne possèdent pas les installations suffisantes pour "accumuler" le matériel et l'équipement. A cet égard, il faudrait étudier attentivement la ligne de conduite suivie jusqu'ici, afin de savoir s'il n'y aurait pas une autre méthode plus appropriée. En tout cas, il semblerait assurément préférable de séparer les excédents déjà existants dans des dépôts centralisés, afin que les compagnies de travaux ne soient plus aux prises avec ce problème.

Il importe, maintenant, d'aborder la manutention proprement dite du matériel militaire, par opposition à sa comptabilité. Les moyens fournis et les méthodes suivies dans la manutention du matériel varient beaucoup, selon les différentes compagnies et les endroits. Des normes uniformes relativement à l'entreposage, ainsi que le mentionne le règlement, n'ont pas été appliquées; mais cela vient, pour une bonne part, de ce que, tout d'abord, on n'avait pas les bâtiments nécessaires, ni pris les dispositions appropriées; en second lieu, le personnel disponible était incompétent ou manquait de formation.

Les équipes d'inventaire ont été formées dans chacune des régions militaires, afin de mettre de l'ordre dans la situation, relative aux inventaires et à la comptabilité qui s'y rapporte. Leur travail va bon train.

SÉCURITÉ

Comme je l'ai déjà mentionné, j'estime insuffisantes les mesures de sécurité appliquées à Petawawa et ailleurs. La sécurité constitue le sixième et dernier des importants problèmes des services des travaux de l'Armée. La situation était telle que les militaires pouvaient assez facilement sortir le matériel des camps. Ainsi que je l'ai souligné, le mode de comptabilité établi en vue de contrôler le matériel ne fonctionnait pas de manière à faire découvrir les articles qui pouvaient manquer. Il y avait donc de belles occasions de voler le matériel et l'équipement militaires ou d'en mésurer. Si les mesures de sécurité avaient été suffisantes, le problème se serait limité au mauvais usage, à l'inefficacité et au gaspillage. Un personnel spécial d'enquêteurs, chargés d'examiner minutieusement les diverses régions, aurait mis un terme à une bonne partie de l'emploi abusif et peut-être aussi du gaspillage. Ce fait et diverses autres conclusions auxquelles j'en suis venu au cours de mon enquête m'ont porté à effectuer une étude approfondie des mesures de sécurité qui s'imposent au camp de Petawawa et dans les autres camps semblables établis par tout le Canada.

Personnel de la prévôté

Les fonctions du Corps de la prévôté, dans la région militaire centrale, ont été les suivantes:

1. Arrestations des soldats absents de leur poste et des déserteurs.
2. Patrouille des trains.
3. Enquête sur les effractions et les vols.

4. Direction de la circulation et escorte de visiteurs distingués, défilés, etc.
5. Discipline des troupes lorsqu'elles sont loin de leurs unités.
6. Vérification à des fins de sécurité et patrouille dans les camps et bâtiments.

Le manque d'hommes et la vaste superficie à surveiller, depuis Ottawa jusqu'à Windsor et depuis Toronto jusqu'à Sault-Sainte-Marie, n'ont pas permis à la Prévôté de s'acquitter de ses fonctions de façon satisfaisante. Le personnel du Corps de la prévôté s'est surtout acquitté des fonctions mentionnées aux numéros 1, 2, 4 et 5; en conséquence, on a négligé celles dont il est question aux numéros 3 et 6. Le nombre de militaires dont on dispose pour accomplir ces services est tout à fait insuffisant et, même si l'effectif était au complet, il n'assurerait pas une surveillance suffisante.

En janvier 1951, l'effectif de la compagnie de prévôté de la région militaire centrale comprenait 38 militaires de tous grades. Deux officiers et 31 hommes ont été affectés à la compagnie en tout temps. Ils se répartissaient de la façon suivante:

Camp Borden	1 officier	16 hommes
London		3 hommes
Toronto		4 hommes
Kingston	1 officier	3 hommes
Petawawa		5 hommes

En mai 1951, un nouvel effectif de 4 officiers et de 79 hommes a été autorisé. Cet effectif, établi au sein de la région militaire, se répartissait ainsi qu'il suit:

Effectifs	*Personnel affecté*
Camp Borden	
1 officier 13 hommes	1 officier 9 hommes
London	
1 " 12 "	1 " 10 "
Toronto	
17 "	13 "
Kingston	
1 " 14 "	1 " 5 "
Ottawa	
8 "	6 "
Petawawa	
13 "	5 "
Q.G. de compagnie, Toronto	
1 " 2 "	1 "
4 officiers 79 hommes	3 officiers 49 hommes

La répartition inégale du personnel dans les détachements résulte en partie de la pratique actuelle qui consiste à affecter des hommes qui reviennent de Corée au détachement qui est le plus près de chez eux.

Depuis le début de la guerre de Corée, un nouveau problème se pose, celui d'assurer la surveillance des vastes réserves de matériel utile et attrayant qui ont été accumulées.

Le Corps de la prévôté après consultations, a formulé une proposition tendant à établir un nouvel effectif et l'a présentée au secrétaire de la Commission des effectifs de guerre de la région militaire centrale. Le document était daté du 14 août 1952. Un résumé de cette proposition est annexé au présent document, sous le titre d'appendice C.

Patrouille des camps

Tous les membres de la prévôté qui sont affectés à un camp ou à une région sont à la disposition du commandant qui peut avoir recours à leur aide dans l'exercice de ses fonctions relatives à la protection du camp ou de la région.

On peut améliorer les conditions de sécurité dans un camp avec beaucoup d'efficacité en y affectant un nombre de membres de la prévôté suffisant pour que des patrouilles mobiles puissent surveiller le camp 24 heures par jour. Ces patrouilles doivent avoir une connaissance complète des activités au camp.

Surveillance aux portes des camps

On peut facilement remplacer par des commissionnaires le personnel militaire formé. On a souvent recours au Corps des commissionnaires pour assurer la surveillance aux portes des camps. Ces hommes peuvent rendre des services efficaces s'ils sont bien dirigés et si on établit des méthodes de vérification satisfaisantes qu'ils puissent suivre en vue de la surveillance aux portes des camps.

Surveillance aux sorties arrière des camps

On ne peut assurer une surveillance complète dans les camps tant que des sorties arrière restent ouvertes sans gardes ni barrières. Dans des camps aussi vastes que ceux de Petawawa et de Borden, il est impossible d'entourer tout le terrain de clôtures, mais on peut prendre des mesures efficaces en érigeant des portes aux entrées arrière et en installant des fils de fer ou d'autres obstacles qui empêchent les véhicules de quitter le chemin près des portes. Le Corps des commissionnaires doit aussi être chargé de la surveillance à ces portes ou barrières.

Rapports entre les agglomérations de ville et les camps

On peut améliorer la sécurité en séparant les villes des emplacements proprement dits des camps. A Petawawa, il n'y a actuellement aucune restriction s'opposant au mouvement du personnel entrant au camp ou en sortant, en provenance ou à destination de la ville. Il faudrait élever des clôtures destinées à marquer les limites respectives des camps et de la ville. Visiteurs, taxis, commerçants et autres entrant dans la ville n'auraient pas à franchir de grilles militaires. S'il en est autrement, les camps sont d'accès facile, ce qui ne devrait pas être.

Utilisation du personnel de la Gendarmerie royale

Il est recommandé de poster un agent de la Gendarmerie royale dans chaque camp principal pour y représenter l'autorité civile. Presque chaque camp emploie un grand nombre de civils, qui viennent s'ajouter à ceux qui vivent dans les logements pour gens mariés. On a jugé qu'appeler des membres de la Prévôté à s'occuper d'affaires intéressant des civils n'était ni acceptable ni satisfaisant. Toutefois, il importe beaucoup que soient clairement définies et reconnues les fonctions respectives de la Prévôté, de la Gendarmerie royale, des services de police municipaux et provinciaux.

Personnel spécial d'enquête

On recommande la formation d'une unité spéciale d'enquête qui serait rattachée au Corps de prévôté canadien; d'une manière générale, elle aurait à surveiller l'application des mesures de sécurité et devrait, en particulier, se tenir prête à effectuer à bref délai des enquêtes spéciales lorsque surgissent des incidents comme ceux de Petawawa. Les membres de cette unité devraient recevoir une formation spécialisée en ce genre d'enquêtes et en ce qui concerne la constitution des preuves.

Il est important de requérir les services du Corps de prévôté le plus tôt possible lorsque des irrégularités ou des pertes importantes ont été reconnues. On a pu constater qu'il n'en était pas ainsi dans tous les cas.

Signalisateurs anti-vols

Il ne conviendrait pas, semble-t-il, d'installer des dispositifs de signalisation contre les brigands dans l'enceinte du Génie à Petawawa mais il existe d'autres endroits du camp où ces dispositifs seraient utiles, notamment dans les Magasins militaires. Il semble qu'en certains endroits on devrait aussi protéger le matériel du service de santé au moyen de dispositifs de ce genre.

Laissez-passer à la grille

Tous les articles et le matériel militaires transportés à l'extérieur du camp doivent être accompagnés d'un document d'identité qui en autorise le transport. La garde posté à la grille doit recueillir ce document en vue d'un examen ultérieur de la Prévôté.

Des dispositions doivent être prises en vue de l'examen de tout véhicule civil qui quitte le camp afin de s'assurer qu'aucun article appartenant à l'État n'est emporté.

Utilisation d'appareils de radio-police

Des appareils perfectionnés de radio-police fonctionnant dans les deux sens sont depuis quelques mois en usage dans le détachement de Toronto de la compagnie de Prévôté de la région centrale. Ces appareils se sont révélés très utiles et ont beaucoup contribué à obvier à la pénurie de personnel. Des appareils analogues devraient être mis à la disposition de tous les détachements importants de la Prévôté. Dans la plupart des cas, il est préférable que ces appareils soient raccordés au réseau de la sûreté civile.

La coutume actuelle de poster des membres de la Prévôté auprès des unités ne semble pas à recommander puisque ces membres échappent dans une grande mesure à la surveillance et à l'autorité de la Prévôté. Vu les difficultés qu'on a à acquérir le personnel suffisant pour l'exercice des fonctions précitées, il semble plus à propos d'utiliser ce personnel à remplir l'effectif.

PARTIE IV—CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Mon rapport, je le reconnais parfaitement renferme bien des constatations pénibles. La situation d'ensemble cependant est loin d'être décourageante puisqu'on peut remédier et que, de fait, on porte remède aux irrégularités qui ont été commises par le passé.

A titre d'exemple de ce qu'on peut faire et qu'on a fait en réalité pour remédier promptement à la situation, il est intéressant de remarquer les dispositions qui ont été prises à Halifax immédiatement après mon inspection, au début de septembre. J'ai signalé de vive voix au quartier général de la Défense nationale que la situation qui régnait à Halifax n'était pas satisfaisante. Comme on l'avait constaté à d'autres établissements, les méthodes suivies à l'égard du matériel, de la comptabilité et de l'administration laissaient gravement à désirer. Des officiers supérieurs ont été sans délai dépêchés d'Ottawa pour s'enquérir de la situation. Ils ont pris tout de suite des mesures correctives. Des militaires qui occupaient des postes essentiels ont été remplacés, d'autres ont reçu un avertissement. Pour redresser la situation et mettre les comptes à jour, on a embauché des magasiniers et des commis surnuméraires de même que des ouvriers manuels.

En novembre, je fus invité à retourner à Halifax pour y constater les résultats obtenus des mesures énergiques qu'on avaient prises. J'y ai vu des changements appréciables. La compagnie avait été complètement réorganisée. On avait catalogué de nouveau le matériel et l'on en avait modifié la disposition. On avait revisé et corrigé les registres et les méthodes de comptabilité, de sorte que l'unité se trouvait en mesure de fonctionner convenablement et de donner un rendement normal.

En terminant, je vous soumets mes propositions à l'égard du fonctionnement du service des travaux de l'armée. J'ai déjà expliqué certains points; d'autres, de nature plus technique, n'exigent aucune explication.

PROPOSITIONS

Organisation et surveillance

1. Le nouvel organisme établi pour le service au quartier général de l'armée doit être mis sur pied aussitôt que possible. Dans le choix du personnel pour les postes de commande, il faut accorder la plus grande importance au côté administratif.

2. Il est nécessaire d'établir, au quartier général de l'armée, un organisme d'état-major chargé de voir à l'application des règles établies ainsi qu'à la surveillance de l'organisation, des frais, des méthodes, des effectifs et du rendement général. Les divisions de la publication et de l'inspection devraient relever directement de cet organisme.

3. Il est nécessaire d'établir, au sein de la Division de l'inspection, des équipes du service d'administration.

4. Il faut absolument qu'on prenne des mesures efficaces pour donner suite aux rapports du vérificateur en chef.

5. Il est nécessaire d'effectuer plus souvent des inspections et des vérifications.

6. Toute constatation de gaspillage ou de dépenses non autorisées doit donner lieu rapidement à une enquête complète et il faut appliquer les sanctions voulues au personnel en faute.

7. Le personnel supérieur doit se libérer autant que possible des affaires de détail pour pouvoir surveiller plus efficacement l'application des programmes établis. Il doit s'attacher davantage au côté administratif de ses fonctions et s'assurer, par des visites personnelles aux subalternes, qu'on prend sans retard des mesures pour remédier à tout ce qui peut laisser à désirer.

8. On devrait réunir périodiquement au quartier général des régions militaires les commandants des compagnies et des détachements de travaux.

9. Les commandants de toutes les compagnies et de tous les détachements de travaux doivent se conformer aux principes fondamentaux d'administration.

10. Chaque compagnie, chaque détachement de quelque importance du service des travaux doit compter le personnel spécialisé suivant, ne faisant pas partie de l'armée:

a) Un préposé à l'administration.
b) Un contremaître général des travaux.
c) Un préposé au matériel spécialisé.
d) Un estimateur en chef vraiment compétent.

Le personnel

11. Les effectifs et les barèmes de salaire en vigueur au sein des services des travaux de l'armée ne se sont révélés ni pratiques ni suffisants et il faut les reviser.

12. Les manuels relatifs à l'organisation et au fonctionnement doivent être revisés afin qu'ils correspondent aux programmes de formation militaire.

13. L'établissement et la formation d'une compagnie s'impose, selon les besoins, pour jouer le rôle d'une unité modèle. On y affecterait temporairement officiers et autres militaires que l'on veut former.

14. Il faut que les militaires demeurent attachés plus longtemps à la même unité afin d'avoir le temps requis pour obtenir la compétence nécessaire.

15. Il faut définir de façon plus précise les conditions selon lesquelles des militaires peuvent accepter à l'extérieur des emplois temporaires.

16. Tous les montants dus à la Couronne doivent être remis au Receveur général. Aucun militaire ne devrait avoir la permission d'accepter de l'argent, ou des chèques ou mandats-poste payables à eux ou à leur bureau.

Comptabilité

17. Pour que la méthode soit efficace, il faut que l'estimation du coût soit faite avec plus de compétence.

18. Il faut s'attacher davantage à répartir les coûts avec plus de précision. Autrement, les données obtenues ne valent rien et il devient difficile d'empêcher les dépenses non autorisées.

19. Les formules d'ordre d'exécution de travaux et les autres documents connexes doivent être revisés.

20. On devrait établir un régime suivant lequel l'approbation des travaux comporterait des estimations préliminaires ou approximatives.

21. Suivre rigoureusement la méthode établie pour l'approbation des projets. Prendre des mesures disciplinaires contre ceux qui passent volontairement outre aux règlements.

22. Modifier les règlements actuels relatifs à l'approbation des projets, afin de déléguer davantage l'autorité en ce qui concerne l'approbation de nouvelles entreprises de construction d'importance secondaire.

23. Définir la méthode, établir un tarif et exercer une surveillance à l'égard des prêts d'équipement aux civils.

68109—55

24. Mettre à jour le plus tôt possible les registres relatifs aux biens immobiliers, car ces dossiers sont indispensables si l'on veut utiliser efficacement le système de comptabilité.

Matériel

25. Il est hautement souhaitable qu'on établisse un catalogue uniforme du matériel.

26. Ne pas négliger d'effectuer l'inventaire mensuel du matériel, comme l'exige le règlement.

27. Ajouter au grand livre général un compte approprié de contrôle du matériel.

28. Soustraire aux compagnies et détachements des travaux les réserves et les excédents de matériel, et les administrer séparément.

29. Surveiller étroitement, conformément au règlement, tous les prêts de matériel au personnel militaire et aux employés civils.

30. Interdire tout prêt de matériel, d'approvisionnement et d'équipement aux entrepreneurs civils serait souhaitable.

31. Clarifier les ordres relatifs au renvoi du matériel aux magasins. Insister auprès du personnel sur l'importance de ce point.

32. Contrôler rigoureusement la manutention des rebuts.

33. Protéger avec soin le matériel qu'il faut laisser dehors.

Sécurité

34. Accroître les effectifs de la Prévôté.

35. Augmenter les patrouilles de camp.

36. Le Corps des commissionnaires pourra continuer à assurer le service des portes, mais il faudra prévoir une surveillance plus efficace.

37. Il convient d'établir des barrières ou barrages pour couper les routes qui donnent accès à l'arrière des camps.

38. Il convient de séparer les villes des camps eux-mêmes.

39. Chaque camp devrait posséder un agent de la Gendarmerie royale.

40. Il convient de créer un service spécial d'enquête soumis à la direction du chef de la Prévôté militaire (Armée).

41. Il convient de mettre en place des appareils anti-vols dans les grands entrepôts où on conserve le matériel précieux ou particulièrement attrayant.

42. Il convient de mettre au point des formules convenables de laissez-passer.

43. Il convient de doter la Prévôté militaire d'appareils de radios perfectionnés.

44. Il convient de convoquer la Prévôté dès le début des enquêtes portant sur les irrégularités ou les pertes importantes, de façon qu'on puisse constituer des dossiers complets de preuves destinés à servir aux commissions d'enquête et de poursuites.

Le tout respectueusement soumis.

(signature) G. S. Currie.

25e COMPAGNIE DES TRAVAUX DU CORPS DE GÉNIE

(Autrefois détachement de Petawawa)

* Commandant (major)	(1)	1
Commandant en second (capitaine)	(1)	1
Sténographe (civ.)	(1)	1

*Administration

Administrateur civil	(0)	1
Comptable du Génie, Sous-officier breveté classe I	(0)	1

Protection contre l'incendie

*Capitaine (civ.)	(1)	1
Lieutenant (civ.)	(1)	1
Pompiers (civ.)	(16)	18

Travaux

*Lieutenant	(1)	1
*Contremaître (militaire) des travaux	(0)	1

Transports

Chauffeur (veh. à roues) caporal	(0)	1
Chauffeurs (veh. à roues) cap.	(2)	2
Chauffeur mécanicien, sap.	(0)	1
Ajusteur, Corps du génie, sap.	(0)	1
Mécanicien, Corps du génie Cap	(0)	1
Mécaniciens, Corps du génie, sap.	(0)	3
Préposé à l'outillage spécial de génie, sap.	(2)	2
Mécaniciens de véhicules à roues, sap.	(1)	0
Commis (civ.)	(0)	1
Chauffeurs (civ.)	(0)	12
Mécaniciens de moteurs (civ.)	(0)	4
Préposé à l'outillage lourd	(0)	2

* Personnel essentiel.
Les chiffres mis entre parenthèses renvoient aux anciens cadres.

APPENDICE "A" (suite)

25e COMPAGNIE DE TRAVAUX DU GÉNIE ROYAL CANADIEN

(Ancien détachement de Petawawa)

SECTION DE L'ADMINISTRATION

Administration et dossiers		Finances		Magasins	
Commis à l'administration, sergent	(0) 1	*Comptable du Génie (S.-O. B. classe II)	(0) 1	Préposé aux services techniques (civ.)	(0) 1
Commis à l'administration, caporal	(0) 1	Commis (civ.)	(0) 1	Commis (civ.)	(0) 5
Cuisinier (intendance royale canadienne), soldat.	(1) 1			Manœuvre (civ.)	(0) 2
Commis (civ.)	(0) 1			Emballeur et aide (civ.)	(0) 5
Commis TSF (civ.)	(0) 2			Magasinier (civ.)	(1) 8
Dactylo (civ.)	(1) 0			Comptable du Génie (sergent)	(1) 0
				Comptable du Génie (caporal)	(1) 0
				Comptable du Génie (sapeur)	(1) 0

Achat		Finance		Prix de revient	
Commis (civ.)	(1) 1	Commis (civ.)	(1) 2	Comptable du Génie (sergent-chef)	(1) 1
				Commis (civ.)	(0) 1

* Personnel essentiel.
Les chiffres mis entre parenthèses renvoient aux anciens cadres.

COMPAGNIE DE TRAVAUX N° 25 DU GÉNIE

(ancien détachement de Petawawa)

DIVISION DES TRAVAUX

Logements de gens mariés			Entretien			Projets			Dessin			Matériel et appareils		
Commis aux travaux (civ.)	(0)	1	Contremaître—sous-off. breveté E.M.	(1)	1	Contremaître, sous-off. brev. cl. II.	(0)	1	Dessinateur (A et G.) sergent	(0)	1	Techniciens (civ.)	(0)	2
Menuisier (civ.)	(0)	2	Contremaître-sgt	(1)	2	Contremaître, sergent-chef.	(0)	1	Dessinateur (A. et G.) caporal	(1)	2	Concierges (civ.)	(1)	2
Électriciens (civ.)	(0)	1	Maçon, sapeur	(1)	1	Commis (civ.)	(0)	1	Préposé aux services techniques	(1)	1	Nettoyeurs et leurs aides	(0)	2
Aide-électricien (civ.)	(0)	2	Menuisier (sapeur)	(2)	2	Commis (civ.)	(0)	1	Commis (civ.)	(0)	1	Pompiers (civ.)	(84)	0
Plombier (civ.)	(0)	2	Électricien (sapeur)	(1)	1							Manœuvres pompiers	(0)	84
			Peintre, sapeur	(1)	1							Terrassiers (civ.)	(0)	1
			Plombier, sapeur	(1)	1							Mécaniciens de machines fixes (civ.)	(8)	8
			Tôliers, sapeur	(1)	1							Gardiens	(10)	8
			Forgeron (civ.)	(1)	0									
			Maçon (civ.)	(0)	1									
			Menuisier (civ.)	(2)	8									
			Aide-menuisier (civ.)	(0)	2									
			Menuisier (contremaître) (civ.)	(1)	1									
			Commis (civ.)	(0)	1									
			Électricien (civ.)	(1)	5									
			Aide-élect. (civ.)	(0)	2									
			Élect. (contremaître) (civ.)	(1)	1									
			Manœuvre (civ.)	(3)	10									
			Contremaître des manœuvres.	(1)	1									
			Peintre (civ.)	(3)	5									
			Contremaître peintre	(0)	1									
			Plombier (civ.)	(1)	2									
			Aide-plombier (civ.)	(0)	1									
			Contremaître-plombier	(1)	1									
			Tôli r (civ.)	(0)	2									
			Aide-tôlier (civ.)	(0)	1									
			Soudeur (civ.)	(0)	1									

RÉSUMÉ CLASSIFIÉ DES IRRÉGULARITÉS RELATIVES À LA COMPTABILITÉ ET CONSTATÉES PAR LE VÉRIFICATEUR EN CHEF DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

IRRÉGULARITÉS	Matériaux obtenus ou travaux commencés avant que l'entreprise soit autorisée.	Matériel acheté avant réception de l'acceptation de soumission de la part du service d'achat (D.D.P.) ou obtention d'un ordre d'achat sur place (L.P.O.)	Réquisitions au ministère de la Production de défense et ordres d'achat sur place divisés afin de rester dans les limites financières autorisées.	Matériaux restants après l'achèvement de travaux ou matériaux enlevés de bâtiments non inscrits dans les registres des stocks.	Cartes relatives aux accessoires installés établies sans mention ni mise au point dans les anciens dossiers.	Matériel non sacrifiable émis à l'égard de bâtiments sans l'inscrire sur les fiches relatives aux accessoires installés.	Distribution de matériel et de matériaux sans autorisation.	Enlèvement de matériel installé dans les bâtiments ou changement d'endroit sans modification apportée à la carte relative au matériel installé.	Défaut de faire l'inventaire comme l'exigent les règlements.	Redressement des écarts sans s'en reporter à une autorité supérieure.	Réquisitions ou ordres relatifs aux travaux ne portant pas de signature approbatrice.	Réquisitions ou ordres relatifs aux travaux non terminés en détail, conformément à l'estimation ou au coût réel.	Coût estimatif dépassé après revision.	Coût de la main-d'œuvre et de matériaux servant à d'autres travaux imputé sur des ordres d'exécution de travaux approuvés mais non utilisés à l'égard d'entreprises antérieures.	Achats militaires approuvés en excédent des autorisations ou divisés de façon à rester en deçà des limites financières.	Dossiers incomplets ou non à date en ce qui a trait aux biens immeubles.	Registre des frais non apurés ou rapport relatif aux frais non dressé ni présenté.	Registre des frais non à date ni suffisamment préparé pour la vérification, ou qu'on a laissé périmer.	Manque de personnel invoqué par unité.	Artisans et employés occupés à la comptabilité ou au travail des magasins militaires.
ENDROIT																				
1951 1 Compagnie de travaux London				X	X	X	X			X			X			X	X			
1950 2 " " Toronto				X	X		X				X	X	X							
1951 2 " " Borden				X	X	X		X				X	X							X
1950 3 " " Picton						X														
1951 3 " " Petawawa	X	X	X			X	X		X					X	X			X		
1951 3 " " Kingston		X	X			X	X					X	X	X						X
1952 3 " " Ottawa	X	X			X	X		X				X	X	X		X				X
1950 4 " " Montréal				X					X									X		
1952 4 " " Montréal	X	X		X		X		X	X							X	X			
1950 5 " " Québec			X	X	X	X	X		X			X		X			X		X	
1951 6 " " Halifax				X		X	X		X		X		X		X					
1951 7 " " Fredericton						X	X	X		X			X						X	
1951 10 " " Winnipeg				X	X	X				X	X	X	X			X	X			
1951 10 " " Shilo				X	X	X	X	X	X				X							X
1950 11 " " Victoria		X		X					X											
1951 11 " " Victoria	X													X	X	X	X		X	
1950 11 " " Chilliwack						X			X					X						
1952 11 " " Chilliwack			X					X			X	X	X					X		X
1951 11 " " Vancouver				X		X						X				X				
1952 11 " " Vancouver	X	X		X		X	X				X	X	X			X				X
1952 12 " " Regina	X	X	X	X		X	X				X	X	X		X	X		X		
1951 13 " " Edmonton					X							X	X			X				X
1952 13 " " Calgary					X		X												X	X

ANNEXE "C"

RÉPARTITION DU PERSONNEL DE LA PRÉVÔTÉ DE LA RÉGION MILITAIRE DU CENTRE

Grades	Q.G. de compagnie		Toronto		Camp Borden		Kingston		Petawawa		London		Ottawa		Sudbury		Hamilton		Windsor		Total	
	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
Capitaine	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Lieutenant	—	—	—	—	1	1	1	1	—	1	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	3	4
S/o breveté 1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		1
S/o breveté 2	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	
Sergent-chef	—	1	—	1	—	1	—	1	—	1	1	1	—	1	—	—	—	—	—	—	1	7
Sergent (SP)	—	—	2	2	1	3	1	2	2	3	1	2	1	2	—	1	—	1	—	1	8	17
Caporal (SP)	—	—	3	3	3	4	3	4	2	4	3	3	2	2	—	2	—	2	—	2	16	26
Soldat (SP)	—	—	11	15	8	22	9	18	9	22	7	10	5	10	—	6	—	6	—	6	49	115
Sergent (Commis)	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		1
Caporal (Commis)	1	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	3
Soldat (Commis)	—	—	1	—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	2
Caporal (RCEME)	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Spécialiste (RCEME)	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Total	3	6	17	21	14	32	15	28	13	32	13	18	8	15		9		9		9	83	179

NOTE: A—Actuel
B—Envisagé

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 17 décembre 1952

La séance est ouverte à onze heures.

CHAMBRE DES COMMUNES

M. POWER—FÉLICITATIONS À L'OCCASION DU TRENTE-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE SON ÉLECTION AU PARLEMENT

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que tous les membres de la Chambre nous seraient reconnaissants si vous nous permettiez de prendre quelques minutes pour offrir l'hommage de nos félicitations et de nos bons vœux à l'honorable député de Québec-Sud (M. Power). Bien qu'en le regardant il soit difficile de le croire, il commence, de fait, aujourd'hui, la trente-sixième année d'un service ininterrompu en tant que député à la Chambre. Ce n'est pas seulement en raison de la durée de son séjour à la Chambre, mais surtout à cause de la manière dont il s'est acquitté ici de ses fonctions et obligations que nous sommes tous si heureux de l'acclamer comme doyen de la Chambre pour ce qui est tant des années de service que de l'expérience. En lui rendant hommage, monsieur l'Orateur, je crois que nous nous faisons honneur, en manifestant notre admiration pour la manière dont il exerce ses fonctions de député. Et nous nous honorerons toujours en suivant ses traces.

Je ne tenterai même pas, ce matin, de résumer la carrière de l'honorable député; mais je tiens à dire que, durant toute la période de dix ans qui a précédé sa première élection à la Chambre, le 17 décembre 1917, il avait déjà beaucoup mérité l'estime du public. Il était l'un des membres du brillant quatuor composé des frères Power qui, par ses exploits au hockey, à cette époque, et par ses vaillants efforts en vue d'apporter à Québec aussi souvent que possible l'importante coupe Stanley, a répandu par tout le pays la renommée des véritables athlètes amateurs du Québec.

Nous, du Québec, avons été émerveillés de sa valeureuse conduite dans l'armée au cours de la première Grande Guerre et avons certainement été très peinés lorsque nous avons appris qu'il avait été blessé à deux reprises outre-mer, si gravement une fois qu'il a fallu le ramener invalide au pays. Mais l'admiration que lui portaient ses compatriotes de Québec eut tôt l'occasion de se manifester, puisque, en 1917, était formée dans la ville de Québec la nouvelle circonscription de Québec-Sud dont il a été le distingué représentant depuis lors.

Il n'y a aucun doute, évidemment, qu'à cette première élection la profonde estime qu'entretenait depuis de nombreuses années la population de la ville de Québec pour sa famille lui a aidé dans sa campagne, mais il n'a pas fallu bien du temps avant que sa propre personnalité s'affirmât, non seulement chez ses commettants et parmi ses collègues du Parlement, mais dans toute la nation canadienne, et elle s'est constamment accrue avec les années.

Parmi les nombreux et éminents services qu'il a rendus à la nation canadienne, aucun peut-être n'a été plus important ni plus permanent, par les effets qu'il a eus sur les Canadiens, que ce fait que, lui l'Irlandais Chubby Power, soit devenu l'idole des électeurs de langue française de la circonscription qu'il a représentée à la Chambre. Je ne mentionnerai pas les autres éminents services qu'il a rendus dans la vie publique; mais sa personne et sa carrière démontrent que les hommes et les femmes de bonne volonté, quelles que soient leur origine ethnique ou leur langue maternelle, peuvent collaborer harmonieusement à la grande tâche que constitue l'édification d'une nouvelle nation unie sur le continent nord-américain. C'est une tâche à laquelle l'activité et la carrière de notre distingué collègue ont efficacement contribué et serviront longtemps et de façon permanente à notre jeune nation. Des circonstances indépendantes de ma volonté m'ont malheureusement empêché d'assister au dîner qui a été donné en son honneur dans notre ville, samedi soir dernier. Je crois comprendre qu'il a dit, à cette occasion, que le premier discours que St-Laurent a prononcé l'a été en faveur de Power et que le dernier discours politique que Chubby Power prononcera serait probablement un discours en faveur de St-Laurent. Nous sommes des amis de longue date; mais je compte un nombre d'années un peu plus considérable que lui et, même si j'ai confiance, tant que j'aurai la bonne fortune de jouer un rôle dans les affaires publiques, que ma conduite sera telle que Chubby Power pourra remplir sa promesse, j'exprime le vœu, pour lui et pour l'avantage de ses concitoyens,

qu'il puisse prononcer des discours politiques longtemps après qu'il ne me sera plus possible de jouer un rôle dans les affaires publiques.

(Texte)

Sans me répéter, je voudrais dire, dans l'autre langue que nous parlons au cours des campagnes électorales de mon ami de Québec-Sud (M. Power), que je crois représenter tous ceux qui vivent dans cette circonscription même, de quelque parti politique qu'ils soient, en affirmant ici qu'il occupe une très large place dans notre estime et notre affection.

(Traduction)

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'unis ma voix à celle du premier ministre pour exprimer les souhaits les meilleurs et les plus sincères à l'honorable député dont il est question aujourd'hui et pour répéter que c'est un honneur pour nous de reconnaître les services publics que marque un anniversaire de ce genre.

Conserver l'appui, le respect et la confiance de ceux qui l'ont choisi come leur représentant pendant la moitié du terme de la vie humaine, pour employer une expression biblique, constitue une réalisation extraordinaire; elle est de nature à réjouir le cœur de tout homme et à être pour lui une source de satisfaction constante. Je suis sûr que le souvenir le plus réconfortant pour l'honorable député de Québec-Sud (M. Power) est celui de l'appui amical et personnel de ceux qui ont félicité l'homme qu'ils ont choisi pour les représenter pendant ces longues années.

Ainsi qu'on l'a déjà dit, il est un des députés qui sont venus à la Chambre avec l'avantage d'une tradition familiale, avantage qui l'a aidé non seulement à mettre ses services à la disposition des gens de la circonscription qu'il représente, mais qui l'a sans aucun doute aidé aussi d'une façon, car il est évident que dès sa jeunesse il a été pénétré des traditions du service public et du rôle du Parlement dans notre mode de vie fondé sur la liberté, comme il n'a cessé de le dire lui-même à la Chambre au cours des années qui ont suivi.

Ce doit être un grand sujet de joie de savoir que tous les honorables députés ont pour lui non seulement du respect mais encore une affection sincère. Lors des échanges de vues parfois difficiles et parfois très énergiques qui ont lieu sur la meilleure manière d'administrer la chose publique, on a pu constater, fait significatif, que l'honorable représentant de Québec-Sud a toujours été pour tous les membres de la Chambre, qu'ils partagent ou non ses opinions politiques, Chubby Power, un homme qu'ils ont toujours respecté, qu'ils soient ou non du même avis que lui sur la meilleure manière de servir en tous temps le pays.

Le Canada sera toujours profondément reconnaissant à Chubby Power des services qu'il a rendus à titre de ministre de la Défense nationale pour l'Air durant la guerre. Quelles que soient les autres réalisations que l'on puisse attacher à son nom, on n'oubliera jamais que le Canada a été dans une large mesure le centre de formation d'où sont partis pour les différentes parties du monde des jeunes gens de diverses nationalités qui sont allés participer à cette forme d'activité militaire qui est de nos jours la plus critique. On associera son nom à ce grand programme de formation qui a permis à des jeunes gens de tout le Commonwealth de venir au Canada, pays des grands espaces, de se préparer à la lutte et d'aller ensuite servir la cause commune de la liberté dans le cadre de ce programme ingénieux et réussi.

C'est sur le champ de bataille, lors de la première guerre mondiale, que ses qualités militaires lui ont acquis sa réputation et valu la Croix militaire pour bravoure. Il servait dans un service qui n'a pas toujours affiché un très profond respect pour celui auquel j'ai moi-même l'honneur d'appartenir. Mais peu importe que l'infanterie n'ait pas toujours partagé l'opinion que l'artillerie exprimait toujours hautement, le fait est que les membres de l'artillerie, du génie, de l'aviation, de la marine ou de tout autre service ont toujours reconnu que l'infanterie est la reine des batailles et que lorsqu'un homme accède au commandement d'une compagnie et au poste de commandant suppléant d'un bataillon, puis est décoré de la Croix militaire, comme ce fut le cas de Chubby Power durant la première guerre mondiale, il mérite certes le respect de tous.

Il vivra dans notre mémoire à un autre titre. Certains députés laissent leur empreinte dans les parlements où ils ont servi en raison de l'intérêt qu'ils portent à une sphère d'activité en particulier. Dans un autre domaine que celui des responsabilités administratives, on me permettra de dire avec la plus profonde sincérité qu'aucun membre de la Chambre, autant que j'aie pu le constater par mes propres lectures, n'a exposé plus clairement les principes fondamentaux du Parlement que ne l'a fait à maintes reprises l'honorable député de Québec-Sud. J'espère qu'il réunira dans un même ouvrage beaucoup des déclarations qu'il a formulées sur les traditions de nos grandes institutions parlementaires et qu'il y ajoutera évidemment les commentaires que pourra lui dicter sa longue expérience de trente-cinq ans. Il rendrait ainsi un éminent service à ses concitoyens.

Jé n'ai pu qu'admirer la façon dont le premier ministre a rappelé les paroles de l'honorable député de Québec-Sud à propos du premier discours du chef du gouvernement et du dernier discours politique que l'honorable député a l'intention de prononcer. Personne n'a encore donné à entendre que ces paroles laissent entrevoir la possibilité d'une promotion à une sphère plus élevée mais j'espère que nous aurons tous le plaisir de continuer à nous associer au député dans sa carrière publique, quel que soit le poste qu'il doive occuper à l'avenir.

Nous tenons à lui rendre hommage en sa qualité de doyen de la Chambre et à cause de la vaste expérience qu'il a acquise tout en restant jeune physiquement et intellectuellement. Il souhaite, je le sais, que nous rendions hommage en même temps, en cette occasion historique, à la précieuse collaboration de son épouse à la tâche commune à laquelle ils se sont tous deux consacrés. Je suis sûr de parler au nom de tous les députés en exprimant à sa charmante épouse, qui l'a si bien secondé dans toutes ses entreprises, nos meilleurs vœux de bonheur. Puisse-t-elle vivre encore longtemps aux côtés de cet illustre membre du Parlement.

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de dire, au nom de tout notre parti, que nous faisons nôtres les paroles prononcées par le premier ministre (M. St-Laurent) et par le chef de l'opposition (M. Drew) et que de plus nous partageons l'esprit qui les anime.

C'est un moment vraiment solennel, je dirais même qu'en ce qui a trait à notre Chambre, il est unique, car bien rares sont les députés qui ont représenté sans interruption la même circonscription pendant plus d'un tiers de siècle.

Le chef de l'opposition a rappelé les services que le député de Québec-Sud a rendus au pays pendant qu'il occupait le poste de ministre de la Défense pour l'Air. Étant donné que j'étais membre de la Chambre à l'époque et que j'ai alors rencontré un très grand nombre de membres du CARC, je me permets d'affirmer que c'est à ce poste qu'il a sans doute rendu le plus de services au pays. A titre de ministre, il a certainement suscité beaucoup d'enthousiasme chez une foule des jeunes qui se sont engagés dans l'aviation militaire. Je me fonde pour parler ainsi sur ce que m'ont dit non seulement des membres du CARC mais d'autres personnes à même d'observer ce qui se passait alors.

Cependant, je ne crois pas qu'on puisse juger un homme ou son œuvre uniquement aux sommets qu'il a atteints ou aux postes qu'il a occupés. Le caractère réel d'un homme se manifeste lorsque après avoir atteint ces sommets, il consent à tout abandonner s'il découvre des choses auxquelles il ne peut s'accommoder. L'honorable député de Québec-Sud a montré qu'il en était capable. Que nous approuvions ou non les motifs qui l'ont inspiré, nous devons rendre honneur à celui qui a su prendre une telle décision.

Je répète que c'est avec le plus grand plaisir que je partage les sentiments qu'ont si bien exprimés les deux députés qui ont déjà pris la parole.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, trente-cinq ans sans interruption à la Chambre des communes constituent certes des états de service remarquables dans le domaine parlementaire. C'est une réalisation peu commune que de conserver le respect et l'appui de ses commettants pendant une aussi longue période, surtout lorsqu'on y parvient, comme dans le cas présent, en dépit de nombreuses rivalités politiques.

Depuis le début de cette petite cérémonie d'hommages ce matin, j'ai cherché à établir un parallèle, mais le seul exemple qui me vienne à l'esprit ne se rapporte pas à des êtres humains. Je suis un grand amateur de faune, surtout d'oiseaux. J'ai toujours admiré les outardes canadiennes; j'espère toutefois que l'honorable député ne pensera pas que je le considère comme un oiseau sauvage. Cependant, celui dont je vais parler a certaines qualités que j'aimerais bien posséder moi-même.

Il n'y a pas très longtemps, j'ai visité l'établissement de Jack Miner à Kingsville. Pendant que j'y étais, les employés ont pris environ 700 outardes et ont commencé à mettre des anneaux à celles qui n'en avaient pas. Parmi le groupe, ils en ont découvert une qui portait un anneau daté de 1931. Il était donc évident que cette outarde avait voyagé depuis 21 ans de la Louisiane peut-être jusqu'au refuge de Kingsville, de là à la baie James pour ensuite revenir à Kingsville, parcourant ainsi environ 6,000 milles chaque année. Cet oiseau avait réussi à éviter les accidents à survivre et à diriger infailliblement le groupe d'outardes en formation de vol jusqu'au refuge.

Ce n'était pas facile; c'est une véritable réalisation. Il a fallu de la prudence, de la souplesse et beaucoup de bon sens pour faire cela. Je suis certain que dans les félicitations adressées ce matin à l'honorable député, aucune comparaison plus juste ne pouvait être faite. Comme on l'a dit, il a même rempli une carrière plus étonnante que celle de cette oie sauvage du sanctuaire d'oiseaux qui a pu durant si longtemps parcourir le pays et rester en vie, alors qu'on tirait sur elle et qu'on cherchait à la détruire.

Pour parler plus sérieusement, je tiens à m'unir à tous les autres qui ont félicité aujourd'hui l'honorable député. Je veux lui assurer que tous ceux dont je suis le porte-parole à la Chambre lui adressent d'un commun accord des vœux sincères de longue et heureuse vie.

M. Jean-François Pouliot (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, après les allocutions si aimables que viennent de prononcer le premier ministre (M. St-Laurent), le chef de l'opposition (M. Drew) et les chefs des autres groupes, auriez-vous l'obligeance d'écouter la voix du commun des mortels?

Je suis heureux de me joindre aux innombrables amis de "Chubby" Power pour lui offrir, ainsi qu'à Mme Power et à leurs enfants, nos plus chaleureuses félicitations et nos meilleurs vœux à l'occasion de cet anniversaire. J'ai connu "Chubby" Power comme une brillante personnalité de la politique. En effet, il a reçu un don, qu'il possède toujours et que la Commission du service civil n'a jamais réussi à définir, celui d'une personnalité agréable. L'honorable député a été bien connu pour son bon esprit sportif, son humour et son esprit. Son succès dans la politique est peut-être attribuable à son bon jugement, mais je crois qu'il est surtout attribuable à son "flair" remarquable.

Tous les orateurs ont parlé de ses brillants états de service de guerre et du fait qu'il a été, pendant plusieurs années, ministre de la Défense nationale pour l'Air. Je crois que c'est un hommage à lui rendre que de dire qu'il n'a jamais été considéré comme un galonnard.

Trente-cinq ans dans la politique, c'est long. Je me souviens de la fois où feu Ernest Lapointe a célébré un anniversaire analogue. Pendant ces trente-cinq ans, l'honorable député a représenté en cette Chambre le cœur de la capitale de la province de Québec, la partie qui se trouve à l'intérieur des vieilles fortifications. Cela comprend le palais de Justice et il y a eu bien des juges qui ont voté pour Chubby. La basilique était dans son comté et Chubby a représenté trois cardinaux et deux archevêques. L'Assemblée législative est en dehors des murs de la ville de Québec, mais il a représenté d'innombrables lieutenants-gouverneurs et quatre premiers ministres de la province de Québec. Non seulement cela, il représente l'Université Laval avec je ne sais combien de recteurs et professeurs. En une occasion comme celle-ci, ne mériterait-il pas un diplôme *honoris causa* de l'Université Laval?

M. Maurice Boisvert (Nicolet-Yamaska): En ma qualité de partenaire de l'honorable député de Québec-Sud (M. Powers) au cours de bien des combats livrés pour la cause du libéralisme dans la province de Québec, je voudrais, monsieur l'Orateur, faisant écho à certains propos, notamment à ceux du premier ministre (M. St-Laurent) et du chef de l'opposition (M. Drew), féliciter à mon tour l'honorable député. Le premier ministre et le chef de l'opposition ont décrit à la perfection, à notre intention, ses qualités et son caractère remarquable. Je souhaite à Mme Power et à lui de passer encore bien des années ensemble, dans le rayonnement de l'estime que leur accorde la population canadienne tout entière.

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, j'avais l'avantage exceptionnel d'être à la Chambre à l'époque où l'honorable député que l'on honore présentement portait le très lourd portefeuille dont il s'est chargé pendant toute la durée de la guerre et que l'on vient de mentionner. Je crois qu'il y aurait lieu de consigner ceci au compte rendu. Lorsque l'honorable député présentait ses crédits à la chambre, il était toujours gai et jovial. Je ne crois pas avoir jamais vu de membre du cabinet aussi gai et heureux lors de la présentation des crédits de son ministère. Il n'a jamais eu de difficulté à faire adopter ses crédits. Je cite de mémoire, mais un jour il y avait un poste qui causait de l'inquiétude à certains députés et, comme on essayait d'obtenir des renseignements à ce sujet du ministre, celui-ci a répondu: "Je n'en sais rien". Et le poste en question a été voté sur-le-champ.

Il y a une autre chose que tous les députés aimeraient savoir, je crois. C'est une chose que les enfants et descendants de la génération de l'honorable député de Québec-Sud (M. Power) aimeront savoir, j'en suis sûr. J'ai eu le bonheur et le malheur d'avoir un fils dans l'aviation. J'ai eu ce bonheur à cause des services qu'il a rendus et des sacrifices qu'il a consentis pour cette grande nation et ce grand empire que nous chérissons tous. J'ai eu ce malheur, à cause du chagrin que m'a infligé sa perte.

Nous perdîmes la piste de notre fils après son arrivée en Angleterre et tous nos efforts pour trouver son adresse furent vains. Je décidai finalement de demander à "Chubby" Powers s'il pouvait m'aider dans mes recherches. Les députés voient le tableau d'ici: à un homme aussi occupé qu'il l'était à ce moment-là, car il avait à édifier le programme de formation des aviateurs du Commonwealth et il lui fallait régler mille et un détails, un simple député venait demander qu'on l'aidât à trouver son fils! Il me dit: "Je lance un appel immédiatement et on va le trouver tout de sutie." Moins d'une heure après, on téléphonait à mon bureau pour me communiquer l'adresse de mon fils. On m'assurait en même temps qu'il se portait bien et qu'il était posté en Angleterre.

Ce fait témoigne d'une des qualités du député qui le faisaient aimer des gens. Chez moi, quand nous pensons à la terrible perte que fut pour nous la mort de notre fils, nous nous consolons en songeant que le ministre de la Défense nationale pour l'Air s'était intéressé à lui et à son bien-être, à nous et à notre bien-être, au point de prendre, alors qu'il était extrêmement occupé, la peine de s'asurer où se trouvait notre fils et de nous communiquer son adressse.

Monsieur l'Orateur: Si le député de Québec-Sud prend la parole maintenant, il mettra fin au débat.

L'hon. C. G. Powers (Québec-Sud): Monsieur l'Orateur, voilà 35 ans que j'ai l'avantage de participer aux débats; j'en ai clos un ou deux, mais jamais encore je n'ai rencontré de discussions au cours de laquelle les paroles des orateurs m'ayant précédé aient été si bienveillantes, indulgentes, généreuses et magnanimes. Même mon honorable ami qui m'a comparé à une oie sauvage ne savait probablement pas que, dans l'histoire de l'Irlande, il est peu de héros légendaires aussi grands que les oies sauvages qui durent quitter leur pays afin de pouvoir conserver toute leur loyauté à leur foi et à leur roi.

J'ai, en dehors de cette enceinte, d'autres amis qui ayant étudié les événements récents en ce qu'ils me touchaient, se sont montrés inquiets, en songeant que les éloges et l'adulation même qu'on a fait pleuvoir sur moi à cause, disent-ils, de cette sorte de promenade insouciante dans les sentiers de l'histoire du Canada, depuis un tiers de siècle, pourraient altérer mon jugement. Ces amis m'ont communiqué quelques citations qui, je l'espère ne viendront pas trop mal à propos, mais qu'on estimera peut-être salutaires.

L'un est le passage d'un discours de M. Churchill extrait du hansard de la Chambre des communes britannique, en date du 7 mars 1945, et dont voici le texte:

> Je n'ai plus que quelques minutes, et je vais les consacrer à mon noble ami, le père de la Chambre. C'est un père de la Chambre relativement jeune; il a bien des années de vie utile devant lui. Nous espérons encore que ce seront des années de vie utile dans cette enceinte, mais à moins qu'on ne constate à l'avenir que sa sagacité et sa connaissance de la Chambre ne soient sensiblement supérieures, ce dont il a fait preuve aujourd'hui, je dois l'avertir qu'il courra le risque grave de tomber dans un état de sénilité avant d'être réellement devenu vieux.

Il serait peut-être bon que je prenne note de cet avertissement afin de ne pas me laisser aller à des radotages semi-séniles sur le bon vieux temps. Je citerai un autre texte qui, sans être, j'espère, aussi pertinent, n'en est pas moins salutaire. C'est l'épitaphe d'un homme politique:

> Here, richly, with ridiculous display
> The politician's corpse was laid away
> While all of his acquaintance sneered and slanged
> I wept: for I had longed to see him hanged.

Ces lignes sont dues à la plume d'Hilaire Belloc qui, chose étrange peut-être, était député à la Chambre des communes britannique. Je soupçonne qu'il a dû être, pendant de longues années, membre de l'opposition et qu'il a dû faire face à une majorité vociférante, turbulente et arrogante. Moi aussi, je me suis trouvé, au cours de ma carrière, par deux fois dans les rangs de l'opposition.

J'ai eu l'avantage de siéger dans deux législatures à titre de membre de l'opposition et je me souviens fort bien de l'irritation et de la colère qu'avaient soulevées ce que je considérais alors les actes arbitraires et dictatoriaux des membres du cabinet. Je suis bien sûr que mon bon ami le député d'Inverness-Richmond (M. Carroll), qui a été, en cette enceinte, l'un des héros de l'obstruction libérale à l'égard du bill naval de 1912 (à titre d'humble disciple, j'avais alors l'avantage de suivre les débats du haut des tribunes), a dû avoir son premier accès de rage lorsque, pour la première fois, la clôture a été appliquée ici et que sir Wilfrid Laurier, ce chef qu'il aimait et admirait, a dû se soumettre au bâillon.

Mais, avec le temps, ceux d'entre nous dont la situation a changé en cette enceinte, ont été capables d'envisager de semblables mesures avec un certain degré de calme et, peut-être, de sérénité satisfaite. Aussi, me semble-t-il, les émotions et les sentiments de chacun doivent se mesurer surtout en tenant compte du temps et de l'endroit où l'on se trouve. Néanmoins, avec les années, il se développe un sentiment de tolérance bienveillante qui devient de la camaraderie et, finalement, une amitié vraie et profonde telle qu'on la rencontre parmi les membres de cette belle institution qu'est la Chambre des communes. Belloc lui-même, que j'ai déjà cité, doit en être venu à la même conclusion, puisque, à un âge plus avancé, il a dit:

> From quiet homes and first beginning
> Out to the undiscovered ends,
> There's nothing worth the wear of winning
> But laughter and the love of friends.

Pour moi, voici ce que je puis dire, pour paraphraser le poète:

> My thanks, my friends,
> My thanks, my foes;
> My love to these,
> My peace with those.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE—BILLS DU SÉNAT

Bill nº 49, intitulé: "Loi pour faire droit à Mina Eisenthal Hamerman Segal, autrement connue sous le nom de Mina Eisenthal Segall".—M. Winkler.

Bill nº 50, intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Charlotte Quamme Higgins".—M. Winkler.

Bill nº 51, intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Mary Perkins Pereira".—M. Winkler.

Bill nº 52, intitulé: "Loi pour faire droit à Rosalia Marie Sepchuk Maniloff".—M. Winkler.

Bill nº 53, intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Reddie Banks Carruthers Beaudoin".—M. Winkler.

Bill nº 54, intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Isabell Dalzell Bennett".—M. Winkler.

Bill nº 55, intitulé: "Loi pour faire droit à Costanza Marzitelli Boisvert".—M. Winkler.

Bill nº 56, intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Emily Miller Young".—M. Winkler.

Bill nº 57, intitulé: "Loi pour faire droit à Françoise Ernout Fisher".—M. Winkler.

Bill nº 58, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Girvan Hill".—M. Winkler.

Bill nº 59, intitulé: "Loi pour faire droit à Fernand Ratelle".—M. Winkler.

Bill nº 60, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Meela Voyinovitch Seifert".—M. Winkler.

Bill nº 61, intitulé: "Loi pour faire droit à Lily Isenberg Kwavnich".—M. Winkler.

Bill nº 62, intitulé: "Loi pour faire droit à Doreen Mae Walmough, dite Watmough Colson".—M. Winkler.

QUESTIONS

BIENS DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

M. Lennard:

1. Quel prix a été payé le terrain où l'on est à construire l'immeuble du siège de la Société centrale d'hypothèques et de logement?
2. Quelle est l'étendue de ce terrain?
3. Quelle superficie l'immeuble occupera-t-il?
4. Quel sera le coût global de l'immeuble?
5. Quel sera le coût de la salle?
6. Quel sera le coût du parquet de danse dans la salle?
7. Quel sera le coût global du terrassement à l'entour de l'immeuble?
8. Quel a été le coût global de la maison construite pour le propriétaire antérieur du terrain?

L'hon. M. Winters: Hier, l'honorable représentant de Wentworth a dit à l'appel de l'ordre du jour que, à l'exception d'une seule journée, cette question a figuré au *Feuilleton* depuis le 2 juillet, et a exprimé l'espoir de recevoir une prompte réponse. Comme les observations de l'honorable député pourraient porter à croire que plusieurs occasions de répondre à cette question se sont présentées déjà, qu'il me soit permis de préciser que cette question a paru pour la première fois aux *Procès verbaux* du mercredi 2 juillet 1952 et au *Feuilleton* du vendredi 4 juillet. On se rappellera que la Chambre a ajourné le même jour et que nous n'avons pas eu depuis l'occasion de répondre à la question.

Celle-ci a reparu au *Feuilleton* du vendredi 21 novembre. Depuis lors, les honorables députés ont participé au débat sur le discours du trône et on a répondu à des questions en une seule occasion, le mercredi 10 décembre. Ce jour-là, je n'ai pu assister à la séance, par suite d'un rendez-vous d'affaires qui me retenait ailleurs. C'est donc la première occasion que j'ai de répondre à la question.

Voici la réponse:

1. Une moyenne de $824.30 l'acre.
2. 281½ acres.
3. L'immeuble et le terrain qui lui est affecté occupe une superficie de 21·3 acres.
4. Le contrat de construction n'est pas encore clos. Le coût estimatif de l'immeuble terminé sera de 2 millions de dollars.
5. La construction de la salle est prévue au contrat général et le coût estimatif en est de $40,000 environ.
6. Le parquet de récréation est prévu dans le contrat général et sa partie centrale, qui est un parquet souple, a coûté, selon l'estimation, $2,500 de plus que le parquet ordinaire.
7. Le terrassement n'est pas terminé. Le coût estimatif total en est de $35,000.
8. La Société centrale d'hypothèque et de logement n'a pas construit de maison pour l'ancien propriétaire; elle ne connaît pas non plus le coût de la maison que celui-ci a construite.

ESPACE LOUÉ PAR LE GOUVERNEMENT POUR DES FINS D'ENTREPOSAGE

M. Fraser:

1. Sauf à l'égard des céréales, quelque ministère ou organisme du gouvernement loue-t-il de l'espace pour des fins d'entreposage *a*) dans des bâtiments, *b*) en plein air?
2. Dans le cas de l'affirmative et à l'égard de chaque cas, *a*) où sont situés ces entrepôts, *b*) à quelle catégorie appartiennent-ils, *c*) quelles en sont les dimensions, *d*) quel en est le prix de location?

ESPACE POSSÉDÉ PAR LE GOUVERNEMENT POUR DES FINS D'ENTREPOSAGE

M. Fraser:

1. Sauf à l'égard des grains, l'un ou l'autre ministère ou organisme du Gouvernement possède-t-il de l'espace pour des fins d'entreposage, *a*) dans des bâtiments, *b*) en plein air?
2. Dans le cas de l'affirmative et à l'égard de chaque cas, *a*) où sont situés ces entrepôts, *b*) à quelle catégorie appartiennent-ils, *c*) quelles en sont les dimensions?

L'hon. M. Fournier: J'aimerais grouper ces deux questions que pose le même député. Elles ont trait à l'espace occupé par les ministères du Gouvernement dans des édifices publics ou des édifices loués. Il est facile de répondre à la première question, car la réponse est oui. Presque tous les ministères occupent de l'espace dans des édifices publics ou des édifices loués. Là où la difficulté commence, c'est lorsque le député veut savoir, à l'égard de chaque édifice, le nombre de pieds carrés que chaque ministère occupe et la nature de l'espace. Sauf erreur, il n'y a pas un seul édifice que nous occupons, possédons ou tenons à bail, où il n'y a pas d'espace pour l'entreposage. Même dans l'édifice où nous sommes, il me faudrait trouver où nous plaçons les articles de nettoyage et quel espace ils occupent dans l'édifice.

M. Fraser: Ce n'est pas ce que je demande.

L'hon. M. Fournier: Qu'il me soit permis de conseiller à l'honorable député de rayer ces questions. Néanmoins, il pourra discuter le sujet avec moi ou certains fonctionnaires, et nous pourrons lui fournir les renseignements qu'il désire. Étant donné la façon dont la question est rédigée, je ne serais pas capable de fournir les renseignements demandés même si j'y consacrais toutes mes vacances de Noël.

M. l'Orateur: Les questions n°s 8 et 29 sont rayées.

(Plus tard)

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, au sujet des questions n°s 8 et 29, il était convenu que les renseignements s'appliquaient à des locaux loués à l'État ou lui appartenant...

Des voix: "Règlement!"

M. Fraser: ... et affectés uniquement à l'entreposage. C'est sur ce point que je veux une réponse.

L'hon. M. Fournier: Il y a dans chaque ministère des espaces destinés à l'entreposage. A ce propos, j'ai visité il y a un an le ministère de la Justice et j'ai constaté que les couloirs des 6e, 7e et 8e étages servaient de locaux d'entreposage où on mettait les classeurs. J'aurai du mal à vous indiquer l'espace exact qui est affecté à cette fin dans chaque bâtiment et par chaque ministère.

M. l'Orateur: Il me semble qu'il vaudrait mieux rayer la question. L'honorable député peut étudier le sujet et soit inscrire de nouveau les questions au *Feuilleton* soit les formuler en d'autres termes.

M. Fraser: Ne pourrait-on les laisser figurer au *Feuilleton* et je pourrais en parler au ministre?

M. l'Orateur: Il a été entendu qu'on deveait les rayer et il conviendrait probablement de s'en tenir à l'entente.

AÉROPORTS DE GANDER ET TORBAY—PROLONGEMENTS AUX PISTES D'ENVOL

M. Higgins:

Quels prolongements projette-t-on, s'il y a lieu, aux pistes d'envol des aéroports de Gander et de Torbay?

L'hon. Lionel Chevrier: On examine actuellement certaines améliorations à apporter à l'aéroport de Gander; lorsqu'elles seront approuvées, il en sera fait part. Le ministère n'envisage par contre aucun agrandissement de l'aéroport de Torbay pour la prochaine année financière.

GREFFIER DU CONSEIL PRIVÉ

M. Lennard:

1. Qui est greffier du Conseil privé?
2. Quand a-t-il été nommé?
3. Quel est son traitement?
4. Quelles sont ses attributions à ce titre?
5. Quels postes a-t-il occupés antérieurement, dans les services de l'État, et pendant combien de temps a-t-il occupé chacun de ces postes?
6. Depuis sa nomination comme greffier du Conseil privé, quels voyages a-t-il effectués en dehors d'Ottawa pour le compte du Gouvernement, en indiquant les endroits visités, la durée et, en détail, le but de son séjour à chacun de ces endroits?
7. Au cours de chacun de ces séjours, accompagnait-il quelque ministre de la Couronne et, dans le cas de l'affirmative, quels sont, en détail, les travaux qu'il a accomplis pour ces ministres de la Couronne au cours de chacune de ces visites?
8. Quel était, en détail, l'objet de tout voyage effectué par quelque ministre de la Couronne accompagné du greffier du Conseil privé?
9. Quels ont été les frais de voyage ou autres subis lors de ces visites pour le compte de ce dernier et sur quel compte ces frais ont-ils été imputés?

Le très hon. M. St-Laurent:

1. M. J. W. Pickersgill.
2. Le 1er juin 1952.
3. $15,000 par année.
4. Les attributions sont définies dans le décret du conseil visant la nomination du greffier du conseil privé et secrétaire du cabinet, en date du 25 mars 1940 (C.P. 1121 de 1940).
5. M. Pickersgill a été nommé troisième secrétaire au ministère des Affaires extérieures, le 14 octobre 1937, à la suite d'un concours, et détaché auprès du bureau du premier ministre, en décembre 1937. Le 1er avril 1942, il a été nommé secrétaire particulier du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le 9 juin 1945, il a obtenu un congé du ministère des Affaires extérieures et été nommé adjoint spécial au premier ministre et chef du cabinet du premier ministre, poste qu'il a occupé jusqu'au 31 mai 1952.

6. Le 26 juillet, le greffier du conseil privé, à titre de secrétaire du cabinet, a rendu visite au premier ministre à sa maison d'été en vue d'y étudier un certain nombre de questions officielles dont le cabinet était saisi et sur lesquelles les collègues du premier ministre désiraient obtenir l'avis de celui-ci.

Le 16 août, il s'est rendu à Arvida pour y rencontrer le premier ministre; il a passé trois jours en compagnie du premier ministre en visite dans la région du lac Saint-Jean, et une journée à la maison d'été du premier ministre à Saint-Patrice, Québec. Le but de la visite était d'examiner avec le premier ministre certaines questions de caractère officiel et d'être en mesure de se tenir en relation avec les collègues du premier ministre à Ottawa, afin de traiter toute question urgente d'intérêt public qui pourrait survenir durant cette période.

Le 30 août, il a quitté Ottawa pour aller rejoindre le premier ministre à Calgary et l'accompagner durant une partie de la visite du premier ministre en Colombie-Britannique, afin qu'il fût en mesure, toutes les fois qu'il était nécessaire, de se mettre en relation avec les collègues du premier ministre à Ottawa, à l'égard de diverses questions d'intérêt public. Il a quitté le premier ministre à Edmonton, le 8 septembre; il l'a rencontré à Winnipeg le 10 septembre et est rentré à Ottawa, le 11 septembre. Au cours de ce voyage, le secrétaire du cabinet a eu fréquemment l'occasion d'entrer en relation avec le secrétariat du cabinet et un certain nombre de collègues du premier ministre à l'égard de certaines questions d'intérêt public alors à l'étude, y compris, en particulier, les préparatifs en vue de la conférence économique du Commonwealth.

Le 25 novembre, il a accompagné le premier ministre à la conférence économique du Commonwealth, qui avait lieu à Londres, puis est rentré avec celui-ci à Ottawa, le 12 décembre. Au cours de cette visite, le secrétaire du cabinet, dont les rapports avec le premier ministre sont analogues à ceux d'un sous-ministre avec son ministre, a fait fonction de conseiller auprès du premier ministre, à l'égard des problèmes dont était saisie la conférence.

7. Voir réponse au n° 6.

8. Le premier ministre a visité la région du lac Saint-Jean afin de se rendre compte personnellement du grand essor industriel de la région.

La visite du premier ministre en Colombie-Britannique était motivée à l'origine par sa présence au congrès de l'Association canadienne du Barreau, afin d'y présider à l'inauguration de l'immeuble de la faculté de droit de l'Université de la Colombie-Britannique et à l'ouverture officielle du nouvel hôtel des Postes de Victoria (C.-B.). Le premier ministre a profité de cette visite pour se rendre compte des progrès réalisés dans d'autres parties de la Colombie-Britannique, qu'il n'avait pas encore eu l'occasion de visiter. A son retour, il s'est arrêté à Edmonton, afin d'y constater la récente expansion industrielle dans cette région, ainsi qu'à Winnipeg, pour y prononcer un discours au *Canadian Club*.

Le premier ministre s'est rendu à Londres afin d'assister à la conférence économique du Commonwealth.

9. Les dépenses encourues ont été les suivantes:

Visite à St-Patrice	Néant
Visite dans la région du lac Saint-Jean	$29.10
Visite en Colombie-Britannique	$30.35

(Les sommes ci-dessus ont été imputées sur les crédits du Conseil privé).

Voyage au Royaume-Uni (£ 14.7.6)	$39.39

(Imputé sur les crédits des Affaires extérieures).

IMPORTATIONS DE SUCRE RAFFINÉ EN PROVENANCE DE CUBA

M. Coyle:

1. Au cours des années 1950 et 1951 et en 1952 jusqu'à ce jour, combien a-t-on importé de Cuba de tonnes de sucre raffiné?

2. Ce sucre est-il soumis à des droits d'entrée? Dans le cas de l'affirmative, quels sont-ils, par tonne?

3. Quel a été le prix sur place de ce sucre à l'égard de chaque année?

4. Le Canada a-t-il conclu un accord avec Cuba relativement à l'acquisition de ce sucre?

5. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont les conditions de cet accord?

L'hon. M. Fournier:

1. Le sucre raffiné ne figure à la statistique que depuis le 1er janvier 1952, ce qui veut dire qu'on ne dispose pas de chiffres relatifs aux importations pour 1950 et 1951. Importations entre le 1er janvier et le 30 septembre 1952: 9,900 tonnes.

2. Oui. Le sucre cubain raffiné est frappé d'un droit aux termes du poste n° 134 du Tarif des douanes, ce droit étant de $1.89 le quintal, ou $37.80 la tonne de 2,000 livres.

3. Aucun renseignement.

4. Non, l'accord intervenu avec Cuba n'intéresse que le sucre brut.

5. Voir réponse au n° 4.

CIGARETTES—REVENU, VENTES, ETC.

M. Hansell:

1. Au cours de la dernière année pour laquelle on possède une statistique complète, quel a été le nombre de cigarettes fabriquées au Canada?

2. Quelle somme globale, en dollars, a rapporté la vente de ces cigarettes?

3. Quelle a été la somme globale perçue *a*) en taxe d'accise, *b*) en taxe de vente, sur la vente de ces cigarettes?

L'hon. M. Fournier:

1. Pour l'année civile 1951: 15,878,521,805.

2. Valeur estimative au détail des cigarettes de fabrication canadienne mises sur le marché en 1951: $315,000,000.

3. *a*) Taxe d'accise: $79,812,174.65; Droit d'accise: $94,193,806.96.

b) Il n'existe aucun relevé distinct en ce qui concerne le rapport de la taxe de vente pour une denrée quelconque.

BLÉ EN ENTREPÔT

M. Diefenbaker:

Quelle quantité de blé de la récolte de 1952 y a-t-il encore en entrepôt *a*) dans les élévateurs-terminus, *b*) dans les élévateurs de ligne régionaux?

M. McIlraith: Dans la compilation des chiffres touchant les stocks de céréales entreposées, la Commission des grains ne fait pas de distinction entre les céréales des diverses récoltes.

Cette remarque s'applique également aux céréales reçues par les sociétés d'élévateurs pour le compte de la Commission du blé et l'année de production n'est inscrite ni dans la livraison des céréales par les producteurs, ni dans l'entreposage des céréales aux élévateurs régionaux ni dans l'expédition des céréales par les élévateurs régionaux. A titre d'agents de la Commission du blé, les sociétés d'élévateurs doivent rendre compte à la Commission de la quantité de céréales reçues des producteurs à chaque année-récolte et à l'égard desquelles elles ont émis des certificats aux producteurs; mais l'année de production n'est pas indiquée.

MÉDECINS MILITAIRES DES SERVICES—ÉTUDES POST-UNIVERSITAIRES À L'ÉTRANGER

M. Fraser:

1. A-t-on envoyé aux États-Unis ou dans tout autre pays des médecins militaires des services, *a*) de l'Armée, *b*) de la Marine, *c*) de l'Aviation afin qu'ils y poursuivent des études post-universitaires?

2. Dans le cas de l'affirmative, ces officiers touchent-ils, *a*) la solde complète pendant qu'ils ne sont pas en activité de service, *b*) le remboursement de leurs frais de voyage, *c*) des allocations de subsistance, *d*) des allocations pour leurs épouses et leurs enfants?

3. Le gouvernement acquitte-t-il aussi leurs frais de scolarité?

4. Dans le cas de l'affirmative, quel en est le montant dans chaque cas?

5. Pendant combien de mois sont-ils absents des services armés du Canada?

M. Blanchette:

1. Oui.

2. *a*) Oui; *b*) Oui, mais seulement au cours de leur voyage d'aller et retour au lieu où se donnent les cours; *c*) Oui; *d*) Oui, en cas de besoin.

3. Oui, où cela s'impose.

4. Cours	Endroit	Frais de scolarité
Médecine interne	Université de Londres	£ 190
Médecine interne	Université de Pennsylvanie	$ 960
Cardiologie	*Royal Army Medical College*, Londres ..	75
Administration des hôpitaux...	Université Columbia	1,050
Psychiatrie	Université de Pennsylvanie	960
Hygiène publique	Université d'Edimbourg	214

5. Afin d'augmenter leur efficacité au sein de l'Armée, les médecins militaires peuvent ordinairement, conformément aux règlements de l'Armée, suivre une année d'études post-universitaires, après toute période de cinq ans de service actif. Étant donné que tous les cours nécessaires ne peuvent être couverts en 12 mois, on permet souvent à ces médecins militaires de proroger leur temps d'étude. Dans ces cas-là, le temps supplémentaire est déduit de toute période ou périodes pouvant être consacrée plus tard aux études post-universitaires.

PÊCHE À LA MORUE À TERRE-NEUVE—NAVIRES ET OUTILLAGE

M. Browne (Saint-Jean-Ouest):

1. Au cours de 1952, quels navires le gouvernement fédéral a-t-il utilisés dans les eaux de Terre-Neuve pour l'application de méthodes expérimentales de la pêche à la morue?

2. Dans chaque cas, quels ont été les frais d'exploitation?

3. Dans chaque cas, quelles ont été les recettes, s'il en est?

4. Où ces navires ont-ils procédé à leurs expériences?

5. Si ces navires ont été loués, quel en a été le coût de location?

6. Si ces navires appartiennent au gouvernement fédéral, combien ont coûté les navires et leur outillage?

Mr. MacNaught:

1. *a*) le *Edward Humby*
   b) le *Atlantic Rover*
   c) le *Marjory Berryl*
   d) le *Pat and Judy*
   e) le *Gertrude and Ronald*
2. *a*) Compris dans le contrat
   b) $600.85 (jusqu'au 15 novembre)
   c) $202.67 "
   d) $709.46 "
   e) $352.31 "
3. *a*) Aux termes du contrat, la prise reste au propriétaire.
   b) $1,721.39

c) $1,757.62
d) $1,316.84
e) $1,444.21

4. a) Pêche hivernale sur la côte sud-ouest
b) à e) De la côte nord-est de la baie Bonavista jusqu'au détroit de Belle-Isle.

5. a) $5,568.15
b) $12,650.89
c) $12,240.80
d) $11,999.73
e) $10,699.51

6. Tous les navires ont été ou sont affrétés.

ÉLÉVATEURS À CÉRÉALES DE LETHBRIDGE

M. Harkness:

1. Quelle est la capacité d'entreposage de l'élévateur à céréales de l'État à Lethbridge?
2. Au cours de chaque année, de 1941 à 1951 inclusivement, quelle quantité globale de céréales a-t-on manutentionnée à cet élévateur?
3. A l'égard des deux dernières années, quelle quantité de céréales était entreposée dans cet élévateur, à la fin de mars, de juin, de septembre et de décembre?

M. McIlraith:

1. 1,250,000 boisseaux.
2.

Années financières	Boisseaux (nets)
1941-1942	285,889
1942-1943	25,632
1943-1944	73,192
1944-1945	13,352
1945-1946	6,244
1946-1947	1,203
1947-1948	139,436
1948-1949	63,046
1949-1950	12,581
1950-1951	30,904
1951-1952	1,008,961

3.

	Boisseaux
1951—Mars	5,040
Juin	21
Septembre	410
Décembre	75,513
1952—Mars	364,422
Juin	66,810
Septembre	149,693
Novembre	457,161

IMPORTATIONS DE TRACTEURS

M. Murphy:

1. Au cours de 1951 et 1952, combien de tracteurs, pour la ferme et pour les jardins, le Canada a-t-il importés des États-Unis?
2. Quelle a été la valeur de ces importations, en dollars?

M. McIlraith:

1 et 2. La statistique du commerce ne fait pas de distinction entre tracteurs pour la ferme et tracteurs pour jardin. Voici les chiffres relatifs à toutes les catégories de tracteurs importés des États-Unis:

	Nombre	Valeur
Année civile 1951 .	52,571	$83,375,106
Du 1er janvier au 30 septembre 1952	38,245	63,815,533

[M. MacNaught.]

DOMMAGES AU "MISS OSBORNE"

M. Browne (Saint-Jean-Ouest):

M. BROWNE (St-Jean-Ouest)—

1. A-t-on procédé à une enquête sur l'explosion survenue sur le navire d'essai *Miss Osborne*, dans les eaux de Terre-Neuve, au cours du mois d'août 1951?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelles en sont les conclusions?
3. A combien évalue-t-on les dommages?

M. MacNaught:

1. Oui.

2. L'explosion a été causée par l'ignition accidentelle de fumées d'essence qui se sont produites au cours du réapprovisionnement d'essence.

3. Le navire a été complètement détruit. Cependant, aux termes du contrat, la Couronne n'était nullement responsable d'aucuns dégâts ou pertes. Cet accident a mis fin automatiquement au contrat d'affrétement.

LA FORD MOTOR COMPANY, DE WINDSOR—CONDITIONS RÉGISSANT L'ACHAT DES MAISONS DES OUVRIERS

M. Noseworthy:

1. Le Gouvernement a-t-il reçu des demandes en vue d'autoriser les ouvriers à l'emploi de la *Ford Motor Company*, à Windsor, à acheter des maisons à Oakville aux mêmes conditions que les employés des industries qui travaillent à la préparation de la défense?
2. Dans le cas de l'affirmative, quel cas le Gouvernement a-t-il fait de ces demandes?

L'hon. M. Winters:

1 et 2. Non. Les dispositions intéressant le logement des ouvriers des industries qui travaillent à la préparation de la défense font partie du programme de l'État tendant à encourager ces ouvriers à se construire des maisons dans les régions où leurs services sont requis aux fins de notre programme de production de défense. Ces dispositions comportent un versement initial de 10 p. 100 et elles visent seulement les ouvriers occupés dans des usines travaillant à la production de défense et reconnues telles par le ministre de la Production de défense. On me dit que les usines de la *Ford Motor Company* n'ont pas été reconnues comme se rangeant dans cette catégorie.

CORPS D'AVIATION ROYAL CANADIEN—PROPORTION DU PERSONNEL AU SOL

M. Balcom:

Quelle est la proportion des officiers, sous-officiers et aviateurs du personnel au sol par rapport à ceux du personnel navigant dans le Corps d'aviation royal canadien?

M. Blanchette: La proportion des équipages ayant terminé leur instruction et des équipages à l'instruction par rapport aux effectifs du personnel au sol est de 1 à 6·2.

ROUES DE RECHANGE POUR CHARS DE COMBAT

M. Hodgson:

1. A-t-on demandé des soumissions relativement aux roues de rechange pour le char de combat utilisé comme véhicule d'instruction de l'armée canadienne, contrat désigné sous le nº E. 20 — LVIA — 129?
2. Dans le cas de l'affirmative, au cours de quel mois de l'année 1952 a-t-on demandé ces soumissions?
3. Quels particuliers ou sociétés ont soumissionné et quel était le montant de chaque soumission?
4. A qui a-t-on octroyé le contrat et quel en était le montant?

M. Dickey:

1. Oui.

2. Juillet.

3. Le ministère a pris pour ligne de conduite de ne révéler les détails qu'en ce qui concerne la soumission acceptée.

4. La *Levy Auto Parts Co. Ltd* de Toronto pour les articles 1, 3 et 4 du contrat; le montant total de l'adjudication étant de $112,-099.50, taxe de vente comprise f. à b. Montréal.

La *Firestone Tire and Rubber Co. of Canada Ltd,* de Hamilton pour l'article 2 du contrat; le montant total de l'adjudication étant de $3,327.00, taxe de vente comprise, f. à b. Montréal.

MINERAI DE FER

M. Laing:

1. Au cours de la dernière année pour laquelle on possède une statistique, quels ont été le nombre de tonnes et la valeur du minerai de fer canadien utilisé dans les aciéries canadiennes?
2. Au cours de la même période, quels ont été le nombre de tonnes et la valeur des exportations du minerai de fer canadien?
3. Au cours de la même année, quels ont été le nombre de tonnes et la valeur du minerai de fer importé, *a*) des États-Unis, *b*) de tous les autres pays, pour l'usage des aciéries canadiennes?

M. McIlraith:

1. Minerai de fer canadien utilisé dans les aciéries canadiennes au cours de l'année civile 1951:

Quantité, 1,476,440 tonnes courtes; valeur (prix de revient à l'usine où se fait la consommation), $10,497,268.

2. Minerai de fer canadien exporté au cours de l'année civile 1951:

Quantité, 3,225,767 tonnes courtes; valeur $18,596,137.

3. Minerai de fer importé, au cours de l'année civile 1951, en vue de son utilisation dans les aciéries canadiennes:

Provenance: *a*) États-Unis: quantité, 3,690,269 tonnes courtes; valeur, $21,329,066. *b*) Autres pays: quantité, 141,149 tonnes courtes; valeur, $1,342,199.

FILMS DESTINÉS À LA TÉLÉVISION

M. Balcer:

1. La Société Radio-Canada a-t-elle adjugé un contrat à la *Famous Players Company of Canada* pour la location ou l'achat de films destinés aux émissions de télévision?
2. Dans le cas de l'affirmative, quand et pour quel nombre de films a-t-elle adjugé ce contrat, et quel était le montant global du contrat?

L'hon. M. McCann:

1. Non.
2. Voir réponse au nº 1.

ÉMISSION TÉLÉVISÉE "HILDA MORGAN"

M. Balcer:

1. Qui est responsable du choix de l'émission intitulée *Hilda Morgan,* qui a été récemment télévisée par la Société Radio-Canada?
2. Quel est l'auteur de cette émission?
3. Quelle somme lui a-t-on versée?
4. Qui a censuré cette émission?
5. A-t-on l'intention de téléviser cette émission dans Québec?

L'hon. M. McCann:

1. La Société Radio-Canada considérée dans son ensemble est responsable du choix et du contenu de ses émissions.

2. M. Lister Sinclair.

3. On n'a pas estimé conforme à l'intérêt de la Société et du public, de faire connaître les sommes versées par la Société à des particuliers dans le cours de ses transactions de caractère commercial.

4. Voir réponse au nº 1.

5. On n'a pas étudié la question.

ROUTE TRANSCANADIENNE À TERRE-NEUVE

M. Higgins:

1. Combien a-t-on complété de milles de la route transcanadienne à Terre-Neuve?
2. Quel en est encore le nombre de milles à achever?
3. Quel a été le coût moyen de la route transcanadienne, par mille, à Terre-Neuve?
4. Quel a été le coût moyen de la route transcanadienne, par mille, dans chacune des autres provinces?
5. Le gouvernement de Terre-Neuve et le gouvernement fédéral en sont-ils venus à une entente en vue d'élargir les normes visant l'aménagement de la route à l'égard de Terre-Neuve?
6. S'il en est ainsi, de quelles modifications est-on convenu et quand en est-on venu à une telle entente?

L'hon. M. Winters:

1. Pas un mille n'a encore été complété.

2. 610 milles.

3. Voir réponse à nº 1. Le coût de la construction complétée n'est donc pas disponible.

4. Très peu de milles ont été complétés et l'on ne possède donc pas de renseignements suffisants pour déterminer avec exactitude le coût moyen par mille de la route transcanadienne dans les autres provinces.

5 et 6. Non. L'article 2 c) de l'entente habilite le ministre à autoriser des modifications aux devis dans certains cas, lorsque leur exécution serait trop coûteuse, à condition que ces modifications ne soient pas préjudiciables à la construction d'une route de haute qualité. Des modifications ont été autorisées dans le cas de Terre-Neuve comme dans le cas d'autres provinces.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

SERVICE D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT—AIDE AUX ORGANISMES DU GOUVERNEMENT

M. Hodgson:

Quelles divisions ou quels organismes du gouvernement ont demandé et obtenu l'aide du service d'organisation et de fonctionnement de la Commission du service civil?

L'hon. M. Fournier: Je dépose le document.

COMITÉ SÉNATORIAL DES FINANCES—EXÉCUTION DU VŒU N° 2

M. Thatcher:

Quelles mesures, s'il y a lieu, le Gouvernement a-t-il prises pour donner suite au vœu n° 2 du comité sénatorial permanent des finances, soumis le 23 juin dernier?

EMPENNAGES DES AVIONS À RÉACTION SABRE

M. Fulton:

1. A-t-on octroyé un contrat à la *Enamel and Heating Products Limited*, de Sackville (Nouveau-Brunswick), pour la fabrication d'empennages destinés aux avions à réaction Sabre F86-E?
2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quand a-t-on octroyé ce contrat, *b*) pour quel nombre de pièces, *c*) quel était le montant global du contrat?
3. A-t-on fabriqué des empennages en vertu de ce contrat?
4. Le contrat est-il encore en vigueur?
5. Dans le cas de l'affirmative, quand en prévoit-on la livraison?
6. Jusqu'à ce jour, quelle somme d'argent a-t-on versée en vertu ou par suite de ce contrat?

TRAVÉES DE L'AILE POUR AVIONS À RÉACTION SABRE

M. Fulton:

1. A-t-on octroyé un contrat à la *Ford Motor Company of Canada*, de Windsor (Ontario), pour la fabrication des travées de l'aile destinées aux avions à réaction Sabre F86?
2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quand a-t-on octroyé ce contrat, *b*) pour quel nombre de pièces, *c*) quel était le montant global du contrat?
3. A-t-on fabriqué de ces travées de l'aile en vertu de ce contrat?
4. Le contrat est-il encore en vigueur?
5. Dans le cas de l'affirmative, quand en prévoit-on livraison?
6. Sinon, quand le contrat a-t-il été annulé?
7. Jusqu'à ce jour, quelle somme d'argent a-t-on versée en vertu ou par suite de ce contrat?
8. A-t-on octroyé un contrat à toute autre personne ou société pour la fabrication de travées de l'aile destinées aux avions à réaction Sabre?
9. Dans le cas de l'affirmative, à qui?

[L'hon. M. Winters.]

COMMISSION ROWELL-SIROIS ET COMMISSION MASSEY—HONORAIRES, ETC.

M. Low:

1. Quelles sommes le gouvernement du Canada a-t-il versées en honoraires, gratifications, indemnité de subsistance et remboursement de tous autres frais, à chaque membre de la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces (dite Commission Rowell-Sirois)?
2. Quelles sommes le gouvernement du Canada a-t-il versées en honoraires, gratifications, indemnité de subsistance et remboursement de tous autres frais, à chaque membre de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences (dite Commission Massey)?

AGENCES DE PUBLICITÉ RETENUES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Murphy:

1. Au cours de 1952, de quelles agences ou sociétés de publicité chaque ministère du gouvernement a-t-il retenu les services?
2. Quelles sommes a-t-on versées à chaque agence ou société?

BUREAU DE POSTE DE BUCTOUCHE (N.-B.)

M. Robichaud:

1. En quelle année a-t-on construit le bureau de poste de Buctouche (Nouveau-Brunswick)?
2. Quel a été le coût de cet édifice?
3. Quels ont été les revenus annuels du bureau de poste de Buctouche (Nouveau-Brunswick), pour: *a*) 1945, *b*) 1946, *c*) 1947, *d*) 1948, *e*) 1949, *f*) 1950, *g*) 1951?

BUREAU DE POSTE DE ROGERSVILLE (N.-B.)

M. Robichaud:

1. En quelle année a-t-on construit le bureau de poste de Rogersville (Nouveau-Brunswick)?
2. Quel a été le coût de cet édifice?
3. Quels ont été les revenus annuels du bureau de poste de Rogersville (Nouveau-Brunswick) pour: *a*) 1945, *b*) 1946, *c*) 1947, *d*) 1948, *e*) 1949, *f*) 1950, *g*) 1951?

BUREAU DE POSTE DE REXTON (N.-B.)

M. Robichaud:

1. En quelle année a été construit le bureau de poste à Rexton (Nouveau-Brunswick)?
2. Quel a été le coût de cet édifice?
3. Quels ont été les revenus annuels du bureau de poste de Rexton (Nouveau-Brunswick) pour: *a*) 1945, *b*) 1946, *c*) 1947, *d*) 1948, *e*) 1949, *f*) 1950, *g*) 1951?

AVOCATS DES ÉTATS-UNIS—PERMISSION DE PLAIDER DANS DES COURS DU CANADA

M. Hansell:

1. Au cours des cinq dernières années, combien de fois a-t-on autorisé des avocats des États-Unis ou de tout autre pays à plaider ou à agir à titre d'avocat dans des cours canadiennes?
2. Quels sont les noms des avocats ainsi autorisés et dans quelles causes ont-ils plaidé?

L'hon. M. Garson: Je propose de transformer en ordre de dépôt de documents la ques-

tion de mon honorable ami au sujet des tribunaux fédéraux. Les tribunaux provinciaux relevant des provinces mêmes, c'est aux provinces de fournir les renseignements les concernant.

M. l'Orateur: La question est transformée en ordre de dépôt de documents.

DEMANDES DE DOCUMENTS

SECTEUR D'INSTRUCTION MILITAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK—CORRESPONDANCE

M. Brooks:

Copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1951 jusqu'à ce jour, entre le gouvernement fédéral ou l'un de ses ministères et le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick ou l'un de ses ministères, relativement à l'acquisition dans les comtés de Queens et de Sunbury, au Nouveau-Brunswick, d'une zone destinée à être utilisée comme secteur d'instruction militaire.

M. Blanchette: Monsieur l'Orateur, j'ai parlé à l'honorable représentant de Royal (M. Brooks) qui a aimablement consenti à réserver la motion pour le moment.

SECTEUR D'INSTRUCTION MILITAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK—RAPPORTS

M. Brooks:

Copie de tous rapports datés depuis le 1er janvier 1951 jusqu'à ce jour et reçus par le ministère de la Défense nationale, relativement aux relevés et aux visites effectués par des fonctionnaires du ministère et par d'autres personnes dans les régions d'Utopia et de Queens-Sunbury, au Nouveau-Brunswick, concernant le projet d'établissement d'un secteur d'instruction militaire.

AMÉNAGEMENT DU FLEUVE YUKON—RAPPORTS DES COMMISSIONS

M. Adamson:

Copie de tous rapports soumis, a) par la Commission de coordination internationale instituée en 1950 aux fins d'étudier l'aménagement hydro-électrique et l'emmagasinage des eaux du fleuve Yukon, b) par la Commission économique conjointe présidée par M. C. H. Herbert, et c) des rapports provisoires soumis par la division canadienne des commissions internationales susdites.

L'hon. M. Winters: A propos de cet ordre de la Chambre, monsieur l'Orateur, on me permettra de faire observer que le gouvernement des États-Unis, à l'automne de 1949, est entré en pourparlers avec le gouvernement du Canada au sujet d'un projet visant à produire de l'énergie hydro-électrique dans la vallée de la Taiya (Alaska), grâce à l'établissement d'un barrage sur le fleuve Yukon, en amont de Whitehorse, et à la diversion des eaux d'amont du Yukon dans la rivière Taiya au moyen de deux tunnels traversant la chaîne côtière. Au printemps de 1950, le gouvernement du Canada a accepté de collaborer avec le gouvernement des États-Unis en examinant les conséquences et la possibilité de réaliser cette entreprise quant au Canada. Deux fonctionnaires du ministère des Ressources et du Développement économique ont été chargés d'assurer la liaison et chargés avec des fonctionnaires du gouvernement des États-Unis. Bien qu'aucune commission n'ait été officiellement constituée, c'est sans doute ce qu'on désigne dans l'ordre comme la Commission de coordination internationale instituée aux fins d'étudier l'aménagement hydro-électrique et l'emmagasinage des eaux du fleuve Yukon.

Les études et les relevés préliminaires effectués du côté canadien de la frontière ont graduellement démontré que ces eaux peuvent être utilisées au pays de manière à jouer un rôle très précieux dans l'économie canadienne.

En mars 1951, le gouvernement du Canada a donc informé le gouvernement des États-Unis qu'il n'était pas disposé à poursuivre les recherches conjointes. La liaison dont j'ai parlé a donc cessé et le seul rapport qui a été préparé est celui que des fonctionnaires du ministère des Ressources et du Développement économique ont présenté à leurs supérieurs. Les députés se rendront évidemment compte qu'il est impossible de produire des rapports de cette nature. Dans ces circonstances, l'honorable député consentira peut-être à rayer la motion.

M. Adamson: Même si les rapports en question ont sans doute, d'après le Règlement, un caractère privilégié, il n'en demeure pas moins que le détournement des eaux du fleuve Yukon qui franchiraient la frontière internationale revêt une grande importance pour l'économie du Yukon tout entière, sans oublier une large portion de la Colombie-Britannique et de l'Alaska. Comme l'entreprise intéresse quatre gouvernements, j'aimerais recevoir l'assurance,—que le ministre m'a déjà donnée je crois,—qu'aucun engagement visant le détournement des eaux d'amont du Yukon ne sera contracté à l'égard d'aucun des autres gouvernements et qu'aucun accord avec l'*Aluminum Company of America* n'interviendra sans un examen le plus approfondi de la question à la Chambre ou au sein d'un de ses comités. D'après ce qu'a dit le ministre, je crois qu'il y consent.

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, je devrais peut-être dire qu'il n'y a eu, jusqu'ici, aucun engagement. Il est fort peu probable que l'on prenne un engagement de cette nature. Je ne voudrais pas engager le Gouvernement plus avant dès maintenant, mais je puis assurer à l'honorable député qu'il n'existe aucun engagement.

M. l'Orateur: La motion est rayée.

ACHATS DE CRAVATES

M. Hees:

Copie de tous contrats ou accords relatifs à l'achat de cravates, conclus par tout ministère ou toute division du gouvernement fédéral depuis le 1er janvier 1951.

DÉFENSE NATIONALE

RAPPORT CURRIE—ÉBAUCHE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les députés se rappelleront combien j'ai été surpris l'après-midi du 15 décembre, de la déclaration formulée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Le matin, j'avais donné, à propos du rapport Currie, ainsi qu'en fait foi la page 690 du compte rendu, les indications suivantes:

D'après mes renseignements, aucun exemplaire imprimé ou dactylographié du rapport n'a été communiqué à qui que ce soit du ministère avant celui-ci. Qu'on ait ou non préparé des ébauches dans le bureau de M. Currie avant la présentation du rapport, ce que j'ignore, le ministère n'a reçu aucune communication avant le rapport lui-même. M. Currie en a envoyé cinq exemplaires sous la forme actuelle vers la fin de l'après-midi du 8 décembre.

Voilà les renseignements que je possédais alors. Ces renseignements m'avaient été fournis par le ministre suppléant de la Défense nationale (M. Campney), la seule personne avec laquelle j'ai communiqué, c'est-à-dire que c'était la seule communication, à l'exception des communications échangées avec le ministre lui-même, outre-mer, qui a eu lieu entre moi et qui que ce soit rattaché au ministère de la Défense nationale.

C'était le renseignement que possédait à ce moment-là le ministre suppléant lui-même. Lorsque l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre a déclaré à la Chambre qu'il avait en sa possession un exemplaire d'une ébauche qui avait été produit selon la même méthode (exemplaire imprimé, a-t-il dit) qui avait servi à produire le rapport signé et lorsqu'il m'a demandé de faire des recherches à cet égard, je me suis empressé de lui assurer que mes recherches seraient les plus étendues possible et j'ai exprimé mon profond étonnement de ce qu'un exemplaire d'une ébauche eût été remis à quelqu'un d'autre avant que le rapport fût présenté au ministère.

Je me suis assuré que le terme propre pour désigner le procédé utilisé dans la reproduction de ce rapport est celui de l'offset (ou rotocalcographie). Je suis allé aux renseignements et j'ai appris que, durant toute l'enquête, M. Currie et ses représentants se sont tenus en relations avec les fonctionnaires du ministère de la Défense nationale, surtout le sous-ministre, et se sont soucié de trouver un moyen de présenter un exposé des irrégularités survenues à Petawawa de façon à ne porter aucun préjudice aux droits des particuliers dans les poursuites en cours ou projetées à l'égard des actes criminels commis à Petawawa. Les renseignements ont également révélé que M. Currie et ses représentants ont discuté cette question avec le sous-ministre et qu'on a émis l'avis que le sous-ministre pourrait examiner le premier jet du rapport, quand il serait prêt, afin de signaler toutes les inexactitudes à propos des faits rapportés et qui avaient été obtenus du ministère même. Le sous-ministre a mentionné cet avis au ministre et le ministre l'a autorisé à examiner l'avant-projet de rapport, mais il lui a dit de prendre bien soin de ne pas faire de commentaires si ce n'est sur les faits qui avaient été obtenus du ministère.

Le 27 novembre,—dans l'après-midi de jeudi, je crois,—un représentant de M. Currie a apporté le premier jet du rapport réalisé au moyen du procédé d'impression rotocalcographiques (offset) et s'est entretenu à ce sujet avec le sous-ministre; il le lui a laissé, afin que le sous-ministre pût l'examiner et vérifier l'indication des faits connus grâce aux renseignements fournis par le ministère. Par la suite,—je ne sais pas exactement à quelle date,—le sous-ministre a mentionné au ministre qu'il avait reçu le premier jet du rapport et lui a demandé s'il désirait en prendre connaissance. Le ministre a répondu "non", qu'il ne désirait prendre connaissance de rien sauf du rapport quand il serait signé et déposé. Le sous-ministre l'a examiné pendant la fin de semaine et a eu un entretien avec des représentants de M. Currie, le lundi 1er décembre. On se rappellera que c'est ce jour-là que le chef de l'opposition (M. Drew), ainsi qu'on peut le voir à la page 219 du hansard, a posé au ministre, à la Chambre, la question suivante:

Je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Peut-il nous dire à quelle date il recevra le rapport que, nous a-t-on dit, M. Currie rédigeait il y a quelque temps et qui a trait à l'administration du camp de Petawawa par le ministre de la Défense nationale?

Et le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a répondu ce qui suit:

Je n'ai pas été moi-même en rapport avec M. Currie depuis quelque temps, mais le sous-ministre m'affirme qu'il a communiqué avec les collaborateurs de M. Currie et qu'on s'attend que le rapport soit disponible dans une semaine ou deux. Il n'est pas encore prêt.

M. Drew: Puis-je demander, en outre, si le Gouvernement a reçu un rapport préliminaire?

L'hon. M. Claxton: Non.

Telle était la situation. Le ministre savait qu'on avait rédigé l'ébauche d'un rapport et qu'on l'avait fait parvenir au sous-ministre.

Il savait aussi qu'on s'attendait qu'un rapport soit présenté dans une semaine ou deux, et il a communiqué ces renseignements à la Chambre. Le sous-ministre m'informe, par l'intermédiaire du ministre suppléant, que le 1er décembre il a signalé, aux représentants de M. Currie, les points suivants qui semblaient être des erreurs de faits dans le document:

a) A la page 4, le temps employé pour signaler les mesures prises par le vérificateur en chef et le quartier-maître général était presque toujours le présent. On a signalé que le paragraphe semblait se rapporter à la situation qui existait lorsque les irrégularités ont été commises et qu'il n'y avait donc pas lieu d'employer le présent. On a apparemment tenu compte de cette observation dans le rapport définitif qui a été signé et présenté.

b) A la page 7, il y avait un paragraphe où il était dit qu'un caporal de l'armée s'était fait construire un chalet d'une valeur de $1,700 en utilisant du matériel de l'armée et de la main-d'œuvre militaire, mais n'avait effectué aucun remboursement à ce sujet, ou des mots dans ce sens-là. On a signalé aux représentants de M. Currie que ce caporal avait été traduit devant les tribunaux criminels du pays à l'égard de cet incident, mais qu'il avait été acquitté. On n'a formulé aucune demande, mais la chose a été signalée aux représentants de M. Currie. Le rapport définitif, qui a été signé et présenté, ne renferme pas ce paragraphe.

A la page 7, il est signalé que le cheval à bascule pour enfant dont il avait été question n'avait pas été fabriqué à Petawawa mais ailleurs et qu'il ne convenait peut-être pas d'en parler à propos des irrégularités commises à Petawawa.

Les représentants de M. Currie ont répondu que l'homme qui avait reçu ce cheval à bascule avait été en poste à Petawawa et que l'incident avait été mentionné aux procès. Nulle mesure n'a été prise à l'égard de cet exposé. Sous la rubrique D, page 8, il est question de Tucker-Creek; on a demandé aux enquêteurs s'ils avaient eu de l'armée une explication officielle quant à l'objet de ce barrage qui devait, leur a-t-on dit, servir à combattre les incendies. Ils ont répondu qu'ils avaient reçu de telles explications mais apparemment elles ne les ont pas impressionnés. (*Exclamations*) Je tiens à divulguer tout ce que j'ai pu vérifier; je le fais avec conscience et de mon mieux.

Page 10, il est question d'un déficit total de 18,000 sacs de ciment. Le sous-ministre a signalé aux représentants de M. Currie, qu'au cours de l'enquête, ils avaient dit à un certain nombre de personnes du ministère que l'enquête avait ramené le nombre des sacs dont la disparition restait inexpliquée à quelque chose comme 2,000 à 3,000 sacs, ce qu'on ne pouvait, ont-ils déclaré, considérer comme anormal. Les représentants ont répondu qu'ils avaient vérifié à nouveau et qu'ils soutenaient pour leur part, qu'il restait un déficit inexpliqué de 18,000 sacs, et c'est encore, je pense, ce qu'il y a dans le rapport.

Le sous-ministre a signalé que, parmi les règles non observées, énumérées à la page 13, il y en avait deux, les nos 10 et 28, qui semblaient être les mêmes sous des libellés un peu différents. On en a tenu compte, d'où il suit que seul le no 28 initial est resté, le no 10 ayant été éliminé.

M. Knowles: Le premier ministre a-t-il sous les yeux les articles en cause et peut-il les consigner au compte rendu afin que la Chambre prenne connaissance des termes des deux articles dont il parle?

Le très hon. M. St-Laurent: Je fais un énoncé qui sera consigné au hansard; c'est là, je crois, un compte rendu suffisant de ce dont j'ai pu m'assurer.

M. Knowles: Je voulais simplement savoir si le premier ministre avait le texte des anciens numéros 10 et 28.

Le très hon. M. St-Laurent: Non, je n'ai pas le texte, car l'ébauche du rapport qui avait été montrée au sous-ministre,—il n'y a qu'un exemplaire de cette ébauche qui, à la connaissance du sous-ministre, soit parvenu à qui que ce soit au ministère de la Défense nationale,—est restée entre les mains du sous-ministre seulement jusqu'au moment où il l'a remis sur réception du rapport signé. Les renseignements que le sous-ministre m'a fournis se fondent sur ce qu'il se rappelle des événements, car il n'avait pas la première ébauche sous la main lorsqu'il a fourni ces renseignements pour moi au ministre suppléant de la Défense nationale. Sauf erreur cependant, l'honorable député a le texte de l'ébauche primitive et il peut constater par lui-même en quels termes y sont rédigés les nos 10 et 28.

M. Knowles: Je consignerai ce document plus tard au compte rendu.

Le très hon. M. St-Laurent: A la page 16, au chapitre des travaux du Génie, l'ébauche établissait à 250 millions les dépenses afférentes à la construction pour l'année 1952-1953. Le sous-ministre a signalé que ce chiffre dépassait les dépenses prévues, pour 1952-1953, pour les trois armes ensemble, c'est-à-dire pour l'armée de terre, de mer et de l'air; qu'il représentait le plan de construction approuvé en 1952-1953 bien qu'il

dût s'échelonner sur plusieurs années. On a modifié le texte de la page 16 mais, en lisant cette page, je constate qu'elle donne encore l'impression que le programme comportait une dépense de 250 millions en 1952-1953.

A la même page, on signalait que l'estimation du ministère au chapitre des immobilisations relatives aux usines et immeubles se rapprocherait plus de 750 que de 950 millions. Apparemment, dans le texte définitif signé, c'est le chiffre de 750 millions qui figure.

D'après les renseignements que possède le sous-ministre, un seul exemplaire de cette ébauche a été livré au ministère de la Défense nationale et cet exemplaire a été remis aux représentants de M. Currie quand ils ont livré le rapport signé. Dans l'intervalle, le sous-ministre l'avait gardé en sa possession. Il semble donc que l'exemplaire que possède le député de Winnipeg-Nord-Centre ne peut pas venir du ministère de la Défense nationale.

Afin qu'aucun doute ne subsiste quant à la possibilité de manœuvres clandestines relativement à cette affaire, l'honorable député consentirait peut-être à dire à la Chambre quand et de quelle façon l'exemplaire lui a été transmis. Je puis lui assurer qu'on poursuit toujours à cet égard l'enquête que nous avons fait entreprendre mais il se peut que l'honorable représentant ne voie aucune objection à mettre fin à cette enquête en fournissant lui-même à la Chambre les renseigements pertinents.

M. Knowles: Pour ce qui est de la demande exprimée par le premier ministre à la fin de ses remarques, je me dois de consulter le chef de mon parti, qui a reçu le document. S'il m'accorde la permission de fournir des détails supplémentaires sur la façon dont nous avons obtenu ce document, je le ferai dès que ce sera possible. Je profite de l'occasion pour poser deux questions au premier ministre relativement à la déclaration qu'il vient de formuler. Peut-il nous dire si le sous-ministre a montré l'ébauche du rapport au chef d'état-major général ou à quelqu'un d'autre au sein du ministère ou des services militaires, avant de transmettre ses observations aux représentants de M. Currie? Nous dirait-il également si le libellé de la page 17 a fait l'objet de discussions?

Le très hon. M. St-Laurent: D'après les renseignements que j'ai reçus, on n'a pas discuté le libellé de la page 17, mais le sous-ministre en a discuté un aspect avec l'adjudant général,—j'ignore s'il lui a montré ou non l'avant-projet,—car on semblait croire alors que le service de l'adjudant général avait institué des enquêtes sur ces irrégularités avant la réception de la lettre anonyme. D'après les renseignements que j'ai obtenus, les représentants de M. Currie ont été priés de s'entretenir avec l'adjudant général, afin de savoir si le service avait ou non entrepris une enquête avant la réception de la lettre anonyme. J'ignore si on a discuté l'avant-projet avec le chef d'état-major général. Je puis aller aux renseignements afin de m'en assurer. L'honorable député sait que tout le trouble à Petawawa a trait à une période antérieure à la nomination du chef d'état-major général actuel. Cela s'est produit lorsque le chef d'état-major général était le général Foulkes. Je ne veux pas dire qu'on doive tenir le général Foulkes responsable de quelque manière que ce soit de la situation. Je sais que, depuis l'ouverture des hostilités en Corée et la mise en vigueur du traité de l'Atlantique-Nord, le général Foulkes a été obligé de s'absenter du pays la majeure partie du temps pour conférer avec nos alliés et qu'il a dû consacrer presque toute son attention, à la formation des contingents de Corée ainsi qu'aux négociations entamées avec nos alliés du traité de l'Atlantique-Nord. C'est pour cette raison qu'il y a quelques mois,—je relèverai la date,—le chef d'état-major général a été nommé ici, parce qu'il aurait ainsi plus de temps à consacrer aux problèmes dont il fallait s'occuper au pays.

M. Knowles: Le premier ministre me permet-il de poser une autre question? Est-ce une coutume générale d'adresser les rapports préparés au sujet d'un service particulier aux chefs du service en cause avant de les présenter officiellement?

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne saurais dire quelle est la coutume établie. Je n'ai jamais été enquêteur. J'ai été fort surpris d'apprendre que l'enquêteur avait jugé que c'était la bonne ligne de conduite à suivre. Mais apparemment c'était parce qu'une large part des renseignements sur lesquels le rapport devait se fonder avaient été obtenus du ministère et que, comme le ministre l'avait demandé, l'enquêteur avait pu compter sur la plus étroite collaboration possible du ministère ainsi qu'il le déclare expressément à la première page du rapport. Ayant reçu ces renseignements par l'entremise du ministère, il n'y avait sans doute rien d'anormal à ce qu'il désirât que les chiffres fussent vérifiés au dernier moment à la source même d'où ses représentants les avaient obtenus.

M. Green: Le premier ministre croit-il que cette précaution était appropriée?

Le très hon. M. St-Laurent: Que la conduite de M. Currie ait été ou non appropriée, c'est un point sur lequel je ne voudrais pas me

prononcer. M. Currie a été choisi à cause de la réputation qu'il s'est acquise. Il a dans ce domaine beaucoup plus d'expérience que le député de Vancouver-Quadra (M. Green) ou que moi-même. Nous nous proposons de déférer le rapport au comité des dépenses de la défense de même que le mémoire du chef de l'état-major général. Le comité pourra prendre les mesures qu'il jugera appropriées. Je m'étonnerais qu'il n'exprimât pas le désir d'entendre M. Currie et je crois que cette question pourrait être alors élucidée.

J'aurais bien aimé élucider d'autres questions, entre autres celle du moment où le rapport a vraiment été signé. Il porte la date du 26 novembre. L'avant-projet qui était entre les mains du sous-ministre n'était pas signé. Ce n'est que le 8 décembre que le ministère a reçu un avant-projet portant une signature. J'aurais aimé savoir à quel moment précis M. Currie a complété et signé le rapport; mais j'ai jugé qu'il ne convenait pas que j'entre en communication avec lui. Je prendrai grand soin de ne rien faire qui puisse aux yeux de quelque député que ce soit être considéré comme de l'ingérence.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je me permets de signaler au premier ministre que dans ses explications sur les changements apportés il n'a pas dit comment il se fait que les mots "aux échelons supérieurs ou près de ceux-ci" aient été remplacés par d'autres.

Le très hon. M. St-Laurent: Ici, je ne puis fournir aucune explication et on me dit que le ministère est dans le même cas, que M. Drury et les représentants de M. Currie n'ont pas parlé de ces mots, le 1er décembre.

M. Drew: Le premier ministre sait-il quand on a étudié pour la première fois avec le chef d'état-major général le document qui a été désigné par l'appellation "reproduction par offset"?

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne sache qu'il ait été étudié avec le chef d'état-major général. Je l'ignore. Ce que je sais, c'est que le sous-ministre l'a eu en sa possession durant la dernière fin de semaine de novembre, aux fins de l'étudier, et qu'il a fait part de ses observations aux représentants de M. Currie, le lundi 1er décembre.

M. Drew: Alors, dois-je comprendre, d'après les paroles du premier ministre, qu'il avait mentionné au ministre le fait qu'on discutait que l'impression à l'offset était à l'étude à ce moment-là, avant qu'il en parle avec M. Currie?

Le très hon. M. St-Laurent: Oui, avant de l'avoir, il avait été autorisé par le ministre à l'examiner. Quand il l'a reçu, on me dit qu'il a demandé au ministre s'il voulait le voir. Celui-ci répondit: "Non, je ne veux rien voir, si ce n'est le rapport quand il aura été signé et présenté au ministère".

M. Drew: Afin d'éviter tout malentendu, le sous-ministre a alors expliqué à M. Currie qu'il avait reçu le rapport imprimé à l'offset et qu'on l'examinait à ce moment-là afin d'apporter les mises au point qu'on pourrait juger nécessaires. Est-ce bien exact?

Le très hon. M. St-Laurent: Non, je ne pense pas que ce soit tout à fait exact. On avait reçu une impression à l'offset d'un avant-projet qui semblait complet. On n'avait pas dit si ce texte constituerait ou non le rapport. On se contentait d'en vérifier certains énoncés de faits d'après les renseignements obtenus de fonctionnaires du ministère. Je ne doute pas qu'on s'attendait que ce fût là le rapport, sous réserve des modifications que pourrait vouloir y apporter le commissaire avant de le signer. Voilà pourquoi le ministre nous dit que le sous-ministre l'a informé qu'il serait disponible dans une ou deux semaines.

M. Pearkes: Le premier ministre me permettra-t-il de lui poser une question? Il nous a laissé entendre que le comité des dépenses de la défense pourrait, s'il le désire, convoquer M. Currie. Nous dira-t-il aussi si on pourrait convoquer le chef de l'état-major général?

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député a ici un avantage sur moi. J'avoue que je ne connais rien aux règlements ni à l'organisation de l'armée. Je ne donne aucune permission de citer M. Currie. J'affirme simplement qu'on peut s'attendre que le comité veuille le faire. Peut-être voudra-t-il aussi convoquer le chef d'état-major général. Je serais d'ailleurs étonné si celui-ci ne tenait pas à se faire entendre du comité.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, voyons à bien élucider cette affaire. Si je comprends bien l'explication du premier ministre, un représentant du bureau de M. Currie a apporté un exemplaire du rapport et c'est cet exemplaire qui était à l'étude...

Une voix: Un avant-projet.

M. Drew: C'est cet exemplaire qui était à l'étude au cours de la première fin de semaine de novembre.

Une voix: La dernière fin de semaine.

M. Drew: Pardon, la dernière fin de semaine de novembre. Aurait-il l'obligeance de dire quel est le ministre qui a autorisé le sous-ministre à prendre les dispositions qu'il a mentionnées?

Des voix: Non.

M. Drew: Je signale au premier ministre que l'exemplaire à l'étude ne provient pas du bureau de M. Currie, mais d'après la description qu'en a donnée à la Chambre l'honorable député qui a soulevé la question, il semble bien que cet exemplaire soit une copie imprimée exactement identique, sauf pour les pages où des modifications ont été apportées.

Cela semble révéler très nettement que le tirage en offset, pour employer l'expression du premier ministre, est en effet une reproduction provenant des mêmes presses d'où est sorti l'exemplaire définitif et que, par conséquent, il n'y avait pas eu seulement un exemplaire du bureau de M. Currie mais que quelqu'un avait déjà autorisé l'impression de cet exemplaire avant que le sous-ministre l'eût examiné et eût reçu l'autorisation, pendant la dernière fin de semaine de novembre, de faire certaines observations à M. Currie. Je demande au premier ministre de nous renseigner sur ce qui semble être un état de choses assez évident.

Le très hon. M. St-Laurent: Je m'abstiens de tout commentaire sur le sens que mon honorable collègue prête à mes paroles. J'ai exposé les faits de façon aussi complète et aussi franche que possible. J'ignore si le tirage en offset a été exécuté au bureau de M. Currie. Je sais que plusieurs bureaux commerciaux disposent de ce tirage par report, tout comme un nombre beaucoup plus grand ont des machines multicopistes. Ce que je sais, c'est que l'épreuve qu'on a soumise ressemblait au document qui a été signé et déposé à la Chambre en tant que rapport. Il s'agissait manifestement d'une épreuve obtenue par le même procédé que le document qui est devenu le rapport et qui a été déposé. Quant à savoir si cela a été exécuté au bureau même de M. Currie ou en dehors de son bureau, je n'en sais rien.

M. Drew: Je voudrais élucider un point. Si je comprends bien, les seules modifications envisagées et les seules, de fait, qui seraient permises en pareil cas seraient des modifications portant sur des faits essentiels à la suite d'une discussion, de la manière décrite, sur ces faits, et cette première épreuve qui a été soumise fut reconnue comme étant le rapport, sous réserve des corrections qui seraient apportées à la copie du point de vue des faits.

Le très hon. M. St-Laurent: Ce n'est pas du tout dans ce sens-là que je l'avais compris. Mon expérience, quant au discours du trône, me permet de dire qu'on nous communique des épreuves et nous étudions le discours du trône tel qu'il est dans ce document imprimé. Souvent, nous obtenons deux ou trois de ces épreuves avant de présenter à Son Excellence le texte recommandé pour le discours qu'il devrait faire. Je ne sais quelles étaient les intentions de M. Currie, ni quelles retouches personnelles il a fait subir à cette première épreuve avant de la soumettre au sous-ministre de la Défense nationale. Mais je sais qu'on a suggéré au sous-ministre de vérifier le texte quant aux faits, et de voir dans ce domaine si les poursuites s'en trouveraient gênées ou encore si on porterait atteinte aux droits des personnes qu'on avait poursuivies, qu'on poursuit ou qu'on devait poursuivre.

Les observations du sous-ministre furent communiquées le 1er décembre à deux représentants de M. Currie. L'affaire en est restée là jusqu'au 8 décembre, date à laquelle un représentant de M. Currie a livré cinq exemplaires signés; le sous-ministre a alors rendu le tirage en offset qui avait été en sa possession depuis le 27 novembre.

M. Drew: Monsieur l'Orateur . . . (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre!

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne crois pas devoir préciser ce que doit comprendre le député. J'ai dit tout ce que je puis dire et il lui faudra en tirer ses propres conclusions.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, le premier ministre déterminera donc dans quelle mesure il fournira des renseignements sur une question au sujet de laquelle nous sommes abondamment renseignés.

Le très hon. M. St-Laurent: Je fournirai tous les renseignements que je peux me procurer. J'ai dit l'avoir déjà fait. Je n'essaierai pas d'approuver ni de désapprouver les paraphrases que le député jugera bon de faire.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je prends la parole tant pour soulever une question de fait personnel qu'afin de poursuivre l'examen de cette affaire. Je signale qu'il n'y a pas eu de paraphrase. (*Exclamations*) Je signale donc qu'il n'y a pas eu de paraphrase et que je me suis efforcé d'obtenir des renseignements sur une question très importante. J'indique au premier ministre qu'à ce moment-là, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a déclaré qu'il n'avait reçu ni recommandation ni suggestion verbale ou écrite, qu'il savait que l'exemplaire tiré au offset était dans les mains du ministère et en voie d'être examiné.

ENTREPRISE DE DÉFENSE À TERRE-NEUVE—ENTRETIEN DE LA ROUTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. F. Higgins (Saint-Jean-Est): J'ai une question à poser à l'adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale ou au ministre suppléant. Lundi, j'ai demandé au ministre suppléant si on prenait note du dommage subi par les routes de la municipalité de Saint-Jean en raison des entreprises de la défense nationale. Le ministre suppléant a dit qu'il répondrait plus tard. Est-ce que l'adjoint parlementaire serait en mesure de répondre aujourd'hui?

M. J. A Blanchette (adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale): Malheureusement, je ne le peux pas, mais je vais considérer la question comme un autre préavis.

LE LOGEMENT

VERSEMENTS DE BASE À L'ÉGARD DES HABITATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. T. Hellyer (Davenport): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Ressources et du Développement économique. A-t-il quelque chose à dire au sujet d'un article de journal d'après lequel on a pris des mesures préliminaires en vue de réduire du dixième les versements de base à l'égard des maisons construites sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique): Monsieur l'Orateur, le député sait qu'en vertu des dispositions actuelles, un versement de base équivalant au dixième est accordé à l'égard des maisons destinées aux ouvriers employés aux travaux de défense.

Cette disposition s'applique dans le cas des ouvriers employés aux travaux de défense dans des usines classées comme telles par le ministre de la Production de défense (M. Howe). Le versement de base à l'égard des prêts conjoints a été abaissé récemment au cinquième du prix de vente convenu et le Gouvernement ne prévoit aucun changement actuellement en ce qui a trait à cet arrangement général.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

INTERPELLATION QUANT À L'INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Qu'il me soit permis de poser une question au ministre du Revenu national. Le Gouvernement prendra-t-il des mesures en vue de permettre à la Chambre d'instituer prochainement un comité spécial chargé d'étudier le rapport, le fonctionnement et la ligne de conduite de la Société Radio-Canada?

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, le Gouvernement ne s'oppose nullement à une telle mesure et je ferai part de la question à mes collègues sans retard.

NAVIGATION

PORTS DES ÉTATS-UNIS—FILTRAGE DES ÉQUIPAGES DES NAVIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): J'aimerais adresser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson); mais, vu qu'il n'est pas à son siège ce matin, je la pose à son suppléant. Le Gouvernement a-t-il formulé des observations au Gouvernement des États-Unis au sujet de la nouvelle ligne de conduite que ce pays a adoptée et qui consiste à filtrer les équipages des navires étrangers entrant dans les ports américains, avant de leur permettre de mettre pied à terre? Je pose cette question à cause des instances que m'ont adressées à ce sujet des marins et d'autres personnes du littoral du Pacifique.

L'hon. W. E. Harris (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Je considérerai la question comme un préavis et la réponse sera fournie plus tard.

SERVICE DE TRANSBORDEMENT

YARMOUTH ET BAR-HARBOR—COMPOSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A.-M. Robichaud (Gloucester): J'aimerais demader au ministre des Transports quels sont les noms, adresses et professions des membres de la commission spéciale, dont le ministre a parlé dans son discours du 15 décembre,—ainsi qu'on peut le voir à la page 702 du hansard,—et qui a été établie . . .

Des voix: Règlement!

M. Robichaud: . . . par le ministère en vue d'étudier l'économie et le fonctionnement du service de transbordement entre Yarmouth et Bar-Harbor (Maine)?

M. l'Orateur: A l'ordre! C'est là une question du genre de celles qu'on inscrit ordinairement au *Feuilleton*.

PACIFIQUE-CANADIEN

DIVISION DE KOOTENAY—PROTECTION DU PERSONNEL DES TRAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'aimerais poser une question au ministre de la Justice. A-t-on demandé récemment au gouvernement fédéral de prendre des mesures en vue d'assurer la protection du personnel des trains de la division de Kootenay du Pacifique-Canadien? Dans le cas de l'affirmative, le ministre voudrait-il mettre la Chambre au courant des intentions du Gouvernement en ce qui a trait à cette requête?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de la question. La réponse est non.

LE SERVICE POSTAL

DEUX LIVRAISONS PAR JOUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough-Ouest): J'aimerais poser une question au ministre des Postes. Le ministre ou son ministère ont-ils étudié les requêtes présentées par des entreprises commerciales et des particuliers qui demandent le retour aux deux livraisons par jour dans les grandes villes?

L'hon. Alcide Côté (ministre des Postes): Je prierais mon honorable ami de se reporter à la déclaration que j'ai faite à ce sujet au cours de la dernière session. La question est toujours à l'étude.

M. Fraser: Vous en êtes encore là?

CONTRATS DE LIVRAISON DES COURRIERS D'ENTREPRISE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. E. Cardiff (Huron-Nord): J'ai une question à poser au ministre des Postes. Vu qu'une nouvelle loi concernant les contrats de livraison des courriers d'entreprise doit être soumise à la Chambre, a-t-on pensé aux contrats qui expirent actuellement et pour lesquels on demandera des soumissions avant l'adoption de la nouvelle mesure?

L'hon. Alcide Côté (ministre des Postes): Je compte qu'avant trop longtemps je serai en mesure de formuler une déclaration qui satisfera mon honorable ami.

[M. l'Orateur.]

FIXATION DES PRIX DE REVENTE

LÉGALITÉ DES PRIX PROPOSÉS PAR LE FABRICANT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. William Bryce (Selkirk): J'ai une question à poser au ministre de la Justice. Elle a trait à une boîte de tabac que j'ai fait parvenir au ministre ce matin et qui porte l'inscription suivante: "prix proposé $1.30". Cette manière d'agir est-elle légale, étant donné la législation adoptée à Noël l'an dernier?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Je remercie mon honorable ami de m'avoir donné préavis de sa question. Le fabricant ne commet pas de délit quand il se contente de proposer un prix de revente, aussi longtemps qu'il ne fait rien d'autre qui pourrait être interprété comme une tentative d'obliger ou d'inciter le vendeur à maintenir ce prix ou ayant le même effet.

LÉGISLATION

RENVOI DE CERTAINES LOIS DE LA LÉGISLATURE DE QUÉBEC À LA COUR SUPRÊME DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je désire poser une question au ministre de la Justice. Le Gouvernement a-t-il étudié l'à-propos de référer certaines lois de la législature de Québec, en particulier celle qui autorise la saisie des véhicules transportant certains produits, à la Cour suprême du Canada, afin de permettre à la Cour de se prononcer sur l'aspect constitutionnel d'une telle mesure, intéressant la question du commerce interprovincial? Dans le cas de l'affirmative, quel est le résultat de cette étude?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): La question, bien qu'un peu différente dans les termes, est sensiblement la même que celle qu'a posée le 10 décembre le chef de l'honorable député et à laquelle j'ai refusé de répondre pour les motifs consignés au hansard. Pour ce qui est de la question dans sa forme actuelle, je rappelle qu'à l'égard de toutes les questions de ce genre la décision du Gouvernement est annoncée lorsqu'elle est prise et, qu'entre temps, aucun membre du conseil n'a le droit, sauf erreur, de divulguer les intentions du Gouvernement. En réalité, j'ai fait serment de ne pas divulguer de tels renseignements et je pense que l'honorable député n'a pas le droit de me demander de le faire.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi 16 décembre, sur la motion de M. J.-L. Deslières, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement présentée par M. Drew et la proposition de sous-amendement présentée par M. Argue.

(Texte)

M. L.-E. Roberge (Stanstead): Monsieur l'Orateur, quoique je ne sois pas un disciple de Thémis, je désire, avec mes faibles moyens, participer à ce débat de la Chambre. D'abord, monsieur l'Orateur, je désire féliciter chaleureusement le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Deslières et celui qui l'a appuyé (M. Schneider). Ils se sont fort bien acquittés de leur tâche et ils ont fait honneur à leurs commettants; c'est pourquoi je tiens à les féliciter.

Maintenant, monsieur l'Orateur, dans la période obscure que nous traversons, ce dont souffrent tous les pays qui aiment la paix, nous vivons dans une atmosphère de tension et surtout d'incertitude. Cette tension et cette incertitude sont le résultat, comme nous le savons tous, des menées subversives de la Russie; aussi devons-nous consolider nos forces, resserrer nos rangs et nous tenir ensemble,—et ici je parle surtout des pays démocratiques,—si nous voulons survivre.

Quant au pays que nous habitons, notre cher Canada, son histoire, une des plus belles qui soient façonnée des sacrifices et du travail ardu de nos ancêtres, nous a valu la liberté, héritage que nous devons conserver et transmettre à nos enfants en faisant l'impossible afin qu'à leur tour ils conservent cette liberté que nous chérissons tant.

Nous avons des fils qui sont actuellement en Corée afin de défendre cette liberté. Nous comptons également un autre contingent en Europe, lequel est prêt, au premier appel, à se porter lui aussi à la défense de notre liberté. Mais, quand on demande à ces jeunes gens de défendre leur pays, il leur faut être certains qu'ils se sacrifient parce qu'ils ont un pays, une ville ou un village où vit leur famille, à défendre. Ils doivent aussi être convaincus que notre manière de vivre vaut la peine d'être défendue, puisque, pour consentir ces sacrifices, leur moral doit être excellent et il leur faut absolument aspirer à un idéal qui les incite à défendre cette liberté.

Beaucoup de gens, par suite des promesses que font certains membres de l'opposition en vue de s'attirer la faveur du public, ont l'impression qu'ils doivent compter uniquement sur l'élaboration de la sécurité par l'État pour vivre. Cette conception du rôle du Gouvernement, qu'un grand nombre de personnes partagent, nous vient du temps de l'histoire romaine, alors qu'on croyait avoir réglé la situation en disant: "Donnez-leur du pain et des jeux". Évidemment, le fait que le gouvernement s'engage à supporter le peuple dans tous les domaines, c'est très attrayant; par contre, pareil régime encouragerait la paresse, ce qui, dans notre système démocratique, ne peut pas tenir. "Du pain et des jeux", très bien. Mais, comment pouvons-nous le faire quand ces gens, dès que le Gouvernement décide de contrôler certaines attitudes de l'industrie, par exemple, s'empressent de crier à la contrainte? De plus, il ne faut pas oublier que l'établissement de régies dans toutes les ramifications de la sécurité sociale nous conduirait à la perte de notre liberté, à la perte des droits de l'homme et de l'initiative privée; en d'autres termes, nous serions subjugués par une dictature.

Cette liberté que nous chérissons tous, naturellement, ne peut nous nourrir dans le même sens que nous pouvons goûter notre foi, notre honneur et jouir de notre honnêteté afin de pouvoir passer la tête haute partout, comme nous pouvons jouir des bienfaits et de la consolation même que nous apporte notre religion.

Nous pouvons éprouver des sentiments sublimes en croyant à l'Être divin. Toutes ces choses là nous aident à endurer les épreuves de la vie, et de fait la vie serait bien monotone si nous n'avions pas ces belles choses pour nous aider à la traverser.

Il est à noter qu'une nation qui vit sous l'empire d'un grand nombre de régies du Gouvernement se nourrit d'un pain plutôt amer. A mon avis notre système démocratique devrait s'appuyer sur la sagesse, la modération et beaucoup de charité envers notre prochain.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, je désire traiter quelque peu de difficultés auxquelles nous avons à faire face aujourd'hui. Le navire du pays, ayant à sa roue un capitaine de la trempe du premier ministre actuel (M. St-Laurent), saura se redresser graduellement, j'en suis convaincu.

Plusieurs électeurs m'ont fait parvenir des requêtes dans lesquelles ils réclament une augmentation du taux des allocations familiales. Étant donné l'augmentation du coût de la vie et les circonstances qui existent actuellement, ces revendications pourraient paraître justifiées, mais je m'en remets encore aux sages directives du très honorable premier ministre et de ses collègues.

Je remarquais hier que plusieurs de nos adversaires semblaient un peu inquiets, plus inquiets dirai-je, que l'équipage du navire piloté par le premier ministre. Hier soir, l'honorable ministre de la Justice (M. Garson), en sa qualité de ministre intérimaire des Finances, a fait un si bel exposé de la structure de notre système de taxation qu'il en a inquiété les membres de l'opposition et que ceux-ci doivent maintenant reconnaître que nous avons des hommes capables de remplir telle ou telle charge, à un moment donné. Je suis convaincu que sous la sage direction du premier ministre et de son cabinet, les œuvres sociales qui contribuent au bien-être de notre population seront instituées en temps et lieu.

Monsieur l'Orateur, je désire appeler votre attention sur une question vitale pour notre région. Les agriculteurs de l'Ouest canadien, par l'entremise de leurs représentants à la Chambre, ont obtenu beaucoup d'aide pour mener à bonne fin leur entreprise agricole. Ne faut-il pas maintenant se pencher sur le sort des agriculteurs de l'Est qui, à mon avis, sont dans une situation bien plus difficile. Au fait, la culture mixte des agriculteurs de l'Est est d'autant plus difficile qu'elle demande une surveillance constante, tandis que les fermiers de l'Ouest n'ont à s'occuper que d'une branche de l'agriculture et qu'à se spécialiser sur une haute échelle. La situation est bien différente dans le Québec, et surtout dans mon comté, où les cultivateurs, qui sont très actifs et très industrieux, ont à voir à beaucoup de choses.

De nos jours, un bon cultivateur est presque obligé d'être botaniste et de posséder un peu de connaissance de la médecine vétérinaire pour avoir soin de ses animaux; il lui faut aussi être assez bon financier pour vendre ses produits sur le marché. Toutes ces choses contribuent à rendre nos campagnes fébriles d'activité. Si cela va bien d'un côté et que de l'autre cela va mal, le cultivateur est obligé d'équilibrer la situation pour réussir.

L'embargo qui a été imposé par nos amis du Sud, à la suite de l'épidémie de la fameuse fièvre aphteuse, a frappé durement mon comté. Étant donné que ma circonscription est située sur la frontière des États-Unis, il s'y faisait, surtout dans les cantons de l'Est, un commerce assez lucratif avec les États-Unis. Lorsque cet embargo est devenu en vigueur, nous avons été obligés de changer nos méthodes; le prix des denrées et des légumes, surtout celui du bœuf et du porc, a baissé énormément pendant que le prix des moulées était très élevé. Ces épreuves ont quelque peu découragé nos cultivateurs, mais je suis d'avis qu'ils ont fait bonne figure et ont enduré cette épreuve d'une manière magnifique.

[M. Roberge.]

En passant, je désire féliciter le très honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) qui, par sa clairvoyance, a su conclure une entente si favorable à notre marché de viande avec la Grande-Bretagne et la Nouvelle-Zélande. Ce débouché, pour certains produits de nos fermes, a fort aidé nos cultivateurs mais, malheureusement, le prix des moulées était si élevé et le marché avait tellement diminué que nos cultivateurs se sont trouvés, ni plus ni moins, acculés au mur. En appelant l'attention du très honorable ministre sur cette anomalie, j'ai confiance qu'il pourra y remédier.

Monsieur l'Orateur, comme il est une heure, je propose l'ajournement du débat.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et trente.)

(Texte)

Monsieur l'Orateur, pendant les quelques minutes qui ont précédé la suspension de la séance, je traitais des problèmes agricoles de mon comté. Je vous disais que le prix des produits de la ferme était incompatible avec ceux de l'outillage, de la machinerie, du grain, de la moulée, etc., que nos cultivateurs doivent acheter. Je désire surtout porter à votre attention, monsieur l'Orateur, les événements tout à fait pénibles qui sont survenus dans mon comté. Au moment de la mise en vigueur de l'embargo sur le bétail, deux de nos bons cultivateurs, consciencieux dans leur devoir, avaient des bestiaux en pâturage le long de la frontière. Ces animaux eurent le malheur de briser la clôture et de traverser la frontière. Comme l'embargo était en vigueur, les autorités américaines les ont saisis et conduits à l'abattage. Dans un de ces deux cas, spécialement, les animaux avaient à peine traversé la frontière de quelques pieds quand les autorités américaines les ont saisis; un des voisins de ce cultivateur s'est offert de ramener les animaux mais, malheureusement, le sort en était jeté et le vieil axiome latin *dura lex, sed lex,* était appliqué.

Je désire demander au Gouvernement, surtout au très honorable ministre de l'Agriculture, d'étudier sérieusement ces deux cas déplorables en vue de dédommager, d'une manière ou d'une autre, ces pauvres cultivateurs, et, après la levée de l'embargo, d'ici quelques mois, j'espère qu'on pourra redresser la situation à leur satisfaction.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, il y a une catégorie de citoyens pour laquelle j'ai la plus grande sympathie; je veux parler des aveugles, de ceux qui ont perdu la vue. Sans doute, aujourd'hui, bénéficient-ils d'une certaine aide

sous forme de pension; mais malheureusement cette pension se fonde sur une évaluation des ressources. Je ne conçois pas très clairement comment cette évaluation fonctionne. L'aveugle, qui normalement se porte bien et qui est jusqu'à un certain point capable de se tirer d'affaire tout seul, touche sa pension et n'étant pas invalide entreprend une tâche quelconque. Quand il en tire un certain revenu, ce revenu est déduit de sa pension. Il me semble que cet état de choses laisse à désirer. Au nom des aveugles, je veux demander ici au Gouvernement de reviser ces règlements, de les modifier, de manière à abolir l'évaluation des ressources pour les aveugles.

Autre chose sur laquelle je voudrais appeler l'attention de la Chambre: le dégrèvement, au titre de l'impôt sur le revenu en ce qui a trait à nos étudiants. Lors de mon dernier discours dans cette enceinte, j'avais mentionné le problème et demandé qu'un dégrèvement soit accordé à l'égard des étudiants des cours supérieurs des collèges et universités; j'avais demandé que la limite d'âge soit portée de 18 à 25 ans. Tous, nous nous rendons compte de la situation. Bon nombre de Canadiens ont des garçons et des filles qui, après 8 ou 10 années d'études, entrent à l'école secondaire ou à l'université et c'est alors que les dépenses s'accumulent avec une grande rapidité.

J'espère que le ministre compétent étudiera la possibilité d'établir un nouveau règlement visant à assurer un dégrèvement à l'égard des étudiants et à porter la limite d'âge à 25 ans. Ces dégrèvements ne seraient évidemment pas accordés indistinctement mais le ministère établirait certaines prescriptions exigeant du collège que fréquentent ces étudiants un certificat ou une déclaration assermentée dont on tiendrait compte. J'espère que la question sera examinée.

Le rapport Massey recommande la création d'une bibliothèque nationale, et c'est avec plaisir que j'apprends que ce projet est en train de se réaliser. J'aimerais proposer également au Gouvernement la formation d'un organisme scientifique d'un autre genre, une sorte de conseil national des arts et des humanités qui fonctionnerait en collaboration avec la Bibliothèque nationale et le Conseil national de recherches. Il s'agirait de créer une institution qui nous soit propre, qui soit véritablement canadienne, et dont nous avons besoin. Depuis des siècles nous copions des œuvres musicales allemandes, comme celles de Bach, de Beethoven et d'autres, tandis que nous copions la peinture de divers autres pays. Il me semble qu'il serait grand temps que nous volions de nos propres ailes. Maintenant que nous grandissons et que nous atteignons pour ainsi dire notre majorité, nous devrions pouvoir produire des œuvres réellement canadiennes.

Monsieur l'Orateur, je ne veux pas trop m'attarder sur ce sujet mais, pour donner suite à cette idée, je rappelle que partout au pays il y a beaucoup de professeurs d'écoles secondaires et d'universités qui sont à la retraite. Ils peuvent encore accomplir de l'excellent travail et ils pourraient servir au sein de ce conseil national au grand avantage de notre pays. Ils pourraient être affectés aux arts comme la sculpture ou la musique et aux différentes sciences. Ces professeurs rendraient un grand service au pays si on leur permettait de poursuivre leur œuvre. Parvenus à l'âge de 55, 60 ou 65 ans, beaucoup d'entre eux pourraient continuer à travailler pendant au moins dix ans, puisqu'ils ne retirent qu'une petite pension. Cette œuvre de haut savoir les intéresserait et ils s'efforceraient de créer quelque chose de vraiment canadien. Je saisis la Chambre de cette idée dont on pourra tenir compte lors de l'établissement de la bibliothèque nationale.

C'est pour donner suite à cette idée et pour favoriser la bonne entente dans tout le pays que, dans nos écoles de la province de Québec, règle générale, nous enseignons deux langues. Nous le faisons afin de connaître les idées de nos compatriotes canadiens et de créer une meilleure entente au pays. Nous pouvons maintenant communiquer par téléphone d'un littoral à l'autre et peut-être dans quelques années pourrons-nous nous voir d'un océan à l'autre. J'invite donc les écoles de langue anglaise, où l'on enseigne aujourd'hui les langues étrangères, à accorder la préférence à l'enseignement du français afin d'améliorer les relations entre l'Est et l'Ouest. Si les écoles anglaises de l'Ouest faisaient comme nous de Québec, un meilleur esprit régnerait dans tout le pays. Nous savons très bien que chaque groupe ethnique est fier de ses ancêtres et que ce doit être ainsi. Nous, d'origine française, sommes fiers de nos ancêtres français, comme le sont de leurs ancêtres les Anglais, les Écossais, les Irlandais et tous les autres. Il faut enseigner d'abord et à fond, c'est entendu, la langue maternelle. Si les étudiants des autres régions du Canada, qui étudient des langues étrangères dont ils ne se serviront pas peut-être avant bien des années, accordaient une légère préférence au français, comme langue seconde, il en résulterait une meilleure entente et un meilleur esprit dans le pays tout entier. Je demande aux écoles et aux universités qui enseignent

actuellement les langues étrangères de prendre mon idée en considération et d'y donner suite dans un avenir très rapproché.

En terminant, j'exprime l'espoir que tous les gens réfléchis des démocraties et des autres pays du monde méditent sur ce qu'ils liront dans les journaux au cours des quelques prochaines semaines sur le message de paix sur la terre aux hommes de bonne volonté et que la paix régnera dans le monde.

M. G. R. McWilliam (Northumberland, N.B.): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je me conforme à la tradition qui veut que nous félicitions les motionnaires de l'Adresse (MM. Deslières et Schneider). Ils ont tous deux fait honneur à leurs commettants et ont manifesté leur propre talent.

Je consacrerai le temps dont je dispose à exposer à la Chambre certains des problèmes auxquels font face les provinces Maritimes, en général, et la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, celle de Northumberland, en particulier.

Les représentants des provinces Maritimes ont maintes fois soulevé à la Chambre la question de la concentration de l'industrie au centre du pays. Je tiens, moi aussi, à insister auprès du Gouvernement sur la nécessité qu'il y a, si l'on veut que les provinces Maritimes continuent de constituer une part importante du pays, de considérer l'établissement d'industries et leur accroissement comme essentiel à leur économie, essentiel à l'existence même des provinces Maritimes qui ont tant fait pour le pays autrefois et qui ont consenti tant de sacrifices pour assurer le progrès du centre et de la partie ouest du Canada.

Nous comprenons fort bien qu'il faut maintenir au pays le principe de la liberté d'entreprise mais nous estimons que le gouvernement a le devoir de venir en aide à l'industrie existante, d'aider à l'établissement de nouvelles industries et de faciliter la production d'énergie motrice dans les régions du pays où l'économie est gravement menacée, comme c'est le cas des provinces Maritimes.

Les habitants de la circonscription que je représente reconnaissent le besoin d'effectuer de lourdes dépenses en vue de la défense nationale, au pays et à l'étranger. Ils sont conscients du travail que fournit l'expansion de la base d'instruction et d'opérations d'avions à réaction à Chatham, du dépôt d'armement naval à Renous et de la station de radar de St. Margaret. La circonscription de Northumberland est la seule au Canada où se poursuivent en même temps ces trois sortes d'importants travaux de défense. Cependant, pour assurer l'avenir économique de la région de la Miramichi, il nous faut des industries. Il faut mettre en œuvre des entreprises d'énergie électrique au Nouveau-Brunswick si nous voulons que des industries s'y installent.

Comme bien d'autres circonscriptions, celle de Northumberland est aux prises avec d'importants problèmes qui ne retiennent pas beaucoup d'attention sur le plan national. Il est vrai qu'on laisse, dans une large mesure, l'entreprise libre résoudre ces problèmes, ou encore les administrations municipales ou provinciales. L'établissement d'industries pour la transformation des produits du bois sur la rivière Miramichi,—usines de pâte de bois et de papier, de soie artificielle et d'autres encore qui fabriquent des produits tirés du bois,—constitue le seul espoir de sécurité pour l'avenir de la région.

Un Gouvernement antérieur du Nouveau-Brunswick avait réussi à convaincre la société Fraser d'installer une grande usine de pâte dans la circonscription. Le public, qui est propriétaire des terres de la Couronne, a des idées bien arrêtées sur la question. Il estime qu'il ne serait que juste et raisonnable que les détenteurs de baux à l'égard d'importantes sections de terres de la Couronne transforment complètement sur les lieux le bois provenant des terres louées à bail.

L'immigration a augmenté au Canada et de nouveau je prie le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration de placer les nouveaux Canadiens sur les terres abandonnées du Nouveau-Brunswick, afin d'augmenter la production agricole. Les entreprises de construction relatives à la défense ont constitué, au cours des quatre dernières années, l'élément le plus important en ce qui concerne la situation de l'emploi dans le comté de Northumberland. L'expérience enseigne que les marchés du bois d'œuvre, des étais de mines et du bois de pâte peuvent nous échapper du jour au lendemain. C'est maintenant le temps d'établir sur des bases permanentes nos industries et notre agriculture.

Depuis que les premiers colons se sont adonnés à la construction maritime et à l'exportation de bois équarri à la Grande-Betagne, la principale industrie du comté de Northumberland a été celle du bois de construction. La pêche a fait au cours des dernières années de grands progrès pour ce qui est de la transformation, de la classification et de la mise sur les marchés des produits. Il faut espérer que d'autres progrès seront accomplis à la faveur de l'augmentation du nombre de petits chalutiers dans la flotille de pêche de la Miramichi et l'aménagement d'installations frigorifiques d'entreposage, et de l'amélioration de la situation dans tous les domaines de l'industrie. La rivière Miramichi, qui traverse sur une distance de cent milles le centre de

la circonscription de Northumberland, se fait remarquer dans le monde entier par la chair délicate de ses poissons et mollusques, comme le homar, l'huître, le saumon, l'éperlan, les moules, les palourdes, et autres.

En dépit des nombreuses espèces de poisson qui vivent dans les eaux de la rivière Miramichi, il est des périodes où la prise est faible, en raison de circonstances échappant à la volonté des pêcheurs. Tout comme les producteurs de blé de l'Ouest, les pêcheurs des provinces Maritimes ont à faire face au mauvais temps, aux tempêtes qui détruisent tout sur leur passage, à l'insuffisance de la prise, à la mévente. Mais, à la différence des producteurs de blé, ils n'étalent pas leurs malheurs au Parlement. Ils ont subi leurs pertes de filets et d'outillage, pour ne rien dire de la prise, et n'ont compté que sur leur seule volonté pour se tirer d'affaire. Ils n'ont pas attendu que l'État leur accordât une aide financière à la mesure de leurs pertes. Croyez-moi, monsieur l'Orateur, les pêcheurs de l'Est doivent fournir de longues et dures heures de travail, d'une année à l'autre, et lutter contre les éléments pour gagner leur vie. A titre de Canadiens authentiques, ils méritent bien qu'on les aide.

Les pêcheurs des provinces Maritimes ont droit à toute la protection et à toute l'aide qu'on accorde aux autres catégories de producteurs. Fort de ce sentiment et reprenant la demande que je faisais ici le 12 juin 1951, j'exhorte le nouveau ministre des Pêcheries (M. Sinclair) et le Gouvernement à prendre immédiatement les mesures nécessaires en vue d'assurer l'avenir de la pêche à l'éperlan dans la rivière Miramichi.

Le commerce du poisson et des produits du bois exige de nouvelles améliorations des installations du quai et du havre de la rivière Miramichi. Je demande au Gouvernement d'étudier sérieusement ma demande tendant à l'obtention d'installations dont bénéficieraient de petits groupes de pêcheurs résidant sur les bords de la baie de Miramichi et le long de la rivière.

Puisque je suis sur ce chapitre, je tiens à féliciter le ministre des Travaux publics (M. Fournier) et le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) ainsi que leurs hauts fonctionnaires, pour les améliorations que nous leur devons et insister pour qu'ils examinent ma demande d'installations et de travaux supplémentaires.

Tandis que les pêcheurs d'éperlan de Miramichi doivent s'attendre à un avenir incertain (à moins qu'on ne prenne en leur faveur de nouvelles mesures de protection), l'industrie de la pêche du homard, sur le littoral oriental du Nouveau-Brunswick, doit faire face à une menace plus grave. Si le rythme du braconnage du homard se maintient sur le littoral est de la province, on aboutira un jour à la faillite de cette industrie, ce qui entraînerait un désastre économique.

Des milliers de livres de homards non adultes et de femelles de homard grainées, sont volés chaque année. L'immense majorité des pêcheurs de homard sont bons citoyens. Devront-ils donc assister impuissants aux méfaits d'une petite minorité qui détruit leurs futurs moyens de subsistance? Pour remédier à la situation, il nous faut des patrouilleurs supplémentaires chargés de surveiller les eaux et les terres. Il convient de ne pas relâcher cette surveillance. Si nous abolissons les débouchés illégaux, le braconnage cessera de lui-même.

On entend également dire que des gens capturent illégalement et en grande quantité des saumons, des saumoneaux et des truites dans les eaux d'amont des rivières et des ruisseaux de Miramichi à l'époque du frai. On prétend que des groupes de gens n'habitant pas le comté de Northumberland se rendent aux frayères avec des accessoires de mise en conserve, vident les étangs et mettent en conserve le poisson capturé illégalement. Je prie instamment le ministre des Pêcheries de prendre des mesures supplémentaires de protection et d'éliminer ces sinistres braconniers en assurant une protection suffisante.

Plusieurs exportateurs de poisson de Miramichi ont exprimé l'opinion que les fonctionnaires du ministère des Pêcheries chargés de l'inspection des huîtres, de la sardine et du gasparot devraient se montrer beaucoup plus rigoureux dans la région de Miramichi que ne le sont les fonctionnaires dans d'autres parties de la province.

Les exportateurs de poisson de Miramichi estiment que le nœud de la question réside dans l'interprétation des règlements et les divergences individuelles quant à la façon de les appliquer.

Je demande donc au ministre des Pêcheries de voir à ce que les fonctionnaires de son ministère s'entretiennent avec les exportateurs de poisson de Miramichi et les membres du Conseil consultatif des pêches de Miramichi, afin d'étudier les questions de l'inspection et du classement.

De nouveau, je prie le ministère des Pêcheries et le Gouvernement de songer à établir une forme d'assurance à base de participation contre les pertes causées par les tempêtes, afin de protéger les pêcheurs des provinces Maritimes contre les pertes d'appareils et de filets attribuables à ces tempêtes qu'on range dans la catégorie des cas de force majeure.

Il y a lieu de prendre des mesures en vue de l'établissement d'un régime d'assurance à base de participation. A mon avis, c'est le ministère fédéral des Pêcheries qui, de concert avec les gouvernements des provinces, devrait fournir à cet égard la direction et l'aide nécessaires.

Avant de laisser de côté cette importante question des pêcheries, j'aimerais, monsieur l'Orateur, demander au ministre des Pêcheries de prendre des mesures immédiates et complètes en vue de débarrasser les eaux de la Miramichi d'animaux qui détruisent de grandes quantités de poissons, c'est-à-dire des phoques. Ils détruisent non seulement les poissons, mais aussi les filets. Et le nombre de ces animaux augmente chaque année. La situation est très grave et il y a lieu de prendre des mesures efficaces pour éliminer ces maraudeurs.

Je tiens à féliciter maintenant le ministre des Pêcheries de sa récente nomination. Les gens des provinces Maritimes connaissent ses capacités, son sens de l'initiative et son désir ardent d'élever son ministère au niveau qui lui revient en raison de son importance. Les habitants de la province du Nouveau-Brunswick ne doutent pas que l'industrie de la pêche des provinces Maritimes accomplira de grands progrès sous la direction du nouveau ministre.

Monsieur l'Orateur, je remercie maintenant le ministre de la Défense nationale, de la part des gens de Northumberland, et particulièrement de la population de Newcastle, d'avoir choisi Newcastle comme emplacement de la première salle d'exercices établie dans la province depuis la fin de la guerre. Newcastle est un point central d'importance stratégique. Il est entouré de trois installations de défense importantes qui sont les plus vastes du genre au Canada. Le choix de Newcastle était bien justifié; je suis heureux d'annoncer que la salle d'exercices sera très prochainement parachevée.

Comparée aux villes et cités du Nouveau-Brunswick, la région de Miramichi avec ses installations de défense se place au premier rang du point de vue de l'importance militaire. Touchant les programmes qui seront élaborés en vue de la construction de salles d'exercices, je désire signaler que la ville de Chatham a grand besoin d'une belle salle. Dotée d'une base d'avions à réaction servant à la fois aux opérations et à l'entraînement, située à proximité du poste de radar de St. Margaret, Chatham devrait se voir reconnaître la toute première priorité quand on songera à aménager de nouvelles salles d'exercices.

[M. McWilliam.]

Les provinces Maritimes se plaignent depuis longtemps de leur manque déplorable d'énergie électrique, énergie qui pourrait leur servir à attirer des industries chez elles. Plusieurs projets de développement hydro-électrique ont été mis de l'avant; espérons que les relevés nécessaires commenceront sans plus de délais. Les entreprises canado-américaines qui associent l'État du Maine et la province canadienne du Nouveau-Brunswick, telles la mise en vigueur de l'énergie électrique du fleuve Saint-Jean, celle de Quoddy et de la baie St. Mary's-Shepody ont un caractère d'urgence. Tous ces projets devraient faire l'objet d'un examen plus approfondi de la part du gouvernement fédéral.

Les habitants des provinces Maritimes appuient, règle générale, la canalisation du Saint-Laurent. Ils ont démontré par le passé qu'ils appuient toute mesure avantageuse pour l'ensemble du Canada. Les provinces Maritimes devraient cependant jouir des mêmes égards que les autres régions du Canada en matière d'exploitation des ressources naturelles. La mise en valeur des provinces Maritimes ne devrait pas être laissée à la remorque des entreprises des autres régions du Canada.

Je désire formuler certaines observations sur un sujet d'importance capitale, voire d'intérêt vital pour chaque collectivité et même chaque habitant de ma circonscription. Il s'agit de la question des étais de mine, ou bois de mine, dont on se sert dans les mines de houille et de sel de bien des parties du monde. Je suis heureux de constater que l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud) est à son siège. Comme il représente la circonscription voisine de la mienne, je pense que le sujet de mes observations va l'intéresser.

La région de Miramichi au Nouveau-Brunswick est le principal centre de production d'étais de mine, à cause de l'existence de vastes boisés de pin gris, arbre dont la valeur commerciale est peu considérable autrement qu'à titre d'étais de mine et qui, à ce titre, est très acceptable. La région de Miramichi avec ses ports en eau profonde constitue un débouché naturel. Les bûcherons, les camionneurs et les débardeurs gagnent beaucoup d'argent grâce à cette industrie qui joue un rôle important dans l'économie de la région.

En 1950, le Royaume-Uni s'est retiré complètement du marché canadien croyant que les marchés européens pouvaient répondre à tous ses besoins à des prix beaucoup plus avantageux pour lui. Il a été butte à des difficultés en 1951 et, cette année-là, il a acheté une partie de ses approvisionnements sur le marché canadien.

Depuis lors, le Royaume-Uni a fait de très importants achats au Canada. Jusqu'à la fin d'octobre cette année, notre pays a expédié à la Grande-Bretagne 306,719 cordes d'étais de mines d'une valeur de $11,749,257. On estime que le Canada en expédiera près de 350,000 cordes en tout cette année au Royaume-Uni.

On s'attend en outre d'exporter 25,000 cordes d'étais de mines à l'Allemagne de l'Ouest et environ 20,000 cordes à la Turquie.

Au cours de la période de dix mois allant de janvier à octobre 1932, on a exporté 13,112 cordes d'une valeur de $483,284 à la Turquie et 18,741 cordes d'une valeur de $776,913 à l'Allemagne. Les chiffres que j'ai cités représentent un total de $13,009,454 pour les dix premiers mois de l'année 1952, en ce qui concerne l'exportation d'étais de mines.

Voici un tableau de la valeur du bois de pâte exporté au cours des dix premiers mois de 1952:

États-Unis	$45,406,987
Royaume-Uni	4,299,045
France	1,953,829
Allemagne	762,984
Pays-Bas	98,713
Suisse	693,905
Italie	128,233
Turquie	158,473
	$53,502,169

Au cours du discours qu'il a prononcé le 1er décembre, le député de Gloucester a déclaré que le chiffre des exportations d'étais de mines, pour les neuf premiers mois de 1952, s'établissait à $1,812,902. Or cette somme ne représente que les exportations du mois de septembre. Pendant les neuf premiers mois de l'année, on a exporté pour une valeur de $9,566,687 d'étais de mine. C'est là un montant qui dépasse le chiffre de n'importe quelle période précédente de neuf mois, pour ce qui est de l'exportation d'étais de mine. Il dépasse la valeur globale des envois de 1946, année qui jusqu'à présent constituait la meilleure jamais vue.

Le représentant de Gloucester s'est également trompé lorsqu'il a dit que nous avions envoyé au Royaume-Uni pour une valeur de $152,086 de bois de pâte écorcé. Le chiffre ne représente que les envois de septembre. Pendant les neuf premiers mois de 1952, on a expédié en Angleterre pour une valeur de $2,279,051 de bois de pâte écorcé.

Le chiffre de $6,507 qu'il a donné comme valeur du bois de pâte non écorcé qui a été expédié en Angleterre pendant les neuf premiers mois de 1952, est également inexact. Le chiffre exact est de $1,393,644.

Les chiffres que j'ai fournis donnent une idée bien différente de la situation que celle que nous a présentée le député de Gloucester le 1er décembre dernier. Il est évident qu'il a confondu les chiffres du mois de septembre et les chiffres des neuf premiers mois de l'année.

Je consigne les chiffres exacts au hansard, car j'ai l'impression que le représentant de Gloucester, circonscription voisine de la mienne, s'est fondé sur des chiffres fournis par des sources non officielles. Je suis certain qu'il ne voudra pas que des chiffres inexacts demeurent consignés au hansard, de façon à exposer la Chambre et la population à se faire une fausse idée de la situation.

Le 1er décembre, lorsque le représentant de Gloucester a commenté les chiffres qu'il venait de consigner au hansard, il s'est exprimé de la façon suivante, comme l'atteste la page 245 des *Débats*:

Ces montants, monsieur l'Orateur, ont un sens d'une éloquence tragique pour les propriétaires d'entreprises de bois à pâte et d'étais de mine, ainsi que pour les bûcherons et les cultivateurs du nord et de l'est du Nouveau-Brunswick.

J'affirme, monsieur l'Orateur, que les chiffres exacts sont des plus éloquents. La saison d'exportation d'étais de mines de Miramichi en 1952 a été la plus importante, quant au volume et à la valeur, dans l'histoire du port. Selon les derniers rapports relatifs aux exportations de bois de mine de la région de Miramichi, à destination du Royaume-Uni en 1952, les chiffres sont les suivants:

	Cordes	Valeur
De Chatham et Millbank	28,225	$1,139,980
De Newcastle et Nelson	77,232	3,248,909
De Richibouctou	9,503	393,820

Les exportations de bois de mine en 1952 à destination de pays européens, à l'exclusion du Royaume-Uni, atteignent les chiffres suivants:

De Newcastle et Nelson	$227,628
De Chatham et Millbank	39,527
De Richibouctou	166,337
De Buctouche	339,152

D'après les derniers rapports relatifs à la même région et portant sur l'année 1952, les exportations de bois de pâte écorcé et non écorcé vers le Royaume-Uni et les États-Unis, ont été les suivantes:

Chatham et Millbank	$380,640
Newcastle et Nelson	370,833
Richibouctou	643,018
Buctouche	623,687

Je consigne ces chiffres au compte rendu, parce que je crois que beaucoup de gens dans toutes les régions des provinces Maritimes aimeraient à les voir, surtout parce que plusieurs journaux ont publié des chiffres qui, dans la plupart des cas, n'étaient pas exacts.

Je veux parler maintenant d'une autre industrie du comté de Northumberland, celle des arbres de Noël. On a expédié des

arbres de Noël d'une valeur approximative de $325,000 aux États-Unis, par chemin de fer et transport routier, de Chatham, Newcastle et autres points de la Miramichi. Cette industrie saisonnière bat son plein au cours des mois d'octobre, de novembre et de décembre et joue un rôle important dans l'économie du comté de Northumberland. En recourant à une coupe rationnelle et à la rotation, les petits sapins qui poussent dans la région de la Miramichi peuvent alimenter les marchés d'arbres de Noël durant bien des années encore. C'est une industrie qui apporte des revenus considérables.

L'année 1952 a été la plus importante au point de vue de l'exportation du bois de mines et du bois à pâte dans l'histoire de la Miramichi. Ce fait, ainsi que notre commerce du bois long, l'industrie de la pêche, celle des arbres de Noël, les programmes importants de construction relatifs à la défense comportant des dépenses de millions de dollars, d'autres industries et le haut niveau des affaires ont fait que Northumberland a atteint un sommet.

Les prévisions qu'on peut établir en ce moment pour 1953 laisseraient présager une diminution de nos exportations d'étais vers la Grande-Bretagne ainsi que du prix par corde. Les pays scandinaves ont réduit leurs prix pour ces étais et, d'ailleurs, pour l'instant, les réserves du Royaume-Uni sont considérables. On s'attend que celui-ci passe un assez grand nombre de contrats de ce genre dans l'Est du Canada pour livraison en 1953. On prévoit aujourd'hui que les quantités exportées seront très inférieures à ce qu'elles étaient en 1952. On s'attend aussi que la France et la Turquie achètent, pour 1953, une certaine quantité d'étais de mines. Les ennuis qu'a éprouvés le Royaume-Uni en 1950 lorsqu'il a voulu n'acheter des étais de mine qu'en Europe devraient lui avoir appris les inconvénients d'un nouveau retrait du marché canadien.

Je suis persuadé que le ministre du Commerce (M. Howe) et ses fonctionnaires, notamment le commissaire du commerce du Canada à Londres, font tout en leur pouvoir pour que les commandes d'étais de mine passées chez nous par le Royaume-Uni et par d'autres pays pour 1953 soient aussi considérables que possible.

Sans doute cette industrie appartient-elle à l'entreprise privée, mais ceux qui s'en occupent, depuis les bûcherons jusqu'aux dockers, n'en sont pas moins assurés que le gouvernement fédéral lui assure toute l'aide possible.

[M. McWilliam.]

La demande de bois long des producteurs de Miramichi est présentement normale. On commence à recevoir les premières commandes de 1953, et bien que le prix ait baissé de $10 le standard, on espère que la demande d'outre-mer, des États-Unis et du marché intérieur permettra à cette industrie de se maintenir au normal en 1953. On prévoit que le programme de construction de défense dans la région de Miramichi sera très considérable en 1953. Cela dépendra évidemment de la situation internationale. On prévoit que les autres industries et commerces se maintiendront au niveau de 1952.

J'aimerais vous demander, et notamment aux membres du Cabinet, d'étudier sérieusement les problèmes des provinces Maritimes à la lumière de l'avenir et de la nécessité d'une expansion industrielle. La circonscription de Northumberland (Nouveau-Brunswick), où coule l'historique et importante rivière Miramichi, qui sert de passage aux transatlantiques du plus fort tonnage, comme les autres régions des provinces Maritimes, fait partie intégrante de notre grand pays. Dans cette région, les descendants des pionniers anglais, français, écossais et irlandais vivent en parfaite harmonie, côte à côte, résolus qu'ils sont, individuellement et collectivement, à faire du Canada une nation encore plus magnifique, ainsi qu'à favoriser l'unité nationale dans un véritable esprit canadien.

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, le Canada dépend de ce qu'il fabrique et de ce qu'il produit. Heureux le pays qui peut produire et fabriquer, et qui produit et fabrique ce dont il a besoin. Sagement conduit, un tel pays n'est obligé envers aucun homme, aucune association d'hommes.

Le 4 décembre, comme en font foi les pages 365 à 371 des *Débats*, j'ai étudié la question de notre industrie du sucre de betterave en fonction de la défense nationale. Mon propos, aujourd'hui, est d'étudier la question de notre industrie de la betterave à sucre en tant que secteur hautement respectable de notre activité agricole.

La betterave à sucre se plante dans le sol et, ordinairement, se cultive sur la ferme. La culture de la betterave à sucre est donc une entreprise agricole. Les betteraves à sucre, il est vrai, sont traitées dans une sucrerie avant que leur produit, le sucre, puisse servir aux besoins de l'homme. Mais la laine aussi doit passer par une fabrique avant qu'on en obtienne du fil, des tissus et des vêtements. Il faut un moulin pour transformer le blé en farine. D'une façon générale, les légumes et les petits fruits passent par une conserverie et nous parviennent sous

forme de conserves. Souvent, le lait est transformé en beurre dans les beurreries et en fromage dans les fromageries.

Je soutiens donc que, même si la culture de la betterave à sucre dépend de la sucrerie, c'est là une industrie qui constitue, sans l'ombre d'un doute, un secteur de notre agriculture. L'industrie de la betterave à sucre a indiscutablement le droit de prendre place, —une place honorable,—au sein de la splendide communauté de nos industries agricoles. C'est pourquoi je soutiens qu'il n'est particuliers ni groupements qui aient le droit de maltraiter l'industrie de la betterave sucrière, comme si ce secteur de notre économie n'avait aucune valeur. Les résultats obtenus au Canada par les planteurs de betterave sucrière font que ceux-ci méritent amplement le traitement accordé aux producteurs de céréales, de fruits, de pommes de terre, à ceux qui s'occupent de l'industrie laitière, aux éleveurs de bêtes à fourrure, de bétail de boucherie ou de moutons, aux planteurs de tabac ou de soya et ainsi de suite; j'ajoute que pour la plupart de ces produits, la circonscription de Lethbridge, dans l'Alberta, a obtenu des résultats qui l'ont rendue fameuse.

La production de betteraves sucrières est un secteur de notre agriculture; à ce titre elle a le droit incontestable de bénéficier du même traitement que toutes les autres branches de l'agriculture canadienne. Elle a le droit absolu et sans réserve de profiter de toutes les formes d'aide dont profitent les autres secteurs. Pour quelle raison par exemple, les stipulations de la loi sur le soutien des prix agricoles, ne s'étendraient-elles pas à la production de betteraves sucrières? Puisque nous sommes sur ce chapitre, que faudrait-il penser de l'esprit de suite d'une nation, dont les dirigeants établiraient des prix de soutien pour telle ou telle denrée agricole, tout en permettant l'importation d'immenses quantités de cette même denrée, détruisant ainsi la production nationale?

Indiquons, tout d'abord, sans aucune réserve, que le sucre de betteraves, c'est-à-dire le principal dérivé de la betterave sucrière, est en tous points identique au meilleur sucre de canne. Il y a encore des gens qui répandent des erreurs dans le pays en déclarant que le sucre de betterave est, d'une façon ou d'une autre, inférieur au sucre de canne. Ces gens se trompent s'ils ne sont pas tout simplement hypocrites. Je citerai un passage à l'appui de l'affirmation que je viens de faire. La division de la Chimie et des Sols du ministère de l'Agriculture des États-Unis, donne les indications suivantes:

Il est impossible de distinguer, au point de vue chimique, le sucre de canne du sucre de betterave par l'apparence physique des deux produits, et rien ne prouve que le sucre de canne soit plus sucré que le sucre de betterave ou vice versa. On a, parfois, affirmé que le sucre de betterave a un mauvais effet sur les gelées et conserves. On a, par exemple, déclaré que le sucre de betterave empêche la gelée de prendre. Le bureau de la Chimie a essayé de procéder à la fabrication de gelées de pommes et de raisins, dans des conditions identiques en utilisant soit du sucre de betterave, soit du sucre de canne cristallisés, tels qu'on les trouve dans le commerce. A la suite de ces essais, on a constaté qu'il n'existait aucune différence entre les produits finis sous aucun de leurs aspects, et l'on n'a également pu découvrir aucune différence entre les gelées à base de sucre de betterave et les gelées à base de sucre de canne. Il est probable que l'incapacité d'obtenir l'effet congelant désiré qu'on avait remarqué à diverses reprises dépendait, par exemple, du manque de pectine que contenait le jus des fruits, l'absence d'acidité convenable, etc. Le sucre cristallisé de qualité supérieure en vente au marché atteint un état idéal de pureté en ce qui concerne l'usage d'ordre pratique et l'on croit que, là où le sucre cristallisé de qualité supérieure est employé dans le commerce, il n'y a pas lieu de distinguer entre le sucre de betterave et le sucre de canne.

Il serait à l'avantage du pays que le Gouvernement publiât une déclaration analogue à celle que je viens de citer et qui émane du gouvernement des États-Unis. Comment un pays peut-il être gouverné avec sagesse et bien renseigné, quand ses habitants sont trompés par des déclarations fausses?

La betterave à sucre est la reine des légumes. La betterave à sucre moyenne mesure de dix à douze pouces de longueur; elle pèse d'une livre et demie à deux livres; elle est de couleur pâle, un peu comme le panais. Je m'applique à donner beaucoup de détails parce que je sais que de nombreux membres de la Chambre n'ont jamais vu de betterave à sucre et que des millions de Canadiens n'en ont jamais vu, j'en suis sûr.

Le rendement des betteraves à sucre a atteint jusqu'à 23 tonnes par acre; c'est un rendement colossal. Une récolte de 12 tonnes à l'acre est une bonne moyenne; c'est un rendement énorme en soi. La bonne betterave à sucre, lorsqu'elle est bien cultivée et bien entretenue dans un bon sol, lorsqu'elle reçoit assez d'eau et de soleil, renferme un pourcentage élevé de sucre, allant jusqu'à 16 ou 18 p. 100 ou même davantage. Ce pourcentage se range parmi les meilleurs résultats au monde. Au cours des vingt dernières années, la teneur moyenne en sucre des betteraves sucrières de l'Alberta s'est tenue très près de 17 p. 100.

Les terres canadiennes où se cultive la betterave à sucre ont un bon sol et sont convenablement ensoleillées et arrosées. Les terres canadiennes irriguées sont particulièrement bien dotées à ces trois égards. La betterave à sucre est une des récoltes les plus sûres. L'incertitude de la récolte constitue la plus grande inquiétude des agriculteurs,

mais on est presque assuré de récolter la betterave à sucre dans la plupart des conditions. La betterave à sucre, au Canada, n'est exposée à aucune maladie comparable à la rouille du blé, la nielle des céréales, ou le charbon des pommes de terre, qu'il ne soit pas possible de vaincre. Il n'existe chez la betterave aucun insecte tel que la cèphe du blé, le térébrant du maïs ou les diverses sortes de charançons, dont on ne puisse triompher. La betterave à sucre, en poussant, résiste avec succès aux légères gelées, aux gelées qui se produisent normalement pendant leur croissance. Durant l'été, la betterave sucrière se remet assez bien des effets de la grêle, ce qui est important aussi. La température qui sévit généralement durant l'automne canadien n'empêche pas la récolte et ne cause aucun tort sérieux aux betteraves après la récolte. La récolte de la betterave se fait le plus souvent après la plupart des autres récoltes agricoles et le coût en est donc économique par rapport au programme agricole de l'année.

La betterave à sucre peut trouver un marché certain au Canada si le Gouvernement a la sagesse de le protéger. Il faut reconnaître, et je crois que tous les gens qui tiennent compte de la réalité le reconnaissent, que les producteurs du pays doivent en général avoir le droit de priorité sur les marchés du pays. Les producteurs de betterave à sucre sont certains d'obtenir un prix en espèces équitable parce que les cultivateurs et les membres de l'industrie de la betterave concluent avant le début des plantations, des contrats qui garantissent aux producteurs le versement d'un montant intéressant en paiement des betteraves au moment de la livraison, ainsi qu'une part des profits résultant de la vente de sucre et des sous-produits à mesure que les ventes s'effectuent.

Quel est le rendement au Canada de la betterave sucrière? De 1925 à 1950 le rendement moyen à l'acre, en Alberta, a été excellent. Il est rarement inférieur à 12 tonnes à l'acre. Au cours des mêmes années, le pourcentage moyen de la teneur en sucre a été, règle générale, excellent. Il est très rarement tombé au-dessous de 16 p. 100 et a monté plusieurs fois à plus de 18 p. 100. En Alberta, le rendement moyen par tonne de sucre est bon comparé au rendement de la betterave sucrière dans la plupart des autres pays.

Les sous-produits de la betterave sucrière en font la reine des légumes. Quelqu'un a dit que, si la betterave pouvait crier, nous utiliserions même ses cris. Voilà qui montre l'utilisation complète qui est faite de la betterave.

[M. Blackmore.]

Examinerons-nous un moment ces sous-produits et leur intérêt au point de vue d'alimentation du bétail? Le quinzième rapport et relevé financier de la coopérative des producteurs de betterave à sucre de l'Alberta, organisme tout à fait digne de foi et aux connaissances précises, indique que l'acre moyen de betterave contribue à produire autant de viande par ses divers sous-produits seulement sans compter le sucre, que l'acre moyen de maïs. Voilà, n'est-ce-pas, un fait très important.

Même si l'on peut dire que la culture de la betterave tend avant tout à la production du sucre, elle n'en produit pas moins à l'acre une récolte d'éléments nutritifs, de provende, équivalant à presque toute récolte fourragère que ce soit et qui n'aurait pour toute fin que de fournir du fourrage.

La betterave sucrière a quatre sous-produits: la tête, la pulpe, la mélasse et les résidus. Qu'est-ce que la tête de betterave? Ceux qui sont versés dans la culture betteravière savent que la partie supérieure de la betterave, soit une rondelle d'un pouce à un pouce et demi jusqu'à la base des feuilles, ne renferme aucun sucre mais peut contenir des éléments nuisibles de nature à diminuer la valeur du sucre. On enlève donc cette partie d'un pouce à un pouce et demi au moment de la récolte. On a donc ainsi toutes les feuilles de la partie supérieure de la betterave elle-même. Ces éléments restent sur le champ ou sont recueillis et transportés pour être transformés, comme le serait tout autre élément nutritif précieux. C'est ce qu'on appelle les têtes de betterave.

Que valent ces têtes de betterave? La revue *Silver Sunshine*, livraison de l'automne 1946, signale, page 31, que les têtes tirées d'une tonne moyenne de betteraves contiennent environ 200 livres de matière sèche. Ce produit, d'après 27 expériences faites dans l'Ouest des États-Unis en 1943, remplace 100 livres de foin de luzerne et 46 livres de céréales pour l'engaissement des bovins et des moutons. Cent livres de têtes de betteraves équivalent à 50 livres de foin de luzerne et à 23 livres de céréales. Un rapide calcul à l'aide des chiffres que je viens de citer permettra à chaque député de se rendre compte sans peine, de la valeur nutritive exacte que contiennent les têtes de betteraves pour une récolte de 14 tonnes.

Quelle est la valeur de ces têtes? Celles que donne une récolte moyenne de 12 tonnes valent $19.50 par acre en tant que fourrage, tandis que le foin de luzerne coûte $14 la tonne et l'orge 60c. le boisseau. Les têtes traitées et bien séchées remplacent les graines fourragères dans la proportion d'une livre de

têtes de betteraves pour une demi-livre de céréales. Le périodique *Silver Sunshine,* que j'ai déjà mentionné, le certifie et l'affirme.

La *Canada and Dominion Sugar Company* cite, à la page 49 (nº 106) du mémoire adressé à la commission du tarif en 1939, certains rapports de la division de la statistique du ministère de l'Agriculture de l'Ontario, indiquant que le rendement moyen en luzerne, avait été, les cinq dernières années, en Ontario, de 2·32 tonnes par acre.

Le rapport continue: "... de sorte qu'un producteur de betteraves à sucre obtient, pour ce qui est de la provende, en conservant les fanes de betteraves, les deux tiers de la valeur de la récolte qu'il aurait obtenue s'il avait ensemencé ses champs avec de la luzerne plutôt qu'avec des betteraves. Les fanes de betteraves, ensilées selon la méthode appropriée, ont la même valeur que la betterave." C'est ce que déclare la revue *Silver Sunshine,* livraison de l'automne 1946, page 10.

J'ai dit qu'une tonne de betterave fournit 200 livres de feuilles déshydratées, l'équivalent de 100 livres de luzerne et de 46 livres de céréales. Une récolte de douze tonnes de betteraves fournira donc 12 fois 200 livres de fanes de betterave déshydratées, soit 2,400 livres ou l'équivalent de 1,200 livres de luzerne et de 552 livres de céréales. La revue *Silver Sunshine,* livraison du printemps de 1948, page 22, dit que le bétail préfère l'ensilage de fanes de betteraves à tout autre aliment.

Tous ceux qui ont vraiment à cœur le bien de l'agriculture canadienne ne peuvent donc pas se désintéresser de l'industrie de la betterave à sucre, laquelle prend de plus en plus d'importance.

Le deuxième sous-produit est la pulpe de betterave. On la sert, déshydratée ou non, aux animaux. Qu'est-ce que ce produit? Il consiste de ce qui reste de la betterave après qu'elle a été traitée à l'usine, c'est-à-dire coupée en tranches et pressée pour en extraire la solution sucrée qu'elle contient. Une tonne de betteraves produit cent livres de pulpe de betterave déshydratée, selon le bulletin nº 106 de 1939, qui, je l'ai dit il y a un moment, a été distribué par la *Canada and Dominion Sugar Factory.*

Ces dernières années, on a mis au point des procédés grâce auxquels on peut sécher la pulpe de betterave, l'expédier très loin et la conserver à jamais en bon état. Voilà qui est d'une grande importance pour nous en matière d'engrais alimentaires, car il peut bien arriver que, pour une raison ou pour une autre, nos récoltes de plantes fourragères soient insuffisantes dans quelque partie du pays. La pulpe de betterave séchée constitue un engrais extrêmement précieux. Aucun autre produit actuellement offert en vente ne possède ses qualités. Elle met le bétail en appétit et le maintient en bonne santé. Grâce à elle, les animaux mangent plus d'autres provendes, digèrent mieux et se portent mieux. Les vaches donnent plus de lait et leur rendement, par livre d'engrais consommée, est plus élevé. Les animaux à l'engrais gagnent du poids plus rapidement et chaque livre d'engrais leur profite davantage. Le bétail d'exposition prend une beauté qu'aucun autre engrais ne pourrait lui donner de façon aussi économique: en 1938, la pulpe se vendait $15.30 f.à.b. fabrique.

Cela ressort du mémoire dont j'ai parlé, soit le mémoire nº 106, comme je le désignerai désormais.

La pulpe de betteraves fraîche est succulente et nutritive pour le bétail. Ceux qui, ayant nourri leurs vaches laitières sans pulpe de betterave, leur en donneront pour la première fois, seront stupéfaits des résultats que donne ce fourrage, déclarent MM. W. N. Hermis, R. E. Miller et R. D. Jones, aux alinéas 61-63, chap. 3, vol. 6 du *Sugar Beet Bulletin.* Une tonne de pulpe ensilée remplace 139·9 livres d'orge moulu, 636 livres de foin de luzerne, et 44·2 livres de mélasse dans la nourriture des agneaux. Voilà ce que dit le rapport pour 1941 des producteurs de betteraves sucrières de l'Alberta, ainsi qu'en fait foi la page 27. Les agneaux à qui l'on donne de la pulpe de betterave humide font des progrès plus rapides, à meilleur compte que les autres. Nous avons là le deuxième sous-produit de la betterave sucrière. Je poserai à tous les députés, à tout le monde au pays, la question suivante: croit-on le moins du monde que la population canadienne et le gouvernement canadien puissent se permettre de négliger la production de la betterave sucrière dans notre pays, même du seul point de vue de la provende?

J'en arrive maintenant au troisième dérivé, c'est-à-dire la mélasse de betterave. Qu'est-ce que la mélasse? C'est ce qui reste une fois qu'on a extrait le sucre du jus de la betterave. Au delà d'un certain point, il n'est plus payant d'extraire le sucre; il en coûte plus cher qu'autrement. Le résidu s'appelle mélasse de betterave. C'est une substance épaisse et noire qui, à certains égards, ressemble à la mélasse brute que connaissent, au moins dans une certaine mesure, la plupart des députés.

Quelle quantité de mélasse peut-on extraire des betteraves? Généralement 4 p. 100 ou 80 livres par tonne de betteraves. Ce chiffre peut varier quelque peu, si certains éléments entrent en cause; mais c'est une bonne moyenne générale. Cette mélasse comprend jusqu'à la moitié de saccharose, des

sels solubles et l'eau; elle est riche en potasse et contient un peu d'azote. La mélasse de betterave sert à préparer la provende, à la fabrication de levure, à la distillation; on la mélange aussi avec la pulpe séchée de la betterave. D'après un mémoire préparé par M. F. O. Licht pour la Commission économique de la Société des Nations, en 1929, (page 25), on s'en sert de plus en plus dans les procédés chimiques. On trouvera ce texte au bulletin nº 106, page 25, de 1939, dont j'ai déjà parlé.

La mélasse obtenue d'une tonne de betterave permet de distiller environ quatre gallons d'alcool. Le prix de vente moyen de la mélasse de betterave était de $20.04 la tonne en Alberta, d'après ce qu'en dit M. E. D. Battrum, dans le rapport qu'a présenté en 1943, l'Association des producteurs de betterave sucrière d'Alberta, page 12. Le bulletin nº 106 de 1939, des raffineries Canada et Dominion dit au sujet de la mélasse, page 52:

On en produit annuellement de dix à quinze mille tonnes, selon le rendement, le classement et la pureté de la betterave récoltée. Ces dernières années, la valeur brute a atteint en moyenne un total de $100,000 annuellement.

Il s'agit là des régions industrielles de l'Ontario que connaissent bien la plupart des députés de l'Ontario. Et voilà pour la mélasse! Si l'on s'en tient seulement à la mélasse obtenue de la betterave à sucre, on pourrait dire que, dans des circonstances ordinaires, un pays serait bien avisé d'être assuré chaque année d'une production domestique abondante de mélasse.

J'ai mentionné les queues de betteraves. De quoi s'agit-il? Ces queues sont les petites racines qu'on enlève lorsqu'on prépare les betteraves. Elles servent à nourrir les porcs, les moutons et les autres animaux tant qu'il y en a; mais, évidemment, il n'y en a pas pour longtemps. Elles constituent un sous-produit assez précieux.

Vu que la pulpe de betterave sèche, les sucreries ont commencé à mélanger la mélasse dérivée du sucre de betterave et à les faire sécher ensemble. On constate que ce mélange est une précieuse provende. Je lirai un extrait d'un article écrit par M. T. George Wood, qui a été pendant des années président de la *Canadian Sugar Factories, Limited*, dans le sud de l'Alberta. Dans un article publié dans le *Silver Sunshine* de 1950, il déclare:

A cause du poids et de la teneur en eau de la pulpe non déshydratée, seuls les cultivateurs les mieux outillés dont les terres sont situées à proximité de la raffinerie peuvent se livrer à la culture de ce légume. Une part de 10 ou 12 p. 100 seulement de la pulpe humide de betterave peut servir effectivement de provende et les frais de transport sont élevés.

[M. Blackmore.]

Il déclare ensuite, au sujet de la pulpe déshydratée:

La pulpe de betterave combinée à la mélasse déshydratée, qu'on produit à la raffinerie de Taber, comprend environ une proportion d'un quart de mélasse déshydratée et mêlée à des restes de betteraves coupés en tranches. On peut l'utiliser pour obtenir une ration bien équilibrée comportant un mélange de provendes grâce auquel tout producteur de betteraves peut se livrer à l'élevage et en tirer plein rendement à moins de frais. Cette ration doit se composer en grande partie de provendes produites sur la ferme.

Dans toutes les régions où on en produit, la pulpe de betterave combinée à la mélasse déshydratée est un des concentrés les meilleurs et les plus populaires pour l'alimentation des vaches laitières et des bovins et pour l'engraissement des moutons et des agneaux.

Et plus loin:

Les spécialistes en nutrition insistent sur la nécessité de donner assez de volume aux mélanges concentrés afin de faciliter la digestion.

Tous les cultivateurs savent que lorsqu'on ne donne que des céréales, il y a tendance à former une masse agglutinée, pâteuse, qui ne peut être digérée et qui peut donner lieu à la météorisation ou à d'autres troubles digestifs qui forcent à interrompre l'alimentation au moyen de provende.

Maintenant qu'il est possible d'obtenir la pulpe de betterave combinée à la mélasse déshydratée, il faudrait que tous les éleveurs du sud de l'Alberta la fassent entrer dans la proportion d'un quart dans leur formule d'alimentation du bétail.

La propriété qu'a la pulpe de betterave combinée à la mélasse déshydratée de se gonfler et d'absorber l'eau lui fait jouer un rôle essentiel au cours de la digestion. Elle peut absorber cinq ou six fois son poids d'eau sans donner lieu à la production de gaz ni à la météorisation.

Elle est d'emploi facile. On peut la servir déshydratée, l'animal buvant lui-même l'eau nécessaire. Elle rend attrayantes et nourrissantes les provendes les moins coûteuses.

Plus loin:

L'ensemble de 42 essais d'engraissage menés dans des stations d'expérimentation agricole permet de conclure qu'une tonne de pulpe de betterave combinée à de la mélasse déshydratée, servie avec des céréales ou de la luzerne, a remplacé 1,782·2 livres de maïs et 835·6 livres de luzerne lorsqu'il s'est agi d'engraisser les bovins ou les agneaux. Cela veut dire que chaque livre de pulpe séchée a permis une épargne de ·89 livre de céréale et ·42 livre de luzerne, ou était approximativement égale à 1·15 livre de céréale. Si la pulpe séchée est hautement engraissante, cela tient, en partie, à ce qu'on peut, quand elle est mêlée aux céréales, garder les animaux à l'engrais sans qu'ils accusent de pertes temporaires de poids; ils engraissent de façon constante et ininterrompue. Règle générale, la ration de céréales comportera une quantité de pulpe séchée (si on en a) qui ira du quart à la demie de la ration. Si on sert la pulpe en même temps que des engrais supplémentaires,—issues de mouture, son, maïs fourrager, fourrage ensiloté,—on peut, au besoin, supprimer la ration de céréales.

Je m'excuse auprès des députés de ces longues citations, mais je veux qu'ils sachent que tout ce que je dis est exact et qu'on peut y ajouter foi. Voilà pour ce qui est du mélange pulpe et mélasse.

Voyons maintenant les effets qu'a sur le sol la culture de la betterave à sucre. La culture de la betterave à sucre, judicieusement utilisée par l'Allemagne entre 1870 et le 1er septembre 1903, a permis à ce pays de faire passer le rendement de sa culture de céréales de 14 boisseaux à l'acre à 34·9 boisseaux à l'acre. Cela semble renversant, n'est-ce pas? Au cours de la même période, l'Allemagne a versé 340 millions de dollars sous forme de subventions dont a bénéficié l'industrie du sucre de betterave.

Ainsi, la culture de la betterave sucrière a permis à l'Allemagne de faire vivre sa population de ses récoltes de blé, d'orge, de seigle et d'avoine. En devenant le premier producteur mondial de betterave sucrière, l'Allemagne a accru ses récoltes moyennes de céréales de 80 p. 100, entre 1879 et 1909. Entre 1919 et 1923, la récolte moyenne de blé en Allemagne était de 26 boisseaux l'acre, alors qu'au Canada elle n'était que de 16·04 boisseaux. Messieurs F.O. Licht, statisticiens du sucre jouissant d'une réputation internationale, ont soumis en 1929 des chiffres au comité économique de la Société des nations.

A quoi tiennent ces faits? C'est que les producteurs de betterave sucrière ont recours à la rotation agricole. Ce régime de rotation est étudié à la ferme d'expérimentation de Lethbridge. Trente tonnes d'engrais à l'acre, sont répandues sur la terre où on cultivera les betteraves pendant deux années consécutives; puis le blé y sera semé et récolté un an, ensuite ce sera le tour de la luzerne, pour trois ans. Une autre année de blé, puis une nouvelle fertilisation à l'aide de 30 tonnes d'engrais à l'acre. Pour que le régime de rotation soit véritablement fructueux en ce qui concerne la betterave sucrière, il faut s'en tenir à des procédés similaires et le sol s'en améliore d'autant.

La betterave sucrière est un légume qui permet dans certaines régions aux cultivateurs canadiens de profiter à la fois de deux récoltes précieuses: du sucre, aliment indispensable à l'homme, et des produits dérivés de la betterave sucrière, qui, ensemble, constituent peut-être la meilleure provende connue. Sans doute, la conclusion réfléchie qui s'impose à chaque Canadien avisé et éclairé, sera qu'il faut reconnaître et respecter l'industrie de la betterave sucrière qui prend de plus en plus d'importance, la traiter comme un secteur de notre agriculture qui ne le cède en rien aux autres, qui est non seulement leur égal, mais digne de prendre le pas sur eux.

Que dire d'un gouvernement canadien qui permettrait que l'on nuise sérieusement à cette entreprise agricole qu'est la culture de la betterave?

M. W. M. Mott (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux que l'occasion me soit fournie de dire quelques mots à ce stade-ci du débat. Tout d'abord, il est bien sûr que je ne saurais ajouter quoi que ce soit aux félicitations qui ont été adressées aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Deslières et Schneider). Je tiens néanmoins à les féliciter en mon nom personnel des discours de haute tenue qu'ils ont prononcés à l'ouverture de la session actuelle.

Étant donné que je représente une circonscription de la Colombie-Britannique, je tiens à dire à notre premier ministre (M. St-Laurent) comment nous avons été heureux que deux députés de premier plan de notre province aient été désignés à des postes élevés et honorables du cabinet. Le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) ne manque pas d'expérience à l'égard de l'industrie de la pêche: c'est une industrie à laquelle on se livre sur la moitié des limites de sa circonscription. Il a toujours entretenu des liens étroits avec elle et, étant ingénieur de sa profession, je suis sûr qu'à titre de ministre fédéral des Pêcheries, il accomplira une tâche remarquable et fructueuse. Le Solliciteur général (M. Campney) a certes la compétence nécessaire pour remplir la fonction qu'il détient au ministère de la Justice, étant donné qu'il est membre de l'un des plus importants bureaux d'avocats de l'Ouest. Voilà pourquoi je suis sûr qu'il possède beaucoup de connaissances qui le rendent apte à remplir sa fonction. Il est également ministre associé de la Défense nationale. Qu'on me permette de mentionner que, comme bon nombre d'entre nous, il a supporté les rudes tâches du simple soldat durant la première guerre mondiale. Plus tard, il a été promu dans les rangs du corps d'aviation, à titre d'officier d'aviation. Ses connaissances considérables, en tant qu'ex-militaire, l'ont éminemment préparé pour le poste de ministre associé de la Défense nationale.

Je tiens aussi à offrir dès maintenant mes remerciements au ministre des Transports (M. Chevrier) et à ses collègues du cabinet qui nous ont aidés, l'an dernier, à aménager le port de New-Westminster. Le prêt d'un million et quart de dollars accordé à la Commission du port en vue de prolonger et d'augmenter nos quais (dont nous avons un si grand besoin en ce moment dans l'Ouest) permettront amplement de répondre aux besoins qui existeront, nous pouvons le prévoir, avant bien des années. J'aimerais exprimer mes remerciements les plus sincères aux citoyens qui ont adopté, il n'y a que quelques jours, un règlement d'après lequel ils cèdent à la Couronne un terrain qui longe le bord de l'eau et dont la valeur

est estimée à environ $100,000, contre la somme de $1. Le règlement a été adopté par quatre voix contre une. Ce geste indique la profonde gratitude qu'éprouve la population de New-Westminster.

J'aimerais maintenant parler aussi d'autres questions, qui m'ont été signalées par des gens de ma circonscription. Il me semble qu'il n'est que juste que j'en fasse mention. La première a trait aux anciens combattants. Mes remarques ne s'appliquent pas à tous mais surtout aux anciens combattants épuisés que les allocations aux anciens combattants viseraient.

Il y a quelques jours, j'ai écouté l'honorable député de Battle-River (M. Fair) parler au sujet des anciens combattants. J'ai remarqué qu'il a cité dans son discours un vieux dicton que nous attribuons toujours à feu M. R. L. Borden. Je crois que nombre d'entre nous ne se souviendront que trop bien de ces mots. La remarque est courte. Il a dit que rien ne saurait être trop bien pour les anciens combattants, à leur retour. Ce ne sont peut-être pas là les termes précis qu'il a employés, mais je crois que ma formule exprime bien leur sens.

Qu'on me permette de dire ici qu'avec nombre de milliers d'autres, je suis un ancien combattant de la première grande guerre. A ce propos on peut fort bien mettre l'accent sur le mot "rien". Chacun de nous a reçu $70 pendant six mois, s'il avait servi trois ans dans le corps expéditionnaire canadien. Nous avons reçu $35 pour un complet, —si les vêtements n'étaient pas alors aussi chers qu'ils le sont aujourd'hui, ils coûtaient certainement plus cher qu'à l'époque où ces jeunes gens sont entrés dans l'armée. Le versement mensuel de $70 nous a été consenti pour la période où nous nous cherchions un emploi. Or, nous savons que dans la même année 55,000 anciens combattants de la première guerre mondiale passèrent aux États-Unis pour y chercher du travail. Il n'existait pas alors d'organisme comme la Légion Canadienne chargé de s'occuper des anciens combattants qui rentraient au pays. Voilà pourquoi j'estime qu'il est nécessaire de leur accorder plus d'aide.

Je ne citerai pas l'honorable représentant de Battle-River car tous ses propos sont consignés à la page 337 du hansard du 3 décembre où les honorables députés pourront les lire s'ils le désirent. Je ferai observer cependant qu'il a cité les observations formulées par le très honorable W. L. Mackenzie King en 1931 lorsqu'il a exposé le programme qu'il avait alors établi pour les anciens combattants de la première guerre. En lisant ces lignes, on découvre la marque d'un esprit progressiste; quiconque parcourrera ces lignes le comprendra aussi bien que moi. Elles montrent que non seulement feu M. Mackenzie King mais d'autres gouvernements ont depuis suivi la ligne du progrès quand ils sont venus à l'aide des anciens combattants.

Ces anciens combattants n'ont pas reçu, il est vrai, tout ce qu'ils ont demandé, ce qui ne veut pas dire, toutefois, qu'ils n'ont pas droit à ce qu'ils ont demandé. Je me rappelle à cet égard ce qui s'est passé au comité des Affaires des anciens combattants où l'opposition s'efforçait d'embarrasser le Gouvernement en signalant qu'il n'avait pas accordé tout ce qui avait été demandé. Je crois que les anciens combattants invalides ont reçu plus qu'ils n'ont demandé. Il y a eu également bien d'autres subventions aux veuves, ainsi que des versements en vue de l'éducation des orphelins. Je crois cependant que le pensionné épuisé n'a pas reçu tout ce qui lui revient.

Je ne suivrai pas l'exemple des honorables vis-à-vis en disant qu'il faut leur donner ceci et cela pour ensuite, sans transition, prêcher l'économie et inviter le Gouvernement à réduire l'impôt sur les revenus des particuliers et sur les sociétés. Je ne puis formuler de telles demandes et réclamer en même temps des montants considérables en vue des services sociaux. Je partage un peu l'avis des membres de la CCF lorsqu'ils préconisent l'accroissement de nos services sociaux. Je ne me rappelle pas les avoir entendus réclamer la réduction de l'impôt sur le revenu, mais je sais que le parti qui siège à leur droite semble prêcher, de concert avec l'opposition officielle, un programme d'économies.

J'ai remarqué que d'autres députés qui ont traité des problèmes relatifs aux anciens combattants n'y ont pas mis la même chaleur que par le passé; ils n'ont pas exercé la même pression. D'aucuns ont dit qu'ils aimeraient faire partie du comité des affaires des anciens combattants si le comité est jamais constitué, mais j'ai observé, pour peu que l'on compare leurs discours d'autrefois avec ceux d'à présent, que leurs exhortations en faveur des anciens combattants étaient beaucoup moins pressantes.

Si je prends la parole pour inviter le Gouvernement à venir en aide aux anciens combattants, si j'appuie les députés de l'opposition et ceux de ce côté-ci de la Chambre qui réclament une aide supplémentaire en faveur des pensionnaires épuisés, je ne saurais du

même souffle prier le Gouvernement de diminuer l'impôt sur les revenus des particuliers et ceux des sociétés. Je ne suis pas de ceux qui, d'une part, proposent à l'État d'augmenter les dépenses et, d'une autre part, espèrent un allégement des impôts.

Un dernier mot: J'espère que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe), tiendra compte de ma demande. Je sais bien que pour donner suite même à cette petite requête, il en coûterait de deux à trois millions de dollars.

La caisse de secours qui a été supprimée l'an dernier, pendant deux mois après la majoration des allocations aux anciens combattants, n'avait pas donné satisfaction, mais j'espère que même actuellement l'allocation sera de nature à les aider grandement, et j'espère qu'on trouvera le moyen de rétablir cette caisse.

Quelques mots maintenant de la situation des basses terres de la Colombie-Britanniques relativement à la télévision. Je représente une circonscription située à douze milles de Vancouver. Nous sommes au cœur de la vallée du Fraser. Je regrette que le représentant de Fraser-Valley (M. Cruickshank) soit absent car il aurait eu certaines objections à formuler à ce sujet. C'est pourtant ainsi qu'on a appelé pendant plusieurs années ma circonscription. Elle compte 150,000 habitants dont un a l'argent et le matériel requis pour l'installation de la télévision.

Je n'ai rien à reprocher à la Société Radio-Canada. En effet, j'estime qu'elle a accompli une excellente tâche en assurant le service dans des endroits où les postes privés ne se seraient pas établis si l'on avait, par le passé, laissé à l'entreprise privée le soin de s'occuper de notre radio. Mon opinion est la même au sujet de la télévision. Nous avons besoin des émissions culturelles et autres qu'elle diffusera. Nous demanderons ce genre d'émission. Nous captons certaines émissions télévisées des États-Unis. J'ai un appareil de télévision et je capte de bonnes émissions émanant de Seattle, située à 145 milles plus loin. Tel est le genre d'émission télévisée que la plupart des gens veulent capter. Je me suis occupé de sports presque toute ma vie. Lorsque je suis chez moi, le vendredi soir, j'aime à voir quatre ou cinq bons combats de boxe qui se déroulent au Madison Square Garden ou à Détroit. J'ai vu à peu près toutes les importantes parties de football qui se sont jouées aux États-Unis. Nous captons une foule de bonnes émissions sportives, outre les pièces de théâtre et d'autres émissions aussi intéressantes que divertissantes.

Si je soulève cette question, c'est surtout à cause de ce qui arrive à Bellingham, ville d'environ 35,000 âmes située à quelque dix-neuf milles de la frontière et à quelque quarante milles de New-Westminster. On aménage un poste de télévision dans cette ville. J'ai sous les yeux un article qui a paru dans un journal de New-Westminster. Il s'agit d'une dépêche de la *B.U.P.* émanant de Victoria:

> On a appris aujourd'hui à Victoria que M. Roger Jones, propriétaire du poste de radio de Bellingham, entend mettre immédiatement à exécution son plan d'établissement d'un poste de télévision destiné à desservir à la fois l'État de Washington et la Colombie-Britannique.
>
> M. David M. Armstrong, directeur du poste radiophonique CKDA de Victoria, dit avoir appris de M. Jones qu'on s'attend d'obtenir d'ici quelques mois, et non après un retard de trois ans comme on l'avait d'abord supposé, le permis d'installation du poste de télévision de Bellingham.
>
> M. Jones, propriétaire du poste de radio KVOS, a confirmé qu'il projetait de diriger des émissions vers la Colombie-Britannique et de s'assurer les services d'artistes de cette province. Il a dit qu'il accepterait de la réclame de la part d'établissements de la Colombie-Britannique.
>
> M. Armstrong s'est entretenu aujourd'hui avec M. Jones, à Bellingham, des problèmes techniques touchant l'établissement de postes de télévision. L'administrateur du poste radiophonique de Victoria projette d'établir un poste de télévision dans la capitale provinciale dès que la Société Radio-Canada aura approuvé sa demande.

J'espère que le ministre du Revenu national (M. McCann) en prendra note. Voici qu'on est en train de construire un poste dans une ville qui n'est située qu'à 20 milles de la frontière canadienne, dans le but avoué d'obtenir de la réclame au Canada et de diffuser des États-Unis des messages publicitaires destinés au Canada. Je sais que le Gouvernement a l'intention d'établir la télévision à Vancouver, mais à mon avis, dans les endroits où le besoin d'un poste de télévision se fait sentir, le Gouvernement devrait fixer une date limite et demander à l'entreprise privée de signifier, avant cette date, son intention d'établir un poste. Je ne parlerai plus de la télévision pour le moment.

Je tiens à dire quelques mots au sujet de la discussion importante qui a eu lieu durant les quelques derniers jours relativement au rapport Currie. J'aimerais traiter certains points qu'ont soulevés dans leur critique les partis de l'opposition officielle et de l'opposition en général. Je préciserai tout d'abord que dans l'armée j'ai été simple soldat. Comme vous le savez tous, c'est le rang le plus bas, celui où on ne commande à personne. Je vois sourire l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green). Je n'ai pas honte de dire que j'ai été pendant trois

ans et deux mois dans le corps expéditionnaire canadien et que j'en suis sorti simple soldat. J'ai dû être un bon simple soldat pour conserver ce poste pendant trois ans et deux mois. En tout cas, j'ai appris certaines choses sur l'armée canadienne.

On a parlé de larcins. Mon seul larcin a consisté à prendre le $1.10 qu'on m'a donné chaque jour pendant trois ans. Le rapport à l'étude renferme des points qui m'amusent comme m'amusent également certains des points soulevés par l'opposition. Je crois qu'on a complètement écarté un des principaux éléments sur lequel on aurait dû tout de suite mettre le doigt. Lorsque la question a été abordée pour la première fois l'autre jour, le souvenir m'est revenu d'une opération militaire réelle qui a eu lieu quelque part et à laquelle participaient tous les lieutenants-colonels. Je n'ai rien contre les lieutenants-colonels, ni contre les généraux. Tous ces lieutenants-colonels et d'autres se sont mis en marche comme ils avaient l'habitude de le faire, il y a des années. Ils portaient leurs ordres d'opération sous le bras; mais au lieu de se servir de l'artillerie lourde, ils ont tous utilisé des fusils à air et des pétards.

Il y avait une chose qu'on ne pouvait s'empêcher de remarquer. Dans ce rapport d'une préparation de si longue durée et d'une si vaste portée, il fallait sauter une, deux, trois et quatre pages avant de trouver une ligne qui puisse donner lieu à des protestations.

Une voix: Quelle ligne!

M. Mott: Il ressortait très nettement que de l'échelon inférieur où certaines irrégularités ont leur origine, on remontait soudain pour atteindre l'administration. Pourquoi vouloir atteindre l'administration? Parce qu'à travers l'administration on visait le ministre. On ne pouvait l'attaquer sans s'en prendre à l'administration.

Le sous-ministre a envoyé un ordre au quartier-maître général. Est-ce qu'aucun des lieutenants-colonels de l'autre côté en a parlé? Je n'en ai jamais entendu un seul s'y reporter. Ils s'y connaissent assez en fait d'organisation et de questions militaires, et je m'y entends assez bien à titre de simple soldat, pour savoir que la difficulté, dans une proportion de 90 p. 100, est affaire de discipline. Ce n'est pas du tout l'affaire du ministère de la Défense nationale.

Tous les anciens combattants savent que, pendant notre séjour en Angleterre, si nous voulions un seau de charbon supplémentaire, nous préparions notre propre petite opération. Nous allions jusqu'au garde posté à la barrière et deux d'entre nous l'y retenaient pendant que deux autres sautaient par-dessus la clôture en quête de charbon. Cela fait partie de la vie militaire, chacun le sait.

[M. Mott.]

Ceux qui ont fait partie de l'armée d'occupation après la guerre savent que ces incidents se sont produits. Combien d'officiers, qui font partie de l'opposition officielle et ont parlé sur le sujet, ont parcouru les rues des villes de la Ruhr, ou celles de Bruxelles ou d'autres endroits et y ont vu maintes jeunes filles ou jeunes femmes vêtues de jolis manteaux confectionnés à même nos couvertures? Elles n'en avaient jamais eu de pareils. Voilà ce qui arrive dans l'armée dans une certaine mesure et la seule façon d'y mettre fin, c'est de recourir à la discipline et non pas de s'en prendre à l'administration ni au ministre de la Défense nationale.

Je remarque autre chose. On a parlé de dadas ou d'autre chose de ce genre. Vu la mécanisation de l'Armée, on a réellement aujourd'hui une armée d'hommes de métier. Si l'on est à Churchill et non pas à Petawawa et si quelqu'un veut fabriquer quelque chose, y aurait-il lieu de faire une enquête de ce genre? On peut exagérer ces choses, dire qu'elles sont en acajou ou en or, mais il vaut beaucoup mieux que les soldats et les officiers s'emploient à fabriquer ces articles pendant leurs loisirs.

S'ils n'ont rien à faire pendant leurs loisirs, je crois qu'on devrait les encourager à adopter un passe-temps et à faire ces choses. Si ce ne sont pas des chevaux, que ce soit autre chose. Prenez le cas de l'aviation pendant la dernière guerre. Considérez un peu le nombre de mécaniciens hors ligne qui sont sortis des rangs de l'aviation. Certains d'entre eux débordaient d'énergie et pendant leurs études, tout en apprenant leurs métiers, ils ont fabriqué toutes sortes de petits objets qu'ils ont rapportés comme souvenirs. Nous aurions mauvaise grâce de manifester un esprit trop critique à l'égard de ces choses.

Vous avez ri à propos des chevaux. Mais n'empêche qu'à la guerre où j'ai combattu, on se servait de chevaux pour le transport. Les chevaux nous servaient de pieds. C'est tout ce que nous avions. Dans notre armée mécanisée d'aujourd'hui, je me demande si l'on pourrait trouver une réquisition portant le mot "cheval". En examinant les réquisitions, en vue de trouver une indication de ce genre, il est probable que, n'en trouvant pas, les frais ont été attribués à la main-d'œuvre. Le travail du cheval est exactement le même que celui de l'homme. Le cheval est un animal vivant tout comme l'homme; peut-être est-ce la raison pour laquelle les frais ont été attribués à la main-d'œuvre, bien qu'il soit possible que ce ne soit pas le cas. Nous devrions étudier ces problèmes afin de nous rendre compte si les critiques qui ont été formulées sont motivées ou non.

Ayant servi sous les ordres de l'honorable député de Nanaïmo (M. Pearkes), lorsqu'il était général commandant l'armée de réserve de la côte du Pacifique pendant la dernière guerre, j'aimerais lui demander dans un esprit tout à fait amical,—je ne lui demande pas de répondre mais je sais qu'il en conviendra avec moi,—s'il n'a pas eu connaissance de plusieurs milliers de conseils d'enquête au sujet d'articles perdus.

Nous savons tous ce qui arrivait quand des jumelles ou un revolver se perdaient. Le capitaine commandant une petite unité touchait $240 par année et il avait la surveillance d'un matériel d'une valeur de $80,000. On lui adjoignait deux sergents,—un sergent quartier-maître et un sergent commis-chef,—et on lui demandait, à lui qui touchait $240 par année, de répondre d'un matériel d'une valeur de $80,000. Je puis prouver ce que j'avance, car j'ai été dans ce cas. Si l'on perdait quelque article, on pouvait difficilement le payer sur les $240 par année qu'on touchait et qui devait servir à l'achat de l'équipement, d'un complet et autres petits articles et à nous permettre de vivre comme le voisin. Que faisait-on? On savait probablement qu'un certain article était disparu, on prévenait alors le commandant de la brigade, qui constituait un tribunal d'enquête. Peu importe que l'article eût été perdu ou volé, il n'était plus là. Il n'avait pas nécessairement passé à travers le plancher.

On a probablement constitué ainsi des milliers de conseils d'enquête. Nombre d'irrégularités de ce genre sont inséparables de l'armée et il en sera toujours ainsi. Aucun doute là-dessus. Actuellement, au pays, il est difficile d'obtenir des recrues pour l'armée permanente. On n'hésitait pas à s'enrôler quand on pouvait se rendre outre-mer, par esprit d'aventure ou quelque autre motif. Mais on montre moins d'empressement quand il s'agit de s'inscrire dans l'armée permanente. Je me demande donc si les anciens combattants tiennent pour bien graves certaines de ces irrégularités. Je pense que, lorsque les milliers de soldats, de sous-officiers et d'officiers de la première guerre mondiale, et les milliers de combattants du dernier conflit connaîtront bien les faits, ils verront que ces phénomènes leur étaient connus au temps de leurs années de service. Loin de moi la pensée de les encourager à voler des rails de chemin de fer, mais j'avoue que cet incident m'a égayé. En toute équité à l'égard de l'opposition, j'affirme que je n'approuve pas le vol des rails du Pacifique-Canadien et leur remplacement par ceux du National-Canadien; mais n'est-il pas étrange que les sociétés ferroviaires ne se soient pas rendu compte de ce qui se passait?

En tout cas, c'est avec intérêt que j'écouterai les observations qu'on voudra bien nous faire à ce sujet; cependant, en ma qualité d'homme de troupe, je tiens à affirmer aux membres de l'opposition que, malgré les discours qu'ils ont pu prononcer, la chose n'est pas si grave. Tout d'abord, le scandale de Petawawa a déjà été évoqué dans cette enceinte; nous rouvrons cette discussion et nous avons tout à fait raison de le faire; mais je me refuse à admettre que la question soit aussi grave que l'opposition s'efforce de nous le faire croire.

Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de formuler de brèves observations. Je quitte Ottawa demain matin et je suis content d'avoir pu me faire entendre avant mon départ. Il y a trois ans, j'avais prononcé quelques mots à la Chambre; ce n'est que la deuxième fois que je prends la parole. Je m'arrête, car je suis sûr que nombre de mes collègues voudraient prendre la parole à leur tour, avant que les Communes s'ajournent pour les vacances de Noël.

(Texte)

M. Joseph A. Richard (Saint-Maurice-Laflèche): Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup d'émotion et étreint d'un sentiment de fierté nationale très profond que je m'adresse à la Chambre. Permettez-moi, d'abord, d'offrir mes sincères félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Deslières et Schneider); tous deux ont admirablement bien accompli leur tâche.

Sans entrer dans tous ses détails, j'affirme que le discours du trône de cette 21e législature renferme des projets de loi de la plus haute importance pour la mise en valeur économique et le bien-être général de notre pays. J'ai la conviction que tous les membres de la Chambre, y compris ceux de l'opposition, sont animés du plus vif désir d'accomplir leur devoir de représentants de leurs concitoyens, selon la dictée de leur conscience en ne perdant jamais de vue le bien commun et l'intérêt général.

Je salue d'ici la population du comté de Saint-Maurice-Laflèche, dont j'ai l'honneur et le privilège d'être le représentant, et je la remercie bien cordialement de la confiance qu'elle m'a accordée.

A la suite d'autres personnalités de la Chambre ce m'est un devoir bien agréable que d'offrir à Son Éminence le cardinal Léger, archevêque de Montréal, mes félicitations les plus sincères à l'occasion de son élévation au cardinalat de l'Église catholique. Je le fais au nom de ceux qui partagent la même foi et, en particulier, au nom de la bonne population du comté de Saint-Maurice-Laflèche.

Nous voulons assurer Son Éminence de nos sentiments d'admiration, de profond respect et de filiale soumission.

Mes félicitations s'adressent ensuite au très honorable premier ministre (M. St-Laurent), dont les talents reconnus dans tout le Commonwealth viennent de lui valoir le nouveau titre de docteur de l'université de Londres. Le Canada tout entier, je n'en doute pas, est très orgueilleux de son brillant premier ministre.

Il est un autre membre de la Chambre qui, depuis son avènement à la vie publique, n'a ménagé ni son temps, ni son talent dans la conduite du ministère qui lui a été confié et dont la mission est probablement l'une des plus délicates et des plus difficiles. Je veux parler de l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) qui, tout récemment, a été honoré du grade de docteur de l'université Laval. Je prie donc l'honorable ministre d'agréer mes hommages et mes félicitations les plus sincères. En décernant un doctorat à une telle personnalité, Laval a reconnu en elle les meilleures garanties d'unité, grâce à la largeur de vue de l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures en ce qui a trait à la langue et la culture française au pays. Tous mes compatriotes du Québec, j'en suis sûr, se réjouissent du geste que vient de poser l'université Laval.

Monsieur l'Orateur, j'en arrive maintenant à l'un des sujets dont le motif est de mieux faire connaître la région du Saint-Maurice et en particulier le comté de Saint-Maurice-Laflèche, que je représente. Je tâcherai de résumer autant que possible, à la suite de quoi, je formulerai mes suggestions pour l'accroissement industriel, agricole et touristique de ce beau coin de ma province.

Ma circonscription compte trois villes industrielles principales, situées toutes trois sur la rivière Saint-Maurice, et dont la population globale dépasse déjà 70,000 âmes. D'abord, la ville de Shawinigan, où je demeure, a déjà atteint près de 30,000 âmes, sans tenir compte de sa banlieue, soit Almaville ou Shawinigan-Sud, qui est reconnu comme étant le plus grand village du Canada et compte une population de 10,000 âmes.

La ville de Shawinigan est située à vingt milles au nord de Trois-Rivières. Bien qu'elle n'ait que 51 ans d'existence, elle est la ville princesse de la Mauricie. Sa population entretient l'espoir qu'elle soit, avant bien longtemps, la reine de la Mauricie, n'en déplaise à mon digne collègue, le député de Trois-Rivières (M. Balcer). Vous trouvez chez nous une population paisible, des citoyens travailleurs et une main-d'œuvre compétente. En plus des centrales d'énergie électrique de la *Shawinigan Water & Power*, nous avons des

[M. Richard (Saint-Maurice-Laflèche).]

moulins de pâte à papier et de papier, des usines d'aluminium, de carbure, de textile et de produits électro-chimiques de grande importance. Une vingtaine d'autres industries secondaires s'ajoutent à celles que j'ai déjà mentionnées et procurent du travail à la population.

La ville de Grand'Mère n'est aujourd'hui séparée de Shawinigan, pour ainsi dire, que par une ligne imaginaire, puisque, grâce au progrès et à l'expansion de ces deux villes sœurs, les habitations se sont multipliées sur tout le parcours entre ces deux centres industriels. La population de Grand'Mère est d'environ 13 mille âmes. Ses principales industries sont le papier, les textiles et la chaussure.

En remontant vers le nord, à une soixantaine de milles et toujours sur le Saint-Maurice, nous voyons la coquette petite ville de La Tuque, qui compte douze mille (12,000) habitants et dont la population tire sa subsistance d'un important moulin de pâte à papier et de nombreuses entreprises d'initiative privée. Tout autour des trois villes dont je viens de parler s'étendent vingt-sept paroisses rurales. C'est dire, n'est-ce pas, que les cultivateurs de cette région bénéficient de marchés bien à leur portée pour la vente des produits de la ferme, lesquels, malgré les difficultés inhérentes à la région, leur sont d'une grande utilité.

Je me permets de signaler aussi que la vallée du Saint-Maurice, avec ses immenses champs, ses belles montagnes, ses forêts fourmillantes de gibier et ses lacs poissonneux fait l'admiration et les délices des fervents de la nature. Le touriste qui pénètre dans cette région en est émerveillé, y prolonge son séjour et ne manque pas d'y revenir. Cette région offre toutes les facilités d'exploitation industrielle, ce qui faisait dire à un éminent ingénieur, lors d'un congrès des ingénieurs professionnels tenu récemment à Shawinigan, que la région du Saint-Maurice a connu une telle expansion industrielle depuis le dernier demi-siècle, qu'elle mérite d'être surnommée la vallée industrielle du Canada.

N'est-ce pas là un éloquent témoignage de la participation de notre région à l'industrie canadienne? C'est l'énergie hydro-électrique qui fut toujours le grand facteur dans cette mise en valeur si rapide qui préside à la production de toutes nos industries. En fait, sur un parcours d'environ 125 milles le long de la rivière Saint-Maurice, se trouvent échelonnés sept centrales d'énergie électrique d'une capacité globale de près de 200 millions de chevaux-vapeur. La valeur de production industrielle dans la seule ville de Shawinigan dépasse 90 millions. Les villes

de Grand'Mère et de La Tuque ont également des usines dont la production se chiffre par plusieurs millions annuellement.

Le Règlement de la Chambre me défend de faire inscrire au hansard l'activité industrielle d'une ville ou d'une région. Néanmoins, j'invite ceux qui seraient intéressés à en savoir davantage à en visiter les lieux.

Je suggère donc au Gouvernement d'étudier avec attention les possibilités de mettre en valeur encore davantage l'industrie canadienne, en tenant compte de tous les avantages qui s'offrent si bien dans la région du Saint-Maurice. D'après une version de M. G. K. Shields, président de l'association des manufacturiers canadiens, les industriels dépenseront au cours des mois à venir une somme d'un milliard en construction d'usines et en aménagement de machineries.

Pour ce qui a trait à l'industrie touristique, laquelle représente un revenu toujours très imposant, je propose qu'on en vienne à une entente avec nos voisins en vue de stabiliser, à valeur égale, les deux monnaies. Ceci éviterait bien des ennuis de part et d'autre et favoriserait davantage cette industrie.

Monsieur l'Orateur, je désire me faire l'interprète, auprès de l'honorable ministre des Finances (M. Abbott), de nombreux pères de famille de mon comté relativement à l'échelle de l'impôt sur le revenu. On demande l'exemption jusqu'à concurrence de $3,000. Étant donné que le coût de la vie actuelle est si élevé, et tenant compte des nombreuses obligations d'un chef de famille, je ne doute pas de la sincérité de toutes les protestations que j'ai reçues.

J'admets qu'une réduction de l'impôt pour cette catégorie de salariés entraînerait une diminution sensible des revenus du Trésor. Considérant cependant l'augmentation normale du budget de chaque année fiscale, ne serait-il pas possible d'en arriver à compenser cette baisse de revenu, tout en favorisant le petit salarié?

Ce n'est pour personne un secret qu'il existe dans la province de Québec un mouvement politique connu sous le nom de l'Union des électeurs. Comme la plupart des députés, je suppose, je reçois de nombreuses demandes de protestations, de sollicitation et de réformes à l'égard de telle et telle loi sociale et économique de notre pays. Je n'ai aucun doute de la parfaite sincérité de ces gens. Cela démontre au moins qu'ils suivent avec grand intérêt tout ce qui concerne la chose publique, et je les en félicite. Certaines de leurs revendications, à mon sens, sont justes et méritent l'attention du Gouvernement. Il reste cependant que la Constitution, pour le moment, ne permet pas certaines réformes préconisées par l'Union des électeurs. Que ces messieurs soient bien assurés que j'accueillerai toujours toute suggestion créatrice et qu'en aucun temps, je m'efforcerai de leur être utile.

Pour ce qui est du problème si épineux des accords fiscaux entre la province de Québec et le gouvernement central, et après le récent discours,—si à point,—du député de Montmagny-L'Islet (M. Lesage) et les commentaires du député de Portneuf (M. Gauthier), j'ai peu à ajouter, si ce n'est de prier les membres de la Chambre, sans distinction de partis, de se donner la peine de bien étudier les faits, en y écartant tout sentiment de partialité ou d'intérêt personnel.

Je pourrais ajouter que si le Gouvernement de Québec n'en faisait pas un argument politique, l'entente serait beaucoup plus facile. Quoi qu'en disent les adversaires, le gouvernement central s'est toujours montré très généreux envers les provinces, bien qu'il n'en recherche pas toute la publicité.

Trop de gens ignorent la très large part que verse le gouvernement fédéral dans le paiement des pensions aux vieillards, des allocations familiales qui s'élève dans mon comté au montant de $2,804,000 par année. Il y a en plus les subventions aux universités, les constructions d'hôpitaux et les contributions nationales à toutes les associations dont le but est la santé et ses progrès, pour ne mentionner que celles-là.

Pour revenir à l'article de la publicité, que penser de l'audace d'un certain député de l'Union nationale dont, pour un motif purement publicitaire, sans doute, la photographie apparaît dans un quotidien, alors que, dans un grand geste de générosité, il présente à la mère supérieure d'une congrégation religieuse un chèque de plus de $100,000, représentant un octroi du gouvernement fédéral. Je tenais à faire cette mise au point pour l'information de plusieurs qui ont été trompés et en vue de mettre la population en garde contre ce genre de réclame politique de nos adversaires.

Passant à un autre ordre d'idées, permettez-moi d'ajouter quelques mots sur ce qui a fait le sujet de plusieurs débats antérieurs. Je veux parler du drapeau national. On me dira que le projet est à l'étude, qu'un comité à cet effet est déjà formé, etc. etc. Cependant le Canada est toujours sans drapeau!

Ne trouvez-vous pas inconcevable monsieur l'Orateur, qu'un pays libre, grand et riche comme le nôtre, un pays classé parmi les plus grandes puissances au monde, n'ait pas depuis longtemps son drapeau distinctif?

En 1950, j'ai eu le grand privilège d'aller en pélerinage à Rome. Avant de quitter l'Europe, j'ai voulu séjourner quelques semaines en France, en Belgique et en Hollande afin d'y visiter les endroits historiques les plus importants. Parmi ceux-ci, Dieppe et Vimy, illustrés par les actes de courage de tant de nos Canadiens, lors de la première grande guerre, ont particulièrement retenu mon attention ainsi que celle de mes trois compagnons de voyage, le Commandeur Albert Giguère, M. le curé Raymond Cossette et M. Harry Désaulniers, marchand de Shawinigan. Accompagné d'un guide de nationalité française, au patriotisme le plus éloquent, j'ai pu constater, à Vimy, l'énorme travail accompli par nos soldats en prévision d'une grande victoire. J'ai vu plusieurs noms inscrits à la base du gigantesque monument, dont un grand nombre nous était bien familier,—tous tombés au champ d'honneur pour sauvegarder nos libertés. Malgré mes sentiments de respect, de fierté et de reconnaissance à l'endroit de ces braves, j'ai éprouvé un véritable malaise, que je n'ai pu dissimuler; c'était de ne pas voir flotter le drapeau canadien sur ces tombes. Il est à espérer que le temps n'est pas éloigné où ceux qui sont tombés là-bas recevront ce dernier hommage de la patrie. Leur sublime sacrifice en vaut la peine.

Puisque nous sommes en pleine période des fêtes, je saisis l'occasion pour offrir à la Chambre mes meilleurs souhaits. Mes vœux s'adressent tout d'abord au très honorable premier ministre et à tous et chacun des membres de son Cabinet; santé, bonheur et longue vie à ces dévoués collaborateurs aux œuvres de progrès et d'expansion de notre pays. J'offre les mêmes souhaits à tous les députés du groupe libéral. J'espère que la Providence les conservera encore longtemps à la place qu'ils occupent présentement.

Je désire aussi offrir mes meilleurs vœux aux courriéristes parlementaires, qui ne ménagent ni leurs efforts ni leur temps pour informer le public des événements sociaux et politiques qui l'intéressent. Santé, bonheur et longue vie; que le travail qu'ils s'imposent soit toujours de plus en plus apprécié.

Je ne voudrais pas non plus oublier les honorables députés de la gauche. Je formule des vœux pour eux. Que la Providence leur accorde une bonne santé et beaucoup de bonheur avec les leurs; que les Canadiens continuent d'avoir une confiance bien limitée envers eux dans l'administration des affaires du pays, pour le plus grand bien de la grande majorité des citoyens du pays.

[M. Richard (Saint-Maurice-Laflèche).]

(Traduction)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice (M. Garson) a indiqué hier soir que le ministre suppléant de la Défense nationale (M. Campney) parlerait aujourd'hui, à un moment donné, du rapport Currie. Je crois pouvoir dire que la plupart des députés ont attendu ce discours avec quelque impatience. J'ai attendu, moi aussi, attendu plusieurs heures. Mais étant donné que ce ministre est encore à sa place et n'a pas jugé bon de prendre la parole, je formulerai quelques observations sur ce que le premier ministre (M. St-Laurent) a déclaré ce matin.

Je félicite, dès le début, le premier ministre de la franchise avec laquelle il a déclaré qu'il y avait eu un avant-projet du rapport Currie, auquel on aurait apporté certains changements avant de le présenter à la Chambre; ce qui confirmait ce que j'ai avancé lundi. Je le félicite, je le répète, de la franchise avec laquelle il s'est confié à la Chambre; bien qu'ainsi que beaucoup d'autres députés, j'aie été bouleversé d'entendre ce qu'il devait révéler.

Il a confirmé qu'avant la remise du rapport à la Chambre, on avait mis dans les mains du sous-ministre du ministère qui faisait l'objet de l'enquête, un texte antérieur, et qu'on aurait apparemment donné l'occasion au sous-ministre de le remanier avant qu'on ne rédigeât sous sa forme définitive. Je félicite le premier ministre de la droiture avec laquelle il a répondu à l'une de mes questions, en disant qu'il avait été lui-même quelque peu étonné de voir appliquer cette méthode. A mon avis, la surprise qu'il a éprouvée a été encore plus fortement ressentie par un grand nombre d'entre nous, à la Chambre.

Voici un ministère qui fait l'objet d'une enquête par suite de scandales qui s'y sont produits. L'enquête a été effectuée parce qu'on l'a réclamée à la Chambre. Le ministre en autorité a promis, en cette enceinte, qu'il y aurait enquête, qu'elle serait complète et objective. Nous savons que le rapport constitue un acte d'accusation grave à l'égard de certaines divisions de ce ministère et de personnes qui relèvent du ministre. Mais il paraît qu'avant qu'il fût rédigé dans sa forme définitive les fonctionnaires de ce ministère ont eu l'occasion de prendre connaissance des accusations devant être portées contre eux et de proposer des changements. Il me semble que la plupart d'entre nous à la Chambre trouvent que c'est là une façon scandaleuse de mener une enquête de cette nature. J'avoue que j'ai été quelque peu peiné de constater que le premier ministre ait dû avouer que les choses s'étaient passées ainsi.

Je tiens aussi à féliciter le premier ministre à l'égard d'une autre question, je veux parler de la réserve dont il a fait preuve, selon moi, à l'égard d'un autre aspect de cette question. Je sais bien que certains hommes publics n'auraient manqué de recourir à un subterfuge quelconque pour faire oublier cet aspect réellement grave de la question. Je vois certains hommes politiques essayer de tirer parti de la question qu'il m'a posée. Mais il a simplement demandé, c'est bien cela, comment il se faisait que mon chef, le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), avait antérieurement obtenu un exemplaire de ce rapport. Il a demandé,—c'était une question naturellement intéressante; je le constate partout dans l'immeuble,—comment cet exemplaire du rapport était tombé entre les mains de mon chef; mais il a posé cette question et il en est resté là. Autrement dit, il a reconnu,—et il l'a précisé au cours des observations qu'il a faites à la Chambre ce matin,—en ce qui concerne les questions que je lui ai posées lundi parce que nous avions en notre possession cette version préliminaire, que le point important était de savoir comment et pourquoi on a apporté des modifications au rapport.

Je dois dire, monsieur l'Orateur, que j'ai communiqué par téléphone avec mon chef depuis la séance de ce matin. Je regrette que la maladie l'empêche d'être parmi nous cette semaine. Il est du même avis que moi au sujet de la conclusion que j'ai tirée de la déclaration faite par le premier ministre ce matin: ce qui importe, ce n'est pas de savoir comment il s'est procuré la version préliminaire, mais plutôt comment il se fait qu'on y ait apporté des modifications. Dans ces circonstances, mon chef ne se sent pas obligé,—je le déclare en son nom,—d'en dire plus long au sujet de la manière dont ce rapport lui est tombé entre les mains. Il estime avoir accompli la chose qui importait pour lui, à savoir utiliser les renseignements qu'il possédait afin que le public pût constater ce qui était arrivé. Il est maintenant évident que, s'il n'avait pas agi de la sorte, s'il n'avait pas rempli cette obligation en me priant de soulever la question à la Chambre, lundi, nous n'aurions jamais su que ce rapport, cette condamnation du ministère de la Défense nationale, avait été transmis au sous-ministre pour qu'il apportât des changements avant que le document fût présenté sous sa forme définitive au ministre et, par lui, à la Chambre.

Je répète que nous considérons cette situation comme révoltante. A notre avis, elle indique une attitude qui semble régner au ministère de la Défense nationale. Le rapport Currie a déjà demontré clairement que cette attitude envers les dépenses publiques est scandaleuse. La population du pays trouve révoltante cette attitude envers la propriété publique. Mais il semble en outre que le ministère de la Défense nationale se croit dans une situation privilégiée et estime que personne n'a le droit de juger de sa sagesse ni de mettre en doute ses décisions, ni de critiquer la façon dont il dépense ses fonds et dirige ses affaires. Lorsqu'on fait une enquête, cette enquête doit être soumise au ministère et à ses fonctionnaires supérieurs avant que les résultats en soient communiqués à la Chambre et à la population.

J'ai été tout aussi surpris lundi, et ma surprise ne fait qu'augmenter lorsque je lis et que j'étudie les faits relatifs à cette question, de constater que le premier ministre (M. St-Laurent), en déposant le rapport lundi, nous a présenté en même temps un mémoire sur le rapport Currie, qui portait la signature du chef d'état-major général. J'aurai quelques mots à dire dans quleques instants au sujet d'un des paragraphes de ce mémoire, mais je tiens à dire maintenant que cette attitude semble être celle du ministère de la Défense nationale. Pour ma part, il en est ainsi sur le plan politique, celui du ministre, et, il me semble, au niveau de l'état-major général également; ils estiment d'une manière ou d'une autre qu'ils sont les chefs et qu'il leur appartient de mener la barque à leur seule guise. Cette attitude ressort clairement de la réponse donnée par le premier ministre à l'honorable représentant de Melfort (M. Wright) qui lui demandait hier pourquoi le mémoire du chef d'état-major avait été présenté en même temps que le rapport: "Tout simplement, parce que le chef d'état-major général a demandé qu'il en soit ainsi". Telle a été, en substance, la réponse du premier ministre. Peut-on savoir qui dirige le Gouvernement? A qui appartient-il de décider ce dont il convient de saisir la Chambre lorsqu'une enquête est en cours dans ce ministère? Il était entendu, à mon avis, que M. Currie procédait à une enquête et que tout ce que nous lui demandions, tout ce qui devait nous être fourni, c'était son rapport. Mais, hier, au milieu d'une explication demandée par mon voisin de pupitre, le premier ministre a déclaré comme l'atteste la page 793 du hansard:

> Voici l'explication. Le général Simonds a demandé qu'on le fasse.

Cela me remet en mémoire un incident qui s'est produit dans les premiers temps où vous occupiez le fauteuil de l'Orateur. Je parle du rapport sur la meunerie. Votre Honneur se souvient des réponses que nous avons alors obtenues. Il semble que le ministre de la

Justice (M. Garson) ait montré ce rapport au ministre du Commerce (M. Howe) à qui il n'a pas plu. Il a dit alors au ministre de la Justice que, pour éviter tout malentendu au sujet du rapport de M. McGregor, ce rapport ne devait pas être porté à la connaissance du public à moins d'être accompagné d'un autre énoncé du ministre du Commerce. Nous avons alors jugé très sévèrement cette attitude. J'adopte la même attitude au sujet de l'insistance que le chef d'état-major général semble avoir apportée au moment même du dépôt du rapport Currie qui mettait en cause le ministère de la Défense nationale, pour faire accepter qu'on dépose en même temps un mémoire du chef d'état-major général fournissant certaines explications et demandant que M. Currie prouve certains énoncés que renferme le rapport. Je vous pose la question, monsieur l'Orateur. Qui exerce ici l'autorité suprême? Nous vivons en démocratie. Les représentants élus sont ceux qui doivent être revêtus de l'autorité et je ne pense pas que même le chef d'état-major général ait le droit de faire semblable demande au premier ministre et surtout que le premier ministre puisse acquiescer à pareille demande.

J'ai déjà parlé du mémoire du général Simonds. Je remarque en particulier que la partie du mémoire de M. Currie qu'il déteste le plus fait l'objet de l'alinéa 6 de son mémoire. Il s'en prend à une décision dans la première partie du rapport, ce qui nous amène directement à la notoire page 17. J'ai apprécié à sa valeur, je le répète, la franchise avec laquelle le premier ministre s'est exprimé ce matin lorsqu'il a dit, en réponse à des questions qui lui ont été posées, qu'il ne savait pas comment répondre à certaines questions et qu'il essaierait de fournir ces réponses en temps et lieu.

Il faudra nous communiquer un jour ou l'autre tous les renseignements concernant la page 17 du rapport Currie. Le premier ministre a déclaré ce matin que, d'après ce qu'on lui a dit, le texte de cette page n'a pas fait le sujet de discussions le 1er décembre, du moins pas entre M. Drury, sous-ministre, et les représentants de M. Currie. Plus tard, au cours du même débat ce matin, le premier ministre a dit qu'il n'avait pas d'explication à offrir à propos des changements apportés à la page 17. Dans le mémoire du chef d'état-major général, on expose un grief à l'égard de la page 17 en particulier. Nous savons maintenant que le sous-ministre de la Défense nationale a eu le rapport en main avant que ce document soit publié sous sa forme définitive. Nous ne savons pas s'il l'a montré à ses collègues. Je voudrais savoir, entre autres choses, si cet exemplaire du texte initial qui, apparemment, a été remis à M. Currie, portait les initiales d'autres personnes qui ont pu en prendre connaissance, et, dans le cas de l'affirmative, combien il portait d'initiales. Quoi qu'il en soit, il est clair que le ministère avait le rapport en main et qu'on l'a lu. Or, pour des raisons qu'on ne nous a pas expliquées, certains changements ont été apportés à la page 17 à des observations dirigées contre les échelons supérieurs ou contre les échelons placés immédiatement au-dessous de ceux-ci. De fait, on a apporté deux changements à la page 17. Un de ces changements est déjà bien connu. Le texte primitif disait:

[M. Knowles.]

...Mais si cet état d'esprit a atteint les échelons inférieurs de l'Armée, il est plus difficile d'excuser la même attitude au sommet ou presque.

Comme on le sait, ce texte a été remplacé par:

Il est plus difficile d'excuser cette même attitude aux échelons supérieurs.

De plus, on a légèrement modifié le texte, plus bas, dans la même page. Le texte original était:

...où il importe de trouver à un plus haut degré la clairvoyance et le sens des responsabilités. Ces qualités, on n'en a pas fait preuve dans la mesure voulue.

La version déposée sur le Bureau de la Chambre par le premier ministre contient le mot "toujours", en plus, de sorte que le texte est devenu:

...on n'en a pas toujours fait preuve dans la mesure voulue.

Ce qui est intéressant à propos des modifications apportées à cette page, c'est qu'elles semblent adoucir les accusations et diminuer un peu le blâme qui était rejeté sur certains hommes de l'échelon le plus élevé ou d'un échelon voisin dans l'armée et le ministère de la Défense nationale.

Au cours de la discussion qui a eu lieu sur la question, j'ai remarqué que nos amis de l'opposition officielle cherchent à rejeter tout le blâme sur les hommes politiques et je ne le leur reproche pas trop. Cependant, je les prie de ne pas se laisser emporter pour l'instant parce que, comme eux, je suis d'avis qu'en raison de notre régime de gouvernement responsable, ce sont les ministres, les gens élus, qui sont responsables en fin de compte. Mais en agissant ainsi, ils poussent les députés libéraux de l'arrière-plan à crier à la Chambre que ce sont les membres de l'état-major qu'il faut blâmer. Ce qui me déplaît à propos de ce conflit entre les conservateurs-progressistes et les libéraux, c'est qu'ils semblent vouloir rejeter le blâme soit sur les uns soit sur les autres. D'après le texte du rapport Currie, il semble bien que

les uns et les autres soient à blâmer. Il faut en blâmer certains officiers supérieurs ayant toléré certaines conditions qui ont permis de perpétrer ces vols et ces larcins. D'autre part, il faut blâmer le ministre d'avoir maintenu à ces postes supérieurs des gens pouvant tolérer ce genre d'activité. Il est certain qu'en dernier ressort c'est lui qui est responsable.

Mais nous devrions, je crois, préciser qu'il faut également blâmer quelques hauts dignitaires de l'armée.

Hier soir, le ministre de la Justice (M. Garson) (qui, je le suppose, a le rapport—bien que certaines choses qu'il a dites m'aient rendu songeur) a affirmé que, selon lui, la racine du mal n'était ni dans les défauts de telle ou telle méthode de comptabilité, ni dans d'autres formules adoptées au sein du ministère de la Défense nationale, mais bien dans la faiblesse humaine. Néanmoins quand on parcourt le rapport de M. Currie, on constate dès le début qu'il professe une opinion contraire. Il affirme que toutes les occasions s'offraient et que si les choses ne sont pas allées plus loin c'est grâce à l'honnêteté d'un grand nombre des membres de nos forces armées. A mon sens, le ministre de la Justice a eu tort d'insister hier soir sur la faiblesse humaine, ayant en vue nos militaires; en effet, dès les premières pages de son rapport, M. Currie déclare qu'existaient un relâchement, des occasions, qui n'ont pas incité à des méfaits plus nombreux uniquement parce qu'ils étaient contre-balancés par l'attitude des membres de nos services armés, refusant de tirer parti de ces occasions.

Il faut admettre que le tableau d'ensemble n'est pas joli, il est révoltant et j'espère qu'on prendra les mesures énergiques qui s'imposent. Des clameurs s'élèvent parmi les députés de l'arrière-plan du côté libéral, d'après lesquelles il faudrait infliger des sanctions à certaines personnalités de l'état-major. Ma foi, quiconque, dans l'armée même, est responsable du mécanisme, de l'attitude générale et de la psychologie, surtout de celle que décrit la page 17, devrait être traité avec sévérité. Je suis, cependant, d'avis, monsieur l'Orateur, qu'un ministre qui a permis ce genre de choses, sur lesquelles on a appelé son attention à plusieurs reprises (car, il y a de cela plusieurs années, certains d'entre nous ont, pour la première fois, mentionné quelques faits de moindre importance que l'auditeur général avait signalés, dans son rapport, au ministère de la Défense nationale) qu'un ministre, dis-je, dans les services duquel se produisent les faits décrits par le rapport Currie, devrait faire autre chose qu'occuper le poste de ministre de la Défense nationale. Et j'espère bien, que, même avant de donner à la population du Canada l'occasion de se prononcer sur la question lors des élections, la rumeur se réalisera selon laquelle il interviendrait un changement entraînant la remise en d'autres mains du ministère de la Défense nationale, tellement important pour la population du pays, et qui dépense, comme il le fait, une proportion aussi considérable des fonds publics du pays.

J'avoue que le discours empreint d'une nonchalante insouciance qu'a prononcé tout à l'heure le député de New-Westminster (M. Mott) m'a fait sursauter. Il parlait de conditions qu'on observe dans les guerres de nos jours. On ne saurait certainement prétendre pour autant qu'il est à prévoir que de telles choses peuvent se produire au Canada en temps de paix. Il me semble que, s'il y réfléchit, le député regrettera ce qu'il a dit aujourd'hui lorsqu'il a tenté de minimiser ce pillage et ces vols plutôt importants. Il ne me semble pas que le député de New-Westminster ait exprimé un avis auquel il tienne. Ce n'est certes pas, à mon avis, l'opinion des députés libéraux en général, encore moins du reste d'entre nous. Il semble plutôt que nous considérions tous cette question comme très lourde de conséquences et j'espère que des mesures seront prises sans retard.

Quant aux modifications qui ont été effectuées au rapport, je tiens à féliciter de nouveau le premier ministre (M. St-Laurent) de la franchise avec laquelle il a traité cette question ce matin. Que ces modifications aient été apportées, j'en déduis deux choses: qu'on les ait effectuées surtout à la page 17, c'est donc qu'on semblait vouloir ménager autant que possible certaines personnes haut placées. Voilà ce que je n'aime guère. Si ce qui est arrivé dépend de personnes haut placées, le rapport devrait le mentionner tout comme la première version.

L'autre chose qui me déplaît, que ces modifications me révèlent et dont j'ai déjà parlé, c'est l'attitude que semble adopter le ministère de la Défense nationale qui croit que c'est lui qui mène le bal et qui même alors que cette organisation a donné lieu à des doutes et fait l'objet d'une enquête, estime avoir le droit de connaître le rapport relatif à l'enquête, sous sa forme primitive, avant que ce rapport soit remis au ministre pour qu'il le présente à la Chambre.

Je ne parlerai pas plus longtemps, mais, tout comme tous les autres membres de mon groupe, je considère cette affaire comme extrêmement grave.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, je trouve fort étonnant que les membres du Gouvernement aient

laissé s'écouler trois jours sans avoir fait connaître leur pensée au sujet du rapport Currie présenté par un des ministres. Il est encore plus étonnant de constater que le ministre suppléant de la Défense nationale (M. Campney) est demeuré à la Chambre pendant deux heures ou plus cet après-midi, apparemment prêt à prendre la parole, mais qu'il a attendu que Votre Honneur mît le sous-amendement aux voix sans se lever pour chercher à motiver la ligne de conduite ou élucider la question au nom du Gouvernement. Il vaut également la peine de faire remarquer que le premier ministre (M. St-Laurent) a semblé juger à propos de confier au nouveau membre du cabinet la responsabilité d'expliquer l'attitude du Gouvernement à cet égard.

Depuis dix-sept ans que je siège à la Chambre, les Communes n'ont jamais été saisies d'un rapport plus grave ni plus préjudiciable que le rapport Currie. Je crains bien que les membres du Gouvernement et leurs partisans à la Chambre ne se rendent pas compte jusqu'à quel point le rapport est grave pour les Canadiens. En effet, il renferme d'amères critiques, il est très préjudiciable, même après qu'on y a apporté des modifications dont l'effet est d'atténuer les critiques dirigées contre le Gouvernement. Comme l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) vient de le signaler, le fait est tellement important que le premier ministre a été incapable d'expliquer ce matin la modification la plus grave, celle qui a consisté à supprimer du rapport initial les mots "au haut, ou près du haut de l'échelle" et à les remplacer par les mots "à des échelons supérieurs". D'autre part le mot "toujours" a été ajouté, ce qui affaiblit beaucoup la phrase qui blâmait si fortement le ministère de la Défense nationale. En insérant ce mot, la phrase se lit maintenant: "...on n'en a pas toujours fait preuve dans la mesure voulue", alors que l'original disait: "...on n'en a pas fait preuve dans la mesure voulue."

Cette situation est d'autant plus sérieuse que l'efficacité du ministère de la Défense nationale est de la plus haute importance actuellement. Nous traversons une période de tension mondiale alors que les nations civilisées se trouvent divisées en deux camps, lesquels sont en train de réarmer. Nous sommes témoins de ce que nous appelons une guerre froide. Pour la première fois, le Canada voit ses côtes, et à la vérité un grand nombre de ses villes et probablement la plupart des principaux centres, attaqués dans l'éventualité d'une troisième guerre mondiale. Nous nous trouvons sur la route aérienne entre l'Union soviétique et les États-Unis et dans l'éventualité d'une troisième guerre, le Canada deviendra une autre Belgique.

Cette situation mondiale ne prendra pas fin en quelques semaines ou quelques mois. On admet assez généralement que cette période de tension, de guerre froide, peut persister durant dix, quinze ou vingt ans. Personne de ceux qui se trouvent aujourd'hui ici ne verra peut-être la fin de cette guerre froide. Où en sont les choses actuellement, cette guerre froide ne prendra fin que si nous passons à une période de guerre "très chaude". Je le répète, étant donné la situation, il est d'un intérêt vital pour la nation de posséder un ministère de la Défense nationale efficace.

L'efficacité de ce ministère est vitale pour une autre raison. Nous exigeons de notre population de grands efforts en vue de seconder ce ministère de la Défense. Nous demandons à notre jeunesse d'aller servir en Corée et en Europe en qualité de volontaires. Plusieurs d'entre eux ont été tués et plusieurs centaines d'autres ont été blessés. On demande à notre jeunesse de se sacrifier pour la patrie. On voit toutes les semaines dans les journaux ces réclames qui invitent nos jeunes gens à s'engager, à aider à défendre leur pays. Il est une chose à laquelle ces jeunes gens ont assurément droit, c'est d'avoir derrière eux un ministère de la Défense nationale qui soit plus parfaitement organisé que n'importe quel autre ministère. Il ne s'agit pas de savoir où cette organisation sera parfaite, si elle le sera dans son personnel, dans son ministre ou dans les adjoints de celui-ci. Non, c'est le ministère de la Défense nationale dans son ensemble qui doit être le plus efficace de tous les ministères chez nous, en ce moment.

Mais on ne se contente pas de réclamer ces sacrifices de nos jeunes compatriotes. On inflige aux Canadiens des impôts effroyables pour assurer le fonctionnement du ministère de la Défense. C'est avec stupéfaction que j'ai lu ce matin dans les journaux un compte rendu du discours prononcé hier soir par le ministre de la Justice (M. Garson). Malheureusement je n'ai pu entendre qu'une toute petite partie de ce discours. Voici ce que nous dit le journal:

> Le ministre de la Justice, M. Garson, a dit hier soir à la Chambre des communes, que le Canada n'est pas trop imposé et que le Gouvernement se refuse à reconnaître qu'il y ait, dans le service civil, du gaspillage ou de l'incurie sur une grande échelle.

L'enquête déclare "Le Canada n'est pas trop imposé". Mais je me demande où le ministre de la Justice a passé les derniers mois, voire les dernières années. Il est sans

doute le seul Canadien à croire que la population ne soit pas trop imposée. Voilà comme il retarde.

Nous avons au Canada une taxe de vente de 10 p. 100, soit la taxe de vente la plus élevée de toute notre histoire. Cette taxe est perçue au palier manufacturier, mais elle augmente ensuite par progression géométrique jusqu'au niveau de la consommation. Nous avons également un impôt sur le revenu qui est le plus élevé que nous ayons jamais eu en temps de paix, de sorte qu'il est extrêmement difficile pour des centaines de milliers de Canadiens de se mettre de l'argent de côté pour leurs vieux jours. Ils en sont réduits à se fier uniquement aux mesures de sécurité. Nos impôts sur les sociétés sont si élevés qu'il n'y a plus suffisamment d'argent au Canada pour mettre en valeur nos ressources et qu'il faut importer des milliards de dollars des États-Unis à cette fin.

Comme je l'ai dit, une forte proportion de l'argent qui est ainsi prélevé des goussets du citoyen canadien va au ministère de la Défense nationale. Presque la moitié du budget de l'année financière courante est consacrée aux besoins du ministère de la Défense nationale. Je répète que s'il est un ministère qui doit faire preuve d'efficacité actuellement, c'est bien celui de la Défense nationale.

Pour ma part, j'estime que la population du Canada et la Chambre sont en droit de s'attendre à une déclaration circonstanciée sur ce que le Gouvernement se propose de faire pour porter remède aux irrégularités mises à jour par le raport Currie. De plus, nous sommes en droit de nous attendre à des mesures immédiates en vue de remédier à ce gâchis. Jusqu'ici, aucun ministre du Gouvernement n'a fait de déclaration de ce genre. Il semble que tout ce que nous aurons, ce sera une explication tardive du ministre le moins ancien.

En disant cela, je ne veux pas amoindrir le ministre, que je compte parmi mes amis depuis plusieurs années. Il est également un de mes voisins et un de mes commettants.

Une voix: Vote-t-il pour vous?

M. Green: Je ne puis guère espérer qu'il m'appuiera lors des prochaines élections, mais il vaut tout de même mieux que je me montre prudent. Ce n'est pas là, je le répète, une tâche à confier au ministre junior de la Couronne. Il faudrait voir immédiatement à accroître l'efficacité au sein du ministère de la Défense. Le ministre actuel de la Défense nationale (M. Claxton) ne peut y parvenir. J'ai de nombreuses raisons de le penser. J'ai beaucoup d'estime pour lui aussi, mais, à mon avis, il dirige un ministère qui ne lui convient pas. Il a démontré qu'il n'est pas homme assez pratique pour réparer un gâchis semblable. Il suffit de consulter le rapport pour constater où il a fait preuve de négligence. A la page 846 du hansard, je relève, dans le rapport Currie, le paragraphe que voici:

> Avant d'énumérer et de circonstancier les irrégularités découvertes par la Gendarmerie royale, aidée par la suite de la Sûreté provinciale et de la Prévôté militaire, il faut avouer...

Voici la partie importante du paragraphe:

> ...que les avertissements n'avaient pas manqué au sein du ministère de la Défense nationale. Le vérificateur en chef du ministère s'était acquitté de ses fonctions consciencieusement. Il avait signalé à maintes reprises des situations peu satisfaisantes. C'est ce qui ressort nettement de l'appendice B qui résume ses constatations de plusieurs années. Dans chacun de ces cas, le sous-ministre avait chargé le quartier-maître général de faire enquête et rapport. Mais l'absence d'une intervention suffisante à cet échelon avait causé une détérioration progressive de la situation. Sans compter que les rapports retardaient beaucoup trop longtemps, les dossiers indiquent que des vérifications successives signalaient un état de choses aussi grave que les précédents et parfois même plus grave. Et la ronde continuait.

Pourrait-on condamner plus sévèrement le ministère de la Défense nationale? Pourrait-on condamner plus sévèrement le sous-ministre et la condamnation du sous-ministre équivaut à celle du ministre lui-même. Il y a longtemps qu'il était ou aurait dû être au courant de cette situation et il aurait dû s'occuper d'y remédier. S'il avait été un administrateur pratique et efficace il aurait remédié à ces choses.

Je prétends qu'un paragraphe de la page 846 du hansard condamne également l'attitude du ministre. Le ministre faisait partie tout au moins des échelons supérieurs; on peut dire que le ministre était sûrement au sommet de la hiérarchie ou tout près de ce sommet. La critique que renferme cet alinéa s'applique à lui comme aux autres. Je pense que c'est une critique parfaitement fondée à l'endroit du ministre. L'alinéa peut se concentrer dans les mots: "sans tenir compte des frais". Voilà quelle a été l'attitude du ministre. Je vais donner lecture de tout l'alinéa, parce que c'est un exposé très raisonnable de ce à quoi nous pouvions nous attendre. Le voici:

> Un autre élément a compliqué la situation. Le personnel du ministère de la Défense nationale, y compris celui des services des travaux de l'armée,...

On remarque qu'on ne fait mention des services des travaux de l'Armée qu'entre parenthèses.

> ...était composé en grande partie d'hommes qui avaient reçu leur formation militaire durant la guerre. Ses effectifs et ses méthodes d'administration s'inspiraient surtout des exigences et des besoins urgents du temps de guerre, alors qu'il importait surtout de faire le plus rapidement possible sans tenir compte des frais.

Soit dit en passant, la formation du ministre a eu lieu pendant la même période et il a précisément l'attitude dont il est ici question. Je poursuis:

A la conservation de cet état d'esprit du temps de guerre s'ajoutait une formation insuffisante des militaires qui, partant, n'étaient pas bien au courant de leurs fonctions et responsabilités administratives. En outre, le personnel militaire faisait preuve d'indifférence et se montrait peu disposé à accorder à l'administration toute l'attention nécessaire. Il n'est peut-être pas tout à fait anormal qu'on ait oublié dans une large mesure ou qu'on ait négligé délibérément ces besoins, car les militaires envisageaient les conséquences inconnues du conflit coréen et prévoyaient, dans un avenir pas très éloigné, des guerres d'une envergure encore plus grande. Mais, si cet état d'esprit a atteint les échelons inférieurs de l'Armée, il est plus difficile d'excuser cette même attitude aux échelons supérieurs...

La version non abrégée ou non revisée porte les mots "au moment ou presque".

...où il importe de trouver à un plus haut degré la clairvoyance et le sens des responsabilités. Ces qualités, on n'en a pas toujours fait preuve dans la mesure voulue.

L'édition primitive ne contient pas le mot "toujours". Le ministre était dans la même catégorie et coupable des mêmes fautes qu'on attribue aux autres intéressés. C'est de cela qu'il est question. Il n'est pas étonnant, avec cette attitude voulant que le prix ne compte pas, qu'on ait tant acheté au delà des besoins. On a demandé des soumissions pour 62,000 fourchettes à servir. A la suite de protestations, ce nombre a été réduit à 40,000, puis à 14,000. On me dit maintenant que la commande ne doit plus porter que sur 220 fourchettes, chiffre qui correspond beaucoup plus au nombre de fourchettes à servir dont on peut avoir besoin. On a acheté plus d'un million de paires de chaussures. Il y a eu également tous les autres cas où les achats ont porté sur des quantité excessives.

Je prédis qu'en fin de compte une bonne part de ces produits sera confiée à la Corporation de disposition des biens de la Couronne pour être vendue à rabais. Il est temps selon moi de cesser d'acheter des produits de consommation civile de ce genre, en aussi grandes quantités, car s'il devenait nécessaire de s'en procurer l'industrie pourrait les fournir rapidement. C'est le principe que l'on adopte aux États-Unis. Je lis par exemple dans le *United States News and World Report* du 5 décembre qu'on se propose maintenant aux États-Unis de créer une réserve de moyens de production capable de répondre aux besoins plutôt que de fabriquer les produits eux-mêmes en grandes quantités et de les accumuler, au risque

[M. Green.]

d'emmagasiner des objets qui deviendraient désuets, ce qui causerait des pertes financières élevées.

J'ai pris connaissance, tout juste la semaine dernière, d'un nouvel exemple de la façon dont le ministère de la Défense nationale a agi. J'ai ici la liste des exigences techniques envoyées aux tailleurs du pays en ce qui a trait à la fabrication d'une casquette à visière destinée aux officiers de l'aviation. Le document porte le titre: "Exigences techniques de coupe,—guide pour la fabrication privée." La liste compte cinq pages imprimées et deux bleus. Le premier bleu se rapporte à la mentonnière de la casquette. Le bleu comporte une demi-douzaine de dessins. Je ne dirai pas qu'on pousse la précision jusqu'au millionième de pouce mais on la pousse fort loin. Tout le premier dessin a trait à la mentonnière de la casquette portée par les officiers de l'aviation. Sur la planche en question, on trouve la note suivante: "Tolérance: à moins d'indication contraire, pour toutes les dimensions fractionnaires, 1/32 de pouce". Le bleu de la mentonnière porte la date du 27 octobre 1952. Il provient de la direction du bureau mixte d'études, ministère de la Défense nationale. Une note nous apprend qu'il a été contrôlé par une personne et que la commande a été confiée ou approuvée,—je ne puis lire le mot,—par une autre personne. Un deuxième fonctionnaire donne son approbation et un troisième fait la vérification. Il s'agit de la description d'une mentionnière pour officier. On dirait qu'il s'agit d'une mitrailleuse.

Il y a une autre description, encore plus longue, du képi lui-même. On le présente des quatre côtés, nord, sud, est et ouest, la marge d'erreur n'étant que de $\frac{1}{16}$ ou $\frac{1}{32}$ de pouce. La description a également été vérifiée par trois membres différents de ce directorat du ministère de la Défense nationale. Comment peut-on espérer qu'un ministère qui recourt à des méthodes comme celle-là puisse donner des résultats satisfaisants!

J'affirme que le ministre de la Défense nationale ne peut pas organiser efficacement son ministère parce qu'il a refusé maintes et maintes fois de tenir compte des avertissements qu'on lui a donnés à la Chambre. Non seulement on le met sur ses gardes depuis plusieurs années mais il a répondu toujours que tout allait pour le mieux, qu'il n'y avait pas lieu de se tracasser. Tous nos efforts étaient inutiles. Son attitude à la Chambre était toute différente de celle qu'adoptait le député de Québec-Sud (M. Power) pendant qu'il était ministre de la Défense nationale pour l'Air. A l'époque, le député de Québec-Sud nous faisait part en toute franchise de ses

inquiétudes. Il disait que son ministère avait commis une erreur à propos de ceci ou de cela. Il le reconnaissait et il demandait l'aide des députés. Il leur demandait de lui indiquer des remèdes mais il en va tout autrement avec le ministre actuel de la Défense nationale. Il ne reconnaît pas ses erreurs et il a fait preuve d'une confiance ridicule en dépit des avertissements qu'on a donnés à son ministère.

Enfin, monsieur l'Orateur, le premier ministre (M. St-Laurent) est le seul, l'unique ministre de la Couronne, qui puisse prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation. Lui, et lui seul, peut demander au ministre de donner sa démission,—car ce dont nous avons besoin, c'est d'un nouveau ministre. Il est grand temps que ce ministère de la Défense soit organisé d'une manière efficace. En outre, les Canadiens ont le droit d'attendre une déclaration du premier ministre quant au rapport Currie. Il ne peut déléguer à un autre membre du Cabinet la responsabilité qui lui incombe et c'est à lui d'expliquer l'attitude du Gouvernement; j'espère qu'il fera connaître à la Chambre son opinion sur l'ensemble de la question.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, avant la mise aux voix du sous-amendement, j'aimerais dire quelques mots à ce sujet et indiquer l'attitude que nous entendons adopter.

La proposition de sous-amendement est ainsi conçue:

Que l'amendement soit modifié par l'addition des mots suivants:

f) de recommander l'adoption d'une mesure visant à assurer le versement aux producteurs, à l'égard des céréales entreposées dans les fermes, d'une avance d'un montant égal à 75 p. 100 du prix initial établi le 1er août de chaque année-récolte.

En discutant la motion dont nous sommes saisis, il ne faut pas oublier que le Règlement ne nous permet pas de présenter d'autres propositions en vue d'en modifier le texte. Nous devons l'examiner dans sa forme actuelle, que la chose nous plaise ou non.

Le sous-amendement vise deux buts. D'abord, il réclame la présentation d'une mesure en vue d'assurer le versement aux producteurs à l'égard des céréales entreposées dans les fermes, d'une avance d'un montant égal à 75 p. 100 du prix initial que le producteur aurait touché eût-il été en mesure de livrer ces céréales à un organisme de la Commission du blé. Le sous-amendement constitue aussi une motion de défiance envers le Gouvernement pour la façon dont il s'est occupé de la très forte récolte de céréales que nous avons eue cette année.

Dans des circonstances ordinaires, il n'est pas normal au Canada d'entreposer des céréales sur les fermes, lorsqu'il est possible de le faire aux élévateurs de tête de ligne. Il ne semble pas qu'il y ait lieu de favoriser l'entreposage à la ferme alors qu'il est économiquement possible de disposer d'un entreposage suffisant aux élévateurs.

D'un autre côté, il semble nécessaire et même urgent de prendre quelque mesure en vue d'effectuer un paiement aux agriculteurs pour les céréales entreposées à la ferme, de façon à leur permettre d'acquitter leurs dettes courantes et de faire les préparatifs nécessaires pour la prochaine récolte. Voilà la question.

Je l'ai soulignée dans les remarques que j'ai formulées plus tôt au cours du débat sur le discours du trône. Qu'on me permette de citer ce que j'ai dit le 24 novembre sur ce sujet. Ce passage est tiré de la page 28 du compte rendu:

Tout le régime de manutention et de distribution s'est effondré. Le Gouvernement, quelles que soient les explications qu'il puisse fournir, a négligé de prendre des mesures efficaces pour la manutention des céréales, bien qu'il soit renseigné à ce sujet depuis plusieurs mois et qu'il ait été prévenu de l'état de choses qui allait se produire. Aujourd'hui, beaucoup d'agriculteurs de l'Ouest du Canada ont en mains de fortes quantités de blé et d'autres céréales, qui valent beaucoup d'argent et qu'ils sont incapables de convertir en numéraire, en ce moment, afin de payer leurs frais de récolte et de subsistance, parce qu'ils ne peuvent livrer leurs céréales au marché.

Voilà une situation dont le Gouvernement devrait s'occuper sans retard. Il y a là une situation urgente qui exige une attention immédiate.

Veut-on la preuve que le Gouvernement n'a pas su comment faire face à la situation? Il me suffira de rappeler la réponse fournie aujourd'hui à une question par le ministère du Commerce. On avait demandé quelle était la contenance de l'élévateur de l'État à Lethbridge. Or la réponse montre qu'au mois de novembre, soit le mois de pointe pour cette année, cet élévateur de l'État n'était plein qu'au tiers, et cela à un moment où il y a une telle accumulation de céréales dans l'Ouest. Le ministère du Commerce indique en effet que la contenance de cet élévateur est de 1,250,000 boisseaux, mais qu'au mois de novembre on n'y a mis que 457,161 boisseaux. Il suffit d'y réfléchir pour se rendre compte que le Gouvernement devrait agir.

C'est pourquoi nous appuyons très volontiers, en principe, le but de cette proposition de sous-amendement. Il y a lieu de présenter une mesure législative destinée à prévoir le paiement en espèces des céréales gardées dans les fermes, à cause des circonstances particulières à cette année.

Lorsqu'on parle de la rédaction d'un amendement ou d'un sous-amendement, on ne saurait entrer dans tous les plus menus détails. Néanmoins nous ne pouvons modifier ce texte. En principe nous faisons nôtre, le plus volontiers du monde, cette proposition de loi qui, en ce moment, satisferait aux exigences pressantes des cultivateurs de l'Ouest, conformément à ce que j'ai déjà dit au nom de mon parti au cours du présent débat.

Nous fondant sur cela (reconnaissant en outre qu'il faudrait en dire bien davantage quant au détail de la mesure législative et de la procédure de mise en œuvre de ce principe,—chose qui deviendra possible le jour où nous serons, de fait, saisis de la mesure) nous avons l'intention d'appuyer cet amendement et nous espérons que le Gouvernement acceptera le principe dont il s'inspire; ainsi, les cultivateurs du Canada de l'Ouest sauront qu'ils sont en mesure de faire face aux graves problèmes financiers qui les assiègent.

L'autre caractère du sous-amendement est qu'il revient à un vote de défiance à l'égard du Gouvernement en ce qui concerne la façon dont celui-ci a disposé de la dernière récolte de céréales. De ce que nous avons déjà dit, il ressort clairement que nous saluons l'occasion d'exprimer, par notre vote, les critiques amères que mérite un Gouvernement qui n'a pas su se tirer d'une situation si clairement prévue plusieurs mois à l'avance. J'ai déjà abordé la question au cours du présent débat. Le Gouvernement n'a pas adopté les mesures nécessaires pour s'en prendre à un état de choses débattu ouvertement depuis longtemps. Il n'a pas fourni les moyens de transport nécessaires. Il n'a pas passé d'accords grâce auxquels les cultivateurs auraient pu obtenir l'argent liquide indispensable à leurs besoins quotidiens et à leur production future. C'est pourquoi nous appuyons le sous-amendement qui critique la faillite absolue du Gouvernement à faire face à une situation qu'on avait prévue longtemps à l'avance.

M. P. E. Wright (Melfort): Monsieur l'Orateur, avant la mise aux voix du sous-amendement, je crois devoir dire quelques mots à ce sujet. Je suis heureux que le chef de l'opposition (M. Drew) ait indiqué que son groupe donnera son appui à ce sous-amendement. En réalité celui-ci ne demande pas grand chose, en comparaison de la situation faite aux producteurs de blé des États-Unis. Nous cultivons, dans l'ouest du Canada, dans des conditions fort semblables à celles des producteurs de blé des régions situées plus au sud. Aux États-Unis, les producteurs de blé bénéficient pour leur céréales, de ce qu'on appelle un prix de parité, fondé sur la situation qui existait dans ce pays de 1909 à 1914. On y prévoit une avance en espèce à l'égard des céréales entreposées à la ferme, avance qui équivaut à 90 p. 100 du prix de parité à l'heure actuelle. Cette disposition permet au cultivateur des États-Unis d'obtenir, dans des circonstances analogues, environ $2 le boisseau sous forme d'avance à l'égard du blé qu'il a dans sa ferme. Tout ce que nous demandons dans l'amendement, c'est 75 p. 100 du prix initial des céréales, fixé par le Gouvernement le 1er août de chaque année. Dans ces circonstances l'avance payée cette année au producteur moyen dans l'ouest du Canada serait de 85 à 95c. le boisseau.

Étant donné la similitude des circonstances régnant dans les deux régions productrices de blé les plus importantes du monde, nous sommes d'avis que nous qui vivons dans l'Ouest du Canada, devrions bénéficier à peu près du même traitement. Parce qu'ils ne peuvent obtenir ce versement ou un versement analogue, beaucoup de producteurs de l'Ouest du pays se voient incapables, l'automne venu, d'obtenir les espèces qu'il leur faut pour faire face à leurs obligations dont l'échéance arrive à cette époque-là; ils doivent donc sacrifier certains de leurs produits. Très souvent, il leur faut vendre leur bétail, ainsi que cela s'est produit depuis quelques années. L'agriculteur n'a pas suffisamment de fonds disponibles pour faire face à ses obligations en attendant le versement initial et sa quote-part. Il est donc obligé de sacrifier son bétail. C'est pourquoi, entre autres raisons, il y a surabondance de bétail à vendre, à l'automne, et qu'en conséquence il y a chute des prix que reçoit le producteur.

Pendant mon séjour dans l'Ouest, cet automne, on y vendait du bœuf de boucherie de première qualité de 18c. à 21c. la livre, si l'animal pesait moins que le poids requis. En vertu de la loi sur les prix minimums visant le bœuf de boucherie, à cette époque-là, il fallait que l'animal donnât 700 livres. J'ai vu dans l'Ouest du pays, je le répète, des animaux de première qualité, pesant de 1,100 à 1,200 livres et donnant de 500 à 600 livres de viande, qu'on vendait de 18c. à 21c. la livre. Lorsque je suis venu dans l'Est pour la session, je suis allé sur une ferme en Ontario et le propriétaire m'a fait voir ce qu'il avait vendu le jour même pour un bouvillon d'exposition Holstein de trois ans qui pesait 1,600 livres. Il en avait reçu 25c. les cent livres, soit près de $400 pour un bœuf de boucherie de qualité inférieure que nous aurions vendu, dans l'Ouest du Canada, s'il avait donné un peu moins de viande, pour à peu près $200.

Si l'on adoptait une mesure en vue de permettre aux cultivateurs canadiens de toucher une avance, comme le propose le sous-amendement, je suis sûr qu'elle préviendrait l'existence de conditions chaotiques dans la vente des autres produits agricoles à la fin de l'année. Je ne vois aucune raison de ne pas prendre cette mesure. Le Gouvernement peut fort bien dire que les cultivateurs peuvent se rendre à la banque et obtenir l'argent dont ils ont besoin, lorsqu'ils ont en entrepôt sur leur ferme de bonnes céréales marchandes. Mais beaucoup de cultivateurs, surtout les petits exploitants, n'ont guère eu de rapports avec les banques au cours des années. C'est fort bien pour les cultivateurs qui possèdent une ou deux sections. Ils ont probablement fait des transactions avec les banques au cours des années et ils peuvent en obtenir le crédit nécessaire pour se tirer d'affaire au besoin. Cependant, les petits cultivateurs,—ceux qui n'ont pas fait affaires avec les banques et que les banquiers ne connaissent pas,—trouvent qu'il leur est très difficile d'obtenir le crédit nécessaire.

Je n'ai pas l'intention d'insister davantage sur ce point, mais je pense que le Gouvernement devrait sérieusement examiner le sous-amendement présenté par l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue).

(Le sous-amendement de M. Argue, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.:	MM.:
Adamson	Hodgson
Argue	Johnston
Balcer	Jones
Blair	Knight
Brooks	Knowles
Browne (St-Jean-Ouest)	Lennard
Bryce	Low
Casselman	Macdonnell (Greenwood)
Catherwood	MacInnis
Charlton	McLean (Queens, Î.P.-É.)
Churchill	McGregor
Courtemanche	McLure
Coyle	Montgomery
Diefenbaker	Murphy
Dinsdale	Nickle
Drew	Noseworthy
Fair	Nowlan
Fairclough (Mme)	Pearkes
Ferguson	Quelch
Fleming	Robichaud
Fraser	Spence
Fulton	Starr
Gillis	Thomas
Graydon	Tustin
Green	White (Hastings-Peterborough)
Hansell	Wright
Harkness	Wylie.—57
Hees	
Herridge	
Higgins	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.:	MM.:
Anderson	Hetland
Applewhaite	Hosking
Arsenault	Howe
Balcom	Huffman
Beaudoin	Hunter
Benidickson	Jeffery
Bennett	Jutras
Bertrand	Kickham
Blanchette	Lafontaine
Blue	Langlois (Berthier-Maskinongé)
Boisvert	Langlois (Gaspé)
Boivin	Lapointe
Boucher	Larson
Bourget	Lefrançois
Bradette	Léger
Breton	Lesage
Brisson	Little
Bruneau	Macdonald (Edmonton-Est)
Cameron	MacKenzie
Campney	MacNaught
Cannon	Macnaughton
Cardin	McCann
Cauchon	McCusker
Chevrier	McIlraith
Cleaver	McIvor
Cloutier	McLean (Huron-Perth)
Corry	McMillan
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville)	McWilliam
Côté Verdun-La Salle)	Major
Croll	Maltais
Cruickshank	Massé
Darroch	Monette
Dechêne	Mott
Decore	Murray (Cariboo)
Demers	Mutch
Denis	Nixon
Deslières	Pouliot
Dickey	Power
Dubé	Proudfoot
Dumas	Prudham
Eyre	Ratelle
Ferrie	Richard (Ottawa-Est)
Fontaine	Richard (St-Maurice-Laflèche)
Fournier (Hull)	Riley
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)	Roberge
Fulford	Robertson
Gagnon	Robinson
Garland	Rochefort
Garson	Rooney
Gauthier (Lac-St-Jean)	Rousseau
Gauthier (Lapointe)	St-Laurent
Gauthier (Portneuf)	Schneider
Gauthier (Sudbury)	Stuart (Charlotte)
Gibson	Studer
Gingras	Tremblay
Gingues	Valois
Gour (Russell)	Warren
Gourd (Chapleau)	Weaver
Harris	Weir
Harrison	Whiteside
Healy	Whitman
Hellyer	Winkler
Henderson	Winters.—127
Henry	

M. l'Orateur: La Chambre est appelée à se prononcer sur la proposition d'amendement.

Des voix: Aux voix!

M. l'Orateur: la Chambre est-elle prête à se prononcer sur la proposition d'amendement?

L'hon. M. Campney: Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est six heures?

CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH

Réunion des premiers ministres après le couronnement.

Le très hon. Louis-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, me permettez-vous de retenir un moment l'attention de la Chambre avant que vous déclariez qu'il est six heures? J'ai ici une déclaration qui a été faite cet après-midi à la Chambre des communes de Westminster. Il a été convenu lors de la réunion des premiers ministres du Commonwealth et des représentants qui ont assisté à la conférence économique du 11 décembre, que M. Churchill ferait une déclaration avant que le Parlement s'ajourne le 19 décembre. La déclaration en question est ainsi conçue:

Je suis heureux de pouvoir informer la Chambre qu'après avoir conféré avec les premiers ministres des pays membres du Commonwealth, et qu'en conformité du précédent établi, il a été convenu qu'une réunion des premiers ministres du Commonwealth aurait lieu à Londres immédiatement après le couronnement l'an prochain.

M. Churchill aurait, paraît-il, fait cette déclaration à la Chambre des communes de Westminster, cet après-midi à trois heures et demie ou à peu près.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. J.-L. Deslières, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur la proposition d'amendement présentée par M. Drew.

L'hon. R. O. Campney (ministre suppléant de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, avant de parler de l'incident de Petawawa et d'autres questions connexes, je voudrais répondre aux questions qu'on a soulevées de temps à autre, à deux reprises hier je pense, au sujet de la retraite du brigadier Connelly. A cette fin, je voudrais donner lecture à la Chambre d'une déclaration qu'a rédigée le ministre de la Défense nationale (M. Claxton). En voici le texte:

Les députés savent parfaitement que les relations qui existent entre le ministre de la Défense nationale et ses conseillers militaires doivent rester secrètes.

[M. l'Orateur.]

Le chef de chacune des trois armes est comptable de l'efficacité de son service et, dans le cadre de ses attributions, il doit parfois proposer de maintenir des officiers en fonctions ou de les mettre à la retraite en tenant compte de l'intérêt bien entendu du service.

Le chef d'état-major m'a recommandé de mettre le brigadier Connelly à sa retraite et, après avoir discuté de l'affaire avec le chef d'état-major général, j'ai compris qu'il ne serait pas dans l'intérêt de l'armée ni du public de retenir le brigadier Connelly. Par conséquent, j'ai approuvé la recommandation.

Cette mise à la retraite a été réglée entièrement à titre de question militaire et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a eu rien à y voir.

C'est la fin de la déclaration du ministre.

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai suivi, ces derniers jours, les discours du chef de l'opposition (M. Drew) et de ses tenants. Leurs efforts visaient à mettre en accusation le ministre de la Défense nationale et à créer de l'embarras au Gouvernement en voulant faire, d'une question relativement peu importante, une affaire dans laquelle seraient entraînés toute l'armée et tout le ministère de la Défense nationale. Pour édifier pareil échafaudage, ils se fondent sur les agissements de quelques gredins et de quelques voleurs qui, à Petawawa, ont volé et transformé à leur propre usage de l'équipement et du matériel au dépôt des Services des travaux de l'Armée à cet endroit. En exagérant et en faisant des déclarations irréfléchies et des déductions qui ne découlent pas des faits ils ont, à mon avis, réussi à s'échauffer jusqu'à un certain état d'hystérie politique qu'ils cherchent à communiquer à la population du pays. C'est peut-être seulement une autre façon de dire qu'ils essayent de tirer un avantage politique quelconque du rapport Currie.

M. Pearkes: Je pose la question de privilège; le ministre ne peut conclure rien de tel des observations qu'on a faites.

M. Stuart (Charlotte): On peut en tirer des conclusions bien pires.

M. Lennard: Le rapport Currie en dit assez long par lui-même.

L'hon. M. Campney: Je suis persuadé maintenant que tout ce que je pourrai dire n'aura à cet égard aucun effet sur les députés de l'opposition.

M. Pearkes: Pas si c'est dans ce goût-là.

Une voix: Ni sur la population.

L'hon. M. Campney: A ce sujet je ne partage pas l'avis de mon honorable ami d'en face. Peut-être serait-il utile aux députés et à la population du Canada, qu'en somme nous représentons ici...

Une voix: Et quelle représentation!

L'hon. M. Campney: ...de ramener la question à une juste mesure, et d'en traiter froidement en tenant compte des faits, en se préoccupant comme il convient du sens des mots et en conservant en outre un certain sens de la mesure. Ce qui s'est passé à Petawawa tenait essentiellement aux agissements de certains malfaiteurs, militaires ou civils, qui se sont entendus pour convertir à leur propre usage certain matériel, certaines fournitures de ce camp-là.

Je ne m'arrêterai que brièvement sur cet aspect de l'affaire. Vers la fin de l'été 1951, la prévôté et l'inspecteur des services du quartier-maître, ainsi que le représentant de l'auditeur général, ayant examiné la situation à Petawawa, où l'activité allait sans cesse s'accroissant, ont constaté des irrégularités. Ce n'était pas très grave, mais cela suffisait à les inciter à faire un rapport au ministère. Le rapport, ainsi que les mesures destinées à remédier à la situation étaient à l'étude, lorsqu'est arrivée la lettre que mentionne le rapport Currie. Nous étions alors en octobre.

Dès réception de cette lettre, le ministre a immédiatement demandé à la Gendarmerie royale de procéder à un examen minutieux et complet de la situation à Petawawa. C'est ce que la Gendarmerie s'est empressée de faire, avec l'aide des officiers de la prévôté.

En février 1952, on avait recueilli assez de renseignements pour démontrer qu'une conspiration existait effectivement, comme je l'ai laissé entendre, et que d'autres individus, en plus de ceux qui avaient déjà été trouvés suspects, étaient mêlés à cette conspiration et à ce vol. Le ministre a immédiatement nommé un avocat de la région et plus tard, a nommé M. Pickup, C.R., qui est maintenant juge en chef de la Cour supérieure d'Ontario, comme avocat senior, et des poursuites ont été lancées. Le ministre a annoncé ces mesures à la Chambre le 21 avril dernier.

Ces poursuites furent lancées aussi promptement que les faits accumulés pouvaient les justifier et menées à bonne fin aussi rapidement que la procédure judiciaire pouvait le permettre. Cinq militaires et dix civils furent inculpés. Deux des cinq militaires étaient officiers et trois étaient sous-officiers. Quatre des cinq militaires furent déclarés coupables et condamnés, de même que huit des dix civils. En outre, des mesures disciplinaires furent aussi prises à l'égard de quelques autres militaires.

Les éléments de preuve dont fut saisi le tribunal indiquaient qu'un assez vaste système de collusion avait été établi entre des personnes faisant partie du service et des gens de l'extérieur. C'est probablement pour cela qu'on a mis plus de temps que s'il s'était agi d'un vol ordinaire pour mettre en corrélation les renseignements afin de s'assurer que les coupables seraient punis. Voilà, en peu de mots, le dossier de l'aspect criminel de l'affaire de Petawawa.

Selon moi, à toutes les étapes de cette affaire, le ministre a agi promptement, le ministère a agi promptement et les coupables ont été effectivement punis. Je ne vois, dans cette affaire, rien qui soit de nature à faire trembler la terre, car les vols et les complots sont des choses qui arrivent dans tous les domaines. Quand une banque a été volée, on ne cherche pas à inculper le président. Quand il y a vol d'or dans une mine, on n'arrête pas les administrateurs.

Ce sont là des choses qui arrivent. Personne ne les trouve agréables, personne ne les approuve, mais elles se produisent. La faiblesse de la nature humaine n'est pas le fait d'une catégorie de gens en particulier, ni d'une région en particulier. Cependant, à en juger par les critiques que j'ai entendues, surtout hier et aujourd'hui, les députés de l'opposition voudraient tenir le ministre de la Défense nationale responsable des vols, larcins et petits vols qui se commettent dans les nombreux immeubles et sur les nombreux terrains et propriétés qui relèvent de la gestion du ministère de la Défense nationale. Quant aux vols qui se sont produits à Petawawa, bien que personne ne cherche à les excuser,—et il ne fait aucun doute que personne ne les approuve; leur montant total, en réalité, n'a pas été extrêmement élevé...

Une voix: Nous n'en savons rien.

L'hon. M. Campney: ...et je crois que le rapport de M. Currie l'indique.

M. Ferguson: Comment pouvez-vous en connaître le montant?

Une voix: M. Currie ne le connaît pas.

M. Campney: Je ne sais pas si M. Currie le connaît mais il a consulté toutes les preuves soumises aux tribunaux de police. Il en a cité un grand nombre, pour la gouverne de mes amis d'en face, et il en est venu à la conclusion suivante:

> L'examen de la preuve ne relève pas d'irrégularités concernant des sommes relativement élevées mais, plutôt, une accumulation impressionnante de petites irrégularités sur une grande échelle.

Il dit aussi:

> Il n'est pas possible d'évaluer de façon satisfaisante le total des pertes. Il paraît assez probable cependant que le total des pertes causées par les détournements et les irrégularités commises par le personnel militaire à Petawawa n'était pas considérable.

Et toujours à la même page...

M. Pearkes: Finissez le paragraphe.

L'hon. M. Campney: ...il dit:

En outre la police a pu retrouver la plus grande partie des marchandises qui manquaient; celles-ci ont été remises aux magasins.

Il me semble que j'ai dressé un rapport équitable et complet des vols mêmes et des incidents qui ont eu lieu à Petawawa. Cet état de choses avait un caractère local; normalement, c'est ainsi qu'on l'aurait considéré et ont aurait remis l'affaire à la police et aux tribunaux criminels. Le rapport ne renferme aucun nouveau témoignage qui n'ait été à la disposition des tribunaux criminels et n'y ait été présenté. Bref, tous les incidents que M. Currie cite en témoignage sont en fait des incidents qui ont eu lieu en 1950 et au début de l'année 1951 et qui étaient depuis longtemps du domaine public.

Mais l'affaire de Petawawa offre un aspect dont je voudrais parler maintenant. Il s'agit du rôle que le ministère joue à Petawawa. Au moment où il autorisait la nomination d'un avocat, l'ouverture de procès et l'institution de poursuites judiciaires à Petawawa le ministre a jugé, vu l'ampleur que ces irrégularités paraissaient avoir atteinte d'après les renseignements recueillis, lesquels mettaient en cause, je le répète, cinq militaires et dix civils, qu'il devait faire effectuer un examen complet de la situation générale parallèlement aux poursuites intentées au criminel, afin de se rendre compte de la situation qui régnait à Petawawa en ce qui relève du ministère. Il a donc chargé M. George Currie de faire enquête complète. J'aimerais citer quelques phrases de la déclaration formulée par le ministre le 21 avril lorsqu'il a annoncé à la Chambre la nomination de M. Currie:

...J'ai retenu les services de M. George S. Currie, comptable agréé de Montréal et ancien sous-ministre de la Défense nationale. Il effectuera une enquête complète sur la situation, les méthodes suivies en matière de sécurité et de comptabilité pour le matériel du génie, l'outillage et les services, à Petawawa et ailleurs... Nous ne négligerons aucun moyen afin d'aller au fond de cette affaire et de prendre les mesures qui pourront se révéler nécessaires.

Je tiens à signaler en passant que la nomination de M. Currie est l'œuvre du ministre de la Défense nationale (M. Claxton) et non pas de la Chambre ni du Gouvernement. Cette nomination a été faite aux instances du ministre en vue de scruter la situation à Petawawa, pour pouvoir ensuite y remédier. Comme je le démontrerai un peu plus loin, parce que M. Currie était nommé et que ses services étaient retenus par le ministre, il a travaillé en collaboration avec les fonctionnaires du ministère de la Défense nationale. Ces derniers ont collaboré avec lui. Tous avaient à cœur de savoir ce qui s'était réellement produit pour qu'une conspiration ait pu

s'ourdir à Petawawa entre des militaires et des civils de l'extérieur. Le ministre aurait fort bien pu, je pense, s'il en avait jugé ainsi, regarder le rapport de M. Currie comme lui étant destiné à titre privilégié, mais il n'en a pas jugé ainsi. Il n'a jamais eu cette idée.

D'autre part, il n'a jamais dit, dans les déclarations qu'il a formulées à la Chambre, qu'il déposerait le rapport ou qu'il le considérerait comme un document parlementaire. Je ne tente pas d'argumenter sur ce point, je dis simplement qu'il a, de plein gré, fait déposer ce rapport parce qu'il estimait que les députés devaient être mis au courant de la situation. Il a donc fait preuve de courage bien qu'il provoquât des remarques désobligeantes de la part des membres de l'opposition à cause des renseignements contenus dans le rapport. Je veux qu'il soit bien compris que le rapport a été préparé par quelqu'un que le ministre avait désigné en sa qualité de ministre.

Entre la date de la nomination de M. Currie et le dépôt du rapport, M. Currie a eu accès, —ce n'était que juste,—à tous les dossiers du ministère, du service de travaux de l'armée et des dépôts et il a pu compter sur tous les renseignements et sur toute l'assistance qu'il pouvait désirer de la part des représentants tant du ministère que des services armés. Il a mené une enquête et étudié la situation, non seulement à Petawawa, où s'est produit l'incident qui a amené sa nomination,—mais aux services de travaux de l'armée à Toronto, à London, au camp Borden, à Barriefield, à Vancouver, à Regina, à Québec et à Halifax. Il a visité les dépôts du service de travaux de l'armée et a préparé son rapport en se fondant sur les faits qu'il y avait constatés.

Il en est venu à certaines conclusions au sujet des services de travaux de l'armée en général et du camp de Petawawa en particulier. Il a conclu en premier lieu qu'il y avait eu relâchement dans l'administration, la surveillance, la comptabilité et la sécurité dans les magasins confiés aux services de travaux de l'Armée. Je me propose d'aborder ces points un peu plus tard. Il a aussi déclaré, page 2 du rapport, que bien que tout ne lui semblât pas être parfait, c'était à Petawawa seulement que les irrégularités avaient donné lieu à des pertes importantes. Voici ce qu'il a déclaré:

Il ne serait pas conforme aux faits d'inculper ni de ternir la réputation de tout le personnel des services de travaux de l'armée à cause des méfaits d'une poignée d'escrocs.

Sauf erreur, il n'a trouvé un groupe d'escrocs qu'à Petawawa et pourtant il a fait enquête dans tous les dépôts partout au pays.

Une voix: Ce n'est pas exact!

L'hon. M. Campney: Pour ce qui est des vœux et des constatations d'ordre général, il a déclaré que les méthodes de comptabilité semblaient satisfaisantes mais qu'on ne les appliquait pas comme il le fallait. J'aimerais formuler quelques observations sur ce sujet. Auparavant, comme j'estime qu'il faut considérer le problème en se fondant sur des normes concrètes et pratiques, je vais consacrer quelques instants aux services de travaux de l'armée, dire ce en quoi ils consistaient et ce qui s'y est produit, ces deux ou trois dernières années.

Les services de travaux de l'armée sont avant tout des unités d'entretien courant, comptant peu de personnel, qui s'occupent de l'entretien courant des camps militaires du pays et qui effectuent également des travaux de construction peu importants. Dans la plupart des cas, leurs fonctions ont été relativement peu importantes avant ou juste avant l'attaque de Corée. C'est ainsi qu'à Petawawa, en 1947, les services de travaux de l'armée ne s'occupaient pour ainsi dire que de surveillance.

C'était un camp important mais il y avait là un personnel d'environ 100 hommes et l'entretien du camp coûtait probablement $100,000 par an. Comme il ressort du rapport de M. Currie, que confirment les chiffres du ministère, tout cela est changé. Comme il le dit à la page 16 du rapport (page 850 du hansard):

> Durant l'année 1952-1953, les seules dépenses du détachement de Petawawa dépasseront 1 million; il devra en outre porter la responsabilité de l'administration et de la surveillance de nouvelles constructions effectuées par des groupes de l'extérieur au coût d'environ 20 millions.

Autrement dit, des frais de $100,000 par année ont passé en cinq ans, pour cette unité, à 1 million, sans compter l'administration de constructions d'une valeur de 20 millions,—tandis que le personnel passait de 100 personnes à 400 ou 500. Tous les civils ou militaires doués d'esprit pratique comprendront qu'en faisant passer le chiffre du personnel d'une organisation de 100 à 500 personnes environ,—mettons à 450,—et en dépensant 1 million par année au lieu de $100,000 tout en surveillant des dépenses de 20 millions par année également, on accroît énormément les devoirs et les responsabilités en un court laps de temps. L'un des problèmes les plus sérieux qui aient surgi pour le ministère de la Défense nationale depuis le début de l'extension de l'armée a, naturellement, été la difficulté qu'il y a à trouver le personnel technique suffisamment qualifié.

Nous avons aujourd'hui, à Petawawa, deux régiments entiers, et tous leurs services auxiliaires, c'est à dire plus de 4,500 personnes. Nous avons des effectifs considérables dont doivent s'occuper les services des travaux de l'Armée. Je formulerai maintenant quelques observations à propos de la remarque de M. Currie selon laquelle le mode de comptabilité, quoique bon, semble avoir été mal appliqué.

M. Adamson: De la comptabilité si nécessaire, mais pas nécessairement de la comptabilité.

L'hon. M. Campney: Je ferai quelques observations à cet égard. En 1948, le ministère de la Défense nationale s'est livré lui-même à l'examen approfondi des services de travaux de l'armée ainsi que des méthodes de comptabilité et de surveillance. On a procédé à une réorganisation complète et nous avons maintenant seize compagnies de travaux dont les 33 détachements sont répartis dans tout le pays de Vancouver à Terre-Neuve, ainsi que du nord au sud du Canada. Nous avons des effectifs d'environ 7,500 hommes. On s'était proposé d'adopter le mode de comptabilité et de surveillance en question pour les unités des services de travaux de l'armée en 1950 et 1951, aussi rapidement qu'on pourrait se procurer le personnel voulu. M. Currie, admet, ainsi qu'en fait foi la page 12 de son rapport, l'efficacité du mode établi, en s'exprimant à ce sujet, de la façon suivante:

> Le défaut ne réside pas dans le mode de comptabilité lui-même, lequel était bon, l'eût-on appliqué comme il faut.

Je reviendrai là-dessus tantôt.

> Il s'agissait d'une nouvelle méthode, mise en usage en Angleterre et aux États-Unis aussi bien qu'au Canada et qui comportait certaines particularités permettant, théoriquement du moins, de déceler rapidement les irrégularités au fur et à mesure.

Il dit aussi:

> On n'a pas bien employé ce mode de comptabilité toutefois et le règlement touchant les inventaires n'a pas non plus été méthodiquement appliqué.

Cela est vrai et il y a des raisons pour cela. Tout député ou tout citoyen serait porté à dire: pourquoi n'a-t-on pas appliqué la méthode de comptabilité? Je pense que c'est une question juste et raisonnable à laquelle il faut répondre. Je vais essayer, à mon humble façon, d'y répondre, bien que M. Currie le fasse presque pour moi, lorsqu'il dit à la page 15 de son rapport:

> ...les problèmes, les difficultés et les points faibles des services des travaux de l'Armée exposés ci-dessus...

il en a déjà parlé:

> ...ont été causés pour la plupart,—mais assurément pas toutes,—par l'expansion extraordinaire et subite de l'activité de ces services, due à la guerre de Corée ainsi qu'au vaste programme de défense nécessité par notre participation à l'œuvre de l'OTAN.

Il dit encore:

L'effectif militaire des services des travaux de l'Armée qu'on a fixé après la seconde guerre mondiale ne prévoyait pas l'expansion subite qui s'est produite en 1950. L'effectif était destiné à mettre à exécution un programme d'organisation, de mise en valeur et de construction du temps de paix, grâce à un budget annuel d'environ 20 millions. Cet effectif fut rapidement surchargé par le programme de réarmement entrepris sur une grande échelle. En septembre 1950, le budget de ce programme fut porté à 80 millions environ. Au mois d'avril suivant, il était porté à quelque 200 millions. Le programme prévoyait qu'en 1952-1953 les dépenses globales pour l'année financière se chiffreraient à 250 millions. Les placements effectués dans les installations et les bâtiments, qui s'élèvent maintenant à 750 millions et qui s'accroissent sans cesse, fournissent une idée de l'importance de cette tâche.

La question qui se pose après cela, puisqu'il s'agit, en fin de compte, d'une énorme expansion, est la suivante: pourquoi l'armée ne pouvait-elle s'adapter au rythme de cette rapide expansion? L'industrie civile n'y réussit pas toujours, même si elle y arrive quelquefois. C'est donc une question pertinente qui se pose dans mon esprit et sans doute dans l'esprit de tous les députés; pourquoi l'armée n'a-t-elle pas pu s'y adapter? Il y a probablement trois raisons pour lesquelles l'armée n'a pas pu s'adapter au rythme de l'expansion. La première raison est, je crois, à la racine de certaines des difficultés qu'ont éprouvées les services des travaux de l'armée. Ses services attendent leurs directives des ingénieurs et des comptables. Ils doivent se tenir à leur disposition et prêts à répondre aux demandes dans tous les dépôts; ils doivent aussi être compétents et bien formés.

A mesure que l'armée réclamait des ingénieurs et des comptables, l'industrie civile en réclamait également. Contrairement à l'armée, l'industrie civile n'était pas liée par des restrictions ni des règlements. Les industriels se mettent à la recherche de ces techniciens et personne ne peut s'en plaindre; ils payent n'importe quel prix pour obtenir les gens qu'ils veulent, s'ils peuvent se le permettre. Or, l'armée doit s'astreindre à des règlements, tenir compte des grades, des soldes et des allocations. Elle ne peut engager un capitaine du génie aujourd'hui et lui verser la solde qu'elle doit lui accorder, puis en engager un autre demain et lui payer une solde différente. Elle doit s'en tenir à des normes établies. La même chose s'applique aux surveillants civils, comme les comptables. A cet égard,—et ce n'est pas pour la dénigrer que je m'exprime ainsi,—elle est assujétie à un organisme connu sous le nom de Commission du service civil. La Commission du service civil a établi des classes de comptables et des échelles de traitements. Dans la mesure où je puis le dire, après avoir examiné rapidement les chiffres pertinents, il faudra environ cinq ans à un ingénieur qui quitte l'université pour entrer dans l'armée ou à un comptable après l'obtention de son diplôme pour arriver au point où il pourrait débuter dans beaucoup d'entreprises commerciales que je connais.

Il s'agit là d'un véritable problème qu'on ne peut pas résoudre par un tour de passe-passe. Le ministère a dû faire de son mieux et il a été obligé de former nombre de personnes. Le ministère a essayé de les former tandis que le travail ne cessait de s'accumuler. Les honorables députés qui sont des personnes raisonnables, peuvent concevoir le temps dont disposait le maigre personnel que nous avions à ces dépôts pour former d'autres personnes alors qu'il avait à s'acquitter de tâches infiniment plus nombreuses que celles qui lui avait été confiées auparavant. C'était là le problème que le ministère devait résoudre.

M. Diefenbaker: Le ministre me permettra-t-il de lui poser une question maintenant?

L'hon. M. Campney: Oui.

M. Diefenbaker: Le ministre affirme-t-il que la situation résulte de l'insuffisance du personnel formé?

Des voix: Non, non, non.

L'hon. M. Campney: Je crois qu'il en va ainsi parce que dans ces endroits-là nous manquions de personnel et que nos responsabilités s'accroissaient sans cesse. La chose, pour moi, ne fait pas l'ombre d'un doute. Naturellement, il faut toujours tenir compte du facteur humain. Je tiens compte de cet élément, car la faiblesse des hommes influe sur le cours des événements. Quand il faut en hâte réunir un personnel nombreux, on ne peut être trop difficile; les gens qu'on trouve, qu'ils soient dans la section civile du ministère ou dans l'armée, sont comme partout ailleurs, bons, mauvais ou quelconques. Tout le monde n'est pas parfait; que ce soit dans une unité de l'armée ou dans les services civils du ministère de la Défense nationale, il y en a toujours quelques-uns qui tournent mal. Mais où en va-t-il différemment? Il en va de même dans les sociétés commerciales et dans tous les services gouvernementaux. C'est un mal qu'on ne peut éviter.

Je voudrais que les députés n'oublient jamais qu'alors que nous nous efforcions de résoudre ces problèmes, les services de travaux de l'armée devaient porter un fardeau permanent qui, dans certains cas, était extraordinairement lourd, si on songeait à leur tâche d'il y a deux ou trois ans. C'est un problème que n'importe qui aurait du mal à résoudre. Je suis persuadé que tous les

hommes équitables concevront les répercussions de l'expansion considérable d'un service, en un court laps de temps, alors principalement que la vie industrielle du pays prenait elle-même une grande expansion.

A l'heure actuelle la situation s'améliore graduellement et reviendra à la normale; mais ce ne sera pas du jour au lendemain que les diverses unités seront ce qu'elles doivent être. On ne saurait en blâmer qui que ce soit. La chose ne peut se faire que par une progression constante et c'est à quoi nous nous efforçons. Nous devrions admettre que M. Currie avait raison de dire:

Il ne serait pas conforme aux faits d'inculper ni de ternir la réputation de tout le personnel des Services des travaux de l'armée.

J'ai cité ce passage.

M. Drew: A quelle page se trouve-t-il?

L'hon. M. Campney: Page 2.

Une voix: Page 87.

L'hon. M. Campney: M. Currie écrit:

Il ne serait pas conforme aux faits d'inculper ni de ternir la réputation de tout le personnel des services des travaux de l'Armée à cause des méfaits d'une poignée d'escrocs.

Autrement dit, il nous faut voir les deux aspects de la question, les vols et l'administration et il ne faut pas seulement les voir ensemble mais séparément. Je voudrais dire...

M. Drew: Puis-je savoir à quel endroit de la page 2 se trouve la citation?

Une voix: Ne l'avez-vous donc pas lue?

L'hon. M. Campney: Cela devrait figurer à la page 2. Non, je me trompe, à la page 3. J'ai essayé d'exposer quelques-unes des raisons pour lesquelles j'affirme que la situation, dans son ensemble, s'était établie à la suite de circonstances hors de la portée du ministère de la Défense nationale ou de n'importe quel autre organisme, en vue de pouvoir faire face avec une utile rapidité aux événements qui s'étaient produits. L'opposition a cherché à s'emparer des incidents de Petawawa pour les gonfler et en faire le point de départ d'une critique générale du mode de comptabilité établi à l'égard de notre matériel en laissant entendre, pour le moins, que toute notre organisation clochait.

Une voix: C'est d'ailleurs vrai.

M. Stuart (Charlotte): C'est là votre avis.

L'hon. M. Campney: Je prendrai un seul incident, à titre d'exemple. Il s'agit du cas du parc Plouffe. Je citerai non pas un membre de l'opposition officielle, parce que je n'en ai entendu aucun mentionner cet incident, mais un député faisant parti d'un des autres groupes d'opposition. Le magasin militaire n° 26, au parc Plouffe, est l'un des plus importants du Canada. Au 30 novembre de cette année, le matériel qu'il contenait représentait une valeur de 97 millions, soit en fait presque 100 millions, et comprenait 30,000 sortes d'articles différents. Le magasin en question a un roulement annuel de 30 millions de dollars et manutentionne environ 230,000 articles distincts. Pendant que nous en étions à l'examen de cette question au comité spécial des dépenses pour la défense, nous sommes allés faire une visite au parc Plouffe et voici, d'après le compte rendu des procès-verbaux et témoignages de la réunion suivante, le 27 mai, comment s'est exprimé le député de Winnipeg-Nord (M. Stewart), ainsi qu'en fait foi la page 287:

Je voulais prendre connaissance de beaucoup de détails... Et tout ce que nous avons appris, ce sont les principes, tandis que j'étais intéressé à savoir comment on appliquait ces principes, comment étaient tenus les dossiers, comment le matériel en main se comparait avec le dossier véritable relatif au matériel conservé. Tels étaient les détails qui m'intéressaient de façon particulière. Je suis bien sûr qu'aucun de nous n'a pu prendre connaissance de tout cela pendant le temps dont nous avons disposé hier et j'ai eu l'impression que nous n'avons vu que ce qu'on voulait que nous voyions. Je puis être dans l'erreur; mais je veux en voir davantage.

On a pris des dispositions pour que le député puisse retourner au parc Plouffe, enquêter et vérifier à sa guise. C'est d'ailleurs ce qu'il a fait. Puis, le 3 juin, voici ce qu'il a dit au comité spécial des dépenses pour la défense:

Il y a une semaine, monsieur le président,...

C'est encore le député de Winnipeg-Nord qui parle.

...j'ai exprimé du mécontentement à la suite de la visite organisée, vu que je voulais voir certaines choses que je n'avais pu voir. J'ai dit au comité que je voulais être parfaitement libre et voir par moi-même.

Il poursuit ensuite en disant que l'occasion lui en a été pleinement fournie; puis il s'exprime de la façon suivante:

Ce que nous avons fait, c'est que nous avons pris au hasard un ordre de réquisition et que nous l'avons suivi jusqu'au bout, jusqu'à la livraison du matériel mentionné dans la commande. J'ai vu de façon détaillée ce que j'avais voulu voir auparavant et, d'après mes constatations, je suis fermement convaincu que le régime appliqué là-bas a toutes les qualités que puisse concevoir le génie humain. Évidemment, il nous faut tenir compte que les faiblesses humaines avilissent tout régime, mais les diverses vérifications effectuées à l'égard des particuliers devraient suffire à prévenir toute perte.

Puis voici une dernière phrase que je demande à tous les députés de remarquer, car elle soulève la sempiternelle question de la sécurité qui est toujours relative et met en jeu le rapport qui doit exister entre les frais

et les économies qu'on peut espérer réaliser. Aucune règle n'est inflexible. A la même page, l'honorable député de Winnipeg-Nord déclare:

La réalisation d'une sécurité complète rendrait les frais tellement énormes qu'ils dépasseraient de beaucoup, à mon avis, les pertes subies.

Voilà une observation d'un membre d'un des partis de l'opposition au sujet d'une activité de grande envergure. C'est pour cette raison que je l'ai citée.

M. Benidickson: Ce député n'est-il pas comptable professionnel?

L'hon. M. Campney: Si je ne m'abuse, c'est un comptable agréé. Je cite ces remarques parce qu'on est porté à laisser croire que les irrégularités commises à Petawawa permettent de généraliser. Une hirondelle ne fait pas le printemps et la commission de vols à un dépôt secondaire, comme celui de Petawawa, n'inculpe vraiment pas le Gouvernement. En tant que citoyens de notre pays et membres de la Chambre des communes, je crois que nous devons faire preuve de sens pratique. D'après les arguments qu'ils ont invoqués hier et aujourd'hui, les membres de l'opposition semblent croire que le ministre de la Défense nationale devrait, personnellement et physiquement, surveiller voies de service, dépôts, champs d'aviation, en un mot se trouver constamment partout en même temps afin de se rendre compte de ce qui se passe partout. (*Exclamations*) Mais, alors que nous dépensons près de deux milliards par année, c'est là une autre de ces idées fantastiques de l'opposition.

M. Ferguson: Personne ne demande cela au ministre. On s'attend qu'il s'acquitte de sa tâche et qu'il embauche le personnel voulu.

Une voix: C'est bien au député à dire cela!

L'hon. M. Campney: J'aimerais dire quelques mots maintenant des recommandations formulées par M. Currie.

M. Fraser: Avant que le ministre passe à un autre sujet...

M. l'Orateur: A l'ordre.

Des voix: Règlement. Asseyez-vous!

M. l'Orateur: A l'ordre. Une question ne peut être posée sans l'autorisation du ministre. La question peut être posée, si le ministre y consent.

M. Drew: Qu'on donne à l'honorable député l'occasion de la demander.

M. l'Orateur: A l'ordre. Ce n'est pas à l'Orateur de fournir à l'honorable député l'occasion de poser sa question. Il appartient au député qui a la parole de décider s'il autorise ou non la question.

L'hon. M. Campney: Je constate que mon temps de parole est presque épuisé et il me reste encore deux ou trois points que j'aimerais traiter; s'il me reste du temps, je me ferai un plaisir de répondre à la question de l'honorable député.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ferai remarquer à la Chambre que le temps de parole accordé au ministre n'est que de quarante minutes; après, il ne pourra continuer qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

M. Pouliot: J'invoque le Règlement. A mon avis, le ministre qui défend son ministère a droit, aux termes du Règlement, à un temps de parole illimité.

L'hon. M. Campney: L'honorable député de Nanaïmo (M. Pearkes) et le chef de l'opposition (M. Drew) ont parlé, les 15 et 16 décembre respectivement, des recommandations formulées au cours de l'enquête par M. Currie. Je veux relever brièvement ces observations. L'honorable député de Nanaïmo a dit, page 747 du hansard:

On remarque que le ministre de la Défense nationale nie catégoriquement qu'il y ait eu rapport intérimaire; qu'il ait eu avec M. Currie d'autre communication que ce bref entretien. On ne peut s'empêcher de s'étonner en lisant la première page du rapport déposé aujourd'hui, de relever au bas de la page les mots suivants:

"A noter qu'on a déjà donné suite aux recommandations provisoires que j'ai formulées au cours de mon enquête, d'importantes réformes ayant déjà été effectuées".

Le lendemain, comme l'atteste la page 787 du hansard, le chef de l'opposition s'est exprimé en ces termes:

A la première page, il dit ce qui suit au ministre:

Il a ensuite cité le même passage du rapport, puis il a ajouté:

Les membres de la Chambre peuvent-ils douter que ces recommandations n'aient pas été adressées au ministre de la Défense nationale ou encore qu'elles n'aient pas été portées à son attention?

Pour répondre brièvement à cette question, je dois dire que M. Currie a été chargé par le ministre de la Défense nationale de faire enquête sur la situation qui existait à Petawawa et aux autres dépôts des Services de travaux de l'armée et de le conseiller, de l'aider à prendre les mesures voulues et à apporter les changements nécessaires. Immédiatement après sa nomination, M. Currie, de même que ses représentants, a travaillé en collaboration non seulement avec les militaires et le personnel civil de ces dépôts mais avec l'état-major général. Il a eu accès à tous les dossiers. On lui a communiqué tous les renseignements disponibles et le ministère lui a accordé sa pleine et entière collaboration tant dans les établissements éloignés qu'à

Ottawa même. A l'occasion,—il n'y a rien de mystérieux là-dedans,—à l'occasion, dis-je, ses représentants ont relevé des faiblesses dans la division de comptabilité et d'autres divisions; ils ont indiqué quelles mesures il y avait lieu de prendre pour remédier à la situation et ces mesures ont été prises. Ce n'est pas le ministre qui a pris ces mesures. Il s'agit là de mesures administratives prises à tous les échelons chaque fois qu'on a constaté qu'il y avait matière à amélioration. Les propositions ont été transmises aux chefs subalternes, quand c'était possible, à d'autres fonctionnaires, s'il le fallait, et jusqu'au sous-ministre, mais nul rapport n'a été présenté au ministre. Il s'est agi donc de propositions concrètes formulées pour que l'administration du ministère devînt aussi efficace qu'il le fallait. Je crois qu'il était dans les règles de présenter de telles propositions. J'estime même qu'il eût été répréhensible de ne pas s'en être inspiré aussitôt que possible. Mais je tiens à déclarer bien catégoriquement que la supposition qui part de telles considérations et qui mène à l'affirmation voulant que le rapport de M. Currie ait été préparé, modifié ou étudié par le ministre ou par le ministre suppléant est fausse, qu'elle soit formulée directement ou indirectement, explicitement ou implicitement.

Qu'il me soit permis de m'arrêter brièvement aux vœux exprimés. Vu le peu de temps qui me reste, je ne les étudierai pas autant par le détail que je me le proposais.

M. l'Orateur: A l'ordre! Le représentant de Témiscouata a dit qu'il pensait que le ministre pouvait parler tout le temps qu'il voulait. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de rendre une décision sur ce point vu que, sauf erreur, la Chambre a permis à l'unanimité qu'il poursuive ses remarques.

Des voix: Oui.

L'hon. M. Campney: Je serai bref.

M. Green: Continuez.

M. Drew: Afin de dissiper toute doute, je dois dire que nous consentons certainement à ce que le ministre poursuive ses remarques. Cependant, lorsqu'il se mêle d'affirmer que certaines choses sont fausses, alors qu'il n'était même pas ministre quand ces événements se sont produits, il devrait nous dire de qui il a obtenu les renseignements sur lesquels il fonde ses assertions.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Campney: Je le ferai volontiers. Je les ai obtenus par téléphone du ministre de la Défense nationale (M. Claxton) lui-même.

M. Diefenbaker: Voilà des ouï-dire!

L'hon. M. Chevrier: Dites-le à l'honorable représentant de Greenwood. (M. Macdonnell).

Le très hon. M. Howe: Êtes-vous venu d'aussi loin à la seule fin de nous dire cela?

M. Diefenbaker: Voilà le genre de réfutation que nous obtenons ici.

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Campney: Le rapport Currie renfermait 44 vœux, répartis en cinq groupes. Je n'essaierai aucunement de les commenter en détail, car le comité des dépenses relatives à la défense voudra sans doute le faire. Je signale, cependant, qu'ils étaient répartis en cinq groupes: organisation et contrôle; personnel; comptabilité, matériel et, enfin, sécurité.

Des dix vœux relatifs à l'organisation et au contrôle, huit ont déjà été mis à exécution et sont maintenant appliqués. Je ne prendrai pas le temps d'étudier toutes ces propositions, mais je dois dire qu'un certain nombre d'entre elles ont été suivies dès avant que M. Currie soumît son rapport ou qu'il commençât son enquête, grâce aux constatations faites par le ministère et au programme qu'il avait élaboré en 1948 et 1949.

Sur les six propositions qui intéressent le personnel, cinq ont déjà été étudiées ou appliquées ou sont sur le point de l'être. Sur les propositions relatives à la comptabilité, huit en tout, trois ont été appliquées. Quant à celles, au nombre de onze, qui ont trait à la sécurité, deux ont été appliquées.

De tous les problèmes qui se posent au ministère, celui de la sécurité me semble être le plus difficile à résoudre, et ceci pour plusieurs raisons. On a proposé d'entourer le camp de Petawawa d'une clôture dont la longueur serait d'environ 70 milles. Je ne vois pas comment on pourrait réaliser ce projet. Nous avons reçu un grand nombre de conseils sur la façon d'assurer la sécurité dans ces vastes zones. L'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Stewart) me semble avoir atteint le cœur même du problème lorsqu'il a dit que la question de la sécurité se ramène toujours au rapport entre ce qu'il en coûte pour l'assurer et les pertes possibles.

Le ministère étudie tous ces vœux, mais il n'est pas facile de leur donner suite.

En terminant j'aimerais insister sur le fait que les problèmes fondamentaux des services des travaux de l'armée ont été presque entièrement causés par les exigences d'une guerre froide au regard d'une économie prospère, qui prend de l'ampleur, comme celle du Canada. Pour obtenir le personnel technique, nous devons faire concurrence à des gens avec lesquels il est difficile d'une certaine manière de rivaliser.

Je ne veux pas soutenir que notre effort de défense est parfait, mais je crois vraiment que le personnel militaire et les civils à l'emploi du ministère accomplissent un effort loyal, sérieux et efficace pour satisfaire aux exigences de la situation et s'acquitter de leur tâche de la meilleure façon possible. J'appelle l'attention de la Chambre sur un passage de la déclaration formulée par le premier ministre lorsqu'il a déposé le rapport Currie lundi dernier, en s'exprimant, ainsi qu'en fait foi la page 688 du compte rendu, de la façon suivante:

Bien que le rapport ne visât qu'un service plutôt secondaire de l'Armée canadienne, celui des travaux de l'armée et corroborât les constatations de la police établissant que des délits regrettables avaient été commis, on constatera qu'il contient certaines affirmations sévères et de portée générale qu'il ne convient pas de détacher de leur contexte, vu que le rapport lui-même déclare:

"Il n'est pas conforme aux faits d'inculper tout le personnel des services des travaux de l'armée ni d'en ternir la réputation, à cause des méfaits d'une poignée d'escrocs."

Je signale le passage suivant aux députés:

En pareille matière personne ne croira, j'ose l'espérer, qu'il y aurait un avantage politique à tirer de leur contexte des affirmations de portée générale, de manière à porter atteinte en général à la loyauté de la grande majorité des officiers et des membres des forces armées et des fonctionnaires consciencieux et laborieux du ministère de la Défense nationale.

Monsieur l'Orateur, j'ai le regret de constater, d'après mes observations, que l'opposition a décidé de ne pas répondre à cette demande.

Des voix: Oh, oh.

M. Ferguson: Cela se passe au camp Borden.

Une voix: Un nouveau chef.

M. Ferguson: Qu'on fasse enquête au camp Borden.

L'hon. M. Campney: Je crois, monsieur l'Orateur, que le premier ministre a lancé cet appel dans l'intérêt des Canadiens et de l'effort de défense de notre pays. Je commence à me demander si les membres de l'opposition ne sont pas disposés à sacrifier tous ces intérêts à l'espoir d'obtenir quelques avantages politiques.

Des voix: Oh! oh!

M. Drew: Bêtises.

Une voix: C'est assez mesquin.

L'hon. M. Campney: ...alors qu'il s'agit de l'effort de défense qui s'accomplit maintenant au nom du peuple canadien. Si elle continue dans ce sens, l'opposition va susciter l'amertume et le désaccord entre les services militaires et les services administratifs civils du ministère de la Défense nationale. Depuis deux jours, on a eu à la Chambre maints indices de cette intention.

[L'hon. M. Campney.]

M. Ferguson: N'allez pas dire cela au public.

L'hon. M. Campney: L'opposition ne réussira pas, mais il est dangereux de se livrer à des tentatives de ce genre.

M. Drew: Puis-je poser une question au ministre?

L'hon. M. Campney: Non, pas avant que j'aie terminé.

M. Drew: Le ministre a déjà dépassé son temps de parole. (*Exclamations*)

Une voix: Il lit depuis deux heures.

L'hon. M. Garson: L'honorable député ferait un bon premier ministre.

M. l'Orateur: Si le ministre ne permet pas de poser la question maintenant, le chef de l'opposition (M. Drew) pourra la poser à la fin.

M. Drew: Je pose simplement la question...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: Dois-je conclure que le ministre consent à ce que la question soit posée?

L'hon. M. Campney: Oui.

M. Drew: Comme le ministre n'était pas alors membre du cabinet, puis-je lui demander si ce qu'il nous dit maintenant résulte également d'une conversation téléphonique avec le ministre de la Défense nationale? (*Exclamations*)

L'hon. M. Campney: Voilà le genre de questions que pose parfois le chef de l'opposition, —je ne dis pas toujours,—et qui ne méritent aucune réponse.

Je tiens à faire remarquer que le chef d'état-major général et son service font de l'excellent travail. Pour s'en rendre compte, il suffit de s'arrêter aux résultats obtenus en Corée, en Europe et au Canada. Sous la direction de nos chefs militaires, notre aviation et notre marine prennent de l'expansion et elles se distinguent parmi celles de toutes les nations qui font partie de l'OTAN.

Le personnel civil a une tâche très difficile à accomplir au sein du ministère et il s'acquitte de cette tâche avec compétence et efficacité. Il y a également la Commission des recherches de la défense qui, sans bruit, abat beaucoup de besogne très utile. Pour mener à bien notre défense, il faut que tous ces éléments, services armés, personnel civil, recherches et ainsi de suite, soient coordonnés; tous ces éléments composent notre ministère de la Défense nationale.

M. Ferguson: De même que les chevaux.

Une voix: Ne vous mettez pas en cause.

L'hon. M. Campney: Cette équipe accomplit, à mon avis, un excellent travail. Je ne crois pas que les actes de pillage de quelques escrocs à Petawawa, ou que les accusations exagérées et irréfléchies que ces actes ont inspirées à l'opposition, ébranlent la confiance que la population du pays a placée dans le gouvernement et dans le ministère de la Défense nationale. Qu'il me soit permis de remercier la Chambre de m'accorder un peu plus de temps. Je tiens à ajouter, c'est là en bonne partie l'expression d'un sentiment personnel, que je déplore profondément, comme la majorité des membres de la Chambre, j'en suis sûr, que certains députés, ces derniers jours, aient jugé opportun d'inclure dans leurs discours de violentes attaques, injustifiées selon moi, contre le ministre de la Défense nationale (M. Claxton), alors qu'il était absent.

Je crois qu'il faut déplorer beaucoup qu'on ait agi ainsi alors qu'à titre de chef de la délégation du Canada il assiste présentement en Europe à une réunion du Conseil du Traité de l'Atlantique-Nord. Il s'agit d'une conférence des plus importantes, d'un groupement auquel nous nous sommes alliés et auquel nous offrons une participation appréciable.

Je ne parle pas ainsi parce que le ministre a besoin de moi pour se défendre, car je puis dire sans la moindre hésitation que l'intégrité, le zèle, la compétence dont il a fait preuve, les résultats qu'il a obtenus ayant porté notre effort de défense au sommet qu'il a atteint en Corée, en Europe et au pays en disent plus long en sa faveur que je ne le pourrais, moi-même.

M. Drew: J'attire simplement votre attention sur le fait...

Le très hon. M. Howe: Vous avez déjà pris part au débat, mon ami.

M. l'Orateur: Le chef de l'opposition veut-il poser la question de privilège?

M. Drew: Je veux tout simplement vous signaler, monsieur l'Orateur, qu'à la fin de ses remarques, le ministre, qui n'est certainement pas au courant de la période dont il a parlé, s'est servi de l'expression "irréfléchies" qu'il a appliquée à des remarques qui ont été faites au cours du débat.

Une voix: Très juste.

M. Drew: Je le signale à Votre Honneur. Étant donné la stricte interprétation que vous avez donnée aux mots au cours du débat, je vous laisse le soin de décider si cette expression est convenable dans le débat présent.

M. l'Orateur: Si le chef de l'opposition s'ppose au mot "irréfléchies", le ministre n'insistera probablement pas pour le faire consigner au compte rendu. Ce n'est pas une expression très forte.

Une voix: Très juste.

M. l'Orateur: Dans les circonstances, le ministre voudrait-il retirer cette expression?

L'hon. M. Campney: Si Votre Honneur décide que l'expression est antiparlementaire et me demande de la retirer, je le veux bien. Il ne m'est pas venu à l'esprit que ce mot était antiparlementaire. Toutefois, je me conforme à votre décision.

Une voix: C'était très juste.

M. Drew: Vu l'interprétation très stricte,—et d'ailleurs nouvelle,—que vous avez donnée de certains règlements...

Des voix: Règlement!

M. Drew: Je vous soumets le mot "irréfléchies" en vous demandant de décider s'il est parlementaire ou non en tant qu'il s'applique directement aux déclarations des députés siégeant en face.

Une voix: Nos actes nous suivent!

Une voix: Que dirait donc Charlotte?

M. l'Orateur: Le chef de l'opposition a le droit de dire que j'ai pris certaines décisions nouvelles, c'est-à-dire certaines décisions auxquelles, plus tôt, on ne s'était pas conformé. Si je l'ai fait c'est que l'Orateur a le droit d'agir ainsi et la Chambre, du reste, s'incline généralement devant ces décisions. Normalement je n'aurais pas empêché qu'on utilise l'expression "irréfléchies" surtout employée dans la chaleur du débat. J'hésite à déclarer qu'elle est contraire à l'usage parlementaire lorsqu'elle est employée pour qualifier une déclaration faite par un membre de la Chambre. Si le chef de l'opposition peut nous citer un précédent à ce sujet, je serai heureux de l'appliquer.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, puisque vous m'avez prié de formuler mes observations là-dessus je me permettrai de vous dire que l'expression n'a pas été employée dans la chaleur de la discussion, mais qu'elle est tirée d'un texte écrit.

Une voix: Non, pas comme la vôtre.

M. Drew: Je vous demanderais donc de décider, comme vous l'avez déjà fait, nettement, si ce mot est ou non antiparlementaire.

M. Pouliot: J'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre! Si je décide que ce mot est antiparlementaire, je ne pourrais jamais plus en permettre l'emploi.

M. Knowles: Alors, abstenez-vous.

M. l'Orateur: Je ne crois pas que la Chambre veuille que je me montre aussi sévère que cela.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Si j'accepte ce mot, n'importe qui ici pourra s'en servir à l'avenir. Je tiens à vous le rappeler.

Une voix: Nous ne craignons rien.

M. Pouliot: Avant de rendre votre décision...

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je parle de mon siège. Je vous signale que les conséquences de ce que vous venez de décider devraient être reconnues par la Chambre. Par conséquent, je déclare que tout ce que le ministre a dit au cours de ses dernières observations était complètement irréfléchi.

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: Je n'ai pas encore prononcé de décision, mais étant donné la déclaration que vient de faire le chef de l'opposition, je crois que je devrais permettre que le mot demeure.

(Texte)

M. Marcel Boivin (Shefford): Monsieur l'Orateur, lors du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône de la 6e session du 21e Parlement, je me suis abstenu de parler. Je préférais commenter quelques-uns des bills qui ont été présentés durant cette session et, pour cette raison, j'aimerais aujourd'hui, sans plus tarder, offrir mes félicitations au Gouvernement qui a su satisfaire le désir légitime de tous nos compatriotes, en nommant un Canadien au poste le plus honorable et le plus représentatif qui soit au pays. Aussi, autant que le Règlement de la Chambre me permette de le faire, je salue respectueusement et je félicite le très honorable M. Vincent Massey, au nom des électeurs que je représente dans cette enceinte et au mien, d'être le premier d'une longue lignée de vice-rois canadiens.

La question n'est pas nouvelle. Elle avait été débattue depuis longtemps et l'admirable nomination est arrivée à son heure. Elle a plu à tous ceux qui aiment le Canada d'abord, mais qui désirent être Canadiens avant tout. J'ai dit, tantôt, que le problème n'était pas nouveau. En effet, il y a plusieurs années, soit en 1935, M. Maurice Ollivier, légiste de la Chambre des communes, écrivait dans son livre prophétique *"Le Canada, pays souverain"*:

> Aux lettres patentes nommant un Gouverneur devraient être substituées de nouvelles lettres patentes renovées et nommant un vice-roi qui devrait être un Canadien.
>
> [M. Knowles.]
>
> Pourquoi ne pas nous prévaloir de notre statut de parfaite égalité et ne pas satisfaire les aspirations légitimes nées de notre émancipation?
>
> La nomination d'un Canadien symboliserait la croissance, l'indépendance grandissante du Canada.
>
> En outre la nomination d'un Canadien serait une excellente affaire pour l'Angleterre qui ne serait plus blâmée injustement pour les erreurs commises par le représentant du Souverain.
>
> Ce qui constituait hier l'Empire britannique est devenu aujourd'hui une communauté de nations unies par des intérêts économiques communs.

Maintenant, c'est avec un plaisir extrême que je félicite le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône, mon excellent ami le député de Brome-Missisquoi (M. Deslières), comté voisin du mien, un très beau comté d'ailleurs. Je le sais par expérience, y ayant passé avec notre nouveau collègue le temps ardu de sa récente lutte électorale, lutte qu'il a su mener à bonne fin, comme il vous est possible de le constater aujourd'hui. Je félicite aussi le député de Waterloo-Nord (M. Schneider), qui a su, comme on s'y attendait, s'acquitter merveilleusement bien de la tâche qu'on lui avait confiée.

Monsieur le président, nous sommes arrivés au stade où les derniers vestiges du colonialisme sont en voie de disparaître. Depuis quelques années, nous avons obtenu le droit de nous gouverner nous-mêmes, c'est-à-dire d'adopter nous-mêmes toute législation que nous voulons sans avoir à tenir compte des lois d'un autre pays. Nous avons obtenu, en effet, le droit de négocier nous-mêmes nos propres traités. Nous avons obtenu le droit à une représentation diplomatique distincte et séparée auprès des pays étrangers. Nous avons aboli les appels au Conseil privé, non seulement en matière criminelle, mais en toute autre matière. Notre souveraineté est maintenant complète. Il reste bien, il est vrai, le droit de modifier la constitution, et là, je félicite le très honorable premier ministre (M. St-Laurent) et le Gouvernement d'avoir obtenu, en 1949, que le Parlement fédéral ait le droit de modifier notre constitution dans le domaine du fédéral, droit que les provinces elles-mêmes possèdent depuis 1867, en ce qui concerne les questions provinciales.

Il ne reste plus qu'à obtenir le droit, pour le Canada et ses provinces, de modifier la constitution en ces matières qui touchent à la fois les droits du fédéral et des provinces. Ceci, cependant, ne constituerait pas une atteinte à notre autonomie ni à notre souveraineté, pour la simple raison que l'Angleterre ne demande pas mieux que de voir la constitution canadienne, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, complètement remis entre nos mains.

Il ne s'agit plus que de nous entendre avec les provinces sur un mode d'amendement qui pourrait satisfaire tout le monde, qui protégerait en même temps les droits du fédéral, les droits des provinces et, ce qui est excessivement important pour nous, les droits des minorités. Il ne faut pas oublier, en effet, que les députés fédéraux de la province de Québec représentent tout aussi bien leur province que les députés provinciaux et que, comme eux, ils sont attachés à la langue, aux traditions et aux coutumes de leurs ancêtres. Seulement, ils n'oublient pas qu'ils ont un devoir à remplir, lequel consiste à ne pas être seulement nationaliste ou provincialiste, mais Canadien tout court. Québec c'est la petite patrie, mais le Canada tout entier nous appartient, et, si c'est la grande patrie, il ne faut pas construire un mur autour de la province de Québec et chercher à l'isoler, non seulement du reste du monde, mais plus particulièrement du reste du Canada.

Le Canada est un grand pays, un beau pays, un pays où abondent toutes les richesses et toutes les beautés, depuis le fleuve Saint-Laurent jusqu'aux montagnes Rocheuses, en passant par les plaines dorées de l'Ouest. Tout ce pays est à nous, et il serait vraiment dommage que nous cherchions, en aucun temps, à le "balkaniser" en dix provinces, ayant chacune à leur tête un petit dictateur qui croit qu'il lui appartient de tout mener à son gré, simplement en songeant à son avancement personnel.

Je dois dire, monsieur le président, que ma conception de la patrie et du patriotisme dépasse un peu les frontières de ma province, si attaché que je sois à la région qui m'a vu naître, à la province dont je défendrai en toutes circonstances, la foi, la langue et les traditions. Je suis heureux de vivre dans un grand et beau pays et de me proclamer Canadien.

J'en profite pour exprimer mes plus sincères félicitations au député de Montmagny-L'Islet (M. Lesage), qui a fait un si brillant exposé de la question en cette Chambre, le 2 décembre dernier.

Monsieur le président, je désire maintenant traiter brièvement d'un autre sujet que j'aimerais rattacher au premier, c'est la question du communisme. En principe, nous sommes tous d'accord que le communisme est aujourd'hui le grand ennemi, l'ennemi le plus dangereux, le plus insidieux, l'ennemi qui menace et fait tout en son pouvoir pour nous détruire. Il y a bien des façons de le combattre; la première est la plus facile, c'est d'en parler et de le dénoncer; malheureusement cela ne suffit pas et il faut adopter l'autre façon, c'est-à-dire se préparer à le combattre.

Il y a longtemps que la Russie s'arme et mobilise ses effectifs militaires. A quoi nous aura servi d'avoir beaucoup parlé si nous ne sommes pas prêts à rencontrer les communistes, au jour décisif, sur un pied d'égalité ou plutôt avec des armées supérieures?

A quoi nous serviraient notre prospérité, notre enrichissement, toutes les institutions que nous aurons créées, toutes les maisons que nous aurons construites, toutes les automobiles que nous aurons fabriquées et tous les tracteurs et instruments aratoires que notre classe agricole possède, si nous étions envahis un jour par ces barbares qui nous guettent de l'autre côté de l'Arctique? Toutes ces conquêtes, toutes ces richesses nous seraient enlevées et nous deviendrions les esclaves d'une puissance adverse.

Il est vrai que les taxes sont élevées, mais qu'est-ce que cela représente pour conserver notre liberté? Cela vaut mieux que tous les biens. Ces impôts que nous payons, ces millions, même, que nous dépensons pour la défense nationale, c'est bien peu de chose en somme, si dur que cela puisse parfois nous paraître, comparé à l'assurance que cela nous garantit. En d'autres termes, les taxes sont un mal, mais un mal nécessaire et de beaucoup préférable aux maux que nous aurions à subir si, faute de préparation, nous allions nous laisser écorcher comme des moutons à l'abattoir.

Toutes ces taxes pour la défense nationale, tous ces revenus proviennent d'un impôt direct, c'est-à-dire, de l'impôt sur le revenu des individus et celui des corporations. Voudrait-on qu'on abandonne ce champ aux provinces et qu'on laisse notre pays ouvert à l'invasion?

Permettez-moi de vous dire, monsieur le président, et je suis certain que vous serez d'accord avec moi, que si notre pays était envahi et conquis par les barbares qui vivent sous le régime communiste, il ne serait plus question de droits du fédéral ni de droits des provinces, pas plus que de droits des minorités. Il ne serait plus question de religion chrétienne, il ne serait plus question de notre langue ni de nos traditions.

C'est cela qu'il faut comprendre lorsque l'on discute de la répartition des champs de taxation et des accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les autorités provinciales. Je crois sincèrement que la défense de notre pays et la survivance de notre nation sont plus importantes encore que la construction de chemins, si utile soit-elle.

Puisque j'en suis sur ce sujet, je crois que l'on devrait venir en aide à ceux qui en ont besoin et qui ont faim; je veux parler des pays qui sont à la portée du communisme.

Il faut admettre que nous avons présentement un surplus de viande dans nos entrepôts, où nous devons payer l'entreposage afin qu'elle ne se perde pas. Pourquoi pas, monsieur le président, en disposer en le donnant à des gens qui sont à la veille de se révolter ou de tomber sous l'emprise de ces barbares? De cette façon, nous leur donnerions un avant-goût du vrai sens de la démocratie.

Monsieur le président, ayant fait allusion à l'impôt sur le revenu, j'aimerais à réitérer la demande que je faisais en cette enceinte le 27 mai dernier, en ce qui a trait à l'impôt sur le revenu de l'ouvrier. Je crois en toute sincérité que le père de famille, comme l'individu, au taux actuel du coût de la vie, ne bénéficie pas d'une exemption de base suffisamment élevée. Parlant d'impôt, je désirerais appeler l'attention du ministre du Revenu national (M. McCann) sur la façon dont les percepteurs d'impôt et leur personnel s'y prennent pour percevoir les montants qui sont dus depuis un an, deux ans ou même trois ans. On leur fait parvenir une lettre les avisant que si le montant n'est pas payé dans les quinze jours, un avis de saisie sera envoyé au patron.

Le coût de la vie étant ce qu'il est aujourd'hui, l'ouvrier éprouve déjà beaucoup de difficultés à faire face à ses obligations et c'est pourquoi, dans plusieurs cas, si le ministre du Revenu national les poursuit, cela constituera pour ces gens un véritable désastre. J'espère que mes courtes observations à ce sujet inciteront le ministre du Revenu national à voir ses percepteurs et à leur demander ou plutôt leur recommander d'être un peu plus tolérants et aussi à leur rappeler qu'ils sont nos serviteurs.

Je suis convaincu que le ministre des Finances (M. Abbott), avec ses conseillers, peut et doit trouver d'autres moyens de percevoir des revenus pour ses besoins, si besoins il y a, sans frapper aussi durement ceux auxquels je viens de faire allusion.

Monsieur le président, j'en arrive maintenant à un sujet auquel j'ai touché dans le passé. Le 19 mars dernier, j'écrivais une longue lettre au ministre des Finances au sujet de la taxe sur les cigarettes. J'aimerais, durant le temps de parole qui me reste, à traiter de cette question. Il est vrai que le dernier budget a apporté une réduction de 3c. par paquet de cigarettes, ou de $1.50 le 1,000. Je me souviens que le ministre nous avait fait part qu'il avait reçu plusieurs conseils gratuits relativement à cette taxe. Je tiens à vous dire, sans plus tarder, que je n'ai pas donné de conseils au ministre, mais j'admets que si j'avais été un de ses conseillers financiers, j'aurais aimé lui en donner et peut-être que la base de la taxation sur les cigarettes ne serait pas la même aujourd'hui. Je lui ai demandé, par le passé, de réduire la taxe de 11 cents, avant qu'elle soit diminuée, —je ne veux pas parler de la taxe additionnelle de 4 cents qu'a imposée M. Duplessis,— je veux dire que les cigarettes de chez nous se seraient alors vendues à 35 cents.

Monsieur le président, il faut admettre qu'il est reconnu qu'environ 50 p. 100 de la population canadienne fument des cigarettes américaines de contrebande à 30c. le paquet, dans le but d'économiser, au lieu de payer 43c. en incluant la taxe de 4c. de M. Duplessis, pour un paquet de cigarettes canadiennes. Et j'ajoute qu'on ne peut pas trop blâmer, eu égard au coût actuel de la vie.

Avec votre permission, j'aimerais faire un relevé, en me reportant à l'année 1932, alors que les cigarettes se vendaient 20c. le paquet, et que, on s'en souvient, il existait déjà une taxe d'accise de $4 le 1,000 et une taxe de vente fédérale de 4 p. 100. Ayant les chiffres de 1932 en mémoire, revenons, si vous le voulez bien, au prix de 1952, alors que les cigarettes se vendent chez nous 39c. le paquet, sans inclure la taxe de vente provinciale du Québec. Il ne faut pas perdre de vue que la taxe d'accise a fait un bond pour atteindre $10 le mille et que la taxe de vente fédérale a été portée à 10 p. 100. Disons que l'augmentation de la taxe est la raison principale de la majoration du prix des cigarettes canadiennes.

Considérant la consommation par tête en 1941, laquelle était de 746 au Canada, et faisant la comparaison, pour la même année, avec les États-Unis, nous constatons que, là-bas, la consommation était de 1575. En 1942, on a haussé la taxe d'accise canadienne de $2 le 1,000, et l'on constate qu'aux États-Unis, dans la même année, la consommation a augmenté de 200 pour atteindre le chiffre de 1,775 cigarettes par personne. En 1943, le montant de $2 additionnel à la taxe d'accise canadienne a porté à 1925 la consommation par tête aux États-Unis.

Oui, monsieur le président, en effet, la population canadienne s'est rendu compte, de jour en jour, que le prix de nos cigarettes était trop élevé et elle achète de plus en plus des cigarettes américaines; c'est ce qui a fait monter graduellement la consommation par tête aux États-Unis, au point qu'elle a atteint le chiffre de 2,400 en 1950.

Je ne possède pas de statistique pour 1951, mais je suis certain que cela a encore augmenté, car nous voyons de plus en plus de cigarettes de contrebande chez nous. Les chiffres que je viens de donner sont basés sur la production américaine, ce qui prouve

une fois de plus que la consommation per capita aux États-Unis est bien au-dessus de la normale, résultat de la fameuse contrebande avec le Canada.

Le ministre des Finances ajoutait, lors de la dernière session, qu'on avait exagéré le volume de la contrebande des cigarettes. Je suis à me demander s'il ne voulait pas faire allusion aux avancés que j'avais faits en cette Chambre, quand j'avais dit que 4 personnes sur 5 fumaient des cigarettes de fabrication américaine. Je ne suis pas le seul à penser de cette façon et, histoire de prouver mes avancés, j'aimerais vous citer un article intitulé "Entre les lignes", que j'extrais du journal *La Revue de Granby* du 5 avril 1952.

Le budget fédéral de l'honorable Abbott, qui espère un surplus de 9 millions en 1952-1953, n'aidera pas les gendarmes dans leur combat contre la contrebande des cigarettes américaines et les citoyens des Cantons de l'Est délaisseront les canadiennes à 13 sous de plus les 20 cigarettes pour continuer leur petit commerce clandestin. Des garçons de table dans les clubs et hôtels locaux et régionaux nous affirment que, sur 10 paquets laissés sur les tables par les clients, 8 ou 9 parviennent d'outre-frontières.

Après avoir pris connaissance de cet article, il faut admettre que plusieurs des nôtres sont rendus à considérer la pratique de la contrebande comme une chose ordinaire. De fait, nous pouvons le constater tous les jours. Un quotidien de Montréal, *The Star,* rapporte le 15 mars 1952, une nouvelle intitulée "Un juge tolérant la contrebande". Je cite:

Le juge R. Herbert Barton a dit hier que faire la contrebande de cigarettes des États-Unis au Canada n'était pas une chose trop sérieuse. Siégeant à la Commission de police de Toronto et écoutant la cause d'un chauffeur de taxi dont l'automobile avait été confisquée pour avoir transporté des cigarettes des États-Unis, il dit: c'est seulement de la contrebande, nous en faisons tous.

Lorsqu'un juge en est rendu à faire des déclarations du genre, il est grandement temps que le ministre des Finances intervienne en accordant un adoucissement de la taxe.

Je suis assuré que la réduction de $1.50 le mille, ou de 3c. le paquet, n'a pas amélioré, comme le prévoyait le ministre, la vente des cigarettes canadiennes. Malheureusement, la contrebande continue, au détriment du manufacturier canadien et du revenu national.

Je désire maintenant citer un éditorial de *La Voix de l'Est* de Granby en date du 10 avril 1952, pour prouver mon assertion. Je cite:

Quant aux cigarettes, on considère qu'une réduction de trois sous est ridicule et que M. Abbott eut dû en réduire le prix à 35 cents le paquet de vingt, pour accroître la consommation au pays. Il est évident, en effet, qu'à la suite de la présentation du budget, la contrebande des cigarettes américaines prendra un nouvel essor, car beaucoup de Canadiens refuseront de payer 43 cents les cigarettes qu'ils peuvent se procurer pour 27 cents ou 30 cents.

Après tous ces témoignages, il faut admettre que la réduction de la taxe d'accise que j'ai demandée aurait diminué la contrebande et, par conséquent, la consommation per capita aux États-Unis, et alors nous aurions vu celle du Canada augmenter. Nous aimons la cigarette autant que les Américains, nous en faisons un aussi grand usage. Comment expliquer que la consommation des cigarettes aux États-Unis double la nôtre? L'explication est simple: c'est la différence de la taxe d'accise dans les deux pays. De fait, la taxe d'accise aux États-Unis était de $4 le 1,000, en 1952, tandis qu'au Canada, même après la réduction de $1.50 le 1,000, elle était de $10 le 1,000, et la taxe de vente de 10 p. 100.

J'espère que cette fameuse taxe d'accise sera diminuée lors de la présentation du budget. Une diminution de la taxe d'accise permettrait de vendre les cigarettes de fabrication canadienne à un prix raisonnable et, en plus de ralentir la contrebande, cela aurait pour effet de faire augmenter notre production et notre consommation.

Monsieur l'Orateur, il est vrai que nos manufacturiers subissent une imposition de taxes disproportionnée au prix de leurs produits, mais je crois qu'il est mal de penser qu'ils profiteraient d'une réduction de la taxe d'accise pour réaliser de plus gros profits. Je crois sincèrement que la population du pays ne doit pas être laissée sous une fausse impression à la suite des paroles qui ont été prononcées à la Chambre par le député de Bow-River (M. Johnston), lors de la dernière session. C'est pour cette raison que je désire appeler de nouveau votre attention sur les chiffres que j'ai mentionnés il y a quelques instants et en ajouter d'autres à l'appui de mes avancés: 1932: Prix de vente au détail, 20c., taxe d'accise, $4 le 1,000, taxe de vente, 4 p. 100; 1952: prix de vente au détail, 39c., taxe d'accise, $10 le 1,000, taxe de vente, 10 p. 100.

Les fabricants de cigarettes ayant, comme vous le savez, différentes grandeurs de carton à offrir aux grossistes, je prendrai, pour faire ma comparaison, le prix de vente de 100 cigarettes. En 1932, 100 cigarettes, à 20 cigarettes par paquet, représentaient 5 paquets, à 20c., c'est-à-dire $1, taxe d'accise à $4 le 1,000, soit 40c., taxe de vente à 4 p. 100, soit 1·3c., commission des intermédiaires, 10·5c., commission de vente au détail 17c.

Cent cigarettes, qui se vendaient $1 en 1932, coûtaient en taxes et commissions 68·8c.; le prix de vente du manufacturier était donc de 31·2c. ou $1.12 le carton de 18 paquets de 20 cigarettes. Pour faire ma comparaison je prendrai maintenant le prix de vente de 1952 qui est de 39c. Alors, 5 paquets à 39c., au détail, représentent $1.95, la taxe d'accise à $10 le mille, $1.00, la taxe de vente à 10 p. 100,

6c., la commission intermédiaire, 12·2c., la commission de vente au détail, 22c., ce qui représente $1.40·2.

Les cigarettes qui se vendent $1.95 le 100 en 1952, coûtent en taxes et commissions $1.40·2; le prix de vente du manufacturier est donc de 54·8c. ou $1.97 le carton.

Je trouve réellement étrange que l'on critique les bénéfices que réalisent les manufacturiers sans connaître les faits. Sur 100 cigarettes, les fabricants de cigarettes ont augmenté leur prix de 23·6c., soit de 85c. par carton dans l'espace de 20 ans.

N'oublions pas que le tabac brut, en feuilles, utilisé dans la fabrication des cigarettes se vendait en 1932 20·5c. la livre et qu'en 1951 il avait plus que doublé, c'est-à-dire qu'il se vendait 44·5c. la livre. Les matières premières de l'industrie de la cigarette sont au nombre de 1,000 et plus et leurs prix ont subi une hausse comme ceux du tabac brut en feuilles. Il faut admettre de plus que le coût de la vie a aussi augmenté pour les fabricants de cigarettes, de 1932 à 1952. En 20 ans ils ont augmenté, non pas leurs bénéfices, mais le prix du gros, à raison de 85c. le carton. Et on les accuse d'augmenter leurs bénéfices quand le Gouvernement a rehaussé, par les taxes, ces mêmes produits, de $1.97 le carton. L'indice du coût de la vie avait atteint 190·4 p. 100 au mois d'octobre 1951, lors de l'augmentation de 2c. à laquelle on a fait allusion. Le coût de la vie avait aussi augmenté pour les employés et ils avaient reçu regulièrement des augmentations de salaire. Une de ces industries sœurs est installée chez nous, et je dois dire que ses employés sont bien traités, tant au point de vue rémunération qu'au point de vue sécurité pour eux et les leurs. Et, pour ces raisons j'ai cru bon de faire une mise au point, en cette enceinte, afin de réfuter certaines accusations qui avaient été faites à la Chambre par un député, sans mauvaise intention, je veux bien croire.

Il me reste seulement à renouveler le vœu que la taxe d'accise soit réduite afin que le prix de détail de nos cigarettes soit fixé à 35c. Le Canadien, pour le peu de différence, fumera certainement la cigarette canadienne. L'augmentation de production contribuera à combler la différence dans le revenu national, ce qui veut dire qu'il atteindra approximativement le même montant qu'aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, je désire présenter mes hommages à mon collègue, l'honorable député de Québec-sud (M. Power), qui a partagé, il y a plus de 25 ans, un siège au Parlement avec mon défunt père.

Je désire aussi offrir mes plus sincères félicitations au très honorable ministre du Commerce (M. Howe), qui a choisi dans la ville de Granby un représentant pour siéger à la commission qui partira, le 5 janvier, pour les pays de l'Amérique du sud. En effet, la semaine dernière, la ville de Granby a offert un banquet au gérant général de la coopérative de Granby à l'occasion de son prochain départ. Je crois que le ministre du Commerce a choisi, dans la province de Québec, l'homme le mieux qualifié, le gérant général de la Coopérative agricole de Granby. Veuillez croire que cet honneur ne rejaillit pas seulement sur la ville de Granby, mais sur toute la classe agricole de la province de Québec.

Avant de reprendre mon siège, monsieur l'Orateur, je désire aussi offrir mes plus sincères félicitations et remerciements au ministre des Travaux publics (M. Fournier), qui a enfin doté la ville de Granby d'un bureau de poste qui était attendu depuis de longues années.

Monsieur l'Orateur, je vous remercie infiniment de votre indulgence.

(Traduction)

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, avant que le débat prenne fin, je dirai quelques mots sur la question que nous avons débattue pendant la plus grande partie des séances d'hier et d'aujourd'hui. Je parlerai d'une manière plutôt générale, de certaines observations qu'a formulées le ministre suppléant de la Défense nationale (M. Campney). Je voudrais, toutefois, auparavant, féliciter le député de Vancouver-Centre (M. Campney) de sa nomination au cabinet. J'aurais, cependant, souhaité que le sujet de son premier discours fût plus encourageant que celui qu'il a dû traiter ce soir.

Il vaudrait peut-être mieux que je commence par ce qu'a dit le ministre suppléant de la Défense nationale à la fin, ou presque à la fin de son discours. Il parlait de la déclaration qu'a faite le premier ministre (M. St-Laurent) lundi dernier à la Chambre, lorsqu'il a déposé le rapport. Il a cité la page 688 du compte rendu et je répéterai l'extrait de la déclaration du premier ministre qu'il a cité. Le voici:

> En pareille matière personne ne croira, j'ose l'espérer, qu'il y aurait un avantage politique à tirer de leur contexte des affirmations de portée générale, de manière à porter atteinte en général à la loyauté de la grande majorité des officiers et des membres des forces armées et des fonctionnaires consciencieux et laborieux du ministère de la Défense nationale.

Le ministre suppléant de la Défense nationale a cité ces paroles en les aprouvant, ce qui est tout à fait légitime. Mais je dois signaler qu'il a lui-même cité des passages du rapport qui étaient tirés de leur contexte. Il serait sans doute peu parlementaire de dire qu'il l'a fait à des fins politiques.

M. Studer: Et votre collègue, à quelle fin l'a-t-il obtenu?

M. MacInnis: Cela n'excuse pas le ministre suppléant de la Défense nationale. C'est un député qui agit de sa propre initiative et qui cite, en les approuvant, des observations que son chef a faites à la Chambre.

M. Studer: L'honorable député agissait aussi selon les ordres de son chef.

M. MacInnis: Non, et il n'y avait là rien de cité à des fins politiques.

La première observation que j'ai à faire au sujet de la magnifique déclaration faite par le premier ministre, c'est qu'il doit être naïf (ce que je ne crois pas) pour penser que l'opposition laisserait passer une occasion comme celle-là sans chercher à en tirer des avantages politiques. Telle est la nature de notre institution politique. De fait, rien n'est plus propre à plaire à l'opposition que les erreurs du Gouvernement. Cela vaudrait tout autant si ceux qui siègent de l'autre côté changeaient de place avec nous.

M. Lesage: Ils n'ont pas besoin de le faire, étant donné que l'opposition accumule les erreurs.

M. MacInnis: Ces erreurs, si erreurs il y a, tournent à votre avantage et vous devriez vous en réjouir; mais vous ferez bien de vous inquiéter de vos propres erreurs.

M. Knowles: Qui sont légion.

M. MacInnis: J'en fait mention, parce qu'on va nommer un comité chargé d'examiner les dépenses relatives à la défense; on veut renvoyer l'affaire au comité au cas où d'autres renseignements seraient requis. Après avoir écouté les observations formulées ici et après avoir suivi ce qui s'est déroulé ce soir à la Chambre, y a-t-il des personnes assez naïves pour croire qu'il y a une chance sur mille d'exposer au grand jour des renseignements qui jetteraient le discrédit sur le gouvernement actuel?

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Et le rapport?

M. MacInnis: C'est pourquoi, si l'on veut obtenir des renseignements supplémentaires (et c'est sans doute le cas) le seul moyen d'y parvenir sera, une fois encore, de nommer un commissaire libre de ces liens politiques qui gênent les enquêtes faites par des commissions parlementaires.

Quant au premier ministre (M. St-Laurent), il a, très justement d'ailleurs, considéré le rapport comme grave. Par ses paroles et son attitude, on s'est rendu compte qu'il était peiné; mais, ce soir, le ministre suppléant de la Défense nationale, a minimisé toute cette affaire. Selon lui, il ne s'est vraiment rien produit d'important et il a déjà été donné suite aux vœux ou presque tous les vœux que contient le rapport. Voici la réponse à cela: si le commissaire (j'espère que j'emploie le terme propre en parlant de M. Currie) n'a pu constater au ministère le résultat des vœux qui, d'après le ministre suppléant, avaient déjà été appliqués, quel avantage y a-t-il à les appliquer? Ce n'est certes pas simplement pour le plaisir de présenter des vœux qu'il aurait soumis des propositions à l'égard d'une situation à laquelle, à sa connaissance, l'administration avait déjà apporté remède. A ce compte, tout le rapport serait une absurdité et le rapport n'est pas une absurdité.

Voici un passage qu'a lu le ministre suppléant de la Défense nationale, passage qui, je puis le lui assurer, ne tient pas compte du contexte:

> Il n'est pas possible d'évaluer de façon satisfaisante le total des pertes. Il paraît assez probable cependant que le total des pertes causées par les détournements et les irrégularités commises par le personnel militaire à Petawawa n'était pas considérable.

Le paragraphe se continue dans les termes suivants:

> Je crois cependant que l'état généralement relâché de l'administration donne lieu à un gaspillage et à une incompétence bien plus onéreux que la malhonnêteté même. L'examen de la preuve ne relève pas d'irrégularités concernant des sommes relativement élevées mais, plutôt, une accumulation impressionnante de petites irrégularités sur une grande échelle.

Dans ce cas, le ministre suppléant de la Défense nationale a cité cinq lignes qu'il a extraites de leur contexte, tandis que le reste du paragraphe était aussi nuisible au Gouvernement qu'on puisse l'imaginer. On me permettra de demander s'il l'a fait pour des fins politiques ou non.

Revenons maintenant en arrière. Je ne puis mentionner les pages du rapport même, car j'en lis le texte dans le hansard. Le ministre suppléant de la Défense nationale a dit que, lorsqu'il y a un vol de banque, on n'en blâme certes pas le président. Mais, si le président ou l'administrateur laissait la porte de la banque ouverte, l'un ou l'autre serait sûrement exposé à des critiques pour avoir agi de la sorte. Or, c'est exactement ce qu'a fait le ministère de la Défense nationale. Le ministre suppléant a dit que bien qu'il y ait eu des camps à Toronto, à London, à Borden, à Barriefield, à Vancouver, à Regina, à Québec et à Halifax, on n'y a pas constaté de mauvaise administration ni de larcins du genre de ceux qui ont été commis à Petawawa. Mais M. Currie est allé bien plus loin. Il a dit:

> J'en suis venu à la conclusion que, malgré le fléchissement général des méthodes d'administration, de surveillance et de comptabilité, c'est à Petawawa

seulement que se sont produites des irrégularités importantes, pendant une période prolongée. Le présent chapitre est surtout le fruit des études que j'ai poursuivies là, vu que plusieurs facteurs s'y conjuguaient: surveillance trop large, discipline peu sévère et présence d'un personnel malhonnête. La rencontre de ces trois facteurs était désastreuse.

Le ministre suppléant de la Défense nationale a fardé tous ces faits comme s'ils n'avaient absolument aucune importance particulière. Il a ensuite extrait quelques lignes de leur contexte et il a lu le passage suivant:

Il ne serait pas conforme aux faits d'inculper ni de ternir la réputation de tout le personnel des services des travaux de l'Armée à cause des méfaits d'une poignée d'escrocs.

Mais il n'a pas lu ce qui suit:

A Petawawa, cependant, il y avait des escrocs pour tirer parti d'un tel état de choses. Il est dommage que l'enquête n'ait pas pris naissance au sein du ministère de la Défense nationale qui dispose de tous les règlements et personnel de surveillance voulus, mais qu'elle ait été déclenchée par la lettre anonyme que voici.

Si quelqu'un ne s'était pas donné la peine d'écrire au commissaire de la Gendarmerie royale, cela se continuerait encore, du moins s'il n'en tenait qu'au ministère de la Défense nationale. Cela étant, monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) prête certainement à la critique. C'est pure effronterie que de venir affirmer à la Chambre qu'il ne donne pas prise à la critique. Ou il doit être tenu responsable de ce qui s'est produit, ou il n'existe aucune responsabilité en des affaires de ce genre.

Je dis donc à tous les honorables députés ici, même si nous ne pouvons pas faire complètement abstraction des associations politiques dans les travaux du parlement que, dans l'intérêt du Canada, pour le bien et le moral des hommes qui servent actuellement dans l'Armée et qui s'acquittent de leurs tâches dans les circonstances les plus pénibles, il ne faut pas laisser passer les incidents qui sont survenus à Petawawa sans faire tomber le blâme sur les coupables afin de montrer à la population du Canada et à nos militaires que nous songeons trop aux sacrifices qu'ils consentent pour permettre quelque relâchement dans l'administration, en n'accordant pas aux menus détails l'attention qu'ils méritent. Nous ne devons pas permettre, comme le dit le rapport, à une poignée d'escrocs d'agir comme ils l'ont fait.

Je répète ce que je disais au début, si d'autres renseignements sont nécessaires à ce sujet, il n'y a pas lieu de s'en remettre au comité qui sera créé en vue de l'examen des dépenses relatives à la défense, car c'est le bon moyen de ne rien savoir de ce qui se passe. Je suis ici depuis assez longtemps et j'ai fait partie d'un assez grand nombre de comités pour savoir que la majorité des

tenants du Gouvernement qui siègent au comité ne permettra pas de faire la lumière sur ces points, si elle peut y mettre obstacle, et ces gens, avocats et autres passés maîtres dans l'art de dissimuler, ne manquent pas d'astuce au sein des comités. Or ces abus, s'ils existent, doivent être mis à jour.

Si le comité des dépenses relatives à la défense, qu'on doit créer, est saisi de l'affaire, celui qui en sera le président, quelqu'il soit, devrait dire: messieurs, nous avons carte blanche. Nous allons mettre à jour tout ce qui doit l'être sans égard à ceux qui pourraient en souffrir." C'est la seule manière dont peut se maintenir un gouvernement démocratique, honnête et compétent.

M. J. L. Gibson (Comox-Alberni): Je tiens à me joindre aux autres députés qui ont offert leurs meilleurs vœux à l'honorable Robert Mayhew, ancien ministre des Pêcheries et citoyen de la Colombie-Britannique, qui vient d'assumer de nouvelles fonctions, celles de représentant du Canada au Japon. Il accède à ce poste après une carrière longue et distinguée et je suis sûr que, dans ce nouveau domaine, il s'acquittera de sa tâche avec compétence.

Je me réjouis en particulier de ce que le Gouvernement se soit finalement rendu compte de l'importance de la Colombie-Britannique en jugeant bon de lui attribuer deux ministres. Je constate avec plaisir que le premier ministre a choisi deux hommes d'une compétence reconnue pour occuper ces deux postes importants. Je tiens à lui dire, ainsi qu'à ses collègues du cabinet, qu'il ferait bien de prêter très souvent l'oreille aux sages conseils de ces deux ministres. Je puis dire également que la Colombie-Britannique peut maintenant compter sur la mise à exécution de beaucoup d'entreprises depuis longtemps différées. Nul doute qu'on obtiendra des résultats, grâce à l'éloquence persuasive de ces deux honorables ministres.

Je profite de l'occasion pour formuler une ou deux observations seulement à propos des postes privés de télévision. Le programme du Gouvernement à cet égard me semble à peu près analogue à celui qu'il a adopté à l'égard d'Air-Canada. Je voudrais être en mesure d'affirmer que Radio-Canada est administrée de façon aussi compétente qu'Air-Canada. Il y a cependant similitude dans les deux organismes en ce sens qu'ils se réservent tous deux dans des domaines particuliers de la vie commerciale du pays les secteurs les plus rémunérateurs. Ils permettent, dans un cas, aux sociétés d'aviation et, dans l'autre, aux industriels qui s'intéressent à la télévision, de prendre ce qu'eux-mêmes ne veulent pas accepter. Dans certains cas, ces restes sont fort peu appétissants du point de vue économique.

Je souhaite fort sincèrement que le Gouvernement accorde sans retard à un poste émetteur de télévision la permission de fonctionner à Vancouver. Une personne prête à placer des capitaux dans ce domaine m'a affirmé qu'elle pourrait offrir des émissions de télévision à Vancouver en deça de six mois. Si c'est exact, je prie le ministre d'accorder à cette personne l'occasion de réaliser ses projets.

Qu'il me soit permis de prier les ministres qui représentent la Colombie-Britannique d'insister auprès de leurs collègues afin qu'on prenne la décision de créer de nouveau, après le congé de Noël, le comité des affaires des anciens combattants pour que soient étudiés attentivement les vœux formulés par la Légion canadienne dans le mémoire qu'elle a soumis.

Je voudrais en outre dire quelques mots au sujet de notre grande route de l'île Vancouver. J'éprouve de la répugnance à parler de choses qui n'intéressent que ma circonscription, alors que la Chambre est saisie de tant de problèmes sérieux; mais je crois que l'île Vancouver a été traitée dans ce cas-ci en parente pauvre. Par un hasard curieux, la route transcanadienne va jusqu'à Vancouver, puis oblique vers Nanaïmo pour s'orienter vers Victoria, en direction de l'est.

Je ne sais ce qui a inspiré aux autorités compétentes l'idée que Victoria devait être le terminus de la route transcanadienne. Mais je veux demander au ministre des Ressources et du Développement économique (M. Winters) de consulter le ministre des Travaux publics (M. Fournier) et les nouveaux membres du cabinet qui sont députés de la Colombie-Britannique, afin de voir s'il serait possible de faire passer la grande route par Vancouver et pour la faire obliquer vers l'ouest et aboutir à Victoria au nord de l'île Vancouver.

Je constate que parfois mes amis de l'île du Prince-Édouard se montrent très sensibles aux choses qui se passent dans leur province. Mais je suis persuadé que s'ils se risquaient à quitter leur île pour venir visiter l'île splendide que nous avons sur la côte ouest, ils seraient fortement impressionnés. Il y a bien des années, Kipling a décrit notre île comme étant le plus pur joyau de la couronne britannique. C'est sur le Canada même et sur la politique qu'il a suivie quant à la route transcanadienne, que retombe la responsabilité du fait qu'il est impossible de traverser toute l'étendue de l'île Vancouver. Je voudrais que le ministre responsable consulte le gouvernement de la Colombie-Britannique, afin de remédier à cette situation fort grave.

Il est une autre route de l'île Vancouver dont j'ai déjà parlé. Je me réjouis de ce qu'un des ministres de la Colombie-Britanique est maintenant ministre associé de la Défense nationale (M. Campney). La route en question est, les députés l'auront compris, celle qu'on propose d'établir entre Port-Alberni et l'aéroport de Tofino. On ne sait pas assez que le littoral occidental de l'île Vancouver possède un des plus beaux aéroports du pays. C'était un des premiers aéroports qu'on aménageait durant la guerre en vue d'assurer la défense de la côte occidentale. A ce sujet, j'ai fait remarquer l'an dernier qu'on n'y avait pas accès par voie de terre. Le gouvernement fédéral a toujours prétendu que les routes ne l'intéressaient pas et qu'il ne devrait pas participer à l'aménagement des routes. Mais il s'agit ici de l'avant-poste le plus à l'ouest de notre défense aérienne et aucune grande route ne va encore jusque là. Le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) peut être assuré qu'il en est résulté de graves inconvénients durant la guerre. Il est absolument certain que l'absence d'une route jusque-là nous coûte bien plus cher que ce qu'il aurait fallu dépenser pour en aménager une.

Il y a là des occasions de faire des affaires. Le ministre pourrait fort bien tenir le langage que voici au gouvernement de la Colombie-Britannique: "Nous nous rendons compte que vous avez la première responsabilité; mais voici un quart de million de dollars que nous vous donnons pour notre part, si vous voulez aménager une route jusque-là." L'entreprise pourrait coûter un million ou un million et demi, je pense. Le Gouvernement devrait faire un tel geste et dire au gouvernement de la Colombie-Britannique que c'est là ce qu'il donne à l'égard de cette route.

Je regrette que le ministre des Transports (M. Chevrier) ne soit pas à la Chambre en ce moment. J'ai une question sur laquelle je veux appeler son attention. Je l'ai d'ailleurs fait à maintes reprises auparavant. En ce moment, nous n'avons pas de service de passagers sur la côte occidentale de l'île Vancouver, parce que le vapeur du Pacifique-Canadien qui avait desservi la région pendant près de soixante-dix ans a fini, comme la chaise de poste tirée par un cheval, par se disjoindre. Les gens de la région estiment que le Pacifique-Canadien y a exercé un monopole pendant soixante-dix ans environ. Je prie le ministre et la Commission maritime de demander au Pacifique-Canadien de reprendre ce service. Il est essentiel à l'existence et au progrès de cette région côtière et l'on devrait le rétablir.

Je passe maintenant au sujet que le ministre suppléant des Finances (M. Garson) a traité avec beaucoup de compétence hier soir. J'aimerais faire quelques observations à propos de la politique ministérielle en ce qui concerne les excédents budgétaires. L'autre

jour, le représentant de Moose-Jaw (M. Thatcher) a signalé le fait de façon très dramatique, lorsqu'il a dit que, depuis 1945, le Gouvernement a réalisé en moyenne un excédent d'un million de dollars par jour. Ce chiffre est renversant.

Au début de mes observations à cet égard, j'aimerais rendre un hommage personnel sincère à notre très compétent ministre des Finances (M. Abbott). Je dois dire que j'ai toujours admiré le courage dont il a fait preuve en établissant ces impôts élevés. Je reconnais avec lui qu'ils ont contribué à freiner l'inflation. Je crois qu'il a accompli une belle tâche à cet égard. C'est avec plaisir que je l'ai vu résister, au cours des années, aux pressions qui s'exerçaient dans divers milieux de la Chambre en vue de l'établissement de la régie des prix et des salaires. Pour être justes, je crois que nous devons admettre qu'en fin de compte il a eu raison puisque le coût de la vie baisse et que la tendance à l'inflation diminue, je crois.

Il me semble que nous avons assez de sept ans d'excédents. Il n'y a aucun mérite à accumuler un excédent continuel, quoi qu'en pensent certaines personnes qui estiment qu'il est toujours indispensable d'avoir un excédent. A mon avis ce serait le moment d'avoir un sain déficit. Si j'étais chef d'un groupe qui compte un grand nombre d'adhérents, au lieu d'être l'indépendant que je suis, je ferais observer, je crois, que le moment serait opportun d'employer une partie de cet excédent.

Je me demande parfois si nous n'exagérons pas un peu, nous Canadiens. Je sais qu'on dit qu'il est aussi difficile pour un riche d'aller au ciel que pour un chameau de passer par le chas d'une aiguille. Il me semble parfois qu'avec tous les commentaires favorables formulés à notre égard par la presse américaine ainsi que par celle d'autres pays nous avons peut-être poussé un peu trop loin l'accumulation de nos excédents. Notre dollar, qui fait prime, et d'autres succès du même genre, nous ont monté à la tête, semble-t-il. Je crois que nous nouerions de meilleures amitiés à travers le monde si nous jouions le rôle d'un personnage un peu plus pauvre et si nous ne montrions pas avec autant d'ostentation que nous avons trop d'argent.

Le premier ministre (M. St-Laurent) a fait l'autre jour une déclaration qui m'a quelque peu intrigué.

Il a dit qu'après tout ces excédents avaient de la valeur. Soit dit en passant, il est bien rare que je ne sois pas de son avis. Il nous a dit que ces excédents étaient excellents, que nos petits enfants nous béniraient de ne pas leur avoir laissé trop de dettes. C'est peut-être vrai, mais si nous nous retournons vers notre jeunesse, nous devons avouer qu'aujourd'hui la situation est infiniment meilleure qu'elle ne l'était quand nous étions jeunes. Si la tendance persiste, nous pouvons compter que la situation ira en s'améliorant progressivement. Je prétends que nos petits enfants n'auront pas à porter un fardeau trop lourd même si nous ne nous échinons pas pour rembourser de nos jours toute la dette. Je remarque que les menuisiers de la Colombie-Britannique songent à la semaine de 30 heures; ce qui semble indiquer que personne n'aura un trop lourd fardeau à porter.

En réglant au moyen d'impôts la moitié des dépenses de guerre au fur et à mesure, j'estime que M. Isley a accompli, durant la guerre, de l'excellent travail. Nous devons tous reconnaître qu'à cet égard il a agi sagement. Quand je pense au solde qui reste, je me dis que nous avons bien fait de payer ainsi la moitié de nos dépenses de guerre puisqu'il y a inflation et qu'aujourd'hui notre dollar est dévalué de moitié.

Il n'y a pas lieu de s'alarmer au sujet du montant de la dette par habitant. De fait, je crois qu'on pourrait l'augmenter un peu. Chaque fois que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Harris) amène au Canada de 12,000 à 15,000 personnes par mois, le montant de la dette par habitant se trouve sensiblement diminué. Dans notre pays, le taux de natalité est excellent; or, nous devons nous en rendre compte, c'est là un élément qui contribue aussi à réduire le montant de la dette par habitant.

Le Canada a tant de domaines à mettre en valeur qu'il devrait, en face d'excédents de ce genre, songer aux placements à effectuer de manière à reculer nos frontières. En fin de compte, l'argent à 3 p. 100 est obtenu à bon compte. C'est l'argent obtenu au meilleur marché possible. Après avoir réduit notre dette nationale, chaque année, pendant sept ans, je ne crois pas que nous devions nous morfondre. Nous n'avons pas besoin de nous obstiner à la réduire davantage en ce moment.

Il est parfois agréable de partager l'opinion de mon honorable ami de la CCF, l'honorable député de Moose-Jaw (M. Thatcher). Les impôts sont trop élevés, dit-il. Si ma mémoire est fidèle, il n'a pas dit que tous les impôts sont trop élevés. Il n'a rien dit de l'impôt sur le revenu des particuliers, mais il a dit que l'impôt sur le revenu des sociétés est trop élevé. J'imagine qu'il en sait quelque chose.

Il ne me semble pas juste que le Gouvernement soit propriétaire de 52 p. 100 de toutes les entreprises commerciales florissantes constituées en corporations au Canada et je ne pense pas qu'il doive imposer les sociétés et

les particuliers en trop au point de leur soutirer un million de dollars par jour pour acquitter une dette à l'égard de laquelle nous ne payons que 3 p. 100 d'intérêt. Si la moyenne des hommes d'affaires pouvaient obtenir tout l'argent dont ils ont besoin à 3 p. 100 d'intérêt, ils réussiraient à payer l'intérêt et à utiliser l'argent à grossir leur commerce et réaliser probablement des bénéfices de 10 p. 100 sur cet argent.

Quand on met de l'argent à la disposition du gouvernement, c'est sans retour, et je dirais la même chose de n'importe quel gouvernement. Dès que nous réussissons à obtenir un excédent, mes bons amis qui siègent là-bas à gauche, inventent quelque façon nouvelle de le dépenser. Et comme ils sont compétents dans ce domaine!

J'ai quelques propositions à formuler mais j'hésite à les présenter vu que c'est une année d'élections. Je devrais peut-être attendre à l'année prochaine. Je tiens à déclarer ne rien savoir de précis au sujet du moment des élections et l'opposition ne doit pas interpréter mes paroles comme une annonce du jour où les élections auront lieu. Il me semble que nous avons accumulé des montants assez considérables et qu'il faut chercher des façons sages de les placer. Après d'autres représentants de la Colombie-Britannique, je viens de signaler diverses entreprises auxquelles on pourrait affecter des fonds dans la zone métropolitaine de Vancouver. J'ai parlé de projets relatifs à l'île Vancouver. Cependant, je dois féliciter le Gouvernement d'avoir décidé,—sans doute à cause des excédents budgétaires,—qu'il pouvait entreprendre seul la canalisation du Saint-Laurent. Représentant de l'Ouest, je sais que je puis dire, en me plaçant au point de vue régional, que cette entreprise ne comportera guère d'avantages pour ma circonscription. Néanmoins, j'ai toujours cru que ce qui est avantageux pour l'ensemble du Canada, comme c'est le cas pour la canalisation du Saint-Laurent, nous est profitable à tous.

L'autre jour, le député de Cariboo (M. Murray) a déclaré qu'il serait peut-être bon de paver la route de l'Alaska. Je puis dire au Gouvernement que les sommes affectées à cette entreprise seraient bien placées. On a également besoin d'un chemin de fer dans la région de la Rivière-la-paix. Tous les députés qui ont visité ce vaste territoire reconnaîtront que c'est presque un empire qu'il importe de coloniser et de mettre en valeur. La région couvre des millions d'acres. Des cultivateurs m'affirment que les terres y sont les plus fertiles du Canada. Quand nous amenons des immigrants au pays, nous leur disons qu'il y a là-bas des millions d'acres d'une grande fertilité et qu'ils devraient aller s'établir dans la région. Cependant il est très difficile à ces gens d'aller s'installer là-bas, d'autant plus que la plupart des immigrants ne possèdent pas de capitaux à leur arrivée ici. Ces gens peuvent difficilement entreprendre la colonisation d'une région comme celle-là. Il me semble que le Gouvernement ferait preuve de beaucoup de clairvoyance si, à titre d'expérience, il défrichait un million d'acres de terre, par exemple. Je crois que le programme coûterait environ 35 millions. La région constituerait, si l'on peut ainsi parler, une excellente parcelle d'expérimentation. Le Gouvernement serait bien avisé d'entreprendre une telle tâche afin de prouver à la population qu'il a de l'envergure dans les idées et qu'il a vraiment à cœur le progrès du pays. Tant de gens vivent dans les villes qu'on en vient à penser que c'est là que la vraie richesse se trouve. C'est faux. La richesse vient uniquement des forêts, des mines, des fermes et de la pêche. Les citoyens qui vivent hors des villes sont ceux qui ont vraiment le mérite de la mise en valeur de ces richesses. Je souhaite que le Gouvernement leur aide le plus possible.

Il y a un autre point qui m'inspire depuis longtemps du regret. On se souvient de ce qu'en 1949, alors que la Chambre était saisie de mesures concernant les pipe-lines, j'ai déclaré que le National-Canadien pourrait peut-être entreprendre le transport du pétrole. J'ai alors dit que les revenus les plus intéressants pour le National-Canadien dans le domaine du transport au Canada seraient peut-être ceux qui découleraient du transport du pétrole.

Mais les administrateurs du National-Canadien étaient sans doute trop préoccupés par des questions comme celle de l'installation de la plomberie à Rivière-du-Loup ou celle des tasses en papier à utiliser à bord des trains. Ils n'ont pas su saisir l'occasion. Quand je songe aux sociétés de pipe-lines et à la façon dont les titres qui s'y rattachent ont, dans certains cas, triplé ou quadruplé à la Bourse, je me dis que nous aurions pu avancer 300 millions au National-Canadien à une telle fin. Nous lui avons avancé depuis des centaines de millions à d'autres fins. S'il avait eu assez de perspicacité à l'époque pour placer ainsi 300 millions, il aurait peut-être pu se charger lui-même de la revision de la composition de son capital, mesure que la Chambre a adoptée l'an dernier. Il est déplorable qu'il n'ait pas su apercevoir à l'époque quelle belle occasion s'offrait à lui. Il a laissé échapper l'occasion en cette circonstance, mais j'espère qu'il ne commettra plus la même erreur.

Je voudrais formuler quelques observations touchant la réunion en Grande-Bretagne des premiers ministres des pays du Commonwealth. Je sais que nous aurons, plus tard, un débat sur cette question; mais je me demande si nous n'aurions pu faire preuve d'une certaine imagination, quant à nos excédents budgétaires. J'admets que je ne suis pas un financier de classe internationale. Je n'ai jamais appris l'économie politique dans une université ni aucune chose de ce genre.

Mais il m'a toujours semblé qu'au fond, les finances publiques et internationales ne différaient pas outre mesure de la finance privée. Il arrive que, dans un pays donné, les affaires stagnent et qu'un fabricant demeure avec un excédent de marchandises sur les bras; un de ses clients peut être dans la gêne et ne pas avoir l'argent qui lui permettrait d'acheter cet excédent pour le stocker chez lui; le fabricant va alors voir le directeur de sa banque, où il jouit d'une bonne réputation et il demande qu'on lui fasse crédit. Puis, allant trouver le détaillant il lui propose de prendre une certaine quantité de ses marchandises en consignation. Il lui déclare: "Pour que vos affaires marchent, il vous faut des marchandises. Je vous les fournirai, étant donné que je possède ces articles et qu'on me fait crédit". Une situation semblable n'existe-t-elle pas entre le Canada et le Royaume-Uni? Une formule identique à celle que j'ai indiquée serait ici extrêmement avantageuse du point de vue des affaires; en outre, nous avons toujours, à mon sens, laissé passer le moment psychologique, dans nos relations avec la Grande-Bretagne.

Je ne le dis pas d'un cœur léger mais j'ai lu bien souvent dans de nombreuses revues qu'en réalité le Royaume-Uni est notre bastion avancé de défense. On a dit qu'il était notre navire porte-avion qu'on ne pouvait couler, stationné près des côtes de l'Europe. Si nous croyons qu'il est juste de continuer à accumuler là-bas des hommes, des avions, des canons et de l'équipement, il me semble que nous aurions également le droit d'avoir là des réserves de denrées disponibles en cas de guerre. Nul n'aspire à la guerre, mais si un conflit se déclarait, nous serions placés devant la même situation que la dernière fois. On constatera que la moitié du matériel que nous y avons expédié au cours de la première année de guerre a été perdu du fait des sous-marins. Il n'y a aucun doute là-dessus. Je propose au Gouvernement d'examiner la question avec beaucoup de soin. Nous avons, je le répète, beaucoup de produits que nous pourrions envoyer là-bas. Je puis lui affirmer qu'il y a, en Colombie-Britannique, de grandes quantités de bois et de métaux vils, ainsi que beaucoup de saumon en conserve, qui pourraient fort bien être stockés en Angleterre.

D'ailleurs, la pénurie actuelle de dollars au Royaume-Uni qui l'empêche d'effectuer des achats est en partie dû à ce qu'on y a été obligé de constituer des stocks, ce qui a laissé les Anglais à court d'argent et a eu de graves répercussions sur les mines de métaux vils, parce qu'on manque d'argent en Angleterre pour acheter autre chose. On y déclare que la guerre froide a plutôt tiédi et qu'on peut tout aussi bien lancer ces produits sur le marché. Il en est résulté pour nous des fluctuations considérables en ce qui concerne les prix des métaux vils qui ont entraîné des conséquences désastreuses pour l'extraction de ces métaux en Colombie-Britannique.

Je rappellerai au Cabinet, qui doit d'ailleurs s'en rendre parfaitement compte, que nous sommes principal actionnaire de toutes les industries primaires de notre pays. En ce qui concerne le porc en conserve, je puis assurer à mes amis les agriculteurs que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) n'a jamais cessé d'accomplir du bon travail dans le sens de la protection non seulement des producteurs, mais des fabricants de conserves de porc, qui se sont également très bien tirés d'affaire. Mais il me semble que lorsqu'on soulève le même problème à l'égard de l'industrie du saumon en Colombie-Britannique, cela ennuie le gouvernement plus ou moins, soit dit sans vouloir blesser personne. L'industrie du saumon de la Colombie-Britannique connaît de très mauvais jours, cette année, non seulement les préparateurs, mais aussi les pêcheurs. Le pays est le principal intéressé aux conserveries de saumon, aux pêcheurs et à leurs embarcations, et je tiens à souligner que, cette année, cette industrie a perdu des millions de dollars en Colombie-Britannique. Non seulement l'industrie a-t-elle perdu 48 p. 100, mais l'État a perdu sa part de 52 p. 100 et je suis bien sûr que les recettes du ministère des Finances, en Colombie-Britannique, cette année, seront un indice de la situation très grave qui y existe.

Quant aux stocks, il faut dire que le saumon est une denrée qui se compare quelque peu au whiskey écossais: on peut le conserver pendant vingt ans et il est alors meilleur qu'au moment où on l'a acheté. Étant donné que la longue expérience que je possède me permet de parler en connaissance de cause du saumon en conserve, voilà ce que je tiens à en dire.

Vous me pardonnerez monsieur l'Orateur, s'il m'arrive de passer outre au Règlement de la Chambre, je traiterai pendant quelques instants des questions politiques d'ordre pratique.

Je tiens à dire au premier ministre (M. St-Laurent) et aux autres membres du cabinet que nous ne sommes pas tous stupides en Colombie-Britannique, malgré ce qui est arrivé aux dernières élections provinciales. Les gens de là-bas sont sains d'esprit et je dirais que 95 p. 100 d'entre eux ne prisent ni ne comprennent la théorie monétaire du Crédit social et, d'ordinaire, les gens ne donnent pas leur appui à des théories qu'ils ne comprennent pas. Je vais faire une autre déclaration catégorique: 75 p. 100 d'entre eux ne veulent pas entendre parler de socialisme.

Je sais que les deux ministres représentant la Colombie-Britannique vous donneront consciencieusement de sages conseils. Si vous les écoutez soigneusement, je ne crois pas que vous ayez beauconp de difficultés en Colombie-Britannique lors des prochaines élections fédérales.

Des voix: Aux voix!

(L'amendement de M. Drew, mis aux voix, est rejeté).

ONT VOTÉ POUR:

MM.:	MM.:
Adamson	Hees
Argue	Herridge
Balcer	Higgins
Blackmore	Hodgson
Blair	Jones
Brooks	Knight
Browne (St-Jean-Ouest)	Knowles
Bryce	Lennard
Casselman	Macdonnell (Greenwood)
Catherwood	MacInnis
Charlton	MacLean (Queens)
Churchill	McGregor
Diefenbaker	McLure
Dinsdale	Montgomery
Drew	Noseworthy
Fair	Nowlan
Fairclough (Mme)	Robichaud
Ferguson	Spence
Fleming	Starr
Fraser	Tustin
Fulton	White (Hastings-Peterborough)
Gagnon	Wright.—47
Gillis	
Graydon	
Green	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.:	MM.:
Anderson	Campney
Applewhaite	Cannon
Arsenault	Cardin
Balcom	Cauchon
Beaudoin	Chevrier
Benidickson	Cleaver
Bennett	Cloutier
Blanchette	Corry
Blue	Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville)
Boivin	Côté (Verdun-LaSalle)
Bonnier	Croll
Boucher	Darroch
Bourget	Decore
Bradette	Deslières
Breton	Dickey
Brisson	Dubé
Bruneau	Dumas
Cameron	Eyre
Fournier (Hull)	McCann
Fulford	McCusker
Garland	McIlraith
Garson	McIvor
Gauthier (Lac-St-Jean)	McLean (Huron-Perth)
Gauthier (Lapointe)	McMillan
Gauthier (Portneuf)	McWilliam
Gauthier (Sudbury)	Major
Gibson	Maltais
Gingras	Massé
Gingues	Monette
Gour (Russell)	Mott
Harris	Murray (Cariboo)
Harrison	Mutch
Healy	Nixon
Hellyer	Parent
Helme	Pouliot
Henderson	Proudfoot
Henry	Prudham
Hosking	Ratelle
Howe	Richard (Ottawa-Est)
Huffman	Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Hunter	Riley
Jeffery	Roberge
Jutras	Robertson
Kickham	Robinson
Lafontaine	Rochefort
Langlois (Berthier-Maskinongé)	Rooney
Langlois (Gaspé)	Rousseau
Lapointe	St-Laurent
Leduc	Schneider
Lefrançois	Smith (Moose-Mountain)
Léger	Stuart (Charlotte)
Lesage	Studer
Little	Tremblay
Macdonald (Edmonton-Est)	Valois
MacNaught	Weir
Macnaughton	Whiteside
	Whitman
	Winkler.—114

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté. La mise aux voix porte sur la motion primitive. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Drew: Sur division.

M. White (Middlesex-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec l'honorable député de Middlesex-Ouest (M. McCubbin). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement. Cet après-midi j'ai pairé avec l'honorable député de Middlesex-Ouest.

Une voix: Trop tard.

Des voix: La mise aux voix.

M. l'Orateur: Dois-je comprendre que la motion est adoptée?

M. Drew: Sur division.

M. l'Orateur: La motion primitive est adoptée sur division. La motion principale (présentée par M. Deslières) est adoptée sur division.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que l'Adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de la Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

(La motion est adoptée.)

SUBSIDES

FORMATION DU COMITÉ

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté.

(La motion est adoptée.)

VOIES ET MOYENS

FORMATION DU COMITÉ

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité pour étudier les voies et moyens d'obtenir les subsides à accorder à Sa Majesté.

(La motion est adoptée.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

VACANCES DE NOËL

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera aujourd'hui, reste ajournée jusqu'au lundi 12 janvier 1953.

M. Drew: A quelle heure, monsieur l'Orateur?

Le très hon. M. St-Laurent: Le Règlement prévoit deux heures et demie de l'après-midi.

M. l'Orateur: Deux heures et trente minutes de l'après-midi.

(La motion est adoptée.)

PROROGATION DE L'ARTICLE 92 DU RÈGLEMENT

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le greffier m'a signalé que l'ajournement pourrait porter atteinte aux droits de ceux qui ont des pétitions à présenter à l'égard de bills d'intérêt privé. En effet, aux termes du Règlement, ces pétitions doivent être présentées au cours des six premières semaines qui suivent l'ouverture de la session. Dans des circonstances analogues, lors d'autres sessions, on a établi la coutume d'adopter une motion prolongeant le délai d'une durée égale à la partie des six semaines qu'absorbe l'ajournement. Je demande donc l'autorisation de proposer:

Vu que la Chambre doit ajourner incessamment, que la période de six semaines autorisée par l'article 92 du Règlement en vue de la présentation de pétitions concernant les bills d'intérêt privé, soit censée expirer le lundi 26 janvier 1953 au lieu du mercredi 31 décembre 1952.

(La motion est adoptée.)

ORDRE DES TRAVAUX À LA REPRISE DES SÉANCES

L'hon. M. Fournier: Monsieur l'Orateur, nous projetons d'entreprendre le 12 janvier l'examen de l'avis de motion du premier ministre tendant à l'établissement d'un comité des dépenses de la défense. Nous passerons ensuite aux autres avis de motions. Je ne suis pas en mesure d'annoncer ce soir dans quel ordre nous étudierons ces avis de motions.

M. Graydon: Et le jour réservé aux mesures d'initiative palementaire?

M. MacInnis: Le 12 janvier n'est-il pas réservé aux députés?

L'hon. M. Fournier: Alors le programme vaudra pour le mardi 13 au lieu du lundi 12 janvier.

Le très hon. M. St-Laurent: Je me permets de prendre la parole au nom de tous les membres de la Chambre, monsieur l'Orateur, afin d'exprimer en leur nom et au mien, à vous-même et à votre famille, nos meilleurs vœux de Joyeux Noël et de Bonne Année.

(Sur la motion de l'honorable M. Fournier, la Chambre s'ajourne à 10 heures 50 minutes du soir jusqu'au lundi 12 janvier 1953 à 2 heures et 30 minutes de l'après-midi.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 12 janvier 1953

La séance est ouverte à deux heures et demie.

COMITÉS PERMANENTS

M. W. G. Weir (Portage-Neepawa) dépose le rapport du comité spécial chargé de dresser et de transmettre la liste des députés appelés à composer les comités permanents de la Chambre:

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

MM.:

Benidickson
Boisvert
Brooks
Cardiff
Carter
Coldwell
Côté (Matapédia-Matane)
Courtemanche
Crestohl
Dickey
Diefenbaker
Dinsdale
Fair
Fulford
Goode
Gour (Russell)
Harris
Knowles
Leduc
Lefrançois
Macdonald (Edmonton-Est)
MacKenzie
Murphy
Parent
Pouliot
Richard (Ottawa-Est)
Stewart (Yorkton)
Stuart (Charlotte)
Viau—29.

(Quorum—10)

CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES

MM.:

Applewhaite
Beaudry
Bertrand
Beyerstein
Bonnier
Bourget
Browne (Saint-Jean-Ouest)
Cannon
Carroll
Carter
Casselman
Cauchon
Cavers
Chevrier
Churchill
Clark
Conacher
Darroch
Dewar
Eudes
Ferguson
Follwell
Fulton
Garland
Gillis
Gourd (Chapleau)
Green
Harkness
Harrison
Healy
Herridge
Hodgson
James
Lafontaine
Low
Macdonald (Edmonton-Est)
MacNaught
McCulloch
McGregor
McIvor
Mott
Murphy
Murray (Cariboo)
Mutch
Nickle
Nixon
Noseworthy
Pouliot
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Riley
Robinson
Rooney
Ross (Hamilton-Est)
Shaw
Spence
Stuart (Charlotte)
Thatcher
Weaver
Whiteside
Whitman—60.

(Quorum—20)

BILLS PRIVÉS

MM.:

Argue
Balcer
Balcom
Bater
Beyerstein
Bonnier
Brooks
Cameron
Cauchon
Churchill
Cleaver
Croll
Decore
Demers
Dinsdale
Eyre
Ferguson
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Gauthier (Lapointe)
George
Hansell
Hees
Hosking
Hunter
Jeffery
Kent
Knight
Langlois (Berthier-Maskinongé)
Lefrançois
Lennard
Little
MacDougall
MacLean (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Macnaughton
McLean (Huron-Perth)
Meeker
Montgomery
Noseworthy
Roberge
Robertson
Simmons
Starr
Stewart (Yorkton)
Studer
Valois
White (Middlesex-Est)
Whitman
Winkler
Wood
Wylie—50.

(Quorum—15)

BANQUE ET COMMERCE

MM.:

Adamson
Argue
Arsenault
Ashbourne
Balcom
Bennett
Blackmore
Brooks
Cameron
Cannon
Carroll
Cleaver
Crestohl
Dumas
Fleming
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Fraser
Fulford
Fulton
Gibson
Gingras
Gour (Russell)
Harkness
Hees
Hellyer
Helme
Henry
Hunter
Jeffery
Laing
Leduc
Low
Macdonnell
Macnaughton
Maltais
McCusker
Nickle
Nowlan
Picard
Quelch
Richard (Ottawa-Est)
Riley
Smith (York-Nord)
Smith (Moose-Mountain)
Stewart (Winnipeg-Nord)
Thatcher
Viau
Ward
Welbourn
White (Hastings-Peterborough)—50.

(Quorum—15)

COMPTES PUBLICS

MM.:

Anderson
Applewhaite
Ashbourne
Balcer
Beaudry
Benidickson
Beyerstein
Blue
Boisvert
Boivin
Brisson
Browne (Saint-Jean-Ouest)
Cauchon

MM.:

Cavers
Churchill
Cleaver
Cloutier
Croll
Denis
Fleming
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Fraser
Fulford
Fulton
Gauthier (Portneuf)
Gibson
Green
Harkness
Helme
Johnston
Jutras
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Digby-Yarmouth)
Larson
Macdonald (Edmonton-Est)
Macdonnell
Major
Maltais
McCusker
Nowlan
Pearkes
Picard
Pinard
Richard (Ottawa-Est)
Riley
Shaw
Sinnott
Stewart (Winnipeg-Nord)
Thatcher
Wright—50.

(Quorum—15)

AGRICULTURE ET COLONISATION

MM.:

Anderson
Arsenault
Aylesworth
Bater
Bennett
Black (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Blue
Breton
Browne (Saint-Jean-Ouest)
Bruneau
Bryce
Cardiff
Catherwood
Charlton
Clark
Corry
Courtemanche
Cruickshank
Darroch
Demers
Diefenbaker
Dinsdale
Dumas
Fair
Fontaine
Gauthier (Lapointe)
George
Gour (Russell)
Harkness
Herridge
Hetland
Jutras
Jones
Kent
Kickham
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Digby-Yarmouth)
Laing
MacKenzie
MacLean (Queens, Î. P.-É.)
Major
Massé
McCubbin
McLean (Huron-Perth)
McWilliam
Murray (Oxford)
Murray (Cariboo)
Proudfoot
Quelch
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Roberge
Ross (Souris)
Spence
Studer
Welbourn
White (Middlesex-Est)
Whitman
Wood
Wright
Wylie—60.

(Quorum—20)

RÈGLEMENT

MM.:

Boisvert
Boucher
Breton
Casselman
Denis
Gibson
Green
Henry
Huffman
Knowles
MacLean (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Meeker
Monette
Pinard
Quelch
Robinson
Ross (Souris)
Smith (York-Nord)
Stuart (Charlotte)
Viau—20.

(Quorum—8)

MARINE ET PÊCHERIES

MM.:

Applewhaite
Arsenault
Ashbourne
Balcom
Bennett
Black (Cumberland)
Blackmore
Breton
Cannon
Catherwood
Côté (Matapédia-Matane)
Fulford
Gibson
Gillis
Harrison
Henderson
Higgins
James
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Langlois (Gaspé)
Léger
Macdonald (Edmonton-Est)
MacInnis
MacLean (Queens, Î. P.-É.)
MacNaught
Maltais
MacLean (Huron-Perth)
McLure
Mott
Pearkes
Robichaud
Stick
Stuart (Charlotte)
Thomas
Wood—35.

(Quorum—10)

MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

MM.:

Adamson
Applewhaite
Benidickson
Black (Cumberland)
Boivin
Brisson
Byrne
Dickey
Dumas
Eyre
Ferrie
Gauthier (Sudbury)
Gauthier (Lapointe)
Gourd (Chapleau)
Harkness
Herridge
Higgins
Hosking
Hunter
Jones
LaCroix
Lafontaine
Larson
Little
MacLean (Queens, Î. P.-É.)
McIvor
McWilliam
Nickle
Pearkes
Proudfoot
Stick
Thomas
Weaver
Welbourn
Wylie—35.

(Quorum—10)

RELATIONS INDUSTRIELLES

MM.:

Balcer
Beaudoin
Black (Cumberland)
Boucher
Bourget
Breton
Brown (Essex-Ouest)
Byrne
Carroll
Churchill
Clark
Cloutier
Conacher
Côté (Verdun-La Salle)
Croll
Fairclough (Mme)
Gauthier (Sudbury)
Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Gillis
Higgins
Johnston
Knowles
Lennard
Macdonald (Edmonton-Est)
MacInnis
McWilliam
Mott
Murphy
Nixon
Pouliot
Ross (Hamilton-Est)
Starr
Stewart (Yorkton)
Viau
Weaver—35.

(Quorum—10)

DÉBATS

MM.:

Boucher	Knowles
Casselman	Murray (Oxford)
Crestohl	Pouliot
Hees	Simmons
Henry	Valois
Johnston	Viau—12.

(Quorum—7)

AFFAIRES EXTÉRIEURES

MM.:

Bater	Graydon
Benidickson	Green
Bennett	Higgins
Bradette	Jutras
Coldwell	Kirk (Digby-Yarmouth)
Côté (Matapédia-Matane)	Lesage
Croll	Low
Decore	MacDougall
Diefenbaker	MacInnis
Fleming	MacKenzie
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)	Macnaughton
Fraser	McCusker
Fulford	Picard
Gauthier (Lac-Saint-Jean)	Pinard
Gauthier (Portneuf)	Quelch
Goode	Richard (Ottawa-Est)
	Riley
	Robichaud
	Stick—35.

(Quorum—10)

IMPRESSIONS

MM.:

Argue	Hees
Ashbourne	Hetland
Bertrand	Hodgson
Beyerstein	Hunter
Black (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)	Lefrançois
Blackmore	MacLean (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Boivin	Maltais
Bonnier	McDonald (Parry-Sound-Muskoka)
Breton	McIvor
Bryce	McLean (Huron-Perth)
Cameron	McWilliam
Cardiff	Montgomery
Cauchon	Murray (Oxford)
Cavers	Robertson
Charlton	Rochefort
Cruickshank	Rowe
Darroch	Shaw
Dechêne	Simmons
Dickey	Sinnott
Fairclough (Mme)	Stanfield
Ferguson	Stuart (Charlotte)
Ferrie	Studer
Follwell	Tustin
Fontaine	Weaver
Gingras	Whitman
Gour (Russell)	Wright—54.
Harkness	
Healy	

(Quorum—)

BIBLIOTHÈQUE

MM.:

Beyerstein	Dechêne
Blackmore	Demers
Brown (Essex-Ouest)	Dinsdale
Carroll	Eudes
Carter	Gauthier (Lapointe)
Conacher	Gingues
Coyle	Goode

MM.:

Hellyer	Noseworthy
Henderson	Pearkes
Higgins	Proudfoot
Hunter	Ratelle
Jones	Rochefort
Kirk	Ross (Hamilton-Est)
Knight	Rowe
LaCroix	Smith (York-Nord)
Laing	Smith (Moose-Mountain)
Léger	Tustin
MacLean (Queens)	Valois
MacNaught	Ward
McIlraith	White (Middlesex-Est)
McMillan	Whiteside
Meeker	Winkler—44.

(Quorum—)

RESTAURANT

MM.:

Casselman	Massé
Cruickshank	McCulloch
Dewar	McGregor
Ferguson	Ratelle
Gauthier (Sudbury)	Richard (Ottawa-Est)
Gour (Russell)	Riley
Hansell	Rochefort
Harkness	Stewart (Winnipeg-Nord)
Langlois (Berthier-Maskinongé)	Stick
	Ward
Little	Warren
Macdonald (Edmonton-Est)	White (Hastings-Peterborough)
MacNaught	

(Quorum—)

M. Weir propose l'adoption du rapport.

(La motion est adoptée.)

ATTRIBUTIONS DES COMITÉS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que les comités permanents soient autorisés à examiner toutes les questions qui leur seront renvoyées par la Chambre, et à faire rapport de leurs observations et opinions sur ces questions, à assigner des témoins et ordonner la production de tous papiers et documents.

(La motion est adoptée.)

IMPRESSIONS DU PARLEMENT

M. W. G. Weir (Portage-Neepawa) propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre va s'unir à eux pour former un comité mixte des deux Chambres relativement aux impressions du Parlement et que les membres suivants: MM. Argue, Ashbourne, Bertrand, Beyerstein, Black (Chateauguay-Huntingdon-Laprairie), Blackmore, Boivin, Bonnier, Breton, Bryce, Cameron, Cardiff, Cauchon, Cavers, Charlton, Cruickshank, Darroch, Dechêne, Dickey, Mme Fairclough, MM. Ferguson, Ferrie, Follwell, Fontaine, Gingras, Gour (Russell), Harkness, Healy, Hees, Hetland, Hodgson, Hunter, Lefrançois, MacLean (Cap-Breton-Nord et Victorio), Maltais, McDonald (Parry-Sound-Muskoka), McIvor, McLean (Huron-Perth), McWilliam, Montgomery, Murray (Oxford), Robertson, Rochefort, Rowe, Shaw, Simmons, Sinnott, Stanfield, Stuart

(Charlotte), Studer, Tustin, Weaver, Whitman, Wright, représenteront la Chambre au sein dudit comité mixte des impressions du Parlement.

(La motion est adoptée.)

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

M. W. G. Weir (Portage-Neepawa) propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé M. l'Orateur et MM. Beyerstein, Blackmore, Brown (Essex-Ouest), Carroll, Carter, Conacher, Coyle, Dechêne, Demers, Dinsdale, Eudes, Gauthier (Lapointe), Gingues, Goode, Hellyer, Henderson, Higgins, Hunter, Jones, Kirk (Antigonish-Guysborough), Knight, Lacroix, Laing, Léger, MacLean (Queens, Î. P.-É.), MacNaught, McIlraith, McMillan, Meeker, Noseworthy, Pearkes, Proudfoot, Ratelle, Rochefort, Ross (Hamilton-Est), Rowe, Smith (York-Nord), Smith (Moose-Mountain), Tustin, Valois, Ward, White (Middlesex-Est), Whiteside, Winkler, pour faire partie du comité chargé d'assister Son Honneur l'Orateur dans la régie de la bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des communes, et pour représenter la Chambre au sein du comité mixte de la bibliothèque.

(La motion est adoptée.)

RESTAURANT

M. W. G. Weir propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé M. l'Orateur et MM. Casselman, Cruickshank, Dewar, Ferguson, Gauthier (Sudbury), Gour (Russell), Hansell, Harkness, Langlois (Berthier-Maskinongé), Little, Macdonald (Edmonton-Est), MacNaught, Massé, McCulloch, McGregor, Ratelle, Richard (Ottawa-Est), Riley, Rochefort, Stewart (Winnipeg-Nord), Stick, Ward, Warren, White (Hastings-Peterborough), pour assister Son Honneur l'Orateur dans la direction du restaurant, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des communes, et pour représenter la Chambre des communes au sein du comité mixte des deux Chambres chargé d'administrer le restaurant.

(La motion est adoptée.)

COMPTES PUBLICS

COMPTES PUBLICS—RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je désire déposer les comptes publics du Canada, ainsi que le rapport de l'auditeur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1952.

DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je désire déposer sur le Bureau deux exemplaires, en anglais et en français, de la *Gazette du Canada*, Partie II, décrets, ordonnances et règlements, publiés le 24 décembre 1952.

[M. Weir.]

Je désire également déposer sur le Bureau le sommaire des décrets du conseil rendus au cours de la période allant du 1er au 31 décembre 1952.

Le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) sera heureux d'apprendre, j'en suis sûr, que ces décrets ne représentent que le tiers environ des décrets adoptés au cours de décembre 1951. Cela tient, surtout, à l'établissement des règlements régissant les contrats de l'État et l'achat de terrains, aux termes desquels les pouvoirs du gouverneur en conseil sont délégués, en certains cas, au ministre compétent et, dans d'autres, au Conseil du Trésor.

M. Diefenbaker: Voilà qui dénote une amélioration.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE—BILLS DU SÉNAT

Bill nº 63, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Gordon".—M. Winkler.

Bill nº 64, intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Isabelle Hammond Dadson".—M. Winkler.

Bill nº 65, intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Gordon McFarlane".—M. Winkler.

Bill nº 66, intitulé: "Loi pour faire droit à Dezso Ferenc Cross".—M. Winkler.

Bill nº 67, intitulé: "Loi pour faire droit à Eric Ernest Auclair".—M. Winkler.

Bill nº 68, intitulé: "Loi pour faire droit à Napoléon-Jean-Paul Chayer".—M. Winkler.

Bill nº 69, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Josephte Gilberte Bélanger Byrne".—M. Winkler.

Bill nº 70, intitulé: "Loi pour faire droit à Nina Difiore Statner".—M. Winkler.

Bill nº 71, intitulé: "Loi pour faire droit à Tillie Tietlebaum Victor".—M. Winkler.

Bill nº 72, intitulé: "Loi pour faire droit à Elina Iacurto Floyd".—M. Winkler.

Bill nº 73, intitulé: "Loi pour faire droit à Jennie Miller Solomon".—M. Winkler.

Bill nº 74, intitulé: "Loi pour faire droit à Elia Kuczerian".—M. Winkler.

Bill nº 75, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Audrey Lorraine Beauchamp Ladéroute".—M. Winkler.

Bill nº 76, intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Newman Lunan".—M. Winkler.

Bill nº 77, intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Doreen Cave Crawshaw".—M. Winkler.

Bill nº 78, intitulé: "Loi pour faire droit à Armand Frenette".—M. Winkler.

Bill nº 79, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Brown Boyaner".—M. Winkler.

Bill nº 80, intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Mercedes Hudson Walsh".—M. Winkler.

Bill nº 81, intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine McCartney Ratcliff".—M. Winkler.

Bill nº 82, intitulé: "Loi pour faire droit à Katleen Mary Wilkinson Paraskiewicz".—M. Winkler.

Bill nº 83, intitulé: "Loi pour faire droit à Georges Chaput".—M. Winkler.

Bill nº 84, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Anna Carsh Laing".—M. Winkler.

Bill nº 85, intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Miriam Kert Beloff".—M. Winkler.

Bill nº 86, intitulé: "Loi pour faire droit à John Alexander Stronach".—M. Winkler.

Bill nº 87, intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Gélinas".—M. Winkler.

Bill nº 88, intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Madeline Patterson Cotter".—M. Winkler.

Bill nº 89, intitulé: "Loi pour faire droit à Claudia Marie Boudreau Leblanc".—M. Winkler.

Bill nº 90, intitulé: "Loi pour faire droit à Lily Belzberg Bigman".—M. Winkler.

Bill nº 91, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Arthur Lesage".—M. Winkler.

Bill nº 92, intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Gruhn Boon".—M. Winkler.

IRRIGATION

RIVIÈRE SASKATCHEWAN-SUD—DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS QUANT AU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre si le rapport de la Commission relative au projet de barrage et d'irrigation de la Saskatchewan-Sud est prêt. Dans le cas de l'affirmative, le rapport est-il favorable et le Gouvernement a-t-il l'intention de mettre le projet à exécution?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre séparément aux trois questions. D'après les renseignements à ma disposition, c'est le 17 que l'impression des Annexes du rapport sera terminée. Nous avons demandé s'il était possible d'accélérer quelque peu le travail afin de soumettre le rapport et les annexes au gouverneur général et de les déposer cette semaine. Je ne sais si l'imprimeur pourra se conformer à cette demande; s'il ne le peut, je m'attends certes à ce que le rapport soit prêt à être déposé lundi.

Quant à savoir si le rapport est favorable ou non, je ne crois pas devoir répondre à cette question avant que le rapport ait été soumis à Son Excellence le Gouverneur général. J'admets que, par curiosité, j'ai lu la première partie du rapport; mais je ne voudrais pas pousser plus loin l'indiscrétion à ce sujet ou sur les mesures qu'on prendra à son sujet.

M. Diefenbaker: Si j'ai posé cette question au premier ministre, c'est parce que la revue *Time* a exposé tous les raisonnements qu'il contient et je me demande comment elle a pu en prendre connaissance.

Le très hon. M. St-Laurent: Le député sait que ce n'est pas la première fois qu'il y a eu des fuites.

M. Diefenbaker: Le texte de ce rapport ne sera-t-il pas modifié?

SERVICE DE BAC TRANSBORDEUR DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

LE BAC DE BORDEN-TORMENTINE—NOUVELLE DIRECTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. Chester S. McLure (Queens): Monsieur l'Orateur, je poserai une question au ministre des Transports. Le Gouvernement se propose-t-il de confier aux *Canadian National Steamships* la direction des bacs de Borden-Tormentine, qui relèvent actuellement des chemins de fer Nationaux du Canada? Dans le cas de l'affirmative, quand pense-t-il le faire? D'autre part, le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard est-il au courant du changement envisagé?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Je ne sache pas qu'on ait fait de proposition de ce genre.

Une voix: Revenez à la charge.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

CONSTRUCTION D'UN ÉDIFICE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Pourrait-il nous dire si l'on a pris une décision définitive au sujet de la construction de l'édifice devant loger la bibliothèque nationale?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Ma foi, monsieur l'Orateur, je ne devrais peut-être pas entreprendre de répondre immédiatement à une question formulée en ces termes. On a pris une décision au sujet de l'emplacement de la bibliothèque nationale et chargé un architecte d'en établir les plans.

En principe, la décision a été prise au moment où la Chambre a été priée d'étudier une loi tendant à la création d'une bibliothèque nationale, lorsque le Parlement jugerait à propos, sur la recommandation du

Gouvernement, de voter les fonds requis à cette fin. Dès qu'on aura décidé de demander un crédit, on en fera part à la Chambre.

TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD

PROTOCOLE RELATIF À LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE DÉFENSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Graydon (Peel): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je crains que l'avis que je lui en ai donné un peu tard ne lui ait guère été utile. Par ailleurs, je n'ai pas ici le texte de ma question, de sorte que nous nous trouvons tous deux dans la même situation.

Les nouvelles émanées de Paris et de Bonn, à la fin de la semaine dernière, n'indiquent-elles pas que les dispositions prises à l'égard de la Communauté européenne de défense seront considérablement modifiées...

M. Mutch: La question!

M. Graydon: Ce n'est pas à vous que j'adressais cette question, mais peut-être voudriez-vous y répondre.

Cela étant, devra-t-on reviser le protocole que la Chambre a approuvé le printemps dernier? Le ministre nous dirait-il quels pays ont approuvé, par voie législative, le protocole de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Avant d'essayer de répondre à cette question relative à un sujet très important, il faudrait que je sache si les déclarations qui auraient été faites et qu'a mentionnées le député susciteront des propositions particulières et, le cas échéant, quelles seront ces propositions. D'ici à ce qu'on nous communique les propositions, il est très difficile de dire quels pourraient en être les effets sur la Communauté européenne de défense et sur le protocole relatif au Traité de l'Atlantique-Nord.

Pour répondre à la dernière partie de la question, il me faudra vérifier combien de pays ont ratifié le protocole. Dès que j'aurai obtenu ce renseignement, je le communiquerai à mon honorable ami.

DÉFENSE NATIONALE

NOMINATION D'UN SURVEILLANT DES DÉPENSES POUR FINS DE DÉFENSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. S. Harkness (Calgary-Est): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale (M. Claxton) ou au ministre suppléant de la Production de défense, selon que l'un ou l'autre est compétent en la matière. Est-il exact, comme l'ont rapporté les journaux, que M. Hunter a été chargé de surveiller les dépenses aux fins de la défense et, dans le cas de l'affirmative, pour quelles raisons a-t-on jugé nécessaire de faire une telle nomination?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre suppléant de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, si l'honorable député veut bien permettre que sa question soit réservée, je serai heureux d'obtenir le renseignement et de lui répondre plus tard.

RADIODIFFUSION

ABOLITION DES DROITS DE PERMIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Graydon (Peel): Puis-je demander au ministre du Revenu national si le Gouvernement en est plus près d'une décision en ce qui a trait à l'abolition des droits de permis de radio?

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Pas plus près.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

L'ordre du jour appelle:

Deuxième lecture du bill nº 11, loi pour faire droit à Barbara Carrique Cordeau.—M. Winkler.

M. l'Orateur: Il y a beaucoup de bills de divorce au *Feuilleton*. Veut-on que je les présente tous simultanément en vue de leur deuxième lecture?

Des voix: Entendu.

DEUXIÈME LECTURE—BILLS DU SÉNAT

M. H. W. Winkler propose que les bills suivants soient lus pour la deuxième fois:

Bill nº 11 intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Carrique Cordeau".—M. Winkler.

Bill nº 12 intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Kenneth Hare".—M. Winkler.

Bill nº 13, intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Wavertree Harris McClure".—M. Winkler.

Bill nº 14 intitulé: "Loi pour faire droit à Nicole-Jeanne-André-Marion Comys". — M. Winkler.

Bill nº 15 intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Mattioli".—M. Winkler.

Bill nº 16 intitulé: "Loi pour faire droit à Gabrielle Bertrand McCullough".—M. Winkler.

Bill nº 17 intitulé: "Loi pour faire droit à Katherine Jessie McArthur".—M. Winkler.

Bill nº 20 intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Cohen Lintz".—M. Winkler.

Bill nº 21 intitulé: "Loi pour faire droit à Fernande Robitaille Viel".—M. Winkler.

Bill nº 22 intitulé: "Loi pour faire droit à John Joseph Francis".—M. Winkler.

Bill nº 23 intitulé: "Loi pour faire droit à Olga Andrews Martin".—M. Winkler.

Bill nº 24 intitulé: "Loi pour faire droit à Lois Hattie Adelstein Green".—M. Winkler.

Bill nº 25 intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Slade McCue".—M. Winkler.

Bill nº 26 intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Davis Brady".—M. Winkler.

Bill nº 27 intitulé: "Loi pour faire droit à Dominique Fiorito".—M. Winkler.

Bill nº 28 intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Elmeda Clarke Staples".—M. Winkler.

Bill nº 29 intitulé: "Loi pour faire droit à James Arthur Bruce".—M. Winkler.

Bill nº 30 intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice Rosen Rapps".—M. Winkler.

Bill nº 31 intitulé: "Loi pour faire droit à Murray Cecil Day".—M. Winkler.

Bill nº 32 intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Florence Robson Hamilton".—M. Winkler.

Bill nº 33 intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred Ann Maltby Gurlevitch".—M. Winkler.

Bill nº 34 intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Claude Audette Isabelle Boulanger Douglas".—M. Winkler.

Bill nº 35 intitulé: "Loi pour faire droit à Gaston Courtemanche".—M. Winkler.

Bill nº 36 intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Bernstein Cohen".—M. Winkler.

Bill nº 49 intitulé: "Loi pour faire droit à Mina Eisenthal Hamerman Segal, autrement connue sous le nom de Mina Eisenthal Segall".—M. Winkler.

Bill nº 50, intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Charlotte Quamme Higgins".—M. Winkler.

Bill nº 51, intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Mary Perkins Periera".—M. Winkler.

Bill nº 52, intitulé: "Loi pour faire droit à Rosalia Marie Sepchuk Maniloff".—M. Winkler.

Bill nº 53, intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Reddie Banks Carruthers Beaudoin".—M. Winkler.

Bill nº 54, intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Isabell Dalzell Bennett".—M. Winkler.

Bill nº 55, intitulé: "Loi pour faire droit à Costanza Marzitelli Boisvert".—M. Winkler.

Bill nº 56, intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Emily Miller Young".—M. Winkler.

Bill nº 57, intitulé: "Loi pour faire droit à Françoise Ernout Fisher".—M. Winkler.

Bill nº 58, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Girvan Hill".—M. Winkler.

Bill nº 59, intitulé: "Loi pour faire droit à Fernand Ratelle".—M. Winkler.

Bill nº 60, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Meela Voyinovitch Seifert".—M. Winkler.

Bill nº 61, intitulé: "Loi pour faire droit à Lily Isenberg Kwavnich".—M. Winkler.

Bill nº 62, intitulé: "Loi pour faire droit à Doreen Mae Walmough, dite Watmough Colson".—M. Winkler.

M. Stanley Knowles (Winnipeg Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler aujourd'hui au sujet de l'un quelconque des trente-huit bills de divorce actuellement présentés à la Chambre en vue de la deuxième lecture. Je ne peux cependant laisser adopter cette motion portant deuxième lecture sans indiquer que je continue de m'opposer à cette façon de s'occuper des divorces et sans exprimer l'espoir que nous trouverons une meilleure méthode même durant la présente législature.

M. l'Orateur: La motion est-elle adoptée?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée et les bills sont lus pour la 2e fois.)

M. l'Orateur: Les bills en question sont renvoyés au comité permanent des bills privés.

LA "PEACE RIVER TRANSMISSION COMPANY LIMITED"

M. G. M. Murray (Cariboo) propose la deuxième lecture du bill nº 42 tendant à constituer en corporation la *Peace River Transmission Company Limited.*

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes.)

LA "BEAVER FIRE INSURANCE COMPANY"

M. J. H. Rooney (St. Paul's) propose la deuxième lecture du bill nº 43, concernant la *Beaver Fire Insurance Company.*

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.)

QUESTIONS

FUSILS GARAND ACHETÉS AUX ÉTATS-UNIS

M. Cardiff:

1. Combien de fusils *Garand* du calibre ·300, s'il en est, a-t-on commandés aux États-Unis?
2. A-t-on pris livraison de tous les fusils commandés?
3. Quel a été le prix d'achat global des fusils Garand de calibre ·300 reçus par le Canada?
4. Le Canada continue-t-il à acheter ces fusils?

L'hon. M. Bradley:

1. 34,096.
2. Non.

3. Le prix global des fusils Garand livrés jusqu'ici s'élève à $703,014. Les paiements effectués jusqu'ici l'ont été à titre d'avances; les factures n'ont pas encore été reçues.

4. Non.

FORCES ARMÉES EN CORÉE—LIBÉRATIONS ET NOUVEL ENGAGEMENT

M. Diefenbaker:

1. Depuis le 1er janvier 1952, quel a été le nombre mensuel d'hommes qui, après avoir servi dans les forces armées, sont revenus de Corée?
2. Combien d'entre eux ont été libérés, au cours de chaque mois?
3. Parmi ceux qui ont été libérés, combien se sont engagés de nouveau?

M. Blanchette:

1. Janvier 1952	160
Février	172
Mars	796
Avril	397
Mai	3,391
Juin	1,062
Juillet	493
Août	779
Septembre	499
Octobre	413
Novembre	160
	8,322
2. Janvier 1952	0
Février	11
Mars	34
Avril	56
Mai	31
Juin	104
Juillet	436
Août	1,223
Septembre	548
Octobre	413
Novembre	293
	3,149

3. 107.

FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX RETRAITÉS—RELÈVEMENT DE PENSIONS

M. Knowles:

Le Gouvernement a-t-il étudié la question d'octroyer une indemnité de vie chère ou un autre relèvement de pension aux fonctionnaires fédéraux retraités? Dans le cas de l'affirmative, quelles sont les conclusions de cette étude?

M. Lesage: La ligne de conduite que le Gouvernement a adoptée en ce qui concerne l'octroi d'une indemnité de vie chère aux fonctionnaires fédéraux retraités a été maintes fois exposée à la Chambre et en réponse à des questions. Le 28 janvier 1949 le ministre des Finances a fait un exposé complet. (Prière de se reporter au hansard de ce jour-là à la page 42 (version anglaise).

[L'hon. M. Bradley.]

DÉPÔT RÉGIONAL Nº 16 DE MATÉRIEL À REGINA

M. Thatcher:

1. A quelle date a été établi à Regina le dépôt régional nº 16 de munitions et de matériel de guerre?
2. Quel a été le prix d'achat initial du bâtiment et du terrain?
3. Est-on à établir ce dépôt régional à Winnipeg? Dans le cas de l'affirmative, pour quel motif?
4. Quel sera le coût global, y compris le coût des nouveaux édifices, du transfert de ce dépôt régional de Regina à Winnipeg?
5. Du point de vue militaire, le nouveau dépôt de Winnipeg servira-t-il à des fins qui n'avaient pas été prévues dans le cas du dépôt de Regina?

M. Blanchette:

1. Le 1er janvier 1946.
2. $700,000.
3. Le dépôt de matériel militaire de l'Armée à Regina restera en activité dans cette ville, mais le dépôt de Winnipeg viendra s'ajouter aux magasins militaires de l'Ouest.
4. Les mutations du dépôt de Regina au nouveau dépôt de Winnipeg seront restreintes au déplacement d'environ cinquante membres du personnel au coût estimatif de $8,810. On a besoin des services de ces cinquante militaires pour permettre au nouveau dépôt de fonctionner avec efficacité dès le début.
5. Le nouveau dépôt établi à Winnipeg permettra de réduire les frais de transport afférents au service des installations militaires du Manitoba et de la partie occidentale de l'Ontario. En outre, le nouveau dépôt servira à approvisionner Fort-Churchill qui est présentement desservi par les dépôts centraux de matériel militaire situés dans l'Est canadien.

LA "T. EATON COMPANY" À CHURCHILL

M. Knowles:

1. Se sert-on de véhicules et de personnel militaires pour le transport de marchandises pour le compte de la *T. Eaton Company Limited*, de la gare de chemin de fer de Churchill (Manitoba) au magasin coopératif de l'armée à Fort-Churchill?
2. Dans le cas de l'affirmative, en vertu de quelle autorité et à quelles conditions?

M. Blanchette:

1. Non. Cependant, deux fois par semaine, un courrier fait le service entre la gare de Fort-Churchill et la magasin du commissariat, soit une distance de cinq milles, et transporte les approvisionnements. Comme il n'y a pas de livraison par messagerie, on apporte en même temps les colis adressés aux membres des services armés et on les dépose au commissariat où leurs propriétaires vont les réclamer. Cet arrangement qui rend service à tous les militaires cantonnés à Fort-Churchill, n'exige pas l'emploi de personnel ou de véhicules supplémentaires.
2. Ne s'applique pas.

LE NATIONAL-CANADIEN À TERRE-NEUVE—RECETTES, MATÉRIEL ROULANT, ETC.

M. Higgins:

1. Depuis la date où le National-Canadien a pris à son compte le chemin de fer de Terre-Neuve et jusqu'à ce jour, le réseau terre-neuvien du National-Canadien a-t-il enregistré une augmentation dans les recettes provenant du transport des marchandises?
2. Dans le cas de l'affirmative, quel a été le montant annuel de l'augmentation?
3. Y a-t-il eu une augmentation dans les recettes provenant du transport des voyageurs?
4. Dans le cas de l'affirmative quel a été le montant de cette augmentation?
5. Se propose-t-on d'augmenter le nombre des locomotives et le matériel roulant du réseau terre-neuvien du National-Canadien?
6. S'il en est ainsi, de quelle façon?

M. Benidickson:

Le National-Canadien nous fournit les renseignements suivants:

1. Oui.

2. Le chemin de fer ne publie pas les recettes et les déboursés relatifs au trafic-marchandises sur une base territoriale. Cependant, afin de donner une idée de la tendance des affaires du National-Canadien à Terre-Neuve, voici un tableau indiquant les milles parcourus par les trains de marchandises en 1950, 1951, et au cours de onze mois de 1952.

On ne dispose pas de chiffres comparables pour 1949:

Marchandises	(1) année 1950	(2) année 1951	Aug. de 2 par rapport à 1	(3) 11 mois 1951	(4) 11 mois 1952	Aug. de 4 par rapport à 3
Milles—Trains-marchandises ..	949,311	1,053,461	11·0	974,245	1,089,778	11·9
Milles—Tonnes brutes	344,086,252	391,793,652	13·9	365,683,596	423,323,904	15·8

3. Oui, sauf que jusqu'au 31 octobre 1952, l'année 1952 présente un résultat légèrement inférieur à celui de 1951.

4. Le chemin de fer ne publie pas les recettes et les déboursés relatifs au trafic-voyageurs sur une base territoriale. Cependant, à titre d'indication de la tendance des affaires du National-Canadien à Terre-Neuve, voici un tableau donnant les milles parcourus par les trains de voyageurs en 1950, 1951 et durant onze mois en 1952.

On ne dispose pas de chiffres comparables pour 1949.

Voyageurs	(1) année 1950	(2) année 1951	Aug. de 2 par rapport à 1	(3) 11 mois 1951	(4) 11 mois 1952	Aug. de 4 par rapport à 3
Milles par trains-voyageurs	336,980	346,437	2·8	316,581	318,714	0·7
Milles par wagons-voyageurs	3,345,822	3,682,657	10·1	3,368,272	3,555,387	5·6

5. Oui.

6. Les commandes actuelles de matériel portent sur: 9 locomotives diesel; 100 fourgons; 150 trucs; 75 plates-formes; 50 wagons frigorifiques; 12 chasse-neige.

Le programme courant de transformation porte sur: 1 wagon pour voyageurs en wagon salle à manger; 5 wagons-marchandises en wagons de queue; 31 wagons-marchandises en wagons-ateliers.

Coût approximatif, $5,152,000.

BORDEREAU DE PAYE À PETAWAWA

Mme Fairclough:

1. Les feuilles de paye du camp de Petawawa contenaient-elles des noms de personnes qui ne représentaient pas des êtres humains?
2. Dans le cas de l'affirmative, quel en était le nombre?
3. Quel était le taux de la solde attaché à ces noms?
4. Cette solde était-elle versée en argent comptant ou par chèque?
5. Dans le dernier cas, qui encaissait ces chèques?
6. Effectuait-on des retenues à la source pour les fins de l'impôt sur le revenu?
7. Dans le cas de l'affirmative, quelles demandes de dégrèvements, s'il y a lieu, étaient faites, dans ces cas, *a*) au titre de personne mariée, *b*) au titre de personne à charge?

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, comme la question porte sur des points qui intéressent les trois ministères de la Défense nationale, du Revenu national et de la Justice, il convient, je crois, que j'y réponde. La réponse à la première question est "non" et, par conséquent, les autres questions n'ont plus leur raison d'être.

Comme cette réponse semble différer d'un énoncé de deux lignes que renferme le rapport Currie, déposé le 15 décembre dernier, je pense qu'il y a lieu d'exposer les faits relatifs à cette affaire dans la mesure où l'on a pu les vérifier. Je fais cette réserve, parce que les renseignements obtenus sont fondés en partie sur des déclarations que la police a obtenues du sergent Young, aujourd'hui au pénitencier, et qu'on ne saurait les vérifier toutes à la lumière des documents officiels.

En février 1951, il a été décidé qu'une zone de ce qu'on appelle le camp X à Petawawa devait être déblayée le plus rapidement possible. On avait besoin d'attelages et de conducteurs; toutefois, on n'a pu obtenir les services que de trois cultivateurs avec leurs attelages, bien qu'on leur offrît le plus haut salaire autorisé pour les spécialistes, soit celui des briqueteurs à $1.50 l'heure. Comme on avait besoin d'un plus grand nombre d'attelages, le sergent d'état-major Young, de son propre chef, loua des chevaux d'un civil de Pembroke à raison d'un dollar chacun par jour, plus la nourriture et l'entretien, engagea huit journaliers en qualité de conducteurs d'attelages et les inscrivit au bordereau de paie à $1.50 l'heure, tout comme si ces hommes avaient fourni eux-mêmes les chevaux. Les hommes conservaient leur paye ordinaire de 75c. l'heure plus 5c. supplémentaires,—ce qui faisait en tout 80c.,—et abandonnaient le reste à Young.

Le capitaine Baldock partageait ce bénéfice illégitime, comme il partageait les bénéfices tirés d'autres opérations frauduleuses à Petawawa. Il n'y a pas eu collusion entre Young et les cultivateurs qui fournissaient leurs propres attelages et Young n'a rien reçu d'eux. Baldock comme Young ont depuis été jugés, reconnus coupables et sont en ce moment au pénitencier.

Les noms figurant sur les listes de paye étaient ceux d'ouvriers réels, travaillant en tant que conducteurs d'attelages. Il n'y avait pas de faux noms sur cette liste et pas de chevaux. On me dit aussi que les déductions habituelles au titre de l'impôt sur le revenu ont été faites à l'égard de chacun de ces conducteurs conformément à sa situation familiale.

Mme Fairclough: Ce qui m'intéresse c'est de savoir à qui on a imputé 70c. par jour,—le chiffre importe peu,—aux fins de l'impôt sur le revenu. Au conducteur ou au propriétaire du cheval?

Le très hon. M. St-Laurent: Des déductions ont été faites à l'égard de chacun de ces ouvriers comme s'il avait reçu $1.50 l'heure, conformément à la situation familiale de l'intéressé, selon qu'il était célibataire ou marié, qu'il avait des enfants ou pas, etc.,—au taux prévu dans chaque cas. Il y a, au compte de l'impôt sur le revenu, un actif qui témoigne des irrégularités commises par ceux qui ont monté toute cette affaire.

Mme Fairclough: Cela semble beaucoup pour le propriétaire du cheval.

M. l'Orateur: Il a été répondu à la question.

ARSENAL MARITIME DE L'ÉTAT—PERSONNEL À TITRE CIVIL

M. Balcom:

Quel est le nombre des civils, *a*) de sexe masculin, *b*) de sexe féminin, employés à l'arsenal maritime de l'État, y compris les magasins, le dépôt du matériel et *Shearwater*?

M. Blanchette:

(Chiffres arrêtés le 31 octobre 1952.)

	Hommes	Femmes	Total
Arsenal maritime de l'État, Halifax (y compris les magasins et le dépôt de matériel)	3,178	381	3,559
Shearwater	383	60	443
	3,561	441	4,002

PROPRIÉTÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES SOLDATS —DROITS MINIERS

M. Dinsdale:

1. Qui est titulaire des droits miniers sur les propriétés relevant de la Commission de l'établissement des soldats et de l'Administration des terres destinées aux anciens combattants?
2. Qui est titulaire des droits miniers sur les terres des soldats-colons remises à la Couronne pour défaut de paiement?
3. Ces droits miniers sont-ils acquis avec la propriété quand celle-ci est subséquemment aliénée en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants?
4. Sinon, pour quelle raison?

M. Mutch:

1. Tous les droits miniers acquis par suite de l'achat de terres aux termes des dispositions de la loi sur l'établissement des soldats sont considérés comme étant acquis par la Couronne, du droit du Canada, et relèvent de la compétence et de la surveillance du ministère des Ressources et du Développement économique. Tous les droits miniers acquis par suite de l'achat de terres aux termes des dispositions de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants sont considérés comme étant acquis par l'Administrateur de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, et relèvent de sa compétence et de son administration, en sa qualité d'agent de la Couronne. Lorsque des terres sont vendues aux termes des dispositions de la loi sur

les terres destinées aux anciens combattants, la vente comprend tous les droits miniers que détient l'Administrateur.

2. La Couronne, du droit du Canada.

3. Les terres qui ont été acquises aux termes de la loi sur l'établissement des soldats ne sont pas aliénées aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Elles le sont en vertu de la loi sur l'établissement des soldats. Dans ce cas, la vente ne comprend ni les mines ni les minéraux.

4. En raison des restrictions qui figurent à l'article 57 de la loi sur l'établissement des soldats.

FORCES ARMÉES—ENRÔLEMENTS ET LIBÉRATIONS

M. Harkness:

1. Quels étaient, à la date la plus récente pour laquelle on possède une statistique, les effectifs de la Marine, de l'Armée et du Corps d'aviation du Canada?

2. Au cours de l'année précédente, quel a été le nombre d'enrôlements dans chacun de ces services?

3. *a*) Au cours de l'année précédente, quel a été le nombre de libérations dans chacun de ces services? *b*) Combien de ces libérations visaient la désertion ou l'absence sans permission?

M. Blanchette:

1. Effectifs le 30 novembre 1952:

Marine	14,928
Armée	47,702
CARC	37,962
	100,592

2. Engagements: du 1er décembre 1951 au 30 novembre 1952:

Marine	3,835
Armée	13,134
CARC	12,310
	29,279

3. *a*) Libérations, y compris les décès, du 1er décembre 1951 au 30 novembre 1952:

Marine	1,398
Armée	9,117
CARC	3,286
	13,801

b) Aucune. Conformément à la pratique suivie dans les services armés, on ne compte pas les déserteurs parmi les libérés ou les réformés. Le nombre total des déserteurs qui n'ont pas été appréhendés par la suite et qui n'ont pas réintégré leur poste s'établit à 2,005. Le délit de l'absence sans permission s'applique aux absences même d'une heure, et la plupart des cas sont réglés par voie sommaire. En conséquence, ces cas ne figurent pas aux dossiers du quartier général de la Défense nationale sauf lorsqu'il y a procès devant une cour martiale.

QUARTIER GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE—PERSONNEL

M. Thatcher:

1. Quel est le nombre d'officiers des trois armes détachés ou affectés au quartier général de la Défense nationale?

2. Quel est le nombre de sous-officiers et autres militaires des trois armes détachés ou affectés au quartier général de la Défense nationale?

3. Quel est le nombre de civils détachés ou affectés au quartier général de la Défense nationale?

M. Blanchette:

(Toutes les réponses s'appliquent au 30 novembre 1952)

1. 1,511
2. 1,335
3. 4,389

"JEEPS" DESTINÉES AUX EFFECTIFS EN EUROPE—ENLÈVEMENT AUX UNITÉS DE RÉSERVE

M. MacLean:

1. A-t-on enlevé des "jeeps" aux unités de réserve canadiennes en vue d'équiper, *a*) des troupes canadiennes en Europe, *b*) des troupes d'autres pays de l'OTAN en Europe?

2. Dans le cas de l'affirmative, pour remplacer ces "jeeps" a-t-on délivré des véhicules identiques ou semblables à ces unités de réserve?

M. Blanchette:

1. Tous les modèles de "jeeps" (voitures de 5 quint.) de la Seconde Grande Guerre de l'armée canadienne ont été offerts aux autres pays de la communauté atlantique au titre de l'aide mutuelle.

2. Ces véhicules sont remplacés par des véhicules analogues, mais améliorés, tirés de la production courante et par des véhicules commerciaux normaux là où ceux-ci semblent convenir davantage. On s'attend que ce remplacement soit terminé d'ici trois mois.

TRANSBORDEMENT ENTRE YARMOUTH ET BAR-HARBOUR—COMMISSION

M. Robichaud:

1. Quels sont les noms, adresses et occupations des membres de la commission instituée en vue d'étudier les aspects d'ordre économique et pratique du service de transbordement entre Yarmouth et Bar-Harbour (Maine)?

2. Quand et à quel endroit cette commission a-t-elle siégé?

3. Cette commission a-t-elle soumis un rapport écrit et, dans le cas de l'affirmative, où peut-on se procurer ce rapport?

M. Benidickson:

1. M. Angus McGugan, commissaire, Commission maritime canadienne (président).

L'hon. Harold Connolly, ministre de la Santé et du Bien-être, Halifax (Nouvelle-Écosse).

M. T. J. Courtney, directeur du Bureau d'information, Halifax (Nouvelle-Écosse).

M. S. W. Fairweather, vice-président, service des recherches et du développement, chemins de fer Nationaux.

M. W. J. Fisher, directeur du service du trafic, Commission maritime canadienne.

M. Alex Watson, surintendant maritime, ministère des Transports.

M. B. Carwardine, surintendant des dragues, ministère des Travaux publics.

2. (i) 10 janvier 1950 à Ottawa.
(ii) 24 février 1950 à Montréal.
(iii) 13 mars 1950 à Halifax.
(iv) 3 avril 1950 à Portland (Maine).
(v) 10 mai 1950 à Ottawa.
(vi) 20 juillet 1950 à Montréal.
(vii) 8 août 1950 à Ottawa.
(viii) 27 septembre 1950 à Bar-Harbour (Maine).
(ix) 27 octobre 1950 à Montréal.
(x) 4 juillet 1952 à Montréal.
(xi) 4 décembre 1952 à Portland.
(xii) 5 décembre 1952 à Portland.

3. Il n'a été préparé aucun rapport écrit officiel.

LA "CANADIAN NICKEL COMPANY" À CHURCHILL

M. Knowles:

1. Le ministère de la Défense nationale loge-t-il des employés de la *Canadian Nickel Company* à Fort-Churchill (Manitoba)?
2. Dans le cas de l'affirmative, à quelles conditions et pour quelles raisons?
3. L'entretien des véhicules appartenant à la *Canadian Nickel Company* est-il effectué par le ministère de la Défense nationale à Fort-Churchill (Manitoba)?
4. Dans le cas de l'affirmative, à quelles conditions et pour quelles raisons?

M. Blanchette:

1. Oui.

2. Neuf employés de la *Canadian Nickel Company* sont logés dans une caserne pour célibataires appartenant au ministère de la Défense nationale à Churchill, au prix de $4 par jour. Le ministère a mis ces locaux à leur disposition parce qu'ils ne peuvent pas trouver de logis à proximité de leurs magasins ou des avions utilisés pour l'approvisionnement de leur chantier de Ferguson-Lake.

3. Non.

4. Ne s'applique pas.

ARSENAL DE NELSON (C.-B.)

M. Herridge:

De 1946 à 1952 inclusivement, quelle somme a-t-on dépensée pour les réparations ou les améliorations effectuées à l'arsenal de Nelson (Colombie-Britannique)?

M. Blanchette:

Du 1er avril 1946 au 19 décembre 1952, on a consacré aux réparations ou aux améliorations, pour ce qui est de l'arsenal de Nelson (C.-B.), le montant global de $5,759.27.

[M. Benidickson.]

HÔPITAL INDIEN À MOOSE-FACTORY

M. Hodgson:

1. A-t-on commencé la construction du mur de soutènement destiné à protéger l'hôpital indien de Moose-Factory, dans la région de la baie James?
2. Quel est le coût estimatif de ce mur?
3. A qui appartient le terrain situé dans l'île où cet hôpital a été construit?
4. Qui a autorisé la construction de cet hôpital sur cette île?

L'hon. M. Bradley:

1. Non.

2. Voir réponse au nº 1.

3. C'est de la Compagnie de la Baie d'Hudson que la Couronne a acheté le terrain.

4. Décret du conseil C.P. 1363, du 6 avril 1948.

HEURES DE TRAVAIL DES NETTOYEURS À L'AÉROPORT DE STEVENSON

M. Bryce:

Le 1er novembre 1952, a-t-on porté de 44 heures à 48 heures par semaine les heures de travail des nettoyeurs à l'emploi du ministère de la Défense nationale à l'aéroport de Stevenson?

M. Blanchette: Non.

OFFICIERS SORTIS DU RANG À L'ARMÉE CANADIENNE

M. Goode:

1. Quel est le nombre d'officiers portés à l'effectif de l'Armée canadienne régulière?
2. Sur ce nombre, combien sont sortis du rang?

M. Blanchette:

1. Le 30 novembre 1952, il y en avait 5,066.

2. Du 1er octobre 1946, date à laquelle a débuté la force active de l'Armée canadienne, au 30 novembre 1952, 626 officiers sont sortis du rang.

C'est du 1er novembre 1946 que date l'emploi de méthodes mécaniques de classement. Pour établir le nombre d'officiers sortis du rang avant cette date, il faudrait compulser à la main plus de 5,000 dossiers personnels.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Murphy:

1. Au cours de 1951 et 1952, quelle quantité de cigarettes a-t-on importée au Canada?
2. Quelle était la marque de ces cigarettes et quelle quantité de chaque marque a-t-on importée?
3. Quelle somme ces cigarettes ont-elles rapportée au Canada?
4. Quelle quantité de tabac contenaient ces cigarettes importées?

L'hon. M. Bradley: Je dépose le document.

MODÈLES DE LA STATISTIQUE

M. Lennard:

1. Quel a été, jusqu'à ce jour, le nombre de modèles E60 A et E49 imprimés pour le compte du Bureau fédéral de la statistique? 30 M-4-51 25M-1-51
2. Quel en a été le coût?
3. Quand a-t-on mis ces modèles en usage?
4. Combien ont été déposés aux dossiers?
5. Quel avantage tire-t-on de ces dossiers?

L'hon. M. Bradley: Je dépose le document.

DEMANDES DE DOCUMENTS

SECTEUR D'INSTRUCTION MILITAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK—CORRESPONDANCE

M. Brooks:

Copie de tous rapports datés depuis le 1er janvier 1951 jusqu'à ce jour et reçus par le ministère de la Défense nationale, relativement aux relevés et aux visites effectués par des fonctionnaires du ministère et par d'autres personnes dans les régions d'Utopia et de Queens-Sunbury, au Nouveau-Brunswick, concernant le projet d'établissement d'un secteur d'instruction militaire.

—Je vous prierais, monsieur l'Orateur, de faire en sorte que cette motion soit réservée. Je crois que le ministre a de bonnes raisons de vouloir qu'elle soit réservée et par conséquent je suis tout à fait disposé à ce qu'il en soit ainsi.

M. l'Orateur: Réservée.

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

PROJET DE MODIFICATION RELATIF AUX FRAIS MÉDICAUX

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de présenter un projet de loi en vue de modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin de rayer la restriction de quatre pour cent des dispositions de l'article qui prévoit la déduction de frais médicaux aux fins de l'impôt sur le revenu.

—Monsieur l'Orateur, comme chacun le sait, il y a dans l'ancienne loi de l'impôt sur le revenu une disposition relative au dégrèvement des frais médicaux aux fins de l'impôt sur le revenu. Elle existe depuis 1943. Cependant, trois conditions au moins limitent la portée de cette disposition. En premier lieu, les seuls frais médicaux déductibles sont ceux qui sont définis comme tels dans la loi de l'impôt sur le revenu. Cette définition était à l'origine très restrictive. Elle a été élargie quelque peu, à certaines reprises, mais elle est encore, de l'avis de plusieurs d'entre nous, trop étroite dans son ensemble. En tout cas, c'est là une des limites au droit qu'a chacun de déduire ses frais médicaux de son revenu imposable avant de calculer son impôt.

Une deuxième condition qui se rattache à cette disposition est ce que nous appelons le plafond. En d'autres termes, depuis le début il existe un montant global maximum quant aux frais médicaux que le contribuable peut déduire de son revenu, aux fins de l'impôt.

Ce montant a été modifié deux ou trois fois. Ainsi, il y a un an, le maximum a été relevé; aujourd'hui il est de $1,500 pour le contribuable célibataire et de $2,000 pour le contribuable marié somme à laquelle il faut ajouter $500 pour chaque personne à charge, jusqu'à une limite de quatre personnes à charge, soit un maximum de $2,000. C'est ici la deuxième restriction à cette disposition; je veux parler du maximum dont je viens d'indiquer les modalités.

J'ai dit, il y a un instant, que certains d'entre nous sont mécontents de la manière étroite dont on définit les frais médicaux. Nous estimons qu'il faudrait élargir de beaucoup les limites de cette définition; bien qu'à mon sens, on doive englober dans la définition en cause de nouveaux médicaments que les textes actuels laissent de côté, et y faire entrer lunettes, appareils d'aide acoustique et autres articles du même genre, je tiens tout particulièrement à signaler que nulle demande en ce sens n'est contenue dans la motion dont la Chambre est actuellement saisie, pour la simple raison qu'il est sage de ne formuler qu'une requête de ce genre à la fois.

Quant à la deuxième condition portant sur l'établissement d'un maximum des montants réclamés, je soutiens qu'un tel maximum s'impose. Avant la modification introduite l'an dernier, j'estimais que le plafond était trop bas, surtout si on tenait compte de l'augmentation du prix des soins médicaux; mais il me semble qu'aujourd'hui les chiffres constituant le maximum sont plus ou moins satisfaisants. C'est pourquoi je ne réclame aucune modification à cet aspect de la disposition en cause.

Je passe maintenant à la troisième condition ou restriction que comporte la disposition relative à la déduction des frais médicaux. Il s'agit de ce qu'on qualifie parfois de plancher, autrement dit d'une condition aux termes de laquelle le contribuable peut déduire de son revenu imposable seulement la portion de ses frais médicaux qui dépasse 4 p. 100 de son revenu net. Le chiffre était de 5 p. 100 quand la disposition fut primitivement insérée dans la loi de l'impôt sur le revenu par M. Ilsley, en 1943. En 1944, le chiffre a été abaissé à 4 p. 100. L'histoire de cette diminution n'est pas sans intérêt, car, j'ai déjà eu l'occasion de le signaler, les résolutions budgétaires de 1944 ne laissaient pas entrevoir la réduction du chiffre de 5 p. 100. C'est pour tenir compte de la clameur qu'ont fait entendre les députés, qui réclamaient la suppression ou la diminution de ce minimum, que

M. Ilsley diminua plus tard, au cours de la même session, le minimum à 4 p. 100, chiffre où il est resté depuis 1944.

Ce minimum de 4 p. 100 a trait, on le sait, au revenu net et non pas au revenu imposable. Prenons le cas d'un homme marié touchant un traitement annuel de $4,000. Comme il jouit d'une exemption statutaire de $2,000, son impôt sur le revenu n'est calculé que sur les autres $2,000. Cependant, lorsqu'il s'agit, aux fins de l'impôt, d'établir le montant des frais médicaux qu'il a acquittés, il ne peut réclamer une déduction qu'à l'égard du montant qui dépasse 4 p. 100 de son revenu global, soit 4 p. 100 de $4,000. Dans ce cas, les premiers $160 ne comptent pas. Seul le montant qui dépasse $160 peut être déduit aux fins de l'impôt.

Monsieur l'Orateur, le projet de résolution dont la Chambre est saisie ne vise qu'une seule chose: ce minimum de 4 p. 100. Il réclame l'abolition du minimum de 4 p. 100 et l'adoption d'une mesure législative qui permettrait aux contribuables de déduire de leur revenu imposable tous les frais médicaux qu'ils ont acquittés, jusqu'à concurrence des montants fixés par la loi. Tous les députés et tous les Canadiens savent que les contribuables peuvent soustraire de leur revenu imposable le montant entier de leurs dons aux églises et aux œuvres de charité. Le présent projet de résolution réclame le même droit qui est accordé aux contribuables à l'égard des sommes qu'ils versent volontairement. Ce droit devrait leur être aussi accordé en ce qui concerne les frais médicaux qu'ils doivent acquitter obligatoirement, soit par nécessité.

Beaucoup, je crois, voudraient que les frais médicaux fissent l'objet du même traitement que les dons aux œuvres de charité et que le minimum de 4 p. 100 fût supprimé. Pour appuyer mon affirmation qu'un grand nombre approuvent la requête que je formule, je rappelle à la Chambre que l'an dernier, soit le 26 mars 1952, elle a approuvé à l'unanimité une motion présentée en mon nom qui était semblable à celle que je soumets maintenant. Je signale que le texte de la motion de l'année dernière différait légèrement de celui de cette année. Qu'il me soit permis d'indiquer immédiatement la raison de cette modification. C'est que, l'an dernier, l'adjoint parlementaire au ministre des Finances de cette époque, maintenant ministre des Pêcheries (M. Sinclair), a, à mon avis, mal interprété ma motion, croyant qu'elle demandait plus que la suppression totale de ce minimum de 4 p. 100. Il croyait que je réclamais aussi la suppression complète du maximum. J'ai modifié la rédaction de la motion, cette année, afin qu'il soit clair que je ne demande pas la suppression du maximum. J'aimerais qu'on élargisse la définition des dépenses médicales, mais la présente motion ne tend qu'à un changement, et c'est la suppression du minimum de 4 p. 100.

L'an dernier, une fois qu'il a clairement exposé à la Chambre que c'était là toute la portée de ma motion, ce député qui était alors adjoint parlementaire au ministre des Finances, a déclaré, au nom du ministre des Finances, (M. Abbott) que la motion était acceptable. Des membres de tous les groupes de la Chambre accordèrent en conséquence leur appui à la motion. Les membres de l'opposition se déclarèrent tous en faveur de la proposition, et un certain nombre de députés ministériels, qui n'avaient peut-être pas été aussi loquaces, y accordèrent cependant leur appui l'an dernier en parlant en faveur de ma motion. Ce que je dis s'applique tout particulièrement aux honorables députés de Rosedale (M. Henry), de Portneuf (M. Gauthier), de Charlevoix (M. Maltais), de Skeena (M. Applewaite), ainsi qu'au député qui était alors adjoint parlementaire au ministre des Finances. Ils ont tous pris la parole pour dire ou laisser entendre qu'ils appuyaient ma proposition portant abolition du minimum de 4 p. 100. Des membres de tous les groupes étant en faveur de la motion, le débat fut assez court et se termina par l'adoption de la motion à l'unanimité.

J'ai bien fait comprendre, au cours de la discussion, que je connaissais le sens de cette motion. Elle voulait dire que nous demandions au Gouvernement de considérer l'opportunité de ce changement. Il n'est personne ici qui ait cru que, par là, nous lui donnions une directive à laquelle il serait obligé de se conformer. Mais il n'en est pas moins exact,—et nous l'avons fait comprendre à la Chambre, fort clairement,—que, chaque fois qu'une motion d'initiative parlementaire porte examen d'une mesure que le Gouvernement ne considère pas d'un bon œil, cette motion est, soit retirée par un député du parti au pouvoir à la demande du Gouvernement, soit battue, soit, enfin, empêchée par la prolongation du débat d'arriver jusqu'à la mise aux voix. Depuis que je siège ici, je n'ai jamais vu qu'on ait adopté une motion d'initiative parlementaire, touchant à une question financière ou budgétaire, à moins que le Gouvernement n'y ait été, en principe, favorable. La presse de notre pays, la presse libérale comme celle qui appuie l'opposition, a eu raison de conclure de l'adoption de cette motion le 26 mars 1952, qu'une des modifications qu'on était en droit d'attendre dans l'exposé budgétaire du 8 avril serait la suppression de ce minimum de 4 p. 100. Or chacun sait qu'il n'en était nullement question dans l'exposé budgétaire de ce jour-là. Par ailleurs le ministre a modifié la

loi d'une autre façon. Mais cette modification ne nous intéressait guère pour la plupart, puisqu'il s'agissait de modifier le plafond. Le ministre a pourtant tenu à ne pas toucher au plancher. Le ministre s'est montré mécontent de ce que nous ayons proposé, par la suite, une motion de défiance à ce sujet, et de ce que nous ayons accablé le Gouvernement de reproches, tant à la Chambre qu'ailleurs, parce qu'il n'avait pas tenu compte des vœux du parlement à cet égard.

Je tiens à dire au ministre aujourd'hui qu'il ne lui suffirait pas de se lever pour dire que le Gouvernement a donné suite au vote et qu'il a étudié la question; à mon avis, une telle attitude ne rend pas justice au Parlement ni à la population du pays. Nous avons même agi contre le désir de la Chambre. Comme le ministre le sait, j'ai présenté il y a deux ans une motion analogue à la Chambre, concernant les dégrèvements de l'impôt sur le revenu. Il s'agissait alors de la déduction des cotisations syndicales pour fins de l'impôt sur le revenu. Il est étrange de constater comment les choses se passent au Parlement, car à ce moment-là, ma motion a été rejetée par une voix le 26 février 1951, et il semblait que nous dussions combattre encore longtemps avant d'obtenir la déduction en question. Mais, notez bien ceci, le 10 avril 1951, au cours de la même session, lorsque le ministre des Finances a présenté son budget, il a autorisé la déduction des cotisations syndicales, bien que la majorité ministérielle eût voté contre une telle mesure le 26 février 1951. L'an dernier, la situation était complètement renversée.

Bien que la Chambre se fût prononcée, le 26 mars, en faveur de l'admission en déduction des moindres frais médicaux, le Gouvernement a rejeté la proposition lorsque le ministre a présenté le budget le 8 avril.

J'ignore le sort qui sera fait à la motion que je présente aujourd'hui, mais, quel que soit le sort qui l'attend, j'espère sincèrement (et les élections que tous prévoient pour une date assez rapprochée permettent peut-être ici un peu d'optimisme) que le Gouvernement donnera suite à cette demande raisonnable, cette demande d'un traitement équitable, cette demande que tous les députés libéraux ont appuyée l'année dernière, cette demande dont tous les journaux, d'un bout à l'autre du pays, reconnaissent qu'elle est juste et qu'elle mérite d'être appuyée. J'espère qu'il y donnera suite dans le budget de cette année en supprimant le minimum de 4 p. 100, afin que le contribuable puisse déduire ses moindres frais médicaux, tout comme cela se pratique pour les dons aux œuvres de charité.

Monsieur l'Orateur, cette question est souvent venue sur le tapis, comme le savent ministres et autres députés ministériels, et j'ai déjà eu l'occasion de consigner des chiffres au compte rendu. Je voudrais y consigner maintenant quelques exemples. Il est nécessaire de reprendre ces exemples, les taux d'imposition variant d'une année à l'autre et les exemples cités une année ne valant plus l'année suivante. Je donne donc quelques exemples qui feront saisir comment l'imposition varie selon qu'il s'agit de frais médicaux ou de dons aux œuvres de charité. Mes exemples sont fondés sur les taux d'imposition en vigueur à l'égard de l'année 1953.

Autrement dit, en me fondant sur les taux cités dans la codification administrative la plus récente de la loi de l'impôt sur le revenu, (les plus récents pour une année pleine), taux cités dans les tableaux que le ministre a fait porter au hansard du 8 avril 1952, je constate que les ménages sans enfants touchant un revenu de $200 par mois ou de $2,400 par an, sont soumis à la réglementation suivante: s'ils consacrent aux bonnes œuvres un montant annuel de $200, en conséquence de la déduction qui leur est accordée, au titre de l'impôt sur le revenu, ils bénéficieront d'une épargne de $38 pour 1953. J'ai fait entrer en ligne de compte l'impôt général sur le revenu et l'impôt perçu en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse. Voici donc les chiffres précis. Sans aucune déduction, ils paieraient $68 en impôt général sur le revenu plus $8 en impôt perçu en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse,—soit un total de $76. Mais s'ils consacrent volontairement $200 par an à des œuvres philantropiques, ils ne paieront que $38 et ainsi ils obtiendront un dégrèvement de $38.

Si, d'autre part, ces ménages doivent payer des notes de médecin ou d'hôpital, d'un montant identique de $200, montant qu'il leur faut dépenser qu'ils le veuillent ou non, ils n'épargneront en impôt que $19.76, chiffre que j'obtiens en me fondant sur les taux de cette année. C'est par l'existence d'un minimum de 4 p. 100 que s'explique l'écart entre le dégrèvement de $38 accordé à ceux qui consacrent volontairement $200 aux bonnes œuvres et celui de $19.76 dont bénéficient ceux qui ont dû débourser $200 contre leur gré pour frais médicaux.

Qu'on me permette de citer un autre exemple. Je songe à un ménage ayant deux enfants et dont le revenu mensuel est de $300, soit $3,600 par an. Les taux appliqués cette année, sans déductions d'aucune sorte, les frappent d'un impôt total de $253.

Si ces gens font des dons se montant à $300 au cours de l'année, ils économiseront, aux termes de la loi actuelle, $63 en impôts. Mais

si cette même famille, qui comprend deux enfants, acquitte des frais médicaux pour le même montant, c'est-à-dire $300 pour l'année, l'allègement de leur impôt ne se montera qu'à $32.76. Comment justifier pareille inégalité de traitement, monsieur l'Orateur? Comment le ministre peut-il justifier le fait qu'il accorde aux gens dont les dons se montent à $300 un dégrèvement de $63 tandis qu'il ne permet de déduire que $32.76 de leurs impôts à ceux qui sont obligés de dépenser la même somme en frais médicaux?

J'exposerai maintenant le cas du couple ayant encore deux enfants, mais qui touche un revenu de $5000 par an. Le montant total de ses impôts sans aucune déduction, serait de $568. S'il fait des dons à concurrence de $500 au cours de l'année, sa générosité lui vaudra une réduction de $120. Mais si les mêmes personnes, dans la même position, se voient forcées de dépenser $500 en frais médicaux, la réduction de l'impôt ne sera que de $72.

C'est uniquement au nom de la justice, monsieur l'Orateur, de l'équité élémentaire, que nous demandons que dans les deux cas les intéressés soient traités de la même façon. Je ne me plains pas de ce que l'on accorde une réduction pour les dépenses au titre des œuvres de charité. Je l'approuve, et j'en appuie le principe. J'approuve également la limite supérieure que le ministre a imposée sur le montant des dons charitables, pour lesquels on peut réclamer un dégrèvement. Il m'est toutefois impossible de comprendre que l'on considère les dons charitables d'une façon et les frais médicaux d'une autre; et je crois que personne au pays, à quelque milieu qu'on appartienne, ne peut non plus le comprendre.

J'ai fait beaucoup de calculs à cet égard, parce que, pour reprendre les paroles du député de Spadina (M. Croll), qui a traité cette question en une autre circonstance, je crois qu'en proposant de supprimer le minimum de 4 p. 100, nous nous trouvons réellement à aider le petit salarié.

De fait, les exemples que j'ai cités indiquent que la proportion plus grande de dégrèvement accordé diminue quand on arrive aux paliers supérieurs comme ça devrait être. Cela ne se produirait pas s'il n'y avait pas de maximum; mais il y en a un et je ne trouve rien à redire à cela.

Prenons le cas du petit salarié qui, marié et père de deux enfants, touche un revenu annuel de $2,400. Comment se tire-t-il d'affaire? Personne ne le sait au juste. Supposons que ce contribuable existe et qu'il n'a droit à aucune déduction. Il aura à verser $17 en impôt sur le revenu, $2 en impôt au titre de la sécurité de la vieillesse en 1953, soit en tout $19. Si, au cours de l'année, il donne $100 (je ne vois pas comment il le pourrait), il obtiendra un dégrèvement pour tout le montant de $19. Il n'aura à verser aucun impôt et le ministre des Finances (M. Abbott) lui donnera ainsi $19, parce qu'il a été généreux au point de donner $100. A supposer que ce particulier qui touche $2,400 par année, qui a une femme et deux enfants, doit acquitter, ce qui est presque toujours probable, des frais médicaux de $100 par année, quel dégrèvement obtiendra-t-il? Il obtiendra 76c. Il bénéficie d'un dégrèvement de $19 s'il donne $100, mais de seulement 76c. s'il doit acquitter des frais médicaux pour le même montant.

Cet exemple démontre simplement que c'est la personne à revenu modique qui profiterait réellement de la proposition que nous présentons à la Chambre. Je pourrais citer d'autres exemples, comme je l'ai fait en d'autres occasions. Mon seul dessein en les fournissant de nouveau est de mettre ces exemples bien simples à jour, eu égard au barème des impôts applicables à 1953.

Cependant, j'estime que je devrais peut-être examiner certains des arguments que des députés ministériels ont déjà avancés à l'encontre de cette mesure. Les députés ministériels de l'arrière-plan ne se sont jamais prononcés contre la proposition. Ils l'appuient; mais, en certaines occasions, le ministre des Finances et son ancien adjoint parlementaire se sont opposés au fond de cette mesure. L'an dernier, en effet, même si l'adjoint parlementaire a semblé être en faveur de celle-ci lorsqu'il a pris la parole le 26 mars, il s'est opposé au fond de la mesure quand il s'est porté à la défense du Gouvernement qui n'avait pas apporté la modification voulue dans le budget.

Un des arguments formulés par ceux qui s'opposent au fond de cette mesure, c'est que la proportion de 4 p. 100 représente une moyenne que les Canadiens dépensent en frais médicaux et qu'il n'y a donc pas lieu d'en permettre la déduction. La première observation que je tiens à faire à propos de l'emploi du mot "moyenne" revêt la forme d'une histoire. C'est une histoire que le ministre lui-même, sauf erreur, a déjà racontée à un monsieur dont nous déplorons vivement la perte, au Parlement et au pays.

Je veux parler de la grave perte que nous avons subie par suite de la mort prématurée de M. Clark, qui était sous-ministre des Finances. M. Clark a rendu au pays des services inappréciables. Mais c'est à une anecdote que j'ai entendu raconter il y a quelque temps que je songeais plutôt. On dit que le ministre taquinait son sous-ministre, qui lui parlait de moyennes. D'après la version que j'ai entendue, le ministre des Finances a demandé à M. Clark s'il connaissait l'his-

toire de l'homme de six pieds qui s'était noyé dans un lac qui n'avait en moyenne que cinq pieds de profondeur.

L'hon. M. Abbott: Il s'agissait de l'économiste qui mesurait six pieds et qui s'est noyé dans un cours d'eau dont la profondeur moyenne était de cinq pieds.

M. Knowles: Je remercie le ministre d'avoir confirmé l'authenticité de l'anecdote et d'avoir souligné qu'il s'agissait plutôt d'un économiste. Il faut sans doute considérer les ministres des Finances comme des économistes, ou tout au moins des pseudo-économistes. A mon avis l'histoire risque de retomber sur son auteur et le ministre court le danger de se noyer lui aussi en s'appuyant sur l'argument des moyennes.

L'hon. M. Abbott: Il est excellent nageur.

M. Knowles: Ce n'est pas tant de savoir nager qu'il aura besoin cette année.

M. Brooks: Que de savoir patiner.

M. Knowles: Cette année, le ministre des Finances et ses collègues ne seront pas appelés à nager mais à patiner sur de la glace très mince du Gouvernement.

L'hon. M. Abbott: Il est aussi excellent patineur.

M. Knowles: Le ministre affirme qu'il patine aussi très bien mais les bons patineurs eux-mêmes s'enfoncent lorsque la glace est mince.

A propos de l'histoire que le ministre des Finances a lui-même racontée à M. Clark, je tiens à lui dire qu'elle a un sens très réel; rien ne sert en effet de dire aux gens qui ont de lourds frais médicaux qu'une partie de ces frais représentent la moyenne des dépenses effectuées en ce domaine par les Canadiens. La situation financière de ces gens n'en reste pas moins difficile à cause de ces dépenses. Si notre législation en matière d'impôt sur le revenu fait la moindre place à la justice ou à l'équité, j'estime que c'est à l'égard de ces gens que cette justice ou cette équité doivent se manifester.

En réalité, beaucoup de gens n'ont aucuns frais médicaux dans toute une année. Ils ont beaucoup de veine. Je ne connais pas beaucoup de gens dont la vie s'écoule sans frais médicaux; viennent toujours les années où ils ont des frais médicaux à payer. Nous estimons qu'ils devraient alors recevoir des autorités fiscales le traitement le plus équitable possible. Tout comme nous le ferions pour les gens dont les frais médicaux s'élèvent à un certain niveau au cours d'une année donnée, nous nous préoccupons cette année de ceux qui, au cours de l'année, devront acquitter des frais médicaux élevés, qu'ils dépassent ou non la moyenne dont parle le ministre.

Pour ce qui est de cette histoire de moyenne, je rappelle qu'il n'en est nullement question au sujet des dons de charité. Pourquoi appliquer une telle règle aux frais médicaux...

L'hon. M. Abbott: La moyenne des dons charitables ne représenterait que 1 p. 100 du revenu.

M. Knowles: J'aimerais en avoir la preuve, quoi qu'il en soit. Cependant, ce chiffre comprend-il toutes les quêtes publiques? D'ailleurs, si le chiffre est réel, pourquoi le ministre n'applique-t-il pas la même règle dans les deux cas? De même, si le ministre est d'avis qu'il y a dégrèvement d'impôt sur le revenu pour celui qui dépasse la moyenne, pourquoi n'en est-il pas ainsi à l'égard du coût de la vie? J'estime que la somme de $2,000, qui constitue le total de l'abattement consenti aujourd'hui au couple marié, est inférieure à la moyenne du coût de la vie. S'il veut donc appliquer la règle de la moyenne, il doit relever sans délai le montant de l'abattement consenti tant aux célibataires qu'aux personnes mariées au chapitre de l'impôt sur le revenu. Je prie donc instamment le ministre de modifier du tout au tout son attitude au sujet des moyennes, de prendre à son propre compte l'histoire qu'il a contée à M. Clark et de ne pas insister davantage sur ce point.

Un autre argument qu'on invoque, c'est, évidemment, que l'acceptation de cette idée coûterait de l'argent, que le Trésor y perdrait une somme appréciable. Le chiffre qu'on a cité l'an dernier était de l'ordre de 40 millions mais le mode de calcul par lequel on en est venu à ce résultat ne me satisfait pas encore. L'adjoint parlementaire d'alors avait exposé sa thèse en détail à la Chambre et il avait eu l'amabilité de me communiquer le tableau, de dimensions respectables, sur lequel il avait effectué les calculs qui avaient abouti à ce chiffre. Au fond, cependant, ce qui m'a paru étrange c'est qu'on a supposé qu'en supprimant la clause du 4 p. 100 on renonçait par le fait même à 4 p. 100 du revenu national, aux fins de l'impôt sur le revenu. Le point faible de cet argument, à mon sens, c'est que beaucoup de contribuables n'ont pas de frais médicaux à acquitter au cours d'une année donnée et que beaucoup d'autres, qui en ont, ne paient pas d'impôt sur le revenu parce que leur revenu est inférieur aux abattements. Pour ces raisons, je ne crois donc pas que le chiffre de 40 millions fourni par l'adjoint parlementaire soit exact. Le fût-il cependant que je n'en ferais pas moins remarquer

au ministre des Finances que le Gouvernement a un peu trop souvent crié gare parce qu'il redoutait une perte de revenu ou le danger d'un déficit.

L'argument ne convainc plus la population. Depuis quelque temps déjà, on lui dit: "Nous ne pouvons pas nous permettre ceci! Nous ne pouvons pas nous permettre cela!" Il n'en reste pas moins que, d'une façon ou de l'autre, nous nous permettons des dépenses passablement onéreuses, très onéreuses même en certains cas, et, malgré cela, le ministre accuse d'énormes excédents. La population sait également que même si le gouvernement soutient qu'il est impossible de réduire les impôts durant les années qui séparent les élections, il devient possible de les réduire considérablement à la veille des élections. Pour ma part, je mise sur l'attente générale d'une élection cette année et j'espère que le ministre, modifiant son attitude sur cette question, cessera de se préoccuper du montant que représente la suppression de ce minimum de 4 p. 100.

Je le répète, même si la suppression de ce minimum de 4 p. 100 représente une perte de revenu de 30 ou 40 millions de dollars pour le Trésor, même s'il faut trouver ailleurs ce montant, ne doit-on pas supposer qu'un des principes fondamentaux du programme fiscal d'un pays est la justice absolue des impôts? S'il en est ainsi, le pays tout entier et la Chambre tout entière, j'en suis sûr, reconnaîtront qu'il est injuste de refuser que ces dépenses médicales initiales soient incluses dans les montants qu'il est permis de déduire aux fins de l'impôt sur le revenu.

J'ai donné tantôt le nom des députés ministériels qui, l'an dernier, ont pris la parole afin d'appuyer ma motion.

Certains d'entre eux et d'autres également m'ont rencontré par la suite dans le corridor et m'ont parlé en termes auxquels je ne suis pas habitué à la Chambre. Ils ont déclaré que j'avais rendu un grand service en présentant ma motion, que c'était une bien bonne idée. Il est certain qu'elle a toujours rallié l'appui de tous les membres de la Chambre même si les députés ministériels ne l'ont pas dit avant que celui qui était alors adjoint parlementaire au ministre des Finances eût indiqué la ligne de conduite à suivre.

Je répète qu'elle avait rallié l'appui d'un grand nombre de journaux du pays sans distinction d'allégeance politique. Elle avait aussi gagné la faveur de l'ensemble des Canadiens. Pourquoi l'avait-on ainsi appuyée? Parce que les membres du Parlement et les Canadiens en général sont essentiellement des gens au cœur large. A l'heure actuelle, cette largesse nous pousse à accorder

[M. Knowles.]

tous les égards possibles aux gens qui doivent acquitter des frais médicaux. Les percepteurs de l'impôt doivent être justes à leur égard. Les membres de notre groupe estiment que cela ne suffit pas. Pour ce qui est des frais médicaux, nous sommes d'avis qu'il faudrait mettre en œuvre un programme complet d'assurance-santé de portée nationale. Nous en reparlereons plus tard. Ce n'est qu'une demi-mesure, qu'un pas dans la bonne voie, mais c'est un pas en vue de redresser une injustice. J'exhorte fortement la Chambre à ne pas revenir sur ce qu'elle a fait l'an dernier, mais plutôt d'adopter de nouveau cette motion. Cette fois-ci, lorsque la Chambre aura adopté la motion, j'espère que le Gouvernement ne se contentera pas de prendre ce vœu en considération sans lui donner suite mais plutôt qu'il admettra que la Chambre croit réellement à la justice de ce vœu relatif à la déduction des frais médicaux, et que le budget de cette année, qui nous sera soumis sans aucun doute juste avant la tenue d'élections, contiendra une disposition supprimant le minimum de 4 p. 100 afin de permettre à la population de déduire les frais médicaux à compter du premier dollar.

Avant de reprendre mon siège, puis-je rappeler aux honorables députés, comme je l'ai signalé au début de mes remarques, que la définition des frais médicaux n'est vraiment pas assez large. Il est possible de déduire des montants versés aux médecins, aux infirmières et aux hôpitaux; des montants payés pour l'achat de certains appareils; des montants dépensés à l'achat de certains médicaments; cependant, il existe beaucoup de choses même dans le domaine strictement médical qui ne sont pas incluses.

Il faut aussi signaler que la maladie entraîne d'autres dépenses dans une famille. Aucune de ces dépenses, cela va de soi, n'est comprise. Un moyen pour le Gouvernement d'offrir une compensation pour ces nombreuses dépenses, aide supplémentaire, aliments supplémentaires, et le reste, que la maladie entraîne, est de supprimer au moins ce minimum de 4 p. 100.

Je rappelle au ministre que la disposition qu'il a prise il y a deux ans tendant à l'inclusion de l'insuline, a été sans effet pour un grand nombre de contribuables parce que, même en dépensant des sommes importantes au cours d'une année, ils n'en retirent aucun avantage si leurs frais ne dépassent pas la limite de 4 p. 100.

Décrire comme un cas moyen la personne atteinte d'une maladie exigeant des remèdes coûteux pendant toute sa vie constitue, à mon avis, une attitude dure et indifférente en face d'une situation fort humaine.

J'estime donc, à tout prendre, qu'on n'a jamais formulé à la Chambre de requête plus raisonnable que celle que contient la motion. Et, tout comme la Chambre l'a adoptée l'an passé, j'espère qu'elle l'adoptera cette année encore, et que le Gouvernement se pliera aux désirs de la Chambre en apportant cette modification aux prévisions budgétaires qu'il présentera cette année.

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, ainsi que l'a souligné le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), la motion à l'étude est, en somme, la même que celle qu'il a présentée à la Chambre l'an dernier, motion qui, il l'a rappelé, a été adoptée en cette enceinte sans aucune opposition de ma part.

J'avais été empêché d'assister au débat; mais le député qui était alors mon adjoint parlementaire avait examiné la question et indiqué que le Gouvernement ne s'opposait pas à l'adoption de la motion.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre, eût-il été présent, s'y serait-il opposé?

L'hon. M. Abbott: Je n'en aurais rien fait, puisque j'ai demandé à mon adjoint parlementaire de ne pas s'opposer à la motion; je ne m'y opposais pas, à cause du libellé même de la motion.

La motion présentée, à ce moment-là, était conçue presque exactement dans les mêmes termes que celle qui nous est présentée en ce moment, soit:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de présenter un projet de loi en vue de modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin de rayer la restriction de quatre pour cent des dispositions de l'article qui prévoit la déduction de frais médicaux aux fins de l'impôt sur le revenu.

Or, à la lumière des événements subséquents, je crois avoir eu tort d'adopter la ligne de conduite que j'ai prise, en indiquant à mon adjoint parlementaire qu'il ne devait pas y avoir opposition à l'adoption de la motion. J'ai agi de la sorte parce que j'estimais qu'il eût été déplacé et illogique pour un ministre des Finances, alors que les questions budgétaires étaient à l'étude, de refuser d'examiner une proposition quelconque.

Tous les jours, je reçois de la part de contribuables des propositions concernant les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter aux lois fiscales. Cette fois-là, j'ai pensé qu'on devait laisser adopter la résolution, étant donné les termes dans lesquels elle était rédigée. Je dois avouer ne pas m'être aperçu, dans ma candeur, qu'on ferait valoir dans le pays que la Chambre des communes était unanime à demander l'adoption de cette mesure.

Nous savons comment ces résolutions sont adoptées. J'étais absent de la Chambre ce jour-là et j'ignore combien de députés étaient présents; mais j'imagine que l'assistance était peut-être moyenne ou, probablement, inférieure à la moyenne, vu que c'était un jour réservé à l'initiative parlementaire. Quoi qu'il en soit, la motion a été adoptée sans opposition de la part du Gouvernement. Mais, étant donné les termes de la résolution et vu qu'elle porte nettement sur l'établissement d'un impôt, nous savons qu'en vertu de notre constitution les propositions de cette nature ne peuvent être présentées que par un membre du Gouvernement sur la recommandation de Son Excellence.

L'honorable député a déclaré que la proposition n'a pas été soumise au Parlement à titre d'instructions à donner au ministre. Je ne doute pas qu'il ait raison à ce sujet, mais ses amis et lui ont fait tous les efforts possibles pour persuader la population du pays qu'ils s'agissait de directives.

Rien ne s'oppose à l'adoption de résolutions conçues en des termes semblables, en ce qui a trait à des questions budgétaires, mais à condition qu'il soit entendu qu'elles veulent bien dire ce qu'elles disent, d'après les termes dans lesquels elles sont rédigées, c'est-à-dire que le Gouvernement devrait examiner certains sujets. Mais, en ce qui concerne la question de savoir s'il est juste et opportun d'effectuer ces modifications budgétaires, la responsabilité finale doit incomber au Gouvernement.

Mon honorable ami a esquissé, avec beaucoup d'exactitude à mon avis, l'histoire de ce dégrèvement, ainsi que les motifs pour lesquels il est accordé. C'est mon prédécesseur, M. Ilsley, et le gouvernement dont il faisait partie, qui l'ont établi. J'ai d'excellentes raisons de croire qu'à son avis il n'avait nul doute que toute mesure du genre doit prévoir un minimum. Aux États-Unis, il existe une mesure qui, je crois, prévoit un minimum de 5 p. 100 et le maximum y est quelque peu différent. On me dit qu'au Royaume-Uni et en Nouvelle-Zélande il n'y a aucune déduction, mais évidemment, au Royaume-Uni, par suite de l'établissement des nouveaux services de santé, je serais porté à croire que la plupart des frais médicaux sont acquittés à même le fonds relatif à la santé.

J'aimerais consacrer quelques instants à l'exposé des idées dont s'inspire l'établissement d'un chiffre minimum. Au cours du dernier quart de siècle, j'ai, comme beaucoup d'autres Canadiens et députés, dépensé de l'argent pour élever une famille. Malheureusement mes enfants ne sont plus très éloignés de l'âge adulte. Mais, au cours de ces vingt-

cinq ans, j'ai dû dépenser chaque année des sommes variables pour soins dentaires, examens médicaux complets, les maladies des enfants, etc. Notre famille s'estime très chanceuse, car ni ma femme, ni nos enfants ni moi n'avons connu de maladies graves.

Toutefois, nous avons payé chaque année des montants variables en frais médicaux. Il en coûtait parfois quelques centaines de dollars, quelquefois moins pour les examens périodiques, le soin général des enfants et les autres dépenses du même ordre.

Je ne vois pas pour quelle raison il devrait m'être permis à moi-même ou à quiconque de déduire ces dépenses normales; je préfère parler de dépenses "normales" plutôt que de dépenses "moyennes". Je ne vois pas plus de raison de m'autoriser à déduire ces dépenses normales de mon revenu avant de calculer mon impôt, que de me permettre de déduire les dépenses qui découlent de la nécessité de vêtir les enfants chaudement ou de les nourrir pour les empêcher de mourir.

J'estime peu sage, en principe, de déduire les dépenses ordinaires de l'individu de son revenu brut.

Tel est le principe dont on s'est inspiré pour établir le minimum. Peut-être ce minimum est-il trop élevé. Peut-être devrait-il être inférieur à 4 p. 100. Au début, il était de 5 p. 100 et il a été réduit à 4 p. 100. Je suis tout à fait disposé à étudier de nouveau la question. Je suis parfaitement disposé à étudier l'à-propos d'éliminer tout minimum.

J'ai essayé cependant de montrer pourquoi il me semble essentiel d'avoir un minimum. Une des tâches de tout ministre des Finances est de répartir le fardeau de l'impôt qui équivaut aujourd'hui à environ quatre milliards de dollars. Il doit essayer de répartir ce fardeau avec toute la justice et l'équité possibles entre les contribuables. Si un contribuable obtient une concession ou une déduction, un autre doit en payer le montant.

L'honorable député ne s'élève pas contre le maximum; il ne l'a jamais fait. On pourrait se demander s'il y a lieu de relever le maximum. Je n'ai absolument aucune idée préconçue en la matière; c'est affaire d'opinion. Toutefois, il est bien manifeste que de l'avis de l'honorable député, comme du mien, un maximum s'impose. Autrement, les avantages d'une déduction de ce genre seraient tout à fait disproportionnés, selon qu'il s'agirait des catégories à faible revenu ou des catégories à revenu élevé.

Nous remettons constamment à l'étude la question de la définition des frais divers qui doivent donner droit à un dégrèvement. A l'occasion, nous avons ajouté diverses catégories de médicaments et d'autres frais à la liste des déductions autorisées.

[L'hon. M. Abbott.]

Voilà donc en vertu de quels principes ces dégrèvements peuvent être réclamés. Je le répète, j'ai toujours cru que, pour rendre justice à tous les contribuables, il importe d'établir un certain minimum au-dessous duquel aucune réclamation ne peut être faite à l'égard de ces frais.

Il y a aussi une autre raison, qui n'a peut-être pas autant de poids, et c'est la question administrative. On me dit qu'il serait très difficile, ou même presque impossible, de vérifier les réclamations à la rubrique des frais médicaux si toutes les réclamations, si petites soient-elles, étaient admises aux fins de l'impôt. Le cas n'est peut-être pas identique mais il se rapproche fort selon moi de celui du contrat d'assurance que concluent certains d'entre nous et qui ne comporte pas d'indemnisation pour les premiers $20 ou $40. Nous décidons de nous assurer nous-mêmes contre les pertes minimes qui surviennent dans l'usage de notre voiture ou de nos autres biens et nous obtenons de la sorte un taux beaucoup plus économique relativement aux montants plus élevés.

On estime en somme que le contribuable moyen est bien en mesure d'acquitter les frais normaux qu'entraînent les soins médicaux et que c'est uniquement lorsque ces frais dépassent le montant qui peut être considéré comme normal qu'il faut accorder une aide spéciale. C'est le principe dont s'inspire la loi actuelle.

Je ne consacrerai pas beaucoup plus de temps à exposer les principes sur lesquels se fonde la loi. Accorder, un dégrèvement général de 4 p. 100, comme le propose le député, coûterait fort cher. On me dit que si tous les contribuables réclamaient la déduction de 4. p. 100, soit de 4 p. 100 du revenu ainsi que l'établit la loi, il en coûterait plus de 100 millions de dollars. Le chiffre estimatif de 40 millions fourni l'an dernier ne s'applique que si une foule de contribuables ne présentent aucune réclamation relativement à leurs frais médicaux ou du moins se tiennent beaucoup en decà des 4 p. 100 en question. De toute façon, la mesure coûterait fort cher. Il y a certainement moyen de soutenir que d'autres méthodes permettraient d'alléger de façon plus juste et plus générale les impôts.

A cette époque de l'année, nous étudions les questions relatives au budget. Je doute qu'on puisse apporter beaucoup de nouveaux arguments à propos de cette question.

L'hon. M. Rowe: Je ne voudrais pas interrompre le ministre, mais j'aimerais obtenir des précisions sur ses remarques. Veut-il dire que la somme de 100 millions représente la perte de revenu advenant le cas où tous

les contribuables déduiraient ces 4 p. 100? S'agirait-il seulement de ceux qui sont hospitalisés?

L'hon. M. Abbott: On me dit que si tous ceux qui ont un revenu imposable déduisaient ces 4 p. 100,—si nous supprimions le minimum et si tout le monde réclamait ces 4 p. 100,—notre revenu diminuerait de 100 millions.

L'hon. M. Rowe: Des familles en aussi bonne santé que la vôtre ne réclameraient pas cette déduction.

L'hon. M. Abbott: En effet. J'espère que la plupart des familles sont en aussi bonne santé; j'espère aussi que la majorité sont honnêtes. Cependant, il y a des gens qui seraient tentés de réclamer cette déduction, même s'ils n'y avaient pas nettement droit. Je répète qu'il serait très difficile de vérifier toutes les déclarations. Je pense que le ministère serait obligé de faire confiance aux contribuables. Lorsqu'une loi est bonne on peut l'appliquer avec justice et sans crainte. C'est là une des objections qui se posent à un dégrèvement général de cette nature.

Je répète, c'est à cette époque-ci de l'année que nous étudions les questions relatives au budget. J'ai l'intention d'apporter à cette question des déductions relatives aux frais médicaux l'étude la plus sérieuse, comme je l'ai fait l'an dernier. Comme je l'ai dit il y a un instant, je doute qu'il soit possible de dire quelque chose de nouveau sur ce sujet. L'honorable député qui a repris son siège, il y a quelques minutes, nous a présenté un exposé très complet des arguments en faveur de la proposition qu'il présente. D'autres députés ministériels se sont aussi fait entendre; l'an dernier, mon adjoint parlementaire a parlé à propos de cette motion et j'ai formulé quelques remarques plus brèves cet après-midi.

Grâce à un travail soutenu, le Conseil du trésor, au cours des vacances de Noël, a pu terminer vendredi après-midi l'étude des prévisions budgétaires. Je puis maintenant me faire une idée passablement précise de nos dépenses de l'an prochain. A partir de maintenant, en collaboration avec mes fonctionnaires et mes collègues, j'étudierai sans relâche les propositions budgétaires que j'espère pouvoir soumettre à la Chambre le plus tôt possible. Je me rendrai de nouveau au vœu exprimé par la Chambre dans la résolution de l'an dernier, réitéré dans la résolution dont nous sommes saisis, invitant le Gouvernement à étudier l'à propos de supprimer,—j'abrège, —ce minimum.

Malheureusement, je dois m'absenter ce soir. Comme je viens d'assurer à la Chambre que cette question sera de nouveau étudiée cette année, il conviendrait je crois que je propose le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure.

M. Knowles: Non. D'autres ne peuvent-ils prendre la parole à ce sujet?

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre veut réellement recourir à la clôture de cette façon. Il ne semble pas que ce soit conforme à ses habitudes. Je voudrais formuler quelques observations, et je crois que certains de mes collègues souhaitent également dire quelques mots. Le ministre aurait-il quelque bonne raison de recourir à la clôture de cette façon?

L'hon. M. Abbott: Je suppose que c'est tout à fait irrégulier, étant donné que la motion que j'ai présentée ne peut être débattue.

(La motion de M. Abbott, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.:	MM.:
Abbott	Gauthier (Portneuf)
Anderson	George
Applewhaite	Gingras
Balcom	Gour (Russell)
Bater	Harris
Beaudoin	Harrison
Benidickson	Healy
Bennett	Hellyer
Bertrand	Helme
Blanchette	Hetland
Blue	Huffman
Boisvert	James
Boivin	Jutras
Bonnier	Lafontaine
Boucher	Langlois (Gaspé)
Bourget	Leduc
Bourque	Lesage
Bradette	Macdonald (Edmonton-Est)
Bradley	MacKenzie
Brown (Essex-Ouest)	MacLean (Cap-Breton Nord et Victoria)
Cameron	MacNaught
Campney	McCann
Cannon	McCubbin
Cardin	McCulloch
Cavers	McCusker
Chevrier	McDonald (Parry Sound-Muskoka)
Claxton	McIlraith
Cleaver	McIvor
Cloutier	McLean (Huron-Perth)
Côté (Matapédia-Matane)	McMillan
Côté (Verdun-La Salle)	McWilliam
Croll	Major
Darroch	Maltais
Dechêne	Martin
Decore	Massé
Deslières	Monette
Dewar	Murray (Cariboo)
Dickey	Murray (Oxford)
Dumas	Mutch
Dupuis	Nixon
Eyre	Parent
Ferrie	Pearson
Fournier (Hull)	Pouliot
Fulford	Richard (Ottawa-Est)
Garson	Robertson
Gauthier (Lac-Saint-Jean)	Robinson
Gauthier (Lapointe)	

Rooney	Stick
Ross (Hamilton-Est)	Studer
Rousseau	Tremblay
St-Laurent	Valois
Schneider	Warren
Simmons	Weir
Sinnott	Whiteside
Smith (Moose-Mountain)	Winkler—109.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.:	MM.:
Adamson	Hees
Argue	Herridge
Aylesworth	Jones
Blackmore	Knight
Blair	Knowles
Brooks	Lennard
Browne (Saint-Jean-Ouest)	Low
Bryce	Macdonnell (Greenwood)
Casselman	McGregor
Catherwood	McLure
Charlton	Montgomery
Churchill	Nickle
Diefenbaker	Noseworthy
Drew	Robichaud
Fair	Ross (Souris)
Fairclough (Mme)	Rowe
Fraser	Shaw
Gibson	Spence
Gillis	Thomas
Graydon	White (Middlesex-Est)
Harkness	Wright—42.

LA CONSERVATION

PROJET D'UNE CONFÉRENCE QUI FERAIT L'ÉTUDE D'UN PROGRAMME NATIONAL

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest) propose:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de convoquer une conférence fédérale-provinciale au sujet de la conservation en vue d'instituer pour le Canada une politique nationale en matière de conservation du sol, des forêts, des eaux et d'utilisation des terres.

—Monsieur l'Orateur, j'espère bien que quand j'aurai terminé les observations que j'entends présenter à l'appui de ma proposition de résolution,—que je juge aussi importante que celle dont nous venons de parler,—il ne se lèvera pas de ministre pour se servir de la majorité dont dispose le Gouvernement pour empêcher toute discussion. Il semblait, en ce qui concerne la proposition de résolution précédente, qu'un certain nombre d'entre nous aient voulu exprimer un avis quelconque; ils en ont été empêchés par l'intervention du ministre des Finances (M. Abbott) qui a proposé le renvoi de la discussion. Avant d'aller plus loin je me permettrai de dire qu'il n'est pas bon qu'on empêche ainsi l'opposition d'exprimer son avis à la Chambre. C'est faire au Parlement de la bien mauvaise réclame, eu égard à la situation dans laquelle se trouve actuellement notre pays.

J'ai présenté cette résolution à la dernière session, monsieur l'Orateur, et je dois dire que je me suis étendu quelque temps sur le sujet. Je sais qu'un bon nombre de députés désiraient parler en faveur de cette résolution. Il y en avait de tous les groupes représentés à la Chambre, mais malheureusement ils n'ont pu prendre la parole, l'application du Règlement les en ayant empêchés. Je n'ai pas l'intention de parler très longuement sur le sujet, monsieur l'Orateur, ni de répéter aucun de mes arguments antérieurs, mais je tiens à traiter de la question du point de vue du vœu général de la population qui désire une politique de conservation nationale au pays ainsi qu'à faire part à la Chambre des milieux d'où émane ce vœu et de l'appui que notre proposition reçoit.

C'est un sujet qui m'intéresse tout particulièrement, monsieur l'Orateur, car non seulement je me suis intéressé à la conservation pendant toute ma vie active, mais j'ai appliqué ce principe pendant tout le temps où j'ai travaillé, à l'égard des propriétés que je possède en Colombie-Britannique. Lorsque j'ai parlé en faveur de cette résolution à la dernière session, soit le 26 mars 1952, j'ai donné un aperçu historique de l'exploitation des ressources naturelles à travers les siècles, ainsi que du mouvement tendant à la conservation aux États-Unis et au Canada depuis le début du siècle, et j'ai insisté sur la nécessité d'élaborer une politique nationale relative à la conservation du sol, des forêts et des eaux, et à l'utilisation des terres au Canada, politique qui devrait se fonder sur la collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et la population entière du pays.

J'ai exposé dans leurs grandes lignes les mesures qui devraient être prises en vertu d'un tel programme national et qui embrasseraient: (1) L'établissement de normes judicieuses en matière de gestion et d'utilisation des ressources naturelles, à la suite d'études techniques et sur l'avis de conseillers autorisés; (2) La mise en œuvre et le financement de travaux de recherches, ainsi que la coordination entre ces initiatives et celles des organismes publics et des particuliers; (3) La mise en œuvre d'un programme coordonné d'éducation en vue de susciter l'intérêt et la collaboration de tous les Canadiens, dès leurs premières années à l'école; (4) Un programme de propagande coordonnée qui mettrait à profit les moyens dont disposent la presse, l'Office national du film et les organismes publics; (5) L'institution d'un programme en vue de rendre uniforme l'application des lois relatives à la conservation de la faune et des autres ressources; (6) La coordination entre les initiatives des gouvernements, à tous les échelons, et celles des organismes publics.

Prenant la parole au cours du débat de la session dernière, le ministre des Ressources

et du Développement économique (M. Winters) a dit, comme on le voit à la page 886 du hansard:

C'est là peut-être l'une des plus importantes questions que la Chambre puisse étudier.

Nous pensons comme lui là-dessus; nous croyons qu'il est sincère en parlant ici d'un problème fort important et c'est avec plaisir que nous le voyons admettre l'importance de cette question. Toutefois, monsieur l'Orateur, c'est avec un certain sentiment de déception que j'ai lu dans la *Gazette* du 24 avril 1952, la dépêche suivante, portant comme titre: "L'effort d'exploitation des ressources est "superbe", dit Winters":

Le ministre déclare que la ligne de conduite de son ministère tend à l'exploitation des ressources et à une gestion circonspecte.

Sault-Sainte-Marie, le 23 avril: Le ministre des Ressources, M. Winters, a déclaré ce soir: "Nous avançons à grands pas dans la voie de l'exploitation des ressources naturelles du Canada et nous nous efforçons de les gérer avec prudence."

Il a dit aux membres de la chambre de commerce de la ville, dans un discours préparé à l'avance, qu'"il existe une politique d'ensemble, quant à la conservation et la mise en valeur des ressources" et que, dans ce domaine, les gouvernements fédéral et provinciaux sont souvent amenés à collaborer cordialement entre eux et avec les dirigeants de l'industrie.

M. Winters a affirmé que la meilleure preuve de l'existence d'une collaboration satisfaisante est le fait que "la mise en valeur des ressources du Canada progresse à grands pas"...

J'ai été quelque peu déçu de relever cette déclaration dans la presse. D'abord, je suis d'avis que "la collaboration fréquente entre les gouvernements des provinces et le gouvernement fédéral", indiquée par le ministre, devrait se lire "collaboration continuelle". A mon avis, dire simplement que les faits prouvent que l'exploitation de nos ressources naturelles va de l'avant n'indique pas le caractère satisfaisant d'une ligne de conduite. Rien ne garantit, en effet, que l'exploitation de ces ressources s'effectue selon des principes sains et strictement conformes à ceux de la conservation.

A l'encontre de l'opinion du ministre, monsieur l'Orateur, je citerai celle d'un savant éminent qui a consacré une vie d'étude au problème de la conservation des ressources naturelles au Canada. Je citerai certains extraits figurant à la page 12 d'un livre intitulé *Conservation in Canada* par O. M. McConkey. A ce propos, je dirai que M. McConkey, professeur de grande culture au Collège agricole de l'Ontario, est reconnu, partout au Canada, comme une grande autorité dans ce domaine.

Et ici, j'ajoute en passant que j'ai fréquenté le Collège agricole de l'Ontario qui, au cours des ans, a certainement rendu des services signalés à l'agriculture du Canada, voire du monde entier. Quiconque s'intéresse à cette question devrait, ce me semble, se procurer ce volume publié, sauf erreur, au début de l'an dernier, et étudier ce que pense le professeur McConkey. En tout cas, voici ce que dit le professeur McConkey à l'encontre de l'opinion du ministre:

Considérant qu'à titre de citoyens canadiens nous sommes les gardiens, pour les générations futures, du patrimoine de nos ressources naturelles nous devons établir des services permanents de conservation, tant fédéraux que provinciaux, afin de coordonner et d'appliquer dès maintenant des programmes à longue portée relativement à la conservation des ressources naturelles de la nation.

Le Canada a une occasion magnifique d'appliquer un programme de conservation d'envergure nationale. Le Canada est un pays jeune. Nous pouvons tirer parti des erreurs qu'ont commises les civilisations plus anciennes qui ont détruit les ressources qu'offrent le sol, l'eau et la forêt. Nous pouvons tenir compte des leçons que fournissent, en ce qui a trait à l'aménagement des sols et des forêts, les nations qui ont survécu à l'assaut du temps. Nous possédons tous les avantages de la science moderne et des techniques connues en fait de conservation. Dans le moment, nous exploitons nos forêts, notre sol, nos minéraux et notre pétrole à un rythme alarmant. Le rythme de l'exploitation s'accroîtra au fur et à mesure que le monde exigera plus de matières premières pour l'industrie et la guerre.

Et voici sa conclusion:

Ne nous laissons pas leurrer par une prospérité temporaire. Nous devrions établir dès maintenant un programme rationnel et à longue échéance de conservation et d'exploitation des ressources naturelles du pays, avant qu'il soit trop tard. Nous ne devons pas faillir à cette tâche.

Monsieur l'Orateur, je tiens à opposer de nouveau cette opinion formulée par un spécialiste éminent qui est l'auteur d'un livre remarquable et qui a passé plusieurs années de sa vie à étudier le problème comme il se pose dans notre pays, aux remarques que le ministre a adressées à la chambre de commerce de Sault-Sainte-Marie.

J'aimerais, monsieur l'Orateur, donner quelques exemples indiquant qu'on réclame et appuie de plus en plus l'adoption d'une politique nationale de conservation des ressources au Canada. Je puiserai quelques exemples dans les journaux. Je citerai tout d'abord un passage d'un éditorial paru dans l'édition de novembre 1952 du *Country Guide*. Dans un éditorial intitulé: "Politique sensée de conservation", le rédacteur de ce journal, M. Harold S. Fry, agriculteur éminent de notre pays, rompu aux questions agricoles et bien au courant de la situation au Canada et de l'opinion publique dans la région où ce journal circule, s'est exprimé dans les termes suivants:

Tout indique que les provinces, qui exercent un droit de regard sur nos ressources naturelles, commencent enfin à reconnaître la nécessité d'une politique nationale de conservation. Dans ces circonstances, le rôle du gouvernement fédéral doit nécessairement être celui d'un organisme de coordination, capable de compléter les efforts de chaque

province, au besoin, en puisant dans le Trésor national. Les relations exigent l'établissement d'un plan judicieux, de la bienveillance et du tact. Les intérêts primordiaux de la nation et les intérêts immédiats des provinces doivent s'harmoniser au profit des générations futures de Canadiens, si nous voulons utiliser sagement ces ressources.

J'ai beaucoup entendu parler, depuis la première guerre mondiale, de la conservation des ressources naturelles. On a constitué des services spéciaux du Gouvernement afin de les sauvegarder et de les mettre en valeur. De fait, il y a plus de 40 ans, le Canada a établi la Commission de la conservation qui, après 12 ans de travaux fructueux et durables, a été démembrée, pour des raisons politiques; ses éléments ont été répartis entre plusieurs ministères du Gouvernement. Depuis un quart de siècle, presque tous les pays progressistes se sont préoccupés de plus en plus de la rapidité avec laquelle la population croissante et l'industrie grandissante tendent à épuiser les ressources. Les États-Unis, qui assurent près de la moitié de la production industrielle du globe, s'inquiètent déjà vivement de la disparition rapide du patrimoine considérable que représentent leurs vastes ressources: charbon, pétrole, sol et eaux souterraines.

Les nations européennes ont reconnu depuis de nombreuses années que c'est folie de gaspiller les ressources de la nature. Les ressources inexploitées du Canada sont peut-être plus considérables que celles de toute autre nation industrielle, en proportion du chiffre de la population; toutefois, c'est au retard apporté à leur mise en valeur plus qu'à notre clairvoyance que nous sommes redevables de cette heureuse situation.

Il y a un autre organe puissant et influent, monsieur l'Orateur, qui prêche le besoin d'une politique nationale de conservation.

J'ai cité l'opinion d'un journal publié dans l'Ouest. Je veux citer un court extrait d'un éditorial paru dans un journal publié en Ontario. Il s'agit du *Globe and Mail*, numéro du 21 avril 1952. Voici l'opinion du rédacteur d'un article intitulé: "Nous pouvons enrayer les inondations":

Notre pays a besoin d'une Commission nationale de conservation chargée d'organiser et de coordonner les éléments d'un programme devenu essentiel par suite des inondations, de l'érosion du sol, de l'épuisement de la forêt et de bien d'autres causes. Le Canada est le seul pays important du monde civilisé dont le Gouvernement ne donne pas son appui à un programme général et soutenu de conservation. Il dépense des sommes considérables à d'autres fins, ce qui équivaut à du gaspillage au point de vue des valeurs permanentes. Les gens de l'Ouest canadien qui sont victimes d'inondations ont de sérieux reproches à adresser au gouvernement actuel qui trouve bon, c'est sa caractéristique, de ne rien faire à ce sujet si ce n'est à la veille des élections. Les inondations n'attendent pas les événements.

Une autre voix s'est élevée pour souligner la nécessité d'un programme national de conservation du sol.

Je tiens à citer un bref extrait du journal *Rural Co-operator*. De l'article de fond paru le 25 novembre 1952, j'extrais le paragraphe suivant:

Il nous faut un programme de conservation à long terme et il nous le faut tout de suite avant que notre sol commence à se détériorer. Nous

[M. Herridge.]

invitons les gouvernements fédéral et provinciaux à s'unir en vue d'un tel programme qui pourrait comprendre, entre autres choses, l'établissement de nombreux petits barrages sur les tributaires de nos principaux bassins et la création d'étangs sur les fermes.

A notre avis, le gouvernement de l'Ontario et nos organisations agricoles devraient passer dès maintenant à l'action en vue d'empêcher que le moral de nos agriculteurs ne fléchisse et que ne se répètent les méthodes en vigueur dans les années 30, méthodes qui provoquaient la détérioration du sol.

Une autre voix, étroitement liée aux cultivateurs de l'Ontario, se prononce donc en faveur de cette idée.

Dans la lettre mensuelle de septembre 1952 publiée par la Banque Royale du Canada, on relève un article très intéressant sur la nécessité des mesures de conservation. L'article est très bien écrit et l'auteur est bien au fait de la situation qui existe actuellement au Canada. On me permettra d'en citer un alinéa afin de démontrer qu'on approuve mon projet et qu'on comprend parfaitement la nécessité d'un programme comme celui que je préconise, programme qui n'entraînerait pas nécessairement l'affectation de fortes sommes d'argent par le gouvernement fédéral. Ce qu'il faut, c'est orienter efficacement les efforts en coordonnant les programmes des gouvernements fédéral et provinciaux et en créant, au sein de la population, un état d'esprit qui assure la préservation et la conservation de nos ressources naturelles.

Voici un passage de cette lettre mensuelle:

Les gouvernements, à tous les échelons, doivent encourager et faciliter l'application de mesures de conservation dues à l'initiative de particuliers et doivent assumer la responsabilité de projets dépassant les moyens d'action des particuliers. Le Gouvernement doit également mettre en vigueur des mesures de régie qui doivent servir de règle et qui sont tout aussi nécessaires à la conservation qu'elles le sont à l'égard du transport, des communications et des autres entreprises intéressant le bien-être de la population.

Je puis dire que les membres de la C.C.F. appuient de tout cœur cette proposition. Chose étrange, cependant, quand nous proposons des mesures d'organisation ou de réglementation, certaines gens crient à la dictature. Tous les gens intelligents et sensés se rendent compte que notre civilisation compliquée et notre régime économique complexe ne peuvent progresser que si le gouvernement recourt davantage à la planification et que s'il exerce plus rigoureusement ses pouvoirs de réglementation en l'espèce.

En outre, il existe au Canada un organisme qui a fait une étude approfondie de cette question.

C'est de l'Institut agricole du Canada qu'il s'agit. Il a pendant quelques années assuré le fonctionnement d'une commission chargée d'étudier le problème. Elle a compris cer-

tains des spécialistes les plus en vue au Canada en ce qui a trait à l'agriculture, aux ressources hydrauliques, aux ressources forestières et aux autres éléments qui touchent à nos ressources naturelles. Ils ont rendu à la population et aux gouvernements du Canada des services inestimables en consacrant leur temps et leur attention pendant des années et dans une si grande mesure à cet important problème. Qu'il me soit permis de dire quelques mots du mémoire que l'organisme a présenté au Gouvernement relativement au problème qui nous occupe. Je m'y arrêterai plus longuement lorsque la Chambre sera saisie du bill relatif aux ressources hydrauliques, bill que présentera le ministre. Je me contente de donner lecture de deux alinéas de la résolution et de citer un court passage de l'exposé du programme préconisé par l'Institut agricole du Canada:

Attendu que l'Institut agricole du Canada a, en 1948, avec l'appui entier des membres des neuf provinces, proposé un programme national de conservation des ressources hydrauliques et du sol au gouvernement fédéral et aux gouvernements de toutes les provinces, au pouvoir à l'époque.

Et attendu que dans ce programme on priait instamment le gouvernement fédéral et les gouvernements de toutes les provinces de reconnaître l'importance qu'il y a, lors de l'établissement de programmes de conservation du sol et des ressources hydrauliques, de confier la responsabilité administrative de tels programmes aux ministères de l'agriculture.

Attendu que l'expérience des quinze dernières années a démontré que la conservation du sol et celle des ressources hydrauliques sont interdépendantes.

Attendu qu'en 1935, le gouvernement fédéral, aux prises avec de graves problèmes nationaux en ce qui concerne l'érosion du sol par le vent et le besoin de mettre à contribution les ressources hydrauliques en vue de diminuer les problèmes résultant de la sécheresse, a adopté la loi sur le rétablissement agricole des Prairies et, plus tard, la loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes, mesures qui se sont révélées d'un grand secours aux régions intéressées, et qu'il a décidé de confier aux ministères de l'agriculture l'application de ces mesures de conservation.

Il est résolu que l'Institut agricole canadien adresse des félicitations au Gouvernement, qui a manifesté l'intention de présenter une mesure relative à ce très important problème de la conservation des ressources du Canada et qu'un mémoire énergique sur la conservation du sol et des ressources hydrauliques soit adressé au premier ministre et aux membres du cabinet.

Ce mémoire a été présenté, monsieur l'Orateur. Il m'est aussi agréable de constater que les mesures législatives que le Gouvernement se propose de soumettre à la Chambre constituent un nouveau pas en vue de la mise au point d'un programme national de conservation. Cependant, de l'avis de notre groupe, cette façon de procéder n'est pas assez générale; la conservation de toutes ces ressources naturelles devrait être coordonnée et entreprise à la suite de la mise au point d'un programme national par le Gouvernement.

Je veux traiter brièvement les vœux exprimés dans ce mémoire. Les arguments fondamentaux avancés par l'Institut agricole canadien sont les suivants:

1). L'utilisation efficace du terrain, qui dépend de la conservation du sol et des eaux, s'impose de plus en plus au fur et à mesure que la population du Canada et du monde augmente.

2). Un programme national plus clair et plus complet que celui qui a été appliqué jusqu'ici s'impose en ce qui a trait à la conservation du sol et des eaux.

Il va de soi que lorsqu'on parle d'un programme national de conservation de la terre et de l'eau, cela comprend aussi la protection des forêts qui se rapporte à celle du sol et de l'eau. Voici la suite des vœux:

(3) Que la conservation et l'agriculture sont en elles-mêmes des problèmes extrêmement complexes, comportant l'utilisation d'un personnel spécialisé dans un grand nombre de domaines de la science et de l'art de l'agriculture.

(4) Que la conservation du sol et celle de l'eau sont inséparables en ce qui concerne tous les terrains agricoles actuellement en exploitation ou qui le seront plus tard.

(5) Qu'il faut que le cultivateur soit reconnu comme l'élément le plus important du succès d'un programme quelconque de conservation du sol ou de l'eau.

(6) Que ce sont ceux qui connaissent le mieux les problèmes du cultivateur qui sont aptes à lui rendre le plus de services.

(7) Que l'expérience montre qu'il importe de centraliser toute la responsabilité en matière d'administration, d'établissement et d'application de programmes de conservation du sol et de l'eau, au sein des ministères de l'agriculture.

Le mémoire en question ne traite que de la conservation du sol et de l'eau, dans le cadre d'un programme national de conservation. J'aimerais traiter brièvement la question de l'érosion des bords des cours d'eau et de la pollution des eaux, dont je n'ai pas eu le temps de parler à la dernière session. Je veux les évoquer maintenant car je vois là une autre preuve de la nécessité d'appliquer un programme national qui intéresse tous ces domaines.

En maints endroits du Canada, l'érosion des bords des cours d'eau pose un grave problème. Il en est ainsi, par exemple, du fleuve Columbia qui traverse le centre de ma circonscription. On me dit que la situation est grave également autour du lac Ontario, ainsi qu'en d'autres endroits de l'Ontario et ailleurs. Cette situation menace constamment d'endommager les rives et, dans certains cas, de causer des dégâts aux villages et aux villes, ainsi qu'à des immeubles de valeur; cette menace persiste toujours, mais l'on ne fait rien pour l'enrayer. Cette menace persiste parce qu'il n'y a pas de

plan national tendant à résoudre le problème que posent l'érosion du bord des cours d'eau et la pollution des rivières.

Dans ma propre circonscription, monsieur l'Orateur, et dans plusieurs régions de la Colombie-Britannique, nous avons été victimes de graves inondations en 1948, le fleuve Columbia a débordé dans la ville de Trail au point de causer des centaines de milliers de dollars de dégâts; en fait, la ville ou du moins les parties basses de la ville auraient pu être complètement inondées si les citoyens de la région et les dirigeants de la *Consolidated Mining and Smelting Company,* ainsi que tous les intéressés n'avaient pas travaillé avec acharnement pendant plus d'une semaine, à l'aide du matériel le plus moderne qui heureusement était à leur disposition, afin d'ériger une énorme digue destinée à refouler le débordement du fleuve; malgré cela, la menace persiste toujours; chaque fois que le niveau du fleuve Columbia s'élève au-dessus de la berge, la ville de Trail est menacée, de même que les autres collectivités qui s'échelonnent le long du fleuve, ainsi que les terres arables, etc.

Rien ne se fait pour y remédier parce que tous les gouvernements continuent à se renvoyer la balle, parce que nous sommes toujours soumis à une législation qui remonte à plusieurs années et parce que nous n'avons pas de programme national en matière de conservation.

Voici quelle est la situation du point de vue constitutionnel, telle qu'on me l'a exposée. J'ignore si je pourrai en donner à mon tour un exposé exact. Je constate que le ministre des Travaux publics (M. Fournier) est tout oreilles. J'ai fait de ce sujet un examen attentif; de fait, j'ai lu plusieurs lettres qui ont été écrites, depuis l'entrée de la Colombie-Britannique dans la Confédération, sur l'érosion le long du Columbia, qu'elles fussent du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial, d'un organisme quelconque ou d'un particulier. Je puis affirmer que cette érosion a toujours constitué un problème et une menace le long du Columbia et pour les diverses collectivités de la région, depuis lors et encore aujourd'hui.

Sauf erreur, du point de vue constitutionnel, les cours d'eau navigables appartiennent au gouvernement fédéral. Le premier ministre (M. St-Laurent) fait non de la tête. Si ce n'est pas exact, qu'on me le dise.

Une voix: Relèvent.

M. Herridge: Relèvent du gouvernement fédéral.

Le très hon. M. St-Laurent: Pour ce qui est de la navigation.

[M. Herridge.]

M. Herridge: En ce qui concerne l'usage de la rivière pour la production d'énergie hydro-électrique, sauf erreur, c'est là une question qui est du ressort du gouvernement provincial. C'est l'énergie cinétique des chutes d'eau qui produit l'énergie voulue. C'est pourquoi, si le fleuve Columbia déborde et cause des dommages à ce qui est la propriété de la ville de Trail (étant donné que Trail relève du gouvernement provincial), le cas qui se pose est celui d'une possession provinciale causant des dommages à une autre possession provinciale; le gouvernement fédéral n'a donc rien à y voir. C'est à peu près ainsi, je crois bien, que les choses se présentent. N'étant pas juriste je puis avoir quelque peu dévié, mais j'ai raison dans les grandes lignes.

La municipalité a demandé l'aide du ministre pour l'érection d'un mur le long de la rivière; on y avait construit naguère un mur et j'ai constaté que cette construction avait été faite sous le régime d'une certaine loi, à l'époque de la crise. Le Canada tout entier en avait profité. La municipalité désirait aménager un prolongement. A mon sens le ministre a eu raison de dire que le gouvernement central ne doit pas traiter directement avec les gouvernements municipaux; c'est en effet au gouvernement provincial intéressé à présenter ses observations. C'est pourquoi la ville de Trail s'est adressée au gouvernement provincial. Sauf erreur, jusqu'à présent celui-ci n'a pas présenté d'observations au gouvernement fédéral. Je tiens à signaler le point suivant: dans ma propre circonscription existe une menace permanente, véritable problème qui s'est posé depuis le jour où la Colombie-Britannique s'est jointe à la confédération.

Étant donné notre situation constitutionnelle et l'absence d'une politique nationale relative à la conservation du sol, des eaux et des forêts, les gouvernements continuent à se repasser les responsabilités, nos biens sont toujours voués à la destruction et on ne fait rien de permanent à ce sujet.

A mon avis, c'est là un problème que devraient résoudre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Il faut y faire face. Le contribuable canadien acquitte le coût de tout ce qu'on fait. J'estime que nous avons besoin d'une politique répondant à la situation que l'on trouve dans beaucoup d'endroits au Canada.

La même chose se produit en ce qui concerne la pollution des eaux navigables. Il n'existe pas de directives au sujet de la pollution de ces eaux. L'expansion de l'industrie se traduit par le déversement accentué d'impuretés dans beaucoup de nos grandes rivières. Cet état de choses indique la nécessité

d'adopter une ligne de conduite sur le plan national pour la protection de nos cours d'eau.

Je ne poursuivrai pas le thème immédiatement, parce que je suis certain que d'autres députés souhaitent exposer leurs vues au sujet de la résolution. Avant de continuer, je félicite toutefois, le ministère de l'Agriculture du bon travail qu'il a effectué au cours des ans, en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. La seule chose qui en permettrait l'application parfaite serait de l'étendre à toutes les provinces du Canada, de manière à ce que sa mise en vigueur soit bien sur le plan national.

Ce qu'il faut plus que l'argent en ce moment, c'est une direction et une coordination qui amèneraient une prise de conscience nationale à l'appui d'un tel programme. Je tiens à féliciter le service scientifique du ministère de l'Agriculture qui se livre à des recherches relatives aux fléaux, insectes et maladies de la forêt. Dans ma région, le service scientifique s'est livré à des études très intéressantes et utiles. L'industrie forestière de la Colombie-Britannique apprécie hautement ce qu'il fait pour elle.

Le projet de résolution vise uniquement à centraliser ces excellents travaux selon un programme d'envergure nationale, afin de coordonner l'activité de tous ceux qui s'y livrent de telle sorte qu'ils travaillent tous dans le même sens en vue d'un même but et d'un même objectif.

Outre les organismes particuliers, journalistes et autres que j'ai mentionnés, je tiens à souligner que la Fédération canadienne des agriculteurs préconise un programme national de conservation. En maintes circonstances, le Congrès canadien du travail a fortement appuyé un programme de conservation au pays. Le Congrès des métiers et du travail du Canada, l'Association forestière du Canada, beaucoup d'autres organismes et des milliers de citoyens qui s'intéressent à la question pressent le Gouvernement d'adopter un programme national de conservation. Je ne puis prendre le temps de mentionner de nombreux particuliers, mais je tiens à en nommer deux ou trois. Il y a tout d'abord un Montréalais, M. J. L. VanCamp, de l'Association forestière du Canada, qui a fait un grand nombre d'excellents travaux de recherche et écrit sur la conservation de nos ressources forestières et hydrauliques. Je signale en particulier une brochure qu'il a publiée dernièrement et qui est intitulée: *Water is a Forest Product.* C'est une brochure excellente que j'aimerais voir distribuer dans toutes les écoles du pays. Des gens comme M. VanCamp travaillent dans l'ombre et étudient le problème, afin de fournir les renseignements qui serviront de base à l'établissement d'une politique nationale de conservation.

Je mentionne, en outre, à cet égard, M. A. Koreleff, qui a effectué beaucoup de recherches sur la conservation de l'eau et des forêts. Je conseillerais à tous ceux qui s'intéressent à l'industrie forestière de se procurer un exemplaire de son ouvrage intitulé: *Stability as a Factor in Efficient Forestry Management* et publié par le *Pulp and Paper Research Institute of Canada.* C'est un des meilleurs ouvrages qui aient été publiés sur ce sujet ces dernières années et qu'on puisse trouver sur le continent nord-américain.

D'autre part, je dois féliciter M. McConkey, professeur au Collège agricole de l'Ontario, à Guelph, de son livre intitulé: *Conservation in Canada.* J'en conseille la lecture à tous les députés. Cet ouvrage représente des années de réflexion et de recherches.

Avant de terminer, je citerai de nouveau un passage du livre de M. McConkey, qui dit:

> Les Canadiens ont l'avantage de vivre dans un grand et beau pays, assez riche en ressources naturelles. Nous devons l'exploiter avec sagesse, le léguer aux générations futures sans rien en gaspiller.
>
> Nous devons abandonner l'attitude matérialiste courante qui consiste à chercher à s'enrichir rapidement par l'exploitation de nos ressources naturelles et songer à la place à conserver et à améliorer ces ressources. Nous devons aimer notre pays. Il ne suffit pas de se renseigner sur la conservation. Ce qu'il faut, c'est prendre conscience du problème de la conservation, ce qui nous fera changer d'attitude. Le sort de notre pays et de ses ressources dépend et dépendra en grande mesure des idéaux, des connaissances et des compétences des enfants qui fréquentent nos écoles. La conservation des ressources est un devoir élémentaire de tout véritable citoyen canadien.

J'aimerais voir le Gouvernement prendre l'initiative dans cette voie. M. McConkey dit ensuite:

> Il est nécessaire et urgent que la population du pays, à tous les niveaux, soit renseignée sur le problème de la conservation, par l'intermédiaire des écoles primaires et secondaires, des collèges, des universités et au moyen d'un programme d'éducation des adultes.

L'exposé que je fais cet après-midi représente le point de vue du parti cécéfiste, celui que ce groupe n'a cessé de soutenir depuis des années. A la Chambre, dans ses écrits et ses programmes électoraux et autres la CCF a toujours préconisé l'union des gouvernements fédéral et provinciaux en vue d'assurer, au nom des Canadiens, la mise en valeur et la conservation de nos ressources. Dans ce cas, le gain ne serait plus le principal mobile; le peuple canadien pourrait être assuré à perpétuité d'un niveau de vie supérieur si nos ressources étaient protégées comme il convient et mises en valeur de façon économique.

Je répète que la conservation consiste à maintenir l'activité économique du pays, l'activité de l'homme en harmonie avec la nature et la terre nourricière. Il est une pensée que je tiens à exprimer avant de reprendre mon siège: c'est que l'intérêt porté à la conservation des ressources naturelles est générateur de valeurs culturelles et spirituelles que je devrais peut-être appeler des valeurs impondérables. L'histoire enseigne que celui qui aime la terre est un bon citoyen. Les crimes avec violence ne sont pas très nombreux dans les régions rurales du Canada. Il n'y a pas beaucoup de criminalité juvénile dans les campagnes. Cet état de choses existe à un bien plus haut degré dans nos villes.

En pratique, nous constatons que tous ceux qui s'intéressent aux ressources naturelles, au sol et à la nature peuvent être regardés comme les plus propres à devenir bons citoyens et à faire preuve d'un très haut degré de stabilité.

Depuis des années, la parti cécéfiste prêche la conservation des ressources humaines et naturelles. La sagesse de notre politique est une fois de plus démontrée par la demande croissante d'une mise en valeur méthodique des ressources naturelles de tout le Canada. Les idées exprimées au cours des ans par les membres de notre groupe reçoivent un appui sans cesse croissant.

Les États-Unis ont fait de grands progrès en matière de conservation et de mise en valeur méthodique de leurs ressources naturelles grâce à un programme national fondé sur la collaboration du gouvernement central et des gouvernements des divers États. Avant l'élaboration de ce programme national, ils faisaient peu de progrès à cet égard. Un examen attentif de ce qui s'est passé dans ce pays révèle que la mise en valeur du pays découle de la collaboration du gouvernement fédéral avec les gouvernements des États, ainsi qu'avec les divers organismes et les particuliers. Grâce à cette collaboration, ils ont réellement réussi dans une certaine mesure à empêcher la détérioration plus complète de leurs vastes ressources naturelles.

Les membres de notre groupe estiment qu'il importe de prendre immédiatement des dispositions à l'égard de cette question. Elles ne peuvent résulter que d'une direction éclairée de la part du gouvernement fédéral fondée sur l'application d'un programme national comme celui que nous proposons. Un nombre de plus en plus grand de Canadiens partagent l'opinion d'un chef nigérien qui disait:

La terre appartient à une grande famille, dont un grand nombre des membres sont morts, un petit nombre sont vivants et un nombre incalculable ne sont pas encore nés.

[M. Herridge.]

Les membres de notre groupe exhortent le Gouvernement à fournir à la population canadienne l'occasion de mettre ce principe en pratique en adoptant un programme national de conservation du sol, des forêts et des eaux et d'utilisation des terres.

M. Rodney Adamson (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'appuie la résolution à l'étude et j'approuve à peu près tout ce qu'a dit le député qui vient de reprendre son siège. Je serais beaucoup plus à l'aise si j'étais suffisamment préparé pour traiter le sujet cet après-midi. Il n'y a probablement aucun autre domaine, pour ce qui est du Canada, au sujet duquel nous soyons mieux documentés, tant en ce qui a trait aux opinions de spécialistes qu'en ce qui concerne le travail déjà en marche. Le malheur c'est que, bien qu'on s'occupe beaucoup de la question, les paroles ne sont guère traduites en actes.

Toute notre économie repose sur l'utilisation du sol, les approvisionnements d'eau et le niveau hydrostatique. Si, par notre négligence, soit à l'égard de nos méthodes de culture soit à l'égard de l'utilisation de nos forêts, nous enlevons à notre sol sa fécondité, nous ne pourrons pas survivre. D'autres nations ont commis ces fautes dans le passé. D'immenses régions de l'ancien monde, où l'agriculture était florissante aux époques de Babylone, de Grèce et de Rome, sont aujourd'hui des déserts.

Dans notre propre continent de l'Amérique du Nord se révèle, plus près de nous, un état de choses encore plus dangereux. On sait en effet que chaque année le Mississipi entraîne l'équivalent d'un pied de sol couvrant une superficie de 176,000 acres,—c'est par hasard que je me rappelle ce chiffre. Ce sol, c'est la couche arable, la source même de la vie sur notre continent. Bien que je ne possède pas de chiffres afférents à nos rivières canadiennes, à celles surtout qui arrosent nos grandes provinces des Prairies, je suis convaincu que la situation est la même au Canada car j'ai été témoin d'inondations à Winnipeg et en Saskatchewan.

De crainte qu'on ne me dise: "Vous, qui venez de l'Est, qui vous intéressez à la petite culture, vous parlez d'agriculture, alors que vous n'en connaissez pas le premier mot!", je m'appuie sur l'autorité d'un rapport dans lequel il est question de la destruction du sol, par M. Leonard D. Nesbitt; publié par le syndicat du blé de l'Alberta, il porte comme titre: "Préservons notre sol!" Dans les remarques préliminaires, on cite M. W. E. Bowser, du service des fermes expérimentales fédérales, et M. A. G. McCalla, de l'Université d'Alberta:

On ne peut assurer la permanence du sol que s'il est maintenu en bon état physique et que si

on en n'épuise pas la fertilité. Un sol dépourvu de matière fibreuse, et par le fait même sans structure granuleuse satisfaisante, est généralement facile à emporter car les fibres, même fort décomposées, tendent à retenir ensemble les particules du sol. Les sols riches en fibre, règle générale, résistent beaucoup mieux à l'érosion hydraulique ou éolienne. Si le cultivateur ne peut se permettre de laisser le quart ou le tiers de sa ferme en jachère herbeuse (ou, s'il y a moyen, recouverte d'une végétation mixte, herbe et légumineuses) il ne peut compter sur une production satisfaisante pendant bien longtemps.

L'auteur aborde ensuite le problème de ce qu'il appelle "le désert envahissant". Il cite M. W. S. Chepil, de la station expérimentale fédérale à Swift-Current. Si la Chambre me le permet, je vais citer l'opinion de ce spécialiste relativement à la situation dans cette partie du pays. M. Chepil déclare:

Si nous continuons à cultiver le blé sur ces terres de la façon dont nous l'avons fait dans le passé et si les modifications de la texture du sol se poursuivent au rythme des dix dernières années, d'ici 50 ou 150 ans, ces sols ne seront à peu près rien d'autre que des dunes de sable. D'ici 150 ans, si le même rythme d'exploitation se maintient, un désert de sable d'au moins 6,000 milles carrés s'étendra sur la Saskatchewan, à moins qu'on ne cesse de cultiver ces sols et qu'on y sème de l'herbe.

Parlant de l'érosion par l'eau, il a cité l'opinion du ministère albertain de l'Agriculture, qui s'exprimait ainsi:

Les riches sols du centre et du nord de l'Alberta, ainsi que ceux du sud, sont ravagés par un ennemi plus habile et plus insidieux que le charriage; l'érosion par l'eau. Bon nombre de champs des régions les plus fertiles sont couverts de traces de ruissellement et de petits ravins au printemps après la fonte des neiges et les grosses pluies. Ces sillons qui deviennent de petits ravins puis de grands ravins, sont l'œuvre de ce monstre qu'est l'érosion.

Je cite l'opinion de ces spécialistes à cause de la situation dans laquelle nous nous trouvons au Canada et de nos responsabilités envers le reste du monde. En ce moment, il y a pénurie de vivres dans le monde. Cela peut nous sembler étonnant, vu les énormes excédents dont dispose le Canada, mais il en est bien ainsi. Sauf erreur, M. John Boyd Orr a traité la question à fond. M. Isaiah Bowman, qui a été président de l'*American Geographical Society*, a traité cette question au long dans son livre intitulé *Limits of Land Settlement*. Récemment, un ministre de l'Alimentation en Grande-Bretagne (il s'agit, je crois, de sir Josiah Stamps) a écrit un livre intitulé, sauf erreur: *Land Use and World Population*, dans lequel il étudie l'aspect mondial de ce problème. L'intérêt que présentent ces ouvrages, où l'aspect mondial du problème est traité par des spécialistes à la réputation reconnue dans le monde entier, est qu'ils arrivent tous à la même conclusion: le continent nord-américain est bien l'endroit où il est possible de produire des aliments, en particulier des céréales, afin de fournir au monde les protéines nécessaires. Ce n'est pas dans les forêts de l'Afrique, dans les pampas du Brésil ni dans le continent sud-américain, ni en Asie, mais dans notre continent, et c'est à nous Canadiens qu'incombe la plus grande responsabilité à ce sujet.

C'est sur nous que retombe le problème de conserver le sol afin de maintenir notre potentiel de production alimentaire et de l'accroître. Je n'ai pas sous les yeux le livre de sir Josiah Stamps. Il m'est donc impossible de le citer textuellement. Ce spécialiste prétend que c'est notre pays et la zone tempérée des États-Unis qui peuvent le plus contribuer à l'augmentation de la population. Voilà le problème et la responsabilité. Je me contente de signaler la situation. En effet, aucun membre de notre groupe ou de la Chambre, aucun Canadien, à la vérité, qui croit que le Canada a des responsabilités envers le monde, ne peut considérer à la légère le problème vital que présente le maintien de la fertilité du sol dans l'Ouest.

J'en viens maintenant à la côte du Pacifique. La seule chose qui gêne la croissance sur ce littoral,—et cela est probablement vrai de la Colombie-Britannique aussi, malgré ses pluies abondantes,—c'est le manque d'eau. En ce moment la croissance, en Californie, en est à un point critique, ou à peu près. Les cours d'eau y sont exploités au maximum. La hauteur du plan d'eau du littoral, au pied des Sierras, s'est abaissé de 50 à 100 pieds depuis dix ans, ou certainement depuis le début de la guerre. D'immenses barrages, tel Boulder Dam, s'envasent et de jour en jour s'aggrave l'immense problème que constitue l'alimentation en eau d'une population sans cesse croissante. Ces remarques valent, dans une certaine mesure, pour les deux États du nord du Pacifique. Même en Colombie-Britannique, où il pleut tellement, la sécheresse de cette année constitue un avertissement que nous ne saurions négliger.

Venons-en maintenant à la partie du pays que j'habite, à la partie rurale du vieil Ontario. On a estimé que, pour assurer une couverture de forêt suffisante aux terres agricoles, il faut conserver au moins 14 p. 100 des terrains en bois. Dans bien des comtés ou des cantons des parties anciennes d'Ontario et de Québec, cette partie des deux provinces du Centre située au sud de la zone d'argile, moins de 5 p. 100 des terres,—3 p. 100 seulement, dans certains cas,—disposent d'une couverture suffisante. Autrement dit, nous avons ramené notre couverture forestière au tiers de ce qu'on estime nécessaire à une économie bien équilibrée, de l'avis des ingénieurs fores-

tiers ou agronomes,—c'est ainsi qu'on les appelle, je pense,—qui comprennent ces questions d'utilisation du sol.

On est fortement tenté de cultiver beaucoup plus de terres, notamment lorsque les prix sont élevés et lorsque des récoltes spécialisées comme le tabac rapportent énormément. On comprend facilement que beaucoup plus de terres soient ainsi défrichées. J'aimerais présenter une proposition au Gouvernement. J'estime que les terres arables du sud de l'Ontario sont couvertes de forêts dans la proportion optimum de 14 p. 100; à mon avis, le gouvernement fédéral, par le truchement d'allocations à la province, devrait élaborer, de concert avec celle-ci, et celle-ci en retour de concert avec les autorités municipales et cantonales, une méthode grâce à laquelle les municipalités pourraient être dédommagées des impôts qu'elles perdent du fait des terres utilisées pour le reboisement. Ma proposition est celle-ci. Si une municipalité avait 5 p. 100 de ses terres couvertes de forêts et s'il était souhaitable de tripler ce pourcentage aux fins du reboisement, et si 10 p. 100 des terres arables étaient consacrées au reboisement de manière à diminuer le revenu fiscal de la municipalité, le gouvernement fédéral, de concert avec la province, devrait mettre au point une méthode par laquelle la municipalité pourrait être dédommagée pour la perte de revenu que lui causerait ainsi le reboisement.

Un mot maintenant au sujet de l'industrie forestière en soi, plutôt que comme méthode de couverture végétale. Je citerai des extraits d'un compte rendu publié il y a un an et demi environ, sous la signature de M. John D. Gilmour, bachelier en science agricole doublé d'un bachelier en science forestière. L'auteur étudie l'utilisation qui est faite de nos forêts. Les trois premiers paragraphes de sa brochure, intitulée *les Programmes du Canada en matière de forêts sont mal conçus,* se lisent comme suit:

> Les Canadiens feraient bien de vérifier comment on gère leurs forêts. Une détérioration effroyable se poursuit depuis 50 ans (période très brève dans la vie d'un pays) et, à moins que les programmes d'exploitation forestière ne soient promptement modifiés, le pays court à la ruine pour ce qui est de ses forêts.

Cela est tiré du *Canadian Banker,* périodique de l'Association des banquiers canadiens. Voici ce qu'il dit:

> Il est juste que les banquiers, que l'avenir du Canada intéresse au plus haut point, se préoccupent de la gestion de ses forêts. Les industries se rattachant à l'exploitation forestière forment le secteur industriel le plus considérable du Canada; elles contribuent énormément à notre économie nationale aussi bien qu'au maintien de notre commerce extérieur et aux rentrées de dollars américains.

[M. Adamson.]

> Bien que nombre de Canadiens des mieux informés voient sous des couleurs fort sombres l'avenir de nos forêts, étant donné qu'il s'agit au premier chef d'un problème d'ordre politique et que pendant des années, une propagande fallacieuse s'est exercée sur l'opinion publique, il n'est pas encore trop tard pour mettre en œuvre l'esprit civique et le courage nécessaires à la découverte de la bonne solution. Les autres pays nous offrent d'excellents exemples.

Je ne prétends pas m'y connaître en matière forestière, mais je cite ici l'article d'un spécialiste et il me semble qu'il met le doigt sur la plaie quand il affirme que la situation est entachée de politique.

De quoi avons-nous donc peur? Quel problème politique nous effraie en ce qui concerne nos forêts? L'industrie essentielle du Canada est aujourd'hui l'industrie forestière, mais nous voyons que les périodiques conservateurs (avec un petit c) comme le *Canadian Banker,* publient des articles dénonçant la banqueroute de l'ensemble de cette industrie. Il s'agit d'un problème que la Chambre ne peut manquer de prendre très au sérieux.

Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression qu'une des pires critiques qu'on pourrait formuler contre le Parlement serait qu'au cours de toutes les années révolues depuis mon entrée à la Chambre il y a quatorze ans, le comité des mines, des forêts et des eaux, ne s'est jamais réuni. Il semble bien, cependant, qu'il s'agisse d'un problème, d'ordre technique peut-être, mais essentiel, qui touche à l'ensemble de notre économie et au sujet duquel nous n'avons rien entrepris. Il y a bien des résolutions dans le genre de celle du député de Kootenay-Ouest (M. Herridge); il y a bien eu des bills d'intérêt privé analogues à celui que j'ai présenté il y a quelques années au sujet de la pollution des eaux; mais le comité ne s'est jamais réuni afin de discuter ce facteur vital de notre économie nationale, c'est-à-dire le sol et les forêts du pays.

On aurait pu croire que la Chambre ne s'y intéressait pas, qu'il s'agissait d'une question d'importance minime. L'alimentation du monde et l'économie de toute notre nation dérivent du sol, et les forêts dépendent du sol. En face du triste état de choses dû à l'érosion, aux inondations, aux zones arides, et de l'exemple frappant qu'offre sur notre continent la situation de la côte pacifique, nous n'avons, pour autant que je sache, pas une fois eu l'idée, au cours de presque un quart de siècle qu'il vaudrait peut-être la peine que nous, les députés, convoquions cette commission parlementaire ainsi que des experts, afin de voir s'il ne serait pas possible de faire quelque chose à cet égard.

Ce ne sont sans doute pas des sujets à manchettes. Il n'y a rien de bien sensationnel dans l'accroissement du manteau forestier et,

sauf dans le cas de fortes crues soudaines des eaux, l'érosion se fait lentement. Elle ne fait pas rage comme un feu de forêt, bien que les inondations puissent produire une dévastation aussi rapide et aussi complète que le feu. Du sol dépendent notre sécurité et notre capacité de constituer la nation, et de nous acquitter de notre devoir en tant que puissance mondiale; mais nous ne faisons rien à cet égard. Nous laissons le sol s'effriter davantage; nous laissons brûler nos forêts; nous laissons les rivières éroder les berges; nous polluons nos cours d'eau; nous détruisons notre faune. Pourquoi agissons-nous ainsi? Pourquoi laissons-nous tout cela se produire? Pourquoi laissons-nous le monstre consommer lentement notre terre? Je l'ignore.

M. Macdonnell (Greenwood): Nous en avons trop!

M. Adamson: Peut-être! Mon ami dit que nous en avons trop; mais tel n'est pas mon avis. Il me semble qu'il est déjà tard pour prendre des mesures visant à mettre fin à une telle situation et c'est pourquoi je demande avec instance au Gouvernement d'instituer une commission parlementaire. Étudions au fond le problème que pose l'érosion des sols, les niveaux hydrostatiques et le sol même. Il n'est pas question en cela de politique, mais de survivance.

M. G. M. Ferrie (Mackenzie): J'aimerais dire quelques mots de cette question, monsieur l'Orateur, car elle intéresse particulièrement ma circonscription. Pendant quelque temps, j'ai fait tout mon possible pour qu'on prît des mesures en vue de mettre en valeur un million d'acres de terre. Le représentant de Churchill (M. Weaver) et moi-même avons soulevé cette question il y a près de deux ans. Je participe au débat parce que le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) a déclaré que la conservation du sol était un article du programme de la CCF. Qu'il me soit permis de différer d'avis avec lui. Ce n'est certes pas une mesure inscrite au programme de la CCF en Saskatchewan.

Pendant près de deux ans, j'ai cherché à obtenir que le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan collabore avec le service chargé de l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies en vue d'assécher la région comprise entre la rivière Saskatchewan et la rivière Carrot. Un delta s'y étend de la rivière Carrot au Pas. C'est une région admirable qu'on pourrait mettre en valeur et cultiver. Le coût des travaux serait trop élevé pour la province, mais il ne le serait pas si elle collaborait avec le gouvernement fédéral. J'ai cherché à persuader deux ministres de collaborer avec le ministère fédéral de l'Agriculture, afin de faire réaliser cette vaste entreprise du delta de la rivière Carrot. Le représentant de Churchill a commencé à s'occuper du projet en même temps que moi. Il en est arrivé au point où le Manitoba parle d'un accord visant à réaliser le projet dans la partie du delta située au Manitoba. A mon sens, il est très injuste de déclarer que le gouvernement fédéral ne s'occupe pas de nos terres de l'Ouest canadien.

En ce qui a trait aux pâturages communaux et à l'abandon de la culture dans les régions asséchées qui ont été converties en prés, la ligne de conduite du service chargé d'appliquer la loi sur le rétablissement agricole des Prairies s'est révélée une mesure remarquable. Le Gouvernement a collaboré avec les provinces et l'Ouest y a beaucoup gagné. Nous demandons instamment au service du rétablissement agricole d'aménager plus de terrains du même genre dans les diverses régions des trois provinces de l'Ouest. Ces terres font de bons pâturages mais elles ne sont pas propres à l'agriculture à cause des périodes de sécheresse qui s'y produisent. Si nous retournons loin en arrière, nous pouvons dire que si des homesteads ont été établis dans ces régions par suite d'une erreur d'un certain gouvernement, ces terres ont pendant longtemps assuré la subsistance de nombreuses gens. Le service du rétablissement agricole les a obtenues et les convertit de nouveau en pâturages comme il se doit.

Le problème de la conservation des eaux et des terres dans le nord du pays est bien différent de celui qui se pose ici. Je répète que la circonscription que je représente contient des milliers d'acres de brousse. Depuis 1942, nous avons converti en terres de culture 50,000 acres de ces terrains, et on y cultive maintenant toutes sortes de céréales. Certains cultivateurs laissent leurs terres retourner à l'état de pâturages. D'autres, suivant le conseil du service du rétablissement agricole des Prairies, plantent des arbres autour de leur ferme afin de se protéger de la neige. Avec le temps, le nord-est de la Saskatchewan fera sans aucun doute sa part pour alimenter le reste du monde.

Il y a quelques années, un délégué à une des conférences sur l'alimentation a déclaré que le monde n'avait pas assez de terres arables pour permettre à tous les êtres humains de bénéficier d'un niveau de vie semblable à celui des États-Unis.

J'estime qu'il y a là quelque chose dont nous devons tenir compte. Je n'ai rien vu d'aussi pénible, je crois, que ce que j'ai vu en Ontario. J'aime beaucoup la terre. J'aime voir la charrue retourner le sol. Il me déplaît de voir une niveleuse enlever de la bonne terre. Dans le township d'Etobicoke, il y a deux ou trois ans, j'ai vu une niveleuse

creuser des caves dans un sol excellent. Voilà qui m'a fait mal. M'adressant à l'entrepreneur je lui ai fait remarquer qu'il devait y avoir des milliers d'acres sur lesquels on pourrait construire des maisons sans qu'il soit nécessaire de déchirer un sol de cette qualité. Il m'a répondu que cet emplacement allait faire partie de la ville de Toronto. Il est temps, je pense, d'en venir à une entente et de transporter une partie de la ville de Toronto dans le nord de l'Ontario où on peut construire des habitations sans compromettre la production alimentaire du pays.

Un jour, nous devrons bien nous rendre compte qu'il faut prendre soin de cette bonne terre que Dieu nous a donnée. Je suis sûr qu'il y aurait moyen, sous réserve de bons labours, de bons soins et d'une bonne organisation, de conserver beaucoup de terres. Je suis convaincu que le gouvernement fédéral doit collaborer avec les provinces. En réalité, j'irai plus loin et j'affirmerai qu'en matière de conservation des eaux et des terres pour le bien du Canada nous ne devrions pas trop céder à l'opinion des provinces. Notre premier devoir envers les Canadiens est d'assurer leur alimentation. Avant longtemps le continent nord-américain aura besoin de toute la nourriture qu'il peut produire. Avant très longtemps, les États-Unis compteront une population de 185 à 200 millions d'âmes et le Canada, une population de 20 à 30 millions d'âmes. Nos champs de blé de l'Ouest canadien, que nous appelons le grenier du monde anglo-saxon, paraîtront assez petits à ces 200 ou 300 millions de personnes. Je préconise la collaboration de tous les éléments canadiens en vue de la conservation de la moindre parcelle de terre et de la moindre quantité d'eau.

Nous avons besoin du barrage de la Saskatchewan-Sud; nous avons besoin d'un lac qui baigne toute la Saskatchewan. Je n'insisterai pas sur ce point pour l'instant; j'y reviendrai plus longuement par la suite; mais nous en avons besoin. Nous pouvons utiliser un demi-million d'acres de terre dans les plaines de l'Ouest. Cela suffit pour nourrir bien des gens.

Je signale en terminant que rien n'empêche le gouvernement de la Saskatchewan de collaborer avec les autorités chargées de l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies en vue de transformer le delta de la rivière Carrot en une terre productive aussi bonne que les plaines de Portage.

L'hon. W. Earl Rowe (Dufferin-Simcoe): J'approuve une bonne part des remarques que vient de formuler le député de Mackenzie (M. Ferrie). Les deux ou trois derniers projets de résolutions présentés par le représentant de Kootenay-Ouest (M. Herridge) ont rallié l'appui des députés d'York-Ouest (M. Adamson) et de Mackenzie. La question à l'étude est donc de celles sur lesquelles tous les partis semblent s'entendre assez bien. Je remarque que le premier ministre (M. St-Laurent) acquiesce. Peut-être la gaîté de l'époque des Fêtes persistera-t-elle jusqu'à la fin de la session. J'en doute, cependant.

Je vais m'efforcer de ne pas revenir sur ce qu'ont déjà dit les députés qui ont pris la parole avant moi. Je sais du reste que, comme le disait le représentant de Mackenzie, nous reconnaissons tous qu'il faut nourrir l'humanité. Nous nous rendons compte que la population du monde s'accroît constamment et que des millions de gens sont réduits chaque année à la famine. Nous savons que, chaque jour, il naît 60,000 humains de plus qu'il n'en meurt. Nous savons aussi que, d'après des estimations, l'étendue des déserts s'accroît de 50,000 acres par jour. On est frappé de stupeur quand on songe à ce que cela veut dire.

Le représentant de Kootenay-Ouest a présenté un projet de résolution relatif à la conservation du sol, à l'emploi du sol, ainsi qu'à la conservation de nos ressources forestières et hydrauliques. Je n'ai rien à redire à cet égard. Ce projet de résolution est si important que nous pouvons tous l'approuver. A vrai dire, chacun des éléments dont il est constitué est si important qu'ils sont individuellement perdus par rapport à l'ensemble des conséquences incalculables qu'il faut envisager. Je ne reviendrai donc pas sur ce qui s'est dit sur le sujet sauf pour me déclarer pleinement en faveur des opinions avancées. Si j'en juge par l'attention que les membres présents ont accordée à la question, je puis affirmer que l'accord est unanime. Il ne s'agit pas ici de politicaillerie, il ne s'agit pas de critiquer en particulier le Gouvernement de ne pas avoir fait plus qu'il n'a fait par les années passées, ni de critiquer une province en particulier. Je sais que le gouvernement fédéral a des responsabilités définies. Il a pu empiéter sur certains droits provinciaux, notamment dans l'emploi occasionnel de pouvoirs d'imposition, mais il respecte au moins le principe fondamental consacré par les années, que les provinces ont compétence dans le domaine des droits civils et des droits de propriété, et il ne veut pas empiéter trop loin.

Depuis des années, on le sait, j'ai appuyé fortement nos programmes agricoles. L'agriculture m'a grandement intéressé, mais je me suis inquiété à la vue des montants considérables qu'on lui consacre au pays. Je ne m'oppose pas à ce qu'il en soit ainsi. Je sais fort bien qu'il n'est personne ici qui

n'ait dit à un moment ou à un autre que l'agriculture est l'industrie fondamentale, la clef de voûte du pays, etc. Nous savons tous qu'elle est importante, mais je pense que nous oublions parfois d'autres industries encore plus importantes. Je n'ai pas l'intention de parler de la conservation des eaux, de l'utilisation des terres ni du sol, car nous savons tous que les plus grands biens que nous a donnés la Providence, ce sont les six premiers pouces du sol et les forêts. Mais l'exploitation forestière a son importance. Dans votre province, monsieur l'Orateur, elle a, depuis plusieurs années, plus d'importance que l'agriculture. De fait, je pense qu'elle a encore plus d'importance dans cette riche province à l'est. Elle revêt une grande importance dans la plupart des provinces canadiennes. Comme l'ont signalé les préopinants, on a un peu oublié les forêts et les produits forestiers. Aucune industrie canadienne ne contribue davantage au revenu de la nation et ne reçoit moins en retour. Aucune industrie canadienne ne verse des impôts plus élevés que l'industrie forestière. Aucune industrie d'une certaine importance ne reçoit moins d'aide du gouvernement fédéral que celle-là.

Dans le domaine de l'agriculture, nous avons la Ferme expérimentale centrale et d'autres fermes administrées par le gouvernement fédéral. Le gouvernement subventionne aussi des services agricoles et verse une aide dont la valeur au cours des années a atteint des centaines de millions de dollars. Je répète, monsieur l'Orateur, qu'il ne s'agit pas là de reproches à l'endroit du présent Gouvernement. Telle a toujours été l'attitude des gouvernements canadiens. A ce propos, aucun groupe parlementaire,—ni le parti ministériel, ni les partis qui constituent l'opposition,—ne doit être tenu entièrement responsable de l'insuffisance des mesures prises à l'égard des forêts canadiennes.

Comme l'a signalé aujourd'hui le représentant d'York-Ouest, nous avons vécu sans nous faire de souci ni de tracas. Nous avons entendu toutes sortes de critiques platoniques sur le sort de nos forêts. Je ne m'arrêterai pas sur ce point. Je ne parlerai pas davantage de l'effet du reboisement et de la conservation de la forêt du point de vue des niveaux hydrographiques. Tout le monde est au courant.

Il y a quelque temps, j'ai lu un article où on estimait qu'un reboisement compact de cinq acres élèverait le niveau hydrographique de 3½ à 4½ pieds sur cinquante acres de terre. Le reboisement a donc un grand effet sur notre vie nationale, notre climat, nos cours d'eau, et le reste. Nous savons que de notre vivant des cours d'eau se sont asséchés par suite du déboisement; je tiens à souligner l'importance de notre industrie forestière. Comme je l'ai dit, c'est la principale industrie canadienne.

Elle contribue plus au trésor public que n'importe quelle autre industrie. Elle vient en tête du point de vue des salaires payés au Canada, comme de celui de l'embauchage chez nous, comme de celui de nos exportations aux États-Unis. Elle joue un rôle de tout premier plan dans notre commerce avec ce pays. Elle est de toute première importance du point du commerce mondial. Nos immenses ressources forestières intéressent au plus haut point notre économie nationale. Il n'est au monde pas un groupe de personnes comparable à la population de notre pays qui dispose d'une telle richesse forestière.

Je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui. Personne, j'espère, n'ira prétendre que si je le fais c'est que j'ai des intérêts dans cette industrie. On se souviendra que j'en ai aussi dans l'agriculture, et depuis ma naissance encore. Que nous recevions plus ou moins de votes que les partisans du Gouvernement qui recherchent l'appui des cultivateurs, peu importe. Ce qu'il ne faut pas oublier c'est que l'industrie forestière joue un rôle absolument capital dans notre économie. C'était vrai à l'époque de la crise, comme à tous les moments de notre histoire.

Le cours des céréales a beau être élevé en ce moment, je n'en rappelle pas moins à la Chambre que les exportations des produits de nos forêts rapportent depuis plusieurs années plus de devises étrangères, surtout des dollars américains, que les produits de notre agriculture.

Quelques-uns seulement, peut-être, apprécient le bien-fondé de cette déclaration. Nous sommes habitués à considérer l'agriculture comme notre principale industrie, en nous plaçant du point de vue du revenu qu'elle rapporte.

Je sais que certains diront que nos forêts s'en vont à la ruine. Il y a des programmes de reboisement qui sont raisonnables en principe et que l'on devrait mettre en œuvre. J'appuie cette résolution parce qu'elle met en évidence et qu'elle porte à l'attention de la Chambre et du Gouvernement une question de grande importance, et qu'elle donne au Gouvernement l'occasion de collaborer avec les provinces. Mon intention n'est pas de critiquer le Gouvernement parce qu'il ne s'est pas lancé à fond dans un programme de construction de routes, de protection contre l'incendie et de protection contre les maladies qui ravagent nos forêts. Une telle initiative n'est pas du ressort du gouvernement fédéral; un tel programme est plutôt de la compétence des provinces.

Toutefois, il s'agit en l'occurrence d'une question d'une telle importance nationale que, quel que soit le parti au pouvoir, l'industrie forestière devra recevoir une étroite attention. J'entends évidemment par industrie forestière, l'abattage et le débitage du bois, ainsi que toutes les occupations connexes. Tous les gouvernements du Canada devraient considérer l'industrie forestière comme étant d'une importance vitale, dépassant même l'agriculture. Jusqu'ici, cela ne s'est pas fait.

Un mot seulement au sujet de l'utilisation des forêts. Certains, je le sais, disent que les exploitants forestiers épuisent nos forêts. Ils soutiennent que ceux qui s'intéressent à la sylviculture procèdent au petit bonheur, agissent de façon irréfléchie. Il s'agit peut-être d'une critique platonique à la mode, peut être un jeu populaire dans les salons, mais elle est injuste. C'est aussi stupide de tenir de tels propos que si je disais à mes amis de l'Ouest de ne pas toucher à un beau champ de blé doré, parce que les gens de l'Est aimeraient en contempler le spectacle. Il serait tout aussi stupide pour nous de dire que c'est une honte de couper ce blé. La différence, c'est qu'il faut de cinquante à soixante-quinze ans pour obtenir une récolte d'arbres, tandis qu'il suffit de quelques mois, six ou huit, pour en obtenir une de blé. Parfois, la récolte de blé demande plus de temps; en Ontario, où nous cultivons du blé d'automne, nous pensons qu'il faut environ un an pour obtenir une récolte.

Une voix: Soixante-cinq jours dans l'Ouest.

L'hon. M. Rowe: Et il faut environ soixante-cinq ans pour qu'un arbre parvienne à son plein développement.

M. Ross (Souris): Et le blé ne vient pas en soixante-cinq jours dans l'Ouest.

L'hon. M. Rowe: Il est possible que le député qui m'a d'abord interrompu vienne d'une région assez riche.

J'ai formulé ces observations en passant, afin d'exposer la question à la Chambre d'une manière équitable. Nombre de députés connaissent intimement le problème. Ainsi, je sais que le premier ministre (M. St-Laurent) et le ministre des Finances (M. Abbott) sont au courant de la grande industrie forestière de leur province natale. Mais cette industrie se répartit dans des sphères diverses.

Je le signale en passant parce qu'en somme, les arbres s'apparentent aux hommes: ils naissent, ils portent feuilles et fruits, puis leur chevelure commence à grisonner, leur feuillage s'éclaircit. Un beau jour, ils se dessèchent, pour mourir et retomber en poussière.

M. Hees: Une lamentable histoire.

[L'hon. M. Rowe.]

L'hon. M. Rowe: Oui, l'histoire est triste; vous êtes encore jeune, mais un jour vous en comprendrez la réalité. Certaines gens pensent que la beauté même de notre forêt devrait nous empêcher d'y porter la hache. Je me rendrais coupable d'un raisonnement aussi insensé, si je prétendais que mes terres produisent une moisson de blé si superbe, qu'il convient de ne pas y toucher. En récoltant ces moissons selon les règles, on ne se rend coupable d'aucune action préjudiciable.

Comment exploite-t-on nos forêts? On en emploie le quart pour produire des pièces de bois, de bois de construction, des étais de mines, des traverses de chemins de fer, etc. De 23 à 24 p. 100 de nos ressources totales servent à chauffer nos maisons. Environ 22 p. 100 de l'abattage total dans les forêts canadiennes sont utilisés dans l'industrie du papier et de la pâte à papier. Il est intéressant de noter que la partie de nos forêts détruite par les incendies et les insectes est plus considérable que celle qu'exploitent nos grandes industries des sciages, du bois de construction, de la pulpe et du papier. D'autre part, la foudre, les maladies détruisent une partie de nos forêts plus grande que celle que nous utilisons pour nous chauffer.

Il y aurait lieu de se rappeler ces faits en examinant ce qui se passe dans nos industries forestières. Je n'ai pas l'intention de m'étendre plus longuement sur ce sujet, mais j'insiste auprès du Gouvernement, afin qu'il mette la question à l'étude. Il est vrai que c'est là une résolution d'initiative parlementaire; mais, dans l'intérêt de la conservation du sol, des eaux, et de tout ce qui touche à ces importantes industries forestières, j'exhorte le Gouvernement à songer le plus tôt possible à convoquer une conférence fédérale-provinciale pour l'étude de ce problème.

On demandera peut-être ce qu'il est possible de faire. Je sais que le Gouvernement semble devenir de jour en jour plus modeste. Il hésitera peut-être à enfreindre les droits de propriété civile dans les provinces encore plus qu'il ne l'a fait jusqu'ici. J'invite le Gouvernement à considérer la chose comme essentielle à notre économie et aussi importante que l'agriculture. Le niveau de vie de notre population dépend de l'objet de la résolution à l'étude. L'utilisation du sol, la conservation de l'eau, l'embauchage et la richesse, enfin tous ces éléments en dépendent.

Je ne suis pas de ceux qui croient que les forêts canadiennes vont s'épuiser, pas du tout. Pendant de nombreuses années j'ai observé personnellement quelles ont été nos récoltes forestières. Au cours d'une période de vingt ans, j'ai vu une demi-douzaine d'arbres pousser à la place de trois arbres qu'on avait abattus. Une des grandes papeteries de l'On-

tario, nous le savons, est à faire la récolte des arbres sur le même terrain exactement où elle coupait les arbres il y a cinquante ans.

On peut dire la même chose de la province de Québec, de la Colombie-Britannique et d'autres endroits. Les forêts du pays constituent une richesse remarquable, mais on n'en exploite environ que le tiers ou le quart. Ainsi que j'ai tenté de le montrer, les deux tiers ou trois quarts restants croissent, tombent et meurent.

A mon avis, il y aurait grandement lieu d'établir la collaboration la plus intime entre les provinces et le gouvernement central, collaboration qu'ont si fortement préconisée cet après-midi d'autres députés. Si la récolte forestière est faite comme il convient, je ne sache pas qu'on gaspille des arbres en les abattant pour se chauffer ou pour procurer un emploi régulier à des milliers de personnes. L'industrie forestière du pays emploie plus de main-d'œuvre que toute autre industrie. A un endroit en particulier que je connais bien (il y en a bien d'autres) la troisième génération travaille à la même usine. Pour peu qu'on fasse la récolte forestière de façon convenable, que l'aménagement soit satisfaisant et que la population et le Gouvernement s'intéressent suffisamment à la protection de la forêt, la pousse ininterrompue et l'emploi constant ne souffriront pas tant de la coupe mal appropriée que des insectes, des maladies et des incendies.

Il y a trois ou quatre ans, j'ai eu l'occasion de visiter une usine en Suède. En face se trouvait une pierre sur laquelle on pouvait lire que l'usine remontait à 600 ans. J'ai demandé au gérant ce que cela signifiait, d'où la pierre provenait. Il m'a répondu en riant: "Plus elle vieillit, plus nous y pensons, car tout le monde pose des questions à ce sujet; c'était une scierie il y a six siècles". La société abattait des arbres dans la même région. Voilà pourquoi c'est comme l'agriculture, sauf qu'il faut 65 ans pour qu'une récolte pousse tandis qu'il suffit de 65 jours pour permettre à l'autre récolte de mûrir.

Dans nos provinces, on a laissé aux différentes sociétés le soin d'aménager leurs propres routes. Ces sociétés doivent établir des routes et dégager les cours d'eau, afin de les rendre navigables et propres au transport du bois. Les routes sont nécessaires en vue de permettre aux ouvriers de se rendre sur place et d'expédier le bois. Très souvent on constate qu'il y a une solution de continuité de 40 ou 50 milles entre les routes d'une société forestière et celles d'une autre société exploitant de l'autre côté de l'horizon. Lorsque des incendies éclatent et sont découverts par les gardes forestiers du haut de leurs tours, on constate très souvent qu'il est impossible de s'y rendre par la route. Nos industries forestières ont affecté des millions de dollars à l'aménagement des routes. Certaines d'entre elles ont de 200 à 300 milles de routes dans leur région d'exploitation. Ces routes sont nécessaires à l'exercice de leur activité.

Il est vrai qu'on utilise une grande partie de notre richesse forestière. Tous les jours, une centaine d'acres de forêts canadiennes servent à imprimer le *Times* de New-York. Je ne mentionne qu'un journal, mais je pourrais nommer d'autres journaux américains qui utilisent autant de notre papier à journal. On dit que cette exploitation dévaste nos forêts, mais il reste que la coupe de ce bois assure de l'emploi à beaucoup de gens. Cette exploitation peut se perpétuer.

Cette question dépasse le niveau de la politique canadienne. Elle est essentielle à notre vie nationale à notre niveau de vie. Je prie instamment le Gouvernement de prendre la question en considération. Il est probablement impossible de résoudre le problème en adoptant la présente résolution parce que, en toute déférence pour l'honorable député qui l'a présentée, et je le remercie de l'avoir fait, la résolution est pour ainsi dire trop étendue et couvre un domaine presque trop vaste. Il dira peut-être que les diverses questions s'entremêlent, mais j'insiste pour que le Gouvernement fédéral et ceux des provinces collaborent le plus étroitement possible.

Je demande instamment au Gouvernement d'étudier la possibilité d'accorder des subventions d'appoint aux provinces. Je sais que le Gouvernement n'aime pas fournir aux provinces de l'argent que d'autres dépenseront, mais il serait peut-être possible d'établir une commission ou une gestion conjointe qui s'occuperait de cette aide en vue de l'aménagement de routes. Je demande au Gouvernement d'examiner la question de mettre au point un programme d'après lequel nos gardes forestiers et les préposés à la lutte contre les incendies pourraient se rendre à tout endroit où se manifeste quelque danger.

Nous reprochons parfois au Gouvernement de ne pas avoir assez de gardes forestiers lorsque nous voyons un incendie dévaster tout le flanc d'une montagne. Mais il ne faut pas oublier qu'un grand nombre d'incendies sont causés par la foudre. Cela se produit dans les régions où les arbres atteints par les vers ou la maladie deviennent si cassants qu'ils explosent presque lorsqu'un éclair les touche. Les hommes qui luttent contre ces incendies devraient y avoir accès.

Un programme de routes intéressant les régions forestières des diverses provinces serait d'un grand secours; j'invite instamment

le Gouvernement à étudier l'à-propos d'accorder des subventions d'appoint aux provinces afin de leur permettre de venir en aide à une industrie qui verse au trésor national plus de recettes qu'aucune industrie et qui reçoit moins que toute autre en raison de ce qu'on pourrait appeler le partage constitutionnel des compétences.

Les provinces et le gouvernement central devraient tenir une conférence en vue d'élucider ce qu'on pourrait appeler des questions techniques d'ordre constitutionnel. Les droits de propriété et les droits civils relèvent directement des provinces, mais toute cette grande richesse forestière met en cause notre sol, notre bassin hydrographique et notre économie nationale. L'enjeu est si important que le gouvernement du Canada doit aux Canadiens d'accorder plus d'attention et d'intérêt à notre grande industrie forestière.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Je croirais manquer à mon devoir si je laissais passer l'occasion qui m'est offerte d'appuyer mon collègue, le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge). La résolution qu'il a inscrite au *Feuilleton* est conçue en termes très généraux et on pourrait s'aventurer très loin en la discutant. Cependant, je n'ai pas l'intention de m'engager trop à fond. Je désire signaler deux points qui se rattachent à la résolution et j'entends m'en tenir à ces deux points. Ils découlent d'un mémoire de l'Association des cultivateurs de la Nouvelle-Écosse, document que j'ai ici.

Pendant les vacances, le 7 janvier de fait, cet organisme a tenu à Halifax une réunion à laquelle il avait invité tous les députés qui représentent ici la Nouvelle-Écosse afin de leur signaler certains faits qui inquiètent l'Association des cultivateurs de la Nouvelle-Écosse. Je n'ai pas pu assister à la réunion parce que j'étais retenu ailleurs et j'ai dû m'excuser auprès de l'Association, mais on m'a adressé un exemplaire d'un mémoire dont le texte a sans doute été communiqué à tous les députés qui représentent ici la Nouvelle-Écosse. En guise d'introduction à mes remarques, je me propose de citer un alinéa de ce mémoire qui a trait à la résolution que nous étudions en ce moment. Le mémoire porte aussi sur plusieurs autres questions relatives aux problèmes agricoles de la Nouvelle-Écosse mais nous pourrons y revenir au fur et à mesure que ces sujets seront soumis à la considération de la Chambre. Voici l'alinéa dont je désire donner lecture:

> Depuis des années, les associations fédérales et provinciales d'agriculteurs préconisent l'adoption de méthodes quelconques de conservation de nos ressources: sol, eau, forêts. Le discours du trône contenait un passage qui laissait entendre qu'un tel programme serait institué sous la direction du ministère des Ressources et du Développement économique. Nous estimons que tout programme de conservation mis en œuvre par des organismes provinciaux ou nationaux doit, puisqu'il s'agit en fin de compte des intérêts des cultivateurs, être confié à des spécialistes en matière agricole qui travailleront de concert avec nos cultivateurs, et nous insistons pour que ce point soit étudié attentivement avant l'adoption de lois fédérales touchant ce domaine. Le sol et la conservation de l'eau ne peuvent se séparer; l'expérience acquise dans certains pays qui ont tenté de faire mener à bien des programmes législatifs de ce genre par d'autres services que les services d'agriculture montrent que cette solution laisse beaucoup à désirer.

Je partage entièrement ces vues. Le discours du trône a bien donné à entendre que des mesures de conservation du genre de celles dont le mémoire parle sont à l'étude et que ce serait le ministère des Ressources et du Développement économique qui serait chargé de les appliquer. Je partage l'opinion exprimée dans le mémoire car, à mon avis, cette fonction relève du ministère de l'Agriculture. En ce moment, le ministère des Ressources et du Développement économique est dirigé par un excellent homme, très compétent dans sa profession, celle d'ingénieur électricien. Dans l'ensemble, le personnel technique de ce ministère s'occupe de construction, de logement, de finances et d'autres questions de ce genre. A mon avis, on a tort de confier au ministère des Ressources et du Développement économique une sphère qui revient nettement au ministère de l'Agriculture, car il ne faut pas confier l'avenir de l'agriculture canadienne à un groupe de techniciens qui ont déjà à s'occuper d'un grand nombre de problèmes qu'ils ont beaucoup de difficultés à résoudre.

D'autre part, le ministre qui dirige le ministère de l'Agriculture est très versé en agriculture. Pendant de nombreuses années, il a été chargé d'appliquer, sur le plan provincial et sur le plan fédéral, des mesures relatives aux provinces des Prairies et à d'autres régions du Canada, mesures qui avaient un rapport étroit avec la question qui fait l'objet de la résolution dont nous sommes saisis. Je pense que le Gouvernement devrait songer à ce point s'il décide de se lancer dans un programme de conservation du sol, des forêts et des eaux, comme le donne à entendre le discours du trône. A mon avis, le premier pas à cet égard serait de décider d'en confier l'application au ministère le plus en mesure de s'en occuper. J'appuie la proposition que

renferme à ce sujet le mémoire de l'Association des cultivateurs de la Nouvelle-Écosse.

Je ne veux pas descendre dans les détails mais j'ai lu pas mal de choses au cours des années sur l'expérience tentée par les États-Unis lorsque ce pays a formé un organisme distinct de son département de l'agriculture et entrepris de faire le travail que nous allons entreprendre, comme l'annonce le discours du trône, indépendamment de notre ministère de l'Agriculture. Le Gouvernement ferait bien de se mettre au courant de l'expérience tentée par les États-Unis parce qu'elle est loin d'être parfaite. Je tiens à le signaler et je presse fortement le Gouvernement de considérer ce point et de soumettre tout le problème au ministère de l'Agriculture.

J'ai une seconde recommandation à faire au Gouvernement. Depuis nombre d'années la loi sur le rétablissement agricole des Prairies est appliquée dans l'Ouest et un personnel nombreux et compétent y fait depuis longtemps le travail que l'on veut entreprendre à l'échelle nationale. Ces gens ont acquis beaucoup d'expérience. En vue de traiter également, à ce point de vue, toutes les parties du pays, il me semble que le Gouvernement devrait songer au plus tôt à étendre à tout le pays les avantages de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

A mon avis, cette loi lui confère tous les pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre un vaste programme de conservation des eaux, du sol, des forêts, et de récupération. J'estime que la loi règle la question sur le plan régional ainsi que nous souhaiterions la voir régler pour l'ensemble du pays.

A mon avis, le Gouvernement ne devrait, ainsi que l'indique d'ailleurs la résolution, tenir compte que de deux points: premièrement le maintien du problème sous l'égide du ministère de l'Agriculture; deuxièmement l'extension de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies au reste du pays, en s'assurant le personnel nécessaire pour l'appliquer dans les autres provinces. Si l'on agit ainsi, il me semble qu'on aura dès lors jeté les bases d'une excellente entreprise nationale qui réglerait tous les points mentionnés dans la résolution dont la Chambre est saisie.

M. W. J. Browne (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), d'avoir suscité autant de discussion autour d'une question qui, j'en suis persuadé, doit intéresser tout le monde. Elle n'a pas qu'un intérêt purement théorique, mais elle importe au plus haut point à la population tout entière de notre pays. Comme l'a dit le représentant d'York-Ouest (M. Adamson), elle importe au plus haut point à tout le monde, partout, et je ne pense pas qu'il puisse s'élever le moindre désaccord entre les députés, de quelque côté de la Chambre qu'ils siègent, en ce qui concerne l'opportunité de la conservation, voire celle d'un programme national à ce sujet.

L'honorable député qui a présenté ce projet de résolution s'est plaint de ce que les membres des autres partis reprochent à la CCF son affection pour la planification. En l'écoutant j'ai eu du mal à ne pas accepter sa thèse, telle du moins qu'il l'exprimait. Nous n'en restons pas moins opposés à la CCF qui voudrait tout enfermer dans les limites de plans. Au cours de ses observations, —et je crois exprimer exactement sa pensée,— il a prôné un programme de nationalisation du sol, des forêts et des produits du sol. Je ne saurais approuver cela.

Notre pays a été singulièrement favorisé de la Providence qui lui a donné des ressources naturelles en abondance: de la terre, des forêts, des ressources hydrauliques, et pourtant, dans presque toutes les provinces, de l'Atlantique au Pacifique on entend certains se plaindre de manquer de l'une ou de l'autre.

On m'a dit hier qu'il y avait pénurie d'eau à Saint-Jean et qu'il serait dangereux d'agrandir la ville davantage si l'on ne l'assurait d'abord d'un système d'approvisionnement d'eau. Il faudra faire plusieurs milles pour amener l'eau à la ville. Le gouvernement fédéral a fait savoir à des capitalistes américains que les eaux du Yukon ne pouvaient être dérivées en vue de l'installation d'une usine d'aluminium en Alaska, à cause des besoins probables du développement d'une centrale hydraulique en territoire canadien.

Nous entendons parler constamment d'inondations formidables et de l'érosion du sol qui s'ensuit. Je me souviens d'avoir lu dans un ouvrage d'un distingué Terre-neuvien, sir Edmund Goss, qui devint bibliothécaire du British Museum, que lorsque son père vint à Terre-Neuve pour la première fois, il y a 150 ans, dans la ville de Harbour-Grace, de vastes forêts de sapins et de pins poussaient jusqu'au bord de la mer. Aujourd'hui, tout ce territoire est stérile, et à Terre-Neuve le mot "stérile" est lourd de signification. Cela veut dire de vastes étendues de terre où ne poussent que de petits buissons. Le Gouvernement essaie présentement de faire pousser des arbres dans cette région.

Lorsqu'on songe qu'au moment de la découverte du pays, et pour des siècles par la suite, ces immenses forêts s'étendaient sur un territoire beaucoup plus vaste qu'aujourd'hui et que le gaspillage imputable à la main de l'homme, aux feux de forêt souvent attribuables à la négligence de l'homme, et à la destruction par les insectes, au point que l'avenir nous inquiète, eh bien! j'estime

que cette résolution est opportune en ce qu'elle attire l'attention des honorables députés et peut-être de secteurs importants de la population du pays sur ce problème.

Ces diverses ressources se rattachent toutes les unes aux autres. Le sol constitue, je suppose, la principale ressource, car c'est lui qui nous donne les forêts qui protègent l'approvisionnement d'eau, mais toutes ces ressources sont interdépendantes. Je placerais les forêts en tête, étant donné que la sylviculture bien comprise, le reboisement et la protection des forêts assurent la protection des eaux dans les régions où se trouvent ces forêts; nous nous trouvons donc à protéger ainsi le sol, jusqu'à un certain point. A Terre-Neuve, nous avons terriblement souffert des feux de forêts, causés, dans nombre de cas, par les chemins de fer. La substitution de locomotives chauffées au mazout aux locomotives ordinaires, chauffées au charbon, a eu pour magnifique résultat de diminuer les feux de forêts. Quand, dans les provinces Maritimes aussi bien qu'à Terre-Neuve, on aperçoit, le long de la voie ferrée, de vastes étendues qui étaient hier de magnifiques forêts et où il ne reste plus que des spectres efflanqués, muettes protestations contre le mauvais usage que l'homme a fait de la terre, on sent jusqu'à quel point est grand le besoin de protection et de conservation.

Je ne sais si, parmi les députés, il y en a qui se rappellent un habitant de la Nouvelle-Écosse nommé Frank D. J. Barnjum; tous les jours, il adressait des missives aux législateurs et à d'autres personnes, pour leur prédire un avenir catastrophique s'ils s'obstinaient dans une politique consistant à faire usage des ressources forestières sans procéder au reboisement. C'est avec plaisir que je constate qu'au cours de ces dernières années on songe davantage à la protection des régions boisées de Terre-Neuve. Tous les ans nous avons une semaine de protection contre le feu ou une semaine de protection des forêts, au cours desquelles on appelle l'attention du public sur la nécessité de conserver les forêts qui sont si importantes pour les Terre-neuviens. Il en va de même dans les provinces Maritimes et dans Québec. Grâce à des conférences pour étudiants, à des émissions radiodiffusées, à des affiches et aux journaux, le public est mis au courant de l'importance des forêts et de l'industrie des produits forestiers au Canada. Cet après-midi, le député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) nous a signalé un fait bien établi: aujourd'hui l'industrie du papier est notre industrie la plus importante du point de vue monétaire. La valeur financière de sa production dépasse celle de l'ensemble de notre industrie agricole,—c'est là admettre quelque chose de prodigieux.

A Terre-Neuve nous employons les arbres pour le matériel de construction, de clôture, comme bois de chauffage, pour la fabrication d'étais de mines, et pour celle de la pulpe de bois et du papier. J'imagine que les autres provinces Maritimes en font un usage similaire.

Le député de Kootenay-Ouest semble s'être fait l'avocat de l'étatisation, d'une politique dirigée à l'échelon national, mais lorsqu'il a parlé de l'œuvre qu'on accomplissait aux États-Unis, et qu'il a louée, il a mentionné la collaboration entre le gouvernement fédéral et ceux des divers États. Il me semble que ce qui serait souhaitable, dans notre pays, c'est la collaboration. En mentionnant la conservation des ressources hydrauliques du pays, le discours du trône a parlé de collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces. La mesure dont le ministre des Ressources et du Développement économique (M. Winters) a donné avis, comporte une collaboration et non pas une politique dirigée par le gouvernement fédéral. Je pense qu'il ne serait pas sage que ce soit d'Ottawa qu'on dicte la ligne de conduite à suivre. Il s'agirait, à mon avis, de s'entendre; les représentants des diverses provinces et du gouvernement fédéral devraient se réunir en vue de discuter la question.

M. Gillis: C'est ce que réclame la résolution.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): C'est ce que je crois comprendre, mais ce n'est pas ainsi que le parrain de la motion l'a interprétée.

M. Gillis: Elle se passe de commentaires.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Laissez-moi en expliquer le sens.

M. Gillis: Le député a-t-il lu la résolution?

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Oui, je l'ai sous les yeux.

M. Gillis: Eh bien! lisez-la.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): L'honorable député a parlé de nationalisation. Lorsqu'il parle d'un programme national...

Une voix: Il songe à la nationalisation.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Celui qui m'interrompt doit reconnaître que son parti désire la nationalisation dans tous les domaines.

Des voix: Inepties.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): D'autres membres de la CCF, qui m'interrompent, affirment qu'il est absurde de dire que la

CCF préconise la nationalisation dans tous les domaines. Nous constaterons ensuite qu'ils deviendront conservateurs. Il est naturel pour notre parti de rechercher la conservation du sol et des ressources forestières et hydrauliques de notre pays.

Le ministre des Finances (M. Abbott) a demandé ce qui pourrait être fait advenant la tenue d'une conférence fédérale-provinciale. Voici ce qui devrait être fait selon moi. Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de ses différents ministres, comme le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et le ministre des Ressources et du Développement économique (M. Winters), qui semble désigné pour ce genre de travail, pourrait assurer la liaison entre les diverses provinces. Les gouvernements fédéral et provinciaux pourraient mettre leur expérience et leur savoir en commun. Chacun d'eux a acquis à l'égard de ressources naturelles différentes une expérience différente.

A Terre-Neuve, nous nous préoccupons probablement de ressources hydrauliques et forestières plus que dans les provinces des Prairies. Naturellement, dans les Prairies, on se préoccupe davantage de la conservation du sol. De toute façon, le gouvernement fédéral, par ses ministres, devrait servir d'intermédiaire afin de réunir les représentants des provinces, et de les amener à mettre en commun leur expérience et leur savoir, et de cette façon il serait possible de mettre au point un programme d'un commun accord sans qu'il soit nécessaire d'en imposer un.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): J'appuie la proposition de résolution qu'a présentée le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge). Selon moi, il rend un service au pays en proposant la résolution dont la Chambre est saisie, savoir qu'elle devrait établir un programme national en matière de conservation du sol, des forêts et des eaux et d'utilisation des terres au Canada.

J'ai constaté, cet après-midi, que le député de Mackenzie (M. Ferrie) semblait se croire à l'Assemblée législative de la Saskatchewan plutôt qu'à la Chambre des communes. Il a parlé d'un programme de mise en valeur du nord-est de la Saskatchewan et souhaité que, de concert avec le service chargé d'appliquer la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, le gouvernement de la Saskatchewan aide à assurer l'essor de cette région.

Je ne suis guère au courant des questions en jeu. Autant que je sache, le gouvernement de la Saskatchewan s'est toujours montré disposé à collaborer dans la mesure du possible avec le service chargé d'appliquer la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, mais il ne veut pas que les terres en question relèvent uniquement du service chargé d'appliquer cette loi. En ce qui concerne le gouvernement de la Saskatchewan, il me semble qu'il s'est sans cesse intéressé activement à la conservation. La preuve, c'est que le budget du ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan a quintuplé depuis 1943-1944. Outre cette augmentation du budget du ministère de l'Agriculture, on a accordé, au titre des immobilisations, $750,000 affectés surtout à des entreprises d'irrigation et d'égouttement.

Pour moi, la conservation se ramène à utiliser le mieux possible les ressources du sol et les ressources hydrauliques. Tout programme de conservation pour le Canada profitera à toutes les régions de notre pays. L'examen des divers rapports préparés par les autorités en matières agricoles nous révèle que les provinces Maritimes et l'Ontario ne peuvent manquer de tirer parti d'un programme de conservation. Un comité de spécalistes en utilisation des terres agricoles, réuni à Guelph en 1942, a rapporté que 8,000 milles carrés de terres arables sont abandonnées dans l'Ontario et que, étant donné le rythme de la mise en valeur à cette époque, il faudrait 800 ans pour permettre à cette région de reproduire des récoltes. Je crois que l'Ontario, à cause de l'abondance des pluies et de ses accidents topographiques, a probablement plus souffert de l'érosion par l'eau que toute autre partie du Canada. Voilà pourquoi l'Ontario a des intérêts dans un programme national de conservation. J'estime qu'un tel programme de conservation plaira à tous les Canadiens.

Celui qui cultive la terre est le mieux en mesure de la conserver. Il est injuste de s'attendre que le cultivateur, s'il ne reçoit pas d'assistance, conserve pour la postérité ses domaines, alors qu'il doit assurer sa subsistance d'année en année. S'il lui arrive d'être très endetté, le cultivateur doit exploiter sa terre de manière à en retirer le plus fort revenu annuel possible. D'après mon expérience personnelle et mes observations, je puis dire que le cultivateur de l'Ouest n'est pas en mesure de suivre les meilleures méthodes d'utilisation des terres. Même s'il devait, du simple point de vue de la conservation future, laisser une partie de sa ferme en jachère, le cultivateur est la plupart du temps dans l'impossibilité économique de le faire par suite des emprunts hypothécaires ou autres qu'il a contractés et par suite de l'insistance des créanciers pour se faire rembourser. Ils veulent de l'argent chaque année et le cultivateur doit produire une récolte qui se vend immédiatement. D'une année à l'autre, il lui faut produire des céréales même s'il sait que ce n'est pas là ce qu'il y a de mieux à la longue pour sa terre.

Le cultivateur ne pourra conserver à la terre sa valeur productive,—c'est son désir et l'intérêt national l'exigent,—que si on lui vient en aide. L'expérience acquise par le département de l'agriculture des États-Unis le démontre amplement. Les cultivateurs des États-Unis reçoivent certains montants s'ils mettent en œuvre sur leur ferme les méthodes de conservation du sol. Pour que nos cultivateurs adoptent la méthode de culture dite de profil, pour qu'ils pratiquent un assolement rationel, il faudra que le gouvernement fédéral leur accorde une certaine aide financière et leur indique la voie à suivre.

Les députés ne sont pas obligés de me croire sur parole lorsque je fais cette remarque. J'ai devant moi la déclaration de M. L. B. Thomson, directeur du rétablissement agricole des Prairies. Il affirme que si nous voulons assurer une sage exploitation de nos terres ainsi qu'une conservation raisonnable de nos ressources agricoles, il nous faut, en plus d'un programme d'éducation, assurer aux cultivateurs une aide financière qui leur permette de prendre des mesures de conservation nécessaires et précises.

A mon avis, les intérêts permanents du pays exigent l'adoption d'un programme de conservation de nos ressources agricoles, surtout si l'on tient compte de ce que nos terres sont la principale source de notre richesse nouvelle. Notre sol produit chaque année de nouvelles richesses d'une valeur de plus de 2 milliards de dollars. Afin de maintenir l'activité de notre économie et d'assurer au pays une prospérité continuelle, nous devons faire en sorte de maintenir, voire d'augmenter la production agricole. Si nous négligeons d'assurer la conservation de nos ressources agricoles nationales, en plus des terres de l'Ontario et des Maritimes qui sont rongées par l'érosion, nous risquons de voir se réduire en poussière les terres des trois provinces des Prairies, comme la chose s'est produite dans les années 30; or lorsque de telles conditions règnent pendant une longue période, il en résulte des dégâts permanents qui diminuent la productivité du sol.

La nourriture est une des armes les plus puissantes qui soient pour assurer la paix et sauvegarder la démocratie dans le monde. Je ne vois pas bien comment nous pourrions favoriser le règne de la démocratie sur le continent nord-américain quand nous nous inquiétons d'embarrassants excédents agricoles au sujet desquels nous ne prenons guère de mesures, alors que la plupart des humains souffrent de la faim. J'affirme que nous ne saurions contribuer plus efficacement à la paix mondiale qu'en adoptant un programme satisfaisant de conservation ainsi qu'un programme d'expansion de notre production alimentaire assortis de programmes propres à mettre cette production à la disposition des peuples affamés du monde.

Je suis originaire d'une province qui n'a jamais eu trop d'eau. Elle n'en a pas moins une source d'eau qui pourrait dorénavant être mieux utilisée qu'elle ne l'a été par le passé. Je veux parler de la rivière Saskatchewan et en particulier de l'aménagement du barrage de la Saskatchewan-Sud et du projet d'irrigation qui s'y rattache. En présentant ce projet de résolution, le parti cécéfiste ne cherche pas à faire croire qu'il est le seul à favoriser les mesures de conservation et que d'autres ne s'y intéressent pas. On peut en dire autant du projet de barrage sur la Saskatchewan-Sud. S'il est un Canadien qui a peut-être fait plus que quiconque pour faire connaître le projet de barrage et d'irrigation intéressant la Saskatchewan-Sud et les avantages qui en découleraient pour toute la population de la Saskatchewan, c'est notre propre ministre fédéral de l'Agriculture (M. Gardiner). Depuis 1935, il parcourt la province en tous sens, chaque année, d'élections en élections, montrant à la population de la Saskatchewan les grands avantages qu'elle retirerait de l'aménagement du barrage sur la Saskatchewan-Sud; pendant tout ce temps nous avons toujours pensé comme lui. Après les élections, le ministre de l'Agriculture s'est fait plus précis.

M. Ferrie: Non, vous n'avez rien fait de tel.

M. Argue: Lors de la campagne électorale de 1949, à une assemblée tenue à Lemberg, le 23 juin, le ministre de l'Agriculture demandait à ses auditeurs de maintenir les libéraux au pouvoir à Ottawa afin de leur permettre de mener à bien leur œuvre. Il parlait alors de la réalisation du projet d'aménagement de la rivière Saskatchewan-Sud. Toutes les nouvelles que nous recevons maintenant, y compris les réponses fournies cet après-midi par le premier ministre (M. St-Laurent) à l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker), font prévoir que le rapport de la Commission royale chargée d'étudier le projet de barrage de la rivière Saskatchewan-Sud et l'entreprise d'irrigation sera défavorable. Lorsque l'honorable député de Lake-Centre a signalé la nouvelle parue dans la revue *Time* et d'après laquelle le rapport serait défavorable, le premier ministre a dit: "De temps à autre évidemment, certains rapports font l'objet d'indiscrétions". Pour ma part, ce qui compte surtout, ce n'est pas que la Commission royale conseille ou non l'exécution de l'entreprise de la rivière Saskatchewan-Sud; ce n'est pas surtout cela qui m'intéresse, mais bien de savoir si le Gouvernement donnera suite au projet.

Depuis de nombreuses années, en effet, les ingénieurs qui travaillent à l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies conseillent la réalisation de l'entreprise. Ils ont donné, à l'occasion, leur estimation du coût probable de cette entreprise et, bien que la Commission, à ce qu'on dit, en soit arrivée, après un court examen, à un chiffre de quelque 250 millions, rien ne prouve, à mon sens, que cette estimation soit exacte puisque les meilleurs ingénieurs du service de rétablissement agricole des Prairies sont d'avis que les frais représenteront moins de la moitié de cette somme.

M. l'Orateur: A l'ordre! Il vaudrait mieux attendre, pour débattre cette question, que le rapport ait été déposé. La question a été déférée à une commission royale et celle-ci n'a pas encore fait rapport.

M. Weir: Vraiment? Dans ce cas, comment se fait-il que nous soyons si bien renseignés?

M. Argue: Apparemment le rapport de la Commission royale n'a pas encore été communiqué aux députés.

M. Ferrie: N'en avez-vous pas reçu un exemplaire?

M. Argue: Si je comprends bien, la commission a terminé son travail et il ne reste plus qu'à imprimer le rapport ou à remplir quelque autre formalité avant que le document soit communiqué aux députés. Quoi qu'il en soit, je signale que la résolution à l'étude a trait à la conservation et à l'utilisation des ressources hydrauliques. C'est à cause de ce fait que j'ai voulu rappeler que le projet de la rivière Saskatchewan-Sud est très important pour l'Ouest du Canada et en particulier pour la Saskatchewan. Nous estimons qu'il importe d'exploiter les ressources hydrauliques de cette province. Sauf erreur, la Chambre sait fort bien,—on l'a mentionné ici si souvent,—que la réalisation d'un tel projet permettrait l'irrigation d'un demi-million d'acres de terre et la production de plus de 400 millions de kilowatt-heures d'électricité.

M. l'Orateur: J'hésite à interrompre de nouveau le député mais il reconnaîtra, je crois, qu'il convient de remettre l'étude de ce problème au jour où la Commission royale aura présenté son rapport.

M. Argue: Je me conforme à votre décision, monsieur l'Orateur. Je consens volontiers à remettre l'étude du rapport au jour où il sera rendu public. Je me permets de signaler cependant qu'en en parlant dès maintenant je n'avais pas l'intention de critiquer le contenu du rapport mais simplement de rappeler que la population de la Saskatchewan demande et contiunera de demander que le projet d'irrigation et d'aménagement de la Saskatchewan-Sud soit complètement réalisé.

La proposition de résolution de notre collègue de Kootenay-Ouest (M. Herridge) parle de la mise en valeur des ressources hydrauliques, agricoles et forestières. Si nous voulons conserver comme il convient nos ressources forestières, agricoles ou hydrauliques il importe de légiférer de manière à rendre la chose possible.

J'aimerais néanmoins rappeler que nous nous opposerons à toute mesure qui aurait pour but de retirer au ministère de l'Agriculture la question de la conservation et de l'utilisation du sol pour la confier au ministère des Ressources et du Développement économique ou à un autre ministère, quel qu'il soit. Se trouve-t-il en vérité des personnes plus aptes à s'occuper de la conservation des ressources du sol que celles qui se sont spécialisées dans ces questions, qui ont obtenu des diplômes universitaires et des connaissances techniques dans le domaine de l'utilisation et de la conservation du sol?

Je trouve au *Feuilleton* un projet de résolution qui laisse prévoir la présentation d'une mesure législative destinée à assurer la conservation des ressources hydrauliques, aux termes de laquelle le gouvernement fédéral paiera 37½ p. 100 à l'égard de n'importe quelle entreprise. Le Gouvernement me permettra de lui dire que cette mesure ne doit pas entraîner une réduction quelconque du programme actuel, entrepris sous le régime de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, lequel est sous l'égide du ministère de l'Agriculture. J'espère qu'on ne doit pas conclure de là qu'il va se produire un transfert rapide ou même graduel du programme de conservation du sol du ministère de l'Agriculture (à qui il est présentement confié) au ministère des Ressources et du Développement économique.

Les membres de notre groupe ne sont pas toujours d'accord avec le ministre de l'Agriculture ni avec les hauts fonctionnaires de son ministère, mais je crois que nous reconnaissons tous la valeur du programme du rétablissement agricole des Prairies. Je crois que nous estimons tous que les personnes qui sont chargées de son application, ou du moins celles qui la dirigent, sont des plus compétentes, qu'on ne doit nullement diminuer la portée du programme mais qu'on doit au contraire s'efforcer par tous les moyens de lui donner plus d'ampleur. Si nous utilisons les services qu'il prévoit, si nous rendons possible sa réalisation dans toutes les régions du pays, comme l'a dit l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), et si nous faisons appel

au personnel dont nous disposons au ministère de l'Agriculture, nous accomplirons de grands progrès dans le domaine de la conservation de nos ressources agricoles et hydrauliques.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'ai trouvé ce débat particulièrement intéressant et c'est pourquoi je suis reconnaissant à l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) ainsi qu'aux autres députés qui y ont participé. Débat intéressant parce que, comme on l'a dit, il ne s'agit pas d'une question de parti, mais d'un problème d'intérêt commun. Certaines observations qui ont été faites au cours de ce débat expliquent pourquoi j'y ai participé.

Je dois dire d'abord que j'ai été surpris, pour ne pas dire quelque peu scandalisé d'entendre l'honorable député de York-Ouest (M. Adamson) nous dire que le comité permanent de la Chambre qui est chargé de s'occuper de ces questions ne s'était pas réuni depuis de nombreuses années. Je me suis demandé pourquoi; et la réponse qui m'est venue à l'esprit est que peut-être ce n'était pas très urgent, que d'autres questions avaient semblé plus urgentes et que ce problème avait été plus ou moins laissé dans l'ombre.

J'aimerais émettre une ou deux idées à ce sujet. D'abord, la question est urgente. Le mal ne cesse de s'aggraver. La situation en est rendue au point où, si l'on n'y porte remède, elle deviendra extrêmement grave.

A ce sujet, j'aimerais dire un mot d'un rapport publié, voici quelques années, sous les auspices des gouvernements fédéral et ontarien, je crois, relativement à une petite région ontarienne qui avait fait l'objet d'une étude très poussée. A propos de l'érosion et d'autres sujets dont il a été ici question ce soir, si nous remontons à cette époque, nous constatons que, pendant la guerre (le rapport dont je parle a été publié pendant la guerre), on avait la ferme intention de s'attaquer sérieusement au problème à la fin des hostilités. On croyait alors que ces initiatives, avec d'autres, seraient nécessaires pour assurer l'embauche.

Si nous jetons un coup d'œil en arrière, nous constatons que, ces dernières années, nous avons été tellement pris par l'exploitation de nouvelles ressources, notamment les ressources minérales, qui, ne l'oublions pas, ne se reproduisent pas (une fois et c'est fini), que nous avons négligé celles dont il est question ce soir. Celles-ci, qui, comme on l'a signalé aujourd'hui, sont intarissables, pourvu que nous ne les détruisions pas, ont en conséquence moins retenu notre attention.

Cela me porte à me demander si la situation est satisfaisante ou non. Une observation faite cet après-midi par le représentant de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) m'a fortement rassuré, car, tout comme le député de Saint-Jean-Ouest (M. Browne), je me souviens des lettres que M. Barnjum nous adressait il y a un quart de siècle. Si mes souvenirs sont exacts, il a prophétisé une catastrophe à moins que nous ne renversions notre politique en ce qui concerne la protection des forêts. Je le répète, les déclarations faites cet après-midi par le député de Dufferin-Simcoe m'ont en grande partie rassuré, quoiqu'il ait en même temps souligné on ne peut plus énergiquement la nécessité d'une politique bien comprise de conservation forestière.

Laissons les forêts de côté pour le moment, et abordons le chapitre de l'agriculture; quel que soit l'endroit d'où nous venions, tous, nous n'avons que trop souvent rencontré dans nos campagnes des fermes abandonnées, surtout à cause de l'érosion. J'imagine que nous aurions su aborder le problème d'une manière plus efficace si, malgré toutes nos erreurs et toute notre négligence, nous n'avions eu de si vastes étendues de terre vierge et de si grandes quantités de ressources inexploitées. Dans le domaine agricole, notre production a amplement suffi à nos besoins et a parfois même dépassé nos possibilités de vente. Voilà bien, semble-t-il, le motif de notre négligence.

Quant à l'étendue de cette négligence, j'aimerais donner lecture de quelques phrases extraites d'un rapport que j'ai sous les yeux et qui porte sur le bassin de la Ganaraska. La Ganaraska est une petite rivière qui se déverse dans le lac Ontario, à Port-Hope. Tous ceux qui ont traversé cette région agricole seront enchantés de son apparence et apprendront avec surprise qu'elle avait subi une détérioration grave.

Je citerai brièvement la préface du rapport, signée par M. R. C. Wallace, docteur ès lettres, ancien recteur de l'Université Queen's, qui était, autrefois comme s'en souviendront les députés, Albertain, et, avant cela, Manitobain. Certes, peu de gens ont une meilleure connaissance du Canada que M. Wallace.

La préface du rapport est datée du 21 décembre 1943; M. Wallace s'y exprime de la façon suivante:

> La détérioration du sol, due en grande partie à la destruction de son manteau forestier, suscite de graves problèmes dans beaucoup de régions du Canada. Il faudra trouver les méthodes les plus rationnelles et les plus économiques, afin de rendre ces terres à l'exploitation. On admet fort bien aujourd'hui qu'il y aurait lieu d'inclure des travaux de conservation dans toutes les entreprises importantes, afin de procurer de l'emploi, tant pendant la période qui suivra immédiatement la guerre qu'à plus longue échéance, ce qui favorisera la stabilisation de l'économie dans son ensemble.

Et plus loin:

Sous quelque angle qu'on l'envisage, la conservation s'impose. On est bien loin de se rendre compte combien la conservation des sols est une tâche urgente. Si l'on considère le sud de l'Ontario, où se trouve la région Ganaraska, comme étant l'une des plus anciennes régions colonisées au pays, certains croyaient, il y a vingt ans, que 8,500 milles carrés de terre étaient pauvres ou impropres à la culture. Des observations récentes indiquent que, malgré les programmes de conservation appliqués par le Gouvernement depuis quelques années, les régions impropres à la culture s'agrandissent.

Voici, enfin, ce qu'il écrit:

Au rythme auquel on applique le remède dans le moment, certains croient qu'il faudra des siècles pour régler le problème.

En d'autres termes, on peut tellement épuiser le sol en l'espace de quelques années que les services de conservation devront envisager une tâche qu'il faudra des siècles à mener à bien. Voilà le problème et, naturellement, nous ne ferons rien à cet égard, à moins que nous n'ayons jusqu'à un certain point le sens d'un besoin urgent. On se demandera peut-être comment peut se faire jour le sens d'un tel besoin au sujet de la culture du blé, quand nous avons, paraît-il, un excédent de blé.

Selon moi, la situation internationale présente doit susciter chez nous aussi bien le sens des responsabilités que le sens des débouchés. Dans ma jeunesse, je me rappelle avoir songé qu'il était assez étonnant et assez heureux pour nous, qui habitions notre continent, de nous trouver dans l'aisance, dans une plus grande aisance que les habitants d'autres régions surpeuplées du monde, comme l'Asie, dont nous parlent les journaux. Mais je trouvais que j'avais de la chance d'être né au Canada et qu'il était heureux que les Canadiens aient ces avantages. J'ai probablement pensé que tout ce que nous avions à faire, c'était d'en être reconnaissants.

Nous sommes tous d'avis, je crois, que nous en sommes venus à une autre époque de l'histoire par suite du rétrécissement du monde qui, ainsi qu'on l'a dit, a les dimensions d'un champ de baseball. Tous reconnaîtront que nous ne pouvons nous permettre de faire preuve d'irresponsabilité dans l'utilisation de nos terres. Dernièrement, je me suis entretenu avec quelqu'un qui revenait de l'Inde; il m'a parlé de la désolation qu'il avait éprouvée à la vue des populations denses qui ne savaient guère ce que c'était qu'un bon repas.

Je n'oublie pas l'aspect humanitaire de la question, car je sais que nous y songeons tous, mais je crois qu'il est maintenant, non seulement de notre devoir, mais de notre intérêt d'assurer la conservation de nos terres et de nos ressources, de produire la plus grande quantité possible d'aliments. Je ne ferme pas les yeux sur le problème immédiat qui consiste à trouver comment nous pouvons nous adapter aux relations commerciales mondiales, quelles techniques nous pouvons adopter et quelles relations nous pouvons établir, de manière à mettre à la disposition des gens ce que nous récoltons ici.

Je voulais simplement formuler ces brèves remarques. Je n'ai pas l'intention d'indiquer exactement les mesures à prendre. Je ne m'oppose aucunement aux termes de la résolution car j'estime que quels que soient les autres problèmes qui nous préoccupent, nous ne devons pas laisser passer cette question de la conservation sans lui accorder notre attention. Si nous négligeons de l'examiner, nous risquons de constater soudainement un de ces jours que les autres ressources qui contribuent dans une si grande mesure à assurer les progrès de notre économie ne seront peut-être pas aussi nécessaires qu'en ce moment et que nos exploitations actuelles se sont dissipées. Mais comme on l'a signalé à la Chambre aujourd'hui, les ressources dont la Providence nous a gratifiés et dont nous parlons en ce moment sont illimitées si comme dépositaires de ces ressources nous faisons notre part pour les conserver.

M. Brooks: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur suppléant: L'honorable représentant de Peace-River.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà tenté une ou deux fois de prendre la parole, mais en vain. Je n'ai pas l'intention de parler trop longuement, notamment de répéter les arguments que mes préopinants ont fait valoir en vue de convaincre la Chambre d'adopter la résolution à l'étude. Je me contenterai de traiter un ou deux points qui n'ont peut-être pas été suffisamment mis en lumière.

Pour commencer, je tiens à faire savoir que ceux dont je suis le porte-parole sont très en faveur du projet de résolution soumis par l'honorable représentant de Kootenay-Ouest (M. Herridge). Nous le jugeons opportun. A notre avis, l'examen d'un projet de résolution de ce genre a, entre autres résultats des plus importants, celui de faire converger l'attention des citoyens sur l'absolue nécessité de mesures de conservation de toutes sortes qu'il s'agisse de conserver la fertilité du sol, d'empêcher l'érosion de conserver nos ressources hydrauliques, forestières ou autres. Exercer une influence sur l'opinion publique est à notre avis l'un des quelques moyens d'action efficaces qui nous restent.

Nous sommes tenants du régime de l'entreprise privée; nous nous battons pour en assurer le maintien, mais je dois signaler qu'une

des faiblesses de ce régime, du moins en matière de conservation, vient de ce que les ressources une fois soustraites à la régie de la Couronne, le Gouvernement ne peut plus prendre aucune mesure efficace pour les conserver sans porter indûment atteinte à ce que nous regardons comme les droits de l'entreprise privée.

C'est surtout vrai en matière de conservation du sol, parce que nous avons au pays l'habitude de vendre la terre à des détenteurs privés. Une fois la vente terminée il est pratiquement impossible au Gouvernement de prendre des mesures efficaces en vue d'en conserver la fertilité. Nous pouvons cependant attirer l'attention du public sur la nécessité de recourir à toutes sortes de méthodes de conservation, et la publicité qui découle d'un débat comme celui qui se poursuit est un excellent moyen d'y arriver. Il y a une grande campagne d'éducation à mener à bien. D'ailleurs, c'est peut-être dans le domaine de l'éducation que les résultats d'une proposition de résolution de ce genre se feront le plus sentir. Je suis heureux de me joindre à ceux qui ont déjà apporté leur appuui à la résolution à l'étude.

J'aimerais qu'on prenne des mesures en vue de lancer une campagne fédérale-provinciale. Je ne sais pas encore s'il suffira à cette fin d'une conférence. J'incline à croire qu'après la tenue d'une conférence du genre que fait prévoir la résolution, après l'examen complet du problème de la conservation et peut-être l'énoncé d'un programme, l'entreprise ne donnerait des résultats pratiques que grâce à l'établissement d'une commission fédérale-provinciale permanente chargée de poursuivre le travail. Une telle commission pourrait poursuivre les recherches et faire chaque année rapport de son activité au Parlement afin de renseigner ses membres et de les aider à faire connaître à leurs commettants le caractère essentiel du travail de conservation qui s'impose.

Je propose donc à la Chambre de songer à l'établissement d'une commission mixte fédérale-provinciale en même temps qu'à la tenue de la conférence dont parle la résolution. Déjà, le gouvernement fédéral et les provinces ont plusieurs fois agi de concert, —et ils ont obtenu d'excellents résultats,— dans le domaine de la conservation. J'ai pris une part très active à la réalisation d'un ou deux projets de ce genre et je me propose de dire quelques mots des deux ou trois entreprises auxquelles je songe en ce moment.

Au début du siècle, des hommes clairvoyants de l'Ouest du Canada ont compris qu'il faudrait prendre des mesures pour la préservation des bassins hydrographiques du versant oriental des Rocheuses, dans la province d'Alberta, afin de pouvoir conserver et régulariser le débit des eaux et empêcher la dénudation des régions forestières, dénudation qui de toute nécessité entraînerait l'assèchement des sources des grands cours d'eau qui arrosent les Prairies. Vers 1910 ou 1911 si j'ai bonne mémoire, à la suite des conseils éclairés de ces hommes, on a établi ce qu'on a appelé la réserve forestière des montagnes Rocheuses. Cette réserve couvrait une région de 15,000 à 17,000 milles carrés, depuis la frontière nord du parc des lacs Waterton en montant vers le nord le long des contreforts des Rocheuses jusqu'à la limite septentrionale du 60e township environ. Toute cette zone est couverte de forêts.

A la suite de l'établissement de la réserve, en 1911, on a fait des efforts pour prévenir les incendies dans les forêts, et préserver la végétation en vue de protéger le sol des bassins de drainage. Lorsqu'on a remis à l'Alberta les ressources en question, en 1931, certains efforts ont été accomplis en vue de pousser le gouvernement fédéral à participer à un accord fédéral-provincial pour la préservation des bassins en cause. On a obtenu bien peu de succès jusqu'en 1938 ou 1939, période où avec d'autres ministres j'ai participé à plusieurs voyages d'Edmonton à Ottawa en vue de tenir des pourparlers avec les fonctionnaires fédéraux. Nous avons à cette époque soutenu que la seule façon efficace de conserver et de préserver les pentes du versant oriental des montagnes Rocheuses était de conclure un accord fédéral-provincial et d'adopter un programme d'action conjointe. Nous avons fait notre possible pour intéresser la population de l'Ouest et de l'Est du pays à notre problème mais ce n'est qu'en 1947 que d'autres personnes clairvoyantes ont commencé à comprendre l'importance d'un accord avec la province.

En 1947, le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta ont créé ce qui a été appelé par la suite la Commission de conservation des forêts des Rocheuses, et l'ont chargée d'administrer tout le versant oriental des Rocheuses et de prendre toutes les mesures requises pour préserver le versant, aménager les routes, assurer la protection contre l'incendie, éclaircir les forêts lorsque la végétation devient trop dense, en un mot appliquer toutes les méthodes de conservation et de préservation.

La Commission mixte a accompli efficacement du travail fort louable. A notre avis, c'est un excellent exemple de ce qu'on peut accomplir grâce à la collaboration du gouvernement fédéral et des provinces. Nous sommes convaincus qu'un programme efficace de conservation des forêts du versant oriental

des Rocheuses s'impose si l'on veut assurer un débit continu aux rivières, surtout à la Saskatchewan-Nord, à la Saskatchewan-Sud et à leurs tributaires.

Ce genre de collaboration a été d'un grand secours aux provinces de l'Ouest. Personne ne saurait en préciser l'importance. Ses avantages ont même dépassé les frontières de l'Alberta, où le programme de conservation est appliqué. A notre avis, toutes les provinces de l'Ouest bénéficieront de la conservation des bassins hydrographiques, réalisée grâce à la collaboration du gouvernement fédéral et de la province. Je suis convaincu que les mesures de conservation permettront un jour de fournir aux terres arides du sud de la Saskatchewan l'eau dont elles ont tant besoin. Voilà un exemple. Ce qu'on a accompli dans ce cas pourrait fort bien, je pense, être réalisé dans d'autres domaines.

J'aimerais signaler un autre exemple. Plusieurs préopinants ont parlé de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies et du travail accompli en vertu de cette mesure. Il va sans dire que le gouvernement fédéral se charge seul d'appliquer cette loi. Il existe une grande mesure de collaboration avec les provinces à l'égard de certaines phases de l'application du programme. Cependant, nous aimerions qu'on étende à tout le Canada les dispositions de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies et que le gouvernement fédéral soit davantage porté à mettre les provinces dans le secret. Il devrait les associer à l'établissement du programme. En effet, tout ce qui se rapporte à une question aussi vitale que la mise en valeur et la conservation dans les provinces devrait les intéresser et il faudrait que celles-ci aient leur mot à dire dans l'établissement du programme. Elles pourraient faire connaître leur point de vue sous l'empire de la commission mixte de la conservation que j'ai déjà proposée. Je suis d'avis que la loi sur le rétablissement agricole des Prairies pourrait devenir beaucoup plus pratique et efficace si elle était appliquée à la faveur d'une collaboration étroite entre les deux gouvernements.

Dans le domaine de l'irrigation, il y a eu beaucoup de collaboration entre la province où je demeure et le gouvernement fédéral; les programmes d'irrigation et leur exécution au sud de l'Alberta ont été d'une si grande importance pour notre province et son économie, à la vérité pour toute l'économie du pays, qu'il serait facile d'en parler durant longtemps. Certains de ces travaux d'irrigation ont été exécutés à titre de projets fédéraux-provinciaux. Les deux gouvernements se partageaient les dépenses et la province assumait toute la responsabilité pour ce qui est de la colonisation et de l'administration des entreprises après leur parachèvement. Ces travaux ont donné d'excellents résultats. L'irrigation, en plus de faire produire un sol qui serait à peu près stérile dans des conditions de sécheresse, permet dans une large mesure de conserver la fertilité. Dans toutes les régions du sud de l'Alberta où l'irrigation a donné de bons résultats, on constate que la fertilité du sol se maintient et que les ravages de l'érosion ont été réduits au minimum. L'érosion par le vent est certainement minime en comparaison de ce qu'elle avait l'habitude d'être. De plus, les agriculteurs s'adonnent aux formes les plus poussées de conservation de la fertilité du sol.

Sans doute, étant donné la façon dont on régit actuellement ces terrains irrigués, peut-on s'attendre qu'ils continuent de produire abondamment pendant un grand nombre d'années encore.

Étant en Allemagne en 1948 je me suis rendu dans une région voisine de Helmstedt, tout près de l'endroit où l'autobahn franchit la limite de la zone orientale. J'ai rendu visite à certains cultivateurs de cette région. Dans un cas en particulier, ayant eu l'occasion de parler au cultivateur lui-même, j'ai appris de lui que sa famille possédait la terre depuis près de quatre siècles. Cette famille avait toute une histoire. La terre même, m'a-t-il expliqué, où il cultivait la betterave à sucre produisait de la betterave depuis le temps de Napoléon et continue toujours à donner 15 tonnes par acre et par année. J'ai vu là un excellent exemple de la véritable conservation de la fertilité du sol. On n'a pu arriver à ce résultat que parce que les exploitants, qui en étaient les propriétaires, l'appréciaient assez pour combattre l'érosion par tous les moyens, pour s'assurer que sa fertilité ne fût pas détruite.

De la terre d'Allemagne on peut tout de même dire que le gouvernement s'y est vraiment intéressé, qu'il a, de toutes les façons, persuadé la population de l'intérêt que présentaient les méthodes les plus perfectionnées du point de vue machines agricoles, engrais, assolement et autres moyens de conservation. Comme le dit bien mon honorable ami de Lethbridge (M. Blackmore), la production de betteraves à sucre a certainement été dans ce cas l'une des meilleures façons de conserver la fertilité du sol dans ce pays. On pourrait en dire autant des régions du sud de l'Alberta qui produisent des betteraves à sucre depuis aussi longtemps que je me souvienne, et ma mémoire me reporte aussi loin en arrière qu'au début du siècle environ. Pendant toute cette période de temps, on n'a

pas cessé de produire des betteraves à sucre et pourtant quelques-unes de ces terres produisent encore d'excellentes récoltes de ce légume, ainsi que d'autres produits auxquels les cultivateurs font appel pour varier leurs cultures.

Je tenais à mentionner cela, monsieur l'Orateur, pour la raison suivante: chaque fois qu'on parvient à démontrer aux gens l'importance de préserver la fertilité du sol, et chaque fois qu'on leur fournit les renseignements nécessaires à la réussite de leurs programmes, et chaque fois également que l'occasion leur est offerte de produire ce qui convient le mieux au sol, la conservation de celui-ci en est le résultat naturel qui dépend, en somme, du soin avec lequel on l'exploite.

Mais j'ai l'impression que nous devenons de plus en plus négligents. D'après ce que je puis déduire des débats qui se poursuivent ici depuis le début de la session, nous sommes en voie de laisser l'industrie de la betterave à sucre aller à la dérive. Nous ne faisons pas ce qu'il faudrait faire pour la protéger. Nous ne voyons pas suffisamment à assurer aux producteurs de sucre un marché aux prix rémunérateurs. Si nous permettons que cette industrie périsse par notre insouciance, nous détruisons sciemment et du même coup la fertilité de notre sol, et toutes les mesures de conservation que nous pourrions mettre en œuvre ne nous seraient d'aucune utilité pour lui redonner sa fertilité.

C'est pourquoi j'exhorte tous les intéressés à peser avec le plus grand soin toutes ces choses et à voir à ce que les mesures que nous prenons en tant que gouvernement fédéral ne suppriment pas le vif désir de protéger les ressources que Dieu a confiées à notre grand pays. Les gouvernements fédéral et provinciaux ne devraient négliger aucun moyen en vue d'arrêter un programme national de conservation de ces diverses ressources. Une fois un tel programme arrêté, une commission conjointe fédérale-provinciale devrait être instituée et chargée de faire rapport régulièrement à la Chambre des communes et de proposer des mesures législatives auxquelles pourrait donner suite une intervention fédérale-provinciale.

M. J. H. Dickey (Halifax): Je suis fort aise, monsieur l'Orateur, d'avoir eu la bonne fortune d'appeler votre attention, ce qui me permet de traiter une question qui présente un intérêt si général et qui est d'une importance si essentielle. Je suis persuadé que la plupart de mes collègues voudraient pouvoir prendre la parole et je vous affirme que mon discours sera assez bref pour ne pas empêcher d'autres députés de participer au débat. Toutefois, je désire aborder un ou deux points que soulève la résolution en cause.

Je n'ai pas eu l'avantage d'entendre tous les intéressants exposés formulés au cours du présent débat; mais j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ceux qu'on a fait cet après-midi et ce soir, alors que j'étais à l'intérieur de cette enceinte. Il en ressort, sans l'ombre d'un doute, que tous les députés s'accordent sur l'importance et la nécessité d'un programme aussi complet que possible de conservation au Canada.

En constatant la variété et l'abondance de nos ressources naturelles, on peut être porté à croire que le Canada a raison d'être enclin à un peu de prodigalité dans l'usage qu'il fait de ses ressources. Tous, sans doute, conviendront qu'autrefois nous avons pu mériter certains reproches quant à la façon dont nos ressources ont été employées; c'est à bon droit qu'on s'est plaint, dans certains cas, de notre insouciance en ce qui concernait l'avenir et de l'absence de mesures de conservation.

De fait, monsieur l'Orateur, à part un travail fort méritoire en ce qui a trait à la mise en valeur de nos ressources naturelles et à leur utilisation, nous avons accompli, dans notre pays, une tâche fort méritoire dans plusieurs domaines de la conservation.

Ce qui m'a frappé au cours du présent débat, c'est que presque tous les députés ont mentionné à titre d'exemple un ou plusieurs programmes importants de conservation appliqués dans leur région ou dont ils avaient connaissance. Les députés de l'Ouest ont parlé de la loi sur le Rétablissement agricole des Prairies et du travail accompli en vertu de cette mesure. Le député de Peace-River (M. Low), qui vient de se rasseoir, a mentionné plusieurs autres questions importantes dont il est au courant. Nous savons, par exemple, que, dans les provinces Maritimes, s'accomplit une œuvre excellente en application de la Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes, œuvre qui rend à l'exploitation productive une grande partie des terres précieuses qui avait été arrachée à la mer, dans ces provinces, par les colons, il y a de cela plusieurs générations, et dont beaucoup étaient retournées à la mer parce qu'on ne s'en était plus occupé. Le mal a été réparé en grande partie et ces terres constitueront une source de richesse et des ressources pour les générations futures.

En disant qu'on a beaucoup fait, au Canada, il ne faudrait pas donner l'impression qu'il s'agit de plus que d'un bon début dans le domaine de la conservation de toutes nos ressources, de nos forêts, de notre sol et de nos

ressources hydrauliques. Tout ce que je trouve à redire au libellé du projet de résolution dont la Chambre est saisie c'est qu'il préconise une conférence fédérale-provinciale au sujet de la conservation. Il me semble qu'à notre époque, la Chambre et le Gouvernement devraient n'avoir qu'à s'assurer de l'existence d'un programme de conservation approprié et efficace dans tous les domaines qui relèvent du gouvernement fédéral et à l'égard desquels il est responsable. Autant qu'il est raisonnablement possible, nous devrions recourir aux programmes à longue portée qui, à notre avis, nous permettront de nous acquitter de nos obligations dans les domaines qui relèvent évidemment de nous.

Il me semble que les mesures que laisse entrevoir le Gouvernement dans le discours du trône prononcé au début de la session, au sujet de la conservation, indiquent qu'il entend agir de la bonne façon, selon moi. Je suis d'avis qu'une résolution par laquelle la Chambre annoncerait à la nation qu'une conférence fédérale-provinciale devrait être convoquée en vue d'étudier la conservation serait prématurée et ne nous permettrait guère d'atteindre les objectifs que tous nous nous sommes fixés.

J'en trouve une preuve dans le fait que plusieurs de ceux qui ont pris part au débat se sont arrêtés, ainsi que je l'ai mentionné tantôt, aux domaines de la conservation qu'ils connaissent et ont indiqué que les programmes en cause comportent une certaine collaboration véritable et efficace entre les autorités fédérales et les autorités provinciales intéressées. C'est sûrement vrai d'un programme que je connais très bien, celui de l'asséchement des terrains marécageux des provinces Maritimes. C'est un programme exécuté conjointement par le gouvernement fédéral et les provinces. Le gouvernement fédéral en a pris l'initiative et a fourni la plus grande partie des fonds, du matériel et des techniciens nécessaires à l'exécution des travaux, mais le programme a été un magnifique exemple de collaboration.

A mon sens, monsieur l'Orateur, l'existence de cette collaboration indique que ce qui s'impose en ce moment, ce n'est pas la convocation d'une conférence, mais des progrès constants dans les domaines où nous sommes déjà engagés. Plus tard, lorsqu'on aura réalisé d'autres progrès, il sera peut-être opportun de songer à convoquer une conférence fédérale-provinciale. Mais, tant qu'il y aura d'importants domaines où nous pourrons réaliser des progrès appréciables, où nous recevons et pouvons espérer continuer de recevoir l'utile collaboration voulue, je crois qu'il n'est pas nécessaire que la Chambre adopte une résolution demandant la convocation d'une conférence fédérale-provinciale.

J'appuie donc de tout cœur, monsieur l'Orateur, le principe de la conservation et je crois que ces objectifs seront atteints; mais, d'autre part, je m'oppose à la résolution vu qu'elle réclame la tenue d'une conférence de cette nature.

Ainsi que plusieurs autres députés, j'ai eu la semaine dernière l'occasion de m'entretenir avec les directeurs de l'Association des agriculteurs de la Nouvelle-Écosse. Ce groupe, qui représente les cultivateurs de la Nouvelle-Écosse, fait preuve d'une grande activité. L'association a invité les députés de la province de Nouvelle-Écosse à lui rendre visite. J'ai eu la chance d'être parmi ceux qui ont pu prendre part à la réunion. Les directeurs nous ont présenté un mémoire dont l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) a parlé plus tôt au cours de la discussion. Un des vœux principaux formulés dans le mémoire avait trait à ce problème de la conservation. Il s'agit là d'une question qui est pour eux d'importance vitale et dont ils ont abondamment discuté. Ils ont hâte de voir se réaliser quelque progrès dans le domaine de la conservation. L'essentiel de leurs recommandations, c'est que les recherches qu'ils ont faites indiquent que dans d'autres pays qui disposaient de programmes de conservation satisfaisants, c'est le ministère de l'Agriculture qui a été chargé de la direction de ces programmes, en ce qui concerne la conservation du sol.

A mon avis il est indispensable que nous résolvions les problèmes relatifs à la conservation, et toute personne raisonnable ne saurait réclamer que des mesures efficaces. Je suis persuadé que le gouvernement actuel étudiera les moyens à prendre en vue d'exercer une action efficace en matière de conservation du sol, des eaux et des forêts; s'il venait à découvrir que la seule méthode efficace et sensée consiste à s'en remettre au ministère de l'Agriculture, je suis également convaincu qu'il agirait ainsi. Je n'ai pas assez étudié le problème pour être sûr de la réponse qui s'impose, mais je peux assurer à tous ceux de ma province que la question intéresse qu'elle fera l'objet de l'examen le plus attentif et que toutes les propositions qui seront formulées s'inspireront d'une ligne de conduite sincère et mûrement réfléchie conçue pour nous permettre d'atteindre, le plus rapidement possible, l'objectif vers lequel nous tendons tous, compte dûment tenu des exigences de l'efficacité et de l'économie.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): On peut affirmer, je crois, sans crainte de se tromper, que tous les députés

ont fait bon accueil au présent débat. Cela repose de s'éloigner de temps en temps des problèmes qui troublent le monde pour reporter notre attention sur la situation de nos gens et sur l'avenir de notre pays. Nous sommes tous optimistes, je crois, quant à cet avenir. Nous connaissons l'immensité de notre pays; nous savons qu'il a été très abondamment pourvu de ressources naturelles et nous savons également que le Canada s'est acquis un rang que le monde lui reconnaît, bien qu'il n'ait actuellement que 14 millions d'habitants.

Il n'y a pas lieu d'en conclure que notre nation restera une nation de 14 millions d'âmes. En 1901, la nation comptait une population de 5 millions et quart. Je ne serai pas là pour marquer mon étonnement, mais j'ose prédire que ceux qui sont au courant de ce qui se passe aujourd'hui au Canada seront désappointés si, d'après le recensement de 2001, la population du Canada n'est pas de 35 ou 40 millions d'âmes. Il y a de la place pour ce nombre et un nombre plus grand encore. Il y a encore des richesses inexploitées pour un bien plus grand nombre. Nous devons cependant veiller à ce qu'elles soient convenablement conservées afin que lorsque nos petits-enfants, nos arrière-petits-enfants et leurs petits-enfants feront partie d'une nation dont la population se sera accrue de plusieurs millions d'âmes, il y ait assez de ressources naturelles pour leur permettre de jouir du mode de vie dont nous pouvons jouir au pays lorsque le monde est en paix.

Je m'intéresse à certaines des publications dont l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) a parlé et dont j'ai pris note. Je lui signale un autre ouvrage très intéressant publié au cours de l'été dernier par un ingénieur forestier de Québec, M. Thomas Maher, sous le titre: *Pays de cocagne ou terre de Caïn.* Il renferme des passages que je n'approuve pas, mais quiconque en fait une lecture attentive peut en tirer d'utiles leçons.

Nous avons commis des erreurs; il y a des fermes abandonnées. A certains endroits, la situation pourrait être différente si nous avions recouru à d'autres méthodes que celles que nous avons choisies mais, en somme, il s'agit là de problèmes locaux. Dans l'ensemble, nous n'avons pas trop mal réussi. En août dernier, je me suis rendu dans la région du lac Saint-Jean, dans la province de Québec. Il y a là-bas une usine d'aluminium dont le chiffre des ventes s'établit à 150 millions de dollars par an. Dans la fabrication de ce métal, il n'entre pas d'autres éléments de nos ressources naturelles que le travail de nos ouvriers et l'électricité provenant de nos cours d'eau.

Je suis allé également sur le littoral de l'Ouest et je me suis arrêté à Trail. On sait qu'il y a vingt-cinq ans les réclamations de cultivateurs de l'État voisin de Washington avaient occasionné un différend international. Il s'agisait, je crois, des dégâts causés aux récoltes de cet État par les fumées délétères provenant des cheminées de la *Consolidated Mining and Smelting Company.* A l'heure actuelle, on ne retrouve aucune trace de dégâts. La végétation pousse, et elle pousse rapidement; toute marque des dégâts causés à l'époque a disparu. Depuis, ces fumées servent au traitement de roches phosphatées apportées du Montana; l'union de ces fumées et de ces roches donne pour 25 millions de dollars d'engrais par an. Dans des conditions normales de végétation, chaque tonne de cet engrais représente douze tonnes supplémentaires de céréales.

J'ai eu l'avantage de passer plusieurs heures par jour, pendant cinq jours, dans les airs au-dessus du continent et de l'île de Vancouver. J'ai été profondément impressionné à la vue des forêts si denses et si étendues qui font la richesse de cette partie du littoral du Pacifique et je me suis dit qu'en dépit de l'ampleur de l'exploitation forestière à laquelle on se livre depuis tant d'années, nous avons à peine commencé à puiser dans les richesses forestières du littoral du Pacifique. Mon impression a sans doute été confirmée quelque peu du fait qu'on allait bientôt mettre en exploitation une usine de pâte de bois et de papier de 40 millions de dollars à Campbell-River, usine qui n'utilisera que des déchets de bois, sciure, élaves et autres parties de l'arbre, qui autrefois étaient mises au rebut. C'est un exemple de l'amélioration de nos méthodes. Nous avons été gaspilleurs en négligeant de récupérer ces produits mais nous nous amendons.

Je me suis ensuite rendu en avion à Edmonton. J'ai observé les progrès remarquables qu'on accomplit à l'usine de chimie pétrolière qui y a été aménagée. Là aussi, on va utiliser les déchets de production. Si je ne fais erreur, il faut avant de l'utiliser envoyer le pétrole brut aux raffineries, et au cours de ce raffinage on extrait des produits que ne contient pas le pétrole lorsqu'il est mis sur le marché. J'avais déjà observé la chose à Sarnia où il y a une raffinerie qui envoie les déchets qu'elle extrait à la société Polymer afin que celle-ci puisse les utiliser dans la fabrication du caoutchouc. Les substances contenues dans ces déchets mais non utilisées dans la fabrication du caoutchouc vont à la société *Dow*

Chemical qui les consacre à la fabrication de matières plastiques et d'autres produits. La seule chose qui n'est pas récupérée, c'est la légère odeur qui plane dans l'air. Voilà quelques-unes des mesures prises au pays. Elles nous portent à croire que nous devenons plus soigneux et que nous mettons en œuvre des méthodes générales de conservation.

Bien entendu, lorsqu'on aborde un domaine particulier des ressources naturelles, on constate qu'il s'agit de quelque chose qui relève des provinces, qui y tiennent très jalousement. Quand le chef de l'opposition (M. Drew) était premier ministre d'Ontario, il a assisté ici à une conférence fédérale-provinciale. Je me souviens,—et je viens de vérifier afin de m'assurer que ma mémoire m'était bien fidèle,—qu'il a énuméré les responsabilités des provinces, qu'il a exposé les réalisations des provinces et qu'il a parlé du personnel instruit qu'elles avaient constitué à cette fin. Je suis certain qu'il s'en souvient aussi. On trouve ses paroles à la page 649 du compte rendu des délibérations de la conférence de 1945. Après avoir énuméré certaines autres choses, voici ce qu'il dit au sujet des ressources naturelles:

> Nous avons encore la responsabilité de la mise en valeur des immenses ressources qui ont rendu possible la production dans notre pays au cours de la guerre. Rien de ce que le gouvernement fédéral a fait, ou a été appelé à faire par le passé, à l'égard des recherches techniques n'a contribué à assurer cette énorme production tirée des ressources naturelles. Nous la devons aux gouvernement provinciaux qui, d'année en année, ont mis ces ressources en valeur et en ont surveillé l'exploitation.

Il expose d'autres responsabilités des provinces et poursuit:

> Je n'ai parlé que d'un aspect du domaine qui doit rester du ressort des provinces jusqu'à ce que le pacte confédératif,—et moi aussi j'emploie le mot pacte,—soit mis en pièces. Jusqu'à ce que le pacte confédératif soit mis en pièces, et plaise au Ciel qu'il ne le soit jamais, mais tant qu'il n'en sera pas ainsi, s'il y a lieu de mettre ces projets en œuvre, c'est au gouvernement provincial qu'il appartient de le faire. Or, à cette fin, les gouvernements provinciaux ont, longtemps avant la confédération, constitué des organismes administratifs spécialisés, très compétents et désintéressés afin de s'acquitter de ces importantes responsabilités publiques.

Eh bien! j'hésite ici à utiliser l'expression "programme national" au sujet d'entreprises de ce genre. Il y en a qui croient, lorsqu'on emploie l'expression de "programme national", qu'il s'agit d'un moyen par lequel l'autorité centrale va essayer d'enlever aux provinces une partie de leurs pouvoirs. Nous ne voulons pas faire cela. Nous voulons que le pays continue à fonctionner sous le régime de la constitution établie, et nous voulons collaborer avec les provinces. Au cours de ce débat, plusieurs déclarations ont été faites au sujet de la mesure dans laquelle cette collaboration tourne à l'avantage de l'ensemble de la population du Canada à l'heure actuelle.

Il se trouve en ce moment au *Feuilleton* un projet de résolution en vue d'une mesure législative d'autorisation qui permettrait au gouvernement fédéral de coopérer et de collaborer avec les provinces à l'œuvre de la conservation des ressources hydrauliques. Il y a eu la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, laquelle a fourni le moyen d'assurer la collaboration entre les gouvernements central et provinciaux en ce qui concerne des entreprises plus petites, plus locales.

Eh bien! nous tenons à créer une ambiance qui dissipe la crainte de voir le gouvernement central, quel que soit le parti au pouvoir, enlever aux administrations provinciales les responsabilités et la compétence à elles confiées par notre constitution.

Je n'ai pas les mêmes craintes que l'honorable député d'Halifax (M. Dickey) en ce qui concerne les termes de la présente proposition de résolution. Elle nous demande d'envisager la convocation d'une conférence fédérale-provinciale destinée à réaliser une plus grande coopération et collaboration. Nous sommes bien prêts à étudier la chose. Mais nous ne croyons pas que sa réalisation immédiate, ou sur une grande échelle, soit propre à produire de très grands résultats. Continuons donc de démontrer, par la collaboration qui va avoir cours, qu'il n'y a pas à cela d'autres motifs que ceux qui apparaissent au jour, qu'il s'agit simplement d'un sincère désir, de la part des citoyens canadiens, à quelque administration qu'ils appartiennent, d'aider cette génération-ci de Canadiens à s'acquitter de la responsabilité qu'elle a envers les générations futures, de voir à ce que les ressources de notre pays ne soient pas épuisées, mais conservées, qu'elles restent à la disposition de ces générations futures, que leur productivité augmente avec notre population. Je crois que nous pouvons accepter cette recommandation voulant que la question soit mise à l'étude. Mais je suis sûr que l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) conviendra lui-même qu'il serait préférable que la Chambre ait étudié cette disposition habilitante, de sorte que lorsque le moment sera venu de les rencontrer en conférence, nous pourrons leur dire: "Le Parlement du Canada nous a autorisés à aller jusqu'à ce point avec vous, afin de vous aider à prendre les mesures nécessaires à la conservation des ressources hydrauliques".

Je suis parfaitement d'accord avec l'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe): la conservation des ressources hydrau-

liques dépend de la présence d'une quantité suffisante de terres boisées sur une grande partie du sol canadien. L'honorable député a dit que c'était une industrie qui a enrichi considérablement le trésor fédéral; mais cette industrie appartient également aux gouvernements provinciaux et apporte à ceux-ci des revenus très considérables. Je suis sûr qu'ils sont très jaloux de la direction qu'ils entendent exercer sur les programmes qui deviendront en vigueur et seront mis en œuvre.

Le député possède une plus longue expérience que la mienne quant à ce qui se se passe dans ce domaine. Cependant, nous reconnaissons tous deux, je crois, que les gouvernements provinciaux se sont bien tirés d'affaire et qu'ils ont adopté et appliqué une législation assez sage en vue de la bonne gestion de leur propriété, leurs forêts, à l'égard desquelles ils accordent des droits de coupe, droits évidemment renouvelables, mais droits de coupe seulement. Le député a dit que c'est ainsi que les choses se passent encore. Dans la région du lac Saint-Jean, où j'ai été, il y a un siècle qu'elles se passent ainsi et les peuplements y sont aujourd'hui plus productifs et les arbres, meilleurs que les premiers qu'on en a tirés.

Il faut, en ce domaine, procéder par degrés. L'état de choses que l'on constate en Suède ne s'obtient pas en un an, ni même en dix ans. C'est le résultat de l'expérience, et l'expérience s'acquiert par tâtonnements. On commet des erreurs. On les corrige. Une expérience heureuse s'ajoute à une autre expérience heureuse.

A tout prendre, je crois que les avertissements donnés par ceux qui ont écrit sur l'épuisement de nos ressources sont de judicieux et utiles avertissements, mais ils ne doivent pas faire naître en nous un pessimisme trop profond. Je crois en effet que, pourvu que notre époque jouisse de la paix, la gestion des ressources de notre pays sera assez sage pour nous permettre d'envisager un accroissement démographique très considérable sans avoir à craindre que ces ressources soient insuffisantes pour l'exploitation qu'en pourront faire ces générations, avant de les transmettre aux générations qui les suivront.

Une fois encore, puis-je sans outrecuidance, offrir des félicitations et même des remerciements à tous ceux qui ont participé à ce débat. Si je le fais, c'est parce qu'à mon sens, dans notre monde troublé, et en face de tous les problèmes internationaux qui nous tourmentent, il est utile de temps à autre, de tourner nos regards vers le bon côté des choses, et de raviver quelque peu le désir qui nous pousse à accomplir les tâches nécessaires, par exemple à contribuer à la préservation de la paix dont nous jouissons, afin que les programmes de conservation qui sont mis en œuvre, approfondis, et qu'il y aurait lieu d'étendre, produisent, à l'avantage des générations futures, ces résultats qui, (comme un si grand nombre d'entre nous le disent si souvent) semblent avoir été destinés par la Providence au peuple canadien.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer au présent débat, mais certaines paroles qu'on y a prononcées m'ont donné l'impression qu'il y aurait peut-être lieu d'appeler l'attention de la Chambre et du pays sur une autre question.

J'ai appris, de bonne source à mon avis, qu'à peu près le seul moyen de préserver réellement la fertilité du sol, consiste à introduire, de temps à autre, des déchets organiques de provenance animale.

On m'a dit qu'il est possible de déposer, sur le sol, des nitrates, des phosphates, etc.,— et de forcer une récolte, mais qu'en fin de compte, ce sont les bactéries du sol lui-même qui joueront un rôle (rôle que nous devrions nous garder d'oublier) dans la préservation de la fertilité du sol.

Ayant posé ce principe général, que je crois être exact, j'appelle à nouveau l'attention de la Chambre et du pays sur une tendance de l'industrie laitière du Canada que je considère dangereuse. Je crains que nous ne négligions cette industrie d'une manière qui nous attirera probablement certaines critiques de la part de ceux qui nous succèderont. De nos jours, les gens souhaitent tellement épargner même 5c. (nous sommes tous dans ce cas-là) qu'ils sont bien disposés à se servir de margarine plutôt que de payer plus cher pour du beurre. Voilà pourquoi il semble que notre industrie laitière va connaître des mauvais jours. Des indices font croire qu'il en est déjà ainsi et que la situation va empirer.

On m'a fait remarquer que, malgré l'introduction de la margarine, les troupeaux laitiers au Canada sont plus nombreux qu'auparavant proportionnellement à la population. Je me demande ce que cela veut dire. Peut-être faut-il y voir un effet de l'épidémie de fièvre aphteuse ou d'autres causes; mais, si nous continuons à employer les produits tirés des huiles végétales au lieu du beurre, je ne vois pas comment notre industrie laitière pourrait se maintenir en aussi bonne posture que celle où elle se trouvait avant que nous commencions à employer aussi libéralement la margarine et les huiles végétales.

Je pense bien qu'à peu près tout le monde voudrait être en mesure de régler le problème. Je me demande s'il existe une solution. N'est-ce pas que deux provinces du pays ont interdit l'usage de la margarine? Je ne suis pas

disposé à approuver leur attitude, bien que, à la longue, leur décision puisse se révéler empreinte de sagesse. Certains ont préconisé le versement de subventions à l'industrie laitière. Je n'ai pas suffisamment étudié la question pour présenter une proposition réfléchie à cet égard.

Mais, je le répète, nous devrions sérieusement étudier, au Canada, les moyens d'accroître le nombre de nos vaches laitières. Il faut se rappeler qu'il sera absolument impossible de conserver la fertilité de notre sol pour les générations futures, comme l'a si bien dit le premier ministre (M. St-Laurent), si nous n'avons pas un grand nombre d'animaux sur nos fermes.

On me permettra un petit exemple pour illustrer jusqu'à quel point la situation peut être grave. J'imagine que la plupart des députés se rappellent le temps où les cultivateurs utilisaient des chevaux, au lieu de tracteurs. Tous savent que l'emploi des chevaux permettait de redonner la fertilité au sol de plusieurs manières. Mais nous n'employons plus de chevaux comme autrefois et, en conséquence, nous ne redonnons pas autant de fertilité au sol. Nous employons des tracteurs improductifs et la seule chose qui tombe sur la terre est un peu d'huile brûlée qui est de nature à nuire à l'efficacité des bactéries du sol ou même à les détruire, plutôt qu'à la favoriser.

Nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas prendre connaissance de tous ces faits, lorsque nous envisageons un programme visant à conserver la fertilité du sol. J'estime avoir démontré ma thèse: nous devons simplement nous préoccuper davantage de la sauvegarde de notre industrie laitière.

(Sur la motion de M. Hodgson, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Demain, nous entreprendrons l'examen de la résolution tendant à l'établissement du comité des dépenses de la défense nationale. Nous passerons ensuite aux résolutions et bills inscrits au *Feuilleton* au nom du ministre de la Justice..

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

68109—63½

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 13 janvier 1953

La séance est ouverte à deux heures et demie.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ÉTUDE DES BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ ET D'INTÉRÊT PUBLIC LE MARDI ET LE VENDREDI

M. l'Orateur: Je rappelle aux députés que l'article 15 du Règlement a été modifié au cours de la dernière session. Les bills d'intérêt privé et les bills d'intérêt public étaient auparavant mis en délibération entre 8 et 9 heures le mardi et le vendredi. En vertu de la modification, les bills d'intérêt public et d'intérêt privé sont mis à l'étude entre 5 et 6 heures le mardi et le vendredi.

PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI

LOI AYANT POUR OBJET D'EMPÊCHER TOUTE DISTINCTION INJUSTE POUR RAISON DE RACE, D'ORIGINE NATIONALE, DE COULEUR OU DE RELIGION

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail) demande à présenter le bill nº 100, ayant pour objet d'empêcher toute distinction injuste en matière d'emploi et d'affiliation syndicale pour raison de race, d'origine nationale, de couleur ou de religion.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

CODE CRIMINEL

MODIFICATIONS PROPOSÉES À DIVERS ARTICLES DE LA LOI

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice) propose la 1re lecture du bill nº 93 du (Sénat), concernant le droit criminel.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE—BILLS DU SÉNAT

Bill nº 94, intitulé: "Loi pour faire droit à Jane Louttit Dormer".—M. Winkler.

Bill nº 95, intitulé: "Loi pour faire droit à Roger Loiselle".—M. Winkler.

Bill nº 96, intitulé: "Loi pour faire droit à William Oscar Gilbert".—M. Winkler.

Bill nº 97, intitulé: "Loi pour faire droit a George Magner".—M. Winkler.

Bill nº 98, intitulé: "Loi pour faire droit à Teodora Szablity Szentirmai".—M. Winkler.

Bill nº 99, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Piché".—M. Winkler.

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

NOMINATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) présente la proposition suivante:

La Chambre décide qu'un comité soit institué en vue de poursuivre l'étude de toutes dépenses de deniers publics aux fins de la défense nationale et tous engagements de dépenses auxdites fins depuis le 31 mars 1950, et de faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues à ce sujet et indiquant, notamment, quelles économies compatibles avec l'exécution de la politique décidée par le Gouvernement peuvent, s'il y a lieu, y être faites; que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et dossiers et à interroger des témoins; et que, par dérogation à l'article 65 du Règlement, le comité se compose de vingt-six membres, que la Chambre désignera à une date ultérieure.

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, comme je me trouvais outre-mer participant aux réunions du conseil du traité de l'Atlantique-Nord au moment où le rapport Currie a été présenté à la Chambre et discuté les 15, 16 et 17 décembre, je crois que les honorables députés et même d'autres Canadiens de toutes les parties du pays souhaitent, vu l'importance attachée à ce document, que je saisisse la première occasion de traiter cette question, soit celle que m'offre la motion tendant à la création du comité en cause, et qu'au cours de mes observations j'indique, à l'appui du premier ministre, M. St-Laurent, les raisons pour lesquelles, à mon avis, le rapport à l'étude devrait faire l'objet d'un examen par le comité en question, s'il est établi. Au cours du débat qui a eu lieu entre le 15 décembre, date du dépôt du rapport Currie, et l'ajournement pour les vacances de Noël, qui ont commencé le 17 décembre, on a fait mention d'un certain nombre d'autres questions touchant la défense nationale sur lesquelles je reviendrai peut-être en une autre occasion. Aujourd'hui j'ai l'intention de m'en tenir au rapport Currie et aux questions qui s'y rattachent.

Avant d'entrer dans mon sujet, je tiens à faire une mise au point au sujet de ma pro-

pre attitude. Aux termes de la loi en vertu de laquelle j'ai été nommé au poste que j'occupe, je suis responsable de la conduite des affaires du ministère de la Défense nationale et de nos trois armes. J'ai accepté cette responsabilité dont je m'efforce de m'acquitter de mon mieux. Je n'ai pas l'intention de m'y dérober. Il n'y a eu et il n'y aura aucun effort de tenté en vue de trouver un bouc émissaire. Lorsque nous avons constaté l'existence de méfaits, nous avons intenté des poursuites. Comme je l'ai dit à la Chambre le 21 avril, lorsqu'il a semblé qu'il existait de graves irrégularités, j'ai chargé M. Currie de faire enquête et de proposer les moyens propres à en empêcher la répétition.

Comme il le dit, il a eu toute facilité de mener l'enquête. Il a rédigé son rapport et, au moment où nous l'avons reçu, nous avions déjà pris des mesures qui répondaient d'avance à la majorité de ses recommandations. Le rapport indique qu'un bon système de comptabilité avait été élaboré, approuvé et adopté, mais qu'on n'en tirait pas pleinement parti. Aucun ministère de l'État ne peut être parfait, de même qu'aucune entreprise commerciale ou autre entreprise de grande envergure ne saurait être parfaite. Dans l'exécution d'un programme de l'ampleur de celui de l'effort de défense du Canada, il ne peut manquer de se glisser des erreurs, tout comme il faut s'attendre, en vertu de la loi des moyennes, à certains vols et à des incendies. Nous en avons eu par le passé et, certes, nous en aurons encore à l'avenir. Comme je le disais à la Chambre en 1947:

> Bien qu'on ait déjà accompli beaucoup de progrès, personne ne comprend mieux que moi qu'il reste beaucoup à faire au chapitre de la réorganisation avant que nous puissions établir une base appropriée en vue de l'organisation et de l'administration de nos forces de défense futures.

Je me suis peut-être porté avec trop d'enthousiasme à la défense de nos forces armées contre ce que je croyais être des accusations injustifiées et j'ai peut-être parfois fait preuve d'un trop grand optimisme mais il est bien difficile d'être associé à l'œuvre des services armés du Canada sans éprouver une grande admiration pour les excellents états de service de nos militaires et sans avoir foi en leur aptitude à accomplir ce qu'on attend d'eux.

Lorsqu'il s'est produit des écarts et que ces écarts ont été portés à mon attention, j'ai eu recours aux moyens qui me semblaient les mieux appropriés aux circonstances. Tant que je parlerai ici au nom des forces armées du Canada, je m'efforcerai de remédier promptement aux lacunes et de redresser les torts mais je ne rejetterai le blâme sur d'autres que si je suis convaincu qu'ils sont coupables.

Il y a eu quelque confusion relativement à la présentation du rapport. Je me permets d'insister, comme l'ont fait le premier ministre et le solliciteur général (M. Campney), sur le point suivant: il n'y a eu qu'un seul rapport, celui qui a été signé par M. Currie lui-même. Il n'a présenté aucun autre rapport. Il n'y a pas eu de rapport provisoire.

Le seul rapport présenté par M. Currie est celui qu'il a signé. Ce rapport a été remis au sous-ministre de la Défense nationale le lundi 8 décembre dernier. Malheureusement, ce qui semble avoir semé de la confusion dans les esprits, c'est que le rapport portait la date du 26 novembre. Pourtant, le ministère de la Défense nationale n'a reçu aucun exemplaire signé du rapport avant le 8 décembre 1952.

Il convient de signaler que, durant toute l'enquête, M. Currie et ses collègues ont étroitement collaboré avec le ministère et l'armée. M. Currie a lui-même mentionné la collaboration bienveillante et entière qu'on lui a accordée. Je suis convaincu qu'il serait le premier à dire qu'une bonne partie des renseignements que lui et ses collègues ont reçus lui ont été fournis par le ministère et le service des travaux de l'armée.

Pour ce qui est de la présentation du rapport, la plupart des renseignements dont je dispose m'ont été fournis par le sous-ministre de la Défense nationale, M. C. M. Drury.

A diverses reprises, les représentants de M. Currie,—et, deux fois, M. Currie lui-même,—se sont entretenus avec M. Drury pour déterminer la façon dont on ferait part des irrégularités observées à Petawawa dans le rapport. C'était en septembre ou en octobre, sauf erreur. M. Davey, qui est l'associé de M. Currie et s'est occupé d'une grande partie de l'enquête, a laissé entendre à M. Drury qu'il se proposait de donner des extraits des dossiers de la Gendarmerie royale et d'indiquer que c'était à la Gendarmerie qu'on était redevable des renseignements ainsi fournis.

M. Drury s'est demandé comment on utiliserait ces renseignements. Il avait plusieurs raisons de s'en préoccuper. Leur publication pourrait nuire aux poursuites criminelles ou militaires encore pendantes. Elle pourrait porter préjudice à des innocents et compromettre d'autres enquêtes policières. M. Davey a montré à M. Drury un projet de rapport dactylographié, en lui indiquant la façon dont on se proposait de présenter les renseignements. M. Drury a signalé que le ministère avait toujours cherché à éviter la publication

des rapports d'enquêtes de la Gendarmerie royale. Ces rapports étaient de nature confidentielle et en ne les considérant pas ainsi on pourrait nuire aux enquêtes que la Gendarmerie pourrait faire par la suite. M. Davey s'est engagé à voir s'il n'y aurait pas moyen de présenter les renseignements d'une autre façon.

Au cours d'un entretien subséquent, M. Davey a déclaré que des changements avaient été apportés. M. Drury a signalé à M. Davey qu'il pourrait peut-être jeter un coup d'œil sur le texte revisé ayant trait aux irrégularités. M. Davey a signalé qu'il faisait maintenant partie du projet de rapport d'ensemble et que M. Currie n'avait pas l'intention de laisser qui que ce soit reviser le projet de rapport avant de le présenter. M. Drury m'a mis au courant de cet entretien. J'ai déclaré à M. Drury qu'il était dans l'intérêt de M. Currie, aussi bien que du ministère et de l'armée, de présenter un rapport aussi conforme que possible aux faits. J'ai pensé qu'il pourrait suggérer à M. Currie de lui laisser voir le projet de rapport afin qu'il pût s'assurer qu'il ne renfermait aucune erreur de fait.

M. Diefenbaker: Quelle date était-ce?

L'hon. M. Claxton: C'était le 25 ou le 26 novembre. M. Currie était, évidemment, parfaitement libre d'agir ou non de cette façon. Comme il le dit lui-même dans la lettre qu'il m'a adressée le 29 décembre:

> Le 26 novembre, avant que j'eusse terminé à mon bureau la vérification et l'examen définitifs, le sous-ministre, M. Drury, me téléphona d'Ottawa. Au cours de notre conversation, M. Drury mentionna le ministre de façon à me faire entendre qu'il semblait souhaitable que le texte définitif du rapport proposé lui fût soumis (avant d'être signé et présenté) afin de lui permettre de vérifier l'exactitude des questions de fait faisant l'objet du rapport. Sa demande, sauf erreur, découlait de ce que, dans le cas analogue du rapport Mainguy, plusieurs points du rapport, portant sur des questions de fait pures et simples, n'avaient pas été examinés avec assez de soin. Au cours de ladite conversation avec M. Drury je témoignai de mon hésitation à agir ainsi, mais il fut finalement décidé que je lui soumettrais une des deux reproductions imprimées mentionnées ci-dessus, mais uniquement aux fins de lui permettre de vérifier les questions de fait et les données précises faisant l'objet du rapport ainsi rédigé. Je décidai de prier mon associé, M. Cleary, de remettre lui-même ledit exemplaire au sous-ministre. Je téléphonai à M. Cleary, qui était à Ottawa, pour lui faire part de la situation. L'après-midi même, j'envoyais par le courrier une des deux reproductions imprimées que m'avait remises l'imprimeur, à M. Cleary qui, le lendemain 27 novembre, les remettait lui-même au sous-ministre.

Le lundi 1er décembre M. Drury a vu M. Cleary, autre associé de M. Currie, et M. Davey, ainsi que l'a déjà dit le premier ministre (M. St-Laurent). Il en est résulté que M. Currie a fait quelques petites modifications et ayant signé le rapport l'a envoyé au sous-ministre accompagné de la lettre datée du 8 décembre.

On a dit à la Chambre qu'il n'aurait pas fallu que quiconque au ministère puisse prendre connaissance du projet de rapport et l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis), qui se montre généralement fort équitable, a même été jusqu'à laisser entendre, dans une causerie à la radio, qu'il y aurait peut-être lieu de blâmer M. Currie d'avoir montré le projet au sous-ministre. Je ne vois rien de mal à ce qui a été fait. Je crois que cette imputation provient d'une fausse conception de ce que M. Currie était chargé de faire et de ce qu'il faisait effectivement. M. Currie n'était pas chargé d'une enquête criminelle. Cette fonction était dévolue à la Gendarmerie royale, à la prévôté et au ministère de la Justice. M. Currie ne faisait pas enquête sur le ministère de la Défense nationale, ni sur le ministre de la Défense nationale.

En ma qualité de ministre de la Défense nationale j'avais demandé à M. Currie d'instituer une enquête, en mon nom, sur les causes d'un état de choses répréhensible dont on avait constaté l'existence à Petawawa et de me faire des recommandations sur les moyens d'y remédier. Je craignais que cette situation fût plus généralisée dans les services administratifs de l'armée, et c'est pourquoi j'ai demandé à M. Currie de faire enquête sur tous ces services de l'armée dans tout le pays. Je voulais connaître la vérité et obtenir un rapport que nul ne pourrait incriminer. Je ne voulais pas d'erreurs de fait dans ce rapport, erreurs qui auraient pu discréditer l'ensemble du rapport et nuire à la mise en œuvre des recommandations qu'il aurait pu apporter en vue d'améliorer la situation.

Je suis heureux, comme vous tous ici, j'en suis sûr, que M. Currie ait accepté la rectification proposée par M. Drury et qu'il ait éliminé la mention du soldat qui avait été accusé d'avoir volé des matériaux et employé la main-d'œuvre militaire pour construire un chalet, car ce soldat avait déjà été acquitté par les tribunaux et il eût été malheureux de lui faire l'injustice de laisser cette mention dans le rapport.

Je regrette que le rapport fasse mention des rails du National-Canadien qui ne se trouvaient plus là et je regrette qu'il fasse mention des chevaux, bien que je me réjouisse de ce qu'ils n'aient pas été portés sur la liste de paye.

D'autre part, je comprends que M. Currie n'ait pas jugé nécessaire de contrôler soigneusement les irrégularités relevées à Petawawa. Il n'avait pas à effectuer une enquête en matière criminelle. Ses attributions

étaient tout autres: il était chargé de découvrir les causes et de proposer les moyens d'en prévenir la répétition. Voilà sur quoi est censé porter le rapport. Je suis heureux, avec d'autres députés, je le sais, de constater que M. Currie n'a trouvé aucun signe nouveau d'irrégularités importantes et qu'il a cru bon de nous conseiller de ne pas blâmer l'ensemble des services des travaux de l'Armée de la conduite d'une poignée d'escrocs.

Je suis toujours d'avis que le rapport serait meilleur si on n'y avait pas laissé ces erreurs de faits dont je viens de parler et un certain nombre d'autres erreurs semblables. C'est ce que je voulais empêcher quand j'ai dit à M. Drury qu'il pourrait proposer à M. Currie d'effectuer un dernier contrôle quant aux erreurs de faits. Il appartenait à M. Currie bien entendu, de décider si ce contrôle serait effectué; de fait, il a décidé de l'effectuer et il a apporté quelques changements. Mais il a effectué ces changements de son propre chef; M. Drury ignorait lesquels de ces changements avaient été faits jusqu'au moment où il a reçu, le 8 décembre, le rapport signé.

Comme les autres députés j'ai constaté avec surprise qu'un autre exemplaire, du projet de rapport (un double sans doute du texte soumis à M. Drury) s'est trouvé entre les mains du représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et que son collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) en a fait mention aux Communes le 15 décembre. Cet exemplaire a été vu, sauf erreur, le même jour, par le premier ministre et le solliciteur général (M. Campney). Il semble bien qu'il s'agisse d'une copie fidèle du rapport original, si on ne tient pas compte des quelques pages réimprimées dans ce dernier.

La seule copie du projet de rapport reçue par le ministère de la Défense nationale est celle qu'on a remise le 27 novembre au sous-ministre. Elle a été rendue au représentant de M. Currie le 8 décembre, au moment même de la présentation du rapport signé. Par conséquent, l'exemplaire se trouvant entre les mains du député de Winnipeg-Nord-centre n'a pu lui parvenir du ministère de la Défense nationale. Étant donné qu'il est extrêmement grave de communiquer un exemplaire d'un projet de rapport de ce genre à toute personne non autorisée, j'ai écrit le 22 décembre 1952 à M. Currie; il m'a envoyé en réponse deux lettres, datées du 24 et du 29 décembre 1952. Je lui ai écrit de nouveau le 2 janvier 1953 et il m'a répondu le 7 du même mois.

J'ai également écrit au député de Winnipeg-Nord-Centre pour lui demander si M. Currie pourrait prendre connaissance de l'exemplaire du projet envoyé par l'honorable député de Rosetown-Biggar; j'ai reçu une réponse en date du 5 janvier 1953. Entre temps, l'un des associés de M. Currie a examiné l'exemplaire du projet remis au député de Rosetown-Biggar; cet examen a clairement établi que l'exemplaire en question était en fait l'un des projets préparés par l'imprimeur de M. Currie. Celui-ci me l'a indiqué dans sa lettre du 7 janvier 1953. M. Currie s'exprimait, en effet, dans le dernier paragraphe de cette lettre, de la façon suivante:

> Toutes les mesures que j'ai prises par voie de recherches et d'enquête excluent la possibilité que l'exemplaire en question ait pu être subtilisé à une étape quelconque de son passage de l'imprimerie à mes bureaux ou ceux du ministère; mais il va de soi que je saluerai avec plaisir toute autre enquête que le ministère ou toute autre autorité pourrait juger à propos de mener dans n'importe quel sens.

M. Diefenbaker: Le ministre voudra-t-il consigner toute cette correspondance au compte rendu?

L'hon. M. Claxton: Avec plaisir.

Comment il se fait qu'un exemplaire ait été remis à des personnes qui n'y avaient pas droit, c'est M. Currie qui en a été et en est encore responsable. Et il m'a semblé, à moi, ainsi qu'au ministre de la Justice (M. Garson), que le vol ou tout autre acte inapproprié, qui a permis à des personnes non autorisées d'obtenir un exemplaire, revêtait une telle importance pour le bien général qu'il fallait demander à la Gendarmerie royale d'enquêter. En conséquence, j'ai donné instructions de faire une enquête et de présenter un rapport.

Des voix: Très bien!

L'hon. M. Claxton: Le 8 janvier, j'ai écrit au député de Rosetown-Biggar et, le 9 janvier, j'ai télégraphié à M. Currie à cet égard. J'ai reçu une réponse, à ce message, de M. Coldwell en date du 10 janvier. Si la Chambre le permet, je déposerai toutes les lettres dont j'ai parlé. J'ajoute que j'ai demandé à M. Currie ainsi qu'au député, que ce fût nécessaire ou non, s'ils s'y opposaient. Ils ont répondu qu'ils ne s'opposaient nullement.

M. Knowles: C'est donc dire que la correspondance serait insérée au hansard, n'est-ce pas?

L'hon. M. Claxton: Est-ce nécessaire?

Une voix: On devrait l'insérer au hansard.

L'hon. M. Claxton: En appendice.

M. l'Orateur: Dois-je comprendre que ces lettres doivent paraître dans le hansard ou les *Procès-Verbaux*?

Des voix: Dans le hansard.

Le très hon. M. St-Laurent: En appendice au hansard.

Des voix: D'accord.

(*Le texte de la correspondance sera publié en appendice demain.*)

L'hon. M. Claxton: Depuis lors, M. Currie a communiqué avec moi au sujet de l'enquête qui se poursuit encore et à propos de laquelle il n'est pas possible de présenter un autre rapport en ce moment.

Au cours du printemps et de l'été de 1951, le Corps canadien de la prévôté a mené des enquêtes au camp militaire de Petawawa; durant cette période, à la suite d'inspections effectuées par le vérificateur en chef et l'inspecteur des services du quartier-maître, on a relevé à Petawawa des déficiences indiquant la nécessité d'une surveillance accrue. On n'a alors trouvé aucun indice d'acte criminel nécessitant des poursuites.

Le 12 octobre 1951, la Gendarmerie royale du Canada a reçu, à Ottawa, la lettre anonyme mentionnée dans le rapport Currie. Il n'y a rien d'extraordinaire en cela, car tous savent qu'une foule de délits sont signalés, que le problème en est résolu par suite de l'obtention de renseignements confidentiels. La lettre a été expédiée au quartier général de la région militaire centrale le 16 octobre 1951, et, en conséquence, le 29 octobre 1951, le sous-ministre de la Défense nationale a prié la Gendarmerie royale du Canada d'effectuer une enquête complète. Cette enquête a été menée de concert avec le Corps canadien de la prévôté. Elle a débuté immédiatement et a été complétée le plus rapidement possible.

Jusqu'à trente-sept projets de construction importants étaient en voie de réalisation à Petawawa au cours de cette période. Des employés de vingt-quatre entrepreneurs y travaillaient. Toute personne qui possède quelque expérience dans ce domaine sait combien il est difficile d'assurer la surveillance des matériaux de construction et de l'emploi des rebuts dans de telles circonstances. Pour être de quelque valeur pratique, l'enquête devait rester secrète dans toute la mesure du possible. De plus, étant donné que les irrégularités signalées avaient été commises durant une longue période de temps, certains officiers et certains hommes de troupe avaient été affectés à d'autres unités et il a fallu faire enquête dans plusieurs endroits à travers le pays, dont Halifax, Vancouver et Churchill.

L'enquête a révélé que certains officiers, soldats et civils avaient comploté en vue d'effectuer une série de vols et de manœuvres frauduleuses ayant trait à l'utilisation du matériel et à d'autres opérations qui avaient lieu au camp. Le 10 mars 1952, l'état des enquêtes permettait d'intenter des poursuites. On m'a fait parvenir un résumé complet des rapports de la Gendarmerie Royale et de la prévôté. On peut juger du caractère approfondi de l'enquête d'après les résultats des poursuites intentées et si l'on considère que ni les poursuites judiciaires ni le rapport Currie n'ont fourni de nouveaux renseignements importants.

M. J. W. Pickup, Q.C., a été engagé à titre d'avocat spécial et remplacé par un autre avocat distingué M. T. H. Phelan, Q.C., lors de sa nomination au poste de juge en chef de l'Ontario. Ont été traduits devant les tribunaux, cinq militaires et dix civils. Quatre militaires et huit civils ont été déclarés coupables.

La première poursuite a été intentée contre le sergent d'état-major Young le jour même de son arrestation, le 13 mai 1952. Les affaires ont été expédiées avec toute la célérité possible si bien que malgré les deux mois d'interruption du tribunal au cours de l'été, toutes les causes et les appels étaient terminés le lundi, 1er décembre, lorsque la dernière affaire fut jugée par les tribunaux militaires.

Outre les instructions données en vue des poursuites, on a étudié au jour le jour les mesures à prendre à la suite des révélations fournies par l'enquête de la police. Comme résultat de cette étude, j'ai chargé M. Currie de mener une enquête et de faire rapport. Dans le télégramme du 21 avril qui figure au hansard de ce jour-là, M. Currie est prié de déterminer les causes des irrégularités mentionnées et de formuler des recommandations destinées à empêcher la répétition des irrégularités commises à Petawawa. Ses recommandations figurent dans les parties II, III et IV de son rapport. Ces parties du rapport renferment maintes recommandations utiles dont je parlerai ultérieurement.

On a dit que la lecture du rapport donnait une impression très différente si elle commençait par la fin au lieu de commencer par le début. Toutefois, comme il fallait s'y attendre, la plupart des gens en ont commencé la lecture à la première page et un bon nombre, je le crains, se sont arrêtés aux chevaux. Le premier point que je tiens à souligner c'est que M. Currie déclare dans son rapport que Petawawa est le seul endroit où des irrégularités nombreuses se sont produites pendant une période prolongée. M. Currie ne prétend pas, dans son rapport, avoir découvert aucune des irrégularités commises à Petawawa. La plupart de ces irrégularités avaient déjà été découvertes et c'est pour ce motif que M. Currie a été invité à faire enquête et, d'après les termes de mon télégramme, "à déterminer les causes et formuler les recommandations propres à en empêcher la répétition".

Puisque la plupart des irrégularités dont il est question dans cette partie de mon rapport étaient déjà connues du ministère et que des dispositions avaient été prises pour y

remédier avant le début de l'enquête, il ne serait guère nécessaire d'en parler si le rapport n'en faisait pas mention.

Autant que je puisse vérifier, le sommaire des dix-neuf cas d'irrégularités signalés dans le rapport est en grande partie tiré de rapports confidentiels de police auxquels, il va sans dire, M. Currie avait accès.

Le 17 décembre, le premier ministre a fait part à la Chambre des renseignements qu'il avait reçus du sous-ministre et d'après lesquels il y avait à la page 7 du projet un alinéa déclarant qu'un caporal de l'Armée s'était fait construire un pavillon évalué à $1,700 à même le matériel et la main-d'œuvre de l'Armée et qu'il n'avait effectué aucun remboursement; c'est du moins l'idée qui se dégage des termes employés.

M. Drury ayant signalé que ce soldat avait déjà été acquitté, on a, comme je l'ai dit, rayé dans le rapport ce passage qui se trouvait dans l'ébauche.

Hier, le premier ministre a parlé de la question des chevaux. Or il y a plusieurs autres cas où le compte rendu donné par M. Currie n'est pas entièrement conforme aux faits établis par nos propres enquêtes ultérieures ou devant les tribunaux. Quoi qu'il en soit, parmi ces exemples d'irrégularités, j'en relève un, celui du barrage, au sujet duquel il convient que je dise quelques mots, je crois.

Selon le rapport, on a aménagé un barrage sur le ruisseau Tucker au coût d'environ $3,000 ou $4,000. Je n'en vois pas l'utilité, dit M. Currie; de toute façon, il n'avait pas été autorisé par le quartier général de l'Armée." Voilà ce que déclare le rapport à ce sujet. D'après les renseignements que m'a fournis le chef d'état-major général, le le barrage a été aménagé à titre d'exercice militaire, afin de servir de source d'approvisionnement d'eau pour combattre les incendies. On l'a élevé sur le ruisseau Tucker, cours d'eau de 15 à 20 pieds de largeur, où ne coule qu'un mince filet d'eau durant l'été. Or ce ruisseau se trouve à l'extrémité ouest d'un champ de tir où l'emploi de munitions chargées peut causer des incendies. Autrement, il faudrait aller à deux milles et demi de là pour se procurer de l'eau. Le ruisseau Tucker peut fournir de l'eau pour combattre les incendies pourvu qu'on y en emmagasine assez pour pouvoir utiliser les pompes mobiles.

En 1927, et de nouveau en 1931-1932, on préconisait déjà la construction d'une digue à cet endroit. Au début de 1949, on y a élevé une digue faite de troncs d'arbres et de sacs de sable mais les inondations du printemps de 1950 l'ont emportée. L'année suivante, le commandant de la zone, voulant donner aux sapeurs du *Royal Canadian Regiment* l'occasion de s'exercer et voulant créer un réservoir destiné à fournir l'eau pour la lutte contre l'incendie, a, avec l'approbation de celui qui à l'époque était officier général commandant la région militaire du centre, fait reconstruire la digue, cette fois en béton. Le coût des matériaux et de la main-d'œuvre civile a été environ $2,000.

Ce projet comportait la réfection de la digue qui avait été emportée par l'inondation.

Notons que le règlement alors en vigueur donnait au commandant de la zone ou à l'officier général commandant la région le pouvoir d'autoriser de tels projets pourvu que le coût fût inférieur à $5,000. Voilà ce que m'a fait savoir le chef d'état-major général.

Ces cas et les autres qu'a mentionnés M. Currie sont de ceux que le comité pourrait étudier plus à fond s'il le désire. Le ministère et les autorités militaires veulent que tout soit fait pour frapper de sanctions ceux qui ont commis des irrégularités et pour empêcher, dans la limite de ce qui est humainement possible, que la chose se renouvelle. Je ne veux pas que, parce que je ne parle pas des autres cas survenus à Petawawa, on m'accuse de prétendre que les événements de Petawawa sont sans importance. N'est-ce pas moi qui le 21 avril ai annoncé à la Chambre qu'il s'était commis de graves irrégularités? C'est moi, également, qui ai jugé qu'il fallait procéder à une enquête complète, qui ai fait entreprendre une telle enquête et qui en ai fait publier sans retard le rapport.

Je passe maintenant à la partie pratique du rapport de M. Currie, soit ses propositions sur la façon d'améliorer la situation en ce qui concerne les services des travaux de l'armée. A mon avis, en toute justice, nous devons envisager le rapport et ses propositions dans la perspective qui convient et tenir compte des problèmes et des difficultés avec lesquelles le ministère, l'armée et les services des travaux de l'armée en particulier, ont été aux prises depuis la fin de la seconde Grande Guerre,—faits qui sont bien connus de tous. Je voudrais aussi signaler certaines différences très importantes entre le ministère de la Défense nationale et d'autres services du gouvernement et même entre le ministère de la Défense nationale et toute activité civile. Ces différences résultent de notre forme de gouvernement ainsi que de la nature de nos opérations de défense. Elles existent dans tout pays démocratique.

Dans les autres ministères, il n'y a qu'une seule ligne de responsabilité, une ligne droite, qui part du ministre, passe habituellement par le sous-ministre, pour s'étendre à tous les employés et organismes du ministère. A la Défense, en plus de la chaîne des responsabilités d'ordre civil, il y a la chaîne de commandement et la chaîne des responsabilités

d'ordre militaire. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi de la défense, en 1950, le chef militaire dirige son propre service et il est comptable au ministre de la surveillance et de l'administration de son service. Quant au fonctionnement des services militaires, chaque service relève directement du chef d'état-major, qui est responsable au ministre, sous réserve toutefois de l'examen et, quand il y a lieu, de l'intervention du sous-ministre, particulièrement dans les questions de prévisions de dépenses, d'affectations, de contrôle des finances et de comptabilité.

Je veux maintenant souligner un autre aspect de l'organisation de l'armée canadienne, qui ne manque pas d'importance. L'armée canadienne, comme celle de la plupart des autres pays, est divisée en corps. Ceux-ci sont en tout au nombre de quatorze et comprennent les blindés, l'infanterie, les transmissions, etc. Le Génie royal canadien en est un. Le génie, à son tour, se subdivise en deux: les unités de campagne, qui exécutent les travaux de génie en campagne, et les services des travaux de l'armée, qui voient au logement et aux services dans les établissements permanents. Le rapport Currie porte, cela va sans dire, sur cette seconde branche, c'est-à-dire sur les services des travaux de l'armée et uniquement sur ces services.

En 1946, les services des travaux de l'armée comprenaient vingt-neuf compagnies et détachements de travaux. Ils ont été réorganisés en 1948 de façon à comprendre seize compagnies de travaux, composées de trente-trois détachements principaux établis dans tout le pays, de Terre-Neuve à Vancouver, et au nord, jusqu'à White-Horse et au Yukon, ainsi que dans les Territoires du Nord-Ouest et l'Arctique. Les fonctions des services des travaux de l'armée sont notamment de *a*) fournir des édifices aux forces de l'Active et de la Réserve, en les construisant, en les achetant, en les louant ou en réparant des édifices existants; *b*) effectuer des travaux se rapportant à l'instruction et aux opérations relatives à la défense; *c*) garde et entretien des terrains et bâtiments militaires; *d*) entretien des bâtiments et de tout ce qui sert à l'instruction; *e*) fonctionnement des services d'eau, des égoûts, et aménagements électriques; *f*) service de prévention et de lutte contre les incendies; *g*) établissement des dessins et cahiers de charges en ce qui concerne les bâtiments et autres services; *h*) établissement de plans en ce qui concerne les bâtiments et services nécessaires à la mobilisation; *i*) récupération du matériel de rebut pour transformation ou liquidation, pour tous les corps de l'armée canadienne.

Depuis 1946 l'activité du service des travaux s'est étendue à tous les biens acquis avant ou pendant la seconde Grande Guerre par l'armée canadienne. Ces biens, situés dans toutes les régions du Canada, se trouvaient dans toutes sortes d'états. Les bâtiments et aménagements datant de la guerre et qu'on avait conservés s'abîmaient rapidement. Pour la plupart ils n'étaient guère destinés qu'à durer cinq ans environ. Le service des travaux de l'armée était chargé de la surveillance, de l'entretien, de la restauration ou de la liquidation de tous ces biens.

Une nouvelle responsabilité a été confiée à ce service lorsqu'on a décidé de créer des "logements pour les militaires mariés et leurs familles"; entre 1946 et 1948, il a établi, au total, 4,500 logements de ce genre.

A la même époque également, la route de l'Alaska passa de la direction de l'armée américaine à celle de l'armée canadienne et les services des travaux du génie canadien durent assumer la responsabilité de son entretien. La route s'étend sur une longueur de 1,250 milles et doit être ouverte 24 heures par jour l'année durant. Il a fallu remplacer plusieurs de ses ponts et ponceaux, et le reste. Chaque année, de 1946 à 1949, le programme d'achat, de construction et d'entretien des biens de l'armée a coûté environ 20 millions de dollars. Ce chiffre donne une idée de l'ampleur des opérations effectuées par les services de travaux au cours de cette période. En 1952-1953, le même programme a coûté plus de 250 millions, soit dix fois plus. L'effectif en 1949-1950 comptait 806 militaires et 2,936 civils et, en 1951-1952, 765 militaires et 3,334 civils. Vous voudrez bien noter que le nombre des civils était plus élevé que le nombre des militaires dans les deux cas, soit dans la proportion de trois à un, ou plus. Avec cet accroissement relativement peu élevé de personnel, les services de travaux de l'armée devaient effectuer les opérations suivantes:

1) poursuivre l'activité ordinaire du temps de paix, c'est-à-dire entretenir les immeubles et les services de l'active et de la réserve;

2) continuer à s'occuper des énormes excédents de matériel provenant de la seconde Grande Guerre;

3) fournir des effectifs à la 25e brigade en Corée et à la 27e brigade en Allemagne;

4) assurer les services nécessaires pour répondre aux besoins accrus de l'armée, accroissement dû à celui de ses effectifs, dont le chiffre passait de 20,300, avant la guerre de Corée, à 49,800, deux ans plus tard;

5) assurer des moyens de formation; et

6) s'occuper de l'aménagement de nouveaux immeubles et de l'installation de services permanents, comme les routes, les

égouts, l'éclairage et le reste, entreprises à l'égard desquelles les contrats relatifs aux travaux entrepris au cours des deux années civiles qui ont suivi le début de la guerre de Corée s'établissent au total de $125,283,905. Cette somme se répartit entre au moins 285 contrats de construction et intéresse d'autres entreprises, au nombre estimatif de 4,100 et portant sur un total de 7,268 bâtiments. Le fardeau déjà imposé à l'armée était si lourd qu'il est permis de dire que, en conséquence de son expansion, la guerre de Corée a fait peser sur les services de travaux un fardeau particulièrement lourd.

Voyons les méthodes comptables utilisées par les services de travaux de l'armée et dont M. Currie dit qu'elles sont bonnes. A la fin de 1947, le quartier-maître général décidait que les services de travaux de l'armée devaient être dotés d'une comptabilité du prix de revient. Se rendant à son invitation, un officier supérieur du service américain de l'intendance vint à Ottawa pour le faire profiter de ses conseils. Peu après, un officier de la direction des travaux et du logement se rendait à Montréal pour y étudier les méthodes de comptabilité du prix de revient avec le personnel des sociétés *Anglin-Norcross Limited* et *Foundation Company of Canada Limited*. Cet officier fut ensuite envoyé à Washington afin d'y faire une étude approfondie de la comptabilité du prix de revient utilisée par le génie de l'armée américaine.

A la suite de cette étude, on décida que toute modification apportée aux méthodes du génie militaire des États-Unis répondrait presque parfaitement aux besoins du service des travaux de l'armée canadienne; on s'attacha à préparer les détails d'une méthode destinée à ce service. On étudia à fond cette méthode et c'est en 1949 qu'on en commença la mise en application.

Presque au même moment, les Anglais et les Australiens avaient également étudié les méthodes de comptabilité du prix de revient du génie militaire américain; sauf erreur, ils sont en train d'introduire des méthodes semblables dans leurs propres services de travaux de l'armée.

La méthode de comptabilité en cause, repose sur les objectifs essentiels suivants: *a*) comptabilité portant sur le matériel et l'approvisionnement; *b*) établissement du prix de revient des entreprises; *c*) registres des biens immobiliers; *d*) dossiers des installations du Génie; *e*) comptabilité du prix de revient des travaux.

En avril 1949, cette méthode fut approuvée. On croyait alors qu'il faudrait au moins un an, deux probablement, pour la mettre en application, à condition bien entendu, de recruter le personnel compétent; ainsi, s'il avait été possible de s'en tenir aux limites de temps prévues, la méthode aurait été entièrement mise en œuvre en 1951. Toutefois, en juin 1950, se produisirent les événements de Corée et il fallut songer à faire face aux exigences impérieuses du conflit coréen.

Les services de travaux de l'armée étaient en face du dilemme suivant: satisfaire les exigences en cause grâce aux ressources dont ils pouvaient disposer, ou détourner ces ressources afin d'obtenir une marche parfaite du mode administratif, au détriment des opérations de combat. Ils n'avaient vraiment pas le choix. Ils ont adopté la méthode que choisirait tout soldat et que tout Canadien approuverait à mon avis. Ils ont agi conformément aux exigences de la situation militaire.

Les rapports de vérification du ministère et ceux de M. Currie ont, les uns et les autres, révélé des irrégularités dans l'application de la méthode de comptabilité. Il s'est produit des difficultés, (et il y en a encore), qui ont empêché le fonctionnement satisfaisant de la comptabilité établie pour les services des travaux de l'Armée. Ainsi que l'indique clairement le rapport Currie, la principale difficulté consistait à obtenir le personnel compétent pour appliquer la méthode en question. Le solliciteur général (M. Campney) a mentionné la question dans son discours du 17 décembre.

Les services des travaux de l'armée ont eu les mêmes problèmes à résoudre que l'industrie privée lorsqu'il s'est agi de se procurer des ingénieurs diplômés et autre personnel technique et comptable dûment qualifié. Il y avait, et il y a encore, une pénurie d'ingénieurs dans notre pays; étant donné l'expansion de l'industrie et de l'armée, cette pénurie est devenue aigüe et l'est encore. En plus de cette difficulté, l'armée était handicapée par le niveau des salaires qu'elle pouvait offrir à des ingénieurs diplômés, par rapport à celui que leur offrait l'industrie privée. L'importance de cette pénurie d'ingénieurs compétents ressortira nettement si je vous dis que, dans les services des travaux de l'armée, il y a 111 officiers, dont 53 sont des diplômés d'université.

Par conséquent, les services des travaux de l'armée n'étaient pas en mesure de se procurer, aussi rapidement qu'ils le souhaitaient, le personnel militaire et civil nécessaire pour exécuter la tâche qui leur incombait et tenir les livres de la façon dont ils auraient dû être tenus.

En février 1952, une équipe spéciale, constituée de représentants de la Commission du service civil, du service du vérificateur général du ministère de la Défense nationale et de l'Armée canadienne, était chargée de faire une étude des effectifs des services de

travaux de l'armée, en vue de déterminer le nombre et les qualités du personnel requis pour appliquer la méthode comptable, ainsi que de fixer le traitement qu'il faudrait offrir pour attirer le personnel voulu. Il va de soi qu'au cours de la période qui a suivi l'établissement de cette méthode, en 1949, aucun effort n'a été négligé en vue de fixer l'effectif approprié et de recruter le personnel requis.

Le groupe dont j'ai fait mention a mené une enquête à l'égard des détachements du Génie à Montréal, Ottawa, Kingston, Picton, Toronto et Camp Borden. Nous savions qu'il s'agissait d'une mesure très opportune, et le rapport Currie l'indique également. A cet égard, on constatera que le ministère et l'Armée ont recouru à des mesures dix mois avant que le rapport me soit remis. Cependant, l'enquête de M. Currie a été entreprise sur les entrefaites et, comme il menait une enquête analogue, que le personnel en cause avait des tâches pressantes à accomplir dans son propre domaine, on a suspendu cette entreprise.

Depuis le début de la guerre de Corée, le ministère de la Défense nationale a manqué d'au moins 10 p. 100 des civils qu'il lui fallait pour remplir les postes approuvés, c'est-à-dire dans tout le ministère. C'est donc que nous avons toujours manqué de 2,000 à 4,000 fonctionnaires.

En février 1948, on a établi, au sein du ministère de la Défense nationale, un régime de vérification intérieure, à la suite d'une étude et d'un rapport présenté par des représentants du Conseil du Trésor, du contrôleur du Trésor, de la Commission du service civil et du ministère.

La Commission du service civil a annoncé le poste de vérificateur en chef et, à la suite d'un concours, M. J. A. Kidd a été nommé. M. Kidd est un expert comptable breveté qui a exercé sa profession en Saskatchewan avant d'entrer au service de l'auditeur général. Il fait partie du service public depuis environ dix-neuf ans et s'occupe surtout des affaires intéressant le ministère de la Défense nationale.

Il y a lieu de souligner que la division du vérificateur en chef effectue une vérification intérieure du travail des forces armées pour le compte du sous-ministre. Le vérificateur en chef dispose en ce moment d'un personnel de 49 vérificateurs et de 19 autres fonctionnaires. Depuis l'établissement de ce service, le vérificateur en chef a présenté un total de 1,185 rapports. Au cours de la présente année financière, on prévoit qu'il se fera environ 350 vérifications. Ces vérifications portent sur toutes les unités de la marine, de l'armée et du corps d'aviation, sur le Conseil de recherches pour la défense et sur les services d'inspection.

Le vérificateur en chef prépare un rapport sur chaque vérification, qu'il présente au sous-ministre. En ce qui concerne l'armée, une lettre est ensuite envoyée au chef d'état-major général au nom du sous-ministre, attirant l'attention sur toutes les questions qui nécessitent des mesures.

Avant le mois d'août 1950, ces lettres étaient adressées au quartier-maître général. Depuis lors, elles sont adressées au chef d'état-major général.

Jusqu'en janvier 1952, on avait coutume de faire parvenir ces rapports au chef des services de génie de la région intéressé, par l'intermédiaire des services du génie, et de lui donner instruction de prendre des mesures en vue de remédier à la situation et de faire rapport. Depuis janvier 1952, le chef d'état-major général envoie ces rapports aux officiers généraux commandants auxquels on a rappelé leurs responsabilités personnelles dans ce domaine.

L'officier général commandant est tenu de prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation et de présenter un rapport. Le quartier général de l'armée et le bureau du sous-ministre examinent son rapport. Il est évidemment impossible au ministre, ou même au sous-ministre, de s'occuper de ces rapports ou simplement de les lire, étant donné l'ampleur de l'entreprise. On ne peut demander au sous-ministre que d'étudier lui-même les cas les plus graves.

Le 24 mars 1952, le vérificateur en chef a fait parvenir un rapport général à l'adjoint au sous-ministre qui est spécialement chargé des questions d'ordre financier. Ceci s'est passé, évidemment, avant qu'on ait demandé à M. Currie de faire enquête, demande qui a été faite le 21 avril. Dans le mémoire qu'il a fait parvenir à M. Armstrong, l'adjoint au sous-ministre chargé des questions financières, M. Kidd, disait, entre autres choses:

> Le nouveau mode de comptabilité semble avoir été bien élaboré et moyennant la surveillance et le personnel nécessaires il aurait donné de très heureux résultats, mais comme le signalent un bon nombre de nos rapports de vérification, la surveillance a fait presque entièrement défaut et le personnel était insuffisant, tant au point de vue de la quantité qu'à celui de la qualité. Dans cinq des unités où l'inspection a eu lieu, les officiers compétents ont prétendu que vu l'insuffisance et le manque de formation du personnel il était impossible de suivre comme il convient les instructions et, dans sept autres unités, on a remarqué que des artisans spécialisés et des journaliers remplissaient les fonctions de comptables et de magasiniers. On dit que 95 postes d'officier prévus à l'effectif ne sont pas remplis.

M. Kidd parle ensuite des mesures qu'on est à appliquer en vue de remédier à la situation:

> A la suite du mémoire soumis au chef d'état-major général en février 1952 et dans lequel on

analyse ces conditions générales, des mesures ont été prises qui, nous le supposons, remédieront éventuellement aux principales lacunes.

a) L'instructeur en chef de l'école du Génie royal canadien à Chilliwack (C.-B.) a reçu instruction de visiter toutes les régions militaires pour conseiller et assister les compagnies de travaux à l'égard des méthodes de comptabilité.

b) A la demande du quartier-maître général, une équipe de trois enquêteurs désignés par la Commission du service civil, aidée de représentants du vérificateur en chef, du directeur du personnel civil (M. Lavergne, fonctionnaire du ministère de la Défense nationale relevant du sous-ministre) et du Génie royal canadien, a été constituée pour faire enquête sur l'organisation et sur le besoin de personnel de la Direction des travaux et du logement et des compagnies de travaux (Appendice B). Il est entendu qu'on a fait des démarches auprès de la Commission du service civil pour que les 95 postes vacants d'ingénieurs soient occupés par des civils, ce qui, à notre avis, serait un progrès puisque la présence d'un ou de plusieurs civils à ces postes dans chaque compagnie de travaux assurerait la continuité du personnel administratif et une plus grande efficacité au sein du service tout entier.

c) Pour rendre possible la vérification intérieure et l'inspection exigée du service, la Commission du service civil a approuvé l'établissement d'un personnel civil de sept inspecteurs.

d) Il est entendu que le directeur des travaux et du logement (division du quartier-maître général) préparera, sous les instructions de ce dernier une analyse de nos rapports sur laquelle se fonderont les directives générales qui seront adressées à toutes les compagnies de travaux et porteront la signature du quartier-maître général.

On estime donc que toutes les mesures possibles ont déjà été prises, ou sont en voie de l'être, pour remédier aux anomalies actuelles.

Fin de la citation et fin du mémoire. M. Currie lui-même déclare que M. Kidd, vérificateur en chef du ministère, a rempli ses fonctions consciencieusement. Un tableau préparé par M. Kidd constitue l'appendice B du rapport Currie. M. Currie n'a pas rédigé ce tableau qui n'a subi aucune modification après le 24 mars 1952, bien que ce tableau constitue, semble-t-il, la principale preuve du fléchissement indiqué dans le rapport Currie. Les honorables députés se rappellent ce tableau. Il a une colonne à gauche qui indique les compagnies de travaux et à la partie supérieure figurent vingt rubriques différentes sous lesquelles sont placées des "X" indiquant la source des rubriques.

Pour ma part, je ne suis pas d'avis que le terme "fléchissement" employé dans le rapport Currie convienne exactement. Nous nous efforcions d'établir un système efficace de comptabilité. Nous n'avions tout simplement pas assez de personnel pour le faire non plus que pour exécuter les fonctions dont il était chargé. En 1949 on commençait seulement d'appliquer ce système; mais comme en juin 1950 éclatait la guerre de Corée, il n'a jamais été possible aux services des travaux de l'Armée d'établir convenablement le système et de faire face en même temps au

fardeau supplémentaire qu'imposaient la guerre de Corée et l'envoi en Europe de la 27e brigade.

Le fléchissement dont M. Currie a parlé,—si fléchissement il y a eu,—a été un fléchissement dans la comptabilité et non un fléchissement dans la façon dont les services ont été assurés et dans la façon dont ont été accomplis les travaux essentiels que le service des travaux de l'armée a mission d'exécuter.

Le tableau, préparé par M. Kidd, a été annexé par lui au mémoire du 24 mars 1952 dont je viens de parler. Il avait pour but de fournir des exemples et de faire ressortir les conclusions inscrites au rapport,—lequel était destiné au sous-ministre,—un rapport confidentiel ordinaire, notamment celles qui avaient trait à la nécessité d'accroître le personnel surveillant.

Si on compte le nombre de "X" dans le tableau, chacun représentant un incident, on arrive à un total de 154. Ils visent la plus grande partie de la période durant laquelle le vérificateur en chef procédait à l'apurement des comptes des unités militaires, y compris les compagnies du service des travaux de l'armée, ainsi que les travaux effectués par 33 détachements.

J'ai confié au vérificateur en chef et au juge-avocat général le soin d'établir en regard de chacun de ces cas une liste des observations formulées par le vérificateur en chef, des explications fournies par l'unité militaire en cause, et des mesures prises par la suite. J'ai également demandé au juge-avocat général d'étudier ces cas afin d'établir s'il y avait matière à d'autres poursuites judiciaires ou à d'autres sanctions militaires. Il m'a dit que selon lui il n'y avait qu'une quinzaine de cas où il semblait y avoir eu infraction à la loi militaire. J'ai chargé le chef d'état-major général de mener l'enquête jusqu'au bout dans les diverses régions militaires afin de déterminer s'il faut imposer des sanctions. Afin que la Chambre puisse se faire une idée du genre d'irrégularités dont il s'agit dans ces quinze cas, je me permets de donner lecture du résumé qu'on en a fait:

Matériaux obtenus ou travaux commencés avant que l'entreprise soit autorisée.

Réquisitions au ministère de la Production de défense et ordres d'achat sur place divisés afin de rester dans les limites financières autorisées.

Matériaux restants après l'achèvement de travaux ou matériaux enlevés de bâtiments non inscrits dans les registres des stocks.

Matériel non sacrifiable émis à l'égard de bâtiments sans l'inscrire sur les fiches relatives aux accessoires installés.

Distribution de matériel et de matériaux sans autorisation.

Omission de l'inventaire qu'exigent les règlements.

Redressement des écarts sans s'en reporter à une autorité supérieure.

Coût estimatif dépassé après revision.

Coût de la main-d'œuvre et de matériaux servant à d'autres travaux imputé sur des ordres d'exécution de travaux approuvés mais non utilisés à l'égard d'entreprises antérieures.

Vous constaterez qu'au point de vue des tribunaux civils et criminels, ce ne sont pas là des délits très graves. D'autre part, ce sont des anomalies auxquelles il faut mettre fin; c'est ce que nous ferons, dans la mesure du possible.

Cependant, si j'ai bien compris, les rapports de l'auditeur en chef, les réponses des unités et le rapport de M. Currie ainsi que ses propositions, attribuent ces anomalies surtout à la pénurie de personnel, principalement de personnel civil et, dans les services armés, au manque d'officiers dans les services du génie et de la comptabilité. Aujourd'hui, seulement dans les services des travaux de l'armée, il nous manque environ 1,700 civils et 250 militaires, c'est-à-dire conformément aux effectifs accrus à la suite de la révision dont j'ai parlé.

Tant que les effectifs ne seront pas complets, il sera impossible de rectifier la situation aussi à fond que vous le voudriez et que je le voudrais. Il va sans dire que ce manque de personnel était connu de l'armée, du ministère et de la Commission du service civil. Cela a été une source d'inquiétude constante. Le ministère et la Commission du service civil se sont continuellement efforcés d'obtenir le personnel qui était nécessaire. On s'est efforcé d'obtenir le personnel spécialisé d'autres ministères du gouvernement mais sans beaucoup de succès. En plus d'annoncer comme à l'ordinaire les situations vacantes, la Commission du service civil s'est employée d'une façon toute spéciale et à plusieurs reprises à obtenir des candidats. Dès le 4 septembre 1952, la commission distribuait au ministère l'avis suivant:

Nous croyons que vos directions techniques doivent être prêtes à s'acquitter de leurs fonctions malgré le manque de personnel dans ces domaines, étant donné que les organismes industriels doivent actuellement faire de même.

La proposition que fait l'auditeur général dans son rapport d'emprunter du personnel compétent des entreprises civiles en vertu de contrats particuliers est possible dans une mesure restreinte en vue de l'exécution de travaux spéciaux mais ne peut donner satisfaction pour ce qui est du fonctionnement normal et régulier des services des travaux, même s'il était possible de se procurer ce personnel.

Le fait est que l'expansion des forces armées, l'application partielle d'une nouvelle méthode de comptabilité, la pénurie de personnel qualifié pour l'administrer, l'activité de 24 entrepreneurs civils occupés à 37 contrats à Petawawa en 1950-1951 et en 1951-1952 a contribué à créer une situation à Petawawa dont une bande d'escrocs a profité, comme l'a dit M. Currie.

Permettez-moi de passer maintenant aux recommandations que fait M. Currie dans son rapport.

M. Diefenbaker: Avant que le ministre aborde cette question, me permettra-t-il de lui poser une question?

L'hon. M. Claxton: Étant donné que je m'en tiens à un ordre consécutif, je répondrai à la question de l'honorable député plus tard.

M. Diefenbaker: Ma question a trait à la responsabilité. Le ministre a-t-il des renseignements à nous donner au sujet de la grande question de savoir qui a changé les mots "au sommet ou près du sommet", qui ont été singulièrement modifiés?

L'hon. M. Claxton: Cela n'a rien à voir avec ce que je viens de dire. Tout changement de cet ordre, si changement il y a eu, a dû être fait par M. Currie lui-même, de son propre chef, avant qu'il signe le rapport. Si mon honorable ami a confiance en M. Currie, alors il ne saurait s'attendre à être servi de deux façons à la fois. Si M. Currie a jugé bon d'effectuer le changement en question, c'est parce qu'il estimait qu'il était souhaitable de le faire.

Me permettra-t-on maintenant d'en venir aux vœux qu'on peut trouver aux pages 865 et 866 du hansard. Il y en a 44 et le solliciteur général en a parlé dans son discours. Mais il vaudrait peut-être mieux que je donne là-dessus les derniers renseignements.

J'ai déjà dit, je pense, que M. Currie, ses associés et les membres du ministère et de l'armée ont vu, dans toute cette affaire, une entreprise tentée en collaboration pour arriver aux causes et empêcher qu'elles se reproduisent. On peut juger de la portée des mesures correctives prises par le ministère en considérant les interventions antérieures à la présentation du rapport. Le solliciteur général a déjà parlé de la mesure dans laquelle on avait déjà donné suite à ces vœux.

Des 44 vœux exprimés 27 avaient déjà passé dans la pratique avant même que le rapport eût été rédigé et présenté au ministère. Quatre autres vœux sont tenus pour exceptionnellement importants et suite leur sera donnée dès qu'on disposera des effectifs nécessaires. Huit autres vœux comporteraient l'utilisation d'un personnel plus nombreux en même temps qu'ils entraîneraient des frais considérables pour peu qu'on voulût les appliquer. On va les examiner davantage. Trois autres vœux n'entraîneraient pas l'utilisation d'un personnel plus nombreux ni l'augmen-

tation des frais mais exigent d'être étudiés plus longuement. L'un des vœux ne semble pas présenter d'intérêt si ce n'est à la lumière de nouveaux événements importants. Un autre, enfin, tel du moins qu'il est redigé, semble inacceptable.

J'ai donc donné un sommaire. Il me semble maintenant que les honorables députés aimeraient peut-être m'entendre citer les vœux de M. Currie, sous les cinq rubriques dont j'ai déjà parlé, en indiquant, dans chaque cas, la réaction du ministère. Il serait intéressant de les faire paraître au hansard en colonnes parallèles, mais je sais que cela ne serait pas véritablement conforme à nos habitudes et je n'ai pas l'intention de demander à la Chambre son consentement unanime à cet égard. Néanmoins je tiens à ce que la Chambre sache que les commentaires détaillés des fonctionnaires supérieurs du ministère au sujet de ces vœux sont à sa disposition et qu'ils seront soumis au comité des dépenses aux fins de la défense lorsque celui-ci se réunira.

Je n'ai guère besoin de signaler aux députés que la mise en œuvre de la plupart des propositions entraînera une augmentation considérable de main-d'œuvre et de dépenses. En ce qui concerne l'annexe du rapport où M. Currie propose un accroissement du personnel à Petawawa, je signale que les nouveaux effectifs de Petawawa (à l'exception de l'évaluateur recommandé par M. Currie) ont été prévus dès novembre 1951, à l'intérieur du ministère, avec la collaboration des autres services du Gouvernement; la seule addition d'importance proposée par M. Currie consiste en la création d'un emploi d'évaluateur. Le personnel de Petawawa, qui était de 23 militaires et 142 civils, a été porté à 35 militaires et 223 civils. L'augmentation de l'effectif du service des travaux de l'armée de Petawawa a été rendue nécessaire par l'expansion de l'armée, entraînant la création de dépôts pour deux régiments et d'unités auxiliaires au dépôt même.

L'accroissement du personnel du service des travaux de l'armée à Petawawa et ailleurs n'a pas été provoqué par le rapport Currie; il avait été décidé, avant la parution du rapport, de compléter ce personnel afin de lui permettre de mieux s'acquitter de sa tâche. L'ensemble de ces divers accroissements et de ceux que recommande le rapport (car M. Currie les incorpore à ses propres recommandations) a porté les chiffres de 1,088 militaires et 3,436 civils à 1,109 militaires et 5,123 civils, soit une augmentation de 21 militaires et 1,687 civils. Mais, je le répète, à l'heure actuelle, en chiffres ronds et pour l'ensemble des effectifs du service des travaux de l'armée, il nous manque 1,700 civils et près de 250 militaires.

Les augmentations entraînent une dépense annuelle d'environ $5,246,000. L'accroissement de la lourde tâche des services de génie était dû en majeure partie au grand nombre de civils que nécessitait le fonctionnement d'établissements de services publics. Il était pourvu à la nécessité d'établir des magasins centraux, dans les prévisions budgétaires adoptées pour l'année 1952-1953, tandis que le budget approuvé pour 1951-1952 prévoyait de nouveaux logements pour certaines compagnies et détachements.

Le rapport formule plusieurs recommandations au sujet de mesures supplémentaires de sécurité. Beaucoup d'entre elles ont déjà été appliquées et l'on examinera, naturellement, toutes les autres. Je serais, toutefois, fort étonné, si nous ne constations pas que, dans certains cas, l'application intégrale de la mesure indiquée occasionnerait des frais hors de proportion avec toute réduction des pertes qui pourrait résulter, ce qui est évidemment un facteur important d'ordre pratique. Le vol de Farnham est un exemple frappant de ce que je veux dire. Les dépenses encourues au titre de la sécurité auraient été, pour la période de six ans qui a suivi l'utilisation du camp, environ quarante fois plus élevées que les pertes subies par le public à la suite du vol de biens, au sujet duquel on a intenté des poursuites. Il est toujours nécessaire d'équilibrer le coût de la sécurité et les possiblités de pertes.

Laissons de côté certaines recommandations du rapport qui supposent un changement complet de l'endroit où se trouvent les barrières, l'emplacement des camps, les routes, les agglomérations, et le reste, auxquelles il ne faut pas songer et tenons-nous en uniquement à celles qui ont directement trait à l'emmagasinage et à la garde du matériel du Génie. Nous avons calculé qu'à Petawawa seulement, il en coûterait, uniquement pour aménager des clôtures de sécurité, $286,000, outre un autre montant annuel de $119,000 pour y maintenir des gardes supplémentaires. Nous avons également établi le coût estimatif qu'entraînerait une autre compagnie du genre à un autre camp semblable, c'est-à-dire au Camp Borden, où la mise de fonds à l'égard de la clôture serait de $346,000 et les frais supplémentaires annuels, de $139,000.

Toutes proportions gardées à l'égard des autres établissements de l'armée, ces chiffres permettent d'arriver à un montant estimatif de $1,774,000 au seul chapitre des dépenses en immobilisations à l'égard des installations supplémentaires visant la sécurité et la protection des services des travaux de l'Armée,

outre un montant annuel de $1,106,000 uniquement pour les gardes. Il faut aussi souligner, ainsi que nous l'avons déjà dit, qu'en aucun cas les pertes sont attribuables, à Petawawa, à un manque de sécurité physique. Le degré de sécurité dépend évidemment de la nature du matériel dont on dispose. Mais là, on a volé de la ferraille, des matériaux de construction, des articles récupérés, et le reste. Dans quelle mesure les résultats prévus justifieraient-ils l'emploi d'autre personnel et la dépense de plus d'argent? La question est posée. Je le répète, il nous faut assurément prendre toutes les mesures possibles pour protéger le bien du peuple.

Outre les mesures dont j'ai fait mention et qui sont conformes aux vœux de M. Currie, je pourrais indiquer d'autres initiatives qui ont été prises au sujet des services des travaux de l'Armée.

a) On a créé un effectif revisé au sein du service du quartier-maître général en ce qui concerne les travaux et le cantonnement.

b) On a créé de nouveaux effectifs pour chaque compagnie de travaux et les nouveaux dépôts de matériel.

c) Le détachement des services des travaux de l'Armée à Petawawa a été érigé en compagnie, ce qui a pour effet de le placer sous le commandement du quartier général de la division militaire et de le soustraire au quartier général de la zone, à Kingston.

d) La Commission du service civil a accepté que les fonctionnaires civils chargés du personnel sur place soient directement comptables au directeur du personnel civil, au sein du ministère de la Défense nationale.

e) On a constitué une commission, formée de trois officiers supérieurs de l'Armée, d'un représentant de la Commission du service civil et du directeur du personnel civil, qui visitera les unités de l'armée en vue d'examiner leurs effectifs et d'en arriver à des décisions beaucoup plus rapides.

f) Le service du quartier-maître général a établi une division itinérante d'inspection qui examinera les rapports présentés par le vérificateur en chef, afin de s'assurer sur les lieux qu'on donne immédiatement suite aux recommandations souhaitables sans attendre l'échange de correspondance.

J'aborde maintenant la question des trente-trois articles du règlement qui ont été violés, selon M. Currie. Le rapport les mentionne à la page 849 tel qu'il est consigné au hansard. M. Currie ne dit pas quand ces effractions ont été commises, mais d'après le contexte on peut supposer qu'il en parle au sujet des irrégularités qui se sont produites à Petawawa, bien que certaines des effractions puissent avoir été commises ailleurs. J'ai demandé au juge-avocat général et au ministère de la Justice si le rapport de M. Currie, les faits établis lors des procès, ou dans les rapports de la police motiveraient de nouvelles poursuites contre des militaires ou membres du personnel civil, ou d'autres mesures disciplinaires à ce sujet. D'après l'opinion formulée par le sous-ministre de la Justice sur les poursuites judiciaires au criminel et celle qu'a formulée le juge-avocat général au sujet des mesures disciplinaires et des poursuites judiciaires au criminel, sauf dans les cas dont j'ai fait mention et dans certains autres sur lesquels on enquête actuellement, la seule chose à faire serait de prendre de nouvelles mesures disciplinaires.

Pour terminer mes remarques au sujet du rapport Currie, j'aimerais attirer votre attention au premier paragraphe de la partie IV intitulée: "Conclusion et recommandations" M. Currie y dit ce qui suit:

> Mon rapport, je le reconnais parfaitement, renferme bien des constatations pénibles. La situation d'ensemble cependant est loin d'être décourageante puisqu'on peut remédier et que, de fait, on remédie aux irrégularités qui ont été commises par le passé.

Au cours de mes observations, je me suis efforcé de remonter aux antécédents pour vous faire comprendre par suite de quelles circonstances ont pu se produire effectivement les graves irrégularités qu'on a constatées à Petawawa. Si je donne cette explication, que les honorables députés n'aillent pas s'imaginer que je songe un seul instant à trouver des excuses aux irrégularités qui ont été commises ou au fait qu'elles ont pu être commises.

Il y a en cette enceinte un grand nombre d'anciens combattants des deux guerres. Ils savent avec les anciens combattants de tout le pays,—et ils sont nombreux,—que l'armée n'est pas une classe du dimanche et que les soldats ne sont pas des saints; je crois que le public se fait aussi de l'armée une idée assez juste. Cela ne veut pas dire que nous devons excuser les fautes, mais cela ne signifie pas non plus que nous devons nous attendre à ce que tous les officiers et soldats aient une conduite parfaite. Certains écarts de conduite sont inévitables ainsi que malheureusement certaines fautes comme il s'en fait du reste dans la population civile.

Au cours des première et seconde guerres mondiales et actuellement en Corée les Canadiens ont acquis à leurs services une belle réputation. Ce qu'ils ont accompli, ils le doivent à leurs qualités, qualités qui comprennent celle du commandement. Les chefs qui commandent en campagne sont choisis pour leurs qualités de décision, de commandement, oui, de courage et d'initiative et non pas surtout à cause de leur compétence supérieure en tant que comptables et magasiniers.

Chacun d'eux cependant doit assumer, outre la responsabilité d'instruire et de conduire

les troupes placées sous son commandement, celle de veiller à l'administration de ce qui constituerait dans la vie civile une entreprise commerciale très considérable.

Dans son rapport, M. Currie dit que les montants en cause à Petawawa ne sont probablement pas considérables. D'après l'estimation de la police le total des pertes serait probablement inférieur à $50,000. C'est encore leur opinion. On a recouvré une partie considérable des articles volés et les coupables ont été poursuivis et punis.

Il reste à s'assurer que toutes les mesures propres à donner des résultats suffisants pour justifier le nombre d'hommes et les sommes d'argent affectés à cette fin seront prises sans délai et aussi vite qu'on pourra obtenir le personnel compétent. Cela n'assurera pas la cessation complète des irrégularités ni du chapardage ni même de la fraude ni du vol dans une entreprise de cette envergure. Malheureusement, nous savons tous que ces maux règnent chez les civils aussi bien que chez les militaires.

Je veux ajouter cependant que les documents soumis au comité des dépenses relatives à la défense à la dernière session, de même que les renseignements dont je dispose, révèlent que l'importance des pertes attribuables à l'activité des militaires, vu la valeur du matériel en cause, ne dépassent nullement celles qu'on subit couramment dans les entreprises civiles d'un caractère semblable.

Bien que notre activité soit d'envergure beaucoup plus grande, on reconnaîtra, je crois, que les pertes subies par les forces armées à la suite de vols et de larcins ne dépassent pas celles des grandes entreprises commerciales canadiennes. Quand ces entreprises se font voler, on n'en entend guère parler dans les journaux ni à la Chambre mais quand ce sont les forces armées qui sont en cause ou quand un militaire commet un crime, il est rare que les journaux n'en fassent pas grand état partout au pays.

J'espère qu'à la suite de ce rapport et des mesures que nous avons prises et que nous prendrons à l'avenir, il sera possible à la fois d'améliorer l'organisation et d'accroître le personnel de façon à réduire nos pertes au plus bas niveau possible. C'est un but et un objectif que nous ne perdons jamais de vue.

Quoi qu'il en soit, malgré toutes nos précautions, nous continuerons de subir des pertes qui nous paraîtront nécessairement très élevées à cause de l'importance et de la nature de notre activité mais qui, vues dans leur juste perspective et toutes proportions gardées, ne seront pas exorbitantes. Je dirai même que ces pertes continueront sous n'importe quel ministre de la Défense nationale, même

si le député de Nanaïmo (M. Pearkes) ou le représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) sont ministres de la Défense nationale.

Une voix: Ce ne sera pas long maintenant.

L'hon. M. Claxton: Je crois que l'opinion que je viens de formuler sera corroborée par un comptable aussi expérimenté que l'est le représentant de Winnipeg-Nord (M. Stewart).

Nous continuerons également nos efforts en vue d'améliorer l'organisation des services militaires et du ministère de la Défense nationale. Maintenant que la grande majorité des contrats de construction et des commandes de matériel ont été accordés et maintenant que nous disposons d'une aussi forte proportion des effectifs dont l'ensemble des services militaires a besoin, nous aurons plus de temps, j'espère, pour étudier, améliorer et simplifier davantage notre organisation.

Compte tenu de l'importance que l'on attache au rapport et pour les raisons déjà exposées par le premier ministre (M. St-Laurent), je propose, appuyé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson):

Que la motion soit modifiée par l'addition, après les mots "le 31 mars 1950", à la cinquième ligne, des mots suivants:
"et en premier lieu d'accorder priorité, au cours de son examen, aux dépenses et aux engagements qui ont trait aux services des travaux de l'armée canadienne et dont il est question dans le rapport que M. G. S. Currie, comptable agréé, a déposé à la Chambre le 15 décembre 1952."

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, puis-je formuler une objection? J'ajoute que mon objection n'a trait qu'à la façon de procéder et non au fond du projet d'amendement. J'en parlerai plus tard.

Je me demande si la proposition d'amendement du ministre de la Défense nationale (M. Claxton) est conforme au Règlement. Je me permets de signaler à Votre Honneur un commentaire de la troisième édition de Beauchesne que vous avez souvent invoqué contre les membres de ce côté-ci de la Chambre quand nous cherchions à présenter un amendement à une motion tendant à l'institution de comités. Voici le commentaire 546:

Lorsque la Chambre est à nommer les membres d'un comité, un député ne peut entamer une discussion sur l'ensemble de la question.

J'ai lu ce paragraphe afin de consigner le commentaire en entier au compte rendu, bien que ce soit le paragraphe suivant qui importe:

Lorsque la Chambre étudie une motion, dont il a été donné avis, tendant à la nomination d'un comité spécial, un député ne peut pas proposer un amendement visant à conférer au comité des pouvoirs plus étendus que ceux qui lui avaient été dévolus dans l'avis donné. Le 13 mars 1938...

Je me permets de signaler qu'il y a une erreur ici: Il faudrait lire 1939.

...un ministre a proposé la nomination d'un comité spécial chargé d'étudier la question du remaniement de la carte électorale et de faire enquête sur les méthodes permettant de déterminer l'origine des fonds versés aux caisses électorales. Deux amendements ont été proposés. L'un visait à étendre les pouvoirs du comité de façon qu'il pût enquêter sur les contributions de $100 versées au cours des dix dernières années; l'autre visait l'examen des méthodes propres à permettre aux bûcherons, aux pêcheurs, aux marins et aux mineurs de la Colombie-Britannique d'exercer leur droit de suffrage.

L'Orateur a déclaré irréguliers les deux amendements parce qu'ils soulevaient de nouvelles questions non prévues dans l'avis de motion et parce qu'ils proposaient d'étendre les pouvoirs du comité bien au-delà de ceux que fixait l'avis. Il avait ajouté que la nécessité de donner avis serait annulée si ledit avis ne servait pas à orienter la décision de la Chambre.

Si j'avais cru, monsieur l'Orateur, qu'on tenterait actuellement de présenter un amendement, j'aurais certes préparé un certain nombre de références dont j'aurais pu indiquer le numéro de page, l'alinéa et le chapitre. Je ne l'ai pas fait. Cependant, je me rappelle que lors de la présentation d'une motion visant à la formation d'un comité chargé d'étudier la question de la sécurité de la vieillesse, on a tenté de ce côté-ci de la Chambre de présenter des amendements à la motion, et Votre Honneur a déclaré ces amendements inadmissibles en s'appuyant sur le commentaire que je viens de lire. De même, il y a environ un an, lorsque la Chambre était saisie d'une motion visant à la formation d'un comité spécial des affaires des anciens combattants, avec attributions plus restreintes que les comités antérieurs, le représentant de Royal (M. Brooks) et mon voisin de siège, le représentant de Melfort (M. Wright), ont tenté de présenter des amendements. Ceux-ci ont été rejetés toujours en vertu du commentaire 546.

Je me rappelle aussi qu'au cours de la session de 1952, le premier ministre (M. St-Laurent) avait fait inscrire au *Feuilleton* une motion qui tendait à la formation d'un comité spécial du remaniement de la carte électorale. Je me souviens qu'après avoir donné avis de cette motion, il désirait y apporter des changements. Si j'ai bonne mémoire, il a dit à la Chambre que la raison pour laquelle il avait retiré sa motion et pour en soumettre une autre, après s'être conformé aux règles de l'avis préalable à suivre en pareil cas, c'était parce qu'il connaissait ce commentaire-ci et la difficulté,—pour ne pas parler de l'inconvenance,—que présentait la modification d'une motion portant établissement d'un comité après que celle-ci eût été inscrite au *Feuilleton* et proposée à la Chambre. Comme je le disais, monsieur l'Orateur, c'est à cause de l'attitude prise l'an dernier par le premier ministre en ce qui concerne le comité du remaniement de la carte que je n'avais pas songé un instant qu'il pourrait se trouver aujourd'hui, du côté du gouvernement, quelqu'un pour tenter l'aventure. Je n'ai donc pas constitué là-dessus tout un dossier de références, mais je suis persuadé que Votre Honneur s'en souvient et que pour peu qu'on le veuille, on pourra les retrouver.

Il est clair, je pense, quel que soit notre sentiment sur le contenu de la modification envisagée, que sa présentation, de cette manière-ci, fait que nous sommes privés des quarante-huit heures de préavis nécessaires. En même temps je dois dire qu'il ne me semble pas que la modification proposée soit nécessaire. Voilà justement un autre point de procédure. C'est qu'on n'est pas censé présenter de modifications inutiles. Il me semble que la motion actuelle est rédigée de telle façon que le comité peut, s'il le désire, exiger la production de documents,—dont notamment le rapport Currie,—et la présence de personnes, y compris M. Currie lui-même. C'est ainsi, monsieur l'Orateur, qu'aux termes du commentaire 546 et parce qu'il n'a pas été donné avis de la motion, j'estime celle-ci irrecevable. J'ajoute qu'elle est inutile, l'autorisation de convoquer des personnes et d'exiger la présentation de documents figurant déjà à la motion du premier ministre.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Je suis d'avis monsieur l'Orateur, qu'il faut tenir compte d'une autre considération en étudiant ce projet d'amendement. Il y a au *Feuilleton*, depuis déjà longtemps, un avis de motion au nom du premier ministre (M. St-Laurent). Le premier ministre n'a pas jugé bon de parler lorsque la motion a été appelée et c'est le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) qui a parlé au nom du Gouvernement. Chacun d'entre nous a eu raison de supposer que la motion présentée par le Gouvernement et qui serait à l'étude cet après-midi, serait celle qui figure au *Feuilleton*. En réalité, le Gouvernement saisit la Chambre d'une nouvelle motion sans avis.

Je tiens également à signaler à Votre Honneur que, dans une procédure de ce genre, l'avis est donné au nom du premier ministre, mais le ministre de la Défense nationale a parlé au sujet de cette motion et a ensuite présenté un projet d'amendement qui sera appuyé, comme vous le savez, par les membres du parti qui sont très peu enclins à manifester la moindre indépendance d'esprit lorsqu'il s'agit de voter dans cette Chambre.

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, est-il réglementaire de parler ainsi de tous les députés d'un parti autre que celui auquel appartient l'honorable monsieur?

M. Drew: Je regrette . . .

Le très hon. M. St-Laurent: J'ai posé une question à l'Orateur et j'aimerais qu'il nous donne sa décision à cet égard. Je préfère la décision de l'Orateur à celle du chef de l'opposition (M. Drew).

M. l'Orateur: Je croyais que le chef de l'opposition allait retirer ses observations. Si je ne me suis pas levé quand le premier ministre a pris la parole, c'est que le chef de l'opposition s'est levé immédiatement et que j'ai compris qu'il entendait retirer toute remarque portant atteinte aux députés en général.

M. Drew: Je n'entends pas faire une rétraction générale. Auriez-vous l'obligeance de me dire quels mots je devrais retirer?

M. l'Orateur: Si j'ai bien compris, le chef de l'opposition a accusé les chefs et les membres de certains partis représentés à la Chambre de manquer d'indépendance d'esprit. Tels sont, je crois, les mots qu'il a employés. Semblable remarque, cela va de soi, jette le discrédit sur ces députés. Chaque député qui siège ici doit être considéré comme étant indépendant et non le soutien servile d'un parti ou d'un chef. Je ne vois pas d'autre sens à attacher à ces paroles.

M. Drew: Je n'ai pas employé les mots que vous avez cités. Pour que je puisse me rétracter, il me faut connaître les mots qu'on veut que je retire. Je vous demande donc de me les préciser.

Le très hon. M. St-Laurent: Je vais vous aider, monsieur l'Orateur. Si j'ai bien compris, le chef de l'opposition a dit qu'il ne faisait pour lui aucun doute que ce projet d'amendement soumis par le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) serait appuyé par tous les soutiens ordinaires du Gouvernement à la Chambre qui n'ont jamais manifesté aucune tendance à faire preuve d'un peu d'indépendance.

M. Diefenbaker: Qu'y a-t-il à redire à cela?

M. Drew: Ce que j'ai dit c'est que la motion serait sans aucun doute appuyée par ceux qui reculent devant l'idée de se prononcer contre le Gouvernement.

Le très hon. M. St-Laurent: Nous allons demander une copie des notes sténographiques et nous verrons quelle est la plus fidèle, de la mémoire du chef de l'opposition ou de la mienne.

[M. Drew.]

M. Drew: Je m'en remets au hansard.

M. l'Orateur: Il me semble que le chef de l'opposition a été plus loin. Je suis persuadé qu'il a été plus loin. Je ne vais pas lui demander de retirer les observations qu'il vient de citer, mais plutôt ses observations sur les députés qui seraient peu enclins à faire preuve d'indépendance . . . c'est le mot "indépendance" auquel je m'oppose.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, le compte rendu est là et je ne retirerai que les termes que vous m'aurez spécifiquement indiqués.

M. l'Orateur: Je devrai faire donner lecture du texte du hansard. Je m'oppose à l'emploi du mot "indépendance" et à la phrase qui parle d'un manque d'indépendance.

Des voix: Retirez!

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je vous demanderai de vous faire présenter le compte rendu et de m'indiquer les paroles auxquelles vous vous opposez.

M. l'Orateur: Dans ce cas, je demande au sténographe du hansard de bien vouloir lire les observations du chef de l'opposition (M. Drew) qui ont immédiatement précédé l'objection du premier ministre (M. St-Laurent).

Un membre du personnel du hansard est-il en train de se diriger vers la sortie? Le sergent d'armes voudra-t-il inviter celui-ci à ne pas quitter la Chambre. Le sténographe du hansard est-il en mesure de relire les observations du chef de l'opposition qui ont immédiatement précédé l'objection soulevée par le premier ministre?

L'hon. M. Abbott: Il n'a pas le droit de prendre la parole.

M. l'Orateur: Le sténographe du hansard a indiqué qu'il n'est pas en mesure de lire les observations en cause. Je lui assure que je ne les jugerai pas contraires aux usages parlementaires, en ce qui le concerne. Je n'aimerais pas retarder sans nécessité les débats de la Chambre à ce sujet. Un député voudra-t-il m'aider à sortir de cette impasse?

Le très hon. M. St-Laurent: Si le sténographe du hansard est autorisé à se retirer, monsieur l'Orateur, je suis certain que, d'ici quelques minutes, il pourra fournir une transcription de ses notes. Je comprends l'hésitation qu'il éprouve à faire une chose unique dans les annales de la Chambre des communes, c'est-à-dire de parler pendant que la Chambre siège. Je ne doute pas qu'on puisse obtenir une transcription de ses notes dans quelques minutes, si Votre Honneur désire en avoir une.

M. Knowles: Pourquoi ne pas traiter cette question à huit heures?

M. l'Orateur: Dans les circonstances, il me faudra traiter cette question plus tard au cours de la journée.

M. Fleming: Permettrez-vous alors à la Chambre, monsieur l'Orateur, d'examiner si, d'après le Règlement, les paroles que le premier ministre a prétendu avoir été prononcées sont vraiment offensantes? Je prétends que si on s'est servi des termes qui ont réellement été employés, d'après le premier ministre, on peut très bien s'en servir à la Chambre. S'il n'est plus possible de prononcer ces mots-là à la Chambre, on y devient par trop pointilleux. Je ne voudrais pas qu'on passe des remarques blessantes sur l'indépendance du Parlement; mais il me semble parfaitement régulier de parler de l'indépendance des députés et de la liberté de pensée. Selon moi, c'est une question dont la mention est et a toujours été fort à propos. Autant que je sache, aucune décision n'a été rendue à l'encontre.

M. l'Orateur: Je traiterai toute la question plus tard.

M. Diefenbaker: Nous permettrez-vous de débattre ce point? Il me semble que la question mérite d'être discutée à fond.

M. l'Orateur: A l'ordre! Dans le moment, personne n'est parfaitement sûr des mots qui ont été employés. Je ne devrais sans doute pas dire que personne ne l'est, en tout cas, je ne suis pas parfaitement sûr des mots précis auxquels on s'est opposé. Quand nous saurons exactement ce qui a été dit, nous étudierons toute la question.

M. Diefenbaker: Une discussion sera-t-elle alors permise?

M. Pearkes: Monsieur l'Orateur, avez-vous l'intention de permettre que le débat se poursuive ou bien rendrez-vous une décision?

M. l'Orateur: Je crois que le chef de l'opposition était en train de présenter un argument au sujet de l'objection formulée par le représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je le laisserai poursuivre ses observations.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je fais remarquer que nous sommes maintenant saisis d'un amendement à une motion ministérielle qui, de fait, constitue une nouvelle motion ministérielle comportant certaines directives précises. Si le premier ministre constatait avec étonnement qu'il obtient l'appui des députés siégeant de son côté à propos de cet amendement, alors, bien entendu... (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Drew: ...il ne serait pas possible de présenter un amendement qui aurait pour effet de proposer une méthode plus expéditive que celle que le Gouvernement a proposée à la Chambre. Le moyen grâce auquel un membre du Gouvernement propose, sans préavis, un amendement à la motion ministérielle a pour résultat de trouver une autre manière de bâillonner le Parlement, au sein duquel la majorité manifeste au moins un certain penchant à appuyer le Gouvernement (*Exclamations*). Car je souligne que cette motion, si elle reçoit l'appui dont le premier ministre ne semble pas certain, aura pour effet d'éliminer tout moyen prévu par la procédure ordinairement suivie pour les débats et qui permet à l'opposition de proposer à la Chambre une autre méthode que celle qui est présentée dans la motion dont nous avons eu préavis. La motion a pour effet de limiter encore plus étroitement les droits du Parlement et de les soumettre à l'emprise du Gouvernement qui est opposé au principe de la liberté parlementaire. (*Exclamations*). Lorsque le premier ministre se lève avec autant d'indignation qu'il l'a fait il y a quelques instants...

M. Diefenbaker: Et son indignation était quelque peu artificielle.

M. Drew: ...Et son indignation était des plus artificielles, j'aimerais qu'il prenne le temps de lire le compte rendu des débats de Westminster, dont nous sommes censés tirer un grand nombre de nos précédents. (*Exclamations*). S'il était à la Chambre de Westminster...

M. l'Orateur: A l'ordre! Il me semble que nous nous éloignons de l'objection soulevée. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a déclaré que la modification proposée n'était pas conforme au Règlement et il a donné des raisons à l'appui de cette affirmation. Il ne convient pas maintenant de discuter du Règlement en général ni de la portée de la modification. Il s'agit uniquement de savoir si la modification proposée est recevable.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, vous devriez tenir compte de l'importance de votre décision et des conséquences qu'elle aura sur les méthodes de la Chambre car votre décision, comme d'autres d'ailleurs, créera un précédent. Je prétends qu'il convient de vous signaler les conséquences d'une telle façon d'agir qui équivaut à refuser à l'opposition l'occasion, dont elle jouit habituellement, de contre-propositions qui pourraient conduire à un examen plus expéditif des affaires du ministère de la Défense nationale.

M. l'Orateur: Ne s'agit-il pas là d'une question que la Chambre devrait examiner et trancher? Si c'est là le résultat, n'appartiendrait-il pas à la Chambre d'étudier la question et de décider s'il y a lieu ou non de modifier le Règlement? A mon avis, il ne s'agit pas d'une question sur laquelle je devrais me prononcer maintenant. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir si la modification à l'étude donnera au comité des pouvoirs plus étendus que ceux qui sont prévus dans l'avis. Puis-je dire en toute franchise que si la discussion a été jusqu'ici conforme au Règlement,—soit la discussion portant sur des articles financiers,—il me semble que la modification soit aussi régulière. En réalité, le débat a été plus loin mais même en le ramenant à cette limite, si la discussion, je le répète, qui a porté sur les dépenses mentionnées dans le rapport Currie est conforme au Règlement, alors l'amendement proposé l'est également.

Les deux vont de pair; le débat et l'amendement sont tous deux réguliers ou ils sont tous deux contraires au Règlement. Je suis disposé à écouter les arguments des députés. J'ai cru cependant devoir appeler l'attention de la Chambre sur ce que j'en pense pour le moment. Je prie le chef de l'opposition de commenter le rappel au Règlement.

M. Drew: Je signale, monsieur l'Orateur, qu'en examinant la portée d'un raisonnement en regard d'une façon de procéder qui n'est pas entièrement déterminée par le Règlement actuel, il est conforme à la coutume et extrêmement important de peser mûrement toutes les conséquences de la décision que Votre Honneur peut rendre.

Nous ne croyons pas, nous l'avons déjà dit clairement, qu'il est nécessaire de soumettre le rapport Currie à une autre enquête. Le projet d'amendement, joint à la motion du Gouvernement dont nous sommes saisis, vise manifestement à embaumer le rapport Currie. Voilà quelque chose...

M. l'Orateur: A l'ordre! A mon avis, cela n'a rien à voir à la motion d'ordre. Il s'agit de la question de l'amendement même. Si le projet d'amendement paraît ainsi au chef de l'opposition et à d'autres députés, ils peuvent voter contre. (*Exclamations*) Le raisonnement en cause va à la racine même du projet d'amendement et ne vise pas le rappel au Règlement. Or, je ne puis permettre en ce moment que des observations sur le rappel au Règlement.

M. Drew: Je tiens à signaler à Votre Honneur qu'on nous a donné avis d'une motion du Gouvernement qui figure au nom du premier ministre (M. St-Laurent) au *Feuilleton.* C'est cette motion que nous étions prêts à débattre. A titre d'opposition, nous étions en droit de nous attendre que c'est elle que nous étudierions car nous n'avons reçu avis d'aucune autre motion.

Si cette façon de procéder est acceptée par la Chambre, le Gouvernement pourra en tout temps priver l'opposition de l'exercice de ses droits habituels en faisant présenter par un ministre une motion inscrite au nom d'un autre ministre et en présentant ensuite, sans avis, un amendement à la motion initiale du Gouvernement. L'opposition se trouvera ainsi dépourvue de ses moyens d'action ordinaires.

C'est une conception tout à fait nouvelle du Règlement de la Chambre et une autre tentative en vue d'empêcher le Parlement d'exercer pleinement ses fonctions au nom de la population du Canada.

Le très hon. M. St-Laurent: J'aimerais prendre la parole à propos du rappel au Règlement; je le fais parce que l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a prétendu invoquer comme autorité quelque chose que j'ai fait ou dit relativement à une motion tendant à établir le comité chargé du remaniement de la carte électorale. Si je l'ai bien compris il a dit que j'avais reconnu qu'il n'était pas convenable, vu que j'avais reconnu l'inconvenance d'essayer de modifier une motion tendant à la constitution d'un comité. Ce n'est pas la première fois que le représentant de Winnipeg-Nord-Centre a mal compris des choses que moi ou d'autres membres du Gouvernement avons dites à la Chambre ou leur a prêté une interprétation trop étendue.

Ce que j'ai dit et ce que je répète, c'est que, sans avis, il est impossible d'étendre les attributions d'un comité, et que, même en donnant avis, on ne peut faire quelque chose qui n'a aucune utilité, quelque chose qui n'ajoute rien du tout à...

L'hon. M. Rowe: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement!

Le très hon. M. St-Laurent: Mes observations portent sur un rappel au Règlement. La Chambre est déjà saisie d'un rappel au Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Rowe: J'invoque le Règlement...

M. l'Orateur: Je ne puis permettre qu'on débatte deux rappels au Règlement en même temps.

Le très hon. M. St-Laurent: Merci, monsieur l'Orateur. Je disais que je reconnaissais volontiers qu'on ne peut, sans avis, proposer d'étendre les attributions d'un comité dont avis de l'institution a été donné, et qu'on ne peut considérer comme régulière une motion tendant à accroître et à ne pas diminuer les attributions prévues dans la motion générale.

L'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre a présenté deux arguments signalant que la motion étendrait les attributions du comité ou, si tel n'était pas le cas, qu'elle serait bien inutile.

M. Knowles: C'est l'un ou l'autre.

Le très hon. M. St-Laurent: Eh bien! elle n'étend pas les attributions du comité, qui auront trait à toutes les dépenses et tous les engagements financiers de tous les services des forces armées à tous les points de vues, depuis la date mentionnée dans la résolution. La motion n'est pas inutile, même si elle ne donne pas le pouvoir au comité d'accomplir quelque chose qu'il ne peut pas faire sans en être ainsi autorisé, car elle ordonne aux membres du comité d'accorder, au cours de leur enquête sur les dépenses et engagements financiers de tous les services, la priorité à ceux qui sont mentionnés dans le rapport Currie.

Le comité aurait le droit de le faire sans qu'il soit nécessaire de présenter un amendement à cette fin. Sans l'amendement, il ne serait pas tenu de le faire. La Chambre peut sûrement lui ordonner, si elle le juge à propos, d'accorder la priorité à l'étude de ces postes. Sans doute l'honorable député ne sera-t-il pas satisfait de ma réponse, mais la voilà tout de même.

M. Knowles: Pour une fois je suis de votre avis.

Le très hon. M. St-Laurent: Voilà la réponse aux deux côtés de l'objection de notre honorable ami.

J'ai dit que je ne parlerais que du rappel au Règlement. Il faudra que j'attende une autre fois pour expliquer des expressions que le chef de l'opposition n'a pas comprises ou qu'il lui plaît de faire passer pour assez ambiguës. Je n'ai jamais dit que je ne m'attendais pas qu'il y en aurait d'autres, ici, qui voteraient comme moi, à la Chambre, mais non pas parce qu'ils ne sont pas indépendants, mais, au contraire, parce qu'eux aussi estimeraient que c'est ainsi qu'il faut voter.

M. Knowles: Si je puis revenir de nouveau sur la principale objection, je voudrais parler de ce que Votre Honneur et le premier ministre viennent de dire.

Si je puis parler ainsi, je crois que le premier ministre se rapproche de la question (*Exclamations*) lorsqu'il dit que l'amendement proposé par le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) est de deux choses l'une. Ou bien il prévoit une extension des attributions du comité ou bien il ne prévoit pas une extension des attributions du comité.

Le très hon. M. St-Laurent: J'ai dit que tel était votre argument, que l'amendement serait irrégulier s'il prévoyait une extension de la portée de la motion principale, ou s'il proposait quelque chose d'inutile.

M. Knowles: Il se pourrait bien, monsieur l'Orateur, que nous ne nous comprenions pas l'un l'autre. A mon avis, nous disons la même chose, c'est-à-dire que l'amendement présenté par le ministre de la Défense nationale est de deux choses l'une...

Quelques voix: Non, non.

M. Knowles: ...il étend les pouvoirs du comité ou ne les étend pas. (*Exclamations*). Un instant, je vous prie...

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Knowles: En disant cela je ne fais que répéter ce qu'on nous disait lorsque nous avons proposé l'extension des pouvoirs du comité de la sécurité de vieillesse. Je voulais, pour ma part, lui attribuer d'autres pouvoirs en ce qui concerne l'évaluation des ressources, alors que l'honorable député de Macleod (M. Hansell) songeait à lui en attribuer au sujet des personnes infirmes. On nous a répété le même argument lorsqu'il s'est agi de constituer le comité des affaires des anciens combattants.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre conviendra sûrement qu'en incluant les personnes infirmes, on aurait étendu les pouvoirs qu'on entendait attribuer au comité.

M. Knowles: Voici ce que je veux dire...

M. l'Orateur: La difficulté où je me trouve est celle-ci, et c'est à ce sujet que je sollicite votre aide: l'étude des dépenses, telle qu'elle figure dans le rapport Currie, relève-t-elle de la compétence du comité, abstraction faite de ce projet d'amendement; et en second lieu, la Chambre a-t-elle le pouvoir de charger, d'une façon ou d'une autre, le comité d'étudier ces dépenses?

M. Knowles: Sur ce point, je suis d'avis que si, en agissant ainsi, on confère au comité un pouvoir qu'il n'a pas, alors cette procédure est irrégulière, en vertu du commentaire 545.

M. l'Orateur: Pour vous aider, je citerai le commentaire 407 de la troisième édition de l'ouvrage de Beauchesne.

M. Knowles: C'est précisément ce que je m'apprêtais à faire.

M. l'Orateur: Ce commentaire se lit ainsi:

Une directive est une motion autorisant un comité à faire quelque chose qui lui serait autrement interdit...

A cet égard, je dirais qu'un amendement de ce genre, en ce moment, serait irrégulier, parce qu'aucun avis n'a été donné. Poursuivons la citation:

...ou lui enjoignant de faire quelque chose dont il pourrait autrement s'abstenir.

Cet amendement n'enjoint-il pas au comité de faire quelque chose dont il pourrait autrement s'abstenir? Il pourrait le faire ou ne pas le faire. La situation est celle-ci: autrement il pourrait s'en abstenir et l'amendement porte qu'on enjoint au comité de le faire.

M. Knowles: S'il s'agit d'une directive; autrement dit, s'il s'agit de quelque chose de neuf, un avis est nécesaire, à mon sens. Si ce n'est pas une directive, Votre Honneur ferait bien de poursuivre la lecture du commentaire qu'il a invoqué, soit le n° 407; il y lira ce qui suit:

Si le sujet d'une instruction rentre dans le plan de la question déférée au comité, ladite instruction est alors inutile et irrecevable.

M. l'Orateur: Il faut rapprocher ce texte de celui dont j'ai donné lecture et selon lequel une directive peut enjoindre à un comité de faire quelque chose dont il pourrait autrement s'abstenir. Ces mots ont un sens bien précis. On ne peut pas invoquer les mots dont le député vient de nous donner lecture pour dire que ceux dont j'ai moi-même donné lecture ne signifient rien. J'aimerais régler cette affaire, mais je suis disposé à entendre ceux qui ont des observations à formuler sur un point qui n'a pas été soulevé.

M. Adamson: Monsieur l'Orateur...

M. Fulton: S'il m'est permis, sauf le respect... *(Exclamations)*.

M. Fleming: Un peu d'ordre, je vous prie.

M. Fulton: A mon sens, la règle que nous examinons en ce moment, soit le n° 407, a été ainsi rédigée dans un dessein bien précis. Pour en revenir à ce qu'a dit le premier ministre, si le comité peut remettre à plus tard les questions soulevées dans le rapport Currie l'amendement porte qu'il devrait être contraint à commencer par là. Le texte n'est-il pas rédigé de manière à permettre au comité de décider lui-même de l'ordre dans lequel il aborde les questions, à condition qu'elles soient de son ressort? Par conséquent si le problème se rattache bien à la question dont le comité est saisi, toute instruction au comité aux fins de le pousser à examiner ce problème est inutile et contraire au Règlement.

Il me semble que c'est là ce qui explique la co-existence de ces deux phrases dans le commentaire 407. Il s'ensuit que toute injonction demandant à un comité de faire quelque chose dont il pourrait autrement s'abstenir est bien irrégulière. A mon sens, la Chambre peut désigner un comité, mais le programme de cet organisme et le moment choisi pour étudier le problème qu'on lui a demandé d'examiner (ou tout autre problème), sont des choses qu'il revient au comité de décider. La plupart des membres du comité sont des députés ministériels et le président est toujours un député ministériel.

Par conséquent, les deux phrases de cette règle qui, d'après Votre Honneur, s'opposeraient l'une à l'autre, ne sont, à mon avis, pas du tout contradictoires; si le corps de la modification proposée consiste en une directive au comité de faire quelque chose qui s'inscrit déjà dans le cadre de son mandat et bien que le comité ait libre choix en la matière une telle consigne est inutile et contraire au Règlement.

M. Pouliot: Monsieur l'Orateur, je m'étonne que ceux qui sont tellement impatients d'entendre parler du rapport s'opposent à l'amendement. Je ne puis le comprendre. C'est simplement couper les cheveux en quatre. La motion a une très vaste portée et le but de l'amendement est uniquement de rafraîchir les mémoires. C'est un peu comme si on adressait une note au comité pour lui rappeler de ne pas oublier de faire telle chose. Les députés qui viennent de prendre la parole ont la mémoire courte; à mon avis, il est nécessaire d'agir ainsi.

M. Adamson: Monsieur l'Orateur, je me lance rarement dans des discussions au sujet de la procédure, mais comme cela s'est passé dans un comité dont j'étais membre, je crois que permettre des amendements de cette nature aurait pour résultat de tellement préciser et limiter les mandats des comités par voie de motions que le travail de ceux-ci deviendra presque insignifiant.

Si l'amendement est jugé recevable, il pourrait se produire qu'une motion portant création d'un comité nanti de certains pouvoirs soit présentée à la Chambre par un ministre. Si le mandat était alors jugé trop vaste, un autre ministre pourrait présenter une motion de fond tendant à restreindre et à limiter ce mandat. Les travaux du comité pourraient alors devenir presque insignifiants.

Il est, sans doute, évident que, dans le cas présent, le rapport Currie sera l'un des premiers sujets de discussion au comité. Donc, la motion fait double emploi. La motion même a une très vaste portée; mais elle est irrégulière et aurait cet effet.

M. Churchill: Monsieur l'Orateur, je tiens à appeler votre attention sur l'ouvrage de sir

T. Erskine May, intitulé *Parliamentary Practice*, 15e édition, qui pourrait vous aider à prendre une décision sur la question en litige. Je vous prie de consulter les pages 592, 593 et 594. Au bas de la page 592, il est question de l'institution d'une commission parlementaire. Voici:

Si l'on juge préférable qu'un comité fasse porter son enquête au delà des limites que prévoit l'ordre de renvoi, la Chambre peut, par voie de directive, autoriser le comité à agir en ce sens.

Vous avez mentionné tantôt la question des directives. Je me permets encore de citer un extrait de la page 593:

Si, d'autre part, on désire restreindre la portée de l'enquête ou limiter les pouvoirs du comité, on peut donner au comité instruction d'omettre l'examen de la question ou de ne rien faire à l'égard de ce qui constitue le fond de la directive; de plus, si on le désire, on peut aussi donner au comité des directives sur la façon dont il doit procéder.

J'appelle l'attention de Votre Honneur sur le renvoi qui se trouve au bas de la page 593 et qui explique ce qu'il faut entendre par la dernière phrase que j'ai citée, laquelle a trait à la façon dont seront tenues les séances.

La dernière citation, au bas de la page 593, est ainsi conçue:

On peut donner des instructions aux comités au moment de leur établissement ou en tout temps par la suite, avant le dépôt de leur rapport définitif. Quand on propose de donner des directives à un comité lors de son établissement, la proposition peut se faire immédiatement après l'établissement du comité, mais il est plus commode de présenter la proposition après la désignation des membres, et après que le quorum a été fixé et que le comité a reçu le pouvoir d'assigner des témoins et d'ordonner la production de documents et dossiers. Le préavis relatif à une directive peut être inscrit aux *Procès verbaux* et la proposition peut en être présentée après la constitution d'un comité spécial ou après la nomination des membres, ou bien on peut la présenter en tant que motion indépendante.

A mon sens, monsieur l'Orateur, vous pourriez peut-être vous inspirer de ces citations pour décider de cette question car il est évident, d'après ce que je viens de lire, que la pratique exposée par sir Erskine May consiste à donner des directives à un comité après que ce dernier a été établi, non pas pendant qu'il est en voie de formation.

M. Applewhaite: J'hésite à ajouter ma faible voix à celle des spécialistes qui ont déjà pris la parole, mais il me semble qu'une citation pertinente, à mon sens, n'a pas été signalée à Votre Honneur. Nous sommes saisis d'un avis de motion et nous le discutons. Le commentaire 315, troisième édition, de Beauchesne, se lit ainsi:

La modification d'un avis de motion inscrit aux *Procès-verbaux* est permise, si la motion modifiée n'embrasse pas une matière plus étendue que la motion primitive. Un nouvel avis doit être donné dans les *Procès-verbaux*, en vertu de l'article 45 du Règlement, lorsqu'il s'agit d'apporter une modification essentielle à un avis de motion avant que la Chambre l'étudie.

La question semble donc être de savoir s'il s'agit d'apporter une modification essentielle. Ayant assisté aux séances d'un comité exactement du même genre, établi en vertu d'un avis de motion primitif tout à fait semblable à celui-ci qui avait été donné au cours de la session dernière, j'ai remarqué que le comité chargé d'étudier toutes les dépenses de fonds publics affectées aux fins de la défense nationale a passé une grande partie de son temps à examiner les détails de larcins, d'irrégularités, de pertes et d'incendies ainsi que les conditions dans lesquelles ces événements se sont produits. Il me semble que nous convenons tous que ce sont là des questions qui constituent le thème principal du rapport Currie.

En soumettant le rapport Currie à ce comité, on ne dépasse certainement pas la portée de l'avis de motion primitif, inscrit au nom du premier ministre, ou du moins pas dans le sens que le comité lui a donné au cours de la session dernière. Si tel est le cas, alors la proposition est certainement conforme au Règlement, à moins qu'elle n'ait si peu de valeur qu'elle en soit inutile; je prétends que le mot "pourrait" qui figure dans le commentaire 407 ne permet pas de conclure à la coercition mais qu'il indique tout simplement que le comité a la faculté de faire ou de ne pas faire quelque chose.

A ce sujet, on pourrait soulever un autre point qui me préoccupe car je ne connais pas grand chose en la matière. On a prétendu que, si un avis de motion de ce genre est inscrit au *Feuilleton*, personne de notre côté ne sera autorisé à proposer une modification car on présume,—voilà l'argument et, si ce n'en est pas un, je ne sais pas ce que c'est,—qu'en agissant ainsi, l'opposition perdrait l'occasion de proposer un amendement. Si je comprends bien le débat qui se déroule, cela n'a pas de sens; il me semble que tout ce qu'il y a à faire, c'est de trancher le premier amendement pour en proposer un autre ou, en l'occurrence, sous réserve que quelque député soit juridiquement compétent pour le faire, de proposer un sous-amendement, de faire un sort au sous-amendement et à l'amendement, puis d'en proposer un autre.

Personne ne tente de vous faire croire, monsieur l'Orateur, que, lorsqu'un avis de motion a paru au *Feuilleton*, seuls ont le droit de présenter un amendement à cette motion ceux qui en raison des circonstances représentent la minorité à la Chambre. Je ne peux ad-

mettre que ce soit là le sens du Règlement ou l'intention de ceux qui ont soulevé le point en question.

M. Drew: Puis-je signaler, monsieur l'Orateur, que ce que l'honorable député a dit, il le déclare lui-même fort justement, n'a pas de sens? On a dit qu'un avis de motion exprimant l'intention du Gouvernement est inscrit au *Feuilleton* depuis quelques semaines. Or, au lieu du membre du Gouvernement,—en l'occurrence le premier ministre,—au nom duquel la motion est inscrite, c'est un autre ministre qui expose ses idées au sujet de l'avis de motion. Il propose alors un amendement. Dans le cours ordinaire des choses, le ministre qui a fait inscrire un avis de motion à son nom parle en faveur de la motion, puis, conformément à la coutume établie à la Chambre, l'opposition a le droit de répondre et de saisir l'occasion qui lui est offerte de présenter une première proposition d'amendement se rapportant à la motion même.

On ne peut conclure de mes paroles que je donne à entendre que les députés indépendants qui appuient le Gouvernement et désirent modifier une motion présentée par lui ne sont pas parfaitement libres de le faire. J'ai simplement cherché à rappeler que la procédure parlementaire reconnaît la répartition de la Chambre en deux groupes, celui du Gouvernement et celui de l'opposition. J'ai voulu signaler qu'en présentant une motion le Gouvernement soumet une proposition. La coutume veut que l'opposition ait alors l'occasion d'attaquer la première motion et d'y rattacher telle proposition modificatrice qu'elle juge propre à améliorer la motion dont la Chambre est saisie.

Il en serait autrement si la procédure proposée était acceptée. J'ai cherché simplement à vous indiquer, monsieur l'Orateur, les conséquences d'une décision conforme à l'argumentation qui a été formulée. Mais je ne voudrais, en aucune circonstance, donner l'impression que je veux de quelque façon limiter l'indépendance des députés ministériels. Je voudrais au contraire la voir grandir de jour en jour.

Une voix: Comme c'est drôle!

M. l'Orateur: Je suis prêt à rendre une décision mais il est cinq heures. Dois-je me prononcer ou déclarer qu'il est cinq heures?

Des voix: Rendez votre décision.

M. l'Orateur: Je remercie les députés d'avoir exposé si clairement les arguments tant affirmatifs que négatifs à l'égard de la régularité de l'amendement. Le député de Winnipeg-Sud a indiqué à quel moment des délibérations les directives ou instructions doivent être données mais je le prie de se reporter à la page 593 de la 15e édition de May. Il y trouvera ceci:

> On peut donner des instructions aux comités au moment de leur établissement ou en tout autre temps par la suite avant le dépôt de leur rapport définitif.

On peut donc donner des instructions au comité en ce moment. Le représentant de Winnipeg-Nord-Centre a mentionné les trois cas où je n'ai pas autorisé d'amendement à une motion portant création d'un comité; mais je crois,—de fait, j'en suis sûr,—que, s'il examine le hansard, il constatera que, chaque fois que je n'ai pas autorisé un amendement, c'est parce que ce dernier aurait étendu les pouvoirs énoncés dans l'avis. Si je croyais que cet amendement étend les pouvoirs du comité, je n'hésiterais pas à le déclarer irrecevable. Le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a parlé assez longuement cet après-midi des dépenses et engagements sur lesquels porte le rapport Currie. Aucun député n'a invoqué le Règlement. Tous reconnaissent, je crois, que les remarques du ministre étaient régulières. Si le Règlement l'autorisait à traiter ces questions cet après-midi, le comité doit avoir, à mon avis, compétence pour étudier ces dépenses et ces engagements. Comme premier point, je déclarerais donc que cet amendement n'étend pas les pouvoirs attribués au comité dans l'avis de motion.

Le chef de l'opposition (M. Drew) a soulevé une autre question, celle de conséquences qu'aurait sur la procédure l'acceptation de cet amendement. Il se peut que beaucoup de députés soient d'accord avec lui sur ce point et, dans ce cas, si l'amendement est déclaré recevable, n'est-ce pas à la Chambre à rendre une décision? La Chambre ne doit-elle pas étudier ce point et décider s'il y a lieu de modifier le Règlement de façon que des amendements de cette nature ne soient plus recevables? Ce n'est pas une question sur laquelle je doive me prononcer en ce moment.

On a soulevé un autre point,—de fait c'est moi qui l'ai fait ressortir,—relativement à la valeur de l'amendement, le point étant de savoir s'il ajoutait quelque chose à la motion et s'il ordonnait au comité d'adopter une certaine procédure, car le commentaire de May indique que la Chambre a le droit d'indiquer à un comité le mode de procédure qu'il doit adopter. Il reste donc à rendre une décision au sujet de l'appel au commentaire 407 de la troisième édition de Beauchesne, dont voici le texte:

> Une directive est une motion autorisant un comité à faire quelque chose qu'il ne pourrait faire autrement.

Je déclare de nouveau que si, selon moi, l'amendement donnait au comité le pouvoir

de faire ce qui lui serait autrement interdit, je le déclarerais irrecevable. Cependant, une directive peut être de la nature d'une motion autorisant un comité à faire quelque chose qui lui serait autrement interdit. Les attributions du comité sont étendues. Il peut étudier les dépenses, etc. comme l'indique l'avis de motion. On reconnaîtra, je le crois, qu'il a le pouvoir d'étudier les dépenses et les engagements dont il est question dans le rapport Currie. Cependant, le comité pourrait juger bon de ne pas étudier ces questions. La motion à l'étude obligerait le comité à étudier les dépenses et les engagements dont il est question dans le rapport Currie.

J'estime que la Chambre a le pouvoir d'ordonner au comité de le faire et, pour les raisons que j'ai exposées, je déclare l'amendement recevable.

M. Pearkes: Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est cinq heures et que vous vous voulez passer à d'autres questions.

M. l'Orateur: Conformément au Règlement, je dois faire l'appel des bills d'intérêt public et privé.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

"INTERPROVINCIAL PIPE LINE COMPANY"

Disposition visant la division du capital-actions.

M. C. E. Bennett (Grey-Nord) propose la 2e lecture du bill nº 41 relatif à l'*Interprovincial Pipe Line Company*.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.)

DEUXIÈME LECTURE—BILLS DU SÉNAT

M. David A. Croll (Spadina) propose que les bills suivants soient lus pour la 2e fois:

Bill nº 63, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Gordon".—M. Winkler.

Bill nº 64, intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Isabelle Hammond Dadson".—M. Winkler.

Bill nº 65, intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Gordon McFarlane".—M. Winkler.

Bill nº 66, intitulé: "Loi pour faire droit à Dezso Ferenc Cross".—M. Winkler.

Bill nº 67, intitulé: "Loi pour faire droit à Eric Ernest Auclair".—M. Winkler.

Bill nº 68, intitulé: "Loi pour faire droit à Napoléon-Jean-Paul Chayer".—M. Winkler.

Bill nº 69, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Josephte Gilberte Bélanger Byrne".—M. Winkler.

Bill nº 70, intitulé: "Loi pour faire droit à Nina Difiore Statner".—M. Winkler.

Bill nº 71, intitulé: "Loi pour faire droit à Tillie Tietlebaum Victor".—M. Winkler.

Bill nº 72, intitulé: "Loi pour faire droit à Elina Iacurto Floyd".—M. Winkler.

Bill nº 73, intitulé: "Loi pour faire droit à Jennie Miller Solomon".—M. Winkler.

Bill nº 74, intitulé: "Loi pour faire droit à Elia Kuczerian".—M. Winkler.

Bill nº 75, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Audrey Lorraine Beauchamp Ladéroute."—M. Winkler.

Bill nº 76, intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Newman Lunan".—M. Winkler.

Bill nº 77, intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Doreen Cave Crawshaw".—M. Winkler.

Bill nº 78, intitulé: "Loi pour faire droit à Armand Frenette".—M. Winkler.

Bill nº 79, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Brown Boyaner".—M. Winkler.

Bill nº 80, intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Mercedes Hudson Walsh".—M. Winkler.

Bill nº 81, intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine McCartney Ratcliff".—M. Winkler.

Bill nº 82, intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Mary Wilkinson Paraskiewicz".—M. Winkler.

Bill nº 83, intitulé: "Loi pour faire droit à Georges Chaput".—M. Winkler.

Bill nº 84, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Anna Carsh Laing".—M. Winkler.

Bill nº 85, intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Miriam Kert Beloff".—M. Winkler.

Bill nº 86, intitulé: "Loi pour faire droit à John Alexander Stronach".—M. Winkler.

Bill nº 87, intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Gélinas".—M. Winkler.

Bill nº 88, intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Madeleine Patterson Cotter".—M. Winkler.

Bill nº 89, intitulé: "Loi pour faire droit à Claudia Marie Boudreau Leblanc".—M. Winkler.

Bill nº 90, intitulé: "Loi pour faire droit à Lily Belzberg Bigman".—M. Winkler.

Bill nº 91, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Arthur Lesage".—M. Winkler.

Bill nº 92, intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Gruhn Boon".—M. Winkler.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Avant la mise aux voix de la motion, puis-je de nouveau signaler qu'elle porte sur un nombre assez considérable de bills? A la vérité, cette motion tend à la deuxième lecture de trente bills de divorce. Je n'ai pas l'intention aujourd'hui, pas plus que j'en avais l'intention hier, de parler de ces projets de loi à ce stade. Cependant, je tiens à protester de nouveau contre la façon dont nous nous occupons des bills de divorce.

Comme tout le monde le sait, j'espère qu'un jour viendra où nous déciderons de le faire

d'une autre façon. Je trouve quelque peu encourageant de constater que l'attention que certains d'entre nous ont manifestée à ces bills de divorce semble avoir apporté au moins une amélioration. Cette réforme ou amélioration consiste en ce qu'au cours de la présente session, chaque fois qu'un bill de divorce a été appelé en deuxième lecture, les témoignages étaient imprimés et à notre disposition. Si on a remédié à ce point secondaire que nous déplorions c'est-à-dire si nous ne sommes plus appelés à étudier ces bills avant de recevoir les témoignages, c'est que l'on s'est occupé du problème dans son ensemble et qu'avant longtemps nous adopterons une façon plus convenable de procéder en ce qui a trait aux bills de divorce.

M. l'Orateur: La motion est-elle adoptée?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée et les bills, lus pour la 2e fois, sont renvoyés au comité permanent des bills d'intérêt privé.)

RELATIONS INDUSTRIELLES

MODIFICATION DU CHAPITRE 54, STATUTS DE 1947-1948—PRÉLÈVEMENT RÉVOCABLE VOLONTAIRE DES COTISATIONS SYNDICALES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose la 2e lecture du bill no 2 tendant à modifier la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail (prélèvement révocable volontaire des cotisations).

—Monsieur l'Orateur, si j'avais espéré que ce bill fût adopté aussi facilement que le premier bill privé qui a été présenté aujourd'hui de même que les trente bills de divorce qu'on vient d'étudier, je me serais abstenu de dire quoi que ce soit. J'ose espérer qu'un jour ce bill franchira l'étape de la deuxième lecture et qu'il sera soumis au comité permanent des relations industrielles, de manière qu'on puisse en arriver à inscrire dans notre code du travail une disposition relative à la retenue syndicale volontaire et révocable.

Comme je l'ai déjà dit en d'autres occasions où la Chambre a été saisie du bill, il s'agit d'une mesure qui vise à l'adoption d'une loi assurant le strict minimum de ce qu'on est convenu d'appeler la sécurité syndicale. La sécurité syndicale peut être assurée de plusieurs façons; et pour ma part, je tiens à dire que j'aimerais des mesures encore plus efficaces et plus utiles que celles que prévoit le bill.

C'est là au moins un minimum de sécurité syndicale, déjà prévu dans le code du travail de certaines provinces. J'ai déjà signalé ici que tous les partis de la Chambre ont en diverses occasions donné leur appui au principe de la sécurité syndicale. Bien plus, tous les partis de l'opposition appuient ce bill depuis plusieurs années déjà. Il y a même un assez bon nombre de députés libéraux qui se sont prononcés en faveur de la mesure lorsqu'il y a eu mise aux voix. Ce qui m'étonne, c'est que le nombre des libéraux ait été si petit. Il y a deux ans, dix-sept d'entre eux ont donné leur appui. Pourtant, lors du dernier congrès général, celui de 1948 tenu à Ottawa, on a inscrit au programme du parti la défense de la sécurité syndicale.

Les dispositions du bill sont fort simples. Il veut que soit accordé aux syndicats officiellement reconnus conformément aux dispositions de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail le droit de demander le prélèvement des cotisations syndicales. Si le syndicat présente une telle demande, l'entreprise doit retenir du salaire des employés les cotisations syndicales et les verser au syndicat, cela uniquement dans le cas des employés qui indiquent, par écrit, que tel est leur désir. De plus, le bill prévoit que toute personne qui a ainsi demandé que sa cotisation soit perçue de cette manière peut subséquemment revenir sur sa décision. Autrement dit, on a là l'explication des termes employés pour définir la mesure, prélèvement révocable volontaire.

Je répète que c'est le moins que nous puissions faire pour garantir la sécurité syndicale; c'est au moins un commencement. J'ai déjà signalé que les principaux congrès ouvriers ont présenté chaque année des requêtes en ce sens au Gouvernement. Il en sera sans doute question dans les mémoires qu'ils adresseront de nouveau cette année au Gouvernement. J'ajoute que plusieurs codes du travail provinciaux renferment une disposition à ce sujet.

Autant que nous sachions, le groupement seul à s'opposer activement à l'adoption d'une loi fédérale à cet égard, est l'Association canadienne des chemins de fer qui envoie de temps à autre des circulaires polycopiées aux membres de la Chambre. Bien entendu c'est une association d'employeurs et, de temps à autre, elle a manifesté son opposition au bill. Pour fonder son objection, elle allègue surtout que l'adoption de la mesure entraînerait beaucoup de travaux de comptabilité. J'ai signalé à la Chambre, comme l'ont fait le représentant de Spadina (M. Croll) et d'autres qui appuient la mesure, que c'est là un argument assez spécieux, étant donné surtout que les employeurs effectuent déjà bon nombre d'autres déductions à la demande de leurs employés.

A mon sens, il est significatif que l'Association canadienne des chemins de fer n'ait

pas encore manifesté, cette année, son opposition à la mesure. J'ose croire qu'elle ne l'a pas fait à cause de la récente décision de la Commission qui s'est occupée récemment du différend entre les sociétés de chemins de fer et les employés des services autres que les services du mouvement.

Les honorables députés se rappellent que cette commission était dirigée par M. le juge R. L. Kellock, les deux autres membres étant M. Paul S. Smith, nommé par les employeurs, et M. David Lewis, nommé par les employés. Des rapports majoritaire et minoritaire ont été présentés. En d'autres termes, il y avait désaccord sur plusieurs points entre M. le juge Kellock et M. Smith, d'une part, et M. Lewis, d'autre part. Toutefois, tous étaient d'accord sur cette question du prélèvement des cotisations. M. Lewis, dans son rapport minoritaire, a signalé qu'il aimerait voir les cheminots jouir d'une plus grande mesure de sécurité syndicale que celle qu'assure le prélèvement des cotisations. Cependant, il se disait heureux de se joindre à M. le juge Kellock et à M. Smith pour recommander l'institution du prélèvement des cotisations chez les cheminots.

Il est question de cette disposition à la page 43 du rapport majoritaire. La phrase essentielle se lit comme il suit:

> Quant au prélèvement des cotisations, la commission croit que tout employé ayant maintenant le même droit que tout autre créancier d'assigner en tout ou en partie une créance présente ou future, la disposition proposée est une de celles qu'il y aurait lieu d'insérer dans les nouveaux accords.

Je crois qu'en vertu de ce rapport, le prélèvement des cotisations sera bientôt mis en vigueur chez les cheminots. On s'est demandé s'il fallait l'établir conformément à la formule Rand. Du moins, les compagnies canadiennes de chemin de fer et, dans le cas présent, le personnel administratif, acceptent ce que nous demandons au moyen de ce bill.

Il me semble que puisqu'il s'agit là d'un groupe d'employés qui constituent peut-être la majorité de ceux qui ressortissent à la juridiction fédérale en matière de travail, il n'y a plus la moindre raison pour le Gouvernement d'hésiter à inscrire cette mesure au code fédéral du travail. Le libellé de l'article qu'on pourrait ajouter, aux termes de mon projet de loi, c'est, en somme, celui qu'a préparé le ministère du Travail. La raison en est, en somme, qu'en 1948, au moment où le comité des relations ouvrières s'occupait du code fédéral, notre collègue de Spadina, membre du comité, a proposé que la disposition relative à la retenue de la cotisation syndicale fût inscrite dès cette époque au code en question. Sa motion a été adoptée, mais à une très faible majorité, et contre le sentiment du ministre du Travail, M. Mitchell. Celui-ci fit venir au comité, le lendemain, un de ses employés, pour lui dire que si on voulait faire figurer cette disposition au code, il y aurait lieu de la rédiger de la façon que jugeaient préférable les juristes du ministère du Travail.

Le député de Spadina a accepté cette rédaction et c'est elle qui figure surtout au projet de loi dont nous sommes saisis. Il en est ici qui pourront se demander ce qui est advenu de la disposition inscrite, en 1948, au code du travail. Le fait est que lorsque le bill est revenu à la Chambre afin que le comité plénier puisse l'étudier, un des députés qui siègent du côté du Gouvernement a proposé la suppression de l'article inséré dans le bill par le comité. Après un long débat, l'amendement a été adopté et la disposition que nous croyions avoir gagnée a été rayée du code national du travail.

Comme je l'ai déjà dit, cette mesure reçoit un appui qui va toujours grandissant. En 1948, 35 députés ont voté en faveur de la retenue de l'article dans le bill. Le vote suivant a été pris en 1950, alors que 45 députés ont voté en faveur. Le vote suivant a été pris en 1951, le 28 février, alors que 67 députés ont voté en faveur; parmi ces 67 députés se trouvaient tous les députés de l'opposition alors présents et 17 députés du Gouvernement en plus du député de Comox-Alberni (M. Gibson).

Cet appui donné à la mesure grandit d'année en année; cela m'encourage beaucoup. Le fait que les compagnies de chemin de fer et les employés se soient maintenant ralliés à ce principe m'encourage également. J'espère que maintenant on ne nous servira plus le genre d'argument que nous avons connu à diverses reprises, mais que la Chambre passera à la deuxième lecture du bill, de sorte qu'il puisse être présenté, pour étude, au comité permanent des relations industrielles.

M. A. F. Macdonald (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du parrain du bill au sujet de la retenue syndicale révocable. Il y a deux ans le même député a présenté un bill semblable. A cette époque j'avais eu l'occasion de présenter ici quelques commentaires non seulement en ce qui concernait la retenue,—ou la retenue dont il était question dans ce bill-là,—mais en ce qui concernait aussi l'idée que j'avais de l'opinion des syndicalistes au sujet du genre de retenue à laquelle ils songeaient et qu'ils jugeaient nécessaire à s'assurer la sécurité syndicale inséparable, selon eux, de la bonne marche de leurs syndicats.

Je ne veux pas faire montre d'étroitesse en reprenant ici mes propos sur une

question syndicale en cette enceinte, mais je crois que nous devrions profiter de l'occasion pour revoir certaines des questions qu'on a soulevées en ce domaine. J'aimerais aussi dire que j'ai été tout à fait impressionné, au cours de la discussion antérieure, par les observations de l'actuel ministre du Travail (M. Gregg). Je voudrais aujourd'hui consigner au compte rendu ce qui me semble être une information pertinente en ce qui concerne la loi des enquêtes sur les différends industriels. Je vais donc consacrer une ou deux minutes à donner lecture de la page 650 du hansard du 23 février 1951. Il s'agit d'un extrait où se manifeste, je pense, une pensée sérieuse au sujet de la retenue. Le ministre du Travail disait alors:

> Si le Parlement se mêle aujourd'hui de légiférer à l'égard de questions telles que le prélèvement des cotisations, plus tard un autre Parlement pourrait fort bien s'appliquer à régler la question d'une façon toute différente. La législation actuelle favorise amplement les négociations collectives libres. C'est pourquoi le Parlement doit bien réfléchir avant de s'engager plus loin, avant de trancher des questions que les parties aux conventions collectives sont mieux en mesure de trancher.
>
> A mon avis, l'idéal, en ce qui a trait à la législation sur les relations industrielles, sous le régime de la libre entreprise, c'est de favoriser un mode efficace de gestion autonome pour l'industrie. Nous ne nous rapprocherions nullement du but en légiférant sur des aspects du travail aussi fondamentaux que le prélèvement des cotisations.

Et le ministre d'ajouter:

> Plus j'étudie notre loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, plus j'en surveille l'application, plus elle me plaît et plus il me paraît important de ne pas nous empresser inutilement de faire en sorte qu'elle joue à l'avantage exclusif de l'une ou l'autre des parties contractantes. La loi n'est peut-être pas parfaite, mais combien de choses ne le sont pas...

Je souscris à ces propos du ministre du Travail. La loi n'est peut-être pas parfaite, mais, sous sa forme actuelle, elle nous offre le meilleur moyen encore conçu en vue de permettre au patronat et à la main-d'œuvre de se rencontrer dans un climat favorable afin de régler leurs différends en hommes sérieux.

En 1951, je disais que j'étais en faveur des prélèvements arrêtés à la suite de négociations et non pas imposés par un texte législatif. Les syndicalistes et les patrons savent mieux que quiconque que tout document signé par les deux parties doit reposer sur la bonne volonté.

Je disais encore à l'époque, au sujet d'un syndicat qui m'inspirait la plus grande estime, que, quand viendrait le moment de renouveler son contrat avec la direction, il serait en mesure de faire adopter le genre de prélèvement qui serait acceptable des gens visés par ce contrat, employeurs aussi bien qu'employés. C'est sans enthousiasme que je

[M. Macdonald (Edmonton-Est).]

profite de cette occasion pour signaler aux Communes que j'avais raison à l'époque; ce qui l'a prouvé c'est que, tout récemment, les délégués de 17 organisations syndicales importantes d'employés de chemin de fer se sont réunis autour d'une table avec les employeurs, afin de discuter en hommes du monde leurs problèmes, de trouver le moyen d'aplanir leurs différends, et d'adopter un prélèvement à la source dépassant de loin le prélèvement anodin que propose le projet de loi dont nous sommes saisis; ils ont ensuite signé un accord pour une période de temps déterminée et se sont engagés à travailler de bonne foi conformément aux termes de cet accord.

Aujourd'hui le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a reçu la preuve que les problèmes de ce genre peuvent être réglés par des négociations; c'est pourquoi je constate avec étonnement qu'il s'obstine à revenir sur la question et persiste dans des efforts tendant à convaincre les députés de se prononcer en faveur d'un prélèvement à la source bien pâle et bien inférieur à celui sur lequel les syndiqués et les patrons sont parvenus à s'entendre au cours de ces derniers mois. Autrement dit, si cette disposition était incorporée à la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, elle constituerait non seulement un minimum mais encore un maximum; la formule serait certes inférieure à celle sur laquelle les syndicalistes et les employeurs se sont mis d'accord.

Je suis reconnaissant à bien des points de vue au député de Winnipeg-Nord-Centre de m'avoir fourni l'occasion de dire, en 1953, que les déclarations que j'avais formulées en 1951 dans cette enceinte ont porté des fruits et que mon opinion sur ce point a été confirmée par les événements. Jouissant de la confiance des syndiqués et ayant bien saisi leur pensée, j'ai été en mesure de proposer qu'à partir de 1951 les deux parties en cause signent une entente qui, d'après les ouvriers et les patrons, serait empreinte de bonne volonté et comporterait une déduction dans la forme qui convient.

N'ai-je pas mentionné, en 1951, l'utilité de telles discussions? Dans ce cas-là, on a certes atteint une fin utile en me permettant de rappeler à M. l'Orateur et aux députés, surtout au député de Winnipeg-Nord-Centre, que la loi des enquêtes en matière de différends industriels a permis de maintenir, depuis 1948, un excellent équilibre.

Je suis persuadé qu'il en ira de même à l'avenir, car, à mon avis, ce régime offre au patronat et à la main-d'œuvre toutes les chances de se rencontrer dans une saine atmosphère et d'en arriver à des ententes à l'amiable. Il permettra aux gens de l'indus-

trie, y compris ceux des services de transport, de conclure des contrats collectifs et de jouir des meilleures conditions de travail possibles grâce à la législation adoptée par le gouvernement fédéral.

M. Pierre Gauthier (Portneuf): Monsieur l'Orateur, c'est la deuxième fois que je profite de l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole sur une mesure de ce genre. Il me souvient que lors de la discussion, l'an dernier, d'une mesure semblable, j'avais dit que dans une certaine mesure elle réduirait ou supprimerait même la souveraineté des syndicats. A l'époque, j'avais distingué un sourire sur les lèvres de mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et même sur celles du député de Spadina (M. Croll). Je n'ai pas oublié ces sourires.

Au cours de l'autre session j'ai pris la peine de chercher si d'autres partageaient cet avis. Pour appuyer mon opinion, je présente le témoignage d'un socialiste français fort convaincu, M. Daniel Guérin, qui a publié un ouvrage en deux volumes, intitulé: *Où va le peuple américain?* J'ai trouvé dans cet ouvrage des renseignements précieux. J'aimerais dire, si je n'enfreins pas ainsi le Règlement, que j'y ai appris que la première grève sur le tas remonte à 1914 et qu'une deuxième grève du même genre a été faite par Mussolini en 1923 à Milan et à Turin. Cependant, je ne dois pas donner trop de diffusion aux renseignements que j'ai puisés dans l'ouvrage en question, car j'enfreindrais ainsi le Règlement.

Néanmoins, j'aimerais faire consigner au compte rendu l'opinion de M. Guérin sur le prélèvement à la source. A la page 217 du premier volume, il écrit:

> Les employeurs prélèvent sur la paie des ouvriers syndiqués la cotisation syndicale et l'envoient au syndicat. Cette méthode est on ne peut plus favorable à la prolifération d'une bureaucratie syndicaliste...

C'est un socialiste qui écrit:

> ...parce qu'elle lui assure des rentrées régulières, perçues du fond d'un fauteuil. Mais le prélèvement à la source a pour conséquence plus grave encore de creuser plus profondément le fossé qui sépare la foule des syndiqués de leurs dirigeants.

Je signale une fois encore que ce sont là les paroles d'un socialiste.

> La formule, pour reprendre l'expression de Daniel de Léon, transforme le patron en une sorte de Trésorier des États-Unis.

Daniel de Léon était un socialiste américain.

> L'ouvrier a l'impression que les gros bonnets du patronnat et du syndicat font partie de la même machine, immense et anonyme, machine inébranlable, qui le domine et contre laquelle il est désarmé. Puisqu'il ne verse plus sa cotisation directement au syndicat ou à son délégué, au lieu même de son travail, il perd l'habitude qu'il a pu avoir de se rendre à la centrale du syndicat. Il ne considère plus cet organisme comme lui appartenant et les liens qui le rattachent au délégué syndical, à l'intérieur de l'usine, demeurent relâchés.

C'est là l'opinion d'un bon socialiste qui a passé deux ans et demi à effectuer un relevé aux États-Unis. Il a examiné le monde capitaliste dans ce pays, la formation des syndicats ouvriers, la position des noirs là-bas, et la situation agricole dans la partie sud des États-Unis. C'est son opinion, opinion absolument opposée à la retenue syndicale. Ainsi que vient de le dire mon collègue, je ne m'oppose pas à la retenue syndicale volontaire, celle qui s'effectue aux termes de pourparlers entre employeurs et employés, à la suite de discussions et d'une entente amicale au sein du syndicat quand les patrons sont disposés à accepter la retenue et à la faire rentrer dans le cadre d'une industrie particulière.

J'approuve cette méthode, car lorsqu'il y a entente entre employeurs et employés, il se produit l'atmosphère amicale tellement nécessaire entre ces deux groupes de la collectivité. Il faut qu'existe dans le monde, au Canada, cette amitié et cette parfaite compréhension, parce que certaines gens profitent de la mésentente entre employeurs et employés. Certaine doctrine tire parti de l'instabilité sociale et de la misère, ainsi que de la mésentente entre employeurs et employés. Il est certes avantageux de permettre aux patrons et aux ouvriers de se rencontrer plus souvent, afin de s'entendre sur des questions intéressant telle industrie ou tel syndicat. Toutes les parties en cause y trouvent leur avantage, s'il est possible de développer chez elles un esprit de cordialité, afin que le monde syndical et les employeurs puissent mieux s'entendre.

Voilà ce qu'il nous faut et voilà pourquoi je ne voudrais pas, en ce moment, que le Parlement adopte une loi prévoyant la retenue syndicale, mais plutôt qu'on permette de recourir à cette mesure librement et après entente amicale dans certaines industries. C'est la seconde fois que j'ai l'occasion d'exposer mon avis à cet égard. Mais je trouve plus opportun de faire part à la Chambre de l'avis d'un socialiste qui partage les opinions du député de Winnipeg-Nord-Centre et de souligner que même les tenants de cette doctrine diffèrent d'opinion quant à l'opportunité d'imposer par une loi des dispositions prévoyant la retenue syndicale au Canada.

J'espère que la mesure ne sera pas adoptée cette année.

M. Paul-É. Côté (adjoint parlementaire au ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, en maintes occasions j'ai exprimé mes vues sur

le principe dont s'inspire le projet de loi. De fait, c'est la quatrième fois qu'un bill visant à modifier la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail est présenté à cette fin. J'aimerais, aujourd'hui, formuler quelques idées que je n'ai pas eu l'occasion de développer longuement par le passé.

Dès le début, je tiens à assurer à mon honorable ami que je ne trouve nullement à redire contre le prélèvement même des cotisations syndicales, ni contre toute mesure plus énergique de sécurité syndicale. Bien au contraire, j'approuve entièrement le principe dont s'inspirent ces mesures. S'il est quelque chose en mon pouvoir que je puisse faire pour accroître le nombre de contrats industriels contenant des dispositions relatives à la sécurité syndicale ou au prélèvement des cotisations syndicales, je n'hésiterai jamais à le faire.

Le représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) me permettra de lui faire observer que le critère, à mon sens, dont la Chambre doit s'inspirer pour décider si le projet de loi est souhaitable est le suivant: le principe à la base du projet de loi est-il conforme aux principes fondamentaux dont s'inspire la loi qu'il tend à modifier? D'après les arguments avancés à l'appui de l'adoption de ce bill, j'incline à croire qu'on n'a pas examiné cet aspect de la question comme on aurait dû le faire et qu'on n'a pas présenté de raison convaincante pour motiver la modification qu'on propose d'apporter à la loi.

La loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail se fonde sur des principes fondamentaux qu'on ne doit pas modifier sans raison suffisante ni sans les précautions prises lors de la rédaction et de l'adoption de la loi. Ces principes sont la liberté d'association, la reconnaissance d'organismes pouvant entamer des négociations, la liberté de poursuivre des négociations collectives relativement à toutes les questions qui font l'objet d'ententes entre les patrons et les employés, ainsi que l'obligation pour les deux parties d'avoir recours aux rouages établis en vue de régler tous différends.

Les dispositions en vue de la sécurité syndicale, y compris tout le prélèvement des cotisations syndicales, ont jusqu'à présent été considérées comme devant faire l'objet d'ententes collectives. Il est vrai que, comme l'ont dit certains honorables députés, et comme l'a plus particulièrement affirmé au cours du présent débat le parrain du bill, les lois sur les relations ouvrières de six provinces contiennent des dispositions qui établissent le prélèvement révocable volontaire. Mais en étudiant le bill, personne n'a indiqué quelle méthode on a suivie, si on a consulté les patrons et s'ils ont accepté, ou quelle était la situation, par rapport au prélèvement, dans les provinces où on a inscrit dans le code du travail de telles dispositions.

Quatre provinces importantes: le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le Québec, dont les deux dernières sont les provinces où l'industrialisation a atteint son plus haut niveau, n'ont pas encore jugé que l'adoption de dispositions semblables tendrait à favoriser la plus grande harmonie dans les relations entre patrons et ouvriers.

Les provinces qui ont décidé de soutenir le principe des libres négociations en vue des conventions collectives sont en parfait accord avec la loi fédérale. Elles sont encore d'avis que l'heure n'est pas venue de faire intervenir la contrainte dans le domaine des conventions collectives; elles estiment que si elles agissaient ainsi sans avoir préalablement consulté les deux parties intéressées de l'industrie et sans que les parties en cause acceptent, dans une certaine mesure, elles créeraient un précédent fondé sur des mesures législatives unilatérales sinon arbitraires, précédent qui pourrait se révéler dangereux plus tard puisque certain autre gouvernement pourrait l'invoquer en faveur de toute mesure législative qui pourrait ne pas servir au mieux les intérêts des syndicats et les rapports entre ouvriers et patrons, au Canada. Lorsqu'un organisme législatif a décidé par voie législative et rendu obligatoire une mesure qui découle ordinairement des négociations en vue de conventions collectives, il ouvre la porte à nombre d'autres immixtions du même genre de la part de l'État dans un domaine qui devrait rester exclusivement celui des négociations entre ouvriers et patrons.

J'ai songé à dire quelques mots cet après-midi sur l'accord récemment intervenu entre les chemins de fer et les fraternités des employés, mais j'attendrai d'être à la fin de mon discours. J'aimerais rappeler à mes honorables amis qu'au cours des dix dernières années les syndicats ouvriers ont acquis une importance, une force et une influence étonnantes. Quiconque lit aujourd'hui la *Gazette du Travail* a chaque mois l'occasion de se rendre compte des avantages que cet accroissement de puissance des syndicats ouvriers a assurés à leurs membres. C'est un indice évident que, grâce au régime des négociations les syndicats ont réussi à obtenir ce qui est conforme aux intérêts de l'ensemble de leurs membres.

Le principe dont s'inspire la liberté des négociations collectives est la pierre angulaire de la loi fédérale sur les relations ouvrières. Il n'y a pas lieu de modifier cette disposition

ni aucune autre disposition importante de la loi sans consulter les deux parties qu'intéresse la modification ni sans obtenir de leur part un certain acquiescement. Tel était l'objectif que poursuivait feu l'honorable Humphrey Mitchell, alors ministre du Travail, lorsqu'il a soumis aux organismes nationaux représentant les patrons et les ouvriers l'avant-projet de cette loi.

Il y avait, d'une part, le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, le Congrès canadien du Travail, le Conseil législatif fédéral des fraternités des employés de chemin de fer et la Confédération des travailleurs catholiques du Canada représentant les ouvriers. D'autre part, il y avait pour représenter les patrons, l'Association des manufacturiers canadiens, la Chambre canadienne de Commerce, l'Association des chemins de fer du Canada et l'Association canadienne des constructeurs. Le degré d'entente auquel on est alors arrivé au sujet des principales dispositions de la loi est consolant. Cette uniformité d'opinion a donné l'assurance que la mesure était fondée sur des bases solides et que les principales dispositions n'en devaient pas être modifiées sans qu'on traçât pour s'y conformer la meilleure ligne de conduite possible en vue de sauvegarder les prérogatives de tous les intéressés.

L'avant-projet de loi ouvrière a été soumis aux ministres provinciaux du Travail, qui en ont approuvé les principes généraux. Il n'était pas nécessaire d'agir ainsi, mais feu Humphrey Mitchell a fait preuve de sagesse en profitant de l'occasion offerte par une conférence, qui avait lieu avec ses collègues des provinces à propos d'autres questions, pour connaître leurs vues et s'assurer leur approbation des principaux aspects du bill qui était alors à l'étude.

Cette consultation a facilité l'insertion de l'article 62 tendant à favoriser la plus grande uniformité possible entre les deux paliers de gouvernement en ce qui concerne les mesures législatives, et à rendre possible l'application de toute loi provinciale par le ministère fédéral du Travail, si la province intéressée le désire.

Ces consultations avec les provinces, ainsi qu'avec les organismes patronaux et ouvriers, ont eu pour résultat des propositions utiles qui ont contribué à l'amélioration de l'avant-projet de loi primitif. Un deuxième avant-projet a été préparé, puis, au cours de la session parlementaire de 1947, présenté à la chambre, qui l'a renvoyé au comité permanent des relations industrielles où il a fait l'objet d'une étude approfondie. Les organismes que j'ai mentionnés ont été convoqués au comité. Ils s'y sont présentés, afin d'exposer leur opinion réfléchie sur la mesure projetée. Le bill, rédigé à nouveau, a été présenté encore une fois en 1948, examiné en détail par la commission parlementaire, et finalement adopté, puis mis en vigueur le 1er septembre 1948.

L'application de cette loi a donné, jusqu'ici, de bons résultats. Il serait aussi peu équitable que peu sage, à mon avis, de modifier une disposition importante d'une mesure de ce genre sans chercher à obtenir un certain degré d'entente entre toutes les parties intéressées et non pas seulement entre certaines d'entre elles. Le ministère du Travail ne s'identifie pas, ni ne doit s'identifier avec les intérêts d'un des groupes de l'industrie à l'exclusion de l'autre et, à ce qu'il semble, contre la volonté de celui-ci. Le ministre et ses fonctionnaires se sont toujours efforcés de maintenir et de préserver leur rôle de médiateurs entre deux parties; leurs efforts légitimes en vue de maintenir cet équilibre doit s'inspirer de la loi et des règlements adoptés sous son empire, loi et règlements qui ont été adoptés avec le même esprit d'impartialité que celui qui anime patrons et ouvriers.

Si le Parlement adoptait le projet de loi que préconise le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), quelle attitude pourrait-il prendre lorsque les organismes patronaux essaieraient d'obtenir, par voie législative, comme cela s'est produit dans d'autres pays, des mesures qui pourraient aller à l'encontre des intérêts du travail organisé? Qu'il me soit permis de citer ici quelques mots de feu M. Humphrey Mitchell, paroles qu'on peut trouver à la page 4227 des *Débats* de 1947:

> ...je dois dire qu'on nous a soumis des observations en vue de l'insertion dans la loi de dispositions de nature à mettre gravement obstacle à l'activité des syndicats. D'autres nous ont suggéré de rendre obligatoire, à certaines conditions, l'application du principe dont s'inspire la sécurité syndicale dans les conventions collectives et ont préconisé d'autres innovations.
>
> La mesure projetée ne donne pas suite à ces vœux. Le Gouvernement désire n'entraver d'aucune manière les négociations entre les employeurs et leurs employés syndiqués, ni imposer de façon statutaire des conditions de travail qu'il incombe plutôt aux négociateurs de contrats collectifs de déterminer.

Dans le même discours qu'il a prononcé le 17 juin 1947, feu M. Mitchell s'est exprimé ainsi:

> Aucun texte de loi ne peut modifier la nature humaine et le principal moyen d'améliorer les relations entre patrons et ouvriers reste encore l'établissement de conditions favorisant la compréhension et l'entente mutuelles.

D'autres paroles prononcées par le même homme seraient intéressantes à citer au cours de l'examen de cette question, mais je m'empresse de passer à des déclarations faites par

mon honorable ami et par d'autres députés qui l'ont appuyé, lorsqu'il a présenté le même projet de modification il y a quelques années. Il s'agit du débat qui s'est déroulé à propos d'un bill visant à mettre fin au différend ferroviaire qui avait abouti à une grève nationale en 1950. Le 30 août, le chef de la CCF (M. Coldwell) a déclaré que la Chambre doit s'assurer "que les ententes collectives et la justice sociale demeureront des principes fondamentaux de notre mode de vie au Canada".

Comme on peut le voir à la page 39 du hansard du 30 août 1950, le représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis) s'est exprimé dans les termes suivants:

Néanmoins, les travailleurs s'inquiètent,—à mon sens, ils ont toutes les raisons de craindre,—que l'adoption du bill invite les employeurs à y voir un précédent et à ne plus vouloir négocier de bonne foi, chaque fois que les ouvriers présenteront une demande, car ils s'attendront que le Gouvernement prenne des mesures semblables à leur égard.

Mon honorable ami, qui est presque mon voisin de pupitre à la Chambre, le député de Spadina (M. Croll) a fait, ainsi qu'on peut le voir à la page 40 du hansard du 30 août 1950, la déclaration suivante:

Cependant, on pourrait interpréter le projet de loi comme une mesure portant que les syndicats ouvriers, dans telles et telles circonstances, ne seront plus libres d'exercer leurs droits.

Il dit ensuite:

Ni le Gouvernement, ni l'opposition d'aujourd'hui ne peuvent prédire quels seront les effets du présent bill, même si nous jugeons qu'il ne s'applique qu'à une grève particulière en 1950. Il nous appartient d'envisager l'avenir. Nous nous demandons si, plus tard, d'autres gouvernements moins bienveillants que le nôtre envers les ouvriers, n'en étendront pas la portée.

Ce discours de l'honorable député de Spadina provoque vraiment la réflexion, et j'aimerais en citer d'autres extraits. Il a dit plus loin:

A mon avis, l'abandon des conventions collectives en faveur de quelque autre solution, constituerait une véritable calamité nationale... On peut, par la contrainte, forcer les parties à se soumettre à des règles établies. On peut même les forcer à accepter à contre-cœur certains résultats. Mais les honorables députés savent bien, je crois, que l'obéissance forcée engendre la résistance et l'hostilité, et que, loin de mettre fin aux différends, elle ne crée que de nouveaux conflits au lieu de les empêcher de naître. La contrainte ne supprime jamais la cause d'un différend.

M. l'Orateur suppléant: Il est six heures et la période réservée à l'étude des bills d'intérêt public et d'intérêt privé est écoulée. A huit heures, la Chambre reprendra l'étude des questions dont l'examen a été interrompu à cinq heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

[M. Côté (Verdun-LaSalle).]

Reprise de la séance

DÉPENSES RELATIVES À LA DÉFENSE

NOMINATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

La Chambre reprend l'examen de la motion du très honorable M. St-Laurent tendant à la création d'un comité en vue de poursuivre l'étude des dépenses et engagements aux fins de la défense, ainsi que de la proposition d'amendement présentée par M. Claxton.

M. G. R. Pearkes (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, en participant au débat sur la résolution inscrite au nom du premier ministre (M. St-Laurent), présentée cet après-midi par le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) et visant la formation d'un comité spécial chargé de poursuivre l'examen de toute dépense de deniers publics aux fins de la défense nationale, etc., je tiens à signaler que les membres de l'opposition demandent avec insistance depuis nombre d'années la formation de comités chargés d'étudier et d'examiner l'affectation des sommes allouées au ministère de la Défense nationale à même le trésor public, en vue d'assurer les services essentiels de la défense du pays et d'acquitter les obligations que le Canada a assumées sur le plan international.

Si nous avons demandé avec insistance la formation de comités de ce genre, c'est qu'il y avait lieu de croire, selon nous, que l'argent des contribuables n'était pas dépensé de la meilleure façon. Je me souviens très bien qu'à ma première session à la Chambre après mon élection comme député, en 1945, on a soulevé cette question de la création de comités. Je n'ai pas l'intention de citer le compte rendu de cette époque, mais j'aimerais consigner au compte rendu d'aujourd'hui une déclaration qui a été faite par le chef actuel de notre parti en avril 1949. Voici ce qu'on lit à la page 2328 du hansard:

En ces dernières années, on a réclamé la création d'un comité spécial qui examinerait cette question...

C'est-à-dire la question de la défense nationale...

...et ferait rapport à la Chambre en se fondant sur des renseignements de cette nature. Je ne présenterai pas de projet de résolution formel qui pourrait retarder les délibérations mais je prie instamment et sérieusement le Gouvernement de créer immédiatement un comité spécial chargé d'examiner la situation actuelle de notre défense nationale et de formuler des vœux au sujet de l'organisation et des besoins futurs.

Le 8 mai 1951, le député de Calgary-Est (M. Harkness) a employé les mots suivants, comme en fait foi le hansard d'alors:

Le seul moyen d'y voir convenablement, ce serait par l'intermédiaire d'un comité de la défense. Chaque session, ces dernières années, nous récla-

mons la constitution d'un tel comité et chaque session le ministre a présenté ce que j'appellerais des prétextes pour ne pas l'établir. Il est indubitable, à mon avis, que ce serait le seul moyen d'examiner sérieusement les crédits et les dépenses aux fins de la défense. Je prie donc de nouveau le ministre de constituer ce comité.

En 1950 et de nouveau en 1951 j'ai présenté des résolutions à la Chambre en vue de la création d'un comité de ce genre. Le libellé de la résolution que j'ai présentée le 14 mars 1950, se trouve à la page 756 du hansard et se lit ainsi:

Il est opportun d'instituer un comité spécial de la Chambre chargé d'étudier les affaires du ministère de la Défense nationale et de l'armée du Canada à cet égard; et que ledit comité ait le pouvoir d'assigner des témoins, de faire produire des documents et des dossiers et de soumettre de temps en temps des rapports à la Chambre.

L'année suivante, j'ai encore proposé une motion semblable. Dans chaque cas, ces motions ont été rejetées par les soutiens du Gouvernement qui ont voté contre ces motions. Bien que le comité institué il y a un an (et cela vaut pour le comité spécial qu'on institue maintenant et qui sera chargé de poursuivre le travail de l'autre) ne fût pas tout à fait le genre de comité que nous proposions à l'époque, il est juste de dire, je crois, qu'il a entraîné des résultats qui sont à l'avantage du pays. Cela en dépit de la difficulté qu'a éprouvée le comité à obtenir tous les renseignements dont il avait besoin et bien que, comme je le montrerai plus tard, ses initiatives aient parfois été entravées.

Le principal résultat découlant des efforts de ce comité a été le renforcement général de l'administration dans tous les établissements militaires du pays, sans doute par suite de la lumière que les recherches effectuées par ce comité spécial avait jetée sur leurs méthodes d'organisation et d'administration. Nous sommes donc en faveur de l'institution d'un autre comité spécial, qui poursuivra la tâche amorcée par le comité spécial de la dernière session. Nous espérons que ce comité aura toutes les occasions d'examiner toutes les opérations et dépenses des services de la défense, ainsi que nous l'expose le projet de résolution dont nous sommes présentement saisis.

Cet après-midi, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) s'est longuement étendu sur le rapport soumis par M. Currie, auquel le ministre avait demandé au printemps dernier de faire enquête au sujet de certaines prétendues irrégularités qui se seraient produites dans le camp important de Petawawa, surtout en ce qui concerne le service des travaux de l'Armée. Le ministre a donné lecture cet après-midi d'un texte préparé à l'avance et fort long; cette lecture a duré environ une heure et demie. La Chambre s'attendait sans aucun doute à un exposé détaillé et complet, étant donné que le ministre était absent quand le rapport Currie a été déposé sur le Bureau; il était en Europe en mission officielle. J'ouvre ici une parenthèse pour lui souhaiter la bienvenue à la Chambre et dire combien je suis heureux qu'il ait échappé à tout accident au cours de ses traversées aériennes de l'Atlantique et à tous les autres périls qui le guettaient. Nous lui souhaitons la bienvenue alors qu'il nous revient sain et sauf. Il me permettra peut-être d'affirmer qu'il vaut mieux qu'il n'ait pas été ici au moment où le rapport a été déposé sur le Bureau; en effet, s'il avait été parmi nous je doute que nous eussions pu rentrer dans nos foyers pour le congé de Noël.

Néanmoins le long rapport du ministre exige un examen plus poussé et il m'est impossible d'aborder ce soir le problème d'une manière satisfaisante; je ferai cependant de mon mieux pour répondre à certaines de ses observations. Tout d'abord, il a retracé l'historique du service des travaux et service du génie de l'armée canadienne.

Il a signalé que les services des travaux avaient été beaucoup réduits il y a quelques années, avant le commencement de la campagne de Corée; en raison de la faiblesse de leurs effectifs, ils se sont vus obligés d'entreprendre un travail immense. Dans son rapport, M. Currie mentionne également les difficultés qu'ont rencontrées les unités des services des travaux de l'Armée.

Je ferai remarquer dès maintenant que la diminution de leurs effectifs ainsi que de ceux de bon nombre d'autres unités, tant combattantes qu'administratives, était le résultat immédiat de la ligne de conduite que le gouvernement libéral avait adoptée il y a quelques années. Cette ligne de conduite réduisait ces unités à de simples cadres. Les services des travaux ont constaté qu'ils étaient mal équipés pour participer raisonnablement à l'établissement d'une sécurité qu'il incombait, sous le régime actuel, au ministère de la Défense nationale de garantir en exécution de la tâche qui lui était confiée. Ce n'est pas une honte pour les soldats des services des travaux que d'avoir été peu nombreux. J'insiste sur le fait que la réduction de leurs effectifs résultait directement de la politique gouvernementale. Lorsque ces unités se sont vues en face de l'expansion rapide nécessaire pour affronter la crise qui s'était progressivement fait jour en Corée, elles ont constaté qu'elles ne possédaient ni le matériel ni le personnel requis pour faire face à cette expansion rapide. Les troubles d'extrême Orient étaient un avertissement, et auraient bien pu être prévus. Mais les

unités en question ont rencontré des difficultés, en conséquence de la ligne de conduite erronée que le Gouvernement a alors adoptée.

On avait démobilisé du personnel et bon nombre d'anciens contre-maîtres des travaux, d'officiers brevetés, de sous-officiers, etc., auxquels on pouvait se fier, avaient été licenciés à la fin de la guerre. Il était difficile d'obtenir du personnel au courant des rouages de l'administration et qui ayant eu pendant des années à se satisfaire des maigres fonds alors prévus pour la défense nationale, avait toujours jugé que l'argent du contribuable devait être soigneusement ménagé et délayé le plus possible. Cette psychologie présente peut-être beaucoup d'aspects que les soldats plus jeunes n'ont pas encore compris. Puis, étant donné la désorganisation rapide des divers camps d'instruction militaire au pays, on a laissé ces camps se détériorer d'un bout à l'autre du Canada, on a laissé piller une partie du matériel et, dans certains cas, à Farnham, par exemple, les baraquements ont été complètement enlevés.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je prie les députés de garder le silence, autrement il est très difficile d'entendre celui qui a la parole.

M. Pearkes: On n'avait effectué aucune réparation à ces camps; voilà pourquoi les services des travaux ont dû pour une bonne part faire face à une tâche supplémentaire.

Le ministre a ensuite procédé à l'exploitation du tableau, l'appendice "B" qui se trouve à la fin du rapport Currie. Il a cité beaucoup de chiffres que je n'ai pu ni examiner ni vérifier. A la vérité, à certains moments, il me semblait être sur les bancs de l'école aux prises avec un problème d'algèbre dont les données seraient à peu près les suivantes: si X égale 154 et Y, 33, alors X sur Y égale 15. Je crois que ce sont les chiffres qu'a fournis le ministre, bien qu'il n'ait pas parlé de Y. Il faudra examiner plus en détail ces points-là.

Après cela, il nous a assurés qu'on avait tenu compte du rapport Currie et que plusieurs des recommandations qu'il contient ont déjà été appliquées. C'est ce que nous avions prédit, lorsque la question a été étudiée avant Noël, et nous n'avons qu'à exprimer notre satisfaction de constater que des mesures ont déjà été prises à l'égard des propositions que contient le rapport.

Bref, les observations du ministre consistent, en somme, à nous assurer une fois de plus que tout va bien. En réalité, il a presque semblé se porter à la défense de l'armée. Monsieur l'Orateur, l'armée n'a pas besoin qu'on la défende. C'est le Gouvernement qui a besoin de se défendre. Il a été nettement

démontré qu'en dépit des occasions qu'on avait de voler, de frauder et d'être malhonnête, l'armée s'est refusée à profiter de l'occasion qui lui était offerte de chaparder. Non, monsieur l'Orateur, l'armée n'a besoin d'aucun défenseur. C'est le Gouvernement qui a besoin de se défendre lui-même et d'expliquer l'usage qu'il a fait des deux milliards de dollars des contribuables que le ministère en cause a été appelé à dépenser aux fins de la défense nationale.

Le printemps dernier, comme l'atteste la page 2493 du hansard du 19 mai 1952, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) s'est exprimé en ces termes:

> Notre tâche consiste à utiliser tous les moyens possibles pour assurer que rien n'est négligé pour protéger les biens publics et empêcher les pertes causées par l'incendie, le vol, la fraude ou de toute autre manière.

Nous partageons très chaleureusement cette manière de voir, mais il reste à prouver que le Gouvernement mettait alors en œuvre tous les moyens dont il dispose pour empêcher les pertes causées par l'incendie, le vol et la fraude. Presque au début de son rapport, au sujet de la découverte des irrégularités commises à Petawawa, M. Currie s'exprime en ces termes:

> ...Il est dommage que l'enquête n'ait pas pris naissance au sein du ministère de la Défense nationale qui dispose de tous les règlements et personnel de surveillance voulus, mais qu'elle ait été déclenchée par la lettre anonyme que voici:

Puis il cite la lettre qui signale les pertes et qui a éveillé l'attention de la Gendarmerie royale du Canada. Puis M. Currie poursuit son rapport en ces termes:

> Avant d'énumérer et de circonstancier les irrégularités découvertes par la Gendarmerie royale, aidée par la suite de la sûreté provinciale et de la Prévôté militaire, il faut avouer que les avertissements n'avaient pas manqué au sein du ministère de la Défense nationale. Le vérificateur en chef du ministère s'était acquitté de ses fonctions consciencieusement. Il avait signalé à maintes reprises des situations peu satisfaisantes.

Puis continuant, il mentionne l'Appendice B dont j'ai déjà parlé et termine ce paragraphe en disant:

> Sans compter que les rapports retardaient beaucoup trop longtemps, les dossiers indiquaient que des vérifications successives signalaient un état de choses aussi grave que les précédents et parfois même plus grave. Et la ronde continuait.

Ces faits ont été signalés au ministère de la Défense nationale. Les graves conséquences d'un rapport rédigé par le vérificateur en chef du ministère auraient certainement dû être signalées au ministre ainsi qu'au Gouvernement. C'est pourquoi, à mon avis, la responsabilité incombe au Gouvernement, et le Gouvernement a démontré qu'il n'a pas pris toutes les mesures possibles

en vue de protéger les fonds versés par les contribuables, bien qu'au printemps dernier le ministre de la Défense nationale ait déclaré que sa tâche était de protéger les fonds des contribuables par tous les moyens possibles.

Le ministre a dit ensuite que personne ne songeait à mettre en doute la véracité du rapport, mais il l'a contestée lui-même. Il a d'abord parlé de l'incident des chevaux qui est devenu un objet de raillerie et de sarcasme pour tous les caricaturistes du pays. Il a déclaré que le premier ministre (M. St-Laurent) avait annoncé la veille qu'aucun cheval n'avait figuré sur la liste de paye. Je n'ai cependant pas pu m'empêcher de noter que la remarque du premier ministre était fondée en partie sur des renseignements fournis par un personnage qui avait été condamné au pénitencier pour malhonnêteté. Le premier ministre semble avoir accordé plus de foi à une déclaration formulée par un criminel qu'à celle de l'enquêteur qu'il avait nommé lui-même, M. Currie. M. Currie, en effet, affirme clairement que des chevaux ont figuré sur la liste de paye sous des noms de travailleurs fictifs.

Le ministre a alors ajouté:

Il y a plusieurs cas où le compte rendu donné par M. Currie n'est pas entièrement conforme aux faits établis.

J'estime que M. Currie a été chargé d'établir les faits, et il les a sans doute établis, même si les constatations qu'il a faites ne sont pas de celles que le Gouvernement peut accueillir avec joie.

Il est question d'un barrage érigé au ruisseau Tucker au coût de $3,000 ou $4,000. Le ministre a dit que l'entreprise a été exécutée à titre d'exercice pour les ingénieurs. Je ne doute pas que les ingénieurs ont besoin de s'exercer à la construction de barrages. Il est heureux et, peut-être devrais-je dire, singulier que le ruisseau Tucker soit au centre d'une région qui était il y a bien des années le rendez-vous favori du club de chasse et de pêche de Petawawa.

Le ministre a ensuite fourni des explications sur l'embranchement du National-Canadien qui a servi, selon M. Currie, à remplacer les rails de l'embranchement du Pacifique-Canadien après que ces derniers eurent été volés ou après que des dirigeants du réseau eurent protesté contre la disparition soudaine de ces rails. Voici ce qu'à dit le ministre au sujet des rails du National-Canadien:

Je regrette que le rapport fasse mention des chemins de fer Nationaux du Canada, mais il se trouve que les faits ne lui donnent pas raison. Je regrette qu'il renferme une allusion aux chevaux bien que je sois heureux que ces chevaux n'aient pas figuré sur les feuilles de paye.

Pour ce qui est de la voie du Canadien-National, il y a un embranchement qui va de la voie principale jusqu'à l'intérieur du camp de Petawawa. Cette ligne existe depuis des années et tout le monde l'appelle l'embranchement du National-Canadien. Si les rails avaient été posés par le Gouvernement et non par le chemin de fer, je suppose qu'il serait, en somme, exact de dire que ce ne sont pas des rails du National-Canadien. Mais depuis des années et des années, on donne à cette voie le nom d'embranchement du National-Canadien.

On nous a ensuite exhortés à envisager le rapport sous sa vraie perspective. Je ne veux pas analyser le rapport jusque dans ses moindres détails car je n'en ai pas le temps. Cependant, un des principaux points généraux qui ressortent des constatations de M. Currie, c'est qu'il y a fléchissement général dans les systèmes d'administration, de surveillance et de comptabilité. C'est une réflexion qui se trouve presque au début du rapport, à la page 2 des exemplaires dactylographiés. On ajoute que ce fait a été l'occasion ou la cause d'un relâchement dans la situation administrative générale. M. Currie en déduit que cet état de choses peut donner lieu à un gaspillage et à une inefficacité qui pourraient entraîner des pertes beaucoup plus coûteuses que celles qui ont découlé de la malhonnêteté pure et simple.

Parlant ensuite du camp de Petawawa lui-même, il mentionne un petit groupe,—et c'était effectivement un petit groupe,—d'escrocs qui ont profité de la latitude que le Gouvernement leur avait laissée et qui ont pu de la sorte se livrer au pillage et au chapardage dans ce camp. La plupart des députés savent ce qu'on a dérobé au camp, car partout au pays et dans la presse il en a été maintes fois question. Mentionnons simplement les 550 tonnes de prétendue ferraille, dans laquelle on avait inclus bien des choses qui n'en était pas, tels des fourneaux de cuisine encore en état de servir, des compartiments de douche, etc.

Il a également été question du bois qui a été volé lors du déboisement de vastes étendues dans le camp. On a volé du ciment ou du moins on n'a pu préciser l'emploi qui a été fait de quelque 18,000 sacs de ciment. On me dit qu'environ mille sacs de ciment font une wagonnée; on peut donc dire que s'il manque 18,000 sacs il manque environ un train de sacs de ciment.

On a rémunéré des entrepreneurs pour du travail qu'ils n'avaient pas accompli ou pour du travail qui a été exécuté à l'aide de matériel et de main-d'œuvre prêtés par l'armée.

Dans ses efforts pour minimiser la gravité de ces événements,—et le Gouvernement a

nettement tenté de minimiser la gravité du fléchissement général des méthodes d'administration, de surveillance et de comptabilité dont il est question dans le rapport Currie,— dans ses efforts pour minimiser les faits, dis-je, le Gouvernement a tenté de faire passer pour relativement peu importantes toutes ces pertes si considérables. Il est possible qu'elles soient assez peu importantes comparées aux pertes qui ont pu se produire ailleurs, dans les secteurs qui n'ont pas fait l'objet d'un examen de la part de M. Currie et de son équipe de comptables. En effet, le travail de M. Currie a porté exclusivement sur le domaine assez restreint des services des travaux de l'Armée, principalement au camp de Petawawa, bien qu'il ait enquêté et constaté quelques irrégularités dans d'autres camps auxquels étaient affectés les services des travaux de l'Armée.

Ce ne sont pas des questions de peu d'importance, si l'on songe à la perte effective de deniers publics et de l'abaissement du moral que ses pertes ont entraîné par suite de la publicité dont elles ont été l'objet. Lorsque M. Currie a été désigné, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a déclaré:

> Nous avons pensé que nous ne saurions trouver d'homme plus compétent pour accomplir cette tâche, si nous cherchions dans tout le pays.

Il a ensuite ajouté que M. Currie était un ancien officier qui s'était distingué durant la première guerre mondiale, qu'il avait été sous-ministre de la Défense nationale pendant plusieurs années et qu'il était également membre d'une très importante société d'experts-comptables brevetés.

Il est certain qu'à cette époque personne de ce côté-ci de la Chambre ni d'aucune autre partie de cette enceinte ne doutait que M. Currie eût toutes les qualités requises pour la tenue d'une telle enquête. Nous nous demandons maintenant la raison de la disgrâce où est tombé M. Currie. Car, il saute aux yeux qu'ils n'ont pas hésité, dans leur effort pour minimiser le rapport et en diminuer l'importance, à critiquer M. Currie lui-même. Je me demande s'ils n'ont pas négligé de tenir compte, lors de la nomination de M. Currie, qu'outre ses titres d'ancien officier, de sous-ministre de la Défense nationale et d'expert-comptable breveté il était aussi un citoyen honorable et honnête.

Je répète qu'on a tenté de diminuer l'importance du rapport à l'étude. C'est la réplique prononcée juste avant Noël par le Solliciteur général (M. Campney) qui a marqué le début de cette tentative. Parlant des citations tirées de ce rapport par les honorables députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre, il les a qualifiées de déclarations exagérées et peu sérieuses. La semaine dernière, dans l'île de Vancouver, le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) a dit du rapport Currie que c'était tout simplement répéter des choses bien connues. Dans l'île de Vancouver également, le Solliciteur général a aussi mentionné le rapport en disant qu'il n'aurait pas grand effet. Le ministre du Commerce (M. Howe) a poussé un peu plus loin; parlant à Kingston, il aurait dit qu'il ne s'agissait que de réchauffé présentant en un langage haut en couleur des affaires déjà jugées par les tribunaux ou par le ministère.

J'ai donné lecture de certains passages du rapport. Ce document a été distribué à tous les membres de la Chambre et il a été publié dans les journaux. Je mets n'importe quel député au défi d'y trouver un langage haut en couleur. Le rapport a été rédigé avec la plus grande sobriété de termes mais on y expose avec honnêteté et exactitude l'état de choses constaté par M. Currie au cours de son enquête. Le Solliciteur général peut rire; il n'en trouvera pas moins très difficile, lui qui connaît la langue anglaise et la signification des mots, d'y trouver des passages dont on puisse dire qu'ils sont dans un langage haut en couleur.

Après avoir appelé l'attention sur ces irrégularités et sur les pertes subies au camp de Petawawa, M. Currie tire diverses conclusions et déclare que, bien que les vérificateurs du ministère de la Défense nationale aient été maintes et maintes fois prévenus, au cours d'une longue période, que les méthodes de surveillance et de comptabilité étaient insuffisantes, on n'a pris aucune mesure efficace de sorte que la situation s'est graduellement aggravée. Il déclare également que la découverte de vols qui ont donné lieu à une enquête n'a pas été le fait du ministère lui-même mais la conséquence d'une lettre anonyme adressée à la Gendarmerie. Le rapport ajoute:

> Il n'est pas possible d'évaluer de façon satisfaisante le total des pertes.

Combien d'autres cas ont dû se produire qui ne seront jamais révélés!

Et plus loin:

> Il s'est produit en outre un grave fléchissement dans le domaine de la sécurité. Il existait peu de mesures visant à prévenir ou à déceler le pillage organisé et systématique des magasins militaires... Si la comptabilité inefficace est inexcusable, il n'en va pas de même du manque de sécurité, qui, somme toute, revêt dans l'armée une gravité primordiale. Ce fléchissement est à mes yeux une chose très grave.

Le solliciteur général estime peut-être que c'est là un langage haut en couleur (*lurid*). Je me le demande. Je ne crois pas qu'il le soit, du moins si je me reporte à la définition

que donne du mot *"lurid"* le dictionnaire Oxford ou n'importe quel autre dictionnaire réputé.

On a déjà donné lecture ici d'un autre alinéa,—que l'on trouve à la page 17 du rapport,—qui résume assez bien la situation qui existait, situation dont j'ai déjà parlé ce soir. Voici les termes hauts en couleur formulés par l'auteur du rapport, M. Currie:

> Un autre élément a compliqué la situation. Le personnel du ministère de la Défense nationale, y compris celui des services des travaux de l'Armée, était composé en grande partie d'hommes qui avaient reçu leur formation militaire durant la guerre. Ses effectifs et ses méthodes d'administration s'inspiraient surtout des exigences et des besoins urgents du temps de guerre, alors qu'il importait surtout de faire le plus rapidement possible sans tenir compte des frais.

Cette situation résulte directement de la ligne de conduite du Gouvernement. Le Gouvernement a jugé à propos de se dispenser des services des plus anciens, peut-être des plus âgés des officiers d'état-major de 1946-1947; il les a remplacés, souvent par des commandants plus jeunes, qui avaient tout naturellement grandi imbus de cette psychologie de guerre. Je me souviens avoir signalé, alors, les dangers d'une telle politique. Lorsque j'ai participé au débat sur la défense nationale, le 6 février 1947, j'ai déclaré à la Chambre, comme l'atteste la page 177 des *Débats:*

> Je dis que notre armée de défense a été vidée de sa substance et qu'il ne reste plus que les débris de la structure supérieure.

A cette époque, le Gouvernement avait réduit les services à un point où ils n'étaient plus en mesure de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités. L'auditeur général ainsi que les vérificateurs du ministère avaient signalé les mauvaises méthodes de comptabilité en usage. En même temps, on nous affirmait avec assurance que tout allait pour le mieux et qu'il n'y avait aucune irrégularité ni déficits dans les diverses entreprises de construction à Petawawa. Peu après, M. Currie a fait son enquête et signalé qu'on avait exécuté des travaux non autorisés, qu'on avait prêté irrégulièrement du matériel et qu'on louait de l'outillage militaire à des entrepreneurs civils.

Le rapport de l'auditeur général portant sur l'année dernière et publié récemment, confirme l'existence de ces irrégularités et cite d'autres cas ayant trait non seulement au camp de Petawawa mais encore à d'autres établissements de l'armée à travers le pays. Il se plaint des méthodes compliquées de comptabilité qui ont empêché de signaler des pertes et de les porter à l'attention de ceux à qui il incombe de veiller sur l'argent des contribuables. Je cite à titre d'exemple le mélange d'essence et d'huile combustible à Churchill qui, aux dires de M. Seller, paraît avoir coûté aux contribuables $75,000 ou $80,000 environ.

Si le Gouvernement avait vraiment l'intention de protéger l'argent des contribuables, il n'aurait pas adopté l'attitude de déprécier le rapport Currie. Un des aspects tragiques de toute cette malheureuse affaire est que le Gouvernement a pris comme attitude de ridiculiser et de déprécier le rapport. Il aurait été bien préférable pour lui de prendre la pilule et de décider d'enquêter à fond sur la situation. Il aurait été bien préférable d'accepter, avec un cœur contrit, tous les vœux formulés par M. Currie. C'est une pilule que le Gouvernement doit prendre. Elle est peut-être amère mais à moins que tous les éléments dont elle se compose ne soient absorbés, le malade ne guérira jamais.

L'hon. M. Rowe: Il s'y étouffe maintenant.

M. Pearkes: Le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a, cet après-midi, proposé le renvoi du rapport au comité spécial qu'on s'apprête à constituer. Le premier ministre (M. St-Laurent) en a aussi parlé. Pour moi, il me semble que c'est des actes qu'il faut et non pas le renvoi du rapport à un comité. Nous aurions peut-être raison d'examiner la composition du comité spécial qu'on va créer pour poursuivre les travaux du comité de l'an dernier. Il va réunir à peu près vingt-six membres. La constitution du comité de l'an dernier donnait dix-sept membres ou amis du Gouvernement sur vingt-six membres en tout. Autrement dit, dix-sept sur vingt-six étaient des libéraux. Six étaient des conservateurs-progressistes et les trois autres venaient de tous les autres groupes de la Chambre. Si les représentants des conservateurs et les autres groupes votaient tous ensemble ils ne pouvaient guère que réunir neuf votes contre les dix-sept des amis du Gouvernement siégeant au comité.

Ce n'est pas exagérer que de dire que le comité était, en fait, une affaire d'un seul parti. Les membres des groupes de l'opposition désiraient-ils se renseigner sur certaines choses, contre le gré du Gouvernement qui ne tenait pas à révéler les détails de telle ou telle affaire? Ces renseignements étaient refusés au comité. On a proposé qu'il s'occupe de la question du camp de Petawawa. On a répondu à cela par un refus, en disant qu'il ne fallait pas que nous nous occupions de la question du camp de Petawawa parce que la commission Currie menait alors son enquête.

On a soulevé la question de faire enquête au sujet du poste nº 87 *a*) qui figure sur une liste qui nous a été fournie, poste qui a trait à des aéronefs destinés au CARC et à la

Marine. On serait porté à croire qu'un comité de dépenses militaires serait autorisé à faire enquête au sujet d'une somme qui, à ce moment-là, se chiffrait par pas moins de $668,986,840, dont plus de 100 millions devaient être dépensés au cours de cette année-là. Mais non, le comité ne doit pas s'occuper des dépenses de l'ordre de quelque 668 millions.

Évidemment, lorsque le Gouvernement ne tient pas à ce que ses actions soient contrôlées, il trouve les moyens, dans ce comité et ailleurs, de limiter les enquêtes que le comité aimerait instituer et de restreindre la divulgation de renseignements qui devraient être portés à l'attention d'autres groupements. Il est à peu près évident que dès que le rapport de l'auditeur général eut été déposé, les fonctionnaires du ministère de la Défense nationale (dont les noms sont inconnus il va sans dire) se sont empressés de le faire imprimer et d'y aller de leurs commentaires sur les observations de l'auditeur général. Le ministère ne fait que suivre la pratique établie par le Gouvernement. Il accueille avec ressentiment toute critique qu'on lui adresse. Nous ne savons pas si le comité qui doit être créé sera capable, dans les circonstances, de s'acquitter des fonctions qui lui ont été assignées. Immédiatement après que la Chambre se fût ajournée, pour les vacances de Noël, le chef de l'opposition (M. Drew) s'est mis en rapport avec le premier ministre (M. St-Laurent).

M. l'Orateur: A l'ordre! J'hésite à interrompre le député, mais il me semble qu'il est tout près de mettre en doute l'indépendance des membres du comité. (*Exclamations*) Il n'est pas allé jusque-là, mais il s'en est fallu de peu. Selon un article du Règlement, chaque membre de la Chambre est un député indépendant.

M. Cleaver: Ils sont les seuls à être sincères.

M. l'Orateur: A l'ordre! J'ai cru que je me devais de signaler cet article du Règlement au député en ce moment.

L'hon. M. Rowe: Ayons soin de ne pas blesser personne.

M. Pearkes: Monsieur l'Orateur, quand vous avez signalé que, selon vous, je mettais peut-être en doute l'indépendance des députés, j'allais donner lecture d'une lettre que le chef de l'opposition adressait au premier ministre juste avant Noël. Le chef de l'opposition me permet d'en donner lecture. Sauf erreur, cette lettre a été publiée. Je ne crois pas qu'on y relève quoi que ce soit qui mette en doute l'indépendance de quelque député, ni la mienne ni celle d'un autre.

[M. Pearkes.]

Voici les termes de la lettre:

> Vous avez dit que le rapport Currie serait soumis au comité des dépenses relatives à la défense. L'un des motifs qui me poussent à écrire cette lettre, est le désir que j'ai de signaler que cette manière de procéder n'est ni nécessaire, ni désirable. Les députés de l'opposition ayant siégé au sein du comité se sont sérieusement efforcés au printemps dernier d'étudier la situation régnant à Petawawa. On leur en refusa toute occasion, sous prétexte que la chose pourrait gêner le procès intenté à ceux qui étaient déjà inculpés de vol; on alléguait en outre que M. Currie avait été désigné pour mener une enquête au sujet de la situation.
>
> Nous n'avons que faire d'une enquête sur le rapport d'une autre enquête. Ce qu'il nous faut, ce sont des actes, fondés sur le rapport que nous avons sous les yeux. Ce rapport formule des avis précis. Vous avez exprimé la confiance que vous inspirent l'intégrité, le talent et le bon sens de M. Currie. Nous partageons cette confiance à tous points de vue. Je suis d'avis que le Gouvernement a le devoir de se conformer sans plus tarder aux recommandations en question. En outre, j'estime que c'est également son devoir de mener une enquête semblable portant sur tous les aspects de l'organisation et de l'administration du ministère de la Défense nationale. Je demande une fois de plus qu'on donne à M. Currie l'autorité nécessaire pour le faire.

Si ces paroles étaient pertinentes avant Noël, elles le sont bien davantage depuis que l'auditeur général a remis son rapport. Nous craignons, comme nous l'avons déjà dit, que le comité des dépenses relatives à la défense ne soit pas en mesure d'étudier les opérations et les dépenses de fonds dans tous les détails, comme il voudrait le faire. Le camp de Petawawa a été cité, comme un cas en particulier, et il est possible que le comité, dans son rapport définitif ou dans la façon d'agir qui mènera à l'établissement de ce rapport, reflète la volonté du Gouvernement plutôt que les droits des citoyens; en effet, que nous aimions nous croire indépendants ou non, nous savons qu'il existe une discipline de parti et qu'en raison de cette discipline le Gouvernement peut compter que la majorité de ses partisans l'appuiera à n'importe quel égard. De fait, j'irai jusqu'à dire qu'à certains points de vue, nous avons franchi une longue distance sur la route qui mène à Moscou et que nous nous trouvons au seuil d'une dictature.

Des voix: Très bien!

Une voix: C'est le voyage de retour qui est difficile!

M. Pearkes: Pour le cas où le comité serait incapable de s'acquitter de toutes ses fonctions comme il le souhaiterait, ou comme il est invité à s'en acquitter en vertu de la résolution qu'a présentée le premier ministre,

je propose, appuyé par le député de Calgary-Est (M. Harkness), un autre amendement ainsi conçu:

a) Par la radiation des mots de l'amendement, soit:

"et en premier lieu d'assurer priorité, au cours de son examen, aux dépenses et aux engagements qui ont trait aux services de travaux de l'armée canadienne et dont il est question dans le rapport de M. G. S. Currie, comptable agréé, déposé à la Chambre le 15 décembre 1952", et

b) par l'inclusion, à la fin de la motion ainsi modifiée, des mots suivants:

"et, puisque le rapport de M. G. S. Currie à l'égard du ministère de la Défense nationale est une question de première importance pour la population du Canada, la Chambre est d'avis que ledit M. G. S. Currie devrait être autorisé à poursuivre ses investigations et à mener une enquête analogue à celle qui a déjà été entreprise à l'égard de tous les aspects relatifs à l'organisation, à la comptabilité et à l'administration du ministère de la Défense nationale."

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, faisant appel au Règlement, je pense que la première partie de cette motion, la partie *a*), est irrecevable parce qu'elle est simplement la négation de la proposition portant que ces mots soient insérés dans la motion. Ce n'est qu'une négation amplifiée et ceux qui pensent que la meilleure façon de procéder consisterait à ne pas insérer les termes de l'amendement dans la motion n'ont qu'à voter contre la motion demandant de les y insérer.

Quant à la seconde partie, ce n'est sûrement pas un amendement à la motion et sûrement pas le genre de proposition dont on peut saisir la Chambre sans préavis.

Des voix: Ha! ha!

Le très hon. M. St-Laurent: Mes honorables amis peuvent dire "Ha! ha!" tant qu'ils voudront.

L'hon. M. Rowe: Quelle différence peut se produire en quelques heures!

Le très hon. M. St-Laurent: Je n'aimerais pas enfreindre le Règlement, mais je crois bien que le complexe chevalin influe sur les expressions que nous venons d'entendre.

Une voix: Nous savons tout ce qui a trait aux chevaux.

L'hon. M. Rowe: Et vous aussi, là-bas.

M. l'Orateur: A l'ordre!

Le très hon. M. St-Laurent: Peut-être devrais-je reprendre mon siège afin de laisser l'honorable député dire son mot.

L'hon. M. Rowe: Je prendrai la parole si vous le voulez, n'importe quand.

M. l'Orateur: A l'ordre!

Le très hon. M. St-Laurent: La motion propose une autre solution que l'établissement d'un comité, ce qui, à mon avis, n'est pas le genre de mesure qui puisse être adoptée par voie d'amendement. Il me semble que Votre Honneur a indiqué clairement cet après-midi les cas auxquels s'appliquait la décision qu'on vous a rappelée et les cas auxquels elle ne s'appliquait pas. Vous avez dit qu'elle ne s'appliquait pas aux directives prescrivant au comité de prendre des mesures qu'il aurait le droit de prendre mais qu'il ne serait pas obligé de prendre si la modification n'était pas effectuée. Il s'agit là d'une tout autre question. Il s'agit de l'expression d'une opinion:

"et, puisque le rapport de M. G. S. Currie à l'égard du ministère de la Défense nationale est une question de première importance pour la population du Canada, la Chambre est d'avis que ledit M. G. S. Currie devrait être autorisé à poursuivre ses investigations et à mener une enquête analogue à celle qui a déjà été entreprise à l'égard de tous les aspects relatifs à l'organisation, à la comptabilité et à l'administration du ministère de la Défense nationale."

Je prétends qu'il ne s'agit pas là d'un amendement à une motion tendant à la création d'un comité. C'est quelque chose d'entièrement étranger à la question dont la Chambre est actuellement saisie.

M. Harkness: Question de forme!

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je tiens à signaler qu'il ne s'agit pas là de la négation de la proposition de créer un comité. La motion tendant à la création d'un comité reste intacte.

Le très hon. St. Laurent: Monsieur l'Orateur, je n'ai parlé ainsi qu'en ce qui concerne la partie *a*) de la motion qui est la négation de l'amendement à la motion. Je n'ai pas dit que tout l'ensemble était la négation de la motion initiale, mais que ce texte était la négation de l'amendement à la motion.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, la motion tendant à la création d'un comité demeure intacte; un amendement est présenté qui a trait au fond de la motion. Le mesure prévoit une méthode qui permettra la tenue d'une véritable enquête répondant aux besoins établis dans cette Chambre. Je prétends que l'amendement doit être maintenu et que c'est à la fois souhaitable et conforme au Règlement.

L'hon. M. Rowe: L'amendement doit être maintenu, même s'il est dangereux.

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député n'est pas aussi dangereux qu'il le croit.

L'hon. M. Rowe: Attendons et nous verrons.

L'hon. M. Chevrier: Nous attendons depuis longtemps.

L'hon. M. Rowe: Qu'on permette au public de s'exprimer. Ce ne sera pas long, maintenant; les gens attendent le moment propice.

M. l'Orateur: A l'ordre! Le sous-amendement propose de supprimer entièrement les termes de l'amendement et de leur en substituer d'autres qui ne s'y rattachent pas. Il n'existe pas que je sache de précédent nous autorisant à le faire.

M. Fleming: Votre Honneur énonce-t-elle une décision ou permet-elle un mot au sujet du rappel au Règlement?

M. l'Orateur: Je commençais à énoncer ma décision.

M. Fleming: Je ne savais pas si vous étiez en train de communiquer votre décision ou de soulever un point litigieux.

M. l'Orateur: Je ne veux pas couper brusquement la parole à l'honorable député s'il a des observations à formuler. Je pense, ai-je déclaré au sujet de ma décision, que la première partie du sous-amendement est irrecevable parce qu'elle porte radiation de tous les termes de l'amendement et tend à les remplacer par d'autres qui n'ont aucun rapport avec les mots ainsi rayés.

M. Fleming: Puis-je dire un mot à ce sujet, monsieur l'Orateur? Le projet d'amendement, présenté cet après-midi par un ministre en vue de modifier une motion du Gouvernement, tend à donner certains directives au comité au sujet du rapport Currie. Le premier ministre (M. St-Laurent) dit que la proposition d'amendement que vient de présenter l'honorable député de Nanaïmo (M. Pearkes) n'est que la négation amplifiée de l'objet du premier amendement présenté cet après-midi. Je soutiens, en toute déférence, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas une négation amplifiée mais une autre méthode d'examen du même sujet, soit du rapport Currie. Le sous-amendement porte que l'auteur du rapport, M. Currie, reçoive instructions de compléter le rapport et l'enquête auxquels il a déjà travaillé.

Ce n'est pas là, je le dis en toute déférence, monsieur l'Orateur, une négation amplifiée. Pour que s'applique la règle invoquée par le premier ministre, il doit s'agir seulement d'une négation amplifiée, mais de rien de plus; or il y a beaucoup plus. La proposition de sous-amendement porte sur le même sujet et, je soutiens, en toute déférence, que sur le premier point, l'objection du premier ministre ne tient pas.

Sur le deuxième point, le premier ministre allègue que c'est un élément nouveau qu'on introduit. A mon sens, l'amendement présenté par le député de Nanaïmo est, dans son essence, nettement recevable, si celui que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a proposé cet après-midi d'apporter à la motion initiale était conforme au Règlement. Il ne peut exister aucune distinction de principe entre ces deux amendements quant à leur régularité à l'égard de la motion présentée aujourd'hui par le premier ministre. Si ce sous-amendement doit être déclaré irrecevable à cause d'une subtilité alléguée par le premier ministre, la Chambre et la population n'auront pas à se demander pourquoi c'est un membre du cabinet qui a présenté cet après-midi un amendement à une motion du Gouvernement.

Le très hon. M. St-Laurent: Puis-je demander au député qui a proposé ce sous-amendement si le texte n'en est pas quelque peu erroné? Il parle de rayer les mots du sous-amendement alors qu'il n'existe pas de sous-amendement. Il y a une motion et un amendement. Je crois que l'honorable député...

M. Pearkes: Il faudrait dire "l'amendement".

Le très hon. M. St-Laurent: Je crois que l'honorable député voulait dire "les mots de l'amendement" et que le mot "sous" devrait être retranché.

M. l'Orateur: Comme je l'ai dit cet après-midi, je ne saurais me préoccuper des conséquences que pourrait avoir l'acceptation ou le rejet d'un amendement. Si l'amendement est conforme au Règlement, je dois le déclarer recevable. Si, d'autre part, l'amendement va à l'encontre du Règlement, je ne peux l'autoriser. Si les députés ne sont pas satisfaits du Règlement, c'est à eux, et non à l'Orateur de la Chambre, de le modifier.

Le représentant d'Eglinton (M. Fleming) a parlé de la proposition d'amendement de cet après-midi et déclaré que si l'amendement était recevable, le sous-amendement devrait l'être également. Je crois que la teneur de ces deux amendements est entièrement différente. L'amendement qui a été déclaré recevable cet après-midi prenait la forme d'une directive visant à faire considérer en premier lieu une certaine question au comité. Je suppose que tous ici, après lecture du Règlement et après réflexion, reconnaîtront qu'un amendement de ce genre est recevable.

Il me faut maintenant m'arrêter au sous-amendement qui vient d'être présenté. L'alinéa *a*) du sous-amendement propose de supprimer tous les mots de l'amendement afin de les remplacer par d'autres mots qui n'ont pas de rapport avec les mots que l'on supprime. Pour ce motif, le sous-amendement est irrecevable. L'alinéa *b*) du sous-amendement propose l'adoption de la résolution suivante: "La Chambre est d'avis que ledit M. G. S.

Currie doit recevoir l'autorisation de poursuivre son enquête." La motion dont la Chambre est saisie est donc de créer un comité afin de lui confier une tâche définie. Il me semble que l'alinéa b) ne se rapporte pas à la motion dont la Chambre est présentement saisie.

Le parrain de la motion a probablement songé au mode de procédure qui s'emploie lors de la deuxième lecture d'un bill. Au moment de la deuxième lecture d'un bill, il est permis de présenter une motion voulant que le bill ne soit pas lu pour la deuxième fois afin que d'autres renseignements soient obtenus, etc. Je ne crois pas qu'il existe de telle procédure en ce qui a trait à la création d'un comité. Je n'ai donc d'autre ressource que de déclarer le sous-amendement irrecevable.

Il convient peut-être que je signale certaines paroles qu'a prononcées cet après-midi le chef de l'opposition (M. Drew). Au préalable, cependant, je dois dire que le sténographe du hansard a bien fait de ne pas tenter de donner lecture, sur le parquet de la Chambre, des notes qu'il avait prises sur la procédure parlementaire. J'espère que je ne l'ai pas gêné en lui proposant de le faire. Les députés conviennent sans doute que le service public ne compte pas de fonctionnaires plus fidèles ni plus compétents que ceux qui font partie du personnel du hansard. Je me contente de signaler qu'il a manqué l'occasion d'être le premier sténographe du hansard à prononcer un discours en cette enceinte.

Pour ce qui est des paroles prononcées cet après-midi, je dois dire que j'ai sous les yeux copie du compte rendu. J'ai eu l'occasion de le lire et j'ai pu me rendre compte que personne,—ni le premier ministre (M. St-Laurent) ni le chef de l'opposition, ni moi-même,—n'a pu se rappeler exactement ce qu'on avait dit pendant la chaleur de la discussion. Dans les circonstances, je suis convaincu qu'il me faut accepter les paroles que le chef de l'opposition se rappelle avoir prononcées. Dans ces paroles, je ne vois aucune intention de mettre en doute l'indépendance de tout député. Par conséquent, nous devrions considérer l'incident comme classé.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, la Chambre apprendra avec intérêt, je n'en doute pas, que j'ai l'intention de présenter, à la fin de mes remarques, un autre sous-amendement. Je crois que ce sous-amendement sera accepté. Il a été rédigé à la lumière du débat qui a eu lieu cet après-midi et il me semble qu'il remplit les conditions établies lorsque l'amendement du ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a été déclaré recevable. Cependant, monsieur l'Orateur, avant d'en venir au sous-amendement que j'ai l'intention de soumettre, je veux dire quelques mots sur la motion et l'amendement dont la Chambre est saisie.

Notre groupe est favorable à l'idée d'établir de nouveau un comité spécial des dépenses relatives à la défense. Nous nous rendons parfaitement compte des points faibles de ce comité, qui résultent en particulier de la présence d'une trop forte majorité de ministériels. Pour qu'un comité de ce genre puisse donner de bons résultats, il devrait plus que nul autre à notre avis être composé pour la moitié de ministériels et pour l'autre moitié de députés de l'opposition. De plus, j'aimerais que le président soit indépendant. Toutefois, je me demande s'il y a actuellement à la Chambre, un seul député indépendant. (*Exclamations*). Je le dis en m'excusant auprès du représentant de Comox-Alberni (M. Gibson). De toute façon, monsieur l'Orateur, nous espérons que ce comité pourra mener des enquêtes utiles et que des progrès seront accomplis en vue de doter le ministère de la Défense nationale d'une administration plus serrée. Je parle en particulier de son administration financière.

Nous ne trouvons rien à redire au contenu de la modification proposée cet après-midi par le ministre de la Défense nationale, aux termes de laquelle le comité des dépenses aux fins de la défense devrait donner la priorité à l'examen du rapport Currie. Mais, en disant cela nous ne nous faisons aucune illusion sur ce qui va probablement se passer. Nous sommes convaincus d'avance qu'il va y avoir parmi les membres du comité, une tentative de blanchir le rapport. Il reste qu'à notre avis ce rapport est suffisamment éloquent par lui-même et que toute tentative d'édulcoration, fût-elle réalisée au moyen d'un vote majoritaire, ne saurait avoir le moindre effet sur la population canadienne, laquelle a été scandalisée des révélations de l'enquête de M. Currie.

Ceci dit, je veux ajouter que le discours prononcé cet après-midi par le ministre de la Défense nationale (M. Claxton), encore qu'il eût touché à un grand nombre des questions dont nous sommes actuellement saisis, a complètement négligé ce qui nous semble à nous l'un des aspects les plus importants de toute cette affaire. Non seulement a-t-il, selon nous, négligé ce qui nous semble à nous être une question tout à fait sérieuse, mais encore a-t-il prononcé des paroles dont on peut conclure, je pense, qu'il ne saurait mesurer la gravité de l'affaire même si on allait la lui signaler. C'est que pour nous l'aspect le plus grave de toute cette affaire c'est celui de la place que doivent occuper les forces armées dans une démocratie. Sont-ils les serviteurs de l'État, de la population du pays, par le truchement de leurs représentants élus,

ou bien sont-ils chargés de diriger le pays? Les forces armées sont-elles autorisées à dicter au Gouvernement ce qu'il doit faire et à commander à tout le monde? Selon nous, cette attitude s'est manifestée trop ouvertement au cours de cette affaire, et voilà ce qui nous intéresse pour l'instant.

Je puis dire, monsieur l'Orateur, qu'au cours du mois dernier, plusieurs incidents se sont produits pour confirmer notre inquiétude au sujet de la question de savoir qui mène le bal: les dirigeants de l'armée ou le gouvernement élu du pays. Notre inquiétude a commencé à se manifester le matin du 15 décembre lorsque le premier ministre a déposé la copie officielle du rapport Currie. Vous vous rappelez que lorsqu'il a déposé le rapport, il a consigné en même temps au hansard un mémoire du chef d'état-major général. Au cours des observations qu'il a faites à ce moment-là, il nous a dit qu'il nous communiquerait ce mémoire du chef d'état-major général, parce que celui-ci croyait que les opinions qu'il y exprimait devaient être diffusées au grand public en même temps que les révélations contenues dans le rapport Currie lui-même. Lorsque mon voisin de pupitre, l'honorable député de Melfort (M. Wright), au cours du débat le lendemain ou quelques jours après, a demandé au premier ministre pourquoi il avait fait cela, celui-ci a répondu qu'il était prêt à répondre à cette question immédiatement. Il a expliqué sa conduite en disant que c'était le chef d'état-major général qui le lui avait demandé. Selon nous, monsieur l'Orateur, le chef d'état-major général n'avait nullement le droit de demander au premier ministre élu du pays de déposer ce mémoire, et nous sommes d'avis que le premier ministre n'avait pas le droit d'accéder à cette demande. Nous envisageons cette affaire d'un fort mauvais œil, pour la bonne raison qu'elle révèle, de la part des officiers de l'armée, un état d'esprit qui est loin de se conformer à la pratique démocratique.

Il faut préciser, monsieur l'Orateur, que bien que nos paroles semblent impliquer un blâme à l'adresse du chef d'état-major général, il ne faudrait pas oublier que ce sont le ministre de la Défense nationale (M. Claxton), le premier ministre (M. St-Laurent) et le Gouvernement qui sont responsables du genre d'administration qui existe à l'état-major, aussi bien que de l'attitude que les chefs de l'armée manifestent en une situation comme celle-ci. Ils doivent en assumer la responsabilité et, en tant que chefs d'un État démocratique, ils sont complètement à côté de la question.

Tel est le premier élément de preuve dans cette affaire de l'attitude hautaine dont a fait preuve l'état-major. Le second élément de preuve tient, selon nous, à ce qu'un premier texte du rapport Currie a été remis au sous-ministre de la Défense nationale, qu'il a pu être consulté par d'autres, avec ce résultat que des suggestions ont été faites quant aux modifications qu'on pourrait apporter au rapport.

Je dirai un mot plus tard sur le fait qu'un exemplaire du premier projet de ce rapport est tombé entre les mains de mon chef, le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Mais il convient de préciser immédiatement que personne ne met en doute l'authenticité de ce texte qu'a reçu mon chef et que personne ne nie que des changements y ont été apportés.

Entre la rédaction du premier texte et celle du second, des modifications ont été effectuées. Ainsi, à la page 17, les mots "au sommet ou presque" ont été rayés et remplacés par les mots "aux échelons supérieurs".

Le mercredi 17 décembre, le premier ministre a confirmé qu'une copie de l'avant-projet du rapport avait été communiquée au sous-ministre de la Défense nationale et qu'au moins un autre fonctionnaire du ministère en avait pris connaissance. Quand j'ai demandé si le chef d'état-major général l'avait lu, il a répondu qu'il l'ignorait. Cet après-midi, le ministre de la Défense nationale confirme également que l'avant-projet du rapport a été remis au sous-ministre. Nous avons appris en outre de la bouche du ministre qu'avant cette première copie du rapport reproduite par procédé multilith, il y avait eu une copie dactylographiée, indiquant sous quelle forme le rapport serait présenté; ce document a également été montré au sous-ministre.

Cet après-midi le ministre de la Défense a affirmé qu'il ne pouvait comprendre ce qui nous inquiétait dans le fait que la ou les premières rédactions avaient été communiquées au sous-ministre. Il a beaucoup insisté sur le fait que c'est lui qui a désigné M. Currie pour faire enquête et que c'est pour répondre à son propre désir qu'on a rédigé ce rapport.

Je dirai au ministre de la Défense nationale que le Parlement et le pays ont pensé, lorsque M. Currie a été chargé de cette tâche, que nous étions pour recevoir un rapport tout à fait indépendant; j'espère que je puis encore employer le mot "indépendant" dans cette enceinte. Nous avions espéré qu'il s'agirait d'un rapport tout à fait indépendant, objectif, et dont l'auteur ne serait soumis à aucune pression de la part de ceux qui faisaient l'objet de l'enquête.

Mais il m'est impossible d'imaginer que quelqu'un puisse croire à l'absence complète d'une telle influence, alors que des avant-projets du rapport ont été remis aux personnes au sujet desquelles l'enquête avait lieu. Tant qu'il occupe son poste, le ministre de

la Défense nationale est le chef responsable du ministère; et il semble adopter l'attitude des fonctionnaires et officiers supérieurs, parce qu'il nous a dit en effet, cet après-midi, que lorsque M. Currie s'est opposé à montrer la première copie, c'est-à-dire la copie reproduite par le procédé multilith, à M. Drury il (le ministre de la Défense) a proposé à son sous-ministre d'avoir de nouveaux entretiens, car il serait peut-être possible de décider M. Currie à montrer au ministère un exemplaire du rapport sous cette forme.

En d'autres termes, le ministre de la Défense nationale est solidaire de ses chefs militaires et de tous les autres, en ce sens qu'il estime que lorsqu'il s'agit d'une enquête relative au ministère, tout rapport résultant de cette enquête peut leur être soumis avant qu'il soit rédigé sous sa forme définitive et présenté au ministre pour être déposé au Parlement.

En d'autres termes, outre ce qui s'est passé auparavant et dont j'ai déjà fait mention, on a là, selon moi, une preuve évidente qu'au sentiment des chefs militaires du pays, ce sont eux qui, d'une façon ou d'une autre, ont le haut du pavé et qu'ils ont le droit de dire ce qu'il faut faire et de diriger à leur guise, que ce droit n'appartient pas aux représentants élus par le peuple ou au gouvernement que s'est donné la population du pays.

Pour nous, il s'agit d'une question de principe de la plus haute importance et il nous semble que le Gouvernement a détenu le pouvoir depuis tellement longtemps qu'il en est venu à oublier certains principes fondamentaux à la base de la démocratie. Il a oublié qu'il doit exister un lien entre le gouvernement d'une démocratie et les forces armées.

M. Ferrie: Vous avez assurément oublié le principe.

M. Knowles: Et voilà pour cet aspect de la question. Ce qui m'a ensuite intéressé, ce fut de lire dans les journaux, un ou deux jours après notre départ pour le congé de Noël, que le même chef d'état-major général je mentionne souvent son nom, mais, je le répète, le ministre de la Défense nationale doit être tenu responsable des actes du chef d'état-major général et de la conduite de ses surbordonnés, avait donné certaines instructions.

Mais, je le répète, j'ai lu avec stupéfaction dans les journaux que le chef d'état-major général avait ordonné aux membres des forces armées et aux fonctionnaires du ministère de la Défense nationale de ne pas parler du rapport Currie. Plus ces faits sont mis à jour, monsieur l'Orateur, plus on se demande comment ceux qui siègent du côté du Gouvernement comprennent le sens de la démocratie. Il est certes inconcevable qu'on refuse aux fonctionnaires du ministère de la Défense nationale et aux militaires le droit de discuter le rapport Currie. C'est inconcevable; mais nous avons si souvent été témoins de cette attitude arrogante et dominatrice de la part des militaires des échelons supérieurs qui ne semblent pas se rendre compte de ce que notre pays est une démocratie, que c'est peut-être tout naturel pour eux de chercher à refuser le droit de discuter en toute liberté.

Mais, si le chef d'état-major général refuse aux gens à qui il peut donner des ordres le droit de discuter le rapport Currie, il n'hésite pas à en parler lui-même. Il suffit de mentionner le mémoire qu'il a demandé au premier ministre de déposer le 15 décembre, lorsque le rapport Currie a été déposé. Mais nous avons maintenant reçu la livraison de décembre du *Journal de l'armée canadienne*. Ce numéro est daté du 19 décembre 1952, mais apparemment il n'a été publié qu'il y a un ou deux jours. Autant que je puisse le constater, il n'a paru qu'hier.

Aux pages 2 et 3 de ce numéro, je trouve un message adressé à l'armée canadienne par le chef d'état-major général. L'article porte la signature du lieutenant-général G. G. Simonds, chef d'état-major général. Les honorables députés connaissent le contenu du message étant donné la grande publicité que lui ont faite les journaux d'aujourd'hui. Le document est très bien rédigé. On n'y dit pas que des députés ont fait des déclarations qu'ils n'auraient pas dû faire, mais il y est nettement question de discussions qui ont eu lieu à la Chambre des communes. L'article contient, par exemple, le passage suivant:

> Au cours des dernières semaines et des derniers mois, l'armée a fait l'objet de critiques ininterrompues dont les origines sont nombreuses. On nous a reproché le manque de discipline des troupes canadiennes. On nous a reproché une discipline excessive. On nous a reproché d'avoir fait de folles dépenses et on nous a reproché de ne pas fournir une multitude de choses dont le coût est très élevé. On nous a reproché le mauvais état du moral et on nous a accusé d'insouciance et d'arrogance quand nous avons manifesté ou affirmé notre fierté de l'armée canadienne.

Après quelques phrases, il dit encore:

> Certaines de ces critiques ont été et continueront d'être injustes et irréfléchies...

Sur les déclarations que les députés ont faites à la Chambre des communes touchant leurs responsabilités envers leurs commettants, voici comment s'exprime le chef d'état-major général:

> Certaines de ces critiques ont été et continueront d'être injustes et irréfléchies, mais cela sera aussi

évident pour les citoyens et les contribuables qui ne sont pas dans l'armée que pour ceux qui en font partie.

Peut-être qu'il n'aurait pas été aussi répréhensible de la part du chef d'état-major général de prendre sur lui de critiquer les débats qui ont lieu au Parlement s'il n'avait pas déjà émis un ordre prescrivant à tous ceux que ses ordres peuvent atteindre de ne pas discuter le rapport Currie.

La dernière phrase du message du chef d'état-major général est la suivante:

J'adjure tous les soldats de s'appliquer à bien faire dans tous les domaines où nous avons clairement besoin de nous améliorer, mais de ne pas se laisser décourager ni abattre par des critiques qui ne sont pas fondées sur les faits et qui, à la lumière de nos réalisations concrètes, n'ont pas leur raison d'être.

Quelles critiques, selon lui, ne sont pas fondées sur les faits ou n'ont pas leur raison d'être? Sont-ce les critiques formulées à la Chambre des communes ou celles de M. Currie? Il semble qu'il s'agit des unes et des autres. Il est grand temps, monsieur l'Orateur, que le ministre qui assume la responsabilité de tout ce qui se passe dans l'armée, s'arrête à examiner cet ordre de choses et se demande comment cela cadre avec l'idée que nous nous faisons de la démocratie sous le régime de laquelle les militaires doivent être les serviteurs de l'État et non pas ses maîtres.

L'honorable député de Nanaïmo (M. Pearkes) qui reprenait son siège il y a quelques instants a signalé un autre indice de cette attitude. Comme les honorables députés le savent, les Comptes publics et le rapport de l'auditeur général ont paru hier; il s'agit du rapport relatif à l'année expirée le 31 mars 1952. Dans ce rapport il est bien des fois question d'incidents qui se sont produits dans l'administration financière de l'armée. Il y est fait mention d'un brigadier qui, pendant trois mois, a touché deux chèques officiels de solde, un pour ses services à titre de fonctionnaire affecté à un emploi ici à Ottawa et un autre pour son grade dans l'armée. On parle d'un commandant de zone à propos d'améliorations apportées à une maison au coût de $15,000 alors que la somme approuvée à cette fin n'était que de $800. Soit dit en passant, on rapporte maintenant, du moins dans les journaux, qu'il s'agit du brigadier Connelly, récemment mis à la retraite sans qu'on nous ait dit à l'époque pour quelle raison. Ce point nous amène à soulever une autre question. Pourquoi ce brigadier a-t-il été envoyé à Tokyo si l'on savait à l'époque, à la suite des révélations faites dans le rapport de l'auditeur général, qu'il avait violé le règlement financier auquel doit s'en tenir le ministère de la Défense nationale?

Le ministre de la Défense nationale a déclaré clairement,—je ne m'en étonne pas car j'attendais de lui ce qu'il a dit cet après-midi sachant qu'il a une connaissance théorique du fonctionnement de la démocratie,—le ministre a déclaré, dis-je, qu'il est responsable de ce qui se passe. Il est en tout cas responsable d'une chose: c'est que les dirigeants du ministère de la Défense nationale se lancent dans des récriminations contre M. Watson Sellar dès que celui-ci a déposé son rapport. Ce n'est pas la première fois qu'on critique l'auditeur général. Le ministre des Finances (M. Abbott) s'en est pris à lui à la Chambre. Il a le droit de le faire mais, à mon avis, les chefs de l'Armée sont dans une situation un peu différente, surtout si l'on songe à ce qui s'est passé. Que ces mêmes gens prennent cette attitude dans tous les cas que j'ai mentionnés ici et de nouveau aujourd'hui à la suite du rapport de M. Watson Sellar, voilà qui indique clairement que nous devons exercer notre surveillance et nous demander si l'état-major de notre armée n'est pas en voie d'échapper à tout contrôle et s'il ne cherche pas à substituer son autorité à celle des représentants démocratiquement élus de la population.

Je pourrais m'étendre davantage sur la question car elle nous préoccupe profondément. Je pourrais parler jusqu'à dix heures et mon temps de parole ne serait pas épuisé, mais je me propose d'avoir alors fini. Comme je l'ai dit plus tôt, il me faut faire au moins deux autres choses et terminer par la présentation d'un amendement. Auparavant, je tiens à répondre aux déclarations du ministre de la Défense nationale relativement à l'exemplaire d'un texte provisoire du rapport Currie qui a été transmis à mon chef, le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell).

Le ministre de la Défense nationale a dit qu'on se préoccupait grandement de la façon dont le représentant de Rosetown-Biggar avait obtenu ce texte provisoire. Je ne m'étonne pas de ce que les députés ministériels soient fort intéressés mais je les préviens qu'ils ne réussiront pas s'ils s'avisent d'essayer de donner une importance outrée au fait que nous ayons obtenu un exemplaire du rapport afin de détourner l'attention, de faire passer au second plan le fait vraiment important, les changements qui ont été apportés, et cela à la suite de vœux exprimés aux représentants de M. Currie par les fonctionnaires du ministère de la Défense nationale et peut-être par les officiers de l'état-major.

Cependant, cet après-midi, le ministre de la Défense nationale a dit qu'il aimerait déposer la correspondance qu'il a échangée avec M. Currie, avec moi et avec l'honorable représentant de Rosetown-Biggar. J'ai exprimé le désir que cette correspondance soit non seulement déposée, mais publiée en appendice au hansard. Ma requête a été agréée. J'avais une raison particulière d'exprimer le désir que cette correspondance soit consignée au compte rendu. Ma principale raison, c'est que je voulais que tout le monde sache ce que le ministre de la Défense nationale avait écrit au représentant de Rosetown-Biggar. La correspondance qu'il a échangée avec moi est sans grande importance, mais elle est consignée au compte rendu. Je n'ai pas encore vu le texte de la correspondance échangée avec M. Currie, mais je la lirai avec intérêt. Le ministre de la Défense nationale a écrit au représentant de Rosetown-Biggar le 8 janvier 1953. Après avoir exprimé le souhait de revoir bientôt mon chef en bonne santé,—et je suis heureux de signaler qu'il se remet parfaitement de sa récente opération,—il a ajouté que M. Currie avait déclaré qu'il verrait d'un bon œil toute nouvelle enquête que le ministère ou toute autre autorité pourrait juger utile d'entreprendre, quel qu'en soit le point de vue ou la direction. Le ministre de la Défense nationale a ensuite déclaré:

La Gendarmerie royale reçoit des instructions en conséquence.

Une voix: Pourquoi pas?

M. Knowles: La lettre poursuit:

Cependant, au préalable, vous me rendriez service en me communiquant tous les renseignements que vous pouvez avoir sur ce sujet.

Je croyais, monsieur l'Orateur, que les menaces à la Chambre des communes, les menaces proférées par un membre du Parlement contre un autre n'étaient pas de mise dans cette institution démocratique. Nous avons ici une menace voilée dirigée par le ministre de la Défense nationale contre le représentant de Rosetown-Biggar. On lui dit que s'il ne veut pas dire comment il a obtenu un exemplaire du rapport, la Gendarmerie royale interviendra.

Quelques voix: Pourquoi pas?

M. Knowles: Tous les honorables députés qui crient "pourquoi pas" démontrent tout simplement qu'il ne comprennent pas l'importance de l'indépendance du Parlement, nettement menacée par l'attitude que le ministre a prise.

L'hon. M. Claxton: Puis-je poser une question? Je n'ai interrompu personne au cours du débat mais l'honorable député sait-il que la lettre que l'honorable représentant de Rosetown-Biggar, son chef, a reçue, n'a pas été volée?

M. Fulton: Voilà une interruption sensée!

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Knowles: J'ai été en contact avec mon chef, l'honorable député de Rosetown-Biggar, depuis que je suis revenu à Ottawa. Il m'a donné la lettre qu'il a reçue du ministre de la Défense nationale ainsi qu'une copie de la réponse envoyée par lui au ministre. Je regrette seulement que mon temps de parole s'épuise et que je n'aie pas le temps de donner lecture de la lettre.

Des voix: Allez-y.

M. Knowles: Ce n'est pas nécessaire puisque cela va, de toute façon, figurer au hansard. Les lettres y ont été consignées cet après-midi. Les honorables députés pourront donc en prendre connaissance. A mon avis c'est une excellente lettre pour peu qu'on se rende compte que mon chef l'a dictée de l'hôpital sans avoir eu l'occasion de consulter les autorités au sujet de toute cette question. Et maintenant, monsieur l'Orateur, en manière de contraste...

L'hon. M. Martin: La question!

Des voix: Répondez à la question.

M. Knowles: Quelle question?

L'hon. M. Martin: Le ministre de la Défense nationale a posé une question.

M. Knowles: Je croyais y avoir répondu.

M. l'Orateur: A l'Ordre!

L'hon. M. Claxton: Je croyais que nos appareils d'amplification du son étaient excellents. Voici ma question: L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre sait-il que la lettre reçue par son chef et dont on a parlé à la Chambre,—elle fait d'ailleurs l'objet de ses observations en ce moment,—n'a pas été volée?

M. Hees: Et puis après?

M. Fulton: Le fait de la répéter n'a pas amélioré la question.

M. Knowles: Je regrette d'avoir mal compris le ministre de la Défense Nationale. Quand il a parlé de "lettre", j'ai cru qu'il s'agissait d'une lettre adressée par le ministre de la Défense nationale à mon chef.

L'hon. M. Claxton: Je vous demande pardon. J'ai fait erreur. Il s'agit d'une première rédaction du rapport. Je regrette d'avoir employé le mot "lettre". Je faisais allusion au projet du rapport Currie, bien entendu.

M. Knowles: Le ministre reconnaît s'être trompé. Mon chef de parti a reçu un rapport et non pas une lettre. Aucune lettre n'y était jointe.

L'hon. M. Claxton: C'est bien cela, le rapport.

M. Ferrie: Qui a dérobé le rapport?

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Knowles: J'avais espéré pouvoir clore mes observations à dix heures.

M. Cannon: Le député permet-il une question?

M. Knowles: Oui.

M. Cannon: Le député pourrait-il dire à la Chambre qui a dérobé la copie du rapport et qui a recelé l'article volé au nom du parti de la CCF?

M. Knowles: Puis-je demander à mon collègue s'il bat toujours sa femme?

Des voix: Très bien!

Une voix: Bien fait!

Une voix: Il est fort!

M. Knowles: Je crains bien devoir faillir à la promesse que j'avais faite d'en finir à dix heures. Il me faudra quelque temps pour terminer mes observations la prochaine fois que cette question sera de nouveau à l'étude; mais, durant le temps qui me reste d'ici dix heures, je veux...

M. Larson: Le député me permet-il de lui poser une autre question?

M. Knowles: La prochaine fois.

M. Larson: Consentirait-il à répondre à la question posée par mon collègue des Îles-de-la-Madeleine (M. Cannon)?

M. Knowles: Je tiens à montrer à la Chambre la manière toute différente dont un autre Parlement traite de problèmes du même genre. Je veux parler du Parlement du Royaume-Uni qu'on appelle souvent le modèle des parlements qui peut nous en apprendre encore beaucoup. J'ai ici un exemplaire du hansard de la Chambre des communes du Royaume-Uni, pour les mois de juin et de juillet 1938.

Une voix: Répondez à la question.

M. Knowles: Les députés se rappellent l'incident intéressant et d'une certaine portée qui s'est produit cette année-là au Royaume-Uni; c'est alors qu'un député, M. Sandys, a inscrit au *Feuilleton* une question...

M. Cannon: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur: si un député permet qu'on lui pose une question, ne doit-il pas y répondre?

[L'hon. M. Claxton.]

M. l'Orateur: La décision revient au député qui a la parole.

Une voix: Il a pris sa décision.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur...

Une voix: Répondez.

M. Dickey: Il répond s'il en est capable.

M. Knowles: Les députés se souviendront peut-être que M. Sandys a fait inscrire au *Feuilleton* de la Chambre des communes anglaise une question révélant qu'il était en possession de certains renseignements qu'il ne devait pas posséder, de l'avis du Gouvernement. Il s'agissait, en effet, de renseignements prévus par la loi sur les secrets officiels. Le rapport qu'a reçu mon chef de parti n'était aucunement visé par une loi sur les secrets officiels. Il ne s'agissait pas d'un document officiel. Le ministre a dit lui-même aujourd'hui, qu'il n'y a qu'un rapport Currie officiel, c'est-à-dire celui qu'on a déposé à la Chambre le 15 décembre. Le document qui était aux mains de mon chef n'était aucunement un document officiel. A mon avis le Gouvernement n'a pas le droit de demander à mon chef comment il lui est parvenu. Si M. Currie veut le savoir c'est son affaire, mais nous ne parlons pas ici d'un document officiel quand nous mentionnons le rapport qu'a reçu mon chef de parti.

L'hon. M. McCann: Vous avez affirmé toute la journée qu'il s'agissait d'un document officiel.

M. Knowles: Le ministre de la Défense nationale a déclaré aujourd'hui qu'il n'y en avait qu'un.

L'hon. M. McCann: Vous avez affirmé toute la journée qu'il s'agissait d'un document officiel. Vous avez dit qu'il s'agissait d'un document officiel.

M. Knowles: Le premier texte d'un document qui a été présenté plus tard au Gouvernement.

L'hon. M. McCann: Vous n'avez pas dit cela.

Une voix: Il ne faut pas s'occuper de ce député d'arrière-plan!

M. Knowles: Pour revenir à M. Sandys, lorsque la question a paru au *Feuilleton* de la Chambre des communes anglaise, on l'a invité au bureau du procureur général, qui correspond à notre ministre de la Justice (M. Garson), et il a été prié de révéler la source de ses renseignements. Il a refusé. Le procureur général du gouvernement du Royaume-Uni, à ce moment-là...

M. Fleming: Un gouvernement travailliste, n'est-pas?

M. Knowles: Non, c'était en 1938.

M. Fleming: Je croyais que vous aviez dit en 1948.

M. Knowles: C'était sous le gouvernement Chamberlain, un gouvernement tory, bien tory. Le procureur général d'alors a expliqué la loi à M. Sandys et dit qu'il était passible d'amende ou de deux ans de prison. M. Sandys a dit qu'il demanderait conseil à ce sujet. Quelques jours plus tard, invoquant la question de privilège à la Chambre des communes anglaise, il demanda pourquoi le procureur général l'avait interrogé de cette façon. Je regrette de n'avoir pas le temps de lire ce qui s'est alors passé.

Des voix: Allez-y!

M. Knowles: La question a donné lieu, au modèle des Parlements, à un débat très intéressant sur les droits et privilèges des membres du Parlement du point de vue de la procédure et de la constitution.

Une motion a été présentée par le premier ministre d'alors, le très honorable Neville Chamberlain, et des personnages bien connus, comme le très honorable Clement Attlee et le très honorable Winston Churchill ont pris part à ce débat. MM. Sinclair, Churchill, Attlee, Henderson et d'autres,—je citerai leurs paroles la prochaine fois que nous étudierons cette question,—ont tous déclaré que le Gouvernement avait juridiquement le droit de prendre des mesures contre un membre du Parlement, mais qu'il ne devait pas le faire étant donné les droits et privilèges du Parlement.

Des hommes comme MM. Churchill, Attlee et d'autres ont clairement démontré que, si on demandait aux membres du Parlement de révéler les sources de leurs renseignements, on saperait à sa base toute la structure démocratique. J'invite les députés à lire ce débat qui est des plus intéressants et des plus importants et à comparer ce qui s'est passé là-bas et ce qui s'est passé ici. Là-bas, au parlement modèle, on respecte les privilèges et les libertés des députés. On reconnaît l'indépendance des membres du parlement et on s'attend qu'ils soient libres de servir leurs commettants et de prendre les mesures qu'ils estiment les plus propres à assurer le bien-être du pays. Non seulement y a-t-il eu cet intéressant débat à la Chambre, mais on y a adopté aussi une motion visant à établir un comité chargé d'étudier l'ensemble de la question. Le comité a présenté un rapport qui est compris dans un document dont je pourrais citer aussi des extraits. Quelle différence!

M. Ferrie: Puis-je poser une question?

M. Knowles: Non, la prochaine fois. Lorsque j'aurai terminé mon discours je répondrai avec plaisir à une douzaine de questions venant de l'honorable représentant de Mackenzie (M. Ferrie). M. l'Orateur est prié de noter la différence. D'un côté, on n'a d'autre souci que de protéger les privilèges et la liberté des députés. De l'autre, lorsqu'un député comme mon chef, l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), reçoit des renseignements qu'il estime de son devoir de communiquer à la Chambre, une lettre lui parvient à l'hôpital le menaçant de la Gendarmerie royale du Canada. *(Exclamations)*. Il me reste encore je crois huit ou dix minutes, mais je me réserve de conclure mes observations à la première occasion que j'aurai de revenir sur ce sujet. Avant de terminer, je pourrais peut-être indiquer, pour vous monsieur l'Orateur et pour les autres députés, qui sauront alors à quoi s'en tenir, quels sont les termes de l'amendement que j'ai l'intention de proposer et qu'appuiera mon collègue, l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), à la fin de mes observations. L'amendement sera ainsi conçu:

Que l'amendement soit modifié par l'adjonction des mots suivants:

"et d'examiner s'il serait opportun de recommander que M. Currie soit chargé de mener une autre enquête sur toutes autres dépenses et tous autres engagements de dépenses prévus aux termes du projet de résolution à l'étude.

(Sur la proposition de M. Knowles, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Demain sera consacré aux projets de loi d'initiative parlementaire. Nous nous conformerons à l'article 15 du Règlement.

M. Fraser: Le Gouvernement sera sans doute content.

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 14 janvier 1953

La séance est ouverte à deux heures et demie.

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

BROUILLON DE LETTRE DÉPOSÉ PAR ERREUR

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège, à titre personnel. Hier, on m'a demandé, au cours du débat, de consigner certaine correspondance au hansard; or, je constate que je suis allé au delà de ce qui m'était demandé. Comme le dossier pertinent venait tout juste de m'être remis, j'ai versé au hansard, par inadvertance, un projet de lettre destiné à M. Currie et qui avait été rédigé à mon intention.

M. Casselman: Il portait l'inscription "Confidentiel".

L'hon. M. Claxton: C'est l'inscription qu'il convenait d'y consigner à ce stade. Cette lettre n'a été ni signée, ni expédiée. Elle figure à la page 1079 du hansard d'aujourd'hui. J'espère qu'une rectification sera effectuée.

(*Plus tard*)

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Vu les renseignements qui ont été donnés à la Chambre par le ministre de la Défense nationale et vu aussi que la lettre dont il a parlé a été consignée au compte rendu, je me demande s'il voudrait bien y jeter un coup d'œil et répondre à cette question-ci: le mot "*such*" à la deuxième ligne du deuxième alinéa ne devrait-il pas se lire "*much*"?

L'hon. M. Claxton: Je n'ai jamais considéré la lettre d'une manière aussi détaillée. On me l'a offerte; j'ai dit que je n'étais pas d'accord et il n'en a plus été question.

M. Drew: Le ministre a mal compris ma question. Je n'en ai pas au choix des mots. Je veux simplement dire que le mot qui figure là n'est vraisemblablement pas celui qui figurait à l'exemplaire présenté, que le mot "*much*" semble être, plus probablement, celui qui se trouvait là. Je demande au ministre si ce n'est pas exact?

L'hon. M. Claxton: Je ne vois pas qu'il y ait un avantage quelconque à corriger ici une lettre que nous n'avons jamais voulu envoyer.

M. Drew: Puisqu'on a soulevé ce point-là, disons que la lettre est au compte rendu. Cela au moins constitue une démonstration très nette de ce à quoi songeait alors le ministre. Cela pourrait être fort utile.

M. McIlraith: Mais non!

Des voix: Non!

M. Drew: Monsieur l'Orateur, loin de moi l'intention d'insinuer que le ministre écrit des lettres de ce genre sans réfléchir.

M. McIlraith: Il ne l'a pas écrite, voilà la question.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Drew: Par conséquent, j'ai demandé...

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre n'est saisie de rien d'autre pour l'instant que d'une déclaration du ministre de la Défense nationale, voulant qu'une certaine lettre figure au hansard qu'il n'avait pas l'intention d'y faire figurer.

L'hon. M. Claxton: Et que je n'ai ni écrite ni dictée; d'ailleurs, dès qu'on me l'eût soumise, j'en ai conclu que ce n'était pas une bonne idée. Le libellé de la lettre n'a pas été étudié.

M. Drew: Alors, puis-je demander au ministre comment il se fait que sa signature soit reproduite au hansard?

L'hon. M. Claxton: J'imagine que ma signature a été apposée plus tard, soit par un commis ou un imprimeur, mais je n'ai pas signé cette lettre.

M. Drew: Le ministre a-t-il songé à s'enquérir du nom de la personne qui a ajouté cette signature?

M. Fulton: Vous feriez bien de faire appel à la Gendarmerie royale.

M. Graydon: La CCF a-t-elle reçu cette lettre?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je suis d'avis que nous devrions passer à l'ordre du jour.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE CONCERNANT LES AVIS D'AMENDEMENTS

M. l'Orateur: J'estime devoir informer la Chambre qu'hier après-midi le greffier en chef des ordres et avis a reçu de l'honorable député d'Eglinton (M. Fleming) un avis de motion d'amendement à la motion tendant à la création d'un comité des dépenses aux fins de la défense. L'amendement m'a été transmis, mais je ne peux rien trouver ni dans

notre Règlement, ni dans nos usages qui m'autoriserait à publier un tel avis soit dans les *Procès-Verbaux*, soit au *Feuilleton*.

En conséquence, je n'ai pu ordonner que l'avis soit publié. J'ai cru que je devais cette explication au représentant d'Eglinton.

M. Fleming: Je vous remercie de la déclaration que vous venez de faire, monsieur l'Orateur, et qui intéresse sans doute tous les députés. Vous et votre prédécesseur avez, à l'occasion, rendu des décisions où vous rejetiez des propositions d'amendement parce qu'elles saisissaient la Chambre de questions nouvelles et qu'elles ne pouvaient être présentées sans un avis écrit de quarante-huit heures. Ce sont ces décisions qui, hier, m'ont porté à donner avis par écrit d'un amendement que je me proposais de présenter à la motion du Gouvernement alors à l'étude, dans l'espoir que, après un délai de quarante-huit heures, il me serait permis de proposer mon amendement.

La décision que vous avez indiquée signifie que, lorsqu'une motion du Gouvernement est à l'étude, un simple député ne peut jamais, en vertu du Règlement actuellement en vigueur, donner avis d'une proposition d'amendement. Vous nous avez donné à entendre qu'on ne peut recourir en cela aux résolutions des simples députés parce qu'il s'agit d'un amendement intéressant une motion à l'étude et aucune disposition du Règlement ne prévoit son inscription au *Feuilleton* au chapitre des avis de motions du Gouvernement. Voici donc quelle est actuellement la situation, monsieur l'Orateur; d'une part on a décidé, à l'occasion, que de tels amendements étaient irréguliers parce que l'avis de quarante-huit heures n'avait pas été donné et, d'autre part, le Règlement ne comporte aucune disposition nous permettant de donner cet avis de quarante-huit heures. Je vous remercie de porter la question à l'attention de la Chambre parce qu'on conviendra, je pense, qu'il y a une lacune dans notre règlement intérieur. Si le comité du Règlement est de nouveau constitué à la présente session, et j'espère qu'il le sera, il pourrait fort bien étudier l'à-propos de modifier le Règlement afin de permettre à un simple député de donner avis d'un amendement à une motion du Gouvernement en pareil cas.

Le très hon. M. St-Laurent: Je suis sûr que vous vous êtes assuré, monsieur l'Orateur, que de tels avis ne sont aucunement prévus à l'heure actuelle. Nous avons l'intention de proposer que soit reconstitué le comité du Règlement et je conviens parfaitement avec l'honorable député que c'est là une question qui doit faire l'objet d'un examen de la part du comité.

[M. l'Orateur.]

PASSAGES À NIVEAU

ENQUÊTE PAR LA COMMISSION DES TRANSPORTS

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler à la Chambre que le Gouvernement a prié la Commission des transports de faire une enquête approfondie sur le problème des passages à niveau au Canada. Voici quelque temps que le Gouvernement étudie la question; par suite d'une circulation routière accrue et de l'amélioration de nos grandes routes, le problème se pose désormais à l'échelle nationale, en ce qui concerne le besoin actuel de protection de sûreté et de commodité du public.

La caisse des passages à niveau a été instituée en 1909, sous le régime de la loi des chemins de fer, aux fins de contribuer effectivement aux travaux de construction exécutés pour la protection, la sûreté et la commodité du public, en ce qui concerne certains passages à niveaux. De 1909 au 31 mars 1952, le gouvernement du Canada a dépensé en tout $13,327,000 par l'intermédiaire de la caisse. Les versements annuels à la caisse ont varié entre $200,000 en 1909 et 1 million à l'heure actuelle. La loi de 1909 prévoit une contribution puisée à la caisse des passages à niveau et dont le montant ne dépasserait pas 20 p. 100 du coût, avec un maximum de $5,000 par passage à niveau. Sans doute, la loi a-t-elle été modifiée de temps à autre et, en 1950, une nouvelle clause prévoyait une contribution ne dépassant pas 40 p. 100 du coût, là où le coût total ne dépasserait pas $150,000 pour l'un quelconque des passages à niveau; si le coût dépasse $150,000, la loi prévoit une contribution ne dépassant pas 40 p. 100, avec un maximum de $150,000.

Les contributions d'autres parties intéressées, c'est-à-dire des chemins de fer, des municipalités, des comtés et des gouvernements provinciaux varient selon les travaux envisagés, d'une façon que détermine la Commission après audition des demandes de prélèvements sur la caisse des passages à niveau, afin de supprimer ou de protéger les croisements de grandes routes et de voies ferrées.

Ainsi que je viens de l'indiquer, le Gouvernement canadien a fourni des fonds considérables en utilisant la caisse en vue de résoudre le problème des passages à niveau. Toutefois, il est possible que certaines restrictions en vertu des lois existantes, ainsi que la méthode actuelle de contribution des compagnies ferroviaires, des provinces et des municipalités, tendent à empêcher l'amélioration et la suppression de beaucoup de passages à niveau. Dans ces circonstances, la Commission des transports a été invitée à

mener une enquête approfondie sur tous les aspects que présente le problème des passages à niveau. Nous avons le ferme espoir qu'à la suite de son enquête, qui s'étendra aux dix provinces, la commission formulera des recommandations qui, mises en pratique, contribueront à réduire sensiblement le nombre des accidents mortels. Je dépose maintenant le décret du conseil nº 52, adopté aujourd'hui.

LOI DE LA DÉPUTATION

AMENDEMENT VISANT À CHANGER LE NOM D'UNE CIRCONSCRIPTION EN CELUI DE SWIFT-CURRENT-MAPLE-CREEK

M. Irvin Studer (Maple-Creek) demande l'autorisation de présenter le bill nº 101, tendant à modifier la loi sur la députation (1952).

Des voix: Explications!

M. Studer: Aux termes de la loi de 1952 sur la députation, la totalité de la circonscription de Maple-Creek forme, avec une partie de l'ancienne circonscription de Swift-Current, la nouvelle circonscription de Swift-Current. Le bill à l'étude a pour objet de conserver le nom de Maple-Creek qui est celui d'une des premières et assurément de l'une des plus historiques circonscriptions de la Saskatchewan. La fusion des deux noms, Swift-Current-Maple-Creek, pour désigner la plus vaste et la plus importante des circonscriptions colonisées du Canada, sera une source de satisfaction et de fierté non seulement pour la population de cette région mais pour tout le Canada et, soit dit en passant, assurera le triomphe de la démocratie dans cette circonscription.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

QUESTIONS

PAPIER DE REBUT

M. Hodgson:

1. Que fait-on du papier de rebut provenant, *a*) de la Chambre des communes, *b*) des autres bureaux du gouvernement?
2. Demande-t-on des soumissions à cet égard?
3. A quel prix se vend, la livre, ce papier de rebut?
4. Qui est l'adjudicataire actuel?
5. Depuis le 1er janvier jusqu'au 1er décembre 1952, quelle somme le gouvernement a-t-il touchée pour ce papier?

M. Dickey:

1. L'Imprimerie nationale déclare biens de surplus, à la Corporation de disposition des biens de la couronne, le papier de rebut de la Chambre des communes et des autres services de l'État. La Corporation de disposition des biens de la couronne demande des soumissions en vue de disposer de ce papier de rebut.

2. Oui.

3. Il n'est pas vendu à la livre. L'adjudicataire verse une certaine somme pour avoir la faculté de recueillir tout le papier de rebut des immeubles de l'État pendant une période d'un an. Pour la période du 1er avril 1952 au 31 mars 1953, le prix prévu au contrat est de $12,500.

4. La *Florence Paper Company Limited*, angle des rues Botelier et Dalhousie, Ottawa, (Ont.).

5. Du 1er janvier 1952 au 1er décembre 1952, les montants reçus par mois sont les suivants:

Janvier, $1,208; février, $1,208; mars, $1,208; mars, $1,250; avril, néant; mai, $840; juin, $1,041; juillet, $1,041; août, $1,041; septembre, $1,041; octobre, $1,041; novembre, $1,041.

Le montant de $1,208 versé en mars représente le paiement final à l'égard du contrat précédent. Celui de $1,250 effectué en mars équivaut aux sommes versées préalablement à l'égard du nouveau contrat entrant en vigueur le 1er avril 1952.

FOURNITURE DE DÉFENSE À L'USINE DE TOPSAIL-ROAD (T.-N.)

M. Higgins:

1. A-t-on placé des commandes pour la fourniture d'approvisionnements de défense auprès de la nouvelle usine d'outillage de Topsail-Road (Terre-Neuve)?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont ces commandes et quel en est le montant?
3. Sinon, se propose-t-on de placer de telles commandes et quand le fera-t-on?

M. Dickey:

1. Le ministère de la Production de défense n'a donné à la *Canadian Machinery and Industry Construction Limited* aucune commande relative à la défense.

2. Voir réponse au nº 1.

3. Les fonctionnaires du ministère de la Production de défense sont bien au courant des moyens de production de cette société qui reçoit toutes les demandes appropriées de soumissions. Le ministère étudie également la possibilité d'accorder à l'usine en question un contrat spécial.

COTISATIONS D'IMPÔT—APPELS

M. Fulton:

1. Au cours des années 1950, 1951 et en 1952 jusqu'à ce jour, a-t-on interjeté appel auprès du ministre du Revenu national au sujet de cotisations d'impôt sur le revenu des particuliers et sur le revenu des sociétés?
2. Dans le cas de l'affirmative, dans combien de cas a-t-on interjeté appel, au cours de chaque année?

3. Au cours de chaque année, dans combien de cas la cotisation a-t-elle été diminuée par suite de ces appels?

4. Au cours de chaque année, quelle a été la somme globale de ces diminutions de cotisation?

5. Certains des appels mentionnés à la question nº 3 ont-ils été interjetés, au nom du contribuable intéressé, par quelque autre personne, société ou corporation faisant fonction d'avocat, mandataire ou représentant?

6. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms de ces personnes, sociétés ou corporations et dans combien de cas, respectivement, ont-ils obtenu gain de cause?

L'hon. M. McCann:

1. Oui.

2 et 3.

Année civile	Nombre d'appels et avis d'opposition reçus	Nombre de cotisations abaissées à la suite de ces appels et avis d'opposition
1950	7,346	3,909
1951	4,643	2,961
1952	4,288	2,218
Total	16,277	9,088

4, 5 et 6. Nous ne possédons pas cette information, la Division de l'impôt ne conservant dans ses dossiers aucun renseignement au sujet des détails demandés.

DRAGAGE À FERGUSON-GULLY (N.-B.)

M. Robichaud:

1. A-t-on demandé des soumissions pour les travaux de dragage à Ferguson-Gully (Nouveau-Brunswick), pour lesquels il y avait eu une attribution de $32,000 dans le budget des dépenses de 1952-1953?

2. Si l'entreprise n'a pas encore été mise en adjudication, quand le ministère des Travaux publics le fera-t-il?

L'hon. M. Fournier:

1. Oui mais on n'a pas adjugé de contrat.

2. On songe à utiliser pour ces travaux de dragage le matériel appartenant au ministère.

RÉPARATIONS DU QUAI DE LAMEQUE (N.-B.)

M. Robichaud:

1. A-t-on demandé des soumissions pour la réparation du quai à Lameque (Nouveau-Brunswick), pour laquelle il y avait une attribution de $32,000 dans le budget des dépenses de 1952-1953?

2. Dans le cas de l'affirmative, au cours de quel mois, en 1952, a-t-on mis ces travaux en adjudication?

3. Quelles personnes ou sociétés ont fait des soumissions et quel était le montant de chaque soumission?

4. A qui et pour quel montant a-t-on adjugé le contrat?

5. Si l'entreprise n'a pas été mise en adjudication, quand le ministère des Travaux publics le fera-t-il?

L'hon. M. Fournier:

1. Oui.

2. En juin 1951.

3. *Comeau & Savoie Construction Limited*, $28,422.00; *Diamond Construction Co., Ltd.*, $32,270.60; L. Émilien Langevin, $38,836.30; *Mooney Construction Company*, $51,321.00.

4. Comeau & Savoie Construction Ltd. $28,422.00.

5. Voir réponse au nº 1.

PROTECTION DU HAVRE ET DRAGAGE À SAINT-MARY'S (ÎLE SHIPPIGAN)

M. Robichaud:

1. A-t-on demandé des soumissions pour la protection du havre et le dragage à Saint-Mary's (île Shippigan), pour lesquels il y avait eu une attribution de $234,000 dans le budget des dépenses de 1952-1953?

2. Dans le cas de l'affirmative, au cours de quel mois, en 1952, a-t-on mis ces travaux en adjudication?

3. Quelles personnes ou sociétés ont fait des soumissions et quel était le montant de chaque soumission?

4. A qui et pour quel montant a-t-on adjugé le contrat?

5. Si l'entreprise n'a pas encore été mise en adjudication, quand le ministère des Travaux publics le fera-t-il?

L'hon. M. Fournier:

1. On n'a demandé de soumissions que pour les travaux de protection du havre.

2. En décembre 1951.

3. *Diamond Construction Co., Ltd.*, $172,-949.60; *C. R. Macdonald & J. C. Gaudet*, $182,-489.00; *McNamara Construction Co. Ltd.*, $256,198.75.

4. *Diamond Construction Co., Ltd.*, $172,-949.60.

5. Voir réponse au nº 1.

RÉPARATION DU BRISE-LAMES À SHIPPIGAN-GULLY (N.-B.)

M. Robichaud:

1. A-t-on demandé des soumissions pour la réparation du brise-lames à Shippigan-Gully (Nouveau-Brunswick), pour laquelle il y avait une attribution de $36,000 dans le budget des dépenses de 1952-1953?

2. Dans le cas de l'affirmative, au cours de quel mois, en 1952, a-t-on mis ces travaux en adjudication?

3. Quelles personnes ou sociétés ont fait des soumissions et quel était le montant de chaque soumission?

4. A qui et pour quel montant a-t-on adjugé le contrat?

5. Si l'entreprise n'a pas encore été mise en adjudication, quand le ministère des Travaux publics le fera-t-il?

L'hon. M. Fournier:

1. Oui.

2. Au mois d'octobre 1951.

3. *Diamond Construction Co., Ltd.*, $29,504.

4. *Diamond Construction Co., Ltd.*, $29,504.

5. Voir réponse au nº 1.

RÉPARATION DU BRISE-LAMES À PETIT-ROCHER (N.-B.)

M. Robichaud:

1. A-t-on demandé des soumissions pour la réparation du brise-lames à Petit-Rocher (Nouveau-Brunswick), pour laquelle il y avait une attribution de $35,000 dans le budget des dépenses de 1952-1953?

2. Dans le cas de l'affirmative, au cours de quel mois, en 1952, a-t-on mis ces travaux en adjudication?

3. Quelles personnes ou sociétés ont fait des soumissions et quel était le montant de chaque soumission?

4. A qui et pour quel montant a-t-on adjugé le contrat?

L'hon. M. Fournier:

1. Oui.

2. En décembre 1952.

3. *Diamond Construction Co., Ltd.*, $15,337.45; *Chaleur Construction Co., Ltd.*, $19,315.10; *A. & R. Ricard (Associates)*, $22,993.00; *Comeau & Savoie Construction Limited*, $26,668.75; *J. E. & D. P. Connolly*, $34,584.00.

4. Diamond Construction Co., Ltd., $15,337.45.

BRISE-LAMES DE SAINT-EDWARD (N.-B.)

M. Robichaud:

1. A-t-on demandé des soumissions pour la construction d'un brise-lames à Saint-Edward (Nouveau-Brunswick), pour laquelle il y avait une attribution de $300,000 dans le budget des dépenses de 1952-1953?

2. Dans le cas de l'affirmative, au cours de quel mois, en 1952, l'entreprise a-t-elle été mise en adjudication?

3. Quelles personnes ou sociétés ont fait des soumissions et quel était le montant de chaque soumission?

4. A qui et pour quel montant a-t-on adjugé le contrat?

L'hon. M. Fournier:

1. Oui.

2. En novembre 1952.

3. *J. W. & J. Anderson Limited*—$280,917; *Diamond Construction Co., Ltd.*—$282,318; *J. W. McMulkin & Son Ltd.*—$327,948; *Collin R. MacDonald, Ltd.*—$343,950; *North Shore Construction Co., Ltd.*—$387,380.

4. *J. W. & J. Anderson Ltd.*—$280,917.

RÉPARATION DU QUAI, ETC., À SAINT-SIMON (N.-B.)

M. Robichaud:

1. A-t-on demandé des soumissions pour la réparation et le prolongement du quai et pour le dragage à Saint-Simon (Nouveau-Brunswick), pour lesquels la somme de $36,000 avait été attribuée dans le budget des dépenses de 1952-1953?

2. Dans le cas de l'affirmative, au cours de quel mois, en 1952, a-t-on mis ces travaux en adjudication?

3. Quelles personnes ou sociétés ont fait des soumissions et quel était le montant de chaque soumission?

4. A qui et pour quel montant a-t-on adjugé le contrat?

5. Si l'entreprise n'a pas encore été mise en adjudication, quand le ministère des Travaux publics le fera-t-il?

L'hon. M. Fournier:

1. Oui.

2. En octobre 1952.

3. *Diamond Construction Co. Ltd.*, $43,072.50; *Comeau & Savoie Construction Ltd.*, $45,845.

4. Le contrat n'a pas été adjugé.

5. Voir réponse au nº 1.

AÉROBUS À RÉACTION POUR ENVOLÉES INTERURBAINES

M. Thatcher:

1. Le Gouvernement a-t-il accordé une aide financière à l'usine Avro de Malton pour la fabrication d'un aérobus à réaction apte à effectuer des envolées interurbaines?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel a été le montant de cette assistance financière?

3. Depuis la première envolée aéropostale nord-américaine, de New-York à Toronto, par un avion à réaction, qu'est-il advenu de cet avion?

4. Cet avion à réaction s'est-il révélé défectueux?

5. Jusqu'à ce jour, les Lignes aériennes Trans-Canada ont-elles placé des commandes pour de tels avions?

M. Dickey:

1. Oui.

2. $6,648,363.40.

3. Depuis l'envolée aéropostale de Toronto à New-York, le *Jetliner* a été utilisé pour fins de démonstration et et de vol d'essai (en vue de perfectionnements). Il se trouve présentement à l'usine du fabricant, à Malton. Par suite des exigences des engagements d'ordre militaire pris par la société depuis l'ouverture des hostilités en Corée, les travaux de recherche ont été abandonnés.

4. Le prototype n'a pas été approuvé par le ministère des Transports comme pouvant servir à des envolées commerciales; il ne fait aucun doute cependant qu'on délivrerait un certificat de navigabilité aux modèles de fabrication régulière.

5. Non.

MOTEUR À RÉACTION ORENDA

M. MacLean (Queens):

1. Jusqu'à ce jour, le gouvernement du Canada a-t-il passé un contrat pour la production globale de moteurs à réaction Orenda?

2. Fabrique-t-on pour le compte du gouvernement du Canada les moteurs Orenda expédiés aux fabricants d'avions en vue de leur installation dans les cellules d'avion?

3. Dans le cas de l'affirmative, ces moteurs Orenda sont-ils la propriété de la Couronne?

M. Dickey:

1. Oui.

2. Oui.

3. Oui.

AMÉNAGEMENT OU RÉPARATIONS, QUAI DE SAINTE-ANNE-DU-LAC

M. Courtemanche:

1. Entre le mois de juin 1949 et le mois de novembre 1952, a-t-on exécuté des travaux de construction ou de réparation de quai à Ste-Anne-du-Lac, comté de Labelle?
2. Dans le cas de l'affirmative, à quelles dates et pour quel montant, chaque année?
3. A-t-on exécuté ces travaux à forfait ou en régie?
4. Si les travaux ont été exécutés à forfait, quel a été le montant de ces contrats?
5. A qui avait-on adjugé ces contrats?
6. Si ces travaux ont été exécutés en régie, quel en a été le contremaître, quel salaire a-t-il touché et quel a été le montant dépensé pour ces travaux?

L'hon. M. Fournier:

1. Oui.

2. Du 19 septembre 1950 au 28 septembre 1950, $439.24; Du 17 décembre 1951 au 21 décembre 1951, $1,123.00; Du 30 juin 1952 au 28 juillet 1952, $1,376.73.

3. En régie.

4 et 5. Voir réponse au nº 3.

6. *a*) Fernand Poudrier.

b) Salaire quotidien 1950-1951—$1.10 de l'heure (en qualité de contremaître).

En 1951-1952, M. Poudrier a été employé en qualité de menuisier à raison de $1 de l'heure.

En 1952-1953—$1.50 de l'heure en qualité de contremaître.

c) $2,938.97.

CONSTRUCTION DU QUAI À BLUE-COVE (N.B.)

M. Robichaud:

1. Existe-t-il, au ministère des Travaux publics, des plans pour la construction d'un quai à Blue-Cove (Nouveau-Brunswick), ou en ce qui s'y rapporte de quelque façon?
2. Dans le cas de l'affirmative, en quelle année a-t-on préparé et approuvé ces plans?
3. Le Gouvernement envisage-t-il la construction, au cours de 1953, d'un quai à Blue-Cove (Nouveau-Brunswick) selon les plans susdits?
4. Sinon, pour quelle raison retarde-t-on la construction de ce quai?

L'hon. M. Fournier:

1. La question est à l'étude.

2, 3 et 4. Voir réponse au nº 1.

HAVRE DE SHIPPIGAN (N.-B.)

M. Robichaud:

1. Le gouvernement a-t-il apporté des améliorations au havre de Shippigan (Nouveau-Brunswick) au cours de l'année écoulée?
2. S'il en est ainsi, quelles ont été ces améliorations?
3. Sinon, le gouvernement a-t-il mis à l'étude un plan d'amélioration de ce havre au cours de 1953?

L'hon. M. Fournier:

1. Oui.

2. Des réparations d'entretien général seulement.

3. La question est à l'étude.

[M. Dickey.]

ACCESSOIRES KINDORF DESTINÉS AUX NAVIRES

M. Green:

1. A-t-on confié des commandes à une société de Montréal pour des accessoires Kindorf destinés aux trois navires qui seront construits dans les chantiers de construction navale, en Colombie-Britannique?
2. Dans le cas de l'affirmative, à quelle société?
3. Pourquoi n'a-t-on pas confié ces commandes à des représentants de la société *Kindorf* de Vancouver?

M. Dickey:

1. Oui.

2. *Triumph Continental Products Limited.*

3. Conformément aux méthodes dites *"lead yard"* on a acheté des accessoires Kindorf pour 14 navires du représentant montréalais de cette société; le marché conclu par la filiale a été confirmé par la société-mère.

DÉPÔT DE MUNITIONS NAVAL DE RENOUS (N.-B.)

M. Robichaud:

1. Quelle somme globale a-t-on dépensée jusqu'à ce jour pour le dépôt de munitions naval de Renous (Nouveau-Brunswick), ou en ce qui s'y rapporte de quelque façon?
2. Quelles sommes annuelles a-t-on dépensées pour ledit dépôt de munitions naval, ou en ce qui s'y rapporte de quelque façon, au cours de chaque année, depuis son établissement jusqu'en 1951 inclusivement?
3. Quel a été le coût annuel, y compris le coût du personnel et l'entretien, dudit dépôt de munitions naval, au cours des années, *a*) 1945, *b*) 1946, *c*) 1947, *d*) 1948, *e*) 1949, *f*) 1950, *g*) 1951 et en 1952, jusqu'à ce jour?

L'hon. M. McCann:

(Chiffres au 30 novembre 1952.)

1. $5,375,769.59.

2. 1943-1944, $526,668.60; 1944-1945, $519,066.04; 1945-1946, $238,180.56; 1946-1947, $486,421.31; 1947-1948, $445,336.99; 1948-1949, $477,453.69; 1949-1950, $560,917.73; 1950-1951, $662,311.36; 1951-1952, $857,240.76; 1er avril 1952-30 novembre 1952, $702,172.55.

3. 1945-1946, $30,527.45; 1946-1947, $44,518.29; 1947-1948, $59,544.01; 1948-1949, $106,699.80; 1949-50, $131,773.83; 1950-1951, $138,575.64; 1951-1952, $125,485.01; 1er avril 1952-30 novembre 1952, $55,430.98.

HAVRE DE CARAQUET (N.-B.)

M. Robichaud:

1. Au cours de l'année écoulée, le gouvernement a-t-il apporté des améliorations au havre de Caraquet (Nouveau-Brunswick)?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelles ont été ces améliorations?
3. Sinon, le gouvernement a-t-il mis à l'étude un plan d'amélioration de ce havre au cours de 1953?

L'hon. M. Fournier:

1. Oui.

2. Des réparations d'entretien général seulement.

3. Non.

HAVRE DE LAMEQUE (N.-B.)

M. Robichaud:

1. Le gouvernement a-t-il apporté des améliorations au havre de Lameque (Nouveau-Brunswick) au cours de l'année écoulée?
2. S'il en est ainsi, quelles ont été ces améliorations?
3. Sinon, le gouvernement a-t-il mis à l'étude un plan d'amélioration de ce havre au cours de 1953?

L'hon. M. Fournier:

1. Oui.
2. Réparations au quai, à l'extrémité et à l'entrepôt.
3. Voir réponse au n° 1.

QUAI DE LOWER-CARAQUET (N.-B.)

M. Robichaud:

1. Le gouvernement a-t-il autorisé des réparations au quai de Lower-Caraquet (Nouveau-Brunswick) au cours de l'année écoulée?
2. S'il en est ainsi, quelles ont été ces réparations et quel en a été le coût?
3. Sinon, le gouvernement a-t-il mis à l'étude un plan d'amélioration et de réparation de ce quai au cours de 1953?

L'hon. M. Fournier:

1. Oui.
2. *a)* Réparations générales d'entretien.
   b) $6,302.76.
3. Voir réponse au n° 1.

JETÉE ET BRISE-LAMES DE STONEHAVEN (N.-B.)

M. Robichaud:

1. A-t-on demandé des soumissions pour la réparation de la jetée et du brise-lames de Stonehaven (Nouveau-Brunswick), entreprise pour laquelle il y avait une attribution de $46,000 dans le budget des dépenses de 1952-1953?
2. Dans le cas de l'affirmative, au cours de quel mois, en 1952, a-t-on mis ces travaux en adjudication?
3. Quelles personnes ou quelles sociétés ont fait des soumissions et quel était le montant de chaque soumission?
4. A qui et pour quel montant a-t-on adjugé le contrat?
5. Si l'on n'a pas demandé de soumissions, le ministère des Travaux publics a-t-il entrepris les travaux de quelque autre façon?

L'hon. M. Fournier:

1. Des soumissions ont été demandées pour la réparation de la jetée, mais la réparation du brise-lames a été effectuée en régie.
2. Octobre 1951.
3. *Clare Contruction Co., Ltd.,* $30,411; *Chaleur Construction Co., Ltd.,* $33,771.50; *Diamond Construction Co., Ltd.,* $34,444; Alfred Thimot et Médard Comeau, $36,047.50; R. A. Blyth $39,530.55.
4. *Clare Construction Co., Ltd.,* $30,411.
5. Voir la réponse au n° 1.

AÉROPORT DU C.A.R.C. À CHATHAM (N.-B.)—CONSTRUCTION

M. Brooks:

1. Depuis le commencement des travaux exécutés en régie intéressée, quelle somme a-t-on dépensée jusqu'à présent pour la construction et l'aménagement de l'aéroport du Corps d'aviation royal canadien, à Chatham (Nouveau-Brunswick)?
2. Qui a exécuté les travaux et quelle somme a-t-on versée dans chaque cas?

M. Dickey:

1. $464,355.34. Ce contrat a été adjugé le 28 novembre 1948 en vue de la réfection intérieure des installations actuelles de logement et de service et l'installation de nouveau matériel dans neuf bâtiments et trois nouveaux petits bâtiments et l'installation d'un réservoir de pétrole et d'un dispositif avertisseur d'incendie. Ce contrat a été exécuté.
2. *John Flood & Sons Limited,* Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) $464,355.34.

AÉROPORT DU C.A.R.C. À CHATHAM (N.-B.)—GRAVIER

M. Brooks:

1. Quelle quantité de gravier a-t-on utilisée pour la construction des pistes d'envol à l'aéroport de Chatham (Nouveau-Brunswick)?
2. De qui a-t-on acheté ce gravier et quel prix a-t-on payé la verge cube?

M. Dickey:

1. 15,743 verges.
2. *Diamond Construction Company Limited,* Fredericton (Nouveau-Brunswick). $1.60 la verge cube.

CHEVAL DE BOIS POUR ENFANT—RAPPORT CURRIE

M. Argue:

1. Pour qui a-t-on construit le cheval de bois pour enfant, dont il est fait mention dans le rapport Currie?
2. Qui en a ordonné la fabrication?

L'hon. M. Claxton:

1. Le cheval a été fabriqué à Toronto pour le jeune fils du major-général C. Vokes, C.B., C.B.E., D.S.O., C.D., qui était alors l'officier général commandant de la région militaire du centre.

2. Un simple soldat du quartier général du général Vokes, de sa propre initiative, a fabriqué le cheval pour le donner comme cadeau de Noël au jeune fils du général. Le cheval était de fabrication grossière. Le bois tendre et les clous provenaient du détachement des travaux du génie. Les crins de la queue ont été obtenus...

Une voix: Des chevaux!

L'hon. M. Claxton: ...d'un laitier.

Une voix: Les chevaux parlent. (*Jeu de mot intraduisible.*)

L'hon. M. Claxton: La selle a été faite à même une doublure en peau de mouton provenant d'un vieux manteau de Mme Vokes. Le vieux fer utilisé pour les étriers a été acheté d'une quincaillerie locale. Lorsque le général Vokes a appris qu'on avait utilisé à son insu du matériel appartenant à l'État, il a fait évaluer le matériel par le service du génie. Il a fait parvenir au receveur général le montant de cette évaluation, soit $9.50.

M. Argue: Qu'il me soit permis de poser une question supplémentaire. A quelle date le général Vokes a-t-il fait parvenir ce montant au receveur général?

L'hon. M. Claxton: Il me faudra obtenir ce renseignement.

VOIE DE GARAGE À PETAWAWA

M. Argue:

1. La voie de garage qui desservait le dépôt de munitions et de matériel de guerre à Petawawa et qui, selon le rapport Currie, a été démantelée, appartenait-elle au National-Canadien?
2. Sinon, à qui appartenait-elle?
3. Quelle était la valeur de cette voie?

L'hon. M. Claxton: Monsieur l'Orateur, je désire répondre verbalement à cette question-ci et aux deux suivantes.

Pour ce qui est de la première partie de la question, la réponse est non. Pour ce qui est de la deuxième partie, la voie de garage appartenait au ministère de la Défense nationale. Quant au troisième point, l'embranchement n'était pas utilisé depuis peu de temps après la fin de la guerre. La police a estimé à environ $505.50 la valeur des rails volés et vendus à Jacobson. Celui-ci a depuis été jugé coupable et il est actuellement au pénitencier.

FERRAILLE À PETAWAWA

M. Argue:

Sur les 550 tonnes de ferraille expédiées hors de la zone du camp de Petawawa, quel en a été le nombre approximatif de tonnes constituant du matériel utilisable, tel des cuisinières, des réchauds cannon des cabines de bains-douches, des éviers et autres effets du même genre?

L'hon. M. Claxton: Des 550 tonnes que mentionne le rapport Currie, 45 tonnes ont été légalement vendues comme de la ferraille. Pour ce qui reste, la matériel de cette sorte vient surtout de la démolition de huttes, et il est tellement détérioré qu'il perd toute son utilité. On devait examiner ce matériel pour que la partie qui pouvait avoir conservé son utilité soit vendue comme ferraille.

Ce matériel a été illégalement ajouté aux rebuts vendus par contrat et est allé s'échouer chez Jacobson et la *Pembroke Salvage Company,* cette dernière société participant aux contrats octroyés à la compagnie Jacobson. Jacobson, Young et Baldock ont été traduits devant les tribunaux pour avoir accepté ce matériel illégalement, et ont été emprisonnés pour deux ans. Presque tout le matériel a été récupéré.

[L'hon. M. Claxton.]

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Murphy:

1. Combien est-il venu de touristes des États-Unis au Canada au cours de 1952 jusqu'à ce jour?
2. Le gouvernement possède-t-il une statistique sur la durée du séjour des visiteurs américains au Canada? Dans le cas de l'affirmative, quel est le nombre de visiteurs qui ont séjourné pendant une semaine ou plus?
3. La statistique des touristes américains venus au Canada comprend-elle les personnes qui habitent les États-Unis et travaillent au Canada?
4. A combien évalue-t-on le revenu qu'a rapporté le tourisme au Canada au cours de 1952 jusqu'à ce jour?
5. Le gouvernement possède-t-il une statistique du revenu dans chaque province? Dans le cas de l'affirmative, quelles ont été ces sommes?
6. Dans quelles revues et quels journaux a-t-on fait paraître des annonces de publicité, au Canada et aux États-Unis, au cours de l'année 1952 jusqu'à ce jour, et quel a été le nombre de ces annonces dans chaque journal ou chaque revue?
7. Quelle somme a-t-on versée à chaque revue ou à chaque journal pour une telle publicité?
8. Le gouvernement possède-t-il une statistique des demandes de renseignements reçues par suite de ces annonces? Dans le cas de l'affirmative, quel en a été le nombre?
9. Quels films a-t-on distribués aux États-Unis en vue d'encourager le tourisme au Canada, et où ces films ont-ils été représentés et quel a été le nombre de représentations?
10. L'Office du tourisme possède-t-il des succursales aux États-Unis en vue de favoriser l'expansion du tourisme au Canada?
11. Dans le cas de l'affirmative, à quels endroits, et quels ont été, au cours de 1952, les frais d'exploitation et les frais de location de chacune de ces succursales?

L'hon. M. Winters: Je dépose le document.

DEMANDES DE DOCUMENTS

CORRESPONDANCE—SECTEUR D'INSTRUCTION MILITAIRE DU N.-B.

M. Brooks:

Copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1951 jusqu'à ce jour, entre le gouvernement fédéral ou l'un de ses ministères et le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick ou l'un de ses ministères, relativement à l'acquisition dans les comtés de Queens et de Sunbury, au Nouveau-Brunswick, d'une zone destinée à être utilisée comme secteur d'instruction militaire?

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, la communication ordinaire sera adressée au gouvernement du Nouveau-Brunswick à ce sujet et, avec son consentement, la correspondance sera déposée.

M. l'Orateur: La motion est-elle adoptée, sous réserve de la déclaration du premier ministre?

(La motion est adoptée.)

PENSIONS

INVALIDES—COLLABORATION AVEC LES PROVINCES

M. Daniel McIvor (Fort-William) présente la motion suivante:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait examiner l'opportunité d'obtenir la collaboration des gouvernements provinciaux en vue d'assurer à tous les invalides incapables de gagner leur vie, sans tenir compte de leur âge, une pension équivalente à la pension de vieillesse.

—Monsieur l'Orateur, avant d'aborder la résolution, je me permets de souhaiter la bienvenue à la Chambre au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin). Nous désirons lui faire savoir, ainsi qu'au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) qu'ils ont accompli, à notre avis, du bon travail à l'ONU. Nous espérons les conserver longtemps.

Quant au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je dois dire qu'il a beaucoup maigri et qu'il a à peu près repris la taille qu'il avait à son arrivée à la Chambre. Peut-être a-t-il trop travaillé au comité. S'il continue ainsi, il aura sans doute l'occasion de participer à notre grande joute du printemps.

M. Fulton: Voulez-vous parler des élections?

M. McIvor: La résolution sera appuyée par l'honorable représentant de Springfield (M. Sinnott) qui a inscrit au *Feuilleton* une résolution semblable.

Ce n'est pas la première fois que je mentionne cette question à la Chambre et j'espère qu'il ne faudra pas y revenir. Je serai bref, parce que je veux qu'on prenne le vote et que la Chambre sache, ainsi que le Gouvernement, que toute la population du pays s'intéresse à cette question. Nous avons là la plus importante résolution (étant donné sa portée et la nécessité pressante qui existe) dont sera saisie la Chambre cette année.

J'ai reçu beaucoup de lettres que je ne lirai pas, parce que les députés sont tout autant que moi au courant des besoins qui existent. J'ai reçu de longs articles de journaux et beaucoup de renseignements du Conseil des métiers et du travail de Fort-William, ainsi que d'autres sources. Je félicite le gouvernement de l'Ontario d'adopter, au chapitre de la sécurité sociale, la même attitude que nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre. Il mérite des félicitations pour avoir adopté une loi en vertu de laquelle les invalides reçoivent une pension. Bien plus, je sais que, dans certains cas, la province d'Ontario a réellement accordé son aide et voilà pourquoi nous devrions obtenir un entier appui, à ce sujet, au moins de la part d'une province.

On peut diviser les cas d'invalidité en trois catégories. La première comprend les invalides incapables de travailler et de gagner leur vie comme le commun des mortels, mais qui peuvent se déplacer au moyen d'un fauteuil roulant. La deuxième catégorie comprend ceux qui ne peuvent se déplacer dans un fauteuil roulant ni d'une autre manière mais qui, lorsqu'ils sont placés devant un pupitre ou une table, peuvent gagner quelque chose par des travaux manuels ou intellectuels. Ils ne peuvent gagner beaucoup, car il y a une limite à la quantité d'articles qu'ils peuvent fabriquer pour les vendre à leurs amis ou à d'autres. La troisième catégorie, monsieur l'Orateur, celle qui me préoccupe le plus, englobe ceux qui ne peuvent ni se déplacer ni gagner un dollar. A mon sens, ces gens ont besoin d'être nourris et vêtus; il leur faut recevoir des soins de médecins et d'infirmières. Ils sont comme des nouveau-nés, les êtres qui ont le moins de ressources. J'affirme donc que le gouvernement du Canada devrait sûrement en prendre soin. Les députés peuvent constater que cette résolution est très importante. Je vais essayer d'être bref, afin que la Chambre puisse se prononcer.

Tous les députés ont vu la brigade des invalides en fauteuil roulant. Nous n'aimerions pas être de leur nombre et, parce que nous n'en sommes pas, nous devrions être disposés à leur venir en aide. Ces gens sont plus nécessiteux que les vieillards pensionnés et qu'un grand nombre d'aveugles; ils ont plus besoin d'aide que ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage. J'ai appuyé volontiers toutes ces mesures à la Chambre, mais je n'appuierai pas d'autre mesure de sécurité sociale tant qu'on n'aura pas pris de dispositions à l'égard de ces gens. J'y inclus l'assurance-santé, mesure en faveur de laquelle j'ai travaillé ferme au comité pendant deux ans. La mesure est plus nécessaire que l'assurance-santé au Canada. Certaines personnes pensent que ces gens sont des oubliés, mais ils ne le sont pas.

Le ministre du Travail (M. Gregg) m'a appris l'an dernier qu'un comité composé de représentants du ministère du Travail, de la Santé nationale et de la Défense nationale, travaillait de concert avec des représentants des diverses provinces en vue de trouver un moyen de venir en aide à ces personnes ainsi qu'aux anciens combattants invalides.

Je sais que l'adoption de la mesure entraînera l'établissement de nouveaux impôts, mais je crois que même les membres de l'opposition qui estiment que nos impôts sont déjà si élevés, appuieront la résolution car ils sont humains et ils doivent reconnaître le besoin où se trouvent ces personnes. J'aimerais faire observer ici que les Canadiens paient des impôts moins élevés que ceux qui sont imposés aux habitants des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la Nouvelle-Zélande ou de l'Australie. En visitant ces gens, je me rends compte qu'il est impossible de les aider uniquement par une assistance personnelle, mais que la tâche en incombe au pays. Je sais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) est ici aujourd'hui afin d'accorder son appui à la motion. Il veut nous faire profiter de son opinion. Il nous donnera une preuve de son cœur généreux en ne laissant pas étouffer la motion. Bien que j'aimerais parler pendant une heure entière, le bon sens et la sagesse me recommandent de laisser à d'autres l'occasion d'exprimer leurs opinions. Je vous remercie de votre attention.

M. W. G. Blair (Lanark): Monsieur l'Orateur, la proposition de résolution que nous examinons aujourd'hui a déjà été présentée à la Chambre plusieurs fois. Je me souviens d'avoir exprimé mon opinion sur ce sujet et d'avoir appuyé cette proposition au moins deux ou trois fois. Je tiens à assurer à l'honorable député qui a présenté la proposition que mon discours ne sera pas long. Je tiens à ce que la motion soit mise aux voix et à entendre le ministre nous faire une déclaration à ce sujet.

La proposition de résolution présentée aujourd'hui par l'honorable représentant a une très vaste portée, mais son objet est d'assurer une pension aux gens qui sont invalides et incapables de gagner leur propre subsistance. A ce sujet, la proposition de résolution est ainsi conçue:

> invalides ou incapables de gagner leur vie, sans tenir compte de leur âge...

Cette phrase prête à la critique, mais je suis prêt à considérer la proposition de résolution comme favorisant le principe du versement d'une pension aux gens qui sont incapables de gagner leur propre subsistance ou qui ne peuvent être réadaptés. Ces gens entrent dans la catégorie des personnes souffrant d'invalidité totale et permanente. Ces réserves faites, j'appuierai la résolution; l'adoption d'une mesure législative dans ce sens constituera un réel progrès dans le domaine de notre sécurité sociale. Elle comblera une lacune très sérieuse. Ces gens bénéficient d'une assistance publique dont j'indiquerai ici certaines formes. Sous l'empire de la loi actuelle, elle prend la forme de pensions. Dans cette catégorie, je range, d'abord, les mesures législatives en faveur des anciens combattants. En second lieu viennent les allocations aux mères; puis l'indemnisation des accidentés du travail et les soins accordés dans les institutions aux personnes atteintes de maladies chroniques; les hospices pour les vieillards et les hôpitaux, surtout les hôpitaux pour incurables. Enfin, il y a aussi le secours direct provenant des municipalités.

Il est malheureux que les institutions de ce genre manquent à un degré aussi grave au Canada, surtout les institutions capables de recevoir les personnes atteintes de maladies chroniques, invalides ou même celles qui entrent dans la catégorie des incurables. Très souvent les gens qui appartiennent à cette catégorie ne peuvent se procurer aucun genre de logement. Quiconque a essayé de placer une personne souffrant d'incapacité ou d'invalidité totale dans une institution ou dans une autre est en mesure de comprendre à quel point il est difficile de loger ces personnes.

Il est très difficile d'obtenir une institution convenable capable de fournir ce genre d'installation. Il m'arrive constamment des lettres sur cette question qui a été soulevée par l'honorable député aujourd'hui au moyen de sa résolution; je suis certain que le ministre du Bien-être et de la Santé nationale (M. Martin) reçoit également des lettres de cette nature. Ces lettres se ressemblent généralement. Elles s'enquièrent de la possibilité d'obtenir une pension pour un membre de la famille qui est invalide. Je reçois des lettres de parents qui ont malheureusement un invalide dans leur famille; ils se font vieux et s'inquiètent du sort de l'invalide après qu'ils ne seront plus là. On comprend l'inquiétude de parents qui, à cause de leur âge, songeant à l'avenir, se demandent ce qu'il adviendra d'un fils ou d'une fille invalide et incapable de gagner sa vie. Je me suis efforcé moi-même de placer certaines de ces personnes et je puis assurer à la Chambre que si leur nombre n'est pas considérable, il est quand même difficile de leur obtenir un logement.

Cela nous ramène à la question d'hôpitaux destinés à ceux qui souffrent de maladies chroniques ou d'hôpitaux accordant certains soins aux personnes complètement invalides. Je suis fier de constater que la province où je suis né, la province d'Ontario, a été la première des provinces canadiennes à adopter une mesure législative de la nature de celle que propose l'honorable député dans sa résolution; bien qu'une mesure législative de ce genre n'ait été en vigueur en Ontario que

depuis peu de temps, on en discerne déjà les avantages et ceux qui ont droit d'en bénéficier, l'ont accueillie comme un bienfait.

Lorsqu'on présente une mesure telle que celle qu'a proposée l'honorable député, il faut songer aux personnes dont l'existence même constitue un fardeau, non seulement pour elles-mêmes, mais encore pour leurs familles et pour la collectivité. Sans secours pécuniaire ces personnes se trouvent dans de grosses difficultés, des difficultés peut-être plus grosses que celles que peuvent supporter le mari, la femme, le père ou la mère ou les parents. Il se peut aussi que la collectivité ne puisse pas assurer une aide financière suffisante. Une mesure législative du genre de celle que prévoit la proposition de résolution apporterait ici un soulagement et les personnes infirmes pourraient bénéficier ainsi d'une certaine indépendance, cesseraient d'être à la charge de quelqu'un.

Sans doute y aura-t-il certaines limites en ce qui concerne l'incapacité à gagner sa vie et il faudra que ces termes soient définis. Il sera peut-être un peu malaisé de définir des expressions comme "incapacité", infirmité" etc., mais on pourra trouver une définition très claire pour peu qu'on étudie ce qui s'est passé aux États-Unis. Dans trente-deux États on a adopté des mesures législatives de ce genre, mais dans ces États-là des traitements curatifs ou de rétablissement ne sont pas toujours tenus pour partie intégrante de ces programmes. Nous n'ignorons pas qu'en ce moment on étudie, dans notre pays, un programme de rétablissement et que nous pouvons considérer le projet de résolution comme intéressant ceux qui n'ont jamais fait partie de notre population travailleuse.

Qu'on me permette de vous donner quelques définitions adoptées dans certains États en ce qui concerne l'infirmité ou l'incapacité. Prenons d'abord l'État de l'Illinois où a été approuvée la définition suivante:

> Une personne souffre d'invalidité permanente lorsqu'elle a une infirmité physique ou mentale, 1) incurable ou 2) progressive et impossible à traiter, ou 3) qui exige un traitement extrêmement hasardeux ou douteux quant à ses résultats. L'invalidité est considérée comme totale lorsqu'elle constitue un handicap complet à l'égard des occupations utiles que la personne en question aurait la compétence de remplir.

Pour ce qui est de l'Utah, je cite un extrait de leur définition d'un invalide permanent et total:

> Que la personne souffre d'une infirmité physique ou mentale, d'une maladie ou d'une diminution de forces qui l'empêche sensiblement de remplir une occupation utile qu'elle aurait la compétence de remplir, tel qu'un emploi ou la tenue d'une maison.

Voilà des définitions qu'il faudra étudier lorsque le temps sera venu d'élaborer ce genre de mesure. Permettez-moi de lire la définition que donne l'État du Wisconsin:

> Une personne invalide, de façon permanente et totale, est celle que les autorités médicales considèrent comme souffrant d'une invalidité physique complète et permanente au point d'exiger des soins constants et continus.

Cela me paraît être une excellente définition.

L'État de Michigan accorde de l'aide aux invalides, dont la loi donne la définition suivante:

> Une personne invalide est celle qui souffre d'une diminution physique ou mentale qui ne peut être corrigée dans un avenir prévisible et qui, en raison d'une telle diminution, ne peut, sans l'aide de quelqu'un, poursuivre le minimum d'activité indispensable à l'existence quotidienne telle que le détermine la Commission de l'État en matière de bien-être social.

Voici la définition arrêtée par le Vermont:

> Les personnes infirmes sont, selon la définition juridique, les personnes infirmes par suite de la perte de membres qui les empêche d'accomplir le travail nécessaire pour gagner leur vie, lorsque cet état d'infirmité est attribuable à la diminution ou à la perte de l'activité motrice ou musculaire par suite de maladie ou blessure intéressant les muscles, les articulations ou les nerfs.

La définition d'une personne complètement invalide varie beaucoup, comme en témoignent les diverses définitions établies dans les 32 États de la république voisine qui ont adopté des lois de ce genre. Cependant, on constate que tous ces États ont établi des définitions restrictives et que, d'une façon générale, ils n'ont pas inclu dans leur programme les soins pouvant amener le rétablissement de la santé des intéressés ou leur réadaptation. Il est extrêmement difficile d'évaluer le nombre de ceux qui ont besoin d'aide en ce sens. La proportion, au Canada, en ce qui concerne l'invalidité ne saurait être tenue pour exacte dans l'évaluation du nombre de cas. Il convient de tenir compte du nombre de gens touchant des secours, dans ces conditions, sous forme d'indemnité aux accidentés du travail ou d'allocations aux anciens combattants.

L'hon. M. McCann: Puis-je poser une question?

M. Blair: Oui.

L'hon. M. McCann: Le député connaît-il la définition adoptée par l'Ontario?

M. Blair: La formule de l'Ontario est: "invalide d'une manière totale et permanente".

L'hon. M. McCann: Mais que faut-il entendre par "invalide d'une manière totale et permanente"?

M. Blair: Une personne est invalide de façon totale et permanente,—je ne cite pas de texte officiel: c'est là ma propre interpré-

tation,—s'il n'existe pas pour elle d'espoir de rétablissement ou encore, si l'infirmité dont elle souffre l'empêche de jamais accepter une forme quelconque de travail rémunéré. Voilà mon explication. Je n'avais pas cherché à approfondir le sens des deux termes employés ici, mais ils figurent dans la loi de l'Ontario et c'est l'interprétation que j'en donne.

Je répète qu'il faudrait faire entrer en ligne de compte le nombre des personnes qui touchent l'indemnité aux accidentés du travail ou les allocations aux anciens combattants. Le gouvernement australien a un programme d'assurance-invalidité et la proportion des cas d'invalidité en Australie est de 9 par mille habitants. Je n'ai pas la proportion pour l'Ontario; le ministre pourrait se la procurer; mais en Australie, à l'heure actuelle, la proportion est de 9 par millier d'habitants. Cette proportion est peut-être plus élevée que celle de l'Ontario. En effet, il y a peut-être quelque différence entre la législation de sécurité sociale de l'Ontario et celle de l'Australie. La proportion est peut-être également plus élevée en Australie par suite du nombre de gens recevant des soins dans les hôpitaux et les institutions. Cependant, lorsque ce programme a été mis en vigueur en Australie, en 1910 sauf erreur, les conditions d'admissibilité étaient très généreuses et on estimait le nombre des bénéficiaires au début à deux ou trois par 1,000 de population. Actuellement, le programme revêt une grande portée et l'Australie a de plus l'avantage d'avoir une mesure législative en vigueur depuis 1910. Celle-ci s'applique à un nombre plus considérable de cas que le programme actuel de l'Ontario. Cependant, il faut signaler cette différence: je répète qu'il peut y avoir en Ontario certaines mesures législatives de la nature que j'ai indiquée, telles les indemnités aux accidentés du travail et les allocations aux mères, mesures qui n'existent pas en Australie.

Il serait assez difficile d'obtenir à l'heure actuelle de la Grande Bretagne des données statistiques au sujet du traitement des cas difficiles, parce qu'il y aurait peut-être là une liaison avec le programme de santé national qui existe en Angleterre. Aux États-Unis, le programme d'aide aux invalides a été établi en octobre 1950. Dans ce pays, le gouvernement fédéral et les États se partagent les frais en en assumant chacun la moitié.

Il serait également possible d'examiner les besoins des invalides demeurant dans leurs familles ou chez des parents et dont la parenté assume l'entretien et le soin. Dans certains de ces cas, la famille est, sans aucun doute, matériellement en mesure d'entretenir l'invalide, mais il y en a d'autres, où la famille se voit ainsi infliger un effort considérable qui empiète sur ses ressources financières ou celles d'autres parents. Dans ces cas, l'octroi d'une allocation aiderait l'invalide à se subvenir à lui-même en lui permettant de garder son indépendance. Dans la plupart des cas d'invalidité à l'étude, les intéressés ont besoin de soins constants. Il n'est nullement nécessaire de placer ces personnes dans des hôpitaux, car la phase aigüe de la maladie, ou l'accident qui a causé l'infirmité, est révolue. On peut soigner le malade chez lui, ce qui permet aux parents d'épargner ce qu'il leur en coûterait à l'hôpital, s'ils n'ont pas le moyen de faire face à une telle dépense.

Il est sûr que beaucoup de ces malades sont encore dans certains hôpitaux, parce que les parents n'ont pas l'argent qu'il faut pour s'organiser en vue de les garder à la maison. Il faut remarquer que l'entretien à la maison d'un invalide crée un problème: on n'y est pas installé pour donner les soins et on ne peut se permettre les dépenses que cela entraîne.

Certains cas d'invalidité sont attribuables aux maladies ou blessures que je vais mentionner, ou les accompagnent. J'en parle à la Chambre, parce que je veux élucider la question et insister sur les soins particuliers que requièrent ces malades. La liste que je vais citer fera saisir aux députés qu'il importe au plus haut point de s'occuper de certaines catégories de malades. Je place au premier rang les diverses formes de paralysie, contractée dans l'enfance, peut-être, comme la poliomyélite ou paralysie infantile et les affections paraplégiques. Dans cette catégorie se rangent également le cancer et les blessures à l'épine dorsale, qui ont peut-être eu un accident pour cause, mais qui ne donnent pas droit aux avantages de la loi des accidents du travail, ni aux assurances; il se peut aussi qu'on en souffre depuis la naissance. L'arthrite est une maladie qui rend perclus. Je songe en ce moment à un malade que j'ai vu l'autre jour et qu'on pourrait inclure dans cette catégorie: une pension lui rendrait grand service. En outre, il y a différentes formes d'amputations. Il est possible de réadapter certains amputés. Il y a aussi des types graves de maladie du cœur. Souvent le malade n'a pas d'argent et est incapable de subvenir à ses besoins. Il s'agit d'une maladie chronique et une pension serait d'un précieux secours à ces gens. Il y a diverses catégories d'épileptiques, mais certains d'entre eux travaillent dans des industries sur des machines protégées et accomplissent vraiment de l'excellente besogne. D'autres encore ne peuvent gagner leur vie.

J'énumère ces invalidités et je fournis ces exemples à la Chambre. De nouveau je souligne que beaucoup de ces invalidités exigent des soins presque constants. Une pension répondrait aux besoins de la personne invalide et serait d'un précieux secours à la famille ou aux autres qui ont dû se charger du soin de ces invalides. Les municipalités accordent des secours directs, mais même cette forme d'aide ne peut être jugée satisfaisante.

Je n'ai jamais entendu de voix dissidente à la Chambre au cours de débats antérieurs sur la résolution à l'étude ou une résolution de même nature. Les invalides devraient recevoir des soins, tant physiques que mentaux. Les députés l'ont reconnu au cours de tous les débats antérieurs. Ce sera un progrès dans le domaine de la sécurité sociale et je crois que la plupart des Canadiens reconnaîtront que la mesure s'impose. J'ai toujours pensé que les invalides, comme ceux dont j'ai parlé et qui n'ont pas eu l'avantage de jouir d'une bonne santé, qui sont infirmes et incapables d'assurer leur subsistance, devraient être placés dans le groupe des assistés.

En adoptant la loi sur la sécurité de la vieillesse, nous avons reconnu les besoins de nos vieillards. Il se peut que certains d'entre eux n'aient jamais été ni ne soient atteints d'infirmité physique. Notre programme de sécurité sociale renferme une grave lacune, surtout en ce qui concerne les infirmes qui ne seront jamais aptes au travail et qui n'ont aucun espoir de guérir de leur infirmité. Puisque la résolution est de nouveau présentée à la Chambre, je demande instamment au Gouvernement de combler cette lacune et de permettre aux personnes qui souffrent d'infirmités physiques ou mentales de bénéficier de meilleurs soins.

La présente résolution a toujours reçu l'approbation de la Chambre. Je n'ai jamais entendu un seul député s'y opposer. La motion a néanmoins toujours été étouffée. Le ministre devrait nous exposer son point de vue aujourd'hui et nous indiquer s'il est prêt à accorder une pension à ces personnes et à les admettre dans le groupe bénéficiant des mesures de sécurité sociale.

M. William Bryce (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je tiens à appuyer cette résolution. Je ne peux l'examiner ni du point de vue juridique, ni du point de vue médical. Mon point de vue ne peut être que celui du simple cultivateur. Je sais que l'adoption de cette résolution représenterait un immense avantage pour de nombreux Canadiens incapables de gagner leur propre subsistance. A maintes reprises différents organismes nous ont présenté des observations au nom de gens qui étaient incapables d'assurer leur propre existence. Nous connaissons des hommes et des femmes dont les enfants n'ont jamais grandi. Toute leur vie, ils ont pesé sur leurs parents. Lorsque les parents avancent en âge, leur plus grande préoccupation est de savoir ce qui arrivera à leurs enfants qui n'ont pas été capables de prendre soin d'eux-mêmes. Si je comprends bien cette proposition de résolution, elle viendrait au secours de ces pauvres gens.

Il existe un groupe de personnes âgées de cinquante à soixante-cinq ans,—des femmes pour la plupart,—qui sont usées et incapables de gagner leur vie lorsqu'elles atteignent ces âges. La proposition de résolution à l'étude prévoit leur cas et leur viendrait en aide. Dans ma circonscription, je connais une femme qui a toute sa vie lavé les planchers d'un grand hôtel ou effectué d'autres travaux du même ordre. Pendant sa vie active, elle a versé sa cotisation à l'assurance-chômage. Arrivée à l'âge de cinquante ans, ne pouvant plus s'agenouiller pour laver les planchers, elle a demandé les prestations d'assurance-chômage. On lui a demandé: Avez-vous perdu votre emploi?

"Non, dit-elle, je n'ai pas perdu mon emploi, mais j'ai été malade et incapable de travailler".—"Nous ne pouvons rien faire pour vous" lui a-t-on répondu. La proposition de résolution à l'étude tend à améliorer le sort de ces personnes. Elle tend à leur assurer quelque chose pour les mauvais jours. J'espère que le montant versé ne serait pas inférieur à celui que touche le vieillard pensionné.

Toujours surgit la question: Avons-nous les moyens de le faire? Le gouvernement actuel et ceux qui l'ont précédé ont toujours trouvé les deniers nécessaires à l'application de toute mesure qui en valait la peine. Je pense qu'une telle mesure ne fera surgir aucune difficulté à cet égard. Si on dit aux gens à quoi servira un impôt, s'il s'agit d'une mesure légitime et réellement nécessaire, ils l'appuieront. On n'aurait donc aucune difficulté à lever les impôts requis pour en défrayer le coût.

La proposition de résolution intéresse dans une certaine mesure les gouvernements fédéral et provinciaux. J'espère qu'ils ne se renverront pas la balle, comme ils l'ont fait dans certains cas. Lors de la présentation de la loi ou du bill modificateur de la loi, il n'y aura, je l'espère, aucun malentendu et les personnes en cause en bénéficieront de droit.

Je ne veux pas insister davantage cet après-midi si ce n'est pour dire que tout mon groupe, j'en suis sûr, appuie la résolution. J'espère que le ministre nous dira dans quelle mesure il est disposé à donner suite à notre proposition et que la Chambre

se prononcera à son tour par un vote. Depuis que je suis ici je n'ai jamais vu personne combattre une résolution de ce genre.

M. F. D. Shaw (Red-Deer): Mes collègues et moi attachons une très grande importance à la résolution à l'étude et sommes heureux de pouvoir encore une fois exposer nos vues sur ce sujet. Nous avons déjà présenté des résolutions analogues et maintes et maintes fois nous sommes revenus sur cette question au cours des débats. Je le répète, nous accueillons avec joie cette occasion d'accorder à la résolution notre appui unanime.

Nous nous devons de féliciter le représentant de Fort-William (M. McIvor) d'avoir présenté cette résolution. Comme le député est estimé de tous et consciencieux et qu'en outre il est membre du parti libéral, nous supposons que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a dû déjà engager les députés libéraux à donner leur entier appui à la résolution.

Je me rappelle que cette question revenait continuellement sur le tapis aux réunions du comité de la sécurité pour la vieillesse en 1950. Les attributions du comité ne nous autorisaient pas à traiter expressément la question des désavantagés mais il nous était pour ainsi dire impossible de nous désintéresser de leur sort. Je suis bien sûr que, lorsque nous avons soumis nos conclusions à la Chambre, nous songions au cas de ces gens. Qu'on me permette de me reporter à la conclusion nº 9, page 117 du rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la sécurité de la vieillesse. A propos de la vieillesse prématurée et de l'invalidité, le comité déclarait:

> Le problème qui consiste à maintenir les ouvriers d'âge plus avancé sur le marché de la main-d'œuvre comporte une contre-partie: les personnes prématurément vieillies et invalides sont contraintes d'abandonner le travail avant le temps normal de la retraite. Les témoignages entendus quant à la situation dans laquelle les invalides et les incurables se trouvent présentement n'ont pas manqué d'impressionner profondément le comité. Ce dernier a aussi reçu des exposés d'organismes représentant les aveugles; et la cécité se rattache naturellement à l'ensemble du problème de l'invalidité. Le comité a jugé, cependant, que son mandat excluait toute étude détaillée de cette question en ce qui concerne les personnes moins âgées.

La conclusion nº 23 se trouve à la page 120 du rapport. Elle fait suite à la rubrique: "Autres droits à la priorité". En voici le texte:

> En dernier lieu, dans son étude des régimes de pension de vieillesse en vigueur dans d'autres pays, et dans son examen des témoignages rendus par des groupes canadiens et par des particuliers représentatifs, le comité a dû constamment tenir compte de l'importance de l'aide aux vieillards dans un programme général de sécurité sociale. Bien que le comité ait dû, conformément aux termes de son mandat, limiter son étude au domaine particulier des pensions de vieillesse, il n'a pas cru sage de négliger le fait qu'il est, en matière de besoins sociaux, d'autres secteurs où les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent être appelés à contracter plus tard des obligations assez étendues.

Je le répète, maintes fois durant les délibérations du comité, des membres du comité, représentant tous les partis, ont affirmé que le temps était venu d'accorder une aide définie et concrète aux citoyens invalides et par le fait même incapables de subvenir à leurs besoins.

Le conseil consultatif national de la réadaptation des invalides estime qu'il y a au Canada environ 150,000 personnes d'âge à travailler et qui sont victimes d'accidents ou de maladies qui les rendent invalides, y compris les maladies mentales et autres. Ces gens ont grandement besoin de secours. Je n'oublie pas qu'on a déjà pris quelques dispositions en ce sens en établissant des services de réadaptation. Je pourrais peut-être même aller jusqu'à dire qu'on a fait beaucoup en vue de régler cet aspect du problème. Un examen du rapport du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour l'année financière terminée le 31 mars 1951, révèle que cette année-là l'activité dans le domaine de la réadaptation s'est surtout bornée aux préparatifs en vue de la conférence nationale sur la réadaptation des invalides, conférence qui a eu lieu à Toronto au cours des trois premiers jours de février 1951. N'oublions pas qu'il y a près de deux ans de cela. On signale que la conférence devait avoir lieu en mai de l'année précédente, mais qu'on l'a remise à plus tard pour certaines bonnes raisons.

Selon le rapport, le travail de la conférence a été réparti entre deux comités d'étude, l'un ayant trait à la formation professionnelle et au placement des handicappés et l'autre aux aspects médicaux de la réadaptation; cette conférence a approuvé un grand nombre de résolution. Elle recommande que le gouvernement fédéral nomme un coordonnateur permanent des œuvres de réadaptation au Canada et qu'un comité consultatif national soit établi afin de coordonner le travail des entreprises de réadaptation.

J'ai remarqué en lisant un numéro récent de la *Gazette du Travail* qu'il y était question de ce problème de la réadaptation. A la page 566 du numéro de décembre 1952, sous le titre: Élaboration d'un programme national visant la réadaptation des civils handicappés, on dit que le comité consultatif national doit tenir une autre réunion en septembre 1952. Les commentaires formulés par ceux qui font partie du comité consultatif national m'ont vivement intéressé. Le Dr G. Fred McNally, président du Comité, a affirmé que la période de l'étude générale du problème est terminée. Je le répète, il a affirmé que la période de

l'étude générale du problème est terminée et qu'il faut maintenant s'attaquer à des objectifs concrets. Voici en quels termes il s'est exprimé:

Le Comité doit répondre à l'attente de milliers de Canadiens, diminués physiques et incapables de travailler, qui attendent de lui les efforts qui leur permettront un jour de mener une vie normale, utile et féconde.

Quant à M. Ian Campbell, coordonnateur national de la réadaptation, voici ce qu'il disait au sujet de ses voyages dans diverses provinces du pays:

Partout où je me suis rendu, les gens qui s'occupent des diminués physiques m'ont paru encouragés à la pensée que nous possédons maintenant un centre national en matière de réadaptation et que le gouvernement du Canada a pris des mesures dans ce domaine.

Comme je le disais tantôt, je tiens à souligner que je me rends parfaitement compte de la tâche efficace qui se poursuit depuis deux ans dans le domaine de la réadaptation. Avant de passer à autre chose, je dirai que M. Campbell, parlant des objectifs, a affirmé:

...l'argent n'est pas consacré à la réadaptation de ceux qui sont handicappés; il est placé en vue de leur avenir.

C'est tout à fait exact à mon sens. Il poursuit:

Qui mettrait en doute la sagesse d'un programme qui rend indépendantes les personnes à charge, transforme le non-producteur en producteur, et les consommateurs en créateurs de richesses?

J'ai dit que c'était ma dernière citation, mais j'ai envie d'en faire une autre encore. Je tiens à mentionner trois résolutions adoptées en septembre dernier par le comité. Voici la première:

Un élargissement du programme canadien de formation professionnelle, permettant aux personnes désavantagées de bénéficier de la formation scolaire et pré-professionnelle nécessaire à l'obtention d'emplois définis.

Je vais demander au ministre ce qu'on a fait jusqu'à présent pour mettre en œuvre ces résolutions. La première dont j'ai donné lecture a trait à un élargissement du programme de formation professionnelle au Canada, afin de permettre aux personnes désavantagées de profiter de la formation scolaire et pré-professionnelle nécessaire à l'obtention d'emplois définis. J'aimerais savoir ce qu'on a fait dans ce sens. Après tout, ces vœux ont été présentés en septembre dernier. Voici la deuxième résolution:

L'organisation du programme de réadaptation au niveau provincial mais sous réserve de subventions fédérales pour ce qui a trait aux soins médicaux, à la formation et au placement.

La question nous touche de très près et il me semble que le ministre devrait nous indiquer si l'on a fait quelque chose au sujet de la résolution. Troisièmement, on a formulé les recommandations suivantes:

Faire une enquête-témoin sur les diminués physiques qui sont actuellement inscrits au service national de placement à Montréal afin d'obtenir du travail.

Le ministre pourrait peut-être indiquer au cours de ses observations si l'enquête a eu lieu ou si elle est en voie d'exécution. Au cas où elle serait achevée, on devrait, à mon avis, nous faire part des résultats. Je tiens à féliciter le conseil consultatif national du travail qu'il a accompli, je le sais, dans ce domaine. Je félicite également le ministère de la Santé nationale et du Bien-être, ainsi que le ministre et ses fonctionnaires de ce qui a été fait à cet égard. J'espère que le ministre est en mesure d'annoncer les progrès qui répondraient à l'esprit qui, m'a-t-on dit, régnait dans toutes les réunions du conseil consultatif national.

Ceci n'a trait qu'à un seul aspect du problème: la réadaptation de ceux qui sont capables de réadaptation, mais ne résoud pas l'ensemble de la question, quoi qu'on puisse penser. J'ai affirmé, il y a un instant, que d'après le conseil consultatif, il y aurait 150,000 personnes en âge de travailler qui sont, pour employer le terme général, invalides.

Même si le rapport indique qu'ils sont d'âge de travailler, n'allons pas croire qu'ils en sont capables. J'ignore dans quelle mesure ceux qui appartiennent à ce groupe sont incapables de travailler. Pour le savoir, il faudrait effectuer un relevé complet.

J'aimerais également savoir si on possède des renseignements à l'égard du nombre de personnes qui, bien qu'invalides, ne peuvent être incluses dans cette catégorie de travailleurs âgés, je suppose, de 16 à 60 ans. Nous avons cet autre groupe de personnes entièrement invalides. Je ne crois pas qu'il soit difficile, si vraiment difficulté il y a, de savoir dans quelle mesure il y a invalidité, vu que, par exemple, dans le cas des ex-militaires, nous avons, sous le régime de la loi des pensions, une commission médicale dont le personnel médical est compétent et en mesure, je suppose, de s'assurer si l'infirmité dont souffre un particulier réduit sa capacité de travailler entièrement ou seulement du dixième. Je ne vois pas pourquoi une commission analogue, un conseil (qu'on lui donne le nom qu'on voudra), possédant un personnel médical compétent, ne pourrait pas s'acquitter d'une façon aussi convenable de sa tâche à l'égard de nos invalides.

Il est évident qu'on prend soin de certains invalides. Lorsque les mesures relatives à la sécurité du vieil âge ont été présentées, nous nous sommes trouvés à inclure dans cette

catégorie certains invalides. Un grand nombre d'invalides peuvent maintenant bénéficier de la loi sur la sécurité de la vieillesse. Ainsi que l'a mentionné le député de Lanark (M. Blair), je sais très bien que, dans certains cas, des pensions sont accordées aux veuves sous l'empire de lois relatives aux allocations aux mères nécessiteuses et, en vertu d'autres mesures, nous prenons soin d'un certain nombre d'entre elles. Cependant, je dois légèrement différer d'avis avec lui pour ce qui est de leur venir en aide en vertu de l'assurance-chômage. En effet, sauf erreur, celui qui devient physiquement invalide n'a pas droit aux prestations. Je crois que c'est simplement une faute d'inattention de la part du député de Lanark.

Nous estimons qu'en ce moment, monsieur l'Orateur, deux ans après la première réunion du conseil consultatif national et, probablement, alors que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social étudie cette question depuis longtemps, le ministre devrait nous faire un exposé complet et à jour au cours de la discussion sur la résolution dont la Chambre est saisie. Nous avons au Canada une association d'incurables. Je tiens à rendre hommage aux directeurs de cet organisme et, en particulier, à Mlle Eva Warden qui a pris l'initiative d'organiser ces gens en association. Ceux d'entre nous qui ont vu ces gens ici il y a deux ans,—la plupart dans des fauteuils roulants,—ont été témoins d'une scène pathétique. Ils n'ont pas demandé la charité. Ils ont demandé d'être inclus dans notre plan général de bien-être social. Ils ont demandé que ceux d'entre eux qui avaient des aptitudes physiques ou mentales aient l'avantage de pouvoir se livrer à des occupations productives.

Je me rends parfaitement compte de l'importance de ce domaine; mais, en discutant la question avec eux, j'ai également constaté qu'ils reconnaissent l'existence d'un très grave problème dont la solution s'impose immédiatement, le problème des cas d'invalidité totale.

Je sais que des représentants de l'association des incurables ont conféré avec le ministre. Ils m'ont appris que le ministre les avait toujours reçus avec grande courtoisie mais que leurs efforts n'avaient pas toujours eu les résultats qu'ils espéraient. Je crois cependant que le ministre les a encouragés et réconfortés. Il lui est évidemment assez facile de le faire. J'ai cependant de bons espoirs que leurs vœux se réaliseront bientôt. Je ne sais pas s'ils ont vu le ministre récemment. S'ils ne l'ont pas vu, ils se sont peut-être ménagé une entrevue avec lui ou ils le feront probablement, je crois. J'ai devant moi la résolution qu'ils ont formulée. Je n'en donnerai pas lecture, mais elle indique clairement qu'à leur avis la pension constitue une partie esentielle de tout programme général que nous puissions établir en vue de résoudre le problème des incurables.

Je suivrai l'exemple de l'honorable député de Fort-William (M. McIvor). Je sais qu'on pourrait parler durant des heures sur un sujet semblable, mais je dirai simplement pour terminer que bien que je sache que nous devrions examiner bientôt certaines modifications à apporter aux lois de la sécurité du vieil âge, de l'assistance-vieillesse et de la pension aux aveugles, j'estime, en toute conscience, qu'avant de faire quelque chose de plus dans ces domaines particuliers,—où nous avons du moins fait quelque chose pour ces gens,—nous devrions nous pencher sur les incurables. Je songe en particulier à ceux qui sont incapables de gagner leur vie.

Je ne veux pas que ma déclaration soit mal interprétée. Je n'approuve pas entièrement tous les aspects de notre programme d'assistance-vieillesse ou de sécurité du vieil âge, mais j'estime que si nous devons réaliser le moindre progrès en matière d'assistance sociale, il nous faut agir dans ce sens et prévoir quelque chose pour ces gens, apportant ainsi dans leur vie un rayon d'espoir. Ils attendent depuis longtemps. Ils ont eu de la patience,—le ministre en conviendra, je pense. Quoique je n'aie jamais assisté à aucune de leurs réunions avec le ministre, j'ose affirmer qu'ils ont formulé leurs observations avec modestie. J'espère qu'avant longtemps ils pourront dire que par le passé le ministre s'est intéressé à d'autres domaines de l'assistance-sociale où il a obtenu des résultats et qu'aujourd'hui il fait la même chose pour eux.

M. George H. Hees (Broadview): Monsieur l'Orateur, je souscris d'emblée au principe dont s'inspire la résolution à l'étude qui vise à verser une pension de $40 par mois à toute personne qui, par suite d'invalidité, n'est plus capable de gagner sa propre subsistance. Somme toute, le principe en cause est exactement le même que celui dont s'inspire la loi de la sécurité du veil âge, laquelle suppose qu'une personne qui a atteint l'âge de 70 ans n'est plus capable de gagner sa vie et que, par conséquent, elle a droit à une pension.

Si une personne souffre d'une invalidité incurable au point qu'on ne puisse lui apprendre un métier qui lui permettrait de continuer à gagner sa propre subsistance et de subvenir aux besoins de sa famille, je crois fermement que le Gouvernement doit aider une telle personne en lui versant une pension.

Toutefois, la première chose à faire consiste, je crois, à essayer de guérir l'invalidité et, si l'on n'y réussit pas, à essayer d'apprendre un métier à la personne invalide. Cela exige un programme de réadaptation d'ordre physique et d'ordre professionnel bien élaboré et bien exécuté.

On a un exemple de réadaptation physique dans le cas d'un homme qui n'est apte qu'à de lourds travaux manuels et qui contracte une mauvaise hernie. Si la hernie n'est pas guérie, le sujet ne peut gagner sa vie et il est réduit à l'inactivité. Toutefois, si l'on procure à cet homme les moyens de subir une opération en vue de réduire la hernie et s'il est guéri, il peut alors continuer à gagner sa vie.

La cécité est un cas où la réadaptation professionnelle est possible. Bien souvent, on peut enseigner à l'aveugle à exercer son ancienne occupation au moyen d'appareils protecteurs et d'aides fournis par l'Institut canadien des aveugles. Si cette réadaptation est impossible à cause de la nature de son ancienne occupation, il est très probable qu'on pourra lui enseigner un nouveau métier. C'est ce que ne manque jamais de faire l'Institut national canadien des aveugles quand on lui fournit l'occasion d'intervenir et d'accomplir son œuvre si louable.

Ce ne sont là que deux exemples qui démontrent ce qu'on peut faire pour aider ceux que la maladie ou un accident a rendus invalides à continuer de gagner leur vie. Je suis convaincu qu'aucune personne respectable ne demande l'aumône ni ne veut vivre dans l'oisiveté. Les invalides veulent qu'on les mette en mesure de gagner leur vie et de conserver leur indépendance. On pourrait y réussir, je crois, dans la plupart des cas, grâce à un programme de réadaptation bien conçu et bien exécuté, mis sur pied en collaboration avec les provinces.

Tout le monde sait qu'après la dernière guerre on a enseigné un nouveau métier à beaucoup d'anciens combattants invalides ou qu'on les a mis à même de continuer à remplir leurs anciennes occupations en dépit de leur invalidité. Je crois que si on mettait en œuvre avec autant d'énergie un programme analogue partout au pays, beaucoup plus de citoyens pourraient, dans l'industrie, gagner leur vie que ce n'est le cas aujourd'hui.

J'estime que c'est au gouvernement fédéral qu'il incombe d'instituer, de concert avec les provinces, un programme de réadaptation, et j'espère ardemment que le comité de réadaptation, qui fonctionne maintenant depuis un an, progresse sans cesse vers ce but. Tout comme le représentant de Red-Deer (M. Shaw), c'est avec grand intérêt que j'écouterai le rapport que le ministre présentera aujourd'hui, relativement au progrès des délibérations de ce comité, s'il le juge opportun.

Je crois qu'en vertu d'un programme de réadaptation du genre de celui que je viens d'exposer, toute personne souffrant d'invalidité aurait le droit,—c'est un droit qui devrait être celui de tous les citoyens du pays,—soit de recevoir des traitements correctifs soit, si, la guérison est impossible, d'apprendre un métier, de façon à pouvoir gagner sa vie et demeurer financièrement indépendante. Dans les cas où ce serait absolument impossible, je crois que le gouvernement devrait accorder à ces gens une pension d'invalidité égale à la pension de vieillesse.

Comme l'a signalé cet après-midi le représentant de Lanark (M. Blair), le gouvernement d'Ontario a donné en ce domaine en très bon exemple. Depuis le 1er janvier de l'an dernier, il verse une pension d'invalidité de $40 par mois aux personnes invalides.

Cette pension a apporté à un grand nombre d'invalides une assistance dont ils avaient le plus grand besoin. Voilà le genre d'objectif que nous devrions chercher à atteindre ici. Le gouvernement fédéral devrait apporter sa collaboration aux provinces, afin qu'une pension de ce genre soit offerte à tous les Canadiens invalides pour la vie.

J'exhorte le ministre à voir à ce qu'on prenne les mesures nécessaires pour que cet objectif soit atteint le plus tôt possible.

M. J. S. Sinnott (Springfield): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le représentant de Fort-William (M. McIvor) d'avoir présenté cette résolution. Il y a longtemps que nous nous efforçons, lui et moi, de présenter une résolution de ce genre. Sauf erreur, la dernière fois que j'ai pris la parole à propos d'une résolution semblable c'était le 7 mars dernier. J'ai aussi pris la parole à ce sujet l'année précédente.

Je voudrais qu'on fusionne avec elle le projet de résolution que j'ai inscrit au *Feuilleton*, afin d'épargner le temps de la Chambre. Voici le texte de ma proposition:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier aussitôt que possible l'à-propos de comprendre dans son programme de sécurité sociale le paiement de pensions ou d'allocations de subsistance, égales ou semblables aux pensions octroyées aux aveugles, à l'égard des personnes du Canada qui, malheureusement, sont affligées d'une infirmité.

Si nous fusionnons ces deux résolutions, je suis certain que le Gouvernement les étudiera. La décision du Gouvernement tiendra sûrement compte de la façon dont les divers partis à la Chambre appuient une mesure de ce genre.

A une époque où on verse des pensions à des gens qui sont loin de les mériter autant que ces malheureux, le moment est venu de nous occuper de ces derniers. Pour avoir été préfet de municipalité pendant une dizaine d'années, j'ai déjà été plus près de la population que je le suis maintenant que je fais partie de la Chambre des communes. C'est dire que j'ai eu l'occasion d'entrer dans bien des foyers où des gens ne pouvaient pas gagner un seul dollar.

Je me rends certainement compte des difficultés qui peuvent être suscitées aux familles obligées de recourir aux allocations distribuées par les municipalités rurales. Les municipalités obtiennent leurs revenus des impôts fonciers. Actuellement, les municipalités éprouvent de la difficulté à se procurer les revenus supplémentaires qu'exigent les secours de ce genre.

Je représente sept différentes municipalités de la circonscription de Springfield. On compte environ cinq cas de cette nature dans chacune d'elles. Comme il y a 175 municipalités au Manitoba, il s'ensuivrait que 875 personnes bénéficieraient d'une telle mesure législative. Les municipalités en profiteraient aussi, n'étant plus chargées de cette aide. Sans aucun doute, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) est-il venu en aide à un grand nombre de personnes dans notre pays, mais je crois qu'il s'agit ici d'un problème dont le gouvernement fédéral devrait s'occuper. C'est une question qui demande sérieuse considération. Le gouvernement fédéral assume l'entière responsabilité pour ce qui est des anciens combattants. Je suis certain qu'après avoir étudié ce problème à fond, on constatera que ce ne sont pas les provinces, mais le gouvernement fédéral qui doit prendre soin de ces infortunés.

On nous demande d'où viendront les fonds nécessaires. Il y a quelques années, on pensait que les allocations familiales ruineraient le pays. On a constaté depuis qu'elles stimulent le commerce. On pourrait trouver, je crois, les fonds nécessaires à cette fin de la même façon qu'on en a trouvé pour les allocations familiales. Les chèques que le gouvernement fédéral distribuerait à ces nécessiteux ajouteraient à la puissance d'achat de ceux qui sont aptes à produire.

De même que le représentant de Fort-William, je ne veux pas m'étendre sur ce sujet. Je veux que le vote soit pris sur la motion. J'espère que les autres députés jugeront bon de terminer leurs discours avant six heures, afin que le vote puisse être pris.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Je ne vais pas parler longtemps non plus, monsieur l'Orateur. Je crois que la plupart d'entre nous qui connaissent un peu la situation qui existe dans leurs municipalités se rendent compte de la nécessité d'adopter les mesures législatives dont il est question ici. Le projet de résolution, en effet, réclame une pension pour les personnes infirmes et je ne veux pas joindre cette question à celle de la réadaptation de ces personnes puisque je vois là deux problèmes distincts. Je suis heureux que ce projet de résolution ait été proposé par un député qui appuie le Gouvernement. C'était d'ailleurs le cas la dernière fois que la Chambre a été saisie d'une question analogue, autant que je me souvienne. Il semble que nos amis d'en face aient réfléchi à cette question depuis quelques années; du moins, ils auraient dû le faire. Je regrette qu'on n'ait rien fait d'autre que d'y penser. Il n'y a eu ni mesure législative, ni promesse d'une mesure législative.

En ce qui concerne le ministre, je crois connaître son sentiment sur cette question. Je suis persuadé aussi qu'il n'a pu le faire partager au Conseil du Trésor. Autrement on aurait fait adopter une mesure de ce genre en même temps que la pension de vieillesse. Cette mesure-ci en particulier comblerait une lacune dans notre programme de sécurité sociale. Il y a là une lacune immense. Peut-être n'y a-t-il pas chez nous de spectacle plus pathétique que celui qu'offrent les bénéficiaires éventuels de cette mesure. Ma circonscription compte environ 84,000 personnes. Elle s'étend sur une distance d'environ 14 milles. Lorsque je suis chez moi, je suis au milieu de ma circonscription. Je vois beaucoup de gens que viseraient les dispositions d'une loi telle que celle dont il est question ici en ce moment.

C'est un triste spectacle, et il est difficile de dire à la plupart de ces gens qui viennent vous exposer leurs problèmes, que le seul secours sur lequel ils puissent compter est celui qui provient de la municipalité.

Je songe notamment aux femmes de 50 à 65 ans. Nous avons là un intervalle de 15 ans. Je songe à ces femmes qui ont élevé des familles et donné des fils et des petits-fils à nos forces armées. D'ordinaire, la femme qui a vécu avec un revenu moyen a eu une vie plutôt difficile. Bien qu'elle ne soit pas paraplégique, au sens où l'entendent les médecins, elle souffre d'incapacité au point où sa santé est altérée du fait d'avoir maintenu un foyer, avec un revenu insuffisant. Ces gens finissent par ne plus avoir de foyer ni de revenu et par exiger des soins médicaux. Les gouvernements provinciaux ne les aident pas non plus. Il n'existe aucune mesure provinciale qui pourvoit à une aide de ce genre. J'ai confié des centaines de cas de ce genre au ministère provincial du bien-être, et tout ce qu'on a pu me

dire c'est qu'il n'y avait pas de loi provinciale qui puisse s'appliquer au cas de ces gens. Ces personnes deviennent donc à la charge des municipalités déficitaires. Car en effet, la plupart des municipalités du pays sont en faillite, ou très près de l'être. C'est donc là que doivent s'adresser ces gens pour obtenir du secours, alors que les municipalités sont impuissantes à le leur fournir.

Imaginez le cas d'une femme de 60 à 65 ans qui vient vous raconter sa pathétique histoire. Elle n'a pas de foyer; elle vit chez des amis ou des voisins. Certaines d'entre elles sont diabétiques et ont besoin d'insuline chaque jour, médicament qui est très coûteux.

Ensuite, nous devons leur dire qu'il n'y a point de secours sur le plan provincial; il n'y en a pas davantage à l'échelle nationale; ils doivent donc s'adresser au comité municipal de secours. Quand ils s'y présentent, on leur dit, "Nous n'avons pas les fonds nécessaires." N'est-il pas grand temps de faire quelque chose dans ce domaine?

Songeons aussi aux paraplégiques, ceux qui sont des invalides à vie. Nombre d'entre eux sont des paraplégiques congénitaux; d'autres sont victimes de blessures ou de manque de soins médicaux. Il y a quelque temps il y a eu ici même un pèlerinage; je suis persuadé que tous les députés se rappellent la théorie de fauteuils roulants qu'on avait exposés afin de souligner le besoin qu'il y a de faire quelque chose pour ces gens-là. Beaucoup d'entre eux vivent des vies solitaires et silencieuses. D'autres se demandent comment trouver l'argent nécessaire pour acheter les soins en cas de maladie chronique; d'autres sont à charge des bénéficiaires des pensions de vieillesse. Il s'agit ici d'un fardeau écrasant.

Sauf erreur, le député de Red-Deer (M. Shaw) a estimé que le nombre de ces gens atteint 150,000. Il serait peut-être possible d'en soustraire un bon nombre de cette catégorie, en adoptant et appliquant une définition du terme "invalide". La chose ne demanderait pas des sommes énormes. J'estime qu'aujourd'hui le Gouvernement devrait songer à eux. Il est possible que le Gouvernement ne veuille pas adopter une loi nationale des pensions, ni mettre de l'argent à la disposition des provinces, étant donné que la question relève des autorités municipales. Du point de vue provincial, l'Ontario et la Saskatchewan prennent certaines mesures dans ce domaine; nous n'aurions donc pas à nous occuper de ces provinces. Il me semble que l'Alberta de son côté ne reste pas inactive.

A mon avis, il serait bon que le ministre étudie la possibilité de collaborer avec les municipalités du pays en vue d'établir le nombre de leurs invalides qu'intéresserait une mesure semblable et de venir en aide aux municipalités en leur accordant des subventions qui compléteraient leurs revenus et leur permettraient d'appliquer la mesure. Il ne serait pas nécessaire d'aider les municipalités qui disposent de revenus suffisants. Mais en accordant ces subventions aux municipalités, qui pourraient appliquer la mesure, au lieu de les distribuer aux provinces, il me semble qu'il serait possible d'économiser de fortes sommes qui seraient gaspillées en frais administratifs si elles étaient versées aux provinces. Je crois qu'on pourrait prendre des mesures de ce genre sans faire intervenir la question d'une nouvelle pension.

Il me semble qu'en fin de compte la réponse au problème est que le Canada a besoin d'une loi générale en matière de sécurité sociale. Étant donné les mesures fragmentaires dont nous disposons actuellement, entre autres la loi d'aide à la vieillesse, la loi d'aide aux invalides qui est en vigueur en Ontario et dans d'autres provinces, et les millions de dollars que recueillent les organisations de charité à travers le pays en vue, prétend-on, d'aider les gens de cette catégorie, il me semble que les fonds gaspillés en frais administratifs, par suite du maintien de doubles rouages, suffiraient amplement à défrayer le coût d'une pension aux personnes de ce groupe. Le Gouvernement devra bientôt en venir à établir une loi générale en matière de sécurité sociale, aux termes de laquelle la pension de vieillesse, l'aide aux vieillards et la pension aux invalides seraient complétées par un programme général de santé.

La rubrique la plus importante, dans cette sorte de législation, c'est assurément les frais médicaux que doivent acquitter ces gens qui n'ont aucun revenu. Je songe à l'adoption d'une loi générale qui serait administrée d'Ottawa par le gouvernement national et qui réduirait les frais d'administration auxquels donne lieu le dédoublement des services. En groupant sous une même loi générale toutes les mesures de sécurité sociale, on pourrait épargner assez d'argent pour payer le coût de la pension aux invalides.

Je sais que le ministre est impatient de prendre la parole pour nous dire que son ministère a longuement étudié la question et qu'une mesure législative propre à régler ce problème nous sera soumise dans un avenir assez rapproché.

M. C. W. Hodgson (Victoria, Ont.): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler trop longtemps. Je tiens à ce que cette proposition de résolution soit mise aux voix et encore plus à ce qu'elle devienne loi le plus tôt possible. Dans mon propre village, se trouvent trois cas; ces gens ont été rayés des listes de secours d'une municipalité sur-

chargé, grâce à la loi maintenant en vigueur dans la province d'Ontario. Je crois que la même chose se produira dans de nombreux cas par tout le Canada. Tout le monde sait que nos municipalités sont accablées d'impôts qu'elles peuvent à peine supporter; elles n'en pourraient supporter davantage.

La mesure à l'étude est une mesure législative nécessaire; elle soulagera les municipalités et profitera à ceux qui recevront de l'assistance. Ainsi, une personne totalement invalide ne peut manquer, dans 90 p. 100 des cas, de figurer sur les listes de secours. Dans la municipalité ontarienne où je demeure, les secours versés sont au montant d'environ $4 par semaine. Voilà un bien maigre secours pour quiconque est sur le dos incapable de travailler ou de gagner sa vie. Je constate que la proposition de résolution vise au versement d'une pension égale à la pension de vieillesse; donc une fois adoptée, cette mesure législative assurerait une pension d'environ $40 par mois. Voilà qui serait très bien et d'un grand secours pour ceux qui sont dans le besoin. Je vous remercie de m'avoir permis ces quelques observations.

M. R. R. Knight (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, je crois qu'on a invoqué tous les arguments qui militent en faveur de la résolution à l'étude et je suis heureux que tout ce qui a été dit l'ait été en faveur de la proposition. Je veux simplement souscrire à ce qu'on a déjà dit et apporter mon appui à la mesure. Je suis amené à le faire à la suite d'observations qui m'ont été faites par des particuliers et certains organismes et aussi par inclination. Je crois que la doctrine de la survivance du plus fort est depuis longtemps surannée, lorsqu'il s'agit d'améliorer le sort des invalides. Pour ce qui est des aveugles, nous avons assumé nos responsabilités, bien que, à mon avis, nous ne soyons pas encore allés asez loin. Il me semble que la prochaine mesure qui s'impose à l'égard de la pension aux aveugles est l'abolition de l'évaluation des ressources.

Nous avons vu des membres de l'association des invalides ou des incurables. Vous vous rappelez sans doute, monsieur l'Orateur, qu'ils étaient parmi nous il y a quelque temps. Il y a un an ou deux, ils sont venus à nos bureaux. La vivacité et la vigueur d'esprit dont un bon nombre ont fait preuve m'ont impressionné. Ces gens pouvaient accomplir un travail pratique et utile. En réalité, c'est ce qu'un bon nombre d'entre eux font présentement. Il serait simplement cruel et inhumain cependant de leur demander de soutenir la concurrence des autres sur le marché libre de la main-d'œuvre.

Durant ma jeunesse, ces gens bénéficiaient de la charité privée. Leurs parents s'en occupaient de leur mieux, suivant leurs moyens; autrement, ce qui était beaucoup plus triste, ils devaient compter sur la charité publique. Pour ce qui est de ce genre d'aumône, j'imagine qu'il est certes plus agréable de donner que de recevoir. Quand nous faisons la charité, nous avons le sentiment de poser un acte vertueux qui porte en lui sa propre récompense et nous éprouvons un certain réconfort à l'idée que nous pouvons aider des gens moins fortunés que nous. Mais, à mon avis, ces actes sont souvent pénibles pour ceux qui reçoivent la charité sous l'une ou l'autre des deux formes que j'ai mentionnées. Il me semble que nous pourrions faire en sorte d'éprouver collectivement, sur le plan national, au lieu d'individuellement, ce sentiment de réconfort puisque tout en donnant à ces gens ce qu'il leur faut pour subvenir à leurs besoins matériels nous leur assurerions en même temps un autre avantage, à mon sens tout aussi important, celui de l'indépendance, de façon qu'ils éprouvent un certain sentiment de dignité et qu'ils sachent qu'ils ont le droit de vivre et de profiter, dans une certaine mesure du moins, des biens dont jouissent ceux qui sont plus fortunés qu'eux du point de vue physique.

M. W. Chester S. McLure (Queens): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas consacrer trop de temps à ce projet de résolution, mais ayant pris la parole en faveur des invalides à chaque session depuis 1945, je tiens à dire quelques mots en ce moment. Si je prends la parole c'est pour appuyer le principe dont s'inspire le projet de résolution et pour dire au ministre, au nom de ceux que j'ai l'honneur de représenter, qu'ils attendent aujourd'hui de lui qu'il présente la mesure législative qu'il jugera indispensable à la mise en application de la demande que comporte le projet de résolution.

Voilà tout ce que j'ai à dire pour l'instant. Nous avons écouté d'excellents discours sur cette question, non seulement aujourd'hui, mais au cours d'autres années. Je veux féliciter l'honorable député de Fort-William (M. McIvor) d'avoir présenté cette mesure. Je veux aussi faire observer que le savant médecin qui représente ici Lanark (M. Blair), nous a exposé l'aspect médical de la question dans des termes qui sont à notre portée à tous.

M. Robert Fair (Battle-River): Étant de ceux qui ont joui d'une bonne santé pendant leur vie, j'appuie de tout mon cœur la résolution présentée par le député de Fort-William (M. McIvor). J'ai parlé de la question à plusieurs reprises au cours des quatre ou

cinq dernières années. La déclaration du ministre de la Santé nationale et du Bien-être (M. Martin) qui a indiqué que les provinces étaient en train de faire un relevé afin de résoudre la question nous a un peu écartés de notre voie. L'enquête, je crois, est achevée et nous comptons qu'on prendra des mesures au cours de la présente session, sans plus de retard.

Ayant mentionné ma bonne santé, je constate, en remontant les années écoulées depuis que je suis député, qu'en raison de circonstances que je dois subir, il m'est fort difficile, comme à beaucoup d'autres, de subvenir à mon entretien et à celui de ma famille. Je comprends donc fort bien la situation dans laquelle se trouvent les personnes frappées d'invalidité physique, ainsi que celle d'une foule de gens qui, ayant ces invalides à leur charge, ne sont pas en mesure de faire grand chose pour ces malheureux.

Je suis d'avis que la mesure devrait être adoptée dès la présente session. Je crois comprendre qu'une commission de l'organisation des aveugles a eu, aujourd'hui, une entrevue avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être. Ces personnes lui ont demandé surtout deux choses, c'est-à-dire: l'augmentation de la pension mensuelle de $40 à $50, et la suppression de l'évaluation des ressources. J'espère que le ministre tiendra compte des demandes qu'on lui a faites, qu'il veillera à ce qu'on leur donne suite, et qu'avant la fin de la présente session, c'est-à-dire avant de nouvelles élections, il s'attaquera à la tâche et fera en sorte que les invalides obtiennent des pensions égalant au moins les pensions de vieillesse.

M. W. J. Browne (Saint-Jean-Ouest): Je remarque que le motionnaire de la résolution à l'étude fait mention de l'opportunité d'une collaboration avec les gouvernements des provinces. On nous a dit ici, cet après-midi, que l'Ontario a adopté une loi prévoyant des pensions à l'égard des invalides et, sauf erreur, des lois semblables ont été adoptées en Alberta et en Saskatchewan. Je suis très heureux de faire remarquer aux députés, cet après-midi, que Terre-Neuve possède une loi visant exactement ce même sujet. Elle a été adoptée en décembre 1949, soit neuf mois après l'entrée de la province dans la confédération. En vertu de cette loi, une allocation mensuelle est versée à même la caisse établie par le gouvernement:

> ...aux adultes ou aux familles qui, par suite d'incapacité mentale ou physique ou pour d'autres motifs, sont incapables de pourvoir entièrement ou en partie, grâce à leurs propres efforts ou grâce à leur revenu ou à d'autres ressources, à ce qui est nécessaire pour maintenir ou aider à maintenir convenablement une existence normale et saine.

Voici comment on définit l'invalidité:

> ...une maladie physique ou mentale ou une infirmité de telle nature qu'elle rende une personne incapable de suffire à ses besoins ou à ceux de sa famille et dont on ne peut raisonnablement s'attendre qu'elle se rétablisse dans une période de trois mois après la date de la demande d'allocation.

Je suis sûr que les députés connaissent des invalides, des pères ou des chefs de famille, qui viennent les trouver pour leur raconter leurs difficultés. Lorsqu'il n'existe pas de loi provinciale de cette nature ou que la municipalité ne prend pas de dispositions, la situation est fort désespérée.

Au cours des deux dernières semaines et, particulièrement, au temps de Noël, des personnes qui n'avaient pas frappé à la bonne porte se sont adressées à moi; j'ai pu leur venir en aide et les placer dans la bonne voie. Elles n'étaient pas au courant de cette disposition. J'ai pu leur prêter main-forte afin qu'elles obtiennent de l'aide du Bureau des allocations aux personnes à charge et elles toucheront la pension au cours de leur invalidité.

Ma principale raison de participer au débat est de signaler à la Chambre que Terre-Neuve, la plus jeune province, a une loi de ce genre. D'autre part, il n'est pas juste, à mon avis, qu'une province,—et cette observation s'applique à toutes les provinces excepté les deux principales,—qui n'a pas les sources de revenu dont dispose le gouvernement central, doive assumer ce fardeau. La résolution parle de collaboration avec les provinces. Il me semble que les fonds nécessaires à cette dépense devraient être fournis par le gouvernement central.

Je n'aimerais pas voir s'accroître davantage le pouvoir du gouvernement central en ce qui concerne l'examen des titres d'admissibilité à une telle pension ou allocation. A mon sens, on devrait en laisser le soin aux provinces et le gouvernement central devrait assurer les fonds.

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): Monsieur l'Orateur, comme les autres membres du groupe de la CCF, j'estime qu'un programme général et national de santé constitue la solution permanente de ce problème. Je suis cependant prêt à appuyer la motion proposée, bien que ce ne soit qu'une mesure fragmentaire. Après tout, on ne peut pas s'attendre à ce que ceux qui appuient le parti libéral et le gouvernement libéral soient des gens pressés, car il paraît que les libéraux pressés siègent dans ce coin-ci de la Chambre.

M. Pouliot: Pourquoi parlez-vous ainsi?

M. Diefenbaker: C'est le premier ministre qui l'a dit.

M. Noseworthy: A mon avis, monsieur l'Orateur, nous accomplissons quelque progrès bien que le Gouvernement soit encore libéral. Il existe un excellent comité qui relève du ministère que dirige le ministre et qui est connu sous le nom de comité consultatif national pour la réadaptation des invalides. Ce comité semble s'être attaqué à la tâche de venir en aide à ces personnes, de leur aider à obtenir des soins, à recouvrer assez de santé pour subvenir à leurs propres besoins et à se réadapter. Si l'on en juge d'après les recommandations formulées à la dernière séance du comité, on conclut que le comité est en voie d'accomplir sa tâche de façon satisfaisante. Mais en dépit de toutes les mesures prises, notre programme de sécurité sociale comporte encore de très graves lacunes en ce qui a trait aux incurables.

D'abord, je ne trouve aucun dénombrement sérieux de ces personnes, c'est-à-dire des Canadiens invalides et inaptes au travail. Le Bureau fédéral de la statistique me dit qu'il est incapable de trouver aucune estimation de leur nombre et aucun effort n'a été tenté en vue d'obtenir un chiffre précis du nombre d'invalides inaptes au travail dans notre pays.

Je constate que l'Association canadienne des incurables estime le nombre des incurables inaptes au travail à 48,000 dans la seule province d'Ontario. Je n'ai aucune idée de l'exactitude de ce chiffre mais il est certainement temps pour nous de trouver au moins combien nous avons au Canada d'infortunés de cette nature. Il semble que nous ne nous sommes pas intéressés outre mesure à eux. En effet, nous n'avons même pas tenté de trouver combien de personnes ont besoin de cette aide.

Comme on l'a signalé déjà à la dernière session, la province d'Ontario a adopté une mesure législative destinée à venir en aide aux invalides. Elle nous fournit un nouvel exemple de la stupidité où peut atteindre une mesure gouvernementale. La loi en question pourrait faire du bien, le ministre chargé de son application lui étant favorable, mais les règlements qui en découlent prévoient que les admissibles devront être atteints d'invalidité totale et permanente. Le comité médical du ministère provincial du bien-être public a attesté l'invalidité permanente de gens de ma circonscription, mais ces gens ne sont pas admis à bénéficier des dispositions de la loi parce qu'ils peuvent encore s'habiller eux-mêmes s'ils ont le temps voulu et qu'ils peuvent aller péniblement d'une pièce à l'autre dans leur maison sans qu'il soit nécessaire de les porter.

Je regrette que le ministre des Affaires des anciens combattants ne soit pas à la Chambre aujourd'hui car on m'a signalé un cas dont ont déjà été saisis le ministère des Affaires des anciens combattants et le ministère provincial du bien-être public. Il s'agit d'un membre du corps d'aviation; âgé de 33 ans, il a servi quatre ans et huit mois dans l'aviation. Il souffre de ce que les autorités médicales appellent une dystrophie musculaire progressive. Cela veut dire qu'il perd graduellement l'usage de tous ses muscles.

Il est incapable de travailler depuis plus de deux ans. Le ministère des Affaires des anciens combattants déclare que sa maladie n'est pas attribuable au service militaire, qu'elle ne résulte pas des conditions du service. Or, l'homme en cause déclare avoir senti que sa main devenait insensible pendant qu'il était sous les drapeaux, mais qu'il n'a pas signalé la chose au médecin. Le ministère des Affaires des anciens combattants ne lui accorde donc aucune aide ni aucune attention. Le ministère provincial du bien-être public ne peut non plus l'aider en vertu de la nouvelle loi. Même si cet homme souffre d'invalidité permanente, si l'on ne connaît aucun remède à son état et s'il n'existe aucune probabilité qu'il puisse travailler encore, on ne le considère pas comme souffrant d'invalidité totale parce qu'il peut se rendre à la toilette par lui-même sans avoir à se faire porter.

Cela montre simplement à quel degré de stupidité peuvent atteindre certaines mesures législatives destinées à aider les gens. J'estime que toute mesure prise en vue d'aider ces malheureux doit prévoir des règlements plus généreux que ceux que prévoit la nouvelle loi du gouvernement provincial d'Ontario. Le moment est certes venu de pourvoir aux besoins de ceux qui ne peuvent être guéris ni réadaptés et qui n'ont d'autre soutien que des parents ou le public en général. J'appuie sincèrement la résolution dont la Chambre est saisie et j'espère que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) saura amener ses collègues des banquettes ministérielles à accorder le genre d'aide que nous sollicitons cet après-midi.

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Il n'est pas nécessaire de répéter ce qui a déjà été dit à l'appui de la mesure à l'étude. Je veux simplement informer la Chambre que j'approuve de tout cœur la résolution et que je voterai en faveur de son adoption. D'autres orateurs ont déjà exposé assez clairement l'attitude des créditistes.

Je désire simplement faire remarquer que la mise à exécution de la résolution ne devrait, pour aucune raison imaginable, comporter un relèvement des impôts. J'estime qu'on ne peut demander aux contribuables de

supporter un fardeau fiscal plus lourd que celui qu'ils supportent en ce moment. Notre aptitude à fournir une aide comme celle que prévoit la résolution devrait dépendre, à mon avis, de notre capacité de produire des denrées et des services. C'est le seul raisonnement vraiment logique.

On a estimé à 22 ou 23 milliards de dollars notre production de denrées et de services en 1952. Il doit donc certes être possible de fournir l'assistance plutôt limitée qu'envisage la résolution sans ajouter au fardeau du contribuable. Si, malgré notre forte production, il nous faut accroître les impôts pour fournir cette aide à notre population, il est bien évident que notre régime financier ne tient pas compte des réalités et il nous faut examiner la possibilité d'apprendre à réaliser plus intégralement ce qui est physiquement possible en réformant notre régime financier.

M. G. M. Murray (Cariboo): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de féliciter le député d'avoir présenté cette résolution. Elle est bien conforme aux gestes qu'il a l'habitude de poser ici. Il est tout dévoué aux déshérités et à tous ceux qui ont besoin de secours. La résolution tend à venir en aide à une classe de citoyens qui ont grandement besoin d'assistance.

Tout comme le député, je reconnais que le travail accompli aux Nations Unies par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) est tout à son honneur et à celui du pays. Nous avons tous été très heureux de voir le courage avec lequel il a fait face aux délégués de la Russie et des autres pays communistes, d'observer la façon dont il a engagé le débat avec eux, défendant ses positions avec autant de courtoisie que de compétence, de façon à mériter les félicitations de la presse des États-Unis, de la Grande-Bretagne et d'autres pays, le nôtre étant inclus bien entendu.

Une voix: Quel rapport tout cela a-t-il avec la résolution?

M. Murray (Cariboo): Il y a là un rapport marqué car la voix du Canada s'est fait entendre aux Nations Unies et le monde a appris que le Canada est une nation humanitaire, une nation importante, une nation qui pour indiquer la voie au monde entier, est prête à mettre ordre en premier lieu à ses propres affaires. Vous savez ce qu'a dit Robert Burns: si chacun balayait son perron, le village serait propre. Si en adoptant une mesure législative du genre de celle que propose la résolution, nous montrons que nous sommes dans toute l'acceptation du terme une nation chrétienne, nous pourrons alors parler avec plus d'autorité à la face du monde aux Nations Unies ou dans toute autre assemblée ou parlement.

J'ajoute que les impôts sont déjà très élevés au pays et qu'on hésitera à les hausser davantage. Cependant, pour donner suite à ce projet de résolution, il ne faudrait pas nécessairement accroître de beaucoup le montant que verse la moyenne des contribuables. Le Canada a donné un bel exemple au reste du monde en adoptant des mesures législatives en vue d'aider ses vieillards, en versant des allocations aux mères et en lançant des programmes de santé, de bien-être et d'hospitalisation.

Dans un autre domaine, nous avons beaucoup accompli en interdisant le travail des enfants, en limitant le nombre d'heures de travail, en améliorant la situation des ouvriers, en adoptant la journée de huit heures de travail et, plus récemment, en songeant à adopter la semaine de cinq jours. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, il se peut que nous procédions trop rapidement dans ces domaines, car bien des pays n'ont pas encore adopté de mesures législatives aussi avancées.

Aujourd'hui, nous affectons la moitié de notre revenu à la défense, afin de maintenir notre armée et d'assurer notre puissance et celle de nos alliés. Nos soldats sont rendus en Corée et en Europe. Ils apprennent que d'autres pays ne sont pas aussi avancés que le Canada dans la voie du progrès et qu'ils ont de la difficulté à s'assurer un niveau minimum d'existence. Ils sont encore loin de posséder des mesures législatives aussi avancées que celles qui existent au Canada.

Pour ce qui est de la pension de vieillesse, on devrait présenter un projet d'amendement en vue de permettre aux pensionnés de suppléer à leur pension. Je trouve que c'est faire preuve de dureté que d'empêcher ces pensionnés de gagner quelque argent. Les gens qui avancent en âge peuvent rendre de grands services dans les collectivités où ils se trouvent. Je ne dis pas qu'ils devraient être employés dans l'industrie en général, mais je suis d'avis que la loi devrait être modifiée afin que le titulaire de la pension de vieillesse puisse travailler dans toute industrie où l'on n'utilise ni machines ni outillage mécanique. La maçonnerie est un art qui se perd au pays. Des hommes d'âge avancé possèdent ce métier: ils savent comment transformer la roche en murs, voûtes et portails magnifiques. Il en est d'autres pour qui le jardinage n'a plus de secrets, qui savent fort bien aménager un terrain. Pourquoi leur refuser de s'occuper à des travaux de ce genre? Qu'on leur permet-

te le travail du bois, la sculpture et tous autres métiers d'artisanat qui n'emploient pas de machines.

Les gens avancés en âge, s'ils sont intelligents, savent combien un paysage peut être beau. Ils s'y connaissent lorsqu'il s'agit de planter des arbres ou d'effectuer d'autres travaux semblables. Pourquoi ne les emploierait-on pas, dans l'industrie forestière, à couper les broussailles, à planter des arbres, ce qui ajouterait à la richesse du pays? Nombre de ces personnes âgées sont des artistes, des sculpteurs ou des musiciens. Pourquoi ne pas leur permettre d'utiliser à fond leur talent dans ces domaines? Ils pourraient ainsi grossir leur revenu et ajouter à la beauté et au confort de leur milieu. Leur exemple inspirerait les générations qui montent. Nombre de nos jeunes gens ont l'esprit tourné du côté des choses mécaniques; ils sont si profondément adaptés à notre âge de machine, qu'ils perdent contact avec l'artisanat, et les arts qui sont si nécessaires à tous les pays.

En permettant à des vieillards d'accomplir ces travaux, nous accroîtrions la richesse du Canada ainsi que sa beauté. En outre, il faut songer aux domaines des inventions. Un homme âgé, habile dans sa sphère et doué d'esprit inventif, pourrait être encouragé à s'adonner à son passe-temps favori et à profiter des avantages que lui rapporteraient ses inventions; ces bénéfices lui reviendraient en propre et ne seraient pas déduits du montant de sa pension. Il en irait de même pour les femmes, qui souvent sont habiles en travaux d'aiguille, tissage, teinture de tissus, arts ménagers et ainsi de suite. Il me semble que nous couvririons ainsi une étape importante.

Pourquoi les gens n'iraient-ils pas dans la province de Québec, pour y apprendre certains artisanats ménagers qui y fleurissent? J'ai eu l'occasion, il y a quelque temps, de faire un séjour dans cette province; j'ai visité certaines de ses fermes. J'y ai admiré les superbes ouvrages d'artistes qui sculptent, font des travaux sur bois, fabriquent des meubles, etc., contribuant ainsi à la beauté et au charme qu'il y a à vivre dans les collectivités rurales du Québec. A ma grande honte, j'avoue que c'était la première fois de ma vie que je visitais la province de Québec. J'y ai été frappé de la grande prospérité qui y règne, prospérité qui a eu sa source, pendant des siècles, dans un sol que nous, de l'Ouest ou de l'Ontario où je suis né, trouverions, dans bien des cas, impropre à la culture. Et pourtant, j'y ai vu de fort coquettes maisons et des collectivités des plus florissantes dans des régions où la nature a été loin de donner au sol cette fertilité qui assure l'abondance dans l'Ouest et qu'on remarque en particulier dans les vallées de l'Ontario. Est-il vraiment nécessaire que la terre soit fertile et les moissons abondantes pour avoir un peuple fort et viril? Je me rappelle d'une histoire au sujet de Glengarry...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Le député ne s'éloigne-t-il pas de l'objet de la motion?

M. Murray (Cariboo): Ce que je puis dire de Glengarry est toujours régulier en cette enceinte. L'anecdote qu'on me permettra, j'espère, de raconter est un parfait exemple de ce que me suggère la résolution. Un Montréalais, élevé dans l'atmosphère des clubs de la rue Saint-Jacques, c'est-à-dire dans le luxe, traversait en auto le comté de Glengarry. Il arriva à l'une de ces fermes pierreuses où l'on peut voir des clôtures d'un mille et demi faites de pierres des champs et où la terre arable n'a que trois ou quatre pouces de profondeur. Dans le champ se trouvait un agriculteur qui chargeait des pierres dans une charrette tirée par une paire de chevaux. Le citadin, s'arrêtant au bord de la route, regardait le champ dégradé où l'homme de Glengarry ramassait des pierres pour les lancer dans la voiture. C'était un grand gars solide, un Écossais, je suppose...

Une voix: Heureusement que ce n'était pas un Irlandais.

M. Murray (Cariboo): Le Montréalais lui dit: "Que cultivez-vous donc dans ce champ? Que peut-il produire?" L'homme de Glengarry ramassa une pierre plus grosse que les autres, la projeta dans la voiture, et répliqua: "Des hommes, monsieur."

Si nous adoptons une résolution analogue à celle que le député a présentée cet après-midi, nous assurerons à beaucoup de gens, c'est-à-dire aux vieillards, dans le pays tout entier, un sort meilleur et plus heureux. Et à qui rendrions-nous ce service à meilleur escient qu'à ces vieillards qui ont porté le fardeau du labeur dans leurs bonnes années dans une région ou l'autre du pays?

Je suis donc entièrement en faveur de la résolution, et du travail qu'effectue à l'heure actuelle le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin). J'espère donc que la résolution sera adoptée par la Chambre.

M. Maurice Boisvert (Nicolet-Yamaska): Monsieur l'Orateur, si je participe au débat, c'est pour réaffirmer ce que j'ai déjà dit à la Chambre. En 1949, lorsque j'ai pris part au débat sur l'Adresse en réponse au discours

du trône, j'ai déclaré, ainsi qu'on peut le voir à la page 20 du hansard du 16 septembre, ce qui suit:

Pour ajouter à la sécurité sociale, s'il m'était permis de faire une suggestion au Gouvernement, je crois que le peuple canadien verrait d'un bon œil, pour autant que les finances du pays le permettraient, l'établissement d'un système de pension aux invalides nécessiteux.

Le Gouvernement, jusqu'à présent, a songé aux aveugles, aux vieillards, aux enfants; une certaine province paie une pension aux mères nécessiteuses. Le temps est venu de songer à ces pauvres misérables, infirmes pour la vie, par accident ou par naissance, qui regardent le bonheur des autres avec une sombre tristesse. Un système de pension en leur faveur soulagerait leur peine. La gratitude de l'État réparerait dans une bien mince mesure pour eux l'ingratitude de la vie.

Nul plus que moi n'est en faveur de la résolution et j'aimerais la voir adopter par la Chambre le plus tôt possible. La dernière fois que j'ai pris la parole à la Chambre, on a semblé me blâmer, en certains milieux, parce que j'avais parlé en anglais. Je suis heureux de pouvoir dire quelques mots, au cours de nos débats, dans la langue de la majorité des membres de la Chambre. En agissant ainsi, j'ai la conviction de servir les meilleurs intérêts de mon comté, les meilleurs intérêts de ma province et les meilleurs intérêts du Canada.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de continuer dans la langue française, dans cette langue au moyen de laquelle j'ai reçu ma première éducation et avec laquelle j'ai pu poursuivre mes études. Sa clarté et sa brièveté nous incitent à nous en servir dans des occasions opportunes, et je considère qu'il se présente aujourd'hui une de ces occasions où nous devons nous servir de cette langue pour demander au gouvernement de ce pays, à tous les gouvernements du pays, de se pencher sur le sort de ces misérables, qui sont devenus infirmes à la suite de terribles accidents ou qui sont nés ainsi et le demeureront pour le reste de leurs jours.

Est-il quelque chose de plus pitoyable que la visite de ces hôpitaux de charité, où nous voyons des centaines et des milliers d'êtres humains couchés sur des lits de souffrance, et ne pouvant attendre autre chose que ce qui peut leur venir du ciel, par leurs prières, ou de la charité des individus? C'est un devoir pour le Gouvernement et tous les gouvernements du pays de trouver une solution à ce problème qu'est celui de nos infirmes et de nos malades.

Je comprends que la dernière loi que nous avons adoptée en rapport avec les pensions de vieillesse tient compte d'environ un tiers de ces malheureux. Il n'en reste pas moins deux autres tiers, dont le nombre, me dit-on, s'élève à environ 50,000 ou 60,000, qui attendent le secours des gouvernements de notre pays.

Ils apprennent, par la voie des journaux, et par la radio, ce qu'ils constatent d'ailleurs par ce que leurs parents leur racontent, que l'on paie des allocations familiales, que l'on paie une pension, sans tenir compte de leurs ressources, à tous ceux qui sont âgés de 70 ans; que l'on paie même des pensions à ceux qui sont âgés de 65 ans. Et ils se demandent traitement: "Mais quand donc notre tour viendra-t-il?"

Je désire féliciter celui qui a présenté cette résolution. Je désire aussi le féliciter de l'avoir présentée à la suite des mesures que nous avons apportées pour régler définitivement le sort de nos concitoyens qui sont âgés de 70 ans et plus. Ce projet de résolution est opportun et nécessaire. Toutes les bonnes volontés doivent se grouper pour appuyer celui qui l'a présenté afin que ce projet devienne la loi du pays.

Cependant, en lisant l'avis de motion, je constate que l'on nous demande d'examiner:

l'opportunité d'obtenir la coopération des gouvernements provinciaux en vue d'assurer à tous les invalides incapables de gagner leur vie, sans tenir compte de leur âge, une pension équivalant à la pension de vieillesse.

Il découle du contexte de cette résolution, que le gouvernement fédéral ne peut intervenir, malgré le désir qu'il aurait de le faire, sans obtenir au préalable la coopération des provinces.

Je me rappelle que lorsqu'on a discuté, dans une certaine province, du projet de payer, dans le pays, des allocations familiales, on a dit dans la législature de cette province que la loi que se proposait d'adopter la Chambre des communes, en rapport avec les allocations, était inconstitutionnelle parce qu'elle pouvait violer la constitution qui donne aux provinces le droit exclusif de légiférer en matière d'éducation.

Je comprends que l'adoption d'une loi en vue de secourir les infirmes n'aurait pas cette portée. Cependant, il faut bien reconnaître qu'il est impossible d'en arriver à des conclusions pratiques sans obtenir la coopération des provinces. Toutefois, rien ne nous empêche, nous qui siégeons en cette Chambre, de faire en sorte d'obtenir la coopération des provinces pour résoudre, une fois pour toutes, le sort de ces pauvres malheureux qui, perdus dans des hôpitaux ou demeurant dans leur famille, pleurent bien souvent en songeant à leur sort. C'est plus qu'un devoir de charité publique. Après avoir adopté des sytèmes de pensions pour venir en aide à ceux qui étaient mieux

favorisés par la vie, nous nous devons de trouver la voie, si étroite soit-elle, pour rendre ces pauvres misérables,—je ne dirai pas les plus heureux de la terre, parce que nous ne pourrions jamais le faire,—mais du moins, les moins malheureux.

En terminant, je désire remercier l'honorable député de Cariboo (M. Murray) des pensées aimables et des paroles agréables qu'il a eues à l'égard de la province de Québec. Les citoyens de cette province sont attachés à leurs traditions, à leur histoire et à leur manière de vivre. Jamais ils ne sont plus heureux que lorsqu'ils constatent que leurs concitoyens des autres provinces les comprennent.

(Traduction)

M. S. R. Balcom (Halifax): Je désire m'unir à tous les préopinants pour dire comme je suis heureux de ce que le représentant de Fort-William (M. McIvor) ait présenté cette résolution.

M. Knowles: Il veut qu'elle soit mise aux voix.

M. Balcom: Elle le sera peut-être. Je suis convaincu que le représentant de Fort-William et celui de Springfield (M. Sinnott) se sont consultés lors de la préparation de leurs résolutions respectives. Nous sommes certainement tous en mesure de savoir que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) s'est toujours montré très sympathique, très ouvert d'esprit, quand on lui a présenté des requêtes de ce genre. Rares sont les demandes,—s'il y en a eu,—qui n'ont pas été accueillies avec bienveillance.

J'ai remarqué qu'aucun de ceux qui m'ont précédé n'ont précisé l'étendue de l'aide qu'ils préconisaient: ils s'en sont remis à la résolution qui déclare en termes généraux qu'il faut accorder une certaine pension. Personne n'a proposé de mode d'administration; on s'est borné à dire qu'il s'agirait d'une pension. Personne, bien entendu, n'a parlé de coût. Ce dernier est peut-être le moins important des éléments en cause.

Dans le domaine de l'aide aux invalides, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social verse depuis des années de fortes sommes sous forme de subventions aux hôpitaux, aux hôpitaux pour enfants surtout. Nous savons tous que si l'on corrige certains de ces défauts quand les enfants sont jeunes, ils peuvent ensuite devenir des citoyens utiles et subvenir à leurs propres besoins. Pour ma part, je sais que les hôpitaux pour enfants de la Nouvelle-Écosse, surtout celui d'Halifax, sont reconnaissants de l'aide qu'on leur accorde. Seule cette aide leur a permis de poursuivre leur œuvre.

[M. Boisvert.]

En ces dernières années, l'expression "sécurité sociale" est devenue très courante. Au cours des nombreuses discussions sur la question, c'est sur l'assurance sociale qu'on a appuyé surtout. Parfois on croit que c'est le seul point en jeu. Il ne faudrait toutefois pas oublier les lacunes de notre service social. En parlant d'autres mesures, nous mentionnons parfois l'évaluation des ressources, qui est devenue plutôt impopulaire au Canada et ailleurs. Mais les remarques qu'on fait au sujet de l'évaluation des ressources ne tiennent pas compte des réalités et ne sont pas d'ordre pratique. Si nous songeons aux besoins des gens et à la façon d'y pourvoir en tenant compte de nos moyens, nous devons reconnaître qu'un programme d'aide de l'État doit nécessairement se fonder sur une épreuve d'évaluation des ressources. Tous reconnaissent que l'assistance publique est nécessaire tant qu'il n'existe pas d'autres mesures plus pratiques et plus complètes de sécurité sociale. Autant que je puisse voir, elle sera nécessaire pendant longtemps encore. Il faudra toujours secourir le reste des nécessiteux et des personnes qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent bénéficier d'une autre forme d'assistance.

Comme il y a des gens auxquels ne s'applique aucune disposition des programmes d'assurance et autres, il nous faut, que cela nous plaise ou non, prévoir dans les dispositions relatives aux nécessiteux l'évaluation des ressources. Je présume que cela est prévu dans la résolution, bien qu'on ne le mentionne pas. Actuellement, selon moi, le programme vise un double but. Comment réduire le nombre de ceux pour qui l'assistance des pouvoirs publics offre la seule sécurité dans le dénuement ou lorsqu'ils deviennent invalides? Comment établir un programme d'assistance par les pouvoirs publics qui apportera quelque sécurité, qui sera de nature à aider efficacement les personnes qui ont besoin d'un tel secours, et qui sera satisfaisant du point de vue de la collectivité et de ceux qui vivent parmi nous?

Une foule d'opinions diverses ont été émises touchant l'établissement de notre programme de sécurité et de bien-être social. Arrêtons-nous seulement aux plus marquantes. Il existe beaucoup d'opinions d'un caractère pratique touchant l'administration de l'assistance par les pouvoirs publics. Actuellement la répugnance générale vis-à-vis de l'évaluation des ressources, est une réaction vis-à-vis de la destruction. L'évaluation des ressources est considérée comme destructive du point de vue de la personne à laquelle elle s'applique. L'attitude adoptée vis-à-vis des programmes d'assistance-vieillesse et d'aide aux mères nécessiteuses n'est pas la même

que celle qui est adoptée vis-à-vis l'assistance sociale aux nécessiteux. Il s'agit dans tous les cas d'assistance publique et de programmes d'État. Où est la différence? L'administration n'est pas meilleure dans un cas que dans l'autre. La différence est surtout dans l'attitude du public à l'égard des causes de la maladie. Le fait d'être invalide ne comporte aucune flétrissure ou peu s'en faut. Étant donné l'état actuel de notre économie, nous reconnaissons, la plupart d'entre nous, comme il est difficile de mettre de côté ce qu'il faut pour prévoir une telle éventualité. Nous ne tenons donc pas rigueur à la personne qui n'a pas pu assurer une aide pécuniaire suffisante à un membre infirme de sa famille.

Il était sans doute indispensable de distinguer des catégories parmi les personnes assistées pendant que sur ces questions se modifiait l'attitude du public. Le jour viendra, j'espère, où nous pourrons supprimer ces catégories, où nos collectivités et nos provinces seront disposées à se reconnaître une certaine responsabilité vis-à-vis de ces personnes qui sont incapables de se procurer, à elles seules, les choses nécessaires à l'existence. L'aide des pouvoirs publics sera assurée contre la preuve du besoin et la raison même de ce besoin n'interviendra pas lorsqu'il s'agira d'accorder ou de refuser cette aide, encore qu'elle aura certainement une influence en ce qui concerne les autres services constructifs éventuellement disponibles.

Comment peut-on rendre vraiment utile un programme de secours émanant de l'État? Tout secours qui émane de l'État exige de l'argent du contribuable. Un programme utile prévu pour une durée limitée coûte plus cher qu'un programme insuffisant. Une sage législation et une bonne administration dépendent de la collectivité, de l'attitude de la population à l'égard du problème en cause, ainsi que de son consentement, il va sans dire, à débourser l'argent nécessaire et à assurer le succès du programme envisagé. L'attitude du public influe également sur les bénéficiaires, sur ceux qui hésitent à demander du secours, sur leur amour-propre et leur moral, sur leur aptitude à reconnaître et à s'acquitter de leurs obligations à titre de citoyens, ainsi que sur leur propre attitude envers eux-mêmes et envers la société.

Nous avons fait certains progrès depuis l'époque où le pauvre ne jouissait d'aucun droit de citoyenneté, quoique certains vestiges de ces temps révolus persistent encore. Je crains que nous ne soyons encore loin du stade où la détresse n'impliquerait aucun élément de disgrâce personnelle; jusqu'ici, il est difficile au destitué, à l'infirme ou à l'invalide, abstraction faite de la cause de son état, de garder son titre de membre utile de la société. Nous nous sommes habitués à penser qu'une personne n'est utile à la société que dans la mesure où elle est économiquement productive.

Afin d'envisager ce projet de résolution comme il convient, j'estime que nous devrions certainement modifier notre manière de penser à cet égard.

Cette considération nous ramène à la question de savoir pourquoi la collectivité a besoin d'un programme d'assistance par les pouvoirs publics. Pourquoi la société assure-t-elle l'aide des pouvoirs publics? La "société", en somme, c'est l'État. Les motifs varient, et la nature du programme dépend de ces motifs. Je les expose brièvement, sans chercher à évaluer l'importance que leur accorde telle ou telle collectivité. Nous donnons aux gens quand, dans bien des cas, nous les voyons presque sur le point de mourir de faim. C'est là un geste fait de mauvaise grâce, une attitude négative, auxquels est mêlé notre malaise en face de la souffrance humaine.

Il nous faut protéger les invalides contre les résultats de l'indigence. C'est sans doute ce à quoi songeait notre collègue en présentant ce projet de résolution. Ces résultats peuvent intéresser leur santé, leur sécurité, notre revenu personnel, le vôtre et le mien, par exemple. Ces résultats peuvent encore être la perte que subira un propriétaire quand un infirme ne peut acquitter son loyer. Ils peuvent se faire sentir sur l'économie générale, sous forme de perte de pouvoir d'achat et de main-d'œuvre. Ils peuvent se traduire par l'augmentation de la morbidité et du crime, car, on le sait, un invalide possède souvent un cerveau très actif, qui pourra être orienté sur une mauvaise voie si cet invalide ne peut jouir de ce que nous offre notre mode de vie.

Profitant de l'état de choses auquel tient, dans une certaine mesure, cette indigence, nous devons donc envisager le soin des invalides comme une dépense nécessaire que nous sommes obligés d'assumer. Nous n'avons, pour ainsi dire, pas le choix. Nous ne pouvons nous soustraire à cette responsabilité. Pourquoi? Parce que les causes, en l'occurrence, viennent souvent des changements que notre économie a subis par suite de l'urbanisation, de l'industrialisation et autres manifestations semblables de l'évolution.

Monsieur l'Orateur, il y a d'autres points que je voudrais approfondir; avec votre autorisation, j'aimerais citer des extraits d'un document publié par le Conseil canadien du bien-être, en date du 1er mai 1952. Ce texte renferme un article de M. C. A. L. Murchison, C.R. C'est le texte d'un discours fait devant

les membres d'une conférence du bien-être social, tenue à Toronto. M. Murchison sait de quoi il retourne, car il fait partie de la Commission de l'assurance-chômage; il a contribué à l'organisation de la conférence nationale sur la réadaptation des diminués physiques, qui a tenu ses assises à Toronto en 1951; en outre il est membre, aujourd'hui, du conseil consultatif national, créé à la demande de cette conférence. Je cite:

Il m'est impossible de donner des conseils sur les modalités d'après lesquelles le Canada pourrait mettre sur pied et appliquer un programme de réadaptation; mais je puis vous conseiller de voir ce qu'ont fait, dans ce domaine, les États-Unis qui sont, eux aussi, un État fédéral. Dans ce pays, chacun des États est responsable de l'administration de son propre programme de réadaptation. Certaines normes sont établies par le gouvernement fédéral; si les États mettent sur pied leur programme suivant les normes approuvées, ils ont droit à un secours financier du gouvernement central. L'exemple offert par les États-Unis, ainsi que leur expérience, pourraient constituer un modèle assez solide pour inspirer chez nous les autorités responsables.

Il faut comprendre qu'il existe certaines barrières découlant de la constitution et s'opposant à une participation directe du gouvernement fédéral à tout programme de sécurité sociale. C'est ainsi que les choses se sont présentées en 1935 alors que le gouvernement central avait essayé d'introduire au Canada l'assurance-chômage. Il vous souvient qu'à l'époque, le Conseil privé avait décrété que l'autorité fédérale n'avait pas le droit d'intervenir dans ce domaine; ce n'est qu'après la modification apportée en 1940 à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, que le gouvernement fédéral a été investi de pouvoirs lui permettant de légiférer en matière d'assurance-chômage.

Le programme de réadaptation nécessitera naturellement la collaboration active d'au moins trois services importants, qui relèvent exclusivement des provinces; je parle de ceux que rendent les ministères du bien-être public, de la santé et de l'instruction publique, et peut-être même un quatrième, le ministère du Travail. En examinant un programme de ce genre, il ne faut pas oublier que toutes les tâches administratives qu'il faudra exécuter incomberont aux autorités provinciales.

Cet état de choses soulève la question de savoir quelle partie du programme relèvera des autorités fédérales. Il semblerait qu'en dehors des services que peut fournir la division des placements particuliers du Service national de placement, la collaboration fédérale pourra se limiter à l'octroi de subventions.

J'ai le ferme espoir que personne ici présent n'est d'avis que je mets trop d'accent sur les problèmes d'ordre constitutionnel auxquels se heurte le programme canadien de réadaptation. A mon avis, on aurait tout à fait tort de penser que le gouvernement fédéral devrait, en l'occurrence, passer outre au droit constitutionnel à cet égard, et de mettre en œuvre un programme dont il assumerait lui-même la direction.

L'auteur continue dans ce sens, mais c'est tout ce que je citerai du texte de M. Murchison.

Je ne doute nullement qu'il faudrait fournir aux invalides l'occasion de gagner leur vie, de garder leur dignité et, autant que possible, d'être sur le même pied que nous. Ils ne devraient pas être trop à la charge des leurs. Cela se faisait il y a des années; mais, les temps sont changés et, presque toujours, les parents ont de la difficulté à joindre les deux bouts.

J'ai été heureux d'entendre le député de Lanark (M. Blair) définir ce qui, selon lui, constitue l'invalidité. Chaque province, chaque partie du Canada et des États-Unis ne donnent-ils pas un sens différent à ce terme? Voici ce que dit la résolution:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait examiner l'opportunité d'obtenir la coopération des gouvernements provinciaux en vue d'assurer une pension...

Cela peut être assez facile pour certains gouvernements provinciaux; mais je crois être en mesure d'affirmer que la Nouvelle-Écosse éprouve de grandes difficultés; elle n'est pas endettée, mais elle ne réussit guère à prélever les fonds qu'il lui faut pour satisfaire aux exigences actuelles. Je ne suis donc nullement de l'avis du motionnaire de la résolution à l'étude, lorsqu'il dit que les gouvernements provinciaux devraient être amenés à prendre part à un régime comme celui-ci sans qu'on les consulte tout d'abord, sans qu'il y ait beaucoup de réunions et de relevés d'effectués, afin que des embarras financiers plus grands que ceux qu'ils éprouvent en ce moment ne leur soient pas imposés.

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, on compte, j'en suis sûr, que le débat qui s'est déroulé soit suivi, comme plusieurs députés l'ont dit, d'une déclaration de ma part, en ma qualité de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En participant au débat, je me propose tout d'abord d'indiquer ce qui s'accomplit dans l'important domaine de la réadaptation, indépendamment des prestations en espèces que touchent différents groupes de la population du Canada.

Une telle revue permettra de constater que tous les échelons de gouvernement au pays accomplissent déjà beaucoup en ce qui concerne l'important sujet soulevé dans la motion présentée par le représentant de Fort-William (M. McIvor). Il serait opportun, à mon sens, de nous rappeler les termes mêmes du projet de résolution qui est ainsi conçu:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait examiner l'opportunité d'obtenir la coopération des gouvernements provinciaux en vue d'assurer à tous les invalides incapables de gagner leur vie, sans tenir compte de leur âge, une pension équivalente à la pension de vieillesse.

La Chambre a déjà exprimé sa gratitude au représentant de Fort-William d'avoir présenté ce projet de résolution. Nous reconnaissons tous, j'en suis convaincu, qu'il peut résulter beaucoup de bien d'une discussion calme et

impartiale comme celle qui a eu lieu. Il ne faut pas oublier, qu'en établissant les allocations familiales, la charte des anciens combattants, le programme national de santé, et en prenant d'autres mesures dans ces domaines, le Gouvernement a établi des principes qui, en ce qui concerne la santé et le bien-être social, doivent servir de base à une discussion de ce problème particulier.

Les services sociaux du pays ne peuvent ni ne doivent être tous conçus de façon à être soumis à la direction d'un seul gouvernement. Le gouvernement fédéral ne doit pas assumer la surveillance totale ni la direction complète dans tous les domaines de la santé et du bien-être social. Ce principe n'est pas seulement conforme à ceux dont s'inspire un bon gouvernement en vertu de notre régime confédératif, mais il reflète aussi l'opinion des dix gouvernements provinciaux du pays. Ayant, en plusieurs occasions, pris part à des conférences avec les provinces, je dirai que les autorités provinciales m'ont rappelé que certains domaines les intéressent tout particulièrement, que dans certains domaines l'initiative peut être mixte, mais qu'en aucun cas, dans un pays comme le nôtre, nous ne devons chercher à conférer à Ottawa l'autorité et la direction exclusive relativement à toutes les questions de bien-être et de santé.

De ces paroles, on ne doit pas conclure que je suis maintenant en train d'ériger tout un système de défense contre toute mesure intéressant le domaine de la réadaptation et prévoyant des prestations en espèces pour nos invalides ou ceux qui sont devenus inaptes au travail et ne peuvent, pour cette raison, assurer pleinement leur subsistance et celle de leurs familles. En réalité, s'il n'existe pas, au Canada, de régime prévoyant uniquement des prestations d'invalidité versées en argent, il n'en est pas moins vrai qu'à l'heure actuelle, 325,000 Canadiens invalides reçoivent de l'aide, au titre de divers programmes, provinciaux et fédéraux, mais en majorité fédéraux, aide qui s'élève à 110 millions de dollars par an. L'autorité centrale paie presque les huit dixièmes de ce montant. 325,000 invalides représentent une partie considérable de la population. C'est un fait qui n'a pas été signalé aujourd'hui à la Chambre. Ceux qui ont parlé et bien parlé en faveur de la proposition ont négligé, me semble-t-il, de mettre en lumière l'aide importante déjà assurée en ce domaine non seulement par les provinces mais par le gouvernement fédéral.

On ne doit pas oublier qu'en 1952 est entré en vigueur dans notre pays le régime de sécurité du vieil âge le plus complet du monde et que ce régime a une influence très certaine sur la question à l'étude. En outre, la même année, le ministre du Travail (M. Gregg), le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe) et moi-même avons convoqué, dans la ville de Toronto, une conférence en vue d'un examen du problème de la réadaptation, condition préalable très importante de tout régime satisfaisant de pensions d'invalidité. A cette conférence étaient représentés les dix provinces du Canada, les organismes bénévoles de santé et de bien-être, les hôpitaux, la profession médicale et les professions connexes, les trois ministères du gouvernement fédéral, les syndicats ouvriers et patronaux, les universités, les organismes du bien-être social et bien d'autres. La conférence a conclu que, dans l'élaboration de programmes de ce genre, il faut tenir sérieusement compte du rôle des allocations d'invalidité dans la réadaptation physique ou professionnelle des invalides. Il faut tenir compte également, bien entendu, du point de vue constitutionnel, des difficultés administratives et de la priorité relative de la pension aux invalides à l'égard du programme général de sécurité sociale.

Les observations du député de Lanark (M. Blair), qui a fortement appuyé cette mesure, m'ont intéressé. Je me suis rappelé immédiatement sa participation à la discussion, une participation très précieuse, aux délibérations du comité de la sécurité de la vieillesse en 1950. Ses observations se trouvent aux pages 808 et 810-811 des procès-verbaux du comité. Je choisis une série de demandes et de réponses en particulier pour indiquer quelle était son attitude à l'époque et pour rappeler, à lui-même et aux députés, ce qu'il a dit à cette occasion. Voici quelques questions posées par le député de Vancouver-Sud (M. Laing):

D. A propos du numéro 3, je voulais signaler que les bénéficiaires se sont opposés à l'évaluation des ressources; je crois que des employés de l'État et des membres du Parlement ont fait de même. Ce mémoire propose la suppression de l'évaluation des ressources à l'égard des vieillards de plus de 70 ans mais il en propose une application plus rigoureuse que jamais au groupe d'âge de 65 à 69 ans.

R. Ce n'est pas une évaluation des ressources.

D. Qui donc pourra déterminer si une personne est ou non prématurément vieillie?

R. C'est une épreuve de santé physique, ce n'est pas une évaluation des ressources.

D. Qui le dira?

R. Les médecins.

M. Blair: Vous ne le pouvez pas.

On constatera que pendant toute la durée des délibérations du comité, l'honorable député a insisté sur la difficulté de recourir au barème de l'invalidité totale aux fins du versement de prestations en espèces. Cela ne fait que souligner la constatation faite à la conférence de Toronto au sujet des difficultés d'ordre administratif.

Pour ce qui est de la réadaptation, j'ai dit, il y a un instant, que les provinces ont à leur disposition des subventions de près de 11 millions de dollars, au titre des enfants infirmes, de l'hygiène mentale et de la lutte antituberculeuse. Une partie très considérable de cet argent est affectée aux fins de la réadaptation.

De plus, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social verse $100,000 par an aux organismes bénévoles nationaux qui s'occupent de réadaptation. Il offre aux provinces et aux organisations bénévoles un service consultatif de grande valeur relativement à la prévention de la cécité et à la santé mentale. Le gouvernement fédéral et les provinces accordent leur aide à des programmes conjoints de caractère spécial, qui rendent possibles certaines interventions chirurgicales visant à redonner la vue à certains pensionnés aveugles.

Comme bien d'autres députés, j'ai reçu aujourd'hui deux délégations comprenant des représentants des diverses associations de personnes aveugles du pays. Ils sont venus demander au gouvernement d'étudier la possibilité d'accroître la pension de base versée aux aveugles et de supprimer l'évaluation des ressources. Parlant de cette demande, j'ai signalé que ces organisations, et que les gouvernements fédéral et provinciaux avaient réussi à améliorer sensiblement le régime de bien-être en ce qui a trait aux aveugles.

Quand on étudie le problème dont il est maintenant question, il ne faut pas oublier nos obligations envers les aveugles ni nos obligations dans d'autres domaines.

De même, par l'entremise du ministère des Affaires des anciens combattants, le gouvernement fédéral assure aux anciens combattants invalides certains services de bien-être et certains traitements. Ce service comprend un programme de réadaptation ainsi que le versement de gratifications à des milliers d'anciens combattants qui appartiennent à la classe dont il est question dans la résolution à l'étude.

Quelques mots maintenant au sujet des importants groupes de la population qui sont visés par des dispositions tout aussi généreuses que celles dont il est question dans le projet de résolution à l'étude. Je signale que toutes les personnes de 65 à 69 ans, qui ne possèdent pas les moyens suffisants de pourvoir à leurs propres besoins, peuvent bénéficier des programmes fédéraux-provinciaux d'assistance-vieillesse. Les gens de 70 ans et plus bénéficient de la loi fédérale sur la sécurité de la vieillesse, quelles que soient leurs ressources. Il est donc exact de dire que les buts que vise le projet de résolution sont déjà pleinement réalisés en ce qui concerne les gens de plus de 65 ans.

[L'hon. M. Martin.]

Passons maintenant aux aveugles. Tous les aveugles adultes, incapables de gagner leur vie, bénéficient du nouveau programme fédéral-provincial d'allocations aux aveugles Il convient de signaler que les aveugles constituent le groupe d'invalides civils le plus important et qu'ils représentent peut-être le tiers de l'ensemble des invalides.

Pour ce qui est des anciens combattants, il convient de rappeler que tous ceux qui ont servi dans les forces armées au cours des deux guerres mondiales bénéficient d'avantages encore plus généreux que ceux que prévoit le présent projet de résolution. Plus de 200,000 anciens combattants invalides reçoivent présentement de l'aide, soit sous forme de pension, soit sous forme d'allocation aux anciens combattants.

A l'échelon provincial nous trouvons plusieurs mesures importantes d'aide aux invalides. Tous le savent ici, les gouvernements provinciaux ont mis au point des mesures étendues permettant d'accorder en vertu des programmes d'indemnisation des accidentés du travail des allocations aux personnes souffrant d'invalidité totale ou partielle. Dans la plupart des provinces, lorsqu'une incapacité physique ou mentale empêche le mari de travailler, une aide est apportée en vertu d'un programme d'aide aux mères nécessiteuses. A titre d'exemple de ce que l'on fait pour les victimes de la tuberculose, la plupart des provinces distribuent des allocations spéciales aux personnes que cette maladie rend invalides. Au moins une province, celle de l'Alberta, possède une disposition relative aux pensions aux veuves qui vise une petite partie du groupe des invalides de moins de 65 ans. Terre-Neuve possède une loi d'allocations pour personnes à charge qui, notamment, vient en aide aux invalides.

Par conséquent, il est clair qu'une forte proportion de nos invalides, tous ceux qui ont plus de 65 ans, nos anciens combattants, tous nos aveugles, ceux qui ont été victimes d'accidents du travail, et autres groupes analogues, bénéficient de l'un ou de l'autre des programmes que je viens de décrire.

L'an dernier, la province d'Ontario a fait un pas de plus lorsqu'elle a établi un nouveau programme d'aide aux invalides. L'initiative prise par cette province semble indiquer que peut-être les provinces peuvent le mieux s'occuper des pensions aux invalides, comme les allocations aux accidentés du travail et aux mères nécessiteuses, dans la mesure où elles échappent aux principes d'assurance. Les entretiens que j'ai eus avec le gouvernement de l'Ontario m'ont persuadé que telle est son attitude.

Trois autres gouvernements sont certes aussi d'avis qu'ils sont le plus en mesure de s'occuper de ce domaine, mais tous ne sont pas d'avis que le gouvernement fédéral ne devrait aucunement participer financièrement au programme. Quand nous avons lancé le programme de sécurité de la vieillesse, nous savions que nous assumions une responsabilité beaucoup plus grande, non seulement à l'égard des personnes de 70 ans et plus, mais aussi à l'égard du groupe de gens qui seraient visés par la nouvelle loi, soit les personnes de 65 à 70 ans. Nous soulagions ainsi les provinces d'un lourd fardeau financier. Ce fardeau a été considérablement allégé par suite de l'ensemble de notre programme de sécurité de la vieillesse.

Pour revenir au programme de l'Ontario, je dois dire que je n'ai pas vu de chiffres officiels indiquant l'envergure du programme. Je crois comprendre que le nombre de bénéficiaires n'est pas considérable et que, par conséquent, la province est tout à fait en mesure d'acquitter les frais de ce programme. J'espère pouvoir faire part, d'ici quelques mois, des résultats de notre relevé maladie-santé. Je pense qu'on en pourra conclure que le problème est moins aigu qu'on pense, compte tenu du nombre des personnes infirmes, surtout si on songe aux 350,000 personnes dans notre pays qui touchent en ce moment, sous une forme ou sous une autre, des avantages en espèces du gouvernement fédéral. Il est possible que le relevé nous apprenne que, non seulement la province d'Ontario est-elle financièrement apte à s'occuper de ce problème, mais encore que les gouvernements municipaux et provinciaux du pays tout entier sont, eux aussi, financièrement en mesure de s'y attaquer.

A tout événement il me semble que ce sont les provinces qui sont le mieux en mesure de s'occuper de cette question, d'abord parce qu'il y a déjà un précédent et ensuite à cause des difficiles problèmes administratifs en cause. Ces difficultés ont été signalées au comité de la sécurité des vieillards, d'excellente façon, l'an dernier, par l'honorable député de Lanark (M. Blair). Ceci étant il serait bon de noter le fait que le gouvernement fédéral, en prenant entièrement à sa charge les pensions de vieillesse pour personnes de 70 ans et plus, a diminué les dépenses provinciales correspondantes de plus de 18 millions par année. Il nous semble que la proposition qu'envisage la Chambre en ce moment ne coûterait certainement pas cette somme aux provinces en tout, loin de là. Étant donné que nous faisons notre part, il me semble, à l'égard de ce problème, et que nous avons d'autres obligations très pressantes, je ne saurais me rallier à ce projet de résolution sans y faire certaines réserves, bien que mes propres sentiments humains, comme ceux de chacun d'entre vous, puissent m'inciter à le faire. Étant donné la situation que je suis en train d'exposer à la Chambre, je ne pourrais le faire; il y a aussi une autre raison, c'est que le Gouvernement espère encore être en mesure d'apporter d'autres réalisations dans ce vaste domaine humanitaire pour le plus grand bien de la population entière du pays.

Ce n'est pas que ces choses ne devraient pas être faites, et je ne dis pas non plus qu'elles ne le seront pas. Je crois fermement que l'attitude de la province d'Ontario dans ce domaine sera imitée par d'autres provinces au cours des années à venir. Par conséquent, il me semble qu'il faut envisager l'ensemble de ce problème dans le contexte du pays dans lequel nous vivons. On ne saurait douter de notre désir unanime d'en arriver, au stade actuel de notre civilisation, à une mesure qui puisse secourir les personnes invalides au point où elles sont incapables de subvenir à leurs propres besoins ni à ceux des personnes à leur charge. Il n'y a aucun doute que ces malheureux sont grandement justifiés de s'attendre à des secours de la part de la collectivité. Il n'y a aucun doute là-dessus. La question pourtant demeure: quel est le gouvernement qui devrait assumer la responsabilité des secours de ce genre?

En formulant une réponse, il conviendra de souligner le fait que le gouvernement fédéral s'est chargé des frais des allocations familiales, qui représentent un fardeau de plus de 28 millions par mois; c'est une mesure de bien-être social qui, chaque mois, assure la sécurité à plus de quatre millions et demi d'enfants dans deux millions de familles. Le Gouvernement a entrepris un programme de sécurité de la vieillesse dont le coût dépassera facilement 300 millions cette année et ira en augmentant, car le nombre de nos personnes âgées va lui-même en augmentant. En plus des frais de ces deux mesures, le gouvernement fédéral s'est chargé de ceux du programme national d'hygiène et de la charte des anciens combattants, sans compter les cotisations qu'il verse à l'assurance-chômage et la moitié des frais d'assistance à la vieillesse. A toutes ces initiatives, il faut ajouter celles que la population du Canada voudra voir se réaliser à l'avenir.

Il nous semble que nous pouvons établir ces projets en collaboration avec les divers gouvernements provinciaux. C'est là une activité dont la plupart d'entre eux, je crois, sont disposés à se charger et dont, à mon avis, ils peuvent s'acquitter mieux que nous. Les difficultés, sur le plan administratif, sont très grandes, comme nous avons pu le constater

en nous acquittant des tâches de réadaptation qui relèvent directement de notre propre sphère d'activité.

A mon sens, un débat comme celui-ci sert une fin utile. On a parlé tantôt de ma présence aux Nations Unies et l'auteur du projet de résolution a eu l'amabilité de parler du travail que j'ai pu y accomplir. C'est la première occasion qui m'est offerte de formuler des commentaires sur cette déclaration; je tiens à me faire entendre, étant donné que l'occasion s'en présente pour la première fois depuis mon retour de la septième Assemblée. La Canada a été à l'honneur, dans cette Assemblée, de plusieurs façons; rien n'a pu l'y honorer d'une manière plus efficace ni plus impressionnante que la manière extrêmement habile et constructive avec laquelle notre secrétaire d'État aux Affaires Extérieures (M. Pearson) s'est acquitté de ses fonctions de président de l'Assemblée générale. La plupart des pays apprécient à leur juste valeur les efforts du Canada dans le domaine de la santé et du bien-être et c'est là une des choses qui impressionnent les diverses délégations à l'Assemblée générale, ainsi que tous ceux qui assistent aux réunions des divers organismes des Nations Unies. Il en va surtout ainsi au sein du conseil économique et social et pour ceux qui participent aux travaux de l'organisation mondiale de la santé, comme l'ont rappelé à la Chambre le député de Welland (M. McMillan), le député de Regina (M. McCusker) et le ministre du Revenu National (M. McCann).

Quand nous abordons le chapitre des propositions, et que nous considérons celles qu'on a avancées aujourd'hui, tous, nous devons avoir présent à l'esprit ce que nous avons fait dans ces domaines et ne rien dénigrer. Mais aujourd'hui, personne en cette enceinte n'a dénigré les résultats atteints chez nous. Cet excellent débat s'est déroulé sur un plan élevé. On a généralement admis l'importance du problème, sans toutefois connaître suffisamment l'envergure de la réadaptation qui s'effectue dans le pays, ni la mesure dans laquelle des subventions en espèces sont versées à tant de personnes par un seul des organismes d'État au Canada, le gouvernement fédéral.

J'espère être en mesure, lorsque la session sera plus avancée, d'annoncer un programme qui concerne une partie de l'activité de notre ministère et touche quelque peu à la question, même si elle ne donne pas directement suite à ce que réclame la résolution. J'établirai bien nettement qu'il ne s'agira pas de l'octroi de pensions d'invalidité, mais d'un domaine étroitement lié au problème et à d'autres aspects des travaux qui relèvent normalement de notre ministère.

Je saisis cette occasion pour dire à ceux qui ont formulé des observations aujourd'hui, ainsi qu'aux diverses organisations d'aveugles, que les demandes qu'ils ont formulées feront l'objet d'une étude très approfondie et que le Gouvernement y accordera toute son attention. Les aveugles constituent un groupe nombreux parmi les invalides et les inaptes au travail de notre pays. C'est le premier groupement parmi les invalides qui ait reçu une aide de l'État sur le plan fédéral.

Je crois que nous pouvons être fiers de notre œuvre. Je ne parle pas seulement du Gouvernement, bien que je le mentionnerai également, parce qu'au cours des ans, il a accompli de grandes choses dans le domaine de la santé et du bien-être. Je parle de l'apport fourni par suite de la collaboration entre ces divers groupes et nous-mêmes.

Tout d'abord, nous avons triplé la pension de base. Nous avons presque entièrement fait droit aux propositions que nous avait soumises, il y a trois ans, l'Institut national des aveugles du Canada, dans son programme en six points. Sauf sur un point, nous avons satisfait pleinement à toutes ses demandes.

D'autre part, en vertu du programme national d'hygiène, nous avons établi des cliniques sur le glaucome et le programme de soins chirurgicaux est appliqué au pays, afin d'améliorer la vue des aveugles. Ce sont là des programmes de la plus haute importance, dont on n'a peut-être pas suffisamment parlé.

Je profite de l'occasion pour inviter les provinces qui n'ont pas encore conclu d'entente avec nous au sujet de ce programme de soins chirurgicaux à ne pas tarder à le faire, afin que nous puissions aider beaucoup d'aveugles pensionnés qui, grâce à des opérations chirurgicales délicates et efficaces, peuvent recouvrer la vue. En vertu de ce programme, le gouvernement fédéral acquitte 75 p. 100 des frais subis. Je suis heureux de déclarer que, sur 70 personnes qui touchaient la pension de cécité, qui ont subi l'opération chirurgicale et qui avaient perdu depuis longtemps l'espoir de recouvrer la vue, plus de 40 ont recouvré une partie importante de la vue grâce à ce programme. Nous voulons que ce programme se continue, car il se rattache étroitement à la question de la réadaptation.

Nous avons établi, monsieur l'Orateur, en vertu du programme conçu par l'ancien ministre du Travail et maintenant poursuivi par le ministre actuel du Travail (M. Gregg), de concert avec le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe), et par moi-même en ma qualité de ministre de la

Santé nationale et du Bien-être social, un plan en vertu duquel nous avons cherché à assurer de la coordination dans le domaine de la réadaptation de nos infirmes et de nos invalides. Nous avons constitué un conseil consultatif national formé de représentants des organismes de notre pays qui sont les plus en mesure, de par leurs traditions et leurs connaissances, de régler ce problème. En outre, nous avons désigné à titre de coordonnateur l'ancien président du service de la réadaptation de la Commission des accidents du travail de l'Ontario, qui habite Ottawa et est au service du ministère du Travail. Sa fonction est de chercher à élaborer, de concert avec les provinces, un programme visant à réadapter et à aider financièrement, en temps et lieu. ceux qui, sans que ce soit de leur faute, sont invalides. Ce plan se fonde sur le genre de programme que d'autres pays ont suivi. A mon avis, il marque une étape évidente dans les mesures que nous prenons en vue de répondre à la proposition dont nous sommes saisis aujourd'hui et d'assurer la réadaptation des invalides et d'autres personnes dans le pays.

M. Knowles: La mise aux voix!

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami demande la mise aux voix. Je lui dirai que la principale question qui se pose actuellement...

M. Knowles: Prenons le vote!

L'hon. M. Martin: ...est de savoir si nous ne sommes pas allés trop loin.

M. Diefenbaker: Prenons le vote.

L'hon. M. Martin: Le Gouvernement, je l'affirme en son nom, est fermement convaincu qu'on ne peut trop s'intéresser aux questions humanitaires.

M. Diefenbaker: Tant qu'il ne s'agit pas de mettre la mesure aux voix.

L'hon. M. Martin: Le Gouvernement et notre parti serviront toujours les intérêts de ceux qui souffrent.

Des voix: La mise aux voix.

L'hon. M. Martin: Il est évident que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) reste indifférent devant les problèmes qui ont trait au bien-être de l'humanité; autrement il me permettrait de lui signaler ceci.

J'estime que le régime social dont il préconise l'institution porte en lui-même les germes de sa destruction mais je tiens à dire que ceux qui s'élèvent contre l'État-providence se trompent énormément. Si en parlant d'État-providence, ils veulent insister sur le mot "État", bien entendu, je partage cet avis et je déplore la signification sinistre que cette expression comporte. Toutefois, si par État-providence on veut dire que le gouvernement du pays doit se préoccuper du bien-être de la population, je n'ai pas honte de me dire un partisan convaincu de l'État-providence.

M. Knowles: Alors, procédons au scrutin!

L'hon. M. Martin: Le Gouvernement dont je fais partie fait sienne cette opinion et c'est à cause de cette conviction que...

M. Fleming: Que vous noyez la résolution dans un flot de paroles.

L'hon. M. Martin: Le Gouvernement a institué les allocations familiales, la charte des anciens combattants, la sécurité de la vieillesse et le programme de santé nationale. C'est parce qu'il a mis sur pied un tel régime en collaboration avec les gouvernements provinciaux que, à titre de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, j'ai raison...

M. Diefenbaker: ...de noyer la mesure dans un flot de paroles.

L'hon. M. Martin: ...de dire à l'honorable député qui a proposé ce projet de résolution qu'il a au moins donné à tous l'occasion d'apprécier comme il le faut les progrès marqués que nous avons accomplis dans le domaine de la santé et du bien-être social dans notre pays, qui est l'un des plus favorisés au monde.

M. Knowles: Encore une fois l'honorable député a noyé la motion dans un flot de paroles.

L'hon. M. Fournier: Je propose l'ajournement du débat.

M. l'Orateur: Le ministre des Travaux publics (M. Fournier) propose le renvoi de la discussion à une séance ultérieure. Il est six heures.

M. Fleming: La Chambre devrait mettre cette motion aux voix.

M. l'Orateur: Il est six heures.

M. Fleming: Moins une demi-minute.

L'hon. M. Fournier: Monsieur l'Orateur a dit qu'il était six heures.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Demain nous reprendrons le débat sur la motion portant création d'un comité chargé d'examiner les dépenses aux fins de la défense. Puis, nous passerons aux mesures inscrites au *Feuilleton* au nom du ministre de la Justice.

(A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

APPENDICE

OTTAWA, le 22 décembre 1952

Par avion
Exprès
Monsieur George S. Currie, E.C.B.
McDonald, Currie & Compagnie
507 Place d'Armes
Montréal (P.Q.)

Monsieur,

A mon retour, en fin de semaine, de la réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord, je saisis l'occasion d'accuser personnellement réception de votre rapport concernant l'enquête sur les services de travaux de l'armée, rapport qui a été remis au sous-ministre de la Défense nationale, M. C. M. Drury, le lundi 8 décembre et qui m'est parvenu à Paris le dimanche 14 décembre.

Je lis dans le hansard du 15 décembre que M. Stanley Knowles, député de Winnipeg-Nord-Centre, a déclaré à la Chambre des communes qu'il avait comparé quelques-unes des pages de votre rapport, qui avait été déposé à la Chambre ce matin-là,—je cite maintenant les paroles même de M. Knowles, —"avec les mêmes pages d'un autre exemplaire imprimé du rapport" se trouvant entre les mains de son chef depuis quelques jours.

Le premier ministre et M. Campney ont examiné le document que M. Knowles avait en sa possession et qui portait la même date que votre rapport et semblait y être identique quant à la forme et aux caractères d'imprimerie, bien qu'il ne fût pas signé et qu'il contînt les différences de texte dont M. Knowles a fait mention. Cela porte à croire que le document que M. Knowles avait en sa possession était un double de votre projet de rapport daté du 26 novembre.

Comme vous le savez, le 27 novembre, votre représentant a déposé chez le sous-ministre une copie du projet de rapport portant la date du 26 novembre et reproduit de la même manière et selon le même procédé que le rapport lui-même, en vue de voir s'il y avait des erreurs quant aux faits. Le sous-ministre avait eu des entretiens avec vos représentants le 1er décembre, et avait signalé qu'à son avis le projet de rapport renfermait des erreurs de fait et, le lundi 8 décembre, lorsque votre représentant remit cinq exemplaires signés du rapport au sous-ministre de la Défense nationale, le sous-ministre lui remit le projet de rapport qu'il avait reçu le 27 novembre.

Le sous-ministre m'apprend qu'autant qu'il sache c'était là le seul exemplaire du projet de rapport qu'a reçu le ministère de la Défense nationale et, étant donné que cet exemplaire vous a été remis, j'en conclus que l'exemplaire que M. Knowles a en sa possession n'a pu venir du ministère.

Le 8 décembre, cinq exemplaires signés de votre rapport ont été remis au sous-ministre, accompagnés d'une lettre d'envoi en date du 8 décembre. Les rapports signés portent la date du 26 novembre, bien qu'ils renferment certains changements de texte qui semblent avoir été effectués après le 1er décembre. Ce qui a donné lieu à quelque méprise, c'est que le rapport qui a été déposé le 8 décembre et le projet de rapport non signé qui a été soumis à M. Drury, ainsi que le document non signé que M. Knowles a en sa possession, portent tous la date du 26 novembre.

Vous avez été aussi étonné que moi-même, j'en suis sûr, d'apprendre que ce document avait été remis à M. Knowles ou à son chef, avant que le rapport signé fût transmis au ministère de la Défense nationale. Je vous saurais gré de bien vouloir ordonner une enquête à cet égard et de me faire savoir comment il se fait que votre projet de rapport soit parvenu à une personne non autorisée à le recevoir.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Brooke Claxton.

McDonald Currie & Compagnie,
Experts-comptables brevetés
507 Place d'Armes
Montréal 1

le 24 décembre 1952

L'honorable Brooke Claxton, D.C.M., c.r., député
ministre de la Défense nationale
Ottawa (Canada)

Monsieur le ministre,

A mon retour de New-York, ce matin, on me remet votre lettre du 22 décembre relative à mon rapport concernant l'enquête sur les services de travaux de l'Armée, et à l'état de choses qui a surgi à cet égard.

J'avais lu, évidemment, dans le hansard et dans le compte rendu des débats de la Chambre qui a paru dans les journaux, les mystérieux événements survenus au sujet d'un certain exemplaire du rapport que M. Knowles avait prétendu être en la possession de son chef.

Pour l'instant, la situation est incompréhensible, mais j'ai ordonné une enquête des plus approfondies qui se poursuit ici, en vue

d'arriver au fond de l'affaire si la chose est possible.

Je vous fournirai de plus amples renseignements le plus tôt possible.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

G. S. Currie
McDonald Currie & Compagnie,
Experts-comptables brevetés
507 Place d'Armes
Montréal 1

Le 29 décembre 1952

L'honorable Brooke Claxton, D.C.M., c.r., député
ministre de la Défense nationale
Ottawa (Canada)

Monsieur le ministre,

Me reportant de nouveau à votre lettre du 22 décembre, ainsi qu'à ma réponse du 24 décembre, je puis maintenant vous fournir d'autres renseignements relatifs à l'impression et au dépôt de mon rapport.

Peu avant de compléter mon rapport dans la forme nécessaire pour le faire imprimer, j'ai prié mon associé, M. Davey, de se rendre chez le sous-ministre de la Défense nationale afin de le prévenir que je n'avais pas l'intention de lui montrer un exemplaire de mon projet de rapport. Le 5 novembre 1952, M. Davey passa chez le sous-ministre de la Défense nationale afin de lui faire savoir que, quoique nous eussions échangé des renseignements de temps à autre aux fins de vérification, je n'avais nullement l'intention de lui soumettre le projet définitif de mon rapport avant de le signer et de le déposer effectivement. M. Davey me fit savoir que le sous-ministre avait reconnu qu'il n'avait pas à voir le projet de rapport.

Le 19 novembre, on livra à l'imprimeur de Montréal, dont il est question plus loin, une copie de mon rapport tapé à la machine, aux fins d'en tirer une reproduction imprimée. Le 25 novembre, deux reproductions imprimées de mon rapport étaient livrées par l'imprimeur à mon bureau pour y être vérifiées et subir un dernier examen. Le procédé de rotocalcographie utilisé par l'imprimeur exige d'ordinaire qu'on imprime tous les exemplaires requis pour remplir la commande définitive prévue, soit, dans le cas en question, cent exemplaires. C'est ce qu'il fit, mais dix exemplaires seulement furent effectivement réunis en liasses, dont deux (2) furent livrés à mon bureau, comme je l'ai déjà dit, tandis que les huit (8) autres restaient tout le temps chez l'imprimeur où ils se trouvaient encore lorsque j'ai demandé les imprimés définitifs (comportant toutes les modifications ou additions). Lorsque des modifications ou additions s'imposent, les pages en question sont reproduites en entier. Je m'étais engagé à vous faire parvenir le rapport le 30 novembre au plus tard, aussi, sans le retard occasionné par l'envoi d'un exemplaire à Ottawa, je suis persuadé que j'aurais pu signer le rapport le 26 novembre. C'est pourquoi le rapport définitif porte la date du 26 novembre.

Le 26 novembre, avant que j'eusse terminé à mon bureau la vérification et l'examen définitifs, le sous-ministre, M. Drury, me téléphona d'Ottawa. Au cours de notre conversation, M. Drury mentionna le ministre de façon à me faire entendre qu'il semblait souhaitable que le texte définitif du rapport proposé lui fût soumis (avant d'être signé et présenté) afin de lui permettre de vérifier l'exactitude des questions de fait faisant l'objet du raport. Sa demande, sauf erreur, découlait de ce que, dans le cas analogue du rapport Mainguy, plusieurs points du rapport, portant sur des questions de fait pures et simples, n'avaient pas été examinées avec assez de soin. Au cours de ladite conversation avec M. Drury je témoignai de mon hésitation à agir ainsi, mais il fut finalement décidé que je lui soumettrais une des deux reproductions imprimées mentionnées ci-dessus, mais uniquement aux fins de lui permettre de vérifier les questions de fait et les données précises faisant l'objet du rapport ainsi rédigé. Je décidai de prier mon associé, M. Cleary, de remettre lui-même ledit exemplaire au sous-ministre. Je téléphonai à M. Cleary, qui était à Ottawa, pour lui faire part de la situation. L'après-midi même, j'envoyais par le courrier une des deux reproductions imprimées que m'avait remises l'imprimeur, à M. Cleary qui, le lendemain 27 novembre, les remettait lui-même au sous-ministre.

L'imprimeur déjà mentionné exploite son établissement à Montréal depuis nombre d'années. Il a la réputation d'apporter un soin méticuleux à sauvegarder le caractère confidentiel de ses affaires. Avant de lui confier ce travail, j'avais vérifié ce point auprès de personnes que je tenais pour dignes de confiance. Lorsque je me suis rendu à son bureau et à son atelier, j'ai examiné la façon dont il s'occupait de ses affaires. C'est pourquoi je ne saurais croire que ce soit de lui que des tiers qui n'y avaient pas droit ont obtenu leur exemplaire.

Je tiens beaucoup à ce que la question soit tirée au clair le plus tôt posible. S'il m'était possible d'examiner l'exemplaire que M. Knowles affirme être en la possesion de son chef, je crois qu'à certaines particularités propres aux premières reproductions imprimées que j'ai reçues de l'imprimeur, je serais en mesure d'établir si l'exemplaire que pos-

sède M. Knowles ou son chef provient effectivement de cette source. A défaut de l'occasion de vérifier cet exemplaire, j'aimerais qu'une autorité compétente fît enquête sur la provenance de ce mystérieux exemplaire.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

G. S. Currie

OTTAWA, le 2 janvier 1953

Monsieur G. S. Currie, E.C.B.
McDonald, Currie & Compagnie
Experts-comptables brevetés
507 Place d'Armes
Montréal 1 (P.Q.)

Monsieur,

Au reçu de votre lettre du 29 décembre, je suis allé aux renseignements et j'ai appris que M. Knowles était à Winnipeg. Je lui écris donc par la poste aérienne, mais il pourrait se passer plusieurs jours avant que j'obtienne une réponse. J'espère que vous réussirez, dans l'intervalle, à découvrir la façon dont un exemplaire du rapport est parvenu à M. Coldwell.

Plusieurs questions me viennent tout naturellement à l'esprit. Les voici:

Ai-je raison de déduire de votre lettre que les dix exemplaires du rapport qui ont été mis en liasses ont été repérés?

A-t-on également retracé les quatre-vingt-dix autres exemplaires?

L'imprimeur vous a-t-il convaincu qu'aucun autre exemplaire n'a été tiré?

Veuillez croire, monsieur, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Brooke Claxton

Par avion
Recommandée
Exprès

OTTAWA, le 3 janvier 1953

M. Stanley Knowles, député
485, rue Dominion
Winnipeg (Man.)

Monsieur le député,

Dès mon retour de la réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord, j'ai informé M. Currie que, d'après les renseignements que m'a fournis le sous-ministre de la Défense nationale, il semble impossible que l'exemplaire du projet du rapport de M. Currie qui est parvenu à M. Coldwell provienne de mon ministère. J'ai demandé à M. Currie de m'expliquer comment il se fait qu'un exemplaire du projet de son rapport ait été transmis à M. Coldwell.

Afin de l'aider à percer le mystère, M. Currie m'a demandé s'il lui serait possible de voir l'exemplaire du projet de rapport qui est entre vos mains.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir, afin de faciliter l'enquête, soit me transmettre le projet de rapport pour M. Currie, soit le lui adresser directement, afin qu'il puisse l'examiner, puis vous le rendre.

J'imagine que vous êtes en mesure de déposer le projet de rapport au Parlement, si les travaux de la Chambre ou de ses comités l'exigent.

Veuillez croire, monsieur le député, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Brooke Claxton
WINNIPEG (Man.)
485, rue Dominion

Le 5 janvier 1953

L'honorable Brooke Claxton
ministre de la Défense nationale
Ottawa (Ont.)

Monsieur le ministre,

Je vous remercie de votre lettre du 3 janvier, au sujet de l'exemplaire du projet du rapport de M. Currie qui a été remis à M. Coldwell. Je prends note de la demande que vous formulez à cet égard et me ferai un plaisir d'en discuter avec M. Coldwell, qui comme vous le savez, est actuellement hospitalisé. Aussi, à moins que je n'apprenne qu'il a quitté l'hôpital, je préférerais attendre de rentrer à Ottawa le 12 janvier afin de discuter la question avec vous.

J'espère que ce retard ne vous incommodera pas et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Stanley H. Knowles

McDonald, Currie & Compagnie
Experts-comptables brevetés
507, Place d'Armes
Montréal 1
Le 7 janvier 1953

L'honorable Brooke Claxton, D.C.M., député
ministre de la Défense nationale
Ottawa (Canada)

Monsieur le ministre,

J'ai bien reçu votre lettre du 2.

Relativement aux questions précises qui, comme vous le dites, se posent naturellement, voici les réponses que m'a values l'enquête minutieuse que j'ai menée ici:

Vous avez raison de croire que les dix exemplaires du rapport réunis en liasses ont été repérés.

Pour ce qui est des 90 autres exemplaires imprimés de chaque page du rapport non réunis en liasses, qui devaient par la suite servir à former les 100 exemplaires complets

de la commande, une enquête menée avec soin à l'imprimerie révèle qu'il est impossible de s'assurer que 90 exemplaires exactement ont été tirés de ces imprimés. C'est que, suivant l'usage ordinaire de l'imprimeur, on tire quelques exemplaires supplémentaires au cas où il y aurait des passages incorrects ou manqués dans l'une ou l'autre des feuilles ou pages du texte commandé; en l'occurrence, il lui est imposible de rendre compte de chacune des feuilles ou pages qui auraient pu être utilisées pour former un exemplaire complet.

Les observations précédentes répondent à votre troisième question où vous demandez si l'imprimeur a pu m'assurer qu'on n'en avait tiré aucun autre exemplaire.

Vous vous en rendez compte, mes représentants ont eu l'occasion, hier après-midi, de voir à Ottawa le mystérieux exemplaire supplémentaire. Compte tenu de ses particularités et caractéristiques matérielles, il semble hors de doute qu'il s'agisse d'un des premiers exemplaires tirés à l'offset ici, à l'atelier de l'imprimeur; j'en ai informé ce dernier aujourd'hui. Comment elle en est sortie pour tomber entre les mains de tiers non autorisés, cela reste un mystère complet.

Toutes les mesures que j'ai prises par voie de recherches et d'enquête excluent la possibilité que l'exemplaire en question ait pu être subtilisé à une étape quelconque de son passage de l'imprimerie à mes bureaux ou ceux du ministère; mais il va de soi que je saluerai avec plaisir toute autre enquête que le ministère ou toute autre autorité pourrait juger à propos de mener dans n'importe quel sens.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

G. S. Currie

OTTAWA, le 8 janvier 1953

Monsieur M. J. Coldwell, député
Chambres des communes
Ottawa (Ont.)

Monsieur le député,

J'ai appris que M. Currie est convaincu que l'exemplaire de l'avant-projet de son rapport que vous avez reçu est un des exemplaires tirés à l'offset à l'imprimerie de Montréal.

Après enquête, M. Currie se heurte encore à un mystère sur la façon dont l'exemplaire de l'avant-projet en question est parvenu entre les mains d'un tiers non autorisé. Il m'écrit:

"Toutes les mesures que j'ai prises par voie de recherches et d'enquête excluent la possibilité que l'exemplaire en question ait pu être subtilisé à une étape quelconque de son passage de l'imprimerie à mes bureaux ou ceux du ministère; mais il va de soi que je saluerai avec plaisir toute autre enquête que le ministère ou toute autre autorité pourrait juger à propos dans n'importe quel sens."

La Gendarmerie royale du Canada a reçu des instructions en conséquence. Mais avant qu'elle se mette à l'œuvre, il serait utile que vous puissiez me fournir tout renseignement dont vous disposeriez à cet égard.

Il est fort souhaitable que la Chambre soit saisie de renseignements aussi complets que possible avant sa réunion la semaine prochaine; voilà pourquoi je vous écris, même si je crois savoir que vous êtes encore à l'hôpital. Si cela pouvait vous aider, je ne serais que trop heureux de vous rendre visite ou d'envoyer quelqu'un à ma place.

J'espère que vous ne tarderez pas à vous rétablir complètement.

Veuillez agréer, monsieur le député, l'assurance de mes meilleurs sentiments,

Brooke Claxton

OTTAWA, le 8 janvier 1953

Confidentiel
Monsieur G. C. Currie
Édifice Aldred
507 Place d'Armes
Montréal (P.Q.)

Monsieur Currie,

J'ai étudié le rapport que vous m'avez adressé touchant les services de travaux de l'armée en vue de constater s'il y a eu de la négligence ou de l'incompétence dont je n'ai pas eu connaissance et qui exigeraient certaines mesures.

Par malheur, le rapport ne m'a pas tellement aidé à cet égard.

Vous déclarez à la page 17: "A la conservation de cet état d'esprit du temps de guerre s'ajoutait une formation insuffisante des militaires qui, partant, n'étaient pas bien au courant de leurs fonctions et responsabilités administratives. En outre, le personnel militaire faisait preuve d'indifférence et se montrait peu disposé à accorder à l'administration toute l'attention nécessaire... Mais, si cet état d'esprit a atteint les échelons inférieurs de l'Armée, il est plus difficile d'excuser cette même attitude aux échelons supérieurs, où il importe de trouver à un plus haut degré la clairvoyance et le sens des responsabilités. Ces qualités, on n'en a pas toujours fait preuve dans la mesure voulue."

D'après de que j'ai ouï dire des modalités de votre enquête et d'après le libellé du rapport, je conclus que vous vous occupiez plus d'aider l'armée à rectifier un état de choses indésirable que de déterminer les responsabilités; mais vos observations citées

plus haut peuvent peut-être s'interpréter de façon à signifier que vous avez relevé des preuves d'incompétence ou de sens déficient des responsabilités de la part d'officiers ou de fonctionnaires supérieurs. Afin de m'aider à déterminer les mesures à prendre, je vous serais reconnaissant de me dire si vous possédez de telles preuves et, dans ce cas, de me les signaler.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Brooke Claxton

(Télégramme du Pacifique-Canadien)
Le 9 janvier 1953

Monsieur G. S. Currie
McDonald, Currie & Compagnie
507 Place d'Armes
Montréal (P.Q.)

Dans votre lettre du sept janvier reçue hier, vous dites que vous approuveriez toute autre enquête que le ministère ou toute autre autorité pourrait juger à propos de mener dans n'importe quel domaine. Comme votre lettre indique que l'exemplaire de l'avant-projet qu'a reçu M. Coldwell est l'un des premiers tirés à l'offset pour vous-même à Montréal, vous tiendrez sans doute à continuer votre propre enquête sur la façon dont un document qui vous appartenait personnellement aurait pu tomber dans d'autres mains. Vu la grande publicité à laquelle a donné lieu cet incident et l'opportunité d'en établir la responsabilité, j'ai demandé à la Gendarmerie royale de mener sa propre enquête et de faire rapport; je suis convaincu que vous lui fournirez toute l'aide possible.

Le ministre de la Défense nationale,
Brooke Claxton

OTTAWA, le 10 janvier 1953

L'honorable S. S. Garson, C.P., député
ministre de la Justice
Ottawa (Ont.)

Mon cher collègue,

Pour faire suite à notre conversation d'hier, je vous saurais gré de charger la Gendarmerie royale d'enquêter et de présenter un rapport sur la façon dont un exemplaire de l'avant-projet du rapport de M. George S. Currie a pu tomber dans des mains non autorisées.

Je vous ai envoyé, hier, copie des lettres échangées avec M. Currie, M. Knowles et M. Coldwell à cet égard.

Vous vous rendez compte de l'opportunité d'obtenir autant de renseignements que possible à ce sujet, afin d'en saisir la Chambre lorsque sera proposée, mardi, la motion tendant à la création d'un comité chargé d'étudier les dépenses afférentes à la défense.

Les agents de la Gendarmerie royale commenceront sans doute leur enquête en déterminant, auprès de M. Currie et de son personnel, le nom de l'imprimeur et comment on a procédé dans cette affaire.

Veuillez agréer, mon cher collègue, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Brooke Claxton

Chambre des Communes
Canada

OTTAWA (Ont.)
le 10 janvier 1953

L'honorable Brooke Claxton
ministre de la Défense nationale
Édifice A, 125 rue Elgin
Ottawa (Ont.)

Monsieur le ministre,

Je vous remercie de votre lettre du 8 janvier et de vos bons vœux de prompt rétablissement.

Ma santé s'est améliorée depuis l'intervention chirurgicale que j'ai subie dernièrement et j'espère sortir de l'hôpital très prochainement. Je regrette toutefois de ne pouvoir reprendre avant quelque temps mes fonctions ordinaires.

Au sujet de l'exemplaire du rapport Currie que j'ai en mains, je ne puis dévoiler le nom de la personne qui me l'a remis sans trahir la confiance qu'elle a bien voulu me témoigner.

Je crois avoir le droit, et même le devoir, à titre de membre du Parlement, de saisir la Chambre d'une question d'intérêt public. Vous conviendrez sans doute que je n'aurais pu accomplir ce devoir si je m'étais cru contraint de révéler l'identité de la personne qui m'a remis ce rapport. Si je divulguais maintenant ce renseignement, les membres du Parlement hésiteraient à saisir la Chambre de questions d'intérêt public, de crainte d'avoir à révéler la source de leurs renseignements.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

M. J. Coldwell

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 15 janvier 1953

La séance est ouverte à deux heures et demie.

L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu de Son Excellence le Gouverneur général un message signé de sa main et ainsi conçu:

Hôtel du Gouvernement, Ottawa,
le 15 janvier 1953.

Membres de la Chambre des communes,

J'ai reçu avec un vif plaisir l'Adresse que vous avez votée en réponse au discours que j'ai prononcé lors de l'ouverture du Parlement. Je vous remercie bien sincèrement de cette Adresse.

Vincent Massey.

CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES

PREMIER ET DEUXIÈME RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT—ADOPTION DU PREMIER RAPPORT

M. H. B. McCulloch (Pictou) dépose le premier et le deuxième rapports du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes, et propose l'adoption du premier rapport.

(La motion est adoptée.)

DÉFENSE NATIONALE

RAPPORT CURRIE—CHEVAL DE BOIS POUR ENFANT

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, la date que le député d'Assiniboïa (M. Argue) m'a demandé de lui fournir hier après-midi est le 12 juin 1952.

SERVICE DE BAC TRANSBORDEUR POUR L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

NOUVEAU BATEAU POUR LE SERVICE ENTRE WOOD-ISLAND ET CARIBOU

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): J'ai une déclaration à faire au sujet du service de bac pour transport d'automobiles entre Wood-Island (Île du Prince-Édouard) et Caribou (Nouvelle-Écosse). A l'heure actuelle, le service est assuré par la *Northumberland Ferries Limited,* société qui touche une subvention annuelle de $158,000. L'exploitation de ce service, auquel on recourt de plus en plus depuis quelques années, est de la plus haute importance pour l'économie de l'Île du Prince-Édouard.

Bien que l'économie de l'Île du Prince-Édouard soit très bien servie par le service Borden-Tormentine pour ce qui est du trafic ferroviaire et pour la circulation routière en provenance ou à destination du secteur occidental de l'Île, il devient de plus en plus important d'assurer aux produits agricoles de la province un service efficace de bac pour automobiles entre la partie orientale de l'île et la Nouvelle-Écosse. L'exploitant actuel de ce service ne peut trouver les capitaux nécessaires à l'achat d'un bateau plus efficace qui lui permettrait de répondre aux besoins de la circulation.

Je suis heureux d'annoncer à la Chambre que le Gouvernement a décidé de faire construire un bac pour automobiles. Ce nouveau bateau devrait entrer en service en 1955. On n'a pas encore décidé qui sera chargé d'assurer le service quand le nouveau bateau sera prêt.

QUESTIONS

TIRAGE DES BOBINES DE PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE—CONTRAT

M. Fulton:

1. A-t-on octroyé un contrat à la *P.S.C. Applied Research Limited* pour la conception technique ou pour la fabrication d'un appareil automatique pour le tirage des bobines de photographie aérienne?
2. Dans le cas de l'affirmative, quand a-t-on octroyé ce contrat?
3. Sur quelle base devait-on rémunérer cette société?
4. Jusqu'à ce jour, a-t-on versé quelque somme en vertu ou par suite de ce contrat?
5. Dans le cas de l'affirmative, quelle somme a-t-on versée et sur quelle base a-t-on effectué ces paiements?
6. Jusqu'à présent, un modèle satisfaisant a-t-il été fourni?
7. Dans le cas de l'affirmative, quand en commencera-t-on la fabrication?

M. Dickey:

1. Oui.
2. Le 25 août 1949.
3. D'après la formule 80 de la Corporation commerciale canadienne, soit les frais plus 10 p. 100.
4. Oui.
5. Une somme de $70,632.87 a été versée à titre de paiements fondés sur l'état des travaux intéressant les modèles et la fabrication.

6. Non. Le poste du Corps d'aviation royal canadien de Rockcliffe attend un modèle aux fins d'essais vers le mois de juillet 1953.

7. La fabrication commencera lorsque des essais satisfaisants auront été complétés.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔTS DE DOCUMENTS

SAUMON EN CONSERVE—QUANTITÉS EN ENTREPÔT, VENTES, ETC.

M. Goode:

1. Quelle valeur (en dollars) représentent les stocks actuels de saumons mis en conserve au cours de 1950?

2. Quelle quantité de saumon mis en conserve en 1950 y a-t-il en entrepôt au Canada, à l'égard des espèces suivantes: *a*) sockeye, *b*) argenté, *c*) chinook, *d*) d'autres espèces?

3. Quelle est, en dollars, la valeur des stocks actuels de saumon canadien mis en conserve au cours de 1951?

4. A l'égard de chaque caisse et en dollars, à quel prix inférieur au prix canadien est vendu, sur le marché britannique, le saumon sockeye en provenance *a*) de la Russie, *b*) de la Norvège?

5. Quelle a été la valeur (en dollars) des ventes de saumon canadien, en conserve à la Grande-Bretagne en, *a*) 1950, *b*) 1951, *c*) 1952?

L'hon. M. Bradley: Je dépose le document.

CAMP ET AÉROPORT DE DEBERT—HUTTES ET MAISONS PRÉFABRIQUÉES

M. Stanfield:

1. Combien de huttes ou de maisons préfabriquées et érigées au camp d'instruction militaire et à l'aéroport de Debert le gouvernement a-t-il achetées de la *Eastern Wood Workers Limited*, de New-Glasgow (Nouvelle-Écosse)?

2. Quel est le coût global de chaque hutte ou de chaque maison achevée?

3. Combien de ces huttes ou de ces maisons le gouvernement a-t-il décidé d'acheter de la *Eastern Wood Workers Limited*?

4. A quelles fins le gouvernement se propose-t-il d'utiliser ces huttes ou ces maisons préfabriquées?

DÉFENSE NATIONALE ET PRODUCTION DE DÉFENSE—ESPACE AUX FINS D'ENTREPOSAGE

M. Fraser:

1. Le ministère de la Défense nationale ou tout organisme relevant de ce ministère, ou le ministère de la Production de défense ou tout organisme relevant de ce ministère, loue-t-il de l'espace lui servant de local d'entreposage?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) où sont situés ces locaux, *b*) à quelle catégorie appartient chaque local d'entreposage, *c*) que met-on dans chaque local d'entreposage, *d*) quel est le prix de location de chaque local?

HÔPITAUX D'ANCIENS COMBATTANTS

M. White:

1. Quel est le nombre d'hôpitaux d'anciens combattants au Canada?

2. Quels sont les noms de ces hôpitaux et dans quelles provinces sont-ils situés?

3. Quel est, par hôpital, le nombre de lits à la disposition des anciens combattants dans chaque hôpital d'anciens combattants au Canada?

[M. Dickey.]

4. Quel est, *a*) par province, *b*) par hôpital, le nombre d'anciens combattants dans des sanatoriums pour les tuberculeux, au Canada?

5. Quel est, *a*) par province, *b*) par hôpital, le nombre d'anciens combattants hospitalisés dans des hôpitaux autres que des hôpitaux d'anciens combattants ou des sanatoriums?

6. L'un ou l'autre des ministères du gouvernement fédéral verse-t-il des sommes à des sanatoriums pour le traitement d'anciens combattants tuberculeux? Dans le cas de l'affirmative, quel est le taux de ces versements?

7. L'un ou l'autre des ministères du gouvernement fédéral verse-t-il des sommes à d'autres hôpitaux pour le traitement d'anciens combattants? Dans le cas de l'affirmative, quel est le taux de ces versements?

8. Les employés d'hôpitaux d'anciens combattants, devenus tuberculeux pendant qu'ils étaient à l'emploi du ministère des Affaires des anciens combattants, sont-ils hospitalisés aux frais du gouvernement fédéral? Sinon, par qui le sont-ils?

9. Quel était, au 31 décembre 1952, le nombre de malades hospitalisés à l'hôpital de Westminster, à London (Ontario), dans tous les services de l'hôpital?

LOI D'URGENCE SUR L'AIDE À L'EXPLOITATION DES MINES D'OR

MODIFICATION DU TAUX D'ASSISTANCE

L'hon. George Prudham (ministre des Mines et des Relevés techniques) propose que la Chambre se forme en comité au cours de la prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi tendant à modifier la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or en vue d'aider davantage l'industrie minière en modifiant la définition du taux d'assistance afin que ce taux devienne la moitié de la partie des frais de production qui dépasse $18 l'once, avec un maximum de $13.50; de stipuler, en outre, que le nouveau taux d'assistance s'appliquera au nombre d'onces d'or obtenues d'une mine en 1953 au delà de la moitié de la production de l'année de base, ou de la moitié de la production de 1953, selon le chiffre le plus élevé.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LOI DU YUKON

REVISION ET CODIFICATION—MODIFICATIONS CONCERNANT LE CONSEIL TERRITORIAL, L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, ETC.

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique) propose que la Chambre se forme en comité lors de la prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant.

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de reviser et de codifier la loi du Yukon et, notamment, d'abandonner un certain nombre de dispositions que renferme la loi actuelle, vu qu'elles relèveront de la juridiction législative du conseil territorial; d'augmenter les montants de l'indemnité et de l'allocation de subsistance des membres du Conseil du territoire du Yukon afin de les faire concorder avec ceux qui peuvent être

versés aux membres du Conseil des territoires du Nord-Ouest; de définir davantage les pouvoirs législatifs du commissaire en conseil; de pourvoir à l'administration de la justice de la manière dont l'administration de la justice dans les territoires du Nord-Ouest a été prévue par la loi des territoires du Nord-Ouest; et enfin, de prescrire que l'usufruit de certains biens-fonds soit attribué au territoire et assujéti au contrôle du commissaire en conseil.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

SERVICES DES POSTES

CONTRATS DE TRANSPORT POSTAL

L'hon. Alcide Côté (ministre des Postes) propose que la Chambre se forme en comité, lors de la prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi tendant à modifier la Loi des Postes pour permettre au ministre des Postes de passer, dans certains cas, des contrats de transport postal entraînant une dépense annuelle de mille dollars, ou d'une somme inférieure, et d'augmenter aussi, à certaines conditions, pendant la durée d'un contrat, la somme payable en vertu de ce contrat, jusqu'à l'échéance dudit contrat.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LOI DE LA DÉFENSE NATIONALE

DISPOSITION VISANT À LA NOMINATION DU MINISTRE ASSOCIÉ DE LA DÉFENSE NATIONALE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose que la Chambre se forme en comité, au cours de la prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi tendant à modifier la Loi de la Défense nationale afin de prescrire que le Gouverneur général peut, en tout temps, nommer un ministre associé de la Défense nationale au traitement annuel de dix mille dollars.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

ANTISÉMITISME

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR DES SIGNES RÉCENTS DE SON ACCROISSEMENT EN EUROPE ORIENTALE

A l'appel de l'ordre du jour..

M. David A. Croll (Spadina): Monsieur l'Orateur, je poserai au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) une question dont je lui ai donné avis. Pourrait-il dire à la Chambre ce qu'il faut penser de certains symptômes récents indiquant un accroissement de l'antisémitisme dans l'Union soviétique et dans ses pays satellites en Europe orientale?

L'hon. M. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, ainsi que l'a indiqué le député, il a bien voulu m'aviser de cette question importante.

L'état de choses inquiétant et bien connu qui semble en train de s'établir dans le monde soviétique est une question qu'il y a lieu de considérer avec une profonde anxiété, surtout, si je puis m'exprimer ainsi, par les citoyens de religion israélite du Canada et des autres pays. La récente épuration en Tchécoslovaquie a souligné l'action communiste contre les Juifs. Certains signes porteraient à croire que des épurations analogues se préparent dans d'autres capitales des États satellites. La nouvelle émanant de Moscou, selon laquelle six médecins juifs auraient été arrêtés dans cette ville, et accusés de crimes inconcevables et évidemment inventés, rentre dans le même domaine. Le ministère des Affaires extérieures n'a pas encore eu le temps de recevoir assez de renseignements sur cet événement récent pour permettre un jugement équilibré de sa portée probable. Je crois qu'il s'agit, de toute évidence, d'une question pouvant devenir extrêmement grave.

Des atrocités épouvantables ont résulté de l'antisémitisme effréné de l'Allemagne nazie. Ce serait une tragédie et un grand crime si les dirigeants de la Russie communiste projetaient, à l'heure actuelle, de faire revivre cette force obscure et mauvaise des temps révolus pour la faire jouer dans leur propre intérêt.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

QUESTION AU SUJET DE LA LIGNE DE CONDUITE DU GOUVERNEMENT RELATIVEMENT À CERTAINS PASSEPORTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough-Ouest): Je veux poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Le Gouvernement adoptera-t-il la même attitude que les États-Unis et enlèvera-t-il leurs passeports à ceux qui ont assisté aux conférences dites de la paix dans des pays situés de l'autre côté du rideau de fer?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Cette question vise un aspect très important de la ligne de conduite officielle et il me semble qu'on ne devrait pas me prier d'y répondre comme cela sans avis préalable; je puis toutefois affirmer que notre attitude à l'égard des passeports que détien-

nent les citoyens canadiens (un passeport n'est qu'une pièce indiquant la nationalité) n'a pas été modifiée et je ne sache pas qu'elle le soit prochainement.

MARINE MARCHANDE

COLLISION DU "PHYLLIS W" ET DU "GAESTANO S" AU LARGE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. T. A. M. Kirk (Digby-Yarmouth): L'adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries nous dirait-il quelles dispositions entend prendre le ministère au sujet de l'abordage, au large de Centreville (N.-É.), du navire de pêche *Phyllis W* par, à ce qu'on rapporte, le *Gaestano S*, petit chalutier de Gloucester?

M. J. Watson MacNaught (adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries): Je tiens à remercier l'honorable député de m'avoir donné avis de son intention de poser cette question. En réponse, je peux lui dire que le ministère a demandé au bureau d'Halifax de lui faire parvenir un rapport complet sur l'incident signalé. Le rapport une fois reçu fera l'objet d'un examen très sérieux en vue de déterminer s'il y a lieu, les mesures à prendre.

RADIO-CANADA

SUPPOSÉE INTENTION DE DIFFUSER UNE ÉMISSION PORTANT SUR LA NAISSANCE D'UN ENFANT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Le ministre du Revenu national est-il au courant du fait que Radio-Canada se propose, selon une nouvelle provenant de son service d'information, de diffuser une émission sur la naissance d'un enfant le 29 janvier? Dans le cas de l'affirmative, quelles dispositions entend prendre le Gouvernement?

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Je ne suis pas au courant de l'affaire, mais je fournirai les renseignements plus tard après avoir soumis la question à Radio-Canada.

LES POSTES

QUESTION À PROPOS DE LA DOUBLE LIVRAISON QUOTIDIENNE DU COURRIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre des Postes peut-il nous dire si la nouvelle, parue dans les journaux, portant qu'on rétablira sous peu le régime des deux livraisons par jour, est exacte?

[L'hon. M. Pearson.]

L'hon. Alcide Côté (ministre des Postes): Je n'ai pas vu cette nouvelle dans les journaux mais je ferai plus tard une déclaration à ce sujet lorsque les crédits de mon ministère seront soumis à la Chambre.

ADMISSIBILITÉ DES PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS À DES EMPLOIS DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): J'ai un renseignement à demander au ministre des Postes à propos d'une annonce parue dans les journaux de Toronto dont je lui ai envoyé un exemplaire hier. Les personnes âgées de plus de 60 ans étaient-elles admises à des emplois temporaires dans les bureaux de poste pendant la semaine de Noël?

L'hon. Alcide Côté (ministre des Postes): Je remercie le député de m'avoir donné avis de sa question. Les personnes de plus de 60 ans étaient admises à des emplois temporaires durant la semaine de Noël dans les bureaux de postes, bien entendu si elles étaient physiquement et mentalement aptes à ce travail. Sans aucun doute, cependant, on a dû accorder la priorité aux gens plus jeunes, s'il s'en présentait.

FINANCES

QUESTION AU SUJET DE L'ANNONCE RÉCENTE D'UN EMPRUNT DE CENT MILLIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Earl Catherwood (Haldimand): Qu'il me soit permis de poser une question à l'adjoint parlementaire au ministre des Finances relativement à l'emprunt de cent millions à 3¾ p. 100 auquel la population, on vient de l'annoncer, sera invitée à souscrire. Voici la question: comme il circule bien des rumeurs et bien des suppositions en ce qui a trait au but visé par l'emprunt, le ministre dirait-il à la Chambre à quelle fin ou à quelles fins expresses le montant ainsi emprunté sera affecté?

M. Jean Lesage (adjoint parlementaire au ministre des Finances): L'honorable député a eu l'amabilité de donner avis de sa question au ministre des Finances. Celui-ci m'a prié de l'en remercier. Avant son départ, le ministre a préparé une réponse à la question et m'a demandé d'en donner lecture si le député posait sa question aujourd'hui. La voici:

J'ai annoncé que le gouvernement avait autorisé l'émission d'obligations pour un montant de cent millions de dollars au pair, portant intérêt à 3¾ p. 100, échéance dans vingt-cinq ans. Ces obligations seront vendues par tranches à la Banque du Canada, laquelle, à son tour, les mettra à la disposition des courtiers en valeurs et des banques en vue de la distribution aux acheteurs intéressés.

Les nouvelles obligations porteront la date du 15 janvier 1953, arriveront à échéance le 15 janvier 1978 et seront remboursables par anticipation à pleine valeur plus l'intérêt accumulé n'importe quand après le 15 janvier 1975, sur avis de soixante jours.

J'ai parlé des fluctuations du marché survenues en ces dernières années, surtout depuis la période qui a précédé l'invasion de la Corée, date de la dernière émission d'obligations négociables à long terme. J'ai déclaré que le Gouvernement avait décidé de ne pas entreprendre en ce moment de mettre en vente suivant les modalités ordinaires la nouvelle émission d'obligations de 25 ans. Cependant, on estime qu'il est fort souhaitable de prendre des mesures en vue d'établir des valeurs sur le marché à long terme afin de faciliter plus tard la vente d'une émission ordinaire d'obligations à long terme. C'est pourquoi on a créé la nouvelle émission, qui sera distribuée au moyen de ventes par tranches à la Banque du Canada; plus tard, la Banque du Canada les mettra en vente sur le marché aux prix courants. Le produit du prêt sera versé au Fonds du revenu consolidé et on l'utilisera pour les dépenses d'ordre général du gouvernement.

M. Graydon: Quand vous les vendrez, pourrez-vous les vendre au pair?

LE RAPPORT CURRIE

ENQUÊTE PAR LA GENDARMERIE ROYALE AU SUJET DE LA DISPARITION ALLÉGUÉE D'UNE COPIE DE RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Je désire poser une question au ministre de la Justice. Y a-t-il eu plainte ou dénonciation assermentée au sujet de l'incident relatif au premier rapport Currie avant que la Gendarmerie royale ait été appelée à faire enquête? S'il n'y a eu aucune dénonciation sous le régime du droit criminel, alors sur quoi s'est-on fondé pour faire appel à la Gendarmerie royale, si ce n'est à la demande du procureur général de l'une des provinces? Je me demande simplement sur quoi on s'est fondé.

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): En tant que nous sommes au courant de l'affaire, monsieur l'Orateur, aucune dénonciation n'a été faite avant la démarche en vue d'enquêter sur l'allégation de vol du document dont il est question. Sauf erreur, M. Currie lui-même a chargé des détectives privés d'obtenir certains renseignements qui ont indiqué tout au moins la possibilité de certaines irrégularités. C'est pour faire enquête sur ces irrégularités qu'on a demandé à la Gendarmerie royale d'intervenir.

M. Diefenbaker: Cette explication ne répond pas à l'autre question. Le procureur général du Canada peut-il recourir à la Gendarmerie royale aux fins d'enquête dans une province sans l'aide ou la collaboration du procureur général de cette province? Je croyais que le ministre avait toujours procédé de cette façon.

Des voix: Répondez.

M. Fleming: Répondez, si vous pouvez.

DÉFENSE NATIONALE

NOMINATION D'UN CONTRÔLEUR DES DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre suppléant de la Production de défense): Le 12 janvier, monsieur l'Orateur, l'honorable représentant de Calgary-Est (M. Harkness) posait la question suivante:

Est-il exact, comme l'ont rapporté les journaux, que M. Hunter ait été chargé de surveiller les dépenses aux fins de la défense et, dans le cas de l'affirmative, pour quelles raisons a-t-on jugé nécessaire de faire une telle nomination?

Voici la réponse. La nomination de M. Hunter au poste de conseiller financier auprès du ministère de la Production de défense a été annoncée le 5 janvier 1953 par le ministre de la Production de défense. M. Hunter qui a successivement appartenu aux ministères des Munitions et Approvisionnements, de la Reconstruction et des Approvisionnements, du Commerce et de la Production de défense, depuis la création de celui-ci, a été désigné en remplacement de M. O. A. Matthews dont la nomination à la Commission des Transports est entrée en vigueur le 1er janvier 1953.

Le poste de conseiller financier existe à la Production de défense depuis la création de ce ministère. Ses titulaires successifs ont été MM. H. G. Hesler, L. D. Hudon, O. A. Matthews et Hunter. Les fonctions attachées à la situation n'ont jamais changé. Ce poste est précisément le même qu'on a créé au début de la deuxième Grande Guerre. Il a existé tant au ministère des Munitions et Approvisionnements qu'à celui de la Reconstruction et des Approvisionnements.

DÉPENSES RELATIVES À LA DÉFENSE

NOMINATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

La Chambre reprend l'examen, interrompu le mardi 13 janvier, de la motion du très honorable M. St-Laurent tendant à la création d'un comité en vue de poursuivre l'étude des dépenses et engagements aux fins de la défense, ainsi que de la proposition d'amendement présentée par M. Claxton.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Au cours des observations que j'ai faites mardi soir, j'ai indiqué que j'avais l'intention de proposer un amendement à la fin de mon discours. J'aimerais maintenant préciser les termes de l'amendement que je compte proposer, lequel sera appuyé par mon voisin de

pupitre, l'honorable député de Melfort (M. Wright). Il s'agit en réalité d'un sous-amendement qui se lit ainsi:

Que l'amendement soit modifié par l'adjonction des mots suivants:
"et d'étudier l'à-propos de recommander que M. Currie soit prié de mener une nouvelle enquête sur toutes autres dépenses et tous autres engagements visés par les termes du projet de résolution à l'étude".

Je proposerai ce sous-amendement aujourd'hui à la fin de mes observations. Je prends la liberté de vous en adresser des copies maintenant, monsieur l'Orateur, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Au cours des observations que j'ai faites mardi soir, avant que la Chambre levât la séance, j'ai parlé du mépris dont le Gouvernement fait preuve, à mon avis, à l'égard des privilèges du Parlement et des principes établis concernant l'indépendance et les droits des membres de la Chambre des communes. La preuve que j'ai donnée de ce mépris se trouve dans la lettre que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a écrite à mon chef l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Le ministre l'a menacé de recourir à la Gendarmerie royale du Canada, mais il a ajouté qu'avant que l'affaire fût confiée à la Gendarmerie royale, mon chef pourrait le tirer d'embarras en lui fournissant certains renseignements. Je soutiens...

L'hon. M. Claxton: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. La lettre ne contient pas de menaces, explicites ou implicites.

M. Fleming: Oh, non? Pourquoi a-t-elle été écrite?

L'hon. M. Claxton: Elle annonce un fait.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je ne discuterai pas cette assertion du ministre de la Défense nationale. La lettre est consignée au hansard et ceux qui la lisent peuvent juger eux-mêmes.

M. Fleming: Elle se passe de commentaires.

M. Knowles: Je reviendrai sur cet aspect de la question dans quelques minutes. Auparavant, toutefois, j'aimerais soumettre à la Chambre la question suivante: pourquoi le Gouvernement cherche-t-il à faire dévier la question en exploitant le fait qu'un exemplaire préliminaire du rapport Currie est tombé entre nos mains?

Des voix: Oh! Oh!

Une voix: C'est tout à fait faux!

M. Knowles: Il me semble, monsieur l'Orateur, que ces exclamations rauques donnent la réponse à la question. La réponse est que le Gouvernement et ceux qui l'appuient souffrent d'avoir été pris sur le fait...

Des voix: Oh! Oh!

Une voix: Vous avez été pris sur le fait.

M. Knowles: Ils ont été pris sur le fait, le fait de voir à l'avance une copie d'un rapport qui était censé être indépendant et qui devait présenter au ministre ce qu'il avait demandé, c'est-à-dire la vérité. Ils ont été pris sur le fait de voir ce rapport à l'avance et d'avoir eu l'occasion d'y proposer des modifications.

Une voix: Ce sont là de pures bêtises!

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, la déclaration qu'a faite mardi le ministre de la Défense nationale, ainsi que la correspondance qu'il a consignée au hansard ne font qu'ajouter à la gravité de ce qu'on a surpris le Gouvernement en train de faire. Je veux parler de la correspondance avec M. Currie que le ministre avait l'intention de consigner, et non pas de la lettre qu'il a consignée par mégarde.

Il suffit de lire cette correspondance et de prendre note de ce que le ministre de la Défense nationale a dit l'autre jour pour constater que M. Currie ne voulait pas soumettre son avant-projet à l'examen de quiconque au ministère. Je rappelle au premier ministre (M. St-Laurent) que le 17 décembre lorsqu'il a fait une déclaration à ce sujet et répondu à certaines questions, il a fait un énoncé précis en réponse à une question que je lui avais posée. Je lui ai alors demandé ainsi que l'atteste la page 888 du hansard si c'était une coutume générale quant aux rapports préparés au sujet d'un service particulier de les adresser au chef du service en cause avant de les présenter officiellement. Dans sa réponse le premier ministre a dit, entre autres choses, ce qui suit:

J'ai été fort surpris d'apprendre que l'enquêteur avait jugé que c'était la bonne ligne de conduite à suivre.

Tous ceux qui étaient présents à la Chambre se rappellent, je pense, avec quelle décision le premier ministre a fait cette déclaration. Je suis comme lui surpris de voir que quelqu'un a cru que c'était la chose à faire. Mais, monsieur l'Orateur, de la déclaration faite mardi par le ministre de la Défense nationale et du dépôt de sa correspondance avec M. Currie il ressort maintenant que M. Currie ne jugeait pas devoir agir ainsi. M. Currie ne voulait pas montrer au ministère un premier exemplaire du rapport qu'il devait présenter au ministre.

Non seulement lui répugnait-il en premier lieu de montrer un exemplaire du rapport, mais le sous-ministre, M. Drury, était d'avis, comme M. Currie, qu'il n'y avait pas lieu de

le faire. Toutefois, en dépit de la répugnance ou du peu d'empressement que manifestait M. Currie à montrer au ministère un exemplaire préliminaire du rapport, en dépit de l'avis exprimé avec instances, qu'il ne fallait pas le faire, en dépit de l'attitude de M. Drury qui partageait cette opinion, le ministre de la Défense nationale a invité M. Drury à faire pression sur M. Currie à ce sujet. Ce n'est que lorsque le ministre de la Défense nationale fut entré en scène et eut exercé une forte pression sur M. Currie que celui-ci, malgré la répugnance et le peu de goût qu'il avait à le faire, consentit à laisser voir le rapport au ministère à certaines conditions qu'il précise dans sa lettre.

Le 17 décembre, en réponse à une question que je lui posais, le premier ministre s'est dit surpris que M. Currie ait jugé que c'était la bonne ligne de conduite à suivre. S'il a été étonné alors, que pense-t-il maintenant? Ne pense-t-il pas qu'il doit des excuses à M. Currie pour avoir donné à entendre que M. Currie aurait jugé que c'était la bonne ligne de conduite à suivre, alors que tel n'était pas l'avis de M. Currie. Qu'est-ce que le premier ministre pense maintenant du ministre de la Défense nationale qui est le responsable du geste qui a étonné le premier ministre? Non seulement le premier ministre a-t-il répondu à la question dont j'ai déjà donné lecture, mais dans l'énoncé qu'il avait lui-même préparé et qu'il nous a donné le matin du 17 décembre, comme l'atteste la page 886 du hansard, il a dit:

> Les renseignements ont également révélé que M. Currie et ses représentants ont discuté cette question avec le sous-ministre et qu'on a émis l'avis que le sous-ministre pourrait examiner le premier jet du rapport, quand il serait prêt, afin de signaler toutes les inexactitudes à propos des faits rapportés et qui avaient été obtenus du ministère même. Le sous-ministre a mentionné cet avis au ministre et le ministre l'a autorisé à examiner l'avant-projet de rapport, mais il lui a dit de prendre bien soin de ne pas faire de commentaires si ce n'est sur les faits qui avaient été obtenus du ministère.

Je reconnais qu'on peut donner plusieurs interprétations à cette déclaration, si on y tient. La plus simple, la plus évidente, il me semble, c'est la suivante: le premier ministre, lorsqu'il est allé aux renseignements à la suite de ma question du 17 décembre, a reçu une réponse voulant que M. Currie fût celui qui en premier lieu avait proposé que le rapport fût étudié au sein du ministère, que cette proposition avait été faite par M. Currie à M. Drury, que M. Drury avait rapporté la chose au ministre de la Défense nationale et que celui-ci avait acquiescé. Mais ce que le ministre de la Défense nationale nous a dit mardi de cette semaine est tout l'opposé. La déclaration du ministre et la lettre de M. Currie montrent nettement que l'idée d'un contrôle de la part du ministère n'est pas venue de M. Currie mais bien du ministère. Comme M. Currie a refusé, le ministre lui-même a pris l'attitude opposée et il doit porter la responsabilité entière des pressions, qui ont été exercées sur M. Currie pour lui faire poser le geste qu'il ne voulait pas poser, pour lui faire faire ce que le premier ministre, ainsi qu'il l'a dit le 17 décembre, a trouvé fort étonnant. J'estime donc qu'il est approprié de demander au premier ministre s'il ne croit pas que le moment est venu pour lui de présenter des excuses à M. Currie. Nous le prions également de nous dire ce qu'il entend faire à la suite de la pression indue exercée auprès de M. Currie par le ministre de la Défense nationale.

Je comprends pourquoi le Gouvernement tente de détourner l'attention, pourquoi il cherche à créer de la confusion. Le fait est que, dans cette affaire, il est pris en flagrant délit du commencement à la fin. Le ministre de la Défense nationale a déclaré l'autre jour à la Chambre que ce qu'il voulait, quand il a demandé à M. Currie de faire enquête, c'était la vérité. "Je voulais la vérité" a-t-il dit. Or il se trouve qu'il désirait qu'un représentant de son ministère fût mis au courant de cette vérité avant qu'elle soit exprimée dans sa forme définitive pour être communiquée au Parlement. Quelle sorte de vérité veut donc celui qui, lorsqu'une enquête est menée au sein de son ministère, réclame le droit de faire soumettre cette prétendue vérité au sujet de son ministère à un contrôle avant qu'elle soit communiquée au Parlement?

Le solliciteur général (M. Campney) a abordé ce point dans son discours du 17 décembre. Il a donné à entendre que les députés devraient être très reconnaissants envers le ministre de la Défense nationale parce qu'il a permis que ce rapport nous soit distribué. A l'entendre, ce n'était en somme qu'un petit document personnel que le ministre avait fait préparer parce qu'il désirait connaître la vérité sur son ministère et il faisait preuve de la plus grande générosité,—en même temps que de courage,—en permettant que nous prenions connaissance de ce document. Nous devions donc le remercier de ce courage et de cette générosité en ne nous lançant pas aussi ouvertement dans des attaques contre le ministre de la Défense nationale.

A mon sens, plus on approfondit cette histoire, plus on peut dire, en termes dénués d'équivoque, que le Gouvernement a été pris en flagrant délit, alors qu'il faisait ce qu'il n'avait nul droit de faire en sa qualité de gouvernement d'un pays démocratique. J'estime que quelqu'un devrait expliquer les divergences existant entre ce que le premier mi-

nistre nous a dit le 7 décembre et ce que le ministre de la Défense Nationale nous a exposé mardi dernier; nous avons le droit de connaître l'attitude du cabinet quant à la façon dont toute l'affaire a été menée.

Non seulement le Gouvernement a-t-il été surpris en flagrant délit, alors qu'il effectuait ces modifications, tout en essayant de contraindre M. Currie à faire une chose qu'il ne voulait pas faire; mais, comme je l'ai signalé mardi soir, on a pu constater qu'il a laissé des militaires exercer une certaine autorité et assumer une certaine position, alors qu'ils n'en avaient pas le droit, dans un État démocratique. Je voudrais revenir brièvement sur cette question, car, mardi soir, j'ai compris que c'était là la partie la plus importante...

Des voix: Le temps de parole du député est expiré.

M. Knowles: ...de ce que j'avais à dire alors; de fait, le point le plus grave...

Des voix: Le député a épuisé son temps de parole.

M. l'Orateur: A l'ordre! Le temps du député est écoulé et il ne peut poursuivre qu'avec l'autorisation unanime de tous les députés.

Des voix: Continuez!

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Est-on d'accord?

M. Knowles: Je remercie la Chambre, monsieur l'Orateur; je ne prendrai que quelques instants.

Des voix: Non.

L'hon. M. Claxton: Allez-y.

Des voix: Vous n'êtes pas à la hauteur.

M. l'Orateur: A l'ordre! J'ai compris que la Chambre consentait à l'unanimité à ce que le député continue son discours.

M. Knowles: Je vous remercie sincèrement, monsieur l'Orateur, ainsi que la Chambre; je manifesterai ma gratitude en étant aussi bref que possible.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Et je remercie également la Chambre d'approuver cette idée. Nous sommes donc en bons termes pour quelques instants; mais je signalerai de nouveau et soulignerai l'importance de la question que j'ai soulevée mardi soir, c'est-à-dire que notre démocratie est en très mauvaise passe si nous permettons aux militaires, aux galonnards, d'assumer une attitude de supériorité vis-à-vis des autorités civiles, le gouvernement élu de notre pays. Nul besoin de revenir sur les cinq exemples que j'ai donnés mardi soir de la manière dont les militaires, le chef d'état-major général et les hauts fonctionnaires du ministère, ont, à mon avis, dicté au Gouvernement, oui, dicté au premier ministre, ce qu'ils devaient faire comme ils n'ont pas le droit de le faire; j'en appelle au Gouvernement, afin qu'il remette les militaires à la place qui leur revient en tant que serviteurs de l'État.

Je veux simplement, et j'aurai fini, lire trois ou quatre citations tirées du débat...

M. MacDougall: Lisez donc votre amendement!

M. Knowles: J'ai déjà remis le texte de l'amendement à M. l'Orateur et je le consignerai au hansard avant de m'asseoir. J'ai déjà indiqué à la Chambre que, selon moi, le Gouvernement devrait étudier très soigneusement l'affaire Sandys qui s'est passée au Parlement du Royaume-Uni, en 1938. On y voit que lorsque le procureur général du gouvernement anglais a demandé à un membre du Parlement quelle était la source de certains renseignements qu'il possédait, non seulement la question n'a pas été déférée à la police ni n'a fait l'objet d'autres menaces, mais elle a suscité, le 29 juin 1938, au modèle des Parlements, un débat important et historique sur la procédure et la constitution. Le débat couvre quatre-vingts colonnes, soit quarante pages du hansard anglais; je ne puis donc en citer que de courts extraits. Je me permets toutefois d'emprunter quelques citations tirées de discours prononcés par certains personnages vraiment importants qui ont pris part au débat. Ainsi, à la colonne 2166, voici ce qu'a dit le très hon. Clement Attlee:

> Si l'on allait s'imaginer que les membres de la Chambre peuvent être interrogés et obligés de dévoiler les sources de leurs renseignements, lorsqu'ils prennent la parole à la Chambre, parce qu'on a soupçonné qu'ils se servaient de renseignements officiels irrégulièrement obtenus, les membres de la Chambre se retireraient bientôt du service public et les membres du service administratif craindraient de fréquenter les membres du Parlement. Ils pourraient facilement prononcer des paroles qu'un député pourrait répéter par la suite, paroles dont il serait possible d'établir la source.

C'est là un extrait d'un long discours dans lequel M. Attlee souligne l'importance du principe en jeu: le droit dont jouissent les membres du Parlement de recevoir des renseignements et de les utiliser pour ce qu'ils jugent le plus grand bien de l'État sans être cloués au pilori par l'exécutif de l'époque.

Le très honorable Winston Churchill a également participé au débat. Il s'agit d'un chef-d'œuvre churchillien que je ne chercherai pas à lire intégralement, mais voici ce qu'il a déclaré:

> Le membre du Parlement a un devoir à accomplir. S'il dispose de renseignements, il doit faire

de son mieux pour renseigner efficacement le Gouvernement. Il doit s'assurer que le ministre connaît la vérité.

Il ajoute que même s'il s'agit d'une vérité désagréable, il doit la dire au ministre soit au cours du débat, soit pendant la période prévue pour les questions.

Il parle ensuite de sa propre expérience au sujet de renseignements qui sont tombés en sa possession de façon un peu irrégulière peut-être, mais qu'il a pu utiliser à l'avantage de l'État. Puis, décrivant l'une de ces expériences, il dit:

Je ne puis m'empêcher de dire cependant que j'ai été renversé d'apprendre qu'il aurait eu le droit d'envoyer le procureur général me demander où j'avais obtenu le renseignement.

M. Churchill faisait allusion au premier ministre. On peut trouver le texte du discours aux colonnes 2173 à 2182 du hansard des Communes anglaises du 30 juin 1938. Il donne plus loin dans son discours cinq ou six exemples, dont les uns le mettent en cause tandis que certains en visent d'autres, où il y eut une fuite de renseignements que des députés ont pu porter à l'attention du Gouvernement. Les résultats en ont été heureux pour le pays.

Je citerai maintenant des paroles prononcées par sir Archibald Sinclair, pour exposer aussi l'opinion d'un libéral. Comme on le voit à la colonne 2171, il a dit ce qui suit:

Le gouvernement est sans nul doute en droit d'exiger une loyauté, une discrétion et une obéissance strictes de la part de ses fonctionnaires, mais les députés sont comptables aux gens qu'ils représentent à la Chambre. Ils ne sont pas responsables au procureur général ni à aucun ministre du gouvernement. Il serait déplorable que toutes les sources de renseignements fussent taries. Il peut exister certains dangers, mais il existe aussi de véritables garanties. Monsieur l'Orateur a le pouvoir d'interdire certaines questions. Il existe des garanties efficaces, mais le danger d'un empiétement sur les droits du Parlement par le pouvoir exécutif est encore plus grave.

Voilà quelque chose dont le Gouvernement devrait tenir compte; il devrait prendre note de la phrase suivante qui s'applique si bien dans le cas présent:

Les gouvernements sont trop portés à confondre le danger qui les menace avec le danger qui pourrait menacer l'État.

Je citerai, en dernier lieu, les paroles de M. Arthur Henderson qui se trouvent à la colonne 2194 du même hansard. M. Henderson a conclu en ces termes un discours retentissant:

Lorsqu'on détruit les privilèges parlementaires et empêche les membres du Parlement d'écouter quiconque vient à eux porteur de renseignements estimés, à tort ou à raison, d'intérêt public et que ce membre du Parlement devrait recevoir, des questions seront soulevées qui saperont les fondements mêmes du Parlement. J'espère qu'il sera établi sans l'ombre d'un doute que les privilèges de cette Chambre continueront d'être maintenus et observés en vue de protéger tout honorable député exerçant ses fonctions parlementaires.

Ces citations se passent de commentaires, monsieur l'Orateur, et il m'est inutile d'insister davantage sur le sujet. J'estime que je dois respecter l'honneur que la Chambre me fait de m'accorder quelques minutes supplémentaires en terminant ici mes observations. Je propose donc, appuyé par mon voisin de pupitre, l'honorable député de Melfort (M. Wright):

Que l'amendement soit modifié par l'adjonction des mots suivants:
"et d'examiner s'il serait opportun de recommander que M. Currie soit chargé de mener une autre enquête sur toutes autres dépenses et tous autres engagements de dépenses prévus aux termes du projet de résolution à l'étude."

M. l'Orateur: L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre ayant énoncé sa proposition d'amendement l'autre soir, j'ai eu l'occasion de l'étudier.

Elle me préoccupe à plusieurs points de vue. Sauf erreur, la Chambre a reconnu qu'on peut songer à enjoindre à un comité de faire quelque chose qui entre dans ses attributions, mais qu'il ne ferait peut-être pas autrement. Cet amendement entre dans le cadre de cette décision.

Cependant, les pouvoirs d'un comité sont limités. Un comité peut évidemment s'acquitter des fonctions que prévoient les termes de la motion tendant à la création dudit comité. Le comité peut aussi s'acquitter de tâches connexes.

Le comité pourrait-il proposer à la Chambre de retenir les services de M. Currie afin qu'il poursuive son enquête? Il va sans dire que le comité ne pourrait, de lui-même, ordonner à M. Currie de le faire. Si le comité formulait une telle proposition, il s'agirait de poursuivre une enquête commencée par M. Currie et dont le comité est chargé d'étudier le rapport.

Après avoir étudié soigneusement ce point, —et je pense que je me dispenserai d'entendre la présentation d'arguments à ce sujet,—j'en suis venu à la conclusion que, pour cette raison, il y a lieu de considérer l'amendement comme régulier. Cependant, je tiens à signaler que si je l'accepte pour ce motif c'est qu'il s'agirait d'une proposition ayant pour objet d'inviter l'auteur du rapport à poursuivre l'enquête.

Il y a aussi un point d'ordre technique que je pourrais soulever: celui de savoir si la proposition d'amendement porte sur l'amendement ou sur la motion principale. Si (et j'espère bien ne pas avoir une telle réputation)

j'avais un penchant pour les subtilités d'ordre technique, je pourrais voir là un argument solide.

En reconnaissant la validité de l'amendement je ne veux pas que la décision que je viens de rendre soit considérée comme créant un précédent auquel il faudra s'en tenir à l'avenir.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'espère que personne n'aura l'impression, parce que je me lève à ce moment-ci, que j'ai l'intention de mettre en doute la décision que vous venez de rendre. Rien ne serait plus éloigné de ma pensée.

Je n'aurais pas jugé nécessaire, ni même utile, de participer de nouveau au débat relatif au rapport Currie, n'eussent été deux discours prononcés par l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et particulièrement celui qu'il vient de terminer. Je tiens surtout à relever deux aspects de ces discours, non pas tant à cause de leur portée sur la situation actuelle, qu'à cause de leur effet possible sur l'opinion, à la Chambre des communes et parmi la population, touchant certaines façons de procéder qu'il convient d'adopter en régime démocratique, et les rapports qui s'imposent entre l'autorité civile et les forces armées d'un côté, et la conduite que doivent suivre l'exécutif et les membres du Parlement à l'égard des affaires publiques, même en ce qui a trait à un différend d'ordre politique entre divers groupes de membres du Parlement au sujet des affaires publiques.

L'honorable député est parfois porté non seulement à se poser en autorité, ayant fait des études approfondies au sujet des coutumes parlementaires, des traditions constitutionnelles et des règles de procédure parlementaire, mais aussi à se donner en exemple de droiture que nous devrions tous imiter dans notre propre vie publique. Il semble qu'il y ait eu lieu de penser, au moins en cette occurrence, que les membres de l'opposition officielle manifestent, par leurs applaudissements, qu'ils prennent l'honorable député au mot.

C'est pourquoi, ayant, à la Chambre, une responsabilité de direction, je croirais manquer à mon devoir si, en me taisant, je permettais que se crée l'impression que je partage en quelque mesure les avis exprimés par l'honorable député en ce qui concerne ces deux aspects importants, soit, d'une part, celle des rapports qui doivent exister entre l'autorité civile et ceux qui sont chargés de diriger l'armée et, d'autre part, celle des rapports qui doivent exister entre l'exécutif et les membres du Parlement, et entre les membres du Parlement et le public dans son ensemble, et la façon dont il faut qu'ils considèrent leur responsabilité pour y conformer leur conduite.

Je tiens à bien marquer que je ne saurais partager le sentiment de l'honorable député sur ces aspects de la question. Je tiens tout d'abord à traiter de la question du rapport qui doit exister entre l'autorité civile et ceux qui ont la responsabilité de l'organisation, de l'instruction et,—oui, certainement,—et du commandement de nos forces armées au combat, lorsqu'il arrive que nos troupes doivent se battre.

Il n'est pas douteux que, dans notre régime, c'est l'autorité civile qui est suprême, mais il n'est pas douteux non plus que ceux qui sont à la tête de nos armées ont à s'acquitter de très lourdes responsabilités vis-à-vis de la nation à laquelle ils appartiennent, et qu'ils s'acquittent effectivement de ces responsabilités, depuis que nous avons des forces armées.

M. Harkness: Nous en convenons tous.

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député semble laisser entendre que, quoi qu'il arrive ou quoi que l'on dise à leur sujet, ils doivent rester silencieux et continuer, malgré cela, de s'acquitter de leurs lourdes responsabilités.

Eh bien! je ne suis pas d'accord. Je ne saurais admettre non plus, comme semble le croire l'honorable député de Melfort (M. Wright), qu'ils doivent rester muets en face de tout le monde et ne pas prononcer un mot, sauf par l'entremise du ministre.

M. Wright: Monsieur l'Orateur...

Des voix: Asseyez-vous.

M. Wright: Le premier ministre a dit que je donnais à entendre qu'ils devraient rester muets. Je n'ai pas prétendu cela. J'ai dit qu'ils devraient parler par l'entremise du ministre qui les représente.

Une voix: C'est la même chose.

Le très hon. M. St-Laurent: Je voudrais d'abord appeler l'attention sur certaines expressions que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a employées mardi. Voici ce qu'il a déclaré, comme en fait foi la page 1035 du hansard:

> C'est que pour nous l'aspect le plus grave de toute cette affaire, c'est celui de la place que doivent occuper les forces armées dans une démocratie.
>
> Sont-ils les serviteurs de l'État, de la population du pays, par le truchement de leurs représentants élus, ou bien sont-ils chargés de diriger le pays? Les forces armées sont-elles autorisées à dicter au Gouvernement ce qu'il doit faire et à commander à tout le monde? Selon nous, cette attitude s'est

manifestée trop ouvertement au cours de cette affaire, et voilà surtout ce qui nous intéresse pour l'instant.

Eh bien! monsieur l'Orateur, je n'ai eu aucune preuve qu'on ait dicté quoi que ce soit au Gouvernement ni commandé tout le monde. L'honorable député a poursuivi de la façon suivante:

Les députés se rappellent que lorsqu'il...

(le premier ministre)

...a déposé le rapport, il a consigné en même temps au hansard un mémoire du chef d'état-major général. Au cours des observations qu'il a faites à ce moment-là, il nous a dit qu'il nous communiquerait ce mémoire du chef d'état-major général, parce que celui-ci croyait que les opinions qu'il y exprimait devaient être diffusées au grand public en même temps que les révélations contenues dans le rapport Currie lui-même. Lorsque mon voisin de pupitre, l'honorable député de Melfort (M. Wright), au cours du débat le lendemain ou quelques jours après, a demandé au premier ministre pourquoi il avait fait cela, celui-ci a répondu qu'il était prêt à répondre à cette question immédiatement. Il a expliqué sa conduite en disant que c'était le chef d'état-major général qui le lui avait demandé. Selon nous, monsieur l'Orateur, le chef d'état-major général n'avait nullement le droit de demander au premier ministre élu du pays de déposer ce mémoire, et nous sommes d'avis que le premier ministre n'avait pas le droit d'accéder à cette demande.

J'assume, monsieur l'Orateur, la pleine responsabilité d'avoir accédé à cette demande et je diffère d'opinion avec l'honorable député quand il dit que le chef d'état-major général n'avait pas le droit de la présenter. Je prétends qu'il en avait parfaitement le droit, que c'était une demande au sujet de laquelle c'était à moi à assumer la responsabilité. J'ai pris la responsabilité de soumettre ce document à la Chambre en même temps que je déposais le rapport et je l'ai fait parce qu'une certaine partie de ce rapport pouvait être interprétée comme s'appliquant à l'armée tout entière, bien que le rapport ne portât que sur le service de travaux de l'Armée. Une telle interprétation aurait, à mon avis et selon l'opinion que m'a communiquée l'état-major général, causé un tort considérable à l'organisation et au moral de notre armée.

Que renferme donc ce mémoire? Il est publié à la page 688 du hansard et en voici le texte:

Quartier général de l'Armée

Ottawa, le 15 décembre 1952.

Monsieur le ministre,

J'ai lu le rapport de l'enquête que M. George Currie a menée à propos des services des travaux de l'Armée.

Il en est arrivé à des conclusions et il a formulé des vœux qui doivent faire l'objet d'une étude approfondie avant que je puisse vous renseigner sur la portée des mesures prises en vue de remédier à la situation et de vous recommander les autres mesures qui s'imposent.

M. Currie a défini la tâche qu'il a accomplie en disant: "J'ai enquêté sur les manquements et les autres irrégularités qui se sont produits au détachement du Génie, services des travaux de l'Armée, à Petawawa et ailleurs".

Cependant, le rapport de M. Currie renferme des déclarations que le public pourrait interpréter comme une atteinte à la compétence, l'intégrité et l'efficacité de l'armée dans son ensemble. Je mentionne en particulier les déclarations contenues dans le dernier paragraphe de la première partie de son rapport.

Ce sont les déclarations déjà mentionnées à la Chambre comme étant celles de la page 17 de l'impression à l'offset du rapport. Je continue:

Je crois savoir que ce rapport sera publié et, si le public et les militaires pensent que les déclarations de M. Currie intéressent l'armée dans son ensemble, les effets en seront très préjudiciables.

Je demande donc que M. Currie précise publiquement si de telles déclarations n'ont trait, ainsi que semblent l'indiquer ses observations du début, qu'aux services des travaux de génie, ou si elles portent sur l'ensemble de l'armée canadienne. Si ses observations intéressent l'ensemble de l'armée, je demanderais, en outre, que M. Currie énonce publiquement les faits sur lesquels il fonde de telles opinions et de telles observations.

La loi sur la défense nationale place sur les épaules du chef d'état-major général la responsabilité de l'armée canadienne et si le Gouvernement formule ou communique une déclaration qui ne comporte pas de réserves ni la moindre indication qu'il ne l'approuve pas, le geste pouvant être interprété comme une mise en doute de la compétence, de l'intégrité et de l'efficacité de l'armée tout entière, je crois qu'il est du devoir du chef d'état-major général de s'efforcer de faire éclaircir ce point, et si la conclusion à laquelle on en arrive en fin de compte est bien celle-là, je suis convaincu que tout homme ayant eu assez de valeur pour devenir chef d'état-major général ne saurait prendre d'autre décision que celle de résigner ses fonctions afin qu'un autre, capable de les exercer avec plus de compétence et d'efficacité, assume ces responsabilités.

Ici au pays, vous le savez, l'exercice des fonctions publiques, non seulement dans le domaine civil mais dans celui des choses militaires, est assuré par des hommes qui, souvent, pour remplir la tâche, consentent des sacrifices personnels d'ordre pécuniaire, la principale et à vrai dire l'unique compensation qu'ils reçoivent en échange de leurs sacrifices étant la satisfaction personnelle de sentir qu'ils se rendent utiles au pays et à leurs concitoyens. Lorsqu'ils constatent qu'ils ne peuvent plus entretenir ce sentiment, ou qu'ils ont l'impression que leurs collaborateurs ne partagent pas ce sentiment, il n'y a plus aucune raison de conserver le poste qu'ils occupent. S'imagine-t-on, monsieur l'Orateur, que je ferais pour d'autre que l'État, pour la compensation pécuniaire que je retire, ce que je fais depuis quatre ou cinq ans?

Des voix: Très bien!

Le très hon. M. St-Laurent: Quelqu'un croit-il que l'honorable représentant de Nanaïmo (M. Pearkes) a fait ce qu'il a fait durant les années de guerre à cause des avantages pécuniaires qu'il en retirait? Heureusement, il y a bien des gens au Canada,—et je pense que cela comprendrait à peu près tout le monde à la Chambre,—qui, lorsqu'il s'agit de rendre un service à leur pays et à leurs concitoyens, ne se laissent aucunement influencer par les avantages pécuniaires qu'ils pourraient en retirer. Ils agissent ainsi parce qu'ils ont la satisfaction morale de faire leur part, comme l'ont fait leurs ancêtres, en vue d'édifier la nation et de transmettre en patrimoine aux générations futures un pays dont on est heureux d'être citoyen, un pays où il fait bon vivre.

Tout ce que le chef d'état-major a demandé, c'est que, si ce document,—qui pourrait comporter cette conséquence ambiguë,—devait être rendu public, il faudrait fournir l'occasion de tirer les choses au clair et déclarer s'il faisait ou non allusion à la compétence et à l'intégrité de l'ensemble de l'organisation militaire ou bien s'il ne visait que quelques escrocs,—je paraphrase l'expression utilisée dans le rapport,—qui s'étaient rendus coupables d'irrégularités, de crimes même, pour lesquels nos tribunaux leur ont imposé des punitions qu'ils purgent présentement dans nos institutions pénales.

Si la tentative faite pour préciser cette ambiguïté a eu lieu de façon à jeter le discrédit sur la compétence et l'intégrité de l'armée dans son ensemble, le chef d'état-major général demandait de rendre publics d'autres faits, afin de montrer sur quoi se fondait la condamnation de sa compétence et de son efficacité. Je crois que le chef d'état-major général avait non seulement le droit, mais l'obligation et le devoir envers tous les officiers et soldats loyaux placés sous son commandement, de prendre cette position et de demander qu'on éclaircisse l'ambiguïté, et que, si l'on prétendait qu'il y avait intention de discréditer l'efficacité de toute l'armée, il y aurait lieu de rendre publics les faits sur lesquels se fondait cette affirmation, afin qu'on puisse adopter des méthodes efficaces pour obtenir et préserver au pays le genre de forces armées, aussi compétentes qu'honnêtes, sur lesquelles nous avons heureusement eu l'avantage de nous appuyer au cours de deux guerres mondiales, lorsque notre existence même en tant que nation était peut-être en jeu.

Un autre point que je veux relever est l'assertion que l'honorable député a proférée lorsqu'il a dit que le chef d'état-major n'avait pas le droit de dire,—et je crois que ses paroles ont été les suivantes, "au personnel de l'armée et aux employés de la Défense nationale" qu'ils ne devaient pas discuter le rapport Currie. L'honorable député sait aussi que le chef d'état-major n'a jamais tenté de faire pareille suggestion aux employés du ministère de la Défense nationale. L'honorable député sait que la directive a été donnée le 15 décembre sous forme d'un message se lisant comme suit:

From Can Army
To Wescom, Pracom, Cencom, Quecom, Eascom
For GOC from CGS

Ce qui, je crois, signifie: Du quartier général de l'armée canadienne aux régions de l'Ouest, des Prairies, Centrale, du Québec et de l'Est, à l'officier général commandant, de la part du chef d'état-major général.

Par. un.—Le rapport portant sur l'enquête de M. George Currie au sujet des services de travaux de l'Armée va bientôt être déposé à la Chambre des communes.

Par. 2.—Il est possible que certains intéressés essaient de recueillir sur ce rapport des observations de certains militaires en activité de service. Je vous rappelle donc que ce document est un document privilégié entre les mains du Gouvernement et qu'il ne conviendrait manifestement pas qu'officiers ou soldats en activité de service fassent le moindre commentaire à son sujet.

"Document privilégié", au sens où on l'entend ici, n'est sans doute pas synonyme de "document privilégié" au sens où l'entendrait mon honorable ami de Lake-Centre (M. Diefenbaker),—au sens où je l'entendrais moi-même,—du point de vue juridique. Nous ne dirions sans doute pas que c'est là un document privilégié, encore qu'il fût entre les mains du Gouvernement et qu'on fût sur le point de le déposer à la Chambre des communes. Je pense que c'était une directive sage que de dire que, peut-être:

...certains intéressés essaieraient de recueillir sur ce rapport des observations de certains militaires en activité de service.

Et encore:

...il ne conviendrait manifestement pas qu'officiers ou soldats en activité de service fassent le moindre commentaire à son sujet.

Or, c'est le deuxième cas cité par mon honorable ami pour laisser entendre qu'on "dicte" et "commande à tout le monde".

M. Diefenbaker: Sont-ils libres d'en parler maintenant?

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne crois pas qu'il serait convenable pour eux de le discuter. Je crois qu'il convient qu'ils attendent jusqu'à ce qu'il ait été possible d'obtenir ces précisions au sujet de la partie ambiguë dont parle le chef d'état-major dans le mémoire adressé à son ministre, et dont il m'a demandé de m'occuper en l'absence de celui-ci.

M. Knowles: Le premier ministre me permettrait-il de lui poser une question? Le premier ministre sait-il si le chef d'état-major général a émis un ordre demandant "aux employés du ministère de la Défense nationale de s'abstenir de toute discussion au sujet du rapport s/m", c'est-à-dire le rapport Currie? Si le premier ministre n'a connaissance d'aucun ordre de ce genre, peut-être pourrais-je me charger de faire enquête sur ce petit bout de papier.

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député ferait peut-être bien d'instituer une enquête sur cet incident, car, selon les renseignements qui m'ont été donnés, la seule directive émanée du chef d'état-major est celle qui était incluse dans la communication envoyée du quartier général le 15 octobre. Voilà les renseignements que je possède et j'ai des renseignements qui indiquent que le chef d'état-major n'a tenté de donner aucune autre directive.

Voici ce que le député a dit à ce sujet:

> Mais, je le répète, j'ai lu avec intérêt dans les journaux que le chef d'état-major général avait ordonné aux membres des forces armées et aux fonctionnaires du ministère de la Défense nationale de ne pas parler du rapport Currie.

Je n'ai rien lu de tel dans les journaux et, selon les renseignements qu'on m'a fournis, cette communication aux officiers généraux commandant les diverses régions militaires du pays a été la seule directive donnée.

M. Knowles: Quand le premier ministre aura terminé ses observations, j'irai lui montrer le bout de papier dont je parle.

Le très hon. M. St-Laurent: Le député m'a déjà montré quelque chose dont la provenance ne laisse pas de causer beaucoup d'inquiétude, non seulement à moi, mais à un important secteur de la population.

Une voix: Habile diversion!

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne tiens pas à partager avec mon honorable ami des confidences qui ont été obtenues de la façon dont semble avoir été obtenu un exemplaire du travail de M. Currie.

Il a poursuivi en ces termes:

> ...si le chef d'état-major général refuse aux gens à qui il peut donner des ordres le droit de discuter le rapport Currie, il n'hésite pas à en parler lui-même.

J'imagine que l'honorable député visait par là les termes du mémoire dont je viens de donner lecture. A mon sens, ce mémoire ne constitue pas une discussion du rapport Currie. C'est une demande en vue de faire éclaircir ce que le chef d'état-major estimait être une partie ambiguë (ambiguïté regrettable) du rapport.

Autre chose, que je voudrais mentionner brièvement; il s'agit du *Canadian Army Journal* dont le député a fait mention. J'ai sous les yeux un numéro du *Canadian Army Journal*, celui de décembre; on m'a dit que le message adressé à l'armée canadienne par le chef d'état-major général, avait été rédigé et envoyé au journal pour publication dès novembre, avant qu'aucun passage des documents de travail ou du rapport Currie aient été soumis au ministère de la Défense nationale et bien avant qu'on ait critiqué l'une quelconque des choses dont le rapport Currie fait mention. L'honorable député a employé un langage très sévère en parlant du message du chef d'état-major destiné à l'armée canadienne.

Il est vrai que l'effet de ce message a été considérablement mis en évidence dans les dépêches de la *Presse canadienne* qui ont été publiées sans doute avant la première que j'ai lue, laquelle a paru dans un journal en date du 13 janvier. Il ne faut pas s'étonner, toutefois, que les journaux, même s'ils possédaient ce texte depuis des semaines, aient jugé que c'était une question intéressant le public lecteur et qui devait être mise en manchette dans leurs colonnes de nouvelles à ce moment-là.

Ce message a été écrit à cause du grand nombre de critiques relatives à des incidents survenus dans l'Armée et que certains journaux canadiens avaient publiées depuis quelques mois. La copie du message que le chef d'état-major a écrit à l'Armée canadienne porte en annexe un grand nombre de coupures de journaux, aucune n'étant postérieure à la date où le document de travail en vue du rapport Currie a été montré pour la première fois au sous-ministre de la Défense nationale. Or, j'estime que ce message du chef d'état-major à l'armée canadienne est un message que peut très bien transmettre au personnel celui qui est responsable non seulement du moral, mais aussi de la compétence et de l'efficacité de l'armée dont il est le chef. C'est tout ce que je désire formuler au sujet des relations entre l'autorité civile et l'armée. Personne ne niera que, sous notre régime, l'autorité civile soit suprême dans notre organisation constitutionnelle; mais personne ne niera que les forces armées soient nécessaires au maintien de notre organisation constitutionnelle et personne ne niera que leur compétence et leur efficacité dépendent, dans une certaine mesure, du respect que porte à ceux qui en sont les chefs (respect auquel ils ont droit) la nation qu'ils servent.

Le deuxième point que je traiterai porte sur la réception et l'utilisation d'un document de travail volé, document préparé pour le compte

d'un expert et que l'honorable député a cru de son devoir, dans l'intérêt public, d'utiliser à la Chambre.

M. Knowles: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au premier ministre (M. St-Laurent) s'il est en mesure de dire catégoriquement qu'il s'agit d'un exemplaire volé?

Le très hon. M. St-Laurent: Je crois que je serai en mesure, d'ici très peu de temps, non seulement de dire que le document a été volé, mais de dire qui l'a volé. Mais, pour me contenter de tirer des conclusions de faits évidents, je pense qu'il est bien clair que ce document n'a pa été obtenu du ministère de la Défense nationale. Un seul exemplaire a été livré au ministère de la Défense nationale le 27 novembre, et il a été renvoyé à l'associé de M. Currie le 8 décembre, alors que le rapport signé a été livré au ministère.

D'après les renseignements contenus dans la lettre de M. Currie, dix exemplaires seulement des pages imprimées au procédé "offset" ont été brochés et l'enquête qu'il a faite à ce sujet lui a permis de les retracer tous les dix. D'autres pages,—environ quatre-vingt-dix ou peut-être davantage,—ont été préparées en même temps au bureau de l'imprimeur, et ni M. Currie ni l'imprimeur n'ont pu retracer chaque exemplaire de chaque page qui a été imprimée en même temps à l'offset. Il ne croyait pas, tout d'abord qu'il s'agissait de l'un des exemplaires au procédé "offset", mais on a constaté que c'était bien le cas. L'honorable député lui a permis d'examiner cet exemplaire et il s'est assuré, ainsi que ses représentants, qu'il s'agissait bien de l'un des exemplaires rotocalcographiques préparés par cette imprimerie.

Or cet exemplaire est tombé entre les mains de l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Le fait ne semblait pas très grave alors. Le document allait être déposé et il ne semblait pas très important que quelqu'un eût ou non des renseignements préalables à son sujet. Lorsqu'il en a parlé pour la première fois à la Chambre, le 15 décembre, l'honorable député a été fort surpris de constater que le rapport définitivement établi et signé comportait des modifications qui ne figuraient pas dans le document de travail dont il avait un exemplaire. Mais, lorsqu'il a pris la parole le 17 décembre, puis de nouveau hier et aujourd'hui, il savait, d'après les renseignements que j'avais fournis à la Chambre, que le document n'était ni un rapport ni un exemplaire du rapport, mais un document de travail préliminaire qui n'était ni terminé ni signé et qui, sous certains aspects, différait du rapport préparé et signé.

Si le document s'est trouvé ailleurs qu'à l'imprimerie, la seule explication possible, c'est que quelqu'un l'a irrégulièrement fait sortir de l'imprimerie et l'a remis à l'honorable député de Rosetown-Biggar.

M. Graydon: Un coup de vent a pu l'emporter par la fenêtre.

Le très hon. M. St-Laurent: Non, ces pages n'avaient pas encore été brochées; or, l'honorable représentant de Peel (M. Graydon) ne prétend pas sérieusement, je pense, que les soixante-quatorze pages du rapport ont pu être emportées par le vent, puis qu'on les a ramassées dans une ruelle et portées à l'honorable représentant de Rosetown-Biggar.

M. Knowles: Voilà un souffle de vent qui n'aurait rien apporté de bon aux libéraux.

Le très hon. M. St-Laurent: Les libéraux ont pu constater par le passé que la Providence ne manque pas à ce point de bienveillance à leur égard.

Je présume, maintenant, que l'exemplaire en cause a été pris sans le consentement de M. Currie, ou sans l'assentiment de quiconque eût été autorisé à donner son consentement au nom de M. Currie, sans le consentement de l'imprimeur ou de quiconque eût été autorisé à donner ce consentement au nom de l'imprimeur. En language ordinaire, ce geste s'appelle généralement un vol. Toute la situation indique que l'exemplaire a été emporté grâce à un procédé qui s'appelle le vol. J'imagine qu'en de telles circonstances il peut se trouver que des citoyens tout dévoués à la chose publique croyant être entrés en possession de renseignements intéressant essentiellement la sécurité de l'État et n'osant pas les confier aux membres du Gouvernement ni à aucun des partisans du Gouvernement, jugent que la chose à faire est de transmettre ces renseignements à quelqu'un qui n'est pas membre ou partisan du Gouvernement.

Toutefois, je crois qu'il déciderait tout naturellement de transmettre le document au chef de l'opposition officielle qui a pour fonction de veiller à ce que les renseignements qui sont réellement d'intérêt public soient portés à la connaissance du public. Or, le document en cause n'est pas allé au chef de l'opposition (M. Drew). Il est allé au chef de mon honorable ami, qui n'est pas encore devenu chef de l'opposition officielle.

M. Fraser: Et qui ne le deviendra jamais.

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne veux faire aucune prédiction. En fin de compte, je suis dans mon propre pays et nul n'est bon prophète en son pays. Je m'en remets donc de ce soin à l'honorable député de Peterborough-Ouest (M. Fraser). Quoi qu'il en soit, le fait que le document n'a pas été remis au chef de l'opposition officielle semble contre-

dire l'idée d'après laquelle le fait de l'avoir communiqué aurait été inspiré par le patriotisme et un ardent désir de sauver le pays. Je ne dis pas que ce soit le cas, mais, si le document a été livré au chef du parti cécéfiste à titre d'instrument destiné à servir dans la lutte engagée entre les partis, tout ce que je puis dire c'est que je trouverais fort déplorable que notre politique fût tombée à un tel niveau que, dans notre lutte entre partis, nous dûssions recourir à des agents pour voler des documents confidentiels ou pour capter des messages téléphoniques. (*Exclamations*) Il s'agit de quelque chose de même nature, de quelque chose dont...

M. Fulton: C'est le gouvernement dont vous étiez membre qui a agi de cette façon.

Le très hon. M. St-Laurent: Je regrette, monsieur l'Orateur, mais je n'ai pas saisi cette interruption. Notre système d'amplificateurs est commode sous certains rapports mais il ne nous permet pas de saisir toutes les interruptions venant des divers coins de la Chambre.

M. Fulton: Surtout celles qu'on ne veut pas entendre.

Le très hon. M. St-Laurent: Je puis dire à mon honorable ami que j'aime à l'entendre, sauf quand il se lance dans d'interminables répétitions.

M. Fulton: La même remarque peut s'appliquer à d'autres.

Le très hon. M. St-Laurent: Je crois que les membres du Parlement jouissent de certains privilèges et que ces privilèges sont, non seulement sacrés pour eux, mais essentiels au bon fonctionnement de nos institutions démocratiques. Pour parler bien franchement cependant, je ne crois pas que ces privilèges exigent de nous que nous nous fassions receleurs de biens volés et que nous en fassions usage. Nous sommes tous responsables envers le public et chacun de nous est responsable envers les électeurs de sa circonscription. Personne, je crois, ne veut se poser en juge trop sévère des autres; mais on peut incontestablement supposer...

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je n'ai mission de défendre personne, mais je ne crois pas que le premier ministre...

Des voix: Asseyez-vous!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je ne crois pas que ni le premier ministre ni personne d'autre à la Chambre ait le droit de dire d'un membre de la Chambre qu'il est un recéleur.

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, je ne tiens pas à donner à ce mot son sens juridique strict.

M. Diefenbaker: J'espère bien que non!

Le très hon. M. St-Laurent: Mais je soutiens que personne n'a le droit, à cause de ses privilèges à titre de membre du Parlement, d'avoir en sa possession un objet qui a été volé s'il sait qu'il a été volé.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Le premier ministre veut-il donner à entendre que mon chef savait qu'il recevait un document volé?

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne veux rien donner à entendre. Je commente simplement des faits que la population connaît déjà fort bien.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je pose de nouveau la question de privilège. Je crois qu'après mûre réflexion le premier ministre comprendra qu'on ne doit pas formuler de telles déclarations. L'autre jour, monsieur l'Orateur, rendant une décision, vous avez dit qu'une insinuation au sujet de l'indépendance...

Des voix: Règlement!

M. Diefenbaker: Mais oui, monsieur l'Orateur, vous avez dit, rendant une décision, que la simple insinuation, de la part de l'opposition, que certains députés n'étaient pas indépendants mettait en danger les privilèges du Parlement. Je ne veux nullement justifier ce qui est condamnable et je ne connais rien de l'affaire qui nous occupe, mais le premier ministre n'osera vraiment pas formuler de telles déclarations!

Le très hon. M. St-Laurent: Je m'en remets à votre décision, monsieur l'Orateur.

M. Wright: Je pose la question de privilège. A mon avis,—et je pense que la lecture du compte rendu des *Débats* démontrera que j'ai raison,—le premier ministre a fait entendre que le chef de notre groupe a accepté un bien volé sachant qu'il avait été volé.

Des voix: Non.

D'autres voix: Oui.

M. Wright: Je pense qu'un examen du hansard le révélera. Je vous prie, monsieur l'Orateur, de demander au premier ministre de retirer cette insinuation.

M. l'Orateur: Si j'ai bien compris le premier ministre, je ne crois pas qu'il ait fait une telle assertion. Je le laisse en décider. Le premier ministre sait s'il s'est ou non exprimé de cette façon.

Le très hon. M. St-Laurent: J'ai dit qu'il s'agissait d'un document volé et qu'avant de passer à l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) il était entre les mains du représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). J'ignore comment ce document est parvenu là, mais c'est un document volé. Il semble, à quiconque n'en connaît pas plus que moi à ce sujet, qu'il s'agisse d'un document volé. Je pense que quiconque l'a en sa possession s'inquiéterait de savoir s'il s'agit ou non d'un document volé.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, au sujet de ce rappel au règlement ou de cette question de privilège, je crois qu'il s'agit d'une affaire particulièrement sérieuse, surtout étant donné que l'honorable représentant de Rosetown-Biggar se trouve malheureusement absent. Le premier ministre s'obstine à recourir à des termes qui laissent entendre que l'honorable représentant de Rosetown-Biggar savait, lorsqu'il a reçu ce document, qu'il avait été volé; je proteste contre pareille façon de s'exprimer.

Des voix: Non.

Des voix: Oui.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne puis entendre ce qu'on dit parce qu'il y a trop d'interruptions.

M. Knowles: Si le premier ministre n'a pas voulu dire cela et dit clairement qu'il n'a pas voulu le dire, je n'insisterai pas davantage. Puis-je vous rappeler, monsieur l'Orateur, qu'en plus de ces paroles, il y a quelques instants, le premier ministre a dit qu'il ne croyait pas nécessaire au Parlement, dans l'exercice de nos privilèges, que nous ayons des agents chargés de nous procurer ce genre de bien. C'est laisser entendre que mon chef avait chargé quelqu'un d'obtenir ce bien, ce qui est absolument faux. A la vérité...

M. l'Orateur: A l'ordre! On pourra le nier plus tard.

M. Knowles: Je le nie catégoriquement.

M. l'Orateur: La question que j'ai à étudier en ce moment est celle de savoir si le premier ministre vient de déclarer que l'honorable représentant de Rosetown-Biggar a reçu le rapport, sachant, au moment où il l'a reçu, qu'il avait été volé. Je ne lui ai pas entendu dire cela. J'aimerais régler ce point.

Le très hon. M. St-Laurent: Je n'ai pas eu l'intention de dire qu'il le savait, mais je voulais donner à entendre que les circonstances étaient telles qu'on pouvait fort bien croire qu'il le savait. J'ignore s'il le savait ou non. Je souhaite que non.

M. Graydon: Pourquoi ne réglez-vous pas toute l'affaire en faisant une rétractation?

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne vais pas régler toute l'affaire en retirant quoi que ce soit que j'ai dit, puisque rien de ce que je pourrais dire ne saurait fabriquer des faits ni modifier des faits qui se sont déjà produits.

Quant à l'idée que la lettre imprimée au hansard de mardi puisse constituer une menace, je dois dire que je ne saurais en convenir. Convenait-il ou ne convenait-il pas de tenter certains efforts en vue de se rendre compte comment ce document confidentiel avait pu se rendre du bureau de l'imprimeur jusqu'en un autre endroit? Je dis du bureau de l'imprimeur, encore que jusqu'à ce qu'on ait fait la lumière sur cette question on pourrait soupçonner tous ceux qui avaient un rapport quelconque soit avec le bureau de l'imprimeur, soit avec celui de M. Currie.

On sait,—et il n'y a pas de honte à cela,—que, dans le bureau de l'imprimeur comme dans celui de M. Currie, il y a des gens qui s'intéressent activement à la politique de parti, exerçant en cela, d'une façon légitime, leurs droits démocratiques. Jusqu'à ce que la chose ait été tirée au clair, tous ceux qui auraient pu faire cela, c'est-à-dire communiquer un des documents de travail à M. Currie à une personne qui n'avait pas le droit de l'avoir, seront également suspects. Tout ce qu'on a dit à l'honorable député de Rosetown-Biggar avait pour but de lui faire savoir que, sur la proposition de M. Currie, la Gendarmerie royale était...

M. Knowles: Non.

Le très hon. M. St-Laurent: Peut-être n'a-t-on pas mentionné la Gendarmerie royale, mais M. Currie laisse entendre qu'on pourrait poursuivre l'enquête. La Gendarmerie royale a été priée de mener cette enquête supplémentaire. Eh bien! qu'aurait dit l'honorable député du ministre de la Défense nationale si celui-ci avait demandé à la Gendarmerie royale de continuer l'enquête sans en souffler mot à l'honorable député de Rosetown-Biggar? On lui apprend simplement que la Gendarmerie royale a été priée de continuer l'enquête entreprise par M. Currie; on y exprime aussi l'idée que s'il jugeait opportun d'indiquer la provenance du document, cela faciliterait l'enquête. Je ne vois là aucune menace voilée, aucune tentative d'intimidation ou de coercition contre qui que ce soit, ni aucune tentative de détourner l'attention d'un état de choses équivalant, selon l'honorable député,

à prendre quelqu'un en flagrant délit. Cette insinuation a trait aux variantes qu'on note entre le document de travail et le document qui a été en fin de compte signé par M. Currie.

Ces modifications ont été faites sous l'entière responsabilité de M. Currie qui préparait un rapport à l'intention du ministre de la Défense nationale et non de la Chambre des communes, non du gouverneur en conseil, mais du chef du ministère de la Défense nationale. J'ai été étonné d'apprendre qu'il y avait eu discussion préalable du futur texte de ce rapport. Mais l'honorable député le sait aussi bien que moi, quand le rapport Mainguy, qui portait sur la marine, a été publié, il renfermait des erreurs de fait, qu'on a invoquées pour jeter le discrédit sur ce rapport. Je ne trouve pas étrange que le ministre ait espéré que le rapport qui nous occupe renfermerait le moins d'erreurs possible, d'erreurs de fait.

Ce qui m'étonne, c'est qu'on n'ait pas davantage attiré l'attention des représentants de M. Currie sur certaines autres choses qui nous apparaissent maintenant, certaines erreurs de fait, que renferme le texte de ce rapport. Si j'ai bonne mémoire, on n'a rien dit au sujet des chevaux, alors que nous savons maintenant parfaitement bien que des personnes non-existantes n'ont pas été portées à la liste de paye, que des chevaux n'ont pas été portés à cette liste. On me permettra de saisir l'occasion de relever une observation formulée par le député de Nanaïmo au cours de l'intéressant discours qu'il a prononcé après celui du ministre de la Défense nationale. Il a dit que la réserve que j'avais apportée au sujet des renseignements que j'avais obtenus indiquait que nous étions disposés à accepter le témoignage d'un homme qui est maintenant au pénitencier plutôt que l'affirmation catégorique de M. George Currie.

Le député aura compris, je l'espère, que cette réserve portait seulement sur des questions autres que celles figurant dans les documents officiels. Les noms de tous ceux qui étaient inscrits à la liste de paye figurent à cette liste, et il s'agit, dans tous les cas, de noms de personnes existantes. Ce sur quoi portait la réserve...

M. Graydon: Ils étaient les fondés de pouvoir des chevaux.

Le très hon. M. St-Laurent: Peut-être le député n'a-t-il pas la même expérience que moi, qui ai parfois été conducteur d'attelages. Je ne crois pas que le conducteur soit le mandataire des chevaux qui traînent le chargement. La réserve que je formulais avait trait au remboursement versé par les conducteurs, au sergent Young qui avait procuré les chevaux. Ces remboursements n'apparaissent pas à la liste de paye. Ces renseignements ont été recueillis dans les aveux écrits du sergent Young, aux officiers de la prévôté ainsi qu'à la Gendarmerie royale.

Il s'agit ici d'un homme qui a été condamné et qui est en prison. Tout comme l'honorable député de Nanaïmo, je ne suis pas disposé à répondre de l'absolue véracité de tous ses dires. D'après lui, les conducteurs d'attelages ont gardé par devers eux les 75c. normaux, plus 5c. supplémentaires et lui ont remboursé le reste. On ne peut le vérifier dans les dossiers officiels. C'est une opération illégale et contraire au règlement à laquelle se sont livrés les conducteurs d'attelages et le sergent Young; c'est là la partie de mon exposé, sur laquelle j'ai formulé une réserve.

Puisque j'en suis à ce chapitre, je voudrais mentionner un autre point. Mardi soir, le chef de l'opposition a fait un exposé radiodiffusé sur le réseau canadien; son texte avait été préparé et distribué aux fins de publication d'émission, à 7 heures et 45 minutes, heure normale de l'est. J'ai appris de bonne source, de personnes qui ont écouté l'émission, que le texte radiodiffusé contenait des insertions qui ne figuraient pas dans le texte écrit. Voici ce que renferme ce texte au sujet des chevaux de Petawawa:

> L'idée que des chevaux figurent aux listes de paye sous le nom d'hommes inexistants a causé de l'hilarité, ce qui est compréhensible.

Ce fut, en effet, une cause d'amusement et le thème de certaines caricatures assez habiles. D'après le témoignage de certaines personnes qui ont écouté ce qui a été radiodiffusé, je sais qu'au cours de l'émission, le texte avait pris la forme suivante:

> L'idée que des chevaux figurent aux listes de paye sous le nom d'hommes inexistants (c'est M. Currie qui l'a rapporté et personne ne l'a encore contesté sérieusement) a causé de l'hilarité, ce qui est compréhensible.

C'est ce qui a été radiodiffusé mardi soir, mais je suis convaincu que c'était enregistré sur disque en vue de l'émission avant ma déclaration en réponse à l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest (Mme Fairclough), qui constituerait, à mon avis, au moins une contestation sérieuse de l'affirmation voulant que des chevaux figurent aux listes de paye sous le nom d'hommes inexistants. Mais je sais par expérience personnelle que, souvent, des enregistrements sont préparés et radiodiffusés à l'heure ou à la date de publication.

M. Graydon: Il s'agissait de son document de travail.

Le très hon. M. St-Laurent: Eh bien! non; l'honorable député de Peel (M. Graydon) prétend qu'il s'agissait d'un document de travail.

Il s'agissait d'un document remis à ceux qui avaient intérêt à obtenir le texte en vue de la publication au moment où la radiodiffusion a eu lieu, tandis que le document de travail dont il a été question en cette enceinte remontait à peu près juste à dix jours avant la date où le rapport a été terminé, signé et, de fait, présenté.

Malheureusement, toutefois, ceux qui ont entendu la radiodiffusion n'ont pas entendu qu'il avait été répondu à la question de l'honorable député d'Hamilton-Ouest, quant aux faits véritables à l'égard de l'incident relatif aux chevaux, incident qui, c'est compréhensible, avait tant amusé.

Et maintenant, pour ce qui est de l'amendement qu'a proposé l'honorable député, Votre Honneur a dit qu'il s'agit d'une directive qui serait régulière. Il est évident qu'il y a là une directive par laquelle le comité est invité à accomplir ce qu'il aurait le droit d'accomplir sans recevoir de directive à cet égard, et qui, par conséquent, est conforme à votre décision antérieure.

Toutefois, vu les faits qui entourent maintenant le rapport Currie, j'estime que nous devons nous en remettre au bon jugement du comité du soin de décider de ce qu'il aura à faire à cet égard après qu'il aura eu l'occasion d'entendre les témoins, y compris M. Currie lui-même. Et même si la proposition d'amendement présentée par l'honorable député est régulière, j'ai l'intention de voter contre, lorsque le moment sera venu de le faire.

M. Ray Thomas (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, les membres de notre parti ont réclamé pendant nombre d'années la création d'un comité des dépenses aux fins de la défense. Nous nous sommes déclarés en faveur du comité l'an dernier et nous sommes heureux qu'il soit constitué de nouveau cette année. Le comité a accompli beaucoup de travail très précieux au cours de la dernière session. Mais les seules choses que nous y avons apprises, ce sont des renseignements sur l'organisation des forces armées et des détails permettant d'apprécier le travail futur à accomplir.

J'estime maintenant que le comité est prêt à poursuivre ses enquêtes sur les dépenses afférentes à la défense, à examiner tout ce domaine dans son ensemble et à en arriver à des résultats fort précieux. Jusqu'ici nous n'avons pas mené une enquête bien approfondie sur les dépenses effectives en matière de défense. Mais, si le comité établi cette année travaille sans crainte et sans songer à l'affiliation politique, s'il travaille sans craindre de compromettre l'attitude d'un parti, je crois que nous pourrons faire œuvre vraiment utile et obtenir des résultats qui feront grandement honneur aux membres du comité.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

Je ne parlerai pas longuement du contenu du rapport Currie. Nous avons fait connaître clairement notre attitude sur ce sujet l'automne dernier. Je répète que jamais nous n'avons blâmé les chefs de l'armée; nous estimons plutôt qu'il faut blâmer l'administration du ministère de la Défense nationale de l'existence de cet état de choses. Nous reprochons au Gouvernement de ne pas porter une attention suffisante à la façon dont sont dépensés dans ce domaine les dollars du contribuable. Nous supportons aujourd'hui des impôts cinq fois plus élevés qu'en 1939. Les économies de la population sont bien près de s'épuiser. La valeur du dollar a tellement baissé que les gens ont du mal à payer leurs comptes. Ils doivent pouvoir s'attendre a obtenir au moins pleine valeur pour les dollars affectés aux fins de la défense.

Les Canadiens exigent, et c'est leur droit, la plus stricte honnêteté, le maximum d'efficacité et la plus grande économie en ce qui se rapporte à la réalisation de notre programme de défense. Je consignerai à ce sujet un passage d'un éditorial qui a été publié dans un numéro récent de l'*Albertan* de Calgary, et dont voici le texte:

> Il est notoire que les forces armées font preuve de gaspillage et d'inefficacité, et il semble qu'on ne puisse guère y remédier. Mais si on ne s'efforce pas de maîtriser la situation, elle risque d'échapper complètement à notre pouvoir. C'est là ce qui s'est produit dans le cas en question. On n'a pas cherché à maîtriser la situation. La responsabilité immédiate doit en être imputée à certains officiers supérieurs, mais en fin de compte, c'est le ministre de la Défense, M. Claxton, qui doit rendre des comptes à la population.

J'imagine qu'il n'est question dans l'éditorial que des services d'administration et de comptabilité de l'armée, et que son aptitude au combat n'est pas en cause. Tous les honorables députés connaissent la réputation et la compétence de notre armée. Le ministre suppléant de la défense nationale a dit l'automne dernier que dans la hâte mise à recruter les hommes qu'il fallait pour occuper ces postes, il a fallu accepter le bon, le mauvais et le médiocre. Je suis d'accord avec lui sur ce point. On a pris les bons,—et l'armée, à quelques exceptions près, est constituée des bons. On a aussi pris les mauvais,—oui il y a eu quelques escrocs, comme l'a signalé le rapport Currie. Il y a eu aussi les médiocres; or, à mon avis, les médiocres, c'est tout le ministère de la Défense nationale.

Le ministre suppléant a dit, en outre, qu'il y avait pénurie de personnel, déclaration qu'a confirmée, l'autre jour, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton). Si c'est vrai,

pourquoi a-t-on renvoyé un si grand nombre de civils et de militaires alors qu'on savait que cela pourrait créer une situation dangereuse et qu'on pourrait à bref délai avoir besoin de ces gens?

Puis, si le ministère de la Défense nationale veut savoir où trouver des hommes, il pourrait peut-être les emprunter au ministère du Revenu national; certains de ceux qu'on appelle les petits Hitlers qui parcourent le pays afin de contrôler les déclarations d'impôts des contribuables pourraient faire de l'excellente besogne à scruter ce qui se fait au ministère de la Défense nationale. Si ces fonctionnaires possèdent réellement la moitié des qualités que certains d'entre eux se reconnaissent, voilà la place toute désignée pour eux.

L'automne dernier, le ministre suppléant a dit, au sujet d'un vol de banque, qu'advenant un vol de banque on n'en blâmait pas le président. Cependant, si le président laissait l'argent à la portée de tout le monde, il serait à blâmer. Or, c'est précisément la situation que nous constatons en l'occurrence; les articles en question ont été laissés à la portée de tout le monde sans qu'on ait eu recours à des mesures de sécurité. Ils ne demandaient qu'à être pris par les gens qu'on traite aujourd'hui d'escrocs.

Il a dit également qu'advenant des découverts, ou des détournements de fonds dans une banque, ce sont les employés en cause, et non pas le directeur, qui doivent en subir les conséquences. On peut encore répondre de même que si, par sa négligence, le directeur a rendu possible le détournement des fonds, il est en faute et doit être blâmé en conséquence. Bien plus, qu'un rapport soit préparé au sujet de cette banque et que les constatations soient rendues publiques, il est bien sûr qu'on ne demanderait pas au directeur de la banque de les approuver et de les corriger au préalable. Il se peut que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton), vu qu'il avait invité M. Currie à mener cette enquête, ait cru avoir de bons motifs de demander à voir le rapport avant qu'il fût déposé au Parlement. Il serait également regrettable, selon moi, que le rapport fasse mention du jeune homme qui a été acquitté. Il ne faudrait pas, non plus, que la Gendarmerie royale insère un tel rapport dans ses dossiers; à cet égard, la faute en est au ministre qui, en confiant la besogne à M. Currie, aurait dû bien préciser ce qu'il voulait et ne voulait pas voir figurer dans le rapport. Nous n'avons que faire, à la Chambre des communes, de rapports édulcorés comme celui-ci.

J'ai remarqué que le premier ministre (M. St-Laurent) a appelé aujourd'hui documents de travail les textes que possédait le chef de la CCF (M. Coldwell). C'est la première fois que cette expression est employée à la Chambre. C'est la trouvaille de quelque membre du Gouvernement, en vue de rendre moins répréhensible la conduite du ministre qui a fait pression auprès de M. Currie, afin de le contraindre à apporter certaines modifications au rapport avant qu'il soit signé et remis. Cela m'amène donc au sous-amendement. M. Currie a été nommé en vue d'enquêter et de présenter un rapport. Le ministre a donné à entendre, hier, que le rapport ne valait pas grand chose. Le ministre l'a dit à M. Currie dans la lettre qui a été accidentellement consignée au hansard et qui, sauf erreur, n'a pas été envoyée. Elle énonce sûrement le point de vue du ministre à cet égard.

Les membres de la Chambre ont beaucoup perdu confiance en M. Currie, vu qu'il a cédé aux pressions. Contrairement au ministre de la Défense nationale, nous croyons que le rapport a été fort précieux, mais nous déplorons que M. Currie se soit laissé intimider. Voilà pourquoi, de l'avis de notre parti, c'en est presque fini de l'utilité de M. Currie car, pour des raisons tout à fait différentes, il a perdu la confiance de députés siégeant des deux côtés de la Chambre. Nous ne pouvons appuyer le sous-amendement demandant que M. Currie soit prié de poursuivre son enquête et de la faire porter sur l'ensemble de la défense. Nous estimons plutôt qu'on devrait instituer une enquête judiciaire. Nous croyons qu'on devrait créer une commission royale et la charger d'enquêter sur l'organisation de la défense, y compris les contrats, les bâtiments et tous les détails relatifs à la défense et à la construction aux fins de la défense, et qu'elle devrait présenter un rapport à la Chambre le plus tôt possible.

En ce qui concerne l'amendement proposé par le ministre, ce dernier a dit hier que la perte, qui est d'environ $50,000, est presque négligeable en regard des dépenses totales. S'il en est ainsi et s'il estime que ces pertes sont peu importantes, pourquoi insiste-t-il pour que le comité des dépenses aux fins de la défense étudie cette question avant toute autre? M. Currie a signalé qu'il y avait eu des irrégularités. Elles ont fait l'objet d'une enquête et l'on a donné suite à certaines de ses recommandations. On a fait connaître le montant des pertes. A mon avis, le rapport a atteint son but.

A la suite de la déclaration du ministre au sujet du rapport et de l'allusion qu'il a faite à M. Currie, et vu que tout le tort politique que le rapport peut causer est déjà fait, je me demande s'il ne faut pas y voir une tentative d'empêcher le comité de scruter plus à fond les dépenses de la défense et de prévenir des enquêtes qui pourraient être embarrassantes.

L'hon. M. Fournier: Cela ne serait pas conforme aux faits. Que le député lise l'ordre de renvoi; il constatera qu'il porte sur toutes les dépenses.

M. Fair: Il vaut mieux, dans ce cas, laisser le comité aller au fond des choses.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

M. Thomas: La présentation de cet amendement par le ministre de la Défense nationale m'a stupéfait, d'abord parce que cela ne s'est jamais vu, deuxièmement parce que c'est, à mon avis, un signe qu'on manque de confiance dans la compétence du comité et, troisièmement, comme je l'ai déjà dit, parce qu'on pourrait penser que c'est un moyen d'enliser le comité dans un travail déjà fait.

Un mot du rapport et des critiques formulées par le chef d'état-major général. Bon nombre des arguments présentés par le premier ministre cet après-midi portaient juste mais je me demande parfois si l'ordre interdisant aux militaires de parler de la question est inspiré par la crainte que le public apprenne des choses qu'on ne veut pas qu'il sache. Je me demande aussi jusqu'où le chef d'état-major général irait et combien de temps il conserverait son poste si ses déclarations, si graves fussent-elles, étaient défavorables au Gouvernement plutôt que favorables à sa politique. Je trouve plutôt étrange que le chef d'état-major général ordonne à ses subordonnés de se taire mais qu'il prenne lui-même la parole. C'est un peu le même cas que celui des socialistes: ils veulent tout socialiser sauf eux-mêmes. Ce n'est pas logique!

M. Bryce: Tenez-vous en au ministère de la Défense nationale et laissez le socialisme tranquille!

M. Thomas: Je ne retiendrai pas la Chambre plus longtemps sauf pour déclarer que toute cette affaire me paraît une autre manifestation du mépris total du Gouvernement pour le Parlement, pour la procédure parlementaire et pour la population que les députés représentent.

Des voix: Très bien!

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, je siège en cette enceinte depuis près de treize ans, mais au cours de ces années je n'ai jamais rien vu de semblable à ce qui s'est passé cet après-midi à la Chambre. Je ne puis comprendre l'attitude du premier ministre (M. St-Laurent) qui a accusé un membre de la Chambre d'un des délits criminels les plus graves dont on puisse accuser un député. Enfin, après avoir formulé cette accusation, qu'il n'a pas retirée, il a expliqué qu'il pensait que c'était un fait.

C'est un jour bien triste pour le Parlement, pour la survivance de cette institution où, malgré la chaleur qui puisse parfois nous emporter au cours de la discussion des affaires de l'État, nous devons toujours respecter méticuleusement les convenances. Ces règles doivent être respectées non seulement par les simples députés, mais aussi par le premier ministre dont les droits ne sont pas supérieurs à ceux de tout simple membre de la Chambre des communes.

Des voix: Très bien!

M. Diefenbaker: J'ajouterai que je ne suis pas chargé de défendre ceux qui peuvent avoir mal agi; et s'il y a mal il doit être puni.

Des voix: Très bien!

M. Diefenbaker: Je vois entrer le premier ministre. Je vais donc répéter ce que j'ai dit. Depuis que je siège à la Chambre des communes, je l'ai vu au cours des années respecter ces règles sans lesquelles le Parlement ne peut se maintenir, et tout ce que je puis souhaiter au sujet de l'incident de cet après-midi, c'est que les années en effacent le souvenir. Le premier ministre a accusé un membre de la Chambre des communes d'un grave délit criminel, sans autre preuve jusqu'ici qu'une enquête. Je me permets de lui dire que les procès ne se déroulent pas à la Chambre des communes. Ils ont toujours lieu devant les tribunaux. Je suis bouleversé par la conduite du premier ministre cet après-midi. Je crois qu'il a agi dans un moment de grande contrariété, alors que la prudence diminue au fur et à mesure que la contrariété augmente.

Je ne sais rien des allées et venues du document et j'ignore comment il a passé d'une main à l'autre. Cependant, je me reporte en esprit à l'année 1949 alors que le premier ministre, adressant la parole dans la ville de Regina, a dit qu'il n'existait qu'une seule différence entre les libéraux et les membres de la CCF, soit que les membres de la CCF étaient des libéraux pressés. C'est peut-être la raison pour laquelle ceux-ci ont obtenu le document avant qu'il ne soit officiellement porté à l'attention de la Chambre.

L'hon. M. Martin: Jusqu'ici, c'est la meilleure partie de votre discours.

M. Diefenbaker: Cet après-midi, je ne me laisserai pas entraîner à parler de l'armée et des responsabilités de la CCF touchant l'obtention de documents avant que le Parlement en soit saisi, quelque embarrassants pour le Gouvernement que ces documents puissent être. Après tout la question ici est de savoir, —et c'est au premier ministre que je m'adresse,—de savoir, donc, ce qu'on va faire. La population canadienne qui est en ce mo-

ment imposée plus qu'elle ne l'a jamais été auparavant, ne nous demande pas de nous livrer ici, à la Chambre, à de la petite guerre ou à dresser des écrans de fumée en discutant de la façon dont certains documents ont pu être communiqués au public. Ce qu'elle demande au Gouvernement de faire, c'est de voir à ce qu'on obtienne le plus possible de chaque dollar dépensé, de s'assurer qu'on mette fin au gaspillage et à la prodigalité.

L'un des résultats du rapport Currie a été de fournir la preuve, et la preuve définitive, de l'exactitude d'un grand nombre des allégations du chef de l'opposition (M. Drew) et de certains de ses associés, dont plusieurs sont des militaires qui se sont distingués à la guerre. Voilà des années qu'ils répètent à la Chambre qu'il y a chez nous de la prodigalité et du gaspillage. Le Gouvernement n'a pas l'intention d'agir; ayant désigné M. Currie, lui ayant attribué toutes les perfections imaginables, il va constituer un comité parlementaire,—où d'ailleurs ses amis libéraux sont en immense majorité,—lequel sera chargé de déterminer si, dans l'enquête à laquelle il s'est livré, l'enquêteur en est arrivé à la bonne conclusion.

Étrange façon de procéder. Je sais qu'en certaines occasions,—et je suis sûr que le cas s'applique également au premier ministre,—ayant défendu une cause jugée de la même façon que M. Currie a jugé celle-ci et mécontent de me trouver du côté perdant, je n'aurais rien aimé de mieux que de convoquer le juge, ou en l'absence de celui-ci, des amis de la partie perdante, afin de revoir les décisions du juge de manière à les rendre plus acceptables. C'est exactement ce que signifie la motion dont la Chambre est saisie. Je croyais que le premier ministre se serait levé aujourd'hui et, au lieu de nous donner une causerie sur la façon dont les parlements devraient agir, aurait parlé dans le même sens qu'un de ses prédécesseurs, lors de la première grande guerre, alors que quelque chose allait mal. Le premier ministre d'alors n'a pas réclamé la création d'un comité parlementaire formé d'une majorité écrasante de conservateurs. Il a demandé plutôt la création d'un comité des comptes publics chargé, abstraction faite de toute considération, de mettre à jour la vérité après l'avoir établie.

J'ai devant moi les débats de cette époque. J'exhorte le premier ministre à suivre cet exemple pour la création du comité qu'il projette, même à ce stade-ci. Les comités parlementaires chargés jusqu'ici de s'occuper de questions controversées n'ont jamais manifesté cette indépendance d'esprit vis-à-vis de leur maître qu'on est en droit d'attendre d'un comité qui est chargé de passer en revue les constatations faites par M. Currie, le représentant désigné du Gouvernement. En 1915, lors de la convocation du comité des comptes publics, le très honorable sir Robert Borden donna au comité, par l'intermédiaire d'un représentant, les instructions suivantes, instructions que le comité à suivies. Je cite d'après la page 2754 du hansard du 15 avril 1915:

> Je tiens à dire que, s'il se trouve quelque renseignement que le comité voudrait se procurer à l'égard de quelque fraude, le désir du Gouvernement est que tout soit divulgué. Nous entendons ne protéger personne.

Et plus tard:

> Le Gouvernement est bien résolu à protéger pleinement les intérêts du pays dans cette affaire, comme dans toute autre, et de prendre les mesures qui pourront être requises à cette fin. Je le répète encore une fois, en ce qui concerne le Gouvernement, son désir est de poursuivre cette enquête d'une façon aussi approfondie que possible.

Et une autre fois:

> Comme représentant du ministère, j'ai dit que nous voulions scruter à fond toutes ces opérations.

Ayant reçu ces instructions du premier ministre et de son représentant, le comité s'est réuni et a obtenu les preuves d'agissements malhonnêtes. Il a exposé les agissements malhonnêtes au lieu de prendre l'attitude adoptée dans le cas présent, qui consiste à tâcher d'instituer une commission parlementaire afin d'examiner les conclusions de l'arbitre nommé par le Gouvernement, qui est maintenant peu satisfait de ces constatations.

Je suis resté stupéfait en entendant certaines paroles du premier ministre, cet après-midi. A titre de renseignement, je lui ai demandé quand l'armée pourrait parler du rapport Currie, quand serait levée l'interdiction dont est frappée l'armée pour ce qui est de la liberté de parole. Il m'a répondu en substance que ce serait, croyait-il, après que le comité aurait livré ses conclusions sur le rapport. Voilà une nouvelle façon d'entendre la liberté de parole: les membres des forces armées pourront exprimer une opinion sur le rapport Currie après que le Gouvernement l'aura fait étudier par une commission parlementaire instituée, apparemment, à seule fin de le disculper. Non, monsieur l'Orateur, on ne peut effacer ce qui figure dans le rapport Currie. Sauf erreur, c'est dans le *Rubaiyat* d'Omar Khayyam qu'on trouve ces mots:

> The moving finger writes; and, having writ,
> Moves on: nor all your piety nor wit
> Shall lure it back to cancel half a line,
> Nor all your tears wash out a word of it.

Le rapport Currie reste l'une des plus grandes condamnations qu'un Gouvernement ait jamais reçues pour n'avoir pas su se rendre compte du gaspillage. Il justifie l'attitude prise par le chef de l'opposition (M. Drew), le député de Nanaïmo (M. Pearkes), le représentant de Kamloops (M. Fulton) et le représentant de Calgary-Est (M. Harkness). Chaque fois qu'ils ont soulevé cette question au Parlement, on s'est moqué d'eux. Depuis le rapport, nous sommes fixés.

Une nouvelle rédaction ne pourra annuler les conclusions du rapport. Le raport apporte la preuve définitive de ce que les Canadiens avaient soupçonné et dont ils parlaient d'une extrémité du pays à l'autre: du gaspillage et de l'incurie du Gouvernement en ce qui concerne les dépenses pour notre défense nationale, et cela, non seulement au camp de Petawawa, mais ailleurs. Ce n'est pas l'armée qui est responsable et ce n'est pas davantage le groupe de mes amis assis à ma gauche qui ont les documents de travail dans leur version non expurgée. C'est le gouvernement canadien qui est responsable, ainsi que le premier ministre. Cette responsabilité ne consiste pas seulement, dans le cas du premier ministre, à sermonner la Chambre, ni à se placer au-dessus de toute l'affaire, comme un grand-père dont les petits-enfants auraient, à son insu, fait des bêtises.

Aujourd'hui l'occasion avait été offerte au premier ministre d'affirmer que là où se produisaient des abus (non pas les larcins dont il a parlé, mais bien le gaspillage) ces abus seraient supprimés. Cette attitude lui aurait valu l'admiration profonde des députés et de tous les Canadiens; mais il a préféré traiter de certaines choses (dont la nocivité n'a pas encore été établie) qui ne peuvent servir d'échappatoires à un gouvernement coupable d'infidélité aux responsabilités mêmes qui lui incombaient. A une époque où les Canadiens supportent le fardeau fiscal le plus lourd de leur histoire, n'ont-ils donc pas le droit d'exiger que leurs gouvernants n'adoptent pas une attitude semblable à celle du ministre du Commerce (M. Howe) pour qui un million de plus ou de moins importe peu, ou à celle, plus récente, du premier ministre, qui, répondant à une proposition d'un député de l'opposition, a répliqué qu'il "ne s'agirait en somme que d'une économie de 3 millions"? Le Gouvernement peut établir un comité, et celui-ci peut agir comme il le ferait si on l'influençait, mais il ne lui sera pas possible de supprimer les deux passages que voici du rapport:

> J'en suis venu à la conclusion que, malgré le fléchissement général des méthodes d'administration, de surveillance et de comptabilité, c'est à Petawawa que se sont produites des irrégularités importantes, pendant une période prolongée.

Voilà les mots qui concernent le fléchissement général. Où la population du pays peut-elle puiser de l'espoir dans le message prononcé aujourd'hui par le premier ministre? La calomnie à l'égard d'adversaires politiques ne constitue pas une réponse à ce que la population du Canada nous demande de faire au Parlement, c'est-à-dire de mettre fin au gaspillage, en nous rendant compte que le problème de notre défense durera peut-être des générations.

Les contribuables canadiens ont certes le droit de réclamer, de la part du Gouvernement, un allégement à l'égard des prodigalités, de réclamer qu'il mette fin au gaspillage afin de pouvoir espérer des réductions d'impôts; et ici, je ne veux pas parler des réductions cycliques qui se produisent uniquement à la veille des élections. A la même page du rapport on trouve des paroles qui indiquent bien la négligence et la parfaite stupidité:

> Il faut avouer que les avertissements n'avaient pas manqué au sein du ministère de la Défense nationale. Le vérificateur en chef du ministère s'était acquitté de ses fonctions consciencieusement. Il avait signalé à maintes reprises des situations peu satisfaisantes. C'est ce qui ressort nettement de l'appendice B qui résume ses constatations de plusieurs années.

La négligence n'est rien de récent; cela durait depuis des années. Et le rapport continue:

> Dans chacun de ces cas, le sous-ministre avait chargé le quartier-maître général de faire enquête et rapport. Mais l'absence d'une intervention suffisante à cet échelon avait causé une détérioration progressive de la situation. Outre que les rapports retardaient beaucoup trop longtemps, les dossiers indiquent que des vérifications successives signalaient un état de choses aussi grave que les précédents et parfois même plus grave. Et la ronde continuait.

Si jamais ministère a été mis en accusation, c'est bien le cas ici. Je suis heureux que le ministre ait affirmé qu'il ne cherche pas de bouc émissaire. Quant à moi, il y a suffisamment de bêtes en cette affaire sans y ajouter des boucs émissaires. Aucun ministre n'a raison de devenir bouc émissaire. C'est le Gouvernement et le premier ministre (M. St-Laurent) qui doivent assumer la res-

ponsabilité, responsabilité ou blâme qu'on ne peut rejeter sur le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) seul.

Puis, plus loin, voici ce qu'on relève à la page 849 du même rapport:

> Il s'est produit en outre un grave fléchissement dans le domaine de la sécurité. Il existait peu de mesures visant à prévenir ou déceler le pillage organisé et systématique des magasins militaires, bien que, apparemment, ces pratiques n'étaient pas très répandues. Si la comptabilité inefficace est excusable, il n'en va pas de même du manque de sécurité qui revêt dans l'armée une gravité primordiale. Ce fléchissement est, à mes yeux, une chose très grave. S'il est facile d'effectuer de petits vols dans les magasins militaires, il est tout aussi facile de saboter l'équipement de l'Armée.

Puis un peu plus loin:

> Comme je l'ai déjà mentionné, j'estime insuffisantes les mesures de sécurité appliquées à Petawawa et ailleurs.

En d'autres termes, la condamnation porte sur l'absence de mesures de sécurité à Petawawa et dans d'autres camps. La responsabilité de cet état de choses retombe sur le Gouvernement, et l'on ne s'acquitte pas de cette responsabilité en établissant un comité afin de s'assurer s'il sera possible ou non d'obtenir un rapport qui fardera ou enjolivera des méfaits au lieu d'exiger, de la part du premier ministre et de son cabinet, que cet état de choses cesse.

Nous nous acheminons vraiment à la destruction par nos dépenses. C'est ce que Lénine a déclaré. Le communisme espère, entre autres choses, qu'en préparant nos moyens de défense matériels, nous en arriverons à affaiblir la défense de notre âme et de notre esprit et que l'entreprise privée disparaîtra. L'examen des dépenses du Canada, ainsi que nous l'indique de nouveau le rapport Currie, révèle, comme nous nous en sommes rendu compte après le début de la guerre de Corée, que nous n'avions guère ou pas de résultats à faire valoir au regard des milliards de dollars dépensés avant cette date.

Voici, à mon sens, un des records que le Gouvernement a établis: jamais auparavant un aussi grand nombre de Canadiens n'ont versé des impôts aussi élevés pour une défense si peu organisée. En effet, voilà à quoi se résume le rapport, monsieur l'Orateur. Le rapport indique qu'il s'est produit du gaspillage et des dépenses exagérées. Il indique aussi qu'on se livre à des dépenses déréglées et que, malgré les avertisements donnés par nos porte-parole de l'opposition en matière de défense, notamment le représentant de Nanaïmo, la situation est encore pire aujourd'hui. Si certains des renseignements qui ont été communiqués aux députés, et que j'ai obtenus, sont exacts, en ce qui a trait à l'établissement d'aéroports dans le pays, le gaspillage n'est pas enrayé par une comptabilité soigneuse que tiendrait le Gouvernement. Mais que veut-il faire? Le Gouvernement veut créer un comité. Il examine minutieusement certaines erreurs qui, d'après lui, sont contenues dans le rapport. Il est un fait qu'aucune explication au sujet des chevaux ne peut effacer: c'est la présence de ces animaux, présence qui, en fait, résultait de tactiques frauduleuses. Et le Gouvernement ne peut en aucune façon nier que la situation à Petawawa, pour comique qu'elle fût, a fait comprendre aux Canadiens que puisqu'un tel état de choses pouvait exister, le gaspillage et les dépenses folles pouvaient atteindre des proportions illimitées sans qu'on les découvre.

Nous demandons qu'on prenne des mesures. La population du pays le demande. Elle demande une diminution des impôts. Monsieur l'Orateur, les élections complémentaires qui ont eu lieu durant les deux dernières années indiquent clairement que la population du Canada n'a pas dans le Gouvernement la confiance que le Gouvernement place dans le comité qu'il a l'intention de créer en vue d'étudier le rapport de M. Currie.

Quant aux droits du Parlement, monsieur l'Orateur, personne ne veut de méfaits. Cependant, ce n'est pas par la colère artificielle dont il a fait preuve aujourd'hui que le premier ministre répondra aux questions de la population, à la question de savoir pourquoi le gaspillage et les folles dépenses se produisent. La population commence à comprendre la raison du niveau élevé des impôts. Je suis certain que si cela dure encore longtemps, la population dira au Gouvernement ce qu'a déclaré, un jour, Cromwell, c'est-à-dire: "Vous avez siégé ici trop longtemps pour le bien que vous avez pu faire. Sortez, vous dis-je, et débarrassez-nous de vous."

Oui, monsieur l'Orateur, les élections complémentaires révèlent bien les sentiments du peuple. En 1935 M. King (j'ai devant moi ses discours) s'est entendu donner, par ceux qui siégeaient alors sur les bancs ministériels la même genre de réponse, à savoir: "Nous avons la majorité". Il a répliqué en substance: Ce n'est qu'une majorité illusoire. Elle est peut-être capable de garantir des résultats à l'heure actuelle mais elle ne représente plus la volonté ni les désirs de la population du Canada. A mon avis, les Canadiens ne demandent pas, aujourd'hui, que le premier ministre jette un écran de fumée ni qu'on crée des difficultés à propos de la découverte d'un document qui, d'après le premier ministre, n'aurait jamais dû être déposé au Parlement.

Ce que les gens veulent savoir du Gouvernement,—j'y reviens car le sujet occupe l'esprit et le cœur des Canadiens,—c'est ceci: Le gouvernement n'est-il plus en mesure de

répondre à la demande qu'on lui fait de supprimer le gaspillage et les dépenses excessives? Est-il devenu tout-puissant? Faut-il congédier un homme comme Pitt, à Winnipeg, ou encore le verser dans d'autres domaines parce qu'il n'a pas témoigné aux membres du gouvernement, ou à certains d'entre eux, le respect auquel lesdits membres croient avoir droit? Le Canada en est-il au point où sans égard pour ce qui se fait on ira créer un comité à des fins claires comme le jour? Son objet est d'empêcher les Canadiens de croire à l'intégrité et à la compétence de M. Currie qu'en mars, avril et mai derniers les membres du Gouvernement tenaient pour l'homme en tous points qualifié pour s'acquitter de sa tâche avec honneur, intégrité et le sens de ses responsabilités.

Que fera le comité en cause? Il siégera, passera en revue les constatations de M. Currie. Est-il quelqu'un dans cette Chambre pour soutenir que ces constatations ne seront pas finalement diluées par l'examen qui aura lieu? Le rapport ne sera-t-il pas lustré et poli? N'en supprimera-t-on pas les aspérités? Ne comblera-t-on pas les lacunes et n'effacera-t-on pas les saillies?

M. Studer: Pourquoi les honorables députés en demandent-ils toujours?

M. Diefenbaker: Le premier ministre croit, dit-il, que tant que cela ne sera pas fait, il n'est que juste et raisonnable que les militaires ne soient pas autorisés à débattre la question. Ils ont peur; ils craignent de fournir de nouveaux renseignements. Ils craignent de dire quoi que ce soit à l'un ou à l'autre député, parce qu'en le faisant ils se placent en mauvaise posture. Je ne parle pas en ce moment du rapport, mais du fait, et je soutiens, monsieur l'Orateur, que nous avons tous, quel que soit notre parti, le devoir de nous opposer à tout ce qui porte atteinte à nos droits parlementaires. Si nous en venons au point où nos sources de renseignements seraient taries par la menace, la crainte ou l'intimidation, nous nous trouverons réellement dans une situation où les méfaits pourront être dissimulés et où les révélations qui s'imposent seront étouffées de la même manière qu'il arrivera, comme le croient le premier ministre et ses associés, par suite de la création du comité en cause.

Les membres du Parlement n'ont pas le droit de se tromper. Leurs prérogatives sont restreintes comme elles doivent l'être. En réalité, nos prérogatives sont moindres que celles des membres du parlement britanniques. Aux abords des édifices du Parlement, les parlementaires britanniques ont priorité en matière de circulation et sont, par là, protégés contre des blessures éventuelles. Nous ne jouissons pas de cet avantage ici.

[M. Diefenbaker.]

Nous pouvons profiter de l'exemple du parlement britannique, et les commentaires déjà cités démontrent par-dessus tout qu'un principe est en jeu, quel que soit le parti ou quel que soit le membre du Parlement en cause. Nous devons garder intacte l'indépendance des députés et ne les soumettre d'aucune façon à un interrogatoire, sauf quand un crime a été commis.

Je ne dirai rien, pour le moment, de la réponse du ministre de la Justice (M. Garson), mais, quand on lui demandait pourquoi il n'intervenait pas, je lui ai entendu déclarer en substance: "Nous ne pouvons pas; le procureur général du Canada n'ose pas recourir à la Gendarmerie canadienne. Les poursuites relevant du Code criminel sont du ressort des procureurs généraux des provinces". Je me rappelle qu'il a déjà voulu me faire la leçon au sujet du recours à la Gendarmerie. Je me souviens aussi de la thèse qu'il a exposée à la Chambre quand il a dit que les appels au Conseil privé devraient être abolis pour sortir le Canada du colonialisme, après quoi il fut le premier à interjeter un appel parce qu'il était mécontent d'un jugement; il a réussi à en obtenir un qui portait atteinte à la constitution.

Je tiens à lui dire qu'il n'avait pas le droit de recourir à la Gendarmerie tant qu'une accusation n'avait pas été portée ou tant qu'il n'y avait pas eu de dénonciation, à moins que l'enquête n'ait été entreprise à la demande du procureur général. En lui signalant ces quelques points, je ne fais, en somme, qu'exposer la thèse qu'il a maintes fois soutenue lui-même.

Quoi qu'il soit arrivé relativement au document, ce qui agace le Gouvernement c'est la découverte que le rapport présenté au Parlement avait auparavant subi un blanchissage en règle afin d'en supprimer toute tache de nature à salir le blason du Gouvernement. Je me demande parfois si les réponses et les rapports qui nous sont fournis lorsque nous inscrivons des questions au *Feuilleton* n'ont pas subi un traitement analogue avant d'être déposés sur le Bureau de la Chambre.

Le Parlement a ses droits; sans le Parlement, on ne peut sauvegarder la liberté. Il ne tolérera pas ce qui est répréhensible. Mais le Parlement n'ose permettre que les services de police de l'État accomplissent des tâches qui s'apparentent de quelque façon que ce soit à la politique ou qui tendent à une fin politique quelconque. C'est là l'aspect le plus grave de l'affaire, à mon sens. L'emploi de la Gendarmerie royale...

M. Smith (Moose-Mountain): La sécurité nationale.

Des voix: Oh! Oh!

M. Diefenbaker: La sécurité nationale, monsieur l'Orateur! Je sais que mon ami plaisante. Somme toute, c'est la sécurité du Gouvernement qui était en jeu. Le document ne portait en aucune façon atteinte à la sécurité nationale. La seule chose que le Gouvernement pourrait trouver compromise, c'est sa propre réputation et sa propre sécurité. Je suis heureux que mon honorable ami ait soulevé le point, car cela éclaircit l'atmosphère.

M. Smith (Moose-Mountain): Pas à mon point de vue.

M. Diefenbaker: Il a besoin de renseignements dignes de foi à ce sujet. De fait, la sécurité nationale n'est aucunement mise en danger, loin de là, dans aucune ligne de tout le rapport. Cependant, monsieur l'Orateur, il révèle d'une façon sinistre, dans le ton et non dans les paroles, un gouvernement qui dépense des milliards de dollars sans contrôle suffisant, qui se vante de ses excédents et des sommes supplémentaires qu'il tire des goussets de chaque Canadien. Il se vante de son pouvoir d'imposition. Ce que les Canadiens désirent, c'est qu'il puisse se vanter de pouvoir leur assurer que chaque dollar qu'il dépense sert effectivement à la défense, qu'il n'est pas dilapidé ni gaspillé.

M. Ferrie: Il peut le faire aussi.

M. Diefenbaker: Il le fait aussi? J'espère que le premier ministre nommera mon honorable ami membre du comité, car il en serait un membre impartial.

Je crois qu'aujourd'hui le premier ministre (M. St-Laurent) devait au Parlement de ne pas chercher à dissimuler derrière un écran de fumée les révélations que le rapport contient. Il aurait dû se présenter devant le Parlement, qui, après tout, repose sur la confiance mutuelle, afin de s'excuser auprès de la population du pays d'avoir permis l'existence d'un pareil état de choses et, après qu'elles eurent été mises à jour, au lieu de les répudier, d'avoir traduit devant les tribunaux un petit nombre seulement de petits escrocs il aurait dû donner au Parlement et à la population du pays l'assurance que ce qui est arrivé est chose du passé, mais ne se répétera plus.

Il n'y a eu aucune promesse de ce genre, aucun engagement de cette nature. Au lieu de cela, tout ce qu'on nous offre est une motion visant à la constitution d'un comité chargé, je le répète, d'examiner les constatations d'un homme à qui, a-t-on affirmé avec toute la force possible, on pouvait se fier. On se fiait à lui! Lorsqu'il a présenté un rapport, on lui a ordonné, on lui a enjoint, et cela à l'insu du premier ministre, de soumettre ses constatations, le brouillon de son travail, afin de constater si le travail qu'il avait accompli recevait l'approbation de ceux à qui il incombait de veiller à ce que des choses semblables ne se produisent pas.

Oui, je le déclare, ce n'est pas le temps pour le Parlement de constituer de tels comités.

Une voix: C'est du nouveau.

M. Diefenbaker: Quelqu'un m'a dit: "Mais certains de vos collègues ont demandé la constitution de commissions parlementaires." Sans doute et moi-même j'en ai déjà demandé, dans le passé. Mais d'après l'expérience que j'en ai eue,—à l'exception du comité des affaires extérieures et, dans une moindre mesure, de celui de la radio ou d'un ou deux autres,—les conclusions auxquelles elles sont arrivées avaient toute la spontanéité d'un verdict exigé par le Gouvernement.

Ce n'est pas ce que réclame la population. Currie a dit franchement ce qu'il a vu, comme la preuve l'a révélé. Il a consigné cela dans un rapport et formulé des vœux, mais on lui a conseillé de supprimer certaines choses, des faits propres à bouleverser les susceptibilités du Gouvernement. Quand le rapport paraît enfin, quand le Gouvernement se trouve en somme au banc des accusés, que fait-il? Il demande la constitution d'un comité, pourvu d'un jury nommé par lui, qui doit déterminer si le juge en est venu à la bonne conclusion.

Trouve-t-on dans cette attitude une manifestation de ce sens des responsabilités que vous, monsieur l'Orateur, gardien de la conscience du Parlement, croyez pouvoir attendre? Si Currie est toujours ce qu'il était en mars et avril dernier, comble de l'honnêteté, homme d'un talent et d'une intégrité infinies, pourquoi en 1953, huit mois plus tard, faut-il constituer un comité chargé de déterminer si les conclusions auxquelles il est arrivé sont effectivement fondées?

Nous avons essayé de proposer un amendement, mais sans succès. Votre Honneur a constaté qu'aux termes du Règlement notre amendement n'était pas recevable. Lorsque j'ai entendu le premier ministre déclarer aujourd'hui, en terminant ses observations, qu'il voterait contre la poursuite de l'enquête par M. Currie, je me suis demandé pourquoi.

L'hon. M. Martin: Il n'a pas dit cela.

M. Lesage: Ce n'est pas ce qu'il a dit, et vous le savez. Il a dit qu'il voterait contre l'amendement.

M. Diefenbaker: Qu'il voterait contre l'amendement. Je remercie mon honorable ami de m'avoir interrompu, car cela indique qu'il est en faveur de M. Currie, mais il va voter contre une proposition tendant à donner au

Canada l'occasion d'utiliser les services de M. Currie pour trouver le mal là où il est, pour démasquer le gaspillage et la prodigalité là où ils se trouvent et, avant tout, pour faire ce que la population du pays nous demande de faire ici, c'est-à-dire lui épargner de l'argent et mettre fin à cette orgie de gaspillage qui s'étale d'un bout à l'autre du pays, de manière à assurer à chaque citoyen la valeur de chaque dollar qu'on affecte à la défense.

M. E. T. Applewhaite (Skeena): Monsieur l'Orateur, il me serait très difficile, nouveau député sans expérience, d'imiter l'éloquence enflammée de ce parlementaire d'expérience qu'est le représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker). Cependant, son discours, du commencement à la fin, ressemble tellement à un discours qu'a prononcé le chef de l'opposition (M. Drew) et que je citerai tantôt, qu'il n'est pas nécessaire de s'y attacher, sauf pour ce qui est de l'analogie qu'il a tirée, au début et à la fin de son discours très enflammé, entre le rapport Currie et une affaire en instance devant les tribunaux.

Nul mieux que lui, bien entendu, ne peut se permettre un tel rapprochement, car on sait sa réputation d'avocat. Cependant, il a dit que le renvoi du rapport Currie à un comité équivalait à convoquer le juge pour discuter de l'affaire en main. Au cours de sa carrière, notre collègue a sans doute eu maintes fois connaissance de causes qui ont été renvoyées à un tribunal d'appel sur quelque point. Si j'avais été assis là où il siège et avais prononcé son discours, et s'il avait siégé de ce côté-ci, il se serait croisé les bras en disant: "Où donc, monsieur l'Orateur, est le principe cher au vénérable parti tory et selon lequel le parlement est toujours le dernier tribunal d'appel?"

Nous étudions une résolution demandant...

...qu'un comité soit institué en vue de poursuivre l'étude de toutes dépenses de deniers publics aux fins de la défense nationale et tous engagements de dépenses auxdites fins depuis le 31 mars 1950, et de faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues à ce sujet et indiquant, notamment, quelles économies compatibles avec l'exécution de la politique décidée par le Gouvernement peuvent, s'il y a lieu, y êtres faites.

Ensuite, on définit les attributions du comité. On a proposé un amendement et un sous-amendement à cette résolution; les deux visent à guider le comité ou à lui montrer la façon de mettre la résolution en pratique.

J'ai fait partie du comité qui a siégé l'an dernier; j'imagine que le mandat du comité de cette année-ci sera à peu près le même; cet organisme sera sans doute chargé d'examiner toutes les dépenses au titre de la défense nationale. Mais il n'est que normal qu'on accorde une certaine priorité aux dépenses sur lesquelles on s'est fondé pour accuser ou critiquer le Gouvernement.

Nous espérons sincèrement que, cette année, les accusations et les critiques qui surchargeront de travail le comité, seront du moins assises sur une base sérieuse. L'an dernier, j'ai été fort impressionné par un discours du chef de l'opposition (M. Drew) qui n'est malheureusement pas ici en ce moment.

C'était un bon discours, un discours bien débité. Il était impressionnant; je n'avais pas alors l'expérience que j'ai maintenant et j'ai été fort impressionné. Comme le rapporte à la page 1911 le hansard du 1er mai de l'an dernier, il a dit ce qui suit:

L'incident de Petawawa indique qu'il ne faut pas se contenter de porter des accusations. Son importance est beaucoup plus grande. N'oublions pas que ce n'est pas la première fois qu'il se produit d'importants vols dans les camps au Canada. Ce n'est pas la première fois qu'il se produit des cas qui auraient dû servir d'avertissement au ministère de la Défense nationale et le pousser à exercer une surveillance plus étroite sur les établissements militaires du pays. Il y a eu par exemple, à part les pillages survenus dans d'autres camps, l'histoire mémorable de Farnham dans Québec où on a découvert en décembre 1949 que pratiquement tout un camp avait disparu. Le camp était muni de tuyauterie, d'installations électriques, de fils électriques, d'éviers, de douches, de réfrigérateurs et de tous les accessoires qu'on trouve dans un camp. Le camp a disparu à l'exception de quelques murs et des fondations qui ne pouvaient être déménagés facilement. Des cent et quelques maisons de bois, qui étaient très solides, et que comprenait ce vaste camp, un véhicule lourd à chenilles en a soulevé un nombre indéterminé directement de leurs fondations, qu'on a ensuite vendues pour $25 à $50 à des cultivateurs ou autres habitants des cantons de l'Est.

On me pardonnera bien de m'être laissé impressionner par cette accusation. Lorsque j'ai été nommé au comité, j'ai décidé de me renseigner à ce sujet. Nous n'avons pas abordé la question dès le début, mais nous y sommes finalement arrivés, et vous trouverez le compte rendu qui s'y rapporte à la page 12 du fascicule 9 des procès-verbaux et témoignages des séances du comité de l'an dernier. Le témoin qui comparaissait était alors M. E. B. Armstrong, adjoint en matière de finances au sous-ministre de la Défense nationale. Je devrai compter sur la patience des députés pour lire quelques questions et réponses. C'est moi qui posais les questions et M. Armstrong était le témoin. Voici le texte:

D. Combien représentait l'installation du camp de Farnham quand il servait aux troupes?—R. Le camp de Farnham représentait une mise de fonds globale de $96,344.40.

D. Cela comprenait plus de 200 bâtiments?—R. Un peu plus de 200 bâtiments, sans compter les services du camp.

D. Et sur ces 200 bâtiments. 31 ont été volés?—R. Oui, 31 ont été volés sur 200.

D. Et de ces bâtiments volés on en a récupéré 26?—R. On en a récupéré 26 sur 31.

D. La perte nette a donc été de 5 bâtiments, n'est-ce pas?—R. Exactement.

D. Est-ce que sur le nombre des bâtiments volés il y avait des latrines?—R. Pardon?

D. Est-ce que sur le nombre des bâtiments volés, il y avait des latrines?—R. Presque tous les bâtiments du camp contenaient des latrines.

D. Lorsqu'on se servait du camp, à quel usage les bâtiments volés étaient-ils destinés?—R. Je vais vous en donner la description; il y avait treize grandes latrines, trois petites latrines, trois baraquements à douches, neuf cuisines, une salle de rapport, un magasin de quartier-maître, un entrepôt.

D. N'y avait-il que trente et un bâtiments debout à l'époque du vol?—R. Oh non, tous les bâtiments étaient debout à l'époque. Il y en avait 214.

D. Alors le camp n'avait pas disparu entièrement?—R. Non.

Puis à la page 13 on trouve les questions et réponses suivantes:

D. Je n'ai jamais vu le camp. Deux hommes pouvaient-ils le surveiller entièrement jour et nuit?—R. La cour d'enquête a trouvé qu'il n'y avait pas assez de gardiens pour assurer une sécurité intégrale; mais pour avoir le nombre de gardiens que la Cour d'enquête jugeait nécessaires, il aurait fallu en ajouter quatorze autres, ce qui aurait coûté environ $30,000 en salaires par année.

D. Monsieur le président, le témoin vient de nous dire que pour surveiller tout le camp, il aurait fallu quatorze gardiens supplémentaires qui auraient coûté environ $30,000 par an. Quelle était la valeur de tout ce que vous aviez à Farnham à l'époque des vols?—R. La valeur globale était d'environ $10,000, soit le dixième du coût primitif.

Un peu plus bas, à la même page, figurent quelques autres questions. Je cite:

D. Est-ce que la cour d'enquête ou quelque autre groupe d'enquêteurs a fait des recommandations à cet égard et, le cas échéant, y a-t-on donné suite?—R. Il y a eu une cour d'enquête. Voulez-vous que je vous cite ses conclusions?

D. Oui.—R. D'abord, le matériel du génie, les bâtiments et le matériel du magasin militaire ont été enlevés irrégulièrement du camp; ils avaient coûté primitivement $27,534.92. Deuxièmement, ce matériel, ces bâtiments, etc. ont été enlevés au cours de l'année civile 1949. Troisièmement, deux gardiens civils sont impliqués directement dans la vente illégale de ces matériaux. Quatrièmement, la police militaire et la Gendarmerie royale ont, à la suite de recherches, trouvé une certaine quantité de matériel et des bâtiments. Cinquièmement, la perte nette, compte tenu de la moins-value et des matériaux récupérés, se chiffre à $3,551.16, et c'est le montant de la perte nette subie par l'État. Sixièmement, pour assurer la sécurité absolue du camp, il faudrait employer 16 hommes à un salaire de $1,500 par an, ce qui ferait $24,000 au lieu des frais de surveillance actuels qui coûtent $3,000.

C'est ainsi, monsieur l'Orateur, qu'on a vu l'affaire de Farnham sous son vrai jour. La bombe que le chef de l'opposition (M. Drew) avait lancée avec tant de vigueur n'a même pas eu l'effet d'un pétard pour jeu d'enfant; la tentative était bien ratée. Cela justifie certes le ton d'un éditorial paru le 14 janvier dans le *Citizen* d'Ottawa et dont l'auteur rappelle que la critique doit "être fondée sur la connaissance des faits plutôt que sur des racontars et des conjectures".

Si c'est blanchir le Gouvernement que de vouloir ramener à leur juste mesure des affirmations aussi exagérées; si c'est blanchir le Gouvernement que de soutenir qu'au lieu de tout un camp disparu, dont il ne resterait plus que quelques murs, le fait est que trente et un bâtiments, des latrines pour la plupart, ont été enlevés et qu'il en reste 183 qui sont intacts; si c'est blanchir le Gouvernement que d'exposer les faits à l'égard d'accusations de cette nature, je m'avoue volontiers coupable.

Je me demande si les membres de l'opposition qui prétendent que le comité dont il s'agit ici, ou que n'importe quel autre comité, disculperait le Gouvernement grâce à sa majorité libérale, sont vraiment sérieux. Je leur signale qu'au sein du comité de l'an dernier le nombre des députés ministériels par rapport à celui des membres de l'opposition était proportionnellement beaucoup moins élevé eu égard à la représentation respective des partis à la Chambre. Qu'on le veuille ou non, que les membres de l'opposition le veuillent ou non, la représentation à la Chambre est fixée par l'électorat canadien. Au sein de n'importe quelle institution parlementaire au Canada, quelle que soit l'allégeance politique du parti au pouvoir, on s'efforce toujours d'établir des comités parlementaires qui reflètent approximativement la représentation à la Chambre. Je ne sais pas comment on pourrait constituer des comités sans nommer au sein de chacun d'eux un bon nombre de députés libéraux.

L'honorable député de Nanaïmo (M. Pearkes), qui, je le regrette, n'est pas à son siège en ce moment, a déploré qu'on ait de la difficulté à se procurer des renseignements au comité. Comme le rapporte le hansard à la page 1027, il a dit dans le discours qu'il a prononcé récemment, que le comité avait eu quelque mal à obtenir les renseignements qu'il désirait. J'aimerais mentionner un incident qui s'est produit au cours d'une séance du dernier comité, afin de juger si cette plainte est réellement fondée ou non.

Reportons-nous à la page 5 du fascicule 11 des procès-verbaux du comité; cette fois, le représentant de Nanaïmo (M. Pearkes) était présent. Le représentant de Winnipeg-Nord (M. Stewart), qui n'est pas un député ministériel, a fait la déclaration suivante à la suite d'une visite d'un des établissements du ministère:

M. Stewart: Je désirerais formuler une observation à ce sujet. Je crois que notre visite n'a pas été aussi instructive qu'elle aurait pu l'être, car ce que nous avons observé là-bas ce sont des

principes. Les principes sont une excellente chose; nous en avons dix, qui s'appellent les dix Commandements, mais, dans la pratique, ils ne donnent pas toujours les résultats attendus.

Ce que je cherchais, c'était une foule de détails. Un officier à qui j'avais demandé: "Puis-je voir certaines choses?" m'a répondu: "Je regrette, mais vous devrez demander à un autre; vous êtes présentement en excursion accompagnée." Alors je me suis adressé à un autre officier qui occupe un poste plus important au dépôt. Je lui ai demandé: "Est-ce que je peux me détacher du groupe et visiter par moi-même?" Il m'a fait la réponse suivante: "Vous verrez, je crois, tout ce que nous pouvons vous montrer, à vous et au Comité."

Et tout ce qu'il nous a été donné d'observer ce sont des principes, mais moi, ce qui m'intéressait, c'était de voir comment ces principes sont appliqués, comment les livres sont tenus, comment les stocks correspondent aux inscriptions dans les registres qu'on y tient; voilà les détails qui m'intéressaient. Je suis absolument sûr qu'aucun d'entre nous n'a pu se rendre compte de tous ces détails pendant la courte visite que nous avons faite hier, mais je suis revenu avec l'impression que nous n'avons vu que ce qu'on a bien voulu nous montrer. Je suis peut-être trop exigeant, mais je voudrais voir autre chose que cela.

Le président prend ensuite la parole:

Le président: Eh bien, monsieur Stewart, le jour qui vous conviendra, je verrai à ce qu'on vous montre tout ce que vous tenez à voir.

M. Stewart: Ce que je demandais était des plus simples.

Le président: Vous n'avez qu'à mentionner le jour qui vous conviendra et le nécessaire sera fait pour vous permettre de vous y rendre et de demander ce que vous voulez voir.

Les dispositions nécessaires ont été prises. A la page 5 du fascicule nº 12 on trouve le passage suivant. J'ajoute que le représentant de Greenwood (M. Macdonnell) jouait un rôle très actif au nom du parti conservateur.

M. Macdonnell: Puis-je vous interrompre pour faire une simple remarque, monsieur le président? Serait-il juste d'ajouter qu'en admettant, comme vous dites, que le rapport en question a été adopté à l'unanimité, nous étions d'avis que chaque membre du Comité ici présent pourrait faire des arrangements spéciaux pour mener une enquête plus approfondie s'il le désirait.

Le président: J'ai parlé en ce sens à la dernière réunion, monsieur Macdonnell; j'ai dit que si quelqu'un voulait prendre de telles dispositions, nous lui en donnerions les moyens.

Cela nous reporte à la page 5 du fascicule 13 des procès-verbaux du comité. Je signale que l'honorable représentant de Winnipeg-Nord s'est donné la peine de faire une enquête personnelle; que la même occasion a été offerte par le président du comité aux représentants du parti conservateur mais qu'ils n'en ont pas profité, ayant jugé à propos de s'en abstenir. A ce moment, le représentant de Winnipeg-Nord adressait la parole et l'honorable représentant de Nanaïmo était absent. A la vérité, cela se passait le 3 juin et quelqu'un avait été chargé de remplacer au comité l'honorable représentant de Nanaïmo. Sauf erreur,

il y avait alors des élections provinciales en Colombie-Britannique. Le représentant de Winnipeg-Nord a dit:

Il y a une semaine, monsieur le président, j'ai dit que je n'étais pas satisfait de la tournée d'inspection qui avait été organisée, parce qu'il y avait certaines choses que je voulais voir et que je n'avais pas vues. J'ai déclaré au Comité que je voulais agir librement et de ma propre initiative et c'est ainsi que M. Armstrong a fait en sorte que je puisse visiter le dépôt vendredi. Je suis allé là-bas avec lui et M. Kidd. Je tiens à remercier dès maintenant M. Armstrong, le colonel Dennie, le major Suttie, le lieutenant-colonel Holliday et M. Pitt de l'aide qu'ils m'ont donnée. Nous avons pris une réquisition au hasard et nous l'avons suivie jusqu'à la distribution des approvisionnements qu'elle réclamait. J'ai vu en détail ce que j'aurais voulu voir la première fois et je suis convaincu que le système qui est en vogue au dépôt est aussi bon que l'ingéniosité humaine puisse le faire. Certes, il faut comprendre que les faiblesses humaines désorganiseront n'importe quel système, mais les différents contrôles qu'on exerce sur les individus devraient être suffisants pour empêcher les pertes. Pour avoir une sûreté intégrale il faudrait dépenser des sommes énormes qui dépasseraient, je crois, les pertes qu'on subit. Je suis satisfait du résultat de ma visite et la seule remarque que je désire faire c'est que la prochaine fois que nous aurons un témoin comme M. Armstrong devant le comité pour traiter un sujet comme celui dont il a été question, on épargnera du temps en allant voir les choses nous-mêmes avant de les discuter.

Ce n'est pas un partisan du Gouvernement qui parle. L'honorable député de Nanaïmo, dans un récent discours, a dit certaines choses contre lesquelles il faut tout de même que quelqu'un s'élève. Je me suis attribué ce rôle. L'an dernier le comité s'est réuni aux mois d'avril, de mai et de juin. La première arrestation antérieure aux événements de Petawawa s'est produite le 13 mai, si je ne m'abuse. L'honorable député de Nanaïmo ne s'est montré ni juste, ni précis en disant, ainsi qu'en fait foi la page 1031 du hansard du 13 janvier 1953:

On a répondu à cela par un refus en disant qu'il ne fallait pas que nous nous occupions de la question du camp de Petawawa parce que la Commission Currie menait alors son enquête.

C'est tout ce que le député de Nanaïmo a dit sur ce sujet. Son propre chef, dont il a cité la lettre en l'approuvant, avait écrit, comme on le voit à la même page du hansard:

Les députés de l'opposition ayant siégé au sein du comité se sont sérieusement efforcés au printemps dernier d'étudier la situation régnant à Petawawa. On leur en refusa toute occasion, sous prétexte que la chose pourrait gêner le procès intenté à ceux qui étaient déjà inculpés de vol; on alléguait en outre que M. Currie avait été désigné pour mener une enquête au sujet de la situation.

J'ai assisté à presque toutes les réunions du comité; sauf erreur, tous étaient d'accord pour estimer que l'affaire de Petawawa était dans le domaine judiciaire. Il se peut que

certains membres du comité n'estimaient pas que ce fut là une raison suffisante pour ne pas y aller. A la page 1031 du hansard, le député, à mon sens, a une fois de plus été injuste envers le comité, quand il a dit:

On a soulevé la question de faire enquête au sujet du poste nº 87 *a*) qui figure sur une liste qui nous a été fournie, poste qui a trait à des aéronefs destinés au CARC et à la Marine. On serait porté à croire qu'un comité des dépenses militaires serait autorisé à faire enquête au sujet d'une somme qui, à ce moment-là, se chiffrait par pas moins de $668,986,840, dont plus de 100 millions devaient être dépensés au cours de cette année-là. Mais non, le comité ne doit pas s'occuper de dépenses de l'ordre de quelque 668 millions.

Il se trouve que, dans ce cas-ci, c'est le député de Calgary-Est (M. Harkness) qui a été le député conservateur le plus actif au sein du comité chargé de faire enquête sur les dépenses. Je veux dire qu'il a été extrêmement prudent et fort équitable vis-à-vis du comité et du ministère; en effet, il a établi sans ambages qu'il s'attendait à ne pas recevoir de réponses, si ses questions pouvaient se répercuter de quelque manière que ce soit sur la sécurité nationale. Je ne comprends pas pourquoi le député de Nanaïmo n'a pas cru devoir inclure cela dans son discours.

M. Harkness: Puis-je poser une question au député? Ne pense-t-il pas que je n'ai jamais cru que les refus qu'on m'a opposés aient été motivés?

M. Applewhaite: Je ne suis guère de cet avis; en effet, les questions du député étaient généralement très prudentes et très courtoises. Ainsi, au bas de la page 412 (version anglaise) des procès-verbaux du comité, nous lisons:

M. Harkness: Je n'ai pas demandé les quantités ni quoi que ce soit de ce genre. Tout ce que j'ai demandé, c'est le détail des montants pour les quatre modèles et je ne vois pas très bien comment cela peut menacer notre sécurité.

M. Drury: En indiquant le montant pour chacun des quatre modèles, on pourrait estimer assez bien le volume de chaque . . .

Je maintiens que le député de Calgary-Est s'est montré extrêmement équitable et raisonnable.

M. Harkness: Mais n'est-il pas vrai que je n'ai jamais pensé comme ceux qui se refusaient à communiquer tout renseignement?

M. Applewhaite: Le député a fait précéder la plupart de ses questions de réserves portant sur la sécurité.

Durant mon bref séjour à la Chambre c'est la première fois il me semble que l'opposition officielle ne s'est pas prononcée à l'unanimité en faveur de la constitution d'un comité. Il me semble bien que, siégeant dans cette enceinte, j'ai entendu les membres de l'opposition réclamer la nomination de comités chargés d'étudier presque tous les aspects des affaires publiques, jusqu'au jour où le premier ministre a inscrit au *Feuilleton* ce projet de résolution portant nomination d'un comité.

Or, on entend formuler beaucoup de critiques à cet égard, dont la principale est qu'il s'agirait, somme toute, d'une sorte de "blanchiment". Dans certains milieux, et je crois qu'un porte-parole du Crédit social a soulevé la question cet après-midi, on estime qu'une commission royale devrait étudier ces questions qui seraient normalement renvoyées à ce comité. Si les députés déclarent qu'un comité nommé par le Gouvernement fera un travail de blanchiment, ces mêmes députés ne formuleront-ils pas la même plainte à l'égard d'une commission royale qu'instituerait le Gouvernement, en y ajoutant le grief, qui serait, à mon avis, en quelque sorte justifié, qu'il se passerait des mois et peut-être même des années avant qu'on puisse soumettre quelque conclusion.

L'opposition veut que la commission possède plus de renseignements. Je ne suis pas ici depuis longtemps, mais j'ai appris, de plusieurs côtés, à la Chambre, et de personnes qui sont ici depuis de longues années, qu'on avait fourni, l'année dernière, au comité des dépenses relatives à la défense plus de documentation qu'on en avait jamais remis de leur mémoire à une commission parlementaire. Mon expérience personnelle m'indique que le volume de documents dactylographiés reçus à la suite des questions posées, ainsi que les réponses détaillées que nous avons obtenues des témoins auraient bien suffi s'il n'y avait eu d'autre travail parlementaire au même moment, à occuper complètement les membres du Comité pendant dix ou quatorze heures par jour. Ceux-ci, qui siégeaient sans cesse toute la journée, même si le sujet à l'étude n'offrait pas d'intérêt exceptionnel admettront la vérité de mes dires. Parlons d'un discours qu'a prononcé le député de Vancouver-Est (M. MacInnis) à la radio, à l'émission: *Les affaires de l'État*. Je doute qu'aucun député jouisse plus que le député de Vancouver-Est de l'estime générale. En cette occasion récente, il a, comme toujours, prononcé un excellent discours. On peut ne pas toujours être de son avis; mais il faut admettre que ce qu'il dit il le dit bien et d'une façon qui semble avoir beaucoup de bon sens. Au sujet du rapport Currie, il a appuyé sur l'aspect suivant: le rapport Currie indique une tendance au relâchement du point de vue de la sécurité. Il y a quelque chose là-dedans. Le député a souligné à bon droit que des

conséquences fort regrettables pourraient s'ensuivre pour le pays s'il y avait relâchement en ce qui a trait à la sécurité. Je me permets de dire au député de Vancouver-Est et aux membres de son parti qu'on n'accroîtra pas la sécurité au pays, tant qu'y existera cet état d'esprit voulant que ce soit une méthode légitime ou naturelle que d'obtenir par n'importe quel moyen et de garder des biens qui ne nous appartiennent pas.

Dans la première moitié de son discours, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a longuement parlé des entretiens de M. George Currie avec le ministère. Je ne suis pas membre de ce ministère, ni ne suis-je dans ses secrets; j'ignore donc quels ont été ces entretiens. Il était évident que, d'après le député de Winnipeg-Nord-Centre, ils n'auraient pas dû avoir lieu. La plupart des députés, j'imagine, dirigent ou ont déjà dirigé une entreprise quelconque, peut-être un bureau d'avocats comprenant trois ou quatre employés ou une importante usine employant 300 ou 400 personnes. Si l'un d'entre eux soupçonnait qu'il s'y commet des larcins ou des fuites, je suppose qu'il demanderait à un expert-comptable breveté de faire enquête. Ce spécialiste travaillerait pour le compte des intéressés afin de trouver les réponses aux problèmes qui les préoccupent.

Va-t-on me dire qu'un de ces employeurs n'aurait pas le droit de discuter ses propres problèmes avec le vérificateur appelé pour lui aider à les résoudre? A moins que je ne me trompe sur toute la ligne, monsieur l'Orateur, une foule de gens semblent penser que l'enquête de M. Currie a été une enquête secrète sur le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) pour le compte de la Chambre. A mon point de vue, il s'est agi d'une enquête à l'intention du ministre de la Défense nationale. Le ministre a demandé une enquête sur sa propre organisation. Il est concevable me semble-t-il, que le vérificateur et le ministre lui-même auraient pu, à bon droit, se concerter de temps à autre, à mesure que l'enquête se déroulait, afin de se rendre compte de ses progrès et de s'assurer s'ils pouvaient s'aider l'un et l'autre ou se communiquer des renseignements. Pourquoi pas?

Il y a un autre aspect du rapport Currie que j'aimerais mentionner brièvement. Puis-je vous demander de déclarer qu'il est six heures, monsieur l'Orateur?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

[M. Applewhaite.]

Reprise de la séance

M. Applewhaite: Monsieur l'Orateur, en réponse à l'exposé détaillé du ministre de la Défense nationale (M. Claxton) dans lequel il a très franchement signalé la pénurie de main-d'œuvre qui sévissait au moment où le conflit coréen nous a atteints, l'honorable représentant de Nanaïmo (M. Pearkes) a déclaré que toute pénurie d'hommes était due à la politique mise en œuvre par le gouvernement vers 1946 et 1947.

Personne ne peut, je crois, contester le moindrement cet énoncé. Supposons, cependant, qu'en 1946 ou 1947, le pays eût maintenu une armée ou eût été invité par le gouvernement actuel à maintenir une armée permanente, puisqu'elle aurait eu ce caractère, je reprends: une armée permanente ayant l'importance de celle dont nous disposons actuellement, je me demande ce qu'aurait dit l'opposition et quelles critiques auraient soulevées l'attitude militaire qu'on nous aurait prêtée, le gaspillage des fonds et le reste et le reste, à un moment, je me permets de le rappeler, où le monde entier, dégoûté de la guerre, n'aspirait plus qu'à la paix et alors que le désarmement constituait la note dominante des politiques de toutes les démocraties.

Il est vrai que les membres de l'opposition peuvent toujours soulever la question de la Russie. Voilà qui illustre bien une qualité particulière dont l'opposition a une réserve illimitée, celle de tout comprendre après coup. Ni M. Churchill, ni M. Truman ni aucun autre des grands dirigeants actuels n'ont pu prévoir la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Toutefois, je ne désapprouve pas toujours les déclarations de l'honorable représentant de Nanaïmo.

Comme l'atteste la page 1028 du hansard, il a dit au cours de ses observations:

> C'est le Gouvernement qui a besoin de se défendre lui-même et d'expliquer l'usage qu'il a fait des deux milliards de dollars des contribuables que le ministère en cause a été appelé à dépenser aux fins de la défense nationale.

Je suis parfaitement d'accord avec lui à ce sujet. C'est le Gouvernement qui doit rendre compte de ces dépenses et c'est précisément pour cela que le comité est constitué. Quant aux critiques de l'honorable député au sujet de la composition du comité, j'y ai déjà répondu avant la suspension de la séance. Toutefois, si l'honorable député est défavorable à la création d'un tel comité, s'il s'oppose à ce que le Gouvernement défende sa cause devant un comité nommé par le Parlement, que sont devenues toutes les revendications du parti conservateur en

faveur de la suprématie du Parlement? Ce dont l'honorable député se plaint réellement, ce n'est pas de la création du comité, mais bien du verdict que l'électorat a rendu en 1949 et dont le régime actuel est le résultat. Il l'a avoué plaintivement; j'en appelle à son propre témoignage qui figure à la page 1031 du hansard:

Si les représentants du parti conservateur et des autres groupes votaient tous ensemble, ils ne pourraient réunir que neuf voix contre les dix-sept voix des tenants du Gouvernement qui siègent au comité.

Cela peut paraître tragique aux yeux de l'honorable député mais telle est la situation. Et les choses en seraient de beaucoup aggravées si le Gouvernement devait présenter sa défense en détail à la Chambre au lieu d'exposer les faits à un comité désigné par la Chambre.

Le député est d'avis qu'il faut donner suite au rapport plutôt qu'établir de nouvelles commissions parlementaires. A ce propos, il a cité une lettre de son chef, dont voici un passage:

Vous avez dit que le rapport Currie serait soumis au comité des dépenses relatives à la Défense. L'un des motifs qui me poussent à écrire la présente lettre, est le désir que j'ai de signaler que cette manière de procéder n'est ni nécessaire, ni désirable.

Et plus loin:

Nous n'avons que faire d'une enquête sur le rapport d'une autre enquête. Ce qu'il nous faut, ce sont des actes, fondés sur le rapport que nous avons sous les yeux. Ce rapport formule des avis précis.

Pour une fois, l'opposition officielle ne veut pas que l'initiative soit laissée à un comité. C'est la premère fois dans son histoire qu'elle prend cette attitude. Elle veut qu'on donne suite au rapport. C'est ce qu'on a fait. Le ministre a déjà exposé ce point. On a donné suite à la plupart des recommandations, dans la grande majorité des cas, avant même que ces recommandations soient formulées. Le député de Nanaïmo déplore que le ministère, —j'emploie ici ses propres termes,—"accueille avec ressentiment toute critique". Il a dit,— je cite la page 1032 du hansard:

Le ministère ne fait que suivre la pratique établie par le Gouvernement. Il accueille avec ressentiment toute critique qu'on lui adresse.

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) semble être de cet avis. Je crois plutôt que ces membres de l'opposition voient d'un mauvais œil tout effort fait en vue de rétablir les faits à la suite d'accusations inconsidérées qu'ont lancées certains membres de l'opposition. Je crois également qu'ils voient d'un mauvais œil toute personne qui ose se défendre à la suite des accusations qu'ils ont jugé bon de porter.

Qu'il me soit permis de diriger mes remarques un moment vers le représentant de Winnipeg-Nord-Centre qui est présentement à son pupitre,—je me dois en toute justice de signaler qu'il est toujous assis à son siège sauf lorsqu'il se lève pour prendre la parole. L'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre, lui qui au cours de toute cette affaire a toujours pris l'initiative quand il s'est agi de saisir la Chambre du mystérieux exemplaire non autorisé du rapport Currie, me semble avoir adopté l'attitude du jeune homme qui, jouant à pile ou face, espère fermement que la pièce retombera à la fois d'un côté et de l'autre. Comme en fait foi la page 1040 du hansard, il a déclaré:

Le rapport qu'a reçu mon chef n'était aucunement visé par une loi sur les secrets officiels. Il ne s'agissait pas d'un document officiel.

Il ajoute, comme on le voit à la page 1036:

Entre la rédaction du premier texte et celle du second des modifications ont été effectuées.

Plus haut, à la page 703 on voit qu'il a formulé des plaintes:

Depuis que j'ai posé ma question ce matin, j'ai eu l'occasion,—qui m'avait précédemment manqué,—de comparer certaines pages du rapport imprimé qui a été déposé ici ce matin aux pages correspondantes d'un autre exemplaire imprimé du rapport, en notre possession depuis quelques jours.

Ou bien c'est un rapport qui était la propriété du ministère de la Défense nationale, ou ce ne l'est pas. Comment peuvent-ils motiver leurs critiques des prétendues modifications au rapport, s'il ne s'agit pas d'un rapport du Gouvernement? Comment peuvent-ils protester contre les conjectures, mettons, de ce côté-ci de la Chambre, quant à la manière dont ils se seraient procuré le texte? S'il s'agit bien d'une copie d'un rapport confidentiel qu'on devait soumettre au ministre, mais que celui-ci n'avait pas encore vue, nos critiques ne sont-elles pas justifiées?

J'espère que le comité, comme le prévoit la résolution, poursuivra son enquête. Même l'honorable député de Nanaïmo (M. Pearkes) a admis, au début de ses observations, que le comité avait produit l'an dernier des résultats utiles. Il peut faire beaucoup plus. Il ne peut donner d'excellents résultats qu'une fois constitué et en activité. Je souhaite qu'on procède ainsi le plus tôt possible et j'exprime l'espoir que les députés libéraux qui en feront partie rechercheront les faits et non pas les manchettes.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Monsieur l'Orateur, le dépôt du rapport Currie à la Chambre, le 15 décembre, a constitué un événement majeur dans l'histoire contemporaine de la politique canadienne; tout ce qu'on a dit depuis lors, lorsque la question passait

d'un point culminant à un autre, n'en diminuera jamais, le moindrement, l'importance.

Je me propose, toutefois, de revenir aux événements qui se sont produits dans la semaine précédant le dépôt du rapport à la Chambre. Il y a ce récit que le premier ministre (M. St-Laurent) nous en a fait dans une déclaration qu'il a formulée il y a plusieurs semaines. Le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) étant à Paris dans l'accomplissement de ses fonctions, le rapport a été remis, nous a-t-on dit, entre les mains du ministre suppléant de la Défense nationale, c'est-à-dire du solliciteur général (M. Campney), le 9 décembre, au moment où il allait prendre le train pour Toronto. Il est intéressant d'examiner de plus près la mission importante qu'allait exécuter le solliciteur général au moment où le rapport lui a été remis. Était-ce donc un événement de grande importance nationale qui l'éloignait de la capitale lorsque le rapport lui était remis en sa qualité de ministre suppléant de la Défense nationale?

En réalité, la mission qu'allait entreprendre le solliciteur général en prenant son train pour Toronto consistait à prononcer un discours devant un certain groupement libéral, qui se réunissait le jour suivant; au cours de l'allocution prononcée devant ce groupe politique...

L'hon. M. Campney: Quel mal y a-t-il à cela?

M. Fleming: Voici ce qu'il y avait de répréhensible à cet égard: on a retardé d'au moins deux jours le dépôt du rapport à la Chambre, parce que le ministre intéressé voulait plus, à ce moment-là, tenir un engagement de nature politique que des affaires de la nation. Un point, c'est tout.

Or, lorsqu'il a adressé la parole à l'assemblée en question, qu'avait à dire le ministre?

L'hon. M. Campney: Je voudrais tout simplement faire remarquer que j'ai dit bien clairement qu'on avait retardé à déposer le rapport afin de pouvoir le remettre d'abord au premier ministre, et au ministre de la Défense nationale. L'événement dont parle le député n'avait donc rien à voir à cela.

M. Fleming: Le seul point qui cloche dans la réponse qu'on vient de fournir, c'est qu'elle ne s'accorde pas avec ce qui s'est passé, nous a-t-on dit. Mais revenons à ce qui s'est dit lors de la mission importante qui a appelé le ministre ailleurs, quand le temps ne permettait pas d'étudier le rapport alors. Voici, d'après le *Star* de Toronto, en date du 9 décembre, ce qu'aurait dit le ministre à ses auditeurs:

> Mais avant tout, faisons savoir à la population ce que nous avons fait.

Et plus loin, dans l'article, il parle de la précieuse contribution que le Canada a fournie à la défense collective et il déclare que le gouvernement national est absolument indemne de corruption ou de scandale.

Des voix: Bravo!

M. Fleming: Et, monsieur l'Orateur, le ministre avait entre les mains le rapport Currie qui met à jour le plus grand scandale national au pays depuis celui de la Beauharnois, qui a été mis à découvert par M. Bennett il y a vingt ans. Nous avons là un exemple caractéristique de la propagande libérale: le ministre laisse le rapport à Ottawa et n'a pas apparemment le temps de le lire, et fait ensuite une déclaration que contredisent complètement les faits dont on pouvait prendre connaissance.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, monsieur l'Orateur, qu'il règne tant de confusion chez les députés qui siègent à votre droite relativement à cette affaire, car, depuis que le rapport Currie a été déposé à la Chambre, le Gouvernement s'est désespérément embrouillé dans sa manière d'envisager la question. Les formes variées de contradictions et de confusion de leur part n'ont rien de nouveau. Nous en voyons constamment se produire de l'autre côté de la Chambre; mais, en cette occasion, les contradictions et la confusion étaient peut-être un peu plus marquées parce que la variété en semblait illimitée.

L'attitude qu'ont tout d'abord adoptée les membres du Gouvernement a été illustrée dans un discours prononcé le 16 décembre par le député de Northumberland (Ont.) (M. Robertson) qui apparemment s'est efforcé par tous les moyens de rejeter le blâme sur les galonnards. On se souvient que le chef de l'opposition (M. Drew) a pris la parole à la Chambre le même jour. Il a dû faire face à des interruptions générales de la part des députés d'en face qui voient là leur seul moyen de prendre quelquefois part aux délibérations, et qui n'ont pas cessé de s'en prendre aux galonnards. Telle semble avoir été alors la situation. Le Gouvernement, ou du moins ceux qui l'appuyaient, avait adopté alors comme pratique, ou comme procédé, de rejeter la responsabilité sur ceux qu'on appelle les galonnards.

Vous vous rappelez, monsieur l'Orateur, comme il était significatif de voir que le premier ministre n'a pas pris part à la discussion alors qu'il s'agissait d'une question dont l'importance était aussi vitale pour le

pays. Il avait l'occasion de prendre part au débat, mais quand il a fallu charger un ministre du Gouvernement de faire la première déclaration qui a été présentée au nom du Gouvernement le soir du mercredi 17 décembre, en l'absence du ministre de la Défense nationale, qui aurait dû faire la déclaration? A mon avis, monsieur l'Orateur, c'est le premier ministre qui aurait dû prendre la parole. Or le premier ministre n'a pas fait cette déclaration. Il en a chargé le ministre le plus récemment nommé.

Le très hon. M. St-Laurent: Lorque l'honorable député sera premier ministre, il décidera alors quel ministre devrait parler.

M. Fleming: ..un homme qui n'avait eu aucune part aux événements signalés dans le rapport. A l'époque, il ne faisait pas partie du cabinet. Il n'était entré au cabinet que depuis quelques jours. C'était, je crois, manquer de justice à l'égard du solliciteur général que de le placer alors dans cette situation. En l'occurrence la responsabilité incombait à mon avis au premier ministre, mais il n'y a pas été fait honneur.

L'étape suivante nous amène, monsieur l'Orateur, à une déclaration faite le soir du 17 décembre par le solliciteur général, déclaration fort intéressante. Comment a-t-il abordé la question? On n'a pas tardé à s'en rendre compte, car le ministre parlait depuis quelques minutes à peine lorsqu'il a donné la note dominante de son discours, disant que tout le rapport Currie ne représentait qu'une question relativement peu importante. Plus loin, au cours de ses observations, il a dit: "Leur montant total, en réalité, n'a pas été extrêmement élevé".

Plus tard il s'est plaint des déclarations exagérées de l'opposition dont tous les énoncés avaient été directement tirés du rapport. Nous avons donc eu l'occasion, monsieur l'Orateur, de constater comment le gouvernement abordait alors le problème. A ce stade, on a tenté de détruire l'effet du rapport, d'en minimiser l'importance, de lui donner aux yeux de la population l'apparence d'une bagatelle dont personne n'avait à se préoccuper beaucoup ni au Parlement ni ailleurs.

On n'avait pas lieu de s'attendre que le ministre du Commerce (M. Howe) gardât le silence bien longtemps. Le samedi suivant, il fit à Kingston une déclaration qui est reproduite dans le *Daily Star* de Toronto, numéro du 20 décembre,...

M. MacDougall: C'est de l'histoire ancienne.

M. Fleming: Je crois qu'il est grand temps de rafraîchir la mémoire de l'honorable député sur certains de ces points.

Il n'aime pas, je le sais, qu'on lui rappelle les folles déclarations que font les ministres dans leurs tournées à travers le pays mais il en entendra une ou deux s'il reste à son siège.

Voici ce que le ministre du Commerce (M. Howe) avait à dire au sujet du rapport Currie:

> Mais je crois aussi que M. Currie, en sa qualité d'homme de profession, est allé un peu loin dans quelques-unes de ces déclarations alors qu'il était censé se contenter d'exposer les faits et de proposer des améliorations.

Voici donc que M. Currie, semble-t-il, de l'avis de l'homme fort du cabinet, a commis l'erreur capitale d'outrepasser ses attributions. Apparemment, en formulant certaines conclusions dont la population du Canada devrait lui être reconnaissante, M. Currie est sorti de son domaine et c'est pourquoi il s'est attiré les foudres du ministre du Commerce.

Puis viennent, évidemment, les événements survenus pendant le congé de Noël. Le ministre des Pêcheries (M. Sinclair), là-bas sur le littoral, dit du rapport Currie qu'il "ressasse de vieilles rengaines".

Le solliciteur général (M. Campney), a de nouveau pris la parole et a parlé d'exagération; il a dit que le rapport "ne mordrait guère". Toute la Chambre va constater que si le rapport ne mord guère, il va certainement attiser le feu de l'indignation d'une foule de Canadiens contre le Gouvernement et son extraordinaire manque d'efficacité.

Le solliciteur général s'est de nouveau fait entendre, cette fois à Toronto. Un journal du matin de cette ville rapporte qu'il a dit hier soir, au cours d'un discours prononcé devant les membres de l'association libérale de Davenport:

> On a donné au rapport Currie une importance infiniment plus grande qu'il ne mérite.

Le journal rapporte un peu plus loin:

> Dans une entreprise aussi vaste que celle de la défense, aujourd'hui, il y aurait toujours des gens peu sûrs. Ils ne sont pas plus nombreux à Petawawa que dans n'importe quelle autre entreprise considérable.

On en arrive ensuite à une déclaration bien significative:

> Le rapport Currie, a dit M. Campney, ne fait part que de vols pour ainsi dire normaux.

Des voix: Oh, oh!

M. Fleming: Et plus loin:

> Les vols ne plaisent à personne, mais on ne peut empêcher les gens de voler.

Pour résumer la situation, on dit qu'il ne s'est passé à Petawawa que des vols ordinaires. La chose est apparemment devenue normale parce qu'elle s'est produite

sous une administration qui s'est montrée parfaitement incapable d'y mettre fin. Voilà dans quelle mesure la situation était normale.

M. MacDougall: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. Fleming: Je prie de député d'attendre à plus tard.

Aujourd'hui nous avons eu la déclaration du premier ministre (M. St-Laurent). Enfin, nous avons poussé le premier ministre à participer au débat. Enfin! Tout semblait indiquer qu'il lui répugnait d'y participer. Il a dit que n'eussent été certaines déclarations de l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) il n'aurait pas participé au débat. Eh bien, pourquoi pas? Le débat est-il si peu important que le premier ministre croit s'abaisser en y participant?

Je dis que nous devrions féliciter l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre, si c'est lui qui a, dirions-nous, entraîné le premier ministre dans ce débat. Je suppose, monsieur l'Orateur, que la répugnance que le premier ministre éprouvait à y participer fait partie de la tactique du Gouvernement qui est de jeter du discrédit sur le rapport et d'y faire voir quelque chose de très peu d'importance, quelque chose de négligeable.

Deux points principaux ressortent des débats qui ont eu lieu autour du rapport Currie, et l'un et l'autre, à mon avis, sont de la plus haute importance du point de vue du parlement canadien. Le premier a trait à l'importance du rapport; le second, à la responsabilité.

Pour ce qui est de l'importance du rapport, la confusion du Gouvernement a été portée à son comble lorsque le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a dit, il y a deux jours, en parlant du rapport, "cet important document". Enfin, nous avons un ministre affirmant que ce document est important. Il s'agissait du rapport que d'autres membres du cabinet, y compris le ministre suppléant de la Défense nationale, qualifiaient de relativement peu important. Enfin, le ministre de la Défense nationale a rectifié ce qu'a dit le ministre qui remplissait ses fonctions en son absence, et qui avait parlé du contenu du rapport comme s'il se fût agi d'une question relativement peu importante.

Et puis, le ministre de la Défense nationale disait ici même, il y a deux jours,—et fort à propos,—qu'il tenait à ce que personne n'allât croire que, selon lui, les événements de Petawawa n'étaient pas sérieux. Il y a peut-être là une confession prudente, mais enfin, cela fait tout de même un ministre qui semble dire que c'est grave, qui affirme que le rapport Currie est un rapport important, alors que d'autres ministres ont affirmé précisément le contraire. En second lieu, voici que le ministre admet que ce qui s'est passé à Petawawa est sérieux, et cela après que d'autres ministres ont prétendu qu'il s'agissait là d'une affaire sans grande importance.

Mais cette confession du ministre de la Défense nationale, en somme, était bien inutile puisque le pays sait fort bien quelle importance il faut attacher à cette affaire. Le pays a vu dans le rapport Currie un document fort important et apprécie comme il convient l'énormité des scandales qui y sont exposés. J'affirme pour ma part qu'il n'y a pas de dénégations, pas de propagande, pas de cajoleries de la part des ministres ou des amis du Gouvernement qui puissent diminuer la gravité du rapport. Il revèle le pire scandale dans l'administration du pays depuis celui de la Beauharnois il y a vingt ans.

Ne vous y trompez pas, cette histoire a scandalisé la population canadienne. La conscience des Canadiens en est bouleversée.

L'autre question, disais-je, a trait à la responsabilité. A cet égard, permettez que je me reporte à une déclaration que le premier ministre a faite lorsqu'il a dit au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, le 24 novembre, au sujet des incendies, vols et prodigalités du ministère de la Défense nationale, ce qui suit:

> On fait grand état des incidents regrettables relatifs aux vols qui ont été commis dans les camps, aux incendies qui se sont déclarés dans les camps et à d'autres incidents de cette nature. Tout cela est déplorable; mais a-t-on jamais songé à tenir les présidents de banques responsables de ce que la bande de Boyd ait enfoncé les banques et y ait volé? Quelqu'un a-t-il voulu tenir responsable un des principaux dirigeants de la Banque de Nouvelle-Écosse de ce que, ainsi qu'on l'a rapporté, cette banque a été frustrée d'un montant de $250,000 récemment?

Monsieur l'Orateur, ces paroles ont été prononcées, il va sans dire, avant que le rapport Currie eût été présenté au Gouvernement. Mais elles se rapportaient à une question tout à fait comparable à celle qui nous occupe présentement, et le premier ministre prenait grand soin, en public, de se laver les mains de toute responsabilité personnelle ou gouvernementale, en matière d'incendies, de vols et de prodigalités imputables au ministère de la Défense nationale.

Tel a été le ton qu'on a donné au débat, jusqu'à voici deux jours. Le premier ministre a refusé de reconnaître la responsabilité du Gouvernement, bien que l'institution qui nous groupe en ce moment doive son existence et sa dignité à ceci, que le Parlement attend du Gouvernement, pris collectivement, qu'il se tienne responsable de ce qui se passe dans les services de l'État confiés aux soins de ministres.

Le ministre de la Défense nationale, dans le discours qu'il a prononcé il y a deux jours, a déclaré, et à bon droit, qu'il assumait l'entière responsabilité de ce qui se passe dans son ministère. C'était la première fois qu'un ministre ou un porte-parole du Gouvernement parlait ainsi depuis le dépôt du rapport Currie. Les autres déclarations que nous avons entendues visaient toutes à nier la responsabilité du Gouvernement.

Maintenant que le ministre a reconnu sa responsabilité, tout le cabinet doit, en vertu du principe de la responsabilité collective, assumer la responsabilité de ce qui s'est passé. En maintenant le ministre dans ses fonctions, le Gouvernement partage avec lui, et dans la même mesure, l'entière responsabilité de la situation.

Quant aux députés libéraux qui constituent la majorité à la Chambre, je tiens à leur dire qu'en maintenant en place un Gouvernement qui partage l'entière responsabilité de ce qui s'est passé, ils partagent à leur tour cette responsabilité avec le Gouvernement.

Le discours que le ministre de la Défense nationale a prononcé il y a deux jours constituait une tentative intéressante, mais pas trop impressionnante, en vue de donner une explication satisfaisante du rapport, des vœux et des critiques qu'il renferme, des faits qu'il met en lumière.

Il ne s'est pas servi d'un petit pinceau. Quelqu'un qui n'aurait pas été au courant de l'histoire, qui n'aurait rien connu de l'affaire avant de pénétrer à la Chambre, aurait cru qu'il fallait féliciter le ministre et lui manifester de la reconnaissance parce que les choses n'étaient pas pires qu'elles l'étaient.

Une voix: C'est certain.

M. Fleming: Je puis assurer aux honorables vis-à-vis que les tentatives que les ministres et les partisans du Gouvernement ont faites cette semaine au cours du débat en vue d'attaquer le rapport Currie, non pas directement mais plutôt insidieusement, n'auront pas pour résultat de discréditer M. Currie ni le rapport qu'il a rédigé, rapport dont la rédaction a rendu un très grand service à la population du pays. Oui, toute tentative d'éliminer les chevaux du rapport ne fera que nous rappeler, comme nous l'a appris le ministre de la Défense nationale, que c'est précisément là un des points que le sous-ministre de la Défense nationale a discutés avec M. Currie et lui a demandé de retrancher du rapport avant de le présenter au Gouvernement. M. Currie n'en a pas moins affirmé que des chevaux ont été inscrits sur les bordereaux de paye sous le nom d'ouvriers fictifs.

Une voix: Hennissements.

M. Fleming: M. Currie en fait foi et je crois qu'il nous faudra plus que les dépositions que le Gouvernement a obtenues d'un condamné purgeant actuellement une peine au pénitencier pour nous convaincre que M. Currie avait tort quand il a fait ces assertions auxquelles il n'a pas voulu déroger.

M. Fraser: Le Gouvernement est dans de beaux draps.

Une voix: Vous êtes dans de beaux draps actuellement.

M. Fleming: Il ne servira à rien, monsieur l'Orateur, de réduire la longue liste des actes répréhensibles et scandaleux que le rapport révèle, en plus de l'affaire des chevaux. Les points faibles du ministère de la Défense nationale, que signale le rapport, sont résumés par M. Currie dans les expressions suivantes. Je cite les paroles mêmes de celui-ci: "fléchissement général des méthodes d'administration", "surveillance trop large", "discipline peu sévère et présence d'un personnel malhonnête", "la rencontre de ces trois facteurs était désastreuse", "un relâchement fondamental", "désordre des registres de comptabilité", "grave fléchissement dans le domaine de la sécurité". Ce sont là les choses que le Gouvernement nous invite et invite la population du pays à passer sous silence et à juger de peu d'importance?

Monsieur l'Orateur, il en faudra bien davantage pour donner satisfaction à la conscience de la population du pays, en face de ces révélations faites par un enquêteur d'une très grande compétence, que le genre d'explications que nous ont fournies les ministres. Ne l'oublions pas, il y a eu de nombreux avertissements. Mais à l'origine de toute cette enquête il y a... une lettre anonyme, ce qui n'empêche pas M. Currie de s'être donné beaucoup de mal pour montrer que les avertissements préalables n'avaient pas manqué. Voici ce qu'il a dit, ainsi qu'en témoigne la page 846 du hansard.

> Il faut avouer que les avertissements n'avaient pas manqué au sein du ministère de la Défense nationale. Le vérificateur en chef du ministère s'était acquitté de ses fonctions consciencieusement. Il avait signalé à maintes reprises des situations peu satisfaisantes. C'est ce qui ressort nettement de l'appendice B qui résume ces constatations depuis plusieurs années. Dans chacun de ces cas le sous-ministre avait chargé le quartier-maître général de faire enquête et rapport. Mais l'absence d'une intervention suffisante à cet échelon avait causé une détérioration progressive de la situation. Sans compter que les rapports retardaient beaucoup trop longtemps, les dossiers indiquent que ces vérifications successives signalaient un état de choses aussi grave que les précédents et parfois même plus grave. Et la ronde continuait.

Or qu'a fait le sous-ministre lorsque, ayant signalé ces rapports du vérificateur en chef au quartier-maître général, il constata qu'on ne tenait pas compte de ses observations? Rien de plus. Qu'est-ce que le ministre à la tête du ministère a fait? Personne n'a encore dit à la Chambre que le ministre fût au courant de ces rapports du vérificateur en chef de son ministère. J'espère que le ministre dira à la Chambre, d'ici la fin du débat, s'il était ou non au courant des rapports du vérificateur en chef du ministère, rapports dont il est question dans le paragraphe que je viens de lire. S'il n'était pas au courant de ces rapports, comment peut-il expliquer cela? Pourquoi, en sa qualité de chef responsable du ministère, ne se faisait-il pas un devoir de se familiariser avec les rapports importants du vérificateur en chef de son ministère? Et s'il était au courant de cette situation, alors pourquoi n'a-t-il pas fait en sorte que des mesures fussent prises sans délai?

On nous dit maintenant que le Gouvernement est disposé à agir promptement pour redresser toute situation mauvaise qui pourrait se présenter. Que fait-on de ces mois précieux, je dirai même ces années qui se sont écoulés sans qu'on prenne de mesure d'aucune sorte? Vous vous souvenez que le comité des dépenses aux fins de la défense mentionnait l'an dernier, comme en fait foi la page 14 du fascicule 6 du compte rendu des témoignages, que des rapports avaient été envoyés au ministère depuis,—et notez bien cette date,—le 2 juin 1949. Ces rapports se chiffraient par une douzaine environ. Le ministre en connaissait-il l'existence? Sinon, comment peut-il nous expliquer cela? Et dans le cas de l'affirmative, pour quelle raison aucune mesure n'a été prise à l'égard de la situation scandaleuse mise à jour?

Et puis il y a la question de degré. Le solliciteur général (M. Campney) a fait tout en son pouvoir pour minimiser l'importance de la question dans son ensemble. Ce n'est pas ce que dit M. Currie. Celui-ci donne une toute autre interprétation des faits. Comme en fait foi la page 848 du hansard, voici ce qu'il a déclaré, après avoir énuméré certains des scandales et irrégularités qui ont été constatés:

> Voilà donc les cas d'irrégularités constatés à Petawawa. On ne saura sans doute jamais combien d'autres cas du même genre ont pu se produire. On s'est rendu compte dès le début de l'enquête que, vu le désordre des registres de comptabilité, ceux-ci ne serviraient guère à établir la nature et l'étendue des irrégularités. Il serait peu pratique et peut-être impossible, indépendamment du temps qu'il faudrait consacrer à l'examen des registres, de chercher par ce moyen à établir le montant et la valeur des manquants.

[M. Fleming.]

Il ne s'en est pas tenu là. Il ajoutait en effet plus loin:

> Je crois cependant que l'état généralement relâché de l'administration donne lieu à un gaspillage et à une incompétence bien plus onéreux que la malhonnêteté même.

Le solliciteur général se répand dans le pays en prononçant des discours politiques devant des auditoires composés de ses amis, en disant qu'il ne s'agit en somme que d'une petite affaire portant au maximum sur $50,000. Je lui oppose la déclaration de M. Currie à l'effet qu'on ne saurait mesurer les pertes avec précision et qu'à tout événement, le pourrait-on, cela ne saurait se comparer avec ce qu'ont coûté au pays le gaspillage et l'inefficacité.

N'oublions pas que, dans son rapport, M. Currie fait retomber la responsabilité sur les vrais responsables, aux échelons supérieurs, et, s'il n'a pas conservé les mots "au sommet" dans la version finale du rapport, il n'en est pas moins manifeste, d'après la première édition de son rapport, que M. Currie ne songeait à nul autre qu'au chef responsable de ce ministère et aussi, peut-être, à son sous-ministre.

Il faut bien se rendre à l'évidence. Mais, à ces faits, s'ajoutent maintenant ceux que révèle le rapport de l'auditeur général, déposé voici trois jours. Si les députés veulent se donner la peine de consulter la page 24, ils y verront que ce fonctionnaire distingué appelle l'attention sur l'existence de situations analogues au sein du ministère de la Défense nationale. Il signale qu'il existe au moins huit méthodes comptables, ce qui indique qu'on ne s'est pas vraiment efforcé de réaliser l'uniformité de la comptabilité dans l'Armée.

Il énumère une longue liste de problèmes qui découlent de la diversité des méthodes de comptabilité. Il affirme que nulle autorité civile responsable devant le Parlement n'exerce une surveillance directe après acquisition et que le niveau du rendement général est bas. Il signale certains cas d'espèce, comme celui d'un brigadier touchant un traitement pour une fonction civile, au sein du ministère, fonction dont la vacance n'a pas été annoncée et qui n'a pas été mise au concours, et qui touchait encore sa solde de l'armée.

Il appelle également l'attention sur le poste nº 67, où l'on voit que le ministère a autorisé l'achat d'une maison destinée à un commandant de secteur et coûtant $14,000; les dépenses autorisées pour cette maison se montaient à $800. Il semble que ces limitations d'autorité n'importent que peu, dans un ministère où règne une telle incurie; en effet, nous constatons que:

> "Les frais de remise en état s'élèvent à environ $15,000; ces dépenses ont été effectuées sans que le

sous-ministre ait approuvé des frais dépassant $800. En conséquence, la maison a coûté environ $29,000, sans compter le matériel prélevé dans les entrepôts de l'armée."

Voilà, monsieur l'Orateur, plus de preuves qu'il n'en faut du relâchement total de la surveillance dans ce ministère; on voit ainsi la manière dont on jette par les fenêtres l'argent que le contribuable canadien gagne à la sueur de son front.

Une voix: Qui est ce brigadier?

M. Fleming: J'aborderai maintenant la question de la marche du débat, parce que j'estime, monsieur l'Orateur, qu'on a gravement abusé de la patience de la Chambre au cours des présentes délibérations. Il y a eu...

Une voix: Qui était donc ce brigadier?

Une voix: Nous l'avons renvoyé.

Des voix: A l'ordre.

M. Fleming: Ces interruptions bruyantes rappellent moins celles d'êtres humains que les hennissements d'une multitude de chevaux.

Des voix: Ho!

M. Fleming: Il n'est pas du tout inusité, monsieur l'Orateur, de voir se produire certains écarts, mais, en l'occurrence, nous trouvons un écart entre les déclarations du premier ministre (M. St-Laurent) et celles du ministre de la Défense nationale (M. Claxton). Le ministre de la Défense nationale a pris beaucoup de peine pour souligner, dans son discours d'il y a deux jours, qu'il n'y avait pas eu de rapport provisoire. Si l'on revient à ce qui a été dit à la Chambre le 4 décembre, on se rappellera que le chef de l'opposition (M. Drew) avait, ainsi qu'en fait foi la page 345 du hansard, demandé au ministre s'il avait

...reçu de M. Currie des observations précises, écrites ou orales, au sujet de l'enquête et, dans le cas de l'affirmative, s'il était prêt à renseigner la Chambre sur la nature de ces observations.

Le ministre de la Défense nationale a alors répondu qu'il avait vu M. Currie une seule fois, c'est-à-dire lorsqu'il est allé au ministère: il n'avait eu avec lui aucune autre communication de quelque genre que ce soit.

Il se peut bien que le ministre n'ait pas reçu de communication en bonne et due forme de M. Currie; mais M. Currie dit bien clairement dans son rapport qu'il a présenté de nombreuses propositions préliminaires. Voici:

A noter qu'on a déjà donné suite aux recommandations provisoires que j'ai formulées au cours de mon enquête, d'importantes réformes ayant déjà été effectuées.

Il est donc évident que M. Currie faisait part de ses propositions et que le ministère en tenait compte. Elles ont amené des changements au ministère. Le ministre de la Défense nationale ignore-t-il tellement ce qui se passe dans le ministère qu'il ne connaissait rien de ces recommandations; ni des mesures qu'on y prenait en vue de les appliquer? Si c'est là tout ce que savait le ministre au sujet de ce qui se passait dans le ministère, la Chambre ne peut que lui adresser le blâme qu'il mérite.

Des voix: Très bien!

M. Fleming: Alors, monsieur l'Orateur, n'est-il pas tout simplement juste et convenable que la Chambre des communes ait été en droit de s'attendre à de la franchise et de la sincérité de la part du ministre, à ce qu'il n'y ait pas eu d'ergotage lorsqu'on a posé des questions au sujet des vœux exprimés dans les communications verbales ou écrites? Il est évident qu'il n'y a pas eu de communications écrites, mais que dire de toutes ces communications verbales? Le chef de l'opposition n'a pas seulement demandé des renseignements à propos des observations que M. Currie a pu faire à un officier de rang inférieur, il en a demandé au sujet des vœux exprimés au ministère. Le ministre a déclaré qu'il n'en savait rien et il a pris sur lui de dire qu'il n'avait reçu aucune communication de ce genre.

N'oublions pas un point. Le représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'a signalé cet après-midi. Lorsque le premier ministre a été interrogé à ce propos à la Chambre le 17 décembre, il a sûrement laissé entendre que l'idée de faire soumettre l'ébauche du rapport au ministère, avant que le rapport fût définitivement signé et soumis, était celle de M. Currie. Il est impossible d'interpréter autrement la déclaration du premier ministre. Comme on peut le voir à la page 88, du hansard du 17 décembre, il a déclaré:

Les renseignements ont également révélé que M. Currie et ses représentants ont discuté cette question avec le sous-ministre et qu'on a émis l'avis que le sous-ministre pourrait examiner le premier projet du rapport, quand il serait prêt, afin de signaler toutes les inexactitudes à propos des faits rapportés et qui avaient été obtenus du ministère même.

Puis, comme le rapporte la page 888, on a demandé au premier ministre si c'était la coutume générale, dans de pareils cas, d'adresser les projets de rapports au ministère. Il a déclaré qu'il n'approuvait pas la méthode et il a dit:

Je n'ai jamais été enquêteur. J'ai été fort surpris d'apprendre que l'enquêteur avait jugé que c'était la bonne ligne de conduite à suivre.

Et pourtant, monsieur l'Orateur, la correspondance déposée à la Chambre, il y a deux jours, révèle, sans l'ombre d'un doute, que ce n'est pas M. Currie mais le ministère qui a

eu l'idée de soumettre l'ébauche du rapport au ministère. Mais ce n'est pas tout, monsieur l'Orateur. Ce n'est pas le sous-ministre qui a eu cette idée, mais le ministre lui-même. Il l'a reconnu à la Chambre il y a deux jours. Il a donné instruction au sous-ministre de se mettre en rapport avec M. Currie; or, la correspondance le révèle, M. Currie a fait savoir qu'il n'était pas d'avis de soumettre le projet de rapport, indiquant qu'il n'avait pas l'intention de soumettre ce projet à la revision du ministère. Il semble pourtant que la pression ait continué de s'exercer et M. Currie permit à l'un de ses fonctionnaires de se rendre au ministère et de discuter le projet de rapport avec le sous-ministre, à la suite de quoi des modifications sont apparues dans le rapport, modifications qui n'intéressaient pas seulement les faits. Dans certains cas, les modifications ont porté sur des observations critiques.

Ceci m'amène à l'observation suivante: savoir, que le premier ministre doit des excuses à la Chambre. Par les mots dont il s'est servi le 17 décembre, le premier ministre a induit la Chambre en erreur, lui faisant croire que l'idée n'était pas du sous-ministre mais de M. Currie. On a fait observer, cet après-midi, que le premier ministre devait des excuses à M. Currie. J'en conviens mais j'affirme qu'il en doit aussi à la Chambre et au peuple canadien.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement placé dans cet embarras cherche énergiquement un bouc émissaire; il veut créer une diversion et chercher une échappatoire. Voilà sans doute à quoi tient, dans une bonne mesure, la tentative qui le porte à donner une importance capitale, comme il s'y efforce, à la manière dont les faits sont venus à la connaissance de l'honorable représentant de Rosetown-Biggar, actuellement absent (M. Coldwell), ainsi qu'à celle dont le projet de rapport lui est parvenu...

Une voix: De quel parti est l'honorable député?

M. Fleming: Monsieur l'Orateur...

Une voix: Il s'agit d'un vol.

M. Fleming: Un honorable député dit qu'il s'agit d'un vol. Si l'honorable député possède ce renseignement, monsieur l'Orateur, j'estime qu'il a le devoir de le communiquer au Gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Fleming: Peut-être le ministre de la Justice (M. Garson) prendra-t-il note du renseignement que l'honorable député dit avoir en sa possession et qu'il lui adressera, conformément aux procédés dont il use aux dépens de l'honorable député de Rosetown-Biggar, une lettre de menace comme il l'a fait pour l'honorable député de Rosetown-Biggar, rédigée en termes très subtils, mais menaçante tout de même, s'il ne livre pas le renseignement à la Gendarmerie royale qui a été chargée de la tâche inconvenante et dégoûtante de mener cette enquête, sans égard aux voies judiciaires ordinaires du pays.

Je pense, monsieur l'Orateur, que les paroles prononcées le 30 juin 1938 à la Chambre des communes britanniques par sir Archibald Sinclair, au cours d'un débat mémorable, résument clairement la situation.

A propos de l'affaire Sandys, en tout point comparable à ce cas-ci, il disait:

> Les gouvernements ne sont que trop portés à confondre les dangers qui les menacent avec les dangers qui menacent l'État.

Dans ce cas-ci le Gouvernement, obsédé par son amour du pouvoir, après être resté à la tête du pays pendant plus longtemps qu'il ne l'aurait fallu pour son propre bien, déclare en somme que, puisque cette affaire n'est pas à son avantage, elle dessert nécessairement les intérêts de l'État. La population du Canada ne se laissera pas tromper par ce sophisme. Elle a un trop grand besoin de l'indépendance du Parlement pour tolérer qu'il soit désagrégé par les méthodes auxquelles le Gouvernement recourt en ce moment.

J'ai une observation à ajouter, monsieur l'Orateur. Ce n'est pas par des réponses comme celle que le premier ministre (M. St-Laurent) a tenté de donner cet après-midi qu'on répondra aux plaintes formulées ici à propos de déclarations du chef d'état-major général. Le premier ministre devrait savoir, —il est depuis assez longtemps dans la vie publique,—qu'il n'est pas interdit au chef d'état-major général d'exprimer son avis sur des questions de cette nature. Mais il y a une façon de le faire. Pour le chef d'état-major général comme pour toute autre personne, soit dans les services armés soit dans le fonctionnarisme, le moyen d'exposer un grief c'est de s'adresser au ministre qui dirige le ministère en cause. C'est le ministre qui formule la déclaration. Ce que le chef d'état-major général avait à faire, c'était de faire part de son grief au ministre et de laisser le ministre l'exprimer. C'était là ce que les principes constitutionnels exigeaient. Toute ingérence, toute déviation relativement à une telle ligne de conduite mettent en très grave danger le principe fondamental de la suprématie du pouvoir civil.

Je me permets d'ajouter une observation relativement aux tentatives des porte-parole du Gouvernement,—le premier ministre lui-même l'a fait après-midi,—pour faire croire

qu'il s'agit ici d'une attaque dirigée contre l'armée. L'accusation ne convaincra personne. Il ne s'agit pas ici d'une attaque contre l'armée mais de critiques adressées à l'endroit du ministère de la Défense nationale et de la façon dont il est dirigé, au sommet. On a répété en de multiples occasions, le rapport Currie l'affirme nettement, l'armée n'est pas en cause. Il rend hommage à l'armée de ce que, compte tenu du fléchissement observé au sein du ministère de la Défense nationale, les irrégularités n'aient pas été plus graves. Tous ceux qui, ici, ont participé au débat actuel ont insisté, quand ils ont parlé des révélations contenues dans le rapport, pour établir bien nettement que l'armée n'a mérité aucun reproche, que ceux-ci s'adressent au ministère de la Défense nationale et au ministre qui le dirige.

Voilà le nœud de la question et on ne réussira pas à détourner notre attention car il est parfaitement évident que le Gouvernement a poussé et aidé le chef d'état-major général à enfreindre les méthodes constitutionnelles reconnues. Le chef d'état-major général a droit à ses opinions, il a le droit de les exprimer mais les usages constitutionnels veulent que ce soit par l'entremise du chef de son ministère qu'il les communique à la population.

Je termine par ces remarques, monsieur l'Orateur. Il semble que le Gouvernement veuille faire traîner l'affaire en proposant que le comité des dépenses relatives à la défense, enquête sur l'enquêteur ou sur son enquête. C'est parfaitement inutile. Il accomplirait une tâche plus utile en cherchant à mettre de l'ordre dans la situation que M. Currie a exposée. Je ne saurais condamner trop fortement l'adroite manœuvre du Gouvernement, qui a présenté un amendement à la résolution tendant à instituer le comité des dépenses aux fins de la défense. Quelle idée! Le premier ministre présente un projet de résolution, puis un autre ministre de la Couronne propose un amendement à cette motion. Monsieur l'Orateur, c'était une façon monstrueuse et détournée d'éviter la présentation d'autres amendements...

Des voix: Règlement!

M. Fleming: ...par les membres de l'opposition.

Des voix: Règlement!

M. Fleming: C'est le Gouvernement qui sera responsable d'avoir empêché M. Currie de poursuivre et de terminer son enquête à ce ministère; n'oublions pas que son enquête n'a porté que sur une partie du ministère, que sur une branche du service du Génie. Si le Gouvernement empêche M. Currie de poursuivre l'enquête, comme nous l'avons réclamé, c'est lui qui devra en assumer la responsabilité, ainsi que ceux qui l'appuient; ils empêcheront qu'on mette la population canadienne au courant des situations scandaleuses qui existent au ministère de la Défense nationale, situations qu'il y a lieu d'exposer au grand jour.

M. MacDougall: L'honorable député me permettrait-il de poser une question?

Des voix: Ho! ho!

M. l'Orateur: A l'ordre!

Des voix: Ho! ho!

M. l'Orateur: A l'ordre! Les honorables députés auraient-ils l'obligeance de reprendre leurs sièges? Dois-je comprendre que l'honorable représentant de Vancouver-Burrard (M. MacDougall) désire poser une question?

M. MacDougall: L'honorable député qui vient de parler a dit qu'il permettrait des questions.

M. Fleming: Certainement.

M. MacDougall: Puis-je demander à l'honorable député s'il a jamais fait partie de l'armée?

M. Fleming: Oui, de la Réserve. Je suppose, monsieur l'Orateur, que l'idée est de jeter du discrédit sur un honorable député. Je crois, étant donné qu'il s'agit de...

M. MacDougall: Vous avez répondu à la question. Assoyez-vous.

M. Harkness: Le premier ministre a-t-il fait partie de l'armée?

M. Fleming: Je me demande si l'honorable député,—je n'aurais jamais pensé cela de lui,—a posé cette question avec une arrière-pensée. S'il l'a fait,—et cela est une question qui intéresse tous les députés,—je serai heureux de discuter la chose n'importe quand, ici ou en particulier, avec lui. Je suis tout à fait libre de discuter la question et me ferai un plaisir de le faire avec lui.

M. l'Orateur: L'honorable député a posé une question.

M. MacDougall: J'aimerais poser une autre question.

M. Fleming: Je serai heureux de répondre à la question de l'honorable député.

M. l'Orateur: L'honorable député a épuisé son temps de parole et pour qu'on puisse poser maintenant la question il faudrait le consentement unanime de la Chambre. L'honorable député de Mackenzie.

M. G. M. Ferrie (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il n'y a pas longtemps, nous avons entendu une rafale comparable

à celle que nous venons d'entendre, en ce qui concerne le brigadier Connelly. Je suis sûr que nous comprenons ce qui s'est passé depuis. J'aimerais signaler à la Chambre...

Des voix: Arrié donc...

M. Ferrie: Il y a en a parmi vous qui ne peuvent monter à cheval, mais vous pouvez toujours crier. Le ministre de la Défense nationale a rendu un service à notre pays dont nous pouvons tous être fiers. Depuis quelques jours il est l'objet à la Chambre de critiques énergiques, mais je tiens à le féliciter de ce qu'il a fait depuis 1951 pour mettre bon ordre aux affaires de Petawawa. Le rapport Currie lui-même ne parle pas d'irrégularités dans d'autres parties du pays.

M. Harkness: Comment? Mais si.

M. Ferrie: Il n'est pas question d'irrégularités dans d'autres parties du pays.

M. Harkness: Mais il y en a 158?

M. Ferrie: Le rapport ne parle que de Petawawa.

Une voix: Il parle d'une défaillance administrative générale.

M. Harkness: Vous devriez apprendre à lire.

M. Ferrie: Très bien, mais vous aussi. Monsieur l'Orateur, vous voyez sans doute où ces messieurs veulent en venir. Qu'est-ce qu'ils veulent faire? Reportons-nous à quelques mois en arrière, et qu'est-ce que nous voyons? Nous constatons que ces messieurs qui siègent à gauche faisaient exactement la même chose qu'ils font maintenant au sujet de ce qui se passait alors dans la province de Saskatchewan. Ils accablaient alors un autre ministre. (*Exclamations*) Oui, ils accablaient même le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). (*Exclamations*).

Une voix: Quelle honte!

M. Ferrie: Qu'est-ce qui est arrivé? Ils se sont constitués en comité et qu'est-ce qui s'est passé au sein de ce comité?

M. Diefenbaker: Du blanchissage.

M. Ferrie: Monsieur l'Orateur, la même histoire s'est répétée: on prétendait que le comité allait se blanchir, qu'il allait être baillonné, qu'il allait être toutes sortes de choses et que nous allions tous à la ruine.

Une voix: On a muselé le comité.

M. Ferrie: Dommage qu'on ne vous ait pas muselé vous-même.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il y a beaucoup trop d'interruptions.

M. Ferrie: La même chose s'applique aux honorables députés qui s'en sont pris au comité l'an dernier. La même chose se reproduit cette année. Ils prennent le temps de la Chambre pour essayer de couvrir...

Une voix: Une couverture de cheval?

M. Ferrie: Ils veulent couvrir toute l'affaire.

Une voix: Continuez!

M. l'Orateur: A l'ordre! Un député vient de dire: "Continuez". Je demande à ceux qui interrompent l'opinant de ne pas continuer.

M. Ferrie: Il n'y a pas beaucoup d'intelligence au fond de tout cela, monsieur l'Orateur. Le ministre s'est superbement acquitté de sa tâche.

Une voix: Quelle tâche?

M. Ferrie: Je vais maintenant dire quelque chose...

Une voix: Enfin!

M. Ferrie: ...et cela va faire mal à chacun de nos amis.

Une voix: Oh, non!

M. Ferrie: Parfaitement! Les députés qui siègent à ma gauche font-ils jamais exécuter des travaux d'impression? Croient-ils à la sécurité? Croient-ils à ce qui est bon au pays?

Une voix: Sûrement!

M. Ferrie: On ne le dirait pas, pour ce qui est de certains d'entre eux.

M. Graydon: Attention!

M. Ferrie: Examinons ce qui s'est passé.

M. Harkness: Nous croyons tellement à ce qui est bon, que nous voulons que le Gouvernement quitte le pouvoir.

M. Ferrie: Faisons l'analyse de ce qui s'est passé. On a fait un travail d'impression. Où?

Une voix: Sur la feuille de paie.

M. Ferrie: Dans le bureau d'un homme réputé honorable. Il a demandé qu'on effectue un travail d'impression. Mais un autre monsieur, dirons-nous, a fait distribuer ces exemplaires. Laissons cela cependant. Le travail d'impression a été fait. Ceux qui siègent à ma gauche prétendent-ils que lorsqu'un député, fût-ce celui de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), déclare, par voie des journaux, qu'il y a eu des fuites, il parle pour ne rien dire? Il affirme qu'il y a eu des fuites, mais non pas au sein du ministère de la Défense Nationale.

Une voix: Qui a dit cela?

M. Ferrie: Mon collègue de Rosetown-Biggar. C'est dans le journal, et sa photo y est aussi.

Une voix: A quelle date?

M. Ferrie: Le 17 décembre 1952, si vous voulez des précisions.

Une voix: Continuez. Allez-y rondement.

M. Ferrie: Restez tranquille. Vous n'êtes pas très intelligent.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Rétractez-vous.

M. l'Orateur: A l'ordre! A mon sens, on échange ici trop de facéties. Il faut permettre certaines interruptions, mais j'estime qu'il y en a trop et que les députés vont un peu loin.

M. Ferrie: Merci, monsieur l'Orateur. En ce qui concerne le député de Rosetown-Biggar, il a déclaré qu'il y avait eu fuite. Je me préoccupe plus de cette fuite que du rapport Currie.

Une voix: Pourquoi?

M. Ferrie: Tout simplement parce que je ne vois aucune raison pour laquelle le rapport établi avant le document officiel aurait dû sortir des mains de M. Currie.

Une voix: Qui a lâché les rênes?

M. Ferrie: Si les députés qui siègent à ma gauche approuvent cela, je dirai qu'il y a quelque chose d'absolument faussé dans leur manière de voir. J'allais formuler une accusation le jour où la Chambre s'est ajournée pour le congé de Noël, mais le député de Rosetown-Biggar n'occupait pas son fauteuil. J'ai donc remis mon intervention jusqu'à la rentrée. Je crois qu'à présent, il est grand temps de nous occuper sérieusement de l'affaire. Dans les imprimeries, nous recevons des travaux que nous ne voulons pas communiquer à tout le monde. Je ne doute pas que la population du Canada toute entière partage mon avis. Est-il possible de déclarer qu'on peut prendre un exemplaire appartenant à quelqu'un d'autre, le remettre à un député, qui aurait alors le droit de le garder, même si l'exemplaire n'était pas volé? Laissons-lui l'avantage du doute. Le député de Rosetown-Biggar a été maître d'école. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a été prédicateur...

Une voix: Et imprimeur.

M. Ferrie: ...et imprimeur. Le député de Saskatoon (M. Knight) était également instituteur et on dit qu'il est professeur.

Une voix: Il n'y a pas de maquillon?

M. Ferrie: Voyons donc ce que sont ces trois messieurs.

L'un de ces messieurs a lu le document. Le réputé de Saskatoon (M. Knight) l'a lu; il l'a dit, ainsi que le rapporte le *Star-Phœnix* de Saskatoon. Il aurait dit que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) était celui qui avait lancé la bombe dans les rangs du parti libéral.

M. Knight: Je veux m'expliquer sur un fait personnel. Que le député me permette de lui dire qu'il n'a absolument rien compris à ce que j'ai dit à ce moment-là. Ce n'est pas la première fois qu'il comprend mal beaucoup de choses; mais, cette fois-là, il a certainement mal compris ce que j'ai dit. Je n'ai formulé aucune remarque au sujet du lancement d'une bombe dans les rangs des libéraux. Je crois qu'ils l'y ont lancée eux-mêmes.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Ferrie: Monsieur l'Orateur, voici ce qui est dit dans l'article:

> M. Knight a ajouté que c'était un de nos hommes, M. Stanley Knowles, de Winnipeg-Nord-Centre, qui avait lancé la bombe.

C'est ce qui a paru dans le *Star-Phœnix* au cours du congé de Noël.

M. Knight: Le député veut-il que j'explique cette déclaration? J'en serais enchanté.

M. l'Orateur: Non.

M. Ferrie: Ces trois messieurs savaient parfaitement qu'ils ne devaient pas garder cette ébauche qu'ils avaient en leur possession et qui ne leur appartenait pas. Qu'ont-ils fait? Ils l'ont gardée. Ont-ils fait ce qu'ils auraient dû faire?

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège...

M. Ferrie: Ont-ils cherché...

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, du point de vue du Règlement, n'y a-t-il pas lieu de bien remarquer ce que dit l'honorable député afin que ne se répète pas ce qui s'est passé cet après-midi?

L'hon. M. Fournier: La question du Règlement ne se pose pas. Pourquoi le député donne-t-il des directives à l'Orateur?

M. l'Orateur: J'écouterai le débat attentivement, comme je le fais toujours.

L'hon. M. Fournier: C'est toujours ce que vous faites.

M. Ferrie: Je pense que ces trois messieurs savaient qu'il était mal de garder cette ébauche de rapport. Ils auraient dû faire une des trois choses suivantes. Ont-ils envoyé le rapport à celui qu'ils pensaient en être le

propriétaire, à M. Currie? Non. Ont-ils envoyé le rapport à l'Orateur de la Chambre? Non plus. Ils l'ont gardé.

M. Macdonnell (Greenwood): Quelle est la troisième chose?

M. Ferrie: La voici: l'ont-ils déposé à la Chambre à titre de document dont ils n'étaient pas propriétaires? Non pas. Ils ne peuvent me dire qu'ils ne savaient pas que c'était mal d'agir ainsi et je suis des plus étonnés que les torys les appuient.

Appronfondissons un peu plus la question et étudions-la du point de vue du soldat. Je n'ai été que simple soldat, et la situation m'inquiète. Les soldats qui étaient à Petawawa ont volé certains objets. Ils ont sorti ces articles du camp pour les vendre à des personnes qui habitaient dans les environs. La police a arrêté ces personnes qui, une fois arrêtées, ont admis avoir acheté les articles des soldats. Que leur est-il arrivé? Les soldats et les civils ont été condamnés à la prison. Où est la différence? Y a-t-il quelque différence entre le vol d'articles de plomberie et celui d'un document? Comme on l'a déjà dit, le document n'appartenait pas à celui qui l'a gardé. Les articles de plomberie n'appartenaient pas non plus à ceux qui les ont gardés. J'affirme, monsieur l'Orateur, que dans les deux cas, l'intention était exactement la même.

M. Knowles: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Les paroles de l'honorable député sont très habiles.

M. Ferrie: Vous ne vouliez pas répondre à ma question. Asseyez-vous.

M. Knowles: Je ne pose pas de question, j'invoque le Règlement. Je dis donc que les paroles de l'honorable député sont très habiles mais il cherche à dire...

M. Smith (Moose-Mountain): Ça ne vous plaît pas?

M. Knowles: Il cherche à dire...

M. Murray (Cariboo): Et s'en tire très bien.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne peux entendre le rappel au Règlement, il y a trop d'interruptions.

M. Knowles: L'honorable député cherche à indiquer que le document que nous avons en notre possession...

L'hon. M. Martin: Que l'honorable député expose son point.

M. Knowles: L'honorable député cherche à indiquer que nous avons en notre possession un objet volé...

L'hon. M. Martin: Que l'honorable député ne fasse pas un discours.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Knowles: Votre Honneur a exprimé l'avis cet après-midi qu'on ne devait pas s'attendre à ce qu'un député accusât un autre député de receler des objets volés; j'invite donc l'honorable député à la plus grande prudence.

M. l'Orateur: J'ai affirmé cet après-midi qu'un député ne pouvait pas dire d'un autre qu'il avait reçu un tel article, sachant qu'il avait été volé. Autant que je sache, il n'y a rien de mal à avoir en sa possession des objets volés. Il y a délit quand on sait que les articles ont été volés.

M. Knowles: L'honorable député a dit que l'intention était la même.

M. l'Orateur: Je veux me montrer équitable en cette affaire que j'estime importante. De quelle intention s'agit-il?

M. Ferrie: Il ne m'a pas laissé finir.

M. l'Orateur: L'intention du voleur a probablement été la même.

M. Knowles: L'honorable député a dit que notre intention a été la même que celle des voleurs qui sont maintenant au pénitencier.

M. l'Orateur: Non; je pense que l'honorable député a mal interprété ce qui a été dit, ou ne l'a pas bien saisi. Je suis sûr que l'honorable député n'a pas dit cela.

M. Murray (Cariboo): Les honorables députés sont très nerveux.

Le très hon. M. Gardiner: Ils n'ont pas la conscience en paix.

M. Ferrie: La raison pour laquelle j'ai dit que l'intention était la même, c'est parce qu'on espère en tirer profit.

C'est ce qui motive l'intention. Le soldat qui a pris l'article et le civil qui l'a acheté espéraient en tirer un avantage. Ceux qui ont gardé ces documents espéraient en retirer des avantages; c'est pour ce motif qu'ils les ont gardés. S'ils n'avaient pas l'intention d'en tirer profit, pourquoi ne les ont-ils pas renvoyés à M. Currie ou à l'Orateur? Pourquoi ne les ont-ils pas déposés sur le bureau de la Chambre?

Il y a un autre point qui me préoccupe beaucoup. Il y a dans la société quatre catégories de gens auxquels nous confions nos secrets. D'abord, le médecin, auquel nous permettons de consulter un de ses collègues.

Il y a les avocats et, quand nous recourons à leurs services, nous attendons d'eux qu'ils gardent le secret. Il y a aussi les banquiers.

Quand nous leur confions nos affaires, nous supposons qu'ils n'en diront rien. Il y a enfin les experts-comptables brevetés. Quand on songe que M. Currie, qui dirige une importante maison d'experts-comptables brevetés, a laissé se produire une fuite et a laissé un document lui échapper, j'estime que la question doit être étudiée à la Chambre, qu'elle doit être prise au sérieux et qu'il ne faut pas dire qu'elle sert à détourner l'attention. Nous devons tous y réfléchir.

La population du Canada se demande si ses affaires sont entre bonnes mains, si cet expert-comptable breveté y voit comme il convient, lui qui laisse s'échapper des documents qui sont remis entre les mains d'un membre du Parlement.

C'est devenu une affaire très grave. Pour ma part, elle préoccupe la population plus encore que le rapport Currie et il faut la prendre au sérieux. Pourquoi ces hommes trahissent-ils la société au point que nous ne pouvons plus avoir confiance en eux ou que nous sentons devoir leur retirer notre confiance après nous en être remis à eux durant des années pendant que s'édifiait notre civilisation?

Comment en sommes-nous venus là? Parce qu'une poignée de gens, membres d'un parti fractionnaire à la Chambre des communes, croient avoir droit de posséder un document qui appartient à la population du Canada. Ils l'ont eu en leur possession avant qu'il fût déposé sur le bureau de la Chambre. En toute sincérité, j'affirme qu'il est grand temps que cela cesse afin que la population reprenne confiance dans le régime social en lequel nous avons toujours eu foi.

Les coupables seront punis, comme l'a dit le représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker). J'ajoute cependant qu'aux yeux de la population, ces trois personnes savaient ce qu'elles faisaient. Cet homme qui vient de Saskatoon, si on l'en croit, a dû lire le document. Il ne faut pas oublier les deux autres hommes, l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Ils auraient dû poser le geste qui convenait vraiment: retourner à M. Currie le premier jet du rapport en question. S'ils l'avaient fait, ils mériteraient encore aujourd'hui la confiance de la population, confiance sur laquelle ils ne peuvent pas compter maintenant.

M. Nickle: Monsieur l'Orateur...

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur...

M. Diefenbaker: Un peu d'ordre s'il vous plaît.

L'hon. M. Garson: Je demande l'indulgence de la Chambre et de l'honorable député de Calgary-Ouest afin de formuler quelques brèves remarques. Demain, je dois m'absenter de la ville. J'aimerais donc, ce soir, répondre à une question qu'a soulevée l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker). Il ne me faudra qu'une dizaine de minutes.

M. l'Orateur suppléant: Je suppose que la Chambre y consent?

Des voix: Entendu.

L'hon. M. Garson: Merci. Je remercie tout particulièrement l'honorable député qui vient de reprendre son siège.

Je répète que je prends part au débat ce soir à la seule fin de répondre à une question que l'honorable député de Lake-Centre a soulevée cet après-midi à l'appel de l'ordre du jour. Je pense que c'était une bonne question. Mais je suis certain qu'après réflexion mon honorable ami reconnaîtra qu'il ne s'agit guère d'une question qu'il convient de poser à l'appel de l'ordre du jour. Il sait, bien entendu, qu'en posant une telle question un député n'est pas censé prononcer un discours; d'autre part, on ne doit pas prononcer de discours en y répondant.

Je profite de l'occasion pour traiter la question qu'il a soulevée. Il se trouve que la copie bleue sur laquelle ma réponse est inscrite, contient aussi sa question. J'ai fait tirer une copie de la question et je m'en occupe maintenant. Mon honorable ami m'a demandé:

> Y a-t-il eu plainte ou dénonciation assermentée au sujet de l'incident relatif au premier rapport Currie avant que la Gendarmerie royale ait été appelée à faire enquête?

Comme on s'en souviendra, j'ai répondu qu'en tant que nous étions au courant de l'affaire, aucune dénonciation n'avait été faite avant que la Gendarmerie royale ne soit invitée à faire enquête.

Mon honorable ami a posé ensuite une seconde question:

> S'il n'y a eu aucune dénonciation sous le régime du droit criminel, alors sur quoi s'est-on fondé pour faire appel à la Gendarmerie royale, si ce n'est à la demande du procureur général de l'une des provinces?

Puis, un peu plus tard, signifiant que ma réponse à cette question n'était pas suffisante, il a remanié sa question de la façon suivante:

> Le procureur général du Canada peut-il recourir à la Gendarmerie royale aux fins d'enquête dans une province sans l'aide ou la collaboration du procureur général de cette province?

Cette question, je crois, avait trait à une tentative en vue d'établir à la demande du ministre de la Défense nationale (M. Claxton) ce qui était advenu d'un document rédigé

par M. Currie. M. Currie lui-même avait déjà à ce moment fait diligence en vue de savoir ce qui était advenu du document. Il écrit, dans une lettre adressée au ministre de la Défense nationale et qui est reproduite à la page 1079 du compte rendu du 14 janvier:

Comment elle . . .

Il parlait du document en question.

. . . en est sortie pour tomber entre les mains de tiers non autorisés, cela reste un mystère complet. Toutes les mesures que j'ai prises par voie de recherches et d'enquête excluent la possibilité que l'exemplaire en question ait pu être subtilisé à une étape quelconque de son passage de l'imprimerie à mes bureaux ou ceux du ministère; mais il va de soi que j'accueillerai avec plaisir toute autre enquête que le ministère ou toute autre autorité pourrait juger à propos de mener dans n'importe quel sens.

En face de cette observation, le Gouvernement estimait qu'il y avait lieu de faire une enquête, en utilisant à cette fin, la Gendarmerie royale. Une enquête sur la disparition mystérieuse d'un document se fait évidemment sur une base tout à fait volontaire et n'a rien à voir avec l'administration de la justice. Le gouvernement fédéral est dans la même posture à cet égard que toute personne intéressée, par exemple, en tant que particulier, à la perte de biens.

M. Currie lui-même, dans ce cas-ci, avait retenu les services de détectives privés. Le Gouvernement, lui, a eu recours aux services de la Gendarmerie royale. Je ne pense pas qu'il soit ici question de la constitution, ainsi que semble l'avoir laissé entendre mon honorable collègue, encore que je ne croie pas qu'il l'ait affirmé tout haut. En somme, la situation ici est exactement la même que lorsque la Gendarmerie royale et la prévôté ont procédé à une enquête en ce qui concerne les irrégularités au camp de Petawawa. Chaque fois qu'il s'agit de biens du gouvernement ou d'une autre question du ressort du gouvernement fédéral, les autorités fédérales ont parfaitement le droit d'autoriser des enquêtes dans le genre de celle dont nous parlons ici. Il serait assez singulier de voir le Gouvernement, eu égard aux termes de la lettre de M. Currie et de la nécessité de procéder à une enquête, retenir les services d'une agence de détectives privés alors qu'il dispose déjà des services d'une police excellente.

Dans sa carrière longue et distinguée je suis convaincu qu'il est souvent arrivé à mon honorable ami d'avoir en face de lui des avocats qui agissaient conformément à des instructions du gouvernement fédéral. C'est que la méthode suivie ici n'a rien d'exceptionnel. Voici ce qui se passe généralement lorsqu'il y a poursuite dans une affaire à laquelle est intéressé le gouvernement fédéral: contravention à une loi appliquée par le gouvernement fédéral, vol ou fraude dont serait victime le gouvernement fédéral, voire affaire criminelle d'intérêt national (où serait en cause, par exemple, la loi des secrets officiels). L'enquête, donc, dans ces affaires, est confiée à la Gendarmerie royale ou à un autre fonctionnaire supérieur du gouvernement fédéral, mais presque toujours à la Gendarmerie.

Si les faits justifient une telle ligne de conduite, tout renseignement ou toute plainte doit émaner des fonctionnaires fédéraux, tout comme dans le cas d'une poursuite privée. S'il y a lieu de mettre le prévenu en accusation, le procureur général de la province entre alors en scène et procède à un acte d'accusation ou à un bref procès, comme il arrive fréquemment lorsque les circonstances justifient une telle procédure, et comme on l'a fait dans toutes les causes de Petawawa, notre avocat s'entend avec le procureur général de la province en vue de mener la poursuite à bonne fin. Je sais que c'est exprimer là une lapalissade, mais en ce qui concerne la question du droit du gouvernement fédéral,—nonobstant le fait que l'administration de la justice est l'un des sujets assignés exclusivement aux gouvernements provinciaux,—à appliquer les statuts fédéraux tels que la loi de l'accise, la loi des stupéfiants, la loi de la douane, etc., ce droit, dis-je, se manifeste nettement dans une cause que j'évoquerai au bénéfice particulier de mon honorable ami. Je veux dire la cause de la *Proprietary Articles Trade Association* et autres, appelants, et de procureur général du Canada et autres, intimés, qui est mentionnée à la page 310 des *1931 Appeal Cases*. Je me reporte notamment aux pages 326 et 327, et afin de bien élucider cette affaire, vous me permettrez de citer un extrait de ces pages. Ce n'est pas très long.

M. Fulton: Est-ce en vertu de la loi de l'accise que se poursuit cette enquête?

L'hon. M. Garson: Non, non. J'ai déjà fourni des précisions là-dessus.

M. Diefenbaker: Est-ce en vertu de quelque loi portant sur les produits pharmaceutiques?

L'hon. M. Garson: Non, c'était en vertu de la loi des enquêtes sur les coalitions.

M. Diefenbaker: Évidemment.

L'hon. M. Garson: Un des arguments invoqués dans cette affaire, qui fut portée devant le Conseil privé, était que la loi empiétait, d'une part, sur le domaine des droits de propriété et des droits civils ou sur l'administration de la justice qui relèvent de la

compétence des provinces, et, d'autre part, voici comment ces deux points sont tranchés à la fin du jugement. Si je mentionne la question des droits de propriété et des droits civils, c'est pour éclairer ma citation par le contexte. Voici la partie du jugement en question:

Si le texte législatif en question est autorisé, en vertu de l'une ou de l'autre des rubriques expressément énumérées dans l'article 91 cela ne veut pas dire qu'il touche à la propriété ni aux droits civils dans les provinces. La plupart des sujets précis énoncés dans l'article 91, touchent à la propriété et aux droits civils; mais pour autant que la législature du Parlement, prise dans son essence, s'applique dans le cadre des pouvoirs énumérés, l'autorité constitutionnelle existe permettant d'intervenir dans les domaines de la propriété et des droits civils. Un principe identique s'applique à l'article 92, rubrique 14.

...l'administration de la justice dans la province", même si (comme ce n'est pas le cas ici), la loi touche d'une façon quelconque à l'administration de la justice.

La phrase suivante illustre parfaitement ma thèse.

Il n'existe pas, non plus, de raison pour affirmer que le gouvernement fédéral ne peut s'en remettre à ses propres fonctionnaires exécutifs pour appliquer des lois qui sont dans les limites de l'autorité que lui donne la constitution, comme il le fait régulièrement dans le cas du fisc et dans d'autres domaines qu'il serait inutile d'énumérer.

M. Diefenbaker: Le ministre permet-il que je pose une question?

L'hon. M. Garson: Certainement.

M. Diefenbaker: Sous le régime de quel texte de loi fait-on appel dans ce cas-ci aux membres de la Gendarmerie royale? Est-ce en vertu de la loi sur les secrets officiels?

L'hon. M. Garson: Je croyais m'être expliqué très clairement. J'avais l'impression de me répéter, en disant qu'on pouvait légalement avoir recours à la Gendarmerie royale pour faire enquête dans les cas se rattachant à une loi fédérale, ou alors qu'il s'agit d'une fraude ou d'un vol à l'encontre du gouvernement fédéral, tout comme... je serais obligé à mon honorable ami de bien vouloir rester assis, au moins jusqu'à ce que j'aie fini ma phrase.

M. Fulton: Je n'ai nulle intention de me lever.

L'hon. M. Garson:... mettons lorsqu'un prétendu vol se produit dans un grand magasin; les gardiens du grand magasin font une enquête sur les faits, les exposent à la police et reprennent leur tâche. Nous avons pour le moins autant de droit qu'un simple citoyen à cet égard.

M. Fulton: Qu'est-ce qui a été volé au gouvernement fédéral?

L'hon. M. Garson: C'est l'usage et, je le répète, je suis convaincu que le député de Lake-Centre a plaidé une foule de causes semblables, où le représentant de la Couronne qui plaidait pour la partie opposée avait reçu une directive des autorités fédérales.

M. Cruickshank: Beaucoup de ces avocats n'avaient encore jamais eu de cause à plaider.

M. Carl O. Nickle (Calgary-Ouest): Comme la plupart des Canadiens, les principales constatations que contient le rapport Currie m'ont indigné le 15 décembre dernier. Et comme la plupart des Canadiens, j'ai été frappé des conclusions visant les méthodes de dépenses et les méthodes de comptabilité que mentionne l'auditeur général dans son rapport annuel déposé cette semaine. J'ai été encore indigné de constater que le Gouvernement cherchait manifestement, par l'entremise de certains ministres et de simples députés, de minimiser ces constations et, à la vérité, essayait de discréditer ceux qui les avaient faites et même d'empêcher une enquête complète à l'égard d'autres domaines relatifs aux dépenses de l'État, domaines où l'on pourrait découvrir d'autres pertes plus importantes peut-être de l'argent des contribuables.

Plusieurs de mes collègues ont déjà traité ces questions en détail. Je n'en dirai pas davantage au sujet du rapport Currie ni des déclarations de M. Sellar, sauf que la ligne de conduite qu'ont préconisée mes collègues et les remarques qu'ils ont formulées me conviennent parfaitement. Pendant le temps qui reste à ma disposition, je veux, cependant, traiter une autre question qui a trait aux dépenses relatives à la défense et à l'usage fait des deniers publics, question qui intéresse vivement la Chambre. Les membres du Parlement sont élus par le peuple du Canada pour s'occuper des affaires de la nation; leur responsabilité envers le pays est plus grande que celle de tout employé au Canada, qu'il s'agisse des fonctionnaires ou des membres des services armés.

Le député doit être comme la femme de César: au-dessus de tout soupçon. Entre autres obligations que nous avons envers les Canadiens, nous devons examiner attentivement les dépenses des fonds obtenus des contribuables et éliminer, le plus possible, le gaspillage et l'inefficacité, la négligence dans l'application des méthodes de comptabilité et les dépenses malhonnêtes. La plus grande part de cette responsabilité incombe, comme il se doit, aux membres du parti qui constituent le Gouvernement. Nous de l'opposition avons, comme il se doit, un devoir à remplir envers le public: il nous faut scruter les gestes du Gouvernement et lui signaler les actions ou les omissions des fonctionnaires de l'État ou des membres du Gouvernement, qui indiquent qu'ils ne se sont pas acquittés de leurs responsabilités à l'égard du public canadien.

Dans l'accomplissement de ce devoir évident, à mon titre de membre de la loyale opposition de Sa Majesté, je suis tenu de signaler à la Chambre une question beaucoup plus importante que le montant des fonds publics en jeu. Elle intéresse, je regrette de le dire, un membre de la Chambre. Lorsque j'aurai présenté les faits que j'ai recueillis, je compte que le député intéressé et le Gouvernement qu'il appuie pourront fournir à la Chambre et aux Canadiens une explication indiquant clairement que ce député est comme la femme de César. Et, si l'on ne peut fournir une telle explication, je compte que ce député et le Gouvernement prendront la seule mesure corrective possible.

La question intéresse l'honorable député de Westmorland (M. George) qui est aussi commandant d'un de nos meilleurs régiments de réserve, le *8th Princess Louise's (New-Brunswick) Hussars* dont le quartier-général est à Sussex, au Nouveau-Brunswick. Je n'ai pas eu le plaisir de faire sa connaissance durant l'unique année que j'ai passée à la Chambre des communes. Le Guide parlementaire rapporte sa conduite éminente durant la dernière guerre, alors qu'il était officier au régiment qu'il commande maintenant, et qu'il a servi au Canada, en Afrique du Nord et en Europe, de 1940 à 1946. Il a été élu à la Chambre en juin 1949 comme partisan du parti libéral, et il représente la circonscription de Westmorland.

Avant de parler des faits relatifs à la question qui nous intéresse, je voudrais dire quelques mots au sujet de notre armée de réserve. Comme nombre d'autres députés ainsi que des milliers d'hommes à travers le pays, j'ai eu le plaisir de faire longtemps partie de cette section de nos forces armées qu'on peut appeler à juste titre la deuxième ligne de défense vitale du pays. Ayant été clairon et signaleur dans les rangs des *Calgary Highlanders* durant quelques années avant la dernière guerre, puis sous-officier et enfin officier dans la même unité de réserve pendant et après la guerre, je suis fier d'avoir été en compagnie d'un si grand nombre de bons Canadiens qui ont offert généreusement leur temps et leurs efforts, sans considérations d'ordre financier, afin de renforcer les défenses du pays.

L'armée de réserve revêt pour la défense du Canada un intérêt aussi capital aujourd'hui qu'au cours des périodes dangereuses du passé; notre pays doit beaucoup plus qu'il ne s'en rend généralement compte aux soldats et officiers, jeunes et moins jeunes, qui donnent librement de leur temps et de leur énergie pour maintenir une véritable deuxième ligne de défense. Les taux actuels des soldes et allocations ne peuvent être considérés comme une juste et entière compensation de tous les sacrifices de temps et d'énergie consentis par la grande majorité des hommes qui font partie de l'armée de réserve du Canada.

Dans les rangs de l'armée de réserve et en vérité de la grande majorité des militaires du Canada on a le sentiment très vif que tous ceux qui servent leur pays devraient être traités avec justice; aucun avantage spécial ne devrait être consenti à quiconque et ceux qui tirent avantage de circonstances particulières à des fins personnelles devraient être écartés sans pitié. Je dirais que les services armés représentent un échantillon de l'ensemble des citoyens du Canada; ils se composent d'hommes et de femmes normalement honnêtes, soucieux du bien-être et de la sécurité de leurs voisins et de leur pays ainsi que de leur propre bien-être et de leur sécurité personnelle.

Chez les humains, il y a une minorité d'êtres qui ont tendance, lorsqu'ils en voient d'autres profiter des circonstances nées d'une administration faible ou insuffisante ou d'une comptabilité sans sécurité, à entrer eux aussi dans la danse et à prendre leur part du butin. C'était vrai dans le cas de Petawawa et de certains autres établissements de défense au sujet desquels la Chambre possède déjà certains renseignements. C'est probablement vrai dans bien d'autres sphères du programme de défense de 2 milliards de dollars par an où la tendance à dépenser sans compter et sans surveillance suffisante devient malheureusement de plus en plus manifeste.

M. Cruickshank: Que l'honorable député cesse de lire et qu'il nous dise ce qu'il pense lui-même. Il lit son texte mot à mot.

Une voix: Règlement!

M. Nickle: Je répondrai plus tard à l'honorable député. La majorité des êtres humains a une tendance...

M. Cruickshank: L'honorable député ne pourrait pas aller jusqu'au bout de son discours s'il ne le lisait pas.

M. Nickle: ou un ardent désir de parler... Je puis dire, en guise d'explication, monsieur l'Orateur, que traitant ce soir un sujet très délicat, je m'aide de nombreuses notes.

M. Cruickshank: J'invoque le Règlement. (*Exclamation*) Je n'ai pas besoin de recourir aux services d'un avocat. Maintes fois j'ai été d'accord avec l'honorable député au sujet du pétrole où il entend quelque chose, mais lorsqu'il lit mot à mot un discours relatif à un député qui malheureusement n'est pas à la Chambre, votre devoir, monsieur l'Orateur, est d'appliquer le Règlement et de l'empêcher de lire.

M. Wright: Le député de Fraser-Valley (M. Cruickshank) sait très bien que beaucoup plus de la moitié des députés qui siègent de son côté de la Chambre ont lu mot à mot les discours qu'ils ont prononcés avant le congé de Noël.

M. Cruickshank: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je demande au député de Melfort (M. Wright) de reconnaître que j'ai protesté contre des membres de mon propre parti qui lisaient...

Une voix: Ils ne se sont pas occupés de vous.

M. Cruickshank: Peut-être mais je veux signaler à Votre Honneur que le député qu'on attaque n'est pas présent. Le représentant de Calgary-Ouest (M. Nickle) ne l'a pas prévenu qu'il s'en prendrait à lui dans un texte écrit et à propos d'une question dont il ne sait pas le premier mot, bien qu'il s'y connaisse peut-être en matière de gaz, je le reconnais.

M. Nickle: Un fait personnel, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant: Avant que le député de Fraser-Valley se lève pour invoquer le Règlement, le représentant de Calgary-Ouest s'apprêtait, je crois, à donner des explications sur l'emploi qu'il entend faire de ses notes.

M. Nickle: Monsieur l'Orateur, comme je commençais à l'expliquer avant qu'on m'interrompe, le sujet dont je traite est assez brûlant; il présente une grande importance tant pour la Chambre en général que pour le député de Westmorland et pour moi-même.

M. Brown (Essex-Ouest): Lui avez-vous fait part de votre intention?

M. Nickle: Pour ce motif, et parce que le débat et la question sont assez brûlants, j'ai préparé des notes assez abondantes et j'ose espérer que vous me permettrez d'utiliser ces notes abondantes lorsque j'entrerai dans le détail de mon sujet.

M. l'Orateur suppléant: Je me permets de signaler à l'honorable député que ce n'est pas l'Orateur qui peut permettre à un député de donner lecture de son discours. On sait qu'au cours des deux débats de grande envergure qui ont lieu chaque année, le débat sur l'Adresse et le débat sur le budget, on donne souvent lecture des discours. Pendant ces débats, l'Orateur fait souvent preuve de tolérance. Lorsque la Chambre est saisie d'autres questions, et surtout lorsque des députés invoquent le Règlement, l'Orateur n'a d'autre choix que d'appliquer le Règlement, lequel précise que les députés doivent exposer des opinions personnelles et non donner lecture de discours.

L'honorable représentant de Fraser-Valley a aussi déclaré que le député qui a maintenant la parole attaque un collègue qui n'est pas actuellement à la Chambre.

L'objection serait motivée si l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Nickle) s'était exprimé d'une façon blessante ou qui ne convient pas au Parlement. Rien n'empêche un député d'exprimer son opinion à condition qu'il n'emploie pas de langage antiparlementaire.

Je prie le député de lire le commentaire 302 de la deuxième édition de Beauchesne, dont voici le texte:

> L'Orateur se fait un devoir plus rigoureux d'intervenir et de mettre un frein à un langage qui semble antiparlementaire à l'égard d'un honorable député absent.

J'ai remarqué que l'honorable député de Westmorland (M. George) était absent. Jusqu'ici, je n'ai rien entendu qui puisse être considéré comme antiparlementaire ou blessant dans les paroles de l'honorable député de Calgary-Ouest à l'égard du représentant de Westmorland. Le député peut poursuivre.

M. Nickle: Je vais poursuivre. Je ne lirai pas mon discours, mais je me servirai de mes notes comme guide. Pour revenir à l'honorable député de Westmorland, certains députés, y compris moi-même, ont obtenu en ces derniers mois des renseignements, selon lesquels ce député avait réclamé et touché pendant son service dans l'armée de réserve, une solde et des allocations excessives. Les renseignements, provenant de sources que je ne révélerai pas, étaient suffisants pour motiver une enquête plus approfondie.

Au cours de la dernière session de la Chambre, mon collègue, l'honorable représentant de Wentworth (M. Lennard) a fait inscrire au *Feuilleton* une série de questions. Elles avaient pour fins d'obtenir des renseignements complets touchant la solde et les allocations des officiers de la Réserve dans les quatre régions militaires du pays au cours de l'année civile 1951, dans tous les cas où les paiements annuels excédaient $800. Les réponses ont été déposées ici le vendredi 21 novembre dernier, après l'ouverture de la présente session. Les réponses énuméraient les nom et grade de 260 officiers de la Réserve, à partir du grade de brigadier jusqu'à celui de capitaine, qui avaient reçu en soldes et allocations pour rétribuer leurs services au Canada au cours de l'année 1951 un montant excédant $800. Le montant reçu en moyenne était inférieur à $1,000.

Un seul montant de plus de $2,000 figurait dans cette longue liste. C'était une somme de $2,495.01, versée au lieutenant-colonel E. W. George, qui représente Westmorland. Le montant de solde et d'allocations qui lui a été versé doublait à peu près le montant attribué en moyenne à tous les autres lieutenants-colonels dont les noms figurent à la liste, et dépassait d'environ $770 le montant le plus élevé après celui-ci versé à un officier d'un rang égal. Au barème en vigueur au cours de 1951, $367 par mois pour les lieutenants-colonels, l'honorable représentant a reçu la solde de l'armée pour un total de 204 jours complets au cours de cette année, si l'on présume que le montant total payé ne comprend pas d'allocations de dépenses. Il est possible de présumer, à la vérité, que le montant comprenait quelques allocations de dépenses, et le nombre effectif de jours de solde militaire s'élèverait à moins de 204.

Il est intéressant toutefois de noter qu'en deuxième lieu, sur la liste des officiers de réserve,—du point de vue de l'importance des sommes reçues,—vient un brigadier qui a reçu au total $1,884.87 en solde et allocation, soit $610 de moins que l'honorable député. La solde du brigadier étant de $689 par mois, et en supposant que le total ne comportait pas d'allocation au titre des frais, on peut dire que le brigadier de réserve le mieux payé a réclamé la solde de 82 jours seulement. On peut logiquement supposer que si le colonel George a réclamé d'être payé pour un plus grand nombre de jours de service que n'importe quel autre officier de réserve c'est qu'il a consacré plus de jours et de parties de jours au commandement de son régiment de réserve que n'importe quel autre officier de réserve chez nous. Les honorables députés savent sans doute que l'assistance à deux séances d'instruction d'une unité de réserve autorise le soldat ou l'officier à toucher une journée de solde. En outre on accorde une journée complète de solde pour chaque jour passé au camp d'instruction annuel, et pour chaque jour consacré aux fonctions administratives. On peut supposer que le colonel George a consacré un nombre suffisant de jours complets ou incomplets à l'exercice des fonctions d'officier commandant le régiment pour avoir droit à la solde et aux allocations dont il est question dans la réclamation et qui ont été payées. La seule question qu'on peut poser c'est pourquoi, justement, le nombre de ses journées de service a été tellement plus élevé que dans le cas des autres officiers d'un grade et de fonctions comparables dans les forces de réserve.

Cette semaine une autre question vient de se poser avec le dépôt des comptes publics au Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1952. La consultation des derniers comptes publics, y compris les neuf mois de 1951, année à l'égard de laquelle sont inscrits les paiements reçus pour l'année précédente, qui comprend les trois autres mois, rend nécessaire la déclaration que je fais aujourd'hui. Au cours de l'année civile 1951 la Chambre des communes a siégé 142 jours pendant la session allant du 29 janvier au 30 juin et encore 82 jours entre le 9 octobre et le 29 décembre de cette année-là, ce qui fait en tout environ 224 jours pour 1951.

Les comptes publics montrent que l'honorable député de Westmorland a réclamé le maximum en indemnité parlementaire et en frais pour le temps qu'il a passé à la Chambre au cours de l'année civile 1951. Si l'on tient compte des 15 jours d'absence, pour motifs autre que la maladie, auxquels a droit tout député, on peut supposer que l'honorable député a été au Parlement, en 1951, environ 209 jours. Il semble donc très clair qu'en sa double qualité de député et d'officier commandant un régiment de réserve, le député de Westmorland a demandé à être payé et a effectivement été payé, à même le trésor public, à l'égard de plus de jours qu'il n'y en a dans toute l'année civile. On doit supposer qu'il n'a pas passé une minute en 1951 à s'occuper de ses propres affaires ni à exploiter sa ferme au Nouveau-Brunswick.

L'honorable député et le Gouvernement dont il est membre devraient fournir à la Chambre, aussitôt que possible, une explication complète en ce qui concerne la situation assez extraordinaire que révèlent les réponses données à mon collègue de Wentworth par le ministre de la Défense nationale, plus les renseignements qu'on peut lire aux comptes publics du Canada.

Étant donné qu'on ne peut encore se procurer les états publics pour l'année civile 1952, je propose que les réponses qu'on donnera contiennent également des renseignements complets pour l'année qui vient de se terminer.

L'état de choses en cause exige des explications détaillées, à cause de la position unique de responsabilité vis-à-vis du Canada qu'occupent tous les membres de notre Parlement. En outre, cette explication s'impose par suite de la responsabilité spéciale qu'assument tous les officiers des forces armées du Canada. Dans ce cas-ci, une explication poussée est tout particulièrement indispensable si on considère que le député de Westmorland est l'un des députés ministériels au sein du comité des dépenses aux fins de la défense, chargé

précisément d'étudier et de vérifier les importantes dépenses effectuées par le pays aux fins de la défense.

M. McIlraith: Le comité n'a pas encore été désigné.

M. Cruickshank: Puis-je proposer le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure?

M. l'Orateur suppléant: Avant que je donne la parole à un autre orateur (je signale d'ailleurs qu'il est dix heures) je voudrais relever les observations formulées par le député de Calgary-Ouest (M. Nickle). A cette heure-ci, ce que j'ai à dire ne représentera qu'une mise en garde provisoire, étant donné que je ne suis pas très sûr de la nature exacte des accusations dirigées au cours de ce débat par le député contre son collègue de Westmorland (M. George).

Je veux simplement soumettre cette idée aux honorables députés. Il se pourrait fort bien que des accusations de ce genre,—qui, après tout, pourraient signifier que le député de Westmorland a commis un abus du privilège,—soient de la catégorie de celles qui devraient être soumises au comité permanent des privilèges et des élections. En ce cas, il y aurait lieu, je crois, de présenter une motion particulière à cet effet. Je répète que je n'en suis pas sûr, mais que je n'ai fait que m'en assurer. Il se peut que d'autres députés la soulèvent au cours de la discussion. La motion tend à établir un comité chargé d'étudier les dépenses du ministère de la Défense nationale. Il n'y a nul doute que les dépenses en question ont été effectuées et qu'elles figurent aux Comptes publics. Mais quant au fait que le montant dont il est question, versé par le ministère de la Défense nationale, a été touché par un membre de la Chambre, la chose peut fort bien être, comme c'est, semble-t-il, l'opinion de l'honorable député, un abus du privilège et se ranger, à mon avis, dans la catégorie de celles qui doivent être soumises au comité permanent des privilèges et des élections. Il est donc peut-être contraire au Règlement d'en parler à propos de la motion à l'étude. Je ne rends pas de décision, mais je tiens simplement à approfondir davantage la question et à consulter M. l'Orateur. Je voulais, cependant, formuler ces remarques dès maintenant.

(Sur la motion de M. Cruickshank, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Demain, monsieur l'Orateur, nous poursuivrons ce débat et, s'il prend fin, nous examinerons les articles inscrits au *Feuilleton* au nom du ministre des Transports (M. Chevrier).

(A dix heures et 5 minutes, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

FIN DU PREMIER VOLUME